



ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCE S,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TROISIÈME ÉDITION.

TOME TRENTE-TROISIÈME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCE S,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. DIDEROT; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE,
par M. D'ALEMBERT

*Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

TROISIEME ÉDITION.

TOME TRENTE-TROISIEME.



310

A GENEVE,

Chez LEONARD PELLET, Imprimeur de la République.

A NEUFCHATEL,

Chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

M. DCC. LXXIX.



ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

A

A



TENAILLE, s. f. (*outil à l'usage de presque tous les Ouvriers.*) il sert à arracher ou à tenir quelque chose. On appelle le mors de la *tenaille*, les deux demi-cercles qui sont à un bout; parce qu'en se rencontrant quand on les ferme, ils mordent pour ainsi dire toutes les choses qui se trouvent entre deux. Outre cette *tenaille* commune à toute sorte d'ouvriers, il y en a de particulières à certains arts & métiers, * comme aux orfèvres, aux fondeurs, aux monnoyeurs, aux maréchaux, aux ferruriers, &c. Voyez les articles suivans. *

TENAILLE, s. f. (*Docimastique.*) entre les ustensiles que l'art des essais

rend indispensables, on fait usage de quatre sortes de *tenailles*, *forcipes*.

La première est composée de deux leviers de fer, longs de deux piés, épais de deux lignes, & attachés par le milieu à l'aide d'un axe qui permet à leurs bras de s'ouvrir & de se fermer sans vaciller. Les bras destinés à prendre les vaisseaux se termineront en une espèce d'arc de cercle, dont la convexité sera tournée du côté de la partie extérieure, l'un desquels sera garni, comme d'une sous-tendante, d'une petite branche de fer large de deux lignes, épaisse d'une feuille, & longue à peu près de deux pouces. La partie de rayon, comprise entre chacun de ses arcs & sa corde, sera de trois lignes. Pour manier aisément cette

tenaille, on fait des anneaux à ses bras supérieurs en les courbant. Elle sert à retirer de dessous la moufle, les scorificatoires, les coupelles & autres petits vaisseaux; ce qui se fait en insinuant les doigts de la main droite dans les anneaux de sa partie supérieure, la soutenant avec la main gauche pour lui donner plus d'appui, & en pincant le bord droit du vaisseau, l'arc soutenu étant tourné en dehors, pour l'empêcher de vaciller.

La seconde *tenaille* est une pince faite d'une lame d'acier fort polie, trempée comme un ressort, presque pointue par son extrémité inférieure, & longue de six pouces. Elle est employée à prendre les grains de fin qui restent sur les coupelles, ou autres petits corps quelconques.

La troisième *tenaille* destinée à prendre des moyens creusets de fusion, est longue de deux piés, ainsi que la première, & n'en diffère que parce que les leviers dont elle est composée sont plus forts, & que ses bras inférieurs se terminent par un bec long d'un pouce & demi, & large de six lignes: ce bec doit être arqué, afin de s'ajuster aux parois des creusets qu'il doit embrasser étroitement; elle est particulièrement faite pour manier les vaisseaux médiocres dont on verse le métal fondu dans des moules, ou dans une lingotière.

Comme les grands creusets, & principalement ceux qui contiennent une grande quantité de métal sont plus sujets que les petits à contracter des fêlures, qui, à moins qu'elles ne viennent de l'humidité de la tourte, commencent toujours par leur partie supérieure, & s'étendent pour l'ordinaire jusqu'au fond du creuset, se formant assez rarement en ligne circulaire; on se sert pour les ôter du feu, d'une quatrième *tenaille* plus forte & plus longue que la première: à la partie interne de son bras inférieur sera attaché un demi-cercle, dont le rayon de quatre pouces sera perpendiculaire au bras de la *tenaille*: le second bras sera muni de deux autres demi-cercles, l'un plus grand & l'autre plus petit que le précédent, & placés de même que lui; mais disposés de façon qu'il restera entre chacune de leurs extrémités voisines un intervalle d'un pouce, propre à recevoir le

demi-cercle du premier bras. On peut, à la faveur de cette structure, transporter les moyens comme les plus grands vaisseaux. Avant que de se servir de cette *tenaille*, on rougit médiocrement ses pinces, & on les applique un peu au dessous du bord supérieur du creuset, que l'on enlève en sûreté au moyen du cercle dont l'un de ses côtés est environné. M. Cramer a joint à la description qu'on vient de lire, des *tenailles* nécessaires aux essais; les figures de chaque *tenaille* en particulier. (D. J.)

TENAILLES INCISIVES, *instrument de Chirurgie* dont on se sert pour couper des esquilles & des cartilages. Il y en a de différentes especes; la première, voyez fig. 2, Pl. XXI, est longue de sept pouces & demi; c'est une especes de pince dont les branches sont jointes par jonction passée. Voyez JONCTION PASSÉE.

L'extrémité antérieure de chaque branche est un demi-croissant, un peu alongé, plus épais près de sa jonction, mais qui va en diminuant d'épaisseur, pour augmenter en largeur, & se terminer par un tranchant qui a un pouce quatre lignes d'étendue.

Les extrémités postérieures de ces branches ont environ cinq pouces, elles sont épaissies près de leur jonction, où elles ont cinq lignes & demie de large; leur surface extérieure est placée près de leur jonction, & elle devient plus large & arrondie vers leur extrémité, afin de leur tenir lieu de poignée; ces extrémités sont naturellement écartées l'une de l'autre, par un ressort de deux pouces sept lignes de long, dont la base est attachée sur la branche femelle, par un clou rivé.

Pour peu qu'il y ait de résistance dans les parties qu'on veut couper avec ces *tenailles*, on a beaucoup de difficultés, parce que les deux tranchans s'affrontent & s'appliquent perpendiculairement l'un sur l'autre: on se sert plus commodément de l'espece de ciseaux appelés par les ouvriers *cisoires*. Voyez CISOIRE. Cet instrument connu des ouvriers qui coupent le fer, peut être fort utile en chirurgie; il a beaucoup de force, parce que la puissance est

éloignée du point d'appui, & que la résistance est proche; & en outre parce que les tranchans ne sont point opposés l'un à l'autre, comme dans la *tenaille incisive* que nous venons de décrire.

L'usage des cisoires consiste à couper des esquilles d'os, des côtes, des cartilages, &c. Voyez *fig. 4, Planche XXI.*

La *figure 3* représente une autre espèce de *tenaille incisive*, fort utile pour couper les ongles des piés & des mains, & principalement ceux qui entrent dans la chair. Voyez PTERIGIUM. On s'en sert aussi pour couper les petites esquilles d'os, & principalement les grandes inégalités qui se trouvent quelquefois après l'opération du trépan, ou bien les pointes qui percent, ou peuvent percer la dure-mère. Ces sortes de pincettes n'ont pas plus de quatre pouces de longueur; les branches sont jointes par jonction passée; leur partie antérieure est une petite lame longue de dix lignes, évacuée en dedans, convexe & polie en dehors, coupée en talut depuis la jonction jusqu'à la pointe, & terminée en pointe; chaque lame est tranchante par l'endroit qu'elles se joignent; les deux branches postérieures, qui font la poignée, sont recourbées en arc, & se tiennent écartées par un simple ressort, qui doit avoir au moins un pouce de long. (Y)

TENAILLES, (*outil d'Arquebustier.*) ces *tenailles* ressemblent aux *tenailles* en bois des fourbisseurs; les arquebustiers s'en servent pour serrer un canon de fusil dans l'étau; ils en ont aussi qui sont garnies de plaques de liège, pour serrer un bois de fusil dans l'étau, attendu que s'ils ne prenoient point cette précaution, les *tenailles* marqueroient sur le bois, & le gâteroient.

TENAILLES DROITES, (*outil d'Arquebustier.*) ces *tenailles* sont faites comme celles des ferruriers, & servent aux arquebustiers pour faire chauffer le fer à la forge, & le tenir sur l'enclume. V TENAILLES, (*Serrurerie.*)

TENAILLES A CROCHET, (*outil d'Arquebustier.*) ces *tenailles* sont faites comme celles des ferruriers, & servent aux arquebustiers aux mêmes usages que les *tenailles* droites.

TENAILLES A VIS, (*outil d'Arqueb.*) ces *tenailles* à vis s'appellent aussi *étai à main*, & sont faites comme celles des ferruriers, horlogers, &c. les arquebustiers s'en servent à différens usages, & en ont à mâchoire plate, & à mâchoire d'étau.

TENAILLES A CHANFREIN, (*outil d'Arquebustier.*) ces *tenailles* sont exactement faites comme celles des ferruriers, & servent aux arquebustiers pour tenir des pièces de côté dans leur étau, & les limer plus facilement.

TENAILLES, *en terme de batteur d'or*, sont des pinces dont les mâchoires sont plates & unies, dont l'une des branches à l'autre extrémité, s'arrête dans une petite plaque de fer percée de plusieurs trous; ces *tenailles* sont soutenues sur une espèce de patte en cercle, soudée à deux pouces des mâchoires, afin qu'elles soient de la hauteur de l'outil, qu'elles assujettissent pendant qu'on l'emplit. V OUTIL.

TENAILLES A BOUCLES, *en terme de Bijoutier*, sont des *tenailles* dont les queues sont droites & plates dans toute leur longueur, & arrondies par le bout, le long desquelles coule une boucle de fer qui sert à ouvrir ou fermer plus ou moins les mâchoires des *tenailles*, qui n'ont rien de particulier quant à leur forme.

TENAILLES CROCHES, *en terme de Metteur-en-œuvre*, sont des *tenailles* qui ne diffèrent des pinces ordinaires que par l'une de leurs mâchoires, qui forme un demi-cercle, & se termine en une pointe qui entre dans la place destinée au chaton, &c. on se sert des *tenailles croches* pour le limer; sa culasse s'appuie contre la mâchoire droite & plate, pendant que le morceau de métal où l'on a fait sa place, est retenu dans la mâchoire courbe: on les appelle encore *tenailles à chaton*.

TENAILLES PLATES, *en terme de Bijoutier*, sont des pinces dont les mâchoires sont plates, & dont les branches qui servent de queue ou manche, sont recourbées en dedans.

TENAILLES, instrument de fer dont les *Bourreliers* se servent pour tirer & alonger leur cuir. Ces *tenailles* sont faites exactement comme les *tenailles* des cordonniers.

TENAILLES, *en terme de Boutonnier*, sont des especes de pinces d'une seule piece, dont chaque mâchoire est plate en dedans; & forme en dehors une espece de glacis, jusqu'à l'endroit qui s'appuie sur l'étau: on s'en sert sur-tout pour tenir les gros clous de carrosse dans l'étau.

TENAILLES, (*outil de Charron.*) ces *tenailles* sont exactement faites comme les pinces de forge des maréchaux, & servent aux charrons pour tirer du feu les chevilles qu'ils font rougir, & les poser dans leurs ouvrages.

TENAILLES, (*Cordon.*) elles n'ont rien de remarquable que leur force: elles servent à arracher les clous.

TENAILLES, (*Cout.*) Ces forgerons ont les mêmes *tenailles* que les ferruriers & les taillandiers. *Voyez ces TENAILLES.* Quelques-unes sont échancrées entre les mâchoires, de maniere à pouvoir y placer la queue d'une piece à demi-forgée: on les appelle *tenailles à rabattre*.

TENAILLES, *en terme de Diamantaire*, sont des especes de pinces plates, dont les mâchoires ont une gravure par le bout pour recevoir la queue de la coquille; elles sont pressées plus ou moins par un écrou; la queue de ces *tenailles* ne forme qu'un seul brin plat, & qui va toujours en s'élargissant jusqu'à son extrémité qui se cloue sur deux piés de bois de la même piece, qui représentent une sorte d'arcade; les *tenailles* s'appuient par chaque bout contre deux chevilles, l'une à gauche, & l'autre à droite, pour les fixer sur le même point, & se chargent de plombs plus forts à proportion qu'on veut faire plus ou moins manger le diamant.

TENAILLES A BOUCLES, *en terme de Doreur*, sont des *tenailles* dont les mâchoires renversées en dehors, représentent la lettre T, elles se serrent dans l'étau, & servent à apprêter les boucles; elles sont d'une grandeur proportionnée aux boucles, &c.

TENAILLES A DRESSER, *en terme d'Épinglier*, ne different des *tenailles* ordinaires que parce que leurs mâchoires sont tranchantes: on les appelle *triquoises*.

TENAILLES, (*outil de Ferblancier.*) ces *tenailles* n'ont rien d'extraordinaire.

TENAILLES des *Fondeurs*, appellées *happes*, sortes de pinces avec lesquelles ils prennent les creusets dans le fourneau, pour verser le métal fondu qu'ils contiennent, dans les moules dont on veut qu'ils prennent la figure. *Voyez l'article HAP-PES, & FONDEUR EN SABLE.*

TENAILLES TRANCHANTES, outil dont les *Bimblotiers* *faiseurs de dragées* au moule se servent pour séparer les dragées qui tiennent à la branche ou jet principal. Ces *tenailles* sont composées de deux branches jointes ensemble par un clou à deux têtes. Les becs de ces *tenailles* sont des tranchans d'acier bien affilés entre lesquels on présente les branches de dragées, en sorte que les tranchans coupent les jets qui unissent chaque dragée à la branche qui est le jet commun. On coupe en serrant dans la main les deux poignées de bois qui terminent les branches de la *tenaille*.

TENAILLES DE BOIS, *en terme de Fourbisseur*, sont des sortes de pinces de bois dans lesquelles on serre les pieces d'une garde pour les ciseler, & empêcher que l'étau ne les endommage.

TENAILLES A VIS, est un outil dont se servent les graveurs pour tenir la planche, & ne se point brûler pendant qu'ils noircissent le vernis.

TENAILLES, (*Horlogerie.*) instrument dont on se sert pour tenir quelque piece de métal ou agir sur elle avec force. Il y en a de différentes especes; celles dont les horlogers font usage, sont 1°. les *tenailles* à vis; elles consistent en deux branches, dont l'une est mobile autour d'un point, & sur un ressort circulaire, par le moyen d'une vis. On approche leurs mâchoires l'une de l'autre; & l'on y presse la piece que l'on y veut tenir. 2°. Les *tenailles* qu'on appelle *tenailles à boucles*, dont les mâchoires sont pressées l'une contre l'autre au moyen des boucles ou coulans, & dont les branches sont ou mobiles sur un centre, ou à ressort, comme celle de la petite *tenaille* qui est une espece de porte-crayon ajusté dans un manche, lequel est percé d'outre en outre, pour laisser passer le fil de laiton dont on se sert pour faire des goupilles. 3°. Les *tenailles* à couper

à couper dont les mâchoires sont tranchantes, & servent à couper de petites parties de métal.

TENAILLES de Menuisier, elles sont communes; elles servent à arracher les clous.

TENAILLES A ETIRER, en terme d'Orfevre, sont de grosses pinces proportionnées néanmoins à la grosseur du fil qu'elles prennent en sortant de la filiere. Leurs mâchoires sont taillées comme une lime. Elles sont composées de deux branches qui s'appliquent l'une sur l'autre en se croisant un peu, s'approchent l'une de l'autre à la tête, autant qu'on veut, & que la piece qu'elles tiennent le permet. Chacune de ces branches se termine à l'autre bout par un crochet où s'attache la corde ou la fangle. Voyez CORDE ou SANGLE.

TENAILLES A FONDRE, en terme d'Orfevre en grosserie, ce sont de grosses tenailles qui diffèrent peu des tenailles ordinaires, si ce n'est que les pinces sont longues & recourbées quarrément. On s'en sert pour tirer les creusets du feu, & pour verser l'argent ou l'or dans les lingotieres.

TENAILLES A FORGER, en terme d'Orfevre, sont des tenailles grosses par proportion à la piece que l'on forge; on les appelle tenailles à forger, parce qu'on s'en sert pour retenir les pieces d'orfèvrerie sur l'enclume.

TENAILLE A JETTER, outil de Potier d'étain, qui sert à jeter en moule de la vaisselle; cette tenaille est composée de deux branches de fer qui se séparent au milieu pour passer la queue du noyau du moule; elles joignent ensemble par le bout au moyen d'un crochet & d'un trou où il tient, & par l'autre bout qui est du côté de l'ouvrier qui travaille; les deux bouts sont garnis de dents rondes; on serre ces branches qui embrassent le moule avec la main droite, & de la gauche on pousse un anneau ovale de fer qui tient tout en respect lorsqu'on jette; le moule doit être à plat sur la tenaille, lorsqu'on le serre ou qu'on le veut ouvrir, & cette tenaille est posée sur la selle à jeter. V JETTER L'ÉTAIN EN MOULE.

TENAILLE A PAILLONNER, est un autre outil de fer qui sert à tenir les pieces

de vaisselle sur le feu, quand on les pailonne. Les queues se serrent aussi avec un anneau, & ont des dents comme la tenaille à jeter. Voyez PAILLONNER.

TENAILLE, (Serrurier.) les tenailles de forges sont composées de deux branches de fer fixées ensemble par une rivure. La partie qui sert à ferrer le fer à forger, est de fer quarré depuis la rivure, & porte de longueur depuis trois pouces jusqu'à cinq. Les branches depuis la rivure jusqu'à leurs extrémités sont arrondies & plus menues, plus ou moins longues, selon la force de la tenaille. Il y en a de droites & de coudées.

La tenaille à chanfrein a sa rivure à l'extrémité des branches, & ses deux mâchoires sont coudées l'une sur l'autre en bâton rompu. On la place dans l'étau; elle serre la piece à limer.

La tenaille à vis ressemble à un petit étau à main qui n'a point de patte. On s'en sert pour tenir les pieces d'ouvrages à limer.

TENAILLES en terme de Cornetier-Tabletier, ce sont des pinces à main qui ne diffèrent des pinces proprement dites, qu'en ce qu'elles sont plus courtes, sans clef, & que c'est par leur moyen que l'ouvrier abat des pinces une piece qu'il veut ouvrir.

TENAILLES, (Tailland.) ce sont les mêmes que celles du ferrurier & des autres forgerons.

TENAILLES des insectes, (Hist. des insect.) partie creuse & percée que plusieurs insectes ont au bout de la tête, & dont ils se servent pour piquer, tuer d'autres insectes, & les sucer.

Il y a divers genres d'insectes très-carnassiers, auxquels on n'apperçoit d'abord ni bouche, ni trompe, ni aucune ouverture apparente par où l'on puisse soupçonner qu'ils prennent leur nourriture. On se figureroit presque qu'ils vivent de l'air, si deux grandes tenailles en forme de cornes recourbées qu'ils ont à la tête, n'annonçoient qu'il leur faut un aliment plus solide. Ce sont ces deux tenailles même qui leur servent de trompe & de bouche; elles sont creuses & percées, ou fendues vers leur extrémité; ils les enfoncent dans le

corps des animaux dont ils veulent se nourrir, & fucent au travers de ces *tenailles* tout l'intérieur de l'animal faisi. Voyez la figure de cette partie des insectes dans la *Micrographie* de Hook. (D. J.)

TENAÏLLE, (*Art. milit. Tactique des Grecs.*) La *tenaille* chez les Grecs, étoit une ordonnance qu'ils oppoioient à la marche en colonne directe V. MARCHÉ. Pour la former, une troupe se partageoit en deux divisions qui, marchant par les ailes s'éloignoient par la tête, & se joignoient par la queue, & qui leur donnoit la forme d'un angle rentrant, ou de la lettre V. (Voyez fig. 26, *planc. de l'art. milit. Tactique des Grecs*). La *tenaille* est facile à former: la troupe étant partagée en deux divisions, celle de la droite fait un demi-quart de conversion à gauche, & l'autre à droite, après quoi toutes les files de la première division décrivent encore autour de leur chef de file un autre demi-quart de conversion à gauche, & les files de la gauche font le même mouvement à droite, & la *tenaille* se trouve faite. (V)

TENAÏLLE, (LA) *en terme de Fortification*, est une espèce d'ouvrage extérieur composé de deux faces qui forment un angle rentrant, & de plus de deux longs côtés parallèles ou à peu près parallèles. Cette sorte d'ouvrage n'est plus guère en usage, parce que l'angle rentrant que forment ses faces, n'est point défendu. Il peut servir seulement dans des retranchemens ou autres ouvrages de terre très-peu élevés. Voyez OUVRAGE EXTÉRIEUR, ANGLE MORT & QUEUE D'ARONDE.

Il y a deux sortes de *tenailles*, savoir la simple & la double: la *tenaille* simple est un grand ouvrage extérieur, comme *D A B C E*, composé de deux faces ou côtés *A B* & *C B*, qui renferment l'angle saillant *B*. (Voyez *Pl. I de fortif. fig. 12.*)

La *tenaille* double ou flanquée est aussi un grand ouvrage extérieur composé de deux *tenailles* simples, ou de trois angles saillans, & de deux angles rentrans *F G H* & *H I K*. (Voyez *Pl. I de fortif. fig. 13.*) Voyez aussi FLANQUÉ.

Les grands défauts des *tenailles* sont 1°. qu'elles embrassent trop de terrain, ce qui donne de l'avantage aux ennemis; 2°. que l'angle *B* est sans défense, la hauteur du parapet empêchant les assiégés de voir ce qui se passe en bas, de sorte que les ennemis peuvent s'y loger & se mettre à couvert; 3°. que les faces *A B* & *B C* ne sont pas flanquées suffisamment.

C'est pour toutes ces raisons là que les plus habiles ingénieurs ont exclu les *tenailles* des fortifications, & que, si quelquefois ils en font encore, ce n'est que faute de temps pour faire un ouvrage à cornes.

La *tenaille* de la place est le front de la place compris entre les pointes de deux bastions voisins; elle est composée de la courtine des deux flancs élevés sur cette ligne & des deux faces qui joignent ces flancs. Voyez BASTION, COURTINE, &c. de sorte que la *tenaille* est ce qu'on appelle aussi la *face* ou plutôt le front d'une forteresse. Voyez FACE, FRONT & PLACE FORTIFIÉE.

TENAÏLLE DU FOSSÉ, est un ouvrage bas que l'on fait devant la courtine au milieu du fossé. Voyez FOSSÉ.

On en fait de trois sortes: la première est composée d'une courtine, de deux flancs & de deux faces; le rempart de la courtine contenant le parapet, & le talut n'a que cinq toises d'épaisseur; mais le rempart des flancs & des faces en a sept. (Voyez *tab. fortif. fig. 21, litt. e.*)

La seconde que M. de Vauban trouve de fort bonne défense, n'est composée que de deux faces élevées sur les lignes de défenses; son rempart & ses faces sont parallèles.

La troisième sorte ne diffère de la seconde qu'en ce que son rempart est parallèle à la courtine de la place. Telle est celle que M. de Vauban a construite à Landau & au neuf Brisach.

Elles sont toutes trois de bonne défense pour le fossé, & elles sont si basses, que le canon des assiégeans ne peut y atteindre avant qu'ils soient maîtres du chemin couvert, & qu'ils y aient planté leur artillerie.

La *tenaille* sert à augmenter la défense du fossé. Les coups qui partent de cet

ouvrage qui est peu élevé, sont plus dangereux que ceux qui sont tirés des flancs de la place. La première espèce de *tenaille*, c'est-à-dire, celle qui a des flancs, se nomme *tenaille à flancs*; les deux autres se nomment *tenailles simples*. M. le maréchal de Vauban qui est l'inventeur des *tenailles*, après s'être d'abord servi des *tenailles à flancs*, leur a préféré dans la suite les simples, parce que les flancs des premières peuvent être aisément enfilés du rempart de la demi-lune. Cet inconvénient ne se trouve point dans la *tenaille simple*, mais aussi son feu est fort oblique.

Pour construire la *tenaille à flancs*, il faut 1°. mener, (*Pl. I de fortif. fig. 8,*) la ligne GH parallèle à la courtine RS , & éloignée de trois toises de cette ligne; 2°. mener les lignes GI & HK parallèles aux flancs RE , SF , à la distance de cinq toises; 3°. tirer les lignes de défense AS & BR ; puis du sommet M de l'angle flanquant, il faut prendre de part & d'autre MN , MP égales chacune à la moitié de MI & MK , & des points N & P abaisser les perpendiculaires NO , PQ sur les lignes de défense BR , AS . Ces perpendiculaires seront les flancs de la *tenaille*; IN & PR en seront les faces, & OQ la courtine; 4°. à trois toises du trait principal on lui mena en dedans des parallèles à la distance de trois toises, pour déterminer son parapet. On donnera cinq ou six toises au terre-plein de la *tenaille* vis-à-vis les faces, & deux ou trois à celui de la courtine.

Si la distance de la ligne GH à la courtine OQ est moindre que de cinq toises, on commencera par mener une parallèle de deux toises à la ligne GH pour le terre-plein de la *tenaille* vis-à-vis la courtine, & ensuite une autre parallèle à la distance de trois toises de cette ligne, qui terminera la longueur des flancs, NO , PQ par sa rencontre avec ces flancs, & qui sera le côté extérieur du parapet de la courtine de la *tenaille*.

Il y a une banquette à la *tenaille*, comme au parapet du corps de la place; on en construit même ordinairement deux vis-à-vis les faces, parce que pour couvrir les

flancs, on en élève davantage le parapet. La *tenaille* se partage en deux parties par un petit fossé MV , qu'on pratique au milieu de la courtine. On communique dans les deux parties de la *tenaille* par un petit pont qui les joint ensemble.

Pour construire la *tenaille simple*, il faut aussi mener d'abord, (*Pl. I de fortif. fig. 9,*) une parallèle DC à la courtine AB , qui en soit éloignée de trois toises: tirer après cela les lignes de défense OB , PA , & mener des parallèles DE , CF aux flancs AG , BH à la distance de cinq toises. On mène ensuite des parallèles au trait principal EMF , à la distance de trois toises, pour avoir le parapet de la *tenaille*, & d'autres parallèles à cette dernière à la distance de cinq ou six toises, pour en avoir le terre-plein.

Lorsque les lignes KX , NY qui terminent le terre-plein de la *tenaille*, rencontrent la ligne DC parallèle à la courtine dans des points X & Y , (*Pl. I de fortif. fig. 10,*) éloignés de plusieurs toises du milieu de la *tenaille*, alors cet ouvrage est brisé dans cette partie. On termine dans ce cas le terre-plein du milieu de la *tenaille* par une parallèle ADC prise à la distance de deux ou trois toises de cette ligne, & le parapet par une autre parallèle à la distance de trois toises de la précédente; elle donne le côté extérieur de la partie RS de la *tenaille*, c'est-à-dire, qu'elle coupera les lignes EM , MF dans des points R & S qui termineront la brisure de la *tenaille*.

Il est évident, par la construction qu'on vient de donner des différentes *tenailles*, que cet ouvrage est entièrement isolé ou détaché de la place. Sa distance au revêtement du rempart le met à l'abri des éclats causés par la ruine ou la destruction du rempart. Sa situation vis-à-vis la courtine ne permet pas qu'il soit enfilé. Ainsi la *tenaille* a tous les principaux avantages de la fausse braie, sans en avoir les défauts. Aussi M. le maréchal de Vauban l'a-t-il substituée aux fausses braies. V. FAUSSES BRAIES. (Q)

TENAILLÉE f. f. en terme d'Épinglier, c'est une quantité de tronçons que l'empointeur prend à peu près pour les porter

sur la meule. Il les tient dans les deux mains, ou les fait rouler entre les doigts en avançant & retirant alternativement les pouces des deux mains pour présenter les différens côtés des tronçons à la meule.

TENAILLER, v. act. (*Hist. des sup.*) c'est tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. On ne condamne guere à ce supplice que ceux qui ont attenté à la personne du roi. Ravaillac fut *tenaillé* aux mamelles, aux bras & aux cuisses, pour avoir assassiné Henri IV

TENAILLONS ou GRANDES LUNETTES, sont des ouvrages qui couvrent les faces des demi-lunes, & qui leur servent d'espece de contre-gardes.

Le terme de *tenaillons* ne paroît avoir été en usage que depuis le siege de Lille, en 1708. On appelle ainsi les grandes lunettes dans la relation de ce fameux siege, & ce terme est actuellement plus commun & mieux établi parmi les militaires que celui de grandes lunettes.

Pour construire les *tenaillons* ou grandes lunettes, il faut prolonger les faces *B D*, *C D* de la demi-lune, (*Pl. V des fortif. fig. 1,*) indéfiniment au delà de sa contrescarpe; prendre *E F* de 30 toises, & *H G* de 15; tirant ensuite la ligne *G F*, l'on aura la moitié de la lunette, dont *G F* & *F E* seront les faces; *H E* & *H G* les demi-gorges. Si l'on fait la même opération sur le prolongement de l'autre face *C D* de la demi-lune *X*, on aura la lunette ou le *tenaillon* tracé.

La lunette a un rempart, un parapet, & un fossé le long de ses faces, comme la demi-lune: son rempart est seulement de 3 piés plus bas que celui de la demi-lune, & son fossé a la même largeur que celui de cet ouvrage. La lunette ou *tenaillon* est flanqué de la face du bastion & de celle de la demi-lune. (*Q*)

TENAN, (*Géogr. mod.*) petite province du royaume de Tonquin, la plus orientale de ce royaume. Elle rapporte principalement du riz. (*D. J.*)

TENANCIER, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) est celui qui tient & possède un héritage ou sa part d'un tenement ou domaine; les co-tenanciers sont ceux qui

tiennent conjointement au même domaine. Voyez PERSONNIER, TENEMENT. (*A*)

TENANT, s. m. (*Hist. de la chevalerie.*) on appelloit proprement *tenans*, ceux qui ouvroient le carroufel, & qui faisoient les premiers défis par les cartels que publioient les hérauts; c'étoient eux qui composoient la premiere quadrille; les autres chevaliers étoient les assaillans. Les *tenans* furent ainsi nommés, parce qu'ils soutenoient, les armes à la main, les propositions qu'ils avoient avancées. (*D. J.*)

TENANT, TE, adj. (*terme de Blason.*) se dit d'une figure humaine, d'un dextrochere, d'une main, qui paroît tenir quelque piece ou meuble dans un écu.

Du Chastelier, en Bretagne; de gueules au dextrochere, mouvant de l'angle senestre en chef, & posé en barre, tenant une fleur-de-lis, accompagné de quatre besans, un en chef, deux aux flancs, un en pointe; le tout d'argent.

TENANS, s. m. plur. (*terme de Blas.*) anges, sauvages, mores, sirenes, qui semblent tenir l'écu. Ils sont ordinairement deux, un de chaque côté. Voyez SUPPORT.

Les armes de Naples, par exemple, sont d'azur, semées de fleur-de-lis d'or au lambel de gueules en chef, & il a pour tenans deux sirenes ou femmes marines au naturel.

Il y a aussi des *tenans*, qui ont été tirés des corps des devises, & des animaux du blason; comme le porc-épic de Louis XII, & la salamandre de François I.

Les premiers *tenans* ont été des troncs ou des branches d'arbre, auxquels les écussons étoient attachés avec des courroies ou des boucles. Depuis on a représenté les chevaliers tenans eux-mêmes leur écu attaché à leur cou, ou sur lequel ils s'appuyoient; comme on voit Philippe de Valois sur les deniers d'or battus en 1336.

L'origine des *tenans*, vient de ce que dans les anciens tournois, les chevaliers faisoient porter leurs écus par des valets déguisés en mores, sauvages & dieux de la fable, même en monstres, pour inspirer de la terreur à leurs adversaires.

Il y avoit aussi des valets déguisés en ours, lions & autres animaux.

Ces valets tenoient l'écu de leurs maîtres ; lorsqu'on ouvroit les pas d'armes , ceux qui devoient combattre touchoient de leur lance l'écu du chevalier avec lequel ils devoient entrer en lice. Celui qui voyoit toucher son écu , se présentoit & attaquoit le champion.

Les auteurs ont nommé *tenans* dans les armoiries , les figures humaines , & *supports* les figures des animaux. (*G. D. L. T*)

TENANS ET ABOUTISSANS, (*Jurisp.*) sont les confins d'un héritage , ceux auxquels il tient & aboutit ; dans les contrats de vente ou de louage , dans les aveux & reconnoissances , on doit exprimer les *tenans & aboutissants* , & sur-tout dans les demandes en définitement ou en déclaration d'hypothèque , & autres semblables , afin que l'on puisse connoître d'une manière certaine de quel héritage il s'agit. Voyez AVEU , CONFINS , DÉCLARATION , LIMITES , RECONNOISSANCE. (*A*)

TÉNARE , f. m. (*Mytholog.*) comme à moitié de la hauteur de ce promontoire de la Laconie , il se trouvoit un abyme ou prodigieuse caverne dont l'entrée étoit très-obscure , *tenariæ foci* , il n'en fallut pas davantage aux poètes pour en faire le soupirail des enfers , où Pluton donne des loix , *rex ferreus orci* , *stigii dominator averni*. Là , disent-ils ,

*Là regne , en morne silence ,
Ce tyran aux sévères traits ,
Près de la beauté dont l'absence
Causa tant de pleurs à Cérés.
La douleur , la faim , le carnage ,
Le désespoir , l'aveugle rage
Sont ses ministres odieux ,
Qui pour plaire au roi du Ténare
Se disputent l'honneur barbare
De mieux peupler les sombres lieux.*

Orphée , si nous en croyons les mêmes poètes , pénétra par le soupirail du promontoire de Laconie dans les profondes demeures du tartare , & enchanta tous les habitans par les accords de sa lyre ,

*C'est par-là qu'un mortel , forçant les
rives sombres
Au superbe tyran qui regne sur les
ombres*

*Fit respecter sa voix ;
Heureux , si trop épris d'une beauté
rendue ,
Par un excès d'amour il ne l'eût point
perdue
Une seconde fois.*

Hécatee de Milet a eu une idée fort raisonnable , quand il dit que cette caverne du *ténare* , servoit apparemment de repaire à un gros serpent , que l'on appelloit *le chien des enfers* , parce que quiconque en étoit mordu , perdoit la vie ; mais Hercule trouva le moyen de le tuer , & de le faire voir à Eurysthée. (*D. J.*)

TÉNARE , (*Géogr. anc.*) *Tænaria* , promontoire au midi du Péloponnèse , entre le golfe de Messénie & celui de Laconie , avec une ville de même nom. Ptolomée , l. III , c. xvj. appelle le promontoire *Tænaria* , & la ville *Tænarium*.

Le promontoire *Tænarum* , dit Pausanias , Lacon. cap. xxv. avance considérablement dans la mer ; & au bout de quarante stades , on trouve la ville de *Caenopolis* , dont l'ancien nom étoit *Tænarum*.

Il y avoit outre cela un célèbre temple de Neptune sur le promontoire *Tænarum* : *Fanum Neptuni est Tenari* , dit Cornélius Népos , *quod violare nefas dicunt Græci*. Strabon ajoute que ce temple étoit dans un bois sacré ; Pausanias nous apprend que ce temple étoit en forme de caverne , & qu'au devant on voyoit la statue de Neptune. Ces deux derniers auteurs rapportent la fable qui vouloit que ce fût par-là qu'Hercule fût descendu aux enfers.

Le promontoire est nommé aujourd'hui le *Cap de Matapan* , & la ville *Tænarium* pourroit bien être le port des Cailles , *Porto-Caglie*.

On tiroit autrefois du mont *Ténare* du crystal de roche , & d'autres pierres dures ; les Grecs disent que les veines en sont encore fécondes , & que les habitans ne les négligent , que pour ne pas attirer les Turcs chez eux. (*D. J.*)

TENARIEN , (*MARBRE*) *Tænarium marmor* , (*Hist. nat.*) nom d'un marbre dont il est parlé dans les ouvrages des anciens ; il y en avoit de deux espèces très-

différentes, l'un étoit noir, très-dur, & prenant un très-beau poli, il se tiroit du promontoire de *Tænare* dans le territoire de *Lacédémone*. L'autre qui étoit plus estimé & plus rare étoit d'un verd tirant sur le jaune; quelquefois ce dernier étoit appelé *marmor herbosum* ou *xanthon*.

TÉNARIES, (*Antiq. grecques.*) *τανάρια*, fête en l'honneur de Neptune surnommé *Ténarien*, de *Ténare*, promontoire en *Laconie*, où il avoit un temple. *Potter. Archæol. græc. t. I. p. 432. (D. J.)*

TENARIUS, (*Mythol.*) surnom de Neptune, à cause du temple en forme de grotte que ce dieu avoit sur le promontoire de *Ténare*.

TENBY, (*Géogr. mod.*) ville à marché d'Angleterre, en *Pembrok-Shire*, sur la côte, au nord de la pointe de *Ludfol*. Elle est jolie, & renommée pour l'abondance de poisson qu'on y prend.

TENCHE, voyez **TANCHE**.

TENÇONS ou **TENSONS**, f. m. pl. (*Lang. franç.*) c'est ainsi qu'on appelloit des questions galantes sur l'amour, que les anciens poètes françois mirent en vogue, & qui donnerent lieu à l'établissement d'une cour, qu'on nomma la *cour d'amour*. Là des gens d'esprit terminoient par leur décision, les disputes que les *tençons* avoient fait naître, & les arrêts de ce tribunal étoient irréfragables. La *Picardie* tenoit aussi, à l'imitation de la *cour d'amour* de *Provence*, ses *plaid* & *gieux sous l'ormel*, qui avoient la même origine & le même but. *Martial d'Auvergne* nous a donné un recueil de ces jugemens galans, ou du moins faits à leur imitation, sous le titre d'*arresta amorum*; j'en ai parlé ailleurs. On trouve plusieurs exemples de *tençons* dans les poésies de *Thibaut*, comte de *Champagne*, & roi de *Navarre*. (*D. J.*)

TENCTERI, (*Géogr. anc.*) peuples de la *Germanie*. Les *Cartes* les ayant chassés de leur première demeure, ils furent errans pendant trois ans, & vinrent enfin s'établir sur le *Rhin*, à la droite de ce fleuve dans le pays des *Ménapiens*. *Drusus* les subjuga, & ils devinrent alors amis du peuple romain. Il paroît qu'ils habitoient vis-à-vis de *Cologne*, dont ils étoient séparés par le *Rhin*.

Teneteri; dit *Tacite*, *Hist. l. IV, c. lxiv. discreta Rheno gens*; il sousentend *ab ubiis*, ou *agrippinensibus*.

Le nom de ces peuples est différemment écrit dans les auteurs anciens, car ils disent *Tencteri*, *Tenchieri*, *Tanchari*, *Tencterides*, *Tingri*, ou *Tenchateri*. Mais tous ces noms désignent toujours les mêmes peuples; & comme les *Teneteres* ont eu leurs migrations & leurs expéditions en commun avec les *Usipiens*, nous renvoyons leur histoire au mot *USIPPI*, *Géogr. anc. (D. J.)*

TENCTÉRIENS, f. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples de l'ancienne *Germanie*, qui du temps de *César* habitoient en *Westphalie*, vers les bords du *Rhin*.

TENDANCE, f. f. (*Physiq.*) c'est l'effort que fait un corps vers un point quelconque; ainsi l'on dit, la *tendance* des corps vers le centre de la terre. La *tendance* d'un corps mu circulairement pour s'échapper par la tangente.

TENDANT, (*Gram.*) participe du verbe *tendre*; qui a un but auquel il est dirigé, un raisonnement *tendant* à prouver que la raison ne peut rien contre les événemens. Des moyens *tendants* à une fin illécite. Deux requêtes *tendantes* à obtenir un privilège.

TENDE, (COMTÉ DE) (*Géog. mod.*) Comté de *Piémont* dans les *Alpes*. Il est borné au nord par la province de *Coni*; à l'orient par la province de *Mondovi*; au midi par le comté de *Nice*; & à l'occident par le comté de *Beuil*. On trouve dans ce comté *Tende*, sa capitale, & le *col de Tende* qui est un passage étroit entre de hautes montagnes sur la route de *Tende* à *Vernante*. (*D. J.*)

TENDE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le *Piémont*, capitale du comté du même nom, sur la rive droite de la *Roja*, à dix lieues au sud-ouest de *Coni*, & à vingt au midi de *Turin*. *Longit. 26. 8. lat. 44. (D. J.)*

TENDELET, f. m. terme de galere; c'est un *tendelet* ordinaire, formé d'une pièce d'étoffe, portée par la fleche & par des bâtons appelés *pertegues* & *pertiguetes*, qui sert à garantir la poupe des ardeurs du

soleil & de la pluie. (*Voyez* MARINE, (Pl. III. fig. 2. cott.) (A)

TENDÉRIE, f. f. (*terme d'Oïfel.*) toute chassé où l'on tend des filets aux oiseaux pour les faire tomber dans ce piège. (D. J.)

TENDEUR, f. m. (*Fauconn.*) celui qui prend les oiseaux de proie au passage par le moyen d'un filet & d'un duc dressé à cet effet, qui les appelle, & les fait donner dedans. Le *tendeur*, dès qu'il a pris l'oiseau, le cille, lui met des gets, avec la vernelle & la longe, le garnit de sonnettes avec un chaperon à bec, le défarme de la pointe du bec & des pointes des ferres; puis le veille, le paît & le purge; & ne le met sur sa foi, ni hors de filière, qu'il ne soit bien assuré & de bonne créance. (D. J.)

TENDINEUX, adj. *en anatomie*, épithète des parties formées par des tendons.

On appelle *centre tendineux du diaphragme*, la partie moyenne de ce muscle qui résulte du concours des fibres *tendineuses* & des différentes portions de muscles dont il est composé. V. DIAPHRAGME.

TENDOIR, f. m. (*terme de Tissér.*) c'est un bâton qu'on fait entrer dans le trou qui est au bout de la poitrine, qui sert à l'empêcher de se dérouler & à tendre l'ouvrage.

TENDOIRES, f. f. pl. (*Lainage.*) ce sont des morceaux de bois de charpente, ou de simples perches préparées pour faire sécher les étoffes après qu'elles auront reçu leurs apprêts. *Savary.* (D. J.)

TENDON, *tendo en anatomie*; c'est une partie blanche, la plus ferme & la plus tenace de celles qui composent les muscles dont il forme les extrémités. *Voyez* MUSCLE.

La plupart des muscles ont au moins deux tendons, un à chaque extrémité.

Celui qui est attaché à la partie vers laquelle se fait le mouvement, se nomme la *tête du muscle*. Celui qui est attaché à la partie qui est tirée vers une autre, se nomme la *queue du muscle*. *Voyez* TÊTE & QUEUE.

Lorsque les tendons s'épanouissent en forme de membranes, ces expansions

sont appelées *aponévroses*. *Voyez* APO-NEVROSE.

On a cru que les fibres qui composent le *tendon*, étoient nerveuses; mais on trouve aujourd'hui qu'elles ne sont autre chose que des productions des mêmes fibres qui forment le ventre ou corps du muscle. Toute la différence est que dans le corps du muscle elles sont lâches & à une certaine distance l'une de l'autre; au lieu que dans le *tendon* elles sont unies ensemble plus étroitement & plus fortement. *Voyez* FIBRE.

Leur blancheur vient uniquement de ce qu'à raison de leur tissu ferré elles n'admettent pas la partie rouge du sang. En effet, il y a la même différence entre ces deux sortes de fibres qu'entre un écheveau de fil, & une corde faite du même fil.

Les fibres des *tendons* ne souffrent pas de contraction ou de dilatation, comme sont celles du corps des muscles: elles agissent simplement comme des cordes pour tirer une partie vers l'autre.

TENDON D'ACHILLE, (*Anat.*) *tendon* large & fort, qui sert à étendre le pié, & qui vient du milieu de la jambe au talon.

C'est, je crois, le plus fort & le plus gros de tous les *tendons*. Il est formé par l'union intime des *tendons* de deux muscles différents, l'un appelé les *jumeaux*, & l'autre le *solaire*; il va s'attacher à la partie postérieure du calcaneum, & produit par l'épanouissement de ses filets l'aponévrose plantaire.

Un homme blessé au *tendon d'Achille*, ne peut se tenir debout, parce que quoique les muscles jambier & péronnier postérieurs soient suffisants pour étendre le pié; le point par où ces muscles passent de la jambe au pié est trop proche de l'appui.

Cette observation montre que l'éloignement du *tendon d'Achille*, fait toute la force du pié, & que plus ce *tendon* est éloigné de l'articulation, plus il a de force. Les animaux qui courent & sautent avec plus de facilité, sont ceux qui ont ce *tendon* plus éloigné; les hommes qui ont le talon fort long, se fatiguent moins à marcher, & plus le pié est long, plus la longueur du talon est nécessaire.

Mais tout fort qu'est le *tendon d'Achille*,

il peut se rompre complètement ou incomplètement. Voyez donc l'article qui suit. (D. J.)

TENDON D'ACHILLE, (*bleffure du*) (*Chirurgie.*) parlons maintenant des bleffures du tendon d'Achille, ce font de cruels accidens fort délicats à traiter, & qui par conféquent ne doivent pas être inconnus aux maîtres de l'art.

Non feulement le tendon d'Achille est exposé à la rupture, mais encore à différentes fortes de bleffures. S'il est piqué, percé ou coupé feulement en partie, le malade se trouve attaqué de fymptomes très-dangereux, qui font d'autant plus terribles, que ce tendon est plus gros que les autres. C'est fans doute pour cette raifon que les anciens médecins ont regardé les bleffures de ce tendon comme mortelles, ou du moins comme inguériffables. Les fymptomes qu'éprouve le malade lorsque le tendon est confidérablement bleffé, font moins cruels que quand la plaie est plus légère; en forte qu'alors il faut achever de le couper pour faire cefler la douleur & les convulfions; cependant il n'est pas impossible de réunir fans fure le tendon d'Achille, auffi-bien que d'autres tendons offensés, fi l'on peut bander le pié de maniere que les deux extrémités du tendon foient maintenues dans un état de contact.

Nos chirurgiens ont finalement hafardé de réunir le tendon par la voie de la fure, & Cowper nous en a laiffé une description détaillée, que M. Heifter a rendue encore plus intelligible que le fameux chirurgien de Londres ne l'a donnée lui-même.

Le bleffé avoit 30 ans; le tendon d'Achille de fa jambe gauche étoit entièrement coupé à la diftance de trois travers de doigts du calcaneum; la partie fupérieure étoit retirée en en-haut d'environ deux pouces. Cowper commença par découvrir, par la voie de l'incifion, les tégumens, pour pouvoir parvenir aux extrémités du tendon. Il prit deux aiguilles droites & menues, & introduifit, au moyen de la premiere aiguille, un fil de foie ciré dans la partie fupérieure du tendon, à un demi-pouce du bout. Avec une autre aiguille enfilée pareillement d'un fil

de foie, il perça de même la partie fupérieure du tendon, la faifant entrer un peu plus bas que la premiere; enfuite il passa les deux aiguilles dans la partie inférieure du tendon. Il étendit le pié du malade, & fit approcher les deux extrémités du tendon au point qu'elles fe touchaffent, en tirant les deux bouts de fil l'un à l'autre, lesquels il lia de maniere que les extrémités du tendon fuffent maintenues en état de contact; faifant toujours tenir au bleffé fon pié alongé; puis il coupa les bouts des fils.

Cela fait, il pansa la plaie avec de la charpie qu'il trempa dans de l'huile de térébenthine, & y appliqua une compresse & un bandage. Mais afin que le pié fût toujours comme il le falloir, dans un état d'extenfion, & que les extrémités du tendon continuaffent de fe toucher, il fit une efpece d'arc de carton fort & épais, qu'il appliqua tellement à la partie antérieure du pié & de la jambe, que le pié ne pût point avoir de mouvement ni la fure fe rompre. Cowper observe que le bleffé fe plaignit de douleurs aiguës, lorsqu'il lui perça avec l'aiguille la partie fupérieure du tendon, mais qu'il n'en fentit point lors de la perforation de la partie inférieure.

L'opération faite, le malade fut mis au lit; on lui tira du bras quatorze onces de fang, pour obvier, par cette grande faignée, aux accidens qui pouvoient furevenir; on lui donna fur le foir une once de firop de diacode, pour lui procurer du repos.

Le lendemain le malade se trouva affez bien: il avoit dormi: feulement il se plaignit que pendant la nuit il avoit fenti des douleurs lancinantes au gras de la jambe, lorsqu'il lui étoit arrivé de s'éveiller. Le troifieme jour Cowper pansa la plaie de même que le premier, y ajoutant feulement une fomentation d'absynthe, de fauge, de romarin & de feuilles de laurier. Le quatrieme jour la plaie parut humectée d'une humeur fereufe appellée *synovie*; le fix cette matiere étoit épaiffie; le huit elle l'étoit encore davantage, après quoi elle difparut d'elle-même:

Pendant

Pendant tout ce temps - là les deux extrémités du *tendon* ne s'écartèrent point du tout ; mais il parut à l'endroit de leur conjonction une substance blanche , sur laquelle M. Cowper appliqua du baume de térébenthine & de la teinture de myrrhe. Bientôt après cette substance se dissipa , & alors les deux extrémités parurent couvertes d'une autre substance fongueuse & charnue. M. Cowper ne mit plus rien alors que de sec sur la plaie , tantôt de la charpie sèche , & tantôt de la poudre de térébenthine. Le dixième jour un des fils parut lâche , Cowper le coupa & le retira. Deux ou trois jours après , l'autre fil étant lâche aussi , il le coupa & le retira de même. Pendant tout ce temps le pié étoit toujours étendu , au moyen du carton qui étoit attaché par dessus. Au bout de trente jours , le malade fut en état de marcher un peu , mais en boitant. Petit à petit il marcha plus aisément , & sur la fin du second mois , il recouvra entièrement l'usage de son pié.

La destruction du *tendon d'Achille* emporte avec elle celle de la faculté qui produit le mouvement du pié ; ainsi , à moins que ce *tendon* ne soit bien repris , le blessé en demeure estropié pour toujours. (D. J.)

Voici une continuation sur le même accident , par M. Louis , chirurgien & secrétaire de l'académie de chirurgie. Elle est tirée d'un mémoire de M. Petit , dont M. de Fontenelle a donné l'extrait qui suit , dans les recueils de l'académie des sciences.

Les *tendons* sont des especes de cordes qui par une de leurs extrémités partent d'un muscle , & par l'autre s'attachent à un os , de sorte que quand le muscle est en action , ou se contracte , le *tendon* tire à soi l'os auquel il est attaché , & lui fait faire le mouvement dont il est capable. Les *tendons* sont d'une nature à ne s'étendre pas , si ce n'est dans des contractions de leurs muscles extraordinaires & outrées : en ce cas-là , si l'os qu'ils doivent tirer ne peut leur obéir assez & les suivre , ou l'os cassé par la traction du *tendon* trop forte , ou le *tendon* se rompt par son extension trop violente.

Tome XXXIII.

Il faut encore considérer que dans certaines actions , comme celle de sauter de bas en haut , tout le poids du corps est porté , & même surmonté par un nombre de muscles , qui ayant été mis dans une forte contraction , se débandent brusquement tout à la fois , & par-là causent le saut. Si dans l'instant où ces muscles étendent violemment leurs *tendons* , il arrive un accident qui fasse que ces *tendons* soient encore tirés en en-bas par tout le poids du corps , il ne sera pas étonnant qu'ils ne résistent pas à une extension si excessive. C'est ainsi que le fauteur de M. Petit se cassa le *tendon d'Achille* ; il vouloit sauter sur une table élevée de plus de trois piés , il n'en attrapa que le bord du bout de chaque pié , où le *tendon d'Achille* étoit alors fort étendu par l'effort nécessaire , il retomba droit , & dans cette chute le *tendon d'Achille* fut encore étendu par le poids de tout le corps qui le tiroit. On peut ajouter que la force de ce poids fut augmentée par l'accélération d'une chute de trois piés.

Le *tendon d'Achille* est formé par l'union intime des *tendons* de deux muscles différens , l'un appelé les *jumeaux* , l'autre le *solaire*. Si ces deux *tendons* , qui composent celui d'Achille , sont cassés , la rupture est complete ; elle est incomplete , s'il n'y a que l'un des deux. Dans l'incomplete que M. Petit a vue ; c'étoit le *tendon* des *jumeaux* qui étoit cassé , l'autre restant entier. Il ne faut pas entendre que cette division des ruptures soit fondée sur un grand nombre d'expériences. M. Petit n'en a vu qu'une incomplete , qu'il n'a reconnue pour telle , & distinguée de la complete , que par une grande exactitude d'observations ; & il a jugé de plus que celle qu'Ambroise Paré a rapportée , étoit de la même espece. Pour l'autre incomplete , il ne fait guère que la conjecturer par une espece d'analogie. Il ne s'agira donc ici que de la premiere incomplete , qui sera en opposition avec la complete.

Il y a entre elles des différences , dont quelques-unes pourroient surprendre. L'incomplete est très-douloureuse , & la complete ne l'est point. Lorsqu'un *tendon* est absolument rompu , ses deux parties séparées se retirent naturellement , comme

feroient celles d'une corde à boyau, l'une d'un côté, l'autre du côté opposé. Si elles tiennent à des parties voisines, elles ne pourront se retirer, sans les tirailler, les agiter, les irriter, & cela avec d'autant plus de force, & par conséquent d'autant plus douloureusement, que leur adhésion sera plus grande. Cela peut aisément aller au point de causer des inflammations, qui s'étendront ensuite; la fièvre, des insomnies, des délires. Mais hors de ce cas-là, deux parties du tendon séparées se retirent paisiblement chacune de son côté, & il n'y a nul autre mal que le tendon cassé, devenu inutile. Cela est si vrai, que pour prévenir les douleurs & les accidens qui naissent d'un tendon à demi rompu, on le coupe tout-à-fait. Le tendon d'Achille est enfermé dans une gaine où il coule librement, il n'a point d'attache aux parties voisines, & par-là sa rupture complète est sans douleur.

Mais il n'en va pas de même de l'incomplète. Le seul tendon des jumeaux étant rompu, il se retire en en-haut & en en-bas, tandis que le tendon du solaire ne se retire point. On voit assez là un principe de déchirement d'autant plus violent, que l'adhérence ou l'union de ces deux tendons qui forment celui d'Achille, est effectivement très-grande.

Ce principe général veut pourtant être considéré plus particulièrement. Il n'y a de douleur qu'à l'endroit de la portion supérieure du tendon rompu, & non à l'inférieure. Quand la portion supérieure du tendon des jumeaux va en en-haut, parce qu'elle y est tiré par la partie charnue de ce muscle auquel elle tient, elle est en même temps tirée en en-bas par le solaire resté sain en son entier; & cette contrariété d'actions fait un déchirement douloureux dans les fibres qui résistent; mais la portion inférieure du même tendon ne tenant plus du tout au muscle des jumeaux, mais seulement au solaire, elle obéit sans résistance aux mouvemens du solaire, qui ne sont point combattus par l'autre. Ce n'est que dans les premiers temps que cette différence entre les deux portions du tendon rompu subsiste en son entier: dans la suite la douleur de la portion supérieure peut avoir

été si vive, qu'elle aura causé de l'inflammation aux parties voisines; mais quoiqu'à la portion inférieure s'en ressente, elle est encore la moins douloureuse, ce que l'on reconnoît sensiblement au toucher.

Dans la rupture complète, on fléchit le pié du malade sans lui causer aucune douleur; on augmente seulement une espece de vuide ou de creux que laissent nécessairement entre elles les deux portions du tendon d'Achille entièrement séparées l'une de l'autre. Dans la rupture incomplète, cette même flexion du pié ne peut se faire sans beaucoup de douleur, parce que ce creux qu'on tend à augmenter, ne se peut augmenter sans un déchirement, ou tiraillement de parties imparfaitement séparées.

Dans la rupture incomplète on peut marcher, mais en souffrant; dans la complète on ne peut marcher, quoiqu'on ne souffre point. A chaque pas que l'on fait, la jambe qui demeure en arriere, soutient seule tout le poids du corps, & il faut que la ligne de direction de ce poids tombe vers le milieu du pié de cette jambe posé sur le plan; or M. Petit fait voir que c'est le tendon d'Achille, qui par son action porte cette ligne de direction sur le pié où elle doit être, qui fait en quelque sorte la fonction de gouvernail, & que par conséquent lorsqu'il ne peut plus absolument la faire, on ne marche plus.

Il est très-important en chirurgie de connoître toutes les différences des deux ruptures; on saura les discerner dans l'occasion, & on se conduira plus sûrement. Quand on ne les discerneroit que par leurs effets, ce seroit toujours beaucoup; mais il vaut sans comparaison mieux que les effets soient accompagnés de la connoissance des causes.

M. Petit ne traite point de la deuxième rupture incomplète, qui seroit celle du seul tendon du muscle solaire, il ne l'a point vue, & il y a plus de sagesse à ne point prévenir les faits par des conjectures hasardées. Il croit seulement que cette rupture doit être plus rare que la première incomplète, & il en donne les raisons tirées de la différence des deux tendons qui composent celui d'Achille.

Hist. de l'acad. des sciences, années 1725 & 1728. (D. J.)

TENDON, les *maréchaux* appellent improprement ainsi dans le cheval une espèce de cartilage qui entoure une partie du pié, & qui est située entre la corne & le petit pié. On est souvent obligé de couper ce *tendon*. Dans le javart encorné, la matière qui se forme entre le petit pié & la corne, gâte ce *tendon*, le noircit, & l'on est obligé de l'extirper pour guérir le javart. *Voyez JAVART.*

TENDOURS, f. m. (*terme de relation.*) On nomme *tendours* dans le Levant, des tables garnies de bois par les côtés, dans lesquelles les Turcs s'enferment jusqu'à la ceinture, hommes & femmes, filles & garçons; ils y mettent en hiver un petit poêle pour échauffer le lieu, & passent ainsi des journées entières dans leurs *tendours*, à converser, fumer, & boire du sorbet. (*D. J.*)

TENDRE, TENDREMENT, TENDRESSE, (*Lang. franç.*) Ces mots se disent élégamment en matière de peinture, de gravure, de sculpture, &c. Il peignoit d'une manière *tendre*; cette gravure est touchée *tendrement*; tous les plis sont faits avec une grande *tendresse*.

Tendresse n'est d'usage qu'au figuré; & la délicatesse de ce siècle a renfermé ce mot dans l'amour & dans l'amitié. On ne dit point, cette viande est d'une grande *tendresse*; on dit, cette viande est fort *tendre*. C'est un substantif qui manque au propre dans notre langue; il faudroit y substituer ou *tendreur* ou *tendreté*; mais l'usage ne l'a pas encore voulu.

Lorsque *tendre* se dit des personnes, & qu'il n'a point de régime, il s'entend ordinairement de la compassion, & particulièrement de l'amour; il est naturellement *tendre* pour les misères d'autrui. Il y a des personnes qui affectent d'être *tendres* & sensibles à la perte de gens qu'elles connoissoient à peine, afin qu'on soit *tendre* pour elles, & qu'on prenne part à leurs déplaisirs. Cette dame a le cœur *tendre*; une conscience *tendre*, c'est une conscience scrupuleuse, délicate. (*D. J.*)

TENDRE, (*Art statuaire en fonte.*) le statuaire, comme le peintre, s'étudie à

copier la nature; & la fonte ainsi que le ciseau, ont des délicatesses qui ne naissent que sous la main des grands maîtres. La rudesse des traits ne fait pas précisément cette dureté que l'on blâme dans une statue. Avec les traits les plus doux, une Vénus ou un Cupidon auront cette dureté vicieuse, si les attitudes ne sont point dans une proportion régulière, si les membres & les nerfs ne paroissent point souples & flexibles; en un mot, si le sentiment ne sort pas, pour ainsi dire, de l'harmonie naturelle des traits & des mouvemens que demande l'action représentée. Virgile a peint en deux mots ce que nous appellons le *tendre*, *spirantia mollius æra.* (*D. J.*)

TENDRE, v. act. (*Gram.*) On dit *tendre* un arc, pour le bander avec effort; *tendre* un piège, pour le préparer; *tendre* une corde, pour l'attacher fixement par les deux bouts; *tendre* une tente, des voiles, un lit, une tapisserie, un filet aux bécasses, aux grives; *tendre* le cou, le dos, la main; *tendre* à un but; *tendre* à la mort; *tendre* à la fin d'un ouvrage ou de la vie; *tendre* les bras à quelqu'un; *tendre* les bras au ciel; *tendre* l'esprit, &c.

TENDRE à caillou, (*Botan.*) nom vulgaire qu'on donne dans les îles de l'Amérique françoise à un arbre, dont le bois est d'une extrême dureté. Le P. Labat dit que cet arbre n'a guère qu'un pié de diamètre; son écorce est blanchâtre; ses feuilles sont clair-semées, de médiocre grandeur, ovales, dentelées, & comme brûlées du soleil, en sorte que cet arbre paroît tout rougeâtre de loin. (*D. J.*)

TENDREMENT, adv. *terme de Musique* qui, à la tête d'un air, marque un mouvement lent & doux, des sons filés gracieusement & animés d'une expression *tendre* & touchante; les Italiens se servent du mot *amoroso* pour indiquer à peu près la même chose. (S)

TENDRESSE, SENSIBILITÉ, (*Gramm. Synon.*) La *tendresse* a sa source dans le cœur, la *sensibilité* tient aux sens & à l'imagination. La *tendresse* se borne au sentiment qui fait aimer; la *sensibilité* a pour objet tout ce qui peut affecter l'ame en bien ou en mal; la *tendresse* est un sentiment profond & durable; la *sensibilité*

n'est souvent qu'une impression passagere, quoique vive ; la *tendresse* ne se manifeste pas toujours au dehors ; la *sensibilité* se déclare par des signes extérieurs ; la *tendresse* est concentrée dans un seul objet ; la *sensibilité* est plus générale ; on peut être *sensible* aux bienfaits, aux injures, à la reconnoissance, à la compassion, aux louanges, à l'amitié même, sans avoir le cœur *tendre*, c'est-à-dire, capable d'un attachement vif & durable pour quelqu'un ; au contraire on peut avoir le cœur *tendre*, sans être *sensible* à tout ce qui vient d'autre part que de ce qu'on aime ; on peut même aimer *tendrement*, sans manifester à ce qu'on aime beaucoup de *sensibilité* extérieure. Mais le plus aimable de tous les hommes, est celui qui est tout à la fois *tendre* & *sensible* pour ce qu'il aime. (O)

TENDROCOSSÉ, (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagascar ; on assure que sa décoction fait venir & augmente le lait aux femmes, & qu'elle est tonique & fortifiante.

TENDRON, f. m. (*Gram.*) partie tendre d'un animal, d'une plante. On dit des *tendrons* de veau ce sont des parties cartilagineuses qui tiennent aux os. Des *tendrons* d'artichaux, de choux, de laitue ; ce sont les parties plus solides auxquelles les feuilles sont attachées.

TÉNEBRES, OBSCURITÉ, NUIT, (*Synonyme.*) les *ténèbres* semblent signifier quelque chose de réel & d'opposé à la lumière. L'*obscurité* est une pure privation de clarté. La *nuite* est la cessation du jour, c'est-à-dire, le temps où le soleil n'éclaire plus.

On dit des *ténèbres* qu'elles sont épaisses ; de l'*obscurité* qu'elle est grande ; de la *nuite* qu'elle est sombre.

On marche dans les *ténèbres*, à l'*obscurité* & pendant la *nuite*. L'abbé Girard. (D. J.)

TÉNEBRES, (*Critiq. sacrée.*) *obscurité* ; les *ténèbres* dans le sens figuré, se prennent 1°. pour malheur, disgrâce ; *fuit illa dies tenebrarum. Esther, xj. 8*, ce fut là un jour de calamité : 2°. pour la mort ; *connoitra-t-on les merveilles de Dieu dans les ténèbres, Ps. lxxxvij. 13*, c'est-à-dire dans le tombeau : 3°. pour

l'ignorance de la vérité ; *les hommes*, dit S. Jean. *iiij. 29. ont mieux aimé les ténèbres que la lumière* : 4°. pour le péché ; *rejettons les œuvres de ténèbres. Rom. xiiij. 12.*

Les *œuvres de ténèbres* dont parle ici S. Paul, τὰ ἔργα τῆς σκοτίας, sont les péchés qui tirent leur source de l'idolâtrie. C'est dans le même sens que l'apôtre dit, *II. Corinth. vj. 14. Quel rapport y a-t-il entre la lumière & les ténèbres ? c'est-à-dire du chrétien & de l'idolâtre. Et ailleurs, Ephes. v. 8. vous étiez autrefois ténèbres*, c. à. d. *vous étiez autrefois idolâtres. De même, être appelé des ténèbres, I. Pierre ij, vers. 9, c'est sortir de l'idolâtrie où l'on étoit plongé. « Ceux » qui se jettent dans l'idolâtrie, dit Philon, préfèrent les ténèbres à une lumière » éclatante. » Tous ces passages prouvent que les ténèbres dans le nouveau Testament, désignent spécialement l'idolâtrie.*

Les *chaînes des ténèbres*, *Sapience, xvij. 2*, les *chaînes d'obscurité*, *I. Pierre, ij. 4*, signifient la même chose, le péché, l'idolâtrie ; c'est une métaphore prise de l'idée que les Juifs avoient du sort des méchants ; ils les croyoient gardés dans des cachots obscurs, & garottés de chaînes. (D. J.)

TÉNEBRES DE LA PASSION, (*Critiq. sacrée.*) c'est ainsi qu'on nomme l'obscurcissement, ou les *ténèbres* qui arriverent à la mort de J. C. & qui arriverent, disent les évangélistes, depuis la sixième heure (midi) jusqu'à la neuvième : *A sextâ autem horâ, tenebræ factæ sunt super universam terram, usque ad horam nonam.*

On demande avec beaucoup d'empressement, si les *ténèbres* dont il s'agit, s'étendirent réellement sur la plus grande partie de notre hémisphère, ou si elles ne couvrirent qu'une partie de la Judée, qui est quelquefois désignée dans l'Écriture sous le nom de toute la terre.

Sans prétendre décider cette question, je remarquerai 1°. que pour chercher des traces de ces *ténèbres* hors de la Judée, il faudroit être bien sûr qu'elles se sont étendues par-tout, & c'est ce qui est fort incertain, pour ne rien dire de plus

fort ; la plupart des interpretes ont suivi le sentiment d'Origene , qui a prétendu que par toute la terre , il ne faut entendre dans le récit des évangélistes que la Palestine ; c'est assez leur style , & il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'ont parlé que de la Terre-Sainte , du moins ne peut-on prouver le contraire ; par conséquent vouloir chercher des traces de cet événement dans d'autres auteurs , c'est chercher une chose de l'existence de laquelle on n'est pas certain.

Il faudroit qu'on fût bien d'accord sur l'année & le jour précis de la mort de J. C. sans quoi l'on se donne encore une peine inutile ; or tout le monde fait que les savans ne sont pas d'accord sur ce sujet ; la plupart mettent cet événement au vendredi 3 Avril de l'an 33 de l'ere chrétienne , & en adoptant cette époque , tout ce qu'on trouve dans l'histoire profane ne peut avoir le moindre rapport aux ténèbres dont il s'agit. On cite ordinairement le témoignage de Phlegon , affranchi d'Adrien , rapporté par divers anciens , qui parle d'une éclipse de soleil mémorable arrivée en la deux cent deuxieme olympiade , la seconde année selon les uns , & la quatrieme selon les autres : or lequel de ces deux calculs qu'on adopte , il ne concourt point avec l'an 33 , mais avec l'an 30 ou 32 ; on verra dans la suite que la même chose a lieu par rapport à l'éclipse mentionnée dans les annales de la Chine.

Pour pouvoir faire quelque fonds sur ce que les historiens profanes disent , il faudroit que les témoins fussent bien unanimes , au lieu qu'ils different dans des circonstances essentielles. On ne parle point de ce qu'on cite de Denys l'aréopagite ; presque tous les critiques conviennent que les pièces publiées sous le nom de Denys sont supposées. Il ne s'agit donc que du témoignage de Phlegon & de celui des annales de la Chine. Parlons d'abord du premier en peu de mots , car nous y reviendrons ensuite.

Cet auteur avoit écrit une histoire des olympiades , dont plusieurs anciens nous ont conservé un passage sur le sujet dont il s'agit ; mais ils le citent d'une maniere si différente , qu'on ne peut en rien con-

clure. 1. Georges Syncelle fait dire à Jules africain , que Phlegon rapporte que sous l'empire de Tibere il se fit dans la pleine lune , une éclipse de soleil , depuis six heures jusqu'à neuf heures ; mais il n'est point parlé de la pleine lune dans Eusebe , & dans les autres auteurs qui citent le même passage ; & Origene nie expressément que Phlegon ait marqué cette circonstance. 2. Aucun de ces auteurs n'a dit que cette éclipse avoit duré jusqu'à neuf heures ; Eusebe & Cedrenus font dire à Phlegon , qu'à six heures le jour fut changé en nuit. 3. Les uns disent la seconde année , & les autres la quatrieme année de la deux cent deuxieme olympiade.

A l'égard de l'éclipse arrivée à la Chine , on ne convient pas sur l'année ; les uns la mettent l'an 31 & d'autres l'an 32 de J. C. Selon M. Kirch , elle n'a été que de neuf doigts & demi , ou neuf doigts quarante minutes ; & selon le P. Gaubil , elle a été centrale annulaire. Selon le premier , elle étoit finie à dix heures du matin ; & selon l'autre , elle a été centrale annulaire à dix heures & demie.

Je fais que les Jésuites ont prétendu que les annales de la Chine disent qu'au mois d'Avril de l'an 32 de J. C. il y eut une grande éclipse de soleil , qui n'étoit pas selon l'ordre de la nature , & qui par conséquent pourroit bien être celle qu'on vit au temps de la passion de J. C. lequel mourut au mois d'Avril , selon quelques auteurs. C'est pourquoi les missionnaires de la Chine , prièrent en 1672 , les astronomes de l'Europe , d'examiner s'il n'y eût point d'éclipse en ce mois & en cette année , & si naturellement il pouvoit y en avoir ; parce que cette circonstance étant bien vérifiée , on en pourroit tirer de grands avantages pour la conversion des Chinois. Mais on a raison de s'étonner que les missionnaires ayant alors chez eux d'habiles astronomes ; n'aient pas eux-mêmes fait les calculs qu'ils demandoient , ou qu'ils n'aient pas été d'assez bonne foi pour nous communiquer leurs découvertes.

Quoi qu'il en soit , ils ont paru croire que cette éclipse & les ténèbres arrivées à la mort de J. C. sont une seule & même chose. Le P. Jean-Dominique Gabiani ,

l'un des missionnaires de la Chine, & plusieurs de leurs néophytes, supposent le fait incontestable. Le P. Tachard, dans l'épître dédicatoire de son premier voyage de Siam, dit que « la Sagesse suprême » fit connoître autrefois aux rois & aux » peuples d'Orient J. C. naissant & mourant, par une nouvelle étoile, & par » une éclipse extraordinaire. »

Cependant plusieurs astronomes européens, entr'autres Muller en 1685, & Bayer en 1718, ayant consulté les annales chinoises, & calculé l'éclipse dont elles font mention, ont trouvé que l'éclipse de la Chine étoit naturelle, & qu'elle n'avoit rien de commun avec les *ténèbres* de la passion de notre Sauveur.

En effet, 1°. comme je viens de le dire, on ne convient point de l'année où l'éclipse de la Chine est arrivée; les uns mettent cette année à l'an 31, & d'autres à l'an 32 de J. C. 2°. selon M. Kirch, elle n'a été que de neuf doigts & demi, ou neuf doigts quarante minutes; & selon le P. Gaubil, elle a été centrale annulaire. Selon le premier, elle étoit finie à dix heures du matin; & selon l'autre, elle a été centrale annulaire à dix heures & demi.

Mais en supposant que les missionnaires jésuites & les astronomes européens soient d'accord, quel rapport des éclipses étrangères peuvent-elles avoir avec les *ténèbres* arrivées à la mort de J. C.? 1°. Il ne pouvoit y avoir d'éclipse naturelle au soleil, puisque la lune étoit en son plein; & par cette raison, il seroit impossible à aucun astronome de calculer une éclipse marquée à ce jour là; il n'en trouveroit jamais; au lieu que M. Kirch & le P. Gaubil lui-même ont calculé celle dont il est fait mention dans les annales de la Chine; elle n'a donc rien de commun avec des *ténèbres* qui n'ont pu, selon le cours naturel, être l'effet d'une éclipse au soleil. 2°. La durée des *ténèbres*, qui fut de trois heures, prouve qu'elles n'étoient pas produites par une éclipse, puisque les plus grandes éclipses ne causent de *ténèbres* que pendant quatre ou cinq minutes. 3°. Quand l'éclipse parut à la Chine, il n'étoit pas jour à Jérusalem. 4°. L'éclipse se fit le jeudi

matin, & les *ténèbres* le vendredi après midi. 5°. L'éclipse arriva le dernier jour du troisième mois des Chinois, c'est-à-dire le dernier jour du second mois judaïque; & les *ténèbres* à la pâque que les Juifs célèbrent au milieu de leur premier mois. 6°. L'éclipse de la Chine arriva le 10 Mai, temps où la pâque ordinaire des Juifs ne fut jamais célébrée. 7°. Il n'est pas même certain qu'il y ait eu dans la Chine l'an 32 de J. C. une telle éclipse. Cassini assure qu'après avoir calculé exactement, il a trouvé que la plupart des éclipses dont les Chinois parlent, ne peuvent être arrivées dans le temps qu'ils ont marqué, & le P. Couplet lui-même convient qu'ils ont inséré dans leurs fastes un grand nombre de fausses éclipses. Un chinois nommé *Yamquemfiam*, dans sa réponse à l'apologie pour la religion chrétienne, publiée par les Jésuites à la Chine, dit positivement que cette prétendue éclipse n'est marquée dans aucune histoire de la Chine. 8°. Enfin si l'éclipse qu'on vit à la Chine au mois d'Avril de l'an 32 de J. C. arriva naturellement, elle ne peut avoir aucun rapport avec les *ténèbres* de la passion, qui étoient surnaturelles; & si au contraire elle étoit contre le cours régulier de la nature, le plus habile mathématicien de l'Europe entreprendroit en vain de la calculer.

Quant à l'éclipse naturelle dont Phlegon faisoit mention dans sa chronologie des olympiades, le docteur Sykès dans une savante dissertation sur ce sujet, remarque que les peres qui citent cet auteur, ne sont d'accord ni sur l'année de l'éclipse dont il parloit, ni sur les autres circonstances. Jules africain, qui vivoit environ 86 ans après Phlegon, est le premier qui allégué son témoignage dans un fragment qui nous a été conservé par Georges Syncelle.

Mais 1°. Jules africain fait dire à Phlegon, que cette éclipse arriva dans le temps de la pleine lune; cependant dans le passage de Phlegon, cité par Eusebe, il n'en est point parlé. 2°. Jules africain censure Thallus d'avoir appelé ces *ténèbres* une éclipse; mais il ne trouve pas à redire à Phlegon, que cette éclipse arriva dans le temps de la pleine lune. 3°. Africain raconte qu'il y eut des *ténèbres* universelles;

que par un tremblement de terre les rochers se fendirent , & que plusieurs lieux furent renversés dans la Judée & dans d'autres parties du monde ; mais il paroît , par le témoignage d'Origene , que tous ces prodiges n'arriverent que dans la Judée aux environs de Jérusalem. 4°. Africain ne marque pas l'année précise de l'éclipse de Phlegon ; il se contente de dire qu'elle arriva sous le regne de Tibere ; mais puisqu'il assure que cette éclipse est la même que celle qui arriva au temps de la passion de J. C. & que l'opinion générale de son temps , étoit que le Sauveur souffrit l'an 15 de Tibere , il faut la fixer à la 4°. année de la deux cent unieme olympiade.

A l'égard d'Origene , M. Sykès prétend prouver qu'il ne croyoit point que l'éclipse de Phlegon eût du rapport avec les ténèbres de la passion. 1°. Parce qu'Origene convient dans son *Commentaire sur S. Matthieu* , qu'aucun auteur païen n'en a parlé. 2°. Parce qu'il croit que les prodiges dont les évangélistes font mention à la mort du Sauveur , n'arriverent que dans la Judée & aux environs de Jérusalem. 3°. Parce que selon lui , une nuée épaisse causa ces ténèbres , ce qui ne s'accorde pas avec la circonstance de l'éclipse de Phlegon.

Le docteur Sykès conclut de toutes ces remarques , que puisque les anciens ne font d'accord ni sur l'année , ni sur les circonstances de l'éclipse de Phlegon ; que les uns la mettent à la première année de la deux cent deuxieme olympiade , les autres à la seconde , S. Jérôme à la troisième , & Eusebe à la quatrième , nous ne pouvons faire aucun fond sur le témoignage de Phlegon qu'ils ont cité.

J'aurai peut-être encore occasion d'ajouter un mot sur cette matière , en parlant de Phlegon né à Tralles ; ainsi voyez le mot *TRALLES* , & tout sera dit sur ce point curieux de critique. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TÉNÈBRES , (*terme d'Eglise.*) ce mot se dit dans l'Eglise catholique des matines qui commencent l'office des fêtes majeures de la semaine-sainte. Les leçons de ténèbres sont les lamentations de Jérémie sur les malheurs de Jérusalem , qu'on chante sur des tons plaintifs. (*D. J.*)

TENEBRIMUM , (*Géog. anc.*) promontoire de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée , *liv. II. ch. vj* , le donne aux peuples *Ilercaones* ; c'est aujourd'hui , à ce qu'on croit , *Cabo de Alfaqes*. (*D. J.*)

TENECHIR , s. m. (*terme de relation.*) planche ou pierre sur laquelle les Turcs mettent les morts pour les laver entièrement , de peur qu'il ne leur reste quelque tache de souillure. (*D. J.*)

TENEDIUS , (*Musique des anciens.*) sorte de nome pour les flûtes dans l'ancienne musique des Grecs. (*S*)

TÉNÉDOS , (*Mythol.*) la feinte des Grecs qui cachèrent leur flotte derrière cette île , tandis que les Troyens abusés pouffoient le cheval de bois dans leurs murs , a plus fait parler de *Ténédos* , que la réputation de sa justice , de sa fertilité & du temple d'Apollon *Sminthien*. (*D. J.*)

TÉNÉDOS , (*Géogr. anc.*) île de la mer Egée proche le continent de l'Asie mineure , vis-à-vis les ruines de Troye. Strabon donne quarante stades au canal qui la sépare de l'Asie.

Tous les anciens auteurs conviennent que cette île , qui se nommoit *Leucophris* , fut appelée *Ténédos* , du nom de *Tenès* ou *Tennès* qui y mena une colonie. Diodore de Sicile en parle en véritable historien. *Tenès* , dit-il , fut un homme illustre par sa vertu ; il étoit fils de *Cygnus* roi de Colones dans la Troade ; & après avoir bâti une ville dans l'île de *Leucophris* , il lui donna le nom de *Ténédos*. L'île devint misérable après la destruction d'Ilium , & fut obligée , comme remarque *Pausanias* , de se donner à ses voisins , qui avoient bâti la ville d'Alexandrie sur les ruines de Troye.

Cette île fut ensuite une des premières conquêtes des Perses , qui ayant défait les Joniens à l'île de *Lada* , vis-à-vis de *Milet* , se rendirent maîtres de *Scio* , de *Lesbos* & de *Ténédos*. Elle tomba sous la puissance des Athéniens , ou du moins elle se rangea de leur parti contre les *Lacédémoniens* , puisque *Nicoloque* qui servoit sous *Antalidas* , amiral de *Lacédémone* , ravagea cette île & en tira des contributions , malgré toute la vigi-

lance des généraux athéniens qui étoient à Samothrace & à Tharfe.

Les romains jouirent de *Ténédos* dans leurs temps ; & le temple de cette ville fut pillé par Verrès : cet impie ne lui fit pas plus de grace qu'à ceux de Scio , d'Erythrée , d'Halicarnasse & de Délos. Cicéron parle en plusieurs endroits de cette grande bataille que Lucullus remporta à *Ténédos* sur Mithridate , & sur les capitaines que Sertorius avoit fait passer dans son armée.

Ténédos eut le même sort que les autres isles sous les empereurs romains & sous les empereurs grecs. Les Turcs s'en faisaient de bonne heure , & la possèdent encore aujourd'hui ; ils la nomment *Bosciada* : elle fut prise par les Vénitiens en 1656 , après la bataille des Dardanelles ; mais les Turcs la reprirent presque aussitôt.

Strabon donne à cette isle 80 stades de tour , c'est-à-dire , 10 milles ; elle en a bien 18 & seroit assez arrondie , si ce n'est qu'elle s'allonge vers le sud-est. Cet auteur détermine la distance de la terre ferme à 11 stades qui valent 1375 pas , quoiqu'on compte environ 6 milles. Plin en a mieux jugé ; car il l'éloigne de 12 milles & demi de l'ancienne Sigée , qui étoit sur le cap Janissaire : il marque pour l'éloignement de Lesbos à *Ténédos* 50 milles.

Ce fut derrière cette isle que les Grecs cachèrent leur flotte quand ils firent semblant de quitter leur entreprise du siège de Troye. C'est-là ce qui a plus fait parler de *Ténédos* que toute autre chose , & ce qui encore aujourd'hui fait voler ce nom par toute la terre. Tous ceux qui ont un peu étudié savent par cœur ces beaux vers de Virgile :

*Est in conspectu Tenedos notissima
fama*

*Insula , dives opum , Priami dum
regna manebant :*

*Nunc tantum sinus , & statio malefida
carinis.*

*Huc se provecti deserto in littore
condunt.*

Æneid. l. II, v. 21.

« Vis-à-vis de Troye est l'isle de *Téné-*
» *dos* , isle fameuse & riche sous le regne
» de Priam ; mais dont le port détruit
» n'a plus aujourd'hui qu'une rade peu sûre.
» Les Grecs allerent se cacher derrière
» cette isle déserte ».

Ténédos a cependant été recommandable par de meilleures raisons que ce stratagemme des Grecs. On y exerçoit une justice fort sévère , comme nous le dirons dans la suite. Il y croissoit le meilleur organ du monde ; on y faisoit des vases de terre qui étoient fort estimés. Les raisins , les épis & la Cerès qui paroissent sur ses médailles , témoignent qu'elle abondoit en bled & en vin , & elle jouit encore aujourd'hui de ce dernier avantage. MM. Spon & Wheler nous l'affurent ; mais Tournefort est meilleur à entendre sur cet article.

Nous n'avions pas , dit-il , grande envie étant dans cette isle , d'aller chercher les ruines des greniers que Justinien y fit bâtir pour servir d'entrepôt aux bleds d'Alexandrie destinés pour Constantinople , qui se pourrissoient souvent dans les vaisseaux arrêtés par les vents contraires à l'entrée des Dardanelles. Ces magasins cependant , à ce que dit Procope , avoient 280 piés de long sur 90 de large. Leur hauteur étoit considérable , & par conséquent ils devoient être solides. Nous admirions la prévoyance de cet empereur ; mais tout cela ne piquoit pas notre curiosité ; non plus que la fontaine qui , du temps de Plin , se répandoit hors de son bassin dans le solstice d'été , depuis trois heures après minuit jusqu'à six. Le vin muscat de cette isle , qui est le plus délicieux du Levant , nous attiroit bien davantage.

Je ne pardonnerai jamais aux anciens , continue-t-il , de n'avoir pas fait le panegyrique de cette liqueur , eux qui ont affecté de célébrer les vins de Scio & de Lesbos. On ne sauroit les excuser en disant qu'on ne cultivoit pas la vigne à *Ténédos* dans ce temps-là : il est aisé de prouver le contraire par des médailles. On y voit à côté de la hache à deux tranchans (qui sont faits comme les ailes d'un moulin à vent , au lieu que dans d'autres médailles de cette isle ils sont arrondis de même que

ceux

ceux des haches des Amazones), on voit, dis-je, à côté de cette célèbre hache une branche de vigne chargée d'une belle grappe de raisin, qui marque l'abondance de ce fruit dans l'île de *Ténédos*. On porte la plus grande partie de son vin muscat à Constantinople pour le grand-seigneur & les ministres étrangers.

Si Bacchus protégeoit *Ténédos*, Vénus y auroit trouvé des nymphes dignes de la suivre. Il n'y avoit point ailleurs d'aussi belles femmes, au rapport de Nymphodore dans Athénée, *liv. XIII, pag. 609*. Il avoit fait le tour de l'Asie, & un témoignage de cet ordre est d'un grand poids dans l'histoire géographique.

Celui de Théophraste peut encore être allégué; il raconte qu'il y avoit à *Ténédos* & à Lesbos certains juges établis pour décider de la beauté des femmes; tant on étoit alors persuadé dans ces deux îles, qu'il falloit porter honneur aux dons de la nature! C'étoit une charge bien délicate que celle de ces juges de *Ténédos*. Les dieux mêmes la refuserent, & Paris eût fort bien fait de les imiter; car il acheta chèrement, & la ruse dont il s'avisait pour mieux décider, & la possession d'Hélène qu'il obtint pour sa sentence. Ce fut à *Ténédos*, selon quelques-uns, qu'aborda ce Troyen après l'enlèvement de la femme de Ménélas, & qu'avec ses cajoleries, il la consola de ses chagrins. *In portum Tenedon pervenit, ubi Helenam mæstam alloquio mitigavit*, dit le prétendu Darès, phrygien, *de excidio Trojæ*.

Cet événement fabuleux ne faisoit pas sans doute beaucoup d'impression dans le pays, puisque non seulement il se trouvoit des personnes à Lesbos & à *Ténédos* qui vouloient être juges en matière de beauté; mais on en établit dans une ville du Péloponnèse, où tous les ans il se faisoit une dispute de beauté, & l'on distribuait un prix à la femme qui l'emportoit sur ses rivales. Cet usage duroit encore du temps d'Athénée. On pouvoit pardonner cette émulation aux femmes; mais il est fort étrange que les hommes aient aussi disputé ce prix: c'est pourtant ce qui se pratiquoit à Elée, au rapport de Théophraste.

Tome XXXIII.

Je ne dirai rien de la singularité des écrevisses de *Ténédos*, dont l'écaille représentait une hache; c'est un vrai conte de Plutarque qu'il faut joindre à beaucoup d'autres qu'on lit dans ses ouvrages. Suidas, qui a copié cet auteur, dit qu'on trouvoit ces sortes d'écrevisses dans un lieu près de *Ténédos*, & que l'on appelloit *Α'σείριον*, sur quoi Hesychius prétend que les premiers Ténédiens ont été nommés *Α'σείριοι*.

Quoique les habitans de *Ténédos* ne se trouvant pas assez forts pour se maintenir dans l'indépendance, se soient soumis à la ville d'Alexandrie située dans la Troade; ils étoient cependant riches du temps de Cicéron, à ce qu'il paroît par ses harangues contre Verrès. Il mande à son frere qu'on jugea trop à la rigueur l'affaire qu'ils eurent à Rome touchant leurs immunités. *Tenediorum igitur libertas securi Tenediæ præcisa est, quum eos præter me & Bibulum, & Calidium, & Favonium, nemo defenderet*. L'expression *Tenedia securis*, la hache de *Ténédos* est une expression bien heureuse, comme on le verra tout à l'heure.

Remarquons auparavant que l'île de *Ténédos* étoit particulièrement consacrée à Apollon Sminthien. Homère le dit, & Strabon confirme que ce dieu y étoit honoré sous ce nom. Qui croiroit qu'Apollon eût été ainsi surnommé à l'occasion des mulots? Rien cependant n'est plus vrai. On les a représentés sur les médailles de l'île, & les Crétois, les Troyens, les Eoliens appellent un mulot, *σμίτρος*. Elian raconte qu'ils faisoient de si grands dégâts dans les champs des Troyens & des Eoliens, que l'on eut recours à l'oracle de Delphes. La réponse porta qu'ils en seroient délivrés, s'ils sacrifioient à Apollon Sminthien. Nous avons deux médailles de *Ténédos* sur lesquelles les mulots sont représentés; l'une a la tête radiée d'Apollon avec un mulot, le revers représente la hache à double tranchant; l'autre médaille est à deux têtes adossées, & deux mulots placés tout au bas du manche. Strabon dit qu'on avoit sculpté un mulot au pié de la statue d'Apollon, qui étoit dans le temple de Chrysa, pour expliquer la raison du surnom de *Sminthien* qu'on lui avoit donné,

D

& que cet ouvrage étoit de la main de Scopas, fameux sculpteur de Paros.

Mais je ne trouve point extraordinaire que Ténès, fondateur de la ville de *Ténédos*, ait été honoré comme un autre dieu dans cette île. Ses grandes qualités lui méritèrent cet hommage; sa vie est intéressante. Son pere Cygnus le fit mettre dans un coffre avec sa chere sœur Hémithee, & les abandonna à la merci des flots. Il usa de cette rigueur par trop de crédulité envers sa femme, belle-mere de Ténès. Cette femme s'étoit plainte d'avoir été violée par son beau-fils, & avoit allégué le faux témoignage d'un joueur de flûte. Voilà le fondement de la loi qui s'observoit dans l'île de *Ténédos*, qu'aucun homme de cette profession, ne pourroit entrer dans les temples. Ténès, qui fut apparemment l'auteur de cette loi, si propre à éterniser la juste haine qu'il avoit conçue contre son faux témoin, se montra digne du commandement par d'autres loix qu'il établit, & qu'il fit exécuter sans distinction de personne. Il condamna les adulteres à perdre la tête; & lorsqu'on le consulta pour savoir ce que l'on feroit de son fils qui étoit tombé dans ce crime, il répondit, que la loi soit exécutée.

Delà vinrent peut-être des médailles qui avoient d'un côté la figure d'une hache, & de l'autre le visage d'un homme, & le visage d'une femme sur un même cou. Beger en a publié une frappée par les Ténédiens, où l'on voit d'un côté deux visages sur un même cou, & de l'autre une hache entre une lyre & une grappe de raisin. Ces deux visages représentent l'un un homme, & l'autre une femme. Il est vraisemblable que cette médaille a été frappée pour désigner le supplice d'une femme adultere, ainsi que celui de son amant, & pour être un monument de l'exécution de la loi sur le propre fils de Ténès. Voyez ce qu'en disent Spanheim dans le même ouvrage de Beger, & le savant Cuper dans son Harpocrate.

Cependant une chose embarrasse ici les antiquaires, c'est qu'on a des médailles de *Ténédos*, dans lesquelles l'un des visages représente un vieillard, l'autre repré-

sente une jeune femme : dans d'autres les deux visages représentent des jeunes gens, &c. Ces variations donnent lieu de croire que l'on ne frappoit pas toutes ces médailles selon le premier esprit; mais les unes pour un dessein, & les autres pour un autre. Peut-être aussi que toutes les fois que les loix de Ténès étoient mises en exécution, on frappoit une nouvelle médaille, en sorte qu'alors les deux têtes sur un même cou varioient, ou quant à l'âge, ou quant à d'autres ornemens marqués sur la médaille, selon les qualités personnelles de ceux qui avoient été punis.

Goltzius a donné le type d'une médaille de *Ténédos* qui n'est point susceptible des explications qu'on vient de donner; ce sont deux têtes d'un jeune homme & d'une jeune femme adossées, mais qui ont une espece de diadème. Au revers est la hache avec laquelle on les a coupées. M. Baudelot croit que l'une de ces têtes est celle de Jupiter, & l'autre celle d'une amazone, qui dans le temps des courses de ces héroïnes, avoit fondé quelques villes dans l'île de *Ténédos*: les habitans, dit-il, voulurent conserver la mémoire de cet événement sur leur monnoie, comme firent en pareilles occasions ceux de Smyrne, d'Ephese & de plusieurs autres villes d'Asie. La hache doit se trouver sur le revers de la médaille, parce qu'on fait que cet instrument à double tranchant étoit le symbole des Amazones. Quoique cette conjecture soit ingénieuse, je goûte beaucoup plus celle de M. de Boze, qui croit que les deux têtes adossées sont celles de Ténès lui-même & de sa sœur Hémithee.

Quoi qu'il en soit, la hache de *Ténédos* passa en proverbe, pour signifier une grande sévérité. Il ne faut pas s'en étonner, car Ténès ordonna qu'il y eût toujours derrière le juge un homme tenant une hache, afin de couper la tête sur le champ à quiconque seroit convaincu d'adultere, de fausse accusation capitale, ou de quelque autre grand crime. Voilà l'origine du bon mot de Cicéron, la hache de *Ténédos*, pour désigner un jugement rigoureux. On disoit aussi c'est un homme de *Ténédos*, pour dire un homme inflexible; & quand on

vouloit parler d'un faux témoin , on disoit que c'étoit un flûteur de *Ténédos* , *Tenedios* *αυλότης*.

On lit que Cygnus & Ténès furent tués par Achille pendant la guerre de Troie ; le premier , selon Ovide , lorsque les Grecs descendirent de leurs vaisseaux ; le second , selon Plutarque , lorsqu'Achille alla ravager l'isle de *Ténédos*. Ténès voulut secourir sa chere sœur Hémithée poursuivie par Achille qui vouloit l'enlever à cause de sa beauté , & Achille le tua sans le connoître ; il en fut extrêmement affligé , & le fit enterrer avec honneur : mais les habitans de *Ténédos* bâtirent un temple à Ténès , où ils l'honorèrent comme un dieu , & conçurent tant d'indignation contre Achille , qu'ils ordonnerent que personne ne prononçat ce nom là dans le temple de Ténès.

Outre Diodore de Sicile , qui nous apprend que Ténès fut honoré comme un dieu dans l'isle de *Ténédos* , Cicéron l'assure positivement , *liv. III , de naturâ deorum , cap. xv. Tenem ipsum* , dit-il , *qui apud Tenedios sanctissimus deus habetur , qui urbem illam dicitur condidisse , cujus ex nomine Tenedus nominatur ; hunc , inquam , ipsum Tenem pulcherrimè factum , quem quondam in comitio vidistis , abstulit Verres , magno cum gemitu civitatis*. Apollon Sminthien étoit en quelque façon tombé dans l'oubli , depuis que Ténès avoit été mis au nombre des dieux. Verrès n'attenta point sur la statue d'Apollon Sminthien ; il vola celle de Ténès , qui en valoit bien mieux la peine par la richesse & la beauté du travail. Il semble que les hommes se gouvernent en matiere de religion comme les coquettes , chez qui le dernier venu est l'amant privilégié. Les nouveaux saints , dans l'église romaine , font trop oublier les anciens ; du moins les plaintes s'en trouvent dans les écrits de gens fort graves.

Nous avons perdu un livre sur la république de *Ténédos* par Aristote. J'ignore si les habitans de cette isle ont fleuri dans les arts & dans les sciences , car je ne connois que Cléostratè né à *Ténédos* , & qui vivoit environ 500 ans avant Jesus-Christ , il cultiva l'Astronomie. Pline , *liv.*

II. c. viij , lui attribue la découverte des signes du bélier & du sagittaire.

On trouvera dans Bayle deux articles curieux , l'un de *Ténédos* & l'autre de Ténès. J'en ai beaucoup fait usage dans celui-ci. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TÉNÉDOS , (*Géogr. mod.*) cette isle de l'Archipel dans l'Anatolie , (dont on peut lire l'article par rapport à l'ancienne géographie) , n'a pas changé de nom depuis la guerre de Troie ; mais il n'y reste plus aucune marque d'antiquité. Elle est située sur la côte de la province Aiden-Zic , ou petite Aidine. La ville de son nom , bâtie sur la côte orientale , est toute ouverte & assez grande ; ses maisons s'étendent au bas de la colline , & sur le bord de la mer , comme on peut le voir par le plan qu'en a donné Tournefort dans ses *voyages* ; son port est très-bon , & capable de contenir de grandes flottes ; mais il n'est défendu que par une tour , avec un boulevard garni de quelques canons ; la ville de *Ténédos* est assez bien peuplée de Turcs & de Grecs , sur-tout des derniers ; elle est vis-à-vis l'entrée du détroit des Dardanelles , à l'éloignement de dix-huit milles : il y avoit anciennement près de cette ville un tombeau célèbre , dédié à Neptune ; c'est apparemment Ténès qui fit cette consécration , en reconnoissance du bonheur qu'il eut d'être abordé heureusement avec sa sœur Hémithée , sur les bords de l'isle de *Ténédos*. *Latit. 39. 50. (D. J.)*

TENELLE , (*Musiq. des anciens.*) en grec *tenella* , & *tenellos*. Suidas dit que *tenella* étoit le nom d'une chanson à l'honneur des victorieux ; on accompagnoit cette chanson de la lyre ; pour *tenellos* , c'est , suivant cet auteur , l'harmonie même de la lyre. (*F. D. C.*)

TENEMENT , TENURE , TENUE , (*Synonym.*) ces trois mots s'emploient en matiere féodale , mais le dernier est encore consacré dans le sens propre aux séances des états , conciles , synodes , congrès , & autres assemblées qui se tiennent ordinairement , ou extraordinairement. De plus , le mot *tenue* se prend au figuré dans le discours familier , pour l'état d'une chose ferme , stable , & constante ; mais

alors il ne s'emploie qu'avec la négative. On dit, les esprits foibles n'ont point de *tenue*, pour signifier qu'ils n'ont point de fermeté, qu'ils sont changeans dans leurs opinions, ou dans leurs résolutions. (D. J.)

TENEMENT DE CINQ ANS, (*Jurisp. prud.*) est une prescription particulière, usitée dans les coutumes d'Anjou, Maine, Touraine, & Lodunois. Ce *tenement*, dans l'origine, n'étoit autre chose que la faïfne, ou possession d'an & jour; mais comme cette prescription étoit trop courte, on l'étendit au terme de cinq années.

Il y a quelque différence à cet égard dans l'usage des coutumes que l'on a nommées ci-devant.

En Anjou & au Maine, un acquéreur peut se défendre par le *tenement*, ou possession de dix ans, contre toutes hypothèques créées avant trente années; & par le *tenement* de cinq ans, contre toutes celles qui sont créées depuis trente ans.

Dans les coutumes de Touraine & de Lodunois, l'acquéreur peut se défendre par le *tenement* de cinq ans, contre les acquéreurs de rentes constituées, dons, & legs faits depuis trente ans; mais les autres dettes hypothécaires contractées avant, ou depuis trente ans, ne sont point sujettes au *tenement*. Voyez la dissertation de M. de Lauriere, sur le *tenement de cinq ans*. Dupineau, sur Anjou, *nouv. édit. arrêt VII. ch. xj. journ. des aud. tom. V. liv. XIII. ch. vij. (A)*

TENEMENT, (*Jurisp. prud.*) signifie en général possession. Quelquefois ce terme se prend pour un héritage, ou certaine étendue de terrain, que l'on tient d'un seigneur, à certaines charges & conditions.

Franc tenement, dans l'ancienne coutume de Normandie, étoit un héritage tenu sans hommage & sans parage, en fief-lai, par un accord particulier entre le bailleur & le preneur. Voyez le titre 28. des *teneurs*. (A)

TENENDEZ, (*Géogr. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Maroc; c'est une grande branche de l'Atlas, du côté du midi; son sommet est cependant

couvert de neige toute l'année; mais il y a au milieu de cette montagne des villages, dont les habitans Béréberes nourrissent beaucoup de gros & petit bétail. (D. J.)

TÉNÉRIFFE, ISLE DE, (*Géogr. mod.*) isle d'Afrique, & l'une des Canaries; elle a l'isle des Salvages au nord, la grande Canarie à l'orient, l'isle de Gomere au midi, & l'isle de Palme à l'occident; son grand commerce, & l'excellent vin de Malvoisie qu'elle produit, la rendent la plus considérable de toutes les isles Canaries; elle a dix-huit lieues de longueur, & huit de largeur; ses côtes offrent à la vue abondance d'orangers, de citronniers, & de grenadiers.

Il est vrai que son terroir est en général fort inégal, & rempli de rochers arides; mais on plante des vignes dans les petits intervalles de terre qu'il laisse, & c'est une terre sulfureuse extrêmement fertile: on y voit tous les grains & tous les fruits de l'Europe, ils sont excellens quoiqu'en petite quantité: on y a aussi la plupart des meilleurs fruits de l'Amérique; il y a des années où les récoltes de bled vont à cent pour un: on y trouve du gibier en abondance; le poisson n'y manque pas, ni les fontaines & les sources d'eau fraîche; enfin l'argent est fort commun dans cette isle. Sa capitale s'appelle *Laguna*; mais la fameuse montagne de cette isle, nommée le *Pic de Ténériffe*, mérite en particulier notre attention. Voy. TÉNÉRIFFE, *Pic de*. (D. J.)

TÉNÉRIFFE, *Pic de*. (*Géogr. mod.*) le *Pic de Ténériffe*, que les habitans appellent *Pico de Terraira*, est regardé comme la plus haute montagne du monde, & on en voit en mer le sommet à soixante milles de distance. On ne peut monter sur cette montagne que dans les mois de Juillet & d'Août, car dans les autres mois le *Pic* est couvert de neige; son sommet paroît distinctement au dessus des nues; souvent même on les voit au milieu de sa hauteur; mais puisque la neige tombe & s'y conserve, il en résulte qu'il n'est pas au dessus de la moyenne région de l'air.

Il faut deux jours pour arriver au haut de cette montagne, dont l'extrémité n'est

pas faite en pointe , comme on pourroit l'imaginer de son nom , mais elle est unie & plate. C'est de ce sommet qu'on peut appercevoir distinctement , par un temps serein , le reste des isles Canaries, quoique quelques-unes en soient éloignées de plus de seize lieues.

On tire de cette montagne une grande quantité de pierres sulfureuses , & de soufre minéral , que l'on transporte en Espagne. Il est difficile de douter que cette montagne n'ait été autrefois brûlante , puisqu'il y a plusieurs endroits sur les bords du Pic qui fument encore ; dans d'autres , si on retourne les pierres , on y trouve attaché de très-beau soufre pur : on trouve aussi çà & là , des pierres luisantes , & semblables au mâche-fer ; tout le fond de l'isle paroît chargé de soufre : on y rencontre dans la partie méridionale des quartiers de rochers brûlés , entassés les uns sur les autres , par des tremblemens de terre. Cette isle en éprouva un terrible en 1704 ; il dura depuis le 24 Décembre , jusqu'au 5 Janvier de l'année suivante ; la terre s'étant entr'ouverte , il s'y forma deux bouches de feu , qui jetterent des cendres , de la fumée , des pierres embrasées , des torrens de soufre , & d'autres matieres bitumineuses. Tout cela est confirmé par la relation de M. Evens , qui fit un voyage dans cette isle en 1715. Voyez les *Transact. philos.* n°. 345.

Nous devons au pere Feuillée des observations importantes qu'il a faites au *Pic de Ténériffe* , & par lesquelles il a trouvé que la hauteur du sommet du Pic , au dessus du niveau de la mer , étoit de deux mille deux cents treize toises. Ce pere partit dans le mois d'Août , avec M. Verguin , M. Daniel médecin irlandois , & d'autres curieux , pour monter sur le Pic.

Au bout d'une marche de cinq heures , fort difficile à cause des rochers & des précipices , ils arriverent à une forêt de pins , située sur une croupe de montagne , appelée *monte Verde* ; on y fit l'expérience du barometre , le mercure se tint à 23 pouces 0 ligne ; après avoir monté jusqu'auprès du pic isolé qui fait le sommet de la montagne , on fut obligé d'y passer la nuit ; le lendemain le pere Feuillée se

blessa en montant sur une roche , & fut obligé de rester au bas de ce pic isolé ; il y fit l'expérience du mercure , qui se tint à 18 pouces 7 lignes $\frac{1}{2}$. M. Verguin & les autres monterent avec beaucoup de peine au sommet du pic.

Ce sommet est terminé par une espece de cône tronqué , creux en dedans , qui est l'ouverture d'un volcan , & qu'on appelle à cause de cela , *la caldera* , c'est-à-dire *la chaudiere*. Ce creux est ovale , & ses bords terminés inégalement ; on en peut cependant prendre une idée assez juste , en imaginant le bout d'un cône tronqué obliquement à l'axe : le grand axe de cette ovale , est d'environ 40 toises , le petit de 30 ; le mercure ayant été mis en expérience sur son bord le plus élevé , se tint à 17 pouces 5 lignes : le fond de ce creux est fort chaud ; il en sort une fumée sulfureuse , à travers une infinité de petits trous recouverts par de gros rochers ; on y trouve du soufre qui se liquéfie , & s'évapore facilement par une chaleur égale à celle du corps humain.

Ceux qui étoient au sommet du pic , parlerent à ceux qui étoient restés au sommet de la pointe , d'où on les entendoit fort distinctement , même lorsqu'ils parloient entr'eux ; mais ils ne purent jamais entendre les réponses qu'on leur fit ; ils roulerent le long de la croupe du pic , de grosses pierres qui descendoient avec une rapidité étonnante , & qui en bondissant , faisoient un bruit plus grand que les coups de gros canons : ce qui fit juger que cette montagne est creusée en dedans.

En descendant de la montagne , ils passerent à une citerne naturelle , dont l'ouverture est à l'orient de la montagne , & dont l'eau est extrêmement froide ; ils ne virent aucune vraisemblance de ce que quelques voyageurs ont rapporté , que cette citerne communique avec la mer.

Nous avons aussi des relations de négocians anglois , qui ont eu la curiosité de monter au sommet de cette montagne. Telle est la relation publiée par Sprat , dans son histoire de la société royale. Les curieux dont il parle , eurent à peine fait une lieue pour grimper sur le pic , que le

chemin se trouvant trop rude pour y faire passer leurs montures, ils le laissèrent avec quelques-uns de leurs valets : comme ils s'avançoient toujours vers le haut, l'un d'entre eux se sentit tout à coup saisi de frissons de fièvre, avec flux de ventre, & vomissement. Le poil des chevaux qui étoient chargés de leur bagage, étoit hérissé comme la soie des pourceaux : le vin qui pendoit dans des bouteilles, au dos d'un cheval, étoit devenu si froid qu'ils furent contraints d'allumer du feu pour le chauffer avant que d'en boire, quoique la constitution de l'air fût assez tempérée.

Après que le soleil fut couché, il commença à faire si froid, par un vent impétueux qui se leva, qu'ils s'arrêtèrent entre de grosses pierres sous un rocher, où ils firent un grand feu toute la nuit ; sur les quatre heures du matin, ils recommencèrent à monter, & étant arrivés une lieue plus haut, un des leurs, à qui les forces manquèrent, fut contraint de demeurer à l'endroit où les rochers noirs commencent ; les autres poursuivirent leur voyage jusqu'au pain de sucre, où ils rencontrèrent de nouveau du sable blanc, & étant parvenus aux rochers noirs qui sont tout unis comme un pavé, il leur fallut encore marcher une bonne heure, pour grimper au plus haut du pic, où enfin ils arrivèrent.

Ils découvrirent delà l'isle de Palme à seize lieues, & celle de Gomer à sept. Le soleil ne fut pas fort élevé, que les nuées qui remplirent l'air, déroberent à leur vue & la mer, & toute l'isle, à la réserve des sommets des montagnes situées plus bas que le pic, auquel elles paroissent attachées ; après s'être arrêtés au sommet pendant quelque temps, ils descendirent par un chemin sablonneux, & ne trouverent dans toute la route que des pins, & une certaine plante garnie d'épines comme la ronce, qui croît parmi ce sable blanc.

*From Atlas far, beyond a waste of plains,
Proud Teneriffe, his giant-brother reigns ;*

*With breathing fire his pitchy nostrils glow,
As from his sides, he shakes the fleecy snow ;
Around their hoary prince, from wat'ry beds,
His subject islands rise their verdant heads ;
The waves so gently wash each rising hill,
The land seems floating, and the ocean still.*

C'est Garth, excellent poète & médecin de grand mérite, qui a fait ces beaux vers sur le pic des Canaries. *Longitude* de ce pic, suivant Cassini, 1. 52. 30. lat. 28. 30. *Long.* suivant le pere Feuillée, 1. 9. 30. *latit.* 28. 23. 20.

Les observations réitérées, faites à l'Orotava, ville située dans l'isle de Ténériffe, par le même pere Feuillée, donnent très-exactement la différence en longitude, entre Paris & le pic de Ténériffe, de 28. 53. 00. ou 1. 25. 32. ce qui est d'autant plus utile, que les cartes hollandaises font passer par ce pic leur premier méridien, & qu'on en découvre le sommet en mer, à la distance d'environ trente lieues.

Il étoit important de déterminer la longitude du pic de Ténériffe, puisqu'elle doit être d'un grand secours sur mer, pour corriger les routes estimées. (*le chevalier DE JAUCOURT.*)

TÉNÉRIFFE, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Sainte-Marthe, sur la rive droite de la riviere appelée *Rio-grande de la Madalena*, à 40 lieues de la ville de Sainte-Marthe. *Latit.* 9. 46. (*D. J.*)

TENESIS, (*Géog. anc.*) contrée de l'Ethiopie, sous l'Egypte, dans les terres. Strabon, l. XVI. p. 770, dit, que ces peuples avoient une reine à laquelle obéissoit aussi l'isle de Méroé, qui étoit voisine de Tenesis, & qui étoit formée par le Nil. (*D. J.*)

TENESME, f. m. (*Médecine.*) maladie qui consiste dans une envie fréquente d'aller à la selle, & dans des efforts vio-

lens appropriés , qui n'ont que peu ou point d'effet. Les Grecs lui ont donné le nom de *τηνεσμός*, ou mieux *τεινεσμός*, dérivé de *τεινειν*, tendre , & *τεινος*, tension , pour exprimer l'extrême contension des malades lorsqu'ils se présentent au bassin ; quelques-uns l'ont appelé *βιασμός*, de *βια*, effort , à cause de la violence des efforts qu'ils sont obligés de faire.

Le *tenesme* est quelquefois entièrement sec , le plus souvent il est accompagné de déjections , mais très-modiques ; & ce ne sont point les excréments qui en sont la matière : mais quelques gouttes d'humeurs glaireuses , phlegmatiques , ou seules , ou mêlées avec des stries de sang , de la sanie ou du pus ; ces matières toujours âcres , corrosives , excitent en passant par le fondement , ou en se détachant , des douleurs & des cuissans vives , & un sentiment insupportable d'érosion. Il est rare que la fièvre survienne à ces accidens , à moins qu'ils ne soient portés à un très-haut point d'intensité.

La cause générale qui les détermine , est une irritation constante qui a son siège à l'extrémité du rectum , ou sur le sphincter de l'anus ; cette irritation peut être produite par une inflammation , par un ulcère , par l'excoriation , le déchirement ; la blessure de cette partie à la suite d'un coup , d'une constipation opiniâtre qui n'aura pu être vaincue que par des efforts violens , de l'introduction forcée & mal-adroite de la canule d'une seringue , d'un suppositoire trop irritant , des ragades qui s'étendent jusques à la partie interne du sphincter , des hémorroïdes aveugles & douloureuses , des ascarides qui sont ordinairement nichés à l'extrémité du rectum , peuvent aussi déterminer les mêmes symptômes ; aux causes locales qui agissant sur la partie affectée constituent le *tenesme* idiopathique , on peut ajouter celles qui produisent dans d'autres parties une irritation qui se communique par sympathie , c'est-à-dire , par les nerfs au sphincter de l'anus. Tels sont l'inflammation & l'ulcère des prostatites , du cou de la vessie , de la matrice , les tumeurs de cet organe , & les efforts d'un accouchement laborieux. Telle est aussi plus souvent l'irritation occasionée

par la pierre dans la vessie. Le muscle qui détermine les excréments des matières fécales étant irrité , doit , suivant les loix de l'irritabilité ou sensibilité , entrer dans de fréquentes contractions , & donner lieu par-là aux efforts répétés , & à l'envie presque constante de cette excrétion : mais ces mêmes efforts en apparence destinés à emporter la cause du mal , ne font que l'enraciner davantage , & rendre la maladie plus douloureuse & plus opiniâtre : qui ne riroit d'un *animiste* ou *stahlien* qui viendroit soutenir que cette maladie est un bienfait de la nature ou de l'âme bonne & prévoyante mere , qui dirige ces efforts à la guérison de la maladie , qui les excite même sous prétexte d'une indispensable nécessité , & dans l'espérance d'un avantage qu'on attendroit inutilement d'ailleurs ? Est-ce qu'un ulcère , une inflammation , un déchirement de l'anus , ne s'augmentent pas dans les efforts réitérés du *tenesme* ? Est-ce qu'un pareil vice dans les parties voisines peut en recevoir quelque soulagement ? est-ce qu'un hémorroïdaire ne seroit pas mieux dégagé par l'écoulement du sang que par des douleurs & des cuissans qui ne font que le tourmenter davantage ? &c. &c. N'est-il pas en un mot plus naturel de penser que tous ces mouvemens tout-à-fait hors de l'empire de l'âme , sont la suite nécessaire de la disposition organique de ces parties ? Il y a des loix primitivement établies , relatives à l'organisation de la machine , suivant lesquelles se font les divers mouvemens , sans qu'il soit besoin qu'un être intelligent soit sans cesse occupé à les produire & à les diriger ; c'est ce qui fait qu'il y a des maladies qui sont avantageuses , & d'autres qui ne le sont pas ; ce mélange de bien & de mal suppose toujours un aveugle machinisme.

Quoique le *tenesme* ne soit pas pour l'ordinaire mortel , il ne laisse pas d'être une maladie souvent sérieuse , la source de douleurs cuisantes , & de beaucoup d'incommodités ; lorsqu'il est produit par un ulcère du sphincter , il risque , s'il est négligé , de dégénérer en une fistule qu'on ne guérit qu'avec beaucoup de difficulté , & qui peut même tendre à abrégier les

jours du malade. Lorsqu'il est la suite d'une légère excoriation, des vers ascarides, des hémorrhoides qui ont de la peine à percer, d'un accouchement difficile, &c. il se dissipe assez promptement par la cessation de ces causes, par la mort ou l'expulsion des vers, le flux des hémorrhoides, & la sortie de l'enfant: alors il occasionne plus de désagrément que de danger. Il y a une circonstance où le *tenesme* peut devenir fâcheux, c'est lorsqu'il se rencontre dans une femme enceinte. Alors, suivant l'observation d'Hippocrate, dont la raison est assez claire, il excite l'avortement: *mulieris utero gerenti tenesmus superveniens abortivè facit*, (Aphor. 27. lib. VII.) Le *tenesme* d'automne est pour l'ordinaire contagieux, & devient épidémique.

L'indication qui se présente à remplir dans le traitement du *tenesme*, est de faire cesser l'irritation locale qui en détermine les symptômes; mais pour y réussir, il faut varier les remèdes, & les proportionner aux différentes causes qui l'ont excité, & qui l'entretiennent; ainsi dans les cas d'inflammation, phlogose, excoriation, il faut insister davantage sur les adoucissans, émoulliens, anodins pris par la bouche, donnés en lavement, ou appliqués sous forme de fomentation ou d'étuves: quelquefois même il est à propos de recourir à la saignée, qu'on peut même, si le cas l'exige, réitérer jusqu'à deux ou trois fois. Ces mêmes remèdes peuvent convenir dans les *tenesmes* sympathiques, qui doivent leur naissance à l'inflammation de la vessie, de la matrice, &c. Voyez INFLAMMATION. Les ulcères demandent qu'aux émoulliens on ajoute, ou même si les douleurs ne sont pas vives, on substitue l'usage des baumes pris intérieurement, ou injectés par l'anus; les lavemens térébenthins sont très-appropriés; on peut combattre les vers par les anthelminthiques ordinaires, & sur-tout par des suppositoires faits avec le miel & l'extrait d'absynthe, ou autre amer, mais qui n'irrite pas beaucoup; quant au *tenesme* qui est l'effet d'un accouchement laborieux, ou d'une pierre dans la vessie, il est évident qu'on ne peut le guérir que par la sortie

de ces corps étrangers; on peut cependant calmer les douleurs, & diminuer la violence des efforts, par les lavemens de mauve, de pariétaire, de blanc-urine, de psillium, &c. qu'on rendra plus anodins par l'addition du sirop de pavot ou du laudanum en substance; ces mêmes narcotiques peuvent être employés intérieurement sans danger dans la pierre; mais il y auroit de l'inconvénient à les donner dans l'accouchement difficile, & leur secours est beaucoup moins nécessaire, parce que le *tenesme* n'est pas de longue durée, & que les efforts qu'il excite peuvent aider à l'accouchement.

Dans le *tenesme* qui survient aux hémorrhoides aveugles, il faut tourner toutes ses vues de ce côté, tâcher de les faire percer; les remèdes indiqués dans cette circonstance sont, si les douleurs sont vives, le bain local, l'étuve faite avec des plantes émoullientes, les linimens avec l'onguent populeum, & sur-tout l'application des sangsues aux vaisseaux gonflés s'ils paroissent à l'extérieur, qu'on secondera efficacement par une bonne prise d'aloès, remède éminemment hémorrhoidaire, ou d'extrait de l'élixir de propriété. (m)

TENETTE, s. f. instrument de chirurgie, qui sert à saisir & tirer la pierre de la vessie dans l'opération de la taille. Voyez TAILLE.

La *tenette* est une espèce de pincette fort polie, composée de deux pièces qui ont la figure de deux *s* fort allongées; chaque pièce se divise en quatre parties.

La première est l'anneau qui est plus rond & plus grand que ceux des ciseaux, parce qu'on est obligé d'avancer les doigts plus avant dedans, afin d'avoir plus de force.

Les anneaux des *tenettes* sont faits par la courbure de l'extrémité de la branche.

Ce qui suit l'anneau jusqu'à la jonction se nomme la *branche*; sa figure est cylindrique; elle va en augmentant de volume pour avoir plus de force dans les efforts qu'on fait pour tirer la pierre: les branches sont un peu courbées, & laissent un espace entre elles pour ne point pincer les parties.

La partie qui suit la branche, représente le milieu de l'*f*, & est par conséquent courbée en deux sens: cet endroit est plus large que la branche & fort arrondi dans tous ses angles: il a intérieurement une dépression qui se joint par entablure avec la dépression de l'autre pièce. Cette jonction est assujettie par un clou exactement limé sur les deux pièces, de sorte qu'il est à leur niveau, & ne fait aucune faillie; c'est ce que les couteliers appellent *rivure perdue*.

La quatrième partie des *tenettes* est ce qu'on appelle *leurs prises*: ce sont deux espèces de cuillers fort allongées, caves en dedans, convexes & fort polies en dehors, & formant par leurs extrémités un bec camus & fort adouci.

La partie antérieure de ce bec, que les ouvriers nomment *le mord des tenettes*, doit être fort artistement construite pour bien charger les pierres; on doit éviter avec grand soin que leur cavité aille jusqu'àuprès de l'entablure, & encore plus les dents qu'on a coutume d'y graver en façon de rape; ces défauts font souvent ferrer la pierre auprès du clou, & comme elle cause pour lors un écartement des anneaux, on s'imagine qu'elle est bien grosse. Cela n'arrive point si la cavité ne commence qu'à un demi-pouce de l'entablure, & si elle est dans ce commencement fort lisse, polie, & comme en glasis, afin que la pierre ait plus de facilité à glisser vers l'extrémité du mord. Pour cette raison il n'y aura que trois ou quatre rangées de dents vers l'extrémité de chaque cuiller; il ne faut pas que ces extrémités se touchent quand la *tenette* est fermée, on courroit risque de pincer la vessie.

Les *tenettes* doivent être d'un bon acier, & d'une trempe qui ne soit ni trop dure ni trop molle. Il y en a de droites & de courbes: celles-ci servent à prendre la pierre cantonnée dans les côtés de la vessie.

Il faut en avoir de grandes, de moyennes, & de petites, pour s'accommoder aux différens âges des malades & aux différentes situations de la pierre. Les plus grandes ont ordinairement huit à neuf pouces de longueur, trois pouces de mord,

Tome XXXIII.

plus d'un d'entablure, & environ cinq pouces de branches, y comprenant les anneaux.

Les moyennes & les petites *tenettes* diminuent à proportion. (*Voyez les fig. 9. & 10. Pl. 10.*) La *fig. 7.* montre des *tenettes* propres à casser de grosses pierres dont on ne pourroit faire l'extraction; les pointes pyramidales qui en garnissent les mords se montent à vis. On a donné le nom de *tenettes* à une espèce de pincettes proposées par M. Helvétius pour l'opération du cancer. (*Voyez figure 2. Planche VI.*) Elles ne sont point en usage. Quand après l'extirpation il reste quelque dureté carcinomateuse ou skirrheuse qu'on ne peut saisir avec les doigts, on se sert de l'érigne pour les soulever & permettre au bistouri de les enlever. *Voyez CANCER & ERIGNE. (Y)*

TENEUR, f. m. (*Gram. & Jurisp.*) du latin *tenor*, est ce que contient un acte; on ordonne qu'une sentence sera exécutée selon sa forme & *teneur*, c'est-à-dire, suivant ce qui est porté en son contenu. (*A*)

TENEUR DE LIVRES, f. m. (*Comm.*) commis qui tient les mémoires, & charge les livres des faits de commerce, de crédit & débit. Ce sont des gens fort employés & indispensables.

Juré *teneur de livres* est celui qui est pourvu par lettres-patentes de sa majesté, & qui a prêté serment en justice, pour vaquer à la vérification des comptes & calculs, lorsqu'il y est appelé. (*D. J.*)

TENEUR, terme de Fauconnerie, il se dit du troisième oiseau qui attaque le héron de son vol.

TENEUR, f. f. (*Musique.*) terme de plain-chant qui marque dans la psalmodie la partie qui regne depuis la fin de l'intonation jusqu'à la médiation & depuis la médiation jusqu'à la terminaison.

Cette *teneur*, qu'on peut appeler la dominante de la psalmodie, est presque toujours sur le même ton. (*S*)

T E N E Z, (*Géogr. mod.*) province d'Afrique, au royaume de Tremecen; elle est bornée au nord par la Méditerranée, au midi par le mont Atlas, au levant par la province d'Alger, & au couchant

E

par celle de Tremecen. C'est un pays abondant en bled & en troupeaux. Sa capitale porte le même nom.

TENEZ, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tremecen, capitale de la province de même nom, à demilieu de la mer, sur le penchant d'une montagne, entre Oran & Alger. Il y a une forteresse où on tient toujours garnison. Quelques-uns croient qu'elle occupe la place de Césarée de Mauritanie. *Long.* 29. 32. *latit.* 36. 24.

TENEZ ou TENEX, (*Géogr. mod.*) ville des états du turc en Egypte, dans la partie de cette contrée appelée *Beheyra*, à l'est de Damiette. Elle a un golfe ou lac que quelques-uns prennent pour le lac *Sorbonis* de Ptolomée. (*D. J.*)

TENEZA, (*Géogr. anc.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, sur la pente d'une branche du grand Atlas, à trois lieues est de la rivière d'Ecifelmel. On recueille dans son territoire de l'orge, du froment, & la plaine nourrit beaucoup de bétail.

TENGA, f. f. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante dont les fleurs & les fruits naissent sur les mêmes branches, mais séparément les uns des autres. Les fleurs sont composées de trois pétales, elles ont des étamines & des sommets; mais elles sont stériles. Les fruits ont une trompe & renferment une amande. *Pontederæ anthologia.* Voyez PLANTE.

TENGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au dessus de Stulingen, elle dépend du domaine de la maison d'Autriche, mais elle est entièrement délabrée. (*D. J.*)

TENHALA, f. m. (*Hist. mod.*) C'est le nom que les habitans du Sénégal donnent aux princes du sang de leurs souverains, qu'ils nomment *Damel*. Les nobles du pays se nomment *sahibobos*. Le souverain a sous lui deux seigneurs revêtus des postes les plus éminens de l'état; le premier s'appelle *kondi*, il est chargé du département de la guerre & du commandement des armées; le second s'appelle le grand *jarosfo*, il a le département des affaires civiles & est le chef de toutes les cours de judicature; le damel ou souverain

lui-même ne peut point annuler ses décisions; il est chargé de parcourir les provinces, afin d'écouter les plaintes des peuples, contre les *alcaires*, qui sont des magistrats municipaux, chargés de la perception des revenus de l'état.

TENIE, f. f. *terme d'architecture*, moulure plate, bande ou listel qui appartient à l'épistyle dorique; la *tenie* ressemble à une règle, & se met au dessous des triglyphes, auxquels elle sert en quelque sorte de base.

TENIR, v. act. neut. (*Gramm.*) Il y a peu de verbes qui aient un aussi grand nombre d'acceptions: il signifie posséder, *tenir* une lettre, un livre, un pistolet, un glaive, l'encensoir, le sceptre, une place, la campagne, la vie d'un autre; à la gorge, aux cheveux, en prison, par la main, à un mur, à un clou, à un filet, à un grand, à quelqu'un, par des liaisons, par intérêt, par amitié, par goût, par son poste; à son roi, à sa maîtresse, à ses enfans, à sa femme, à son culte, à son gouvernement, à son pays, à ses maîtres; contre la raison, la violence, la persécution, le mauvais temps, l'orage, le froid, la pluie, la chaleur; de son pere, de sa mere; du bleu, du jaune, du violet, de l'or, de l'argent, du cuivre, ou tel autre alliage; chapitre, assemblée, conseil, concert; la main à l'exécution, l'œil à la chose, sa parole, son serment, à l'humeur, à la vertu, à sa haine; la plume, la caisse, la bourse; boutique, magasin, salle d'armes, auberge, académie, manège, table, son coin, son quant-à-moi, son férieux; un muid, une pinte, un grand nombre d'objets, beaucoup de monde, à ses frais & dépens, à gage, à titre d'écuyer, de femme de compagnie, en alarme, en joie, en suspens; la mer, un mauvais propos, un discours ingénieux & poli; le dé, la conversation, la balle, la queue de la poêle, &c. d'où l'on voit que de quelque manière que ce verbe s'emploie, il marque toujours une sorte de jouissance ou de possession.

TENIR, *dans le commerce*, a un très-grand nombre d'acceptions dont voici les principales.

Tenir port ; c'est rester un certain temps fixé par les réglemens de police dans les ports où les voituriers par eau arrivent pour y vendre les grains , bois , vins , charbons , &c. & autres denrées dont ils sont chargés. A Paris les voituriers par eau doivent tenir port quinze jours pour toutes sortes de marchandises , à l'exception des vins pour lesquels ils les doivent tenir pendant un mois.

Tenir magasin , se dit des marchands en gros qui n'étaient pas leurs marchandises dans des boutiques sur la rue , mais qui les tiennent renfermées dans des magasins où ils les vendent en pièces ou balles. Voyez MAGASIN.

Tenir boutique ; c'est occuper une boutique , & y faire commerce de quelque marchandise. Voyez BOUTIQUE.

Tenir la caisse ; c'est chez les marchands , négocians & banquiers être préposé pour recevoir ou payer les sommes qui entrent dans la caisse ou qui en sortent , & d'en tenir registre. Voyez CAISSE.

Tenir la banque , faire le négoce d'argent qu'exercent les marchands banquiers. Voyez BANQUE.

Tenir les livres ; terme de négoce & de banque ; c'est avoir soin de porter & d'écrire sur des registres qui ont différens noms , suivant les usages auxquels ils sont destinés , les marchandises qui sont achetées ou vendues par un négociant , l'argent qui entre dans une caisse ou qui en sort , les dettes actives ou passives , & autres choses semblables , que nous avons amplement expliquées , aussi-bien que les différentes manières de tenir les livres , tant en France que dans les pays étrangers sous le mot LIVRES. Voyez aussi TENUE DE LIVRES.

Tenir compte ; c'est faire entrer quelque marchandise ou quelque somme qu'on a reçue d'un autre dans le chapitre de la recette de son compte. Voyez COMPTE. *Dictionn. de commerce.*

TENIR, (*Marine.*) Ce terme pris dans le sens général , est synonyme à prendre & à amarrer : mais il a différentes significations , suivant qu'il est joint avec un autre , comme on va le voir dans les articles suivans,

Tenir au vent , (*Marine.*) C'est naviguer avec le vent contraire.

Tenir en garant , (*Marine.*) Voyez GARANT.

Tenir en ralingue , (*Marine.*) Voyez RALINGUE.

Tenir la mer , (*Marine.*) C'est être & demeurer à la mer.

Tenir le balant d'une manœuvre , (*Marine.*) C'est amarrer le balant d'une manœuvre , afin qu'elle ne balance pas.

Tenir le large , (*Marine.*) C'est se servir de tous les vents qui sont depuis le vent de côté , jusqu'au vent d'arrière inclusivement. Voyez LARGUE.

Tenir le lit du vent , (*Marine.*) C'est se servir d'un vent qui semble contraire à la route. Voyez ALLER A LA BOULINE.

Tenir le lof , (*Marine.*) Voyez LOF.

Tenir le vent , (*Marine.*) C'est être au plus près du vent.

Tenir sous voiles , (*Marine.*) C'est avoir toutes les voiles appareillées , & être prêt à faire route.

Tenir un bras , (*Marine.*) C'est haler un bras & l'amarrer.

Tenir une manœuvre , (*Marine.*) C'est attacher une manœuvre ou l'amarrer.

TENIR A L'ARBRE, (*Jardinage.*) On se sert de ce terme pour les fruits qui ne tombent pas aisément de l'arbre , tels que les poires de martin-sec , de franc-réal.

TENIR DE CHAIR, *terme de Chamoisier* ; c'est donner aux peaux de mouton , de chevre , & autres peaux de cette sorte qu'on passe en huile ou en chamois , une façon sur le chevalet , après qu'elles ont été effleurées , & avant que de les mettre à la rivière pour les faire boire. Cette façon se donne avec le couteau qu'on passe le plus ferme qu'il est possible sur les peaux du côté de la chair , afin d'en enlever tout ce qui pourroit être resté des premières préparations , & par-là les rendre plus unies , plus douces & plus maniabiles. Quelques ouvriers appellent cette façon écharner. *Savary. (D. J.)*

TENIR A MONT, *terme de Fauconnerie* ; c'est lorsque l'oiseau se soutient en l'air pour découvrir quelque chose , on dit l'oiseau tient à mont.

Tenir la voie , c'est la suivre.

TENIR, v. n. (*Trictrac.*) C'est continuer de jouer après qu'on a gagné un ou plusieurs trous de son propre dé ; alors on a la liberté de rompre son jeu, de s'en aller, de recommencer tout de nouveau, ou bien de *tenir*, c'est-à-dire, de continuer le jeu dans l'état où chacun se trouve. Il est quelquefois bien dangereux de *tenir*, parce qu'on s'expose à une enfilade, & c'est une des choses des plus délicates de ce jeu, que de savoir *tenir*, ou s'en aller à propos. *Acad. des jeux.* (D. J.)

TENNA (LA), ou **TINGO**, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, dans la marche d'Ancone. Elle prend sa source au pié de l'Appennin, & se jette dans le golfe de Venise, près de Porto-Fermano. (D. J.)

TENNSTADT, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Thuringe, à trois milles d'Erfurt. Elle appartient à l'électeur de Saxe, & ne s'est pas rétablie depuis qu'elle a été prise & pillée par les Impériaux en 1632, & en 1641. (D. J.)

TENON, f. m. (*Archit.*) bout d'une piece de bois ou de fer, diminué quarrément, environ du tiers de son épaisseur, pour entrer dans une mortaise. On appelle *épaulemens* les côtés du *tenon* qui sont coupés obliquement, lorsque la piece est inclinée ; & *décolement*, la diminution de sa longueur, pour cacher la gorge de sa mortaise.

Tenon en about. *Tenon* qui n'est pas d'équerre avec sa mortaise, mais coupé diagonalement ; parce que la piece est rampante, pour servir de décharge, ou inclinée, pour contreventer & arbalétrer. Tels sont les *tenons* des contrefiches, guettes, croix de saint-André, &c.

Tenon à queue d'aronde. C'est un *tenon* qui est taillé en queue d'aronde, c'est-à-dire, qui est plus large à son about qu'à son décolement, pour être encastré dans une entaille. *Daviler.* (D. J.)

TENONS, terme d'Arquebusier. Ce sont de petits morceaux de fer quarrés, de l'épaisseur d'une ligne, & de la largeur de deux, qui sont foudés de distance le long du canon ; ces *tenons* sont percés au milieu, & entrent dans de petites mortaises pratiquées dans le creux du bois de fusil, & servent à affujettir le canon dans le

bois, par le moyen de petites goupilles qui traversent le bois & passent dans les trous qui sont au milieu des *tenons*.

TENON, en terme de Boisselier, espece de pince de bois dont les boisseliers se servent pour tenir joints les deux bouts du corps du seau, du minot, du boisseau & autre piece semblable de boissellerie, & les attacher plus aisément ensemble.

TENONS, f. m. pl. (*terme d'Horloger.*) pieces d'acier qui sont sur une montre de poche, & qui servent à tenir ferme le grand ressort. (D. J.)

TENON, (*Jardinage.*) se dit de certaines agraffes ou mains avec lesquelles s'attachent aux murs & s'entortillent aux plantes voisines, les vignes, vignes-vierges, coulevrées, lierres & autres.

TENONS, f. m. pl. (*Sculp.*) ce sont des bossages, dans les ouvrages de sculpture, dont l'usage est d'entretenir les parties qui paroissent détachées, comme ceux que l'on laisse derriere les feuilles d'un chapiteau pour les conserver.

Les sculpteurs laissent aussi des *tenons* aux figures dont les parties isolées & détachées pourroient se rompre en les transportant, & ils ont coutume de les scier, lorsque ces figures sont en place. (D. J.)

TENON, f. m. (*terme de Vitrier.*) il nomme ainsi de petites ligatures de plomb qui servent à lier le vitrage avec les verges, afin de le tenir fermé, & que le vent ne puisse point l'endommager. (D. J.)

TENON, (*Marine.*) Voyez **TON**.

TENON DE L'ÉTAMBORT, (*Marine.*) petite partie du bout de l'étambort, qui s'emmortoise dans la quille du vaisseau.

TENONS DE L'ANCRE, (*Marine.*) ce sont deux petites parties de la vergue de l'ancre, qui s'entaillent dans le jas, pour le tenir ferme.

TENONTAGRA, f. f. (*Lexicog. méd.*) *τενοντάγρα*, de *τενών*, tendon, & de *άγρα*, saisissement ; espece de goutte dont le siege est dans les tendons larges ; par exemple, dans les ligamens tendineux de la nuque du cou. On trouve ce mot dans Cœlius Aurelianus, cap. 5. *Marb. chron. lib. II*, vers la fin. (D. J.)

TENOR, (*Musiq.*) dans les commencemens du contre-point, on donnoit

le nom de *tenor* à la partie la plus basse.
Voyez TAILLE. (S)

TENOS ou TENUUS, (*Géogr. anc.*) aujourd'hui *Teno*, ou *Tine*, isle de la mer Egée, & l'une des Cyclades, au midi oriental de l'isle d'Andros, dont elle n'est séparée que par un détroit de mille pas, selon Plin. Nous parlerons amplement de *Tenos* au mot TINE.

Il suffit de dire ici, que c'est des peuples de cette isle, ou de la ville de même nom qui y étoit anciennement, que fait mention une médaille de l'empereur Sévere, sur laquelle on lit ce nom THNIQN. *Teniorum*. Plin, liv. IV, chap. xij, qui lui donne quinze mille pas de longueur, dit sur le témoignage d'Aristote, qu'elle fut anciennement appelée *Hydrussa*, à cause de l'abondance de ses eaux. Étienne le géographe ajoute qu'on la nomma ainsi *Ophiusa*, à cause de la quantité de serpens qu'on y trouvoit.

La ville de *Tenos*, à ce que dit Strabon, liv. X, *sub finem*, n'étoit pas grande; c'est de cette isle dont parle Ovide dans ces vers, *Métamorph. l. VII, v. 469.*

*At non Oliaros, Didymæque, &
Tenos, & Andros,
Et Gyaros, nitidæque ferax Peperethos
Olivæ,
Gnossiacas juvère rates.*

2°. *Tenos* ou *Tenus*, est aussi dans Hérodote une ville de l'Æolide; & dans Aristote il y a une ville de ce nom dans la Thessalie. (D. J.)

TENSEMENT, f. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) *tenamentum*, & par corruption *tassamentum*, *tenfamentum*, *tenfatio*. C'étoit un droit imposé sur les maisons & autres héritages, & qui se payoit en argent ou en especes dans plusieurs titres, & est stipulé outre le cens; il en est parlé dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis de l'an 1179, où il est nommé *tenfamentum*; dans d'autres anciens titres, il est nommé *tassamentum*. Voyez le gloss. de Lauriere. (A)

TENSIO-DAI-SIN, f. m. (*Mythol. & culte.*) c'est le plus grand dieu des Ja-

ponois qui professent la religion du Sintos; on le regarde comme le patron & le protecteur de l'empire. On célèbre sa fête le seizieme jour du neuvieme mois, avec une pompe & une magnificence extraordinaire.

TENSION, f. f. (*Phys.*) est l'action par laquelle un corps est tendu. Sur quoi, voyez l'article CORDE.

TENSION, (*Physiolog.*) les animaux ne se soutiennent & ne se meuvent que par la *tenfion* de leurs muscles & de leurs nerfs. Une corde rend un son plus aigu ou plus grave, suivant qu'elle a plus ou moins de *tenfion*. V CORDE, SON, &c.

TENSION, (*Médecine.*) la *tenfion* dans les maladies, est un symptôme de l'inflammation & de toutes les tumeurs inflammatoires, de même que des affections spasmodiques. Cette *tenfion* est naturellement différente, selon la délicatesse des tempéramens; elle dépend de la sensibilité des parties, du nombre des nerfs, de la présence du liquide nerveux.

Cette *tenfion* se guérit par les relâchans, les calmans, les anodins, les anti-spasmodiques.

TENSONS, f. m. plur. (*Lang. franç.*) autrement dits *jeux partis*, questions galantes sur l'amour que l'on faisoit & qu'on décidoit en vers ou en prose. Voyez TENCONS. (D. J.)

TENTATION, f. f. en terme de Morale & de Théologie, est une induction, ou sollicitation au mal, occasionée par les attrait du monde, par la concupiscence de la chair, ou par la malice du démon.

Les mystiques appellent *tentations utiles*, ces épreuves où l'ame doit passer avant de pouvoir arriver à la vie unitive & à la paix intérieure. Quand l'ame surmonte cette sécheresse & ces ténèbres où elle tombe par une suspension des effets sensibles de l'amour de Dieu, & qu'elle résiste au monde & à tous ses attrait, ces *tentations* s'appellent des *tentations utiles & fructueuses*.

TENTATIVE, (*Gramm.*) terme qui s'emploie en certaines occasions, comme un adjectif; ainsi nous disons, une méthode *tentative*, pour exprimer une méthode encore grossière & imparfaite, & que l'on

tâche de perfectionner par des essais & des expériences.

Tertative s'emploie aussi comme un substantif, & signifie un essai ou un effort que l'on fait pour mesurer ses forces, pour sonder une affaire, & pour voir si l'on réussira ou non.

Dans les universités de France, la *tentative* est la première thèse, ou le premier acte qu'un candidat en théologie est obligé de soutenir pour faire connaître sa capacité: quand on est content de ses réponses sur les difficultés qu'on lui a faites dans la dispute, on lui confère le degré de bachelier. V ACTE, THESE, DEGRÉ, BACHELIER, &c.

TENTE, f. f. (*Fortification.*) tabernacle, pavillon ou logement portatif que l'on dresse en pleine campagne pour se mettre à l'abri des injures du temps. Voyez TABERNACLE.

Ce mot est formé du latin *tentorium*, de *tendo*, je tends, parce que les tentes se font ordinairement de canevas ou de coutils, que l'on étend & que l'on soutient avec des perches, des cordes, & des chevilles ou piquets.

Les armées campent sous des tentes. La plupart des Tartares & des Arabes, qui sont des peuples errans & vagabonds, logent toujours sous des tentes. Voyez HORDES, NOMADES, &c.

Les Hébreux, dans le désert, logerent pendant quarante ans sous des tentes, ce qui leur donna occasion d'instituer la scenapégie ou fête des tabernacles. Voyez SCENAPEGIE. Chambers.

Les tentes dont se servent les soldats, sont appellées *canonnières*.

Quoique l'usage des tentes soit fort ancien, & que les Romains s'en soient toujours servis, il étoit cependant presque entièrement aboli en Europe, & ce n'est guere que depuis Louis XIV que les cavaliers & les soldats françois ont des tentes. Avant le regne de ce glorieux monarque, les armées étant bien moins nombreuses qu'elles ne le sont devenues depuis, elles se servoient des villages pour y trouver quelque abri, & elles se trouvoient par-là séparées en plusieurs parties ou quartiers éloignés les uns des autres,

ce qui étoit sujet à bien des inconvéniens; Dans les sieges ou dans les camps à demeure, les cavaliers & les soldats se faisoient des baraques de paille qu'on rangeoit avec ordre. Les princes d'Orange, qui ont beaucoup contribué au rétablissement de la discipline militaire en Europe, n'en usoient pas autrement. Leurs soldats & leurs cavaliers se baraquoient; mais les officiers & ces princes mêmes se servoient de tentes. (Q)

TENTE DU LEVANT, (*Usages des Orientaux.*) les tentes du Levant sont moins embarrassantes que celles de ce pays-ci. Elles n'ont qu'un arbre au milieu qui se démonte en deux, quand on veut plier bagage, mais qui soutient, lorsque la tente est placée, un pavillon de grosse toile bien ferrée, sur laquelle l'eau coule aisément; le pavillon est arrêté dans sa circonférence avec des cordons que l'on accroche à des chevilles de fer fichées en terre; aux deux tiers de la hauteur de ce pavillon sont attachées des cordes que l'on bande fortement par le moyen d'autres chevilles plus écartées de l'arbre que les premières; ces cordes tirent le haut du pavillon en dehors, & lui font faire un angle saillant en manière de mansarde. (D. J.)

TENTE D'HERBAGE, *terme de galere*, c'est une tente de gros draps de couleur de bure. Voyez TENDELET.

TENTE, *en Chirurgie*, est un rouleau de charpie, d'une figure cylindrique, que l'on met dans les plaies & dans les ulcères.

Les tentes s'emploient pour empêcher qu'une plaie ne se ferme trop tôt. Mais plusieurs auteurs de chirurgie, & en particulier l'auteur du livre intitulé le *Chirurgien de l'hôpital*, donnent quantité d'exemples où l'usage des tentes, & surtout des tentes dures, s'est trouvé nuisible, ayant prolongé le traitement, attiré des inflammations, produit des sinus, la mortification, &c. dans les plaies & les ulcères. Voyez BOURDONNET. Pour remédier à ces inconvéniens, il propose que les linimens, &c. soient d'une consistance liquide, ou par eux-mêmes, ou en les échauffant; & que lorsque les tentes paroissent indispensablement nécessaires,

comme dans les grandes cavités, on peut agrandir l'ouverture, & mettre au lieu des tentes des bourdonnets mollets, qui n'auront pas les inconvéniens des tentes. Voyez ULCERE.

On se sert d'une tente dure, longue & grosse comme le petit doigt dans les pansemens de l'opération de la fistule à l'anus. Pour faire cette tente, on prend plusieurs brins de charpie longs de six pouces; on les range à côté les uns des autres; on les plie par le milieu, & on en fait un rouleau lié exactement par des circonvolutions de charpie dans l'étendue de deux pouces & demi ou environ. On étend le reste de la charpie pour en faire une tête circulaire & horizontale au corps de la tente. Nous avons parlé de la méthode de la placer sans douleur au mot FISTULE A L'ANUS.

La chirurgie moderne a proscrit les tentes du traitement des plaies à la suite de l'opération de la taille. Cette réforme a commencé du temps de Fabricius Hildanus. Cet habile praticien discute les raisons de ceux qui désapprouvoient les tentes, & il conclut pour leur usage. Ce point de pratique est digne de l'attention des maîtres de l'art; & je pense qu'il y a bien des faits favorables à leur méthodique application. Les observations contraires pourroient n'en montrer que l'abus.

L'académie royale de chirurgie a proposé, pour le prix de l'année 1734, de déterminer quels sont, selon les différens cas, les avantages & les inconvéniens de l'usage des tentes & autres dilatans. Le mémoire qui a été couronné & celui qui a concouru pour le prix, sont imprimés dans le premier tome de l'ouvrage intitulé, *recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de chirurgie*. Les inconvéniens des dilatans ne sont point dissimulés; on dit tout ce qu'il est possible d'imaginer pour les bannir de la pratique. On reconnoît cependant qu'il y a des cas qui exigent qu'on s'en serve, & ces cas sont rangés sous trois classes. La première renferme les cas où les dilatans sont utiles avec peu ou point d'inconvéniens. La seconde, qui semble rentrer dans la première, comprend les cas où l'utilité

qui résulte des dilatans surpasse les inconvéniens annexés à leur usage. La troisième classe est de ceux où les inconvéniens même des dilatans deviennent nécessaires. Le détail de tous ces points de discussion meneroit trop loin; nous avons rempli notre tâche, en indiquant les sources où l'on peut prendre les renseignemens les plus étendus sur ces objets. (Y)

TENTE, en terme de Boyaudier, ce sont sept montans percés à jour dans toute leur longueur, dont trois sont plantés à un bout & trois à l'autre, chacun à la distance de deux piés & demi l'un de l'autre, & le septième au milieu, éloigné de chaque bout d'environ neuf piés. C'est sur cette charpente que l'on étend les boyaux pour les sécher. Les sept montans sont autant de longueurs différentes. Celle qui prend au premier montant à droite, & finit à celui du milieu, s'appelle *longueur simple*; a-t-elle passé sur ce dernier, pour aller gagner le premier des trois de l'autre bout, c'est une *longueur double*; commence-t-elle au second à droite, & finit-elle à celui du milieu, c'est un *travers simple*; delà passe-t-elle au second de l'autre bout, c'est un *travers double*. Cette tente est la même chez tous les boyaudiers, & sert de regle pour les marchands de provinces qui demandent tant de longueurs simples ou doubles, tant de travers, &c. fixent en même temps la grosseur & le prix de la marchandise qu'on leur envoie.

TENTES ou BAS-PARCS à trois rangs contigus, sortes de pêcheries. Les pêcheurs-tendeurs de basse eau de Quineville, dans le ressort de l'amirauté de la Hongue, ont des *bas-parcs à trois rangs*, tellement contigus & joints les uns aux autres, qu'il est absolument impossible aux poissons de monter à la côte lorsqu'ils sont dans les pêcheries; ou si la marée est dans le temps des vives eaux, & que les poissons aient franchi le premier rang des parcs, ils en trouvent un second, & même un troisième, en sorte que les petits poissons ne peuvent retourner à la mer.

Ces pêcheries sont les véritables *bas-parcs* ou venets de l'ordonnance; il ne faut pas appeler *bas-parcs* seulement ceux qui sont à la basse-eau, & *haut-parcs* ceux

qui sont à la côte : la dénomination de *bas-parcs* leur convient à tous, car les *haut-parcs* différent des *bas-parcs* en ce que les filets dont ils sont garnis, ont beaucoup plus de hauteur.

TENTELE, f. f. (*Hist. nat.*) nom générique que les habitans de l'île de Madagascar donnent au miel, dont leur pays produit plusieurs especes. Celui de la première especes se nomme *voa tentele*, c'est le miel ordinaire des abeilles ; le second s'appelle *fit*, il est produit par des mouches qui sont vertes ; le troisième est produit par des fourmis ailées, qui le rassemblent dans les arbres creux ; la quatrième especes est produite par des fourmis d'une grandeur singulière, qui le font dans des especes de tas de terre d'une forme conique & percés d'une infinité de trous. Il y a de plus une autre sorte de miel, qui a plus de consistance & qui a la dureté du sucre, on le nomme *tentele-sacondré* ; les mouches qui le font, l'attachent aux feuilles de certains arbrisseaux, où elles sont ensuite transformées en chrysalides jaunes, vertes ou rouges. Quelques-uns ont cru que ce dernier miel ou sucre étoit le même que les Arabes nomment *tabaxir*. L'île de Madagascar fournit enfin un miel, qui est un poison très-violent ; ce qui vient, dit-on, de ce que les mouches qui le produisent suçent les fleurs d'un arbre, nommé *caracarac*, qui est d'une mauvaise qualité.

TENTER, v. act. (*Gramm.*) ce verbe outre sa signification prise dans l'écriture, & dont nous avons déjà parlé, a d'autres sens fort bons & fort communs ; on *tente* un valet pour le débaucher du service de son maître ; on *tente* un officier, un ministre pour le retirer des intérêts de son prince. *Tenter* dans ce sens, c'est faire à quelqu'un des propositions capables de corrompre sa fidélité. Quelques-uns disent aussi, *tenter* une personne, pour dire, *sonder* une personne : hypocrites pourquoi me *tentez* - vous ? Mais je pense que *sonder* seroit ici beaucoup meilleur. On dit fort bien *tenter* Dieu ; mais c'est dans une autre signification ; ceux-là *tentent* Dieu, qui attendent tout de sa providence, ou qui se jetant dans des dangers manifestes,

espèrent que Dieu fera des miracles pour les délivrer du péril. *Tenter* se prend encore pour *hasarder*, *risquer* ; *tenter* la fortune du combat.

*Avant l'aurore éveiller des chanoines,
Qui jamais l'entreprit ! Qui l'oseroit
tenter ?*

*Est-ce un projet, ô ciel ! qu'on puisse
exécuter ?*

Despréaux.

Il veut dire quelquefois *essayer* ; *tenter* tous les moyens de rentrer en grâce ; il se dit aussi pour *exciter*, *émouvoir* :

*Fuis, traître, ne viens point braver
ici ma haine,*

*Et tenter un courroux que je retiens
à peine.*

- Racine, dans *Phedre*.

(D. J.)

TENTER, (*Critique sacrée.*) ce verbe signifie communément *éprouver*, dans l'écriture. Ainsi quand elle dit que Dieu *tente* les hommes, cela ne veut pas dire que Dieu cherche à les *séduire* pour les faire tomber dans le péché, mais cela signifie qu'il *éprouve* leur vertu, soit par des commandemens plus ou moins pénibles, soit par des traverses attachées à l'humanité. *Tenter* Dieu, dans l'ancien testament, c'est vouloir *éprouver* follement sa toute-puissance ; c'est s'exposer à des dangers dont on ne peut sortir sans un effet miraculeux de son secours. Vous ne *tenterez* point le Seigneur, *Deut. vj, 18*. Voici une réponse de la Pythie qui se trouve dans Hérodote, *tenter Dieu & le faire*, c'est la même chose ; τὸ περιθῆναι τοῦ Θεοῦ, ἢ τὸ πειθεῖσθαι, ἴσον δύναται, l. VI, num. 86, pag. 360. (D. J.)

TENTHRENIODES, (*Lexicogr. Médec.*) τενθρηνοδης, épithète qu'Hippocrate donne au poumon, & par laquelle il désigne que ce viscere est percé d'un grand nombre de petits trous, semblables à ceux d'un rayon de miel, c'est-à-dire, selon Galien *de usu partium*, lib. VII, chap. ix, que le poumon est d'une substance molle & poreuse. (D. J.)

TENTOÏ,

TENTOI, f. m. (*Haute-lifferie.*) on nomme ainsi parmi les haute-liffiers les barres qui servent à tendre & à tourner les deux enfubles où sont attachés les fils de la chaîne de l'ouvrage, lorsqu'on monte le métier. La barre de l'enfuble d'en haut s'appelle le grand *tentoi*, & celle du rouleau d'en bas le petit *tentoi*. *Dictionn. du comm.* (D. J.)

TENTORES, f. m. (*Littérat.*) on nommoit ainsi chez les Romains les gardiens établis pour avoir soin des habitans, de ceux qui disputoient le prix du cirque dans la course des chars. *Pitiscus.* (D. J.)

TENTURE de deuil, f. f. terme de *Juré-Crieur*, bande de serge de plusieurs aunes de long qu'on tend dans la chambre, aux portes de la maison, & même dans l'église, aux funérailles de quelqu'un qui est décédé. Il y a une *tenture* noire & une *tenture* blanche, on se sert de la noire pour les gens mariés, & de la blanche pour les filles & les garçons. *Savary.* (D. J.)

TENTURE de tapisserie, c'est un certain nombre de pièces ou d'aunes de tapisserie suffisante, pour tendre & tapisser un appartement.

TENTYRE, (*Géogr. anc.*) ville d'Egypte, & la métropole d'un Nome, appelé *Nomus Tentyrites*, du nom de cette ville, selon Strabon, Plin, Ptolomée, & Etienne le géographe. Le premier, liv. XVII, pag. 824, ajoute que les *Tentyrites* faisoient la guerre aux crocodiles plus qu'aucune autre nation; & qu'il y avoit des gens qui croyoient que les *Tentyrites* avoient un don particulier de la nature pour pouvoir réduire ces animaux; mais Sénèque, l. IV, c. ij, dans ses questions naturelles, nie que les *Tentyrites* eussent en cela reçu de la nature aucun avantage sur les autres hommes. Ils ne maîtrisent les crocodiles, dit-il, que par le mépris qu'ils en ont, & par leur témérité; ils les poursuivent vivement; ils leur jettent une corde, les lient, & les traînent où ils veulent; aussi en voit-on périr beaucoup de ceux qui n'apportent pas toute la présence d'esprit nécessaire dans une occasion si périlleuse.

Tome XXXIII.

Cette antipathie des *Tentyrites* pour les crocodiles que les habitans des autres villes adoroient, causa entr'eux une haine qui produisit une guerre ouverte, dont Juvenal parle dans sa quinzième satire, vers. 33.

*Inter finitimos vetus atque antiqua
simultas,*

Immortale odium, & nunquam sanabile vulnus

Ardet adhuc, Ombos & Tentyra.

Summus utrimque

Indè furor vulgò, quod numina vicinorum

Odit uterque locus, quum solos credat habendos

Esse deos, quos ipse colit.

(D. J.)

TÉNU, adj. (*Gramm.*) du latin *tenuis*; menu, mince, délié; une poudre *ténue*, une membrane *ténue*; un trait mince & *ténu*; une écriture *ténue*; les particules *ténues* de l'air, de l'eau du feu; les consonnes de l'alphabet grec se divisent en moyennes, *ténues* & aspirées. De *ténu* on a fait *ténuité*, qui n'est guère d'usage qu'en physique; la *ténuité* des atomes.

TENUE, f. f. (*Gramm.*) étant fixe, stable; on dit la *tenue* de l'esprit, de caractère, des idées.

On dit d'un cavalier qu'il n'a point de *tenue* à cheval; on le dit aussi de la selle; la selle à l'angloise n'a pas de *tenue*. En marine, qu'un fond n'a pas de *tenue*. La *tenue* d'une assemblée, d'un concile, d'un congrès. Voyez **TENIR**.

La *tenue* d'un fief. Voyez **TENURE**.

Faire au trictrac une *tenue* malheureuse. Voyez **TENIR au trictrac**.

TENUE, voyez **FOND DE BONNE TENUE**.

TENUE, f. f. en *Musique*, est un son soutenu par une partie durant deux ou plusieurs mesures, tandis que d'autres parties travaillent. V. **MESURE**, **PARTIE**, **TRAVAILLER**. Il arrive quelquefois, mais rarement, que toutes les parties font des *tenues* à la fois. (S)

TENURE, f. f. (*Gramm. & Jurisp.*) est la manière & le titre auquel on possède

F

un héritage ; il y a plusieurs sortes de *tenures*, savoir la *tenure* en franche-aumône, la *tenure* en franc-aleu, la *tenure* en fief par hommage, la *tenure* par parage, la *tenure* par bourgage, la *tenure* en censive. Voyez l'article 203 de la coutume de Normandie, & les mots ALEU, AUMÔNE, BOURGAGE, CENSIVE, FIEF, FOI, FRANC - ALEU, HOMMAGE, PARAGE. (A)

TENURE, (*Rubanier.*) se dit de quelques superfluités qui se trouvent dans les soies de la chaîne, qui occasionent des filanderies qui, par le continuel frottement du travail, se confondant ensemble, empêchent entr'elles la levée des brins qu'elles occupent, & les font casser quelquefois l'un & l'autre, si l'on n'y remédie de bonne heure ; ce qui se fait en arrachant ces filanderies avant qu'elles aient acquis plus de ténuité.

TENUTO, (*Musiq.*) Voyez SOSTENUTO. (*Musiq.*) (S)

TENZEGZET, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Trémecén, sur le haut d'un rocher, entre Fez & Trémecén, proche la rivière de Tefma. Les Turcs en font les maîtres, & y tiennent garnison. (D. J.)

TEORREGU, (*Géogr. mod.*) contrée d'Afrique, dans la Barbarie, entre Tripoli & le désert de Barca. C'est une contrée presque déserte, & qui ne porte que des palmiers. Longit. 36. 5. latit. 26. 57. (D. J.)

TEOS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, sur la côte méridionale d'une péninsule, vis-à-vis de l'isle de Samos, entre Chalcis & Lebedus. Strabon, l. XIV p. 644, lui donne un port ; mais du temps d'Anacréon, les habitans de Teos ne pouvant souffrir les insultes des Perses, abandonnerent leur ville, & se retirèrent à Abdera ville de Thrace, ce qui donna lieu au proverbe :

Ἀβδῆρα καλὴ τήναι ἀπειρία.

Abdera pulchra Teiorum colonia.

¶ Cependant dans la suite quelques-uns d'entr'eux y retournerent. Hérodote, l. I. c. clxviij, loue ces peuples d'avoir mieux

aimé abandonner leur ville, que de vivre dans l'esclavage. Ils furent traités plus doucement par les Romains que par les Perses. On en cite pour preuve le grand nombre de médailles que cette ville fit frapper à l'honneur de divers empereurs. Il nous en reste d'Auguste, de Néron, de Domitien, de Commode & de Valerien, sur lesquelles on lit ces mots THION, *Teiorum*.

Dans une de ces médailles, Auguste est dit *fondateur* de la ville de Teos, parce qu'il l'avoit fait réparer, ou parce qu'il l'avoit embellie. Cellarius, *Géogr. anc. l. III. c. iij*, prétend qu'on ne doit avoir aucun égard à ce que dit Pline, lorsqu'il fait entendre que la ville de Teos étoit dans une isle de même nom. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment : il dit à la vérité avec Strabon & avec divers autres anciens, que la ville de Teos étoit dans une péninsule, mais de façon que cette péninsule devenoit une isle, lorsque la mer étoit haute & agitée. C'est un tempérament que l'envie de sauver l'honneur de Pline lui a fait imaginer.

2°. Teos, ville de Scythie. Etienne le géographe la donne aux Dyrbœi.

C'est Teos de l'Ionie qui est la patrie d'Anacréon. Horace l'a peint en deux mots, *Ode IX. liv. IV*. « Le temps n'a rien » ôté de son prix à l'élégant badinage » d'Anacréon ».

*Nec, si quid olim lusit Anacreon
Delevit ætas.*

C'est tout Anacréon peint d'un seul trait. Personne n'a su mieux que lui badiner avec légèreté, avec délicatesse, avec naïveté. Ses poésies ne sont que des chansonnettes produites par sentiment plutôt que par réflexion. On voudroit seulement qu'il eût plus respecté la pudeur dans la peinture qu'il nous fait des plaisirs. Il florifloit, selon M. le Fevre, dans la lxxij. olympiade, vers l'année 263 de Rome, 489 avant Jesus-Christ ; mais c'est s'exprimer trop vaguement. Je ne saurois marquer d'olympiade précise pour un homme qui a vécu 85 ans, d'autant mieux qu'Eusebe a choisi la lxxij. olympiade, & Suidas la lxxij. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'Anacréon

floriffoit au temps que Polycrate régnoit à Samos , & qu'Hypparchus jouiffoit à Athenes de la domination que fon pere Pyfiftrate y avoit ufurpée. Cambyfes étoit alors roi de Perfe ; & c'eft ce qu'il eft bon de remarquer , afin que les lecteurs puiſſent ſe repréſenter avec plus de facilité le temps auquel Anacréon a vécu.

On trouve dans ſes poéfies la paſſion dont il brûloit pour Bathyllus , & ce ſeul exemple réfute l'exceſſive charité d'Elie , & celle de M. Lefevre pour le poète de *Téos*. Valere Maxime , *liv. IX. ch. xij* , attribue ſa mort à un pepin qui l'étrangla ; & il ajoute qu'une fin ſi douce n'étoit due qu'à une faveur particulière des dieux.

On connoît les éditions d'Anacréon données par Henri Etienne , Tannegui , Lefevre , Barnes , Baxter , & Corneille de Pauw , L'édition de ce dernier littérateur a paru à Utrecht en 1732 , *in-4°*. Non ſeulement il y parle avec le dernier mépris de tous les commentateurs d'Anacréon qui l'ont précédé , mais même des poéfies qu'il publie , déclarant nettement qu'il ne penſe pas qu'il y en ait aucune qui ſoit d'Anacréon. Il prétend que comme il ſ'en trouve de mauvaiſes dans le recueil d'Henri Etienne , fauſſement attribuées à Anacréon , il pourroit en être autant de celles qui ſont bonnes. Il remarque enfin , que Suidas avoit dit qu'Anacréon écrit en dialecte ionienne , très-différente de celle dans laquelle ſont la plupart des odes qui portent le nom d'Anacréon.

Le ſyſtème de ce littérateur eſt auffi fingulier que ridicule ; rien de plus aifé que de le détruire. Ce n'eſt pas uniquement parce que les odes dont il ſ'agit ſont bonnes qu'on les a attribuées à Anacréon , mais ſur le conſentement des manſcrits , qui eſt déciſif en ces fortes de matieres ; & ſ'il ſe rencontre quelques pieces , ſur la légitimité deſquelles les ſavans aient quelque doute , cela ne fait rien pour le corps même du recueil , qui , ſuivant toutes les regles d'une ſaine critique , reſte toujours à celui que les manſcrits en déſignent comme l'auteur.

On répond au raifonnement de M. Pauw , fondé ſur le témoignage de Suidas , qu'in-

dépendamment de la quantité de vers qu'on peut citer , qui ſont remplis de mots uniquement employés par les auteurs qui ont écrit en dialecte ionienne ; l'exemple d'Hérodote prouve que la conféquence de l'éditeur n'eſt pas juſte. Le petit nombre d'ionifmes qui ſe voient dans cet hiftorien , n'empêche pas qu'on ne le laiſſe dans une poſſeſſion paifible de ſon hiftoire ; le petit nombre de ceux qu'on rencontre dans les odes d'Anacréon , ne doit pas non plus empêcher qu'on ne l'en reconnoiſſe l'auteur , d'autant plus que les poètes ſe ſont moins aſtreints que les écrivains en proſe , à ſe ſervir de la même dialecte.

Mais voici trois raifons tranchantes contre M. Pauw ; on lui oppoſe , 1°. que les ouvrages d'Anacréon ſubſiſtoient du temps d'Horace & du temps d'Ovide : eſt-il difficile de concevoir que dans la haute réputation où ils étoient ils ont pu ſe conſerver juſqu'à Aulugelle qui les cite ? 2°. Il ſe trouve dans l'anthologie & ſous le nom d'Anacréon quelques-unes de ces mêmes odes qu'on retrouve dans le recueil qui nous reſte. 3°. Aleyonius dans ſon premier livre *de exilio* , dit avoir entendu raconter dans ſa jeunefſe à Démétrius Chalcondyle , que les prêtres avoient ſi bien fait auprès des empereurs de Conſtantinople , qu'ils avoient obtenu d'eux qu'on brûleroit les exemplaires des anciens lyriques grecs , dont les ouvrages pouvoient nuire aux mœurs. Anacréon étoit du nombre ; il en reſtoit alors des copies.

Il ſeroit à ſouhaiter que les deux manſcrits ſur leſquels Henri Etienne publia le premier Anacréon à Paris en 1554 , *in-4°*. il ſeroit , dis-je , à ſouhaiter que ces deux manſcrits , qui ſont les ſeuls qu'on ait vus de ce poète , euſſent été conſervés. Henri Etienne par malheur , étant tombé dans une eſpece d'aliénation d'eſprit ſur la fin de ſes jours , laiſſa périr ces deux manſcrits avec quelques autres qu'il ne communiquoit à perſonne , pas même à ſon gendre Caſaubon. Il avoit traduit en françois les mêmes odes d'Anacréon qu'il a miſes en vers latins ; mais il n'oſa publier ſa traduction après avoir vu celle de Remi Belleau. Renvoiſy mit en muſique Pan 1558 , la traduction de Belleau.

La traduction de Longepierre vit le jour à Paris l'an 1673 ; le grec est d'un côté , la traduction en vers françois de l'autre , & les observations critiques du traducteur sont à la fin de chaque piece.

L'édition de mademoiselle Lefevre parut à Paris l'an 1681 , avec le texte grec d'un côté , la version en prose françoise de l'autre , & des remarques sur chaque poëme d'Anacréon.

M. Regnier Desmarais , secretaire de l'académie françoise , publia en 1693 la traduction d'Anacréon de Barthelemy Corfini en vers italiens avec des remarques ; mais il a paru dernièrement une traduction italienne en vers , d'Anacréon , supérieure à toutes les précédentes ; elle est intitulée , *le ode di Anacreonte , nuovamente da varii illustri poeti nella italiana favella tradotte* , &c. 1732. Voici la première ode de cette traduction , qu'on pourra comparer avec celles que nous avons en vers françois , de diverses mains.

*Degli atridi io canterei
E di cadmo i casi rei ;
Ma dal mio voler discorda
Dalla cetra ogni corda ,
E l'ascolto a tutte l'ore
Solo dir cose d'amore.
Poco fa cetra cambiai ,
Che di nuove corde armai ,
E a narrare il cor s'accese
Del grand' ercole l'imprese ,
Ma contraria a me rispose
Voci tenere e amorose.
Dunque gite in pace o eroi ,
Che ingombrate i miei pensieri ;
Io non posso dir di voi
L'alte gesta e i nomi alteri , -
Se la cetra a tutte l'ore
Sol risponde , amore , amore.
(Le chevalier DE JAUCOURT.)*

TEPEACA , (*Géog. mod.*) province de l'Amérique septentrionale , dans la nouvelle Espagne , & dans l'audience du Mexique. Fernand Cortez conquist cette province en 1520 , & y bâtit Segura de la Frontera , sur la hauteur de 18^d. 40'. au nord de la ligne. (*D. J.*)

TEPECOPALLI-QUAHUITL , f. m.

(*Hist. nat. Botan.*) arbre du Mexique & des autres parties de la nouvelle Espagne. Il est d'une moyenne grandeur , & porte un fruit qui ressemble au gland , & qui est couvert d'une peau bleue qui est gluante & résineuse , & qui est fort semblable à l'encens ; ce qui fait que les Espagnols la nomment *incienso de los Indios* , encens des Indiens : on lui attribue de très-grandes vertus ; on croit que cette résine est celle qui est plus connue sous le nom de *gomme animée*.

TEPETOTOLT , f. m. (*Hist. natur. Ornithol.*) nom d'un oiseau du Brésil , du genre des coqs d'Inde , & qu'on appelle plus communément *mitu-potugu*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

TEPHRAMANCIE ou SPODOMANCIE , (*Divinat.*) du grec *τεφρα* & *μαντις* qui signifient également de la cendre , & de *μαντις* divination , espece de divination dans laquelle on se servoit de la cendre du feu , qui , dans les sacrifices avoit consumé les victimes : on la pratiquoit sur-tout , sur l'autel d'Apollon Isménien ; c'est peut-être ce qui a fait donner à Sophocle dans sa tragédie d'Œdipe roi , le nom de devineresse à la cendre *μαντις σποδος*. Delrio dit que de son temps on avoit encore en quelques endroits la superstition d'écrire sur de la cendre le nom de la chose qu'on prétendoit savoir ; qu'on exposoit ensuite cette cendre à l'air , & que selon que le vent effaçoit les lettres en enlevant la cendre , ou les laissoit en leur entier , on auguroit bien ou mal pour ce qu'on vouloit entreprendre. Delrio , *Disquisit. magic. lib. IV. cap. ij. quæst. vij. sect. 2. pag. 552.*

On prétend que tous les Algonquins & les Abenakis , peuples sauvages de l'Amérique septentrionale , pratiquoient autrefois une espece de *tephramancie* ou *pyromancie* dont voici tout le mystere. Ils réduisoient en poudre très-fine du charbon de bois de cèdre ; ils dispoient cette poudre à leur maniere , puis y mettoient le feu ; & par le tour que prenoit le feu en courant sur cette poudre , ils connoissoient , disoient-ils , ce qu'ils cherchoient. On ajoute que les Abenakis , en se convertissant au christianisme , ont eu bien de

la peine à renoncer à un usage qu'ils regardoient comme un moyen très-innocent de connoître ce qui se passoit loin de chez eux. *Journal d'un voyage d'Amérique*, par le P. Charlevoix, lettre xxv. page 363.

TEPHRION, f. m. (*Pharmac. anc.*) *Τεφριον*, nom d'un collyre de couleur cendrée; il s'appelloit aussi *cythion*: on en trouve la préparation dans Aetius, l. VII. & dans Celse, l. VI. c. vj, mais d'une manière différente. (D. J.)

TEPHRITES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs anciens, à une portion de la corne d'ammon pétrifiée.

TEPIDARIUM, f. m. (*Littérât.*) chambre des thermes des anciens, appelée aussi *concamerata sudatio*: c'étoit une étuve voûtée pour faire suer, un bain de vapeur; ces lieux étoient arrondis au compas, afin qu'ils reçussent également en leur milieu la force de la vapeur chaude, qui tournoit & se répandoit dans toute leur cavité. Ils avoient autant de largeur que de hauteur jusqu'au commencement de la voûte, au milieu de laquelle on laissoit une ouverture pour donner du jour, & on y suspendoit avec des chaînes un bouclier d'airain, par le moyen duquel, en le haussant & baissant, on pouvoit augmenter ou diminuer la chaleur qui faisoit suer. Le plancher de ces étuves étoit creux & suspendu, pour recevoir la chaleur de l'*hypocauste*, qui étoit un grand fourneau maçonné au dessous, que l'on avoit soin de remplir de bois & d'autres matières combustibles, & dont l'ardeur se communiquoit aux étuves, à la faveur du vuide qu'on laissoit sous leurs planchers.

Ce fourneau servoit non seulement à échauffer les deux étuves, mais aussi une autre chambre appelée *vasarium*, située proche de ces mêmes étuves & des bains chauds: l'on plaçoit dans cet endroit trois grands vases d'airain appelés *miliaria*, à cause de leur capacité; l'un étoit destiné pour l'eau chaude, l'autre pour la tiède, & le troisième pour la froide. Ces vases étoient tellement disposés, que l'eau pouvoit passer de l'un dans l'autre par le moyen

de plusieurs siphons, & se distribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voisins, suivant les besoins de ceux qui s'y baignoient.

Le *tepidarium* qui servoit aussi de garde-robe, paroissoit d'une structure magnifique dans les thermes de Dioclétien avant la démolition: c'étoit un grand fallon octogone de figure oblongue, dont chaque face formoit un demi-cercle, & dont la voûte étoit soutenue par plusieurs rangs de colonnes d'une hauteur extraordinaire.

On a trouvé à Lincoln, sous terre, en 1739, les restes d'un *tepidarium* des Romains, & l'on en peut voir la description dans les *transf. philosophiques* n°. 461. sect. 29. (D. J.)

TEPIS, f. m. (*Comm.*) étoffe de soie & coton qui se fabrique aux Indes orientales. (D. J.)

TEPONATZLE, (*Luth.*) espèce de tambour des Péruviens, dont voici la description, tirée mot à mot de l'*histoire générale des voyages*. « Le *teponatzle* étoit » d'une seule pièce de bois fort bien tra- » vaillé, vieux, sans peau ni parchemin » par dehors, avec une seule fente au » principal bout: on le touchoit avec des » bâtons, comme nos tambours, quoique » les extrémités ne fussent pas de bois, » mais de laine ou de quelque substance » mollasse ».

On peut, il me semble, conclure de cette description, qui me paroît bien confuse & mal écrite, que le *teponatzle* étoit une espèce de cuveau de bois, mais d'une seule pièce; qu'on le posoit le creux vers la terre, & qu'on frappoit le fond, fendu pour rendre plus de son, avec des baguettes dont les boutons étoient de laine, &c.

Les Péruviens avoient encore une autre sorte de tambour dont on jouoit en même temps que du *teponatzle*, mais dont je n'ai pu trouver le nom; je vais le décrire d'après le même ouvrage.

« Il étoit plus grand, rond, creux, & » peint en dehors. Il avoit sur l'embou- » chure un cuir bien corroyé & fort tendu, » qu'on serroit ou qu'on lâchoit, pour » élever ou pour baïsser le ton. On le » battoit avec les mains, & cet exercice

» étoit pénible. Ces deux instrumens (le » *teponatzle* & celui-ci) accordés avec » les voix , produisoient une symphonie » assez mélodieuse , mais qui paroissoit fort » triste aux Castillans ». (*F. D. C.*)

TEPPIA (LA), (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie , dans la campagne de Rome. Elle a sa source près de Rocca de Massimo , & se perd dans le fleuve Sisto ; c'est l'ancien Amasene , qui traverse les marais Pomptins , & tomboit dans la mer de Toscane , près du promontoire de Circé. (*D. J.*)

TEPULA-AQUA, (*Géogr. anc.*) Pline *liv. XXXVI. ch. xv.* & Frontin , *lib. de aquæduçib.* donnent ce nom à un des aqueducs qui conduisoient l'eau à Rome & dans le Capitole : cette eau venoit du territoire appelé *Lucullanus* , & que quelques-uns croient être le même que *Tusculum*. L'aqueduc passoit par la voie Latine. Cn. Servilius Cœpio , & L. Cassinus Longinus l'avoient fait faire dans le temps qu'ils étoient censeurs , dans la 629 année de la fondation de Rome , sous le consulat de M. Plautius Hypsæus , & de M. Fulvius Flaccus. (*D. J.*)

TER (LE), (*Géogr. mod.*) en latin *Thicis* , riviere d'Espagne , dans la Catalogne. Elle a sa source près du mont Canige , baigne les murs de Gironne , & va se perdre dans la Méditerranée.

TERAIN (LE), ou THEREIN ou THARAIN, (*Géogr. mod.*) en latin vulgaire *Tara* , riviere du Beauvoisis ; son nom est formé de la racine *tar* & du latin *amnis* , d'où l'on a fait *ain* , comme dans plusieurs autres noms de rivieres. Elle tire sa source d'un village du côté de Dieppe , & se jette dans l'Oise à Montalatre. (*D. J.*)

TERAMO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie , au royaume de Naples , dans l'Abruzze ultérieure , au confluent du Tardino & de la Viciola , entre Ascoli & Civita-di-Pena , à 8 lieues d'Aquila. Cette ville est l'*Interamna* du pays des Prægutiens ; Ptolomée , *liv. III. chap. j.* écrit *Interamnia*. Elle a présentement un évêché fondé l'an 500 , & qui ne relève que du pape. *Long. 31. 28. lat. 42. 37.*

Palladino (Jacques) auteur ecclésiasti-

que du quatorzieme siecle , connu sous le nom d'*Ancharano* , & plus encore sous celui de Jacques de *Téramo* , parce qu'il naquit dans cette ville en 1349. Il devint évêque de Monopoli en 1391 , archevêque de Tarente en 1400 , archevêque de Florence en 1401 , évêque & administrateur du duché de Spolète en 1410. Il fut envoyé en Pologne , en qualité de légat du saint siege en 1417 , & il y mourut la même année. Le seul de ses ouvrages qui a eu cours , mais un cours incroyable , est une espece de roman de piété , qu'on a traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

M. Dupin a eu tort de dire , que ce roman n'existoit qu'en manuscrit dans les bibliotheques d'Angleterre ; il a été mis au jour plusieurs fois , & sous des titres différens. Voici ceux des premieres éditions : 1°. *Jacobi de Ancharano , processus Luciferi contra Ihesum , coràm judice Salomone* ; c'est une très-vieille édition , *in-folio* , sans aucune indication , ni date. 2°. *Reverendi patris domini Jacobi de Theramo , consolatio peccatorum nuncupatum , & apud nonnullos Belial vocitatum , id est , processus Luciferi principis dæmoniorum , quorum procurator Belial , contra Ihesum redemptorem , ac salvatorem nostrum , cujus procurator Moyses , de spolio animarum quæ in lyngo erant , cum descendit ad inferna.*

coram judice Salomone ; c'est encore une très-ancienne édition , *in-folio* , en assez beaux caracteres , sans aucun nom de ville , & sans aucune date.

On a d'autres éditions du même ouvrage. 1°. Une d'Ausbourg , chez Jean Schuster en 1472 , *in-folio* , 2. Une intitulée : *Lis Christi & Belial , judicialiter coram Salomone judice* , Gondæ , per Gerardum Leen en 1481 , *in-folio* , en caracteres gothiques. 3. Une sans nom de ville , ni d'imprimeur en 1482 , *in-folio*. 4. Une en 1484 , *in-folio*. 5. Une à Ausbourg , chez Jehan Schoënbarger en 1487 , *in-folio*. 6. Une à Strasbourg en 1488 , *in-folio*. 7. Une à Vicence en 1506 , *in-folio*. 8. Une à Hanovix en 1611 , *in-8°* , &c.

Palladino n'avoit que trente-trois ans , lorsqu'il composa cet ouvrage , dont voici un court précis ; car j'imagine que peu

de personnes en France connoissent ce livre singulier.

L'auteur après avoir dit en deux mots, que la chute de l'homme avoit obligé J. C. à mourir pour la rédemption du genre humain, suppose que son ame descendit aux enfers immédiatement après sa mort, y entra triomphante, en délivra les ames des bienheureux, enchaîna Lucifer, & mit en fuite les démons. Ces démons s'étant rassemblés, élurent Bélial pour leur procureur, & l'envoyèrent demander justice à Dieu contre Jesus, comme contre un perturbateur & un usurpateur. Bélial obtint de Dieu, Salomon pour juge. Jesus cité devant ce roi, & ne pouvant comparoître en personne, prit Moïse pour son procureur. Moïse comparut, & Bélial l'admit, se contentant de lui faire essuyer le reproche du meurtre de l'Égyptien.

Moïse ayant proposé ses moyens, voulut faire ouïr ses témoins; & Salomon leur fit prêter serment sur le livre des évangiles, de ne rien dire que de véritable: ce qui n'est pas moins plaisant que l'imagination de ces peintres ignorans, qui, dépeignant l'annonciation du Verbe, y mettoient bonnement la Vierge Marie à genoux devant un crucifix.

Excepté le seul Jean-Baptiste, Bélial refuse tous les autres témoins; savoir Abraham, à cause de son concubinage public; Isaac, à cause de son parjure; Jacob, à cause de ses fraudes; David, à cause de son meurtre & de son adultère; Virgile, à cause qu'il s'étoit laissé suspendre d'une tour, & exposer à la risée du peuple par une femme; Hippocrate, à cause du meurtre de son neveu; & Aristote, à cause du vol des papiers de Platon.

Bélial propose à son tour ses moyens; mais après de longues contestations, selon la forme du bâreau, & l'allégation de plusieurs passages tirés de la bible, Bélial est condamné par Salomon. Il en appelle à Dieu, qui lui donne pour souverain juge, Joseph le patriarche, devant qui la cause fut encore plaidée vivement. Bélial fait proposer par David de mettre l'affaire en arbitrage, & les parties en conviennent. Ces arbitres, qui sont l'em-

pereur Auguste & le prophete Jérémie, pour Bélial; Aristote & le prophete Isaïe, pour Moïse, prononcent enfin un arrêt, dont les deux parties s'attribuent l'avantage.

Jesus ayant reçu cet arrêt de la main de Moïse, s'en réjouit avec ses disciples, & leur donne ses instructions. Ensuite les ayant quittés pour monter au ciel, Dieu le pere & le Saint-Esprit, accompagnés de millions d'anges, viennent au devant de lui, & l'introduisent dans le séjour de la gloire éternelle; bientôt après il envoie le Saint-Esprit à ses disciples, qui se répandirent par tout l'univers, pour enseigner & endoctriner les différentes nations.

Il n'est pas nécessaire de dire que tout cela est aussi grossièrement traité, qu'on voit qu'il est imaginé; c'est le fruit d'un siecle barbare. Les passages de l'écriture y sont cités d'une maniere comique, & plus propre à faire rire, qu'à édifier. Bélial y turlupine même quelquefois Moïse, comme quand il lui dit en se moquant de lui: *loquere, domine, quia servus tuus audit*, pag. 86; ou comme quand il se contente de réfuter les merveilles de l'histoire du Messie par ce trait ironique: *Amice Moyses, confusus non sum, quia quæ tu dicis verificabuntur cum Deus fiet homo*, page 131. Il lui fait aussi quelquefois des difficultés malignes, comme lorsqu'il lui dit, page 114. *Dic mihi, o Moyses, quare imputatur judæis mors Christi, postquam fuerant excæcati ab ipso Jesu, æque indurati corde*; & page 116, *hoc non ascendit in cor meum, quod Deus tradiderit in mortem filium suum pro homine servo. Hæc abhorrent leges & natura, & omni audienti est incredibile. Et, quod pejus est, tu Deum esse passibilem asseris*. Quelquefois l'auteur y fait dire des hétérodoxies à Moïse, comme lorsqu'il reconnoît trois Dieux dans ce dernier verset du ps. 66. *benedicat nos Deus, Deus noster, benedicat nos Deus; ecce David nominat tres Deos*, dit-il, en propres termes, page 132; quelquefois il lui fait dire, comme s'il avouoit sa défaite: *O! Belial, valdè me pungis, & subtiliter me arguis*, pag. 184.

De plus, on voit dans cette piece Moyse ne se défendre qu'en se fâchant, & qu'en se répandant en injures; au lieu que Béliel se contente de dire paisiblement ses raisons, & recommande la douceur à Moyse. *Et tunc, ait Moyses ad Belial; ô Belial, dic mihi, nequissime. Ait Belial, Moyses, esto sapiens, & dic quod vis & coram judice non loquaris vituperosè, quia patienter audiam.*

Ce défaut regne encore plus dans le procès de satan contre la Vierge, devant Jesus. La vierge criaille, pleure, dit des invectives, & veut à peine laisser parler son adverse partie; jusques-là, que son fils est obligé de lui imposer silence, & de lui dire avec quelque sorte de sévérité: *O mater! dimitte ipsum dicere, quia incivile est, nisi eum totâ lege perspectâ aliquid judicare, vel respondere permiseris,* pag. 30. satan au contraire fait se modérer, & se défend avec beaucoup de tranquillité.

Si cette piece avoit été composée dans un siècle éclairé, on auroit raison de la regarder comme un artifice criminel de celui qui en seroit l'auteur; mais la barbarie & la grossièreté du tems, dans lequel vivoit Palladino, semblent le mettre à couvert de ce soupçon. Quelques personnes même pensent qu'il ne composa cet ouvrage, que pour remettre devant les yeux des peuples de ce tems-là, l'écriture sainte & la religion, dont ils n'avoient plus aucune idée, & pour leur en donner au moins quelque teinture. En ce cas-là, sa malhabileté étoit encore plus grande que le ridicule de ses contemporains;

*Qui sottement zélés en leur simplicité,
Jouoient les Saints, la Vierge &
Dieu par piété.*

Mais je croirois plutôt que l'unique but de Palladino, étoit d'exercer ses talens pour le barreau, sur quelque sujet intéressant & peu commun, & de se singulariser par une semblable entreprise; en sorte que rien ne lui parut plus propre à y réussir, qu'une imagination aussi extraordinaire, que celle d'un procès entre le diable & Jesus-Christ, ou entre Satan & la Vierge Marie.

L'ouvrage dont nous parlons a été traduit, comme je l'ai dit, dans presque toutes les langues de l'Europe. Il y en a une version allemande, imprimée à Strasbourg en 1477, *in-folio*, avec des figures en bois; à Ausbourg en 1479, en 1481 & 1493, *in-folio*; & de nouveau à Strasbourg en 1508, *in-4°*. Le juriconsulte Jacques Ayerer a revu cette ancienne traduction, en a changé le langage, & l'a publiée de nouveau à Francfort en 1600, *in folio*. Cette édition a été renouvelée en 1656, *in-4°*. avec plusieurs commentaires.

La plus vieille traduction françoise est intitulée: *Procès fait & démené entre Béliel, procureur d'enfer; & Jesus fils de la Vierge Marie, traduit de latin en commun langage, par vénérable & discrete personne frere Pierre Farget, de l'ordre des Augustins*; elle est imprimée sans indication de ville, ni d'imprimeur, mais probablement à Lyon en 1482 en caracteres gothiques, & avec figures, *in-folio*. La seconde version est intitulée *la consolation des pures pécheurs, ou le procès de Béliel à l'encontre de Jesus*; cette version a été mise au jour à Lyon, par Jean Fabri en 1485 *in-4°*; & réimprimée au même endroit & de la même forme, en 1490 & en 1512. Toutes ces éditions sont remplies de figures en bois, mal faites & fort grotesques.

On a du même livre une version flamande, mise au jour à Harlem en 1484, *in-folio*, & donnée plusieurs fois depuis; savoir, à Anvers en 1512, en 1516, en 1551, en 1558, *in-folio*, & ailleurs.

L'index d'Espagne des livres prohibés, condamne une version espagnole du même livre, & l'index romain en condamne une italienne.

La traduction danoise est de l'an 1589.

Comme l'impression de toutes ces traductions ne s'est faite qu'avec approbation & permission, & que rien n'étoit autrefois plus en usage que leur lecture, il ne faut point douter qu'elles ne fussent encore aujourd'hui fort en vogue, si les lumieres du christianisme n'en avoient fait sentir tout le ridicule. Je ne fais même s'il n'entre pas beaucoup de politique dans l'interdiction de l'index romain; les auteurs

de cet index auroient honte de se trouver encore exposés aux justes reproches qu'ils ont essuyés si long-temps, d'autoriser des livres pleins de ridicule ; mais un ouvrage beaucoup plus condamnable, & approuvé singulièrement en Italie, c'est celui du jésuite françois qui a travesti l'écriture sainte en roman, sous le titre séducteur, *d'histoire du peuple de Dieu, tirée des seuls livres saints.* (Le chevalier DE JAUCOURT.)

TERASSON, (Géogr. mod.) bourg que nos géographes nomment ville de France, dans le haut Périgord, à quatre lieues de Sarlat, sur la rivière de Vezere. Il y a une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Long. 28. 56. latit. 45. 9. (D. J.)

TERATOSCOPIE, f. f. divination par l'apparition & la vue des monstres, des prodiges, des spectres, des fantômes ; ce mot est formé de *τερας*, prodige, & de *σκοπεω*, je considere.

Ce fut par la *teratoscopie*, que Brutus, le meurtrier de César, augura qu'il perdroit la bataille de Philippe, lorsque la veille de cette action, un spectre lui apparut dans sa tente. Ce fut aussi par elle que Julien l'apostat étant à Paris se laissa proclamer auguste par l'armée des Gaules ; le génie de l'empire, qui lui apparut, dit-il, la nuit, sous la figure d'un jeune homme, l'ayant sollicité & comme forcé de condescendre à la volonté des soldats. Il étoit aisé par ambition, ou par d'autres semblables motifs, d'imaginer des prodiges & des apparitions, & de seindre qu'on se rendoit à la volonté des dieux, lors même qu'on ne suivoit que son penchant.

TERBEDH, ou TERBADH, f. m. (Mat. médec. des Arabes.) nom donné par Avicenne au turbit purgatif, dont tous les auteurs de son temps font mention, quoiqu'en général d'une manière fort confuse.

Le turbit de Sérapium est le tripolium des Grecs. Le turbit des autres auteurs, est la racine *alypum* ; toutes choses fort différentes entr'elles, & plus encore du vrai turbit de nos droguistes, décrit par Garcias ; cependant, il paroît que le *turbedh*, d'Avicenne, est véritablement notre

Tome XXXIII.

turbit ; en effet, il dit que le *turbit* étoit une substance ligneuse, qu'on apportoit des Indes orientales, & que cette substance étoit cathartique. Garcias nous assure, de même qu'Avicenne, que les Indiens en font usage pour purger les férosités, & qu'ils en corrigent la violence avec du gingembre. (D. J.)

TERCEAU, f. m. (Gram. & Jurisp.) *tertia seu tertia pars* ; est une redevance seigneuriale qui est due en quelques lieux au seigneur, pour la concession de terres plantées en vignes.

Dans la coutume de Chartres, où ce droit a lieu, suivant l'article 113, il se prend sur les vins, à la cuve, ou autre vaisseau à vin, & le sujet doit avertir le seigneur, son procureur, receveur ou commis, avant de tirer son vin, à peine de soixante sous d'amende.

Ce droit paroît venir de la tierce, *tertia*, ou troisième partie des fruits en général, qui se payoit anciennement au propriétaire par son serf, ou colon, qui faisoit valoir la terre de son maître. V. BOUQUE.

Ce droit de *terceau* revient à ce que l'on appelle *complaire* en Poitou, *quartpot* en Bourbonnois, *vinage* à Senlis. (A)

TERCERE, (Géogr. mod.) isle de la mer du Nord, & la plus considérable entre les Açores ; elle a environ quinze lieues de tour, trente mille habitans, & est toute environnée de rochers qui la rendent presque imprenable. Cette isle est abondante en poisson, en viande, en fruits, en gros bœufs qui sont les plus beaux du monde, en racines qu'on nomme *barans*, & en bled ; mais elle manque d'huile, de sel, de chaux, & de toutes sortes de poterie. On conserve le bled dans des puits creusés en terre, & scellés d'une pierre à leur ouverture.

La capitale de l'isle se nomme *Angra* ; elle a cinq paroisses, & est le siège d'un évêque, suffragant de Lisbonne. Son havre fait en forme de croissant, est le seul mouillage qu'il y ait dans l'isle ; le principal commerce de *Tercere*, est en pastel ; les passages des flottes de Portugal & d'Espagne, qui vont aux Indes, au Brésil, au Cap-vert, apportent par le commerce du profit aux habitans.

G

Les Portugais ayant observé que lorsqu'un vaisseau est au méridien des Açores, l'aiguille marine frottée d'aimant, regarde directement le septentrion, sans aucune variation ni vers l'orient, ni vers l'occident, mais qu'au delà & au deçà, elle incline un peu vers l'une ou l'autre partie du monde, cette observation leur a fait placer à *Terce* le premier méridien, au lieu que les François le posent dans l'île de Fer, l'une des Canaries. (D. J.)

TERCOT, TERCO, ou TERCOL, voyez TORCOU.

TERÉBENTHINE, f. f. (*Hist. des drogues exot.*) c'est un suc résineux de divers arbres; car quoique ce mot ne convienne qu'à la seule résine qui découle du térébinthe, on l'étend à divers autres suc; mais on connoît en particulier, dans les boutiques des droguistes curieux, cinq sortes de *térébenthines*, dont nous allons parler, savoir, celle de Chio, de Perse, de Venise, de Strasbourg, & la commune.

La *térébenthine* de Chio, s'appelle *terebenthina Chia, vel Cypria*, offic. c'est un suc résineux liquide, qui découle du térébinthe, blanc, jaunâtre, ou de la couleur du verre, tirant un peu sur le bleu, quelquefois transparent, de consistance tantôt plus ferme, tantôt plus molle, flexible & glutineux. Lorsqu'on frotte la *térébenthine* entre les doigts, elle se brise quelquefois en miettes; le plus souvent cependant, elle est comme le miel solide, elle cède & s'attache aux doigts comme lui; son odeur est forte, mais non désagréable, semblable à celle de la résine de mélése, c'est-à-dire, à la *térébenthine* de Venise, sur-tout lorsqu'on la manie dans les mains, ou qu'on la jette sur les charbons; elle est modérément amère au goût & âcre; on estime beaucoup celle qu'on apporte directement des îles de Chio & de Cypré; c'est de ces îles qu'elle tire son nom. Les anciens la connoissoient, & en faisoient usage.

Cette résine découle d'un arbre qui vient sans culture dans l'île de Chio. Il est déjà décrit: parlons donc du même térébinthe de Languedoc & du Dauphiné; c'est le *terebinthus vulgaris*, C. B. P. *terebinthus*, J. B. Cet arbre est toujours verd, de la

grosseur d'un poirier, ayant une écorce cendrée & gercée; ses branches s'étendent au large, & les feuilles y sont alternativement rangées, conjuguées, roides & fermes, peu différentes de celles du laurier, mais plus obscures; les fleurs, au commencement de mai, se trouvent ramassées par grappes au bout des petites branches; ces fleurs sont des étamines de couleur pourpre, auxquelles il ne succède aucun fruit; car l'espece qui rapporte du fruit, a des fleurs qui n'ont point d'étamines; les fruits viennent aussi en grappes; ils sont arrondis, longs de deux ou trois lignes, ayant une coque membraneuse, rougeâtre ou jaunâtre, un peu acide, styptique, & résineuse: cette coque n'a qu'une loge, souvent vuide, d'autres fois pleine d'une amande.

Cet arbre est chargé vers l'automne de certaines vessies attachées aux feuilles & aux rameaux, assez semblables à celles qui naissent sur les feuilles de l'orme, mais de couleur purpurine; quelquefois l'on trouve à l'extrémité des branches des excrescences cartilagineuses, de la figure des cornichons, longues de quatre, cinq, six doigts, & davantage, de formes différentes, creuses & rousâtres: ces excrescences étant ouvertes, paroissent contenir, de même que les vessies, une petite quantité d'humeur visqueuse, couverte d'ordures cendrées & noirâtres, & de petits insectes ailés. Tous les auteurs qui ont parlé de cet arbre, ont fait mention de ces excrescences, & elles ne sont autre chose que des especes de gales produites par des insectes qui piquent les feuilles, y déposent leurs œufs, & leur fournissent par-là une matière propre à les faire éclore, les nourrir ensuite, & les conserver par une sage prévoyance de la nature. On ne ramasse point de résine de ces vessies, ni de ces excrescences; mais on la retire du bois: on fait des incisions aux troncs, & aux branches de cet arbre, après qu'il a poussé ses bourgeons, ainsi qu'aux autres arbres qui sont résineux; de ces incisions découle une résine d'abord liquide, qui s'épaissit peu à peu, & se desseche.

Celle que répand abondamment le térébinthe de Chio, est épaisse, d'une couleur

blanche tirant sur le bleuâtre, presque sans faveur, & sans odeur, s'attachant fort légèrement aux dents, & s'endurcissant facilement. La récolte de ce suc se fait en incisant en travers, avec une hache, les troncs des gros térébinthes, depuis la fin de juillet, jusqu'en octobre; la *térébenthine* qui en coule, tombe sur des pierres plates, placées sous ces arbres par les paysans; ils l'amassent avec de petits bâtons qu'ils laissent égoutter dans des bouteilles: on la vend sur les lieux trente ou trente-cinq parats l'oque, c'est-à-dire, les trois livres & demie & une once. Toute l'île n'en fournit pas plus de trois cents oques. Cette liqueur passe pour un grand stomachique dans le pays; nous parlerons plus bas de ses vertus.

Kämpfer fait particulièrement mention de la *térébenthine* de Perse, très-usitée parmi les Orientaux; elle n'est pas différente de celle de Cypré: on la recueille des térébinthes qui abondent dans les montagnes, dans les déserts, aux environs de Schamachia en Médie, de Schiras en Perse, dans les territoires de Luristan, & ailleurs. Les habitans retirent beaucoup de liqueur résineuse, qui coule pendant la grande chaleur, du térébinthe auquel on a fait une incision, ou de lui-même, ou des fentes & des nœuds des souches qui se pourrissent. Ils font un peu cuire cette liqueur à un feu lent, & ils la versent avant qu'elle commence à bouillir; étant refroidie, elle a la couleur & la consistance de la poix blanche.

Cette *térébenthine* ne sert chez les Orientaux que de masticatoire. Les femmes qui demeurent au delà du fleuve Indus, sont si habituées d'en mâcher, qu'elles ont de la peine à s'en passer; elles prétendent que cette résine, en provoquant l'excrétion d'une lymphe surabondante, les délivre des fluxions, qu'elle procure de la blancheur & de la fermeté aux dents, & qu'elle donne à la bouche une haleine agréable: on en trouve par-tout dans les boutiques, & chez les parfumeurs des Turcs, des Perses & des Arabes, sous le nom turc de *fakkis*, & sous le nom persan de *konderuun*.

Les habitans du mont Benna en Perse,

ne tirent pas la *térébenthine* du tronc de l'arbre par des incisions, mais ils brûlent le bois même du *térébinthe* pour en faire la résine, jusqu'à ce qu'elle ait la couleur d'un rouge brun foncé; elle sert aux peintres à cause de la vivacité de sa couleur; car cette résine est dure, friable, & brillante: on en trouve chez les Turcs, dans les boutiques, sous le nom de *siyah Benna*, c'est-à-dire, *noir du mont Benna*.

On fait usage de la *térébenthine* persique, comme des autres *térébenthines*, extérieurement & intérieurement: elle est bonne extérieurement pour amollir, résoudre, purifier les ulcères, & réunir les levres des plaies récentes: on la compte au nombre des remèdes balsamiques & vulnéraires internes: on la prescrit dans les exulcérations des viscères, dans la toux invétérée, dans le commencement de la phthisie, & le crachement purulent; elle donne aux urines l'odeur de violette, & est avantageuse dans leur suppression, quand cette suppression procède d'une sérosité âcre, épaisse, & gluante, sans inflammation.

La *térébenthine* de Chio, passe pour être douée des mêmes vertus: on l'emploie dans la thériaque d'Andromaque, le mithridate de Damocrates, & les trochisques de Cyphi. On pourroit préparer avec cette *térébenthine*, ainsi qu'avec la persique, une huile, & une colophone; mais on trouve rarement ces deux résines dans nos boutiques, où on ne connoît guère que la *térébenthine* des méleses, qui d'ailleurs fournit plus d'esprit que la résine des térébinthes.

La *térébenthine* de Venise, ou des méleses, *terebenthina veneta, laricea*, offic. est une substance résineuse, liquide, limpide, gluante, tenace, plus grossière que l'huile, plus coulante que le miel; elle découle également & entièrement du doigt que l'on y a trempé, est un peu transparente comme du verre, de couleur jaunâtre, d'une odeur résineuse, pénétrante, agréable, & cependant un peu dégoûtante; d'un goût fin, âcre, un peu amer, qui surpasse par son âcreté & sa chaleur, la résine du térébinthe. On estime celle qui est récente, pellucide, blanche, liquide, qui n'est pas

faite par des ordures, & dont les gouttes s'attachent à l'ongle, sans couleur. On l'appelle *térébenthine de Venise*, parce qu'autrefois on l'apportoit de ce lieu; mais présentement on l'apporte du Dauphiné & de la Savoie; cette espece de résine étoit connue des anciens Grecs, & dès le temps de Galien, à ce qu'il rapporte.

Le mélese, dont nous avons donné la description en son lieu, produit cette *térébenthine*; elle en découle d'elle-même, ou par une incision faite à l'arbre au printemps & en automne, comme une eau limpide, & de la consistance de l'huile; mais bientôt après elle jaunit un peu, & elle s'épaissit avec le temps.

Il paroît par l'analyse chymique, que la *térébenthine* de mélese est composée d'une huile subtile, tellement unie avec un sel acide, que les deux ensemble font un composé résineux; qu'elle ne contient que très-peu ou point de terre, & une très-petite portion de sel alkali fixe, que l'on apperçoit à peine. En effet, si l'on fait digérer de l'esprit de *térébenthine* avec l'acide vitriolique, quelques jours après ils se changent en une résine semblable à la *térébenthine* qui s'épaissit de plus en plus en continuant cette digestion, & elle se change enfin en un bitume noir.

Il faut observer que la *térébenthine* prise non seulement par la bouche & en lavement, mais encore appliquée extérieurement, est assez célèbre; c'est pourquoi il n'y a presque aucun liniment, aucun emplâtre, ou onguent pour les plaies & les ulcères, où la *térébenthine de Venise* n'entre. Les chirurgiens en préparent un onguent digestif, très-usité & très-recommandé dans les plaies; ils mêlent avec la *térébenthine* une suffisante quantité de jaunes d'œuf & de l'huile rosat, ou quelque autre liqueur convenable.

Dans la dyffenterie, les exulcérations des intestins, la néphrétique, la suppression de l'urine, on donne utilement des lavemens avec la *térébenthine*. Il faut cependant l'employer avec prudence, & dans les cas où l'on n'a pas lieu de craindre l'inflammation des villosités. Elle est encore d'usage dans la gonorrhée, & les fleurs blanches. La résine du térébinthe, la *té-*

rébenthine de Venise, & celle de Cypre, ont les mêmes propriétés. On préfère cependant la *térébenthine* du mélese à toutes les autres pour l'usage intérieur. On prépare avec cette *térébenthine* un esprit & une huile de *térébenthine*, ainsi que de la colophone; enfin la *térébenthine* du mélese entre dans presque tous les onguents, & les emplâtres des pharmacopées.

La *térébenthine* de Strasbourg, ou plutôt la *térébenthine* de sapin, est nommée dans les auteurs résine liquide des sapins; *terebenthina abietina*, *terebenthina argentoratensis*, c'est une substance résineuse, liquide lorsqu'elle est récente, plus transparente que celle du mélese, moins visqueuse & moins tenace: son odeur est plus agréable & plus amère, & ressemble en quelque façon à celle de l'écorce de citron, dont elle a presque le goût: elle jaunit & s'épaissit avec le temps. On l'appelle *térébenthine de Strasbourg*, parce qu'on l'apporte de cette ville à Paris.

Cette liqueur résineuse découle du sapin nommé *abies taxi folio*, *fructu sursum spectante*, I. R. H. 585, *abies conis sursum spectantibus*, sive *mas*, C. B. P. 505. Cet arbre est grand, & surpasse le pin par sa hauteur. Son tronc est droit, nu par le bas, couvert d'une écorce blanchâtre & cassante. Ses branches croissent tout autour du tronc, quelquefois au nombre de quatre, de cinq, de six, & même davantage; elles sont ainsi arrangées de distance en distance jusqu'au sommet. Ces branches donnent des rameaux disposés le plus souvent en forme de croix, sur lesquels naissent de tous côtés de petites feuilles mouffes, d'un verd foncé en dessus, un peu blanchâtres en dessous, & traversées par une côte verte.

Ses fleurs sont des chatons composés de plusieurs sommets d'étamines, qui se partagent en deux loges, s'ouvrent transversalement, & répandent une poussière très-fine, le plus souvent de la figure d'un croissant, comme on l'observe au microscope. Ces fleurs sont stériles. Les fruits naissent dans d'autres endroits du même arbre: ce sont des cônes oblongs presque ovoïdes, plus courts & plus gros que ceux de la pesse ou picea: ils sont composés d'écaillés larges à leur partie supérieure,

attachés à un axe commun, sous lesquelles se trouvent deux semences garnies d'un feuillet membraneux, blanchâtres, remplies d'une humeur grasse & âcre. Ces cônes sont verts au commencement de l'automne, & donnent beaucoup de résine, & vers le commencement de l'hiver ils parviennent à leur maturité. Cet arbre est très-commun en Allemagne, & dans les pays du nord.

On tire la résine ou l'huile de sapin, non seulement de la tige & des branches, mais encore de quelques tubercules qui sont placés entre l'écorce. Celle qui découle de la tige par l'incision que l'on y fait, est moins odorante & moins précieuse: lorsqu'elle est sèche, elle ressemble un peu à l'encens par sa couleur & son odeur; c'est pourquoi quelques-uns la lui substituent; mais la résine qui découle des tubercules auxquels on a fait une incision, est fort estimée; on l'appelle spécialement *larme de sapin*, *huile de sapin*, & communément *bijon*. Voici la manière de tirer cette résine.

Les bergers, pour ne pas être oisifs pendant le jour, vont dans les forêts des sapins, portant à la main une corne de vache creuse. Lorsqu'ils rencontrent de jeunes sapins revêtus d'une écorce luisante, & remplis de tubercules, ils conjecturent aussi-tôt qu'il y a de l'huile sous ces tubercules; ils les pressent avec le bord de leur corne, & en font couler toute l'huile. Ils ne peuvent pas cependant par cette manœuvre recueillir plus de trois ou quatre onces de cette huile en un jour; car chaque tubercule n'en contient que quelques gouttes: c'est ce qui rend cette résine rare & chère. Mais on tire une bonne quantité de *térébenthine* de la tige des sapins & des picea par des incisions qu'on leur fait au mois de mai.

Les paysans commencent le plus haut qu'ils peuvent atteindre avec leurs coignées à enlever l'écorce de l'arbre, de la largeur de trois doigts depuis le haut, sans cependant descendre plus bas qu'à deux piés de terre: ils laissent à côté environ une palme d'écorce, à laquelle ils ne touchent point; & ils recommencent ensuite la même opération, jusqu'à ce qu'ils aient

ainsi enlevé toute l'écorce de distance en distance, depuis le haut jusqu'en bas. La résine qui coule aussi-tôt est liquide, & elle s'appelle *térébenthine de Strasbourg*; cette *térébenthine* s'épaissit avec le temps; & deux ou trois ans après, les plaies faites aux arbres sont remplies d'une résine plus grossière; alors ils se servent de couteaux à deux tranchans, recourbés, attachés à des perches pour enlever cette seconde résine, qu'ils conservent pour en faire de la poix. La pure *térébenthine* de Strasbourg a les mêmes principes que celle de Venise, & elle a presque les mêmes vertus.

La *térébenthine* commune, la grosse *térébenthine*, *resina pinea*, est une substance résineuse, visqueuse, tenace, plus grossière & plus pesante que celle du sapin ou du mélèze. Elle est blanchâtre, presque de la consistance de l'huile un peu condensée par le froid, d'une odeur résineuse, désagréable, d'un goût âcre, un peu amer, & qui cause des nausées.

Cette résine découle d'elle-même, ou par l'incision, de différentes espèces de pin; mais on la tire sur-tout dans la Provence près de Marseille & de Toulon, & dans la Guyenne près de Bordeaux, du pin appelé *pinus sylvestris*, *vulgaris genevensis*, par J. B. I, 253, & *pinus sylvestris*, par C. B. P. 491. Cet arbre n'est pas différent du pin ordinaire. Il est seulement moins élevé, ses feuilles sont plus courtes, & ses fruits plus petits.

Il découle deux sortes de résine de ces arbres, l'une nommée *résine de cônes*, parce qu'elle en suinte naturellement; l'autre qui est tirée par l'incision que l'on fait à l'arbre, est appelée *résine de pin*. Lorsque cet arbre est plein de résine, il est nommé *torche*, *tæda* en latin. La trop grande abondance de résine, est une maladie propre & particulière au pin sauvage. Elle consiste en ce que non seulement la substance interne, mais encore la partie externe du tronc, abonde tellement en suc résineux, que cet arbre est comme suffoqué par la trop grande quantité de suc nourricier. On en coupe alors, sur-tout près de la racine, des lattes grasses, & propres pour allumer le feu, & pour éclairer. La peste & le mélèze

deviennent aussi torches, mais très-rarement. Dans la Provence non seulement on recueille cette résine tous les ans; mais on tire encore de l'arbre des suc résineux, dont on fait ensuite diverses sortes de poix. Voyez POIX.

Les médecins emploient rarement la *térébenthine* commune tirée du pin sauvage & du picea, quoiqu'elle ait les mêmes qualités que celle de Strasbourg; mais plusieurs ouvriers en font usage. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TÉRÉBENTHINE, *huile de*, (*Chymie.*) L'inflammation des huiles par les acides paroît d'abord avoir été découverte par Glauber, qui en a parlé assez au long dans plusieurs de ses ouvrages; Becher l'a aussi connue; mais il y a après de quatre-vingt-dix ans que Borrichius proposa dans ses journaux de Copenhague, ann. 1671, d'enflammer l'*huile de térébenthine* par l'esprit de nitre, suivant un procédé qu'il donnoit. Son problème chymique a pendant longtemps exercé le génie & l'adresse des plus grands artistes. A l'envi les uns des autres, ils ont fait plusieurs tentatives sur cette inflammation; ils ont d'abord été peu heureux; il y en a même qui ont eu si peu de succès, qu'ils ont regardé ce phénomène comme un problème très-difficile à résoudre, parce que l'auteur n'a pas assez détaillé des circonstances, qu'il a peut-être ignorées lui-même. D'autres moins modérés ont traité cette expérience de paradoxe.

Le mauvais succès sur l'*huile de térébenthine*, loin de décourager plusieurs autres artistes, les a au contraire conduits à tenter le mélange de l'acide nitreux avec d'autres huiles essentielles; ils ont non seulement réussi à enflammer les huiles essentielles pesantes, mais encore quelques huiles empyreumatiques, telles que celle de Gayac.

Dippelius, Hoffman & M. Geoffroi sont parvenus à enflammer l'*huile de térébenthine*, & un nombre d'huiles essentielles légères par l'acide nitreux, mais avec le concours de quelques portions d'acide vitriolique concentré. Enfin M. Rouelle a trouvé le secret du procédé de Borrichius, consistant à enflammer l'*huile de térében-*

thine par l'acide nitreux seul, & c'est une chose assez curieuse; voici l'essentiel du procédé de Borrichius.

Il emploie quatre onces d'*huile de térébenthine* & six onces d'eau-forte, ou d'acide nitreux. Il den ande que l'*huile de térébenthine* soit nouvellement distillée, que l'eau-forte soit bonne, récente, & que le vaisseau soit ample; il les mêle ensemble & les agite; il couvre le vaisseau, & au bout d'une demi-heure il le découvre; alors les matières produisent ensemble une effervescence des plus violentes, accompagnée d'une fumée très-épaisse, & elles s'enflamment en surmontant le vaisseau & se répandant.

Ce n'est pas de la force de l'esprit de nitre que dépend absolument le succès de l'expérience de Borrichius; il faut cependant que l'esprit de nitre soit au moins assez tort pour agir sur l'huile aussi-tôt qu'il lui est mêlé: plus foible il ne feroit aucun effet; mais plus il sera fort & concentré, plus le succès de l'opération sera assuré. A l'égard de l'*huile de térébenthine*, il n'y a aucun choix à en faire; ancienne ou nouvelle, elle est également bonne.

Il faut verser peu d'acide nitreux à la fois sur le champignon: s'il arrive qu'il ne s'enflamme pas, on attend que le charbon paroisse d'avantage & soit plus considérable; alors on verse de nouvel acide, & avec un peu d'usage il est rare qu'on ne réussisse pas.

Les vaisseaux doivent être larges d'ouverture, afin que le mélange présente une plus grande surface à l'air, qui aide beaucoup au succès de cette expérience.

On doit employer parties égales d'acide & d'*huile de térébenthine*; mais quand on mettroit plus d'acide, on ne nuiroit aucunement à l'inflammation. On observera seulement que le succès de l'opération est plus assuré, quand on emploie des doses un peu considérables.

M. Rouelle ayant trouvé cette clef, a réussi dans les mêmes expériences sur d'autres huiles essentielles; savoir, celles de cédrat, de genievre & de lavande, cette dernière demande seulement un acide un peu plus fort.

Mais l'huile de girofle, quoique de

même espece que les deux autres , a offert une singularité remarquable , & qui fait une exception à la regle que nous avons donnée , de prendre toujours par préférence l'acide le plus fort , pour assurer le succès de l'opération : mêlée avec de l'esprit de nitre trop fort , l'effervescence est si vive , qu'il se fait une espece d'explosion , & que l'huile est jetée hors du vaisseau. M. Rouelle n'a pu réussir à l'enflammer , qu'en employant le plus foible & le moins concentré des trois esprits de nitre dont il s'est servi dans ses expériences.

Quant aux huiles par expression , les unes comme les huiles de lin , de noix , d'œillet & de chenevis , s'enflamment comme les huiles essentielles , par l'acide nitreux seul , pourvu qu'on le mêle avec elles en plus grande proportion , & qu'il soit récent , & très-concentré. D'autres huiles par expression , telles que celles d'olive , d'amande douce , de fêne & de navette , ne s'enflamment point par l'acide nitreux seul , quelque concentré qu'il puisse être , & en quelque dose qu'on le mêle avec elles ; il faut pour qu'elles s'enflamment , ajouter l'acide vitriolique à celui du nitre. Ainsi par le moyen de l'acide nitreux , & de l'acide vitriolique , on peut enflammer presque toutes les huiles.

Un artiste pourroit imaginer des vaisseaux & des especes de grenades qui puissent contenir ces feux liquides , comme disoit Glauber , & les mettre en usage dans les opérations militaires. Mais quand on viendroit à bout de disposer à son gré d'un élément aussi terrible que le feu , quel avantage en résulteroit-il ? Pourroit-il demeurer secret ? Les hommes n'ont trouvé malheureusement que trop de moyens de se détruire. *Mémoire de l'Académie des sciences , année 1747. (D. J.)*

TÉRÉBINTHE , s. m. *terebinthus* , genre de plante dont la fleur n'a point de pétales : elle est composée de plusieurs étamines garnies de sommets ; les embryons naissent sur des individus qui ne donnent point de fleurs , & deviennent dans la suite une coque qui n'a qu'une ou deux capsules , & qui renferme une semence oblongue. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naissent par paires le long d'une

côte terminée par une seule feuille. Tournefort , *inst. rei. herb.* Voyez PLANTE.

Je crois qu'entre les sept especes de *térébinthe* que compte Tournefort , il faut nous arrêter à la description de celui de Chio , dont on tire la meilleure térébenthine de la Grece moderne. Voyez TÉRÉBENTHINE.

Ces arbres résineux naissent dans cette île , sans culture , sur les bords des vignes & le long des grands chemins ; leur tronc est aussi haut que celui du lentisque , aussi branchu , touffu & couvert d'une écorce gercée , grisâtre , mêlée de brun. Ses feuilles naissent sur une côte , longue d'environ quatre pouces , rougeâtre , arrondie sur le dos , sillonnée de l'autre côté , & terminée par une feuille ; au lieu que les autres sont disposées par paires : toutes ces feuilles ont un pouce & demi ou deux pouces de long , sur un pouce de largeur vers le milieu , pointues par les deux bouts , relevées sur le dos d'un filet considérable , subdivisé en menus vaisseaux jusque sur les bords ; elles sont fermes , d'un verd luisant un peu foncé , & d'un goût aromatique mêlé de stypticité. Il en est du *térébinthe* comme du lentisque , c'est-à-dire , que les piés qui fleurissent ne portent point de fruits , & que ceux qui portent des fruits , ordinairement ne fleurissent pas. Les fleurs naissent à l'extrémité des branches sur la fin d'avril , avant que les feuilles paroissent.

Ces fleurs sont entassées en grappes branchues , & longues d'environ quatre pouces ; chaque fleur est à cinq étamines qui n'ont pas une ligne de long , chargées de sommets cannelés , verd-jaunâtres ou rougeâtres , pleins d'une poussiere de même couleur ; toutes les fleurs sont disposées par bouquets sur leurs grappes , & chaque bouquet est accompagné de quelque petite feuille velue , blanchâtre , pointue , longue de trois ou quatre lignes.

Les fruits naissent sur des piés différens , rarement sur le même que les feuilles : ils commencent par des embryons entassés , aussi en grappes , de trois ou quatre pouces de longueur , & s'élevent du centre d'un calice à cinq feuilles verdâtres , pointues , qui à peine ont une ligne de long : chaque embryon est luisant , lissé , verd , ovale ,

pointu, terminé par trois crêtes couleur d'écarlate; il devient ensuite une coque assez ferme, longue de trois ou quatre lignes, ovale, couverte d'une peau orangée ou purpurine, un peu charnue, styptique, aigrelette, résineuse; la coque renferme un noyau blanc enveloppé d'une peau roussâtre. Le bois du *térébinthe* est blanc.

Comme cet arbre étoit commun dans la Judée, qu'il donne beaucoup d'ombre, & qu'il étend ses branches fort au loin, l'écriture l'emploie dans ses riches comparaisons. Ainsi dans *l'ecclésiaste* xxiv, 22, la sagesse éternelle, à cause de sa protection également grande & puissante, se compare à un *térébinthe*. De même, *Isaïe* vj, 23, voulant peindre la corruption générale de la nation juive, compare ce peuple à un *térébinthe* dont les branches mortes s'étendent de toutes parts. C'est sous un *térébinthe*, qui étoit derrière Sichem, que Jacob enfouit les statues des faux dieux, que ses gens avoient apportées de la Mésopotamie, afin qu'elles ne devinssent pas par la fuite une occasion de scandale, *Genes.* xxxv, 4.

Enfin rien n'est si fameux dans l'histoire ecclésiastique, que le *térébinthe* sous lequel l'on a imaginé qu'Abraham reçut les trois anges; aussi n'a-t-on pas manqué de débiter bien des fables contradictoires sur la position & la durée de ce prétendu *térébinthe*. Joseph le place à dix stades d'Hébron, Sozomene à quinze stades, & S. Jérôme à deux milles. Eusebe assure qu'on le voyoit encore de son temps, & qu'on lui portoit une singulière vénération. Les *térébinthes* subsistent-ils un si grand nombre de siècles, je le demande aux Botanistes? Mais de plus, l'arbre sous lequel Abraham reçut les hôtes célestes, étoit-ce bien un *térébinthe*? La preuve en seroit d'autant plus difficile, que l'écriture ne nomme point cet arbre; elle dit seulement qu'Abraham pria les anges de se reposer sous l'arbre: *requiescite sub arbore. Genes.* xviii, 4. (D. J.)

TÉRÉBINTHE, *terebinthus*, petit arbre qui se trouve dans les pays méridionaux de l'Europe, dans l'Afrique septentrionale & dans les Indes. On peut

avec quelques foins, lui former une tige droite, & lui faire prendre 15 ou 20 piés de hauteur. Son écorce est rouille sur les jeunes branches, & cendrée sur le vieux bois. Ses racines sont fortes & profondes. Sa feuille est composée de plusieurs folioles de médiocre grandeur, au nombre de cinq, de sept ou neuf, & quelquefois jusqu'à treize, qui sont attachées par couples sur un filet commun, terminé par une seule foliole; elles sont d'un verd brillant & foncé en dessus, mais blanchâtre & mat en dessous. Cet arbre donne au mois de mai de grosses grappes de fleurs moussues & rougeâtres, qui sortent du bout des branches en même temps que les feuilles commencent à paroître. Les fruits qui succèdent sont des coques résineuses & oblongues, de la grosseur d'un pois: elles sont rougeâtres au commencement, puis elles deviennent d'un bleu-verdâtre dans le temps de leur maturité, qui arrive vers le commencement d'octobre: chaque coque renferme une petite amande qui a le goût & la couleur de la pistache. Toutes les parties de cet arbre ont en tout temps une odeur de *térébenthine*.

Les anciens auteurs d'agriculture disent que le *térébinthe* se plaît sur les montagnes; cependant en Provence, on ne voit pas beaucoup de ces arbres sur les lieux élevés: c'est particulièrement dans les côtes, à l'exposition du midi, qu'on cultive le pistachier, & seulement jusqu'au tiers ou aux trois quarts de la pente des montagnes; mais il paroît qu'on peut élever cet arbre avantageusement par-tout où la vigne réussit dans les pays chauds. On prétend même qu'il n'y a point de si mauvais terrain où cet arbre ne puisse croître, & qu'il vient entre les pierres & sur les rochers comme le pin. Mais cette facilité ne doit s'entendre que pour les provinces méridionales du royaume. A l'égard de la partie septentrionale, on ne peut guère y exposer cet arbre en plein champ sans risquer de le voir périr dans les hivers longs & rigoureux. Tout ce qu'on peut hasarder de plus, c'est de le mettre contre des murs bien exposés; encore ne faut-il en venir là que quand il est âgé de quatre ou cinq ans.

Le *térébinthe* se multiplie de semence, de branches couchées & par la greffe. On ne se sert de ce dernier moyen que pour perfectionner les pistaches & les avoir plus grosses. Les branches couchées sont une mauvaise ressource, parce qu'elles manquent souvent, & que celles qui réussissent ne sont suffisamment enracinées qu'au bout de deux ou trois ans. La graine est donc l'expédient le plus avantageux pour la multiplication de cet arbre. Mais pour le climat de Paris, il vaut mieux la semer dans des terrines qu'en pleine terre; on s'y prendra de bonne heure au printemps. Il est bon de faire tremper les graines pendant deux jours: si elles sont fraîches elles leveront sûrement. Il sera à propos de ferrer les terrines pendant l'hiver, en sorte qu'elles soient seulement garanties des fortes gelées. Les jeunes plants pourront rester dans les terrines pendant deux ans; mais au printemps de la troisième année, il faudra les mettre chacun dans un pot, & au bout de quatre ou cinq ans on pourra les placer à demeure, parce qu'ils auront alors communément fix à sept piés de hauteur. En s'y prenant de cette façon, le succès est assuré; mais lorsque le *térébinthe* est plus âgé, ou qu'il a été transporté de loin, sans avoir eu la précaution de lui conserver au pié une motte de terre, il reprend très-difficilement. Il souffre assez bien la taille, & il n'y faut d'autre attention que de ne retrancher les branches qu'avec ménagement & à mesure que la tige se fortifie, sans quoi on la rend effilée, & on retarde son accroissement. Cet arbre est de longue durée, & il se soutient encore plus longtemps lorsqu'on le met en espalier, où il fait une bonne garniture sans exiger aucune culture. Son bois est blanc, fort dur & assez souple; cependant on n'en fait nul usage pour les arts.

On peut, comme on l'a déjà dit, greffer le *térébinthe*, soit pour se procurer les espèces de cet arbre qui sont rares, soit pour donner au fruit plus de perfection. On peut se servir pour cela de toutes les façons de greffer qui sont connues. Cependant la greffe en fente lui réussit difficilement; celles en écusson & en flûtes

Tome XXXIII.

ont plus de succès. Le mois de Juillet est le temps le plus convenable pour cette opération, & les meilleurs sujets sont ceux qui n'ont que deux ou trois ans.

La culture du *térébinthe* a pour objet dans les pays chauds, d'en tirer un suc résineux que l'on nomme *térébinthe*; mais le climat de la Provence n'est pas assez chaud pour en donner. Garidel assure en avoir fait l'essai sans succès. Celle qui vient de Chio est la plus rare, la plus estimée & la meilleure. Cette sorte de résine est vulnérable & balsamique; la médecine en fait usage dans plusieurs cas: mais comme on est dans l'usage de donner le nom de *térébinthe* à plusieurs autres sucs résineux que l'on tire de différens genres d'arbres, voyez le mot TÉRÉBENTHINE.

On connoît plusieurs espèces de *térébinthes*.

1°. Le *térébinthe sauvage*. C'est à cette espèce que l'on doit particulièrement attribuer le détail ci-dessus. On le nomme *petelin* en Provence, où il vient communément dans les haies, & dans les terrains pierreux & stériles. C'est le meilleur sujet dont on puisse se servir pour greffer les autres espèces. La feuille de cet arbre est plus grande, plus arrondie & plus belle que celle du pistachier. Son fruit n'a d'autre usage en Provence que de servir d'appât pour prendre des grives qui en sont fort friandes. Les chasseurs, lors du passage de ces oiseaux, imitent le cri que fait la rouge-gorge quand elle aperçoit le faucon; la grive reste immobile sur la branche & se laisse approcher de très-près; mais ce fruit peut être une nourriture dangereuse à l'homme: on a vu en Provence des personnes mourir assez promptement pour en avoir mangé un peu abondamment. Il est de très-longue durée, parce qu'il repousse toujours de sa souche, qui devient très-grosse dans les montagnes de la Provence; ce qui fait qu'on y voit rarement des *térébinthes* qui aient le port d'un arbre.

2°. Le *térébinthe à gros fruit*. Cet arbre se trouve dans les bois des environs de Montpellier. Il devient plus grand que le précédent; ses fruits sont plus gros & ronds, ils ont le même goût que les pista-

H

ches ; & ses feuilles sont arrondies & assez ressemblantes à celles du pistachier , si ce n'est qu'elles sont composées d'un plus grand nombre de folioles.

3°. *Le térébinthe à petit fruit bleu.* Cet arbre est une variété du précédent , dont il diffère en ce qu'il est plus petit dans toutes ses parties ; mais son fruit est également bon. Le menu peuple le mange avec du pain dans la Syrie , d'où cet arbre est originaire , ainsi que de quelques contrées plus orientales.

4°. *Le térébinthe de Cappadoce.* Les branches de cet arbre sont tortues , noueuses & cassantes ; ses feuilles sont d'un verd plus brun que dans toutes les autres especes. Ses fleurs viennent en grappes très-ferrées ; elles sont d'un verd jaunâtre , mêlé de purpurin.

5°. *Le pistachier.* Cet arbre est originaire des grandes Indes. C'est la plus belle espece de *térébinthe* & la plus utile. Il s'éleve à la hauteur d'un pommier en Provence , où on en cultive quelques plants dans les jardins ; mais il n'y réussit que sur les bords de la mer , & jusqu'à la hauteur d'Aix ; passé cela le climat n'est plus assez chaud. Il porte son bois droit , & il fait peu de branchage. Sa feuille n'est composée que de trois ou cinq folioles qui sont plus larges & plus rondes que celles du *térébinthe* commun , mais qui se recourbent en différens sens ; elles sont d'un verd blanchâtre & de la même teinte en dessus qu'en dessous. Ses fleurs sont disposées en grappes , plus longues , plus rassemblées & plus apparentes que celle du *térébinthe*. On multiplie aisément le pistachier en semant les pistaches que vendent les épiciers , pourvu qu'elles ne soient pas surannées. Mais si l'on veut avoir de plus beaux & de meilleurs fruits , il faut le greffer sur le *térébinthe* sauvage , où on a remarqué que la greffe réussit plus sûrement que sur sa propre espece , & que les pistachiers greffés étoient de plus longue durée que les autres. Les pistaches sultanes sont les plus grasses & les plus estimées. Quoique ce fruit soit agréable au goût , qu'il excite l'appétit , & qu'il soit très-stomachique , il n'est cependant guere d'usage de le manger crud & isolé ; mais on en tire diffé-

rens services pour la table , & on en fait des dragées , des conserves , &c. La Médecine en tire aussi quelques secours.

6°. *Le pistachier à trois feuilles.* Cet arbre vient de Sicile. Ses feuilles ne sont composées que de trois folioles , & elles sont d'un verd brun. Les pistaches qu'il rapporte sont d'auSSI bon goût que celles du pistachier ordinaire.

Il est nécessaire d'observer que dans chacune des especes de *térébinthe* & de pistachier que l'on vient de détailler , il se trouve encore une différence individuelle ; en ce que chaque sorte a des individus mâles & des individus femelles , & que ceux-ci ne sont d'aucun rapport & demeurent constamment dans la stérilité , s'ils ne sont fécondés par un individu mâle ; d'où il résulte que si l'on veut avoir des fruits , il faut que les deux especes mâles & femelles soient plantées près l'une de l'autre , c'est-à-dire à une distance peu éloignée , comme à dix , douze ou quinze piés. Cependant les Siciliens ont un moyen de suppléer au défaut de proximité , en prenant sur un arbre mâle une branche garnie de plusieurs grappes de fleurs épanouies , qu'ils attachent à l'arbre femelle ; mais cette pratique n'est point en usage en Provence. Il est bon d'observer encore que la fécondité peut se faire entre un individu mâle & un individu femelle d'especes différentes ; par exemple un *térébinthe* mâle peut servir à féconder un pistachier femelle. *Article de M. d'AUBENTON le subdélégué.*

TÉRÉBINTHE , (*Critique sacrée.*) comme cet arbre résineux étoit fort commun dans la Judée , qu'il fait beaucoup d'ombre & étend ses branches au loin , la sagesse dont la force & l'efficacité se répandent de toutes parts , se compare à un *térébinthe* , *Eccles. xxiv. 22.* D'un autre côté , *Isaïe , vj. 23* , compare le peuple juif à un *térébinthe* mort , dont les branches seches couvrent un grand espace de terrain. On prétendoit par tradition (car la *Genese xviiij. 4* , ne nomme pas l'arbre) que ce fut sous un *térébinthe* qu'Abraham reçut les trois anges ; & Eusebe rapporte que ce prétendu *térébinthe* étoit encore de son temps en

grande vénération. La crédulité religieusement stupide peut tout adopter. (D. J.)

TÉRÉBRATION, f. f. (Botaniqu.) art de tirer le suc des arbres en les perçant. Il y a dans les plantes des suc aqueux, vineux, oléagineux, gommeux, résineux, bitumineux; il y en a de toutes sortes de couleurs & de qualités. Ces suc sortent quelquefois d'eux-mêmes & se coagulent en gomme. Quelquefois ils sortent par incision de leur écorce, comme sont les suc de la scammonée, du pavot, &c. qu'on fait ensuite dessécher au soleil. On tire des suc par contusion, par expression ou par la distillation.

Mais il y a une nouvelle maniere de tirer des suc, particulièrement les suc des arbres. Elle se fait par la *térébration*, c'est-à-dire en perçant le tronc d'un arbre avec une tariere, lorsque la seve vers le commencement du printemps commence à monter. Cette maniere a été inconnue aux anciens, du moins on ne sache pas qu'aucun en ait fait mention; nous tenons cette invention des Anglois. L'immortel Bacon, chancelier d'Angleterre, parle de cette *térébration*; mais il ne la propose que comme un remede pour faire mieux fructifier les arbres: c'est pour cela qu'il la compare à la saignée. On a bien enchéri sur les premieres vues de Bacon. Les Anglois ont mis la *térébration* en regle & l'ont réduite en méthode. Ensuite ils ont trouvé que ces suc tirés par cette *térébration* méthodique pouvoient avoir de grandes utilités.

Voici l'ordre qu'il y faut garder, selon le docteur Tonge: Il y a, dit-il, différentes manieres de tirer le suc d'un arbre. Pour en avoir beaucoup, il ne suffit pas d'entamer l'arbre légèrement avec un couteau. Il faut percer le tronc du côté du midi, passer au delà de la moelle, & ne s'arrêter qu'à un pouce près de l'écorce, qui est du côté du septentrion. On doit conduire la tariere de telle sorte que le trou monte toujours, afin de donner lieu à l'écoulement de la seve.

Il est bon d'observer que le trou doit être fait proche de la terre; premièrement pour ne point gâter le tronc de l'arbre; secondement, afin qu'il ne soit

pas besoin d'un long tuyau pour conduire la seve dans le vaisseau qui la doit recevoir.

Une racine coupée par l'extrémité rend plus de suc qu'une branche, parce qu'il en monte au dessus de la racine plus qu'au dessus de la branche; aussi l'écoulement doit être plus abondant. Il est probable que plus les arbres approchent de leur perfection, plus il en distille de seve.

Il y a aussi plus de sel dans la racine que dans l'écorce; plus dans les végétaux durant le printemps que durant l'automne; parce que durant les mois d'été les suc salins s'évaporent en partie, & en partie mûrissent par l'action & le mélange de la lumiere.

C'est une observation de Théophraste, que quand les plantes & les arbres poussent, c'est alors qu'ils ont le plus de seve; mais lorsqu'ils cessent de germer & de produire, alors leur seve a le plus de force, & caractérise mieux la nature de la plante; & qu'à cause de cela les arbres qui rendent la résine, ne doivent être incisés qu'après leur pousse. Il y a aussi tout lieu de penser que le suc des vieux arbres dont les parties organiques ne forment point de nouvelle seve, est plus mûr que celui des autres.

Ainsi le temps de percer les arbres pour en extraire le suc, c'est depuis la fin de Janvier jusqu'au milieu du mois de Mai. Le noyer ne se doit percer qu'à la fin de Mars. M. Midfort, homme d'une attention merveilleuse à ramasser & à conserver des suc, assure que le peuplier & le frêne sont inondés de seve à la fin de Mars, & que le sycomore donne des suc même en pleine gelée.

Les arbres ne donnent aucun suc en automne, & n'en donnent au printemps qu'environ durant un mois. Quand le printemps est trop sec, on tire très-peu de seve; s'il est fort humide, il en distille davantage, & toujours à proportion de ce qu'il en monte par les pores du tronc.

La *térébration* ou le *percement* des arbres se fait avec plus de succès à midi, dans la chaleur du jour, parce que les suc sont d'ordinaire plus en mouvement. La chaleur fait monter la seve, c'est un

alambic fait de la main de la nature , & les alambics artificiels n'en sont que des copies.

Les arbres qui fournissent abondamment des sucres sont le peuplier, le frêne, le plâne ou sycomore, le faule, le bouleau, le noyer, le chêne, l'ormeau, l'é-rable, &c.

M. Ratrai, savant écossais, dit qu'il fait par sa propre expérience, que dans le printemps on pourra en un mois tirer du bouleau une assez grande quantité de sève, pour égaler le poids de l'arbre avec ses branches, ses feuilles & ses racines.

Le docteur Hervey est descendu de la *térébration* des arbres à la ponction des plantes. Il a trouvé le secret de tirer des têtes des pavots l'opium le plus pur. Il commence par exposer au soleil durant quelques heures les plantes entières, ensuite il en pique les têtes, & en peu de temps il en tire plein une tasse de suc de pavot, qui est l'opium véritable. Mais ce qu'on a déjà essayé de faire sur les pavots, se peut aussi pratiquer sur les péones mâles & sur plusieurs autres plantes singulieres dont on célèbre les vertus. On se flatte d'obtenir par la *térébration* les gommés, les résines, les teintures, les sels, les odeurs,

On conjecture que les sucres qui coulent d'eux-mêmes, sont plus efficaces que les sucres & les extraits qu'on fait en chymie, parce que dans ces préparations forcées, on perd souvent & nécessairement les parties volatiles qui font la vertu de plusieurs végétaux. Les sucres concrets coagulés, ou le sel succulent, comme l'appellent si bien Lauremberg & Schroder, a deux avantages sur le sel tiré par la voie de l'incinération. 1°. Il est plus doux, plus tempéré, moins sec & moins mordicant. 2°. Il tient encore de la plante le soufre & le mercure que le sel tiré des cendres n'a plus du tout. Enfin on ne peut trouver que des avantages à perfectionner la méthode de la *térébration*. (D. J.)

TÉREBRATULITÉ, s. f. (Hist. nat.) *anomia conchii anomii, musculi anomii*; c'est une coquille fossile, dont le caractère est d'avoir toujours comme un bec crochu

& recourbé. Il paroît que c'est une espèce de moule ou de daille. Cette coquille est connue sous le nom de *poulette*. Il y en a d'ovales, de plates & arrondies, de rondes & sphériques, de listées & de fillonnées. M. de Jussieu a vu l'analogue vivant de cette coquille, qui se trouve dans la méditerranée sur les côtes de la Provence. Voyez OSTRÉOPECTINITE.

TEREBUS, (Géog. anc.) fleuve de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, l. II. c. vj. marque son embouchure entre le promontoire Scombraria & la ville Alonæ. Le manuscrit de la bibliothèque palatine lit *Terebris* au lieu de *Terebus*. Ce fleuve prend sa source dans les mêmes montagnes, où le Bætis, aujourd'hui le Guadalquivir, a la sienne. Le nom moderne du *Taber* ou *Terebus*, est *Segurca*. (D. J.)

T E R E D O N, (Géog. anc.) ville d'Asie, dans la Babylonie. Ptolomée, *Asiæ tab. 5.* la marque dans l'isle que forme le Tigre à son embouchure. D'autres placent la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Strabon dit qu'il y avoit mille stades depuis la ville de Babylone jusqu'aux bouches de l'Euphrate, & à la ville de *Teredon*. Denis le périégète, v. 982, met aussi la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Peut-être étoit-elle entre l'Euphrate & le Tigre vers leurs embouchures; car chacun de ces fleuves avoit anciennement son embouchure particulière dans le golfe persique. Les choses purent changer dans la suite par le moyen de divers canaux que l'on tira de l'Euphrate, ce qui aura été causé que Ptolomée n'a point parlé de l'embouchure de ce fleuve.

La ville de *Teredon* est nommée *Diridotis* par Arrien, *Hist. indic. n. 42.* si nous en croyons Tavernier, voyage de Perse, liv. II, c. viij. On voit les ruines de *Teredon* dans le désert d'Arabie, à deux lieues de Balsara. Ces ruines, ajoute-t-il, font connoître que la ville étoit considérable. On y trouve encore un canal de briques, par lequel l'eau de l'Euphrate étoit conduite en cette ville. Les Arabes y vont enlever des briques, pour les vendre à Balsara, où l'on en fait les fondemens des maisons. (D. J.)

TEREGAM, s. m. (Hist. nat. botan.)

exot.) nom d'un figuier, qui croît au Malabar, & que Commelin appelle *tricus Malabarica, foliis rigidis, fructu rotundo, lanuginoso, flavescente, cerasi magnitudine.*

C'est un grand arbre haut de trente piés, dont la racine broyée dans du vinaigre, préparée avec du cacao, & prise le matin à jeun, passe pour humectante & rafraîchissante. On donne au fruit de ce figuier les mêmes qualités. (D. J.)

TERENJABIN, f. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) Ce mot désigne communément dans les écrits des anciens Arabes, une espèce de manne, nommée par quelques-uns manne de mastic, *manna mastichina*, à cause de ses grains ronds, ressemblans à ceux du mastic; mais presque tous les médecins du monde la nomment aujourd'hui manne de Perse, *manna persica.*

M. Geoffroi a cru que le *ternjabin* ou *terenjabin*, étoit une sorte de manne liquide, trompé par Bellon, qui l'avoit été le premier par les récits des moines du mont Sinai. Bellon pense que la manne liquide recueillie par ces moines, & qu'il nomme *terenjabin*, est le miel de rosée, *mel roscedum* de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate; mais ce n'est point là le *terenjabin* des anciens Arabes, ni la manne persique des modernes. Il est bien vraisemblable que la manne liquide des moines du mont Sinai est la même substance que le miel de rosée de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate; mais ce n'est point là le *terenjabin* des anciens Arabes.

La description que fait Galien de son miel de rosée, & de la manière dont on le recueilloit de son temps sur le mont Sinai, convient très-bien avec le récit de Bellon; mais il ne paroît point qu'on en fit le moindre usage en médecine, ni du temps de Galien, ni moins encore du temps d'Hippocrate. Les médecins Arabes paroissent être les premiers qui l'ont employé comme purgatif. Galien parle plutôt de son miel de rosée, ou manne liquide, comme d'une curiosité, que comme d'une médecine, n'indiquant nulle part, ni ses vertus, ni son usage; il se contente de dire qu'on en recueilloit tous les ans quantité sur le mont Sinai, mais qu'on en apportoit très-rarement dans son pays. De plus, il paroît

par le témoignage de l'ancien auteur grec, cité par Athénée, & dont Saumaïse a rapporté le passage, que ce miel de rosée étoit un objet de luxe par sa faveur, plus agréable au goût que le miel même, outre son parfum délicieux.

Dans l'ouvrage apocryphe, intitulé *de dynamis*, attribué à Galien, il est bien vrai qu'on y ordonne de mêler de la scammonée avec du miel; mais il n'y est pas dit un seul mot de la manne: or, comme Galien entre dans tous les plus petits détails de la matière médicale de son temps, il s'ensuit que son silence est une forte preuve que dans son temps le miel de rosée du mont Sinai n'étoit point d'usage en médecine, & moins encore toute autre espèce de manne. *Philosop. transact. n°. 472.* (D. J.)

TERENTE, (*Géog. anc.*) *Terentum*; lieu d'Italie, dans le champ de Mars, près du Tibre, selon Valere Maxime, *liv. II, c. iv*; car le champ de Mars, comme nous l'apprend Tite-Live, étoit autrefois hors de Rome. Servius dit qu'on donnoit aussi le nom de *Terentum* à une certaine partie du Tibre dans Rome, sans doute après que le champ de Mars eut été renfermé dans cette capitale; Martial, *Epigramm.* au lieu de *Terentum*, se sert du pluriel *Terenti*:

*Cæpit, maximè, Pana, quæ solebat
Nunc ostendere canium Terentos.*

Il emploie pourtant le même mot au singulier, *liv. X. epig. lxxij.*

*Bis mea romano spectata est vita
Terento.*

Et Ausone, *liv. IV, epigr. j*, dit *Terentus* pour *Terentum*:

*Et quæ Romuleus sacra Terentus
habet.* (D. J.)

TÉRENTE, f. m. (*Antiq. rom.*) *Terentus*, lieu dans le champ de Mars, assez près du capitolé, où étoit le temple de Pluton & de Confus, & un autel souterrain consacré à Pluton & à Proserpine. On ne

le découvroit que pour les jeux séculaires , & on le couvroit aussi-tôt après. Ce mot vient de *terere* , frotter , user en frottant , parce que les eaux du Tibre alloient se briser auprès de ce lieu. Voici , selon Valere Maxime , *l. II , c. iv* , la maniere dont cet autel fut découvert. Les deux fils & la fille d'un certain Valefius étoient attaqués d'une maladie désespérée ; leur pere pria ses dieux lares de détourner sur lui-même la mort qui menaçoit ses enfans. Il lui fut répondu qu'il obtiendrait le rétablissement de leur santé , si en suivant le cours du Tibre , il les conduisoit jusqu'à *Térente*. Il prit un verre , puisa de l'eau dans le fleuve , & la porta où il apperçut de la fumée ; mais n'y trouvant point de feu , il en alluma avec des matieres combustibles , chauffa l'eau qu'il avoit , la fit boire à ses enfans , & elle les guérit. Ils lui dirent alors qu'ils avoient vu en songe un dieu qui leur avoit ordonné de célébrer des jeux nocturnes en l'honneur de Pluton & de Proserpine , & de leur immoler des victimes rouffes. Valefius ayant résolu de bâtir un autel pour le sacrifice , se mit à creuser , & en trouva un tout prêt ,* avec une inscription en l'honneur des deux divinités qui commandent aux enfers. Les réjouissances durèrent trois jours de suite , en mémoire de ce que les dieux lui avoient accordé au bout de trois jours la guérison de ses enfans. (D. J.)

TÉRENTINS JEUX , (*Antiq. rom.*) *Terentini ludi* , jeux institués à Rome pour honorer les dieux infernaux ; on solemnisoit ces jeux de cent ans en cent ans , dans un endroit du champ de Mars , qui se nommoit *Terentum* ; on sacrifioit dans cette cérémonie des bœufs noirs à Pluton & à Proserpine. (D. J.)

TÉRETISME , (*Musiq. des anc.*) Pollux dans son *Onomasticon* , met au nombre des airs de flûtes , le *teretismos* & le *teretismata* , & Suidas dit que c'étoient des airs mous & lascifs , & qui tiroient leurs noms des cigales. (F. D. C.)

TÉRFEZ , f. m. (*Botan. exot.*) c'est le nom d'une espece de truffe ou racine qui naît dans le sable des déserts de Numidie , & qui ne pousse point de tige. Cette truffe a la figure d'un fruit , gros tantôt

comme une noix , tantôt comme une orange. Elle est nourrissante , bonne à manger cuite dans les cendres , ou bouillie dans l'eau. (D. J.)

TERGA , (*Géog. mod.*) ville déserte d'Afrique , au royaume de Maroc , sur la riviere d'Ommirabi , à dix lieues d'Azamor , dans une situation assez avantageuse par la bonté des campagnes du voisinage. (D. J.)

TERGESTE , (*Géog. anc.*) *Tergeste* , selon Pline , *l. III , c. xviiij* ; *Tergestum* , selon Ptolomée , *l. III , c. j* ; *urbs Tergestræorum* , selon Denys le periégete , *vers 382* ; ville d'Italie dans le *forum Julii*. Pomponius Mela , *l. II , c. iij* , la met au fond du golfe auquel elle donnoit son nom , & qu'on appelloit *Tergestinus sinus*. Le véritable nom de cette ville est *Tergeste* , & c'est ainsi qu'il est écrit dans les anciennes inscriptions. En voici une rapportée par Gruter , *pag 388 , n°. 1*.

Aed. II , vir. jur. D.
Tergeste.

La table de Peutinger porte aussi *Tergeste*. Le nom moderne est *Trieste* , selon Lazius & Léander. Pline & Ptolomée donnent à cette ville le titre de *colonie* ; mais on ignore le temps de son établissement. Il est surprenant que Strabon , *l. VII , p. 314* , qui a écrit sous Tibere , appelle *Tergeste* un village de la Carnie , à *Targesta , vico carnico*. Cependant Denys le periégete , qui , selon Pline , *l. VI , c. xxvij* , a écrit sous Auguste , donne à *Tergeste* le titre de *ville* ; mais peut-être Strabon a-t-il suivi pour cette qualification quelque ancien auteur , qui avoit précédé l'établissement de la colonie , à moins qu'on ne dise que Strabon distingue *Targesta* de *Tergeste* , dont il fait ailleurs , *l. V , p. 215* , une petite ville , *oppidum Tergeste*. (D. J.)

TERGESTINUS-SINUS , (*Géog. anc.*) golfe d'Italie , sur la côte de la mer Adriatique. Pline dit que ce golfe prenoit son nom de la ville de *Tergeste* qui y étoit bâtie. D'autres l'ont appelé *Aquileius sinus*. On convient que c'est aujourd'hui le golfe de Trieste. (D. J.)

TERGETTE ou **TARGETTE**, f. f. (*terme de ferrurier.*) plaque de fer déliée, de forme ovale, composée d'un verrou & de deux crampons qui tiennent ce verrou : on attache cette plaque de fer sur les portes, chassis de croisées, &c. (*D. J.*)

TERGIVERSATEUR, f. m. (*Gram. & Jurisp.*) est celui qui use de détours & de tergiversations pour surprendre quelqu'un. Voyez **TERGIVERSATION**. (*A*)

TERGIVERSATION, f. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsque quelqu'un use de détours & de surprise pour arriver à ses fins. Voyez **TERGIVERSATEUR**, **DÉTOUR**, **DOL**, **FRAUDE**, **SURPRISE**, **FOI MAUVAISE**. (*A*)

TERGOW, (*Géog. mod.*) prononcez *Tergau*, ville des Provinces-Unies, dans la Hollande méridionale, sur l'Issel, à trois lieues de Rotterdam. Walvis (Jean) en a donné une bonne description en hollandois. On nomme cette ville plus communément *Gouda*. Voyez en *Partic.*

Son église est remarquable par ses vitres émaillées & historiées avec un art qui ne se trouve point ailleurs. De grands rois & princes, tant séculiers qu'ecclésiastiques, & des communautés, y ont généreusement contribué : c'est l'ouvrage de deux freres nés dans cette ville, Théodore & Gautier Crabeth, les plus habiles gens de leur temps pour cette sorte de travail. (*D. J.*)

TERGOWITZ, **TARGOVISCO**, **TERGOWISK**, ou **TARVIS**, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Valachie, sur le Jalonicz, & capitale de la province de Valachie. Ceux qui pensent que c'est le *Tiriscum* de Ptolomée, sont moins fondés que Lazius, qui croit que *Tiriscum* s'appelle aujourd'hui *Turo*. *Long. 43, 7, latit. 45, 36.* (*D. J.*)

TER-HEYDEN, (*Géog. mod.*) village des Pays-Bas, sur la Merk, dans la baronnie de Breda. Ce village est plus considérable que plusieurs de nos villes. Il contient deux paroisses. Son gouvernement civil est composé d'un schout, de sept échevins, d'un secrétaire & d'un receveur. (*D. J.*)

TERIAS, (*Géogr. anc.*) fleuve de Sicile, selon Plin, *l. III, c. viij.* Thucydide & Diodore de Sicile parlent de ce

fleuve; mais le premier écrit *Tareas*, & le second *Turias*. Ortelius dit qu'Aretius & Fazel nomment ce fleuve *Jarretta* ou *Giarretta*; l'un & l'autre est une faute. Le *Jarretta* est, selon plusieurs savans, le *Simæthus* des anciens; mais le *Terias*, selon le p. Hardouin & M. de Lisle, est nommé aujourd'hui *Tiunce di s. Leonardo*. (*D. J.*)

TERJETTE, f. f. (*terme de manufacture.*) c'est une espece de manicle de cuir dont se servent les laineurs-applanisseurs. (*D. J.*)

TERJETTER, v. act. (*Verrerie.*) c'est vider dans les pots à cueillir, la matiere propre à faire le verre, qui a été préparée & mise en parfaite fusion dans les deux pots du grand ouvreau, & dans les deux autres pots du derriere du fourneau à verre. (*D. J.*)

TERINA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens, selon Plin, le périple de Scylax & Etienne le géographe. Diodore de Sicile, Pomponius Mela & Strabon font aussi mention de cette ville. Plin, *l. III, c. v*, l'appelle *Crotonensium Terina*, parce qu'elle avoit été bâtie par les habitans de Croton. Elle donnoit son nom au golfe sur lequel elle étoit située, & qu'on nommoit *Sinus-Terinaeus*. C'est aujourd'hui le golfe de Sainte-Euphémie. Quant à la situation précise de *Terina*, on ne s'accorde guere. Le p. Hardouin prétend que c'est Nocéra. (*D. J.*)

TERKAN ou **TACKAN**, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nommoit parmi les Tartares Monguls, soumis à Jenghis-Kan, ceux qui pour quelque grande action ou quelque grand service, étoient exemptés par le grand Kan de toute taxe; il leur étoit permis de s'approprier tout le butin qu'ils faisoient à la guerre, sans en faire part à l'empereur. Ils pouvoient se présenter au souverain toutes les fois qu'il leur plaisoit; & leurs fautes, de quelque nature qu'elles fussent, leur étoient pardonnées jusqu'à neuf fois.

TERKI, (*Géog. mod.*) ville fortifiée d'Asie, capitale de la Circassie, sur la riviere de Terck, à une demi-lieue de la mer, & environnée de marais. Le czar y tient une forte garnison. *Long. 66. 34. latit. 43. 23.* (*D. J.*)

TERMAILLET, f. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui signifioit quelque ornement ou ajustement de femme qu'on ne connoit plus. On trouve ce mot dans Jean le Maire. " Quand, dit-il, la déesse eut mis bas ses " habits & achetmes, qu'elle eut défeublé " coëffe, guimpe, atour, & autre acouf- " trement de tête, *termaillets*, chaînes, " anneaux, bulettes, & tissus jusqu'aux " galoches dorées, demeurant torquées, " sans plus de riche couvrechef, &c. (D. J.)

TERME, f. m. (*Gram. & Logique.*) les *termes* sont distingués des mots, en ce que ces derniers sont de la langue, & que les premiers sont du sujet, ainsi que les expressions sont de la pensée; l'usage décide des mots; la convenance avec les choses fait la bonté des *termes*; le tour fait le mérite de l'expression: ainsi l'on dira fort bien, que tout discours travaillé demande que les *mots* soient françois, que les *termes* soient propres, & que les *expressions* soient nobles.

Les *termes* se divisent en plusieurs classes.

1°. Ils se divisent en concrets & en abstraits. Les *termes* concrets sont ceux qui signifient les manières, en marquant en même temps le sujet auquel elles conviennent. Les *termes* concrets ont donc essentiellement deux significations; l'une distincte, qui est celle du mode ou manière; l'autre confuse, qui est celle du sujet; mais quoique la signification du mode soit plus distincte, elle est pourtant indirecte; & au contraire celle du sujet, quoique confuse, est directe. Le mot de *blanc* signifie directement, mais confusément, *le sujet*, & indirectement, quoique distinctement, *la blancheur*.

Lorsque par une abstraction de l'esprit on conçoit des modes, des manières, sans les rapporter à un certain sujet, comme ces formes subsistent alors en quelque sorte dans l'esprit, par elles-mêmes, elles s'expriment par un mot substantif, comme *sagesse*, *blancheur*, *couleur*: or les noms qui expriment ces formes abstraites, je les appelle *termes abstraits*. Comme les formes abstraites expriment les essences des choses auxquelles elles se rapportent, il est évident que puisque nous ignorons les essences de toutes les substances, quelles qu'elles soient,

nous n'avons aucun *terme* concret qui soit dérivé des noms que nous donnons aux substances. Si nous pouvions remonter à tous les noms primitifs, nous reconnoîtrions qu'il n'y a point de substantif abstrait, qui ne dérive de quelque adjectif, ou de quelque verbe. La raison qui a empêché les scholastiques de joindre des noms abstraits à un nombre infini de substances, auroit bien dû aussi les empêcher d'introduire dans leurs écoles ces *termes* barbares d'*animalité*, d'*humanité*, de *corporéité*, & quelques autres; le bon sens ne les autorise pas plus à adopter ces *termes*, que ceux-ci, *auréitas*, *saxeitas*, *metalleitas*, *lignéitas*: & la raison de cela, c'est qu'ils ne connoissent pas mieux ce que c'est qu'un homme, un animal, un corps, qu'ils ne connoissent ce que c'est que l'or, la pierre, le métal, le bois: c'est à la doctrine des *formes substantielles*, & à la confiance téméraire de certaines personnes destituées d'une connoissance qu'ils prétendoient avoir; que nous sommes redevables de tous ces mots d'*animalité*, d'*humanité*, de *pétréité*, &c. mais grace au bon goût, ils ont été bannis de tous les cercles polis, & n'ont jamais pu être de mise parmi les gens raisonnables. Je fais bien que le mot *humanitas* étoit en usage parmi les Romains, mais dans un sens bien différent: car il ne signifioit pas l'essence abstraite d'aucune substance; c'étoit le nom abstrait d'un mode, son concret étant *humanus*, & non pas *homo*: c'est ainsi qu'en françois, d'*humain*, nous avons fait *humanité*.

Comme les idées générales sont des abstractions de notre esprit, on pourroit aussi donner le nom de *termes abstraits* à ceux qui expriment ces idées universelles; mais l'usage a voulu que ce nom fût réservé aux seules formes abstraites.

2°. Les *termes* se divisent en simples & en complexes.

Les *termes* simples sont ceux qui par un seul mot expriment un objet quel qu'il soit. Ainsi *Rome*, *Socrate*, *Bucephale*, *homme*, *ville*, *cheval*, sont des *termes* simples.

Les *termes* complexes sont composés de plusieurs *termes* joints ensemble: par exemple, ce sont des *termes* complexes, un
homme

homme prudent , un corps transparent , Alexandre fils de Philippe.

Cette addition se fait quelquefois par le pronom relatif , comme si je dis , *un corps qui est transparent , Alexandre qui est fils de Philippe , le pape qui est vicaire de Jesus-Christ.*

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces termes complexes , est que l'addition que l'on fait à un terme est de deux sortes : l'une qu'on peut appeller *explication* , & l'autre *détermination*.

L'addition est explicative , quand elle ne fait que développer ou ce qui étoit enfermé dans la compréhension de l'idée du premier terme , ou du moins ce qui lui convient , comme un de ses accidens , pourvu qu'il lui convienne généralement & dans toute son étendue ; comme si je dis , *l'homme qui est un animal doué de raison , ou l'homme qui desire d'être naturellement heureux , ou l'homme qui est mortel* ; ces additions ne sont que des explications , parce qu'elles ne changent point du tout l'idée d'homme , & ne la restreignent point à ne signifier qu'une partie des hommes , mais marquent seulement ce qui convient à tous les hommes.

Toutes les additions qu'on ajoute aux noms qui marquent distinctement un individu , sont de cette sorte ; comme quand on dit , *Jules César , qui a été le plus grand capitaine du monde ; Paris qui est la plus belle ville de l'Europe ; Newton le plus grand de tous les mathématiciens ; Louis XVI roi de France* : car les termes individuels distinctement exprimés , se prennent toujours dans toute leur étendue , étant déterminés tout ce qu'ils peuvent l'être.

L'autre sorte d'addition , qu'on peut appeller *déterminative* , est quand ce qu'on ajoute à un mot général en restreint la signification , & fait qu'il ne se prend plus pour ce mot général dans toute son étendue , mais seulement pour une partie de cette étendue ; comme si je dis , *les corps transparens , les hommes savans , un animal raisonnable* : ces additions ne sont pas de simples explications , mais des déterminations , parce qu'elles restreignent l'étendue du premier terme , en faisant que

Tome XXXIII.

le mot *corps* ne signifie plus qu'une partie des corps , & ainsi des autres : & ces additions sont quelquefois telles , qu'elles rendent un mot général individuel , quand on y ajoute des conditions individuelles ; comme quand je dis , *le roi qui est aujourd'hui* , cela détermine le mot général de *roi* à la personne de *Louis XVI*.

On peut distinguer de plus deux sortes de termes complexes , les uns dans l'expression , & les autres dans le sens seulement : les premiers sont ceux dont l'addition est exprimée ; les derniers sont ceux dont l'addition n'est point exprimée , mais seulement sous-entendue : comme quand nous disons en France , *le roi* , c'est un terme complexe dans le sens , parce que nous n'avons pas dans l'esprit , en prononçant ce mot de *roi* , la seule idée générale qui répond à ce mot ; mais nous y joignons mentalement l'idée de *Louis XVI* , qui est maintenant roi de France.

Mais ce qui est de plus remarquable dans ces termes complexes , est qu'il y en a qui sont déterminés dans la vérité à un seul individu , & qui ne laissent pas de conserver une certaine universalité équivoque , qu'on peut appeller une *équivoque d'erreur* , parce que les hommes demeurant d'accord que ce terme ne signifie qu'une chose unique , faute de bien discerner quelle est véritablement cette chose unique , l'appliquent les uns à une chose , & les autres à une autre ; ce qui fait qu'il a besoin d'être encore déterminé , ou par diverses circonstances , ou par la suite du discours , afin que l'on sache précisément ce qu'il signifie.

Ainsi le mot de *véritable religion* ne signifie qu'une seule & unique religion ; mais parce que chaque peuple & chaque secte croit que sa religion est la véritable , ce mot est très-équivoque dans la bouche des hommes , quoique par erreur ; & si on lit dans un historien , qu'un prince a été zélé pour la véritable religion , on ne sauroit dire ce qu'il a entendu par-là , si on ne fait de quelle religion a été cet historien.

Les termes complexes , qui sont ainsi équivoques par erreur , sont principalement ceux qui enferment des qualités dont les

sens ne jugent point, mais seulement l'esprit, sur lesquelles il est facile par conséquent que les hommes aient divers sentimens : si je dis, par exemple, *le roi de Prusse, pere de celui qui regne aujourd'hui, n'avoit pour la garde de sa maison, que des hommes de six piés*; ce terme complexe d'*hommes de six piés*, n'est pas sujet à être équivoque par erreur, parce qu'il est bien aisé de mesurer des hommes, pour juger s'ils ont six piés; mais si l'on eût dit qu'ils étoient tous vaillans, le terme complexe de *vaillans hommes* eût été plus sujet à être équivoque par erreur.

Les termes de comparaison sont aussi fort sujets à être équivoques par erreur : *le plus grand géometre de Paris, le plus savant, le plus adroit*; car quoique ces termes soient déterminés par des conditions individuelles, n'y ayant qu'un seul homme qui soit le plus grand géometre de Paris, néanmoins ce mot peut être facilement attribué à plusieurs; parce qu'il est fort aisé que les hommes soient partagés de sentiment sur ce sujet, & qu'ainsi plusieurs donnent ce nom à celui que chacun croit avoir cet avantage par-dessus les autres.

Les mots de *sens d'un auteur, de doctrine d'un auteur sur un tel sujet*, sont encore de ce nombre, sur tout quand un auteur n'est pas si clair, qu'on ne dispute quelle a été son opinion : ainsi dans ce conflit d'opinions, les sentimens d'un auteur, quelqu'individuel qu'ils soient en eux-mêmes, prennent mille formes différentes, selon les têtes par lesquelles ils passent : ainsi ce mot de *sens de l'écriture*, étant appliqué par un hérétique à une erreur contraire à l'écriture, signifiera dans la bouche cette erreur qu'il aura cru être le sens de l'écriture, & qu'il aura dans cette pensée appelée le *sens de l'écriture*; c'est pourquoi les hérétiques n'en sont pas plus catholiques, pour protester qu'ils ne suivent que la parole de Dieu : car ces mots de *parole de Dieu* signifient dans leur bouche toutes les erreurs qu'ils confondent avec cette parole sacrée.

Mais pour mieux comprendre en quoi consiste l'équivoque de ces termes que nous avons appelés *équivoques par erreur*, il faut remarquer que ces mots sont conno-

tatifs ou adjectifs; ils sont complexes dans l'expression, quand leur substantif est exprimé; complexe dans le sens, quand il est sous-entendu : or, comme nous avons déjà dit, on doit considérer dans les mots adjectifs ou connotatifs, le sujet qui est directement, mais confusément exprimé, & la forme ou le mode qui est distinctement, quoique indirectement exprimé : ainsi le *blanc* signifie confusément un corps, & la blancheur distinctement : *sentiment d'Aristote*, par exemple, signifie confusément quelque opinion, quelque pensée, quelque doctrine; & distinctement la relation de cette opinion à Aristote auquel on l'attribue.

Or, quand il arrive de l'équivoque dans ces mots, ce n'est pas proprement à cause de cette forme ou de ce mode, qui étant distinct, est invariable; ce n'est pas aussi à cause du sujet confus, lorsqu'il demeure dans cette confusion : car, par exemple, le mot de *prince des philosophes*, ne peut jamais être équivoque, tant qu'il demeurera dans cette confusion, c'est-à-dire, qu'on ne l'appliquera à aucun individu distinctement connu; mais l'équivoque arrive seulement, parce que l'esprit, au lieu de ce sujet confus, y substitue souvent un sujet distinct déterminé, auquel il attribue la forme & le mode.

Le mot de *véritable religion*, n'étant point joint avec l'idée distincte d'aucune religion particulière, & demeurant dans son idée confuse, n'est point équivoque, puisqu'il ne signifie que ce qui est en effet la véritable religion; mais lorsque l'esprit a joint cette idée de véritable religion à une idée distincte d'un certain culte particulier distinctement connu, ce mot devient très-équivoque, & signifie dans la bouche de chaque peuple, le culte qu'il prend pour véritable. Voyez la *logique de Port-Royal*, d'où sont extraites les réflexions que nous venons de faire sur les différens termes complexes.

3°. Les termes se divisent en univoques, équivoques & analogues.

Les univoques sont ceux qui retiennent constamment la même signification à quelques sujets qu'on les applique. Tels sont ces mots, *homme, ville, cheval*.

Les équivoques sont ceux qui varient leur signification, selon les sujets auxquels on les applique. Ainsi le mot de *canon* signifie une machine de guerre, un décret de concile, & une sorte d'ajustement; mais il ne les signifie que selon des idées toutes différentes. Nous venons d'expliquer comment ils occasionnent nos erreurs.

Les analogues sont ceux qui n'expriment pas dans tous les sujets précisément la même idée, mais du moins quelque idée, qui a un rapport de cause ou d'effet, ou de signe, ou de ressemblance à la première, qui est principalement attachée au mot analogue; comme quand le mot de *sain* s'attribue à l'animal, à l'air & aux viandes. Car l'idée jointe à ce mot est principalement la santé qui ne convient qu'à l'animal; mais on y joint une autre idée approchante de celle-là, qui est d'être cause de la santé, laquelle fait qu'on dit qu'un air est *sain*, qu'une viande est *saine*, parce qu'ils contribuent à conserver la santé. Ce que nous voyons dans les objets qui frappent nos sens, étant une image de ce qui se passe dans l'intérieur de l'ame, nous avons donné les mêmes noms aux propriétés des corps & des esprits. Ainsi ayant toujours aperçu du mouvement & du repos dans la matière; ayant remarqué le penchant ou l'inclination des corps; ayant vu que l'air s'agite, se trouble & s'éclaircit; que les plantes se développent, se fortifient & s'affoiblissent: nous avons dit le mouvement, le repos, l'inclination & le penchant de l'ame; nous avons dit que l'esprit s'agite, se trouble, s'éclaircit, se développe, se fortifie, s'affoiblit. Tous ces mots sont analogues, par le rapport qui se trouve entre une action de l'ame & une action du corps. Il n'en a pas fallu d'avantage à l'usage, pour les autoriser & pour les consacrer. Mais ce seroit une grande erreur d'aller confondre deux objets, sous prétexte qu'il y a entr'eux un rapport quelconque, fondé souvent sur une analogie fort imparfaite, telle qu'elle se trouve entre l'ame & le corps. Voyez les mots où l'on explique l'abus du langage.

4°. Les termes se divisent en absolus & en relatifs. Les absolus expriment les êtres

en tant qu'on s'arrête à ces êtres, & qu'on en fait l'objet de sa réflexion, sans les rapporter à d'autres: au lieu que les relatifs expriment les rapports, les liaisons & les dépendances des uns & des autres. Voyez les relations.

5°. Les termes se divisent en positifs & en négatifs. Les termes positifs sont ceux qui signifient directement des idées positives; & les négatifs sont ceux qui ne signifient directement que l'absence de ces idées; tels sont ces mots *insipide*, *silence*, *rien*, *ténèbres*, &c. lesquels désignent des idées positives, comme celles du goût, du son, de l'être, de la lumière, avec une signification de l'absence de ces choses.

Une chose qu'il faut encore observer touchant les termes, c'est qu'ils excitent outre la signification qui leur est propre, plusieurs autres idées qu'on peut appeler *accessoires*, auxquelles on ne prend pas garde, quoique l'esprit en reçoive l'impression. Par exemple, si l'on dit à une personne, *vous en avez menti*, & que l'on ne regarde que la signification principale de cette expression, c'est la même chose que si on lui disoit, *vous savez le contraire de ce que vous dites*. Mais outre cette signification principale, ces paroles emportent dans l'usage une idée de mépris & d'outrage; & elles font croire que celui qui nous les dit ne se soucie pas de nous faire injure, ce qui les rend injurieuses & offensantes.

Quelquefois ces idées accessoires ne sont pas attachées aux mots par un usage commun, mais elles y sont seulement jointes par celui qui s'en sert; & ce sont proprement celles qui sont excitées par le son de la voix, par l'air du visage, par les gestes, & par les autres signes naturels, qui attachent à nos paroles une infinité d'idées qui en diversifient, changent, diminuent, augmentent la signification, en y joignant l'image des mouvemens, des jugemens & des opinions de celui qui parle. Le ton signifie souvent autant que les paroles même. Il y a voix pour instruire, voix pour flatter, voix pour reprendre: souvent on ne veut pas seulement qu'elle arrive jusqu'aux oreilles de celui qui en parle, mais on veut qu'elle le frappe & qu'elle le

perce ; & personne ne trouveroit bon qu'un laquais que l'on reprend un peu fortement, répondit, *monfieur, parlez plus bas, je vous entends bien* ; parce que le ton fait partie de la réprimande, & est néceffaire pour former dans l'esprit l'idée qu'on y veut imprimer.

Mais quelquefois ces idées accessoires font attachées aux mots mêmes, parce qu'elles s'excitent ordinairement par tous ceux qui les prononcent. Et c'est ce qui fait qu'entre des expressions qui semblent signifier la même chose, les unes font injurieuses, les autres douces ; les unes modestes, & les autres impudentes ; quelques-unes honnêtes, & d'autres déshonnêtes ; parce que, outre cette idée principale en quoi elles conviennent, les hommes y ont attaché d'autres idées qui font cause de cette diversité.

C'est encore par-là qu'on peut reconnoître la différence du style simple & du style figuré, & pourquoi les mêmes pensées nous paroissent beaucoup plus vives quand elles sont exprimées par une figure, que si elles étoient renfermées dans des expressions toutes simples. Car cela vient de ce que les expressions figurées signifient, outre la chose principale, le mouvement & la passion de celui qui parle, & impriment ainsi l'une & l'autre idée dans l'esprit, au lieu que l'expression simple ne marque que la vérité toute nue. Par exemple, si ce demi-vers de Virgile, *Usque adeò ne mori miserum est*, étoit exprimé simplement & sans figure de cette sorte, *Non est usque adeò mori miserum*, certes il auroit beaucoup moins de force ; & la raison en est que la première expression signifie beaucoup plus que la seconde. Car elle n'exprime pas seulement cette pensée, que la mort n'est pas un si grand mal qu'on le croit, mais elle représente de plus l'idée d'un homme qui se roidit contre la mort, & qui l'envisage sans effroi : image beaucoup plus vive que n'est la pensée même à laquelle elle est jointe. Ainsi il n'est pas étrange qu'elle frappe davantage, parce que l'ame s'instruit par les images des vérités ; mais elle ne s'émeut guere que par l'image des mouvemens.

*Si vis me flere, dolendum est
Primum ipse tibi.*

Mais comme le style figuré signifie ordinairement avec les choses les mouvemens que nous ressentons en les concevant & en parlant, on peut juger par-là de l'usage que l'on en doit faire, & quels sont les sujets auxquels il est propre. Il est visible qu'il est ridicule de s'en servir dans les matieres purement spéculatives, que l'on regarde d'un œil tranquille, & qui ne produisent aucun mouvement dans l'esprit. Car puisque les figures expriment les mouvemens de notre ame, celles que l'on mêle en des sujets où l'ame ne s'émeut point, sont des mouvemens contre la nature & des especes de convulsions. C'est pourquoi il n'y a rien de moins agréable que certains prédicateurs, qui s'écrient indifféremment sur tout, & qui ne s'agitent pas moins sur des raisonnemens philosophiques, que sur les vérités les plus étonnantes & les plus nécessaires pour le salut.

Mais lorsque la matiere que l'on traite est telle qu'elle nous doit raisonnablement toucher, c'est un défaut d'en parler d'une maniere seche, froide & sans mouvement, parce que c'est un défaut de n'être pas touché de ce que l'on dit. Ainsi les vérités divines n'étant pas proposées simplement pour être connues, mais beaucoup plus pour être aimées, révérees & adorées par les hommes, il est certain que la maniere noble, élevée & figurée, dont les saints peres les ont traitées, leur est bien plus proportionnée qu'un style simple & sans figure, comme celui des scholastiques ; puisqu'elle ne nous enseigne pas seulement ces vérités, mais qu'elle nous représente aussi les sentimens d'amour & de révérence avec lesquels les peres en ont parlé ; & que portant ainsi dans notre esprit l'image de cette sainte disposition, elle peut beaucoup contribuer à y en imprimer une semblable : au lieu que le style scholastique étant simple, sec, aride & sans aménité, est moins capable de produire dans l'ame les mouvemens de respect & d'amour que l'on doit avoir pour les

vérités chrétiennes. Le plaisir de l'ame consiste plus à sentir des mouvemens, qu'à acquérir des connoissances.

Cette remarque peut nous aider à résoudre cette question célèbre entre les philosophes, *s'il y a des mots déshonnés*, & à réfuter les raisons des Stoïciens qui vouloient qu'on pût se servir indifféremment des expressions qui sont estimées ordinairement infames & impudentes.

Ils prétendent, dit Cicéron, qu'il n'y a point de paroles sales ni honteuses. Car ou l'infamie, disent-ils, vient des choses, ou elle est dans les paroles. Elle ne vient pas simplement des choses, puisqu'il est permis de les exprimer en d'autres paroles qui ne passent point pour déshonnés. Elle n'est pas aussi dans les paroles considérées comme sons; puisqu'il arrive souvent qu'un même son signifant diverses choses, & étant estimé déshonné dans une signification, ne l'est point dans l'autre.

Mais tout cela n'est qu'une vaine subtilité qui ne naît que de ce que les philosophes n'ont pas assez considéré ces idées accessoires, que l'esprit joint aux idées principales des choses. Car il arrive delà qu'une même chose peut être exprimée honnêtement par un son, & déshonnément par un autre, si un de ces sons y joint quelque autre idée qui en couvre l'infamie; & si au contraire l'autre la présente à l'esprit d'une manière impudente. Ainsi les mots d'*adultère*, d'*inceste*, de *péché abominable*, ne sont pas infames, quoiqu'ils représentent des actions très-infames, parce qu'ils ne les représentent que couvertes d'un voile d'horreur, qui fait qu'on ne les regarde que comme des crimes, de sorte que ces mots signifient plutôt le crime de ces actions que les actions mêmes: au lieu qu'il y a de certains mots qui les expriment sans en donner de l'horreur, & plutôt comme plaisantes que criminelles, & qui y joignent même une idée d'impudence & d'effronterie; & ce sont ces mots là qu'on appelle *infames & déshonnés*.

Il en est de même de certains tours par lesquels on exprime honnêtement des actions qui, quoique légitimes, tiennent quelque chose de la corruption de la nature. Car ces tours sont en effet honnêtes, parce

qu'ils n'expriment pas simplement ces choses; mais aussi la disposition de celui qui en parle de cette sorte, & qui témoigne par sa retenue qu'il les envisage avec peine, & qu'il les couvre autant qu'il peut & aux autres & à lui-même. Au lieu que ceux qui en parleroient d'une autre manière, feroient paroître qu'ils prendroient plaisir à regarder ces sortes d'objets; & ce plaisir étant infame, il n'est pas étrange que les mots qui impriment cette idée soient estimés contraires à l'honnêteté. *Voyez Logique de Port-Royal.*

TERME, f. m. (*Physique.*) est en général l'extrémité de quelque chose, ou ce qui termine & limite son étendue.

TERME, en géométrie, se prend aussi quelquefois pour un point, pour une ligne, &c. un point est le *terme* d'une ligne, une ligne est le *terme* d'une surface, & la surface est le *terme* d'un solide. *Voyez POINT, LIGNE, SURFACE, &c.*

C'est ce qu'on appelle dans les écoles *terme de quantité*.

TERME, dans une quantité algébrique, comme $a + b - c - d$, ce sont les différentes parties a, b, c, d , séparées par les signes $+$ & $-$.

TERMES d'une équation, en algèbre, sont les différens monomes dont elle est composée; ainsi dans l'équation $a + b = c$, a, b, c , sont les *termes*.

Lorsque l'équation renferme une inconnue élevée à différentes puissances, on ne prend alors d'ordinaire que pour un *terme* la somme ou l'assemblage de tous les *termes*, où l'inconnue se trouve à la même puissance.

Ainsi dans cette équation $ax + bx = R$, les trois *termes* sont ax, bx & R .

Et dans celle-ci $xx + bx + cx = R d + d c$, les *termes* sont $xx, bx + cx$, & $R d + d c$, qui ne sont que trois *termes*, parce que $ab + ac$, où a se trouve dans la même dimension en l'une & l'autre partie, ne sont comptés que pour un *terme*.

Dans une équation, on prend ordinairement pour le premier *terme* celui où la lettre inconnue a la plus haute dimension: le *terme* qui contient la racine élevée à la puissance plus basse immédiatement après,

est appelé le *second terme*, &c. Ainsi dans l'équation $x^3 + a x x + b b x = c^3$, $a x x$ est le *second terme*, $b b x$ le *troisième*, &c. si le *terme* $a x x$ manque, ou le *terme* $b b x$, ou tous les deux, en ce cas on dit que l'équation n'a pas de *second* ou de *troisième terme*, ou manque du *second* & du *troisième termes*. Voyez SECOND TERME.

TERMES DE PROPORTION, en *Mathématiques*, signifient tels nombres, lettres ou quantités que l'on veut comparer les uns aux autres. Voyez PROPORTION.

Par exemple, si $\frac{4}{a} : \frac{8}{b} :: \frac{6}{c} : \frac{12}{d}$,

Alors a, b, c, d , ou $4, 8, 6, 12$, sont appelés les *termes de la proportion*, desquels a ou 4 est appelé le *premier terme*, 6 ou 8 le *second terme*, &c. Voyez SECOND.

a & c s'appellent aussi les *antécédens*, & b & d les *conséquens*. Voyez ANTÉCÉDENT & CONSÉQUENT. Chambers. (O)

TERMES MILLIAIRES, (*Littérat.*) c'étoit chez les Grecs certaines têtes de divinités, posées sur des bornes quarrées de pierre, ou des gânes de *terme* qui servoient à marquer les stades des chemins: c'est ce que Plaute entend par *lares viales*; ces *termes* étoient ordinairement dédiés à Mercure, parce que les Grecs croyoient que ce dieu présidoit à la sûreté des grands chemins. Il y en avoit aussi à quatre têtes. On en voit encore deux de cette sorte à Rome à l'extrémité du pont Fabricien, nommé aujourd'hui, à cause de cela, *ponte di quatro capi*. Ces *termes* représentoient véritablement Mercure, que les latins appelloient *Mercurius quadrifons*, parce qu'ils prétendoient que ce dieu avoit enseigné aux hommes les lettres, la musique, la lutte & la géométrie. (D. J.)

TERME, (*Mythologie.*) dieu protecteur des bornes que l'on met dans les champs, & vengeur des usurpations, *deus Terminus*. C'étoit un des plus anciens dieux des Romains; la preuve est dans les loix romaines faites par les rois, dans lesquelles on ne trouve le culte d'aucun dieu établi avant celui du dieu *Terme*. Ce fut Numa qui inventa cette divinité, comme

un frein plus capable que les loix d'arrêter la cupidité. Après avoir fait au peuple la distribution des terres, il bâtit au dieu *Terme* un petit temple sur la roche Tarpeienne. Dans la suite, Tarquin le superbe ayant voulu bâtir un temple à Jupiter sur le capitolé, il fallut déranger les statues, & même les chapelles qui y étoient déjà: tous les dieux céderent sans résistance la place qu'ils occupoient; le dieu *Terme* tint bon contre tous les efforts qu'on fit pour l'enlever, & il fallut nécessairement le laisser en sa place: ainsi il se trouva dans le temple même qui fut construit en cet endroit. Ce conte se débitoit parmi le peuple, pour lui persuader qu'il n'y avoit rien de plus sacré que les limites des champs: c'est pourquoi ceux qui avoient l'audace de les changer étoient dévoués aux furies, & il étoit permis de les tuer.

Le dieu *Terme* fut d'abord représenté sous la figure d'une grosse pierre quarrée ou d'une souche: dans la suite, on lui donna une tête humaine placée sur une borne pyramidale; mais il étoit toujours sans bras & sans piés, afin, dit-on, qu'il ne pût changer de place.

On honoroit ce dieu non seulement dans les temples, mais encore sur les bornes des champs qu'on ornoit ce jour là de guirlandes, & même sur les grands chemins. Les sacrifices qu'on lui faisoit ne furent pendant long-temps que des libations de vin & de lait, avec des offrandes de fruits & quelques gâteaux de farine nouvelle. Dans la suite, on lui immola des agneaux & des truies, dont on faisoit un festin auprès de la borne. Les sacrifices & les fêtes en l'honneur de ce dieu se nommoient *terminales*. Voyez TERMINALES. (D. J.)

TERMES, (*Jurisprud.*) sont les mots qui servent à exprimer les pensées; on en distingue en Droit plusieurs sortes.

Termes consacrés sont ceux qui sont destinés singulièrement à exprimer quelque chose.

Termes démonstratifs sont ceux qui ne servent que d'indication, & non de limitation: ils sont opposés aux *termes limitatifs*. Par exemple, quand un testateur legue une rente à quelqu'un, & qu'il

assigne le paiement sur une telle maison, ces *termes* ne sont que démonstratifs ; de sorte que si la maison vient à périr, la rente n'en est pas moins due : mais s'il legue une telle maison & qu'elle vienne à périr, le legs est caduc, parce que le legs est conçu en *termes* limitatifs.

Termes directs sont ceux par lesquels on ordonne directement quelque chose, & qui tombe directement sur la personne qui est appelée à une succession ou legs. Voyez *termes obliques* ou *indirects*.

Termes impératifs sont ceux par lesquels le législateur ou un testateur ordonnent quelque chose.

Termes indirects, voyez *termes obliques*.

Termes limitatifs, voyez *termes démonstratifs*.

Termes négatifs sont ceux qui défendent de contrevenir à une disposition.

Termes obliques sont ceux par lesquels on ordonne indirectement quelque chose, ou qui s'adressent indirectement à quelqu'un.

Termes prohibitifs sont ceux par lesquels le législateur ou un testateur défendent quelque chose : ils sont prohibitifs, négatifs, lorsqu'il est défendu de faire aucune disposition ou convention contraire à ce qui est ordonné.

Termes propres sont ceux qui conviennent pour exprimer quelque chose ; *propres termes* sont les *termes* mêmes d'un acte que l'on rapporte littéralement. Voyez les mots ACTE, CLAUSE, CONVENTION, DISPOSITION, LOT, TESTAMENT. (A)

TERME, s. m. (*Architect.*) Ce mot dérivé du grec *terma*, limite, signifie une statue d'homme ou de femme, dont la partie inférieure se termine en gaine. On la place ordinairement au bout des allées & palissades dans les jardins. C'est ainsi qu'ils sont distribués à Versailles. Quelquefois les *termes* tiennent lieu de consoles, & portent des entablemens dans les édifices, comme dans le couvent des PP. Théatins à Paris.

Terme angélique ; figure d'ange en demi-corps, dont la partie inférieure est en gaine, comme ceux du chœur des grands Augustins à Paris.

Terme double ; terme composé de deux

demi-corps ou de deux demi-bustes adossés, qui sortent d'une même gaine, en sorte qu'ils présentent deux faces, l'une devant, l'autre derrière ; tels étoient les hermathenes.

Terme en buste ; terme sans bras, & qui n'a que la partie supérieure de l'estomac. Il y a des *termes* de cette espèce à l'entrée du château de Fontainebleau & dans les jardins de Versailles.

Terme en console ; terme dont la gaine finit en enroulement, & dont le corps est avancé pour porter quelque chose. C'est ainsi que sont les *termes* angéliques de métal doré au maître-autel de l'église de S. Séverin à Paris.

Terme marin ; terme qui, au lieu de gaine, a une double queue de poisson tortillée : ce *terme* convient aux décorations des grottes & fontaines. Tels sont les *termes* de la fontaine de Vénus dans la vigne Pamphile à Rome.

Terme rustique ; terme dont la gaine, ornée de bossages ou de glaçons, porte la figure de quelque divinité champêtre : ce *terme* convient aux grottes & fontaines. Il y a un de ces *termes* à la tête du canal de Vaux.

L'origine des *termes* que nous voyons aux portails & aux balcons de nos maisons, vient des hermes athéniens qu'on plaçoit aux vestibules & dans les temples. On feroit donc mieux de les nommer des *hermes* que des *termes* ; car quoique les *termes*, appelés *termini* par les Latins, fussent des pierres carrées auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient plutôt employés pour marquer les limites des champs & des possessions de chaque particulier, que pour décorer des bâtimens. Les Latins même avoient d'autres noms pour signifier les figures des femmes sans bras & sans piés qu'ils plaçoient dans les édifices, pour soutenir les galeries & les portiques, & pour porter les architraves, ils les appelloient, d'après les Grecs, *caryatides* ou *persiques* ; & ils nommoient *telamones* les figures d'hommes qui soutenoient les faillies des corniches ; mais la langue françoise qui craint les aspirations, a préféré le nom de *termes* à celui de *hermes*. (D. J.)

TERMES DE MUSIQUE.

Nous inférerons ici tous les *termes* de musique, qui ne se trouvent point dans notre dictionnaire.

B, (*Musique*), nom que les Allemands donnent au *si bémol*; ils appellent encore en général B tous les bémols, ainsi pour dire cette clef est armée de deux Bémols, ils disent qu'elle est armée de deux b. (F. D. C.)

B, (*Musique*.) Dans les musiques des deux siècles précédents; cette lettre majuscule sur l'enveloppe d'une partie, signifioit la basse chantante; & quand dans le courant d'une basse continue, on trouvoit un B, c'étoit la marque que la voix devoit chanter seule. (F. D. C.)

Branle, (*Musique*.) sorte de danse fort gaie qui se danse en rond, sur un air court & en rondeau, c'est-à-dire, avec un même refrain à la fin de chaque couplet.

Bourrée, (*Musique*.) sorte d'air propre à une danse du même nom. La Bourrée est à deux temps gais, & commence par une noire avant le frappé: elle doit avoir, comme la plupart des autres danses, deux parties & quatre mesures, ou un nombre de mesures multipliées de quatre à chacune: dans le caractère d'air, on lie assez fréquemment la seconde moitié du premier temps, & la première du second, par une blanche syncopée. (S)

Cadence en musique. Il y a deux sortes de cadences. (Voyez CADENCE, terme de chant): l'une est la cadence pleine; elle consiste à ne commencer le battement de voix qu'après en avoir appuyé la note supérieure: l'autre s'appelle cadence brisée; & l'on y fait le battement de voix sans aucune préparation. Voyez l'exemple de l'une & de l'autre, fig. 5 & 6, planche V de musique, suppl. des planches.

On trouve encore quelquefois une troisième sorte de cadence, qu'on appelle cadence doublée, & dont on peut voir la marque & l'effet, fig. 7, planche V de musiq. Suppl. des planches. Apparemment qu'on nomme cet agrément cadence doublée, parce qu'il se fait sur deux notes successivement. (F. D. C.)

La cadence harmonique ou qui termine une phrase harmonique, a été divisée en plusieurs sortes, ayant chacune un nom relatif: plusieurs de ces noms sont hors d'usage, & quelques autres sont pris aujourd'hui dans une acception différente.

On appelloit cadence composée, celle dont le dessus ou la basse continue étoit divisée en plusieurs notes, comme fig. 8 & 9, planche V de musique, supplément des planches.

Cadence détournée, celle qu'on appelle aujourd'hui cadence rompue & interrompue.

Cadence dominante, celle où la basse-continue faisant une cadence parfaite, le dessus s'arrêtoit sur la quinte de la tonique, au lieu de s'arrêter sur la tonique même: peut-être entendoit-on aussi par cadence dominante, la cadence irrégulière d'aujourd'hui.

Cadence étrangère, toute cadence qui se faisoit sur une autre finale que celle du mode.

Cadence évitée ou feinte. Voyez cadence détournée, ci-dessus.

Cadence hors du mode. Voyez cadence étrangère, ci-dessus.

Cadence irrégulière. Avant M. Rameau, on appelloit assez généralement cadence irrégulière, toute cadence dont la finale n'étoit pas une des cordes essentielles du mode dominant.

Cadence médiante, celle qui étoit par rapport à la tierce ou médiante, ce que la cadence dominante étoit à la quinte.

Cadence régulière: on appelloit avant M. Rameau, cadence régulière, celle qui étoit formée sur une des cordes essentielles du mode.

Cadence simple; celle où toutes les notes des différentes parties avoient la même valeur; ce qui faisoit, pour ce moment, un vrai contre-point simple.

Cadence trompeuse; lorsqu'après l'accord de dominante tonique, on mettoit une pause au lieu de l'accord de la tonique, on faisoit une cadence trompeuse. (F. D. C.)

La cadence est une qualité de la bonne musique, qui donne à ceux qui l'exécutent ou qui l'écoutent, un sentiment vif de la mesure, en sorte qu'ils la marquent & la sentent

sentent tomber à propos, sans qu'ils y pensent & comme par instinct. Cette qualité est sur-tout requise dans les airs à danser; ce menuet marque bien la *cadence*, cette chaconne manque de *cadence*. La *cadence*, en ce sens, étant une qualité, porte ordinairement l'article défini, *la*; au lieu que la *cadence* harmonique porte, comme individuelle, l'article numérique. Une *cadence* parfaite, trois *cadences* évitées, &c. (S)

Détaché, (Musique.) Voyez *détaché*, terme de musique. Lorsque dans le courant d'une pièce, le compositeur veut que l'on détache quelques notes, il le marque d'un point alongé, ou plutôt d'une petite ligne verticale.

Deux-quarts, (Musique.) mesure qui contient deux noires & qui se marque $\frac{2}{4}$. Voyez MESURE (Musique.)

Diagramme, (Musique.) Quelques auteurs ont entendu par *diagramme*, ce qu'on appelle aujourd'hui partition. Voyez PARTITION (Musique.)

Diapenter, v. n. en latin *diapentissare*, (Musique.) mot barbare employé par de Muris & par nos anciens musiciens. Voyez QUINTER (Musique.)

Emmèlie, (Musiq. des anc.) V Emmèlie (Musique.) Meursius dit positivement dans son traité de la danse, que ce mot étoit non seulement le nom d'une danse, mais encore celui de l'air; & il prouve cette assertion par un passage d'Eustathius. Pollux, *onomast. cap. 7, §. 1, de poetis*, met l'*emmèlie* au nombre des chants ou airs.

Eviter, (Musique.) Voyez CADENCE.

Eviter (Musique.) Eviter une cadence, c'est ajouter une dissonance à l'accord final, pour changer le mode & éviter la phrase.

Evolution, (Musique.) C'est l'action de mettre le dessus à la basse & la basse au dessus, sans qu'il en résulte aucune faute dans l'harmonie. Voyez contre-point & termes de musique.

Gracieusement, terme de musique, qui répond au *gracioso* des Italiens; mis à la tête d'une pièce de musique, marque un mouvement modéré, tirant sur le lent à peu près comme l'*andante*, mais avec douceur; restant toujours dans une espèce

Tome XXXIII.

de demi-jeu, à moins que le compositeur n'indique le contraire. Il faut sur-tout éviter les coups d'archet ou de langue secs. (F. D. C.)

TERMES, (Géogr. anc.) ville d'Espagne dans la Celtibérie, selon Pline, liv. III. ch. iij. & Florus, liv. IV c. xj. Ptolomée, liv. II. ch. vj. la donne aux Arevaci, & Appien, pag. 535. dit que *Termisus* étoit une grande ville. Le nom moderne, selon plusieurs, est *Larma* ou *Lerma* sur l'*Arlanzon*; selon d'autres, c'est *Nuestra Señora de Tiermes*.

Les habitans de cette ville sont appellés *Termestini* par Tite-Live. Il s'agit de savoir si la ville de *Termantia* d'Appien est la même ville que *Termes*, & si les *Termantini* sont le même peuple qui est appellé *Termestini* par Tite-Live. Une chose donne matière à ce doute, c'est qu'il n'est guere naturel qu'un même auteur, dans un même livre & dans la description de la même guerre, appelle la même ville tantôt *Termantia*, tantôt *Termisus*; cependant la plupart des modernes jugent qu'Appien sous ces deux noms a entendu parler de la même ville. (D. J.)

TERMES d'un nivellement, (Hydr.) Ce sont les deux extrémités où commence & finit un nivellement. Elles sont différentes des deux points d'un coup de niveau, qui sont compris dans les deux stations d'où l'on part & où l'on s'arrête, lesquelles peuvent se répéter plusieurs fois dans un long nivellement. (K)

TERMES, (Marine.) Ce sont des statues d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure se termine en gaine, & dont on décore la poupe des vaisseaux.

TERMED, (Géogr. mod.) ville d'Asie dans la Transoxiane, sur l'Oxus. Long. selon de Lisle, 85. 30. (D. J.)

TERMENEZ, (Geogr. mod.) petit pays de France, dans le Languedoc, au sud-est de Carcassonne, & dans le diocèse de Narbonne. Il a pris son nom du château de Termes; qui étoit la plus forte place de ce pays-là. (D. J.)

TERMERA, (Géogr. anc.) ville libre de la Carie. Strabon, liv. XIV p. 657. qui écrit *Termerium*, place cette ville

K

près du promontoire des Myndiens, qu'on appella *promontoire Termerium.* (D. J.)

TERMES, *SPADIX*, (Botan.)
Ce ne sont pas deux mots synonymes chez les auteurs latins. *Termes*, gen. *icis*, m. est une branche d'olivier ou de palmier qui est encore sur l'arbre. *Spadix* est cette même branche détachée avec son fruit. (D. J.)

TERMESSE, (Géogr. anc.) c'est, selon Strabon, liv. XIII. & liv. XIV. une ville de Pisidie, proche le col où l'on passoit le mont Taurus pour aller à Mylias; c'est pourquoi Alexandre voulant dégager ce passage commandé par la ville de *Termesse*, la fit démolir. Arrien, l. I. p. 69. distingue aussi *Telmesse* en Lycie de *Termesse* en Phrygie; mais il les nomme toutes les deux *Telmesse*. Il paroît qu'il a eu tort, & qu'il faut appeler *Telmesse* celle de Lycie, & *Termesse* celle de Pisidie. M. Spanheim cite une médaille sur laquelle on lit d'un côté *ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ*, & de l'autre *ΣΟΛΥΜΟΣ*. Cette médaille prouve manifestement que la ville de Pisidie, appelée par *Τερμησσος* est bien nommée; car puisque le côteau qui étoit sur le promontoire de *Termesse*, s'appelloit *Solyme*, & que les *Termessiens* s'appelloient aussi *Solymes* au rapport du même Strabon, liv. XIII. pag. 433. il est clair que le peuple qui a cette grande affinité avec les *Solymes*, doit avoir le nom exprimé dans la médaille: or, c'est le nom des *Termessiens*, & non des *Telmessiens*.

Il résulte de là que *Termesse* est une ville de Pisidie, & que *Telmesse* est une ville toute différente, située aux extrémités de la Lycie, & dont les habitans étoient pour ainsi dire nés devins. Voyez-en l'article, parce qu'il est curieux. (D. J.)

TERMINAIRE, f. m. *terme monacal*; nom du religieux prédicateur que chaque couvent des ordres mendiants dans les pays-bas, envoie prêcher dans les lieux de son district; ce mot est formé de *terminus*, parce que les *terminaires* sont renfermés dans les bornes d'un district. (D. J.)

TERMINAISON, f. f. (Gram.) On appelle ainsi, dans le langage gramma-

tical, le dernier son d'un mot, modifié, si l'on veut, par quelques articulations subséquentes; mais détaché de toute articulation antécédente. Ainsi dans *Domin-us*, *Domin-i*, *Domin-o*, *Domin-e*, &c. on voit le même radical *Domin*, avec les *terminaisons* différentes *us*, *i*, *o*, *e*; & non pas *nus*, *ni*, *no*, *ne*, quoique ce soient les dernières syllabes.

Terminaison & *inflexion* sont des termes assez souvent confondus, quoique très-différens. Voyez INFLEXION.

TERMINALES, (Antiq. rom.) *terminalia*; fête instituée par Numa, & qu'on célébroit le 21 février en l'honneur du dieu Terme.

Les Romains avoient un grand respect pour cette divinité, c'est-à-dire, pour la pierre, ou pour le tronc qui servoit de borne. Ovide lui-même confesse la vénération qu'il lui porte.

*Nam veneror seu stipes habet desertus
in agris,
Seu vetus in trivio florere ferta lapis,*

Je respecte, dit-il, le dieu Terme couronné de fleurs; soit qu'il soit de pierre ou de bois. Ce respect alloit jusqu'à l'adoration parmi les gens de la campagne. Ils couronnoient le dieu des fleurs, ils l'embaillottoient avec des linges, & lui faisoient des sacrifices, d'abord de fruits, ensuite d'un agneau ou d'un cochon de lait, *vel agna festis caesa Terminalibus*, dit Horace. (D. J.)

TERMINALIS, (Mythol.) surnom de Jupiter: avant que Numa eût inventé le Dieu Terme, on honoroit Jupiter comme protecteur des bornes, & alors on le représentoit sous la forme d'une pierre; c'étoit même par cette pierre que se faisoient les sermens les plus solennels. (D. J.)

TERMINATEUR, adj. & f. (Gram.) c'est le nom qu'on donne à un cercle qui tracé sur le globe sépareroit la partie qui est éclairée, de celle qui est dans l'ombre. On l'appelle en latin *terminator lucis & umbræ*.

TERMINATEUR, (Hist. ecclési.) C'est dans quelques églises de la Sicile ce qui s'est nommé ailleurs *maître des cérémonies*.

Sa dignité & sa fonction s'appellent *terminatio*, termination ou terminaison.

TERMINER, v. act. (*Gram.*) finir, borner, être à la fin, arriver à la fin; il y a trop de mots dans notre langue terminés par des *e* muets; *terminer* un dessein, une affaire; la mort *termine* tout; cela s'est *terminé* par la ruine & le déshonneur de cet homme. *Terminer* la guerre, &c.

TERMINI, (*Géogr. mod.*) ville de Sicile, dans le val de Mazara, sur la côte septentrionale, à l'embouchure d'une petite rivière de même nom, il *Fiume di Termini*. Elle est munie pour sa défense d'une espèce de citadelle, & de quelques fortifications. *Long. 31. 25. latit. 38. 20.*

La ville moderne de *Termini* est voisine de l'ancienne Himera, chantée par Pindare, & qui passoit pour avoir vu naître la comédie; car ce fut dans son sein, qu'au rapport de Silius Italicus, ce spectacle amusant parut pour la première fois.

Diodore de Sicile rapporte que cette ville célèbre par ses richesses & par sa puissance l'étoit encore par des bains fameux, où les étrangers venoient de toutes parts. Annibal la détruisit de fond en comble. On la rebâtit ensuite à la distance d'environ quatre mille pas. Scipion l'Africain y mena une colonie romaine, & il y fit rapporter les tableaux & les statues que les Carthaginois avoient enlevés de la première. Voilà l'*Himera* qui subsiste aujourd'hui sous le nom de *Termini*, mais qui est maintenant misérable.

Volaterra assure qu'on y voyoit plusieurs monumens antiques, un théâtre à demi-ruiné, les restes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie, & quantité d'inscriptions qu'on peut lire dans cet auteur. (*D. J.*)

TERMINI, GOLFE DE, (*Géogr. mod.*) grand golfe sur la côte septentrionale de la Sicile. Il commence après qu'on a passé le cap de Zofarana, & est à 14 milles de *Termini*.

TERMINI (LE), (*Géogr. mod.*) rivière de Sicile, dans le val de Mazzara. Elle a sa source près la bourgade de Prizzi, & tombe dans la mer près de la ville *Termini*. (*D. J.*)

TERMINISTES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) est le nom qui a été donné à une secte ou à un parti des Calvinistes; leurs opinions particulières peuvent se réduire à cinq points; savoir, 1°. qu'il y a beaucoup de personnes dans l'église & hors l'église, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, au bout duquel terme Dieu ne veut plus qu'elles se sauvent, quelque long que soit le temps qu'elles ont encore à vivre après ce terme; 2°. que c'est par un décret impénétrable que Dieu a fixé ce terme de grace; 3°. que ce terme une fois expiré, Dieu ne leur offre plus les moyens de se repentir ou de se sauver, mais qu'il retire de sa parole tout le pouvoir qu'elle auroit de le convertir; 4°. que Pharaon, Saül, Judas, la plupart des juifs, & beaucoup de gentils ont été de ce nombre; que Dieu souffre encore aujourd'hui beaucoup de gens de cette sorte, & même qu'il leur confère des grâces après l'expiration du terme, mais qu'il ne le fait pas dans l'intention de les convertir. Voyez **CALVINISME**, &c.

Tous les autres protestans, & en particulier les Luthériens, ont de l'horreur pour ces sentimens, comme étant contraires à la bonté de Dieu, destructifs de toutes les vertus chrétiennes, & opposés à l'écriture, sur-tout aux textes ci-dessous, *Ezech. c. xvij. v. 23. 30. 31. 32. & ch. xxx. v. 22. I. tim. ch. iv. v. 2. 16. 2. Pier. ch. iij. v. 9. Actes, ch. xij. v. 30. 31. Matt. ch. xj. v. 28. Isa. ch. lxvj. v. 2. Heb. ch. iij. v. 7. 23. Rom. ch. ij. v. 5. &c.*

TERMINTHE, s. m. (*Médec.*) *terminthus*; espèce de tubercule inflammatoire, rond, noirâtre, sur lequel se forme une pustule noire & ronde, qui en se séchant dégénère en bouton écailleux semblable en quelque manière au fruit de térébinthe, appelé en grec *τερμινθος*, les jambes en sont ordinairement le siège. (*D. J.*)

TERMOLI, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, sur les confins de l'Abbruzze citérieure, près de l'embouchure du Fortore, avec un évêché suffragant de Bénévent. Cette ville est l'ancienne *Buba*,

selon quelques auteurs. *Longit.* 33. 25. *latit.* 42. 8.

TER-MUIDEN, (*Géogr. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans la Flandre, à une demi-lieue au nord-est de l'Ecluse. Elle est toute ouverte, & n'a que quatre rues; mais elle appartient aux Provinces-Unies, & sa conservation leur est importante. Aussi leurs hautes-puissances en nomment le schout à vie, le bourmestre, & les échevins tous les ans. (*D. J.*)

TERMUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'isle de Sardaigne. Ptolomée, *liv. III. chap. iij.* marque son embouchure sur la côte occidentale de l'isle, entre le promontoire *Hermæuni* & le port *Coracodes*. (*D. J.*)

TERNAIRE, NOMBRE, (*Arithmét. ancienne.*) c'est un nombre parfait, dit Plutarque; mais il ne faut pas entendre ces paroles suivant la définition du *nombre parfait* d'Euclide, qui veut que le nombre parfait soit celui qui est égal à toutes ses parties aliquotes jointes ensemble, comme sont 6 & 28. En ce sens le nombre *ternaire* est plutôt un nombre détaillant que parfait: lorsque Plutarque dit encore que le nombre *ternaire* est le commencement de multitude, il parle à la mode des Grecs, qui ont trois nombres dans leur déclinaison, le singulier, le duel & le pluriel, & ne se servent du dernier que lorsqu'il s'agit de plusieurs choses, c'est-à-dire, trois au moins. Enfin quand cet auteur ajoute que le *ternaire* comprend en soi les premières différences des nombres, il faut entendre par ces premières différences, le pair & l'impair, parce que ce sont effectivement les premières différences remarquées entre les nombres.

On dit, pour prouver la perfection du nombre *ternaire*, dans l'opinion des Païens, qu'ils attribuoient à leurs dieux un triple pouvoir, témoins les *tria virginis ora Dianæ*, le trident de Neptune, le cerbere à trois têtes, les trois parques, les trois furies, les trois graces, &c. Enfin le nombre de trois étoit employé dans les lustrations & les cérémonies les plus religieuses; d'où vient que Virgile, *Æneid. liv. XI, v. 188*, dit:

*Ter circum accensos, cincti fulgentibus armis
Decurrere rogos.* (*D. J.*)

TERNATE, (*Géod. mod.*) isle de la mer des Indes, la principale des Moluques, sous la ligne, à un demi-degré de latitude septentrionale, à deux lieues de Tidor. Elle en a six de circuit. Le pays est montagneux. L'air y est chaud & sec, & les volcans y font de grands désordres. La mer fournit beaucoup de poissons; les orangers, citronniers, cocotiers & amandiers, viennent en abondance à *Ternate*. Il y a dans cette isle un roi particulier, qui fait son séjour à Malayo, capitale. Ses sujets sont mahométans, paresseux, sobres, ignorans, sans ambition & sans vanité. Tous leurs meubles consistent en une hache, un arc, des fleches, quelques nattes & quelques pots. Leur principale nourriture est de pain de fagou, ou de maïs.

Les Hollandois ont débusqué les Portugais de cette isle, & le roi de *Ternate* s'est soumis à la compagnie des Indes orientales, en arrachant tous les girofliers de son pays; la compagnie, pour le dédommager de cette perte, lui donne chaque année environ dix-huit mille rixdallers en especes, ou en valeur par d'autres effets.

On ne connoît guere de volcan plus terrible que celui de l'isle de *Ternate*. La montagne, qui est roide & difficile à monter, est couverte au pié de bois épais; mais son sommet qui s'élève jusqu'aux nues, est pelée & escarpée par le feu. Le soupirail est un grand trou qui descend en ligne spirale, & devient par degré, de plus petit en plus petit, comme l'intérieur d'un amphithéâtre. Dans le printemps & en automne, vers les équinoxes, quand il regne un certain vent, & sur-tout le vent du nord, cette montagne vomit avec grand bruit des flammes mêlées d'une fumée noire & de cendres brûlantes; & toutes les campagnes des environs se trouvent couvertes de cendres. Les habitans y vont dans certain temps de l'année, pour y recueillir du soufre, quoique la montagne soit si escarpée en plusieurs endroits, qu'on

ne peut y monter qu'avec des cordes attachées à des crochets de fer. (D. J.)

TERNATEE *ternatea*, f. f. (Hist. nat. Botan.) genre de plante à fleurs légumineuses, dont l'étendard cache presque les ailes & la feuille inférieure, ainsi que le pistil. Ce pistil devient une gouffe, qui s'ouvre dans sa longueur en deux coffes, lesquelles renferment des graines assez rondes. Il faut ajouter aux caractères de ce genre, les feuilles rangées comme par paires, sur une côte terminée par une seule feuille. Tournefort, *mém. de l'acad. roy. des Sciences*, année 1706. Voyez PLANTE.

TERNE ou **TERNI**, adj. (Gram.) opposé à l'éclatant; qui a perdu son lustre, son poli, son éclat; cette glace est *terne*; et or est *terne*.

TERNES, au jeu de trictrac, c'est un doublet qui arrive, quand les deux dés amènent chacun trois.

TERNEUVIER, f. m. (terme de navigation.) bâtiment de mer destiné & équipé pour aller en Terre-neuve faire le commerce & la pêche des morues. Les vaisseaux français *terneuviers* sont ordinairement à deux ponts, du port de cent à cent cinquante tonneaux, & montés de vingt à vingt-cinq hommes d'équipage, compris le capitaine & les mouffes. Les Hollandois les nomment *terreneeu-vaarder*. (D. J.)

TERNI, (Géog. mod.) en latin *Interamna*, *Interamnia*, *Interamnium*, ville d'Italie, dans l'état de l'église, au duché de Spolète. Elle est dans une île formée par la rivière de Nera, à vingt lieues de Rome. Elle a été autrefois considérable, & se gouvernoit en république. Elle n'a de nos jours qu'environ dix mille habitans divisés en six quartiers, qui contiennent plusieurs monastères & confréries de pénitens. La cathédrale est belle; son évêché ne relève que du saint siége. Les environs de *Terni* sont admirables par leur fertilité en pâturages, en fruits, en légumes, en volaille, en gibier, en huile & en vins exquis. Au dessus de la ville, à deux milles ou environ, est la belle & grande cascade, nommée dans le pays, *cascata delle marmore*; c'est la chute de la rivière Velino, qui se précipite toute entière dans la plaine

de *Terni*, pour aller se joindre à la Nera. Long. 30. 18. latit. 42. 34.

Pighius a découvert, par une inscription qui est dans la cathédrale de *Terni*, que cette ville fut bâtie 544 ans avant le consulat de C. Domitius Ænobarbus, & de M. Camillus Scribonius, qui furent consuls de Rome l'an 624. Elle se vante d'être la patrie de Corneille Tacite, & ce n'est pas une petite gloire; car c'est un des plus célèbres historiens, & l'un des plus grands hommes de son temps. Il s'éleva par son mérite aux premières charges de l'empire. De procureur dans la Gaule belgique, sous Titus, il devint préteur sous Domitien, & consul sous l'empire de Nerva. Mais toutes ces dignités ne lui donnent qu'une très-petite gloire, si on la compare à celle qu'il s'est procurée par les travaux de sa plume.

Ses annales & son histoire sont des morceaux admirables, & l'un des plus grands efforts de l'esprit humain, soit que l'on y considère la singularité du style, soit que l'on s'attache à la beauté des pensées, & à cet heureux pinceau, avec lequel il a su peindre les déguisemens des politiques, & le foible des passions. Ce n'est pas qu'on ne puisse reprendre en lui trop de finesse dans la recherche des motifs secrets des actions des hommes, & trop d'art à les tourner sans cesse vers le criminel.

Tacite, dit très-bien l'auteur des *Mélanges de poésies, d'éloquence & d'érudition*, étoit un habile politique, & encore un plus judicieux écrivain; il a tiré des conséquences fort justes sur les événemens des regnes dont il a fait l'histoire, & il en fait des maximes pour bien gouverner un état. Mais s'il a donné quelquefois aux actions & aux mouvemens de la république, leurs vrais principes; s'il en a bien démêlé les causes, il faut avouer qu'il a souvent suppléé par trop de délicatesse & de pénétration à celles qui n'en avoient pas. Il a choisi les actions les plus susceptibles des finesse de l'art: les regnes auxquels il s'est principalement attaché dans son histoire, semblent le prouver.

Dans celui de Tibère, qui est sans contestation son chef-d'œuvre, & où il a le

mieux réuffi, il y trouvoit une efpece de gouvernement accommodé au caractère de fon génie. Il aimoit à démêler les intrigues du cabinet, à en assigner les caufes, à donner des deffeins au prétexte, & de la vérité à de trompeufes apparences. Génie trop fubtil, il voit du myftere dans toutes les actions de ce prince. Une fincere déférence de fes deffeins au jugement du fénat, étoit tantôt un piège tendu à fon intégrité, tantôt une maniere adroite d'en être le maître; mais toujours l'art de le rendre complice de fes deffeins, & d'en avoir l'exécution fans reproches. Lorfqu'il puniffoit des féditieux, c'étoit un effet de fa défiance naturelle pour les citoyens, ou de légères marques de colere répandues parmi le peuple, pour difpofer les efprits à de plus grandes cruautés. Ici la contrariété d'humeurs de deux chefs, eft un ordre fecret de traverser la fortune d'un compétiteur, & le moyen de lui enlever l'affection du peuple. Les dignités déferées au mérite, étoient d'honnêtes voies d'éloigner un concurrent, ou de perdre un ennemi, & toujours de fatales récompenses. En un mot, tout eft politique, le vice & la vertu y font également dangereux, & les faveurs auffi funeftes que les difgraces. Tibere n'y eft jamais naturel; il ne fait point fans deffein les actions les plus ordinaires aux autres hommes. Son repos n'eft jamais fans conféquence, & fes mouvemens embraffent toujours plusieurs menées.

Cependant l'art de Tacite à renfermer de grands fens en peu de mots; fa vivacité à dépeindre les événemens, la lumière avec laquelle il penetre les ténèbres corrompues des cœurs des hommes, une force & une éminence d'efprit qui paroît partout, le font regarder aujourd'hui généralement comme le premier des hiftoriens latins.

Il fit fon hiftoire avant fes annales; car il nous renvoie à l'hiftoire, dans l'onzieme livre des annales, touchant des chofes qui concernoient Domitien; or il eft sûr que fon hiftoire s'étendoit depuis l'empire de Galba, inclufivement, jufqu'à celui de Nerva, exclufivement. Il deftinoit pour fa vieilleffe, un ouvrage particulier aux regnes

de Nerva & de Trajan, comme il nous l'apprend lui-même, *hif. liv. I, c. j*, en ces mots, dignes d'être aujourd'hui répétés: *quòd fi vita fuppeditet, principatum divi Nervæ & imperium Trajani, uberiorem fecurioremque materiam fenecluti fepofui: rarâ temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, & quæ fentias dicere licet.*

Il ne nous reffe que cinq livres de fon hiftoire, qui ne comprennent pas un an & demi, tandis que tout l'ouvrage devoit comprendre environ vingt-neuf ans. Ses annales commençoient à la mort d'Augufte, & s'étendoient jufqu'à celle de Néron; il ne nous en reffe qu'une partie; favoir, les quatre premiers livres, quelques pages du cinquieme, tout le fixieme, l'onzieme, douzieme, treizieme, quatorzieme, & une partie du feizieme; les deux dernieres années de Néron, qui formoient les derniers livres de l'ouvrage, nous manquent.

On dit que Léon X, épris d'amour pour Tacite, ayant publié un bref, par lequel il promettoit de l'argent, de la gloire & des indulgences à ceux qui découvroient quelques manufcrits de cet hiftorien, il y eut un allemand qui fureta toutes les bibliothèques, & qui trouva finalement quelques livres des annales dans le monaftere de Cormey. Il vint les préfenter à fa fainteté, qui les reçut avec un plaifir extrême, & rembourfa magnifiquement l'allemand de toute la dépense qu'il avoit faite. Il fit plus, car afin de lui procurer de la gloire & du profit, il voulut lui laiffer l'honneur de publier lui-même Tacite; mais l'allemand s'en excufa, fur ce qu'il manquoit de l'érudition néceffaire à l'édition d'un tel ouvrage.

On a fait tant de verfions de ce grand hiftorien romain, & on l'a tant commenté, qu'une femblable collection pourroit compofer une bibliothèque affez confidérable. Nous avons dans notre langue les traductions de M. Amelot de la Houffaye, de M. de la Bletterie & de M. d'Alembert, qui font les trois meilleures. Entre les commentaires de critique fur Tacite, on fait grand cas de celui de Jufte-Lipfe; & entre les commentaires politiques, les Anglois eftiment beaucoup celui de Gordon, qui eft plein de fortes réflexions fur

la liberté du gouvernement. (*Le Chevalier de JAUCOURT.*)

TERNIER, voyez PIC DE MURAILLE.

TERNIR, v. act. (*Gram.*) ôter l'éclat. L'haleine suffit pour ternir une glace : ce tableau est terni ; au figuré, on dit ternir la réputation : l'envie s'occupe sans cesse à ternir la mémoire des grands hommes ; mais elle a beau s'efforcer à attacher à leurs actions ou à leurs ouvrages son haleine impure, le temps la fait disparaître.

TERNISSURE, f. f. (*Gram.*) tache qui ôte à un corps son éclat.

TERNOVA ou TERNOVO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, sur la rivière de Jantra, au nord occidental du mont Balkan. On croit que c'est le *Ternobum*, ville des Bulgares, dont parle Ortelius. *Long. 43. 25. latit. 43. 4.* (*D. J.*)

TÉROUANNE ou TÉROUENNE, (*Géogr. mod.*) en latin, *Taruenna Morinum*, ville de France dans les Pays-Bas, sur la Lys, à sept milles de Saint-Omer. Elle étoit autrefois épiscopale. Charles-Quint s'en rendit le maître en 1553, & la renversa de fond en comble. Elle n'a point été rebâtie. *Long. 29. 54. latit. 50. 32.* (*D. J.*)

TERPAN, (*terme de Milice Turque.*) Les Turcs appellent ainsi une faux emmanchée, marquée S, *Planche II, Art. milit. Milice des Turcs.* (*V*)

TERPANDRIEN, (*Musiq. des anc.*) Pollux nous apprend (*Onomast. liv. IV, chap. 9.*) que le nome *terpandrien* tiroit son nom de son auteur Terpandre. Puisque celui-ci étoit un joueur de cithare, le nome devoit être propre à cet instrument. (*F. D. C.*)

TERPONUS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Illyrie, & qui appartenoit aux Japodes. César s'en rendit maître, après que le peuple l'eut abandonnée. Il ne voulut pas la brûler, comptant bien que les habitans viendroient faire leurs soumissions, ce qu'ils firent en effet. (*D. J.*)

TERPSICORE, f. f. (*Mythol.*) une des neuf muses, celle qui présidoit aux danses ; son nom signifie *la divertissante*, parce qu'elle divertissoit le cœur des muses par sa danse. On la représente ordi-

nairement couronnée de lauriers, tenant à la main ou une flûte, ou une harpe, ou une guitare. Il y a des mythologues qui font *Terpsicore*, mere des sirenes ; d'autres disent qu'elle eut de Strymon, Rhéfus, & de Mars, Biston. (*D. J.*)

TERRA ou TERA, f. m. (*Poterie.*) on nomme ainsi en terme de potier de terre, un auget de terre plein d'eau, que les ouvriers, quand ils travaillent quelque ouvrage à la roue, tiennent auprès d'eux, pour y tremper de temps en temps leurs mains, & l'instrument qu'ils nomment une *attelle*, afin que la terre glaise ne s'y puisse attacher. (*D. J.*)

TERRA DOS FUMOS, (*Géogr. mod.*) contrée d'Afrique, au pays des Hottentots, sur la côte orientale des Cafres errans. (*D. J.*)

TERRA-MERITA, (*Mat. méd.*) Voyez CURCUMA.

TERRA-NOVA, (*Géogr. mod.*) petite ville ou bourg d'Italie, dans le Florentin, près d'Arezzo, illustré par la naissance du Pogge, *Poggio Bracciolini*, l'un des plus beaux esprits & des plus savans hommes du xv. siècle.

Il fit ses études à Florence, & se rendit ensuite à Rome, où son mérite le fit bientôt connoître ; on lui donna l'emploi de secretaire apostolique, qu'il exerça sous sept papes, sans en être pour cela plus riche. On l'envoya en 1414 au concile de Constance, dont il s'occupa bien moins que de la recherche des anciens manuscrits. Ses soins ne furent pas infructueux ; il découvrit en furetant les bibliothèques, les œuvres de Quintilien, dans une vieille tour d'un monastere de S. Gall. Il déterra une partie d'Asconius Pedianus sur huit oraisons de Cicéron, un Valerius Flaccus, un Ammien Marcellin, un Frontinus de *aquæductibus*, & quelques autres ouvrages.

De retour en Italie, il fut nommé secretaire de la république de Florence en 1453 ; l'amour qu'il avoit pour la retraite, lui fit vendre un Tite-Live pour acquérir une maison de campagne au val d'Arno, près de Florence ; & c'est là qu'il s'appliqua plus que jamais à l'étude, quoiqu'il fût déjà septuagénaire ; il mourut dans

cette maison de plaisance en 1459, âgé de 79 ans.

On a de lui une belle histoire de Florence, une traduction latine de Diodore de Sicile, un traité élégant de *varietate fortunæ*, des épîtres, des harangues; enfin un livre de contes plaisans, mais trop obscènes & trop licentieux. Si vous desirez de plus grands détails, lisez le Poggiana, ou la vie, le caractère, les sentimens & les bons mots de Pogge, par M. Lenfant, *Amsterdam 1720, in-8°.* & vous ne vous repentirez pas de cette lecture.

Il avoit épousé une femme de bonne famille, jeune, riche, belle & douée d'excellentes qualités. Il en eut une aimable fille nommée *Lucrece* & cinq fils qui se distinguèrent par leurs talens. Le plus célèbre fut Jacques Poggio, dont on a plusieurs ouvrages; mais ayant trempé malheureusement dans la conspiration des Pazzi, il fut arrêté & pendu avec d'autres conjurés à une fenêtre du palais de Florence. (D. J.)

TERRA-NUOVA, (Géog. mod.) ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, sur sa côte orientale, au fond d'un golfe de même nom. Elle a eu dans le sixième siècle un évêché qui a été réuni à celui de Castel-Aragonese. *Long. 27, 28, latit. 41, 4.* (D. J.)

TERRA-NUOVA, (Géog. mod.) petite ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, sur la côte méridionale, à l'embouchure de la rivière de même nom, où elle a un petit port. C'est la *Gela* des anciens. *Long. 31, 52, latit. 37, 22.* (D. J.)

TERRA-NUOVA *Fiume di*, (Géogr. mod.) rivière de Sicile, dans le val de Noto. Elle a sa source près de Piazza-Vecchia & se jette dans la mer, à la gauche de la ville de son nom. Cette rivière est le fleuve *Gela* des anciens. (D. J.)

TERRACINE, (Géogr. mod.) petite ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, aux confins de la campagne de Rome, & de la terre de Labour. Elle est située à quelques milles de la mer, & à soixante de Rome, sur la pente d'une montagne, &

au milieu d'un pays le plus fertile de toute l'Italie; cependant *Terracine* est pauvre & dépeuplée, comme tout le pays voisin. Sa seule décoration est un évêché qui ne relève que du pape. *Long. 30, 48, latit. 41, 29.*

J'ai dit que sa seule décoration étoit son évêché; mais il faut joindre à la gloire de *Terracine* son antiquité. Les Grecs la nommerent *Trachina*, du mot grec qui signifie *âpre, rude*, à cause des rochers sur lesquels elle est située, & qui la rendent de difficile accès. Ce nom de *Trachina* s'est transformé par corruption en celui de *Terracina*.

Les Volscques à qui cette ville appartenoit, la nommerent *Anxur*, ou plutôt *Axur*, nom de Jupiter dans la langue de ces peuples, & cette ville étoit sous la protection de ce dieu. On a une médaille de Jupiter Axurus, où il est représenté avec une grande barbe.

Il avoit dans cette ville un magnifique temple, dont les débris ont servi à la construction de l'église cathédrale de *Terracine*. Tous les environs de la ville étoient embellis de maisons de plaisance du temps des Romains. Les choses ont bien changé de face; car toute la campagne des environs est aujourd'hui misérable; cependant le lecteur peut s'amuser à lire l'histoire latine de *Terracine* ancienne & moderne donnée par (Dominico Antonio) Contatore, & imprimée à Rome en 1706 *in-4°.* (D. J.)

TERRAGE, s. m. (Gram. & Jurisp.) est une redevance annuelle qui se paie en nature sur les fruits que la terre a produits.

Quand il tient lieu du cens il est seigneurial.

Quand il est dû à un autre qu'au seigneur, il n'est considéré que comme une rente foncière.

Ce droit est la même chose que ce qu'on appelle ailleurs *champart*, ou *agrier*. Voyez ci-devant CHAMPART, & les coutumes de Mantes, Berry, Chartres, Orléans, Blois, Ponthieu, Boulinois, Cambrai, Aire, Hesdin, &c.

TERRAGEAU, s. m. (Gramm. & Jurisprudence.) c'est le seigneur auquel appartient

appartient le droit de terrage ou champart. Voyez TERRAGE, TERRAGER, TERRAGEUR.

TERRAGER, f. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie lever le terrage ou champart. On entend aussi quelquefois par *terrager*, celui qui tient une terre à charge de terrage. Voyez la coutume de Poitou, art. 64, 82. Saint-Jean-d'Angely, art. 28.

TERRAGERESSE, (*GRANGE*) (*Gramm. & Jurisprud.*) est le lieu où l'on est obligé de porter le terrage dû au seigneur. Voyez TERRAGE.

TERRAGEUR, f. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) est le seigneur ou autre qui a droit de terrage ou champart ; on l'appelle ailleurs *terrageau*.

Quelquefois pour *terrageur*, on entend le préposé du seigneur, & qui leve pour lui le terrage. Voyez la coutume d'Artois, article 62. (A)

TERRAGNOLE, adj. (*terme de Manège.*) épithète qu'on donne à un cheval qui a les mouvemens trop retenus, & trop près de terre, qui est chargé d'épaules, & qui a de la peine à lever le devant. (D. J.)

TERRAILLE, f. f. (*Poterie.*) poterie assez fine, jaunâtre ou grisâtre, qui se fabrique à Escrome près le pont du Saint-Esprit, petite ville de France située sur le Rhône ; les faïenciers de Paris l'appellent *terre du Saint-Esprit*. Savary. (D. J.)

TERRAIN, voyez TERREIN.

TERRAON, ou **TORRAON**, (*Géog. mod.*) petite ville, & pour mieux dire, bourg de Portugal, dans l'Alenteio, sur la route de Béja à Lisbonne, au bord de la rivière Exarrama. On a trouvé dans ce bourg quelques anciennes inscriptions, entr'autres, la suivante qui a été faite par la grande prêtresse de la province à l'honneur de Jupiter. *Jovi O. M. Flavia. F. Rufina Emeritensis Flaminica Provinc. Lusitanix. Item. Col. Emeritensis. Perpet. & Municipi. Salac. D. D.* (D. J.)

TERRAQUÉE, adj. (*Phys. & Géog.*) épithète que l'on donne au globe de la terre, en tant qu'il consiste en terre & en eau, qui forment ensemble toute sa masse. Voyez GLOBE, GÉOGRAPHIE, & TERRE.

Tome XXXIII.

Quelques philosophes, & en particulier le docteur Burnet, disent que la forme du globe terrestre est grossière, d'où ils inferent qu'il est très-absurde de croire qu'il soit sorti en cet état des mains du Créateur ; de sorte que pour le rendre tel qu'il est aujourd'hui, ils ont recours au déluge. Voyez DÉLUGE.

Mais d'autres prétendent qu'il y a un art admirable, même dans ce désordre apparent ; & en particulier M. Derham soutient que la distribution de la terre & de l'eau, ne peut être que l'ouvrage d'une intelligence suprême ; l'une étant jointe à l'autre avec tant d'art & de justesse, que tout le globe se trouve dans un équilibre parfait, que l'océan septentrional balance l'océan méridional, que le continent de l'Amérique fait le contrepoids de celui de l'Europe ; le continent d'Afrique, de celui de l'Asie. Voyez Océan, &c.

Comme on pouvoit lui objecter que les eaux occupent une trop grande partie du globe, & qu'il vaudroit peut-être mieux qu'une partie de l'espace qu'occupent les eaux fût rempli par la terre ferme ; il prévient cette objection en disant que ce changement priveroit la terre d'une quantité suffisante de pluie & de vapeurs : car si les cavités qui se trouvent dans les mers, lacs, & rivières, étoient plus profondes, & que cependant elles contiennent la même quantité d'eau, l'étrécissement & diminution de leur surface priveroit la terre d'évaporation, à proportion de cet étrécissement, & causeroient une sécheresse pernicieuse.

On ne sauroit douter que la distribution des eaux & du continent étant l'ouvrage du Créateur, n'ait été faite de la manière la plus avantageuse pour nos besoins : mais l'équilibre prétendu que M. Derham croit appercevoir entre l'océan méridional & septentrional, & entre les continents d'Asie, d'Afrique, & d'Europe, peut bien être traité de chimère ; en effet, que veut dire l'auteur par cet équilibre ? Prétend-il que l'océan septentrional & méridional sont de la grandeur & de l'étendue nécessaires, pour qu'une de ces mers ne se jette pas dans l'autre ; mais une pareille supposition seroit contre les premiers principes de

l'hydrostatique : la même liqueur se met de niveau dans les deux branches d'un siphon, quelque inégalité de grosseur qu'il y ait entre ces branches ; & le fluide contenu dans la petite, a toujours autant de force que le fluide contenu dans la grande, quoiqu'il ait beaucoup moins de poids. Ainsi quand l'océan septentrional, par exemple, ne seroit pas plus grand que la mer Caspienne, il seroit toujours en équilibre avec l'océan méridional, c'est-à-dire, que si ces deux océans communiquoient ensemble, l'eau se mettroit toujours dans l'un & dans l'autre au même niveau, quelque différence qu'il y eût d'ailleurs dans l'étendue des deux.

Le sentiment du docteur Burnet ne paroît pas plus fondé, du moins à quelques égards : car toutes les observations astronomiques, & les opérations faites dans ces derniers temps, nous apprennent que la figure de la terre est celle d'un sphéroïde aplati vers les poles, & assez régulier ; & les inégalités qu'il peut y avoir sur sa surface sont ou totalement insensibles par rapport à la masse du globe, ou celles qui sont le plus considérables, comme les montagnes, sont le réservoir des fontaines & fleuves, & nous procurent les plus grandes utilités. Ainsi on ne peut point regarder la terre dans l'état où elle est aujourd'hui, comme un ouvrage indigne du Créateur. Ce que M. Burnet ajoute que le déluge peut y avoir causé des bouleversemens, paroît plus vraisemblable. En effet, pour peu qu'on jette les yeux sur une mappemonde, il est difficile de ne pas se persuader qu'il soit arrivé beaucoup de changemens sur la surface du globe terrestre.

La figure des côtes de la Méditerranée & de la mer noire, les différens détroits qui aboutissent à ces mers, & les isles de l'Archipel, tout cela paroît n'avoir point existé autrefois ; & on est bien tenté de croire que le lieu que la méditerranée occupe, étoit anciennement un continent dans lequel l'océan s'est précipité, ayant enfoncé les terres, qui séparoient l'Afrique de l'Espagne. Il y a même une ancienne tradition qui rend cela plus que conjectural ; la fable des colonnes d'Her-

culs paroît n'être autre chose qu'une histoire défigurée de l'irruption de l'océan dans les terres, & altérée par la longueur des temps. Enfin, tout nous porte à croire que la mer a causé sur notre globe plusieurs bouleversemens. Voyez CONTINENT. (O)

Une preuve des irruptions de l'océan sur les continens, une preuve qu'il a abandonné différens terrains, c'est qu'on ne trouve que très-peu d'isles dans le milieu des grandes mers, & jamais un grand nombre d'isles voisines les unes des autres.

Les mouvemens de la mer sont les principales causes des changemens qui sont arrivés & qui arrivent sur la surface du globe ; mais cette cause n'est pas unique ; il y en a beaucoup d'autres moins considérables qui contribuent à ces changemens : les eaux courantes, les fleuves, les ruisseaux, la fonte des neiges, les torrens, les gelées, &c. ont changé considérablement la surface de la terre.

Varenius dit que les fleuves transportent dans la mer une grande quantité de terre, qu'ils déposent à plus ou moins de distance des côtes, en raison de leur rapidité ; ces terres tombent au fond de la mer, & y forment d'abord de petits bancs qui s'augmentent tous les jours, font des écueils, & enfin forment des isles qui deviennent fertiles.

La Loubere, dans son voyage de Siam, dit que les bancs de sable & de terre augmentent tous les jours à l'embouchure des grandes rivières de l'Asie, par les limons & les sédimens qu'elles y apportent, en sorte que la navigation de ces rivières devient tous les jours plus difficile, & deviendra un jour impossible ; on peut dire la même chose des grandes rivières de l'Europe, & sur-tout du Volga, qui a plus de soixante & dix embouchures dans la mer Caspienne, du Danube qui en a sept dans la mer Noire, &c.

Comme il pleut très-rarement en Egypte, l'inondation régulière du Nil vient des torrens qui y tombent dans l'Éthiopie ; il charrie une très-grande quantité de limon, & ce fleuve a non-seulement apporté sur le terrain de

L'Egypte plusieurs milliers de couches annuelles, mais même il a jeté bien avant dans la mer les fondemens d'une alluvion qui pourra former avec le temps un nouveau pays; car on trouve avec la fonde à plus de vingt lieues de distance de la côte, le limon du Nil au fond de la mer, qui augmente tous les ans. La basse Egypte où est maintenant le Delta, n'étoit autrefois qu'un golfe de la mer.

La ville de Damiette est aujourd'hui éloignée de la mer de plus de dix milles, & du temps de Saint Louis, en 1243, c'étoit un port de mer.

Cependant tous les changemens que les fleuves occasionent sont assez lents, & ne peuvent devenir considérables qu'au bout d'une longue suite d'années; mais il est arrivé des changemens brusques & subits par les inondations & les tremblemens de terre. Les anciens prêtres Egyptiens, 600 ans avant la naissance de Jesus-Christ, affuroient, au rapport de Platon dans le Timée, qu'autrefois il y avoit une grande île auprès des colonnes d'Hercule, plus grande que l'Asie & la Lybie prises ensemble, qu'on appelloit *Atlantides*; que cette grande île fut inondée & abymée sous les eaux de la mer après un grand tremblement de terre. *Traditur Atheniensis civitas restitisse olim innumeris hostium copiis quæ ex Atlantico mari profectæ, propè cunctam Europam Asiamque obsederunt; tunc enim fretum illud navigabile, habens in ore & quasi vestibulo ejus insulam quas Herculis columnas cognominant: ferturque insula illa Lybiâ simul & Asiâ major fuisse, per quam ad alias proximas insulas patebat aditus, atque ex insulis ad omnem continentem è conspectu jacentem verò mari vicinam; sed intrà os ipsum portus angusto sinu traditur pelagus illud verum mare, terra quoque illa verè erat continens, &c. Post hæc ingenti terræ motu jugique diei unius & noctis illuvione factum est, ut terra dehiscens omnes illos bellicosos absorberet, & Atlantis insula sub vasto gurgite mergeretur.*

Une troisieme cause de changement sur la surface du globe, sont les vents impétueux; non seulement ils forment des dunes

& des collines sur les bords de la mer & dans le milieu des continens. mais souvent ils arrêtent & font rebrouffer les rivières, ils changent la direction des fleuves, ils enlèvent les terres cultivées, les arbres; ils renversent les maisons, ils inondent pour ainsi dire des pays tout entiers; nous avons un exemple de ces inondations de sable en France, sur les côtes de Bretagne; l'histoire de l'académie, année 1722, en fait mention dans les termes suivans.

« Aux environs de Saint-Paul-de-Léon, » en basse Bretagne, il y a sur la mer » un canton, qui avant l'an 1666 étoit » habité & ne l'est plus, à cause d'un » sable qui le couvre jusqu'à une hauteur » de plus de vingt piés, & qui d'année » en année s'avance & gagne du terrain. » A compter de l'époque marquée il a » gagné plus de six lieues, & il n'est plus » qu'à une demi-lieue de Saint-Paul; » de sorte que, selon les apparences, il » faudra abandonner cette ville. Dans le » pays submergé on voit encore quelques » pointes de clochers & quelques chemi- » nées qui sortent de cette mer de sable; » les habitans des villages enterrés ont eu » du moins le loisir de quitter leurs » maisons pour aller mendier.

« C'est le vent d'est ou du nord qui » avance cette calamité; il élève ce sable » qui est très-fin, & le porte en si grande » quantité & avec tant de vitesse, que » M. Deslandes, à qui l'académie doit » cette observation, dit qu'en se prome- » nant dans ce pays-là pendant que le » vent charrioit, il étoit obligé de secouer » de temps en temps son chapeau & son » habit, parce qu'il les sentoient appesantis; » de plus, quand ce vent est violent, il » jette ce sable par-dessus un petit bras » de mer jusques dans Roscof, petit port » assez fréquenté par les vaisseaux étran- » gers; le sable s'élève dans les rues de » cette bourgade jusqu'à deux piés, & on » l'enlève par charretées: on peut remar- » quer en passant qu'il y a dans ce sable » beaucoup de parties ferrugineuses, qui » se reconnoissent au couteau aimanté.

« L'endroit de la côte qui fournit tout » ce sable, est une plage qui s'étend de- » puis Saint-Paul jusques vers Plonefcat,

» c'est-à-dire , un peu plus de quatorze
 » lieues , & qui est presque au niveau de
 » la mer lorsqu'elle est pleine : la dispo-
 » sition des lieux est telle , qu'il n'y a
 » que le vent d'est ou de nord - est qui
 » ait la direction nécessaire pour porter le
 » sable dans les terres. Il est aisé de con-
 » cevoir comment le sable porté & accu-
 » mulé par le vent en un endroit , est
 » repris ensuite par le même vent &
 » porté plus loin , & qu'ainsi le sable peut
 » avancer en submergeant le pays , tant que
 » la miniere qui le fournit en fournira de
 » nouveau ; car sans cela le sable en
 » avançant diminueroit toujours de hau-
 » teur , & cesseroit de faire du ravage.
 » Or il n'est que trop possible que la mer
 » jette ou dépose long-temps de nouveau
 » sable dans cette plage , d'où le vent
 » l'enleve ; il est vrai qu'il faut qu'il soit
 » toujours aussi fin pour être aisément
 » enlevé.

» Le désastre est nouveau , parce que
 » la plage qui fournit le sable n'en avoit
 » pas encore une assez grande quantité
 » pour s'élever au dessus de la surface de
 » la mer , ou peut-être parce que la mer
 » n'a abandonné cet endroit , & ne l'a laissé
 » à découvert que depuis un temps ; elle
 » a eu quelque mouvement sur cette côte ,
 » elle vient présentement dans le flux , une
 » demi-lieue en deçà de certaines roches
 » qu'elle ne passoit pas autrefois.

» Ce malheureux canton , inondé d'une
 » façon singuliere , justifie ce que les an-
 » ciens & les modernes rapportent des
 » tempêtes de sable excitées en Afrique ,
 » qui ont fait périr des villes , & même
 » des armées ».

Non seulement donc il y a des causes
 générales , dont les effets sont périodiques
 & réglés , par lesquels la mer prend suc-
 cessivement la place de la terre , & aban-
 donne la sienne ; mais il y a une grande
 quantité de causes particulieres qui contri-
 buent à ces changemens , & qui produisent
 des bouleversemens , des inondations , des
 affaissemens ; & la surface de la terre , qui
 est ce que nous connoissons de plus solide ,
 est sujette , comme tout le reste de la na-
 ture , à des vicissitudes perpétuelles. *Hist.*
nat. gen. & part. t. I. Voyez TERRE ,

MER , MONTAGNE , FIGURE DE LA
 TERRE , &c.

TERRASSE , f. f. (*Art milit.*) c'étoit
 dans les sieges des anciens , un épaulement
 environnant sur le bord du fossé , tout
 semblable à nos tranchées , où les archers
 & les frondeurs tiroient à couvert & sans
 cesse contre les défenses de la ville , pen-
 dant qu'on insultoit de toutes parts. Les
terrasses servoient aussi de contrevallation
 pour brider , & resserrer de plus près ceux
 de la place. On appelloit aussi *terrasse* ,
 un cavalier élevé fort haut pour dominer
 les murs d'une ville.

On commençoit la *terrasse* sur le bord
 du fossé , ou du moins fort près , &
 elle formoit un quarré long. On la formoit
 à la faveur des mantelets , qu'on élevoit
 fort haut , derriere lesquels les soldats tra-
 vaillaient à couvert des machines des assié-
 gés. Les *terrasses* qu'Alexandre fit élever
 aux sieges du roc de Coriènez & d'Aorne ,
 & celle de Massada , dont Joseph donne
 la description , sont fameuses dans l'his-
 toire.

Terrasse se prend aussi pour le comble-
 ment du fossé des places assiégées ; mais
 on ne doit pas confondre ces sortes de
terrasses avec les cavaliers ou *terrasses*
 élevées sur le bord du fossé pour dominer
 les murailles , & voir ce qui se passoit sur
 le parapet. Les traducteurs & les com-
 mentateurs tombent souvent dans cette
 erreur. Il est aisé de distinguer les *terrasses*
 considérées comme *comblement* , & les
terrasses considérées comme cavaliers ; car
 lorsqu'on s'aperçoit qu'il y a des beliers
 sur la *terrasse* , il ne faut pas douter que
 l'auteur ne veuille parler du comblement
 de fossé ; s'il paroît que ces beliers sont sur
 un cavalier , il faut décider que l'historien
 est un ignorant qui ne fait ce que c'est que
 la guerre. Polybe , *commenté par Folard*
tom. II. (D. J.)

TERRASSE , (*Jardin.*) ouvrage de
 terre élevé & revêtu d'une forte muraille ,
 pour raccorder l'inégalité du terrain. La
 maçonnerie n'est pas cependant toujours
 nécessaire pour faire une *terrasse*. Quand
 la terre est forte , on se contente de faire
 des taluts & des glacis , qu'on coupe à cha-
 que extrémité. On laisse une pente douce

sur la *terrasse*, pour l'écoulement des eaux d'environ un pouce & demi par toise, selon la grandeur de la *terrasse*; & cette pente se prend toujours sur sa longueur. On orne les *terrasses* d'arbrisseaux, d'ifs & de charmilles à hauteur d'appui, avec des vases, des caisses & des pots de fleurs, posés sur des dés de pierre. Les figures & les fontaines contribuent encore beaucoup à leur décoration. Malgré ces ornemens, les *terrasses* n'embellissent pas beaucoup un jardin: aussi en doit-on faire le moins qu'on peut, & les éloigner toujours les unes des autres. Voyez des modes de *terrasse* dans la théorie & la pratique du jardinage.

On appelle *contre-terrasse*, une *terrasse* élevée au dessus d'une autre, pour quelque raccordement de terrain, ou élévation de parterre. (D. J.)

TERRASSE, (*Joaillerie.*) ce terme se dit en style d'ouvriers lapidaires, de quelques parties dans une pierre précieuse qui ne peuvent souffrir le poliment.

TERRASSE, (*Peint.*) on appelle *terrasse en peinture*, un espace de terre qu'on place d'ordinaire sur le devant du tableau. Les *terrasses* doivent être spacieuses & bien ouvertes; on peut y représenter quelque verdure, ou même des cailloutages qui s'y trouvent comme par accident. (D. J.)

TERRASSE, (*Sculpt.*) c'est le dessus de la plinthe en pente sur le devant, où l'on pose une figure, une statue, un groupe, &c. (D. J.)

TERRASSE, *terme de Tireur d'or*, c'est une espece de vaisseau, fait en forme de cuvette un peu longue, formé de brique ou de pavé de grès, avec de hauts rebords, dans lequel ces ouvriers font chauffer le gros fil d'argent qu'ils veulent dorer, avant de le passer aux filieres. Savary. (D. J.)

TERRASSE de bâtiment, (*Architect.*) c'est la couverture d'un bâtiment, en plate-forme. On la fait de plomb, ou de dalles de pierre. Telles sont les *terrasses* du péristyle du Louvre & de l'observatoire. Celle-ci est pavée de pierres à fusil, à bain de mortier, de ciment & de chaux. (D. J.)

TERRASSE de marbre, (*Architect.*) c'est un tendre, c'est-à-dire, un défaut dans les marbres, qu'on appelle *bouffin* dans les pierres. On corrige ce défaut avec de petits éclats, & de la poudre du même marbre, mêlée avec du mastic de pareille couleur. (D. J.)

TERRASSE, f. f. *terra scuti*, (*terme de Blason.*) piece mouvante du bas de l'écu en toute sa largeur, elle n'a de hauteur qu'une partie $\frac{1}{2}$ de sept; la ligne qui la termine n'est pas de niveau, mais a quelques sinuosités arrondies qui la distinguent de la Champagne.

La *terrasse* ne se nomme qu'après les pieces ou meubles de l'écu qui sont dessus, soit arbre, animal, tour, &c.

De Suge de Brassac, proche Castres en Albigeois; d'azur à un olivier d'argent posé sur une *terrasse* de sinople, adextre d'un croissant d'or, & senestré d'une étoile de même.

De Vignes de Puilaroque, au bas Montauban; d'or à une vache de gueules, clarinée d'argent, passante sur une *terrasse* de sinople. (G. D. L T.)

TERRASSEUR, f. m. (*Maçonnerie.*) nom qu'on donne à des gens qui travaillent à hourder des planchers & des cloisons. Dans les pays où la pierre & le plâtre sont rares, on voit plus de *terrasseurs* que de plâtriers & de maçons, parce que toutes les maisons y sont de colombage, hourdées avec de la terre jaune. On ne dit guere *terrasser* en ce sens, mais *hourder*; & au contraire on ne dit point *hourdeur*, mais *terrasseur*. (D. J.)

TERRASSIER, f. m. (*Jardin.*) c'est la qualité d'un ouvrier qui entreprend de faire des *terrasses*, & celle de ceux qui travaillent sous lui à la tâche ou à la journée. Un maître *terrasier* doit savoir tirer des niveaux, & jalonner juste, afin que sur le plan qu'on lui donne à exécuter, toutes les proportions soient bien prises. Il doit encore avoir quelque légère teinture du dessin, parce que souvent il se trouve obligé de tracer sur terre certains compartimens où il n'est pas nécessaire d'appeller un traceur. (D. J.)

TERRE, en Géographie & en Physique, se dit principalement de ce globe

que nous habitons ; sur quoi voyez *l'art. FIGURE DE LA TERRE.*

On convient généralement que le globe de la terre a deux mouvemens ; l'un diurne par lequel il tourne autour de son axe, dont la période est de 24 heures, & qui forme le jour ou le nyctemeron.

L'autre annuel & autour du soleil se fait dans une orbite elliptique, durant l'espace de 365 jours 6 heures, ou plutôt 365 jours 5 heures 49 minutes qui forment l'année. Voyez *AXE.*

C'est du premier mouvement, qu'on déduit la diversité de la nuit & du jour, voyez *NUIT & JOUR*, & c'est par le dernier qu'on rend raison de la vicissitude des saisons, &c. Voyez *SAISON, PRINTEMPS, ÉTÉ, HIVER, &c.*

On distingue dans la terre trois parties ou régions ; savoir, 1°. La partie extérieure, c'est celle qui produit les végétaux, dont les animaux se nourrissent. 2°. La partie du milieu ou la partie intermédiaire qui est remplie par les fossiles, lesquels s'étendent plus loin que le travail de l'homme ait jamais pu pénétrer. 3°. La partie intérieure ou centrale qui nous est inconnue : quoique bien des auteurs la supposent d'une nature magnétique, que d'autres la regardent comme une masse ou sphère de feu ; d'autres comme un abyme ou amas d'eau, surmonté par des couches de terre ; & d'autres enfin, comme un espace creux & vuide, habité par des animaux qui ont, selon eux, leur soleil, leur lune, leur plante, & toutes les autres choses qui leur seroient nécessaires pour leur subsistance.

Il y en a aussi qui divisent le corps du globe en deux parties, la partie extérieure qu'ils appellent *écorce*, & qui renferme toute l'épaisseur des couches solides ; & l'intérieure qu'ils appellent *noyau*, qui est d'une nature différente de la première, & qui est remplie, suivant leur sentiment, par du feu, de l'eau ou quelque autre matière que nous ne connoissons point.

La partie extérieure du globe, ou bien nous présente des inégalités, comme des montagnes & des vallées, ou est plane & de niveau, ou creusée en canaux, en fentes, en lits, &c. pour servir aux mers,

aux rivières, aux lacs, &c. *V. RIVIERE, LAC, Océan, &c.*

La plupart des physiciens supposent, que ces inégalités sont provenues d'une rupture ou bouleversement des parties de la terre, laquelle a eu pour cause des feux ou des eaux souterraines.

Burnet, Stenon, Woodward, Whiston & d'autres supposent, que dans son origine & dans son état naturel, la terre a été parfaitement ronde, unie & égale ; & c'est principalement du déluge qu'ils tirent l'explication de la forme inégale & irrégulière que nous lui voyons ; sur quoi voyez *DÉLUGE, TREMBLEMENT DE TERRE, &c.*

On trouve dans la partie extérieure de la terre différens lits qu'on suppose être des sédimens dont les eaux de différens déluges étoient chargées, c'est-à-dire, des matières de différentes espèces qu'elles ont déposées, en se séchant ou en formant des marais. On croit aussi qu'avec le temps, ces différentes matières se sont durcies en différens lits de pierre, de charbon, d'argile, de sable, &c.

Le d^r. Woodward a examiné avec beaucoup d'attention ces différens lits, leur ordre, leur nombre, leur situation par rapport à l'horizon, leur épaisseur, leurs intersections, leurs fentes, leur couleur, leur consistance, &c. & il a attribué l'origine de leur formation au grand déluge. Il suppose que dans cette terrible révolution, les corps terrestres furent dissous & se confondirent avec les eaux, & qu'ils y furent soutenus de façon à ne former avec elles qu'une masse commune. Cette masse des particules terrestres ayant donc été mêlée avec l'eau, se précipita ensuite au fond, selon cet auteur, & cela suivant les loix de la gravité, les parties plus pesantes s'enfonçant les premières, puis de plus légères, & ainsi de suite. Il ajoute que les différens lits dont la terre est composée se formerent par ce moyen, & qu'ayant acquis peu à peu de la solidité & de la dureté, ils ont subsisté depuis en cet état. Il prétend enfin, que ces sédimens ont été parallèles, puis concentriques, & que la surface de la terre qui en étoit formée étoit parfaitement unie & régulière,

mais que les tremblemens de terre, les éruptions des volcans, &c. y ayant produit peu à peu divers changemens, l'ordre & la régularité des couches se sont altérées; de sorte que la surface de la terre a pris la forme irrégulière que nous lui voyons à présent. Tout cela, comme l'on voit, est purement hypothétique & conjectural. Voyez à ce sujet le premier article de l'*hist. nat. de M. de Buffon*.

TERRE, en *Astronomie*, c'est, suivant le système de Copernic, l'une des planetes qu'on appelle *premieres*. Voici le caractère par lequel on la désigne ☿. V PLANETE.

Dans l'hypothèse de Ptolomée, la terre est le centre du système. V SYSTÈME.

Le grand point qui distingue le système de Ptolomée & celui de Copernic, c'est que le premier de ces auteurs suppose la terre en repos, & que l'autre la fait mouvoir; c'est-à-dire, que l'un la met dans le centre, & fait tourner autour d'elle de l'orient à l'occident le soleil, les cieux & les étoiles; au lieu que l'autre, supposant les cieux & les étoiles en repos, fait mouvoir la terre de l'occident à l'orient. Voyez SYSTÈME DE COPERNIC & DE PTOLOMÉE.

L'industrie des Astronomes de notre siècle a mis hors de doute le mouvement de la terre. Copernic, Gassendi, Kepler, Hooek, Flamsteed, &c. se sont sur-tout fait par-là une réputation à jamais durable.

Il est vrai que d'anciens philosophes ont soutenu ce même mouvement: Cicéron dit dans ses questions tusculanes, que Nicetas de Syracuse avoit découvert le premier, que la terre a un mouvement diurne, par lequel elle tourne autour de son axe dans l'espace de 24 heures; & Plutarque de *placit. philosoph.* nous apprend, que Philolaüs avoit découvert son mouvement annuel autour du soleil. Environ cent ans après Philolaüs, Aristarque de Samos soutint le mouvement de la terre, en termes encore plus clairs & plus forts, suivant que nous l'apprend Archimede dans son traité de *numero arenæ*.

Mais les dogmes trop respectés de la religion païenne, empêcherent qu'on ne suivit davantage ces idées; car Cleanthes ayant accusé Aristarque de sacrilege, pour

vouloir faire mouvoir de sa place la déesse Vesta & les autres divinités tutélaires de l'univers, les philosophes commencerent alors à abandonner un sentiment qui paroïsoit si dangereux.

Plusieurs siècles après, Nicolas de Cæsa, cardinal, fit revivre cet ancien système; mais ce sentiment ne fut pas fort en vogue jusqu'à Copernic, qui démontra ses grands usages & ses avantages dans l'Astronomie. Il eut bientôt pour lui tous ceux qui osèrent se dépouiller d'un préjugé vulgaire & qui ne furent point effrayés de censures injustes. Aussi Kepler son contemporain n'hésite-t-il pas de dire ouvertement: *Hodierno tempore præstantissimi quique philosophorum & astronomorum Copernico adstipulantur: secta est hæc glacies; vincimus suffragiis melioribus: cæteris penè sola obstat superstitione aut metus à Cleantibus.*

Les argumens qu'on a allégués contre le mouvement de la terre, sont foibles ou frivoles. On objecte:

1°. Que la terre est un corps pesant & par conséquent, ajoute-t-on, peu propre au mouvement.

2°. Que si la terre tourne autour de son axe en vingt-quatre heures, ce mouvement devoit renverser nos maisons, nos bâtimens, &c.

3°. Que les corps ne tomberoient pas précisément sur les endroits qui sont au dessous d'eux lorsqu'on les laisse échapper. Une balle, par exemple, qu'on laisseroit tomber perpendiculairement à terre, tomberoit en arriere de l'endroit sur lequel elle auroit été avant que de tomber.

4°. Que ce sentiment est contraire à l'Écriture.

5°. Qu'il contredit nos sens qui nous représentent la terre en repos, & le soleil en mouvement.

Les preuves qu'on donne du mouvement de la terre sont d'une espece bien différente, & portent à l'esprit une évidence à laquelle on ne sauroit se refuser; ce qui vient de ce qu'elles sont tirées des observations & des phénomènes actuels & non des raisonnemens vagues; les voici en raccourci: on y trouvera la réponse à celles des objections précédentes qui sont les moins déraisonnables.

1°. Le soleil doit également paroître en mouvement, & la terre en repos à un spectateur placé sur la terre, soit que le soleil se meuve, & que la terre soit en repos; soit qu'au contraire, ce soit le soleil qui reste en repos, & la terre qui se meuve. Car supposons la terre en T (*Pl. d'Astron. fig. 26.*) & le soleil en I . Le soleil paroitra alors en Υ ; & supposant que le soleil se meuve dans une orbite qui entoure la terre de 1 en 2, il paroitra ensuite en ϑ ; & s'il continue à aller en 3, il paroitra en π , de sorte qu'il semblera toujours se mouvoir dans l'écliptique, suivant l'ordre des signes.

Supposons maintenant la terre en 1 & le soleil en T . Le soleil sera vu, ou paroitra alors en Ω ; que la terre avance de 1 à 2; & le soleil paroitra alors aux habitans de la terre avoir avancé de Ω en η ; & si la terre parvient en 3, le soleil paroitra s'être avancé de η jusqu'en \rightarrow , & ainsi de suite, suivant l'ordre des signes de l'écliptique.

Le soleil paroitra donc toujours également se mouvoir, soit qu'il se meuve réellement ou qu'il soit en repos, & ainsi on ne doit faire aucun cas de l'objection qu'on tire des apparences sensibles. *Voyez VISION.*

2°. Si l'on suppose qu'une des planetes se soit mue d'une certaine quantité de l'occident à l'orient, le soleil, la terre & les autres planetes, doivent paroître aux habitans de cette premiere planete s'être mus d'une même quantité en sens contraire. Car imaginons une étoile M , (*fig. 55.*) dans le zénith d'un habitant d'une planete placé en T , & supposant que la planete ait tourné sur son axe de l'occident à l'orient, le soleil paroitra après un certain espace de temps être arrivé au zénith de T , puis l'étoile I paroitra y être arrivée à son tour, puis N , puis la planete L , puis enfin l'étoile M , le soleil S , la planete L ; & les étoiles $M N$, paroîtront donc s'être mis en sens contraire autour de la planete. S'il y avoit donc des habitans dans les planetes, la sphere du monde, le soleil, les étoiles & les autres planetes devroient leur paroître se mouvoir autour d'eux de l'orient à l'occident. Or les habi-

tans de notre planete, c'est-à-dire, de la terre, sont sujets aux mêmes illusions que les autres.

3°. Les orbites de toutes les planetes renferment le soleil comme leur centre commun. Mais il n'y a que les orbites des planetes supérieures qui renferment la terre, laquelle n'est cependant placée au centre d'aucune de ces orbites, suivant que nous l'avons fait voir dans les articles SOLEIL & PLANETE.

4°. Comme il est prouvé que l'orbite de la terre est située entre celle de Vénus & celle de Mars, il s'ensuit delà que la terre doit tourner autour du soleil; car puisqu'elle est renfermée dans les orbites des planetes supérieures, leur mouvement pourroit à la vérité lui paroître inégal & irrégulier sans cette supposition; mais au moins sans cela elles ne pourroient lui paroître stationnaires ni rétrogrades.

5°. Les orbites & les périodes des différentes planetes autour du soleil, de la lune autour de la terre, des satellites de Jupiter & de Saturne autour de ces deux planetes, prouvent que la loi de la gravitation sur la terre, sur Jupiter & sur Saturne, est la même que sur le soleil, & que les temps périodiques des différens corps qui se meuvent autour de chacune de ces planetes, sont dans une certaine proportion avec leurs distances respectives. *Voyez PÉRIODE & DISTANCE.*

Or il est certain que dans la supposition du mouvement annuel de la terre, son temps périodique se trouveroit suivre exactement cette loi; en sorte qu'il y auroit entre son temps périodique & les temps périodiques de Mars & de Vénus, le rapport qui regne entre les temps périodiques des autres planetes, c'est-à-dire, le rapport qui regne entre les racines quarrées des cubes des distances de ces planetes au soleil; au lieu qu'on s'écarte prodigieusement de cette loi, si on suppose que ce soit le soleil qui tourne autour de la terre. En effet, si la terre ne tourne pas autour du soleil, le soleil tournera donc, ainsi que la lune, autour de la terre. Or le rapport des distances du soleil & de la lune à la terre est de 22000 à 57; & la période de la lune est d'ailleurs moindre que de vingt-huit jours,

jours, il faudroit donc (pour que la proportion des temps périodiques eût lieu) que la révolution du soleil ne se fit qu'en plus de quarante-deux ans , au lieu qu'elle n'est que d'une année. Cette réflexion seule a paru à M. Whiston d'assez grand poids pour terminer la dispute sur les deux systêmes , & pour établir le mouvement de la terre. Voy.

RÉVOLUTION.

6°. Ou bien les corps célestes tournent tous autour de la terre en 24 heures , ou bien il faut que la terre tourne dans le même temps autour de son axe ; or les planetes qui tournent autour du soleil font leur révolution en plus ou moins de temps , suivant que leurs orbites sont plus ou moins grandes , c'est-à-dire , suivant qu'elles sont plus ou moins éloignées du soleil ; d'où il s'ensuit que si les étoiles & les planetes tournoient autour de la terre , elles feroient de même leur révolution en des temps inégaux , suivant que leurs orbites ou leurs distances seroient plus ou moins grandes ; au moins seroit-il vrai que les étoiles fixes qui sont à des distances si prodigieuses de la terre , ne sauroient se mouvoir autour d'elle en 24 heures , comme on suppose que les sont les planetes les plus voisines.

7°. Dans tous les ouvrages de la nature qui sont soumis à notre connoissance , le créateur paroît agir par les moyens les plus courts , les plus aisés & les plus simples ; or , si la terre paroît être en repos , & les étoiles se meuvent , la vitesse des étoiles devra être immense , au lieu qu'il ne faudroit , pour expliquer ces mêmes effets , que supposer à la terre un mouvement plus modéré.

En effet , la moyenne distance de la lune à la terre est de 57 demi-diametres de la terre ; ce qui , supposant le demi-diametre de la terre de 3440 milles géographiques , se monte à 196080 milles ; la circonférence du cercle diurne de la lune est donc de 1231380 milles , & par conséquent son mouvement horaire de 483308 milles ; de sorte que dans chaque seconde (espace de temps moindre que celui qui est employé à chaque battement d'artere) , la lune , quoique le plus lent de tous les corps célestes , parcourt 3 milles & $\frac{1}{2}$, c'est-à-dire , plus d'une lieue & demie. Voyez

Tome XXXIII.

LUNÉ. De plus la moyenne distance du soleil à la terre est de 22000 demi-diametres de la terre , ou de 75680000 milles géographiques ; d'où il s'ensuit que le mouvement diurne du soleil , lorsqu'il est dans l'équateur , devroit être de 475270400 milles , & que par conséquent dans l'espace d'une seconde il devroit parcourir 5480 milles géographiques , ou plus de 2000 lieues ; de plus , la distance du soleil à la terre est à celle du soleil à Mars , comme 1 est à 2 ; à celle du soleil à Jupiter , comme un est à 5 & $\frac{1}{4}$; & à celle du soleil à Saturne , comme 1 est à 9 : ainsi puisque les espaces diurnes , & tous les autres espaces semblables décrits dans un même temps , devroient être entr'eux comme ces distances ; Mars devroit donc dans un clin-d'œil décrire 8222 milles , Jupiter 28688 milles , & Saturne 520652 milles , c'est-à-dire , environ 20000 lieues : enfin , les étoiles fixes étant bien plus éloignées de la terre que Saturne , leur mouvement dans l'équateur ou auprès de l'équateur , devra donc être par cette raison beaucoup plus prompt que celui de cette planete.

8°. Si la terre est en repos , & que les étoiles se meuvent d'un mouvement commun , les différentes planetes décriront chaque jour différentes spirales qui s'éloigneront jusqu'à un certain terme vers le nord , & retourneront ensuite vers le terme opposé du côté du sud dans des limites tantôt plus & tantôt moins étroites.

Car les différences des distances des planetes au zénith varient chaque jour , & elles augmentent jusqu'à un certain point vers le nord , & décroissent ensuite vers le sud ; ainsi puisqu'on trouve en même temps la hauteur du pole toujours la même , & que les planetes ne retournent pas au même point du méridien , on doit conclure delà qu'elles décriront non pas des cercles , mais des spirales ; à quoi il faut ajouter que comme les différentes planetes ne conservent pas toujours la même distance de la terre , mais qu'elles s'en approchent quelquefois , & que d'autres fois elles s'en éloignent , elles décrivent donc de plus grandes spirales à de plus grandes distances , & de plus petites spirales à de plus petites distances : de plus , puisque leur mouvement devient plus lent

M

lorsque la planète est plus éloignée de la terre, il s'ensuit de là que les plus grandes spirales devront être décrites en moins de temps que les plus petites; or, toute cette complication de mouvemens en spirale peut-elle être admise, lorsqu'on a un moyen si simple d'y suppléer, en admettant le mouvement de la terre?

9°. On trouve que la force de la gravité décroît à mesure qu'on approche de l'équateur, & cela arrive dans tous les corps qui ont un mouvement sur leur axe; & dans ceux-là seulement, parce que c'est en effet le résultat nécessaire d'un pareil mouvement. Voyez GRAVITÉ & FIGURE DE LA TERRE.

En effet, lorsqu'un corps tourne sur son axe, toutes les parties, ou tous les corps qui lui appartiennent, font un effort continu pour s'éloigner du centre; ainsi l'équateur étant un grand cercle, & les parallèles allant toujours en diminuant vers les poles, c'est dans l'équateur que la force centrifuge est la plus grande, & elle décroît vers les poles en raison des diamètres des parallèles, à celui de l'équateur. Or la force de la gravité détermine les différentes parties vers le centre du système total; & par conséquent la force centrifuge qui agit en sens contraire de la force de la gravité, retarde la descente des graves, & elle la retarde d'autant plus qu'elle est plus grande. Le docteur Keiff prouve par le calcul que la force de la gravité est à la force centrifuge vers l'équateur, comme 289 est à 1, & que par conséquent les corps qui s'y trouvent y perdent $\frac{1}{289}$, partie du poids qu'ils auroient si la terre étoit en repos. La force centrifuge étant donc extrêmement petite vers les poles, les corps qui ne pesent à l'équateur que 288 liv. peseront aux poles 289 livres; or, on a remarqué en effet que la pesanteur est moindre à l'équateur qu'aux poles. La terre tourne donc sur son axe.

10°. Voici une démonstration du mouvement de la terre tirée des causes physiques, nous en sommes redevables aux découvertes de M. Newton; & le docteur Keiff la regarde comme très-concluante, & même sans réplique.

Il est démontré que toutes les planètes

gravitent sur le soleil, & toutes les expériences confirment que le mouvement soit de la terre autour du soleil, soit du soleil autour de la terre, se fait de manière que les aires décrites par les rayons recteurs de celui de ces deux corps qui est mobile, sont égaux en temps égaux, ou sont proportionnels au temps; mais il est démontré aussi que lorsque deux corps tournent l'un autour de l'autre, & que leurs mouvemens sont réglés par une pareille loi, l'un doit nécessairement graviter sur l'autre. Or si le soleil gravite dans son mouvement sur la terre, comme l'action & la réaction sont d'ailleurs égales & contraires, la terre devra donc pareillement graviter sur le soleil. De plus, le même auteur a démontré que lorsque deux corps gravitent l'un sur l'autre, sans s'approcher directement l'un de l'autre en ligne droite, il faut qu'ils tournent l'un & l'autre autour de leur centre commun de gravité. Le soleil & la terre tournent donc autour de leur centre commun de gravité; mais le soleil est un corps si grand par rapport à la terre, laquelle n'est, pour ainsi dire, qu'un point par rapport à lui, que le centre commun de gravité de ces deux corps, doit se trouver dans le soleil même, & peu loin de son centre; la terre tourne donc autour d'un point qui est situé dans le corps du soleil; & on peut dire par conséquent qu'elle tourne autour du soleil.

En un mot, supposer la terre en repos, c'est confondre & détruire tout l'ordre & toute l'harmonie de l'univers; c'est en renverser les loix; c'est en faire combattre toutes les parties les unes avec les autres; c'est vouloir enlever au créateur la moitié de la beauté de son ouvrage, & aux hommes le plaisir de l'admirer. En effet, on rend par là inexplicables & inutiles les mouvemens des planètes; & cela est si vrai, que ceux des astronomes modernes qui avoient soutenu cette opinion avec le plus de zèle, ont été obligés de l'abandonner lorsqu'ils ont voulu calculer les mouvemens des planètes. Aucun d'eux n'a jamais tenté de calculer ces mouvemens dans des spirales variables, mais ils ont tous supposé tacitement dans leur théorie que la terre se mouvoit sur son axe, & ils

ils ont changé par-là les mouvemens diurnes en cercles.

Riccioli, par exemple, qui par ordre du pape, s'opposa de toutes ses forces au mouvement diurne de la terre, comme contraire à l'Écriture-sainte, fut cependant obligé, pour construire des tables qui se rapportassent un peu aux observations, d'avoir recours au mouvement de la terre.

C'est ce qu'avoue franchement le P. des Châles de la même société. P. Ricciolus *nullas tabulas aptare potuit quæ vel mediocriter observationibus responderent, nisi secundum systema terræ motæ*; & cela quoiqu'il s'aidât de tous les secours étrangers qu'il pouvoit tirer des épicycles.

Le système qui suppose la terre en repos, est donc par lui-même absolument inutile dans l'Astronomie, & on n'en doit pas faire beaucoup de cas en Physique, puisque ceux qui le soutiennent sont obligés à tout moment d'avoir recours à l'action immédiate de la divinité, ou bien à des raisons & à des principes inconnus.

Il y a des auteurs qui rejettent le mouvement de la terre comme contraire à la révélation, parce qu'il est fait mention dans l'Écriture-sainte du lever & du coucher du soleil; qu'il y est dit, par exemple, que le soleil s'arrêta dans le temps de Josué, & qu'il recula dans le temps d'Ezéchias.

Mais on ne doit entendre autre chose par lever du soleil, que le retour de son apparition sur l'horizon au dessous duquel il avoit été caché; & par son coucher, autre chose que son occultation au dessous de l'horizon après avoir été visible pendant un temps au dessus; ainsi lorsque l'Esprit-saint dit dans l'Écclésiaste, *le soleil se leve & se couche, & revient à l'endroit d'où il étoit parti*, il n'entend par-là rien autre chose, sinon que le soleil qui auparavant avoit été caché, se voit de nouveau sur l'horizon; & qu'après avoir paru, il se cache de nouveau pour reparoître ensuite à l'orient; car c'est là ce qui paroît à une personne qui voit le soleil, & par conséquent c'est cela, & rien de plus que les Écritures ont dû avoir en vue.

De même lorsque dans Josué, x. 22. 23, il est dit que le soleil & la lune se font arrêtés, ce qu'on doit entendre dans cet endroit par le mot de *station*, c'est que ces luminaires n'ont point changé de situation par rapport à la terre; car en disant, *soleil, arrête-toi sur Gédéon, & toi lune, sur la vallée d'Ayalon*, ce général du peuple de Dieu n'a pu demander autre chose, sinon que le soleil qui paroïsoit alors sur cette ville ne changeât point de situation; or de ce qu'il demande au soleil de s'arrêter dans la même situation, on seroit très-mal fondé à conclure que le soleil tourne autour de la terre, & que la terre reste en repos.

Gassendi distingue fort à propos à ce sujet deux livres sacrés; l'un écrit qu'on appelle *la bible*, l'autre qu'on appelle *la nature* ou *le monde*; c'est ce qu'il développe dans ce passage singulier. « Dieu » s'est manifesté lui-même par deux lumières, l'une celle de la révélation, » & l'autre celle de la démonstration; or » les interpretes de la première sont les » théologiens, & les interpretes de l'autre » sont les mathématiciens; ce sont ces » derniers qu'il faut consulter sur les matières dont la connoissance est soumise » à l'esprit, comme sur les points de foi » on doit consulter les premiers; & » comme on reprocheroit aux mathématiciens de s'éloigner de ce qui est de » leur ressort, s'ils prétendoient révoquer » en doute, ou rejeter les articles de » foi, en vertu de quelques raisonnemens » géométriques, aussi doit-on convenir » que les théologiens ne s'écartent pas » moins des limites qui leur sont marquées, quand ils se hasardent à prononcer sur quelque point des sciences naturelles au dessus de la portée de ceux qui ne sont pas versés dans la géométrie & dans l'optique, en se fondant seulement sur quelque passage de l'Écriture-sainte, laquelle n'a prétendu nous rien » apprendre là dessus ».

Après avoir ainsi prouvé le mouvement de la terre, il faut observer de plus que la terre va dans son orbite de manière que son axe se maintient constamment parallèle à lui-même. V AXE & PARALLÉLISME.

L'axe de la terre a cependant un petit mouvement autour des poles de l'écliptique ; c'est de ces mouvemens que dépend la précession des points équinoxiaux. Voyez MUTATION & PRÉCESSION.

Sur l'inclinaison de l'axe de la terre, voyez INCLINAISON, ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ.

TERRE, en Géometrie, est ce globe mêlé de parties solides & fluides que nous habitons. Voyez TERRAQUÉE ; voyez aussi Océan, MER, CONTINENT, &c. Wolf & Chambers. (O)

TERRE, couches de la, (Hist. nat. Minéralogie.) *strata telluris* ; l'on nomme couches de la terre les différens lits ; ou bancs de terres, de pierres, de sables, &c. dont notre globe est composé. Pour peu qu'on observe la nature, on s'aperçoit que le globe que nous habitons est recouvert d'un grand nombre de différentes substances, disposées par couches horizontales & parallèles les unes aux autres, lorsque quelque cause extraordinaire n'a point mis obstacle à ce parallélisme. Ces couches varient en différens endroits, pour le nombre, pour leur épaisseur, & pour la qualité des matières qu'elles contiennent ; dans quelques terrains on ne trouvera en fouillant à une très-grande profondeur, que deux, trois, ou quatre couches différentes ; tandis que dans d'autres, on trouvera trente ou quarante couches placées les unes au dessus des autres. Quelques couches sont purement composées de terres, telles que la glaise, la craie, l'ochre, &c. d'autres sont composées de sable, de gravier ; d'autres sont remplies de cailloux & de gallets, ou de pierres arrondies, semblables à celles que l'on trouve sur le bord des mers & des rivières ; d'autres contiennent des fragmens de roches qui ont été arrachés ailleurs & rassemblés dans les lieux où on les trouve actuellement ; d'autres couches ne sont composées que d'une roche suivie, qui occupe un espace de terrain quelquefois très-considérable ; ces roches ne sont point par-tout de la même nature de pierre ; tantôt c'est de la pierre à chaux, tantôt c'est du gypse, du marbre, de l'albâtre, du grès, du schiste, ou de l'ardoise, & souvent il arrive que

la roche qui forme une couche, est elle-même composée de plusieurs bancs, ou lits de pierres, qui diffèrent entre elles : on trouve des couches qui sont remplies de matières bitumineuses ; c'est ainsi que sont les mines de charbon de terre. Voyez CHARBON MINÉRAL. D'autres sont un amas de matières salines ; c'est ainsi que se trouvent le natron, & le sel gemme. Voy. ces articles.

Plusieurs couches enfin, ne sont que des amas de substances métalliques, & de mines qui semblent avoir été transportées par les eaux dans les endroits où nous les trouvons, après avoir été arrachées des endroits où elles avoient pris naissance.

V. l'article MINES. Toutes ces différentes couches sont quelquefois remplies de coquilles, de madrepores, de corps marins, de bois, & d'autres substances végétales, d'ossement de poissons & de quadrupèdes, & d'un grand nombre de corps entièrement étrangers à la terre.

Toutes ces circonstances qui accompagnent les couches de la terre, ont de tout temps exercé l'imagination des physiciens ; ils ont cherché à rendre raison de l'arrangement qu'ils y remarquoient, & des autres phénomènes qu'elles présentent : la position horizontale de la plupart de ces couches, & la situation parallèle qu'elles observent entre elles, ont fait aisément sentir qu'il n'y avoit que les eaux qui eussent pu leur donner cet arrangement uniforme. Une expérience très-simple suffit pour confirmer cette idée ; si l'on jette dans un vase plein d'eau, quelques poignées de terre, de sable, de gravier, &c. chacune de ces substances s'y déposera plutôt, ou plus tard, en raison de sa pesanteur spécifique, & le tout formera plusieurs couches qui seront parallèles les unes aux autres : cela posé, on a conclu qu'il falloit que les couches de la terre eussent aussi été formées par des substances qui avoient été délayées dans un fluide immense, d'où elles se sont successivement déposées. Comme l'histoire ne nous a point conservé le souvenir d'une inondation plus universelle que celle du déluge, les naturalistes n'ont point fait difficulté de le regarder comme le seul auteur des couches de la terre ; parmi ceux qui

ont adopté ce sentiment, Woodward occupe le premier rang ; il suppose que les eaux du déluge ont détrempé & délayé toutes les parties de notre globe, & que lorsque les eaux se retirèrent, les substances qu'elles avoient détrempées, se déposèrent & formerent les différens lits dont nous voyons la terre composée. Cette hypothèse, plus ingénieuse que vraie, a eu un grand nombre de sectateurs ; cependant pour peu que l'on y fasse attention, on verra que le prétendu détrempement de toute la masse de notre globe, est une idée très-chimérique. De plus, il n'est point vrai que les couches de la terre se soient déposées en raison de leur pesanteur spécifique, vu que souvent quelques-unes de ces couches, composées de substances plus légères, sont au dessous des couches composées de matières plus pesantes.

En général le déluge n'est point propre à rendre raison de la formation des couches dont nous parlons ; on ne peut nier qu'il n'en ait produit quelques-unes ; mais ce seroit se tromper, que de les lui attribuer toutes indistinctement, comme ont fait quelques auteurs. En effet, comment concevoir qu'une inondation passagère, qui, suivant le récit de Moïse, n'a pas même duré une année, ait pu produire toutes les couches de substances si différentes, dont les différentes parties de notre globe sont composées ?

Le sentiment le plus vraisemblable sur la formation des couches de la terre, est celui qui en attribue la plus grande partie au séjour des mers qui ont successivement, & pendant plusieurs siècles, occupé les continents qui sont aujourd'hui habités. C'est au fond de ces mers que se sont déposées peu à peu les différentes substances que leurs eaux avoient détrempées ; les fleuves qui se rendent dans les mers, charient sans cesse un limon qui ne peut manquer à la longue de former des dépôts immenses, qui haussent le lit de ces mers, & les force à se jeter vers d'autres endroits.

Notre globe étant exposé à des révolutions continuelles, a dû changer de centre de gravité, ce qui a fait varier l'inclinaison de son axe, & ce mouvement a pu suffire

pour mettre à sec quelques portions du globe, & pour en submerger d'autres. La disposition & la nature de quelques couches de la terre, nous fournissent même des preuves convaincantes que les eaux de la mer ont couvert & ont abandonné à plusieurs reprises, les mêmes endroits de la terre. Voyez l'article FOSSILES.

Ce seroit cependant se tromper, que d'attribuer à la mer seule la formation de toutes les couches que nous voyons sur la terre ; les débordemens des rivières portent sur les terrains qu'elles inondent, une quantité prodigieuse de limon, qui au bout de plusieurs siècles, forment des lits que l'œil distingue facilement, & par lesquels on pourroit compter le nombre des débordemens de ces rivières, dont le lit par-là même est souvent forcé de changer.

Quelques pays présentent aux yeux des couches d'une nature très-différente de celle dont nous avons parlé jusqu'ici ; ces couches sont des amas immenses de cendres, de pierres calcinées & vitrifiées, de pierres ponceuses, &c. Il est aisé de sentir que ces sortes de couches n'ont point été produites par les eaux ; elles sont l'ouvrage des embrasemens souterrains & des volcans, qui dans différentes éruptions ont vomis ces matières à des intervalles quelquefois très-éloignés les uns des autres : telles sont les couches que l'on trouve en Sicile près du mont Etna, en Italie près du mont Vésuve, en Islande près du mont Hécla, &c. c'est l'inspection de ces sortes de couches, qui a fait croire à Lazzaro Moro, que toutes les couches de la terre n'avoient été produites que par des volcans, d'où l'on voit qu'il a étendu à tout notre globe les phénomènes qui n'existoient que dans la contrée qu'il habitoit, & dans d'autres qui sont sujettes aux mêmes révolutions.

Un grand nombre de montagnes ne sont formées que d'un assemblage de couches de terre, de pierres, de sable, &c. placés les unes au dessus des autres. On a fait voir en quoi elles diffèrent des montagnes primitives, qui sont aussi anciennes que le monde. Voyez l'article MONTAGNES. Les montagnes par couches sont d'une

formation plus récente que les autres, puisqu'elles contiennent souvent des substances qui ne sont que des débris des montagnes primitives. Quelques-unes des montagnes composées de couches, sont souvent très-élevées. M. Sulzer a fait en Suisse une observation qui prouve qu'elles ont été couvertes autrefois par les eaux; en effet ce savant naturaliste a trouvé que le mont Rigi étoit couvert d'une couche, composée d'un amas de cailloux & de pierres roulées de toutes sortes d'especes, & liées par un *gluten* sablonneux & limoneux, qui n'en faisoit qu'une seule masse.

A l'égard du dépôt qui a formé les *couches de la terre*, il ne s'est point toujours fait de la même manière; quelquefois ce dépôt s'est fait dans des eaux tranquilles, & sur un fond uni; alors les couches produites par ce dépôt, se sont trouvées horizontales & unies; mais lorsque le dépôt est venu à se faire dans des eaux violemment agitées, ces couches ont eu des inégalités, voilà pourquoi l'on rencontre quelquefois des lits dans lesquels on remarque comme des bosses & des ondulations, & des substances en désordre & confondues ensemble. Lorsque le dépôt des matières détremées & charriées par les eaux, s'est fait contre la groupe d'une montagne primitive, les couches qui ont été déposées, ont dû nécessairement prendre la même inclinaison que le terrain qui leur a servi d'appui; delà vient l'inclinaison que l'on remarque dans de certaines couches.

Enfin l'on remarque que les *couches de la terre* sont quelquefois brisées & interrompues dans leur cours; il paroît naturel d'attribuer ces interruptions aux ébranlemens causés par les tremblemens de terre, par les affaissemens de certains terrains, occasionés par les excavations qu'ont fait les eaux souterraines. (—)

TERRE, *révolutions de la*, (*Hist. nat. Minéralogie.*) pour peu que l'on jette les yeux sur notre globe, on trouve des preuves convaincantes qu'il a dû éprouver autrefois, & qu'il éprouve encore de temps à autres, des changemens très-considérables. Les physiciens ont donné le nom de *révolutions* aux événemens naturels,

par lesquels la terre est altérée en tout, ou dans quelques-unes de ses parties. L'histoire nous a transmis la mémoire d'un grand nombre de ces révolutions; mais il y en a un plus grand nombre encore qui est demeuré dans la nuit des tems, & dont nous ne sommes assurés que par les débris & les ravages, dont nous voyons des traces dans presque toutes les parties du globe que nous habitons: c'est ainsi que Moïse nous a transmis dans la Genèse, le souvenir du déluge universel; l'histoire profane nous a parlé des déluges de Deucalion & d'Ogygès; mais aucuns monumens historiques ne nous ont appris l'époque de plusieurs autres révolutions très-marquées, qui ont considérablement altéré la surface de la terre.

Ces *révolutions de la terre* sont de deux especes, il y en a qui se sont fait sentir à la masse totale de notre globe, & l'on peut les appeller *générales*; d'autres n'opèrent des changemens que dans de certains lieux, nous les appellerons *locales*; quelques-uns de ces changemens sont opérés par des causes qui agissent sans cesse; d'autres sont opérés par des causes momentanées.

Tous les physiciens conviennent aujourd'hui que la terre s'est aplatie par ses poles, & qu'elle s'est par conséquent étendue vers l'équateur. On a lieu de présumer pareillement que l'axe de la terre a changé d'inclinaison & de centre de gravité; il est aisé de sentir que des changemens de cette nature, ont dû faire une impression très-forte sur la masse totale de notre globe; ils ont dû changer totalement le climat de certains pays, en présentant au soleil des points de la terre différemment de ce qu'ils étoient auparavant; ils ont dû submerger les parties de la terre qui étoient continent, & en mettre à sec d'autres qui servoient de bassin ou de lit à la mer; & ces changemens si considérables ont pu influer sur les productions de la nature, c'est-à-dire, faire disparaître de dessus la terre certaines especes d'êtres, & donner naissance à des êtres nouveaux: telles sont les révolutions les plus générales, que nous présumons avoir été éprouvées par la terre.

Il en est d'autres, qui, sans avoir entièrement changé la face de la terre, n'ont pas laissé de produire sur elle des altérations très-considérables; de ce nombre sont sur-tout les tremblemens de terre; par leurs moyens nous voyons que les montagnes sont fendues, & quelquefois englouties dans le sein de la terre; des lacs, des mers viennent prendre la place du continent; les rivières sont forcées de changer leur cours; des terrains immenses sont abymés & disparoissent; des isles & des terres nouvelles sortent du fond des eaux. Voyez TREMBLEMENS DE TERRE.

Une expérience journalière & funeste nous apprend que les vents déchaînés, poussent souvent avec violence les eaux des mers, sur des portions du continent qu'elles inondent, & d'où ensuite elles ne peuvent plus se retirer. Ces mêmes causes arrachent quelquefois des parties considérables de la terre ferme, & en font des isles: c'est ainsi que l'on est en droit de présumer que la Sicile a été autrefois arrachée de l'Italie; la Grande-Bretagne a été séparée du continent de la France; les isles de l'Archipel du continent de l'Asie, &c.

Ces effets ont été quelquefois produits par plusieurs causes combinées; les feux souterrains & les tremblemens de terre ont souvent frayé la route aux eaux des mers, qui, elles-mêmes ont été mises dans un mouvement impétueux par les vents, & alors les ravages ont été plus terribles.

Dés causes moins violentes operent encore des altérations très-frappantes à la surface de notre globe; les eaux des pluies détrempent & détachent peu à peu les terres & les pierres des montagnes, & s'en servent pour combler les vallées; les rivières entraînent sans cesse un limon très-abondant, qui, au bout de quelques siècles, forme des terres aux endroits qui auparavant étoient entièrement couverts par les eaux; c'est ainsi que l'on peut conjecturer que les eaux du Rhin ont formé peu à peu le terrain de la Hollande. C'est ainsi que les eaux du Rhône ont vraisemblablement produit l'île de la Camargue. Les eaux du Nil ont formé à l'embouchure de ce fleuve le Delta, &c. Les eaux

de la Seine ont produit les mêmes effets en Normandie.

La force de l'air & des vents suffit pour transporter des montagnes entières de sable; & par-là, d'un pays fertile en faire un désert aride & affreux; nous avons un exemple dans les déserts de la Lybie & de l'Arabie.

Les volcans en vomissant de leurs flancs des amas immenses de cendres, de sable, de pierres calcinées, de lave, altèrent totalement la face des terrains qui les environnent, & portent la destruction dans tous les lieux qui en sont proches. Voyez VOLCAN.

Nous voyons toutes ces causes, souvent réunies, agir perpétuellement sur notre globe; il n'est donc point surprenant que la terre ne nous offre presque à chaque pas qu'un vaste amas de débris & de ruines. La nature est occupée à détruire d'un côté, pour aller produire de nouveaux corps d'un autre. Les eaux travaillent continuellement à baisser les hauteurs & à hausser les profondeurs. Celles qui sont renfermées dans le sein de la terre la minent peu à peu, & y font des excavations qui détruisent peu à peu les fondemens. Les feux souterrains brisent & détruisent d'autres endroits; concluons donc que la terre a été & est encore exposée à des révolutions continues, qui contribuent sans cesse, soit promptement, soit peu à peu, à lui faire changer de face. Voyez les articles FOSILLES, TREMBLEMENT DE TERRE, VOLCANS, LIMON, TERRE, couches de la terre, &c. (—)

TERRE, (*Chymie & Physique.*) c'est un corps solide qui sert de base à tous les autres corps de la nature. En effet, toutes les expériences & les analyses de la chymie, lorsqu'elles sont poussées jusqu'où elles peuvent aller, nous donnent une terre; c'est là ce qui a fait regarder la terre comme un principe élémentaire des corps; mais c'est une erreur que de la regarder comme un élément, ou comme un corps parfaitement simple; toutes les terres que nous pouvons appercevoir par nos sens, sont dans un état de combinaison & de mixtion, & quelquefois d'agrégation, & même de surcomposition

Ce sont les différentes combinaisons de la *terre*, les différentes élaborations & atténuations, qui leur donnent des propriétés si variées, & quelquefois si opposées.

Le célèbre Becher regarde tous les corps de la nature, comme composés de trois *terres*, dont les différentes combinaisons & proportions produisent des êtres si variés.

La première *terre* est celle qu'il appelle *vitrescible*; elle se trouve dans les sels, dans les cailloux, dans les métaux, & c'est à elle qu'est due la propriété de se vitrifier par l'action du feu.

La seconde *terre* de Becher est celle qu'il nomme *sulfureuse* ou *inflammable*, & que Stahl a depuis nommée *phlogistique*. C'est cette *terre* qui donne aux corps de la nature l'éclat, la couleur, l'odeur, & la propriété de s'enflammer. Voyez l'article PHLOGISTIQUE.

La troisième est suivant Becher, la *terre mercurielle*, elle est propre aux métaux, & leur donne la faculté d'entrer en fusion; tandis que les deux autres *terres* leur sont communes avec les végétaux & les animaux. Voyez MÉTAUX.

Quelque dénomination qu'on veuille donner à ces différentes *terres*, il est certain que les analyses chimiques nous font trouver des *terres* de nature différente dans tous les corps qui tombent sous nos sens. Il n'est point douteux que l'eau la plus pure ne contienne une portion de *terre*, avec laquelle elle est intimement combinée au point de ne pas perdre sa transparence; cette *terre* se montre aussi-tôt qu'on fait évaporer l'eau; c'est ainsi qu'une goutte d'eau de pluie, mise sur une glace bien nette, y laisse une tache après qu'elle est évaporée. Tous les sels, tant acides qu'alkalins, tant fluides que solides, ne sont que des *terres* combinées avec de l'eau.

L'air contient une portion sensible de *terre*. L'eau contenue dans l'air est chargée de ce principe; les vapeurs, les fumées, les émanations qui s'élèvent dans notre atmosphère, ne peuvent manquer d'y porter sans cesse une grande quantité de *terres* diversement modifiées.

Ce sont des particules inflammables,

c'est-à-dire, des terres qui servent d'aliment au feu. En appliquant l'action du feu à toutes les substances, tant végétales qu'animales & minérales, le résultat est toujours une *terre*; on la trouve dans les cendres, dans la suie, dans les sels, dans les huiles, dans la partie aqueuse que l'on nomme *phlegme*; en un mot dans tous les produits des opérations qui se font à l'aide du feu, les végétaux & les animaux donnent une *terre* lorsqu'ils entrent en pourriture; mais toutes ces *terres* n'ont point les mêmes propriétés; d'où il est aisé de conclure qu'elles ne sont point parfaitement pures, mais dans un état de combinaison.

C'est la *terre* qui sert de base à toutes ces substances, c'est elle qui est la cause de leur accroissement & de leur entretien; les pierres, les métaux ne sont que des composés de *terres*. Mais vainement cherche-t-on dans la nature une *terre* pure, si elle existoit seule, elle échapperait à tous nos sens; ainsi quand on parle d'une *terre* pure, cette pureté n'est que relative. (—)

TERRE, (*Hist. nat. Minéral.*) on a vu dans l'article qui précède ce que les chimistes entendent par *terre*; nous allons examiner ici la nature des substances, à qui on donne ce nom dans la minéralogie.

On peut définir les *terres* des substances fossiles solides, composées de particules déliées, qui n'ont que peu ou point de liaison entr'elles, qui ne sont point solubles dans l'eau, qui demeurent fixes au feu, & qui quand elles sont pures, n'ont ni saveur, ni odeur.

Les différentes *terres* que l'on rencontre sur notre globe, varient considérablement pour leurs couleurs, leurs mélanges & leurs propriétés, c'est là ce qui a déterminé les naturalistes à en faire différentes classes, relativement à ses propriétés. Woodward divise toutes les *terres*, 1°. en celles qui sont onctueuses ou douces au toucher; 2°. en celles qui sont rudes au toucher. Stahl, relativement aux effets que l'action du feu produit sur les *terres*, les divise en *terres vitrifiables*, c'est-à-dire, que l'action du feu change en verre, & en *calcinables*, que le feu convertit en chaux. Wolterdorff divise les *terres* en *argilleuses*, dont la propriété est de prendre de la liaison dans l'eau

Peau & de durcir dans le feu, & en *alkalines*, qui, comme les sels alkalis, se dissolvent par les acides, & que l'action du feu convertit en chaux. Cartheuser, dans sa minéralogie, fait deux classes de *terres*; il appelle les premières *terres dissolubles*. Ce sont celles qui sont propres à se détremper, & rester quelque temps mêlées avec l'eau, telles sont les argilles, les terres savonneuses, &c. Il nomme les secondes *terres indissolubles*; ce sont celles qui ne se détrempent point dans l'eau, & qui se déposent promptement au fond; telles sont la craie, la marne, &c.

Le célèbre Wallerius divise les *terres* en quatre classes. La première est celle des *terres en poussière*, elles n'ont aucune liaison, sont sèches au toucher, ne se détrempent point dans l'eau, & n'y prennent point de corps; mais elles s'y gonflent & occupent un plus grand espace. Il les nomme *terres maigres*, & les subdivise en deux genres; savoir, le terreau, *humus*, & la craie.

2°. Les *terres onctueuses* ou compactes, telles que les argilles, dont les parties ont de la ténacité, qui paroissent grasses au toucher, qui se détrempent dans l'eau, & peuvent ensuite prendre une forme.

3°. Les *terres composées*, ce sont celles qui sont mêlées de substances étrangères, salines, métalliques, bitumineuses, sulfureuses, &c.

4°. Les sables qui doivent avec plus de raison être mis au rang des pierres que des *terres*.

Enfin M. Emmanuel Mindez Dacosta, de la société royale de Londres, a divisé les *terres* en trois classes, qu'il subdivise en sept genres. Selon cet auteur, 1°. la première classe est celle des *terres* qui sont naturellement humides, d'un tissu compacte & douces au toucher, telles sont les *terres* bolaires, les argiles & les marnes.

2°. La seconde classe est celle des *terres* qui sont naturellement sèches, d'un tissu lâche, & qui sont rudes au toucher; dans cette classe on met la craie & les ochres.

3°. La troisième classe est celle des *terres* composées, elles sont mélangées de substances étrangères, qui sont qu'elles ne sont

jamais pures; telles sont les glaises & le terreau.

Telles sont les principales divisions que les minéralogistes nous ont données des *terres*; il est aisé de sentir qu'elles sont purement arbitraires, & fondées sur les différens points de vue, sous lesquels ils ont considéré ces substances, & l'on voit que souvent ils se sont arrêtés à des circonstances purement accidentelles, & qui ne nous peuvent rien apprendre sur les qualités essentielles qui mettent de la différence entre les *terres*.

Quelques auteurs ont fait différentes classes des *terres*, & leur ont assigné des dénominations, d'après les usages auxquels on les employoit dans les arts & métiers; c'est ce qui a donné lieu aux divisions des *terres* en *médicinales* & en *mécaniques*; par les premières, on entend celles que le préjugé ou l'expérience a fait trouver propres aux usages de la médecine & de la pharmacie, telles que les *terres* bolaires, les *terres* sigillées, dont l'efficacité n'est communément due qu'aux parties ferrugineuses & étrangères, qui y sont mêlées dans différentes proportions, tandis que ces *terres* n'agissent point du tout par elles-mêmes, ou si elles agissent, ce ne peut être que comme absorbantes, & alors elles sont calcaires, parce que les *terres* calcaires étant les seules qui se dissolvent par les acides, sont aussi les seules qui peuvent passer dans l'économie animale: quant aux *terres* argilleuses & non calcaires, les substances avec qui elles sont mêlées, peuvent produire quelque effet, mais les *terres* elles-mêmes sont incapables de passer au delà des premières voies dans le corps humain, n'étant point solubles dans les acides, & par conséquent elles ne peuvent y rien produire, sinon d'obstruer, d'embarasser, & de charger l'estomac de ceux à qui on le donne.

Les *terres mécaniques* sont celles que l'on emploie dans différens arts & métiers, telles sont les *terres colorées* dont on se sert dans la peinture, les *terres* à potier, les *terres* à foulon, les *terres* à pipes, les *terres* à porcelaine, &c.

On a encore donné différentes dénominations aux *terres*, selon les noms de diffé-

rens endroits dont on les fait venir, c'est ainsi qu'on a appelé la *terre* de Lemnos, *terre cimolée*, *terre* de Cologne, &c.

Quoi qu'il en soit de ces différentes divisions & dénominations de *terres*, il est certain que le regne minéral ne nous en offre point qui soient parfaitement pures, elles sont toujours mêlées de plus ou moins de substances étrangères, qui sont la cause de leurs couleurs, de leur saveur, & des autres qualités que l'on y découvre. Les végétaux, les animaux & les minéraux se décomposent sans cesse à l'aide du mouvement; les eaux se chargent de molécules qui en ont été détachées, & elles vont porter ces molécules à la *terre*, qui par-là devient impure & mêlée. L'air lui-même est chargé de particules salines, volatiles & inflammables, qu'il doit nécessairement communiquer aux *terres* qu'il touche & qu'il environne; c'est donc un être de raison qu'une *terre* parfaitement pure. (—)

TERRES des isles Antilles, (*Minéralogie.*) toutes les différentes *terres*, dont le sol des isles Antilles est composé, sont tellement remplies de particules métalliques, qu'on pourroit les regarder en général comme des *terres* minérales: mais si on les considère avec attention, il sera aisé de les distinguer en *terres* purement minérales, servant, pour ainsi dire, de matrice à la formation des minéraux & en *terres* accidentellement minérales; c'est-à-dire, que les minéraux tout formés s'y trouvent mêlés & confondus par des causes étrangères; ce que l'on peut attribuer aux bouleversemens occasionés par les tremblemens de *terre*, aux pluies abondantes, & aux torrens grossis, qui, se précipitant du haut des montagnes, inondent le fond des vallées, délaient les *terres*, & y déposent les particules minérales entraînées par la force du courant. D'après cette distinction, il se forme naturellement deux classes. La première comprend toutes les espèces de *terres* bitumineuses & sulfureuses, les *terres* vitrioliques, les alumineuses, celles même qui contiennent du sel marin, les ochres rouges & jaunes hauts en couleur, & généralement toutes les *terres* de substance métallique.

Dans la seconde classe sont les *terres*

meubles, propres à la culture, les différentes sortes d'argilles, comme les glaises, les *terres* à potier, les maines, les *terres* bolaires & les espèces de craie. Les sables peuvent être compris dans cette seconde classe, étant plus ou moins mêlés de substances minérales, & de particules métalliques ferrugineuses, toutes formées & attirables par l'aimant, ainsi que j'ai éprouvé plusieurs fois.

Selon la nature de ces *terres*, on y trouve beaucoup de roches & de pierres détachées, composées des mêmes substances, mais plus atténuées & mieux liées, sans cependant être moins apparentes au coup-d'œil.

Les *terres* des isles Antilles propres à la culture, sont de différentes couleurs, on en voit de grises mêlées de petites pierres ponces, comme il s'en trouve beaucoup aux quartiers du fort Saint Pierre, du Corbet, du Prêcheur & de la basse-pointe à la Martinique; les *terres* rouges du morne des casseaux à la Capsterre de la même isle, étant lavées par les pluies, présentent à l'œil une multitude de paillettes noires, très-brillantes, qui ne sont autre chose que du fer tout formé & attirable par l'aimant. Les mornes rouges & de Cambala, en l'isle de la Grenade, contiennent beaucoup d'une pareille *terre*, mais dont les paillettes sont moins apparentes; cette espèce ne manque pas à la Guadeloupe; elle durcit beaucoup en se séchant, & se divise en grosses masses presque parallépipèdes, ou à peu près cubiques, lorsqu'elle a été étendue par couches d'épaisseur d'un pié.

La plupart des *terres* jaunâtres contiennent du gravier, on y trouve quelquefois des marcassites brillantes, qui, étant poussées au feu, se dissipent en fumées sulfureuses.

Certaines *terres* brunes mêlées de jaune, contiennent beaucoup de fer: on en voit de cette espèce dans l'isle de la Grenade, au quartier des fauteurs, près de Levera, chez le sieur Louis le jeune, au pié d'un gros rocher, dont les éclats brillent comme de l'acier poli. Ce fer est aigre, & entre difficilement en fusion; il a besoin de beaucoup de substances calcaires pour le désouffrer.

Les terres blanchâtres, sèches, se réduisent facilement en poussière, & sont moins propres à la culture que les précédentes. Les meilleures de toutes, sont les terres brunes, moyennement grasses, & celles qui ne sont pas d'un noir trop foncé: on en trouve beaucoup de cette sorte, tant à la Martinique qu'à la Guadeloupe, à Ste. Lucie, à S. Vincent, à la Grenade, & dans presque toutes les isles un peu considérables.

Plusieurs cantons fournissent de la terre propre à blanchir le sucre. C'est un argille semblable à celle de Rouen, dont on fait des pipes; elle est blanche, & ne fait point effervescence avec les acides. Voyez les remarques à la fin de l'article SUCRE.

Près de la rivière de l'Ayon, à la Dominique, au côté du vent, on trouve dans les falaises une terre grise, blanchâtre, mêlée de pailletés brillantes qui se dissipent au feu: cette terre contient beaucoup de fer & un peu de cuivre; quelques particuliers prétendent qu'il se trouve des mines d'argent aux environs.

Les terres à potier & celles dont on peut faire de la brique, sont assez communes dans plusieurs endroits des isles.

Aux environs de la rivière Simon, près de la grande rivière, en l'isle de la Grenade, on trouve sur le bord de la mer un sable noir très-brillant & fort pesant. Celui de l'Ance-noire, à la basse terre de la même isle, est un peu moins éclatant; mais il tient, ainsi que le précédent; beaucoup de fer attirable par l'aimant; il y a lieu de présumer qu'on pourroit y trouver de l'or, en le travaillant selon l'art.

On rencontre dans plusieurs montagnes de la Martinique & ailleurs, de petits amas d'une terre, couleur de cendre blanchâtre, fine, compacte, en consistance de pierre, ayant quelque rapport à la marne, mais plus dure; elle se broie & craque entre les dents, sans être sablonneuse ni pâteuse, à peu près comme de la terre à pipe cuite; les negres la nomment *taouia*; ils la mangent avec une sorte d'appétit qui dégénere en passion si violente, qu'ils ne peuvent se vaincre: malgré les dangers auxquels l'usage de cette terre les expose, ils perdent le goût des choses

saines, deviennent bouffis, & périssent en peu de temps. On a vu plusieurs hommes blancs possédés de la manie du *taouia*; & j'ai connu deux jeunes filles, en qui le desir si naturel à leur sexe, de conserver ses graces, se trouvoit anéanti par l'appétit de ce funeste poison, dont un des moindres effets est de détruire l'embonpoint & de défigurer les traits du visage.

Le remede le plus efficace qu'on ait trouvé jusqu'à présent, est de faire prendre au malade deux ou trois cuillerées d'huile de ricinus ou palma christi, nouvellement tirée à froid; on en continue l'usage tous les matins pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que les évacuations aient emporté la cause du mal: mais il est à propos de s'y prendre de bonne heure, & ne pas laisser le temps à la terre de se fixer dans l'estomac, où elle formeroit une masse, qu'aucun remede ne pourroit détacher.

Au défaut de *taouia*, les maniaques mangent de la terre commune, des especes de petits cailloux, des pipes cassées, & d'autres drogues non moins préjudiciables à la santé. Article de M. LE ROMAIN.

TERRE à foulon, (*Hist. nat. des fossilles.*) terre fossille, grasse, onctueuse, friable étant sèche, pleine de nitre, & d'un très-grand usage en Angleterre pour dégraisser les laines.

Cette terre, qu'on nommoit simplement *fuller's-earth*, est si précieuse dans toute la grande Bretagne, pour l'apprêt de ses étoffes de laine, que l'exportation en a été défendue sous les mêmes peines que celle de ses laines même; en effet, cette terre, la meilleure de toutes pour son usage, est telle que la Hollande, la France & l'Espagne n'en possèdent point de pareille.

On en trouve près de Ryegate en Surrey, près de Maidstone dans la province de Kent, près de Nutley en Suffex, près de Wooburn en Bedfordshire, près de Brickhill en Staffordshire, & dans l'isle de Skies en Ecoffe. Dans la province de Surrey, on creuse cette terre dans des trous en forme de puits, dont les côtés sont soutenus comme ceux du charbon.

On voit entre Brickhill & Wooburn une

grande bruyere qui couvre quelques collines pleines de cette même terre. Le trou est un vaste découvert, creusé en forme de cône renversé, qui montre la couleur & l'épaisseur de différens lits de sable, au dessus desquels on trouve la terre à foulon à environ cinquante ou soixante piés de la surface. Sous la surface de la terre, à un pié de profondeur est une couche de sable fin, jaune, rougeâtre, de l'épaisseur de neuf à dix piés; ensuite pendant trente à quarante piés il y a divers lits de sable gris & blanc; plus bas, une couche de deux à trois piés de sable gras, mêlé de veines rougeâtres; puis un pié de terre médiocrement grasse, encore un peu sableuse; enfin la terre à foulon pure pendant environ sept à huit piés.

Ce banc de terre est distingué en différentes couches; l'assiette de ces bancs est sur un plan horizontal régulier, qui, communément, en toutes sortes de lits & couches de terre ou mines, annonce une grande étendue. Les ouvriers sont employés à fouiller cette terre avec la pioche, & deux hommes suffisent à en fouiller & charger dans un chariot mille livres pesant dans un jour; cette charge vaut, prise sur le lieu, quatre schellings, 4 liv. 12 s. tournois.

Cette terre est d'une couleur gris-verdâtre, qui se dégrade à l'air; sa consistance, médiocrement ferme, se divise aisément en morceaux à la pioche; à sécher, elle devient dure comme du savon; sa qualité est grasse & pleine de nitre. Elle ne se dissout qu'en la remuant beaucoup; le sédiment qui s'en forme lorsqu'il est séché, est doux & gras au toucher, très-friable, & se réduit entre les doigts dans une poudre presque impalpable, qui semble se perdre dans les pores de la peau, &c. Cette poussière vue au microscope est matte, opaque, & n'a point le brillant des parties sableuses; ces qualités la rendent très-propre à s'insinuer dans les pores de la laine, & à s'imbiber de sa graisse, sans offenser le tissu de l'étoffe par les plus violens frottemens. (D. J.)

TERRE LEMNIENNE, *terra lemnia*, sorte de terre médicale, astringente, d'une consistance grasse, & d'une couleur rou-

geâtre, dont on se sert dans le même cas que des bols. Voyez BOLS.

Elle prend son nom de la terre de Lemnos, d'où on l'apporte principalement.

On la met souvent en gâteaux ronds qu'on cachete, ce qui la fait nommer terre figillée.

TERRE DE POUZZOLES, sorte de terre rougeâtre, dont on se sert en Italie au lieu de sable.

La meilleure est celle qui se trouve auprès de Pouzzoles, de Baies & de Cumes, dans le royaume de Naples; & la première de ces villes lui a donné son nom.

Cette terre mêlée avec la chaux fait le meilleur mortier qui soit possible. Voyez MORTIER. Il se durcit & se pétrifie dans l'eau; il pénètre les pierres à feu noires, & les blanchit. On s'en sert beaucoup pour la construction des môles, & des autres bâtimens qu'on élève dans les places maritimes. Agricola présume que la terre de Pouzzoles est d'une nature sulfureuse & alumineuse. Voyez Vitruve, Plin, de Lorme, &c. qui tous font un grand cas de cette terre.

TERRE SAMIENNE ou TERRE DE SAMOS, *terra Samia*, sorte de bol ou terre astringente, venant de l'isle de Samos, dans la mer Egée. Voyez TERRE.

La meilleure est appelée par Dioscoride *collyrium*, parce qu'on l'emploie dans les médecines de ce nom: elle est blanche, fort luisante, douce, friable, de bon goût, & un peu glutineuse sur la langue.

Il y en a une autre espèce plus dure, plus sale & plus glutineuse, qu'on appelle *aster Samius*, à cause de plusieurs pailles brillantes qu'on y trouve quelquefois, & qui sont disposées en forme de petites étoiles.

Chacune de ces deux espèces est regardée comme fort astringente, & propre à dessécher & à guérir les blessures. Elles ont beaucoup de qualités communes avec le bol d'Arménie. Voyez ARMÉNIEN & BOL.

Il y a aussi une pierre qu'on nomme pierre de Samos, *λιθος Σαμιος*, & qui se tire de quelques mines dans la même isle. Cette pierre est blanche; elle s'attache à

la langue quand on l'y met dessus, & passe pour être astringente & échauffante. Les orfèvres s'en servent aussi pour polir l'or, & lui donner de l'éclat.

TERRE SIGILLÉE, *terra sigillata*, voyez SIGILLÉE.

TERRE VERTE, (*Hist. nat. des fossiles.*) nom d'une terre dure, d'un verd bleu foncé, qu'on trouve par couchés de grands morceaux plats, qui ont quatre ou cinq piés de diametre; on les casse irrégulièrement en les coupant, ce qui fait qu'on nous l'apporte en pieces de différentes grosseurs. Cette terre est lisse, luisante, douce au toucher, & semblable à quelques égards au morochtus; elle s'attache fermement à la langue, & ne teint point les mains en la maniant, mais en la frottant sur un corps dur, elle y imprime une rayure blanchâtre qui tire sur le verd; elle ne fermente point avec les acides, & prend en la brûlant une couleur brune foncée. On la fouille dans l'île de Chypre, dans le voisinage de Vérone & en plusieurs endroits de ce royaume; on l'emploie beaucoup pour la peinture, sur-tout la peinture à fresque, parce qu'elle donne un verd durable, & qu'on la mêle utilement avec d'autres couleurs. (*D. J.*)

A. N. Terres à pipe. Les terres à pipe rangées par quelques minéralogistes dans la classe des marnes, sont de véritables argilles, ainsi que s'en est assuré M. Rigault, chimiste de la marine, résidant à Calais; il a reconnu que celles dont la pesanteur spécifique est la plus grande, étoient aussi, toutes choses égales, celles avec lesquelles on faisoit les meilleures pipes. Les terres dont on se sert à Gouda en Hollande & à Dunkerque, viennent d'Andenne, dans le voisinage de Namur, d'Autraches, village du Brabant, & d'Angleterre. Elles se tirent à vingt ou vingt-cinq piés de profondeur. Nous allons parler de diverses préparations de ces terres pour en former des pipes.

La pipe est un long tuyau délié, fait ordinairement d'une terre cuite très-fine: à l'un des bouts, qui est recourbé, elle a un petit vase, qu'on nomme *fourneau*, dans lequel on met le tabac pour l'allumer & le fumer. On fait des pipes de diverses

façons, de courtes, de longues, de façonnées, d'unies, de vernissées & de différentes couleurs; il y en a aussi d'argent, de bois, dont le fourneau est revêtu en dedans de fer blanc; les Turcs y emploient des roseaux ou des bois troués comme des chalumeaux, au bout desquels ils attachent une espece de noix de terre cuite qui sert de fourneau, & qu'ils détachent après avoir fumé: les tuyaux de ces pipes s'emboîtent & se démontent pour être pliés plus commodément dans un étui. Les pipes des Negres sont formées d'un fourneau de terre rougeâtre, qu'ils nomment *cachinbo*, auquel ils adaptent pour tuyau un petit roseau ou un brin de fougere du pays. Les Sauvages se servent de *calumets* industrieusement travaillés. La Chine, la Perse & le Mogol fournissent aux cabinets des curieux des pipes très-belles & très-artistement faites.

L'usage de fumer du tabac ou quelque autre plante mordicante est très-ancien, puisqu'on le trouve également établi chez les Sauvages & chez les nations les plus policées; son antiquité est si reculée, qu'il seroit difficile de lui fixer une époque certaine. Les peuples fumeurs, comme les Hollandois & autres, ont cherché à raffiner sur la façon de fumer. Il y en a qui, pour éviter la chaleur de la fumée qui leur échauffoit la bouche, la font passer par des tuyaux longs de bois, de métal, & quelquefois de cuir; d'autres, pour rendre la fumée plus douce, la font passer au travers de l'eau. Ceux qui font un usage fréquent de la pipe & qui l'ont presque continuellement à la bouche, comme le menu peuple, & sur-tout les marins, ne se plaisent qu'à fumer dans des pipes dont le tuyau est fort court, afin que les papilles de leur langue, qui sont émoussées par la chaleur de la pipe, excitent en eux quelque sensation par l'âcreté du tabac; ces derniers préfèrent même pour leur usage des pipes calcinées par la fumée, à des pipes neuves, & les achètent fort cher lorsqu'ils peuvent en trouver.

Les pipes de terre blanche, connues en Europe sous le nom de pipes de Hollande, quoiqu'on en fabrique ailleurs, se distinguent en général en pipes à talon & pipes

fans talon , qu'on nomme *cajottes* ou *cachotes* , ou *pipe à la capucine*. Ces pipes , qui sont ordinairement gravées & unies , se divisent relativement à la grosseur de leurs têtes ou fourneaux , en grosses , moyennes & petites ; en *croches* , c'est-à-dire , dont l'angle des têtes fait un angle droit avec les queues ; en *demi-croches* , dont l'inclinaison des têtes tient le milieu entre celles des croches & celle des pipes ordinaires ; en *guinguettes* gravées ou unies , c'est-à-dire , en pipe dont le fourneau est très-petit ; en *angloises* , dont le talon est pointu , au lieu qu'il est plat dans toutes les autres qui en ont un ; en *fal-bala* , ou pipe dont le tuyau est courbé en demi-cercle , qui est particulière à la manufacture de Saint-Omer , & qui ne sort point du pays d'Artois.

Selon les divers pays où l'on travaille à faire des pipes , on se sert de différentes terres ; mais afin que les pipes soient blanches , on observe dans tous que l'argille qu'on y emploie ne contienne point de fer , parce qu'elle rougiroit à la cuisson. Indépendamment de la finesse de la terre , qui fait le principal mérite des pipes , on a une extrême attention de l'épurer du sable & des pyrites qu'elle pourroit contenir. Lorsque la terre contient des parties ferrugineuses , qui , dans la cuite des pipes , leur procurent une couleur rougeâtre , pour détruire cette couleur ferrugineuse qui , jusqu'à présent , avoit paru indestructible , pour l'empêcher de se développer pendant la cuite , & pour rendre les pipes extrêmement blanches , on peut faire usage du procédé que le sieur *Charles-Marie Roussel* , manufacturier de Saint-Omer , pratique avec succès depuis plus de quarante ans. Cette opération consiste à boucher presque toutes les ouvertures pratiquées dans la partie supérieure du four , lorsque le feu y est allumé , & de ne point laisser évacuer la fumée. Le four étant chargé de pipes , on le tient fermé pendant trois quarts d'heure , de manière que la fumée épaisse , dont le four est rempli , puisse noircir les pipes ainsi que l'intérieur du fond. Après les avoir tenues ainsi pendant trois quarts d'heure , on débouche les ouvertures ; alors le feu devenant plus

actif , il consomme la matière fuligineuse qui est déposée sur les pipes. Cette opération se répète d'heure en heure pendant les vingt-deux ou vingt-quatre heures que dure la cuite. Sur la fin de la cuite on charge le foyer d'une plus grande quantité de bois qu'à l'ordinaire ; on tient les ouvertures débouchées , on laisse éteindre le feu de lui-même , ainsi qu'il est d'usage dans toutes les autres manufactures. Les pipes , cuites de cette manière , sont aussi blanches que celles de Hollande , au lieu qu'elles auroient été rouges si , à l'ordinaire , on eût laissé sortir la fumée par les issues du four.

Lorsqu'on veut préparer de la terre à pipe , on commence par la laisser tremper pendant une demi-journée dans une cuve pleine d'eau pour la rendre souple & maniable ; on la travaille ensuite avec un *louchet* , ou instrument coupant comme une petite bêche , après quoi on la met sur une table à l'épaisseur d'un demi-pié , & pour la corroyer on la bat avec une barre de fer plus ou moins de temps suivant sa qualité. Plus la terre est fine , plus elle a besoin d'être battue pour devenir maniable & liante. Le *batteur* ou l'ouvrier qui prépare la terre , en ôte tous les corps étrangers qu'il y aperçoit , & lorsqu'il y trouve du gravier ou des taches ferrugineuses , il les met de côté pour servir au raccommodage des pots. Lorsqu'il porte les terres préparées dans le magasin , il en garnit les murs avec des planches ou des nattes , afin qu'elles ne contractent ni l'humidité qui peut y régner , ni ne se chargent du sable & de la chaux qui pourroient se détacher des murs ; & afin qu'elles sechent plus promptement , il place les tas ou monceaux qu'il en fait à quelque distance les uns des autres. Son atelier , qui est clos de murs & bien couvert , contient trois cuves cerclées en fer , larges de deux piés & profondes d'environ vingt pouces. Elles sont placées entre le mur à côté les unes des autres sur la même ligne & sur des madriers. A côté de ces cuves est un établi solidement posé , d'environ deux pouces d'épaisseur , de quatre piés huit pouces de longueur & de dix pouces de largeur. Tout l'intérieur de l'at-

telier est garni de nattes ou de planches ; de peur que la terre qui tombe sur le carreau dans les différentes manipulations qu'on lui fait subir ne contracte quelques saletés. Les ustensiles du batteur sont un *maillet de bois* pour écraser les morceaux de terre qui se trouvent trop gros pour les mettre à détremper ; une *mande*, ou manne d'osier, garnie intérieurement de toile, pour porter la terre où il en est besoin ; un *barreau*, ou barre de fer triangulaire, dont un des côtés est plus étroit que les deux autres ; une *étampe*, ou *dame* en terme d'architecture, qui est une pile de bois qui sert à battre & comprimer la terre dans les cuves ; une *palette*, ou louchet, pour remuer la terre lorsqu'elle est détrempee, la transporter d'une cuve à l'autre, ou pour la mettre sur l'établi ; un *battoir de bois* semblable à celui dont les blanchisseuses se servent ; une *rafete*, ou ratissoire de fer pour enlever la terre qui est collée sur l'établi après qu'elle a été battue ; une *écumette*, ou cercle de fer percé de plusieurs trous, sur lequel on ajuste une étamine de crin, ou un treillis ferré de fil de laiton, pour enlever les ordures légères qui étoient engagées dans la terre, & qui viennent à nager à la surface de l'eau lorsqu'elle est détrempee ; une *brosse de crin* pour nettoyer l'établi avant d'y battre la terre ; un *piqueron*, ou bout de chevron arrondi, dont les extrémités sont presque terminées en pointe, & dont on se sert dans les manufactures de Tournay pour *seraaber*, ou battre la terre dans la troisieme cuve.

Quoique la terre soit détrempee au point qu'il le faut, elle ne sauroit cependant être employée par les *rouleurs* & *mouleurs*, qu'elle n'ait acquis une certaine consistance, soit par l'évaporation des parties aqueuses dont elle est trop chargée, soit en la mêlant avec des terres seches, des *seraabes*, ou rognures de pipes molles, ou même des pipes molles cassées que les mouleurs & les *trameuses* ramassent avec autant de soin que de propreté, & qu'on met sécher dans un grenier ; c'est pourquoi le batteur ayant pris avec sa palette une certaine quantité de terre détrempee, il en fait un lit d'environ trois pouces d'é-

paisseur dans la premiere cuve dont l'eau est écoulee, égalise bien la surface de ce lit sur lequel il met une couche de *seraabes* très-seches d'environ deux pouces d'épaisseur ; & en enfonçant jusqu'au fond de la cuve le tranchant de fer de sa palette, il coupe les *seraabes* qui sont trop grosses, afin qu'en devenant plus petites elles s'incorporent mieux avec l'argille détrempee. Après cette opération, il met sur ces deux premieres couches un nouveau lit de terre détrempee, qu'il recouvre comme la premiere fois d'un second lit de *seraabes*. Ces quatre lits étant bien rangés, il les comprime avec la *dame* ou l'*étampe*, jusqu'à ce qu'il juge par la diminution de leur volume que les *seraabes* ont absorbé par leur incorporation l'eau surabondante de la terre détrempee. Ces quatre premiers lits étant bien pilés ou *étampés*, ils les couvrent de quatre autres, en observant les mêmes proportions & la même manœuvre qu'il a faite sur les premiers. Quoique cette opération ne dure qu'un quart d'heure, elle est très-pénible par l'adhérence de l'*étampe* à la terre, ce qui la rend très-difficile à relever.

Après ce procédé le batteur *seraabe* la terre, c'est-à-dire, qu'il la bat par petites tas avec un battoir, afin qu'elle lui coûte moins de peine lorsqu'il est question de la battre sur l'établi. A Tournay on se sert du piqueron à la place du battoir.

Après ces préparations préliminaires, la terre seroit bien en état d'être travaillée, mais elle ne formeroit pas des pipes d'une couleur uniforme, parce que les *seraabes* ne sont pas encore assez intimement mêlés. Pour parvenir à ce dernier point de perfection, le batteur prend à peu près cent livres de la terre qui a été *seraabée* dans la cuve, la pose sur l'établi, en fait un lit long & étroit, le frappe plusieurs coups du plat du barreau pour égaliser la surface & en réduire l'épaisseur à environ deux pouces, & en forme des cubes de quatre-vingts à cent livres que le maître ouvrier vient contrôler, c'est-à-dire, vient couper par tranches avec un fil de fer, pour voir si la couleur est parfaitement uniforme, & si les rouleurs peuvent les mettre en œuvre. Lorsqu'en

battant la terre le batteur s'aperçoit qu'il y a des parties qui sont encore seches, il leur donne des *brouillards*, c'est-à-dire, qu'il souffle dessus avec le plus de force qu'il peut de l'eau qu'il a dans sa bouche, afin de les humecter au point où elles doivent l'être.

En Hollande on se sert de moyens plus expéditifs qu'aucun de ceux dont on se sert en Flandre & que nous venons de rapporter. Après avoir réduit la terre en pâte liée, les Hollandois la pétrissent, en font des pains d'un pié de longueur, de six pouces de largeur & d'épaisseur, & les mettent ensuite dans un moulin pour rendre leur substance plus homogène. Ce moulin consiste en une barre de fer établie perpendiculairement entre deux poutres. La partie supérieure de cette barre tourne dans des collets de fonte qui sont incrustés dans la poutre d'en haut, la partie inférieure entre dans une crapaudine de même métal qui porte sur la poutre d'en bas. Cette barre est mue circulairement au moyen d'un levier qui est fortement attaché dans la partie supérieure, & qui s'étend jusqu'à l'endroit où l'on ajoute une barre de fer courbée, à laquelle on attèle un cheval qui fait tourner cette barre par un mouvement circulaire. Ce moulin est renfermé dans un tonneau ouvert par en haut, & fixé par en bas sur un plancher qui lui sert de fond. Les douves de ce tonneau ont un pouce & demi d'épaisseur & sont exactement jointes les unes aux autres par quatre cercles de fer. Sa largeur est de deux piés & sa hauteur de trois piés & demi. La hauteur de ce tonneau est partagé en quatre parties égales, qui sont autant de lames de fer fixées à la barre de fer verticale. Ces lames, qui sont placées horizontalement, sont chargées de quatre autres de même proportion, qui s'élèvent perpendiculairement à la hauteur de six pouces; elles portent le nom de *couteaux*, & en font réellement l'office en coupant & divisant en morceaux très-minces les pains de terre qu'on a mis dans le tonneau. Cette terre, ainsi corroyée, sort par les deux trous quarrés qui sont au bas du tonneau; & lorsqu'on ne la trouve pas

assez pétrie, on la passe au moulin jusqu'à trois fois.

La terre ayant reçu toutes les préparations nécessaires, on la porte sur la table des rouleurs qui en font des rouleaux, & leur donnent à peu près la forme de ceux que les pipes doivent avoir. Lorsqu'il y a une certaine quantité de ces rouleaux faits, les ouvriers les assemblent par poignées de quinze, qu'ils nomment *douzaine*, arrangent chaque poignée sur trois couches, dont la première est composée de six rouleaux, la seconde de cinq, & la troisième de quatre. Lorsque ces rouleaux ont acquis une consistance suffisante, on les détache des poignées pour les percer avec une broche de fer; quand la broche est entrée dans le rouleau de toute sa longueur, on donne un coup de pouce à la boule de terre qui doit former la tête de la pipe, pour commencer à lui faire prendre l'inclinaison qu'elle doit avoir dans le moule. On met ensuite la pipe & la broche dans un moule de cuivre qu'on a eu soin de frotter d'huile pour que la terre ne s'attache point aux parois du moule qui est formé de deux pièces, sur chacune desquelles est gravée en creux la moitié de la forme extérieure de la pipe, ainsi que les ornemens qu'on veut y mettre. Les deux pièces du moule étant posées l'une sur l'autre, on les ajuste régulièrement au moyen des *repotes*, qui sont de petits avancemens hors du moule, & qui sont percés pour y mettre des chevilles, afin que les deux pièces du moule ne se dérangent pas. Le moule étant ainsi disposé, on le met dans une petite presse qui est assujettie sur une table par des vis & des écrous. Cette presse est formée d'une gouttière de fer fondu & brut, dont l'intérieur est revêtu par deux planches, une de fer poli, & l'autre de bois, qui est retenue entre les parois de la gouttière par deux boulons de fer qui lui servent de conducteurs lorsque le mouleur presse la planche par la vis qui entre dans l'écrou; en serrant cette vis la planche de fer est fortement pressée contre le moule qui s'appuie sur la planche de bois. Au moyen de cette presse & du moule, le tuyau de la pipe est formé tout d'un

Un coup ; mais pour perfectionner la tête qui n'est encore qu'ébauchée , on laisse le moule dans la presse , on forme le *godet* ou fourneau , en écartant la terre avec l'*index* , & en la répandant également tout autour. On prend ensuite l'*étampeux* , ou poinçon de fer , qu'on fait entrer dans la tête du moule , pour que les parois de la pipe soient d'une égale épaisseur , & que son talon ne soit pas endommagé : à l'endroit de l'*étampeux* qui est fixé pour la longueur de la tête de la pipe , le mouleur attache solidement un morceau de cuir qui lui sert d'arrêt. La pipe étant sortie du moule ; on la perfectionne avec l'*estriqueux* , ou instrument de fer qui emporte les *bavures* , ou petites irrégularités qui se trouvent sur la pipe ; quand elle a acquis une certaine consistance , on la reprend de nouveau pour en ôter avec un couteau les *bavures* de la tête , & en arrondir les arêtes avec un petit boulon de cuivre ou de corne. La pipe étant assez affermie pour supporter le dernier poli , la marque de l'ouvrier & la dentelle , on la frotte avec deux *pierres de torrent* ou deux cailloux dans lesquels on a creusé des calibres de la grosseur du tuyau & de la tête de la pipe.

La marque de l'ouvrier , ou de la manufacture , s'imprime sur le tuyau , à deux ou trois pouces de distance du talon , avec une espee de lame de fer où sont gravés différentes ciselures & caracteres. La *dentelle* se fait en parcourant le pourtour de la tête avec une petite scie , & en mettant le boulon dans le fourneau ou godet de la pipe pour lui servir de soutien. Lorsque le moule porté dans son creux quelques ornemens , l'ouvrier les répare à la main avec un poinçon de fer , & enleve les *bavures* qui auroient pu s'y former. En Hollande ce sont des filles qui font presque toutes ces dernières opérations : on leur donne le nom de *tramaiffeuses*.

Ce seroit inutilement qu'on prendroit autant d'attention pour donner beaucoup de blancheur aux pipes , si on les exposoit à la moindre fumée lorsqu'on les met cuire au four. Il y a des fours de deux especes ; le petit four , ou fourneau qui est fait en espee de tourelle , de cinq à

six piés de hauteur sur trente-deux pouces de largeur. Le grand four , dont le service est plus facile & qui économise beaucoup de bois , est carré & assez semblable à ceux où l'on cuit les tuiles & les briques. Comme ces grands fours n'ont point , comme les petits , de *chambre* ou de *pot* , dans lequel on renferme les pipes à couvert de la fumée , on y supplée en les renfermant dans des colonnes de terre cuite , composées de divers *boisseaux* ou petits pots de terre qui n'ont point de fond. On pose ensuite au milieu un *chandelier* , ou petit pilier de terre ; on remplit chaque boisseau de pipes qu'on élève l'une sur l'autre jusqu'à ce qu'on ait formé une colonne qui est composée de trois boisseaux lutés ensemble & mis l'un sur l'autre. On met dans chaque four jusqu'à neuf de ces colonnes sur lesquelles on forme une pyramide de tuiles creuses & gironnées. On maçonne la porte , après quoi on allume un feu qu'on fait d'abord fort doux , qu'on augmente peu à peu , & qui dure près de seize heures. Le feu s'étant éteint de lui-même , on ouvre la porte qu'on avoit maçonnée , & on ne vuide les boisseaux que lorsqu'ils sont presque froids & qu'il n'y a plus de fumée dans le four.

Tout bois n'est pas propre à chauffer ces fours , parce que lorsqu'il chauffe trop subitement , les pipes se brisent. Les bois , ou les tourbes qui prennent feu moins vite , valent mieux ; c'est pourquoi on préfère , à *Gouda* , ville de Hollande , fameuse par ses manufactures de pipes , les tourbes de Frise à celle de Hollande.

Pour que les pipes communes ne s'attachent point aux levres quand elles sont refroidies , après les avoir tirées du pot , on les détrempe dans une espee de lait qu'on fait avec une terre fine détrempee dans beaucoup d'eau ; en séchant , cette terre augmente la blancheur des pipes , & forme sur elles une espee de vernis quand on les polit avec un morceau d'étoffe un peu rude. Lorsqu'on veut leur donner un vernis plus beau que celui dont nous venons de parler , on fait bouillir pendant trois ou quatre minutes , dans quatre pintes d'eau mesure de Paris , un carteron de savon blanc ou noir , deux

onces de cire blanche & une once de gomme arabique ; pendant que ce mélange se refroidit , on l'agite avec quelques brins de balai , afin que la cire , qui ne se dissout pas dans ce mélange , soit divisée en parties si fines , qu'elle ne se rassemble pas à la surface de l'eau. Il y en a qui , à la place de la gomme arabique , préfèrent la colle de parchemin. Lorsqu'on veut donner aux pipes cet émail ou vernis qui distingue les fines d'avec les communes , on les trempe à froid dans la composition ci-dessus , on les frotte ensuite avec un morceau de flanelle.

A chaque grosse qui se vend dans les manufactures de pipes , on y en ajoute une que les Hollandois nomment la *pipe du nouveau marié* , dont le tuyau & la tête sont chargés d'ornemens en relief , & qu'on fabrique dans des moules particuliers.

En Hollande où l'économie est une vertu particulière au peuple qui constitue cette république , & où l'on se pique de beaucoup de propreté , on fait blanchir les pipes qui ont servi , en les mettant sur des grilles au dessous desquelles il y a un feu de charbons non fumans , sur lequel on les laisse jusqu'à ce qu'elles deviennent rouges & reprennent ainsi leur première blancheur. Quoique cette opération les rende plus cassantes , leur fasse perdre leur vernis , & qu'étant ainsi préparées , elles s'attachent aux lèvres , dans toutes les villes des états généraux il y a des gens qui gagnent leur vie à brûler & blanchir ainsi les pipes.

En place de pipes ordinaires , les Américains se servent de *cigales* , qui sont des feuilles de tabac roulées comme un tuyau de pipe , arrêtées par les extrémités au moyen d'un fil qu'on tient par un bout dans la bouche , qu'on allume par l'autre , & dont on se sert pour fumer.

TERRES ou REMEDES TERREUX. (*Médecine.*) Les médecins ont employé dès long-temps à titre de remèdes un grand nombre de matières pierreuses & terreuses. Le docteur Tralles , médecin de Bresslau , qui a écrit il y a environ vingt ans , un long traité sur les *remèdes terreux* , fait de ces remèdes l'énumération suivante : Du regne

animal , la crâne humain , le calcul humain , la corne de cerf , la dent de sanglier , l'ivoire , la corne d'élan , la dent d'hippopotame , les yeux ou pierres d'écrevisses , les pierres des carpes , & celles des perches , la mâchoire de brochet , le talon de lievre , l'unicorne ou l'ivoire fossile , l'unicorne vrai , le nombril de mer , les coquilles , les perles , la mere de perle , le besoard oriental & occidental , les coquilles d'œuf , les écailles d'huitre , &c. M. Tralles a oublié encore l'os de sèche , les raies des crustacées , &c. Du regne minéral , le bol d'Arménie , les terres sicliées ou figillées de divers pays , telles que la terre de Lemnos , la terre de Malte , la terre de Golberg , celle de Strigau , &c. les pierres précieuses , telles que la topaze , l'émeraude , le saphir , le rubis , l'hyacinthe , le grenat , le chrysolite , le cristal de roche , & un grand nombre d'autres pierres , telles que la pierre judaïque , la pierre de linx , la pierre néphrétique , l'ostéocolle , la pierre d'éponge ; &c. l'auteur a oublié encore ici la craie commune ou de Champagne , la marne , la craie de Briançon , le talc , la pierre d'aigle , &c.

Quant à plusieurs pierres évidemment métalliques , comme la pierre d'azur , la pierre hématite , &c. il les a sans doute omises à dessein & avec raison , car leurs vertus spécifiques & propres doivent être déduites de leurs principes métalliques plutôt que de leurs principes terreux , & il ne s'agit ici que des remèdes purement terreux. M. Tralles fait cependant une troisième classe des remèdes purement terreux , de plusieurs substances métalliques , tellement altérées par des opérations chimiques qu'elles ne sont plus , selon lui , relativement à la vertu médicinale , que des corps purement terreux ; il met dans cette classe l'antimoine diaphorétique , la céruse d'antimoine , la matière perlée , le besoardique minéral , solaire , martial , auxquels l'auteur pouvoit joindre encore le jovien , ou anti-hédique de Poterius , la magnésie blanche , le prétendu soufre fixe d'antimoine , &c. on peut très-vraisemblablement ranger dans la même classe la terre douce de vitriol & les sulfures de mer absolus , c'est-à-dire , parfaitement

calcinés ; s'il est vrai pourtant ce qui est dit dans plusieurs livres modernes de la destruction absolue des qualités médicamenteuses du fer par la dissipation totale du phlogistique. *Voyez MARS, Mat. méd.*

Quant à la question de fait, savoir si les matieres ci-dessus alléguées sont toutes purement terreuses, c'est-à-dire, insolubles dans les liqueurs aqueuses, sans goût, sans odeur, & sans activité vraiment médicamenteuses sur les solides & les fluides des animaux, ce point est examiné en détail dans des *articles* particuliers, qu'on a destinés à ceux des corps qui ont paru mériter cette discussion particulière. Toutes les matieres tirées du regne animal ont paru être dans ce cas. *V. tous ces art. particuliers & l'article SUBSTANCES ANIMALES.*

Nous répéterons seulement ici, que toutes les matieres, à tirer les substances terreuses animales, ne different entr'elles que par le plus ou moins de mucosité ou de lympe animale qu'elles contiennent ; & que ce principe étant détruit par quelque moyen que ce soit, toutes ces substances deviennent absolument identiques, & ne different plus entr'elles que par le degré de dureté : nous dirons encore qu'elles sont toutes changées en chaux vive par la calcination ; altération qui leur donne de nouvelles propriétés médicinales. *Voyez CHAUX, Chymie, & CHAUX, Médecine.*

Enfin nous observerons encore que toutes ces matieres, soit calcinées, soit non calcinées, lorsqu'elles sont devenues exactement & purement terreuses, c'est-à-dire, qu'elles ont perdu cette portion de mucosité animale, qui marque dans quelques-unes le principe terreux, comme cela arrive éminemment dans l'ivoire, &c. (*Voyez IVOIRE*), que dans cet état, dis-je, purement terreux, sec, maigre, *macer*, toutes ces matieres s'unissent aux acides, & même aux acides très-délayés. Quant aux substances terreuses & pierreuses retirées du regne minéral, il est évident qu'elles sont exactement dans le cas supposé. On peut prononcer hardiment sur celles-ci, que toutes celles qui ne sont pas calcaires, & même qui quoique de nature calcaire ne sont pas d'un tissu assez rare

pour qu'elles puissent être attaquées facilement par les acides foibles ; que celles-ci, dis-je, n'ont absolument aucune vertu médicinale. Or de toutes les matieres minérales dont nous avons donné la liste, nulle, excepté la craie, n'a cette propriété, le bol & toutes les terres scellées, qui sont spécialement regardées comme astringentes & cicatrisantes, pourroient tout au plus avoir quelque efficacité à titre de topique, mais encore cette qualité est-elle fort douteuse ; ces terres sont pour le moins fort inutiles dans l'usage extérieur ; elles sont des ingrédients impertinens de plusieurs compositions pharmaceutiques destinées à l'usage intérieur, telles que la thériaque, la confectio hyacinthe, & même de quelques autres consacrés à l'usage extérieur, comme l'emplâtre *contra rupturam* : nous n'avons pas meilleure idée des pierres précieuses. *V. l'article particulier FRAGMENS PRÉCIEUX.*

Le troisieme ordre de corps terreux, savoir les chaux métalliques, nous ont paru mériter spécialement d'être examinées chacune en particulier ; ainsi *voyez sur ce sujet les articles ANTIMOINE, MATIERE PERLÉE, MAGNÉSIE BLANCHE, VITRIOL, MARS, MATIERE MÉDICALE.*

Il résulte de ce que nous avons avancé sur les corps terreux naturels, que ceux qui sont retirés du regne animal & la craie, ont une vertu médicinale réelle, savoir la vertu absorbante (*voyez ABSORBANS*), mais qu'ils n'ont que celle-là ; & qu'ainsi, excepté le cas de la présence des acides dans les premières voies, tous ces remèdes sont purement inutiles. L'observation prouve d'ailleurs qu'ils sont souvent nuisibles : ainsi ils ont assurément mérité d'être privés de tous les titres fastueux que les anciens médecins leur avoient donnés, & qui s'étoient perpétués par la charlatanerie & la routine. Je ne fais pourtant point si c'étoit la peine d'écrire un assez gros *in-4°*. pour démontrer qu'il étoit très-douteux que les remèdes terreux passassent dans le sang ; qu'ils n'étoient point ni diaphorétiques, ni diurétiques, ni anti-spasmodiques, ni anti-épileptiques, ni roborans, ni cardiaques, ni antorgastriques, ni rafraîchissans, ni capables d'arrêter les

hémorrhagies internes, ni anti-phlogistiques, ni anti-néphrétiques, ni fébrifuges, ni spécifiques contre les fièvres éruptives, malignes & pourprées, ni contre les intermittentes, ni utiles contre les catarrhes, la goutte, & le rhumatisme, ni propres à résoudre le sang coagulé; & enfin que quelques-uns de ces remèdes ne possèdent point de vertus dépendantes de leur signature, comme par exemple l'ostéocole, celle de procurer la réunion des os, parce que cette pierre imite grossièrement la figure d'un os, &c. Quoi qu'il en soit, toutes ces assertions sont vraies, & l'ouvrage de M. Tralles, qui est ce gros *in-quarto* dont je parle, est plein de recherches & d'observations utiles; & cette prolixité que nous lui avons presque reprochée est peut-être pardonnable dans ce qu'on appelle un *traité complet*. (b)

A. N. TERRES, (*Electricité*.) Ayant déjà fait plusieurs recherches dans le regne animal & dans le regne végétal, pour connoître quelle étoit la substance qui communiquoit aux différens êtres vivans qui composent ces deux nombreuses familles, la vertu conductrice de l'électricité; & ayant prouvé, par plusieurs expériences certaines & incontestables, que l'eau seule avoit cette propriété; & que les animaux parfaitement desséchés, ainsi que les végétaux privés de toute eau surabondante, ne transmettoient plus le choc électrique, comme on peut le voir à l'art. VÉGÉTAL, & à l'article ANIMAL de ce dictionnaire, & sur-tout dans les observations de physique & d'histoire naturelle, ann. 1776, septembre pag. 211, & novembre 1776, pag. 377; il est naturel d'examiner si les diverses especes que la minéralogie, ou plutôt l'oryctologie comprend, sont des conducteurs de la commotion électrique, & à quelle substance elles doivent cette vertu. Mais comme cette science embrasse un grand nombre d'objets divers, il est nécessaire de les séparer pour éviter la confusion, & procéder avec plus de méthode, de clarté & de précision. Nous ne nous occuperons ici que des terres, réservant à d'autres articles ce qui regarde les pierres, les sels, les bitumes, les minéraux & les pétrifications.

Je réduis tout ce que j'ai à dire sur les terres, à ces deux propositions fondamentales: toutes les terres, ainsi que les végétaux & les animaux, sont des conducteurs de la commotion électrique, lorsqu'elles contiennent de l'eau dans leur substance, & elles cessent d'avoir cette vertu conductrice, dès qu'elles en sont privées, c'est donc l'eau seule qui communique aux terres la propriété de transmettre la commotion. On présume bien que je ne range pas parmi les terres proprement dites celles qui renferment une quantité notable de substances hétérogenes qui en altèrent la nature, & en font de vrais mixtes: en agir autrement, ce seroit vouloir tomber dans l'erreur; ainsi les terres salines, vitrioliques, sulfureuses & bitumineuses doivent être, pour ainsi dire, décomposées; autrement ce seroit vouloir plutôt rechercher les propriétés du sel, du vitriol, du soufre, & des bitumes, que celles qui sont propres à la terre elle-même. Ceci présupposé, nous diviserons, pour plus grande facilité, & afin d'être mieux entendus, les terres en argilleuses, & en alkales. Les premières sont, 1^o. les terres en poussière, qui sont le terreau & ses analogues, le limon & la terre à tourbe; 2^o. les terres grasses, qui sont les différentes argilles. Les terres alkales, qui sont effervescence avec tous les acides végétaux & minéraux qui les rendent solubles, sont la craie & les marnes diverses; voilà toutes les especes de terres proprement dites. Toutes ces terres diverses transmettent très-bien le choc électrique, lorsqu'elles sont humides, & on ressent une forte secousse, si elles sont partie de la chaîne électrique; mais si elles sont parfaitement desséchées, elles ne communiquent plus la commotion. Je me suis assuré de la vérité de ces deux propositions, par un grand nombre d'expériences plusieurs fois répétées sur les différentes especes des divers genres de terres contenues dans la division méthodique, rapportée précédemment; & l'appareil employé est celui que j'ai indiqué à l'article VÉGÉTAL; mais pour réussir, il faut que le dessèchement soit complet.

Si on emploie, comme je l'ai fait dans

mes premiers essais, de l'argille séchée à l'ombre, on ressentira encore la commotion. Je me servis d'abord d'une argille mise à l'ombre depuis plusieurs mois, & je ressentis la secousse électrique, ce qui alors me surprit beaucoup. J'eus ensuite recours à des argilles de plusieurs contrées qui, depuis quelques années, étoient dans mes collections d'histoire naturelle, & qui, selon les idées communes, paroissent privées de toute humidité, & le choc électrique fut encore transmis; il en fut de même d'autres argilles exposées pendant long-temps à la chaleur du soleil. Pour forcer la nature à révéler son secret, je fis sécher ces argilles dans un four; & les soumettant ensuite à l'expérience, j'eus la satisfaction de voir qu'elles ne conduisoient point le choc électrique, de même qu'il arrive aux végétaux & aux animaux parfaitement desséchés, ainsi que je l'ai prouvé. L'expérience est d'autant plus sûre, que ces argilles étoient de divers pays & de différentes couleurs; que dans le nombre il y avoit des bols, des terres saponaires, des terres à foulon, des tripolis, &c. &c. L'argille n'est aussi difficile à dessécher qu'à cause de ses parties intégrantes, qui sont compactes & liantes, grasses & tenaces, propres par conséquent à retenir & à conserver l'humidité & les particules aqueuses dont elles sont imprégnées dans le sein de la terre; aussi faut-il un puissant moyen pour les en dépouiller.

Toutes les terres desséchées ont perdu seulement l'eau qui étoit interposée dans leur substance: dans cet état de privation elles ne peuvent transmettre le choc électrique, qu'elles communiquent très-bien après qu'on leur a rendu cette eau dont on les avoit dépouillées; c'est donc l'eau seule à qui on doit attribuer cette propriété que les terres ont dans leur état ordinaire. On trouvera dans les observations de physique ann. 1777, février, pag. 116, le mémoire que j'ai lu sur ce sujet à l'académie des sciences de Paris, le 6 août 1776; on y verra le détail des expériences, les précautions prises pour en rendre le succès de plus en plus certain, ce qui regarde le *minimum* de la distance des corps soumis à l'électricité, &c. Voyez aussi l'article

SABLE dans ce dictionnaire. Cet article est de M. l'Abbé Bertholon, de Saint-Lazare des académies de Montpellier, Lyon, Dijon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, &c. &c.

TERRES DE VITRIOL. (*Chym. & Mat. méd.*) Voyez VITRIOL & MARS.

TERRE FOLIÉE DE TARTRE, (*Chym. & Mat. méd.*) La terre foliée de tartre est la même chose que ce qu'on nomme tartre régénéré. Voyez TARTRE RÉGÉNÉRÉ.

J'ajouterai seulement que pour la préparation, il est nécessaire d'employer un sel alkali très-pur; les cendres gravelées réussissent fort bien; on remarque encore que plus on emploie de vinaigre, plus les feuilletés de ce sel sont larges & blancs, outre que la surabondance de vinaigre en rendant la terre foliée plus pure, prévient encore sa trop grande alcalicité: cette terre au reste devient plus blanche & plus pure par des dissolutions, des évaporations, & des liquéfactions répétées.

Ce remède, depuis un demi-gros jusqu'à deux gros, est un bon altérant & un excellent diurétique; depuis trois jusqu'à six gros il forme un purgatif doux, qui ne cause aucun désordre dans la machine, & qui convient particulièrement dans l'hydropisie. (*D. J.*)

TERRE, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois un champ, quelquefois une certaine étendue de pays, une seigneurie.

Terre allodiale, est celle qui est possédée en franc-aleu.

Terre aumônée, celle qui a été donnée en franche aumône à l'église.

Terre emblavée, celle qui est ensemencée en blé.

Terre hermes, est une terre vacante & inculte. Voyez HERMES.

Terre jetée, est de la terre jetée & amassée de main d'homme, dans un lieu pour l'exhausser, à la différence des terres qui sont dans leur état naturel. Voyez l'article 192, de la coutume de Paris.

Terre noble, est celle qui est possédée à titre de fief ou de franc-aleu noble.

Terre titrée, est une seigneurie qui a titre de duché ou principauté, comté, marquisat, baronnie, ou châtellenie, &c.

Voyez FIEF, SEIGNEURIE, DUCHÉ, COMTÉ, &c. (A)

TERRES, (*Mesure des*). La diversité des termes employés pour la mesure des terres, fait souvent une difficulté embarrassante, arpent, journal, acre, setier, saumée, &c. sont des termes usités en parlant d'arpentage; mais si ces noms sont différens, les mesures ou les quantités qu'ils expriment ne le sont guere moins; il y a plus, c'est que le même terme ne signifie pas toujours la même chose; par exemple, l'arpent est plus ou moins grand, suivant les différentes coutumes, ce qui fait varier la pratique de l'arpentage, & la rend même plus difficile.

L'arpent est ordinairement de cent perches, mais les perches varient beaucoup; tantôt elles sont de 18 piés en tous sens, ou pour mieux dire en carré, tantôt de 20: ailleurs, elles sont de 22, de 24, &c. sur quoi il seroit à désirer qu'on pût établir dans le royaume, des mesures & des dénominations qui fussent les mêmes dans toutes les provinces; l'art de mesurer les terres deviendroit plus uniforme & plus aisé.

Plusieurs savans, amateurs d'agriculture, emploient dans leurs calculs l'arpent de cent perches, à 20 piés en carré par perche. Cette mesure moyenne entre les extrémités seroit fort commode, elle donne des comptes ronds, faciles à entendre & à manier, & dès-lors elle mériteroit la préférence.

Si l'on admettoit la perche de 20 piés en carré, en multipliant 20 par 20 pour la perche carrée, on auroit 400 piés carrés pour la perche de terre; en ajoutant à ce produit deux zéros pour multiplier par cent, le nombre des perches dont l'arpent est composé, on auroit 40000 piés carrés pour l'arpent total.

Du reste, pour faciliter les opérations de l'arpenteur, au lieu de suivre les variétés de la perche, on pourroit s'en tenir à une mesure commune & plus constante, je veux dire le pié de 12 pouces qu'on appelle *pié de roi*; ainsi, l'on n'auroit qu'à mesurer par piés les deux côtés d'une piece quelconque, piece ou carrée ou réduite en triangles, suivant les procédés

connus; pour lors par une seule multiplication dont les moindres calculateurs sont capables, on sauroit le nombre de piés carrés contenus dans une piece de terre.

Si l'on avoit choisi l'arpent moyen dont nous avons parlé, il y a mille occasions où l'on en pourroit convenir; alors autant de fois qu'on auroit 40000 piés carrés, autant on auroit d'arpens de la grandeur convenue. Quant aux fractions, autant de fois qu'on auroit 20000 ou 10000, autant de fois on auroit des demis ou des quarts; & quant aux fractions ultérieures, autant de fois qu'on auroit 400 piés, autant on auroit de perches carrées. Il seroit aisé de faire pour cela des tables qui ne seroient ni longues, ni embarrassantes, & qui rendroient l'arpentage une opération simple & à la portée des moindres villageois; au lieu qu'il faut aujourd'hui pour ce travail de prétendus experts qui sont les importans, & qui font payer chèrement leurs vacations.

Pour opérer dans cette méthode, on prend une chaîne de 20 piés, où les demis & les quarts, les piés même sont marqués. On mesure les deux dimensions d'un carré quelconque; le nombre des chaînes contenues en chaque côté se réduit aisément en centaine & en mille, & on les porte séparément sur le papier. Au surplus, à chaque piece mesurée dans ses deux côtés, on multiplie l'un par l'autre le nombre des piés qu'on a trouvés en chaque dimension, & l'on en porte le produit à part, ce que l'on pratique de même à toutes les pieces l'une après l'autre; après quoi on n'a plus que la peine d'additionner ces produits, & comme on l'a dit, autant de fois qu'on a 40000 piés carrés, autant on compte d'arpens. Bien entendu, que s'il y a quelque inégalité dans les côtés opposés, on redresse le tout en prenant une moyenne proportionnelle; je veux dire, que si un côté avoit 110 piés, tandis que son opposé n'en auroit que 102, alors on additionneroit ces deux nombres, & l'on en prendroit la moitié 106 pour en faire l'un des membres de la multiplication; mais du reste ce sont là des notions qu'on doit supposer dans tout homme qui se mêle d'arpentage.

La table qui suit est relative à la proposition précédente.

400 piés font une perche carrée.
 600 piés font une perche & demie.
 800 piés font deux perches.
 1000 piés font deux perches & demie.
 1200 piés font trois perches.
 1600 piés font quatre perches,
 2000 piés font cinq perches.
 3000 piés font sept perches & demie.
 4000 piés font dix perches.
 5000 piés font douze perches & demie.
 6000 piés font quinze perches.
 7000 piés font dix-sept perches & demie.
 8000 piés font vingt perches.
 9000 piés font vingt - deux perches & demie.
 10,000 piés font vingt - cinq perches.
 20,000 piés font cinquante perches.
 30,000 piés font soixante & quinze perches.
 40,000 piés font cent perches ou l'arpent moyen.
 60,000 piés font cent cinquante perches.
 80,000 piés font deux cents perches ou deux arpens.
 100,000 piés font deux arpens & demi.
 200,000 piés font cinq arpens.
 300,000 piés font sept arpens & demi.
 400,000 piés font dix arpens.
 500,000 piés font douze arpens & demi.
 600,000 piés font quinze arpens.
 700,000 piés font dix - sept arpens & demi.
 800,000 piés font vingt arpens.
 900,000 piés font vingt - deux arpens & demi.
 1,000,000 piés font vingt-cinq arpens.
 La méthode que je propose du pié de roi pour unique mesure des arpenteurs, conviendrait à toutes les variétés admises par nos coutumes ; car si l'entier qu'on cherche soit journal, acre ou saumée, &c. si cet entier contient, par exemple, 36,000 piés carrés, plus ou moins peu importe ; autant de fois qu'on aura 36000 piés carrés, autant de fois on aura des mesures ou des entiers cherchés ; & à proportion des moindres fractions ou quantités. Il n'y aura qu'à faire des tables relatives

à ces différentes mesures pour abrégé les opérations, & sur-tout pour les rendre beaucoup plus faciles à tout le monde.

La méthode proposée, constamment plus maniable au vulgaire des arpenteurs, se pratiqueroit également pour toiser les ouvrages de maçonnerie & tous autres. Pour cela il faudroit chercher par la multiplication le nombre des piés carrés contenus dans la piece ouvragée, écrire à mesure le produit des piés qu'on trouveroit en chaque partie ; faire ensuite l'addition de ces articles ou produits, & voir enfin dans une table qu'on auroit exprès, combien de fois la toise carrée se trouveroit avec les fractions dans l'ouvrage qu'on examine. Par cette méthode, le moindre particulier, homme ou femme, maniant tant soit peu la multiplication, pourroit suivre & même rectifier le calcul d'un expert ou d'un ouvrier. *Article de M. FAIGUET. T D. F.*

TERRE, (*Marine.*) On ne définit pas autrement ce terme sur mer que sur terre ; mais il y a à cet égard différentes façons de parler, dont voici l'explication.

TERRE, (*Marine.*) mot que crie à haute voix celui qui apperçoit le premier la terre.

TERRE DE BEURRE, (*Marine.*) c'est un nuage qui paroît à l'horizon, qui ressemble à la terre, & que le soleil dissipe ; ce qui fait dire aux gens de mer, que la terre de beurre fond au soleil.

TERRE DÉFIGURÉE, (*Marine.*) terre qu'on ne peut pas bien reconnoître à cause de quelques nuages qui la couvrent.

TERRE EMBRUMÉE, (*Marine.*) terre couverte de brouillards.

TERRE FINE, (*Marine.*) terre qu'on voit clairement, sans aucun brouillard qui en dérobe la vue.

TERRE HACHÉE, (*Marine.*) terre entrecoupée.

TERRE qui affeche, (*Marine.*) Voyez ASSECHER.

TERRE QUI SUIT, (*Marine.*) terre qui faisant un coude, s'éloigne du lieu où l'on est.

TERRE QUI SE DONNE LA MAIN, (*Marine.*) c'est une terre qui n'est séparée par aucun golfe, ni aucune baie.

TERRÈS BASSES, (*Marine.*) ce sont les rivages qui sont bas, plats, & sans remarques.

TERRÈS HAUTES, (*Marine.*) ce sont les montagnes ou les rivages, qui sont beaucoup élevés au dessus de la surface de la mer.

Voici encore d'autres façons de parler.

Aller à terre. Voyez **RANGER**.

Aller chercher une terre; c'est cingler vers une terre, pour la reconnoître.

Dans la terre ou dans les terres; façon de s'exprimer, pour parler de quelque chose qui est éloigné du bord de la mer.

La terre mange; cela signifie que la terre cache quelque chose, & le dérober à la vue.

La terre nous reste. Voyez **RESTER**.

Prendre terre; c'est aborder une terre, y arriver.

Tout à terre; on entend par-là qu'un vaisseau est très-proche de la terre.

TERRÈ, (*Archit. & Jardin.*) On entend par ce mot & la consistance du terrain sur lequel on bâtit, & le terrain même qu'on destine à un jardin. Ainsi nous devons examiner la terre par rapport à l'art de bâtir, & relativement au jardinage. Nous l'examinerons aussi suivant ses bonnes qualités & ses façons.

De la terre par rapport à l'art de bâtir. **Terre franche.** Espèce de terre grasse, sans gravier, dont on fait du mortier & de la bauge en quelques endroits,

Terre massive. Nom général qu'on donne à toute terre considérée solide & sans vuide, & toisée cubiquement, ou réduite à la toise cube pour faire l'estimation de sa fouille.

Terre naturelle. Terre qui n'a point encore été éventée ni fouillée: on la nomme aussi terre neuve.

Terre rapportée. Terre qui a été transportée d'un lieu à un autre, pour combler quelque fossé, & pour régaler & dresser un terrain de niveau.

Terres jectissés. On appelle ainsi, outre les terres qui sont remuées pour être enlevées, celles qui restent pour faire quelque exhaussement de terrasse ou de parterre dans un jardin. Si cet exhaussement se fait contre un mur mitoyen, comme il est à

craindre que la poussée de ces terres jectissés ne le fasse périr, parce que les rez-de-chaussée de deux héritages ne sont plus pareils, il est à propos, & même nécessaire, que pour résister à cette poussée, on fasse un contre-mur suffisant, réduit au tiers de l'exhaussement, & qu'on ajoute des éperons du côté des terres.

De la terre par rapport au jardinage. **Terre bonne ou fertile.** C'est une terre où tout ce qui est semé ou planté croît aisément, & sans beaucoup d'amendement & de façon. Elle est ordinairement noire, grasse & légère.

Terre franche. Terre sans mélange, saine, sans pierre ni gravois, & qui étant grasse tient aux doigts, & se pétrit aisément, comme le fonds des bonnes prairies.

Terre hâtive. Terre qui est d'une bonne qualité & en belle exposition, comme au midi sur une demi-côte, & où ce qu'on plante produit de bonne heure.

Terre meuble. Terre qui est légère & en poussière; les jardiniers l'appellent *miette*; elle est propre à garnir le dessus d'un arbre quand on le plante, & à l'entretenir à-plomb.

Terre neuve. Terre qui n'a encore rien produit. Telle est la terre qu'on tire à cinq ou six piés de profondeur.

De la terre suivant ses mauvaises qualités. **Terre chaude ou brûlante.** Terre légère & sèche, qui fait pâlir les plantes dans la chaleur, si elle n'est amendée. On l'emploie ordinairement pour les espaliers.

Terre forte. Terre qui tient de l'argille ou de la glaise, & qui étant trop serrée, ne vaut rien sans être amendée. On s'en sert pour les bassins.

Terre froide. Terre humide qui est tardive, mais qu'on amende avec du fumier.

Terre grouette. Terre pierreuse qu'on passe à la claie pour l'améliorer.

Terre maigre. Terre sablonneuse, sèche, stérile & qui ne vaut pas la peine d'être façonnée.

Terre Tuffière. Terre qui approche du tuf, & qui est par conséquent maigre & très-ingrate. On l'ôte d'un jardin, parce qu'elle coûteroit plus à amender, qu'à y substituer de la bonne terre.

Terre

Terre veule. Terre où les plantes ne peuvent prendre racine, parce qu'elle est trop légère, & qu'elle s'amende avec de la terre franche.

De la terre suivant ses façons. Terre amendée. C'est une terre qui après avoir été plusieurs fois labourée & fumée, est propre à recevoir toutes sortes de plantes. On appelle aussi terre amendée, une terre dont on a corrigé les mauvaises qualités, par le mélange de quelqu'autre.

Terre préparée. Terre mélangée pour chaque espèce de plante ou de fleur.

Terre rapportée. C'est de la bonne terre qu'on met dans les endroits d'où l'on a ôté la méchante pour y planter.

Terre reposée. Terre qui a été un an ou deux en jachère, c'est-à-dire, sans avoir produit, ni sans avoir été cultivée.

Terre usée. Terre qui a travaillé longtemps sans être amendée. (D. J.)

TERRE CUITE, (*Arts anciens.*) Les anciens ont fait plusieurs ouvrages de terre cuite qui nous restent encore; ils les ont formés sur le tour ou sur la roue, & les ont ornés de toutes sortes de figures. Cette opération, ainsi que la préparation des matières, paroît avoir été la même que celle de nos travaux en faïence & en porcelaine. Voici comme M. le comte de Caylus pense que se faisoit cette opération.

Il a remarqué deux sortes de terre dans leurs différens ouvrages, l'une blanche, & l'autre noire. Il est vrai que cette dernière ne se trouve pas employée aussi fréquemment que la première. Plus on examine ces ouvrages, & plus on voit, dit-il, qu'ils ont été réparés avec le plus grand soin, avant que d'être mis au feu. Ces morceaux ainsi préparés, ont été cuits très-légèrement, pour faire ce que nous nommons le biscuit, sur lequel on met ensuite la couverte ou l'émail. Si l'on appliquoit cette couverte sur les morceaux avant que de les cuire, elle pénétreroit la terre, ou plutôt elle s'incorporeroit dans ses pores, & il seroit très-difficile de la bien enlever, comme la chose étoit nécessaire dans la pratique des plus beaux ouvrages de ce genre.

Cette couverte placée en tout autre temps, auroit empêché d'exécuter avec une aussi

Tome XXXIII.

grande délicatesse d'outil, les dessins dont les ouvrages de terre cuite des anciens sont ornés. La terre étant cuite est moins inégale & plus dense, & la couverte ne s'attache que médiocrement, lorsqu'elle n'a reçu qu'un feu léger; alors il est aisé de l'enlever, ou plutôt de la découper, sans qu'elle laisse la trace la plus légère.

Cette couverte étoit faite avec une terre bolaire très-martiale; la même que celle que nous employons dans notre faïence, connue sous le nom de *manganese* ou *maganesia vitriariorum*. Cette terre prend aussi dans la cuite une couleur rouge très-foncée; mais qu'il est facile de rendre noire avec la moindre mixtion de couleur, ou d'autres terres. Cette matière a dû être préparée & broyée parfaitement, pour la mettre en état de s'étendre, & de couler au pinceau comme les émaux. Mais avant que de mettre cette couleur noire, les Etrusques avoient soin de tremper leurs ouvrages, ou de leur donner une couleur rougeâtre, claire & fort approchante de celle de notre terre cuite. Ils prenoient cette précaution pour corriger la teinte naturelle & blanchâtre de leur terre, qui ne produisoit pas l'effet qu'ils aimoient à voir dans leurs plus beaux ouvrages. L'examen de plusieurs morceaux étrusques suffira pour faire sentir aux curieux ces différences, & connoître à fond les détails.

Les terres se trouvant ainsi préparées, voici l'opération la plus essentielle pour la manière de les orner. Quand la couverte noire ou rouge étoit sèche, le peintre, ou plutôt le dessinateur, devoit nécessairement calquer ou poncer son dessin; & selon l'usage de ce temps, il n'a pu se servir pour y parvenir, que de lames de cuivre très-minces, susceptibles de tous les contours, & découpées comme l'on fait aujourd'hui ces mêmes lames pour imprimer les lettres & les ornemens.

Il prenoit ensuite un outil fort tranchant, avec lequel il étoit maître de faire ce qu'on appelle de réserve, les traits les plus déliés; car il emportoit & ôtoit la couverte noire sur tout ce qui devoit être clair: on ne peut mieux comparer cette manœuvre qu'à celle de notre gravure en bois. Alors

P

la couleur rouge se distinguoit, & faisoit voir fort nettement les figures, les ornemens & tout ce qu'on avoit entrepris de représenter. La seule inspection de la plus grande partie de ces *terres*, démontre ces sortes d'opérations. Enfin ces ouvrages étant parvenus à ce point, on leur donnoit la seconde cuite, un peu plus forte que la première.

Il est bon de remarquer que tous les ouvrages de *terre cuite* des anciens, ne sont pas fabriqués avec le même soin. On en trouve dont la *terre* blanchâtre, souvent mal cuite, n'a pas reçu la première couleur rouge. Il y en a d'autres dont la *terre* est bien cuite & bien travaillée, & qui ne sont recouverts que par la couleur rouge, qui forme ou le fond, ou les ornemens; & ces morceaux paroissent les moins communs. Toutes les couleurs noires ne sont pas également belles. Il y en a qui sont ternes & sans aucun éclat, & d'autres qui par leur mat & leur poli, imitent en quelque façon l'émail de nos porcelaines.

La couleur blanche qu'ils mettoient toujours avec le pinceau sur le fond, comme sur les espaces découverts, n'a aucune tenue. C'est une espèce de *terre* de Crète, qui n'est pas comparable pour la solidité, aux couleurs dont on vient de parler; & c'est pour cela sans doute, qu'ils l'emploient avec tant de ménagement, & le plus souvent pour des parties de coëffures, de brasselets & de réveillons dans les ornemens.

Enfin on ne peut douter que pour conserver la propreté & l'exactitude de leurs ouvrages, ils ne se soient servis de ce que nous appellons *des gazettes*, c'est-à-dire, des pots couverts, dans lesquels on fait cuire aujourd'hui les morceaux à l'abri de tout air extérieur. On ne connoissoit alors rien de plus parfait que cette *terre cuite*; & l'on employoit pour la mettre en œuvre les mains des plus fameux artistes. *Antiq. étrusq. tom. I. (D. J.)*

TERRE DE BELLIEVRE, f. f. (*Glacés.*) On nomme ainsi dans les manufactures des glaces, la *terre* avec laquelle on construit le dedans & le glacis des fours. *Savary. (D. J.)*

TERRE A TERRE, (*Danse.*) On applique ce terme aux danseurs qui ne font point de caprioles, & qui ne quittent presque point la *terre*.

TERRE A TERRE, se dit aussi en termes de Manège, des chevaux qui ne font ni courbettes, ni balotades, mais qui vont uniment sur le terrain un galop ferré, en faisant seulement de petits sauts, & en levant un peu les piés de devant.

Le *terre à terre* est proprement une suite de petits sauts aisés que le cheval fait en avant, en maniant de côté & sur deux allures; dans ce mouvement il leve les deux jambes à la fois, & quand celles-ci sont sur le point de donner en *terre*, il les accompagne des jambes de derrière, par une cadence prompte & courte, maniant toujours sur les hanches, de sorte que les mouvemens des quartiers de derrière sont extrêmement courts & vifs.

TERRE D'OMBRE, f. f. (*Peinture.*) Espèce de *terre* ou de pierre fort brune, qui sert aux peintres & aux gantiers. Il y en a de deux sortes; l'une d'une couleur minime tirant sur le rouge, & l'autre seulement grise. La première est la meilleure; l'une & l'autre vient du Levant, & particulièrement d'Égypte: il faut la choisir tendre & en gros morceaux. Avant que de broyer la *terre d'ombre*, soit pour peindre, soit pour mettre des gants en couleur, il faut la brûler, ce qui la rend plus rougeâtre, & par conséquent de meilleure qualité; mais en la brûlant il faut en éviter la fumée qui est nuisible & puante. Il y a encore une espèce de *terre d'ombre*, qu'on appelle *terre de Cologne*; mais elle est beaucoup plus brune que l'autre: son nom apprend d'où on la tire. Il faut la choisir tendre, friable, bien nette & sans menu. *Savary. (D. J.)*

TERRES RÉANIMÉES, f. f. pl. (*Salpêtrerie.*) Les salpêtriers appellent ainsi des *terres* qui ont servi dans des cuiviers qu'on fait sécher, & qu'on arrose ensuite à plusieurs reprises avec les écumes & les rappurages, les eaux meres ou ameres, que l'on a détrempees auparavant dans l'eau, afin que les *terres* s'humectent plus facilement. Les *terres* amendées peuvent toujours servir à l'infini; de sorte qu'au

moyen de ces terres on ne peut jamais manquer de salpêtre. (D. J.)

TERRE A SUCRE, f. f. (*Sucrierie.*)

On nomme ainsi une sorte de terre avec laquelle on blanchit le sucre, pour en faire la cassonade blanche. Celle qu'on emploie aux îles françoises de l'Amérique, vient de France, particulièrement de Rouen, de Nantes & de Bordeaux. Il s'en trouve aussi à la Guadeloupe. *Savary.* (D. J.)

TERRE DU JAPON, (*Bot. exot.*) *terra japonica.* Voyez CACHOU.

TERRE, TERROIR, TERREAU, TERREIN, TERRITOIRE, (*Synonym.*) Terre se dit de la terre en général; la terre nourrit tous les animaux.

Terroir se dit de la terre, entant qu'elle produit des fruits; un bon, un mauvais *terroir*.

Terreau, se dit d'un fumier bien consommé & réduit en terre; on fait des couches de *terreau* pour y élever des salades, des melons, des légumes.

Terrein se dit en général d'un espace de terre considéré par rapport à quelque ouvrage qu'on y pourroit faire. Il faut ménager le *terrein*. On dit dans le même sens, en terme de manège, ce cheval garde bien son *terrein*.

Territoire est l'espace dans lequel s'exerce un district, une juridiction; un *territoire* fort étendu. (D. J.)

TERRE, (*Critiq. sacrée.*) *γῆ, χθών*; ce mot signifie 1°. l'élément terrestre qui nous soutient; 2°. la matière qui fut créée au commencement, *Gen. j*; 3°. tout ce qui est contenu dans le globe terrestre, *Pf. xxiiij. 2*; 4°. les hommes qui l'habitent, *Gen. vj. 12*; 5°. un lieu particulier: Bethléem, terre de Juda; 6°. les fruits de la terre; les sauterelles dévoreront la terre; 7°. le tombeau, *Job. x. 22*; 8°. la terre des vivans: c'est la Judée au propre, & au figuré, le séjour des bienheureux. (D. J.)

TERRE, (*Mythol.*) Il y a eu peu de nations païennes qui n'aient personnifié la terre, & qui ne lui aient rendu un culte religieux. Les Egyptiens, les Syriens, les Phrygiens, les Scythes, les Grecs & les Romains ont adoré la terre, & l'ont

mise avec le ciel & les astres au nombre des plus anciennes divinités. C'est que dans les premiers temps tous les cultes se rapportoient à des êtres matériels, & que l'on croyoit alors que les astres, la terre & la mer étoient les causes de tout le bien & le mal qui arrivoient dans le monde.

Hésiode dit que la terre naquit immédiatement après le chaos: qu'elle épousa le ciel, & qu'elle fut mere des dieux & des géans, des biens & des maux, des vertus & des vices. On lui fait aussi épouser le tartare, & le pont ou la mer, que lui firent produire tous les monstres que renferment ces deux élémens, c'est-à-dire, que les anciens prenoient la terre pour la nature ou la mere universelle des choses, celle qui crée & nourrit tous les êtres; c'est pourquoi on l'appelloit communément la grande mere, *magna mater*. Elle avoit plusieurs autres noms, *Titée* ou *Titéea*, *Ops*, *Tellus*, *Vesta*, & même *Cybelle*; car on a souvent confondu la terre avec *Cybelle*.

Les philosophes les plus éclairés du paganisme croyoient que notre ame étoit une portion de la nature divine, *divinae particulam auræ*, dit Horace. Le plus grand nombre s'imaginoit que l'homme étoit né de la terre imbibée d'eau & échauffée par les rayons du soleil. Ovide a compris l'une & l'autre opinion dans ces beaux vers où il dit que l'homme fut formé, soit que l'auteur de la nature l'eût composé de cette semence divine qui lui est propre, ou de ce germe renfermé dans le sein de la terre, lorsqu'elle fut séparée du ciel.

Pausanias parlant d'un géant indien d'une taille extraordinaire, ajoute: « si dans les » premiers temps la terre encore toute » humide venant à être échauffée par les » rayons du soleil, a produit les premiers » hommes, quelle partie de la terre fut » jamais plus propre à produire des hommes d'une grandeur extraordinaire, que » les Indes, qui encore aujourd'hui engendrent des animaux tels que les éléphants? »

Il est souvent parlé dans la Mythologie des enfans de la terre; en général

lorsqu'on ne connoissoit pas l'origine d'un homme célèbre, c'étoit un fils de la terre, c'est-à-dire, qu'il étoit né dans le pays, mais qu'on ignoroit ses parens.

La terre eut des temples, des autels, des sacrifices; on la nommoit *Omniparens*; on fait ce beau vers de Lucrece,

Omniparens eadem rerum commune sepulcrum.

A Sparte il y avoit un temple de la terre qu'on nommoit *Gasepton*, je ne fais pourquoi. A Athenes on sacrifioit à la terre, comme à une divinité qui présidoit aux noces. En Achaïe, sur le fleuve Crathis, étoit un temple célèbre de la terre qu'on appelloit la *déesse au large sein*, *Ευρυσεπνον*; sa statue étoit de bois. On nommoit pour sa prêtresse une femme qui dès ce moment étoit obligée de garder la chasteté, encore falloit-il qu'elle n'eût été mariée qu'une fois; & pour s'assurer de la vérité, on lui faisoit subir l'épreuve de boire du sang de taureau: si elle étoit coupable de parjure, ce sang devenoit pour elle un poison mortel.

Les Romains firent bâtir leur premier temple à la déesse *Tellus*, ou la terre l'an de Rome 268; mais les historiens ne nous apprennent point quelle figure on donnoit à la déesse; il y avoit plusieurs attributs de Cybelle qui ne lui convenoient que par rapport à la terre, comme le lion couché & apprivoisé, pour nous apprendre qu'il n'est point de terre si stérile & si sauvage, qui ne puisse être bonifiée par la culture. Le tambour, symbole du globe de la terre: les tours sur la tête, pour représenter, les villes semées sur la surface de la terre.

Avant qu'Apollon fût en possession de l'oracle de Delphes, c'étoit la terre qui y rendoit ses oracles, & qui les prononçoit elle-même, dit Pausanias; mais elle étoit en tout de moitié avec Neptune. Daphné, l'une des nymphes de la montagne, fut choisie par la déesse *Tellus* pour présider à l'oracle. Dans la suite *Tellus* céda tous ses droits à Thémis sur Delphes, & celle-ci à Apollon. (D. J.)

TERRE (LA), (Géogr. mod.) Ce mot,

en géographie, a plusieurs significations qu'il est bon de distinguer. 1^o Il signifie cette masse composée sur laquelle nous vivons, & en ce sens la terre est la même chose que le globe terrestre ou terraqueé; on y comprend toutes les eaux dont la surface est couverte.

2^o. Il signifie la partie de cette masse qui par l'agriculture devient plus ou moins fertile, & dans ce sens on ne comprend point les mers.

3^o. Il se prend aussi pour l'étendue d'un état, d'un pays, d'une domination. On dit en ce sens terre de France, terre de l'Empire.

4^o. Chez les mariniers, le mot terre a différens sens, & entr'autres celui de rivage. Ils appellent terre embrumée un rivage que les brouillards couvrent: terre défigurée, celle qu'on ne peut bien reconnoître à cause de quelques nuages qui la déguisent: terre fine, celle que l'on découvre clairement & sans obstacle; grosse terre, un rivage haut, élevé: terre qui suit, celle qui faisant un coude, s'éloigne de la route que fait le vaisseau: terre qui se donne la main, celle que l'on voit de suite, sans qu'elle soit coupée par aucun golfe, ni aucune baie: terre qui affecte, une terre que la mer fait voir après qu'elle s'est retirée. Ils appellent terre de beurre, un nuage à l'horizon qu'on prend pour la terre, & que le soleil dissipe; on dit, aller terre-à-terre, pour dire naviger le long des côtes, & prendre terre, pour dire aborder.

Enfin il y a des pays d'une grande étendue que l'on appelle terre en géographie, comme la terre sainte, la terre ferme, la terre neuve, les terres arctiques, les terres australes, &c. (D. J.)

TERRES-ANTARCTIQUES, (Géogr. mod.) Ce sont les terres opposées aux terres arctiques ou septentrionales; on les appelle autrement continent méridional, terres méridionales, terres australes. Elle sont bornées par la mer du sud, l'Océan éthiopique & l'Océan indien. V TERRES AUSTRALES. (D. J.)

TERRES ARCTIQUES (LES), (Géogr. mod.) c'est-à-dire, les terres septentrionales. Les géographes appellent

terres arctiques, les terres les plus voisines du pôle septentrional, comme sont les pays de Groenland, & les autres qui se trouvent au nord de l'Amérique, autour des détroits de Hudson, de Davis & de la baie de Baffin. On donne aussi ce nom au Spitzberg, qui est au nord de l'Europe, à la nouvelle Zemble, & à la nouvelle Irlande, &c.

De toutes les *terres arctiques* on n'en connoît encore que quelques côtes, & on ignore pleinement si du fond de la baie de Baffin, ou en d'autres endroits, il n'y auroit point quelque passage d'une mer à l'autre.

C'est cependant l'envie de trouver au nord une communication de nos mers avec celle des Indes orientales, qui a fait entreprendre tant de navigations périlleuses, dont on peut voir les détails dans les voyages de la compagnie hollandoise des Indes orientales & dans le recueil des voyages au nord. C'est à cette espérance, que l'on doit la découverte de la nouvelle Zemble, de la nouvelle Irlande, & du Spitzberg au nord de l'Europe, de Groenland, des îles de Cumberland & de Raleigh, du nouveau Danemarck, & de la terre de Jesso, qui est au nord de l'Amérique & de l'Asie. (D. J.)

TERRES AUSTRALES (LES), (*Géographie moderne.*) Ce sont les terres situées vers le pôle méridional, opposées au pôle arctique. Elles renferment la nouvelle Guinée, la terre des Papoux, la nouvelle Hollande, la terre de la Circoncision, la terre de Feu, la nouvelle Zélande, l'île de Feu, l'île de Horn & les îles de Salomon, autant de pays qui nous sont inconnus.

Nous ne sommes pas aussi avancés en connoissances vers le midi que vers le nord; en voici quelques raisons: les navigateurs partant de l'Europe, avoient plus d'intérêt de connoître le pôle dont elle est voisine, que celui qui lui est opposé. La navigation du nord se pouvoit faire à moins de frais que celle du midi. On cherchoit un passage aux Indes, le grand objet des navigateurs des quinze & seizième siècles. Quand on eut doublé le cap de Bonne-Espérance, on se vit tout

d'un coup dans la mer des Indes, & il n'y eut plus qu'à suivre les côtes, en prenant la saison des vents favorables. Quand on eut trouvé passage dans la mer du sud par le détroit de Magellan, on se trouvoit aux côtes du Chili & du Pérou, & on s'embarraça peu des pays qu'on laissoit à la gauche du détroit; des vaisseaux chargés de provisions ou de marchandises se flattoient d'arriver, sans se détourner de leur route que le moins qu'il étoit possible.

D'un autre côté, on ne fait pas si le port découvert par Drak au 300° degré de longitude, vers le 61° degré de latitude méridionale, appartient à quelque île ou à quelque continent, ni si les glaces vues par M. Halley entre les 340 & 355 degrés de longitude par les 53 degrés de latitude méridionale, ont quelque liaison avec les terres de vue. C'est aux navigateurs que les ordres de leurs maîtres ou les hazards de leur profession porteront dans ces climats, à nous dire ce qu'ils y trouveront; ce n'est pas aux géographes à prévenir leurs découvertes par des conjectures que l'expérience détruiroit. On s'est si mal trouvé de cette espèce de divination, qu'on devroit bien en être corrigé. (D. J.)

TERRE AUSTRALE DU SAINT-ESPRIT (LA), (*Géogr. mod.*) partie des terres australes, au midi de la mer du Sud. Elle fut découverte par Fernand de Quiros, espagnol; c'est pour cela que quelques-uns la nomment *terre de Quiros*. Il n'en a cependant parcouru que quelques côtes, comme les environs du golfe de Saint-Jacques & de Saint-Philippe, & nous n'en connoissons pas davantage aujourd'hui. Nous ignorons même si la nouvelle Guinée, la nouvelle Hollande, la terre de Diémen, & la terre australe du Saint-Esprit sont une terre continue, ou si elles sont séparées par des branches de l'Océan. (D. J.)

TERRE AUSTRALE PROPRE ou TERRE DE GONNEVILLE, (*Géogr. mod.*) pays des terres australes ou antarctiques. Ce pays est à l'occident de la nouvelle Hollande, & au midi de l'ancien continent. Il fut découvert en 1603 par un capitaine françois nommé *Gonneville*, qui y fut jeté par la tempête, & qui en donna

une relation. En 1697, le capitaine Vlamming, hollandois, envoya sur la *terre australe propre* trois vaisseaux, qui pour toute découverte y remarquèrent quelques havres assez bons & des rivières fort poissonneuses. (D. J.)

TERRE DE BAIRA, (Hist. nat.) Nom donné en Italie à une *terre blanche*, qu'on trouve près de Baira, & à peu de distance de Palerme; on l'appelle aussi *poudre de Claramont*, en l'honneur de celui qui en fit le premier usage pour la guérison des fièvres malignes, & pour arrêter toutes fortes d'hémorrhagies; mais enfin le monde a été détrompé sur les vertus prétendues de cette *terre*, comme sur celles de tant d'autres. (D. J.)

TERRE DE LA COMPAGNIE, la, (Géog. mod.) Isle située à l'entrée d'un golfe, qui entre dans la *terre de Kamtschatka*, dont il fait une presqu'isle. Elle a été découverte par les Hollandois, en cherchant un passage du Japon à la mer du nord. Ils lui donnerent ce nom pour l'approprier à leur compagnie des Indes orientales. Elle est entre le 45 & 52 degré de latitude, au 175 de longitude pour la partie occidentale. (D. J.)

TERRE DES ETATS, (Géog. mod.) Isle de la mer du sud. Elle fut découverte par Jacques le Maire en 1616; elle est située à l'orient de celle de Feu, dont elle n'est séparée que par le détroit de le Maire; elle est entre le 37 & le 40 degré de latitude méridionale. (D. J.)

TERRE-FERME, (Géog. mod.) On appelle ainsi en général toute *terre* qui n'est pas une isle de la mer. C'est en ce sens que les Vénitiens appellent l'état de *Terre-Ferme*, les provinces de leur république qui sont dans le continent, pour les distinguer des isles de la Dalmatie, de Corfou & de Venise elle-même, qui n'est qu'un amas d'isles, sans parler de Zante, de Céphalonie, de Candie & de quantité d'autres que les Vénitiens possédoient anciennement.

C'est aussi par cette même raison, que les Espagnols qui avoient commencé la découverte de l'Amérique par les isles Lucayes, par Cuba, Saint-Domingue, Portorico, & par l'isle de la Trinité, appel-

lerent *Terre-Ferme*, ce qu'ils trouverent du continent entre cette dernière isle, & l'isthme de Panama. (D. J.)

TERRE-FERME, l'état de, (Géog. mod.) L'état de *Terre-ferme* des Vénitiens comprend le Bergamasque, le Crémasco, le Bressan, le Véronèse, le Trévifan, le Frioul, le Polesin de Rovigo, le Padouan & l'Istrie. (D. J.)

TERRE-FERME, en Amérique, (Géog. mod.) vaste contrée de l'Amérique, sous la zone torride, entre le treizième degré de latitude septentrionale & le deuxième de latitude méridionale. Elle comprend six gouvernemens sur la mer du nord; savoir, Paria, ou la nouvelle Andaloufie, Venezuela, Rio de la Hacha, Sainte-Marthe, Carthagene & la *Terre-ferme* proprement dite. Elle comprend sur la mer du Sud deux autres gouvernemens; savoir, le royaume de Grenade & le Popayan.

Le nom de *Castille d'or* étoit autrefois commun à une grande partie de ce pays-là, qui est aujourd'hui partagé entre trois audiences; celle de Saint-Domingue, celle de Santa-Fé & celle de Panama.

La *Terre-ferme* proprement dite, est une province particulière du grand pays qui est le long de la côté septentrionale de l'Amérique méridionale; c'en est proprement la partie, qui est entre la nouvelle Espagne, la mer du nord, la mer du sud & le golfe de Darien. Panama & Puerto-Belo en sont les principales villes. (D. J.)

TERRE-FRANCHE, la, (Géog. mod.) canton des Pays-Bas dans la Flandre française. Il comprend les châtellenies de Bourrugob, de Bergue Saint-Vinox & de Gravelines; Dunkerque en faisoit autrefois une partie. Ses principales villes sont Gravelines, Bourbourg & Bergue S. Vinox. (D. J.)

TERRE DE FEU, isle de la, (Géog. mod.) Les Espagnols disent improprement *Terra del Fuego*, comme si c'étoit un continent; les isles de la *Terre de Feu* sont situées entre le détroit de Magellan & celui de le Maire. Ce sont plusieurs isles qui s'étendent environ 60 lieues est & ouest, le long du détroit de Magellan, & qui en forment la côté méridionale.

Le nom de *Terre de feu* fut donné à cette

côte à cause de la grande quantité de feux & de la grosse fumée, que les navigateurs qui la découvrirent les premiers, y apperçurent. On croyoit alors qu'elle joignoit à quelque partie des terres australes; mais quand on eut découvert le détroit de Saint-Vincent ou de le Maire, on s'apperçut qu'elle étoit isolée. Les nouvelles découvertes ont fait connoître que cette terre est divisée en plusieurs isles; que pour passer dans la mer du Sud, il n'est pas même nécessaire de doubler le cap de Horn; qu'on le peut laisser au sud en entrant par l'est dans la baie de Nassau, & gagner la haute mer par l'ouest de ce cap; enfin, que comme on voit par-tout des anses, des baies & des golfes, dont la plupart s'enfoncent dans les terres autant que la vue peut s'étendre, il est à présumer qu'il y a des passages dans la grande baie ou golfe de Nassau, par où les vaisseaux pourroient traverser dans le détroit de Magellan.

Les isles de la *Terre de Feu*, sont habitées par des sauvages qu'on connoît encore moins que les habitans de la Terre Magellanique. Dom Garcias de Model ayant obtenu du roi d'Espagne deux frégates pour observer ce nouveau détroit, y mouilla dans une baie, où il trouva plusieurs de ces Insulaires, qui lui parurent d'un bon naturel. Ils sont blancs comme les européens; mais ils se défigurent le corps, en changeant la couleur naturelle de leur visage par des peintures bizarres. Ils sont à demi couverts de peaux d'animaux, portant au cou un collier d'écaillés de moules blanches & luisantes, & autour du corps une ceinture de cuir. Leur nourriture ordinaire est une certaine herbe qui croît dans le pays, & dont la fleur est à peu près semblable à celle de nos tulipes.

Ces peuples sont armés d'arcs & de fleches, où ils enchâssent des pierres, & portent avec eux une espèce de couteau de pierre. Leurs cabanes sont faites de branches d'arbres entrelacées les unes dans les autres; & ils ménagent dans le toit, qui se termine en pointe, une ouverture pour donner un libre passage à la fumée. Leurs canots faits d'écorces de gros arbres, sont assez artistement travaillés. Ils ne peuvent contenir que sept à huit hommes, n'ayant

que douze ou quinze piés de long sur deux de large. Leur figure est à peu près semblable à celle des gondoles de Venise.

La côte de la *Terre de Feu* est très-élevée; le pié des montagnes est rempli de gros arbres fort hauts, mais le sommet est presque toujours couvert de neige. On trouve en plusieurs endroits un mouillage assez bon pour faire commodément du bois & de l'eau; mais il regne dans ces isles des fréquentes tempêtes produites par les vents d'ouest; c'est pourquoi ceux qui veulent faire route à l'ouest, évitent la côte de ces isles autant qu'ils peuvent, & courent au sud, où ils trouvent les vents du sud qui les conduisent en toute sûreté au lieu de leur destination. (D. J.)

TERRE DE GUINÉE, (*Géog. mod.*) pays de l'Afrique occidentale, à la droite de la riviere Niger, ou Sénégal, après qu'on a passé la Barre. Ce pays est beaucoup plus agréable que la pointe de Barbarie. Il est uni, couvert çà & là de verdure, avec des bouquets de grands arbres de différentes especes, entremêlés de cocotiers & de palmiers. (D. J.)

TERRE-NEUVE, *isle de*, (*Géog. mod.*) grande isle de l'océan sur la côte orientale de l'Amérique septentrionale, à l'entrée du golfe de Saint-Laurent, entre le 36 & le 53 degré de latitude. Cette isle fut reconnue en 1497 par Jean & Sébastien Cabot pere & fils, envoyés pour des découvertes par Henri VII, roi d'Angleterre; c'est pourquoi les Anglois la nommerent *Newfound-land*. On lui donne près de 300 lieues de tour. La dispute des Anglois & des François sur la premiere découverte de cette isle, n'a plus lieu depuis que, par le traité d'Utrecht, la France a cédé la possession entiere de *Terre-Neuve* à la grande Bretagne.

C'est à soixante lieues de *Terre-Neuve* qu'est le grand banc pour la pêche de la morue, étendue de pays que l'on estime avoir 200 lieues de longueur; les morues y sont si abondantes, qu'un bon pêcheur en prend plus d'une centaine dans un jour. Cette pêche y est très-ancienne, car un Anglois rapporte y avoir trouvé l'an 1521, cinquante bâtimens de différentes nations. On en voit aujourd'hui chaque année cinq

ou fix cents, anglois, françois ou hollandois; c'est aussi tout l'avantage qu'on retire de *Terre-Neuve*, qui est un pays rempli de montagnes & de bois. Les brouillards y sont fréquens & de longue durée. Le grand froid en hiver est en partie causé par les glaces, qui venant à flotter sur les côtes, refroidissent l'air sensiblement. Les sauvages de *Terre-Neuve* sont de petite taille, n'ont que peu ou point de barbe, le visage large & plat, les yeux gros, & le nez court. (D. J.)

TERRE DE PATNA, (*Hist. nat.*) Terre qui se fait à Patna, ville des Indes sur le bord du Gange, & capitale d'une province à laquelle elle donne son nom. Cette terre est argilleuse, approchant de la terre figillée, de couleur grise tirant sur le jaune, insipide au goût, & d'une odeur agréable; on en fait dans ce pays-là des pots, des vases, des bouteilles, des carafes minces & si légères, que le vent les emporte facilement. On nomme ces carafes *gargoulettes*. Voyez GARGOULETTE.

La terre de Patna passe pour absorbante & propre pour arrêter les cours de ventre; mais l'artifice de cette poterie est plus joli que les vertus qu'on lui attribue ne sont réelles. On s'en sert dans le ferrail du mogol, & dans les ferrails des princes indiens. (D. J.)

TERRE PERSIQUE, (*Hist. nat.*) *Perfica terra* dans les auteurs d'histoire naturelle, est une terre du genre des ochres, nommée dans les boutiques de Londres rouge-indien, *indian red*; c'est un ochre d'un très-beau pourpre, d'une texture compacte & très-pesante. On la trouve dans la terre d'un rouge sanguin, & il faut se servir de crocs de fer pour l'en tirer en masses irrégulières; sa surface est sale, inégale, pleine de particules larges, blanches & brillantes; cette terre est rude au toucher, tache les mains profondément, est d'un goût très-astringent, & fait une violente effervescence avec des menstrues acides. On la fouille dans l'isle d'Ormus au golfe Persique, & dans quelques parties des Indes orientales. (D. J.)

TERRE DE PORTUGAL, (*Mat. méd.*) c'est un bol fort astringent qu'on trouve en abondance dans les parties septentrionales du Portugal. Ce bol est compacte,

ferré, très-pesant, d'un rouge éclatant, d'une tiffure lisse & brillante, se rompant aisément entre les doigts, & les teignant légèrement. Il s'attache fort à la langue, se fond promptement dans la bouche, a une saveur très-astringente, mais laisse comme un peu de sable entre les dents. Il ne fermente point avec les acides, & ne change que très-peu sa couleur au feu. (D. J.)

TERRE-SAINTE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Asie, ainsi nommé par excellence, pour avoir été sanctifié par la naissance & par la mort de notre sauveur. On appelle proprement ce pays *la Judée*, *la Palestine*, voyez ces deux mots.

C'est assez de dire ici que ce pays reconnoît aujourd'hui le turc pour son souverain, & qu'il n'a plus que des bourgades dépeuplées. On lui donne soixante lieues d'étendue du midi au nord, & trente dans sa plus grande largeur. Il est en proie aux courses des Arabes, quoique présentement partagé entre trois émirs qui relevent du grand-seigneur, lequel outre cela y entretient deux sangiacs subordonnés au bacha de Damas. Ces trois émirs sont l'émir de Seyde, l'émir de Casair, & l'émir de Gaza.

L'émir de Seyde occupe presque toutes les deux Galilées, & possède depuis le pié de l'Antiliban jusqu'au fleuve de Madefuer. L'émir de Casair tient la côte de la mer depuis Caïpha, sous le mont Carmel, jusqu'à Jaffa exclusivement. L'émir de Gaza a sous lui l'Idumée. Les deux sangiacs, ou gouverneurs turcs, prennent les noms de leur résidence, qui sont Jérusalem & Naplouse. Celui de Jérusalem a pour département la Judée, & celui de Naplouse commande dans la Samarie. Au-delà du Jourdain est ce qu'on appelle le royaume des Arabes. (D. J.)

TERREAU, *s. m.* (*Hist. nat. des Terres.*) Terre noire, mêlée de fumier pourri, dont tous les jardiniers font des couches dans les jardins potagers, pour fertiliser leurs terres & avancer la végétation de leurs plantes & de leurs légumes; ils appellent autrement *terrot* ce vieux fumier bien consumé, bien pourri, & mêlé avec de la terre; ce n'est pas cependant ce dont il s'agit dans cet article.

Nous entendons avec les physiciens par *terreau*, une terre naturelle, qui n'est pas en tous lieux d'une profondeur égale, n'ayant qu'un pié dans quelques endroits, dans d'autres deux, quelquefois trois, selon les différens *terreins*. Ce *terreau* est la matrice propre des végétaux, & c'est pourquoi les physiciens ont cherché d'en connoître la nature par le moyen de l'eau & du feu. Pour y parvenir par le moyen de l'eau :

1°. On prend, par exemple, quatre livres de bon *terreau* frais, noir, réduit en poussière, & qui aura été exposé à l'air pendant un an, sans avoir été épuisé par la végétation.

2°. On lessive ce *terreau* dans de l'eau bouillante, claire & nette, jusqu'à ce que toutes les parties capables de s'y dissoudre soient épuisées, ou imbibées par l'eau.

3°. Après avoir obtenu par ce moyen une lessive ou dissolution de ce *terreau*, on la filtre à travers un double papier gris fort épais, jusqu'à ce qu'elle donne une liqueur transparente, ou au moins dégagée de toutes les parties grossières & terrestres, dont elle étoit chargée.

4°. Cette dissolution contiendra toutes les parties du *terreau* qui sont solubles dans l'eau bouillante.

5°. Pour rapprocher ces parties de manière qu'elles puissent se manifester aux sens, & particulièrement au goût, on fait évaporer le fluide le plus aqueux.

6°. On compare alors cette dissolution concentrée avec une portion de la première qui n'aura point été évaporée, & on lui trouvera évidemment le goût plus fort, ou plus salin.

7°. Pour que l'observation soit encore plus exacte, il faut pousser plus loin l'évaporation de la liqueur, & la faire cristalliser, pour voir si elle ne donnera point quelques sels.

8°. On verse sur une partie de la dissolution filtrée du sirop violat, &c. pour savoir si elle est acide, alcaline, ou neutre ; on la trouvera plutôt neutre qu'acide, ou alcaline.

9°. On lavera ensuite dans plusieurs eaux ce qui sera resté de la matière terrestre, & on décantera à chaque fois la liqueur de

Tome XXXIII.

la partie bourbeuse ; on la laissera reposer quelque temps, afin d'obtenir le sable pur qui est contenu dans le *terreau*, & on trouvera qu'il en fait une très-grande portion.

Cette expérience, ou plutôt cette combinaison d'expériences, nous enseigne une méthode pour réduire la terre matrice des végétaux à ses parties constituantes, sans altérer leur forme naturelle ni leurs propriétés.

D'après ces observations, il paroît qu'on peut établir un jugement certain sur le *terreau*, tant en général qu'en particulier, aussi loin que les expériences précédentes ont pu nous conduire. On acquiert par cet examen une règle pour composer un *terreau* artificiel par le mélange des matières qui le composent. On trouve donc par l'examen du *terreau*, qu'il contient une certaine quantité de terre très-fine, capable de nager dans le liquide ; une plus considérable, dont la nature est plus grossière & plus pesante qui tombe au fond du vase ; un peu de sel neutre, & une très-grande quantité de sable.

Pour rendre encore cette expérience plus instructive, & plus utile à la découverte des principes de la végétation, & de la nature des différentes espèces de terres & de plantes, il faudroit la comparer avec une analyse semblable de quelque matière végétale. Pour cet effet, on pile une plante tendre : on fait une lessive avec de l'eau chaude de toutes ses parties solubles, on fait évaporer ensuite l'humidité superflue, & on met à cristalliser ce qui sera resté après l'évaporation : on obtiendra la partie saline de la plante, sous une forme solide, qui sera de l'espèce tartareuse ou nitreuse, conformément à la nature de ce végétal.

Si on arrose pendant le temps de sa végétation quelque plante alcaline, comme le cresson avec une dissolution de nitre, quoique ce dernier fournisse beaucoup d'esprit acide dans la distillation, la plante sera toujours alcaline : il en est de même de toutes les autres plantes & des autres sels qu'on a jusqu'à présent essayés dans les mêmes vues. Cette expérience prouve qu'il y a dans les plantes une faculté pour convertir la nature de tous les sels en celui qui

Q

leur est propre, & on trouve d'après l'expérience, que les composés de *terreau* qui abondent en sel marin, en nitre ou en sel urinaire, s'accordent tous à favoriser la végétation.

Comme il pourroit y avoir cependant quelques parties naturellement plus fixes, contenues dans le *terreau*, qui se dissoudroient dans l'eau bouillante, & qu'elles peuvent être assez dégagées & assez digérées pour être capables de s'élever dans les végétaux, par l'action continue du soleil & de l'atmosphère, il est à propos de tenter une analyse plus puissante sur le même sujet, c'est celle du feu.

Après avoir pesé deux livres de la même espèce de *terreau* vierge, que celui de l'expérience précédente, on le met dans une retorte de terre, on l'expose à feu nu, & on la distille à un feu très-doux dans un récipient de verre, on augmente le feu par degré, jusqu'à ce que la retorte soit rouge, & on la tient dans cet état pendant quelque temps. Il passera, 1°. de l'eau; 2°. de l'huile; 3°. un esprit volatil, presque semblable à celui de corne de cerf, ou comme si on distilloit quelque matière animale; & 4°. il restera dans la retorte, selon toutes les apparences (la distillation étant finie), un *caput mortuum* fort sec, ou une terre fixe & inactive.

On fait une lessive d'une portion de ce *caput mortuum*, on le fait sécher, & on en réduit par la trituration, une autre portion en poudre très-fine: on met ensuite ces deux portions chacune dans un pot séparé, exposé à l'air libre pendant un an, afin d'éprouver si elles ne deviendront point fertiles.

Il paroît par cette expérience, que notre *terreau* étoit d'une nature végétale ou animale, par les sels ou les sucs qu'on en a retirés. Sa matière fixe nous prouve en même temps qu'il tient un peu de la nature minérale. Cette analyse nous fait voir qu'il ressemble beaucoup à la composition naturelle des végétaux & des animaux; & elle nous apprend aussi pourquoi les substances animales & végétales forment un composé propre à engraisser la terre.

Si l'on veut favoir comment le *terreau* acquiert cette propriété, je crois qu'on

en trouvera la cause en général dans l'expérience précédente, sur les parties qui composent l'atmosphère; ces parties étant animales & végétales aussi bien que minérales, abreuvent continuellement la surface de la terre: c'est par cette raison que les Jardiniers trouvent une si grande différence entre le terrain de Londres & celui de la campagne; cette différence vient de la quantité de fumée précipitée de l'air journellement sur les jardins de cette ville: il en est de même des autres villes, & des campagnes qui les environnent.

En comparant ce procédé avec pareille analyse des substances végétales, animales & minérales, il paroît qu'une simple terre fixe est la base de tout corps animal, végétal, minéral & terrestre; qu'elle est la partie vraiment solide, le soutien & la base de la chair, des os, des bois, des métaux, des différentes espèces de terre, &c. puisqu'elle est elle-même d'une nature fixe & inaltérable.

M. Cartheuser rapporte des expériences du docteur Kulbel, sur la fertilité de terres. Par ces expériences ce dernier a retiré, par la digestion & la coction dans l'eau des terres grasses, une matière terreuse *onctuofo-saline*. Ce sel dans les terres les plus fertiles étoit nitreux; dans les autres il étoit semblable au sel marin; enfin dans d'autres terres il étoit alkalin. Ce sel au contraire, dans les terres stériles, étoit d'une nature acide. Shaw, *leçons de chymie*. (D. J.)

TERREIN, s. m. (Archit.) c'est le fonds sur lequel on bâtit. Ce fonds est de différente densité ou consistance, comme de roche, de tuf, de gravier, de sable, de glaise, de vase, &c. & on doit y avoir égard lorsqu'on bâtit.

Terrein de niveau. C'est une étendue de terre dressée sans aucune pente.

Terrein par chûtes. *Terrein* dont la continuité interrompue est raccordée avec un autre *terrein*, par des perrons ou des glacis. Daviler. (D. J.)

TERREIN, (Archit. milit.) La première chose à laquelle on pense dans l'architecture militaire, est la qualité du *terrein*. On voit s'il est bon ou mauvais pour ce que l'on veut construire; il y a des situations merveilleuses, dont le *terrein* ne

vaut rien , & des situations mauvaises, dont les terres sont extrêmement bonnes , mais tellement commandées , que ce seroit une folie de s'y arrêter.

Les montagnes ont pour l'ordinaire le *terrein* pierreux ; c'est le plus mauvais. Il ne lie pas , & les parapets qui en sont faits ne valent rien ; quand on est contraint de fortifier dans un pareil endroit , on choisit les meilleures veines de terre pour faire le parapet , & on en fait apporter d'ailleurs. Ce *terrein* est cependant avantageux , en ce que l'assiégeant a de la peine à se couvrir dans ses approches , faute de bonne terre.

Le *terrein* sablonneux n'a point de liaison , & est sujet à s'ébouler ; lorsque l'on est contraint de s'en servir , on y mêle de la bonne terre ou du vieux fumier ; on a soin de bien revêtir les remparts de pierres ou de briques , & les parapets de gazons.

Le *terrein* marécageux est meilleur que les deux premiers ; mais il n'est pas généralement bon , étant élevé en remparts & en parapets , dès qu'il vient à sécher , il se défunit. On a de la peine à trouver assez de terre autour d'un endroit marécageux pour élever les remparts , parapets , & glacis , d'une hauteur raisonnable ; dans un *terrein* marécageux il faut piloter le fondement des ouvrages ; & quand on fortifie dans ces endroits , on attend les chaleurs , afin que la terre ait plus de consistance.

Le meilleur *terrein* pour fortifier , est ce qu'on appelle *terre grassè* ou *forte*. Cette terre est maniable ; on n'est point obligé de piloter les fondemens qu'on y jette , ni de revêtir les remparts , à moins que l'on ne veuille bien. (D. J.)

TERREIN , (*Peint.*) ce mot s'entend en peinture , sur-tout en fait de paysages , d'un espace de terre distingué d'un autre & un peu nu , sur lequel il n'y a ni bois fort élevés , ni montagnes fort apparentes. Les *terreins* aident beaucoup à la perspective d'un paysage , parce qu'ils se chassent les uns les autres , soit par leurs frottemens , soit par le clair-obscur , soit par la diversité des couleurs , soit enfin par une liaison insensible qui conduit d'un *terrein* à l'autre. (D. J.)

TERRENEUSE , ou TER-NEUSE ,

(*Géogr. mod.*) forteresse & espece de petite ville de la Flandre hollandoise , à deux lieues au nord de la ville d'Axel , sur le bord de l'Escaut occidental , & entre les branches de ce bras de mer ; cette espece de fort est délabré , & contient à peine deux cents habitans. (D. J.)

TERRE-NOIX , f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *bulbocastanum* , genre de plante à fleur en rose & en ombelle , composée de plusieurs pétales disposés en rond & soutenus par un calice , qui devient dans la suite un fruit composé de deux petites semences oblongues ; ces semences sont ou lisses ou striées , relevées en bosses d'un côté & plates de l'autre. Ajoutez aux caractères de ce genre , que la racine est charnue & tuberculeuse. Tournefort , *Institutiones rei herbariæ*. Voyez PLANTE.

TERRE-PLEIN , f. m. (*Hydraul.*) se dit d'un grand plein-pié ou espace de terre un peu étendu , dont on jouit sur une terrasse , sur un rempart dont le *terrein* est entièrement plein. (K)

TERRE-PLEIN , LE , en termes de Fortification , est la partie supérieure du rempart où l'on place le canon & où les assiégés se mettent pour défendre la place. Voyez REMPART.

On l'appelle *terre-plein* , parce que c'est la partie vuide du rempart sur laquelle on peut faire les manœuvres nécessaires pour défendre la place.

Le *terre-plein* a une pente insensible vers la place pour l'écoulement des eaux , afin qu'elles ne séjournent pas sur le rempart ; ce qui pourroit le dégrader.

Le *terre-plein* est terminé par le parapet du côté de la campagne , & par un talud intérieur du côté de la place : sa largeur est de 24 à 30 piés. Voyez PARAPET , &c. (Q.)

TERRER UN ARTIFICE , terme d'Artificier , c'est garnir la gorge du cartouche de poussière de terre sèche pilée & pressée , pour empêcher que le feu qui est fort , n'agrandisse le trou du dégorgeement , en brûlant le cartouche. (D. J.)

TERRER , (*Jardinage.*) c'est faire apporter de la terre dans les places creuses , ou dans celles que l'on veut élever.

TERRER une vigne , (*Agriculture.*)

c'est l'amender par de nouvelles terres choisies, pour la rendre plus fertile.

La haute vigne plantée dans les jardins, où la terre est ordinairement bonne d'elle-même, n'a pas besoin d'être *terrée*; mais dans la moyenne vigne, le transport de terres lui est extrêmement nécessaire, surtout lorsqu'on voit que cette vigne ne donne plus que de chétives productions; voici donc comme se fait le terrage des vignes.

On prend d'un endroit destiné à amender les vignes de la terre qui y est, qu'on porte dans des hottes plus ou moins grandes à un bout de la vigne, observant toujours que c'est à celui qui est le plus haut de la vigne qu'on doit la porter, à cause qu'elle descend assez dans le bas, par le moyen des labours qu'on lui donne.

Lorsqu'on *terre* ces sortes de vigne, ou l'on ne fait simplement que des têtes tout du long de leur extrémité du bout d'en haut, ou bien on les *terre* tout le long des perchées. Si ce ne sont que des têtes, on se contente de porter de ces terres destinées au bout d'en haut, & commençant à faire une tête, on jette hottée de terre sur hottée, jusqu'à ce qu'il y ait un pié & davantage de hauteur, & douze piés de longueur, le tout également haut.

Si on *terre* les vignes tout du long des perchées, il faut que sur le haut de chacune, il y ait seulement une tête de la hauteur de terre qu'on a dit, & longue de quatre bons piés. C'est assez pour le reste, que la terre soit mise le long de chaque perchée à l'épaisseur de quatre doigts. Une perchée étant *terrée* de cette manière, on en recommence une autre, & on continue ainsi jusqu'à ce que l'ouvrage soit fini. Pour les vignes ruellées, on jette la terre que l'on porte dans les rigoles, les hottées distantes l'une de l'autre, autant qu'on le juge à propos. Ce travail se pratique depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mars.

Il faut remarquer que dans l'une & l'autre espèce de vigne, lorsqu'on a été obligé de faire des provins, & qu'il est question la seconde année, qu'ils soient repris, de les *terrer* pour leur faire prendre des forces, on peut les *terrer* seuls & par trous, sans qu'il soit besoin pour cela d'attendre que la vigne où ils sont, demande qu'on la *terre*

entièrement. Toutes vignes qui ont été *terrées*, & où par conséquent la terre a été mise grossièrement, doivent dès le premier labour qu'on leur donne, être labourées à uni, & fort profondément. Enfin, on remarquera qu'en *terrant* quelque vigne que ce soit, plus on s'approche du bas, moins on doit mettre les hottées de terre près les unes des autres, à cause que cette terre descend toujours. (D. J.)

TERRER l'étoffe, (*Dégraissierie.*) c'est la glaifer, ou l'enduire de terre à foulon. (D. J.)

TERRER du sucre, (*Sucrerie.*) c'est le blanchir pour en faire la cassonade blanche. *Trevoux.* (D. J.)

TERRER, SE, v. n. (*Vénerie.*) il se dit des animaux qui se retirent dans des trous faits en terre, qui y vivent ou qui s'y réfugient contre la poursuite du chasseur.

TERRESTRE, TERREUX, TERRIEN, (*Synon.*) *terrestre* signifie qui appartient à la terre, qui vient de la terre, qui tient de la nature de la terre; les animaux *terrestres*, exhalaison *terrestre*, bile sablonneuse & *terrestre*. *Terrestre* est aussi opposé à *spirituel* & à *éternel*; la plupart des hommes n'agissent que par des vues *terrestres* & mondaines. *Terreux* signifie qui est plein de terre, de crasse; un visage *terreux*, des mains *terreuses*, des concombres *terreux*. Celui qui possède plusieurs terres étendues, est un grand *terrien*: les Espagnols disent que leur roi est le plus grand *terrien* du monde; que le soleil se leve & se couche dans son domaine; mais il faut ajouter qu'en faisant sa course, il ne rencontre que des campagnes ruinées, & des contrées désertes. (D. J.)

TERRESTRE, globe, TERRAQUÉE, globe (*Synon. Géog.*) Le *globe terrestre* est ainsi dit par opposition au globe céleste, sur lequel les constellations sont rangées pour l'étude de l'astronomie. Le *globe terraquée* est dit ainsi, parce qu'il sert à faire connoître la situation des continents, des îles & des mers qui les environnent pour l'étude de la géographie. Quoique cette différence d'aspect semble établir une différence d'usage entre ces deux mots, il faut néanmoins avouer que fort peu d'auteurs disent le *globe terraquée*. (D. J.)

TERRETTÉ, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) c'est une espece de calamenth, *calamentha humilior*, *flore rotundiori*, *I. R. H.* nommée communément *lierre terrestre*. Voyez LIERRE TERRESTRE.

TERRETTE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans la Normandie, au Cotentin. Elle a sa source vers le village de Lourseliere, & se décharge dans le Taute.

TERREUR, f. f. (*Gram.*) grand effroi causé par la présence ou par le récit de quelque grande catastrophe.

Il semble assez difficile de définir la *terreur*; elle semble pourtant consister dans la totalité des incidens, qui en produisant chacun leur effet, & menant insensiblement l'action à sa fin, opere sur nous cette appréhension salutaire, qui met un frein à nos passions sur le triste exemple d'autrui, & nous empêche par-là de tomber dans ces mêmes malheurs, dont la représentation nous arrache des larmes; en nous conduisant de la compassion à la crainte, elle trouve un moyen d'intéresser notre amour propre par un sentiment d'autant plus vif du contre-coup, que l'art de la poésie ferme nos yeux sur une surprise aussi avantageuse, & fait à l'humanité plus d'honneur qu'elle ne mérite.

On ne peut trop appuyer sur les beautés de ce qu'on appelle *terreur* dans le tragique. C'est pourquoi nous ne pouvons manquer d'avoir une grande opinion de la tragédie des anciens: l'unique objet de leurs poètes étoit de produire la *terreur* & la pitié. Ils choisissoient un sujet susceptible de ces deux grandes passions, & le faisoient par leur génie. Il semble même que rien n'étoit plus rare que de si beaux sujets; puisqu'ils ne les puisoient ordinairement que dans une ou deux familles de leurs rois. Mais c'est triompher de l'art que de réussir en ce genre, & c'est ce qui fait la gloire de M. Crébillon sur le théâtre françois. Toute belle qu'est la description de l'enfer par Milton, bien des gens la trouvent foible auprès de cette scene de Hamlet, où le fantôme paroît. Il est vrai que cette scene est le chef-d'œuvre du théâtre moderne dans le genre terrible: elle présente une grande variété d'objets, diversifiés de cent

façons différentes, toutes plus propres l'une que l'autre à remplir les spectateurs de *terreur* & d'effroi. Il n'y a presque pas une de ces variations qui ne forme un tableau, & qui ne soit digne du pinceau d'un Caravage. (*D. J.*)

TERREUR, (*Mythol.*) divinité du paganisme. Hésiode dans sa théogonie, dit que la *terreur* & la crainte étoient nées de Mars & de Vénus. Lorsqu'Homere décrit les armes de Minerve allant au secours de Diomedé & des Grecs, il met sur son égide la Peur, la Discorde, la *Terreur* & la Mort. Dans le *liv. II*, où il décrit le bouclier d'Agamemnon qui se prépare au combat, il dit qu'au milieu de ce bouclier étoit gravé en relief l'épouvantable Gorgone accompagnée de la *Terreur* & de la Fuite. Dans le *XV*, lorsque Mars apprend par le récit de Junon que l'on a tué son fils Ascalaphe, ce dieu ému de colere ordonne à la *Terreur* & à la Fuite d'atteler son char. (*D. J.*)

TERRIER, f. m. (*Gramm. Jurispr.*) ou papier *terrier*, est le recueil de foi & hommages, aveux & dénombremens, déclarations & reconnoissances passées à une seigneurie par les vassaux censitaires, emphytéotes & justiciables.

On énonce aussi ordinairement dans le préambule des *terriers* tous les droits de la terre & les fiefs qui en dépendent. Ces préambules ne sont pas obligatoires, à moins que les redevables n'y aient parlé. Mais lorsque les *terriers* sont anciens, ils sont une preuve de possession.

Pour la confection d'un *terrier*, on obtient ordinairement en grande ou petite chancellerie des lettres, qu'on appelle *lettres de terrier*, à l'effet de contraindre tous les vassaux & sujets à représenter leurs titres & passer nouvelle reconnoissance.

Les seigneurs qui agissent en vertu d'un acte d'inféodation, bail à cens ou autre contrat, n'ont pas besoin de lettres de *terrier* pour se faire passer reconnoissance: les lettres ne sont nécessaires que pour contraindre leurs vassaux & sujets à représenter leurs titres, & à passer reconnoissance devant le notaire qui est commis.

L'ordonnance de Blois & l'édit de Melun dispensent les ecclésiastiques d'obtenir des

lettres de *terrier* pour ce qui relève de leurs bénéfices.

Lorsqu'un seigneur a plusieurs terres en différentes juridictions, & qu'il ne veut faire qu'un seul *terrier*, il faut qu'il obtienne des lettres en grande chancellerie, portant que le notaire qui sera commis recevra les reconnoissances même hors de son ressort.

Les lettres de *terrier* doivent être enrégistrées par le juge royal, auquel elles sont adressées; cependant, quand les terres ne relevent pas en première instance d'un juge royal, on autorise quelquefois pour les lettres le juge royal à déléguer le juge des lieux pour régler les contestations.

Les lettres de *terrier* enrégistrées, on fait ensuite des publications au marché, s'il y en a un dans le lieu, ou à l'issue des messes de paroisse, & l'on met ensuite des affiches qui en font mention.

Ces publications tiennent lieu d'interpellation générale à tous les vassaux & sujets, pour passer reconnoissance dans le délai qui est indiqué; & faute d'y satisfaire, ils peuvent être contraints par amende.

On inféroit autrefois dans les lettres de *terrier* un relief de prescription en faveur du seigneur; mais l'usage de cette clause a été abrogé par une déclaration du 19 août 1681.

Le *terrier* doit régulièrement être fait dans l'an de l'obtention des lettres.

Lorsqu'il est parachevé, il faut le faire clore par le juge.

Un *terrier* pour tenir lieu de titre doit avoir cent ans, & en rappeler un autre; il y a néanmoins des cas où une seule reconnoissance suffit. Voyez AVEU, DÉCLARATION, RECONNOISSANCE, PRESENTATION. Voyez Henris, liv. III. ch. iij. qu. 29. Baffet, liv. III. tit. 7. le traité des *terriers* de Belami, la pratique des *terriers* de Freminville. (A)

TERRIER D'ANGLETERRE, *grand*, (*Jurisprudence.*) *liber judicialis vel censuatis Angliæ*, le livre judiciaire, ou le registre de tous les biens en fonds de terre du royaume d'Angleterre, est un registre très-ancien, fait du temps de Guillaume le Conquérant, pour connoître les différentes comtés ou provinces, les cantons, divi-

sions de cantons, &c. dont l'Angleterre étoit composée.

Le dessein que l'on se proposa dans la composition de ce livre, fut que l'on eût toujours un registre, par lequel on pût juger des tenemens des biens: il sert encore aujourd'hui à décider cette fameuse question, si les terres sont un ancien domaine ou non. Les vers suivans contiennent un sommaire de ce qui est renfermé dans ce registre.

Quid debent fisco, quæ, qualia, quanta tributa

Nomine, quid censûs, quæ vectigalia, quantum

Quisque teneretur feudali solvere jure; Qui sunt exempti, vel quos angaria damnet,

Qui sunt vel glebæ servi, vel conditionis,

Quove manumissus patrono jure ligatur.

On conserve encore ce livre dans l'Echiquier, il est très-net & très-lisible; il consiste en deux volumes, un grand & un petit: le plus grand contient toutes les provinces d'Angleterre, excepté le Northumberland, le Cumberland, le Westmoreland, le Durham & une partie du comté de Lancashire, qui n'ont jamais été arpentées, & encore les comtés d'Essex, de Suffolk & de Norfolk, qui sont renfermés dans le plus petit volume, terminé par ces mots: *anno millesimo octogesimo sexto ab incarnatione Domini, vigesimo vero regis Wilhelmi, facta est ista descriptio, non solum per hos tres comitatus sed etiam alios.*

Il est appelé *liber judicialis*, à cause qu'il contient une description juste & exacte de tout le royaume, avec la valeur des différens héritages, &c.

Il fut commencé par cinq juges, que l'on nomma à cet effet dans chaque comté en 1081, & il fut achevé en 1086. Camden l'appelle *Gulielmi librum sensualem*, le livre des taxes du roi Guillaume.

Les anciens Anglois avoient plusieurs de ces papiers ou de ces registres *terriers*. Ingulfus nous apprend que le roi Alfred fit un registre semblable à celui de Guillaume

le Conquérant. Il fut commencé à l'occasion de la division que fit ce prince du royaume en cantons, & autres subdivisions; quand on eut fait le dénombrement des différens districts, on les rangea dans un registre appellé *domboc*, c'est-à-dire, livre de jugement, qui fut déposé dans l'église de Winchester: c'est ce qui fait qu'on l'appelle aussi le *livre de Winchester*, & *Rotulus Wintoniensis*; & c'est sur le modele de ce *domboc* que l'on fit le grand *terrier* de Guillaume le Conquérant.

Celui du roi Alfred renvoyoit au temps du roi Ethelred, & celui de Guillaume le Conquérant au temps d'Edward le Confesseur: les enrégistremens étoient conçus de la maniere suivante; *C. tenet rex Gulielmus in dominico, & valet ibi ducatae, &c. T. R. E. valebat*, c'est-à-dire, valoit autant sous le regne du roi Edward, *tempore regis Eduardi*.

Il y a un troisieme *domboc*, ou registre *terrier in-4^o*. qui differe de l'autre *in-folio* beaucoup plus par la forme que par la matiere. Il fut fait par l'ordre du même conquérant, & paroît être le plus ancien des deux.

Il y a un quatrieme livre dans l'Échiquier, que l'on appelle *domes-day*, qui n'est qu'un abrégé des deux autres, quoique ce soit un fort gros volume. On voit au commencement un grand nombre de portraits & de lettres d'or, qui renvoient au temps d'Edward le Confesseur.

TERRIERE, f. f. *terme de Laboureur*, trou que les renards, les lapins, & quelques autres animaux font dans la terre pour se cacher. (*D. J.*)

TERRINE, f. f. *terme de Potier de terre*, ouvrage de poterie qui a le bord rond, qui est creux, qui n'a ni piés, ni anses, & qui depuis le haut jusqu'au fond, va toujours en étrécissant.

TERRIR, v. n. (*Marine.*) c'est prendre terre après une longue traversée.

TERRITOIRE, f. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) est une certaine étendue de terrain qui dépend d'une province, d'une ville, seigneurie, justice, ou paroisse.

Quelques-uns tirent l'étymologie de ce mot à *terrendo*, parce que le magistrat a dans son territoire *jus terrendi*.

Mais l'étymologie la plus naturelle, est que l'on a dit *territorium à terrâ*, parce qu'en effet le territoire est *universitas agrorum intra fines*.

Le territoire d'un lieu est souvent différent du ressort: car le territoire désigne le pays, & le ressort désigne la justice à laquelle ce lieu ressortit, soit directement, ou par appel; ainsi un lieu peut être du territoire de Bourgogne, & être du ressort du baillage de Mâcon.

L'enclave est aussi différent du territoire; en effet, celui-ci est l'étendue du terrain, & l'enclave est l'enceinte qui forme la circonscription de ce terrain. Voyez *Loiseau, des seigneuries, ch. xij.* & les mots ENCEINTE, ENCLAVE, LIMITES, DISTRICT, JUSTICE, JURISDICTION, PAROISSE, SEIGNEURIE. (*A*)

TERROIR, f. m. (*Agricult.*) terrain, ou espace de terre considéré selon ses qualités: on dit un bon *terroir*, un *terroir* ingrat, un *terroir* humide, sec, marécageux, pierreux, sablonneux, gras, maigre, stérile, fertile, à vigne, à blé, &c.

TERROTTER, v. act. (*Jardinage.*) c'est répandre du terreau, d'un pouce ou deux d'épaisseur, sur une couche, sur une planche de potager, sur une plate-bande de parterre, sur des caisses d'orangers, & autres arbres à fleurs.

Cette opération empêche les terres d'être trop battues par les pluies, donne de l'amour à celle sur laquelle on l'étend, & sert à faire avancer les graines, à faire fleurir les arbres, & à les entretenir bien verts.

TERRURE, f. f. (*Agricult.*) partage de terre dans un lieu. Il ne faut qu'une *terrure* nouvelle, mais en petite quantité, au pié des vignes basses, & la regle est de mettre toujours un pié de distance entre une hottée & une autre: une *terrure* plus forte pourroit dénaturer les vignes, ôter la finesse au vin, & former sur le pié une épaisseur capable de le priver de ces influences de l'air, qui y portent le feu & les sucs les plus parfaits. (*D. J.*)

TERSER, v. act. (*Agricult.*) c'est donner un troisieme labour à la terre; il est tems de *terser* les vignes.

TERSET, ou **TERCET**, f. m. (*Littérat.*) il se dit de trois vers liés ensemble.

ble par le sens , qui ne se repose qu'à la fin de ces trois vers. Boileau dit du sonnet & des regles de ce petit poëme , présenté par Appollon même :

*Il voulut que six vers , artistement
rangés ,
Fussent en deux tercets , par le sens
partagés.*

TERTIAIRE, CHANOINE, (Jurisp.)
Voyez au mot CHANOINE , l'article
CHANOINE TERTIAIRE.

TERTIANAIRE, f. f. (Hist. nat. Bot.)
cette plante est l'espece de casside nommée
par Tournefort , *cassida palustris* , flore
cæruleo , I. R. H.

Sa racine est menue , noueuse , blanche , rampante , fibreuse , vivace ; elle pousse des tiges à la hauteur d'environ deux piés , quarrées , rameuses , un peu rudes , foibles , & inclinées vers la terre , où elles s'enracinent de nouveau par le moyen des fibres qui partent de leurs jointures ; ses feuilles sont longues , étroites , pointues , dentelées en leurs bords , ameres , attachées à des queues courtes , & d'un verd brun ; ses fleurs sortent des aisselles des feuilles , opposées l'une à l'autre , petites , formées en gueule , ou en tuyau découpé par le haut en deux lèvres dont la supérieure est un casque , accompagné de deux oreillers , & l'inférieure est ordinairement échancrée ; cette fleur est velue en dehors , de couleur violette , bleuâtre , & marquée de petits points d'un bleu foncé ; à ces fleurs succèdent quatre semences presque rondes , renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur , & qui ressemble à une tête couverte d'une toque.

Cette plante croît le long des étangs & des fossés , des ruisseaux , & autres lieux aquatiques ; elle fleurit en juin , juillet , & août ; on l'emploie rarement en médecine ; Ray en a fait une espece de lysimachie. (D. J.)

TERTIAS , adj. (Ordon. pharmac.)
la formule latine *ad tertias* , dont on fait un usage fréquent dans les ordonnances de pharmacie , n'est pas bonne , parce qu'elle souffre deux interprétations différentes ; car lorsqu'il s'agit des décoctions , elle peut signifier un tiers ou deux tiers : ainsi si l'on

ordonne que l'ébullition soit poussée *ad tertias* , on peut entendre que la liqueur soit réduite à un tiers , & qu'il s'en évapore deux ; ou que la liqueur soit réduite à deux tiers , & qu'il s'en évapore un. Il faut s'énoncer nettement dans une ordonnance , & ne jamais laisser le moindre doute à l'apothicaire sur l'intention qu'on a. (D. J.)

TERTRE , f. m. (Jardinage.) est une éminence qui s'élève au milieu d'une plaine , en forme d'un monticule qui est détaché des côtes voisines. Il y en a de deux sortes , le naturel & l'artificiel ; le naturel est celui dont on vient de parler ; l'artificiel est un terre-plein élevé , ou une terrasse faite de main d'homme.

TERTRE , f. m. (Tannerie.) morceau de bois de la grosseur de la jambe , & long de quatre ou cinq piés ; il est posé horizontalement sur trois piés , dont deux sont aux deux bouts & presque perpendiculaires , & le troisième est au milieu , mais en affourche , s'éloignant par son extrémité d'en-bas , de plus de deux piés & demi en arriere ; c'est sur quoi posent les mains & s'appuient les garçons tanneurs , qui font des tourbes ou des mottes des vieilles tannées. *Dict. du comm. (D. J.)*

TERTYLLIEN , (Jurisprud.) ou selon quelques-uns *Tertullien* , est le surnom d'un *senatus-consulte* qui fut ainsi appelé d'un certain *Tertyllius* , ou *Tertullus* , qui en fut l'auteur.

Quelques-uns ont confondu ce *Tertyllius* ou *Tertullus* , avec le fameux *Tertullien* , auteur de l'apologétique ; mais c'est une erreur qui a été relevée par plusieurs auteurs : on peut voir à ce sujet l'*hist. de la jurispr. rom.* de M. Terrasson , & le *dict.* de Morery , à l'article de *Tertullien*.

Tertyllius , ou *Tertullus* fut consul sous l'empire d'Adrien.

Jusqu'alors , suivant la loi des douze tables , les cognats , *cognati* , c'est-à-dire , ceux qui étoient parens seulement par les femmes , ne succédoient point ; la mere même ne succédoit point à ses enfans , ni les enfans à la mere.

Cependant pour adoucir la rigueur de ce droit , le préteur accorda depuis à ces personnes , la possession des biens appelés *undæ cognati*.

L'empereur

L'empereur Claude admit la mere à la succession de ses enfans.

Le *senatus consulte tertyllien*, qui fut fait sous le consulat de Tertyllus & de Maxime, admit à la succession de ses enfans, la mere ingénue qui en avoit trois, & la mere affranchie qui en avoit quatre, voulant récompenser ainsi la fécondité de la mere.

Cette succession tertyllienne fut appelée *lucruosa*, parce qu'elle est contre l'ordre de nature.

Le *senatus consulte tertyllien* n'admettoit cependant la mere à la succession de ses enfans, qu'au défaut des héritiers *fiens*, ou de ceux qui en tenoient lieu, c'est-à-dire, les enfans émancipés que le préteur appelloit comme héritiers *fiens*.

Il falloit aussi pour que la mere succédât, qu'il n'y eût point d'enfans de la fille décédée; car s'il y en avoit, ils étoient préférés à leur aïeule, quand même ils n'auroient pas été héritiers *fiens* de leur défunte mere.

Le pere & le frere étoient aussi préférés à la mere; mais la sœur consanguine étoit admise avec elle, bien entendu que la mere ne concouroit qu'au cas qu'elle eût le nombre d'enfans que l'on a expliqué.

Mais Justinien a dérogé au *senatus consulte tertyllien*, en admettant la mere à succéder, quoiqu'elle n'ait pas eu le nombre d'enfans requis par le *senatus consulte*. V. la loi *mariti*, (*ex mensum ad leg. juliam de adulteriis*), & aux institutes, liv. II. le tit. 3. de *senatus consulto tertylliano*: voyez aussi MERE, EDIT DES MERES, SUCCESSION DES MERES. (A)

TERUEL, (*Géogr. mod.*) en latin *Tiarulia*; ville d'Espagne, au royaume d'Aragon, sur les confins de celui de Valence, au confluent du Guadalaviar & de l'Alhambra, à 26 lieues de Saragoffe, & à 48 de Madrid. C'est une ville considérable par son évêché, suffragant de Saragoffe, & par le commerce qu'on y fait; il y a huit paroisses, cinq couvens, & un riche hôpital; les fruits que son terroir produit, sont exquis; cette ville fut érigée en cité en 1347. par dom Pedro IV, les états y furent tenus en 1427, par Alphonse V, qui confirma tous ses privileges. Quel-

Tome XXXIII.

ques-uns croient que c'est la *Turbula* de Ptolomée, l. II. c. vj. Long. 26. 38. lat. 40. 27. (D. J.)

TERUNCIVS, dans l'antiquité, étoit une petite piece de monnoie de cuivre, en usage chez les Romains. Voyez COIN.

Comme on ne fut pas long-temps à s'apercevoir combien ces petites pieces étoient incommodés dans le commerce, & sujettes à se perdre, elles cessèrent d'avoir cours, & on n'en conserva que le nom, pour en faire une monnoie de compte. Voyez MONNOIE.

Le *teruncius* fut d'abord le quart de l'*as*, ou de la livre romaine: ainsi comme l'*as* contenoit douze onces, le *teruncius* en contenoit trois: d'où lui vint le nom de *teruncius*, ou piece de trois onces.

Le *teruncius* se prenoit aussi pour le quart du *denarius*, denier; ainsi quand le denier valoit dix *as*, le *teruncius* en valoit deux & demi; & quand le denier en valoit seize, le *teruncius* en valoit quatre. Voyez DENIER.

TERWERE, (*Géogr. mod.*) petite ville des Provinces-unies. Voyez WERE. (D. J.)

TESCATILPUTZA, (*Hist. mod. Superst.*) nom d'une divinité adorée par les Mexiquains, à qui ils adressoient leurs vœux pour obtenir le pardon de leurs fautes. Cette idole étoit d'une pierre noire, luisante & polie comme du marbre, & parée de rubans; elle avoit à la levre inférieure des anneaux d'or & d'argent, avec un petit tuyau de crystal, d'où sortoit une plume verte ou bleue; la tresse de ses cheveux étoit dorée, & supportoit une oreille d'or souillée par de la fumée, pour représenter les prieres des pécheurs. Cette statue avoit sur la poitrine un lingot d'or fort grand; ses bras étoient couverts de chaînes d'or, & une grande émeraude formoit son nombril; elle tenoit dans la main gauche une plaque d'or unie comme un miroir, d'où sortoient des plumes de différentes couleurs; la main droite portoit quatre dards. Ce dieu étoit très-redouté des Mexiquains, parce qu'on craignoit qu'il ne punit ou ne révélât les crimes que l'on avoit pu commettre. Sa fête se célébroit tous les quatre ans, c'étoit une

R

espece de jubilé, qui apportoit un pardon général de toutes les fautes.

TESCHEN, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Silésie, aux confins de la Moravie, de la petite Pologne, & de la Hongrie, sur la rive droite de l'Else, à treize lieues de Cracovie au couchant, & à douze au levant d'Olmütz; avec un fort château. Elle est en partie sur une hauteur, & en partie dans une vallée. C'est la capitale du duché de Teschen. *Long. 36. 28. lat. 49. 45. (D. J.)*

TESCHEN, *duché de*, (*Géogr. mod.*) petit pays du royaume de Bohême, dans la haute Silésie. Il a la petite Pologne à l'Orient, la haute Hongrie au midi, & le duché de Rahboř au septentrion. Il tire son nom de sa capitale & unique place. (*D. J.*)

TESEGDELT, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, sur un rocher escarpé, proche de la rivière. Elle a un gouverneur au nom du chérif. On y recueille beaucoup d'orge & d'huile. (*D. J.*)

TESIUK-AGASI-BACHI, *terme de Relat.* c'est ainsi qu'on nomme en Perse le commandant de la garde du roi, composée de deux mille fantassins. (*D. J.*)

TESIN, LE, (*Géogr. mod.*) ou plutôt *Tesino*, en latin *Ticinus*, rivière d'Italie, dans le Milanéz. Elle a deux sources, l'une au mont saint Gothard, & l'autre au bailiage de Bellinzone. Cette rivière baigne Pavie, & à quelques milles au dessous se perd dans le Pô. (*D. J.*)

TESKEREGI-BACHI, *s. m. (Hist. mod.)* grand officier de la Porte ottomane, pour l'administration des affaires de l'empire sous le grand visir. C'est le premier secrétaire d'état, chargé de toutes les affaires importantes qui se décident, soit au galibé divan, soit par le prince en son particulier. Le *teskeregi-bachi* expédie toutes les lettres patentes & missives du grand-seigneur, les saufs-conduits, kat-chérifs, & autres mandemens. Tous les secrétaires, tant du prince que des bachas, & des trésoriers de l'épargne, en un mot de tous ceux qui manient la plume pour les affaires de l'état, de la guerre & des finances, sont soumis à ce secrétaire

majeur, qui est leur chef, ainsi que le porte son nom; *teskeregi* en langue turque signifiait *secrétaire*; & *bachi*, *chef*, c'est-à-dire *chef* ou *sur-intendant des secrétaires*. *Guer. Mœurs des Turcs, t. II.*

TESQUA ou TESCA, neut. plur. (*Littérat.*) étoit un mot sabin qui signifioit proprement des lieux embarrassés de ronces, & où il étoit difficile de pénétrer. On l'a employé ensuite pour désigner toutes sortes de lieux élevés, couverts de bois & d'un accès difficile. Les Grecs disoient *δύσχωα*. Actius dans le *Philoctete* :

*Quis tu es mortalis qui in deserta Lemnia
Et Tesca te adportas loca ?*

« Qui es-tu toi qui viens dans ces déserts » de Lemnos, dans ces lieux inaccessibles » & inhabités ? » Enfin comme les *tesqua* étoient des lieux sauvages & élevés, on nommoit du même nom les lieux de cette espece destinés à prendre les augures, en considérant le vol des oiseaux. *Tesqua*, dans Varron, désigne aussi certains lieux inhabités à la campagne & consacrés à quelque divinité.

Horace dans son épître à l'intendant de sa terre, lui dit :

*Nam quæ deserta & inhospita Tesqua
Credis, amæna vocat mecum qui sentit.*

« Ces lieux que tu appelles une *solitude* » *affreuse*, un homme qui les regarde de » même œil que moi, les trouve des lieux » enchantés. »

La terre d'Horace paroïssoit à son intendant un désert, un lieu inhabité, parce qu'il n'y trouvoit ni cabaret, ni courtisane. (*D. J.*)

TESSARACONTA, (*Antiq. grecq.*) *τεσσαράκοντα*, c'est ainsi qu'on nomma chez les Athéniens quarante magistrats inférieurs qui dans le district des différens bourgs soumis à leur juridiction, décidoient des petites batteries entre particuliers & des procès dont la valeur en argent n'excédoit pas dix drachmes. Potter. *Archæol. Græc. tom. I. p. 122. (D. J.)*

TESSARACOSTON, (*Ant. grecq.*) *τεσσαράκοντος*, solemnité religieuse qu'obser-

voient les femmes le quatorzieme jour après leurs couches , en se rendant au temple , & en marquant aux dieux par quelques présens la reconnoissance dont elles étoient pénétrées pour leur heureuse délivrance. Potter. *Archæol. græcq. tom. I. p. 432, & tom. II. p. 335. (D. J.)*

TESSEAUX , voyez BARRES DE HUNE.

TESSERÆ LAPIDEÆ ou DES FOSSILES , (*Hist. natur.*) c'est ainsi que quelques auteurs ont nommé des dés à jouer que l'on trouve , dit-on , assez souvent dans la terre , dans le voisinage de la ville de Bade en Suisse , ce qui a fait aussi nommer ces dés *tesseræ badenses*. Quelques auteurs ont pris ces dés pour des pierres à qui la nature avoit donné la figure qu'ils ont ; mais pour peu qu'on renonce à l'idée du merveilleux , on s'aperçoit aisément que ce sont des véritables dés semblables à ceux avec lesquels on joue actuellement , faits d'os comme eux , excepté que leur séjour dans la terre & l'humidité ont pu leur causer quelque altération. Il n'est pas si aisé de deviner par quel accident ces dés ont été portés dans l'intérieur de la terre.

TESSÉRAIRE , (*Art milit. des Rom.*) parmi les Romains le *tesséraire* étoit un bas officier qui prenoit à l'armée le mot du tribun écrit sur une tablette , & le portoit au centurion. Cette maniere de donner le mot du guet parut plus sûre que de le donner de vive voix , parce que le mot donné de vive voix peut être mal entendu & mal rapporté. Voy. MILITAIRE , discipline des Romains. (D. J.)

TESSERE , (*Littér.*) *tessera* ; ce mot avoit chez les Romains plusieurs acceptions différentes. Il signifioit un *dé à jouer* ; il vouloit dire aussi le *mot du guet* , à la faveur duquel les soldats se reconnoissoient entr'eux & se distinguoient des ennemis. Plusieurs croient que ce mot signifioit encore une mesure de blé qu'on donnoit aux soldats. Du temps des empereurs on distribuoit au peuple des *tesseres* , pour aller recevoir les présens qu'on lui faisoit en blé , en huile , en or , en argent , & en autres choses d'un prix plus ou moins considérable. Quelques *tesseres* ont servi de sceaux.

Le nom de *tessere* se donnoit aussi aux marques ou contre-marques qu'on distribuoit au peuple pour l'entrée des théâtres. Celles de ce genre qui sont fort communes , justifient , ou plutôt font excuser l'usage où nous sommes de les attribuer sans distinction aux théâtres. Leur matiere étoit arbitraire , & leur forme varioit suivant leur destination.

Plusieurs *tesseres* étoient d'ivoire ; elles exigeoient nécessairement la main du sculpteur pour former le relief dont elles étoient décorées , & celles du graveur pour marquer les lettres ou les différens signes que portoient ces trois sortes de billets. Parmi celles de cette espece qui nous sont restées , il y en a un grand nombre de forme ronde & semblables aux pieces de monnoie ; l'une représente une tête d'empereur , avec des lettres au revers ; une autre un masque de théâtre , ayant aussi des lettres au revers ; une troisieme un homme à cheval ; le revers ne présente point de lettres , mais seulement un signe de convention.

Plusieurs autres *tesseres* étoient de bois , ainsi que celles que l'on a trouvées à Herculaneum ; leur forme est singuliere. Voyez-en les Planches.

Un grand nombre étoit de plomb & de forme semblable aux monnoies. Elles représentoient des divinités égyptiennes ou grecques , des têtes d'empereurs , ou tels autres signes qu'on jugeoit à propos. Voyez TESSÉRAIRE , TESSERE DE GLADIATEUR , TESSERE D'HOSPITALITÉ , &c. (D. J.)

TESSERE DE GLADIATEUR , (*Antiq. rom.*) espece de certificat d'os ou d'ivoire sur lequel on lit qu'un tel gladiateur a combattu un tel jour en public.

La plupart des inscriptions sont gravées sur une petite tablette d'os de la forme d'un cube prolongé par les deux côtés opposés ou d'un prisme quadrilatere ; & cette tablette est parfaitement semblable à plusieurs de celles que Thomassin a fait graver dans son traité de *tesseris hospitalitatis*.

Parmi les différentes especes de *tesseres* dont cet antiquaire a parlé dans son ouvrage , il n'a pas négligé de faire mention des *tesseres* qu'on avoit coutume de distri-

buer dans les jeux solempnels, & en particulier de celles qu'on donnoit aux gladiateurs, comme une sorte de certificats qu'ils avoient combattu un tel jour en public. C'est même de cette espece de *tefferes* qu'on trouve un plus grand nombre aujourd'hui. Il y en a quelques-unes dans le second dialogue d'Antoine Augustin sur les médailles, dans les recueils de Gruter & de Reinésius; mais on peut en voir une collection beaucoup plus ample dans l'ouvrage de Fabretti.

La figure de toutes ces *tefferes* est la même; elles sont toutes, ou d'os, ou d'ivoire; les inscriptions qu'on y lit, sont ordinairement distribuées en quatre lignes qui occupent les quatre faces du prisme, & quelquefois en trois lignes seulement; ces inscriptions ne contiennent que le nom du gladiateur, le jour où il avoit paru en public, & les noms des consuls de cette année; rarement y est-il fait mention de l'arme dont le gladiateur s'est servi; il y en a cependant une sur laquelle est gravé un trident, pour marquer que Philomusus est du nombre de ces gladiateurs nommés *retiaires*, qui combattoient avec un filet dans une main & un trident de l'autre. La *teffere* d'Hermia qui étoit dans le cabinet de M. le président de Mazangues, n'est chargée d'aucun symbole; ainsi il n'est pas possible de décider dans quelle espece de combat ce gladiateur s'est distingué. L'inscription doit être lue ainsi: *Hermia spectatus ante diem xv. kalendas Decembris, Q. Fufio R. Vatinius consulibus.*

La plus ancienne de ces *tefferes* qui nous soit connue, est datée du consulat de M. Terentius & de C. Cassius, c'est-à-dire, l'an de Rome 681; la seconde est de l'an 684; la troisième de l'an 694; la quatrième de l'an 696; la cinquième de l'an 701; celle de M. de Mazangues est la sixième dans l'ordre des temps, puisqu'elle est de l'an 707. *Mém. des Inscript. tom. XV in-4°. (D. J.)*

TESSERE DE L'HOSPITALITÉ, (*Hist. rom.*) *teffera hospitalitatis*, marque justificative de l'hospitalité qu'on avoit contractée avec quelqu'un.

Les personnes de quelque rang chez les Romains possédoient dans leurs maisons

beaucoup plus de logement qu'elles n'en pouvoient occuper, afin d'avoir toujours des appartemens prêts pour y recevoir les étrangers avec lesquels elles jugeoient à propos de contracter un droit d'hospitalité; & ce droit, par une obligation respectueuse, se transmettoit jusqu'aux descendans.

Le gage & le témoignage assuré de la convention consistoit dans certaines marques doubles d'ivoire ou de bois, qu'ils nommerent *tefferes d'hospitalité*.

On ne peut donner une idée plus approchante de ces marques, qu'en les comparant à ces tailles dont se servent nos boulangers & quelques ouvriers, pour marquer la quantité de marchandises qu'ils nous ont fournies à diverses reprises. C'étoient pareillement des marques de bois coupées dans la même piece, qui faisoient deux morceaux séparés, & qui en se joignant n'en formoient plus qu'une, sur laquelle on avoit gravé quelques caractères qui se correspondoient. Ces sortes de tailles formoient la lettre de créance, & à leur présentation on reconnoissoit ses hôtes.

Quand deux personnes avoient contracté ensemble l'engagement d'hospitalité, chacune gardoit une de ces marques; elles servoient non seulement à ceux qui avoient ce droit personnellement, mais encore à ceux à qui ils le vouloient prêter, en sorte que le porteur de cette espece de bulletin, ou lettre de créance, étoit aussi bien reçu, logé & nourri, qu'auroit été celui à qui il appartenoit. Les anciens se firent une espece de religion des lois & des droits de cette vertu de bénéficence qu'ils nommerent *hospitalité*; & même ils établirent des dieux pour punir ceux qui les violeroient. *Voyez HOSPITALITÉ.*

J'ajoute qu'il me paroît étrange que cet usage qui est une noble charité, soit si fort aboli chez les chrétiens, qui font une profession particulière de cette vertu; il semble d'abord que ce n'en seroit pas une de l'exercer, comme les anciens, envers des voyageurs aisés; mais ces voyageurs, quelque riches qu'ils soient, ne peuvent guère trouver pour de l'argent en pays étranger, un logement aussi commode que celui que les honnêtes gens du lieu pourroient leur donner, si c'étoit encore la coutume; &

qu'ainfi la dépense qu'on feroit à les loger gratuitement, comme autrefois, feroit, à le bien prendre, un fervice d'honnêteté des plus louables & des mieux placés. (D. J.)

TESSIN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg d'Allemagne, dans le duché de Mecklenbourg, fur la riviere de Rackénis, entre Defnin & Roftock. (D. J.)

TESSIO, (*Hift. nat. Botan.*) c'est une efpece de palmier du Japon dont on fait le fagon; on prétend que l'humidité fait fur fon bois le même effet que le feu fur le parchemin; qu'on lui met au pié de la limaille de fer au lieu de fumier, & que lorsqu'une de fes branches fe casse, on l'attache au tronc avec un clou pour la faire reprendre. Le *fiuro* ou *fiudo* approche beaucoup du palmier des montagnes de Malabar; mais il est ftérile au Japon. Le *footfiku* en est une petite efpece, dont les feuilles font pointues comme celles du rofeau.

TESSOTE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Garet. Elle est bâtie fur une roche haute. (D. J.)

TESSUINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, aux confins de la région prætutienne & du Picenum, selon Pline, *liv. III, c. xiiij.* Quelques exemplaires lifent *Tervium*. (D. J.)

TEST, f. m. (*Conchyl.*) en latin *testa*, c'est la substance la plus dure qui forme le corps d'une coquille; ainfi *testacée* fe dit d'une coquille dure & épaisse. (D. J.)

TEST, (*Hift. mod.*) en Angleterre, mot tiré du latin *testimonium*. C'est une protestation ou déclaration publique fur certains chefs de religion & de gouvernement, que les rois & les parlemens ont ordonné de faire à ceux qui prétendoient aux dignités de l'église anglicane, ou aux charges du royaume. On y a joint des loix pénales contre les ecclésiastiques, les seigneurs du parlement, les commandans & officiers qui refusent de prêter le serment conformément à ces *tests*, dont voici les principaux formulaires.

Test des ecclésiastiques. « Je N. déclare » ici fans dissimulation, que j'approuve &

» confens, soit en général, soit en parti-
» culier, à tout ce qui est compris dans le
» livre intitulé, *le livre des communes*
» *prieres, de l'administration des sacre-*
» *mens, & autres exercices & cérémonies*
» *de l'église, suivant l'usage de l'église*
» *anglieane.* »

Loi pénale. « Celui qui sera en demeure
» de faire cette déclaration, fera entié-
» rement déchu de toute promotion ecclé-
» siastique. Tous les doyens, chanoines,
» prébendaires, maîtres, chefs, profes-
» seurs, &c. ne feront point admis à leur
» emploi, qu'ils n'aient fait cette protes-
» tation. »

Test du serment de suprématie. « Je
» N. confesse & déclare pleinement con-
» vaincu en ma conscience, que le roi est
» le seul souverain de ce royaume & de
» toutes les puissances & seigneuries, aussi
» bien dans les choses spirituelles & ecclé-
» siastiques que temporelles, & qu'aucun
» prince étranger, prélat, état ou puis-
» sance n'a & ne peut avoir nulle jurif-
» diction ni prééminence dans les choses
» ecclésiastiques ou spirituelles de ce
» royaume. »

Loi pénale. « Personne ne pourra être
» reçu à aucune charge ou emploi, soit
» pour le spirituel, soit pour le temporel:
» il ne sera non plus admis à aucun ordre
» ou degré du doctorat, qu'il n'ait prêté
» ce serment, à peine de privation dudit
» office ou emploi. »

Henri VIII, après sa séparation d'avec l'église romaine, imposa la nécessité de ces *tests*, dont les formules varient à quelques égards sous les regnes d'Edouard VI, d'Elisabeth, de Jacques I & de Charles I. En 1662, Charles II révoqua les *tests*, & accorda la liberté de conscience: ce qu'il renouvella en 1669 & 1672. Jacques II qui lui succéda, en usa de même; mais après la révolution qui détrôna ce prince, le *test* fut rétabli, & on le prête encore aujourd'hui. En 1673 le parlement dressa un nouveau *test*, par lequel tous ceux qui entreroient dans quelque charge publique, ou qui en seroient revêtus, rejeteroient par serment le dogme de la transsubstantiation, sous peine d'exclusion desdites charges. On augmenta en

1678 ce *test*, dont la formule étoit conçue en ces termes :

« Moi N. j'atteste, justifie & déclare
» solennellement & sincèrement en la pré-
» sence de Dieu, que je crois que dans
» le sacrement de la cene du seigneur, il
» n'y a aucune transsubstantiation des élé-
» mens du pain & du vin dans le corps &
» le sang de Jesus-Christ, dans & après
» la consécration faite par quelque per-
» sonne que ce soit, & que l'invocation
» ou adoration de la vierge Marie ou de
» tout autre saint, & le sacrifice de la
» messe, de la maniere qu'ils sont en usage
» à présent dans l'église de Rome, est su-
» perstition & idolâtrie. »

On déclare ensuite que ce serment est fait sans aucune réticence, c'est-à-dire, sans aucune restriction mentale.

TESTACE ou DOHOLO, (*Géogr. mod.*) en latin *Testacius mons*, montagne dans l'enceinte de Rome; elle est à environ deux cents pas de la pyramide de Cestius: elle a à peu près demi mille de circuit, & cent cinquante piés de hauteur perpendiculaire. Ce n'est qu'un amas de vaisseaux de terre rompus; on y a creusé des grottes où l'on tient du vin, & on y en vend; ce monticule n'est pas loin de la porte qu'on nommoit *Porta Trigemina*. (*D. J.*)

TESTACÉES, on a donné ce nom aux animaux couverts d'un test dur: ce sont les coquillages; par le nom de *testacées*, on les distingue des crustacées qui sont couverts d'une raie, & non pas d'un test: tels sont les écrevisses, les crabes, les langoustes, &c.

TESTAMENT, f. m. (*Théologie.*) dans l'écriture se prend pour *alliance*, & répond à l'hébreu *berith*, & au grec *διαθήκη*, qui signifie l'acte de la volonté dernière d'une personne, qui, en vue de la mort, dispose de ses biens, & ordonne de ce qu'elle veut qu'on fasse après son décès.

Le nom de *testament* ne se trouve jamais en ce sens dans l'ancien *Testament*, mais seulement dans le sens de *pacte* & d'*alliance*. Mais S. Paul, dans l'épître aux Hébreux, chap. ix, vers. 15 & suiv. raisonnant sur le terme grec *διαθήκη*, qui signifie propre-

ment le *testament* d'une personne qui fait connoître ses dernières volontés, dit ces paroles: « Jesus-Christ est le médiateur
» du *Testament* nouveau, afin que par
» la mort qu'il a soufferte pour expier
» les iniquités qui se commettoient sous
» le premier *Testament*, ceux qui sont
» appelés de Dieu, reçoivent l'héritage
» éternel qu'il leur a promis; car où il y
» a un *testament*, il est nécessaire que la
» mort du testateur intervienne, parce que
» le *testament* n'a lieu que par la mort,
» n'ayant point de force tant que le testa-
» teur est en vie; c'est pourquoi le premier
» même ne fut confirmé qu'avec le
» sang &c. où l'on voit qu'il parle de
l'alliance ancienne & de la nouvelle comme de deux *Testaments*, dans le sens d'une disposition de la dernière volonté d'une personne.

Dieu a fait plusieurs alliances avec les hommes, comme avec Adam, Noé, Abraham, mais on ne leur donne pas proprement le nom de *testament*. Voyez ALLIANCE.

Ce titre s'applique plus particulièrement aux deux alliances qu'il a faites avec les hommes par le ministère de Moïse & par la médiation de J. C.; la première se nomme l'*ancienne alliance* ou le *vieux Testament*; l'autre se nomme la *nouvelle alliance* ou le *nouveau Testament*. Mais comme dans l'un & dans l'autre les volontés de Dieu n'ont pu être connues aux hommes que par des révélations & des actes ou écrits qui les contiennent pour être transmis à la postérité, chaque *Testament* a eu ses écrivains inspirés & ses prophètes. Voici le catalogue de leurs écrits, selon qu'ils sont reçus dans l'église catholique.

Les livres de l'ancien *Testament*, au nombre de quarante-cinq, sont

La Genèse.

L'Exode.

Le Lévitique.

Les nombres.

Le Deutéronome.

Josué.

Les Juges.

Ruth.

Les quatre livres des Rois.

Les deux livres des Paralypomènes.

Les deux livres d'Esdras.

Tobie.

Judith.

Esther.

Job.

Les Pseaumes.

Les Proverbes.

Le Cantique des Cantiques.

L'Ecclésiaste.

Le livre de la Sagesse.

L'Ecclésiastique.

Les grands prophètes, savoir,

Isaïe.

Jérémie.

Baruch.

Ezéchiël.

Daniel.

Les douze petits prophètes, qui sont,

Osée.

Joël.

Amos.

Abdias.

Jonas.

Michée.

Nahum.

Habacuc.

Sophonie.

Aggée.

Zacharie.

Malachie.

Les deux livres des Machabées.

Les livres du nouveau *Testament* déclarés canoniques par le concile de Trente, aussi-bien que les précédens, sont au nombre de vingt-sept.

Les quatre Evangiles, savoir,

S. Matthieu.

S. Marc.

S. Luc.

S. Jean.

Les actes des Apôtres.

Les épîtres de saint Paul, savoir,

Aux Romains.

I. & II. aux Corinthiens.

Aux Galates.

Aux Ephésiens.

Aux Philippiens.

Aux Colossiens.

I. & II. aux Theffaloniens.

I. & II. à Timothée.

A Tite.

A Philémon.

Aux Hébreux.

Les épîtres canoniques au nombre de sept.

I. de S. Jacques.

I. & II. de S. Pierre.

I. II. & III. de S. Jean.

I. de S. Jude, apôtre.

L'Apocalypse de S. Jean.

Nous avons traité de tous ces livres sous l'article de chacun, ou du moins de ceux sur lesquels on forme quelque question tant soit peu importante. Nous avons aussi parlé des livres apocryphes, tant de l'ancien que du nouveau *Testament*, sous le mot APOCRYPHE. On peut d'ailleurs consulter sur ces matières, pour en avoir une connoissance plus profonde & plus étendue, les deux ouvrages de M. Fabricius, intitulés: *Codex pseudopigraphus veteris Testamenti, & Codex apocryphus novi Testamenti*. Les préfaces de dom Calmet sur chacun des livres saints, & son dictionnaire de la Bible.

A. N. Tout l'ancien *Testament* n'est, dans le dessein de Dieu, qu'un grand & magnifique tableau, où sa main a tracé d'avance tout ce qui devoit arriver au libérateur promis. Il fait naître du cœur du second Adam endormi dans la mort, une créature nouvelle, qui ne doit rien ni à la prévarication du premier homme, ni à la séduction de la première femme, ni à la malice du serpent, ni à la justice de la sentence qui les a tous condamnés. Et c'est cette créature nouvelle qu'il donne au pere du peuple nouveau, afin qu'elle soit son épouse, & qu'elle reçoive de lui une fécondité, qui s'étende jusqu'à la fin des siècles, & qui remonte même jusqu'à l'origine du monde (a)

(a) *Dormivit Adam, ut fiat Eva; moritur Christus, ut fiat Ecclesia. Dormienti Adæ fit Eva de latere: Mortuo Christo lanceâ percutitur latus, ut profluant sacramenta, quibus formetur Ecclesia.* S. Aug. Tract. IX, in Joan.

Le Messie fera élevé, comme le serpent d'airain, sur le bois qu'il a choisi, pour se montrer delà à toute la terre, & il rendra, comme lui, la santé & la vie à tous ceux qui le regarderont avec foi, & qui mettront en lui leur espérance. *Numer. XXI, 8 Joan. III. 14.* Il priera, comme Moïse, les mains étendues; & par ce moyen il mettra en fuite nos ennemis, & nous donnera la victoire, *Exod. XVII. 12.* Comme Jonas, il fera cesser la tempête: il apaisera la colère de Dieu: il sera englouti par la mort: il ressuscitera le troisième jour, & prêchera la pénitence aux Gentils avec un succès incroyable. *Jon. 2 25. Ibid. II 2 22. Ibid. III. 5.* Il sera haï par ses frères, vendu & livré aux Gentils, comme Joseph: après être descendu dans le tombeau, & en avoir été tiré, comme lui, il sauvera l'Égypte par sa sagesse; il en deviendra le roi & le père par ses bienfaits: sa famille y viendra un jour toute entière, & elle y adorera celui dont elle a cru étouffer la gloire, en lui ôtant la vie. *Genes. XXXVII. 23. 28. Ibid. XLI. 41. Ibid. XLII. 6. Ibid. L. 20.* Il fera, comme Abel, tué par Caïn, à cause de sa vertu, & en haine du témoignage que Dieu lui rendra. *Ibid. IV 4. & seq. Act. IV 16. Ibid. vers. 28.* Il sera immolé par son père comme Isaac: comme lui, il survivra à son sacrifice: il deviendra le père d'une nombreuse postérité après sa mort; & la bénédiction de toutes les nations sera le fruit de son obéissance. *Genes. XXII. 16. & seq.* Il sera égorgé, comme l'agneau pascal, au même jour & à la même heure. C'est à son immolation & à l'aspersion de son sang, que tout Israël devra la liberté & la vie. *Exod. XII. 12.* Il entrera comme le grand prêtre, dans le saint des saints, au jour solennel de l'expiation générale; & en permettant que sa chair soit déchirée par les tourmens & par la mort, il déchirera le voile qui met obstacle à la réconciliation des hommes, & à leur retour dans le ciel. *Levit. IV 6. & seq. Ibid. XVI. 2.* Il portera, comme le bouc émissaire, toutes les iniquités commises depuis l'origine du monde: il se chargera des malédictions prononcées con-

tre nous: il s'offrira à la redoutable justice de son père; il en portera tout le poids, & la convertira en miséricorde. *Ibid. v. 5. 26.* Il préparera dans son sang un bain salutaire au lépreux; & il consentira très-librement à la mort, pour nous rendre la liberté, l'innocence & la vie. *Levit. XIV. 2. 7.* Il scellera la nouvelle alliance, d'un sang infiniment plus digne de Dieu, que celui dont l'ancienne avoit été scellée; il en fera l'aspersion sur le peuple nouveau, & il rendra ainsi le *Testament* qui nous institue ses héritiers, éternel & irrévocable. *Exod. XXIV 4. & seq.* Il substituera enfin aux purifications légales, incapables de sanctifier ceux qui y mettoient leur confiance, un sacrifice unique, mais dont le prix sera infini, l'effet général & perpétuel. *Numer. XIX. 13. & seq.* Ajoutez à toutes ces prédictions, à toutes ces figures, celles que nous offrent encore l'ordre des sacrifices, la disposition du tabernacle, le ministère du sacerdoce. Voyez comment elles concourent au même dessein: comment elles se prêtent mutuellement la lumière & l'évidence: & vous serez pleinement convaincus, que Jésus-Christ est le terme & la réalité de toutes ces ombres, l'accomplissement de toutes ces promesses, le centre où vient aboutir toute l'économie de l'ancien *Testament*, le grand, l'unique objet de toutes les écritures.

Enfin, après de si longues préparations, après tant de promesses, de vœux & de gémissemens; après que tant de prophéties ont annoncé son avènement; que tant de figures ont représenté de loin ses mystères; que tant de justes ont désiré sa venue; que toute la nature en pleurs, & le genre humain percé de plaies, ont soupiré pendant plus de quatre mille ans vers leur médecin & leur libérateur, Jésus-Christ paroît sur la terre. Il y vient pour rétablir le royaume dans la maison de David, d'une manière plus excellente & plus parfaite, que le Juif charnel ne l'avoit compris. Il y vient pour porter aux Gentils le salut & la lumière, dont l'aveugle Synagogue a mérité d'être privée. Et quoique cette étonnante substitution soit constante & publique: quoiqu'elle frappe tous les jours nos yeux, & qu'elle ne laisse aucun prétexte à nos

à nos incertitudes ; qui ne desireroit cependant de connoître les circonstances d'un si grand événement ? Qui ne regarderoit comme le plus précieux de tous les dons , une histoire détaillée de la vie de Jesus-Christ , de ses dogmes , de ses miracles , de ses premiers disciples , de leurs travaux , de leurs conquêtes , de la formation de l'église ? Et si cette histoire étoit écrite par un auteur contemporain , combien ne contribueroit-elle pas à notre consolation & à l'affermissement de notre foi ?

TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES est un ouvrage apochryphe , composé en grec par quelque Juif converti au premier ou au second siecle. Origene sur Josué , *Hom. 2* , témoigne qu'il avoit vu cet ouvrage , & qu'il y trouvoit quelque bon sens. M. Grabe conjecture que Tertullien l'a aussi connu. Il fut longtemps inconnu aux savans de l'Europe , & même aux Grecs ; & c'est aux Anglois que nous avons l'obligation de nous l'avoir procuré. Robert Grossetête , évêque de Lincoln , en ayant eu connoissance par le moyen de Jean de Bafingesker , diacre de Légies , qui avoit étudié à Athenes , en fit venir un exemplaire en Angleterre , & le traduisit par le secours de maître Nicolas , grec de naissance , & clerc de l'abbé de S. Alban , vers l'an 1252 ; depuis il a été donné en grec par M. Grabe ; dans son spicilege des peres , & encore depuis par M. Fabricius , dans ses apochryphes de l'ancien *Testament*. L'auteur y donne diverses particularités de la vie & de la mort des patriarches qu'il fait parler , & à qui il fait raconter & prédire ce qu'il juge à propos. Il parle de la ruine de Jérusalem , de la venue du messie , de diverses actions de sa vie , & même des écrits des évangelistes , d'une maniere qui ne peut convenir qu'à un chrétien , mais apparemment converti du Judaïsme , & encore rempli de divers préjugés de sa nation. Calmet , *Dict. de la Bible* , tome III. p. 552.

Il y a encore plusieurs autres *Testamens* apochryphes cités par les Orientaux , comme ceux d'Adam , de Noé , d'Abraham , de

Job , de Moÿse & de Salomon. Lambecius parle d'un manuscrit grec , intitulé *le Testament d'Abraham* , mais c'est un ouvrage récent & fabuleux. Dans le catalogue des livres condamnés par le pape Gelase , on trouve le *Testament* de Job. S. Athanase & quelques anciens font mention du *Testament* de Moÿse , composé par les hérétiques Séthiens. Enfin M. Gaulmin cite dans ses notes sur Pfellus un manuscrit grec , qui a pour titre *le Testament de Salomon* , mauvais ouvrage de quelque grec moderne.

Preuves de la vérité & de l'inspiration du nouveau testament.

A. N. Ce nouvel article est tiré d'une instruction pastorale de M. l'Archevêque de Lyon , imprimée en 1776.

TESTAMENT, (*Vérité du nouveau.*) Ces livres ont été écrits par huit auteurs contemporains , auteurs , qui tous avoient eu part aux faits éclatans qu'ils racontent ; qui en ont connu exactement les causes & les motifs ; qui , sur tous les points un peu importans , s'accordent à rendre un témoignage uniforme , & qui ne transmettent aux siecles suivans , que ce qu'ils ont oui de leurs oreilles , vu de leurs yeux & touché de leurs mains. (b) Or , quelle autre histoire que celle de l'évangile , a eu autant de garans , & des garans aussi irréprochables de sa fidélité ? Il faut donc reconnoître que la religion chrétienne , à n'examiner encore que le nombre , le caractère de ses historiens , & le temps où ils ont écrit , a un avantage certain au-dessus de tout ce qui est cru par les hommes sur des témoignages humains ; & par conséquent , que les faits qui lui servent de fondement , ont un degré d'autorité capable de soumettre tous les esprits , sur qui la raison conserve quelqu'empire.

Mais qui nous répondra que ces historiens sont contemporains & témoins oculaires ? La foi publique & la tradition constante , dont on ne peut combattre la certitude , sans attaquer la vérité de toutes les

(b) *Quod fuit ab initio , quod audivimus , quod vidimus oculis nostris de verbo viva . . . testamur & annuntiamus vobis.* I. Joann. I. 1. 3.

histoires, sans mettre entre nous & les temps qui nous ont précédés, un chaos impénétrable, sans rompre tous les liens de la société. Or, les évangélistes & les apôtres ont pour eux ce double témoignage; & il leur est uniformément rendu, non seulement par les fideles, mais par les hérétiques & les païens. Une multitude de peuples divers ont reçu & traduit leurs écrits, aussi-tôt qu'ils ont été composés, & ils conviennent tous de leurs dates & de leurs auteurs. Jamais ni Celse, ni Julien, ni aucun autre ennemi du christianisme n'ont élevé le moindre doute sur cette tradition. Il est vrai qu'après la mort des apôtres, & lorsque l'église étoit déjà répandue dans toute la terre, deux novateurs (c), osèrent avancer que les évangiles avoient été ou supposés, ou altérés. Pour établir cette prétention, pour renverser la possession constante de la société chrétienne, il auroit fallu produire des originaux différens des siens, ou apporter au moins quelques preuves également décisives; mais lorsque ces hérétiques & leurs disciples furent pressés de justifier une assertion jusqu'alors inouïe, ils se trouverent réduits au silence: en sorte que leur témérité & leur confusion constatent elles-mêmes que, dès l'origine du christianisme, on ne pouvoit rien opposer à la tradition perpétuelle de l'église sur ce point important. *Tertul. advers. Marcion. IV 1. 4. 5. S. Aug. contr. Faust. XXXII. C. 16. & alibi.*

« Les seuls épîtres de Saint Paul, dit » M. Bossuet, si vives, si originales, si » fort du temps, des affaires, & des » mouvemens qui étoient alors, & enfin » d'un caractère si marqué: ces épîtres, » dis-je, reçues par les églises auxquelles » elles étoient adressées, & delà com- » muniées aux autres églises, suffisoient » pour convaincre les esprits bien faits, » que tout est sincère & original dans les » écritures que les apôtres nous ont laissées. » *Bossuet, Hist. Univers. II Partie.*

Et en effet, sans parler du zèle si pur, si tendre, si courageux, qui caractérise ces ouvrages divins, & que l'imposture ne sauroit imiter, nous demandons comment un homme, qui n'eût pas converti les Galates, auroit osé leur parler avec la force & la véhémence que S. Paul emploie dans sa lettre? Nous demandons comment les Corinthiens auroient accueilli l'autorité que s'arroge l'auteur des deux épîtres qui leur sont adressées, si cet auteur n'étoit pas Saint Paul lui-même, ou si Saint Paul n'étoit pas leur premier apôtre? Nous demandons comment un imposteur auroit entrepris de s'ériger en maître des Juifs & des Gentils; qui étoient à Rome, s'il n'y avoit point eu de dispute entre eux? Et si ces disputes étoient réelles, quel droit auroit eu pour décider l'importante question de l'origine de la justice, & pour humilier les Juifs & les Gentils, un homme dont la mission n'auroit pas été reconnue, & autorisée par des miracles?

Remarquez encore, que les lettres de S. Paul, & les autres écritures du nouveau Testament sont adressées à toutes les nations du monde, aux Romains, aux Ephésiens, aux Galates, aux Hébreux, &c. que tous ces peuples les ont reçues; & que du temps même des Apôtres, ils en produisoient les originaux. (d) Il faut donc, si ces écrits sont supposés, ou que tous ces peuples de la terre se soient unis pour les fabriquer & les répandre ensuite sous des noms imaginaires, ou qu'eux-mêmes y aient été trompés. Mais comment des millions d'hommes auroient-ils pu être abusés sur un fait, où l'erreur étoit si aisée à découvrir? Ou comment auroient-ils tous conspiré à accréditer & à faire prévaloir l'imposture? Quoi! des hommes embrassent une religion qui abhorre le mensonge, qui n'enseigne que la vérité; ils renoncent pour elle à toutes les espérances humaines; ils s'exposent pour elle aux plus violentes persécutions; & sans intérêt, comme sans raison, ils se feront

(c) Marcion & Manès.

(d) *Percurrere Ecclesias Apostolicas, apud quas ipsa authentica littera Apostolorum recitantur. Tertullian. de Bræc. ip. C. 36.*

accordés dans le coupable dessein d'en imposer à tous les siècles ; ils auront donné, comme des ouvrages divins, leurs propres inventions, ou celles de l'imposteur, qui ose les appeller en témoignage de mille faits dont ils connoissoient la fausseté ; & ni les divisions qui se sont élevées entre les églises particulières, ni la diversité des intérêts, des caractères & des situations d'une multitude innombrable de complices, n'auront jamais déterminé personne à dévoiler la fraude, ou à désabuser la terre ! C'est trop honorer une pareille supposition, que de la combattre sérieusement.

Nous ajoutons enfin que les livres du nouveau Testament ont été célèbres dès l'origine du christianisme, & qu'ils sont cités par les plus grands hommes contemporains, ou des apôtres, tels que Saint Ignace, Saint Clément, Saint Polycarpe ; ou de leurs premiers disciples, tels que Saint Irénée & Saint Justin. Tous ces Saints & vénérables personnages avoient donc lu nos livres sacrés, puisqu'ils en rapportent des textes ; ils étoient donc persuadés que les apôtres & les évangélistes en étoient les auteurs, puisqu'ils les leur attribuent. Ils en étoient donc pleinement assurés, puisqu'ils vivoient de leur temps & avec eux. Ces premiers témoins sont à leur tour appuyés par d'autres, qui les ont suivis immédiatement, & qui ne sont pas moins dignes de foi. Saint Clément est cité par Saint Irénée ; Saint Ignace l'est par le plus ancien historien de l'église ; &

Saint Polycarpe a les mêmes garans. Eh ! que peuvent les vaines conjectures de l'incrédulité, contre cette chaîne de témoignages, qui commence aux temps apostoliques, & qui d'âge en âge s'est perpétuée jusqu'à nous, toujours avec la même liaison & la même autorité ?

L'exactitude sévère avec laquelle les premiers chrétiens discernent les écritures véritables, de celles qui étoient supposées, & le principe décisif d'après lequel ils faisoient ce discernement, donnent un nouveau degré de certitude à l'authenticité des livres saints. Plusieurs hérétiques des premiers temps porteroient l'audace jusqu'à mettre sous le nom des apôtres, des évangiles dont ils étoient eux-mêmes les auteurs. Mais cette sacrilège entreprise fut aussitôt découverte & repoussée avec indignation. Les fideles qui demeuroient attachés à la première & plus ancienne tradition, n'opposoient à ces nouvelles écritures, que leur nouveauté même. Elles nous ont été inconnues jusqu'à présent, disoient-ils. (e) Elles l'ont été aux apôtres, dont elles portent faussement le nom. Aucun d'eux ne les a données aux églises qu'il a fondées. Aucune église ne les a reçues de leurs mains : personne ne les a citées : jamais elles n'ont été expliquées ou connues dans nos assemblées : elles sont postérieures à l'établissement de la religion : elles sont toutes de même date que les erreurs qu'elles favorisent : nous sommes donc dispensés d'entrer dans l'examen de ces faux titres,

(e) *Ego meum Evangelium dico verum, Marcion suum. Ego Marcionis affirmo adulteratum, Marcion meum. Quis inter nos determinabit, nisi temporis ratio ei præscribens auctoritatem quod antiquius reperietur ; & ei præjudicans vitiationem, quod posterius revincetur ? Tertul. cont. Marc. L. IV. c. 4.*

In summa, si constat id verius quod prius, id prius quod & ab initio, id ab initio quod & ab Apostolis : pariter utique constabit, id esse ab Apostolis traditum, quod apud Ecclesias Apostolorum fuerit sacro-sanctum. Videamus quod hoc à Paulo Corinthii hauserint : ad quam regulam Galatæ sint recorrecti : quid legant Philipenses. Thessalonicenses, Ephesi : quid etiam Romani de proximo sonent, quibus Evangelium & Petrus & Paulus sanguine quoque suo obsignatum reliquerunt. Habemus & Joannis alumnas Ecclesias. Dico itaque apud illas, nec solas jam Apostolicas, sed apud universas quæ illis de societate Sacramenti confederantur. id Evangelium ab initio editionis suæ stare quod nunc maxime tuemur ; Marcionis verò plerisque nec notum : nullis autem notum, & non eò damnatum. Ibid. c. 5.

Dic mihi cujus libro potius credere debeamus ? ejus-ne Apostoli, qui Christo, cum adhuc in terrâ esset adhæserat : an nescio cujus Persæ, qui tantò post natus est ? Sed alium fortè proferes librum, qui nomen habeat alicujus Apostoli, quem à Christo constat electum, & ibi, Christum natum ex Maria Virgine non esse, lecturus es. Cum ergo necesse sit alterum horum librorum esse mendacem, cui nos potius censet fidem accommodare debere ? Ei-ne quem illa Ecclesia, ab ipso Christo inchoata, & per Apostolos provecta, certâ successionum serie, usque ad hæc tempora, toto terrarum orbe dilatata, ab initio traditum & conservatum agnoscit : an ei, quem eadem Ecclesia inognitum reprobatur ? S. Aug. cont. Faust. XXVIII. 2. vide Ibid. XIII, c. 4.

dont la supposition est aussi claire que la nouveauté. C'est ainsi que toutes les fictions étoient rejetées; & que les prétendus livres saints, plus récents que l'origine de l'église, étoient écartés pour jamais par le simple, mais invincible argument de la prescription.

Les Livres du nouveau Testament sont parvenus jusqu'à nous sans aucune altération importante.

Dans tous les temps l'église conserva une profonde vénération pour la mémoire des apôtres; dans tous les temps elle regarda leurs écrits, comme l'ouvrage de l'Esprit Saint; elle fut toujours persuadée qu'on ne pouvoit y ajouter, ou en retrancher, sans impiété & sans sacrilège: delà cette attention religieuse avec laquelle elle ne cessa de veiller sur la pureté de ce dépôt sacré. Que d'obstacles d'ailleurs ne se seroient pas opposés au dessein de corrompre, ou d'altérer l'histoire de l'évangile! Les copies en étoient répandues dans toute la terre; une multitude de nations diverses la respectoient, comme un monument divin; elle étoit entre les mains de tous les fideles; chacun y trouvoit le titre fondamental de sa grandeur & de ses espérances; on la lisoit sans cesse dans les familles, dans les maisons particulières, & dans les assemblées publiques de religion. Et ne résulte-t-il pas manifestement de la réunion de toutes ces circonstances, que les écritures du nouveau Testament n'ont eu rien à redouter, ni de la révolution des siècles, ni des entreprises de la nouveauté?

Cependant si, malgré tant de garanties, l'incrédulité s'obstine à soutenir que ces écritures ont éprouvé des changemens considérables, qu'elle détermine donc la nature, le temps, le motif, & les auteurs de cette altération. Et d'abord, sur qui fera-t-elle tomber le crime de l'imposture? Sera-ce sur les païens? Ils n'avoient intérêt à corrompre les livres sacrés, que pour abaisser le christianisme naissant, & soutenir l'idolâtrie chancelante. Mais dans ce dessein, il ne falloit pas y laisser cette élévation de sentimens qu'ils étoient forcés d'y admirer eux-mêmes; cette pureté dans

la morale, si supérieure à celle de leurs philosophes. Il falloit donc y effacer cette foule de miracles, qui rendent un si illustre témoignage à la divinité de notre religion. Et quand on supposeroit aux païens un projet si gratuit & si mal concerté, à qui persuadera-t-on que tous les chrétiens de l'univers aient été distraits, ou indifférens sur son exécution; & qu'ils aient abandonné sans résistance aux entreprises des idolâtres, des monumens dont ils étoient toujours prêts à sceller la vérité par l'effusion de leur sang?

Attribuera-t-on aux juifs la prétendue altération des écritures? Mais sans répéter les réponses que nous venons de donner à cette absurde imputation, & qui conservent ici toute leur force, nous demandons seulement à l'incrédule, pourquoi les juifs, maîtres de dénaturer nos livres saints, y ont laissé subsister tant de reproches déshonorans, contre les vaines traditions de la synagogue, contre l'hypocrisie des prêtres & des docteurs de la loi, contre les superstitions du peuple, les vices & l'aveuglement de la nation? Pourquoi sur-tout ils n'en ont pas fait disparaître cette multitude de prodiges qui parlent si hautement en faveur du christianisme, & qui les convainquent à la face de toute la terre de Déicide & d'endurcissement?

Il ne reste donc plus que les chrétiens, qu'on puisse soupçonner d'être les auteurs de la fraude. Mais on ne dira pas, sans doute, que tous les fideles de l'univers se sont concertés, ont conspiré pour corrompre ce qu'ils avoient de plus vénérable & de plus saint, en sorte qu'aucun d'eux ne se soit opposé à l'entreprise; qu'aucun n'ait élevé sa voix pour sauver la foi, ou pour garantir la postérité des pièges de l'erreur. Et si l'altération n'est l'ouvrage que d'un seul, ou tout au plus d'un petit nombre, fait-on bien à quoi l'on s'engage par cette nouvelle & étonnante supposition? C'est aux chrétiens de toute la terre qu'il faut fasciner les yeux en même temps; c'est dans le livre le plus précieux & le plus révérent, lu chaque jour, & gravé même dans la mémoire des enfans; c'est dans une multitude innombrable d'exemplaires, & dans des versions répandues par-tout dès

la naissance de l'église, qu'il faut adroitement insérer le mensonge. Et quel homme fera assez audacieux pour concevoir un pareil dessein, ou assez insensé pour se flatter d'y réussir? Si le peuple n'avoit pas aperçu le crime, auroit-il échappé à la vigilance des pasteurs? Et si les pasteurs eux-mêmes en avoient été les auteurs, ou les complices, les fideles l'auroient-ils souffert tranquillement (f)? Si les docteurs & les peuples s'étoient réunis pour exécuter cette sacrilege entreprise, les ennemis du dehors n'auroient pas manqué de triompher du scandale. Cependant aucun d'entr'eux n'a jamais fait aux chrétiens ce reproche capital. Ils combattoient à la vérité de toutes leurs forces la doctrine des livres saints, mais ils les ont toujours reconnus pour authentiques, vrais, & parvenus dans leur intégrité jusqu'au temps où l'on étoit alors. Enfin quand le silence, l'oubli ou l'indifférence des ennemis du christianisme auroient favorisé cet étrange projet, les partis qui se formerent bientôt dans l'église, & qui sont presque aussi anciens qu'elle, auroient été un obstacle invincible à son exécution.

Peu de temps après la mort des apôtres, il s'éleva des hommes indociles & téméraires, qui rompirent les liens de l'unité, & formerent des sociétés particulières de ceux qu'un esprit d'orgueil & d'indépendance avoit égarés. Et dès-lors il devenoit plus impossible que jamais de donner la moindre atteinte à la pureté des écritures. Si les orthodoxes l'avoient osé, avec quelle force les sectes séparées, si attentives à toutes les démarches de l'église, ne lui auroient-elles pas reproché cette prévarication? Et lorsque les hérétiques, pour trouver quelque appui à leurs nouveautés profanes, tenterent de les introduire dans le texte sacré, vous avez déjà vu, comment l'église confondit leur imposture par la simple comparaison des anciens exemplaires, communs à toutes les églises, avec les exemplaires falsifiés.

Il ne fera pas plus facile à l'incrédulité de fixer l'époque de la prétendue altération des écritures, que d'en déterminer les auteurs. La fera-t-elle remonter jusqu'au temps qui précéda les Irénée, les Justin, les Clément, les Ignace, les Polycarpe? Mais ce temps est celui des apôtres, ou des disciples qui avoient vécu avec eux, & qui succéderent immédiatement à leur ministère & à leur autorité: & nous avons déjà montré que tout changement étoit impossible sous les yeux de ces témoins incorruptibles. Dira-t-elle que les écritures ont été corrompues dans des temps postérieurs? Mais pour détruire cette vaine allégation, il suffit de jeter les yeux sur le nouveau Testament, tel qu'il est aujourd'hui, & de le comparer avec cette multitude de textes, qui se trouvent cités dans les ouvrages des premiers écrivains de l'église. La parfaite conformité qui regne entre les uns & les autres, est une preuve sans réplique, que les écritures ont été les mêmes dans tous les temps.

Enfin, pour accuser les premiers chrétiens d'être les corrupteurs de leurs propres titres, il faudroit au moins pouvoir leur supposer un motif. Ce n'est point assez; il faudroit leur déclarer nettement: voilà ce qui ne fut pas d'abord dans vos écritures, & ce qu'on y ajouta depuis: voilà ce qu'on y lisoit auparavant, & ce qui fut ensuite effacé par vos peres. Mais ce n'est point ainsi que procedé l'incrédulité. Elle se permet tous les soupçons, & ne se croit obligée d'en justifier aucun; en sorte que, pour la confondre, il devient nécessaire de combattre tout à la fois ce qu'elle dit, & ce qu'elle ne dit pas, & de détruire plutôt la possibilité, que les preuves des faits qu'elle avance. Disons donc que des hommes qui respectoient les écrits des apôtres, comme la parole de Dieu même; qui y avoient puisé la haine du mensonge & l'amour de toute vérité; qui renonçoient à tous les biens présens pour la

(f) L'Histoire de l'Eglise fournit plusieurs exemples de cette délicatesse du Peuple fidele, qui le porta à s'élever avec force contre les plus légers changemens, que certains Pasteurs faisoient dans quelques-unes des paroles de l'écriture Sainte. Voyez Sozomene, *Hist. Eccles. L. I, c. ij.* S. Aug. *Epist. 71 & 82.* S. Hieron. *Epist. 75.* Inscr *Augustin. n. 21.*

suivre; qui sacrifioient jusqu'à leur vie pour la défendre, étoient incapables de l'imposition sacrilege qu'on ne craint pas de leur reprocher. Ajoutons qu'il n'y a rien, & qu'il ne manque rien dans les livres saints, qui puisse servir de fondement à cette imputation téméraire.

En effet, qu'est-ce que les prétendus faussaires en auroient retranché? Ce qui pouvoit révolter les esprits superbes, ou faire trembler la nature? Mais nos yeux y lisent encore ces incompréhensibles mystères, qui confondent la sagesse humaine: ces regles fortes & sévères, qui combattent tous les vices, & innoient toutes les passions. Quels seroient les points surajoutés au texte primitif? Les miracles de Jesus-Christ? Mais dès-lors il faut soutenir que les livres du nouveau *Testament* sont l'ouvrage de la fraude, & donner ouverture à toutes les absurdités que nous avons relevées dans ce système insensé; car les miracles sont comme le fond & la base de ces livres. C'est sur les miracles que sont appuyées la doctrine des mœurs, & la foi des mystères; & puisque la supposition des écritures entières est impossible, leur altération, par l'addition frauduleuse des miracles, ne l'est pas moins.

L'incrédulité ajoute que les versions de l'écriture ne s'accordent point entre elles, & que dès les premiers temps on disputa dans l'église sur l'authenticité de quelques ouvrages qui entrent aujourd'hui dans le corps des livres saints. Nous conviendrons sans peine, que, par l'inadvertance des copistes & la suite des siècles, il s'est glissé de légères différences dans les versions & les exemplaires du texte sacré; mais en est-il moins vrai que ce sont par-tout les mêmes dogmes, la même morale, les mêmes prédictions, les mêmes promesses, la même suite d'histoire; que de tous les manuscrits, de toutes les versions, de tous les livres, il en revient toujours la même substance, la même législation, la même foi; que tous, sans exception, nous présentent Jesus-Christ opérant des prodiges, prêchant une doctrine sublime, rassemblant ses brebis, & formant son église, mourant au milieu des douleurs & des ignominies, sortant du tombeau par sa puis-

sance, envoyant ses apôtres dans tout l'univers, s'élevant au plus haut des cieux, & répandant delà son esprit sur l'église naissante; que tous nous présentent uniformément les travaux des apôtres, leurs succès, la ruine de l'idolâtrie, l'établissement de la foi dans toute la terre, la doctrine de la justice chrétienne, son origine, son excellence, ses caractères; que tous annoncent un même Dieu créateur, un même Jesus-Christ réparateur, un même Esprit sanctificateur, un même baptême, un même sacrifice, une même fin, la même voie pour y parvenir, les mêmes supplices réservés au crime, les mêmes récompenses préparées à la vertu. Et que pouvions-nous demander de plus à la divine providence, pour être assurés que ces monumens sacrés nous sont parvenus dans leur intégrité? Si quelque portion des écritures a paru douteuse pendant un temps, à certaines églises, notre foi n'en doit souffrir aucun préjudice, parce que ces livres particuliers, dont l'authenticité étoit moins constante, ont été ensuite généralement reçus comme l'ouvrage des apôtres, & que d'ailleurs ils ne renferment rien de considérable, qui ne se trouve déjà consigné dans les livres toujours avoués.

Les Auteurs des Livres du nouveau Testament sont instruits & sinceres. Ils n'ont pu être trompés: ils n'ont point eu dessein de tromper.

Ce seroit peu d'avoir conservé les écritures, telles qu'elles sont sorties des mains des apôtres & des évangelistes, si ces derniers ne méritoient pas notre confiance par leurs lumières & leur sincérité; mais tout nous répond qu'ils ont ce double avantage dans le degré le plus éminent. Ce ne sont ni les inventions de leur propre esprit, ni des faits arrivés avant eux ou loin d'eux, qu'ils nous racontent: ce sont des événements dont ils ont été les témoins oculaires, & souvent les principaux instrumens: c'est ce qu'ils ont fait & ce qu'ils ont vu, pendant tout le cours de leur vie. Tous leurs écrits portent le caractère d'une raison saine, d'un sens profond, d'une sagesse consommée. Et que faut-il de plus, que

la réunion de toutes ces circonstances , pour détruire jusqu'au soupçon de méprise & d'illusion ?

Si les apôtres n'ont pu être trompés , il est également certain qu'ils n'ont pas voulu tromper eux-mêmes. Ils ne travaillent point de concert : ils n'écrivent ni dans le même temps , ni dans le même lieu , & cependant ils sont pleinement d'accord sur la doctrine & sur les faits qu'ils annoncent. Lorsqu'on observe entr'eux quelques contrariétés apparentes , elles deviennent une nouvelle preuve que sur tous les objets importants , c'est la vérité seule , & non la collusion qui les a réunis. Ils parlent d'eux-mêmes , de leur ignorance , de leurs faiblesses , de leurs fautes , avec une ingénuité qui persuade & qui surprend. Ils se donnent pour ce qu'ils sont , c'est-à-dire , pour de pauvres pécheurs , qui ne connoissoient que leur barque & leurs filets , avant leur vocation à l'apostolat. Ils savent que l'orgueil est le vice le plus opposé à l'esprit de l'évangile , & ils ne cachent point l'amour qu'ils ont eu pour les préférences & les distinctions. Ils avouent que jusqu'aux derniers momens de la vie de Jésus-Christ , la jalousie & l'ambition ont causé parmi eux des contestations & des murmures. Ils ne dissimulent point qu'ils avoient tous promis à Jésus-Christ de le suivre jusqu'à la mort , & qu'une fuite lâche & honteuse avoit été la suite & la peine de leur présomption. En faisant le récit le plus simple & le plus circonstancié des trois renoncemens du premier d'entr'eux , ils n'omettent rien de ce qui rendoit inexculpables sa témérité & son parjure. Mais étoit-il donc si indispensable de faire de pareils aveux ? Et ne paroïssoit-il pas , au contraire , utile à l'évangile , de couvrir l'ancienne ignorance de ceux qui étoient chargés de l'annoncer à tous les peuples , & de cacher la bassesse de leur origine & de leur premier emploi ? N'étoit-il pas plus conforme à la sagesse humaine , si elle avoit été consultée , de laisser dans l'oubli des fautes & des faiblesses , dont le souvenir pouvoit être un obstacle aux progrès de la religion ?

La mort bravée par les apôtres , imprime à leur témoignage le dernier sceau de

la vérité. Nous conviendrons qu'un homme abusé & affermi dans la séduction par le temps & par les préjugés , peut donner sa vie pour de fausses opinions. La conscience alors , quoique dans les ténèbres , tient lieu de vérité & de lumière : la crainte de la divinité y ajoute une force nouvelle ; & tous les sentimens qui en naissent , déterminent l'application de la maxime générale , qu'il faut tout sacrifier à la religion. Mais que des séducteurs , sans intérêt & sans motif , ou pour la seule satisfaction de faire prévaloir l'imposture , affrontent tout à la fois la rigueur des tourmens , les horreurs du trépas , le cri de la conscience , les menaces de Dieu , & cela sans rien espérer de leur folle obstination , avec la certitude même d'en être sévèrement punis par la vérité éternelle qu'ils outragent , c'est une espèce de délire qui est contre la nature , & dont il n'y a pas de traces dans l'histoire. L'hypocrisie ne va point jusquelà ; elle ne manque jamais de moyens pour échapper au péril , lorsqu'elle est pressée. Et puisque les apôtres ont tous offert , ou sacrifié leur vie , pour attester des faits publics , éclatans , sur lesquels ils n'avoient pu se méprendre , concluons donc que leur bonne foi est entière , & que s'il nous reste encore quelque sentiment de défiance sur leur sincérité , la cause en est bien moins dans notre esprit , que dans notre cœur.

Les Ecritures du nouveau Testament sont divines , & leurs Auteurs inspirés.

Les mêmes raisons qui nous ont convaincus de l'authenticité des livres du nouveau Testament , & de la fidélité de ceux qui les ont écrits , nous persuadent également , & que ces écritures sont divines , & que leurs auteurs sont inspirés. Ce sont ces auteurs eux-mêmes qui nous assurent que Jésus-Christ leur avoit promis à tous une lumière surnaturelle , une révélation immédiate , pour les instruire & les diriger dans l'enseignement des vérités du salut. « Le consolateur , qui est le Saint-Esprit , » que mon pere enverra en mon nom , » vous enseignera toutes choses , & vous » fera ressouvenir de tout ce que je vous » ai dit . . . Quand l'esprit de vérité sera

» venu, il vous enseignera toute vérité :
 » car il ne parlera pas de lui-même ; mais
 » il dira tout ce qu'il aura entendu , & il
 » vous annoncera les choses à venir (g) ». La promesse de l'inspiration ne pouvoit être ni plus précise , ni plus générale ; & ce sont encore les apôtres & les évangélistes eux-mêmes qui attestent qu'elle a été exactement accomplie. Par-tout ils déclarent qu'ils ne sont que les organes & les interprètes de l'Esprit-Saint ; que c'est Jésus-Christ lui-même qui parle par leur bouche ; que le mépris qu'on feroit de leurs paroles , retomberoit sur Dieu même , qui les a remplis de son esprit. C'est sur ce fondement que l'apôtre assure les Thessaloniciens , qu'ils ne s'étoient point trompés , en écoutant ses discours avec le même respect que la parole de Dieu , parce qu'en effet ils étoient sa parole : *non ut verbum hominum , sed , sicut est verè , verbum Dei (h)*. Saint Paul , il est vrai , parle seul ici , mais il est évident qu'il le fait au nom de tous les apôtres. Et dès qu'il a été précédemment prouvé que leur témoignage réunit tout ce qui peut inspirer le respect & la confiance , pourquoi le rejeterions-nous , quand ils se disent prophètes & inspirés.

TESTAMENT , (*Jurisprud.*) est la déclaration que fait quelqu'un de ce qu'il veut être exécuté après sa mort.

L'usage des *testamens* est fort ancien , on l'a même fait remonter jusqu'au temps des premiers patriarches , & nous avons un recueil de leurs *testamens* , mais que les critiques ont justement regardé comme apochryphes.

Eusebe , & après lui Cédrenus , rapportent que Noé , suivant l'ordre de Dieu , fit son *testament* , par lequel il partagea la terre à ses trois fils ; qu'après avoir déclaré à ses enfans ce partage , il dressa un écrit qu'il scella & remit à Sem , lorsqu'il se sentit proche de sa fin.

Ainsi l'origine des *testamens* doit être rapportée au droit naturel des gens , & non au droit civil ; puisqu'ils se pratiquoient dès le temps que les hommes n'avoient encore d'autre loi que celle de la nature : on doit seulement rapporter au droit civil les formalités & les regles des *testamens*.

Il est certain , suivant les livres sacrés , que l'usage des *testamens* avoit lieu chez les Hébreux long - temps avant la loi de Moïse.

En effet Abraham , avant qu'il eût un fils , se proposoit de faire son héritier le fils d'Eléazar son intendant. Ce même patriarche donna dans la suite tous ses biens à Isaac , & fit seulement des legs particuliers aux enfans de ses concubines. Il est aussi parlé de legs & d'hérédité dans le prophète Ezéchiel. Isaac donna sa bénédiction à Jacob , & lui laissa ses possessions les plus fertiles , & ne voulut point révoquer cette disposition , quoiqu'il en fût vivement sollicité par Esau. Jacob régla pareillement l'ordre de succéder entre les enfans ; il donna à Joseph la double part qui appartenoit à l'ainé , quoique Joseph ne le fût pas.

Les Hébreux avoient donc l'usage des *testamens* , ils étoient même assujettis à certaines regles ; ils ne pouvoient pas tester pendant la nuit : ceux qui avoient des enfans avoient toute liberté de disposer entr'eux , ils pouvoient même faire des legs à des étrangers ; mais après l'année du jubilé , les immeubles légués devoient revenir aux enfans du testateur , ou à leurs héritiers.

Les Egyptiens apprirent l'usage des *testamens* de leurs ancêtres descendans de Cham , ou , en tout cas , des Hébreux qui demeurèrent en Egypte cent dix ans.

Les législateurs grecs qui avoient voyagé en Egypte , en emprunterent les meilleures lois : aussi voit-on l'usage des *testamens*

(g) *Paracletus autem , Spiritus Sanctus , quem mietet Pater in nomine meo , ille vos docebit omnia , & suggeret vobis omnia , quaecumque dixerit vobis.* Joan. XIV. 26.

Cum autem venerit ille Spiritus veritatis , docebit vos omnem veritatem : Non enim loquetur à semetipso : sed quaecumque audiet , loquetur , & quæ ventura sunt , annuntiabit vobis. Ibid. XVI. 13.

(h) *Cum accepissetis à nobis verbum auditus Dei , accepistis illud , non ut verbum hominum , sed , sicut verè est , verbum Dei.* I. Thessal. II. 13.

reçu à Lacédémone , à Athenes , & dans les autres villes de Grece.

Les Romains emprunterent à leur tour des Grecs de quoi former la loi des douze tables qui autorise des *testamens*. Il paroît même par ce que dit Tite-Live du legs que Procas avoit fait à son neveu du royaume d'Albe , que les *testamens* étoient usités à Rome dès sa fondation.

Toutes les autres nations policées ont aussi reçu l'usage des *testamens* , soit que les Romains l'y eussent introduit , ou qu'il y fût déjà connu auparavant.

Dans les Gaules en particulier , les *testamens* étoient en usage , ainsi qu'on l'apprend de Marculphe , Grégoire de Tours & des capitulaires.

Il n'y avoit d'abord chez les Romains que deux sortes de *testamens* ; celui appellé *calatis comitiis* , qui se faisoit en temps de paix dans les comices ; & celui qu'on appelloit *in procinctu* , que faisoient les soldats prêts à partir pour quelque expédition militaire.

Dans la suite , ces deux sortes de *testamens* étant tombés en désuétude , on introduisit une troisième forme , appellée *per æs & libram* , qui étoit une vente fictive de la succession à l'héritier futur.

Les inconvéniens que l'on trouva dans ces ventes imaginaires , firent encore changer la forme des *testamens* ; & le préteur en introduisit une autre , savoir que le *testament* seroit revêtu du sceau de sept témoins.

Les empereurs ayant augmenté les solennités de ces *testamens* ; on les appella *testamens* écrits ou solennels , pour les distinguer des *testamens* nuncupatifs que l'on pouvoit faire sans écrit.

On introduisit aussi le *testament* militaire en faveur des soldats qui étoient occupés à quelque expédition militaire.

Les *testamens* des peres entre leurs enfans , les *testamens* rustiques , c'est-à-dire faits par les personnes qui étoient aux champs , & ceux qui étoient en faveur de la cause pie , furent aussi dispensés de certaines formalités.

Dans les pays de droit écrit , il n'y a point de *testament* proprement dit sans institution d'héritier ; car on ne peut y

Tome XXXIII.

donner ni y ôter l'hérédité par un simple codicille. Voyez INSTITUTION & HÉRITIER.

En pays coutumier au contraire , tous les *testamens* ne sont que des codicilles , c'est-à-dire qu'ils ne requièrent pas plus de formalités qu'un codicille.

Lorsque le testateur n'a point excédé ce qu'il lui étoit permis de faire , & que le *testament* est revêtu des formes prescrites , ses dispositions tiennent lieu de loix pour la succession du testateur , tant pour le choix d'un héritier ou autre successeur universel , que pour les legs particuliers & autres dispositions qui y sont contenues.

Mais le *testament* ne prend son effet que par la mort du testateur , jusques-là il est toujours révocable.

Le testateur en peut faire successivement plusieurs , & révoquer à mesure les précédens , soit expressément soit tacitement , par des dispositions postérieures contraires aux premières.

Il peut aussi révoquer , augmenter , diminuer & changer les dispositions par des codicilles , sans révoquer tout son *testament*.

On mettoit autrefois dans les *testamens* des clauses appellées *révocatoires* , au moyen desquelles le *testament* ne pouvoit être révoqué , à moins que dans le *testament* postérieur on n'eût rappelé la cause révocatoire ; mais l'ordonnance des *testamens* a abrogé l'usage de ces sortes de clauses.

La faculté de tester appartient en général à tous ceux qui n'ont point d'incapacité.

Entre les causes d'incapacités , il y en a de perpétuelles , d'autres qui ne sont que temporaires.

De l'espece de ces dernières est l'incapacité des *inapuberes* , qui ne dure que jusqu'à l'âge de puberté , ou autre âge fixé par la loi ou par la coutume du lieu qui régit les biens.

Telle est aussi l'incapacité des fils de famille , qui ne dure qu'autant qu'ils sont en la puissance d'autrui. Ils peuvent même en attendant disposer de leur pécule *castrense* ou *quasi castrense*.

Les femmes , quoiqu'en puissance de mari , peuvent tester sans leur consentement , parce que leur disposition ne doit avoir effet que dans un temps où leur personne ni leurs

T

biens ne seront plus en la puissance du mari.

Les vieillards, quoique malades & infirmes, peuvent tester, pourvu qu'ils soient en leur bon sens.

Mais les insensés ne peuvent tester, à moins que ce ne soit dans quelque bon intervalle.

Ceux qui sont interdits pour cause de prodigalité, ne peuvent pas non plus faire de *testament*.

Les étrangers, ni les condamnés à mort, ne peuvent aussi tester.

Mais les bâtards le peuvent faire.

Les religieux ont aussi cette faculté, pourvu qu'ils en usent avant leur profession.

Il y a des personnes qui sont également incapables de tester & de recevoir par *testament*, comme les étrangers, les religieux, les condamnés à mort; d'autres qui sont seulement incapables de tester, mais qui peuvent recevoir par *testament*, comme les impuberes & les fils de famille. Voyez DONATION, HÉRITIER, LEGS.

Les formalités prescrites pour la validité des *testaments* sont différentes, selon les pays & selon la qualité du *testament* que l'on veut faire. Tout ce que l'on peut dire en général sur cet objet, c'est qu'il faut suivre les formalités prescrites par la loi du lieu où est fait le *testament*.

En pays de droit écrit, quand un *testament* ne peut valoir comme *testament*, il peut valoir comme codicille; si le testateur a mis la clause codicillaire, c'est-à-dire s'il l'a ainsi ordonné.

On peut disposer par *testament* de la totalité de ses biens, sauf la légitime des enfans, & les autres restrictions ordonnées par rapport à certains biens; tels que les propres en pays coutumier, dont on ne peut communément léguer que le quint, ce qui dépend de la loi du lieu où les biens sont situés.

Les règles principales que l'on suit pour l'interprétation des *testaments*, sont de consulter d'abord la volonté du testateur; si dans quelque endroit sa volonté ne paroît pas claire, on cherche à connoître quelle a été son intention par les autres dispositions & par les différentes circonstances.

L'exécution du *testament* appartient naturellement à l'héritier, à moins que le testateur ne l'ait confiée à quelque autre personne. Voyez EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE.

Il est cependant permis aux légataires & à tous ceux qui y ont intérêt, d'y veiller de leur part.

Quand le *testament* est *inofficieux* à quelqu'un des héritiers, ils ont la voie de s'en plaindre. Voyez ENFANT, EXHÉRÉDATION, INSTITUTION, HÉRITIER, INOFFICIOSITÉ, QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ, PRÉTÉRITION LÉGITIME, SUBSTITUTION. Voyez au code & aux instit. le titre de *testamentis*, & au code & digeste le titre *qui testamenta facere possunt*, aux instit. le titre *qui testamenta facere non possunt*. Voyez aussi Julius Clarus, Gajl. Bénéd. Manticon, Bouchel, Despeiffes, Ricard, Furgole, & les articles qui suivent. (A)

TESTAMENT *per æs & libram*, comme qui diroit par le poids & l'argent, étoit une forme singulière de tester, qui fut introduite chez les Romains par les juriconsultes, peu de temps après la loi des douze tables.

Le testateur seignoit de vendre sa famille, & pour cet effet il faisoit venir un acheteur, nommé pour cette raison *emptor familiæ*; celui-ci donnoit l'argent à un peseur appelé *libripens*, parce qu'alors on ne comptoit point l'argent, on le pesoit; on faisoit venir ensuite cinq témoins, qui devoient être mâles, puberes, & citoyens romains.

Ce *testament* renfermoit deux formalités essentielles; la première étoit cette vente imaginaire de la succession à l'héritier futur; & comme il arrivoit quelquefois que l'héritier attendoit à la vie du vendeur, on prit dans la suite la précaution de faire acheter la succession par un tiers, & par un écrit séparé l'on déclaroit le nom de l'héritier.

L'autre formalité étoit appelée *nuncupatio*; c'étoit la déclaration publique de la volonté qui étoit écrite sur des tablettes de cire, encadrées dans d'autres tablettes de bois; cette *nuncupatio* se faisoit en ces termes: *Hæc uti his tabulis ceris ve scripta*

sunt ita lego, ita testor; itaque, vos quirites, testimonium præbetote. En prononçant ces derniers mots le testateur touchoit les témoins par le bout de l'oreille, laquelle on croyoit être consacrée à la mémoire; c'étoit-là uniquement à quoi ils servoient, car on n'exigeoit d'eux alors ni sceau, ni sousscription, comme les préteurs l'exigèrent dans la suite.

Cette forme de *testament* fut plus longtemps usitée que ceux appellés *calatis comitiis* & *in procinctu*; cependant peu à peu elle tomba en désuétude: l'empereur Constantin supprima ces ventes imaginaires. Voyez la loi *quoniam* cod. de *testam.* & aux instit. le tit. de *testam. ordin.* (A)

TESTAMENT *apud acta*, c'est-à-dire fait devant le juge du lieu, ou devant quelqu'un des officiers municipaux; cette forme de tester qui étoit usitée chez les Romains, suivant la loi 19, cod. de *testam.* est encore reçue à Toulouse, & dans plusieurs coutumes, entr'autres celles de Vermandois, art. 58, & Péronne, art. 262; mais ces coutumes exigent deux témoins que le droit romain ne demande pas. Par l'art. 24 de la nouvelle ordonnance des *testamens*, sa majesté déclare qu'elle n'entend point déroger aux coutumes & usages des pays où les officiers de justice, y compris les greffiers municipaux, sont mis au nombre des personnes publiques qui peuvent recevoir des *testamens* ou autres dispositions à cause de mort; ce qui aura lieu, est-il dit, de même dans les provinces régies par le droit écrit où le même usage seroit établi. Voyez Turgot, des *testamens*, tom. I. pag. 48.

TESTAMENT D'UN AVEUGLE, chez les Romains, l'aveugle de naissance ou qui l'étoit devenu par maladie ou autre accident, pouvoit faire un *testament* écrit solennel; il ne pouvoit tester que devant un tabulaire, officier dont les fonctions étoient différentes de celles du notaire ou tabellion.

La forme de ces *testamens* est réglée par la loi *hæc consultissima*.

Par la nouvelle ordonnance des *testamens*, art. 7, si le testateur est aveugle, ou si dans le temps du *testament* il n'a pas l'usage de la vue, on doit appeller un

témoin outre le nombre de sept qui est requis pour le *testament* nuncupatif, lequel doit signer avec les autres témoins.

Dans les autres pays où un moindre nombre de témoins suffit, on ajoute de même un témoin de plus.

Mais dans les *testamens* entre enfans faits devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins, il n'est pas besoin d'appeller un troisième témoin, quoique le testateur soit aveugle. Voyez Furgole, des *testam.* tom. I. pag. 50.

TESTAMENT *calatis comitiis*, ou fait dans les comices convoqués & assemblés, c'est-à-dire dans l'assemblée du peuple romain, étoit une ancienne manière de tester usitée en temps de paix chez les Romains: ceux qui vouloient tester ainsi, commençoient par convoquer l'assemblée du peuple désignée par ces mots *calatis comitiis*; cette convocation se faisoit par le héraut des décuries, ou par le trompette des centuries: cette cérémonie se faisoit deux fois dans l'année; l'exploit de convocation qui se faisoit pour tester dans cette assemblée annonçoit l'objet de la convocation, & étoit conçu en ces termes: *Velitis, jubeatis, quirites, uti L. Valerio tom jure legeque hæres sibi fiet, quàm si ejus filius-familias proximusve agnatus esset; hæc ita ut dixi, ita vos, quirites, rogo*: c'est ainsi qu'Aulugelle nous rapporte la formule de cette convocation.

Ceux qui n'avoient point d'entrée dans les comices, ne pouvoient point alors tester; tels étoient les fils de famille, les femmes.

L'usage de ces sortes de *testamens calatis comitiis*, fut abrogé par la loi des douze tables. Voyez aux instit. le tit. de *testam. audiri*.

TESTAMENT *en faveur de la cause pie*, est celui par lequel le testateur fait quelques legs pieux.

Quoique le droit romain n'eût point fait d'exception pour ces *testamens*, cependant les interpretes prétendoient qu'on devoit les exempter de toutes formalités.

Mais la nouvelle ordonnance des *testamens* n'ayant fait aucune distinction de la cause pie, ces *testamens* sont demeurés astreints aux mêmes règles que les autres.

Voyez Tiraqueau, de *privileg. causæpicæ*, Furgole, des *testam.* tom. I. pag. 53.

TESTAMENT FAIT AUX CHAMPS.

Voyez ci-après TESTAMENT RUSTIQUE.

TESTAMENT CIVIL, est celui qui est fait selon toutes les formes prescrites par la loi, à la différence du *testament* militaire, qui est dispensé d'une partie de ces formes. L'usage des *testamens civils* est plus ancien que celui des *testamens* militaires; les premiers eurent lieu dès le temps de Romulus, les autres commencerent du temps de Coriolan. Voyez l'*histoire de la Jurisprud. rom.* de M. Terrasson, pag. 229.

TESTAMENT CLOS ET CACHETÉ, est la même chose que le *testament* mystique ou secret. Voy. ci-après TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT COMMUN, est celui qui est fait conjointement par plusieurs personnes; ces sortes de *testamens* ont été abrogés par l'article 77, de l'ordonnance des *donations*, même ceux qui seroient faits entre mari & femme.

TESTAMENT D'UN DECONFER, étoit celui que l'Eglise faisoit anciennement pour les personnes qui étoient décédées sans avoir rien donné ou légué à l'Eglise, ce que l'on appelloit *mourir deconfere*; l'Eglise suppléoit à ce que le défunt auroit dû faire, & ordonnoit qu'une partie de ses biens seroit appliquée en œuvres pieuses. On trouve dans *Joannes galli*, un arrêt de 1388, qui annulle un *testament* semblable fait par ordonnance de l'official de Sens: car, dit l'arrêt, *erat loqui facere defunctos dicendo lego tali & tali*. Cet abus a cependant duré plus de 400 ans: il en restoit encore des vestiges en 1501, 1505, 1512, même en 1560, suivant divers arrêts de ce temps. Voyez les *lettres historiq. sur le parlement*, tom. II. pag. 374.

TESTAMENT ÉCRIT ou SOLEMNEL; on appelloit ainsi chez les Romains, celui qui étoit rédigé par écrit, à la différence du *testament* nuncupatif, qui se faisoit alors sans écrit. Voy. TESTAMENT SOLEMNEL & TESTAMENT NUNCUPATIF.

TESTAMENT ENTRE ENFANS, *inter liberos*, ou du pere entre les enfans, est

celui par lequel un pere dispose de ses biens entre ses enfans.

Cette espece de *testament*, qui exige moins de formalités que les autres, fut introduite par Constantin, comme on le voit au code théodosien, liv. I. *famil. ercisc.* & qui est rappellée dans le même titre du code de Justinien, *loi dernière*.

Constantin ne parloit que de l'écrit du pere, mais Justinien a étendu ce privilege à la mere & à tous les ascendans.

L'ordonnance des *testamens* veut que le nombre de témoins requis pour les autres *testamens* ne soit point requis pour ceux-ci, & qu'ils puissent être faits par-tout devant deux notaires ou tabellions, ou devant un notaire & deux témoins.

La forme du *testament* olographe peut aussi par tout pays être employée pour le *testament* du pere entre ses enfans.

Mais les dispositions faites dans ces *testamens inter liberos*, au profit d'autres que les enfans & descendans, sont nulles. Voyez l'*ordonnance des testamens*, articles 25 & suivans.

TESTAMENT HOLOGRAPHE. Voyez ci-après TESTAMENT OLOGRAPHE.

TESTAMENT INOFFICIEUX, est celui qui blesse les droits de quelque héritier présomptif, soit qu'il y soit déshérité ou prétérit injustement, soit que le testateur lui donne moins que ce qui doit revenir suivant la loi. Voyez EXHÉRÉDATION, INOFFICIOSITÉ, LÉGITIME, PRÉTÉRITION, QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ.

TESTAMENT *inter liberos*. Voyez ci-devant TESTAMENT ENTRE ENFANS.

TESTAMENT *ab irato*, ou fait *ab irato*, est celui qui est fait par un mouvement de colere ou de haine contre l'héritier présomptif, plutôt que par une envie sincere de gratifier celui en faveur duquel le testateur dispose de ses biens à son préjudice.

Lorsque les faits de colere & de haine sont prouvés, & que l'héritier ne l'a pas mérité, la disposition est annullée comme injuste, & comme ne partant pas d'une volonté libre.

Mais les héritiers collatéraux ne sont pas admis à prouver les faits de colere & de

haine. Voyez Razard, *des donat. part. I. n. 610 & suiv.*

TESTAMENT DEVANT LE JUGE. Voy. *ci - devant l'article TESTAMENT apud acta.*

TESTAMENT MARITIME, est celui qui est fait par quelqu'un étant en voyage sur mer, quand ce seroit un passager.

Suivant l'ordonnance de la marine, *liv. III. tit. ij.* ils peuvent être faits en forme de *testament* olographe, ou reçus par l'écrivain du vaisseau en présence de trois témoins qui doivent signer avec le testateur.

Quand le testateur est de retour, ce *testament* devient nul, excepté s'il est olographe, & que cette forme soit usitée dans le lieu de sa résidence.

Le *testament* olographe peut avoir son effet pour toutes sortes de biens du testateur; mais celui qui est reçu par l'écrivain ne vaut que pour les effets que le testateur a dans le vaisseau, & pour les gages qui lui seroient dûs.

Les dispositions faites au profit des officiers du vaisseau sont nulles, à moins qu'ils ne soient parens. Voyez le *commentaire de M. Valin sur l'ordonnance de la marine.*

TESTAMENT MILITAIRE, est la disposition faite par un homme de guerre, occupé à quelque expédition militaire.

Cette espèce de *testament* a succédé à celle qu'on appelloit *in procinctu*, avec cette différence, que le *testament in procinctu* se faisoit avant de partir pour l'expédition, au lieu que le *testament militaire* ne se peut faire que pendant l'expédition même.

Le *testament militaire* differe des autres, en ce qu'il n'est pas assujetti aux mêmes formalités.

Anciennement il pouvoit être fait sans écrit, présentement l'écriture y est nécessaire.

Le pere de famille peut tester militairement de tous ses biens, le fils de famille de son pécule castrense.

L'ordonnance des *testaments*, veut que les *testaments* ou *codicilles* militaires puissent être faits en quelque pays que ce soit en présence de deux notaires ou tabellions, ou d'un notaire ou tabellion, & de deux

témoins, ou en présence de deux des officiers ci-après nommés; savoir, les majors & officiers supérieurs, les prévôts des camps, & armées, leurs lieutenants ou greffiers & les commissaires des guerres, ou de l'un de ces officiers, avec témoins.

Au cas que le testateur soit malade ou blessé, il peut tester devant un aumônier des troupes ou des hôpitaux militaires, avec deux témoins, & ce, encore que les aumôniers fussent réguliers.

Le *testament* doit être signé par le testateur, par ceux qui le recevront & par les témoins; si le testateur ne fait ou ne peut signer, on en doit faire mention, & dans ce cas, il faut appeler des témoins qui sachent signer.

Les *testaments* olographes valent aussi par tout pays comme *testaments militaires*.

Le privilege de tester militairement, n'a lieu qu'en faveur de ceux qui sont actuellement en expédition militaire, ou qui sont en quartier ou en garnison hors le royaume, ou prisonniers chez les ennemis, sans que ceux qui sont en quartier ou en garnison dans le royaume puissent user de ce privilege, à moins qu'ils ne soient dans une place assiégée, ou dans une citadelle ou autre lieu, dont les portes fussent fermées & la communication interrompue à cause de la guerre.

Ceux qui sont à la suite des armées ou chez les ennemis à cause du service qu'ils rendent aux officiers, ou pour les vivres & munitions, peuvent aussi tester militairement; tous *testaments militaires* sont nuls six mois après que celui qui les a faits est revenu dans un lieu où il a la liberté de tester en la forme ordinaire. Voyez aux *instit.* le *tit. de testam. milit.* & l'ordonnance des *testaments*, *art. 27 & suiv.*

TESTAMENT DE MORT, est la déclaration que fait un criminel prêt à subir le dernier supplice, pour révéler ses complices. Cette déclaration est regardée, non comme une preuve complete, mais comme un indice prochain capable de faire arrêter ceux contre qui elle est faite, mais non point de les faire mettre à la torture, à moins qu'il n'y ait d'ailleurs quelque autre admissible de preuve. Voyez les *instit. au Droit crim.* de M. de Vouglans, *pag. 348.*

TESTAMENT D'UN MUET ; ceux qui sont sourds & muets de naissance ne peuvent tester en aucune façon , mais ceux qui sont muets par accident , quand même ils seroient sourds , peuvent tester ; pourvu qu'ils sachent écrire , ils peuvent faire un *testament mystique*. Voyez les articles 8 , 9 & 12 , de l'ordonnance , & l'article TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT MUTUEL , est celui qui est fait par deux personnes , conjointement & au profit l'une de l'autre. L'empereur Valentinien avoit permis ces sortes de *testamens* entre mari & femme.

Mais l'ordonnance des *testamens* veut qu'à l'avenir les *testamens* de cette espece soient réputés nuls , soit entre mari & femme , ou autres personnes. Voy l'art. 77.

TESTAMENT MYSTIQUE ou SECRET , qu'on appelle aussi *testament solennel* , parce qu'il requiert plus de solemnités que le *testament nuncupatif* , est une forme de tester usitée en pays de droit écrit , qui consiste principalement en ce que l'on enferme & cachete en présence de témoins , l'écrit qui contient le *testament*.

La forme qui avoit lieu chez les Romains pour les *testamens* solennels ou mystiques , étant expliquée ci-après à l'article *testamens solennels* , nous nous bornerons ici à expliquer les regles prescrites par l'ordonnance des *testamens* , pour ceux qu'elle appelle *mystiques* ou *secrets*.

Suivant cette ordonnance , le testateur qui veut faire un *testament mystique* , doit signer ses dispositions , soit qu'il les ait écrites lui-même , ou qu'il les ait fait écrire par un autre.

Le papier qui contient les dispositions , ensemble celui qui sert d'enveloppe , s'il y en a une , doit être clos & scellé , avec les précautions en tel cas requises & accoutumées.

Le testateur doit présenter ce papier , ainsi clos & scellé à sept témoins au moins , y compris le notaire ou tabellion , ou bien il le fera clore & sceller en leur présence , & déclarer que le contenu en ce papier est son *testament* , écrit & signé de lui , ou écrit par un autre & signé de lui.

Le notaire ou tabellion doit dresser l'acte de suscription qui sera écrit sur ce papier

ou sur la feuille servant d'enveloppe , & cet acte doit être signé , tant par le testateur , que par le notaire ou tabellion , ensemble par les autres témoins , sans qu'il soit nécessaire d'y apposer le sceau de chacun desdits témoins.

Toutes ces opérations doivent être faites de suite , & sans *divertir* à autres actes.

Au cas que le testateur par un empêchement survenu depuis la signature du *testament* , ne pût signer l'acte de suscription , on doit faire mention de sa déclaration , sans néanmoins qu'il soit nécessaire en ce cas d'argumenter le nombre des témoins.

Si le testateur ne fait pas signer ou s'il n'a pu le faire , lorsqu'il a fait écrire ses dispositions , il doit être appelé à l'acte de suscription un témoin de plus qui doit signer , & l'on doit faire mention de la cause pour laquelle on l'a appelé.

Ceux qui ne savent ou ne peuvent lire , ne peuvent faire de *testament mystique*.

En cas que le testateur ne puisse parler mais qu'il puisse écrire , il peut faire un *testament mystique* , pourvu qu'il soit entièrement écrit , daté & signé de sa main , qu'il le présente au notaire ou tabellion , & aux autres témoins , & qu'au haut de l'acte de suscription , il écrive en leur présence que c'est son *testament* , après quoi le notaire doit écrire l'acte de suscription , & y faire mention que le testateur a écrit ces mots en la présence & devant les témoins.

Au surplus , l'ordonnance n'a pas entendu déroger aux dispositions des coutumes qui exigent un moindre nombre de témoins , excepté pour les cas particuliers où elle ordonne d'en appeler un de plus.

TESTAMENT NUNCUPATIF , chez les Romains , étoit celui qui étoit fait verbalement en présence de sept témoins ; l'écriture n'y étoit pas nécessaire , on en faisoit la preuve par la résomption judiciaire des témoins.

Cette forme de tester s'étoit conservée dans quelques-uns des pays de droit écrit.

Mais par l'ordonnance des *testamens* , toute disposition à cause de mort doit être par écrit , quelque modique que soit la somme qui en fasse l'objet.

L'ordonnance confirme seulement les

testamens nuncupatifs dans les pays de droit écrit & autres, où ils sont en usage.

Pour faire un tel *testament*, il faut le prononcer intelligiblement devant sept témoins, y compris le notaire ou tabellion qui doit écrire les dispositions à mesure qu'elles sont dictées, & ensuite faire lecture du *testament* & y faire mention de cette lecture; enfin le *testament* doit être signé par le testateur, le notaire & les témoins; & si le testateur ne fait ou ne peut signer, on en doit faire mention; & s'il étoit aveugle ou n'avoit pas alors l'usage de la vue, il faut appeler un témoin de plus qui signe avec les autres. Voyez la loi *hac consultissimâ cod. de testam.* & l'ordonnance des *testamens*, article 2, jusques & compris le 7.

TESTAMENT OLOGRAPHE, ou comme on écrivoit autrefois HOLOGRAPHE, est celui qui est entièrement écrit, daté & signé de la main du testateur. Ce terme *olographe* vient du grec *ὄλος, solus, & γράφω, scribo*, ce qui signifie que le testateur a écrit seul tout son *testament*; & comme ce terme vient du grec & qu'il se prononçoit avec une aspiration, c'est pourquoi l'on écrivoit autrefois *holographe*.

Cette forme de tester paroît avoir été empruntée de celle du *testament inter liberos*, & de la nouvelle de Valentinien le jeune, rapportée au code Théodosien, *tit. de testam.*

Mais cette nouvelle n'étant pas rapportée dans le code de Justinien, elle n'a pas été reçue dans les pays de droit écrit, si ce n'est dans l'Auvergne & le Mâconnois.

Les *testamens olographes* ont seulement lieu en pays de droit écrit pour les *testamens* des peres entre leurs enfans.

L'ordonnance de 1629 avoit pourtant autorisé les *testamens olographes* dans tout le royaume, mais la disgrâce de son auteur a fait qu'elle n'a point été observée.

Il n'y a donc guere que les pays coutumiers, où ces sortes de *testamens* soient reçus.

L'ordonnance des *testamens* en confirme l'usage pour les pays, & les cas où ils avoient été admis jusqu'alors. Voyez le recueil d'Henris, & les notes de Bretonnier au recueil de quest.

TESTAMENT *in pace*, étoit celui qui se faisoit en temps de paix & suivant les formes prescrites pour ce genre de *testament*; tels étoient ceux qu'on appelloit *calatis comitiis*, qui se faisoient dans les comices ou assemblées du peuple.

TESTAMENT PAGANIQUE, *paganicum*, est opposé au *testament militaire*; c'est celui qui est fait par d'autres que des militaires, ou par des militaires mêmes lorsqu'ils ne sont pas occupés à quelque expédition militaire. Il fut ainsi appelé, parce que c'étoit la façon de tester des vieux soldats retirés du service, & appelés *pagani*, parce que *pagos habitabant*.

Ce *testament* se divisoit chez les Romains en *testament écrit* ou solemnel, & en *nuncupatif*. Voyez Borcholten sur les *instit. tit. de milit. testam.*

TESTAMENT EN TEMPS DE PESTE; sa forme chez les Romains étoit la même que celle des autres *testamens*, sinon qu'il n'étoit pas nécessaire d'y appeler tous les témoins dans le même instant.

Par l'ordonnance des *testamens en temps de peste*, on peut tester par tout pays devant deux notaires ou tabellions, ou deux des officiers de justice royale ou municipale, jusqu'au greffier inclusivement, ou devant un notaire ou tabellion & deux témoins, ou devant un des officiers ci-dessus nommés & deux témoins, ou en présence du curé, desservant, vicaire, ou autre prêtre chargé d'administrer les malades, quand même il seroit régulier, & deux témoins.

Les *testamens olographes* sont aussi valables par-tout pays en temps de peste.

Il suffit pour tester dans ces formes d'être dans un lieu infecté de la peste, quand même on ne seroit pas malade.

Ces *testamens* demeurent nuls six mois après que le commerce a été rétabli dans le lieu, à moins qu'ils ne fussent conformes au droit commun. Ordonnance des *testamens*, art. 33 & suiv.

TESTAMENT DEVANT LE PRINCE, *testamentum principi oblatum*; c'étoit une forme de tester usitée chez les Romains, comme il se voit en la loi 19, au cod de *testamentis*; mais cette espece de *testament* n'a point lieu parmi nous.

TESTAMENT in procinctu, étoit celui qui se faisoit dans le temps que les soldats étoient sur le point de partir pour quelque expédition militaire, & qu'ils étoient revêtus de la ceinture appelée *cingulum militiae*, c'est pourquoi on l'appelloit *testament in procinctu*; celui-ci différoit du *testament in pace* ou *calatis comitiis*, en ce que pour donner autorité à celui-ci, il falloit assembler le peuple, au lieu que pour le *testament in procinctu*, on assembloit les soldats *convocatis commilitonibus*, comme dit Cujas. Justinien nous apprend que cette dernière façon de tester ne fut pas long-temps en usage; les *testaments* militaires y ont succédé. Voyez aux institut. le tit. de *testam. ordin.* & ci-devant l'article **TESTAMENT MILITAIRE.**

TESTAMENT PUBLIC, est un *testament* solennel écrit, qui n'est point mystique ou secret. Voy. **TESTAMENT MYSTIQUE.**

TESTAMENT RUSTIQUE, est celui qui est fait à la campagne; chez les Romains les personnes rustiques n'étoient pas astreintes à toutes les formalités des *testaments*: au lieu de sept témoins, il suffisoit qu'il y en eût cinq dont un ou deux fussent signer, si on ne pouvoit pas en trouver davantage.

Cette forme de tester étoit autorisée par la loi *ab antiquo*, *cod. de testam.* sur laquelle les interprètes ont agité grand nombre de questions, notamment pour savoir si les personnes lettrées, les gentilshommes, bourgeois, ou gens d'affaires, résidans à la campagne, jouissoient de ce privilège, & pour déterminer les lieux qu'on devoit regarder comme campagne.

La nouvelle ordonnance des *testaments* a tranché toutes ces questions, en décidant, *art. 45*, que dans les villes & bourgs fermés, on ne pourra employer que des témoins qui puissent signer, & que dans les autres lieux il faut qu'il y ait au moins deux témoins qui puissent signer; c'est à quoi se réduit tout le privilège des *testaments* faits à la campagne.

TESTAMENT SECRET ou MYSTIQUE, voy. ci-devant **TESTAMENT MYSTIQUE.**

TESTAMENT SOLEMNEL, chez les Romains étoit celui qui étoit rédigé par écrit en présence de sept témoins,

L'écriture étoit de l'essence de ce *testament*, à la différence du *testament nuncupatif*, que l'on pouvoit faire alors sans écrit.

Le *testament* pouvoit être écrit par un autre que le testateur, pourvu qu'il parût en avoir dicté le contenu.

Lorsque le testateur écrivoit lui-même sa disposition, il n'avoit pas besoin de la signer.

Pour la confirmation ou authenticité de l'écriture, il falloit :

1°. L'assistance de sept témoins citoyens romains mâles & puberes, qui fussent requis & priés pour assister au *testament*.

2°. Que le testateur présentât aux témoins l'écrit plié ou enveloppé, avec déclaration que c'étoit son *testament*. Qu'il en fût dressé un acte au dos du *testament*, & que le testateur le signât, s'il savoit écrire, sinon qu'il ajoutât un huitième témoin qui signât pour lui; ensuite il présentoit l'écrit aux témoins pour y apposer leurs sceaux.

Quand le testateur avoit écrit lui-même le corps du *testament*, il n'étoit pas besoin qu'il signât au dos, ni de signer le *testament*, ni d'appeler un huitième témoin.

Anciennement il falloit que le nom de l'héritier fût écrit de la main du testateur, mais cela fut changé par la nouvelle 119.

3°. Les sept témoins devoient tous en présence & à la vue du testateur, signer de leurs mains la partie extérieure du *testament*, & y apposer chacun leur sceau; mais la nouvelle 42 de Léon retrancha la formalité des sceaux, & de la signature des témoins.

4°. Tout ce qui vient d'être dit devoit être fait *uno contextu*, c'est-à-dire, de suite & sans divertir à autres actes.

Parmi nous la forme des *testaments* solennels mystiques ou secrets, est réglée par la nouvelle ordonnance. Voyez ci-devant **TESTAMENT MYSTIQUE.**

On entend aussi par *testament solennel*, tout *testament* en général qui est reçu par un officier public, à la différence du *testament olographe* qui est seulement écrit & signé par le testateur. Voyez **TESTAMENT devant un curé**, **TESTAMENT devant notaire.**

TESTAMENT D'UN SOURD ; celui qui n'est pas sourd & muet de naissance , mais seulement sourd par accident , peut tester.

Il le peut aussi quand même il seroit aussi muet par accident , pourvu qu'il sache écrire. *Voyez Furgole , des testamens , tom. I. p. 52 ; & l'article TESTAMENT D'UN MUET.*

TESTAMENT SUGGÉRÉ , est celui qui n'est point l'ouvrage d'une volonté libre du testateur ; mais l'effet de quelque impression étrangère. *Voyez CAPTATION , SUGGESTION. (A)*

TESTAMENT SYRIAQUE , nouveau , (*Hist. crit. des vers. du N. T.*) la première des éditions du nouveau Testament syriaque , est celle que Widmanstadius publia à Vienne en Autriche , en 1555. L'histoire de cette édition donnée par M. Simon , est également imparfaite & fautive ; elle est fautive en ce qu'il met la date de cette édition à l'an 1562.

On voit par ce que rapporte Widmanstadius lui-même , qu'il avoit formé le dessein de publier le *nouveau Testament syriaque* ; que la rencontre du prêtre de Merdin , dont parle M. Simon , l'encouragea à entreprendre cette tâche ; & qu'il obtint de l'empereur Ferdinand que sa majesté seroit les frais de cette édition.

Cependant dans le manuscrit apporté d'Orient qu'on suivit dans l'édition de Vienne , il manquoit la seconde épître de saint Pierre , la seconde & la troisième de S. Jean , celle de S. Jude , & l'Apocalypse : sans doute , comme le conjecture Louis de Dieu , parce que ces livres n'avoient pas été admis dans le canon des écritures par les églises des Jacobites , quoiqu'ils fussent entre leurs mains. Personne n'avoit pensé à remplir ce vuide , jusqu'à ce que le savant , dont on vient de parler , fit imprimer l'Apocalypse en syriaque en 1627 , avec le secours de Daniel Heinsius , sur un manuscrit que Joseph Scaliger avoit donné entre plusieurs autres à l'université de Leyde. Ainsi il restoit encore à publier en cette langue les quatre épîtres dont on vient de parler ; M. Pocock entreprit de les donner , souhaitant qu'on eût le nouveau Testament complet en une langue ,

Tome XXXIII.

qui étoit la langue vulgaire de notre Sauveteur lui-même , & des apôtres.

Ce qui favorisoit son dessein , c'étoit un très-beau manuscrit qu'il trouva dans la bibliothèque bodléienne , qui contenoit ces épîtres avec quelques autres livres du nouveau Testament. A l'exemple de M. de Dieu , il copia ces épîtres en caractères syriaques ; il y ajouta les caractères hébreux , avec les points placés , non pas comme de coutume , mais selon les règles syriaques , telles que les ont données deux savans maronites Anura & Sionita. Il y joignit encore une nouvelle version latine comparée avec celle d'Etzelius , & indiqua dans les endroits importans , la raison pourquoi il s'éloignoit de sa version ; il y ajouta de plus le texte grec , le tout accompagné d'un grand nombre de notes savantes & utiles.

M. Pocock n'avoit que 24 ans lorsqu'il finit cet ouvrage ; & quoiqu'il y eût apporté tout le soin & toute l'exactitude imaginables , il avoit tant de modestie , & se défioit si fort de lui-même , qu'il ne pût se résoudre à le publier qu'une année après , qu'il permit qu'on l'imprimât ; l'impression fut faite à Leyde en 1630 , in-4°. (*D. J.*)

TESTAMENTAIRE , adj. (*Gram. & Jurisprud.*) se dit de ce qui est relatif à un *testament*.

Par exemple , une disposition *testamentaire* est celle qui est contenue dans un testament.

Un héritier *testamentaire* est celui qui est institué par testament.

Un tuteur *testamentaire* , celui qui est nommé par testament.

L'exécution *testamentaire* , est l'accomplissement des dispositions d'un testament. On entend aussi quelquefois par-là celle d'un codicille. *Voyez TESTAMENT , HÉRITIER , TUTEUR , EXÉCUTION & EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. (A)*

TESTATEUR , s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est celui qui fait un testament ou codicille. *Voyez CODICILLE , LEGS , HÉRITIER , SUCCESSION , TESTAMENT , TESTER. (A)*

TESTER , v. n. (*Gram. & Jurisprud.*) du latin *testari* ; c'est mettre par écrit ses

dernieres volontés, faire son testament.

Voyez CODICILLE, TESTAMENT. (A)

TESTICULES, s. m. en Anatomie, sont deux parties qui sont propres aux animaux mâles, & qui servent à la génération. Voyez nos Planches d'Anatomie, & leur explic. Voyez aussi GÉNÉRATION.

Ils sont appelés *testicules* par un diminutif de *testes*, témoins, comme étant témoins de la virilité : c'est ce qu'on appelle proprement *génitoires*, en latin *genitalia*. Les Grecs les nomment *didymi*, c'est-à-dire jumeaux.

Dans l'homme & dans la plupart des animaux les *testicules* sont extérieurs ; dans quelques-uns, comme dans les oiseaux, ils sont intérieurs. Voyez GÉNÉRAL.

Quelques hommes n'en ont qu'un. Ordinairement ils en ont deux. Il s'en est trouvé qui en avoient naturellement trois, & certains anatomistes assurent qu'ils en ont trouvé jusqu'à quatre.

Les *testicules* sont des corps mous, blancs, de figure ovale, de la grosseur environ d'un œuf de pigeon. On les a cru d'une substance glanduleuse ; & suivant l'idée que l'on a présentement des glandes, on peut convenir qu'ils en sont en effet. Voyez GLANDE.

Ils sont formés d'un entortillement de diverses sortes de vaisseaux, & particulièrement des veines & artères spermatiques, dont les dernières apportent le sang, d'où l'on prétend que la liqueur séminale est séparée dans les circonvolutions des *testicules*, & les premières le reportent après que la sécrétion est faite. Voyez SEMENCE & SPERMATIQUES.

Le reste du *testicule* est formé des vaisseaux spermatiques qui ne sont que des cordons continus diversement entortillés en façon, pour ainsi dire, d'un peloton, mais d'une manière si lâche, qu'il est aisé de les développer dans toute leur longueur, & même dans les *testicules* des rats, qui sont d'un tissu plus serré. Les *testicules* se terminent par les épидидymes. Voyez ÉPIDIDYME.

Les *testicules* avec les épидидymes parastates, sont enveloppés dans trois membranes ou tuniques propres. La première est la musculaire, qui vient du muscle cré-

master : la seconde est l'élythroïde ou vaginale, qui est une continuation de la lame externe du péritoine : la troisième est l'albuginée. Voyez chacune dans son article propre, MUSCULAIRE, ELYTHROÏDE, ALBUGINÉE.

La membrane commune qui enferme les deux *testicules*, est le scrotum, que l'on trouvera décrit dans son article. Voyez SCROTUM.

Quant à l'usage des *testicules*, qui est de séparer & de préparer la semence, voyez SEMENCE.

Observations de M. le baron de Haller sur le même sujet.

Le *testicule* constitue essentiellement le caractère du sexe mâle ; il se trouve dans les insectes & dans les vers, lors même qu'il n'y a pas cet organe extérieur, qui, selon M. de Réaumur, doit caractériser le mâle. Son nombre est constamment de deux : on cite des individus, & même des personnes illustres, qui en ont eu trois ; peut-être n'étoit-ce qu'une tumeur, ou un épидидyme isolé & séparé du *testicule*, variété que j'ai vue.

La situation des *testicules* n'est pas la même ni dans tous les quadrupèdes, ni dans tous les âges de l'homme. Une grande partie des quadrupèdes, & tous les oiseaux, ont les *testicules* dans le bas-ventre & dans le voisinage des reins ; d'autres l'ont dans l'aîne, & d'autres encore dans un scrotum immobile.

Dans l'homme adulte, leur place naturelle est dans un scrotum mobile, au dehors & sous le bas-ventre. Mais il n'en est pas de même dans le fœtus. Plusieurs auteurs ont vu dans des individus le *testicule* placé dans la cavité du bas-ventre avec les intestins & près des reins du fœtus. M. de Haller a étendu le premier cette observation particulière, & en a fait la structure constante du fœtus. MM. Hunter, Meckel, Camper, Lobsten, Pott & Neubauer ont confirmé cette observation, & ce n'est pas par une simple négative qu'il falloit réfuter des faits ; les chirurgiens incrédules auroient dû consulter la nature. Dans le cheval, le fœtus a de même ses *testicules* dans la cavité du bas-ventre.

Sous la place qu'occupe le *testicule* du fœtus, le péritoine est foible, ses fibres sont séparées, il n'y a au lieu d'une membrane solide, qu'une cellulofité muqueuse dans l'état naturel. Dans les fœtus qui naissent avec des hernies, cette ouverture est entiere & libre.

Sous cette place foible, est préparée une gaine cellulaire cylindrique, qui, des reins, conduit au scrotum, & qui est constamment ouverte du côté du péritoine dans les quadrupedes ou même dans l'adulte. On peut, dans la musaraigne & dans le rat musqué, repousser le *testicule* dans le bas-ventre; & l'en faire ressortir; dans le rat, que je viens de nommer, le *testicule* rentre en hiver dans l'abdomen, & redescend hors de la cavité en été. Dans la descente primitive du fœtus humain, on peut de même pousser le *testicule* de l'aine dans le bas-ventre, & le faire redescendre du bas-ventre dans l'aine: c'est la structure des quadrupedes.

La gaine se partage quand le *testicule* est arrivé au scrotum. La partie supérieure se détache de l'inférieure & se ferme; dès-lors, le *testicule* est hors du péritoine, dont l'ancienne ouverture disparaît, & il n'en reste qu'un petit enfoncement, un peu plus foible que le reste du péritoine. La partie inférieure est la tunique vaginale du *testicule*. C'est une hernie primitive quand la gaine ne se partage pas, & que les choses restent sur le pié sur lequel elles étoient dans le fœtus. M. Hunter parle d'un gouvernail, qui contribue à diriger la descente du *testicule*, mais ce n'est qu'une cellulofité.

Il n'y a point de temps déterminé pour l'arrivée du *testicule* dans le scrotum. Il s'y trouve assez souvent au temps de la naissance, mais j'ai vu plus souvent encore le scrotum vuide à cette époque; il n'est pas rare même que le *testicule* n'y arrive qu'avec la puberté, & qu'il s'arrête ou dans le bas-ventre, ou dans l'anneau; dans le dernier de ces cas, on l'a pris quelquefois pour une descente, & d'autres fois pour un bubon.

Dans l'adulte, le *testicule* se trouve dans le scrotum; c'est ainsi qu'on appelle un sac cutané, rempli de cellulofités, profondément

divisé en deux sacs ovales. Outre la peau, ce sac est formé par une cellulofité vasculaire rougeâtre, & irritable par le froid & par l'amour, sans qu'on y puisse cependant démontrer de véritables fibres musculaires; cette cellulofité relève le scrotum & les *testicules*, son action est une marque de convalescence. Chaque *testicule* est enveloppé d'une cellulofité de cette espece, ou d'un dartos; & ces deux sacs adossés, enflés & séchés, ont donné naissance à la cloison du scrotum, qui, dans le vrai, n'existe pas avant que l'art y ait travaillé. Elle est souvent imparfaite, & l'air passe alors d'une enveloppe du *testicule* à l'autre. J'ai vu des fibres musculaires véritables au dartos; elles descendoient depuis le tendon inférieur du grand oblique; j'ai vu une cellulofité serrée & presque fibreuse y descendre depuis l'os pubis. Une structure pareille, seulement trop fine pour être visible, est peut-être la cause de l'irritabilité remarquée au dartos.

La surface de ce dartos, qui est attachée à la peau, est très-serrée; celle qui regarde le *testicule* est plus lâche, & devient comme du coton quand on l'a soufflée: elle se continue avec la cellulofité du pénis & de l'aine, & a quelque graisse dans sa partie inférieure.

Sous cette cellulofité, un muscle assez robuste dans les quadrupedes, & très-mince dans l'homme, répand ses fibres sur la surface de la tunique vaginale dont nous allons parler.

C'est le *cremaster*; ce sont des fibres détachées du bord le plus inférieur du petit oblique & de la colonne inférieure du grand oblique; d'autres fibres, nées de l'épine des os des isles, s'y joignent, & quelquefois des fibres du muscle transversal, & d'autres de l'os pubis, font partie du *cremaster*. Ces fibres se séparent en descendant, enveloppent la tunique vaginale, compriment & élèvent le *testicule*.

Pour parler plus distinctement de la tunique vaginale, il sera bon de distinguer trois vaginales continues, contiguës & similaires, mais dont la distinction rendra la description plus aisée.

La vaginale commune embrasse & le cordon spermatique, & le *testicule*: c'est

une cellulofité à grandes cellules , faites comme des ampoules ; elle est la plus extérieure ; elle s'attache légèrement à la vaginale du cordon , & fortement à celle du *testicule* & à l'albuginée , sur le bord postérieur du *testicule* , & à sa partie inférieure.

La vaginale du cordon enveloppe & le paquet spermatique en général , & chaque vaisseau en particulier. Elle s'attache à la vaginale du *testicule* , se continue avec elle , & s'attache de même à l'albuginée.

La vaginale propre du *testicule* est faite par deux lames ; elle naît de la vaginale commune ; elle enveloppe l'épididyme , & s'attache étroitement à l'albuginée. Une partie de cette tunique se porte du fond du cul-de-sac sur la face antérieure du *testicule* , se réfléchit depuis le bord postérieur de cet organe , & s'attache fortement à l'albuginée , qu'elle couvre , pour ainsi dire , d'une lame particulière.

La vaginale propre avance d'un autre côté sur la surface extérieure du *testicule* & de l'épididyme , attache lâchement la dernière au premier , & se réfléchit depuis le milieu de la longueur du *testicule* , couvre la face convexe de l'épididyme , se réfléchit encore une fois , & s'étend sur cette face.

Le cul-de-sac est placé entre le *testicule* & l'épididyme.

La vaginale propre couvre le *testicule* entier , à l'exception de la partie moyenne & inférieure du bord postérieur.

Il y a donc trois cavités ; la cavité générale , bornée par la vaginale commune , celle du cordon faite par la vaginale , & celle du *testicule* , qui est fermée de tous côtés. C'est dans cette dernière cavité , entre la vaginale & l'albugineuse , que s'amasse une humeur aqueuse , à la place de laquelle j'ai vu dans le fœtus une matière verte , comme le méconium. Il peut y avoir une hydrocele particulière dans l'espace qu'elle occupe ; une autre plus semblable à l'anasarque , dans la vaginale du cordon ; & une autre dans celle du *testicule* : ces trois hydroceles peuvent se compliquer.

La tunique albugineuse est très-solide , très-attachée à la substance du *testicule* ,

& recouverte d'une lame fine de la vaginale propre. On la croit sensible ; je ne fais pas si l'on a des expériences pour distinguer son sentiment de celui du *testicule*.

Le *testicule* en général est composé , dans les quadrupèdes , de deux corps séparés , attachés ensemble par la vaginale & par de la cellulofité , c'est le *testicule* proprement dit & l'épididyme.

Le *testicule* en particulier est ovale ; il est placé à peu près perpendiculairement , avec la pointe supérieure plus obtuse , & placée un peu plus en dehors. L'épididyme ressemble à un ver applati ; il couvre le bord postérieur du *testicule*. Sa partie supérieure est plus épaisse ; elle est arrondie ; on l'appelle la tête , l'épididyme s'applatit en descendant le long du *testicule* , & diminue de volume. Dans sa partie inférieure , il revient contre lui-même , & devient le canal déférent.

Quand on a enlevé la tunique albugineuse , on découvre une substance jaunâtre , partagée en lobules par des cloisons membraneuses & celluleuses , très-nombreuses , dans lesquelles rampent les vaisseaux rouges & les nerfs du *testicule*. Toutes ces cloisons se réunissent dans une ligne blanche celluleuse , qui s'étend le long du bord du *testicule* , qui regarde l'épididyme , de la tête de cette dernière partie jusqu'à l'extrémité inférieure du *testicule*. Il n'y a rien de visiblement glanduleux dans le *testicule*.

Quand on a trempé cet organe dans l'eau , ou qu'on a injecté adroitement du mercure dans le canal déférent , les lobules du *testicule* paroissent formés des filets que réunit une cellulofité lâche , & qui vont droit , mais en serpentant , se rendre à la ligne blanche. On les a développés ; on a tiré du *testicule* des filets longs d'un pied , & en prenant le poids d'un filet séparé , on a calculé qu'il y avoit en vaisseaux serpentans 4800 fois la longueur du *testicule*.

Cette structure filamenteuse , & la longueur très-considérable de ces filets , reviennent dans toutes les classes des animaux , dans les insectes même. Elles sont plus apparentes dans la classe des fouris. Chaque filet est un cylindre creux , que l'on peut rempli.

de mercure , & qui est semé de petits vaisseaux rouges ; ces filets se terminent en droiture à la ligne celluleuse du *testicule* dont nous avons parlé. Riolan en a parlé , & Highmore , dont on a donné le nom à ce corps. Des auteurs postérieurs l'ont regardé comme un conduit excrétoire du *testicule* qui réuniroit tous les conduits spermatiques , que nous avons décrits sous le nom de *filets*. Cette opinion a été assez généralement adoptée , malgré la résistance de Graaf , qui ne l'a pas admise dans l'homme.

Pour connoître la structure de cette ligne blanche , il faut injecter le conduit déférent. Il faut profiter de sa dureté & de son épaisseur , qui soutient un frottement considérable ; on le saisit des deux doigts très-rapprochés ; on éloigne le doigt inférieur , en tenant toujours ce conduit serré ; on produit par-là une espece de vuide entre les deux doigts. Un tuyau fin est lié dans la partie supérieure du conduit ; on y verse du mercure ; on ôte le doigt supérieur ; le métal liquide trouvant un espace vuide , le franchit rapidement & le remplit ; on ôte le second doigt , & le mercure avance dans le conduit déférent contre le *testicule*. On répète la même petite manœuvre jusqu'à ce que les filets du *testicule* soient remplis de mercure. D'autres modernes ont employé la pompe pneumatique & la force de l'air , qui presse contre un espace vuide.

Par ce petit artifice , j'ai découvert que le prétendu corps d'Highmore est essentiellement cellulaire , & qu'un réseau de vaisseaux séminaux y regne dans toute sa longueur ; ce sont les filets ou les vaisseaux du corps du *testicule* qui s'anastomosent ensemble , & qui font un plexus qui remonte vers la tête de l'épididyme.

La même injection nous découvre les vaisseaux efférens du *testicule* , que Graaf a assez bien connus , mais qui cependant sont beaucoup plus nombreux & plus compliqués que dans les figures de cet anatomiste. Les vaisseaux du réseau d'Highmore forment jusqu'à quarante cônes , dont chacun est produit par un seul vaisseau du réseau , mille fois replié sur lui-même : ce vaisseau est plus gros que le vaisseau unique

dont l'épididyme est composé. A la pointe du cône le vaisseau devient droit , perce l'algutineuse , & compose avec ses égaux la tête de l'épididyme. Tous ces quarante vaisseaux se réunissent bientôt en un seul canal.

Le canal est unique depuis la partie inférieure de la tête de l'épididyme , & fait des millions de plis & de replis , contenus par une cellulofité , dans laquelle rampent de petits vaisseaux rouges. Ce vaisseau unique , qui n'est pas difficile à développer , compose seul tout l'épididyme. A la partie inférieure du *testicule* , le calibre du vaisseau grossit , il est un peu moins replié ; il se relève depuis l'extrémité inférieure du *testicule* , & devient le conduit déférent.

Mais un autre vaisseau moins connu sort constamment de l'épididyme & d'une appendice particulière de cet organe ; il se remplit de mercure avec l'épididyme , mais il en sort sans branches & sans valvules , sans ressemblance avec les vaisseaux lymphatiques ; il conserve toujours la structure du vaisseau de l'épididyme ; je l'ai suivi à la longueur de quelques pouces , dans le cordon spermatique , & je l'y ai perdu de vue , parce qu'on ne peut guere remplir le *testicule* sans le détacher & sans le mettre dans de l'eau tiède.

Le canal déférent est de tous les conduits excrétoires du corps humain le plus solide & le plus épais. Il est formé de deux membranes lisses , entre lesquelles il y a une cellulofité fort serrée , sans fibres visibles. Son calibre est extrêmement petit à proportion de son diametre entier. Il remonte dans la direction , dans laquelle l'épididyme est descendu ; il lui est presque parallele , mais placé plus en dedans & en arriere ; il accompagne le cordon , passe par l'anneau , fait un coude sur le psoas , croise ce muscle & les vaisseaux iliaques , redescend dans le bassin , derriere la vessie urinaire & devant le péritoine qui couvre le rectum ; il s'attache à l'une & à l'autre par une cellulofité ; il croise l'uretère , & arrive jusqu'à la base inférieure & presque rectiligne de la vessie ; je l'y laisse , le reste de sa description ne devant pas être séparé de celle des vésicules séminales. Il reçoit

de petites arteres des troncs spermatiques, des épigastriques, des vésicales, il s'en détache de fort petites branches, qui se ramifient dans la structure œllulaire. (H. D. G.)

TESTICULES, maladie des, (Méd.)
Deux corps de figure olivaire, composés d'un amas prodigieux de vaisseaux, munis de la tunique vaginale, & de l'albuginée, soutenus par le muscle suspen seur, pendant hors du ventre dans les hommes, recouverts par les bourses, destinés à l'élaboration de la semence, qu'ils portent dans les vésicules séminales par le moyen des vaisseaux déférens & des épидидymes, se nomment *testicules*.

On n'est pas impuissant lorsqu'on n'en a qu'un; mais quand ils manquent tous les deux, à moins qu'ils ne soient cachés dans le ventre, il en résulte une stérilité certaine; il faut se donner de garde de prendre pour un *testicule* l'enflure de l'épididyme, ou du corps pyramidal, ou une hernie, ou un bubon.

2°. Dans l'âge de puberté & dans les sujets qui ont beaucoup de tempérament, l'augmentation de la grosseur du *testicule* n'est point morbifique; de même que son décroissement ou son desséchement dans les vieillards & dans une longue abstinence.

3°. Dans différentes maladies qui exigent des traitemens particuliers, les *testicules* se gonflent, & c'est ce qu'on connoît aisément par le toucher.

4°. Dans les personnes portées à l'amour dans la belle saison, le gonflement trop considérable des *testicules* (maladie connue sous le nom de *spermatocèle*), demande les rafraichissans.

5°. Mais l'humeur aqueuse, visqueuse, froide, indolente, répandue dans la tunique vaginale, ou l'adhérence de la substance du *testicule*, qui donne naissance à un hydrocele, exige les discutifs accompagnés d'un bandage capable de soutenir la partie malade.

6°. Les veines du corps pyramidal devenues variqueuses, ou attaquées de gonflement, produisent la varice: quand cette maladie n'est point née à la suite d'une compression faite au dessus du cordon sper-

matique, les discutifs astringens avec un bandage, diminuent les accidens.

7°. La tumeur plus solide du *testicule* ou du corps pyramidal, qui présente une substance charnue, nommée *sarcocele*, & qui est indépendante du virus vénérien, a besoin des résolutifs.

8°. Dans la tumeur dure, âpre, indolente, skirrheuse du *testicule*, il faut éviter avec soin les irritans, & tâcher de résoudre cette tumeur; mais la cancéreuse plus douloureuse, plus considérable, & qui s'étend autour du cordon spermatique, demande une prompte amputation; car si une fois elle se porte dans le bas-ventre, il n'y a point de remede.

9°. A l'égard de la tumeur écrouelleuse, froide, dure, qui se trouve seulement dans la substance du *testicule*, on tâchera de la dissiper par les résolutifs chauds.

10°. La tumeur qui est produite par une contusion récente préliminaire, a besoin dans la méthode curative, des relâchans & des résolutifs réunis.

11°. La tumeur dolente, pulsative, qui souvent communique de la rougeur aux bourses en même temps qu'elle donne la fièvre, veut être traitée par l'application des antiphlogistiques.

12°. Lorsqu'après une ancienne maladie vénérienne, & sur-tout la suppression d'une gonorrhée virulente, le *testicule* s'enfle, l'application prudente des mercuriaux paroît nécessairement indiquée.

13°. La douleur des *testicules* sans tumeur & sans cause manifeste, diminuera par l'application des anodins.

14°. Les *testicules* relâchés & trop pendans, ce qui arrive souvent dans les enfans, & désigne la foiblesse de leur constitution, doivent être soutenus, & en même temps renforcés par l'application des corroborans.

15°. Si les *testicules* reçoivent d'autre part des humeurs morbifiques, accident assez commun dans les malades de la poitrine, & qui annoncent une fâcheuse métastase, il faut ramener ces humeurs à leur cours naturel, ou plutôt en faire la dérivation sur des endroits moins dangereux. (D. J.)

TESTICULES, inflammation des,

(*Médec. & Chir.*) L'un ou l'autre des testicules, ou quelquefois tous les deux, sont attaqués d'une inflammation accompagnée de tumeur & de douleurs cruelles, sur-tout lorsque cette inflammation est un peu considérable.

Ce mal peut venir de deux causes : 1°. De quelque injure extérieure, comme un coup, une chute, une contusion ; ce qui arrive souvent en montant à cheval avec précipitation, & sans prendre garde à soi : 2°. D'une maladie vénérienne, comme d'une gonorrhée, imprudemment & trop tôt arrêtée.

On distinguera l'inflammation des *testicules*, de toute autre maladie, sur-tout de la hernie au scrotum ; lorsqu'il y aura l'une des causes dont nous venons de parler, que le malade se plaindra de gonflement, de chaleur, & de rougeur aux *testicules* ; que la tumeur & l'inflammation se manifesteront à l'examen des parties, & sur-tout lorsqu'en touchant le *testicule* affecté, on le trouvera d'une grosseur contre nature, & quelquefois égale à celle du poing.

Cette maladie ne veut point être traitée légèrement, car souvent il survient un abcès ou sphacèle ; le malade en perd la virilité ou la vie ; ou le mal dégénère en un skirrhe, ou en un cancer que la mort suit infailliblement, ou enfin en sarcocele ou hydrocele, maladies fort incommodes.

On emploie pour résoudre l'inflammation des *testicules*, les mêmes remèdes qui sont recommandés pour l'inflammation des mamelles ; sur-tout le vinaigre de litharge, l'eau de chaux mêlée avec l'esprit-de-vin camphré, la tuthie, & la pierre calaminaire.

Pour le temps de la nuit, où les fomentations ne se font pas commodément, on appliquera l'emplâtre de grenouilles avec une quantité double de mercure, ou l'emplâtre de diachylon. Il ne faudra pas négliger les digestifs intérieurs. Si le mal provient de quelque injure extérieure, ou d'un sang épais, on recourra aux poudres d'yeux d'écrevisses préparées, d'écaillés d'huitres, & à l'*arsanum duplicatum*, & aux décoctions de racines, de bois, & de plantes discutives : on défend tout ce qui

échauffe le sang, & toute nourriture de difficile digestion ; si la chaleur est violente, il est nécessaire de mêler un peu de nitre avec les poudres dont on a fait mention, & d'ajouter quelque esprit, de vitriol ou de soufre dans la boisson du malade ; s'il est pléthorique, on lui tirera du sang par le bras.

Lorsque quelque maladie vénérienne est la cause de l'inflammation, on usera de purgatifs, mêlés avec le mercure doux, & de tous les remèdes qui opèrent contre le virus vénérien : on ne négligera point les tisanes faites de réglisse & d'anis bouillis dans l'eau, ou autres semblables ; outre qu'elles temperent ou atténuent le sang, elles tendent encore à calmer l'inflammation. Si l'on a appelé le chirurgien trop tard, ou si l'inflammation est trop violente pour céder aux remèdes discutifs que nous venons d'indiquer, il faut s'attendre à la suppuration ou à la gangrene, & par conséquent recourir aux remèdes suppuratifs.

Si le pus est mûr, & que l'abcès tarde à s'ouvrir de lui-même, on y fera une incision, on évacuera la matière, on nettoiera la plaie avec quelque onguent digestif, ou quelque injection spiritueuse qui résiste à la putréfaction, & l'on achevera la cure avec un baume vulnéraire ; on facilitera la digestion de la matière, & l'on diminuera les douleurs avec l'emplâtre de jusquiame, & celui de diachylon avec les gommes : cependant on travaillera fortement à détruire le virus vénérien ; quand bien même le scrotum seroit consumé, & le *testicule* exposé à la vue, si l'on fait tirer parti des remèdes digestifs & balsamiques, la substance détruite du scrotum se régénère quelquefois ; enfin l'art ne connoît point d'autre secours. Heister, *Chirurgie.* (D J.)

TESTICULES des poissons, (*Ichthyol.*) ces parties manquent dans plusieurs genres de poissons. Les épineux en général ne les ont point, mais tous les cétacés & plusieurs genres de poissons cartilagineux les ont, & alors ils en ont deux, comme les animaux terrestres ; il est vrai néanmoins qu'ils diffèrent beaucoup pour la figure & la situation, dans plusieurs poissons, & par-

ticulièrement dans la baleine. Artedi , *Ichthyolog. (D. J.)*

TESTIGUES , (*Géogr. mod.*) petites isles & rochers à quatorze lieues ou environ au vent de l'isle de la Marguerite , sur la côte de Vénézuëla , dans l'Amérique équinoxiale.

TESTIMONIAL , adj. (*Gram. & Jurisprud.*) se dit de ce qui est relatif aux témoins , comme la preuve *testimoniale*. Voy. ENQUÊTE , INFORMATION , PREUVE & TÉMOIN. (A)

TESTIMONIALES , lettres , (*Jurispr.*) sont les attestations , soit sur la naissance , soit sur les vie & mœurs que les évêques donnent aux ecclésiastiques de leur diocèse , & les supérieurs réguliers aux religieux de leur ordre , soit pour être promus aux ordres sacrés , soit à l'effet d'obtenir des degrés , ou quelque bénéfice , soit lorsqu'ils vont d'un lieu à un autre.

On met aussi dans cette classe les lettres de scholarité. Voyez les *mémoires du clergé* , & les mots CONSERVATEUR , GARDE , GARDIENNE , SCHOLARITÉ , UNIVERSITÉ. (A)

TESTON , s. m. (*Hist. des Monnoies.*) monnoie qui succéda aux gros tournois , & que Louis XII fit battre en 1513. Elle fut appelée *teston* , à cause de la tête du roi qui y est gravée. Nous avons emprunté cette monnoie des Italiens , & lui avons laissé le même nom qu'ils lui avoient donné. L'argent en étoit à 11 deniers 18 grains , & conséquemment plus fin que celui des gros tournois ; le poids en étoit aussi beaucoup plus fort , car ils pesoient 7 deniers 12 grains $\frac{1}{3}$ la piece , & valoient 10 sols. On fabriqua des *testons* seulement en Ecosse , mais point en France , sous le regne de François I^r , au nom de ce prince , & de Marie reine d'Ecosse son épouse. Cette monnoie dura dans notre royaume , jusques sous Henri III , qui en interdit la fabrication en 1575. Pendant cet espace de temps , les *testons* furent toujours de même poids , mais on diminua l'aloi de quelques grains , & on en augmenta le prix de quatre sous six deniers , en sorte que lorsqu'Henri III en défendit la fabrication , ils valoient 14 sous 6 deniers. (D. J.)

TESTUDO , en *Chirurgie* , signifie une tumeur large & molle , ou un amas d'humeurs impures , entre le crâne & la peau , appelé aussi *talpa* , comme ressemblant aux tournoiemens souterrains de la tortue & de la taupe. Voyez TALPA.

TESURER , v. n. (*Venerie.*) ancien mot qui signifie *braconner* , ou chasser vilainement sans chiens , ni oiseaux ; & rien ne détruit tant le gibier.

TET , LE , (*Géogr. mod.*) riviere de France , dans le Roussillon. Elle tire sa source des Pyrénées , au dessus de mont-Louis , coule de l'ouest à l'est , & dans son cours , qui est fort tortueux , elle arrose Villefranche , Perpignan , & se jette dans le golfe de Lyon. Le *Tet* est vraisemblablement la riviere que Pomponius Méla nomme *Thelis*. (D. J.)

TETANUS , s. m. en *Médecine* , est une sorte de spasme , ou de convulsion , par laquelle les muscles du devant & du derriere de la tête deviennent roides & inflexibles , sans qu'on puisse la pencher ni d'un côté ni d'un autre. V. CONVULSION.

Ce mot est formé du grec *τετανος* , *tendre*. *Tetanus* , ou *tetanos* , se prend aussi dans un sens plus général , pour une convulsion universelle , ou rigidité , qui saisit tout le corps à la fois.

Dans ce sens le *tetanos* se subdivise en *emprostotonos* & *opisthotonos*. Voy. EMPROSTHOTONOS & OPISTHOTONOS.

Les remèdes de ces especes de convulsions , sont les mêmes que les remèdes généraux des vapeurs & des affections antispasmodiques. Voyez CONVULSION.

TÉTARD , s. m. (*Hist. nat. des Insect.*) en latin *gyrinus* , & en anglais *radpole* ; c'est ainsi qu'on nomme le fœtus de la grenouille , dès qu'il commence à paroître le quatrième jour après la ponte , avec ses enveloppes au milieu de l'œuf , & de la matiere mucilagineuse qui les environne ; au sixième jour , le fœtus sort de ses enveloppes , & du mucilage qui est autour , alors il nage & il paroît à découvert sous la forme de *tétard* ; le mucilage s'est en partie dissous chaque jour jusqu'à ce temps , de sorte qu'il se trouve , pour ainsi dire , raréfié dans un plus grand volume , & qu'il ressemble dans cet état à un nuage ; le *tétard*

tétard y rentre de temps en temps, pour y prendre de la nourriture, & pour s'y reposer lorsqu'il s'est fatigué en nageant; car ce nuage le soutient sans qu'il fasse aucun effort.

Le *tétard*, au sortir de ces enveloppes, semble n'être composé que d'une tête & d'une queue; mais la partie ronde que l'on prend pour la tête, contient aussi la poitrine & le ventre: dans la suite, les jambes de derrière commencent à paroître au dehors, mais celles de devant sont cachées sous la peau qui recouvre tout le corps, même les jambes de derrière: enfin il se dépouille de cette peau; alors ses quatre jambes sont à découvert, il prend la forme de grenouille, & il ne lui reste de *tétard* que la queue qui se dessèche peu à peu, & s'oblitére en entier; lorsqu'elle a disparu, la transformation de *tétard* en grenouille, est entièrement achevée; ce sont les observations de Swammerdam.

C'est du *tétard* que se servent ordinairement les physiciens, pour faire voir aux curieux la circulation du sang. Si l'on garde au printemps pendant trois ou quatre jours du frai de grenouille, dans une petite quantité d'eau de fossé où ce frai se trouve, on y découvrira quantité de petits *tétards*, qui paroissent comme transparens, lorsqu'ils commencent à nager dans leur mucilage; cependant, si pour lors on les met devant un microscope, dans un petit tube, avec un peu d'eau, on y distingue le cœur, ses battemens, la circulation du sang qui se fait dans chaque partie du corps, & sur-tout à la queue, où plusieurs vaisseaux se présentent aux yeux tout à la fois; au bout de peu d'heures, ces petits *tétards* paroissent déjà moins transparens, & dans un couple de jours, leur peau devient trop opaque pour y découvrir la circulation du sang; on ne la voit alors que dans la queue, ou mieux encore dans les nageoires, à la jointure de la tête. (D. J.)

Supplément à l'article *Tétard*.

TÉTARD ou **TESTARD**. On appelle ainsi le ver des grenouilles. Le frai nouvellement rendu est comme une grappe de petits œufs gros comme la tête d'une épingle

Tome XXXIII.

suspendue dans une matière glaireuse blanche. Ce frai se précipite d'abord au fond de l'eau, puis remonte à la surface au bout de quelques jours. La matière blanche s'étend; vers le seizième ou dix-septième jour, on aperçoit au centre de chaque blanc un petit point noir: c'est le premier rudiment de l'embryon. Bientôt cette petite tache organisée pousse une queue, & on la voit se mouvoir dans la matière visqueuse où elle nage comme dans une sphère liquide. Elle en sort, c'est une petite pelote ovale, distincte, avec une queue naissante. Ces petits *tétards* poussent ensuite des pattes, dont le relief très-peu éminent dans les commencemens, prend ensuite des accroissemens rapides. Les pattes de derrière se montrent les premières à l'œil de l'observateur, quoique quelques naturalistes prétendent que les pattes antérieures soient formées avant les postérieures. Dans ce degré de développement, on aperçoit très-bien la petite queue garnie d'ailerons, & sous le ventre une apparence qui imite assez le cordon ombilical. Les embryons un peu plus avancés semblent être à la fois poissons & grenouilles, ou n'être encore déterminément ni l'un ni l'autre. La tête est équivoque: ils ont une queue de poisson & des pattes de grenouille. Au bout de trois mois, la tête ressemble pardevant beaucoup plus à celle d'une grenouille, qu'à celle d'un poisson. Les pattes sont presque entièrement sorties & formées. Cependant la queue longue & pointue reste encore entière. Enfin tandis que la métamorphose s'achève, la queue se raccourcit de jour en jour, puis elle disparaît entièrement, & le *tétard* ou petit poisson est devenu une grenouille parfaite.

Dans la grenouille d'Asie, beaucoup plus grosse que celle d'Europe, les progrès du changement sont plus sensibles. D'abord aucune apparence de piés ne laisse soupçonner que ce soit une grenouille; les piés se développent. Il y a une altération sensible dans la face, la gueule s'élargit en s'applatissant; mais le reste du corps tient encore beaucoup de la figure du poisson. Quand les quatre pattes sont sorties, l'animal n'a plus que la queue du poisson, & le corps lisse porte une tête de grenouille.

La queue diminue, & perd sa bordure membraneuse; enfin la queue étant tout à fait supprimée, la *grenouille* n'a plus rien de son ancienne figure. Mais ce n'est-là qu'une première métamorphose. Le poisson, après s'être changé en *grenouille*, redevient encore poisson.

Les *grenouilles* de tous les pays sont de petits poissons ou des têtards avant que d'être *grenouilles*; il n'est pas également avéré que par-tout les *grenouilles* se changent derechef en poisson, comme celles de Surinam, de Curacao & d'autres parties de l'Amérique. Nous avons vu le poisson prendre des pattes & perdre sa queue pour se transformer en *grenouille*; nous allons voir la *grenouille* prendre une queue & perdre ses pattes pour devenir un poisson.

Dès que les *grenouilles* d'Amérique sont parvenues à leur grosseur, il leur croît une queue qui, dès sa naissance, commence à prendre une peau ou bande membraneuse. Dès-lors il se fait une altération sensible dans toute l'habitude du corps, présage de la métamorphose. Les extrémités des pattes, sur-tout des pattes antérieures, se replient & se retirent. A mesure que la queue se prolonge, les grosses articulations des mêmes pattes disparaissent, & les ongles sont entièrement effacés. La tête a aussi changé de forme; les piés de derrière diminuent: ceux de devant ont disparu, & n'ont laissé qu'une tache blanche, pour marque de leur existence; les nageoires commencent à se former. La métamorphose des parties internes répond au changement extérieur. Les ouies du poisson naissent & croissent, & les poumons de la *grenouille* diminuent en proportion de la croissance de la queue & de la diminution des pattes: les intestins quittant peu à peu la situation naturelle convenable à la *grenouille*, commencent à former plusieurs cercles, puis s'arrangent en spirale au moyen du mésentère; circonvolution convenable au poisson. Pendant toute cette opération l'animal n'est ni *grenouille*, ni poisson, quoiqu'il ait quelque chose de l'un & de l'autre, tant à l'extérieur que par rapport aux viscères; mais ce ne sont, durant tout ce temps, que des parties altérées qui décroissent,

ou des parties imparfaites qui se forment. La bouche se garnit de petites dents; les nageoires presque formées, larges, lâches & membraneuses sont couchées les unes sur les autres en un seul paquet. Le dernier degré de la métamorphose, lorsque les pattes sont tout à fait effacées, offre un poisson parfait, muni depuis la tête jusqu'à la queue d'un double rang de petits os cartilagineux qui regnent de chaque côté; les nageoires sont entièrement développées: elles sont doubles, disposées par ordre, & semblent occuper la place des premiers piés. Seulement la tête conserve encore quelque temps, vers les babines, un reste de l'ancien tégument du ventre qui pend sur les nageoires, mais qui se détachera & tombera bientôt. Sur le dos & par-dessous vers le ventre s'étend une bordure étroite dentelée, prolongée jusqu'à la queue qui est aussi dentelée. Les yeux sont grands, bleus & rouges. La couleur du poisson est un gris cendré, varié de blanc: le dessous du corps est un brun foncé. Ces poissons portent le nom de *jakjes* à Surinam, suivant le rapport de Séba, qui nous a fourni presque tous ces détails.

TÉTARD, voyez CHABOT.

TÉTARD, voyez MUNIER.

TÊTE, s. f. (*Anat.*) la partie la plus haute du corps d'un animal. Voyez CORPS & ANIMAL.

Pline, & quelques autres anciens naturalistes, parlent d'un peuple appelé *Blemmie*, qui n'avoit point de tête. Voyez BLEMMIE.

Il est parlé dans les voyageurs & dans les géographes modernes, de certains peuples qui se rendent la tête aussi plate que la main, & qui mettent la tête de leurs enfans, dès qu'ils sont nés, entre deux presses, ou planches, sur le front & le derrière de la tête, pour l'appâtir. Ils demeurent dans la province de Cosaque, sur la rivière des Amazones, dans l'Amérique méridionale.

Les anatomistes regardent la tête comme le ventre le plus élevé du corps humain, & c'est elle qu'ils disséquent la dernière, parce que les parties qu'elle contient, sont moins sujettes à la corruption. Voyez VENTRE.

On divise la tête en deux parties ; l'une est la partie chevelue , appelée en latin *calvaria* , qui est couverte de cheveux. Voyez CHEVEUX.

L'autre sans cheveux , qui est la face , ou le visage , appelée *vultus* par les Latins , & *προσωπον* par les Grecs , c'est - à - dire , regardant devant soi. Voyez FACE.

On subdivise la première partie en quatre , savoir le *front* , qui est l'endroit le plus humide & le plus tendre , & que les médecins appellent *sinciput* , comme qui diroit , *summum caput*. Voyez FRONT & SINCIPUT.

Le derrière , appelé *occiput* , & par les Grecs *ινωσ* , parce que tous les nerfs qu'ils appellent *inés* , prennent leur origine delà. Voyez OCCIPUT & NERF.

Le milieu , ou le haut de la tête , appelé *couronne* , & par les anatomistes *vertex à vertendo* , parce que les cheveux tournent là en rond. Voyez VERTEX.

Enfin les côtés sont appelés *tempes* , *tempora* , parce que c'est-là que le poil commence à blanchir , ou à montrer le temps ou l'âge de l'homme. Voyez TEMPE.

On donne à l'os , ou à la boîte osseuse qui renferme le cerveau , le nom général de *crâne* ; il est composé de huit os. Voy. CRANE.

L'os du front s'appelle *coronal* , os de la *poupe* , ou sans *vergogne* ; d'où vient qu'on appelle les impudens , *effrontés*. Voyez OS DU FRONT , ou FRONTAL.

Les rois ont la couronne sur la tête dans les fêtes solennelles ; les évêques la mitre. Voyez COURONNE , MITRE , &c.

Les anciens cavaliers portoient un *heaume* , & les soldats un *casque* ou *pot-en-tête*. Voyez HEAUME , CASQUE , &c.

Tête se dit aussi du sommet des arbres ou des plantes. V. ARBRE & ELAGUER.

On donne aussi le nom de tête à l'extrémité des os. Voyez OS.

Quand l'os a un bout rond qui avance en dehors , soit apophyse ou épiphyse , on lui donne le nom de tête. Voyez APOPHYSE.

Si son principe est grêle & s'élargit peu à peu , on l'appelle *col*. Voyez COL.

S'il aboutit en pointe , on l'appelle *coro-*

noïde ou *coracoïde* , à cause qu'il ressemble à un bec de corneille. Voy. CORONOÏDE , CORACOÏDE.

Quand cette tête est plate , on l'appelle *condyle* ou *double tête* , comme sont les extrémités des os des doigts. Voyez CONDYLE.

On dit aussi la tête d'un muscle , en parlant de son extrémité ; & on dit la tête du foie , en parlant de sa partie la plus élevée. Voyez MUSCLE.

Le sommet est appelé *sinciput* , ou *bregma*. Voyez BREGMA.

L'os du derrière de la tête est appelé *occipital* , ou os de la *proue*. Voyez OCCIPITAL. Et ceux des tempes *temporaux* , ou os des tempes. Voyez TEMPORAUX.

Les os qui composent le crâne , sont liés ensemble par des sutures. Voyez SUTURE.

La tête est le siège des principaux organes des sens , savoir des yeux , des oreilles , &c. Elle contient aussi le cerveau enveloppé de ses meninges , dans lequel on croit qu'est le siège de l'ame. Voyez SENS , CERVEAU , &c.

La tête est mue par dix paires de muscles , savoir , le splénus , le complexus , le grand droit , le petit droit , l'oblique supérieur , l'oblique inférieur , le mastoïdien , le grand droit interne , le petit droit interne , & le droit latéral. Voy. la description de chacun de ces muscles aux noms qui leur conviennent.

Les Orientaux couvrent la tête d'un turban , & les Occidentaux d'un chapeau. Voyez TURBAN , CHAPEAU & BONNET.

TÊTES , en Anatomie , nom de deux des tubercules quadrijumeaux. Voy. QUADRIJUMEAUX.

TÊTE DE COQ , (Anatomie.) caroncule ou éminence qui est dans l'uretère , près de l'endroit où les vaisseaux séminaux envoient la semence dans ce canal. Son usage est , à ce que croient la plupart des anatomistes , d'empêcher que la semence ne cause un gonflement douloureux , en allant heurter contre l'orifice du côté opposé. (D. J.)

TÊTE DES INSECTES , (Hist. nat. des insect.) partie antérieure de l'insecte. Nous

ferons sur cette partie quelques légères observations générales.

Il est si difficile de reconnoître la tête de divers insectes, qu'on seroit presque tenté de croire qu'ils n'en ont point du tout. Celle des uns est fort petite, à proportion de leurs corps, & celle des autres est fort grande; cette proportion entre la tête & le corps, n'est pas toujours la même dans le même insecte; ceux qui l'ont écaillée, l'ont petite chaque fois qu'ils doivent muer, & grosse chaque fois qu'ils ont mué: on en comprend aisément la raison; les écailles l'empêchent de croître tandis que le corps grossit, ce qui fait qu'alors sa grandeur relative par rapport au corps, diminue continuellement. Lorsque les insectes se disposent à muer, la substance de la tête d'un grand nombre, se retire dans leur cou & dans leur premier anneau; là, n'ayant point ordinairement d'écailles qui la gênent, elle s'étend & grossit; & lorsque l'animal a quitté sa vieille peau, on est surpris de lui voir une tête deux fois plus grosse qu'elle n'étoit auparavant. Comme l'insecte ne mange ni ne croît point tandis que sa tête se forme, on peut observer à son égard cette singularité, que son corps & sa tête ont alternativement chacun leur tour pour croître; en sorte que lorsque le corps ne croît pas, la tête croît, & que lorsque le corps croît, la tête ne croît pas.

Les têtes des insectes n'ont pas toutes la même figure: l'on en voit de rondes, de plates, d'ovales, de carrées, de larges, de pointues; les uns l'ont toute unie, les autres l'ont raboteuse, & quelques-uns comme les phalenes, y ont des poils.

On remarque encore beaucoup de diversités dans la situation de la tête des insectes; elle est tout à fait visible chez les uns, & on a de la peine à la découvrir chez les autres; il y a même plusieurs especes d'insectes qui peuvent faire entrer leur tête dans le corps, en sorte qu'il n'en paroisse absolument rien: tels sont plusieurs sortes de vers qui se changent en mouches; tels sont encore les limaces & les limaçons.

Quelques-uns cachent leur tête sous leur dos, comme les tortues sous leurs écailles, & ils l'enveloppent tellement, qu'à peine peut-on la voir. C'est ainsi que plusieurs

chenilles & scarabées, cachent leur tête sous l'écaille qu'ils portent sur le dos.

Enfin quoique le plus grand nombre des insectes portent la tête droite, il y en a cependant qui l'ont un peu inclinée, & c'est une remarque qu'on a faite dans les phalenes. (D. J.)

TÊTE, *Hist. nat. Botan.*) les Botanistes disent que les fleurs ou les graines sont ramassées en maniere de tête, lorsqu'elles sont entassées par petits bouquets: c'est ce qu'on appelle en latin, *flores in capitulum congesti.* (D. J.)

TÊTE DE DRAGON, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante d'Amérique, dont on ne connoît encore qu'une seule espece: voici ses caractères. Son calice est long & tubuleux; ses feuilles sont plus étroites que celles du pêcher; le casque de la fleur est creux, entier, s'ouvrant & se fermant; sa barbe est divisée en trois segmens, & chaque segment en deux; ces segmens forment deux especes de mâchoires, en sorte que toute la fleur représente, en quelque maniere, la gueule ouverte d'un serpent, d'un dragon, ou plutôt est semblable à la digitale; ses fleurs croissent en petites guirlandes; deux ou trois forment la guirlande, & elles sont placées aux nœuds des tiges. Le pistil s'éleve du calice de la fleur, & est fixé en maniere de clou; les quatre embryons qui l'environnent, mûrissent en autant de graines.

Cette plante est nommée *draco-cephalon americanum* par Brugnius, *prod. 2, 34, digitalis americana, purpurea, folio serrato*, dans les *act. ac. reg. par. 79.*

M. de la Hire prétend que les fleurs de cette plante américaine, ont une propriété singulière; c'est que si on les fait aller & venir horizontalement dans l'espace d'un demi-cercle, elles restent en quelque endroit que ce soit de cet espace, sitôt que l'on cesse de les pousser; ce phénomène qui paroît étonnant, & que dans un autre siecle eût été regardé comme une merveille, dépend de la seule situation des fleurs, de leur figure, & de la maniere dont elles sont attachées à la tige de la plante qui les porte.

En effet, ceux qui connoissent cette plante, jugeront sans peine, en l'exami-

nant : 1°. que le pédicule de la fleur faite en gueule étant mollet & flexible , il peut être facilement mu à droite & à gauche , sans être rompu , ce qui n'arrive pas aux fleurs des autres plantes , qui ont ordinairement leur pédicule roide & faisant du ressort : 2°. que le pédicule de cette fleur , tendant à l'abaïsser en bas , sa pesanteur y contribuant aussi , le calice s'appuie sur la petite feuille qui les soutient , & s'y accroche par les petits poids dont sa base est garnie ; ainsi toutes les fois que l'on fera mouvoir la fleur horizontalement , elle doit nécessairement s'arrêter dès que l'on cessera de la pousser ; ceux qui ne connoissent pas cette plante curieuse , en trouveront la représentation dans les *mém. de l'acad. des Sciences* , année 1712. Le fait dont on vient de parler , n'est que pour les curieux en général ; voici une autre observation de M. de la Hire pour les Botanistes en particulier.

Outre la forme d'une tête de dragon , à quoi M. Tournefort prétend que la fleur de *draco-cephalon* ressemble , & en quoi il fait consister toute la différence générique qu'il établit entre ce genre de plante , & presque tous les autres , dont les fleurs sont en gueule (auxquelles succèdent après que la fleur est passée , 4 semences renfermées au fond du calice de la fleur) , M. de la Hire a remarqué , qu'il y a à la base des semences qu'elle porte , entre les graines & le côté inférieur du calice , une espece de dent pointue , courbée par le bout en haut , arrondie par-dessous , creusée par-dessus , ayant une arête dans le milieu suivant sa longueur. Cette partie se distingue aisément d'avec les embryons des semences , non seulement par sa figure , mais par sa couleur ; on peut même l'apercevoir à la vue simple , quoique les embryons des semences soient encore très-petits ; car elle a presque autant de volume elle seule , que les embryons en ont tous quatre ensemble , & elle excède ordinairement leur grandeur. (D. J.)

TÊTE D'UNE COQUILLE , (*Conchyl.*) autrement dite *clavicule* ; c'est la partie pyramidale extérieure & intérieure d'une coquille tournée en spirale ; elle prend vers le milieu jusqu'au sommet. (D. J.)

TÊTE , c'est un mot usité dans les anciens écrits pour exprimer chef ou personne. Voyez CHEF.

Ce mot est évidemment formé du mot *pole* ; la tête ou le chef étant , pour ainsi dire , le pole du microcosme. V. POLE.

C'est pourquoi les Anglois se servent du mot *to poll* , pour l'action de recueillir & d'écrire les noms des personnes qui donnent leur voix à une élection. Voyez VOTER , VOIX , SUFFRAGE , ELECTION , &c.

TÊTE, (*Critiq. sacrée.*) κεφαλή ; ce mot au figuré se prend dans l'Écriture : 1°. pour commencement : 2°. pour le point capital de quelque chose , *Luc* , x. 27. La pierre rejetée est la principale du coin : 3°. pour le chef qui gouverne , *I. Rois* , xv. 27. N'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Israël ? 4°. pour la vie , *I. Paral.* xij. 20. David retournera à Saül sur le péril de notre tête : 5°. pour état , royaume : *Ephraïm fortitudo capitis mei* , *psal.* v. 9. Ephraïm est la force de mon royaume : 6°. pour origine , source de quelque chose , bras d'un fleuve : 7°. il signifie poison ; il sucera la tête des aspics , *Job* , xx. 26.

Voici les façons de parler proverbiales mentionnées dans l'Écriture. *Aller la tête baissée* , c'est gémir dans la tristesse , *Jérém.* ij. 20. *courber la tête* , c'est affecter un air mortifié. Le jeûne , dit *Is.* lvij. 5 , consiste-t-il à faire comme un cercle de sa tête , en baissant le cou ? *Donner de la tête* contre quelque chose , c'est s'obstiner à le faire avec entêtement. Les Juifs se sont opiniâtrés , *dederunt caput* , à vouloir retourner à leur première servitude , *II. Esdras* , ix. 27. *Élever la tête de quelqu'un* , c'est le mettre en honneur , *IV. Rois* , xxv. 27. *Oindre la tête de quelqu'un avec des parfums* , c'est le combler de toutes sortes de biens , *Pf.* xxij. 5. *Lever la tête* , c'est prendre courage , *Eccles.* xx. 22.

Branler la tête , exprime les différens sentimens dont on est affecté ; ainsi c'est quelquefois un signe de mépris & d'insulte. Sennacherib a secoué sa tête derrière vous , ô Jérusalem ! *IV. Rois* , xix. 22. D'autres fois c'est une marque de joie & de sensibilité. Les parens de Job , après sa guérison , vinrent s'en réjouir avec lui , & hochèrent la tête sur lui , *Job* , xlij. 22.

Découvrir la tête, marquoit quelquefois le deuil, *Levit. x. 6*; & quelquefois aussi on se couvroit la *tête* dans des momens d'amertume. Le roi *couvrit sa tête*, en s'écriant, *mon cher fils Absalon! II. Rois, xix. 4. (D. J.)*

TÊTE, (*Jurisprud.*) on entend par-là celui qui prend une portion virile ou entière dans une succession.

Faire une *tête*, c'est être compté pour une portion virile.

Succéder par *têtes*, c'est lorsque chacun des héritiers prend une portion virile; au lieu que succéder par *souches*, ou par *tige*, c'est lorsque plusieurs héritiers, descendans d'une même souche, viennent par représentation de leur père & mère, ou autre parent, & ne prennent tous ensemble que la part qu'auroit eu le représenté.

Pour savoir quand on succède par *souches* ou par *tête*, Voyez REPRÉSENTATION, SOUCHE, SUCCESSION. (A)

TÊTE, s. f. (*Art Numismat.*) côté de la médaille opposé au revers. On voit peu de médailles antiques sans *tête*, c'est-à-dire sans qu'on y ait frappé la *tête* ou le buste, soit de quelque divinité, soit de quelque personnage humain; ou bien il se rencontre sur ce côté de la médaille, quelque chose qui en tient lieu. Il se trouve aussi très-peu de médailles antiques sans revers, à moins qu'elles ne soient incuses.

Les *têtes* se connoissent d'abord par la légende; mais les ornemens qui les accompagnent, sont autant d'énigmes capables d'embarrasser par leur obscurité, si l'on n'a au moins les premières notions de la science des antiquaires. C'est à tracer ces premières notions, à l'égard de *têtes*, que cet article est destiné.

Les *têtes* ou personnages qui se voient sur les médailles, sont quelquefois de simples *têtes* qui finissent avec le cou; quelquefois ce sont des bustes avec les épaules & les bras; quelquefois des figures à mi-corps. Chacune de ces positions reçoit des ornemens différens.

Les simples *têtes* sont quelquefois toutes nues, d'autres fois couvertes en diverses façons.

Nous ne parlerons point de celles des

femmes, parce qu'il n'est pas possible de donner de noms propres à leurs différentes coëffures. On ne peut que les connoître à l'œil, & les exprimer ensuite par des noms qui aient quelque analogie aux coëffures modernes: cependant on trouvera dans le *Valesiana*, pag. 99, 103, un petit article sur les coëffures qui se voient sur les médailles des impératrices. Ce léger essai auroit dû porter des antiquaires à faire quelques recherches sur les différentes coëffures qui ont été en usage, tant dans le haut que dans le bas Empire; mais personne n'y a songé.

Dans les médailles impériales, lorsque la *tête* est toute nue, c'est ordinairement la marque que ce n'est point une *tête* d'empereur, mais de quelqu'un de ses enfans, ou véritables ou adoptifs, ou de quelque héritier présomptif de l'Empire. Tel est le jeune Néron, Aelius adopté par Hadrien, Aurelius par Antonin, &c. ou bien ce sont des princes qui n'ont jamais régné, comme Drusus, Germanicus, &c. Cependant on ne peut sur cela faire de règle générale, car si l'on vouloit dire que personne n'a porté sur les médailles la couronne avant que de régner, on feroit voir de simples césars couronnés de laurier, ou parés du diadème, comme Constantin le jeune, & Constantius dans la famille de Constantin. Et si l'on vouloit avancer, qu'au moins tous les empereurs régnans ont pris la couronne ou le diadème, on montreroit avec la même facilité plusieurs médailles d'Auguste déjà empereur, de Néron, de Galba, d'Othon, d'Adrien, &c. où leur *tête* se trouve toute nue.

Les *têtes* couvertes, le sont ou du diadème, ou d'une couronne, ou d'un casque, ou d'un voile, ou de quelque ornement étranger.

Des ornemens de têtes sur les médailles. Le diadème est plus ancien que la couronne. C'est le propre ornement des rois, qui n'est devenu dans le bas Empire celui des empereurs. Je sais qu'un savant a prétendu que le diadème étoit un privilège attaché à la qualité d'Auguste. Et Jornandès dit qu'Aurélien est le premier des empereurs romains qui s'en soit paré. Le diadème est un tissu, tantôt plus & tantôt moins large,

dont les extrémités nouées derrière la tête, tombent sur le cou. Ce n'est que depuis Constantin que les empereurs romains s'en sont servis, en le relevant par des perles & par des diamans, ou simples ou à double rang; & permettant même aux impératrices de le porter, ce qui ne s'étoit point vu dans le haut Empire, où jamais tête de femme ne fut couronnée. Je dis dans l'Empire, & dans le haut Empire, parce que nous trouvons des reines sur les médailles grecques & dans le bas Empire, qui portent le diadème ou la couronne, témoin Jotape, Théodora, Galeria Valeria.

La couronne des empereurs est ordinairement de laurier, le droit de la porter fut accordé à Jules-César par le sénat, & ses successeurs ont continué d'en jouir.

Justinien est le premier qui ait pris une espèce de couronne fermée, qui tantôt est plus profonde en forme de bonnet, & tantôt plus plate en approchant du mortier de nos présidens, excepté qu'elle est surmontée d'une croix, & souvent bordée de perles à double rang. C'est ce que M. du Cange nomme *camelaucium*, que l'on a confondu ordinairement avec le mantelet qu'on appelle *camail*, à cause de la ressemblance du mot, quoique l'un soit fait pour couvrir les épaules, au lieu que l'autre est pour couvrir la tête.

Les couronnes radiales se donnoient aux princes, lorsqu'ils étoient mis au rang des dieux, soit devant, soit après leur mort: cette sorte de couronnes n'étant propres qu'à des déités, comme dit Casaubon.

Je ne prétends pas néanmoins faire de cela une maxime constante; car je fais combien il y faudroit d'exceptions, particulièrement depuis les douze Césars. Nous ne voyons point qu'aucun empereur vivant ait pris la couronne radiale avant Néron, qui la méritoit le moins de tous; Auguste même n'ayant eu cet honneur qu'après sa mort.

Il se trouve sur les médailles plusieurs autres façons de couronnes qu'il faut distinguer: les unes appellées *rostrales*, sont composées de proues de vaisseaux enlacées les unes dans les autres; elles se donnoient après les victoires navales. Agrippa reçut cette couronne d'Auguste, après qu'il eut

défait les flottes de Sextus Pompeius, & de M. Antoine.

D'autres appellées *murales*, sont composées de tours; c'étoit la récompense de ceux qui avoient pris des villes, comme c'est l'ornement des génies & des déités qui les protègent. C'est pourquoi Cybele, déesse de la terre, & tous les génies particuliers des provinces & des villes, portent des couronnes tourelées.

On en voit de chêne que l'on donnoit à ceux qui avoient sauvé la vie à un citoyen; telle est celle qui enferme les inscriptions, *ob cives servatos*, & qui se voit quelquefois sur la tête même du prince.

Il y en a de destinées à couronner ceux qui remportoient le prix aux jeux publics. Ainsi aux jeux de l'isthme de Corinthe, nommés *isthmia*, les victorieux étoient couronnés d'ache, qui est une espèce de persil plus fort & plus grand que le nôtre; on en voit la forme sur une médaille de Néron. Hadrien en faveur d'Antinoüs, en fit faire une de lotus, à laquelle il donna son nom, *Antinoëia*, qui se lit sur ses médailles.

Les prêtres, pour marquer le sacerdoce, en faisoient des crânes de bœufs, enlacés avec les plats où l'on mettoit les entrailles des victimes, & les rubans dont elles étoient parées quand on les conduisoit à l'autel; cette couronne se trouve sur une médaille d'Auguste.

Les déités ont leurs têtes ornées de couronnes particulières; Bacchus est couronné tantôt de pampre, tantôt de lierre; Hercule en porte une d'un feuillage semblable au lierre; celle de Cérès est d'épis de bled; celle de Flore est de fleurs.

Au reste, le lecteur peut voir sur les couronnes, les diadèmes & les autres ornemens de tête, représentés sur les médailles des rois, des empereurs, des impératrices, des prêtres, des athlètes, &c. le savant ouvrage de Charles Paschal, intitulé *Caroli Paschalii corona opus, libris X, distinctum, quibus res omnis coronaria, è priscorum monumentis eruta, continetur*. Paris, 1610 in-4°. Lugd. Bat. 1672, in-8°.

On peut aisément connoître à l'œil les différentes façons de casques, soit à la grecque,

soit à la romaine. C'est le plus ancien habillement de *tête* qui paroisse sur les médailles, & le plus universel; les rois, les empereurs, & les dieux même s'en sont servis. Le casque qui couvre la *tête* de Rome, a d'ordinaire deux ailes, comme le pétase de Mercure. Celui de quelques rois est paré des cornes du Jupiter Hammon, ou simplement de cornes de taureau ou de belier, pour marquer une force extraordinaire.

Les habillemens étrangers sont la mitre des rois d'Arménie & de Syrie, presque semblable à celle de nos évêques, excepté qu'elle est quelquefois quarrée, ou crénelée par le haut. Tel est sur les médailles l'ornement de *tête* d'Abgare, roi d'Edesse.

La tiare, fort semblable à celle des papes, servoit aux rois de Perse & aux Parthes.

On voit aussi le bonnet phrygien ou arménien, sur les médailles de Midas, d'Athys, & sur celle de Zemiscès, dont le revers qui représente l'adoration des mages, fait voir ces trois princes avec ce même bonnet. Telle est du moins la pensée de M. du Cange, que tout le monde n'approuve pas: mais ce n'est pas ici le lieu de décider ce différent.

Plusieurs rois grecs ont affecté de se coiffer de la dépouille de lion, à l'imitation d'Hercule, comme Philippe pere d'Alexandre. A leur exemple quelques empereurs s'en sont parés, Commode, Alexandre, Severe, &c. c'est ce qui paroît par les *têtes* de leurs médailles.

Le voile qui couvre souvent la *tête* des princes & des princesses, marque ou les fonctions sacerdotales qu'ils exercent, comme de faire des sacrifices, ou qu'ils sont mis au rang des dieux; honneur qui leur a été rendu par les Païens jusqu'à Constantin, dont on souffrit l'apothéose sur la monnoie, les empereurs chrétiens ne se croyant pas encore assez maîtres pour bannir généralement toutes les cérémonies païennes. Mais bientôt après, les princes & les princesses affectèrent par dévotion, de faire paroître sur leurs médailles une main qui sortoit du ciel, & qui leur mettoit la couronne sur la *tête*: telles sont les médailles d'Eudoxia & de son mari Arcadius, d'Honorius, de Galla Placidia, &c.

On remarque quelquefois, sur-tout dans les médailles du bas Empire, tout autour de la *tête* des empereurs, une espece de cercle rayonnant, que l'on appelle *nimbe*. Voyez NIMBE.

Les *têtes* des déités portent comme les princes, ou la couronne, ou le casque, ou le voile, ou le bonnet, ou quelqu'autre symbole qui les doit faire reconnoître.

La couronne de laurier distingue Apollon, & le génie du sénat ou du peuple, appellé ερα συνκλητος ιερος δημοσ.

La couronne d'épis, est le symbole de Cérés.

La couronne de fleurs fait connoître Flora.

La couronne de lierre ou de pampre, marque Bacchus ou les Bacchantes.

La couronne de rayons marque le soleil, quand les rayons partent de la *tête*, sans être liés par un cercle.

Le casque convient à Mars & à Minerve; mais quand il est surmonté par le chatuant, c'est indubitablement Minerve.

La barette avec deux ailes, est le chapeau de Mercure, nommé par les Latins *petasus*.

Un bonnet sans bords, comme nos bonnets de nuit, marque Vulcain, les Cyclopes, ou les cabires & forgerons.

Deux semblables bonnets, surmontés chacun d'une étoile, marquent Castor & Pollux. On dit que ce sont les coques des œufs dont on prétend qu'ils sont sortis.

Le bonnet recourbé en pointe, se donne au dieu Lunus.

Le boisseau qui se voit sur la *tête* de Sérapis & de tous les génies, désigne la Providence, qui ne fait rien qu'avec mesure, & qui nourrit les hommes & les animaux.

Télesphore dieu de la santé, porte une capote toute semblable à celle de nos matelots, ou des soldats qui font l'hiver en faction.

Junon est souvent voilée; mais celle qui préside aux noces sous le nom de *Juno pronuba*, est enveloppée presque à mi-corps, d'un grand voile nommé *flammeum*. Junon, dite *Sospita*, est coiffée d'une dépouille de chevre avec les deux cornes.

Il y a d'autres déités, particulièrement chez les Egyptiens, qui ont la tête nue avec un symbole; Apis est un taureau qui porte une fleur de lotus entre les deux cornes, une marque blanche au milieu du front, & le croissant blanc sur la tête. Osiris a le même symbole; Isis & le Canope, portent sur le devant de la tête, une espèce de fleur plus large & plus épanouie que le lis: on dit que c'est la fleur d'aurone, dite par les Grecs α βροτόνε. Elle est commune aux deux Canopes, pour l'un & l'autre sexe, comme on le voit sur quelques médailles; le dieu retenant le nom de *Canope*, & la déesse prenant celui d'*Euménythis*. L'Espérance porte la même fleur, plus approchante du lis.

Les têtes parées des symboles de plusieurs déités différentes, se nomment *Panthées*. Voyez PANTHÉES.

Des ornemens de bustes. Les bustes qu'on voit sur les médailles, se trouvent accompagnés de symboles qui leur sont particuliers, sur-tout quand les deux bras paroissent, comme il est ordinaire, dans les médaillons, & dans les plus petites médailles du Bas-Empire. Souvent ils tiennent dans la main un globe, pour marquer qu'ils sont les maîtres du monde. Ce globe est quelquefois surmonté d'une victoire ailée, qui tient une couronne afin de faire connoître que c'est à la victoire que le prince doit l'empire du monde; quelquefois ce globe est surmonté d'une croix, sur-tout depuis Constantin.

Le sceptre qu'ils tiennent à la main lorsqu'ils sont en habit consulaire, & c'est ainsi que sont presque toujours les empereurs de Constantinople, est surmonté d'un globe chargé d'une aigle. Dès le temps d'Auguste, on voit sur les médailles le sceptre consulaire dont nous parlons.

Phocas est le premier qui ait fait ajouter une croix à son sceptre.

Lorsqu'ils sont représentés en armes, outre le casque & le bouclier, ils ont ordinairement un javelot à la main ou sur l'épaule.

Quand ils sont en robe dans le Bas-Empire, le sceptre est une férule, nommée *ραβδός*, qui consiste en une tige assez longue, dont le haut est carré & plat. L'u-

Tome XXXIII.

rage en est fort ancien parmi les Grecs, qui appeloient leurs princes *narticothores*, porte-férules.

Dans la famille de Constantin, & dans quelques autres, on voit souvent les princes portant une espèce de guidon, nommé *labarum*.

La foudre qui est quelquefois placée derrière la tête des princes, comme sur une médaille d'Auguste, marque la souveraine autorité, & un pouvoir égal à celui des dieux.

Depuis Anastase, on voit dans la main des empereurs une espèce de sachet, ou de rouleau long & étroit, dont il n'est pas aisé de pénétrer le mystère. Les uns prétendent que c'est un mouchoir plié, que celui qui présidoit aux jeux jetoit de sa loge pour les faire commencer; & que c'est pour cela que les consuls dont nous avons les figures, en tiennent un semblable. D'autres veulent que c'est ce sachet que l'on présentait à l'empereur à la cérémonie de son sacre: il étoit plein de cendre & de poussière, & on le nommoit *akakia*. Peut-être que ceux qui disent simplement, que ce n'est qu'un rouleau de papiers & de mémoires que l'on présentait aux princes & aux consuls, & qu'ils tenoient à la main pour y répondre, sont aussi bien fondés que les autres dans leurs conjectures; d'autant plus que lorsque les statues sont entières, on voit ordinairement au pied une petite cassette pour ferrer ces papiers.

Le croissant est souvent employé pour soutenir le buste des princesses; elles tiennent dans l'état, dont le prince est le soleil, la place que l'on donne à la lune dans le ciel. Le dieu Lunus porte le croissant aux épaules pour symbole naturel, selon la pensée superstitieuse de certains peuples qui ont cru que la lune étoit une déité mâle, & que ceux qui l'adoroient comme une déesse étoient malheureux dans leur mariage.

Le buste des Amazones est ordinairement orné d'une petite hache d'armes, qu'elles portent sur l'épaule avec un petit bouclier fait en croissant, que les Latins nomment *pelta*.

Les Cabires portent un gros maillet à

deux têtes; & Vulcain des tenailles & un marteau, qui souvent dans le revers se mettent avec l'enclume.

Anubis est connu par sa tête de chien, & par le sistre d'Isis qu'on lui met à la main.

La massue & la dépouille de lion est le simbole d'Hercule, & des princes qui prétendoient être de ses descendans, ou les imitateurs de sa valeur, comme les Macédoniens.

Je finis par ces especes de bustes qui vont jusqu'à mi-corps, tels qu'il s'en rencontre sur des médaillons ou sur le grand bronze. On y voit le casque, le bouclier, & un cheval qu'on tient par la bride, pour marquer les victoires remportées, dans les combats de la guerre, ou dans les jeux du cirque.

Il se trouve encore sur les médailles, principalement sur les grecques, d'autres petits simboles du côté de la tête, qui sont la marque ou des charges que possédoient ceux qui y sont représentés, ou des victoires qu'ils avoient remportées, ou les monogrammes des villes, ou les simboles des déités honorées singulièrement par les princes ou par les villes, ou des contre-marches de la différente valeur des monnoies. (*Le cheval. DE JAUCOURT.*)

TETE DE MAURE, (*Chim.*) chapiteau d'un alembic à long col, pour porter les vapeurs dans un tonneau qui sert de réfrigérant.

TETE DE MOUCHE, (*Médecine.*) nom françois de la maladie des yeux, nommée par les médecins grecs *myocephalon*, mot formé de *μύς*, mouche, & de *κεφαλή*, tête; c'est une petite tumeur pas plus grosse que la tête d'une mouche, qui se forme sur l'uvée de l'œil par une petite rupture de la cornée. Cette espece de staphylome ne cause pas tant de difformité que les autres, quelque partie de l'œil qu'elle occupe, & ne détruit pas entièrement la vue, quand elle se trouve dans la cornée opaque; mais quand elle se trouve dans la cornée transparente, elle la détruit presque toujours, ou la diminue considérablement, tant à cause du dérangement de l'uvée, que par la cicatrice qui a précédé. Il ne faut point toucher à cette petite tumeur, parce qu'elle est sans remède. Tout ce

qu'on peut faire dans les commencemens; c'est de se servir de collyres desséchant & astringens; afin d'empêcher autant qu'il est possible, l'accroissement de la petite tumeur. Dans la suite il arrive souvent qu'elle vient à diminuer en se desséchant.

TETE DE NEGRE, (*Comm. d'Afrique.*) c'est ainsi qu'on nomme sur les côtes d'Afrique, où les Européens font la traite des negres, ceux qui sont âgés depuis 16 ou 17 ans jusqu'à 30. On leur donne le même nom aux îles Antilles. *Ricard.*

TÊTE, (*Archit.*) ornement de sculpture qui sert à la clé d'un arc, d'une plate-bande, &c. Les têtes représentent ordinairement des divinités, des vertus, des saisons, des âges, &c. avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un casque à Mars, un caducée à Mercure, un diadème à Jupiter, une couronne d'épis à Cérès, &c. On emploie aussi des têtes d'animaux par rapport aux lieux, comme une tête de bœuf ou de belier, pour une boucherie; de chien, pour un chenil; de cerf ou de sanglier, pour un parc; de cheval, pour une écurie, &c.

Tête de bœuf, ou de belier décharnée. Ornement de sculpture des temples des payens, par rapport à leurs sacrifices, qui entroit dans les métopes de la frise dorique, & dans d'autres endroits. Il y a une tête de bœuf à une sépulture de la famille Métella, près de Rome, appelée à cause de cela, *capo di bove.*

Tête de chevalement. Piece de bois qui porte sur deux étaies, pour soutenir quelque pan de mur ou quelque encoignure, pendant qu'on fait une reprise par sous-œuvre.

Tête de mur. C'est ce qui paroît de l'épaisseur d'un mur dans une ouverture, qui est ordinairement revêtu d'une chaîne de pierre ou d'une jambe étrière.

Tête de vouffoir. C'est la partie du devant, ou de derrière d'un vouffoir d'arc.

Tête perdue. On appelle ainsi toutes les têtes ou boutons, vis & cloux qui n'excèdent point le parement de ce qu'ils attachent ou retiennent. *Daviler.*

TÊTE DE CANAL, (*Archit. hydraul.*) c'est l'entrée d'un canal, & la partie la plus proche du jardin, où les eaux vien-

ment se rendre après le jeu des fontaines. C'est aussi un bâtiment rustique en manière de grotte, avec fontaines & cascades, au bout d'une longue pièce d'eau. Telle est la tête du canal de Vaux-le-Vicomte, qui est un ouvrage très-considérable.

TÊTE DE MAURE, (*Artillerie.*) espèce de grenade qu'on tire avec le canon. (*D. J.*)

TÊTE DE PORC, *caput porcinum*, disposition de troupes dont les anciens se servoient quelquefois. *Voyez* COIN.

Tête, se dit dans la marche des troupes, de la partie la plus avancée ou qui marche la première; ainsi la tête d'une colonne dans les marches, est formée des premières troupes de la colonne. La tête est opposée à la queue, qui est formée des troupes qui marchent les dernières.

La tête du camp, est aussi sa partie la plus avancée ou qui fait face à l'ennemi. *Voyez* FRONT DE BANDIERE.

Dans les sapes, la tête est de même la partie la plus avancée du travail vers la place. (*Q*)

TÊTE DE LA TRANCHÉE, (*Fortific.*) c'est sa partie la plus avancée vers la place. *Voyez* TRANCHÉE.

TÊTE ou TÊTE DE MORE, (*Marine.*) *Voyez* CHOUQUET.

TÊTE DE L'ANCRE, (*Marine.*) c'est la partie de l'ancre, où la vergue est jointe avec la croisée.

TÊTE DU VENT, (*Marine.*) c'est le temps où le vent commence à souffler.

TÊTE, en *Musique*; la tête ou le corps d'une note, est cette partie de la note qui en détermine la position, & à laquelle tient la queue quand elle en a. *V. QUEUE.*

Avant l'invention de l'Imprimerie il n'y avoit que des notes noires; car la plupart des notes étant quarrées, il eût été trop long de les faire blanches en écrivant. Dans l'impression, on forma des têtes de notes blanches, c'est-à-dire vides dans le milieu. Aujourd'hui les unes & les autres sont en usage, &, toutes choses d'ailleurs égales, une tête blanche marque toujours une durée double de celle d'une tête noire. *Voyez* NOTES, VALEUR DES NOTES, &c.

TÊTE DU ROUET, en terme de *Cardeur*,

c'est le bout du rouet qui pose à terre, & qui porte les marionettes, les tasseaux, & la broche.

TÊTE, en terme de *Cirier*, c'est l'extrémité d'une bougie, d'un cierge, &c. par laquelle ils doivent être allumés: on a soin d'enfermer la tête de la meche dans un feret, pour l'empêcher de s'imbiber de cire. *Voyez* FERET.

TÊTE DE BOUGIE, (*Cirerie.*) c'est le côté où la meche n'est point couverte de cire; cette tête se fait en mettant le haut de la meche dans des ferets lorsqu'on commence la bougie, & en coupant avec un couteau de bois la cire du côté de cette meche, quand on l'a roulée pour achever. *Savary.* (*D. J.*)

TÊTE A TROIS COUPS, (*Clouterie.*) on appelle ainsi les clous ordinaires pour les distinguer des clous à crochets & des clous à tête plate: ce nom de tête à trois coups, leur vient de ce qu'on en forge la tête en la frappant trois fois du marteau, ce qui forme trois espèces de triangles irréguliers. (*D. J.*)

TÊTE DE CHAMPIGNON, (*Clouterie.*) ce sont de grands clous dont la tête est ronde, de près d'un pouce de diamètre, & presque d'autant de hauteur, creusée en-dedans, & de la figure d'un champignon; ils ont deux pointes soudées ensemble, longues d'environ six pouces, qui s'ouvrent & se rivent séparément, quand elles ont percé les planches & traverses où on les attache; ils servent aux portes cochères dont ils arrêtent les barres qui sont derrière, & forment en-devant une espèce d'ornement en quinconce. (*D. J.*)

TÊTE EMBOUTIE, en terme de *Cloutier*, c'est la plus grosse sorte de brochettes qui se font & se débitent par les cloutiers: elle est ainsi nommée de ce que la tête du clou en est relevée & arrondie. (*D. J.*)

TÊTE PLATTE, (*Clouterie.*) on nomme ainsi les clous à ardoise & à latte, qu'on appelle autrement clous à bouche. (*D. J.*)

TÊTE RABATUE, (*Clouterie.*) les clous à tête rabatue, sont de gros clous qui servent à clouer & attacher les bandes de fer qu'on met aux roues de charrette; ceux qui sont destinés aux roues de carrosses & de chaises ne sont pas si forts, & s'appel-

lent simplement *clous à bandes*. (D. J.)

TÊTE DE MORT, *terme de Doreur*; les peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gèvres, appellent ainsi les bordures de bois uni qui ont six pouces de hauteur sur quatre pouces neuf lignes de largeur: leur nom vient de ce que les premières estampes pour lesquelles on les fit, représentoient une *tête de mort*. Savary. (D. J.)

TÊTE, *en terme d'Épinglier*, n'est autre chose qu'un tour de laiton en forme d'anneau, que l'on a filé sur le moule au rouet, & coupé un-à-un, pour être fortement appliqué sur le métier, à la partie de l'épingle destinée à l'empêcher de blesser les doigts, ou de sortir de l'endroit où on l'a piquée.

TÊTE, (*Fonder. de caracteres.*) ce mot se prend quelquefois parmi les fondeurs de caracteres d'Imprimerie, pour ce qu'on nomme autrement *l'œil de la lettre*; on doit pourtant y faire quelque différence, l'œil étant proprement la gravure en relief de la lettre, & la *tête* le haut ou la table de la lettre où est cette gravure: une lettre bien fondue ne doit être ni forte en pied, ni forte en tête. (D. J.)

TÊTE, (*Jardinage.*) s'emploie pour désigner le haut d'un parterre; on dit la *tête* d'un bois, d'un canal, d'une cascade, pour exprimer la partie par où commencent ces pièces.

TÊTE ET QUEUE, *terme de Manufacturiers*; on dit chez les Manufacturiers & chez les Marchands, qu'une pièce d'étoffe a *tête & queue*, quand elle n'a point été entamée; qu'elle est toute entière. (D. J.)

TÊTE DE CHEVAL, (*Maréchal.*) elle doit en général être menue, sèche, déchargée de chair, & médiocrement longue. Elle est composée des oreilles, du toupet, du front, des carmies, des falieres, des yeux, du chanfrein, de la ganache, du canal, de la barbe ou barbouchet, du menton, des naseaux, du bout du nez, des levres. Le dedans de la bouche est composé des dents de devant, des crocs, crochets ou écaillons, des dents mâchelières, des barres, de la langue &

du palais. Voyez chacun de ces mots aux lettres qui leur conviennent.

Il y a des *têtes* de conformations différentes; savoir, de longues, de larges ou carrées, de courtes, de busquées ou moutonnées, & de petites; mais la beauté d'une *tête de cheval* est d'être petite, déchargée de chair, de façon que les veines paroissent à travers la peau; celles qui approchent le plus de cette description approchent le plus de la beauté. Les *têtes busquées* ou *moutonnées*, c'est-à-dire celles qui depuis les yeux jusqu'au bout du nez, forment une ligne convexe quand on les regarde de côté, passent pour belles; mais celles qui en les regardant ainsi, forment une ligne concave en s'enfonçant vers le milieu du chanfrein, & se relevant ensuite pour former les naseaux, sont les plus vilaines & les plus ignobles de toutes. C'est un défaut pour une *tête* d'être trop longue. Le front large qui fait la *tête* carrée, n'est pas une beauté. La *tête* grosse est un défaut, de même que la *tête* mal attachée ou mal pendue, c'est-à-dire commençant un peu trop bas, & au-dessous du haut du cou. *Lisse en tête*, voyez CHANFREIN. *Marqué en tête*, voyez ÉTOILE. *La tête à la muraille*, voyez PASSEGER. *Porter bien la tête*, la *tête* dans les nues, voyez PORTER. *Placer sa tête*, voyez PLACER. *Relever la tête*, voyez RELEVER. On dit aux voltes qu'un cheval a la *tête* dedans, lorsqu'on le mene de biais sur la volte, & qu'on lui fait plier un peu la *tête* endedans de la volte. *Courir les têtes*, exercice d'académie; on place une *tête* de carton dans la carrière, & l'écolier tantôt armé d'une épée, & tantôt d'un dard, tâche de l'enlever ou de la frapper en courant à cheval à toutes jambes.

TÊTE, *en termes de Marchand de modes*; est un rang de blonde beaucoup plus étroite, qui sert comme de bord au côté du fichu qui touche sous le menton. Voyez FICHU. Ce petit rang est monté & froncé sur un ruban ainsi que les deux autres qui forment le bas du fichu.

TÊTE DE CHEVEUX, *terme de Perruquier*; c'est le côté des cheveux par où ils ont été coupés & détachés de la *tête*; l'autre extrémité se nomme *la pointe*. C'est par

le côté de la tête qu'on tresse les cheveux sur le métier pour pouvoir en faire une perruque. Voyez CHEVEUX.

TETE A PERRUQUE, (*Perruquier.*) ce sont des morceaux de bois sculptés, auxquels on a donné la forme & les dimensions d'une tête d'homme. Elle est ordinairement montée sur un pié ou pivot d'une hauteur suffisante pour que l'ouvrier puisse s'en servir commodément.

Il y a des têtes qui ne servent que pour y mettre les perruques, quand on veut les peigner & poudrer.

Il y en a d'autres qui sont faites exprès pour monter les perruques. Elles sont construites de la même manière que les autres, excepté qu'on y attache en plusieurs endroits de petits clous ou pointes crochues, par le moyen desquelles le perruquier assujettit la coiffe quand il veut monter une perruque.

Comme on fait des perruques suivant la grosseur de la tête de ceux qui les commandent, & que les têtes ne sont pas toutes de la même grosseur, les perruquiers ont des têtes à perruques de six ou sept grosseurs différentes : ils les distinguent par les numéros 1, 2, 3, 4, &c. la plus petite est appelée du numéro, 1, & ainsi de suite.

Quand la tête de celui qui commande une perruque ne se trouve pas précisément de la grosseur de quelqu'une de ces différentes têtes à perruque, l'ouvrier se sert de la tête du degré immédiatement au-dessous, & supplée au défaut de grosseur par des cartes ou papiers qu'il place entre la tête & la coiffe.

TETE, en termes de Raffineur, est le petit bout d'un pain de sucre. Toute l'étude d'un raffineur est de faire de belles têtes au sucre, parce que comme c'est la dernière qui se fait, il est à présumer que le pain entier est parfait quand elle est belle ; & c'est pour cela que les marchands ne visitent que la tête des pains quand ils achètent de cette marchandise.

TETE D'UN ROT, (*terme de Rotiers.*) ils nomment la tête d'un rot, la partie supérieure d'un rot, & la partie inférieure ils l'appellent le pié. (*D. J.*)

TETE, (*Sculpture.*) ornement qu'on

place à la clé d'une arcade, d'une plate-bande, au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, & en d'autres endroits. Ces sortes de têtes représentent quelquefois des divinités, des vertus, des saisons, des âges, &c. avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un casque à Mars, un caducée à Mercure, un diadème à Junon, une couronne d'épis de blé à Cérès, &c. On emploie aussi dans ces sortes d'ornemens, non-seulement des têtes d'hommes, mais des têtes d'animaux ; ainsi on met des têtes de cerfs sur la porte des parcs, des têtes de chien pour les chenils, des têtes de cheval pour une écurie, comme à la belle écurie de Chantilli, &c. (*D. J.*)

TETE, en terme de Serrurerie & Tail-landerie, &c. est la partie du marteau qui est ordinairement quarrée, ou ronde : opposée à la panne ; elle doit être acérée.

TETE D'ARGUE, f. f. (*terme de Tireur d'or.*) c'est la partie supérieure d'un gros billot quarré, élevé de deux piés de terre, qui a deux entailles, dont l'un sert à placer & appuyer les filières, & l'autre à faire passer les lingots par les pertuis des mêmes filières pour les tirer à l'argue. Savary. (*D. J.*)

TETE, (*Tisseranderie.*) on nomme en terme de rotiers, la tête d'un rot, la partie supérieure du rot ; l'inférieure s'appelle le pié. (*D. J.*)

TETE, f. f. (*terme de Manege.*) Ce mot entre en plusieurs façons de parler de manege : on dit, passer un cheval la tête & les hanches dedans ; cette phrase signifie, porter un cheval de côté sur deux lignes parallèles au pas, ou au trot ; de sorte que le cheval pliant le cou, tourne la tête au-dedans de la volte, & regarde le chemin qu'il va faire. On dit qu'un cheval place bien sa tête, qu'il porte en beau lieu, en parlant de son action & de son encolure. On dit aussi qu'il a la tête dedans quand il manie sur les voltes de biais, & en pliant un peu la tête. (*D. J.*)

TETES, COURIR LES, (*terme de Manege.*) ce qu'on nomme courir les têtes, est une sorte d'exercice à cheval, qui se fait en quatre courses à toute bride. La première pour enlever avec la lance une tête de carton posée pour cet effet sur un po-

teau ; la seconde pour lancer un dard contre une tête semblable ; la troisieme pour lancer un dard contre une tête de Méduse , peinte sur un rond de bois ; & la dernière pour relever de terre une troisieme tête avec la pointe de l'épée. (D. J.)

TÊTE, en Fauconnerie , on dit faire la tête d'un oiseau , c'est-à-dire l'accoutumer au chaperon.

Tête se dit aussi du bois de cerf , les cerfs quittent tous les ans leurs têtes , c'est-à-dire leur bois , on dit une tête bien née.

On connoît l'âge d'un cerf par la tête ; on dit qu'un cerf est à sa première tête. Voyez DAGUES.

La deuxième tête du cerf , est le bois qu'il pousse en commençant sa troisième année dite *porte-six* , parce que chaque perche porte deux petits andouillers outre les deux bouts de la perche.

Troisième tête qu'il pousse en commençant sa quatrième année.

Quatrième tête en commençant la cinquième année.

Cinquième tête en commençant la sixième année ; passé six ans , c'est un vrai cerf de dix cors.

Tête portant trochures , qui portent trois ou quatre chevilles andouillers ou épois à la sommité de leur bois.

Tête enfourchée , dont les dards du fomet font la fourche , on dit aussi tête bien chevillée.

Tête paumée , celle dont la sommité s'ouvre & représente les doigts & la paume de la main.

Tête couronnée , celle dont les cors font une espèce de couronne ; elles sont rares.

Tête faux marquée , est celle dont les deux côtés ne portent pas autant de cors l'un que l'autre ; par exemple , quand il n'y a que six cors d'un côté & sept de l'autre ; on dit alors , tête faux marquée , ce cerf porte quatorze faux marqués , car le plus emporte le moins.

TÊTE ROUÉE, terme de Venerie ; tête rouée se dit des têtes de cerfs , daim & chevreuil , dont les perches sont ferrées. *Salnove.* (D. J.)

TÊTES DE MORE , f. f. (terme de Bla-

son.) meuble de l'écu qui représente une tête de more ; elle est ordinairement de profil avec un bandeau ou tortil sur le front , noué sur le derrière des cheveux qui paroissent crépus & courts ; son émail est le sable.

De Sarrafin de Chambonnet , proche Genolhac en Cévennes ; d'or à trois têtes de more de sable.

Camus de Romainville , en Anjou ; d'or à la tête de more de sable , torillée d'argent , accompagnée de trois coquilles de gueules. (G. D. L. T.)

TÊTE DE MORT (ordre de la) , institué par Silvius Nimrod , duc de Wirtemberg , en Silésie , l'an 1652.

La marque de cet ordre est une tête de mort , avec un ruban blanc , en manière de listel , où sont écrits ces mots *memento mori* ; le tout attaché & suspendu à un ruban noir. (G. D. L. T.)

TÊTES D'ANIMAUX , f. f. plur. (terme de Blason.) têtes de lions , aigles , licornes , lévriers , beliers , bœufs & de quelques autres animaux qui se trouvent dans l'écu de profil.

Les têtes de léopards sont toujours de front , c'est-à-dire , montrent les deux yeux ; les têtes de front des autres animaux quadrupèdes , sont nommées *rencontres*.

Lampassées se dit des têtes des animaux pédèstres ;

Langüées de celles des aigles & autres oiseaux , lorsque les langues sont de différent émail.

Si parmi plusieurs têtes il s'en trouve d'affrontées , on l'exprime en blasonnant.

La tête du sanglier , toujours de profil , est nommée *hure* , ainsi que celles du faucon & du brochet.

Têtes arrachées , sont celles des lions , des aigles & autres animaux , où l'on voit quelques parties pendantes & inégales dessous.

Têtes coupées , celles qui au contraire sont sans aucun filament.

De Morges de Ventavon , dans le Gapençois , pays du Dauphiné ; d'azur à trois

têtes de lion d'or, couronnées d'argent, lampassées de gueules.

Carnin de Lillers, en Artois; de gueules à trois têtes de léopards d'or.

Aiscelin de Montagu, en Auvergne; de sable à trois têtes de lion, arrachées d'or, lampassées de gueules.

Fruche de Dompriel, en Franche-Comté; de gueules à trois têtes de licornes d'argent, les deux en chef affrontées.

Mercier de Malaval, en Gévaudan; d'or à deux hures de sangliers de sable, allumées de gueules. (G. D. L. T.)

TETE, au jeu du revertier, se dit de la onzième case, ou de la lame du coin qui est à la droite de celui contre qui on joue. Il est à-propos de la bien garnir, parce que l'on case bien plus aisément après. Il n'y a aucun risque d'y mettre jusqu'à sept ou huit dames.

TETE-CHEVRE, CRAPAUD VOLANT, *caprimulgus*, oiseau de nuit qui ressemble plus au coucou qu'à la chouette; il a environ 10 pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; sa tête est grosse à proportion du corps, cependant cette différence est moins sensible que dans les autres oiseaux de son genre, tels que les chouettes, les hiboux, &c. il a le bec petit, noir & un peu courbe; l'ouverture de la bouche est un peu grande; il y a sur les côtés de la pièce supérieure du bec des poils noirs & roides, qui ressemblent à des soies. Toute la face inférieure de cet oiseau est variée de petites bandes noires & de bandes blanches, mêlées de roux; le derrière de la tête & le dessus de la face supérieure du cou sont cendrés, à l'exception du milieu de chaque plume qui est noire. Les grandes plumes des ailes & celles du second rang sont d'un noir mêlé de roux, & les petites ont de plus un peu de cendré. La queue a 4 pouces & demi de longueur, elle est composée de dix plumes qui ont des bandes noires transversales; l'espace qui se trouve entre les bandes est d'un cendré, mêlé d'une teinte de roux avec de petits points noirs; les deux plumes extérieures de chaque côté ont à leur extrémité une tache d'un jaune pâle, mêlé de noir. Les pieds sont couverts de plumes

presque jusqu'aux doigts seulement sur la partie antérieure; ces doigts ont une couleur noirâtre; ces ongles sont petits & noirs; celui du doigt du milieu est le plus long, & il a sur le côté intérieur un appendice denté comme celui des hérons. Cet oiseau varie un peu pour les couleurs, soit par rapport à l'âge ou à la différence du sexe; il y a des individus qui ont une grande tache blanche sur les trois premières grandes plumes des ailes, & une autre sur les deux plumes extérieures de la queue près de leur extrémité. On a donné le nom de *tête-chevre* à cet oiseau, parce qu'on prétend qu'il s'attache aux mamelles des chevres dans les campagnes, & qu'il en suce le lait. Willughbi, *ornit.* V. OISEAU.

TETE-PLATE, (*Hist. d'Amériq.*) nom françois qui répond à celui d'*omagnas*, dans la langue du Pérou; & à celui de *camberas*, dans la langue du Brésil. Les peuples qui habitent le long de la rivière des Amazones, ont la bizarre coutume de presser entre deux planches, le front des enfans qui viennent de naître, & de leur procurer l'étrange figure aplatie qui en résulte, pour les faire mieux ressembler, disent-ils, à la pleine lune. Le plus difficile à comprendre, c'est qu'il n'en résulte pas des dérangemens considérables dans l'organe du cerveau. (D. J.)

TETE-RONDE, (*Hist. d'Anglet.*) sobriquet qu'on donna sous Charles I en 1641 au parti du peuple, qui vouloit exclure les évêques de la chambre. Les apprentis de plusieurs métiers qui coururent cette année dans Londres & dans Westmunster, en criant, *point d'évêques*, portoient alors leurs cheveux coupés en rond. La reine voyant dans la foule de ces apprentis, un nommé *Barnadiston*, se mit à dire, ho la belle *tête-ronde* ! Telle est l'origine du nom de *tête-ronde* qui fut donné aux parlementaires de la chambre basse, comme le nom de *cavalier* fut donné aux partisans du roi. Ces deux sobriquets durèrent jusqu'au rétablissement de Charles II, qu'ils furent changés peu-à-peu, en ceux de *Torys* & *Whigs*.* (D. J.)

TETE A L'ANGLAIS, MELON ÉPINEUX, *meloeactus*, genre de plante à fleur mono-

Pétale, campaniforme tubulée, profondément découpée & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit semblable à une olive, & charnu, qui renferme une petite semence. Ces fruits sont réunis en maniere de tête dans beaucoup d'espèces. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

TETE D'ANE, Voyez CHABOT.

TETER, l'action de, (*Physiologie.*) j'allois presque dire le *tetement*, tant on est porté à forger les substantifs dont on a besoin, qui manquent souvent dans notre langue, & qui ne feroient que l'enrichir.

L'action de *teter* est la succion & la compression que font les parties de la bouche de l'enfant sur le mamelon de la nourrice, au moyen de laquelle succion & compression il tire le lait de la mamelle pour sa nourriture.

On ne peut qu'admirer la sagacité avec laquelle quelques animaux, y compris l'homme, cherchent naturellement la mamelle & savent *teter* dès le moment de leur naissance, tandis que les Physiciens sont embarrassés & même partagés entre eux pour expliquer la mécanique de cette action.

Le sentiment le plus général est que l'enfant en avançant les levres fait une sorte de tuyau; qu'il pousse dans la cavité de ce tuyau la langue qui est alors une espèce de piston, & qu'en la retirant il forme un vide entr'elle & le mamelon, d'où il arrive que les mamelles pressées par l'air extérieur doivent verser le lait dans cet espace vide d'air. L'enfant ayant fait le mamelon; baisse la mâchoire inférieure, & oblige par-là la langue à reculer & à former le vide dont nous venons de parler.

C'est à-peu-près ainsi qu'un membre de l'académie des Sciences explique comment un nouveau né qui n'a point de palais ne sauroit *teter*, parce qu'alors l'air qui passe continuellement par le nez pour la respiration entrant dans la bouche de l'enfant, presse le bout du mamelon, & empêche la sortie du lait, la bouche ne faisant plus l'office de pompe aspirante; puisqu'il ne se fait plus de vide. Quand on donna cette explication à l'académie,

M. Petit le chirurgien ne convint point qu'un tel enfant né sans palais fût incapable de *teter*, ni qu'un vide dans la bouche fût absolument nécessaire pour l'action de *teter*. Bientôt après, en 1735, il appuya ses raisons d'un mémoire sur cette matiere, dont voici le précis.

Les femmes qui traient les vaches font sortir le lait par la seule compression de leurs mains qu'elles conduisent l'une après l'autre du haut du pis jusqu'en bas, en sorte qu'une main reprend toujours où l'autre a quitté. Il n'y a là ni vide ni pompe aspirante. Qu'on examine bien un enfant, il en fait tout autant.

Quand une nourrice lui présente la mamelle, elle a soin de lui élever la tête avec une de ses mains, pendant qu'avec l'autre elle lui porte le mamelon à la bouche en pressant doucement la mamelle, & disposant ainsi le lait à passer par les ouvertures qui sont à l'extrémité du mamelon; c'est ce qui détermine l'action des levres, de la langue & des mâchoires de l'enfant. Il saisit le mamelon avec ses levres qu'il avance en fermant la bouche comme quand on fait la moue, & dont il fait une espèce de canal charnu qui serre doucement le mamelon.

L'Anatomie démontre qu'il y a dans ce canal des fibres de deux différentes directions, les longitudinales & les transverses qui sont circulaires. Les dernières sont celles du muscle orbiculaire; les longitudinales sont fournies par les muscles incisifs, canins, zygomatiques, buccinateurs, triangulaires & quarrés. Avec les longitudinales aussi alongées qu'elles peuvent l'être, l'enfant prend le mamelon le plus près de la mamelle qu'il peut; & quand ces mêmes fibres se contractent & s'accourcissent, elles amènent le lait de la mamelle dans le mamelon. Pour les fibres transverses, elles ne font que serrer plus ou moins.

Le mamelon des nourrices est plus large à sa base qu'à sa pointe, c'est ce qui le dispose toujours à glisser hors de la bouche; c'est aussi ce qui fait que les vaisseaux laiteux ne peuvent être comprimés au point que le cours du lait en soit intercepté; c'est enfin par cette même disposition

position que l'enfant , pour retenir le mamelon glissant , est excité aux mouvemens les plus propres à faire couler le lait. En effet , malgré l'attention qu'ont les nourrices de tenir la tête de leurs enfans proche de la mamelle , le mamelon s'échappe , si les enfans ne le retiennent dans la bouche : instruits par la nature , ils savent se servir utilement de leurs levres pour le retenir , & le retirer par une espece de mouvement ondoyant ou vermiculaire.

Si ces premiers mouvemens ne suffisent pas pour faire entrer le mamelon ; l'enfant le répète jusqu'à ce que le mamelon soit suffisamment entré , & il ne peut répéter ces mouvemens sans obliger le lait à sortir du mamelon. On observe même que pour tirer le mamelon plus promptement & plus avant dans la bouche , l'enfant le retient avec les mâchoires pendant qu'il élève les levres en-dehors aussi près de la mamelle qu'il est possible : puis il ouvre les mâchoires pour lâcher le mamelon , afin que les levres se retirant le fassent entrer plus avant dans la bouche.

La langue sert aussi aux enfans à retirer le mamelon par une espece de succion ; mais pour cela il faut que les mâchoires soient ouvertes , & que les levres ne soient appliquées que mollement au mamelon , sans quoi la langue en se retirant ne pourroit aisément l'attirer à elle pour le faire rentrer dans la bouche.

Quand la langue a fait entrer suffisamment le mamelon , elle cesse de le retirer , se place dessous , & s'y moult en forme de gouttière , non-seulement elle s'y applique & le retient sous la puissance des levres , mais elle agit de concert avec elle par un mouvement vermiculaire qu'elle exécute , sans cesser entièrement d'être appliquée au mamelon , puisque sa surface s'y joint toujours par quelques points , les uns ne s'en séparant que lorsque d'autres s'y sont appliqués.

Quelquefois la langue ainsi appliquée au mamelon , pour le comprimer plus exactement , le tire jusque sous les mâchoires dont l'action est plus forte , mais qui n'étant garnies que de la chair des gencives , le pressent sans le blesser ; par

Tome XXXIII.

cette pression plus vive , le lait coule dans la bouche en plus grande abondance. Enfin la langue toujours appliquée au mamelon le tire quelquefois plus avant dans la bouche , & le presse contre le palais ; c'est-là que par son mouvement vermiculaire ou ondoyant allant & venant successivement de la base à la pointe , elle agit sur tout le mamelon , & qu'elle en exprime le lait avec plus de facilité.

Jusqu'ici les levres , les mâchoires & la langue n'ont fait sortir du lait des mamelles que par la seule compression ; & si nous avons parlé de la succion , ce n'a été qu'en tant qu'elle sert à tirer le mamelon dans la bouche , pour le soumettre à la pression des levres , de la langue & des gencives.

Cependant ce n'est pas l'unique effet qu'on puisse attribuer à la succion ; elle suffit évidemment par elle-même pour faire sortir le lait des mamelles , pourvu que les levres non-seulement entourent , mais encore serrent assez exactement le mamelon pour l'empêcher de fuir la langue , lorsqu'elle viendra à être tirée vers le gosier , alors le lait sortira du mamelon , & occupera dans la bouche l'espace qu'aura quitté la langue. La bouche , dans ce cas , fait l'office d'une vraie pompe.

Si pour que le lait ou tout autre liquide entre dans la bouche il suffit que le mamelon ou le vaisseau contenant le liquide soit exactement entouré par les levres , & qu'ensuite la langue se retire en arrière , ou que la mâchoire inférieure s'éloigne de la supérieure ; si cela , dis-je , suffit , il est clair que la respiration n'est point toujours nécessaire pour l'introduction du liquide dans la bouche. L'expérience même le prouve d'une façon sensible , puisqu'on peut remplir la bouche de liquide sans respirer , & que , qui plus est , on peut expirer dans le temps même que la bouche se remplit de boisson.

Quoique les différens mouvemens que nous venons de parcourir , soit des levres , soit des mâchoires , soit de la langue , puissent chacun séparément exprimer le lait du mamelon , ils ne peuvent pas toujours le faire couler avec une certaine abondance , ni avec une certaine aisance ;

Z

par exemple, le seul mouvement des lèvres ne seroit peut-être pas suffisant pour satisfaire un enfant avide ou affamé non plus que la succion simple, c'est-à-dire celle qui, sans la compression alternative des lèvres, peut tirer le lait des mamelles; ce n'est que par le concours & la combinaison de tous les mouvemens dont nous avons fait l'énumération, que l'enfant peut *teter* abondamment & avec le moins de travail possible.

De toutes les façons de *teter* qui résultent de cette combinaison de mouvemens, la plus naturelle ou la plus commode pour l'enfant, c'est celle qui s'exécute par la succession alternative & prompte de la compression que tout le canal formé par l'avance des lèvres fait sur le mamelon par la succion, mais par une succion telle que le bout de la langue ne soit pas appliqué à l'extrémité du mamelon. La succion alors a le double avantage de tirer le lait par elle-même, en même temps qu'elle soumet le mamelon à la compression des lèvres & des gencives.

Il est encore une autre façon de *teter*, qu'on peut regarder comme une espèce de repos & de délassément que l'enfant prend en *tetant*. Ce cas arrive lorsque les premiers sucemens ont procuré une telle dérivation de lait, que le mamelon le fournit presque de lui-même par le regorgement des vaisseaux laiteux. Alors une légère pression des lèvres & des mâchoires est tout-au-plus nécessaire, & la langue ne fait que s'avancer pour recevoir ou ramasser le lait, & se retirer en arrière pour le pousser dans le gosier.

Excepté ce dernier cas, la bouche dans l'action de *teter* fait le double office de pompe aspirante-& foulante. Le bout antérieur de la langue, en se retirant, fait le piston de la première pompe, & attire le lait contenu dans le mamelon; ensuite la partie postérieure de la langue en pressant le lait contre le fond du palais, la cloison du gosier & le gosier même, & en se retirant sur l'embouchure de l'œsophage fait le piston de la pompe foulante. Cette double action de la langue s'exécute presque dans le même instant, sa racine n'ayant point achevé son coup de piston

foulant pour avaler, que déjà son bout a commencé celui de piston aspirant pour sucer.

Par tout ce qui a été dit jusqu'ici, il est clair, suivant M. Petit, qu'un enfant né sans palais non-seulement peut exprimer le lait du mamelon par la simple compression des lèvres, ainsi qu'on l'a expliqué, mais encore que sa bouche peut faire la fonction d'une pompe aspirante. Cette pompe à la vérité sera plus courte que dans l'état naturel, puisqu'elle n'aura que la longueur du canal charnu formé par l'avance des lèvres, mais son jeu sera toujours le même. Ainsi l'enfant qui manque entièrement de palais ne mourra point faute de pouvoir exprimer ou sucer le lait du mamelon; mais si la bouche n'est point capable de faire l'office de la pompe foulante, il doit nécessairement périr faute de pouvoir avaler.

Il n'en est pas de même lorsque les narines ne sont ouvertes dans la bouche que par le seul écartement des os, qui forment la voûte du palais; cette mauvaise conformation n'empêche point entièrement les enfans d'avalier. En effet, dans ce cas, la langue en s'appliquant au palais en bouche la fente, & agit ensuite sur chacune des portions du palais, comme elle feroit sur le palais entier. Quand la cloison charnue se trouve aussi séparée en deux, il est bien vrai qu'une portion plus ou moins considérable du lait passe par le nez; mais cela n'empêche pas que la racine de la langue, sur-tout lorsqu'elle se retire précipitamment, ne fasse rentrer une partie du lait dans le canal de l'œsophage. On sent que dans ces différens vices de conformation l'enfant est obligé pour *teter* de faire des mouvemens extraordinaires auxquels il ne peut pas toujours s'habituer, ce qui le met en danger de périr. On a vu plus d'une fois, dans de semblables cas, rechapper des enfans en leur donnant le pis d'une chevre.

Pour le rendre propre à cette fonction, on le vide à demi avant que de le présenter à l'enfant; la grosseur, la longueur & la flaccité ou la mollesse de ce pis font qu'il supplée au vice des organes en remplissant le vide du palais & des narines.

Le pis s'ajuste si bien à toutes ces parties & les ouvertures en sont même si exactement bouchées, qu'à chaque instant on est obligé de retirer le pis pour laisser respirer l'enfant.

Il vient aussi quelquefois au monde des enfans qui ne peuvent pas *teter*, en conséquence de quelque cohérence de la langue au palais. Dans ce vice de conformation, il ne s'agit que de débrider la langue, la détacher, la tenir abaissée avec une spatule, faire insiblement cette opération avec prudence, & oindre la plaie avec du miel rosat le plus souvent qu'il est possible, pour empêcher la réunion des parties qu'on a divisées.

Après avoir exposé la manière dont se fait l'action de *teter*, on conçoit sans peine comment les payannes, en tirant le pis de la vache ou d'autre quadrupède femelle, en font sortir le lait, & qu'il ne sort pas de lui-même. Il ne sort pas de lui-même, parce que les tuyaux excrétoires étant ridés par plusieurs filets ligamenteux & élastiques, ces rides, comme autant de valvules, s'opposent à la sortie du lait, dont les conduits laiteux sont remplis. Ajoutez qu'en tirant avec un peu de force le bout du pis ou mamelon, on allonge en même temps le pis de l'animal, d'où résulte un rétrécissement latéral qui pousse le lait vers les tuyaux ouverts; souvent dans une femme, en comprimant légèrement la mamelle & en pressant le lait vers le mamelon, on le fait sortir par les tuyaux laiteux, sans qu'il soit besoin d'employer la succion. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TETHYE, *tethya*, f. f. (*Hist. nat.*) zoophyte couvert d'une peau dure semblable à du cuir, comme les holothuries, & qui reste toujours attaché aux pierres ou aux rochers de la mer, voyez **HOLOTHURIE**. Les *tethyes* ont à chacune de leur extrémité une ouverture pour prendre & rejeter l'eau. L'espèce de cuir qui les recouvre est brun & dur au toucher; elles ont à-peu-près une figure ovale. Rondelet, *Hist. des insectes & zoophytes*, chap. *xix. Voyez **LOOPHYTE**.

TETHYS, (*Michol.*) fille du Ciel & de la Terre, & femme de l'Océan. Son

char étoit une conque d'une merveilleuse figure, & d'une blancheur plus éclatante que l'ivoire. Ce char sembloit voler sur la face des eaux.

Quand la déesse alloit se promener, les dauphins en se jouant, soulevoient les flots. Après eux venoient des tritons qui sonnoient de la trompette avec leurs conques recourbées. Ils environnoient le char de la déesse traîné par des chevaux marins plus blancs que la neige, & qui fendait l'onde salée, laisoient loin derrière eux un vaste sillon dans la mer. Leurs yeux étoient enflammés, & leurs bouches étoient fumantes. Les Océanides, filles de *Tethys*, couronnées de fleurs, nageoient en foule derrière son char; leurs beaux cheveux pendoient sur leurs épaules, & flottoient au gré des vents.

Téthys tenoit d'une main un sceptre d'or pour commander aux vagues; de l'autre elle portoit sur ses genoux le petit dieu Palémon son fils pendant à la mamelle. Elle avoit un visage ferein & une douce majesté qui faisoit fuir les vents séditieux, & toutes les noires tempêtes. Les tritons conduisoient les chevaux, & tenoient les rênes dorées. Une grande voile de pourpre flottoit dans les airs au-dessus du char. Elle étoit plus ou moins enflée par le soufflé d'une multitude de petits zéphirs qui la pouffoient par leurs haleines.

Eole, au milieu des airs, inquiet, ardent, tenoit en silence les fiers aquilons, & repouffoit tous les nuages. Les immenses baleines & tous les monstres marins, faisant avec leurs narines un flux & reflux de l'onde amère, sortoient à la tête de leurs grottes profondes, pour rendre hommage à la déesse.

C'est *Téthys* qui délivra Jupiter, & le remit en liberté, dans le temps qu'il avoit été arrêté & lié par les autres dieux; c'est-à-dire que Jupiter trouva le moyen de se sauver par mer des embûches que lui avoient tendues les Titans à qui il faisoit la guerre; ou bien en prenant cette guerre du côté de l'histoire, une princesse de la famille des Titans employa des secours étrangers pour délivrer Jupiter de quelque péril. Mais *Téthys*, selon les ap-

parences, n'est qu'une divinité purement physique, ainsi nommée de *θητις* qui signifie *nourrice*, parce qu'elle étoit la déesse de l'humidité qui est ce qui nourrit & entretient tout. Il ne faut pas confondre notre *Téthys* avec la *Thétis* mere d'Achille; leur nom est écrit différemment. (D. J.)

TÊTIÈRE, f. f. *en terme de Chirurgie*, est un bandage de tête usité lorsque la tête a été blessée. Voyez COUVRE-CHEF.

TÊTIÈRE, f. f. (*terme de Bourrelier.*) c'est la partie de la bride où se met la tête du cheval. La *tétière* est composée de deux porte-mords, d'un frontal, d'une fougorgue, & d'une musserolle.

TÊTIÈRE, f. f. (*terme de Lingere.*) sorte de voile de toile qui tient la tête de l'enfant nouveau-né, & que cet enfant porte jusqu'à ce qu'il puisse un peu soutenir sa tête. (D. J.)

TETIÈRES, (*Lutherie.*) dans les soufflets d'orgue ce sont les pieces qui sont les plis de la tête du soufflet. Ce sont des planches de bois de chêne d'un quart de pouce d'épaisseur; ces planches sont couvertes de parchemin du côté qui regarde l'intérieur du soufflet, & assemblées les unes avec les autres à une des bandes de peau de mouton parée, & avec les éclisses par les aînes & demi-aînes; elles doivent toujours être en nombre pair. Voyez SOUFFLETS D'ORGUE.

TETIMIXIRA, f. m. (*Ichthiol.*) poisson d'Amérique, connu plus généralement sous le nom de *pujiano*; c'est un petit poisson semblable à la perche. Il a le dos de couleur pourpre, le ventre & les côtes jaunes. (D. J.)

TÉTINÉ, f. f. (*Bouch.*) il se dit du pis de la vache ou de la truie, considéré comme viande.

TÉTINÉ, (*Art. milit.*) bossé faite à une cuirasse par la balle d'une arme à feu.

TETIUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'île de Cypre. Son embouchure est marquée par Ptolomée, l. v. c. XIV. entre *Amathus* & *Citium* ou *Cetium*. (D. J.)

TETON, f. m. partie éminente & extérieure de la poitrine, terminée par le mamelon. Il se dit des hommes & des femmes.

TETRACERA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caractères selon Linnæus; le calice est à six feuilles, arrondies & déployées; quoiqu'elles ne paroissent pas dans cette plante quand elle est sèche, ce qui a jeté dans l'erreur le savant botaniste Houlton. Les étamines sont de simples filets nombreux, de la longueur du calice, & toujours permanens; leurs bossettes sont simples; les germes du pistil sont au nombre de quatre, de forme ovale; les styles sont très-courts & pointus; les stigmas sont obtus; le fruit est composé de quatre capsules, ovales & crochues; elles contiennent une seule loge qui s'ouvre près du sommet dans la maturité; elle renferme des graines simples & rondelettes. Linnæi, *gen. plant.* pag. 249. (D. J.)

TETRACOME, (*Musique des anciens.*) Athénée dit que le *tetracome* étoit un air de danse qu'on jouoit sur la flûte; & Pollux que le *tetracome* étoit une danse militaire, consacrée à Hercule, en sorte que probablement le *tetracome* étoit un air de flûte vif & impétueux. (F. D. C.)

TÉTACORDE, f. m. *dans la musique ancienne*, étoit, selon l'opinion commune, un ordre ou système particulier de sons résultans de quatre cordes différemment ordonnées, selon le genre & l'espece.

Je trouve de grandes difficultés à concilier les autorités des anciens sur ce qu'ils ont dit de la formation des premiers *tétracordes*.

Nicomaque, au rapport de Boëce, dit que la musique, dans sa première simplicité, n'avoit que quatre sons ou cordes, dont les deux extrêmes sonnoient le diapason entre elles, & que les moyennes, distantes d'un ton l'une de l'autre, sonnoient chacune la quarte avec l'extrême dont elle étoit la plus proche, & la quinte avec elle étoit la plus éloignée, & il ajoute qu'on attribuoit à Mercure l'invention de ce *tétracorde*.

Boëce dit encore qu'après l'addition des trois cordes faites par différens auteurs Lychaon, samien, en ajouta une huitième, qu'il plaça entre la *tête* ou *paramèse*, qui étoient alors la même corde, & la *base*; ce qui rendit l'octa-

corde complet, & composé de deux *tétracordes* disjoints, de conjoints qu'ils étoient auparavant dans l'heptacorde.

J'ai consulté là-dessus l'ouvrage de Nicomaque, & je trouve qu'il ne dit rien de tout cela. Il dit au contraire que Pythagore s'apercevant que, bien que le son moyen des deux *tétracordes* conjoints sonnât la consonance de la quarte avec chacun des extrêmes, ces extrêmes comparés entre eux se trouvoient dissonans, il ajouta une huitième corde qui, écartant d'un ton les deux *tétracordes*, produisit le diapason entre leurs extrêmes, & introduisit encore une nouvelle consonance, qui est la quinte entre chacun de ces extrêmes & celle des deux cordes moyennes qui lui étoit opposée.

Sur la manière dont se fit cette addition, Nicomaque & Boëce sont tous deux également embrouillés, & non contents de se contredire entre eux, chacun d'eux se contredit encore avec soi-même. Voyez SYSTEME, TRITE, PARAMESE.

Si l'on avoit égard à ce que disent Boëce & plusieurs autres anciens écrivains, on ne pourroit donner de bornes fixes à l'étendue du *tétracorde*; mais soit que l'on compte ou qu'on pese les voix, on trouvera également que la définition la plus exacte est celle du vieux Bacchius, qui définit le *tétracorde* un son modulé de suite dont les cordes extrêmes sonnent la quarte entre elles.

En effet, cet intervalle de quatre est essentiel au *tétracorde*, c'est pourquoi les sons qui le forment sont appelés *immuables* par les anciens, à la différence des sons moyens qu'ils appeloient *mobiles* ou *changeans*, parce qu'ils pouvoient s'accorder de plusieurs manières.

Il n'en étoit pas de même du nombre de quatre cordes, d'où le *tétracorde* a pris son nom: ce nombre lui étoit si peu essentiel, qu'on voit dans l'ancienne musique des *tétracordes* qui n'en avoient que trois. Tel fut, selon quelques-uns, le *tétracorde* de Mercure; tels ont été durant quelque temps les *tétracordes* enharmoniques; tel étoit, selon Meibomius, le second *tétracorde* disjoints du système ancien, avant qu'on y eût ajouté une nou-

velle corde. Quant au premier, il étoit certainement complet avant Pythagore, ainsi qu'il est aisé de voir dans le pythagoricien Nicomaque; ce qui n'empêche pas M. Rameau de dire très-décisivement, à son ordinaire, que, selon le rapport unanime, Pythagore trouva le ton, le di-ton, le semi-ton, & que du tout il forma le *tétracorde* diatonique; au lieu de dire qu'il trouva seulement les raisons de tous ces intervalles, lesquels, selon un rapport plus unanime & plus vrai, étoient trouvés bien long-temps avant Pythagore.

Les *tétracordes* ne demeurèrent pas long-temps bornés au nombre de deux, il s'en forma bientôt un troisième, puis un quatrième; nombre auquel le système des Grecs demeura borné. Tous ces *tétracordes* étoient conjoints, c'est-à-dire que la dernière corde de l'un servoit toujours de première corde au suivant, excepté un seul lieu à l'aigu ou au grave du troisième *tétracorde* ou il y avoit disjonction, c'est-à-dire un ton d'intervalle entre la corde qui terminoit le *tétracorde*, & celle qui commençoit le suivant. Voyez CONJOINT, DISJOINT, SYNAPHE, DIAZEUXIS. Or comme cette disjonction du troisième *tétracorde* se faisoit, tantôt avec le second, & tantôt avec le quatrième, cela fit approprier à ce *tétracorde* un nom particulier pour chacune de ces deux circonstances.

Voici les noms de tous ces *tétracordes*. Le plus grave des quatre, & qui se trouvoit placé un ton au-dessus de la corde *proslambanomené* ou ajoutée, s'appeloit le *tétracorde hypathon* ou des principales, selon la traduction d'Albinus. Le second en montant, lequel étoit toujours conjoint au premier, s'appeloit *tétracorde meson* ou des moyennes. Le troisième, quand il étoit conjoint au second & disjoints du quatrième, s'appeloit *tétracorde synnemenon* ou des conjoints; mais quand la jonction se faisoit avec le quatrième, & par conséquent la disjonction avec le second: alors ce même troisième *tétracorde* prenoit le nom de *tétracorde diezeugmenon* ou des divisées; enfin le quatrième s'appeloit le *tétracorde hyperbolion* ou des excellentes. L'Arétin ajouta à tout cela, un cinquième

tétracorde que Meibomius prétend qu'il n'a fait que rétablir; quoi qu'il en soit, les systèmes particuliers des *tétracordes* firent bientôt place à celui de l'octave qui les contient tous.

Les cinq *tétracordes* dont je viens de parler étoient appelés *immuables*, parce que leur accord ne changeoit jamais; mais ils contenoient chacun deux cordes qui, bien qu'accordées de la même manière dans tous les cinq *tétracordes*, étoient pourtant sujettes, comme je l'ai dit, à être haussées, selon le genre, ce qui se faisoit dans tous les *tétracordes* également; c'est pour cela que ces cordes s'appeloient *mobiles*.

L'accord diatonique ordinaire du *tétracorde* formoit trois intervalles, dont le premier étoit toujours d'un demi-ton, & les deux autres d'un ton chacun, de cette manière, *mi fa sol la*.

Pour le genre chromatique, il falloit baisser d'un demi-ton la troisième corde, & l'on avoit deux demi-tons consécutifs, puis une tierce mineure *mi fa fa die-se, la*.

Enfin, pour le genre enharmonique il falloit baisser les deux cordes du milieu jusqu'à ce qu'on eût deux quarts de ton consécutifs, puis une tierce majeure: ainsi *mi mi demi-diese fa la*; ou bien, à la manière des Pythagoriciens, *mi mi diese fa & la*.

Il y avoit après plusieurs autres modifications de chaque genre qu'on pourra voir aux mots SYNTONIQUE, TONIQUE MOL, HÉMIOLIEN. (S)

TETRACTIS, (*Arithm. pythagoric.*) je ne sais comment on rendroit ce mot en françois, si ce n'est par celui de quaternaire, nombre sur lequel le fils de Pythagore composa, dit-on, quatre livres. L'amour des Pythagoriciens pour les propriétés des nombres est connu des savans. Il est vrai que les recherches des questions que présentent les rapports des nombres, supposent la plupart une théorie utile; mais il faut convenir que le foible des Pythagoriciens pour ce genre de subtilités fut extrême, & quelquefois ridicule.

Herhard Weigelius s'est imaginé que

cette *tetractis* fameuse étoit une arithmétique quaternaire, c'est-à-dire usant seulement de période de 4, comme nous employons celle de 10. Il a fait sur cela deux ouvrages, l'un intitulé *Tetractis summum tum arith. tum philos. compendium, artis magnæ sciendi, gemina radix*: l'autre, *Tetractis, tetracti Pythagoricæ respondens*, 1672, 4. Ienæ. On voit par le premier que cet écrivain entrant dans les idées pythagoriciennes, croyoit tirer de grandes merveilles de cette espece d'arithmétique; mais il est sans doute le seul qui en ait conçu une idée si fort avantageuse.

L'illustre Barow a formé une ingénieuse conjecture au sujet de cette *tetractis*, ou de ce quaternaire si fameux chez Pythagore, & qui occupa tant son fils. Il pense qu'ils avoient voulu désigner par-là les quatre parties des Mathématiques qui n'étoient pas alors plus étendues; il explique donc ainsi cette forme de serment pythagorien, *asservero per illum qui anima nostræ tradidit quaternarium*: je le jure par celui qui nous a instruit des quatre parties des Mathématiques; il y a quelque vraisemblance dans cette conjecture. *Montucla. (D. J.)*

TETRADI, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie, dans l'Anatolie, que les Turcs nomment *Cherjan-Barefir*. Elle se jette dans la mer Noire, à quarante milles de celle d'Argyropotami. (*D. J.*)

TETRADIAPASON, *en musique*, c'est le nom grec de la quadruple octave, qu'on appelle aussi *vingt-neuvième*. Les Grecs ne connoissoient que le nom de cet intervalle, car ils n'entroient point dans leur système de musique. Voyez SON, SYSTÈME, MUSIQUE, OCTAVE. (S)

TETRADITES, f. m. pl. (*Hist. eccléf.*) nom qui se donnoit autrefois à plusieurs sectes d'hérétiques, à cause d'un respect particulier qu'ils avoient pour le nombre de quatre, que l'on exprime en grec par τετρα.

Les Sabbathaires s'appeloient *Tétradites*, parce qu'ils vouloient célébrer la fête de Pâques le 14^e jour de la lune de mars, & qu'ils jeûnoient le mercredi, ou le quatrième jour de la semaine.

On appeloit de même les Manichéens & autres qui admettoient en Dieu une quaternité ou quatre Personnes au-lieu de trois. Voyez MANICHÉEN.

Les sectateurs de Pierre le Foulon portoient aussi le nom de *Tétradites* parce qu'ils ajoutoient quelque chose au trisagion pour favoriser une erreur, savoir que ce n'étoit pas le Fils, ni aucune des trois Personnes particulières de la Trinité qui eût souffert dans la passion de Notre Sauveur, mais la Divinité toute entière. Voyez TRISAGION.

Les anciens donnoient aussi le nom de *Tétradites* aux enfans qui naissent sous la quatrième lune, & ils croyoient que le sort de ces enfans ne pouvoit être que malheureux.

TÉTRADRACHME de Tyr, (*Monnoie ancienne de Tyr.*) suivant Joseph, la pièce d'argent *τέτραδραχμα* de Tyr, valoit quatre dragmes attiques; ainsi le *tétradrachme* de Tyr, étoit à-peu-près la même chose que le *statere*, ou le *ficle* des Juifs. Le cardinal Noris assure que les *tétrachmes* de Tyr, mis dans la balance, se sont trouvés de même poids que les *ficles* des Juifs. En même temps, il observe que les Tyriens & les Juifs fabriquoient, pour la facilité du commerce, des monnoies d'argent de même poids, & de même valeur.

On trouve en France au cabinet du roi, & chez des particuliers, plusieurs espèces de ces anciennes monnoies, dont il est facile de faire la comparaison. On peut voir dans le tome XXI. de l'acad. des Belles-Lettres, la description de deux de ces *tétradrachmes*, que les Antiquaires nomment *médailles*, & qui étoient dans le cabinet de M. Pellerin. Ils sont très-bien conservés, & pesent trois gros, & cinquante-un grains. En supposant qu'ils sont au même titre que l'argent qui a cours en France, le *tétradrachme* de Tyr vaut au poids cinquante-sept sols six deniers de notre monnoie actuelle. (D. J.)

TETRAËTERIS, (*Chronolog. d'Athènes.*) *τετραετηρίς*; c'étoit dans la chronologie athénienne un cycle de quatre ans, sur lequel voyez Potter, *Archæol. græc.* l. II. c. xxvj tom. I, p. 459 & suiv. (D. J.)

TRÉTRAGONE, f. m. en Géométrie, c'est une figure de quatre angles. Voyez QUADRANGULAIRE.

Cet mot est formé du grec *τετρα*, quatre, & *γωνια*, angles. Ainsi le carré, le parallélogramme, le rhombe, le trapèze, sont des figures *tétragones*. Voyez QUARRÉ, &c.

TÉTRAGONE, en Astrologie, est un aspect de deux planètes par rapport à la terre, dans lequel ces deux planètes sont distantes l'une de l'autre de la quatrième partie d'un cercle, ou 90 degrés, comme *AD*, (*Planche astron. fig. 3.*) Voyez ASPECT. L'aspect *tétragone* se marque par le caractère. □. Voyez QUADRAT. (O)

TETRAGONIA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que les autres botanistes appellent *tétragonocarpos*, dont on peut lire l'article. Voici cependant ses caractères, selon le système du savant botaniste suédois.

Le calice est composé de quatre feuilles ovales, colorées, frêlées dans les bords, & qui subsistent après que la fleur est tombée; il n'y a point de pétales; les étamines sont une vingtaine de filets chevelus, plus courts que le calice; les bassettes sont courtes; le germe du pistil est arrondi, quadrangulaire, & placé sous le réceptacle; les styles sont quatre en nombre pointus, crochus, & de la longueur des étamines; les stigmas sont alongés & blancs; le fruit est coriace & quadrangulaire; la graine est simple, osseuse, & faite en noyau oblong. Linnæi, *gen. plant.* p. 249. (D. J.)

TÉTRAGONIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Arachosie, au pied du mont Caucase; Pline, l. VI. c. xxij dit que cette ville avoit été nommée auparavant *Cartana*. (D. J.)

TETRAGONISME, f. m. (*Géom.*) c'est un terme dont quelques auteurs font usage, pour exprimer la quadrature du cercle. Voyez QUADRATURE.

TETRAGONOCARPOS, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caractères; ses feuilles sont disposées confusément; le bout du pédicule devient un ovaire sur le sommet duquel croît une

fleur ou un calice fendu en quatre, & plus rarement en cinq, ouvert & garni d'un grand nombre d'étamines qui vont au nombre de dix-huit ou vingt; l'ovaire a quatre tubes droits, & devient un fruit à quatre capsules avec une graine simple dans chacune; quelquefois le calice est sous l'ovaire & la fleur; Boerhaave en compte trois especes. (D. J.)

TETRAGRAMMATON, f. m. (*Théolog.*) du grec τετραγραμματον nom de quatre lettres; c'est ainsi qu'on appelle souvent le nom de *jéhovah*, que les Hébreux par respect ne prononcent plus. Ils disent en sa place *adonai* ou *élohim*; & quand ils parlent de ce nom sacré, ils l'appellent *schem hamphorasch*, c'est-à-dire, *nom expliqué*. Les Grecs se servent plus volontiers du mot *tétragrammaton*, qui marque les quatre lettres dont est composé le mot hébreu *jéhovah*, savoir *jod*, *hé*, *vau*, *hé*.

TÉTRAHEDRE, f. m. *terme de Géométrie*, c'est un des cinq solides, ou corps réguliers, compris sous quatre triangles égaux & équilatéraux. Voyez SOLIDE & RÉGULIER.

On peut concevoir le *tétrahedre* comme une pyramide triangulaire, dont les quatre faces sont égales. Voyez PYRAMIDE. On voit le *tétrahedre* représenté. Pl. géom. fig. 59. Voyez CORPS RÉGULIER.

Les Mathématiciens démontrent que le carré du côté du *tétrahedre* est au carré du diamètre d'une sphere, où il est inscriptible, en raison sous-sesquialtere, c'est-à-dire, comme deux est à trois; d'où il suit que le côté du *tétrahedre* est au diamètre d'une sphere, comme $\sqrt{2}$ est à $\sqrt{3}$; par conséquent ces deux lignes sont incommensurables. Chambers. (E)

TETRALOGIE, f. f. (*Poésie dram. des anc.*) on nommoit chez les Grecs *tétralogie*, quatre pieces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premières étoient des tragédies, & la quatrième satyrique ou bouffonne; le but de ces quatre pieces d'un même poëte, étoit de remporter la victoire dans les combats littéraires.

On fait que les poëtes tragiques combattoient pour la couronne de la gloire aux dionysiaques, aux lénées, aux pana-

thénées, & aux chytriques, solennités; qui toutes, à l'exception des panathénées, dont Minerve étoit l'objet, étoient consacrées à Bacchus. Il falloit même que cette coutume fût assez ancienne, puisque Lycurgue, orateur célèbre, qui vivoit à Athenes du temps de Philippe & d'Alexandre, la remit en vigueur; pour augmenter l'émulation parmi les Poëtes; il accorda même le droit de bourgeoisie à celui qui seroit proclamé vainqueur aux chytriques.

Plutarque prétend que du temps de Theſpis, qui vivoit vers la 63^e olimpiade, les poëtiques tragiques ne connoissoient point encore ces jeux littéraires, & que leur usage ne s'établit que sous Eschyle & Phrynique; mais les marbrés d'Oxford, ainsi qu'Horace, disent formellement le contraire. Il est vrai néanmoins que ces combats entre les auteurs, ne devinrent célèbres que vers la 70^e olimpiade, lorsque les Poëtes commencèrent à se disputer le prix par les pieces dramatiques qui étoient connues sous le nom général de *tétralogie*.

Il est souvent fait mention de ces *tétralogies* chez les anciens; nous avons même dans les ouvrages d'Eschyle & d'Euripide, quelques-unes des tragédies qui en faisoient partie. On y voit sous quel archonte elles avoient été jouées, & le nom des concurrens qui leur avoient enlevé ou disputé la victoire.

Les *tétralogies* les plus difficiles & les plus estimées, avoient chacune pour sujet une des aventures d'un même héros, par exemple d'Oreste, d'Ulyſſe, d'Achille, de Pandion, &c. C'est pourquoi on donnoit à ces quatre pieces un seul & même nom, qui étoit celui du héros qu'elles représentoient. La pandionide de Philoclès, & l'oreſtiade d'Eschyle, formoient quatre tragédies, qui rouloient sur autant d'aventures de Pandion & d'Oreste.

La première des tragédies qui composoient l'oreſtiade, étoit intitulée *Agamemnon*; la seconde, les *Caphores*; la troisieme, les *Euménides*. Nous avons encore ces trois pieces; mais la quatrième, qui étoit le drame satyrique, & intitulée *Protee*, ne se trouve plus. Or quoique, surtout

tout dans l'Agamemnon , il ne soit parlé d'Oreste qu'en passant, cependant comme la mort de ce prince , qui étoit pere d'Oreste , est l'occasion & le sujet des Céphores & des Euménides , on donna le nom d'*Orestide* à cette *tétralogie*.

Ælien , *hist. variar. l. XI. c. viij* , nous a conservé le titre de deux *tétralogies* , dont les pieces ont encore entr'elles quelque affinité. Il dit qu'en la *xcj* olympiade, dans laquelle Exainete d'Agrigente remporta le prix de la course , un certain Xénoclès , qui lui étoit peu connu , obtint le prix de *tétralogie* contre Euripide. Le titre des trois tragédies du premier étoit *Œdipe* , *Lycaon* & les *Bacchantes* , suivies d'*Athamas* , drame satyrique. Vous voyez que ces trois pieces , quoique tirées d'histoires différentes , rouloient cependant à-peu-près sur des crimes de même nature. *Œdipe* avoit tué son pere , *Lycaon* mangeoit de la chair humaine , & les *Bacchantes* écorchoient quelquefois leurs propres enfans. On peut dire la même chose de la *tétralogie* d'Euripide , dont la première tragédie avoit pour titre *Alexandre* ou *Pâris* , la seconde *Palamede* , & la troisième *les Troyennes* ; ces trois sujets avoient tous rapport à la même histoire , qui est celle de Troie.

Les poètes grecs faisoient aussi des *tétralogies* , dont les quatre pieces rouloient sur des sujets différens , & qui n'avoient ensemble aucun rapport direct ou indirect. Telle étoit une *tétralogie* d'Euripide , qui comprenoit la *Médée* , le *Philoctète* , le *Dictys* & les *Moissonneurs* ; telle étoit encore la *tétralogie* d'Eschyle , qui renfermoit pour quatre pieces , les *Phynées* , les *Perfes* , le *Glaucus* & le *Prométhée*.

Le scholiaste d'Aristophane observe qu'Aristarque & Apollonius , considérant les trois tragédies séparément du drame appelé *satyre* , les nomment des *trilogies* , τριλογία ; parce que les satyres étant d'un genre comique , n'avoient aucune relation , soit pour le style , soit pour le sujet , avec les trois tragédies qui étoient le fondement de la *tétralogie*. Cependant dans les ouvrages des anciens tragiques il est parlé de *tétralogie* , & jamais de *trilogie*.

Tome XXXIII.

Sophocle , que les Grecs nommoient le pere de la tragédie , en connoissoit sans doute d'autant mieux la difficulté , qu'il avoit plus approfondi ce genre d'écrire. C'est peut-être par cette raison , que dans les combats où il disputa le prix de la tragédie avec Eschyle , Euripide , Chærilus , Aristée & plusieurs autres poètes , il fut le premier qui commença d'opposer tragédie à tragédie , sans entreprendre de faire des *tétralogies*.

On peut compter Platon parmi ceux qui en avoient composé. Dans sa jeunesse , ne se trouvant point de talent pour les vers héroïques , il prit le parti de se tourner du côté de la tragédie. Déjà il avoit donné aux comédiens une *tétralogie* , qui devoit être jouée aux prochaines dionysiaques ; mais ayant par hasard entendu Socrate , il fut si frappé de ses discours , que méprisant une victoire qui n'avoit plus de charmes pour lui , non-seulement il retira sa piece , mais il renonça au théâtre , & se livra entièrement à l'étude de la philosophie.

Mais les combats entre les poètes tragiques devinrent si célèbres , que peu de temps après leur établissement , Thémistocle , en ayant donné un , dans lequel Phrynicus fut couronné ; ce grand capitaine crut devoir en immortaliser la mémoire , par une inscription qui est venue jusqu'à nous.

La *tétralogie* d'Euripide , dont nous avons parlé ci-dessus , fut jouée dans la 87^e olympiade , sous l'archonte Pythiodore , & l'auteur ne fut couronné que le troisième ; car on ne decernoit dans tous les combats littéraires que trois couronnes. On fait qu'elles étoient de feuilles d'arbre , comme celles des combats gymniques ; mais quelle autre récompense eût-on employée , si l'on considère la qualité des concurrens qui étoient quelquefois des rois , des empereurs , des généraux d'armée , ou les premiers magistrats des républiques. Il s'agissoit de flatter l'amour propre des vainqueurs , & l'on y réussit par là merveilleusement. Aussi les poètes couroient après ces sortes de couronnes avec une ardeur dont nous n'avons point d'idée. Quand Sophocle , tout jeune , donna sa

A a

premiere piece, la chaleur des spectateurs qui étoient partagés entre lui & ses concurrents, obligea Cimon d'entrer dans le théâtre avec ses collegues, de faire des libations à l'honneur des dieux, de choisir pour juges dix spectateurs choisis de chaque tribu, & de leur faire prêter le ferment avant qu'ils adjugeassent la couronne. Plutarque ajoute, que la dignité des juges échauffa encore l'esprit des spectateurs & des combattans; que Sophocle fut enfin déclaré vainqueur, & qu'Eschyle qui étoit un de ses rivaux, en fut si vivement piqué, qu'il se retira en Sicile, où il mourut peu de temps après.

Les Romains n'imiterent jamais les *tétralogies* des Grecs, vraisemblablement par la difficulté de l'exécution. Il arriva même dans la suite chez les Grecs; soit que les génies se fussent épuisés, soit que les Athéniens eussent conservé un goût continu pour les ouvrages de leurs anciens poëtes tragiques; il arriva, dis-je, qu'on permit aux auteurs qui leur succéderent, de porter au combat les pieces des anciens poëtes corrigées: Quintilien assure que quelques modernes, qui avoient usé de cette permission sur les tragédies d'Eschyle, s'étoient rendus, par ce travail, dignes de la couronne; & c'est peut-être aussi la seule à laquelle nous pouvons aspirer. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

TETRAMETRE, f. masc. (*Littérat.*) dans l'ancienne poésie grecque & latine. C'étoit un vers iambe composé de quatre piés. Voyez **IAMBIQUE**.

Ce mot est formé du grec τετρα quatre, & de μετρον, mesure. On ne trouve de ces vers que dans les poëtes comiques, comme dans Térence.

TETRAO, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom donné par Linnæus au genre d'oiseaux de l'ordre des poules; leurs caractères distinctifs sont d'avoir à chaque pié quatre orteils, les paupieres nues & chargées de tubercules charnus. De ce genre sont les phaisans, la perdrix, la caille, &c. Linnæi, *syft. nat.* p. 48.

TETRACION, f. m. terme d'Eglise, nom qu'on donne dans l'Eglise grecque à un hymne que l'on y chante le samedi; on la nomme ainsi, parce qu'elle est com-

posée de quatre parties; le mot même l'indique; τετρα signifie quatre, & αδον chant. (*D. J.*)

TETRAPETALE, FLEUR, (*Bot.*) c'est une fleur composée de quatre pétales ou feuilles colorées, que les Botanistes appellent *pétales*, posées autour du pistil. Selon M. Ray, les fleurs *tétrapétales* constituent un genre particulier de plantes. M. de Justieu les appelle *polypétales à quatre pieces*, & en fait aussi un genre à part. (*D. J.*)

TETRAPHARMACUM, f. m. (*Pharmacie.*) en général, signifie un remède composé de quatre sortes de drogues.

Ce mot est formé de τετρα quatre, & φαρμακον, drogue ou remède.

On a donné ce nom à l'onguent basilic. Voyez **ONGUENT**.

TETRAPHOE, f. f. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée, à une plante dont ils usent en décoction pour les cours de ventre; cette plante croît aussi dans le Malabar, & sa racine est employée pour les hémorrhoides; les Malabares nomment cette plante *wellia cadavalli*; Petiver l'appelle en botaniste *xantium malabaricum capitolis lanuginosis*, & la range parmi les especes de gloutcron. Sa tige est ligneuse, rameuse & cotonneuse. Ses feuilles sont attachées par paires sur de courtes queues, velues dans leur primeur, & devenant ensuite rudes & âpres. Les fleurs naissent en bouquets, & sont composées de pétales d'un beau verd, à étamines écarlates; ces fleurs tombent facilement, & se changent ensuite en un fruit ligneux, tout hérissé de picquans doux & crochus; ils sont semblables à nos grateculs, ou fruits d'ég'antiers, mais d'un tiers moins gros. *Philos. transf.* n°. 232. (*D. J.*)

TETRAPHYLIA, (*Géog. anc.*) lieu de la Macédoine, dans l'Athamanie. Tite-Live, l. XXXVIII. c. j. nous apprend que c'est dans ce lieu que l'on gardoit le trésor royal.

TETRAPES, f. m. pl. (*Hist. ecclésiastique.*) en termes d'histoire ecclésiastique, signifient la bible rangée par Origène sur quatre colonnes, dans chacune desquelles étoit une version grecque différente; sa-

voir, celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des septante, & celle de Théodotion. Voyez BIBLE.

Ce mot est formé du grec τετραπλος, quadruple.

Sixte de Siene confond ces tétraples avec les hexaples : quoique ces deux ouvrages soient différens, & que le premier ait été fait sur le second en faveur de ceux qui ne pouvoient pas se procurer celui-ci. Voyez HEXAPLES.

Quelques auteurs sont d'opinion que les tétraples n'avoient point cet ordre que nous venons de leur donner, & que la version des septante étoit rangée dans la première colonne : mais S. Epiphane dit expressement le contraire, & il place cette version dans la troisième : il rapporte même la raison pour laquelle Origene l'a placée dans cet endroit ; savoir, parce qu'il convenoit de mettre la meilleure version au milieu, afin qu'il fût plus aisé au lecteur de confronter avec elle les autres versions, & de les corriger où elles pouvoient être fautives.

Cependant Baronius dans ses annales, & sur l'année 231, prétend que la version des septante occupoit la troisième colonne dans les hexaples, mais qu'elle tenoit la première dans les tétraples, quoique S. Epiphane lui donne la même place dans ces deux ouvrages.

TETRAPOLE, (Géog. anc.) nom grec qui signifie quatre villes, & que l'on a donné à diverses contrées où se trouvoient quatre villes qui avoient quelque relation ensemble.

Tetropolis Attica, tétrapole de l'Attique ; on appeloit ainsi une contrée au septentrion de l'Attique, où étoient quatre villes bâties par Xuthus, pere d'Ilo, dans le temps qu'il regnoit dans ce quartier de la Grece. Ces quatre villes étoient, selon Strabon, l. VIII. p. 383.

Oenoë, Marathon, Probalinthus, Tricorython.

Festus dans l'interprétation qu'il donne du mot quadrurbs, semble reconnoître une autre Tétrapole de l'Attique : Quadrurbem, dit-il, Athenas, Attius appellavit, quod scilicet ex quatuor urbibus in unam domicilia

contulerunt, Eraurone, Eleusine, Pireæo, Sunion ; ni Meursius, ni Cellarius, geogr. ant. l. II. c. xiiij. ne font aucune difficulté de dire que Festus s'est trompé grossièrement dans cette explication ; car, outre qu'il est faux qu'Athènes ait été composée précisément de ces quatre villes, il n'est pas vrai qu'Attius, par le mot Quadrurbs, entende la ville d'Athènes : il ne veut parler que des quatre villes qui composoient la Tétrapole de l'Attique.

Tetropolis Dorica, contrée de la Grece, dans la Doride. Les Doriens, dit Strabon, l. IX. p. 427, habitoient entre les Etoliens & les Aénéinanes, & leur pays s'appeloit Tétrapole, à cause qu'il y avoit quatre villes. Cette Tétrapole, ajoute-t-il, passe pour avoir donné l'origine à tous les Doriens. On nommoit ses quatre villes :

Erineus, Boium, Pindus, Cytinium.

Tetropolis Syria, contrée de la Syrie ; qui renfermoit quatre villes principales ; savoir, Antioche, Séleucie, Apemée, Laodicée, Strabon, liv. XVI. p. 749. qui fait mention de cette Tétrapole, dit que ces quatre villes étoient appelées sœurs, à cause de leur concorde. Elles avoient eu toutes quatre le même fondateur, (D. J.)

TETRAPYRGIA, (Géog. anc.) ville de la Cilicie, ou selon Ptolomée, l. V. c. vj. de la Cappadoce, dans la Garfaurie. (D. J.)

TETRARQUE, (Critiq. sacrée & Littérat.) τετραρχος ; ce mot grec signifie proprement celui qui gouverne la quatrième partie d'un état. Hérode le tétrarque ouït la renommée de Jesus. Math. xiv. 1. Cet Hérode, dont parle l'Écriture, étoit Antipas, fils du fameux Hérode, qu'Auguste avoit gratifié de la quatrième partie du royaume de son pere, sous le nom de tetrarchiæ. il en avoit donné une seconde à Philippe, avec la même qualité de tétrarque ; & les deux autres à Archélaüs ; sous le titre d'ethnarque, qu'Hérode porte aussi sur les médailles ; cependant il est nommé roi, au vers. 9. quoiqu'il n'eût point cette dignité, & que ce fût pour l'avoir ambitionnée qu'il se perdit ; mais

les Latins donnoient eux-mêmes le titre de rois aux *tétrarques*, comme il paroît par l'oraison de Cicéron pour Déjotarus, qui n'étoit que *tétrarque*. Les Hellénistes abusoient aussi de ce titre, & le prodiguoient même aux gouverneurs de province, comme on le voit *I. des Macch. ch. j. (D. J.)*

TETRAS, PIERRE DE, (*Hist. nat.*) Théophraste dit qu'aux environs de *Tétras* en Sicile, vis-à-vis de Liperò, on trouvoit des pierres que l'action du feu rendoit poreuses. Cette pierre nous est actuellement inconnue, aussi-bien que l'endroit où elle se trouvoit; sur quoi M. Hill remarque qu'il seroit avantageux de connoître une pierre qui jeteroit un grand jour sur la nature de la pierre-ponce. Voyez le *Traité des pierres* de Théophraste, avec les notes de Hill.

TETRASPASTON, f. m. en *Mécanique*, c'est une machine composée de quatre poulies. Voyez **POULIE**.

Ce mot est grec τετρασπαστων, qui vient de τετρα, quatre, & σπασω, je tire. Voyez **MOUFFLE**.

TETRASTIQUE, (*Belles-Lettres.*) quatrain, stance, épigramme, ou autre petite piece de quatre vers. Voyez **QUATRAIN**.

TETRASTÆCHON, f. m. (*Hist. nat. Bot. anc.*) ce mot, dans Théophraste, & autres auteurs grecs, est employé pour désigner une plante, un fruit qui a τετραστέχων, quatre rangs de grains dans ses cellules; c'est une expression empruntée des mots τετραστέχων, usités dans les danses qui étoient composées de plusieurs bandes de danseurs, qu'on nommoit τεταχτοι, *stachi*, & chaque bande étoit formée d'un certain nombre de personnes qui faisoient ensemble les mêmes mouvemens. Pline trouvant dans la description de l'éronymus de Théophraste, le mot *tétrastæchon*, l'a supposé synonyme à *tétragonon*, & a traduit ce mot par *graine de forme quadrangulaire*; mais il est bien évident que *tétrastæchon* ne signifioit point un fruit contenant des graines quarrées, mais un fruit qui renfermoit dans ses loges quatre *stæchi*, ou suite de graines; tel étoit l'éronymus des Grecs, qui avoit une gousse semblable à celle du

sésame, pour renfermer ses graines; il suit de-là que l'éronymus de Théophraste n'est point la plante que les modernes nomment *fusain*, & que c'est Pline qui nous a jeté dans l'erreur par sa méprise & sa fausse interprétation du mot grec. (*D. J.*)

TETRASTYLE, f. m. en terme d'ancienne *Architecture*, est un bâtiment, & particulièrement un temple à quatre colonnes de front. Voyez **TEMPLE**.

Ce mot est formé du grec τετρα, quatre, & de στήλη, colonne.

TETRATONON, f. m. en *Musique*, c'est le nom grec d'un intervalle de quatre tons, en autant de degrés, lequel s'appelle aujourd'hui *quinte superflue*. Voyez **QUINTE**. (*S*)

TETREUMA, f. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée à une espèce de buisson très-commun dans leur pays. Petiver le nomme *arbor guineensis*, *laurustini facie*, à cause de sa grande ressemblance au buisson que nous appelons *laurier-tin*. Ses feuilles sont opaques, roides, larges de plus d'un pouce, & longues de deux pouces & demi; elles sont placées alternativement sur la tige, & attachées à de courtes queues; les fleurs naissent du milieu des feuilles, & forment des bouquets comme celles du *laurier-tin*. Les naturels de Guinée sechent les feuilles de cet arbrisseau, les pulvérisent, les humectent ensuite de quelque liqueur, & les appliquent en fomentation pour guérir les panaris. (*D. J.*)

TETRICUS - MONS, (*Géog. anc.*) ou *Tetrica rupes*, montagne d'Italie, dans la Sabine, ou du moins aux confins des Sabins, selon Pline, *LIII. c. xij.* Virgile parle de cette montagne, *Enéide, l. VII. v. 713.*

Qui tetricæ horrentes rupes, montemque severum

Carperiamque colunt.

Cette montagne étoit très-escarpée; c'est aujourd'hui, selon Holsten, l'affreux sommet de rochers qui est entre la montagne de la Sibylle & Ascoff, & qui do-

mine sur tous les autres sommets de l'Apennin.

TETRIPPA, (*Littér.*) c'étoient des chars élevés sur des arcades, comme on le voit encore sur plusieurs médailles; on peut traduire ce mot par *arc de triomphe*. Cicéron dans une de ses lettres à Atticus, *lib. V epist. 20.* lui mande que les peuples de ses départemens d'Asie, auroient bien voulu lui élever des statues; des temples des arcs de triomphe, *ἑθροῖα* mais qu'il ne le souffrit point, s'étant contenté des remerciemens publics. (*D. J.*)

TÊTU, *f. m.* (*Maçonnerie.*) outil de maçon qui sert à démolir les anciens ouvrages de maçonnerie. C'est une espece de gros marteau, dont la tête qui est fort large par un bout, se termine en pointe par l'autre extrémité; le manche qui est de bois est long & fort à proportion, ordinairement de plus de vingt pouces de longueur. Le *têtu à arrête*, qui sert aussi aux maçons pour la démolition des bâtimens, est propre à briser & rompre les pierres qui sont trop dures, & qui résistent au *têtu* commun; c'est une espece de masse de fer, dont les deux bouts, qui chacun se séparent en deux coins, en forme de dents, sont tranchans & fort acérés; il n'a guere que huit à dix pouces de longueur, mais il est fort épais; son manche est plus long qu'au *têtu* ordinaire, pour lui donner plus de coup. Le *têtu à limosin*, qu'on nomme aussi un *gurlet*, tient des deux *têtu*s dont on vient de parler; il a la tête fendue d'un côté, comme le *têtu à arrête*, & est pointu de l'autre, comme le *têtu* commun. (*D. J.*)

TÊTUAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique au royaume de Fez, sur la riviere de Cus, à une lieue de la côte de la mer. Elle est ancienne & commandée par un château; c'est une des plus agréables villes de la Barbarie. Les Juifs y sont en assez grand nombre, & y font un bon commerce. *Long. 12. 20. lat. 35.* (*D. J.*)

TETUS, ou **TÆTOIE**, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Tartarie moscovite, à la droite de la riviere de Zerdik, qui est un bras de la grande riviere de Kama. Cette ville est sur une haute montagne, & est à cent vingt werstes, ou vingt-quatre

lieues d'Allemagne, de Casan. *Long. 70. 24. lat. 55. 12.* (*D. J.*)

TETY-POTE-IBA, *f. m.* (*Hist. nat. Bot. exot.*) en latin *vitis arbusiva Pisonis*; cette plante est, dit-on, produite par la fiente d'oiseaux, appelés *telyns*, déposée près des orangers, avec lesquels elle s'unit étroitement, & croissant par-dessus, les fait mourir.

Avec les racines & les branches écrasées ensemble, & frites dans de l'huile commune, on fait un remede pour les enflures de jambes. Ray, *histoire, plante.* (*D. J.*)

TEUCHITES, *f. m.* (*Hist. nat. Bot. anc.*) nom donné par quelques anciens botanistes au *schœnanthe*, ou *jonc odorant*; le mot *teuchites* n'étoit originairement qu'une épithete qu'on ajoutoit au nom de *schœnanthe*, pour désigner un endroit d'où l'on en tiroit une espece particuliere; mais les écrivains qui suivirent, donnerent ce nom comme étant celui de la plante même. Dioscoride dit que le *schœnanthe* de Babylone, s'appeloit *teuchites*, & Pline donne avec raison le nom *teuchites* au *schœnanthe* de Nabata en Arabie. Il y avoit pour mieux dire une ville nommée *Teuchis*, en Egypte, sur les confins de l'Arabie; & les géographes parlent aussi d'un lac situé au voisinage de cette ville. C'étoit probablement dans ce lac que naissoit le *schœnanthe*, ou *jonc odorant*; de-là, on le portoit à *Teuchis*, où il étoit vendu sous le nom de la ville qui en faisoit le commerce. (*D. J.*)

TEUCRIUM, *f. m.* (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont les étamines occupent la place de la levre supérieure; la levre inférieure est divisée en cinq parties, celle du milieu est la plus grande & concave comme une cuiller; les quatre autres sont placées par paire au sommet de la fleur; le calice est en forme de cloche, il tient comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il est entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE.**

TEVERONNE, **LE**, (*Géogr. mod.*)

riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Sa source est au mont de Trevi, vers les frontieres de l'Abruzze ultérieure, d'où il coule entre la Sabine & la campagne de Rome, & se dégorge à la Cascata, presque à égale distance de Rome & de Castell Giubileo. Il s'appelloit anciennement *Anio*, & venoit des confins des Herniques, traversoit le pays des Eques, séparoit les Sabins des Latins, & joignoit le Tibre un peu au-dessus de Rome, après avoir passé à Varia & à Tibur. Cette riviere, dit-on, fut appelée *Anio*, d'Anius, roi des Toscans, qui s'y précipita de desespoir, pour n'avoir pu atteindre un certain Cethegus qui lui avoit enlevé sa fille. (D. J.)

TEVERTIN, f. m. (Archit.) pierre dure, rousâtre ou grisâtre. C'est la meilleure pierre qu'on ait à Rome. (D. J.)

TEVERTON, (Géogr. mod.) ville à marché d'Angleterre, dans le Devonshire, sur la riviere d'Ex, & à douze mille d'Exeter. Elle députe au parlement. Long. 14. 20. lat. 50. 48. (D. J.)

TEUGUE, f. m. (Marine.) espece de gaillard que l'on fait à l'arrière du vaisseau, pour le garantir de l'injure du temps.

TEUMESSUS, (Géogr. anc.) montagne & village de la Bœotie. L'un & l'autre étoit, selon Pausanias, l. IX. c. xix. sur la voie militaire, & il ajoute que c'est le lieu où Jupiter cacha Europe. On y voyoit un temple dédié à Minerve techlinienne; mais la statue de la déesse n'y étoit point. Strabon, l. IX. pag. 409, met *Teumessus* dans le territoire de Thebes. (D. J.)

TEURERT, (Géogr. mod.) petite ville ou bourgade d'Afrique, au royaume de Fez, sur le haut d'une montagne, proche la riviere de Za. (D. J.)

TEURIOCHÆMÆ, (Géogr. anc.) peuples de la Germanie; Ptolomée, liv. II. c. xj. les place au nord des monts Sudetes. Quelques-uns pensent que ce sont les habitans de la Thuringe. (D. J.)

TEURNIA, (Géogr. anc.) ville du Norique, au midi du Danube, selon Ptolomée, l. II. c. xiv. qui la marque entre Virunum & Idunum. Plin, l. III.

c. xxiv. nomme aussi *Teurnia* entre les villes du Norique. Les modernes ne conviennent pas sur la situation précise de cette ville. Il y en a qui veulent qu'elle ait été sur le lac de Chimsée dans la Baviere, parce qu'on y a trouvé une ancienne inscription où il est fait mention de cette ville.

L. *Terentio vero*

II. *Viro Teurn.*

Pr. Jur. Dic.

D'autres, comme Cluvier & le P Har-douin, la cherchent en Carinthie, sur le bord du Drave, dans l'endroit où est aujourd'hui Villach, situation qui s'accorde assez avec celle que Ptolomée donne à l'ancienne *Teurnia*. (D. J.)

TEUTATES, f. m. (Religion gauloise.) dieu des anciens gaulois qui, selon M. Huet, étoit le dieu Mercure de ce peuple; ce même dieu, ajoute-t-il, étoit honoré par les Germains sous le nom de *Wodan* ou de *Godan*. Voyez aussi THEUTHATES, qui est, je pense, la meilleure orthographe. (D. J.)

TEUTHEA, (Géogr. anc.) bourgade du Péloponnèse. Strabon, l. VIII. pag. 342, dit qu'on en avoit fait la ville Dyma, & qu'on y voyoit un temple dédié à Diane Némidienne. (D. J.)

TEUTHRANIA, (Géogr. anc.) contrée & ville de l'Asie mineure, dans la Mysie. Plin, l. V. c. xxx. prétend que le Caïcus prenoit sa source dans cette région. La ville qui donnoit le nom à la contrée, étoit à plus de soixante & dix stades de Pitana & d'Elœa, en tirant vers Pergame. Etienne le géographe dérive le nom de cette ville, de Teuthrane qui régna sur les Mysiens & sur les Ciliciens. *Teuthrania* est encore une ville de la Galatie, que le périple d'Arien marque entre Ægiali & Carambis, à 90 stades du premier de ces lieux, & à 120 stades du second. (D. J.)

TEUTHRONE, (Géogr. anc.) ville du Péloponnèse, sur le golfe de Laconie. Ptolomée, liv. III. c. xvj. la marque entre Cœne & Las. Pausanias dit qu'en descendant du Pyrrhicus à la mer, on

trouve la ville de *Teuthrone*, & que *Teuthrus* athénien en étoit regardé comme le fondateur. On rendoit dans cette ville un culte particulier à Diane Ifforienne. Il y avoit une fontaine appelée *Naias*, & l'on comptoit cent cinquante stades de *Teuthrone* à l'extrémité du promontoire *Tænarum*. (*D. J.*)

TEUTOBURGENSIS SALTUS, (*Géog. anc.*) bois ou forêt de la Germanie, entre l'Ems & la Lippe, selon Tacite, *annal. cap. l.* Ce bois est fameux par la défaite des Romains sous *Quintilius Varus*, & par la victoire qu'y remporta Charlemagne sur les Saxons. Le nom moderne est *Teuteberg*, c'est une forêt auprès de laquelle il y a encore aujourd'hui un lieu nommé *Winfeldt*, c'est-à-dire, *le champ de la victoire*.

Ce quartier s'étend l'espace de quatre cens pas en longueur, & de deux cens en largeur, jusque près de la forteresse de *Falckenburg* & de la petite ville de *Horn*, sur le chemin de *Paderbon* à *Bylfeld* & à *Munster*. Quelques-uns lui donnent une plus grande étendue, & y comprennent plusieurs montagnes & diverses forêts; mais il est constant que *Teutoburgensis Saltus* est proprement ce qu'on nomme aujourd'hui *la forêt de Dethmold*, qui tire son nom de la ville de *Dethmold*, comme l'ancien *Teutoburgensis Saltus* tiroit le sien de *Teutoburgum*, qui est aujourd'hui *Dethmold*. (*D. J.*)

TEUTOBURGIUM, (*Géog. anc.*) ville de la basse Panonie; selon *Ptolomée*, qui, *l. II. c. vxj.* la place sur le Danube, entre *Lugionum* & *Cornacum*. Le nom de *Teutoburgium* semble dire que cette ville avoit été bâtie par les *Teutons*. (*D. J.*)

TEUTONIQUE, (*Hist. mod.*) ce qui regarde les *Teutons*, ancien peuple d'Allemagne qui habitoit les côtes le long de l'Océan germanique.

La langue *teutonique* ou le tudesque est l'ancien idiome de l'Allemagne, qui est mis au rang des *meres-langues*. Voy. **LANGUE & MERE-LANGUE**.

La langue *teutonique* s'appelle aujourd'hui *l'allemand*, & on le distingue en haut & en bas allemand.

Le premier a deux dialectes considérables, savoir 1°. le scandien, le danois, ou peut-être le gothique; de ce ressort sont les langues qu'on parle en *Danemarck*, en *Norwege*, en *Suede*, & en *Ysland*; 2°. le saxon qui a pour dialectes les différens idiomes des Anglois, des Ecoffois, des Frisons, & de ceux qui habitent le côté septentrional de l'Elbe. Voy. **ANGLOIS, &c.**

Le bas allemand ou le flamand est la langue des Flamands, Brabançons, Hollandois & autres peuples des *Pays-Bas*. Voyez **FLAMAND**.

TEUTONIQUE, ordre, (*Hist. des ordres milit. relig.*) bientôt après l'établissement des Hospitaliers & des Templiers, un nouvel ordre naquit encore vers l'an 1190 en faveur des pauvres Allemands abandonnés dans la *Palestine*, & ce fut l'ordre des moines *Teutoniques*, qui devint après une milice de conquérans.

Des particuliers allemands fonderent cet ordre pendant le siège d'Acres, & *Henri Valpot* en ayant été nommé le chef, bâtit après la prise d'Acres, une église & un hôpital qui fut la première maison de l'ordre. Le pape *Calixte III* en confirma l'institution en 1192, & accorda aux chevaliers tous les privilèges dont jouissoient les Templiers & les Hospitaliers de saint Jean de *Jerusalem*; mais à condition qu'ils seroient soumis aux patriarches, & qu'ils paieroient la dîme de tous leurs biens. L'habit de l'ordre étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire.

Conrad, duc de *Suabe* appela les freres *Teutoniques* en *Prusse* vers l'an 1230, pour soutenir les chevaliers de *Dobrin* qu'il avoit fondés, & leur assigna en pleine propriété tout le territoire de *Culm*.

Ils devinrent extrêmement puissans sous leur quatrième grand-maître, *Hermand de Salza*; ils conquièrent la *Prusse*, y bâtirent les villes d'*Elbing*, de *Marienburg*, de *Thorn*, de *Dantzic*, de *Konigsberg*, & quelques autres. Ils fournirent aussi la *Livonie*. Leur nom de freres se changea en celui de seigneurs, & comme tel *Conrad Wallerod* ayant été nommé

grand-maître de l'ordre, se fit rendre les honneurs qu'on rendoit aux plus grands princes.

Quelque temps après la division s'étant mise dans l'ordre, les rois de Pologne en profitèrent; la Prusse se révolta, & Casimir IV reçut les chevaliers à hommage. Enfin Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de cet ordre, quitta la religion romaine, renonça à sa dignité de grand-maître, soumit la Prusse, & en chassa le petit nombre de chevaliers qui ne voulurent pas imiter son exemple, & suivre sa profession de foi. Ceux-ci se retirèrent à Mergentheim, ou Mariendal en Franconie, qui leur appartient encore.

C'est par cet événement que l'ordre teutonique si riche & si puissant, qui a possédé en toute souveraineté la Prusse royale & la ducal, la Livonie, les duchés de Curlande & de Semigal, se trouve n'avoir présentement que quelques commanderies qui suffisent à peine à l'entretien du grand-maître & d'une poignée de chevaliers.

Vessélius dit dans ses annales, que dans le temps que l'ordre teutonique jouissoit de sa splendeur, il avoit 28 commandeurs (& il a oublié dans ce nombre le grand hospitalier, le drapier & le trésorier) 46 commandeurs de châteaux, 81 hospitaliers, 35 maîtres de couvens, 65 celliers, 40 maîtres d'hôtel, 35 proviseurs, 18 pannetiers, 39 maîtres de la pêche, 93 maîtres de moulins, 700 simples frères qui pouvoient aller en compagnie, 162 prêtres ou frères de chœur, 200 ser viteurs.

Pierre de Dusbourg, prêtre de cet ordre, en a écrit toute l'histoire dans sa chronique de Prusse réimprimée par Hartknock avec des notes; on peut consulter cet ouvrage. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TEUTONS, LES, (*Géog. anc.*) *Teutones*, peuples de la Germanie anciennement alliés des Cimbres, & avec lesquels ils paroissent n'avoir fait pendant quelque temps qu'un même peuple. Leur nom se trouve dans la plupart des auteurs anciens, quoique sur une différente orto-

graphie, les uns écrivant *Teutones*, les autres *Teutoni*, *Theutones*, *Thenoni* ou *Theotoni*. L'origine de ce nom n'est pas certaine. Ils pouvoient l'avoir pris de celui de leur dieu *Teut* ou *Theus*, & que d'autres nomment *Theutus* ou *Teutas*, à moins qu'on ne dise qu'ils avoient eux-mêmes donné leur nom à leur dieu, comme ils le donnerent à toute la nation des Germains.

Ces peuples sont connus des anciens écrivains long-temps avant que les Cimbres & les *Teutons* inondassent les provinces romaines; mais ils sont connus sous un autre nom. On les appeloit *Codani* ou *Godani*, ce que prouvent les noms de *Codani-sinus* & de *Codania insula*, où étoit la demeure des *Teutons*, comme l'a fait voir Spener dans sa notice de l'ancienne Germanie, l. V c. ij.

Pithéas de Marseille est le premier qui fasse mention des *Teutons*, suivant le témoignage de Pline, l. XXXVII. c. ij. Pomponius Mela dit que les *Teutons* habitoient l'île *Codanonia*, que l'on prend assez communément pour l'île de Zélande dans la mer Baltique. Ptolomée, l. II. c. ij. place des *Teutonari* entre les Saxons & les Sueves, & des *Teutones* entre les *Pharadoni* & les Sueves; mais M. Spener croit que ces *Teutonari* & ces *Teutones* sont le même peuple, ou que les *Teutonari* étoient une colonie des *Teutons* qui s'étoit établie dans le continent de la Germanie.

Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que les *Teutons* & les Cimbres, avant que d'entreprendre leur grande expédition que l'habileté de Marius fit avorter, envoyèrent de fortes colonies dans le continent voisin des îles & du Cherfonèse cimbrique, où fut leur première demeure. On ne fait pas le temps de ces migrations; on voit seulement dans les auteurs, que non-seulement des corps d'armées de ces deux nations se répandoient en divers pays, mais qu'en quelque maniere des peuples entiers ayant avec eux leurs femmes & leurs enfans, se mettoient en campagne tous les printemps, pillotent les contrées par où ils passaient,

passoient, & s'arrêtoient l'hiver dans des camps.

Il ne faut pas demander après cela comment une armée qui couroit de pays en pays, pouvoit se soutenir & se perpétuer. Outre que des petits peuples pouvoient se joindre à eux pour partager la gloire & le butin, comme nous trouvons que les Ambrons, les Teugènes & les Tigurins s'y joignirent. Après qu'ils eurent été défaits par Marius, les débris de leur armée put retourner dans leur ancienne demeure: du moins voyons-nous que du temps de Ptolomée il y avoit encore des *Teutons* sur la côte septentrionale de la Germanie & du golfe Codanus; mais dans la suite, si on s'en tient aux historiens romains, qui connoissent à peine le nom des *Teutons*, ces peuples ne firent plus de figure dans le monde. Il est à croire pourtant qu'ils se signalèrent par la piraterie; & qu'ils s'associerent avec les Saxons & les Danois. Il y en a qui veulent que les Saxons & les *Teutons* fussent le même peuple, qui dans le moyen âge se fit encore connoître sous des noms différens, comme ceux de *Danois* & de *Normands*. (D. J.)

TEUZAR, (*Géog. mod.*) & par M. de Lile *Touzera*, ville d'Afrique, en Barbarie, dans le Bilédulgid. Elle étoit autrefois considérable; mais elle a été ruinée par les Mahométans, quand ils entrèrent en Afrique. Les habitans subsistent du seul commerce des dattes. (D. J.)

TEWKSBUURY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre, en Gloucester-Shire, au confluent de l'Avon & de la Saverne, à neuf milles au nord de Gloucester. Elle fait un commerce considérable en manufactures de draps. Elle députe au parlement, & a droit de marché public. On croit que c'est la *Theocuria* des anciens. Long. 15. 30. latit. 51. 48. (D. J.)

TEXALI & VENICONTES, (*Géog. anc.*) peuples de la grande Bretagne, selon Ptolomée, l. II. c. iij. On croit que le pays qu'ils habitoient, est aujourd'hui le Northumberland. On remarquoit dans ce pays un promontoire situé entre l'embouchure du *Celnius* & celle du *Diva*. Ce

Tome XXXIII.

promontoire se nomme à présent *Buckhamnefs*. (D. J.)

TEXEL, ILE DE, (*Géog. mod.*) par les François *Tessel*, île des Pays-Bas, dans la Nord-Hollande, à l'embouchure du Zuiderzée. Cette île est petite, mais une des plus connues du monde par le grand nombre de navires qui entrent dans le Zuiderzée, ou qui en sortent. Elle a de puissantes digues & d'une grande hauteur. Son port est bon & vaste. Il y a une forteresse sur la côte méridionale, qui sert de défense à Amsterdam, dont elle est à dix-huit lieues. C'est au *Texel* que s'assemblent ordinairement les vaisseaux, afin d'attendre le vent, & partir de compagnie. Auprès de la forteresse il y a un gros bourg & six villages. (D. J.)

TEXOCTLI, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *arbor texocclifera, mexicana*, de Nieremberg; c'est un arbre de grandeur modérée, qui croît sans culture aux lieux montagneux du Mexique. Il est garni d'une infinité de piquans & de feuilles pareilles à celles de nos pommiers, avec cette différence qu'elles sont plus rudes & dentelées. Les pommes qu'il donne, ressemblent aux nôtres, mais elles sont seulement de la grosseur d'une châtaigne, jaunes & extrêmement dures, lorsqu'elles sont vertes. Elles deviennent très-molles en mûrissant, & acquièrent un goût désagréable qui ne laisse pas de plaire aux habitans. Chaque pomme contient trois semences semi-lunaires distinguées par deux angles & une côte, & aussi dures qu'un caillou. Les Mexiquains laissent bien mûrir les pommes de cet arbre, après quoi ils les arrosent avec de l'eau de nitre pour les conserver. Ray, *hist. plant.* (D. J.)

TEXTE DE L'ÉCRITURE, (*Théologie.*) c'est ce qu'on lit dans l'Écriture, ce que la suite des caractères, soit manuscrit, soit imprimé, présente aux yeux dans les livres saints.

Ce mot se prend en différens sens 1°. pour le corps même de l'écriture, par opposition à la glose ou à l'explication, sans faire attention à la langue dans la-

B b

qu'elle ce *texte* est écrit, si elle est originale, ou si c'est une simple version: par exemple, le *texte* porte que Dieu se fâcha, ou qu'il se repentit, & la glose avertit que cela doit s'entendre dans un sens figuré, comme s'il y avoit, Dieu agit comme s'il étoit en colere, &c.

2° Le *texte* de l'Écriture se met par opposition aux traductions qui en ont été faites. Aussi le *texte* hébreu de l'ancien Testament, & le *texte* grec du nouveau sont comme les sources d'où sont sorties toutes les traductions, & c'est à ces sources qu'il faut recourir pour bien connoître le sens de ces traductions.

Le *texte* original de tous les livres de l'ancien Testament qui sont reçus dans le canon des Juifs est l'hébreu; mais l'Église chrétienne reçoit aussi comme canoniques certains autres livres de l'ancien Testament dont le grec passe pour l'original. Par exemple, la Sageffe, l'Ecclésiastique, Tobie, Judith, les Machabées, les chapitres xiiij & xiv de Daniel, les additions qui sont à la fin du livre d'Esther, & cette partie du chapitre iij de Daniel, depuis le verset 24 jusqu'au 91. Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, & apparemment le premier livre des Machabées ont été, à ce qu'on croit, originaiement écrits en syriaque, ou en hébreu mêlé de chaldéen & de syriaque; mais comme les originaux écrits en ces langues ne sont pas parvenus jusqu'à nous, le grec qui est la plus ancienne version est regardée comme l'original. On n'a aucune preuve certaine que la Sageffe & le second livre des Machabées aient été primitivement écrits ni en syriaque ni en hébreu.

Le *texte* original des livres du nouveau Testament est le grec, quoiqu'il soit certain que S. Matthieu a écrit son Évangile en hébreu, que quelques-uns croient que S. Marc a écrit le sien en latin, & que S. Paul a écrit son épître aux Romains en latin, & en hébreu celle qu'il a adressée aux Hébreux. Mais comme le *texte* hébreu original de S. Matthieu s'est perdu, & qu'on a de très-bonnes preuves que les autres livres du nouveau testament ont été écrits en grec, le grec passe pour la langue

originale de tout le nouveau Testament.

Pour le *texte* samaritain, Voyez SAMARITAIN & PENTATEUQUE.

Quoiqu'on ne puisse soutenir que les *textes* originaux tant de l'ancien que du nouveau Testament soient entièrement exempts de fautes, il faut toutefois convenir qu'ils sont parfaitement authentiques, & que les fautes que la longueur des siècles ou la négligence des copistes ont pu y faire glisser ne sont pas de telle conséquence qu'elles doivent les faire regarder comme des sources corrompues & des monumens sans autorité. Ces fautes ne sont pas en grand nombre, elles ne sont pas de grande importance, elles ne touchent pas au fond des choses. Ce sera, par exemple, quelque date, quelque nom propre, quelque nom de ville, ou chose pareille qui seront altérés ou changés; défaut que l'on peut aisément corriger, ou par le moyen des anciens exemplaires manuscrits, ou par les anciennes versions faites avant que ces fautes fussent survenues dans le *texte*. Quelques anciens peres, comme Saint Justin, Tertullien, Origenes, Saint Chrysostome ont accusé les Juifs d'avoir corrompu exprès plusieurs passages de l'ancien Testament qui étoient trop favorables à J. C. mais cette accusation a été mal soutenue. Les passages qu'on les accuse d'avoir ôtés du *texte*, n'ont apparemment jamais été dans l'hébreu. Enfin ce sentiment est aujourd'hui presque entièrement abandonné de tous les critiques. Voyez S. Jérôme sur le chapitre vj. d'Isaïe, Eusebe, *hist. ecclésiast. liv. III. c. x.* S. Augustin, *de civit. Dei, liv. XV. c. xxiij.* Calmet, *Dictionn. de la bible, tom. III. pag. 62.*

3° *Texte* se dit encore en théologie dans les écoles de différens passages de l'Écriture, dont on se sert pour établir & prouver un dogme, ou un sentiment pour répondre à une objection.

4° Dans l'éloquence de la chaire on appelle *texte*, un passage de l'Écriture que le prédicateur choisit, par où il commence son discours, & d'où il en tire la matière; en sorte que le discours n'est

qu'une paraphrase ou une exposition méthodique du *texte*. Il doit donc y avoir un rapport, une liaison naturelle entre le discours & le *texte*; mais il n'arrive que trop souvent qu'on choisit des *textes* singuliers qui n'ont nulle connexion avec la matière qu'on traite, ou qu'on les y adapte par force en établissant des rapports arbitraires, ou des sens qui n'ont point de fondement.

TEXTE, (*terme d'Eglise.*) ce mot en termes d'église, signifie un livre des *Evangiles*, ordinairement couvert de lames d'argent. Il est porté aux grandes-messes par le sous-diacre, qui le donne à baiser à l'archevêque ou à l'évêque qui officie, avant qu'il baise l'autel. (*D. J.*)

TEXTE, *f. m. en Musique*, c'est le poème ou les paroles qu'on met en musique. Aujourd'hui cela ne s'appelle plus *texte* parmi les musiciens, mais seulement les paroles. Voyez COMPOSITION, MUSIQUE, &c. (*S*)

TEXTE, GROS, (*Fondeur de caractères d'Imprimerie.*) dixième des corps sur lesquels on fond les caractères d'Imprimerie; sa proportion est de deux lignes quatre points mesure de l'échelle, & est le corps double du petit *texte*.

Gros-texte étoit autrefois synonyme au *gros-romain*, & ne faisoit point de corps. Le sieur Fournier le jeune, dans la proportion qu'il a donnée aux caractères, a fait celui-ci qu'il a nommé *gros-texte*, & qu'il a placé entre le saint-augustin & le gros-romain, pour faire un corps double au petit-*texte*, & pour rendre la correspondance des caractères plus générale. Voyez PROPORTION DES CARACTERES, & l'exemple à l'article CARACTERES.

TEXTE, PETIT, (*Fondeur de caractères d'Imprimerie.*) quatrième corps des caractères d'Imprimerie; sa proportion est d'une ligne deux points, mesure de l'échelle, & son corps double est le *gros-texte*. Voyez PROPORTION des caractères d'Imprimerie, & l'exemple à l'article CARACTERES.

TEXTILE, *adj. m. & f. (mot technique.)* ce terme d'art introduit dans notre langue, y étoit absolument nécessaire pour désigner un corps qui peut être tiré

en filets propres à faire un tissu; le verre chaud devient *textile*, puisqu'on en fait des aigrettes dont les fils sont si déliés qu'ils se plient au gré du vent comme les cheveux. (*D. J.*)

TEXTUAIRES, *f. m. pl. (Hist. eccléf.)* est le nom que l'on a donné parmi les Juifs à la secte des Caraïtes. Voyez CARAIRES.

Hillel a brillé parmi les traditionnaires, & Schammaï parmi les *textuaires*. Voyez TRADITIONNAIRE.

Les docteurs en droit civil & canon, appellent aussi quelquefois *textuaire*, un livre qui ne contient que le *texte* d'une matière.

TEXTURE, *f. f.* signifie proprement l'arrangement & la liaison de différens corps ou filets minces, mêlés & entrelacés comme dans les toiles d'araignée, dans les draps, étoffes, tapisseries, &c.

Ce mot vient du latin *texere*, faire un tissu.

Texture se dit aussi en parlant de quelque union, ou liaison des parties dont on a fait un tout, soit qu'on les ait mises sur le métier, tricotées, nouées, liées, enchaînées, dentelées, comprimées ou ajustées ensemble de quelque autre manière. Voyez CORPS, PARTICULE, &c.

Dans ce sens-là, on dit qu'un corps est de *texture* ferrée, compacte, lâche, poreuse, régulière, irrégulière, &c. Voyez PORE, RARÉFACTION, CONDENSATION, &c.

C'est de la *texture* des parties d'un corps que dépend sa dureté, sa mollesse, son élasticité, sa gravité spécifique, sa couleur, &c. Voyez ces mots. Chambers.

TEYA, LA, (*Géogr. mod.*) rivière d'Allemagne; elle prend sa source dans les montagnes qui séparent la Bohême de l'Autriche & de la Moravie & se jette dans le Morawe, un peu au-dessus de Landshut. (*D. J.*)

TEZAR, ou TEZA, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume & à 16 lieues de Fez, capitale de la province du Cuz, avec une forteresse pour sa défense. Il y a de belles mosquées, & des Juifs en grand nombre. Son terroir produit beaucoup de blé & de vin. Long. 9. 35. latit. 33. 40. (*D. J.*)

TEZUCO, (*Géogr. mod.*) bourgade

de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur le bord du lac du Mexique. Cette bourgade, du temps de Cortez, étoit une ville presque égale en grandeur & en opulence à celle du Mexique. Elle avoit des vergers entourés de milliers de cedres, qui portoient leurs têtes jusqu'aux nues. Aujourd'hui il n'y a pas trois cens indiens dans cette bourgade, ni cinquante cedres dans leurs vergers. (D. J.)

TEZELA, (Géogr. mod.) ville ruinée d'Afrique, au royaume de Tremecen, dans une grande plaine, à six lieues d'O-ran. Les interpretes de Ptolomée croient que *Tezela* est l'*Arina* de ce géographe, liv. IV. c. ij. ville de la Mauritanie césariense, qu'il met à 13. 20. long. & à 30. 50. de lat. (D. J.)

TEZELLE, f. f. terme de Pêche, c'est un filet placé à l'embouchure des petites écluses.

TEZOTE, (Géogr. mod.) petite ville d'Afrique, au royaume de Fer, dans la province de Garet, dont elle est capitale, sur la pointe d'un rocher, à trois lieues de Melile. Long. 15. 38. latit. 24. 40. (D. J.)

T F

TFUOI, f. m. (Porc. chin.) nom chinois d'une espece particuliere de vernis qu'ils mettent à la porcelaine, pour lui donner un fonds violet, & y appliquer de l'or par-dessus. Leur ancienne méthode étoit de mêler l'or avec le vernis ordinaire, & d'y ajouter du bleu, ou de la poudre d'une agathe grossiere calcinée, qu'on trouve en abondance sur les bords de leurs rivieres; mais ils ont remarqué depuis que le vernis brun, qu'ils nomment *tsékin*, réussit beaucoup mieux; le bleu se change en violet, & l'or s'y attache parfaitement. Les Chinois vernissent encore leur porcelaine d'une maniere variée, en la vernissant de blanc intérieurement, & extérieurement d'une couleur brune avec beaucoup d'or. Enfin ils diversifient les nuances de la même couleur extérieurement, en faisant sur la porcelaine plus ou moins de couches du

même vernis. *Observations sur les coutumes de l'Asie.* (D. J.)

T H

THABARESTAN, LE, ou THABARISTAN, (Géogr. mod.) province de Perse, bornée au nord par la mer Caspienne, au couchant par les provinces de Ghilan & de Dilem, au levant par le Giorgian, & au midi en partie par le Khorassan, & en partie par l'Irak persienne. On n'y sème que du riz à cause de l'abondance des eaux. La position de ce pays convient assez bien à l'Hyrcanie des anciens.

Thabarita ou *Al Thabari* naquit dans cette province l'an de l'égire 224, qui répond à l'année de J. C. 839. Il écrivit une histoire mahométane, qui lui fit une grande réputation. George Almakin ou Elmacinus l'a souvent cité dans son histoire des Sarrafins depuis le temps de Mahomet. Le livre de *Thabarita* est cependant un ouvrage plein de minuties ridicules. (D. J.)

TABAT-MARIAN, (Géogr. mod.) montagne de l'Abyffinie, & , suivant Mendez, la plus haute de cet empire; d'ailleurs elle est fort spacieuse, & fournit la source de deux rivieres, dont son pié est arrosé. (D. J.)

THABOR, (Géogr. anc. & sacrée.) montagne de Galilée, nommée par les Grecs *Ithaburius* ou *Athaburius*; le nom de *Thabor* en hébreu signifie une hauteur & le nombril. Eusebe place cette montagne sur les frontieres de Zabulon au milieu de la Galilée, à 10 milles de Dioscésarée vers l'Orient. Joseph, liv. IV. c. ij. dit que le *Thabor* est haut de 30 stades, & qu'à son sommet il y a une plaine de 26 stades de circuit, environnée de murailles, & inaccessible du côté du septentrion. Polibe, liv. VIII. c. lx. assure qu'il y avoit une ville sur son sommet.

Le *Thabor* est entièrement isolé au milieu d'une grande campagne, où il s'éleve comme un pain de sucre. Le pere Nau dit qu'il y avoit autrefois trois petites églises, mais il n'en reste plus que les

ruines, cette montagne étant entièrement déserte. Il en est parlé dans l'Écriture. Osée c. v. v. 1. reproche aux princes d'Israël & aux prêtres des veaux d'or, de tendre des pièges à Maspha, & de mettre des filets sur le *Thabor*; ces pièges & ces filets sont des expressions figurées, qui désignent peut-être des idoles, des autels, que l'on avoit dressés à Maspha, au-delà du Jourdain, & sur le *Thabor* en Galilée, pour séduire les peuples d'Israël, & les engager dans l'idolâtrie. (D. J.)

THABOR, (Géog. mod.) ville de Bohême sur une hauteur, proche la rivière de Lanfnitz, entre Prague & Budwifs, dans le cercle de Bechin. Elle a été souvent prise durant les guerres d'Allemagne. Long. 32. 43. lat. 49. 20. (D. J.)

THABORITES, f. m. pl. (Hist. ecclésiast.) une des sectes des Huffites, qui se retira sur une petite montagne en Bohême, à quinze lieues de Prague, & s'y établit sous la conduite de Zisca. Voyez **SABORITES**.

THABORTENUS MONS, (Géog. anc.) montagne d'Asie, dans la Parthie. Justin, liv. XLI. c. v. dit que Sélucius y bâtit une ville appelée *Dara*. La situation de cette montagne, ajoute-t-il, étoit telle qu'on ne pouvoit trouver aucun lieu, ni plus fort ni plus agréable. (D. J.)

THABRACA, (Géog. anc.) ville d'Afrique, dans la Numidie. C'étoit une colonie romaine, qui devint dans la suite un siège épiscopal. Pline écrit *Tabracha*, & Pomponius Mela *Tabraca*. (D. J.)

THABUCA, (Géog. anc.) ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, l. II. c. vj. qui la place dans les terres, la donne aux *Varduli*. (D. J.)

THACAS, f. m. (Antiq. grecq.) Θάκας; nom général que les Grecs donnoient au lieu où les augures faisoient leurs observations, & prenoient les auspices. Potter. *Archæol. græ. tom. I. p. 322.* (D. J.)

THANA, (Géog. anc.) ou *Thænæ*; ville d'Afrique sur la côte, vers le commencement de la petite Syrte, selon Strabon, l. XVII. p. 834. Il est aussi parlé de cette ville dans Pline, dans Ptolomée & dans une ancienne inscription rapportée par

Gruter, page 336 en la manière suivante: *Decuriones, & coloni, coloniæ Æliæ Augustæ Mercurialis. Thænit.* (D. J.)

THAIEF, (Géog. mod.) ou *Thaif*; ville du pays d'Hagiaz, en Arabie. Son terroir, fertilisé par des eaux vives, produit toutes sortes de fruits. Long. suivant Naffir-Eddin, 77. 30. lat. septen. 21. 20. (D. J.)

THAIM, f. m. terme de relation, provision que la Porte fournit aux princes à qui elle accorde un asile. Mehemet Baltagi, grand visir, retrancha au roi de Suède son *thaim* qui étoit considérable, consistant en cent écus par jour en argent, & dans une profusion de tout ce qui peut contribuer à l'entretien d'une cour, dans la splendeur & dans l'abondance. Voltaire. (D. J.)

THAIS, f. m. (Pharmac. anc.) *θαῖς*; cérat propre à donner une couleur vermeille au visage. Paul Eginete en donne la description, l. III. c. xxv.

THALA, (Géogr. anc.) ville de l'Afrique propre, dans la Numidie. Salluste, *Bell. Jugurth. ch. lxxv.* Strabon, l. I. Tacite, *Annal. l. III. c. xxj.* & Florus, l. III. c. j. parlent de cette ville; mais aucun d'eux n'en marque la situation précise. Salluste dit qu'il vint des députés pour demander du secours à Metellus, dans le temps même de la prise de *Thala*. L'on peut seulement conjecturer de-là, que *Lepte* & *Thala* étoient à peu de distance l'une de l'autre; peut-être que la *Thala* de Ptolomée est la *Thala* des autres auteurs que nous avons cités. (D. J.)

THALAME, (Géogr. anc.) selon Polybe, & *thalamæ* selon Pausanias, ville du Poloponnese. Polybe la met au nombre des villes des Eleuthérolacones; ce qui sembleroit dire qu'elle n'étoit pas éloignée du golfe Argolique: car Pausanias met les Eleuthérolacones sur la côte; mais Polybe, in *excerpt. Valestianis, ex l. XVI.* donne lui-même à *Thalame*, une position bien différente. L'Eurotas, dit-il, & le territoire des Sellasiens sont situés à l'orient d'été de la ville de Sparte; & *Thalamæ*, *Fheræ*, & le fleuve *Pamifus*, sont au couchant d'hiver; ainsi *Thalame* devoit être entre l'Eurotas & le *Pamifus*.

Selon Pausanias, l. III. c. xxvj. cette ville étoit à près de quatre-vingt stades d'Octylus, & à vingt stades de Pephnus. Comme dans un autre endroit Pausanias dit que *Thalame* étoit une ville de Messénie, quelques-uns ont cru qu'il y avoit deux villes de même nom; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie: & Ortelius semble même en admettre trois; savoir, deux dans la Laconie, & une dans la Messénie. Mais je croirois plutôt que ce n'est que la même ville, dont Pausanias parle dans trois endroits de sa description de la Laconie.

Quoi qu'il en soit, il y avoit à *Thalame* de Laconie, un temple & un oracle de Pasiphaë. On alloit coucher dans ce temple, & la nuit la déesse faisoit voir en songe tout ce qu'on vouloit savoir. Les uns prennent Pasiphaë pour la fille d'Atlas; & d'autres pour Cassandre fille de Priam, qui se retira à *Thalame* après la prise de Troie, & y porta le nom de *Pasiphaë*, parce qu'elle faisoit des prédictions à tous ceux qui se présentoient; car c'est ce que signifie son nom. On pourroit encore dire avec plusieurs, que cette Pasiphaë est la même que Daphné, qui ayant pris la fuite pour éviter les poursuites d'Apollon, fut changée en laurier, & reçut de ce dieu le pouvoir de prédire l'avenir. Quelle que soit celle qui rendoit l'oracle, il est certain qu'elle fut d'un grand secours au roi Agis, quand il essaya de remettre le peuple sur le pié où il avoit été, lorsque les lois de Lycurgue, abolies de son temps, étoient en vigueur. (D. J.)

THALAMEGUS, subst. m. (*Littérat.*) c'étoit un vaisseau de parade & de plaisir, nous dirions un *yacht*, dont les rois & les grands seigneurs se servoient dans leurs promenades sur l'eau. Ces sortes de vaisseaux avoient tous une belle chambre avec un lit pour s'y tenir, & pour se coucher. Philopater roi d'Egypte, fit faire un bâtiment magnifique de cette espèce, dans lequel il se promenoit publiquement sur le Nil avec sa femme & ses enfans. L'histoire rapporte que ce vaisseau avoit trois cens piés de longueur, près de cinquante de large, & environ soixante de hauteur,

et compris celle du pavillon qui étoit bâti dessus. La structure de ce vaisseau paroît avoir été fort singulière, car il étoit fort large dans le haut, particulièrement sur la partie de devant; il y avoit une double proue & une double poupe; le tillac étoit bordé de deux longues galeries à balustrades d'ivoire, pour s'y promener en sûreté & agréablement. (D. J.)

THALAMITÆ, f. m. (*Littérat.*) dans les galères à trois rangs de rames, & trois ponts l'un sur l'autre: on nommoit *thalamitæ*, θαλαμίται, les rameurs qui étoient au plus bas pont; ceux du milieu s'appeloient *zygitæ*, ζυγίται; & ceux du haut *thranitæ*, θρανίται; l'ancien auteur des *Tactiques* dit, que ces rangs étoient les uns sur les autres en hauteur. Des savans qui ont bien de la peine à comprendre ces étages de rames les uns sur les autres, estiment que le mot *triremis*, désigne une galère qui avoit de chaque côté trois hommes sur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il y eût d'ailleurs: en ce cas *thalamitæ* étoient les rameurs qui se trouvoient placés au milieu de chaque rame. (D. J.)

THALAMOS, (*Michol.*) c'est ainsi qu'on appeloit à Memphis, selon Pline, les deux temples qu'avoit le bœuf Apis, où le peuple l'alloit voir, & d'où il tiroit des présages & des augures. *Thalamos* signifie proprement des *chambres à coucher*. (D. J.)

THALASSARCHIE, f. f. (*Littérat.*) ce mot grec signifie l'*empire des mers*, le plus avantageux de tous les empires; les Phéniciens le possédoient autrefois, & c'est aux Anglois que cette gloire appartient aujourd'hui sur toutes les puissances maritimes. (D. J.)

THALASSOMELI, f. m. (*Pharmac. anc.*) θαλασσομελι, de θαλασσα, la mer, & μελι, miel; c'est, dit Dioscoride, un cathartique fort efficace, composé d'une égale quantité d'eau de pluie, de mer, & de miel, qu'on coule & qu'on expose au soleil durant la canicule, dans un vaisseau enduit de poix. Quelques-uns mettent deux parties d'eau de mer & une de miel dans un vaisseau; & cette composition opere avec beaucoup moins de

violence que l'eau de mer toute seule. Dioscoride, *lib. V. cap. xx.* (D. J.)

THALATTA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de la Babylonie, selon Ptolomée, 2°. d'un étang au pié du mont Caucase, qui selon Aristote, déchargeoit ses eaux dans le Pont-Euxin. (D. J.)

THALER ou DALER, (*Commerce.*) espece de monnoie usitée en Suede, où l'on en distingue de deux especes; le *thaler sil-bermunt* ou *thaler* d'argent, vaut trente-deux sous, monnoie de France. Le *thaler kopparmunt* ou *thaler* de cuivre, vaut dix sous & demi, argent de France.

THALI ou THALLI, (*Géogr. anc.*) peuple d'Asie, voisins des Sauromates, & qui habitoient à l'orient de l'embouchure du Volga, appelée autrefois *fauces maris Caspii*. Le P. Hardouin croit que les *Thalis* habitoient ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume d'Astracan; & si l'on s'en rapporte à Pline, on ne peut les placer ailleurs. (D. J.)

THALIA, f. f. (*Histoire nat. Botan.*) genre de plante nommé par le P. Plumier, *cortuja*, & dont voici les caractères, selon Linnæus. Le calice est une enveloppe ovale, pointue, & composée d'une seule feuille. La fleur est à cinq pétales, qui font d'une figure ovoïde alongée, creux, & ondes dans les bords, mais il y en a deux près du calice qui sont petits & recouverts. Le germe du pistil est ovoïde; le fruit est une baie ovale, contenant une seule semence osseuse, partagée en deux loges, dans chacune desquelles est un noyau fort menu. Plumier, 8. *Linnæi gen. plant. pag. 522.* (D. J.)

THALICTRUM, f. m. (*Histoire nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil s'éleve du milieu de cette fleur; il est entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la suite un fruit dans lequel on trouve plusieurs capsules réunies en maniere de tête, qui sont ailées ou sans ailes, & qui renferment chacune une semence le plus souvent oblongue. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

THALINA, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Arménie, sur le bord de l'E-

phrate. Ptolomée, *liv. V c. xiiij* la marque entre *Chorfa* & *Armauria*. (D. J.)

THALITRON, (*Mat. méd.*) ou science des Chirurgiens, *sophia chirurgorum*, cette plante est de la classe des cruciferes de Tournefort; son alkali volatil spontané est assez vif & assez abondant, à-peu-près au même degré de température que dans les creffons au genre desquels les Botanistes rapportent le *thalitron*. Les vertus réelles de cette plante sont suffisamment déterminées par ce que nous avons dit de celles du creffon, voyez CRESSON; la semence de *thalitron* est cependant la partie de cette plante qui est la plus employée. C'est un remede fort usité à Paris, parmi le peuple, qu'un gros de cette semence pris dans du bouillon ou dans du vin pour arrêter le cours de ventre.

Le nom de *sophia chirurgorum* lui a été donné, parce qu'on l'a employé autrefois assez communément dans le traitement extérieur des plaies & des ulcères, qu'on l'a regardée comme un détersif, un cicatrisant assuré, & que son usage intérieur a été recommandé contre ces maladies externes à titre de vulnéraire, &c. cet usage du *thalitron* est absolument vicieux, & doit être vraisemblablement peu regretté. (b)

THALIE, f. f. (*Mithol.*) mere des dieux palices, une des graces & des neuf muses, dont le nom signifie la *florissante*, de *θάλλω*, je fleuris. On la fait présider à la comédie & à la peinture naïve des mœurs & des ridicules qu'on expose au théâtre.

*Des jeux innocens de Thalie
L'amusant spectacle étalé,
Des hommes montre la folie;
Aux ris le vice est immolé;
La fureur du jeu, l'imprudence,
Le faux-savoir & l'arrogance
Y sont percés de mille traits;
Là le misantropé bisarre,
Le jaloux, l'imposseur, l'avare,
Rougiſſent de voir leurs portraits.*

On représente *Thalie*, appuyée contre une colonne, & tenant un masque de la main droite. (D. J.)

THALLO, f. f. (*Mithol.*) c'est, selon Hygin, c. clxxxij. une des heures, fille de Jupiter & de Thémis; Pausanias dans son voyage de Béotie, l'appelle *Thalloté*; mais la *Thallo* dont parle Clément d'Alexandrie, Protrept. l. I. & qu'il joint aux Parques, au Destin & à la déesse Auxo, n'est point une heure; c'est plutôt la déesse de la germination, comme Auxo est la déesse de l'accroissement. (*D. J.*)

THALLOPHORES, f. m. (*Antiq. grecq.*) θαλλοφορος; on nommoit ainsi chez les Athéniens, les vieillards & les vieilles femmes qui portoient des rameaux d'olivier dans leurs mains à la procession de la fête des Panathénées. Potter. *Archæol. græc.* t. I. p. 421. (*D. J.*)

THALPUSA ou **THELPUSA**, (*Géog. anc.*) ville & petite contrée de l'Arcadie, selon Pausanias, liv. VIII & Pline, liv. IV. ch. vj. Le pere Hardouin dit que c'est la Delphusia d'Etienne le géographe, & cela paroît très-vraisemblable. (*D. J.*)

THALUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritaine tingitane: Ptolomée, l. IV. c. j. place son embouchure sur la côte de l'Océan ibérique, entre Jagath & le promontoire Oleastrum; c'est le *Tamuida* des modernes. (*D. J.*)

THALUDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans les états du roi de Maroc, au royaume de Fez; dans la province d'Errif, sur une riviere, à deux milles de la Méditerranée. (*D. J.*)

THALYSIES, f. f. pl. (*Antiq. greque.*) θαύσια, fêtes & sacrifices que les laboureurs célébroient dans l'Attique, en l'honneur de Cérés & de Bacchus, pour l'heureux succès de leurs moissons & de leurs vendanges. Voyez sur l'origine & les cérémonies de cette fête, Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag. 400.* (*D. J.*)

THAMESIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne, dont parle César, l. V. c. xvij. Ptolomée a fort bien connu cette riviere; c'est la *Thamise*. (*D. J.*)

THAMIMASADES, f. m. (*Mithologie.*) divinité adorée par les Scythes; ils la représentoient sous une figure moitié poisson, & c'étoit un simbole de la lune & de la mer. (*D. J.*)

THAMISE, LA, (*Géog. mod.*) les François écrivent à tort *Tamise*, riviere d'Angleterre, la plus considérable de toute la Grande-Bretagne; elle se forme de deux rivieres, qu'on appelle *Thame* & *Isis*, qui se joignent près de Dorchester, dans Oxfordshire: de-là elle coule à l'est, séparant la province de Buckingham de Berkshire, Midelessex d'avec Surrey, & Essex d'avec Kent. Dans son cours elle passe auprès de Windsor, à Kingston, à Londres, à Barking dans Essex, & à Gravesend dans Kent; enfin elle se décharge dans la mer d'Allemagne par une très-grande embouchure.

C'est la riviere la plus avantageuse de l'Europe pour la navigation. Son courant est aisé, ses marées sont commodes, & son eau se purifiant par la fermentation dans les voyages de long cours; devient bonne à boire quand on en a le plus de besoin: c'est à cette riviere qu'est dûe la grandeur & l'opulence de Londres.

*Quelle incomparable puissance
Fait fleurir sa gloire au-dehors?
Quel amas d'immenses trésors
Dans son sein nourrit l'abondance?
La Thamise, reine des eaux,
Voit ses innombrables vaisseaux
Porter sa loi dans les deux ondes,
Et forcer jusqu'aux dieux des mers,
D'enrichir ses rives fécondes,
Des tributs de tout l'univers.*

La marée monte jusqu'à cent milles depuis l'embouchure de ce fleuve, c'est-à-dire environ vingt milles plus haut que Londres. Il y a plus de trente mille matelots qui subsistent du commerce de cette seule riviere, & Londres éprouve chaque jour les avantages infinis qu'elle lui procure.

Sur un refus que cette capitale avoit fait à Jacques I du prêt d'une grosse somme, ce roi piqué, menaça le maire & les échevins de s'éloigner de leur ville, & de transporter dans un autre lieu les archives du royaume, ainsi que toutes les cours de justice. « Sire répondit le maire, » votre majesté fera ce qu'il lui plaira, &

» Londres

» Londres lui fera toujours soumise ; une
 » seule chose nous console, c'est que votre
 » majesté ne sauroit transporter la *Thamise*
 » avec elle ».

Le chevalier Derham a fait à la louange de
 cette rivière un très-beau morceau de poé-
 sie, qu'on peut voir dans ses ouvrages ; il
 commence par le vers suivant.

*Thames, the most lov'd of all the Ocean's
 sons, &c.*

M. Thompson parle aussi de la *Thamise*
 en ces termes magnifiques : « Belle *Tha-
 mise*, vaste, douce, profonde, & ma-
 » jestueuse reine des fleuves, tu fus des-
 » tinée à faciliter ton premier ressort, le
 » commerce ! c'est sur tes bords qu'on voit
 » s'élever une foule de mâts, semblables
 » à une forêt dans l'hiver ; les ancres se
 » levent, les voiles se guident, le na-
 » vire s'ébranle ; la splendide berge vo-
 » guant tout-autour, étend ses rames sem-
 » blables à des ailes ; les cris du départ se
 » répandent & font réentendre la rive ; le vais-
 »seau fend les ondes & va porter au-loin la
 » gloire & le tonnerre britannique ». (*Le
 chevalier DE JAUCOURT.*)

THAMMUZ, (*Calend. des anc. Hé-
 breux.*) nom d'un mois des Hébreux. Voy.
 TAMUS.

THAMNA, (*Géog. sacrée.*) ville dont
 parle l'Écriture. Il semble qu'elle fait trois
 villes de ce nom, mais toutes les trois paroîs-
 sent être la même qui étoit dans la Palestine,
 sur le chemin de Jérusalem à Diospolis.
 (*D. J.*)

THANE, s. m. (*Hist. mod.*) est le nom
 d'une dignité parmi les anciens Anglo-
 Saxons. Voy. NOBLESSE.

Skene dit que la dignité de *thane* étoit
 égale autrefois à celle de fils d'un comte ;
 mais Cambden prétend que les *thanes* n'é-
 toient tirés que relativement aux charges
 dont ils étoient revêtus.

Il y avoit deux sortes de *thanes*, savoir les
thanes du roi & les *thanes* ordinaires : les pre-
 miers étoient des courtisans ou des officiers
 servant à la cour des rois anglo-saxons, &
 possédant des fiefs qui relevoient immé-
 diatement du roi ; de sorte que dans le
 grand cadastre d'Angleterre, ils sont ap-

Tome XXXIII.

pelés indifféremment *thanes* & officiers du
 roi, *thani* & *servientes regis*.

Peu de temps après que les Normands
 eurent fait la conquête de l'Angleterre,
 le nom de *thanes* fut aboli, & remplacé
 par celui de barons du roi, *barones regis*.
 Voyez BARON.

L'origine des *thanes* est rapportée au
 roi Canut, qui ayant composé sa garde
 de la principale noblesse danoise, au
 nombre de 3000 hommes, & les ayant ar-
 més de haches & de sabres à poignée dorée,
 les appela *thing-litt*, des deux mots da-
 nois, *thein*, corps de noblesse, & *lith*,
 ordre de bataille.

Les *thanes* ordinaires, *thani minores*,
 étoient les seigneurs des terres, qui avoient
 la juridiction particulière dans l'étendue
 de leurs seigneuries, & rendoient la jus-
 tice à leurs sujets & tenanciers. Voyez SEI-
 GNEURS & MANOIR.

Ces deux sortes de *thanes* changerent
 leur nom en celui de *barons*, & c'est pour
 cela que leurs juridictions s'appel-
 lent encore aujourd'hui *cours de barons*.
 Voyez COUR & BARON.

Dans les anciens auteurs & dans les vieil-
 les chartes, le nom de *thane* signifie un
 noble, quelquefois un vassal libre, & sou-
 vent un magistrat.

Terres des *thanes*, étoient celles dont
 les rois saxons avoient investi leurs officiers.

THANET, (*Geog. mod.*) en latin *The-
 nos* ou *Thanatos* dans Solin, île d'Angle-
 terre dans la partie septentrionale du
 comté de Kent, dont elle fait partie, à
 quinze milles de l'embouchure de la Tha-
 mise, au levant. Elle est formée par la
 Stour en se déchargeant dans l'Océan par
 deux embouchures ; elle a 8 milles de
 longueur sur 6 de largeur, & contient dix
 paroisses ou hameaux. Stonar qui est un
 port de mer, est son chef-lieu. La terre
 de cette île est toute de marne blanche ;
 & abonde en froment. Ce fut dans cette
 île que le moine Augustin, depuis arche-
 vêque de Cantorbéry, aborda lorsqu'il
 vint annoncer l'Évangile aux Bretons :
 les Saxons y descendirent aussi quand ils
 s'emparèrent d'une partie de l'Angleterre.
 (*D. J.*)

THANN, (*Géog. mod.*) bourg, plutôt

que ville de France, dans la Haute-Alsace, & le chef-lieu d'un baillage; c'est auprès de ce bourg que commence la montagne de Vosge, qui s'étend jusque vers Weiffembourg. (D. J.)

THAPSAQUE, (Géog. anc.) *Thapsacus* ou *Thapsacum*, ville de Syrie, sur l'Euphrate, ou l'on passoit ce fleuve pour venir de la Mésopotamie dans l'Arabie déserte, & pour aller de l'Arabie déserte dans la Mésopotamie. Elle n'étoit pas loin de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate; les anciens en ont beaucoup parlé. Il paroît par la route que tenoient les rois d'Assyrie en venant vers la Palestine, qu'ils devoient passer l'Euphrate à *Thapsaque*.

Tous les anciens géographes ne s'accordent pas à mettre cette ville dans la Syrie. Ptolomée, liv. V. ch. xix. la marque dans l'Arabie déserte, mais aux confins de la Syrie. Pline, liv. V. ch. xxiv. & Etienne le géographe la mettent dans la Syrie. Ce dernier dit qu'elle fut bâtie par Séleucus: cela ne se peut pas, du moins n'en jeta-t-il pas les fondemens; il put la réparer ou l'orner. Ce qu'il y a de certain, c'est que *Thapsaque* subsistoit longtemps avant Séleucus. Xénophon, de *Ciri exped.* liv. I. pag. 150. nous apprend que cette ville étoit grande & opulente du temps de Cyrus. C'est à *Thapsaque*, selon Arrien, l. I. pag. 116. & liv. III. p. 168. que Darius passa l'Euphrate, soit lorsqu'il marcha contre Alexandre, soit dans sa fuite, après qu'il eût été vaincu. (D. J.)

THAPSIA, f. f. (*Hist. nat. Botan. anc.*) les anciens ont décrit sous le nom de *thapsia*, outre la racine vénéneuse que nous connoissons, trois autres plantes fort différentes; savoir le bois de Lycie qui teint en jaune, la racine de Scythie, qui est notre réglisse, & la luteola, qui est notre gaude; le mot grec *thapsos* signifie une couleur jaune-pâle, & s'applique indifféremment à une chose qui est telle en elle-même ou par artifice. (D. J.)

Entre les huit especes de ce genre de plante comptées par Tournefort, nous décrirons la plus cultivée par les curieux, *thapsa*, seu *turbith garganicum*, *semine latissimæ*, I. R. H. 315.

Cette plante est haute de deux ou trois piés; sa tige & ses feuilles sont férulacées; ses fleurs sont en ses sommités disposées en ombelles ou parafols, comme celles de l'anet, de couleur jaune; chacune de ces fleurs est ordinairement à cinq pétales disposés en rose vers l'extrémité du calice: lorsque cette fleur est passée, ce calice devient un fruit composé de deux graines longues, grises, canelées sur le dos, environnées d'une grande bordure aplatie en feuillet, & échancrée ordinairement par les deux bouts: sa racine est moyennement grosse, longue, chevelue en sa partie supérieure, de couleur grise-blanchâtre, & quelquefois noirâtre en-dehors, empreinte d'un suc laiteux très-âcre, corrosif & amer. Cette plante croît aux lieux montagneux: on fait sécher sa racine pour la conserver, après en avoir ôté le cœur; elle a à-peu-près la même figure que celle du véritable turbith, mais elle est plus légère, plus blanche, & beaucoup plus âcre. Elle excite des convulsions très-dangereuses, qu'on ne peut appaiser, dit Clusius, que par les acides & l'huile; aussi est-elle bannie de la médecine; mais les racines de quelques autres especes de *thapsi* ne sont pas si redoutables. (D. J.)

THAPSOS, f. m. (*Histoire nat. Botan. anc.*) nom donné par les anciens à une espece de bois d'un jaune-pâle, dont ils se servoient pour la teinture de leurs laines.

Quelques savans ont imaginé, sans aucune bonne raison, que *thapsos* & *thapsia* étoient une même plante: cependant le *thapsia* étoit une plante dont la racine passoit pour vénéneuse, & le *thapsos* étoit un arbre dont le bois, je ne dis pas la racine, mais le bois du tronc & les grosses branches, servoient à la teinture; comme la couleur naturelle de ce bois étoit d'un jaune-pâle & livide, il devint un emblème de la mort, & quelques écrivains grecs employèrent le mot *thapsos* pour un nom de la couleur des corps morts. Il est vraisemblable que *thapsos* étoit le bois du lycium, dont les peuples de Crete se servoient alors pour teindre les étoffes en jaune. Dioscoride nous dit que de son temps on l'employoit aussi pour teindre les che-

veux de cette couleur, & pour les rendre d'un blond doré que les Grecs goûtoient beaucoup. (D. J.)

THAPSUM, f. m. (*Hist. nat. Botan. anc.*) nom que les anciens auteurs romains ont donné au *verbascum*, en françois *molaine* ou *bouillon blanc*; mais comme il y avoit plusieurs autres plantes dont les noms approchoient de celui de *thapsum*, entr'autres le *thapsia*, on jugea nécessaire d'ajouter une épithète au *thapsum* pris pour le *verbascum*, & on l'appela *thapsum barbatum*.

Les Grecs employèrent le mot *thapsion* ou *thapsos* pour le bois d'un arbre qui teignoit en jaune, ainsi que pour désigner la couleur jaune. Le *genifella tinctoria*, en françois *spargeille*, fut appelé *thapsum*, parce que ses fleurs sont jaunes. Le *verbascum* eut aussi ce nom par la même raison, & les fleurs de ces deux plantes servoient également à teindre les cheveux en blond doré. L'épithète *barbatum* vient peut-être des feuilles qui sont couvertes d'un duvet cotoneux, dont elles paroissent comme barbues. (D. J.)

THAPSUS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, l. IV. c. viij. en fait une ville maritime au midi de la petite Leptis. Dans la table de Peutinger, *Thapsus* est marquée à huit milles de la petite Leptis. Strabon écrit de deux façons le nom de cette ville. Dans un endroit il dit *αρος Θαψο*, *ad Thapso*, & plus bas, après avoir parlé d'Adryme ou Adrumete, il dit : *υπα Θαψος πολις*, *deinde est urbs Thapsus*. Cette ville étoit très-forte; & la guerre de César, & encore plus sa victoire, rendit la ville de *Thapsus* fameuse. (D. J.)

THARAZ, (*Géogr. mod.*) ville des confins du Turquestan. Tous les habitans sont musulmans. Long. suivant Abulfeda, 89. 50. latitude septentrionale, 44. 25. (D. J.)

THARGÉLIES, f. f. pl. (*Antiq. greque.*) *Θαργηλια*, fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur du Soleil, auteur de tous les fruits de la terre. On y faisoit l'expiation des crimes de tout le peuple, par un crime encore plus grand, c'est-à-dire, par le sacrifice barbare d'un

homme & d'une femme, qu'on avoit eu soin d'engraïssier auparavant à cet effet : l'homme seroit de victime expiatoire pour les hommes & la femme pour son sexe : on nommoit ces victimes *φαρμακικα* & *καταφαρμακα*.

La première dénomination leur venoit d'un certain *Pharmacos*, qui anciennement avoit été lapidé pour avoir dérobé les vases sacrés destinés au culte d'Apollon, larcin dans lequel Achille l'avoit surpris. Peut-être regardoit-on ces victimes comme des médicamens, *φαρμακα*, propres à purger Athenes de ses iniquités.

Ces victimes portoient des colliers de figes seches; elles en avoient les mains garnies, & on les frappoit pendant la marche avec des branches de figuier sauvage, après quoi on les brûloit, & on jetoit leurs cendres dans la mer. Comme les figes entroient pour beaucoup dans cette cérémonie cruelle, de-là vient le nom ou l'air qu'on y jouoit sur la flûte *αραδιαν*, de *αραδι*, *figuier*; *branche de figuier*, comme qui diroit *l'air des figuiers*; mais quant aux autres détails qui concernent les *thargélies*, on peut consulter Meursius dans ses leçons attiques l. IV & dans sa *græcia ferata*. Voyez aussi Potter. *Archæol. græc.* l. II. c. xx. t. I. pag. 400. & suiv. (D. J.)

THARGELION, f. m. (*Calend. d'Athenes.*) mois attique; on l'appeloit ainsi, parce que pendant ce mois, on célébroit les fêtes du Soleil nommées *thargélies*. Le Soleil lui-même s'appeloit *Θαργηλιος*, comme qui diroit *Θερων γηνη η υος*, *le Soleil échauffant la terre*. Le vase dans lequel on faisoit cuire les prémices des moissons & des fruits qu'on offroit à ce dieu, se nommoit *Θαργηλιος*. Le mois *thargelion* répondoit au mois d'avril, selon le P. Pétau; c'étoit le onzième mois de l'année athénienne & il avoit trente jours. (D. J.)

THARSIS, (*Géog. sacrée.*) lieu maritime dont il est parlé en plusieurs endroits de l'Écriture sainte, sur-tout à l'égard des navigations qui furent faites sous le regne de Salomon. Comme on ne trouve le nom de ce lieu dans aucun ancien géographe, les savans ignorent parfaitement sa situa-

tion , malgré toutes leurs recherches pour la découvrir.

Joséphe , à qui le vieux Testament étoit connu , a suivi la tradition de son temps , qui expliquoit *Tharsis* par la *mer de Tharse*. L'idée des navigations de Salomon étoit déjà entièrement perdue : on savoit bien qu'elle s'étoit faite , mais on ne savoit pas où. D'ailleurs Joséphe , auteur peu exact , & d'un jugement borné , pour ne rien dire de plus , confond perpétuellement les marchandises d'Ophire & de *Tharsis*. Si Strabon , Pline , & les autres géographes eussent connu l'endroit nommé *Tharsis* dans l'Écriture , nous saurions à quoi nous en tenir ; mais faute de guide , tous les commentateurs de l'Écriture s'accordent si peu dans leurs opinions conjecturales , qu'on ne fait laquelle préférer.

Les uns , comme le paraphraïste chaldaique , S. Jérôme & plusieurs modernes , ont pris avec les septante , *Tharsis* pour la *mer en général*. Ainsi ils ont entendu par *vaisseau de Tharsis* tous ceux qui voguent sur la mer quelle qu'elle soit ; c'est une idée commode , & qui mettroit à l'aise , s'il n'étoit constant par plusieurs passages que l'Écriture entend par *Tharsis* un lieu particulier , riche en argent , en mines , &c. En effet , si par ce terme de *vaisseaux de Tharsis* on devoit entendre *vaisseau de la mer* , tous ceux qui voguent sur la mer quelle qu'elle soit , mer Egée , mer Adriatique , mer Noire , feront des *vaisseaux de Tharsis* ; & quelque part qu'ils aillent , soit du côté de l'orient ou de l'occident , ils feront toujours censés aller à *Tharsis* , ce qui seroit de la dernière absurdité. Il résulte donc que l'Écriture appelle *vaisseaux de Tharsis* , des vaisseaux qui devoient aller à *Tharsis* , ainsi que la flotte d'Ophir alloit à Ophir.

Plusieurs commentateurs ont cherché *Tharsis* en Afrique , Bochart dans les Indes , & M. le Grand en Arabie. Enfin quelques modernes ont cru que *Tharsis* devoit être plutôt dans la Bétique , c'est-à-dire , dans l'Andalousie , où près du détroit de Gibraltar. Cette dernière opinion est celle de toutes qui paroît la plus raisonnée.

Les Phéniciens ayant une colonie à

Carthage , poussèrent aisément leur navigation jusqu'au détroit de Gibraltar , où ils eurent des établissemens considérables ; ils sortirent du détroit , & furent les fondateurs de Cadix. Ils bâtirent Tartessus , & y éleverent un temple en l'honneur d'Hercule. Le géographe nomme trois Tartesses , toutes trois dans la Bétique ; l'une , savoir , Carteia , dans la baie de Gibraltar ; l'autre Gardir ou Gades , au golfe de Cadix ; & l'ancienne Tartessus , fondée par les Phéniciens à l'embouchure du Guadalquivir , entre les deux sorties de ce fleuve ; c'est dans cette troisième Tartesse que les premiers Phéniciens commerçoient , & c'est celle qui paroît être la *Tharsis* de l'Écriture , & qui possédoit des richesses immenses , comme il paroît par un passage d'Aristote dans son livre des merveilles. On dit , rapporte-t-il , que les premiers Phéniciens qui navigerent à Tartessus , y changerent l'huile & autres ordures qu'ils portoient sur leurs vaisseaux , contre de l'argent , en telle quantité que leurs navires ne pouvoient presque le contenir. Si donc l'on joint la richesse du pays à la situation , & au commerce qu'y faisoient les Tyriens , on aura moins de peine à regarder Tartessus pour la *Tharsis* de l'Écriture. Ajoutez ce passage d'Eusebe , *Quapour est tout l'empire Tharsis ex quo Iberi* , Tarsis de qui sont venus les Ibériens ou les Espagnols.

Dès le temps de Josué les Phéniciens étoient passés en Afrique. Des vaisseaux qui rasoient la côte de Phénicie , & ensuite celle de Cilicie , arrivoient aisément à l'île de Candie , & aux autres îles qui sont au midi de la Morée , de-là ils ne perdoient point la vue des terres pour côtoyer la Grèce , la côte méridionale d'Italie & celle de Sicile ; à la pointe occidentale de Sicile , ils touchoient presque aux côtes d'Afrique , où étoit leur colonie de Carthage. De-là en suivant cette côte ils trouvoient le détroit de Gibraltar : je ne dis rien ici qui ne soit conforme aux témoignages de l'antiquité , & à la plus saine géographie. Ce voyage de Cilicie , de Carthage & du détroit , a pu être appelé *le voyage de Tharsis* , parce que *Tharsis* étoit le premier terme : de même nous

appelons *voyage du Levant*, un voyage qui s'étend quelquefois jusqu'à la Perse; & *voyage des Indes*, un voyage qui s'étend jusqu'au Tonquin & à la Chine. On ne doit donc pas s'étonner si quelques anciens par *Tharsis* ont entendu les environs de Tharses, d'autres Carthage, d'autres l'Afrique, sans désigner quelle partie de l'Afrique.

A l'égard de *Tharsis* en Espagne, la différence qu'il y a entre ce nom & celui de Tartessus, ne doit point faire de peine; car les Phéniciens peuvent avoir changé le premier ψ en π , c'est-à-dire l's en t, comme on a dit l'*Aturie* pour l'*Assyrie*, la *Batanée* pour le *pays de Batan*: peut-être aussi n'ont-ils rien changé à ce nom. Polybe rapportant les conditions d'un traité fait entre les Romains & les Carthaginois, dit: il ne sera point permis aux Romains de faire des prises au-delà de Mastia & de Tarseium, ni d'y bâtir des villes. $\tau\alpha\rho\sigma\iota\upsilon\upsilon$, Tarseium, selon Etienne le géographe est une ville auprès des colonnes d'Hercule. Le nom de *Tharsis* est bien reconnoissable en celui de *Tarseium*. Aussi Goropius, *Hisp. l. V. VI. VII.* Grotius, *in 111. Reg. c. x. v. 28.* Pineda, *de rebus Salom. l. IV. c. xiv.* & Bochart, *Phaleg. l. III. c. vij.* n'ont-ils fait aucune difficulté d'affirmer que c'étoit le même nom, & le même lieu.

Il n'est pas douteux qu'on ne trouvât dans la Bétique les marchandises dont il est dit que la flotte de *Tharsis* se chargeoit en revenant. Ces marchandises étoient de l'argent en masse ou en lame, la chrysolite, de l'ivoire, des singes, des perroquets, & des esclaves éthiopiens. La Bétique produisoit de l'argent, comme nous avons vu, & comme elle avoit, selon Pline, des chrysolites du poids de douze livres, on voit bien qu'elle ne devoit pas être stérile de cette sorte de pierres.

Les Phéniciens avoient des établissemens au-delà du détroit de la Nigritie. Ils étoient sur les flottes de Salomon; ils savoient bien comment lui procurer de l'ivoire, des singes, de negres, & des perroquets. La côte occidentale d'Afrique

ne manque point de tout cela, & il n'est pas nécessaire d'aller bien loin, ni jusqu'au coin de la Guinée, pour en trouver; encore moins de faire le tour de l'Afrique. Les Phéniciens de la Bétique avoient soin de se fournir d'une marchandise qu'ils voyoient que la flotte combinée de Hiram & de Salomon emportoit avec plaisir; & le terme de trois ans, qui s'écouloit d'un voyage à l'autre, étoit bien assez long pour les amasser au lieu où la flotte abordoit, sans qu'elle eût la peine de les aller chercher ailleurs qu'à *Tharsis*.

D'après cette hypothèse, on pourroit peut-être concilier tous les passages de l'Écriture sur *Tharsis*, avec les propositions suivantes. •

Il n'y avoit qu'une *Tharsis* proprement dite, que l'on connut d'abord; savoir, Tharses & les environs, connus ensuite sous le nom de *Cilicie*.

Les Phéniciens vers le temps de Josué, ayant fait des établissemens en Afrique, leurs vaisseaux fréquenterent le port de Carthage.

Cette navigation les mena peu-à-peu vers le détroit de Gibraltar, & leur fit découvrir le pays de *Tharsis* en Espagne; c'est de cette *Tharsis*, du détroit ou des environs, que Salomon tiroit tant d'argent, d'ivoire, &c.

La *Tharsis* d'Holoferne est la *Tharsis* de Cilicie, & ne peut être l'Arabie. C'est aussi celle du pséaume, où il est parlé des rois de *Tharsis* & des îles.

Pour aller à *Tharsis*, on s'embarquoit à Joppé, comme Jonas, ou à Tyr sur les vaisseaux des marchands dont parle Ezéchiél.

Les passages que l'on cite du livre des rois & des Paralipomenes, pour en conclure que la flotte de *Tharsis* partoit d'Assiongaber, ne le disent point; & il est plus naturel & plus raisonnable d'entendre dans les paroles mêmes de l'Écriture, une distinction réelle entre ces deux voyages, que de donner lieu à une contradiction dont on ne fait comment sortir. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THARTAC, f. m. (*Critique sacrée.*) nom d'une idole qu'adoroient les Hé-

véens, *IV Rois*, xvij. 31. Elle est représentée sous la forme d'un homme à tête d'âne, tenant un petit bâton à la main. (D. J.)

THASE, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, sur la côte de la Thrace, à Popposite de l'embouchure du fleuve Nestus. La plupart des géographes écrivent *Thasus*; mais Polybe & Etienne le géographe, disent *Thassos*, & Pline *Thassus*.

Thassus fils d'Agenor, roi des Phéniciens, passe pour avoir peuplé cette île, & pour y avoir demeuré plusieurs années: il lui donna son nom. L'île fut ensuite augmentée d'une nouvelle colonie grecque, qu'on y avoit menée de Paros; ce qui la rendit considérable entre les autres îles situées dans la mer Egée; mais elle ne continua guère de jouir de cette heureuse position: elle tomba sous la domination des Cériniens & des Entriens. Ces peuples s'y étoient rendus de la Thrace, ou des confins de l'Asie. A la fin les Athéniens se rendirent les maîtres de *Thase*; ils la dépouillèrent entièrement de sa liberté, en désarmèrent les habitans, & pour les tenir plus aisément dans la sujétion, ils les accablèrent de continuel impôts.

Les Athéniens en furent dépossédés par les Macédoniens, & ceux-ci par les Romains. *Thase* eût depuis le gouvernement tyrannique de plusieurs usurpateurs, & finalement elle fut contrainte de suivre le sort de l'empire de Constantinople, & de subir le joug de la domination turque. Mahomet II s'en empara dès l'an 1453; elle fut traitée d'abord avec la dernière rigueur; mais dans la suite, les Turcs même y établirent un négoce; ce qui y attira de rechef de nouveaux habitans.

Cette île contient aujourd'hui trois bourgs assez peuplés, & mis par des fortifications en état de défense. On donne même au plus grand de ces bourgs le nom de *ville de Thaso*. Les deux autres bourgs retiennent en quelque manière leurs anciens noms; l'un est appelé *Ogygia* ou *Gisi*, & l'autre *Etira*, ou *Tyrra*. Le commerce y attire des étrangers, & plusieurs bâtimens dans le port; il en vient sur-tout de Constantinople

Le terroir de cette île abonde en toutes choses nécessaires à la vie; les fruits particulièrement sont délicieux; & elle a un excellent vignoble, célèbre déjà dès le temps de Varron; Virgile, *Georg. l. II. v. 91* en parle ainsi:

*Sunt Thasica vites, sunt & Maraotides
albæ.*

*Finguibus hæ terris habiles, levioribus
illæ.*

Cette île a encore des mines d'or & d'argent, & des carrières d'un marbre très-fin. Pline remarque que ces mines & ces carrières rapportoient beaucoup dès le temps d'Alexandre le grand. Les empereurs ottomans ne les ont pas laissées en friche; Sélim I, entre autres, & Soliman II en ont tiré un profit considérable. Le sultan Amurath fit creuser avec succès dans la montagne qui est vers le septentrion de l'île, vis-à-vis de celle de Neffo: mais au bout de cinq mois, on discontinua ce travail, parce que la veine étoit manquée, ou plutôt parce qu'on avoit perdu le fil.

Les habitans de l'île de *Thase* avoient jadis fait une alliance étroite avec ceux de la ville d'Abdere, à dessein de se mettre à couvert des incursions des Sarrasins, & d'autres peuples barbares de l'Asie; mais ils les abandonnerent dans les plus pressans besoins, lorsque ces barbares vinrent avec une armée ravager toute la côte méridionale de la Thrace. Après leur départ, ceux d'Abdere s'étant remis, pensèrent aux moyens de se venger des Thasiens qui avoient manqué à la foi promise, de s'assister mutuellement; ils aborderent pour cet effet à l'impourvu dans cette île, & firent tout leur possible pour s'en rendre les maîtres. Les peuples voisins prirent part à cette guerre, & ils obligèrent les Thasiens à donner une satisfaction convenable aux habitans d'Abdere.

Théagene étoit de *Thase*; il fut souvent couronné dans les jeux de la Grèce, & mérita des statues & les honneurs héroïques dans sa patrie. Un de ses ennemis ayant voulu un jour insulter une de ses

statues, vint de nuit la fustiger par vengeance; comme si Théagene en bronze eût pu sentir cet affront. La statue étant tombée tout-à-coup sur cet insensé, le tua sur la place. Ses fils la citerent en justice, comme coupable de la mort d'un homme, & le peuple de *Thase* la condamna à être jetée dans la mer, suivant la loi de *Dracon*, qui veut que l'on extermine jusqu'aux choses inanimées, qui, soit en tombant, soit par quelque autre accident, ont causé la mort d'un homme.

Quelque temps après, ceux de *Thase* ayant souffert une famine causée par la stérilité de la terre, envoyèrent consulter l'oracle de Delphes: il leur fut répondu que le remède à leurs maux étoit de rappeler tous ceux qu'ils avoient chassés; ce qu'ils firent, mais sans en recevoir aucun soulagement. Ils députerent donc une seconde fois à Delphes, avec ordre de représenter à la Pythie qu'ils avoient obéi, & que cependant la colere des dieux n'étoit point cessée: on dit que la Pythie leur répondit par ce vers:

Et votre Théagene est-il compté pour rien!

Au milieu de leur embarras, il arriva que des pêcheurs retrouvèrent la statue perdue, en jetant leurs filets dans la mer. On la remit dans son ancienne place; & dès ce moment le peuple de *Thase* rendit les honneurs divins à Théagene; plusieurs autres villes, soit grecques, soit barbares, en firent autant. On regarda Théagene comme une divinité secourable, & les malades sur-tout lui adressèrent leurs vœux. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THASIUS, (*Mithol.*) surnom d'Hercule, pris de la ville de *Thase*, dans une île de la mer Egée: les habitans de cette ville honoroient Hercule, comme leur dieu tutélaire, parce qu'il les avoit délivrés de quelques tyrans dont ils étoient opprimés. (*D. J.*)

THASPE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, dans la province proconsulaire. C'est-là où Juba ayant, pour ainsi dire, ranimé les restes de la guerre civile en Afrique, par les conseils de Julius Sci-

pion, & de Caton, eut le malheur d'être défait par Julius César, à cette bataille qu'on nomma *la journée de Thaspe*. Cette ville est présentement un lieu ruiné, dans le royaume de Tunis, entre Souzet & Elfaque. (*D. J.*)

THATA, (*Géogr. mod.*) Dotes par les Allemands, *Totis* dans la carte de la Hongrie de M. de Lisle, en 1717; *Tata* dans celle de 1703, & c'étoit mieux, car les Hongrois écrivent *Thata*; c'est une petite ville, aujourd'hui bourgade de Hongrie, entre Javarin & Grau. (*D. J.*)

THAU, f. m. (*Gramm. & Critique sacrée.*) dernière lettre de l'alphabet hébreu, qui avoit d'abord la forme d'une espece de potence, avant que les Juifs se servissent du caractère chaldaïque, & qui du temps de S. Jérôme, conservoit encore cette figure dans l'alphabet samaritan. Dans la suite, on l'a un peu changée, & on lui a donné la forme T, qu'elle a en partie aujourd'hui; cette lettre tire son origine d'un mot hébreu, qui signifie *marque, signe*; & c'est par ces derniers mots que les septante ont traduit le passage d'Ezéchiel, *ch. ix. 4.* en disant: » mettez une marque (un signal) au » front de ceux qui sont dans la douleur, » & qui gémissent de voir toutes les abominations qui se font dans la ville ». (*D. J.*)

THAU, *Pétang de*, (*Géog. mod.*) étang de France sur les côtes de Languedoc; cet étang est nommé *Taurus* par Avienus, & *Laterra* par Plin. Il s'étend presque de l'est à l'ouest, environ douze bonnes lieues au midi du diocèse de Montpellier, & d'une partie de celui d'Agde. On lui donne dans le pays les différens noms d'*étang de Frontignan, de Maguelone, & de Pérault*, que l'on emprunte des lieux qui sont sur les bords. Cet étang se débouche dans le golfe de Lyon par le grau de Palavas, ou passage de Maguelone, & par le port de Cette, où commence le canal de Languedoc. (*D. J.*)

THAULACHE, f. f. (*Anc. mil. franç.*) sorte d'armes des anciens françois, dont les unes étoient offensives en forme de hallebarde ou d'épée; les autres étoient du nombre des armes défensives, & étoient

des espèces de rondelles, ou petits boucliers. (*D. J.*)

THAUMACI, (*Geog. anc.*) ville de la Phthiotide, Tite-Live, l. XXXII. c. iv. dit qu'en partant de Pylæ, & du golfe Maliacus, & passant par Lamia, on rencontre cette ville sur une éminence, tout près du défilé appelé *Cæle*. Il ajoute que cette ville dominoit sur une plaine d'une si vaste étendue que l'on ne pouvoit en voir l'extrémité, & que c'est cette espèce de prodige qui étoit l'origine du nom *Thaumaci*. Etienne le géographe prétend que ce fut Thaumacus son fondateur qui lui donna son nom; ce seroit un fait difficile à vérifier, ou du moins il faudroit aller chercher des preuves dans des siècles bien reculés, car cette ville subsistoit déjà du temps d'Homère, *Iliad. B. v. 716.*

Οἱ δὲ αἰεὶ Μεθώνιον καὶ Θαυμακίαν ἐνέμενοντο.
Qui verò Methonem & Thaumaciam
habitabant.

Pline, l. IV c. ix nomme aussi cette ville *Thaumacia*, & la met dans la Magnésie; je ne fais sur quoi fondé. Phavorin, *lexic.* dit qu'il y avoit une ville nommée *Thaumacia*, dans la Magnésie, & une autre de même nom sur le golfe Maliaque; il pourroit bien multiplier les êtres. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville de *Thaumaci* de Tite-Live, étoit dans les terres. (*D. J.*)

THAUMANTIADÉ, (*Mithol.*) la déesse Iris fut ainsi nommée, soit parce qu'elle étoit fille de Thaumás & d'Electre, soit du mot grec θαυμάζω, j'admire, parce que les couleurs de sa belle robe excitent l'admiration de tout le monde. (*D. J.*)

THAUMATRON, f. m. (*Anti. greq.*) mot grec qui signifie la récompense qu'on donnoit à celui qui avoit fait voir quelque chose de merveilleux au peuple; cette sorte de libéralité de deniers se prelevoit sur le montant de la somme payée par ceux qui avoient assisté à ce spectacle. Le *thaumatron* revenoit au *nicetium* des jeux olympiques, & du cirque, & aux *brabeia*, que l'on donnoit aux acteurs de

théâtre, aux baladins, & aux pantomimes. (*D. J.*)

THAUMATURGE, f. m & f. (*Hist. eccl.*) surnom que les catholiques ont donné à plusieurs saints, qui se sont rendus célèbres par le grand nombre & par l'éclat de leurs miracles.

Ce mot est formé du grec θαύμα, merveille, & ἔργον, ouvrage.

Saint Grégoire de Neo-Césarée, surnommé *Thaumaturge*, fut disciple d'Origène vers l'an 223, & depuis évêque de Césarée dans le royaume de Pont: il assista en cette qualité, au premier concile d'Antioche, & à celui d'Ephèse, contre Paul de Samosate. Saint Léon de Catanée fut surnommé aussi *Thaumaturge*, il vivoit dans le huitième siècle, & son corps est honoré encore aujourd'hui dans l'église de saint Martin de Tours à Rome. Saint François de Paule, & S. François Xavier, sont les grands *Thaumaturges* des siècles derniers. Voyez **MIRACLE**.

THAUN, (*Geog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg d'Allemagne dans le Palatinat, au comté de Spanheim, & au confluent des rivières de Nalu & de Simmeren. (*D. J.*)

THE, f. m. (*Bot. exot.*) C'est une petite feuille desséchée, roulée, d'un goût un peu amer légèrement astringent, agréable, d'une douce odeur, qui approche de celle du foin nouveau & de la violette.

L'arbrisseau qui porte le *thé*, s'appelle *chaa* par C. B. P. 147. *thea frutex*, bont. *eronimo affinis*, *arbor orientalis*, *nucifera*, *flore roseo*, Pluk. Phyt. mais cet arbrisseau est encore mieux défini par Kæmpfer: *thea frutex*, *folio cerasi*, *flore rosæ silvestris*, *fructu uniccoco*, *biccoco*, & ut plurimum *tricocco*; c'est-à-dire, qu'il a la feuille de cerisier, la fleur semblable à la rose des champs, & que son fruit n'a qu'une, ou deux, ou tout au plus trois coques: les Chinois le nomment *theh*, les Japonois *tsjaa*, ou *tsjanoki*.

Ce qu'il y a de plus commode dans une plante si débitée, c'est qu'elle n'occupe point de terrain qui puisse servir à d'autres; ordinairement on en fait les bordures des champs de blé, ou de riz, & les endroits les plus stériles sont ceux où elle vient

vient le mieux ; elle croît lentement , & s'éleve à la hauteur d'une brassé , & quelque chose de plus ; sa racine est noire , ligneuse , & jette irrégulièrement ses branches ; la tige en fait de même de ses rameaux , & de ses rejetons ; il arrive assez souvent qu'on voit sortir ensemble du même tronc , plusieurs tiges si ferrées l'une contre l'autre , & qui forment une espece de buisson si épais , que ceux qui n'y regardent pas d'assez près , croient que c'est un même arbrisseau ; au-lieu que cela vient de ce que l'on a mis plusieurs graines dans la même fosse.

L'écorce de cet arbrisseau est couverte d'une peau fort mince , qui se détache lorsque l'écorce devient sèche ; sa couleur est de châtaigne , grisâtre à la tige , & tirant sur le verdâtre ; son odeur approche fort de celle des feuilles du noisetier , excepté qu'elle est plus désagréable ; son goût est amer , dégoutant , & astringent ; le bois est dur , composé de fibres fortes & épaisses , d'une couleur verdâtre tirant sur le blanc , & d'une senteur fort rebutante quand il est verd ; la moëlle est fort adhérente au bois.

Les feuilles tiennent à une queue ou pédicule court , gros , & vert , assez rond , & uni en-dessous , mais creux & un peu comprimé au côté opposé ; elles ne tombent jamais d'elles-mêmes , parce que l'arbrisseau est toujours verd , & il faut les arracher de force ; elles sont d'une substance moyenne , entre la membraneuse & la charnue , mais de différente grandeur ; les plus grandes sont de deux pouces de long , & ont un peu moins de deux pouces dans leur plus grande largeur : en un mot , lorsqu'elles ont toute leur crue , elles ont parfaitement la substance , la figure , la couleur , & la grandeur du griottier des vergers , que les botanistes nomment *cerasus hortensis* , *fructu acido* ; mais lorsqu'elles sont tendres , qui est le temps qu'on les cueille , elles approchent davantage des feuilles de ce qu'on appelle *eronymus vulgaris fructu acido* , excepté pour la couleur.

Ces feuilles d'un petit commencement deviennent à-peu-près rondes , puis s'élargissent davantage , & enfin elles finis-

sent en une pointe piquante ; quelques-unes sont de figure ovale , un peu pliées , ondées irrégulièrement sur la longueur , enfoncées au milieu , & ayant les extrémités recourbées vers le dos ; elles sont unies des deux côtés , d'un verd sale & obscur , un peu plus clair sur le derriere , où les nerfs étant assez élevés , forment tout autant de fillons du côté opposé.

Elles sont dentelées , la denture est un peu recourbée , dure , obtuse , & fort pressée , mais les pointes sont de différentes grandeurs ; elles sont traversées au milieu par un nerf fort remarquable , auquel répond du côté opposé un profond fillon , il se partage de chaque côté en six ou sept côtes de différentes longueurs , courbées sur le derriere ; près du bord des feuilles , de petites veines s'étendent entre les côtes traversières.

Les feuilles , lorsqu'elles sont fraîches , n'ont aucune senteur , & ne sont pas absolument aussi désagréables au goût que l'écorce , quoiqu'elles soient astringentes , & tirant sur l'amer ; elles diffèrent beaucoup les unes des autres en substance , en grandeur , & en figure ; ce qui se doit attribuer à leur âge , à leur situation , & à la nature du terroir où l'arbrisseau est planté : de-là vient qu'on ne peut juger de leur grandeur , ni de leur figure , lorsqu'elles sont séchées & portées en Europe. Elles affecteroient la tête si on les prenoit fraîches , parce qu'elles ont quelque chose de narcotique qui attaque les nerfs , & leur cause un tremblement convulsif ; cette mauvaise qualité se perd quand elles sont séchées.

En automne , les branches de cet arbrisseau sont entourées d'un grand nombre de fleurs , qui continuent de croître pendant l'hiver ; elles sortent une à une , ou deux à deux des ailes des feuilles , & ne ressemblent pas mal aux roses sauvages ; elles ont un pouce ou un peu plus de diamètre , & sont composées de six pétales , ou feuilles , dont une ou deux se retirent , & n'approchent pas de la grandeur & de la beauté des autres ; ces pétales , ou feuilles , sont rondes & creuses , & tiennent à des pédicules de demi-pouce de long , qui d'un commencement petit

& délicat , deviennent insensiblement plus grands ; leur extrémité se termine en un nombre incertain , ordinairement de cinq ou six enveloppes , petites & rondes , qui tiennent lieu de calice à la fleur.

Ces fleurs font d'un goût désagréable , tirant sur l'amer : on voit au fond de la fleur un grand nombre d'étamines blanches , extrêmement petites , comme dans les roses ; le bout en est jaune , & ne ressemble pas mal à un cœur. Kämpfer nous assure qu'il a compté deux cens trente de ces étamines dans une seule fleur.

Aux fleurs succèdent les fruits en grande abondance ; ils font d'une , de deux , & plus communément de trois coques , semblables , à celles qui contiennent la semence du rien , composées de trois autres coques rondes , de la grosseur des prunes sauvages qui croissent ensemble à une queue commune , comme à un centre , mais distinguées par trois divisions assez profondes.

Chaque coque contient une gouffe , une noisette , & la graine ; la gouffe est verte , tirant sur le noir lorsqu'elle est mûre , elle est d'une substance grasse , membraneuse , & un peu ligneuse , s'entr'ouvrant au-dessus de sa surface , après qu'elle a demeuré une année sur l'arbrisseau , & laissant voir la noisette qui y est renfermée ; cette noisette est presque ronde , si ce n'est du côté où les trois coques se joignent , elle est un peu comprimée ; elle a une écaille mince , un peu dure , polie , de couleur de châtaigne , qui étant cassée fait voir un pepin rougeâtre , d'une substance ferme comme celle des avelines , d'un goût douceâtre , assez désagréable au commencement , devenant dans la suite plus amer , comme le fruit du noyau de cerise ; ces pepins contiennent beaucoup d'huile , & rancissent fort aisément , ce qui fait qu'à peine deux entre dix germent lorsqu'ils sont semés. Les Japonois ne font aucun usage ni des fleurs ni des pepins

Ce n'est pas une chose fort aisée que la récolte du *thé* : voici de quelle façon elle se fait au Japon. On trouve pour ce travail des ouvriers à la journée , qui n'ont

point d'autres métiers ; les feuilles ne doivent point être arrachées à pleines mains , il les faut tirer avec beaucoup de précaution une à une , & quand on n'y est pas stylé , on n'avance pas beaucoup en un jour : on ne les cueille pas toutes en même temps , ordinairement la récolte se fait à deux fois , assez souvent à trois ; dans ce dernier cas , la première récolte se fait vers la fin du premier mois de l'année japonoise , c'est-à-dire les premiers jours de Mars ; les feuilles alors n'ont que deux ou trois jours , elles font en petit nombre , fort tendres , & à peine déployées ; ce sont les plus estimées , & les plus rares ; il n'y a que les princes & les personnes aisées qui puissent en acheter , & c'est pour cette raison qu'on leur donne le nom de *thé impérial* : on l'appelle aussi *fleur de thé*.

Le *thé impérial* , quand il a toute sa préparation , s'appelle *ticki tsjaa* , c'est-à-dire , *thé moulu* , parce qu'on le prend en poudre dans de l'eau chaude : on lui donne aussi le nom d'*udsi tsjaa* , & de *tacke sacki tsjaa* , de quelques endroits particuliers , où il croît ; le plus estimé en Japon , est celui d'*Udsi* , petite ville assez proche de Méaco. On prétend que le climat y est le plus favorable de tous à cette plante.

Tout le *thé* qui sert à la cour de l'empereur & dans la famille impériale , doit être cueilli sur une montagne qui est proche de cette ville ; aussi n'est-il pas concevable avec quel soin & quelle précaution on le cultive : un fossé large & profond environne le plan , les arbrisseaux y sont disposés en allées , qu'on ne manque pas un seul jour de balayer : on porte l'attention jusqu'à empêcher qu'aucune ordure ne tombe sur les feuilles ; & lorsque la saison de les cueillir approche , ceux qui doivent y être employés , s'abstiennent de manger du poisson , & de toute autre viande qui n'est pas nette , de peur que leur haleine ne corrompe les feuilles ; outre cela , tant que la récolte dure , il faut qu'ils se lavent deux ou trois fois par jour dans un bain chaud , & dans la rivière ; & malgré tant de précautions pour se tenir propre , il n'est pas permis de toucher les feuilles avec les mains nues ; il faut avoir des gants.

Le principal pourvoyeur de la cour impériale pour le *thé*, a l'inspection sur cette montagne, qui forme un très-beau point de vue ; il y entretient des commis pour veiller à la culture de l'arbrisseau, à la récolte, & à la préparation des feuilles ; & pour empêcher que les bêtes & les hommes ne passent le fossé qui environne la montagne ; pour cette raison on a soin de le border en plusieurs endroits d'une forte haie.

Les feuilles ainsi cueillies & préparées de la manière que nous dirons bientôt, sont mises dans des sacs de papier, qu'on renferme ensuite dans des pots de terre ou de porcelaine, & pour mieux conserver ces feuilles délicates, on achève de remplir les pots avec du *thé* commun. Le tout ainsi bien emballé, est envoyé à la cour sous bonne & sûre garde, avec une nombreuse suite. De-là vient le prix exorbitant de ce *thé impérial* ; car en comptant tous les frais de la culture, de la récolte, de la préparation, & de l'envoi, un kin monte à 30 ou 40 thael, c'est-à-dire à 42 ou 46 écus, ou onces d'argent.

Le *thé* des feuilles de la seconde espèce, s'appelle, dit Kämpfer, *tootsjaa*, c'est-à-dire *thé chinois*, parce qu'on le prépare à la manière des Chinois. Ceux qui tiennent des cabarets à *thé*, ou qui vendent le *thé* en feuilles, sous-divisent cette espèce en quatre autres, qui diffèrent en bonté & en prix ; celles de la quatrième sont ramassées pêle-mêle, sans avoir égard à leur bonté, ni à leur grandeur, dans le temps qu'on croit que chaque jeune branche en porte dix ou quinze au plus ; c'est de celui-là que boit le commun peuple. Il est à observer que les feuilles, tout le temps qu'elles demeurent sur l'arbrisseau, sont sujettes à de prompts changements, eu égard à leur grandeur & à leur bonté, de sorte que si on néglige de les cueillir à propos, elles peuvent perdre beaucoup de leur vertu en une seule nuit.

On appelle *ban-tsja*, celles de la troisième espèce ; & comme elles sont pour la plupart fortes & grosses, elles ne peuvent être préparées à la manière des Chinois, c'est-à-dire séchées sur des poêles & frisées ; mais comme elles sont aban-

données aux petites gens, il n'importe de quelle manière on les prépare.

Dès que les feuilles de *thé* sont cueillies, on les étend dans une platine de fer qui est sur du feu, & lorsqu'elles sont bien chaudes, on les roule avec la paume de la main, sur une natte rouge très-fine, jusqu'à ce qu'elles soient toutes frisées ; le feu leur ôte cette qualité narcotique & maligne dont j'ai parlé, & qui pourroit offenser la tête ; on les roule encore pour les mieux conserver, & afin qu'elles tiennent moins de place ; mais il faut leur donner ces façons sur le champ, parce que si on les gardoit seulement une nuit, elles se norceroient & perdroient beaucoup de leur vertu : on doit aussi éviter de les laisser long-temps en morceaux, elle s'échaufferoit d'abord & se corromproient. On dit qu'à la Chine, on commence par jeter les feuilles de la première récolte dans l'eau chaude, où on les tient l'espace d'une demi-minute, & que cela sert à les dépouiller plus aisément de leur qualité narcotique.

Ce qui est certain, c'est que cette première préparation demande un très-grand soin : on fait chauffer d'abord la platine dans une espèce de four, où il n'y a qu'un feu très-moderé ; quand elle a le degré convenable de chaleur, on jette dedans quelques livres de feuilles que l'on remue sans cesse ; quand elles sont si chaudes que l'ouvrier a peine à y tenir la main, il les retire & les répand sur une autre platine pour y être roulées.

Cette seconde opération lui coûte beaucoup ; il sort de ces feuilles rôties un jus de couleur jaune, tirant sur le verd, qui lui brûle les mains, & malgré la douleur qu'il sent, il faut qu'il continue ce travail jusqu'à ce que les feuilles soient refroidies, parce que la frisure ne tiendroit point si les feuilles n'étoient pas chaudes, de sorte qu'il est même obligé de les remettre deux ou trois fois sur le feu.

Il y a des gens délicats qui les font remettre jusqu'à sept fois, mais en diminuant toujours par degrés la force du feu, précaution nécessaire pour conserver aux feuilles une couleur vive, qui fait une partie de leur prix. Il ne faut pas man-

quer aussi de laver à chaque fois la plante avec de l'eau chaude, parce que le suc qui est exprimé des feuilles, s'attache à ses bords, & que les feuilles pourroient s'en imbiber de nouveau.

Les feuilles ainsi frisées, sont jetées sur le plancher, qui est couvert d'une natte, & on sépare celles qui ne sont pas si bien frisées, ou qui sont trop rôties; les feuilles de *thé impérial* doivent être rôties à un plus grand degré de sécheresse, pour être plus aisément moulues & réduites en poudre; mais quelques-unes de ces feuilles sont si jeunes & si tendres, qu'on les met d'abord dans l'eau chaude, ensuite sur un papier épais, puis on les fait sécher sur les charbons sans être roulées, à cause de leur extrême petitesse. Les gens de la campagne ont une méthode plus courte, & y font bien moins de façons; ils se contentent de rôtir les feuilles dans des chaudières de terre, sans autre préparation; leur *thé* n'en est pas moins estimé des connoisseurs, & il est beaucoup moins cher.

C'est par tout pays que les façons même les plus inutiles sont presque tout le prix des choses, parmi ceux qui n'ont rien pour se distinguer du public que la dépense. Il paroît même que ce *thé commun* doit avoir plus de force que le *thé impérial*, lequel après avoir été gardé pendant quelques mois, est encore remis sur le feu pour lui ôter, dit-on, une certaine humidité qu'il pourroit avoir contractée dans la saison des pluies; mais on prétend qu'après cela il peut être gardé long-temps, pourvu qu'on ne lui laisse point prendre l'air; car l'air chaud du Japon en dissiperoit aisément les sels volatils, qui sont d'une grande subtilité. En effet tout le monde convient que ce *thé*, & à proportion tous les autres, les ont presque tous perdus quand ils arrivent en Europe, quelque soin qu'on prenne de les tenir bien enfermés. Kämpfer assure qu'il n'y a jamais trouvé hors du Japon, ni ce goût agréable, ni cette vertu modérément rafraîchissante qu'on y admire dans le pays.

Les Japonois tiennent leurs provisions de *thé commun* dans de grands pots de terre, dont l'ouverture est fort étroite. Le *thé impérial* se conserve ordinairement dans des

vases de porcelaine, & particulièrement dans ceux qui sont très-anciens, & d'un fort grand prix. On croit communément que ces derniers non-seulement conservent le *thé*, mais qu'ils en augmentent la vertu.

L'arbrisseau de la Chine qui porte le *thé* diffère peu de celui du Japon; il s'éleve à la hauteur de trois, de quatre ou de cinq piés tout-au-plus; il est touffu & garni de quantité de rameaux. Ses feuilles sont d'un verd foncé, pointues, longues d'un pouce, larges de cinq lignes, dentelées à leur bord en manière de scie; ses fleurs sont en grand nombre, semblables à celles du rosier sauvage, composées de six pétales blanchâtres ou pâles, portées sur un calice partagé en six petits quartiers ou petites feuilles rondes, obtuses, & qui ne tombent pas. Le centre de ces fleurs est occupé par un nombreux amas d'étamines, environ deux cens jaunâtres. Le pistil se change en un fruit sphérique tantôt à trois angles & à trois capsules, souvent à une seule. Chaque capsule renferme une graine qui ressemble à une aveline par sa figure & sa grosseur, couverte d'une coque mince, lisse, roussâtre, excepté la base qui est blanchâtre. Cette graine contient une amande blanchâtre, huileuse, couverte d'une pellicule mince & grise, d'un goût douçâtre d'abord, mais ensuite amer, excitant des envies de vomir, & enfin brûlant & fort desséchant. Ses racines sont minces, fibreuses & répandues sur la surface de la terre. On cultive beaucoup cette plante à la Chine; elle se plaît dans les plaines tempérées & exposées au soleil, & non dans des terres sablonneuses ou trop grasses.

On apporte beaucoup de soin & d'attention pour le *thé* de l'empereur de la Chine, comme pour celui de l'empereur du Japon; on fait un choix scrupuleux de ses feuilles dans la saison convenable. On cueille les premières qui paroissent au sommet des plus tendres rameaux; les autres feuilles sont d'un prix médiocre. On les sèche toutes à l'ombre, & on les garde sous le nom de *thé impérial*; parmi ces feuilles, on sépare encore celles qui sont plus petites de celles qui sont plus grandes; car le prix varie selon la grandeur

des feuilles , plus elles font grandes , plus elles font cheres.

Le *thé roux* , que l'on appelle *thé bohéa* , est celui qui a été plus froissé & plus rôti : c'est de-là que vient la diversité de la couleur & du goût.

Les Chinois , dont nous suivons la méthode , versent de l'eau bouillante sur les feuilles entières de *thé* que l'on a mises dans un vaisseau destiné à cet usage , & ils en tirent la teinture ; ils y mêlent un peu d'eau claire pour en tempérer l'amertume & la rendre plus agréable , ils la boivent chaude. Le plus souvent en bûvant cette teinture , ils tiennent du sucre dans leur bouche , ce que font rarement les Japonois ; ensuite ils versent de l'eau une seconde fois , & ils en tirent une nouvelle teinture qui est plus foible que la première ; après cela ils jettent les feuilles.

Les Chinois & les Japonois attribuent au *thé* des vertus merveilleuses , comme il arrive à tous ceux qui ont éprouvé quelque soulagement ou quelque avantage d'un remède agréable ; il est du moins sûr que dans nos pays , si l'on reçoit quelque utilité de cette boisson , on doit principalement la rapporter à l'eau chaude. Les parties volatiles du *thé* qui y sont répandues , peuvent encore contribuer à atténuer & résoudre la lymphe quand elle est trop épaisse , & à exciter davantage la transpiration ; mais en même-temps l'usage immodéré de cette feuille infusée perpétuellement dans de l'eau chaude , relâche les fibres , affoiblit l'estomac , attaque les nerfs , & en produit le tremblement ; de sorte que le meilleur , pour la conservation de la santé , est d'en user en qualité de remède , & non de boisson agréable , parce qu'il est ensuite très-difficile de s'en priver. Il faut bien que cette difficulté soit grande , puisqu'il se débite actuellement en Europe par les diverses compagnies environ huit à dix millions de livres de *thé* par an , tant la consommation de cette feuille étrangere est considérable. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THÉ DES ANTILLES , (*Botan.*) plante de deux ou trois piés de hauteur extrêmement commune dans toutes les îles Antil-

les ; elle croît abondamment entre les fentes des rochers , sur les vieilles murailles , dans les savanes , sur les chemins , enfin partout ; ses branches sont chargées de petites feuilles d'un verd foncé , longues , étroites , terminées en pointe & dentelées sur les bords , comme celles du *thé* de la Chine ; à quoi cependant cette plante n'a aucun autre rapport , malgré l'opinion du R. P. Labat jacobin , qui , faute de connoissances en histoire naturelle , s'est fréquemment trompé dans ses décisions. Le prétendu *thé* des îles n'est d'aucun usage universellement connu dans le pays , on l'arrache comme une mauvaise herbe nuisible dans les savanes & dans les jardins. *Article de M. LE ROMAIN.*

THÉ , (*Musiq. des anciens.*) l'une des quatre syllabes dont les Grecs se servoient pour solfier. *Voyez SOLFIER.*

THÉA , (*Botan.*) nom du genre de plante qui porte la feuille que nous nommons *thé* ; nous avons décrit l'arbrisseau au mot **THÉ** , nous allons ici le caractériser d'après le système de Linnæus. Le calice est très-petit , permanent , divisé en six feuilles rondelettes & obtuses ; la fleur est composée de six pétales ronds & concaves ; les étamines sont des filets très-déliés , chevelus , plus courts que la fleur , & si nombreux qu'on en compte ordinairement deux cens ; les bossettes sont simples ; le germe du pistil est sphérique & tricapsulaire ; le style finit en pointe , & à la longueur des étamines , le stigma est simple ; le fruit est une capsule formée de trois corps globulaires croissant ensemble ; il contient trois loges , & s'ouvre au sommet en trois parties ; les graines sont simples , rondes , & intérieurement angulaires. Linnæus , *gen. plant. p. 233. (D. J.)*

THÉA , (*Mithologie.*) fille du Ciel & de la Terre , femme d'Hypérion , & mere du Soleil , de la Lune & de la belle Aurore , dit Hésiode. (*D. J.*)

THÉACHI , ou **THÉACO** ou **THIAKI** , (*Géogr. mod.*) île de la mer Ionienne. Cette île a presque autant de noms que d'auteurs qui l'on décrite. Elle est appelée *Haca* par Strabon & par Pline , *Nericia* par Porcacchi , *Val di Compagno* par Nigger. Les Grecs d'à-présent la nomment

Thiachi, les Turcs *Phiachi*, & nos voyageurs écrivent les uns *Théachi*, d'autres *Thiachi*, & d'autres *Théaco*. Cette île regarde Céphalonie, dont elle est séparée par un canal de la longueur de vingt milles. On lui donne quarante milles de circuit. De tous ses ports, le meilleur est celui de Vathi. On prend communément cette île pour l'ancienne Ithaque, patrie d'Ulysse; elle avoit autrefois une ville que Plutarque appelle *Alalcomene*, mais elle n'a présentement que quelques villages peuplés de dix à douze mille habitans. (*D. J.*)

THEAMEDES, f. f. (*Hist. nat. Litholog.*) espece d'aimant, à qui les anciens attribuoient la vertu de repousser le fer, au lieu de l'attirer. Cette pierre nous est inconnue.

THÉANDRIQUE, adj. (*Théolog.*) terme dogmatique, dont on se sert quelquefois pour exprimer les opérations divines & humaines de J. C.

Ce mot est formé du grec, θεός, Dieu, & ανθρωπος, homme. Voyez **HOMME-DIEU**, *Dei-Virile*.

Saint Denis, évêque d'Athènes, fut le premier qui se servit du mot de *théandrique*, pour exprimer une opération double, ou deux opérations unies en J. C. l'une divine & l'autre humaine.

Les Monophysites abusèrent ensuite de ce terme, pour l'appliquer à une seule opération qu'ils admettoient en J. C. car ils soutenoient qu'il y a en lui un mélange de la nature divine & de la nature humaine d'où résulroit une troisième nature qui étoit un composé de l'une & de l'autre, & dont les opérations tenoient de l'essence & des qualités du mélange, de sorte que ces opérations n'étoient ni divines, ni humaines, mais l'une & l'autre à-la-fois, ce qu'ils entendoient exprimer par le terme de *théandrique*. Voyez **OPÉRATION & MONOTHELITE**.

L'opération *théandrique* ou *Dei-Virile*, dans le sens de S. Denis & de S. Jean Damascène, est expliquée par S. Athanase, qui en rapporte pour exemples la guérison de l'aveugle-né & la résurrection du Lazare: la salive que J. C. fit sortir de sa bouche étoit l'opération humaine, mais

l'ouverture des yeux se fit par l'opération divine. De même en ressuscitant le Lazare, il l'appela comme homme, mais il l'éveilla du sommeil de la mort comme Dieu.

Le terme de *théandrique* & le dogme des opérations *théandriques* furent examinés avec des attentions infinies au concile de Latran tenu en 649, où le pape Martin réfuta solidement la notion des opérations *théandriques*, & fit voir que le sens dans lequel S. Denis employa d'abord ce terme étoit catholique, & très-éloigné du sens des Monophysites & Monothélites. V. **PERSONNE & TRINITÉ**.

THEANTHROPE, f. m. (*Théologie.*) Homme-Dieu, terme dont se sert quelquefois dans les écoles, pour désigner *Jesus-Christ* qui est Dieu & homme, ou qui a deux natures dans une seule personne. Voyez **PERSONNE & TRINITÉ**.

Ce mot est formé du grec θεός, Dieu, & ανθρωπος, homme.

THÉATINS, f. m. (*Hist. ecclésiast.*) ordre religieux de prêtres réguliers, ainsi nommés de don Jean-Pierre Caraffa, archevêque de Chieti dans le royaume de Naples, qui s'appeloit autrefois *Théate*.

Le même archevêque fut élevé au souverain pontificat sous le nom de *Paul IV*. Ce prélat, suivi de Gaëtan gentilhomme venitien, de Paul Consiliari & de Boniface Colle, jeta les premiers fondemens de cet ordre à Rome en 1524.

Les *Théatins* furent les premiers qui prirent le nom de *clercs réguliers*: non-seulement ils ne possèdent point de terres, & n'ont point de revenus fixés, ni en commun, ni en propriété, mais ils ne peuvent même rien demander ni mendier, & ils sont réduits à vivre de ce que la providence leur envoie pour les faire subsister.

Ils s'emploient le plus souvent dans les missions étrangères; & en 1627, ils entrèrent dans la Mingrelie, où ils se firent un établissement. Ils en eurent aussi en Tartarie, en Circassie & en Géorgie, mais ils furent obligés de les abandonner par le peu de fruit qu'ils tiroient de ces missions.

Leur première congrégation parut à Rome en 1524, & y fut confirmée la même année par Clément VIII; leur règle

fut dressée dans un chapitre général en 1604, & approuvée par Clément VIII. Ils portent la soutane & le manteau noir, avec des bas blancs. Le cardinal Mazarin les fit venir en France en 1644, & leur acheta la maison qu'ils ont vis-à-vis les galeries du Louvre, où ils entrèrent en 1648. Le même cardinal leur avoit légué par son testament une somme de cent mille écus pour bâtir une église, qui vient d'être achevée par les soins de M. Boyer, de l'ordre des *Théatins*. Ayant été élevé à l'évêché de Mirepoix, il a été ensuite précepteur de M. le dauphin. Cette congrégation a donné à l'Eglise des missionnaires apostoliques, d'habiles prédicateurs & des prélats distingués par leur science & par leur vertu.

THEATINES, f. f. (*Hist. ecclésiast.*) ordre de religieuses sous la direction des *Théatins*. Voy. **THÉATINS**.

Il y a deux sortes de *Théatines* sous le nom de *sœurs de l'immaculée Conception*; elles forment deux congrégations différentes; les religieuses de l'une s'engagent par des vœux solennels, & celles de l'autre ne font que des vœux simples. Leur fondatrice commune étoit Ursule Benincasa.

Les plus anciennes sont celles qui font des vœux simples, & on les appelle simplement *Théatines de la congrégation*. Elles furent instituées à Naples en 1583.

Les autres s'appellent *Théatines de l'hermitage*. Elles n'ont autre chose à faire qu'à prier dieu en retraite, & à vivre dans une solitude austère, à quoi elles s'engagent par des vœux solennels.

Celles de la première congrégation prennent soin des affaires temporelles des autres, leurs maisons se touchent, & la communication est établie entre les deux sortes de religieuses par le moyen d'une grande salle. Leur fondatrice dressa leurs règles ou constitutions, & jeta les fondemens de leurs maisons; mais elle mourut avant qu'elles fussent achevées.

Grégoire XV qui confirma ce nouvel institut sous la règle de S. Augustin, mit les deux congrégations sous la direction des *Théatins*. Urbain VIII révoqua cette

disposition par un bref de l'an 1624, & soumit les *Théatines* au nonce de Naples. Mais Clément IX annulla ce bref, & les remit de nouveau sous la direction des *Théatins* par un bref de l'an 1668.

A. N. THÉÂTRE, (*Littérat.*) l'on trouvera aux articles **POÈME DRAMATIQUE**, **TRAGÉDIE**, **COMÉDIE**, **PASTORALE**, **POÈME LIRIQUE**, ce qui concerne notre théâtre, nous allons parler dans cet article du théâtre italien.

A. N. THÉÂTRE ITALIEN, (*Littérat.*) L'article que l'on va lire est tiré d'une lettre de M. Faccetti, noble vénitien, connu par sa belle bibliothèque, & un recueil de poésies latines.

Beaucoup de gens se persuadent que toute la richesse du théâtre italien, consiste dans la Mérope de Metastasi, & que nous ne saurions montrer deux Comédies qui vailent la peine d'être lues, ou représentées. Pour détruire cette opinion, j'entreprends de donner des éclaircissemens sur la matière dont il est question, mais auparavant il convient de retracer succinctement l'origine, les progrès & l'état actuel du théâtre italien, & de donner une espèce de catalogue de nos pièces les plus célèbres.

La comédie est ancienne parmi nous; on en fait communément remonter l'origine jusqu'au Dante. Ce fut en 1301 qu'ayant été exilé de Florence, il composa son fameux poème qu'il intitula lui-même, *comédie*. Je n'examinerai point si ce titre convient à son ouvrage, & si le paradis, le purgatoire & l'enfer, peuvent fournir des sujets de comédie. Cette question a été déjà discutée. On a dit, en faveur du Dante, que la satire & le ridicule répandus dans son Poème, suffisoient pour en justifier le titre. Boccace appela de même son *Amat* une comédie, quoique ce ne soit qu'une narration, & qu'il n'y ait observé aucune des règles de la poésie dramatique. Mais pour arriver au véritable genre dont il s'agit, c'est vers le milieu du quinzième siècle, que les farces commencèrent en Italie. On n'y avoit pas encore vu de poésie en scènes, ni de théâtre dressé. Ces batelages firent l'amusement du peuple jusqu'au

dix-septieme siecle, sans garder cependant toujours la même forme. Après les bâteleurs, les boémiennes monterent sur le théâtre. Toutes ces farces se jouerent long-temps à Rome & dans toute l'Italie, non-seulement sous le masque, mais à visage découvert, avec une espece de chant, sans accompagnement. Enfin l'Arioste vint, qui donna des regles & des graces à la comédie. Avant lui cependant il en avoit paru quelques-unes raisonnables comme la *calandre* du cardinal *Bibiens*, & *Pamité* de *Jacques Nardo*; mais le siecle de l'Arioste fut le siecle d'or de notre théâtre. C'est alors que l'Italie vit éclore ce nombre d'excellens poëmes, qui mirent sa gloire & sa réputation au niveau de celle des grecs & des latins. Je citerai nos meilleurs auteurs pour garans de cette comparaison. *L'Italie*, dit *Crescimbeni*, a porté la perfection de la comédie au point de le disputer à la Grece & à l'ancienne Rome. Je rappellerai le sentiment de *Gravina*, dont le goût & le discernement ne sont suspects nulle part. *Les italiens*, dit-il dans sa poétique, ont un grand nombre de comédies faites sur le modele des anciens; mais il n'y en a point où l'on retrouve plus le sel & la force comique de *Flaute*, que dans celle de l'Arioste, de *Machiavel*, de l'*Aretin*, de *Bibiens*, & du *Triffin*. J'ai rapporté le jugement de ces deux personnages, moins par une vaine affectation de vouloir faire l'éloge de notre comédie, que pour les opposer aux dédains de ceux qui prononcent si légèrement contre le théâtre italien.

Mais pour reprendre le cours de l'histoire, c'est dans ce temps de richesse & de fécondité que l'Italie acquit un nouveau genre de poésie dramatique; je veux dire la Pastorale qui fut inventée par le *Sintio*, & portée par le *Tasse* à sa dernière perfection, presque dès son origine. A la vérité nous avons déjà vu quelque ébauche de pastorale dans des éclogues & des comédies champêtres; mais ces pieces étoient si dépourvues d'ordonnance & d'action que, si on en excepte la pureté de la langue & quelques faillies, elles n'avoient rien de ce qu'il faut pour le théâtre. A l'exemple des bergers, on in-

roduisit des pêcheurs sur la scene. *Bernardin Rota*, napolitain, fut l'auteur de cette nouveauté. *Ongare* qui fit représenter son *Alcée* en 1582, y répandit toute les graces & toute la beauté dont ce genre étoit susceptible. Enfin on fit entrer la musique dans les drames; ce fut l'époque de la corruption & de la décadence du théâtre italien. Bientôt l'envie de flatter les rois & de nourrir la vanité des courtisans, fit imaginer des Héros d'une espece aussi bizarre que nouvelle; les décorations & les machines acheverent de subjuguier la poésie; cette reine du théâtre devint l'esclave de la musique, de la perspective & de tous les arts qui lui devoient être subordonnés. On récitoit auparavant, on ne fit plus que chanter. Le *Jason* de *Cigognini* qui parut à Venise en 1644, fut le premier drame de cette espece, exécuté publiquement; mais l'invention de la tragedie en musique appartient à *Rinuccini*. Le théâtre a toujours été depuis inondé de ces pieces monstrueuses. *Apostolo Zeno*, dont on connoît la réputation supérieure, & l'abbé *Metastase*, poëte impérial, ont réussi à réconcilier *Polymnie* avec *Melpoméne*. Ils ont banni du théâtre les monstres & les démons qui le défiguroient, pour y substituer le charme du sentiment au merveilleux de la magie. Mais tel est cependant l'effet de leurs brillans ouvrages, que l'enchantement de la musique, la pompe des décorations, & la richesse des habillemens ont répandu un dégoût général sur le plaisir honnête de la tragedie simple. Notre théâtre est tellement perverti à cet égard, qu'il n'y a plus d'esperance que le bon goût y ramene la majesté du véritable héroïque, ni la décence de la saine comédie.

Joignez à cela que la comédie est chez nous entre les mains de charlatans sans esprit & sans aucune espece d'érudition, qui remplissent à l'impromptu un cannavas dessiné à la hâte, & dont tout l'art consiste à varier des grimaces pour faire rire; tandis que les meilleurs génies se sont épuisés des mois entiers & même des années, avant d'y réussir. L'entrée de la comédie est d'ailleurs à six bas prix en Italie,

Italie , que les honnêtes gens , ceux dont le goût & le suffrage pourroient le plus contribuer à former & à épurer le théâtre , n'y vont point ; & que ces sortes de spectacles ne sont fréquentés que par la plus grossiere populace , toujours contente , pourvu que tous les actes finissent par une bastonade d'arlequin , & la piece par un double mariage. Mais revenons à la tragédie.

Elle a commencé par la représentation des événemens de l'histoire sainte. La plus ancienne de ces représentations est celle d'*Abraham & Isaac*. *Belcari* est l'auteur de cette piece qui fut jouée pour la premiere fois en 1449. La seconde qui parut fut celle de *S. Jean & S. Paul* composée par le vieux *Laurent de Medicis*. Ces pieces étoient assurément de la plus grossiere simplicité ; mais le spectacle étoit aussi magnifique qu'on pouvoit l'attendre de ces temps-là. Les joutes , les bals , les festins , le changement des décorations , les personnages muets , tout concouroit à la solennité de ces représentations , qui se faisoient la plupart du temps dans les églises ou dans les couvens de moine. Rien de plus extravagant & de plus curieux par le ridicule , que ces sortes de spectacles , où l'on voyoit Jesus-Christ , les Anges , la Vierge , & les diables jouer des rôles fort indécents. Je ne cacherai pas que j'ai dans ma bibliotheque environ trois cens pieces de ce genre burlesque , toutes des plus anciennes éditions , & qu'il y en a bien autant & peut-être davantage à Padoue , chez *M. Campo de S. Pietro* , gentilhomme de mes amis , dont l'esprit est très-cultivé , & que je nomme à titre d'homme de mérite. La tragédie étoit dans cette attirail bizarre , lorsqu'en 1529. *George Triffin* fit imprimer à Rome sa *Sophonisbe*. Les beautés de cette piece firent voir dès-lors que notre langue & notre poésie étoient susceptibles de tous les genres de perfection ; quoique les critiques prétendent que nous sommes bien inférieurs aux Grecs & aux Latins , du côté de la tragédie. J'avouerai même que c'est le sentiment de *Crescimbeni* , mais j'ajouterai ce qu'il dit , qu'au jugement des

Tomé XXXIII.

plus sages connoisseurs , les autres nations sont aussi loin des italiens à cet égard , que les italiens sont près des anciens. Notre tragédie commença à décheoir vers le dix-septieme siecle , & la corruption des temps l'a toujours fait dégénérer depuis. Ce seroit ici le lieu de parler des *Oratorio* , & des cantates , espece moderne de poésie dramatique ; mais outre qu'elle n'a point de rapport avec le théâtre , cet examen me meneroit trop loin ; ainsi je vais passer au catalogue de nos meilleures tragédies & comédies.

Je pourrois indiquer d'abord celui qu'en a donné *Léon Alacci* dans sa *dramaturgie* , mais malgré l'immensité de cet index , il a fait des omissions innombrables. *Biscioni* travailloit aux supplémens ; j'ignore s'il les a finis. J'y renvoie ceux de nos critiques qui accusent encore leur théâtre d'indigence. Quant à ceux qui sont moins prévenus , & mieux disposés à nous rendre justice , il leur suffira de connoître nos plus fameuses pieces , pour avoir une idée générale de notre littérature à cet égard.

La premiere qui se présente est *Catinie* , comédie de *Polenton* de Padoüe , imprimée en 1400 , si je ne me trompe , in-4°. en très-beau caractere romain. Il s'en trouve un exemplaire très-bien conditionné , dans la bibliotheque de *S. Marc* à Venise. Cette piece est rare & peu connue ; je ne me souviens pas que personne en ait parlé si ce n'est *Apostolo Zeno* , dans son ouvrage contre *Fontamini*.

La seconde en date pour l'ancienneté , est le *Temple de l'Amour* , par le marquis *Galleotto de Caretto* : j'ai celle-là dans mes recueils.

Les écarts de l'Amour de *Guazzo* , & le *Timon de Boiardo* , tirés des dialogues de *Lucien* furent imprimés à Venise , en 1528. Je crois pourtant qu'il y a une plus ancienne édition de cette seconde comédie.

Le Cocu (il Beco) & le *Pédant* , comédies de *François Belo* , imprimées à Rome en 1538.

Les Trois Tyrans , piece de *Ricchi de Luques* , imprimées en 1533 , in-4°.

La même année deux pieces de *Guérin* ;

E c

pareillement in-4°. sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

Quatre comédies (a) de l'Arioste, imprimées d'abord en prose, puis mises en vers & réimprimées en 1562. La même année l'*Écolière*, autre comédie commencée par l'Arioste, & finie par son frere.

Les *Menechmes* (i *Simillimi*) comédie tirée de Plaute, imprimée en 1547, au rang des bonnes pieces d'Italie.

Le *Philosophe*, l'*Hypocrite*, le *Maréchal*, la *Courtisane*, & l'*Atlante*, comédies de l'*Arelin*, d'une très-belle édition. Trois de ces pieces ont été imprimées à Vicence, sous le nom de Louis *Tanfille*, & sous le titre du *Dissemblé* du *Sophiste* & du *Maquignon*.

L'*Alchimiste* de *Lombardi*, le Médecin de *Castellini*, l'*Emilie*, & le *Trésor*, de *Croto* l'aveugle, sont des pieces à ne pas omettre.

Grazzini, dit le *Lasca*, a fait plusieurs comédies. La *Sorciere*, la *Sybille*, la *Bigotte*, le *Parentage*, la *Jalousie*, & la *Femme extravagante*, sont de ce nombre; mais celles qu'on regarde comme les meilleures de cet auteur, sont la *Faiseuse de paniers* (la *Cofanaria*) & le *Larcin*.

La *Flore* de Louis *Alamanni*, comédie en vers dont la mesure singuliere & bizarre, fait tort au fonds de la piece.

Le *Voilier*, ou le *Marchand de voiles*, de Nicolas *Masucci* de *Recanati*, la *Veuve*, piece du même auteur en grande partie, & la *Veuve* par Jean B. *Cini*, sont encore d'assez bonnes comédies.

Mais un des bons auteurs du théâtre italien, c'est Jean-Marie *Cecchi*. Ses comédies sont estimées pour la pureté du style, & le sel des pensées: telles sont le *Valet*, le *Damoiseau*, la *Dot*, l'*Enchantement*, l'*Épouse*, les *Esprits*, la *Femme esclave* (la *Schiava*).

Louis *Dolce* est l'auteur du *Capitaine*, du *Mari*, du *Garçon* & du *Rufiano*, pieces du second ordre.

Le *Set*, & l'*Épine*, sont deux comédies qui mettent le chevalier *Léonard Salviati*,

parmi les auteurs comiques de la premiere classe.

Le *Diogène accusé*, de Melchior *Zoppio*, est une piece de la plus rare extravagance.

La *Cluie* & la *Mandragore* de Machiavel occupent un rang distingué parmi les comédies en prose.

Il est sorti de l'Académie des sciences, connue sous le nom des *Stupides*, (gl'*intronati*) des comédies fort estimées, qui furent imprimées en deux volumes in-12. l'an 1611. Celles d'Alexandre *Piccolomini* passent pour les meilleures de ce recueil.

La *Nourrice*, la *Constance*, la *Femme aveugle*, par *Razzi*; le *Fourbe*, les *Extravagances de l'amour*, les *Torts des amans*, par *Castelleuti*; le *Pèlerin* & le *Voleur* de *Comparini*; l'*Amour Ecolier* de *Martini*; & les *Deux Courtisannes* par Louis *Dominique*, sont des meilleures comédies & des plus correctes que nous ayons.

L'*Amant furieux*, & la *Fille constante* de Raphaël *Dorghini*.

Un volume in-12. de 1560, contient l'*Hermaphrodite*, le *Marinier*, la *Nuit*, le *Pèlerin*.

Jean-Baptiste de *Laporte* mérite un éloge particulier; car il avoit plus de ce génie vraiment comique que la plupart de ceux que j'ai nommés. Cet auteur a fait les *deux Freres rivaux*, les *Freres ressemblans*, la *Cabaretiere*, la *Charbonniere*, la *Porteuse*, la *Trompeuse*, la *Furieuse*, la *Turque*, le *More*, l'*Astrolgue*, &c. Il y a aussi une comédie du *Guarini*, intitulée l'*Hydropique*. Octave d'*Isa* de Capouë est l'auteur du *Mal-marié*, & de plusieurs autres comédies.

Je pourrois encore doubler au moins ma liste, avant de venir à nos auteurs modernes les plus connus. Mais il faut faire grace du reste: car quelle que soit la curiosité du lecteur, je doute que sa patience pût y tenir. Je vais passer à l'article des tragédies, qu'on me permettra aussi d'abrèger.

Mettons à la tête de toutes nos tragédies,

(a) La *Cassaria*, la *Lena*, il *Negromante*, e i *Suppositi*.

T H E

la *Sophonisbe*, du *Trissin*; & citons l'édition de 1529.

Une autre tragédie du même nom par Galleotto de Carretto, fut imprimée en 1546.

Les *Combats de l'amour*, tragédie de Marc Guazzo, 1528. *Rosmonde*, de Jean Rucellai, 1568.

Canacée, tragédie de M. Sperone Speroni, à Florence 1546. Il *Torrismondo*, tragédie du Tasse, à Vérone, 1587.

L'*Athamante*, tragédie des académiciens, connus sous le nom des Enchaînés, (*Catenati*) 1579.

Romilde, tragédie de Césaire de Césari, 1551.

Tancrede, tragédie de Rodolphe Campeggio, à Bologne.

Progné, tragédie de Louis Dominique. Il traduisit une autre pièce du même nom composée en latin, par Gregoire Corrado, noble Vénitien, dont l'ouvrage est très-rare. J'ai confronté Dominique avec lui-même dans ces deux tragédies, & j'ai vu qu'il étoit dans l'une auteur original, & dans l'autre simple traducteur.

La *Semiramis* de Mucio Manfrèdi, 1598.

La *Tomiris* d'Ingegneri.

La *Phèdre* de François Rozza, 1578.

Almide, tragédie d'Augustin Dolce, 1605.

Médée, *Thyeste*, *Didon*, *Jocaste*, *Marienne*, tragédies de Louis Dolce.

La *Médée* de Maffèe Galladei, 1558.

Galatée, *Méropé*, *Polidore*, *Tancrede* & la *Victoire*, tragédies de Pomponio Torelli, à Parme, 1603.

L'*Evandre*, de François Bracciolini, 1613.

Le *Cesar*, de Roland Pescetti, à Vérone, 1594.

Le *Soliman*, de Prosper Bonarelli, à Florence, 1620.

L'*Aristodeme*, de Charles de Dottori, à Padouë, 1650.

Le *Coradin*, du Baron Antoine Carache, à Rome, 1694.

La *Méropé*, du Marquis de Maffei, à Modène, 1714.

La *Demodicée*, de Jean-Baptiste Recanati, noble Vénitien.

Le jeune *Ulisse*, tragédie de l'Abbé Lazzarini.

La *Polixene*, & le *Crispus*, tragédies du Marquis Annibal, 1715.

Palamede, *Andromede*, *Appius Claudius*, *Papinien*, & *Servius Tullius*, tragédies de Gravina, travaillées sur le modèle des Grecs.

Le *Libre arbitre*, tragédie de François Bassan, composée de personnages allégoriques, dans un goût tout-à-fait singulier.

P A S T O R A L E S.

On ne peut mieux commencer cet article que par l'*Amynte* du Tasse, imprimé à Paris, en 1655.

Le *Pastor fido* du Chevalier Guarini, à Venise, 1602.

La *Phylis de Sciros* par Bonarelli, 1603.

Le *Sacrifice*, pastorale d'Augustin Becconi, à Ferrare, 1555.

L'*Arethuse*, d'Albert Lollio, à Ferrare, 1564.

L'*Eglé*, de Jean-Baptiste Giralaldi; c'est une satyre.

Le *Répentir amoureux*, pastorale de Louis Grotto, 1583.

Calisto, 1583.

Flore, pastorale de Magdeleine Campeggio, 1588.

Diane (La *Cintia*), pastorale de Charles Noci, 1594.

Philarminde, pastorale de Rodolphe Campeggio, 1605.

Le *Dépit amoureux*, de François Bracciolini, 1597.

La *Tancia*, comédie rustique de Michel-Ange Buonarotti, à Florence, 1612.

La *Pitié de Diane*, *Diana pietosa*, pastorale de Raphaël Borghini, à Florence, 1587.

L'*Alcée*, d'Antoine Ongaro, 1582.

L'*Amarante*, de Villefranche, à Venise; 1612. Cette pièce & la précédente, sont de ces dialogues de pêcheurs, qu'on appelle en Italie; *Favole Pescatorie*.

THEATRE, f. m. (*Architect.* les anciens appeloient ainsi un édifice public destiné aux spectacles composé d'un amphithéâtre en demi-cercle, entouré de portiques & garni de sièges de pierre; ces sièges en-

vironnoient un espace appelé *orchestre*, au-devant duquel étoit le *proscenium* ou *pulpitum*, c'est-à-dire le plancher du *théâtre*, avec la *scene* formée par une grande façade décorée de trois ordres d'architecture, & derrière laquelle étoit le lieu appelé *proscenium*, où les acteurs se préparoient. Chez les Grecs & chez les Romains, le *théâtre* avoit trois sortes de *scènes* mobiles, la tragique, la comique & la satyrique. Le plus célèbre *théâtre* qui reste de l'antiquité est celui de Marcellus à Rome.

Nous avons défini le mot *théâtre* selon son étymologie, tirée du grec *theatron*, spectacle, parce que l'usage qu'on fait aujourd'hui de ce terme dans l'art de bâtir, est abusif. Cependant, pour ne rien laisser en arrière, nous dirons qu'on entend aujourd'hui par *théâtre*, particulièrement chez les Italiens, l'ensemble de plusieurs bâtimens qui, par leur élévation & une disposition heureuse, présentent une agréable *scene* à ceux qui les regardent. Tels sont la plupart des bâtimens des vignes de Rome, mais principalement celui de *monte Dragone*, à Fiescati, & en France le château de S. Germain-en-Laye, du côté de la rivière. (D. J.)

THÉÂTRE des anciens, (Architect. & Littér.) les Grecs & les Romains étendoient plus loin que nous le sens du mot *théâtre*; car nous n'entendons par ce terme qu'un lieu élevé où l'acteur paroît, & où se passe l'action: au-lieu que les anciens y comprenoient toute l'enceinte du lieu commun aux acteurs & aux spectateurs.

Le *théâtre* chez eux étoit un lieu vaste & magnifique, accompagné de longs portiques, de galeries couvertes, & de belles allées plantées d'arbres, où le peuple se promenoit en attendant les jeux.

Leur *théâtre* se divisoit en trois principales parties, sous lesquelles toutes les autres étoient comprises, & qui formoient pour ainsi-dire, trois différens départemens; celui des acteurs, qu'ils appeloient en général la *scene*; celui des spectateurs, qu'ils nommoient particulièrement le *théâtre*; & l'*orchestre*, qui étoit chez les Grecs le département des mimes & des danseurs,

mais qui servoit chez les Romains à placer les sénateurs & les vestales.

Pour se former d'abord une idée générale de la situation de ces trois parties, & par conséquent de la disposition de tout le *théâtre*, il faut remarquer que son plan consistoit d'une part en deux demi-cercles décrits d'un même centre, mais de différent diamètre; & de l'autre en un carré long de toute leur étendue, & moins large de la moitié; car c'étoit ce qui en établissoit la forme, & ce qui en faisoit en même temps la division. L'espace compris entre les deux demi-cercles, étoit la partie destinée aux spectateurs: le carré qui les terminoit, celle qui appartenoit aux autres: & l'intervalle qui restoit au milieu, ce qu'ils appeloient l'*orchestre*.

Ainsi l'enceinte des *théâtres* étoit circulaire d'un côté; & carrée de l'autre; & comme elle étoit toujours composée de deux ou trois rangs de portiques, les *théâtres* qui n'avoient qu'un ou deux étages de degrés, n'avoient que deux rangs de portiques; mais les grands *théâtres* en avoient toujours trois élevés les uns sur les autres; de sorte qu'on peut dire que ces portiques formoient le corps de l'édifice; on entroit non-seulement par dessous leurs arcades de plain-pié dans l'*orchestre*, & l'on montoit aux différens étages du *théâtre*, mais de plus les degrés où le peuple se plaçoit étoient appuyés contre leur mur intérieur; & le plus élevé de ces portiques faisoit une des parties destinées aux spectateurs. De-là les femmes voyoient le spectacle à l'abri du soleil & des injures de l'air, car le reste du *théâtre* étoit découvert; & toutes les représentations se faisoient en plein jour.

Pour les degrés où le peuple se plaçoit, ils commençoient au bas de ce dernier portique, & descendoient jusqu'au pié de l'*orchestre*; & comme l'*orchestre* avoit plus ou moins d'étendue suivant les *théâtres*, la circonférence des degrés (*gradationes*) étoit aussi plus ou moins grande à proportion; mais elle alloit toujours en augmentant à mesure que les degrés s'élevoient, parce qu'ils s'éloignoient toujours du centre en montant.

Il y avoit dans les grands *théâtres* jus-

qu'à trois étages, & chaque étage étoit de neuf degrés, en comptant le palier qui en faisoit la séparation, & qui servoit à tourner autour ; mais comme ce palier tenoit la place de deux degrés, il n'en restoit plus que sept où l'on pût s'asseoir, & chaque étage n'avoit par conséquent que sept rangs de sièges. Ainsi quand on lit dans les auteurs que les chevaliers occupoient les quatorze premiers rangs du théâtre, il faut entendre le premier & le second étage de degrés, le troisieme étant abandonné au peuple avec le portique supérieur, & l'orchestre étoit, comme nous avons dit, réservé pour les sénateurs & pour les vestales.

Il faut néanmoins prendre garde que ces distinctions de rangs ne commencerent pas en même temps ; car ce fut, selon Tite-Live, l'an 568, que le sénat commença à être séparé du peuple aux spectacles, & ce ne fut que l'an 685, sous le consulat de L. Metellus & de Q. Martius, que la loi *roscia* assigna aux chevaliers les quatorze premiers rangs du théâtre. Ce ne fut même que sous Auguste, que les femmes commencerent à être séparées des hommes, & à voir le spectacle du troisieme portique.

Les portes par où le peuple se répandoit sur les degrés, étoient tellement disposées entre les escaliers, que chacun d'eux répondoit par en-haut à une de ces portes, & que toutes ces portes se trouvoient par en-bas, au milieu des anses de degrés dont ces escaliers faisoient la séparation. Ces portes & ces escaliers étoient au nombre de trente-neuf en tout ; & il y en avoit alternativement six des uns & sept des autres à chaque étage, savoir sept portes & six escaliers au premier, sept escaliers & six portes au second, & sept portes & six escaliers au troisieme.

Mais comme ces escaliers n'étoient à proprement parler, que des especes de gradins pour monter plus aisément sur les degrés où l'on s'assoyoit, ils étoient pratiqués dans ces degrés mêmes, & n'avoient que la moitié de leur hauteur & de leur largeur. Les paliers au contraire qui en séparoient les étages, avoient deux fois leur largeur, & laissoient la place

d'un degré vide ; de maniere que celui qui étoit au-dessus avoit deux fois la hauteur des autres ; tous ces degrés devoient être tellement alignés qu'une corde tendue depuis le bas jusqu'en haut en touchât toutes les extrémités.

C'étoit sous ces degrés qu'étoient les passages par où l'on entroit dans l'orchestre, & les escaliers qui montoient aux différens étages du théâtre ; & comme une partie de ces escaliers montoient aux degrés, & les autres aux portiques, il falloit qu'ils fussent différemment tournés ; mais ils étoient tous également larges, entièrement dégagés les uns des autres, & sans aucun détour, afin que le peuple y fût moins pressé en sortant.

Jusqu'ici le théâtre des Grecs & celui des Romains étoient entièrement semblables, & ce premier département avoit non-seulement chez eux la même forme en général, mais encore les mêmes dimensions en particulier ; & il n'y avoit de différence dans cette partie de leur théâtre, que par les vases d'airain que les Grecs y plaçoient, afin que tout ce qui se prononçoit sur la scene fût distinctement entendu de tout le monde. Cet usage même s'introduisit ensuite chez les Romains dans leurs théâtres solides. Voyez VASE de théâtre.

Les Grecs établirent beaucoup d'ordre pour les places, & les Romains les imiterent encore. Dans la Grèce les magistrats étoient, au théâtre, séparés du peuple, & le lieu qu'ils occupoient s'appeloit *βουλευτικὸς* : les jeunes gens y étoient aussi placés dans un endroit particulier, qu'on nommoit *ἰσθητικὸς* ; & les femmes y voyoient de même le spectacle du troisieme portique ; mais il y avoit outre cela des places marquées où il n'étoit pas permis à tout le monde de s'asseoir, & qui appartenoient en propre à certaines personnes. Ces places étoient héréditaires dans les familles, & ne s'accordoient qu'aux particuliers qui avoient rendu de grands services à l'état. C'est ce que les Grecs nommoient *καθημερία* ; & il est aisé de juger par ce nom, que c'étoient les premières places du théâtre, c'est-à-dire les plus proches de l'orchestre ; car l'orchestre

étoit, comme nous avons dit, une des parties destinées aux acteurs chez les Grecs, au-lieu que c'étoit chez les Romains la place des sénateurs & des vestales.

Mais quoique l'orchestre eût des usages différens chez ces deux nations, la forme en étoit cependant à-peu-près la même en général. Comme elle étoit située entre les deux autres parties du théâtre, dont l'une étoit circulaire, & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'espace qui étoit entr'elles. Sa grandeur varioit par conséquent suivant l'étendue des théâtres; mais sa largeur étoit toujours double de sa longueur, à cause de sa forme, & cette largeur étoit précisément le demi-diamètre de tout l'édifice.

La scène, chez les Romains, se divisoit comme chez les Grecs, en trois parties, dont la situation, les proportions & les usages étoient les mêmes que dans les théâtres des Grecs.

La première & la plus considérable partie s'appeloit proprement la scène, & donnoit son nom à tout ce département. C'étoit une grande face de bâtiment qui s'étendoit d'un côté du théâtre à l'autre, & sur laquelle se plaçoient les décorations. Cette façade avoit à ses extrémités deux petites ailes en retour, qui terminoient cette partie; de l'une à l'autre de ces ailes s'étendoit une grande toile à-peu-près semblable à celle de nos théâtres, & destinée aux mêmes usages, mais dont le mouvement étoit fort différent; car au-lieu que la nôtre se leve au commencement de la pièce, & s'abaisse à la fin de la représentation, parce qu'elle se plie sur le ceintre, celle des anciens s'abaissoit pour ouvrir la scène, & se levoit dans les entr'actes, pour préparer le spectacle suivant, parce qu'elle se plioit sur le théâtre; de manière que lever & baisser la toile, signiñoit précisément chez eux le contraire de ce que nous entendons aujourd'hui par ces termes. Voyez TOILE de théâtre.

La seconde partie de la scène, que les Grecs nommoient indifféremment *προσκήνιον* & *ομιλον*, les Latins *proscenium* & *pulpitum*, en françois l'avant-scène, étoit un grand espace libre au devant de la scène

où les acteurs venoient jouer la pièce, & qui par le moyen des décorations, représentoit une place publique, un simple carrefour, ou quelque endroit champêtre, mais toujours un lieu à découvert; car toutes les pièces des anciens se passaient au-dehors, & non dans l'intérieur des maisons, comme la plupart des nôtres. La longueur & la largeur de cette partie varioient suivant l'étendue des théâtres, mais la hauteur en étoit toujours la même, savoir de dix piés chez les Grecs, & de cinq chez les Romains.

La troisième & dernière partie étoit un espace ménagé derrière la scène, qui lui servoit de dégagement, & que les Grecs appeloient *παρασκηνιον*. C'étoit où s'habilloient les acteurs, où l'on ferroit les décorations, & où étoit placée une partie des machines, dont les anciens avoient de plusieurs sortes dans leurs théâtres, ainsi que nous le verrons dans la suite.

Comme ils avoient de trois sortes de pièces, des comiques, des tragiques & des satyriques, ils avoient aussi des décorations de ces trois différens genres. Les tragédies représentoient toujours de grands bâtimens avec des colonnes, des statues, & les autres ornemens convenables; les comiques représentoient des édifices particuliers, avec des toits & de simples croisées, comme on en voit communément dans les villes; & les satyriques quelque maison rustique, avec des arbres, des rochers, & les autres choses qu'on voit d'ordinaire à la campagne.

Ces trois scènes pouvoient se varier de bien des manières, quoique la disposition en dût être toujours la même en général; & il falloit qu'elles eussent chacune cinq différentes entrées, trois en face, & deux sur les ailes. L'entrée du milieu étoit toujours celle du principal acteur; ainsi dans la scène tragique, c'étoit ordinairement la porte d'un palais; celles qui étoient à droite & à gauche étoient destinées à ceux qui jouoient les seconds rôles; & les deux autres qui étoient sur les ailes, servoient l'une à ceux qui arrivoient de la campagne, & l'autre à ceux qui venoient du port, ou de la place publique.

C'étoit à-peu-près la même chose dans

la scène comique. Le bâtiment le plus considérable étoit au milieu; celui du côté droit étoit un peu moins élevé, & celui qui étoit à gauche représentoit ordinairement une hôtellerie. Mais dans la satyrique il y avoit toujours un antre au milieu, quelque méchante cabane à droite & à gauche, un vieux temple ruiné, ou quelque bout de paysage.

On ne fait pas bien sur quoi ces décorations étoient peintes; mais il est certain que la perspective y étoit observée; car Vitruve remarque que les règles en furent inventées & mises en pratique dès le temps d'Eschyle par un peintre nommé *Agatharcus*, qui en laissa même un traité, d'où les philosophes Démocrite & Anaxagore tirent ce qu'ils écrivirent depuis sur ce sujet. Voyez PERSPECTIVE.

Parlons à-présent des machines, car, comme je l'ai dit, les anciens en avoient de plusieurs sortes dans leurs théâtres; outre celles qui étoient sous les portes des retours, pour introduire d'un côté les dieux des bois & des campagnes, & de l'autre les divinités de la mer, il y en avoit d'autres au-dessus de la scène pour les dieux célestes, & de troisièmes sous le théâtre pour les ombres, les furies & les autres divinités infernales. Ces dernières étoient à-peu-près semblables à celles dont nous nous servons pour ce sujet. Pollux nous apprend que c'étoient des espèces de trappes qui élevoient les acteurs au niveau de la scène, & qui redescendoient ensuite sous le théâtre par le relâchement des forces qui les avoient fait monter. Ces forces consistoient, comme celles de nos théâtres, en des cordes, des roues & des contrepoids. Celles qui étoient sur les portes des retours, étoient des machines tournantes sur elles-mêmes, qui avoient trois différentes faces, & qui se tournoient d'un ou d'autre côté, selon les dieux à qui elles servoient.

De toutes ces machines, il n'y en avoit point dont l'usage fût plus ordinaire, que de celles qui descendoient du ciel dans les dénouemens, & dans lesquelles les dieux venoient pour ainsi dire au secours du poëte. Ces machines avoient assez de rapport avec celles de nos ceintres; car

aux mouvemens près, les usages en étoient les mêmes, & les anciens en avoient comme nous de trois sortes en général; les unes qui ne descendoient point jusqu'en bas, & qui ne faisoient que traverser le théâtre; d'autres dans lesquelles les dieux descendoient jusques sur la scène, & de troisièmes qui servoient à élever ou à soutenir en l'air les personnes qui sembloient voler.

Comme ces dernières étoient toutes semblables à celles de nos vols, elles étoient sujettes aux mêmes accidens. Nous lisons dans Suétone qu'un acteur qui jouoit le rôle d'Icare, & dont la machine eut malheureusement le même sort, alla tomber près de l'endroit où étoit placé Néron, & couvrir de sang ceux qui étoient autour de lui.

Mais quoique toutes ces machines eussent assez de rapport avec celles de nos ceintres, comme le théâtre des anciens avoit toute son étendue en largeur, & que d'ailleurs il n'étoit point couvert, les mouvemens en étoient fort différens; car au-lieu d'être emportées comme les nôtres par des châssis courans dans des charpentes en plafonds, elles étoient guindées à une espèce de grue, dont le cou passoit dessus la scène, & qui tournant sur elle-même, pendant que les contre-poids faisoient monter ou descendre ces machines, leur faisoit décrire des courbes composées de son mouvement circulaire, & de leur direction verticale; c'est-à-dire, une ligne en forme de vis de bas en-haut, ou de-haut en-bas, à celles qui ne faisoient que monter ou descendre d'un côté du théâtre à l'autre.

Les contrepoids faisoient aussi décrire différentes demi-ellipses aux machines, qui après être descendues d'un côté jusqu'au milieu du théâtre, remontoient de l'autre jusqu'au dessus de la scène, d'où elles étoient toutes rappelées, dans un endroit du postscénium, où leurs mouvemens étoient placés. Toutes ces machines avoient différentes formes & différens noms, suivant leurs usages; mais c'est un détail qui ne pourroit manquer d'ennuyer les lecteurs.

Quant aux changemens des théâtres,

Servius nous apprend qu'ils se faisoient ou par des feuilles tournantes, qui changeoient en un instant la face de la scène, ou par des châssis qui se tiroient de part & d'autre, comme ceux de nos *théâtres*. Mais comme il ajoute qu'on levoit la toile à chacun de ces changemens, il y a bien de l'apparence qu'ils ne se faisoient pas promptement.

D'ailleurs, comme les ailes de la scène sur laquelle la toile portoit, n'avançoient que de la huitième partie de sa longueur, les décorations qui tournoient derrière la toile, ne pouvoient avoir au plus que cette largeur pour leur circonférence. Ainsi il falloit qu'il y en eût au moins dix feuilles sur la scène, huit de face, & deux en ailes; & comme chacune de ces feuilles devoit fournir trois changemens, il falloit nécessairement qu'elles fussent doubles, & disposées de manière qu'en demeurant pliées, elles formassent une des trois scènes, & qu'en se retournant ensuite les unes sur les autres, de droite à gauche, ou de gauche à droite, elles formassent les deux: ce qui ne peut se faire qu'en portant de deux en deux sur un point fixe commun, c'est-à-dire en tournant toutes les dix sur cinq pivots placés sous les trois portes de la scène, & dans les deux angles de ses retours.

Comme il n'y avoit que les portiques & le bâtiment de la scène qui fussent couverts, on étoit obligé de tendre sur le reste du *théâtre*, des voiles soutenues par des mâts & par des cordages, pour défendre les spectateurs de l'ardeur du soleil. Mais comme ces voiles n'empêchoient pas la chaleur, causée par la transpiration & les haleines d'une si nombreuse assemblée, les anciens avoient soin de la tempérer par une espèce de pluie, dont ils faisoient monter l'eau jusqu'au dessus des portiques, & qui retombant en forme de rosée, par une infinité de tuyaux cachés dans les statues qui regnoient autour du *théâtre*, servoit non seulement à y répandre une fraîcheur agréable, mais encore à y exhaler des parfums les plus exquis, car cette pluie étoit toujours d'eau de senteur. Ainsi ces statues qui sembloient n'être mises au haut des portiques que

pour l'ornement, étoient encore une source de délices pour l'assemblée, & enchanterant par leur influence sur la température des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du *théâtre*, & servoient de toute manière à en faire le couronnement.

Je ne dois pas oublier d'ajouter un mot des portiques qui étoient derrière les *théâtres*, & où le peuple se retiroit lorsque quelque orage en interrompoit les représentations. Quoique ces portiques eussent entièrement détachés, Vitruve prétend que c'étoit où les chœurs alloient se reposer dans les entre-actes, & où ils achevoient de préparer ce qui leur restoit à représenter; mais le principal usage de ces portiques consistoit dans les deux sortes de promenades qu'on y avoit ménagées dans l'espace découvert qui étoit au milieu, & sous les galeries qui en formoient l'enceinte.

Comme ces portiques avoient quatre différentes faces, & que leurs arcades étoient ouvertes en dehors, on pouvoit, quelque temps qu'il fût, se promener à l'abri de leur mur intérieur, & profiter de leur différente exposition suivant la saison; & comme l'espace découvert qui étoit au milieu, étoit un jardin public, on ne manquoit pas de l'orner de tout ce qui en pouvoit rendre l'usage plus agréable ou plus utile; car les anciens avoient soin de joindre l'utile à l'agréable, dans tous leurs ouvrages, & sur-tout dans ces monumens publics qui devoient transmettre leur goût à la postérité, & justifier à ses yeux ce qu'ils publieroient eux-mêmes de leur grandeur.

Je dois ces détails à un excellent mémoire de M. Boindin, inséré dans le recueil de l'académie des Inscriptions; & c'est tout ce que j'en pouvois tirer sans joindre des figures aux descriptions. Mais les *théâtres* de Rome en particulier, m'offrent encore quelques particularités qu'il ne convient pas de supprimer.

Si nous remontons aux Grecs mêmes, nous trouverons d'abord que jusqu'à Cratinus, leurs *théâtres*, ainsi que leurs amphitéâtres, n'étoient que de charpente; mais un jour que ce poète faisoit jouer une

de ses piéces, l'amphithéâtre trop chargé se rompit & fondit tout-à-coup. Cet accident engagea les Athéniens à élever des théâtres plus solides; & comme vers ce temps-là la tragédie s'accrédita beaucoup à Athenes, & que cette république avoit depuis peu extrêmement augmenté sa puissance & ses richesses, les Athéniens firent construire des théâtres qui ne le cédoient en magnificence à aucun édifice public, pas même aux temples des dieux.

Ainsi la scène née de la simplicité des premiers acteurs, qui se contentoient de l'ombre des arbres pour amuser le public, ne fut d'abord composée que d'arbres assemblés, & de verdure appropriées. On vint ensuite à charpenter des ais informes qu'on couvrit de toiles. Enfin l'Architecture éleva la scène en bâtiment; le luxe l'embellit de tapisseries, & la Sculpture & la Peinture y prodiguerent leurs plus beaux ouvrages.

Les théâtres à Rome ne se bâtissoient anciennement que de bois, & ne servoient que pendant quelques jours, de même que les échaffauds que nous faisons pour les cérémonies. L. Mummius fut le premier qui rendit ces théâtres de bois plus splendides, en enrichissant les jeux qu'on fit à son triomphe, des débris du théâtre de Corinthe. Ensuite Scavrus éleva le sien avec une telle magnificence, que la description de ce théâtre paroît appartenir à l'histoire des Fées. Le théâtre suspendu & brisé de Curion, fit voir une machine merveilleuse, quoique d'un autre genre. Pompée bâtit le premier un magnifique théâtre de pierre & de marbre. Marcellus en construisit un autre dans la neuvieme région de Rome, & ce fut Auguste qui le consacra. Voyez THÉÂTRE de Scavrus, THÉÂTRE de Curion, THÉÂTRE de Pompée, THÉÂTRE de Marcellus.

Les théâtres de pierre se multiplièrent bientôt; on en comptoit jusqu'à quatre dans le seul camp de Flaminius. Trajan en éleva un des plus superbes, qu'Adrien fit ruiner.

Caius Pulcher fut un des premiers qui, à la diversité des colonnes & des statues, joignit les peintures pour en orner la scène. Catulus la fit revêtir d'ébène, Antoine

Tome XXXII.

enchérissant, la fit argenter; & Néron pour régaler Tiridate, fit dorer tout le théâtre.

Entre les rideaux, tapisseries, ou voiles du théâtre des Romains, les uns servoient à orner la scène, d'autres à la spécifier, & d'autres à la commodité des spectateurs. Ceux qui servoient d'ornement, étoient les plus riches, & ceux qui spécifioient la scène, représentoient toujours quelque chose de la piéce qu'on jouoit. La décoration versatile étoit un triangle suspendu, facile à tourner, & portant des rideaux ou étoient peintes différentes choses qui se trouvoient avoir du rapport au sujet de la fable, ou du chœur, ou des intermedes.

Les voiles tenoient lieu de couverture, & on s'en servoit pour la seule commodité des spectateurs, afin de les garantir des ardeurs du soleil. Catulus imagina le premier cette commodité, car il fit couvrir tout l'espace du théâtre & de l'amphithéâtre de voiles étendues sur des cordages, qui étoient attachés à des mâts de navires, ou à des troncs d'arbres fichés dans les murs. Lentulus Spinther en fit de lin d'une finesse jusqu'alors inconnue. Néron non-seulement les fit teindre en pourpre, mais y ajouta encore des étoiles d'or, au milieu desquelles il étoit peint monté sur un char; le tout travaillé à l'aiguille, avec tant d'adresse & d'intelligence, qu'il paroissoit comme un Phœbus qui modérant ses rayons dans un jour serein, ne laissoit briller que le jour agréable d'une belle nuit.

Ce n'est pas tout, les anciens par la forme de leurs théâtres donnoient plus d'étendue, & avec plus de vraisemblance à l'unité du lieu, que ne le peuvent les modernes. La scène, qui parmi ces derniers ne représente qu'une salle, un vestibule, où tout se dit en secret, d'où rien ne transpire au dehors, que ce que les acteurs y répètent; la scène, dis-je, si référée parmi les modernes, fut immense chez les Grecs & les Romains. Elle représentoit des places publiques; on y voyoit des palais, des obélisques, des temples, & sur-tout le lieu de l'action.

Le peu d'étendue de la scène théâtrale

F f

moderne , a mis des entraves aux productions dramatiques. L'exposition doit être faite avec art, pour amener à-propos des circonstances qui réunissent dans un seul point de vue , ce qui demanderoit une étendue de lieu que l'on n'a pas. Il faut que les confidens inutiles soient rendus nécessaires , qu'on leur fasse de longs détails de ce qu'ils devroient savoir , & que les carastrophes soient ramenées sur la scene par des narrations exactes. Les anciens par les illusions de la perspective , & par la vérité des reliefs , donnoient à la scene toute la vraisemblance , & toute l'étendue qu'elle pouvoit admettre. Il y avoit à Athenes une partie considérable des fonds publics destinée pour l'ornement & l'entretien du théâtre. On dit même que les décorations des Bacchantes , des Phéniciennes , de la Médée d'Euripide , d'Œpide , d'Antigone , d'Electre & de Sophocle , coûtèrent prodigieusement à la république.

La vérité du lieu qui étoit observée sur le théâtre ancien , facilitoit l'illusion ; mais des toiles grossièrement peintes , peuvent-elles représenter le périlleux du Louvre ? Et la mesure d'un bon villageois , pourroit-elle donner à des spectateurs le sentiment du palais magnifique d'un roi fastueux ? Ce qui étoit autrefois l'objet des premiers magistrats ; ce qui faisoit la gloire d'un archonte grec , & d'un édile romain , j'entens de présider à des piéces dramatiques avec l'assemblée de tous les ordres de l'état , n'est plus que l'occupation lucrative de quelques citoyens oisifs. Alors le philosophe Socrate & le savetier Mycicle , alloient également jouir des plaisirs innocens de la scene.

Comme le spectacle chez les anciens , se donnoit dans des occasions de fêtes & de triomphes , il demandoit un théâtre immense , & des cirques ouverts ; mais comme parmi les modernes , la foule des spectateurs est médiocre , leur théâtre a peu d'étendue , & n'offre qu'un édifice mesquin , dont les portes ressemblent parmi nous , aux portes d'une prison , devant laquelle on a mis des gardes. En un mot , nos théâtres sont si mal bâtis , si mal placés , si négligés , qu'il paroît assez que le

gouvernement les protège moins qu'il ne les tolere. Le théâtre des anciens étoit au contraire un de ces monumens que les ans auroient eu de la peine à détruire , si l'ignorance & la barbarie ne s'en fussent mêlées. Mais que ne peut le temps avec un tel secours ? Il ne lui est échappé de ces vastes ouvrages , que quelques restes assez considérables pour intéresser la curiosité , mais trop mutilés pour la satisfaire. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

THÉÂTRE DE SCAURUS , (*Archit. Décortat. des Rom.*) théâtre de charpente élevée à Rome pour servir à l'usage des spectacles pendant le cours d'un seul mois , quoique ce théâtre ait surpassé en magnificence des édifices bâtis pour l'éternité. Celui-ci fut le fruit de la prodigalité incroyable d'un édile de la noble famille des Emiles.

L'histoire nomme deux Marcus Æmilius Scaurus , l'un père , l'autre fils. Le premier se trouva si pauvre , qu'il fut obligé de vendre du charbon pour pouvoir subsister. Il se consola de sa mauvaise fortune avec des livres , & se distingua dans le sénat , en devint le prince , exerça plusieurs fois le consulat , & triompha des Liguriens. Etant censeur , il fit bâtir le pont Milvius , & paver un des plus grands chemins d'Italie , qui fut appelé de son nom *la voie émilienne*. Il mit au jour l'histoire de sa vie , & publia d'autres ouvrages dont les anciens ont parlé avec éloge.

M. Æmilius Scaurus son fils ne fut point consul , ne triompha point , n'écrivit point , mais il donna aux Romains le plus superbe spectacle qu'ils aient jamais vu dans aucun temps. Voici la traduction du passage de Pline , *l. XXXVI. c. xv.* où il décrit la grande magnificence dont je veux parler.

« Je ne fais , dit cet historien , si l'édilité de Scaurus ne contribua pas plus » que toute autre chose , à corrompre les » mœurs , & si les proscriptions de Sylla » ont fait autant de mal à la république , » que les richesses immenses de son beau- » fils. Ce dernier étant édile , fit bâtir un » théâtre auquel on ne peut comparer au- » cun des ouvrages qui aient jamais été

» faits , non-seulement pour une durée
 » de quelques jours , mais pour les siècles
 » à venir. Cette scène composée de trois
 » ordres , étoit soutenue par trois cens
 » soixante colonnes , & cela dans une
 » ville où l'on avoit fait un crime à un ci-
 » toyen des plus recommandables d'a-
 » voir placé dans sa maison six colonnes
 » du mont Hymette.

» Le premier ordre étoit de marbre ;
 » celui du milieu étoit de verre , espèce
 » de luxe que l'on n'a pas renouvelé
 » depuis ; & l'ordre le plus élevé étoit
 » de bois doré. Les colonnes du premier
 » ordre avoient trente-huit piés de haut,
 » & les statues de bronze distribuées dans
 » les intervalles des colonnes , étoient au
 » nombre de trois mille ; le théâtre pou-
 » voit contenir quatre-vingt mille per-
 » sonnes ; tandis que celui de Pompée ,
 » qui n'en contient que quarante mille ,
 » suffit à un peuple beaucoup plus nom-
 » breux , par les diverses augmentations
 » que la ville de Rome a reçues depuis
 » Scaurus.

» Si l'on veut avoir une juste idée des
 » tapisseries superbes , des tableaux pré-
 » cieux , en un mot , des décorations en
 » tout genre dont le premier de ces théâ-
 » tres fut orné , il suffira de remarquer
 » que Scaurus après la célébration de ses
 » jeux , ayant fait porter à sa maison de
 » Tusculum ce qu'il avoit de trop , pour
 » l'employer à différens usages , ses esclaves
 » y mirent le feu par méchanceté ,
 » & l'on estima le dommage de cet in-
 » cendie cent millions de sesterces , en-
 » viron douze millions de notre mon-
 » noie. »

Ce passage est fort connu ; car il se trouve transcrit dans plus de mille ouvrages des modernes ; mais les idées de ces magnificences sont à tel point éloignées des nôtres , qu'on en relit toujours la description avec un étonnement nouveau.

Un historien ajoute au récit de Pline , que l'entrepreneur chargé de l'entretien des égoûts de Rome se crut obligé d'exiger de Scaurus qu'il s'engageât à payer le dommage que le transport de tant de colonnes si pesantes pourroit causer aux voûtes , qui depuis Tarquin l'ancien , c'est-

à-dire ; depuis près de sept cens ans , étoient toujours demeurées immobiles ; & elles soutinrent encore une si violente secousse sans s'ébranler. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THEATRE DE CURION , (*Archit. Décorat. des Rom.*) Ce théâtre en contenoit deux construits de bois près l'un de l'autre , & si également suspendus chacun sur son pivot , qu'on pouvoit les faire tourner , en réunir les extrémités , & former par ce moyen une enceinte pour des combats de gladiateurs.

M. le comte de Caylus a donné dans le recueil de Littérature , tome XXIII , un mémoire plein de lumières sur cette étonnante machine , & il a le premier démontré la mécanique de ce prodigieux ouvrage. Quoique je ne puisse le suivre dans cette partie , faute de planches , son discours renferme d'ailleurs assez de choses curieuses pour en régaler les lecteurs qui n'ont pas sous les yeux le vaste recueil de l'académie des Inscriptions.

Les anciens , dit-il , ont eu plusieurs connoissances que nous n'avons pas , & ils ont poussé beaucoup plus loin que nous , quelques-unes de celles dont nous faisons usage. Les moyens qu'il employoient pour remuer des masses d'un poids énorme , sont de ce nombre , & doivent nous causer d'autant plus d'admiration , que nous ne savons comment ils sont parvenus à exécuter des choses qui nous paroissent aujourd'hui tenir du prodige. Nous en sommes étonnés avec raison , dans le temps même que nous croyons être arrivés à une grande profondeur dans les mathématiques , & que nous nous flattons de laisser les anciens fort loin derrière nous dans plusieurs parties de cette science ; cependant ces anciens savoient allier une grande simplicité aux plus grands efforts de la mécanique ; ils attachoient même si peu de mérite à ces sortes d'opérations , que leurs historiens , & ce qui est plus fort encore , leurs poètes n'en paroissent nullement occupés. L'étalage pompeux que les modernes ont fait de l'élevation des corps qui leur ont paru considérables , est tout le contraire de la conduite des anciens ; le livre *in-fol.* de Fontana sur l'obélisque

que Sixte V fit relever dans Rome , & la planche gravée par le Clerc pour célébrer la pose des pierres du fronton du louvre, justifient bien la médiocrité des modernes en comparaison des anciens.

La machine de Curion , sans parler des autres bâtimens des anciens est une nouvelle preuve de la supériorité des anciens dans la mécanique , mais avant que de parler de cette prodigieuse machine de Curion , & de la singularité du spectacle qu'il fit voir aux Romains ; il faut dire un mot du personnage dont il est tant parlé dans les lettres de Cicéron à Atticus , dans Dion Cassius , *liv. LX* dans Velleius Paterculus , *liv. II* , & dans les vies d'Antoine , de Pompée , de Caton d'Utique , de César & de Brutus , par Plutarque.

C. Scribonius Curion étoit de famille patricienne ; son pere avoit été consul , & avoit eu les honneurs du triomphe. Le fils se fit connoître de bonne heure par son esprit , ses talens , son éloquence , ses intrigues dans les factions de César & de Pompée , ainsi que par ses débauches & ses dissipations. Il se lia avec Antoine , & le plongea dans des dépenses si folles , qu'il l'avoit endetté dans sa jeunesse de deux cens cinquante talens , ce qui revient à plus d'un million de notre monnoie. Il vendit sa foi à la fortune de César , & pour le servir plus utilement , il avoit l'art de dissimuler leurs engagemens secrets , & affectoit , quand il fut tribun du peuple , de n'agir que pour les intérêts de la république. Velleius Paterculus l'a peint d'après nature : *vir nobilis , eloquens , audax , suæ alienæque fortunæ , & pudicitia prodigus ; homo ingeniosissimè nequam , & facundus malo publico.*

Il eut différens succès dans les brigues qu'il fit pour César ; il fut un jour couronné de fleurs comme un athlete qui a remporté le prix ; cependant le consul Lentulus le chassa honteusement du sénat avec Antoine , & ils furent obligés de sortir de Rome déguisés en esclaves dans des voitures de louage. Mais le service qu'il avoit rendu à César long-temps auparavant , étoit du nombre de ceux qu'un homme généreux ne fauroit oublier ; il ouvrit César de sa robe , & l'empêcha

d'être tué par les jeunes gens armés qui suivoient Cicéron. César plein de reconnaissance ne cessa de lui prodiguer ses largesses par millions , & après lui avoir fait obtenir plusieurs grands emplois contre les lois & les usages , il lui donna le gouvernement de la Sicile. On fait qu'il obtint la questure l'an de Rome 698 , & qu'il fut tué l'an 706 dans la guerre d'Afrique.

C. Scribonius Curion , tel que nous venons de le représenter , tout vendu à César , ne construisit apparemment son théâtre que dans l'intention d'attirer de nouvelles créatures à son protecteur , & par conséquent l'argent des Gaules y fut employé. Il donna ces spectacles au peuple romain , vraisemblablement l'an de Rome 703 , sur un prétexte pareil à celui de M. Æmilius Scaurus , c'est-à-dire , pour les funérailles de son pere , mort l'an 701 ; mais ne pouvant égaler la magnificence du théâtre de Scaurus que nous avons décrit dans l'article précédent , ni rien faire voir au peuple qui ne parut pauvre & misérable en comparaison , il voulut , sinon le faire oublier , du moins se distinguer d'une maniere singuliere.

Pour y parvenir , il eut recours à l'imagination d'un théâtre dont Pline seul nous a donné la connoissance , *l. XXXVI , c. xv*. Voici la traduction de ce qu'il en dit à la suite de la description du magnifique spectacle de Scaurus.

« L'idée d'une profusion si extraordinaire emporte mon esprit ; & le force » à s'éloigner de son objet pour s'occuper » d'une autre folie plus grande encore , » & dans laquelle on n'employa que le » bois. C. Curion , qui mourut dans les » guerres civiles , attaché au parti de Cé- » sar , voulant donner des jeux pour les » funérailles de son pere , comprit bien- » tôt qu'il n'étoit pas assez riche pour sur- » passer la magnificence de Scaurus. En » effet il n'avoit pas comme lui , un Sylla » pour beau-pere , & pour mere une » Metella , cette femme avide de s'enri- » chir des dépouilles des pros crits ; il n'é- » toit pas fils de ce M. Scaurus , qui fut » tant de fois à la tête de la république , » & qui , associé à toutes les rapines des

» partisans de Marius , fit de sa maison
 » un gouffre où s'engloutit le pillage d'un
 » si grand nombre de provinces ; œpen-
 » dant Scaurus avouoit après l'incendie
 » de sa maison qu'il ne pouvoit faire une
 » seconde dépense pareille à la premiere.
 » Ainsi les flammes, en détruisant des ri-
 » chesses rassemblées de tous les coins du
 » monde lui laisserent du moins l'avantage
 » de ne pouvoir être imité dans sa folie.

» Curion fut donc obligé de suppléer
 » au luxe par l'esprit , & de chercher
 » une nouvelle route pour se distinguer.
 » Voyons le parti qu'il prit ; applaudif-
 » fons-nous de la perfection de nos mœurs,
 » & de cette supériorité que nous aimons
 » si fort à nous attribuer.

» Curion fit construire deux très-grands
 » théâtres de bois assez près l'un de l'au-
 » tre ; ils étoient si également suspendus
 » chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les
 » faire tourner. On représentoit le matin
 » des pieces sur la scene de chacun de ces
 » théâtres ; alors ils étoient adossés pour
 » empêcher que le bruit de l'un ne fût
 » entendu de l'autre ; & l'après-midi ,
 » quelques planches étant retirées, on fai-
 » soit tourner subitement les théâtres , &
 » leurs quatre extrémités réunies for-
 » moient un amphithéâtre où se donnoient
 » des combats de gladiateurs ; Curion fai-
 » sant ainsi mouvoir tout-à-la-fois & la
 » scene , & les magistrats , & le peuple
 » romain. Que doit-on ici admirer le plus,
 » l'inventeur ou la chose inventée, celui
 » qui fut assez hardi pour former le pro-
 » jet , ou celui qui fut assez téméraire
 » pour l'exécuter ?

» Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est
 » l'extravagance du peuple romain : elle
 » a été assez grande pour l'engager à s'af-
 » seoir sur une machine si mobile & si peu
 » solide. Ce peuple vainqueur & maître
 » de toute la terre ; ce peuple qui , à
 » l'exemple des dieux dont il est l'image,
 » dispose des royaumes & des nations , le
 » voilà suspendu dans une machine , ap-
 » plaudissant au danger dont il est menacé.
 » Pourquoi faire si peu de cas de la
 » vie des hommes ? Pourquoi se plaindre
 » des pertes que nous avons faites à Can-
 » nes ? Une ville abîmée dans un gouffre

» de la terre entr'ouverte remplit l'uni-
 » vers de deuil & d'effroi ; & voilà tout
 » le peuple romain renfermé , pour ainsi
 » dire , en deux vaisseaux , & qui soutenu
 » seulement par deux pivots , regarde ,
 » tranquille spectateur , le combat qu'il
 » livre lui-même , en danger de périr au
 » premier effort qui dérangera quelques
 » pieces de ces vastes machines. Est-ce
 » donc en élevant les tribus dans les airs
 » qu'on vient à bout de plaire aux dieux,
 » & de mériter leur faveur ? Que ne fera
 » pas dans la tribune aux harangues ,
 » que n'osera entreprendre sur un peu-
 » ple , celui qui avoit pu lui persuader
 » de s'exposer à un danger pareil ? Il le
 » faut avouer ; ce fut le peuple tout entier
 » qui combattit sur le tombeau du pere de
 » Curion dans la pompe de ses funérailles.

» Curion changea l'ordre de sa fête mag-
 » nifique : car les pivots se trouvant fa-
 » tigués & dérangés ; il conserva le der-
 » nier jour la forme de l'amphithéâtre ,
 » & ayant placé & adossé les scenes (c'est-
 » à-dire ce que nous nommons aujour-
 » d'hui théâtre) ; dans tout le diametre
 » de ce même amphithéâtre , il donna des
 » combats d'athletes. Enfin , il fit enle-
 » ver tout-d'un-coup ces mêmes scenes ,
 » & fit paroître dans l'arene , tous ceux
 » de ses gladiateurs qui avoient été cou-
 » ronnés les jours précédens. »

Voici quelques réflexions sur ce passage,
 pleines de grandeur & d'éloquence.

Premièrement , ces théâtres que Plin
 fait construire à Curion , étoient les por-
 tions circulaires ou gradins , sur lesquels
 le peuple étoit assis ; les anciens ne don-
 noient point d'autre nom à cette partie.
 Il n'est pas douteux qu'il n'y eût deux sce-
 nes , comme ils les nommoient encore ,
 où les acteurs représentoient , & qui de-
 voient se démonter & se déplacer , pour
 laisser le passage au théâtre dans son mou-
 vement circulaire ; on fait que ces por-
 tions circulaires se terminoient dans tous
 les théâtres au proscenium , qui faisoit la
 base du demi-cercle , en même temps
 qu'il formoit un des côtés du quarré long ,
 destiné pour la scene & les décorations.

2°. Les théâtres de bois aussi souvent
 répétés que nous le voyons dans l'histoire

romaine, rendirent l'exécution de ceux de Curion plus facile, & donnerent sans doute la hardiesse de les entreprendre.

3°. Comme ces sortes de *théâtres* étoient fort grands, & que celui de Marcellus le plus petit de tous, contenoit, dit-on, vingt-deux milles personnes: nous pouvons raisonnablement supposer que ceux de Curion en pouvoient contenir chacun trente mille; ce qui est assez pour autoriser le discours de Pline, qui regarde les spectateurs, comme le peuple romain tout entier.

4°. Les deux *théâtres* de Curion étoient si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, dit Pline; or pour cela, il falloit que la fondation fût extrêmement solide & bien de niveau, parce qu'elle devoit porter un poids des plus considérables, & que les plus petites irrégularités de plan auroient interrompu les mouvemens à l'égard du pivot; il a dû être composé d'une forte colonne de bronze, bien fondue, bien retenue, & bien fondée dans le massif.

5°. Quant au détail de la charpente du *théâtre*, on peut s'en éclaircir par plusieurs livres de l'antiquité, où l'on en a donné les dessins; & M. Boindin en a décrit la forme dans les *mém. de l'acad. des inscriptions*.

6°. Pline ajoute, qu'on faisoit tourner subitement chaque *théâtre* de Curion pour les mettre vis-à-vis l'un de l'autre. Pour cet effet, il est vraisemblable que le peuple sortoit des *théâtres* après les spectacles du matin. En effet, indépendamment de l'augmentation du poids & du malheur que l'éroulement de quelques parties de la charpente auroit pu causer, malheur auquel ces sortes de fabriques sont d'autant plus sujettes, qu'elles sont fort composées, & malheur dont les Romains avoient des exemples, quoique les constructions ne fussent pas mobiles; le peuple, dis-je, ne pouvoit avoir d'autre objet, en demeurant en place, que le plaisir bien médiocre de se voir tourner. Il est du moins certain que les sénateurs, les chevaliers romains, les vestales, les prêtres, enfin, tous les gens considérables dont les places étoient marquées, se trou-

voient obligés d'en sortir le matin, parce qu'elles étoient changées pour le soir. 7°. Enfin, il faut remarquer que Pline ne parle du *théâtre* de Curion que sur des oui-dire; il ne l'avoit point vu; il écrivoit cent trente ans ou environ après que le spectacle avoit été donné. Il semble même que cette machine théâtrale s'étoit encore plus tournée dans les esprits à jeter un ridicule sur le peuple Romain, qu'à la gloire & à la réputation de Curion.

Il y a là-dessus un passage de Plutarque, qui est trop singulier pour n'être pas rapporté. » Favonius, dit-il, ayant été fait édile par le crédit de Caton, » celui-ci l'aida à se bien acquitter des » fonctions de sa charge, & régla toute » la dépense des jeux. Il voulut qu'au lieu » de couronnes d'or que les autres don- » noient aux acteurs, aux musiciens & » aux joueurs d'instrumens, &c. on leur » donnât des branches d'olivier, comme » on faisoit dans les jeux olympiques; & » au lieu de riches présens que les autres » distribuoient, il fit donner aux grecs » quantités de poireaux, de laitues, de » rave & de céleri, & aux romains, des » pots de vin, de la chair de porc, » des figues, des concombres & des bra- » sées de bois.

» Enfin, Favonius lui-même alla s'as- » seoir parmi les spectateurs; où il battit » des mains, en applaudissant à Caton, » & en le priant de gratifier les acteurs » qui faisoient bien, & de les récompen- » ser honorablement. Pendant que cela » se passoit dans ce *théâtre* de Favonius, » poursuit Plutarque, Curion l'autre édile » donnoit dans un autre *théâtre* des jeux » magnifiques; mais le peuple quitta les » jeux de Curion, pour venir à ceux de » Favonius.

Quoi, le peuple Romain, épris des spectacles raffinés, quitte dans un temps de luxe des fêtes magnifiques, pour se rendre à des jeux ridicules, où il ne recevoit que des figues ou des concombres, au lieu de riches présens qui lui étoient destinés au *théâtre* de Curion; ce trait d'histoire est fort étrange! mais Caton présidoit aux jeux de Favonius; & les romains ne pou-

voient se lasser de rendre des hommages à ce grand-homme & de marquer la joie qu'ils avoient de voir que leur divin Caton daignoit se relâcher de son austérité & se prêter pendant quelques jours à leurs jeux & à leurs passe-temps. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THÉÂTRE DE POMPÉE, (*Archit. décorat. des Rom.*) théâtre magnifique bâti de pierre sur des fondemens si solides, qu'il sembloit être bâti pour l'éternité. Il y avoit une espece d'aqueduc pour porter de l'eau dans tous les rangs du théâtre, tant pour rafraîchir le lieu, que pour remédier à la soif des spectateurs.

Pompée revenant de Grece, apporta le plan du théâtre de Mytilene, & fit construire celui-ci tout semblable. Il pouvoit contenir quarante mille personnes, & étoit orné de tableaux, de statues de bronze & de marbre, transportées de Corinthe, d'Athenes & de Syracuse. Mais une particularité remarquable, c'est que Pompée pour prévenir les caprices du peuple & des magistrats, fit bâtir dans l'enceinte de son théâtre un temple magnifique, qu'il dédia à Vénus la victorieuse; de sorte qu'ayant mis ingénieusement son édifice sous la protection d'une grande déesse, il le fit toujours respecter.

Avant lui, on élevoit des théâtres toutes les fois qu'il falloit représenter des jeux; ils n'existoient que pendant la durée de ces jeux, & le peuple y assistoit toujours debout. Pompée fit un théâtre à demeure & y mit des sieges, nouveau genre de mollesse, inconnu jusqu'alors, & dont les gens sages lui furent mauvais gré, à ce que nous apprend Tacite dans le XIX de ses annales: *Quippè erant qui Cn. quoque Pompeium incusatum à senioribus ferrent, quod mansuram theatri sedem possuisset; nam antea subitariis gradibus, & scenâ in tempus structâ ludos edi solitos; vel si vetustiora repetas stantem populum spectavisse; si sedeat, teatro dies totos ignaviâ continuabit.* (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THÉÂTRE DE MARCELLUS, (*Archit. décorat. des Rom.*) théâtre consacré par Auguste, à la mémoire du jeune Marcellus, son neveu, son fils adoptif, & son gendre,

qui, selon Properce, mourut l'an de Rome 731 à l'âge de vingt ans. C'étoit un jeune prince d'un si grand mérite, qu'il faut rappeler au lecteur, les hommages que lui a rendus toute l'antiquité; & je le ferai d'autant plus volontiers, que j'ai peu de choses à dire du théâtre qui porta son nom.

Horace a loué bien dignement ce jeune héros dans le temps qu'il vivoit encore. » La gloire du vieux Marcellus, dit ce » poète, loin de s'obscurcir, prend un » nouveau lustre dans un de ses rejet- » tons, & s'augmente de jour en jour, » comme on voit un jeune arbre se for- » tifier peu-à-peu par des accroissemens » insensibles: cette nouvelle lumiere de » la maison des Jules, brille entre les » premieres familles de Rome, com- » me l'astre de la nuit brille entre les » étoiles.

*Crescit occulto velut arbor ævo
Fama Marcelli: micat inter omnes
Julium sidus, velut inter ignes
Luna minores. L. I. Ode 12:*

Tant que le goût des belles choses subsistera dans le monde, on ne cessera de lire sans des transports d'admiration, & sans être ému, l'éloge que Virgile a fait de ce jeune Marcellus; c'est sans doute le plus beau morceau du sixieme livre de l'Énéide; nous avons peut-être déjà dit ailleurs, combien cet endroit attendrit Auguste & Octavie, & combien de larmes il leur fit répandre; mais quand cette tendre mère entendit ces mots, *tu Marcellus eris*, elle s'évanouit, & l'on eut bien de la peine à la faire revenir. Auguste fut extrêmement touché de la perte de son gendre, & les romains dont il étoit les délices, en témoignèrent la plus vive douleur à ses funérailles qui se firent dans le champ de Mars. Virgile n'a pas oublié cette anecdote dans son éloge.

*Quantos ille virum magnam Mavortis
ad urbem
Campus ages gemitus! vel quæ Tiberi-
ne, videbis
Funera, cum tumulum præterlabere re-
centem!*

De combien de gémiffemens , & de quels cris fa mort fera retentir le champ de Mars ! Dieu du Tibre , quelle pompe funebre tu verras fur tes bords , lorsqu'on lui élèvera un tombeau que tu baigneras de tes ondes !

Sa mort fut un fi rude coup pour Octavie , qu'elle ne s'en put jamais confoier. Elle fit donner à Virgile un talent (4700 L.) pour chaque vers de l'éloge de fon fils , mais ils réveillèrent tellement fa douleur , qu'elle défendit qu'on lui en lût d'autres à l'avenir. Dès ce moment , elle fe plongea dans la folitude ; & dans une affreufe mélancolie qui dura le refte de fes jours. Pour encourir fon indignation , c'étoit affez que d'être mere. Elle ne garda aucun portrait de fon fils , & ne voulut plus qu'on lui en parlât. Sénèque peint fi bien toutes ces chofes , en y joignant un tableau fi parfait des vertus de Marcellus , que je n'en puis rien fupprimer , parce ce que font des morceaux uniques dans l'histoire.

Octavia Marcellum , cui & avunculus & focer incumbere cæperat , in quem onus imperii reclinare : adolescentem animo alacrem , ingenio potentem ; sed & frugalitatis , continentæque in illis aut annis , aut opibus , non mediocriter admirandum ; patientem laborum , voluptatibus alienum ; quantum cumque imponere illi avunculus , & (ut ita dicam) inædificare voluiffet , laturum. Benè legerat nulli celfura pondere fundamenta.

Nullum finem , per omne vitæ suæ tempus , flendi gemendique fecit ; nec ullas admiffit voces , falutare aliquid afferentes : ne avocari quidem se passa est. intenta in unam rem , & toto animo affixa , talis per omnem vitam fuit , qualis in funere ; non dico non aufa confurgere , sed allevari recusans : secundam orbitatem judicans , lacrimas omittente. Nullam habere imaginem filii cariffimi voluit , nullam fibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes matres , & in Liviam maximè furebat ; quia videbatur ad illius filium tranfiffe sibi promiffa felicitas.

Tenebris & folitudini familiariffima , ne ad fratrem quidem refpiciens , carmina celebrandæ Marcelli memoriæ compofita , aliosque fludio-rum honores rejecit , & aures fuas adverfus

omne folatium claufit , à folemnibus officiis fe-ducta , & ipsam magnitudine fraternæ nimis circumlucentem fortunam exofa , defodit fe , & abdidit. Affidentibus liberis , nepotibus lugubrem veftem non depofuit ; non fine contumeliâ omnium fuorum , quibus falvis orba fibi videbatur. Senec. confol. ad Mariam , cap. ij.

Pour revenir au théâtre qu'Auguste confacra à la mémoire du jeune Marcellus ; il contenoit , dit-on , 22 milles perfonnes , & c'étoit le plus petit des théâtres qui fe voyoient à Rome. Le diametre intérieur du demi cercle de ce théâtre , étoit du 194 piés antiques , & le diametre extérieur de 417. Il étoit situé dans la neuvieme région ; l'on en voit aujourd'hui les ruines dans la place Montanara , où est le palais Savelli au quartier Ripa de Rome moderne. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

THÉÂTRE DES GRECS , (*Archit. greq.*)

De toutes les matieres dont les auteurs anciens ont traité , celle de la construction de leurs théâtres est la plus obscure & la plus tronquée. Vitruve lui-même y laiffe les gens à moitié chemin , & ne donne ni les dimensions , ni la situation , ni le nombre des principales parties qu'il fuppofoit être affez connues , ne s'imaginant pas qu'elles duffent jamais périr ; par exemple , il ne détermine point la quantité des diazoma ou præcinctions , que nous appelons indifféremment corridors , retraites ou paliers. En même temps dans les chofes qu'il a spécifiées il établit des regles , que nous voyons actuellement n'avoir pas été obfervées , comme quand il donne de deux fortes de hauteurs à la construction de fes degrés , & cependant ni l'une ni l'autre ne s'accorde aucunement à ce qui nous refte des amphithéâtres & des théâtres de l'antiquité.

Entre les modernes , le jéfuite Gallutius Sabienus & le docte Scaliger ont négligé le plus effentiel ; tandis que l'amas informe des citations de Bulengerus épouvante ceux qui le veulent déchiffrer. On auroit beau confulter les auteurs qu'il a cités , Athénée , Héficlius , Pollux , Eufthadius , Suidas & les autres , toutes les lumieres , qu'ils donnent font fi foibles , qu'elles ne peuvent

peuvent servir de rien sans l'inspection du terrain. Ainsi la curiosité de M. de la Guilletiere l'ayant mis en tête d'en faire un plan exact, il eut recours aux mesures actuelles des parties qui subsistent encore à Athenes, & aux présomptions convaincantes prises de ces auteurs qui ayant marqué à quel usage étoient destinées les parties qui ne subsistent plus, fournissent des préjugés infaillibles de l'étendue qu'elles avoient.

Pour cet effet, il se servit d'une mesure divisée selon le pié commun des Athéniens, & selon le pié de roi qui surpasse l'athénien de huit à neuf lignes; de sorte que trois de nos piés françois gagnent un peu plus de deux pouces sur trois piés athéniens, & par là cent de leurs piés répondent à 94 piés, & environ 6 pouces de notre mesure françoise, rejetant les petites fractions pour éviter ici les minuties du calcul.

Par le mot de *théâtre*, les anciens entendoient tout le corps d'un édifice où l'on s'assembloit pour voir les représentations publiques. Le fameux architecte Philon fit bâtir à Athenes celui de Bacchus du temps de Périclès, il y a plus de deux mille ans, & le dessin de Philon fut encore suivi par Ariobarfane, roi de Capadoce, qui le rétablit, & par l'empereur Adrien qui le répara; son dehors étoit composé de trois rangs de portiques élevés l'un sur l'autre; & à l'égard du dedans, comme il avoit des lieux principaux, le lieu des spectateurs & le lieu des spectacles, chacun des deux étoit composé de ses parties différentes. Les parties qui composoient le lieu des spectateurs s'appeloient le *conistra* ou *parterre*; les rangs des degrés, les *diazoma* ou *corridor*; les gradins ou petits escaliers, le *cercys* & les *échos*. Les autres parties qui appartenoient au lieu des spectacles s'appeloient l'*orchestre*, l'*hyposcénion*, le *logéon* ou *thimélé*, le *proscénion* le *parascénion* & la *scene*.

Pour tracer le plan de l'édifice, on avoit donc décrit un cercle d'un diamètre de 47 piés & 3 pouces; & du même cercle, on avoit retranché le quart en tirant la corde de quatre-vingt-dix degrés.

Cette corde déterminoit le front de la scene ou la face des décorations, car proprement le mot de *scene* ne signifioit autre chose.

La petite partie du diamètre que la corde de quatre-vingt-dix degrés avoit retranchée au derrière de la scene, étoit d'environ quatorze piés; & à dix-huit piés de cette corde, allant vers le centre du cercle, on avoit tiré une ligne parallèle à la face ou au-devant du proscénion, c'est ainsi qu'ils appeloient un exhaussement ou plate-forme qui servoit de poste aux comédiens, de sorte que l'enfoncement ou la largeur de ce poste étoit de dix-huit piés; & la face ou devant du *proscénion* retranchoit cent quarante-deux degrés, quarante-six minutes, de la circonférence du cercle: le reste, à savoir deux cents dix-sept degrés, quatorze minutes, déterminoit l'enceinte intérieure de l'édifice, dont le trait surpassoit le demi-cercle contre l'opinion de beaucoup de gens qui ont écrit que la figure du *théâtre* grec étoit un *hémicycle*.

C'est le terrain de toute cette enceinte, que les Athéniens appeloient *conistra*, c'est-à-dire le *parterre*; les Romains le nommoient l'*arène*. A Athenes, l'*orchestre* occupoit une partie du *conistra*, d'où vient que quelques-uns, prenant la partie pour le tout, l'appeleroient aussi l'*orchestre*. Cette usurpation de mots est particulièrement venue des Romains, sur quoi l'on remarquera qu'encore que le *théâtre* romain eût à-peu-près les mêmes parties que celui d'Athenes, & que ces parties eussent presque les mêmes noms, il y avoit une notable différence dans leurs proportions, dans leurs situations & dans leurs usages; mais il n'est ici question que du *théâtre* des Grecs.

La structure intérieure du *théâtre* regnoit donc en arc-de-cercle jusqu'aux deux encoignures de la face du proscénion; sur cette portion de circonférence s'élevoient vingt-quatre rang de sieges par étages qui regnoient circulairement autour du *conistra* ou *parterre*, pour placer les spectateurs.

Toute la hauteur de ces rangs étoit divisée de huit en huit rangs, par trois cor-

ridors, retraites ou paliers, que les Athéniens appeloient *diatoma*. Ils suivoient la courbure des rangs, & servoient à faire passer les spectateurs d'un rang à l'autre, sans incommoder ceux qui étoient déjà placés. Et, pour la même commodité, il y avoit de petits escaliers ou gradins, qui alloient de haut en-bas d'un corridor à l'autre au-travers des rangs, pour monter & descendre sans embarrasser. Il y avoit auprès de ces gradins des passages qui donnoient dans les portiques de l'enceinte extérieure, c'étoit par ces passages qu'entroient les spectateurs pour se venir placer sur les rangs.

Les meilleures places étoient sur les huit rangs, compris entre le huitième & le dix-septième; c'est ce qu'ils apeloient *bouleuticon*, destiné particulièrement pour les officiers de judicature. Les autres rangs s'appeloient *éphébicon*, où se plaçoient les citoyens, dès qu'ils entroient dans leur dix-neuvième année.

La hauteur de chacun de ces rangs de degrés étoit de treize à quatorze pouces, la largeur environ de vingt-deux. On ne laissoit pas d'y être assis fort commodément. Théophraste dit que les plus riches y portoient chacun un petit carreau. Le plus bas rang avoit presque quatre piés de hauteur sur le niveau de la campagne. Chaque marche des petits escaliers ou gradins n'avoit que la moitié de la hauteur, & la moitié de la largeur d'un des rangs de degrés. Pour les corridors, la largeur & la hauteur de chacun d'eux étoit double de la hauteur & de la largeur des mêmes rangs; mais les escaliers n'étoient point parallèles l'un à l'autre, car si on eût prolongé le trait de leur alignement depuis la plus haute de leurs marches jusqu'à la plus basse, toutes ces lignes produites se seroient venu couper du côté du parterre. Ainsi les degrés compris entre deux escaliers ou gradins, faisoient la figure d'un coin étroit par en-bas, & large par en-haut: d'où vient que les Romains les appeloient *cunei*. Pour empêcher que la pluie gâtât rien à toutes ces marches, on leur avoit donné une petite pente, par où les eaux s'écouloient.

Le long de chaque corridor, il y avoit

de distance en distance dans l'épaisseur du bâtiment des petits réduits ou cellules, appelées *echaa*, qui étoient occupés par des vaisseaux d'airain en façon de tonneaux, chaque vaisseau étoit ouvert par un de ses fonds; ce fond-là étoit tourné vers la scène, & y regardoit par de petites ouvertures qu'avoit chaque réduit pour un usage admirable que je dirai dans la suite, la répercussion de la voix.

Au-dessus du troisième corridor s'élevoit une galerie ou portique, qui s'appeloit *cercys*. C'étoient-là que les Athéniens plaçoient leurs femmes: celles d'une vie déréglée avoient un lieu séparé. On mettoit aussi dans le *cercys* les étrangers & les amis de province; car il falloit nécessairement avoir le droit de bourgeoisie, pour être placé sur les degrés; il y avoit même des places qui appartenoient en propre à des particuliers; & c'étoit un bien de succession, qui alloit aux aînés de la maison.

Le théâtre des Grecs n'étoit pas de la capacité de celui que l'édile Marcus Scaurus fit bâtir à Rome, où il y avoit place pour soixante-dix-neuf mille hommes. Il sera facile aux Géomètres de savoir, par exemple, le nombre des spectateurs que contenoit le théâtre de Bacchus à Athenes. L'arc d'un pié & demi est ce qu'on donne ordinairement pour la place qu'un homme peut occuper; mais on remarque que, comme les assemblées du peuple s'y faisoient quelquefois pour régler les affaires d'état, il falloit du moins qu'il pût contenir six mille hommes; car les lois attiques vouloient positivement qu'il y eût au-moins six mille suffrages pour autoriser un décret du peuple.

Voilà ce qui regarde le lieu des spectateurs. Quant au lieu des spectacles, l'orchestre, qui étoit une estrade, une élévation dans le conifra ou parterre, commençoit à-peu-près à cinquante-quatre piés de la face du *proscénion* ou poste des comédiens & venoit finir sur le trait du même *proscénion*; la hauteur de l'orchestre étoit environ de quatre piés, autant qu'en avoit le premier rang des degrés sur le rez-de-chauffée. La figure

de son plan étoit un quarré long , détaché des sieges des spectateurs ; c'étoit dans un endroit de l'orchestre que nous allons décrire , que se mettoient les musiciens , le chœur & les mimes. Chez les Romains , elle avoit un plus noble usage , car l'empereur , le sénat , les vestales & les autres personnes de qualité y avoient leurs sieges.

Sur le plan de l'orchestre d'Athenes , tirant vers le poste des comédiens , il y avoit un autre exhaussement ou petite plate-forme , nommée *logéon* ou *thimélé*. Les Romains l'appeloient *pulpitum*. Le *logéon* étoit élevé environ neuf piés sur le rez-de-chauffée , & cinq sur le plan de l'orchestre. Sa figure étoit un quarré de vingt-quatre piés à chaque face. C'étoit-là que venoient les mimes pour marquer les entre-actes de la piece , & c'étoit-là que le chœur faisoit ses récits.

Au pié du *logéon* sur le même plan de l'orchestre , il y avoit une enceinte de colonnes qui enfermoit un espace de l'orchestre , appelé *hyposcénion*. Voilà la partie du théâtre grec , que les écrivains modernes ont le plus mal entendue. Les uns l'ont confondue avec le *podion* ou balustrade , qui étoit entre le *proscénion* & la scene du théâtre romain , ce qu'on peut convaincre d'absurdité par la différence de leurs situations & de leurs usages. Quelques autres disent que l'*hyposcénion* étoit la face du *proscénion* , comprise depuis le niveau de l'orchestre jusqu'à l'esplanade du *proscénion* ; cette dernière opinion n'est pas mieux fondée.

L'*hyposcénion* étoit un lieu particulier pratiqué sur l'orchestre , comme un réduit dégagé pour la commodité des joueurs d'instrumens & des personnages du *logéon* ; car le chœur & les mimes se tenoient dans l'*hyposcénion* , jusqu'à ce que les nécessités de la représentation les obligeassent à monter sur le *logéon* pour l'exécution de leurs rôles. Les poëtes mêmes venoient dans l'*hyposcénion* , & c'est ce qui est justifié par Athénée , quand il raconte qu'Asopodore Philasien se moqua plaisamment des injustes acclamations du théâtre , où bien souvent les mauvaises choses sont applaudies ; il observe que cet Asopodore

étant encore dans l'*hyposcénion* , & entendant l'approbation éclatante que le peuple donnoit à un joueur de flûte , « qu'est-ceci , s'écria-t-il , vous verrez » qu'on vient d'admirer quelque nouvelle sottise » ? Il paroît de-là qu'Athénée ne confidère pas l'*hyposcénion* comme une simple façade , mais comme un lieu & espace où étoit Asopodore , soit qu'il y fût pour y demeurer tout le long du spectacle , soit qu'il n'y fût qu'en passant.

Pollux est d'accord avec Athénée touchant l'*hyposcénion* , & confirme la véritable définition de cette partie du théâtre. Je ne rapporterai pas le grec de Pollux , qu'on peut lire dans le xix chapitre de son IV livre : mais voici le latin de Seberus : *hyposcenium autem columnis & imaginibus ornatum erat , ad theatrum conversum , pulpito subjacens*. Et vous remarquerez que , dans le grec , il y a formellement le mot *logéon* , que Seberus a rendu par le mot de *pulpitum*.

L'enceinte de l'*hyposcénion* étoit parallèle à celle du *logéon*. Sa largeur pouvoit être de six à sept piés ; mais enfin le *logéon* , l'*hyposcénion* , l'orchestre & le *conistra* sont les quatre endroits que beaucoup de gens ont confondus sous le nom d'*orchestre* , comme les endroits suivans ont été compris sous le mot de *scene*.

Le *proscénion* ou poste des comédiens s'élevoit de deux piés au-dessus du *logéon* ; de sorte qu'il avoit environ sept piés de hauteur sur l'orchestre , & onze sur le rez-de-chauffée ; & il ne faut pas s'imaginer qu'un aussi grand architecte que Philon eût donné sans raison toutes ces diverses élévations aux différens postes de ses théâtres. Outre les égards de la vue , il les avoit ainsi ménagés , afin que le son des instrumens & la voix des acteurs se pussent porter avec une distribution égale aux oreilles des spectateurs , selon les diverses hauteurs des degrés qu'ils occupoient. Sur le *proscénion* , il y avoit un autel , que les Athéniens appeloient *agyzeus* , consacré à Apollon.

La scene , selon ce que nous avons déjà remarqué , n'étoit autre chose que les ornemens d'architecture qui étoient élevés

dans le fond & sur les ailes du proscénion, & qui en faisoient la décoration. Quand il y avoit trois rangs de colonnes l'un sur l'autre, le plus haut s'appeloit *episcénion*. Agatarchus a été le premier décorateur qui a travaillé aux embéliffemens de la scène, selon les regles de la perspective; Eschyle l'avoit instruit.

On appeloit en général *parascénion* l'espace qui étoit devant & derrière la scène, & on donnoit aussi ce nom à toutes les avenues & escaliers, par où l'on passoit des postes de la musique aux postes de la comédie. Voilà comment, sous le nom de scène, on a confondu le proscénion, le parascénion & la scène.

Les Athéniens employoient souvent des machines; la principale s'appeloit *théologéon*. Elle étoit élevée en l'air, & portoit les dieux que le poëte introduisoit. C'est de celle-là que les sçavans de l'antiquité ont tant condamné l'usage, parce qu'elle servoit de garant à la stérilité du mauvais poëte; & quand il avoit embarrassé l'intrigue de son sujet, au-lieu d'en sortir par des moyens ingénieux & par un dénouement naturel, il s'en tiroit d'affaire en introduisant sur le théologéon un dieu qui, de pure autorité & par un contretemps ridicule, ramenoit des pays éloignés un homme absent de sa patrie, rendoit tout-à-coup la santé à un malade, ou la liberté à un prisonnier. Aussi les Athéniens en avoient fait un mot de raillerie; & quand ils voyoient un homme déconcerté, ils s'écrioient en se moquant, *apo micanis*. A leur exemple, les critiques de Rome disoient en pareille occasion, *deus è machinâ*.

Cependant il ne falloit pas que la comédie des anciens fût toujours aussi ridicule qu'on l'imagine à cet égard. Quand les dieux paroissoient sur le *théologéon* on n'entendoit rien que de bon: voici ce que le plus éloquent des Romains a dit de cette machine, *ex eâ dii effata sâpè fabantur homines, ad virtutem excitabant, à vicio deterrebant*.

L'enceinte extérieure de l'édifice étoit toute de marbre, & composée de trois portiques l'un au-dessus de l'autre, dont le *cercys* étoit le plus élevé.

Il n'y avoit point de toit qui couvrit ce spectacle. Pour le théâtre de Regilla, qui étoit auprès du temple de Thésée, il étoit couvert magnifiquement, & avoit une charpente de cedre. L'odéon ou théâtre de musique avoit aussi un toit, & Plutarque vous dira comment sa couverture donna lieu au poëte comique Gratinus, de railler ingénieusement Periclès qui en avoit pris soin. Au théâtre de Bacchus il n'y avoit rien de découvert que le *proscénion* & le *cercys*: aussi comme les Athéniens y étoient exposés aux injures de l'air, ils y venoient d'ordinaire avec de grands manteaux pour se garantir du froid & de la pluie; & pour se défendre du soleil, ils avoient un *sciadion* qui est notre parasol. Les Romains en portoient aussi au théâtre, & l'appeloient *umbella*: de cette manière, s'il arrivoit quelque orage inopiné, la représentation étoit interrompue, & les spectateurs se sauvoient, ou sous les portiques de l'enceinte extérieure, ou sous le portique d'Eumenicus qui joignoit au théâtre. Quoique le temple de Bacchus en fût proche, il n'étoit pas possible de s'y retirer, car on ne l'ouvroit qu'une fois l'année. Cependant quand la comédie se donnoit dans le fort de l'été, la magnificence des Athéniens enchérissoit par mille artifices, sur la non-température des beaux jours: ils faisoient exhaler par tout le théâtre des odeurs agréables, & le plus souvent on y voyoit tomber une petite pluie de liqueurs odoriférantes; car le troisième corridor, & le *cercys*, étoient ornés d'une infinité de riches statues, qui par des tuyaux cachés, jetoient une grande rosée sur le spectacle, & tempéroient ainsi les chaleurs du temps & d'une si nombreuse assemblée.

Mais on ne fait pas si les Athéniens pratiquoient au théâtre une chose assez curieuse que Varron remarque des Romains. A Rome, quand on croyoit être retenu trop long-temps au théâtre par les charmes de la représentation, les peres de famille portoient dans leur sein des colombes domestiques, qui leur servoient à envoyer des nouvelles à leur maison: ils attachoient un billet à la colombe, lui donnoient l'essor, & elle ne manquoit

pas d'aller porter au logis les ordres de son maître.

Les représentations ne se faisoient que de jour. A Rome, quand Lentulus Spinter se fut avisé de couvrir les théâtres de toile, on y jouoit quelquefois la nuit. Le droit d'entrer au théâtre de Bacchus coûtoit à chaque citoyen, tantôt deux oboles, tantôt trois, l'obole valoit environ deux ou trois sols de notre monnoie de France. Cet argent n'étoit employé qu'aux petites réparations du bâtiment; car les personnes de la première qualité faisoient les frais du pompeux appareil des représentations, & l'on tiroit au fort un homme de chaque tribu, qui étoit obligé de faire cette dépense. A la création des archontes ou premiers magistrats, on donnoit au public cinq ou six différentes comédies, où l'émulation des concurrens pour le prix de la poésie & de la musique les transportoit de telle sorte, que les poètes, Alexis & Cléodeme, moururent publiquement de joie sur la scène de ce théâtre, au milieu des applaudissemens du prix qu'ils venoient de gagner. La brigue & la cabale déroboient quelquefois la victoire au mérite; on fait le bon mot de Ménandre, qui voyant le poète Philémon triompher à son préjudice par la corruption des suffrages, le vint trouver au milieu de la multitude, & lui dit froidement: N'as-tu pas honte de m'avoir vaincu? Ménandre, en cinquante ans qu'il a vécu, a composé cent & cinq comédies, & n'en a eu que huit qui aient été favorisés du triomphe: pour Euripide, qui a fait autant de tragédies qu'il a vécu d'années, savoir soixante-quinze, il n'a remporté le prix que de cinq.

Voilà quel étoit le théâtre de Bacchus, qui ne seroit pas seulement aux jeux publics & aux assemblées de l'état, puisque les philosophes les plus fameux y venoient encore expliquer leur doctrine à leurs écoliers; & en général les théâtres n'étoient pas si fort décriés parmi les premiers chrétiens, que l'on veut nous le faire croire; les premières prédications du christianisme y ont été prononcées. Cujas & Aristarchus furent enlevés du théâtre d'Ephèse comme ils y expliquoient l'Evangile, & S. Paul fut prié par ses

disciples de ne s'y pas présenter, de peur d'une pareille violence.

Mais avant que d'avoir examiné la construction de celui d'Athènes, M. de la Guilletiere n'auroit pas cru, que de tous les ouvrages de la belle & curieuse architecture, ce fut celui-là qui demanda les plus grands efforts de l'art. Ce n'avoit pas été assez à Phylon d'y employer un excellent architecte, une agréable finétrie par le juste rapport des parties de main droite aux parties de main gauche, & par l'ingénieuse convenance des parties supérieures aux inférieures, il affecta d'y travailler en musicien & en médecin. Comme la voix se seroit perdue dans un lieu vaste & découvert, & que le bâtiment étant de marbre, il ne se faisoit point de repercussion pour la soutenir, Phylon pratiqua des réduits ou cellules dans l'épaisseur des corridors, où il plaça les vaisseaux d'airain dont j'ai parlé, *echæa*; ils étoient soutenus dans leurs petites cellules par des coins de fer, ne touchoient point à la muraille, & on les avoit disposés de sorte que la voix sortant de la bouche des acteurs comme d'un centre, se portoit circulairement vers les corridors ou paliers, & venoit frapper la concavité des vaisseaux, qui renvoyoient le son plus fort & plus clair. Mais les instrumens des musiciens qui étoient placés dans l'hyposcénion, y avoient encore de plus grands avantages; car on avoit situé ces vaisseaux d'airain avec une telle proportion mathématique, que leur distance s'accordoit aux intervalles & à la modulation de la musique; chaque ton différent étoit soutenu par la repercussion de quelqu'un de ces vaisseaux placé méthodiquement pour cela: il y en avoit vingt-huit.

C'est ici qu'il faut que je justifie ce que j'ai avancé ci-dessus, quand j'ai dit que Vitruve avoit mal déterminé le nombre des *diazoma* ou paliers: de prétendre qu'il ait justifié ce nombre, quand il a dit que les *échæa* étoient sur ces paliers, & qu'il y avoit trois rangs d'*échæa* dans les grands théâtres, deux rangs dans les moyens, & un rang dans les petits ce seroit trop prétendre. En effet, comment distinguons-nous ce qui est grand, médiocre &

petit , à moins qu'on ne nous donne les mesures actuelles de l'un ou de l'autre ? Vitruve ne nous en a rien déterminé par des terminations de l'usage , lui qui nous a marqué en mesures romaines l'étendue de quelques - autres parties du théâtre beaucoup moins importantes ; car pour les proportions fondées sur les parties du diamètre de l'orchestre , elles sont semblables dans ces trois ordres de théâtres , & ne distinguent pas le grand du petit : ainsi cette expression vague de Vitruve n'a pas déterminé véritablement le nombre des paliers.

A ces soins de l'harmonie du théâtre grec on avoit ajouté les soins de la médecine. L'excellent architecte étant toujours garant de la santé de ceux qu'il loge & de ceux qu'il place , Phylon n'avoit pas cru indigne de ses réflexions , de considérer que sans le secours de son art , la joie des spectacles agitant extraordinairement les corps , pouvoit causer de l'altération dans les esprits. Il y pourvut par la disposition du bâtiment , par la judicieuse ouverture des jours ou entre-colonnes , & par l'économie des vents salutaires & des rayons du soleil , dont il fut ménager le cours & le passage : sur-tout il eut égard au vent d'occident , parce qu'il a une force particulière sur l'ouïe , & qu'il porte à l'oreille les sons de plus loin & plus distinctement que les autres ; & comme ce vent est ordinairement chargé de vapeurs , ce fut un chef-d'œuvre de l'art , de tourner les jours des portiques avec tant de justesse , que l'intempérie de l'ouest ne causât point de rhumes en interceptant la transpiration ; ainsi dans son théâtre la scène regardoit la montagne de la citadelle , & avoit à dos la colline de Cynosargue ; celle du Musée étoit à main droite , & le chemin ou la rue du Pyrée étoit à gauche.

Il ne reste rien aujourd'hui du portique d'Euménicus qui étoit derrière la scène ; mais c'étoit un double portique , composé de deux allées , divisées l'une de l'autre par des colonnes. Le plan du portique étoit élevé sur le rez-de-chaussée , de sorte que de la rue on n'y entroit pas de plain-pied , mais on y montoit par des perrons ;

il formoit un quarré long , & l'espace de terre qu'il renfermoit étoit embelli de palissades & de verdure , pour réjouir la vue de ceux qui se promenoient dans le portique ; on y faisoit les répétitions des ouvrages de théâtre , comme les répétitions de la symphonie se faisoient dans l'odéon.

Il seroit à souhaiter qu'il y eût dans nos villes un portique d'Euménicus , non pas pour régler l'économie des ouvrages de théâtre , comme à Athènes , mais pour en réformer la morale , & condamner au silence les auteurs du bas ordre qui deshonnorent la scène , en blessant la pudeur par de grossières équivoques. (D. J.)

Description du nouveau théâtre projeté par MM. de Wailly & Peyre , architectes du roi , pour être exécuté sur le terrain de l'ancien hôtel de Condé.

L'état de vétusté & de dépérissement où se trouvoit la salle de la comédie française à Paris , rendoit nécessaire une nouvelle construction ; cette nécessité enfanta plusieurs projets , & nos architectes se signalerent à l'envi les uns des autres , saisissant l'occasion de déployer leur talent , & de bien mériter de leurs concitoyens , en leur présentant des plans d'un théâtre national , qui réformassent les abus & les inconvéniens de l'ancien. Un bâtiment de cette espèce doit être placé dans un lieu commode , tant pour l'entrée que pour la sortie , ainsi que pour l'arrivée & le départ des voitures. Nos ouvrages dramatiques ont donné à la France une supériorité qu'on ne lui dispute plus ; l'étranger , le citoyen , dont l'œil est ouvert sur les monumens qui embellissent la capitale , y cherchent envain un théâtre digne des Corneille , des Racine , des Molière , des Crébillon , des Voltaire. Nous allons donner une idée du nouveau théâtre projeté à ce sujet.

Cette nouvelle salle de spectacle devoit être située à l'angle que forment les rues de Condé & des fossés M. le Prince ; situation qui paroïssoit la plus convenable , s'écartant peu de l'ancienne comédie , & n'occasionnant en conséquence aucun changement dans tout ce qui étoit de la

dépendance ; sa distance des autres spectacles , du centre de la ville & du jardin du Luxembourg demeurant la même. En faisant une place en face de cet édifice , comme on le projetoit , il eût été aisé de donner à ce monument toute la décoration dont il est susceptible. Neuf rues eussent abouti à cette place , sans y comprendre les rues neuves , & en eussent rendu l'accès facile de toutes parts , presque sans aucun embarras.

Le bâtiment isolé de tous côtés a la forme d'un parallélogramme entouré de portiques ; forme qui donne la facilité de multiplier les entrées & les sorties , avec l'avantage de descendre à couvert par quatre endroits : avantage précieux dans un monument public consacré à cet usage.

On communiqueroit de la nouvelle salle au palais du Luxembourg par deux rues.

La face de l'édifice du côté de la place seroit décorée d'un avant-corps de huit colonnes d'ordre dorique (ordre consacré à Apollon , en péristyle , par lequel on arriveroit à un vestibule & à deux grands escaliers à trois rampes qui communiqueroient à toutes les loges , foyers publics , balcons & terrasses , le tout réuni sous la même voûte , en sorte que d'un seul coup-d'œil , le spectateur embrasseroit tout l'objet , & pourroit voir monter à tous les divers rangs des loges.

On communiqueroit aussi par les portiques qui entoureroient la salle , à quatre autres escaliers , dont deux serviroient pour les petites loges supérieures , & les deux autres pour MM. les gentilshommes de la chambre , pour les foyers & loges des acteurs. Tous ces escaliers seroient libres à tout le monde lors de la sortie du spectacle , de sorte que la salle pourroit être entièrement vide en six minutes , puisqu'à la descente des arcades à couvert on pourroit charger vingt-cinq carrosses à la fois sans aucune peine.

La forme ronde qu'on se proposoit de donner à la nouvelle salle de spectacle , a paru réunir tous les avantages , elle rapprochoit le proscénion ou avant-scène du centre , & par ce moyen tous les spectateurs sont à-peu-près à la même distance de la scène. La voix ne se perd point

dans les coulisses ; & n'étant point obligée de parcourir un long espace , ni de séjourner dans les angles , elle conserve mieux ses vibrations. Il n'est personne qui ne sente combien la forme ronde est préférable à toutes les autres , elle est la plus belle & la plus régulière ; elle produit un effet agréable à l'œil , elle n'a point d'angles nuisibles à la répercussion des sons , elle en facilite plutôt la reproduction ; elle réunit le plus grand espace possible dans une même enceinte. Les anciens l'avoient faite , & il nous en reste des exemples qui ont été imités par Palladio à Vicence , dans son théâtre olympique. Les théâtres d'Argentine & de Tourdinonne à Rome , qui sont les plus estimés , sont ceux qui approchent le plus de la forme circulaire.

Le proscénion ou avant-scène doit avoir le quart du cercle , les trois autres quarts sont destinés pour les spectateurs ; il est divisé en trois scènes par quatre colonnes ioniques largement espacées , derrière lesquelles sont les décorations disposées pour introduire à la fois sur la scène trois plans différens quand on le jugeroit à propos. La nécessité des *à parte* , & plusieurs autres circonstances du jeu scénique , rendent cette partition bien avantageuse , & peuvent enrichir le théâtre de plusieurs scènes , dont les bornes de l'espace l'ont privé jusqu'ici. Les deux colonnes du milieu peuvent encore cacher des portans de lumières pour éclairer la forme du fond du théâtre , presque toujours sombre dans son milieu.

A la place de l'amphithéâtre on pratiqueroit un balcon circulaire de deux rangs de banquettes sans séparation , qui iroient joindre les deux balcons près de l'avant-scène : on formeroit ensuite trois rangs de loges , outre deux rangs de petites loges , l'un sous les premières , au niveau du parterre , & l'autre au-dessus de la corniche dans les lunettes du plafond : toutes ces loges seroient en retraite les unes sur les autres d'une banquette , pour ménager au spectateur le moins avantageusement placé , le coup-d'œil de la totalité de la salle , sans nuire aux loges les plus reculées ; car on fait que la voix

s'élargit progressivement en montant.

On éclaireroit cette salle par un seul lustre qui s'enlèveroit & descendroit en même temps que la toile.

L'avantage de la forme circulaire a donné le moyen de faire un plafond à compartimens arabesques, symétrique; au milieu est un bouclier orné de la tête d'Apollon, & servant de trappe pour descendre le lustre; il est entouré des douze signes du zodiaque, pratiqués sous les lunettes des petites loges, & séparés par douze côtes qui montent à plomb de chaque pilier, & forment autant de rayons du cercle; ces côtes entourent des panneaux décorés d'ensans en arabesques, qui portent sur leurs têtes des corbeilles de fleurs & de fruits analogues aux saisons; ils sont dirigés vers le centre comme pour rendre hommage à la divinité qui y préside. Il résulte plusieurs avantages de ces sortes de plafonds; 1°. de pouvoir être aisément réparés lorsqu'ils commenceront à se noircir par la fumée des lumières; 2°. d'éviter la dépense considérable d'une grande composition peinte par un artiste célèbre, & d'avoir le désagrément de la voir dépérir insensiblement, sans trouver facilement une main assez habile pour la réparer; 3°. n'y a-t-il pas de l'in vraisemblance à représenter au plafond d'une salle de comédie; un sujet qui n'a aucun rapport avec la scène? N'est ce pas nuire à l'effet & détruire l'illusion? C'est à quoi les décorateurs modernes n'ont pas assez réfléchi jusqu'ici. 4°. Peut-on jamais s'accoutumer à l'idée absurde de faire descendre un lustre du centre des sujets qu'on représente ordinairement sur ces plafonds?

THEATRALE (DÉCLAMATION.) La déclamation naturelle donna naissance à la Musique, la Musique à la Poésie; la Musique & la Poésie à leur tour firent un art de la déclamation.

Les accens de la joie, de l'amour, & de la douleur sont les premiers traits que la Musique s'est proposé de peindre. L'oreille lui a demandé l'harmonie, la mesure & le mouvement; la Musique a obéi à l'oreille; d'où la mélodie. Pour donner à la Musique plus d'expression & de

vérité, on a voulu articuler les sons donnés par la nature, c'est-à-dire, parler en chantant; mais la Musique avoit une mesure & un mouvement réglés; elle a donc exigé des mots adaptés aux mêmes nombres; d'où l'art des vers. Les nombres donnés par la Musique & observés par la Poésie, invitoient la voix à les marquer; d'où l'art *rythmique*: le geste a suivi naturellement l'expression & le mouvement de la voix, d'où l'art hypocritique ou l'action théâtrale, que les Grecs appeloient *orchestis*, les Latins *saltatio*, & que nous avons pris pour la Danse.

C'est là qu'en étoit la déclamation, lorsqu'Eschyle fit passer la tragédie du chariot de Theſpis sur les théâtres d'Athenes. La tragédie, dans sa naissance, n'étoit qu'une espèce de chœur, où l'on chantoit des dithyrambes à la louange de Bacchus; & par conséquent la déclamation tragique fut d'abord un chant musical. Pour délasser le chœur, on introduisit sur la scène un personnage qui parloit dans les repos. Eschyle lui donna des interlocuteurs; le dialogue devint la pièce, & le chœur forma l'intermède. Quelle fut dès-lors la déclamation théâtrale? Les savans sont divisés sur ce point de littérature.

Ils conviennent tous que la Musique étoit employée dans la tragédie: mais l'employoit-on seulement dans les chœurs, l'employoit-on même dans le dialogue? M. Dacier ne fait pas difficulté de dire; *c'étoit un assaisonnement de l'intermède & non de toute la pièce; cela leur auroit paru monstrueux.* M. l'abbé Dubos convient que la déclamation tragique n'étoit point un chant, attendu qu'elle étoit réduite aux moindres intervalles de la voix: mais il prétend que le dialogue lui-même avoit cela de commun avec les chœurs, qu'il étoit soumis à la mesure & au mouvement, & que la modulation en étoit notée. M. l'abbé Vatri va plus loin: il veut que l'ancienne déclamation fût un chant proprement dit. L'éloignement des temps, l'ignorance où nous sommes sur la profodie des langues anciennes & l'ambiguïté des termes dans les auteurs qui en ont écrit, ont fait naître parmi nos savans cette dispute difficile à terminer, mais heureusement

heureusement plus curieuse qu'intéressante. En effet, que l'immensité des théâtres chez les Grecs & les Romains ait borné leur déclamation théâtrale aux grands intervalles de la voix, ou qu'ils aient eu l'art d'y rendre sensibles dans le lointain les moindres inflexions de l'organe & les nuances les plus délicates de la prononciation; que dans la première supposition ils aient affermi leur déclamation aux règles du chant, ou que dans la seconde ils aient conservé au théâtre l'expression libre & naturelle de la parole; les temps, les lieux, les hommes, les langues, tout est changé au point que l'exemple des anciens dans cette partie n'est plus d'aucune autorité pour nous.

A l'égard de l'action, sur les théâtres de Rome & d'Athènes l'expression du visage étoit interdite aux comédiens par l'usage des masques; & quel charme de moins dans leur déclamation! Pour concevoir comment un usage qui nous paroît si choquant dans le genre noble & pathétique a pu jamais s'établir chez les anciens, il faut supposer qu'à la faveur de l'étendue de leurs théâtres, la dissonance monstrueuse de ces traits fixes & inanimés avec une action vive & une succession rapide de sentimens souvent opposés, échappoit aux yeux des spectateurs. On ne peut pas dire la même chose du défaut de proportion qui résultoit de l'exhaussement du cothurne, car le lointain, qui rapproche les extrémités, ne rend que plus frappante la difformité de l'ensemble. Il falloit donc que l'acteur fût enfermé dans une espèce de statue colossale, qu'il faisoit mouvoir comme par ressorts; & dans cette supposition comment concevoir une action libre & naturelle? Cependant il est à présumer que les anciens avoient porté le geste au plus haut degré d'expression, puisque les Romains trouverent à se consoler de la perte d'Esopus & de Roscius dans le jeu muet de leurs pantomimes: il faut même avouer que la déclamation muette a ses avantages, comme nous aurons lieu de l'expliquer dans la suite de cet article; mais elle n'a que des momens & dans une action suivie il n'est point d'expression qui supplée à la parole.

Tome XXXIII.

Nous ne savons pas, dira-t-on, ce que faisoient ces pantomimes: cela peut être; mais nous savons ce qu'ils ne faisoient pas; nous sommes très-sûrs, par exemple, que dans le défi de Pilade & d'Hilas, l'acteur qui triompha dans le rôle d'Agamemnon, quelque talent qu'on lui suppose, étoit bien loin de l'expression naturelle de ces trois vers de Racine:

*Heureux qui satisfait de son humble
fortune,
Libre du joug superbe où je suis at-
taché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont
caché!*

Ainsi loin de justifier l'espèce de fureur qui se répandit dans Rome du temps d'Auguste pour le spectacle des pantomimes, nous la regardons comme une de ces manies bizarres qui naissent communément de la satiété des bonnes choses: maladies contagieuses qui altèrent les esprits, corrompent le goût, & anéantissent les vrais talens. (*Voyez l'article suivant sur la déclamation des anciens, où l'on traite du partage de l'action théâtrale, & de la possibilité de noter la déclamation; deux points très-difficiles à discuter, & qui demandoient tous les talens de la personne qui s'en est chargée.*)

On entend dire souvent qu'il n'y a guerre dans les arts que des beautés de convention; c'est le moyen de tout confondre; mais dans les arts d'imitation, la première règle est de ressembler; & cette convention est absurde & barbare, qui tend à corrompre ou à mutiler dans la Peinture les beautés de l'original.

Telle étoit la déclamation chez les Romains, lorsque la ruine de l'empire entraîna celle des théâtres; mais après que la barbarie eut extirpé toute espèce d'habitude, & que la nature se fut reposée dans une longue stérilité, rajeunie par son repos elle reparut telle qu'elle avoit été avant l'altération de ses principes. C'est ici qu'il faut prendre dans son origine la différence de notre déclamation avec celle des anciens.

Lors de la renaissance des lettres en
H h

Europe, la Musique y étoit peu connue ; le rythme n'avoit pas même de nom dans les langues modernes ; les vers ne différoient de la prose que par la quantité numérique des syllabes divisées également, & par cette consonnance des finales que nous avons appelée *rime*, invention gothique, reste du goût des acrostiches, que la plupart de nos voisins ont eu raison de mépriser. Mais heureusement pour la poésie dramatique, la rime qui rend nos vers si monotones, ne fit qu'en marquer les divisions, sans leur donner ni cadence ni metre ; ainsi la nature fit parmi nous ce que Part d'Eschyle s'étoit efforcé de faire chez les Athéniens, en donnant à la Tragédie un vers aussi approchant qu'il étoit possible de la prosodie libre & variée du langage familier. Les oreilles n'étoient point accoutumées au charme de l'harmonie ; & l'on n'exigea du poëte ni des flûtes pour soutenir la *déclamation*, ni des chœurs pour servir d'intermedes. Nos salles de spectacle avoient peu d'étendue. On n'eut donc besoin ni de masques pour grossir les traits & la voix, ni du cothurne exhaussé pour suppléer aux gradations du lointain. Les acteurs parurent sur la scene dans leurs proportions naturelles ; leur jeu fut aussi simple que les vers qu'ils déclamoient, & faute d'art ils nous indiquèrent cette vérité qui en est le comble.

Nous disons qu'ils nous l'indiquèrent, car ils en étoient eux-mêmes bien éloignés ; plus leur *déclamation* étoit simple, moins elle étoit noble & digne : or c'est de l'assemblage de ces qualités que résulte l'imitation parfaite de la belle nature. Mais ce milieu est difficile à saisir, & pour éviter la bassesse on se jeta dans l'emphase. Le merveilleux séduit & entraîne la multitude ; on se plut à croire que les héros devoient chanter en parlant ; on n'avoit vu jusqu'alors sur la scene qu'un naturel inculte & bas, on applaudit avec transport à un artifice brillant & noble.

Une *déclamation* applaudie ne pouvoit manquer d'être imitée ; & comme les excès vont toujours en croissant, l'art ne fit que s'éloigner de plus en plus de la nature, jusqu'à ce qu'un homme extraordi-

naire osa tout-à-coup l'y ramener : ce fut Baron l'élève de Moliere, & l'instituteur de la belle *déclamation*. C'est son exemple qui va fonder nos principes ; & nous n'avons qu'une réponse à faire aux partisans de la *déclamation* chantante : *Baron* parloit en *déclamant*, ou plutôt en *récitant*, pour parler le langage de Baron lui-même ; car il étoit blessé du seul mot de *déclamation*. Il imaginoit avec chaleur, il concevoit avec finesse, il se pénétoit de tout. L'enthousiasme de son art montoit les ressorts de son ame au ton des sentimens qu'il avoit à exprimer ; il paroissoit, on oublioit l'acteur & le poëte : la beauté majestueuse de son action & de ses traits répandoit l'illusion & l'intérêt. Il parloit, c'étoit Mithridate ou César ; ni ton, ni geste, ni mouvement qui ne fût celui de la nature. Quelquefois familier, mais toujours vrai, il pensoit qu'un roi dans son cabinet ne devoit point être ce qu'on appelle un *héros de théâtre*.

La *déclamation* de Baron causa une surprise mêlée de ravissement ; on reconnut la perfection de l'art, la simplicité & la noblesse réunies ; un jeu tranquille, sans froideur ; un jeu véhément, impétueux avec décence ; des nuances infinies, sans que l'esprit s'y laissât appercevoir. Ce prodige fit oublier tout ce qui l'avoit précédé, & fut le digne modèle de tout ce qui devoit le suivre.

Bientôt on vit s'élever Beaubourg, dont le jeu moins correct & plus heurté, ne laissoit pas d'avoir une vérité fiere & mâle. Suivant l'idée qui nous reste de ces deux acteurs, Baron étoit fait pour les rôles d'Auguste & de Mithridate ; Beaubourg pour ceux de Rhadamiste & d'Atreë. Dans la mort de Pompée, Baron jouant César entroit chez Ptolemée, comme dans sa salle d'audience ; entouré d'une foule de courtisans qu'il accueilloit d'un mot, d'un coup d'œil, d'un signe de tête. Beaubourg dans la même scene s'avançoit avec la hauteur d'un maître au milieu de ses esclaves, parmi lesquels il sembloit compter les spectateurs eux-mêmes, à qui son regard faisoit baisser les yeux.

Nous passons sous silence les lamentations mélodieuses de mademoiselle Duclos, pour rappeler le langage simple, touchant & noble de mademoiselle Lecouvreur, supérieure peut-être à Baron lui-même, en ce qu'il n'eut qu'à suivre la nature, & qu'elle eut à la corriger. Sa voix n'étoit point harmonieuse, elle fut la rendre pathétique; sa taille n'avoit rien de majestueux, elle l'ennoblit par les décences; ses yeux s'embellissoient par les larmes, & ses traits par l'expression du sentiment: son ame lui tint lieu de tout.

On vit alors ce que la scène tragique a jamais réuni de plus parfait; les ouvrages de Corneille & de Racine représentés par des acteurs dignes d'eux. En suivant les progrès & les vicissitudes de la *déclamation théâtrale*, nous essayons de donner une idée des talens qu'elle a signalés, convaincus que les principes de l'art ne sont jamais mieux sentis que par l'étude des modeles. Corneille & Racine nous restent, Baron & la Lecouvreur ne sont plus; leurs leçons étoient écrites, si on peut parler ainsi, dans le vague de l'air, leur exemple s'est évanoui avec eux.

Nous ne nous arrêterons point à la *déclamation* comique; personne n'ignore qu'elle ne doive être la peinture fidele du ton & de l'extérieur des personnages dont la Comédie imite les mœurs. Tout le talent consiste dans le naturel; & tout l'exercice, dans l'usage du monde: or le naturel ne peut s'enseigner, & les mœurs de la société ne s'étudient point dans les livres; cependant nous placerons ici une réflexion qui nous a échappé en parlant de la Tragédie, & qui est commune aux deux genres. C'est que par la même raison qu'un tableau destiné à être vu de loin, doit être peint à grandes touches, le ton du théâtre doit être plus haut, le langage plus soutenu, la prononciation plus marquée que dans la société, où l'on se communique de plus près, mais toujours dans les proportions de la perspective, c'est-à-dire de manière que l'expression de la voix soit réduite au degré de la nature, lorsqu'elle parvient à l'oreille des spectateurs. Voilà dans l'un

& l'autre genre la seule exagération qui soit permise; tout ce qui l'excede est vicieux.

On ne peut voir ce que la *déclamation* a été; sans pressentir ce qu'elle doit être. Le but de tous les arts est d'intéresser par l'illusion; dans la Tragédie l'intention du poëte est de la produire; l'attente du spectateur est de l'éprouver; l'emploi du comédien est de remplir l'intention du poëte & l'attente du spectateur. Or le seul moyen de produire & d'entretenir l'illusion, c'est de ressembler à ce qu'on imite. Quelle est donc la réflexion que doit faire le comédien en entrant sur la scène? la même qu'a dû faire le poëte en prenant la plume. *Qui va parler? quel est son rang? quelle est sa situation? quel est son caractère? comment s'exprimerait-il s'il paroissoit lui-même? Achille & Agamemnon se bravoient-ils en cadence?* On peut nous opposer qu'ils ne se bravoient pas en vers, & nous l'avouerons sans peine.

Cependant, nous dira-t-on, les Grecs ont cru devoir embellir la Tragédie par le nombre & l'harmonie des vers. Pourquoi, si l'on a donné dans tous les temps au style dramatique une cadence marquée, vouloir la bannir de la *déclamation*? Qu'il nous soit permis de répondre qu'à la vérité priver le style héroïque du nombre & de l'harmonie, ce seroit dépouiller la nature de ses graces les plus touchantes; mais que pour l'embellir il faut prendre ses ornemens en elle-même, la peindre, sinon comme elle a coutume d'être, du moins comme elle est quelquefois. Or il n'est aucune espece de nombre que la nature n'emploie librement dans le style, mais il n'en est aucun dont elle garde servilement la périodique uniformité. Il y a parmi ces nombres un choix à faire & des rapports à observer; mais de tous ces rapports, les plus flateurs cessent de l'être sans le charme de la variété. Nous préférons donc pour la poésie dramatique, une prose nombreuse aux vers. Oui sans doute: & le premier qui a introduit des interlocuteurs sur la scène tragique, Eschyle lui-même, pensoit comme nous; puisqu'obligé de céder au goût des Athéniens pour les vers, il n'a employé que le plus simple

& le moins cadencé de tous, afin de se rapprocher autant qu'il lui étoit possible de cette prose naturelle dont il s'éloignoit à regret. Voudrions-nous pour cela bannir aujourd'hui les vers du dialogue? non, puisque l'habitude nous ayant rendus insensibles à ce défaut de vraisemblance, on peut joindre le plaisir de voir une pensée, un sentiment ou une image artistement enchâssée dans les bornes d'un vers, à l'avantage de donner pour aide à la mémoire un point fixe dans la rime, & dans la mesure un espace déterminé.

Remontons au principe de l'illusion. Le héros disparoit de la scène, dès qu'on y apperçoit le comédien ou le poète; cependant comme le poète fait penser & dire au personnage qu'il emploie, non ce qu'il a dit & pensé, mais ce qu'il a dû penser & dire, c'est à l'acteur à l'exprimer comme le personnage eût dû le rendre. C'est-là le choix de la belle nature, & le point important & difficile de l'art de la *déclamation*. La noblesse & la dignité sont les délices du théâtre héroïque: leurs extrêmes sont l'emphase & la familiarité; écueils communs à la *déclamation* & au style, & entre lesquels marchent également le poète & le comédien. Le guide qu'ils doivent prendre dans ce détroit de l'art, c'est une idée juste de la belle nature. Reste à savoir dans quelles sources le comédien doit la puiser.

La première est l'éducation. Baron avoit coutume de dire qu'un comédien devoit avoir été nourri sur les genoux des reines; expression peu mesurée, mais bien sentie.

La seconde seroit le jeu d'un acteur consommé; mais ces modèles sont rares, & l'on néglige trop la tradition, qui seule pourroit les perpétuer. On fait, par exemple, avec quelle finesse d'intelligence & de sentiment Baron dans le début de Mithridate avec ses deux fils, marquoit son amour pour Xipharès & sa haine contre Pharnace. On fait que dans ces vers:

*Princes, quelques raisons que vous me
puissiez dire,
Votre devoir ici n'a point dû vous con-
duire,*

*Ni vous faire quitter en de si grands
besoins,
Vous le Pont, vous Colchos, confiés à
vos soins.*

il disoit à Pharnace, *vous le Pont*, avec la hauteur d'un maître & la froide sévérité d'un juge; & à Xipharès, *vous Colchos*, avec l'expression d'un reproche sensible & d'une surprise mêlée d'estime, telle qu'un père tendre la témoigne à un fils dont la vertu n'a pas rempli son attente. On fait que dans ce vers de Pyrrhus à Andromaque,

*Madame, en l'embrassant, songez à le
sauver,*

le même acteur employoit au lieu de la menace, l'expression pathétique de l'intérêt & de la pitié; & qu'au geste touchant dont il accompagnoit ces mots, *en l'embrassant*, il sembloit tenir Astyanax entre ses mains, & le présenter à sa mère. On fait que dans ce vers de Sévère à Félix,

*Servez bien votre Dieu, servez votre
monarque,*

il permettoit l'un & ordonnoit l'autre avec les gradations convenables au caractère d'un favori de Décie, qui n'étoit pas intolérant. Ces exemples, & une infinité d'autres qui nous ont été transmis par des amateurs éclairés de la belle *déclamation*, devroient être sans cesse présents à ceux qui courent la même carrière; mais la plupart négligent de s'en instruire, avec autant de confiance que s'ils étoient par eux-mêmes en état d'y suppléer.

La troisième (mais celle-ci regarde l'action, dont nous parlerons dans la suite), c'est l'étude des monumens de l'antiquité. Celui qui se distingue le plus aujourd'hui dans la partie de l'action théâtrale, & qui soutient le mieux par sa figure l'illusion du merveilleux sur notre scène lyrique, M. Chassé doit la fierté de ses attitudes, la noblesse de son geste, & la belle entente de ses vêtements, aux chefs-d'œuvre de Sculpture & de Peinture qu'il a savamment observés.

La quatrième enfin, la plus féconde & la plus négligée, c'est l'étude des originaux, & l'on n'en voit guère que dans les livres. Le monde est l'école d'un comédien; théâtre immense où toutes les passions, tous les états, tous les caractères sont en jeu. Mais comme la plupart de ces modèles manquent de noblesse & de correction, l'imitateur peut s'y méprendre, s'il n'est d'ailleurs éclairé dans son choix. Il ne suffit donc pas qu'il peigne d'après nature, il faut encore que l'étude approfondie des belles proportions & des grands principes du dessin l'ait mis en état de la corriger.

L'étude de l'histoire & des ouvrages d'imagination, est pour lui ce qu'elle est pour le peintre & pour le sculpteur. *Depuis que je lis Homère*, dit un artiste célèbre de nos jours (M. Bouchardon), *les hommes me paroissent hauts de vingt piés.*

Les livres ne présentent point de modèle aux yeux, mais ils en offrent à l'esprit: ils donnent le ton à l'imagination & au sentiment; l'imagination & le sentiment le donnent aux organes. L'actrice qui liroit dans Virgile,

*Illa graves oculos conata attollere, rursus
Deficit. . . .*

*Ter sese attollens, cubitoque innixa le-
vavit,*

*Ter revoluta toro est, oculisque erranti-
tibus alto*

*Quæfivit cælo lucem, ingemuitque re-
pertâ.*

L'actrice qui liroit cette peinture sublime, apprendroit à mourir sur le théâtre. Dans la Pharsale, Afranius lieutenant de Pompée voyant son armée périr par la soif, demande à parler à César; il paroît devant lui, mais comment?

Servata precanti

*Majestas, non fracta malis; interque
priorem*

*Fortunam, casusque novos gerit omnia
victi,*

*Sed ducis, & veniam securo pectore
poscit.*

Quelle image, & quelle leçon pour un acteur intelligent!

On a vu des exemples d'une belle *déclamation* sans étude, & même, dit-on, sans esprit; oui sans doute, si l'on entend par esprit la vivacité d'une conception légère qui se repose sur les riens, & qui voltige sur les choses. Cette sorte d'esprit n'est pas plus nécessaire pour jouer le rôle d'Ariane, qu'il ne l'a été pour composer les fables de la Fontaine & les tragédies de Corneille.

Il n'en est pas de même du bon esprit; c'est par lui seul que le talent d'un acteur s'étend & se plie à différens caractères. Celui qui n'a que du sentiment, ne joue bien que son propre rôle; celui qui joint à l'âme l'intelligence, l'imagination & l'étude, s'affecte & se pénètre de tous les caractères qu'il doit imiter; jamais le même, & toujours ressemblant: ainsi l'âme, l'imagination, l'intelligence & l'étude, doivent concourir à former un excellent comédien. C'est par le défaut de cet accord, que l'un s'emporte où il devrait se posséder; que l'autre raisonne où il devrait sentir: plus de nuances, plus de vérité, plus d'illusion, & par conséquent plus d'intérêt.

Il est d'autres causes d'une *déclamation* défectueuse; il en est de la part de l'acteur, de la part du poëte, de la part du public lui-même.

L'acteur à qui la nature a refusé les avantages de la figure & de l'organe, veut y suppléer à force d'art; mais quels sont les moyens qu'il emploie? Les traits de son visage manquent de noblesse, il les charge d'une expression convulsive; sa voix est sourde ou foible, il la force pour éclater: ses positions naturelles n'ont rien de grand; il se met à la torture, & semble par une gesticulation outrée vouloir se couvrir de ses bras. Nous dirons à cet acteur, quelques applaudissemens qu'il arrache au peuple: Vous voulez corriger la nature, & vous la rendez monstrueuse; vous sentez vivement, parlez de même, & ne forcez rien: que votre visage soit muet; on sera moins blessé de son silence que de ses contorsions: les yeux pourront vous censurer; mais les cœurs vous ap-

plaudiront, & vous arracherez des larmes à vos critiques.

A l'égard de la voix, il en faut moins qu'on ne pense pour être entendu dans nos salles de spectacles, & il est peu de situations au théâtre où l'on soit obligé d'éclater; dans les plus violentes même, qui ne sent l'avantage qu'à sur les cris & les éclats, l'expression d'une voix entrecoupée par les sanglots, ou étouffée par la passion? On raconte d'une actrice célèbre qu'un jour sa voix s'éteignit dans la déclaration de Phèdre: elle eut l'art d'en profiter; on n'entendit plus que les accens d'une ame épuisée de sentiment. On prit cet accident pour effort de la passion, comme en effet il pouvoit l'être, & jamais cette scène admirable n'a fait sur les spectateurs une si violente impression. Mais dans cette actrice tout ce que la beauté a de plus touchant suppléoit à la foiblesse de l'organe. Le jeu retenu demande une vive expression dans les yeux & dans les traits, & nous ne balançons point à bannir du théâtre celui à qui la nature a refusé tous ces secours à la fois. Une voix ingrate, des yeux muets & des traits inanimés, ne laissent aucun espoir au talent intérieur de se manifester au-dehors.

Quelles ressources au contraire n'a point sur la scène tragique celui qui joint une voix flexible, sonore, & touchante, à une figure expressive & majestueuse? & qu'il connoît peu ses intérêts, lorsqu'il emploie un art mal-entendu à profaner en lui la noble simplicité de la nature?

Qu'on ne confonde pas ici une *déclamation* simple avec une *déclamation* froide, elle n'est souvent froide que pour n'être pas simple, & plus elle est simple, plus elle est susceptible de chaleur; elle ne fait point sonner les mots, mais elle fait sentir les choses; elle n'analyse point la passion, mais elle la peint dans toute sa force.

Quand les passions sont à leur comble, le jeu le plus fort est le plus vrai: c'est-là qu'il est beau de ne plus se posséder, ni se connoître. Mais les décences? les décences exigent que l'emportement soit noble, & n'empêchent pas qu'il ne soit excessif. Vous

voulez qu'Hercule soit maître de lui dans ses fureurs! n'entendez-vous pas qu'il ordonne à son fils d'aller assassiner sa mère? Quelle modération attendez-vous d'Orosmane? Il est prince, dites-vous; il est bien autre chose, il est amant & il tue Zaïre. Hécube, Clitemnestre, Mérope, Déjanire, sont filles & femmes de héros; oui, mais elles sont meres, & l'on veut égorger leurs enfans. Applaudissez à l'actrice (mademoiselle Duménil) qui oublie son rang, qui vous oublie, & qui s'oublie elle-même dans ces situations effroyables, & laissez dire aux ames de glace qu'elle devoit se posséder. Ovide a dit que l'amour se rencontroit rarement avec la majesté. Il en est ainsi de toutes les grandes passions; mais comme elles doivent avoir dans le style leurs gradations & leurs nuances, l'acteur doit les observer à l'exemple du poëte; c'est au style à suivre la marche du sentiment; c'est à la *déclamation* à suivre la marche du style, majestueuse & calme, violente & impétueuse comme lui.

Une vaine délicatesse nous porte à rire de ce qui fait frémir nos voisins, & de ce qui pénétroit les Athéniens de terreur ou de pitié: c'est que la vigueur de l'ame & la chaleur de l'imagination ne sont pas au même degré dans le caractère de tous les peuples. Il n'en est pas moins vrai qu'en nous la réflexion du moins suppléeroit au sentiment, & qu'on s'habituerait ici comme ailleurs à la plus vive expression de la nature, si le goût méprisable des parodies n'y dispoit l'esprit à chercher le ridicule à côté du sublime: de-là cette crainte malheureuse qui abat & refroidit le talent de nos acteurs. Voyez PARODIE.

Il est dans le public une autre espèce d'hommes qu'affecte machinalement l'excès d'une *déclamation* outrée. C'est en faveur de ceux-ci que les Poëtes eux-mêmes excitent souvent les comédiens à charger le geste & à forcer l'expression, sur-tout dans les morceaux froids & foibles, dans lesquels au défaut des choses ils veulent qu'on enfle les mots. C'est une observation dont les acteurs peuvent profiter pour éviter le piège où les poëtes les at-

tirent. On peut diviser en trois classes ce qu'on appelle les *beaux vers* : dans les uns la beauté dominante est dans l'expression : dans les autres elle est dans la pensée : on conçoit que de ces deux beautés réunies se forme l'espece de vers la plus parfaite & la plus rare. La beauté du fond ne demande pour être sentie que le naturel de la prononciation ; la forme pour éclater & se soutenir par elle-même , a besoin d'une *déclamation* mélodieuse & sonnante. Le poëte dont les vers réuniront ces deux beautés , n'exigera point de l'acteur le fard d'un débit pompeux ; il appréhende au contraire que l'art ne défigure ce naturel qui lui a tant coûté : mais celui qui sentira dans ses vers la foiblesse de la pensée ou de l'expression , ou de l'une & de l'autre , ne manquera pas d'exciter le comédien à les déguiser par le prestige de la *déclamation* : le comédien pour être applaudi se prêtera aisément à l'artifice du poëte ; il ne voit pas qu'on fait de lui un charlatan pour en imposer au peuple.

Cependant il est parmi ce même peuple d'excellens juges dans l'expression du sentiment. Un grand prince souhaitoit à Corneille un parterre composé de ministres , Corneille en demandoit un composé de marchands de la rue saint Denis. Il entendoit par-là des esprits droits & des ames sensibles , sans préjugés , sans prétention. C'est d'un spectateur de cette classe , que dans une de nos provinces méridionales , l'actrice (mademoiselle Clairon) qui joue le rôle d'Ariane avec tant d'ame & de vérité , reçut un jour cet applaudissement si sincere & si juste. Dans la scene où Ariane cherche avec sa confidente quelle peut être sa rivale , à ce vers *Est-ce Mégiste , Eglé , qui le rend infidèle* , l'actrice vit un homme qui les yeux en larmes se penchoit vers elle , & lui crioit d'une voix étouffée : *c'est Phedre , c'est Phedre*. C'est bien-là le cri de la nature qui applaudit à la perfection de l'art.

Le défaut d'analogie dans les pensées , de liaison dans le style , de nuances dans les sentimens , peut entraîner insensiblement un acteur hors de la *déclamation* naturelle. C'est une réflexion que nous avons faite , en voyant que les tragédies

de Corneille étoient constamment celles que l'on déclamoit avec le plus de simplicité. Rien n'est plus difficile que d'être naturel dans un rôle qui ne l'est pas.

Comme le geste suit la parole , ce que nous avons dit de l'une peut s'appliquer à l'autre : la violence de la passion exige beaucoup de gestes , & comporte même les plus expressifs. Si l'on demande comment ces derniers sont susceptibles de noblesse , qu'on jette les yeux sur les *forces du Guide* , sur le *Pætus* antique , sur le *Ladocoön* , &c. Les grands peintres ne feront pas cette difficulté. *Les regles défendent* , disoit Baron , *de lever les bras au-dessus de la tête ; mais si la passion les y porte , ils feront bien : la passion en fait plus que les regles*. Il est des tableaux dont l'imagination est émue , & dont les yeux seroient blessés : mais le vice est dans le choix de l'objet , non dans la force de l'expression. Tout ce qui seroit beau en peinture , doit être beau sur le théâtre. Et que ne peut-on y exprimer le désespoir de la sœur de Didon , tel qu'il est peint dans l'*Enéide* ! Encore une fois , de combien de plaisirs ne nous prive point une vaine délicatesse ? Les Athéniens plus sensibles & aussi polis que nous , voyoient sans dégoût Philoctete pansant sa blessure , & Pilade effuyant l'écume des levres de son ami étendu sur la fable.

L'abattement de la douleur permet peu de gestes ; la réflexion profonde n'en veut aucun : le sentiment demande une action simple comme lui : l'indignation , le mépris , la fierté , la menace , la fureur concentrée , n'ont besoin que de l'expression des yeux & du visage ; un regard , un mouvement de tête , voilà leur action naturelle ; le geste ne feroit que l'affoiblir. Que ceux qui reprochent à un acteur de négliger le geste dans les rôles pathétiques de pere , ou dans les rôles majestueux de rois , apprennent que la dignité n'a point ce qu'ils appellent des *bras*. Auguste tendoit simplement la main à Cinna , en lui disant : *soyons ami*. Et dans cette réponse :

Connoissez-vous César pour lui parler ainsi ?

César doit à peine laisser tomber un regard sur Ptolemée.

Ceux-là sur-tout ont besoin de peu de gestes, dont les yeux & les traits sont susceptibles d'une expression vive & touchante. L'expression des yeux & du visage est l'ame de la *déclamation*; c'est-là que les passions vont se peindre en caracteres de feu; c'est de-là que partent ces traits, qui nous pénètrent lorsque nous entendons dans Iphigénie, *vous y ferez ma fille*: dans Andromaque. *je ne t'ai point aimé cruel, qu'ai-je donc fait ?* dans Atrée, *reconnois-tu ce sang ?* &c. Mais ce n'est ni dans les yeux seulement, ni seulement dans les traits, que le sentiment doit se peindre; son expression résulte de leur harmonie, & les fils qui les font mouvoir aboutissent au siege de l'ame. Lorsque Alvarès vient annoncer à Zamore & à Alzire l'arrêt qui les a condamnés, cet arrêt funeste est écrit sur le front de ce vieillard, dans ses regards abattus; dans ses pas chancelans; on frémit avant de l'entendre. Lorsque Ariane lit le billet de Thésée, les caracteres de la main du perfide se répètent comme dans un miroir sur le visage pâlisant de son amante, dans ses yeux fixes & remplis de larmes, dans le tremblement de sa main. Les anciens n'avoient pas l'idée de ce degré d'expression; & tel est parmi nous l'avantage des salles peu vastes, & du visage découvert. Le jeu mixte & le jeu muet devoient être encore plus incompatibles avec les masques; mais il faut avouer aussi que la plupart de nos acteurs ont trop négligé cette partie, l'une des plus essentielles de la *déclamation*.

Nous appelons *jeu mixte* ou *composé*, l'expression d'un sentiment modifié par les circonstances, ou de plusieurs sentimens réunis. Dans le premier sens, tout jeu de théâtre est un jeu mixte: car dans l'expression du sentiment doivent se fondre à chaque trait les nuances du caractère & de la situation du personnage; ainsi la férocité de Rhadamiste doit se peindre même dans l'expression de son amour; ainsi Pyrrhus doit mêler le ton du dépit & de la rage à l'expression tendre de ces paroles d'Andromaque qu'il a en-

tendues, & qu'il répète en frémissant.

C'est Hector

Voilà ses yeux, sa bouche, & déjà son audace;

C'est lui-même; c'est toi cher époux que j'embrasse.

Rien de plus varié dans ses détails que le monologue de Camille au 4^e acte des Horaces: mais sa douleur est un sentiment continu qui doit être comme le fond de ce tableau. Et c'est-là que triomphe l'actrice, qui joue ce rôle avec autant de vérité que de noblesse, d'intelligence que de chaleur. Le comédien a donc toujours au moins trois expressions à réunir, celle du sentiment, celle du caractère, & celle de la situation: règle peu connue, & encore moins observée.

Lorsque deux ou plusieurs sentimens agitent une ame, ils doivent se peindre en même temps dans les traits & dans la voix, même à-travers les efforts qu'on fait pour les dissimuler. Orofinane jaloux veut s'expliquer avec Zaïre; il désire & craint l'aveu qu'il exige; le secret qu'il cherche l'épouvante, & il brûle de le découvrir: il éprouve de bonne-foi tous ces mouvemens confus, il doit les exprimer de même. La crainte, la fierté, la pudeur, le dépit, retiennent quelquefois la passion: mais sans la cacher, tout doit trahir un cœur sensible. Et quel art ne demandent point ces demi-teintes, ces nuances d'un sentiment répandues sur l'expression d'un sentiment contraire, sur-tout dans les scènes de dissimulation où le poète a supposé que ces nuances ne seroient apperçues que des spectateurs, & qu'elles échapperoient à la pénétration des personnages intéressés! Telle est la dissimulation d'Atalide avec Roxane, de Cléopâtre avec Antiochus, de Néron avec Agrippine. Plus les personnages sont difficiles à séduire par leur caractère & leur situation, plus la dissimulation doit être profonde, plus par conséquent la nuance de fausseté est difficile à ménager. Dans ce vers de Cléopâtre, *c'en est fait, je me rends, & ma colere expire*; dans ce vers de Néron, avec
Britannicus

Britannicus je me reconciile, l'expression ne doit pas être celle de la vérité, car le mensonge ne sauroit y atteindre : mais combien n'en doit-elle pas approcher ? En même temps que le spectateur s'aperçoit que Cléopâtre & Néron dissimulent, il doit trouver vraisemblable qu'Antiochus & Agrippine ne s'en aperçoivent pas, & ce milieu à saisir est peut-être le dernier effort de l'art de la *déclamation*. Laisser voir la feinte au spectateur, c'est à quoi tout comédien peut réussir ; ne la laisser voir qu'au spectateur, c'est ce que les plus consommés n'ont pas toujours le talent de faire.

De tout ce que nous venons de dire, il est aisé de se former une juste idée du jeu muet. Il n'est point de scène, soit tragique, soit comique, où cette espèce d'action ne doive entrer dans les silences. Tout personnage introduit dans une scène doit y être intéressé, tout ce qui l'intéresse doit l'émouvoir, tout ce qui l'émeut doit se peindre dans ses traits & dans ses gestes : c'est le principe du jeu muet ; & il n'est personne qui ne soit choqué de la négligence de ces acteurs, qu'on voit insensibles & sourds dès qu'ils cessent de parler, parcourir le spectacle d'un œil indifférent & distrait, en attendant que leur tour vienne de reprendre la parole.

En évitant cet excès de froideur dans les silences du dialogue, on peut tomber dans l'excès opposé. Il est un degré où les passions sont muettes, *ingentes stupent* : dans tout autre cas, il n'est pas naturel d'écouter en silence un discours dont on est violemment ému, à moins que la crainte, le respect, ou telle autre cause ne nous retienne. Le jeu muet doit donc être une expression contrainte & un mouvement reprimé. Le personnage qui s'abandonneroit à l'action devoit, par la même raison, se hâter de prendre la parole : ainsi quand la disposition du dialogue l'oblige à se taire, on doit entrevoir dans l'expression muette & retenue de ses sentimens, la raison qui lui ferme la bouche.

Une circonstance plus critique est celle où le poète fait taire l'acteur à contre-temps. On ne fait que trop combien l'ambition des beaux vers a nui à la vérité du

Tome XXXIII.

dialogue. Voyez *DIALOGUE*. Combien de fois un personnage qui interrompait son interlocuteur, s'il suivait le mouvement de la passion, se voit-il condamné à laisser achever une tirade brillante ? Quel est pour lors le parti que doit prendre l'acteur que le poète tient à la gêne ? S'il exprime par son jeu la violence qu'on lui fait, il rend plus sensible encore ce défaut du dialogue, & son impatience se communique au spectateur ; s'il dissimule cette impatience, il joue faux en se possédant où il devoit s'emporter. Quoiqu'il arrive, il n'y a point à balancer : il faut que l'acteur soit vrai, même au péril du poète.

Dans une circonstance pareille, l'actrice qui joue Pénélope (mademoiselle Clairon) a eu l'art de faire d'un défaut de vraisemblance insoutenable à la lecture, un tableau théâtral de la plus grande beauté. Ulysse parle à Pénélope sous le nom d'un étranger. Le poète, pour filer la reconnaissance, a obligé l'actrice à ne pas lever les yeux sur son interlocuteur : mais à mesure qu'elle entend cette voix, les gradations de la surprise, de l'espérance, & de la joie, se peignent sur son visage avec tant de vivacité & de naturel, le saisissement qui la rend immobile tient le spectateur lui-même dans une telle suspension, que la contrainte de l'art devient l'expression de la nature. Mais les auteurs ne doivent pas compter sur ces coups de force, & le plus sûr est de ne pas mettre les acteurs dans le cas de jouer faux.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des répos de la *déclamation*, partie bien importante & bien négligée. Nous avons dit plus haut que la *déclamation* muette avoit ses avantages sur la parole : en effet, la nature a des situations & des mouvemens que toute l'énergie des langues ne feroit qu'affoiblir, dans lesquels la parole retarde l'action, & rend l'expression traînante & lâche. Les peintres dans ces situations devoient servir de modèle aux poètes & aux comédiens. L'*Agamemnon* de Timante, le *saint Bruno en oraison* de le Sueur, le *Lazare* du Rembran, la *descente de croix* du Carrache, sont des morceaux sublimes dans ce genre. Ces grands maîtres ont laissé imaginer & sentir au spec-

tateur ce qu'ils n'auroient pu qu'énervé, s'ils avoient tenté de le rendre. Homere & Virgile avoient donné l'exemple aux peintres. Ajax rencontre Ulysse aux enfers, Didon y rencontre Enée. Ajax & Didon n'expriment leur indignation que par le silence : il est vrai que l'indignation est une passion taciturne, mais elles ont toutes des momens où le silence est leur expression la plus énergique & la plus vraie.

Les acteurs ne manquent pas de se plaindre, que les Poètes ne donnent point lieu à ces silences éloquens, qu'ils veulent tout dire, & ne laissent rien à l'action. Les Poètes gémissent de leur côté de ne pouvoir se reposer sur l'intelligence & le talent de leurs acteurs pour l'expression des réticences. Et en général les uns & les autres ont raison ; mais l'acteur qui sent vivement, trouve encore dans l'expression du poète assez de vides à remplir.

Baron, dans le rôle d'Ulysse, étoit quatre minutes à parcourir en silence tous les changemens qui frappoient sa vue en entrant dans son palais.

Phedre apprend que Thesée est vivant. Racine s'est bien gardé d'occuper par des paroles le premier moment de cette situation.

*Mon époux est vivant, Ænone, c'est
assez,
J'ai fait l'indigne aveu d'un amour qui
l'outrage,
Il vit ; je ne veux pas en savoir davan-
tage.*

C'est au silence à peindre l'horreur dont elle est saisie à cette nouvelle, & le reste de la scene n'en est que le développement.

Phedre apprend de la bouche de Thesée, qu'Hippolyte aime Aricie. Qu'il nous soit permis de le dire : si le poète avoit pu compter sur le jeu muet de l'actrice, il auroit retranché ce monologue : *Il sort : quelle nouvelle a frappé mon oreille, &c.* & n'auroit fait dire à Phedre que ce vers, après un long silence.

*Et je me chargerois du soin de le dé-
fendre.*

Nos voisins sont plus hardis, & par conséquent plus grands que nous dans cette partie. On voit (sur le théâtre de Londres) Barnweld chargé de pesantes chaînes, se rouler avec son ami sur le pavé de la prison, étroitement ferrés l'un dans les bras de l'autre ; leurs larmes, leurs sanglots, leurs embrassemens, sont l'expression de leur douleur.

Mais dans cette partie, comme dans toutes les autres, pour encourager & les auteurs & les acteurs à chercher les grands effets, & à risquer ce qui peut les produire, il faut un public sérieux, éclairé, sensible, & qui porte au théâtre de Cinna un autre esprit qu'à ceux d'Arlequin & de Gille.

La maniere de s'habiller au théâtre, contribue plus qu'on ne pense à la vérité & à l'énergie de l'action ; *Voyez DÉCORATION.*

De l'art de partager l'action théâtrale, qu'on prétend avoir été en usage chez les romains. Il seroit difficile de ne pas reconnoître la supériorité de nos ouvrages dramatiques sur ceux même qui nous ont servi de modeles ; mais comme on ne donne pas volontiers à ses contemporains des éloges sans restriction, on prétend que les anciens ont eu des arts que nous ignorons, & qui contribuoient beaucoup à la perfection du genre dramatique. Tel étoit, dit-on, l'art de partager l'action théâtrale entre deux acteurs, de maniere que l'un faisoit les gestes dans le temps que l'autre récitoit. Tel étoit encore l'art de noter la *déclamation.*

Fixons l'état de la question, tâchons de l'éclaircir, c'est le moyen de la décider ; & commençons par ce qui concerne le partage de l'action.

Sur l'action partagée. L'action comprend la récitation & le geste ; mais cette seconde partie est si naturellement liée à la première, qu'il seroit difficile de trouver un acteur qui avec le l'intelligence & du sentiment, eût le geste faux. Les auteurs les plus attentifs au succès de leurs ouvrages, s'attachent à donner à leurs acteurs les tons, les inflexions, & ce qu'on appelle l'esprit du rôle. Si l'acteur est encore capable de s'affecter, de se pénétrer de

la situation où il se trouve, c'est-à-dire s'il a des entrailles, il est alors inutile qu'il s'occupe du geste, qui suivra infailliblement; il seroit même dangereux qu'il y donnât une attention qui pourroit le distraire & le jeter dans l'affectation. Les acteurs qui gesticulent le moins, sont parmi nous ceux qui ont le geste le plus naturel. Les anciens pouvoient à la vérité avoir plus de vivacité & de variété dans le geste que nous n'en avons, comme on en remarque plus aux Italiens qu'à nous; mais il n'est pas moins vrai que ce geste vif & marqué leur étant naturel, il n'exigeoit pas de leur part plus d'attention que nous n'en donnons au nôtre. On ne voit donc pas qu'il ait jamais été nécessaire d'en faire un art particulier, & il eût été bizarre de le séparer de la récitation, qui peut seule le guider & le rendre convenable à l'action.

J'avoue que nous sommes souvent si prévenus en faveur de nos usages, si asservis à l'habitude, que nous regardons comme déraisonnables les mœurs & les usages opposés aux nôtres. Mais nous avons un moyen d'éviter l'erreur à cet égard; c'est de distinguer les usages purement arbitraires d'avec ceux qui sont fondés sur la nature: or il est constant que la représentation dramatique doit en être l'image; ce seroit donc une bisarrerie de séparer dans l'imitation, ce qui est essentiellement uni dans les choses qui nous servent de modèle. Si dans quelque circonstance singulière nous sommes amusés par un spectacle ridicule, notre plaisir naît de la surprise; le froid & le dégoût nous ravissent bientôt au vrai, que nous cherchons jusque dans nos plaisirs. Le partage de l'action n'eût donc été qu'un spectacle puérile, du genre de nos marionnettes.

Mais cet usage a-t-il existé? Ceux qui soutiennent cette opinion, se fondent sur un passage de Tite-Live dont j'ai déjà cité le commencement dans un mémoire, & dont je promis alors d'examiner la suite. *V. tom XVII. des mém. de l'acad. des B. L.*

Nous avons fait voir comment la superstition donna naissance au théâtre de Rome, & quels furent les progrès des jeux Scéni-

ques. Tite-Live ajoute que Livius Andronicus osa le premier substituer aux satyres une fable dramatique (240 ans avant Jésus-Christ, & 124 depuis l'arrivée des farceurs Etrusques), *ab saturis ausus est primus argumento fabulam serere*: d'autres éditions portent *argumenta fabularum*, expressions qui ne présentent pas un sens net. Ciceron dit plus simplement & plus clairement, *primus fabulam docuit*.

Les pièces d'Andronicus étoient des imitations des pièces grecques (*academ. quest. I.*) *non verba, sed vim græcorum expresserunt poetarum*, dit Ciceron. Cet orateur ne faisoit pas beaucoup de cas des pièces d'Andronicus, & il prétend qu'elles ne méritoient pas qu'on les relût (*in Brut.*) *Livianæ fabulæ non satis dignæ ut iterum legantur*. Et Horace, *epist. 1. l. II.* à Auguste, parle de ceux qui les estimoient plus qu'elles ne méritoient, pour quelques mots heureux qu'on y rencontroit quelquefois. Andronicus avoit fait encore une traduction de l'Odyssée, que Ciceron compare aux statues attribuées à Dédale, dont l'ancienneté faisoit tout le mérite.

Il paroît cependant qu'Andronicus avoit eu autrefois beaucoup de réputation, puisqu'il avoit été chargé dans sa vieillesse (l'an 207 avant J. C.) de composer les paroles & la musique d'une hymne que vingt-sept jeunes filles chanterent dans une procession solennelle en l'honneur de Junon. Mais il est particulièrement célèbre par une nouveauté au théâtre, dont il fut l'auteur ou l'occasion.

Tite-Live dit qu'Andronicus qui, suivant l'usage de ce temps-là, jouoit lui-même dans ses pièces, s'étant enroué à force de répéter un morceau qu'on redemandoit, obtint la permission de faire chanter ces paroles par un jeune comédien, & qu'alors il représenta ce qui se chanta avec un mouvement ou un geste d'autant plus vif, qu'il n'étoit plus occupé du chant: *canticum egisse aliquando magis vigenti motu, quia nihil vocis usus impediēbat*.

Le point de la difficulté est dans ce que Tite-Live ajoute: De-là, dit-il, vint la coutume de chanter suivant le geste des comédiens, & de réserver leur voix pour le dialogue: *inde ad manum cantari*

histrionibus captum, diverbiaque tantum ipsorum voci relicta.

Comme le mot *canticum* signifie quelquefois un *monologue*, des commentateurs en ont conclu qu'il ne se prenoit que dans cette acception, & que depuis Andronicus la récitation & le geste des monologues se partageoient toujours entre deux acteurs.

Mais le passage de Tite-Live dont on veut s'appuyer ne présente pas un sens bien déterminé, je vis, lorsque je le discutai dans une de nos assemblées, combien il reçut d'interprétations différentes de la part de ceux à qui les anciens auteurs sont le plus familiers, & la plupart adopterent celui que je vais proposer.

Le *canticum* d'Andronicus étant composé de chants & de danses, ou pourroit entendre par les termes *canticum egisse*, &c. que cet auteur qui d'abord chantoit son cantique, ou, si l'on veut, sa cantate, & qui exécutoit alternativement ou en même temps les intermedes de danses, ayant altéré sa voix, chargea un autre acteur de la partie du chant, pour danser avec plus de liberté & de force, & que de-là vint l'usage de partager entre différens acteurs la partie du chant & celle de la danse.

Cette explication me paroît plus naturelle que le système du partage de la récitation & du geste; elle est même confirmée par un passage de Valere Maxime, qui, en parlant de l'aventure d'Andronicus, dit *tacitus gesticulationem peregit*; or *gesticulatio* est communément pris pour la danse chez les anciens.

Lucien dit aussi (*Dialogue sur la danse*): « Autrefois le même acteur chantoit & dançoit; mais comme on observa que les mouvemens de la danse nuisoient à la voix & empêchoient la respiration, on jugea plus convenable de partager le chant & la danse. »

Si le jeu muet d'Andronicus étoit une simple gesticulation plutôt qu'une danse, on en pourroit conclure encore que l'accident qui restreignit Andronicus à ne faire que les gestes, auroit donné l'idée de l'art des pantomimes. Il seroit plus naturel d'adopter cette interprétation, que

de croire qu'on eût, par un bifarrerie froide, conservé une irrégularité que la nécessité seule eût pu faire excuser dans cette circonstance.

Si l'on rapporte communément l'art des pantomimes au siècle d'Auguste, cela doit s'entendre de sa perfection, & non pas de son origine.

En effet, les danses des anciens étoient presque toujours des tableaux d'une action connue, ou dont le sujet étoit indiqué par des paroles explicatives. Les danses des peuples de l'Orient, décrites dans Pietro della Valle & dans Chardin, sont encore dans ce genre; au lieu que les nôtres ne consistent guere qu'à montrer de la légèreté, ou présenter des attitudes agréables.

Ces Pantomimes avoient un accompagnement de musique d'autant plus nécessaire, qu'un spectacle qui ne frappe que les yeux, ne soutiendrait pas long-temps l'attention. L'habitude où nous sommes d'entendre un dialogue, lorsque nous voyons des hommes agir de concert, fait qu'au lieu du discours que notre oreille attend machinalement, il faut du moins l'occuper par des sons musicaux convenables au sujet. Voyez PANTOMIME.

Si l'usage dont parle Tite-Live devoit s'entendre du partage de la récitation & du geste, il seroit bien étonnant que Cicéron ni Quintilien n'en eussent pas parlé: il est probable qu'Horace en auroit fait mention.

Donat dit simplement que les mesures des cantiques, ou, si l'on veut, des monologues, ne dépendoient pas des acteurs, mais qu'elles étoient réglées par un habile compositeur: *diverbia histriones pronuntiant; cantica verò temperabantur modis, non à poëta, sed à perito artis musices factis.* Ce passage ne prouveroit autre chose, sinon que les monologues étoient des morceaux de chant; mais il n'a aucun rapport au partage de l'action.

Je ne m'étendrai pas davantage ici sur cet article, qui est susceptible de beaucoup plus de discussion.

THÉÂTRE ANATOMIQUE, (*Architect.*) c'est dans une école de médecine ou de chirurgie, une salle avec plusieurs sieges

en amphitéâtre circulaire, & une table posée sur un pivot, au milieu, pour la dissection & la démonstration des cadavres : tel est le théâtre anatomique du Jardin-royal des plantes à Paris.

THÉÂTRE D'EAU, (*Achit. hydraul. Décorat.*) c'est une disposition d'une ou plusieurs allées d'eau, ornées de rocailles, de figures, &c. pour former divers changemens dans une décoration perspective, & pour y représenter des spectacles : tel est le théâtre d'eau de Versailles. (*D. J.*)

THÉÂTRE, (*Marine.*) on appelle ainsi sur la Méditerranée un château d'avant. Voyez CHATEAU.

THÉÂTRE DE JARDIN, (*Décorat. de Jardins.*) espèce de terrasse élevée, sur laquelle est une décoration perspective d'allées d'arbres, ou de charmille, pour jouer des pastorales. L'amphithéâtre qui lui est opposé, a plusieurs degrés de gazon ou de pierre ; & l'espace le plus bas entre le théâtre & l'amphithéâtre, tient lieu de parterre.

On met encore au nombre des théâtres de Jardin, les théâtres de fleurs. Ceux-ci consistent dans le mélange des pots avec les caisses, ou dans l'arrangement que l'on fait par symétrie sur des gradins & estrades de pierre, de bois, ou de gazon. Les fleurs propres pour cela sont l'œillet, la tubéreuse, l'amarante, la hyacinthe, l'oreille d'ours, la balsamine, le tricolor & la giroflée. (*D. J.*)

THÉÂTRE, (*Fabrique de poudre à canon.*) on nomme théâtre dans les moulins à poudre, de grands échafauds de bois élevés de terre de quelques piés, sur lesquels, après que la poudre a été grenée, on l'expose au soleil le plus ardent, pour être entièrement séchée, l'humidité étant ce qu'il y a de plus pernicieux à cette sorte de marchandise ; ces théâtres sont couverts de grandes toiles, ou espèces de draps, sur lesquels on étend la poudre. C'est au sortir de-là qu'elle se met en barrils. (*D. J.*)

THÉÂTRE, terme de rivière, pile de bois flotté ou neuf.

THEBÆ, (*Géogr. anc.*) nom de plu-

sieurs villes que nous allons indiquer, en les distinguant par des chiffres.

1°. *Thebæ*, ville de la Haute-Egypte, & à la droite du Nil pour la plus grande partie. C'est une très-ancienne ville qui donna son nom à la Thébaïde, & qui le pouvoit disputer aux plus belles villes de l'univers. Ses cent portes chantées par Homère, *Iliad. j. v. 381* sont connues de tout le monde, & lui valurent le surnom d'*Hécatonpyle*. On l'appela pour sa magnificence *Diospolis*, la ville du Soleil ; cependant dans l'itinéraire d'Antonin, elle est simplement nommée *Thebæ*. Les Grecs & les Romains ont célébré sa grandeur, quoiqu'ils n'en eussent vu en quelque manière que les ruines ; mais Pomponius Mela, *l. I. c. ix.* a exagéré sa population plus qu'aucun autre auteur, en nous disant avec emphase qu'elle pouvoit faire sortir dans le besoin dix mille combattans par chacune de ses portes.

Le nom de cette ville de *Thebes* ne se trouve pas dans le texte de la vulgate ; on ignore comment les anciens Hébreux l'appeloient ; car il est vraisemblable que le No-Ammon dont il est souvent parlé dans les prophètes Ezéchiël, *xxx. 14.* Nahum. *iiij. 8.* Jérém. *xlvj. 25* est plutôt la ville de *Diospolis* dans la Basse-Egypte, que la *Diospolis magna*, ou la *Thebæ* de la Haute-Egypte. Quoi qu'il en soit, cette superbe ville a eu le même sort que Memphis & qu'Alexandrie, on ne la connoît plus que par ses ruines.

2°. *Thebæ*, ville de Grece, dans la Béotie, sur le bord du fleuve Ismenus & dans les terres ; ceux du pays la nomment aujourd'hui *Thiva* ou *Thive*, & non pas *Stiva* ni *Stives*, comme écrit le P. Briet. *V. THIVA.*

Thebæ, où comme nous disons en françois *Thebes*, fut ainsi nommée, selon Pausanias, de Thébé, fille de Prométhée. Cette ville capitale de la Béotie, fameuse par sa grandeur & par son ancienneté, étoit encore par les disgrâces de ses héros. La fin tragique de Cadmus son fondateur, & d'Œdipe l'un de ses rois, qui tous deux transmirent leur mauvaise fortune à leurs descendans ; la naissance de Bacchus & d'Hercule ; un siège soutenu avant celui de Troie, & divers au-

tres événemens historiques ou fabuleux, la mettoient au nombre des villes les plus renommées; Amphion l'entoura de murailles, & persuada par son éloquence aux peuples de la campagne de venir habiter sa ville. C'est ce qui fit dire aux poëtes qu'Amphion avoit bâti les murailles de *Thebes* au son de sa lyre, qui obligeoit les pierres à se placer d'elles-mêmes par-tout où il le falloit. Bientôt la ville de Cadmus ne devint que la citadelle de *Thebes* qui s'aggrandit, & forma la république des Thébains. Voyez THÉBAINS.

Cette république fut élevée pendant un moment au plus haut point de grandeur par le seul Épaminondas; mais ce héros ayant été tué à la bataille de Mantinée, Philippe, plus heureux, se rendit maître de toute la Béotie, & *Thebes* au plus haut point de grandeur fut soumise au roi de Macédoine. Alexandre en partant pour la Thrace y mit une garnison macédonienne, que les habitans égorgerent sur les faux-bruits de la mort de ce prince. A son retour il assiégea *Thebes*, la prit, & par un terrible exemple de sévérité, il la détruisit de fond en comble. Six mille de ses habitans furent massacrés, & le reste fut enchaîné & vendu. On connoît la description touchante & pathétique qu'Eschine a donnée du saccagement de cette ville dans sa harangue contre Crésiphon. Strabon assure que de son temps, *Thebes* n'étoit plus qu'un village

Ovide par une expression poétique dit qu'il n'en restoit que le nom; cependant Pausanias, qui vivoit après eux, fait encore mention de plusieurs statues, de temples, & de monumens qui y restoient, il seroit maintenant impossible d'en pouvoir justifier quelque chose.

Mais il reste à la gloire de *Thebes*, la naissance du plus grand de tous les poëtes lyriques, du sublime Pindare; qui lui-même appelle *Thebes* sa mere. Ses parens peu distingués par leur fortune, tiroient cependant leur origine des *Ægides*, tribu considérable à Sparte, & d'où sortoit la famille d'Arcésilas roi des Cyrénéens, à laquelle Pindare prétendoit être allié. Quoique les auteurs varient sur le temps de sa naissance, l'opinion de ceux qui la

placent dans la 65 olympiade, l'an 520 avant J. C. paroît la mieux fondée. « Ce poëte, » dit Pausanias, étant encore dans sa première jeunesse, un jour d'été qu'il alloit à *Thebes*, il se trouva si fatigué de la chaleur, qu'il se coucha à terre près du grand chemin, & s'endormit. Durant son sommeil, des abeilles vinrent se reposer sur ses levres, & y laissent un rayon de miel; ce qui fut comme un augure de ce que l'on devoit un jour entendre de lui ».

Il prit des leçons de *Myrtis*, femme que distinguoit alors son talent dans le poëme lyrique. Il devint ensuite disciple de Simonide de *Lafus*, ou d'Agathocle, qui excelloit dans ce même genre de poésie; mais il surpassa bientôt tous ses maîtres; & il brilloit déjà au même temps que le poëte *Eschyle* se signaloit chez les Athéniens dans le poëme dramatique.

La haute réputation de Pindare pour le lyrique, le fit chérir de plusieurs princes ses contemporains, & sur-tout des athletes du premier ordre, qui se faisoient grand honneur de l'avoir pour panégyriste, dans leurs victoires agonistiques; Alexandre fils d'Amyntas, roi de Macédoine, renommé par ses richesses, étoit doué d'un goût naturel pour tous les beaux arts, & principalement pour la poésie & pour la musique. Il prenoit à tâche d'attirer chez lui par ses bienfaits, ceux qui brilloient en l'un & l'autre genre, & il fut un des admirateurs de Pindare, qu'il honora de ses libéralités. Ce poëte n'eut pas moins de crédit à la cour de *Gélon* & d'*Hiéron*, tyrans de *Syracuse*; & de concert avec Simonide, il contribua beaucoup à cultiver & orner l'esprit de ce dernier prince, à qui son application continuelle au métier de la guerre, avoit fait négliger totalement l'étude des belles-lettres; ce qui l'avoit rendu rustique, & d'un commerce peu gracieux.

Clément Alexandrin donne Pindare pour l'inventeur de ces danses, qui dans les cérémonies religieuses, accompagnent les chœurs de musique, & qu'on appelloit *hyporchemes*. Il est du moins certain, que non-seulement il chanta les

dieux par des cantiques admirables, mais encore qu'il leur éleva des monumens. Il fit ériger à *Thebes*, proche le temple de Diane, deux statues, l'une à Apollon, l'autre à Mercure. Il fit construire pour la mere des dieux & pour le dieu Pan, au-delà du fleuve Dirce, une chapelle où l'on voyoit la statue de la déesse, faite de la main d'Aristomede & de celle de Socrate, habiles sculpteurs thébains. La maison de Pindare étoit tout au-près, & l'on en voyoit encore les ruines du temps de Pausanias.

Ces marques de piété ne lui furent point infructueuses. Les dieux ou leurs ministres eurent soin de l'en récompenser. Le bruit se répandit que le dieu Pan aimoit si fort les cantiques de Pindare, qu'il les chantoit sur les montagnes voisines; mais ce qui mit le comble à sa gloire, dit Pausanias, ce fut cette fameuse déclaration de la Pythie, qui enjoignoit aux habitans de Delphes de donner à Pindare la moitié de toutes les prémices qu'on offroit à Apollon: en conséquence, lorsque le poëte assistoit aux sacrifices, le prêtre lui crioit à haute voix de venir prendre sa part au banquet du dieu. Voilà qu'elle fut la reconnaissance des Péans que sa muse lui avoit dictés à la louange d'Apollon, & qu'il venoit chanter dans le temple de Delphes, assis sur une chaise de fer, qu'on y monroit encore du temps de Pausanias, comme un reste précieux d'antiquité.

Pindare étoit aimé de ses citoyens & des étrangers, quoiqu'il ait découvert en plusieurs occasions un caractère intéressé, en insinuant à ses héros, que c'est au poids de l'or qu'on devoit payer ses cantiques. Il n'étoit pas moins avide de louanges, & semblable à ses confreres, il ne se les épargnoit pas lui-même dans les occasions; en cela, il fut l'écho de toute la Grece.

La grossièreté de ses compatriotes étoit honteuse. Nous lisons dans Plutarque, que pour adoucir les mœurs des jeunes gens, ils permirent par les lois un amour qui devoit être proscriit par toutes les nations du monde. Pindare épris de cet amour infame pour un jeune homme de ses disciples nommé *Théoxene*, fit pour lui des vers bien différens de ceux que nous lisons

aujourd'hui dans ses odes. Athénée nous a conservé des échantillons d'autres poésies qu'il fit pour des maîtresses; & il faut convenir que ces échantillons nous font regretter la perte de ce que ce poëte avoit composé en ce genre, dans lequel on pourroit peut-être le mettre en parallèle avec Anacréon & Sapho.

Il eut des jaloux dans le nombre de ses confreres, outre le chagrin de voir ses dithyrambes tournés en ridicule par les poëtes comiques de son temps, il reçut aussi une autre espece de mortification de ses compatriotes.

Les Thébains alors ennemis déclarés des Athéniens, le condamnerent à une amende de mille drachmes, pour avoir appelé ces derniers dans une piece de poésie, le *plus ferme appui de la Grece*; & en conséquence il lui fallut essuyer mille insultes d'un peuple irrité. Il est vrai qu'il en fut dédommagé par les Athéniens, qui, pour lui marquer combien ils étoient reconnoissans de ses éloges, non-seulement lui rendirent le double de la somme qu'il avoit payée, mais lui firent ériger une statue dans Athenes, auprès du temple de Mars; honneur que ses compatriotes n'ont pas daigné lui accorder; & cette statue le représentoit vêtu, assis, la lyre à la main, la tête ceinte d'un diadème, & portant sur ses genoux un petit livre déroulé. On la voyoit encore du temps de Pausanias.

Pindare mourut dans le gymnase ou dans le théâtre de *Thebes*. Sa mort fut des plus subites & des plus douces, selon ses souhaits. Durant le spectacle, il s'étoit appuyé la tête sur les genoux de Théoxène son élève, comme pour s'endormir; & l'on ne s'apperçut qu'il étoit mort, que par les efforts inutiles que l'on fit pour l'éveiller, avant que de fermer les portes.

L'année de cette mort est entièrement inconnue, car les uns le font vivre 55 ans, d'autres 66, & quelques-uns étendent sa carrière jusqu'à sa 80 année. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on lui éleva un tombeau dans l'Hippodrome de *Thebes*, & ce monument s'y voyoit encore du temps de Pausanias. On trouve dans l'authologie greque six épigrammes à la louange de Pindare, dont il y en a deux qui peuvent

passer pour des épitaphes, & les quatre autres ont été faites pour servir d'inscriptions à différentes statues de ce poëte.

Sa renommée se soutint après sa mort, jusqu'au point de mériter à sa postérité les distinctions les plus mémorables. Lorsqu'Alexandre le grand saccagea la ville de *Thebes*, il ordonna expressément qu'on épargnât la maison du poëte, & qu'on ne fit aucun tort à sa famille. Les Lacédémoniens, long-temps auparavant, ayant ravagé la Béotie, & mis le feu à cette capitale, en avoient usé de même. La considération pour ce poëte fut de si longue durée, que ses descendans, du temps de Plutarque, dans les fêtes théoxéniennes, jouissoient encore du privilège de recevoir la meilleure portion de la victime sacrifiée.

Pindare avoit composé un grand nombre d'ouvrages en divers genres de poésie. Le plus considérable de tous, celui auquel il est principalement redevable de sa grande réputation, & le seul qui nous reste aujourd'hui, est le recueil de ses odes destinées à chanter les louanges des athlètes vainqueurs dans les quatre grands jeux de la Grèce, les olympiques, les pytiques, les néméens & les isthmiques. Elles sont toutes écrites dans le dialecte dorique & l'éolique.

Celles de ses poésies que nous n'avons plus, & dont il ne nous reste que des fragmens, étoient 1°. des poésies bacchiques; 2°. d'autres qui se chantoient dans la fête des portes-lauriers (*δ'αφ'ηθροβραχαι*); 3°. plusieurs livres de Dithyrambes; 4°. dix-sept tragédies; 5°. des éloges (*εγκωμια*); 6°. des épigrammes en vers héroïques, 7°. des lamentations (*θρηνη*); 8°. des Parthénies; 9°. des Péans ou cantiques à la louange des hommes & des dieux, sur-tout d'Apollon; 10°. des profodies, 11°. des chants scoliers; 12°. des hymnes; 13°. des hyporchèmes; 14°. des poésies faites pour la cérémonie de monter sur le trône (*επιθρονητικαι*), &c.

Parmi ceux qui ont écrit la vie de Pindare, on peut compter Suidas, Thomas Magister, l'auteur anonyme d'un petit poëme grec en vers héroïques sur ce même sujet: le Giraldy, Ger. J. Voffius, Jean Benoît, dans son édition de Pindare à

Saumur; Erasme Schmidt dans la sienne de Wittemberg; les deux éditeurs du beau Pindare d'Oxford, *in-fol.* Tanegui le Fevre, dans son abrégé des vies des poëtes grecs; François Blondel, dans sa comparaison de Pindare & Horace, M. Fabricius dans sa bibliothèque grecque, & M. Burette dans les mémoires de littérature, *tome XV* je lui dois tous ces détails.

Platon, Eschine, Denis d'Halycarnasse, Longin, Pausanias, Plutarque, Athénée, Plin, Quintilien, ont fait à l'envi l'éloge de Pindare: mais Horace en parle avec un enthousiasme d'admiration dans cette belle ode qui commence:

Iindarum quisquis studet æmulari... :

Il dit ailleurs que quand Pindare veut bien composer une strophe pour un vainqueur aux jeux olympiques, il lui fait un présent plus considérable que s'il lui élevoit cent statues:

*Centum potiore signis
Munere donat.*

Le caractère distinctif de Pindare est qu'il possède à un degré supérieur l'élevation, la force, la précision, l'harmonie, le nombre, le feu, l'enthousiasme, & tout ce qui constitue essentiellement la poésie. S'il a quelquefois des écarts difficiles à justifier, on lui en reproche beaucoup d'autres sans fondement.

Quand il loue le pere de son héros, sa famille, sa patrie, les dieux qui y sont particulièrement honorés, il ne fait que développer la formule dont on se servoit pour proclamer le vainqueur. L'autre reproche qu'on lui fait d'avoir employé des termes bas en notre langue, attaque également tous les anciens, & est d'autant plus mal fondé, que des termes bannis de notre poésie, peuvent être employés avec élégance dans la poésie grecque & latine; enfin quant à l'obscurité dont on accuse Pindare, je réponds que l'espece d'obscurité qui procede du tour de phrase & de la construction des mots, n'est pas un objet de notre compétence. Nous sommes encore moins juges de l'obscurité qui naît de

de l'ignorance des coutumes & des généalogies. Au reste tout ce qui regarde le caractère de Pindare, que nous avons déjà tracé en parlant des poètes lyriques, a été savamment discuté dans les belles traductions françoises des odes de ce poète, par MM. les abbés Maffieu, Fraguier & Salier.

Cébès philosophe pythagoricien, né à *Thebes*, étoit le disciple de Socrate, dont il est parlé dans le Phédon de Platon. Nous avons sous le nom de ce Cébès une table, tableau, ou dialogue moral sur la naissance, la vie, & la mort des hommes. Cet ouvrage supérieur en ce genre à plusieurs traités des anciens, a exercé la critique de Saumaïse, de Casaubon, de Wolfius, de Samuel Petit, de Relandus, de Fabricius, & de plusieurs autres savans. Il a été traduit dans toutes les langues; M. Gronovius en a publié la meilleure édition à Amsterdam, en 1689, in-8°. sur un manuscrit de la bibliothèque du roi. Cependant ce dialogue moral tel que nous l'avons, ne peut pas être du pythagoricien Cébès; les raisons solides qu'en apporte M. Sévin, dans les mém. de Litt. tom. III pag. 137. sont 1° qu'on y trouve des choses postérieures à Cébès; 2° qu'on y condamne des philosophes inconnus de son temps; 3° que l'auteur ne suit pas les idées de la secte pythagoricienne, dont Cébès faisoit profession; 4° qu'il n'a point écrit dans le dialecte en usage chez les philosophes de cette même secte; 5° qu'il n'est pas croyable qu'un ouvrage comme celui-là, eût été enseveli dans l'oubli pendant plus de cinq siècles; car il est certain que personne ne l'a cité avant Lucien; & certes il ne paroît pas beaucoup plus ancien que cet auteur.

Clitomaque, athlète célèbre par sa pudeur, & par les prix qu'il remporta à tous les jeux de la Grèce, étoit de *Thebes* en Béotie. Voyez son éloge dans Pausanias & dans Ælien. Cratès, disciple de Diogène, le mari de la belle Hipparchie, étoit aussi de *Thebes* en Béotie. Son article a déjà été fait ailleurs.

Après avoir parlé de *Thebes* en Egypte, & de *hebes* en Béotie, il ne me reste
Tome XXXIII.

plus qu'à dire un mot des autres villes qui ont porté ce nom.

3°. *Thebæ*, ville de la Macédoine, dans la Phthiotide; c'est pourquoi elle est appelée *Thebæ-Phthiotidis*, *Thebæ-Phthiæ*, *Thebæ-Phthioticæ*, ou *Thebæ Theffaliæ* par les Géographes & les Historiens; Strabon met cette ville vers les confins de la Phthiotide, du côté du septentrion. Il est certain qu'elle étoit sur la côte de la mer; car ses habitans se plaignent dans Tite-Live, l. XXXIX. c. xxv. de ce que Philippe de Macédoine leur avoit ôté leur commerce maritime. Ce prince établit une colonie dans cette ville, dont il changea le nom en celui de *Philippopolis*.

4°. *Thebæ-Lucanæ*, ville d'Italie dans la Lucanie; elle ne subsistoit déjà plus du temps de Pline.

5°. *Thebæ-Corticæ*, nom que Pline, l. IV. c. iij. donne à la ville de *Thebes*, capitale de la Béotie. Elle ne porta cette épithète que dans le temps que les habitans de la ville de Corceia y eurent été transférés.

6°. *Thebæ*, ville de l'Asie mineure dans la Cilicie, près de Troie; il paroît que cette ville est la même que celle d'Adramyste.

7°. *Thebæ*, ville de l'Asie mineure dans l'Ionie, au voisinage de Milet, selon Etienne le géographe.

8°. *Thebæ*, ville de l'Attique, selon le même géographe; il paroît qu'il y avoit aussi un bourg dans l'Attique de ce nom; mais on en ignore la tribu.

9°. *Thebæ*, ville dans la Cataonie, selon Etienne le géographe, qui met encore une autre *Thebæ* en Syrie.

10°. *Thebæ*, nom d'une colline militaire en Italie, dans le pays des Sabins, sur la voie Salaria, au voisinage de Réate (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

THEBAÏDE, (*Géogr. anc.*) grande contrée de l'Egypte, vers l'Ethiopie; elle n'a pas toujours eu les mêmes bornes; Ptolomée, l. IV. c. v. la marque au midi des nomes Heptanomides Oasites. Cette contrée est appelée *Thebaïde* par Strabon, l. XVII. & par Pline, l. V. c. jx. Le premier, en parlant de la ville de Ptolémaïde d'Egypte, dit que c'est la

plus grande des villes de Thébaïde, & le second dit que la Haute-Egypte avoit donné son nom à cette contrée, qui s'étendoit des deux côtés du Nil, depuis le nome Heptanomide, jusqu'à l'Ethiopie. Ainsi elle étoit divisée en deux parties; l'une à la droite du Nil, l'autre à la gauche. Cette dernière renfermoit les nomes que Ptolomée place à l'occident du fleuve, & l'autre comprenoit les nomes que le même auteur met à l'orient.

Les nomes de la Thébaïde, que Ptolomée met à l'occident du Nil, sont, le nome Lycopolite, le nome Hypsélite, le nome Aphroditopolite, le nome Thinite, le nome Diospolite, le nome Thétyrite, & le nome Hermontite. Les nomes de Thébaïde à l'orient du Nil, sont le nome Antæopolite, le nome Panopolite, le nome Coptite, & le nome de Thebes.

Dans la première division de l'empire, la Thébaïde fut comprise sous l'Egypte. Du temps d'Ammien Marcellin, l. XXII. qui a écrit dans le quatrième siècle, & qui vivoit sous les empereurs Valentinien & Valence; la Thébaïde faisoit une des trois provinces, dont l'Egypte étoit composée; mais dans la notice de Léon le sage, elle est partagée en deux provinces, l'une appelée *première Thébaïde*, & l'autre *seconde Thébaïde*; chacune contenoit plusieurs évêchés. Antinoë étoit la Métropole de la première Thébaïde, & Ptolémaïs de la seconde. Enfin, les solitaires qui se sont retirés dans cette contrée, l'ont rendu célèbre; le P. Coppin a décrit fort au long dans son voyage d'Egypte, les hermitages de ces premiers anachorettes; ou pour mieux dire, les lieux qu'on imagine leur avoir servi de retraite. La Thébaïde a bien changé de face, depuis que les Turcs & les Arabes y exercent leur empire. Voyez THÉBAÏDE, *Géogr. mod.* (D. J.)

THÉBAÏDE, (*Géogr. mod.*) grande contrée d'Afrique, dans la Haute-Egypte; elle s'étend depuis Fioûsie, le long du Nil, jusqu'à la mer Rouge; on la divise en Haute & Basse-Thébaïde. Ce pays est ferré par une chaîne de montagnes qui regnent le long du Nil, & au-delà desquelles sont les déserts qui s'étendent jusqu'à une autre chaîne de montagnes le

long de la mer Rouge. La Thébaïde est aujourd'hui la province la moins peuplée & la moins fertile de l'Egypte. On y compte deux béglierbeys: celui de Kerkoffy, situé vis-à-vis de Bénésouef, n'a que quarante villages, & ne produit que du blé, quelques légumes, du fenouil & du cumin; le second est celui de Coffir; il s'étend dans les déserts, & sur les côtes de la mer Rouge. Voilà deux pauvres gouvernemens! Ajoutez que les Arabes sont maître de la plupart des déserts, & qu'il se fait souvent une cruelle guerre entre eux & les Turcs. (D. J.)

THÉBAÏDE BASSE, *Grottes de la*; (*Géogr. mod.*) les grottes de la *Basse-Thébaïde*, ne sont autre chose que des concavités formées par art dans les carrières de ce pays, d'espace en espace, & dans un terrain de quinze à vingt lieues d'étendue.

Elles sont creusées dans la montagne du levant du Nil, faisant face à la rivière qui baigne le pié de cette montagne: à la seule vue de ces grottes, on juge aisément, qu'elles ont été d'abord un terrain pierreux de la montagne qui cotoye le Nil; qu'on a ensuite fouillé ce terrain pour en tirer des pierres, qui devoient servir à la construction des villes voisines, des pyramides, & des autres grands édifices. Les pierres qu'on a tirées de ces carrières, ont laissé, pour ainsi parler, des appartemens vastes, obscurs, bas, & qui forment une espèce d'enfilade sans ordre, & sans symétrie. Les voûtes de ces concavités basses & inégales, sont soutenues de distance en distance, par des piliers, que les ouvriers ont laissés exprès pour les appuyer.

Rien ne ressemble donc plus à des carrières, que ce qu'on appelle aujourd'hui *grottes de la Thébaïde*; & il est hors de doute qu'elles ont été carrières dans leur origine. En effet, Hérodote nous apprend, que le roi Cléopas employa cent mille hommes l'espace de dix ans à ouvrir des carrières dans la montagne du levant du Nil, & à en transporter les pierres au-delà du fleuve; que pendant dix autres années, les mêmes cent mille hommes furent occupés à élever une pyramide construite de ces pierres tendres & blan-

ches en sortant de la carrière ; mais qui peu-à-peu se durcissent à l'air & branissent. C'est encore de ces mêmes carrières, que les successeurs d'Alexandre, & les Romains après eux, ont tiré une quantité prodigieuse de pierres pour l'établissement de leurs colonnies.

On trouve dans ces carrières des trous de six piés de long, & de deux de large, taillés dans l'épaisseur du roc ; ces trous étoient peut-être destinés à servir de sépulchres aux morts. Enfin, c'est dans ces carrières que se sont retirés plusieurs solitaires, comme il paroît par différentes cellules très-petites, pratiquées dans les voûtes de ces ténébreuses cavernes, dont les portes & les fenêtres n'ont pas plus d'un pié en carré. (D. J.)

THÉBAÏDE, (*Littérat.*) fameux poëme héroïque de Stace, dont le sujet est la guerre civile de Thebes entre les deux freres Etéocle & Polynice, ou la prise de Thèbes par Thésée. Voyez **EPIQUE**, **HÉROÏQUE**, &c.

Stace employa 12 ans à composer sa *Thebaïde*, qui consiste en douze livres ; il écrivit sous l'empire de Domitien. Les meilleurs critiques, comme le pere Bossu, & autres, lui reprochent une multiplicité vicieuse de fables & d'actions, un trop grand feu, qui tient de l'extravagance, & des faits qui passent les bornes de la probabilité. Voyez **FABLES** & **PROBABILITÉ**.

Divers poëtes grecs avoient composé des *Thebaïdes* avant Stace, savoir Antagoras, Anthiphanes de Colophon, Ménelaüs d'Egée, & un anonyme dont Pausanias fait mention dans son neuvieme livre.

Aristote en faisant l'éloge d'Homere par rapport à la simplicité de sa fable, le relève encore davantage en peignant l'ignorance de certains poëtes qui s'imaginoient avoir satisfait abondamment à la regle de l'unité d'action, en n'introduisant dans leur piece qu'un seul héros, & qui composoient des Théséïdes, Hérculéïdes, &c. des poëmes où ils ramassoient, & recontoient toutes les actions & aventures de leur personnage principal. Voyez **HÉROS**, **ACTION**, &c.

THEBAÏNS, **LES**, (*Hist. des Grecs.*) Les *Thebaïns* étoient les principaux peu-

ples de la Béotie, province de la Grece entre l'Attique, la Locride & la Phocide. Cette province touchoit à trois mers, c'est-à-dire à la mer supérieure, qui est entre la Macédoine & l'Ionie, à la Propontide & à la Méditerranée, par où les Béotiens pouvoient naviger jusqu'en Egypte ; & par le golphe de Corinthe il leur étoit aisé de faire voile en Italie. Ainsi ces peuples étoient en état de se former un vaste empire, mais leur grossièreté ou leur modération s'opposèrent à leur aggrandissement.

Je ne décide point si c'est par stupidité ou par modération que les *Thebaïns* furent long-temps sans se faire valoir ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on disoit d'étranges choses de leur intelligence épaisse, ainsi que de celle des Béotiens en général. Horace, dans le précepte qu'il donne de garder le caractere des personnages, recommande en particulier de ne pas faire parler un thébain comme un argien, *thebis nutritus an argis* ; mais ce qui est le plus décisif, c'est que Pindare & Plutarque, qui sont bien éloignés de sentir le terroir de la Béotie, passent eux-mêmes condamnation sur la bêtise de leurs compatriotes en général.

La Béotie fut d'abord occupée par les Aones & les Temnices, nations barbares. Elle fut ensuite peuplée de Phéniciens que Cadmus avoit amenés de Phénicie, & ce chef ayant entouré de murailles la ville *Cadmeia*, qui porta son nom, en laissa le gouvernement à ses descendans. Ceux-ci ajouterent à la ville de Cadmus celle de Thebes, qui s'agrandit avec le temps, au point que *Cadmeia* située au-dessus, n'en devint que la citadelle, & les événemens qui suivirent, mirent Thebes au nombre des plus renommées. Voyez **THEBES**.

Les *Thebaïns*, après la fin tragique de Cadmus & d'Œdipe, se formerent en république, s'attacherent à l'art militaire, & eurent beaucoup de part aux grands événemens de la Grece. Ils en trahirent d'abord indignement les intérêts sous le regne de Xerxès roi de Perse, action qui les décria d'autant plus que le succès ne la justifia point, & que contre leur at-

tente fondée sur toutes les règles de la vraisemblance, l'armée barbare fut défaite. Cet événement les jeta dans un étrange embarras. Ils eurent peur que sous prétexte de venger une si noire perfidie, les Athéniens leurs voisins, dont la puissance augmentoit de jour en jour, n'entreprissent de les assujettir; résolus de parer le coup, ils cherchèrent l'alliance de Lacédémone qu'ils devoient moins redouter quand il n'y auroit eu que la raison de l'éloignement. Sparte dans cette occasion se relâcha de sa vertu sévère. Elle aim mieux pardonner aux partisans des barbares que de laisser périr les ennemis d'Athènes.

Les *Thebains*, par reconnaissance, s'attachèrent aux intérêts de leur protectrice; & durant la guerre du Péloponnèse, elle n'eut point de meilleurs ni de plus fideles alliés. Ils ne tarderent pas toutefois à changer de vues & d'intérêts. Sparte; toujours ennemie de la faction populaire, entreprit de changer la forme de leur gouvernement; après avoir surpris la citadelle de Thebes dans la troisième année de la 99^e olympiade; après avoir détruit ou dissipé tout ce qui résistoit, elle déposa l'autorité entre les mains des principaux citoyens, qui la plupart agirent de concert avec elle. Pélolidas, à la tête des bannis, & avec le secours d'Athènes, rentre secrètement dans Thebes au bout de quarante ans, extermine les tyrans, chasse la garnison lacédémonienne, & remet sa patrie en liberté.

Jusque-là Thebes unie tantôt à Sparte, tantôt avec Athènes, n'avoit tenu que le second rang, sans que l'on soupçonnât qu'un jour elle occuperoit le premier. Enfin les *Thebains* naturellement forts & robustes, de plus extrêmement aguerris, pour avoir presque toujours eu les armes à la main depuis la guerre du Péloponnèse, & pleins d'un desir ambitieux, qui croissoit à proportion de leur force & de leur courage, se crurent trop ferrés dans leurs anciennes limites. Ils refusèrent de signer la paix ménagée par Athènes pour faire rentrer les villes grecques dans leur pleine indépendance.

Les *Thebains* vouloient qu'on les reconnoît pour les chefs de la Béotie. Ce refus non-seulement les exposoit à l'indignation du roi de Perse, qui pour agir plus librement contre l'Égypte révoltée, avoit ordonné à tous les Grecs de poser les armes, mais encore soulevoit contre eux Athènes, Sparte & la Grece entière qui ne soupiroit qu'après le repos. Toutes ces considérations ne les arrêterent pas. Ils rompirent avec Athènes, attaquèrent Platée & la rasèrent. Depuis la bataille de Marathon, où les Platéens postés à l'aile gauche par Miltiade, avoient signalé leur zèle & leur courage, les Athéniens ne célébroient point de fête, où le héraut ne formât des vœux communs pour la prospérité d'Athènes & de Platée.

Les Lacédémoniens crurent alors que Thebes délaissée de ses alliés, étoit hors d'état de leur faire tête. Ils marcherent donc comme à une victoire certaine, entrèrent avec une puissante armée dans le pays ennemi, & y pénétrèrent bien avant. Tous les Grecs regarderent Thebes comme perdue. On ne savoit pas qu'en un seul homme elle avoit plus d'une armée. Cet homme étoit Epaminondas. Il n'y avoit pas de meilleure école que la maison de Polyme son pere, ouverte à tous les savans, & le rendez-vous des plus excellens maîtres. De cette école sortit Philippe de Macédoine. C'est-là qu'en otage pendant neuf années, il fut assez heureux pour devenir l'élève du maître d'Epaminondas, ou plutôt pour étudier Epaminondas lui-même.

Les talens de ce dernier, soit pour la politique, soit pour la guerre, joints à beaucoup d'autres qu'il possédoit dans le degré le plus éminent, se trouvoient encore tous inférieurs à ses vertus. Philosophe de bonne foi, & pauvre par goût, il méprisa les richesses, sans vouloir qu'on lui tint compte de ce mépris; & cultiva la vertu, indépendamment du plus doux fruit qu'elle donne; j'entends la réputation. Avare de son loisir qu'il consacroit à la recherche de la vérité, il fuyoit les emplois publics, & ne briguoit que pour s'en exclure. Sa modération le cachoit si bien qu'il vivoit obscur & presque inconnu.

Son mérite le décela pourtant ; on l'arracha de la solitude pour le mettre à la tête des armées.

Dès que ce sage parut , il fit bien voir que la philosophie suffit à former des héros , & que la plus grande avance pour vaincre ses ennemis , c'est d'avoir appris à se vaincre soi-même. Epaminondas au sortir de sa vie privée & solitaire , battit les Lacédémoniens à Leuctres , & leur porta le coup mortel dont ils ne se releverent jamais. Ils perdirent quatre mille hommes , avec le roi Cléombrote , sans compter les blessés & les prisonniers. Cette journée fut la première où les forces de la nation grecque commencèrent à se déployer.

Les plus sanglantes défaites jusqu'alors ne coutoient guere plus de quatre ou cinq cents hommes. On avoit vu Sparte d'ailleurs si animée contre Athenes , racheter d'une treve de trente années huit cents de ses citoyens qui s'étoient laissé envelopper. On peut juger de la consternation , ou plutôt du désespoir des Lacédémoniens , lorsqu'ils se trouverent tout-d'un-coup sans troupes , sans alliés , & presque à la merci du vainqueur. Les *Thebains* se croyant invincibles sous leur nouveau général , traverserent l'Attique , entrerent dans le Péloponnese , passerent le fleuve Eurotas , & allerent assiéger Sparte. Toute la prudence & tout le courage d'Agésilas ne la sauverent que difficilement , du propre aveu de Xénophon.

D'ailleurs Epaminondas appréhendoit de s'attirer sur les bras toutes les forces du Péloponnese , & plus encore d'exciter la jalousie des Grecs , qui n'auroient pu lui pardonner d'avoir pour son coup d'essai détruit une si puissante république , & arraché , comme le disoit Leptines , un œil à la Grece. Il se borna donc à la gloire d'avoir humilié les Spartiates & en même temps il perpétua le souvenir de sa victoire par un monument de justice & d'humanité. Ce fut le rétablissement de Messene , dont il y avoit trois cents ans que les Lacédémoniens avoient chassé ou mis aux fers les habitans. Il rappelle de tous côtés les Messéniens épars , les remet en pos-

session de leurs terres qu'un long exil leur faisoit regarder comme étrangères , & forme de ces gens rassemblés une république , qui depuis l'honora toujours comme son second fondateur.

Il n'en demeura pas là : ce grand homme si retenu , si modéré pour lui-même , avoit une ambition sans bornes pour sa patrie : non-content de l'avoir rendue supérieure par terre , il vouloit lui donner sur mer une même supériorité ; sa mort renversa ce beau projet que lui seul pouvoit soutenir. Il mourut entre les bras de la victoire à la bataille de Mantinée , & , selon quelques-uns , de la main de Gryllus fils de Xénophon. Les *Thebains* , malgré la perte de leur héros , ne laisserent pas de vouloir se maintenir où il les avoit placés ; mais leur gloire naquit & mourut avec Epaminondas. *Tourel.* (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THEBAIS , (*Géog. anc.*) fleuve de la Carie. Pline *liv. V c. xxix.* dit qu'il passoit au milieu de la ville de Tralles. (*D. J.*)

THEBARMA , (*Géog. anc.*) ville de la Perse , dans la partie orientale. L'histoire miscellannée nous apprend qu'il y avoit dans cette ville un temple consacré au feu , & que c'étoit-là où l'on gardoit le trésor du roi Crésus. (*D. J.*)

THEBES , (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs villes , & entr'autres 1°. à celle de la Haute-Egypte , qui donna son nom à la Thébaïde. 2°. A la capitale de la Béotie , détruite par Alexandre le grand. *Voyez-en les articles* , ainsi que des autres villes de même nom , au mot latin *Thebæ.* (*D. J.*)

THEBES , *le lac de* , (*Géog. mod.*) le lac de *Thebes* moderne , ou pour mieux dire de *Thiva* , se nomme en latin *Thebanus lacus* , *Hylica palus* , & *Aliarius lacus* : il est en Grece dans la Livadie , à une lieue de Thiva vers le nord , & à pareille distance du lac de Copais , dont il est séparé par le mont Cocino au nord & à l'ouest par le mont Phœnicus ou Sp'huigis. Ces deux lacs avoient autrefois communication ensemble par un aqueduc qui traverse la montagne ; mais présentement

leurs eaux sont trop basses pour monter jusqu'à ce conduit. Ce lac a le mont Ptoos au nord-est, le mont Hyppatus au sud-sud-est du côté de Thebes. Wheler croit que c'est au-travers de cette montagne qu'il se décharge au nord de l'Europe; ce lac ne paroît pas plus long que large, il a deux lieues de traverse, & est plus petit que celui de Livadie; il s'y jette deux ruisseaux qui sont peut-être le Piroé & le Dircé des anciens; on lui donne le nom de *marais Hylica*, parce qu'il a peu de profondeur; mais il est fort poissonneux. (D. J.)

THEBES, (Littérat.) ses murailles, selon la fable, s'élevèrent au son de la lyre d'Amphyon, & ses deux guerres célèbres ont fourni de grands sujets aux poètes tragiques anciens & modernes. (D. J.)

THEBES, *marbre de*, (Hist. nat. Litholog.) *thebaicum marmor*; nom d'un marbre noir fort estimé des anciens, & qu'ils tiroient de la Haute-Egypte. Suivant Pline il étoit noir avec des veines de couleur d'or; d'où l'on voit que ce marbre étoit semblable à celui que nous appelons *porte-or*. Voyez cet article. Nonobstant la description de Pline, quelques auteurs ont cru que le *marmor thebaicum* des anciens étoit rouge & rempli de veines ou de taches jaunes, tel que le marbre que les modernes nomment *brocatelle*; d'autres ont cru que le *marmor thebaicum* étoit une espèce de porphyre, à qui on donnoit aussi le nom de *finites* & de *pyropacilon*. Voyez d'Acosta, *natural history of fessils*.

THEBET, f. m. (Hist. jud.) mois des Hébreux. C'est le quatrième de l'année civile, & le dixième de l'année ecclésiastique. Il a vingt-neuf jours, & répond à la lune de décembre.

Le huit de ce mois les Juifs jeûnent à cause de la traduction de la loi d'hébreu en grec.

Le jeûne du dixième mois ordonné par Moïse, arrivoit aussi dans le mois de *Thebet*.

Le dix les Juifs jeûnent encore en mémoire du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor.

Le dix-huit ils célèbrent une fête en mémoire de l'exclusion des Saducéens, qui furent chassés du sanhedrin, où ils dominoient sous le regne d'Alexandre Jannée, ainsi que le raconte un de leurs livres, intitulé *Mégillat. tanih. Calendrier des Juifs*, *Dict. de la bible*.

THECA, f. m. (Hist. nat. Botan.) grand arbre des Indes orientales dont on trouve des forêts entières. Il fournit aux Indiens le bois dont ils bâtissent leurs temples. Sa feuille donne une liqueur qui sert à teindre leurs soies & leurs cotons en pourpre. Ils mangent ces mêmes feuilles; on en fait avec du sucre un sirop qui guérit les aphtes. Les fleurs de cet arbre bouillies dans du miel sont un remède contre l'hydropisie.

THECNOLOGIE, f. f. (Gram.) science abusive des mots. Les ouvrages des Théologiens & même des Philosophes, surtout scholastiques, en sont remplis.

THECUA ou THECUE, (Géog. sacrée.) ville de la Palestine, à 6 milles de Bethléem & environ à 12 de Jérusalem. Elle est célèbre dans l'Écriture. Le P. Nau dit qu'on en voit les ruines à une lieue de la montagne de Ferdaous, & que sa situation est agréable. Ses environs contiennent quelques familles d'Arabes qui demeurent sous de tentes, & dont les troupeaux paissent dans les vallées. (D. J.)

THEER, f. m. (terme de relation.) c'est ainsi qu'on nomme aux Indes certains hommes de la plus basse espèce, qui ne servent qu'à écurer les cloaques, les privés, ou à écorcher les bêtes mortes. Ils ne demeurent point dans les villes, mais dans les extrémités des fauxbourgs, parce que les Indiens les ont en abomination. (D. J.)

THEIERE, f. f. (terme de Fayancier.) vaisseau un peu ventru à anse & à bec, où l'on fait infuser du thé dans de l'eau bouillante pour boisson. Il y a des *theieres* de toute forme & grandeur, qui contiennent depuis une petite tasse jusqu'à dix; les plus belles nous viennent de la Chine & du Japon. (D. J.)

THÉISME, f. m. (Théol.) dérivé du grec *θεός*, dieu, terme usité parmi les théo-

logiens modernes, pour exprimer le sentiment de ceux qui admettent l'existence de Dieu. Il est opposé à l'*athéisme*. Voyez **ATHÉISME**.

Il est aisé de prouver que le *théisme* est préférable à l'*athéisme*, & qu'il est plus avantageux, soit pour les sociétés, soit pour les princes; soit pour les particuliers, d'admettre l'existence d'un Dieu que de la rejeter. Voici les raisons qu'on en apporte communément.

1°. Une société d'athées a un principe de moins pour arrêter la corruption des mœurs qu'une société de théistes. La raison, le desir de la gloire & de la bonne réputation, la crainte des peines séculières sont les seuls motifs qui peuvent empêcher le crime dans une société d'athées. Dans une société de théistes, la crainte des jugemens d'un être suprême se trouvant jointe à tous ces principes, leur donne une nouvelle force. L'homme en effet est d'autant plus porté à remplir ses devoirs, que les peines qu'on lui fait craindre sont plus grandes, & que les récompenses qu'on lui fait espérer, sont plus considérables & plus consolantes. Qu'on dise tant qu'on voudra, qu'il est plus noble de faire le bien sans intérêt, & de fuir le mal sans aucun motif de crainte: c'est mal connoître l'homme que de prétendre qu'il puisse ni qu'il doive toujours agir indépendamment de ces motifs. L'espérance & la crainte sont nées avec lui: ce sont des apanages inséparables de sa nature, & les récompenses ou les châtimens par lesquels le *théisme* réveille l'une & l'autre dans le cœur des hommes, sont des motifs infiniment plus puissans pour l'attacher à la vertu & pour l'éloigner du vice, que ceux que l'*athéisme* propose à ses partisans.

2°. Les princes ont plus d'intérêt que qui que ce soit, à l'établissement de la croyance d'une divinité suprême. Les athées eux-mêmes en conviennent, puisqu'ils disent que l'idée de la divinité doit son origine aux artifices & aux dessein des politiques, qui par-là ont voulu rendre sacrée l'obéissance due aux souverains. Un homme se soumet par raison à son prince, parce qu'il est juste de tenir la

foi à celui à qui on l'a promise; il s'y soumet par principe de crainte, parce qu'il a peur d'être condamné suivant toute la sévérité des lois; mais son obéissance est tout autrement ferme & constante, quand il est vivement persuadé qu'il y a une divinité vengeresse qui prend connoissance de ses défobéissances pour les punir.

3°. Rien de plus avantageux ni de plus consolant pour les particuliers que le *théisme*. L'homme qui est exposé à tant de misères dans le cours de cette vie, a un motif de consolation, en croyant une divinité pleine de justice & de bonté qui peut mettre fin à tous ses maux. L'homme vertueux qui est ordinairement en bute à la contradiction des méchans, se soutient dans la pratique de la vertu par l'idée d'une divinité qui récompense les bonnes actions, & qui punit les mauvaises; pour lui la mort est le commencement d'une nouvelle vie & d'un bonheur éternel; pour l'athée, la mort n'est que la fin des misères de la vie, & l'anéantissement qu'il se promet, est un état d'insensibilité parfaite, ou pour mieux dire, une privation d'existence, que personne ne regardera jamais comme un avantage: anéantissement au reste dont l'athée n'a aucune certitude; il est donc à cet égard dans le doute & dans la perplexité; mais cet état d'incertitude est-il aussi satisfaisant que l'espérance du théiste? Enfin ce dernier risque quelque chose pour gagner infiniment; & l'autre aime mieux perdre tout que de rien risquer. On peut voir ce raisonnement poussé avec force dans les pensées de M. Pascal. *Traité de la véritable religion, tom. 1. dissert. III.*

Les Athées prétendent que le culte religieux rendu à des hommes après leur mort, est la première source de l'idolâtrie, & ils en concluent que la religion est originairement une institution politique, parce que les premiers hommes qui furent déifiés, étoient ou des législateurs, ou des magistrats, ou d'autres bienfaiteurs publics. C'est ainsi que parmi les anciens, Evhémerus, surnommé *l'athée*, composa un traité pour prouver que les premiers dieux des Grecs étoient des

hommes. Cicéron qui pénétra son dessein, observe fort judicieusement que ce sentiment tend à renverser toute religion. Parmi les modernes, l'anglois Toland a écrit une brochure dans le même dessein, intitulée, de *l'origine de l'idolâtrie, & des motifs du paganisme*. La conduite uniforme de ces deux écrivains est singulière. Evhémerus prétendoit que son dessein étoit seulement d'exposer la fausseté de la religion populaire de la Grèce, & Toland a prétendu de même que son dessein n'étoit que d'écrire contre l'idolâtrie payenne, tandis que le but reel de l'un & de l'autre étoit de détruire la religion en général.

On doit avouer que cette opinion sur la premiere origine de l'idolâtrie a une apparence plausible, mais cette apparence n'est fondée que sur un sophisme qui confond l'origine de l'idolâtrie avec celle de tout culte religieux en général. Or il est non-seulement possible, mais même il est extrêmement probable que le culte de ce qu'on croyoit la premiere & la grande cause de toutes choses, a été antérieur à celui des idoles, le culte idolâtre n'ayant aucune des circonstances qui accompagnent une institution originaire & primitive, ayant au contraire toutes celles qui accompagnent une institution dépravée & corrompue. Cela est non-seulement possible & probable, mais l'histoire païenne prouve de plus que le culte rendu aux hommes déifiés après leur mort, n'est point la premiere source de l'idolâtrie.

Un auteur dont l'autorité tient une des premieres places dans le monde savant, aussi différent de Toland par le cœur que par l'esprit, je veux dire le grand Newton, dans sa chronologie grecque paroît être du même sentiment que lui sur l'origine de l'idolâtrie. « Eacus, dit-il, » fils d'Egina, & de deux générations » plus ancien que la guerre de Troie, » est regardé par quelques-uns comme le » premier qui ait bâti un temple dans la » Grèce. Vers le même temps les oracles » d'Egypte y furent introduits, ainsi que » la coutume de faire des figures pour re- » présenter les dieux, les jambes liées

» ensemble, de la même maniere que les » momies égyptiennes. Car l'idolâtrie » naquit dans la Chaldée & dans l'Égypte, & se répandit de-là, &c. Les pays » qu'arrosent le Tygre & le Nil, étant » extrêmement fertiles, furent les premiers habités par le genre humain, & » par conséquent ils commencerent les » premiers à adorer leurs rois & leurs » reines après leur mort ». On voit par ce passage que cet illustre savant a supposé que le culte rendu aux hommes déifiés, étoit le premier genre d'idolâtrie, & il ne fait qu'en insinuer la raison; savoir que le culte rendu aux hommes après leur mort, a introduit le culte des statues. Car les Egyptiens adorèrent d'abord leurs grands hommes décédés en leurs propres personnes, c'est-à-dire leurs momies; & après qu'elles eurent été perdues, consumées ou détruites, ils les adorèrent sous des figures qui les représentoient, & dont les jambes, à l'imitation des momies, étoient liées ensemble. Il paroît que M. Newton s'est lui-même donné le change en supposant que le culte des statues étoit inséparablement uni à l'idolâtrie en général; ce qui est contraire à ce que rapporte Hérodote, que les Perses qui adoroient les corps célestes, n'avoient point de statues de leurs dieux, & à ce que Denis d'Halycarnasse nous apprend, que les Romains, dont les dieux étoient des hommes déifiés après leur mort, les adorèrent pendant plusieurs siècles sans statues.

Mais ce qui est remarquable, c'est que dès l'entrée de la question, les esprits forts renversent eux-mêmes ce qu'ils prétendent établir. Leur grand principe est que la crainte a d'abord fait des dieux, *primus in orbe deos fecit timor*; & cependant si on veut les croire, ces premiers dieux furent des hommes déifiés après leur mort, à cause de leurs bienfaits envers leur patrie & le genre humain. Sans m'arrêter à cette contradiction, il est certain que ce grand principe de crainte est en toute maniere incompatible avec leur système. Car les siècles où la crainte régnoit le plus, & étoit la passion dominante du genre humain, furent ceux qui précé-

rent

rent l'établissement des sociétés civiles, lorsque la main de chaque homme étoit tournée contre son frere. Si la crainte étoit donc le principe de la religion, il s'ensuivroit incontestablement que la religion existoit avant l'établissement des sociétés.

Comme l'espérance & la crainte, l'amour & la haine sont les grands ressorts des pensées & des actions des hommes, je ne crois pas que ce soit aucune de ces passions en particulier, mais je crois que toutes ensemble ont contribué à faire naître l'idée des êtres supérieurs dans l'esprit des premiers mortels, dont la raison brute n'avoit point acquis la connoissance du vrai Dieu, & dont les mœurs dépravées en avoient effacé la tradition.

Ces premiers hommes encore dans l'état de nature, où ils trouvoient toute leur subsistance dans les productions de la terre, ont dû naturellement observer ce qui avançoit ou retardoit ces productions; en sorte que le soleil qui anime le système du monde dut bientôt être regardé comme la divinité éminemment bienfaisante. Le tonnerre, les éclairs, les orages, les tempêtes furent regardés comme des marques de sa colere; & chaque orbe céleste en particulier fut envisagé sous la même face, à proportion de son utilité & de sa magnificence; c'est ce qui paroît de plus naturel sur l'origine de l'idolâtrie, & les réflexions suivantes le vont mettre entièrement dans son jour.

On trouve des vestiges de l'adoration des astres chez toutes les nations. Moyse Maimonide prétend qu'elle a précédé le déluge, & il en fixe la naissance vers le temps d'Enoch; c'est aussi le sentiment de la plupart des rabbins, qui assurent que ce fut-là un des crimes que Dieu châtia par les eaux du déluge. Je ne détaillerai point ici leurs raisons, qui sont combattues par les SS. Peres & par les meilleurs interpretes de l'ancien testament, & je tomberai d'accord avec ces derniers, que l'idolâtrie n'a commencé qu'après le déluge; mais en même temps je dois avouer qu'elle fit des progrès si rapides & si contagieux, que les origines

Tome XXXIII.

de tous les grands peuples qui tirèrent leur naissance ou des enfans, ou des petits enfans de Noé, en furent infectés. Les Juifs, hors quelques intervalles d'égarement, se conserverent dans la créance de l'unité de Dieu, sous la main duquel ils étoient si particulièrement. Ils ne méconnurent point le grand ouvrier, pour admirer les beautés innombrables de l'ouvrage. Il faut cependant convenir, que si le peuple hébreu n'a point adoré les astres, il les a du moins regardés comme des êtres intelligens qui se connoissent eux-mêmes, qui obéissent aux ordres de Dieu, qui avancent ou retardent leurs courses, ainsi qu'il le leur prescrit. Origène va encore plus loin, & il soupçonne que les astres ont la liberté de pécher & de se repentir de leurs fautes. Sans doute que lui, qui allégoisoit toutes choses, prenoit à la lettre ce passage de Job : *les cieus & les astres ne sont pas purs devant Dieu.* Que d'erreurs grossières sont nées de l'ignorance de l'Astronomie ! combien les découvertes modernes nous ont dévoilé de vérités capitales, de points importants !

Les peuples les plus anciens du nord & du sud, les Suèves, les Arabes, les Africains, qui ont vécu long-temps sans être civilisés, adoroient tous les corps célestes. M. Sale, auteur anglois, entièrement versé dans l'histoire des Arabes, rapporte qu'après de longues observations & expériences sur les changemens qui surviennent dans l'air, ces peuples attribuèrent enfin aux étoiles une puissance divine. Les Chinois, les Péruviens & les Méxicains paroissent aussi avoir d'abord adoré les corps célestes; actuellement même les Chinois lettrés qui forment une secte particulière, semblent se faire une divinité d'une certaine vertu répandue dans l'univers, & sur-tout dans le ciel matériel.

En un mot, toute l'antiquité est unanime sur ce point, & elle nous apprend que le premier culte religieux rendu à des créatures, a eu pour objet les corps célestes; c'étoit une vérité si évidente & si universellement reconnue, que Critius fameux athée, a été obligé de l'admettre. Il ne peut y avoir que la force de la vérité qui lui ait arraché cet aveu, puisque

L. I

cela même détruit entièrement son système sur l'origine de la religion ; voici le passage.

« Il y eut un temps où l'homme vivoit » en sauvage , sans lois , sans gouverne- » ment , ministre & instrument de la » violence , où la vertu n'avoit point de » récompense , ni le vice de châtement. » Les lois civiles furent inventées pour » refréner le mal ; alors la justice préfida » à la conduite du genre humain. La » force devint l'esclave du droit , & un » châtement inexorable poursuivit le cou- » pable ; ne pouvant plus désormais vio- » lenter ouvertement la justice , les hommes » conspirèrent secrètement pour trouver » le moyen de nuire aux autres. Quelque » politique rusé , habile dans la connois- » sance du cœur humain , imagina de » combattre ce complot pas un autre , » en inventant quelque nouveau princi- » pe , capable de tenir dans la crainte » les méchants , lorsque même ils diroient , » penseroient ou feroient du mal en se- » cret ; c'est ce qu'il exécuta en proposant » aux peuples la créance d'un Dieu im- » mortel , être d'une connoissance sans » bornes , d'une nature supérieure & émi- » nente. Il leur dit que ce Dieu pouvoit » entendre & voir tout ce que les mortels » faisoient & disoient ici bas , & que la » première idée du crime le plus caché » ne pouvoit point se dérober à la con- » noissance d'un être , dont la connois- » sance étoit l'essence même de sa nature ; » c'est ainsi que notre politique en incul- » quant ces notions , devint l'auteur » d'une doctrine merveilleusement sédui- » sante , tandis qu'il cachoit la vérité sous » le voile brodé de la fiction ; mais pour » ajouter la terreur au respect , il leur » dit que les dieux habitoient les lieux » consacrés à tous les phantômes & à ces » horreurs paniques , que les hommes ont » été si ingénieux à imaginer pour s'épou- » vanter eux-mêmes , ajoutant des mi- » seres imaginaires à une vie déjà sur- » chargée de maux. Ces lieux où la lu- » mière foudroyante des météores enflam- » més , accompagnée des éclats horribles » du tonnerre , traverse la voûte étoilée » des cieux , l'ouvrage admirable de ce

» vieux & sage architecte , le temps où » les cohortes associées des sphères lumi- » neuses , remplissent leurs révolutions » régulières & bienfaisantes , & d'où des » pluies rafraichissantes descendent pour » recréer la terre altérée ; telle fut l'ha- » bitation qu'il assigna à ses dieux , place » propre à l'exercice de leurs fonctions ; » telles furent les terreurs dont il se servit » pour prévenir les maux , étouffer les » désordres dans leur naissance , faire » jouer le ressort de ses lois , & intro- » duire la religion si nécessaire aux ma- » gistrats. Tel est à mon avis , l'artifice » dont on s'est servi pour faire croire à » des hommes mortels , qu'il y avoit des » êtres immortels ».

Ce seroit abuser de la patience du lec- » teur , que d'accumuler les citations ; mais » comme l'Egypte & la Grece , de tous les » pays , sont ceux où la politique & l'éco- » nomie civile prirent les racines les plus » profondes & s'étendirent de-là presque » par-tout , effacèrent la mémoire de l'an- » cienne idolâtrie , par l'idolâtrie plus ré- » cente de déifier les hommes après leur » mort , & que plusieurs auteurs modernes » en ont conclu , que ce dernier genre d'i- » dolâtrie avoit été le premier de tous ; je » rapporterai ici seulement deux témoignages » de l'antiquité , pour prouver que l'a- » doration des corps célestes a été le pre- » mier genre d'idolâtrie dans ces deux pays , » aussi-bien que dans tous les autres. « Il » me paroît , dit Platon dans son Craty- » lus , que les premiers hommes qui ont » habité la Grece , n'avoient point d'au- » tres dieux que ceux que plusieurs bar- » bares adorent encore actuellement ; » savoir , le soleil , la lune , la terre , » les étoiles , les cieux ». Par ces nations » barbares , Platon entend également , celles » qui étoient civilisées & celles qui ne l'é- » toient pas ; savoir , les Perses & les sau- » vages d'Afrique , qui au rapport d'Héro- » dote , adoroient également les astres , » dont la lumière bienfaisante renouvelle » toute la nature.

Le second témoignage que j'ai à rap- » porter ; regarde les Egyptiens , & il est » tiré du premier livre de Diodore de Si- » cile. « Les premiers hommes , dit-il , en

» parlant de cette nation , levant les
 » yeux vers le ciel , frappés de crainte
 » & d'étonnement à la vue du spectacle
 » de l'univers , supposèrent que le soleil
 » & la lune en étoient les principaux
 » dieux & qu'ils étoient éternels. » La
 raison que cet historien rapporte rend sa
 proposition générale , l'étend à toutes les
 nations , & fait voir qu'il croyoit que ce
 genre d'idolâtrie avoit été le premier en
 tout autre lieu aussi-bien qu'en Egypte.

En général , les anciens croyoient que
 tout ce qui se meut de lui-même & d'une
 manière réglée , participe bien sûrement
 à la divinité , & que le principe intérieur
 par lequel il se meut , est non-seulement
 incréé , mais encore exempt de toute al-
 tération. Cela supposé , on voit que dans
 la pensée où étoient les anciens , que les
 astres se mouvoient d'eux-mêmes , ils
 devoient nécessairement les regarder
 comme des dieux , comme les auteurs &
 les conservateurs de l'univers.

Au reste , c'étoit le soleil & la lune ,
 qui par leur éclat & leur lumière se ren-
 doient dignes des principaux hommages ,
 dont le peuple superstitieux honoroit les
 astres. Le soleil se nommoit le *roi* , le
maître & le *souverain* ; & la lune la *reine* , la
princesse du ciel. Tous les autres globes
 lumineux passoient ou pour leurs sujets ,
 ou pour leurs conseillers , ou pour leurs
 gardes , ou pour leur armée. L'Écriture-
 sainte paroît elle-même s'accommoder à
 ce langage , en faisant mention de la
 milice du ciel , à qui le peuple offroit ses
 hommages.

Théodoret , en voulant piquer les païens
 sur le culte qu'ils rendoient encore de son
 temps aux astres , fait une réflexion bien
 sensée. Le souverain arbitre de la nature ,
 dit-il , a doué ses ouvrages de toutes les
 perfections dont ils étoient susceptibles ;
 mais comme il a craint que l'homme foible
 & timide n'en fût ébloui ; il a entre-
 mêlé ces mêmes ouvrages de quelques
 défauts & de quelques imperfections , afin
 que d'un côté ce qu'il y a de grand & de
 merveilleux dans l'univers s'attirât notre
 admiration , & que de l'autre , ce qui s'y
 trouve d'incommode & de différence ,
 nous ôtât la pensée de lui rendre aucun

culte divin. Ainsi de quelque éclat , de
 quelque lumière dont brillent le soleil &
 la lune , il ne faut qu'un simple nuage
 pour effacer l'un en plein midi , & pour
 obscurcir l'autre pendant les plus belles
 nuits de l'été. Ainsi la terre est une source
 inépuisable de trésors , elle ne ressent
 aucune vieillesse , elle renouvelle ses li-
 béralités en faveur des hommes laborieux ;
 mais de peur qu'on ne fût tenté de l'ado-
 rer & de lui offrir des respects , Dieu en
 a fait un théâtre des plus grandes agita-
 tions ; le séjour des maladies cruelles &
 des guerres sanglantes. Parmi les animaux
 utiles se trouvent les serpens venimeux ,
 & parmi les plantes salutaires se cueillent
 des herbes qui empoisonnent.

On invoquoit plus particulièrement le
 soleil sur les hauts lieux ou toits des mai-
 sons , à la lumière & en plein jour : on
 invoquoit de la même manière la lune
 dans les bocages & les vallées , à l'om-
 bre & pendant la nuit ; & c'est à ce
 culte secret qu'on doit rapporter l'origi-
 ne de tant d'actions indécentes , de
 tant de coutumes folles , de tant d'his-
 toires impures , dont il est étonnant que
 des hommes , d'ailleurs sensés & raison-
 nables , aient pu faire une matière de
 religion. Mais de quoi ne sont pas ca-
 pables ceux qui viennent à s'oublier
 eux-mêmes , & qui font céder la lu-
 mière de l'esprit aux rapides égaremens
 du cœur ? A cette adoration des astres
 tenoit celle du feu , en tant qu'il est le
 plus noble des élémens , & une vive
 image du soleil. On ne voyoit même
 autrefois aucun sacrifice ni aucune cé-
 rémonie religieuse , où il n'entrât du
 feu. Celui qui servoit à parer les autels ,
 & à consumer les victimes qu'on immo-
 loit aux dieux , étoit traité avec beau-
 coup d'égard & de distinction. On sei-
 gnoit qu'il avoit été apporté du ciel ,
 & même sur l'autel du premier temple
 que Zoroastre avoit fait bâtir dans la
 ville de Zix en Médie. On n'y jetoit
 rien de gras ni d'impur ; on n'osoit même
 le regarder fixement : *tanta gentium in
 rebus frivolis* , s'écrie Plin , *plerumque
 religio est*. Pour en imposer davantage ,
 les prêtres païens toujours fourbes & im-

posteurs, entretenoient ce feu secrettement, & faisoient accroire au peuple, qu'il étoit inaltérable & se nourrissoit de lui-même. Le lieu du monde où l'on révéroit davantage le feu, étoit la Perse. Il y avoit des enclos fermés de murailles & sans toit, où l'on en faisoit assidument, & où le peuple soumis venoit à certaines heures pour prier. Les personnes qualifiées se ruinoient à y jeter des essences précieuses & des fleurs odoriférantes. Les enclos qui subsistent encore peuvent être regardés comme les plus anciens monumens de la superstition.

Ce qui embarrasse les Savans sur l'origine de l'idolâtrie, c'est qu'on n'a pas fait assez d'attention aux degrés par lesquels l'idolâtrie des hommes déifiés après leur mort, a supplanté l'ancienne & primitive idolâtrie des corps célestes. Le premier pas vers l'apothéose a été de donner aux héros & aux bienfaiteurs publics le nom de l'être qui étoit le plus estimé & le plus révééré. C'est ainsi qu'un roi fut appelé *le soleil*, à cause de sa munificence, & une reine *la lune*, à cause de sa beauté. Ce même genre d'adulation subsiste encore parmi les nations orientales, quoique dans un degré subordonné; ces titres étant aujourd'hui plutôt un compliment civil, qu'un compliment religieux. A mesure qu'un genre d'adulation fit des progrès, on retourna la phrase, & alors la planète fut appelée du nom du héros, afin sans doute d'accoutumer plus facilement ce nouveau genre d'adoration, ce peuple déjà accoutumé à celle des planètes. Diodore de Sicile après avoir dit que le soleil & la lune furent les premiers dieux d'Egypte, ajoute qu'on appela le soleil du nom d'*Osiris*, & la lune du nom d'*Isis*.

Par cette manière d'introduire un nouveau genre d'idolâtrie, l'ancienne & la nouvelle furent confondues ensemble. On peut juger de l'excès de cette confusion par la savante collection de Vossius, sur la théologie des païens, où l'on voit de combien d'obscurités on a embrouillé ce point de l'antiquité, en se proposant de l'expliquer, dans la supposition qu'un de

ces deux genres d'idolâtrie, n'étoit qu'une idée symbolique de l'autre.

M. l'abbé Pluche, dans son *histoire du ciel*, a inventé un nouveau système sur l'origine de l'idolâtrie. Il prétend que ce n'est point l'admiration du soleil qui a fait adorer le soleil à la place de son auteur. Jamais, dit-il, ce spectacle de l'univers n'a corrompu les hommes; jamais il ne les a détournés de la pensée d'un être moteur de tout, & de la reconnaissance qu'ils doivent à une providence toujours féconde en nouvelles libéralités; il les y rappelle, loin de les en détourner. L'écriture symbolique des Egyptiens, si on l'en croit, par l'abus que la cupidité en a fait, est la source du mal. Toutes les nations s'y sont empoisonnées, en recevant les caractères de cette écriture sans en recevoir le sens. Une autre conséquence de ce système, tout aussi naturelle, c'est que les anciens dieux n'ont point été des hommes réels; la seule méprise des figures hiéroglyphiques a donné naissance aux dieux, aux déesses, aux métamorphoses, aux augures, & aux oracles. C'est-là ce qu'il appelle rapporter toutes les branches de l'idolâtrie à une seule & même racine; mais ce système est démenti par les mystères si célèbres parmi les païens; on y enseignoit avec soin que les dieux étoient des hommes déifiés après leur mort. M. l'abbé Pluche tâche de prouver son sentiment par l'autorité de Cicéron, & Cicéron dit positivement dans ses *tusculanes*, que les dieux sont remplis du genre humain. Il dit encore dans son traité de la nature des dieux, que les dieux étoient des hommes puissans & illustres, qui avoient été déifiés après leur mort. Il rapporte qu'Evhemerus enseigne où ils sont enterrés, sans parler, ajoute-t-il, de ce qui s'enseigne dans les mystères d'Eleufis & de Samothrace. Cependant malgré des preuves si décisives, M. l'abbé Pluche, en parlant des mystères, prétend que ce ne sont point des dieux qu'il faut chercher sous ces enveloppes, qu'elles sont plutôt destinées à nous apprendre l'état des choses qui nous intéressent; & ces choses qui nous intéressent ne sont, selon lui, que le sens des figures

qu'on y représentoit , réduit aux réglemens du labourage encore informe , aux avantages de la paix , & à la justice qui donne droit d'espérer une meilleure vie.

Mais pour renverser de fond en comble tout le système de M. l'abbé Pluche , je vais rapporter un témoignage décisif , tiré de deux des plus grands peres de l'Eglise , & qui prouve que l'hiérophante dans les misteres mêmes d'Egypte , où M. l'abbé Pluche a placé le lieu de la scene , enseignoit que les dieux nationaux étoient des hommes qui avoient été deifiés après leur mort. Le trait dont il s'agit est du temps d'Alexandre , lorsque l'Egypte n'avoit point encore succé l'esprit subtil & spéculatif de la philosophie des Grecs. Ce conquérant écrit à sa mere que le suprême hiérophante des misteres égyptiens lui avoit découvert en secret les instructions misterieuses que l'on y donnoit , concernant la nature des dieux nationaux. Saint Augustin & saint Cyprien nous ont conservé ce fait curieux de l'histoire ancienne : voici ce qu'en dit le premier dans le huitieme livre de la *Cité de Dieu*.

« Ces choses sont de la même espece que
 » celles qu'Alexandre écrivit à sa mere ,
 » comme lui ayant été révélées par un
 » certain Léon , le suprême hiérophante
 » des misteres d'Egypte ; savoir que Picus ,
 » non-seulement Faunus , Enée , Romulus ,
 » & même Hercule , Esculape , Bacchus
 » fils de Sémelé , Castor & Pollux ,
 » & les autres de même rang étoient des
 » hommes que l'on avoit deifiés après
 » leur mort ; mais encore que les dieux
 » de la premiere classe , auxquels Cicéron
 » paroît faire allusion dans ses *tusculanes* ,
 » comme Jupiter , Janon , Saturne ,
 » Neptune , Vulcain , Vesta , & plusieurs
 » autres , que Varron voudroit par des
 » allégories transformer dans les élémens
 » où les parties du monde avoient été
 » de même que les autres , des hommes
 » mortels. Léon rempli de crainte , sachant
 » qu'en révélant ces choses , il dévoit
 » révéloir les secrets des misteres , supplia
 » Alexandre , qu'après les avoir communiqués
 » à sa mere , il lui ordonnât de brûler sa
 » lettre ». Saint Cyprien dit que la crainte du pouvoir d'Alexandre

extorqua de l'hiérophante *le secret des hommes dieux*.

Ces différens témoignages confirment de plus en plus que les misteres avoient été destinés à découvrir la fausseté des divinités populaires , afin de soutenir la religion des hommes de bon sens , & de les exciter au service de leur patrie. Dans cette ancienne institution imaginée par les hommes les plus sages & les plus habiles , en enseignant que les dieux étoient des hommes deifiés à cause de leurs bienfaits envers la société : rien n'étoit plus propre que l'histoire de ces bienfaits à exciter le zele à l'héroïsme. D'un autre côté , la découverte du véritable état de ces héros sur la terre , qui avoient participé à toutes les foiblesses de la nature humaine , prévenoit le mal qu'auroit pu produire l'histoire de leurs vices & de leurs dérèglemens ; histoire propre à faire accroire aux hommes qu'ils étoient autorisés par l'exemple des dieux à donner dans les mêmes excès. Si l'on suppose avec M. Pluche , que tous les dieux provenoient d'un alphabet égyptien , quel motif peut-on supposer dans les peuples , qui les ait entraînés vers l'idolâtrie ? Ils s'y seroient précipités , pour ainsi dire , de gaité de cœur , sans y avoir été déterminés , sans aucune de ces passions vives & véhémentes qui agissent également sur le cœur & sur l'esprit , qui accompagnent toujours les grandes révolutions , & qui régnaient avec une force universelle dans le cœur de tous les hommes , peuvent seules être envisagées comme la cause d'une pratique universelle. Mais que l'on suppose au contraire ce que toute l'antiquité nous apprend , que les peuples ont adoré leurs ancêtres & leurs premiers rois , à cause des bienfaits qu'ils en avoient reçu , on ne peut alors concevoir un motif plus puissant ni plus capable de les avoir conduits à l'idolâtrie ; & de la sorte l'histoire du genre humain se concilie avec la connoissance de la nature humaine , & celle de l'effet des passions.

Ce n'est point une simple conjecture que de croire qu'une reconnoissance superstitieuse fit regarder comme des dieux les inventeurs des choses utiles à la société,

Eusebe juge compétant , s'il y en eut jamais , des sentimens de l'antiquité , atteste ce fait , comme un fait notoire & certain. Ce savant évêque dit , que ceux qui dans les premiers âges du monde excellèrent par leur sagesse , leur force , ou leur valeur , ou qui avoient le plus contribué au bien commun des hommes , ou inventé , ou perfectionné les Arts , furent déifiés durant leur vie même , ou immédiatement après leur mort. C'est ce qu'Eusebe avoit lui-même puisé dans une des histoires des plus anciennes & des plus respectables , l'histoire phénicienne & sanchoniate , qui donne un détail fort exact de l'origine du culte des héros , & qui nous apprend expressément que leur déification se fit immédiatement après leur mort , temps où le souvenir de leurs bienfaits étoit encore récent dans la mémoire des hommes , & où les mouvemens d'une reconnoissance vive & profonde absorbant , pour ainsi dire , toutes les facultés de leur ame , enflammoient les cœurs & les esprits de cet amour & de cette admiration , que M. Pope a si parfaitement dépeint dans son *essai sur l'homme*.

*Un mortel généreux , par ses soins ,
sa valeur ,
Du public qu'il aimoit , faisoit-il le
bonheur ?
Admiroit-on en lui les qualités aimables
Qui rendent aux enfans les peres res-
pectables ?
Il commandoit sur tous , il leur donnoit
la loi ;
Et le pere du peuple en devenoit le roi.
Jusqu'à ce temps fatal , seul reconnu
pour maître ,
Tout patriarche étoit le monarque , le
pretre :
Le pere de l'état qui se formoit sous lui.
Ses peuples après Dieu n'avoient point
d'autre appui.
Ses yeux étoient leur loi , sa bouche
leur oracle ,
Jamais ses volontés ne trouverent
d'obstacle ;
De leur bonheur commun il devint
l'instrument ,
Du sillon étonné tira leur aliment.*

*Il leur porta les Arts , leur apprit à
réduire
Le feu , l'air , & les eaux aux lois de
leur empire ;
Fit tomber a leurs piés les habitans des
airs ,
Et tira les poissons de l'abîme des mers.
Lorsqu'enfin abattu sous le poids des
années
Il s'éteint & finit ses longues destinées ,
Cet homme comme un dieu si long-temps
honoré ,
Comme un foible mortel par les siens
est pleuré.
Jaloux d'en conserver les traits & la
figure ,
Leur zele industrieux inventa la peinture.
Leurs neveux attentifs à ces hommes
fameux
Qui par le droit du sang avoient régné
sur eux ,
Trouvent-ils dans leur suite un grand ,
un premier pere ,
Leur aveugle respect l'adore & le révere.*

Ces premiers sentimens antérieurs à l'idolâtrie , en furent la premiere cause par les passions d'amour & d'admiration qu'ils exciterent dans un peuple encore simple & ignorant. On ne doit pas être étonné qu'un peuple de ce caractere ait été porté à regarder comme des especes de dieux , ceux qui avoient enseigné aux hommes à s'assujettir les élémens. Ils devinrent le sujet de leurs hymnes , de leurs panégyriques , & de leurs hommages ; & l'on peut observer que parmi toutes les nations , les hommes dont la mémoire fut consacrée par un culte religieux , sont les seuls de ces temps anciens & ignorans , dont le nom n'ait point été enseveli dans l'oubli.

On a vu dans des temps postérieurs , lorsque les circonstances étoient semblables , des hommes parvenir aux honneurs divins avec autant de facilité & de succès , que les anciens héros , qu'Osiris , Jupiter , ou Bélus ; car la nature en général est uniforme dans ses démarches. On s'est à la vérité moqué des apothéoses d'Alexandre & de César ; mais c'est que les nations au milieu desquelles ils vivoient , étoient trop éclairées. Il n'en fut pas de même d'un

Odin, qui vivoit vers le temps de César, & qui fut mis par le peuple du nord au-dessus de tous les autres dieux. C'est que ces peuples étoient encore barbares & sauvages, & qu'une pareille farce ne peut être jouée avec applaudissement, que le lieu de scène ne soit parmi un peuple grossier & ignorant.

Tacite rapporte que c'étoit une coutume générale parmi les nations du nord, que de déifier leurs grands hommes, non à la manière des Romains leurs contemporains, uniquement par flatterie & par persuasion intime, mais sérieusement & de bonne foi. Un trait qui se trouve dans Ezéchiel, confirme que l'apothéose se faisoit souvent du vivant même des rois. *Ton cœur s'en glorifie*, dit Dieu en s'adressant au roi de Tyr par la bouche de son prophète, *tu as dit, je suis un dieu, je suis assis sur le trône de Dieu au milieu de la mer, cependant tu n'es qu'un homme & non un dieu.... Diras-tu encore que tu es un dieu? ... Mais tu trouveras que tu es un homme & non un dieu.* Ce passage indique, ce me semble, que les sujets du roi de Tyr rendoient à ce prince un culte idolâtre, même durant sa vie, & il est assez vraisemblable qu'il devint dans la suite un des Neptunes grecs.

Sous prétexte d'expliquer l'antiquité, M. Pluche la renverse & la détruit entièrement. Sa chimère est que toutes les coutumes civiles & religieuses de l'antiquité sont venues de l'agriculture, & que les dieux & les déesses mêmes proviennent de cette moisson fertile. Mais s'il y a deux faits dans l'antiquité, que le scepticisme même avoit honte, dans ses momens de sincérité & de bon sens, de révoquer en doute, c'est que ce culte idolâtre des corps célestes, a eu pour premier fondement l'influence sensible & visible qu'ils ont sur les corps sublunaires, & que les dieux tutélaires des passions payennes étoient des hommes déifiés après leur mort, & à qui leurs bienfaits envers le genre humain ou envers leurs concitoyens avoient procuré les honneurs divins : qui croiroit que ces deux faits puissent être niés par une personne qui prétend à la connoissance de l'antiquité,

& qui se propose de l'expliquer? Mais ni les hommes, ni les dieux ne peuvent tenir contre un système. M. Pluche nous assure que tout cela est illusion; que l'antiquité n'a eu aucune connoissance de cette matière; que les corps célestes n'ont point été adorés à cause de leur influence; qu'Osiris, Isis, Jupiter, Pluton, Neptune, Mercure, que même les héros demi-dieux, comme Hercule & Minos, n'ont jamais existé; que ces prétendus dieux n'étoient que les lettres d'un ancien alphabet, de simples figures qui servoient à donner des instructions au laboureur égyptien. Ses hiéroglyphes sont presque entièrement confinés à la seule agriculture & à l'usage des calendriers; ce qui suppose ou qu'ils n'ont point été destinés dans leur origine à représenter les pensées des hommes, sur quelques sujets qu'elles pussent rôler, ou que les soins de ces fameux personnages de l'antiquité, qui ont établi, affermi & gouverné les sociétés, étoient absorbés par l'agriculture, ou qu'ils n'étoient occupés d'aucune autre idée. L'agriculture, en un mot, est la base principale & fondamentale à ce système de l'antiquité; tout le reste n'y est inséré que pour l'ornement de la scène. Ce système, que l'on peut regarder comme le débordement d'une imagination féconde, est lui-même comme l'ancienne, dont les débordemens du Nil couvroient les terres les plus fertiles de l'Égypte; & qui, échauffée & mise en fermentation par les rayons puissans du soleil, produisoit des hommes & des monstres. Les dieux de M. l'abbé Pluche paroissent sortir des filons, comme on dit qu'il est autrefois arrivé au dieu Tagès.

Mais comment prouve-t-il la justesse du principe sur lequel il fonde son système, & la vérité des conséquences qu'il en déduit? Il les prouve alternativement l'un par l'autre, ce principe par la conséquence, & la conséquence par le principe. Toutes les fois qu'il veut prouver qu'un hiéroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu, n'est qu'un symbole de l'agriculture, il suppose que ce ne peut être la figure réelle d'un dieu, parce que les dieux n'ont point existé; il en

conclut que c'est un symbole ; il lui plaît que ce soit un symbole de l'agriculture ; & lorsqu'il veut prouver que les dieux n'ont point existé , alors il suppose que l'hieroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu , n'étoit qu'un symbole de l'agriculture.

En général on peut dire contre le système de M. Pluche , qu'il est absurde de supposer que les Egyptiens n'aient fait usage des hieroglyphes que pour les choses qui concernent le labourage. Il est fort naturel de croire , que l'esprit n'ayant pas encore inventé des signes qui servissent à représenter les sons & non les choses , les législateurs & les magistrats auront été obligés de puiser dans cette source , c'est-à-dire , de recourir aux hieroglyphes pour s'exprimer aux yeux du peuple sur les matières relatives au culte religieux , au gouvernement de la société , à l'histoire des héros , aux arts & aux sciences. Le genre d'expression étoit extrêmement imparfait , & le sujet des méprises infinies , toutes les fois qu'au défaut des images réelles on étoit obligé d'employer des images symboliques. Souvent on substituoit le symbole à l'idée ; & c'est ainsi qu'après s'être servi de la figure des animaux & des végétaifs , pour exprimer les attributs des dieux & des héros , on a substitué à ces dieux & à ces héros les animaux & les végétaifs même. On a cru que ces dieux les animoient , qu'ils s'étoient cachés sous leur figure , & on les a adorés. Ce progrès est sensible dans l'exemple d'Osiris & d'Apis.

De ce qui n'étoit que l'origine d'une seule branche de l'idolâtrie , M. Pluche en a voulu faire l'origine de toute l'idolâtrie. Des images empruntées de la diversité des objets visibles qui sont sur la terre & dans les cieus , ne pouvant manquer d'avoir quelque rapport avec les productions de l'agriculture , qui sont en même temps les effets de la fécondité de la terre & de l'influence des astres. De ce rapport M. Pluche a conclu qu'il falloit expliquer les hieroglyphes relativement à l'agriculture ; & ce qui s'y trouvoit sur les dieux , sur le gouvernement & sur l'histoire , est devenu dans son esprit un instrument ou une instruction pour le labourage. Il a employé

les monumens même de l'antiquité pour la détruire , comme le pere Hardouin s'est servi de médailles pour renverser l'histoire. Ses conjectures ont pris la place des faits , l'imagination a dégradé la vérité ; & j'oserois dire qu'il ne seroit pas difficile , en conséquence des mêmes principes , de prouver que les dieux d'Egypte , au lieu de provenir de l'agriculture proviennent des jeux de cette nation , de leur fêtes , de leurs combats , de leur maniere de chasser , de pêcher , & même si l'on vouloit de leur cuisine , & les langues orientales ne manqueroient pas de fournir des étimologies pour soutenir ces différens sentimens.

L'idolâtrie ayant déifié les hommes , il étoit tout naturel qu'elle communiquât à ses dieux les défauts des hommes. C'est aussi ce qui arriva. Les dieux du paganisme furent donc hommes en toutes manieres , à cela près qu'ils étoient plus puissans que des hommes. Les hommes jouissoient du plaisir secret de voir retracée dans de si respectables modeles l'image de leurs propres passions , & d'avoir pour fauteurs & pour complices de leurs débauches , les dieux mêmes qu'ils adoroient. Sous le nom de fausses divinités , c'étoient en effet leurs propres pensées , leurs plaisirs & leurs fantaisies qu'ils adoroient. Ils adoroient Vénus , parce qu'ils se laissoient dominer par l'amour sensuel , & qu'ils en aimoient la puissance. Ils érigeoient des autels à Bacchus le plus enjoué de tous les dieux , parce qu'ils s'abandonnoient & qu'ils sacrifioient , pour ainsi dire , à la joie des sens plus douce & plus enivrante que le vin. La manie de déifier alla si loin , qu'on déifia même les villes , & Rome fut considérée comme une déesse.

Le polythéisme considéré en lui-même , est également contraire à la raison & aux phénomènes de l'univers. Quand on a une fois admis l'existence d'une nature infiniment parfaite , il est facile de comprendre qu'elle est l'unique , & qu'aucun être ne peut l'égalier. Si notre raison peut s'élever jusqu'à ce principe , il existe une telle nature , elle fera aisément & sans nul secours cet autre pas , qui est plus facile sans comparaison que le premier , donc il

n'y a qu'un seul dieu. S'il pouvoit y avoir trois ou quatre de ces natures, il pourroit y en avoir non-seulement dix millions, mais aussi une infinité, car on ne sauroit trouver aucune raison d'un certain nombre plutôt que d'un autre. Comme donc le nombre binaire enfermeroit une superfluité qui choque notre raison, l'ordre demande que l'on se reduise à l'unité. Si chacune de ces matieres, étoit souverainement parfaite, elle n'auroit besoin que d'elle-même pour jouir d'une félicité infinie; la société des autres ne lui serviroit donc de rien, & ainsi notre raison ne pourroit souffrir aucune pluralité. C'est un de ses axiomes, que la nature ne fait rien en vain, & que c'est en vain que l'on emploie plusieurs causes pour un effet qu'un plus petit nombre de causes peut produire aussi commodément: la maxime qui a été appelée *la raison des nominaux*, parce qu'elle leur a servi à retrancher des écoles de philosophie une infinité d'excrecences & d'entités superflues; la maxime, dis-je, qu'il ne faut point multiplier les êtres sans nécessité, est un principe qu'aucune secte de philosophie n'a rejeté; or elle ruine sans ressource le *polythéisme*.

Le *polythéisme* n'est pas moins contraire aux phénomènes qu'à la raison, puisqu'on ne voit aucun désordre dans le monde, ni aucune confusion dans ses parties qui puissent faire soupçonner qu'il y a plusieurs divinités indépendantes auxquelles il soit soumis. Or, cependant c'est ce qui arriveroit, si le *polythéisme* avoit lieu. M. Bayle prouve parfaitement bien que la religion payenne étoit un principe d'anarchie. En effet, ces dieux qu'elle répandoit partout, & dont elle remplissoit le ciel & la terre, la mer & l'air, étant sujets aux mêmes passions que l'homme, la guerre étoit inévitable entre eux. Ils étoient & plus puissans & plus habiles que les hommes: tant pis pour le monde. L'ambition ne cause jamais autant de ravages que lorsqu'elle est secondée d'un grand pouvoir & d'un grand esprit.

Le désordre commença bientôt dans la famille divine. Titan le fils aîné du premier des dieux fut privé de la succession par les intrigues de ses sœurs, qui ayant

gagné leur mere, firent en sorte qu'il cédât son droit à Saturne son frere puîné, de sorte qu'une cabale de femmes troubla la loi naturelle dès sa premiere génération. Saturne dévoroit ses enfans mâles pour tenir parole à Titan, mais son épouse le trompa, & fit nourrir en secret trois de ses fils. Titan ayant découvert ce manège, résolut de tirer raison de cette injure, & fit la guerre à Saturne & le vainquit, & l'enferma dans une noire prison lui & sa femme. Jupiter fils de Saturne, soutint la guerre, & remit en liberté son pere & sa mere; & alors Titan & ses fils, chargés de fers, furent enfermés dans le tartare, qui étoit la même prison où Saturne & son épouse avoient été enchaînés. Saturne redevable de sa liberté à son fils, n'en fut pas reconnoissant. Un oracle lui avoit prédit que Jupiter le détronderoit; il tâcha de prévenir cette prédiction. Mais Jupiter s'étant apperçu de l'entreprise, le renversa du trône, le chargea de chaînes; & le précipita dans le tartare. Il le châtia même, comme Saturne en avoit usé envers son pere. Le sang qui coula de la plaie que Saturne reçut en cette occasion, tomba sur la terre; & produisit des géans, qui s'efforcèrent de déposer Jupiter. Le combat fut rude & douteux pendant assez longtemps. Enfin la victoire se déclara pour Jupiter.

Ce sont les principales guerres divines dont les Payens avoient fait mention. Ils sont autant éloignés du vraisemblable, en ne continuant point l'histoire de cette suite de rébellions, qui ont dû être fréquentes, qu'ils s'y étoient conformés en la conduisant jusqu'à la gigantomachie. Rien ne choque plus la vraisemblance, que de voir qu'ils ont supposé que les autres dieux ne conspiroient pas souvent contre Jupiter, & que par des ligués & des contre-ligués ils ne tâchoient pas de s'agrandir, ou de s'exposer aux usurpateurs. La suite naturelle & inévitable du caractère qu'on leur donne, étoit qu'ils se querelassent plus souvent, & qu'ils entreprissent plus fréquemment de s'emparer des états les uns des autres, que les hommes ne se querellent & ne forment de pareilles entreprises. Cela va loin, comme vous

voyez. Junon seule, telle qu'on la représente, devoit tailler plus de besogne à Jupiter son mari, qu'il n'en eût su expédier. Elle étoit jalouse, fiere, vindicative excessivement, & se voyoit tous les jours trahie par son mari. Quels tumultes ne devoit-elle pas exciter? Quels complots ne devoit-elle pas former contre un époux si infidèle? Il se tira d'une guerre qu'elle lui avoit suscitée, & d'une seconde conspiration où elle entra. Quels désordres ne causa-t-elle pas dans le monde pour se venger de ses rivales, & pour perdre tous ceux qui lui déplaisoient? Il n'y a rien de plus vraisemblable dans l'Énéide que le personnage qu'elle y joue; personnage si pernicieux, qu'elle fait sortir des enfers une furie, pour inspirer la rage martiale à des peuples qui ne songeoient qu'à la paix. Souvenez-vous qu'il y avoit encore d'autres déesses. Il n'eût fallu que celle-là pour mettre le trouble parmi les dieux. Cela rendoit inévitables les fonctions & les intrigues, les complots & les querelles. Un bel esprit (le chevalier Temple) les a bien décrites, en disant que ce sont des guerres d'anarchies, dont les mauvais fruits mûrissent tôt ou tard, & bouleversent quelquefois les sociétés les plus florissantes. L'histoire est toute remplie de ces sortes de choses. Voici donc comme je raisonne. Malgré toutes les précautions qu'on a prises dans les états, malgré les différentes formes de gouvernement qu'on y a successivement introduites, on n'a jamais pu ôter les semences de l'anarchie, ni empêcher qu'elle ne levât la tête de temps en temps. Les séditions, les guerres civiles, les révolutions sont fréquentes dans tous les états, quoique plus ou moins dans les uns que dans les autres. Pourquoi cela? C'est que les hommes sont sujets à de mauvaises passions. Ils sont envieux les uns des autres. L'avarice, l'ambition, la volupté, la vengeance les possèdent. Ceux qui doivent commander, s'en acquittent mal; ceux qui doivent obéir, s'en acquittent encore quelquefois plus mal. Vous donnez des bornes à l'autorité royale; c'est le moyen d'inspirer l'envie de parvenir à la puissance despotique. En un mot, les

uns abusent de l'autorité, & les autres de la liberté. Or puisque les dieux étoient sujets aux mêmes passions que l'homme, il falloit donc nécessairement qu'il y eût des guerres entr'eux, & des guerres d'autant plus funestes, qu'ils surpassoient l'homme en esprit & en puissance; des guerres qui ébranlassent jusqu'au centre de la mer & de la terre, l'air & les cieux, des guerres enfin qui missent l'anarchie, le trouble & la confusion dans tous les corps de l'univers. Or puisque cette anarchie n'est point venue, c'est une marque qu'il n'y a point eu de guerre entre les dieux; & c'est en même temps une preuve qu'ils n'existoient point, car s'ils eussent existé, ils n'eussent point pu être d'accord. Je ne voudrois point d'autre raison que celle-là pour me convaincre de la fausseté de la religion payenne.

Le polythéisme étant si absurde en lui-même, & si contraire en même-temps aux phénomènes, vous me demanderez peut-être ce qu'en pensoient les plus sages d'entre les Payens. C'est à quoi je vais satisfaire. Il y avoit autrefois trois classes de dieux, rangés avec beaucoup d'adresse: les *poétiques*, les *politiques*, & les *philosophiques*. C'est la division qu'en fait le grand pontife Scevola, qui se trouvant à la tête de tous les ministres de la superstition, ne devoit point s'y méprendre. Les dieux poétiques sembloient abandonnés au vulgaire qui se repaît de fictions. Les politiques servoient dans les occurences délicates, où il falloit relever les courages abattus, les manier avec dextérité, leur donner une nouvelle force. Les philosophiques enfin n'offroient rien que de noble, de pur de convenable au petit nombre d'honnêtes gens qui parmi les payens savoient penser. Ces derniers ne reconnoissoient qu'un seul Dieu qui gouvernoit l'univers par le ministère des génies ou des démons, à qui ils donnoient le nom de *divinités subalternes*. M. Bayle prétend qu'aucun philosophe payen n'a eu connoissance de l'unité de Dieu; car tous ceux, dit-il, qui semblent reconnoître cette vérité, ont réduit à la seule divinité du soleil tous les autres dieux du paganisme, ou n'ont point admis d'autre

Dieu que l'univers même, que la nature, que l'ame du monde. Or on comprend aisément, pour peut qu'on y fasse attention, que l'unité ne peut convenir ni au soleil ni au monde, ni à l'ame du monde. Cela est visible à l'égard du soleil & du monde; car ils sont composés de plusieurs portions de matiere réellement distinctes les unes des autres; & il ne seroit pas moins absurde de soutenir qu'un vaisseau n'est qu'un seul être, ou qu'un éléphant n'est qu'une seule entité, que que de l'affirmer du monde, soit qu'on le considere comme une simple machine, soit qu'on le considere comme un animal. Toute machine, tout animal est essentiellement un composé de diverses pieces. L'ame du monde est aussi composée de parties différentes. Ce qui anime un arbre n'est point la même chose que ce qui anime un chien. Personne n'a mieux décrit que Virgile le dogme de l'ame du monde, laquelle il prenoit pour Dieu.

Esse apibus partem divinæ mentis & haustus

Æthereos dixere : Deum namque ire per omnes

Terrasque, tractusque maris, cælumque profundum,

Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,

Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitam.

Virg. Georg. lib IV v. 220.

On voit par-là clairement la divinité divisée en autant de parties qu'il y a de bêtes & d'hommes. Cet esprit, cet entendement répandu, selon Virgile, par toute la masse de la matiere, peut-il être composé de moins de parties que la matiere? ne faut-il pas qu'il soit dans l'air par des portions de sa substance numériquement distinctes des portions par lesquelles il est dans l'eau réellement; donc les philosophes qui semblent avoir enseigné l'unité de Dieu ont été plus polythéistes que le peuple. Ils ne savoient ce qu'ils disoient, s'ils croyoient dire que l'unité appartient à Dieu. Elle ne peut lui convenir selon leur dogme, que de la ma-

niere qu'elle convient à l'Océan, à une nation, à une ville, à un palais, à une armée. Le dieu qu'ils reconnoissoient être un amas d'une infinité de parties, si elles étoient homogènes, chacune étoit un dieu, ou aucune ne l'étoit. Or si aucune ne l'avoit été, le tout n'auroit pas pu être dieu. Il falloit donc qu'ils admissent au pié de la lettre une infinité de dieux, ou pour le moins un plus grand grand nombre qu'il n'y en avoit dans le poëme d'Hésiode, ni dans aucune autre lithurgie. Si elles étoient hétérogènes, on tomboit dans la même conséquence, car il falloit que chacune participât à la nature divine & à l'essence de l'ame du monde. Elle n'y pouvoit participer sans être un dieu, puisque l'essence des choses n'est point susceptible du plus ou du moins. On l'a toute entiere, ou l'on n'en a rien du tout. Voilà donc autant de dieux que de parties dans l'univers. Que si la nature de Dieu n'avoit point été communiquée à quelques-unes des parties, d'où seroit venu qu'elle auroit été communiquée à quelques autres? & quel composé bizarre & monstrueux ne seroit-ce pas qu'une ame composée de parties non vivantes & non animées, & de parties vivantes & animées? Il seroit encore plus monstrueux de dire qu'aucune portion de dieu n'étoit un dieu, & que néanmoins toutes ensemble elles composoient un dieu; car en ce cas-là, l'être divin eût été le résultat d'un assemblage de plusieurs pieces non divines, il eût été fait de rien, tout comme si l'étendue étoit composée de points mathématiques.

Qu'on se tourne de quelque côté qu'on voudra; on ne peut trouver jamais dans les sistèmes des anciens philosophes l'unité de Dieu; ce sera toujours une unité collective. Affectez de dire sans nommer jamais l'armée, que tels ou tels bataillons ont fait ceci, ou sans jamais articuler ni régimens, ni bataillons, que l'armée a fait cela, vous marquez également une multitude d'acteurs. S'il n'y a qu'un seul Dieu, selon eux, c'est de la même maniere qu'il n'y a qu'un peuple romain, ou que, selon Aristote, il n'y a qu'une matiere premiere. Voyez dans saint Au-

guffin les embarras où la doctrine de Varron se trouve réduite. Il croyoit que Dieu n'étoit autre chose que l'ame du monde. On lui fait voir que c'est une division de Dieu en plusieurs choses, & la réduction de plusieurs choses en un seul Dieu. Lactance aussi a très-bien montré le ridicule du sentiment des Stoïques, qui étoit à-peu-près le même que celui de Varron. Spinoza est dans le même labyrinthe. Il soutient qu'il n'admet qu'une substance, & il la nomme *Dieu*. Il semble donc n'admettre qu'un Dieu; mais dans le fond il en admet une infinité sans le savoir. Jamais on ne comprendra que l'unité de substance, à quoi il réduit l'univers, soit autre chose que l'unité collective, ou que l'unité formelle des Logiciens, qui ne subsiste qu'idéalement dans notre esprit. S'il se trouve donc dans les philosophes païens quelques passages qui semblent autoriser d'une manière plus orthodoxe l'unité de Dieu, ce ne sont la plupart du temps qu'un galimatias pompeux; faites-en bien l'analyse, il en sortira toujours une multitude de dieux. On n'est parfaitement unitaire qu'autant qu'on reconnoît une intelligence parfaitement simple, totalement distinguée de la matière & de la forme du monde, productrice de toutes choses, & véritablement spirituelle. Si l'on affirme cela, l'on croit qu'il n'y a qu'un Dieu; mais si on ne l'affirme pas, on a beau siffler tous les dieux du paganisme, & témoigner de l'horreur pour la multitude des dieux, on en admettra réellement une infinité. Or c'est-là précisément le cas de tous les anciens philosophes que nous avons prouvé ailleurs n'avoir aucune teinture de la véritable spiritualité.

Si M. Bayle s'étoit contenté de dire qu'en raisonnant conséquemment, on ne se persuaderoit jamais que l'unité de Dieu fût compatible avec la nature de Dieu, telle que l'admettoient les anciens philosophes, je me rangerois à son avis. Il me semble que ce qu'ils disoient de l'unité de Dieu, ne couloit point de leur doctrine touchant la nature de cet Etre. Je parle même de la doctrine des premiers peres de l'Eglise, qui mettoient dans Dieu une

espece de matérialisme. Cette doctrine bien pénétrée, & conduite exactement de conséquence en conséquence, étoit l'éponge de toute religion. Les raisonnemens de M. Bayle, que j'ai apportés en objection, en sont une preuve bien évidente. Mais comme les opinions, inconsequemment & très-impertinemment tirées d'une hypothese, n'entrent pas moins facilement dans les esprits, que si elles émanoient nécessairement d'un bon principe; il faut convenir que les philosophes payens ont véritablement reconnu l'unité de Dieu, quoiqu'elle ne coulât pas de leur doctrine sur la nature d'un Etre suprême. Il n'y a point eu de philosophes payens qui aient plus insisté sur le dogme de la Providence que les Stoïques. Ils croyoient pourtant que Dieu étoit corporel. Ils joignoient donc ensemble la nature corporelle à une intelligence répandue par-tout. Or l'unité proprement dite, n'est pas plus difficile à concilier avec une telle nature, que la providence, ou plutôt elles sont toutes deux également incapables de lui être assorties. Combien de philosophes modernes, qui sur les traces de M. Locke, s'imaginent que leur ame est matérielle! en sont-ils pour cela moins persuadés de sa véritable unité? L'idée de l'unité de Dieu est si naturelle & si conforme à la droite raison, qu'ils l'ont entée sur leur système, quelque discordant qu'il fût avec cette idée. Ils se sont rapprochés de l'orthodoxie par ces inconsequences, car il est sûr que s'ils avoient bien suivi leur pointe, je veux dire qu'ils se fussent attachés régulièrement aux résultats de leur principe, ils auroient parlé de Dieu moins noblement qu'ils n'ont fait. Tous les systèmes des anciens philosophes sur la nature de Dieu, conduisoient à l'irreligion; & si tous les philosophes ne sont point tombés dans cet abîme, ils en ont été redevables, encore un coup, au défaut d'exactitude dans le raisonnement. Ils sont sortis de leur route, attirés ailleurs par les idées que la nature avoit imprimées dans leur esprit, & que l'étude de la morale nourrissoit & fortifioit.

Un des plus grands esprits de l'ancienne Rome, s'avisa d'examiner les opi-

nions des philosophes sur la nature divine. Il disputa pour & contre avec beaucoup d'attention. Qu'en arriva-t-il ? c'est qu'au bout du compte, il se trouva athée, ou peu s'en fallut, ou qu'au moins il n'évita ce grand changement que parce qu'il eut plus de déférence pour l'autorité de ses ancêtres que pour ses lumières philosophiques.

Mais une chose qu'on ne peut pardonner aux anciens philosophes qui reconnoissoient un seul Dieu, c'est que satisfaits de ne point tomber dans l'erreur, ils regardoient comme une de leurs obligations d'y entretenir les autres. Le sage, avoue l'orateur philosophe, doit maintenir tout l'extérieur de la religion qu'il trouve établi, & conserver inviolablement les cérémonies brillantes, sacrées; auxquelles les ancêtres ont donné cours. Pour lui, qu'il considère la beauté de l'univers, qu'il examine l'arrangement des corps célestes, il verra que sans rien changer aux choses anciennes, il doit adorer en secret l'Être suprême. En cela consistoit toute la religion des Païens, gens d'esprit. Ils reconnoissoient un Dieu qu'ils regardoient comme remplissant le monde de sa grandeur, de son immensité. Ils retenoient avec cela les principaux usages du pays où ils vivoient, craignoient sur-tout d'en troubler la paix par un zèle furieux, ou par trop d'attachement à leurs opinions particulières. C'est sur quoi appuie Seneque d'une manière très-sensée. Quand nous plions, dit-il, devant cette foule de divinités qu'une vieille superstition a entassées les unes sur les autres, nous donnons ces hommages à la coutume & non pas à la religion. Nous voulons par-là contenir le peuple, & non point nous avilir honteusement.

Suivant quelques philosophes, tout le polythéisme poétique, tout ce qu'il y a eu de divinités parmi les Grecs, tout ce qui entre dans le détail de leurs généalogies, de leurs familles, de leurs domaines, de leurs amours, de leurs aventures, n'est autre chose que la physique mise sur un certain ton & agréablement tournée. Ainsi Jupiter n'est plus que la matière éthérée, & Junon la masse liquide de no-

tre atmosphere. Apollon est le soleil, & Diane est la lune. Pour abréger, tous les dieux ne sont que les élémens & les corps physiques; la nature se trouve partagée entre eux, ou plutôt ils ne sont tous que les différentes parties de divers effets de la nature.

Il faut convenir que cette première institution des dieux, est un fait d'histoire assez constant, du-moins pris en général. On fait que dans l'origine du paganisme, la physique qui n'avoit pas encore formé de science, laissoit les écrivains dans une si grande sécheresse sur le fond des choses, que pour la corriger, ils emprunterent le secours des allusions & des fables, genre d'écrire que favorisoit le penchant, & en quelque sorte l'absence des lecteurs, comme il paroît dans Cicéron. Mais ce fait même, la défense du paganisme dans le temps que le Christianisme s'élevoit sur ses ruines & ses débris, étoit la plus forte démonstration contre lui. 1°. Si les dieux n'étoient que des portions de l'univers, il demeureroit évident que l'univers prenoit la place de son auteur, & que l'homme aveugle discernoit à la créature, l'adoration qui n'est due qu'au Créateur. 2°. Quand même les dieux n'auroient été dans l'origine que les élémens personnifiés, cette théologie symbolique ne devenoit-elle pas une occasion de scandale & d'erreur impie? Quelle que fût l'origine physique du mot *Jupiter*, n'étoit-il pas dans la signification d'usage, le nom propre d'un Dieu, pere des autres dieux? Lorsque le peuple lisoit dans ses poètes que Jupiter frappoit Junon son épouse & sa sœur, concevoit-il qu'il ne s'agissoit là que du choc des élémens? Recouroit-il aux allusions pour l'intelligence des autres fables, où il voyoit un sens clair, qui dès le premier aspect, fixoit sa croyance? Où étoit le poète qui eut appris à distinguer ces images allégoriques d'avec la simplicité de la lettre? Où étoient même les poètes qui n'eussent pas représenté le même Dieu sous des emblèmes tous différens, & quelquefois opposés? Il étoit donc impossible que le vulgaire ignorant feroit au milieu de ces variations un point fixé d'allégo-

rie qui le déterminât , & dès-lors il ne lui restoit qu'un système scandaleux où la raison trompée n'offroit à la morale que des exemples trompeurs.

Quelque parti que prît l'Idolâtrie , soit qu'elle regardât ses dieux comme des élémens qu'elle avoit personnifiés , soit qu'elle les regardât comme des hommes qu'elle avoit deifiés après leur mort , pour les bienfaits dont ils avoient comblé les humains , toujours est-il vrai de dire que son fonds étoit une ignorance brutale , & une entière dépravation du sens humain. Ajoutez à cela que les Poëtes épuiserent en sa faveur tout ce qu'ils avoient d'esprit de délicatesse & de graces , & qu'ils s'étudièrent à employer les couleurs les plus vives pour fonder des vices & des crimes qui seroient tombés dans le décri , sans la parure qu'ils leur prétoient , pour en couvrir la difformité , l'absurdité & l'infamie.

On fait que le plus sage des philosophes condamnoit sans réserve ces fictions profanes , si manifestement injurieuses à la divinité. « Nous ne devons , disoit-il , ad- » mettre dans notre république , ni les » chaînes de Junon formées par son propre fils ; ni la chute de Vulcain , précipité du haut des cieus pour avoir pris » la défense de sa mere contre Jupiter » qui levoit la main sur elle ; ni les autres combats des dieux , soit que ces » idées servent de voiles à d'autres , soit » que le poëte , les donne pour ce qu'il » semble qu'elles sont. La jeunesse qui ne » peut démêler ces vues différentes , se » remplit par-là d'opinions insensées qui » ne s'effacent qu'avec peine de son esprit. Il faut au contraire lui montrer » toujours Dieu comme juste & véritable » dans ses œuvres , autant que dans ses paroles. Et en effet , il est constant » dans ses promesses , il ne séduit ni par » de vaines images , ni par de faux discours , ni par des signes trompeurs , ni » durant le jour , ni durant la nuit. »

La raison même au milieu des plus épaisses ténèbres , ne pouvoit se dérober à ces rayons de vérité , tant il est impossible à l'homme d'anéantir l'idée de l'Être unique , saint & parfait qui l'a tiré du néant.

Mais si ces fables dont on repaissoit le peuple étoient , de l'aveu même de Platon , si injurieuses à la divinité , & en même temps si funestes à la pureté des mœurs , pourquoi ne travailloit-il pas à le détromper , en lui inspirant une idée saine de la divinité ? Pourquoi , de concert avec les autres philosophes , fomentoit-il encore son erreur ? Le voici , c'est qu'il s'imaginait que le *polythéisme* étoit si fort enraciné , qu'il étoit impossible de le détruire sans mettre toute la société en combustion. « Il est très-difficile , dit-il , de connoître » le pere , le souverain arbitre de cet » univers ; mais si vous avez le bonheur » de le connoître , gardez-vous bien » d'en parler au peuple » Les philosophes , aussi bien que les législateurs , étoient dans ce principe , que la vérité étoit peu propre à être communiquée aux hommes. On croyoit sans aucune répugnance qu'il falloit les tromper , ou du moins leur exposer les choses adroitement voilées. De-là vient , dit Strabon , que l'usage des fables s'est si fort étendu , qu'on a feint & imaginé , par une espece de devoir politique , le tonnerre de Jupiter , l'égide de Pallas , le trident de Neptune , les flambeaux & les serpens des Furies vengeresses ; & ce sont toutes ces traditions ajoutées les unes aux autres , qui ont formé l'ancienne théologie , dans la vue d'intimider ceux qui se conduisent par la crainte plutôt que par la raison , trop foible , hélas ! sur l'esprit des hommes corrompus. Sénèque dit que le Jupiter du peuple est celui qui est armé de la foudre , & dont la statue se voit au milieu du Capitole ; mais que le véritable Jupiter , celui des philosophes , est un être invisible , l'ame & l'esprit universel , le maître & le conservateur de toutes choses , la cause des causes , dont la nature emprunte sa force , & pour ainsi dire sa vie. Varron le plus savant des Romains , dans un fragment de son traité sur les religions , cité par S. Augustin , dit qu'il y a de certaines vérités qu'il n'est pas à-propos de faire connoître trop généralement pour le bien de l'état ; & d'autres choses qu'il est utile de faire accroire au peuple quoiqu'elles soient fausses , & que c'est par

cette raison que les Grecs cachent leurs mystères en général. Quelque système qu'on embrasse, il faut que le peuple soit séduit; & il veut lui-même être séduit. Orphée en parlant de Dieu disoit, je ne le vois point, car il y a un nuage autour de lui qui me le dérobe.

Une autre raison qui portoit les législateurs à ne point déprévenir l'esprit des erreurs dont ils étoient imbus, c'est qu'ils avoient eux-mêmes contribué à l'établissement ou à la propagation du *polythéisme*, en protestant des inspirations, & se servant des opinions religieuses quoique fausses; & dont les peuples étoient prévenus, pour leur inspirer une plus grande vénération pour les lois. Le *polythéisme* fut entièrement corrompu par les poètes qui inventèrent ou publièrent des histoires scandaleuses des dieux & des héros; histoires dont la prudence des législateurs auroit voulu dérober la connoissance au peuple, ce qui plus que toute autre chose, contribuoit à rendre le *polythéisme* dangereux pour l'état, comme il est aisé de s'en convaincre par le passage de Platon que j'ai cité ci-dessus. Trouvant donc les peuples livrés à une religion qui étoit faite pour le plaisir, à une religion dont les divertissemens, les fêtes, les spectacles, & enfin la licence même faisoit une partie du culte, les trouvant, dis-je, enchantés par une telle religion, ils se virent forcés de se prêter à des préjugés trop tenans & trop invétérés. Ils crurent qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de la détruire, pour y en substituer une meilleure. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'établir avec plus de fermeté le corps de la religion; & c'est à cet usage qu'ils employèrent un grand nombre de pompeuses cérémonies. Dans la suite des temps, le génie de la religion suivit celui du gouvernement civil; & ainsi elle s'épura d'elle-même comme à Rome, ou elle se corrompit de plus en plus comme dans la Syrie. Si les législateurs eussent institué une religion nouvelle, ainsi qu'ils instituèrent de nouvelles lois, on auroit trouvé dans quelques-unes de ces religions des institutions moins éloignées de la pureté de la religion naturelle. L'imperfection de ces

religions est une preuve qu'ils les trouverent déjà établies, & qu'ils n'en furent pas les inventeurs.

On peut dire que ni les Philosophes, ni les Législateurs n'ont reconnu cette vérité essentielle, que le vrai & l'utile sont inséparables. Par-là les uns & les autres ont très-souvent manqué leur but. Les premiers négligeant l'utilité, sont tombés dans les opinions les plus absurdes sur la nature de Dieu, & sur celle de l'ame; & les derniers n'étant pas assez scrupuleux sur la vérité, ont beaucoup contribué à la propagation du *Polythéisme*, qui tend naturellement à la destruction de la société. Ce fut même la nécessité de remédier à ce mal qui leur fit établir les mystères sacrés avec tant de succès; & on peut dire qu'ils étoient fort propres à produire cet effet. Dans le Paganisme l'exemple des dieux vicieux & corrompus avoit une forte influence sur les mœurs: ils ont fait cela, disoit-on, & moi chétif mortel je ne le ferois pas? *Ego homuncio hoc non facerem?* Terence, *Eunuq. acte III. scene v.* Eurypide met le même argument dans la bouche de plusieurs de ses personnages en différens endroits de ses tragedies.

Voilà ce que l'on alléguoit pour sa justification, lorsqu'on vouloit s'abandonner à ses passions déréglées & ouvrir un champ libre à ses vastes desirs. Or dans les mystères on affoiblissoit ce puissant aiguillon, & c'est ce que l'on faisoit en coupant la racine du mal. On découvroit à ceux des initiés qu'on en jugeoit capables, l'erreur où étoit le commun des hommes: on leur apprennoit que Jupiter, Mercure, Vénus, Mars, & toutes les divinités licentieuses, n'étoient que des hommes comme les autres, qui durant leur vie avoient été sujets aux mêmes passions & aux mêmes vices que le reste des mortels; qu'ayant été à divers égards les bienfaiteurs du genre humain, la postérité les avoit déifiés par reconnaissance, & avoit indistinctement canonisé leurs vices avec leurs vertus. Au reste on ne doit pas croire que la doctrine enseignée dans les mystères, d'une cause suprême, auteur de toutes choses, détruisit les divinités tutélaires, ou pour mieux dire les patrons locaux. Ils étoient

simplement considérés comme des êtres du second ordre, inférieurs à Dieu; mais supérieurs à l'homme, & placés par le premier être pour présider aux différentes parties de l'univers. Ce que la doctrine des grands mystères détruisoit, c'étoit le *polythéisme* vulgaire, ou l'adoration des hommes déifiés après leur mort.

L'unité de Dieu étoit donc établie dans les grands mystères sur les ruines du *polythéisme*; car dans les petits on ne démaquait pas encore les erreurs du *polythéisme*: seulement on y inculquoit fortement le dogme de la Providence, & ceci n'est pas une simple conjecture. Les mystagogues d'Égypte enseignoient dans leurs cérémonies secrètes le dogme de l'unité de Dieu, comme M. Ladworth savant anglois, l'a évidemment prouvé. Or les Grecs & les Asiatiques emprunterent leurs mystères des Égyptiens, d'où l'on peut conclure très-probablement qu'ils enseignoient le même dogme. Pythagore reconnoissoit que c'étoit dans les mystères d'Orphée qui se célébroient en Thrace, qu'il avoit appris l'unité de la cause première universelle. Cicéron garde aussi peu de mesure. « Si » j'entreprendois d'approfondir l'antiquité, » & d'examiner les relations des historiens » grecs, on trouveroit que les dieux de » la première classe ont habité la terre » avant que d'habiter les cieux. Informez- » vous seulement de qui sont ces sépulchres » que l'on montre dans la Grèce; ressou- » venez-vous, car vous êtes initié, de » ce que l'on enseigne dans les mystères? » Vous concevrez alors toute l'étendue » que l'on pourroit donner à cette discus- » sion ». On pourroit, s'il étoit nécessaire, citer une nuée de témoins pour confirmer de plus en plus cette vérité.

S'il restoit encore quelques nuages ils seroient bientôt dissipés par ce qui est dit de l'unité de Dieu dans l'hymne chantée par l'hierophante, qui paroissoit sous la figure du créateur. Après avoir ouvert les mystères, & chanté la théologie des idoles, il renversoit alors lui-même tout ce qu'il avoit dit, & introduisoit la vérité en débutant ainsi. « Je vais déclarer un secret » aux initiés; que l'on ferme l'entrée de » ces lieux aux profanes. O toi, Musée,

» descendu de la brillante Sélène, sois » attentif à mes accents: je t'annoncerai des » vérités importantes. Ne souffre pas que » des préjugés ni des affections antérieu- » res, t'enlèvent le bonheur que tu sou- » haites de puiser dans la connoissance » des vérités mystérieuses. Considère la » nature divine, contemple-la sans cesse, » règle ton esprit & ton cœur, & mar- » chant dans une voie sûre, admire le » maître unique de l'univers. Il en est un, » il existe par lui-même. C'est à lui seul » que tous les autres êtres doivent leur » existence. Il opère en tout & par-tout; » invisible aux yeux des mortels, il voit » lui-même toutes choses ».

Avant de finir cet article, il est à-propos de prévenir une objection que fait M. Bayle au sujet du *polythéisme*, qu'il prétend pour le moins être aussi pernicieux à la société que l'athéisme. Il se fonde sur ce que cette religion si peu liée dans toutes ses parties, n'exigeoit point les bonnes mœurs. Et de quel front, disoit-il, les auroit-elle exigées? Tout étoit plein des crimes, des iniquités diverses qu'on reprochoit à l'assemblée des dieux. Leur exemple accoutumoit au mal, leur culte même aplannoit le chemin qui y conduit. Qu'on remonte à la source du paganisme, ou verra qu'il ne promettoit aux hommes que des biens physiques, comme des cérémonies d'éclat, des sacrifices, des décorations propres à faire respecter les temples & les autels, des jeux, des spectacles pour les passions si difficiles à corriger, ou plutôt à retenir dans de justes bornes (car les passions ne se corrigent jamais entièrement). Il leur laissoit une libre étendue, sans les contraindre en aucune manière, sans aller jamais jusqu'au cœur. En un mot, la religion payenne étoit une espèce de banque, où en échange des offrandes temporelles, les dieux rendoient des plaisirs, des satisfactions voluptueuses.

Pour répondre à cette objection, il faut remarquer que dans le paganisme il y avoit deux sortes de religion, la religion des particuliers, & la religion de la société. La religion des particuliers étoit inférieure à celle de l'état, & en étoit dif-
férente.

férente. A chacune de ces religions présidoit une Providence particulière. Celle de la religion des particuliers ne punissoit pas toujours le vice, ni ne récompensoit pas toujours la vertu en ce bas monde, idée qui entraînoit nécessairement après elle celle du dogme des peines & des récompenses d'une autre vie. La Providence, sous la direction de laquelle étoit la société, étoit au contraire égale ou uniforme dans sa conduite, dispensant les biens & les maux temporels, selon la manière dont la société se comportoit envers les dieux. De-là vient que la religion faisoit partie du gouvernement civil. On ne délibéroit sur rien, ni l'on n'exécutoit rien sans consulter l'oracle. Les prodiges, les présages étoient aussi communs que les édits des magistrats; car on les regardoit comme dispersés par la Providence pour le bien public; c'étoient ou des déclarations de la faveur des dieux, ou des dénonciations des châtimens qu'ils étoient sur le point d'infliger. Tout cela ne regardoit point les particuliers considérés comme tels. S'il s'agissoit d'accepter un augure, ou d'en détourner le présage, de rendre grâces aux dieux, ou d'apaiser leur colère, la méthode que l'on suivoit constamment, étoit ou de rétablir quelque ancienne cérémonie, ou d'en instituer de nouvelles; mais la réformation des mœurs ne faisoit jamais partie de la propitiation de l'état. La singularité & l'évidence de ce fait ont frappé si fortement M. Bayle, que s'imaginant que cette partie publique de la religion des païens en faisoit le tout, il en a conclu avec un peu trop de précipitation, que la religion païenne n'instruisoit point à la vertu, mais seulement au culte externe des dieux; & de-là il a tiré un argument pour soutenir son paradoxe favori en faveur de l'athéisme. La vaste & profonde connoissance qu'il avoit de l'antiquité ne l'a point, en cette occasion, garanti de l'erreur; & l'on doit avouer qu'il y a été en partie entraîné par plusieurs passages des peres de l'Eglise dans leurs déclamations contre les vices du paganisme. Quoiqu'il soit évident que cette partie publique de la religion païenne n'eût aucun

Tame XXXIII.

rapport à la pratique de la vertu, & à la pureté des mœurs; on ne sauroit prétendre la même chose de l'autre partie de la religion, dont chaque individu étoit le sujet. Le dogme des peines & des récompenses d'une autre vie en étoit le fondement; dogme inséparable du mérite des œuvres, qui consiste dans le vice & la vertu. Je ne nierai cependant pas que la nature de la partie publique de la religion n'ait souvent donné lieu à des erreurs dans la pratique de la religion privée, concernant l'efficacité des actes extérieurs en des cas particuliers. Mais les mystères sacrés auxquels bien des personnes se faisoient initier, corrigeoient les maux que le polythéisme n'avoit pas la force de réprimer.

THEISOI ou **THISOA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie, selon Etienne le géographe. Pausanias, l. VIII. c. xxxviiij dit que de son temps *Thisoa* n'étoit qu'une bourgade qui autrefois avoit été une ville très-peuplée, aux confins des *Parrasii*, & dans le territoire de *Mégalopolis*. Cette ville tiroit son nom de celui de la nymphe *Thisoa*, l'une des trois nourrices de Jupiter. (*D. J.*)

THEÏSTE, *theïsta*, celui qui admet l'existence de Dieu, d'un être suprême de qui tout dépend.

THEÏUS, (*Géog. anc.*) rivière de l'Arcadie; Pausanias, l. VIII, c. xxxv dit qu'en allant de *Mégalopolis* à *Lacédémone*, le long de l'*Alphée*, on trouve au bout d'environ trente stades le fleuve *Theïus* qui se joint à l'*Alphée* du côté gauche. (*D. J.*)

THEKA, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) grand chêne dont on trouve des forêts entières dans le *Malabar*; son tronc est fort gros, revêtu d'une écorce rude, épaisse & cendrée. Il pousse un grand nombre de branches vertes, noueuses & quadrangulaires. Son bois est blanchâtre, dur, lisse, frié; sa racine est rougeâtre; ses feuilles naissent par paires & dans un ordre parallèle; elles sont oblongues, rondes, pointues, épaisses, luisantes, longues de deux palmes, larges d'un empan; d'un goût acide. Ses fleurs sont petites & odoriférantes; elles sortent des

N a

aisselles des feuilles en forme de pédicules longs, quadrangulaires & sillonnés, qui se déploient peu-à-peu en forme de parasol; elles sont composées de cinq ou six pétales arrondis, blancs, repliés en-dehors, & soutenus par de petits calices terminés en pointe. Il s'éleve d'entre les pétales un pareil nombre d'étamines blanches, à sommets jaunes, avec un pistil verdâtre & pointu. Il leur succede à la fin de grosses gousses fendues par le haut, divisées par une cloison ligneuse en trois ou quatre loges qui contiennent chacune un fruit presque sphérique, verd, colonneux & velu, dont la chair est verdâtre, sans odeur, d'un goût amer & astringent; il renferme un noyau quarré, de couleur blanche, tirant sur le rouge, dans lequel est une petite amande blanche.

Les habitans n'emploient point d'autre bois que le théka pour bâtir & réparer leurs temples. Ils tirent des feuilles de cet arbre une liqueur dont ils se servent pour teindre leurs soies & leurs cotons en pourpre. Ils font encore de cette liqueur un sirop avec du sucre pour guérir les aphtes. Ils font bouillir les fleurs dans du miel, & en préparent un remède pour évacuer les eaux des hydropiques. (D. J.)

THEKUPHE, f. f. (*terme de Calend.*) révolution, cercle; mais il se dit sur-tout des quatre points où commencent les saisons; c'est-à-dire, les deux points solsticiaux & les deux points équinoxiaux.

THELEBOÆ, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Teleboæ*, peuples insulaires au voisinage de l'Acarnanie. Tous les écoliers savent qu'Alcmène conçut Hercule pendant qu'Amphitryon faisoit la guerre aux Téléboës, parce que cette femme pour venger la mort de ses freres, avoit promis d'épouser celui qui entreroit dans son ressentiment.

Etienne de Byzance nous apprend que la Téléboïde étoit une partie de l'Acarnanie, & qu'elle emprunta ce nom de Téléboës, après avoir eu celui de *Taphion*. Le scholiaste d'Apollonius appelle les mêmes peuples Théléboëns Taphiens. L'île de Taphos, dit-il; est l'une des Echina-

des. Les Théléboëns qui auparavant demeuroient dans l'Acarnanie, l'ont habitée: c'étoit de grands voleurs; ils allerent au royaume d'Argos, enleverent les bœufs d'Electryon pere d'Alcmène. Il y eut combat dans lequel Electryon & ses fils furent tués; c'est pourquoi Alcmène fit publier que sa personne seroit le prix de la vengeance d'Electryon, & parce qu'Amphitryon s'engagea à la venger, elle devint son épouse. Amphitryon ravagea les îles des Théléodëns, mais il ne put prendre Tappe la capitale, qu'après que Comætho eût arraché à son pere Pterélais le cheveu d'or qui le rendoit immortel.

Les Téléboëns passerent en Italie, & s'établirent dans une île de la grande Grece, dans cette île que la retraite de Tibere rendit si fameuse; c'est Tacite qui nous l'apprend: *Græcos ea tenuisse, capreaque Telebois habitatas fama tradit. Annal. l. IV c. lxxij.* Virgile confirme le même fait:

*Nec tu carminibus nostris indictus abibis;
Æbale, quem generasse Telon Sebethide
nymphâ
Fertur Teleboum capreas, cùm regna
teneret
Jam senior.*

« Je ne t'oublierai point dans mes vers;
» illustre Æbale, fils de la nymphe Se-
» bethis & du vieux Telon, roi des Télé-
» boëns, peuple de l'île de Caprée. »
Enfin Aufone & Stace confirment que l'île de Caprée avoit été la demeure des Téléboëns; *viridesque resultant Teleboæ*, dit Aufone en parlant de Caprée. Stace désigne ainsi la même île, *silv. V. l. III. v. 100.*

*Seu tibi bacchei vincta madensia Gauri
Teleboumque domos, trepidis ubi dul-
cia nautis
Lumina noctivagæ tollit Pharus æmula
lunæ.*

(D. J.)

THELIGONIUM, f. m. (*Hist. nat.*)

Bot.) genre de plante nommée par le commun des botanistes, *cynocrambe*, (vulgairement *chou de chien*, ou *mercuriale sauvage*). En voici les caractères. Les fleurs mâles & femelles naissent sur la même plante : dans la fleur mâle le calice est composé d'une seule feuille turbinée, légèrement divisée en deux segmens, avec de légères dentelures ; il n'y a point de pétales ; les étamines sont communément au nombre de douze, droites, & de la longueur du calice ; les bossètes sont simples. La fleur femelle a un calice très-petit, d'une seule feuille, découpée en segmens profonds ; elle n'a point de pétales ; le pistil a un germe rond ; le style est court, & le stigma obtus ; le fruit est une capsule globuleuse, coriace, ayant une seule cellule, & contenant une seule semence ronde. Linnæi, *gen. plant. p. 406. (D. J.)*

THÈME, f. m. (*Gramm.*) ce mot est grec $\theta\acute{\epsilon}\mu\alpha$, & vient de $\tau\acute{\iota}\theta\eta\mu\iota$, *pono* ; *thema*, (thème), *positio*, *id quod primò ponitur*. Les grammairiens font usage de ce terme dans deux sens différens.

1°. On appelle communément *thème* d'un verbe, le radical primitif d'où il a été tiré par diverses formations. « On appelle *thème* en grec, le présent d'un verbe, parce que c'est le premier temps que l'on pose pour en former les autres. » (*Méth. gram. de P. R. liv. V. ch. vj.*) Il me semble qu'en hébreu le thème est moins déterminé, & que c'est absolument le premier & le plus simple radical d'où est dérivé le mot dont on cherche le thème.

« La manière de trouver le *thème* (en grec), est donc de pouvoir réduire tous les temps qu'on rencontre, à leur présent ; ce qui suppose qu'on sache parfaitement conjuguer les verbes en ω , tant circonflexes que barytons ; & les verbes en $\mu\iota$, tant réguliers qu'irréguliers ; & qu'on connoisse aussi la manière de former ces temps (*ibid.*) ». Ainsi l'investigation du thème grec, est une espèce d'analyse par laquelle on dépouille le mot qui se rencontre, de toutes les formes dont le présent aura été revêtu par les lois synthétiques de la formation, afin de retrouver ce présent radical ; & par-là de s'af-

furer de la signification du mot que l'on a décomposé.

Par exemple, pour procéder à l'investigation du thème de $\lambda\upsilon\sigma\ \mu\epsilon\iota\upsilon\sigma$, dont la terminaison annonce un futur premier du participe moyen : j'observe, 1°. que ce temps se forme du futur premier de l'indicatif moyen, en changeant $\alpha\iota$ en $\epsilon\upsilon\sigma$; d'où je conclus qu'en ôtant $\epsilon\upsilon\sigma$, & substituant $\alpha\iota$, j'aurai le futur premier de l'indicatif moyen, $\lambda\upsilon\sigma\ \alpha\iota$: j'observe 2°. que ce temps de l'indicatif moyen est formé de celui qui correspond à l'indicatif actif, en changeant ω en $\alpha\iota$; si je mets donc ω à la place de $\alpha\iota$, j'aurai $\lambda\upsilon\sigma\ \omega$ futur premier de l'indicatif actif : j'observe enfin que ce futur en ω suppose un thème en ω pur, ou en $\delta\omega$, $\tau\omega$, $\theta\omega$; ainsi consultant le lexicon, je trouve $\lambda\upsilon\omega$, *solvo*, d'où vient $\lambda\upsilon\sigma\ \omega$, puis $\lambda\upsilon\sigma\ \alpha\iota$, & enfin $\lambda\upsilon\sigma\ \mu\epsilon\iota\upsilon\sigma$ *soluturus*.

L'investigation du thème, dans la langue hébraïque, est aussi une sorte d'analyse, par laquelle on dépouille le mot proposé, des lettres serviles, afin de n'y laisser que les radicales, qui servent alors à montrer l'origine & le sens du mot. Les Hébraïques entendent par lettres radicales, celles qui, dans toutes les métamorphoses du mot primitif, subsistent toujours pour être le signe de la signification objective ; & par lettres serviles, celles qui sont ajoutées en diverses manières aux radicales relativement à la signification formelle, & aux accidens grammaticaux dont elle est susceptible. On peut approfondir dans les grammaires hébraïques ce mécanisme, qui ne peut appartenir à l'Encyclopédie, non plus que celui de l'investigation du thème grec.

2°. Le second usage que l'on fait en grammaire du mot *thème*, est pour exprimer la position de quelque discours dans la langue naturelle, qui doit être traduit en latin, en grec, ou en telle autre langue que l'on étudie. Commencer l'étude du latin ou du grec par un exercice si pénible, si peu utile, si nuisible même, est un reste de preuve de la barbarie où avoient vécu nos ayeux, jusqu'au renouvellement des lettres en France, sous le règne de François I, le pere des lettres ;

car c'est à-peu-près vers ce temps que la méthode des *thèmes* s'introduisit presque par-tout; aujourd'hui justement décriée par les meilleures têtes de la littérature, personne ne peut plus ignorer les raisons qui doivent la faire proscrire, & qui n'ont plus contre elle que l'inflexibilité de l'habitude établie par un usage déjà ancien. Voyez ETUDES, LITTÉRATURE, & MÉTHODE.

« Au reste, dit M. du Marfais, (*Fréf. d'une gram. lat. §. vij.*) je suis bien éloigné de désapprouver, qu'après avoir fait expliquer du latin pendant un certain temps, & après avoir fait observer sur ce latin les règles de la syntaxe, on fasse rendre du françois en latin, soit de vive voix, soit par écrit. Je suis au contraire persuadé que cette pratique met de la variété dans les études, qu'elle fait voir de nouveau (& sous un autre aspect, la réciprocation des deux langues, & qu'elle exerce les jeunes gens à faire l'application des règles qu'ils ont apprises dans l'explication, & des exemples qu'ils y ont remarqués; mais le latin que le disciple compose, ne doit être qu'une imitation de celui qu'il a vu auparavant.

« Quand votre disciple fait bien décliner & bien conjuguer, & qu'il a appris la raison des cas dont il a remarqué l'usage dans les auteurs qu'il a expliqués, vous ferez bien de lui donner à mettre en latin, un françois composé sur l'auteur qu'il aura expliqué, en ne changeant guere que les temps, & quelques légères circonstances: mais il faut lui permettre d'avoir l'original devant les yeux, afin qu'il le puisse imiter plus aisément: pour quoi l'empêcher d'avoir recours à son modèle? plus il le lira, plus il deviendra habile; c'est à vous à disposer le françois de façon qu'il ne trouve ni l'ouvrage tout fait, ni trop éloigné de l'original ».

On peut encore, quand le disciple a acquis une certaine force, lui donner le françois de quelque chose qu'il a déjà expliqué, & lui en faire retrouver le latin: vous ferez cela sur une explication

du jour; peu après vous le ferez sur celle de la veille, ensuite sur une plus ancienne. Insensiblement vous pourrez lui proposer le françois de quelque trait qu'il n'aura pas encore vu, & lui en demander le latin: vous ferez sûr de le bien corriger, & de lui donner un bon modèle, si vous avez pris votre matière dans un bon auteur. Un maître intelligent trouvera aisément mille ressources pour être utile; le véritable zèle est un feu qui éclaire en échauffant.

« Je ne condamne donc pas, continue M. du Marfais (*ibid.*), la pratique de mettre du françois en latin; j'en blâme seulement l'abus & l'usage déplacé. Ainsi pense le rédacteur des *instructions pour les professeurs de la grammaire latine*, faites & publiées par ordre du roi de Portugal, à la suite de son édit sur le nouveau plan des études d'humanités, du 28 Juin 1759. » Comme pour composer en latin il faut auparavant savoir les mots, les phrases, & les propriétés de cette langue, & que les écoliers ne peuvent les savoir qu'après avoir fait quelque lecture des livres où cette langue a été déposée, pour être comme un dictionnaire vivant, & une grammaire parlante. Les hommes les plus habiles soutiennent en conséquence que dans les commencemens on doit absolument éviter de faire faire des *thèmes*... ils ne servent qu'à molester les commençans, & à leur inspirer une grande horreur pour l'étude; ce qu'il faut éviter sur toutes choses, selon cet avis de Quintilien, dans ses institutions: (*lib. I. cap. j. §. 4.*) *Nam id in primis cavere oportet, ne studia, qui amare nondum potest, oderit; & amaritudinem semel præceptam, etiam ulrà rudes annos, reformidet* «. *Instruct. pour les professeurs de la gramm. lat. §. xiv. (B. E. R. M.)*

THÈME, en terme d'astrologie, est la figure que tracent les astrologues, lorsqu'ils veulent tirer l'horoscope de quelqu'un, en représentant l'état du ciel par rapport à un certain point, ou par rapport au moment dont il est question; en marquant le lieu où en sont à ce moment-là les astres & les planetes. Voyez HOROSCOPE.

Le thème céleste consiste en douze triangles que l'on enferme dans deux quarrés, & qu'on appelle les *douze maisons*. Voyez MAISON.

THÉMIS, (*Mithol.*) fille du Ciel & de la Terre, ou d'Uranus & de Titaïa, étoit sœur aînée de Saturne, & tante de Jupiter. Elle se distingua par sa prudence & par son amour pour la justice; c'est elle, dit Diodore, qui a établi la divination, les sacrifices, les lois de la religion, & tout ce qui sert à maintenir l'ordre & la paix parmi les hommes. Elle régna dans la Thessalie; & s'appliqua avec tant de sagesse à rendre la justice à ses peuples, qu'on la regarda toujours depuis, comme la déesse de la justice, dont on lui fit porter le nom: elle s'appliqua aussi à l'astrologie, & devint très-habile dans l'art de prédire l'avenir; & après sa mort elle eut des temples où se rendoient des oracles. Pausanias parle d'un temple & d'un oracle qu'elle avoit sur le mont Parnasse, de moitié avec la déesse *Tellus*, & qu'elle céda ensuite à Apollon. *Thémis* avoit encore un autre temple dans la citadelle d'Athènes, à l'entrée duquel étoit le tombeau d'Hypolite.

La fable dit que *Thémis* vouloit garder sa virginité, mais que Jupiter la força de l'épouser, & lui donna trois filles, l'équité, la loi & la paix. C'est un emblème de la justice qui produit les lois & la paix, en rendant à chacun ce qui lui est dû. Hésiode fait encore *Thémis* mere des Heures & des Parques. *Thémis*, dit Festus, étoit celle qui commandoit aux hommes de demander aux dieux ce qui étoit juste & raisonnable: elle préside aux conventions qui se font entre les hommes, & tient la main à ce qu'elles soient observées. (D. J.)

THEMISCYRE, (*Géog. anc.*) *Themiscyra*, ville de l'Asie mineure dans le Pont. Arrien dans son périple du Pont-Euxin, ne marque entre les fleuves Iris & Thermodonte, aucune place qu'Héracléum, dont il dit que le port est à trois cens quarante stades de l'embouchure de l'Iris, & à quarante stades de celle du Thermodonte; mais Ptolomée, l. V. c. vj. avant que d'arriver à Herculeum, nomme la

campagne *Phanaroca*; car c'est ainsi qu'il faut écrire avec Strabon, & non, comme portent les exemplaires de Ptolomée, *Phanagoria*, qui est le nom d'une ville sur le Bosphore cimmérien. Ptolomée nomme encore *Themiscyra*, dont il fait une ville. Le périple de Scylax en fait autant, & il dit que c'étoit une ville greque.

Strabon ne connoît qu'une campagne qu'il nomme *Themiscyra*, & dont il loue beaucoup la fertilité. Etienne le géographe ne parle non plus que de la campagne, qu'il étend depuis Chadisia jusqu'au fleuve Thermodonte. Il a pu y avoir une campagne & une ville de même nom; & on ne peut raisonnablement en douter, parce qu'un trop grand nombre d'auteurs font mention de l'une & de l'autre. Diodore de Sicile, l. IV. c. xvj. en parlant d'Hercule, dit qu'il navigea jusqu'à l'embouchure du Thermodonte, & qu'il campa près de la ville de *Themiscyre*, où étoit le palais royal de la reine des Amazones. Hérodote, l. IV. c. lxxxvj. met aussi la ville de *Themiscyre* sur le fleuve Thermodonte. Pomponius Mela, l. I. c. xix. dit qu'il y a une campagne près du Thermodonte, & que c'est dans cette campagne qu'avoit été la ville de *Themiscyre*. Elle ne subsistoit plus apparemment de son temps.

Enfin Apollonius, l. II. v. 371, joint le promontoire *Themiscyreum* avec l'embouchure du Thermodonte. Il ne donne pas à la campagne voisine le nom de *Themiscyra*, il l'appelle *Dæantis campus*. Sur cela son scholiaste, *vij. 373*, remarque que Dæas & Alcmon étoient freres; puis il ajoute que dans la campagne de Dæas il y a trois villes, savoir Lycastia, *Themiscyra* & Chalybia, & que les Amazones avoient habité ces trois places; mais comme l'histoire des Amazones est mêlée de bien des fables, on ne peut presque rien dire de certain de leurs villes ni de leurs demeures. Cellar. *Géogr. antiq.* l. III. c. viij. (D. J.)

THEMISONE, (*Géog. anc.*) *Themisonium*, ville & contrée de l'Asie mineure, dans la Phrygie, selon Pausanias, l. X. c. xxxij. Strabon, l. XII. p. 576. & Etienne le géographe; Ptolomée, l. V. c. ij. place

Themisonium dans la grande Phrygie, & met des peuples nommés *Themisonii* dans la Lycie. (D. J.)

THEMISTIADÉS, (*Antiq. grec.*) c'est le nom des nymphes de *Thémis*, ou des prêtresses de son temple à Athenes. (D. J.)

THENÆ, ou **THENNÆ**, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crète, au voisinage de Gnofse. Callimaque en fait mention. (D. J.)

THENAR, f. m. en Anatomie, est un muscle qui sert à éloigner le pouce du doigt indice; c'est pourquoi on le nomme aussi *abducteur du pouce*.

Il y a un semblable muscle qui appartient au gros orteil, & qui est aussi appelé *thenar* ou *abducteur du gros orteil*.

Le *thenar*, ou l'*abducteur du pouce de la main*, est situé le long de la partie interne de la première phalange du pouce, ou de l'os du métacarpe qui soutient le pouce. Il vient du ligament annulaire interne de l'os du carpe, qui soutient le pouce & se termine le long de la partie externe de la dernière phalange, & à la partie supérieure de la première.

Le *thénar*, ou l'*abducteur du gros orteil*, est situé tout le long de la face inférieure de l'os du métatarsé qui soutient le doigt & le long de la face inférieure, il vient de la partie latérale interne du calcaneum de l'os naviculaire, & se termine au côté interne du pouce sur l'os sésamoïde interne.

THENSE, f. f. (*Antiq. rom.*) en latin *thensa*. Les *thenses* étoient comme nos châffes, ornées de figures. On les faisoit en forme de char, de bois, d'ivoire, & quelquefois d'argent. Il y a une médaille de l'empereur Claude, qu'on trouve également en or & en argent, représentant d'un côté la tête de ce prince couronné de laurier, & ayant de l'autre une *thense*. C'est un des honneurs qui fut rendu à l'empereur Claude après sa mort, par ordre du sénat. On portoit dans des *thenses* les statues des dieux; & s'il est permis de se servir du mot suivant, en parlant des faux dieux, toutes leurs reliques, qui s'appeloient *exuvia*, dépouilles. (D. J.)

THENSY, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*)

nom que les Chinois donnent à une pierre qui se trouve, dit-on, dans le Katai. Quand on la met sur la langue, on la trouve âcre & caustique; mise dans le feu, elle répand une odeur arsénicale & désagréable. On en vante l'usage externe pour les tumeurs, après l'avoir fait dissoudre dans de l'eau. Voyez **EPHÉMÉRIDES**, *nat. curiosor.*

THEOBROMA, f. m. (*Botan.*) genre de plante qui renferme le cacao & le guazuma du P. Plumier: voici ses caractères. Le calice particulier de la fleur est ouvert, & composé de feuilles ovales, concaves & qui tombent. La couronne de la fleur est formée de cinq pétales, droits, ouverts, en casque, & terminés par une soie fendue en deux. Le nectarium est fait en cloche, plus petit que la fleur, & composé de cinq pétales. Les étamines sont cinq filets pointus, de la longueur du nectarium; chaque filet a son sommet divisé en cinq segmens, & porte cinq bossètes. Le germe du pistil est ovale; le style est pointu, & de la longueur du nectarium: le stigma est simple. Le fruit est ligneux, divisé en cinq côtes sur la surface, qui contiennent autant de cellules remplies de semences. Les semences sont nombreuses, charnues, de forme ovale; il se trouve quelque différence dans le fruit, selon les différentes espèces d'arbres qui le produisent. Le cacaotier a un fruit long, pointu des deux côtés. Le guazuma a le fruit globulaire, chargé de tubercules; est percé comme un crible, & divisé intérieurement en cinq cellules. Linnæi. *Gen. Plant.* pag. 367. Plumier, *Gen.* 18. *Tourn. Inst.* pag. 444. (D. J.)

THEOCATAGNOSTES, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) secte d'hérétiques ou plutôt de blasphémateurs, qui sont assez téméraires, pour trouver à redire à certaines paroles ou actions de Dieu, & pour blâmer plusieurs choses rapportées dans l'écriture.

Ce mot est formé du grec *θεος*, dieu, & *καταγινωσκω* je juge ou je condamne.

Marshal, dans ses *Tables*, place ces hérétiques dans le septième siècle, on n'en fait pas la raison; car saint Jean Damascène, qui est le seul qui en ait fait

mention, ne dit pas un mot du temps où cette secte s'éleva dans l'église.

A quoi l'on peut ajouter que S. Jean Damascène, dans son *Traité des hérésies*, appelle souvent *hérétiques*, ces gens impies & pervers qu'on a trouvés dans tous les temps, & qui cependant n'avoient jamais été auteurs, ni chefs de sectes.

THEOCRATIE, f. f. (*Hist. anc. & politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme un gouvernement dans lequel une nation est soumise immédiatement à Dieu, qui exerce sa souveraineté sur elle, & lui fait connaître ses volontés par l'organe des prophètes & des ministres à qui il lui plaît de se manifester.

La nation des Hébreux nous fournit le seul exemple d'une vraie *théocratie*. Ce peuple dont Dieu avoit fait son héritage, gémissoit depuis long-temps sous la tyrannie des Egyptiens, lorsque l'éternel se souvenant de ses promesses, résolut de briser ses liens, & de le mettre en possession de la terre qu'il lui avoit destinée. Il suscita pour sa délivrance un prophète, à qui il communiqua ses volontés; ce fut Moïse, Dieu le choisit pour être le libérateur de son peuple, & pour lui prescrire des lois dont lui-même étoit l'auteur. Moïse ne fut que l'organe & l'interprète des volontés du ciel, il étoit le ministre de Dieu, qui s'étoit réservé la souveraineté sur les Israélites; ce prophète leur prescrivit en son nom, le culte qu'ils devoient suivre, & les lois qu'ils devoient observer.

Après Moïse, le peuple hébreu fut gouverné par des juges que Dieu lui permit de choisir. La *théocratie* ne cessa point pour cela; les juges étoient les arbitres des différens, & les généraux des armées: assistés par un sénat de soixante & dix vieillards, il ne leur étoit point permis ni de faire de nouvelles lois, ni de changer celles que Dieu avoit prescrites; dans les circonstances extraordinaires, on étoit obligé de consulter le grand-prêtre & les prophètes, pour savoir les volontés du ciel: ainsi on régloit sa conduite d'après les inspirations immédiates de la divinité. Cette théocratie dura jusqu'au temps de Samuel; alors les Israé-

lites par une ingratitude inouïe, se laisserent d'être gouvernés par les ordres de Dieu même, ils voulurent à l'exemple des nations idolâtres, avoir un roi qui les commandât, & qui fit respecter leurs armes. Le prophète Samuël consulté sur ce changement, s'adresse au Seigneur qui lui répond, *j'ai entendu le peuple*, ce n'est pas toi qu'il rejette, *c'est moi-même*. Alors l'éternel dans sa colere consent à lui donner un roi; mais ce n'est point sans ordonner à son prophète d'annoncer à ces ingrats les inconvéniens de cette royauté qu'ils préféreroient à la théocratie.

« Voici, leur dit Samuël, quel sera le droit du roi qui régnera sur vous : il prendra vos fils, & se fera porter sur leurs épaules; il traversera les villes en triomphe; parmi vos enfans, les uns marcheront à pié devant lui, & les autres le suivront comme de vils esclaves; il les fera entrer par force dans ses armées, il les fera servir à labourer ses terres, & à couper ses moissons: il choisira parmi eux les artisans de son luxe & de sa pompe; il destinera vos filles à des services vils & bas; il donnera vos meilleurs héritages à ses favoris & à ses serviteurs; pour enrichir ses courtisans, il prendra la dixme de vos revenus; enfin vous serez ses esclaves, & il vous fera inutile d'implorer sa clémence, parce que Dieu ne vous écoutera pas, d'autant que vous êtes les ouvriers de votre malheur ».

Voyez Samuël, ch. viij. vers. 9. C'est ainsi que le prophète exposa aux Israélites les droits que s'arrogeroit leur roi; telles sont les menaces que Dieu fait à son peuple, lorsqu'il voulut se soustraire à son pouvoir pour se soumettre à celui d'un homme. Cependant la flatterie s'est servie des menaces mêmes du prophète pour en faire des titres aux despotes. Des hommes pervers & corrompus ont prétendu que par ces mots l'être suprême approuvoit la tyrannie, & donnoit sa sanction à l'abus du pouvoir: quoique Dieu eût fait connaître ainsi aux Hébreux les dangers du pouvoir qu'ils alloient conférer à l'un d'entre eux, ils persisterent dans leur demande. « Nous serons, dirent-ils, comme

» les autres nations, nous voulons un
 » roi qui nous juge, & qui marche à
 » notre tête contre nos ennemis ». Samuël
 rend compte à Dieu de l'obstination de
 son peuple ; l'éternel irrité ne lui répond
 que par ces mots, *donne leur un roi* : le
 prophète obéit en leur donnant Saül ; ainsi
 finit la *théocratie*.

Quoique les Israélites soient le seul
 peuple qui nous fournisse l'exemple d'une
 vraie *théocratie*, on a vu cependant des
 imposteurs, qui, sans avoir la mission de
 Moïse, ont établi sur des peuples igno-
 rans & séduits, un empire qu'ils leur
 persuadoient être celui de la Divinité.
 Ainsi, chez les Arabes, Mahomet s'est
 rendu le prophète, le législateur, le pon-
 tife, & le souverain d'une nation grossière
 & subjuguée ; l'alcoran renferme à-la-fois
 les dogmes, la morale, & les lois civiles
 des Musulmans ; on fait que Mahomet
 prétendoit avoir reçu ces lois de la bouche
 de Dieu même ; cette prétendue *théocratie*
 dura pendant plusieurs siècles sous les ca-
 lifes, qui furent les souverains, & les
 pontifes des Arabes. Chez les Japonais,
 la puissance du dairi ou de l'empereur
 ecclésiastique, ressembloit à une *théocratie*,
 avant que le cubo ou empereur séculier,
 eût mis des bornes à son autorité. On
 trouve des vestiges d'un empire pareil
 chez les anciens gaulois ; les druides exer-
 çoient les fonctions de prêtres & de juges
 des peuples. Chez les Ethiopiens & les
 Egyptiens les prêtres ordonnoient aux rois
 de se donner la mort, lorsqu'ils avoient
 déplu à la Divinité ; en un mot il n'est
 guère de pays où le sacerdoce n'ait fait
 des efforts pour établir son autorité sur les
 âmes & sur les corps des hommes.

Quoique Jésus-Christ ait déclaré que
 son royaume n'est pas de ce monde ; dans
 des siècles d'ignorance, on a vu des pon-
 tifes chrétiens s'efforcer d'établir leur puis-
 sance sur les ruines de celle des rois ; ils
 prétendoient disposer des couronnes avec
 une autorité qui n'appartient qu'au sou-
 verain de l'univers.

Telles ont été les prétentions & les
 maximes des Grégoire VII, des Boniface
 VIII, & de tant d'autres pontifes romains,
 qui profitant de l'imbécillité superstitieuse

des peuples, les ont armés contre leurs
 souverains naturels, & ont couvert l'Eu-
 rope de carnage & d'horreurs ; c'est sur
 les cadavres sanglans de plusieurs millions
 de chrétiens que les représentans du Dieu
 de paix ont élevé l'édifice d'une puissance
 chimérique, dont les hommes ont été long-
 temps les tristes jouets & les malheureuses
 victimes. En général l'histoire & l'expé-
 rience nous prouvent que le sacerdoce s'est
 toujours efforcé d'introduire sur la terre
 une espèce de *théocratie* ; les prêtres n'ont
 voulu se soumettre qu'à Dieu, ce souve-
 rain invisible de la nature, ou à l'un
 d'entr'eux, qu'ils avoient choisi pour re-
 présenter la divinité ; ils ont voulu former
 dans les états un état séparé indépendant
 de la puissance civile ; ils ont prétendu ne
 tenir que de la Divinité les biens dont les
 hommes les avoient visiblement mis en
 possession. C'est à la sagesse des souverains
 à réprimer ces prétentions ambitieuses &
 idéales, & à contenir tous les membres
 de la société dans les justes bornes que
 prescrivent la raison & la tranquillité des
 états.

Un auteur moderne a regardé la *théo-
 cratie* comme le premier des gouverne-
 mens que toutes les nations aient adop-
 tés ; il prétend qu'à l'exemple de l'un-
 vers qui est gouverné par un seul Dieu,
 les hommes réunis en société ne voulurent
 d'autre monarque que l'Être suprême.
 Comme l'homme n'avoit que des idées
 imparfaites & humaines de ce monarque
 céleste, on lui éleva un palais, un tem-
 ple, un sanctuaire, & un trône, on lui
 donna des officiers & des ministres. On ne
 tarda point à représenter le roi invisible
 de la société par des emblèmes & des
 symboles qui indiquoient quelques-uns
 de ses attributs ; peu-à-peu l'on oublia
 ce que le symbole désignoit, & l'on rendit
 à ce symbole ce qui n'étoit dû qu'à la
 Divinité qu'il représentoit ; ce fut-là l'o-
 rigine de l'idolâtrie à laquelle les prêtres,
 faute d'instruire les peuples, ou par in-
 térêt, donnerent eux-mêmes lieu. Ces
 prêtres n'eurent point de peine à gou-
 verner les hommes au nom des idoles
 muettes & inanimées dont ils étoient les
 ministres ; une affreuse superstition cou-

vrir la face de la terre sous ce gouvernement sacerdotal, il multiplia à l'infini les sacrifices, les offrandes, en un mot toutes les pratiques utiles aux ministres visibles de la Divinité cachée. Les prêtres enorgueillis de leur pouvoir en abusèrent étrangement; ce fut leur incontinence, qui, suivant l'auteur, donna naissance à cette race d'hommes qui prétendoient descendre des dieux, & qui sont connus dans la Mithologie sous le nom de *demi-dieux*. Les hommes fatigués du joug insupportable des ministres de la *théocratie*, voulurent avoir au milieu d'eux des symboles vivans de la Divinité, ils choisirent donc des rois, qui furent pour eux les représentans du monarque invisible. Bientôt on leur rendit les mêmes honneurs qu'on avoit rendu avant eux aux symboles de la *théocratie*; ils furent traités en dieux, & ils traitèrent en esclaves les hommes, qui, croyant être toujours soumis à l'Être suprême, oublièrent de restreindre par des lois salutaires le pouvoir dont pouvoient abuser ces foibles images. C'est-là, suivant l'auteur, la vraie source du despotisme, c'est-à-dire de ce gouvernement arbitraire & tyranique sous lequel gémissent encore aujourd'hui les peuples de l'Asie, sans oser réclamer les droits de la nature & de la raison, qui veulent que l'homme soit gouverné pour son bonheur. Voyez PRÊTRES.

THEODOLITE, f. m. (*Arpentage*.) instrument en usage dans l'arpentage, pour prendre les hauteurs & les distances; il est composé de plusieurs parties, 1° un cercle de cuivre divisé en quatre quarts de 90^d représentant les quatre points cardinaux de la boussole, l'est, l'ouest, le nord & le sud, & marqué des lettres E, O, N, S; chacun de ces quarts est divisé en 90 degrés, & subdivisé autant que la grandeur de l'instrument le peut permettre communément par les diagonales. Les quatre quarts doivent être marqués de 10, 20, 30, &c. deux fois, commençant au point du nord & du sud, finissant à 90 aux points de l'est & de l'ouest; 2° une boîte & une aiguille placées justement sur le centre du cercle, sur lequel centre l'instrument, l'index avec ses guidons,

Tome XXXIII.

doivent être mis de-force qu'ils puissent tourner & se mouvoir en rond; mais la boîte & l'aiguille demeurent fixes. Au fond de la boîte il faut qu'il y ait une boussole attachée de-force qu'elle réponde aux lettres E, O, N, S, marquées sur l'instrument; 3° par-derrière un emboîtement ou plan, ou, ce qui est le mieux, un rond, pour entrer dans la tête d'un pié à trois branches, sur lesquelles l'instrument est porté; 4° ce bâton ou ce pié pour poser l'instrument dessus, & dont le cou ou manche vers la tête doit entrer dans l'emboîtement qui est derrière l'instrument.

Au reste, il y a plusieurs autres manières de faire les théodolites; il faut préférer la plus simple, la plus exacte, la plus prompte, & celle dans laquelle l'instrument mathématique soit du transport le plus facile.

L'usage du théodolite est abondamment justifié par celui du demi-cercle qui est seulement un demi-théodolite; mais M. Sisson a perfectionné cet instrument par de nouvelles vues: on trouvera la description de son théodolite dans le livre anglois de M. Gardner, intitulé *Practical surveying improved*, & dans un traité de géométrie pratique publié en anglois à Edimbourg 1745, in-8°. par le célèbre M. Macclaurin. (D. J.)

THEODORIAS, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville d'Asie, située aux confins de la Colchide, & à une province ecclésiastique d'Asie, aux environs de la Célé-Syrie. Laodicée étoit la métropole de cette province, & avoit trois évêchés suffragans. (D. J.)

THEODORIEN, (*Philos. greg.*) les *Théodoriens* étoient une secte de philosophes de l'académie d'Athènes, & qui avoient eu Théodore pour maître. Le seul bien de l'homme, disoient-ils, c'est le plaisir des sens, ou même l'assemblage de toutes les voluptés; que de gens parmi nous qui sont de cette secte! (D. J.)

THEODOROPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans la Moesie. Justinien fonda cette ville, & la nomma *Théodoropole*, du nom de l'impératrice Theodora son épouse. (D. J.)

THEODOSIE, (*Géog. anc.*) *Theodo-*

sa, ville de la Chersonnèse taurique. Le périple de Scylax, Strabon, l. VII. p. 309. Pomponius Mela, liv. II. c. j. Plin & Ptolomée, liv. IV. ch. xij. font mention de cette ville; présentement on l'appelle *Cassa*. (D. J.)

THÉODOSIEN, CODE, (*Jurisp. rud.*) Voyez ci-devant au mot CODE, l'article CODE THÉODOSIEN.

THEODOSIOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom commun à quelques villes & à divers sieges épiscopaux.

1°. Theodosiopolis, ville de l'Arménie, sur les frontières de la Persaménie: on croit assez communément, dit Tournefort, qu'Erzeron est l'ancienne ville de Theodosiopolis; la chose néanmoins ne paroît pas trop assurée, à-moins qu'on ne suppose, comme cela se peut, que les habitans d'Artze se fussent retirés à Theodosiopolis, après qu'on eût détruit leurs maisons.

2°. Theodosiopolis, ville de la Mésopotamie, sur le bord du fleuve Aborras.

3°. Theodosiopolis, ville de la grande Arménie, fondée par Anastase, & qui ne put jamais lui ôter son premier nom. Procope en parle beaucoup dans ses éloges des édifices de Justinien.

4°. Theodosiopolis est le nom, 1°. d'un siege épiscopal de la province d'Asie; 2°. d'un siege épiscopal de la Thrace; 3°. d'un siege épiscopal d'Égypte, dans la province d'Arcadie; 4°. d'un siege épiscopal d'Égypte, dans la première Thébaïde; 5°. d'un siege épiscopale de l'Asie proconsulaire; 6°. d'un siege épiscopal d'Asie, dans l'Osroène. (D. J.)

THÉOENIES, f. f. pl. (*Antiq. grec.*) fêtes de Bacchus chez les Athéniens; le dieu lui-même étoit appelé *Théoénos*, le dieu du vin, de *θεός*, dieu, & *οἶνος*, du vin. (D. J.)

THEOGAMIE, f. f. pl. (*Antiq. grec.*) *θειογάμια*, fête qui se célébroit en l'honneur de Proserpine, & en mémoire de son mariage avec Pluton: ce mot signifie mariage des dieux, de *θεός* dieu, & *γάμος* mariage. Voyez Porter, *Archæol. grec.* l. II. c. xx. tom. I. p. 402. (D. J.)

THEOGONIE; f. f. (*Hist. anc.*) branche de la théologie payenne, qui ensei-

gnoit la génération de leurs dieux. *V. DIEU*.

Ce mot est formé du grec *theos*, Dieu, & de *goné*, génération, semence, généalogie.

Hésiode nous a donné l'ancienne *theogonis* dans un poème qui porte ce titre.

Le docteur Burnet observe que les anciens auteurs confondent la théogonie, avec la cosmogonie: en effet la génération des dieux des anciens Persans; savoir, le feu, l'eau & la terre, n'est probablement autre chose que la génération des premiers élémens. Voyez *CHÆOS*.

THEOL, LE, ou LE THEO, (*Géog. mod.*) petite rivière de France, en Berri, élection d'Issoudun. Elle a sa source à 14 lieues d'Issoudun, & se jette dans l'Arnois, à Reuilly. (D. J.)

THEOLOGAL, f. m. (*Hist. eccléf.*) nom qu'on donne dans les cathédrales & dans quelques collégiales à un théologien prébendé, pour prêcher à certains jours & pour faire des leçons de théologie aux jeunes clercs.

Le pape Innocent III dans le second concile de Latran, ordonna que dans chaque église métropolitaine, on nommeroit un théologien pour interpréter l'Écriture sainte, & pour enseigner ce qui regarde le soin des âmes. Pour récompense il assigne à celui qui fera ces leçons, le revenu d'une prébende. Le concile de Basse *sess.* 31. *can.* 3. dont le décret fut inséré dans la pragmatique sanction, étend à toutes les églises cathédrales la nécessité d'avoir un théologal qui n'étoit auparavant que pour les églises métropolitaines. Cette disposition a passé de la pragmatique dans le concordat, approuvé par le cinquième concile de Latran. Il porte qu'il y aura une prébende théologale dans toutes les églises cathédrales & métropolitaines affectée à un docteur, licencié ou bachelier formé en théologie. Il doit faire au moins deux leçons par semaine, sous peine d'être privé, s'il y manque, de ses distributions; mais quand il enseigne, il doit être censé présent au chœur, & ne rien perdre de tout ce qui peut revenir aux autres chanoines.

Le concile de Trente, *sess.* 5. c. j. affecte aussi une prébende au théologal, qu'il veut qu'on établisse dans chaque cathé-

drale. Suivant les décisions de la congrégation du concile, les chanoines & les autres prêtres de la cathédrale sont obligés d'assister aux leçons du *théologal*, & on peut priver celui-ci de sa prébende, s'il manque à satisfaire à ses devoirs.

Dans le cinquième concile de Milan, on oblige le *théologal* d'interpréter publiquement l'Écriture-sainte de l'église cathédrale tous les jours de fêtes & de dimanches. S. Charles dans son onzième synode diocésain, enjoint au *théologal* de faire trois leçons par semaine, & de prêcher quelquefois. Ainsi le *théologal* qui n'étoit d'abord que le docteur des clercs, est devenu aussi celui du peuple.

Les ordonnances d'Orléans & de Blois prescrivent l'établissement d'un *théologal* dans les cathédrales; elles veulent qu'il prêche tous les dimanches & fêtes solennelles, & qu'il fasse des leçons publiques sur l'Écriture-sainte trois fois la semaine. Les chanoines sont obligés d'assister à ses leçons, sous peine d'être privés de leurs rétributions; mais toutes ces dispositions sont aujourd'hui fort négligées. Thomassin, *disciplin. de l'Eglise*, part. IV. liv. II. c. lxxix. & xcviij.

THÉOLOGIE, *theologia*, du grec *θεός*, Dieu &, *λογος*, discours, prise en général, est la science de Dieu & des choses divines, même entant qu'on peut les connoître par la lumière naturelle. C'est en ce sens qu'Aristote, *Métaphi. l. VI.* appelle *théologie*, la partie de la philosophie qui s'occupe à traiter de Dieu & de quelques-uns de ses attributs. C'est encore dans le même sens que les Payens donnoient à leurs poètes le nom de *théologiens*, parce qu'ils les regardoient comme plus éclairés que le vulgaire, sur la nature de la divinité & sur les mystères de la religion.

Les anciens avoient trois sortes de *théologie*; savoir, 1°. la mythologie ou fabuleuse qui florissoit parmi les Poètes, & qui rouloit principalement sur la théogonie ou génération des dieux. Voyez **FABLE, MYTHOLOGIE & THÉOGONIE.**

2°. La politique, embrassée principalement par les princes, les magistrats, les prêtres, & le corps des peuples, comme

la science la plus utile & la plus nécessaire pour la sûreté; la tranquillité & la prospérité publique.

3°. La physique ou naturelle, cultivée par les Philosophes, comme la science la plus convenable à la nature & à la raison, elle n'admettoit qu'un seul Dieu suprême, & des démons ou génies, comme médiateurs entre Dieu & les hommes. Voyez **DÉMON & GÉNIE.**

Les Hébreux qui avoient été favorisés de la révélation ont aussi leurs Théologiens, car on peut donner ce titre aux prophètes suscités de Dieu pour les instruire, aux pontifes chargés par état de leur expliquer la loi, & aux scribes ou docteurs qui faisoient profession de l'interpréter. Depuis leur dispersion, les Juifs modernes n'ont manqué ni d'écrivains ni de livres; les écrits de leurs rabbins sont répandus par tout le monde. Voyez **RABBINS & THALMUD.**

Parmi les Chrétiens, le mot de *théologie* se prend en divers sens. Les anciens peres, & particulièrement les Grecs, comme saint Basile & saint Grégoire de Nazianze, ont donné spécialement ce nom à la partie de la doctrine chrétienne qui traite de la divinité; de-là vient que parmi eux on appeloit l'évangéliste Saint Jean, le *théologien* par excellence, à cause qu'il avoit traité de la *divinité* du Verbe, d'une manière plus profonde & plus étendue que les autres apôtres. Ils surnommoient aussi S. Grégoire de Nazianze, le *théologien*, parce qu'il avoit défendu avec zèle la *divinité* du Verbe contre les Ariens, & en ce sens les Grecs distinguoient la *théologie*, de ce qu'ils appeloient *économie*, c'est-à-dire de la partie de la doctrine chrétienne qui traite du mystère de l'incarnation.

Mais dans un sens plus étendu, l'on définit la *théologie*, une science qui nous apprend ce que nous devons croire de Dieu, & la manière dont il veut que nous le servions; on la divise en deux espèces, qui sont la *théologie* naturelle & la *théologie* surnaturelle.

La *théologie* naturelle est la connoissance que nous avons de Dieu & de ses attributs, par les seules lumières de la raison

& de la nature, & en considérant les ouvrages qui ne peuvent être sortis que de ses mains.

La *théologie* naturelle ou *théologie* proprement dite est une science, qui se fonde sur des principes révélés, tire des conclusions, tant sur Dieu, sa nature, ses attributs, &c. que sur toutes les autres choses qui peuvent avoir rapport à Dieu: d'où il s'enfuit, que la *théologie* joint dans sa manière de procéder l'usage de la raison à la certitude de la révélation, ou qu'elle est fondée en partie sur les lumières de la révélation, & en parties sur celles de la raison.

Toutes les vérités dont la *théologie* se propose la recherche & l'examen, étant ou spéculatives ou pratiques, on la divise à cet égard en *théologie* spéculative, & *théologie* pratique ou morale. La *théologie* spéculative est celle qui n'a pour objet que d'éclaircir, de fixer, de défendre les dogmes de la religion, en tant qu'ils doivent être crus. La *théologie* pratique ou morale est celle qui s'occupe à fixer les devoirs de la religion, en traitant des vertus & des vices, en prescrivant des règles, & décidant de ce qui est juste ou injuste, licite ou illicite dans l'ordre de la religion.

Quant à la manière de traiter la *théologie*, on la distingue en positive & en scholastique. La *théologie* positive, est celle qui a pour objet d'exposer & de prouver les vérités de la religion par les textes de l'Écriture, conformément à la tradition des pères de l'église & aux décisions des conciles, sans s'attacher à la méthode des écoles, mais en les traitant dans un style oratoire, comme ont fait les pères de l'église.

La scholastique est celle qui emploie la dialectique, les argumens & la forme usitée dans les écoles pour traiter les matières de religion.

Quelques auteurs pensent, que la différence qui se trouve entre la *théologie* positive & la scholastique, ne vient point de la diversité du style & de l'élocution; en un mot, de la forme scholastique propre à la dernière, & qu'on ne remarque pas dans la première; mais de ce que les

théologiens scholastiques ont renfermé en un seul corps & mis dans un certain ordre toutes les questions qui regardent la doctrine, au lieu que les anciens ne traitoient des dogmes de la religion, que séparément & par occasion: mais cela ne fait rien quant au style, car les modernes auroient pu traiter tout le plan de la religion en style oratoire, & les anciens n'en traitent que quelques questions en style scholastique. La véritable différence entre la positive & la scholastique dépend donc de la forme du style, puisque pour le fonds les matières sont les mêmes.

Luther appelloit la *théologie scholastique* une *discipline à deux faces*, composée de mélange de l'Écriture-sainte & des raisons philosophiques. *Mixtione quadam ex divinis eloquiis & philosophicis rationibus tanquam ex centaurorum genere biformis disciplina constata est.* Mais on verra par la suite, qu'il n'en avoit qu'une fautive idée, & qu'il en jugeoit par les abus.

M. l'abbé Fleuri dans son cinquième discours sur l'histoire ecclésiastique, ne paroît pas non plus fort favorable à la scholastique; car après s'être objecté, s'il n'est pas vrai que les scholastiques ont trouvé une méthode plus commode & plus exacte pour enseigner la *théologie*, & si leur style n'est pas plus solide & plus précis que celui des anciens, il répond: « Je » l'ai souvent oui dire, mais je ne puis en » convenir, & on ne me persuadera jamais, » que jusqu'au douzième siècle la méthode » ait manqué dans les écoles chrétiennes. » Il est vrai, ajoute-t-il, que les anciens » n'ont pas entrepris de faire un cours en- » tier de *théologie*, comme ont fait Hugues » de Saint-Victor, Robert Pullus, Hilde- » bert de Tours, & tant d'autres. Mais il » n'ont pas laissé que de nous donner » dans leurs ouvrages le plan entier de » la religion, comme S. Augustin dans » son Enchiridion, montre tout ce qu'on » doit croire, & la manière de l'enseigner » dans le livre de la doctrine chrétienne. » On trouve de même l'abrégé de la mo- » rale dans quelques autres traités, comme » dans le pédagogue de Saint Clément » Alexandrin.

» Que manque-t-il donc aux anciens,

» continue-t-il ? Est-ce de n'avoir pas
 » donné chacun leur cour entier de théo-
 » logie , recommençant toujours à diviser
 » & à définir les mêmes matieres ? J'avoue
 » que les modernes l'ont fait , mais je ne
 » conviens pas que la religion en ait été
 » mieux enseignée. L'effet le plus sensi-
 » ble de cette méthode est d'avoir rempli
 » le monde d'une infinité de volumes ,
 » partie imprimée , partie encore manuf-
 » crits qui demeurent en repos dans les
 » grandes bibliothèques , parce qu'ils n'at-
 » tirent les lecteurs ni par l'utilité ,
 » ni par l'agrément : car qui lit aujour-
 » d'hui Alexandre de Hales ou Albert le
 » grand ? » Et il avoit remarqué plus haut
 » qu'il ne voyoit rien de grand dans ce der-
 » nier que la grosseur & le nombre des vo-
 » lumes.

Il observe ensuite que les scholastiques
 prétendoient suivre la méthode des géo-
 mètres , mais qu'ils ne la suivoient pas en
 effet , prenant souvent l'écriture dans des
 sens figurés & détournés , posant pour prin-
 cipes des axiomes d'une mauvaise philoso-
 phie , ou des autorités de quelqu'auteur
 profane. Puis il ajoute : « si les scholasti-
 ques ont imité la méthode des géome-
 tres , ils ont encore mieux copié leur
 style sec & uniforme. Ils ont donné dans
 un autre défaut , en se faisant un lan-
 gage particulier distingué de toutes les
 langues vulgaires & du vrai latin , quoi-
 qu'il en tire son origine. Ce qui toute-
 fois n'est point nécessaire , puisque cha-
 cun peut philosopher en parlant bien
 sa langue. Les écrits d'Aristote sont en
 bon grec , les ouvrages philosophiques
 de Cicéron en bon latin , & dans le
 dernier siècle Descartes a expliqué sa
 doctrine en bon françois.

» Une autre erreur est de croire qu'un
 » style sec , contraint , & par-tout uni-
 » forme , soit plus clair & plus court que
 » le discours ordinaire & naturel , où l'on
 » se donne la liberté de varier les phra-
 » ses , & d'employer quelques figures.
 » Ce style gêné & jeté en moule , pour
 » ainsi dire , est plus long , outre qu'il est
 » très-ennuyeux. On y répète à chaque
 » page les mêmes formules , par exemple ;
 » *Sur cette matiere on fait six questions ; à la*

» première , on procède ainsi , puis trois ob-
 » jections , puis je réponds qu'il faut dire ,
 » &c. ensuite viennent les réponses aux
 » objections. Vous diriez que l'auteur est
 » forcé par une nécessité inévitable de
 » s'exprimer toujours de même. On répète
 » à chaque ligne les termes de l'art : pro-
 » position , assertion , majeure , mineure ,
 » preuve , conclusion , &c. or ces répétitions
 » allongent beaucoup le discours.

» Les argumens en forme allongent
 » encore notablement le discours , & im-
 » patientent celui qui voit d'abord la con-
 » clusion. Il est soulagé par un enthymème
 » ou par une simple proposition , qui fait
 » sous-entendre tout le reste. Il faudroit
 » réserver les syllogismes entiers pour des
 » occasions rares , lorsqu'il faut développer
 » un sophisme spécieux , ou rendre sen-
 » sible une vérité abstraite.

» Cependant , conclut-il , ceux qui sont
 » accoutumés au style de l'école ne recon-
 » noissent point les raisonnemens , s'ils ne
 » sont revêtus de la forme syllogistique.
 » Les peres de l'Eglise leur paroissent des
 » rhétoriciens pour ne pas dire des dis-
 » couteurs , parce qu'ils s'expliquent na-
 » turellement , comme on fait en conver-
 » sation , parce qu'ils usent quelquefois
 » d'interrogations , d'exclamations & d'au-
 » tres figures ordinaires , & les scholasti-
 » ne voient pas que les figures & les
 » tours ingénieux épargnent beaucoup de
 » paroles , & que souvent par un mot
 » bien placé , on prévient ou l'on dé-
 » tourne une objection qui les occuperait
 » long-temps. »

Ces accusations sont graves , & l'on ne
 peut guere dire plus de mal de la scholasti-
 que ; mais elles ne tombent que sur l'an-
 cienne scholastique défigurée par des ques-
 tions frivoles & par un style barbare. Car
 il faut convenir que depuis le renouvel-
 lement des études dans le xvj siècle la
 scholastique a bien changé de forme à ces
 deux égards. En effet , à la considérer dans
 son véritable point de vue , elle n'est que
 la connoissance des divines écritures , in-
 terprétées suivant le sens que l'Eglise ap-
 prouve , en y joignant les explications &
 les censures des peres , sans toutefois né-
 gliger les secours qu'on peut tirer des

sciences profanes pour éclaircir & soutenir la vérité. *Scholastica theologia est divinarum scripturarum perititia, receptio quem ecclesia approbat sensu, non spretis orthodoxorum doctorum interpretationibus & censuris, interdum aliarum disciplinarum non contempto suffragio.* C'est ainsi que l'a connue la faculté de théologie de Paris, qui la cultive sur ces principes, & dont le but en y exerçant ses élèves est de les accoutumer à la justesse du raisonnement par l'usage de la dialectique.

Retranchez en effet de la scholastique un grand nombre de questions futiles dont la surchargeoient les anciens, écarterez les abus de leur méthode, & réduisez-la à traiter par ordre des vérités intéressantes du dogme & de la morale, & vous trouverez qu'elle est aussi ancienne que l'Eglise. Tant d'ouvrages polémiques & dogmatiques des peres de tous les siècles, dans lesquels ils établissent les divers dogmes de la religion attaqués par les hérétiques, en font une preuve incontestable. Car ils ne se contentent pas d'y exposer simplement la foi de l'Eglise, & d'apporter les passages de l'Écriture & des peres sur lesquels elle est fondée, mais ils emploient aussi la dialectique & le raisonnement pour établir le véritable sens des passages qu'ils citent, pour expliquer ceux qui sont allégués par leurs adversaires, pour réfuter les difficultés qu'ils proposent, pour éclaircir & développer les conséquences des principes qu'ils trouvent établis dans l'Écriture sainte & dans la tradition, & pour convaincre d'erreur les fausses conséquences tirées par les hérétiques : enfin ils ne négligent rien de tout ce qui peut servir à faire connoître, à éclaircir & à soutenir la vérité, à persuader ceux qui n'en sont pas convaincus, à retirer de l'erreur ceux qui y sont engagés; pour y réussir, ils emploient les principes de la raison naturelle, la science des langues; les subtilités de la dialectique, les traits de Péloquence, l'autorité des philosophes & celles des historiens. On trouve dans leurs écrits des propositions, des preuves, des objections, des réponses, des argumens, des conséquences, &c. toute la différence vient donc

de ce que la méthode des modernes est moins cachée; & qu'ils ne sont pas ou n'affectent pas de paroître si éloquens. Mais au fond, en sont-ils moins solides quand ils ne s'attachent qu'aux points essentiels, & qu'ils les traitent par les grands principes, comme font les scholastiques modernes, sur-tout dans la faculté de théologie de Paris? Les défauts d'une méthode naissante ne prouvent pas toujours qu'elle soit mauvaise, & font souvent l'éloge de ceux qui l'ont perfectionnée.

Les théologiens ont coutume de traiter plusieurs questions sur la dignité, l'utilité, la nécessité de la science qu'ils professent, & nous renverrons sur tous ces articles le lecteur à leurs écrits: nous nous contenterons de toucher ce qui regarde la certitude de la *Théologie* ou des conclusions théologiques. Par *conclusions théologiques* on entend celles qui sont évidemment & certainement déduites d'une ou deux premières, qui sont toutes deux révélées, ou dont l'une est révélée, & l'autre est simplement connue par la lumière naturelle, & l'on demande si ces conclusions sont d'une égale certitude que les propositions qui sont de foi. 2°. Si elles sont plus ou moins certaines que les conclusions des autres sciences 3°. Si elles égalent en certitude les premiers principes ou axiomes de géométrie, philosophie, &c.

La décision de toutes ces questions dépend de savoir quel est le fondement de la certitude des conclusions théologiques; c'est-à-dire, quel est le motif qui détermine l'esprit à y acquiescer. On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu proposée par l'Eglise, est le motif qui porte à acquiescer aux vérités qui sont de foi, & que la révélation virtuelle ou médiate, c'est-à-dire, la connexion qui se trouve entre une conclusion théologique & la révélation, connexion manifestée par la lumière naturelle, est le motif qui porte à acquiescer aux conclusions théologiques.

De-là il est aisé d'inférer 1°. que les conclusions purement théologiques n'ont pas le même degré de certitude que les vérités de foi, celles-ci étant fondées 1°. sur la révélation immédiate de Dieu; 2°. sur la

décision de l'Eglise qui atteste la vérité de cette révélation, au lieu que les conclusions théologiques n'ont pour motif que leur liaison avec la révélation, mais liaison apperçue seulement par les lumières de la raison; le motif d'acquiescement, & le moyen de connoître ce motif, sont, comme on voit, dans les conclusions théologiques d'un ordre inférieur au motif qui détermine l'esprit à se soumettre aux vérités de foi, & au moyen qui lui découvre ce motif.

2^o. Que les conclusions théologiques sont plus certaines que les conclusions des sciences naturelles prises en général, parce qu'on fait que celles-ci ne sont souvent appuyées que sur des conjectures, & que leur liaison avec les premiers principes, n'est pas si évidente que celle des conclusions théologiques avec la révélation immédiate.

Mais on est partagé sur la troisième question; savoir, si les conclusions théologiques sont plus ou moins certaines que les premiers principes géométriques ou philosophiques; & il y a sur ce point deux opinions.

La première est celle des anciens théologiens qui soutiennent que les conclusions théologiques sont plus certaines que les premiers principes, parce que, disent-ils, elles sont appuyées sur la révélation de Dieu, qui ne peut, ni ne veut tromper les hommes, au lieu que la certitude des premiers principes n'est fondée que sur la raison ou la lumière naturelle, qui est sujette à l'erreur.

La plupart des modernes pensent au contraire que les premiers principes sont aussi certains que les conclusions théologiques, parce que 1^o. telle est la certitude de ces axiomes: *le tout est plus grand que sa partie; deux choses égales à une troisième sont égales entre elles, &c.* qu'il est impossible d'en assigner une plus grande; & qu'on sent par expérience qu'il n'est point de vérités auxquelles l'esprit acquiesce plus promptement 2^o. Parce que Dieu n'est pas moins l'auteur de la raison que de la révélation, d'où il s'ensuit, que si l'on ne peut soupçonner la révélation de faux, de peur d'en faire retomber le reproche

sur Dieu même, on ne peut non-plus soupçonner la raison d'erreur quant aux premiers principes, puisque Dieu nous a donné également ces deux moyens, l'un de connoître les vérités naturelles, l'autre d'adhérer aux vérités de foi. 3^o. Parce que la foi même est en quelque sorte appuyée sur la raison: car, disent-ils, pourquoi croyons-nous à la révélation? parce que nous savons que Dieu est la vérité par essence, qui ne peut ni tromper, ni être trompé; & qui est-ce qui nous manifeste cette vérité? la raison sans doute; c'est elle aussi qui par divers motifs de crédibilité nous persuade que Jésus-Christ est le messie, & que sa religion est la seule véritable: si donc la raison nous mène comme par la main jusqu'à la foi, & si elle en est en quelque sorte le fondement, pourquoi veut-on que les conclusions théologiques qu'on avoue être moins certaines que les vérités de foi, le soient davantage que les axiomes & les premiers principes de la raison? Holden. de *resolut. fidei*, l. I. c. iij. & *element. theolog. c. j. p. 12.*

THÉOLOGIE MYSTIQUE, signifie une espèce de *théologie* raffinée & sublime, que professent les mystiques. Voyez MYSTIQUES & THÉOLOGIE.

Cette *théologie* consiste dans une connoissance de Dieu & des choses divines, non pas celle que l'on acquiert par la voie ordinaire, mais celle que Dieu infuse immédiatement par lui-même, & qui est assez puissante pour élever l'âme à un état calme, pour la dégager de tout intérêt propre, pour l'enflammer d'une dévotion affectueuse, pour l'unir intimement à Dieu, pour illuminer son entendement, ou pour échauffer ou animer sa volonté d'une façon extraordinaire.

Parmi les œuvres que l'on attribue à S. Denis l'Aréopagite, on trouve un discours de *théologie mystique*, & plusieurs auteurs anciens & modernes ont écrit sur le même sujet.

THÉOLOGIE POSITIVE, est celle qui consiste dans la simple connoissance ou exposition des dogmes & des articles de foi, autant qu'ils sont contenus dans les saintes Ecritures, ou expliqués par les peres &

les conciles , dégagées de toutes disputes & controverses. Voyez THEOLOGIE.

En ce sens, la *théologie positive* est opposée à la *théologie scolastique & polémique*.

THEOLOGIEN, f. m. (*Gram.*) qui étudie, enseigne ou écrit de la théologie. Voyez THEOLOGIE.

THEOLOGIUM, f. m. (*Littérat.*) on donnoit ce nom chez les anciens à un lieu du théâtre, élevé au-dessus de l'endroit où les acteurs ordinaires paroissent. C'étoit celui d'où les dieux parloient, & des machines sur lesquelles ils descendoient. Il falloit un *theologium* pour représenter l'Ajax de Sophocle & l'Hippolyte d'Euripide. Voyez Scaliger, *poët. l. I. c. j.* & Gronovius, sur l'*Hercules*, *Æneus* de Sophocle, *act. V. vers. 1940*. Le mot latin *theologium* est formé de *θεός*, dieu, *λόγος* discours. (*D. J.*)

THEOMANTIE, f. f. (*Antiq. grecq.*) *θεομαντία*, divination qui se faisoit par l'inspiration supposée de quelque divinité; les détails en sont curieux, le temps ne me permet pas de les décrire, mais vous en trouverez le précis dans Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xij. tome I. p. 298. & suiv. (D. J.)*

THEOPASCHITES, f. m. pl. (*Hist. eccléf.*) hérétiques du v. siècle, & sectateurs de Pierre le Foulon, d'où ils ont été appelés quelquefois Fuloniani.

Leur doctrine distinctive étoit que toute la Trinité avoit souffert dans la passion de Jésus-Christ. Voyez PATRIPASISIENS.

Cette hérésie fut embrassée par les moines Eutychiens de Scythie, lesquels en s'efforçant de l'introduire dans l'Eglise, y exciterent de grands troubles au commencement du vj siècle.

Elle fut condamnée d'abord dans les conciles tenus à Rome & à Constantinople en 483. On la fit revivre dans le ix. siècle, & elle fut condamnée de nouveau dans un concile tenu à Rome sous le pape Nicolas I en 862.

Le P. le Quien, dans ses notes sur S. Jean Damascene, dit que la même erreur avoit déjà été avancée par Apollinaire, dont les disciples furent les premiers qui eussent été appelés. *Théopatites* ou *Théopachites*. Voyez APOLLINAIRE.

THÉOPHANIE, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) *θεοφανία*, c'étoit la fête de l'apparition d'Apollon à Delphes, la première fois qu'il se montra aux peuples de ce canton. Ce mot est composé de *θεός*, dieu, & *φαίνω* j'apparais, je manifeste. Voyez Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. tome I. p. 402. (D. J.)*

THÉOPHANIE, f. f. *terme d'Eglise*, nom que l'on a donné autrefois à l'Epiphanie ou à la fête des rois; on l'a aussi appelé *théoptie*. Le P. Pétau, dans ses notes sur S. Epiphane, observe que, selon Clément d'Alexandrie, lorsque la théophanie, qui étoit un jour de jeûne, tomboit le Dimanche, il falloit jeûner. Cette pratique a bien changé, puisqu'aujourd'hui, bien-loin de jeûner le jour de la Nativité lorsqu'elle arrive le Dimanche, au contraire lorsqu'elle arrive un Vendredi ou un Samedi, qui sont des jours d'abstinence dans l'Eglise romaine, les lois ecclésiastiques dispensent de cette abstinence; l'on fait gras, & c'est un jour de régal. (*D. J.*)

THEOPHRASTA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnæus. Le calice de la fleur est une petite enveloppe légèrement découpée en cinq segmens obtus, & il subsiste après la chute de la fleur. La fleur est monopétale, en cloche, finement divisée en cinq segmens obtus; les étamines sont cinq filets pointus plus courts que la fleur; les boîtes des étamines sont simples; le germe du pistil est ovale; le style est affilé, & plus court que la fleur; le stigma est aigu; le fruit est une grosse capsule ronde, contenant une seule loge; les semences sont nombreuses, arrondies, & attachées à chaque partie de leur filique qui est lâche. Linnæi, *gen. plant. p. 66. (D. J.)*

THEOPNEUSTES, (*Littérat.*) *θεοπνεύσαι*, épithète que les Grecs donnoient à leurs prêtres, quand ils étoient saisis de l'esprit prophétique. Potter, *Archæol. græc. tome I. p. 302. (D. J.)*

THEOPROPIA, (*Littérat.*) *θεοπροπία*, c'est l'épithète même que les Grecs donnoient aux oracles. Voyez ORACLE. (*D. J.*)

THÉOPSIE;

THÉOPSIE, f. f. (*Mithologie.*) c'est-à-dire l'apparition des dieux. Les païens étoient persuadés que les dieux se manifeſtoient quelquefois, apparoiffoient à quelques perſonnes, & que cela arrivoit ordinairement aux jours où l'on célébroit quelque fête en leur honneur. Cicéron, Plutarque, Arnobe & Dion Chryſoſtôme font mention de ces fortes d'apparitions.

THEOPTIE, f. f. *terme d'Égliſe*, c'est la même choſe que *Théophanie* ou *Epi-phanie*. Ce mot vient de θεός, Dieu, & ὀραμαι, je vois. (D. J.)

THÉORBE ou **TUORBE**, f. m. (*Lutherie.*) instrument de muſique fait en forme de luth, à la réſerve qu'il a deux manches, dont le ſecond, qui eſt plus long que le premier, ſoutient les quatre derniers rangs de cordes qui doivent rendre les ſons les plus graves. Voyez LUTH.

Ce mot eſt françois, quoiqu'il y en ait qui le dérivent de l'Italien *tiorba*, qui ſigniſie la même choſe; il y en a d'autres qui prétendent que c'eſt le nom de celui qui a inventé cet instrument.

C'eſt le théorbe qui, depuis environ cent ans, a pris la place du luth; & qui dans les concerts fait la baſſe continue. On dit qu'il a été inventé en France par le ſieur Hotteman, & qu'il a paſſé de-là en Italie.

La ſeule différence qu'il y a entre le théorbe & le luth, c'eſt que le premier a huit groſſes cordes plus longues du double que celles du luth: cette longueur conſidérable fait rendre à ces cordes un ſon ſi doux, & qu'elles ſoutiennent ſi longtemps, qu'il ne faut point s'étonner que pluſieurs préfèrent le théorbe au claveſſin même. Le théorbe a du-moins cet avantage, qu'on peut aifément changer de place.

Toutes ſes cordes ſont ordinairement ſimples, cependant il y en a qui doublent les plus groſſes d'une petite octave, & les minces d'un uniſſon; & comme, dans cet état, le théorbe reſſemble davantage au luth; les Italiens l'appellent *arci-leuto* ou *archi-luth*. Voyez ARCHI-LUTH.

THÉORE, f. m. (*Antiq. greq.*) θεορός. les théores étoient des ſacrificateurs particuliers, que les Athéniens envoyoit à Delphes offrir en leur nom de temps en

Tome XXXIII.

temps à Apollon pythien des ſacrifices ſociaux, pour le bonheur de la ville d'Athènes & la proſpérité de la république. On tiroit les théores tant du corps du ſénat, que de celui des theſmothetes.

THÉORÈME, f. m. *en Mathématique*, c'eſt une propoſition qui énonce & démontre une vérité. Ainſi ſi l'on compare un triangle à un parallélogramme appuyé ſur la même baſe & de même hauteur, en faiſant attention à leurs définitions immédiates, auſſi-bien qu'à quelques-unes de leurs propriétés préalablement déterminées, on en infère que le parallélogramme eſt double du triangle: cette propoſition eſt un théorème. Voyez DÉFINITION, &c.

Le théorème eſt différent du problème, en ce que le premier eſt de pure ſpéculation, & que le ſecond a pour objet quelque pratique. Voyez PROBLÈME.

Il y a deux choſes principales à conſidérer dans un théorème, la propoſition & la démonſtration; dans la première on exprime la vérité à démonſtrer. Voyez PROPOSITION.

Dans l'autre on expoſe les raiſons qui établifſent cette vérité.

Il y a des théorèmes de différente eſpece: le théorème général eſt celui qui s'étend à un grand nombre de cas; comme celui-ci, le rectangle de la ſomme & de la différence de deux quantités quelconques eſt égal à la différence des quarrés de ces mêmes grandeurs.

Le théorème particulier eſt celui qui ne s'étend qu'à un objet particulier; comme celui-ci, dans un triangle équilatéral rectiligne, chacun des angles eſt de 60 degrés.

Un théorème négatif exprime l'impoſſibilité de quelque aſſertion; tel eſt celui-ci: un nombre entier qui n'eſt pas quarré ne ſauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier plus une fraction.

Le théorème réciproque eſt celui dont la converſe eſt vraie; comme celui-ci: ſi un triangle a deux côtés égaux, il faut qu'il ait deux angles égaux, la converſe de ce théorème eſt auſſi vraie, c'eſt-à-dire que ſi un triangle a deux angles égaux, il a néceſſairement deux côtés

égaux. Voyez RÉCIPROQUE, INVERSE & CONVERSE. Chambers.

THÉORETIQUE ou **THEORIQUE**, qui a rapport à la théorie, ou qui se termine à la spéculation. Dans ce sens, le mot est opposé à *pratique*, & il répond à *dogmatique*.

Il est formé du grec θεωρεω, *je vois, j'examine, je contemple*.

Les sciences se divisent ordinairement en *théorétiques* ou *spéculatives*, comme la Théologie, la Philosophie, &c. & en *pratiques*, comme la Médecine, le Droit, &c. Voyez SCIENCE.

THÉORÉTIQUE, est un nom qui fut donné en particulier à une ancienne secte de médecins opposés aux empiriques. Voy. MÉDECIN.

Les Médecins théorétiques étoient ceux qui s'appliquoient à étudier & à examiner soigneusement tout ce qui regarde la santé & les maladies; les principes du corps humain, sa structure, ses parties, avec leurs actions & leurs usages; tout ce qui arrive au corps, soit naturellement, soit contre nature, les différences des maladies, leur nature, leurs causes, leurs signes, leurs indications, &c. le tissu, les propriétés, &c. des plantes & des autres remèdes, &c. en un mot, les Médecins théorétiques étoient ceux qui se conduisoient par raisonnement, au-lieu que les Médecins empiriques ne suivoient que l'expérience. V. MÉDECINE & EMPIRIQUE.

THÉORETRE, s. m. (*Antiq. grec.*) θεωρητριον, de θεωρεω, *je vois*, nom qu'on donnoit en Grèce au présent qu'on faisoit aux jeunes filles prêtes à se marier, lorsqu'elles se montroient la première fois en public en ôtant leur voile. Scaliger, *poét. l. iii. c. cj.* prétend que ce mot désignoit les présens que l'on faisoit à la nouvelle épouse, lorsqu'on la conduisoit au lit nuptial. Quoi qu'il en soit, ces mêmes présens étoient encore appelés *optheres*, *anacalypteres* & *prophthengteres*, parce que l'époux futur voyoit alors à sa volonté sa future épouse. (D. J.)

THÉORIE, s. f. (*Philos.*) doctrine qui se borne à la considération de son objet, sans aucune application à la pratique, soit que l'objet en soit susceptible ou non.

Pour être savant dans un art, la théorie suffit; mais pour y être maître, il faut joindre la pratique à la théorie. Souvent les machines promettent d'heureux succès dans la théorie, & échouent dans la pratique. Voyez MACHINE.

On dit la théorie de l'arc-en-ciel, du microscope, de la chambre obscure, du mouvement du cœur, de l'opération des purgatifs, &c.

Théorie des planetes, &c. Ce sont des systèmes ou des hypothèses, selon lesquelles les Astronomes expliquent les phénomènes ou les apparences de ces planetes, & d'après lesquels ils donnent des méthodes pour calculer leurs mouvemens. Voyez SYSTÈME, PLANETTE, &c. Chambers.

THÉORIE, s. f. (*Antiq. grec.*) θεωρησια, pompe sacrée composée de chœurs de musique que les principales villes grecques envoyoit toutes les années à Délos. Plutarque, en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias, dit: avant lui les chœurs de musique que les villes envoyoit à Délos pour chanter des hymnes & des cantiques à Apollon, arrivoient d'ordinaire avec beaucoup de désordre, parce que les habitans de l'île accourant sur le rivage au-devant du vaisseau, n'attendoient pas qu'ils fussent descendus à terre; mais poussés par leur impatience, ils les pressoient de chanter en débarquant, de sorte que ces pauvres musiciens étoient forcés de chanter dans le temps même qu'ils se couronnoient de leurs chapeaux de fleurs, & qu'ils prenoient leurs habits de cérémonie, ce qui ne pouvoit se faire qu'avec beaucoup d'indécence & de confusion. Quand Nicias eût l'honneur de conduire cette pompe sacrée, il se garda bien d'aller aborder à Délos; mais pour éviter cet inconvénient, il alla descendre dans l'île de Rhene, ayant avec lui son chœur de musiciens, les victimes pour le sacrifice & tous les autels préparatifs pour la fête; il avoit encore amené un pont qu'il avoit eu la précaution de faire construire à Athènes selon la mesure de la largeur du canal qui sépare l'île de Rhene & celle de Délos. Ce pont étoit d'une magnificence extraordinaire, orné de dorures, de beaux

tableaux & de riches tapisseries. Nicias le fit jeter la nuit sur le canal, & le lendemain au point du jour il fit passer toute sa procession & ses musiciens superbement parés, qui en marchant en bel ordre & avec décence, remplissoient l'air de leurs cantiques. Dans cette belle ordonnance il arriva au temple d'Apollon. On choisissoit pour la conduite des chœurs un des principaux citoyens, & c'étoit une grande gloire que d'être intendant des théores. Voyez THÉORE. Voyez aussi pour les détails de cette célèbre procession navale, qu'on nommoit *théorie*, les *archæol. græc.* de Potter. l. II. c. ix. t. I. pag. 284. & suiv. (D. J.)

THÉORIE sur les observations, ce sujet est un de ceux qui sont le plus du ressort de notre dictionnaire. Il est très-intéressant de savoir le milieu que l'on doit prendre entre les observations.

Quand on a fait plusieurs observations d'un même phénomène, & que les résultats ne sont pas tout-à-fait d'accord entr'eux, on est sûr que ces observations sont toutes, ou au moins en partie peu exactes, de quelque source que l'erreur puisse provenir; on a coutume alors de prendre le milieu entre tous les résultats, parce que de cette manière les différentes erreurs se répartissant également dans toutes les observations, l'erreur qui peut se trouver dans le résultat moyen devient aussi moyenne entre toutes les erreurs. Il n'est pas douteux que cette pratique ne soit très-utile pour diminuer l'incertitude qui naît de l'imperfection des instrumens & des erreurs inévitables des observations; mais il est aisé de s'apercevoir qu'elle ne la diminue pas autant qu'on le désireroit, & qu'elle est susceptible à plus d'un égard d'être perfectionnée, parce qu'en prenant simplement le milieu arithmétique, on ne tient pas compte du plus ou moins de probabilité de l'exactitude des observations, des différens degrés d'habileté des observateurs, &c. Différens grands géomètres ont entrepris cette utile recherche, ils l'ont considérée sous différens points de vue, & l'ont traitée plus ou moins en détail; il est fort à souhaiter que les astronomes, les physiciens & généralement tous les observateurs, profi-

tent des résultats de ces recherches dans la discussion de leurs observations.

Le pere Boscovich a été conduit à méditer sur cette matière, lorsqu'il a cherché à tirer l'ellipticité moyenne de la terre de tous les degrés connus, en se proposant la solution du problème suivant: *Étant donné un certain nombre de degrés, trouver la correction qu'il faut faire à chacun d'eux, en observant ces trois conditions; la première, que leurs différences soient proportionnelles aux différences des sinus versés d'une latitude double; la seconde, que la somme de corrections positives soit égale à la somme des négatives; la troisième, que la somme de toutes les corrections, tant positives que négatives, soit la moindre possible pour le cas où les deux premières conditions soient remplies.* Il a exposé le résultat de cette solution dans le Tome IV des *Mémoires de l'Institut de Boulogne*; il l'a développée dans ses *Supplémens de la Philosophie*, en vers latins, composée par M. Benoît Stay, tome II, p. 420; & le traducteur de son *Voyage astronomique & géographique*, en a fait le sujet d'une note très-intéressante qui se trouve à la fin de sa traduction, & dans laquelle on voit cette solution appliquée à une table de degrés mesurés, plus étendue que celle dont le pere Boscovich avoit fait usage dans les supplémens cités. Je crois pouvoir renvoyer à ces différentes sources les lecteurs qui voudront prendre une idée de cette méthode.

Je ne m'arrêterai pas non plus à la théorie que M. Lambert a donnée sur le degré de certitude des observations & des expériences, dans le premier volume de ces *Mémoires de mathématique allemands*, & qu'il a éclaircie par plusieurs exemples: cet ouvrage est connu. On trouvera un extrait du mémoire dont je parle, dans le *Journal littéraire* qui paroît à Berlin; & sans doute qu'un géomètre habile qui s'est chargé de donner dans ces supplémens la substance de différens écrits intéressans de M. Lambert, ne laissera pas échapper celui-ci.

Je ne bernerai ici au précis de deux mémoires qui ne sont pas imprimés; & si on y joint la lecture de ce qu'on doit au P. Boscovich & à M. Lambert sur la mē-

me matiere, on pourra se satisfaire sur toutes les questions principales auxquelles elle peut donner lieu : j'ignore si d'autres auteurs l'ont traitée.

Le premier mémoire dont je me propose de donner l'extrait, est un petit écrit latin de M. Daniel Bernoulli, qu'il me communiqua en 1769, & qu'il gardoit depuis long-temps parmi ses manuscrits, dans le dessein sans doute de l'étendre davantage. Il a pour titre : *Dijudicatio maxime probabilis plurium observationum discrepantium ; atque verisimillima inductio inde formanda.*

M. Bernoulli suppose qu'on représente par des portions Aa , Ab , Ae , &c. d'une ligne droite AB (*fig. 2, pl. I de Géométrie*,) les résultats d'un certain nombre n d'observations, & il remarque que dans cette supposition la pratique ordinaire donneroit pour le milieu entre ces observations une ligne droite $AC = \frac{Aa + Ab + Ad + \&c.}{n}$ mais, dit-il,

on ne tient pas compte de cette façon des différens degrés de probabilité des observations, & cependant il n'y a aucun doute que les petites erreurs n'aient lieu moins souvent que les grandes. En conséquence de cette remarque, il suppose que le nombre des observations qui tombent sur les points a , b , d , e , &c. soit proportionnel aux perpendiculaires am , bn , do , ep , &c. & cette hypothese donne $AC = \frac{Aa.am + Ab.bn + Ad.do + Ae.ep}{am + bn + do + ep, \&c.}$

expression qui fait voir que le point C ne tombe plus au centre de gravité des points a , b , d , e , &c. mais dans celui des lignes am , bn , do , ep , &c.

On peut, par plusieurs considérations, adopter une demi-ellipse ou un demi-cercle pour la courbe $MmnoN$ qui passe par les points m , n , p , &c. & le rayon indiquera la plus grande erreur, ou un peu au-delà, qu'un observateur puisse jamais commettre en faisant des observations telles que celles dont il sera question. Il est donc nécessaire que chaque observateur se juge soi-même impartialement & avec sagacité.

M. Bernoulli observe ensuite que la

détermination analytique du centre du demi-cercle modérateur seroit d'une application très-difficile, parce qu'on parvient à une équation presque intraitable ; c'est pourquoi il préfere la méthode d'approximation qu'on va voir.

Soit AB (*fig. 3.*) la ligne à laquelle on rapporte les observations ; qu'on adopte sur cette ligne un point fixe A , & qu'on suppose que les observations tombent sur les points a , b , d , e , &c. de façon que $AO = \frac{Aa + Ab + Ad + Ae + Af}{n}$, en

cherchant d'abord par la regle ordinaire le point O moyen entre les points observés a , b , d , e , &c. & en entendant par n le nombre des observations. Qu'on décrive ensuite du centre O & avec le rayon r le demi-cercle $MmnoN$, & qu'on le prenne pour le premier demi-cercle modérateur, en sorte que am , bn , do , ep , &c. perpendiculaires sur MN , expriment les différens degrés de probabilité des observations analogues. Qu'après cela on cherche le centre de gravité de toutes les lignes am , bn , do , ep , &c. il tombera assez approchamment au point C , en faisant

$$AC = \frac{Aa.am + Ab.bn + Ad.do + Ae.ep + \&c.}{am + bn + do + ep + \&c.}$$

mais si de ce point C & avec le rayon r on décrit un second demi-cercle modérateur $M'm'n'o'p'N'$, & qu'on répète la même opération, on trouvera un autre point C' peu distant du premier C , mais plus correct, & on pourra continuer de la même maniere jusqu'à ce que la différence soit à peine sensible.

Après cet exposé de sa méthode, M. Bernoulli observe que la ligne Aa étant arbitraire & restant invariable dans toute l'opération, on peut faire $Aa = 0$, & supposer le commencement précisément à l'extrémité a , en sorte que

$$AC = \frac{ab.bn + ad.do + ac.ep + \&c.}{am + bn + do + ep + \&c.}$$

Passant ensuite à un exemple, il suppose qu'on ait fait trois observations qui tombent dans les points b , d , e , & il prend de 1000 parties le rayon auquel il veut comparer les distances.

En admettant de plus, dit-il, que la plus grande erreur soit de 160'', & qu'on

ait trouvé bd , par exemple, de $120''$ ou de $200''$, il faudra faire $bd = 750$ ou $= 1250$ parties. Ainsi la distance d'un point au centre du demi-cercle modérateur étant donnée, on trouvera sans autre calcul appliquée, en cherchant dans les tables le sinus qui répond à cette distance regardée comme un cosinus.

Soit donc $bd = 900$ parties & $be = 1200$ parties, on aura $bO = 700$ parties, & ce sera, suivant la règle ordinaire, la distance entre le point observé b & la vraie position. On aura de plus $Od = 200$ parties, & $Oe = 500$ parties; donc $bn = 714$ parties, $do = 980$ parties, $ep = 866$ parties, & de-là $bc = \frac{900 \cdot 980 + 1200 \cdot 866}{714 + 980 + 866} = 750$ parties. Puis

donc que bc surpasse bO , il s'en ensuit que le point C doit être pris de l'autre côté, ou qu'il faut le placer entre O & d , d'où résulte $OC = -50$ parties pour la première correction dans l'hypothèse adoptée. En passant maintenant à la seconde, c'est-à-dire en cherchant le point C' , nous prendrons pour centre le point C qu'on vient de trouver, & nous aurons à présent $bc = 750$ parties, & $bn' = 661$; $cd = 150$ & $dO' = 989$; $ce = 450$ & $ep' = 893$; enfin $bc' = \frac{900 \cdot 989 + 1200 \cdot 893}{661 + 989 + 893} = 771$. Cette seconde

correction différant encore assez sensiblement de la première, on en cherchera une troisième en prenant C' pour le centre du demi-cercle, & le même procédé donne $bc'' = 780$, distance qui diffère encore moins de 771 que 771 ne diffère de 750 ; la quatrième correction donne 784 ; la cinquième, 787 , & on trouvera enfin la véritable exprimée par 792 : au reste, en faisant ces opérations, on s'apercevra de plusieurs ressources au moyen desquelles on pourra les abrégier.

Si on prenoit le demi-cercle modérateur trop grand, continue M. Bernoulli, on lui ôteroit une grande partie de son utilité; car supposons son rayon de 1500 parties au lieu de 1000 , toutes choses égales d'ailleurs, il faudra changer les 1500 , 900 & 1200 parties qu'on avoit précédemment en 1000 , 600 & 800 parties plus grandes de moitié. La seconde correction

bc deviendra de près de 481 parties, & il faudra s'y tenir, parce qu'on n'en trouvera jamais une plus grande: or, ces 481 parties ne valent que 721 parties, dans la supposition précédente. Ainsi la comparaison de ces deux exemples fait voir combien il importe que chaque observateur sache apprécier sa dextérité.

Je viens d'indiquer la substance du mémoire de M. Daniel Bernoulli, je passe au second mémoire dont j'ai dit que je donnerois un extrait; il est de M. de la Grange, & a pour titre: *Mémoire sur l'utilité de la méthode de prendre le milieu entre le résultat de plusieurs observations, dans lequel on examine les avantages de cette méthode par le calcul des probabilités, & où l'on résout différens problèmes relatifs à cette matière.* On verra que les dix problèmes qui en font l'objet comprennent tout ce qu'on peut attendre de l'analyse la plus délicate & la plus variée dans cette matière.

Voici d'abord le premier problème que M. de la Grange se propose: on suppose que dans chaque observation on peut se tromper d'une unité, tant en plus qu'en moins, mais que le nombre des cas qui peuvent donner un résultat exact, est au nombre des cas qui peuvent donner une erreur d'une unité comme $a : 2b$; on demande qu'elle est la probabilité d'avoir un résultat exact, en prenant le milieu entre les résultats particuliers d'un nombre n d'observations?

La solution de ce problème donne

$$\frac{A}{[a+2b]^n} \text{ pour la probabilité cherchée,}$$

& M. de la Grange fait voir qu'on peut déterminer en plus d'une manière le coefficient A , qu'il trouve $= a^n + n(n-1) a^{n-2} b^2 + \frac{n[n-1][n-2][n-3]}{2 \cdot 2} a^{n-4} b^4 + \frac{n[n-1][n-2] \dots}{2 \cdot 3} [n-5] a^{n-6} b^6 + \&c.$ Il tire ensuite de sa

solution différens corollaires, & il détermine dans une première remarque la loi que suivent les termes de la série $\frac{1}{2}, \frac{2}{3}, -\frac{1}{3}, \frac{2}{15}, \&c.$ lesquels représentent

les probabilités qui répondent à 1, 2, 3, &c. observations; cette loi se découvre par les expressions qui suivent, & dans lesquelles $A^I, A^{II}, A^{III}, \&c.$ désignent les valeurs de A^I qui répondent à $n = 1, 2, 3, \&c.$ on a

$$A^I = a$$

$$A^{II} = \frac{3aA' + 4b^2 - a^2}{2}$$

$$A^{III} = \frac{5aA'' + 2[4b^2 - a^2]A'}{3}$$

$$A^{IV} = \frac{7aA''' + 3[4b^2 - a^2]A''}{4} \&c.$$

Quelques autres remarques pareillement importantes suivent la première, & conduisent M. de la Grange à chercher dans le problème suivant la probabilité qu'en prenant le milieu entre les résultats de n observations, l'erreur ne surpassera pas la fraction $\frac{m}{n}$, m étant $< n$.

M. de la Grange considère ici qu'en prenant le milieu entre le résultat de n observations, l'erreur peut être ou 0, ou $\frac{+1}{n}$, ou $\frac{+2}{n}$, ou $\frac{+3}{n}$, &c. jusqu'à $\frac{+n}{n}$, savoir $\frac{+1}{n}$; qu'ainsi la probabilité que l'erreur ne soit pas plus grande que $\frac{+m}{n}$, sera la somme des probabilités que l'erreur sera nulle, ou $\frac{+1}{n}$, ou $\frac{+2}{n}$, &c. jusqu'à $\frac{+m}{n}$, & en conséquence il cherche d'abord quelle est la probabilité que l'erreur sera $\frac{+m}{n}$;

Il la trouve $= \frac{2M}{[a + 2b]^n}$, où M est

exprimé par

$$\frac{n[n-1] \dots [n-\mu+1]}{1 \cdot 2 \cdot \dots \cdot \mu} a^{n-\mu} \frac{\mu}{b} + \frac{\mu-2 \cdot n \cdot [n-1] \dots}{1 \cdot 2 \cdot \dots} \frac{n-\mu-1}{a} \frac{n-\mu-2}{b} \frac{\mu+2}{b} [\mu+4][\mu+3]n[n-1] \dots [n-\mu-3]$$

$$\frac{\mu+2}{a} \frac{n-\mu-4}{b} \mu+4 + \&c. \quad 1 \cdot 2 \cdot \dots \quad 1 \cdot 2 \cdot \mu+4$$

Il exprime ensuite la même probabilité par une série, & il tire de ces résultats un grand nombre d'inductions curieuses; il prouve, par exemple, qu'il est plus avantageux de ne prendre le milieu qu'entre un nombre pair d'observations.

M. de la Grange indique aussi dans une scolie les changemens que demanderoient les deux solutions précédentes: si, au lieu de supposer un nombre égal de cas pour avoir une erreur positive & une erreur négative, on admettoit l'hypothèse qu'il considère après cela plus généralement dans le problème III, dont voici l'énoncé.

Supposant que chaque observation soit sujette à une erreur d'une unité en moins & à une erreur de r unités en plus, & que le nombre des cas qui peuvent donner 0, -1 , $+r$ d'erreur soit respectivement a, b, c , on demande quelle est la probabilité que l'erreur moyenne de plusieurs observations sera renfermée dans des limites données?

Solution. Soit n le nombre des observations dont on veut prendre le milieu, on aura pour la probabilité que l'erreur moyenne soit $\frac{\mu}{n}$ la quantité $\frac{\mu}{[a+b+c]^n}$; & la probabilité que l'erreur moyenne sera renfermée entre ces limites $\frac{-p}{n}$, $\frac{+q}{n}$ sera

exprimée par la série

$$\frac{[-p+1] + \&c. + [-1] + [0] + [1] + \&c. + [q-1]}{[a+b+c]^n}$$

Problème IV. Supposant tout comme dans le problème précédent, on demande quelle est l'erreur moyenne pour laquelle la probabilité est la plus grande?

Solution. Cette probabilité s'exprime par $\frac{rc-b}{a+b+c}$, & on peut regarder cette quantité comme l'erreur du résultat moyen, & par conséquent la prendre pour la correction de ce résultat.

Problème V. On suppose que chaque observation soit sujette à des erreurs quelconques données, & qu'on connoisse en même temps le nombre des cas où chaque erreur peut avoir lieu, on demande la

correction qu'il faudra faire au résultat moyen de plusieurs observations ?

Solution. Soient $p, q, r, s, \&c.$ les erreurs auxquelles chaque observation est sujette, & $a, b, c, d, \&c.$ les cas qui peuvent donner ces erreurs savoir, a le nombre des cas qui donneroient l'erreur p , b le nombre des cas qui donneroient l'erreur q & ainsi des autres la correction, qu'on cherche sera
$$= \frac{ap + bq + cr + \&c.}{a + b + c + \&c.}$$

M. de la Grange ne manque pas, non plus que les autres géometres qui ont traité cette matiere, de ramener aussi la solution de ce problème à la détermination du centre de gravité d'un certain nombre de poids. Voici deux corollaires qu'il en tire.

Corollaire premier. Si on regarde, dit-il, les quantités $a, b, c, \&c.$ comme des poids appliqués à une droite indéfinie à des distances égales à $p, q, r, \&c.$ d'un point fixe pris dans cette droite, & qu'on cherche le centre de gravité de ces poids, la distance de ce centre au point fixe sera la correction qu'il faudra faire au résultat moyen de plusieurs observations; cela suit évidemment de la formule que nous avons trouvée plus haut pour la valeur de cette correction.

Corollaire second. Donc si on suppose que chaque observation soit sujette à toutes les erreurs possibles qui peuvent être comprises entre des limites données, & qu'on connoisse la courbe de la facilité des erreurs dans laquelle les abscisses étant supposées représenter les erreurs, les ordonnées représentent les facilités de ces erreurs, il n'y aura qu'à chercher le centre de gravité de l'aire totale de cette courbe, & l'abscisse répondante à ce centre exprimera la correction du résultat moyen. De là on voit que si la courbe dont il s'agit est égale & semblable de côté & d'autre de l'ordonnée qui passe par l'origine des abscisses, enforte que cette ordonnée soit un diamètre de la courbe dont il s'agit, alors la correction sera nulle, le centre de gravité tombant nécessairement dans le diamètre. Ce cas a lieu toutes les fois que les erreurs peuvent être également positives & négatives.

Problème VI. M. de la Grange suppose actuellement qu'on ait vérifié un instrument quelconque, & qu'ayant réitéré plusieurs fois la même vérification, on ait trouvé différentes erreurs dont chacune se trouve répétée un certain nombre de fois, & il cherche l'erreur qu'il faudra prendre pour la correction de l'instrument. Il nomme $p, q, r, \&c.$ les erreurs trouvées; & $\alpha, \beta, \gamma, \&c.$ les nombres qui marquent combien de fois chaque erreur s'est trouvée répétée en faisant n vérification, & sa solution, qui est fondée sur la méthode de *maximis & minimis*, lui donne pour la correction cherchée la quantité
$$\frac{\alpha p + \beta q + \gamma r + \&c.}{n}$$
 où l'erreur moyenne entre toutes les erreurs particulieres que les n vérifications ont données.

M. de la Grange fait remarquer ensuite comment on peut connoître *à posteriori* la loi de la facilité de chacune des erreurs auxquelles un instrument peut être sujet; car si on vouloit, dit-il, tenir compte aussi, au moins d'une manière approchée, des erreurs intermédiaires auxquelles l'instrument pourroit être sujet il n'y auroit qu'à prendre dans une ligne droite VX (*fig. 4.*) des abscisses $AB, AQ, AR, \&c.$ proportionnelles aux erreurs trouvées $p, q, r, \&c.$ & y ayant appliqué des ordonnées $Pp, Qq, Rr, \&c.$ proportionnelles aux quantités $\alpha, \beta, \gamma, \&c.$ on feroit passer par les extrémités $p, q, r, \&c.$ une ligne parabolique $uqaprx$, on chercheroit ensuite le centre de gravité de l'aire de toute la courbe & la perpendiculaire abaissée de ce centre sur l'axe y couperoit une abscisse qui seroit la correction de l'instrument.

Je ne m'arrêterai pas à quelques longues remarques que M. de la Grange fait à la suite de ce corollaire, & je passe à une proposition qui donne lieu au développement de certains artifices de calculs profonds & particuliers.

Problème VII. On a plusieurs observations, dans chacune desquelles on suppose qu'on ait pu se tromper également d'une quelconque de ces quantités —

$\alpha \dots - 2, - 1, 0, 1, 2 - \beta, \dots$

demande quelle est la probabilité que l'erreur du résultat moyen de n obser-
vation fera $\frac{\mu}{n}$ ou qu'elle sera renfermée

entre ces limites $\frac{-p}{n}$ & $\frac{+b}{n}$?

M. de la Grange cherche d'abord la réponse à la première de ces deux ques-
tions, elle est renfermée dans l'expression générale qui suit.

$$\frac{1}{1. 2. 3... [n-1] 5} \left((\pi+1) (\pi+2) \dots (\pi+n-1) - n \right. \\ \left. + \frac{n[n-1]}{2} (\pi+1-5) (\pi+2-5) \dots (\pi+n-1-5) - \&c. \right)$$

On continue cette série jusqu'à ce que
quelqu'un des facteurs $\pi+1, \pi+1-5,$ &c. devienne négatif, & il faut
remarquer que $\pi = nx + \mu$ & $5 = x + \rho + 1$. La solution de la seconde
question exige seulement à présent une
certaine intégration finie de la série pré-
cédente, c'est-à-dire qu'on fasse varier
 π depuis $-p$ jusqu'à q , suivant une
méthode exposée préliminairement, &
on trouve enfin, en supposant pour abrég-
er $nx - p = \delta$, & $nx + q = \gamma$,
que la probabilité que l'erreur moyenne
tombe entre $\frac{-p}{n}$ & $\frac{q}{n}$ s'exprime par

$$\frac{1}{1. 2. 3... n 5} \left(\gamma (\gamma+1) \dots (\gamma+n-1) - (\delta+1) \right. \\ \left. (\delta+2) (\delta+n) \dots (\delta+n-1) \right. \\ \left. - n (\gamma-5) (\gamma-5+1) \dots (\gamma-5+n-1) \right. \\ \left. + \frac{n[n-1]}{2} (\gamma-25) (\gamma-25+1) \dots (\gamma-25+n-1) \right. \\ \left. - \&c. \right)$$

Cette série doit être continuée jusqu'à
ce que quelqu'un des facteurs $\gamma - 5, \gamma$
 $- 25,$ &c. devienne négatif, & quant
aux autres facteurs $\delta - 5 + 1, \delta - 5, 25 + 1,$
&c. Si quelqu'un d'entr'eux se trouve nég-
atif, alors il faudra augmenter le nom-
bre δ d'autant d'unités qu'il sera nécessai-
re pour le rendre positif. Au reste, ces
problèmes plus ils deviennent généraux
& compliqués, plus ils admettent de co-

rollaires; mais ne pouvant m'arrêter à
tous, je laisse aux observateurs à simpli-
fier, suivant le cas qu'ils auront à dévelop-
per, les résultats fondamentaux que j'in-
dique.

Problème VIII. Supposant que les erreurs
qu'on peut commettre dans chaque obser-
vation soient $-\omega \dots 2, -1, 0, 1, 2, \dots \omega$ & que le nombre des cas qui
répondent à chacune de ces erreurs soit res-
pectivement proportionnel à $1, 2, 3, \dots$
 $x + 1 \dots 3, 2, 1$. On demande la proba-
bilité que l'erreur du résultat moyen de m
observation soit comprises entre les limi-
tes & $\frac{p}{m} \frac{q}{m}$?

Solution. Elle se trouve exprimée par

$$\frac{1}{1. 2. 3... 2m 5} \left(2^m (\gamma (\gamma+1) \dots (\gamma+2m-1) - (\delta+1) \right. \\ \left. (\delta+1) (\delta+2) \dots (\delta+2m) \right) \\ - 2^m ((\gamma-5) (\gamma+1-5) \dots (\gamma+2m-1-5) - \\ (\delta+1-5) (\delta+2-5) \dots (\delta+2m-5)) \\ + \frac{2^m [2m-1]}{2} ((\gamma-25) (\gamma+1-25) \dots (\gamma+2m-1-25) - (\delta+1-25) (\delta+2-25) \dots (\delta+2m-25)) - \&c.$$

γ étant $= m \omega + q$ & $\delta = m \omega - p$; & à
l'égard de la continuation de la série, il
faudra suivre la même règle que pour la
précédente.

Voici encore deux autres problèmes
que M. de la Grange résout dans ce mé-
moire, mais ils demandent de si grandes
préparations de calcul, que je ne pourrais
me flatter de les rendre applicables au
moyen de peu de lignes; je me dispense
d'autant plus aisément de le tenter que
les huit premiers problèmes me paroissent
faire face à tous les cas: je donnerai ce-
pendant, d'après M. de la Grange, l'es-
prit de la solution du problème IX, du-
quel le dernier n'est ensuite qu'un cas
particulier.

Problème IX. On suppose que chaque
observation soit sujette à toutes les erreurs
possibles comprises entre ces deux limites
 p & $-q$, & que la facilité de chaque erreur
 x , c'est-à-dire le nombre des cas où elle
peut avoir lieu, divisé par le nombre
total des cas, soit représentée par une
fonction quelconque de x désigné par y ,
on

on demande la probabilité que l'erreur moyenne de n observations soit comprise entre les limites r & $-s$.

A. N. *Théorie du calcul des différences.*
On appelle différence d'une fonction variable la quantité dont cette fonction augmente ou diminue, pendant un instant arbitraire, regardé comme l'unité de temps.

Nous adopterons la caractéristique Δ , pour désigner la différence d'une fonction variable quelconque, & nous la ferons précéder par le signe $+$ ou le signe $-$, selon qu'elle indiquera une différence additive ou soustractive.

Principe fondamental. Q étant la valeur d'une fonction variable dans un instant quelconque, & Q' la valeur de cette même fonction dans l'instant consécutif, on aura $\Delta Q = Q' - Q$. cela posé

$$1^{\circ}. \text{ Soit } Q = \varphi^{\lambda}; \text{ donc } Q' = (\varphi + \Delta\varphi)^{\lambda}$$

$$\& \Delta. \varphi^{\lambda} = \lambda \varphi^{\lambda-1} \Delta\varphi + \frac{\lambda(\lambda-1)}{2} \varphi^{\lambda-2} \Delta\varphi^2 + \frac{\lambda(\lambda-1)(\lambda-2)}{6} \varphi^{\lambda-3} \Delta\varphi^3 + \frac{\lambda(\lambda-1)(\lambda-2)(\lambda-3)}{24} \varphi^{\lambda-4} \Delta\varphi^4 + \dots$$

$$2^{\circ}. \text{ Soit } Q = \frac{\varphi}{1+\varphi}; \text{ on aura } Q' = \frac{\varphi + \Delta\varphi}{1 + \varphi + \Delta\varphi}$$

$$\& \Delta. \frac{\varphi}{1+\varphi} = \frac{\Delta\varphi}{(1+\varphi)^2} - \frac{\Delta\varphi^2}{(1+\varphi)^3} + \frac{\Delta\varphi^3}{(1+\varphi)^4} - \frac{\Delta\varphi^4}{(1+\varphi)^5} + \dots$$

$$3^{\circ}. \text{ Soit } Q = \sqrt{1+\varphi^2}; \text{ donc } Q' = \sqrt{1 + \varphi^2 + 2\varphi\Delta\varphi + \Delta\varphi^2}$$

$$= \sqrt{(1+\varphi^2) + \frac{2\varphi\Delta\varphi}{2(1+\varphi^2)^{\frac{1}{2}}} + \frac{\Delta\varphi^2}{2(1+\varphi^2)^{\frac{3}{2}}}} - \frac{\varphi\Delta\varphi^3}{2(1+\varphi^2)^{\frac{5}{2}}} + \dots$$

$$\& \Delta. \sqrt{1+\varphi^2} = \frac{\varphi\Delta\varphi}{(1+\varphi^2)^{\frac{1}{2}}} + \frac{\Delta\varphi^2}{2(1+\varphi^2)^{\frac{3}{2}}} - \frac{\Delta\varphi^3}{2(1+\varphi^2)^{\frac{5}{2}}} + \dots$$

$$4^{\circ}. \text{ Soit } Q = \sqrt{1-\varphi}; \text{ on aura } Q' = \sqrt{1 - \varphi - \Delta\varphi}$$

$$= \sqrt{1-\varphi} - \frac{\Delta\varphi}{2(1-\varphi)^{\frac{1}{2}}} + \frac{3\Delta\varphi^2}{8(1-\varphi)^{\frac{3}{2}}} - \frac{5\Delta\varphi^3}{16(1-\varphi)^{\frac{5}{2}}} + \dots$$

Si Q est une fonction transcendante, on en trouvera la différence par le même procédé. En effet,

$$\text{Soit d'abord } Q = \log. \varphi; \text{ donc } Q' = \log. (\varphi + \Delta\varphi)$$

$$\& \Delta \log. \varphi = \log. \left(1 + \frac{\Delta\varphi}{\varphi}\right) = \frac{\Delta\varphi}{\varphi} - \frac{\Delta\varphi^2}{2\varphi^2} + \frac{\Delta\varphi^3}{3\varphi^3} - \frac{\Delta\varphi^4}{4\varphi^4} + \dots$$

$$\text{Soit maintenant } Q = a^{\varphi}; \text{ donc } Q' = a^{\varphi + \Delta\varphi} = a^{\varphi} \left(1 + \Delta\varphi \log. a + \frac{\Delta\varphi^2 \log.^2 a}{2} + \frac{\Delta\varphi^3 \log.^3 a}{6} + \dots\right)$$

$$\& \Delta a^{\varphi} = a^{\varphi} \left(\Delta\varphi \log. a + \frac{\Delta\varphi^2 \log.^2 a}{2} + \frac{\Delta\varphi^3 \log.^3 a}{6} + \frac{\Delta\varphi^4 \log.^4 a}{24} + \frac{\Delta\varphi^5 \log.^5 a}{120} + \dots\right)$$

$$\text{Soit enfin } Q = \sin. \varphi; \text{ on aura } Q' = \sin. (\varphi + \Delta\varphi) = \sin. \varphi \cos. \Delta\varphi + \Delta\varphi \cos. \varphi - \frac{\Delta\varphi^2 \sin. \varphi}{2} + \frac{\Delta\varphi^3 \cos. \varphi}{6} - \frac{\Delta\varphi^4 \sin. \varphi}{24} + \dots$$

$$\& \Delta \sin. \varphi = \Delta\varphi \cos. \varphi - \frac{\Delta\varphi^2 \sin. \varphi}{2} + \frac{\Delta\varphi^3 \cos. \varphi}{6} - \frac{\Delta\varphi^4 \sin. \varphi}{24} + \dots$$

un calcul semblable donnera pour la valeur de $\Delta \cos. \varphi$, la suite $-\Delta\varphi \sin. \varphi - \frac{\Delta\varphi^2 \cos. \varphi}{2} + \frac{\Delta\varphi^3 \sin. \varphi}{6} + \frac{\Delta\varphi^4 \cos. \varphi}{24} - \dots$

Il est donc singulièrement facile de trouver la différence d'une fonction quelconque, algébrique ou transcendante, lorsque cette fonction ne renferme qu'une seule variable dans son expression. S'il s'agissoit de la différence d'une fonction de plusieurs variables, cette recherche n'auroit pas plus de difficulté: Les exemples suivants en font la preuve.

$$\text{Soit } Q = u x; \text{ on aura } Q' = (u + \Delta u)(x + \Delta x)$$

$$\& \Delta. u x = u \Delta x + x \Delta u + \Delta u \Delta x$$

$$\text{Soit } Q = u x y; \text{ on trouvera } \Delta u x y$$

$$y = uy \Delta x + ux \Delta y + xy \Delta u + u \Delta x \Delta y + x \Delta u \Delta y + y \Delta u \Delta x + \Delta u \Delta x \Delta y.$$

Soit encore $Q = u z^2$; donc $Q' = (u + \Delta u) (z^2 + 2z \Delta z + \Delta z^2) = u z^2 + 2u z \Delta z + u \Delta z^2 + z^2 \Delta u + 2z \Delta u \Delta z + \Delta u \Delta z^2$, & par conséquent $\Delta. u z^2 = 2u z \Delta z + z^2 \Delta u + 2z \Delta u \Delta z + u \Delta z^2 + \Delta u \Delta z^2$. &c. &c.

Pour compléter cette théorie, indiquons la manière de trouver les différences supérieures; la voici en peu de mots: La différence proposée étant de l'ordre μ , & représentée par Q , on aura Q' en traitant les différences qui entrent dans Q , comme autant de variables différentes. Or Q' une fois connu, $\Delta^\mu Q$ ne peut tarder de l'être.

Ce procédé mène quelquefois à des calculs d'une longueur fastidieuse; pour obvier à ce léger inconvénient, on regardera dans la différence proposée, celle d'une ou de plusieurs variables, comme constantes, & par là on éliminera du calcul une foule de termes qui en altèroient la simplicité.

La théorie des différences a plusieurs rapports intéressants avec celle des séries: Nous regrettons de ne pouvoir les réaliser aux yeux du lecteur sans déroger à l'unité de notre objet; mais notre but principal étant de développer la métaphysique du calcul différentiel, tout ce qui n'y tend pas directement, nous devient absolument étranger.

Théorie des limites. Un terme quelconque dont une grandeur peut approcher sans cesse, sans pouvoir cependant jamais l'atteindre, est appelé par les géomètres la limite de cette grandeur. Ainsi l'infini est la limite de tous les accroissements, comme le zéro absolu est la limite de toutes les dégradations des quantités variables. La symptote d'une branche de courbe est la limite de toutes les tangentes que l'on peut mener aux différents points de cette branche; le cercle est la limite de tous les polygones réguliers

qu'on peut lui inscrire ou lui circoncrire; &c.

La théorie des limites est fondée sur deux principes incontestables.

1°. Deux grandeurs qui sont, chacune, la limite d'une même troisième grandeur, sont égales entr'elles.

2°. Si deux grandeurs, qui varient perpétuellement, conservent entr'elles un rapport invariable, ce rapport sera celui de leurs limites.

Des notions si simples & si lumineuses devroient proscrire à jamais du langage mathématique, ces expressions vagues & ridicules, d'*infinitement-grand*, d'*infinitement-petit*, &c. en faveur desquelles les géomètres modernes semblent avoir conspiré; ce changement dans les termes en introduiroit un dans les idées, & la géométrie rétablie dans ses premiers droits, forceroit enfin ses détracteurs au silence.

Pour inviter le lecteur à cette heureuse innovation, nous allons appliquer les principes précédens à la solution de deux questions de géométrie élémentaire.

Soit d'abord proposé de trouver la surface du cercle qui a r pour rayon, & π pour circonférence; j'appelle θ un côté du polygone régulier que je lui suppose circonscrit, λ le nombre de tous les côtés de ce polygone, & μ l'excès de son apothème sur le rayon; $\frac{\lambda \theta}{2} (r + \mu)$ sera donc l'expression de la surface du polygone circonscrit. Or plus μ diminuera, plus $\frac{\lambda \theta}{2} (r + \mu)$ approchera de $\frac{\pi r}{2}$, sans pouvoir jamais lui devenir identique; donc $\frac{\pi r}{2}$ est la limite de la surface du polygone; mais le cercle inscrit est aussi la limite de cette surface, donc ce cercle $= \frac{\pi r}{2}$.

Soit proposé maintenant de trouver la solidité du cône; il est aisé de voir que le cône est la limite de toutes les pyramides qui ayant avec lui un sommet commun, auroient encore pour base, un polygone inscrit au cercle qui lui sert de base. Appellons donc h la hauteur commune, nous aurons, en conservant les

dénominations de l'exemple précédent, $\frac{\lambda \theta}{2} (r-\mu) \frac{h}{3}$ pour la solidité d'une des pyramides inscrites & $\frac{\pi r}{2} \cdot \frac{h}{3}$ pour sa limite; donc la solidité du cône = $\frac{\pi r}{2} \cdot \frac{h}{3}$.

Ce petit nombre d'exemples est suffisant pour se diriger dans toutes les applications de cette nature.

Théorie du calcul différentiel. Le rapport qu'ont entr'elles deux ou plusieurs variables étant connu, trouver la limite du rapport entre les différences de ces variables; tel est l'objet du calcul différentiel.

Le premier inventeur de ce beau calcul n'en donna jamais d'autre idée; mais cette idée étoit trop élevée pour être sentie par les géomètres de son temps; il falloit un d'Alembert pour entendre un Newton.

La limite du rapport $\frac{\Delta^n y}{\Delta x^n}$ entre les différences de tous les ordres des variables y & x , se présentant dans tous les cas sous la forme indéterminée $\frac{0}{0}$ quoiqu'elle ait toujours une valeur décidée, il étoit d'abord nécessaire d'imaginer un moyen qui fit disparaître cette ambiguïté du calcul: on convint, pour cela, de se servir de la caractéristique $\frac{d^n y}{dx^n}$ pour exprimer cette limite, & on appella les termes $d^n y$, dx^n de cette caractéristique, l'un, la différentielle 1^{re} de la variable y , & l'autre une différentielle de l'ordre n de la variable x .

Ces préliminaires posés, voici les règles du calcul différentiel, & leur démonstration.

1^o. Soit $Q = ax + hy - cz + e$; on aura d'abord, en prenant la différence de cette équation, $dQ = a dx + h dy - c dz$, d'où l'on tirera $\frac{dQ}{dx} = a + h \frac{dy}{dx} - c \frac{dz}{dx}$, & $dQ = a dx + h dy - c dz$.

2^o Soit $Q = xy$; donc $dQ = x dy + y dx$

$$+ y \Delta x + x \Delta y. \quad \frac{\Delta Q}{\Delta x} = x \frac{\Delta y}{\Delta x}$$

$$+ y + \Delta y. \quad \frac{dQ}{dx} = x \frac{dy}{dx} + y,$$

$$\& dQ = x dy + y dx.$$

3^o. Soit $Q = x^m$; on aura, $\Delta Q = m x^{m-1} \Delta x + \frac{m \cdot m-1}{2} x^{m-2} \Delta x^2 +$

$$\frac{m \cdot m-1 \cdot m-2}{2 \cdot 3} x^{m-3} \Delta x^3 + \& c.$$

$$\frac{dQ}{dx} = m x^{m-1} + \frac{m \cdot m-1}{2} x^{m-2} dx +$$

$$\frac{m \cdot m-1 \cdot m-2}{2 \cdot 3} x^{m-3} dx^2 + \& c.$$

$$\& dQ = m x^{m-1} dx.$$

4^o Soit $Q = \frac{x}{y}$; donc $dQ =$

$$\frac{y dx - x dy}{y^2 + y dy} \quad \frac{dQ}{dx} = \frac{y - x \frac{dy}{dx}}{y^2 + y dy}$$

$$\frac{dQ}{dx} = \frac{y - x \frac{dy}{dx}}{y^2}, \text{ puis } dQ = \frac{y dx - x dy}{y^2}.$$

Occupons-nous maintenant de la différenciation des quantités transcendentes.

Soit $Q = \log. x$; on aura $\frac{\Delta Q}{\Delta x} = \frac{1}{x} - \frac{\Delta x}{2x^2} + \frac{\Delta x^2}{3x^3} - \frac{\Delta x^3}{4x^4} + \& c.$ $\frac{dQ}{dx} = \frac{1}{x}$, & $dQ = \frac{dx}{x}$.

Soit $Q = a^x$; donc $\Delta Q = a^x (\Delta x \log. a + \frac{\Delta x^2 \log.^2 a}{2} + \frac{\Delta x^3 \log.^3 a}{2 \cdot 3} + \& c.)$

$$\frac{\Delta Q}{\Delta x} = a^x (\log. a + \frac{\Delta x \log.^2 a}{2} + \frac{\Delta x^2 \log.^3 a}{2 \cdot 3} + \& c.)$$

$$\frac{dQ}{dx} = a^x \log. a$$

$$\& dQ = a^x dx \log. a = a^x d. \log. a.$$

Soit $Q = \sin. x$; on aura $\Delta Q = \Delta x \cos. x - \frac{\Delta x^2 \sin. x}{2} - \frac{\Delta x^3 \cos. x}{2 \cdot 3} +$

$$\frac{\Delta x^4 \sin. x}{2 \cdot 3 \cdot 4} + \& c. \quad \frac{\Delta Q}{\Delta x} = \cos. x -$$

$$\frac{\Delta x \sin. x}{2} - \frac{\Delta x^2 \cos. x}{2 \cdot 3} + \frac{\Delta x^3 \sin. x}{2 \cdot 3 \cdot 4} + \text{\&c.} \dots$$

$$\frac{dQ}{dx} = \cos. x, \text{ \& } dQ = dx \cos. x.$$

Soit enfin $Q = \cos. x$; donc $\Delta Q =$
 $-\Delta x \sin. x - \frac{\Delta x^2 \cos. x}{2} + \frac{\Delta x^3 \sin. x}{2 \cdot 3} +$

$$\frac{\Delta x^4 \cos. x}{2 \cdot 3 \cdot 4} - \text{\&c.} \dots \quad \frac{\Delta Q}{\Delta x} = -\sin. x -$$

$$\frac{\Delta x \cos. x}{2} + \frac{\Delta x^2 \sin. x}{2 \cdot 3} + \frac{\Delta x^3 \cos. x}{2 \cdot 3 \cdot 4} - \text{\&c.} \dots$$

$$\frac{dQ}{dx} = -\sin. x, \text{ \& } dQ = -dx \sin. x$$

\&c. \&c. \&c.

La recherche des différentielles supérieures est assujettie à la même loi que celle des différentielles premières, puisqu'elle dépend des mêmes principes; c'est pourquoi nous ne nous y arrêterons pas & nous passerons à la partie théorique des applications du calcul différentiel.

1°. Soit A (fig. 1) une courbe algébrique quelconque; & AP son axe; j'abaisse sur cet axe les deux ordonnées MP , $M'P'$, je mène la tangente MT , la sécante SMM' , & je tire MO perpendiculaire à $M'P'$

Cette construction supposée, il est évident que leur rapport $\frac{MP}{PT}$ fera toujours,

plus grand que le rapport $\frac{MP}{PS}$ ou $\frac{M'O}{MO}$, quoique ce dernier puisse en approcher

toujours de plus en plus; donc $\frac{MP}{PT}$ est la limite de $\frac{M'O}{MO} = \frac{\Delta y}{\Delta x}$; donc généralement

$$\frac{y}{PT} = \frac{dy}{dx}, \text{ \& } PT = \frac{y dx}{dy}.$$

2°. Je mène la normale MN , & le triangle rectangle TMN me donne $PN = \frac{PM^2}{PT} = \frac{y dy}{dx}$.

3°. Il n'est pas possible de contempler la figure sans y démêler aussitôt $MT = \frac{y}{dy} \sqrt{dx^2 + dy^2}$.

4°. On y découvre de même, sans calcul, $MN = \frac{y}{dx} \sqrt{dx^2 + dy^2}$.

5°. Du triangle rectangle MPT , l'on tire tang. $PTM = \frac{dy}{dx}$, & tang. $PMT = \frac{dx}{dy}$.

6°. Plus le point M' approchera du point M , plus le rapport de la corde MM' à la ligne MO , approchera du rapport de l'arc MM' à la même ligne MO ; en sorte que ces deux rapports seront égaux, lorsque MO fera nul.

Mais $\frac{C.MM'}{MO}$ approchera d'autant plus de $\frac{PT}{MT}$, que MO approchera de zéro; donc

$$\frac{PT}{MT} = \frac{MK}{MP} \text{ est la limite de } \frac{A.MM'}{MO}.$$

On voit aussi que plus le point M' approchera du point M , plus le point O approchera de ce même point M , & $\frac{C.MM'}{M'O}$ de $\frac{MT}{MP}$; donc $\frac{MT}{MP} = \frac{MK}{PK}$

est la limite de $\frac{A.MM'}{M'O}$.

Concluons de tout ceci, 1°. qu'en appelant S l'arc AM d'une courbe quelconque, on a $ds = \sqrt{dx^2 + dy^2}$. 2°. que dans le cercle, $\frac{1}{\sin. s} = \frac{ds}{dx}$, & $\frac{1}{\cos. s} = \frac{ds}{dy}$.

Supposons maintenant que le fil $AQCO$ (fig. 2.) qui enveloppe la courbe QCO & sa tangente AQ se développe graduellement, en conservant toujours la même tension; l'extrémité A de ce fil décrira la courbe $AM\mu$, dont la courbe QCO est dite la développée. La nature de cette développée étant connue, trouver pour chacun de ses points les parties droites MC , μO , &c. du fil générateur, que l'on nomme rayons de la développée, rayons de courbure, rayons osculateurs; telle est l'application la plus intéressante du calcul différentiel. En voici les principes.

Soient MC & μO deux rayons de la développée; je prolonge MC jusqu'à ce qu'il rencontre μO au point σ , de ce point σ comme centre, & d'un rayon $= r$, je décris l'arc $\lambda\omega$. Il est clair, par ce qui précède, que plus le point μ approchera du point M , plus le rapport entre l'arc $\lambda\omega$ & l'arc $M\mu$ de la courbe, approchera du rapport qui existeroit entre le même arc $\lambda\omega$, & un autre arc décrit du

point σ comme centre, & d'un rayon $\sigma\mu$; d'où l'on déduit que $\frac{MC}{r}$ est la limite du rapport entre les différences de l'angle MSA & de l'arc $M\mu$ de la courbe; faisant donc $MC = R$, & l'arc $AM = S$, on aura $R = \frac{ds}{d.MSA}$; mais $d.MSA = \frac{d.\sin.MSA}{\cos.MSA} = \frac{ds d.(\frac{dx}{ds})}{dy}$; donc $R = \frac{dy}{d.(\frac{dx}{ds})} = \frac{dy ds^2}{ds dx - dx ds} = \frac{ds^3}{dy dx - dx dy} = -dx^2 d(\frac{dy}{dx})$.

7° La méthode des *plus grands*, & des *plus petits* a pour objet de déterminer le point, le lieu, le moment, la circonstance & où une fonction variable devient la plus grande ou la plus petite possible, eu égard aux lois de sa variation.

Cette méthode, la plus belle du calcul différentiel & la plus curieuse de l'analyse, est très-clairement développée dans plusieurs ouvrages: on regarde la fonction qui doit être un *plus grand* ou un *plus petit*, comme représentant l'ordonnée d'une courbe; & par cette idée heureuse, la difficulté du problème général est réduite à la difficulté de ce problème très-simple: *trouver dans tous les cas la plus grande ou la plus petite ordonnée d'une courbe.*

Soit $Q = X$, X étant une fonction quelconque de x & de constantes, on fera $\frac{dQ}{dx} = 0$; cette équation résolue donnera entr'autres racines, $x = y$, & cette valeur de x substituée dans Q rendra cette fonction un *maximum* ou un *minimum*, selon que la quantité $\frac{d^2Q}{dx^2}$, en supposant, comme l'on dit, dx constante, sera négative ou

positive; si par hasard $\frac{d^2Q}{dx^2} < \frac{d^3Q}{dx^3}$ étoit $= 0$, Q ne feroit ni *maximum*, ni *minimum*; mais si $\frac{d^2Q}{dx^2} = \frac{d^3Q}{dx^3} = 0$, alors Q fera un *maximum* ou un *minimum*, si la quantité $\frac{d^4Q}{dx^4}$ est négative ou positive, &c.

Pour éclaircir ces principes, nous réfoudrons le problème suivant.

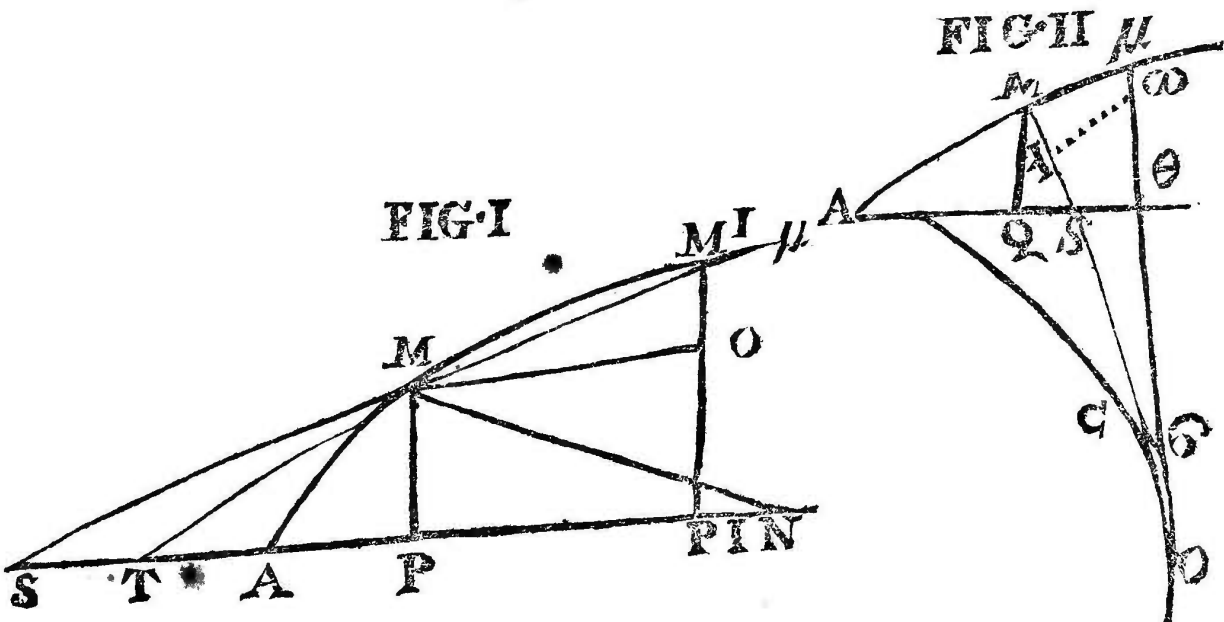
Quel doit être le rapport de la hauteur d'un boisseau à son diamètre, pour que ce boisseau puisse contenir un nombre déterminé de grains de blé, sa surface étant la plus petite possible?

Soit a la quantité donnée de grains de blé; $2x$ le diamètre du boisseau; on aura $\frac{2a}{\pi x^2}$ pour la hauteur, & $\frac{2a}{x} + \pi x^2$ pour sa surface. Soit $Q = \frac{2a}{x} + \pi x^2$; on aura $\frac{dQ}{dx} = 0 = \pi x^3 - a$, d'où l'on tire $x = \sqrt[3]{\frac{a}{\pi}}$, & le diamètre du boisseau égal à la hauteur.

Cette solution donne un *minimum* pour Q , car $\frac{d^2Q}{dx^2} = 3\pi \sqrt[3]{\frac{a^2}{\pi^2}}$ résultat positif.

Si Q est fonction de plusieurs variables, le procédé du calcul reste le même; mais les questions de condition pour le *maximum* & le *minimum* appartiennent à la théorie des courbes à double courbure, théorie qui est encore très-peu avancée. Voyez cependant le *calcul différentiel de M. Euler*, & les notes savantes de M. de la Grange.

Ces articles, & les deux précédens, sont de M. l'Abbé BERTRAND.



THEORIUS, (*Mythol.*) Apollon avoit un temple à Troÿzème, sous ce nom qui signifie *je vois*, & qui convient fort à ce dieu, considéré comme le soleil. C'étoit le plus ancien temple de cette ville, il fut rebâti & décoré par le sage Pithée. (*D. J.*)

THEOSOPHES^{es}, LES, (*Hist. de la Philosophie.*) voici peut-être l'espece de philosophie la plus singulière. Ceux qui l'ont professée, regardoient en pitié la raison humaine; ils n'avoient nulle confiance dans sa lueur ténébreuse & trompeuse; ils se prétendirent éclairés par un principe intérieur, surnaturel & divin qui brilloit en eux, & s'y éteignoit par intervalles, qui les élevoit aux connoissances les plus sublimes lorsqu'il agissoit, ou qui les laissoit tomber dans l'état d'imbécillité naturelle lorsqu'il cessoit d'agir; qui s'emparoit violemment de leur imagination, qui les agitoit, qu'ils ne maîtrisoient pas, mais dont ils étoient maîtrisés, & qui les conduisoit aux découvertes les plus importantes & les plus cachées sur Dieu & sur la nature: c'est ce qu'ils ont appelé la *théosophie*.

Les théosophes ont passé pour des fous auprès de ces hommes tranquilles & froids, dont l'ame pesante ou rassise n'est susceptible ni d'émotion, ni d'enthousiasme, ni de ces transports dans lesquels l'homme ne voit point, ne sent point, ne juge point, ne parle point, comme dans son état habituel. Ils ont dit de Socrate & de son démon, que si le sage de la Grèce y croyoit, c'étoit un insensé, & que s'il n'y croyoit pas, c'étoit un fripon.

Me fera-t-il permis de dire un mot en faveur du démon de Socrate & de celui des théosophes? Nous avons tous des pressentimens, & ces pressentimens sont d'autant plus justes & plus prompts, que nous avons plus de pénétration & d'expérience. Ce sont des jugemens subits auxquels nous sommes entraînés par certaines circonstances très-déliées. Il n'y a aucun fait qui ne soit précédé & qui ne soit accompagné de quelques phénomènes. Quelque fugitifs, momentanés & subtils que soient ces phénomènes, les hommes doués d'une grande sensibilité,

que tout frappe, à qui rien n'échappe; en sont affectés, mais souvent dans un moment où ils n'y attachent aucune importance. Ils reçoivent une foule de ces impressions. La mémoire du phénomène passe; mais celle de l'impression se réveillera dans l'occasion; alors ils prononcent que tel événement aura lieu; il leur semble que c'est une voix secrète qui parle au fond de leur cœur, & qui les avertit. Ils se croient inspirés, & ils le sont en effet, non par quelque puissance surnaturelle & divine, mais par une prudence particulière & extraordinaire; car qu'est-ce que la prudence, sinon une supposition dans laquelle nous sommes portés à regarder les circonstances diverses où nous nous trouvons, comme les causes possibles d'effets à craindre ou à espérer dans l'avenir? or il arrive que cette supposition est quelquefois fondée sur une infinité de choses légères que nous avons vues, apperçues, senties, dont nous ne pouvons plus nous rendre compte, ni à nous-mêmes, ni aux autres, mais qui n'en ont pas une liaison moins nécessaire ni moins forte avec l'objet de notre crainte & de notre espérance. C'est une multitude d'atomes imperceptibles chacun; mais qui réunis forment un poids considérable qui nous incline, sans presque savoir pourquoi. Dieu voit l'ordre de l'univers entier dans la plus petite molécule de la matière. La prudence de certains hommes privilégiés tient un peu de cet attribut de la divinité. Ils rapprochent les analogies les plus éloignées; ils voient des liaisons presque nécessaires où les autres sont loin d'avoir des conjectures. Les passions ont chacune leur physionomie particulière. Les traits s'alterent sur le visage à mesure qu'elles se succèdent dans l'ame. Le même homme présente donc à l'observateur attentif un grand nombre de masques divers. Ces masques des passions ont des traits caractéristiques & communs dans tous les hommes. Ce sont les mêmes viscères intérieurs qui se meuvent dans la joie, dans l'indignation, dans la colère, dans la frayeur, dans le moment de la dissimulation, du mensonge, du ressentiment. Ce sont les mê-

mes muscles qui se détendent ou se resserrent à l'extérieur, les mêmes parties qui se contractent ou qui s'affaissent; si la passion étoit permanente, elle nous feroit une physionomie permanente, & fixeroit son masque sur notre visage. Qu'est-ce donc qu'un physionomiste? C'est un homme qui connoît les masques des passions, qui en a des représentations très-présentes, qui croit qu'un homme porte, malgré qu'il en ait le masque de sa passion dominante, & qui juge des caractères des hommes d'après les masques habituels qu'il leur voit. Cet art est une branche de la sorte de divination dont il s'agit ici.

Si les passions ont leurs physionomies particulières, elles ont aussi leurs gestes, leur ton, leur expression. Pourquoi n'ai-je point été surpris qu'un homme que j'avois regardé pendant de longues années comme un homme de bien, ait eu tout-à-coup la conduite d'un coquin? C'est qu'au moment où j'apprends son action, je me rappelle une foule de petites choses qui me l'avoient annoncé d'avance, & que j'avois négligées.

Les théosophes ont tous été chimistes, ils s'appeloient les *philosophes par le feu*. Or il n'y a aucune science qui offre à l'esprit plus de conjectures déliées, qui le remplisse d'analogies plus subtiles, que la chimie. Il vient un moment où toutes ces analogies se présentent en foule à l'imagination du chimiste: elles l'entraînent; il tente en conséquence une expérience qui lui réussit, & il attribue à un commerce intime de son ame avec quelque intelligence supérieure, ce qui n'est que l'effet subit d'un long exercice de son art. Socrate avoit son démon; Paracelse avoit le sien; & ce n'étoient l'un & l'autre ni deux fous, ni deux fripons, mais deux hommes d'une pénétration surprenante, sujets à des illuminations brusques & rapides, dont ils ne cherchoient point à se rendre raison.

Nous ne prétendons point étendre cette apologie à ceux qui ont rempli l'intervalle de la terre aux cieux, de natures moyennes entre l'homme & Dieu, qui leur obéissoient, & qui ont accrédité sur la terre toutes les revéries de la magie,

de l'astrologie & de la cabale. Nous abandonnons ces théosophes à toutes les épi-thetes qu'on voudra leur donner.

La secte des théosophes a été très-nombreuse. Nous ne parlerons que de ceux qui s'y sont fait un nom, tels que Paracelse, Valentin, Fludd, Boehmius, les Van-helmont & Poiret.

Philippe Aureolus Théophraste Paracelse Bombast de Hohenheim naquit en Suisse en 1493. Il n'y a sorte de calomnies que ses ennemis n'aient hasardées contre lui. Ils ont dit qu'un soldat lui avoit coupé les testicules, dans la Carinthie où il étoit employé à conduire un troupeau d'oies. Ce qu'il y a de certain, c'est que les premières années de sa vie furent dissolues, & qu'il n'eut jamais de goût pour les femmes. Il garda le célibat. Son pere prit sur lui-même le soin de son éducation. Il lui montra les humanités, & l'instruisit des principes de la médecine; mais cet enfant, doué d'un génie surprenant, & dévoré du désir de connoître, ne demeura pas long-temps sous l'aile paternelle. Il entreprit, dans l'âge le plus tendre, les voyages les plus longs & les plus pénibles, ne méprisant ni aucun homme ni aucune connoissance, & conférant indistinctement avec tous ceux dont il espéroit tirer quelque lumière. Il souffrit beaucoup; il fut emprisonné trois fois; il servit; il fut exposé à toutes les misères de la nature humaine: ce qui ne l'empêcha point de suivre l'impulsion de son enthousiasme, & de parcourir presque toutes les contrées de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique. L'enthousiasme est le germe de toutes les grandes choses, bonnes ou mauvaises. Qui est-ce qui pratiquera la vertu au milieu des traverses qui l'attendent, sans enthousiasme? Qui est-ce qui se consacra aux travaux continuels de l'étude, sans enthousiasme? Qui est-ce qui sacrifiera son repos, sa santé, son bonheur, sa vie, aux progrès des sciences & des arts & à la recherche de la vérité, sans enthousiasme? Qui est-ce qui se ruinera, qui mourra pour son ami, pour ses parents, pour son pays, sans enthousiasme? Paracelse descendoit à vingt ans dans les mines de l'Allemagne; il s'avançoit dans

la Ruffie ; il étoit fur les frontieres de la Tartarie ; apprenoit-il qu'un homme poffédoit quelque fecret , de quelque état qu'il fût , en quelque coin de la terre qu'il fût rélégué , il le vifitoit. Il difoit qu'il ne convenoit point à un homme né pour foulager le genre humain , de fe fixer à un point de la terre , ni à celui qui favoit lire dans le livre de la nature , d'en avoir toujours le même feuillet ouvert fous les yeux. Il parcourut l'Autriche , la Suiffe , la Baviere guériffant les corps , & infectant les ames d'un fiftême particulier de théologie qu'il s'étoit fait. Il mourut à Salsbourg en 1541.

Ce fut un homme d'un mérite & d'une vanité prodigieufe ; il fouffroit avec impatience qu'on le comparât à Luther , & qu'on le mît au nombre des difciples de cet héréfiarque. Qu'il faffe fon affaire , difoit-il , & qu'il me laiffe faire la mienne ; fi je me mêlois de réforme , je m'en tirerois mieux que lui : on ne nous affocie que pour nous perdre. On lui attribue la connoiffance de tranfmuier les métaux ; il eft le fondateur de la pharmacie chimique ; il exerça la médecine avec le plus grand fuccès ; il a bien mérité du genre humain , par les opérations dont il a enrichi l'art de guérir les maladies. Ses ennemis l'accuferent de plagiat ; il les défia de montrer dans quelqu'auteur que ce fût , le moindre veftige de la plus petite de fes découvertes , & ils refterent muets : on lui reprocha la barbarie de fes termes & fon obfcurité , & ce fut avec raifon. Ce ne fut pas non plus un homme pieux : l'habitude de fréquenter le bas peuple , le rendit crapuleux ; les charins , la débauche , & les veilles , lui dérangerent la tête : il paffa pour forcier , ce qui fignifie aujourd'hui que fes contemporains étoient des imbeciles. Il fe brouilla avec les théologiens ; le moyen de penfer d'après foi , & de ne fe pas brouiller avec eux ? Il a beaucoup écrit ; il a laiffé un grand nombre de difciples mal inftruits , téméraires ; ils ont nui à la réputation de leur maître , par la mal adrefse qu'ils ont montrée dans l'application de fes remedes.

Il eut pour difciple , pour fecretaire , & pour ami Oporinus. Adam de Bodeftan professa le premier publiquement fa

doctrine. Jacques Gohory la fit connoître à Paris. Gerard Dornée expliqua fa méthode & fes procédés chimiques. Michel Toxite s'appliqua à définir fes mots obfcurs. Oswald Crolius réduifit le paracelfifme en fiftême. Henri Kunrath , & Jofeph-François Burhus laiffèrent là ce qu'il y avoit de vrai & d'important , pour fe précipiter dans le *théofophifme*.

Voici les principaux axiomes de la doctrine de Paracelfe , autant qu'il eft poffible de les recueillir d'après un auteur auffi obfcure & auffi découfu.

La vraie philofophie & la médecine ne s'apprennent ni des anciens , ni par la créature ; elles viennent de Dieu ; il eft le feul auteur des arcanes ; c'eft lui qui a figné chaque être de fes propriétés.

Le médecin naît par la lumière de la nature & de la grace , de l'homme interne & invifible de l'ange qui eft en nous , par la lumière de la nature qui fait à fon égard la fonction de maître qui l'inftruit , c'eft l'exercice qui le perfectionne & le confirme ; il a été produit par l'inftitution de Dieu & de la nature.

Ce ne font pas les fonges vains des hommes qui fervent de bafe à cette philofophie & médecine ; mais la nature que Dieu a imprimée de fon doigt aux corps sublunaires , mais fur-tout aux métaux : leur origine remonte donc à Dieu.

Cette médecine , cette momie naturelle , ce pepin de nature , eft renfermé dans le foufre , trésor de la nature entiere ; il a pour bafe le baume des végétaux , auquel il faut rapporter le principe de toutes les actions qui s'operent dans la nature , & par la vertu duquel feul toutes les maladies peuvent être guéries.

Le rapport ou la convenance de l'homme , ou du petit monde au grand , eft le fondement de cette fcience.

Pour découvrir cette médecine il faut être astronome & philofophe ; l'une nous inftruit des forces & des propriétés de la terre & de l'eau ; l'autre , des forces & des propriétés du firmament & de l'air.

C'eft la philofophie & l'aftronomie qui font le philofophe interne & parfait , non-feulement dans le macrocofme , mais auffi dans le microcofme.

Le macrocosme est comme le pere, & le microcosme, ou l'homme, est comme l'enfant; il faut disposer convenablement l'un à l'autre.

Le monde intérieur est comme un miroir, où le petit monde, ou l'homme, s'apperoit; ce n'est pas par la forme extérieure, ou la substance corporelle, qu'ils conviennent, mais par les vertus & les forces; ils sont un & même quant à l'essence & à la forme interne; ils ne diffèrent que par la forme extérieure.

Qu'est-ce que la lumiere de nature? si-non une certaine analogie divine de ce monde visible, avec le corps microcosmique.

Le monde intérieur est la figure de l'homme; l'homme est le monde occulte, car les choses qui sont visibles dans le monde, sont invisibles dans l'homme, & lorsque ces invisibles dans l'homme se rendent visibles, les maladies naissent.

La matiere de l'homme étant un extrait des quatre éléments, il faut qu'il ait en lui de la sympathie avec tous les éléments & leurs fruits; il ne pourroit subsister ni vivre sans eux.

Pour éviter le vide, Dieu a créé dans les quatre éléments des êtres vivans, mais inanimés, ou sans ame intellectuelle; comme il y a quatre éléments, il y a quatre sortes d'habitans élémentaires: ils diffèrent de l'homme qui a été créé à l'image de Dieu, en entendement, en sagesse, en opérations & en demeures.

Les eaux ont leurs nymphes, leurs ondains, leurs mélozénis, & leurs monstres ou bâtards, les sirenes qui habitent le même élément.

Les terres ont leurs gnomes, leurs lémures, leurs sylphes, leurs montains, leurs zonnets, dont les monstres sont les pigmées.

L'air a ses spectres, ses sylvains, ses satyres, dont les monstres sont les géans.

Le feu, ou le firmament, a ses vulcanales, ses pennates, ses salamandres, ses supérieurs, dont les monstres sont les zundels.

Le cœur macrocosmique est igné, aérien, aqueux, & terreux.

L'harmonie céleste est comme la maîtresse.

Tome XXXIII.

se & directrice de l'inférieure; chacune a son ciel, son soleil, sa lune, ses planetes, & ses étoiles; les choses supérieures sont de l'astrologie; les inférieures de la chymologie.

La providence & la bonté du créateur ont fait que les astres invisibles des autres éléments, eussent leurs représentations en espèces visibles, dans l'élément suprême, & que les lois des mouvemens & les productions des temps y fussent expliquées.

Il y a deux cieux; le ciel externe, ou l'agrégat de tous les corps dans le firmament; l'interne, ou l'astre invisible, le corps insensible de chaque astre; celui-ci est l'esprit du monde ou de la nature; c'est hylecs; il est diffus dans tous les astres, ou plutôt il les constitue; il les est.

Tout émane du dedans, & naît des invisibles & occultes; ainsi les substances corporelles visibles viennent des incorporelles, des spirituelles, des astres, & sont les corps des astres; leur séjour est dans les astres; les nues sont dans les autres.

Il suit que tout ce qui vit, tout ce qui croît, tout ce qui est dans la nature, estigné, possède un esprit syderé, que j'appelle le ciel, l'astre, l'ouvrier caché, qui donne à ce qui est, sa figure & sa couleur, & qui a présidé à sa formation: c'est-là le germe & la vertu.

Il ne faut pas entendre ce qui précède du corps visible ou invisible des astres dans le firmament, mais de l'astre propre de chaque chose; c'est celui-ci, & non l'autre qui influe sur elle.

Les astres intérieurs n'inclinent ni ne nécessitent l'homme, c'est l'homme plutôt qui incline les astres & les attaque par la magie de son imagination.

Le cours de chaque ciel est libre; l'un ne gouverne point l'autre.

Cependant les fruits des astres, ou semences célestes, aériennes, aqueuses, terrestres, conspirent & forment une république qui est une; elles sont citoyennes d'une même province; elles se secourent & se favorisent mutuellement, c'est l'anneau de Platon, la chaîne d'Homere, ou la suite des choses soumises à la divine

R r

providence ; la sympathie universelle ; l'échelle générale.

Il y a trois principes des choses ; ils sont dans tout composé ; la liqueur ou le mercure , le soufre ou l'huile , & le sel.

La Trinité sainte a parlé ; son verbe un & triple , *que cela soit fait* , a été proféré , & tout a été cru un & triple ; témoin l'analyse spagirique.

Dieu a dit *que cela soit* , & la matière première a été ; eu égard à ses trois principes , elle fut triple ; ces trois espèces qu'elle contenoit se séparèrent ensuite , & il y eut quatre espèces de corps ou éléments.

Les vrais éléments spirituels sont les conservateurs , les nourriciers , les lieux , les matrices , les mines , & les réservoirs de toutes matières ; ils sont l'essence , l'existence , la vie & l'action des êtres , quels qu'ils soient.

Ils sont partagés en deux sphères , l'une supérieure , c'est le feu , ou le firmament & l'air , qu'on peut comparer au blanc ou à la coque de l'œuf ; l'autre inférieure , c'est l'eau & la terre , qu'on peut comparer au jaune.

Le créateur , par la vertu du verbe , développant la multitude qui étoit dans l'unité , & cet esprit qui étoit porté sur les eaux , combinant les principes des corps , ou les revêtant de l'habit sous lequel ils devoient paroître sur la scène du monde , & leur assignant leurs lieux , donnerent à ces quatre natures incorporelles , inertes , vides & vaines , la lumière & les raisons féminales des choses qui les ont remplies par la bénédiction divine , & qui ne s'y éteindront jamais.

Les semences des choses , les astres qui les lient , sont cachés dans les éléments des choses , comme dans un abîme inépuisable , où dès le commencement de la matière les visibles se font par les invisibles , les extrêmes se touchent & se joignent , tout s'engendre dans des périodes de temps marqués ; les éléments conspirent au bien général ; c'est ainsi que la sympathie universelle subsiste ; les éléments président au monde , ils suffisent à son éternité.

Les germes , ou principes des choses ,

ont reçu du Verbe la vertu de génération & de multiplication.

On ne peut séparer les semences ou germes des éléments ; ni les principes du corps , des lois de nature.

Les productions & les semences les plus petites suivent l'harmonie universelle , & montrent en abrégé l'analogie générale des éléments & des principes.

Les éléments sont en tout , ils sont combinés , & la combinaison s'en conserve par le moyen du baume & de la teinture radicale.

Toutes les créatures sont formées des éléments : on rapporte à l'air la production des animaux , à la terre celle des végétaux , à l'eau celle des minéraux ; le feu donne la vie à tout ce qui est.

Le corps des éléments est une chose morte & ténébreuse ; l'esprit est la vie ; il est distribué en astres qui ont leurs productions & qui donnent leurs fruits ; de même que l'âme sépare d'elle le corps , & y habite ; les éléments spirituels , dans la formation générale , ont séparé d'eux les corps visibles , & y habitent.

Du corps igné se sont séparés les astres visibles ; du corps aqueux , les métaux ; du corps salin , les minéraux ; du corps terreux , les végétaux.

Il y a deux terres ; la terre extérieure visible , qui est le corps de l'élément , le soufre , le mercure du sel ; la terre interne & invisible qui est l'élément , la vie , l'esprit , où sont les astres de la terre , qui produisent par le moyen du corps terreux , tout ce qui croît : la terre a donc en elle les germes & la raison féminale de tout.

Il en faut dire autant des autres éléments ; ils sont ou corps & composés de ces trois principes ; ou ils sont éléments , un & esprit , & contiennent les astres d'où naissent comme d'une mer ou d'un abîme les fruits des éléments.

Notre feu n'est point un élément , il consume tout , tout meurt par lui ; mais le feu , premier & quatrième élément , qui contient tout , comme la coque enveloppe l'œuf , c'est le ciel.

Un élément n'est ni ne peut être séparé

de tout autre ; il y a en tout combinaison d'élément.

Les astres des élémens sont les germes ; il y a quatre élémens : il y a deux choses toujours unies , le corps & l'astre , ou le visible ou l'invisible ; le corps naît & s'accroît de l'astral , le visible de l'invisible ; il reste en lui ; & c'est ainsi que se propagent & multiplient les puissances ou vertus invisibles , les semences , les astres ; elles se distribuent sous une infinité de formes diverses ; elles se montrent en une infinité d'êtres , par le moyen du corps visible.

Lorsqu'une semence , un germe , ou un astre meurt ou se corrompt dans sa matrice , aussi-tôt il passe dans un nouveau corps & se multiplie : car toute corruption est cause d'une génération.

Voilà la raison pour laquelle les chimistes ont recours à la putréfaction ; c'est ainsi qu'ils obtiennent la régénération , dans laquelle les trois élémens se manifestent avec toutes leurs propriétés secrètes.

Les trois élémens premiers sont unis dans tout corps : c'est cette union qui constitue le corps sain ; la santé est la température de l'union ; où elle n'est pas ou s'altère , la maladie s'introduit , & avec elle le principe radical de la mort.

Les maladies sont ou élémentaires , ou astrales & firmamentales ; celles-ci naissent du firmament ou ciel de l'homme ; celles-là , de son germe ou de ses astres.

L'homme eu égard à son corps , a un double magnétisme ; une portion tire à soi les astres & s'en nourrit , de là la sagesse , les sens , les pensées ; une partie tire à soi les élémens & s'en répare , de là la chair & le sang.

Le firmament est cette lumière de nature qui influe naturellement sur l'homme.

Les astres ou les élémens qui sont esprits , n'ont point de qualité ; mais ils produisent tout ce qui a qualité.

Les maladies ne se guérissent point par les contraires ; il ne s'agit pas de chasser de l'homme des élémens , il faut posséder des arcanes ; il faut avoir en sa disposition les astres ; il faut avoir appris

par la chimie à les réduire de la matière dernière à la matière première.

Les astres n'ont ni froid ni chaud actuel.

L'esprit de Dieu habite au milieu de nos cœurs.

Nullle connoissance ne restera perpétuellement dans l'ame , que celle qui a été infuse au-dedans , & qui réside dans le sein de l'entendement. Cette connoissance essentielle n'est ni du sang , ni de la chair , ni de la lecture , ni de l'instruction , ni de la raison ; c'est une passion ; c'est un acte divin ; une impression de l'être infini sur l'être fini.

L'homme a possédé tous les avantages naturelles & surnaturelles ; mais ce caractère divin s'est obscurci par le péché. Purgez-vous du péché , & vous le recouvrerez en même proportion que vous vous purifierez.

La notion de toutes choses nous est convenue ; tout est dans l'intime de l'esprit : il faut dégager l'esprit des enveloppes du péché , & ses notions s'éclairciront.

L'esprit est revêtu de toute science , mais il est accablé sous le corps auquel il s'unit ; mais il recouvre sa lumière par les efforts qu'il fait contre ce poids.

Connoissons bien notre nature & notre esprit ; & ouvrons l'entrée à Dieu qui frappe à la porte de notre cœur.

De la connoissance de soi naît la connoissance de Dieu.

Il n'y aura que celui que Dieu instruira lui-même qui puisse s'élever à la vraie connoissance de l'univers. La philosophie des anciens est fautive ; tout ce qu'ils ont écrit de Dieu est vain.

Les saintes écritures sont la base de toute vraie philosophie ; elle part de Dieu & y retourne. La renaissance de l'homme est nécessaire à la perfection des arts : or il n'y a que le chrétien qui soit vraiment régénéré.

Celui qui se connoît , connoît implicitement tout en lui , & Dieu qui est au-dessus de l'homme , & les anges qui sont à côté de Dieu ; & le monde qui est au-dessous , & toutes les créatures qui le composent.

L'homme est la copule du monde. Il

a été formé du limon de la terre, ou de l'essence très-subtile de la machine universelle, extraite & concentrée sous forme corporelle par le grand spagiriste.

L'homme par son corps représente le macrocosme sensible & temporel ; par son ame, le grand archetype. Lorsqu'il eut en lui les propriétés des animaux, des végétaux & des minéraux, le souffle de Dieu y surajouta l'ame.

Dieu est le centre & la circonférence, ou l'unité de tout ce qu'il a produit ; tout émane de Dieu ; il comprend, il pénètre tout. L'homme, à l'imitation de Dieu, est le centre & la circonférence, ou l'unité des créatures ; tout est relatif à lui, & verse sur lui ses propriétés.

L'homme contient toutes les créatures, & il reporte avec lui à la source éternelle tout ce qui en est primitivement émané.

Il y a dans l'homme deux esprits ; l'un du firmament & sideré ; l'autre qui est le souffle du tout-puissant ou l'ame.

L'homme est un composé du corps mortel, de l'esprit sideré & de l'ame immortelle. L'ame est l'image de Dieu, & son domicile dans l'homme.

L'homme a deux peres ; l'un éternel, l'autre mortel : l'esprit de Dieu & l'univers.

Il n'y a point de membre dans l'homme qui ne correspondent à un élément, une planète, une intelligence, une mesure, une raison dans l'archetype.

L'homme tient des éléments le corps visible, enveloppe & séjour de l'ame ; du ciel ou du firmament, le corps invisible, véhicule de l'ame, son lien avec le corps visible.

L'ame passe par le moyen du corps invisible, en conséquence de l'ordre de Dieu, à l'aide des intelligences, au centre du cœur, d'où elle se répand dans toutes les autres parties du corps.

Ce corps éthéré & subtil, participe de la nature du ciel ; il imite dans son cours celui du firmament ; il en attire à lui les influences. Ainsi les cieux versent sur l'homme leurs propriétés, l'en pénètrent, & lui communiquent la faculté de connaître tout.

Il y a trinité & unité dans l'homme,

ainsi que dans Dieu ; l'homme est un en personne ; il est triple en essence : il a le souffle de Dieu ou l'ame, l'esprit sideré & le corps.

Il y a aussi trois cieux dans l'homme ; il correspond à trois mondes, ou plutôt il est le modèle le plus parfait du grand œuvre, ou de la complexion générale des choses.

Citoyen des trois mondes, il communique avec l'archetype, avec les anges, avec les éléments.

Il communique avec Dieu par le souffle qu'il en a reçu. Ce souffle y a laissé le germe de son origine ; aussi n'y a-t-il rien en l'homme qui n'ait un caractère divin.

Il communique avec les anges par le corps invisible ; c'est le lieu de son commerce possible entre eux & lui.

Il communique avec l'univers par son corps visible. Il a les images des éléments ; les éléments ne changent point. La conformité des images que l'homme en a est inaltérable : c'est ainsi que la notion qu'il a des végétaux & des minéraux est fixe.

Le corps sideré est le génie de l'homme, son lare domestique, son bon démon, son adeste interne, son évêque, l'origine de pressentiment, la source de la prophétie.

En tout l'astre, le corps invisible ou l'esprit, quoique privé de raison, agit en imaginant & en informant : c'est la même chose dans l'homme.

L'imagination est corporelle ; cependant exaltée, échauffée par la foi, elle est la base de la magie. Elle peut, sans nuire à l'esprit astral, engendrer, produire des corps visibles ; & présente ou absente, exécuter des choses au-dessus de l'intelligence humaine. Voilà l'origine de la magie naturelle, qui veut être aidée par l'art ; elle peut faire invisiblement tout ce que la nature fait visiblement.

L'homme est la quintessence du macrocosme ; il peut donc imiter le ciel, il peut même le dominer & le conduire. Tout est soumis au mouvement, à l'énergie, au desir de son ame. C'est la force de l'archetype qui réside en nous, qui nous élève à

lui, & qui nous assujettit la créature & la chaîne des choses célestes.

La foi naturelle infuse nous assimile aux esprits; c'est le principe des opérations magiques, de l'énergie de l'imagination & de toutes ses merveilles.

L'imagination n'a de l'efficacité que par l'effet de sa force attractive sur la chose conçue. Il faut que cette force soit d'abord en exercice; il faut qu'elle se féconde, par la production d'un spectre imité de la chose. Ce spectre se réalise ensuite; c'est là ce qu'on appelle l'*art cabalistique*.

L'imagination peut produire par l'*art cabalistique*, tout ce que nous voyons dans le monde.

Les trois moyens principaux de l'*art cabalistique*, sont la prière qui unit l'esprit créé à l'esprit incréé; la foi naturelle & l'exaltation de l'imagination.

Les hommes à imagination triste & puillanimes sont tentés & conduits par l'esprit immonde.

L'âme purifiée par la prière tombe sur les corps comme la foudre; elle chasse les ténébres qui les enveloppe, & les pénètre intimement.

La médecine réelle & spécifique des maladies matérielles, consiste dans une vertu secrète, que le verbe a imprimée à chaque chose en la créant. Elle n'est ni des astres, ni du concours des atômes, ni de la forme des corps, ni de leur mixture.

Il faut distribuer toute la nature inférieure en trois classes principales, les végétaux, les animaux & les minéraux.

Chacun de ces regnes fournit une multitude inépuisable de ressources à la médecine.

On découvre dans ces axiomes le premier germe de la théorie chimique; la distinction des élémens; la formation des mixtes; la difficulté de leur décomposition; l'origine des qualités physiques; leurs affinités; la nature des élémens qui ne sont rien en unité, tout ce qu'il plaît à la combinaison en masse, & plusieurs autres vérités dont les successeurs de Paracelse ont tiré bon parti. Mais cet homme étoit dominé par son imagina-

tion; il est perpétuellement enveloppé de comparaisons, de simboles, de métaphores, d'allégories; créateur de la science, & plein d'idées nouvelles pour lesquelles il manquoit de mots, il en invente qu'il ne définit point. Entraîné par le succès de ses premières découvertes, il n'est rien qu'il ne se promette de son travail. Il se livre aux accessoirs d'une comparaison comme à des vérités démontrées. A force de multiplier les similitudes, il n'y a sorte d'extravagances qu'il ne débite. Il en vient à prendre les spectres de l'imagination pour des productions réelles. Il est fou, & il prescrit sérieusement la manière de le devenir; & il appelle cela *s'unir à Dieu, aux anges, & imiter la nature*.

Gilles Gushmann & Jule Sperber enchérèrent sur Paracelse. Voyez l'ouvrage que le premier a publié sous le titre de: *Revelatio divinæ majestatis, quæ explicatur quo pacto in principio omnibus sese Deus creaturis suis, & verbo & facto manifestaverit, & quæ ratione opera sua omnia, eorumque virtutem, attributa, & operationes scripto brevi eleganter comprehenderit, atque primo homini ad suam imaginem ab ipso condito tradiderit*. Et l'écrivit du second qui a paru sous celui de: *Iagoge in veram triumvis Dei & naturæ cognitionem*. C'est un système de platonico-pythagorico-péripatico-paracelsico-christianisme.

Valentin Weigel, qui parut dans le quinzième siècle, laissa des ouvrages de *théosophie*, qui firent grand bruit dans le seizième & dix-septième. Il prétendoit que les connoissances ne naissent point dans l'homme du dehors; que l'homme en apportoit en naissant les germes innés; que le corps étoit d'eau & de terre; l'âme, d'air & de feu; & l'esprit, d'une substance astrale. Il soumettoit sa destinée aux influences des cieux; il disoit que par la lumière de la révélation, deux contradictions se pouvoient combiner. Leibnitz, qui lui accordoit du génie, lui reproche un peu de spinosisme.

Robert fut dans le dix-septième siècle, ce que Paracelse avoit été au seizième. Jamais on n'extravagua avec tant de talent, de génie, de profondeur, &

de connoissances. Celui-ci donna dans la Magie, la Cabale, l'Astrologie; ses ouvrages sont un cahos de physique, de chimie, de mécanique, de médecine, de latin, de grec, & d'érudition; mais si bien brouillé, que le lecteur le plus opiniâtre s'y perd.

Boehmius fut successivement père, cordonnier, & *théosophe*: voici les principes qu'il s'étoit fait; il disoit:

Dieu est l'essence des essencés; tout émane de lui; avant la création du monde, son essence étoit la seule chose qui fût; il en a tout fait; on ne conçoit dans l'esprit d'autres facultés que celles de s'élever, de couler, de s'insinuer, de pénétrer, de se mouvoir, & de s'engendrer. Il y a trois formes de génération, l'amer, l'acerbe, & le chaud; la colere & l'amour ont un même principe; Dieu n'est ni amer, ni acerbe, ni chaud, ni eau, ni air, ni terre; toutes choses sont de ces principes, & ces principes sont de lui; il n'est ni la mort ni l'enfer; ils ne sont point en lui; ils sont de lui. Les choses sont produites par le soufre, le mercure & le sel; on y distingue l'esprit, la vie, & l'action; le sel est l'ame, le soufre la matiere premiere.

Le reste des idées de cet auteur sont de la même force, & nous en ferons grace au lecteur: c'est bien ici le lieu de dire, qu'il n'est point de fou qui ne trouve un plus fou qui l'admire. Boehmius eut des sectateurs, parmi lesquels on nomme Quirinus Kuhlmann, Jean Podage, & Jacques Zimmermann.

Ils prétendoient tous que Dieu n'étoit autre chose que le monde développé: ils considéroient Dieu sous deux formes, & en deux périodes de temps; avant la création & après la création; avant la création, tout étoit en Dieu; après la création, il étoit en tout; c'étoit un écrit roulé ou déplié; ces idées singulieres n'étoient pas nouvelles.

Jean-Baptiste Van-helmont naquit à Bruxelles en 1474; il étudia les Lettres, les Mathématiques, l'Astronomie; son goût, après s'être porté légèrement sur la plupart des sciences & des arts, se fixa à la Médecine & à la Chimie; il avoit reçu

de la nature de la pénétration; personne ne connut mieux le prix du temps; il ne perdit pas un moment; il passa dans son laboratoire tous les instans qu'il ne donna pas à la pratique de la Médecine; il fit des progrès surprenans en Chimie; il exerça l'art de guérir les maladies avec un succès incroyable; son nom a été mis à côté de ceux de Bacon, de Boyle, de Galilée, & de Descartes. Voici les principes de sa Philosophie.

Toute cause physique efficiente n'est point extérieure, mais intérieure, essentielle en nature.

Ce qui constitue, ce qui agit, la cause intérieure, je l'appelle *archée*.

Il ne faut à un corps naturel, quel qu'il soit, que des rudimens corporels; ces rudimens sont sujets à des vicissitudes momentanées.

Il n'y a point de privation dans la nature.

Il n'y faut point imaginer une matiere indéterminée, nue, premiere; cette matiere est impossible.

Il n'y a que deux causes, l'efficiente & la matérielle.

Les choses particulieres supposent un suc générique, & un principe féminal, efficient, générateur; la définition ne doit renfermer que ces deux élémens.

L'eau est la matiere dont tout est fait.

Le ferment féminal & générateur est le rudiment par lequel tout commence & se fait.

Le rudiment ou le germe, c'est une même chose.

Le ferment féminal est la cause efficiente du germe.

La vie commence avec la production du germe.

Le ferment est un être créé; il n'est ni substance, ni accident; sa nature est neutre; il occupe dès le commencement du monde les lieux de son empire; il prépare les semences, les excite; il les précède.

Les fermens ont été produits par le Créateur; ils dureront jusqu'à la consommation des siècles; ils se régénèrent; ils ont leurs semences propres qu'ils produisent & qu'ils excitent de l'eau.

Les lieux ont un ordre, une raison af-

signée par la divinité, & destinée à la production de certains effets.

L'eau est l'unique cause matérielle des choses; elle a en elle la qualité initiante; elle est pure; elle est simple; elle est résoluble, & tous les corps peuvent s'y réduire comme à une matière dernière.

Le feu a été destiné à détruire, & non à engendrer; son origine n'est point féminale, mais particulière; il est entre les choses créées, un être un, singulier & incomparable.

Entre les causes efficientes en nature, les unes sont efficacement efficientes, les autres effectivement; les semences & leurs esprits ordinateurs, composent la première classe; les réservoirs & les organes immédiats des semences, les ferments qui disposent extérieurement de la matière, les palingénésies composent la seconde.

Le but de tout agent naturel est de disposer la matière qui lui est soumise, à une fin qui lui est connue, & qui est déterminée, du-moins quant à la génération.

Quelque opaques & dures que soient les choses, elles avoient avant cette solidité que nous leur remarquons, une vapeur qui fécondait la semence, & qui y traçoit les premiers linéaments déliés & subtils de la génération conséquente. Cette vapeur ne se sépare point de l'engendre; elle le suit jusqu'à ce qu'il disparaisse de la scène; cette cause efficiente intérieure est l'archée.

Ce qui constitue l'archée, c'est l'union de l'autre féminale, comme matière, avec l'image féminale, ou le noyau spirituel intérieur qui fait & contient le principe de la fécondité de la semence; la semence visible n'est que la filique de l'archée.

L'archée auteur & promoteur de la génération, se revêt promptement lui-même d'une enveloppe corporelle: dans les êtres animés, il se meut dans les replis de sa semence; il en parcourt tous les détours & toutes les cavités secrètes; il commence à transformer la matière, selon l'entéléchie de son image, & il reste le disposeur, le maître, & l'ordinateur interne des effets, jusqu'à la destruction dernière.

Une conclusion forme une opinion, & & non une démonstration.)

Il préexiste nécessairement en nous la connoissance de la convenance des termes comparés dans le syllogisme avant la conclusion; en sorte qu'en général je savois d'avance ce qui est contenu dans la conclusion, & ce qu'elle ne fait qu'énoncer, éclaircir, & développer.

La connoissance que nous recevons par la démonstration, étoit antérieurement en nous; le syllogisme la rend seulement plus distincte, mais le doute n'est jamais entièrement dissipé; parce que la conclusion fuit le côté faible des prémisses.

La science est dans l'entendement comme un feu sous la cendre, qu'il peut écarter de lui-même, sans le secours des modes & des formes syllogistiques.

La connoissance de la conclusion n'est pas renfermée nécessairement dans les prémisses.

Le syllogisme ne conduit point à l'invention des Sciences; il dissipe seulement les ténèbres qui les couvrent.

Les vraies sciences sont indémonstrables; elles n'émanent point de la démonstration.

La méthode des Logiciens n'est qu'un simple résumé de ce qu'on fait.

Le but de cette méthode se termine donc à transmettre son opinion d'une manière claire & distincte à celui qui nous écoute, & à réveiller facilement en lui la réminiscence, par la force de connexion.

Il n'y a qu'ignorance & erreur dans la physique d'Aristote & de Galien; il faut recourir à des principes plus solides.

Le ciel, la terre, & l'eau, ont été dans le commencement la matière créée de tous les êtres futurs; le ciel contenoit l'eau & la vapeur fécondante ou l'âme.

Il ne faut pas compter le feu parmi les éléments; on ne voit point qu'il ait été créé.

La terre n'est point une partie du mixte; elle n'est point la mère, mais la matrice des corps.

L'air & l'eau ne convertissent rien en eux.

Au commencement la terre étoit continue, indivisée; une seule source l'arrosait;

elle fut séparée en portions diverses par le déluge.

L'air & l'eau ne se convertissent point l'un en l'autre.

Le globe, composé d'eau & de terre, est rond; il va d'orient en orient par l'occident; il est rond dans le sens de son mouvement, elliptique d'ailleurs.

Le gas & le blas sont deux rudimens physiques que les anciens n'ont point connus; le gas est une exhalaison de l'eau, élevée par le froid du mercure, & atténuée de plus en plus par la dessiccation du soufre; le blas est le mouvement local & alternatif des étoiles: voilà les deux causes initiantes des météores.

L'air est parsemé de vides; on en donne la démonstration mécanique par le feu.

Quoique les porosités de l'air soient actuellement vides de toute matière, il y a cependant un être créé & réel; ce n'est pas un lieu pur; mais quelque chose de moyen entre l'esprit & la matière, qui n'est ni accident ni substance, un neutre, je l'appelle *magnale*.

Le magnale n'est point lumière, c'est une certaine forme unie à l'air, les mélanges sont des produits matériels de l'eau seule, il n'y a point d'autre élément: ôtez la semence, & le mercure se résoudra en une eau insipide; les semences, parties similaires des concrets, se résolvent en sel, en soufre, & en mercure.

Le ferment qui empreint de semence la masse, n'éprouve aucune vicissitude séminale.

Il y a deux sortes de ferments dans la nature; l'un contient en lui-même l'aure fluante, l'archée séminale qui tend dans son progrès à l'état d'âme vivante; l'autre est le principe initiant du mouvement ou de la génération d'une chose dans une chose.

Celui qui a tout fait de rien, crée encore la voie, l'origine, la vie & la perfection en tout: l'effet des causes secondes n'est que partiel.

Dieu créa les hommes de rien.

Dieu est l'essence vraie, parfaite & actuelle de tout. Les essences des choses sont des choses, ce n'est pas Dieu.

Lorsque la génération commence, l'archée n'est pas lumineuse; c'est une aurore où la forme, la vie, l'âme sensitive du générateur est obscure, jusqu'à ce que dans le progrès de la génération il s'éclaire & imprime à la chose une image distincte de son éclat.

Cette aurore tend par tous les moyens possibles à organiser le corps & à lui transmettre sa lumière & toutes les qualités qui en dépendent: elle s'enflamme de plus en plus; elle se porte avec ardeur sur le corps; elle cherche à l'informer & à le vivifier: mais cet effet n'a lieu que par le concours de celui qui est la vie, la vérité & la lumière.

Lorsqu'un être a conçu l'archée, il est en lui le gardien de la vie, le promoteur des transmutations depuis la première jusqu'à la dernière.

Il y a de la convenance entre les archées, par leur qualité vitale commune & par leur éclat; mais ils ne se reçoivent point réciproquement, ils ne se troublent point dans leur ordre & leur district.

La vicissitude en nature n'est point l'effet de la matière, mais du feu.

La corruption est une certaine disposition de la matière consécutive à l'extinction du feu recteur; ce n'est point une pure privation, ses causes sont positives.

Ce sont les ferments étrangers qui introduisent la corruption; c'est par eux qu'elle commence, se continue & s'acheve.

Entre les choses, les unes périssent par la dissipation du baume de nature, d'autres par la corruption.

La nature ignore & n'admet rien de contraire à son vœu.

Il y a deux blas dans l'homme, l'un naturellement, l'autre volontairement.

La chaleur n'est point la cause efficiente de la digestion, qu'elle excite seulement. Le ferment stomachique est la cause efficiente de la digestion.

La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.

L'âme ne se connoit ni par la raison ni par des images: la vérité de l'essence & la vérité

vérité de l'entendement se pénètrent en unité & en identité ; voilà pourquoi l'entendement est un être immortel.

Il y a plusieurs sortes de lumières vitales. La lumière de l'âme est une substance spirituelle, une matière vitale & lumineuse.

Ceux qui confondent notre identité avec l'immensité de Dieu, & qui nous regardent comme des parties de ce tout, sont des athées.

L'entendement est uni substantiellement à la volonté qui n'est ni puissance ni accident, mais lumière, essence spirituelle, indivise, distincte de l'entendement par abstraction.

Il faut reconnoître dans l'âme une troisième qualité, l'amour ou le desir de plaire.

Ce n'est point un acte de la volonté seule ni de l'entendement seul, mais de l'un & de l'autre conjointement.

L'esprit est un acte pur, simple, formel, homogène, indivis, immortel, image de Dieu, incompréhensible, où tous les attributs qui conviennent à sa nature sont rassemblés dans une unité.

L'entendement est la lumière de l'esprit, & l'esprit est l'entendement éclairé ; il comprend, il voit, il agit séparément du corps.

L'entendement est lié aux organes du corps ; il est soumis aux actions de l'âme sensitive : c'est par cette union qu'il se revêt de la qualité qu'on appelle *imagination*.

Il n'y a rien dans l'imagination qui n'ait été auparavant dans la sensation ; les espèces intellectuelles sont toutes émanées des objets sensibles.

La force intelligente concourt avec la faculté phantastique de l'âme sensitive, sur le caractère de l'organe, & lui est soumise.

L'âme a son siège particulier à l'orifice supérieur de l'estomac ; la mémoire a son siège dans le cerveau.

L'entendement est essentiel à l'âme ; la volonté & la mémoire sont des facultés caduques de la vie sensitive.

L'entendement brille dans la tête, mais d'une lumière dépendante de la liaison de l'âme avec le corps, & des esprits éthérés.

L'intelligence qui naît de l'invention

Tome XXXIII.

& du jugement, passé par une irradiation qui se fait de l'orifice de l'estomac au cerveau.

L'orifice de l'estomac est comme un centre d'où l'âme exerce son énergie en tout sens.

L'âme, image de la Divinité, ne pense rien principalement, ne connoît rien intimement, ne contemple rien vraiment que Dieu, ou l'unité première, à laquelle tout le reste se rapporte.

Si une chose s'atteint par le sens ou par la raison, ce ne fera point encore une abstraction pure & complète.

Le moyen d'atteindre à l'abstraction pure & complète est très-éloigné ; il faut être séparé de l'attention à toutes choses créées, & même incréées ; il faut que l'activité de l'âme soit abandonnée à elle-même ; qu'il n'y ait aucun discours ni intérieur ni extérieur ; aucune action préméditée, aucune contemplation déterminée ; il faut que l'âme n'agisse point, qu'elle attende dans un repos profond l'influence gratuite d'en-haut ; qu'il ne lui reste aucune impression qui la ramène à elle ; qu'elle se soit parfaitement oubliée ; en un mot qu'elle demeure absorbée dans une inexistance, un oubli, une sorte d'anéantissement qui la rende absolument inerte & passive.

Rien ne conduit plus efficacement & plus parfaitement à ce dépouillement, à ce silence, à cette privation de lumière étrangère, à ce défaut général de distraction, que la prière, son silence & ses délices : exercez-vous à l'adoration profonde.

Dans cette profondeur d'adoration l'âme se perdra ; les sens seront suspendus, les ténèbres qui l'enveloppent se retireront, & la lumière d'en-haut s'y réfléchira : alors il ne lui restera que le sentiment de l'amour qui l'occupera toute entière.

Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres propositions tirées des ouvrages de cet auteur à celles qui précèdent, mais elles n'instruiraient pas d'avantage. D'ailleurs ce Van-helmont s'exprime d'une manière si obscure & si barbare, qu'on est bientôt dégoûté de le suivre, & qu'on ne peut jamais se promettre de le rendre avec

quelque exactitude. Qu'est-ce que son blas, son gas, & son archée lumineuse ? qu'est-ce que cette méthode de s'abrutir, pour s'unir à Dieu, de se séparer de ses connoissances, pour arriver à des découvertes, & de s'affoupir pour penser plus vivement ?

Je conjecture que ces hommes, d'un tempérament sombre & mélancolique, ne doivent cette pénétration extraordinaire & presque divine qu'on leur remarquoit par intervalles, & qui les conduisoit à des idées tantôt si folles, tantôt si sublimes, qu'à quelque dérangement périodique de la machine. Ils se croyoient alors inspirés & ils étoient fous : leurs accès étoient précédés d'une espèce d'abrutissement, qu'ils regardoient comme l'état de l'homme sous la condition de nature dépravée. Tirés de cette léthargie par le tumulte subit des humeurs qui s'élevoient en eux, ils imaginoient que c'étoit la divinité qui descendoit, qui les visitoit, qui les travailloit ; que le souffle divin dont ils avoient été premièrement animés, se ranimoit subitement & reprenoit une portion de son énergie ancienne & originelle, & ils donnoient des préceptes pour s'acheminer artificiellement à cet état d'orgasme & d'ivresse où ils se trouvoient au-dessus d'eux-mêmes & qu'ils regrettoient ; semblables à ceux qui ont éprouvé l'enchantement & le délire délicieux que l'usage de l'opium porte dans l'imagination & dans les sens ; heureux dans l'ivresse, stupides dans le repos, fatigués, accablés, ennuyés, ils prenoient la vie commune en dégoût ; ils soupiroient après le moment d'exaltation, d'inspiration, d'aliénation. Tranquilles ou agités, ils fuyoient le commerce des hommes, insupportables à eux-mêmes ou aux autres. O que le génie & la folie se touchent de bien près ! Ceux que le ciel a signés en bien & en mal sont sujets plus ou moins à ces symptômes ; ils les ont plus ou moins fréquens, plus ou moins violens. On les enferme & on les enchaîne, ou on leur élève des statues ; ils prophétisent ou sur le trône, ou sur les théâtres, ou dans les chaires ; ils tiennent l'attention des hommes suspendue ; ils en sont écoutés, admirés, suivis, ou insultés, bafoués, lapidés ;

leur sort ne dépend point d'eux, mais des circonstances dans lesquelles ils se montrent. Ce sont les temps d'ignorance & de grandes calamités qui les font naître : alors les hommes qui se croyent poursuivis par la divinité, se rassemblent autour de ces espèces d'insensés qui disposent d'eux. Ils ordonnent des sacrifices ; & ils sont faits ; des prières, & l'on prie ; des jeûnes, & l'on jeûne ; des meurtres, & l'on égorge ; des chants d'allégresse & de joie, & l'on se couronne de fleurs, & l'on danse, & l'on chante ; des temples, & l'on en élève ; les entreprises les plus désespérées, & elles réussissent ; ils meurent, & ils sont adorés. Il faut ranger dans cette classe Pindare, Eschile ; Mahomet, Shakespeare, Roger, Bacon, & Paracelse. Changez les instans, & celui qui fut poète eût été ou magicien, ou prophète, ou législateur. O hommes à qui la nature a donné cette grande & extraordinaire imagination, qui criez, qui subjuguez, que nous qualifions insensés ou sages, qui est-ce qui peut prédire votre destinée ? Vous naquîtes pour marcher entre les applaudissemens de la terre ou l'ignominie, pour conduire les peuples au bonheur ou au malheur, & laisser après vous le transport de la louange ou de l'exécration.

François-Mercure Van-Helmont, fils de Jean-Baptiste, naquit en 1518 ; il n'eut ni moins de génie, ni moins de connoissances que son pere. Il posséda les langues anciennes & modernes, orientales & européennes. Il se livra tout entier à la Chimie & à la Médecine, & il se fit une grande réputation par ses découvertes & par ses cures. Il donna éperdument dans la cabale & la *théosophie*. Né catholique, il se fit quaker. Il n'y a peut-être aucun ouvrage au monde qui contienne autant de paradoxes que son *ordo seculorum*. Il le composa à la sollicitation d'une femme qui l'écrivit sous sa dictée.

Pierre Poiret naquit à Metz en 1546, de parens pauvres, mais honnêtes. Il étudia autant que sa santé le lui permit. Il fut successivement syncretiste, éclectique, cartésien, philosophe, théologien & *théosophie*. Attaqué d'une maladie dangereuse, il fit vœu, s'il en guérissoit, d'écrire en

faveur de la religion contre les athées & les incrédules. C'est à cette circonstance qu'on dut l'ouvrage qu'il publia sous le titre de *cogitationes rationales de Deo, animâ & malo*. Il fit connoissance étroite à Hambourg avec la fameuse Antoinette Bourignon, qui l'entraîna dans ses sentimens de mysticité. Il attendit donc, comme elle, l'illumination passive, & il se rendit l'apologiste du silence sacré de l'ame & de la suspension des sens, & le détracteur de la philosophie & de la raison. Il mourut en Hollande âgé de soixante-trois ans, après avoir passé dans la retraite la plus profonde, les dernières années de sa vie : entre les qualités de cœur & d'esprit qu'on lui reconnoît, on peut louer sa tolérance. Quoiqu'il fût très-attaché à ses opinions religieuses, il permettoit qu'on en professât librement de contraires ; ce qui suffit seul pour caractériser un honnête homme & un bon esprit.

Ce fut dans ce temps, au commencement du xvij siècle, que se forma la fameuse société des rose-croix, ainsi appelée du nom de celui qu'elle regarda comme son fondateur ; c'étoit un certain Rosencreuz, né en Allemagne en 1388. Cet homme fit un voyage en Palestine, où il apprit la magie, la cabale, la chimie & l'alchimie. Il se fit des associés, à qui il confia ses secrets. On ajouta qu'il mourut âgé de cent vingt ans. L'association se perpétua après sa mort. Ceux qui la composoient se prétendoient éclairés d'en-haut. Ils avoient une langue qui leur étoit propre, des arcanes particuliers ; leur objet étoit la réformation des mœurs des hommes dans tous les états, & de la science dans toutes ses branches ; ils possédoient le secret de la pierre philosophale & de la teinture ou médecine universelle. Ils pouvoient connoître le passé & prédire l'avenir. Leur philosophie étoit un mélange obscur de paracelsisme & de *théosophie*. Les merveilles qu'ils disoient d'eux, leur attachèrent beaucoup de sectateurs, les uns fourbes, les autres dupes. Leur société répandue par toute la terre, n'avoit point de centre. Descartes chercha par-tout des Rose-croix, & n'en trouva point. Cependant on publia leurs statuts :

mais l'histoire des Rose-croix s'est tellement obscurcie depuis, que l'on regarde presqu'aujourd'hui ce qu'on en débitoit autrefois comme autant de fables.

Il suit de ce qui précède que les *Théosophes* ont été des hommes d'une imagination ardente ; qu'ils ont corrompu la Théologie, obscurci la Philosophie, & abusé de leurs connoissances chimiques, & qu'il est difficile de prononcer s'ils ont plus nui que servi aux progrès des connoissances humaines.

Il y a encore quelques *théosophes* parmi nous. Ce sont des gens à demi-instruits, entêtés de rapporter aux saintes Ecritures toute l'érudition ancienne & toute la philosophie nouvelle ; qui déshonorent la révélation par la stupide jalousie avec laquelle ils défendent ses droits ; qui retrécissent autant qu'il est en eux l'empire de la raison, dont ils nous interdiroient volontiers l'usage ; qui sont toujours tout prêts à attacher l'épithète d'hérésie à toute hypothèse nouvelle ; qui réduiroient volontiers toute connoissance à celle de la religion, & toute lecture aux livres de l'ancien & du nouveau testament, où ils voient tout ce qui n'y est pas & rien de ce qui y est ; qui ont pris en aversion la philosophie & les philosophes, & qui réussiroient à éteindre parmi nous l'esprit de découvertes & de recherches, & à nous replonger dans la barbarie, si le gouvernement les appuyoit, comme ils le demandent.

THEOXENIES, f. f. pl. (*Anti. gre.*) *Θεοξενία*, fête solennelle des Athéniens où l'on sacrifioit à tous les dieux ensemble. Elle est ainsi nommée, parce qu'on y faisoit des préparatifs comme pour recevoir à un festin tous les dieux *παρα τὴν ξενίαν τῶν θεῶν*. On célébroit aussi la même fête dans d'autres villes de Grece.

On en attribue l'institution à Castor & à Pollux. Le scholiaste de Pindare rapporte que les Dioscures avoient institué les *théoxénies*, pour célébrer la mémoire de l'honneur que les dieux avoient daigné leur faire, d'assister à un festin qu'ils avoient préparé.

Les poètes, pour inspirer l'hospitalité envers les étrangers, assuroient qu'on

pouvoit d'autant moins s'en dispenser, que les dieux revêtus de la forme humaine venoient quelquefois visiter la terre, pour y observer les mœurs des hommes. C'est pourquoi Télémaque reçut Minerve dans sa maison sans la connoître, ce dont il fut bien récompensé. Au contraire Jupiter, *humana lustrans sub imagine terras*, pour me servir des termes d'Ovide, vint aborder chez Lycaon qui refusa de le recevoir, & il le changea en loup à cause de son inhumanité. En un mot, tout, chez les païens, inspiroit cette vertu de bienfaisance; S. Paul, en recommandant d'autres devoirs aux Hébreux, *xij. 2.* y joint celui-ci: *N'oubliez point l'hospitalité, car quelques-uns ont logé des anges.* La loi des peuples de la Lucanie condamnoit à l'amende celui qui manquoit à cette charité; on lui intentoit l'action d'inhospitalité, & l'amende étoit au profit de Jupiter hospitalier.

Quand chez les anciens un étranger demandoit à être reçu, le maître de la maison se présentoit; il mettoit, ainsi que l'étranger, un pié sur le seuil de la porte, & là ils juroient de ne se faire aucun préjudice; celui qui violoit cet engagement, se rendoit coupable du plus grand parjure, & étoit en exécration aux autres hommes; en un mot, puisque l'hospitalité étoit une chose sainte & sacrée, voyez-en l'article; voyez aussi TESSERE d'hospitalité. (D. J.)

THEOXENIUS, (*Mithol.*) furnon d'Apollon qu'on lui donnoit à Pellene en Achaïe. Il y avoit un temple où sa statue étoit en bronze; on célébroit aussi dans cette ville des jeux en son honneur, où les seuls citoyens de Pellene étoient admis; mais il ne faut pas confondre ces jeux avec les *théoxenies*. (D. J.)

THÉRA, (*Géog. anc.*) 1^o île de la mer de Crete; elle est du nombre de celles de l'Archipel, que les anciens appelloient *Sporades*, parce qu'elles étoient semées çà & là dans la mer. Ptolomée s'est trompé dans la position de cette île, en la mettant proche des côtes de l'Attique, au-dessous de l'île d'Eubée; peut-être s'est-il trompé conséquemment en attribuant à cette île les deux villes d'Oëa & d'E-

leusine, parce qu'il n'en est parlé dans aucun autre auteur, & parce que si ce géographe eût connu cette île, il eût certainement fait mention de la ville de Théra que Theras y avoit bâtie, & qui en étoit la capitale.

L'île de Théra est située environ au 56 degré de longitude, & au 37 & demi de latitude septentrionale. Elle a au midi l'île de Crete, dont elle est éloignée d'environ 90 milles; & autour d'elle, à diverses distances, sont les îles de Thérassie, d'Anaphé, d'Amorgos, d'Ios, &c.

Strabon lui donne deux cens stades de circuit, c'est-à-dire vingt-cinq mille pas géométriques: les voyageurs modernes lui en donnent trente-six mille, qui valent douze grandes lieues de France. J'aime mieux accuser Strabon de n'avoir pas connu exactement son étendue, que de croire qu'elle ait reçu aucun accroissement depuis le siècle de Strabon; parce qu'aucun auteur ne l'a dit, & que, dans les fréquens tremblemens de terre qu'elle a essuyés depuis ce temps-là, elle a plus perdu, sans comparaison, qu'elle n'a acquis.

Les habitans de cette île sont encore aujourd'hui dans l'opinion qu'elle s'est élevée du fond de la mer, par la violence d'un volcan qui depuis a produit cinq ou six autres îles dans son golfe. On peut appuyer cette opinion du témoignage des poètes, suivant lesquels l'île de Théra étoit née d'une motte de terre, qu'Euphème avoit laissé tomber par mégarde dans le lieu où cette île est située. Pline le naturaliste, *l. II. c. lxxxij. l. IV. c. xij.* dit formellement que l'île de Théra, n'a pas toujours été, & que lorsqu'elle parut hors de la mer, elle fut appelée *Callisté*.

Enfin une dernière preuve qui paroît assez forte, c'est que le volcan qui l'a produite n'est pas même encore éteint. dans la quatrième année de la cent trente-cinquième olympiade, selon Pline, environ deux cents trente-trois ans avant Jésus-Christ, ce volcan poussa hors de la mer l'île de Thérassie, qui n'est éloignée de l'île de Théra que d'environ une demi-lieue. Quelque temps après, le même volcan produisit une île nouvelle de 1500 pas de circuit, entre les deux îles de

Théra & de *Thérastie*. On vit pendant quatre jours, dit Strabon, l. I. la mer couverte de flammes qui l'agiterent extrêmement, & du milieu de ces flammes sortirent quantité de rochers ardens, qui, comme autant de parties d'un corps organisé, vinrent s'arranger les uns auprès des autres, & prirent enfin la forme d'une île.

Cette île fut appelée *Hiera* & *Automaté*. Les Rhodiens qui étoient alors fort puissans sur mer, coururent au bruit qu'elle fit en naissant, & furent assez hardis pour y débarquer & pour y bâtir un temple qu'ils consacrerent à Neptune, surnommé *Asphalien*.

Cette île s'est accrue à deux reprises différentes; la première fois, sous l'empire de Léon l'Iconoclaste, l'an 726 de l'ère chrétienne; & la seconde fois l'an 1427, le 25 de novembre, comme on l'apprend d'une inscription en vers latins que l'on a trouvée à Scaro sur un marbre. On l'appelle aujourd'hui *μαύρη καμμένη*, grande brûlée, pour la distinguer d'une autre qui parut en 1593, que l'on nomme *μικρή καμμένη*, ou petite brûlée. Pline, Sénèque & Dion Cassius nous parlent d'une autre île fort petite, qui avoit paru l'an de Rome 799 ou 800 au mois de juillet. Pline lui donne le nom de *Thia*. Je ne fais ce qu'elle est devenue; peut-être s'est-elle jointe à l'île d'*Hiera*, dans l'un de ses deux accroissemens, car elle n'en étoit qu'à trois cents pas.

Enfin l'an 1707, le volcan se ralluma avec plus de furie que jamais, dans le même golfe de l'île de *Théra*, entre la grande & la petite *Camméni*, & donna le spectacle d'une île nouvelle de cinq ou six milles de circuit.

Je ne parlerai point du fracas épouvantable qui précéda & qui suivit sa naissance, on peut s'en instruire dans les relations que l'on en a données au public: ce que l'on y apprendra sur la production de la dernière île, est tout-à-fait conforme à ce que les anciens ont dit sur la production de celles qui l'ont précédée.

L'île du *Théra* fut appelée d'abord *Callisté*, *καλλιστή*, c'est-à-dire très-belle. L'état af-

freux où elle est aujourd'hui, ne répond nullement à ce premier nom; de fertile & peuplée qu'elle étoit, elle est devenue stérile & peu habitable. Les tremblemens de terre & les volcans l'ont bouleversée plusieurs fois; & son port, autrefois excellent, a été ruiné par les îles qui en sont sorties, de manière que l'on n'y trouve plus de fond pour l'ancrage des vaisseaux. *Théras* lui fit perdre le nom de *Callisté*, & lui donna le sien: elle se nomme aujourd'hui *Saint-Erini* ou *Santorini*, *το νασίον της αγίας Ειρήνης*, comme l'appellent les Grecs modernes, c'est-à-dire l'île de *Sainte Irene*, qui en est la patronne. Les François disent *Santorin*; mais voyez *SANT-ERINI*.

Les Phéniciens en ont été les premiers habitans. Cadmus apperçut cette île en passant dans la Grèce. Il s'y arrêta, & y bâtit deux autels, l'un à Neptune, l'autre à Minerve. Il en trouva le séjour si agréable, qu'il y laissa une partie des Phéniciens de sa suite sous les ordres de Membliarès, fils de Pélécée, pour la tenir en son nom. Membliarès, selon Hérodote, étoit parent de Cadmus; selon Pausanias, il n'étoit qu'un simple particulier. *Théras* qui en descendoit en ligne directe, crut avoir des prétentions légitimes sur la souveraineté de cette île, quoique les descendans de Membliarès la possédassent depuis plus de 300 ans. Il s'y en alla avec trois galères chargées de Lacédémoniens & de ceux des Minyens, qui s'étoient associés à son entreprise. Si nous en croyons Pausanias, les descendans de Membliarès se soumirent à leur nouveau maître, sans lui faire de résistance, sans lui alléguer du moins contre son droit prétendu, la longue possession où ils étoient de l'île *Callisté*. Disons plutôt, qu'ils se soumirent, parce qu'ils furent ou qu'ils se crurent les plus foibles; & c'est ce qu'Hérodote nous fait entendre, lorsqu'il dit que *Théras* ne voulut point chasser les anciens habitans de l'île, & qu'il les associa à la colonie qu'il y avoit menée. Ainsi les Phéniciens, les Lacédémoniens & les Minyens vont être confondus & ne feront qu'un seul peuple; & de ce peuple doivent sortir à la troisième génération,

le fondateur & les premiers habitans de Cyrene.

Personne n'ignore que les chefs des colonies avoient accoutumé de se vouer à quelque dieu, sous la protection duquel ils alloient chercher de nouvelles habitations. Apollon fut le dieu à qui Theras se voua. Il lui consacra en arrivant toute l'île Callisté, & y établit en son honneur cette fête célèbre des Lacédémoniens appelée *νάπη*, les Carnéennes, & qui passa ensuite de l'île de Thera à Cyrene.

La seconde chose que fit Theras en arrivant fut de bâtir une ville de son nom, pour y loger son peuple. Il y a lieu de croire qu'il la bâtit sur une montagne, appelée aujourd'hui la *montagne de Saint-Etienne*. On y voit encore les ruines d'une ville qui paroît avoir été considérable. Les pierres qui sont restées de la démolition de ses murailles, sont d'une grandeur extraordinaire. On y a trouvé des colonnes de marbre blanc toutes entières, des statues, & sur-tout quantité de sépulcres : monumens qui prouvent que cette ville a été la capitale de l'île. Et qui peut douter que cette ville capitale n'ait été la ville même de Thera, appelée dans plusieurs auteurs la *ville métropole de Cyrene* ?

Quant à la forme du gouvernement que Theras établit dans son petit royaume, il est à presumer qu'il l'établit sur le mode de celui de Lacédémone, dont il s'étoit bien trouvé pendant le temps de sa régence ; du moins n'en trouve-t-on rien de particulier dans les auteurs, si ce n'est une coutume ou une loi touchant le deuil qu'Eustathe nous a conservée dans son commentaire sur Denys le géographe. Les Théréens, dit-il, ne pleuroient ni les enfans qui mouroient avant sept ans, ni les hommes qui mouroient au-delà de cinquante ans. Ceux-ci, parce qu'apparemment ils étoient censés avoir assez vécu, & ceux-là, parce qu'on ne pensoit pas qu'ils eussent encore vécu.

Les Théréens crurent ne pouvoir trop reconnoître les biens que Theras leur avoit fait pendant sa vie ; ils lui rendirent après sa mort des honneurs divins, récompense ordinaire qu'on rendoit autrefois aux fon-

dateurs des villes & des états. Il laissa en mourant un fils appelé *Samus*, lequel eut deux fils, Télémaque & Clytius. Ce dernier succéda à son pere, & Télémaque passa dans la Sicile avec une colonie. La suite des descendans de Clytius est perdue jusqu'à Æsanius, pere de Grinus, le dernier des rois de Thera que nous connoissons, & sous qui Battus passa dans la Lybie.

Quoique l'île de Thera ait extrêmement changé de face par les tremblemens de terre, on voyoit encore dans le dernier siecle sur une des collines du mont Saint-Etienne, les ruines d'un temple à colonnes de marbre. Peut-être que c'étoit celui de Neptune que les Rhodiens y bâtirent, & peut être aussi un temple de Minerve ou d'Apollon ; car l'île de Thera étoit consacrée à ce dernier dieu, & c'est pour cela que Pindare l'appelle une *île sacrée*.

M. Spon a recueilli dans ses antiquités curieuses toutes les inscriptions qu'il a trouvées parmi les ruines de la plus jolie ville de l'île de Thera ; & qui étoit illustre encore sous la belle Rome, puisqu'on lui permit de consacrer des monumens à ses empereurs. Voici en françois les inscriptions dont nous parlons ; car il seroit pénible de les transcrire en grec.

I. Inscription. « Cœranus fils d'Agnosthène ; & Agnosthène son fils, au nom du » Peuple, marquent leur attachement » pour Tibere, Claude, César, Auguste, » Germanique.

II. « Par les soins d'Asclépiade & de » Quietus, magistrats pour la seconde » fois avec Alexandre fils d'Euphrosyne, » le sénat & le peuple de l'île de Thera » ont fait ériger la statue de l'empereur » César, Marc-Aurele, Antonin, Auguste, » consacrée par Poliuchus, grand prêtre » pour la seconde fois.

III » Le sénat & le peuple de Thera » assurerent l'empereur César, L. Septime » Severe, Pertinax, Auguste, de leur » entier dévouement.

IV « Sous les magistrats M. Aurele » Isoclée fils d'Asclépiades, Aurele Cleo- » telès, fils de Tyrannus, & Aurele » Philoxène, fils d'Abascantus, par ordre » du sénat & du peuple de Thera, Aurele

» Ifoclée , premier magistrat pour la se-
 » conde fois , a fait la dépense , & pris
 » le soin de faire ériger la statue du très-
 » grand empereur César , Marc-Aurele
 » Severe , Antonin Pie , Auguste , Ara-
 » bique , Adiabénique , Parthique , Ger-
 » manique.

V « Aurelius Tychasius pour son pere ,
 » & Elpizoufa pour son cher mari Thy-
 » chasius , consacrent les témoignages de
 » leur tendresse.

VI. « Carpus a consacré par ce monu-
 » ment son amour pour sa chere femme
 » Soeide , qui n'avoit point eu d'autre
 » mari. »

Quelques-uns font naître Aristippe dans
 l'île de *Théra* , & Horace l'appelle *græcus*
Aristippus ; mais tous les historiens donnent
 à ce philosophe pour patrie la ville de
 Cyrène en Lybie , aujourd'hui Caïroam ,
 dans le royaume de Barca ; cependant on
 peut défendre l'épithete d'Horace comme
 poëte , & dire qu'Aristippe étoit grec d'o-
 rigine , parce que l'île de *Théra* avoit été
 peuplée par une colonie greque , & que
 la ville de Cyrène fut ensuite bâtie par
 une colonie de *Théra*. (*Le Chevalier DE*
JAUCOURT.)

THERACIEN , (*Musiq. des anc.*) sur-
 nom d'un des airs des anciens qu'on chan-
 toit pendant les fêtes de Proserpine au
 printemps ; probablement le nom de cet
 air venoit de son inventeur qui étoit Ar-
 gien. Pollux , *Oronast. liv. IV chap. 10.*
 (*F. D. C.*)

THERAPEUTES , s. m. pl. (*Hist. jud.*)
 terme grec qui signifie *serviteurs* , & en
 particulier ceux qui se consacroient au ser-
 vice de Dieu , dérivé de *θεραπευω* , qui signi-
 fie *guérir ou servir*. Les Grecs donnoient
 le nom de *therapeutes* à ceux qui avoient
 embrassé une vie contemplative , soit que
 ce fût par rapport aux soins extrêmes qu'ils
 prenoient de l'affaire de leur salut , soit
 par rapport à la façon particuliere d'exer-
 cer leur religion. Le mot *therapeuein* d'où
 est venu celui de *therapeutes* , signifie *les*
soins qu'un medecin prend de son malade , &
le service qu'un homme rend à un autre.

Philon dans son premier livre de la vie
 contemplative , raconte qu'il y avoit un
 peuple répandu dans presque toutes les

parties du monde , connu sur-tout dans
 l'Égypte , aux environs d'Alexandrie , &
 nommé *therapeutes* : que ces gens-là re-
 nonçoient à leurs amis & parens , à leurs
 biens & à leur patrie : qu'ils se débarras-
 soient de toutes leurs affaires temporelles ,
 & qu'ils se retiroient dans les solitudes où
 ils avoient chacun leur habitation particu-
 liere nommée *semmée* ou *monastere*. Voyez
MONASTERE.

Il ajoute que les *therapeutes* s'y livroient
 entièrement aux exercices de la priere &
 de la contemplation , qu'ils se regardoient
 comme étant continuellement en présence
 de Dieu , qu'ils faisoient des prieres pu-
 bliques le soir & le matin , qu'ils ne man-
 geoient qu'après le coucher du soleil , &
 qu'il y en avoit beaucoup qui ne man-
 geoient qu'une fois en trois jours , ou même
 en six jours de temps , & que pour toute
 nourriture ils ne prenoient alors qu'un
 morceau de pain assaisonné d'un peu de
 sel ou d'hyssope : que dans leur *semmée*
 ils ne se chargeoient que des livres de
 Moïse , des prophetes , des pseumes &
 d'autres écritures semblables , où ils cher-
 choient les sens des expressions myitiques
 & allégoriques , dans la persuasion que
 les *Écritures-saintes* n'étoient que des om-
 bres ou figures dont il falloit découvrir
 les sens cachés & mystérieux ; qu'ils avoient
 aussi quelques livres qui leur avoient été
 transmis par les fondateurs de leur secte :
 qu'ils s'assembloient tous les samedis dans
 un grand monastere pour conférer ensen-
 ble , & participer aux misteres de leur
 religion.

Les critiques sont extrêmement divisés
 sur deux points concernant ces *therapeutes* ;
 il est question de savoir s'ils étoient juifs
 ou chrétiens ; & supposé qu'ils fussent
 chrétiens , s'ils étoient moines ou séculiers.

A l'égard du premier point , Scaliger ,
de emend. temp. soutient qu'ils étoient des
 juifs Esséens ; mais de Valois & Eusebe
 rejettent l'opinion de Scaliger , 1°. parce
 que Philon ne les a appellés nulle part
Esséens ; 2°. parce que les Esséens n'habi-
 toient que la terre sainte ; au lieu que les
Therapeutes s'étoient répandus dans la
 Grece & dans tous les pays des peuples
 barbares ; 3°. parce que Joseph qui en-

tre dans un grand détail sur les Esséens , ne dit pas un seul mot des *Thérapeutes* , ni de la vie thérapeutique. Voyez ESSÉEN ou ESSÉNIEN.

Cependant de Valois convient qu'ils étoient juifs , & en cela il est appuyé par Photius. Les principales raisons qu'en apporte de Valois , sont 1°. que suivant Philon , ils ne lisoient d'autres livres que la loi & les prophètes : 2°. qu'ils avoient quelques livres de leurs fondateurs , ce qui ne peut pas s'entendre des chrétiens , puisque dans ce temps-là le christianisme ne venoit que de naître : 3°. que les *Thérapeutes* ne prioient Dieu que deux fois par jour ; au lieu que les Chrétiens le prioient alors plus souvent : 4°. que les Chrétiens ne commencerent à chanter des hymnes & des psaumes qu'après la mort de l'empereur Antonin , & enfin que les Chrétiens ne pouvoient encore être répandus par toute la terre.

Malgré toutes ces raisons , Eusebe , *lib. II. hist. eccléf. cap. xvij.* S. Jérôme , Sozomène , Nicephore , Baronius , Petau , Godeau , Montfaucon & autres maintiennent que les *Thérapeutes* étoient chrétiens , & tâchent de le prouver , en disant que rien ne peut être plus conforme à la vie des premiers chrétiens , que celle qui est attribuée par Philon aux *Thérapeutes* : que ces livres de leurs fondateurs étoient les évangiles & les écrits des apôtres , & même que Philon semble indiquer par son récit qu'il y avoit parmi eux des évêques & d'autres ministres évangéliques.

Mais M. Bouhier , président au parlement de Dijon , réfute ce sentiment , parce qu'il y auroit de l'absurdité à supposer que Philon qui étoit un juif , eût fait un livre exprès à la louange des chrétiens.

Ce qui n'empêche point que divers auteurs , comme Cassien , le P. Heylot , & autres ne soutiennent que les *Thérapeutes* étoient des chrétiens , & même des religieux. Et en effet , M. Bouhier avoue que s'ils étoient chrétiens , il n'y a plus à douter qu'ils ne fussent des religieux.

Pour ce qui est de l'argument que Philon n'auroit jamais fait le panégyrique des Chrétiens , on répond que les *Théra-*

peutes étoient des gens de sa propre nation ou juifs , comme il le déclare lui-même , & qu'il les regardoit seulement comme une secte de Juifs dont les vertus extraordinaires faisoient honneur à la nation.

Mais quoique le christianisme des *Thérapeutes* paroisse assez probable , on aura bien de la peine à prouver qu'ils étoient des moines. Voy. MOINE.

Les raisons qu'on apporte encore pour prouver que les *Thérapeutes* n'étoient point chrétiens , sont 1°. que tous les auteurs qui ont parlé du christianisme des *Thérapeutes* , n'ont fait que copier Eusebe qui ne s'étoit fondé que sur le témoignage de Philon ; or ce qu'en dit Philon ne prouve pas que les *Thérapeutes* aient été chrétiens. On peut très-bien expliquer tout ce qu'il en dit d'une secte de Juifs plus religieuse & plus épurée dans ses sentimens que le commun de la nation. Les austérités , le silence , la retraite , le mépris des richesses , la continence même ne sont pas des preuves univoques du christianisme. Tant de payens ont été désintéressés , austères , retirés , continens. Tous les *Thérapeutes* n'étoient pas obligés d'observer la virginité ; il n'y avoit que ceux dont les femmes & les enfans ne vouloient pas observer le même genre de vie. Les veilles , l'observance du sabbat & du jour de la Pentecôte , les hymnes , les explications allégoriques sont plus du caractère des Juifs que des Chrétiens. Les diacres ou ministres sont connus dans les assemblées des Hébreux & dans leur synagogue. Le repas mystique de pain levé & du sel mêlé avec de l'hyssope ne peut être le repas eucharistique où il entroit toujours du vin , mais jamais ni sel ni hyssope. Enfin ce que Philon ajoute que ce repas ou cette table étoit instituée , par une distinction respectueuse pour la table sainte , posée au vestibule du temple , sur laquelle on ne mettoit que du pain sans levain & du sel tout pur , prouve encore que c'étoit une cérémonie purement judaïque.

2°. Le terme de *monasteres* ou de *semmées* ne doit imposer à personne. Les anciens moines ont pu emprunter ce terme des *Thérapeutes* , ainsi que plusieurs de leurs pratiques ,

pratiques, de même que l'église a emprunté plusieurs termes & plusieurs pratiques des Juifs, sans qu'on en puisse conclure pour cela que les Chrétiens sont Juifs.

3°. Les convenances générales qui se trouvent entre les *Thérapeutes* & les Chrétiens, ne prouvent pas que les premiers aient professé le christianisme. Il faudroit pour cela trouver dans les premiers quelque caractère particulier aux Chrétiens, quelque dogme qu'ils ne pussent avoir appris que de Jesus-Christ, & qui ne pût leur être commun avec aucune autre religion.

4°. La vie commune des *Thérapeutes* qu'on regarde comme semblable à celle des premiers fideles, ne prouve rien non plus; car elle est accompagnée de circonstances qui ne sont point applicables à tous les premiers chrétiens. Les premiers quittoient leur patrie, leurs biens, leurs parens, & se retiroient dans la solitude. Il est certain que ce caractère ne convient pas à tous les Chrétiens, pas même aux premiers fideles qui vivoient dans les villes, dans leurs propres maisons, avec leurs parens, leurs femmes, leurs enfans. L'usage de quitter les villes & de se retirer dans les solitudes n'est venu que long-temps après Philon, & lorsqu'on ne parloit plus de *Thérapeutes*.

5°. Philon reconnoît que les *Thérapeutes* étoient répandus en plusieurs endroits de la terre, mais sur-tout qu'ils étoient nombreux en Egypte. Cela peut-il désigner les Chrétiens, qui comme on sait, étoient bien plus nombreux dans la Palestine & dans la Syrie que dans l'Egypte, du temps de Philon? Enfin les *Thérapeutes* étudioient les écritures saintes & les écrits que leur avoient laissés leurs ancêtres touchant la maniere allégorique de les expliquer: ceci convient mieux à des Juifs d'Egypte qu'aux Chrétiens, qui du temps de Philon ne faisoient que de naître, qui n'avoient point d'auteurs anciens, ni de livres allégoriques, genre d'étude aussi commun chez les Juifs, qu'il l'étoit peu parmi les Chrétiens.

De toutes ces raisons, le P. Calmet, de qui nous les avons empruntées, conclut

Tome XXXIII.

qu'il est très-probable que les *Thérapeutes* étoient juifs & non pas chrétiens; & l'on en peut conclure à plus forte raison qu'ils n'étoient pas moines, dans le sens où ce mot se prend par les auteurs ecclésiastiques. *Dictionn. de la Bible, tome III. lettre T, au mot Thérapeutes, pag. 671.*

THERAPEUTIQUE, f. f. (*Méd.*) partie de l'art de guérir les maladies, qui traite de la maniere de les découvrir & de les appliquer. Elle se divise en Diète, Chirurgie & Pharmacie.

THÉRAPHIM, f. m. (*Hist. Jud.*) mot hébreu dont l'explication a donné beaucoup de peine aux critiques. On le trouve treize ou quatorze fois dans l'Écriture, où il est traduit ordinairement par le mot d'*idoles*; mais les rabbins ne se contentent point de lui faire signifier simplement des *idoles*; ils prétendent qu'il doit être appliqué à une espece particulière d'*idoles* ou d'images que l'on consultoit sur les événemens futurs, comme les oracles.

Le rabbin David de Pomis observe qu'on les appeloit *théraphim* de *raphah*, laisser, parce que le peuple quittoit tout pour les aller consulter. Il ajoute que les *théraphims* avoient la figure humaine, & qu'en les mettant debout, ils parloient à certaines heures du jour, & sous certaines constellations, par les influences des corps célestes: mais c'est-là une fable rabbinique que David avoit apprise d'Abenezra.

D'autres prétendent que les *théraphims* étoient des instrumens de cuivre qui marquoient les heures & les minutes des événemens futurs, comme gouvernés par les astres. De Pomis enchérit sur Abenezra, en disant que les *théraphims* étant faits sous une certaine constellation, le démon les faisoit parler sous cet aspect du ciel. *Voy. TALISMAN.*

Le rabbin Eliezer nous dit la raison pourquoi ses confreres veulent que les *théraphims* parlent & rendent des oracles; savoir, parce qu'il est écrit dans le prophete Zacharie, x. 2. que les *théraphims* ont dit des choses vaines.

Le même rabbin ajoute que pour faire un *théraphim* on tuoit un enfant nouveau-

T t

né, qu'on fendoit sa tête, & qu'on l'affaisonnait de sel & d'huile : qu'on gravait sur une plaque d'or le nom de quelque esprit impur, & qu'on mettoit cette plaque sous la langue de l'enfant mort, qu'on attachoit la tête contre un mur, qu'on allumoit des lampes, & qu'on faisoit des prières devant cette tête, qui parloit ensuite avec ses adorateurs.

Quoi qu'il en soit, Vorstius observe que outre le passage de Zacharie que l'on vient de citer, il paroît aussi par celui d'Ezéchiël, xxxj. 22. que les *théraphims* étoient consultés comme des oracles.

De Pomis s'efforce de prouver que le *théraphim* qui fut mis par Michol dans le lit de David, n'en étoit point un de cette espèce, parce qu'il n'avoit pas une figure humaine. Mais le rabbin Eliéser est d'un sentiment contraire.

Mais quoi qu'en disent les rabbins, & que le texte hébreu porte *théraphim*, que la vulgate rend par *statuam*, on croit communément que c'étoit une figure faite à la hâte avec quelque bois, que l'on revêtit de linges, comme une grosse poupée, ou comme un épouvantail de chènevière, que Michol mit dans le lit de son mari, pour faire croire à ceux qui le cherchoient de la part du roi qu'il étoit malade.

Pour ce qui est de la manière de faire les *théraphims*, Vorstius est persuadé que c'est une vaine tradition rabbinique, quoique les rabbins Tanichuma, & Jonathan dans son *targum*, gen. xxxj. 19. l'aient rapportée après le rabbin Eliéser; il se fonde principalement sur ce que Laban, qui n'avoit pas absolument perdu toute notion du vrai Dieu, comme il paroît par le passage de la Genèse, xxxj. 53. ne pouvoit pas être capable d'une cruauté si affreuse : mais Vorstius n'a pas fait attention que cette coutume, pour n'avoir point encore été établie du temps de Laban, pouvoit fort bien être devenue réelle dans la suite, outre qu'il est certain que les Hébreux ont brûlé quelquefois leurs enfans à l'honneur de Moloch.

Le pere Kircher nous conduit en Egypte pour y chercher l'origine des *théraphims*, ajoutant que ce mot est égyptien lui-même.

Spencer, en sa dissertation sur l'*urim & thummim* soutient que *théraphim* est un mot chaldéen, & qu'il signifie la même chose que *seraphim*, parce qu'on fait que les chaldéens changent souvent le *u* en *u*, c'est-à-dire, l'*s* en *t*, il ajoute que ces images venoient des amorites chaldéens ou syriens, & que le *serapis* des Egyptiens est la même chose que le *théraphim* des Chaldéens. Voyez SELDEN, des dieux de Syrie, synt. I. c. ij.

Le pere Calmet observe que la figure du serpent ailé, nommé *seraph*, d'où l'on a fait le nom *seraphim*, a pu donner aussi naissance au mot *théraphim*, parce que sur les abraxas, & autres talismans des anciens qui sont de vrais *théraphims*, on trouve des figures de serpens représentés tantôt avec des ailes, & tantôt sans ailes; d'où il conclut que les *théraphims* de Laban, qui furent enlevés par Rachel, étoient de véritables talismans.

M. Jurieu a proposé sur ces *théraphims*, de Laban une conjecture; c'est que ces *théraphims* étoient les dieux pénates ou domestiques de Laban. Ces dieux lares, dit-il, étoient les ames des héros de familles qu'on avoit déifiés, & qu'on y adoroit. Ainsi les *théraphims* de Laban, selon cet auteur, étoient les images, de Noé, restaurateur du genre humain, & de Sem, chef de la famille de Laban. Celui-ci ne se plaint pas seulement qu'on lui a dérobé des dieux ou des statues en qui il avoit confiance, & à qui il rendoit un culte religieux, il dit qu'on lui a ravi ses dieux, c'est-à-dire, les dieux de sa maison, *cur furatus es deos meos? Genes. xxxj.* Jurieu, *hist. des cultes.*

Mais, comme le remarque dom Calmet, cette conjecture n'est pas solide. Il n'est nullement croyable que le culte des dieux pénates & lares ait été connu du temps de Laban : il est même fort douteux qu'il l'ait été parmi les orientaux plusieurs siècles après ce patriarche. D'ailleurs est-il croyable, que Laban ait mis au rang des dieux Noé & Sem, qui étoient morts depuis si peu de temps? Car Noé mourut l'an du monde 2006, & Sem l'an du monde 2158, c'est-à-dire, 87 ans seulement avant que Jacob arrivât en Mésopotamie auprès de Laban. Calmet, *dictionn.*

de la Bibl. tom. III. lettre T , au mot Thér-
raphim , p. 674.

THERAPNE, ou **THERAPNÆ**, ou **THERAMNÆ**, (*Géog. anc.*) ville du Péloponèse dans la Laconie , au voisinage de la ville de Sparte. Pausanias , *Lacon. c. xx.* fait entendre que pour aller de Sparte à *Therapné* , il falloit traverser le fleuve Eurotas. Il donne à *Therapné* le titre de ville ; mais Suidas se sert simplement du nom de lieu , & le scholiaste de Pindare , *ode j. v. 43.* en fait un village. Ce dernier ajoute , qu'il y avoit un temple dédié à Castor & Pollux. C'est à quoi Stace , *Selvar. l. IV. carm. viij. v. 52.* fait allusion dans ces vers :

*Et vos Tyndaridæ , quos non horrenda
Lycurgi
Taygeta ; umbrosæque magis coluere
Therapnæ.*

Ce même poëte , *Thébaïd. l. VII. vers. 793.* parlant de Castor & de Pollux , les appelle *Therapnæi fratres*. Pindare & la plupart des auteurs anciens qui ont parlé de ces deux jumeaux , racontent ce qui leur arrivoit de deux jours l'un , à *Therapné* , après leur mort. Jupiter , disent-ils , ordonna qu'ils passeroient alternativement un jour dans le ciel , & un autre jour au-dessous de la terre , c'est-à-dire , qu'ils se cacheroient sous l'hémisphère ; & c'étoit sous *Therapné* qu'ils se cachoient. Ainsi cette fiction poétique étoit mêlée à l'astronomie. Pour rendre une raison ingénieuse du lever & du coucher des deux étoiles appellées *Castor & Pollux* , les anciens ont dit qu'elles sortoient de l'hémisphère inférieur du côté de *Therapné* , qui est véritablement vers l'horison oriental de Lacédémone , & que par le mouvement diurne , elles s'élevoient à la plus haute partie du ciel. En effet , il ne s'en faut que de cinq à six degrés qu'elles ne soient véritables , & dans le zénith de Lacédémone.

Therapné étoit encore célèbre , pour être le lieu où Diane avoit été adorée pour la première fois. On y voyoit un temple consacré à Ménélas , qui y avoit été enterré avec Hélène. Comme cette belle La-

cédémonienne y avoit été élevée , les poëtes l'ont appelé la nymphe de *Therapné*. On cherche en vain le tombeau de cette belle nymphe , il reste à peine des racines de la ville même. (*D. J.*)

THERARQUE , f. m. (*Littérature.*) *ῥηραρχος* , dans la milice des anciens Grecs on appelloit *théarque* celui qui commandoit deux éléphants ; *zoarque* , celui qui n'en commandoit qu'un ; *épithe-rarque* , celui qui en commandoit 4 ; *itarque* , celui qui en commandoit 8 ; *éléphantarque* , celui qui en commandoit 16 , & *kéarque* celui qui en commandoit 32. *Trévoux.* (*D. J.*)

THERENUS , (*Géog. anc.*) fleuve de l'isle de Crete , selon Diodore de Sicile. Ce fleuve couloit près de Gnoffus , où la fable dit que furent célébrées les noces de Jupiter & de Junon. (*D. J.*)

THERIAQUE , f. f. (*Pharm. Thérapeutique.*) absolument décidé tel par le bon usage , qui ne peut être que celui qui est consacré par les gens de l'art à qui cet objet appartient , c'est-à-dire , dans le cas présent par les médecins.

La *thériaque* est une des plus anciennes & des plus célèbres compositions de la pharmacie ; elle est due à Andromachus l'ancien ou le pere , médecin célèbre , architecte de l'empereur Néron. Galien prétend que la *thériaque* est un très-noble & très-ancien remède , que plusieurs médecins célèbres avoient travaillé à la perfectionner ; & qu'*Andromachus* y mit la dernière main , en y ajoutant les vipères. Mais il y a apparence que ç'a été une affaire plus simple que la production de cet antidote , c'est qu'*Andromachus* ne fit qu'imiter l'antidote de Mithridate , ou le *mitridat*. Voyez MITRIDAT , dont la recette avoit été apportée à Rome long-temps auparavant Pompée.

Ce nouvel antidote fut appelé d'abord par son inventeur *galené* , c'est - à - dire , *tranquille* ; & il prit ensuite le nom de *thériaque* , du mot grec *θηρίον* , bête venimeuse , tant parce qu'elle contenoit une espece de ces bêtes , savoir les vipères ; que parce qu'elle étoit regardée comme utile contre les morsures des bêtes venimeuses.

La composition de la *thériaque* a varié

en divers temps, tant par le nombre & l'espece de drogues, que par rapport au *modus conficiendi*. Les pharmaciens modernes se sont sur-tout appliqués à la reformer; depuis que la chimie éclairant la pharmacie, a découvert les vices énormes de cette composition, qui ne put qu'être barbare dans sa naissance, comme l'art qui la produisoit. Mais & les soins que se sont donnés ces réformateurs pour rectifier cette composition, & les prétentions de ceux qui ont cru qu'il n'étoit point permis de toucher à une composition si précieuse, annoncent également un respect aveugle & superstitieux pour la célébrité, assurément très-précaire de ce remede, qu'on peut justement appeller un *monstre pharmaceutique*. La meilleure réforme étoit donc assurément de chasser la *thériaque* des dispensaires & des boutiques; car elle est certainement pire encore que le mithridate duquel Pline a écrit avec raison qu'il étoit manifestement dû à l'ostentation de l'art, & à un monstrueux étalage de science: *ostentatio ariis, & portentosa scientiæ, venditatio manifesta*.

Mais le vice essentiel de la *thériaque* ne consiste pas seulement dans l'amas bisarre d'une foule de drogues de différentes vertus, stomachiques, cordiales, astringentes, narcotiques, purgatives, & même des poisons; mais encore en ce que tout cela est réduit sous une forme peu propre à la conservation, à la durée, ou plutôt sous une forme destinée à faire subir à ce mélange une altération prévue & inévitable, de laquelle on attend des corrections & de nouvelles vertus; en sorte que la perfection de la *thériaque*, quant à ses qualités médicamenteuses, doit dépendre de l'imperfection même de sa préparation.

On a beau dire que ce remede une fois formé par le mélange de tant de choses diverses, & même par l'altération dont nous venons de parler produisant constamment un grand nombre d'effets utiles, peu importe qu'il ait été fait ou non, suivant les regles de l'art; qu'il soit dû à la charlatanerie ou à l'ignorance, ou qu'il ait une origine plus honnête: car 1^o il faudroit sans doute que la *thériaque* fût plus efficace dans les mêmes cas, que plusieurs remedes

beaucoup plus simples, & préparés selon les regles d'un art qui a des principes très-sûrs. 2^o. Il faudroit au-moins encore que les vertus absolues attribuées à la *thériaque* fussent réelles quant au plus grand nombre: or assurément cela n'est point, la prétendue vertu contre le venin lui est absolument refusée depuis que les médecins connoissent mieux la nature & les vrais remedes des poisons; on se souvient à peine de sa vertu fébrifuge; elle possède la vertu calmante à un degré très-inférieur; on ne s'en sert point pour les maladies de poitrine, pour les ulcères internes, pour l'hydropisie, la jaunisse, &c. toutes maladies contre lesquelles elle fut célébrée d'abord comme un spécifique; on ne connoissoit pas même les usages que Galien lui attribue pendant la santé; enfin elle partage avec un très-grand nombre de remedes, & ne possède qu'à un degré très-commun les vertus stomachique, cordiale, nervine, emménagogue, sudorifique, &c.

Cependant comme la *thériaque* est un remede si fameux, qu'on doit le faire connoître, ne fût-ce que pour satisfaire la curiosité du lecteur, en voici la description d'après Andromachus lui-même, & telle qu'elle est rapportée dans Galien, *lib. de theriacâ ad Pisonem*.

Pastillorum theriacorum drachmas viginti-quatuor. Pastillorum scilliticorum drachmas xlvij. piperis longi, succi papaveris, spinamenti hedychroi, singulorum drachmas xxiv. rosarum siccarum, iris illyrica, glycirrhizæ, seminis napi sylvestris, græci buniada appellant, scordii, opobalsami, cinnamomi, agarici, singulorum drachmas xij. myrrha, corti, croti, castiæ, nardi, scæni, id est, junci odorati flores, thuris, piperis albi & nigri, dictamni, marrubii, rhei, stachados, petrocelini macedonici, calamintha, therebinthina, zingiberis, quinque folii radices, singulorum drachmas vj. polii, chamæpityos, styracis, amomi racemi, meu, nardi gallica, sigilli lemnii, phu pontici, chamædrios cretidæ, foliorum malabathri, chalcitidis, tortæ, genticina, anisi, hypocistidis succi, balsami fructus, gammi, fæniculi seminis, cardamoni, seselis, acatix, thlaspis, hyperici, sagapeni, ameos sin-

gylorum drachmas iv. cartorii, aristolochia tenuis, dauci feminis, bituminis judaici, oppoanacis, centaury tenuis, galbani, singulorum drachmas duas, mellis libras decem, vini Falerni quod satis est. (b)

Thériaque céleste, composition moderne bien plus parfaite que la *thériaque* ancienne, même la plus reformée; & qui n'est composée que de corps chimiquement homogènes, la plupart séparés & purifiés par la chimie, tels qu'extraits, résines, huiles essentielles, &c. Nous ne donnerons point ici la description de ce remède, parce qu'il est presque inutile; & qu'encore qu'on ne puisse lui refuser de posséder en un degré éminent les vertus ranimante, tonique, cordiale, stomachique, emménagogue, sudorifique, &c. & cela dans un volume concentré, rapproché, efficace, à petite dose, &c. que malgré ces avantages, dis-je, c'est un reproche très-grave que celui qu'on déduit de sa trop grande composition. Voyez COMPOSITION, *Pharmac.* Car il faut toujours en revenir au précepte: *frustra* (& au-moins *frustra*, si ce n'est pis) *sit per plura quod potest fieri per pauciora.*

Thériaque diateffaron, ou de quatre drogues de Mesue; prenez racines de gentiane & d'aristolochie ronde, baies de laurier, & myrrhe choisie, de chacun deux onces, miel choisi écumé deux livres; faites un électuaire, selon l'art. Il ne manque à celle-ci que l'opinion pour posséder les principales des vertus réelles de la grande *thériaque*. C'est un bon cordial, stomachique, anticolique, &c. qui a d'abord été ainsi simplifié pour les chevaux, en cela mieux traités que les hommes pour qui on réservoir la grande *thériaque*. La dose pour les adultes peut être portée sans inconvénient jusqu'à demi-once.

Thériaque des Allemands; c'est un des noms du rob ou extrait de genievre. (b)

THÉRISTRE, f. m. (*Littérat.*) le *théristre*, selon Cælius Rhodiginus, *Antiq. lect. l. XIII. c. vj.* étoit l'habit d'été, vêtement fort léger, que les honnêtes femmes portoient par-dessus leurs autres habits, mais que les femmes débauchées portoient

sur la peau immédiatement, & seul, sans autre habit par-dessus. (D. J.)

THÉRITAS, (*Mytholog.*) il y avoit à Thérarné, un temple de Mars *Théritas*, ainsi nommé de *Théra*, nourrice de ce dieu, ou selon Pausanias, du mot *θηρα*, qui signifie *la chasse*, pour faire entendre qu'un guerrier doit avoir l'air terrible dans les combats. La statue de Mars *Théritas* avoit été apportée de Colchos, par Castor & Pollux, selon la fable. (D. J.)

THERMA, (*Géog. anc.*) 1°. bains de l'Asie mineure dans la Bithynie. Etienne le géographe dit qu'on les appeloit *therma pythia*. Ces sources d'eau chaude étoient apparemment au voisinage d'Attacum; car le même géographe met Pythium près du golfe Attacène Procope, *l. V. adif. c. iij.* fait mention de ces bains. Dans un endroit appelé *Pythia*, il y a, dit-il; des sources d'eau chaude, d'où plusieurs personnes, & principalement les habitans de Constantinople, tirent un notable soulagement dans leurs maladies. Justinien bâtit dans ce lieu un bain pour l'usage du public, & fit conduire par un canal, des eaux fraîches, afin de tempérer la chaleur des eaux chaudes.

2°. *Therma*, ville de la Cappadoce; elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Taria à Césarée.

3°. *Therma*, étoit encore une ville située aux confins de la Macédoine, & de la Thessalie, vers les Thermopyles, selon Hérodote, *l. VII.* (D. J.)

THERMÆ, (*Géog. anc.*) le nom *Thermæ*, ainsi que *Therma*, a été donné à quelques lieux où se trouvoient des sources d'eau chaude. C'est ainsi que les géographes ont nommé *Thermæ*, non-seulement un lieu de l'Attique, au voisinage de la ville de Corinthe, où se trouvoient des bains chauds, mais encore divers autres lieux: par exemple, *Thermæ* étoit un lieu de Sicile, avec titre de colonie, sur la côte méridionale de l'île. Les sources d'eau chaude qui avoient donné le nom de *Thermæ* à ce lieu, sont appelées *aquæ larodæ*, par l'itinéraire d'Antonin, qui les marque à quarante milles d'Agrigente. Ces bains subsistent encore & se trouvent au voisinage du bourg Sciaccas. (D. J.)

THERMÆUSSINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine. On le nomme aussi *Thermatius sinus*; & ce nom, comme le premier, vient de celui de *Therma*, que portoit anciennement la ville de Thessalonique, quoiqu'il y en ait qui distinguent *Therma* de Thessalonique. Ce golfe qui s'avance beaucoup dans les terres, mouille la péninsule de Pallène, la Paraxie, la Chrestonie, la Mygdonie, la Bottiée, la Piérie, la Perrhébie, & la Magnésie; c'est ce qui a fait que Pline, *l. IV. c. x.* l'a nommée par excellence le golfe de Macédoine, *sinus Macedonicus*: on l'appelle présentement *golfe de Salonique*, ou *golfo di Salonichi.* (*D. J.*)

THERMALES, adj. (*Médecine.*) Les eaux chaudes tirent leur vertu d'un mélange de feu & de soufre, qui se trouvent dans les mines voisines des sources, joint à un alkali qui divise ces minéraux & les étend dans l'eau, les y rend miscibles, & leur en communique la faculté & les vertus; les différentes indications dans les maladies se réduisent à lever les obstructions, à corriger les humeurs peccantes, à rétablir la force des fibres, & à chasser tout ce qui nuit à la constitution: on ne peut mieux satisfaire que par l'usage des eaux chaudes, puisqu'elles ont la vertu d'inciser, de résoudre, & de fondre les humeurs qui croupissent: car elles débouchent les vaisseaux, elles émoussent & corrigent les humeurs acides & salines logées dans les premières voies; elles divisent la mucofité gluante du sang, délaient les suc cruds & mal digérés; elles absorbent, enveloppent les parties salines avec lesquelles ils sont mêlés; elles rétablissent l'action & le jeu des solides, & par-là elles augmentent la circulation du sang, hâtent les sécrétions & les excréctions en général & en particulier; elles sont salutaires dans la phthisie & la cacochimie, dans les maladies de l'estomac, telles que sa bouffure, son relâchement, le défaut d'appétit, la pesanteur comme dans le cochemar; elles soulagent & arrêtent le vomissement ordinaire & journalier; elles arrêtent les chutes de l'anus; elles calment le ténésme. Elles peuvent aussi soulager

dans la cachexie, le scorbut, & les fièvres quartes rebelles.

On emploie avec succès les eaux *thermales*, pour appaiser les hémorrhagies dans plusieurs cas, soit du poulmon, soit des hémorrhoides ou de la matrice; & lorsque les écoulemens périodiques sont arrêtés, rien n'est plus propre pour les rétablir, que ces mêmes eaux.

Elles nettoient les conduits urinaires, & préviennent la gravelle, la pierre, & la dysurie; elles sont bonnes dans les accès des reins, de l'uretère, & de la vessie, mais avec certaines précautions.

Quant aux maladies du poulmon, elles rendent la respiration plus libre, en débarrassant les bronches de la lymphe visqueuse, dans l'asthme, la fausse péripneumonie, & la phthisie, sur-tout lorsque ces maladies sont produites par l'obstruction & la lenteur des humeurs; aussi le célèbre Morthou ordonne-t-il les eaux *thermales* dans la phthisie, & d'autres remèdes qui agissent en suivant les mêmes indications.

Si le savon est un grand remède dans les maladies arthritiques, on peut dire que les eaux chaudes étant sulphureuses & savonneuses, sont bonnes dans les différentes espèces de gouttes, telles que la sciatique, le rhumatisme, soit prises intérieurement, soit appliquées au-dehors en bains, en douches, ou en fomentations.

Elles sont aussi émoussantes & résolutive pour les tumeurs dures & skirrheuses; elles fortifient aussi les fibres relâchées, tandis qu'elles relâchent celles qui sont affectées de spasme, ce qui fait que ces eaux sont très-bonnes dans la paralysie & la contraction convulsive des membres.

Comme elles détergent & nettoient les conduits excrétoires, elles soulagent dans nombre de maladies cutanées, comme la gale, la gratelle, & la lepre, elles sont efficaces dans les obstructions des glandes de la peau, dans la suppression de la transpiration, dans la dureté & la rigidité de la peau.

Mais comme les remèdes les plus salutaires nuisent souvent, sur-tout si les viscères sont affectés, de même les eaux chaudes sont préjudiciables dans certaines

maladies de la tête, de la poitrine, & du bas ventre, comme les skirrhes, les tubercules, ou lorsque ces parties, ou leurs visceres sont ulcérés ou affectés d'un empieme.

L'usage de ces eaux est aussi préjudiciable à ceux qui sont disposés à l'apoplexie, à la migraine, à l'épilepsie, aux mouvemens convulsifs, aux polypes, & aux anévrismes, elles nuisent dans les hydropisies, dans les phthisies confirmées, dans les cancers, dans les ulceres phagédéniques.

Lorsqu'il y a des inflammations externes, ou internes, on doit les éviter jusqu'à ce que les maladies soient fort calmées.

L'usage de ces eaux, soit intérieur, soit extérieur, demande l'administration des remedes généraux. 1°. La saignée est nécessaire dans les phlétoriques, & dans ceux qui ont le sang épais, pour diminuer la résistance qu'il opposeroit à leur action.

2°. Les purgatifs doivent précéder, de peur que les eaux n'entraînent avec elles la matiere des premieres voies, dans les troisiemes voies. Les purgatifs conviennent aussi au milieu & à la fin de leur usage; mais il faut que ce soit des minoratifs, autrement ils ne disposeroient pas efficacement à l'action des eaux chaudes.

3°. Si on boit les eaux, il faut commencer par de légers doses, que l'on augmentera par degré, pour y accoutumer l'estomac peu-à-peu; l'exercice & le régime sont absolument nécessaires, selon la dose & la quantité des eaux; les fruits sur-tout, & le vin doivent être évités.

4°. Les passions lentes, & les violentes, telles que le chagrin & la colere, sont également contraires dans leur usage; il faut éviter de les ordonner aussi aux personnes qui sont disposées à ces passions, attendu que leur constitution est trop roide ou trop foible.

5°. Il faut prendre garde de prendre le bain trop chaud, ou de boire les eaux trop chaudes; mais on ne peut faire de regles précises à ce sujet; la chaleur externe ou interne que cette pratique causeroit dans le corps, produiroit un mou-

vement d'expansion trop violent dans le sang & dans les humeurs, ce qui ne manqueroit pas d'attirer des inflammations, des douleurs de tête, & des contractions spasmodiques, avec des anxiétés dans les visceres du bas ventre.

6°. Ce n'est pas tout d'approprier les différentes especes d'eaux *thermales* aux maladies, il faut avoir égard aux fibres & à la différence de leur tissu: car dans le cas de fibres tendres & délicates, il faut employer des eaux chaudes douces, émollientes, & qui soient peu actives; cela a sur-tout lieu pour les eaux dures que l'on emploie dans les bains; comme leur pression est violente, elles produiroient des effets dangereux pour les entrailles.

C'est ainsi qu'entre les plus fameuses eaux *thermales*, celles d'Aix-la-chapelle sont les plus fortes & les plus purgatives, de sorte qu'elles ne conviennent qu'à des estomacs capables d'en supporter la chaleur & le dégoût. Les eaux de Bourbon tiennent le milieu entre ces premieres & celles de Bath; elles sont moins chaudes, moins dégoûtantes & moins purgatives. Celles de Bath contiennent moins de soufre & plus de feu que les deux autres; elles ne purgent point, à moins qu'on ne les prenne avec trop de précipitation, ou en trop grande quantité.

THERMASMA, f. m. (*Méd. anc.*) θερμάσμα; terme employé par les anciens, pour désigner en général tout ce qui est propre à échauffer le corps, mais ce mot désigne en particulier une fomentation chaude, prescrite par Hippocrate, pour adoucir les douleurs de côté qu'on ressent dans les pleurésies. (*D. J.*)

THERMES du bain, (*hist. anc.*) les anciens Latins désignoient ordinairement par *balneum*, les bains que chaque particulier avoit en sa maison: & ils se servoient de *balineæ*, pour désigner les bains publics; *Balineas, quod plures essent queis uterentur, multitudinis potius quam singulari vocabulo: balneum verò, ubi domi jusque lavaretur; veteres appellasse*, dit Veron. Les bains étoient sur-tout nécessaires dans l'ancien temps, où l'usage des souliers n'étant point introduit, on marchoit nuds pieds, & celui du linge n'é-

tant pas commun, on étoit obligé de se laver fréquemment, pour entretenir la propreté. Aussi voyons-nous que la coutume de se baigner a régné de tous les temps : mais on se baignoit tout simplement dans les rivieres ; & nous en avons un exemple de la plus haute antiquité dans la fille de Pharaon, que l'Écriture représente s'allant baigner dans le Nil. Homere ne donne pas non plus d'autre bain à la princesse Nauficaa, qu'il envoie se baigner dans un fleuve.

Il est probable que les Grecs furent les premiers qui s'aviserent d'avoir des bains particuliers ; & les Romains, leurs imitateurs en tout, ne manquerent pas de les copier en ce point, & de les surpasser en magnificence. Avant qu'ils eussent quitté leur genre de vie dur & austere, ils n'avoient point d'autre bain que le tibre où ils alloient se laver & s'exercer à la nage.

Les bains publics étoient ordinairement distribués en plusieurs appartemens qui formoient différens bains, dont les deux premiers étoient pour le menu peuple ; & ce qu'on y payoit par tête, ne revenoit pas à un liard, monnoie de France, & même les jeunes enfans y étoient reçus gratis : dans les autres appartemens, le prix augmentoit à proportion de la maniere dont on y étoit servi. On y trouvoit des bains chauds, tièdes & froids ; & l'on pouvoit choisir.

Il n'étoit pas permis de prendre le bain à toutes les heures du jour ; mais seulement à certaines heures marquées, qui étoient indiquées par le son d'une cloche ; & Vitruve dit en général que c'étoit depuis midi jusqu'au soir : *tempus lavandi à meridiano ad vesperam & constitutum*. L'empereur Adrien défendit par un édit, d'ouvrir les bains avant deux heures après midi, si ce n'étoit en cas de maladie : *Ante octavam horam in publica, neminem nisi agrum lavari justum esse*. Ainsi les Romains ne prenoient ordinairement le bain qu'après midi, lorsqu'ils étoient débarrassés de leurs affaires, & qu'ils avoient mangé sobrement. Alors ils se reposoient ou alloient aux exercices, d'où ils entroient dans le bain, pour se dispo-

ser à bien souper, dans la persuasion que le bain aidait à la digestion : les gourmands qui se sentoient l'estomac trop chargé de viandes, alloient aux bains, & s'en trouvoient souvent fort mal, comme le dit Juvenal :

*Pæna tamen præsens, cum tu deponis
amicum*

*Turgidus, & crudum pavonem in balnea
portas.*

Les hôtes & les étrangers étoient admis à ces bains sans rien payer, & les anciens étoient fort exacts à observer cette loi de l'hospitalité.

On a découvert en Italie, dans des souterrains, une peinture à fresque, qui représente quatre chambres de bains : on en trouvera le dessin dans l'antiquité expliquée du pere Montfaucon. On observe que jusqu'à ce jour, on n'a pas compris le mécanisme de ces bains ; l'estampe de Montfaucon n'a servi qu'à embrouiller les idées des antiquaires sur les usages des anciens. Il me semble cependant que la machine qui paroît sur le feu, est une grande chaudiere couverte, le couvercle est fixé par des chaînes à un levier qu'un esclave pouvoit faire mouvoir en se balançant. Les vapeurs de l'eau bouillante s'échappoient par ce moyen, & se répandoient dans la chambre des bains chauds, qui étoit en forme d'amphithéâtre. Ceux qui étoient assis sur les gradins près de la voûte, recevoient la vapeur la plus chaude ; l'on avoit pratiqué des niches pour pouvoir placer les malades, de façon qu'ils n'exposoient au bain de vapeurs que le membre ou la partie malade. Les Russes, qui ont conservé quantité d'usages & d'instrumens des anciens Romains, ont des bains de fumigation, à-peu-près semblables à ceux du pere Montfaucon ; mais ils les ont un peu simplifiés ; au lieu de chaudiere avec son couvercle mobile, ils jettent de l'eau sur les pierres rougies, qui forment les murs d'un grand poêle attaché à la chambre du bain ; la vapeur s'élève, & ceux qui sont assis sur les gradins, la reçoivent au degré de chaleur qu'ils doivent la soutenir. Des femmes lavent

lavent le corps de ceux qui se baignent, en les frottant avec de petits balais de feuilles de peupliers : au moment où l'on sort de ces bains chauds, on va se jeter subitement dans de l'eau bien froide pour resserrer les pores; cet usage n'a rien de dangereux pour les Russes. Les anciens Romains se faisoient racler le corps avec des couteaux courbes sans tranchant; il les nommoient *strigilles*, *étrilles*.

Les sauvages du Canada pratiquent les bains chauds de cette manière; ils font bouillir de l'eau dans un chaudron; ils mettent un morceau de bois sur le chaudron: on assied le malade sur ce bois, on le couvre de feuilles d'arbres, on l'enveloppe avec des peaux ou des couvertes, de façon que le patient n'ait que la bouche qui communique en dehors. S'ils n'ont point de chaudron, ils font rougir de grosses pierres; ils les arrosent, & le malade enveloppé de feuilles & de peaux, en reçoit la vapeur qui le fait suer abondamment (†).

Il y avoit autrefois des bains dans les grandes villes, dans les petites, jusques dans les châteaux des riches. On payoit en Italie un droit appelé *balneaticum*. Gautherot prouve qu'il y en avoit à Langres, & nous apprend qu'on en découvrit les restes en 1643.

M. Dünod parle de ceux de Besançon; à Auxerre la mémoire s'en conservoit encore au sixième siècle dans le nom de *Porte des bains*, ou *porte balonaire*, à l'est d'hiver. Il y en avoit à Jublent-au-Maine, à Vieux, à deux lieues de Caen, à Valognes, à Autun.

Luxeul en Comté avoit ses thermes, encore aujourd'hui renommés; de même que Bourbon-Lanci, *bain* proche Boulogne. *Avitæus* (Aubieres en Auvergne,) dont parle Sid. Apol. à Paris sous Julien l'apostat.

Galien, *liv. III.* assure que le *bain* est un remède singulier pour les gens de lettres. Grégoire de Tours marque qu'il en usoit quelquefois. Selon l'ordre du pape Adrien I, le clergé alloit processionnellement tous les jeudis pour se baigner, en chantant les Ps. *Afferte Domino... Dominus regnavit... Laudate Dominum.*

Tome XXXIII.

Une loi d'Honorius de 409, ordonne de baigner les prisonniers tous les dimanches. S. Rigobert, évêque de Rheims, fit conduire de l'eau à ses chanoines *ad faciendum ets balneum*; & il eut soin de les pourvoir de bois pour échauffer l'eau. Le Bœuf, *Dissert. tom. I, in-12. 1739.*

On peut ajouter que Dijon, sous les ducs de la seconde race, avoit des bains publics; il fut ordonné en 1410, que les hommes iroient le lundi & le mercredi, & les femmes le mardi & le jeudi: défenses furent faites aux hommes de s'immiscer dans les étuves des femmes, à peine de 50 liv. d'amende.

Un moine ayant été surpris dans l'étuve des femmes, fut condamné à l'amende, dont on lui fit grâce ensuite par révérence pour son abbé, en août 1410. Régl. de l'Hôtel-de-ville de Dijon.

Cet établissement si utile à la santé, cessa sous Charles IX, & à peine connoit-on maintenant l'emplacement de ces bains.

Il y a encore à Paris la rue des Vieilles-étuves. (C)

THERMES, (*Antiq. rom.*) Les thermes étoient chez les Romains de grands édifices, principalement destinés pour les bains chauds ou froids; nous verrons dans la suite que ces bains étoient publics ou particuliers.

Thermæ, du grec θερμη, *chaleur*. Tite-Live, *liv. XXXVI. c. xv.* en décrivant le pas des thermopyles, dit que ce lieu étoit nommé *pilæ*, & par d'autres *thermopilæ*, parce qu'on trouvoit des eaux chaudes dans l'endroit le plus resserré entre les montagnes.

Les Romains, par ce mot *therma*, entendoient des bains d'eau chaude; & on l'appliqua tellement aux édifices où étoient ces bains, qu'il s'étendit même jusque'à ceux où l'on se baignoit dans de l'eau froide.

Les thermes eurent rang parmi les édifices les plus somptueux de Rome: on s'y lavoit l'hiver avec de l'eau tiède, quelquefois avec des eaux de senteur, ou bien par une autre sorte de mollesse on faisoit seulement sentir à son corps les vapeurs chaudes de l'eau. Pendant l'hiver,

on s'oignoit le corps avec des huiles & des parfums de prix ; & pendant l'été après être sorti du bain tiede , on alloit se rafraîchir dans de l'eau froide. Gordien voulut bâtir dans un même lieu des *thermes* pour l'hiver & pour l'été , mais la mort qui le prévint l'empêcha d'achever l'ouvrage. L'empereur Aurelien fit bâtir au-delà du Tibre des *thermes* pour l'hiver seulement.

Les *thermes* étoient si vastes , qu'Ammien-Marcellin , liv. XVI, c. vj. pour donner une idée de leur grandeur , les compare à des provinces entières , *in modum provinciarum extructa lavacra*. Ce qui nous reste encore aujourd'hui de quelques anciens *thermes* , nous fait juger de leur étendue prodigieuse.

Le nombre de ces *thermes* étoit aussi surprenant à Rome , que leur grandeur. Publius-Victor dit qu'il y en avoit plus de huit cents , & Pline le jeune , liv. IV, *epist.* 8. dit qu'ils s'étoient augmentés à l'infini : *Quæ nunc Romæ ad infinitum auxere numerum*. Les empereurs les firent d'abord bâtir pour leur usage particulier , ensuite ils les abandonnerent au peuple , ou en firent bâtir pour lui. Outre les *thermes* où l'on ne payoit rien , il y en avoit qui se donnoient à ferme , & de plus , les principaux citoyens avoient des bains particuliers chez eux.

Ces *thermes* étoient accompagnés de divers édifices , & de plusieurs pieces & appartemens. Il y avoit de vastes réservoirs où se rassemblait l'eau par le moyen des aqueducs ; des canaux qu'on avoit ménagés servoient à faire écouler les eaux inutiles. Les murailles des réservoirs étoient si bien cimentées , que le fer avoit de la peine à rompre la matiere employée à la liaison des pierres. Le pavé des *thermes* , comme celui des bains , étoit quelquefois de verre , le plus souvent néanmoins on y employoit la pierre , le marbre , ou des pieces de rapport qui formoient un ouvrage de marqueterie de différentes couleurs.

La description des *thermes* de Dioclétien qui nous a été donnée par André Baccius , fournit une idée complete de la grandeur & de la magnificence romaine

dans ces sortes d'ouvrages. On y voit entr'autre un grand lac dans lequel on s'exerçoit à la nage , des portiques pour les promenades , des basiliques où le peuple s'assembloit avant que d'entrer dans le bain , ou après en être sorti ; des appartemens où l'on pouvoit manger , des vestibules & des cours ornées de colonnes , des lieux où les jeunes gens faisoient leurs exercices , des endroits pour se rafraîchir , où l'on avoit pratiqué de grandes fenêtrés , afin que le vent y pût entrer aisément ; des lieux où l'on pouvoit fumer , des bois délicieux , plantés de planes & autres arbres ; des endroits pour l'exercice de la course ; d'autres où l'on s'assembloit pour conférer ensemble , & où il y avoit des sieges pour s'asseoir ; des lieux où l'on s'exerçoit à la lutte ; d'autres où les philosophes , les rhéteurs & les poètes cultivoient les sciences par maniere d'amusement ; des endroits où l'on gardoit les huiles & les parfums ; d'autres où les lutteurs se jetoient du sable l'un sur l'autre , pour avoir plus de prise sur leurs corps qui étoient frottés d'huile.

L'usage des *thermes* , comme celui des bains , étoit très-ancien à Rome. Les peuples de l'Asie en donnerent l'exemple aux Grecs , & ceux-ci le transmirent aux Romains , qui avoient des *thermes* , avant que les Médecins grecs eussent mis le pié à Rome , époque que l'on rapporte à l'an 535 de la fondation de cette ville , sous consulat de L. Emilius , & de M. Licinius. Homere *odiss.* 8, v. 248. compte l'usage des *thermes* *εὐρηθὲς ἕρπυα* , au nombre des plaisirs honnêtes de la vie.

*Semper autem nobis conviviumque gratum ,
citharæque , chorique
Vestisque mutatoricæ , lavacraque calida ,
& cubilia.*

Plaute décrit dans les deux vers suivants , les exercices auxquels on formoit la jeunesse dans les *thermes*.

*Ibi cursu , luctando , hasta , disco , pugilatu ,
pila ,
Saltando , sese exercebant magis quam
scorto aut faniis.*

C'étoit une des fins qu'on s'étoit proposée dans l'établissement des *thermes*. Par ces exercices, on augmentoit la force des jeunes gens, on leur donnoit de l'adresse, & on les instruisoit dans les sciences. Une autre vue que l'on avoit eue, c'étoit la conservation de la santé, & peut-être la volupté y entra-t-elle aussi pour quelque chose. J'ai déjà dit qu'il y avoit des *thermes* où l'on entroit librement, & sans qu'il en coûtât rien, & que dans d'autres il falloit payer; du reste, la somme que l'on donnoit étoit modique; on étoit quitte pour la plus petite pièce de monnoie, comme Juvenal le remarque dans la sixième satire.

Cædere Sylvano porcum, & quadrante lavari.

Cette pièce pourtant ne suffisoit pas lorsqu'on venoit trop tard, c'est-à-dire après les dix heures; il falloit alors payer, selon le caprice des personnes préposées pour le service des *thermes*. Martial, *l. X. epist. 70.* a fait allusion à cette sorte d'exaction, quand il a dit :

Balnea post decimam lasso, centumque petuntur

Quadrantes, &c.

Les édiles avoient inspection sur les *thermes*, & sous eux étoient plusieurs ministres inférieurs, de sorte que l'ordre y régnoit, malgré l'entière liberté que l'on y trouvoit. Il n'y avoit aucune distinction pour les places; le peuple, comme la noblesse; l'artisan, comme le magistrat, avoit droit de choisir parmi les places vides, celle qui étoit le plus à son gré.

Ordinairement les *thermes* n'étoient point communs aux hommes & aux femmes; ce ne fut que sous quelques empereurs corrompus que cette indécence eut lieu. Les endroits où les hommes se baignoient, furent presque toujours séparés des lieux destinés aux bains des femmes; & même pour mettre encore mieux à couvert l'honneur de celles-ci, Agrippine, mère de Néron, fit ouvrir un bain destiné uniquement à l'usage des femmes; exemple

qui fut imité par quelques autres dames romaines, comme nous l'apprend Publius-Victor. On lit dans Spartien, que l'empereur Adrien ordonna que les bains des femmes seroient séparés des bains des hommes.

Le signal pour venir aux bains & pour en sortir, se donnoit au son d'une cloche; si l'on s'y rendoit un peu tard, on courroit risque de n'avoir que de l'eau froide pour se baigner; c'est ce que signifient ces deux vers de Martial, *l. XIV. epig. 163.*

Redde pilam: sonat æs thermarum; ludere pergis?

Virgine vis solâ lotus abire domum.

L'heure pour entrer dans les *thermes*, étoit, selon Pline, *liv. III. c. j* la huitième heure du jour en été, & la neuvième en hiver. Martial, *liv. IV. épig. 8.* semble dire la même chose dans ce vers.

Sufficit in nonam nitidis octava palæstris.

Spartien *in Adriano*, nous apprend que l'empereur Adrien défendit qu'on se mît dans le bain en public avant la huitième heure. La plupart ne se baignoient qu'une fois par jour; quelques-uns néanmoins, plus adonnés aux exercices qui s'y faisoient, y retournoient jusqu'à sept fois dans un même jour. Galien *de sanitate tuenda*, *liv. V* rapporte, qu'un certain philosophe nommé *Primigène*, étoit attaqué de la fièvre le jour qu'il manquoit de se baigner.

L'usage des bains n'étoit interdit qu'à l'occasion d'un grand deuil ou d'une calamité publique, comme nous le voyons dans Tite-Live & dans Suétone.

Mais S. Clément d'Alexandrie, *Pédag. l. III. c. v.* dit que les nobles faisoient porter aux bains des draps de toile très-fine, & des vases d'or & d'argent, sans nombre, tant pour servir aux bains, que pour le boire & le manger.

Ainsi le luxe s'introduisit dans un usage que le manque de linge, la chaleur du climat, & la nécessité de la propreté avoient fait naître. Les empereurs romains se prêtèrent aux besoins de la nation qu'ils gouvernoient, en bâtissant pour elle des *ther-*

mes publics, plus grands ou plus magnifiques les uns que les autres. Tels furent ceux d'Auguste, de Néron, de Titus, de Trajan, de Commode, de Severe, d'Antonin, de Caracalla & de Dioclétien. Ces deux derniers surpasserent tous les autres par leur étendue. On ne peut voir les ruines des *thermes* de Caracalla, sans être surpris de l'immenfité qu'avoit ce bâtiment; mais il n'y en eut point de plus somptueux, plus chargé d'ornemens & d'incrustations, ni qui fit plus d'honneur à un prince, que les *thermes* de Dioclétien. Une seule salle de ces édifices fait aujourd'hui l'église des Chartreux à Rome; une des loges du portier fait l'église des Feuillans. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THERMES DES NYMPHES, (*Littérat.*) les poètes peuploient tous les élémens de dieux, de déesses, de nymphes; & la plus petite fontaine avoit sa divinité comme le plus grand fleuve. Les bains connus dans l'histoire, sont également fameux dans la fable. Si l'on en croit Diodore, les anciennes traditions portoient qu'Hercule revenant d'Espagne, & amenant les bœufs de Géryon, passa par la Sicile; là s'étant arrêté près d'Himère, Minerve ordonna aux nymphes de faire sortir de terre des bains où ce héros pût se délasser; & les nymphes obéirent. C'est peut-être pour cette raison que Pindare les nomme simplement les *bains des Nymphes*. Cet événement fabuleux a trouvé place sur les médailles. Nous en avons une représentant Hercule, & au revers trois nymphes qui font sortir de terre les bains d'Himère. L'autre médaille figure un char attelé de deux chevaux, monté par un homme que l'on croit être Ergoteles; cet homme tient les rênes de la main droite, & de la gauche une espèce de bâton avec une victoire au-dessus; au revers est une nymphe tenant une patère élevée sur un brasier. Derrière la nymphe est Hercule dans le bain, sur les épaules duquel un lion accroupi verse de l'eau. (*D. J.*)

THERMESIA, (*Mitholog.*) Il y avoit dans le territoire de Corinthe, un temple de Cérès *Thermesia*, ainsi nommée parce que le culte qu'on y rendoit à la déesse avoit été apporté de Thermesse,

île voisine de la Sicile, dont parle Strabon. (*D. J.*)

THERMIDA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Carpétains. Quelques savans croient que c'est aujourd'hui *Rajas*, ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, entre Madrid & Siguença. (*D. J.*)

THERMIE, L'ÎLE, (*Géog. anc. & mod.*) ou l'île *Thermia*; île de l'Archipel, l'une des Cyclades, entre l'île de Zia au nord, & l'île de Scyrho au midi; elle est à quarante milles de Syra ou Syros, & à trente-six du port de Zia, mais seulement à douze milles de ce dernier port en droiture.

Le voisinage de ces deux îles ne permet pas de douter que *Thermie* ne soit l'île de Cynos, dont les anciens estimoient tant les fromages, puisque Dicéarque dans sa *Description de la Grece*, la place entre Céos & Scyrhus. Il en sortit un grand poivre que Eustathe appelle *Cydias*. C'est encore dans cette île que fut rejeté par la tempête, le faux Néron esclave, grand joueur de luth & grand musicien, accompagné d'une troupe de gens de sa sorte, armés & soulevés, comme Tacite, *Hist. l. II. c. viij.* nous l'apprend.

L'île *Thermie* a quatorze ou quinze lieues de tour. Elle a pris son nom des thermes ou bains d'eaux chaudes, qui la rendoient autrefois célèbre. Ces eaux chaudes sont dans le fond d'un des cuis-de-sac du port, au nord-est en entrant. La principale source bouillonne au pié de la colline, dans une maison où l'on va laver le linge, & où les malades viennent suer; les autres sources sortent à quelques pas de-là, par petits bouillons, & forment un ruisseau qui va se rendre dans la mer, d'où toutes ces eaux étoient venues; car elles sont très-salées, & s'échauffent sans doute en traversant la colline parmi des mines de fer, ou des matieres ferrugineuses: ces matieres sont la véritable cause de la plupart des eaux chaudes. Celles de *Thermie* blanchissent l'huile de tartre, & ne causent aucun changement à la solution du sublimé corrosif. Les anciens bains étoient au milieu de la vallée; on y voit encore les restes d'un réservoir bâti de briques & de

pierres, avec une petite rigole, par le moyen de laquelle l'eau du gros bouillon se distribuoit où l'on vouloit.

On remarque dans les ruines d'une ville de cette île, trois cavernes creusées à pointe de ciseau dans le roc, & enduites de ciment, pour empêcher que les eaux de la pluie ne s'écoulassent par les fentes; mais on n'y découvre aucune inscription qui donne le nom de la ville.

Il n'y a qu'un bourg dans l'île *Thermia* qui porte le nom de *Thermie*; à deux lieues de ce bourg est un gros village. On ne compte que quatre mille personnes dans toute l'île, qui sont tous du rit grec, excepté une douzaine de familles latines, dont la plupart sont des matelots françois. Le terroir de cette île est bon & bien cultivé; c'est même un endroit de bonne chère, mais on n'y fait presque aucun commerce, il n'y a point de bois, & l'on n'y brûle que du chaume. (D. J.)

Thermius, (Mitholog.) surnom d'Apollon pris pour le soleil: il signifie *chaud*, *brûlant*. Ce dieu avoit un temple à Elis, sous le nom de *Thermius*. (D. J.)

THERMODON, (Géog. anc.) fleuve de la Cappadoce. Ptolomée, l. V. c. vj. marque son embouchure dans le Pont-Polémoniaque. Ce fleuve est fameux; surtout chez les poëtes, parce qu'ils vouloient que les Amazones habitassent sur ses bords. Virgile, *Æneid.* l. XI. v. 659. en a parlé.

Quales Threiciæ, quum flumina Thermo-
dontis
Pulsant & picis bellantur Amazones
armis.

Properce, l. III. Eleg. xiv. dit:

Qualis Amazonidum nudatis bellica mam-
mis
Thermodonteis turba lavatur aquis.

Et Valerius Flaccus, l. IV Argonaut.
vers. 600.

Quid memorem, quas Iris aquas, quas
torqueat Ancon?

Proxima Thermodon hic jam fecat arva,
memento.

Inclyta Amazonidum, magnoque exorta
gradivo

Gens ubi.

On fait que le *Thermodon* arrosoit une partie du pays des fameuses Amazones; cette riviere rappelle toujours agréablement l'idée de ces héroïnes, sur lesquelles peut-être on a avancé bien des fables. (D. J.)

THERMOMETRE, f. m. (Physiq.) c'est un instrument qui sert à faire connoître, ou plutôt à mesurer les degrés de chaleur & de froid. Voyez CHALEUR & THERMOSCOPE.

Un paysan hollandois, nommé *Drebbel*, passe pour avoir eu au commencement du xvij. siècle la première idée de cet instrument.

Il y a différentes sortes de thermometres, dont voici les constructions, les défauts, les théories, &c.

Ancienne construction d'un thermometre, dont l'effet dépend de la raréfaction de l'air. Dans un tuyau *BC*, Pl. de Pneumatique, fig. 3. n°. 2. auquel est attachée une boule de verre *AB*, on met une quantité d'eau commune, mêlée d'eau régale, pour empêcher qu'elle ne se gele l'hiver; on ajoute à cette mixtion une teinture de virriol, dessous pour la rendre verte. En emplissant le tuyau, il faut avoir soin de laisser dans la boule & dans le tuyau, assez d'air pour qu'il puisse remplir précisément la boule au plus fort de l'hiver, lorsque l'air se trouve le plus condensé; & qu'il ne puisse point chasser du tuyau toute la liqueur dans les plus fortes chaleurs de l'été, lorsque l'air est au plus haut degré de sa raréfaction. A l'autre extrémité du tuyau est attachée une autre boule de verre *CD*, ouverte du côté de l'air en *D*: des deux côtés du tuyau on applique une échelle, ou une platine *EF*, sur laquelle on marque les degrés, ou un certain nombre de lignes également distantes les unes des autres.

Dans cet état, quand l'air qui environne le tuyau devient plus chaud, l'air renfermé dans la boule & dans le haut du tuyau venant à se dilater, chasse la liqueur dans la boule inférieure, & par conséquent

fait descendre la liqueur : au contraire , quand l'air qui environne le tuyau devient plus froid , l'air renfermé dans la boule venant à se condenser , fait monter la liqueur. Voyez RARÉFACTION & CONDENSATION.

Ancienne construction du thermometre avec du vis-argent. C'est de la même manière & avec les mêmes précautions , que l'on met une petite quantité de mercure ou de vis-argent , qui n'excede point l'épaisseur d'un pois , dans un tuyau *BC* , fig. 4. n°. 2. que l'on coude en plusieurs endroits , afin qu'on puisse le manier plus aisément , & qu'on risque moins de le casser ; on divise ce tuyau dans un certain nombre de parties égales , qui servent d'échelle. Dans cet état , les différentes approches du mercure vers la boule *A* , marqueront les accroissemens ou les différens degrés de chaleur.

Les défauts de ces deux *thermometres* consistent en ce qu'ils sont sujets à recevoir les impressions d'une double cause ; car ce n'est pas seulement l'augmentation de la chaleur , mais aussi une augmentation du poids de l'atmosphère , qui peut faire monter la liqueur dans le premier , & le mercure dans le second de ces *thermometres* ; & d'un autre côté ce peut-être la diminution du poids , aussi bien que la diminution de la chaleur de l'atmosphère , qui fera descendre la liqueur & le mercure dans les deux *thermometres*. Voyez BAROMETRE.

Construction du thermometre commun ou de Florence. Les académiciens del Cimento ayant remarqué les inconvéniens , ou défaut des *thermometres* ci-dessus , ils essayèrent d'en construire un autre par le moyen duquel ils se flattoient de mesurer les degrés de chaleur & de froid de l'air , par la raréfaction & condensation de l'esprit-de-vin ; quoique la raréfaction & condensation de cette liqueur soit moins considérable que celle de l'air , & que par conséquent les variations dans les degrés de chaleur doivent y être beaucoup moins sensibles.

Voici la construction de leur *thermometre*.

Sur quelques petits morceaux de turmerie , qui est une sorte de racine dont on se sert pour guérir la jaunisse , on verse

une certaine quantité d'esprit-de-vin rectifié , pour lui donner une teinture rouge ; ensuite on filtre plusieurs fois l'esprit de vin par un papier gris , afin que les particules grossières de la racine se séparent de la liqueur. De cet esprit-de-vin ainsi teint & préparé , on emplit une boule de verre *AB* , fig. 5. n°. 2 & un tuyau *BC* , & afin que tout l'esprit de vin ne descende point dans la boule pendant l'hiver , il est à-propos de mettre cette boule dans un petit tas de neige mêlée de sel : ou si cet instrument se fait pendant l'été , on met la boule dans de l'eau de source imprégnée de salpêtre , afin que l'esprit de vin étant extrêmement condensé , on puisse voir à quel point il s'abaissera dans le plus fort de la gelée.

Si l'esprit-de-vin monte à une trop grande hauteur au-dessus de la boule , il faut en ôter une partie ; & afin que le tuyau ne soit pas excessivement long , il est à-propos de mettre la boule , remplie de son esprit-de-vin , dans de l'eau bouillante , & de marquer le point le plus éloigné où monte pour-lors l'esprit-de-vin.

C'est à ce point que le tuyau doit être fermé hermétiquement par la flamme d'une lampe ; & des deux côtés du tuyau on applique une échelle comme aux autres *thermometres*.

L'esprit-de-vin étant susceptible d'une raréfaction & d'une condensation considérables , il se dilate à mesure qu'augmente la chaleur de l'air qui l'environne , & par conséquent il monte dans le tuyau ; de même à mesure que diminue la chaleur de l'air , l'esprit-de-vin descend dans le tuyau , & l'on voit sur l'échelle de combien de degrés il a monté ou descendu d'un jour à l'autre.

Si on n'a pas soin de faire sortir de la liqueur tout l'air qu'elle contient , ce qui est extrêmement difficile , il faut laisser de l'air dans la partie supérieure du tube. Car autrement si elle se trouve sans air , la liqueur ne manquera pas de se séparer en divers endroits , à cause de l'air qui se trouve dans les interstices de ses parties. Or si on laisse de l'air dans la partie supérieure du tube , cet air produit un autre inconvénient ; car en vertu de sa pesanteur il

doit tendre en en-bas , & empêcher par conséquent la liqueur de monter , ou si la liqueur monte , elle doit comprimer l'air , & augmenter par conséquent son élasticité.

Comme l'expérience a fait connoître qu'un moindre degré de chaleur se communique plus aisément à l'esprit-de-vin qui est dans la boule , que ne fait un plus grand degré de chaleur , les raréfactions de l'esprit-de-vin ne sont pas proportionnelles aux causes qui les produisent.

Il paroît donc que le *thermometre* de Florence , quoiqu'il soit fort en usage , ne donne rien moins qu'une mesure exacte du froid & du chaud. A quoi l'on peut ajouter ce que dit le docteur Halley dans les *Transactions philosophiques* , savoir , qu'il a appris de ceux qui avoient gardé long-temps de l'esprit-de-vin , que cette liqueur perd à la longue une partie de sa vertu expansive.

De plus , le verre n'est pas moins dilaté par la chaleur que la liqueur , & le froid les condense l'un & l'autre ; par conséquent lorsque la liqueur est chaude elle ne monte pas si haut qu'elle monteroit , si la boule & le tube avoient toujours la même capacité. Par la même raison la liqueur descend moins lorsqu'elle est froide , qu'elle ne feroit si le verre ne se condendoit pas. On ne peut donc savoir au juste quel est l'effet de la chaleur sur la liqueur seule. C'est ce qu'on remarque fort sensiblement quand on vient à plonger un *thermometre* dans une liqueur très-froide ou très-bouillante ; car dans le premier cas la liqueur commence par monter , parce que le verre est condensé avant la liqueur , & quand la condensation parvient jusqu'à la liqueur elle redescend ; dans le second cas , par une raison contraire , la liqueur commence par baisser à cause de la dilatation du verre , & elle remonte ensuite.

Un autre défaut considérable de ce *thermometre* & des autres , c'est que ces *thermometres* ne peuvent point être comparés entr'eux. A la vérité ils marquent les différens degrés de chaud & de froid , mais chacun ne les marque que pour lui-même & à sa façon particulière. De plus , ils ne partent point de quelque point fixe de chaleur ou de froid , & c'est encore un

défaut commun à tous les *thermometres*. Il en est de ces instrumens comme de deux pendules , qui pour avoir point été réglées d'abord sur l'heure du soleil , marqueront à la vérité qu'il y a une , deux , ou plusieurs heures de passées , mais ne marqueront point l'heure précise du jour ou du soleil. D'ailleurs quand la liqueur a monté d'un degré dans deux *thermometres* différens , nous ne pouvons pas être assurés que tous les deux aient reçu la même impression d'une chaleur égale & additionnelle , puisqu'il se peut faire que l'esprit-de-vin ne soit pas le même dans l'un & dans l'autre , & qu'à proportion que cet esprit est plus ou moins rectifié , il montera plus ou moins dans le tuyau par le même degré de chaleur.

Ce n'est pas encore tout , car en réglant les degrés des *thermometres* , on juge de l'égalité de l'élévation de l'esprit-de-vin par l'égalité de la longueur du tuyau , en supposant que les diametres du tuyau sont égaux dans toute sa longueur , ce qui arrive très-rarement ; mais il y a tant d'irrégularités dans l'intérieur , qu'une certaine longueur de tuyau demande quelquefois pour être remplie , le double de liqueur qu'il faut pour emplir un autre tube de même longueur & de même diametre ; ce qui ne vient que des inégalités d'épaisseur des parois des tuyaux & des éminences & cavités qui se trouvent toujours aux surfaces intérieures , mais sur-tout de ce qu'ils sont presque toujours plus épais à une des extrémités qu'ils ne le sont à l'autre.

C'est pour cela que les comparaisons des *thermometres* sont si défectueuses & si difficiles à faire ; cependant ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéressant dans l'usage des *thermometres* , c'est le résultat de ces comparaisons ; car c'est par ce moyen que l'on peut connoître le degré de chaud ou de froid d'une autre saison , d'une autre année , d'un autre climat , & quel est le degré de chaud ou de froid que peuvent supporter les hommes & les animaux.

M. de Réaumur a inventé un *thermometre* nouveau , & qu'il assure être exempt des défauts ci-dessus mentionnés. La principale propriété de ce *thermometre* est de servir à comparer les différens degrés de chaleur à

des mesures connues, comme la dilatation & la condensation d'une liqueur quelconque, telle que l'esprit-de-vin.

Pour connoître les degrés de dilatation ou de condensation de l'esprit-de-vin, il ne s'agit que de mesurer l'accroissement ou la diminution de son volume, par rapport au volume qu'il avoit dans un certain état dont on est convenu. M. de Réaumur prend pour cet état celui de la liqueur quand elle est environnée d'eau qui commence à se glacer, ou plutôt de neige ou de glace pilée qui commence à se fondre. M. de Réaumur commence par graduer le tuyau en y versant de l'eau & du vis-argent, au moyen de différentes petites mesures qu'il assure être très-exactes; ensuite il vuide le tuyau, & le remplit d'esprit-de-vin jusqu'à environ un tiers de la longueur au-dessus de la boule: alors il plonge la boule dans la glace, la liqueur descend jusqu'à un certain endroit où elle demeure stationnaire; & l'on ajoute ou l'on ôte ce qu'il faut d'esprit-de-vin pour que le terme de la congélation soit précisément à l'endroit qui marque 100 parties. Quand le point de la congélation est ainsi déterminé, on chasse le peu d'air qu'il y a dans le tuyau, & on le scelle hermétiquement. Ensuite on écrit d'un côté 0 ou point de la congélation, & au-dessus les nombres 1, 2, 3, 4, &c. qui doivent exprimer les degrés de chaleur; de même au-dessous en allant vers la boule, on écrit 1, 2, 3, 4, &c. qui marque les degrés de froid. De l'autre côté du tuyau, vis-à-vis 0, on écrit 1000, & tant au-dessous qu'au-dessus les nombres 1001, 1002, 1003, &c. qui marquent les degrés de condensation ou de raréfaction de la liqueur.

Il est absolument nécessaire de se servir du même esprit-de-vin pour avoir des *thermometres* qui soient comparables étant construits sur ces principes; & comme il s'en trouve qui ont différens degrés de dilatabilité, M. de Réaumur a choisi celui dont le volume étant 1000 à la congélation, devient 1080 par la chaleur de l'eau bouillante. Voyez les *mém. de l'ac. royale des Sciences*, ann. 1730, p. 645. *hist.* p. 15. *item* 1731. p. 354. *hist.* p. 7.

Malgré toutes ces précautions, M. Musschenbroeck pense que le *thermometre* de M. de Réaumur est encore sujet à plusieurs des défauts du *thermometre* de Florence, savoir que l'esprit-de-vin perd à la longue sa vertu expansive; que le verre se dilate aussi-bien que la liqueur, qu'en général les *thermometres* à esprit-de-vin ne peuvent servir que pour mesurer de petits degrés de chaleur; car aussi-tôt que la liqueur commence à bouillir, ils ne peuvent plus marquer. Or l'esprit-de-vin rectifié bout un peu plutôt que l'eau, de sorte que l'on ne peut découvrir à l'aide de ce *thermometre* quel est le degré de chaleur de l'eau qui bout, & encore moins celui d'une plus grande chaleur, comme celle de l'huile bouillante, du savon bouillant, du mercure qui bout, &c. enfin ils ne peuvent marquer quelle peut être la chaleur des métaux fondus. Voilà les objections de M. Musschenbroeck contre ce *thermometre*, que nous nous contentons simplement de rapporter, sans nous en rendre garans, & sans prétendre rien ôter à M. de Réaumur de l'utilité de sa découverte.

Plusieurs auteurs ont proposé diverses méthodes pour trouver un point fixe ou un degré de froid & de chaud, afin de régler sur ce degré les autres degrés, & de pouvoir comparer les observations faites dans les mêmes temps, ou dans des temps différens, & en différens endroits.

Quelques-uns marquent l'endroit où se trouve la liqueur dans l'hiver quand l'eau commence à se geler, comme aussi dans l'été quand le beurre mis auprès de la boule du *thermometre* commence à se fondre; ils divisent l'espace intermédiaire en deux parties égales, dont le point du milieu, suivant leur façon de compter, répond à la chaleur tempérée; & ils subdivisent chaque moitié en dix degrés, ajoutant encore quatre autres degrés égaux à chacune des deux extrémités. Mais cette méthode suppose que le même degré de chaud & de froid répond à la congélation de toutes sortes d'eaux & à la fonte de toutes sortes de beurres; comme aussi que toutes sortes de *thermometres* reçoivent les mêmes impressions du même degré de chaleur,

chaleur, quoique toutes ces suppositions soient contraires à l'expérience.

D'autres proposent de mettre la boule du *thermometre* dans une certaine quantité de neige & de sel, & de marquer le point où s'arrête la liqueur; ensuite on descend le *thermometre* dans une cave profonde où l'air extérieur ne sauroit pénétrer; de sorte que la liqueur recevant l'impression d'un air tempéré, puisse marquer le degré de la chaleur tempérée. Enfin on divise l'espace intermédiaire en quinze ou plusieurs parties égales, ce que l'on continue de faire au-delà de chaque extrémité: mais cette méthode est sujette aux mêmes inconvéniens que la précédente.

Le docteur Halley prend pour un degré fixe de chaleur celui où l'esprit-de-vin commence à bouillir; mais il y a lieu de soupçonner que cet expédient n'a pas plus de justesse que les autres, quoique M. Amontons s'arrête comme lui au degré de chaleur qui répond à l'eau bouillante pour faire l'échelle de son *thermometre* de mercure; mais comme les différentes gravités spécifiques des eaux marquent une différence dans leur masse & dans leur texture, il est très-probable que la chaleur de toutes sortes d'eaux bouillantes n'est pas la même, de sorte que le point fixe reste encore indéterminé.

M. Musschenbroeck paroît préférer à tous les autres *thermometres* ceux qui sont faits avec du mercure, qui, selon lui, a beaucoup d'avantage sur l'esprit-de-vin; car on peut l'avoir pur, il reste toujours le même quoiqu'on l'ait gardé pendant plusieurs années, & il se raréfie toujours également quelque vieux qu'il soit. M. Musschenbroeck prétend que le principal défaut de ces *thermometres* est celui de la dilatation & de la condensation du verre qu'on ne sauroit empêcher. Il propose cependant différens expédiens pour remédier à ce défaut; on en peut voir le détail dans le chapitre du feu de son *essai de physique*. Cependant il n'ose assurer que ce *thermometre* ait encore toute la perfection que l'on peut désirer; mais il le croit supérieur à tous les autres. Les *thermometres* de mercure les plus en usage aujourd'hui sont celui de Fahrenheit & celui de M. de Lisle.

Tome XXXIII.

Ces *thermometres* diffèrent du *thermometre* de Florence, 1° en ce qu'on s'y sert de mercure bien purgé d'air, au-lieu d'esprit-de-vin; 2° en ce que le tuyau de verre est capillaire & fort étroit, & se termine non par une boule, mais par une bouteille cylindrique, d'une capacité proportionnée au diamètre du tuyau; 3° en ce que les divisions y sont beaucoup plus exactes, sur-tout dans le *thermometre* de M. de Lisle; car on ne marque point ces divisions par des parties égales sur la longueur du tuyau, attendu les inégalités intérieures qui peuvent être au-dedans; mais on verse successivement dans le tuyau une petite quantité de mercure qui est toujours la même, & qui occupe plus ou moins d'espace en longueur dans le tuyau, selon que le tuyau est moins ou plus large en-dedans; c'est par ce moyen qu'on parvient à graduer les *thermometres*. Ceux qui désireront un plus grand détail sur ce sujet, peuvent consulter l'*essai de Physique* de Musschenbroeck, les *miscellanea Berolinensia*, tom. IV p. 343. & l'*appendice* qui est à la fin des *leçons de physique* de M. Cotes, traduites en françois, & imprimées à Paris en 1742. (O)

Le choix de la liqueur, la manière de l'employer, & les précautions à prendre pour régler le *thermometre*, voilà trois objets déjà traités, mais sur lesquels il reste encore des observations à faire.

Avant de déterminer l'espece de liqueur qui convient le mieux au *thermometre*, établissons quelques principes généraux, sur la manière dont les corps sont affectés par la chaleur.

1° Deux forces opposées agissent en même temps sur tous les corps; l'une appelée *affinité* ou *attraction spéciale*, porte les parties intégrantes & constituantes des corps les unes vers les autres, les unit & s'oppose à leur séparation; l'autre, connue sous le nom de *chaleur*, tend à écarter les mêmes parties les unes des autres, à leur faire occuper un plus grand espace, & à les désunir. L'opposition de ces deux forces fait que l'une gagne à mesure que l'autre perd; plus le contact des parties est grand, plus l'attraction a d'effet, & moins la chaleur en a, moins le con-

X x

tact des parties est grand, moins l'attraction a d'effet, & plus la chaleur en a; ainsi l'effet de la chaleur augmente à mesure qu'elle parvient à écarter les parties du corps qu'elle affecte; donc le second degré de chaleur a toujours plus d'effet que le premier, le troisième plus que le second, & ainsi de suite; donc des accroissemens égaux de chaleur produisent une dilatation, dont les degrés successifs vont en augmentant, & forment une progression croissante.

2°. Il ne faut pas s'imaginer que tous les corps exposés aux mêmes degrés de chaleur se dilatent selon la même loi. Un corps est distingué d'un autre corps par la configuration & l'arrangement de ses parties, conséquemment par la manière dont ses parties se touchent & s'attirent; ainsi dans deux especes de corps les parties intégrantes & constituantes s'attirent différemment; donc elles résistent différemment à la force qui tend à les écarter; donc la chaleur raréfie chaque espece de corps selon une loi qui est propre à cette espece.

3°. On ne peut connoître que par l'expérience la loi selon laquelle chaque espece de corps est raréfiée par la chaleur; cependant on peut dire en général que si un petit nombre de degrés égaux de chaleur, opere dans un corps une grande dilatation, les degrés successifs de cette dilatation doivent différer entr'eux sensiblement; au contraire, si un grand nombre de degrés égaux de chaleur n'opere qu'une petite dilatation, les degrés successifs de cette dilatation ne doivent pas différer entr'eux d'une quantité sensible.

4°. On ne peut trouver de combien un corps est raréfié par la chaleur, car pour le trouver il faudroit savoir quel étoit le volume de ce corps avant qu'il n'eût reçu le premier degré de chaleur, ce qui n'est pas possible: il n'y eut jamais dans la nature un corps absolument froid, ainsi on ne peut estimer la raréfaction d'un corps par la chaleur, qu'en partant d'un terme où le corps en étoit déjà raréfié, & en comparant cet état de raréfaction avec un autre état où le corps éprouve une chaleur plus ou moins grande; encore ne

peut-on faire cette comparaison que par le moyen d'une mesure, qui est elle-même sujette à l'action de la chaleur; donc on ne peut connoître que la différence entre les différens états de la raréfaction où se trouvent les corps que l'on compare.

Ainsi le meilleur de tous les *thermometres* ne marquera pas la quantité absolue de chaleur dont il est affecté: il ne marquera pas même les accroissemens de chaleur par des degrés qui soient exactement proportionnés à ces accroissemens; il s'en suit encore que si on fait des *thermometres* avec différentes especes de corps, ils ne s'accorderont point entr'eux, & que les observations faites sur l'un ne pourront être qu'imparfaitement comparées avec les observations faites sur l'autre; la discordance entre ces *thermometres* sera d'autant plus grande, qu'il y aura plus de différence entre leur rarefiscibilité.

Cependant on peut faire des *thermometres*, dont la marche ne s'écarte pas beaucoup de celle de la chaleur; c'est en employant des corps qui puissent passer du plus grand froid à une très-grande chaleur sans altération, & qui dans la distance de ces deux termes se raréfient graduellement, sans parvenir à un volume qui soit beaucoup enflé; tels sont, par exemple, les métaux dont quelques-uns, comme l'or & l'argent, ajoutent à cet avantage celui d'être incorruptibles. J'aimerois un *thermometre* fait avec un fil d'or ou d'argent, ou même de laiton, tendu le long d'un mur, dont une extrémité seroit attachée à un point fixe, & dont l'autre extrémité aboutiroit à une poulie garnie d'un poids & d'une aiguille.

Le poids tiendrait le fil tendu, & l'aiguille en tournant marqueroit sur un cadran l'alongement du fil. Il faudroit que la circonférence de la poulie eût un certain rapport avec la longueur du fil, de manière, par exemple, que chaque division du cadran marquât un cent millieme de cette longueur: il faudroit encore que la graduation commençât à un terme connu comme celui de la glace, alors quatre degrés au-dessus de la glace signifieroient que la chaleur auroit alongé le

fil de quatre cent millièmes. Ce *thermometre* auroit l'avantage de ne pas s'écarter sensiblement de la marche de la chaleur, & d'être en cela beaucoup supérieur aux *thermometres* ordinaires ; mais comme ce *thermometre* ne pourroit être transporté, & que son usage seroit borné aux observations sur la température de l'air environnant, nous sommes obligés de recourir aux *thermometres* de liqueur. Cherchons donc, à l'aide de l'expérience & des principes que nous avons établis, quelle liqueur mérite la préférence. Une comparaison entre l'eau & l'esprit-de-vin, entre l'esprit-de-vin & le mercure, entre le mercure & toute autre liqueur, nous conduira naturellement à cette découverte.

Prenez un matras dont le cou soit long, étroit & presque capillaire, emplissez ce matras d'eau colorée jusqu'au tiers à-peu-près du cou ; enveloppez-le de neige ou de glace pilée, dans un lieu où il ne gele pas ; & marquez l'endroit où l'eau se sera arrêtée. Tirez ensuite ce *thermometre* de la glace, mettez-le auprès d'un *thermometre* d'esprit-de-vin, fait selon les principes de Réaumur, & exposez successivement ces deux *thermometres* à différens degrés de chaleur. Vous trouverez une discordance frappante entre ces deux *thermometres*. Tandis que celui de l'esprit-de-vin marquera deux degrés au-dessus de la glace, celui d'eau descendra de près d'un degré au-dessous ; comme si les deux premiers degrés de chaleur au lieu de raréfier l'eau, la condensoient. Lorsque le *thermometre* d'esprit-de-vin montera à quatre degrés, celui d'eau reviendra au terme de la glace. Vous verrez ensuite l'eau s'élever par des pas qui deviendront de plus en plus grands, à mesure que l'esprit-de-vin montera vers le terme de l'eau bouillante par des degrés égaux.

Ainsi, les deux premiers degrés de chaleur au-dessus de la glace, raréfient plus le verre qu'ils ne raréfient l'eau : les deux degrés suivans raréfient plus l'eau qu'ils ne raréfient le verre ; & les mêmes accroissemens de chaleur raréfient le verre, l'eau & l'esprit-de-vin selon des rapports bien différens ; ajoutez à cela que ces trois substances ne soutiennent pas la même

quantité de chaleur sans altération. L'eau depuis sa congélation jusqu'à son ébullition ne souffre que 80 degrés de chaleur : l'esprit-de-vin depuis sa congélation jusqu'à son ébullition en souffre à-peu-près 117, & le verre depuis le plus grand froid jusqu'à sa fusion, en souffre un nombre prodigieux. En appliquant nos principes au résultat de ces comparaisons, vous conclurez que la marche de l'esprit-de-vin s'écarte moins de celle de la chaleur, que la marche de l'eau.

Comparez ensuite un *thermometre* d'esprit-de-vin avec un *thermometre* de mercure, vous les trouverez beaucoup moins discordans, assez cependant pour faire remarquer à certaines distances, comme de 10 en 10 degrés, que les accroissemens de chaleur qui sont marqués sur le *thermometre* de mercure par des degrés égaux, le sont sur le *thermometre* d'esprit-de-vin par des degrés qui vont en croissant. D'ailleurs le mercure depuis la congélation jusqu'à son ébullition souffre 488 degrés de chaleur, sans qu'il en soit plus raréfié que l'esprit-de-vin considéré sous un nombre de degrés quatre fois moins grand.

D'après les résultats vous conclurez facilement que la raréfaction du mercure s'accorde mieux avec la chaleur que la raréfaction de l'esprit-de-vin.

En comparant de la même manière le mercure avec toute autre liqueur, on lui trouvera le même avantage.

Il faut cependant convenir que le mercure a quelques propriétés qui nuisent un peu à la régularité de sa marche. Il est pesant, & son poids ne lui permet pas de monter au terme de la chaleur dont il est affecté. Soit un *thermometre* de mercure qui ait 25 ou 30 pouces de longueur. Tenez ce *thermometre* dans une situation à-peu-près horizontale, & marquez le point où la liqueur se sera arrêtée. Relevez le *thermometre*, & tenez-le dans une situation verticale ; vous verrez que la liqueur descendra d'autant plus que la boule sera plus grosse, relativement au diamètre du tuyau, & que la liqueur sera plus élevée au-dessus de la boule. Cet abaissement de mercure qui peut aller à a

lignes , à 3 lignes , &c. est certainement l'effet de la pesanteur. Est-ce le poids du cylindre de mercure qui comprimant le mercure contenu dans la boule , le réduit à un plus petit espace ? Ou , ce qui est plus vraisemblable , est-ce le poids de ce cylindre qui agissant sur les parois intérieures de la boule , en écarte les parties & en augmente la capacité ? C'est ce qu'il importe peu de décider ici. On dira seulement que le défaut n'est pas sensible dans un petit *thermometre* , & qu'on le corrigera dans un grand en tenant le cube incliné.

Le mercure a un autre défaut relatif au *thermometre* , c'est de s'attacher quelquefois à la surface du verre , & d'y déposer des molécules qui , diminuant le volume de la liqueur , dérangent nécessairement la graduation. Ce défaut que l'on attribue ordinairement aux impuretés du mercure , ne vient guere que de l'humidité. On y remédiera , à coup sûr , en chargeant le *thermometre* selon la méthode suivante.

Je suppose un tube capillaire , garni à l'une de ses extrémités d'une boule convenable selon la forme ordinaire. Je souffle à l'autre extrémité une bouteille ouverte , communicante & recourbée en en-haut , comme la boule des barometres. Cette bouteille ne doit pas rester , elle doit seulement servir à charger le *thermometre*. Je l'appellerai réservoir , pour marquer son usage , & la distinguer de la vraie boule essentielle au *thermometre*. Ce réservoir doit être grand ; il doit avoir au moins quatre fois plus de capacité que la boule. C'est dans ce réservoir que je verse le mercure , pour le faire monter de-là dans la boule du *thermometre*.

Après avoir préparé un brasier de la longueur du tube , & avoir attaché au-dessous de la boule un fil de fer , je couche le tube sur le brasier , & je fais bouillir le mercure contenu dans le réservoir. Pendant ce temps , j'ai l'attention de modérer l'ardeur du brasier , de maniere que le verre ne s'y échauffe pas au point de l'amollir. Quand le mercure a bien bouilli , je prends le fil-de-fer , & par son moyen , je leve le tube de dessus le brasier , tenant la boule en haut , & le réservoir en

bas. Alors le tube se refroidit , il se fait un vide dans la boule , & l'air extérieur pressant sur le mercure du réservoir , le force de monter. Quand le mercure cesse de monter dans la boule , je reporte le tube sur le brasier , & je le laisse en cette disposition , jusqu'à ce que le mercure bouille avec force dans la boule & dans le réservoir. Alors je relève le tube ainsi que je l'ai déjà fait , & je laisse monter le mercure dans la boule , qui par cette seconde opération , se trouve ordinairement remplie. Je ne m'en tiens pas là ; je porte encore mon tube sur le brasier , & j'anime le feu jusqu'à volatiliser le mercure , & le faire passer en vapeurs , de la boule dans le réservoir , avec un sifflement semblable à celui d'un éolipile. Quand il ne reste plus dans la boule qu'à peu près un tiers du mercure , je relève le tube , & alors le mercure de la boule est forcé par les vapeurs à descendre dans le réservoir. Il remonte ensuite dans la boule & la remplit entièrement : cette troisième opération ne suffit pas ordinairement. Je la répète autant de fois que je le juge nécessaire pour dissiper parfaitement l'humidité , & enlever par le frottement du mercure bouillant , les faletés adhérentes aux parois intérieures du tuyau.

J'estime que le mercure a assez bouilli , lorsque passant en vapeurs de la boule dans le réservoir , il laisse appercevoir une lueur électrique , & qu'en remontant du réservoir dans la boule , il ne se divise point , & ne jette aucun bouillon.

Quand le *thermometre* est chargé , la bouteille qui a servi de réservoir devient inutile ; je l'enleve , en observant de laisser le tube plein de mercure , afin que l'air extérieur ne puisse y pénétrer , & y déposer de l'humidité. Je tiens le tube ainsi rempli jusqu'au moment où je veux le sceller ; alors je prends les précautions suivantes :

Je porte à la lampe l'extrémité du tube , & je la réduis en un filet très-mince , que je laisse ouvert ; puis je plonge doucement le *thermometre* dans de l'eau bouillante , ou plutôt , de peur que la raréfaction trop subite du mercure ne casse la boule , je plonge le *thermometre* dans de

l'eau froide que je fais ensuite échauffer par degrés jusqu'à ce qu'elle bouille. La chaleur de l'eau fait sortir du *thermometre* le vif-argent superflu. J'ai sur une table un réchaud plein de charbons ardens, & une lampe allumée posée à une distance convenable. Quand le mercure cesse de couler, je retire le *thermometre* de l'eau bouillante, & j'en présente la boule à la chaleur du réchaud, afin d'en faire sortir encore un peu de vif-argent. Je le retire ensuite, & pendant que le mercure coule encore, je porte l'extrémité capillaire du tuyau à la flamme de la lampe. Cette extrémité fond aussi-tôt, & le *thermometre* se trouve fermé hermétiquement, sans que l'air extérieur ait pu y pénétrer.

Il arrive quelquefois qu'on fait sortir trop de vif-argent, ou que le tube est trop court, relativement à la grosseur de la boule, & qu'en conséquence on ne peut marquer le terme de la glace. Pour prévenir cet inconvénient, il seroit bon d'essayer les tubes avant de prendre toutes les peines dont on vient de parler: ce seroit de commencer par les remplir de mercure à la manière ordinaire, de les plonger ensuite dans la glace pilée & dans l'eau bouillante. On verroit, par ce moyen, si le tube seroit assez long pour porter ces deux termes, & à quelle hauteur on pourroit les fixer.

Quant à la graduation du *thermometre*, elle suppose la connoissance au moins d'un terme fixe de chaleur ou de froid, par lequel on puisse commencer à compter les degrés. La nature en offre deux très-aisés à prendre; celui de la glace qui commence à fondre, & celui de l'eau bouillante; ces deux termes sont assez constants; cependant on a remarqué que la chaleur de l'eau bouillante varioit un peu, selon les différentes pressions de l'air environnant; que l'eau bouillante étoit plus chaude lorsque le barometre étoit à vingt-huit pouces, que lorsqu'il étoit à vingt-sept, & que la différence étoit à peu près d'un demi-degré selon le *thermometre* de Réaumur. Mais on pourroit convenir de prendre le terme de l'eau bouillante, lorsque le barometre est à vingt-sept

pouces & demi; alors ce terme se trouveroit toujours le même.

La glace a aussi ses variations: si on la prend pendant une forte gelée, elle est beaucoup plus froide que celle qui commence à fondre. Il faut la transporter dans un lieu tempéré, pour avoir ce point de chaleur qu'on dit être fixe. Mais la glace exposée à un air chaud, en reçoit à chaque instant un nouveau degré de chaleur, jusqu'à que s'étant amollie, puis résolue en eau, elle ait pris la température de l'air environnant. Dans cette communication successive de chaleur, comment trouver un point fixe? Il faut au moins un quart d'heure à un petit *thermometre* de mercure pour prendre le froid de la glace: ne peut-il pas arriver pendant ce temps, que la glace devienne un peu moins froide, ou que l'air logé entre les petits glaçons devienne un peu plus chaud? Réglez les *thermometres* à la glace pilée pendant l'hiver; remettez ces *thermometres* dans de la glace pilée pendant l'été, vous trouverez que la glace pendant l'été ne fera pas descendre la liqueur au point où elle l'avoit fait descendre pendant l'hiver. Si pendant l'hiver vous avez pris le terme de la glace à une température de 2 ou 3 degrés, & que pendant l'été vous le preniez à une température de 15 ou 20 degrés, la différence sera d'environ un degré.

Quelques Physiciens ont prétendu que l'eau sous la glace étoit un terme plus fixe que la glace pilée; mais ils n'ont pas fait attention que le froid n'est point également distribué dans toute la masse d'eau qui est sous la glace. Il est certain que la lame d'eau qui touche la glace est plus froide que les lames inférieures; car à la moindre augmentation de froid, cette lame se convertiroit en glace; tandis que les autres conserveroient leur fluidité. Il en est de même de la seconde lame par rapport à la troisième, de celle-ci par rapport à la quatrième, & ainsi des suivantes. Je veux que la température de la lame supérieure soit fixe; je veux encore que le froid diminue dans les lames inférieures selon une progression constante, & qu'à la même distance de la glace, on

trouve toujours le même degré de froid. Il faudroit donc convenir de régler tous les *thermometres* à la même profondeur ; il faudroit même convenir de les faire tous de la même grandeur, afin que les parties correspondantes de ces *thermometres* fussent touchées par les mêmes lames d'eau. Convenons plutôt que ce terme est encore moins sûr que celui de la glace pilée.

On peut trouver pendant l'hiver une température moyenne entre celle de l'eau qui commence à geler, & celle de la glace qui commence à fondre. C'est celle de la neige qui tombe sur la terre sans fondre, pendant que l'eau exposée à l'air ne gèle pas. J'aimerois ce terme, s'il n'avoit pas l'inconvénient de se faire attendre ; mais on ne peut le prendre pendant l'été, & il peut arriver qu'on ne le rencontre pas pendant l'hiver. La glace pilée qu'on peut avoir en tous temps est bien plus commode ; j'ai un moyen de l'employer qui ne manquera jamais de donner le même point.

La température des caves un peu profondes est à peu près la même en tous temps ; c'est-là où je porte la glace dont je veux me servir. Je la concasse & la réduis en neige ; je fais égoutter cette neige sur un clayon ; j'y plonge le *thermometre*, & j'entasse la neige à l'entour, de manière que l'air environnant ne puisse parvenir jusqu'à la boule. J'y laisse mon *thermometre* pendant une demi-heure au moins, & quand le mercure y a pris tout le froid qu'il peut y prendre, je marque exactement l'endroit où il est descendu. C'est le terme de la glace qui commence à fondre, j'ai lieu de croire que ce terme est fixe, parce que la température du lieu où je prends le terme est toujours la même ; que l'air extérieur plus chaud que la glace fondante ne peut affecter la boule ; que l'eau qui vient de la glace fondue & qui est toujours un peu moins froide que la glace, s'écoule à travers le clayon sans toucher la boule ; que le mercure ne reçoit son degré de froid, que par le contact de la glace qui est sur le point de se résoudre en eau ; enfin parce que tous les *thermometres* que j'ai ainsi réglés en différens temps & en différens lieux, s'accordent parfaitement.

On pourroit avec le seul terme de la glace former une graduation qui seroit comparable ; on mesureroit sur le tube au-dessus & au-dessous du terme de la glace, des espaces qui seroient, par exemple, des milliemes ou des dix milliemes de la capacité de la boule jusqu'au terme de la glace ; & on verroit par le nombre des degrés marqués par le *thermometre*, de combien de milliemes, ou de dix-milliemes, la liqueur auroit été raréfiée par la chaleur. C'est ainsi que Réaumur a gradué son *thermometre* ; mais cette méthode est moins simple, & n'est pas meilleure que celle qui est fondée sur les deux termes de la glace & de l'eau bouillante. Il vaut donc mieux après avoir pris le terme de la glace, comme on vient de le dire, prendre encore celui de l'eau bouillante, & diviser l'espace entre ces deux termes, en un certain nombre de parties égales. Les uns pour ne pas s'écarter de l'échelle de Réaumur, divisent cet espace en 80 parties, les autres, pour mieux exprimer la raréfaction du mercure, le divisent en 100 ; les uns & les autres marquent zero au terme de la glace, & comptent par 1, 2, 3, 4, &c. les degrés de chaleur au-dessus, & les degrés de froid au-dessous. Le *thermometre* de Fahrenheit est divisé autrement ; on partage en 180 parties égales l'espace compris entre le terme de la glace & celui de l'eau bouillante ; on porte 32 de ces parties au-dessous du terme de la glace ; vis-à-vis le même terme de la glace on écrit 32, & on marque 212 au terme de l'eau bouillante : on peut voir d'autres échelles & leur correspondance dans les *Essais* du docteur Martine.

La graduation du *thermometre* en parties égales suppose que le tube est parfaitement cylindrique. On a dû s'en assurer avant que de remplir le *thermometre* ; la manière de le faire est connue : on fait entrer dans le tube un petit cylindre de mercure de la longueur d'un pouce environ ; on lui fait parcourir le tube d'un bout à l'autre en matquant bout à bout sur le tube les longueurs de ce cylindre. Si toutes les longueurs du cylindre de mercure se trouvent égales, c'est une preuve que la cavité du tube est d'un bout à l'autre parfaitement

cyllindrique , & alors on peut diviser l'échelle comme on vient de le dire. Mais si les longueurs du cylindre de mercure ne se trouvent pas égales, c'est une preuve qu'il y a des inégalités dans le tuyau; on doit diviser l'échelle en parties proportionnelles aux inégalités; voici la maniere de le faire.

Tracez sur un carton un angle droit ZAY , *Planche I de Physique, fig. 6*, dont les côtés AZ , AY soient prolongés indéfiniment; sur le côté AZ portez bout à bout les longueurs marquées sur le tube, c'est-à-dire, la première de A en B , la seconde de B en C , &c. Prenez sur le côté AY une longueur AF égale à la somme AF des parties inégales de l'autre côté AZ . Par les points de division b, c, d, e, f , menez les droites $bm, en do, ep$, paralleles à AZ ; & par les points B, C, D, E, F , menez les droites BM, CN, DO, EP, FQ paralleles à AY , joignez les points d'intersection de ces lignes par la courbe $AMNOPQ$.

Quand le terme de la glace & celui de l'eau bouillante auront été marqués sur le tube, vous les marquerez semblablement sur le côté AZ par les deux points R, V ; vous menerez les droites RS, VT paralleles à AY . Par les points d'intersection S, T , vous menerez les droites Sr, Tu paralleles à AZ , vous diviserez l'espace ru en autant de parties égales que vous voulez avoir de degrés depuis la glace jusqu'à l'eau bouillante, & vous porterez les mêmes divisions au-dessus de u & au-dessous de r . Par les points de divisions i, z, i, i , &c. vous tirerez iH, iH, iH , &c. paralleles à AZ , & par les points d'intersection H, H, H , vous menerez HI, HI, HI , paralleles à AY . Vous aurez la droite AZ divisée en parties proportionnelles aux inégalités du tube. (*Cet article est de D. CASBOIS, membre de la société royale des sciences & des arts de Metz, & principal du college de la même ville.*)

On a encore donné depuis quelques années le nom de *thermometre* à une machine composée de deux métaux, qui en même temps qu'elle indique les variations du froid & du chaud, sert à compenser les erreurs qui en résultent dans les horloges à pendule.

M. Graham, illustre membre de la société royale de Londres, fut un des premiers qui tenta de remédier aux erreurs qu'occasionnent dans les horloges à pendule, les contractions ou dilatations des métaux, par les différens degrés de chaud & de froid qu'ils éprouvent. *Voyez MÉTAL*. Il imagina pour cet effet de mettre en place de la tentille un tuyau contenant du mercure, afin que ce fluide se dilatant, ou se contractant par le chaud ou par le froid, s'élevât ou s'abaissât dans le tube, & fit par-là monter ou descendre le centre d'oscillation précisément de la même quantité dont il seroit descendu ou monté, par l'allongement de la verge du pendule.

L'auteur, apparemment, n'a pas tiré de son invention tout l'avantage qu'il auroit pu desirer, car il n'en a point fait usage dans le pendule que messieurs les académiciens ont porté au nord.

Pour parvenir au même but, M. le Roy se sert d'un moyen tout différent, & sans doute préférable. Il place perpendiculairement à l'horison, sur le coq, ou autrement dit la potence qui porte le pendule, un tuyau de cuivre (*voyez COQ*), long de 54 pouces, dans lequel passe une barre d'acier de même longueur; celle-ci porte par son extrémité supérieure sur le bout du tuyau, & par l'inférieure elle est attachée aux ressorts de suspension en telle sorte que le poids du pendule ne fait effort sur la potence, qu'après avoir agi sur la barre & sur le tube; par ce moyen la chaleur allongeant le tube de laiton plus que la barre d'acier qu'il contient, elle fait monter le pendule dans la fente du coq, & le raccourcit autant qu'il alonge, par le surcroît de cette chaleur, ce qui produit une exacte compensation.

L'effet que je viens de décrire se manifeste par un index auquel l'extrémité inférieure de la barre fait parcourir les divisions d'un limbe.

Les métaux de même nom n'étant pas toujours entièrement semblables, & l'expérience prouvant que les différentes especes de cuivre jaune s'allongent plus ou moins par la chaleur, selon la quantité de pierre calaminaire ou autres ingrédients qui entrent dans leur composition, il est

à propos de rapporter ici la méthode que M. le Roi met en usage pour rendre la longueur de son tube proportionnelle à celle de sa verge : on pourra juger par-là de l'exactitude qu'on doit attendre de sa construction.

Outre l'index dont nous avons parlé , M. le Roi en place un second du même genre , au bas du pendule , le plus près que l'on peut de son centre d'oscillation , en sorte qu'il puisse être mu par l'extrémité de sa verge. Il chauffe ensuite beaucoup l'endroit où cet appareil est situé ; s'il voit que l'index inférieur ne se meuve point , tandis que le supérieur parcourt les divisions de son limbe , il conclut que le tuyau a fait autant remonter la lentille , qu'elle est descendue par l'allongement ; si au contraire il apperçoit qu'il se meuve , il allonge ou raccourcit le tuyau , selon le chemin que l'index inférieur a pris.

Quelquefois aussi il met deux tubes l'un dans l'autre , & après avoir attaché des lames de fer au bas de celui du dedans destiné à porter la barre où sont fixés les ressorts de suspension , il le fait soutenir sur celui du dehors par l'extrémité supérieure du tuyau intérieur ; par ce moyen la hauteur du tube est diminuée de moitié. *Voy.*
SUSPENSION.

Plusieurs personnes , d'après ce *thermomètre* , inventé en 1738 , en ont imaginé d'autres , où ils ont combiné en différentes manières des verges de cuivre & d'acier pour produire le même effet ; mais on peut dire que de toutes les méthodes qui ont été mises en usage , celle de M. le Roi est incontestablement la meilleure , tant par sa simplicité que par sa solidité : car rien n'est plus propre à soutenir un fardeau , que le tube ; cependant pour ne rien laisser à désirer , j'en rapporterai une seconde qui a été inventée par M. Ellicott , célèbre horloger de Londres , elle pourroit être utile dans le cas où l'on voudroit suspendre le pendule sur des couteaux ; & dans celui où la longueur du tuyau précédent pourroit causer quelque embarras , par rapport à la disposition des lieux , où le pendule devoit être situé ; selon cette nouvelle méthode , au haut de la verge d'acier du pendule , on en attache une au-

tre de laiton de même longueur ; elle est comme on voit contenue dans la largeur de la verge d'acier , son extrémité s'appuie sur les bouts des leviers adaptés à la verge d'acier , mobile ; sur les extrémités des leviers , portent les bouts des vis , qui tiennent à la lentille creusée en dedans. D'après cette description , on en comprendra facilement l'effet , car la verge de cuivre s'allongeant par la chaleur plus que celle d'acier , pressera sur les bouts des leviers , & fera par conséquent monter un peu la lentille , au moyen des vis dont les extrémités peuvent approcher plus ou moins près du centre , on a la facilité de varier l'effet de la verge , en allongeant ou raccourcissant le bras du levier.

THERMOPOLIUM , f. m. (*Littér.*) c'étoit chez les Romains une espèce de cabaret , où l'on vendoit des liqueurs douces & chaudes ; c'est ce qui paroît par un passage du *pseudolus* de Plaute , *act. II. sc. iv. v. 50.* ce mot vient de *θερμό* , chaud , & de *πωλήω* , je vends. (*D. J.*)

THERMOPYLES , ou *PYLES* , (*Littérat.*) passage à jamais célèbre , de soixante pas de largeur , séparant la Phocide de la Thessalie. Divers lacs , outre la mer de Locride & le mont *Œta* , embarrassoient cette espèce de défilé , qu'on nommoit la *clé de la Grèce*. Xerxès dépeupla ses états pour le passer ; son armée immense mit à sec le fleuve Liffus , en y abreuvant ses chevaux : que produisirent tous ses efforts ?

*Trois cens Grecs retranchés au pas des Thermopyles ,
Rendirent en un jour ses efforts inutiles ;
Et les Athéniens aimèrent mieux cent fois
Abandonner leur murs , que de subir ses lois.*

Dans la suite des temps , les Phocéens voulant à leur tour avoir une barrière de facile garde contre les Thessaliens , bâtirent une muraille aux *Thermopyles* ; unique voie qui conduisoit de Thessalie en Phocide. Les ouvertures laissées dans cette muraille , pour ne pas entièrement boucher le chemin , s'appellèrent *πύλαι* , portes ; à quoi quelques bains chauds d'alentour

tour firent ajouter *θερμαι*, chaudes; & de ces mots se fit celui de *Thermopyles*.

Quoiqu'on donnât communément soixante pas de largeur à ce passage, il y avoit des endroits où une voiture pouvoit à peine passer: ce qui a fait qu'Hérodote, l. VII. c. clxvj. a appelé ce détroit *αμαζ.τος.μουν*. Il ajoute que la montagne qui forme le passage des *Thermopyles*, du côté de l'occident, est inaccessible & très-escarpée, & que la mer inonde une partie du chemin, du côté de l'orient.

C'est près de ce défilé qu'on faisoit en certains jours les assemblées de toute la Grece; elle y tenoit deux foires, & les Amphyctions leurs congrès. Tout le monde fait que Léonidas, premier de ce nom, roi des Lacédémoniens, de la famille des Agides, défendit avec trois cens hommes seulement, le passage des *Thermopyles*, contre une armée effroyable de Perfes, conduite par leur roi Xerxès. Cette multitude n'ébranla point le courage de Léonidas, & quelqu'un lui ayant dit que le soleil seroit obscurci de fleches des Perfes: tant mieux, reprit-il, nous combattons à l'ombre. Il fut tué avec tous les siens, à cette journée mémorable, sur laquelle Simonide fit quatre beaux vers grecs, dont voici le sens:

*Thermopyles soyez à jamais célébrées !
Vous servez de tombe & d'autel
A ces braves guerriers, dont les ombres
sacrées
Ont tiré de leur chute un triomphe im-
mortel.*

L'épithaphe gravée sur leur tombe, aux *Thermopyles* mêmes, portoit ces mots: « Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts pour obéir à ses saintes lois ». Malheur à celui qui n'admire pas la beauté de cette épithaphe! il n'est fait que pour goûter les inscriptions des places de Vendôme & des Victoires. (D. J.)

THERMOSCOPE, f. m. (*Phys.*) est un instrument qui fait connoître les changemens qui arrivent dans l'air, par rapport au froid & au chaud. Voyez **AIR**, **TEMPS**, &c.

Tome XXXIII.

Le mot *thermoscope* se confond en général avec celui de *thermometre*: cependant il y a quelque différence dans la signification littérale de l'un & de l'autre. Le premier signifie un instrument qui marque ou représente aux yeux les changemens de chaleur & de froid; il est formé du grec *θερμη*, chaleur, & de *σκοπω*, je vois; au lieu que le second est un instrument fait pour mesurer ces changemens, & qu'il est formé de *θερμη*, chaleur, & de *μετρον*, mesurer; de sorte que suivant cette étymologie, le thermometre devoit être un *thermoscope* plus exact & plus parfait que les *thermoscopes* ordinaires. M. Wolf regarde tous les thermometres qui sont en usage, comme de simples *thermoscopes*, prétendant qu'il n'y en a pas un seul qui mesure, à proprement parler, les changemens de froid & de chaud, & qui ne font qu'indiquer ces changemens, & qu'ainsi quoique les différentes hauteurs où ils montent d'un jour à l'autre, marquent une différence de chaleur, cependant comme elles ne marquent point la proportion qu'il y a de la chaleur d'hier à celle d'aujourd'hui, on ne peut pas à la rigueur leur donner le nom de *thermometres*.

On trouve dans le journal intitulé, *acta erudit. Lips.* une méthode pour régler l'échelle des thermometres communs, de sorte que leurs divisions inégales répondent à des degrés égaux de chaleur, au moyen de quoi la proportion qu'il y a de la chaleur d'aujourd'hui à celle d'hier, peut être mesurée, & par conséquent un *thermoscope* peut être porté à la perfection d'un thermometre.

Cette méthode est d'un physicien nommé Renaldinus, & les éditeurs de *Leipfic* l'ont rendue en ces termes. Prenez un tuyau de verre mince, d'environ quatre palmes de long, avec une boule attachée au - bas; versez - y autant d'esprit-de-vin qu'il en faut pour emplir exactement la boule pendant qu'elle est environnée de glace; dans cet état, fermez hermétiquement l'orifice du tuyau, & prenez six vaisseaux qui puissent contenir chacun une livre d'eau, ou quelque chose de plus; dans le premier versez onze onces d'eau froide, dans le second dix

Y y

onces, dans le troisieme neuf, &c. cela fait, enfoncez le thermometre dans le premier vaisseau, & versez-y une once d'eau, en remarquant à quelle hauteur l'esprit-de-vin monte dans les tuyaux, & en marquant ce point de hauteur par le chiffre 1; ensuite plongez le thermometre dans le second vaisseau, où vous verserez deux onces d'eau chaude, & marquez le point où monte l'esprit-de-vin par le chiffre 2; en continuant cette opération jusqu'à ce que toute la livre d'eau soit dépensée, l'instrument se trouvera divisé en douze parties, qui marqueront autant de termes ou degrés de chaleur; de sorte qu'au n°. 2. la chaleur est double par rapport à celle du n°. 1; au n°. 3. elle est triple, &c.

M. Wolf fait voir que cette méthode est défectueuse & fondée sur des suppositions fausses: car elle suppose qu'une once d'eau chaude mise sur onze onces d'eau froide, nous donne un degré de chaleur; deux onces d'eau chaude, sur dix d'eau froide, deux degrés, &c. elle suppose qu'un simple degré de chaleur agit sur l'esprit-de-vin qui est dans la boule, par une puissance simple; un degré double, par une puissance double, &c. enfin elle suppose que si l'esprit qui se produit ici par l'eau chaude, se produit dans le thermometre par la chaleur de l'air qui l'environne, l'air a le même degré de chaleur que l'eau.

Mais il n'y a aucune de ces suppositions qui soit vraie: car à l'égard de la première, quand on accorderoit que la chaleur de l'eau chaude est distribuée également dans l'eau froide, il se trouvera pour lors un degré de chaleur distribué également dans les onze parties de l'eau froide; deux degrés dans les dix; trois dans les neuf, &c. la chaleur ne sera point double dans l'une, triple dans une autre, quadruple dans une troisième, &c.

La première supposition est donc erronée; la seconde ne l'est pas moins; car la chaleur de l'eau chaude ne se distribue point également par toute l'eau froide, & la chaleur de l'eau chaude n'agit point d'une manière uniforme sur l'esprit-de-vin; c'est-à-dire qu'elle ne conserve

pas la même force pendant tout le temps de son action.

Pour ce qui est de la troisième supposition, la chaleur de l'air qui environne le thermometre, agit non-seulement sur l'esprit-de-vin qui est dans la boule, mais aussi sur celui qui est dans le tuyau; de sorte qu'il doit arriver du changement à l'un aussi-bien qu'à l'autre. *Chambers.*

Pour se convaincre du peu de solidité de toutes ces hypothèses sur la mesure des degrés de chaleur, on n'a qu'à se demander ce que c'est que la chaleur: on ne pourra pas s'en former d'autre idée nette que celle de la sensation qu'elle excite en nous: or quelle absurde entreprise que de comparer nos sensations entr'elles par des nombres? (G.)

THESE, f. f. (*Gram.*) proposition paradoxale qu'on avance dans le dessein de la défendre, si elle est attaquée. On entend encore par ce mot une suite de propositions ou de mathématique, ou de philosophie, ou de théologie, dont on s'engage à démontrer publiquement la vérité. On donne le même nom au placard sur lequel ces propositions sont indiquées.

THESEES ou THESÉENES, f. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes que les Athéniens célébroient tous les ans le 8 d'octobre en l'honneur de Thésée, & en mémoire de ce qu'à pareil jour il étoit revenu de l'île de Crete après avoir tué le minotaure.

Ce héros bienfaiteur & législateur de sa patrie, qu'il avoit délivrée du tribut infame qu'elle payoit tous les ans à Minos d'un certain nombre de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe pour être dévorés par le minotaure, si l'on en croit la fable, & selon l'histoire, pour être réduits en servitude; ce héros, dis-je, ne put éviter l'ingratitude de ses concitoyens qui le bannirent. Il s'étoit retiré à Scyros chez Lycomedes qui le tua par jalousie.

Incontinent après sa mort, les dieux; selon quelques-uns, le vengerent par une horrible famine qui désola l'Attique. L'oracle consulté dans cette occasion, répondit que la calamité ne cesseroit point qu'on n'eût vengé la mort de Thésée;

Les Athéniens firent la guerre à Lycomedes, le tuèrent, & ayant rapporté dans leur ville, les os de Thésée, ils lui bâtirent un temple, & instituerent en son honneur les fêtes *théséennes*.

Plutarque donne à tout cela une origine bien différente; car il assure qu'à la bataille de Marathon les Athéniens ayant cru voir Thésée, qui comme un dieu tutélaire, combattoit à leur tête; l'oracle qu'ils consulterent sur ce prodige, leur ordonna de recueillir les os de Thésée ensevelis dans l'île de Scyros, qu'après bien des recherches un nouveau prodige les indiqua à Cimon, qui les fit transporter à Athenes avec beaucoup de pompe. On les déposa dans un superbe tombeau élevé au milieu de la ville, & en mémoire du secours que ce prince avoit donné aux malheureux pendant sa vie, son tombeau devint un asyle sacré pour les esclaves. D'ailleurs on lui bâtit un temple où on lui offroit des sacrifices le huit de chaque mois; mais la plus grande solennité étoit le huit d'octobre.

Quoi qu'il en soit de ces deux origines, la divinité prétendue de Thésée si authentiquement reconnue à Athenes, ne l'étoit pas également à Rome, puisque dans le *V. liv. de l'Enéide*, Virgile place Thésée dans le tartare parmi les scélérats tourmentés pour leurs crimes. La théologie païenne étoit pleine de ces contradictions.

THESEI-ARA, (*Géog. anc.*) ou *Thesèi-saxum*, lieu du Péloponnèse, sur le chemin qui conduisoit de Trézène à Némionne. Pausanias, *l. II, c. xxxij & xxxiv*, dit que ce lieu s'appela d'abord l'autel de Jupiter sténien; mais qu'il changea de nom, lorsque Thésée en eut enlevé l'épée & la chaussure d'Égée, qui étoient cachées sous la roche sur laquelle étoit l'autel. Cette roche est nommée par Callimaque, *Thesèi-saxum*. (*D. J.*)

THÉSÉIDE, *s. f.* (*Mytholog.*) partie d'une mythologie des anciens, composée en vers; c'étoit un centon de différens poètes nommé le *cycle épique*. Le morceau qui concernoit Thésée, son regne, ses actions, s'appeloit *théséide*. La *théséide* étoit encore une manière de se raser la tête in-

roduite par Thésée. Ce héros étant allé à Delphes, offrit aux dieux sa chevelure; ce fut ceux de devant qu'il fit couper. On l'imita d'abord, ensuite la mode changea; & l'on donna le nom de *théséide* à l'aucienne. Les Romains ont eu un poëme intitulé *la théséide*, dont Juvenal s'est moqué; *rauci théséide Codri*. Codrus étoit l'auteur de ce poëme infipide.

THESIS, *s. f.* (*en Musique.*) *positio*, abaïssement. C'est ainsi qu'on appeloit autrefois le temps fort ou le frappé de la mesure, à la différence du levé qui portoit le nom d'*Arfis*. Voyez **ARSIS & THESIS**. (*S*)

THESKERÉ ou **TESCARET**, *s. m.* (*Comm.*) on nomme ainsi dans les états du grand seigneur, & particulièrement à Smyrne, un certificat que donnent les commis de la douane, lorsque les marchandises y ont payé les droits d'entrée. En vertu de ce *theskeré* ou acquit, ces marchandises doivent passer franches dans les autres villes des états du grand seigneur où on les peut envoyer, c'est-à-dire, dans l'étendue de la ferme où elles ont payé; car dans les autres, comme dans celles du Caire, elles doivent payer un nouveau droit. *Dictionn. de Comm.*

THESMIE ou **THESMOPHORE**, (*Antiq. grec.*) épithète de Cérés qui signifie la *législatrice*. Elle avoit sous ce nom un temple à Phénéon en Arcadie, au bas du mont Cyllène, & un autre à Tithronium en Phocide, où la fête des thesmophories se célébroit tous les ans avec un grand concours de peuple. Voyez **THESMOPHORIES**. (*D. J.*)

THESMOPHORIES, *s. f. pl.* (*Antiq. grec.*) *θεσμοφορίαι*, on appeloit ainsi les fêtes qui se célébroient dans l'Attique au mois Pyanepsion (Novembre, selon le P. Petau), en l'honneur de Cérés législatrice, parce que cette déesse avoit, dit-on, donné de sages lois aux mortels. Il n'étoit point permis aux hommes d'assister aux *thesmophories*, & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui pussent les célébrer; elles se rendoient en procession à Eleufis, & faisoient porter par des filles choisies les livres sacrés. Toutes ces femmes étoient vêtues de robes blanches; selon Ovide;

durant la solennité qui étoit de cinq jours, elles étoient obligées de se séparer de la compagnie de leurs maris, pour célébrer les mystères de la déesse avec plus de pureté. Voyez ELESINIENS.

Potter, dans ses *archæol. græc. t. I. p. 403. & suiv.* a décrit plusieurs détails de cette solennité; consultez-le. (D. J.)

THESMOTHETE, f. m. (*Antiq. grec.*) *θεσμοθετης*, grand magistrat d'Athènes; il y avoit six *thesmothetes* qu'on tiroit du nombre des neuf archontes, & qu'on éliroit tous les ans, pour être les surveillans & les conservateurs des lois. Les six derniers archontes d'Athènes étoient appelés d'un nom commun *thesmothetes*, parce qu'ils avoient une intendance particulière sur les lois. Leur principal devoir étoit de veiller à leur intégrité, de s'opposer aux nouvelles lois, avant qu'elles eussent été examinées, & de maintenir les anciennes dans toute leur pureté. Ils jugeoient ce qui regarde l'adultère, les insultes, les calomnies, les fausses inscriptions, la corruption des magistrats & des juges inférieurs, les fraudes des marchands & des contrats de commerce; ils pouvoient convoquer les assemblées extraordinairement, quand les affaires le requéroient, punir de la peine du talion les faux accusateurs, & marquer le rang des juges & des assesseurs. Pour entendre ce mot *assesseur*, il faut savoir que les trois premiers archontes se choisissent chacun deux coadjuteurs pour former leur tribunal; c'étoient comme des conseillers; ils les présentoient au sénat, & les faisoient agréer au peuple. On pouvoit appeler de leurs jugemens, & dans le cas d'appel, c'étoit à eux d'introduire les parties au tribunal où la cause étoit renvoyée. (D. J.)

THESPHATA, (*Littérat.*) *θησπια*, c'étoit un des noms que les Grecs donnoient aux oracles. Voyez ORACLE (D. J.)

THESPIADES, (*Mytholog.*) surnom des muses pris de la ville de Thespie, où elles étoient honorées. (D. J.)

THESPIE, (*Géog. anc.*) *Thespia* ou *Thespia*; car ce mot, selon Strabon, s'écrit de ces deux manières. C'étoit une ville de la Béotie, au pied du mont Hélicon, du côté du midi, sur le bord du golfe Chryssaüs.

Pausanias, *Bæot. c. xxvj.* dit qu'elle étoit au pied de l'Hélicon; de façon qu'elle regardoit aussi le mont Cithéron. Le périple de Scylax, Hérodote, Etienne le géographe, Tite-Live & Pline parlent de cette ville. Ce dernier, *l. IV. c. vij.* en fait une ville libre.

L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de l'Epire, de la Thessalie & de la Macédoine, en suivant la côte, & il la place entre Phocides & Mégare, à quarante milles du premier de ces lieux, & à égale distance du second. Les habitans de *Thespie* faisoient gloire d'ignorer tous les arts, sans excepter même l'agriculture.

Les Thébains victorieux sous Epaminondas saccagerent *Thespie*, & n'en épargnerent que les temples. Athènes recueillit les Thespiens qui eurent le bonheur d'échapper à la fureur du soldat. Ceux-ci avoient été de tout temps si dévoués aux Athéniens qu'autant de fois, c'est-à-dire de cinq ans en cinq ans, que les peuples de l'Attique s'assembloient dans Athènes pour la célébration des sacrifices; le héraut ne manquoit pas de comprendre les Thespiens dans les vœux qu'il faisoit à haute voix pour la république.

On célébroit à *Thespie* une fête solennelle en l'honneur des muses; & pendant cette fête on faisoit des jeux qui étoient appelés *musées*. Il y en avoit aussi d'autres qu'on nommoit *érotidies*, à l'honneur de Cupidon, & on décernoit des prix non-seulement aux musiciens, mais encore aux athlètes.

On admiroit dans cette ville une statue de bronze de Jupiter sauveur; Philostrate dit que c'étoit un jeune homme nommé *Cléostratè* qui se dévoua pour sa patrie, & que les Thespiens érigèrent cette statue en son honneur; mais Cicéron dans une de ses harangues contre Verrès, & Pline, *l. XXXVI. c. v.* prétendent que l'on alloit à *Thespie* uniquement pour y voir le Cupidon de Praxitèle. Ils ont tous raison, en distinguant les temps. (D. J.)

THESPROTIE, (*Géog. anc.*) *Thesprotia*, selon Etienne le géographe, & *Thesprotis*, selon Thucydide, *l. I. p. 32*, petite contrée de l'Epire. Le périple de

Scylax appelle les habitans de cette contrée *Theiproti* ; ils avoient au midi la Chaoni , à l'orient l'Ambracie & le lac Ambracius. Hérodote , l. VIII. c. xlvj. les dit voisins des Ambraciotes. Dans la suite les Cassiopenses ayant été séparés des Theprotes , le pays de ces derniers eut des bornes plus étroites.

C'est dans la *Theiprotie* qu'étoit l'oracle de Dodone , & ces fameux chênes consacrés à Jupiter. On y voyoit aussi le marais Achéruseia , le fleuve Acheron & le Coeyte dont l'eau étoit d'un goût fort désagréable. Il y a bien de l'apparence qu'Homère avoit visité tous ces lieux , dit Pausanias , & que c'est ce qui lui a donné l'idée d'en tirer parti dans sa description des enfers , où il a consacré les noms de ces fleuves.

Plutarque , dans la vie de Thésée , dit que le roi des Theprotiens étoit Pluton , qu'il avoit une femme appelée *Proserpine* , une fille nommée *Coré* , & un chien qui s'appelloit *Cerberé* , chien redoutable , *cui tres erant lingua , tergeminumque caput*. Mais n'ayons plus peur de ce terrible animal , *inferna portiter aala* ; il doit être mort depuis des siècles. (D. J.)

THESSALIE , (Géog. anc.) par ce mot , on entend tantôt une grande contrée de Grece , & tantôt une partie de cette contrée appelée communément la *Thessalie* propre , & quelquefois la *Thessaliotide*.

La *Thessalie* prise en général , s'étend , selon Strabon , à l'orient , depuis les Thermopiles jusqu'à l'embouchure du Pénée. Au midi elle est bornée par cette chaîne de montagnes qui prend depuis le mont Oeta , jusqu'au mont Pindus ; au couchant , elle a les Etoliens , les Acarnaniens , & les Amphiloques.

Du côté du nord , ses bornes sont moins connues ; si néanmoins on tire de l'embouchure du Pénée une ligne parallèle au mont Oeta & au Pindus , on aura à-peu-près les limites du côté du septentrion. En effet , le Pénée ne servoit pas de bornes entre la Macédoine & la *Thessalie* ; ce n'étoit qu'à son embouchure qu'il séparoit ces deux contrées. Quant à ce que Strabon dit , que le Pénée sépare la *Thessalie* de la Phthiotide ; ou quand Ptolomée dit qu'il sépare la *Thessalie* de la Pélasgiotide ,

ces auteurs n'entendent parler alors que d'une partie de cette contrée , ou de la *Thessalie* propre , appelée *Thessaliotide* par Strabon.

Pline , l. IV. c. vij. remarque que ce pays changea souvent de nom , suivant les différens rois qui le gouvernerent. On le nomma *Æmonia* , *Pelasgicum* , *Hellas* , *Thessalia* , *Argos* , & *Dryopis*. C'est-là , ajoute Pline , que naquit le roi Græcus , qui donna son nom à la Grece , & Hellen , du nom duquel les Grecs furent appelés *Hellenes*.

Strabon divise la *Thessalie* en quatre parties ; savoir , la Phthiotide , l'Esthiotide , la Thessaliotide , la Pélasgiotide ; si l'on y veut joindre la Magnésie , on aura une cinquième partie ; car quoique Strabon la distingue de la *Thessalie* , elle y a été comprise par plusieurs auteurs , entre autres par Ptolomée.

Parcourons maintenant l'histoire de la *Thessalie* suivant les anciens historiens.

Avant la guerre de Troie , disent-ils , Pélias , & après lui , Jason fils d'Æson , furent rois d'Iolcos , ville de la *Thessalie* : Jason & son fils Pirithoüs , se rendirent maîtres d'une partie de cette contrée , qui eut plusieurs petits rois en ce temps-là , comme Achille , fils de Pélée , prince de la Phthiotide ; Euripile qui possédoit une partie de la Magnésie ; Protéfilas , Philoctète , & Phœnix gouverneur d'Achille. Après cela , les Thessaliens secouèrent pour la plupart le joug de leurs princes. Ils ne firent qu'un seul corps , & se gouvernerent par une assemblée solennelle , qu'on appelloit *pylaïque*. Ils ne laissoient pas d'avoir encore quelques rois du temps de la guerre du Péloponnèse. Dans ce temps-là , Pharsalus , roi des Thessaliens , chassa Oreste , fils d'Echécratides , qui fut contraint de quitter la *Thessalie* pour se retirer à Athènes.

Vers ce même temps , une partie de la *Thessalie* étoit sous la domination des Thraces ; & ceux qui avoient conservé leur liberté , favorisoient plus les Athéniens que les Lacédémoniens. Tandis qu'une partie de cette province vivoit ainsi libre , Jason usurpa la ville de Phères , & persuada aux Thessaliens de se

rendre maîtres de la Grece. Il devint leur chef, & ensuite leur seigneur & leur tyran; cette puissance se nommoit *Tageie*. Jason fut tué par ses freres Polydore & Polyphron, la troisieme année de la 102^e olympiade. Après ce meurtre, Polyphron se défit de Polydore, & régna seul une année; ensuite il fut empoisonné par son frere Alexandre, qui régna douze ans, & fut plus méchant que les trois autres. Les Thessaliens secourus par les Thébains, taillerent ses troupes en piece sous la conduite de Pélopidas, & Alexandre se vit obligé de rendre leurs villes, & de garder seulement celle de Phérès. Il ne put éviter les embuches que lui tendirent sa femme Thebé, & ses freres Lycophron & Tisiphon, qui après sa mort devinrent tyrans.

Les Alévades qui étoient les principaux nobles de *Theffalie*, ayant envoyé prier Philippe, pere du grand Alexandre, de les arracher de la tyrannie, il les en délivra dans la quatrième année de la cinquieme olympiade; & il les eut toujours pour amis depuis ce temps-là; de sorte qu'ils l'assistèrent lui & son fils Alexandre dans toutes leurs guerres. Il est vrai que Philippe, lorsqu'il eut rendu la liberté aux Thessaliens, se les assujettit, & s'empara de leurs mines. Alexandre le grand fut aussi reconnu pour prince de la même nation, qui lui laissa la jouissance de tous ses revenus; depuis lors la *Theffalie* étant comme unie à la Macédoine, eut même fortune; & enfin, les Romains conquièrent l'une & l'autre.

On donnoit communément le nom de *cavalerie* aux troupes des Thessaliens, à cause qu'ils avoient d'excellens cavaliers. La *Theffalie* étoit si abondante en bons chevaux, qu'elle mérita les épithetes *ἵπποτομος*, & *εὐκιστός*; on prétend même qu'on lui doit l'invention de les dompter. C'est pourquoi dans les anciennes médailles, la *Theffalie*, & particulièrement Larissé sa capitale, ont pour simbole un cheval qui court ou qui pâit; le fameux Bucéphale étoit thessalien. L'on conserve encore en *Theffalie* les bonnes races de chevaux avec un soin qui répond presque à leur ancienne réputation.

Mais si leurs chevaux sont excellens, le caractère des peuples ne l'étoit pas; les Thessaliens étoient regardés dans toute la Grece pour perfides. Une trahison s'appeloit *un tour* des Thessaliens, *θεσσαλον ἄπιστία*; & la fausse monnoie, *monnoie de Theffalie*, *θεσσαλον νόμισμα*; Euripide dit qu'Étéocle dans son commerce avec les Thessaliens, avoit appris la ruse & la mauvaise foi.

La Grece, & particulièrement Athenes, éprouva souvent leur perfidie, & dans de grandes occasions. Non contents d'avoir appelé Xerxès dans la Grece, ils se joignirent à Mardonius après la bataille de Salamine, & lui fervirent de guides pour envahir l'Attique. Une autre fois, au fort du combat qui se donnoit entre les Athéniens & les Lacédémoniens, ils abandonnerent les Athéniens leurs alliés & se rangerent du côté des ennemis.

Si les Thessaliens favoient si bien trahir, les Thessaliennes passoient pour être les plus habiles en magie. Que n'ai-je à mes gages une sorciere de *Theffalie*, dit Strepstiade dans Aristophane, & que ne puis-je par son moyen faire descendre la lune en terre? Les Thessaliens, sur-tout ceux de Pharsale & de Larissé, étoient les hommes les mieux faits de toute la Grece; les femmes y étoient si belles, qu'on a dit d'elles qu'elles charmoient par des sortileges. Elles excelloient si bien dans la coquetterie, que pour les cajoler, on disoit que les charmes étoient leur seul partage. Ce fut une fleuriste qui échappa spirituellement à Olympias, femme de Philippe, & mere d'Alexandre. Dans le dernier siecle, les beautés de *Theffalie* n'épargnerent pas plus Mahomet IV que Philippe roi de Macédoine: une jeune Thessalienne vint à bout de l'enchanter dans les plaines de Pharsale.

On fait qu'il s'est donné dans ces mêmes plaines des batailles à jamais célèbres; mais il s'y en fût donné une des plus grandes dont l'histoire eût parlé, si les Grecs avoient accepté le défi de Mardonius, général des Perses, qui leur envoya dire de sortir de leurs places, & qu'il leur livreroit bataille dans la *Theffalie*, où il y avoit des campagnes assez belles, &

qui avoient assez d'étendue pour y déployer leur valeur.

Le P. Briet a divisé la *Theffalie* en cinq parties, qui sont les mêmes que celles du géographe d'Amasie. Larissa, aujourd'hui Larizzo, est la capitale de la Pélasgiotide; les fleuves Pénée, Atrax, Pamise, & Tétarèse, arrosent cette partie.

Tricala est la principale ville de l'Esthiatide; Hypata & Thaumasi sont dans la Theffaliotide; Pharsale, Thebes, aujourd'hui Zetton, ainsi qu'Héraclée, Trachinienne, sont les principaux lieux de la Phthiotide. Le mont Oeta s'y trouve, & elle est arrosée par les fleuves Enipeus, Amphrysius, & Sperchius; la Magnésie avoit Pheræ, Zerbeos, Démétrias; les monts Ossa, Olympe, & Pélion, aujourd'hui Pétras.

Selon la notice d'Hiéroclès, la province de *Theffalie* comprenoit quatorze évêchés, & deux métropoles.

La *Theffalie* s'appelle aujourd'hui la *Janna*: nous avons vu que c'étoit une région de la Grece, entre la Macédoine & l'Achaïe. Les vallées de Tempé si vantées par les Poètes, s'étendoient le long du fleuve Pénée, entre le mont Olympe au nord, & le mont Ossa au sud, dans la partie orientale de la Pélasgiotide, qu'occupoient les Perrebiens, vers le golphe Thermaïque, maintenant nommé le golphe de Salonique; le Pénée est la Sélambrie.

La *Janna* est un excellent pays pour tous les fruits du monde; le figues, les melons, les grenades, les citrons, les oranges, s'y trouvent en abondance; le raisin y est exquis; le tabac y est fort; & les oignons, beaucoup plus gros que les nôtres, y ont un meilleur goût. Les campagnes y sont couvertes de fetanum & de petits arbres de coton; les montagnes y produisent le cyfius, de la lavande, de la marjolaine, du romarin, & plusieurs autres plantes aromatiques. Les plaines sont aussi beaux du côté de la Macédoine, qu'ils l'étoient autrefois près d'Abdere, lorsque Hippocrate trouva sous l'ombrage épais d'un de ces arbres, son ami Démocrite occupé à considérer les labyrinthes du cerveau. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

THESSALIENS, LES, (*Géogr. anc.*)

Theffali, Pline, l. VII. c. lvij. remarque que les *Theffaliens*, auxquels on avoit donné le nom de *Centaures*, habitoient au pié du mont Pélion, & qu'ils avoient inventé la maniere de combattre à cheval. Je ne crois pas, dit le pere Hardouin, qu'il faille entendre ce mot de *combattre*, des batailles que les hommes se livrent les uns aux autres, car l'usage de se battre à cheval est plus ancien sans doute que l'invention dont Pline attribue la gloire aux *Theffaliens*. Je croirois plus volontiers, continue ce savant jésuite, qu'il seroit question des combats contre les taureaux à la chasse sur le mont Pélion; ce qui, selon Palæphatus, leur fit donner le nom de *Centaures*: cette conjecture est vraisemblable. (*D. J.*)

THESSALONIQUE, ou *Theffalonica*, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, sur le golphe Thermaïque, auquel elle donna son nom; car anciennement cette ville s'appelloit *Therma*. Etienne le géographe dit qu'elle fut nommée *Theffalonique* par Philippe de Macédoine, en mémoire de la victoire qu'il remporta près de *Therma* sur les *Theffaliens*.

Cette ville sous les Romains étoit la capitale de la Macédoine, & le siege d'un président & d'un questeur. Pline lui donna le titre de ville libre, *Theffalonica libera conditionis*. On la nomme aujourd'hui *Salonichi*; elle est peuplée de mahométans, de chrétiens grecs & de juifs.

Il y avoit déjà dans cette ville, du temps de J. C. un assez grand nombre de juifs qui y possédoient une synagogue: *venérunt Theffaloniam ubi erat synagoga judæorum*, Act. 17. 1. S. Paul y vint l'an 52 de l'ere vulgaire; & étant entré dans la synagogue, selon sa coutume, il entre tint l'assemblée des écritures & de J. C. durant trois jours de sabbat. Une multitude de gentils & quelques juifs se convertirent; mais les autres juifs, poussés d'un faux zele, exciterent du tumulte, & tenterent de se saisir de Paul & de Silas qui logeoient dans la maison de Jason, pour les traduire devant le magistrat romain. Paul se retira à Bérée, d'où il se rendit à Athenes, & d'Athenes à Corinthe; c'est vraisemblablement de cette

dernière ville qu'il écrivit sa première épître aux Thessaloniens, dans laquelle il leur témoigne beaucoup de tendresse & une grande estime pour la ferveur de leur foi.

La ville de *Thessalonique*, métropole de la province d'Illyrie & de la première Macédoine, a été le siège du vicaire du pape jusqu'au schisme des Grecs, & la notice d'Hieroclès met sous cette métropole une trentaine d'évêchés. Selon l'état moderne du patriarchat de Constantinople, publié par Schelstrate, le métropolitain de *Thessalonique* a sous lui neuf évêchés; mais ce sont des évêques qui n'ont pas de pain.

Patrice (Pierre), célèbre par son crédit & ses négociations sous l'empire de Justinien, étoit né à *Thessalonique*. Il fut revêtu par ce prince de la charge de maire du palais. On a des fragmens de son histoire des ambassadeurs sous le règne des empereurs romains; & cette histoire étoit divisée en deux parties. La première commence à l'ambassade des Parthes à Tibère, l'an de J. C. 35. pour lui demander un roi, & finit par l'ambassade qui fut envoyée par les Barbares à l'empereur Julien. La seconde partie commence à l'ambassade de l'empereur Valérien à Sapor, roi de Perse, pour obtenir de lui la paix, en 258, & finit à celle que Dioclétien & Galère envoyèrent à Narsès, pour traiter de la paix avec lui, l'an 197. Ces fragmens ont été traduits de grec en latin par Chanteclair, avec des notes auxquelles Henri de Valois a ajouté les siennes en 1648. On a imprimé ces fragmens au Louvre dans le corps de la byzantine.

Gaza (Théodore), né à *Thessalonique*, passa en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs, & contribua beaucoup par ses ouvrages à la renaissance des Belles-lettres. Il traduisit de grec en latin l'histoire des animaux d'Aristote; celle des plantes de Théophraste. Il traduisit de latin en grec le songe de Scipion, & le traité de la vieillesse de Cicéron. Il donna lui-même une histoire de l'origine des Turcs, un traité de *mensibus atticis*, & quelques autres ouvrages. Il mourut à Rome en 1475, âgé d'environ 80 ans.

Andronicus, né pareillement à *Thessalonique*, fut encore un des grecs fugitifs qui portèrent l'érudition en Occident au quinzième siècle. Il passoit pour être supérieur à Théodore Gaza dans la connoissance de la langue grecque; mais, comme il arrive ordinairement, ses lumières dans la langue ne l'enrichirent pas. Il se flatta sur la fin de ses jours de trouver en France plus de ressources: il s'y transporta & y mourut peu de temps après. Il ne faut pas le confondre avec un autre *Andronicus* qui enseignoit de son temps à Bologne, & qui étoit de Constantinople. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THESTIA, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville d'Épire, dans l'Acarnanie, & à une ville du Péloponnèse, dans la Laconie, sur l'Eurolas. (*D. J.*)

THESTIS, (*Géog. anc.*) nom commun, 1°. à une ville des Arabes; 2°. à une ville de la Lybie; 3°. à une fontaine de la Cyrénaïque, près de laquelle les Cyrénéens remportèrent une grande victoire sur les Egyptiens, selon Hérodote, liv. IV. n°. 159. (*D. J.*)

THETA, (*Littérat.*) Cette lettre grecque qui est la première du mot *θανάτης*, la mort, servoit chez les Romains à donner son suffrage pour la condamnation à la mort; d'où vient que Martial l'appelle *mortiferum theta*, & que Perse dit: *vittio, nigrumque præfigere theta*. (*D. J.*)

THETES, (*Antiq. grecq.*) *θητες*, nom de la plus basse classe du peuple à Athènes. Aristides fit revivre la loi de Solon qui excluait cette classe de citoyens, d'avoir aucune charge dans le gouvernement de la république. (*D. J.*)

THETFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Norfolk, sur la rivière d'Ouse, à 18 milles de Norwich, à 22 à l'orient de Dély, à 31 de Cambrige, & à 60 de Londres. Elle est bâtie sur les ruines de l'ancienne *Sitomagus*: elle a droit de députer au parlement & de tenir marché. (*D. J.*)

THETIDIUM, (*Géog. anc.*) bourgade en Thessalie, près de la vieille & de la nouvelle Pharsale. Strabon, liv. IX. pag. 431. & Polybe, liv. XXVII. n°. 16. parlent de cette bourgade. (*D. J.*)

THÉTIS;

THÉTIS, (*Mitholog.*) fille de Nérée & de Doris, étoit la plus belle des néréïdes. Jupiter, Neptune & Apollon la vouloient en mariage; mais ayant appris que, selon un ancien oracle de Thémis, naîtroit un fils de Thétis qui seroit plus grand que son pere, les dieux se désisterent de leurs poursuites, & céderent la nymphe à Pélée. Les noces se firent sur le mont Pélion avec beaucoup de magnificence, & toutes les divinités de l'Olympe y furent invitées, excepté la déesse Discordie. Pour ôter à ce récit l'air de fable, on dit qu'aux noces de Thétis & de Pélée, les princes & princesses qui y assisterent prirent ce jour-là le nom des dieux & déesses, parce que Thétis portoit celui de *Néréïde*. Quoi qu'il en soit, ce n'est point le nom de *Néréïde* que portoit Thétis; ce n'est point encore sa beauté & la somptuosité de ses noces qui ont immortalisé sa gloire, c'est d'avoir eu pour fils Achille, dont Homere a chanté la colere & les exploits. (*D. J.*)

THETYS, (*Mytholog.*) femme de l'Océan, & la fille du Ciel & de la Terre. Voyez THÉTIS.

THEUDORIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Athamanie. Tite-Live, liv. XXXVIII. chap. j. dit que les Macédoniens en furent chassés par les Romains. (*D. J.*)

THEUDURUM, (*Géog. anc.*) ville de la Basse-Germanie. L'itinéraire d'Antonin la marque à 9 milles de *Mederiacum*, & à 7 de *Coriovallum*; on croit que c'est aujourd'hui un bourg appelé *Tuddere*: il est situé dans le duché de Juliers, sur le Rebecq. (*D. J.*)

THEUMEUSIA-ARRA & JUGA, (*Géog. anc.*) champs & montagnes de la Béotie. *Theumeusia*, *Juga* sont vraisemblablement la montagne *Theumessus* de Pausanias. (*D. J.*)

THEU-PROSOPON, (*Géog. anc.*) en latin *Facies Dei*, promontoire de Phénicie. Ptolomé, liv. V. chap. xxv. le place entre Tripolis & Botrys, c'est l'*Euproson* de Pomponius Mela. (*D. J.*)

THÉURGIE ou **THEOURGIE**, f. f. (*Divinat.*) espece de magie chez les anciens, dans laquelle on avoit recours aux dieux ou aux génies bienfaisans, pour

produire dans la nature des effets surnaturels, & absolument supérieurs aux forces de l'homme, du mot *θεος*, Dieu, & *εργον*, ouvrage.

La *théurgie*, si on en veut croire ceux qui en faisoient profession, étoit un art divin, qui n'avoit pour but que de perfectionner l'esprit, & de rendre l'ame plus pure; & ceux qui étoient assez heureux pour parvenir à l'autopsie, état où l'on croyoit avoir un commerce intime avec les divinités, se croyoient revêtus de toute leur puissance.

L'appareil même de la magie théurgique avoit quelque chose de sage & de spécieux. Il falloit que le prêtre théurgique fût irréprochable dans ses mœurs, que tous ceux qui avoient part aux opérations fussent purs, qu'ils n'eussent eu aucun commerce avec les femmes, qu'ils n'eussent point mangé de choses qui eussent eu vie, & qu'ils ne se fussent point souillés par l'attouchemant d'un corps mort. Ceux qui vouloient y être initiés devoient passer par différentes épreuves toutes difficiles, jeûner, prier, vivre dans une exacte continence, se purifier par diverses expiations: alors venoient les grands mystères où il n'étoit plus question que de méditer & de contempler toute la nature, car elle n'avoit plus rien d'obscur ni de caché, disoit-on, pour ceux qui avoient subi ces rigoureuses épreuves; on croyoit que c'étoit par le pouvoir de la *théurgie* qu'Hercule, Jason, Thésée, Castor & Pollux & tous les autres héros opéroient ces prodiges de valeur qu'on admiroit en eux.

Aristophane & Pausanias attribuent l'invention de cet art à Orphée, qu'on met au nombre des magiciens théurgiques; il enseigna comment il falloit servir les dieux, apaiser leur colere, expier les crimes, & guérir les maladies: on a encore les hymnes composés sous son nom vers le temps de Pisistrate: ce sont de véritables conjurations théurgiques.

Il y avoit une grande conformité entre la magie théurgique & la théologie mystérieuse du paganisme, c'est-à-dire, celle qui concernoit les mystères secrets de Cérés de Samothrace, &c. Il n'est donc pas

étonnant, dit M. Bonami, de qui nous empruntons cet *article*, qu'Apollonius de Thyane, Apulée, Porphyre, Jamblique, l'empereur Julien, & d'autres philosophes platoniciens & pythagoriciens accusés de magie se soient fait initier dans ses mystères; ils reconnoissoient à Eléusis les sentimens dont ils faisoient profession. La *théurgie* étoit donc fort différente de la magie goëtique ou goëtie, où l'on invoquoit les dieux infernaux & les génies malfaisans; mais il n'étoit que trop ordinaire de s'adonner en même temps à ces deux superstitions, comme faisoit Julien.

Les formules théurgiques, au rapport de Jamblique, avoient d'abord été composées en langue égyptienne ou en langue chaldéenne. Les Grecs & les Romains qui s'en servirent, conservèrent beaucoup de mots des langues originales, qui, mêlés avec des mots grecs & latins, formoient une langue barbare & inintelligible aux hommes; mais qui, selon le même philosophe, étoit clair pour les dieux. Au reste, il falloit prononcer tous ces termes sans en omettre, sans hésiter, ou bégayer, le plus léger défaut d'articulation étant capable de faire manquer toute l'opération théurgique. *Mémoires de l'Académie, tome VII.*

Les démonographes & les théologiens prouvent que la *théurgie* étoit superstitieuse & illicite, parce que les démons intervenoient dans ses mystères, quoi qu'en disent ses défenseurs.

THEUTAT ou **THEUTATES**, f. m. (*Mytholog. & Hist. anc.*) noms sous lesquels les Celtes adoroient la divinité, connue aux Grecs & aux Romains sous le nom de *Mercur*.

Le mot *theutat* dans la langue des Celtes signifioit *pere du peuple*; ils le regardoient comme le fondateur de leur nation, & prétendoient en être descendus. Il étoit le dieu des arts & des sciences, des voyageurs & des grands chemins, des femmes enceintes, des voleurs, & il avoit des temples dans toute la Gaule. C'est ce même dieu qui étoit connu des Gaulois sous le nom d'*Ognius*, ou du dieu de *l'éloquence*, que Lucain a confondu avec *Hercule*. *Voyez* **OGNIUS & MERCURE**

THEUTH, f. m. (*Mythologie égypt.*) nom d'un dieu des anciens Egyptiens.

Parmi les anciens auteurs, les uns, comme Platon, écrivent *Theuth*, d'autres, comme Cicéron *Thoyt*, d'autres *Thoyth*, d'autres *Thot*, d'autres *Thouth*; quelques savans prétendent que de Thout, l'on fit Theot, d'où les anciens Germains avoient fait Woth, Wothan, Wodan, Woden, Wode, & ensuite Guosh, Goth, God & Got, qui encore aujourd'hui signifie *Dieu*.

Le *theuth* des Egyptiens n'étoit point le Dieu suprême, mais une divinité dont tous les arts tiroient leur origine. Scaliger prétend que ce *theuth* étoit si sage, qu'on donna dans la suite ce nom à tous ceux qui se distinguèrent par leur sagesse. Il prétend encore que le theutatès des Germains étoit le *theuth* des Egyptiens; ce qu'il y a de sûr, c'est que toutes les hypothèses sur cette matière sont également chimériques. (*D. J.*)

THEUTH au **THOT**, (*Calendrier égyptien*) c'étoit selon Cicéron de *nat. deor. l. III, n.º 36.* chez les Egyptiens le nom du premier mois de leur année, c'est-à-dire le mois de septembre, selon Lactance. Ce mois commençoit le 29 août du calendrier Julien, répondoit au mois élul des Juifs, & au mois gorpiazus des Macédoniens. (*D. J.*)

THEXIS, (*Médec. anc.*) $\Theta\eta\chi\iota\varsigma$, terme employé par les anciens auteurs en médecine, quelquefois pour signifier les blessures ou piqûres faites avec de petits instrumens pointus; quelquefois pour le traitement des plaies par la suture; & quelquefois pour la réunion des lèvres d'une blessure, en produisant la plus petite cicatrice possible. (*D. J.*)

THIA, (*Géog. anc.*) 1.º île de la mer Égée, & l'une des Cyclades, selon Pline, *liv. II, ch. lxxxvij.* Cette île du naturaliste de Rome, n'est qu'un méchant écueil, qui n'a pas même de nom aujourd'hui.

2.º Ville du Pont Cappadocien, sur la route de Trapézunte à Satala, selon l'itinéraire d'Antonin.

3.º Lieu de la Grece dans la Béotie. (*D. J.*)

THIARUBEKISSIS, *f. f. terme de relation*, balayeur des mosquées en Perse; cet emploi parmi nous méprisable, est recherché en Perse, & appartient à un ordre inférieur du clergé mahométan de ce royaume.

THIE, *f. f. (Outil de fileuse)*, petit instrument de fer ou d'autre matière, dans lequel les fileuses mettent le bout de leur fuseau. La *thie* paroît être le *verticilla* des Latins; on disoit autrefois *verteil* ou *verteau*.

Dans le Maine, l'Anjou, le Poitou, & autres provinces de France, la *thie* est un petit instrument de fer, de cuivre ou d'argent, qui est creux, & où l'on fourre la pointe d'en-haut du fuseau à la main, comme on fourre une baguette de pistolet dans un tire-bourre. Cette *thie* est cannelée à colonne torsée, c'est-à-dire qu'elle a une rainure enfoncée qui tourne en vis deux ou trois tours. Cette cannelure soutient le fil sans pouvoir aller à droite ni à gauche, & facilite aux fileuses, la manière imperceptible dont le fil qu'elles filent, se place comme de lui-même sur leur fuseau; les fileuses qui ne se servent point de *thie*, sont obligées de s'arrêter à chaque aiguillée de fil qu'elles ont filé, afin de les devider sur leur fuseau. *Savary. (D. J.)*

THIERACHE, (*Géog. mod.*) pays de France qui fait partie de la province & du gouvernement militaire de Picardie. Il est borné au nord par le Hainaut & le Cambresis, au midi par le Laonnois, au levant par la Champagne, & au couchant par le Vermandois. Philippe Auguste le réunit à la couronne après la mort d'Elisabeth, comtesse de Flandres, fille du dernier comte de Vermandois. Il abonde en blé; Guise en est le chef-lieu. (*D. J.*)

THIERS, (*Géog. mod.*) ville de France dans l'Auvergne, au diocèse de Clermont, frontière du Forez, sur la Durole, à 10 lieues au couchant de Clermont, avec titre de vicomté. Il y a un séminaire, une collégiale, justice royale; enfin une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Benoît. Il s'y faisoit autrefois beaucoup de commerce en quinquaille, papier, cartes & cartons. *Long. 21, 12. lat. 45, 50.*

Guillet (George), écrivain spirituel, naquit dans cette ville vers l'an 1625, & mourut à Paris en 1705. Son livre intitulé, *les arts de l'homme d'épée*, ou le *dictionnaire du gentilhomme*, a été imprimé par-tout; mais on fait encore plus de cas de son *Athenes* & de sa *Lacédémone ancienne & nouvelle*. Ce sont deux livres charmans, & qui deviennent rares. (*D. J.*)

THILE, LA, ou LA THIELE, (*Géog. mod.*) rivière de Suisse, au pays de Vaud. Après s'être jetée à Yverdon dans le lac de Neuchatel, elle entre dans celui de Bienné, en sort, & se perd dans l'Aar. (*D. J.*)

THILEMARCK, (*Géog. mod.*) petite province de Norwege, dans le gouvernement d'Aggherus. Elle dépend de l'évêché de Berghen.

THIMERAIS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Theoderemensis ager*; pays de France, qui fait partie du Perche, & qui est uni au gouvernement militaire de l'île de France. Châteauneuf en est le lieu principal.

THIMIN, *f. m. (Monnaie)*, monnaie qui a cours dans l'Archipel; elle valoit cinq sols quand l'écu étoit sur le pié de trois livres douze. (*D. J.*)

THIN, *f. m. (Mat. méd. des Arabes)*, nom donné par les anciens médecins arabes à toute espèce de terre ou de bol d'usage en médecine. Ainsi le bol d'Arménie de Galien est nommé par Avicenne *thin Armeni*; de-là le mot *muthin* signifie tout ce qui est terreux, & qui approche de la nature des bols médicinaux.

THINÆ, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, à laquelle Ptolomée, *l. VII, c. v.* donne le titre de *métropole* des Chinois, & la place dans les terres. Le nom moderne, selon Mercator, est *Tenduc*. (*D. J.*)

THINITE, *f. m. (Hist. d'Egypte)*, c'est le nom qu'on donne aux rois d'Egypte qui ont régné à This, capitale de leur royaume. Il y a deux dynasties des *thinistes*. La première commença à Ménès, & finit à Bienachès: elle comprend huit rois; la seconde commença à Bocthus, & finit à Neperchetes; elle comprend dix rois; en sorte qu'il y a eu en tout dix-

huit rois *thinites*, qui ont possédé ce royaume pendant six cens trois ans. Ce royaume, selon Ufferius, commença 2130 avant J. C. (D. J.)

THIOIS, LE. (*Langue*) *Le thiois*, autrement dit *théotisque*, est la même chose que l'ancienne langue teutonique ou tudesque. Voyez **TUDESQUE**.

THIONVILLE, (*Géoh. mod.*) en latin du moyen âge *Theodonis villa*; ville de France, dans le Luxembourg, sur le bord de la Moselle, entre Metz & Sierck. Cette petite ville, qui est chef-lieu d'un bailliage, a été originairement une maison royale; c'est aujourd'hui un gouvernement de place, avec état major. Le pont qu'on y passe est défendu par un ouvrage à corne. Les Espagnols étoient les maîtres de *Thionville*, lorsque M. le prince s'en faisoit en 1643, après la bataille de Rocroy. Elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659. Long. suivant Cassini, 23, 42. lat. 41, 29, 40. (D. J.)

THIR, f. m. (*Calend. des Ethiopiens*) nom du cinquième mois des Ethiopiens, qui répond, suivant Ludolf, au mois de janvier.

THIRENSTEIN ou **THIRUSTEIN**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, proche le Danube, à un mille au-dessus de Stein, avec un château où l'on dit que Richard I, roi d'Angleterre, fut détenu quelque temps prisonnier par Léopold, duc d'Autriche; celui-ci rendit le roi Richard à l'empereur Henri VI, qui ne le mit en liberté, en 1194, qu'en le rançonnant à cent mille marcs d'argent. (D. J.)

THIRSK, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Angleterre, dans la province d'Yorck. Elle a droit de tenir marché & de députer au parlement. (D. J.)

THISBÉ, (*Géog. anc.*) ville de la Béotie, selon Pausanias, liv. IX, ch. xxxij; elle avoit pris son nom d'une nymphe qui s'appeloit ainsi.

THISOA, f. f. (*Mythol.*) une des trois nymphes qui éleverent Jupiter sur le mont Lycée, en Arcadie. (D. J.)

THISRIN, **PRIOR**, (*Calend. syrien.*) nom que les Syriens donnent au premier mois de l'année. Il a 31 jours. Le mois

qui suit immédiatement, & qui a 30 jours, est appelé *Thisrin posterior*.

THIVA, (*Géograph. mod.*) ville de la Livadie, bâtie sur une éminence, où étoit jadis l'ancienne Thebes, capitale de la Béotie; cette ville est fameuse par sa grandeur, par son ancienneté, par ses malheurs, & par les exploits de ses héros. Voyez **THEBÆ**, n°. 2.

Depuis qu'Alexandre eut détruit cette belle ville, elle n'a jamais pu se relever; c'est sur ses ruines qu'on a bâti *Thiva* ou *Thive*. En y arrivant, dit M. Spon, nous passâmes un petit ruisseau qui coule le long des murailles; & ce doit être la rivière d'Isménus, que d'autres, avec plus de raison, n'appellent qu'une fontaine; mais Wheler n'est pas de ce sentiment. Selon lui, *Thiva* est entre deux petites rivières, l'une au levant, qu'il regarde être l'Isménus, & l'autre au couchant, qu'il prend pour Dircé. Je ne comprends pas, poursuit-il, ce qui oblige M. Spon à être d'un autre sentiment, puisque Pausanias, après avoir décrit les côtés du nord & de l'est de la porte Proetida vers la Chalcidie, recommence à la porte Neitis, & après avoir remarqué quelques monumens qui y sont, passe cette rivière de Dircé, & va de-là au temple de Cabira & de Thespia, ce qui est au couchant de Thebes. M. Spon ajoute, que la rivière Isménus est hors de la ville, à main droite de la porte Homoloïdes, & passe près d'une montagne appelée aussi *Isménus*; tout cela ne répond à aucune chose qui soit au couchant.

La forteresse nommée *Cadmie*, dont les murailles & quelques tours quarrées qui y restent sont fort antiques; cette forteresse, dis-je, est ovale; & tout ce qui est renfermé dans les murailles est beaucoup mieux bâti, & plus élevé que ce que l'on bâtit aujourd'hui dans le pays. On croit que *Thiva* a une lieue & demie de tour, & qu'il y a trois ou quatre cens habitans. Les Turcs qui en sont les maîtres & qui font la moindre partie, y ont deux mosquées; & les Chrétiens y ont quelques églises, dont la cathédrale s'appelle *Panagia-Chryssaphoritza*.

On n'y voit rien de remarquable que

quelques fragmens d'anciennes inscriptions parmi les carreaux du pavé. On trouve deux kans dans cette ville. Au lieu de trois à quatre cens habitans, M. Spon en met, par une grande erreur, trois à quatre mille, en y comprenant les faux-bourgs, dont le plus grand, mais également dépeuplé, est celui de S. Théodore; il y a une belle fontaine, qui vient d'un réservoir sur le chemin d'Athènes. C'est ce ruisseau que M. Spon prend pour le Dircé des anciens.

On voit vers le chemin de Négrepont le lieu d'où l'on tire la matière dont on fait les pipes à fumer du tabac. Ceux qui jugent qu'il y a de cette matière dans un endroit, en achètent le terroir du voyage, & y font creuser à quinze ou vingt piés de profondeur, & de la largeur d'un puits ordinaire. Ensuite ils y font descendre des gens qui tirent une terre fort blanche qui s'y trouve; elle est molle comme de la cire. On la travaille ou sur le lieu même, ou dans les boutiques avec un couteau, & on la façonne avec des fers pour en faire des bottes de pipes à la turque, c'est-à-dire sans manche, parce qu'on y ajoute de grands tuyaux de bois. Cette terre ainsi figurée s'enduit à l'air, sans la faire cuire; & avec le temps, elle devient aussi dure que la pierre. La plus pesante est la meilleure, & la moins sujette à se casser. Les moindres se vendent cinq aspres la pièce, & les plus belles neuf à dix.

La notice épiscopale de Nilus Doxapatrius appelle cette ville *Thæba græcia*, & en fait une province ecclésiastique, avec trois évêchés qu'elle ne nomme point. Il paroît par la notice de l'empereur Andronic Paléologue le vieux, que Thebes étoit une métropole sous le patriarchat de Constantinople, & que du cinquante-septième rang, elle passa au soixante-neuvième. Dans la même notice, elle est comptée parmi les villes qui avoient changé de nom *Bæotia, nunc Thæba*.

Thiva est dans la Livadie, & appartient aux Turcs qui y ont quelques mosquées; les Grecs y ont un prêtre qui prend le titre d'évêque. *Long.* 41, 38. *lat.*

suivant les observations de M. Vernon, 38, 22. (*D. J.*)

THIUS ou *THEIUS*, (*Géog. anc.*) rivière de l'Arcadie. Pausanias dit, *liv. VIII, c. xxxv.* qu'en allant de Mégalopolis à Lacédémone le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente stades le fleuve *Thius*, qui se joint à l'Alphée du côté gauche. (*D. J.*)

THLASIS, f. f. (*Médec. anc.*) *Θλάσις* ou *τλάσιμα*, contusion, collision, espèce de fracture des os plats qui consiste dans une contusion, & un enfoncement des fibres osseuses; ce mot vient du verbe *θλάω*, je froisse. *τλάσις* dans Hippocrate & dans Galien, est toute contusion faite par un corps émuouffé, & toute blessure produite par un instrument mouffé qui a contus les parties. (*D. J.*)

THLASPI, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix, composé de quatre pétales: le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit plat, arrondi, bordé le plus souvent d'une aîle ou d'un feuillet, & échancré à sa partie supérieure; ce fruit est divisé en deux loges par une cloison intermédiaire, dirigée obliquement relativement au plan des panneaux, & il renferme des semences le plus souvent applaties. Ajoutez aux caractères de ce genre que ses feuilles sont simples, en quoi il diffère de celui du cresson. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE*.

Dès vingt & une espèces de *thlaspi* de Tournefort, nous décrirons la plus ordinaire, *thlaspi vulgatus* *I. R. H.* 212. en anglais, *the common treacle-mustard*.

Sa racine est assez grosse, fibreuse, ligneuse, blanche, un peu âcre. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, velues, roides, rameuses, garnies de feuilles simples sans queue & sans découpure, longues comme le petit doigt, larges à leur base, s'étrécissant peu-à-peu en pointe, crénelées en leurs bords d'un verd blanchâtre, d'un goût âcre & piquant. Ses fleurs sont petites, blanches, nombreuses, disposées comme celles de la bourse à berger, composées chacune de quatre pétales en croix, avec six étamines à sommets pointus.

A ces fleurs succèdent des fruits ronds, ovales, aplatis, bordés ordinairement d'une aîle ou feuillet plus étroits à leur base, plus larges & échancrés par le haut. Ils sont composés de deux panneaux séparés par une cloison mitoyenne, posée de travers, & divisés en deux loges; elles contiennent des graines presque rondes, aplaties, d'une couleur rouge obscure; ces graines noircissent en vieillissant, & sont d'un goût âcre & brûlant, comme la moutarde.

Cette plante vient aux lieux incultes, rudes, pierreux, sablonneux, exposés au soleil & contre les murailles; elle fleurit en mai, & sa semence mûrit en juin. On nous l'apporte du Languedoc & de la Provence, où elle croît supérieure à celle des autres climats tempérés; il faut la choisir nouvelle, nette, bien nourrie âcre & piquante au goût.

THLASPI, (*Mat. méd.*) la semence de plusieurs espèces de *thlaspi* recommandée comme remède par quelques auteurs de médecine. Ces plantes sont de la classe des crucifères de Tournefort, & dans la division de celles qui contiennent l'alkali volatil spontané dans un état assez nud, & en une quantité assez considérable.

La semence de *thlaspi* n'est guère moins âcre & piquante que la semence de moutarde, dont on peut la regarder comme la succédanée. Voyez MOUTARDE. Cette semence est très-peu usitée, ou même absolument inusitée dans la prescription des remèdes magistraux. Elle entre dans le mithridat & dans la thériaque. (b)

THLASPIDIUM, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix, composée de quatre pétales; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit aplati, double, pour ainsi dire, & composé de deux parties qui sont séparées par une cloison intermédiaire, & qui renferment chacune une semence le plus souvent oblongue & aplatie. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Entre les dix espèces de ce genre de plante que compte Tournefort, il suffira de décrire la première, celle de Montpellier, *thlaspidium Monspelienſe*, *hieracii foliohirſuto*, *J. R. H.* 214. Il pousse plusieurs

tiges à la hauteur d'un pié, grêles, rondes, rameuses, portant peu de feuilles; mais il en sort de sa racine plusieurs qui sont longues, rudes, finueuses, vertes, velues, ressemblantes à celle du hiéracium, éparſes par terre. Ses fleurs naissent aux sommités de ses tiges, petites, à quatre feuilles jaunes, disposées en croix: quand elles sont tombées, il leur succède un fruit en lunette composée de deux parties très-applaties, qui renferment dans leur creux chacune une semence oblongue, fort aplatie, rouſſe ou rougeâtre: sa racine est longue & médiocrement grosse. Cette plante croît vers Montpellier, & aux lieux montagneux des pays chauds. (D. J.)

THLIPSIS, (*Lexicog. Médec.*) *θλίψις* de *θλίψω*, comprimer, compression; *θλίψις στομαχου* est une compression causée à l'estomac par les alimens, qui le surchargent par leur quantité. (D. J.)

THMUIS, (*Géog. anc.*) ville de la basse Egypte, vers la bouche du Nil, nommée *Mendeze*; c'étoit une ville considérable, & qui devint épiscopale, car S. Phileus & S. Sérapion en ont été évêques. *Thmuis* signifioit un bœuf en langue égyptienne, ce que prétend S. Jérôme. (D. J.)

THNETOPSYCHITES, f. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) anciens hérétiques, croyant que l'ame humaine étoit parfaitement semblable à celle des bêtes, & qu'elle mourroit avec le corps. Voyez AME.

Ce mot est composé du grec, *θνητος* mortel, & *ψυχη* ame.

On ne trouve nulle part ces hérétiques que dans S. Jean Damascene, *hérés.* xc, à moins qu'ils ne soient les mêmes que ceux dont parle Eusebe, *hist. ecclésiast. liv. IX. c. xxxviiij*, où il est dit que du temps d'Origene il y avoit en Arabie des hérétiques croyant que l'ame humaine mourroit avec le corps, mais qu'elle ressusciteroit avec le corps à la fin du monde. Eusebe ajoute qu'Origene réfuta ces hérétiques dans un concile nombreux, & qu'il les fit revenir de leurs erreurs. S. Augustin & Isidore les appellent *hérétiques arabes*.

Marshal, dans ses tables, a défiguré ce mot faute de l'entendre; car il l'écrit *the*

nospsychites, au-lieu de *thnetopsychites* : il les place aussi dans le sixième siècle, mais on ne peut deviner sur quel fondement il l'a fait.

THO, (*Musique des anciens*,) l'une des quatre syllabes dont les Grecs se servoient pour solfier. (*Voyez SOLFIER.*)

THOË, f. f. (*Mytholog.*) nymphe marine, fille de l'Océan & de Téthys, selon Hésiode; elle se nommoit ainsi à cause de sa vitesse. (*D. J.*)

THOISSEY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Tostiacus*, ville de France, dans la principauté de Dombes, proche les rivières de Saône & de Chalaronnes, à 7 lieues au nord de Trévoux. Il y a un bailliage & un collège. (*D. J.*)

THOLOSAT, LE, (*Géog. mod.*) petite rivière de France en Guienne; elle se jette dans la Garonne, entre Toneius & Marmande. (*D. J.*)

THOLUS, f. m. (*Archit. tom.*) Vitruve nomme *tholus* une coupe ou un dôme en général. C'est la clé du milieu d'une pièce ou s'assemblent toutes les courbes d'une voûte, quand elle est de charpente. On y suspendoit anciennement dans les temples les présens faits aux dieux.

On entend aussi par le mot *tholus* la coupe d'un temple. Philander & Barbaro appelloient aussi *tholus* la lanterne que l'on met au-dessus du temple. (*D. J.*)

THOLUS ou THOLANTES, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, selon Arrien. Elle étoit située dans les terres, & selon les apparences, peu éloignée de Carthage. Syphax la prit par trahison, & passa la garnison romaine au fil de l'épée. (*D. J.*)

THOMAS, ARBRE DE SAINT-, (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales. Ses feuilles ressemblent à celles du lierre: ses fleurs sont comme des lys violets, dont l'odeur est très-agréable. Cet arbre ne produit aucun fruit.

THOMAS, Saint-, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, dans la mer d'Éthiopie, sous la ligne. Elle a été découverte par les Portugais en 1495. On lui donne environ douze lieues de diamètre; l'air y est malsain, à cause des chaleurs excessives qu'on y ressent. Le terroir en est cependant fertile en raisins & en cannes de sucre. Payoa-

fan est la capitale de cette île. (*D. J.*)

THOMAS, Saint-, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, au levant de Porto-Rico. Elle a six lieues de tour, & appartient aux Danois. Long. 18. 27. (*D. J.*)

THOMAS, CHRÉTIENS DE SAINT-, (*Hist. eccléf.*) c'est le nom qu'on donne aux chrétiens indiens, établis dans la presqu'île des Indes, au royaume de Cochin, & sur la côte de Malabar & de Coromandel.

On ne doit pas douter que le christianisme n'ait percé de bonne heure dans les Indes, & l'on peut le prouver par Cosmas, témoin oculaire d'une partie de ce qu'il avance dans sa topographie chrétienne.

» Il y a, dit-il, dans l'île Taprobane,
» dans l'Inde intérieure, dans la mer des
» Indes, une église de chrétiens, avec des
» clercs & des fidèles; je ne sais s'il n'y en
» a point au-delà. De même dans les
» pays de Malé, où croît le poivre, &
» dans la Calliane, il y a un évêque qui
» vient de Perse, où il est ordonné ».

Nous avons dans ces paroles, un témoignage de christianisme, établi aux Indes dans le sixième siècle. Cosmas écrivoit environ l'an 547 de Notre-Seigneur, & ces chrétiens se sont conservés jusqu'à notre siècle dans un état qui paroît n'avoir été exposé par rapport à la religion, à aucune contradiction violente, hormis celle qu'ils eurent à essuyer de la part des Portugais, vers la fin du seizième siècle.

Le P. Montfaucon a rendu service à l'Église & à la république des lettres, par la publication & la traduction de l'ouvrage de Cosmas. Sans parler de plusieurs choses curieuses qui y sont rapportées, on y trouve les plus anciennes connoissances qu'on ait de l'établissement de l'Église chrétienne sur la côte de Malabar, & de la dépendance où étoit leur évêque, à l'égard du catholique ou métropolitain de Perse: dépendance qui a continué jusqu'à ce que les Portugais, qui s'étoient rendus puissans dans les Indes, mirent tout en œuvre pour amener cette église à la tutelle du pape, auquel elle n'avoit jamais été soumise.

Les chrétiens de S. Thomas se donnent

une antiquité bien plus reculée que celle dont nous venons de parler. Ils prétendent que l'apôtre *S. Thomas* est le fondateur de leur église, & les Portugais leurs ennemis, n'ont pas peu contribué à appuyer cette tradition. Antoine Gouvea, religieux Augustin, la soutient dans son livre intitulé : *Jornada do Arcebispo de Goa*, imprimé à Conimbre en 1606.

Il prétend que dans la répartition de toutes les parties du monde qui se fit entre les apôtres, les Indes échurent à *S. Thomas* qui après avoir établi le christianisme dans l'Arabie heureuse, & dans l'île *Dioscoride*, appelée aujourd'hui *Socotora*, se rendit à *Cranganor*, où résidoit alors le principal roi de la côte de Malabar. Le saint apôtre ayant fondé plusieurs églises à *Cranganor*, vint sur la côte opposée, connue aujourd'hui sous le nom de *Coromandel*, & s'étant arrêté à *Méliapour*, que les Européens appellent *Saint-Thomas*, il y convertit le roi & tout le peuple.

Je ne suivrai point sa narration romanesque, qui doit peut-être son origine à ceux-là même, qui ont autrefois supposé divers actes sous le nom des apôtres ; entr'autres les actes de *S. Thomas*, & l'histoire de ses courses dans les Indes. Ces actes fabuleux subsistent encore dans un manuscrit de la bibliothèque du roi de France. *M. Simon*, dans ses observations sur les versions du nouveau testament, en a donné un extrait, que le savant *Fabricsius* a inséré dans son premier volume des apocryphes du nouveau testament. Il paroît que c'est de-là que le prétendu *Abdias*, babylonien, a puisé tout ce qu'il débite dans la vie de *S. Thomas* ; & il n'est pas surprenant, que les chrétiens de Malabar, gens simples & crédules, aient adopté la fable de cette mission, ainsi que beaucoup d'autres.

Il est néanmoins certain que la connoissance du christianisme est ancienne sur la côte de Malabar, non-seulement par le témoignage de *Cosmas*, mais encore, parce qu'on trouve dans les souscriptions du concile de Nicée, celle d'un prêtre qui se donne le titre d'évêque de Perse. De plus, un ancien auteur cité par Sui-

das, dit que les habitans de l'Inde intérieure (c'est le nom que *Cosmas* donne à la côte de Malabar), les Ibériens & les Arméniens furent baptisés sous le regne de Constantin.

Les princes du pays, entr'autres *Serant Peroumal*, empereur de Malabar, fondateur de *Calecut*, l'an de J. C. 825, selon *M. Vischer*, donna de grands privilèges aux chrétiens de la côte. Ils ne dépendent, à proprement parler, que de leur évêque, tant pour le temporel, que pour le spirituel.

Le roi de *Cranganor* honora depuis de ses bonnes grâces un arménien nommé *Thomas Cana* ou *mar-Thomas* ; ce mot de *mar* est syriaque, & signifie la même chose que le *dom* des Espagnols. Il y a de l'apparence que la conformité de nom l'a quelquefois fait confondre avec l'apôtre *S. Thomas*. Cet homme qui faisoit un gros trafic avoit deux maisons, l'une du côté du sud, dans le royaume de *Cranganor*, & l'autre vers le nord, au voisinage d'*Augamale*.

Dans la première de ces maisons, il tenoit son épouse légitime, & dans la seconde, une concubine convertie à la foi. Il eut des enfans de l'une & de l'autre de ces femmes. En mourant, il laissa à ceux qui lui étoient nés de son épouse légitime, les terres qu'il possédoit au midi ; & les bâtards héritèrent de tous ses biens qui étoient du côté du nord. Ces descendans de *mar-Thomas* s'étant multipliés, partagerent tout le christianisme de ces lieux-là. Ceux qui descendent de la femme légitime, passent pour les plus nobles ; ils sont si fiers de leur origine, qu'ils ne contractent point de mariages avec les autres, ne les admettant pas même à la communion dans leurs églises, & ne se servant point de leurs prêtres.

Quelques temps après la fondation de la ville de *Coulan*, à laquelle commence l'époque du Malabar, c'est-à-dire, après l'an 822 de Notre-Seigneur, deux ecclésiastiques syriens vinrent de Babylone dans les Indes. L'un se nommoit *mar Sapor*, & l'autre *mar Peroses*. Ils abordèrent à *Coulan*, où le roi voyant qu'ils étoient respectés

respectés des chrétiens, leur accorda entr'autres privileges, celui de bâtir des églises par-tout où ils voudroient; ces privileges subsistent peut-être encore: les chrétiens indiens les firent voir à Alexis de Menezès, écrits sur des lames de cuivre, en langues & caracteres malabares, canarins, bisnagares & tamules, qui sont les langues les plus en usage sur ces côtes.

Une si longue suite de prospérités rendit les chrétiens indiens si puissans, qu'ils secouerent le joug des princes infideles, & élurent un roi de leur nation. Le premier qui porta ce nom s'appelloit *Baliarté*, & il se donnoit le titre de roi des *Chrétiens* de *S. Thomas*. Ils se conserverent quelque temps dans l'indépendance sous leurs propres rois, jusqu'à ce qu'un d'eux, qui selon une coutume établie dans les Indes, avoit adopté pour fils, le roi de *Diamper*, mourut sans enfans, & ce roi payen lui succéda dans tous ses drois sur les chrétiens des Indes. Ils passerent ensuite par une adoption semblable sous la juridiction du roi de *Cochin*, auquel ils étoient soumis lorsque les Portugais arriverent dans les Indes. Il y en avoit cependant un nombre assez considérable qui obéissoit aux princes voisins.

L'an 1502, *Vasco de Gama*, amiral du roi de Portugal, étant arrivé à *Cochin* avec une flotte, ces Chrétiens lui envoyerent des députés, par lesquels ils lui représenterent que puisqu'il étoit vassal d'un roi chrétien, au nom duquel il venoit pour conquérir les Indes, ils le prioient de les honorer de sa protection & de celle de son roi: l'amiral leur donna de bonnes paroles, n'étant pas en état de les assister d'une autre maniere.

Ils dépendent du catholique de Perse & du patriarche de Babylone, & de *Mosul*. Ils appellent leurs prêtres, *caçanares*, dont les fonctions étoient d'expliquer leurs livres écrits en langue syriaque. Les premiers missionnaires qui travaillerent à leur instruction, pour les soumettre à l'Eglise romaine, furent des Cordeliers; mais les Jésuites envisageant cette charge comme une affaire fort lucrative, obtinrent un college du roi de Portugal, outre des

Tome XXXIII.

penfions, & la protection du bras séculier. Malgré tout cela, les chrétiens malabares suivirent leur culte, & ne permirent jamais qu'on fit mention du pape dans leurs prieres. Mais il faut ici donner une idée complete des opinions & des rites ecclésiastiques de ces anciens chrétiens.

La premiere erreur qu'on leur reproche, est l'attachement qu'ils ont pour la doctrine de *Nestorius*, joint à leur entêtement à nier que la bienheureuse *Vierge* soit véritablement la mere de Dieu.

Ils n'admettoient aucunes images dans leurs églises, sinon dans quelques-unes qui étoient voisines des Portugais, dont ils avoient pris cet usage. Cela n'empêchoit pas que de tout temps ils n'eussent des croix, pour lesquelles ils avoient beaucoup de respect.

Ils croyoient que les ames des bienheureux ne verroient Dieu qu'après le jour du jugement universel, opinion qui leur étoit commune avec les autres églises orientales; & qui, quoique traitée d'erreur par *Gouvea*, est en quelque maniere appuyée sur la tradition.

Ils ne connoissoient que trois sacremens, le baptême, l'ordre & l'eucharistie. Dans la forme du baptême, il y avoit fort peu d'uniformité entre les diverses églises du diocèse.

Quelques-uns de leurs ecclésiastiques administroient ce sacrement d'une maniere invalide, au sentiment de l'archevêque, qui à l'exemple des autres ecclésiastiques de sa nation, rapportoit tout à la théologie scholastique. Dans cette persuasion, il rebaptisa tout le peuple d'une des nombreuses églises de l'évêché.

Ils différoient le baptême des enfans; souvent un mois, quelquefois plus longtemps: il arrivoit même qu'ils ne les baptisoient qu'à l'âge de sept, de huit, ou de dix ans, contre la coutume des Portugais qui baptisent ordinairement les leurs le huitieme jour après la naissance, en quoi ils semblent suivre le rit de la circoncision des Juifs, comme l'a remarqué l'auteur du *Traité de l'inquisition de Goa*.

Ils ne connoissoient aucun usage des saintes huiles, ni dans le baptême, ni dans

A a a

l'administration des autres sacremens : seulement après le baptême des enfans, ils les frotoient par tout le corps d'huile de cocos, ou de gergelin, qui est une espece de safran des Indes. Cet usage, quoique sans prieres, ni bénédiction, passoit chez eux pour quelque chose de sacré.

Ils n'avoient aucune connoissance des sacremens de confirmation & d'extrême-onction ; ils n'admettoient point aussi la confession auriculaire.

Ils étoient fort devots au sacrement de l'eucharistie, & communioient tous sans exception le Jeudi-Saint. Ils n'y apportoient point d'autre préparation que le jeûne.

Leur messe ou liturgie étoit alterée par diverses additions que Nestorius y avoit faites. Avant l'arrivée des Portugais dans les Indes, ils consacroient avec des gâteaux, où ils mettoient de l'huile & du sel. Ils faisoient cuire ces gâteaux dans l'eau même. Cette coutume de pétrir le pain de l'eucharistie avec de l'huile & du sel, est commune aux Nestoriens & aux Jacobites de Syrie. Il faut observer ici, qu'ils ne mêloient dans la pâte l'huile qu'en très-petite quantité, ce qui ne change point la nature du pain. Dans l'église romaine, on se sert d'un peu de farine délayée dans de l'eau, & séchée ensuite entre deux fers que l'on a soin de frotter de temps-en-temps de cire blanche, de peur que la farine ne s'y attache. C'est donc une colle séchée, mêlée de cire ; ce qui semble plus contraire à l'institution du sacrement, que l'huile des églises Syriennes.

Au lieu de vin ordinaire, ils se servoient comme les Abyssins, d'une liqueur exprimée de raisins secs, qu'ils faisoient infuser dans de l'eau. Au défaut de ces raisins, ils avoient recours au vin de palmier.

Celui qui servoit le prêtre à l'autel portoit l'étole, soit qu'il fût diacre, ou qu'il ne le fût pas. Il assistoit à l'office l'enfermoit à la main, chantant en langue syrienne, & récitant lui seul presque autant de paroles que le prêtre qui officioit.

Les ordres sacrés étoient en grande estime chez eux. Il y avoit peu de maisons

où il n'y eût quelqu'un de promu à quelque degré ecclésiastique. Outre que ces dignités les rendoient respectables, elles ne les excluoiënt d'aucune fonction séculière. Ils recevoient les ordres sacrés dans un âge peu avancé : ordinairement ils étoient promus à la prêtrise dès l'âge de dix-sept, de dix-huit & de vingt ans. Les prêtres se marioient même à des veuves, & rien ne les empêchoit de contracter de secondes noces après la mort de leurs femmes. Il arrivoit assez souvent que le pere, le fils & le petit-fils, étoient prêtres dans la même église.

Les femmes des prêtres, qu'ils appelloient *caçaneires*, avoient le pas par-tout. Elles portoient, pendue au col, une croix d'or, ou de quelque autre métal. Les ecclésiastiques des ordres inférieurs, qui ne paroissent pas avoir été distingués parmi ces chrétiens, s'appelloient *chamazès*, mot syriaque qui signifie *diacre* ou *ministre*.

L'habit ordinaire des ecclésiastiques consistoit dans de grands caleçons blancs, par-dessus lesquels ils revêtoient une grande chemise. Quand ils y ajoutoient une soutane blanche ou noire, c'étoit leur habit décent. Leurs couronnes ou tonsures, étoient semblables à celles des moines ou des chanoines réguliers.

Ils ne récitoient l'office divin qu'à l'église, où ils le chantoient à haute voix deux fois le jour ; la première à trois heures du matin, la seconde à cinq heures du soir. Personne ne s'en exemptoit. Hors de-là ils n'avoient point de breviaire à réciter, ni aucuns livres de dévotion particulière qui fussent d'obligation.

Ils étoient simoniaques, dit Goueva dans l'administration du baptême & de l'eucharistie : le prix de ces sacremens étoit réglé. Je ne sais s'il n'y a point d'erreur à taxer de simonie un pareil usage. Ces ecclésiastiques n'avoient point d'autre revenu, & ils pouvoient bien exiger de leurs paroissiens ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance.

Lorsqu'ils se marioient, ils se contentoient d'appeler le premier caçanare qui se présentoit. Souvent ils s'en passoiënt. Quelquefois ils contractoient leurs ma-

riages avec des cérémonies assez semblables à celles des Gentils.

Ils avoient une affection extraordinaire pour le patriarche nestorien de Babylone, & ne pouvoient souffrir qu'on fit mention dans leurs églises, ni du pape, ni de l'église romaine. Le plus ancien des prêtres d'une église y présidoit toujours. Il n'y avoit ni curé, ni vicaire.

Tout le peuple affistoit le dimanche à la liturgie, quoiqu'il n'y eût aucune obligation de le faire. Mais il y avoit des lieux où elle ne se célébroit qu'une fois l'an.

Les prêtres se chargeoient quelquefois d'emplois laïques, jusqu'à être receveurs des droits qu'exigeoient les rois païens.

Ils mangeoient de la chair le samedi; & leurs jours d'abstinence étoient le mercredi & le vendredi. Leur jeûne étoit fort sévère en carême. Ils ne prenoient de repas qu'une fois le jour après le coucher du soleil, & ils commençoient à jeûner dès le dimanche de la Quinquagésime. Pendant ce temps-là ils ne mangeoient ni poissons, ni œufs, ni laitages, ne buvoient point de vin, & n'approchoient point de leurs femmes. Toutes ces observances leurs étoient ordonnées sous peine d'excommunication; cependant les personnes avancées en âge étoient dispensées de jeûner.

Pendant le carême ils alloient trois fois le jour à l'église, le matin, le soir & à minuit. Plusieurs s'exemptoient de la dernière heure; mais nul ne manquoit aux deux précédentes. Ils jeûnoient de même tout l'avent. Outre ces deux jeûnes d'obligation, ils en avoient d'autres qui n'étoient que de dévotion, comme celui de l'assomption de la Vierge, depuis le premier d'août jusqu'au quinzième; celui des apôtres qui duroit cinquante jours, & commençoit immédiatement après la Pentecôte; & celui de la nativité de Notre-Seigneur, depuis le premier de septembre jusqu'à Noël.

Toutes les fois qu'ils entroient dans l'église les jours de jeûne, ils y trouvoient les prêtres assemblés qui chantoient l'office divin, & leur donnoient la bénédiction. Cette cérémonie s'appelloit *donner*, ou *recevoir le casturi*. Elle consistoit à prendre entre leurs mains celles des caçanars, &

à les baiser après les avoir élevées en-haut. C'étoit un signe de paix, qui n'étoit accordé qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'église: les pénitens & les excommuniés en étoient exclus.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle, n'entroient dans l'église que quarante jours après leur délivrance; pour une fille on doubloit le nombre des jours, après lesquels la mere venoit dans l'assemblée offrir son enfant à dieu & à l'église.

Ces chrétiens étoient en général fort peu instruits. Quelques-uns seulement faisoient l'oraison dominicale, & la salutation angélique.

Ils craignoient extrêmement l'excommunication, & ils avoient raison de la craindre; la discipline ecclésiastique étoit si sévère, que les homicides volontaires, & quelques autres crimes, attiroient une excommunication dont le coupable n'étoit jamais absous, pas même à l'article de la mort.

Leurs églises étoient sales, peu ornées, & bâties à la manière des pagodes, ou temples des Gentils. Nous avons déjà remarqué qu'ils n'avoient point d'images. Nous ajouterons ici qu'ils n'admettoient point de purgatoire, & qu'ils le traitoient de fable.

On voit par ce détail, que ces anciens chrétiens malabares, sans avoir eu de commerce avec les communions de Rome, de Constantinople, d'Antioche & d'Alexandrie, conservoient plusieurs des dogmes admis par les protestants, & rejetés, en tout ou en partie, par les églises qu'on vient de nommer. Ils nioient la suprématie du pape, ainsi que la transsubstantiation, soutenant que le sacrement de l'eucharistie n'est que la figure du corps de J. C. Ils excluient aussi du nombre des sacrements, la confirmation, l'extrême-onction & le mariage. Ce sont là les erreurs que le synode de Diamper proscrivit.

Le savant Geddes a mis au jour une traduction angloise des actes du synode, composés par les Jésuites: & M. de la Croze en a donné des extraits dans son *Histoire du christianisme des Indes*. C'est assez pour nous de remarquer qu'Alexis Menezès, nommé archevêque de Goa,

tint ce fynode après avoir entrepris , en 1599, de soumettre *les chrétiens de S. Thomas* à l'obéissance du pape. Il réussit dans ce projet par la protection du roi de Portugal, & par le consentement du roi Cochin, qui aima mieux abandonner les chrétiens de ses états, que de se brouiller avec les Portugais. Menezès jeta dans le feu la plupart de leurs livres, perte considérable pour les savans curieux des antiquités ecclésiastiques de l'orient ; mais le prélat de Goa ne s'en mettoit guere en peine, uniquement occupé de vues ambitieuses. De retour en Europe, il fut nommé archevêque de Brague, vice-roi de Portugal, & président du conseil d'état à Madrid, où il mourut en 1617.

Cependant la conquête spirituelle de Menezès, ainsi que l'autorité temporelle des Portugais, reçut quelque temps après un terrible échec, & les *chrétiens de S. Thomas* recouvrèrent leur ancienne liberté. La cause de cette catastrophe fut le gouvernement arbitraire des Jésuites, qui par le moyen des prélats tirés de leur campagne, exerçoient une domination violente sur ces peuples, gens à la vérité simples & peu remuans, mais extrêmement jaloux de leur religion. Il paroît par le livre de Vincent-Marie de Ste. Catherine de Sienne, que les Jésuites traitoient ces chrétiens avec tant de tyrannie, qu'ils résolurent de secouer un joug qu'ils ne pouvoient plus porter ; en sorte qu'ils se firent un évêque de leur archidiacre, au grand déplaisir de la cour de Rome.

Alexandre VII. résolut de remédier promptement au schisme naissant ; & comme il savoit que la hauteur des Jésuites avoit tout gâté, il jeta les yeux sur les Carmes déchauffés, & nomma quatre religieux de cet ordre, pour ramener *les chrétiens de S. Thomas* à son obéissance : mais leurs soins & leurs travaux n'eurent aucun succès par les ruses du prélat Jésuite, qui aliéna les esprits, & fit rompre les conférences.

Enfin la prise de Cochin par les Hollandois, en 1663, rendit aux *chrétiens de S. Thomas* la liberté dont ils avoient anciennement joui. Mais ces mêmes Hollandois, trop attachés à leur négoce, négligerent

entièrement la protection de ces pauvres gens. Il est honteux qu'ils ne se soient pas plus intéressés en leur faveur, que s'ils avoient été des infidèles dignes d'être abandonnés. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

THOMAS-TOWN, (*Géog. mod.*) ville murée d'Irlande, dans la province de Leicester, au comté de Kilkenny, où elle tient le second rang. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THOMASIVS, PHILOSOPHIE DE (*Hist. de la Philosophie.*) Il ne faut point oublier cet homme parmi les réformateurs de la philosophie & les fondateurs de l'éclectisme renouvelé ; il mérite une place dans l'histoire des connoissances humaines, par ses talens, ses efforts & ses persécutions. Il naquit à Leipzig en 1555. Son pere, homme savant, n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à l'instruction de son fils ; il s'en occupa lui-même, & il s'associa dans ce travail important les hommes célèbres de son temps, Filier, Rapporte, Ittigius, les Alberts, Menekenus, Frankensteinius, Rechenbergius & d'autres qui illustroient l'académie de Leipzig ; mais l'élève ne tarda pas à exciter la jalousie de ses maîtres dont les sentimens ne furent point une regle servile des siens. Il s'appliqua à la lecture des ouvrages de Grotius. Cette étude le conduisit à celle des lois & du droit. Il n'avoit personne qui le dirigeât, & peut-être fut-ce un avantage pour lui. Puffendorf venoit alors de publier ses ouvrages. La nouveauté des questions qu'il y agitoit, lui suscitèrent une nuée d'adversaires. Thomasius se rendit attentif à ces disputes, & bientôt il comprit que la théologie & la jurisprudence avoient chacune un coup d'œil sous lequel elles envisageoient un objet commun ; qu'il ne falloit point abandonner une science aux prétentions d'une autre ; & que le despotisme que quelques-unes s'arrogent, étoit un caractère très-suspect de leur infailibilité. Dès ce moment il foula aux piés l'autorité ; il prit une ferme résolution de ramener tout à l'examen de la raison & de n'écouter que sa voix. Au milieu des cris que son projet pourroit exciter, il comprit que le premier pas qu'il avoit à faire,

c'étoit de ramasser des faits. Il lut les auteurs, il conversa avec les savans, & il voyagea; il parcourut l'Allemagne; il alla en Hollande; il y connut le célèbre Grævius. Celui-ci le mit en correspondance avec d'autres érudits, se proposa de l'arrêter dans la contrée qu'il habitoit, s'en ouvrit à Thomafius; mais notre philosophe aimoit sa patrie, & il y retourna.

Il conçut alors la nécessité de porter encore plus de sévérité qu'il n'avoit fait, dans la discussion des principes du droit civil, & d'appliquer ses réflexions à des cas particuliers. Il fréquenta le barreau, & il avoua dans la suite que cet exercice lui avoit été plus utile que toutes ses lectures.

Lorsqu'il se crut assez instruit de la jurisprudence usuelle il revint à la spéculation; il ouvrit une école; il interpréta à ses auditeurs le traité du droit de la guerre & de la paix de Grotius. La crainte de la peste qui ravageoit le pays, suspendit quelque temps ses leçons; mais la célébrité du maître & l'importance de la matière ne tarderent pas à rassembler ses disciples éparés. Il acheva son cours; il compara Grotius, Puffendorf & leurs commentateurs; il remonta aux sources; il ne négligea point l'historique; il remarqua l'influence des hypothèses particulières sur les conséquences, la liaison des principes avec les conclusions, l'impossibilité de se passer de quelque loi positive, universelle, qui servit de base à l'édifice, & ce fut la matière d'un second cours qu'il entreprit à la sollicitation de quelques personnes qui avoient suivi le premier. Son père vivoit encore, & l'autorité dont il jouissoit, suspendoit l'éclat des haines sourdes que Thomafius se faisoit de jour en jour par sa liberté de penser; mais bientôt il perdit le repos avec cet appui.

Il s'étoit contenté d'enseigner avec Puffendorf que la sociabilité de l'homme étoit le fondement de la moralité de ses actions; il l'écrivit: cet ouvrage fut suivi d'un autre où il exerça une satire peu ménagée sur différens auteurs, & les cris commencèrent à s'élever. On invoqua

contre lui l'autorité ecclésiastique & séculière. Les défenseurs d'Aristote pour lequel il affectoit le plus grand mépris, se joignirent aux jurisconsultes, & cette affaire auroit eu les suites les plus sérieuses, si Thomafius ne les eût arrêtées en fléchissant devant ses ennemis. Ils l'accusoient de mépriser la religion & ses ministres, d'insulter à ses maîtres, de calomnier l'église, de douter l'existence de Dieu; il se défendit, il ferma la bouche à ses adversaires, & il conserva son franc parler.

Il parut alors un ouvrage sous ce titre, *Interesse principum circa religionem evangelicam*. Un professeur en théologie, appelé Hector Godefroi Mafius, en étoit l'auteur. Thomafius publia ses observations sur ce traité; il y comparoit le lutheranisme avec les autres opinions des sectaires, & cette comparaison n'étoit pas toujours à l'avantage de Mafius. La querelle s'engagea entre ces deux hommes. Le roi de Danemarck fut appelé dans une discussion où il s'agissoit entr'autres choses de savoir si les rois tenoient de Dieu immédiatement leur autorité; & sans rien prononcer sur le fond, sa majesté danoise se contenta d'ordonner l'examen le plus attentif aux ouvrages que Thomafius publieroit dans la suite.

Il eut l'imprudence de se mêler dans l'affaire des Piétistes, d'écrire en faveur du mariage entre des personnes de religions différentes, d'entreprendre l'apologie de Michel Montanus accusé d'athéisme, & de mécontenter tant d'hommes à la fois, que pour échapper au danger qui menaçoit sa liberté, il fut obligé de se sauver à Berlin, laissant en arrière sa bibliothèque & tous ses effets qu'il eut beaucoup de peine à recouvrer.

Il ouvrit une école à Hales sous la protection de l'électeur; il continua son ouvrage périodique, & l'on se doute bien qu'animé par le ressentiment, & jouissant de la liberté d'écrire tout ce qu'il lui plaisoit, il ne ménagea guère ses ennemis. Il adressa à Mafius même les premières feuilles qu'il publia. Elles furent brûlées par la main du bourreau; & cette exécution nous valut un petit ouvrage de Thomafius,

où sous le nom de Attila Frédéric Frommlohlius, il examine ce qu'il convient à un homme de bien de faire, lorsqu'il arrive à un souverain étranger de flétrir ses productions.

L'école de Hales devint nombreuse. L'électeur y appella d'autres personnages célèbres, & *Thomasius* fut mis à leur tête. Il ne dépendoit que de lui d'avoir la tranquillité au milieu des honneurs; mais on n'agitoit aucune question importante qu'il ne s'en mêlât; & ses disputes se multiplioient de jour en jour. Il se trouva embarrassé dans la question du concubinage, dans celle de la magie, des sortilèges, des bénéfiques, des apparitions, des spectres, des pactes, des démons. Or je demande comment il est possible à un philosophe de toucher à ces sujets, sans s'exposer au soupçon d'irréligion?

Thomasius avoit observé que rien n'étoit plus opposé aux progrès de nos connoissances que l'attachement opiniâtre à quelque secte. Pour encourager ses compatriotes à secouer le joug & avancer le projet de réformer la philosophie, après avoir publié son ouvrage *de prudentiâ cogitandi & ratiocinandi*, il donna un abrégé historique des écoles de la Grèce; passant de-là au cartésianisme qui commençoit à entraîner les esprits, il exposa à sa manière ce qu'il y voyoit de répréhensible, & il invita à la méthode éclectique. Ces ouvrages, excellens d'ailleurs, sont tachés par quelques inexactitudes.

Il traita fort au long dans le livre qu'il intitula, *de l'introduction à la philosophie rationnelle*, de l'érudition en général, & de son étendue, de l'érudition logique, des actes de l'entendement, des termes techniques, de la dialectique, de la vérité, de la vérité première & indémontrable, des démonstrations de la vérité, de l'inconnu, du vraisemblable, des erreurs, de leurs sources, de la recherche des vérités nouvelles, de la manière de les découvrir; il s'attacha sur-tout à ces derniers objets dans sa pratique de la philosophie rationnelle. Il étoit ennemi mortel de la méthode fillogistique.

Ce qu'il venoit d'exécuter sur la logique il l'entreprit sur la morale; il exposa dans

son introduction à la philosophie morale ce qu'il pensoit en général du bien & du mal, de la connoissance que l'homme en a, du bonheur, de Dieu, de la bienveillance, de l'amour du prochain, de l'amour de soi, &c. d'où il passa dans la partie pratique aux causes du malheur en général, aux passions, aux affections, à leur nature, à la haine, à l'amour, à la moralité des actions, aux tempéramens, aux vertus, à la volupté, à l'ambition, à l'avarice, aux caractères, à l'oisiveté, &c... Il s'efforce dans un chapitre particulier à démontrer que la volonté est une faculté aveugle soumise à l'entendement, principe qui ne fut pas goûté généralement.

Il avoit sur-tout insisté sur la nature & le mélange des tempéramens; ses réflexions sur cet objet le conduisirent à de nouvelles vues sur la manière de découvrir les pensées les plus secrètes des hommes par le commerce journalier.

Après avoir posé les fondemens de la réformation de la logique & de la morale, il tenta la même chose sur la jurisprudence naturelle. Son travail ne resta pas sans approbateurs & sans critiques; on y lut avec quelque surprise que les habitudes théorétiques pures appartiennent à la folie, lors même qu'elles conduisent à la vérité: que la loi n'est point dictée par la raison, mais qu'elle est une suite de la volonté & du pouvoir de celui qui commande: que la distinction de la justice en distributive & commutative est vaine: que la sagesse consiste à connoître l'homme, la nature, l'esprit & Dieu: que toutes les actions sont indifférentes dans l'état d'intégrité: que le mariage peut être momentané: qu'on ne peut démontrer par la raison que le concubinage, la bestialité, &c. soient illicites, &c.

Il se proposa dans ce dernier écrit de marquer les limites de la nature & de la grace, de la raison & de la révélation.

Quelque temps après il fit réimprimer les livres de Poiret de l'érudition vraie, fausse & superficielle.

Il devint théosophe, & c'est sous cette forme qu'on le voit dans sa pneumatologie physique.

Il fit connoissance avec le médecin cé-

lebre Frédéric Hoffman, & il prit quelques leçons de cet habile médecin, sur la physique mécanique, chimique & expérimentale; mais il ne goûta pas un genre d'étude qui, selon lui, ne rendoit pas des vérités en proportion du travail & des dépenses qu'il exigeoit.

Laisant à tous les instrumens de la physique, il tenta de concilier entr'elles les idées mosaïques, cabalistiques & chrétiennes, & il composa son *tentamen de naturæ & essentiæ spiritus*. Avec quel étonnement ne voit-on pas un homme de grand sens, d'une érudition profonde, & qui avoit employé la plus grande partie de sa vie à charger de ridicules l'incertitude & la variété des systèmes de la philosophie sectaire, entêté d'opinions mille fois plus extravagantes. Mais Newton, après avoir donné son admirable ouvrage des principes de la philosophie naturelle, publia bien un commentaire sur l'apocalypse.

Thomasius termina son cours de philosophie par la pratique de la philosophie politique, dont il fait sentir la liaison avec des connoissances trop souvent négligées par les hommes qui s'occupent de cette science.

Il est difficile d'exposer le système général de la philosophie de Thomasius, parce qu'il changea souvent d'opinions.

Du reste ce fut un homme aussi estimable par ses mœurs que par ses talens. Sa vie fut innocente; il ne connut ni l'orgueil ni l'avarice; il aima tendrement ses amis; il fut bon époux; il s'occupa beaucoup de l'éducation de ses enfans; il chérit ses disciples qui ne demeurèrent pas en reste avec lui; il eut l'esprit droit & le cœur juste; & son commerce fut instructif & agréable.

On lui reproche son penchant à la satire, au scepticisme, au naturalisme, & c'est avec juste raison.

Principes généraux de la philosophie de Thomasius.

Tout être est quelque chose.

L'âme de l'homme a deux facultés, l'entendement & la volonté.

Elles consistent l'une & l'autre en passions & en actions.

La passion de l'entendement s'appelle *sensation*; la passion de la volonté, *inclina-*

tion. L'action de l'entendement s'appelle *méditation*; l'action de la volonté, *impulsion*.

Les passions de l'entendement & de la volonté précédent toujours les actions; & ces actions sont comme mortes sans les passions.

Les passions de l'entendement & de la volonté sont des perceptions de l'âme.

Les êtres réels s'aperçoivent ou par la sensation & l'entendement, ou par l'inclination & la volonté.

La perception de la volonté est plus subtile que la perception de l'entendement; la première s'étend aux visibles & aux invisibles.

La perceptibilité est une affection de tout être, sans laquelle il n'y a point de connoissance vraie de son essence & de sa réalité.

L'essence est dans l'être la qualité sans laquelle l'âme ne s'aperçoit pas.

Il y a des choses qui sont aperçues par la sensation; il y en a qui le sont par l'inclination, & d'autres par l'un & l'autre moyen.

Être quelque part, c'est être dedans ou dehors une chose.

Il y a entre être en un lieu déterminé, & être quelque part, la différence de ce qui contient à ce qui est contenu.

L'amplitude est le concept d'une chose en tant que longue ou large, abstraction faite de la profondeur.

L'amplitude est ou l'espace où la chose est ou mue ou étendue, ou le mu ou l'étendu dans l'espace, ou l'extension active, ou l'étendu passif, ou la matière active, ou la chose mue passivement.

Il y a une étendue finie & passive. Il y en a une infinie & active.

Il y a de la différence entre l'espace & la chose étendue, entre l'extension & l'étendue.

On peut considérer sous différens aspects une chose ou prise comme espace, ou comme chose étendue.

L'espace infini n'est que l'extension active où tout se meut, & qui ne se meut en rien.

Il est nécessaire qu'il y ait quelque étendu fini, dans lequel, comme dans

l'espace, un autre étendu ne se meuve pas.

Dieu & la créature sont réellement distingués; c'est-à-dire que l'un des deux peut au-moins exister sans l'autre.

Le premier concept de Dieu est d'être de lui-même, & que tout le reste sort de lui.

Mais ce qui est d'un autre est postérieur à ce dont il est; donc les créatures ne sont pas co-éternelles à Dieu.

Les créatures s'aperçoivent par la sensation; alors naît l'inclination, qui cependant ne suppose pas nécessairement ni toujours la sensation.

L'homme ne peut méditer des créatures qu'il n'aperçoit point, & qu'il n'a pas aperçues par la sensation.

La méditation sur les créatures finit, si de nouvelles sensations ne la réveille.

Dieu ne s'aperçoit point par la sensation.

Donc l'entendement n'aperçoit point que Dieu vive, & toute sa méditation sur cet être est morte. Elle se borne à connoître que Dieu est autre chose que la créature, & ne s'étend point à ce qu'il est.

Dieu s'aperçoit par l'inclination du cœur qui est une passion.

Il est nécessaire que Dieu mesure le cœur de l'homme.

La passion de l'entendement est dans le cerveau; celle de la volonté est dans le cœur.

Les créatures meuvent l'entendement; Dieu meut le cœur.

La passion de la volonté est d'un ordre supérieur, plus noble & meilleure que la passion de l'entendement. Elle est de l'essence de l'homme; c'est elle qui le distingue de la bête.

L'homme est une créature aimante & pensante; toute inclination de l'homme est amour.

L'intellect ne peut exciter en lui l'amour de Dieu; c'est l'amour de Dieu qui l'excite.

Plus nous aimons Dieu, plus nous le connoissons.

Dieu est en lui-même; toutes les créa-

tures sont en Dieu; hors de Dieu il n'y a rien.

Tout tient son origine de lui, & tout est en lui.

Quelque chose peut opérer par lui, mais non hors de lui, ce qui s'opère, s'opère en lui.

Les créatures ont toutes été faites de rien, hors de Dieu.

L'amplitude de Dieu est infinie; celle de la créature est finie.

L'entendement de l'homme, fini, ne peut comprendre exactement toutes les créatures.

Mais la volonté inclinée par un être fini, est infinie.

Rien n'étend Dieu; mais il étend & développe tout.

Toutes les créatures sont étendues; & aucune n'en étend une autre par une vertu qui soit d'elle.

Être étendu n'est pas la même chose que d'avoir des parties.

Toute extension est mouvement.

Toute matière se meut; Dieu meut tout; & cependant il est immobile.

Il y a deux sortes de mouvement, du non être à l'être, ou de l'espace à l'espace, ou dans l'espace.

L'essence de Dieu étoit une amplitude enveloppée avant qu'il étendit les créatures.

Alors les créatures étoient cachées en lui.

La création est un développement de Dieu, ou un acte, parce qu'il a produit de rien, en s'étendant; les créatures qui étoient cachées en lui.

N'être rien ou être caché en Dieu, c'est une même chose.

La création est une manifestation de Dieu, par la créature produite hors de lui.

Dieu n'opère rien hors de lui.

Il n'y a point de créature hors de Dieu; cependant l'essence de la créature diffère de l'essence de Dieu.

L'essence de la créature consiste à agir & à souffrir, ou à mouvoir & à être mue; & c'est ainsi que la sensation de l'homme a lieu.

La perception par l'inclination est la plus

plus déliée ; il n'y en a point de plus subtile ; le tact le plus délicat ne peut lui être comparé

Tout mouvement se fait par attouchement ou contact , ou application ou approche de la chose qui meut à la chose qui est mue.

La sensation se fait par l'aproximation de la chose au sens , & l'inclination par l'aproximation de la chose au cœur.

Le sens est touché d'une maniere visible , le cœur d'une maniere invisible.

Tout contact du sens se fait par pulsion ; toute motion de l'inclination, ou par pulsion ou par attraction.

La créature passive , l'être purement patient , s'appelle *matiere* ; c'est l'opposé de l'*esprit*. Les opposées ont des effets opposés.

L'esprit est l'être agissant & mouvant.

Tout ce qui caractérise passion est affection de la matiere ; tout ce qui marque action est affection de l'esprit.

La passion indique étendu , divisible , mobile ; elle est donc la matiere.

La matiere est pénétrable , non pénétrante , capable d'union , de génération , de corruption , d'illumination & de chaleur.

Son essence est donc froide & ténébreuse ; car il n'y a rien dans cela qui ne soit passif.

Dieu a donné à la matiere le mouvement de non être à l'être ; mais l'esprit l'étend , la divise , la meut , la pénètre , l'unit , l'engendre , la corrompt , l'illumine , l'échauffe & la refroidit ; car tous ces effets marquent action.

L'esprit est par sa nature lucide , chaud & spirant , ou il éclaire , échauffe , étend , meut , divise , pénètre , unit , engendre , corrompt , illumine , échauffe , refroidit.

L'esprit ne peut souffrir aucun de ces effets de la matiere ; cependant il n'a ni sa motion , ni sa lumiere de lui-même , parce qu'il est une créature , & de Dieu.

Dieu peut anéantir un esprit.

L'essence de l'esprit en elle-même consiste en vertu ou puissance active. Son intention donne la vie à la matiere , forme

son essence & la fait ce qu'elle est , après l'existence qu'elle tient de Dieu.

La matiere est un être mort , sans vertu ; ce qu'elle en a , elle le tient de l'esprit qui fait son essence & sa vie.

La matiere devient informe , si l'esprit l'abandonne à elle.

Un esprit peut être sans matiere ; mais la matiere ne peut être sans un esprit.

Un esprit destiné à la matiere desire de s'y unir & d'exercer sa vertu en elle.

Tous les corps sont composés de matiere & d'esprit ; ils ont donc une sorte de vie en conséquence de laquelle leurs parties s'unissent & se tiennent.

L'esprit est dans tous les corps comme au centre ; c'est de-là qu'il agit par rayons , & qu'il étend la matiere.

S'il retire ses rayons au centre , le corps se résout & se corrompt.

Un esprit peut attirer & pousser un esprit.

Ces forces s'exercent sensiblement dans la matiere unie à l'esprit.

Dans l'homme l'attraction & l'impulsion s'appellent *amour* & *haine* , dans les autres corps *sympathie* & *antipathie*.

L'esprit ne s'apperçoit point par les organes des sens , parce que rien ne souffre par la matiere.

La matiere ténébreuse en elle-même ne peut être ni vue , ni touchée ; c'est par l'esprit qui l'illumine qu'elle est visible ; c'est par l'esprit qui la meut qu'elle est perceptible à l'oreille , &c.

La différence des couleurs , des sons , des odeurs , des saveurs , du toucher , naît de l'efformation & configuration du reste de la matiere.

La chaleur & le froid sont produits par la diversité de la motion de l'esprit dans la matiere ; & cette motion est ou rectiligne ou circulaire.

C'est l'attraction de l'esprit qui constitue la solidité & la fluidité.

La fluidité est de l'attraction de l'esprit solaire ; la solidité est de l'attraction de l'esprit terrestre.

C'est la quantité de la matiere qui fait la gravité ou la légereté , l'esprit du corps séparé de son tout étant attiré & incliné

par l'esprit universel ; c'est ainsi qu'il faut expliquer l'élasticité & la raréfaction.

L'esprit en lui-même n'est point opposé à l'esprit. La sympathie & l'antipathie, l'amour, la haine naissent d'opérations diverses que l'esprit exécute dans la matière, selon la diversité de son efformation & de sa configuration.

Le corps humain, ainsi que tous les autres, a esprit & matière.

Il ne faut pas confondre en lui l'esprit corporel & l'ame.

Dans tous les corps la matière mue par l'esprit, touche immédiatement la matière d'un autre corps ; mais la matière touchée n'aperçoit pas l'attouchement ; c'est la fonction de l'esprit qui lui appartient.

J'entends ici par apercevoir, comprendre & approuver la vertu d'un autre, chercher à s'unir à elle, à augmenter sa propre vertu, lui céder la place, se résister. Ces perceptions varient dans les corps avec les figures, & selon les espèces. L'esprit au contraire d'un corps à un autre ne diffère que par l'acte intuitif, plus ou moins intense.

La division des corps en esprits est une suite de la variété de la matière & de sa structure.

Il y a des corps lucides ; il y en a de transparens & d'opaques, selon la quantité plus ou moins grande de la matière, & les motions diverses de l'esprit.

L'opération ou la perception de l'esprit animal consiste dans l'animal, en ce que l'image du contact est comprise par le cerveau, & approuvée par le cœur ; & conséquemment les membres de l'animal sont déterminés par l'esprit à approcher la chose qui a touché, ou à la fuir.

Si ce mouvement est empêché, l'esprit moteur dans l'animal excite le desir des choses agréables & l'aversion des autres.

La structure de la matière du corps de l'homme est telle que l'esprit, ou conserve les images qu'il a reçues, ou les divise, ou les compose, ou les approuve, ou les haïsse, même dans l'absence des choses, & en soit réjoui ou tourmenté.

Cet esprit & l'esprit de tous les autres corps est immatériel ; il est cependant capable d'approuver le contact de la ma-

tière, du plaisir & de la peine ; il est assujéti à l'intention des opérations conséquentes aux changemens de la matière ; il est, pour ainsi dire, adhérent aux autres corps terrestres, & il ne peut sans eux persévérer dans son union avec son propre corps.

L'homme considéré sous l'aspect de matière unie à cet esprit, est l'homme animal.

Sa propriété de comprendre les usages des choses, de les composer & de les diviser, s'appelle *l'entendement actif*.

Sa propriété de desirer les choses, s'appelle *volonté naturelle*.

La matière est hors de l'esprit ; cependant il la pénètre. Il ne l'environne pas seulement. L'esprit qu'elle a & qui l'étend, desirer un autre esprit, & fait que dans certains corps la matière s'attache à un second esprit, l'environne & le comprend, s'il est permis de le dire.

Si l'esprit est déterminé par art à s'éprendre de lui-même, il se rapproche & se resserre en lui-même.

Si un corps ne s'unit point à un autre, ne l'environne point, on dit qu'il subsiste par lui-même ; autrement les deux corps ne forment qu'un tout.

L'esprit existe aussi hors des corps, il les environne, & ils se meuvent en lui. Mais ni les corps, ni l'esprit subsistant par lui-même, ne peuvent être hors de Dieu.

On peut concevoir l'extension de l'esprit comme un centre illuminant, rayonnant en tout sens, sans matérialité.

L'espace où tous les corps se meuvent est esprit ; & l'espace où tous les esprits se meuvent est Dieu.

La lumière est un esprit invisible illuminant la matière.

L'air pur ou l'æther est un esprit qui meut les corps & qui les rend visibles.

La matière est une matière condensée par l'esprit.

L'eau est une matière mue & agitée par un esprit interne.

Les corps sont ou terrestres ou spirituels, selon le plus ou le moins de matière qu'ils ont.

Les corps terrestres ont beaucoup de

matiere ; les corps spirituels , tels que le soleil , ont beaucoup de lumiere.

Les corps aqueux abondent en esprit & en matiere. Ils se voient , les uns parce qu'ils sont transparents , les autres parce qu'ils sont opaques.

Les corps lucides sont les plus nobles de tous ; après ceux-ci ce sont les aériens & les aqueux ; les terrestres sont les derniers.

Il ne faut pas confondre la lumiere avec le feu. La lumiere nourrit tout. Le feu qui est une humeur concentrée détruit tout.

Les hommes ne peuvent s'entretenir de l'essence incompréhensible de Dieu que par des similitudes. Il faut emprunter ces similitudes des corps les plus nobles.

Dieu est un être purement actif , un acte pur , un esprit très-énergique , une vertu très-effrénée , une lumiere, une vapeur très subtile.

Nous nous mouvons, nous vivons, nous sommes en Dieu.

L'ame humaine est un être distinct de l'esprit corporel.

Le corps du protoplaste fut certainement spirituel, voisin de la nature des corps lucides & transparents ; il avoit son esprit , mais il ne constituoit pas la vie de l'homme.

C'est pourquoi Dieu lui souffla dans les narines l'ame vivifiante.

Cette ame est un rayon de la vertu divine.

Sa destination fut de conduire l'homme & de le diriger vers Dieu.

Et sous cet aspect l'ame de l'homme est un desir perpétuel d'union avec Dieu qu'elle aperçoit de cette maniere. Ce n'est donc autre chose que l'amour de Dieu.

Dieu est amour.

Cet amour illuminoit l'entendement de l'homme , afin qu'il eût la connoissance des créatures. Elle devoit , pour ainsi dire, transformer le corps de l'homme & l'ame de son corps , & les attirer à Dieu.

Mais l'homme ayant écouté l'inclination de son corps , & l'esprit de ce corps , de préférence à son ame , s'est livré aux

créatures , a perdu l'amour de Dieu , & avec cet amour la connoissance parfaite des créatures.

La voie commune d'échapper à cette misere , c'est que l'homme cherche à passer de l'état de bestialité à l'état d'humanité , qu'il commence à se connoître , à plaindre la condition de la vie , & à souhaiter l'amour de Dieu.

L'homme animal ne peut s'exciter ces motions , ni tendre au-delà de ce qu'il est.

Thomasius part de-là pour établir des dogmes tout-à-fait différens de ceux de la religion chrétienne. Mais l'exposition n'en est pas de notre objet. Sa philosophie naturelle où nous allons entrer , présente quelque chose de plus satisfaisant.

Principes de la logique de Thomasius. Il y a deux lumieres qui peuvent dissiper les ténèbres de l'entendement. La raison & la révélation.

Il n'est pas nécessaire de recourir à l'étude des langues étrangères pour faire un bon usage de sa raison. Elles ont cependant leur utilité même relative à cet objet.

La logique & l'histoire sont les deux instrumens de la philosophie.

La fin première de la logique ou de l'art de raisonner est la connoissance de la vérité.

La pensée est un discours intérieur sur les images que les corps ont imprimées dans le cerveau , par l'entremise des organes.

Les sensations de l'homme sont ou extérieures ou intérieures , & il ne faut pas les confondre avec les sens. Les animaux ont des sens , mais non des sensations. Il n'est pas possible que tout l'exercice de la pensée se fasse dans la glande pinéale. Il est plus raisonnable que ce soit dans tout le cerveau.

Les brutes ont des actions pareilles aux nôtres , mais elles ne pensent pas ; elles ont en elles un principe interne qui nous est inconnu.

L'homme est une substance corporelle qui peut se mouvoir & penser.

L'homme a entendement & volonté.

L'entendement & la volonté ont action & passion.

La méditation n'appartient pas à la volonté, mais à l'entendement.

Demander combien il y a d'opérations de l'entendement, c'est faire une question obscure & inutile.

J'entends par abstractions les images des choses, lorsque l'entendement s'en occupe dans l'absence des choses. La faculté qui les arrête & les offre à l'entendement comme présentes, c'est la mémoire.

Lorsque nous les unifions, ou les comparons à notre discrétion, nous usons de l'imagination.

Déduire des abstractions inconnues de celles qu'on connoît, c'est comparer, raisonner, conclure.

La vérité est la convenance des pensées intérieures de l'homme, avec la nature & les qualités des objets extérieurs.

Il y a des vérités indémontrables. Il faut abandonner celui qui les nie, comme un homme qu'on ne peut convaincre, & qui ne veut pas être convaincu.

C'est un fait constant, que l'homme ne pense pas toujours.

Les pensées qui ne conviennent pas avec l'objet extérieur sont fausses; si l'on s'y attache sérieusement on est dans l'erreur; si ce ne sont que des suppositions, on feint.

Le vrai considéré relativement à l'entendement est ou certain ou probable.

Une chose peut être d'une vérité certaine, & paroître à l'entendement ou probable ou fausse.

Il y a rapport & proportion entre tout ce qui a convenance ou disconvenance.

Les mots sans application aux choses ne sont ni vrais, ni faux.

Le caractère d'un principe, c'est d'être indémontrable.

Il n'y a qu'un seul premier principe où toutes les vérités sont cachées.

Ce premier principe, c'est que tout ce qui s'accorde avec la raison, c'est-à-dire, les sens & les idées, est vrai, & que tout ce qui le contredit est faux.

Les sens ne trompent point celui qui est sain d'esprit & de corps.

Le sens interne ne peut être trompé.

L'erreur apparente des sens extérieurs naît de la précipitation de l'entendement, dans ses jugemens.

Les sens ne produisent pas toujours en tout les mêmes sensations. Ainsi il n'y a aucune proposition universelle & absolue des concepts variables.

Sans la sensation, l'entendement ne peut rien, ni percevoir ni se représenter.

Les pensées actives, les idées, les rapports & les raisonnemens, qui équivalent aux opérations sur les nombres, naissent des sensations.

L'algebre n'est pas toutefois la clé & la source de toutes les sciences.

La démonstration est l'éviction de la liaison des vérités avec le premier principe.

Il y a deux sortes de démonstrations; ou l'on part des sensations, ou d'idées & de définitions & de leur connexion avec le premier principe.

Il est ridicule de démontrer ou ce qui est inutile, ou indémontrable, ou connu en soi.

Autre chose est être vrai, autre chose être faux; autre chose connoître le vrai & le faux.

L'inconnu est ou relatif, ou absolu.

Il y a des caractères de la vraisemblance; ils en font la base, & il en mesurent les degrés.

Il y a connoissance ou vraie ou vraisemblance, selon l'espece de l'objet dont l'entendement s'occupe.

Il est impossible de découvrir la vérité par l'art syllogistique.

La méthode se réduit à une seule règle que voici; c'est disposer la vérité ou à trouver ou à démontrer, de manière à ne se pas tromper, procédant du facile au moins facile, du plus connu au moins connu.

L'art de découvrir des vérités nouvelles exige l'expérience, la définition & de la division.

Les propositions catégoriques ne sont pas inutiles dans l'examen des vérités certaines, ni des hypothétiques, dans l'examen des vraisemblances.

• La condition de l'homme est pire que celle de la bête.

Il n'y a point de principes matériels connus.

L'éducation est la source première de toutes les erreurs de l'entendement. De-là naissent la précipitation, l'impatience & les préjugés.

Les préjugés naissent principalement de la crédulité qui dure jusqu'à la jeunesse : telle est la misère de l'homme, & la pauvre condition de son entendement.

Il y a deux grands préjugés. Celui de l'autorité, & celui de la précipitation.

L'ambition est une source des préjugés particuliers. De-là le respect pour l'antiquité.

Celui qui se propose de trouver la vérité, déposera ses préjugés; c'est-à-dire, qu'il doutera méthodiquement; qu'il rejettera l'autorité humaine, & qu'il donnera aux choses une attention requise. Il s'attachera préalablement à une science qui le conduise à la sagesse réelle. C'est ce qu'il doit voir en lui-même.

Nous devons aux autres nos instructions & nos lumières. Pour cet effet, nous examinerons s'ils sont en état d'en profiter.

Les autres nous doivent les leurs. Nous nous rapprocherons donc de celui en qui nous reconnoissons de la solidité, de la clarté, de la fidélité, de l'humanité, de la bienveillance, qui n'accablera point notre mémoire, qui dictera peu, qui saura discerner les esprits, qui se proportionnera à la portée de ses auditeurs, qui fera l'auteur de ses leçons, & qui évitera l'emploi de mots superflus & vides de sens.

Si nous avons à enseigner les autres, nous tâcherons d'acquérir les qualités que nous demanderions de celui qui nous enseigneroit.

S'agit-il d'examiner & d'interpréter les opinions des autres, commençons par nous juger nous-mêmes, & par connoître nos sentimens; entendons bien l'état de la question; que la matière nous soit familière. Que pourrions-nous dire de sensé, si les lois de l'interprétation nous sont

étrangères, si l'ouvrage nous est inconnu, si nous sommes ou animés de quelque passion, ou entêtés de quelques préjugés ?

Principes de la pneumatologie de Thomassius. L'essence de l'esprit considéré généralement, ne consiste pas seulement dans la pensée, mais dans l'action; car la matière est un être purement passif, & l'esprit est un être entièrement opposé à la matière. Tout corps est composé de l'un & de l'autre, & les opposés ont des prédicats opposés.

Il y a des esprits qui ne pensent point, mais qui agissent; savoir la lumière & l'æther.

Toute puissance active est un être subsistant par lui-même, & une subsistance qui perfectionne la puissance passive.

Il n'y a point de puissance passive subsistante par elle-même. Elle a besoin d'une lumière suffisante pour se faire voir.

Toutes les puissances actives sont invisibles; & quoique la matière soit invisible, elle n'en est pas moins l'instrument & le signe de la puissance active.

Sous un certain aspect la lumière & l'æther sont invisibles.

Tout ce qu'on ne peut concevoir privé d'action est spirituel.

Principes de la morale de Thomassius. Le bien consiste dans l'harmonie des autres choses avec l'homme & avec toutes ses forces, non avec son entendement seulement; sous ce dernier aspect, le bien est la vérité.

Tout ce qui diminue la durée des forces de l'homme, & qui n'en accroît la quantité que pour un temps, est mal.

Toute commotion des organes, & toute sensation qui lui est inconséquente, est un mal, si elle est trop forte.

La liberté & la santé sont les plus grands biens que nous tenions de la fortune; & non les richesses, les dignités & les amis.

La félicité de l'homme ne consiste ni dans la sagesse ni dans la vertu. La sagesse

n'a du rapport qu'à l'entendement, la vertu, qu'à la volonté.

Il faut chercher la félicité souveraine dans la modération du desir & de la méditation.

Cet état est sans douleur & sans joie, il est tranquille.

C'est la source de l'amour raisonnable.

L'homme est né pour la société paisible & tranquille ou de ceux à qui ces qualités sont chères, & qui travaillent à les acquérir.

L'homme raisonnable & prudent, aime plus les autres hommes que lui-même.

Si l'on entend par la félicité souveraine, l'assemblage le plus complet & le plus parfait de tous les biens que l'homme puisse posséder; elle n'est ni dans la richesse, ni dans les honneurs, ni dans la modération, ni dans la liberté, ni dans l'amitié; c'est une chimère de la vie.

La santé est une des qualités nécessaires à la tranquillité de l'ame; mais ce n'est pas elle.

La tranquillité de l'ame suppose la sagesse & la vertu; celui qui ne les a pas est vraiment misérable.

La volupté du corps est opposée à celle de l'ame, c'est un mouvement inquiet.

Dieu est la cause première de toutes les choses qui changent; ce n'est point là son essence, elle est dans l'assésité.

La matière première a été créée; Dieu l'a produite de rien; elle ne peut lui être coéternelle.

Les choses inconstantes ne peuvent se conserver elles-mêmes; c'est l'ouvrage du créateur.

Il y a donc une providence divine.

Quoique Dieu donne à tout moment aux choses une vie, une essence, & une existence nouvelle; elles sont une, & leur état présente le passé & l'avenir; ce qui les rend mêmes.

La connoissance de l'essence divine est une règle à laquelle l'homme sage doit conformer toutes ses actions.

L'homme sage aimera Dieu sincèrement, aura confiance en lui, & l'adorera avec humilité.

La raison ne nous présente rien au-dessus de ce culte intérieur; quand au culte extérieur, elle conçoit qu'il vaut mieux s'y soumettre que de le refuser.

Il y a deux erreurs principales relativement à la connoissance de Dieu, l'athéisme & la superstition.

Le superstitieux est pire que l'athée.

L'amour est un desir de la volonté de s'unir & de persévérer dans l'union avec la chose dont l'entendement a reconnu la bonté.

On peut considérer l'amour déraisonnable sous différens aspects, ou le desir est inquiet, ou l'objet aimé est mauvais & nuisible, ou l'on confond en lui des unions incompatibles, &c.

Il y a de la différence entre le desir de s'unir à une femme, par le plaisir qu'on en espère, ou dans la vue de propager son espèce.

Le desir de posséder une femme doit être examiné soigneusement, si l'on ne veut s'exposer à la séduction secrète de l'amour déraisonnable, cachée sous le masque de l'autre amour.

L'amour raisonnable de ses semblables est un des moyens de notre bonheur.

Il n'y a de vertu que l'amour; il est la mesure de toutes les autres qualités louables.

L'amour de Dieu pour lui-même est surnaturel; la félicité éternelle est son but; c'est aux théologiens à nous en parler.

L'amour de nos semblables est général ou particulier.

Il n'y a qu'un penchant commun à la vertu, qui établit entre deux êtres raisonnables, un amour vrai.

Il ne faut haïr personne, quoique les ennemis de nos amis nous doivent être communs.

Cinq vertus constituent l'amour universel & commun; l'humanité, d'où naissent la bienfaisance & la gratitude; la vivacité & la fidélité dans ses promesses, même avec nos ennemis & ceux de notre culte; la modestie qu'il ne faut pas confondre avec l'humilité; la modération & la tranquillité de l'ame, la patience sans laquelle il n'y a ni amour ni paix.

L'amour particulier est l'amour de deux amis , sans cette union il n'y a point d'amitié.

Le mariage seul ne rend pas l'amour licite.

Plus le nombre de ceux qui s'aiment est grand , plus l'amour est raisonnable.

Il est injuste de haïr celui qui aime ce que nous aimons.

L'amour raisonnable suppose de la conformité dans les inclinations , mais il ne les exige pas au même degré.

La grande estime est le fondement de l'amour raisonnable.

De cette estime naît le dessein continuel de plaire , la confiance , la bienveillance , les biens , & les actions en commun.

Les caractères de l'amour varient selon l'état des personnes qui s'aiment ; il n'est pas le même entre les inégaux qu'entre les égaux.

L'amour raisonnable de soi-même , est une attention entière à ne rien faire de ce qui peut interrompre l'ordre que Dieu a établi , selon les règles de la raison générale & commune , pour le bien des autres.

L'amour du prochain est le fondement de l'amour de nous-mêmes ; il a pour objet la perfection de l'ame , la conservation du corps , & la préférence de l'amour des autres , même à la vie.

La conservation du corps exige la tempérance , la pureté , le travail , & la fermeté.

S'il y a tant d'hommes plongés dans le malheur , c'est qu'ils n'aiment point d'un amour raisonnable & tranquille.

C'est moins dans l'entendement que dans la volonté & les penchans secrets , qu'il faut chercher la source de nos peines.

Les préjugés de l'entendement naissent de la volonté.

Le malheur a pour base l'inquiétude d'un amour déréglé.

Deux préjugés séduisent la volonté ; celui de l'impatience , & celui de l'imitation : on déracine difficilement celui-ci.

Les affections sont dans la volonté , & non dans l'entendement.

La volonté est une faculté de l'ame qui incline l'homme , & par laquelle il s'excite à faire ou omettre quelque chose.

Il ne faut pas confondre l'entendement avec les pensées.

La volonté se meut toujours du désagréable à l'agréable , du fâcheux au doux.

Tous les penchans de l'ame sont tournés vers l'avenir & vers un objet absent.

Les affections naissent des sensations.

Le cœur est le lieu où la commotion des objets intérieurs se fait sentir avec le plus de force.

L'émotion du sang extraordinaire est toujours une suite d'une impression violente ; mais cette émotion n'est pas toujours accompagnée de celle des nerfs.

Il n'y a qu'une affection première , c'est le desir qu'on peut distinguer en amour ou en haine.

Il ne faut pas compter l'admiration parmi nos penchans.

Les affections ou penchans ne sont en eux-mêmes ni bons ni mauvais ; c'est quand ils sont spécifiés par les objets , qu'ils prennent une qualité morale.

Les affections qui enlèvent l'homme à lui-même , sont mauvaises ; & celles qui le rendent à lui-même , bonnes.

Toute émotion trop violente est mauvaise ; il n'y en a de bonnes que les tempérées.

Il y a quatre penchans ou affections générales ; l'amour raisonnable , le desir des honneurs , la cupidité des richesses , le goût de la volupté.

Les hommes sanguins sont voluptueux , les bilieux sont ambitieux , & les mélancoliques sont avares.

La tranquillité de l'ame est une suite de l'harmonie entre les forces de la pensée , ou les puissances de l'entendement.

Il y a trois qualités qui conspirent à former & à perfectionner l'amour raisonnable , l'esprit , le jugement & la mémoire.

L'amour raisonnable est taciturne , fincere , libéral , humain , généreux , tempérant , sobre , continent , économe ,

industrieux , prompt , patient , courageux , obligeant , officieux , &c.

Tout penchant vicieux produit des vices contraires à certaines vertus.

Un certain mélange de vices produit le simulacre d'une vertu.

Il y a dans tout homme un vice dominant , qui se mêle à toutes ses actions.

C'est d'une attention qui analyse ce mélange , que dépend l'art de connoître les hommes.

Il y a trois qualités principales qu'il faut sur-tout envisager dans cette analyse , l'oisiveté ou paresse , la colere & l'envie.

Il faut étouffer les affections vicieuses , & exciter l'amour raisonnable : dans ce travail pénible , il faut s'attacher premièrement à l'affection dominante.

Il suppose des intentions pures , de la sagacité & du courage.

Il faut employer la sagacité à démêler les préjugés de la volonté ; ensuite ôter à l'affection dominante son aliment , converser avec les bons , s'exercer à la vertu , & fuir les occasions périlleuses.

Mais pour conformer scrupuleusement sa vie aux regles de la vertu , les forces naturelles ne suffisent pas.

Principes de la jurisprudence divine de Thomafius. Le monde est composé de corps visibles , & de puissances invisibles.

Il n'y a point de corps visible qui ne soit doué d'une puissance invisible.

Ce qu'il y a de visible & de tangible dans les corps s'appelle *matiere*.

Ce qu'il y a d'invisible & d'insensible , s'appelle *nature*.

L'homme est de la classe des choses visibles ; outre les qualités qui lui sont communes avec les autres corps , il a des puissances particulieres qui l'en distinguent ; l'ame par laquelle il conçoit & veut , en est une.

Les puissances produisent les différentes especes de corps , en combinant les particules de la matiere , & en les réduisant à telle ou telle configuration.

L'ame en fait autant dans l'homme ; la structure de son corps est l'ouvrage de son ame.

L'homme est doué de la vertu intrinsèque de descendre en lui ; & d'y reconnoître ses propres puissances & de les sentir.

C'est ainsi qu'il s'affure qu'il conçoit par son cerveau , qu'il veut par son cœur.

L'une de ces actions s'appelle la *pensée* , l'autre le *desir*.

L'entendement est donc une faculté de l'ame humaine , qui réside dans le cerveau , & dont la pensée est le produit ; & la volonté , une faculté de l'ame humaine qui réside dans le cœur , & qui produit le desir.

Les pensées sont des actes de l'entendement ; elles ont pour objet , ou les corps ou les puissances ; si ce sont les corps , elles s'appellent *sensations* ; si ce sont les puissances *concepts*.

Les sensations des objets présens , forment le sens commun ; il ne faut pas confondre ces sensations avec leurs objets ; les sensations sont des corps , mais elles appartiennent à l'ame ; il faut y considérer la perception & le jugement.

il n'y a ni appétit , ni desir de ce qu'on ne connoît pas ; tout appétit , tout desir suppose perception.

La pensée qui s'occupe d'un objet absent , mais dont l'image est restée dans l'entendement , en conséquence de la sensation , s'appelle *imagination* ou *mémoire*.

Les pensées sur les corps , considérées comme des tous , sont individuelles.

Il n'y a point de pensées abstraites de la matiere , mais seulement des puissances.

La puissance commune des corps , ou la matiere , s'appelleroit plus exactement *la nature du corps*.

Quand nous nous occupons d'une puissance , abstraction faite du corps auquel elle appartient , notre pensée est universelle.

On peut rappeler toutes les formes de nos pensées , ou à l'imagination , ou à la formation de propositions.

Dans l'investigation , il y a question & suspension de jugement. Dans la formation des propositions , il y a affirmation & négation :

négarion : ces actions sont de l'entendement & non de la volonté; il n'y a point de concept d'un terme simple.

Le raisonnement ou la méditation est un enchaînement de plusieurs pensées.

On a de la mémoire; quand on peut se rappeler plusieurs sensations, les lier, & découvrir par la comparaison la différence que les puissances ont entre elles.

Toute volonté est un desir du cœur, un penchant à s'unir à la chose aimée; & tout desir est un effort pour agir.

L'effort de la volonté détermine l'entendement à l'examen de la chose aimée, & à la recherche des moyens de la posséder.

La volonté est donc un desir du cœur, accompagné d'un acte de l'entendement.

Si on la considère, abstraction faite de la puissance d'agir, on l'appelle *appétit sensible*.

La volonté n'est point une pensée : il y a de la différence entre l'effort & la sensation.

Les actions de l'entendement s'exercent souvent sans la volonté, mais la volonté meut toujours l'entendement.

Les puissances des choses qui sont hors de nous meuvent & les facultés du corps & celles de l'entendement, & la volonté.

Il est faux que la volonté ne puisse être contrainte; pourquoi les puissances invisibles des corps ne l'irriteroient-elles pas, ou ne l'arrêteroient-elles pas?

La faculté translatrice d'un lieu dans un autre ne dépend pas de la pensée, c'est la suite de l'effort du cœur; la volonté humaine ne la produit pas toujours, c'est l'effet d'une puissance singulière donnée par Dieu à la créature, & concourante avec sa volonté & sa pensée.

L'entendement a des forces qui lui sont propres, & sur lesquelles la volonté ne peut rien; elle peut les mettre quelquefois en action, mais elle ne peut pas toujours les arrêter.

L'entendement est toujours soumis à l'impulsion de la volonté, & il ne la dirige point, soit dans l'affirmation qu'une

chose est bonne ou mauvaise: soit dans l'examen de cette chose; soit dans la recherche des moyens de l'obtenir. La volonté ne desire point une chose parce qu'elle paroît bonne à l'entendement; mais au contraire elle paroît bonne à l'entendement, parce que la volonté la desire.

L'entendement & la volonté ont leurs actions & leurs passions.

L'intellect agit quand la volonté l'incline à la réflexion; il souffre quand d'autres causes que la volonté le meuvent & le font sentir.

La volonté est passive, non relativement à l'entendement, mais à d'autres choses qui la meuvent. Elle se sert de l'entendement comme d'un instrument pour irriter les affections, par un examen plus attentif de l'objet.

L'entendement agit dans le cerveau. Parler est un acte du corps & non de l'entendement.

La volonté opere hors du cœur, c'est un effort; ses actes ne sont point immanens.

La volonté est le premier agent de la nature humaine, car elle meut l'entendement.

Les actes commandés par la volonté sont ou volontaires, ou moraux & spontanés, ou nécessaires, contraints & physiques.

La nature de l'homme moral est la complexion de la puissance de vouloir, & des puissances qui sont soumises à la volonté.

La raison est le prédicat de l'entendement seul & non de la volonté.

L'entendement juge librement de la nature des choses, du bien & du mal, toutes les fois que la volonté ne le meut pas; mais il est soumis à la volonté, & il lui obéit, en tant qu'il en est mu & poussé.

L'entendement & la volonté ont leur liberté & leur servitude; l'une & l'autre extrinsèques.

Il n'y a donc nul choix de volonté, & nulle liberté d'indifférence. Comme on ne conçoit pas toujours dans l'acte de la liberté, qu'elle soit excitée par des puis-

fañces extérieures, on dit sur ce point de vue qu'elle est libre.

On accorde aux actions de l'homme la spontanéité parce qu'il en est l'auteur, mais non parce qu'elles sont libres.

Les puissances sont ou en guerre ou d'accord ; dans le premier cas la plus forte l'emporte.

Ce qui conserve les puissances d'un corps est bon ; ce qui détruit les puissances d'un corps, & conséquemment le corps même, est mauvais.

Qu'est-ce que la vie ? l'union des puissances avec le corps. Qu'est-ce que la mort ? la séparation des puissances d'avec le corps. Tant que le corps vit, ses parties qui sont le siège des puissances restent unies ; lorsqu'il se dissout, ses parties se séparent ; les puissances passent à des puissances séparées, car il est impossible qu'elles soient anéanties.

Le corps est mortel, mais les puissances sont immortelles.

Il est particulier à l'homme d'être porté à des biens qui sont contraires au bien général.

L'effort vers une chose qui lui convient s'appelle *désir, amour, espérance* ; vers une chose qui lui est contraire, *haine, fuite, horreur, crainte*.

On donne à l'effort le nom de *passion*, parce que l'objet ne manque jamais de l'exciter.

La raison est saine quand elle est libre, ou non mue par la volonté, & qu'elle s'occupe sans son influence de la différence du bien réel & du bien apparent ; corrompue, lorsque la volonté la pousse au bien apparent.

Chaque homme a ses volontés. Les volontés des hommes s'accordent peu ; elles sont très-diverses, souvent opposées : un même homme ne veut pas même constamment ce qu'il a voulu une fois ; ses volontés se contredisent d'un instant à un autre ; les hommes ont autant de passion, & il y a dans chacune de leurs passions autant de diversité qu'il s'en montre sur leur visage, pendant la durée de leur vie.

L'homme n'est point de l'espèce infime,

& la nature du genre humain n'est pas une & la même.

Il y a dans l'homme trois volontés principales, la volupté, l'avarice, & l'ambition. Elles dominent dans tous, mais diversement combinées ; ce ne sont point des mouvemens divers qui se succèdent naturellement, & dirigés par le principe commun de l'entendement & de la volonté.

Les actes volontaires & contradictoires ne peuvent sortir d'une volonté une & commune.

D'où il suit que c'est aux passions de la volonté, à la contrainte & à la nécessité qu'il faut rapporter ce que l'on attribue ordinairement aux choix & à la liberté : la discorde une fois élevée, la puissance la plus forte l'emporte toujours.

La volonté est une puissance active de sa nature, parce que plusieurs de ses affections ont leur origine dans d'autres puissances, & que toutes ses actions en sont excitées.

La volupté, l'ambition, l'avarice, sont trois facultés actives qui poussent l'entendement, & qui excitent la puissance translatrice.

L'espérance, la crainte, la joie, la tristesse, sont des passions de l'âme, qui naissent de la connoissance d'une puissance favorable ou contraire.

Il y a des passions de l'âme qui excitent les premières volontés ; il y en a d'autres qui les suppriment.

A proprement parler il n'y a que deux différences dans les affections premières ; l'espérance & la crainte ; l'une naît avec nous ; l'autre est accidentelle.

L'espérance naît de quelque volonté première ; la crainte vient d'autres puissances.

L'espérance & la crainte peuvent se considérer relativement à Dieu : raisonnables, on les appelle *piété, crainte filiale* ; déraisonnables, on les appelle *superstition, crainte servile*. Celui qui n'est retenu que par des considérations humaines est athée.

L'homme est prudent & sage, lorsqu'il a égard à la liaison des puissances, non-seulement dans leur effet présent, mais encore dans leur effet à venir.

Les prophetes sont des hommes dont Dieu meut immédiatement la puissance intellectuelle ; ceux dont il dirige immédiatement la volonté , des heros ; ceux dont l'entendement & la volonté sont soumis à des puissances invisibles , des forciers : l'homme prudent apporte à l'examen de ces différens caracteres la circonspection la plus grande.

La puissance humaine est finie , elle ne s'étend point aux impossibles. En-deçà de l'impossibilité , il est difficile de marquer ses limites.

Il est plus facile de connoître les puissances des corps en les comparant , que les puissances des hommes entr'eux.

Toute puissance, sur-tout dans l'homme, peut être utile ou nuisible.

Il faut plus craindre des hommes qu'en espérer, parce qu'ils peuvent & veulent nuire plus souvent que servir.

Le sage secourt souvent ; craint plus souvent encore ; résiste rarement ; met son espoir en peu de choses , & n'a de confiance entiere que dans la puissance éternelle.

Le sage ne prend point sa propre puissance pour la mesure de la puissance des autres , ni celle des autres pour la mesure de la sienne.

Il y a des puissances qui irritent les premières volontés ; il y en a qui les appaisent. Les alimens accroissent ou diminuent la volupté ; l'ambition se fortifie ou s'affoiblit par la louange ou par le blâme ; l'avarice voit des motifs de se reposer ou de travailler dans l'inégalité des biens.

La volonté dominante de l'homme, sans être excitée ou aidée par des puissances extérieures , l'emporte toujours sur la volonté d'une puissance surordonnée, abandonnée à elle-même & sans secours. Les forces réunies de deux puissances foibles , peuvent surmonter la volonté dominante. Le succès est plus fréquent & plus sûr , si les puissances auxiliaires sont extérieures.

Une passion foible, irritée violemment par des puissances extérieures , s'exercera plus énergiquement dans un homme que la passion dominante dans un autre. Pour cet effet il faut que le secours de la puissance extérieure soit grand.

Il y a entre les passions des hommes des oppositions , des concurrences , des obstacles , des secours , des liaisons secretees que tous les yeux ne discernent pas.

Il y a des émanations , des écoulemens , des simulaires moraux qui frappent le sens , & qui affectent l'homme & sa volonté.

La volonté de l'homme n'est jamais sans espérance & sans crainte , & il n'y a point d'action volontaire sans le concours de ces deux passions.

Il n'y a point d'action libre , considérée relativement à la seule dépendance de la volonté. Si l'on examine l'action relativement à quelque principe qui la dirige , elle peut être libre ou contrainte.

La puissance de la volonté est libre , quand l'homme suit son espérance naturelle , lorsqu'elle agit en lui sans le concours ou l'opposition d'une force étrangere qui l'attire ou qui l'éloigne. Cette force est ou visible ou invisible ; elle s'exerce ou sur l'ame ou sur le corps.

Toute action qui n'est pas volontaire ou spontanée se fait malgré nous. Il n'en est pas de même dans le cas de la contrainte. Une action contrainte ne se fait pas toujours malgré nous.

Dans l'examen de la valeur morale des actions volontaires , il faut avoir égard non-seulement au mouvement de la volonté qui les a précédées , mais à l'approbation qui les a suivies.

Le spontanée est ou libre ou contraint ; libre , si la volonté a mis en action la puissance translativie , sans le concours d'une puissance étrangere , favorable ou contraire ; contrainte , s'il est intervenu quelque force , quelque espérance ou quelque crainte extérieure.

Les mœurs consistent dans la conformité d'un grand nombre de volontés. Les sages ont leurs mœurs qui ne sont pas celles des insensés. Les premiers s'aiment , s'estiment , mettent leur dignité principale dans les qualités de leur entendement , en font l'essence de l'homme & soumettent leurs appétits à leur raison qu'on ne contraint point.

C'est du mélange des passions qu'il suit qu'entre les insensés il y en a d'instruits & d'idiots.

La force des passions dominantes n'est pas telle qu'on ne les puisse maîtriser.

Il n'y a point d'homme, si insensé qu'il soit, que la sagesse d'un autre ne domine & ne dispose à l'utilité générale.

Les passions dominantes varient selon l'âge, le climat & l'éducation : voilà les sources de la diversité des mœurs chez les peuples divers.

Les mœurs des hommes ont besoin d'une règle.

L'expérience & la méditation font le sage.

Les insensés font peu de cas de la sagesse.

Les hommes, dont le caractère est une combinaison de l'ambition & de la volupté, n'ont besoin que du temps & de l'expérience pour devenir sages.

Tous ces principes qu'on établit sur la conscience juste & la conscience erronée, ne font d'aucune utilité.

Le sage use avec les insensés du conseil & de l'autorité : il cherche à les faire espérer ou craindre.

L'honnête, l'agréable & l'utile font les objets du sage : ils font tout son bonheur ; ils ne font jamais séparés.

Dans la règle que le sage imposera aux insensés, il aura égard à leur force.

Le conseil est d'égal à égal : le commandement est d'un supérieur à son inférieur.

Le conseil montre des biens & des maux nécessaires ; la puissance en fait d'arbitraires. Le conseil ne contraint point, n'oblige point, du-moins extérieurement ; la puissance contraint, oblige, du-moins extérieurement. Le sage se soumet au conseil ; l'insensé n'obéit qu'à la force.

La vertu est sa propre récompense.

A proprement parler, les récompenses & les châtimens sont extérieurs.

L'insensé craint souvent des douleurs chimériques & des puissances chimériques. Le sage se sert de ces fantômes pour le subjuguier.

Le but de la règle est de procurer aux insensés la paix extérieure, & la sécurité intérieure.

Il y a différentes sortes d'insensés. Les uns troublent la paix extérieure, il faut

employer contre eux l'autorité ; d'autres qui n'y concourent pas, il faut les conseiller & les contraindre ; & certains qui ignorent la paix extérieure, il faut les instruire.

Il est difficile qu'un homme puisse réunir en lui seul le caractère de la personne qui conseille, & le caractère de celle qui commande. Ainsi il y a eu des prêtres & des rois.

Point d'actions meilleures que celles qui tendent à procurer la paix intérieure ; celles qui ne contribuent ni ne nuisent à la paix extérieure, sont comme indifférentes ; les mauvaises la troublent ; il y a dans toutes différens degrés à considérer. Il ne faut pas non plus perdre de vue la nature des objets.

Le juste est opposé au mal extrême ; l'honnête est le bien dans un degré éminent ; il s'éleve au-dessus de la passion ; le décent est d'un ordre moyen entre le juste & l'honnête. L'honnête dirige les actions extérieures des insensés ; le décent est la règle de leurs actions extérieures ; ils sont justes, de crainte de troubler la paix.

Le pacte diffère du conseil & de l'autorité ; cependant il n'oblige qu'en conséquence.

La loi se prend strictement pour la volonté de celui qui commande. En ce sens, elle diffère du conseil & du pacte.

Le but immédiat de la loi est d'ordonner & de défendre ; elle punit par les magistrats, elle contraint par les jugemens, & elle annule les actes qui lui sont contraires. Son effet est d'obliger.

Le droit naît de l'abandon de sa volonté : l'obligation lie.

Il y a le droit que j'ai, abstraction faite de toute volonté, & celui que je tiens du pacte & de la loi.

L'injure est l'infraction de l'obligation & du droit.

Le droit est relatif à d'autres ; l'obligation est immense : l'un naît des règles de l'honnête ; l'autre des règles du juste.

C'est par l'obligation interne que l'homme est vertueux ; c'est par l'obligation externe qu'il est juste.

Le droit, comme loi, est ou naturel

ou positif. Le naturel se reconnoît par l'attention d'une ame tranquille sur elle-même. Le positif exige la révélation & la publication.

Le droit naturel se prend ou pour l'agrégat de tous les préceptes moraux qui sont dictés par la droite raison, ou pour les seules regles du juste.

Tout droit positif, relativement à sa notoriété, est humain.

Dieu a gravé dans nos cœurs le droit naturel; il est divin; la publication lui est inutile.

La loi naturelle s'étend plus aux conseils qu'à l'autorité. Ce n'est pas le discours de celui qui enseigne, mais de celui qui commande, qui la fait recevoir. La raison ne nous conduit point seule à reconnoître Dieu comme un souverain autorisé à infliger des peines extérieures & arbitraires aux infractions de la loi naturelle. Il voit que tous les châtimens qui n'émanent pas de l'autorité, sont naturels, & improprement appelés *châtiments*. Il n'y a de châtimens, proprement dits, que ceux qui sont décernés par le souverain, & visiblement infligés. La publication est essentielle aux lois. Le philosophe ne connoît aucune publication de la loi naturelle; il regarde Dieu comme son pere, plus encore que comme son maître. S'il a quelque crainte, elle est filiale & non servile.

Si l'on regarde Dieu comme pere, conseiller, docteur, & que l'honnêteté & la turpitude marquent plutôt bonté & malice, ou vice en général, que justice ou injustice en particulier; les actions sur lesquelles le droit naturel a prononcé ou implicitement ou explicitement, sont bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, naturellement & relativement à toute l'espèce humaine.

Le droit considéré comme une puissance morale relative à une regle commune & constante à un grand nombre d'hommes, s'appelle *droit naturel*. Le droit positif est relatif à une regle qui varie.

Le droit de la nature oblige même ceux qui ont des opinions erronées de la divinité.

Ni la volonté divine, ni la sainteté du

droit naturel, ni sa conformité avec la volonté divine, ni son accord avec un état parfait, ni la paix, ni les pactes, ni la sécurité, ne sont point les premiers fondemens du droit naturel.

Sa premiere proposition, c'est qu'il faut faire tout ce qui contribue le plus à la durée & au bonheur de la vie.

Veux-toi à toi-même ce que tu desires des autres, voilà le premier principe de l'honnête: rends aux autres ce que tu exiges d'eux; voilà le premier principe du décent: ne fais point aux autres ce que tu crains d'eux; voilà le premier principe du juste.

Il faut se repentir; tendre à son bonheur par des moyens sages; réprimer l'excès de ses appétits par la crainte de la douleur, de l'ignominie, de la misere; fuir les occasions périlleuses; se refuser au désespoir; vivre pour & avec ceux même qui n'ont pas nos mœurs; éviter la solitude; dompter ses passions; travailler sans délai & sans cesse à son amendement: voilà les conséquences de la regle de l'honnête. Céder son droit; servir bien & promptement les autres; ne les affliger jamais sans nécessité; ne point les scandaliser; souffrir leur folie: voilà les suites de la regle du décent. Ne point troubler les autres dans leur possession; agir avec franchise; s'interdire la raillerie, &c. voilà les conclusions de la regle du juste.

Il y a moins d'exceptions à la regle du juste & de l'honnête qu'à celle du décent.

Le sage se fait de l'autorité par ses discours & ses actions.

Le sage sert par l'exemple, & par le châtiment qu'il ne separe pas.

Il faut punir & récompenser ceux qui le méritent.

Celui qui fuit la regle de la sagesse mérite récompense: celui qui l'enfreint, châtiment.

Le mérite consiste dans le rapport d'une action volontaire, à la récompense & au châtiment.

Imputer, c'est traduire comme cause morale d'un effet moral.

Dans les cas de promesse, il faut considérer l'inspiration relativement à la ve-

lonté de celui qui a promis , & à l'aptitude de celui qui a reçu.

La méthode de traiter du droit naturel qu'Hobbs a présentée est très-bonne ; il faut traiter d'abord de la liberté ; ensuite de l'empire , & finir par la religion.

Voilà l'extrait de la philosophie de Thomafius dont on fera quelque cas , si l'on confidère le temps où il écrivoit. Il a peut-être plus innové dans la langue que dans les choses ; mais il a des idées qui lui appartiennent.

Il mourut en 1628 à Halle , après avoir vécu d'une vie très-laborieuse & très-troublée ; son penchant à la fatyre fut la source principale de ses peines ; il ne se contenta pas d'annoncer aux hommes des vérités qu'ils ignoroient , mais il acheva de révolter leur amour-propre , en les rendant ridicules par leurs erreurs.

THOMISME, f. m. (*Théologie*) doctrine de saint-Thomas d'Aquin & de ses disciples , appelés *Thomistes* , principalement par rapport à la prédestination & à la grace.

On ne fait pas positivement quel est le véritable Thomisme : les Dominicains prétendent enseigner le Thomisme dans toute sa pureté ; mais il y a des auteurs qui font une distinction entre le Thomisme de S. Thomas & celui des Dominicains. *Voyez DOMINICAINS.*

D'autres soutiennent que le Thomisme n'est qu'un Jansénisme déguisé ; mais on fait que le Jansénisme a été condamné par les papes , & que le pur Thomisme ne l'a jamais été. *Voyez JANSÉNISME.*

En effet , les écrits d'Alvarez & de Lemos , chargés par leurs supérieurs d'exposer & de défendre devant le saint siege la doctrine de leur école , ont passé depuis ce temps-là pour la regle du pur Thomisme.

L'école moderne a abandonné les sentimens de plusieurs anciens thomistes , dont les expressions avoient paru trop dures à Lemos & à Alvarez ; & les nouveaux thomistes qui passent les bornes prescrites par ces deux docteurs , ne peuvent pas donner leurs opinions pour les sentimens de l'école de S. Thomas , comme

ayant été censurées & défendues par le pape.

Le Thomisme reçu ou approuvé est celui d'Alvarez & de Lemos : ces deux auteurs distinguent quatre classes de thomistes ; la première qu'ils rejettent , détruit le libre arbitre ; la seconde & la troisième ne diffèrent point de la doctrine de Molina. *Voyez MOLINISTES.*

La dernière embrassée par Alvarez est celle qui admet une prémotion physique , ou une prédétermination qui est un supplément du pouvoir actif , qui , par le moyen de ce supplément , passe du premier acte au second , c'est-à-dire , d'un pouvoir complet & prochain à l'action. *Voy. PRÉ- DÉTERMINATION.*

Les Thomistes soutiennent que cette prémotion est offerte à l'homme dans la grace suffisante ; que la grace suffisante est donnée à tout le monde , & que tous les hommes ont un pouvoir complet , indépendant & prochain , non pas pour agir , mais pour rejeter la grace la plus efficace. *Voyez SUFFISANT & GRACE.*

THOMISTES, f. m. pl. (*Théolog.*) nom que l'on donne aux théologiens d'une école catholique , qui font profession de suivre la doctrine de S. Thomas d'Aquin.

Quoique les Thomistes soient opposés aux Scotistes sur plusieurs points , tels que la distinction des attributs de Dieu , la manière dont les sacremens operent , l'immaculée conception , &c. cependant ce qui les caractérise particulièrement , & ce qui les distingue des autres théologiens molinistes , augustinien , congruistes , &c. c'est leur système sur la grace , dont nous allons donner une idée.

La base de leur système est que Dieu est cause première , & premier moteur à l'égard de toutes ses créatures ; comme cause première , il doit influer sur toutes leurs actions ; parce qu'il n'est pas de sa dignité d'attendre la détermination de la cause seconde ou de sa créature. Comme premier moteur , il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou les puissances qui en sont susceptibles ; de-là ils concluent :

1°. Que dans quelque'état qu'on suppose l'homme , soit avant , soit après sa chute ,

& pour quelque action que ce soit, la prémotion de Dieu est nécessaire. Ils appellent cette prémotion *prédétermination physique*, lorsqu'il s'agit des actions considérées dans l'ordre naturel, & ils la nomment *grace efficace* par elle-même, quand il s'agit des œuvres surnaturelles ou méritoires du salut.

2° Que la grace efficace par elle-même a été nécessaire aux anges & à nos premiers parens pour les œuvres surnaturelles.

3° Que quant à l'efficacité de la grace, il n'y a aucune différence entre la grace efficace de l'état de nature innocente, & celle de nature tombée ou corrompue par le péché.

4° Que cette grace efficace nécessaire pour les œuvres surnaturelles, fut refusée à Adam & aux anges lorsqu'ils prévariquèrent pour la première fois, mais qu'elle ne leur fut refusée que par leur faute.

5° Que quant à l'état de nature innocente & aux œuvres surnaturelles & libres, soit des anges, soit des hommes dans cet état, il faut admettre en Dieu des décrets absolus, efficaces, & antécédens au libre consentement de la volonté créée.

6° Que la prescience que Dieu a eu de ces œuvres, étoit fondée sur ces décrets absolus, efficaces, & antécédens.

7° Que la prédétermination dans cet état a été antécédente à la prévision des mérites.

8° Que la réprobation négative qu'ils font consister dans l'exclusion de la gloire, a été également antécédente à la prévision des péchés, & uniquement fondée sur la volonté de Dieu; mais que la réprobation positive, c'est-à-dire, la destination aux peines éternelles, a été conséquente à la prévision des démerites de ceux qui devoient être ainsi réprouvés.

9° Qu'Adam ayant péché, tous ses descendans dont il avoit établi le prince & le chef moral, ont péché en lui; & qu'ainsi tout le genre humain est devenu une masse de perdition que Dieu auroit pu sans injustice abandonner, comme il a fait les anges prévaricateurs,

10°. Que Dieu par sa pure miséricorde a bien voulu d'une volonté antécédente & de bon plaisir, réparer la chute du genre humain, & qu'en conséquence, il a discerné de lui envoyer pour rédempteur Jesus-Christ qui est mort pour le salut de tous les hommes, & de conférer à ceux-ci, ou du-moins de leur préparer des secours de grace très-suffisans.

11°. Que par une miséricorde spéciale & antécédemment à la prévision de leurs mérites, il a élu efficacement & prédestiné à la gloire un certain nombre d'hommes préférablement à tout le reste, par un décret que les *Thomistes* appellent *décret d'intention*.

12° Qu'à ceux qu'il a ainsi élus il accorde certainement la grace efficace, le don de persévérance, & la gloire dans le temps; mais qu'il n'accorde à tous les autres que des graces suffisantes pour opérer le bien & pour y persévérer.

13°. Que dans l'état de nature tombée, la grace efficace est nécessaire à la créature à double titre; 1°. à titre de dépendance, parce qu'elle est créature; 2°. à titre de faiblesse ou d'infirmité, parce que quoique la grace suffisante guérisse la volonté & la rende saine, cependant à cause de l'infirmité de la chair & de ses combats ou de ses révoltes perpétuelles contre l'esprit, la volonté éprouve une très-grande difficulté de faire le bien surnaturel; elle a un pouvoir véritable, prochain & complet, de le faire, & cependant elle ne le fera jamais sans une grace efficace; à peu près, disent-ils, comme un convalescent a des forces suffisantes pour faire un voyage, qu'il n'exécutera cependant pas sans quelque autre secours que ses seules forces.

14°. Que la prescience des bonnes œuvres que l'homme doit faire avec le secours de la grace, est fondée sur un décret efficace, absolu, & antécédent, d'accorder cette grace; & que la prescience du mal futur est également fondée sur un décret de permission par lequel Dieu, par un juste jugement, a résolu de ne point accorder de grace efficace dans les circonstances où elle seroit nécessaire pour éviter le péché.

15° Que Dieu voit dans ses decrets qui font ceux qui persévereront dans le bien ; qui font au contraire ceux qui persévereront dans le mal ; & qu'en conséquence il accorde aux uns la gloire éternelle , il condanne les autres aux supplices de l'enfer par un decret que les *Thomistes* appellent *decret d'exécution*.

16° Que la prédestination ou le decret d'intention d'accorder la gloire aux bons , est absolument & purement gratuit.

17° Que la réprobation négative dépend uniquement de la volonté de Dieu , & que la réprobation positive suppose la prévision des péchés. Quelques *thomistes* cependant , comme Lemos & Gonet , pensent que le péché originel est la cause de la réprobation négative.

On accuse communément ce système de n'être pas favorable à la liberté ; mais les *Thomistes* se lavent de ce reproche en répondant , 1° que Dieu en prémeuvant ses créatures raisonnables , ne donne aucune atteinte aux facultés qu'il leur a accordées d'ailleurs , & qu'il veut qu'en agissant elles agissent librement. 2° Que sous l'action de Dieu la raison propose toujours à la volonté une infinité d'objets entre lesquels celle-ci peut choisir , & que la volonté elle-même étant une faculté que Dieu seul peut remplir & rassasier , trouve toujours quelque chose qu'elle peut désirer ou choisir , ce qui suffit pour la liberté.

On reproche aussi aux *Thomistes* que la grace suffisante qu'ils admettent , n'est une grace que de nom. A quoi ils répondent que dans leur système la grace suffisante donne un pouvoir très-complet de faire le bien , *in actu primo* , comme ils s'expriment ; pouvoir si complet & si réel , que si l'homme en vouloit bien user , il feroit le bien ; que c'est sa faute s'il ne le fait pas ; que dans la grace suffisante Dieu lui en offre une efficace , & que si Dieu ne la lui accorde pas , c'est que l'homme par sa résistance y met obstacle. C'est la doctrine même de S. Thomas : *Quod aliquis non habeat gratiam , non est ex hoc quod Deus non velit eam dare , sed quia homo non vult eam accipere. In ij. dist. 28. quæst. j. art. 4. & ailleurs : Non immerito in culpam impu-*

tatur ei qui impedimentum præstat gratiæ recepturi , Deus enim quantum in se est paratus est omnibus gratiam dare. sed illi soli gratia privantur qui in se ipsis gratiæ impedimentum præstant : sicut sole illuminante , in culpam imputatur ei qui oculos claudit , si ex hoc aliquod malum sequatur. lib. III. contr. Gent. cap. clix.

Ceux qui affectent de confondre la doctrine des *Thomistes* avec celle des Jansénistes , se trompent aussi grossièrement que ceux qui trouvent que le Molinisme ressuscite les erreurs des Sémi-pélagiens. Voyez EFFICACE , GRACE , MOLINISME , PRÉDESTINATION , &c.

THOMOND , ou CLARE , (*Géogr. mod.*) comté d'Irlande , dans la province de Connaught. Il est borné à l'est & au sud par la riviere de Shannon , à l'ouest par l'Océan , & au nord par le comté de Galloway. On lui donne 55 milles de long sur 38 de large , qu'on divise en huit baronnies ; cependant il n'y a dans tout ce comté que deux villes qui aient droit de tenir des marchés publics , savoir Cillalaw & Enis-Tow ; cette dernière même est la seule qui députe au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THON , ATHON , *f. m. (Hist. nat. Ichtiolog.)* poisson de mer qui ressemble à la pélamyde par la forme du corps , mais il est plus grand & plus épais ; il a de grandes écailles qui sont couvertes d'une peau très-mince ; le museau est pointu & épais ; les deux mâchoires sont garnies de petites dents aiguës & ferrées les unes contre les autres ; les yeux sont grands , ronds & saillans ; le dos est noirâtre. Ce poisson a deux nageoires près des ouies , deux à la partie antérieure du ventre , une auprès de l'anus , qui s'étend jusqu'à celle de la queue , une sur la partie antérieure du dos , & une autre à sa partie postérieure , qui va jusqu'à la queue ; la première nageoire du dos est composée de longs aiguillons pointus que le poisson dresse à son gré ; ceux qui sont en avant ont le plus de longueur ; la nageoire de la queue a la figure d'un croissant. On pêche les thons en automne & au printemps en Espagne , principalement vers le détroit de Gibraltar , en Provence , en Languedoc ,

Languedoc, &c. Ce poisson est très-gras; il a la chair un peu dure & d'un goût un peu piquant. *Hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. VIII. chap. xij. Voyez POISSON.*

THON, (*Pêche du*) la pêche du thon qui se fait aux côtes de Basques & de Labour, dans le ressort de l'Amirauté de Bayonne, commence ordinairement à la mi-Avril, ou au plus tard au commencement de Mai; elle dure jusques à la fin de Septembre, & même quelquefois elle se continue encore en Octobre, si les thons ne sont pas encore repassés. Elle se fait à la ligne, le bateau toujours à la voile; les pêcheurs la font à quelques lieues à la côte, & quand les thons ne la rongent point, & qu'ils s'en éloignent, les Pêcheurs vont quelquefois à quinze & vingt lieues; il faut du vent pour faire cette pêche avec succès.

Le pêcheur ne met point d'appât à l'hameçon; il est seulement garni de vieux linge disposé de maniere que le dos de la tige de l'aîne est couvert de bleu, & l'hameçon recouvert d'une espece de petit sac de gros bazin blanc taillé en forme d'une sardine dont les thons sont friands; en sorte que cet hameçon mouillé & ainsi enveloppé, fait illusion au poisson qui est très-vorace, & qui le gobe aussi-tôt.

Pour empêcher le thon de se dégager de la ligne, & d'emporter l'aîne en la coupant, les Pêcheurs frappent l'hameçon sur une petite ligne d'environ une brassée de long, formée de huit à dix files de cuivre que le thon ne peut couper; cette ligne de cuivre est frappée sur une autre de fin fil de cœur de chanvre bien retorse & bien travaillée, de deux à trois brassées de long; la grosse ligne où elle est amarée a ordinairement deux cens brassées de long; chaque double chaloupe en a six, avec lesquelles on veut prendre chaque fois autant de poisson; quand la pêche est bonne & abondante, une chaloupe peut prendre par jour cent, cent cinquante thons, dont quelques-uns pesent jusques à deux quintaux & plus.

Tous ces poissons & les autres qui se pêchent à cette côte, se consomment sur les lieux, & même les Espagnols voisins

Tome XXXIII.

viennent quelquefois en prendre en échange d'huile d'olive, de vin d'Espagne, & d'autres semblables denrées.

Les Basques n'ont point l'usage de saler & de mariner le thon, qui s'y trouve souvent à si grand marché, qu'il ne revient pas à un sol la livre, & même à moins.

Les thons meurent aussi-tôt qu'on les a retirés sur le rivage; alors on les vide, on les dépece par tronçons; on les rôtit sur de grands grils de fer; on les frit dans l'huile d'olive; on les assaisonne de sel, de poivre, & enfin on les encaque dans de petits barils avec de nouvelle huile d'olive, & un peu de vinaigre. Le thon ainsi préparé s'appelle *thonine*, dont l'une est déossée, c'est-à-dire sans arête, & l'autre a les arêtes du poisson. (D. J.)

THON D'ARISTOTE, voyez PELAMYDE.

THON, (*Médailles & Littér.*) les Sinoïens tiroient autrefois un grand profit de la pêche du thon qui se faisoit sur leur rivage, où en certain temps, selon Strabon, ce poisson se vendoit en quantité. C'est la raison pour laquelle ils le représentoient sur leurs monnoies, comme il paroît par les médailles de Géta. Ce poisson venoit des Palus Méotides, passoit à Trébisonde & à Pharnacie, où l'on en faisoit la premiere pêche; il alloit de-là le long de la côte de Sinope, où s'en faisoit la seconde pêche; il traversoit ensuite jusqu'à Byzance, où s'en faisoit une troisieme pêche.

Les Romains qui alloient à la pêche des thons, faisoient des sacrifices de thon à Neptune, nommé *τρεπιδιος* & *ανθι ανος*, pour le prier de détourner de leurs filets le poisson *αβας*, qui les déchiroit, & de prévenir les secours que les dauphins rendoient aux thons. Aussi sacrifioient-ils à Neptune le premier thon qu'ils prenoient.

Les grecs en particulier faisoient grand cas des entrailles de thon, sur quoi Athénée rapporte un bon mot du poëte Dorion qui n'étoit pas de ce goût: un convive louoit extrêmement un plat d'entrailles de thon qu'on servit à la table de Philippe de Macédoine: elles sont excellentes, dit Dorion; mais il faut les manger comme je

D d d

les mange : eh comme les mangez-vous donc, reprit le convive ? comment, répondit Dorion ? je les mange avec une ferme résolution de les trouver bonnes. (D. J.)

THON, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ce fut dans cette ville qu'Annibal se retira quand son armée eut été défaite par Scipion ; mais la crainte que les Brutiens, qui l'avoient suivi, ne le livraient aux Romains, l'engagea d'en sortir bientôt après secrètement. (D. J.)

THON, *le*, (*Géog. mod.*) petite rivière de France en Poitou ; elle a sa source à Maulion, & se jette dans la Touc à Montreuil-Bellay. (D. J.)

THONÉE, *voyez* HUNE.

THONINE, *f. f.* (*Comm.*) chair de thon coupée & salée ; la plus maigre est la meilleure.

THONIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte. Strabon, *liv. XVII. p. 800.* & Etienne le géographe la placent vers l'embouchure canopique ; elle ne subsistoit plus de leur temps. Strabon remarque qu'elle avoit eu son nom du roi *Thonis*, qui reçut chez lui Ménélas & la belle Hélène. Diodore de Sicile, *liv. I. ch. xij.* fait aussi mention de cette ancienne ville. (D. J.)

THONNAIRE, *f. m.* (*Pêche.*) nom d'un filèt dont on se sert sur la Méditerranée pour prendre des thons & autres grands poissons.

THONON, (*Géog. anc.*) petite ville de Savoie, au duché de Chablais, dont elle est capitale, près de l'embouchure de la Drance dans le lac de Geneve. *Long. 24. 12. lat. 46. 22.*

Amédée IX. duc de Savoie naquit dans cette petite ville l'an 1435 ; c'étoit un prince plein de douceur & de bonnes qualités ; mais la foible constitution de sa santé l'engagea de donner la régence de ses états à Yolande de France son épouse, dont il eut six fils & quatre filles. Il mourut à Verceil l'an 1472, à l'âge de 37 ans. (D. J.)

THOÛSE, *f. f.* (*Mytholog.*) nymphe marine, fille de Phorcys, roi puissant de la mer, & de plus dieu marin, selon Homère, *Odyssée, liv. I. v. 71.* Elle eut de Neptune le cyclope Poliphème, si cé-

lebre par l'Odyssée, & par la pièce d'Euripide, intitulée *le Cyclope.* (D. J.)

THOR, *f. m.* (*Mytholog.*) divinité adorée par les anciens peuples du nord. Il étoit l'aîné des fils d'Odin ; il régnoit sur les airs, lançoit la foudre, excitoit & appaisoit les tempêtes ; faisoit du bien aux hommes, & les protégeoit contre les attaques des géants & des mauvais génies. On le regardoit même comme le défenseur & le vengeur des dieux. On représentoit Thor à la gauche d'Odin son pere ; il avoit une couronne sur la tête, un sceptre dans une main, & une massue dans l'autre. Quelquefois on le peignoit sur un char traîné par deux boucs de bois, avec un frein d'argent, & la tête couronnée d'étoiles. On croit que Thor étoit la même chose que le *Mithras* des Perses ou que le *Soleil*. Les peuples du nord célébroient en son honneur une grande fête, nommée *juul* ; elle se célébroit au solstice d'hiver ; on y faisoit des sacrifices pour obtenir une année abondante. On se livroit d'ailleurs à la joie ; on faisoit des festins & des danses ; & M. Mallet croit que c'est cette fête qui a donné lieu aux réjouissances que les peuples du nord font encore aujourd'hui à l'occasion des fêtes de Noël. Par les fonctions que la mythologie celtique attribuoit au dieu Thor, César l'a confondu avec le Jupiter des Grecs & des Romains. Lucaïn lui donne le nom de *Taranis*, mot qui signifie encore aujourd'hui *tonnerre*, chez les habitans de la principauté de Galles en Angleterre. Le même jour de la semaine qui étoit consacré à Jupiter chez les Romains, c'est-à-dire le jeudi, étoit consacré à Thor chez les peuples du nord, & il s'appelle encore aujourd'hui *Thors dag*, le *jour de Thor* ; d'où est venu le *thur's day* des Anglois qui signifie le *jeudi*. *Voyez* l'introduction à l'*hist. de Danemarck.* (—)

THOR, (*Hist. du Nord.*) nom d'un roi du Nord dont l'histoire tient beaucoup de la fable. Il fut juste, tempérant, humain, préférant la vertu à la gloire, & ses sujets à lui-même. Après sa mort, son peuple, pour se consoler de sa perte, le plaça dans les cieux, ce qui fait douter un peu

qu'il ait jamais existé sur la terre. (*M. DE SACY.*)

THORA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *thora folio cyclaminis*, J. B. *thora venenata*, Gen. seu *pthora valdensium*, Clus. Ad Lobel. *Aconitum pardalianches*, seu *thora major*, C. B. *P. Ranunculus*, *cyclaminis folio*, *asphodeli radice*, Tournefort.

Cette plante est une espece de renoncule qui pousse de sa racine deux ou trois feuilles presque rondes, semblables à celles du cyclamen, mais une fois aussi grandes, dentelées en leurs bords, nerveuses, fermes, attachées par des queues. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'environ demi-pié, garnie en son milieu d'une ou de deux feuilles pareilles à celles d'en-bas, mais sans queue. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige, composées chacune de quatre pétales jaunes disposés en rose. Quand cette fleur est passée, il paroît un fruit arrondi, où sont ramassées en maniere de tête, plusieurs semences plates. Sa racine est à petits navets, comme celle de l'asphodele. Cette plante contient beaucoup de sel corrossif & d'huile; on se sert de son suc pour empoisonner les fleches & les armes dont on tuè les loups, & autres bêtes nuisibles.

La *thora* croît en abondance dans les montagnes de Savoie & de Piémont. Comme son suc est un poison très-actif, on accusa les malheureux Vaudois de l'avoir employé dans les guerres qu'ils eurent à soutenir pour leur défense contre la France & le duc de Savoie en 1560, parce qu'un petit nombre de vaudois battit leurs troupes en plusieurs occasions; on les accusa, dis-je, d'avoir trempé la pointe de leurs épées & de leurs dards dans le suc de leur *thora*; mais la vérité est que ces braves gens réduits au désespoir combattoient pour leurs vies, leurs biens & leur religion, & qu'ils trempèrent leurs épées dans la rage & la vengeance.

Mais ce qu'il y a de plus vrai, c'est que les Espagnols, dans le temps que l'arbalette étoit leur arme principale, empoisonnerent réellement leurs fleches, comme ils firent en 1570, dans leurs combats contre les Maures, en se servant du suc d'une espece d'ellebore noir qui vient dans les monta-

gnes de Castille. Ils se servirent aussi du suc d'une espece d'aconit qui croît au voisinage de Grenade, & qu'on nomme par cette raison dans le pays, *herbe d'arbalette*. L'effet de ces deux poisons est de produire des vertiges, des engourdissemens, l'enflure du corps, & la mort. (*D. J.*)

THORACHIQUE, CANAL, (*Anatom.*) conduit par lequel le chyle est porté dans le cœur. C'est un canal mince & transparent qui s'étend le long de l'épine du dos, entre la veine azygos & l'aorte; passe derriere l'aorte à gauche, monte derriere la veine souclaviere gauche, & s'ouvre dans la partie postérieure de cette veine attendant le côté externe de la jagaluire interne.

Il mérite toute l'attention des physiciens; car, comme dit Gowper, si nous considérons dans ce canal ses diverses divisions & inoculations, le grand nombre de valvules qui s'ouvrent de bas en haut, sa situation avantageuse entre la grande artere & les vertebres du dos, & que c'est-là où vont se décharger les vaisseaux lymphatiques qui rapportent la lympe des poulmons & des parties voisines, nous trouverons que tout conduit à la démonstration de l'art suprême que la nature emploie pour avancer le chyle, & pour le pousser perpendiculairement de bas en-haut.

Pecquet s'est illustré par la découverte qu'il fit en 1651 de ce réservoir du chyle dans l'homme; c'est encore par lui que nous savons évidemment que les veines lactées portent le chyle à ce réservoir, qu'il passe de-là par des veines particulieres à travers la poitrine jusqu'à la hauteur de l'épaule gauche, entre dans la veine souclaviere, & est porté droit au cœur. Il faut en voir la figure dans Cowper, car la plupart des autres anatomistes ont représenté d'après Eustachi, le réservoir du chyle tel qu'il est dans la bête.

Il importe d'observer que le *canal thorachique* est exposé à des jeux de la nature. Pecquet a trouvé en 1657, dans un sujet, que ce canal communiquoit avec la veine émulgente, & dans un autre sujet avec la veine lombaire droite. Il se termine dans les uns par une ampoule; & dans les autres par plusieurs branches réunies; il est encore quelquefois double, un de

chaque côté, & quelquefois accompagné d'appendices pampiniformes.

Il montre dans les bêtes des variations, comme dans l'homme. On fait que dans les chiens & les autres animaux qui n'ont point de clavicule, ce canal se décharge ordinairement dans la veine de la patte antérieure gauche; mais Pecquet & Verheyen ont vu ce conduit se décharger dans la veine de la patte antérieure droite. Bartholin a trouvé une des deux branches qui s'inféroit dans la veine de la patte antérieure gauche, & une autre dans la droite. Enfin Vanhorne a eu occasion de voir l'une des deux branches s'ouvrir dans la veine jugulaire. (D. J.)

Les artères *thorachiques*, ou *mammaires externes*, viennent de l'axillaire qui fournit trois ou quatre rameaux, qui se distribuent au grand & au petit pectoral, au grand dentelé, au grand dorsal & à toutes les parties circonvoisines; elles communiquent avec les mammaires internes & les intercostales. On peut les distinguer par rapport à leur situation, en antérieure, en moyenne & en inférieure.

THORÆ, (Géog. anc.) peuples de la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe; & selon M. Spon, *Thora* étoit un lieu maritime entre Phalere & Sunium. (D. J.)

THORAX, f. m. en Anatomie, est cette partie du corps humain qui forme la capacité de la poitrine, & renferme le cœur & les poumons. Voyez *Pl. anat.* (Ostéol.)

Ce mot vient du grec *θορειν*, *salire*, sauter, à cause du battement continuel du cœur qui est renfermé dans la poitrine. Galien nommé aussi le *thorax*, *cithara*, & dit qu'il contient les parties qui excitent l'amour.

Le *thorax* est aussi appelé *second ventre*, ou *ventre moyen*, & proprement le *coffre* ou la *poitrine*. Voyez VENTRE.

Il est terminé en haut par les clavicules, & en-bas par le cartilage xiphoïde, & le diaphragme. La partie antérieure se nomme le *sternum*; les parties latérales les *côtes*; les parties postérieures sont l'*épine* & les *vertèbres du dos* & l'*omoplate*. Voyez COTES, STERNUM, &c.

Outre le cœur & les poumons, le *thorax*

contient encore la veine-cave ascendante, l'aorte, la veine & l'artere pulmonaire, la trachée artère, l'œsophage, &c.

Il est tapissé intérieurement d'une membrane appelée la *plevre*, & il est partagé dans le milieu par une autre membrane appelée le *médiastin*. Voyez PLEVRE & MÉDIASTIN.

THORAX, (Géog. anc.) montagne de le Magnésie, selon Diodore de Sicile, l. XIV. & Strabon, l. XIV. p. 647. C'est sur cette montagne qu'un certain grammairien nommé *Daphitas* fut crucifié pour avoir attaqué les rois de Pergame dans ces vers:

πορφύροι Μώλις, ἀπορρήματα γάζης
Λυσιμάχης, Λυδῶν ἀρχεῖ, καὶ φρυγίας.

Purpuræ vibices, scobs limataque gaza

Lyfimachi, Lydos & Phrygiam regitis

(D. J.)

TORBERG, (Géog. mod.) bailliage de Suisse, au canton & à deux lieues de Berne. Un gentilhomme du pays nommé *Thornberg* y fonda l'an 1397 une chartreuse, & donna sa terre pour l'entretien des moines. Les Bernois ont fait de cette terre un bailliage, & ont converti la chartreuse en un château pour résidence du bailli. (D. J.)

THORICUS, (Géog. anc.) bourg de l'Attique, dans la tribu Acamantide: il étoit situé entre Sunium & Potamus, appelé maintenant *Porto-Rapfli*. On trouve cette inscription à Athènes dans le jardin d'Husein-Bey, dit Spon, *liste de l'Attique*, p. 344.

Π: ΡΑΧΙΚΑΗΣ

ΕΥΦΡΟΝΙΟΥ

ΤΟΝΩΔΕ

ΘΟΡΙΚΙΟΥ

THORN, (Géog. mod.) ou *Toorn*, en latin moderne *Taurunium*, ville de Pologne, dans le palatinat de Culm, à la droite de la Vistule qu'on y passe sur un pont remarquable par sa longueur, qu'on dit être de 1770 aulnes à trente-cinq lieues de Dantzic.

Thorn est une ville du xiii^e siècle, & qui

fut d'abord libre. Les chevaliers de l'ordre teutonique s'en emparèrent, & en furent ensuite délogés par les rois de Pologne. Charles Gustave la prit l'an 1655; & la rendit par la paix d'Oliva en 1660. Elle fut reprise en 1703 par Charles XII. qui fit démolir ses fortifications. C'étoit une ville anféatique au xv. siècle; mais elle a perdu depuis son commerce par l'élargissement de la Vistule qui empêche les grands vaisseaux d'y pouvoir aborder. Quoique le luthéranisme y domine, les Catholiques ont la liberté d'y célébrer les cérémonies de leur religion, en vertu de la protection de la Pologne. *Long.* 36. 35. *latit.* 53.

C'est à *Thorn* que naquit en 1473 Copernic (Nicolas) si célèbre en astronomie. Il avoit trouvé le vrai système du monde & des phénomènes célestes, avant que Thicho-Brahé eût inventé le sien qui n'étoit qu'ingénieux. Il mourut comblé de gloire par cette découverte en 1543, à 70 ans. (D. J.)

THORNAX, (*Géogr. anc.*) montagne du Péloponèse, dans la Laconie. Les modernes la nomment *Vouni*; elle est au nord de Magula. Meursius s'est trompé évidemment, quand il a dit que ce fut sur cette montagne que Jupiter prit la figure d'un coucou, pour faire réussir quelque amourette, & tromper la jalousie de Junon. Il confond deux passages de Pausanias; mais cet auteur dit dans ses corinthiaques que ce déguisement de Jupiter se passa sur une montagne du même nom située auprès de la ville d'Hermonie, à plus de trente lieues de *Thornax* de Laconie. (D. J.)

THORNOS, (*Géog. anc.*) île que Plin, l. IV. c. xij. met au voisinage de celle de Corcyre, en tirant vers la côte de l'Italie. On la nomme aujourd'hui *ijola Melere*, selon le P. Hardouin, qui remarque que les manuscrits ne s'accordent pas sur l'orthographe du nom ancien de cette île. Les uns portent *Athorinos*, & d'autres *Othonoros*. (D. J.)

THORS-AA, (*Géog. mod.*) rivière d'Irlande, dans sa partie méridionale. C'est une des principales de l'île. Elle a son cours près du mont Hecla. (D. J.)

THORSUS, (*Géog. anc.*) fleuve qui coule au milieu de l'île de Sardaigne, selon

Pausanias, liv. X. c. xvij. C'est le *Thyrus* de Ptolomée, liv. III. c. iij. & peut-être le *Sacer* des modernes. (D. J.)

THOS, f. m. (*Hist. nat. Zoologie anc.*) *ῥῶς*, nom donné par les Grecs à un animal de la classe des renards, mais plus gros que le renard ordinaire, & qui, disent-ils, se nourrissoit principalement, & par ruses, d'oiseaux aquatiques & de la volaille des basses-cours. (D. J.)

THOT, f. m. (*Calend. égypt.*) dieu des Egyptiens, & semblablement nom du premier mois de l'année égyptienne. Voyez THEUTH. (D. J.)

THOUAILLE, f. f. (*terme de riviere*) mot dont on se sert dans les anciennes ordonnances pour signifier une serviette.

« Les fergens, quand ils goûtent les » vins étrangers, doivent avoir la *thouaille* » au col, le beau pot doré en une main, » & le hanap en l'autre. »

THOUARS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Toarcis castrum*, *Toarcium*, *Toarcius*, ville de France, dans le Poitou, sur la rivière de Thoué, entre Argenton-le-Château au couchant, & Loudun au levant, au midi de Saumur, à 12 lieues au sud-est d'Angers. Il y a une élection, une maréchaussée, trois paroisses & plusieurs couvens des deux sexes. *Thouars* a été anciennement pendant plus de 400 ans dans la maison de ce nom. Louis, seigneur de la Trimouille, traita de ses droits sur ce vicomté avec Louis XI. qui le réunit à la couronne. Charles IX. éleva *Thouars* en duché en 1563, & Henri IV. l'éleva en duché-pairie en 1595, en faveur de la maison de la Trimouille. Les lettres de pairie furent vérifiées au parlement en 1599. *Long.* 17. 20. *latit.* 46. 57.

Bertram, (Corneille-Eonaventure) né dans cette ville en 1531, se rendit recommandable par ses connoissances des langues orientales. Il mourut à Lausanne l'an 1594, âgé de 63 ans. On a de lui 1°. une république des Hébreux qui est courte & méthodique, 2°. un parallèle de la langue hébraïque avec la syriaïque, 3°. une révision de la bible françoise de Genève faite sur le texte hébreu, 4°. une nouvelle édition du trésor de Pagninus, 5°. un traité latin de la police des Juifs, &c. (D. J.)

THOUN, (*Géog. anc.*) ville de Suisse, dans le canton de Berne, à 4 lieues de Berne, au bord d'un petit lac qu'on nomme *lac de Thoun*. Elle est dans un pays fertile, bien cultivé, & en partie dans une île formée par l'Aare. Les Bernois achetèrent *Thoun*. en 1375 de comtes des ce nom, & conserverent aux bourgeois tous leurs privileges. *Long.* 25. 20. *latit.* 46. 44. (*D. J.*)

THOUR, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Thyras*, *Taurus* ou *Durius*, riviere de la Suisse, au pays de Thourgaw. Elle prend sa source dans les montagnes qui sont à l'extrémité méridionale du Tockebourg, & finit par se jeter dans le Rhin, environ à deux milles au-dessus d'Eglisaw. C'est une riviere rapide, inégale dans son accroissement & son décroissement.

THOURGAW, LE, (*Géog. mod.*) ou *Thourgau*, pays de la Suisse, qui suivant l'origine de son nom, comprend toute cette étendue de pays qui est aux deux côtés de la riviere de Thour, & qui s'avance d'un côté jusqu'au Rhin, & de l'autre jusqu'au lac de Constance. Dans ce sens, il fait toute la partie orientale de la Suisse. Il comprend une partie du canton de Zurich, celui d'Appenzell tout entier, les terres de la république & de l'abbé de Saint-Gall, celles de l'évêque de Constance & celles des sept anciens cantons; mais dans l'usage ordinaire, on entend par le *Thourgaw* les seules terres qui dépendent de la souveraineté commune des cantons. Dans ce dernier sens, le *Thourgaw* est un grand bailliage, qui est borné à l'orient en partie par le lac de Constance, & en partie par la ville de ce nom & par les terres de son évêque; au midi par les terres de l'abbé de Saint-Gall; & à l'occident par le canton de Zurich. Ce bailliage est le plus grand qu'il y ait dans toute la Suisse; car il comprend quelques villes, plusieurs villages & plus de cinquante paroisses.

Le gouvernement civil du *Thourgaw* est sous la souveraineté des huit anciens cantons qui y envoient tour-à-tour pour deux ans, un bailli, dont la résidence est à Frawenfeld. A l'égard du gouvernement spirituel, les quatre principales villes se choisissent elles-mêmes leurs pasteurs qui composent ensemble un synode. Les ca-

tholiques qui sont à-peu-près le tiers des habitans, dépendent de l'évêque de Constance. (*D. J.*)

THOUR-THAL, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, la *valée de Thour*. On appelloit autrefois de ce nom général tout le comté de Tockembourg en Suisse; on ne le donne maintenant qu'à une portion peu considérable de ce comté, & qui renferme seulement quelques villages. (*D. J.*)

THRACE, PIERRE DE, (*Hist. nat.*) *Thracia gemma*. Pline donne ce nom à une pierre dont il dit qu'il y avoit trois especes; la premiere étoit entièrement verte & d'une couleur très-vive; la seconde étoit d'un verd plus foible; la troisieme étoit remplie de taches couleur de sang. Cette description paroît convenir au jaspe.

Les anciens appelloient encore pierre de Thrace, *thracius lapis*, une substance noire & inflammable que l'on croit être le jais ou jayet, ou le charbon de terre.

THRACE, (*Géog. anc.*) en grec *θρᾶκη*, en latin, *Thracia* ou *Thracé*, grande contrée de l'Europe, renfermée entre le mont Hémus, la mer Egée, la Propontide & le Pont-Euxin. La borne septentrionale du côté du Pont-Euxin, est cependant assez incertaine.

Les anciens géographes, comme le Périphe de Scylax, Pomponius Méla & Pline étendent la *Thrace* jusqu'à l'embouchure du Danube; de sorte qu'ils y renferment Istropolis, Tomi & Catalis. Pline a suivi en cela Pomponius Méla, & peut-être celui-ci a-t-il suivi le périphe de Scylax.

Les historiens au contraire, mettent ces trois villes & quelques autres du voisinage dans la Scythie, en-deçà du Danube, on les marquent simplement sur la côte du Pont-Euxin. Strabon lui-même divise ce quartier-là en côtes pontiques; savoir, celle qui prend depuis l'embouchure sacrée du Danube, jusqu'aux montagnes qui sont près du mont Hémus, & celle qui s'étend depuis ces montagnes jusqu'à l'embouchure du Bosphoré, près de Byfance.

Les bornes que Ptolomée donne à la *Thrace* paroissent plus naturelles. Ce qui est au-delà du mont Hémus, il l'attribue à la Basse-Mœsie; & du côté du Pont-Euxin, il ne pousse pas la *Thrace* au-delà

de la ville Mesembria. En effet, on ne voit pas comment Pline, après avoir marqué le mont Hémus pour la borne de la *Thrace* dans les terres, a pu, le long de la côte, l'étendre si fort au-delà de cette montagne, & la pousser jusqu'au Danube.

La *Thrace* a été extrêmement peuplée autrefois; ses habitans étoient robustes & pleins de valeur; leur fleuve Strymon servit long-temps de bornes entre la *Thrace* & la Macédoine; mais Strabon dit qu'aussi-tôt que Philippe, eut réduit sous sa domination, plusieurs villes entre le Strymon & le Nessus, on s'accoutuma à confondre sous le nom de *Macédoine*, le pays conquis nouvellement.

Les poètes grecs & latins ne nous font pas un beau portrait de la *Thrace*. Callimaque, Eschile, Euripide & Aristophane l'appellent la *patrie de Borée*, le séjour des aquilons & le pays des frimats. Virgile, Horace, Ovide & Catulle tiennent le même langage. Sénèque la nomme la mere des neiges & des glaçons; & Lucain appelle les grands hivers, des hivers de *Thrace*. Pomponius-Méla, l. II. c. ij. n'en parle pas plus avantageusement. *Regio*, dit-il, *nec calo lata, nec solo, & nisi quâ mari proprior est, infœcunda, frigida, eorumque servatur maximè admodum patiens. Rarò usquam pomiferam arborem, vitem frequentius tolerat, sed nec ejusquidem fructus maturat ac mitigat, nisi ubi frigore objectu frondium, cultores arcuere.*

Celui qui a civilisé ces peuples, & qui leur a donné le premier des lois, a été un disciple de Pythagore; nommé *Zamolxis*. Hérodote rapporte les noms d'une multitude innombrable de différens peuples qui ont habité la *Thrace*. Il dit, que s'ils eussent pu, ou se réunir sous un seul chef, ou se lier d'intérêts & de sentimens, ils auroient formé un corps de nation très-supérieur à tout ce qui les environnoit.

Les *Thraces* avoient eu divers rois depuis Térés, qui eut deux fils, Sitalcée & Sparado. Il y eut de grandes brouilleries entre leurs descendans, qui tour-à-tour se détrônèrent, jusqu'à ce que Seuthès reconquit une partie des états de son pere *Mœsies*, & transmit sa succession paisible à Cotys, pere de Cherfoblepte. A la mort

de Cotys, les divisions recommencerent, & au lieu d'un roi de *Thrace*, il y en eut trois, Cherfoblepte, Bérifade & Amadocus. A la fin Cherfoblepte déposséda les deux autres: après quoi Philippe, roi de Macédoine, le dépouilla lui-même.

La république d'Athènes, après les victoires de Salamine & de Marathon, ne commanda pas seulement dans la Grece, mais conquit beaucoup de villes vers la *Thrace*, & dans la *Thrace* même; entre autres Pidne, Potidée & Méthone. Ces villes secouerent le joug, dès que Lacédémone à la fin de la guerre du Péloponnèse, eut abattu la puissance d'Athènes. mais Thimothée, l'athénien, les remit encore sous l'obéissance de sa patrie. Le roi Philippe les leur enleva, & se rendit maître de trente-deux villes de la *Thrace*.

Alexandre acheva la conquête entiere de ce pays, dont les peuples ne recouvrerent leur liberté, qu'après sa mort. Un autre Seuthès, fils ou petit-fils de Cherfoblepte, entra aussi-tôt dans les droits de ses ancêtres, & il livra deux sanglantes batailles à Lyfimachus, un des capitaines & des successeurs d'Alexandre.

A quelque temps de-là une partie des Gaulois, qui sous la conduite de Brennus, ravageoient la Grece, se détacha du gros de la nation & alla s'établir en *Thrace*. Le premier roi de ces Gaulois *thraces* s'appella *Commentorius*, & le dernier *Clyaus*, sous qui les *Thraces* naturels exterminerent les Gaulois, transplantés chez eux, & remirent sur le trône Seuthès, issu de leurs anciens rois. Ce prince & ses descendans régnerent sans interruption jusqu'à Vespasien, qui à la fin, réduisit la *Thrace* en province romaine.

Depuis ce temps-là, la *Thrace* a eu le même sort que le reste de la Grece, jusqu'à ce qu'elle soit demeurée-sous la puissance des Turcs, que la prise de Constantinople a rendu maîtres du pays.

La *Thrace* des anciens se nomme aujourd'hui la *Romanie de Thrace*, pour la distinguer de la *Romanie de la Morée*; c'est la province la plus orientale de la Turquie européenne, entre la mer Noire, la mer de *Marmora*, l'Archipel, la Macédoine & la Bulgarie.

Le P. Briet divise l'ancienne *Thrace* en *Thrace*, en-deçà de Rhodope, & *Thrace* en-delà de Rhodope. La première comprend la *Thrace* médique, grecque ou macédonienne; la *Thrace* draufique, sapaïque, corpialique; la province de Byfance; la *Thrace* cénique, fellétique & famaïque. La seconde *Thrace* au-delà du Rhodope, comprend la *Thrace* ufdicestique, la *Thrace* bennique, danthelétique, beffique; & enfin la *Querfonnése* de *Thrace*.

La notice de l'empire, depuis Constantin jusqu'à Arcadius & Honorius, renferme dans la *Thrace* six provinces, qui font l'Europe, Rhodope, la *Thrace*, l'Hémimont, la seconde Moësie, & la Scythie.

Les *Thraces* étoient naturellement féroces, violens, emportés & cruels; cependant ceux qui venoient des colonies de Phénicie, & qui demeuroient au voisinage de la Grece, se policerent, & se rendirent célèbres dans les arts & dans les sciences; leur pays produisit Orphée, Linus & Musée, dont j'ai déjà parlé dans cet ouvrage.

Phèdre étoit aussi de *Thrace*; il fut réduit à l'esclavage, ensuite affranchi sous Auguste, & exposé sous Tibère à toutes les persécutions de Séjan, jusqu'à la mort de cet indigne favori d'un tyran odieux. Il ne se toucia jamais d'amasser du bien, & met cette raison entre les choses qui devoient lui faciliter la promotion au rang de poëte. Ses fables sont admirables, & l'on a raison d'être surpris qu'un ouvrage plein d'autant d'agrément & de pureté, que l'est celui de Phèdre, ait été si-peu connu pendant plusieurs siècles. Nous avons outre la belle édition d'Hoogstraten, mise au jour à Amsterdam en 1701, in-4°. celle de Burman, imprimée dans la même ville en 1727, in-4°. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THRACE, *la mer de*, (*Géog. anc.*) *Thracium mare*. Strabon donne ce nom à la partie de la mer Egée, qui baigne les côtes de la *Thrace*. (*D. J.*)

THRACE, *bosphore de*, (*Géog. mod.*) autrement dit le canal de Constantinople, qui sépare l'Asie d'avec l'Europe. C'est un canal de 15 milles de long, sur environ deux de large, en des endroits plus, en d'autres moins. Sa promenade est agréable,

& son aspect est charmant, voyez les détails au mot **BOSPHORE** de *Thrace*. (*D. J.*)

THRACÉ. f. f. (*Mithol.*) nymphe de la fable; elle étoit fille de Titan, & eut de Saturne Doloneus, qui donna son nom aux *Dolones*; & de Jupiter elle eut Bithy, qui donna le sien aux *Bithyniens*. (*D. J.*)

THRACIUS pagus, (*Géog. anc.*) bourg de l'Asie mineure, dans l'Hellespont, près de la ville de Cyzique.

THRAMBUS, (*Géog. anc.*) promontoire de la Macédoine, selon Etienne le géographe, entre le golfe Thermaïque & le golfe Toronaïque. (*D. J.*)

THRANITÆ, f. m. (*Littérat.*) dans les galères à trois rangs de rames, & trois ponts l'un sur l'autre, on nommoit *thranitæ* les rameurs qui étoient au pont du haut, & *zygita*, les rameurs du second pont.

Meibom, dans son discours sur l'architecture navale des anciens, tâche de prouver que la prodigieuse hauteur qu'on a supposé nécessaire aux galères de plusieurs rangs, de rames, est une hauteur imaginaire; & que le fameux vaisseau de Philopater, qu'on dit avoir eu quarante rangs de rames, & quatre mille rameurs pour le faire aller, pouvoit très-bien être conduit par un si grand nombre de gens.

Cet auteur croit qu'on devoit perfectionner nos propres galères, d'après le plan qu'il a donné de celles des Romains; il reconnoît cependant que notre forme mérite la préférence; mais il voudroit que nous suivissions les mêmes proportions que gardoient les Romains dans la bâtisse de leurs longs vaisseaux.

La question est de savoir si l'une & l'autre, la forme & les proportions, quadreroient ensemble. Les gens de lettres parlent très-bien; mais qu'ils laissent aux gens de l'art, guidés par la pratique & l'expérience, la gloire de bâtir les vaisseaux & les galères.

THRASOS, (*Médec. ancienne*) θρασος; Hippocrate se sert de ce terme pour signifier une certaine férocité dans le regard & dans les yeux, qui paroît aux approches d'un délire. (*D. J.*)

THRASYLLUM, ou **THRASYLLUS**, (*Géog. anc.*) montagne de l'Asie mineure, dans

dans la Myfie , au voifinage du fleuve Gaicus. (*D. J.*)

THRAUSTON , (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèfe , dans l'Elide. Xénophon la donne aux Acrorians.

THRÉNÉTIQUE , (*Mufiq. infl. des anc.*) Pollux parle d'une flûte furnommée *thrénetique* ou lugubre , qui fut , dit-on , inventée par les Phrygiens , dont les Cariens en apprirent l'ufage dans la fuite. Probablement cette flûte accompagnoit les *thrénadies*. voyez **THRÉNADIE** , (*Littérat.*) Peut-être la flûte furnommée *thrénetique* par Pollux , n'eft autre que le gingros (*Mufiq. infl. des anc.*) appelée *Gyngrine* , lugubre , dans l'article **FLUTE** , (*Littérat.*) (*F. D. C.*)

THRENODIE , f. f. (*Littérat.*) chanson trifte ou funèbre en ufage chez les anciens , dans les cérémonies des funérailles. Voyez **FUNÉRAILLES** & **FUNÈBRE**.

Ce mot eft grec , & composé de *θρηνοειν* , pleurs , lamentations , & de *δην* , chant.

THRIA , (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique , dans la tribu cénéide. Les champs des environs s'appeloient *campi thriafii*. Ce bourg étoit entre Athènes & Eleufis ; il en eft fouvent parlé dans Thucydide , & dans les autres hiftoriens des guerres d'Athènes. C'étoit la patrie du poète Grates , dont Suidas rapporte quelques ouvrages comiques ; la porte d'Athènes par laquelle on fortoit pour y aller , s'appeloit *porta thriafia* , & fut enfuite nommée *Ceramica* & *Dipylon*. Ce bourg donnoit encore fon nom au rivage près duquel il étoit fitué , & à une riviere voifine.

THRIES , f. f. (*Littérat.*) Les forts que l'on jetoit dans une urne fe nommoient *thries* du nom de trois nymphes de l'antiquité qui demeuroient fur le Parnaffe , & qui avoient été nourrices d'Apollon , dieu de la divination. (*D. J.*)

THRIO , (*Antiq. grecq.*) *θρηια* ; fête particulière des Grecs en l'honneur d'Apollon. Voyez fur cette fête Potter , *Archæol. grecq. t. I. p. 405.* (*D. J.*)

THRIPODIPHORIQUE , (*Mufiq. des anc.*) hymne chanté par des vierges , pendant qu'on portoit un trépié dans une fête à l'honneur d'Apollon. Cet hymne étoit

au nombre des parthénies. Voy. **PARTHÉNIES** ; (*Mufiq.*) (*F. D. C.*)

THRIPS , gen. pis. m. (*Littérat.*) *θριπς* ; nom donné par les Grecs & les Romains à une efpece de ver , né de l'œuf du fcarabé , lequel ver , tandis qu'il eft dans cet état de ver , perce le bois , & y fait des cavités de différentes formes , & en des directions différentes , qui reffemblent fouvent à des caracteres d'écritures.

Les anciens Grecs fe fervoient de petits morceaux de bois ainfi rongés , au lieu de fceau & de cachet , avant l'invention de la gravure ; & en effet , ils répondoient très-bien à cet ufage , car il n'étoit guere poffible d'imiter l'impreffion , ni de contrefaire les empreintes que formoient fur la cire ces morceaux de bois ainfi rongés.

Lucien parlant de la maniere qu'il avoit de marquer fes oliviers , emploie le mot *thrips* ; non comme étant le nom d'un ver , mais comme étant celui du morceau de bois percé par l'infecte. Theophraste , Ariftote , & Plin , fe fervent du même mot *thrips* ; enfin nous trouvons qu'il défigne auffi fouvent un morceau de bois percé de divers trous , que l'animal qui les a formés. (*D. J.*)

THRISMA , f. m. (*Commerce.*) étoit une ancienne piece de monnoie de la valeur d'un *groat* , ou du tiers d'un *shelling*. C'eft apparemment une corruption de *tremiffis* , qui étoit une ancienne monnoie d'Allemagne de la valeur de quatre fous fterling. Quelques-uns prétendent que c'eft une piece de trois *shellings* ; mais cela paroît une erreur.

THRIUS , (*Geog. anc.*) nom d'une ville , & d'un fleuve du Péloponnèfe , dans l'Elide. (*D. J.*)

THROANA , (*Géog. anc.*) ville de l'Inde , au-delà du Gange. Ptolomée , l. VII. c. ij. la marque dans le pays des *Lefti* ou des *Pirates* ; & Castald la nomme *Taigin*. (*D. J.*)

THRONE , f. m. (*Archit. & Littér.*) mot dérivé du grec *θρονος* ; chaise ou fiede magnifique. C'eft un fiede royal enrichi d'architecture & de fculpture de matiere précieufe , élevé fur plusieurs degres , & couvert d'un dais. Le *throne* eft dans

la salle d'audience du souverain.

La description du *thrône* du Mogol, par Tavernier, est entièrement romanesque; celle du *thrône* de l'empereur de la Chine, par le P. le Comte, est brodée suivant sa coutume; & celle du *thrône* du grand-seigneur, par Duloir, ne l'est pas moins; mais j'aime la représentation des deux *thrônes* de l'antiquité, qu'on voit gravés dans les peintures d'Herculanum (*Pl.* 29). La colombe qui est sur le coussin d'un des deux *thrônes* prouve que c'est la représentation du *thrône* de Vénus; le feston qu'un des génies soutient, paroît être de mirthe, & le sceptre que tient l'autre génie convient encore à la déesse. Le second *thrône* est celui de Mars, comme il paroît par le bouclier & le panache que soutiennent deux génies. (*D. J.*)

THRÔNE, (*Critique sacrée*,) siége ou tribunal des rois; le *thrône* de Salomon étoit d'ivoire, & revêtu d'or pur; on y montoit par six degrés: aux deux côtés du siége, soutenu sur deux bras, étoient deux figures de lions, & sur les six degrés, douze lionceaux, *III. Rois. x, 20.* Isaïe & Ezéchiel, pour donner une idée magnifique du *thrône* du Seigneur, disent: le *thrône* de l'Eternel est comme un char animé, porté sur un firmament semblable au saphir; ses roues, d'une grandeur & d'une beauté merveilleuse, sont dirigées par l'esprit; celui qui est assis sur le *thrône*, est tout environné de lumière éclatante, que les yeux des hommes ne peuvent soutenir.

Le mot *thrône* se prend au figuré pour royaume, état; affermissez votre *thrône* par la clémence, *Prov. xx, 28.* Il désigne aussi la demeure d'un roi; Jésus-Christ, dans *S. Matt, c. v, 34*, défend de jurer par le ciel, qui est le *thrône* de Dieu, ni par aucun autre *thrône*; c'est que l'abus des sermens étoit fréquent chez les Juifs, & que ces sermens étoient approuvés. (*D. J.*)

THRÔNES, (*Critique sacrée*.) θρονῆς; ce mot se trouve dans l'Épître aux Coloss. *j, 16.* Toutes choses, dit l'apôtre, ont été par Dieu, visibles ou invisibles; les *thrônes*, θρονῆς, ou les dominations, les principautés ou les puissances: il s'exprime

ainsi par allusions aux chérubins dont parle Isaïe & Ezéchiel, qui sont dit figurément être autour du *thrône* du Tout-puissant, parce qu'ils étoient représentés sur l'Arche; mais les hommes ayant forgé une hiérarchie céleste & réelle, ont imaginé que les *thrônes* étoient les anges de cette hiérarchie, & qu'ils étoient ainsi nommés, parce qu'ils servoient comme de *thrônes* à la majesté de Dieu. Les peres de l'église ont cru qu'il y avoit trois especes d'anges; selon eux, ceux du premier ordre, s'appellent les thrônes; & siegent immédiatement au-dessous de la Divinité; voilà, dit Clément d'Alexandrie, ceux qui sont προτ-κιστοι.

THRONI, (*Géog. anc.*) ville & promontoire de l'île de Cypré, sur la côte méridionale. Le nom moderne est *Cabo de Pile*, selon Lufignan. (*D. J.*)

THRONIUM, (*Géog. anc.*) ville des Locres Epicnémidiens, & dans les terres. Cette ville étoit très-ancienne, puisqu'il en est fait mention dans Homère. *Iliad. B. v, 533.* Scylax est le seul qui place cette ville dans la Phocide. Elle reçut son nom de la nymphe *Thronia*. (*D. J.*)

THRUMBUS; f. m. (*terme de Chirurgie*,) tumeur formée par un sang épanché, & grumelé sous les tégumens en conséquence d'une saignée. Ce mot vient du grec θρῦμβος, qui signifie un grumeau de sang.

La cause de cette tumeur vient de ce qu'on n'a pas fait l'ouverture de la peau assez grande faute d'élévation, ou quand il se présente un morceau de graisse à l'ouverture, alors une portion du sang qui ne peut sortir librement, se glisse dans les cellules du corps graisseux, & forme la tumeur dont nous parlons.

Quand le *thrumbus* est petit, il suffit de mouiller avec de l'eau fraîche, la compresse qu'on applique sur la plaie; la résolution se fait à merveille par ce petit secours. Si la tumeur est considérable, il faut mettre du sel marin entre les doubles de la compresse mouillée. La résolution s'opère très-aisément & sans inconvénient que l'échymose consécutive du bras. Dans les personnes dont le sang est vicié, surtout lorsqu'on a négligé les secours indiqués, le plus petit *thrumbus* attire la sup-

puration des levres de la plaie. Voyez SAIGNÉE. (Y)

THRYALLIS, (*Botan.*) nom donné par Nicande, & quelques autres écrivains, à une espece verbascum ou mollaine, employée par les anciens dans leurs couronnes & leurs guirlandes. Dioscoride l'appelle *lichnitis*, parce qu'elle étoit d'usage pour servir de meche dans les lampes des Grecs, qui en employoient les tiges après les avoir réduites en petits filets. (D. J.)

THUBEN, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique intérieure. Plin. *liv. V, c. v.* la met au nombre de celles qui furent subjuguées par Cornelius Balbus. (D. J.)

THUBUNA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne, selon Ptolomée. M. Shaw paroît assez bien fondé à la retrouver dans Thabné, ville du pays de Zab, située dans une belle plaine entourée d'un mur de terre. Elle a des jardins & de l'eau: son terrain produit du froment, de l'orge, du coton, des dates, & d'autres fruits; mais les Arabes ont tellement détruit les murs & les édifices de l'ancienne *Thubuana*, qu'il seroit impossible de déterminer qu'elle en fut autrefois l'enceinte. (D. J.)

THUIN, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Thudinium*; petite ville dans l'évêché de Liege, sur la droite de la Sambre, entre Maubeuge & Charleroi, environ à trois lieues de chacune de ces villes. *Thuin* est bâtie sur une hauteur, & doit son origine aux anciens abbés de Lobes, dans le x. siècle. *Long. 21, 52. lat. 50, 16.* (D. J.)

THULÉ ou **THYLÉ**, (*Géog. anc.*) par les Grecs *θῦλη*; île de l'océan septentrional, que tous les anciens géographes joignent aux îles britanniques: mais il y a de grandes difficultés à fixer sa situation, parce que les anciens n'ont point parlé de sa grandeur. Virgile, *Georg. l. I. vers 30.* appelle cette île *ultima Thule*. Ptolomée, *l. VII. c. v.* Agathamere & le géographe Etienne, disent que durant les équinoxes les jours sont à *Thulé* de vingt heures, & que le milieu de l'île est à 63 degrés de l'équateur. De-là Cellarius pense que par l'île de *Thulé*, les anciens n'ont

point entendu l'Islande, mais l'île de Schetland, ou l'île de Fero, soumises au roi de Danemarck, & dont la position s'accorde avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*. Le témoignage de Tacite, *vie d'Agric. c. x.* appuie ce sentiment: car il dit qu'en navigeant autour de la Grande Bretagne, on apperçoit l'île de *Thule*. Or l'Islande est trop éloignée pour pouvoir être apperçue des côtes de la Grande Bretagne.

Cependant si l'on s'en rapporte à Procope, qui s'est fort étendu sur cette île, *l. III. de bello Goth. c. xiv.* *Thulé* est dix fois plus considérable que la Grande Bretagne; elle en est assez éloignée, & est presque déserte du côté du septentrion. Ce discours a engagé plusieurs géographes à prendre la grande Scandinavie, pour être l'île de *Thulé*. Ortelius pense en particulier, que *Thulé* est une partie de la Norwege, dont le nom même s'est conservé dans celui de *Thilemarck*, province de ce royaume. La convenance qui se trouve entre la latitude & la longitude de *Thilemarck*, avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*, sert à fortifier la conjecture d'Ortelius; mais il faut remarquer en même temps, que Procope avoue qu'il ne parle de *Thulé* que sur le récit d'autrui, & qu'il n'a jamais vu cette île. Il résulte de ce détail que le *Thulé* des anciens nous est encore inconnu. (D. J.)

THUMELITA, (*Géog. anc.*) ville de la Lybie intérieure, située aux environs de la source du fleuve Cinyphis. (D. J.)

THUR, LA (*Géog. mod.*) petite rivière d'Alsace. Elle a sa source dans les montagnes de Vosge, coule dans le Suggaw, & se perd dans l'Isle, à dix lieues de sa source. (D. J.)

THURAIRE, (*Musiq. instr. des anc.*) Solin *Polyhistor, c. 11, de Sicilia*, parle d'une flûte appelée *thuraire*, & Turnebe *Advers. liv. VIII, c. 20*, dit que c'étoit celle dont on jouoit pendant que l'on posoit l'encens sur l'autel & que l'on n'immoloit pas les victimes. (F. D. C.)

THURIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville du Péloponnèse, dans la Messénie. Strabon, *l. VIII.* dit qu'*Æpea*, qui de son temps

s'appelloit *Thuria*, étoit voisine de *Pheræ* *Paufanias*, *Messen*, c. xxxj, dit que *Thuria* étoit dans les terres, à quatre-vingt stades de *Pheræ*, qui étoit à six stades de la mer. Il ajoute que *Thuria* étoit d'abord bâtie sur une montagne, & qu'ensuite on bâtit dans la plaine, sans abandonner néanmoins le haut de la montagne. Le nom des habitans étoit *Thuriatæ*. *Auguste* piqué contre les *Messéniens*, qui avoient pris le parti de *Marc-Antoine*, donna la ville de *Thuria* aux *Laédémoniens*. Il y en a qui prétendent que cette ville est l'*Authis* d'*Homere*.

2° Ile de la mer Egée. *Plutarque*, de *exilio*, pag. 602, qui la dit voisine de l'île de *Naxos*, ajoute qu'elle fut la demeure d'*Orion*.

3° Fontaine d'Italie, dans la grande Grèce, au voisinage de la ville de *Sybaris*, selon *Diodore de Sicile*, l. XII. c. x. Elle donna le nom à la ville de *Thurium*, qui fut bâtie dans cet endroit. Le nom moderne de cette fontaine est *Aqua che Fuella* selon *Léander*. (D. J.)

THURIRULUM, f. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains au vaisseau dans lequel on brûloit l'encens pour les sacrifices.

THURIFERAIRE, f. m. terme ecclésiast. c'est le nom qu'on donne à un acholite ou clerc, qui dans les cérémonies de l'Eglise porte l'encensoir ou la navette. (D. J.)

THURINGE, (*Géog. mod.*) en latin *Thuringia*, province d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, avec titre de langraviat. Elle est bornée au nord par les duchés de *Brunswig* & par la principauté d'*Anhalt*; à l'orient par la *Misnie*, dont elle est séparée par la *Sala*; au midi par la *Franconie*; & à l'occident par la *Hesse*. Cette province a trente-deux lieues de longueur, & presque autant de largeur: elle abonde en forêts, & est fertilisée pour les grains par les rivières qui l'arrosent.

La Thuringe est en partie l'ancien pays des *Cattes*, qui devint après la décadence de l'empire romain, un royaume puissant, d'où il sortit des armées nombreuses, & composées de troupes aguerries.

Aujourd'hui ce pays renferme plusieurs états, possédés par l'Electeur de *Mayence*, les ducs de *Saxe*, & différens comtes. *Erford*, capitale de toute la *Thuringe*, appartient à l'electeur de *Mayence*. Les deux villes impériales de la *Thuringe* sont *Muhlhausen* & *Northausen*: ce qu'on nomme la *Thuringe-Ballay*, répond au mot françois *ballival*, & consiste en un assemblage de commanderies, qui appartient aux chevaliers de l'ordre *Theutonique*. Si quelqu'un est curieux de connaître l'histoire de tous les anciens monastères de la *Thuringe*, il peut consulter l'ouvrage intitulé; *Thuringia sacra*, *Francof.* 1737, in-fol. (D. J.)

THURINGIENS, LES (*Géog.*) *Thuringi*, *Thoringi*, & *Doringi*, peuples de la *Germanie*, célèbres depuis la décadence de l'empire romain. *Vegetius*, *Mulomedic.* liv. IV, ch. vj, qui écrivoit vers la fin du quatrième siècle, est le premier qui fasse mention des *Thuringiens*, en disant que leurs chevaux résistoient aisément à la fatigue. *Jornandès*, *Procopé*, *Cassiodore*, & *Grégoire de Tours*, connoissent aussi les *Thuringiens*; & l'on peut conclure, que puisque les auteurs qui ont écrit avant le quatrième siècle, n'en parlent en aucune façon, il faut que ces peuples n'aient pris naissance, ou du moins n'aient commencé à se rendre fameux que dans ce siècle-là.

On doit se contenter de regarder comme la première demeure des *Thuringiens*; celle que les auteurs dont nous venons de parler leur donnent; car ils ont habité auparavant quelqu'autre pays, mais personne ne peut nous instruire là-dessus. On voit que ces *Thuringiens* habiterent le pays des *Chérusques*, après que le nom de ceux-ci ne fut plus connu: outre cela, une partie du pays des *Hermandures* paroît avoir été renfermée dans la *Thuringe*, qui s'étendit non-seulement en-deçà, mais encore au-delà de la *Sala*: enfin on trouve que la meilleure partie du pays des *Cattes* servit à former la *Thuringe*, qui, lorsqu'elle fut devenue un royaume, s'étendoit du nord au midi, depuis l'*Aller* jusqu'au *Meyn*; la *Multa*

la bornoit à l'orient, & la Fulde & l'Adrana à l'occident.

Vers la fin du cinquieme siecle, & au commencement du sixieme, la Thuringe avoit un roi, & on a les noms des princes qui y regnerent. Bien des auteurs néanmoins font difficulté de leur donner le titre de roi; mais Spener ne balance point à les reconnoître pour tels. » Le royaume de » Thuringe, dit-il, étoit comme celui des » Marcomans & comme celui des Francs, » quoiqu'il ne leur fût pas comparable » pour l'étendue. « Les Thuringiens firent parler d'eux sous leurs rois; & à la faveur des troubles dont la Germanie étoit agitée, ils eurent occasion d'étendre leurs frontieres; mais ayant voulu attaquer les Francs, après que ceux-ci eurent établi leur domination dans la Gaule, ils furent battus, perdirent une grande partie de leur pays, & devinrent tributaires. Dans la suite, la jalousie de deux freres ébranla cette monarchie, & la fit devenir la proie des Francs & des Saxons, qui profiterent de ces troubles. Voyez son état moderne au mot THURINGE. (D. J.)

THURIUM, (Géog. anc.) 1°. ville d'Italie, dans la grande Grece, sur le golfe de Tarente. Pline, liv. III, ch. xj. dit qu'elle étoit bâtie entre le fleuve Crathis & le fleuve Sybaris, où avoit été autrefois la ville de Sybaris; mais il se trompe, c'étoit dans son voisinage.

Les habitans de Crotone ayant détruit Sybaris, les Athéniens & quelques autres grecs la rebâtirent dans un lieu voisin, & l'appelerent *Thuri* ou *Thurium*, du nom d'une fontaine qui se trouvoit auprès. La proximité de l'ancienne Sybaris & de la nouvelle ville, a été causé que quelques auteurs les ont prises pour la même place, Outre Pline, Etienne le géographe dit; *Thurii urbs italiæ, prius Sybaris dicta*. Tite-Live, liv. XXXIV, c. xliij, nous apprend que les Romains y envoyerent dans la suite une colonie, & lui donnerent le nom de *Copia*: cependant l'ancien nom paroît avoir prévalu; car plusieurs siecles après, Ptolomée & les itinéraires l'appellent *Thurium*. Tite-Live, l. X, c. ij. qui écrit *Thuria*, nomme le territoire de cette ville *Thurinus ager*, & le golfe sur lequel

elle étoit bâtie est appelée *Thurinus sinus* par Ovide, liv. XV, v. 52. & Diodore de Sicile, liv. XII, c. xc.

On voit encore aujourd'hui quelques vestiges de cette ancienne ville près de la mer, dans le royaume de Naple; on nomme cet endroit *Torre-del-Cupo*, & quelques cartes disent, *Sybari-roinata*; il y reste un aqueduc qui pouvoit servir à conduire les eaux de la fontaine *Thuria* à la ville. Au-dessus de ces ruines on trouve un canton appelé *Torrana*, mot peut-être corrompu de *Thurina*; mais il importe de connoître plus à fond l'histoire de *Thurium* & des Thuriens, dont Charondas fut le législateur: la voici cette histoire.

Quelques temps après l'entiere destruction de Sybaris par les Crotoniates, Lampon & Xénocrite fonderent, à quelque distance de l'ancienne Sybaris, la ville de *Thurium*. Diodore de Sicile en parle à peu-près en ces termes, liv. XII. Les Sybarites qui avoient été chassés de la ville qu'ils vouloient rétablir, envoyerent des ambassadeurs à Lacédémone & à Athenes, afin de demander les secours dont ils avoient besoin pour retourner en leur pays, & offrir des habitations à ceux qui voudroient les y suivre. Les Lacédémoniens n'eurent aucun égard à cette demande; mais les Athéniens armerent dix vaisseaux sous la conduite de Lampon & de Xénocrite. On fit encore publier l'offre des terres dans tout le Péloponnèse, ce qui attira beaucoup de monde; mais le plus grand nombre étoit des Achéens & des Trézéniens, entraînés à cette migration par les promesses d'un oracle, qui avoit ordonné de poser les fondemens de leur ville dans le lieu où ils trouveroient autant d'eau qu'il en faudroit pour leur usage, & où la terre leur assureroit du blé sans mesure.

Cette sçûte passa en Italie, aborda auprès du terrain où étoit Sybaris, & découvrit le lieu que l'oracle sembloit avoir indiqué. Non loin de l'ancienne Sybaris se trouva la fontaine *Thuria*, dont les eaux étoient conduites dans des tuyaux de cuir. Persuadés que c'étoit à cet endroit que le dieu les adressoit, ils formo-

rent l'enceinte d'une ville, & du nom de la fontaine, ils l'appellerent *Turium*. Elle fut partagée dans sa longueur en quatre quartiers; l'un fut appelé le quartier d'*Hercule*; le second celui de *Vénus*; le troisieme celui d'*Olympie*; & le quatrieme celui de *Bacchus*. Dans sa largeur elle fut encore coupée en trois quartiers; l'un fut appelé le quartier des *Héros*; le second celui de *Thurium*, & le troisieme *Thurinum*. Toute cette enceinte se remplit de maisons bien bâties, bien distribuées, & qui formerent un corps de ville commode & agréable.

Il n'étoit guere possible qu'un peuple composé de nations si différentes se maintint long-temps en repos. Les Sybarites, comme anciens propriétaires du terrain qui avoit été distribué aux citoyens qu'ils avoient associés, s'attribuerent les premieres places dans le gouvernement, & ne laisserent que les emplois subalternes aux autres. Ils donnerent à leurs femmes les premieres places dans les cérémonies publiques de la religion. Ils prirent pour eux les terres que le voisinage de la ville rendoit plus aisées à exploiter: toutes ces distinctions irritèrent ceux qui crurent avoir sujet de se plaindre d'être maltraités. Comme ils étoient en plus grand nombre & plus agguerris, ils en vinrent à une sédition ouverte, & chasserent ou massacrerent presque tout ce qui restoit des anciens Sybarites.

Mais une pareille expédition dépeuplant le pays, laissoit beaucoup de terres d'un bon rapport à distribuer. Ils firent venir de la Grece de nouveaux habitans, à qui ils donnerent, par la voie du fort, des maisons dans la ville, & des terres à mettre en valeur à la campagne. Cette ville devint riche & puissante, fit alliance avec les Crotoniates; & s'étant formé un gouvernement démocratique, elle distribua ses habitans en dix tribus: dont les trois venues du Péloponnèse furent appelées l'*Arcadienne*, l'*Achéenne*, & l'*Éléotique*. Les trois composées des peuples venus de plus loin furent appelées la *Béotique*, l'*Amphycionique*, & la *Dorienne*: les quatre autres furent l'*Ionienne*, l'*Athénienne*, l'*Eubéenne*, & l'*Insulaire*,

Ce sage arrangement fut suivi du choix d'un homme admirable, de Charondas leur illustre compatriote, pour former un corps de lois qui pussent servir à entretenir le bon ordre dans une ville composée d'esprits & de mœurs si différens. Il y travailla si utilement, & fit un triage de toutes les lois qu'il crut les plus sages & les plus nécessaires, d'entre celles qui étoient en vigueur parmi les nations policées; il y en ajouta quelques-unes que nous allons rapporter après Diodore de Sicile.

Il déclara incapables d'avoir part à l'administration des affaires publiques, ceux qui après avoir eu des enfans d'une premiere femme, passeroient après sa mort à de secondes noces, si les enfans étoient vivans. Pouvoit-on, ajoute-t-il, attendre que des hommes qui prenoient un parti si peu avantageux pour leurs enfans, fussent en état de donner de sages conseils pour la conduite de leur patrie; & s'ils avoient eu lieu d'être satisfaits d'un premier mariage, ne devoit-il pas leur suffire, sans être si téméraires, que de s'exposer aux hafards d'un second engagement?

Il condamna les calomniateurs atteints & convaincus à n'oser paroître en public qu'avec une couronne de bruyere, qui présentoit à tous ceux qui les rencontroient la noirceur de leur crime. Plusieurs ne purent survivre à cette infamie & se donnerent la mort; & ceux qui avoient fondé leur fortune sur cette détestable manœuvre, se retirerent d'une société où la févérité des lois les obligeoit d'aller porter ailleurs cette maladie contagieuse, qui n'a que trop infecté le monde dans tous les temps.

Charondas avoit aussi senti de quelle importance il étoit de prendre des mesures pour empêcher que les vicieux ne corrompissent les bonnes mœurs par l'attrait de la volupté. Il donna action contre eux à ceux qui étoient intéressés à prévenir la corruption de leurs enfans ou de leurs parens; & l'amende étoit si forte & si sévérement exigible, que tous craignoient de l'encourir.

Mais pour attaquer ce mal dans son

principe, il pensa sérieusement aux avantages d'une bonne éducation, & ne laissa à personne, de quelque état qu'il fût, le prétexte de la négliger. Il établit des écoles publiques, dont les maîtres étoient entretenus aux dépens de l'état. Là se formoit la jeunesse à la vertu, & de-là naissoit l'espérance d'une république bien policée.

Par une autre loi, Charondas donnoit l'administration des biens des orphelins aux parens paternels, & la garde de la personne du pupille aux parens du côté de la mere. Les premiers qui étoient appelés à l'héritage, au cas du décès du mineur, faisoient, pour leur propre intérêt, valoir son bien, & par la vigilance des parens maternels, ils ne pouvoient, sans exposer leur vie & leur honneur, suivre les mouvemens de la cupidité.

Les autres législateurs ordonnoient la peine de mort contre ceux qui refusoient de servir à la guerre, ou qui désertoient; Charondas ordonna qu'ils resteroient trois jours exposés dans la place publique en habit de femme, persuadé que cette ignominie rendroit les exemples fort rares, & que ceux qui survivroient à cette infamie, n'oseroient pas dans les besoins de l'état s'y exposer une seconde fois, & laveroient cette première tache dans les ressources que leur pourroit fournir une bravoure de commande.

La sagesse de ces lois maintint les Thuriens en honneur, & soutint leur république dans la splendeur. Le législateur ne crut pas cependant qu'elles ne dussent souffrir aucun changement. Certaines circonstances que la prudence humaine ne fauroit prévoir, y peuvent déterminer. Mais pour aller au-devant des altérations que l'amour de la nouveauté pourroit y introduire, il ordonna que ceux qui auroient à se plaindre de quelque loi, & qui voudroient en demander la réforme ou l'abrogation, seroient obligés de faire leur représentation en présence de tout le peuple, la corde au cou, & ayant à leur côté l'exécuteur de la justice prêt à les punir, si l'assemblée, déclaroit leur prétention injuste.

Cette précaution fit que ses lois furent long-temps sans atteinte, &, au rapport de Diodore de Sicile, il n'y a jamais été dérogé que trois fois. Un borgne eut l'œil qui lui restoit crevé. La loi qui décernoit la peine d'œil pour œil, ne privoit pas de la lumière celui qui avoit fait le coup. L'aveugle porta sa plainte devant le peuple, qui substitua une interprétation pour un cas pareil qui arriveroit, & le renvoya.

Le divorce étoit permis au mari & à la femme. Un vieillard abandonné de sa femme qui étoit jeune, se plaignit de la liberté que celui qui se séparoit avoit d'épouser qui il lui plairoit; il proposa pour ôter toute idée de libertinage, de ne permettre au demandeur en action de divorce, que d'épouser une personne à-peu-près du même âge que celle qu'il quittoit. Son observation parut juste, il évita la peine, & les divorces devinrent fort rares.

La troisième loi qui souffrit quelque changement; fut celle qui ordonnoit que les biens d'une famille ne passeroient point dans une autre, tant qu'il resteroit quelqu'un de cette famille, que le dernier de l'un ou de l'autre sexe pourroit épouser. S'il en restoit une fille, l'héritier qui ne vouloit pas la prendre en mariage, étoit obligé de lui donner cinq cens drachmes par forme de dédommagement. Le cas arriva: une fille de bonne famille, mais très-pauvre, se voyant négligée par le seul & dernier héritier de son nom, se plaignit dans une assemblée indiquée à ce sujet, suivit la forme prescrite par la loi, de la médiocrité de la somme, qui ne lui constituoit qu'une dot qui ne pouvoit la tirer de la misère, ni la faire entrer dans quelque famille qui convint à sa naissance. Le peuple attendri sur le danger qu'elle couroit si sa demande étoit rejetée, réforma la loi, & condamna l'héritier à l'épouser.

Des lois si sages furent scellées du sang du législateur. Quelques affaires le menerent à la campagne armé de son épée, pour se défendre contre les brigands qui attaquoient les voyageurs. Comme il rentra dans la ville, il apprit qu'il se tenoit alors une assemblée où le peuple

étoit dans une grande agitation. Il ne fit pas attention qu'il avoit fait une loi qui défendoit expressement à toutes personnes, de quelqu'état qu'elles fussent, de s'y trouver en armes. Quelques mal-intentionnés virent son épée, & lui reprocherent qu'il étoit le premier qui eût osé violer la loi qu'il avoit faite. Vous allez voir, leur dit-il, combien je la juge nécessaire, & combien je la respecte. Il tira son épée, & se perça le sein.

Les Thuriens fleurirent tant qu'ils suivirent les lois de Charondas; mais la mollesse ayant pris le dessus, ils furent maltraités par les Bruttians, les Lucaniens, & les Tarentins, sous l'oppression desquels ils gémissaient, lorsqu'ils se soumirent aux Romains. Ceux-ci trouvant le pays épuisé d'hommes, y envoyèrent une colonie, & donnerent à la ville qu'elle habita le nom de *Copia*, comme il paroît par la monnoie qui nous en reste, avec une tête de Mars, & une corne d'abondance au revers, & pour inscription *Copia*.

2°. *Thurium* étoit aussi une ville de la Béotie. Plutarque *in Syllâ*, dit que c'est une croupe de montagne fort rude, & qui finit en pointe comme une pomme de pin; ce qui faisoit qu'on l'appelloit *Ortophagus*. Au pié de cette montagne, ajoute-t-il, coule un ruisseau appelé *Morion*, & sur ce ruisseau est le temple d'Apollon thurien. Ce dieu a eu le nom de *Thurien*, de Thyro, mere de Charon, qui mena une colonie à Chéronéc. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

THURLES, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande dans la province de Munster, au comté de Tipperari, sur la Stuerie, elle envoie deux députés au parlement de Dublin; elle est à six milles des frontières de Kilkenni, & à douze de Cashel. (*D. J.*)

THURSO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecosse, dans la province de Caithness, avec un port sur la côte du nord.

THUS ou TUS, (*Géog. mod.*) ville de Perse dans le Korassan. Long. selon Nafir-Eddin qui y naquit, 92. 30. latit. 37. & dans le quatrième climat. (*D. J.*)

THUSEI, (*Géog. anc.*) nom de la belle terre que Pline le jeune avoit en

Toscane: il en fait la description dans une de ses lettres à Apollinaire, *liv. VI. let. 9.* & je vais la transcrire ici, parce que c'est la plus charmante description que je connoisse; parce que c'est un modèle unique en ce genre, & parce qu'enfin il faut quelquefois amuser le lecteur par des peintures riantes, & le dédommager de la sécheresse indispensable de plusieurs autres articles.

Ma terre de Toscane, dit Pline, est un peu au-dessous de l'Apennin; voici quelle est la température du climat, la situation du pays, la beauté de la maison.

En hiver l'air y est froid, & il y gèle; il y est fort contraire aux myrthes, aux oliviers, & aux autres especes d'arbres qui ne se plaisent que dans la chaleur. Cependant il vient des lauriers qui conservent toute leur verdure, malgré la rigueur de la saison. Véritablement elle en fait quelquefois mourir: mais ce n'est pas plus souvent qu'aux environs de Rome. L'été y est merveilleusement doux; vous y avez toujours de l'air; mais les vents y respirent plus qu'ils n'y soufflent. Rien n'est plus commun que d'y voir de jeunes gens qui ont encore leurs grands-pères & leurs bis-aïeux; que d'entendre ces jeunes gens raconter de vieilles histoires, qu'ils ont apprises de leurs ancêtres. Quand vous y êtes, vous croyez être né dans un autre siècle.

La disposition du terrain est très-belle. Imaginez-vous un amphithéâtre immense, & tel que la nature le peut faire; une vaste plaine environnée de montagnes chargées sur leurs cimes de bois très-hauts, & très-anciens. Là, le gibier de différente espece y est très-commun. De là descendent des taillis par la pente même des montagnes. Entre ces taillis se rencontrent des collines, d'un terroir si bon & si gras, qu'il seroit difficile d'y trouver une pierre, quand même on l'y chercheroit. Leur fertilité ne le cede point à celle des plaines campagnes; & si les moissons y sont plus tardives, elles n'y mûrissent pas moins.

Au pié de ces montagnes, on ne voit, tout le long du côteau, que des vignes, qui, comme si elles se touchoient, n'en paroissent

paroissent qu'une seule. Ces vignes sont bordées par quantité d'arbrisseaux. Ensuite sont des prairies & des terres labourables, si fortes, qu'à peine les meilleures charrues & les mieux attelées peuvent en faire l'ouverture. Alors même, comme la terre est très-liée, elles en enlèvent de si grandes mottes, que pour bien les séparer, il y faut repasser le soc jusqu'à neuf fois. Les prés émaillés de fleurs, y fournissent du tressa, & d'autres sortes d'herbes, toujours aussi tendres & aussi pleines de suc, que si elles ne venoient que de naître. Ils tirent cette fertilité des ruisseaux qui les arrosent, & qui ne tarissent jamais.

Cependant en des lieux où l'on trouve tant d'eaux, l'on ne voit point de marécage, parce que la terre disposée en pente, laisse couler dans le Tybre le reste des eaux dont elle ne s'est point abreuvée. Il passe tout au-travers des campagnes, & porte des bateaux, sur lesquels pendant l'hiver & le printemps, on peut charger toutes sortes de provisions pour Rome. En été, il baisse si fort, que son lit presque à sec, l'oblige à quitter son nom de fleuve, qu'il reprend en automne. Vous aurez un grand plaisir à regarder la situation de ce pays du haut d'une montagne. Vous ne croirez point voir des terres, mais un paysage peint exprès; tant vos yeux, de quelque côté qu'ils se tournent, seront charmés par l'arrangement & par la variété des objets.

La maison, quoique bâtie au bas de la colline, a la même vue que si elle étoit placée au sommet. Cette colline s'élève par une pente si douce, que l'on s'aperçoit que l'on est monté, sans avoir senti que l'on montoit. Derrière la maison est l'Apennin, mais assez éloigné. Dans les jours les plus calmes & les plus serrens, elle en reçoit des haleines de vent, qui n'ont plus rien de violent & d'impétueux, pour avoir perdu toute leur force en chemin. Son exposition est presque entièrement au midi, & semble inviter le soleil en été vers le milieu du jour, en hiver un peu plutôt, à venir dans une galerie fort large & longue à proportion.

La maison est composée de plusieurs

pavillons. L'entrée est à la manière des anciens. Au-devant de la galerie, on voit un parterre, dont les différentes figures sont tracées avec du buis. Ensuite est un lit de gazon peu élevé, & autour duquel le buis représente plusieurs animaux qui se regardent. Plus bas, est une pièce toute couverte d'acantes, si doux & si tendres sous les piés, qu'on ne les sent presque pas. Cette pièce est enfermée dans une promenade environnée d'arbres, qui pressés les uns contre les autres, & diversement taillés, forment une palissade. Auprès est une allée tournante en forme de cirque, au-dedans de laquelle on trouve du buis taillé de différentes façons, & des arbres que l'on a soin de tenir bas. Tout cela est fermé de murailles seches, qu'un buis étagé couvre & cache à la vue. De l'autre côté est une prairie, qui ne plaît guere moins par ses beautés naturelles, que toutes les choses dont je viens de parler, par les beautés qu'elles empruntent de l'art. Ensuite sont des pièces brutes, des prairies, & des arbrisseaux.

Au bout de la galerie est une salle à manger, dont la porte donne sur l'extrémité du parterre, & les fenêtres sur les prairies, & sur une grande partie des pièces brutes. Par ces fenêtres on voit de côté le parterre, & ce qui de la maison même s'avance en saillie, avec le haut des arbres du manège. De l'un des côtés de la galerie & vers le milieu, on entre dans un appartement qui environne une petite cour ombragée de quatre planes, au milieu desquelles est un bassin de marbre, d'où l'eau qui se dérobe entretient par un doux épanchement la fraîcheur des planes & des plantes qui sont au-dessous. Dans cet appartement est une chambre à coucher: la voix, le bruit, ni le jour, n'y pénètrent point; elle est accompagnée d'une salle où l'on mange d'ordinaire, & quand on veut être en particulier avec ses amis.

Une autre galerie donne sur cette petite cour, & a toutes les mêmes vues que la galerie que je viens de décrire. Il y a encore une chambre, qui, pour être proche de l'un des planes, jouit toujours de la verdure & de l'ombre. Elle est revêtue de marbre tout autour, à hauteur d'appui;

& au défaut du marbre est une peinture qui représente des feuillages & des oiseaux sur des branches ; mais si délicatement , qu'elle ne cede point à la beauté du marbre même. Au-dessous est une petite fontaine , qui tombe dans un bassin , d'où l'eau , en s'écoulant par plusieurs petits tuyaux , forme un agréable murmure.

D'un coin de la galerie , on passe dans une grande chambre qui est vis-à-vis la salle à manger ; elle a ses fenêtres d'un côté sur le parterre , de l'autre sur la prairie ; & immédiatement au-dessous de ses fenêtres , est une piece d'eau qui réjouit également les yeux & les oreilles : car l'eau , en y tombant de haut dans un grand bassin de marbre , paroît toute écumante , & forme je ne fais quel bruit qui fait plaisir. Cette chambre est fort chaude en hiver , parce que le soleil y donne de toutes parts. Tout auprès est un poêle , qui supplée à la chaleur du soleil , quand les nuages le cachent. De l'autre côté est une salle où l'on se déshabille pour prendre le bain. Elle est grande , & fort gaie.

Près de-là on trouve la salle du bain d'eau froide , où est une baignoire spacieuse & assez sombre. Si vous voulez vous baigner plus au large & plus chaudement , il y a dans la cour un bain , & tout-auprès un puits , d'où l'on peut avoir de l'eau froide quand la chaleur incommode. A côté de la salle du bain froid est celle du bain tiède , que le soleil chauffe beaucoup mais moins que celle du bain chaud , parce que celle-ci fort en faillie. On descend dans cette dernière salle par trois escaliers , dont deux sont exposés au grand soleil ; le troisième en est plus éloigné , & n'est pourtant pas plus obscur.

Au-dessus de la chambre , où l'on quitte ses habits pour le bain , est un jeu de paume , où l'on peut prendre différentes sortes d'exercices , & qui pour cela est partagé en plusieurs réduits. Non loin du bain est un escalier qui conduit dans une galerie fermée , & auparavant dans trois appartemens , dont l'un voit sur la petite cour ombragée de planes , l'autre sur la prairie , le troisième sur des vignes ; en sorte que son exposition est aussi différente

que ses vues. A l'extrémité de la galerie fermée est une chambre prise dans la galerie même , & qui regarde le manège , les vignes , les montagnes. Près de cette chambre est une autre fort exposée au soleil , sur-tout pendant l'hiver. De-là on entre dans un appartement , qui joint le manège à la maison. Voilà sa façade & son aspect. A l'un des côtés , qui regarde le midi , s'élève une galerie fermée , d'où l'on ne voit pas seulement les vignes , mais d'où l'on croit les toucher.

Au milieu de cette galerie , on trouve une salle à manger , où les vents qui viennent de l'Apennin , répandent un air fort sain. Elle a vue par de très-grandes fenêtres sur les vignes , & encore sur les mêmes vignes par des portes à deux battans , d'où l'œil traverse la galerie. Du côté où cette salle n'a point de fenêtres , est un escalier dérobé , par où l'on sert à manger. A l'extrémité est une chambre , à qui la galerie ne fait pas un aspect moins agréable que les vignes. Au-dessous est une galerie presque souterraine , & si fraîche en été , que , contente de l'air qu'elle renferme , elle n'en donne , & n'en reçoit point d'autre.

Après ces deux galeries fermées , est une salle à manger , suivie d'une galerie ouverte , froide avant midi , plus chaude quand le jour s'avance. Elle conduit à deux appartemens ; l'un est composé de quatre chambres , l'autre de trois , qui , selon que le soleil tourne , jouissent de ses rayons ou de l'ombre. Au-devant de ces bâtimens si bien entendus & si beaux , est un vaste manège : il est ouvert par le milieu , & s'offre d'abord tout entier à la vue de ceux qui entrent : il est entouré de planes ; & ces planes sont revêtus de lierre. Ainsi le haut de ces arbres est vert de son propre feuillage , & le bas est verd d'un feuillage étranger. Ce lierre court autour du tronc & des branches ; & passant d'un plane à l'autre les lie ensemble.

Entre ces planes sont des buis ; & ces buis sont par-dehors environnés de lauriers , qui mêlent leurs ombrages à celui des planes. L'allée du manège est droite ; mais à son extrémité , elle change de figure , & se termine en demi-cercle. Ce

manège est entouré & couvert de cyprès, qui en rendent l'ombre & plus épaisse & plus noire. Les allées en rond qui sont au-dedans (car il y en a plusieurs les unes dans les autres), reçoivent un jour très-pur & très-clair. Les roses s'y offrent par-tout ; & un agréable soleil y corrige la trop grande fraîcheur de l'ombre. Au sortir de ces allées rondes & redoublées , on rentre dans l'allée droite , qui des deux côtés en a beaucoup d'autres séparées par des buis. Là est une petite prairie ; ici le buis même est taillé en mille figures différentes , quelquefois en lettres qui expriment tantôt le nom du maître , tantôt celui du jardinier. Entre ces buis , vous voyez successivement de petites pyramides & des pommiers ; & cette beauté rustique d'un champ , que l'on dirait avoir été tout-à-coup transporté dans un endroit si peigné , est rehaussée vers le milieu par des planes que l'on tient fort bas des deux côtés.

De-là vous entrez dans une pièce d'acanthé flexible ; & qui se répand où l'on voit encore quantité de figures & de noms que les plantes expriment. A l'extrémité est un lit de repos de marbre blanc , convert d'une treille soutenue par quatre colonnes de marbre de carisse. On voit l'eau tomber de dessous ce lit , comme si le poids de ceux qui se couchent l'en faisoit sortir ; de petits tuyaux la conduisent dans une pierre creusée exprès ; & de-là elle est reçue dans un bassin de marbre , d'où elle s'écoule si imperceptiblement & si à propos , qu'il est toujours plein , & pourtant ne déborde jamais.

Quand on veut manger en ce lieu , on range les mets les plus solides sur les bords de ce bassin ; & on met les plus légers dans des vases qui flottent sur l'eau tout-au-tour de vous , & qui sont faits les uns en navires , les autres en oiseaux. A l'un des côtés est une fontaine jaillissante , qui reçoit dans sa source l'eau qu'elle en a jetée : car , après avoir été poussée en-haut , elle retombe sur elle-même , & par deux ouvertures qui se joignent , elle descend & remonte sans cesse. Vis-à-vis du lit de repos est une chambre qui lui donne autant d'agrément qu'elle en reçoit de lui. Elle est toute brillante de

marbre ; ses portes sont entourées & comme bordées de verdure.

Au-dessus & au-dessous des fenêtres hautes & basses , on ne voit aussi que verdure de toutes parts. Auprès est un autre petit appartement qui seuble comme s'enfoncer dans la même chambre , & qui en est pourtant séparé. On y trouve un lit ; & quoique cet appartement soit percé de fenêtres par-tout , l'ombrage qui l'environne le rend agréablement sombre. Une vigne , artilement taillée , l'embrasse de ses feuillages & monte jusqu'au faite. A la pluie près que vous n'y sentez point , vous croyez être couché dans un bois. On y trouve aussi une fontaine qui se perd dans le lieu même de sa source. En différents endroits sont placés des sieges de marbre propres , ainsi que la chambre , à délasser de la promenade. Près de ces sieges sont de petites fontaines , & par-tout vous entendez le doux murmure des ruisseaux , qui , dociles à la main du fontainier , se laissent conduire par de petits canaux où il lui plaît. Ainsi on arrose tantôt certaines plantes , tantôt d'autres , quelquefois on les arrose toutes.

J'aurois fini il y auroit long-temps , de peur de paroître entrer dans un trop grand détail ; mais j'avois résolu de visiter tous les coins & recoins de ma maison avec vous. Je me suis imaginé que ce qui ne vous seroit point ennuyeux à voir , ne vous le seroit point à lire , sur-tout ayant la liberté de faire votre promenade à plusieurs reprises , de laisser là ma lettre , & de vous reposer autant de fois que vous le trouverez à propos. D'ailleurs j'ai donné quelque chose à ma passion ; & j'avoue que j'en ai beaucoup pour tout ce que j'ai commencé ou achevé. En un mot , (car pourquoi ne pas vous découvrir mon entêtement ou mon goût ?) je crois que la première obligation de tout homme qui écrit , c'est de jeter les yeux de temps en temps sur son titre. Il doit plus d'une fois se demander quel est le sujet qu'il traite ; & savoir que s'il n'en sort point , il n'est jamais long ; mais que s'il s'en écarte , il est toujours très-long.

Voyez combien de vers Homere & Virgile emploient à décrire , l'un les armes

d'Achille, l'autre celles d'Enée. Ils sont courts pourtant, parce qu'ils ne font que ce qu'ils s'étoient proposés de faire. Voyez comment Aratus compte & rassemble les plus petites étoiles, il n'est point accusé cependant d'être trop étendu; car ce n'est point digression, c'est l'ouvrage même. Ainsi, du petit au grand, dans la description que je vous fais de ma maison, si je ne m'é gare point en récits étrangers, ce n'est pas ma lettre, c'est la maison elle-même qui est grande.

Je reviens à mon sujet, de peur que si je faisois cette digression plus longue, on ne me condamnât par mes propres règles. Vous voilà instruit des raisons que j'ai de préférer ma terre de Toscane à celles que j'ai à Tusculum, à Tibur, à Préneste. Outre tous les autres avantages dont je vous ai parlé, on y jouit d'un loisir d'autant plus sûr & plus tranquille, que les devoirs ne viennent point vous y relancer. Les sâcheux ne sont point à votre porte; tout y est calme; tout y est paisible: & comme la bonté du climat y rend le ciel plus serein & l'air plus pur, je m'y trouve aussi le corps plus sain & l'esprit plus libre. J'exerce l'un par la chasse, l'autre par l'étude. Mes gens en font de même: ils ne se portent nulle part si bien; & , grâces aux dieux, je n'ai jusqu'ici perdu aucun de ceux que j'ai amenés avec moi. Puissent les dieux me continuer toujours la même faveur, & conserver toujours à ce lieu les mêmes avantages! Adieu. (D. J.)

THUSCIEN, PRÊTRE, (Antiq.) prêtre tyrrhénien ou d'Etrurie; on nommoit les prêtres d'Etrurie *prêtres thusciens*, à cause des fonctions qu'ils faisoient dans les sacrifices, ou de brûler les victimes & l'encens, de *θύσις*, qui signifie *encens*, & *θύσιον*, qui veut dire *brûler*; ou de consulter les entrailles des victimes, de *θύσις*, qui veut dire aussi *sacrifices*, & de *θύσιον*, qui signifie la même chose que *voisin*, regarder, considérer. (D. J.)

THUYA, f. m. (Botan.) en françois vulgaire *arbre de vie*. Bauhin, Boerhaave & Tournefort le nomment *thuya*, c'est un arbre de hauteur médiocre, dont le tronc est dur & noueux, couvert d'une

écorce rouge-obscur; ses rameaux se répandent en ailes; ses feuilles ressemblent en quelque manière à celles du ciprés, mais elles sont plus plates, & formées par de petites écailles posées les unes sur les autres; il porte, au-lieu de chatons ou de fleurs, de petits boutons écailleux, jaunâtres, qui deviennent ensuite des fruits oblongs, composés de quelques écailles, entre lesquelles on trouve des semences oblongues & comme bordées d'une aile membraneuse. Le *thuya* est odorant, principalement en ses feuilles; car étant écrasées entre les doigts, elles leur communiquent une odeur forte, résineuse & assez permanente; leur goût est amer.

Cet arbre vient originairement du Canada, d'où le premier qu'on ait vu en Europe fut apporté à François I. On ne le cultive cependant que dans les jardins de quelques curieux, & on peut lui donner, comme à l'if, telle figure qu'on désire. Il résiste au froid de l'hiver, mais il perd sa verdure, ses rameaux & ses feuilles, devenant noirâtre jusqu'au printemps qu'il reprend sa couleur.

Le *thuya* des Grecs n'est point notre *thuya*; c'étoit une espèce de cèdre qui n'avoit chez les Latins que le nom de commun avec le citronier, *arbor citrea*. Cet arbre venoit d'une branche de l'Atlas, dans la Mauritanie septentrionale, appelée par Pline, liv. XIII. c. xv. *mons Anchorarius*. (D. J.)

THUYA, bois de (Botanique sacrée,) *thyinum lignum*; sorte de bois fort estimé par les Hébreux, & qui étoit d'une odeur excellente; la flotte du roi Hircan en apporta d'Ophir en abondance, III. Rois, x. 11. Quelques interpretes rendent ce mot par *bois de Brésil*, d'autres par *bois de pin*, & d'autres plus sagement & plus sûrement par *bois odoriférant*, sans déterminer quel étoit ce bois. (D. J.)

THYAMIS ou THYAMUS, (Géog. anc.) 1°. fleuve de l'Épire, selon Thucydide, l. I. p. 32. & Athénée, l. III. c. j. Strabon & Pausanias connoissent aussi ce fleuve, dont le nom moderne est *Calama*, selon Thevet.

2°. *Thyamis*, promontoire de l'Épire, selon Ptolomé, l. III. c. xii. Il seroit

de bornes entre la Thesprotide & la Cefrinie , Niger dit que le nom moderne est *Nifto*.

3° *Thyamis* , ancienne ville d'Asie , dans l'Arachosie. (*D. J.*)

THYATIRE , (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure , dans la Lydie , au nord de Sardis , en tirant vers l'orient de Pergame. Cette situation convient à celle que lui donne Strabon , l. XIII. qui dit qu'en allant de Pergame à Sardis , on avoit Thyatire à la gauche. Strabon & Polybe écrivent *Thyatira* au pluriel , & Pline , l. V c. xxix. aussi-bien que Tite-Live , l. XXVII. c. xlv. disent *Thyatira* au nominatif fingulier. C'étoit , selon Strabon , une colonie des Macédoniens. Il ajoute que quelques-uns vouloient que ce fût la dernière ville des Myfiens ; ce qu'il y a de certain , c'est qu'elle étoit aux confins de la Myfie ; mais Pline , Ptolomée , Etienne le géographe , & les auteurs des notices la marquent dans la Lydie.

Le temps & les changemens arrivés avoient fait perdre jusqu'à la connoissance de la situation de cette fameuse ville. On n'en fit la découverte que fort avant dans le dernier siecle. M. Spon , *voy. du Levant* , l. III. en parle ainsi : il n'y a pas plus de sept ou huit ans qu'on ne favoit où avoit été la fameuse ville de Thyatire , le nom même en ayant été perdu. Ceux qui se croyoient les plus habiles , trompés par une fausse ressemblance de nom , s'imaginoient que ce fût la ville de *Tiria* , à une journée d'Ephese ; mais M. Ricaut , consul de la nation angloise , y étant allé accompagné de plusieurs de ses compatriotes qui négocioient à Smyrne , reconnut bien que *Tiria* n'avoit rien que de moderne , & que ce n'étoit pas ce qu'ils cherchoient. Comme ils jugeoient à-peu-près du quartier où elle pouvoit être , ils allèrent à *Ak-Hissar* , où ils virent plusieurs mafures antiques , & trouverent le nom de Thyatire dans quelque inscription ; après quoi ils ne douterent plus que ce ne fût elle-même. M. Spon s'en est convaincu lui-même par ses propres yeux.

Avant que d'entrer dans la ville , poursuivit-il , on voit un grand cimetiére des Turcs , où il y a quelques inscriptions. Dans le

kan proche du bazar , on trouve environ trente colonnes avec leurs chapiteaux & piédestaux de marbre , disposées confusément en-dedans pour soutenir le couvert. Il y a un chapiteau d'ordre corinthien , & des feuillages sur le fût de la colonne. Sous une halle , proche du bazar , on lit une inscription qui commence ainsi , ΗΡΡΑΤΙΣΙΔ ΘΙΑΤΗΡΗΝΩΝ. ΒΟΥΛΗ , le très-puissant sénat de Thyatire.

Dans la cour d'un des principaux habitans , appelé *Mustapha-Chelebi* , on lit trois inscriptions. Les deux premières sont les jambages du portail de la maison , & parlent d'Antonin Caracalla , empereur romain , comme du bienfaiteur & du restaurateur de la ville , & le titre de *maître de la terre & de la mer* qui lui est donné , est aussi rare que celui de *divinité présente des mortels* , qui lui est attribué dans une base de marbre à Frascati , proche de Rome. Au milieu de la cour de la même maison on voit un grand cercueil de marbre , où il y a la place de deux corps , & à l'un des côtés l'épitaphe du mari & de la femme qui y avoient été ensevelis , & le nom de Thyatire est répété deux fois dans cette épitaphe.

Dans une colonne qui soutient une galerie du kan , on voit une autre inscription où on lit en grec & en latin que l'empereur Vespasien fit faire à Thyatire des grands chemins l'année de son fixieme consulat.

Les Turcs , après avoir bâti une ville nommée *Ak-Hissar* ou *Eski-Hissar* , c'est-à-dire , *château blanc* , abandonnerent ce lieu , & vinrent bâtir dans un lieu plus commode sur les ruines de l'ancienne Thyatire , en donnant à leur nouvelle ville le nom du château qu'ils avoient quitté. Les maisons de leur Thyatire ou plutôt d'*Ak-Hissar* , ne sont que de terre ou de gazon cuit au soleil. Le marbre n'est employé qu'aux mosquées. Les habitans de cette ville sont au nombre d'environ trois mille , dont la plupart négocient en coton. Ils sont tous mahométans ; on ne voit dans ce lieu ni chrétiens , ni grecs , ni arméniens , & l'ancien évêché de Thyatire n'existe plus qu'en idée. (*D. J.*)

THYBARRA, (*Géogr. anc.*) lieu de l'Asie mineure, au voisinage du Pactole. Xénophon, *Cyrop.* l. VI. nous apprend que c'est où se tenoient les assemblées de la Basse-Syrie. Etienne le géographe écrit *Thymbrara*; & Berkelius penche à croire que c'est la véritable orthographe. (*D. J.*)

THYBRIS, (*Géogr. anc.*) nom d'un fleuve de Sicile, selon le scholiaste de Théocrite, qui dit que ce fleuve couloit sur le territoire de Syracuse. Servius, in *Æneid.* l. VIII. v. 322. qui écrit *Tybris*, lui donne seulement le nom de Fosse, *Fossæ syracusanæ*, & ajoute qu'elle fut creusée par les Africains & par les Athéniens près des murs de la ville pour insulter aux habitans. (*D. J.*)

THYESSOS, (*Géogr. anc.*) nom commun à une ville de la Lydie, & à une ville de la Pisidie. (*D. J.*)

THYIA, (*Aniq. greq.* *Θύια*, fête de Bacchus qui se célébroit à Elis. Les Eléens ont une dévotion particulière à Bacchus, dit Pausanias dans ses *Eliaques*. Ils prétendent que le jour de sa fête, appelée *thyia*, il daigne les honorer de sa présence, & se trouver en personne dans le lieu où elle se célèbre; les prêtres du dieu apportent trois bouteilles vides dans sa chapelle, & les y laissent en présence de tous ceux qui y sont, Eléens ou autres: ensuite ils ferment la porte de la chapelle, & mettent leur cachet sur la serrure, permis à chacun d'y mettre le sien. Le lendemain on revient, on reconnoît son cachet, on entre, & l'on trouve les trois bouteilles pleines de vin. Il falloit mettre le cachet sur la bouteille, & cette précaution eût encore été vaine. « Plusieurs » Eléens très-dignes de foi, ajoute l'historien, & même des étrangers, m'ont » assuré avoir été témoins de cette mer- » veille; ceux d'Andros assurent aussi » que chez eux, durant les fêtes de Bac- » chus, le vin coule de lui-même dans » son temple; mais, conclut Pausanias, » si sur la foi des Grecs nous croyons ces » sortes de miracles, il ne restera plus » qu'à croire les contes que chaque na- » tion fera sur ses dieux ». Au reste, on peut lire ici Potter, *Arcaol. greq. liv. II. c. xx. tome I. p. 405.* (*D. J.*)

THYIADES, (*Myt.*) mot formé du grec *θύω*, courir avec impétuosité; c'étoit des surnoms qu'on donnoit aux bacchantes, parce que dans les fêtes & les sacrifices de Bacchus, elles s'agitoient comme des furieuses, & couroient comme des folles. Les *thyiades* étoient quelquefois saisies d'enthousiasme ou vrai ou simulé, qui les pouvoit même jusqu'à la fureur; ce qui pourtant ne diminueoit en rien le respect du peuple à leur égard. En voici deux preuves historiques.

Plutarque me fournira la première. Après, dit-il, que les tyrans des Phocéens eurent pris Delphes, dans la guerre sacrée, les prêtresses de Bacchus, qu'on nomme *thyiades*, furent saisies d'une espèce de fureur bacchique, & errant pendant la nuit elles se trouverent, sans le savoir, à Amphissé; là, fatiguées de l'agitation que leur avoit causé cet enthousiasme, elles se couchèrent & s'endormirent dans la place publique. Alors les femmes de cette ville confédérée des Phocéens, craignant que les soldats des tyrans ne fissent quelque insulte à ces *thyiades* consacrées à Bacchus, coururent au marché, se rangerent autour d'elles, afin que personne ne pût en approcher, gardant en même temps un profond silence pour ne point troubler leur sommeil. Quand les *thyiades* furent éveillées & revenues de leur phrénésie, les Amphissiennes leur donnerent à manger, les traitèrent avec honneur, & obtinrent permission de leurs maris de les reconduire jusqu'en lieu de sûreté. Seconde preuve.

Les Eléens avoient une compagnie de ces femmes consacrées à Bacchus, qu'on appelloit *les seize* parce qu'elles formoient toujours ce même nombre. Dans le temps qu'Aristotime qui avoit occupé la tyrannie, traitoit le peuple avec la dernière dureté, ils lui envoyèrent *les seize*, dans le dessein d'obtenir de lui quelque grâce. Chacune d'elles étoit ornée d'une des couronnes consacrées au dieu Bacchus. Le tyran se tenoit alors dans la grande place, entouré de soldats de sa garde, qui voyant arriver les *thyiades*, se rangerent par respect de côté & d'autre pour les laisser approcher

d'Ariforime ; mais dès que le tyran eut appris le fujet de leur venue , il les fit chaffer , & les condamna chacune à deux talens d'amende. Ce procédé indigna tellement les Eléens , qu'ils conspirèrent fa perte , & fe défirent de lui. (*D. J.*)

THYLASES, (*Antiq. grec.*) on appelloit ainfi les danfes des bacchantes en l'honneur du dieu qui les agitoit. Il y a d'anciens monumens qui nous repréfentent les gesses & les contorfions affreufes qu'elles faisoient dans leurs danfes ; l'une paroît un pié en l'air , hauffant la tête vers le ciel , fes cheveux négligés flottans au-delà des épaules , tenant d'une main un thyrfé , & de l'autre une petite figure de Bacchus ; une autre bacchante , plus furieuse encore , les cheveux épars , le corps à demi-nud , dans la plus violente contorfion , tient une épée d'une main , & de l'autre la tête d'un homme qu'elle vient de couper. (*D. J.*)

THYELLIES, f. f. pl. (*Antiq. grec.*) fêtes en l'honneur de Vénus , qu'on invoquoit dans les orages ; Θύλλα , orage , tempête. (*D. J.*)

THYIES, (*Mithol.*) ce font les fêtes de Bacchus honoré par les *Thyiades*. Voyez **THYIA**. (*D. J.*)

THYITES, (*Hift. nat.*) nom donné par Dioscoride à une terre compacte , & endurcie comme une pierre qui se trouvoit en Egypte , & dont on vançoit les vertus dans les maladies des yeux. Il paroît par ses vertus que cette terre pouvoit être vitriolique. Quelques-uns ont cru que Dioscoride avoit voulu désigner sous ce nom la turquoife , d'autres ont cru que c'étoit un marbre verd.

THYLACION, (*Méd. anc.*) Θυλακιον ; ce mot grec désigne dans les anciens auteurs , la bourfe qui est formée par les membranes du fœtus à l'orifice des parties naturelles peu avant l'accouchement. Il n'y a que les Grecs qui aient exprimé par un feul mot des phénomènes auffi cachés à nos yeux. (*D. J.*)

THYLLA, (*Antiq. grec.*) Θύλλα ; fête particuliere en l'honneur de Vénus. (*D. J.*)

THYM, ou **THIM**, f. m. (*Hift. nat. Botan.*) *thymus* ; genre de plante à fleur

monopétale , labiée , dont la levre supérieure est relevée , & le plus souvent divisée en deux parties , & l'inférieure en trois.

Le pistil fort du calice ; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur , & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caractères de ce genre , que les tiges font dures & ligneuses , & que les fleurs font réunies en maniere de tête. Tournefort , *I. R. H. Voyez PLANTE*.

Entre les douze espèces de *thym* que compte Tournefort , il y en a bien deux ou trois dont il faut dire un mot ; le principal est le *thym* de Crete , *thymus capitatus* , qui *Dioscoridis* , *I. R. H.* en anglois , *the headed-thyme from Creta*.

C'est un sous-arbriffeau qui croît à la hauteur d'un pié ; il pousse plusieurs rameaux grêles , ligneux , blancs , garnis de petites feuilles opposées , menues , étroites , blanchâtres , qui tombent l'hiver en certains lieux , selon Clusius , & qui font d'un goût âcre. Ses fleurs naissent en maniere de tête aux sommets des rameaux , petites , purpurines , formées en gueule ; chacune est un tuyau découpé en deux levres avec quatre étamines à sommets déliés. Quand cette fleur est passée , il lui succede quatre semences presque rondes , renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante , dont l'odeur est agréable , est des plus communes en Candie , dans l'île de Corfou , dans toute la Grece , en Espagne , en Sicile , le long des côtes maritimes tournées au midi , sur les montagnes , & aux autres lieux exposés au soleil ; on la cultive dans les jardins des curieux ; sa fleur varie en couleur suivant le terroir.

THYM, (*Chimie & Mat. médic.*) plante aromatique de la classe des labiées de Tournefort.

Toute cette plante répand une odeur très-agréable , quoique assez forte. Elle a un goût âcre & amer. On emploie principalement ses feuilles & ses fleurs , ou plutôt leurs calices ; car on doit compter

les pétales à-peu-près pour rien comme dans toutes les fleurs des plantes de cette classe.

La marjolaine & le serpolet sont celles des plantes labiées avec lesquelles le *thym* a le plus de rapport. M. Cartheuser assure que l'huile essentielle de *thym* est plus âcre que celle de la marjolaine, & que la première plante contient aussi une grande quantité du principe camphré, dont nous parlerons plus bas. L'huile essentielle de *thym* est d'une couleur dorée ou rouge. M. Cartheuser en a retiré environ un gros & demi d'une livre de plante. Cette huile est, selon une expérience de Neumann, rapportée dans le *miscellanea berolinensia*, en partie liquide, & en partie concrète, dès le temps même de la distillation; c'est à-dire qu'en distillant le *thym* avec l'eau, selon la méthode ordinaire, il s'éleve un principe huileux concret, un vrai camphre capable d'obstruer le bec de l'alembic, &c. Voyez CAMPHRE.

Le *thym* est rarement employé dans les remèdes magistraux destinés à l'usage intérieur. Il est sûr cependant que réduit en poudre, ou bien infusé dans l'eau, dans le vin, &c. il pourroit servir utilement dans tous les cas pour lesquels on emploie les feuilles ou les fleurs de sauge, & qu'il fourniroit même dans tous les cas un remède plus efficace; on peut regarder ces remèdes, & sur-tout la poudre, comme de bons emmenagogues, aristolochiques, &c. comme stomachiques, cordiaux, vulnérables, &c.

L'usage du *thym* pour les remèdes extérieurs est plus fréquent. On le fait entrer assez généralement dans la composition des vins aromatiques, des lotions & des demi-bains qu'on destine à fortifier les membres, à en dissiper les enflures, à en calmer les douleurs, &c.

Le *thym* que les botanistes appellent de *Crete*, qui est celui de Dioscoride & des anciens, & qui est absolument analogue à noire *thym* commun, a été employé dans plusieurs anciennes compositions officinales, telles que la confection hamech, *Paurea alexandrina*, &c. Les modernes emploient le *thym* vulgaire dans un grand nombre de compositions tant

externes qu'internes, & ils y font entrer aussi ses principes les plus précieux, son huile essentielle, par exemple, dans le baume nervin & dans le baume apoplectique; son eau distillée dans une eau composée, appelée *aromatique*, par excellence, *aqua odorata*, seu *milleflorum*, de la pharmacopée de Paris. (b)

THYMBRE, L. f. (*Hist. nat. Botan.*) *thymbra*, genre de plante qui ne diffère du *thym*, de la sarriette & du calament, qu'en ce que ses fleurs sont disposées en rond. Tournefort, *I. R. H. Voy.* PLANTE.

Il y a cinq espèces de ce genre de plante, dont les fleurs sont toutes semblables à celles du *thym*, & n'en diffèrent que parce qu'elles naissent verticillées autour des tiges. La plus commune, *thymbra legitima*, seu *saturcia cretica*, a la racine dure & vivace. Elle pousse comme le *thym* plusieurs tiges rameuses en manière d'arbrisseau, quarrées, fermes & couvertes d'une laine assez rude: ses feuilles sont fréquentes, une peu velues dès le bas, semblables à celles du *thym*; ses fleurs sont verticillées, ou disposées par anneaux & par étages entre les feuilles, aux sommités des tiges d'une couleur blanchâtre tirant sur le purpurin. Cette plante est cultivée dans les jardins, elle fleurit en été, à une faveur un peu âcre; mais elle répand une odeur agréable, qui participe de la sarriette & du *thym*; on l'estime apéritive, atténuante & discutive; on l'emploie intérieurement & extérieurement. (D. J.)

THYMBRÉE, (*Géogr. anc.*) *Thymbraia* ou *Thymbrara*; c'est le nom d'une ville de la Troade, fondée par Dardanus, & un fleuve sur le bord duquel les Troyens avoient consacré un temple à Apollon, surnommé pour cette raison *Thymbréen*.

Mais *Thymbrée* est encore un nom immortel, pour avoir été le lieu de la Phrygie où se donna la bataille entre Cyrus, fondateur de la monarchie des Perses, & Crésus roi de Lydie; cette bataille, un des plus considérables événements de l'antiquité, décida de l'empire de l'Asie en faveur de Cyrus; elle se trouve décrite dans les VI. & VII. l. de la *Cyropédie* de Xénophon; & puisque c'est la première bataille

bataille rangée dont nous connoissons le détail avec quelque exactitude, on la doit regarder comme un monument précieux de la plus ancienne tactique.

M. Freret, sans avoir connu la pratique de la guerre, a remarqué, dans les *mém. de littér. tom. VI. in-4^o. p. 536.* deux choses importantes sur cette bataille de *Thymbrée*; sa première remarque est que le retranchement mobile de chariots dont Cyrus forma son arrière-garde, & qui lui réussit si bien, a été employé heureusement par de grands capitaines modernes.

Lorsque le duc de Parme, Alexandre Farnèse, vint en France pendant les guerres de la ligue, il traversa les plaines de Picardie, marchant en colonne au milieu de deux files de chariots qui couvroient ses troupes; & Henri IV qui cherchoit à l'engager au combat, n'osa jamais entreprendre de l'y forcer, parce qu'il ne le pouvoit sans attaquer ce retranchement mobile, ce qu'il ne pouvoit faire sans s'exposer à une perte presque certaine.

Le duc de Lorraine employa la même disposition avec un égal succès, lorsqu'après avoir tenté inutilement de jeter du secours dans Brisac, assiégé par le duc de Veimars, il fut obligé de se retirer presque sans cavalerie, à la vue de cet habile général qui avoit une armée très-forte en cavalerie. Le duc de Lorraine marcha sur une seule colonne, couverte aux deux ailes par les chariots du convoi qu'il avoit voulu jeter dans Brisac; & ce retranchement rendit inutile tous les efforts que fit le duc de Veimars pour le rompre.

La seconde chose qui paroît à M. Freret mériter encore plus d'attention dans ce même combat, c'est que Cyrus dut presque uniquement sa victoire aux 4000 hommes qui étoient derrière le retranchement, & puisque ce furent ces troupes qui envelopperent & prirent en flanc les deux portions des ailes de l'armée Lydienne, avec lesquels Crésus espéroit envelopper l'armée persanne.

César employa une semblable disposition à Pharsale; & ce fut elle seule qui lui fit remporter la victoire sur l'armée

Tome XXXIII.

de Pompée, beaucoup plus forte que la sienne, sur-tout en cavalerie. César lui-même nous apprend dans ses mémoires, que c'étoit de cette disposition qu'il attendoit le gain de la bataille. On appercevra sans peine la conformité des deux dispositions de *Thymbrée* & de Pharsale, en lisant les mémoires de César; & cette conformité est le plus grand éloge que l'on puisse faire de Cyrus dans l'art militaire. Elle montre que ce qu'il avoit fait à *Thymbrée*, a servi de modèle à un des plus grands généraux qui aient jamais paru, & cela dans une occasion où il s'agissoit de l'empire de l'univers. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THYMBREUS, (*Mythol.*) surnom que Virgile donne à Apollon, parce qu'il avoit un culte établi dans la Troade, en un lieu appelé *Thymbra*. Ce fut dans le temple d'Apollon *Thymbreus*, qu'Achille fut tué en trahison par Paris. (*D. J.*)

THYME, f. m. (*Nosologie.*) en latin *thymus*, en grec *θύμας*, & *θύμαλον*; petit tubercule indolent, charnu, semblable à une verrue, qui se forme à l'anus, ou aux environs des parties naturelles de l'un & de l'autre sexe, & qui ressemble à la fleur du thym. (*D. J.*)

THYMELE, (*Litter.*) *θυμέλη*; lieu du théâtre des Grecs & des Romains, où ils plaçoient la symphonie. (*D. J.*)

THYMELEE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) On trouvera le caractère de ce genre de plante au mot **GARON**. Tournefort en compte trente-cinq espèces; nous en décrirons deux, celle des pays chauds, à feuillé de lin, & celle de la mer Noire.

La *thymelée* des pays chauds, *thymelica monspeliaca*, J. B. 1. 591. *thymelæa foliis lini*, J. R. 494. a la racine longue, grosse, dure, ligneuse, grise ou rougeâtre en dehors, blanche en-dedans, couverte d'une écorce épaisse, forte & tenace, d'un goût doux au commencement, mais ensuite âcre, brûlant & caustique.

Elle pousse un petit arbrisseau, dont le tronc gros comme le pouce, est haut d'environ deux piés, divisé en plusieurs branches, menues, droites, revêtues de feuilles toujours vertes, assez ressemblantes à celles du lin, mais plus grandes,

G g g

plus larges, pointues, un peu visqueuses au toucher, & sous la dent.

Ses fleurs naissent aux sommités des rameaux, ramassées plusieurs ensemble comme en grappes, petites, blanches, formant chacune un tuyau cylindrique, fermé dans le fond, évasé par le haut, & découpé en quatre parties opposées en croix, avec huit étamines à sommets arrondis.

Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits gros à peu près comme ceux du myrthe, mais un peu plus longs, ovales, charnus, remplis de suc, verts au commencement, puis rouges comme du corail; ils contiennent une seule semence, couverte d'une pellicule noire, luisante, fragile, sous laquelle est cachée une moëlle blanche, d'un goût brûlant.

Cette plante croît abondamment en Italie, en Espagne, en Provence, en Languedoc, aux lieux rudes, incultes, escarpés, parmi les brossailles, proche de la mer; elle fleurit en juillet, & souvent durant toute l'automne.

La *thymelée* de la mer Noire, *thymelæa pontica citreis foliis*, est qualifiée de plante admirable par Tournefort, dans ses voyages. Sa racine est couverte d'une écorce couleur de citron; elle produit une tige si pliante qu'on ne la sauroit casser; elle est chargée vers le haut, de feuilles semblables par leur figure & par leur consistance, à celles du citronnier; chaque fleur est un tuyau jaune, verdâtre, tirant sur le citron, divisé en quatre parties opposées en croix, avec quatre étamines surmontées de quatre autres; le pistil est terminé par une tête blanche; les feuilles écrasées ont l'odeur de celles du sureau, & sont d'un goût mucilagineux, lequel laisse une impression de feu assez considérable, de même que le reste de la plante; l'odeur de la fleur est douce; de toutes les especes connues de *thymelées*, c'est celle qui a les feuilles les plus grandes; mais sa qualité caustique & brûlante, montre assez qu'il ne faut jamais l'employer en médecine: c'est bien dommage qu'il en soit de même de toutes les autres especes, car d'ailleurs ce sont des plantes charmantes pour l'ornement d'un jardin; plusieurs d'entr'elles fleurissent en janvier,

quand la saison est douce, & sont en février dans toute leur perfection. (D. J.)

THYMELEE de Montpellier, (Mat. méd.) V. GAROU.

THYMELEE à feuilles de laurier, (Mat. méd.) V. LAUREOLE.

THYMELICI, f. m. (Littérat.) les Romains nommoient ainsi les musiciens qui chantoient dans les entr'actes, ou ceux qui dansoient d'après les airs de la symphonie. Le lieu du théâtre où ils étoient placés, s'appeloit, comme je l'ai dit, *thymele*, d'où vient que Juvenal dit, *fat. vj. vers. 66.*

Attendit thymele, thymele nunc rustica discat. (D. J.)

THYMELIES, f. m. (Antiq. rom.) les *thymelies* étoient des chansons en l'honneur de Bacchus; ces chansons tirèrent leur nom de *Thymelée* fameuse baladine, qui fut agréable à l'empereur Domitien; on appella par la même raison *thyméliens*, les gens de théâtre qui dansoient & chantoient dans les intermedes; enfin le lieu où ils faisoient leurs représentations, reçut aussi le nom de *thymelée*. (D. J.)

THYMIAMA, f. f. (Hist. nat. Bot. mod.) nom donné par quelques auteurs à l'écorce de cascarille, & par d'autres à l'écorce de l'arbre qui porte l'encens dont on se sert dans les parfums. Voy. ENCENS & CASCARILLE. (D. J.)

THYMIAMATA, (Mat. méd. anc.) θυμιαματα; c'étoit des especes de fumigations aromatiques, dont les ingrédients étoient choisis, & si diversifiés, qu'il paroît que dans leur composition, on consultoit le plaisir autant que l'utile. Comme plusieurs des ingrédients qui entroient dans ces sortes de fumigations, ne répandent point une bonne odeur, les commentateurs se sont persuadés que c'étoient des drogues différentes de celles auxquelles nous donnons aujourd'hui les mêmes noms; mais cette opinion n'est fondée que sur la fausse supposition qu'on ne composoit ces sortes de préparations aromatiques, que pour la bonne odeur.

Le *castoreum* étoit un ingrédient des fumigations aromatiques, d'où il suit que les anciens faisoient entrer dans ces fumigations, des drogues salutaires, ainsi que

des drogues d'une odeur agréable. La gomme ammoniacque y entroit aussi; l'odeur du galbanum est encore pire; cependant, suivant le témoignage des anciens, toutes ces drogues de mauvaise odeur, se rencontroient ensemble dans les *thymiamata*, conjointement avec l'encens, la myrrhe, le jonc odorant, & autres parfums. (D. J.)

THYMIATERIUM, (Géog. anc.) le périple d'Hannon nous apprend que c'est la première ville, ou colonie, que ce général carthaginois fonda dans son voyage, le long des côtes de Lybie; mais *Thymiatetium* ne paroît pas être exactement le nom de cette ville, ou de cette colonie; c'est *dumathiria* qu'on doit lire, suivant Bochart, qui traduit ce mot phénicien par le mot grec *πεδιαδα*, en latin *urbem campestrum*. Les mots *dumathir* & *dumthor*, en hébreu, signifient un terrain uni; telle étoit la situation de cette première ville d'Hannon, & sans doute il prétendit l'exprimer dans le nom qu'il lui donna. Le mot grec *θυμιατεριον*, substitué par le traducteur, dans la vue, dit Bochart, d'adoucir le phénicien, trop rude apparemment pour des oreilles attiques, veut dire un vase à brûler de l'encens. Ramusio & Mariana prétendent que le nom moderne est *Azamor*, située en Lybie, environ à deux journées de navigation au-delà de Gibraltar. (D. J.)

THYMIQUE, adj. en Anatomie, se dit des artères & des veines qui se distribuent au *thymus*. Voyez **THYMUS**.

THYMIAS, (Géog. anc.) golfe de l'Asie mineure, dans la Doride, selon Plinè, l. III. c. xxvii. & Pomponius Méla, l. I. c. 16. (D. J.)

THYMO, f. m. (Hist. nat. Ichtiolog.) poisson qui se pêche dans le Thésin, fleuve d'Italie, & auquel on a donné le nom de *thymo*, parce qu'il sent le thim. Il devient long d'une coudée; il a la tête petite à proportion du corps; le ventre est un peu pendant à sa partie antérieure, le corps a une couleur bleue, & la tête est de diverses couleurs: ce poisson a deux nageoires aux ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une au-dessous de l'anus, & deux sur le dos:

la première des nageoires du dos est beaucoup plus grande que l'autre, & de couleur rouge avec des taches noires: la nageoire de la queue est fourchue. Rondelet, *histoire des poissons de riviere*, ch. x. Voyez **POISSON**.

THYMOXALME, (Mat. méd. anc.) *θυμοξάλμυ*; préparation de vinaigre, de thym, de sel, & de quelques autres ingrédients. On ordonnoit le *thymoxalme* extérieurement dans la goutte & les enflures, & on le prescrivoit intérieurement dans les maux d'estomac, à la dose d'environ un quart de pinte, dans de l'eau chaude: il opéroit comme purgatif, & voici sa préparation. On prenoit deux onces de thym pilé, autant de sel, un peu de farine, de rhue, & de pouliot: on mettoit le tout dans un pot, ensuite on verfoit dessus trois pintes d'eau, & quatorze onces de vinaigre: on couvroit bien le pot d'un gros drap, & on l'exposoit pendant quelque temps à la chaleur du soleil. Dioscoride, l. V. c. xxvj. (D. J.)

THYMUS, f. m. en Anatomie, est une glande conglobée, située à la partie supérieure du thorax, sous les clavicules, à l'endroit où la veine-cave & l'aorte se partagent, & forment les branches qu'on appelle *souclavieres*. Voyez **GLANDE**.

Le *thymus* est cette partie qui dans la poitrine du veau se nomme *ris de veau*. Elle est grosse dans les enfans; mais à mesure qu'ils croissent, elle diminue. Ses artères & ses veines sont des branches, des carotides & des jugulaires. Ses nerfs viennent de la huitième paire; & ses vaisseaux lymphatiques se rendent dans le canal thorachique.

Le savant docteur Tyfon prétend que l'usage du *thymus* est de servir de décharge au chyle qui est dans le conduit thorachique du fœtus, dont l'estomac étant toujours plein de la liqueur dans laquelle il nage, tient nécessairement le conduit thorachique distendu par le chyle; d'autant que le sang que le fœtus reçoit de la mere, remplit les veines, & empêche le chyle d'entrer librement dans la veine souclavierie. Voyez **FŒTUS**.

M. Cheselden observe que le *thymus* est fort petit dans les hommes, & que les

glandes thyroïdes sont très-grosses à proportion. Mais dans les animaux qu'il a examinés, il a trouvé justement le contraire; ce qui l'a porté à croire que le *thymus* & les glandes thyroïdes ont les mêmes vaisseaux lymphatiques, & que le premier, ou les dernières venant à augmenter à proportion autant que feroient tous deux ensemble, cela produit le même effet que si tous deux augmentoient réellement; & que la raison pour laquelle le *thymus* grossit plutôt que les glandes thyroïdes dans les brutes, c'est que la forme du thorax dans ceux-ci laisse un espace convenable pour loger cette glande; qu'au contraire dans les hommes, la raison pour laquelle les glandes thyroïdes augmentent si fort, c'est que l'endroit du thorax où est placé le *thymus*, n'est pas assez étendu pour loger une grosse glande.

THYNEE, f. m. (*Littérat.*) *thyneum*, en grec *θυνηιον*; sacrifice que les pêcheurs faisoient à Neptune, auquel ils immoloient un thon, afin de se rendre ce dieu favorable, & de faire une bonne pêche. (*D. J.*)

THYNIAS (*Géogr. anc.*) ou THYNIAS, nom 1^o d'un promontoire de Thrace, entre Apolline & les îles Cyanées. Niger dit qu'on l'appelle aujourd'hui *Sagora*.

2 Isle du Pont-Euxin, sur la côte de la Bithynie. Pline, Strabon & Pomponius Mela connoissent tous cette île.

THYMNEES, f. f. pl. (*Antiq. greq.*) *θυμναι*; c'étoient des fêtes où les pêcheurs sacrifioient des thons à Neptune; un thon se dit en grec *θυμνος*. (*D. J.*)

THYONÉ, (*Mytholog.*) c'est, selon Ovide, le nom sous lequel Sémélé fut mise par Jupiter au rang des déesses, après que son fils l'eût retirée des enfers; d'où vient que Bacchus est aussi surnommé *Thyoneus*.

THYONEEN, (*Littérat.*) *thyoneus*, c'est-à-dire *furieux*, du grec *θυονειν*; *fureur*. Ce nom fut donné à Bacchus, à cause des mouvemens de fureur dont les Bacchantes étoient animées. (*D. J.*)

THICS (*Antiq. greq.*) *θυσια*; offrande qu'on faisoit aux dieux, de glands,

d'herbes & de fruits, & c'étoit là les seuls sacrifices qui fussent d'usage dans les premiers temps. Voyez Potter. *Archæol. grec. t. I, pag. 213.*

THYREE, (*Géogr. anc.*) *Thyræa*, 1^o. ville de la Phocide. Pausanias, l. II, c. iv, dit que Phocus mena une colonie à *Thyræa*, dans le pays appelé depuis *Phocide*; mais il faut lire ici *Thithorea*, comme Pausanias lui-même l'écrit en d'autres endroits de ses ouvrages. Voyez TITHOREA.

2^o. *Thyræa*, ville située entre la Laconie & le pays d'Argos, selon Pausanias, l. VIII, c. iij, & Strabon, l. VIII, pag. 376. Cette ville appartenoit aux Lacédémoniens, mais ils l'avoient donnée aux Eginetes, qui avoient été chassés de leur pays.

3^o *Thyræa*, île sur la côte du Péloponnèse, dans le golfe Thyréatique, selon toute apparence. (*D. J.*)

THYREENS, (*Géogr. anc.*) *Thyrai*, peuples d'Italie dans la Japygie. Strabon, l. VI, pag. 282, les place entre Tarente & Brindes, dans les terres au milieu de l'isthme.

THIRIDES, (*Géogr. anc.*) c'est-à-dire *les fenêtres*. Pausanias, l. III, c. xxv, donne ce nom au sommet du Ténare, qui étoit à trente stades du promontoire *Tanarum*, & auprès duquel on voyoit les ruines de la ville Hippola. Pline, l. IV, c. xij, donne ce même nom de *Thyrides*, à trois îles du golfe *Asinæus*, îles connues aujourd'hui, dit le P. Hardouin, sous le nom commun de *Venetico*, à cause du cap voisin appelé *Cap Venetico*. Le nom de *Thyrides* se trouve dans Strabon, l. VIII, pag. 335, 360 & 362, mais il ne dit point s'il entend par là des îles, ou un cap; on lit seulement dans un endroit *Thyrides*, *quod est in Messeniaco sinu præcipitium fluctibus obnoxium*, à *Tanaro* distant *stadiis 130*. Cette distance si différente de celle que marque Pausanias, pourroit faire croire que le nom *Thyrides* étoit commun à deux endroits de ce quartier du Péloponnèse. (*D. J.*)

THIRITES, (*Géogr. anc.*) ville de l'Arcanie. Tite-Live, Polybe & l'ancien géographe l'ont connue. (*D. J.*)

THYROARYTHÉNOÏDIEN, *en Anatomie*, est le nom d'une paire de muscles situés au-dessous du cartilage thyroïdien ; ils viennent de la partie moyenne & postérieure de ce cartilage, & se terminent à la partie antérieure des cartilages aryténoïdes. *V* ARITHÉNOÏDE.

THIROCOPIQUE, (*Musiq. des anc.*)
Voyez CRUSITHYRE, (*Musiq. des anc.*)

THYRO-EPIGLOTIQUES, *en Anatomie*, nom de deux muscles de l'épiglotte, qui se croisent avec les muscles thyro-arythénoïdiens, & s'attachent à la face latérale interne du cartilage thyroïde, & latéralement à l'épiglotte.

THYRO-HYOÏDIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles du larynx.
Voyez HYO-THYROÏDIEN.

THYROÏDE, *en Anatomie*, cartilage le plus grand de tous ceux du larynx ; il est situé à la partie antérieure. *Voyez* LARYNX.

Ce mot vient du grec *θυρεος*, bouclier, parce qu'il ressemble à un bouclier.

Il est attaché par l'extrémité de ses grandes cornes avec l'extrémité de celles de l'os hyoïde, au moyen d'un ligament, & avec le cartilage cricoïde. *Voyez* CRICOÏDE.

Il y a quatre glandes assez grosses, qui servent à humecter le larynx, deux supérieurement, & deux inférieurement. Les deux dernières sont appelées *thyroïdes*, & sont situées à côté du larynx, près du cartilage cricoïde ou annulaire, & du premier anneau de la trachée-artère, une de chaque côté.

Elles ont la figure de petites poires, & une couleur un peu plus rougeâtre, une substance plus ferme, plus visqueuse, & plus ressemblante à la chair des muscles que les autres glandes.

Leurs nerfs viennent des recurrans, & leurs artères des carotides ; leurs veines se déchargent dans les jugulaires, & leurs vaisseaux lymphatiques dans le canal thorachique.

L'usage des glandes *thyroïdes* est de séparer une humeur visqueuse qui sert à humecter & lubrifier le larynx, à faciliter le mouvement de ses cartilages, à

tempérer l'acrimonie de la salive, & à rendre la voix plus douce.

THYROÏDIENNE, **GLANDE**, *Anat.* c'est une grosse masse glanduleuse, blanchâtre, qui couvre antérieurement la convexité du larynx. Elle paroît d'abord comme formée de glandes, ou portions oblongues unies ensemble par leurs extrémités inférieures au-dessous du cartilage cricoïde, de sorte qu'elles représentent assez grossièrement une figure semi-lunaire, ou une espèce de croissant dont les cornes sont en haut, & le milieu en bas. Elle est médiocrement épaisse, & elle est latéralement courbée, comme le cartilage thyroïde dont elle a reçu le nom. Les deux portions latérales sont appliquées sur les muscles thyro-hyoïdiens ou hyo-thyroïdiens, & la partie moyenne ou inférieure embrasse les muscles crico-hyoïdiens. Les muscles thyropharyngiens inférieurs jettent des fibres charnues sur cette glande. Ces mêmes muscles communiquent de part & d'autre par quelques fibres charnues avec les muscles sterno-thyroïdiens & avec les hyo-thyroïdiens.

Elle paroît de la même espèce que les premières glandes salivaires, mais elle est plus ferme. On a cru en avoir trouvé le conduit de décharge, mais c'étoit un vaisseau sanguin qui en avoit imposé. Il s'y rencontre quelquefois une traînée, comme une espèce de corde glanduleuse, qui va devant le cartilage thyroïde, & disparoît devant la base de l'os hyoïde.

Cette corde glanduleuse part du milieu de la base commune des portions latérales, & va se perdre entre les muscles sterno-hyoïdiens, derrière la base de l'os hyoïde, entre la base de cet os & la base de l'épiglotte, par lequel elle est attachée à la base de la langue. (*D. J.*)

THYRO-PALATIN, *en Anatomie*, nom d'un muscle du voile du palais décrit par Santorini, & qu'on nomme aussi *thyro-palatin*. Il naît supérieurement du bord postérieur osseux du palais & de la membrane ferme qui des narines se rend au voile du palais & une partie marchant ensemble tandis qu'une autre fait diversion, il descend, se réfléchit du

voile derriere les amygdales, à la partie postérieure & latérale de la langue & de l'os hyoïde, plus enfoncé que le stylo-pharingien; & ayant passé au-delà de la langue, il cottoie latéralement le pharinx, pour se rendre à la corne & à la côte latérale du cartilage thyroïde même, toujours couvert de la membrane de ce cartilage; il va lâchement s'inférer à tous les muscles du pharinx. C'est le principal agent de la déglutition. Le pharingo-staphilin de Valsava & l'hiperoo-pharingien de Santorini sont des portions de ce muscle. Voyez PHARINGO-STAPHILIN & HIPEROO-STAPHILIN.

THYRO-PHARYNGIEN, en Anatomie, nom d'une paire de muscles qui viennent du cartilage thyroïde entre le bord & la ligne oblique, d'où ils montent obliquement en arriere, se rencontrent & se croisent l'un sur l'autre sur la ligne blanche.

THYRO STAPHYLIN, en Anatomie, nom d'une paire de muscles de la luette qui viennent des parties latérales du cartilage thyroïde, & en s'élargissant se terminent en forme d'arc au voile du palais.

THYRRÉENNE, PIERRE, (Hist. nat.) lapis thyrræus, nom donné par Pline à une pierre qui, selon lui, furnageoit à l'eau quand elle étoit entiere, mais qui tomboit au fond lorsqu'elle étoit brisée.

THYRREUM VINUM, vin connu des anciens, qui étoit fort épais & fort chargé en couleur, mais doux & agréable au goût.

THYRSE, f. m. (Littér.) θυρσοσ, hastula frondibus vestita, c'étoit une demi-pique ornée de feuillages de lierre & de pampre de vigne, entrelacés en forme de bandelletes. Il est incroyable combien Sanmaïse a répandu d'érudition pour le prouver dans ses homonymies.

Les dieux de la fable avoient chacun leurs armes ou leurs symboles; le thyrse étoit tout ensemble l'arme & le symbole de Bacchus & des bacchantes. Ce Dieu portoit toujours le thyrse à la main.

Quis Bacchum gracili vestem præterendere thyrsos,
Quis te celatâ cum face vidit Amor?

Qui vit jamais Bacchus mettre son thyrse

sous sa robe, ou Cupidon cacher son flambeau? On dit que Bacchus & ses compagnons portèrent le thyrse dans leurs guerres des Indes pour tromper ces peuples, qui ne connoissoient pas les armes. Ensuite l'usage s'établit de s'en servir dans les fêtes de ce dieu. Phornutus prétend que le thyrse appartient à Bacchus & aux bacchantes, parce que les grands buveurs ont besoin d'un bâton pour se soutenir, lorsque le vin leur a troublé la tête. Cette origine du thyrse n'est pas fort ingénieuse; il vaut encore mieux s'en tenir à la première; les poètes n'ont pas voulu voir le thyrse stérile entre les mains des bacchantes. Ils ont assuré qu'en frappant la terre de leur thyrse, il en jaillissoit sur le champ, tantôt une source d'eau vive, & tantôt une fontaine de vin. (D. J.)

THYRSE, (Critiq. sacrée.) bâton entouré de feuillages, que les Juifs portoient en réjouissance pendant la fête des tabernacles, pour rendre grâces à Dieu de la prise de Jérusalem par Macchabée. Ensuite ils ordonnèrent unanimement qu'à l'avenir toute la nation célébrât chaque année la même fête, en portant des thyrses & des rameaux de palmes vertes devant l'Eternel qui leur avoit accordé la faveur inespérée de pouvoir purifier son temple. II. Macch. x. 7. (D. J.)

THYSSAGETES, (Géog. anc.) peuples qui habitoient près des Palus Méotides, selon Hérodote, l. IV. n° 22. Ils étoient voisins des Jircæ. Pomponius Méla, l. I. c. xix. écrit Thyssagetæ, & Pline, l. IV. c. xij. Thysageta. (D. J.)

THYSSELINUM, f. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plante qui ne diffère de celui du persil de montagne qu'en ce que les espèces qui le composent, rendent un suc laiteux. Voy. PERSIL DE MONTAGNE, Tournefort, inst. rei herb. Voyez PLANTE. Tournefort ne compte que deux espèces de ce genre de plante umbellifère; la première thysselinum Plinii, l. R. H. 319, s'appelle assez bien en anglais the milky parsley.

Sa racine est vivace, rouge-brun, empreinte d'un suc laiteux, d'un goût âcre & désagréable, elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, can-

nelée & creusée en dedans ; ses feuilles sont férulacées , c'est-à-dire , ressemblantes à celles de la férule , empreintes comme la racine d'un suc laiteux mêlé d'acre & d'amer. Les sommités des rameaux soutiennent des parasols garnis de petites fleurs à cinq feuilles d'un blanc jaunâtre , disposées en rose avec autant d'étamines capillaires à sommets arrondis ; à ces fleurs succèdent des semences jointes deux à deux , ovales , larges , aplaties , rayées sur le dos ; cette plante croît le long des étangs & des ruisseaux , dans les prés bas & aquatiques , & aux lieux humides ; elle fleurit en juin & juillet , & ses semences sont mûres au commencement de l'automne. (*D. J.*)

THYSSUS, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine , sur le mont Athos , selon Pline & Thucydide. (*D. J.*)

T I

TIALQUE , **TIARLCK** ou **TIARLEC** , f. m. (*Marine*) sorte de bâtiment qui a une petite fourche , un grand baleston , un pont très-bas autour duquel il y a des courcives , deux petits blocs au bordage vers l'avant , pour y lancer des manœuvres , & trois ou quatre défenses de deux piés de long , qui pendent à des cordes aux deux côtés de l'avant.

TIANCO , f. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales dont on ne nous apprend rien , sinon que les habitans le pilent & le prennent dans toutes fortes de liqueurs pour les moindres incommodités qu'ils ressentent.

TIANO , (*Géog. mod.*) en latin *Teanum* , ancienne petite ville d'Italie , au royaume de Naples , dans la terre de Labour , à quatre lieues au couchant de Capoue. Elle a des eaux minérales dans son voisinage. *Longit.* 31. 45. *latit.* 41. 36. (*D. J.*)

TIARÆ , (*Géog. anc.*) lieu de l'île de Lesbos , au voisinage de la ville de Mytilene. Pline , l. XIX. c. iij. dit que ce lieu produisoit une grande quantité de truffes , & Athenée remarque la même chose. Je voudrois bien savoir si les truffes

de Lesbos étoient de la même nature que les nôtres ; on n'en trouve plus à présent à Mytilene. *Voyez le mot TRUFE.* (*D. J.*)

TIARE , (*Critiq. sacrée.*) ornement de tête des prêtres juifs , *Exod. xxviiij. 40.* Cet ornement cependant ne consistoit qu'en une espece de petite couronne faite de bysse ou de fin lin , *Exod. xxxix. 26.* Mais le grand prêtre , outre cette *thiare* , en avoit une autre d'hyacinthe , entourée d'une triple couronne d'or , garnie sur le devant d'une lame d'or sur laquelle étoit gravé le nom de *Jéhova.* (*D. J.*)

TIARE , (*Littérat.*) couverture de tête en Orient. On appelle ainsi une espece de bonnet rond , droit , ou en pointe recourbée , tel qu'on le voit sur les figures d'Atis & de Mythras. Les *tiars* de plusieurs seigneurs particuliers étoient en cône courbé sur la pointe , avec deux bandelettes que l'on attachoit sous le menton pour les tenir ; la *tiare* devint aussi l'ornement de tête ordinaire aux prêtres de Cybele. Les rois de Perse portoient leurs *tiars* à pointes droites , & les autres souverains de l'Orient en portoient de différentes formes. *Voyez TIARE, Art numism.* (*D. J.*)

TIARE , (*Art. numism.*) La *tiare* étoit d'un grand usage parmi les Orientaux. Celles dont les particuliers se servoient , étoient ou rondes ou recourbées par-devant , ou semblables au bonnet phrygien ; il n'étoit permis qu'aux souverains de les porter droites & élevées. Les rois de Perse étoient si jaloux de ce droit , qu'ils auroient puni de mort ceux de leurs sujets qui auroient osé se l'attribuer ; & l'on en faisoit tant de cas , que Demaratus le lacédémonien , après avoir donné un conseil fort utile à Xerxès , lui demanda pour récompense de pouvoir faire une entrée publique dans la ville de Sardes avec la *tiare* droite sur la tête.

Les médailles nous représentent ces différentes fortes de *tiars*. On y voit que celle des rois d'Arménie se terminoit par une espece de cercle surmonté de plusieurs pointes ; on y distingue communément celles des rois parthes , de celles

des rois de l'Osroène, par les divers ornemens dont les unes & les autres sont chargées ; enfin la médaille de Xerxès fait présumer que les *tiars* des rois d'Assyrie étoient fort pointues. Ces remarques toutes frivoles qu'elles paroissent, ont cependant un objet utile, puisqu'on peut en conclure 1° que tout prince qui a pris la *tiare* sur ses médailles, a dû régner en Orient ; 2° qu'en observant avec attention la forme de sa *tiare*, on connoitra à-peu-près l'endroit où il a régné. (*D. J.*)

TIARE DU PAPE, (*Hist. des papes*,) ornement qu'a pris le pontife de Rome pour marquer sa dignité ; cet ornement est si superbe, qu'on a lieu de juger qu'il ne le tient pas de S. Pierre ; en effet c'est une espèce de grand bonnet, autour duquel il y a trois couronnes d'or qui sont les unes sur les autres en forme de cercle, toutes éclatantes de pierreries, & ornées d'un globe avec une croix sur le haut de ce globe, & un pendant à chaque côté de la *tiare*.

Il est vrai néanmoins que la *tiare* papale n'étoit d'abord qu'un bonnet rond, entouré d'une simple couronne ; mais Boniface VIII. trouvant ce bonnet trop simple, l'embellit d'une seconde couronne, pour indiquer qu'il avoit droit sur le temporel des rois ; enfin Benoît XII. mit la troisième couronne ; & cette triple couronne peut signifier tout ce qu'on voudra ; pour moi je crois qu'elle désigne l'église d'Italie qui est triomphante, militante & souffrante.

TIARIULIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise située dans les terres, au pays des Ilercaons, suivant Ptolomée, l. II. c. vj. le nom moderne est, à ce qu'on prétend, *Teruel*. (*D. J.*)

TIASUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dace. Ptolomée, l. II. c. viij. la marque au voisinage de Nétindana & de Zeugma ; le nom moderne est *Diod*, selon Lazius. (*D. J.*)

TIBALANG, f. m. (*Hist. mod. superf.*) nom que les anciens habitans idolâtres des Philippines donnoient à des fantômes qu'ils croyoient voir sur le sommet des arbres. Ils se les représentoient comme d'une taille gigantesque, avec de longs cheveux,

de petits piés, des ailes étendues, & le corps peint. Ils prétendoient connoître leur arrivée par l'odorat ; & ils avoient l'imagination si forte, qu'ils assuroient les voir. Quoique ces insulaires reconnussent un Dieu suprême qu'ils nommoient *Barhala-may-capat*, ou *dieu fabricant*, ils adoroient des animaux, des oiseaux, le soleil & la lune, des rochers, des rivières, &c. Ils avoient sur-tout une profonde vénération pour les vieux arbres ; c'étoit un sacrilège de les couper, parce qu'ils étoient le séjour ordinaire des *Tibalangs*.

TIBARENIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Tibareni*, peuples d'Asie, sur le Pont-Euxin, aux environs de la Cappadoce. Pomponius Méla, l. I. c. ix. Strabon, liv. XII. p. 548. & Pline, l. VI. c. iv. en font mention ; ils sont appelés *Tibrani* par Eustathe, la contrée qu'ils habitoient, est nommée *Tibania* ou *Tibarenia*, par Etienne le géographe ; c'est d'eux dont parle Diodore de Sicile, liv. XIV. sous le nom de *Tibaris tribus*.

Ces peuples mettoient ainsi que les Chalibes, le souverain bien à jouer & à rire, *cui in visu lusuque, summum bonum est*, dit Pomponius Méla, l. I. c. xix. De plus, dès que leurs femmes étoient délivrées du mal d'enfant, ils se mettoient au lit pour elles, & en recevoient tous les services qu'on rendoit ailleurs à des accouchées ; ils en usoient peut être ainsi par cet esprit de plaisanterie qui les portoit à se divertir de tout. Quoi qu'il en soit, divers auteurs, Apollonius, Valérius Flaccus, & l'historien Nymphodore, leur attribuent cette coutume. Diodore de Sicile, l. V. c. xiv. dit que la même chose avoit lieu dans l'île de Corse. M. Colomies nous assure que le même usage se pratiquoit autrefois chez les Béarnois, & qu'ils le tenoient des Espagnols. Théodoret observe une chose plus sérieuse, c'est que les *Tibareniens* ayant reçu l'Evangile, abrogerent la cruelle loi qui régnoit chez eux, & qui ordonnoit de précipiter les vieilles gens. (*D. J.*)

TIBERE, MARBRE DE, (*Hist. nat.*) *marmor Tiberium* ; les Romains appelloient ainsi un marbre verd rempli de veines blanches, qui se tiroit d'Egypte ; ils l'appelloient

l'appelloient aussi *marmor Augustum*. Pline nous dit qu'Auguste & Tibere furent les premiers qui en firent venir à Rome ; il paroît que ce marbre est le même que celui que nous connoissons sous le nom de *verd antique*, ou de *verd d'Egypte*.

TIBERIANUM, (*Géog. anc.*) ville de la basse Germanie, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de Colonia-Trajana, à Colonia-Agrippina, entre Juliacum, & Colonia-Agrippina, à huit milles de la première de ces villes, & à dix de la seconde. C'est aujourd'hui Bertheim, qui conserve en quelque sorte son ancien nom, dont il a perdu la première syllabe. (*D. J.*)

TIBERIANUM, EAUX DE (*Hist. nat. Eaux minér.*) source d'eaux chaudes qui sont près de *Tibériade* en Egypte ; le docteur Perry étant sur les lieux, a fait en physicien quelques expériences sur ces eaux minérales, pour en connoître la nature. Une demi-drachme d'huile de tartre versée dans une once & demie de cette eau, est devenue trouble & bourbeuse ; au bout de douze heures, les trois quarts de cette eau parurent comme de la laine blanche, laissant seulement une petite quantité d'une eau limpide au fond du vaisseau. Cette substance laineuse de couleur blanche ayant été séchée, a donné une fort petite quantité d'ochre jaune.

Une drachme & demie d'esprit de vitriol ayant été jetée dans cette eau, a produit beaucoup de sédiment blanc & onctueux. Une solution de sublimé ayant été versée dessus l'eau à la même dose d'une drachme & demie, l'eau est devenue trouble, jaunâtre, & a déposé un peu de sédiment terreux ; il paroît de là que cette eau contient un sel nitreux. Le sucre de Saturne ayant été ajouté semblablement à la dose d'une drachme & demie, cette eau a déposé un peu de sédiment de brique. Mêlée avec de l'esprit de sel ammoniac, elle se change en une liqueur trouble, d'un verd bleuâtre, & dépose enfin un sédiment cotonneux. Le sucre de violettes la change en couleur jaunâtre ; les rapures de noix de galle, la changent en un pourpre foncé, & en

Tome XXXIII.

secouant la bouteille, elle devient aussi noire que de l'encre.

Il résulte de ces expériences, que l'eau minérale de *Tibériade* contient une assez grande quantité de sel grossier, vitriolique fixe, du sel nitreux, ou natron, & un peu d'alun. Elle est trop salée & nauséabonde pour en boire ; mais elle doit être utile en forme de bain dans toutes les maladies cutanées, & en particulier dans les cas de lepre ; car elle est propre à détacher puissamment, nettoyer les pores excrétoires ; & elle peut par son poids & son action stimulant, rétablir les solides en général dans leur état & leur ton naturel. *Philosop. Transact. n.º. 462.* (*D. J.*)

TIBERIANUM, (*Mythol.*) ou les nymphes qui habitoient les bords du Tibre ; les poètes latins invoquoient quelquefois ces nymphes, qui n'existerent que dans leurs écrits ; mais les grecs en avoient forgé bien d'autres. (*D. J.*)

TIBERIANUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Galilée, à l'extrémité méridionale du lac de Génésareth, qu'on appelloit aussi *mer de Tibériade* de son nom. Joseph nous apprend que cette ville fut bâtie en l'honneur de Tibere, par Hérode Agrippa, Tétrarque de Galilée. Il en jeta les fondemens l'an 17 de l'ère chrétienne, & en fit la dédicace dix ans après ; elle avoit dans ses environs des bains d'eau chaude, qui y attiroient des malades. Ce sont les eaux d'Emaüs, dont parle Nicéphore & Sozomene ; car on n'en trouve point à l'Emaüs où notre Seigneur fut invité par deux de ses disciples le lendemain de sa résurrection.

Vespasien ayant pris *Tibériade*, se contenta d'abattre une partie de ses murailles par considération pour Agrippa à qui elle appartenoit. Après la ruine de Jérusalem, quelques savans juifs s'y retirèrent, & y jetèrent les fondemens d'une école d'école, qui devint célèbre dans la suite ; c'est de cette école que sortit la *Misna* & l'ouvrage des *Masorettes*. Les chrétiens sous Godefroy de Bouillon, s'emparèrent de *Tibériade*, mais ils ne la gardèrent pas long-temps. Il n'y a plus aujourd'hui dans cet endroit qu'une espece de fort appartenant aux Turcs, & plusieurs palmiers ;

H h h

tout ne présente que ruine & destruction. Cette ville a été la patrie de Jusse de *Tiberiade* en Palestine, contemporain de l'historien Joseph dont il n'étoit pas ami; il avoit fait une chronique des rois des Juifs, mais cet ouvrage est perdu. (D. J.)

TIBERINA-CASTRA (Géogr. anc.) lieu de la Vindélicie : Lazius dit que c'est aujourd'hui le village de Peringen, au voisinage de Dingelising, dans la Basse-Bavière. (D. J.)

TIBERINA-INSULA, (Géogr. anc.) île du Tibre, dans la ville de Rome, selon Vitruve; Suétone la nomme *Île d'Esculape*; &, selon Plutarque, on l'appelloit à Rome *Île sacrée*, & *Île des deux ponts*. Voici de quelle manière il rapporte l'origine du premier de ces noms.

Parmi les biens des Tarquins, il se trouvoit une pièce de terre dans le plus bel endroit du champ de Mars; on la consacra à ce dieu, dont on lui donna le nom; les blés ne venoient que d'être coupés, & les gerbes y étoient encore. On ne crut pas qu'il fût permis d'en profiter, à cause de la consécration qu'on venoit d'en faire; mais on prit les gerbes, & on les jeta dans le Tibre avec tous les arbres que l'on coupa, laissant au dieu le terrain tout nud, & sans fruit. Les eaux étoient alors fort basses, en sorte que ces matières n'étant pas portées bien loin par le fil de l'eau, elles s'arrêtèrent à un endroit découvert; les premières arrêtoient les autres, qui ne trouvant point de passage, se lièrent si bien avec elles, qu'elles ne firent qu'un même corps qui prit racine. L'eau coulante servit encore à l'affermir, parce qu'elle y charroit quantité de limon, qui en grossissant la masse, contribuoit à la lier & à la raffermir.

La solidité de ce premier amas, le rendit encore plus grand; car le Tibre ne pouvoit presque plus rien amener qui ne s'y arrêtât, de manière qu'enfin il se forma une île que les Romains appelerent *Île sacrée*, à cause de divers temples qu'on y avoit élevés en l'honneur des dieux. On l'appelle en latin, ajoute Plutarque, *Île des deux ponts*.

Il y a pourtant des écrivains qui pré-

tendent que cela n'arriva que plusieurs siècles après Tarquin, lorsque la vestale Tarquinie eut fait au dieu Mars la consécration d'un champ qu'elle possédoit, & qui se trouvoit voisin de celui de l'ancien roi de Rome, dont elle portoit le nom. (D. J.)

TIBERINUS, f. m. (Mytholog.) fils de Capetus, devint roi d'Albe, se noya dans le Tibre, & fut mis par Romulus au nombre des dieux; on le regardoit comme le génie qui présidoit au fleuve dans lequel il se noya. (D. J.)

TIBERIOPOLIS, (Géogr. anc.) c'est, 1° une ville de la grande Phrygie, selon Ptolomée, liv. V. c. ij. Sophien l'appelle *Stromiçç*; 2°. c'est une ville de la Bulgarie, sur le bord du Pont-Euxin. Leunclavius dit que le nom moderne est *Varna*. (D. J.)

TIBET ou *THIBET*, (Géogr. mod.) vaste pays d'Asie, qui nous est très-peu connu; on le divise en deux parties, dont l'une s'appelle le petit, & l'autre le grand *Tibet*.

Le *petit Tibet* est à peu de journées de Caïchemire: il s'étend du septentrion vers le couchant, & s'appelle *Baltistan*. Ses habitans & les princes qui le gouvernent sont mahométans, & tributaires du Mogol.

Le *grand Tibet* qu'on nomme aussi *Boutan*, s'étend du septentrion vers le levant, & commence au haut d'une affreuse montagne, nommée *Kaniel*, toute couverte de neige; cependant la route est assez fréquentée par les Caravanes qui y vont tous les ans chercher des laines. Son chef-lieu nommé *Ladak*, où réside le roi, n'est qu'une forteresse située entre deux montagnes. Dans ces provinces montueuses, tout le trafic se fait par l'échange des denrées. Les premières peuplades qu'on rencontre, sont mahométanes; les autres sont habitées par des payens, mais moins superstitieux qu'on ne l'est dans plusieurs contrées idolâtres. Les religieux des Tibétins se nomment *lamas*. Ils sont vêtus d'un habit particulier, différent de ceux que portent les personnes du siècle; ils ne tressent point leurs cheveux, & ne portent point de pendans d'oreilles comme les autres; mais ils ont une bousane, &

ils sont obligés de garder un célibat perpétuel. Leur emploi est d'étudier les livres de la loi, qui sont écrits en une langue & en des caractères différens de la langue ordinaire. Ils récitent certaines prières en manière de chœur; ce sont eux qui font les cérémonies, qui présentent les offrandes dans le temple, & qui y entretiennent des lampes allumées. Ils offrent à Dieu, du blé, de l'orge, de la pâte & de l'eau dans de petits vases fort propres.

Les lamas font dans une grande vénération; ils vivent d'ordinaire en communauté, ils ont des supérieurs locaux, & outre cela un pontife général, que le roi même traite avec beaucoup de respect. Ce grand pontife qu'on nomme *dalai-lama*, habite Lasa qui est la plus belle des pagodes qu'aient les Tibétins; c'est dans cette pagode bâtie sur la montagne de Poutala, que le grand lama reçoit les adorations non-seulement des gens du pays, mais d'une partie de l'Indoustan.

Le climat du grand & du petit Tibet est fort rude, & la cime des montagnes toujours couverte de neige. La terre ne produit que du blé & de l'orge. Les habitans n'usent que des étoffes de laine pour leurs vêtemens; leurs maisons sont petites, étroites, & faites sans art.

Il y a encore un troisième pays du nom de *Tibet*, dont la capitale se nomme *Rassa*; ce troisième Tibet n'est pas fort éloigné de la Chine, & se trouve plus exposé que les deux autres aux incursions des Tartares qui sont limitrophes. (D. J.)

TIBIA, s. m. en Anatomie, est un des deux os de la jambe, situé entre le genou & la cheville du pié. Voyez PIÉ.

Le *tibia* est semblable à une ancienne espèce de flûte, d'où est venu son nom latin *tibia*.

Le *tibia* est le plus interne & le plus gros des os de la jambe. Voyez Pl. Anat. (Ostéol.) Voyez l'article Os.

Le *tibia* est d'une substance dure & ferme dans sa partie moyenne, & spongieuse dans ses extrémités: il a dans son milieu une assez grande cavité qui sert à contenir la moëlle. Voyez MOËLLE.

Il est presque triangulaire dans sa lon-

gueur; son angle antérieur qui est aigu se nomme *crête*. A son extrémité supérieure, il a deux cavités ou sinus, qui sont revêtues, tapissées d'un cartilage poli nommé à cause de sa figure, *cartilage semi-lunaire*. Ce cartilage se trouve entre les extrémités des deux os, & devient fort mince à son bord; il sert à faciliter le petit mouvement latéral du genou, ayant le même usage que celui qui est dans l'articulation de la mâchoire inférieure.

Les deux sinus dont nous avons parlé, reçoivent les deux éminences du fémur ou os de la cuisse; & l'éminence qui est entre ces deux sinus, est reçue dans le sinus qui sépare les deux éminences du fémur. Voyez FEMUR.

En pliant le genou lorsque nous marchons, nous portons en droite ligne la jambe en-devant; ce que nous n'aurions pu faire sans l'articulation du genou; mais semblables à ceux qui ont le malheur d'avoir une jambe de bois, nous eussions été obligés d'avancer le pié en demi-cercle, même en marchant dans la plaine, & beaucoup plus en montant.

A la face externe de l'extrémité supérieure du *tibia*, se voit une petite éminence qui est reçue dans une cavité du péroné; & à la partie antérieure, un peu au-dessous de la rotule, il y a une autre éminence, où s'insèrent les tendons des muscles extenseurs de la jambe.

L'extrémité inférieure du *tibia*, qui est beaucoup plus petite que la supérieure, a une apophyse considérable, qui forme la malléole interne; & une assez grande cavité qui est partagée dans son milieu par une petite éminence. La cavité ou sinus reçoit la partie convexe de l'astragale; & l'éminence est reçue dans l'enfoncement sur la partie latérale interne du même os. On voit à la face externe de l'extrémité inférieure du *tibia* une autre cavité superficielle qui reçoit le péroné.

M. Cheselden rapporte l'exemple d'un enfant de sept ans, qui avoit les deux épiphyses de l'extrémité supérieure du *tibia* tellement éloignées l'une de l'autre, que la moitié seulement de chaque *tibia* étoit jointe à chaque moitié d'épiphyse; ce qui lui ôtoit entièrement l'usage de ses jambes.

Cet accident étoit arrivé par la faute de la nourrice, qui lorsque l'enfant étoit fort petit, le soutenoit par les talons & le dos sur la chaise percée; ce qui n'est que trop ordinaire aux nourrices, comme le remarque le même M. Cheselden.

Le *tibia* a un contour particulier qui échappe quelquefois aux yeux des anatomistes, & dont l'ignorance peut faire grand tort dans le pansement des fractures de cet os; on fait qu'il est large en-haut & en-bas, mais on ne prend pas toujours garde que ces deux largeurs ne sont pas dans le plan, comme il paroît d'abord; car la malléole interne est un peu tournée en devant, & l'enfoncement opposé qui sert à recevoir l'extrémité inférieure du péroné ou malléole externe, est un peu tournée en arrière; cette fraction paroît encore mieux dans un *tibia* couché sur un plan égal; alors on verra que le plus grand diamètre de la tête du *tibia* sera parallèle à ce plan, & celui de la base sera oblique dans le sens que je viens de marquer; il suit de-là, que le pié se tourne naturellement en-dehors. (D J.)

Observations anatomiques sur le tibia des grenouilles.

La structure du *tibia* & du cubitus des grenouilles & des crapauds, est différente de celle qu'on observe dans tous les autres animaux. Elle a échappé aux recherches de tous les naturalistes, & même à celles de Swammerdam, observateur exact, & d'Augustus Roefel von Rosenhof, qui nous a donné une excellente histoire des grenouilles & des crapauds de son pays.

Le *tibia* de ces amphibiens est dans le milieu de leur corps d'une figure cylindrique un peu aplatie; mais les deux extrémités qui grossissent considérablement, sont bien plus évasées. Cependant l'inférieure, qui est articulée avec les deux os du tarse, est beaucoup plus large que ne l'est la supérieure. Du côté extérieur, où devoit être la place du péroné, cet os est singulièrement courbé, & le péroné manque entièrement, de manière que le *tibia* est tout

feul dans cette partie de la patte, comme le fémur est tout feul dans la cuisse. On remarque sur la face qui est antérieure ou inférieure par rapport à la situation de l'animal, & qui regarde le dos du pié, deux fillons assez profonds, & deux autres sur la face postérieure ou supérieure qui regarde la plante, tous les quatre s'avancent suivant la longueur de l'os, vers la moitié du *tibia*.

Si on coupe les deux extrémités transversalement tout à côté des épiphyses, on voit dans la section de chacune d'elles, deux tuyaux bien distincts, séparés par une cloison mitoyenne & commune, de façon que si on regarde seulement leurs ouvertures & les fillons extérieurs, sans faire attention au corps de l'os, on seroit tenté de penser qu'ils sont deux tuyaux distingués, & l'un joint étroitement à l'autre. Si on introduit une sonde très-mince dans un de ces quatre tuyaux, on croiroit qu'elle devoit sortir par le tuyau opposé; mais parvenue vers la moitié du *tibia*, elle y est arrêtée par une autre cloison osseuse. Celle-ci est très-épaisse, & située transversalement, de sorte qu'elle empêche toute communication de la moitié supérieure de l'os avec l'inférieure. On apperçoit aisément à la lumière cette cloison, que j'appelle *transversale*, extérieurement, & sans briser l'os. Elle est marquée par un cercle qui paroît plus blanc que le reste de l'os même quand il est sec, & qui entoure toute sa circonférence. Son siège est désigné plus exactement par un trou qui traverse le *tibia* d'un côté à l'autre. Ce trou par lequel passent des vaisseaux & des nerfs, commencent à la partie postérieure précisément sur la cloison transversale; il perce ensuite le corps de la cloison même, & il sort à la partie antérieure.

Cependant les deux cloisons qui séparent les deux tuyaux de chaque extrémité, & que j'appelle *longitudinales*, quoiqu'elles s'avancent d'un côté jusque dans les corps des épiphyses, ne descendent pas jusqu'à la cloison transversale. Elles finissent à une certaine distance avant d'y arriver, & leurs extensions sont presque désignées extérieurement par les fil-

ions. Il est donc évident, parce que les cloisons longitudinales ne descendent pas jusqu'à la transversale, que les deux tuyaux supérieurs, ainsi que les inférieurs, aboutissent à un espace cylindrique commun entre la cloison transversale & l'extrémité longitudinale.

Dans les tétards ou dans les grenouilles à queue, quand les os ne sont pas encore ossifiés, ou quand ils ne le sont pas assez bien, les fillons que je viens de décrire sont très-superficiels. Dans la coupe transversale des extrémités, on voit aisément la séparation des tuyaux, mais leurs cavités sont remplies de manière qu'on ne peut pas introduire une soie; cependant si on force davantage, on l'enfoncé, & on voit sortir par l'ouverture de l'autre tuyau latéral, une matière gélatineuse, ou à demi-cartilagineuse blanche. J'avois observé cette matière dans le *tibia* du poulet pendant l'incubation. Dès le dixième jour, si on frotte cet os entre les doigts, il sort une matière gélatineuse par les extrémités, & il reste une espèce de tunique dans laquelle elle étoit contenue, je l'ai examiné jusqu'au quinzième jour, & j'en ai donné la description dans mon ouvrage sur la génération des nouveaux os, aux pages 215, 216 & 217.

Le cubitus qui est dépourvu de radius, comme le *tibia* l'est de péroné, est extrêmement large dans son extrémité inférieure, où il est articulé avec le carpe; mais à mesure qu'il s'avance vers son extrémité supérieure, où il est articulé avec l'humérus, il se retrécit tellement, qu'on pourroit considérer l'os tout entier comme un triangle. Il est situé de manière que le côté antérieur avec l'apophyse coronoïde regarde le dos de la main, le côté postérieur avec l'olecrâne, la plante, la face interne, le corps de l'animal, & la face interne le dehors. Dans le milieu de sa partie inférieure qui est aussi élargie, on remarque deux fillons bien profonds qui suivent la longueur de l'os; le premier se trouve sur la face intérieure, & le second sur l'extérieure. Ils parcourent presque les deux tiers de toute sa longueur, & ils deviennent superficiels à mesure qu'ils approchent de

l'extrémité supérieure. Cependant on ne doit pas considérer cet élargissement de la partie inférieure, comme un aplatissement de l'os, parce que les deux fillons correspondant l'un contre l'autre, divisent cette extrémité en deux cylindres, de manière que la cloison qui se trouve dans l'entre-deux est très-mince, & suffisamment large. Si on coupe transversalement l'épiphyse inférieure, on découvre les ouvertures de deux tuyaux cylindriques. Leurs cavités qui contiennent la moëlle, s'avancent jusqu'à l'endroit à peu près où finissent extérieurement les fillons, c'est-à-dire où finit la cloison commune. Là ces deux cavités que j'ai trouvées quelquefois presque remplies vers l'épiphyse inférieure d'une substance cellulaire osseuse, s'embouchent dans un espace cylindrique commun qui termine l'extrémité supérieure du cubitus.

J'ai dit qu'extérieurement la cloison étoit assez large: en effet, si on emploie l'adresse nécessaire, on peut la couper tellement avec un scalpel bien fin, qu'on peut séparer entièrement les deux tuyaux, sans entamer la cavité ni de l'un ni de l'autre jusqu'à l'espace commun. Il est évident que dans le *tibia* il y a deux cavités cylindriques supérieures avec un autre espace commun pour la moëlle, au lieu que dans le cubitus, il n'y en a que deux avec un seul espace commun.

Ceci est la structure de ces deux os que je devois décrire. Elle est sans doute admirable aux yeux des philosophes. Pourquoi la nature a-t-elle été obligée d'employer tant de cloisons & tant de tuyaux dans leur formation? & pourquoi le fémur qui est de la même grandeur que le *tibia*, n'en a-t-il pas aussi? Quand on veut monter jusqu'aux causes finales, on tombe dans des abîmes de l'ignorance, & tout est caché aux regards des hommes; mais quand nous cherchons les usages des parties, nous nous élevons à l'Être-Suprême, & bien souvent nous pénétrons dans ses fins. Je tâcherai donc, s'il m'est permis, d'en expliquer les fonctions.

Je disois d'abord que cette variété de construction devoit être nécessaire ou pour quelque chose qui se trouve hors

de l'os & qui l'entoure, ou pour quelque chose qui se trouve dans l'os même. Une scrupuleuse anatomie des tendons & des ligamens, me fit renoncer au dehors. On devoit donc la trouver dans l'os. Je savois que la nature avoit employé des cloisons multipliées, afin de soutenir les lobes du cerveau. Ce viscere assez mou par sa constitution, avoit besoin d'être soutenu dans son milieu par la faux, afin que quand la tête se trouve appuyée sur les côtés, un des lobes n'écrase son compagnon par sa pesanteur; on observe de semblables soutiens pour le cervelet. Or, comme la grenouille fait des mouvemens dans l'action de sauter, il étoit nécessaire que la nature eût employé aussi des cloisons osseuses dans les os de ses pattes, pour soutenir la moelle qui, sans ces soutiens, auroit été fondue par la violence des sauts. Ce n'étoit pas assez, il falloit aussi fortifier davantage les os mêmes, afin qu'ils pussent soutenir l'impétuosité de ces mouvemens sans se casser. On sait qu'un cylindre creux est plus solide qu'un autre tout plein, quand ils ont une égale quantité de matiere. Cela devoit être ainsi, d'autant plus que les os des grenouilles & des crapauds sont plus minces dans leur substance que les os des quadrupedes; ils sont formés de même dans les volatils, de maniere que leurs cavités de la moelle sont respectivement plus amples. Cette construction étoit avantageuse afin que les premières eussent moins de gravité à la nage, & les seconds au vol. On pourroit objecter que quoique les extrémités du *tibia*, & l'extrémité inférieure du cubitus soient fortifiées par un double cylindre creux, cependant dans l'extrémité supérieure de celui-ci, & dans le milieu de l'autre, il n'y en a qu'un tout simple; mais il faut observer que leur substance dans ces endroits est bien plus épaisse. J'aurois donné à cette structure tubuleuse, le seul usage de fortifier les os, si la cloison transversale ne m'eût assuré qu'elle étoit faite principalement pour soutenir la moelle.

Mais qu'elle disparoisse cette apparence de vérité, toute spécieuse qu'elle est, disois-je, en considérant le fémur &

l'humérus! celui-là n'est pas moins gros que le *tibia*, & il n'a point de cloisons, & sa cavité pour la moelle s'étend d'un bout de l'os à l'autre: celui-ci est bien plus considérable que le cubitus, & sa cavité est toute simple.

Cependant en réfléchissant à la situation de la grenouille quand elle est prête à sauter, & à l'action du saut même, ce doute fut dissipé, & je me confirmai de plus en plus dans cette opinion. Quand elle est en repos, ou dans l'attitude de vouloir sauter, la cuisse touche le ventre, & le fémur forme un angle aigu avec les longs os du bassin. La partie de la patte qui renferme le *tibia*, ployée dans un sens contraire, touche tout le long de la cuisse, & le *tibia* forme un angle très-aigu avec le fémur; mais l'extrémité inférieure du premier qui touche l'extrémité supérieure du second, avance un peu sur celle-ci en longueur, & se trouve un peu plus relevée sur le même côté du dos, de sorte que le fémur est tout-à-fait parallèle au plan horizontal sur lequel pose l'animal, & l'extrémité inférieure du *tibia* tombe obliquement jusqu'à ce qu'il ait touché le même plan avec son extrémité supérieure: la dernière partie de la patte qui est plus longue que les deux précédentes, & qu'on appelle *pié* dans les hommes, ployée aussi dans un sens contraire, touche tout le trajet de la seconde, & les deux os du tarse forment également un angle très-aigu avec le *tibia*.

Il est facile de comprendre par cet exposé, que le fémur, le *tibia*, & le pié forment la figure d'un Z. Si nous avons un corps situé à un point, par exemple, & si deux puissances le poussent en même temps, une vers une direction, & une autre vers une autre direction, on sait qu'il n'obéira ni à l'une ni à l'autre, qu'il gagnera le chemin du milieu, & qu'il parcourra la diagonale; mais si toute l'action tombe sur le même corps, son mouvement sera égal à l'ensemble des forces qui l'ont poussé. Il est donc évident qu'il tombera sur le *tibia*, non-seulement la force de ses muscles propres, mais celle aussi des muscles du fémur & du pié, qui

le tirent en sens contraire par les deux extrémités.

Cela doit arriver toujours ainsi dans les petits & dans les grands sauts, pendant que les os conservent encore leurs angles entre eux; mais quand la patte est tout-à-fait déployée, & que les os se trouvent dans la direction d'une ligne droite, le pié participera aussi une grande partie de la force. Dans ce cas le centre du mouvement est à l'extrémité du fémur, dans la cavité cotiloïde, & le mouvement des corps centrifuges est à la circonférence, c'est-à-dire, à l'extrémité du pié. Mais dans cette dernière circonstance, outre que le pié appuyant à terre ne parcourt pas une grande circonférence, ses os, étant aussi petits & aussi nombreux, n'avoient pas besoin d'une structure particulière pour soutenir leur moelle & leurs corps. Le fémur étant trop près du centre du mouvement, ne parcourt pas non plus un long espace: il n'en avoit pas besoin; par la même raison, ce n'étoit donc que le *tibia* qui étoit obligé de parcourir avec ses deux extrémités, de très-grandes portions d'ovale, qui avoit besoin d'une construction différente, pour qu'il pût mettre sa moelle & soi-même à l'abri de la violence.

On doit en dire autant du cubitus, de l'humérus, & de la dernière extrémité de la patte antérieure, nonobstant que celle-ci soit infiniment plus courte que la postérieure. J'ai trouvé dans une grenouille suffisamment grosse, le cubitus de cinq lignes, tandis que le *tibia* l'étoit de quinze & demie; l'humérus de huit lignes, & le fémur de quatorze; la main jusqu'à l'extrémité du troisième doigt, qui est le plus long, de huit lignes & demie, & le pié avec les os du tarse, de vingt-quatre & demie. On voit donc que l'humérus avance le cubitus de trois lignes, que le *tibia* surpasse le fémur d'une ligne & demie, que le pié gagne seize lignes sur la main, & que toute la patte postérieure surpasse l'antérieure de trente-deux lignes & demie. Malgré cet excès de grandeur de l'humérus sur le cubitus, il faut ajouter que le premier garde toujours, même dans les sauts violens, un

angle aigu avec le cubitus, & se trouve dans une direction parallèle à l'horizon.

Ces remarques faites, je voulois observer aussi si la reproduction des os, moyennant la destruction de la moelle, avoit lieu dans les animaux à sang froid. Je fis part au public l'année dernière, que j'étois parvenu à faire régénérer entièrement les os longs dans les volatils & dans les quadrupèdes, sans faire autre chose que détruire la moelle. Ainsi pour me convaincre si les grenouilles étoient susceptibles de cette reproduction, je coupai la patte postérieure à plusieurs de ces animaux de différent âge, & en même temps à un certain nombre d'eux. Je la coupai tout à côté de l'épiphyse inférieure du *tibia*, & je détruisis la moelle des deux tuyaux inférieurs jusqu'à la cloison transversale; à d'autres je la coupai au-dessus de cette cloison, & je détruisis la moelle dans les deux tuyaux supérieurs jusqu'à l'épiphyse supérieure, & à d'autres je la coupai à l'extrémité inférieure du fémur, & la moelle fut détruite dans toute la cavité; pour être sûr de l'avoir bien gâtée, je laissai une ou deux soies dans chaque cavité. Je les tuai enfin en différens temps; après trois jours, après dix, après quinze, & je n'ai jamais trouvé la moindre disposition à une nouvelle ossification, ni même le périoste altéré. J'avois observé dans les pigeons qu'un nouveau *tibia* parfaitement ossifié, s'étoit formé après le septième jour de la destruction de la moelle, & après le dixième, le douzième ou le quinzième dans les chiens. Je conclus de-là que cette reproduction n'avoit pas lieu dans les grenouilles, ou que si elle l'avoit, cela devoit être en très-long-temps. Je n'ai pas pu m'assurer de cette durée, parce que je ne pouvois pas porter ces animaux au-delà de quinze à dix-huit jours, attendu qu'ils périssent tous; mais il faut remarquer que je faisois ces expériences dans le mois de septembre & après, parce que la reproduction des parties perdues dans les vermineux & autres zoophytes est plus prompte dans le printemps & dans l'été, jusqu'à la fin du mois de septembre.

C'est dans ces saisons , comme je viens de dire , & précisément dans le premier âge de l'animal , que la force reproductrice est plus active dans les polybes d'eau , dans les vers de terre , dans les têtards , dans les limaçons , dans les limaces terrestres , dans les salamandres , dans la queue des tortues , dans les pattes des écrevisses , &c. Mais il ne s'agit pas de la reproduction d'une seule partie , comme d'un os , dans ces êtres vivans , qui semblent les plus vils de la terre ; il s'agit de la tête , ou d'une patte entière , ou de toutes les quatre , ou de la queue , &c.

M. l'abbé Spalanzani avoit arraché les quatre pattes à une salamandre tout près du tronc six fois consécutives , & six fois elles se régénérèrent dans leur intégrité primitive , de façon qu'il fit reproduire plus de six cents osselets ; & il calcule que si on avoit fait la même opération douze fois , on auroit fait régénérer plus de treize cents petits os. Il avoit avancé pareillement , d'après l'expérience , que la même reproduction avoit lieu dans les pattes des grenouilles & des crapauds ; mais ce fait a été nié formellement par plusieurs savans & ils l'ont nié d'après l'expérience ; aussi j'étois presque déterminé pour ce dernier parti , après avoir vu que la destruction de la moelle , capable de faire régénérer les os dans les autres animaux , l'avoit empêché dans les grenouilles ; mais quand on avoit exposé l'expérience à l'expérience , c'étoit à elle-même qu'il falloit recourir de nouveau , si on vouloit éviter toutes les vaines disputes , & l'exagération si facile à se glisser dans l'esprit des hommes. Cependant je désespérois d'y parvenir ; parce que j'étois à la moitié d'octobre , temps dans lequel la force reproductrice n'est plus en vigueur ; mais comme je me trouvois avoir vingt grenouilles qui ne me servoient plus à aucun usage , je leur coupai la patte sous l'extrémité supérieure du *tibia* , & je les laissai sans détruire la moelle. Je pris la précaution de les laisser dans ma chambre , où il y avoit toujours du feu , & dans de la terre humide , parce que j'avois appris autrefois que l'eau macérait les muscles

coupés ; mais quand l'extrémité du moignon s'étoit couverte d'une espece de gelée , je les mettois dans l'eau pour quelque partie de la journée.

Vingt jours après , toutes étoient péries , à l'exception pourtant d'une seule bien grosse , & par conséquent bien âgée. D'abord la gelée qui couvroit cette extrémité du moignon étoit d'une couleur blanchâtre bien foncée ; mais suivant qu'elle durcissoit elle devenoit plus obscure. Après elle s'allongeoit successivement , & on voyoit sa surface extérieure acquérir la ressemblance de peau. Au bout d'un mois environ , elle étoit bien allongée , de manière qu'on pourroit dire que c'étoit de l'os couvert de sa peau ; mais cette portion régénérée étoit alors bien mince , & on ne pouvoit pas appercevoir les muscles extérieurement. Ils commencerent ensuite à être apparens , & ils se développèrent insensiblement. Au commencement du mois de décembre , le tarse s'étoit formé aussi avec son articulation supérieure , & on n'y voyoit point de muscles non plus. A l'extrémité inférieure il y avoit deux bourgeons gélatineux , qui ressembloient assez bien à deux cornes de limaçon qui ne sont pas allongées , & qui commencent à se déployer ; mais alors ils étoient petits. Ils étoient sans doute le commencement de la dernière extrémité de la patte dont l'animal se servoit déjà très-bien , tant pour nager que pour sauter.

Au même temps , à un endroit d'une patte , sa circonférence étoit de neuf lignes , tandis que dans l'autre patte , au même endroit où les muscles sont plus gros dans l'état naturel , elle étoit de quatorze ; la circonférence du tarse de quatre lignes , & celle du tarse entier d'onze ; la longueur du *tibia* d'onze lignes , & celle du *tibia* de seize ; la longueur du tarse de cinq lignes & demie , & celle du tarse de neuf ; les deux bourgeons d'une ligne , & le reste de l'extrémité dix-huit ; la cuisse enfin étoit de quatorze lignes , & tout le corps de l'animal de trois pouces. La coupe dans la patte avoit été faite quatre lignes au-dessous de l'articulation ; elle avoit donc été

été coupée de la longueur de trente-neuf lignes, le moignon n'en ayant que dix-huit. Ce fut dans cet état que je la présentai à l'académie le 7 du même mois de décembre, & elle me fit l'honneur de m'assigner pour commissaires, M. Portal & M. de Vicq d'Azir, qui l'examinèrent plus particulièrement, & ils en firent leur rapport.

Le 18 du même mois la grenouille mourut d'elle-même. Extérieurement sur la patte, la seule différence qu'on voyoit, c'est qu'elle étoit plus grosse, & les bourgeons alongés de deux lignes, & durcis de maniere qu'on les distinguoit par deux osselets, avec une articulation commune & bien formée. Ayant ôté la peau, on voyoit aussi des muscles. Le *tibia* n'avoit point de cloison transversale, ni de cloison longitudinale inférieure; la cloison longitudinale supérieure existoit seulement dans la portion qui n'avoit pas été coupée; les sillons n'existoient que dans cette petite partie, & ils manquoient tout-à-fait dans l'extrémité inférieure. Je fus étonné de ne trouver à la place du tarse qu'un seul os qui ressembloit effectivement à un des os du tarse; mais ne seroit-il pas une portion du *tibia* avec une nouvelle articulation? c'est ce que j'ignore; cependant la cavité pour la moelle étoit toute simple, & à l'extrémité inférieure se trouvoient articulés les deux osselets.

Les anciens croyoient que les os ne se régénèrent pas; Scultet est le premier qui ait vu régénérer entièrement d'un bout à l'autre un *tibia* & un cubitus (a). Ces os étoient cariés jusqu'à la moelle, & un nouvel os s'étoit reproduit, de maniere que le *tibia* & le cubitus primitifs étoient contenus dans les nouveaux; ces deux exemples sont mémorables dans les fastes de la Chirurgie; il ne fera pas inutile de les transcrire ici. « Au premier

(a) Armam. chir. tab. XXVII.

» *tibia* même. Je trouvai l'os couvert
 » d'une substance calleuse & mobile, &
 » je bandai la plaie avec des médica-
 » mens qui arrêtent le sang. Au second
 » jour le sang s'étant arrêté, je fis trois
 » trous avec une couronne de trépan sur
 » le cal où cartilage qui s'étoit formé
 » autour du *tibia*: je coupai immédiate-
 » ment les interstices de ces trois trous,
 » avec le secours d'une tenaille, & je
 » trouvai le *tibia* carié & entièrement cor-
 » rompu; il s'étoit séparé des parties
 » saines, depuis le genou jusqu'à l'ex-
 » trémité inférieure, & j'en fis l'extrac-
 » tion avec une pincette». Il fit la même
 opération sur le cubitus d'un paysan, & le malade se servit après de son bras, aussi bien qu'il s'en servoit avant sa maladie.

Je me trouvois occupé, il y a près de deux ans, à faire des expériences sur les os des animaux vivans pour m'assurer de la reproduction des os. Tant d'exemples frappans de cette nature, que je trouvois dans les auteurs, & un morceau de *tibia* avec tout son diametre, & de la longueur de quatre pouces que j'avois vu se détacher & se reproduire dans un jeune homme, à la suite d'une fracture grave, m'avoient déterminé à faire ces essais. D'expérience en expérience, je parvins jusqu'à faire régénérer entièrement les os longs d'un bout à l'autre, & sans faire autre chose que de détruire la moelle. L'os primitif se trouvoit renfermé dans le nouveau comme dans une gaine très-épaisse.

Je fis l'amputation de la patte à un pigeon, près de l'épiphyse inférieure du *tibia*, mais de maniere que l'os restoit saillant sur le plan des chairs coupées, comme on voit dans la fig. 1. pl. VII. de Chirurgie, Suppl. des pl. E C marque le plan des chairs, H A l'os saillant.

J'introduisis la sonde D dans la cavité de la moelle par l'ouverture AH qui étoit restée après la coupe de l'os, je la poussai jusqu'à l'extrémité supérieure de la même cavité, & en l'agitant en tout sens je détruisis la moelle. Pour être bien sûr de l'avoir entièrement, je tamponnai

toute la cavité de charpie, mais j'eus soin de l'introduire plusieurs fois, & chaque fois en très-petite quantité, afin qu'elle ne s'arrêtât pas en chemin, ce qui m'auroit empêché de remplir bien exactement toute la cavité. Je traitai enfin l'animal avec un appareil convenable pendant l'espace de sept jours, au bout desquels je le tuai.

Ayant séparé les tégumens & les muscles de la patte qui avoit été opérée, je vis avec admiration l'extrême grosseur qu'avoit acquise le *tibia*; du moins en le comparant avec le *tibia* de l'autre patte qui n'avoit pas été touchée, on le trouvoit extrêmement plus gros. Examinant plus attentivement cet os, je reconnus aisément que ce n'étoit pas la *tibia* qui étoit grossi, mais qu'un nouvel os s'étoit formé autour de l'ancien, &c. puis son extrémité supérieure *A* (*fig. 2.*) jusqu'à l'endroit où les chairs avoient été coupées en *BI*, de manière que la portion *C* saillante de l'os faisoit la même saillie sur la circonférence inférieure *BI* ou du nouvel os *AHBI*, qu'elle faisoit sur le plan des chairs *CE*, (*fig. 1.*)

Je séparai le périoste *DEFG* (*fig. 2*), en faisant une incision longitudinale, depuis l'extrémité supérieure jusqu'à l'inférieure, & en le soulevant lentement avec la lame de mon scalpel; pendant que je le soulevois, je voyois des vaisseaux sanguins, bien nombreux & bien dilatés dans leur diamètre, passer du périoste pour s'implanter sur toute la surface du nouvel os. La substance du périoste étoit peu gonflée, mais le bord inférieur étoit tuméfié d'une gelée bien épaisse ou à demi-cartilagineuse.

Pour mieux examiner ce nouvel os, je le coupai longitudinalement avec le *tibia* primitif en deux portions égales; j'eus quatre portions desquelles deux appartenoient au nouvel os, & sont *AB*, *CD*, (*fig. 3.*) & les deux autres, dont une est représentée en *AB* (*fig. 4.*) au vieux *tibia*, qui étoit entièrement détaché & presque ballotant dans la cavité du nouveau. En considérant la surface intérieure *meB*, *nfD* (*fig. 3.*) de celui-ci dans les deux portions *AB*, *CD*, j'aperçus une substance plus molle que l'os; j'approchai

la pointe du scalpel du bord d'une de ces portions, & je soulevai une membrane, je la renversai du côté *gih* & de la surface intérieure *meB*, extérieurement vers *IK*; c'étoit le périoste, de sorte que le nouvel os s'étoit formé dans l'entre-deux de ses lames, dont celle-ci étoit l'intérieure: ainsi avec une métamorphose admirable, celle qui étoit périoste extérieur & enveloppoit extérieurement l'os, se trouvoit périoste intérieur & enveloppé par l'os.

Pendant que je séparois du nouvel os (ce qu'on faisoit avec la plus grande facilité) cette lame intérieure, ou ce périoste intérieur, on voyoit s'étendre & se casser ensuite nombre de filets membraneux très-minces; ils servoient de liens pour attacher la membrane interne au nouvel os; on voyoit clairement qu'ils partoient de la membrane pour s'implanter dans de très-petits trous semés sur toute la surface intérieure de l'os, ils étoient sans doute des vaisseaux & des prolongemens du périoste; cette même membrane étoit blanche dans le fond, transparente, épaisse, très-succulente & teinte ou presque couverte d'un grand nombre de lignes rouges, très-petites & très-minces, ou si on veut, de presque une infinité de points rouges rassemblés ensemble.

La substance du nouvel os étoit spongieuse & rougeâtre, parce que le sang l'avoit pénétré par-tout; si on la pressoit avec les doigts; on voyoit sortir de très-petites gouttes de sang & de lymphe, comme de la rosée, non-seulement sur la surface extérieure de l'os, mais sur la surface faite par la coupe longitudinale qui avoit séparé l'os entier en deux portions égales, son épaisseur étoit en *I* (*fig. 3.*) de $\frac{1}{2}$ ou $\frac{5}{8}$ de ligne, & celle du vieux *tibia* en *C* (*fig. 4.*) d'un quart de ligne. La première donc, c'est-à-dire, celle du nouvel os, étoit trois fois plus épaisse que celle du vieux; la circonférence de ce dernier en *C* (*fig. 5.*) étoit de quatre lignes & $\frac{1}{2}$, tandis que celle du premier en *H* (*fig. 2.*) étoit de dix lignes.

L'épiphyse de l'ancien *tibia* *AB* (*fig. 5.*) s'étoit entièrement détachée de l'extrémité

supérieure *AdF*, & s'étoit incorporée tellement avec le nouvel os *AHC* (*fig. 2.*) qu'elle en faisoit l'extrémité supérieure *A*; à cet effet le périoste *IK* (*fig. 3.*) tapissoit non seulement la surface intérieure de l'os *meB*, *nfD*, mais aussi la face inférieure de l'épiphyse en *mn*, que cette figure représente coupée en deux portions égales, l'extrémité supérieure *I* du périoste se trouvant entre l'épiphyse *ACmn*, à laquelle il étoit adhérent, & l'extrémité supérieure *AdF* (*fig. 5.*) du vieux tibia *AB* qui étoit contenu entre les deux portions *AB*, *CD*, (*fig. 3.*) c'est-à-dire, dans l'intérieur du nouvel os. Voilà une manière de reconnoître le périoste entre l'épiphyse & le corps de l'os qui ne laissera aucun doute à ceux qui ont nié cette régénération.

Comme l'épiphyse du vieil os s'étoit incorporée avec le nouveau, on ne trouvoit aucun dérangement dans l'articulation du genou; les tendons, les muscles, les ligamens, la capsule articulaire, le péroné, le ligament interosseux, avoient quitté leurs adhérences au tibia, & s'étoient tous transférés dans le nouvel os, où ils s'étoient encore attachés avec une très-grande force comme auparavant, dans le tibia.

Je répétai la même expérience nombre de fois sur les pigeons, & je les tuai après sept, huit & neuf jours; j'ai trouvé constamment le nouvel os & la membrane interne; je suis parvenu même à tirer l'ancien tibia de la cavité du nouveau, de sorte que celui-ci est resté tout seul dans la patte; à d'autres pigeons, après l'en avoir retiré, j'ai détruit le périoste interne ou la lame interne du périoste, qui rendoit beaucoup de sang dans cette opération, & j'ai trouvé après quelques jours que la surface intérieure du nouvel os changeoit de couleur & paroissoit se corrompre.

Cependant il me restoit encore à détruire la moëlle en d'autres manières; on ne varie jamais assez les moyens d'interroger la nature, & les différentes tentatives pour épier ses démarches, ne sont jamais superflues. Après avoir détruit la moëlle de l'os, j'avois d'abord tamponné

la cavité avec de la charpie; je préférerois ensuite de bien nettoyer cette cavité avec des morceaux de linge, & par une injection d'eau tiède; & je la laissai libre sans la remplir de charpie. Il se forma aussi un nouvel os, mais au bout de douze jours il étoit moins épais & moins chargé de sang que celui de la première expérience, dans laquelle le pigeon avoit été tué après sept jours. Ensuite je la détruisis imparfaitement selon toute la longueur de la cavité, & l'ossification extérieure se forma imparfaitement aussi; enfin je la détruisis dans la seule moitié inférieure du tibia, en laissant celle de l'autre moitié, sans la toucher; aussi je n'eus pas un nouvel os entier, mais une incrustation osseuse bien épaisse, sans membrane interne, laquelle incrustation enveloppoit le tibia extérieurement dans le seul trajet où j'avois détruit la moëlle.

La formation du nouvel os étant reconnue, il étoit essentiel d'en suivre les progrès, depuis le commencement jusqu'à sa perfection. Pour y parvenir je fis la même opération dans le tibia de plusieurs pigeons; je les tuai de six heures en six heures dans les premiers jours, puis de douze en douze, & enfin de 24 en 24 heures. Dès les premières six heures, je trouvai une très-petite quantité de lymphe épanchée entre les muscles qui entourent la patte; elle devenoit ensuite plus abondante, & le périoste en étoit aussi arrosé. Entre vingt-quatre & trente-six heures elle étoit très-copieuse; le périoste qui en étoit gonflé, se détacha de l'os avec une très-grande facilité, & on ramassoit de la surface de l'os même une certaine quantité de gelée très-tendre; les attaches des muscles, des tendons, des ligamens, &c. étoient bien affoiblis, & l'épiphyse commençoit à vaciller sur le corps de l'os. Dans la suite le périoste se tumésoit considérablement par la même lymphe; elle prenoit insensiblement de la consistance, elle devenoit comme de la gelée à demi-cartilagineuse, puis cartilagineuse, & enfin s'ossifioit entièrement; l'os étant formé, l'épiphyse, le périoste, les ligamens, &c. se détachèrent successivement tout-à-fait, & le nouvel os se

trouvoit dans l'entre-deux des lames du périoste : mais la lame intérieure n'étoit pas apparente, tant que la matière de l'ossification n'étoit qu'à demi-cartilagineuse, parce qu'elle se confondoit avec cette matière. On voit par cet exposé, que la gelée qu'on ramassoit d'abord de la surface de l'os, se trouvoit hors du périoste. Il faut remarquer pareillement que le plus grand nombre des pigeons, dans le premier temps, étoit inondé tellement de lymphes jusqu'au bas-ventre & à la poitrine, que ceux qui en étoient atteints périssoient tous. Pour éviter ce gonflement, je nouai le bandage sur l'os saillant, de manière que la plaie & la patte se trouvoient couvertes sans être ferrées; malgré cela il en périssoit encore, mais bien moins que quand je bandois toute la patte.

Jusqu'alors, comme j'avois coupé la patte au bas du *tibia*, je n'avois vu que le détachement consécutif de l'épiphyse supérieure; pour voir celui de l'inférieure, je cassai le *tibia* dans son milieu, je fis une incision longitudinale à la peau, sur la fracture, & je ployai de telle sorte les bouts des deux morceaux, qu'ils sortoient par l'incision; ainsi une sonde fut introduite dans l'une & dans l'autre pour détruire entièrement la moëlle. Je remis enfin la fracture, & le nouvel os se régénéra d'un bout à l'autre, & l'épiphyse inférieure se détacha de la même manière que la supérieure. On voit dans la *fig. 6.* le *tibia* primitif cassé en *de*, on avoit introduit la sonde par les ouvertures *cc*, *dd*, l'épiphyse *bb* étoit détachée de la surface *cc*. Cette expérience fut répétée nombre de fois, & je remarquai que les pigeons périssoient bien plus facilement que quand je coupois la patte. La même chose est arrivée dans les dindons, dans les canards, dans les cochons de lait, dans les chiens, &c. je cherchois un moyen de détruire la moëlle, sans que cette opération fût aussi dangereuse pour les animaux; je croyois que l'amputation de la patte ou la fracture que je faisois au *tibia* étoit la principale cause de leur mort; j'eus lieu de reconnoître le contraire.

Je commençai par faire dans les chiens

une incision longitudinale à la peau, sur la partie intérieure & moyenne du *tibia*, où il n'est couvert que des tégumens; je fis ensuite un trou oblong avec la pointe des ciseaux sur l'os même jusqu'à la cavité de la moëlle, pour la détruire entièrement en haut & en bas, avec une sonde canelée. Je n'ai pu sauver aucun des chiens qui ont subi cette opération; ils périssoient tous entre le quatrième & le cinquième jours; la mort même étoit accélérée par les soins que je prenois pour les en préserver. Ainsi je désespérois de parvenir à leur rendre l'opération moins meurtrière, quand j'imaginai de faire la destruction de la moëlle peu à peu & en différentes fois, c'est-à-dire, d'en détruire d'abord une petite portion, puis une autre quatre à cinq jours après, mettant toujours le même intervalle jusqu'à ce qu'elle fût entièrement détruite. J'injectois deux ou trois fois par jour la cavité médullaire de l'os, afin que la putréfaction de la moëlle détruite ne fût pas nuisible à la santé de l'animal, & je prenois garde d'ouvrir immédiatement les dépôts qui se formoient quelquefois très-prompement. On voit, (*fig. 7.*) le trou *AB* que je fis au *tibia* d'un grand chien jeune; la moëlle fut détruite d'abord dans le seul espace *AE* avec la sonde *CD*. Au bout de sept jours une nouvelle ossification qui remplissoit intérieurement la cavité cylindrique de la moëlle depuis *A* jusqu'à *F*, empêcha le passage de la sonde pour en détruire une autre portion vers la partie supérieure *AG*. Au bout de 27 jours je tuai l'animal, & le nouvel os étoit formé seulement autour de la portion *FI*, (*fig. 9.*) où j'avois détruit intérieurement la moëlle par le trou *KL*. Cet os a été scié suivant sa longueur, & on le voit dans les *fig. 10 & 11*; la *fig. 8* représente l'intérieur du *tibia* dans l'état naturel, pour en faire la confrontation avec les deux figures que je viens de citer. Dans celles-ci, la portion *ABC* de l'ancien *tibia* étoit contenue comme dans une gaine dans le nouvel os *DFE*; cette même portion *ABC* de la *fig. 11.* a été retirée du nouvel os, & on la voit dans la *fig. 13.* de manière que le nouvel os est resté tout

seul en *D F E* dans la *fig. 12. pl. VIII.* Le périoste *M N* (*pl. VII, fig. 10, 11, & pl. VIII, fig. 12.*) étoit extrêmement gonflé d'une matière à demi-cartilagineuse, & de l'épaisseur qu'on voit dans ces figures; mais quand les os furent desséchés, il se dégonfla & il ressembloit alors à une membrane. Le noyau osseux qu'on voit en *L* appartenoit à l'ancien *tibia*, & il se trouva incorporé au nouvel os, ayant conservé sa vie pendant que la portion *A B C* étoit entièrement desséchée. *G H* est la nouvelle production osseuse qui remplissoit cet espace de la cavité médullaire. Enfin *I* (*pl. VII, fig. 11. & pl. VIII, fig. 12.*) est le trou qu'on voit extérieurement en *L K* dans la *fig. 9.*

Dans les figures 14 & 15 de la *pl. VIII.* est représenté le *tibia* d'un autre chien, dans lequel j'avois détruit la moëlle en différentes fois par le trou *A B, C D*; j'en avois détruit la plus grande partie en haut & en bas, mais je n'étois pas parvenu à la détruire entièrement vers les deux extrémités, parce que le chien mourut au dix-septième jour. Les épiphyses *E F* s'étoient détachés, & le nouvel os formé en dehors de la manière qu'on voit dans les figures.

Avant de finir, je rapporterai une autre expérience, dans laquelle j'ai détruit le périoste externe sans toucher à la moëlle; je coupai circulairement les chairs jusqu'à l'os, vers la moitié du *tibia*, à un jeune pigeon, ensuite je mis à nud la moitié inférieure de cet os, je grattai le périoste, & je coupai le pied dans l'articulation avec le *tibia*. Au bout de dix jours, une incrustation osseuse s'étoit formé extérieurement sous les chairs qui n'avoient pas été coupées depuis *a a* (*fig. 16.*) jusqu'à *b b*. Un nouvel os s'étoit formé aussi dans la cavité médullaire de la moitié inférieure de l'os, sur laquelle on avoit gratté le périoste extérieurement. Dans la *fig. 17* où l'os a été coupé par la moitié, suivant sa longueur, on voit l'incrustation extérieure en *l n*, l'os intérieur en *e c* & son épaisseur en *i*. Ce dernier a été retiré en entier du dedans du *tibia*, & on le voit dans la *fig. 18.*

Il seroit trop long de rapporter toutes

les autres expériences que j'ai faites à ce sujet; c'est assez d'avoir donné une idée des principales, afin d'engager les chirurgiens à les suivre pour le bien de l'humanité. Combien d'amputations ne pourroit-on pas épargner, & de quelle utilité ne pourroient-elles pas devenir ces expériences, pour le traitement des maladies des os? Je viens d'apprendre avec un plaisir infini que M. David, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, & gendre du célèbre M. le Cat, a extrait des *tibia* entiers dans l'homme, & qu'un nouvel os est resté à la place; il va nous donner deux volumes sur cette matière, ainsi qu'il me l'a marqué lui-même. Le public les attend avec impatience (*Cet article est de M. TROJA.*)

TIBII, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie, aux environs de la grande Arménie, selon Ortelius, qui cite Cedrene & Curopalate, & ajoute que leur métropole se nommoit *Tibium*. Galien, *l. I. meth. medendi*, fait aussi mention de ces peuples. (*D. J.*)

TIBIR, *s. m. terme de relation*; nom que l'on donne à la poudre d'or en plusieurs endroits des côtes d'Afrique.

TIBISCA, (*Géog. anc.*) ville de la basse Mæsie, selon Ptolomée, *l. II. c. x.* Le nom moderne est *Sophia*, à ce que dit Niger.

TIBISCUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Dace, selon Ptolomée, *l. III. c. vij.* Pline, *l. IV. c. xij.* l'appelle *Pathissus*; il a sa source dans les monts Crapas, & son embouchure dans le Danube, un peu au-dessous de celle de la Save. Le nom moderne est *Theisse*. (*D. J.*)

TIBOSE, *s. f.* (*Monnoie du Mogol*), c'est une des roupies qui a cours dans les états du grand-mogol. Elle vaut le double de la roupie gasana qui vaut cinquante sols de France.

TIBRE, (*Monum. Médailles.*) Ce fleuve qui baigne les murs de Rome, se trouve personnifié sur les monumens & les médailles sous la figure d'un vieillard couronné de laurier, à demi-couché; il tient une corne d'abondance, & s'appuie sur une louve, au-près de laquelle sont deux petits enfans, Rémus & Romulus. C'est ainsi qu'on le voit représenté dans ce beau

groupe en marbre, qui est au jardin des Tuileries, copié sur l'antique à Rome. (D. J.)

TIBRE, (*Mythol.*) Si le fleuve Inachus, l'Eurolas & l'Alphée ont été célébrés par les Grecs, les Romains ne solennifèrent pas le *Tibre* avec moins de vénération. Virgile ne le nomme jamais sans quelque épithète magnifique; ses eaux sont chéries du ciel, *cælo gratissimus Amnis*. Dans quelle majesté ce prince des poètes ne fait-il pas apparaître en songe le dieu du *Tibre* à Enée, souverain maître du lieu où ce héros reposoit, & aussi versé que Jupiter même dans la connoissance de l'avenir, il lui annonce la grandeur de ses destinées, & l'instruit de ce qu'il doit faire pour s'en rendre digne :

*Huic deus ipse loci fluvio Tiberinus amano
Populeas inter senier se attollere frondes
Vixus : cum tenuis glauco velabat amictu
Carbasus, & crines umbrosa tegebat arundo.*
Æneid. l. VIII. v. 64.

« Alors le dieu du *Tibre* sous la figure d'un vieillard, lui sembla à-travers les peupliers, fortir de son lit, les épaules couvertes d'un voile bleu de toïle fine, & la tête chargée de roseaux. »

Enée se tournant vers l'orient, selon l'usage observé dans l'invocation des dieux célestes, prend de l'eau du *Tibre* dans ses mains (autre pratique usitée dans l'invocation des fleuves), & adressant sa prière au dieu du *Tibre*, comme à la divinité tutélaire du pays; il exalte la sainteté de ses eaux, & l'honore du titre superbe de *maître de l'Italie*; il implore sa protection, & jure de ne jamais cesser de lui rendre ses hommages.

*Tuque, ô Tibri, tuque ô genitor cum flumine sancto
Accipite Æneam, & tandem arcete periculis.
Semper honore meo, semper celebrabere donis;
Corniger Hesperidum, fluvius regnator aquarum,
Adsis, ô tandem, & propius tua flumina firmes.*

Æneid. l. VIII. v. 72.

« Dieu du *Tibre*, s'écria-t-il; recevez

» Enée sur vos eaux, & garantissez-le des périls qui le menacent. Fleuve sacré, puisque tu es touché de nos maux, de quelque terre que tu sortes, & quelle que soit ta source, je te rendrai toujours mes hommages. O fleuve, roi des fleuves de l'Hespérie, sois-moi propice, & que ton prompt secours justifie ta divine promesse ! »

Que ne peut point un poète? Il ennoblit tout. Le *Tibre*, ce ruisseau bourbeux, peint par Virgile, devient le premier fleuve du monde. Voilà l'art magique des hommes de génie. (D. J.)

TIBRE, le (*Geog. mod.*) en italien *Tevere*, en latin *Tiberis*, auparavant *Tybris*, & premièrement *Albula*; c'est Pline qui le dit, l. III. c. v. *Tiberis antea Tybris, appellatus, & prius Albula, tenuis primo è mediâ longitudine Apennini, sibus Arrelluorum profuit, quam libet magnarum navium ex Italo mari capax, rerum in toto orbe nascentium mercator placidissimus*. Mais Virgile a cru devoir relever davantage la gloire du *Tibre*, Æneid. l. VIII. v. 330.

*Tum reges, asperque immani corpore Tibris
A quo post Itali fluvium cognomine Tibrim,
Diximus : amisit verum vetus Albula,
nomen.*

« *Tybris*, guerrier d'une taille énorme conquit le Latium, & les Latins donnèrent son nom à ce fleuve, qui portoit auparavant celui d'*Albula* » Selon les historiens, ce fut le roi *Tiberinus* qui en réalité donna son nom au *Tibre*; mais un grand poète devoit lui-même donner une étymologie plus ancienne; & même fauleuse.

Ce fleuve prend sa source dans l'Apennin, assez près des confins de la Romagne; il n'est qu'un petit ruisseau vers sa source, mais il reçoit plusieurs ruisseaux & rivières, avant de se rendre à Ostie. Les villes qu'il arrose sont Borgo, Citta di Castello, Todi, Rome & Ostie. En se jetant dans la mer il se partage en deux bras, dont celui qui est à la droite s'appelle *Fiume chino*, & celui qui est à la gauche, conserve le nom de *Tibre* ou *Tevere*. Ce dernier bras étoit l'unique bouche par laquelle ce

fleuve se déchargeoit autrefois dans la mer, & c'est ce qui avoit fait donner à la ville qui étoit sur son bord oriental, le nom d'Ofia, comme étant la porte par laquelle le *Tibre* entroit dans la Méditerranée; son embouchure est aujourd'hui entre Ostie & Porto.

Virgile donne à ce fleuve l'épithète de *Lydius*, *Æneid.* l. II. v. 781. parce que le pays d'Etrurie où il coule, étoit peuplé d'une colonie de Lydiens; ce n'est plus le temps où Lucain pourroit dire de ce fleuve :

*Le Tibre a sous ses lois & le Nil & l'Ibère,
Voit l'Euphrate soumis, & le Rhin tributaire.*

Il n'a pas dans Rome trois cens piés de largeur. Auguste le fit nettoyer, & l'élargit un peu, afin de faciliter son cours; il fit aussi fortifier ses bords par de bonnes murailles de maçonnerie. D'autres empereurs ont fait ensuite leurs efforts pour empêcher le ravage de ses inondations; mais presque tous leurs soins ont été inutiles.

Le sirocco-levante, qui est le sud-est de la Méditerranée, & qu'on appelle en Italie le *vent-marin*, souffie quelquefois avec une telle violence, qu'il arrête les eaux du *Tibre* à l'endroit de son embouchure; & quand il arrive alors que les neiges de l'Apennin viennent à grossir les torrens qui tombent dans le *Tibre*, ou qu'une pluie de quelques jours produit le même effet, la rencontre de ces divers accidens, fait nécessairement enfler cette rivière, & cause des inondations qui sont le fléau de Rome, comme les embrasemens du Vésuve sont le fléau de Naples.

Le *Tibre* si chanté par les poètes, n'est bon à rien, & n'est redevable de l'honneur qu'il a d'être si connu qu'à la poésie, & à la réputation de la célèbre ville qu'il arrose; les grands fleuves ont eu raison de le traiter de *ruisseau bourbeux*; son eau est presque toujours chargée d'un limon qu'on assure être d'une qualité pernicieuse, les poissons même du *Tibre* ne sont ni sains, ni de bon goût. Aussi de tout temps Rome païenne & chrétienne s'est donnée des

soins infinis pour se procurer de l'autre eau, & avoir un grand nombre de fontaines pour suppléer à la mauvaise eau du *Tibre* (D. J.)

TIBULA, (Géog. anc.) ville de l'île de Sardaigne. Elle est marquée par Ptolomée, l. III. c. iij. sur la côte septentrionale de l'île entre *Juliola civitas* & *Turris Biffonis civitas*. L'itinéraire d'Antonin qui écrit *Tibulæ* lui donne un port, d'où il commence trois de ses routes. Cette ville étoit apparemment la capitale des peuples *Tibulatii*, qui habitoient, selon Ptolomée, dans la partie la plus septentrionale de l'île. (D. J.)

TIBUR, (Géog. anc.) en grec τιβουρις; ville d'Italie dans le Latium, à 16 milles de Rome, & bien plus ancienne que Rome. Elle fut bâtie sur le fleuve Anienus, aujourd'hui Tévéronne, 1513 ans avant J. C. ou par les Aborigènes, selon Denys d'Halycarnasse, l. I. c. xvj. ou par une troupe de Grecs qui étoient venus du Péloponnèse, selon quantité d'auteurs, qui s'accordent sur l'origine grecque de cette ville. Horace dit, *ode vj. l. II* :

*Tibur Argeo posita colono,
Sit meæ jedes utinam senectæ !*

» Veillent les dieux que *Tibur*,
» cette belle colonie d'Argos, soit le
» séjour de ma vieillesse ». Ovide n'en parle pas moins clairement, *liv. IV. Festorum*, v. 71 :

*Jam mania Tiburis udi
Strabant Argolicæ quæ posuere manus.*

Enfin Strabon, l. V. p. 175. Martial, *épigr. 57. l. IV* & Artémidore cité par Etienne de Byzance, tiennent pour la même opinion.

Tibur, aujourd'hui *Tivoli*, fut bâtie par un grec nommé *Tibur* ou *Tiburinus*, qui avec ses deux freres *Caillus* & *Coras*, mena-là une colonie. Virgile le dit dans son *Enéide*, l. VIII. v. 670 :

*Tum gemini fratres, Tiburnia mania
linquunt,
Fratris Tiburti diclam de nomine gentem.*

Catillusque, acerque Coras, Argiva juvenus.

« Alors les deux freres Catillus & Coras » sortis de la ville d'Argos, quitterent » les murailles, & le peuple qui portoit » le nom de leur frere *Tibur.* »

Cette ville étoit déjà bien florissante lorsqu'Enée débarqua en Italie. Virgile, *l. VIII. v. 629.* la compte parmi les grandes villes qui s'armerent contre les Troyens.

*Quinque adeo magnæ, positis incudibus, urbes,
Tela novant, Atina potens, Tiburque superbum,
Ardea, Crustumérique, & Turrigera Antennæ.*

L'histoire nous apprend qu'elle résista vigoureusement & assez long-temps aux armes romaines, avant que de subir le joug de cette victorieuse république. Elle y fut enfin contrainte l'an de Rome 403; mais comme elle avoit de la grandeur d'ame, elle reprocha une fois fièrement aux Romains les services qu'elle leur avoit rendus, que ses députés remportèrent pour toute réponse, vous êtes des superbes, *superbi estis;* & voilà pourquoi Virgile dit dans les vers que nous venons de citer, *Tiburque superbum.*

Cette ville eut une dévotion particulière pour Hercule, & lui fit bâtir un temple magnifique. Stace, *silv. j. l. III.* a placé Tibur au nombre des quatre villes où Hercule étoit principalement honoré, ce sont, dit-il, Némée, Argos, Tibur & Gadés.

*Nec mihi plus Nemeæ, præscumque habitabitur Argos,
Nec Tiburna domus, solisque cubilia Gades;*

C'est pour cela que *Tibur* fut surnommée *Herculeum* ou *Herculea*, ville d'Hercule. Propertius, *l. II. élég. 23.* le dit :

Cur ve te in Herculeum deportant effeda Tibur?

On apprend aussi la même chose dans ces deux vers de Silius Italicus, *l. IV.*

*Quosque suo Herculeis taciturno flumine muris
Pomifera arva creant, Anienicolaque Catilli.*

On voit en même temps ici, que *Tibur* portoit le nom de *Catillus*, & c'est pour cela qu'Horace, *ode xvij. l. I.* dit *mænia Catilli.*

Il y avoit dans le temple d'Hercule à *Tibur*, une assez belle bibliothèque, Aulugelle le dit, *l. XIX. c. v. promittit bibliotheca Tiburti quæ tunc in Herculis templo satis commodè instructa libris erat, Aristotelis librum.*

On juge bien que *Tibur* honoroit avec zèle son fondateur le dieu *Tiburnus*. Il y avoit un bois sacré, le bois de *Tiburne*, autrement dit *le bois d'Albunée*, si célèbre dans les poëtes: voici ce qu'en dit Virgile:

*At rex sollicitus monstris cracula Fauni
Fatidici genitoris dit, lucosque sub altâ
Consulit Albunæ, nemorumque maxima sacro
Fonte jonat, sævamque exhalat opaca mephitin.
Hinc Italæ gentes, omnisque Ænotria tellus
In dubiis responsa petunt.*

» Le roi inquiet sur ces événemens alla » consulter les oracles du dieu Faune son » pere. Il les rendoit dans le bois sacré » d'Albunée, & près de la fontaine qui » roulant ses eaux avec grand bruit, ex- » hale d'horribles vapeurs. C'est à cet » oracle que les peuples d'Italie, & tous » les pays d'Ænotrie en particulier, ont » recours dans leurs doutes. »

Albunée étoit tout ensemble le nom d'un bois, d'une fontaine, & d'une divinité de la montagne du *Tibur*. Cette divinité étoit la dixième des sibylles; on l'honoroit à *Tibur* comme une déesse, & l'on disoit que son simulacre avoit été trouvé un livre à la main dans le goufre de l'Anio.

Strabon parle des belles carrières de *Tibur*, & observe qu'elles fournirent de quoi

quoi bâtir la plupart des édifices de Rome. La dureté des pierres de ces carrières étoit à l'épreuve des fardeaux & des injures de l'air, ce qui augmentoit leur prix & leur mérite. Pline, *l. XXXVI. c. vj.* rapporte comme un bon mot ce qui fut dit par Cicéron aux habitans de l'île de Chios, qui lui montroient avec faste les murs de leurs maisons bâtis de marbre jaspé. Je les admirerois davantage, leur dit Cicéron, si vous les aviez bâtis des pierres de *Tibur*. Cicéron vouloit leur dire: votre marbre ne vous coûte guere, vous le trouvez dans votre île, ne vous glorifiez donc pas de la somptuosité de vos maisons: vos richesses & vos dépenses paroïtroient avec plus d'éclat, si vous aviez fait venir de *Tibur*, les matériaux de vos édifices.

Martial dit quelque part, que l'air de la montagne de *Tibur* avoit la vertu de conserver à l'ivoire sa blancheur & son éclat, ou même de les réparer. Pline & Properce disent la même chose, & Silius Italicus, *l. XII.* le dit aussi.

*Quale micat semperque novum est quod
Tiburis aura
Pascit ebur.*

L'air de *Tibur* étoit sain & frais, les terres étoient arrosées d'une infinité de ruisseaux, & très-propres à produire beaucoup de fruits. Il ne faut donc pas s'étonner que les Romains y aient eu tant de maisons de campagne, tant de vergers, & tant d'autres commodités. Auguste s'y retiroit de temps-en-temps. *Ex secessibus præcipue frequentavit maritima, insulasque Campaniæ, aut proxima urbi oppida, Lanuvium Præneste, Tibur, ubi etiam in portibus Herculis templi, persæpe jus dixit.* L'empereur Adrien y bâtit un magnifique palais. Zénobie eut une retraite au voisinage. Manlius Vopiscus y avoit une très-belle maison, décrite par Stace. Enfin C. Aronjus fit des dépenses énormes à élever dans *Tibur* un bâtiment qui effaçoit le temple d'Hercule.

*Ædificator erat Cetrionius & modo curvo
Littore Cajetæ, summa nunc Tiburis
arce,
Tome XXXIII.*

*Nunc prænestinis in montibus, alta
parabat
Culmina villarum, Græcis longeque
petitis
Marmoribus vincens Fortunæ, atque
Herculis ædem.*

Je ne veux pas oublier Horace qui avoit une maison où il alloit très-souvent, & qu'il fouhaitoit pour retraite fixe de ses derniers jours. *Vixit in plurimum in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini: domusque ejus ostendetur circa Tiburtini lucum,* dit Suétone. Il ne faut donc pas s'étonner que ce poëte vante tant la beauté de *Tibur*, & qu'il préfère cette ville à toutes celles de la Grece.

*Ne nec tam patiens Lacedæmon;
Nec tam Larissæ percussit campus opimæ,
Quam domus Albunæ resonantis,
Et præceps Anio, & Tiburini lucus
& uda
Mobilibus pomaria rivis.*

« Je suis enchanté des bocages de *Tibur*, & de ses vergers couverts d'arbres fruitiers, & entrecoupés de mille ruisseaux distribués avec art. J'aime à entendre tantôt l'Albula rouler ses eaux avec bruit du haut des montagnes; tantôt le rapide Anio se précipiter au-travers des rochers. Non, Lacédémone, si recommandable par la patience de ses habitans, & Larisse avec ses gras pâturages, n'ont rien à mon gré qui approche de ce charmant séjour ».

Rien n'est plus heureux que le *mobilibus rivis* d'Horace; c'est le *ductile flumen aquæ riguæ* de Martial, les petits ruisseaux que l'on mene où l'on veut pour arroser les jardins & les vergers: *pomaria* sont des vergers de pommiers. La campagne de *Tibur* en étoit couverte comme la Normandie: de-là vient que Columelle dit en parlant: *pomosi Tiburis arva.*

Munatius Plancus, dont nous connoissons d'admirables lettres qu'il écrivoit à Cicéron, & qui joua un grand rôle dans les armées, avoit aussi une fort belle maison à *Tibur*; Horace le dit dans la même ode

*Seu te fulgentia signis
Castra tenent , seu densa tenebit
Tiburis umbra tui.*

Enfin les poètes ne cessent de faire l'éloge des agrémens de Tibur. On connoît les vers de Martial , *épig. liv. l. V.* sur la mort d'un homme qui n'avoit pu sauver sa vie en respirant le bon air de cette ville.

*Cum Tiburtinus damnet Curiatius auras
Inter laudatas ad stiga missus aquas ,
Nulla fata loco possis excludere : cum mors
Venerit , in medio Tibure sardinia est.*

Voici d'autres vers que le même auteur adresse à Faustinus qui jouissoit de la fraîcheur de ce lieu-là pendant les chaleurs de la canicule.

*Herculeos colles gelidâ vos vincite brumâ,
Nunc Tiburtinis sedite frigoribus.*

La Rome chrétienne n'a pas moins couru après les délices de Tivoli. Léandre Alberti rapporte que les prélats de cette cour alloient passer tout l'été à la fraîcheur de ce lieu-là. Voyez TIVOLI.

Mais qu'est devenu le tombeau de l'orgueilleux Pallas , qui étoit sur le chemin de Tibur , & dont Pline parle si bien dans une de ses lettres à Fontanus ? *Let. xxix. liv. VII.*

Vous rirez , lui dit-il , vous entrerez en colere , & puis vous recommencerez à rire , si vous lisez ce que vous ne pourrez croire sans l'avoir lu. On voit sur le grand chemin de Tibur , à un mille de la ville , un tombeau de Pallas avec cette inscription : *Pour récompenser son attachement & sa fidélité envers ses patrons , le sénat lui a décerné les marques de distinction dont jouissent les préteurs , avec quinze millions de sesterces (environ quinze cens mille livres de notre monnoie) & il s'est contenté du seul honneur.*

Je ne m'étonne pas ordinairement , continue Pline , de ces élévations où la fortune a souvent plus de part que le mérite. Je l'avoue pourtant , j'ai fait réflexion combien il y avoit de momeries & d'impertinences dans ces inscriptions , que

l'on profite quelquefois à des infames & à des malheureux. Quel cas doit-on faire des choses qu'un misérable ose accepter , ose refuser , & même sur lesquelles il ose se proposer à la postérité pour un exemple de modération ? Mais pourquoi me fâcher ? Il vaut bien mieux rire , afin que ceux que le caprice de la fortune élève ainsi ne s'applaudissent pas d'être montés fort haut , lorsqu'elle n'a fait que les exposer à la risée publique. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TIBURON. Voyez REQUIN.

TIC , f. m. (*Gram.*) geste habituel & déplaisant : il se dit au simple & au figuré. Il a le *tic* de toujours remuer les piés. Il veut faire des vers , c'est sa maladie , son *tic*. Il n'y a peut-être personne qui , examiné de près , ne décelât quelque *tic* ridicule dans le corps ou dans l'esprit. Wasp a le *tic* de juger de tout sans avoir jamais rien appris.

TIC , (*Maréchal.*) maladie des chevaux ou mauvaise habitude qu'ils ont d'appuyer les dents contre la mangeoire ou la longe du licou , comme s'ils les vouloient mordre , ce qu'ils ne font jamais qu'ils ne rottent. Un cheval *ticqueur* ou qui *ticque* , ou sujet au *tic* , se remplit de vents , & devient sujet aux tranchées : le *tic* est fort incommode & se communique dans une écurie.

Il y a à cette incommodité plusieurs palliatifs qui ne durent que quelques jours , comme d'entourer le cou près de la tête d'une courroie de cuir un peu ferrée , de garnir le bord de la mangeoire de lames de fer ou de cuivre , de froter la mangeoire avec quelque herbe fort amere , ou avec de la fiente de vache ou de chien , ou avec de la peau de mouton ; mais le meilleur & le plus efficace est de donner l'avoine dans un havrefac pendu à la tête du cheval , & de lui ôter sa mangeoire.

TICAL , f. m. (*monnoie* ,) c'est une monnoie d'argent qui se fabrique & qui a cours dans le royaume de Siam : elle pese trois gros & vingt-trois grains.

TICAO , (*Géog. mod.*) île d'Ase , une des Philippines , habitée par des Indiens , qui sont la plupart sauvages. Elle a huit

lieues de tour, un bon port, de l'eau, du bois en abondance, & est à 4 lieues de Burias. (D. J.)

TICARIUS, (Géog. mod.) fleuve de l'île de Corse. Ptolomée liv. III. ch. marque l'embouchure de ce fleuve sur la côte occidentale de l'île, entre *Pauca-civitas* & *Titanis-portus*: le nom moderne est *Grosso*, selon Léander. (D. J.)

TICHASA, (Géog. anc.) ville de l'Afrique propre. Elle est marquée par Ptolomée, l. IV. c. iij. au nombre des villes qui sont entre les fleuves *Bagradas* & *Triton*, & au midi de Carthage. (D. J.)

TICINUM ou **TICINUS**, (Géog. anc.) ville d'Italie, chez les *Insubres*, sur le bord d'un fleuve de même nom. Pline, liv. III. c. xvij nous apprend qu'elle avoit été bâtie par les Gaulois. Dans la suite des temps elle devint un municipes, comme le prouve Cluvier par une ancienne inscription où on lit ces mots: *municipi patrono*: elle fut célèbre sous les empereurs; le nom moderne est *Pavie*. Voyez ce mot qui est corrompu de *Pabia* ou *Papia*, nom que les auteurs du moyen âge lui donnent. (D. J.)

TICOU, (Géog. mod.) ville des Indes, dans l'île de Sumatra, sur la côte occidentale, vis-à-vis de *Pulo-Menton*. Elle dépend du royaume d'*Achem*, & son territoire abonde en poivre. (D. J.)

TIDOR, **TIDORÉ**, **TYDOR**, (Géog. mod.) en arabe *Tubara*, île de la mer des Indes, dans l'Archipel des Moluques, à l'orient de celle de *Gibolo*, au midi oriental de *Ternate*, & au nord de l'île *Motir*. Elle produit, comme l'île de *Ternate*, le clou de girofle & la noix muscade: son circuit est d'environ sept lieues. Il y a un volcan du côté du sud. Les Hollandois ont chassé les Portugais de cette île, & en sont depuis long-temps les maîtres au moyen des forts qu'ils y ont élevés, quoiqu'il y ait un roi qui fait sa résidence à *Tidor*, capitale de l'île, & qui est sur sa côte orientale. Long. suivant Harris, 116 46' 15' lat. o. 36'. (D. J.)

TIEDE, adj. (Gram.) d'une chaleur médiocre. Ce terme est bien vague: entre la glace & l'ébullition il y a un grand intervalle: où commence la *tièdeur*, où

finit-elle, & où commence la chaleur? Il semble qu'il n'y ait qu'un instrument gradué qui pût apporter quelque précision à l'acception de ce mot si essentiel à déterminer par le rapport qu'il a avec la santé, la maladie, & l'art qui s'occupe à la conservation de l'un & à la guérison de l'autre. On dit, faites infuser à *tiède*; prenez de l'eau *tiède*; faites *tiédir* ces substances avant que de les mêler; donnez ce médicament *tiède*; *Tiede* & *tièdeur* se prennent aussi figurativement. Il est devenu bien *tiède* sur cette affaire; je suis les amants *tièdes*; je méprise les amans *tièdes*; cette eau commence à *tiédir*; sa passion est bien *tiède*.

TIEL, **TIELE**, ou **THIEL**, (Géog. mod.) ville des Pays-bas, dans la province de *Gueldre* & la principale du *Bas-Bétuwe*. Cette ville fut fondée dans le neuvième siècle; & dans le suivant, l'an 950, *Otton le grand* la donna à *Baldric*, évêque d'*Utrecht*. Dans le onzième siècle *Tiel*, le *Bétau*, le *Veleau*, furent inféodés à *Godefroy le bossu*, duc de *Brabant*. Par un traité de paix de l'an 1335, *Tiel* fut cédé à *Renaud*, comte de *Gueldre*. Enfin durant les guerres des Pays-bas, cette ville, après divers événemens, passa l'an 1588, au pouvoir des Etats-généraux, malgré tous les efforts du duc de *Parme*. Long. 22. 40. lat. 51. 5.

C'est à *Tiel* que naquit *Bibauc*, en latin *Bibaucius* (*Guillaume*), mort général des chartreux, l'an 1535, après avoir passé dans son pays pour un prodige d'éloquence & de savoir. Le lecteur pourra juger de son talent dans l'art de la parole, par l'échantillon d'un de ses sermons prêché le jour de la *Magdelaine*, & rapporté dans le second tome des mélanges d'histoire & de littérature.

Dans ce sermon *Bibauc* dit que,
 « *Marthe* étoit une très-bonne femme,
 » *rara avis in terris*, fort attachée à son
 » ménage, très-pieuse, & qui se plaisoit
 » beaucoup à aller entendre le sermon &
 » l'office divin; mais que *Magdelaine* sa
 » sœur étoit une coquette qui n'aimoit
 » qu'à jouer, à courir, & à perdre le
 » temps; que cependant *Marthe* n'épar-
 » gnoit rien pour l'attirer à Dieu; que
 » pour ne la pas effaroucher, *faciebat*

» *bonam sociam*, elle faisoit le bon compagnon avec elle, & entroit en apparence dans ses inclinations mondaines; de sorte que sachant combien elle aimoit le bon air & le beau langage, elle lui dit des merveilles de la personne & des sermons de Notre-Seigneur, pour l'obliger finement à le venir écouter; que Magdelaine poussée de curiosité y vint enfin; mais qu'arrivant trop tard, comme les dames de qualité, pour se faire davantage remarquer, elle fit grand bruit, & passant par-dessus les chaises, elle se plaça *in conspectu domini*, vis-à-vis du prédicateur, & le regarda entre les deux yeux avec une hardiesse épouvantable, &c.» (D. J.)

TIEN ou TYEN, f. m. (*Hist. mod. Relig.*) Ce mot signifie en langue chinoise *le ciel*. Les lettrés chinois désignent sous ce nom l'Être-Suprême, créateur & conservateur de l'Univers. Les Chinois de la même secte des lettrés, désignent encore la divinité sous le nom *Chan-ti*, ou *Chang-ti*, ce qui signifie *souverain* ou *empereur*; ces dénominations donnerent lieu à de grandes contestations entre les missionnaires jésuites & les mandarins qui font de la secte des lettrés: les premiers ne voulurent jamais admettre le nom de *tien*, que les lettrés donnoient à la divinité, parce qu'ils les accusoient d'athéisme, ou du moins de rendre un culte d'idolatrie au ciel matériel & visible. Ils vouloient que l'on donnât à Dieu le nom de *tientchu*, seigneur du ciel. L'empereur Canghai, dans la vue de calmer les soupçons & les scrupules des missionnaires, qu'il aimoit, donna un édit ou déclaration solennelle, qu'il fit publier dans tout son empire, par laquelle il faisoit connoître que ce n'étoit point au ciel matériel que l'on offroit des sacrifices, & à qui l'on adreffoit ses vœux; que c'étoit uniquement au souverain maître des cieux à qui l'on rendoit un culte d'adoration, & que par le nom de *chang-ti*, on ne prétendoit désigner que l'Être-Suprême. L'empereur, non content de cette déclaration, la fit souscrire & confirmer par un grand nombre des mandarins les plus distingués de l'empire, & par les plus habiles d'en-

tre les lettrés; ils furent très-surpris d'apprendre que les Européens les eussent soupçonnés d'adorer un être inanimé & matériel, tel que le ciel visible; ils déclarerent donc de la manière la plus authentique, que par le mot *tien*, ainsi que par celui de *chang-ti*, ils entendoient le Seigneur suprême du ciel, le principe de toutes choses, le dispensateur de tous les biens, dont la providence, l'omniscience, & la bonté, nous donnent tout ce que nous possédons. Par une fatalité incompréhensible, des déclarations si formelles n'ont jamais pu rassurer les consciences timorées des missionnaires; ils crurent que l'empereur & les lettrés ne s'étoient expliqués de cette façon, que par une condescendance & par une faiblesse à laquelle rien ne pouvoit pourtant les obliger; ils persisterent à les soupçonner d'athéisme & d'idolatrie, quelque incompatible que la chose paroisse; & ils refuserent constamment de se servir des mots de *tien* & de *chang-ti*, pour désigner l'Être Suprême, aimant mieux se persuader que les lettrés ne croyoient point intérieurement ce qu'ils professoient de bouche, & les accusant de quelques restrictions mentales qui, comme on sait, ont été autorisées en Europe, par quelques théologiens connus des missionnaires. V. *l'histoire de la Chine* du R. P. du Halde.

TIENBORD, (*Marine*), voyez STRIBORD.

TIENSU, f. f. *terme de Relation*, idole des peuples du Tonquin, dont parle Tavernier. Ils réverent la *Tiensu*, comme la patronne des arts; ils l'adorent, & lui font des sacrifices, afin qu'elle donne de l'esprit, du jugement & de la mémoire à leurs enfants.

TIERAN ou TIERSAN, (*Venerie*), il se dit du singulier, à la troisième année.

TIERÇAGE, f. m. (*Jurisprud.*) étoit la troisième partie des biens du défunt, que le curé de sa paroisse exigeoit autrefois en quelques lieux, pour lui donner la sépulture. Ce *tierçage* fut depuis réduit

au neuvieme , & ensuite aboli. V. Alain Bouchard , l. III des *Annales de Bretagne*; Brodeau , sur Louet , let. c. somm. 4. (A)

TIERCE, f. f. (Théolog.) nom d'une des petites heures canoniales , composée suivant l'usage présent de l'église romaine , du *Deus in adjutorium* , d'un hymne , de trois psaumes sous une seule antienne , d'une capitule avec son répons bref , d'un verset , & d'une oraison.

Des auteurs ecclésiastiques , très-anciens , tel que S. Basile dans ses grandes règles , *quæst.* 37 , & l'auteur des constitutions apostoliques , l. VIII , c. xxxiv , attestent que de leur temps , tierce faisoit partie de la priere publique : on la nommoit ainsi *tertia* , parce qu'on la faisoit à la troisième heure du jour , selon la maniere de compter des anciens , laquelle répondoit à neuf heures du matin ; & cela en mémoire de ce qu'à cette heure le Saint-Esprit étoit descendu sur les apôtres. C'est la raison qu'en donne S. Basile. L'auteur des constitutions apostoliques dit que c'étoit en mémoire de la sentence de mort prononcée par Pilate à pareille heure contre Jesus-Christ. C'est aussi ce que dit la glose , *dat causam tertiam mortis* : on ne fait pas précisément de quelles prieres , ni de quel nombre de psaumes l'heure de tierce étoit composée dans les premiers temps ; mais on conjecture qu'il n'y avoit que trois psaumes , parce que , dit Cassien , chaque heure canoniale étoit composée de trois psaumes avec les prieres ; Bingham prétend , mais sans alléguer aucune autorité , qu'on ne récitoit point tierce les jours de dimanche & de fête , parce que c'étoit à cette heure que commençoit la célébration de l'eucharistie : comme si l'on n'eût pas pu anticiper tierce , ou du moins en chanter les psaumes tandis que le peuple s'assembloit. V. Bingham , *orig. eccles.* t. V , l. XIII , c. ix , §. 2.

TIERCE, fièvre , (Médec.) fièvre qui revient tous les deux jours , accompagnée de froid & de frisson , d'un pouls prompt & fréquent , que suit une chaleur incom-

mode & brûlante ; c'est l'espece de fièvre la plus commune ; elle attaque indistinctement les personnes de tout âge , de tout sexe , & de tout tempérament.

Symptomes. Lorsque cette fièvre est régulière & vraie , voici les symptômes les plus ordinaires.

Les articulations sont foibles : on a mal à la tête : on sent aux environs des premières vertèbres du dos , une douleur de reins ; il y a constipation & tension douloureuse aux hypocondres. Ajoutez à cela le refroidissement des parties extérieures , sur-tout des narines & des oreilles , des bâillemens , un frisson accompagné quelquefois de tremblement dans tous les membres , un pouls petit , foible , ferré , & quelquefois une soif insatiable.

Ces symptômes sont suivis de nausées & de vomissemens ; ensuite il survient une chaleur brûlante & sèche , qui s'empare de tout le corps ; les joues s'affaissent , le visage devient pâle , la peau retirée , les vaisseaux des pieds & des mains paroissent rouges & gonflés , le pouls devient plus grand , plus plein , plus prompt , & la respiration plus pénible ; le malade tient aussi quelquefois des discours sans ordre & sans suite.

Ces symptômes diminuent peu à peu , la chaleur se calme , la peau se relâche & s'humecte ; les urines sont hautes en couleur , & sans sédiment , le pouls s'amollit , la sueur succede , & le paroxysme cesse.

Quant à sa durée , elle varie selon la différence des tempéramens & des causes morbifiques ; chez la plupart des malades , elle est de onze ou douze heures , & dans d'autres davantage ; il y a le jour suivant intermission ; le corps est languissant ; le pouls qui étoit prompt & véhément dans le paroxysme , est alors lent , foible & ondoyant ; les urines sont plus épaisses , déposent un sédiment , ou portent une espece de nuage ; ce qui marque la disposition à précipiter un sédiment.

Personnes sujettes à la fièvre tierce. Tout

le monde y est sujet, mais les jeunes gens plus que les vieillards, les hommes plus que les femmes; les personnes d'une vie active, plus que celles qui menent une vie sédentaire; les personnes d'un tempérament délicat & bilieux; celles qui font un usage excessif de liqueurs froides; celles qui vivent sous un atmosphère malsain; celles qui ont souvent des nausées, &c. font aussi plus fréquemment attaquées de *fièvre tierce* que les autres, &c.

Division des différentes fièvres tierces. La *fièvre tierce* est vraie ou bâtarde: la première est accompagnée de symptômes violens, mais sa terminaison se fait quelquefois promptement. Dans la *fièvre tierce bâtarde*, les symptômes sont plus doux.

La *fièvre tierce* se distingue aussi en régulière & irrégulière. La première conserve la même forme, soit dans son accès, soit dans sa terminaison. L'irrégulière varie à ces deux égards: les *fièvres tierces* irrégulières, sont communément épidémiques, & proviennent de la constitution bizarre des saisons.

La *fièvre tierce* est quelquefois simple, quelquefois double. Dans la simple, les paroxysmes reviennent tous les seconds jours, ou deux fois par jour, avec un jour d'intermission. Il faut toutefois distinguer la *fièvre double-tierce*, de la *fièvre quotidienne* qui prend tous les jours dans le même temps, au-lieu que les paroxysmes de la *double-tierce* reviennent tous les deux jours.

Causes des fièvres tierces. Ces fièvres naissent comme les autres, d'une infinité de causes différentes; mais pour l'ordinaire, de la corruption de la bile & des humeurs, après de grands exercices d'agitations d'esprit, d'une saison chaude, humide, des veilles, de l'abus des liqueurs échauffantes, des alimens gras, épicés, de difficile digestion, des crudités, &c.

Prognostics. Les *fièvres tierces* qui n'ont pas été mal traitées, sont plus favorables que contraires à la santé; car ceux qui en ont été attaqués, se portent communément, après qu'ils sont guéris, mieux qu'ils ne le faisoient auparavant.

Souvent la *fièvre tierce* cesse d'elle-même, par le simple régime, sans aucun

remède, & par une légère crise au bout de quelques accès. Ces fortes de fièvres ne sont jamais nuisibles; mais les *fièvres tierces* mal conduites par le médecin, surtout lorsqu'il a mis en usage de violens sudorifiques ou astringens, laissent après elles un délabrement de santé cent fois pire que n'étoit la fièvre.

Les *fièvres tierces* sont plus opiniâtres en automne & en hiver, que dans les autres saisons. Elles sont sujettes à revenir, surtout lorsqu'elles ont été arrêtées mal-à-propos, & que le malade, après leur guérison, a péché inconsidérément dans le régime diaphorétique, ou diététique.

Méthode curative. C'est 1°. de corriger l'acrimonie qui est la cause prochaine de cette fièvre. 2°. De dissiper doucement, surtout par la transpiration, la matière peccante. 3°. De calmer la violence des spasmes & des symptômes. 4°. D'expulser & d'évacuer les humeurs viciées, qui sont logées principalement dans le duodenum. 5°. De rétablir les forces après le paroxysme, & de tenir les excréments en bon état. 6°. D'empêcher le retour de la fièvre, accident commun, & qui demande plus de précautions qu'on n'en prend d'ordinaire.

Pour remplir la première indication curative, on corrige l'acrimonie bilieuse, par le nitre commun, bien épuré, & par des liqueurs humectantes & délayantes, comme des tisanes d'orge, de l'eau de gruau, du petit lait, des boissons de racines de gramin, du suc & d'écorce de citron, &c.

On satisfait à la seconde indication par des diaphorétiques doux, les infusions de scordium, de chardon béni, & d'écorce de citron.

La troisième indication est remplie, en employant des substances nitreuses, rafraîchissantes, modérément diaphorétiques & délayantes; tel est l'esprit dulcifié de nitre bien préparé, & donné dans des eaux sédatives, comme celles de fleurs de sureau, de tilleul, de primèvere, de camomille commune, &c.

On corrige & on évacue les humeurs viciées par de doux vomitifs, des purgatifs, des savonneux ascensifs, & autres.

remedes semblables. Quand les fucs viciés sont visqueux & tenaces, les fels neutres, comme le tartre vitriolé, le sel d'epsom, les fels des eaux de Sedlitz & d'Egra, sont très-bienfaisans : on délaie ces fels dans une suffisante quantité de quelques véhicules aqueux. Si les fucs viciés sont acides & salins, on peut user de manne, avec une demi-drachme de terre foliée de tartre, & quelques gouttes d'huile de cedre. Lorsque le duodenum, ou l'estomac sont engorgés de fucs corrompus, on doit tenter l'évacuation par les émétiques convenables.

Après l'évacuation des humeurs peccantes, on rétablit le ton des solides par les fébrifuges resserrans, & en particulier par le quinquina, donné dans le temps d'intermission, en poudre, en décoction, infusion, essence ou extrait.

Le mal étant guéri, on en prévient le retour par le régime, les alimens faciles à digérer, l'exercice modéré, les frictions, & quelques stomachiques en petite dose.

Observation de pratique. Les émétiques, les échauffans, & les fels purgatifs, ne conviennent point aux hypochondriaques : on substitue à ces remedes des balsamiques en petite dose, & des clisteres préparés de substances émollientes & laxatives.

On n'entreprend rien dans l'accès, & sur-tout pendant les frissons ; mais à mesure que la chaleur augmente, on use d'une boisson agréable, propre à éteindre la soif, & à petits coups ; lorsque la chaleur diminue, on facilite l'éruption de la moiteur ; & après la cessation de la fièvre, on continue d'entretenir la transpiration.

Quoique le quinquina soit un excellent fébrifuge, il ne convient point aux personnes mélancoliques, aux femmes dont les regles sont supprimées, & dans plusieurs autres cas : on ne doit point l'employer avant que la matiere morbifique soit corrigée & suffisamment évacuée.

La saignée ne convient qu'aux gens robustes, pléthoriques, jeunes, & dans la vigueur de l'âge.

Les opiat & les anodins diminuent les forces, dérangent les périodes de la maladie, & troublent la crise.

L'écorce de cascarille qui est balsamique, sulphureuse, terreuse & astringente, est un excellent remede pour les personnes languissantes & flegmatiques ; on mêle fort bien cette écorce avec le quinquina.

Les femmes que la suppression des regles a rendu cachectiques, doivent être traitées avec beaucoup de circonspection dans la *fièvre tierce*.

Les enfans de huit ou dix ans, attaqués de *fièvre tierce*, se guérissent à merveille par un léger émétique, suivi de clisteres fébrifuges, ou de sirop de quinquina.

Les sudorifiques, & les remedes échauffans sont souvent dégénérer la *fièvre tierce* en continue, ou en fièvre inflammatoire, ce qui suffit pour bannir à jamais de la médecine cette méthode qui n'a que trop long-temps régné.

Quand la *fièvre tierce* produit un nouvel accès dans les jours d'intervalle, on la nomme *double tierce* ; si elle a trois accès, *triple tierce* ; ainsi de la quarte.

La cause prochaine de ce phénomène est 1°. l'augmentation de la matiere fébrile, assez considérable pour produire un nouvel accès. 2°. Le manque de forces qui n'a pas pu soumettre & expulser toute la matiere fébrile dans l'accès précédent. 3°. La reproduction d'une nouvelle matiere fébrile dans l'intervalle. Le danger est toujours plus grand à proportion que les accès se touchent & se multiplient ; cependant la méthode curative ne change pas : on peut seulement augmenter avec prudence, la dose du fébrifuge, & s'y tenir un peu plus long-temps, pour prévenir la récidive. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

TIERCE, f. f. *en Musique*, est la premiere des deux consonnances imparfaites. Voyez **CONSONNANCE**. Comme les Grecs ne la reconnoissoient pas pour telle, elle n'avoit point parmi eux de nom générique. Nous l'appellons *tierce* ; parce que son intervalle est formé de trois sons, ou de deux degrés diatoniques. A ne considérer

les *tierces* que dans ce dernier sens, c'est-à-dire, par leur degré, on en trouve de quatre sortes, deux consonnantes, & deux dissonnantes.

Les consonnantes sont 1^o. la *tierce majeure*, que les Grecs appelloient *diton*, composée de deux tons, comme d'*ut* à *mi*; son rapport est de 4 à 5. 2^o. La *tierce mineure*, appelée par les Grecs *hemi-diton*, est composée d'un ton & demi, comme *mi-fol*; son rapport est de 5 à 6.

Les *tierces* dissonnantes sont, 1^o la *tierce diminuée*, composée de deux semitons majeurs, comme *fi*, *re* bémol, dont le rapport est de 125 à 144. 2^o. La *tierce superflue*, composée de deux tons & demi, comme *fa*, *la* dieze; son rapport est de 96 à 125.

Ce dernier intervalle ne s'emploie jamais ni dans l'harmonie, ni dans la mélodie. Les Italiens pratiquent assez souvent dans le chant la *tierce diminuée*; pour dans l'harmonie, elle n'y sauroit jamais faire qu'un très-mauvais effet.

Les *tierces* consonnantes sont l'ame de l'harmonie, sur-tout la *tierce majeure*, qui est sonore & brillante. La *tierce mineure* a quelque chose de plus triste, cependant elle ne laisse pas d'avoir beaucoup de douceur, sur-tout quand elle est redoublée.

Nos anciens musiciens avoient sur les *tierces* des lois presque aussi sévères que sur les quintes; il n'étoit pas permis d'en faire deux de suite de la même espèce, sur-tout par un mouvement semblable. aujourd'hui on fait autant de *tierces* majeures ou mineures de suite, que la modulation en peut comporter; & nous avons des duo fort agréables qui, du commencement à la fin, ne procedent que par *tierces*.

Quoique la *tierce* entre dans la plupart des accords, elle ne donne son nom à aucun, si ce n'est à celui que quelques-uns appellent *accord de tierce - quarte*, & que nous connoissons plus généralement sous le nom de *petite - sixte*. Voyez ACCORD, SIXTE. (S)

TIERCE DE PICARDIE, les Musiciens appellent ainsi par plaisanterie, la *tierce majeure* donnée à la finale d'un morceau

de musique composé en mode mineur: Comme l'accord parfait majeur est plus harmonieux que le mineur, on se faisoit autrefois une loi de finir toujours sur ce premier: mais cette finale avoit quelque chose de niais & de mal chantant qui l'a fait abandonner, & l'on finit toujours aujourd'hui par l'accord qui convient au mode de la piece, si ce n'est lorsqu'on passe du mineur au majeur; car alors la finale du premier mode porte élégamment la *tierce majeure*.

Tierce de Picardie, parce que l'usage de cette *tierce* est resté plus long-temps dans la musique d'église, & par conséquent en Picardie où il y a un grand nombre de cathédrales & autres églises, où l'on fait musique. (S)

TIERCE, terme d'Imprimeur, c'est la troisième épreuve, ou la première feuille que l'on tire immédiatement après que la forme a été mise en train, avant que d'imprimer tout le nombre que l'on s'est proposé de tirer sur un ouvrage. Quoi qu'il arrive que l'on donne trois ou quatre épreuves d'un ouvrage, c'est toujours la dernière qui s'appelle *tierce*. Le prote doit collationner avec grande attention, sur la *tierce*, si les fautes marquées sur la dernière épreuve ont été exactement corrigées. La *tierce* doit ressembler à une première bonne feuille, & être exempte de tout défaut, sans quoi on en exige une autre. V. METTRE EN TRAIN.

TIERCE, (Lainage,) en terme de commerce de laines d'Espagne, on appelle *laine tierce*, la troisième sorte de laine qui vient de ce royaume; c'est la moindre de toutes. Savary. (D. J.)

TIERCE, (Jeu d'orgue,) est faite en plomb, & a tous ses tuyaux ouverts. Ce jeu sonne l'octave au-dessus de la *double tierce*, qui sonne l'octave au-dessus du prestant. Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux d'Orgue.

TIERCE DOUBLE (Jeu d'orgue,) sonne la *tierce* au-dessus du prestant ou du quatre piés. Ce jeu a quatre octaves, & est fait comme le *nazared*, en ce cas il a des oreilles, ou est fait comme la *tierce* qui n'en a point: sa matière est le plomb. Voyez l'article ORGUE, & la table du rapport

port & de l'étendue des jeux de l'orgue.

TIERCES PLUMES, en *Plumacerie*, ce sont des plumes d'autruche qui à force d'être sur l'oiseau, sont usées au point qu'il ne reste presque plus de franges sur la tige.

TIERCE, (*Comm.*) en Angleterre est une mesure pour des choses liquides, comme du vin, de l'huile, &c. elle contient le tiers d'une pipe, ou 42 gallons; un gallon contient environ 4 pintes de Paris. **V. MESURE, GALLON.**

TIERCE, *estocade de*, (*Escrime*,) est un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors & sur les armes. **V. TIRER DEHORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.**

Pour exécuter cette estocade, il faut 1°. faire du bras droit & de la main droite tout ce qui a été enseigné pour parer en *terce*, & effacer de même : 2°. étendre subitement le jarret gauche pour chasser le corps en avant : 3°. avancer le pié droit vers l'ennemi, à quatre longueurs de pié de distance d'un talon à l'autre : 4°. le genou droit plié, le gauche bien étendu, & le tibia perpendiculaire à l'horison : 5°. développer le bras gauche avec action, la main ouverte, & avancer le corps jusqu'à ce que le bout des doigts soit sur l'à-plomb du talon gauche : 6°. le dedans de la main gauche tourné de même côté que le dedans de la droite, le pouce du côté de la terre, & à hauteur de la ceinture : 7°. regarder l'ennemi par le dedans du bras droit : 8°. faire tout le reste comme à l'estocade de quarte. **Voyez ESTOCADE DE QUARTE.**

TIERCE, *parer en* (*Escrime*,) c'est détourner du vrai tranchant de son épée, celle de son ennemi sur une estocade qu'il porte dehors, & sur les armes. **V. TIRER DEHORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.**

Pour exécuter cette parade, il faut 1°. sans varier la pointe d'aucun côté, élever le poignet à la hauteur du nœud de l'épaule : 2°. avancer un peu le haut du corps vers l'ennemi, en tournant l'axe des épaules à droite : (**V. EFFACER**) 3°. tourner la main droite de façon que le vrai tranchant soit sur l'alignement du coude, & mettre le plat de la lame parallèle à l'horison : 4°. porter le talon du vrai tranchant du côté de l'épée ennemie,

Tome XXXIII.

jusqu'à ce que la garde ait passé l'alignement du corps : 5°. regarder l'ennemi par le dedans du bras : 6°. ferrer la poignée de l'épée avec toute la main, dans l'instant qu'on la tourne. *Nota* qu'on fait tous ces mouvemens d'un seul temps & avec action.

TIERCES ou **TIERCHES**, *terme de Blason*, ce sont des fasces en devise qui se mettent trois à trois, comme les jumelles deux à deux, les trois fasces n'étant comptées que pour une, & toutes les trois n'occupant que la largeur de la fasce ordinaire, ou de la bande, si elles y sont posées, pourvu qu'il n'y en ait qu'une dans un écu. **P. Menestrier (D. J.)**

TIERCE au *piquet*, c'est trois cartes de la même couleur qui se suivent en nombre, comme l'as, le roi, la dame, que l'on appelle *terce majeure*; les autres s'appellent du nom de la plus haute carte qui la forme; comme dans celle où le roi est la première, se nomme *terce au roi*, ainsi des autres : la plus haute annullant toujours la plus foible.

TIERCE-FEUILLE, *terme de Blason*, figure dont on charge les écus des armoiries; elle a une queue par laquelle elle est distinguée des tresles qui n'en ont point. (**D. J.**)

TIERCE-FOI, (*Jurisprud.*) c'est la troisième foi & hommage qui est rendue pour un fief, depuis la première acquisition dans les coutumes d'Anjou & Maine. Loudunois, Tours, & quelques autres, un fief ou héritage noble ou tenu à franc devoir, se partage noblement entre roturiers, lorsqu'il tombe en *terce-foi*. **Voyez le gloss. de M. de Lauriere, & les mots FOI, HOMMAGE, TIERCE-MAIN.**

TIERCE-MAIN ou **MAIN-TIERCE**, est la main d'un tiers. Ce terme est usité en matière de saisie; un particulier qui est en même-temps créancier & débiteur de quelqu'un, saisit en ses propres mains, comme en *main-tierce*, ce qu'il peut devoir à son créancier qui est en même-temps son débiteur.

Tierce-main signifie aussi quelquefois la troisième main ou le troisième possesseur d'un héritage noble dont la foi n'est plus due, parce qu'elle a été convertie en franc-

devoir ; quand ces héritages passent en *tierce-main* ou au troisième possesseur : depuis l'affranchissement de l'héritage , il se partage noblement entre roturiers , dans les coutumes d'Anjou & Maine ou autres , où la qualité des personnes règle la manière de partager les biens. *Voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere , au mot *tierce-foi* ou *main.* (A)

TIERCE OPPOSITION, est celle qui est formée à l'exécution d'un jugement par un tiers qui n'a point été partie dans la contestation décidée par le jugement.

On la forme devant le même juge qui a rendu le jugement contre les parties avec lesquelles il a été rendu.

Si la *tierce opposition* est bien fondée , le jugement est retracté à l'égard du tiers-oppoſant seulement ; s'il succombe , il est condamné aux dépens & en l'amende.

Cette opposition est recevable en tout temps , même contre une sentence , après que le temps d'en appeler est expiré , parce qu'une sentence ne passe en force de chose jugée que contre ceux avec qui elle a été rendue. *Voyez* l'ordonnance de 1667 , tit. XXVII. art. x. tit. XXXV. art. ij. & les mots APPEL , ARRÊT , JUGEMENT , OPPOSITION , REQUÊTE CIVILE , SENTENCE. (A)

TIERCE, adj. *terme de Blason* ; ce mot se dit d'un écu qui est divisé en trois parties , soit en pal , soit en bande , soit en fasce , par deux lignes parallèles qui ne se coupent point. *Tiercé en bande* , est lorsque l'écu est divisé en trois parties égales , comme en trois bandes faites de trois émaux différens , sans autre champ ni figure. On dit aussi *tiercé en pal* & en fasce. *Menestrier.* (D. J.)

TIERCELET, f. m. on a donné ce nom au mâle de l'autour. *Voy.* AUTOUR.

TIERCELET, (*Commerce & Monnoie* ,) celle-ci se frappa à Milan , & eut cours dans le douzième siècle. On ne dit point sa valeur.

TIERCELINE, f. & adj. (*Ordre de religieuses* ,) nom qu'on donne aux religieuses du tiers-ordre de S. François de l'étrôite observance. Claire François de Besançon en a été la première fondatrice. (D. J.)

TIERCEMENT, f. m. (*Jurisprud.*) est une enchère que l'on fait sur l'adjudicataire d'un bail judiciaire du tiers en sus du prix de l'adjudication , comme de 100 livres sur un bail de 400 liv.

Cette voie a été introduite pour empêcher que les baux ne soient adjugés à vil prix.

Le *tiercement* doit être fait peu de temps après le bail , autrement on n'y feroit plus reçu. *Voyez* M. d'Héricourt en son traité de la vente des immeubles par décret.

Dans les adjudications des fermes & domaines du roi , on entend par *tiercement* le triple du prix de l'adjudication ; il faut que ce *tiercement* soit fait dans les vingt-quatre heures ; on peut encore , huitaine après , venir par triplement sur le *tiercement* demander que si le prix du bail est de 3000 livres , le *tiercement* doit être de 9000 livres , & le triplement du *tiercement* de 27000 liv. *Voyez* le règlement de 1682 , & les arrêts du conseil des 20 novembre 1703 & 12 juin 1725. (A)

TIERCER, v. act. (*Architecture.*) c'est réduire au tiers. On dit que le bureau des tuiles ou ardoises d'une couverture sera *tiercé* à l'ordinaire , c'est-à-dire que les deux tiers en seront recouverts ; ensorte que si c'est de la tuile au grand moulé qui a douze ou treize pouces de longueur , on lui en donnera quatre de pureau ou d'échantillon. (D. J.)

TIERCER, (*Longue paume* ,) *voyez* RABATTE.

TIERCERON, f. m. (*Coupe des pierres* ,) c'est un nerf des voûtes gothiques , placé entre le formeret ou arc doubleau & l'arc d'ogive.

TIERCIAIRE ou **TIERTIAIRE**, f. m. (*Ordre relig.*) c'est ainsi qu'on appelle un homme & une femme qui est d'un tiers-ordre. Les *tierciaires* ont des réglemens qu'ils doivent suivre , & un habit particulier ; ce qui sert à maintenir l'observance parmi les *tierciaires* & sous le nom de *regle* ; il faut qu'ils soient éprouvés par un noviciat d'un an , au bout duquel ils font profession avec des vœux simples. On peut consulter le P. Hélyot & Lezeaux qui ont traité tout de qui re-

garde les *tertiaires*, leurs états, leurs privilèges, leurs obligations, &c. (D. J.)

TIERCINE, *terme de Couvreur*, piece de tuile ou morceau de tuile fendue en longueur, & employée au battelement. (D. J.)

TIERÇON, f. m. (Commerce,) sorte de caisse de bois de sapin, dans laquelle on envoie les savons blancs en petits pains, & les savons jaspés en pains ou briques. (D. J.)

TIERÇON, f. m. (Mesure de liquide,) mesure qui fait le tiers d'une mesure entiere: ainsi les *tierçons* de muids contiennent environ quatre-vingt-quatorze pintes, qui font le tiers de deux cents quatre-vingt pintes, à quoi se monte le total d'un muid. Il en est de même des *tierçons* des autres mesures, comme barriques, poinçons, &c. Savary. (D. J.)

TIERRA DE CAMPOS, (Géog. mod.) contrée d'Espagne dans la vieille Castille, vers le nord: aux environs de Palencia; c'est la partie la plus fertile de cette province. Les vins y sont admirables, & les plaines couvertes de brebis d'une riche toison. (D. J.)

TIERRA DOS FUMOS, (Géog. anc.) contrée d'Afrique au pays des Hottentots, sur la côte orientale des Cafres errans. Cette contrée s'étend le long de la mer des Indes, entre la terre de Zanguana au nord, la terre de Natal au midi, & le pays appelé *Terra dos Naonetas* à l'occident. (D. J.)

TIERS, (Arithmétique,) c'est la troisieme partie d'un tout, soit nombre, soit mesure; le tiers de vingt sous est six sous huit deniers, qui est une des parties aliquotes de la livre tournois. L'aune est composée de trois tiers. Dans les additions de fractions d'aunage, un tiers se met ainsi $\frac{1}{3}$, & deux tiers de cette maniere $\frac{2}{3}$. Le Gendre. (D. J.)

TIERS, f. m. (Ornith.) espece de canard ainsi nommé vulgairement, parce qu'il est de moyenne grosseur entre un gros canard & la farcelle. Ses ailes sont bigarrées comme celles du morillon, mais son bec est comme celui de la piette (les phalaris des Grecs), c'est-à-dire arrondi, un peu aplati par-dessus, & dentelé par les bords. (D. J.)

TIERS-ÉTAT, (Histoire de France.) troisieme membre qui formoit, avec l'église & la noblesse, les états du royaume de France, nommés *états généraux*, dont les derniers se tinrent à Paris en 1614; le tiers-état étoit composé des bourgeois notables, députés des villes pour représenter le peuple dans l'assemblée. Voyez ETATS, *Hist. anc. & mod.*

On a épuisé dans cet article tout ce qui concerne ce sujet; j'ajouterai seulement que, quoiqu'on pense que Philippe-le-Bel ait convoqué le premier une assemblée des trois états par des lettres du 23 Mars 1301, cependant il y a une ordonnance de S. Louis datée de S. Gilles en 1254, par laquelle il paroît que le tiers-état étoit consulté quand il étoit question de matieres où le peuple avoit intérêt. (D. J.)

TIERS-ORDRE, (Hist. du monachisme,) troisieme ordre établi sous une même regle & même forme de vie, à proportion de deux autres institués auparavant.

Les tiers-ordres ne sont point originaiement des ordres religieux, mais des associations des personnes séculieres & même mariées, qui se conforment autant que leur état le peut permettre, à la fin, à l'esprit & aux regles d'un ordre religieux qui les associe & les conduit. Les carmes, les augustins, les franciscains, les prémontrés, &c. se disputent vivement l'honneur d'avoir donné naissance aux tiers-ordres, qu'ils supposent tous d'une grande utilité dans le Christianisme.

Si l'ancienne noblesse des carmes étoit bien prouvée, les autres ordres ne devroient pas certainement entrer en concurrence. Le frere de Coria & Maostro Fray Diego de Coria Maldonado, carme espagnol, a fait un traité du tiers-ordre des carmes, dans lequel il prétend que les terciaries carmes descendent immédiatement du prophete Elie, aussi-bien que les carmes mêmes; & parmi les grands hommes qui ont fait profession de ce tiers-ordre, il met le prophete Abdias qui vivoit environ 300 ans avant la naissance de Jesus-Christ; il place parmi les femmes la bisfaieule du Sauveur du monde sous le nom emprunté de *Ste. Emérentienne*. Le

traité fingulier du P. de Coria sur cette matiere est intitulé, *para los Hermanos, y Hermanas de la orden tercera de nuestra Señora del Carmel, Hispali*, à Séville 1592. Le même auteur publia, six ans après à Cordoue en 1598, une chronique de l'ordre des carmes, *in-folio*. Il dit dans ce dernier ouvrage, qu'Abdias, intendant de la maison du roi Achab dont il est parlé au troisieme livre des rois, c. xvij. & qu'il croit être le prophete Abdias, fut disciple d'Elie, & qu'après avoir servi Achab & Ochofias son fils, il entra dans l'ordre d'Elie, composé de gens mariés qui étoient sous la conduite d'Elie & d'Elisée, & sous leur obéissance comme les conventuels.

Le P. de Coria prétend enfin que les chevaliers de Malthe dans leur origine ont été du *tiers-ordre* des carmes, & pour en combler la gloire, il y met aussi S. Louis.

Les augustins font remonter assez haut leur noblesse dans l'Eglise; car si l'on en croit le P. Bruno Sanoé, le *tiers-ordre* de S. Augustin a été institué par S. Augustin lui-même. Il met Ste. Genevieve de ce *tiers-ordre*, & beaucoup d'autres depuis S. Augustin jusqu'au sixieme siecle.

Le *tiers-ordre* des prémontrés seroit aussi bien ancien, s'il est vrai qu'il eût commencé du vivant même de saint Norbert, lequel étoit déjà mort en 1134.

Le *tiers-ordre* de S. François semble avoir craint de faire remonter trop haut sa noblesse, & il a cru par-là s'en assurer davantage la possession; tous les membres de ce corps conviennent que S. François n'institua son *tiers-ordre* qu'en 1221, pour des personnes de l'un & de l'autre sexe; il leur donna une regle dont on n'a plus les constitutions. Le premier ordre de S. François comprend les ordres religieux; qu'on appelle *freres mineurs*, & qui sont les cordeliers, les capucins & les récollets. Le second comprend les filles religieuses de Ste Claire. Enfin le troisieme comprend plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe qui vivent dans le monde, & c'est ce qu'on appelle le *tiers-ordre*. Les personnes qui sont de ce *tiers-ordre* portent sous leurs habits une tunique de serge grise

ou un scapulaire de même étoffe, avec un cordon; & elles observent une regle autorisée par les pontifes de Rome.

Tous les *tiers-ordres* anciens & modernes ont été approuvés, & avec raison, par le saint siege, comme on le peut voir par les bulles de Nicolas IV, en faveur des tierçaires de S. François; d'Innocent VII, pour ceux de S. Dominique; de Martin V, pour ceux des Augustins; de Sixte IV, pour ceux des carmes; & de Jules II, pour ceux des minimes, des servites, des trinitaires, &c. (D. J.)

TIERS, (*Jurisprud.*) *triens*, est quelquefois pris pour la légitime des enfans, ainsi que cela se pratique en pays de droit écrit, lorsqu'il n'y a que quatre enfans ou moins de quatre. *Novell. 118 de triente & semisse. A*)

TIERS ACQUÉREUR, (*Jurisprud.*) est celui qui a acquis un immeuble affecté & hypothéqué à un créancier par celui qui étoit avant lui propriétaire de cet immeuble. *Voyez CRÉANCIER, HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TIERS DÉTENTEUR. (A)*

TIERS ARBITRE, (*Jurisprud.*) *Voyez* ci-devant **SUR-ARBITRE**.

TIERS EN ASCENDANT, (*Jurisprud.*) est un terme usité aux parties casuelles, lorsqu'il s'agit de liquider le droit dû pour la résignation d'un office; on ajoute à l'évaluation le *tiers denier* en ascendant, c'est-à-dire, au-dessus de l'évaluation; & l'on paie le huitieme du total, c'est-à-dire, tant de l'évaluation que du tiers en ascendant, lorsque la provision s'expédie dans l'année que le droit annuel a été payé, quand même ce seroit six mois après le décès de l'officier; mais si elle s'expédie après l'année, il faut payer le quart denier du tout. *Voyez Loyseau, des offic. liv. II. c. x. n. 64*, l'édit du mois de Juin 1568, & les mots **ANNUEL, OFFICE, PAULETTE, PARTIES CASUELLES, HUITIEME DENIER, QUART DENIER, RÉSIGNATION. (A)**

TIERS DES BIENS EN CAUSE, (*Jurisprud.*) on entend par-là la troisieme partie des héritages & biens immeubles que quelqu'un possède dans le bailliage de Caux en Normandie ou autres lieux de ladite

province tenant nature d'icelui. La coutume de Normandie, art. 279, permet aux pere & mere & autres ascendants de disposer entre-vifs ou par testament de ce tiers au profit de leurs enfans puînés ou l'un d'eux fortis d'un même mariage, à la charge de la provision à vie des autres puînés. Les articles suivans contiennent encore plusieurs autres dispositions sur ce tiers des puînés sur les biens en Caux. (A)

TIERS, Chambre des tiers ou des procureurs tiers, (*Jurisprud.*) est une chambre dans l'enclos du palais, proche la chapelle de S. Nicolas, où les procureurs au parlement qui font la fonction de tiers, s'assemblent pour donner leur avis sur les difficultés qui surviennent dans la taxe des dépens, & dont le procureur tiers référendaire leur fait le rapport.

S'il reste encore quelque doute après le rapport fait à cette chambre, on va à la communauté des avocats & procureurs. Voyez ci-devant COMMUNAUTÉ DES PROCUREURS & PROCUREUR. (A)

TIERS COUTUMIER, (*Jurisprud.*) en Normandie est une espèce de légitime que la coutume accorde en propriété aux enfans sur les biens de leurs pere & mere.

Ce droit n'avoit pas lieu dans l'ancienne coutume.

Le tiers coutumier sur les biens du pere consiste dans le tiers des immeubles dont le pere étoit saisi lors du mariage, & de ceux qui lui sont échus pendant le mariage en ligne directe.

L'usufruit de ce tiers est ce que la coutume donne à la femme pour douaire coutumier, de sorte que ce tiers coutumier nient lieu aux enfans de ce qu'ils prennent ailleurs à titre de douaire; il differe pourtant du douaire en ce qu'il n'est pas toujours la même chose que le douaire de la femme; car celle-ci peut, suivant le contrat, avoir moins que l'usufruit du tiers, au lieu que les enfans ont toujours leur tiers en propriété.

Le tiers coutumier est acquis aux enfans du jour du mariage, cependant la jouissance en demeure au pere sa vie durant, sans toutefois qu'il le puisse vendre, engager ni hypothéquer, comme aussi les enfans

ne peuvent le vendre, hypothéquer ou en disposer avant la mort du pere, & qu'ils aient tous renoncé à la succession.

S'il y a des enfans de divers lits, tous ensemble n'ont qu'un tiers; ils ont seulement l'option de le prendre eu égard aux biens que leur pere possédoit lors des premières, secondes ou autres noces, sans que ce tiers diminue le douaire de la seconde, troisième ou autre femme, lesquelles auront plein douaire sur tout le bien que le mari avoit lors du mariage, à moins qu'il n'y ait eu convention au contraire.

Pour jouir du tiers coutumier sur les biens du pere, il faut que les enfans renoncent tous ensemble à la succession paternelle, & qu'ils rapportent toutes les donations & autres avantages qu'ils pourroient avoir reçus de lui.

Ce tiers se partage selon la coutume des lieux où les héritages sont assis, sans préjudice du droit d'ainesse.

Les filles n'y peuvent avoir que mariage avenant.

Si le pere avoit fait telle aliénation de ses biens que ce tiers ne pût se prendre en nature, les enfans peuvent révoquer les dernières aliénations jusqu'à concurrence de ce tiers, à moins que les acquéreurs n'aient mieux payé l'estimation du fonds au denier 20, ou si c'est un fief, au denier 25, le tout eu égard au temps du décès du pere.

Mais si les acquéreurs contestent, il fera au choix des enfans de prendre l'estimation, eu égard au temps de la condamnation qu'ils auront obtenue.

Le tiers coutumier sur les biens de la mere est de même le tiers des biens qu'elle avoit lors du mariage, ou qui lui sont échus pendant icelui, ou qui lui appartiennent à droit de conquêt.

Ce tiers du bien maternel appartient aux enfans aux mêmes charges & conditions que le tiers des biens du pere. Voyez la coutume de Normandie, art. 399 & suiv. les placites, art. 86 & suiv. & les commentateurs. (A)

TIERS COUTUMIER ou LÉGAL, (*Jur.*) se prend aussi en quelques coutumes pour la troisième partie des biens nobles que

la coutume réserve aux puînés, les deux autres tiers appartenant à l'aîné; c'est ainsi que ce tiers des puînés est appelé dans la coutume de Touraine: ailleurs on l'appelle le tiers des puînés. Voyez TIERS DES BIENS EN CAUX. (A)

TIERS ET DANGER, (*Jurisprud.*) est un terme d'eaux & forêts, qui signifie un droit qui appartient au roi & à quelques autres seigneurs, principalement en Normandie, sur les bois possédés par leurs vassaux.

Il consiste au tiers de la vente qui se fait d'un bois, soit en argent, soit en espèce, & en outre au dixième qui est ce que l'on entend par le mot *danger*, lequel vient du latin *denarius* ou *denarius* qui signifie *dixième*, que l'on a mal-à-propos écrit & lu *denarius*, d'où l'on a fait en français *danger*.

Dans les bois où le roi a le tiers, on ne peut faire aucune vente sans sa permission, à peine de confiscation des deux autres tiers.

Pour obtenir cette permission, on lui donnoit le dixième du prix des ventes; c'est de là qu'est venu le droit de *danger*, & non pas, comme quelques-uns l'ont cru mal-à-propos, de ce qu'il y avoit du danger de vendre sans la permission du roi.

Ce droit appartient au roi sur tous les bois de Normandie, & l'ordonnance de 1669 le déclare imprescriptible. Il y a cependant des bois qui ne doivent que le tiers sans *danger*, & d'autres qui ne sont sujets qu'au *danger* sans tiers. Voyez ci-devant le mot DANGER. (A)

TIERS DENIER, (*Jurisprud.*) est la troisième partie du prix de la vente à laquelle en quelques lieux est fixé le droit dû au seigneur pour la mutation, comme dans la coutume d'Auvergne où il est ainsi appelé, & en Nivernois où l'on donne aussi ce nom au droit dû au seigneur bordelier pour la vente de l'héritage tenu de lui à bordelage. Voyez le tit. 4 & le tit. 6. (A)

TIERS DÉTENTEUR, (*Jurisprud.*) est celui qui se trouve possesseur d'un immeuble ou droit réel, soit par acquisition ou autrement, sans être néanmoins héri-

tier ni autrement successeur à titre universel de celui qui avoit pris cet immeuble ou droit réel, à la charge de quelque rente, ou qui l'avoit affecté & hypothéqué au paiement de quelque créance. Voyez ci-devant TIERS ACQUÉREUR & les mots DÉCLARATION D'HYPOTHEQUE, HYPOTHEQUE, INTERRUPTION, PRESCRIPTION, POSSESSION. (A)

TIERS EXPERT, (*Jurisprud.*) est un troisième expert qui est nommé pour donner son avis & pour départager les deux autres experts qui se sont trouvés d'avis contraire.

Ce tiers expert est ordinairement nommé d'office; c'est pourquoi on ne peut le recuser sans cause légitime. Voyez ci-devant EXPERT. (A)

TIERS LÉGAL ou COUTUMIER, (*Jurisprud.*) voyez ci-devant TIERS COUTUMIER.

TIERS LOT, (*Jurisprud.*) on appelle ainsi dans le partage des biens des abbayes ou prieurés, entre l'abbé ou le prieur commandataire & ses religieux, le troisième lot qui est destiné pour les charges claustrales, à la différence des deux autres dont l'un est donné à l'abbé ou au prieur commandataire pour sa subsistance, l'autre aux religieux.

L'administration du tiers lot appartient à l'abbé ou au prieur commandataire, à moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Les frais de partage doivent être pris sur le tiers lot qui existoit lors de la demande en partage; & s'il n'y en avoit point, & que la jouissance fût en commun, les frais du partage doivent être avancés par la partie qui le demande, à la charge d'en être remboursé sur le tiers lot jusqu'au partage, après quoi chacun est tenu de réparer & entretenir ce qui est à sa charge.

Les portions congrues ne se prennent pas sur tous les biens de l'abbaye ou prieuré, mais seulement sur le tiers lot.

On prend aussi ordinairement sur le tiers lot ce qui est abandonné aux religieux pour acquitter les obits & fondations, qui étoient des charges communes.

Quand le lot des religieux n'est pas suffisant pour acquitter les charges clau-

trales, ils peuvent obliger l'abbé de leur abandonner le *tiers lot*, ainsi qu'il fut jugé au grand-conseil le 6 août 1711, contre le cardinal d'Etrées pour l'abbaye d'Anchin. Voyez le dictionnaire de Brillou au mot RELIGIEUX, n. 85 & suiv. & Lacombe, *recueil de jurisprudence canonique*, au mot PARTAGE, n. 4. & suiv. & les mots ABBÉ, ABBAYE, COUVENT, MONASTÈRE, PARTAGE, PRIEURÉ, RELIGIEUX, RÉPARATIONS. (A)

TIERS LOT ou **TIERCE PARTIE**, (*Jurisprud.*) est en Touraine le *tiers* des biens que l'aîné entre nobles assigne à ses puînés pour leur part, réservant les deux autres *tiers* pour lui. Si les puînés ne sont pas contents de ce partage, ils peuvent faire la refente des deux *tiers* en deux parts égales, auquel cas l'aîné en prend une avec le *tiers lot*, & l'autre part demeure aux puînés. Voyez la coutume de Touraine, tit. 25, & Palu sur cette coutume. (A)

TIERS LOT, (*Jurisprud.*) on donne aussi quelquefois ce nom au *tiers* ou triage que le seigneur a droit de demander dans les bois communaux; mais on l'appelle plus communément *trilage*. Voyez l'ordonnance des eaux & forêts, tit. 25, art. 4, & le mot TRIAGE. (A)

TIERS A MERCY, (*Jurisprud.*) étoit apparemment un droit seigneurial du *tiers* que certains seigneurs prenoient à volonté. Il fut adjugé sous ce titre de *tiers à mercy* au prieur d'Osay par arrêt du parlement de Paris du pénultième jour d'août 1404, dont M. de Laurière fait mention en son glossaire au mot *tiers*. (A)

TIERS OPPOSANT, (*Jurisprud.*) est celui qui n'ayant pas été partie ni appelé dans un jugement, y forme opposition à ce qu'il soit exécuté à son égard à cause de l'intérêt qu'il a de l'empêcher.

L'opposition qu'il forme, est appelée *tierce opposition*, parce qu'elle est formée par un *tiers* qui n'étoit pas partie dans le jugement.

C'est la seule voie par laquelle ce *tiers* puisse se pourvoir, ne pouvant appeler d'une sentence où il n'a pas été partie ni se pourvoir en cassation, ou par re-

quête civile, contre un arrêt qui n'a pas été rendu contre lui.

Quand le *tiers opposant* est débouté de son opposition, on le condamne à l'amende de 75 livres, si c'est une sentence, & de 150 livres, si l'opposition a été formée à un arrêt. Voyez l'ordonnance de 1667, tit. 27, & les mots OPPOSITION, ARRÊT, SENTENCE, JUGEMENT, TIERCE OPPOSITION. (A)

TIERS POSSESSEUR, (*Jurisprud.*) est la même chose que *tiers détenteur* ou *tiers acquéreur*. Voyez ci-devant ces deux articles. (A)

TIERS, procureur tiers, (*Jurisprud.*) voyez TIERS RÉFÉRENDAIRE.

TIERS AU QUART, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est entre le *tiers* & le quart, comme la lésion du *tiers* au quart qui forme un moyen de restitution contre un partage, c'est-à-dire; qu'il n'est pas nécessaire que la lésion soit du *tiers*, mais qu'il suffit qu'elle soit de plus du quart. Voyez LÉSION, PARTAGE, RESCISION, RESTITUTION. (A)

TIERS ou **TIERS RÉFÉRENDAIRE**, **PROCEURER TIERS RÉFÉRENDAIRE**, (*Jurisprud.*) est un des procureurs au parlement qui exerce la fonction de régler les dépens entre leurs confrères demandeur & défendeur en taxe.

Avant que le parlement prononçât des condamnations de dépens, les procureurs faisoient seuls en leur qualité la fonction de *tiers*.

La première création des *tiers référendaires* en titre d'office fut faite par l'édit de décembre 1635, qui en créa 30 pour le parlement de Paris & autres juridictions de l'enclos du palais.

La déclaration de 1637 ordonna qu'il seroit pourvu à ces offices des procureurs qui auroient au-moins six ans de charge; l'arrêt d'enregistrement étendit cela à 10 ans.

Des trente charges de *tiers référendaires* créées par l'édit de 1635, trois seulement avoient été levées les pourvus ne firent même aucune fonction & par déclaration du mois de mai 1639, les 30 offices de *tiers référendaires* furent supprimés, & leurs

fonctions, droits & émolumens réunis à la communauté des 400 procureurs.

Il y a eu encore plusieurs autres édits & déclarations qui ont maintenu les procureurs dans la fonction de *tiers*.

Tous ceux qui ont dix ans de réception, prennent la qualité de *procureurs tiers référendaires*, & en font les fonctions chacun à leur tour dans l'ordre qui suit.

Parmi ceux qui ont 10 ans de charge, on en choisit 36 toutes les six semaines, on en fait trois colonnes de 12 chacune & chaque colonne va pendant quinze jours à la chambre des *tiers* régler les difficultés qui s'élevaient sur les dépens.

Il y a un trente-septième procureur qui distribue les dépens dans la chambre qui est en-bas, appelée la *sacristie*, parce qu'elle sert en effet de sacristie pour la chapelle les jours de cérémonie. Ce distributeur a droit de nommer pour *tiers* un des 36, chacun à leur tour; mais ordinairement il nomme pour *tiers* celui des 36 qu'on lui demande.

Le procureur *tiers* auquel le demandeur en taxe remet sa déclaration des dépens, fait sur cette déclaration son mémoire où il taxe tous les articles; ensuite le défendeur en taxe apostille la déclaration; & si les procureurs ne sont pas d'accord, ils vont en la chambre des *tiers* qui règle leurs difficultés. *Voyez* le code Gillet, & les mots DÉPENS, FRAIS, EXÉCUTION, PROCUREUR, TAXE. (A)

TIERS SAISI, (*Jurisprud.*) est celui entre les mains duquel on a saisi ce qu'il doit au débiteur du saisissant.

Le *tiers saisi*, quand il est assigné pour déclarer ce qu'il doit à celui sur qui la saisie est faite, doit le déclarer, & est obligé de plaider où l'instance principale est pendante. *Voyez* CRÉANCIER, DÉBITEUR, PROCURATION AFFIRMATIVE, SAISIE. (A)

TIERS EN SUS, (*Jurisprud.*) est une augmentation que l'on fait à une somme en y ajoutant un *tiers* de ce à quoi elle monte. (A)

TIERS, le (*Monnaie*) petite monnaie de France ainsi nommée, parce qu'elle valoit le *tiers* du gros tournois; on l'ap-

peloit autrement *maille tierce* ou *obole tierce*. (*D. J.*)

TIERS DE SOL, f. m. (*Monnaie*) c'étoit, selon Bouteroue, une sorte de monnaie d'or, qu'on fabriquoit du temps des rois de la première race; cette monnaie avoit sur un côté la tête de Mérouée ornée du diadème perlé. (*D. J.*)

TIERS, en terme de *Blondier*, c'est la troisième partie d'une moche. *Voyez* MOCHE. Chaque *tiers* se découpe en cinq écales très-distinguées les unes des autres. *Voyez* ECALES.

TIERS, au jeu de la longue paulme, se dit des joueurs qui n'ont d'autre emploi que celui de rabattre, étant trop foibles pour servir.

TIERS-POINT, f. m. (*Archit.*) c'est le point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral. Il est ainsi nommé par les ouvriers, parce qu'il est le troisième point après les deux qui sont sur la base. (*D. J.*)

TIERS-POINT, coupe de pierre, est la courbure des voûtes gothiques qui sont composées de deux arcs de cercles *AC* *BC* de 60° tracés d'un intervalle *B* pour rayon, égal au diamètre de la voûte.

Les claveaux de ces arcs gothiques sont dirigés à leur centre; c'est une faute dont on voit des exemples, d'avoir mis un joint au sommet *C*, ainsi qu'on le peut voir au petit châtelet de Paris.

TIERS POINT, (*Marine*) *voyez* LATINE.

TIERS POINT, f. m. terme d'*Horlogerie*; on appelle ainsi une lime qui est formée de trois angles. (*D. J.*)

TIERS-POTEAU, f. m. (*Charpent.*) pièce de bois de sciage, de 3 sur 5 pouces & demi de grosseur, faite d'un poteau de 5 à 7 pouces refendu. Cette pièce sert pour les cloisons légères & celles qui portent à faux. (*D. J.*)

TIESA, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse, qui couloit de Sparte à Amicléc, & qui, à ce qu'on croyoit, tiroit son nom de *Tiesfa*, fille d'Eurotas. (*D. J.*)

TIFA, (*Luth.*) espèce de tambourin des habitans de l'île d'Amboine. Le *tifa* tient la même mesure que les grands gongon. *Voyez* TATABOANG, (*Luth.*)

Le *tifa* n'est couvert de parchemin que par le haut, l'autre bout est ouvert. (F. D. C.)

TIFATA, (Géog. anc.) montagne d'Italie, dans la Campanie, près de Capoue : elle commande cette ville, selon Tite-Live, l. VII. c. xxix & l. XXVI. c. v. *tifata imminentes Capuæ colles*. Silius Italicus, l. XII. v. 48. dit, en parlant d'Annibal :

Arduus ipse
Tifata invadit prior, quâ manibus instat
Collis, & è tumulis subjectam despicit
urbem.

Cette montagne étoit sacrée, & la table de Peutinger y marque deux temples : celui qui étoit à l'occident est désigné par ces mots *ad Dianam*, & celui qui étoit à l'orient par ceux-ci, *Jovis tifatinus*.

TIFATA, ville d'Italie, dans le Latium, selon Pline, l. III. c. v. (D. J.)

TIFAUGES, (Géog. mod.) petite ville ou plutôt bourg de France, en Poitou, élection de Mauleon, sur la Sevre nantaise, aux confins de l'Anjou & de la Bretagne. Longitude 16. 35. latit. 46. 58. (D. J.)

TIFERNUM, (Géog. anc.) ville d'Italie, dans la partie de l'Umbrie, qui est encadrée de l'Apennin, sur le bord du Tibre, On la nommoit *Tifernum Tiberinum*, pour la distinguer d'une autre *Tifernum*, sur-nommée *Metaurum*. Les habitans de ces deux villes avoient aussi les mêmes surnoms ; car Pline liv. III. c. xiv. dit *Tifernates cognomine Tiberini, & alii Metaurense*. Ce furent les *Tifernates Tiberini* qui le nommerent leur patron ; il décora leur ville de statues, & y fit bâtir un temple à ses dépens. Il est fait mention de cette ville dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, pag. 494. n°. 5. où on lit, *reip. Tif. Tib. Holttenius, p. 90.* prouve par une autre inscription que le nom de cette ville s'employoit au pluriel ; *C. Julio. C. F. Clu. proculo Tifernis Tiberinis*. Le nom moderne est *Cit-tadi castello*.

Tifernum Metaurum, ville d'Italie, dans le Samnium, selon Tite-Live, l.

XI. c. xlv. & l. X. c. xiv. Dans un autre endroit, liv. X. c. xxx. il donne ce nom à une montagne. Ce nom étoit encore commun à un fleuve, suivant le témoignage de Pomponius - Mela, liv. II. c. iv. & de Pline, liv. III. c. ij. Le fleuve se nomme aujourd'hui *il Biferno* ; & c'étoit vers sa source qu'on avoit bâti la ville de *Tifernum*. Cluvier a conjecturé de là, que cette ville étoit dans l'endroit où l'on voit présentement Molise, qui est la capitale du pays. (D. J.)

TIGE, f. f. (Botan.) c'est la partie des plantes qui tire sa naissance de la racine, & qui soutient les feuilles, les fleurs & les fruits. La *tige* dans les arbres prend le nom de *tronc*, en latin, *truncus* ; & celui de *caudex* dans les herbes, on l'appelle *caulis*, & *scaphus* lorsqu'elle est droite comme une colonne. Les auteurs modernes l'ont nommée *viticulus*, lorsqu'elle est grêle & couchée, comme est celle de la nummulaire. Enfin, la *tige* des plantes graminées, s'appelle *culmus*.

Mais ce ne sont pas des mots qui intéressent les physiciens, ce sont les phénomènes curieux de la végétation ; par exemple, le redressement des *tiges*, car on fait que de jeunes *tiges* de plantes inclinées vers la terre se redressent peu-à-peu, & regardent la perpendiculaire. Dans celles qui n'ont de libre que l'extrémité, c'est cette extrémité qui se redresse. M. Dodart est le premier qui ait observé ce fait en France. Des pins qu'un orage avoit abattus sur le penchant d'une colline, attirèrent l'attention de cet habile physicien. Il remarqua avec surprise, que toutes les sommités des branches s'étoient repliées sur elles-mêmes, pour regagner la perpendiculaire ; en sorte que ces sommités formoient avec la partie inclinée, un angle plus ou moins ouvert, suivant que le sol étoit plus ou moins oblique à l'horizon.

M. Dodart cite à ce sujet dans les *Mém. de l'Acad. des Sciences*, ann. 1700, l'exemple de quelques plantes qui croissent dans les murs, telles que la pariétaire ; ces plantes après avoir poussé horizontalement, se redressent pour suivre la direction du mur : mais il n'a pas ap-

profondi davantage la nature de ce mouvement de *tiges* ; nous savons seulement qu'il s'opere presque toujours, de façon que la partie qui se redresse devient extérieure à celle qui demeure inclinée : la *tige* prend alors la forme d'un siphon à trois branches ; j'ai appris que depuis vingt ans, M. Bonnet a tenté plusieurs expériences curieuses sur cette matière ; mais il en reste encore beaucoup à faire avant que de chercher à en assigner la cause, car ce n'est pas avec des dépenses d'esprit & des hypothèses, qu'on y peut parvenir. (D. J.)

TIGE, f. f. (Archit.) on appelle ainsi le fût d'une colonne.

Tige de rinceau, espèce de branche qui part d'un culot ou d'un fleuron, & qui porte les feuillages d'un rinceau d'ornement. (D. J.)

TIGE, f. f. (Hydr.) voyez SOUCHE. (K)

TIGE DE FONTAINE, (Archit. hyd.) espèce de balustre creux, ordinairement rond, qui sert à porter une ou plusieurs coupes de fontaines jaillissantes, & qui a son profil différent à chaque étage. (D. J.)

TIGE, f. f. terme de plusieurs ouvriers, la *tige d'une clé*, en terme de Serrurier, est le morceau rond de la clé, qui prend depuis l'anneau jusqu'au panneton.

La *tige d'une boîte*, en terme de Cordonnier est le corps de la boîte, depuis le pié jusqu'à la genouillère.

La *tige d'un flambeau*, en terme d'Orfèvre est le tuyau du flambeau, qui prend depuis la patte jusqu'à l'embouchure inclusivement.

La *tige d'un guéridon*, en terme de Tourneur, est la partie du guéridon qui prend depuis la patte jusqu'à la tablette. (D. J.)

TIGE, nom que les Horlogers donnent à l'arbre d'une roue ou d'un pignon, lorsqu'il est un peu mince ; c'est ainsi que l'on dit la *tige* de la roue de champ, de la roue de rencontre, &c. Voyez ARBRE, AISSIEU, AXE, &c.

TIGE, (Serrurerie.) c'est la partie de la clé, comprise depuis l'anneau jusqu'au bout du panneton, elle est ordinairement ronde, quelquefois cependant en tiers-point.

TIGE, adj. terme de Blason, qui se dit des plantes & des fleurs représentées sur leurs *tiges*.

Le Fevre d'Ormeson & d'Eaubonne à Paris, d'azur à trois lis au naturel d'argent, feuillés & tigés de sinople.

TIGERON, f. m. terme dont les Horlogers se servent pour désigner une petite tige fort courte, qui dans l'axe d'une roue ou d'un balancier, s'étend depuis la portée d'un pivot jusqu'au pignon, ou à la roue, &c. Dans les anciennes montres françoises, & dans presque toutes celles qu'on fait actuellement en Angleterre, la longueur de ces *tigerons* est si petite que par l'attraction l'huile qu'on met aux pivots, monte dans les pignons, ou s'extravase contre les roues. Parmi plusieurs habiles horlogers qui s'aperçurent de cet inconvénient, M. Gaudron fut un des premiers qui avança, que si on pouvoit mettre une bouteille d'huile à chaque pivot d'une montre, elle en conserveroit plus long-temps sa justesse. M. Sully qui saisit cette idée imagina de petits réservoirs, (V la regle artificielle du temps, pag. 280.) qui fournissoient de l'huile aux pivots à mesure qu'elle s'évaporoit. Cette méthode entraînant après elle une grande multiplication d'ouvrage, & plusieurs inconvénients, M. le Roy eut recours à un autre expédient, dont la lecture de l'optique de M. Newton lui fournit l'idée. En réfléchissant sur l'expérience que ce grand homme rapporte, pag. 576, du livre dont nous venons de parler, M. le Roy raisonna ainsi : « Les pivots sont placés » aux extrémités des arbres ; ces arbres » sont perpendiculaires aux platines qui » les soutiennent, & concourent avec » elles vers un même point, sommet de » l'angle qu'ils font entre eux. Leur dis- » position étant semblable à celle des » glaces dans l'expérience de Newton, » ils sont comme elles susceptibles des » mêmes causes d'attraction. Ainsi l'huile » devroit se tenir à leur point de concours, » par conséquent aux pivots. Si donc » l'huile, dans les montres ordinaires, » quitte les pivots pour monter dans les » pignons, cet effet ne peut être pro- » duit que par la convergence de leurs

» ailes , au moyen de quoi ils attirent le
 » fluide avec plus de force que les points
 » de concours de la tige & des platines :
 » donc pour entretenir une suffisante
 » quantité d'huile à ce point & aux pi-
 » vots , il faut en éloigner suffisamment
 » les pignons ». L'expérience a parfaite-
 » ment confirmé ce raisonnement ; car M.
 le Roy ayant placé dans les montres , des
 barettes aux endroits convenables , pour
 alonger ces *tigerons* , & éloigner les pig-
 nons & les roues des pivots ; & dans le
 cas où on ne pouvoit faire usage de ces
 barettes , y ayant suppléé par des creu-
 sures ou des noyons , il a eu la satisfac-
 tion de voir que l'huile restoit constam-
 ment aux pivots & aux portées , sans
 monter dans les pignons , ni s'extrava-
 ser comme ci - devant. Voyez BARETTE ,
 CREUSURE , NOYON , &c.

Comme il est d'une extrême conséquence
 que le balancier soit toujours parfaite-
 ment libre , & que ses pivots , au-lieu
 de s'appuyer sur leurs portées , frot-
 tent sur leurs extrémités ; il a fallu
 pour leur conserver aussi de l'huile , cher-
 cher une nouvelle configuration de par-
 ties. M. le Roy en a trouvé une des plus
 avantageuses & des plus simples.

Pour s'en procurer une idée juste , on
 prendra une montre , on mettra une goutte
 d'huile sur le milieu de son crystal ; on
 posera ensuite dessus un corps plan trans-
 parent , un morceau de glace , par exem-
 ple , alors on verra la goutte se disposer
 circulairement au sommet du crystal ; on
 verra aussi qu'en élevant la glace , cette
 goutte se rétrécira , sans néanmoins quitter
 prise.

Afin de produire l'effet résultant de
 cette expérience , M. le Roy met sur le
 coq de ses montres , trois petites pieces
 fort aisées à faire , l'inférieure qu'on nom-
 me le *petit coq de laiton* , voy. PETIT COQ ,
 fait l'effet du crystal ; la supérieure , c'est-
 à-dire , le *petit coq d'acier* , tient une pe-
 tite agate , comme la main tient la glace
 dans l'expérience , & le bout du balan-
 cier venant s'appuyer au centre de l'a-
 gate , il est toujours abondamment pourvu
 d'huile. A l'égard de l'autre pivot , une
 seule piece qu'on nomme *lardon* , voyez

LARDON , suffit , la potence faisant l'of-
 fice des deux autres. On peut consulter à
 ce sujet , un mémoire que M. le Roy
 a inséré à la suite de la regle artificielle
 du temps ; il le conclut en disant : « que
 » mieux les Horlogers , & en général
 » tous les Mécaniciens , sauront faire
 » usage de l'attraction de cohésion , en
 » configurant les parties de leurs ouvra-
 » ges pour y fixer l'huile aux endroits
 » nécessaires , plus en même - temps ils
 » approcheront de la perfection. »

TIGETTE , f. f. (*Archit.*) c'est dans
 le chapiteau corinthien , une espece de
 tige ou cornet , ordinairement cannelé ,
 & orné de feuilles , d'où naissent les volu-
 tes & les hélices. (*D. J.*)

TIGIS , (*Géog. anc.*) ville de Maurita-
 nie césarienne , selon Ptolomee , liv. IV
 c. ij. L'itinéraire d'Antonin la marque sur
 la route de *Rufuceurum* à *Badil* , à douze
 milles du premier de ces lieux , & à
 vingt-sept du second. Peut - être est - ce
 cette ville dont le siege épiscopal est ap-
 pelé *Tigistanus* , dans la conférence de
 Carthage.

TIGNIUM , (*Géog. anc.*) ville d'Italie
 dans le *Picenum* , selon César , de *bell. civ.*
 l. I. c. xij. Ciacconius a fait voir qu'il fal-
 loit lire *Iguvium* , au lieu de *Tignium*. On
 croit que c'est aujourd'hui *Sanct. Maria in*
Georgio. (*D. J.*)

TIGNOLLE , f. f. terme de Pêche , petit
 bateau de trois planches seulement.

TIGRANOCERTE , (*Géograph. anc.*)
 ville de la grande Arménie , bâtie par le
 roi Tigrane , du temps de la guerre de
 Mithridate ; ce qui fait qu'Appien en dé-
 crivant cette guerre , appelle *Tigranocerte*
 une ville toute nouvelle.

Elle étoit située au-delà des sources
 du Tigre , en tirant vers le mont Taurus ;
 & selon Pline , l. VI. c. ix. sur une haute
 montagne dans la partie méridionale de
 l'Arménie. Tacite , *Ann. l. XV. c. v.* la met
 à 37 milles de Nisibis. *Tigranocerta* dans la
 langue du pays , veut dire la ville de *Tigra-*
ne. Elle étoit fortifiée & défendue par une
 bonne garnison ; Plutarque ajoute que
 c'étoit une belle ville & puissamment riche.

Le mot *Tigranocerta* est du genre neu-
 tre , selon Etienne le géographe ; Appien

cependant le fait du genre féminin, & Tacite l'emploie aux deux genres : ce n'est pas là le plus important.

Tigranocerte étoit une ville sur l'Euphrate, que Tigrane avoit eu la fantaisie de peupler aux dépens de douze autres villes, dont bon gré malgré il avoit transféré les habitans dans celle - là. Tous les grands de son royaume, pour lui plaire, y avoient bâti des palais. Tigrane en vouloit faire une ville comparable à Babylone, & cela étoit bien avancé; mais Lucullus ne lui donna pas le temps de s'achever; car après avoir pris & faccagé *Tigranocerte*, il en fit une solitude, renvoyant les habitans dans leur ancienne demeure, ce qui convenoit à tous ces divers peuples, qui soupiroient après leur patrie.

Cette grande ville étoit peuplée de grecs & de barbares. La division se mit parmi eux; Lucullus en fut profiter, il fit donner l'assaut, prit la ville, & après s'être emparé des trésors du roi, il abandonna *Tigranocerte* à ses soldats, qui avec plusieurs autres richesses, y trouverent huit mille talens d'argent monnoyé, c'est-à-dire, vingt - quatre millions; & outre le pillage, il donna encore à chaque soldat quatre cent drachmes sur le butin qui y fut fait. (*D. J.*)

TIGRE, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *tigris*, animal quadrupède, un peu plus petit que le lion; il a les oreilles courtes & arrondies, & la queue longue comme celle du lion. Son poil est court & de couleur jaune, avec des taches noires & longues. Le *tigre* se trouve en Asie & en Afrique; il est très-féroce.

Il y a plusieurs especes d'animaux auxquels on a donné le nom de *tigre*. Celui qui ressemble le plus au vrai *tigre*, est l'animal nommé *tigre royal*. L'animal auquel on a donné le nom de *tigre d'Amérique*, & que les Brasiliens nomment *jaguara*, a plus de rapport au léopard qu'au *tigre*, car il a des taches rondes comme celles du léopard, & non des taches longues comme celles du *tigre*. Le *tigre noir* ou *once*, nommé au Brésil *jaguarete* differe du *tigre d'Amérique* en ce qu'il a le poil d'un noir ondé & lustré, avec des taches d'un noir

plus foncé. Le *tigre barbet*, *tigre frisé* ou *loup tigre*, du cap de Bonne-Espérance, a le poil frisé comme celui d'un barbet, & des taches noires. Le *tigre rouge* de la Guyane & du Brésil, differe du *tigre d'Amérique* par sa couleur qui est d'un jaune roussâtre, plus foncé sur le dos que sur le reste du corps; le dessous de la machoire inférieure & le ventre, sont un peu blanchâtres. Voyez REGNE ANIMAL.

Le *tigre* dans le système zoologique de Linnæus, constitue un genre distinct dans la classe des quadrupèdes; ses caractères sont qu'il a quatre mamelles placées sous le nombril, & que ses piés sont faits pour grimper; Linnæus rapporte la panthere à ce genre, en l'appellant *tigre à taches orbiculaires*.

Les voyageurs qui ont vu de près le *tigre* en Amérique, sont bien loin de le regarder comme le plus lesté des animaux sauvages carnifores; ils prétendent au contraire que c'est une bête lente, stupide, incapable d'atteindre un homme à la course, & qui ne fait faire que deux ou trois grands sauts pour attraper sa proie. On trouve aussi des *tigres* aux Indes orientales, & en plusieurs parties de l'Asie; mais il semble qu'il y a quelque différence entre les uns & les autres, & peut-être que de nouvelles observations justifieroient que les *tigres* asiatiques sont très-agiles, comme l'ont assuré les anciens.

Plinè, l. VIII. c. xvij. nous a décrit le moyen qu'on employoit de son temps pour enlever les jeunes *tigres* à la mere, & les transporter à Rome. Les Hircaniens & les Indiens, dit-il, sont obligés, quand ils prennent les petits *tigres*, de les emporter bien vite sur un cheval; car quand la mere ne les trouve plus, elle sent leurs traces, les suit avec une promptitude furieuse; & la personne qui les emporte, n'a rien de mieux à faire quand il est atteint par la tigresse, que de lui jeter un de ses petits à terre; alors elle le prend dans sa gueule, le porte dans son trou, & revient bientôt après; on l'amuse en répétant la même manœuvre, jusqu'à ce qu'on soit sur le vaisseau, d'où l'on entend la tigresse qui n'ose se jeter dans l'eau, pousser des hurlemens affreux sur le rivage.

TIGRE, (*Monum. antiq.*) ce cruel animal accompagne assez souvent les monumens de Bacchus, & des bacchantes. Le char de Bacchus est ordinairement tiré par des *tigres*, & quelquefois on voit aussi des *tigres* aux piés des bacchantes : seroit-ce pour caractériser la fureur dont elles étoient agitées ? (*D. J.*)

TIGRE, (*Maréchal.*) poil de cheval dont le fonds est blanc & parsemé de taches noires & rondes d'espace en espace.

TIGRE, le (*Géog. anc.*) *Tigris*, grand fleuve d'Asie, qui prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie, & se jette dans le golfe Persique. Moïse l'appelle *Chidkeli*, *genef. xj. 14.* les anciens le nommoient *Diglitio*; & encore aujourd'hui, il est appelé *Tegil* ou *Tigil*.

Josephe, le paraphraste chaldéen, les traducteurs arabes & persans, le nomment *Diglat*. Pline, *l. VI. c. xxvij.* dit qu'il prend sa source dans la grande Arménie, au milieu d'une campagne nommée *Elégosine*. Il entre dans le lac *Aréthuse*, & coule au-travers sans y mêler ses eaux. Après cela, il remonte le mont *Taurus*, rentre dans la terre, passe sous la montagne, & va reparoître de l'autre côté; une preuve, ajoute-t-il que ce n'est pas un nouveau fleuve qui sort au-delà de la montagne, c'est qu'il rend à sa sortie ce qu'on y avoit jeté à l'entrée de la caverne.

Ptolomée met aussi la source du Tigre au milieu de l'Arménie au trente-neuvième degré, & un tiers de latitude; mais Strabon, *l. XI. pag. 339.* semble avoir pris pour la source du Tigre la sortie du mont *Taurus*; le Tigre à l'orient & l'Euphrate au couchant, bordent la Mésopotamie qui est entre deux. Après avoir parcouru beaucoup de pays du septentrion au midi, ces deux fameux fleuves se dégorgeant dans le golfe Persique. Aujourd'hui ils y tombent par un canal commun, mais autrefois ils y tomboient séparément. L'embouchure de ce fleuve est nommée *Pasigris* par Strabon, & par Arrien.

Le Tigre est dépeint avec l'Euphrate dans une médaille de Trajan où ce fleuve

est dit vaincu. L'empereur est représenté debout entre les deux fleuves, avec la figure d'un arménien à ses piés, & à côté du Tigre, qui, comme nous l'avons dit, prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie. L'inscription de cette médaille est : *Armenia & Mesopotamia in potestatem populi Romani redacta.* (*D. J.*)

TIGRE, la (*Géog. mod.*) rivière de l'Amérique méridionale, au pays des Yaméos. Elle se jette dans la partie septentrionale de l'Amazonne, après s'être grossie de plusieurs rivières.

TITGRE, **TEGRE**, ou **TÉGRA**; (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans l'Ethiopie ou Abyssinie, & le premier qu'on trouve en entrant de l'Egypte dans l'Ethiopie. Il est borné au nord par le royaume de Sennar & de Balous, au midi par celui d'Angor, au levant par la mer Rouge, & au couchant par le royaume de Dambéa. Il y a, selon Ludolf, dans la province de *Tigré*, vingt-sept préfectures, habitées par différens peuples. (*D. J.*)

TIGRILIO, *Cim.* (*Hist. nat.*) oiseau de la nouvelle Espagne, qui est de la grosseur d'une grive, les espagnols lui ont donné son nom, parce que son plumage est moucheté comme la peau d'un tigre.

TIGUARES, **LES**, (*Géog. mod.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale dans la partie occidentale de la capitainerie de Parayba, au nord des Pétiguaires. (*D. J.*)

TITULIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Ligurie, selon Pline, *l. III. c. v.* Les itinéraires marquent *Tigulia* ou *Tegulata*, sur la voie Aurélienne, & *Segestia Teguliorum*, ou *Segeste de Ligurie*, sur la côte. Cette position s'accorde avec Pline, qui fait une ville maritime de *Tigulia*, & dit que *Segestia Teguliorum* étoit dans les terres. (*D. J.*)

TIGURINUS-PAGUS, (*Géog. anc.*) César, *l. I. c. xij.* donne ce nom à un des quatre cantons qui composoient la société helvétique. Ce canton pouvoit prendre son nom de la ville *Tigurum*, qui fut sans doute une des douze villes que les Helvétiques brûlèrent eux-mêmes, lorsqu'ils

voulurent aller s'établir dans l'intérieur de la Gaule. A la vérité aucun ancien auteur ne nomme la ville *Tigurum* : mais malgré ce silence des écrivains, on peut bien supposer que cette ville existoit dès ce temps-là. *Tigurum* en effet, se trouve encore aujourd'hui la capitale de ce canton. De *Tigurum* on a fait Zurich, comme de *Taberna Zabern*, & de *Tolbiacum Zulpich*. Les auteurs du moyen âge disoient *Turegum*, au lieu de *Tigurum*. Les *Tigurini* se joignirent aux Cimbres, lorsque ceux-ci entreprirent de passer en Italie. (D. J.)

TIJEGUACU - PAROARA, f. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) nom d'un oiseau du Brésil, décrit par Marggrave, & qui est de la grosseur d'une alouette. Il a le bec court, épais, brun en dessus, cendré en dessous. Sa tête, sa gorge, la partie inférieure de son cou, & ses côtes sont d'un beau jaune diapré de rouge dans la femelle, & d'un rouge de sang éclatant dans le mâle. Le haut du cou & tout le dos sont gris, avec un mélange de brun; les ailes sont brunes, marquetées de blanc; la queue est de la même couleur; les côtés du cou, le ventre & les cuisses sont blanches.

TIJEPİRANGA, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau du Brésil, du genre des passereaux. Il y en a de deux especes; la première, qui est de la grosseur de l'alouette, a tout le corps, le cou & la tête d'un rouge admirable, avec les ailes & la queue noire. L'autre especes plus petite, est d'un gris-bleu sur le dos, blanche sur le ventre, & d'un verd de mer sur les ailes. (D. J.)

TIKMIKTH, f. m. (*Calend. éthiop.*) nom du second mois de l'année des Ethiopiens, qui répond au mois d'octobre. Ludolf nous a donné tout le calendrier éthiopique dans son histoire d'Ethiopie.

TIL, f. m. (*Archit.*) écorce d'arbre dont on fait les cordes des puits, & dont les appareilleurs nouent des morceaux déliés, les uns aux bouts des autres, pour faire une longueur nécessaire au tracement de leurs épures. Cette sorte de cordeau a cet avantage de ne point s'allonger comme la corde. *Daviler.* (D. J.)

TILAVENTUM, (*Géogr. anc.*). Plin met deux fleuves de ce nom en Italie, au pays des Vénètes. Léander dit que ce sont deux fleuves du Frioul, & que *Tilaventum majus* est le Tagliamento, & *Tilaventum minus*, la Stella. Ptolomée, l. III, c. j, ne parle que du premier de ces fleuves, qu'il nomme *Tilaventum*.

TILBOURC, (*Géogr. mod.*) bourg des Pays-Bas Hollandois, au pays d'Offterwick. Ce bourg est un lieu considérable, & renommé par ses manufactures. On y compte plus de quatre mille communians, & il peut mettre encore aujourd'hui quinze cents hommes sous les armes. C'est une seigneurie qui appartient au prince de Hesse-Cassel. La justice est administrée par un droffart, un bourgmestre, sept échevins, & deux décevirs. (D. J.)

TILLAC, f. m. (*Marine*), c'est le plancher qui forme l'étage d'un vaisseau, sur lequel la batterie est posée, comme sur une plate-forme. V. PONT.

On appelle *franc-tillac* le premier pont; & *faux-tillac* un faux pont. V. FAUX-PONT & FRANC-TILLAC.

TILLAC, (*Marine*), especes de plate-forme de planches, qui est au fond-de-calle, où le munitionnaire fait ses bidons.

TILLÆA, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante que Linnæus caractérise ainsi. Le calice est applati, divisé en trois gros quartiers, de forme ovale; la fleur est composée de trois pétales applatis, ovoïdes, pointus, plus petits que les segments du calice; les étamines sont trois filets plus courts que le calice: leurs bossettes sont petites; le pistil a trois germes; les styles sont simples, & trois en nombre; les stigmates sont obtus; le fruit a trois capsules allongées autant que la fleur, pointues, recourbées en arriere, & s'ouvrant longitudinalement dans leur partie supérieure; les graines sont ovales, au nombre de deux dans chaque capsule. Linnæi, *gen. plant.* p. 36.

TILLE, f. f. (*Marine*), c'est l'endroit où se tient le timonnier dans les flûtes.

TILLE, (*Marine*), c'est un couvert ou accastillage, qui est l'arriere d'un vaisseau non ponté.

TILLE, (*Arts mécaniques*,) instrument dont se servent les tonneliers, les couvreurs, & les autres artisans, qui est hache & marteau tout ensemble; car d'un côté il a un large tranchant en forme de hache, & de l'autre il a une tête plate. La tille est à peu près faite comme la hache d'armes, excepté que celle-ci étoit toute de fer, & que la tille a un manche de bois; la tille se nomme autrement hachette, aiffette, & affiette. *Savary*. (D. J.)

TILLE, (*Sucrierie*,) petit instrument de cuivre fait en forme de couteau, avec lequel on fouille le fond des formes de sucre avant de leur donner la terre. *Savary*. (D. J.)

TILLE, LA (*Géogr. mod.*) rivière de France, en Bourgogne; elle a sa source à Saint-Seine, bailliage de Châtillon, & se jette dans la Saone, à une lieue au-dessous d'Auxonne. On pourroit faire un canal depuis Dijon jusqu'à la Saône, & ce canal augmenteroit le commerce de cette province. (D. J.)

TILLEMONT, (*Géog. mod.*) en Flaman *Tienen*, ville des Pays-Bas, dans le Brabant, au bord de la Gèete, qu'on y passe sur plusieurs ponts, à quatre lieues au sud-est de Louvain. Les guerres ont presque entièrement ruiné cette ville, qui étoit autrefois une des principales du Brabant. *Long.* 22, 34, *lat.* 50, 47.

Bollandus, (Jean) célèbre jésuite, y naquit en 1596, & fut choisi pour exécuter le projet que le P. Rosweide avoit eu de recueillir tout ce qui pourroit servir aux vies des Saints, sous le titre de *Acta sanctorum*. *Bollandus* l'entreprit, & en publia cinq volumes *in-folio*; il travailloit au sixième lorsqu'il mourut en 1665, à 70 ans. On donne en son honneur aux continuateurs de ce volumineux ouvrage, fort connu dans la république des Lettres, le surnom de *Bollandistes*. (D. J.)

TILLER le chanvre (*Econom. rust.*) v. a. Il y a des provinces où l'on tille tout le chanvre, & dans d'autres il n'y a que ceux qui en recueillent peu qui le tillent, les autres le broient.

La façon de tiller le chanvre est si simple, que les enfans y réussissent aussi bien

que les grandes personnes: elle consiste à prendre les brins de chanvres les uns après les autres, à rompre la chenevotte, & à en détacher la filasse en la faisant couler entre les doigts.

Ce travail paroît un peu long, néanmoins comme il s'exécute dans des moments perdus, & par les enfans qui gardent les bestiaux, il n'est pas fort à charge aux familles nombreuses: mais il seroit perdre beaucoup de temps aux petites familles, qui ont bien plutôt fait de le broyer.

Avant que de broyer le chanvre, il le faut bien dessécher, ou, comme le disent les paysans, le bien hâler; pour cet effet, on a à une certaine distance de la maison un hâloir, car il n'y a rien de si dangereux pour les incendies que de hâler dans les cheminées des maisons, comme quelques paysans le pratiquent: il y en a aussi qui mettent leur chanvre sécher dans leur four; dans ce cas, on n'a rien à craindre pour la maison; mais souvent le feu prend à leur chanvre, & on ne peut pas par ce moyen en dessécher une grande quantité. Le hâloir n'est autre chose qu'une caverne qui a ordinairement six à sept pieds de hauteur, cinq à six de largeur, & neuf à dix de profondeur ou de creux; le dessous d'une roche fait souvent un très-bon hâloir. Il y en a de voûtés à pierres seches; d'autres qui sont couverts de grandes pierres plates, ou simplement de morceaux de bois chargés de terre; chacun les fait à sa fantaisie: mais tout le monde essaie de placer le hâloir à l'abri de la bise & au soleil de midi; parce que le temps pour broyer est ordinairement par de belles gelées, quand on ne peut pas travailler à la terre.

Environ à quatre pieds au-dessus du foyer du hâloir, & à deux pieds de son entrée, on place trois barreaux de bois qui ont au plus un pouce de grosseur; ils traversent le hâloir d'un mur à l'autre, & y sont assujettis: c'est sur ces morceaux de bois qu'on pose le chanvre qu'on veut hâler, environ de l'épaisseur d'un demi-pied.

Tout étant ainsi disposé, une femme

attentive entretient deffous un petit feu de chenevotes; je dis *une femme attentive*, parce qu'il faut continuellement fournir des chenevotes, qui font bientôt consumées, entretenir le feu dans toutes les parties de l'âtre, & prendre garde que la fumée ne s'éleve & ne mette le feu au chanvre, qui est bien combattible, surtout quand il y a quelque temps qu'il est dans le hâloir.

La même femme a encore soin de retourner le chanvre de temps en temps, pour que tout se desseche également; enfin elle en remet de nouveau à mesure que l'on ôte celui qui est assez sec pour être porté à la broie.

La broie ressemble à un banc qui seroit fait d'un soliveau de cinq à six pouces d'équarrissage, sur sept à huit pieds de longueur: on creuse ce soliveau dans toute sa longueur de deux grandes mortoises d'un bon pouce de large, qui le traversent de toute son épaisseur, & on taille en couteau les trois languettes qui ont été formées par les deux entailles ou mortoises dont je viens de parler.

Sur cette piece de bois, on en ajuste une autre qui lui est assemblée à charniere par un bout, qui forme une poignée à l'autre bout, & qui porte dans sa longueur deux couteaux qui entrent dans les rainures de la piece inférieure.

L'homme qui broie, prend de sa main gauche une grosse poignée de chanvre, & de l'autre la poignée de la mâchoire supérieure, & la broie; il engage le chanvre entre les deux mâchoires; & en élevant & en baissant à plusieurs reprises, & fortement la mâchoire, il brise les chenevotes: en tirant le chanvre entre les deux mâchoires, il oblige les chenevotes à quitter la filasse; & quand la poignée est ainsi broyée jusqu'à la moitié, il la prend par le bout broyé pour donner la même préparation à celui qu'il tenoit dans sa main.

Enfin quand il y a environ deux livres de filasse bien broyée, on la plie en deux; on tord grossièrement les deux bouts l'un sur l'autre, & c'est ce qu'on appelle les queues de chanvre, ou de la filasse brute.

Les deux pratiques, savoir celle de

tiller le chanvre, & celle de le broyer ont chacune des avantages & des défauts particuliers.

On a coutume de dire qu'il faut plus rouir le chanvre qu'on destine à faire des toiles fines, que celui qu'on ne veut employer qu'à de grosses toiles; que celui qu'on destine à faire des cordages, doit être le moins roui.

Nous avons dit que le chanvre qui n'étoit pas assez roui étoit dur, grossier, élastique, & restoit chargé de chenevotes; on verra dans la suite que ce sont là de grands défauts pour faire de bons cordages. V l'article CORDERIE.

Nous conviendrons néanmoins qu'on peut rouir un peu plus le chanvre qu'on destine à des ouvrages fins; mais il ne faut pas espérer par ce moyen d'affiner beaucoup une filasse qui seroit naturellement grossiere, on la seroit plutôt pourrir; car il faut pour avoir de la filasse fine, que bien des choses concourent.

1°. Le terrain; car, comme nous l'avons déjà remarqué, les terres trop fortes ne donnent jamais une filasse bien douée, elle est trop ligneuse, & par conséquent dure & cassante: au contraire, si le terrain de la cheneviere est trop aquatique, l'écorce du chanvre qu'on y aura recueilli, sera herbacée, tendre, & aisée à rompre; ce qui la fait tomber en étoupes. Ce sont donc les terrains doux, substantiels, & médiocrement humides, qui donnent la filasse douce, flexible & forte, qui sont les meilleures qualités qu'on puisse désirer.

2°. L'année; car quand les années sont hâleuses, la filasse est dure; au contraire, elle est souple & quelquefois tendre, quand les années sont fraîches & humides.

3°. La maturité; car si le chanvre a trop resté sur pied, les fibres longitudinales de l'écorce sont trop adhérentes les unes aux autres, la filasse brute forme de larges rubans qu'on a bien de la peine à refendre, sur-tout vers le pied, & c'est ce qu'on exprime en disant qu'une queue de chanvre a beaucoup de pattes: c'est le défaut de tous les chanvres femelles qu'on

a été obligé de laisser trop long-temps sur pied pour y mûrir leurs semences ; au contraire , si l'on arrache le chanvre trop verd , l'écorce étant encore herbacée , il y a beaucoup de déchet , & la filasse n'a point de force.

4° La façon dont il a été semé ; car celui qui a été semé trop clair a l'écorce épaisse , dure , noueuse & ligneuse : au lieu que celui qui a été semé assez dru , a l'écorce fine.

5° Enfin les préparations qu'on lui donne qui consistent à le broyer , à l'espader , à le piler , à le ferrer & à le peigner , comme nous le rapporterons dans la suite.

Dans tout ce que nous avons dit jusqu'à présent , le chanvre a été le fruit de l'industrie des payfans , & il a fait une partie du travail de l'homme des champs ; c'est dans cet état où on l'appelle *filasse en brin* , ou *filasse brute* ; & dans les corderies , du chanvre simplement dit.

On apporte les chanvres par gros ballots , on les délie pour voir s'ils ne sont pas mouillés ou fourrés de mauvaise marchandise.

Il est important qu'ils ne soient pas mouillés , 1° parce qu'ils en peseroient davantage ; & comme on reçoit le chanvre au poids , on trouveroit un déchet considérable quand il seroit sec : 2° si on l'entassoit humide dans les magasins , il s'échaufferoit & pourriroit. Il faut donc faire étendre & secher les ballots qui sont humides , & ne les recevoir que quand ils seront secs.

Outre cela , il est à propos d'examiner si ces ballots ne sont pas fourrés ; car il y a souvent dans le milieu des ballots de chanvre des liasses d'étoupes , des bouts de corde , des morceaux de bois , des pierres & des feuilles ; tout cela augmente le poids , & ce sont des matieres inutiles.

Ainsi quand on trouve des ballots fourrés , il faut ôter soigneusement toutes les matieres étrangères. V. le mot **QUEUE DE CHANVRE**.

TILLER , terme dont les cordiers se servent pour dire *faire de la corde avec du tille ou écorce de tilleul*.

Il y a encore d'autres écorces qu'on

Tome XXXIII.

peut *tiller* , par exemple celle du mahot ; on en fait aussi de la ficelle & de gros cordages qui ne le cedent guere en bonté aux cordes de chanvre.

TILLET , s. m. *terme de jardinier* , c'est le nom qu'on donne aux lieux plantés de tilleuls ou tillots , ou au lieu où on en élève , comme on dit *chenaie* , *sapée* , *ozeraie* , *tremblaie* , pour les lieux plantés de chênes , de sapins , d'oziers , de trembles. (*D. J.*)

TILLET (*Librairie.*) Ce mot signifie la même chose que *billet* ; c'est une permission par écrit que donnent les Syndic & Adjoints , de retirer des livres des voituriers & de la douane. (*D. J.*)

TILLEUL , **TILLAU** , s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *tilia* , genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond ; le pistil sort du calice , & devient dans la suite une coque qui n'a qu'une seule capsule , & qui renferme des semences oblongues. Tournefort , *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

TILLEUL , *tilia* , grand arbre qui vient naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique septentrionale. Il fait une belle tige , fort droite , & d'une grosseur proportionnée ; sa tête se garnit de beaucoup de rameaux , & prend d'elle-même une forme ronde & régulière ; son écorce qui est d'abord unie , mince & cendrée dans la jeunesse de l'arbre , devient brune , épaisse & gercée à l'âge de quinze ou vingt ans. Ses racines qui sont fort fibreuses s'étendent au loin près la surface de la terre ; sa feuille est grande , faite en maniere d'un cœur , dentelée sur les bords , & d'une agréable verdure. Cet arbre donne ses fleurs au mois de Juin ; elles sont petites , jaunâtres , peu apparentes mais de très-bonne odeur ; les graines qui succèdent sont des coques rondes , velues , anguleuses , de la grosseur d'un pois , renfermant une ou deux amandes douces au goût ; elles sont en maturité au mois d'Août , & elles tombent en Septembre.

Le *tilleul* est un arbre forestier du troisième ordre ; on le met au rang des arbres que l'on désigne par *bois blancs* ; par conséquent on en fait assez peu de

N n n

cas; on le laisse subsister dans les bois où il se trouve, parce qu'il fait une bonne garniture dans les endroits où d'autres arbres d'une meilleure essence ne réussiroient pas si bien; mais on ne s'avise guere d'en former de nouveaux cantons de bois; cependant c'est l'arbre que l'on cultive le plus en France par rapport à l'agrément.

Cet arbre vient dans presque tous les terrains & à toutes expositions; il réussit dans les vallées, le long des côteaux, même sur les montagnes. Toutes ces situations lui sont à peu près égales, pourvu que la première position ne soit pas trop aquatique, la seconde trop chaude, & qu'il y ait dans la dernière, ou de l'humidité ou de la profondeur, ou enfin quelque mélange de terre limoneuse; mais le tilleul se plaît particulièrement dans un terrain gras & fertile. Il fait les plus grands progrès dans la terre franche mêlée de gravier, & il réussit fort bien dans les terres légères qui ont beaucoup de fonds; il dépérit par la pourriture de ses racines dans un sol trop aquatique; les Hollandois le jugent de cette qualité lorsqu'il est à moins d'un pied & demi d'épaisseur au-dessus de l'eau pendant l'hiver. Enfin, cet arbre se refuse absolument à la craie pure, au sable trop chaud & aux terrains arides, pierreux & trop superficiels.

Le tilleul se multiplie très-aisément; on peut l'élever de graine, de rejetons, de boutures & de branches couchées; on peut aussi le greffer, mais on n'emploie ce dernier expédient que pour multiplier quelques especes rares ou curieuses de cet arbre. La semence est une mauvaise ressource, peu sûre, & fort longue, que l'on met rarement en usage; attendu que la graine se trouve rarement de bonne qualité qu'elle levé difficilement, qu'elle ne paroît souvent qu'au second printemps, & que les plans sont la plupart dégénérés de l'espece dont on a tiré la graine. Les rejetons ne se trouvent pas communément pour peupler une pépinière. Ce sont presque toujours des branches éclatées, mal enracinées & défectueuses; la bouture est un moyen difficile,

incertain, & qui rend trop peu: la méthode la plus sûre, la plus expéditive, & la plus usitée, est de propager cet arbre de branches couchées.

Cette opération se fait pour le mieux en automne, dès que les feuilles commencent à tomber. Les rejetons forts & vigoureux sont les plus propres à réussir. Au bout d'un an, ils seront assez enracinés pour être mis en pépinière à quinze ou dix-huit pouces les uns des autres en rayons éloignés de deux pieds & demi. On pourra les cultiver trois ou quatre fois l'an, en ne remuant la terre qu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il faudra les élaguer avec ménagement, se contenter d'abord de rabattre les branches latérales à deux ou trois yeux, & ne les retrancher entièrement qu'à mesure que les plants prendront du corps. Au bout de cinq ans, ils auront quatre ou cinq pouces de circonférence, & seront en état d'être transplantés à demeure. On pourroit également coucher de grosses branches de tilleul qui réussiroient aussi bien si ce n'est qu'elles ne donneroient qu'au bout de deux ans des plants formés pour être mis en pépinière. On auroit encore le même succès en couchant l'arbre entier. On fait que c'est sur le tilleul qu'on a fait la fameuse épreuve qui a fait voir que de la tête d'un arbre on en peut faire les racines, & des racines la tête. Si l'on prend le parti de le semer, il faut faire amasser des graines par un temps sec dans le mois de Septembre ou d'Octobre, les conserver pendant l'hiver dans du sable ou de la terre, & les semer de bonne heure au printemps, même dès le mois de Février; car si on laisse les graines se dessécher, ou qu'on attende trop tard à les semer, elles ne leveront qu'à l'autre printemps, & il en manquera beaucoup. Lorsqu'ils seront âgés de deux ans, on pourra les mettre en pépinière, où il faudra les soigner & les conduire comme ceux qu'on élève de branches couchées.

Le tilleul réussit facilement à la transplantation. On peut le planter fort gros avec succès, quand même il auroit un pié de diametre. On s'est assuré que des plants pris dans des bois, & éclatés sur

des vieux troncs, reprennent assez communément. L'automne est la saison la plus convenable pour la transplantation de cet arbre, & on fera toujours mieux de s'y prendre dès que les feuilles commencent à tomber, à moins qu'on eût à planter dans un terrain gras, sujet à recevoir trop d'humidité pendant l'hiver. Il vaudroit mieux dans ce dernier cas attendre le printemps, & au plus tard la fin de Février. Ce qu'il y a de plus essentiel à observer, c'est de planter ces arbres d'une bonne hauteur. Je suis obligé de répéter ici ce que j'ai dit à l'article de L'ORME; c'est que presque tous les jardiniers, surtout dans les environs de Paris, ont la fureur de couper à sept à huit piés tous les arbres qu'ils transplantent. Il semble que ce soit un terme absolu au-delà duquel la nature doit tomber dans l'épuisement. Ils ne voient pas que cette absurde routine de planter des arbres trop courts, retarde leur accroissement, & les prépare à une défecuosité qu'il n'est pas possible de réparer. Ces arbres font toujours à la hauteur de la coupe un genouil difforme, une tige courbe, d'un aspect très-désagréable; il faut donc les planter à quatorze ou quinze piés de tige. On les laisse pousser & s'amuser pendant quelques années au-dessus de dix piés, ensuite on les élague peu à peu pour ne leur laisser en tête que la tige la plus propre à se dresser: c'est ainsi qu'on en jouit promptement, qu'on leur voit faire des progrès inséparables de l'agrément.

Le *tilleul* peut se tailler tant que l'on veut sans inconvénient. On peut l'élaguer, le tondre, le palisser au ciseau, à la serpe, au croissant; il souffre ces opérations dans tous les temps où la sève n'est pas en mouvement, & il se cicatrise promptement tant qu'il est au dessous de vingt ans; cependant lorsqu'on est obligé de retrancher de fortes branches, on doit le faire avec la précaution d'y mettre un enduit.

On demande toujours à quelle distance il faut planter; c'est sur la qualité du terrain, sur la grandeur des espaces, sur la sorte de plantation que l'on veut faire,

& sur l'empressement qu'on a de jouir, qu'il faut régler les intervalles. Il peut être aussi convenable de planter des *tilleuls* à huit piés que de leur en donner vingt de distance. Cet arbre se prête à toutes les formes qui peuvent servir à l'ornement d'un grand jardin. On en fait des avenues, des allées couvertes, des salles de verdure, des quinconces. On peut l'assujettir à former des portiques, à être taillé en palissades, & le réduire même à la régularité & à la petite structure d'un oranger. Depuis qu'on s'est dégoûté du maronnier d'Inde, à cause de sa malpropreté, de l'orme par rapport aux insectes qui le défigurent, de l'accacia qui ne donne pas assez d'ombre, on ne plante par-tout que des *tilleuls*, en attendant que quantité d'arbres étrangers qui donneroient plus d'agrément soient connus & multipliés.

Si le *tilleul* a le mérite de former naturellement une tête régulière & bien garnie, d'avoir un feuillage d'une assez belle verdure, de donner des fleurs sinon apparentes, du moins d'une odeur fort agréable, de n'être point sujet aux insectes, de résister au vent, de réussir assez communément dans la plupart des terrains, & de se plier aux différentes sortes d'agrément que l'art veut lui imposer; on doit convenir aussi que son accroissement est fort lent, qu'il ne profite pas sur les hauteurs, qu'il se refuse aux terrains secs & légers, qu'il perd ses feuilles de bonne heure, & qu'il est trop sujet à se verser & à se creuser lorsqu'il se trouve exposé aux vents de midi & de sud-ouest. On tombe alors dans un inconvénient de le voir languir & périr avant d'entrer dans l'âge de sa force, qui est à vingt-ans. Mais aussi quand cet arbre a bravé cet accident, & qu'il se trouve dans un terrain qui lui plaît, il fait de grands progrès, s'élève & grossit considérablement, & dure très-long-temps. M. Miller, auteur Anglois, dit avoir vu un *tilleul* qui avoit trente piés de tour à deux piés au-dessus de terre, & il cite un Anglois nommé *Thomas Brown*, qui fait mention d'un arbre de cette espèce dans le comté de Norfolk, qui avoit quarante-huit piés de tour à un

pié & demi au-dessus de terre, & quatre-vingt-dix piés de hauteur; il faut entendre ici le pié Anglois.

Quoique le *tilleul* n'ait avec juste raison que la petite considération des bois blancs, il ne laisse pas de servir à différents usages, & son débit est assez étendu. Ce bois est employé par les charrons, les menuisiers, les carroffiers, les tourneurs, les ébénistes, les graveurs en bois, & particulièrement les sculpteurs qui préfèrent ce bois à tous les autres; il a le mérite de n'être ni sujet à la vermoulure, ni à se fendre, ni à se gerfer: il est blanc, léger, tendre, liant, tenace, de longue durée, & il se coupe aisément. Ces qualités le font estimer par les charpentiers de vaisseaux. Ses jeunes rejetons peuvent servir aux ouvrages de vanerie, comme les saules de petite espece. Le charbon de bois de *tilleul* est plus propre qu'aucun autre pour faire la poudre à canon. Quoique ce bois ne soit pas des meilleurs pour le chauffage, on ne laisse pas d'en tirer assez bon parti lorsqu'il est bien sec. On peut faire des coupes réglées de la tonte & de l'élaguement des vieilles allées de *tilleuls*. On se sert de la seconde écorce pour faire des cordes & des cables. On en faisoit autrefois un plus noble usage avant l'invention du papier qui a remplacé pour l'écriture l'écorce intérieure du *tilleul* avec un avantage incomparable. Ses feuilles ramassées sont pendant l'hiver une des meilleures nourritures pour le gros bétail.

Le *tilleul* a peu de propriétés pour la médecine. Elle tire quelques services du suc séveux de l'écorce intérieure, & du charbon fait avec le bois de cet arbre; mais la fleur est la partie dont elle fait le plus d'usage.

On connoît différentes especes de *tilleuls* dont voici les principales.

1. Le *tilleul à larges feuilles* ou le *tilleul de Hollande*, est le *tilia fœmina, folio majore* I. R. H. 611. Sa racine descend profondément en terre, & s'étend beaucoup; elle pousse un tronc d'arbre, grand, gros, rameux, qui se répand au large, & rend beaucoup d'ombre. Il est couvert d'une écorce unie, cendrée, ou noirâtre

en dehors, jaunâtre ou blanchâtre en dedans, si pliante & si flexible, qu'elle sert à faire des cordes de puits & des cables; son bois est tendre, sans nœuds, blanchâtre; ses feuilles sont larges, arrondies, terminées en pointe, un peu velues des deux côtés, luisantes, dentelées en leurs bords; il sort de leurs aisselles de petites feuilles longues, blanchâtres, où sont attachés des pédicules, qui se divisent en quatre ou cinq branches; elles soutiennent chacune une fleur à cinq pétales, & sont disposées en rose, de couleur blanche, tirant sur le jaune, d'une odeur agréable, soutenues sur un calice taillé en cinq parties blanches & grasses.

Lorsque cette fleur est passée, il lui succede une coque-grosse comme un pois, ovale, ligneuse, anguleuse, velue, qui contient une ou deux semences arrondies, noirâtres, & douces au goût. Il fleurit en Mai & Juin; son fruit mûrit en Août, & s'ouvrant en Septembre, il tombe de lui-même. Ses feuilles sont couvertes lorsque la saison est peu avancée, d'une espece de sel essentiel; semblable à la crème de tartre; ce sel s'y amasse après l'extravasion du sel nourricier, qui dans les grandes chaleurs s'échappe des vaisseaux.

Cet arbre est l'ornement des avenues, des promenades, des jardins, & des bosquets, par son port gracieux, par son ombrage, & par son odeur agréable; lorsqu'il est en fleur.

Le *tilleul* demande une terre grasse, & prend telle figure qu'on veut, mais il ne dure pas long-temps; son bois est utile dans les arts; les sculpteurs l'emploient par préférence à d'autres, parce qu'il cede facilement sans s'éclater à l'impression du ciseau, & qu'il est moins sujet à la vermoulure que celui de l'érable; on en fait aussi du charbon qui entre dans la composition de la poudre à canon.

C'est à cette espece qu'on doit rapporter particulièrement ce qui a été dit ci-dessus. La largeur de la feuille fait le principal mérite de cette espece. Mais cette qualité n'est pas uniquement propre au *tilleul* de Hollande; il s'en trouve dans quelques cantons de bois aux environs de

Montbard en Bourgogne, dont la feuille est aussi grande que celle du tilleul de Hollande, mais qui ont encore l'avantage d'être plus robustes, & de réussir dans des terrains élevés où celui de Hollande n'avoit fait que languir. D'ailleurs, ils ont la feuille d'un verd plus tendre & plus agréable.

2. Le tilleul de Hollande à feuilles panachées. Cet accident n'est pas ici d'une grande beauté.

3. Le tilleul à petites feuilles. Il a en effet la feuille beaucoup plus petite que celle du tilleul de Hollande, mais encore, plus brune, plus ferme, plus lisse. Il fleurit plus tard; sa graine n'est pas si-tôt mure, son écorce est plus rude, son bois moins blanc, moins tendre, & assez ordinairement noueux, parce que cet arbre est branchu.

Le tilleul de montagne à très - grandes feuilles. Cette belle espèce n'a été vue que par Gaspard Bauhin, qui en fit la découverte sur une montagne près Bâle. Ses feuilles étoient trois ou quatre fois plus grandes que celles du tilleul de Hollande. Il eût mieux valu s'occuper à le multiplier qu'à le décrire.

5. Le tilleul à feuilles d'orme. Sa feuille est de médiocre grandeur & fort rude au toucher. Son bois est jaunâtre, noueux & moins tendre que celui des autres espèces. Sa graine a six angles au lieu de cinq qui est le nombre le plus ordinaire.

6. Le tilleul à feuilles velues. Sa feuille est aussi grande que celle du tilleul de Hollande; ses jeunes rejetons ont l'écorce rougeâtre, & sa graine n'a que quatre angles.

7. Le tilleul de Bohême. Ses feuilles sont petites & lisses, & sa graine qui est pointue des deux bouts n'est nullement anguleuse.

8. Le tilleul de Canada. C'est la plus belle espèce de ce genre d'arbre qui soit actuellement dans ce royaume. Ses feuilles sont d'un verd tendre fort clair; elles sont du double plus grandes que celles du tilleul de Hollande, & se terminent par une pointe fort allongée. L'arbre pousse aussi plus vigoureusement, & son écorce est plus unie, plus cendrée. Il se trouve

dans la plupart des pays de l'Amérique septentrionale. Cette espèce est encore fort rare.

9. Le tilleul noir d'Amérique. Il a beaucoup de ressemblance avec le précédent, mais ce n'est pas du côté de l'agrément. Sa feuille est aussi grande & aussi pointue, mais elle est brune, épaisse, rude; néanmoins elle a des nervures un peu rouges qui la relevent. Cette espèce est aussi originaire de l'Amérique septentrionale, & encore plus rare que la précédente. *Article de M. D'AUBENTON le subdélégué.*

TILLEUL, (*Mat. méd.*) les fleurs de tilleul sont la seule partie de cet arbre qui soit en usage en médecine. On en prépare une eau distillée, & on en fait une conserve. L'un & l'autre de ces remèdes est regardé comme un excellent céphalique, & presque généralement ordonné dans les menaces d'apoplexie & d'épilepsie, dans les vertiges, le tremblement des membres, & dans la plupart des autres maladies qui dépendent évidemment des vices du cerveau, ou de l'origine des nerfs. L'infusion des fleurs de tilleul est employée aux mêmes usages. Elle doit être regardée comme plus faible que l'eau distillée & que la conserve, s'il est vrai que la vertu des fleurs de tilleul (si néanmoins il est permis de croire à cette prétendue vertu) réside dans leur principe aromatique, dont l'infusion est beaucoup moins chargée que l'eau distillée ou la fleur contenue en substance dans la conserve; or il est clair par l'analyse de M. Cartheuser, que le principe fixe, ou l'extrait de cette fleur ne possède aucune vertu réelle; cet auteur n'en a retiré par le menstrue aqueux, qu'une substance mucilagineuse, fade & sans activité.

Les fleurs de tilleul sont une des matières végétales aromatiques, qui ne contiennent point d'huile essentielle.

Ses fleurs entrent dans l'eau générale, & dans l'eau épileptique de la pharmacopée de Paris. (*b*)

TILLI, GRAINS DE (*Mat. méd.*) voyez RICIN.

TILLIUM ou TILIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne sur la côte occidentale. Ptolomée, liv. III, cl. iiij,

la marque entre le promontoire *Gorditatum*, & le port *Nymphæus*. Molet croit que *Tibilium* est aujourd'hui *Saint-Rapara*. (D. J.)

TILLOTES, f. f. *terme de Pêche*, fortes de petits bateaux dont la construction est particulière; ils n'ont ni quille ni gouvernail; ainsi ils étoient dans le cas d'être supprimés, en exécution de l'article 26 de la déclaration du 23 Avril 1726: mais sur les représentations qui ont été faites à sa majesté par les officiers de l'amirauté, qui ont fait connoître la solidité de ces bateaux, & la nécessité de s'en servir pour piloter les bâtiments & navires qui entrent & qui sortent du port de la ville de Bayonne, ils ont été exceptés.

On ne peut trouver de meilleures chaloupes pour naviger dans la Dour, & même aller à la mer lorsqu'elle n'est pas émue de tempêtes, quoique les courans soient fort rapides.

TILLOTTE, f. f. (*terme de tailleur de chanvre*.) C'est ainsi qu'on appelle en Champagne l'instrument de bois dont on se sert pour briser le chanvre; il se nomme en Normandie une *brie*, en Picardie une *brayoire*, en d'autres provinces une *marque* ou une *macachoire*, & à Paris un *brisoir*. Mais quelque soit son nom, cet instrument est par-tout fait de même, c'est-à-dire comme une espece de bancelle de bois haute de deux piés & demi, & longue environ de quatre, traversée d'une extrémité à l'autre par une tringle assez tranchante aussi de bois; une double tringle pareillement de bois, propre à s'em-mortaiser dans les ouvertures de la bancelle, est attachée par un de ses bouts à une extrémité de la bancelle avec une cheville qui la laisse mouvante. A son autre bout elle a une poignée qui sert au briseur de chanvre à la lever ou à l'abaisser, à mesure qu'il tire le chanvre roui & bien séché qu'il a mis entre deux.

Quand le chanvre est haut & fort, au lieu de l'écraser à la brie, on le teille à la main; ce qui se fait en le brisant d'abord dessus le doigt à sept ou huit pouces de sa racine; & en continuant ainsi d'en séparer la filasse de la cheneyote jus-

qu'à l'autre extrémité. C'est ordinairement le chanvre mâle que l'on teille, & le chanvre teillé est toujours le plus beau. *Savary*. (D. J.)

TILOTTIERS, f. m. (*Pêche*.) c'est une compagnie de pêcheurs, ainsi appelés de leurs bateaux.

TILMI, (*Méd. anc.*) τιμι; Hippocrate, *lib. I, sect. 3*, entend par τιμι, les mouvements des malades qui arrachent la laine de leurs couvertures, ou les poils de leurs habits, ou qui veulent prendre sur la muraille de petits corpuscules qu'ils croient y être, & autres actions semblables qu'on fait ordinairement dans le délire, lorsqu'on est affligé de maladies aiguës, comme dans la phrénésie & la péripneumonie. (D. J.)

TILOGRAMMON, (*Géogr. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, dans le golfe auquel ce fleuve donne son nom, dit Ptolomée, *l. VII, c. j*: Castald veut que le nom moderne soit *Catigan*. (D. J.)

TILPHOSA, ou **TILPHURA**, (*Géogr. ancienne*.) célèbre fontaine de la Béotie; Strabon, *liv. IX, pag. 413*, dit qu'elle étoit près de la ville de *Tilphosium*, à laquelle elle donnoit son nom. C'est la *Tilphusia* d'Apellodore, *l. III*, & la *Tilphusia* de Pausanias, *l. IX, c. xxxiiij*, qui place dans ce quartier une montagne nommée *Tilphusios*, & dit que la fontaine & la montagne étoient tout au plus à cinquante stades de la ville Haliartus. Etienne le géographe dit que c'est la nymphe *Telphusa*, fille du fleuve *Ladon*, qui a donné son nom à la fontaine & à la montagne. *Tirésias* fuyant avec les *Thébains*, obligés par les *Epigones* de quitter *Tilphosium*, se retira sur cette montagne, où étant accablé de lassitude & de soif, il voulut se désaltérer, prit de l'eau de la fontaine *Tilphura*, & mourut en buvant. On dressa son tombeau sur le lieu même. (D. J.)

TILSA, ou **TILSIT**, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Prusse, sur le bord du *Niènen*. Cette petite ville bâtie en 1552, est aujourd'hui réduite à un simple bourg. (D. J.)

TIMANA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au *Popayan*,

dans la contrée à laquelle elle donne son nom, à l'orient des hautes montagnes des Andes, dans une région fort chaude, sur le bord d'une petite riviere. *Latit.* 1, 28. (D. J.)

TIMAR, f. m. (*Hist. mod.*) district ou portion de terre que le grand-seigneur accorde à une personne, à condition de le servir pendant la guerre, en qualité de cavalier.

Quelques-uns disent que cette portion de terre s'accorde à un spahi, ou autre personne en état de servir à cheval, pour en avoir la jouissance pendant sa vie.

Menenski en parle comme d'une récompense accordée aux vieux soldats qui ont bien servi, & comme d'un revenu en fonds de terre, châteaux, bourgs, villages, dîmes, & autres émolumens; auxquels revenus on ajoute quelquefois le gouvernement & la juridiction de ces terres & places. *Voyez* BÉNÉFICE, &c.

Le *timar* est une espece de fief, dont le vassal jouit pendant sa vie. *Voyez* FIEF.

Tout l'empire ottoman est divisé en *sangiackies* ou banneries, & tous ceux qui possèdent des *timars*, & qu'on appelle *timariots*, sont obligés de s'enroller eux-mêmes, dès qu'ils ont été sommés de se préparer à une expédition militaire. *Voyez* TIMARIOTS.

Un *timar* se résigne comme un bénéfice, après en avoir obtenu l'agrément du *béglierbey*, ou gouverneur de la province; mais si le revenu du *timar* excède 20000 aspres, auquel cas il est appelé *zaim*, il n'y a que le grand visir qui puisse donner l'agrément pour la résignation.

TIMARIOTS, f. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à ceux qui possèdent des terres, sur le pié & suivant l'usage des *timars*. *Voyez* TIMAR.

Les *timariots* sont obligés de servir en personne à la guerre, avec un nombre d'hommes & de chevaux proportionné au revenu du *timar*; c'est-à-dire que celui dont le *timar* est estimé à 2500 aspres par an, qui font environ six livres sterlings, doit fournir un cavalier monté & armé suivant la coutume: celui dont le *timar* vaut le double, en doit fournir deux, &c. ces cavaliers doivent se tenir

prêts à marcher, dès qu'ils en reçoivent l'ordre, & ce, à peine de la vie, de forte que la maladie même ne peut pas leur servir d'excuse.

Outre ce service, les *timariots* paient le dixieme de leur revenu. Si en mourant ils laissent des enfans en âge de porter les armes, & en état de servir le grand seigneur, ou si, au défaut d'enfans, ils ont quelques parens, à quelque degré qu'ils soient, on a coutume d'en gratifier ceux-ci aux mêmes conditions, sinon on les confere à d'autres. Si le revenu excède quinze mille aspres, ou trente-six livres sterlings, ceux qui en jouissent s'appellent *subassi*, ou *zaims*, & rendent la justice dans les lieux de leur dépendance, sous l'autorité du *sangiac* de la province.

Les *timariots* ont des appointemens depuis quatre ou cinq mille aspres, jusqu'à vingt mille; mais on ne les oblige jamais d'aller à la guerre, à moins que leur *timar* ne rapporte plus de huit mille aspres, & que le grand-seigneur ne se rende à l'armée en personne: dans ce dernier cas on n'exempte personne.

L'origine des *timariots* est rapportée aux premiers sultans, qui étant les maîtres des fiefs ou terres de l'empire, les érigerent en baronnies ou commanderies, pour récompenser les services de leurs plus braves soldats, & sur-tout pour lever & tenir sur pié un grand nombre de troupes, sans être obligés de déboursier de l'argent.

Mais ce fut Soliman II qui introduisit le premier l'ordre & la discipline parmi ces barons ou chevaliers de l'empire; & ce fut par son ordre qu'on régla le nombre de cavaliers que chaque seigneur eut à fournir à proportion de son revenu.

Ce corps a toujours été extrêmement puissant & illustre dans toutes les parties de l'empire: mais son avarice, défaut ordinaire des Orientaux, a causé depuis peu sa décadence & son avilissement.

Les vicerois & gouverneurs de provinces savent si bien ménager leurs affaires à la cour du grand-seigneur, que les

timars se donnent aujourd'hui à leurs domestiques, ou à ceux qui leur en offrent le plus d'argent, quand même les timars ne sont pas situés dans l'étendue de leur gouvernement.

Il y a deux sortes de *timariots*; les uns appointés par la cour, & les autres par les gouverneurs des provinces; mais les revenus des uns & des autres, sont plus modiques que ceux des *zaïms*, & leurs tentes & équipages sont aussi à proportion moins riches & moins nombreux. Voyez *Zaïms*.

Ceux qui ont des lettres patentes de la cour, ont depuis 5 ou 6 mille, jusqu'à 19999 aspres de gage par an. Un aspre de plus, les met au rang des *zaïms*; mais ceux qui tiennent leurs patentes des vicerois, ont depuis trois jusqu'à six mille aspres d'appointement.

Cette cavalerie est mieux disciplinée que celle des spahis, quoique cette dernière ait meilleure mine & plus de vivacité.

Les spahis ne se battent que par pelotons; au-lieu que les *zaïms* & les *timariots*, sont enrégimentés, & commandés par des colonels, sous les ordres des bachas. Le bacha d'Alep, quand il se trouve à l'armée, est le colonel général de cette cavalerie.

TIMAVE, (*Géog. anc.*) *Timavus*; fontaine, lac, fleuve, & port d'Italie. Virgile parle de la fontaine du *Timavus*, au premier livre de l'Énéide, *vers.* 244.

Antenor potuit

fontem superare Timavi

Undè per ora novem, & vasto cum murmure montis

It mare præruptum.

Tite-Live, l. XLI, c. j. fait mention du lac: le consul, dit-il, étant parti d'Aquilée, alla camper sur le bord du lac du *Timavus*. Le fleuve Timave sortoit du lac par sept ou neuf ouvertures, couloit entre Tergeste & Concordia, & se jettoit dans la mer par une seule embouchure, selon Pomponius-Méla, l. II. c. iv. Claudien dit à-peu-près la même chose:

*Mincius, inque novem confurgens ora
Timavus.*

Par les descriptions que les poètes donnent de ce fleuve, on s'imagineroit qu'il auroit été auprès de Padoue, chez les Vénètes, ou du moins dans leur voisinage: car Stace, l. IV. *silv.* 7. donne à Tite-Live, qui étoit de Padoue, l'épithète de *de Timavi alumnus*. Sidonius Apollinaris donne au *Timavus* le furnom d'*Euganeus*, à cause des peuples Euganéés qui habitoient au couchant des Vénètes; & Lucain, l. VII. v. 192. met aussi le *Timavus* dans le même quartier:

*Euganeo, si vera fides memorantibus;
augur*

*Colle sedens, Aponus terris ubi fumifera
exit,*

*Atque antenorci dispergitur unda Timavi.
Carm. IX. v. 192.*

Mais comme la géographie des poètes n'est pas fort exacte, il vaut mieux s'en rapporter aux géographes, comme Strabon, Polybe, & Pofidonius; & parmi les Latins, à Pomponius-Méla, à Pline, à l'itinéraire d'Antonin, & à la table de Peutinger, qui tous mettent le *Timavus* après Aquilée & Tergeste.

Strabon qui nous apprend qu'il y avoit dans cet endroit un temple de Diomede, appelé *templum timavum Diomedis*, un port, & un bois fort agréables, donne sept sources au fleuve *Timavus*, qui, dit-il, après s'être formé un lit vaste & profond, va bientôt se perdre dans la mer.

Ce fleuve n'a point changé de nom; on l'appelle encore le *Timavo*, & son embouchure est dans la mer Adriatique, (*D. J.*)

TIMBALE, voyez **TYMBALE**.

TIMBO, f. m. (*Hist. nat. bot.*) plante du Brésil, qui, semblable à du lierre, s'attache aux arbres, & monte jusqu'à leur sommet. Elle est quelquefois de la grosseur de la cuisse, ce qui ne nuit point à sa souplesse; son écorce est un poison dont les Brésiliens se servent pour engourdir

gourdir le poisson qu'ils veulent prendre à la pêche.

TIMBRE, f. m. (*Jurisprud.*) est la formule ou marque que l'on imprime au haut du papier & parchemin destiné à écrire les actes publics. *Voyez ci-devant PAPIER, & PARCHEMIN TIMBRÉ.* (A)

TIMBRE, f. m. *terme de Bossuet*; ce sont deux cordes de boyau, posées sur la dernière peau d'un tambour, & qui, lorsqu'on bat la peau de dessus, servent à faire résonner la caisse.

On dit en un sens assez voisin, le *timbre* d'une cloche, pour sa résonnance; le *timbre* de la voix; le *timbre* d'un instrument musical, d'airain ou de métal. (D. J.)

TIMBRE, f. m. (*Commerce de dentelle.*) c'est l'empreinte du cachet ou matrice du fermier, mise sur un petit morceau de papier de quatre à cinq lignes de largeur, & d'un pouce & demi de longueur, qui s'attache avec un double fil, aux deux bouts de chaque pièce de dentelle. *Dict. du Comm.* (D. J.)

TIMBRE, (*Horlog.*) petite cloche que l'on emploie dans toutes sortes d'horloges, de pendules, & de montres sonnantes, & sur laquelle frappe le marteau. Autrefois toutes les montres à répétition étoient à *timbre*; mais aujourd'hui on les fait la plupart sans *timbre*: ce qui leur a fait donner le nom de *répétitions sans timbre*. *Voyez RÉPÉTITION.*

Les meilleurs *timbres* viennent d'Angleterre. Ils sont faits d'un métal composé de cuivre de rosette, d'étain de Cornouaille, & d'un peu d'arsenic; mais les différentes proportions dans le mélange de ces matières, ne sont pas absolument déterminées; c'est à celui qui en fait usage à les varier, pour découvrir celles qui produisent des *timbres* dont le son est le plus agréable.

Comme dans les carillons on a souvent de la peine à assortir les *timbres* à la suite des tons que l'on veut employer, on est alors obligé de les limer près de leurs bords, pour les rendre plus aigus. *Voy. CARILLON.*

TIMBRE, f. m. (*Pelleterie*), ce mot se dit d'un certain nombre de peaux de

martes zibelines ou d'hermines, attachées ensemble par le côté de la tête, qui viennent ainsi de Moscovie & de Laponie; chaque *timbre*, que l'on appelle aussi *masse*, est composé de vingt paires ou couple de peaux. Une caisse de marte zibeline assortie telle qu'elle vient de Moscovie contient dix *timbres*, qui font quatre cents peaux. On dit aussi un demi-*timbre* pour dire vingt peaux, ou la moitié d'un *timbre*. Autrefois le *timbre* étoit en France de trente paires, ou soixante peaux. Le lunde de peaux contient trente-deux *timbres*. *Savary.* (D. J.)

TIMBRE, *terme de Blason*, ce mot se dit de tout ce qui se met sur l'écu qui distingue les degrés de noblesse ou de dignité, soit ecclésiastique, soit séculière, comme la tiare papale, le chapeau des cardinaux, évêques & protonotaires, les croix, les mitres, les couronnes, bonnets, mortiers, & sur-tout les casques, que les anciens ont appelés particulièrement *timbres*, parce qu'ils approchoient de la figure des *timbres* d'horloges, ou parce qu'ils résonnoient comme les *timbres* quand on les frappoit. C'est l'opinion de Loyseau qui prétend que ce mot vient de *tinnabulum*.

Les armoiries des cardinaux sont ornées d'un chapeau rouge qui leur sert de *timbre*. Les rois & les princes portent le *timbre* ouvert; les ducs, les marquis & les comtes le portent grillé & mis de front; les vicomtes, les barons & les chevaliers le portent un peu tourné, & on le nomme alors de *trois quartiers*. (D. J.)

TIMBRÉ, **TIMBRER**, *voyez TIMBRE, Jurisprud.*

TIMBRÉES, **ARMES** *terme de Blason*, armes qui sont chargées d'un *timbre*, & qui n'appartiennent qu'aux nobles, suivant les règles du blason. *V. TIMBRE.* (D. J.)

TIMESQUIT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, & l'une des principales de la province de Dara, selon Marmol, qui dit qu'elle a un gouverneur avec des troupes, pour arrêter les courses des béréberes de Gezula, & pour recueillir les contributions du pays qui abonde en

dattes , en blé , en orge & en troupeaux. (D. J.)

TIMETHUS, (Géog. anc.) fleuve de Sicile. Son embouchure est placée par Ptolomée , l. III. c. iv. sur la côte septentrionale , entre Tyndarion & Agathyrium. Le nom moderne , selon Fazel , est *Traina*. (D. J.)

TIMIDE, adj. m. & f. **TIMIDITÉ**, f. f. (Gram. & Morale,) appréhension, retenue dans ses discours ou dans ses actions ; il y a une aimable *timidité* qui vient de la crainte de déplaire ; on doit la chérir ; c'est la fille de la décence. Il y en a une autre qui vient d'un certain manque d'usage du monde , & dont il est dangereux de reprendre les personnes qu'on en veut corriger. Il y a aussi une *timidité* stupide , naturelle à un sot embarrassé de savoir que dire. Enfin il y a une quatrième espèce de *timidité* , qui procède du mal-aise d'un libertin qui ne se sent pas à sa place , auprès d'une honnête fille. (D. J.)

TIMIDENSIS, (Géog. anc.) siége épiscopal d'Afrique , dans la province proconsulaire , où Benenatus est qualifié *Timidensis episcopus*. Le nom de cette ville étoit *Timida regia*. (D. J.)

A. N. TIMIDITÉ, (Métaph.) La timidité est la crainte du blâme. Elle vient souvent du peu de connoissance que nous avons des usages du monde. Quoiqu'elle ait l'amour-propre pour principe , elle est cependant toujours la marque de la modestie , & suppose la connoissance de nos défauts.

C'est l'ignorance , dit M. de la Rochefoucault , qui donne de la foiblesse ou de la crainte ; les connoissances donnent de la hardiesse & de la confiance. Rien n'étonne une ame qui connoît toutes choses avec distinction.

La timidité fait souvent un sot d'un homme de mérite en lui ôtant la présence d'esprit & la confiance nécessaires dans le commerce du monde.

Voici comme Théophraste peint la timidité ou plutôt la crainte. C'est un mouvement de l'ame qui s'ébranle & qui cède à la vue du péril , vrai ou imaginaire. S'il arrive à un homme timide d'être sur la

mer , s'il apperçoit de loin des dunes ou des promontoires , la peur lui fait croire que c'est le débris de quelques vaisseaux qui ont fait naufrage sur cette côte ; aussi tremble-t-il au moindre flot qui s'élève ; & , ses frayeurs venant à s'accroître , il se déshabille , ôte jusqu'à sa chemise pour pouvoir mieux se sauver à la nage , & , après cette précaution , il ne laisse pas de prier les nautonniers de le mettre à terre. Que si cet homme foible , dans une expédition militaire où il s'est engagé , entend dire que les ennemis sont proches , il appelle ses compagnons de guerre , observe leur contenance sur ce bruit qui court , leur dit qu'il est sans fondement , & que les coureurs n'ont pu discerner ce qu'ils ont découvert : mais si l'on n'en peut plus douter par les clameurs que l'on entend , & s'il a vu lui-même de loin le commencement du combat , & que quelques hommes aient paru tomber à ses pieds ; alors , feignant que la précipitation & le tumulte lui ont fait oublier ses armes , court les querir dans sa tente , où il cache son épée sous le chevet de son lit , & emploie beaucoup de temps à la chercher. Dès qu'il voit apporter au camp quelqu'un tout sanglant d'une blessure qu'il a reçue , il accourt vers lui , le console & l'encourage , étanche le sang qui coule de sa plaie , chasse les mouches qui l'importunent , ne lui refuse aucun secours , & se mêle de tout , excepté de combattre.

TIMOK, LE, ou le TIMOC, (Géog. mod.) riviere de la Turquie européenne , dans la Bulgarie où elle se joint au Danube. On croit que c'est le *Cebus* d'Antonin , si tant est que le mot *Cebus* dans ce géographe désigne une riviere. (D. J.)

TIMON, f. m. (Marine,) pièce de bois longue & arrondie , dont l'une des extrémités répond du côté de l'habitacle à la manivelle que tient le timonnier , où elle est jointe par une cheville de fer qui lui est attachée , & qui entre dans la boucle de la manivelle. De-là elle passe par la sainte-barbe ; & partant sur le traversin , elle entre dans la jaunière , & aboutit à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à stribord & à bas-bord , selon qu'on la fait mouvoir à droite ou à gau-

che. Voyez MARINE, Pl. IV fig. 1. n^o. 177. barre du gouvernail.

TIMON, f. m. (*Charronage*,) longue piece de bois de frêne ou d'orme mobile, qui fait partie du train d'un carrosse où l'on attèle les chevaux, & qui sert à les séparer & à reculer. Un *timon* de carrosse doit avoir au-moins neuf piés de longueur, & trois piés neuf pouces & demi en quarré par le menu bout quand il est en grume.

Le *timon* d'une charrue est cette longue piece de bois formée effectivement en *timon*, au bout d'en-bas de laquelle sont attachés le manche de la charrue & les autres parties qui contribuent à fendre la terre, & le bout d'en-haut de ce *timon* se pose sur la sellette où il est arrêté par le moyen de l'anneau d'une chaîne de fer.

Le *timon* d'une charrette, nommé plus communément *limon*, sont les pieces de bois entre lesquelles on met le cheval qui tire la charrette. (D. J.)

TIMONIUM, (*Géog. anc.*) 1^o. lieu fortifié dans la Paphlagonie, selon Etienne le géographe, il donnoit son nom à une contrée nommée *Timonitis*, par Strabon, l. XII. p. 562. & Ptolomée, l. V c. j. C'étoit la partie de la Paphlagonie, qui étoit limitrophe de la Bithynie. Les peuples de cette contrée sont appelés *Timoniacenses* par Pline, l. V c. xxxij.

2^o *Timonium*, Strabon, l. XVII. p. 794. nommé ainsi la maison qu'Antoine bâtit auprès d'Alexandrie d'Egypte pour sa retraite. Plutarque en parle aussi. Antoine quittant la ville d'Alexandrie, & renonçant au commerce du monde, se fonda une retraite secrète auprès du Phare sur une jetée qu'il fit dans la mer, & se tint là en fuyant la compagnie des hommes; il déclara qu'il aimoit & vouloit imiter la vie de Timon, parce qu'il avoit éprouvé la même infidélité & la même perfidie; qu'enfin n'ayant reçu de ses amis qu'injustice & qu'ingratitude, il se défit de tous les humains, & les haïsoit tous également. C'est l'origine du nom de *Timonium* ou de la maison de Timon, qu'il avoit donné à sa retraite maritime. Voyez le mot TRIUMVIRAT. (D. J.)

TIMONNIER, f. m. (*Marine*,) c'est celui qui, posté au-devant de l'habitacle, tient le timon du gouvernail pour conduire & gouverner un vaisseau.

TIMONNIER, f. m. *terme de Messager*, cheval qu'on met au timon du carrosse, de voiture ou autre, & qui est opposé à celui qu'on met à la volée. (D. J.)

TIMOR, **METUS**, (*Lang. lat.*) ceux qui sont versés dans la latinité recherchée savent que ces deux mots ne sont pas entièrement synonymes. *Timor* regarde la frayeur d'un péril prochain; *metus*, la crainte d'un danger éloigné. (D. J.)

TIMOR, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, au midi des Moluques & au levant de celle de Java. On lui donne soixante lieues de long, & quinze dans sa plus grande largeur. On en tire du bois de Santal, de la cire & du miel. Les Hollandois y ont un fort assez bien situé pour le commerce de la compagnie. (D. J.)

TIMORÉE, **CONSCIENCE** (*Morale*,) la conscience *timorée* a son danger, ainsi qu'une conscience peu délicate; en nous montrant sans cesse des monstres où il n'y en a point, elle nous épuise à combattre des chimères; & à force de nous effrayer sans sujet, elle nous tient moins en garde contre les péchés véritables, & nous les laisse moins discerner. (D. J.)

TIMOTHÉE, **HERBE DE** (*Hist. nat. Bot. Economie rustique*,) en anglois *timothy-grass*, espece de *gramen* ou de *lolium*.

Le nom de cette plante lui vient de M. *Thimothée* Hanson, qui, de Virginie, l'a apportée dans la Caroline septentrionale, d'où sa graine a été transportée en Angleterre, où on la cultive avec le plus grand succès. Elle réussit parfaitement, & croît avec une promptitude merveilleuse, sur-tout dans les terrains bas, aquatiques & marécageux, en trois semaines de temps elle y forme un gazon suffisant pour porter les bestiaux; elle s'éleve fort haut, & ressemble assez à du blé ou à du seigle. Les chevaux & les bestiaux la mangent avec avidité & par préférence même au trefle & au sain-foin; on peut la leur laisser paître verte, ou la leur donner sé-

chée ; mais pour la donner sèche ; il faut qu'elle ait été fauchée dans toute sa seve & avant qu'elle fleurisse , sans quoi elle deviendrait trop dure. Des expériences reiterées faites en Angleterre ont fait connoître l'utilité de cette plante. Voyez le *Weekly* , *amusement de Février* 1763 , pag.

154.

TIMOTHIENS, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) hérétiques ainsi appelés de leur chef Timotheus Ælurus , qui prétendit dans le v. siècle que les deux natures s'étoient tellement mêlées dans le sein de la Vierge , qu'il en étoit résulté une troisième qui n'étoit ni la divine ni l'humaine. On leur donna dans la suite le nom de *Monothélites* & de *Monophysites*. Voyez ces articles.

TIMPFEN, f. m. (*Monnoie*,) monnoie de compte dont on se sert à Konisberg & à Dantzich pour tenir les livres de marchand. Le *timpfen* , qu'on nomme aussi *florin polonois* , vaut trente gros polonois. (*D. J.*)

TIMURIDE, f. m. *terme d'Histoire* , nom que l'on donne à la famille des Tamerlans qui regnerent dans la Transoxane jusqu'en l'année 900 de l'hégire , qui répond à l'an 1494 de Jesus-Christ. (*D. J.*)

TIN-LAURIER, (*Bot.*) le *laurier-tin* , en anglois *the laurustine* , est un arbrisseau dont Tournefort distingue trois especes ; la premiere est nommée *tinus prior* dans ses *I. R. H.* Il croît à la hauteur d'un cornouillet femelle , poussant plusieurs verges longues , quarrées , rameuses. Ses feuilles sont grandes , larges , presque semblables à celles du cornouillet femelle , & approchant de celles du laurier , rangées deux à deux , l'une vis-à-vis de l'autre le long des branches ; ces feuilles sont noirâtres , luisantes , velues , toujours vertes , sans odeur , d'un goût amer , avec un peu d'astringent : ses fleurs naissent aux sommets des rameaux en bouquets , blanches , odorantes ; chacune d'elles est un bassin découpé en cinq parties. Quand cette fleur est passée , son calice devient un fruit qui approche en figure d'une olive , mais plus petit , & un peu plus pointu par le bout d'en-haut , où il est garni d'une espece de couronne ; sa peau est un peu charnue , & d'une belle couleur bleue : on trouve

dans ce fruit une semence couverte d'une peau cartilagineuse. Cet arbrisseau vient aux lieux rudes & pierreux.

La seconde espece de *laurier-tin* est appelée par le même Tournefort , *tinus altera* , *I. R. H.* Cet arbrisseau differe du précédent , en ce qu'il est plus rameux & que ses branches sont plus fermes , couvertes d'une écorce rouge-verdâtre ; ses feuilles sont un peu plus longues , plus étroites & plus veineuses ; sa fleur n'est pas si odorante , & elle tire un peu sur le purpurin ; son fruit est plus petit , & d'une couleur plus brune. Cet arbrisseau croît aux lieux incultes & maritimes.

La troisième espece est le *tinus tertia* , *I. R. H.* C'est un arbrisseau plus petit en toutes ses parties que les précédens ; il fleurit deux fois l'année , au printems & en automne ; son fruit est d'un bleu noirâtre , d'ailleurs tout-à-fait semblable aux autres. On le cultive dans les jardins à cause de sa beauté , mais sa fleur a très-peu d'odeur.

Les fruits du *laurier-tin* , & principalement ceux de la dernière espece , sont fort âcres & brûlans ; ils purgent par les selles avec violence , & il n'est pas à propos de s'en servir à cause de leur âcreté caustique. (*D. J.*)

TIN-laurier , (*Agricult.*) la beauté du *laurier-tin* consiste principalement dans ses fleurs qui croissent à Noël , & pendant la plus grande partie de l'hiver. On le multiplie en semant son fruit , & en le gouvernant de même que celui du houx ; cependant la voie la plus prompte est de coucher en terre dès le mois de septembre ses branches les plus tendres qui prendront racine aussi-tôt , & fourniront des plantes telles qu'on les veut. Le *laurier-tin* croît fort vite , mais il devient rarement un grand arbre. On en forme souvent une plante à tête , que l'on place dans les parterres , parmi les houx & les ifs ; il convient mieux de le planter auprès d'un mur , ou dans des bosquets où on pourroit éviter de le tailler à cause de ses fleurs , dont une main mal-adroite nous prive assez souvent en le taillant mal-à-propos.

Cette plante , ainsi que toutes les plantes exotiques , est disposée à fleurir dans

la saison où tombe le printemps dans leur climat naturel. Bradley prétend que toutes les plantes qui viennent du cap de Bonne-Espérance poussent leurs rejetons les plus forts, & commencent à fleurir vers la fin de notre automne, qui est le temps du printemps dans cette partie de l'Afrique d'où on nous les apporte. Pareillement toutes les autres qui viennent des différens climats, conservent l'ordre naturel de leur végétation. Ainsi c'est dans notre saison du printemps qu'on doit tailler ces plantes exotiques, afin qu'elles puissent mieux se disposer à pousser dans l'hiver de fortes tiges à fleurs.

Le *laurier-tin*, quoique tendre à la gelée, aime à croître à l'ombre, & fleurit fort bien dans la terre franche, sans le secours d'aucun engrais, qui le feroit avancer trop vite, le rendroit plus sensible au froid, & sujet à employer sa sève pour des tiges inutiles qui empêcheroient l'arbre de fleurir. (D. J.)

TINS, f. m. pl. (*Marine*,) grosses piéces de bois, qui soutiennent sur terre la quille & les varangues d'un vaisseau, quand on le met en chantier & qu'on le construit. Voyez CONSTRUCTION & LANCER UN VAISSEAU A L'EAU.

TINAGOGO, f. m. terme de relation, nom d'une idole des Indiens, imaginée par Fernand Mandez Pinto; elle a, selon lui, un temple magnifique dans le royaume de Brama, près de la ville de Meydur.

Ce voyageur romanesque s'est amusé à décrire le temple de cette idole, ses prêtres, ses processions, la quantité de peuples qui s'y rendent chaque année, les milliers de personnes qui traînent avec des cordes le char de *Tinagogo*, les martyrs qui viennent se faire couper en deux sous les roues du char, les autres dévots à l'idole qui se taillent par morceaux, s'égorgeant, se fendent le ventre sur la place, & autres contes semblables, qui forment peut-être l'article le plus long & le plus faux du dictionnaire de Trévoux.

Toutes les fictions du récit de Pinto, fautent aux yeux; mais le lieu même de la scène est imaginaire. Les Géographes ne connoissent ni la ville de Meydur, ni

le royaume de Brama; tout ce qu'on fait de cette partie de l'Asie, où les Européens n'ont pas encore pénétré, c'est que aux extrémités des royaumes d'Ava & de Pégu, il y a un peuple nommé les *Bramas*, qui sont doux, humains, ayant cependant quelques lois semblables à celles du Japon; c'est à-peu-près tout ce que nous apprend de ce pays le voyage des peres Espagnac & Duchalz, jésuites. (D. J.)

TINCHEBRAY, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la basse Normandie, au diocèse de Bayeux, entre Vire, Domfront & Condé. Elle a deux paroisses: son territoire donne des grains & des pâturages. (D. J.)

TINCONTIUM ou TINCONCIUM, (*Géog. mod.*) ville de la Gaule lyonnaise. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Bordeaux à Autun, entre *Avaricum* & *Deccida*, à vingt milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du second. (D. J.)

TINCTORIA ARBOR, (*Botan. exot.*) arbre étranger; ainsi nommé par J. B. Il est de la taille de nos chênes, croît dans le royaume de Jenago en Ethiopie, & porte un fruit semblable à la datte, dont on tire une huile qui donne à l'eau avec laquelle on la mêle, la couleur du safran; les habitans en teignent leurs chapeaux, qui sont tissés de paille & de jonc; mais ils l'emploient sur-tout pour assaisonner leur riz & leurs autres alimens. Ray, *hist. plant.* (D. J.)

TINE, f. f. terme de Tonnelier, en latin *tina* dans Varron, petit vaisseau en forme de cuve, dont on se sert en plusieurs lieux pour porter les vendanges de la vigne au pressoir; on l'appelle autrement *tinette*. Voyez ce mot. (D. J.)

TINE, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, & l'une des Cyclades, au midi oriental d'Andros, au couchant de l'île de *Nicaria*, au nord de l'île de *Nicone*, & à l'Orient de l'île *Jura*.

Cette île fut anciennement nommée *Tenos*, suivant Etienne le géographe, d'un certain *Tenos* qui la peupla le premier. Hérodote, *liv. VII.* nous apprend qu'elle fit partie de l'empire des Cyclo-

des, que les Naxiotes posséderent dans les premiers temps. Il est parlé des Téniciens parmi les peuples de Grèce, qui avoient fourni des troupes à la bataille de Platée, où Mardonius, général des Perses, fut défait; & les noms de tous ces peuples furent gravés sur la droite d'une base de la statue de Jupiter regardant l'orient.

A voir l'inscription rapportée par Pausanias, il semble que les peuples de cette île fussent alors plus puissans ou aussi puissans que ceux de la nation: néanmoins ceux de *Tenos*, les Andriens, & la plupart des autres insulaires, dont les intérêts étoient communs, effrayés de la puissance formidable des Orientaux, se tournèrent de leur côté. Xerxès se servit d'eux & des peuples de l'île Eubée, pour réparer les pertes qu'il faisoit dans ses armées.

Les forces maritimes des Téniciens sont marquées sur une médaille fort ancienne, frappée à la tête de Neptune, révérend particulièrement dans cette île; le revers représente le trident de ce Dieu, accompagné de deux dauphins. Goltzius a fait aussi mention de deux médailles de *Tenos* au même type: Tristan parle d'une médaille d'argent des Téniciens, à la tête de Neptune, avec un trident au revers.

Le bourg San-Nicolo, bâti sur les ruines de l'ancienne ville de *Tenos*, au lieu de port, n'a qu'une méchante plage qui regarde le sud, & d'où l'on découvre l'île de Syra, au sud-sud-ouest. Quoi qu'il n'y ait dans ce bourg qu'environ cent cinquante maisons, on ne peut pas douter par le nom de *Polis* qu'il porte encore, & par les médailles & les marbres antiques qu'on y trouve en travaillant la terre, que ce ne soient les débris de la capitale de l'île. Strabon assure que cette ville n'étoit pas grande, mais qu'il y avoit un fort beau temple de Neptune dans un bois voisin, où l'on venoit célébrer les fêtes de cette divinité, & où l'on étoit régala dans des appartemens magnifiques; ce temple avoit un asyle, dont Tibère régla les droits, de même que ceux des plus fameux temples de la mer Egée.

A l'égard de Neptune, Philocore, cité par Clément d'Alexandrie, rapporte qu'il étoit honoré dans *Tenos*, comme un grand médecin, & que cela se confirme par quelques médailles: il y en a une chez le Roi, dont Tristan & Patin font mention. La tête est d'Alexandre Sévère; au revers est un trident, autour duquel est tortillé un serpent, symbole de la Médecine chez les anciens; d'ailleurs cette île avoit été appelée *l'île aux serpens*.

Elle a soixante milles de tour, & s'étend du nord-nord-ouest au sud-sud-est. Elle est pleine de montagnes pelées, & elle ne laisse pas d'être la mieux cultivée de l'Archipel. Tous les fruits y sont excellens, melons, figues, raisins; la vigne y vient admirablement bien, & c'est sans doute depuis long-temps, puisque M. Vaillant fait mention d'une médaille frappée à sa légende, sur le revers de laquelle est représenté Bacchus tenant un raisin de la main droite, & une tyrré de la gauche; la tête est d'Antonin Pie. La médaille que M. Spon acheta dans la même île est plus ancienne; d'un côté c'est la tête de Jupiter Hammon, & de l'autre une grappe de raisin.

Tine est la seule conquête qui soit restée aux Vénitiens, de toutes celles qu'ils firent sous les empereurs latins de Constantinople. André Cizi se rendit maître de *Tine* vers l'an 1209, & la république en a toujours joui depuis, malgré toutes les tentatives des Turcs. Peu s'en fallut que Barberouffe II. du nom, dit *Chereddin*, capitaine bacha, qui soumit en 1537 presque tout l'Archipel à Soliman II. ne s'emparât aussi de *Tine*.

Quoique les Vénitiens n'aient pas de troupes réglées dans cette île, on y pourroit cependant en cas d'alarmes, rassembler trois ou quatre mille hommes de milice. Le provéditeur de ce lieu ne retire néanmoins qu'environ deux mille écus de son gouvernement. Les femmes des bourgeois & contadins, comme on parle dans le pays, sont vêtues à la vénitienne; les autres ont un habit approchant de celui des Candiotes. *Latit.* de San-Nicolo, 37. (D. J.)

TINE, (Géog. mod.) petite ville de la

Turquie européenne, dans la Bosnie, à quatorze lieues au nord-est de Sébenico. *Long.* 24. 45. *lat.* 44. 27. (*D. J.*)

TINE *la*, ou LA TYNE, (*Géog. anc.*) en latin *Tina*, rivière d'Angleterre. Elle sépare une partie de la province de Durham de celle de Northumberland, & se jette dans la mer du nord, à Tinmouth : cette rivière sert à un prodigieux négoce de charbon. (*D. J.*)

TINEL, s. m. (*Droit coutumier*,) vieux mot du Droit coutumier, qui signifioit le droit qui est dû pour la place que chacun occupe dans le marché. (*D. J.*)

TINEL, (*Langue françoise*,) en latin *tinello*; ce mot qui n'est plus d'usage signifioit autrefois la cour d'un prince, la salle basse où mangeoient les officiers, ou de grands seigneurs de sa cour. L'historien de Dauphiné, M. de Valbonais, dit : le portier de l'hôtel (des dauphins) avoit cinq florins de gage; il étoit chargé de faire nettoyer les cours & la salle du grand commun, appelée le *tinel*; il avoit soin d'y faire mettre des bancs, des chaises, & tous les meubles nécessaires; mais il en pouvoit prendre à la fourrière lorsqu'il en manquoit; il dressoit les tables, & l'officier de panneterie mettoit le couvert : au reste, il ne laissoit entrer dans la salle, aux heures du repas, que les officiers qui avoient droit d'y manger, & nul autre n'y étoit reçu sans un ordre exprès du grand-maître.

Tinel signifioit aussi la *cour du roi*, de sorte que les gens de cour étoient appelés le *tinel*, d'un nom général. (*D. J.*)

TINET, s. m. *terme de Boucher*, espece de machine dont se servent les bouchers, pour suspendre par les jambes de derrière les bœufs qu'ils ont assommés, vidés, soufflés, & écorchés. *Trévoux.* (*D. J.*)

TINET, s. m. *terme de Marchand de vin*, gros bâton dont on se sert pour porter les *tines*, & pour descendre du vin dans la cave sans le troubler. (*D. J.*)

TINETTE, s. f. *terme de Chandelier*, les maîtres Chandeliers qui font de la chandelle moulée appellent *tinette*, le vaisseau dans lequel ils mettent leur suif liquide au sortir de la poêle. (*D. J.*)

TINETTE, s. f. (*Tonnellerie*,) espece de

vaisseau approchant de la figure conique, le bas étant plus étroit que le haut, fait de douves reliées de cerceaux, ayant du côté le plus large deux especes d'oreilles, chacune percée d'un trou pour y passer un bâton au-travers afin d'en arrêter le couvercle. Les *tinettes* servent à mettre diverses sortes de marchandises, particulièrement les beurres salés & les beurres fondus. *Savary.* (*D. J.*)

TINGIS, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Afrique, dans la Mauritanie tingitane, dont elle étoit la capitale, & à laquelle elle donnoit son nom. Pomponius-Méla, *l. I. c. v.* & Pline, *l. V. c. j.*, rapportent que c'est une ville très-ancienne, qu'on disoit avoir été bâtie par Antée. Le dernier ajoute, que lorsque l'empereur Claude y transporta une colonie, le premier nom fut changé en celui de *Traducta-Julia*. Le nom de cette ville est différemment écrit par les anciens. Pomponius-Méla, dit *Tinge*; Pline, *Tingi*; & Ptolomée, *Tingis*.

Les habitans de *Tingis*, dit Plutarque, racontent qu'après la mort d'Antée, sa veuve appelée *Tinga*, coucha avec Hercule, & en eut un fils nommé *Sophax*, qui régna dans le pays & fonda cette ville, à qui il donna le nom de sa mere. Plutarque ajoute, que Sertorius ayant pris d'assaut la ville de *Tingis*, ne pouvant croire ce que les Africains disoient de la grandeur monstrueuse d'Antée qui y étoit enterré, il fit ouvrir son tombeau, où ayant trouvé, à ce qu'on dit, un corps de soixante coudées de haut, il fut très-étonné, immola des victimes, fit religieusement resermer le tombeau, & par-là augmenta beaucoup la vénération qu'on avoit pour ce géant dans la contrée, & tous les bruits qu'on en semoit. Strabon donne aussi soixante coudées à ce corps d'Antée; mais il fait entendre en même temps que c'est une fable, que Cabinius avoit débitée dans son histoire Romaine avec plusieurs autres.

La ville de *Tingis* étoit située sur le détroit, entre le promontoire, les côtes & l'embouchure du fleuve Valon, selon Ptolomée, *l. IV. c. j.* qui la surnomma *Cæsarea*. L'itinéraire d'Antonin la marque

à 18 milles du lieu, nommé *ad Mercuri* ; c'est aujourd'hui la ville de Tanger.

2°. Ville de la Bétique ; Pomponius-Méla dit, qu'il étoit de *Tingis*, en Bétique, colonie de *Tingis*, capitale de la Mauritanie tingitane, en Afrique. Cette *Tingis* en Espagne, patrie de Méla, étoit la même que *Cetraria*. (D. J.)

TINGLE, f. f. *terme de Rivière*, pièce de merrain, dont on se sert pour étancher l'eau qui entreroit dans les bateaux. en mettant de la mouffe tout autour de la *tingle*.

TINIA, (*Géog. anc.*) *Teneas*, par Strabon, l. V. p. 225. fleuve d'Italie, dans l'Umbrie. Silius Italicus, l. VIII. vers. 454. fait entendre que c'étoit un petit fleuve qui se jetoit dans le Tibre.

Narque albescentibus undis.

*In Tibrim properans, Teneæque
inglorius humor.*

Le nom moderne, selon Cluvier, *Ital. Ant. l. II. c. x.* est, *il Topino*. (D. J.)

TINIAN, (*Géog. mod.*) île de l'Océan oriental, au sud-est de Saipan, & à l'ouest d'Acapulco. C'est une des principales îles Marianes ; elle s'étend du sud sud-ouest, au nord nord-est ; sa longueur est d'environ 12 milles, & sa largeur va à-peu-près à la moitié. Elle est sans habitans ; les Espagnols l'appellent *Buona Vista*, à cause de la beauté de sa vue. En effet, cette île offre de tous côtés, en bois, en eau pure, en animaux domestiques, bœufs, cochons sauvages, & en légumes, tout ce qui peut servir à la nourriture, aux commodités de la vie, & au radoub des vaisseaux. L'amiral Anson y trouva même en 1742 une espèce d'arbre, dont le fruit ressemble pour le goût au meilleur pain ; trésor réel, dit M. de Voltaire, qui transplanté, s'il se pouvoit, dans nos climats, seroit bien préférable à ces richesses qu'on va ravir parmi tant de périls au bout de la terre. L'île de *Tinian* gît à 15 deg. 8 min. de lat. septent. & à la longit. de 114 deg. 50. min. (D. J.)

TINKAL, f. m. (*Hist. nat.*) c'est le nom que les Indiens donnent au borax brut & impur qui n'a point encore été

purifié. Voyez BORAX & SEL SÉDATIF.

TINNEIA ou TINEIA, ou THINNEIA, (*Géog. anc.*) Servius fait la remarque suivante sur ce vers de Virgile, *Æneid. l. III. v. 399.*

Hic & Naritii posuerunt mania Locri.

Les Locres épizéphyriens & ozoles furent, dit-il, les compagnons d'Ajax Oïléen ; mais ayant été séparés par la tempête, les Epizéphyriens aborderent en Italie, dans le pays des Brutiens & s'y établirent, tandis que les Ozoles jetés sur les côtes d'Afrique, s'établissoient dans la Pentapole. On lit encore, par rapport aux Ozoles, ajoute Servius, qu'ayant été portés à *Tinneia*, ils pénétrèrent dans le pays, & y bâtirent une ville qu'on nomme aujourd'hui *Ufalis* ou *Ozalis*. (D. J.)

TINNEL, f. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui signifioit le son d'une cloche du palais de nos rois pour indiquer l'heure des repas que le prince donnoit à sa cour aux grands seigneurs, ou aux officiers de sa maison. (D. J.)

TINNEN, (*Géog. mod.*) ville des états de l'empire Ruffien, dans la Sibérie ; les Tartares & les Samoïdes y portent quantité de pelleteries pour le commerce. (D. J.)

TINO, (*Géog. mod.*) les François disent *Tin*, petite île de la mer Méditerranée, sur la côte d'Italie, à l'entrée du golfe de la Spécie, au midi oriental de l'île Palmaria. Lat. 44. 8. (D. J.)

TINTAMARRE, f. m. (*Science étymolog.*) bruit que faisoient nos anciens vigneron & laboureurs, en frappant sur leurs marres ou leurs instrumens de labour, pour se donner quelque signal ; *tintamarre* signifie donc *tinte ta marre*.

Ce mot est purement françois, & vient du mot *tinter* & de celui de *marre* qui signifie *beche* ; c'est comme si l'on disoit, *faire du bruit en frappant sur la marre*.

Pasquier, l. VIII. c. ij. de ses *Recherches*, dit que les paysans des environs de Bourges avertissent leurs compagnons de quitter leur besogne en frappant avec des pierres sur leurs marres ; pourquoi, continue-t-il, ce ne seroit point à mon jugement,

gement, mal deviner, d'estimer que d'autant qu'au son du tint qui se faisoit sur la marre, s'excitoit une grande huée entre vigneron ; quelques-uns du peuple françois, avertis de cette façon, aient appelé *tintamarre* à la similitude de ceci, tout grand bruit & clameur qui se fait quelque part. (D. J.)

TINTEMENT D'OREILLE, (*Médec.*) dépravation de la sensation de l'ouïe ; elle consiste dans la perception que l'oreille fait de bruits qui n'existent pas réellement, ou du-moins qui ne sont pas extérieurs ; de sorte que l'oreille étant déjà occupée par un son, elle est moins capable de recevoir les impressions des sons extérieurs, à moins qu'ils ne soient extrêmement violens.

Pour comprendre comment on peut appercevoir des sons qui ne sont pas effectivement, il faut remarquer que l'action de l'ouïe consistant dans un ébranlement de l'organe immédiat, il suffit que cet ébranlement soit excité pour faire un son, sans qu'il soit nécessaire que ce mouvement y soit causé par l'air ; car de même que l'on comprend que la vision, qui dépend de la manière dont la rétine est ébranlée par les rayons visuels, peut se faire sans ces rayons, lorsque quelque autre cause produit le même ébranlement, ainsi qu'il arrive quand les yeux voient des étincelles dans l'obscurité, lorsqu'ils reçoivent quelque coup : on peut dire aussi, que quand quelqu'autre cause que l'air ébranlé produit dans l'organe de l'ouïe (j'entends intérieurement), cet ébranlement modifié de la même manière qu'il l'est ordinairement par l'air qui apporte le son, l'oreille paroît être frappée par un son qui n'est pas véritable, non plus que la lumière des étincelles dont il a été parlé, n'est point une véritable lumière : mais ce qui rend encore cette comparaison assez juste, est que de même que ces fausses apparences de lumière qui ne sont point causées par des objets extérieurs n'ont rien de distinct mais seulement une simple lumière, la vue d'un objet plus circonstancié demandant le concours de trop de choses ; il n'arrive presque point aussi que les bruits de l'oreille dont il s'agit, aient rien que

Tome XXXIII.

de confus, les sifflemens & les tintemens qui sont les bruits les plus distincts dans ce symptôme, étant très-simples.

La cause de cet ébranlement dans l'organe immédiat, dépend des maladies dans lesquelles les *tintemens* se rencontrent. Ces maladies sont l'inflammation, l'abcès du tympan, ou du labyrinthe, & les maladies du conduit de l'ouïe.

La seconde espèce de *tintement*, est celle où l'on apperçoit un bruit véritable, mais intérieur. C'est ainsi que l'on sent un bourdonnement lorsqu'on se bouche les oreilles. Ce bruit se fait par le frottement de la main, ou par la compression qui froisse la peau & les cartilages.

Les commotions du crâne, & les maladies qui etrecissent le conduit, peuvent causer de ces espèces de *tintemens* ; le désordre des esprits, les pulsations violentes d'une artère dilatée, produisent aussi cette sensation. Enfin, il se peut faire une perception d'un faux bruit sans aucun vice dans les organes de l'ouïe, c'est ce qui arrive toutes les fois que les parties du cerveau où se terminent les filets du nerf auditif, sont agitées de la même manière qu'elles ont coutume d'être ébranlées par les objets ; c'est pour cela que plusieurs maladies du cerveau, comme le délire, la phrénésie, le vertige, sont accompagnées de *tintemens* d'oreilles. Le *tintement* d'oreille peut aussi provenir du froid, mais c'est alors peu de chose.

On peut donc établir deux sortes de *tintemens*, dont les uns dépendent des maladies du cerveau, les autres des maladies de l'oreille. Ceux qui suivent les maladies de l'oreille, sont ou vrais ou faux ; & de ceux-ci, les uns sont appelés *tintemens*, les autres *sifflemens*, les autres *bourdonemens*, les autres *murmures* ; en général, on peut dire que les bruits sourds & bourdonnans sont causés par un ébranlement lâche, & les bruits siffans & tintans par un ébranlement tendu, ce qui est confirmé par les causes éloignées de ces symptômes ; les rhumes, par exemple, & les suppurations où les membranes sont relâchées, produisent ordinairement un bourdonnement ; & les inflammations & les douleurs d'oreille, où

P p p

ces parties sont rendues & desséchées, causent les sifflemens & les tintemens; peut-être que tous ces bruits font la même impression sur la lame spirale, & sur les canaux demi-circulaires que font les sons graves & aigus.

La cure du tintement dépend des maladies du cerveau, ou de l'oreille qui le produisent. Le tintement qui procède de l'inflammation demande les remèdes généraux, sur-tout la saignée, & des injections émollientes & rafraîchissantes quand le mal est extérieur. Le tintement qui vient du froid, se dissipe de lui-même. Le tintement habituel incommode rarement, & ne demande aucun remède particulier, à moins qu'on n'en connoisse bien la cause. Celse est parmi les anciens celui qui a le mieux traité des tintemens de l'oreille. (D. J.)

TINTENAC, f. m. (Commerce.) espèce de cuivre qu'on tire de la Chine; c'est le meilleur de tous les cuivres que produisent les mines de ce vaste empire; aussi ne s'en apporte-t-il guère en Europe: les Hollandois qui en font le plus grand commerce, le réservant tout pour leur négoce d'Orient, où ils l'échangent contre les plus riches marchandises. (D. J.)

TINURTIUM, (Géog. anc.) ville de la Gaule, selon Spartien qui en parle dans la vie de l'empereur Sévère. Marianus Schotus, l. II. la place dans le territoire de Châlon-sur-Saône; & Gregoire de Tours, lib. martyr. dit qu'elle étoit à trente milles de la même ville. Dans l'itinéraire d'Antonin. Tinurtium est marqué sur la route de Lyon à Gessoriacum, entre Mâcon & Châlon, à dix-neuf milles de la première de ces villes, & à vingt-un milles de la seconde. (D. J.)

TINZEDA (Géog. mod.) ville de l'Afrique dans la province de Darha, sur la rivière de même nom; son territoire abonde en indigo, en orge & en dattes. Long. 11. 38. lat. 26. 52.

TIORA, (Géog. anc.) ville d'Italie. Denys d'Halicarnasse, l. I. ch. 14. dit qu'on la nommoit aussi *Matiæna*. Il la place sur la route de Réate à Lista, métropole des Aborigènes, entre Vatia & Lista, à

trois cent milles de Réate. Il ajoute qu'il y avoit autrefois dans cette ville un oracle du dieu Mars. Cette ville, selon Ortelius, est appelée par Baronius *Thoracæ ecclesia*, & placée par le même auteur sur le lac Velinus. Voyez TUDER. (D. J.)

TIOS, (Géog. anc.) Strabon, l. XII. p. 542. écrit *Tieum*, Ptolomée *Tion*, & d'autres *Tius*; ville de la Paphlagonie, sur le bord du Pont-Euxin, entre Pfyllium & l'embouchure du fleuve Parthenius.

Dans les guerres d'Eumènes, roi de Cappadoce, & de Pharnace, roi de Pont, aïeul du célèbre Mithridate, Léocrite général de Pharnace, mit le siège devant Tios, résolu de prendre cette place importante. La garnison ne se rendit qu'après une longue résistance, à condition qu'on lui conserveroit la vie & la liberté de se retirer où bon lui sembleroit. Léocrite, non plus que son maître, ne se faisoit pas un scrupule de violer sa parole. Diodore de Sicile nous apprend que les soldats furent inhumainement passés au fil de l'épée. Eumènes favorisé par Prusias, eut bientôt sa revanche; il pénétra dans le royaume de Pont, & contraignit son ennemi à recevoir la loi du vainqueur. Les habitans de Tios furent rétablis dans leur patrie, & Eumènes fit présent de cette ville à Prusias son allié.

Tios étoit à soixante & trois milles d'Amastris. (D. J.)

TIPARENUS, (Géogr. anc.) île de Grèce, dans le golfe Argolique. Plin. l. IV. c. xij. dit qu'elle étoit sur la côte du territoire d'Hermione. (D. J.)

TIPASA (Géog. anc.) ville de la Mauritanie césarienne. Ptolomée, liv. IV. ch. ij, la marque entre *Julia-Cæsarea*, & *Via*. Selon l'itinéraire d'Antonin, qui lui donne la titre de *colonie*, elle se trouvoit sur la route de Tingis à Carthage, entre *Cæsarea-Colonia* & *Cæsæ-Caluenti*, à seize milles de la première de ces places, & à quinze milles de la seconde. Ortelius croit que ce pourroit être la Tipata d'Ammien Marcellin. On croit que cette ville est aujourd'hui le lieu du royaume d'Alger, qu'on nomme *Saçâ* ou *Sajâ*. (D. J.)

TIPHÆ ou SIPHÆ, (Géogr. anc.) par Ptolomée & Etienne le géographe,

ville située dans le fond de la Bœotie , sur le bord de la mer ; on l'appelle aujourd'hui *Rosa*, selon Sophien. Elle donna ou prit son nom d'une montagne voisine , nommée *Typhaonium* par Hésiode , & *Typhium* dans Hésychius. Pausanias, l. IX, c. xxxij, parle de *Tiphæ*, & écrit *Thipa* ; il dit qu'il y avoit dans cette ville un temple dédié à Hercule , & qu'on y célébroit une fête chaque année. Tous les habitans de *Tiphæ* se vantoient d'être habiles marins ; aussi Typhis qui y prit naissance , passoit pour être fils de Neptune. Il fut le pilote du vaisseau des Argonautes , & mourut à la cour de Lycus , dans le pays des Mariandiniens. (*D. J.*)

TUPI, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau qui croît au Brésil ; sa fleur est blanchâtre , & le fruit noir & rond comme une prune. *Ray.*

TIPPERARI, (*Géogr. mod.*) comté d'Irlande , dans la province de Munster. Il a le Queens-County & Kilkenni à l'est , le comté de Thomond à l'ouest , Kings-County au nord-est , & Waterford au sud. On le divise en quatorze baronnies. Deux de ses villes tiennent marché public , & cinq députent au parlement de Dublin.

Keating (*Geffroi*) , connu par une histoire des poètes irlandais , dont on a donné une magnifique édition à Londres en 1738, *in-folio*, étoit natif du comté de *Tipperari*. Il a publié quelques autres ouvrages en irlandais , & est mort vers l'an 1650. (*D. J.*)

TIPRA, (*Géogr. mod.*) royaume d'Asie , dans les Indes , aux états du roi d'Ava , sous le tropique du cancer. Il est borné au nord par le royaume d'Assem , au midi par celui d'Aracan , au levant par celui d'Osul , & au couchant par celui de Bengale. *Marbagan* en est la capitale.

TIPULE, f. m. (*Hist. nat. insectolog.*) mouche à deux ailes , dont *M. Linnæus*, *faun. succ.* donne trente-deux espèces. Le *tipule* a beaucoup de ressemblance avec le cousin , mais il en diffère principalement en ce qu'il n'a point de trompe. Les différentes espèces de *tipules* varient beaucoup pour la grandeur. *Voyez* INSECTE.

TIPUL, f. m. (*Hist. nat. Ornithol. exot.*) nom donné par les habitans des îles

Philippines à une espèce de grue commune dans leur pays , & qui est d'une si grande taille , que quand elle se tient droite , elle peut regarder par-dessus la tête d'un homme ordinaire. (*D. J.*)

TIQUADRA, (*Géog. anc.*) , île d'Espagne , & l'une des petites îles voisines des Baléares. *Plin.* l. III, c. v, la marque près de la ville de Palma. Le nom moderne est *Connéjera*.

TIQUE, f. m. (*Hist. nat. Insectol.*) *ricinus* ; petit insecte noirâtre , qui s'engendre dans la peau des animaux ; il a six pattes , & la tête se termine par une espèce de bec pointu & court ; sa peau est dure. Cet insecte tourmente beaucoup en été les animaux , & principalement les chiens. *Voyez* INSECTE.

TIQUER, (*Maréchal.*) c'est avoir le tic. *Voyez* TIC.

TIQUEUR, f. m. (*Maréchal.*) On appelle ainsi un cheval qui tique souvent.

TIQUMIT, f. m. (*Calend. des Abyssins.*) nom du quatrième mois des Abyssins , qui répond au mois d'Avril. (*D. J.*)

TIR, f. m. (*Art. milit.*) se dit de la ligne suivant laquelle on tire une pièce d'artillerie.

Les cannoniers , suivant *M. de Saint-Remy*, disent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup ; mais ce terme n'est plus guère usité. On se sert plus communément de celui de jet. *Voyez* JET.

TIRA, f. m. (*Hist. mod. Culte.*) c'est ainsi qu'on nomme au Japon , les temples consacrés aux idoles étrangères. Ces temples sont sans fenêtres , & ne tirent le jour que de leurs portiques , qui conduisent à une grande salle remplie de niches , dans lesquelles on place des idoles. Au milieu du temple , est un autel isolé , qui est communément très-orné , & sur lequel on place une ou plusieurs idoles d'une figure monstrueuse. On place devant elles un grand chandelier à plusieurs branches , où l'on allume des bougies odoriférantes ; le tout est ordinairement surmonté d'un dôme. Quelques-uns de ces temples sont d'une grandeur prodigieuse , & qui excède de beaucoup nos plus grandes églises d'Europe. A côté des *tiras* l'on

voit ordinairement des édifices somptueux, destinés à la demeure des bonzes ou des prêtres, qui ont toujours eu soin de choisir des emplacements agréables.

TIRADE, f. f. (*Littérat.*) expression nouvellement introduite dans la langue, pour désigner certains lieux communs dont nos poètes, dramatiques sur-tout, embellissent, ou pour mieux dire, défigurent leurs ouvrages. S'ils rencontrent par hasard dans le cours d'une scène, les mots de *misère*, de *vertu*, de *crime*, de *patrie*, de *superstition*, de *prêtres*, de *religion*, &c. ils ont dans leurs porte-feuilles une demi-douzaine de vers faits d'avance, qu'ils plaquent dans ces endroits. Il n'y a qu'un art incroyable, un grand charme de diction, & la nouveauté ou la force des idées qui puissent faire supporter ces hors-d'œuvre. Pour juger combien ils sont déplacés, on n'a qu'à considérer l'embarras de l'acteur dans ces endroits; il ne fait à qui s'adresser; à celui avec lequel il est en scène, cela seroit ridicule: on ne fait pas de ces sortes de petits sermons à ceux qu'on entretient de sa situation; au parterre, on ne doit jamais lui parler.

Les *tirades* quelque belles qu'elles soient, sont donc de mauvais goût; & tout homme un peu versé dans la lecture des anciens les rejettera, comme le lambeau de pourpre dont Horace a dit: *Purpureus late qui splendeat unus & alter affuitur panus; sed non erat his locus.* Cela sent l'écolier qui fait l'amplification.

TIRADE, en musique (*), lorsque deux notes sont séparées par un intervalle disjoint, & qu'on remplit cet intervalle par plusieurs autres notes qui passent diatoniquement de l'une à l'autre, cela s'appelle une *tirade*.

Les anciens nommoient en grec *ῥαγδα*, & en latin *ductus*, ce que nous appelons

aujourd'hui *tirade*; & ils en distinguoient de trois sortes. 1° Si les sons se suivoient en montant, ils appeloient cela *ῥαγδα ῥαγδα*, *ductus rectus*: 2° s'ils se suivoient en descendant, c'étoit *ῥαγδα ῥαγδα ῥαγδα*, *ductus revertens*: 3° que si après avoir monté par bémol, ils redescendoient par béquarre, cela s'appeloit *περιφῶν*, *ductus circumcurrens*. On auroit bien à faire, aujourd'hui que la musique est si prodigieusement composée, si l'on vouloit donner des noms à tous ces différens passages. (S)

TIRAGE des traîneaux & des charriots, (*Mécan.*) M. Couplet nous a donné sur ce sujet des réflexions dans plusieurs volumes des mémoires de l'académie. Son principe général est que la puissance tirante doit se décomposer en deux, dont l'une soit parallèle au terrain, & l'autre perpendiculaire à ce même terrain. De ces deux puissances, il n'y a que la première qui agisse pour tirer, l'autre étant détruite ou par le poids du corps, ou par la résistance du terrain. De là il est aisé de déduire (abstraction faite du frottement), le rapport de la puissance tirante au poids qu'elle doit mouvoir; si on veut avoir égard au frottement, on le peut encore, & le supposant environ un tiers du poids; il est vrai que cette supposition peut être fort inexacte. Sur quoi voyez l'article **FROTTEMENT**. Voyez aussi **CHARRIOT**. (O)

TIRAGE, f. m. (*Imprimerie.*) Ce mot se dit dans quelques imprimeries, soit de livres, soit de tailles douces, de l'impression de chaque forme, ou de chaque planche. (D. J.)

TIRAGE DE LA SOIE, voyez l'article **SOIE**.

TIRAGE ou PENDULE A TIRAGE, parmi les horlogers signifie une pendule à répétition.

(*) On distinguoit encore d'autres sortes de *tirades* ou de *tirata*. Voyez **TIRADE**, (*Mus.*)

1° La *tirata mezza* qui consistoit en quatre notes diatoniques.

2° La *tirata defettiva* qui passoit la quinte sans atteindre l'octave.

3° La *tirata perfetta* qui atteignoit précisément l'octave.

4° Enfin la *tirata augmentata* qui passoit l'octave; toutes ces sortes de *tirades* étoient ascendantes & descendantes. Dans l'ouvrage d'où j'ai tiré cet article, les adjectifs *defettiva*, *perfetta* & *augmentata* étoient en latin; j'y ai substitué les mots italiens à cause du substantif *tirata* qui n'est point latin. (F. D. C.)

TIRAGE ou **TIRER**, en terme d'Orfèvre, c'est donner à l'or ou à l'argent, la grosseur & la longueur en le faisant passer dans des filières toujours plus petites en plus petites, sur un banc à tirer. Voyez **BANC** ▲ **TIRER**.

TIRAGE, (Commerce,) que d'autres appellent *trait*, c'est l'espace qui doit rester libre sur les bords des rivières pour le passage des chevaux qui tirent les bâteaux.

TIRAILLEMENT, f. m. (Gram.) il se dit en Médecine des mouvemens convulsifs des muscles, des nerfs, des intestins, des bords d'une blessure, mouvemens toujours accompagnés d'une violente douleur.

TIRANCE, **PIEUX DE** (Charpent.) Les pieux de *tirance* ont été inventés pour traîner des cordages sur le fond de la mer. Ces pieux sont armés à leur extrémité de deux pointes, entre lesquelles est un rouleau tournant sur son aissieu; ils portent à leur tête une poulie de retour, *Hist. de l'acad. des sciences, ann. 1742.* (D. J.)

TIRANO, (Géog. mod.) ville du pays des Grisons, capitale du gouvernement de même nom, sur la rive gauche de l'Ada, à 10 lieues au sud-ouest de Bormio. Elle est la résidence du gouverneur. *Long. 27, 22; lat. 46, 15.*

TIRANO, (Géog. mod.) gouvernement dans la Val-Telline, de la dépendance des Grisons. Il est partagé en deux archiprêtres, qui comprennent onze communautés; le chef-lieu lui donne son nom. (D. J.)

TIRANT, f. m. (Archit.) *transrum* dans Vitruve; longue pièce qui, arrêtée par ses extrémités par des ancres, sert sous une forme de comble pour en empêcher l'écartement, comme aussi celui des murs qui la portent. Il y a de ces *tirans* dans les vieilles églises qui sont chanfreinés & à huit pans, & qui sont assemblés avec le maître en trait du comble, par une aiguille ou un poinçon.

Tirant de fer. Grosse & longue barre de fer, avec un œil ou trou à l'extrémité, dans lequel passe une ancre qui sert pour empêcher l'écartement d'une

voûte, & pour retenir un mur, un pan de bois, ou une souche de cheminée. *Daviler.* (D. J.)

TIRANT, terme de Boisselier, sorte de nœud fait de cuir de bœuf, dont on se sert pour bander un tambour.

TIRANT, terme de Cordonnier, c'est un ruban de fil de diverses couleurs, qu'on attache au-dedans de la tige des bottes, & dont on se sert pour se botter aisément. (D. J.)

TIRANS, (Rubannier,) ce sont les ficelles attachées aux lames, pour faire agir celles qui montent & passent sur les poulies du chatelet, pour suspendre & faire agir les hautes lisses. Voyez **POULIES**.

TIRANT, terme de Serrurier, c'est un morceau de fer, ou plutôt une barre de fer attachée sur une poutre, ou scellée contre le mur de quelque maison.

Le *tirant* a un œil d'un bout où l'on place une ancre; il est fendu de l'autre, lorsqu'il doit être scellé en plâtre; il a un talon & des trous, lorsqu'il doit être posé sur une pièce de bois. On prend pour le faire une barre de fer plat, de longueur & grosseur convenables; on forme l'œil en pliant la barre, à environ un pié du bout. Pour cet effet, on se sert d'un mandrin quarré, de la grosseur que doit avoir l'ancre; on soude sur la barre le bout replié; on chantourne la barre au défaut de l'œil, pour que l'œil soit perpendiculaire au plat de la barre. Si l'ouvrier ne chantourne pas l'œil, c'est qu'alors la barre ne doit pas être posée sur son plat, ou que le *tirant* est destiné pour un lieu qui n'exige pas cette précaution, sans laquelle l'ancre peut s'ajuster au *tirant*.

TIRANT D'EAU, (Marine,) c'est la quantité de piés d'eau qui est nécessaire pour soutenir un vaisseau.

TIRARI, f. f. (Saline,) femme occupée autour des braises dans les manufactures de sel.

TIRASSE, f. f. (Chasse,) c'est un filet à mailles quarrées, ou en losanges, dont un des côtés est bordé d'une corde qui excède chaque bout de la *tirasse* de cinq à six piés, pour la pouvoir tirer; on les fait depuis deux cens jusqu'à quatre cens

mailles de levure , d'un pouce de large ; elles doivent être de fil fort & retors en trois bien rondement ; il y en a qui les font teindre en brun : on *tirasse* les cailles en Mai & Septembre , on y prend aussi les perdrix : pour cela , on fait chasser doucement devant soi un chien couchant, instruit à arrêter la plume ; il doit chasser au vent , le nez dedans , pour mieux sentir le gibier & faire des arrêts plus fréquents ; aussi - tôt que le chien a arrêté , on va devant lui ; à quinze pas on déploie la *tirasse* ; on la porte à deux , ou si l'on chasse seul , on la tient d'un bout sur le bras gauche , & avec un bâton ferre en pointe , qu'on met à l'autre bout de la corde , on l'arrête en terre , puis en tournant on couvre le chien avec la *tirasse* , & on fait partir la caille qui donne dans la *tirasse* , qu'on ferme aussitôt pour prendre le gibier : on *tirasse* aussi sans chien , mais à l'appeau , quand les cailles sont en chaleur : on les trouve alors dans les blés verts & dans les prés : on ne *tirasse* point lorsqu'il a plu , parce que quand l'herbe est mouillée , soit de pluie ou de rosée , les cailles ne se promènent pas : le véritable temps pour *tirasser* est une heure après le lever du soleil , & une heure avant son coucher. L'usage de la *tirasse* est défendu , parce qu'elle dépeup'e trop : on y prend des compagnies entières de perdreaux , & jusqu'à des lievres ; & c'est pour empêcher cette chasse après la récolte , que dans les capitaineries royales on oblige les payfans de ficher cinq épines sur chaque arpent de terre qu'ils dépouillent.

TIRASSER , c'est tendre la *tirasse*,

TIRCK , ou **TERKI** , (*Géogr. mod.*) capitale du pays des Tartares Circasses , située à demi-lieue de la mer Caspienne , sur la rive septentrionale de la riviere de *Tirck* , à 42 deg. 15 de latit. Comme cette place est d'une grande importance pour la Russie qui la possède , le czar Pierre l'a fait fortifier à la maniere européenne , & la Russie y entretient toujours une bonne garnison. (*D. J.*)

TIRÉ , f. f. (*Teilerie* ,) terme en usage dans le commerce des toiles : on appelle une *tire* de six coupons de batiste , six

coupons de cette espece de toile attachés l'un à l'autre , en sorte qu'ils composent comme une piece entiere. (*D. J.*)

TIRE , *petite tire* , (*Soirie* ,) la *petite tire* a été imaginée pour avancer davantage l'étoffe ; on ne s'en sert ordinairement que pour les droguets destinés à habiller les hommes , & les deffins pour cette mécanique ne peuvent pas être longs ; huit ou dix dixaines sont suffisantes pour ce genre de travail. Il est vrai qu'on en a fait qui alloient jusqu'à vingt dixaines , mais dans ce cas les semples étoient aussi aisés que le bouton , qui est le nom donné à la façon de travailler.

Le rame , les arcades , & le corps , sont attachés pour la *petite tire* , comme dans les autres métiers. La différence qu'il y a , c'est que le nombre n'en est pas si considérable , & qu'on ne passe pas cinquante cordes ; il s'en est fait cependant qui alloient à deux cents cordes ; mais dans ce cas , le semple est aussi bon ; ce qui fait qu'il faut autant d'arcades , qu'on veut mettre des mailles de corps ; à deux mailles pour une arcade , la déduction en est considérable , puisqu'elle a été portée jusqu'à 3200 mailles , mais les plus ordinaires sont de 1600 & 2400. On comprend de-là , par ce qui a été dit des satins réduits , combien cette étoffe est délicate & belle quand elle est travaillée comme il faut.

On lit les deffins pour la *petite tire* sur un châssis , au haut duquel , & dans une petite tringle de bois ou de fer , on enfile autant de bouts de ficelle un peu ronde , qu'il y a de cordes au rame , ou de cordes indiquées au deffin. Chacune de ces ficelles doit avoir près d'un pié de longueur : on enverge les ficelles de façon qu'une boucle sur la tringle , ne se trouve pas avant l'autre , mais de suite & conforme à l'envergure : on attache au bout de chaque ficelle autant de cordes fines , comme celles de semple , & bouclées comme les arcades , qu'il y a de cordes à tirer à chaque lac : on lit le deffin à l'ordinaire , & on prend autant de cordes fines entre ses doigts qu'il y a de cordes à tirer sur la ligne transversale ou horizontale du deffin ; cette ligne finie , on noue ensemble

toutes les cordes qui ont été prises, & ont en commence une autre, en continuant jusqu'à ce que le dessin soit lu. La différence de la *petite tire* d'avec la grande, est que dans cette dernière le lac seul arrête, au moyen de l'embarbe, toutes les cordes de simple que la tireuse doit tirer, sans que pour cela il soit besoin de plus de cordes de simple; au lieu que dans la *petite tire* il n'y a point de lac, mais autant de cordes de simple; telles que nous les avons indiquées, qu'il y a de cordes à tirer au dessin.

Lorsque le dessin est lu, on le détache du châssis, les cordes étant toujours enfilées dans la tringle: on passe si on veut une envergure en place des deux baguettes qui tenoient les ficelles rondes enverguées; on détache les parties de cordes attachées à la ficelle ronde, & chacune de ces parties est attachée de suite à une corde double qui est gancée: on donne le nom de *colet* ou *tirant* à cette corde double, à la corde de lame, ayant soin de faire passer chacune des cordes gancées dans un petit trou, qui est fait à une planche percées, dont la quantité est égale à celle des cordes gancées, & distribuées de façon que chaque trou soit placé perpendiculairement à la corde ou à la gance qui tient la corde de rame: on égalise bien les cordes gancées, dont le nœud, avec la partie des cordes qui y sont attachées est arrêté au petit trou de la planche, & empêche la corde de rame de monter plus haut que la mesure que l'attacheur aura fixée. Lorsque toutes ces cordes gancées sont arrêtées & ajustées, on prend séparément & de suite, toutes les parties des cordes qui ont été nouées par le bas, à mesure qu'on lisoit le dessin, & on attache chaque partie à une corde un peu grosse & forte, laquelle étant doublée & passée dans une grande planche, après l'avoir été précédemment dans un bouton fait exprès, dont les deux extrémités nouées ensemble la retiennent au bouton, & dans la boucle qui se trouve par la doublure de la corde, dont la longueur est de 15 à 16 pouces plus ou moins: on y passe la quantité de cordes qui ont été lues & choisies pour composer le lac, & on les arrête fermes pour qu'elles

soient fixées & ne glissent pas; quelques ouvriers les entrelacent avec la corde doublée, de façon qu'elles ne peuvent pas glisser. Il faut observer que la grande planche d'en-bas doit avoir autant de trous que la planche du haut, qu'elle doit être infiniment plus grande, & les trous de même, tant parce que la corde double est plus grosse que la corde gancée, que parce qu'il faut que le bouton soit rangé & de suite, ayant soin quand on les attache, ou qu'on attache les cordes doubles aux cordes fines de simple, de suivre le même ordre qui a été observé en attachant les cordes gancées, & que ces dernières soient relatives avec les grosses & rangées de même.

La différence de la grande & de la *petite tire* étant démontrée, quant au montage de métier, il s'agit de faire voir quelle est son utilité. Pour travailler une étoffe à la grande *tire*, soit courante, soit brochée, il faut que la tireuse perde un temps pour choisir ou trier la gravassine qui tient le lac; il faut prendre ce lac, dans les fils duquel, ou entrelacements, sont contenues les cordes qui doivent être tirées. Second temps. Il faut enfin prendre ces cordes & les tirer. Troisième temps, pour un lac seul, qui est peu de chose dans une étoffe brochée; parce que tandis que l'ouvrier broche ou passe les espousins du lac tiré, la tireuse choisit sa gravassine & son lac, ce qui empêche le retardement de l'ouvrage; mais la chose devient différente dans une étoffe courante, où il faut aller vite, & ne faire ni ne perdre temps. On lit encore les dessins à la réduction, mais cette méthode, outre qu'elle est un peu plus pénible, ne sert qu'à épargner les cordes des lacs, & ne fait pas mieux ni plus mal.

Le bouton supplée à ce défaut de deux façons: 1°. la *tire* va plus vite, & il n'y a aucun temps à faire; 2°. l'ouvrier placé sous la grande planche, tirant son premier bouton de la main droite, choisit le second de la gauche, & si-tôt qu'il laisse aller le premier, il tire le second, ainsi des autres: ce qui fait qu'on peut avec le bouton, faire le double de l'ouvrage qu'on feroit avec le simple; l'usage des

boutons n'étant destinés que pour les étoffes courantes.

TIRE, *grande (Soirie.)* v. Part. VELOURS.

TIRE, (*Marine,*) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager avec force.

TIRE-AVANT, (*Marine,*) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager le plus qu'il pourra.

TIRE-DU-VENT, (*Marine.*) on se sert de cette expression pour désigner la force qu'a le vent, lorsqu'il est à l'ancre, de faire roidir son cable.

TIRE, f. f. *terme de Blason*; ce mot se dit des traits ou rangées de vair, dont on se sert pour distinguer le beffroi, le vair, & le menu vair. Le beffroi est composé de trois tires, le vair de quatre, & le menu vair de six. Quand un chef ou une face sont vairés, il faut spécifier de combien de tires ou de rangs. *Ménéstrier. (D. J.)*

Ce mot se dit de rangées de carreaux qui se trouvent sur un chef, une fasce, une bande, un chevron ou autre pièce échiquetée: on nomme en blasonnant le nombre de tires.

Grivel d'Ouroy, en Berry; d'or à la bande échiquetée de sable & d'argent de deux tires.

Hamelin d'Epinay, en Normandie; d'argent au chevron échiqueté de gueules & d'or de trois tires. (*G. D. L. T.*)

TIRE-BALLE, f. m. *instrument de Chirurgie*, qui tire son nom de son usage. Il y en a de plusieurs espèces: le premier, *fig. 4. Pl. III.* est un villebrequin avec une pointe en double vis, appelée par les ouvriers *meche*, longue de cinq ou six lignes, terminée par deux petits crochets: le corps de ce villebrequin, qui est une espèce de poinçon, est une longue tige d'acier, ronde, polie, longue d'environ un pié; son extrémité postérieure est une vis garnie par le bout, d'un treffle ou d'un anneau pour servir de manche: ce poinçon se met dans une canule dont la base est un écrou pour recevoir sa vis, & qui est affermie par deux traverses soutenues sur deux colonnes: on introduit cet instrument dans la plaie, la vis cachée dans la canule, & lorsque l'extrémité de la canule touche la balle, on tourne le

poinçon pour faire enfoncer la meche dans ce corps étranger, pour le retirer doucement.

L'on ne prescrit l'usage de ce *tire-fond* que pour les balles enclavées dans les os; mais si le corps étranger, au lieu d'être une balle, étoit par exemple un morceau de fer tellement enchâssé dans l'os qu'aucun des instrumens consacrés pour l'extraction des corps étrangers, ne pût avoir prise sur lui, on voit bien que cet instrument ne pourroit pas le percer, dans ce cas, on pourroit dans quelques circonstances, trépaner l'os aux parties voisines du corps étranger, & passer dessous celui-ci des élévatoires ou autres instrumens pour l'ôter.

Le second *tire-balle*, (*fig. 5. Pl. III.*) est à-peu-près semblable au précédent; mais au lieu de meche, l'extrémité antérieure de la tige est divisée en trois lames minces, élastiques, longues de quatre pouces, recourbées en-dedans & polies en dehors: elles forment chacune une petite cuiller; en tournant la vis qui est au bas de la tige, de gauche à droite, on fait écarter les trois cuillers; en la tournant de droite à gauche, on les fait rapprocher l'une de l'autre, & l'instrument se ferme: il doit être fermé quand on l'enfonce dans la plaie; lorsqu'on touche la balle, on l'ouvre doucement, on embrasse le corps étranger avec les cuillers, & on le retire après avoir refermé un peu l'instrument.

Ce *tire-balle* approche fort de celui qui se nommoit *alphonfin*; mais il n'avoit point de canule: les trois cuillers se fermoient par le moyen d'un anneau coulant, en le passant en avant; & s'ouvroient en le retirant. La partie cave des cuillers étoit garnie de dents pour mieux saisir les balles.

Les becs de grue, de canne, de corbeau, &c. sont pareillement des espèces de *tire-balle*.

L'ancienne Chirurgie, qui n'avoit point encore apperçu la nécessité d'aggrandir les plaies d'armes à feu par les incisions & contr'ouvertures convenables, avoit beaucoup multiplié les espèces de *tire-balles*, dont l'usage est actuellement fort borné. (Y)

TIRE-

TIRE-BORD, f. m. (*Marine*,) sorte de grand tire-fond dont on se sert pour retirer le bordage d'un vaisseau quand il est enfoncé. (*D. J.*)

TIRE-BOTTES, f. m. (*terme de Cordonnier*,) ce sont des petits bâtons qui servent à chauffer des bottes : mais on appelle aussi *tire - bottes* une petite planche élevée d'un côté, qui a une entaille proportionnée au talon d'une botte, pour se débotter tout seul. (*D. J.*)

TIRE - BOTTE, (*terme de Tapissier*,) gros galon de fil dont les Tapissiers se servent pour border les étoffes qu'ils emploient en meubles. (*D. J.*)

TIRE-BOUCHON, subst. m. (*terme de marchand de vin*,) sorte de vis de fer ou d'acier qui tient à un anneau, & dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles. (*D. J.*)

TIRE-BOUCLERS, subst. masc. pl. (*Charpent.*) Les Charpentiers appellent *tire-bouclers*, en quelques lieux, certains outils qui leur servent à dégauchir le dedans des mortaises. *Félibien.* (*D. J.*)

TIRE-BOURRE, (*terme d'Arquebusier*,) sorte de fer en forme de vis, qu'on met au bout d'une baguette bien arrondie, & dont on se sert pour tirer la bourre du canon des fusils, des pistolets & autres armes à feu. (*D. J.*)

TIRE-BOURRE, (*Bourrelier*,) sorte de crochet dont les Bourreliers se servent pour arranger la bourre des pièces qu'ils veulent rembourrer.

TIRE-BOUTON, subst. m. (*terme de Tailleur*,) petit fer long comme le doigt, percé par le haut & crochu par le bas, afin de tirer le bouton, & le mettre dans la boutonnière. (*D. J.*)

TIRE-CLOU, f. m. (*terme de Couvreur*,) c'est un outil de fer plat & dentelé des deux côtés en forme de crémaille, pour tirer les clous qui attachent les ardoises. Le manche de cet outil est coudé quarrément en-dessus. Les Couvresseurs s'en servent avec beaucoup d'utilité ; car en passant cet outil entre deux ardoises, ses dents prennent & accrochent les clous, & en frappant du marteau sur le manche du *tire-clou*, les Couvresseurs attirent les clous à eux. (*D. J.*)

Tome XXXIII.

TIRE-DENT, f. m. (*Soierie*,) pince plate, large & menue par le bec, pour rechanger un peigne de dents.

TIRE-FIENTE, f. m. (*terme d'Agriculture*,) espèce de fourche qui sert aux Laboureurs à tirer du fumier, & dont les dents qui sont de fer, sont renversées & courbées un peu, au lieu d'être emmanchées droites ; au bout d'en-haut de ces deux dents est une douille dans laquelle on met un manche de trois pieds de longueur, & gros de trois pouces de tour. En plusieurs endroits les dents sont beaucoup recourbées, en sorte qu'elles font un angle obtus, ou une espèce de demi-lune avec la douille. (*D. J.*)

TIRE-FILET, f. m. (*Dist. mécaniq.*) petit instrument d'acier trempé sur l'épaisseur duquel l'on a pratiqué une fente plus ou moins large, selon le filet qu'on veut tirer. Les bords de cette fente trempés vifs & tranchans, sont promenés & appuyés fortement sur un morceau de fer ou de bois, enlèvent la partie de ce fer ou de ce bois sur laquelle ils portent d'un & d'autre côté de la fente, tandis que la partie correspondante à la fente reste intacte & s'élève. La partie qui s'élève, s'appelle un *filet*. C'est un ornement qu'on pratique sur le dos d'une lame de couteau, sur le dos d'un ressort, d'une platine, sur un manche, sur un instrument de musique ; & l'instrument qui sert à cet usage, s'appelle *tire-filet*. On peut faire des *tire-filets* doubles ou triples ; alors on y pratiquera autant de fentes ; l'ouvrier tient le *tire-filet* avec ses deux mains, l'une placée à un bout & l'autre à l'autre. Cet outil ne laisse pas que d'avoir de la force, sans quoi il casseroit souvent.

TIRE-FOND, f. m. *instrument de Chirurgie*, dont quelques personnes se servent pour enlever la pièce d'os sciée par le trépan, lorsqu'elle ne tient plus guère. Cet instrument (*voyez fig. 10, Pl. XVI,*) qui a environ trois pouces, peut être divisé en trois parties. Le milieu est une tige d'acier de quatorze lignes de long, ornée de certaine façons, qui dépendent de l'habileté du coutelier. La partie supérieure est un anneau qui sert de manche à l'instrument. La partie inférieure est

Q q q

double vis de figure pyramidale, appelée par les ouvriers *meche*; elle a neuf lignes de longueur, & sa base peut avoir quatre lignes de diamètre. Lorsqu'on veut se servir de cet instrument, il faut, dès qu'on a jugé à propos d'ôter le pyramide de la couronne, introduire la meche dans le trou formé par le perforatif; on tient avec le pouce & le doigt index de la main droite l'anneau qui sert de manche au *tire-fond*; ensuite le pouce & l'index de la main gauche appuyés du côté du trou, on tourne doucement jusqu'à ce qu'on sente que la meche tiende avec fermeté; on retire le *tire-fond* en détournant & on achève de scier l'os avec la couronne, jusqu'à ce qu'il vacille; on introduit alors la vis du *tire-fond* avec les mêmes mesures que nous venons de prescrire, dans l'érou qui s'est formé dans l'os; par ce moyen on ne risque pas d'enfoncer la pièce d'os sur la dure-mère; on l'enlève au contraire perpendiculairement, en donnant de petites secousses pour rompre les fibres osseuses qui la tiennent encore attachée.

On peut convenir avec les partisans de cet instrument, qu'il n'est point dangereux, lorsqu'on fait bien s'en servir; mais il est inutile si la pièce d'eau qu'on se propose d'enlever étoit trop adhérente, le *tire-fond* emporteroit la table externe, comme je l'ai vu arriver plusieurs fois, ce qui rend la suite de l'opération plus difficile; & si l'on ne fait usage du *tire-fond* que lorsque la pièce d'os ne tient presque plus, on peut se dispenser de cet instrument; car avec une feuille de mirthe, le manche d'un scalpel ou l'extrémité d'une spatule qui a la figure d'un élévatoire, on enlève très-facilement la pièce sciée par la couronne du trépan. (Y)

TIRE-FOND, espèce d'outil de fer en forme de vis, qui sert aux Tabletiers & aux Ebénistes dans la fabrication de leurs ouvrages. Voyez EBÉNISTE.

TIRE-FOND, (*outil de Gainier*,) c'est un anneau de fer où il y a une petite queue de la longueur d'un pouce, dont le bas est fait en vis; cela sert aux Gainiers pour tirer les moules de dedans leurs ouvrages, en introduisant la vis dans le

trou du moule, & en tirant par l'anneau.

TIRE-FOND, f. m. (*Soierie*,) vis assez longue à la tête de laquelle on a pratiqué un anneau assez large, pour recevoir le bâton de femple.

TIRE-FOND, *instrument de Tonnelier*, il est de fer; il consiste en une tige de fer terminée par en-haut par un anneau de fer assez large, & est fait en forme de vis par en-bas. Les Tonneliers s'en servent pour tirer le fond d'une futaille dont les douves se font enfoncées après être sorties de la rainure du jable.

TIRE-JY, (*Géog. mod.*) île occidentale d'Ecosse, au sud-est de Coll, dont elle est séparée par un petit détroit. Elle est très-fertile, & appartient au duc d'Argyle. Sa longueur est de sept milles, & sa largeur de trois. Il y a dans cette île un lac, une petite île dans ce lac, & un château dans cette petite île. (D. J.)

TIRE-LIGNE, (*Ecrivain*,) est plus un instrument de mathématiques que d'écriture; cependant on s'en sert quelquefois pour tracer deux lignes à-la-fois, horizontales ou perpendiculaires: c'est un petit poinçon d'acier fendu par les deux bouts; chaque pointe taillée en plume en fait la fonction.

TIRE-LIRE, f. f. *terme de Potier-terre*, sorte de petit pot de terre, rond, creux & couvert, qui n'a qu'une petite fente par le haut; on s'en sert à mettre de l'argent, dont on veut ignorer la somme; & pour avoir cet argent, on est obligé de casser la *tire-lire*. (D. J.)

TIRE-LISSES, f. f. pl. (*Gazerie*,) autrement nommés *contre-lames*; ce sont trois règles ou tringles de bois, qui servent dans les métiers à gaze à baisser les lisses, après que les bricôteaux les ont levées. *Dict. du Comm.* (D. J.)

TIRE-MOELLE, f. m. *terme de Cuisine*, espèce de petite curelle d'argent concave, dont on se sert à table pour tirer la moëlle d'un os. *Ac. Franç.* (D. J.)

TIRE-PIÈ, f. m. (*Cordonnerie*,) courroie en forme de demi-bretelle ou bricolle de porteur de chaises, dont les cordonniers, favetiers, selliers, bourreliers & autres ouvriers qui travaillent en cuir & qui les cousent avec l'alène, se

servent pour affermir leur ouvrage sur un de leurs genoux. (D. J.)

TIRE-PIECE, en terme de Rafineur, est un morceau de fer battu d'un pié de large, en quarré dans son fond. Les deux côtés percés de plusieurs trous à un pouce l'un de l'autre en forme d'écumoire, sont, comme le derriere, relevés en bords d'un bon pouce de haut. Le devant est plat. La queue sur le derriere est aussi relevée directement, & terminée par une douille, dans laquelle on met un manche de trois piés de long. Le *tire-piece* sert à tirer du bac à formes, les immondices & les morceaux de formes cassées dans l'eau. Voyez **FORMES & BAC A FORMES**.

TIRE-PLANCHE, s. m. (*Imprim.*) nom qu'on donne au titre d'un livre lorsqu'il est gravé en taille-douce avec des ornemens historiés, & qui ont rapport à la matiere de l'ouvrage. (D. J.)

TIRE-PLOMB, ou **ROUET A FILER LE PLOMB**, en terme de Vitrierie, est une machine ordinairement composée de deux jumelles ou plaques de fer, jointes & assemblées avec deux étoquiaux, qui se montent avec des écroues & des vis ou avec des clavettes; de deux effieux ou arbres, à un bout desquels sont deux pignons, & de deux petites roues d'acier, au-travers desquelles passent les arbres. Ces roues n'ont d'épaisseur que celle qu'on veut donner à la fente des lingots de plomb, & sont aussi près l'une de l'autre qu'on veut que le cœur ou entre-deux du plomb ait d'épaisseur. Elles sont entre deux bajoues ou coussinets d'acier, il y a une manivelle qui faisant tourner l'arbre de dessous, fait aussi, par le moyen de son pignon, tourner celui de dessus, & le plomb qui passe entre les bajoues étant pressé par les roues s'aplatit des deux côtés, & forme des ailerons au même temps que les mêmes roues le fendent.

Il y a de ces machines qui ont quatre effieux & trois roues pour tirer deux plombs à-la-fois; il faut que les arbres & les roues soient tournées & arrondies sur le tour.

L'on n'avoit point anciennement de ces sortes de rouets pour fendre le plomb, c'est une invention nouvelle; l'on se servoit d'un rabot pour le creuser, & l'on

voit encore aux vieilles vitres du plomb fait de la sorte, ce qui étoit un long & pénible travail.

TIRE-POIL, s. m. terme de Monnoie, maniere dont on s'est autrefois servi pour donner la couleur aux flaons d'or, & blanchir les flaons d'argent. Le *tire-poil* consistoit en ce que, quand les flaons étoient assez recuits, on les jetoit, savoir les flaons d'or dans un grand vaisseau d'eau commune, où il y avoit huit onces d'eau-forte pour chaque seau d'eau, & les flaons d'argent dans un autre grand vaisseau, plein d'eau commune, où il n'y avoit que six onces d'eau-forte pour chaque seau d'eau. On appelloit cette maniere *tire-poil*, parce qu'elle attiroit au dehors ce qu'il y avoit de plus vif dans les flaons; mais comme cela coûtoit beaucoup plus que la maniere dont on se sert aujourd'hui, & que l'eau-forte diminueoit le poids des flaons d'argent, on a cessé de s'en servir. Boisard. (D. J.)

TIRE-TÊTE, instrument de Chirurgie, propre aux accouchemens; il y en a de plusieurs especes. 1°. Le *tire-tête* de Mauriceau, voy. fig. 3. Pl. XX. il est composé d'une canule & d'une tige de fer. La partie antérieure de la canule est une platine immobile, circulaire, large d'un pouce six lignes, située horizontalement, légèrement concave en dessus, un peu convexe en dessous, percée dans son milieu pour communiquer avec le canal de la canule. La tige qui se met dans la canule porte à son sommet une platine semblable à la premiere, excepté que ses deux surfaces sont un peu convexes & qu'elle est mobile, en sorte qu'elle est perpendiculaire & collée le long de la tige; mais elle s'abaisse & devient horizontale comme l'autre dans le besoin. La partie inférieure de la tige est faite en double vis, qui entre dans un écrou ou clé figurée en trefle ou en cœur. Tout l'instrument est long de dix à onze pouces. Il sert à tirer la tête de l'enfant mort, arrêtée au passage. Pour cet effet on lui fait une ouverture ou fente au crâne entre les pariétaux, avec la lance du même auteur décrite en son lieu, & gravée, fig. 2. à côté du *tire-tête*. On tourne l'écrou

de la tige du *tire-tête* de droite à gauche pour le baisser. On pousse le bout de la tige dans la canule, pour faire avancer la platine mobile & la rendre perpendiculaire. On introduit cette platine dans le crâne de l'enfant par l'ouverture qu'on y a faite; on tourne l'écrou de gauche à droite après avoir fait faire, par un tour de poignet, la bascule à la platine pour la rendre horizontale; par ce moyen, cette platine mobile s'approche de l'autre qui est restée au dehors, & les pariétaux se trouvent engagés avec le cuir chevelu entr'elles.

On auroit beaucoup de facilité à tirer directement la tête de l'enfant, si la prise étoit suffisante. Les plus habiles accoucheurs regardent avec raison cet instrument comme inutile; on en trouve une description très-détaillée dans le traité des instrumens de M. de Garengot; ce que nous en avons dit suffit avec la figure pour la faire connoître.

2°. Le forceps ou *tire-tête* en forme de pinces; il est fort convenable dans le cas indiqué & dans plusieurs autres. Voyez **FORCEPS**.

3°. Le *tire-tête* d'Amand; c'est un réseau de soie qu'Amand, chirurgien de Paris, inventa pour tirer la tête de l'enfant séparée du corps, & restée seule dans la matrice. Ce réseau a neuf pouces de diamètre, il est garni à sa circonférence de quatre rubans attachés à quatre points opposés. Ce réseau se fronce en forme de bourse au moyen de deux cordons qui en font le tour. Au bord extérieur de la circonférence, il y a cinq anneaux de soie, dans lesquels on loge les extrémités des doigts pour tenir le réseau étendu sur le dos de la main. Pour se servir de cette machine, il faut, suivant l'auteur, introduire dans la matrice la main graissée & munie de ce réseau. On tire un peu les rubans pour l'étendre, on enveloppe la tête, on dégage ses doigts des anneaux, on retire doucement sa main, on serre les cordons pour faire froncer la machine comme une bourse; & quand la tête est bien enveloppée, on la tire hors de la matrice.

M. Levret ne trouve dans ce moyen

qu'un produit d'imagination ou superflu ou impraticable. En effet, s'il étoit possible d'aller coiffer la tête d'un enfant avec ce réseau, quelle difficulté pourroit-il y avoir de la tirer sans ce secours? & si le jeu de la main n'est pas libre dans la matrice, il ne sera pas possible de faire le moindre usage de ce réseau. Aussi, malgré cette prétendue invention, on a été réduit, jusqu'à présent, à la dure nécessité de se servir de crochets, toutes les fois que la main n'a pas été suffisante.

M. Levret a fait construire un instrument qu'il destine particulièrement à tirer la tête séparée du corps & restée seule dans la matrice. Il en donne une description très-amplement détaillée dans un ouvrage intitulé: *Observations sur les causes & les accidens de plusieurs accouchemens laborieux*, &c. Ce nouveau *tire-tête* (voy. Pl. XXXV fig. 1 & 2.) est composé de trois branches d'acier plates, flexibles & faisant ressort, longues d'environ un pié, larges de six lignes, plus minces à leur fin qu'à leur base, où elles sont percées de deux trous & courbées convenablement. L'union de ces trois branches se fait par leur extrémité antérieure au moyen d'un axe qui a une tête horizontale formée en goutte de suif très-lisse, & l'autre bout duquel est en vis pour entrer dans un petit écrou, fait aussi en goutte de suif, (fig. 7.)

Ces trois branches sont montées par leur base sur un arbre, (fig. 3.) C'est un cylindre d'acier de deux diamètres différens. Les deux tiers de la partie inférieure sont d'un moindre diamètre, mais deux viroles d'acier (fig. 4 & 5.) qui se montent dessus, en font un cylindre égal, dont la partie supérieure a une entaille percée de deux trous taraudés, pour recevoir deux vis à tête plate qui y fixent la base de la première branche, & qui est la plus courte. La seconde branche se monte sur la virole qui occupe le milieu de l'arbre, & est par conséquent un peu plus longue que la première; & la troisième branche finit à la virole inférieure par deux vis, comme la seconde branche à la virole supérieure. Une de ces vis est à tête plate, & l'autre a une

tête longue olivaire & cannelée. La vis à tête est à droite à la seconde branche, & à gauche à la troisième; ces vis sont en même temps des pièces de pouces, au moyen de quoi l'on fait tourner ces branches avec les viroles sur lesquelles elles sont montées.

Pour fixer la progression de ces deux branches de chaque côté à un tiers de la circonférence du manche, chaque vis à tête olivaire déborde intérieurement la virole, & entre dans un petit fossé creusé sur un tiers de l'étendue circulaire de l'arbre. Cet arbre se monte à vis sur une tige d'acier (*fig. 8.*) qui passe au-travers d'un manche d'ébène, & qui est fixé à son extrémité par une vis (*fig. 11.*) qui entre dans le bout taraudé de la tige.

Pour faire mieux comprendre la construction de cet instrument, nous allons en donner l'explication particulière, *Planche XXXV* La *fig. 1.* représente l'instrument vu de profil, & les branches appliquées les unes sur les autres. *Fig. 2.* l'instrument ouvert; les branches sont développées; le manche y est représenté coupé par la moitié suivant sa longueur, pour voir les pièces qui y sont renfermées quand l'instrument est tout monté; les proportions de ces deux figures sont à moitié du volume naturel, suivant toutes les dimensions. *Fig. 3.* l'arbre de l'instrument de grandeur naturelle. *Fig. 4.* première virole. *Fig. 5.* seconde virole. *Fig. 6.* ressort monté sur la seconde virole par une jonction à coulisse; le talon de ce ressort a une queue d'arronde, qui entre dans la mortaise pratiquée sur l'anneau, *fig. 5.* Ce ressort sert par l'autre extrémité à accrocher la base de la seconde branche; par ce moyen, les deux branches mobiles sont fixées invariablement quand il a saisi la tête. *Fig. 7.* axe qui joint l'extrémité antérieure des trois branches. *Fig. 8.* tige ou partie inférieure de l'instrument, laquelle est cachée dans le manche de bois lorsque l'instrument est tout monté; cette pièce est ici réduite à la moitié de son volume. *Fig. 9.* petit verrou qui sert à fixer la tige de l'instrument avec la partie inférieure de son corps, afin qu'il ne puisse tourner sur la vis qui forme cette union. *Fig. 10.* pièce auxiliaire qui peut être soudée sur

le corps de la tige, pour empêcher que le manche de bois ne tourne sur la tige qu'il recouvre. *Fig. 11.* vis qui empêche que le manche de bois ne puisse sortir par en-bas.

Quoique cet instrument paroisse fort composé, il est néanmoins très-simple dans son opération: pour s'en servir, on le graissera avec du beurre ou autre corps onctueux; on portera le doigt index de la main gauche inférieurement dans l'orifice de la matrice, & on introduira sur ce doigt l'extrémité de l'instrument fermé par-delà la tête de l'enfant, comme on conduit une algalie dans la vessie en sondant par-dessus le ventre. *Voyez* CATHÉTÉRISME. On fera glisser ensuite les branches sur la tête de côté ou d'autre, pour mettre la partie extérieure des branches toujours réunies sous l'os pubis; on les dégagera alors à droite & à gauche: le développement des branches forme, comme on le voit *fig. 2.* un sphéroïde ouvert, lequel embrasse la tête du fœtus que l'on tirera avec beaucoup de fermeté. On peut lire dans l'ouvrage de l'auteur les avantages de l'effet & de la construction de ce nouveau *tire-tête.* (Y)

TIREVEILLES, (*Marine,*) ce sont deux cordes qui ont des nœuds de distance en distance, qui pendent le long du vaisseau, en-dehors, de chaque côté de l'échelle, & dont on se sert pour se soutenir lorsqu'on monte dans un vaisseau & qu'on en descend.

TIREVEILLE DE BEAUPRÉ. *Voyez* SAUVEGARDE.

TIRER, *v. act.* (*Gramm.*) c'est faire effort pour déplacer quelque chose qu'on saisit de la main ou avec un instrument, & pour l'approcher de soi, ou l'entraîner avec soi. Ce verbe a un grand nombre d'acceptions: on dit, *tirer* une charrue; *tirer* de l'eau d'un puits; *tirer* la langue: on dit aux chiens *tire*, pour les éloigner; l'armée *tire* vers la Flandre; le soleil *tire* à son couchant; votre ouvrage *tire* à sa fin. On *tire* les vaches soir & matin; combien *tire-t-il* de son emploi? belle conséquence à *tirer*; *tirez* avantage de votre accident; *tirez* une ligne sur cet article; *tirez* un alignement de ce côté; *tirez* la racine de ce nombre; c'est une sottise que

de faire *tirer* son horoscope, c'est une friponnerie que de se mêler de ce métier; que *tire-t-on* de cette substance? on lui a *tiré* du mauvais sang; on *tire* de la jambe; on *tire* à la mer; on *tire* une personne ou l'on en fait le portrait; on *tire* un coup de pistolet pour voir qui levera la tête; un cheval *tire* à la main; on *tire* des armes; on *tire* sur quelqu'un quand on lui fait des plaisanteries; on *tire* cent exemplaires, mille, deux mille d'un ouvrage; on *tire* une carte: on *tire* au jeu la primauté; on *tire* l'or; on *tire* le linge; une piece de drap *tire* plus ou moins de longueur; on ne sauroit *tirer* une parole honnête de cet homme brusque; ne vous faites jamais *tirer* l'oreille. *Voyez les articles suivans.*

TIRER, en terme d'Épinglier, faiseur d'aiguilles pour les bonnetiers, est l'action de redresser sur un engin le fil de fer qui étoit roulé en bottes auparavant, pour le façonner & le rendre le plus droit qu'on peut. *Voyez* **ENGIN**.

TIRER L'ÉPINGLE, terme d'Épinglier, qui signifie *passer par la filiere* le laiton dont on se sert pour fabriquer des épingles, afin de le rendre de la grosseur des numéros, suivant les échantillons. *Voyez* **ÉPINGLE**.

TIRER, en terme de Cardeur, c'est éloigner le fil de la broche en retirant le bras, pour lui donner la force & la grosseur qu'on veut.

TIRER UN CHAPEAU A POIL, terme de Chapelier - c'est en faire sortir le poil en le tirant avec le carrelet. *Voyez* **CARRELET**

TIRER LE CIERGE, (*Cirerie.*) c'est le fabriquer à la main, c'est-à-dire, ne le pas couler avec la cire liquide & fondue, mais étendre la cire amollie dans l'eau chaude le long de la meche. *Savary.* (*D. J.*)

TIRER AU SEC, en terme de Confiseur, c'est l'action de confire une chose en la faisant secher, pour la garder telle.

TIRER L'ÉMAIL A LA COURSE, (*Emailleur.*) c'est former avec l'émail des filets extrêmement déliés; après l'avoir ramassé dans la cuiller de fer où il est en fusion avec du crystillin.

Pour *tirer l'émail à la course*, il faut que

deux ouvriers tiennent chacun un des bouts de la pipe brisée pour ramasser l'émail: tandis que l'un le présente à la lampe, l'autre s'éloigne autant qu'on veut donner de longueur au filet; c'est ainsi que se *tire l'émail* dont on fait de fausses aigrettes, & qui est si délié & si pliable, qu'on peut facilement le rouler sur un devidoir, malgré la nature cassante du verre dont il est composé.

Lorsqu'on *tire* le verre encore plus fin, on se sert d'un rouet sur lequel il se devide à mesure qu'il sort de la flamme de la lampe.

TIRER, terme d'Imprimeur, c'est imprimer tout-à-fait un certain nombre d'exemplaires d'un livre, ou autre ouvrage d'impression dont on a vu les épreuves nécessaires, & qu'on juge bien correct. (*D. J.*)

TIRER A LA PERCHE, (*Lainage.*) c'est lainer une piece de drap ou autre étoffe de laine, c'est-à-dire, en *tirer le poil* avec le chardon, tandis qu'elle est étendue du haut en bas sur une perche. (*D. J.*)

TIRER, (*Maréchal.*) est l'action des chevaux de tirage; *tirer à la main*, se dit d'un cheval qui au-lieu de se ramener, refuse à la bride en alongeant la tête lorsqu'on *tire* les renes; *tirer une ruade.* *Voyez* **RUER**.

Un cheval trop chargé d'encolure, pese ordinairement à la main; mais le défaut de *tirer à la main* vient de trop d'ardeur, ce qui est pire que s'il pesoit simplement à la main. Pour appaiser un cheval trop ardent & sujet à *tirer à la main*, il faut le faire aller doucement, & le tirer souvent en arrière; mais si c'est par engourdissement d'épaules ou par roideur de cou, il faut tâcher de l'affoupir avec le caveçon à la neucastle.

TIRER, en terme de Fondeur de petit plomb, c'est mettre le plomb fondu dans le moule pour y former la branche. *Voyez* **MOULE & BRANCHE**.

TIRER LA SOIE. *Voyez l'art. SOIE.*

TIRER LES ARMES, (*Reliure.*) Pour cet effet on passe une couche légère de blanc d'œuf sur la place de l'arme; ce blanc d'œuf se lave avec un linge pour en ôter la superficie; on met une couche

d'eau pure, puis on pose l'or; quand le cuir est un peu efforé, on met un côté du livre en presse avec l'arme qui doit être un peu chaude, on ferre la presse suffisamment pour qu'elle s'imprime également; le livre étant retiré de presse, on essuie le trop de l'or avec un linge un peu mouillé. *Voyez la presse à tirer des armes.*

TIRER L'OR, est l'action de réduire un lingot en fil extrêmement délié en le faisant passer à différentes fois dans des filières toujours moins grandes: ce qui désigne plusieurs opérations, dont la première se fait par le moyen de l'argue, (*voyez ARGUE*) où huit hommes tirent le lingot qu'on a introduit dans une fort grosse filière. Ensuite on le passe dans un ras qui est beaucoup moins gros, puisque quatre hommes suffisent pour l'en tirer. *Voy. RAS.* Quand le lingot est devenu de la grosseur d'une plume, on le dégrossit, (*voyez DÉGROSSIR*) il passe après cela dans les mains de l'avanceur, (*voyez AVANCEUR*) & de-là les tourneuses le prennent pour le mettre au degré de finesse que le tireur le souhaite. *Voyez TIREUR D'OR.*

TIRER DE LONG, (*Vénerie.*) Il se dit de la bête qui s'en va sans s'arrêter.

Tirer sur le trait; il se dit du limier qui trouve la voie & veut avancer.

Tirez chiens, tirez; c'est le terme dont on se sert pour faire suivre les chiens quand on les appelle.

TIRER UNE VOLÉE DE CANON, (*Art milit.*) c'est tirer plusieurs pièces ou plusieurs coups de canon.

Tirer le canon à toute volée; c'est élever la pièce & la tirer en rase campagne sans lui donner d'objet ni de but: on mesure cette portée depuis la pièce jusqu'à l'endroit où le boulet s'est arrêté.

Tirer un mortier à toute volée; c'est le placer sur son affût, de manière que le mortier fasse un angle de 45 degrés avec la ligne horizontale. *Voyez MORTIER & JET.*

Si tous les soldats, dit M. Defolard, étoient aussi-bien exercés à tirer que les flibustiers, il arriveroit dans les combats, qu'en deux heures de temps la perte de

tout le monde termineroit la journée. (*Q*)

TIRER, (*Marine.*) On dit qu'un vaisseau tire tant de pieds d'eau pour être à flot. *V. TIRANT D'EAU.*

TIRER A LA MER, (*Marine,*) c'est prendre le large, s'éloigner des côtes, de quelque terrain, ou de quelque vaisseau.

TIRER une lettre de change, (*Comm.*) c'est l'écrire, la signer, & la donner à celui qui en a payé le contenu, pour la recevoir en un autre endroit. Il ne faut tirer de lettre de change qu'on ne soit certain qu'elle sera acceptée & payée. *Voy. LETTRE DE CHANGE, ACCEPTER, &c.*

TIRER en ligne de compte, (*Commerce,*) signifie porter sur son livre en débit ou en crédit; c'est-à-dire, en recette ou en dépense, un article qu'on a reçu ou payé pour quelqu'un avec lequel on est en compte ouvert. *V. COMPTE, LIVRES, &c. Dictionn. de commerce.*

TIRER l'oiseau, terme de Fauconnerie; c'est le faire becqueter en le passant.

TIRÉSIAS, f. m. (*Mythol.*) Hésiode, Homère, Hygin, & autres mythologues, ont pris plaisir à broder diversement l'histoire de ce fameux devin de l'antiquité, & à donner des causes merveilleuses à son aveuglement naturel. L'histoire dit qu'il eut à Orchomène un oracle célèbre pendant quelques siècles, mais qui fut réduit au silence, après qu'une peste eut désolé la ville. Peut-être que les directeurs de l'oracle périrent tous dans cette contagion. Il y avoit à Thebes un lieu appelé *l'observatoire de Tirésias*, c'étoit apparemment l'endroit d'où il contemploit les augures. Diodore ajoute que les habitans lui firent de pompeuses funérailles, & qu'ils lui rendirent des honneurs divins. (*D. J.*)

TIRET, f. m. (*Gramm.*) c'est un petit trait droit & horizontal, en cette manière —, que les imprimeurs appellent *division*, & que les grammairiens nomment *tiret* ou *trait d'union*.

Les deux dénominations de *division* & *d'union* sont contradictoires, & toutes deux fondées. Quand un mot commence à la fin d'une ligne, & qu'il finit au commencement de la ligne suivante, ce mot est réellement divisé; & le tiret que l'on met

au bout de la ligne a été regardé par les imprimeurs comme le signe de cette division : les grammairiens le regardent comme un signe qui avertit le lecteur de regarder comme unies les deux parties du mot séparées par le fait. C'est pourquoi je préférerois le mot de *tiret*, qui ne contredit ni les uns, ni les autres, & qui peut également s'accommoder aux deux points de vue.

M. du Marfais a détaillé, *art. DIVISION*, les usages de ce caractère dans notre orthographe: mais il en a omis quelques-uns que j'ajouterai ici.

1°. Dans son troisième usage, il auroit dû observer que le mot *ce* après les verbes *être* ou *pouvoir*, doit être attaché à ces verbes par un *tiret*: *qu'est - ce que Dieu ? étoit - ce mon frere ? font - ce vos livres ? qui pourroit - ce être ? eût - ce été lui-même ?*

2°. Lorsqu'après les premières ou secondes personnes de l'impératif, il y a pour complément l'un des mots *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leur*, *en*, *y*; on les joint au verbe par un *tiret*, & l'on mettroit même un second *tiret*, s'il y avoit de suite deux de ces mots pour complément de l'impératif: *dépêche-toi, donnez-moi, flattons-nous-en, transportez-vous-y, accordez-la-leur, rends-le-lui, &c.* On écrivoit *faites-moi lui parler*, & non *faites-moi-lui parler*, parce que *lui* est complément de *parler*, & non pas de *faites*.

3°. On attache de même par un *tiret* au mot précédent les particules postpositives *ci*, *là*, *çà*, *dà*; comme *ceux-ci*, *cet homme-là*, *oh-çà*, *oui-dà*. On écrivoit cependant *de çà*, *de là*, *il est allé là*, *venez çà*, sans *tiret*; parce que *çà* & *là*, dans ces exemples, sont des adverbess & non des particules. Voyez PARTICULE. (B. E. R. M.)

TIRET, *terme de Praticien*; c'est une petite bande de parchemin longue & étroite, qu'on tortille après l'avoir mouillée, & dont se sert pour attacher les papiers. (D. J.)

TIRETAINE, f. f. (*Lainage.*) sorte d'étoffe dont la chaîne est ordinairement de fil, & la trame de laine. Savary. (D. J.)

TIRETOIRE, f. m. (*Tonnellerie.*) est

un outil dont les tonneliers se servent pour faire entrer à force les derniers cerceaux des futailles. C'est un morceau de bois de cinq ou six pouces de grosseur, & long de près de deux piés; il est arrondi par le côté qui lui sert de manche, & aplati par l'autre bout & garni de fer. Vers le milieu, il y a une mortaise dans laquelle est attaché par une cheville de fer, un morceau de fer mobile d'environ 10 pouces de longueur recourbé par l'autre bout en-dedans. On accroche le cerceau par-dessus avec la pièce de fer, & appuyant sur le jable le bout aplati de l'instrument; on pèse sur le manche. Cette opération attire le cerceau, & le fait entrer sur le jable, & on l'enfoncé ensuite avec le maillet, en frappant dessus.

TIREUR, f. m. (*Gramm. Jurispr.*) est celui qui tire une lettre de change sur une autre personne, c'est-à-dire, qui prie cette personne de payer pour lui à un tiers la somme exprimée dans cette lettre. Voyez CHANGE & LETTRE DE CHANGE. (A)

TIREUR, (*Commerce de banque,*) c'est celui qui tire ou fournit une lettre de change sur son correspondant ou commissionnaire, portant ordre de payer la somme y contenue, à la personne qui lui en a donné la valeur, ou à celui en faveur duquel cette personne aura passé son ordre. Ricard. (D. J.)

TIREUR, *terme d'ouvrier*, chez les fermandiniers, gaziers, & autres ouvriers en étoffes de soie façonnées ou brochées, c'est le compagnon qui tire les ficelles du simblot, qui servent à faire la figure, ou le brocher des étoffes. On dit une *tireuse*, quand c'est une femme qui tire. (D. J.)

TIREUR, (*Fonte de la dragée au moule.*) on appelle ainsi l'ouvrier qui tire dans la chaudière le plomb fondu, & qui le verse dans les moules pour en former des dragées ou des balles pour les armes à feu. Voyez l'article FONTE DES DRAGÉES AU MOULE.

TIREUR, *chez les Gaziers*; c'est un compagnon qui tire les ficelles du simblot qui servent à faire le brocher des gazes.

Pour savoir quelles ficelles il faut tirer , cet ouvrier doit avoir lu auparavant le dessin , c'est-à-dire , avoir passé autant de petites cordes à nœuds coulans , que le lisseur en a nommé. Cette lecture du dessin est ce qu'il y a de plus curieux & de plus difficile dans la monture de ces métiers ; & l'on a besoin pour cela d'habiles ouvriers , principalement quand le dessin est fort chargé. *Voyez* DESSIN.

TIREUR D'OR ET D'ARGENT, est un artisan qui tire l'or & l'argent ; qui le fait passer de force à travers les pertuis ou trous ronds & polis de plusieurs especes de filieres qui vont toujours en diminuant de grosseur , & qui le réduit par ce moyen en filets très - longs & très-déliés , que l'on nomme *fil d'or* ou *d'argent* , ou de *l'or* ou de *l'argent* trait.

Les *tireurs d'or & d'argent* , sont aussi batteurs & écâcheurs d'or & d'argent , parce que ce sont eux qui se mêlent de battre ou écâcher l'or & l'argent trait , pour l'aplatir ou le mettre en lame en le faisant passer entre les deux rouleaux d'acier poli , d'une sorte de petite machine nommée *moulin à battre* ou à *écâcher*. *Voyez l'article* OR.

Les statuts de la communauté des *tireurs & batteurs d'or* de Paris se trouvent insérés dans le recueil des statuts , ordonnances & privileges accordés en faveur des marchands orfèvres - joailliers. Ils prêtent serment à la cour des monnoies.

L'élection des jurés se fait le 3 janvier , de même que celle des deux maîtres examinateurs des comptes ; & le premier décembre s'élisent les maîtres ou couriers de la confrérie.

La communauté est réduite à quarante maîtres de chef-d'œuvres ; il est défendu de ne plus recevoir de maîtres de lettres.

Tout apprenti , même les fils de maîtres , doivent avoir douze ans accomplis , & ne peuvent être reçus à la maîtrise , qu'ils n'aient fait un apprentissage de cinq ans , & qu'ils n'aient fini le chef-d'œuvre.

Chaque maître ne peut obliger qu'un apprenti à la fois , & chaque apprenti doit servir dix années chez les maîtres en qualité de compagnon , avant que d'avoir

Tome XXXIII.

droit de tenir boutique , ni de travailler pour son compte.

Tout maître doit avoir sa marque enregistrée au greffe de la monnoie , & empreinte sur une table de cuivre.

L'ouvrage des *tireurs* doit se vendre au poids du roi , huit onces au marc , & de huit gros à l'once , & non au poids subtil , vulgairement appelé *le poids de Lyon*.

L'argent fin fumé est défendu sous peine de confiscation & 2000 livres d'amende.

L'or ou l'argent doit être filé sur la soie teinte , & non sur la crue , & le faux seulement sur le fil.

Maniere de tirer l'or & l'argent fin. On prend d'abord un lingot d'argent du poids de 35 à 36 marcs , que l'on réduit par le moyen de la forge , en forme de cylindre , de la grosseur à peu près d'un manche à balai.

Après que le lingot a été ainsi forgé , on le porte à l'argue où on le fait passer par huit ou dix pertuis d'une grosse filiere , que l'on nomme *calibre* , tant pour l'arrondir plus parfaitement , que pour l'étendre jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la grosseur d'une canne , ce qui s'appelle *tirer à l'argue* , ou *apprêter pour dorer*.

A. N. L'argue est composé d'un billot d'environ 18 pouces en quarré sur cinq pieds de haut , & d'un gros arbre ou pivot de neuf à dix pieds de haut où un cable est attaché. Le billot est scellé de trois pieds en terre , en sorte qu'il n'en paroît qu'un bout de deux pieds que l'on nomme *la tête de l'argue*.

Cette tête a deux entailles de dix-huit pouces de profondeur , l'une en large & l'autre en long ; celle en large sert à placer & à appuyer les filieres , & celle en longueur est destinée à faire passer les lingots par les pertuis des filieres. L'arbre est placé perpendiculairement entre deux gros poteaux où il est enclavé , de maniere qu'on peut le faire tourner quand on veut par le moyen de deux barres longues de ving-quatre pieds qui passent au travers en croix , de même que celle d'un cabestan.

Il y a aussi de grosses tenailles courtes ,

R r r

dont les mords sont crénelés en dedans, & les branches crochues par les extrémités. Les mords servent à ferrer le bout des lingots, & les crochets pour accrocher les tenailles à l'un des bouts du cable; l'autre extrémité est attachée au corps de l'arbre, que huit hommes font tourner par le moyen des barres, de maniere que le cable venant à se tortiller sur l'arbre, il se roidit de telle sorte, & avec tant de force, qu'il attire avec lui la tenaille & le lingot qui s'allonge & s'amenuise à mesure qu'il passe par le pertuis de la filiere. Pour que le lingot passe avec plus de facilité, on le frotte de cire neuve.

Le lingot ayant été tiré, comme il vient d'être dit, est reporté chez le tireur d'or, où il est limé avec exactitude sur toute sa superficie, pour ôter la crasse qui peut y être restée de la forge; puis on le coupe par le milieu, ce qui forme deux lingots d'égale grosseur, longs d'environ 24 à 25 pouces, que l'on fait passer par quelques pertuis de calibre, soit pour abaisser les crans ou inégalités que la lime y a pu faire, soit aussi pour le rendre le plus uni qu'il est possible.

Lorsque les lingots ont été ainsi disposés, on les fait chauffer dans un feu de charbon pour leur donner le degré de chaleur propre à pouvoir recevoir l'or que l'on y veut appliquer; ce qui se fait de la maniere suivante.

On prend des feuilles d'or, chacune du poids d'environ 12 grains, & de 4 pouces au moins en carré, que l'on joint quatre, huit, douze ou seize ensemble, suivant qu'on desire que les lingots soient plus ou moins surdorés; & lorsque ces feuilles ont été jointes de maniere à n'en plus former qu'une seule, on frotte les lingots tout chauds avec un brunissoir, puis on applique en longueur sur toute la superficie de chaque lingot, six de ces feuilles préparées, par dessus lesquelles on passe la pierre de sanguine pour les bien unir.

Après que les lingots ont reçu leur or, on les met dans un nouveau feu de charbon pour y prendre un certain degré de chaleur; & lorsqu'ils en sont retirés, on repasse par dessus une seconde fois la

pierre de sanguine, soit pour bien souder l'or, soit aussi pour achever de le polir parfaitement.

Les lingots ayant été ainsi dorés, sont reportés à l'argue, où on les fait passer par autant de pertuis de filiere qu'il est nécessaire, (ce qui peut aller environ à quarante) pour les réduire à-peu-près à la grosseur d'une plume à écrire.

Ensuite on les reporte chez le tireur d'or pour les dégrossir, c'est-à-dire, les faire passer par une vingtaine de pertuis d'une sorte de filiere moyenne qu'on appelle *ras*; ce qui les réduit à la grosseur d'un ferret de lacet.

Le dégrossage se fait par le moyen d'une espece de banc scellé en plâtre, que l'on nomme *banc à dégrossir*, qui n'est qu'une maniere de petite argue que deux hommes peuvent faire tourner.

Après que les lingots ont été dégrossés & réduits, comme on vient de le dire, & à la grosseur d'un ferret de lacet, ils perdent leur nom de *lingots* pour prendre celui de *fil d'or*. Ce fil est ensuite tiré sur un autre banc, que l'on nomme *banc à tirer*, où on le fait passer par vingt nouveaux pertuis d'une espece de filiere appelée *prégaton*; après quoi il se trouve en état d'être passé par la plus petite filiere, qu'on nomme *fer à tirer*, pour le porter à son dernier point de finesse; ce qui se pratique de la maniere suivante.

Premièrement, on passe le fil d'or par le trou du fer à tirer appelé *pertuis neuf*, qu'on a auparavant retréci avec un petit marteau sur un tas d'acier, & poli avec un petit poinçon d'acier très-pointu, que l'on nomme *pointe*. Ce pertuis est ainsi retréci & repoli successivement avec de pareilles pointes, toujours de plus fines en plus fines, & le fil y est aussi successivement tiré jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la grosseur d'un cheveu.

Ce qui paroît de plus admirable, est que tout délié & tout fin que soit ce fil, il se trouve si parfaitement doré sur toute sa superficie, qu'il seroit assez difficile de s'imaginer, sans le savoir, que le fond en fût d'argent.

Le fil d'or en cet état s'appelle *or trait*,

& peut s'employer en crépines, boutons, cordons de chapeau, & autres semblables ouvrages.

Il faut remarquer qu'avant que l'or trait soit réduit à cet extrême point de finesse, il a dû passer par plus de 140 pertuis de calibre, de filiere, de ras, de prégon, & de fer à tirer, & que chaque fois qu'on l'a fait passer par un de ces pertuis, on l'a frotté de cire neuve, soit pour en faciliter le passage, soit aussi pour empêcher que l'argent ne se découvre de l'or qui est dessus.

Pour disposer l'or trait à être filé sur la soie, il faut l'écacher ou aplatir, ce que plusieurs appellent *battre l'or*, & le mettre en lame. On lui donne cette façon, en le faisant passer entre deux rouleaux d'une petite machine nommée *moulin à battre*, ou *moulin à écacher*.

Ces rouleaux qui sont d'un acier très-poli, environ de trois pouces de diamètre, c'est-à-dire, épais de douze ou quinze lignes, & très-ferrés l'un contre l'autre sur leur épaisseur, sont tournés par le moyen d'une manivelle attachée à l'un des deux qui fait mouvoir l'autre; en sorte qu'à mesure que le fil trait passe entre les deux rouleaux, il s'écache & s'aplatit, sans pourtant rien perdre de sa dorure, & il devient en lame si mince & si flexible, qu'on peut aisément le filer sur la soie, par le moyen d'un rouet & de quelques rochets ou bobines passées dans de menues broches de fil.

Lorsque l'or en lame a été filé sur la soie, on lui donne le nom de *filé d'or*.

Quand on ne veut avoir que de l'argent trait, de l'argent en lame, ou du fil d'argent, on ne dore point les lingots; à cela près, tout le reste se pratique de la même manière que pour l'or trait, l'or en lame, & le filé doré.

L'or & l'argent trait battu, ou en lames de Lyon, se vend par bobines de demi-once, & d'une once net, c'est-à-dire, sans comprendre le poids de la bobine & ses différens degrés de finesse, se distinguent par des *P*, depuis un jusqu'à sept, toujours en diminuant de grosseur, en sorte que celui d'un *P* est le plus gros, & que celui de sept *P*

est le plus fin, que l'on appelle à cause de cela *superfin*.

L'or & l'argent trait, battu ou en lame, qui se fabrique à Paris, se débite en bobines de différens poids; & ses divers degrés de finesse ou de surdorure sont indiqués par des numéros depuis 50 jusqu'à 72, qui vont toujours en diminuant de grosseur, & en augmentant de surdorure; de manière que celui du n^o. 50 est le plus gros & le moins surdoré, & celui du n^o. 72 est le plus fin & le plus surdoré, & ainsi des autres numéros à proportion.

Les filés d'or & d'argent de Lyon se vendent tout dévidés sur des bobines de différens poids, & leurs divers degrés de finesse sont distingués par un certain nombre d'*S*; en sorte que l'on commence par une *S*, qui est le plus gros, & que l'on finit par sept *S*, qui est le plus menu: ainsi l'on dit *du* une *S*, *du* deux *S*, *du* trois *S*, *du* quatre *S*, *du* quatre *S* & demie, *du* cinq *S*, *du* cinq *S* & demie, *du* six *S*, & *du* sept *S*, autrement *du* superfin. Ceux d'une, deux, trois & quatre *S*, sont par bobines de quatre onces, & ceux de quatre *S* & demie, de cinq, de cinq & demie, de six & de sept *S*, sont par bobines de deux onces, le tout net.

Il y a des filés d'or & d'argent que l'on nomme *filés rebours*, parce qu'ils ont été filés à contre-sens, c'est-à-dire, de gauche à droite. Ces sortes de filés ne s'emploient qu'en certains ouvrages particuliers, comme crépines, franges, molets, & autres semblables qui ont des filets pendans; il en entre aussi dans la boutonnerie.

On compte de cinq sortes de filés d'or & d'argent rebours, qui se distinguent par une demie *S*, par une *S*, par deux *S*, par trois *S* & par quatre *S*, qui vont en diminuant de grosseur; de manière que celui d'une demie *S* est le plus gros, & celui de quatre *S* le plus fin: ces sortes de filés d'or & d'argent sont ordinairement par bobines de quatre onces net.

Ce qu'on appelle *or de Milan*, est de l'argent trait que l'on a écaché ou aplati en lames très-minces & très-déliées d'une certaine longueur, qui ne sont dorées que d'un côté; de sorte que venant à être fi-

lées, on n'apperçoit plus que de l'or, le côté de l'argent se trouvant entièrement caché.

La maniere de ne dorer les lames que d'un côté, est un secret très-ingénieux & très-particulier, dont les seuls tireurs d'or de Milan font en possession depuis longtemps. Ceux de Paris & de Lyon ont plusieurs fois tenté de les imiter; mais ç'a toujours été sans un succès parfait.

Les filés d'or de Milan viennent par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs degrés de finesse se distinguent par un certain nombre d'S, de même que ceux de Lyon.

Maniere de tirer l'or & l'argent faux, pour le disposer à être employé en trait, en lame, ou en filé, ainsi que le fin. On prend du cuivre rouge appelé *rosette*, dont on forme, par le moyen de la forge, un lingot semblable à celui de l'argent; on le tire à l'argue, puis on fait des cannelures ou filets sur toute sa longueur avec une espece de lime platte dentelée par les bords en façon de peigne, que l'on nomme *griffon*; après quoi on applique dessus six feuilles d'argent, chacune du poids d'environ 18 grains: ensuite on chauffe le lingot dans un feu de charbon, d'où étant retiré on passe le brunissoir par-dessus, jusqu'à ce que les feuilles soient bien unies; puis on y applique encore six nouvelles feuilles d'argent semblables aux précédentes, & l'on emploie ainsi une once & demie d'argent en feuille sur un lingot de cuivre d'environ vingt marcs.

Le lingot ainsi argenté se remet dans un feu de charbon où il chauffe jusqu'à un certain degré de chaleur; & lorsqu'il a été retiré du feu, on passe par-dessus le brunissoir, soit pour souder l'argent, soit aussi pour le rendre tout-à-fait uni.

Ensuite on le fait passer par autant de trous de filiere qu'il est nécessaire, pour le réduire de même que l'or & l'argent fin à la grosseur d'un cheveu: en cet état c'est ce qu'on nomme *du faux argent trait*, ou *de l'argent trait faux*.

Quand on desire avoir de l'or trait faux, on porte le lingot tout argenté à

l'argue, où on le fait passer par sept ou huit pertuis de calibre; puis on le dore de la même maniere que les lingots d'argent fin; & l'on observe au surplus toutes les circonstances marquées pour les autres especes de fils traits.

L'or & l'argent traits faux s'écachent & se filent de même que le fin; avec cette différence néanmoins que le fin doit être filé sur la soie, & que le faux ne se doit faire que sur du fil de chanvre ou de lin.

L'or & l'argent faux, soit trait, soit battu ou en lame, vient pour la plus grande partie d'Allemagne, particulièrement de Nuremberg, par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs différens degrés de finesse se distinguent par des numéros depuis un jusqu'à sept, toujours en diminuant de grosseur; de sorte que le premier numéro est le plus gros, & que le dernier est le plus fin. Il s'en fabrique quelque peu à Paris, qui est fort estimé pour sa belle dorure, dont les bobines ne sont point numérotées, se vendant au poids, à proportion qu'il est plus ou moins fin, ou plus ou moins argenté ou surdoré.

Tirer & filer l'or. Pour préparer la matiere propre à être tirée, on commence à fondre un lingot d'argent, c'est-à-dire, une partie de matiere d'argent, soit piaïtre, vaisselle, &c. pour en composer un lingot dont le poids est ordinairement de 50 marcs environ. Il est d'une nécessité indispensable que cette matiere soit bien purgée de l'alliage qui pourroit s'y trouver, tant pour faire un filé plus brillant que pour le tirer plus fin. C'est pour cela même que l'argent, dont le titre le plus haut est de 12 deniers de fin, doit être pour le lingot de 11 deniers & 20 grains au moins, n'étant pas possible de le porter à ce degré de finesse de 12 deniers de fin, attendu les matieres nécessaires, telles que le plomb, &c. qui doivent aider à la fonte.

Le lingot fondu & examiné pour le titre est porté chez le forgeur, où il est divisé sous le marteau en trois parties égales, & autant rondes qu'il est possible; pour être passé à l'argue. On donne

ce nom au laboratoire , où chaque barre du lingot étant passée dans une filiere plus étroite que la barre même , étant tirée à l'aide d'une tenaille dentée qui tient la pointe de la barre & étant passée successivement dans différens trous , plus petits les uns que les autres , elle est réduite à une grosseur assez convenable , pour que deux hommes seuls puissent achever de la rendre encore plus fine.

Le trait se divise ordinairement en trois parties principales pour la grosseur. La premiere est appelée *lancé*, beaucoup plus fine qu'un cheveu ; la deuxieme *superfin fin* ; la troisieme *superfin ordinaire* ; cette derniere partie est de la grosseur d'un cheveu. Tout ce qui vient d'être dit ne concerne précisément que le trait d'argent. Le trait d'or ne se tire pas autrement ; & à proprement parler , ce qui est appelé *or* dans les manufactures , n'est autre chose que de l'argent doré.

Pour faire le trait d'or, on dore le lingot en barre au sortir de la forge , & avant de le passer à l'argue. Le lingot pour or doit être disposé à la fonte d'une autre façon que le lingot pour argent ; c'est-à-dire , que les affineurs ou fondeurs doivent avoir soin de le rendre plus dur , afin que les feuilles d'or qui servent à le dorer , ne s'enterrent pas dans la matiere d'argent , & se foutienne toujours dessus , pour que l'or soit plus brillant. De - là vient que le filé d'or est toujours plus pesant que le filé d'argent. On penseroit que l'or dont il est chargé cause l'augmentation du poids , ce qui n'est pas , puisque un lingot de 50 marcs n'emploiera pas un marc d'or pour le dorer. La véritable raison de la différence de ce poids ne vient donc que de ce que le lingot étant plus dur , le trait ne peut pas être tiré si fin que l'argent. D'ailleurs , quand il seroit possible de le tirer aussi fin , la qualité de l'or qui n'est que superficielle sur matiere d'argent , n'auroit plus aucune apparence , attendu la finesse du trait.

Pour dorer le lingot , il faut chauffer une barre d'argent bien ronde & bien polie , jusqu'à ce qu'elle rougisse après quoi le tireur d'or couche au long & autour de ladite barre des feuilles d'or ,

telles qu'on les trouve chez les Batteurs d'or , en quantité proportionnée à la qualité qu'il veut donner au trait qu'il se propose de faire , & après les avoir couchées , il les frotte avec une pierre bien polie pour les attacher au lingot , de façon que la barre d'argent & les feuilles ne composent qu'un tout. Les or les plus bas sont dorés à 28 feuilles couchées les unes sur les autres , & liffées avec la pierre à polir. Les or les plus hauts ne passent guere 56 feuilles. Le superflu ou excédent des feuilles qu'on voudroit ajouter , deviendroit inutile , & empêcheroit même la barre d'être tirée comme il faut. Le frottement sur les feuilles se fait au fur & à mesure qu'on couche les feuilles de six en six , ou de huit en huit feuilles. Il faut beaucoup plus de soin pour tirer l'or que l'argent , & sur-tout que les filieres soient extraordinairement polies , parce que si par hasard il s'en trouvoit quelqu'une qui grattât la barre , ou la gavette , ou le trait , la partie grattée blanchissant , seroit continuée jusqu'à la fin ; parce que quoique le lingot soit bien doré , en quelque cas ou en quelque temps que vous rompiez la barre , ou la gavette , elle fera toujours blanche en dedans ; l'or , comme on l'a déjà dit , n'occupant que la superficie du lingot , dont la dureté , par sa préparation , lui empêche de pénétrer plus avant , & lui donne plus de brillant.

Lorsque l'argent ou l'or est tiré , il s'agit de le filer ; & pour parvenir à cette opération , il faut l'écacher , ou écraser sous deux roues ou meules dont la circonférence est d'un acier si poli , qu'il ne faut pas qu'il y ait une légère tache.

Le trait , quelque fin qu'il puisse être , s'aplatit en passant entre les meules du moulin sortant du roquetin. Le trait passe dans un livret sur lequel est un petit poids de plomb qui le tient en regle , & empêche qu'il ne vienne plus vite que le moulin ne le distribue , & ayant passé entre les deux meules , il s'enroule sur un autre petit roquetin appelé *roquetin de lame* , parce que le trait , quoique fin & rond , étant écaché ne forme plus qu'une lame , que c'est cette même lame , laquelle enveloppant la soie sur laquelle elle est

montée, forme ce qu'on appelle le *filé*.

Fileur d'or. La façon de filer l'or & l'argent n'est autre chose que de coucher sur la soie qui doit être très-belle, le fil d'or ou d'argent, après qu'il a été écaché ou aplati sous la meule du moulin, du *tireur d'or* ou guimpier.

Cette opération se fait à l'aide d'un rouet tourné par quelqu'un. La mécanique de ce rouet est si ingénieuse, qu'avec une seule manivelle, celui ou celle qui tourne la machine fait mouvoir plus de cent pièces séparées. La manivelle attachée à l'arbre de la grande roue, indique que lorsque la roue est en mouvement, la corde sans fin, qui enveloppe la fusée de l'arbre de la même roue, venant passer en croisant dessous les poulies, enveloppant ensuite la roue de l'arbre taillé en fusée, l'on ne peut pas tourner que toutes ces parties enveloppées par cette même corde ne tournent aussi : à chaque taille de l'arbre est passé une corde sans fin, appelée *corde d'attirage*, laquelle passant dans des poulies, vient envelopper une partie cavée du cueilleux, & lui donne un mouvement lent ou prompt, au *prorata* de la grande ou petite canelure de l'arbre autour de laquelle elle se trouve, de façon qu'au moyen de toutes ces liaisons la grande roue, celle de l'arbre à laquelle il est attaché, les cueilleux tournent tous ensemble; c'est le premier mouvement du rouet. Le second mouvement est démontré ailleurs. Cette même grande roue a une corde assez forte, laquelle passant dans sa canelure, vient envelopper une poulie cavée, adhérente & fixée à l'arbre d'une roue appelée *la roue de piece*.

Voilà donc une seconde roue mise en mouvement par la seule manivelle. Cette roue de piece a plusieurs cavités ou rainures dans lesquelles passe une corde très-fine, laquelle enveloppant les pièces montées, & entrant dans une rainure fort étroite, fait tourner toutes celles qu'elle enveloppe. Le nombre de ces pièces est ordinairement de 16 dans les grands rouets. La poulie cavée indique parfaitement le mouvement de la roue de piece, au moyen de celui qui est donné à la grande roue.

Cette même roue de piece doit avoir quatre canelures, dans lesquelles passe la corde qui donne le mouvement aux seize pièces dont le rouet est monté; & cette corde doit être passée si artistement, qu'elle prenne toutes les pièces de quatre en quatre, & les fasse toutes tourner dans un même sens.

Par la démonstration qui vient d'être faite, on peut concevoir le mouvement de toutes les pièces qui composent le rouet. Il ne s'agit maintenant que de démontrer de quelle façon la lame d'or ou d'argent se couche sur la soie. La soie est enroulée sur seize bobines; les brins de cette même soie viennent passer sous une baguette de verre, & étant portés au travers & dans le trou d'un fer, viennent s'enrouler sur les cueilleux, de façon que quand les cueilleux tournent, ils tirent la soie des bobines & l'enroulent. Or pour que cette soie soit couverte de la lame d'or ou d'argent, le roquetin est ajusté sur la partie qui porte les canons; sur le roquetin est la lame, laquelle est arrêtée avec la soie, la pièce tournant d'une vitesse extraordinaire, la lame passe sur une petite poulie de verre, dans laquelle est passée un petit crochet de fil de fer. Le roquetin étant mobile sur la pièce, & arrêté très-légerement à mesure que cette même pièce tourne, la lame se porte autour de la soie qu'elle enveloppe; & la soie enveloppée étant tirée par le cueilleux, le filé se trouve fait. Il faut observer que le roquetin de lame tourne dans un sens contraire à la pièce qui le supporte, & que les bobines sur lesquelles est la soie destinée à faire le filé, sont arrêtées légèrement par un fil de laine qui enveloppe la cavité qui se trouve dans un des bords extérieurs de la bobine. Cette laine qui est arrêtée d'un bout à la bobinière, s'enroule de l'autre sur une cheville, à l'aide de laquelle on resserre ou on lâche à discrétion, en tournant la cheville du côté nécessaire pour l'opération.

Le roquetin de lame est arrêté de même sur la pièce.

Il faut observer encore que l'arbre qui est taillé en seize parties pour les rouets à seize; & chaque partie taillée en pain-de-

sucre & cannelée n'est travaillée de cette façon que pour faire le filé plus ou moins couvert, c'est - à - dire, plus ou moins cher, parce que plus il est couvert, moins il prend de soie, & moins il est couvert, plus il en prend. Or comme l'arbre, au moyen des cordes d'attrage, donne le mouvement plus ou moins prompt aux cueilleux, il arrive que quand la corde est passée dans la cannelure dont la circonférence est la plus grande, elle fait tourner le cueilleux plus vite, lequel ramasse le filé plus promptement. Conséquemment la lame qui l'enveloppe & qui feroit, par exemple, cinquante tours autour du fil de soie dans la longueur d'un pouce, la corde étant passée sur la plus grande circonférence de l'arbre, en fera plus de soixante, si la corde est passée plus bas, ce qui fera dix tours de lame du moins dans la longueur d'un pouce, par conséquent un filé plus riant; c'est le terme. Le cueilleux doit aussi avoir deux ou trois cannelures de différens diamètres du côté droit, pour suppléer à celles de l'arbre. Ces cannelures différentes sont d'autant plus nécessaires, que lorsque le cueilleux se remplit de filé; son tour étant plus grand, il ramasse bien plus vite: pour lors il faut baïsser dans les cannelures de l'arbre, & augmenter dans celles du cueilleux.

Afin que le filé se roule avec égalité sur les cueilleux, on a eu soin de faire de petits trous dans la partie du rouet qui leur est supérieure; ces trous servent à placer une cheville de laiton bien polie, qui conduit le fil dans la partie désirée du cueilleux. En remuant avec soin ces chevilles, on empêche le filé de faire bosse sur le cueilleux, qui se trouve par ce moyen toujours égal.

TIRIN, voyez TARIN.

TIRINANXES, f. m. (*Hist. mod.*) les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan ont trois sortes de prêtres, comme ils ont trois sortes de dieux & de temples. Les prêtres du premier ordre, ou de la religion dominante, qui est celle des sectateurs de *Buddou*, s'appellent *Tirinanxes*; leurs temples se nomment *ochars*; on ne reçoit parmi eux que des personnes dis-

tinguées par la naissance & le savoir; on n'en compte que trois ou quatre qui sont les supérieurs de tous les autres prêtres subalternes que l'on nomme *gonnis*; tous ces prêtres sont vêtus de jaune, ils ont la tête rasée, & ils portent un évantail pour se garantir du soleil; ils sont également respectés des rois & des peuples, & ils jouissent de revenus considérables; leur règle les oblige au célibat; ils ne peuvent manger de la viande qu'une fois par jour, mais ils ne doivent point ordonner la mort des animaux qu'ils mangent, ni consentir qu'on les tue. Leur culte & leur règle sont les mêmes que ceux des Talapains de Siam. Voyez cet article. Leur divinité est *Buddou* ou *Poutsa*, qui est la même chose que *Siakka*, que *Fohi*, ou que *Sommona-Kodom*.

Les prêtres des autres divinités de Ceylan s'appellent *koppus*; leur habillement, même dans leurs temples, ne les distingue point du peuple; leurs temples se nomment *deovels*; ils offrent du ris à leurs dieux; les *koppus* ne sont point exempts des charges de la société.

Le troisième ordre de prêtres s'appelle celui des *jaddefes*, & leurs temples se nomment *cavels*; ils se consacrent au culte des esprits, & font des sacrifices au diable, que les habitans craignent sur-tout dans leurs maladies; ce sont des coqs qui servent alors de victimes; chaque particulier qui bâtit un temple peut en devenir le *jaddefe* ou le prêtre: cet ordre est méprisé par les autres.

TIRIOLO, ou TYRIOLO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou bourg d'Italie, dans la Calabre ultérieure, proche du mont Apennin, à trois lieues nord de Squillace; c'est l'ancienne *Tyrus*, ville de la grande Grece. (*D. J.*)

TIRMAH, (*terme de Calendrier*) nom du quatrième mois de l'année des anciens Perses; il répondoit à notre mois de décembre. (*D. J.*)

TIRNAU, TYRNAU, ou TIRNAVIA, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de Neitra, sur la rivière de Tirna, à 8 lieues au nord-est de Presbourg. Les Jésuites y avoient une belle église. *Long.* 35. 58. *lat.* 48. 32.

Sambuc (Jean) favant écrivain du feizieme fiecle, naquit à *Tirnau* en 1531, & mourut à Vienne en Autriche en 1584 à 53 ans. Il fut extrêmement confidéré à la cour des empereurs Maximilien II. & Rodolphe fon fils, dont il devint confeiller & historiographe. On a de lui 10. une grande histoire de Hongrie; 2°. les vies des empereurs romains, 3°. des traductions latines d'Heſiode, de Théophylacte, & d'une partie des œuvres de Platon, de Xénophon & de Thucydide; 4°. des commentaires fur l'art poétique d'Horace; 5°. des notes fur pluſieurs auteurs grecs & latins. (D. J.)

TIRNSTEIN, ou **TYRNSTEIN**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, fur la rive gauche du Danube, un peu au-deſſus de Stein. Cette place ne confiſte qu'en deux rues, dont l'une conduit au bord du Danube. (D. J.)

TIROIR, f. m. (*terme de Menuif.*) partie quarrée de cabinet, de table, d'armoire, de caſſette, &c. qui eſt ſous une autre piece, & qu'on tire par un anneau ou un bouton. (D. J.)

TIROIR, en terme de *Tondeur*, eſt une partie de la machine à frifer, ainſi nommée parce qu'elle tire l'étoffe d'entre le frifoir & la table à frifer, faite en forme de cylindre ou rouleau de bois tout garni de petites pointes de fil de fer très-fines & très-courtes, à-peu-près ſemblables à celles des cartes à carder la laine.

TIROIR, f. m. (*terme de Fauconnerie*,) apât qui ſert aux fauconniers à rendre gracieux les oifeaux de proie, & à les reprendre au poing, ſoit avec des ailes de chapon, de coq d'inde, au autre choſe de leur goût. (D. J.)

TIROL, LE, (*Géog. mod.*) ou le **TYROL**, comté d'Allemagne qui fait partie des états héréditaires de la maifon d'Autriche. Il eſt borné au nord par la Baviere; au midi par une partie de l'état de Veniſe, au levant par la Carinthie & l'archevêché de Salzbourg, au couchant par les Suiffes & les Grifons.

Le *Tirol* a autrefois fait partie de la Rhétie, & enfuite du duché de Baviere; enfin Elifabeth, comteſſe de *Tirol*,

le porta dans la maifon d'Autriche, vers l'an 1289, par fon mariage avec Albert, duc d'Autriche, depuis empereur. C'eſt un pays montagneux & affez ſtérile, excepté en pâturages. L'Adige y prend ſa ſource. L'Un le traverse du midi au nord-eſt. On diviſe ce comté en quatre parties principales; ſavoir, le *Tirol* propre, les pays annexés, l'évêché de Brixen, & l'évêché de Trente. Inſpruck eſt la capitale du *Tirol* proprement dit. (D. J.)

TIROMANCIE, f. f. (*Divinat.*) eſpece de divination dans laquelle on ſe ſervoit de fromage. On ignore les cérémonies & les regles qu'on y pratiquoit.

Ce mot eſt compoſé du grec *τιρος*, fromage, & de *μαντια*, divination.

TIRON, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Espagne dans la vieille Caſtille. Elle tire ſa ſource des montagnes appelées *Sierra d'Occa*, & ſe jette dans l'Hebre, près de Bienes. (D. J.)

TIRONES, f. m. (*Art. mil. des Rom.*) ſoldats apprentis, comme le mot latin le défigne; c'étoient des ſurnuméraires qui n'étoient point cenſés enrôlés, parce qu'ils ne prêtoient de ſerment qu'après avoir été reçus dans les légions à la place des morts, ou de ceux qui avoient fini le temps de leur ſervice; cependant ils étoient toujours nourris & formés aux dépens de la république, juſqu'à ce qu'ils fuſſent ſoldats légionnaires. *Voy. LÉGIION, & MILITAIRE, discipline des Romains.* (D. J.)

TIROQUI, f. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante du Bréſil qui a des feuilles comme le ſainfoin; ſes fleurs ſont rouſſâtres. C'eſt un remede efficace contre la diſſenterie. Les Braſiliens ſe font ſouffler la fumée de cette plante dans toutes ſortes de maladies; on la regarde comme excellente contre les vers. Cette plante ſe flétrit après le coucher du ſoleil, & reprend ſa vigueur lorsqu'il remonte ſur l'horizon.

TIR-RYF, ou **TIR-RIF**, (*Géog. anc.*) petite île d'Ecoſſe, & l'une des *Æbudés*; on remarque cinq lacs dans cette île qui n'a que 12 milles de longueur, & quatre ou cinq de largeur. (D. J.)

TIRTOIR, voyez **TIRETOIRE**.

TIRYNS,

TIRYNS, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse dans l'Argolide, selon Etienne le géographe. Cette ville, célèbre par le séjour qu'y fit Hercule lorsqu'il étoit dans le Péloponnèse, existoit du temps d'Homere, qui l'appelle *bene munitam Tirynthem*. Strabon dit que sa forteresse fut bâtie par les cyclopes, que Proetus mit en besogne. Elle fut détruite par les Argiens, & ne subsistoit plus du temps de Plin, liv. IV c. v. Je crois que M. Fourmont s'est trompé quand il a cru l'avoir découverte dans son voyage de Grece en 1729. (*D. J.*)

TIRYNTHEUS, (*Mytholog.*) c'étoit un des surnoms d'Hercule, à cause du séjour qu'il faisoit assez souvent dans la ville de Tirynthe en Argolide: on croit même qu'il y fut élevé. Après cet accès de fureur dans lequel il tua les enfans qu'il avoit eus de Mégare, l'oracle de Delphes lui ordonna d'aller se cacher pour quelque temps à Tirynthe. (*D. J.*)

TISÆUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thessalie, selon Tite-Live, l. XXVIII. c. v. qui dit que c'est une pointe de montagne fort élevée. C'est le *Tisæum* de Polybe & de Suidas.

Apollonius, liv. II. met aussi dans la Thessalie un promontoire nommé *Tisæum*; mais son scholiaste ajoute que ce promontoire étoit dans la Thesprotie. (*D. J.*)

TISAR, f. m. (*Glaces.*) On nomme ainsi les ouvertures des fours à couler, par lesquelles le tireur entretient le feu, en y jetant continuellement des billettes. Chaque four a deux *tisars* & deux cheminées, (*D. J.*)

TISARIA, (*Géograp. mod.*) & *Cara-Hissar*, dans Paul Lucas, petite ville de l'Anatolie dans l'Amasie. c'est l'ancienne Diocésarée de Cappadoce. (*D. J.*)

TISCHANFFERRA, f. f. (*Comm.*) c'est la plus petite mesure de Venise pour les liquides. Quatre *tischanferras* font la quarte, quatre quartes le bigot, quatre bigots l'amphora, l'amphora tient soixante & seize mustaches, dont les trente-huit font la botte. Voy. BOTTE. *Diction. de Comm.*

TISEBARICA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Ethiopie. Elle commençoit près du

port de Bérénice, & s'étendoit le long de la mer Rouge jusqu'au Moschophages, selon Arrien, II. *Péripl. p. 1.* La partie maritime de cette contrée étoit habitée par des Ichthyophages, qui demeuroient épars sous des chaumières placées dans des passages étroits. Au-dedans des terres habitoient des peuples barbares. (*D. J.*)

TISEUR, f. m. (*Manufact. de glaces.*) c'est dans les manufactures de glaces du grand volume, le nom de celui qui a soin d'entretenir le feu dans le four à couler. Ce *tiseur* court sans cesse & avec vitesse autour du four, & met en passant dans les *tisars* les billettes qu'il trouve toutes préparées sur son passage. Le *tiseur* se relaie toutes les six heures. (*D. J.*)

TISIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le pays des Brutiens. Ses habitans se nomment *Tisiatæ*.

TISIDIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, dont Métellus, selon Saluste, donna le commandement à Jugurtha. On croit que c'est la même que Ptolomée nomme *Thifica*, située entre la ville Thabraca & le fleuve Bagraça, au milieu du chemin d'Utique à Carthage, & dans la province que les Romains avoient en Afrique. (*D. J.*)

TISIPHONE, (*Mythol.*) une des furies; couverte d'une robe ensanglantée. *Tisiphone* est assise nuit & jour à la porte du tartare, où elle veille sans cesse. Dès que l'arrêt est prononcé aux criminels, elle se leve armée d'un fouet vengeur, les frappe impitoyablement, & leur présente des serpens horribles; bientôt après elle appelle ses barbares sœurs pour la seconder. Tibulle dit que *Tisiphone* étoit coiffée de serpens au lieu de cheveux. Son nom signifie proprement celle qui venge les meurtres. (*D. J.*)

TISONNE, adj. (*terme de Maréchal.*) ce mot se dit des chevaux marqués de taches toutes noires, larges comme la main ou environ, éparfes çà & là sur le poil blanc. (*D. J.*)

TISONNIER, f. m. (*Forgeron.*) outil de fer dont les ouvriers qui travaillent à la forge, se servent pour attiser le feu. Il y en a de deux sortes, l'un aplati par le bout en forme de palette, & l'autre dont

le bout est coudé & tourné en crochet. (*D. J.*)

TISONNIER, outil de *Fondeur en sable*, est une barre de fer de trois piés de long pointue par un bout, dont on se sert pour déboucher les trous de la grille du fourneau. *Voyez FOURNEAU & l'article FONDEUR EN SABLE.*

TISRI, f. m. (*Hist. jud.*) premier mois hébreu de l'année civile & le septième de l'année ecclésiastique ou sacrée. Les Hébreux le nomment *rosch-haschana*, c'est-à-dire *le commencement de l'année*. Il répond à la lune de septembre, & a trente jours.

On célébroit au premier jour de ce mois la fête des trompettes. *Voyez TROMPETTES.*

Les années sabbatiques & du jubilé commençoient le même jour. *Voyez JUBILÉ & SABBATIQUE.*

Le troisième jour jeûne pour la mort de Godolias, fils d'Ahican, qui fut tué à Maspha, comme il est rapporté au *IV. liv. des Rois, c. xxv. v. 29.* & dans *Jérém. c. xli. v. 2.*

Le cinquième jeûne pour la mort de vingt des principaux docteurs juifs, & en particulier pour celle d'Akiba.

Le dixième jour étoit la fête de l'expiation solennelle. *Voyez EXPIATION.*

Le quinzième la fête des tabernacles qui duroit sept jours. *Voyez TABERNACLES.*

Le vingt-trois, les juifs font la fête qu'ils appellent *la réjouissance de la loi*. Ils rendent grâces à Dieu de la leur avoir donnée, & lisent le testament & l'histoire de Moïse, rapportée au *Deutéronome, ch. xxxiiij. & xxxiv. Dictionn. de la Bible, tome III. p. 687.*

TISSA, (*Géog. anc.*) petite ville de Sicile au pié du mont *Æthna*, du côté du septentrion, près du fleuve *Onobala*, suivant la position que lui donne *Ptolomée, l. III. c. iv. Silius Italicus, l. XIV. v. 268.* écrit *Tisse*, & en fait un petit lieu: *Et parvo nomine Tisse.*

On croit que c'est aujourd'hui *Ranzazzo*, ou du moins que la ville de *Ranzazzo* est bâtie auprès de l'endroit où étoit *Tissa*. Les habitans étoient nommés

Tiffenses, & non *Tiffineses*, comme écrit *Pline, liv. III. c. viij.* car *Cicéron* le décide ainsi. (*D. J.*)

TISSER, v. act. (*Gramm.*) c'est fabriquer sur le métier ou autrement, tout tissu ou un ouvrage d'ourdissage, quel qu'il soit, comme la toile, le drap, les étoffes, &c.

TISSER, v. act. *terme de Friseuse de point*, c'est coucher & ranger le tissu, selon l'ordre du patron; pour faire du point, on cordonne, on *tisse*, on fait les brides, on brode, & finalement on fait les picots. (*D. J.*)

TISSER, (*Rubanier.*) c'est la manière de fabriquer la frange sur le moule, voici comment cela se fait; après que les soies de la chaîne sont passées dans les lisses, ainsi qu'il a été dit ailleurs, le bout étant fixé sur l'ensuple de devant au moyen de la corde à encorder, il est question d'y introduire la trame qui est ordinairement composée de plusieurs bouts de soie retords ensemble, & dont on peut prendre tant de brins que l'on voudra. Cette trame est appelée *retord*. *Voyez RETORD.* On approche de cette chaîne un moule de bois, qui est de la hauteur & figure que l'on veut donner à la frange; c'est-à-dire uni, si la frange doit être unie, ou festonné, si la frange doit être festonnée. L'ouvrier ouvrant son pas y introduit la trame au moyen de cette ouverture, en passant la soie qui la compose & qu'il tient de la main droite, & le moule de la gauche, & du côté gauche de la chaîne; il commence cette introduction de trame par dessous le moule, en tenant le bout de cette trame avec les mêmes doigts dont il tient le moule; il ramène cette trame par-dessus ledit moule, puis il frappe cette trame avec le doigtier ou coignée qu'il a à la main droite; ensuite il enfonce un autre pas où il fait la même chose & continue de même; on voit que cette continuité de tours est ce qui forme la pente de la frange qui sera guipée en sortant de dessus le métier, si elle le doit être, ou coupée sur le moule si c'est de la frange coupée; lorsque le moule se trouve rempli, l'ouvrier prend une partie de cette

penne qu'il fait glisser de dessus le moule (qui va porter pour cet effet un peu en rétrécissant par ce bout) du côté du rouleau de la poitrine, & tirant la marche du côté des lisses; cette partie de penne ainsi hors du moule se tortille aisément par son propre rond, & par le secours des doigts de l'ouvrier qui entortillent un peu cette partie ayant les doigts passés dedans, ce qui l'oblige à se tourner & à former ce qu'on appelle *coupon*; ces différens coupons débarassent le moule, à l'exception d'une certaine quantité de duittes que l'on y laisse pour le tenir en respect, & en laissant la plus grande portion libre pour recommencer le travail.

TISSERAND, f. m. *terme générique*, ce nom est commun à plusieurs ouvriers travaillans de la navette, tels que sont ceux qui font les draps, les tiretaines, & quelqu'autres étoffes de laine, qui sont appelés *tisserans*-drapans, *tisseurs* ou *tissiers*: ceux qui fabriquent les futaines se nomment *tisserands*-futaniens; & ceux qui manufacturent les basins sont appelés *tisserands* en basins. Pour ce qui est des autres artisans qui se servent de la navette, soit pour fabriquer des étoffes d'or, d'argent, de soie, & d'autres étoffes mélangées pour faire des tissus & rubans; ils ne sont point nommés *Tisserands*: les premiers sont appelés *marchands*, *maîtres*, *ouvriers* en draps d'or, d'argent, de soie, & autres étoffes mélangées, ou simplement *ouvriers* de la grande navette; & les autres maîtres *tissutiers*-rubaniers; ou bien *ouvriers* de la petite navette. (D. J.)

TISSERAND, f. m. (*Lain.*) ouvrier qui travaille de la navette dans les manufactures de lainage, & qui fait sur le métier, de la toile, des draps, des ratines, des serges, & autres étoffes de laines; c'est-à-dire toutes ces étoffes telles qu'elles sont, avant d'avoir été au foulon & d'avoir reçu aucun apprêt. *Savary.* (D. J.)

TISSERAND, f. m. (*Toilerie.*) artisan dont la profession est de faire de la toile sur le métier avec la navette: en quelques lieux on le nomme *toilier*, *telier* ou *tissier*. En Artois & en Picardie, son nom est *musquinier*. (D. J.)

TISSEUR, *terme de Manufacture*, ou-

vrier qui travaille sur le métier avec la navette, à la fabrique de toutes sortes d'étoffes de lainage & de toilerie. (D. J.)

TISSU, *terme de Manufacture*, qui se dit de toutes sortes d'étoffes, rubans & autres ouvrages semblables, faits de fils entrelacés sur le métier avec la navette, dont les uns étendus en longueur s'appellent la *chaîne*, & les autres en-travers sont nommés la *trame* de l'ouvrage.

On fabrique les *tissus* avec toutes les sortes de matières qu'on peut filer, comme l'or, l'argent, la soie, la laine, le fil, le coton, &c.

Tissu se dit aussi de certaines bandes, composées de gros fils de chanvre que les Cordiers ont seuls le droit de fabriquer, & qui servent aux Bourreliers à faire des sangles pour les chevaux de bât & autres bêtes de somme. *Voyez* SANGLE.

TISSU, *étoffe de soie, d'or & d'argent*. Le *tissu* est un drap d'or ou d'argent qui se fait avec deux chaînes; l'une est pour faire le fond gros-de-tours au moyen d'une navette de la couleur du fond qui se passe au-travers; la seconde qu'on met blanc ou aurore, qu'on nomme *poil*, sert pour passer une soie blanche ou aurore pour accompagner la navette de fil d'or ou d'argent qu'on passe ensuite. Cette étoffe est ordinairement tout or ou tout argent, glacé façonné.

On fait aussi cette étoffe toute en soie qu'on nomme *tissu* en soie, elle est toujours à Lyon de $\frac{1}{24}$ d'aunes. *Voyez* ÉTOFFE DE SOIE.

Tissu d'or. Le *tissu* d'or ou d'argent est une étoffe dont la dorure est passée à-travers avec une navette; cette étoffe est également montée en gros-de-tours. La chaîne & le poil est du même compte que celles des brocards, avec cette différence que dans ces *tissus* elle est presque toujours de couleur, & c'est pour cela qu'il faut que cette étoffe soit accompagnée. L'endroit de cette étoffe se fait ordinairement dessus; parce qu'ayant peu de fond, si on le faisoit dessous, la tige seroit trop rude, ce qui fait que pour faire l'endroit dessus, on a soin de ne faire lire que le fond.

Pour faire cette étoffe parfaite, il faut

que le poil ne paroisse ni à l'envers, ni à l'endroit. Le fond est armé en taffetas ou gros-de-tours, & le poil de même pour le premier coup de navette qui doit être toujours de la couleur de la chaîne, ainsi que dans tous les gros-de-tours. Le second coup de navette est celui d'accompagnement, dont le poil est armé en raz-de-saint-maur. Le troisième coup qui est la navette d'or ou d'argent, fait lever une des lisses qui a levé au coup de fond & à l'accompagnement, & baisser également une lisse qui a fait le même jeu. De façon que deux marches suffisent pour le fond & huit pour le poil; savoir quatre pour l'accompagnement, & quatre pour lier la dorure. Et pour faire le cours entier, il faut reprendre une seconde fois les deux marches de fond.

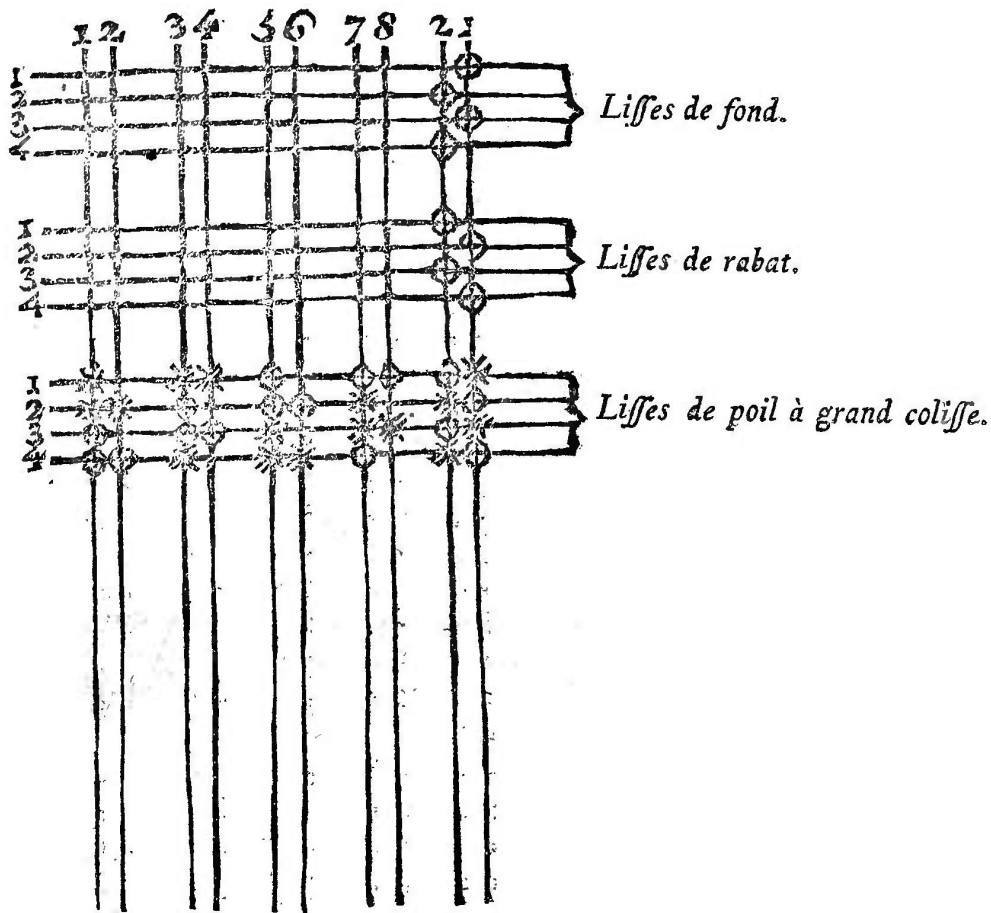
Si on vouloit faire cette étoffe d'un seul pié, il faudroit deux marches de fond de plus, & larder les marches d'accompagnement & de dorure entre celles de fond, mais pour l'ordinaire on fait cette étoffe des deux piés.

Les *tissus* d'or dont la chaîne est aurore, n'ont pas besoin d'être accompagnés de même que ceux d'argent; pour lors, on supprime les marches d'accompagnement, & on ne laisse que les quatre qui lient

la dorure; ce qui fait en tout six marches.

Tissu damassé, ou toile d'or. Cette étoffe qui est nouvelle ne se fait ordinairement qu'avec de la laine, qu'on passe à-travers au lieu de fil, comme aux autres étoffes; elle est montée & ornée comme les *tissus* sans accompagnement, c'est-à-dire la chaîne & le poil de la couleur de la dorure: pour faire le damassé, il faut avoir un dessin tel qu'on veut qu'il soit représenté, & tirer ce lac au coup de dorure; le lac tiré, si l'endroit est dessus, on baisse au coup de lame trois lisses de rabat, de manière qu'il ne reste qu'un quart de la soie tirée qui couvre la laine; ce qui forme une espèce de fond sablé, au-travers duquel la dorure paroît si différente des endroits où elle est liée à l'ordinaire, qu'il n'y a personne, sans être connoisseur, qui n' imagine que cette partie n'est pas composée de la même dorure qui se montre ailleurs. Quand l'endroit de la toile se fait dessous, & qu'elle est brochée, pour lors on fait lever trois lisses de chaîne, au lieu de trois de rabat qu'on fait baisser quand l'endroit est dessus; après quoi on continue le travail comme aux autres étoffes.

Armure d'un tissu de couleur , l'endroit dessus ; on peut sur la même armure le fabriquer aussi beau dessous que dessus , sans l'armer différemment.



Marches du coup de fond , qui sont répétées dans le cours.
 Quatrième de dorure.
 Troisième d'accompagnement.
 Troisième de dorure.
 Seconde d'accompagnement.
 Seconde de dorure.
 Premier coup d'accompagnement.
 Premier coup de dorure.

Tissu broché. Il est composé & monté comme le *tissu* courant ; ce sont les mêmes mouvemens : au lieu de faire l'endroit dessus , on le fait dessous : la navette d'or ou d'argent passe à travers comme dans les courans , & la lisse qui servoit à ces derniers à lier à l'envers , les lie dans celui-ci à l'endroit : on ne fait point lever de lisse de liage au coup de navette d'or ,

comme lorsque l'endroit est dessus : par conséquent il ne faut pas plus de marches , & dans le cas où l'on voudroit que la partie de dorure qui est à l'envers de celle-ci se trouvât liée , pour lors il faudroit quatre marches de liages de plus , parce que celle qui auroit servi à lier la dorure dessus ou dessous , ne pourroit servir à lier le broché qui ne l'est que

deffous , & que la lifse levée empêcheroit de paffer.

TISSU , **TISSURE** ; (*Synon.*) ces mots se disent au figuré du plan & de l'arrangement d'un ouvrage d'esprit ; le *tissu* de ce roman ne vaut rien ; la *tissure* de l'Enéide est belle ; la *tissure* de cette clause est une & indivise.

Tissu se dit fort bien auffi pour un enchaînement de choses ; la vie des tyrans est un *tissu* de crimes.

*Là , dans un long tissu de belles actions ,
Il verra comme il faut dompter les nations.*
(*D. J.*) Corneille.

TISSURE , *s. f. terme de Manufacture* ; c'est la manie ou l'art de fabriquer le tissu. Les *tissures* des brocards , des draps & des toiles , sont différentes : il y a des *tissures* frappées & fertées , & d'autres qui sont lâches ; des *tissures* à double broche ; des *tissures* croisées , & d'autres qui ne le sont pas : toutes ces *tissures* différentes sont expliquées aux *articles* qui sont propres à la manufacture de chaque espece d'étoffe , qui sont du métier des diverses sortes de tisserands.

TITACIDÆ , (*Géogr. anc.*) municipale de la tribu Antiochide , selon Etienne le géographe. M. Spon , dans sa liste des bourgs de l'Attique , marque celui de *Titacidæ* , dans la tribu Acantide. Ce bourg prenoit son nom du héros *Titacus* , qui livra Apina à Castor & Pollux lorsqu'ils vinrent dans l'Attique , pour tirer leur sœur Hélène des mains de son ravisseur Thésée , comme le rapporte Hérodote. (*D. J.*)

TITAN , **ÎLE DE** (*Géogr. mod.*) île de France , sur les côtes de Provence , dans le diocèse de Toulon. Cette île est la plus orientale des îles d'Hieres : c'est à cause de cela qu'on lui a donné le nom de *Titan* , c'est-à-dire du côté où se leve le soleil. Les Marseillois & les Grecs l'appeloient autrefois *Hypœa* l'inférieure , parce qu'à l'égard de Marseille , elle est au-dessous des autres : ensuite dans le moyen âge , on lui a donné le nom de *Cabaros*. Elle peut avoir quatre mille pas de long ,

sur mille de large ; mais elle est toute dépeuplée. (*D. J.*)

TITANA , (*Géogr. anc.*) ville du Péloponnèse , dans la Sicyonie. Pausanias , l. II , c. xj & xij , la met à soixante stades de Sicyone. On voyoit autrefois dans cette ville un temple d'Esculape , dont la statue étoit couverte d'un robe de laine & d'un manteau , en sorte qu'on ne lui voyoit que le visage , les mains , & la pointe des piés. Celle d'Hygia sa fille , déesse de la santé , étoit auffi tellement couverte , ou de ses habits , ou des cheveux que les femmes s'étoient coupés pour les lui offrir , qu'on avoit peine à la voir. Les statues d'Alexandor & d'Examérior étoient auffi dans ce temple ; ainsi que celle de Coronis , qui étoit de bois. Les habitans portèrent cette dernière dans le temple de Minerve , où ils l'adoroient , brûlant toutes les victimes , à la réserve des oiseaux , qu'ils mettoient sur leurs autels ; quant aux serpents , consacrés à Esculape , les hommes n'osoient en approcher , & mettoient seulement la viande à l'entrée du lieu où ils étoient.

Près de *Titana* , on voyoit l'autel des vents , où le prêtre sacrifioit une nuit toutes les années , & faisoit certains mystères en quatre fosses qui leur étoient dédiées , chantant même quelques vers magiques. Entre cette même ville & Sicyone , on trouvoit le temple des déesses nommées *Séveres* par les Athéniens , & *Euménides* par les Sicyoniens : on leur sacrifioit tous les ans , en un certain jour , des brebis pleines , de même qu'aux parques dont les autels étoient près de là. M. Fourmont découvrit en 1729 , à deux lieues de *Phliasia* , sur un des bras de l'*Asopus* , un temple des dieux de la Titanie , où il trouva encore l'autel consacré à Titan même , avec une inscription en *Boustréphédon*.

TITANA , ville d'Egypte , dont Claudien , *in Phœnic.* fait l'éloge dans ces vers :

*Clara per Ægyptum placidis notissima
sacris ,
Urbs Titana cclis.*

On voit assez que par *Titana*, ce poëte entend la ville de Diospolis, ou la ville du soleil ; car le soleil a été aussi appelé *Titan*. (D. J.)

TITANIE, f. f. (*Antiq. grec.*) ΤΙΤΑΝΙΑ, fête qu'on célébroit dans quelques pays, en mémoire des Titans. Potter. *Archæol. grac. t. I, p. 433.* (D. J.)

TITANO-KERATOPHYTON, f. m. (*Hist. na. Bot.*) nom que Boerhaave donne à une grande plante marine, qu'on trouve aux environs des côtes de la Norwege, & qui ressemble au keratophyton, avec cette différence qu'elle est chargée, & pour ainsi dire, incrustée d'une sorte de plâtre. (D. J.)

TITANS, f. m. dans la *Mythologie*, fils d'Uranus ou de Cœlus & de Vesta, c'est-à-dire du Ciel & de la Terre, selon l'explication d'Hésiode & d'Appollodore, ou de l'Air & de la Terre, suivant celle d'Hygin.

L'histoire & la généalogie des *titans* est diversement racontée par les anciens auteurs, qui se sont fondés sur les traditions fabuleuses.

Appollodore, compte six *titans*, savoir Oceanus, Cœlus, Hyperion, Crius, Japet & Saturne ; Hygin en compte également six, dont à la réserve d'Hyperion, les noms sont tous différens, puisqu'il les appelle Briarée, Gigez, Sterope, Atlas & Cottus. Il met par conséquent au nombre des *titans*, les géans à cent mains, que beaucoup d'auteurs en ont distingués. D'autres enfin, à ces six freres, ajoutent cinq sœurs nommées Rhea, Themis, Mnémofyne, Phæbé, & Thétis ; & prétendent qu'ils firent tous aux hommes part de quelque découverte utile, qui leur en attirera une reconnoissance éternelle.

Il est également difficile de concilier les sentimens des auteurs, sur les actions attribuées à ces *titans* ; les uns supposent qu'ils voulurent détrôner Jupiter, & c'est bien le sentiment le plus commun ; mais quelques-autres prétendent qu'il fut secouru par Briarée, Gigez & Cottus, contre les autres *titans* leurs freres, tandis que d'autres soutiennent que Briarée fut soudroyé par Jupiter.

Un autre sentiment veut que Cœlus,

après avoir engendré de sa femme Vesta les trois géans Briarée, Gigez & Cottus, les enferma dans le Tartare ; que Vesta outrée de ce mauvais traitement, souleva les *titans* contre leur pere qu'ils détrônerent, & mirent à sa place Saturne, qui ayant aussi maltraité les géans, fut détrôné à son tour par Jupiter son propre fils, qui se défit ensuite des *titans*.

D'autres enfin disent que *titan* étoit fils aîné du Ciel & de Vesta, ou Titée, & frere aîné de Saturne ; que quoiqu'il fût l'aîné, il céda ses droits à Saturne à la priere de sa mere, à condition néanmoins que Saturne ne conserveroit aucun enfant mâle, afin que l'empire du ciel revînt à la branche aînée ; mais ayant appris que par l'adresse de Rhéa, trois fils de Saturne avoient été conservés & élevés en secret, il fit la guerre à son frere, le vainquit, le prit avec sa femme & ses enfans, & les tint prisonniers jusqu'à ce que Jupiter ayant atteint l'âge viril, délivra son pere, sa mere & ses freres, fit la guerre aux *titans*, & les obligea de s'enfuir au fond de l'Espagne, où ils s'établirent : ce qui a fait dire que Jupiter précipita les *titans* dans le fond du tartare.

Le pere Pezron, dans son antiquité des Celtes, prétend que les *titans* ne sont point des hommes fabuleux, quoique les Grecs aient voilé leur histoire de beaucoup de fables. Selon lui les *titans* sont les descendants de Gomer, fils de Japhet. Le premier fut Aimon qui regna dans l'Asie mineure ; le second eut le nom d'Uranus, qui en grec signifie *ciel* ; celui-ci porta ses armes, & étendit ses conquêtes jusqu'aux extrémités de l'Europe & de l'Occident ; Saturne ou Chronos fut le troisième, il osa le premier prendre le titre de roi ; car jusques-là, les autres n'avoient été que les chefs & les conducteurs des peuples soumis à leurs lois. Jupiter, le quatrième des *titans*, fut le plus renommé. C'est lui qui par son habileté & ses victoires, forma l'empire des *titans*, & le porta au plus haut point de gloire où il pût atteindre. Son fils Teuta ou Mercure, avec son oncle Dis, que nous nommons Pluton, établit les *titans* dans les provinces d'Occident, & surtout dans les Gaules. Cet empire des *titans*

dura environ trois cens ans, & finit vers le temps que les Israelites entrèrent en Egypte. Les *titans*, ajoute le même auteur, surpassoient de beaucoup les autres hommes en grandeur & en force de corps: ce qui leur a fait donner par la fable le nom de *géans*.

Hésychius observe que *titan* signifie aussi un *sodomite*, & ajoute que c'est un des noms de l'Antechrist, auquel cas il faut l'écrire en grec par *τίταν*, afin qu'il renferme le nombre 666, qui dans l'Apocalypse, c. *iiij. vers. 18.* font le nombre de la bête.

TITANUS, (*Géog. anc.*) nom d'un fleuve de l'Asie mineure, & d'une montagne de la Thessalie, selon Hésychius. (*D. J.*)

TITARESSUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Thessalie. Vibius-Sequester, p. 85. qui dit qu'on le nomme aussi *Orcus*, ajoute qu'il se jette dans le Pénée, sans mêler ses eaux avec celles de ce dernier fleuve, mais en coulant dessus.

Lucaïn, l. VI. v. 375. & suiv. dont les meilleures éditions lisent *Titaresos*, dit que ce fleuve orgueilleux de sortir du Styx, fleuve respecté même par les dieux, dédaigne de mêler ses eaux avec celles d'une rivière commune.

*Solus in alterius nomen cum venerit
unda,
Defendit Titaresos aquas, lapsusque
superne
Gurgite Penei pro siccis utitur arvis.
Hunc fama est, stygiis manare paludi-
bus amnem,
Et capitis memorem, fluvii contagia vilis
Nolle pati, superumque sibi servare
timorem.*

Ses eaux, disent les poètes, en tombant dans celles du Pénée, surnageoient dessus comme de l'huile, c'est que les eaux de ce fleuve étoient fort grasses, à cause des terres par lesquelles elles passaient. Strabon dit que la source du *Titareffus* étoit nommée *Styx*, & qu'on la tenoit pour sacrée par cette seule raison. (*D. J.*)

TITARUS, (*Géogr. anc.*) montagne de la Thessalie. Strabon, l. IX. p. 431.

dit qu'elle touchoit au mont Olympe; & que le fleuve *Titareffus* y prenoit sa source. (*D. J.*)

TITEL ou **TITUL**, (*Géog. mod.*) bourgade de la Haute-Hongrie, dans le comte de Bodrog, sur la rive droite de la Teisse, près de sa jonction avec le Danube. On croit que c'est le *Tibiscum* des anciens. (*D. J.*)

TITENUS FLUVIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Colchide; il se jettoit dans le Pont-Euxin, & donna son nom à une contrée nommée *Titenia*; & par Valerius Flaccus, *Titania tellus*. (*D. J.*)

TITHÉNIDIES, f. m. (*Antiq. grec.*) *-τιθηνίδια*, fête des Lacédémoniens, dans laquelle les nourrices, nommées en grec *τιθηναίαι*, portoient les enfans mâles au temple de Diane Corythallienne, & pendant qu'on immoloit à la déesse des petits cochons pour la santé de ces enfans, les nourrices dansoient au pié de l'autel de la divinité. Voyez le détail des cérémonies de cette fête dans Potter, *Archæol. grec.* l. II. c. xx. t. I. p. 432. & suiv. (*D. J.*)

TITHON, f. m. (*Mithol.*) tout le monde fait ce que la Mithologie a feint de Tithon & de l'Aurore. La déesse *Paima* éperdument, l'enleva dans son char, obtint de Jupiter son immortalité, & oublia de demander qu'il fût à l'abri des outrages du temps. Tithon ennuyé des infirmités de la vieillesse, souhaila d'être changé en cigale, & sa prière lui fut accordée par les dieux. Voilà la fable, voici l'histoire.

Tithon, fils de Laomedon, & frere de Priam, étoit un prince aimable & très-bien fait de figure. Le royaume de la Troade, gouverné par Priam, dépendoit de l'empire d'Assyrie: Tithon alla à la cour du roi d'Assyrie, qui lui donna le gouvernement de la Susiane. Il s'y maria dans un âge avancé & parce que sa femme étoit d'un pays situé à l'orient de la Grece & de la Troade, les Grecs qui tournoient toute l'histoire en fictions, dirent qu'il avoit épousé l'Aurore.

Mais un de nos poètes modernes encherissant sur l'ancienne mythologie, a fait des amours de Tithon & de l'Aurore, une nouvelle broderie, qui par sa délicatesse

catresse n'en est que plus propre à gâter l'imagination; je n'en veux pour preuve que la morale qui couronne son conte ingénieux, car il ne faut pas être injuste dans ses critiques. L'auteur, après un tableau pittoresque de l'entrevue des deux amans, & de la résolution que l'Aurore, en quittant Jupiter, avoit formée de conserver les beaux jours de Tithon, ainsi qu'elle le lui déclare, sans y réussir, ajoute :

*L'Amour couvrant leurs yeux de voiles
séduisans ,*

Semble éloigner leurs destinées ;

Tithon ainsi dans la même journée

Se retrouve à quatre-vingts ans.

*La déesse est en pleurs , séchez, dit-il, vos
larmes ,*

J'ai vu de mon printemps s'évanouir les charmes,

J'en regrette la perte , & ne m'en repens pas ;

*Ce que j'eus de beaux jours , du moins ,
charmante Aurore ,*

Je les ai passé dans vos bras ;

*Rendez-les moi , grands dieux , pour les re-
perdre encore ! &c.*

(D. J.)

TITHONI-REGIA, (*Géog. anc.*) palais fameux de l'Ethiopie, sous l'Egypte. Quinte-Curce, l. IV c. viij. dit que la curiosité de voir le palais de Memnon & de Tithon, emporta Alexandre presque au-delà des bornes du soleil. Voyez *Diodore de Sicile*, l. II. (D. J.)

TITHOREA, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, sur le mont Parnasse. Hérodote, l. VIII. n. 32, dit qu'auprès de la ville de Néon il y avoit une cime du Parnasse appelée *Tithorea*; mais Pausanias, l. X. c. xxxij. après avoir rapporté le sentiment d'Hérodote, dit qu'il y a apparence que toute la contrée se nommoit autrefois *Tithorea*, & que dans la suite les habitans des villages voisins s'étant venus établir dans la ville de Néon, cette ville prit peu-à-peu le nom de *Tithorea*. Le mot est corrompu dans Plutarque, in *Sylla*, qui écrit *Tithora* pour *Tithorea*. Du temps de Sylla *Tithore* n'étoit pas une si grande ville que du temps que Plutarque écrivoit; car ce n'étoit alors, dit-il,

Tome XXXIII.

qu'une forteresse assise sur la pointe d'une roche escarpée de tous côtés, où les peuples de la Phocide fuyant devant Xerxès, s'étoient retirés autrefois, & y avoient trouvé leur salut. (D. J.)

TITHOREE, f. f. (*Mithol.*) c'étoit une de ces nymphes qui naissoient des arbres, & particulièrement des chênes. Elle habitoit sur la cime du mont-parnasse; à laquelle elle donna son nom, qui se communiqua dans la suite à tout le voisinage, & même à la petite ville de Néon en Phocide. (D. J.)

TITHRAS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu Ægéide, selon Etienne le géographe. Ce bourg dit M. Spon, prenoit son nom de Tithras, fils de Pandion. Ce lieu étoit en réputation d'avoir des habitans très-méchans & des figues très-excellentes, selon le témoignage de Suidas, d'Aristophane & d'Athénée. Il est parlé du bourg de Tithras dans une ancienne inscription qui se trouve à Salamine & rapportée par M. Spon.

ΚΑΛΛΙΣΤΩ
ΑΝΤΙΔΩΡΟΥ
ΤΕΙΘΡΑΣΙΟΥ.

(D. J.)

TITHRONIUM, (*Géog. anc.*) ou **TETHRONIUM**, selon Hérodote, ville de la Phocide. Pausanias, l. X. c. xxxij. dit qu'elle étoit située dans une plaine à 15 stades d'Amphicléa, mais qu'on n'y voyoit rien qui fût digne de remarque. (D. J.)

TITICACA, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Lors-Charcas, au milieu d'un lac du même nom, qui passe pour être la plus large de toute l'Amérique. Cette île est seulement éloignée de demi-lieue de la terre-ferme & elle n'a que cinq à six mille pas de circuit. (D. J.)

TITIMALE ou **TITHYMALE**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *tithymalus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, en godet, découpée & entourée de deux feuilles qui semblent tenir lieu de calice. Le pistil est ordinairement triangulaire, il sort du fond de la fleur, &

T i t

devient dans la suite un fruit qui a la même forme que le pistil, & qui est divisé en trois loges, dans lesquelles on trouve des semences oblongues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il n'y a guere de genre de plante plus étendu que celui des *titimales*; Tournefort en compte soixante-trois especes, dans le nombre desquelles il y en a plusieurs d'étrangères. Celles que les médecins connoissent le plus, sont le *titimale* des marais, les deux *ésules*, l'épurgé & le petit *titimale* à feuille d'amandier. Tous les *titimales* rendent un suc laiteux, qui dans quelques-uns est plus ou moins caustique.

Le *titimale* des marais, *tithymalus polustris*, *fruticosus*, I. R. H. 87, a la racine très-grossière, blanche, ligneuse, vivace & rampante. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés, grosses environ comme le petit doigt, rougeâtres, rameuses, revêtues de feuilles alternes, unies, oblongues, vertes, approchantes de celles de l'épurgé, mais beaucoup moins grandes, lesquelles périssent l'hiver avec les tiges. Les fleurs naissent au sommet des tiges & des rameaux, petites, jaunes, disposées comme en parasol; ces fleurs sont de deux sortes, selon M. Linnæus, les unes mâles ou stériles à cinq pétales, & les autres hermaphrodites, à quatre pétales entières. Après que celles-ci sont passées, il leur succede des fruits relevés de trois coins en forme de verrue, & divisées en trois cellules, qui renferment chacune une semence presque ronde, remplie d'une substance ou moëlle blanche.

Cette plante croit sur les bords sablonneux des rivières & autres lieux marécageux; elle est commune en Allemagne le long du Rhin; elle ne l'est guere moins en France le long de la Loire; elle fleurit en mai & juin. Toute la plante est laiteuse comme les autres *titimales*, c'est-à-dire, empreinte d'un suc âcre, brûlant & caustique, qui cause à la bouche & aux gencives une inflammation assez durable: passons aux *ésules*.

Les Apothicaires dans les différens pays ont coutume de donner différentes plan-

tes sous le nom d'*ésules*, & ils choisissent celle qui est la plus commune parmi eux. Les uns emploient la racine de la petite *ésule*, d'autres celle de la grande *ésule*, & d'autres se servent de celle du *titimale* des marais. M. Tournefort croit qu'il ne faut pas les blâmer en cela, puisque ces plantes ont les mêmes vertus, & qu'on doit les préparer de la même manière. On trouve dans les boutiques deux plantes sous le nom d'*ésule*, l'une qu'on appelle la *petite ésule*, & l'autre la *grande*.

La petite *ésule*, *tithymalus cyparissias*, I. R. H. 86, a la racine de la grosseur du doigt, ligneuse, fibreuse & quelquefois rampante, d'une faveur âcre, piquante, & qui cause des nausées. Ses tiges hautes d'une coudée sont branchues à leur sommet. Ses feuilles naissent en très-grand nombre sur les tiges, d'abord semblables à celles de la linaire, molles, & ensuite il en naît de plus menues & capillacées, lorsque la tige se partage en branches. Ses fleurs viennent au sommet des rameaux, disposées en parasol, & sont d'une seule piece, en grelot, verdâtres, & divisées en quatre parties arrondies: leur pistil se change en un fruit triangulaire à trois capsules qui contiennent trois graines arrondies. Toute cette plante est remplie de lait; elle vient par tout le long des chemins & dans les forêts. Sa racine est seulement d'usage extérieurement.

Il sort encore de la même racine plusieurs petites tiges garnies de feuilles plus courtes, épaisses, arrondies, marquées en-dessous de points de couleur d'or. J. Bauhin n'y a remarqué aucune fleur, & Rai les regarde comme des avortons. On voit par là, dit J. Bauhin; ce qu'il faut penser du *tithymalus stictophyllus*, *thalii*, ou du *tithymalus cyparissias*, *foliis punctis*, *erocis*, *notatis*, C. B. & du *tithymalus foliis maculatis*, Park. Ce *titimale* varie beaucoup, selon les différentes saisons & l'âge de la plante; car souvent au printemps elle porte une tête rougeâtre ou jaune. Il n'est pas surprenant que les Botanistes aient parlé avec tant de confusion & d'obscurité, des variétés que M. Tournefort a observées dans cette plante. Cependant il

est facile de la distinguer des autres especes, selon la remarque de Rai, par ses racines rampantes; par sa tige peu élevée, par ses feuilles oblongues, étroites, vertes, molles & tendres, qui sont en grand nombre sur la tige, & qui ressemblent de telle sorte à celles de la linare, qu'on y est trompé.

La grande éfule, *tithymalus folio pini*, forté *Dioscoridis pithyusa*, I. R. H. 86, vient dans les champs; elle jette une racine grosse comme le pouce, longue d'un pié, un peu fibreuse, d'une saveur âcre. Ses tiges sont hautes d'une coudée, branchées; portant des feuilles semblables à celles de la linare commune. Les découpures de ses fleurs ont la figure d'un croissant. Son fruit est triangulaire & à trois capsules. Toute cette plante est laiteuse. J. Rai soupçonne qu'elle est la même que la précédente.

La racine de la petite éfule, & surtout son écorce, purge fortement la pituite par les selles; mais elle trouble l'estomac, & cause des inflammations internes dans les visceres; car si on avale un peu de cette écorce, elle laisse une impression de feu dans la gorge, dans l'ésophage & dans l'estomac même. C'est pour cela que les médecins prudens ont coutume de s'en abstenir; ou du moins ils ne la donnent qu'après l'avoir adoucie ou tempérée de quelque façon.

L'épurge ou la catapuce ordinaire, *tithymalus latifolius*, *catapucia dictus*, I. R. H. 86, pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, grosse comme le pouce, ronde, solide, rougeâtre, rameuse en haut, revêtue de beaucoup de feuilles, longues de trois doigts, semblables à celles du saule, disposées en croix, d'un verd bleuâtre & lisses. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des branches, composées chacune de quatre petales, épaisses, avec plusieurs étamines déliées, à sommets arrondis, entourées de deux feuilles pointues & jaunâtres, qui semblent tenir lieu de calice. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits plus gros que ceux des autres *titimales*, relevés de trois coins & divisés en trois loges qui contiennent chacune une semence

grosse comme un grain de poivre, presque ronde, remplie d'une moëlle blanche.

Toute la plante jette un suc laiteux abondant, de même que les autres especes de *titimales*; elle croît en tout pays, & fréquemment dans les jardins, où elle se multiplie tous les ans de graine jusqu'à devenir incommode; elle fleurit en juillet, & mûrit ses semences en août & en septembre; elle varie en grandeur, suivant l'âge, & a les feuilles plus larges ou plus étroites; elle passe l'hiver, & périt lorsque sa graine est venue à maturité. Les mendians se servent ordinairement de son lait pour se défigurer la peau, & par ce moyen émouvoir la compassion des passans. Si les poissons mangent de ses feuilles ou de ses fruits jetés dans un étang; ils viennent à la surface de l'eau, couchés sur le côté, comme s'ils étoient morts, en sorte qu'on peut les prendre à la main; mais on les fait bientôt revenir en les changeant d'eau.

Le petit *titimale* à feuilles d'amandier, *tithymalus amygdaloides*, *angusti-folius*, I. R. H. 86, a la racine d'un rouge-brun en dehors, blanche en dedans, amere, âcre. Elle pousse plusieurs tiges, à la hauteur d'environ un demi-pié, quelquefois d'un pié, grêles; garnies de beaucoup de feuilles languettes, étroites, d'un verd de mer, d'un goût styptique, âcre & amer. Ses fleurs naissent aux sommets des tiges & des rameaux comme en parasol, composées chacune de quatre feuilles jaunes couleur d'herbe. Quand cette fleur est passée, il lui succede un fruit verdâtre, lisse, divisé en trois loges, dans chacune desquelles se trouve une graine rousâtre, bossue, aplatie du côté qu'elle touche aux cloisons des loges.

Les pharmacologistes ont fait encore beaucoup d'especes de *titimales* dans la liste des remedes; toutes ces especes possèdent les mêmes propriétés médicinales. On a principalement employé leurs semences & leur racine pour l'usage intérieur. Les semences avalées entières & les racines séchées & mises en poudre sont des purgatifs très-violens que les médecins n'ordonnent presque plus, même

dans les hydropisies ou le relâchement est le plus évident & le plus extrême. La poudre de racine de *titimale* n'est plus qu'un remède de charlatan, & les semences un remède de paysan, qui ne réussit même que chez les plus vigoureux.

C'est principalement de l'espece de *titimale* appelée *épurge* ou *catapuce*, que les paysans prennent la semence; & c'est l'ésule principalement dont la racine est usitée. C'est un ancien usage en pharmacie que de faire subir à cette racine ce qu'on appelle une préparation. Cette préparation consiste à en prendre l'écorce moyenne, à la faire macérer pendant vingt-quatre heures dans du fort vinaigre, & à la faire sécher ensuite. On se propose par cette opération de corriger ou de châtrer la trop grande activité de ce remède, & on y réussit en effet, & même selon quelques auteurs, jusqu'au point de la trop affaiblir. La dose de racine d'ésule préparée est, selon les auteurs de matière médicale, depuis un scrupule jusqu'à un gros en substance. Il est très-vraisemblable que la racine d'ésule, même préparée, est toujours un remède infidèle & suspect.

Au reste, la racine qu'on trouve dans les boutiques, sous le nom de *racine d'ésule*, n'est pas toujours tirée de l'une ou de l'autre espece de *titimale*, qui porte ce nom, savoir de la grande ou de la petite ésule. Les apothicaires prennent indifféremment & gardent sous ce nom la racine de plusieurs autres especes de *titimale*, & ce n'est pas là une infidélité blâmable, puisque les meilleurs juges en cette matière assurent que toutes ces plantes ont les mêmes vertus. Tournefort, Géoffroi & le rédacteur du catalogue des remèdes simples, qui est à la tête de la pharmacopée de Paris, sont de ce sentiment. (b)

TITIMALOIDES, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, qui a une espece de talon, & dont le pistil devient dans la suite un fruit semblable à celui du *titimale*. V **TITIMALE**. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

TITIAS, f. m. (*Mythol.*) un des héros de l'île de Crete, que l'on disoit fils de

Jupiter. Le bonheur constant qu'il éprouva, le fit regarder comme un dieu, & lui valut après sa mort les honneurs divins; on crut devoir l'invoquer pour obtenir une heureuse vie; mais apparemment qu'il n'exauça personne, car son culte ne fut pas de longue durée. (D. J.)

TITIENS, f. m. pl. (*Antiq. rom.*) il y avoit à Rome un college de prêtres nommés les confreres titiens, *titii sodales*, dont les fonctions étoient de faire les sacrifices & les cérémonies des Sabins. Tacite, dans ses annales, dit qu'ils furent établis par Romulus pour honorer la mémoire du roi Tadius, dont le surnom étoit *Titus*. (D. J.)

TITILLATION, f. f. (*Econom. anim.*) état d'un nerf tendu, de façon que s'il l'étoit davantage, on auroit de la douleur. Ce que nous sentons, lorsqu'on nous chatouille les levres ou le nez avec la barbe d'une plume, n'est pas de la douleur; cependant ce sentiment ne peut être supporté long-temps, ce qui excite ces secousses, ces convulsions, ces tremblemens dans les nerfs, n'est point non plus de la douleur.

TITIRI ou **TITRI**, f. m. (*Hist. nat. Ichth.*) poisson des îles Antilles, qu'on peut manger par centaine sur le bout de la fourchette: ils ne sont guere plus gros qu'une grosse épingle, & plus petits de moitié. C'est ordinairement pendant la saison des pluies, aux environs des pleines lunes, qu'on le trouve en si grande abondance à l'embouchure des petites rivières peu profondes, dont l'eau coule dans la mer, qu'il s'en fait une prodigieuse consommation dans tout le pays.

Cette espece n'est point particulière; c'est un mélange de plusieurs sortes de petits poissons de mer nouvellement éclos, qui cherchent un asile dans les ruisseaux où les gros ne peuvent entrer ni les poursuivre. On peut bien penser que ce poisson ne se prend point à l'hameçon. La maniere de le pêcher est d'étendre au fond de l'eau une grande nappe ou un drap blanc chargé de quelques pierres pour l'assujettir. Le *titiri*, attiré par la blancheur, se rassemble par milliers, & le drap en étant couvert, on l'enleve

par les quatre coints, & on recommence cet exercice jusqu'à ce qu'on en ait rempli plusieurs petits baquets pleins d'eau qu'on a fait apporter exprès. Le *titiri* étant très-délicat, ne peut se garder long-temps. Il faut le manger tout de suite : la maniere de le préparer est de commencer par le bien laver dans plusieurs eaux pour en séparer le sable dont il est toujours couvert ; on le fait cuire ensuite dans de l'eau avec du sel & des fines herbes, y ajoutant du beurre, si on se contente de le manger de cette façon. Autrement, après l'avoir retiré avec une écumoire, on le laisse s'égoutter, & on y fait une sausse liée : on peut encore le faire frire, en le saupoudrant de farine, ou bien en former des beignets au moyen d'une pâte claire dont on rehausse le goût avec du jus de bigarade ou de citron.

Le *titiri* est blanc, gras, délicat & toujours très-bon, à quelque sausse qu'on l'accommode. Les Européens qui passent aux îles, en sont très-friands : ce poisson est appelé *pisquet* par les habitans de la Guadeloupe : cependant il ne faut pas le confondre avec le pisquet proprement dit, & connu sous ce nom dans toutes les îles françoises : celui-ci est une espece particulière qui n'excede guere la grosseur des petits éperlans. *Article de M. le ROMAIN.*

TITIL, s. m. (*Calend. des Mexiq.*) nom du seizieme des dix-huit mois de l'année des Mexicains. Comme l'année de ces peuples commence au vingt-sixieme de février, & que chaque mois est de vingt jours, le mois *titil* doit commencer le vingt-troisieme décembre. (*D. J.*)

TITIUM, FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve de l'illyrie. Pline, l. III. ch. xxj & xxij. fait entendre que ce fleuve se jetoit dans la mer à Sardona ; & qu'il servoit de bornes entre la Liburnie & la Dalmatie. C'est le Titius dont Ptolomée, l. II. c. xviii. marque l'embouchure sur la côte entre Sadera Colonia & Scardona. (*D. J.*)

TITMONING, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans l'archevêché de Saltz-

bourg, proche de la riviere de Saltza, sur les confins de l'électorat de Baviere, & à six milles de la ville de Saltzbourg. La peste y fit de grands ravages en 1310, & elle fut incendiée en 1571. *Long. 30. 25. lat. 47. 54. (D. J.)*

TITRE, s. m. (*Hist. mod.*) inscription qui se met au-dessus de quelque chose pour la faire connoître. *Voyez INSCRIPTION.*

Ce mot se dit plus particulièrement de l'inscription que l'on met à la premiere page d'un livre, qui en exprime le sujet, le nom de l'auteur, &c. *Voyez LIVRE.*

Ce qui embarrasse un grand nombre d'auteurs, c'est de trouver des *titres* spécieux pour mettre à la tête de leurs livres. Il faut que le *titre* soit simple & clair : ce sont là les deux caracteres véritables de cette sorte de composition. Les *titres* fastueux & affectés forment des préjugés contre les auteurs. Les François donnent plus que les autres nations dans la fanfaronnade des *titres* ; témoin celui de M. le Pays ; *Amitiés, Amours, Amourettes*, à l'imitation duquel on a fait cet autre, *Fleurs, Fleurons, Fleurettes*, &c.

TITRE, en Droit civil & canon, signifie un chapitre ou une division d'un livre. *Voyez CHAPITRE & TITRE.*

Un *titre* est subdivisé en paragraphes, &c. *Voyez PARAGRAPHE.*

Chacun des cinquante livres du Digeste consiste dans un certain nombre de *titres* qui est plus grand dans les uns que dans les autres. *Voyez DIGESTE.*

TITRE est aussi un nom de dignité, de distinction ou de prééminence, qui se donne à ceux qui en sont décorés. *Voyez NOBLESSE.*

Loyseau observe que les *titres* de rang ou de dignité doivent toujours venir immédiatement après le nom de famille, & avant le titre de la charge. *Voyez NOM.*

Le Roi d'Espagne emplit une page entière de *titres* pour faire l'énumération de plusieurs royaumes & seigneuries dont il est souverain. Le roi d'Angleterre prend le *titre* de roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande : le roi de France, celui de roi de France & de Navarre : le roi

de Suede s'intitule, *roi de Suede & des Gots*: celui de Danemarck, *roi de Danemarck & de Norvege*: celui de Sardaigne, entr'autres titres prend celui de *roi de Chypre & de Jérusalem*: le duc de Lorraine porte le titre de *roi de Jérusalem, de Sicile, &c.* Voyez ROI, &c. Les cardinaux prennent pour leurs titres les noms de quelques églises de Rome, comme de *Sainte-Cécile, de Sainte-Sabine, &c.* On les appelle *cardinaux*, du titre de *Sainte-Cécile*, &c. Voyez CARDINAL.

L'empereur peut conférer le titre de *prince* ou de *comte de l'empire*; mais le droit de suffrage dans les assemblées de l'empire dépend du consentement des états. Voyez ELECTEUR & EMPIRE.

Les Romains donnerent aux Scipions les titres d'*Africain, d'Asiatique, &c.* à d'autres, ceux de *Macedoniens, Numidiens, Crétiens, Parthiens, Daciens, &c.* pour faire conserver le souvenir des victoires remportées sur ces peuples. Le roi d'Espagne imite cet exemple, en donnant des titres honorables aux villes de son royaume, en récompense de leurs services & de leur fidélité.

TITRE est aussi une certaine qualité que l'on donne à certains princes, par forme de respect, &c. Voyez QUALITÉ.

Le pape porte le titre de *sainteté*: un cardinal, prince du sang, celui d'*altesse royale* ou d'*altesse sérénissime*, suivant qu'ils sont plus ou moins éloignés du trône: les autres cardinaux princes, celui d'*altesse éminentissime*: les simples cardinaux, celui d'*éminence*: un archevêque, celui de *grandeur*. [En Angleterre, celui de *grace*: & de *très-révérénd*: les évêques, celui de *fort révérénd*: les abbés, prêtres, religieux, &c. celui de *révérénd*.] Voyez SAINTÉTÉ, ÉMINENCE, GRACE, RÉVÉREND, PAPE, CARDINAL, &c.

Pour ce qui est des puissances séculières, on donne à l'empereur, le titre de *majesté impériale*: aux rois, celui de *majesté*: au roi de France, celui de *majesté très-chrétienne*: au roi d'Espagne, celui de *majesté catholique*: au roi d'Angleterre, celui de *défenseur de la foi*: au turc, celui de *grand-seigneur & de hauteffe*: au prince de Galles, celui d'*altesse royale*: aux prin-

ces du sang de France, celui d'*altesse sérénissime*: aux électeurs, celui d'*altesse électoral*: au grand-duc, celui d'*altesse sérénissime*: aux autres princes d'Italie & d'Allemagne, celui d'*altesse*: au doge de Venise, celui de *sérénissime prince*: à la république & au sénat de Venise, celui de *seigneurie*: au grand-maître de Malte, celui d'*éminence*: aux nonces & aux ambassadeurs des têtes couronnées, celui d'*excellence*, voyez EMPEREUR, ROI, PRINCE, DUC, ALTESSE, SÉRÉNITÉ, ÉMINENCE, EXCELLENCE, &c.

L'empereur de la Chine, parmi ses titres, prend celui de *tien-su*, c'est-à-dire, *fils du ciel*. On observe que les Orientaux aiment les titres à l'excès. Un simple gouverneur de Schiras, par exemple, après une pompeuse énumération de qualités, seigneuries, &c. ajoute les titres de *jeur de politesse, muscade de consolation & de délices*, &c.

Le grand-seigneur, dans ses patentes, & dans les lettres qu'il envoie, soit aux princes étrangers, soit à ses bachas & autres officiers, prend les titres pompeux d'*agent & d'image de Dieu*. Tantôt il s'appelle *tuteur du monde, gardien de l'univers, empereur des empereurs, distributeur des couronnes; refuge & asile des rois, princes, républiques & seigneuries affligées; libérateur de ceux qui gémissent sous l'oppression des Infidèles; unique favori du ciel, chéri & redouté par-tout*. Tantôt il se qualifie, *propriétaire des célestes cités de la Mecque & de Médine, gardien perpétuel de la sainte Jérusalem*. Souvent aussi il se dit: *possesseur des empires de Grece & de Trébizonde, de soixante-dix royaumes, d'un nombre infini de peuples, terres & pays conquis en Europe, en Asie, en Afrique par l'épée exterminante des Musulmans; & maître absolu de plusieurs millions de guerriers victorieux des plus grands fleuves du monde, des mers Blanche, Noire & Rouge, des Falus-Méotides, &c.* Ils en donnent aussi de finguliers aux princes chrétiens; tels sont ceux qui étoient à la lettre que Soliman Aga présenta à Louis XIV en 1669 de la part de Mahomet IV: *Gloire de princes majestueux de la croyance de Jésus-*

Christ, choisi entre les grands lumineux de la religion chrétienne, arbitre & pacificateur des affaires qui naissent dans la communauté des Nazaréens, dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur; possesseur de la voie qui conduit à l'honneur & à la gloire, l'empereur de France, notre ami, Louis, que la fin de ses desseins soit couronnée de bonheur & de prospérité.

Parmi les Européens, les Espagnols sur-tout, affectent d'étaler aussi des titres longs & fastueux. On fait que Charles-Quint ayant ainsi rempli de tous ses titres la première page d'une lettre qu'il adressoit à François premier, ce prince ne crut pouvoir mieux en faire sentir le ridicule, qu'en se qualifiant, *François, par la grace de Dieu, bourgeois de Paris, seigneur de Vanvres & de Gentilly*, qui sont deux petits villages au voisinage de Paris.

TITRE, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois *qualité*, comme quand on dit *titre d'honneur*.

Titre est aussi quelquefois opposé à *commende*, comme quand on dit qu'un bénéfice est conféré en *titre*. On entend aussi par *titre de bénéfice*, quelque fonction qui a le caractère de bénéfice.

Titre se prend encore pour la cause en vertu de laquelle on possède, ou on réclame une chose.

Titre signifie aussi tout acte qui établit quelque droit; les titres pris en ce sens se subdivisent en plusieurs espèces.

Titre apparent est celui qui paroît valable quoiqu'il ne le soit pas.

Titre authentique est celui qui est émané d'un officier public, & qui fait une foi pleine & entière.

Titre de bénéfice, voyez ce qui en est dit ci-dessus, & les mots **BÉNÉFICE** & **COMMENDE**.

Titre clérical ou *sacerdotal*, est le fonds qui doit être assuré pour la subsistance d'un ecclésiastique, avant qu'il soit promu aux ordres sacrés.

Anciennement l'on n'ordonnoit aucun clerc sans lui donner un *titre*, c'est-à-dire sans l'attacher au service de quelque église, dont il recevoit de quoi subsister honnêtement.

Mais la dévotion & la nécessité ayant

contraint de faire plus de prêtres qu'il n'y avoit de bénéfices & de titres, il a fallu y apporter un remède, qui est de faire un *titre* feint au défaut de bénéfice, en assurant un revenu temporel pour la subsistance de l'ecclésiastique.

Les conciles de Nicée & de Calcédoine, celui de Latran en 1179, le concile de Trente, ceux de Sens en 1528, de Narbonne en 1551, de Reims & de Bordeaux en 1591, d'Aix en 1585, de Narbonne en 1609, de Bordeaux en 1624, & les quatre & cinquième conciles de Milan, en ont fait un règlement précis.

L'ordonnance d'Orléans prescrit la même chose.

Un bénéfice peut servir de *titre* clérical, pourvu qu'il soit de revenu suffisant.

La quotité du *titre* clérical a varié selon les temps & les lieux. L'ordonnance d'Orléans n'exigeoit que 50 liv. de rente; mais les dépenses ayant augmenté, il a fallu aussi augmenter à proportion le *titre* clérical. A Paris & dans plusieurs autres diocèses, il doit présentement être au moins de 150 liv. de revenu.

La constitution de ce *titre* ne peut être altérée par aucune convention secrète.

On ordonne pourtant sous le *titre* de religion, les religieux des monastères fondés, & les religieux mendiants, sous le *titre* de pauvreté. Quelquefois aussi les évêques ordonnent sous ce même *titre*, des clercs séculiers; mais il faut en ce cas, qu'ils leur confèrent au plutôt un bénéfice suffisant pour leur subsistance; & si c'est un évêque étranger qui ordonne l'ecclésiastique, en vertu d'un démissionnaire, c'est à l'évêque qui a donné le démissionnaire, à donner le bénéfice. Voyez les *mémoires du clergé*, d'Hericourt, & les mots **CLERC**, **ECCLÉSIASTIQUE**, **ORDRES SACRÉS**, **PRÊTRISE**.

Titre coloré est celui qui paroît légitime, & qui a l'apparence de la bonne foi, quoiqu'il ne soit pas valable, ni suffisant pour transférer seul la propriété, si ce n'est avec le secours de la prescription. Voyez **POSSESSION**, **PRESCRIPTION**.

Titre constitutif est le premier *titre* qui établit un droit, ou une chose. Voyez ci-

après **TITRE DÉCLARATIF & TITRE ÉNONCIATIF.**

Titres de la couronne, ce sont les chartres & autres pièces qui concernent nos rois, les droits de leur couronne, & les affaires de l'état. Voyez **CHARTRES DU ROI & TRESOR DES CHARTRES.**

Titre déclaratif est celui qui ne constitue pas un droit, mais qui le suppose existant, & qui le rappelle.

Titre énonciatif est celui qui ne fait qu'énoncer & rappeler un autre titre, & qui n'est pas le titre même sur lequel on se fonde.

Titre exécutoire est celui qui emporte l'exécution parée contre l'obligé, comme une obligation ou un jugement expédiés en forme exécutoire. Voyez **OBLIGATION, JUGEMENT EXÉCUTOIRE, EXÉCUTION PARÉE, FORME EXÉCUTOIRE.**

Titres de familles, ce sont les extraits de baptêmes, mariages & sépultures, les généalogies, les contrats de mariages quittancés de dot & de douaire; les donations, testaments, partages & autres actes semblables, qui ont rapport à ce qui s'est passé dans une famille.

Titre gratuit est celui par lequel on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien. L'ordonnance des donations porte qu'à l'avenir il n'y aura que deux formes de disposer de ses biens à titre gratuit; savoir, les donations entre vifs, & les testaments ou codicilles.

Titre lucratif est celui en vertu duquel on gagne quelque chose, comme une donation ou un legs. Par le terme de *titre lucratif*, on entend souvent la cause lucrative, comme le legs, plutôt que le titre ou acte qui est le testament ou codicille contenant le legs.

C'est une maxime, en fait de titres ou de causes lucratives, que deux titres de cette espèce ne peuvent pas concourir en faveur d'une même personne; ce n'est pas que l'on ne puisse faire valoir les deux titres, en corroborant l'un par l'autre, cela veut dire seulement que l'on ne peut pas exiger deux fois la même chose en vertu de deux titres différens.

Titre nouvel, c'est proprement *renovatio tituli*; c'est la reconnaissance que l'on

fait passer à celui qui doit quelque somme ou quelque rente, soit pour empêcher la prescription, soit pour donner l'exécution parée contre l'héritier de l'obligé. Le titre nouvel tient lieu du titre primitif, & y est toujours présumé conforme, à moins qu'il n'y ait preuve du contraire. Voyez **TITRE PRIMITIF.**

Titre onéreux est celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges & conditions, comme un contrat de vente ou d'échange, un bail à rente. Voyez **TITRE GRATUIT, ACHAT, VENTE, ÉCHANGE, &c.**

Titre présumé est celui que l'on suppose exister en faveur de quelqu'un, & que cependant on reconnoît ensuite qu'il n'a pas.

Titre primitif ou primordial, est le premier titre qui établit un droit ou quelque autre chose, à la différence des titres seulement déclaratifs ou énonciatifs, qui ne font que supposer le droit où en est encore le titre, & du titre nouvel qui est fait pour proroger l'effet du titre primitif.

Titre sacerdotal est la même chose que *titre clérical*. Voyez ci-devant **TITRE CLÉRICAL.**

Titre translatif de propriété, est celui qui a l'effet de faire passer la propriété de quelque chose, d'une personne à une autre, comme un contrat de vente, une donation, &c. à la différence du bail à loyer, du dépôt, & autres actes semblables qui ne transfèrent qu'une jouissance précaire.

Titre vicieux est celui qui est défectueux en la forme, comme un acte non signé; ou au fond, comme une donation non acceptée par le donataire. C'est une maxime qu'il vaut mieux n'avoir pas de titre, que d'en avoir un vicieux. Il ne s'ensuit pourtant pas de là que l'on ne puisse pas s'aider pour la prescription d'un titre coloré, qui seroit seul insuffisant pour transmettre la propriété, comme quand on a acquis d'un autre que le véritable propriétaire: on entend en cette occasion par *titre vicieux*, celui dont le défaut est tel que la personne même qui s'en sert n'a pu l'ignorer, & qu'elle n'a

pu prescrire de bonne foi en vertu d'un tel titre; comme quand le titre de la jouissance est un bail à loyer, ou un fief, c'est le cas de dire qu'il vaudroit mieux n'avoir pas de titre, que d'en avoir un vicieux, parce que l'on peut prescrire par une longue possession sans titre; au lieu que l'on ne peut prescrire en vertu d'un titre infecté d'un vice tel que celui que l'on vient d'expliquer, par quelque temps que l'on ait possédé. (A)

TITRE, (Hist. ecclésiast.) *titulus*; c'est un des anciens noms donnés aux églises ou temples des premiers chrétiens. On fait qu'on les appeloit ainsi, parce que quand une maison étoit confisquée au domaine de l'empereur, la formalité que les officiers de justice observoient, étoit d'attacher au-devant de cette maison une toile où étoit le portrait de l'empereur, ou son nom écrit en gros caractères, & cette toile s'appeloit titre, *titulus*: la formalité s'appeloit l'imposition du titre, *tituli impositio*. Or, comme cela marquoit que cette maison n'étoit plus à ses premiers maîtres, mais appartenoit à l'empereur, les chrétiens imiterent cette maniere de faire passer une maison, du domaine d'un particulier, au service public de Dieu. Lorsque quelque fidele lui consacroit la sienne, il y mettoit pour marque une toile, où au lieu de l'image ou nom de l'empereur, on voyoit l'image de la croix; & cette toile s'appeloit titre, comme celle dont elle étoit une imitation. De-là les maisons mêmes où étoient attachées les croix, furent appelées titres.

Il y a quelques auteurs qui aiment mieux faire venir le nom de titre, de ce que chaque prêtre prenoit son nom & titre de l'église dont il étoit chargé pour la desservir; mais la première origine est plus vraisemblable, car on lit que le pape Evariste partagea les titres de Rome à autant de prêtres, l'an 112 de J. C. ce qui semble indiquer que les églises s'appeloient titres avant qu'elles fussent partagées aux prêtres. Il faut seulement remarquer que dans la suite, toutes les églises ne furent plus appelées titres, & que ce nom fut seulement réservé aux plus considérables de Rome. (D. J.)

Tome XXXIII,

TITRE, (Poésie dramatique.) ce que les Latins nomment titre, *titulus*, les Grecs l'appellent διδασκαλία, enseignement, instruction. C'étoit autrefois la coutume de mettre des titres ou instructions à la tête des pièces de théâtre; & cet usage appartenoit aux lecteurs dans quel temps, dans quelle occasion, & sous quels magistrats ces pièces avoient été jouées. Cependant on ne mettoit de titres qu'aux pièces qui avoient été jouées pour célébrer quelque grande fête, comme la fête de Cérès, celle de Cybele, ou celle de Bacchus, &c. La raison de cela, est qu'il n'y avoit que ces pièces qui fussent jouées par l'ordre des magistrats. Mais il ne nous reste point de titre entier d'aucune pièce grecque ou latine, non pas même de celles des Térence; car on n'y trouve point le prix, c'est-à-dire, l'argent que les édiles avoient payé à Térence pour chacune de ces pièces: & c'est ce qu'on avoit grand soin d'y mettre.

On pouvoit même dans la Grèce cette exactitude si loin, qu'on y marquoit les honneurs qu'on avoit faits au poëte, les bandelettes dont on l'avoit décoré, & les fleurs qu'on avoit semé sur ses pas. Mais cela ne se pratiquoit qu'en Grèce, où la comédie étoit un art honnête & fort considéré; au lieu qu'à Rome ce n'étoit pas tout-à-fait la même chose.

Il ne nous reste plus qu'à donner un exemple d'un des titres latins, mais tronqué; c'est celui de l'Andrienne, la première comédie de Térence.

Mitulus, seu didascalía.

Acta ludis Megalensibus, C. M. Fulvio & M. Glabrione aedilibus curulibus; egerant L. Ambivius Turpio. L. Attilius Prænestinus. Modos fecit Flaccus Claudii, tibiis paribus dextris & sinistris, & est tota græca. Editæ M. Marcello. C. Sulpicio Coff.

» Titre, ou la didascalie.

» Cette pièce fut jouée pendant la fête de Cybele, sous les édiles curules Marcus Fulvius & Marcus Glabrion, par la troupe de Lucius Ambivius Turpio & de Lucius Attilius de Præneste,

V r v

» Flaccus, affranchi de Claudius fit la
 » musique, où il employa les flûtes éga-
 » les, droites & gauches. Elle est toute
 » grecque. Elle fut représentée sous le
 » consulat de M. Marcellus & de C. Sul-
 » picus ». (D. J.)

TITRE, *terme d'Imprimeur*; c'est un petit trait qu'on met sur une lettre pour marquer quelque abréviation. (D. J.)

TITRE, *terme de Manufacture*; c'est la même que la marque que tout ouvrier est tenu de mettre au chef de chaque pièce de sa fabrique. (D. J.)

TITRE, à la Monnoie; on appelle ainsi en fait d'or & d'argent le degré de finesse & de bonté de ces métaux. Ce titre varie selon les degrés de la pureté du métal, il appartient aux souverains de fixer les espèces d'or & d'argent.

Les souverains ordonnent sagement aux orfèvres & autres ouvriers tant en or que en argent, de ne donner que de l'or à 24 carats, & de l'argent du titre de 12 deniers: le but de cette précaution est d'empêcher les ouvriers d'employer les monnoies courantes à la fabrique des ouvrages de leurs professions; la perte qu'ils souffriroient en convertissant ces matières de moindres titres en des ouvrages de pur or, ou d'argent fin, a paru le plus sûr moyen pour leur éviter une tentation qui auroit été capable de ruiner le commerce par la rareté des espèces; mais en prescrivant des lois sévères aux orfèvres, pour les obliger à donner du fin, & aux monnoyeurs, pour les engager après l'affinage, & la fabrique d'une quantité de matières, de rendre tant d'espèces de tel poids & de tel titre, on a remarqué qu'il étoit presque impossible aux ouvriers d'atteindre, sans perte de leur part, au point prescrit par les lois. Il y a toujours quelques déchets dans les opérations, quelque perte de fin parmi l'alliage ou les scories qui demeurent; on a cru qu'il étoit juste d'avoir quelque indulgence à cet égard, & de regarder le titre & le poids comme suffisamment fournis, lorsqu'ils en approchent de fort près; & afin qu'on fût à quoi s'en tenir, les lois ont réglé jusqu'où cette tolérance seroit portée.

Par exemple; un batteur d'or qui fournit de l'argent au titre de 11 deniers 18 grains, est censé avoir fourni du fin, de l'argent d'aloï, quoiqu'il s'en faille 6 grains qu'il ne soit au titre de 12 deniers; & qu'ainsi cet argent contienne 6 grains d'ailliage: cette indulgence est ce qu'on appelle *remède*, c'est-à-dire, *moyen*, pour ne point faire supporter à l'ouvrier des déchets inévitables.

Il y a deux sortes de remèdes, celui qu'on accorde sur le titre, & celui qu'on accorde sur le poids. Le premier se nomme *remède d'aloï*, l'autre *remède de poids*. Il y a pareillement *foiblage d'aloï* & *foiblage de poids*. C'est une diminution du titre ou du poids, au dessous du remède, ou de l'indulgence accordée par les lois; c'est une contravention punissable. Quand l'or & l'argent sont considérablement au-dessous du titre prescrit par les lois, c'est de l'or bas ou de bas argent; quand l'or est au-dessous de 17 carats, on le nomme encore *tenant or*, s'il tire sur le rouge, & *argent tenant or*, s'il tire sur le blanc; quand l'or est au-dessous de douze carats, & l'argent au-dessous de six deniers, c'est-à-dire, que l'or contient douze parties d'alliage avec douze de sa matière, & que l'argent contient six parties ou plus de matière étrangère avec six d'argent véritable, ces métaux s'appellent *billon*, nom qu'on donne aussi à la monnoie de cuivre mêlée d'un peu d'argent, & à toutes les monnoies, même de bon titre & de bon aloï, mais dont le cours est défendu pour leur substituer une nouvelle fonte.

TITRE, *terme de chasse*; c'est un lieu ou un relais, où l'on pose les chiens, afin que quand la bête passera, ils la courent à propos; ainsi mettre les chiens en bon titre, c'est les bien poster. (D. J.)

TIRE-PLANCHE, *s. m. terme de Libraire*; c'est le nom qu'on donne au titre d'un livre, lorsqu'il est gravé en taille-douce avec des ornemens historiés, & qui ont rapport à la matière de l'ouvrage.

TISCHEN, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohême, dans la Moravie, près de Stramberg, vers les frontières de la Silésie.

TITTENIDIES, *s. f. pl. (Aut. grec.)* fête des Lacédémoniens, dans laquelle les

nourrices portoient les enfans mâles dans le temple de Diane Corythallienne ; & pendant qu'on immoloit à la déesse de petits cochons pour la santé de ces enfans , les nourrices dansoient. Ce mot vient de *τιθη*, *nourrice*. (*D. J.*)

TITTLISBERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suisse , dans le canton d'Underwald ; c'est une des plus hautes de la Suisse , & son sommet est toujours couvert de neige.

TITUBCIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée , *l. II. c. vj.* la donne aux Carpetains. Quelques - uns veulent que ce soit aujourd'hui Xétafe , & d'autres Bayonne. (*D. J.*)

TITUBATION, s. f. (*Astrologie.*) voyez TRÉPIDATION.

TITULAIRE, (*Jurispr.*) est celui sur la tête duquel est le titre d'un office ou d'un bénéfice.

Le titulaire d'un office est celui qui est pourvu dudit office ; le propriétaire est quelquefois autre que le titulaire. Voyez OFFICE.

En fait de bénéfice le titulaire est celui qui est pourvu d'un bénéfice en titre , à la différence de celui qui n'en jouit qu'en commande , qu'on appelle *abbé* ou *prieur commandataire* , selon la qualité du bénéfice. V. les mots COMMANDE & BÉNÉFICE. (*A*)

TITULAIRE, se dit, dans l'écriture , de la grosse bâtarde & de la grosse ronde , qui servent de titre dans tous les ouvrages d'écriture.

TITUS, (*Hist. Rom.*) Cet empereur, surnommé *l'amour & les délices du genre humain*, étoit fils de Titus Vespasien , dont il fut successeur à l'empire. Il fut élevé à la cour avec Britannicus , & leur éducation fut confiée aux mêmes maîtres. Leur amitié formée dès l'enfance n'éprouva aucune altération : ils étoient assis sur le même lit , lorsque Britannicus fut empoisonné ; Titus même goûta du fatal breuvage , dont il se ressentit le reste de sa vie. La mort qui enleva le jeune prince , fit mieux éclater la tendresse reconnoissante de Titus qui érigea à son ami une statue d'or dans son palais , & une autre d'ivoire qu'il plaça dans le cirque où elle fut con-

servée pendant plusieurs siècles. La nature l'avoit comblé de tous ses dons ; ses grâces touchantes tempéroient sa gravité naturelle. Sérieux sans être austère , il inspiroit également l'amour & le respect : fort & vigoureux , il étoit infatigable dans tous les exercices du corps où il signaloit son adresse. C'étoit en variant son travail qu'il trouvoit du délassément : il fit de grands progrès dans les langues grecque & latine , dont il posséda l'atticisme & l'urbanité. La musique si propre à adoucir les mœurs , fit ses délices , & il excella surtout à pincer la harpe. Les poèmes qu'il composa dans ses loisirs , auroient fait honneur à ceux dont la poésie étoit l'unique occupation. Ce fut dans la Germanie & l'Angleterre qu'il fit son apprentissage d'armes en qualité de tribun. La multitude des monumens qu'on lui érigea dans ces provinces , & qu'il ne sollicita point , fut un tribut de la reconnoissance publique. La guerre étant terminée , il se consacra aux fonctions du barreau où il se distingua par ses talents , & plus encore par son intégrité. Il épousa Aricidie , fille d'un chevalier romain qui avoit commandé les gardes prétoriennes. Etant morte sans lui donner d'enfants , il contracta un second mariage avec Maria Fulvia , aussi illustre par sa naissance que par sa modestie : il fit divorce avec elle après qu'il en eut eu une fille. Cette inconstance fit juger qu'il n'étoit point indifférent au plaisir de l'amour ; mais dans ces siècles corrompus , l'impudicité avoit tellement infecté tous les cœurs , qu'on ne la mettoit plus au nombre des vices. Titus accompagna son pere en Judée , où il eut le commandement d'une légion ; les deux plus fortes villes de cette province furent subjuguées par ses armes. Il fut arrêté dans le cours triomphant de ses prospérités , pour aller à Rome féliciter Galba sur son avènement à l'empire. Etant abordé à Paphos , l'oracle de Vénus lui prédit sa grandeur future , & sur la foi de cette promesse , il n'osa continuer son voyage , dans la crainte que cette prédiction ne lui devint funeste à Rome. Son pere parvenu à l'empire , lui laissa la conduite de la guerre de Judée qu'il termina par la conquête de

Jérusalem. Les légions témoins de son courage, le proclamèrent empereur. En vain il rejeta cet honneur, il n'en fut pas moins soupçonné d'avoir prétendu à l'empire d'Orient; d'autant plus qu'en abordant en Egypte, il avoit ceint son front du diadème des rois, le jour où l'on fit la consécration du bœuf Apis dans la ville de Memphis. Ce fut pour dissiper ce soupçon injurieux à sa gloire qu'il s'embarqua furtivement sur un vaisseau marchand pour se rendre sans suite & sans escorte à Rome, où son père fut agréablement surpris de son arrivée imprévue. Depuis ce moment, il fut associé au gouvernement de l'empire; il exerça conjointement avec Vespasien la charge de tribun, & il l'eut pour collègue dans ses sept consulats. Ce fut le seul temps de sa vie où il ne ménagea point assez les intérêts de sa gloire; sévère jusqu'à la cruauté, il fit assassiner tous ceux dont la fidélité lui paroissoit suspecte. Aulus Cicinna, personnage consulaire qu'il avoit invité à souper, fut massacré par ses ordres, en entrant dans la salle du festin. Tant de meurtres rendirent leur auteur l'exécration du public. Titus fumant du sang des principaux citoyens, fut élevé à l'empire dans ces odieuses circonstances. Rome tremblante crut qu'on alloit renouveler les mêmes horreurs qu'elle avoit éprouvées sous Caligula & Néron. Ces sinistres impressions furent bientôt effacées. Titus devenu homme nouveau, se dépouilla de toutes ses affections vicieuses; ses profusions modérées ne furent plus que des libéralités judicieuses & réfléchies; ses soupers qu'il prolongeoit jusqu'au milieu de la nuit avec les plus insignes débauchés, n'offrirent plus que des exemples de frugalité & de tempérance: maître de ses passions, il fit taire son amour pour Bérénice qu'il renvoya dans ses états par délicatesse pour les Romains qui auroient murmuré d'obéir à une reine étrangère. Les impositions furent adoucies, & chacun jouit sans inquiétude de ses héritages. Sa magnificence éclata par un amphithéâtre qu'il fit élever, & par les dépenses des combats de gladiateurs contre lesquels il fit lâcher cinq mille bêtes

farouches, dont les unes firent un horrible carnage: il offrit encore le spectacle d'un combat naval. Les nouveaux césars avoient coutume de reprendre les biens que leurs prédécesseurs avoient cédés à leurs favoris; il abolit cette avare coutume, & chacun resta possesseur tranquille des biens qu'il avoit obtenus. Jamais on ne l'aborda sans se retirer comblé de ses bienfaits; il avoit coutume de dire qu'on ne devoit pas s'en aller triste, quand on avoit parlé à son prince. Un jour qu'il se souvint de n'avoir obligé personne, il s'écria: *Mes amis, j'ai perdu la journée.* Les malheurs dont l'Italie fut frappée par l'embrasement du mont Vésuve, & l'incendie de Rome, furent réparés par les largesses de ce prince. Il dépouilla ses maisons de plaisance des ornemens les plus précieux, pour en embellir les temples & les bâtimens publics. Les ravages de la peste désolèrent Rome & l'Italie, il employa les secours de la religion & des hommes pour en arrêter le cours. Il fournit gratuitement aux malades tous les remèdes qui pouvoient les soulager. Les délateurs qui jusqu'alors avoient été accrédités, tombèrent dans l'infamie; les uns furent battus de verges dans la place, les autres furent exilés dans des îles mal saines, afin de purger la terre de ceux qui en troubloient l'harmonie. Sa clémence ingénieuse lui fit rechercher la dignité de grand pontif qui défendoit de se souiller du sang humain: il ne prononça depuis aucun arrêt de mort, & quoiqu'il s'offrit plusieurs occasions de se défaire de ses ennemis, il protesta qu'il aimoit mieux périr que punir. Deux patriciens furent convaincus d'avoir aspiré à l'empire, il se contenta de les faire avertir de se désister de leur entreprise, en leur remontrant que c'étoient les dieux & les destins qui dispoient des empires. Dès qu'il fut instruit de leur repentir, il les invita à souper avec lui, & le lendemain il les mena au combat des gladiateurs, où les ayant fait asseoir à côté de lui, il leur remit les glaives des combattans pour essayer s'ils oseroient en faire usage contre lui. Tant de confiance lui

gagna tous les cœurs ; il n'eut qu'un ennemi ni , ce fut Domitien son frere qui lui dit plusieurs embûches , & qui sollicita les armées à la révolte. Au lieu de l'en punir , il le déclara son successeur & son collègue , & l'ayant entretenu en secret , il le conjura , les larmes aux yeux , d'avoir pour lui un retour fraternel. Il alloit pour prendre quelque délassement dans le pays des Sabins , lorsque sur sa route il fut attaqué d'une fièvre qui le mit au tombeau , dans le même village où son pere étoit mort. Avant de rendre le dernier soupir , il lança ses regards vers le ciel en se plaignant des dieux qui l'enlevoient dans le midi de sa vie. Il fut pleuré comme un pere par le peuple & le sénat : il n'avoit que quarante deux ans , dont il en avoit régné deux & près de trois mois. On l'accusa d'avoir eu commerce avec la femme de son frere nommée *Domitia* ; mais elle jura qu'elle n'avoit jamais commis d'adultere avec lui : on crut devoir l'en croire sur sa parole , d'autant plus que cette femme effrontée aimoit à grossir la liste de ses amans adultes. (*T-N.*)

TITYRES ; f. m. pl. (*Ant. rom.*) Strabon & d'autres auteurs admettent des *tityres* dans la troupe bacchique : ils avoient tout-à-fait la figure humaine ; des peaux de bêtes leurs couvroient une petite partie du corps. On les représentoit dans l'attitude des gens qui dansent en jouant de la flûte : quelquefois ils jouoient en même temps de deux flûtes , & frapportoient des pieds sur un autre instrument appelé *scabilla* ou *crupezia*. Virgile & Théocrite emploient le nom de *tityres* dans leurs bucoliques , & le donnent à des bergers , qui jouissant d'un grand loisir , s'amuse à jouer de la flûte en gardant leurs troupeaux. (*D. J.*)

TITYRINI , (*Musiq. instrum. des anc.*) espece de flûte des anciens , faite de roseau , comme le dit Athénée , l. V *Deipnos.* il paroît que c'est la même que le tityrion , dont il est fait mention à l'article **FLUTE** , (*Littérat.*) (*F. D.*)

TITYRUS , (*Géog. anc.*) montagne de l'île de Crete , dans la Cydonie , qui étoit une contrée , ou une plage dans la partie

occidentale de l'île , & qui prenoit son nom de la ville de Cydonia. Il y avoit sur cette montagne un temple nommé *Diclynaum Templum.* (*D. J.*)

TITYUS , (*Mythol.*) fils de la terre , dont le corps étendu couvroit neuf arpens : ainsi parle la fable. *Tityus* étoit , selon Strabon , un tyran de Panope , ville de Phocide , qui , pour ses violences , s'attira l'indignation du peuple. Il étoit fils de la Terre , parce que son nom signifie terre ou boue. Il couvroit neuf arpens ce que les Panopéens , selon Pausanias , entendent de la grandeur du champ où est la sépulture , & non de la grandeur de sa taille.

Homere prétend que ce tyran ayant eu l'insolence de vouloir attenter à l'honneur de Latone , lorsqu'elle traversoit les délicieuses campagnes de Panope , pour aller à Pytho , il fut tué par Apollon à coups de fleches , & précipité dans les enfers. Là , une insatiable vautour attaché sur sa poitrine , lui dévore le foie & les entrailles , qu'il déchire sans cesse , & qui renaissent éternellement pour son supplice.

*Rostroque immanis vultur adunco ,
Immortale jecur tundens , facundaque
pennis
Viscera ; rimaturque epulis ; habitatque
sub alto
Pectore , nec fibris requies datur ulla
renatis.*

Æneid. l. VI. v. 597.

Cette fiction , dit Lucrece , nous peint les tourmens que causent les passions , qui , suivant les anciens , avoient leur siege dans le foie : « le véritable *Titye* est » celui dont le cœur est déchire par l'a- » mour qui est dévoré par de cuisantes » inquiétudes , & travaillé par des souffris cruels.

*At Tityus nobis hic est , in amore
jacentem
Quem volucres lacerant , atque exest an-
xius angor ,
Aut aliæ quavis scindunt torpedine
curæ.*

Il est singulier qu'après avoir représenté *Tityus*, comme un de ces fameux criminels du tartare, je doive ajouter que ce *Tityus* avoit cependant des autels dans l'île d'Eubée, & un temple où il recevoit des honneurs religieux; c'est Strabon qui nous le dit. (D. J.)

TIVICA, (Géog. mod.) bourg que les géographes qualifient de petite ville d'Espagne en Catalogne, & dans la viguerie de Farragone.

TIVIOLE, (Géog. modern.) ou la *Tive*, rivière de l'Ecosse méridionale, dans la province de Tiviodale qu'elle traverse, & se jette dans la Twede. (D. J.)

TIVIODALE, (Géogr. mod.) province de l'Ecosse méridionale, le long de la rivière de Tiviot, dont elle emprunte le nom. Elle est bornée au nord par la province de Merch, au levant par celle de Liddefdale, & au couchant par celle de Northumberland. Elle est fertile en blé & en pâturage; sa longueur est d'environ trente milles, & sa largeur moyenne de douze. (D. J.)

TIVOLI, PIERRE DE, (Hist. nat.) en italien *tevertino*. C'est le nom qu'on donne à une pierre qui se trouve aux environs de *Tivoli*; elle est d'une couleur de cendres mêlée de verdâtre, poreuse & remplie de taches brunes & de mica. Ce qui n'empêche point qu'elle ne fasse feu lorsqu'on la frappe avec de l'acier. M. d'Acosta met cette pierre parmi les grais, mais M. de la Condamine la regarde comme de la lave produite par des embrasemens de volcans. Les Italiens l'appellent aussi *pietra tiburtina di Roma*, ou *il peperino di Roma*. Voyez l'article LAVE.

TIVOLI, (Géog. mod.) en latin *Tibur*; ville d'Italie, dans la campagne de Rome, sur le sommet aplati d'une montagne, à douze milles au nord-est de Frefcati, à égale distance au nord-ouest de Palestrine, & à seize milles au nord-est de Rome, proche la rivière de Teverone.

Tivoli est à présent une ville médiocre, mal percée & mal pavée. On y compte sept églises paroissiales, plusieurs couvens, un séminaire, une église ci-devant aux jésuites, & pour forteresse un dojon quar-

ré. L'évêché de cette ville est assez souvent occupé par des cardinaux, quoiqu'il ne vaille que deux mille écus romains de revenu. Long. 30, 35. Lat. 41, 54.

La cascade de *Tivoli* attire les regards des étrangers curieux. C'est une chute précipitée de la rivière appelée autrefois l'*Anio*, & à présent *Teverone*, dont le lit d'une largeur assez médiocre, se rétrécit en cet endroit de manière qu'il n'a qu'environ 40 à 45 piés de large.

L'eau de ce fleuve est claire, quand il ne pleut point; mais pour peu qu'il tombe de la pluie, elle se charge de beaucoup de limon, qui la trouble & l'épaissit. La première cascade est environ dix toises au-dessus du pont; elle peut avoir 140 à 150 piés de hauteur.

Le rocher qui sert de lit à la rivière, & dont elle tombe en nappe, est coupé à plomb comme un mur, & les rochers sur lesquels elle se précipite, sont fort inégaux, divisés en plusieurs pointes qui laissent entr'elles des vides, & comme des chemins tortus fort en pente, où l'eau convertie en écume court avec rapidité. Il y a une autre cascade au-dessous du pont moins considérable que la première, & une troisième encore plus petite, la rivière semble se cacher tout-à-fait sous terre entre la seconde & la troisième chute. On observe à la cascade de *Tivoli*, que l'eau qui tombe de haut sur les corps inégaux, se partage comme une pluie déliée, sur laquelle le soleil dardant ses rayons, fait paroître les couleurs de l'arc-en-ciel à ceux qui sont dans une certaine situation, & à une certaine distance.

A demi-lieue de *Tivoli* est un petit lac fort profond, qui n'a que quatre à cinq cens pas de circuit, & dont l'eau est soufrée. Au milieu de ce lac, on voit quelques petites îles flottantes, toutes couvertes de roseaux. Ces îles flottantes viennent peut-être du limon raréfié par le soufre, qui furnageant & s'attachant à des herbages qui s'amassent dans ce marais, se grossit peu-à-peu de semblables matières; de sorte que ces îles étant composées d'une terre poreuse & mêlée de soufre, cette terre se soutient de cette manière, & produit des joncs de même

que les autres terres marécageuses.

Mais les antiquités de Tivoli sont encore plus dignes de remarque. Cette ville, plus ancienne que Rome, étoit autrefois célèbre par ses richesses, ses forces, & son commerce. Camille la soumit aux Romains l'an 403 de Rome. Sa situation qui lui donne un air frais, sa vue qui est la plus belle du monde, enfin son terroir qui produit des vins excellens & des fruits délicieux; tout cela, dis-je, engagea les Romains d'y bâtir des maisons de plaisance, entre lesquelles la plus fameuse étoit celle de l'empereur Adrien. Voyez *VILLA Hadriani*. On a trouvé dans la place de Tivoli, entr'autres antiquités, deux belles statues d'un marbre granit choisi & rougeâtre, moucheté de grosses taches noires. Ces deux statues représentent la déesse Isis; & vraisemblablement l'empereur Adrien les avoit tirées d'Egypte pour orner sa maison de plaisance.

En approchant de la ville, on remarque le *Ponte-Lucano*, quelques inscriptions de Plautius Sylvanus, consul romain, l'un des sept intendants du banquet des dieux, & à qui le sénat avoit accordé le triomphe pour les belles actions qu'il avoit faites dans l'Illyrie.

On trouve sur le chemin de Tivoli, entre les oliviers, plusieurs entrées de canaux, dont la montagne avoit été percée avec un travail inoui, pour porter aux maisons l'eau de fontaine qu'on tiroit de Subiaco; il y a des canaux creusés dans la montagne, qui ont près de cinq piés de hauteur, sur trois de largeur.

Totila, roi des Goths en Italie, ayant défait les armées des Romains, livra la ville de Rome au pillage, & fit passer au fil de l'épée les habitans de Tivoli, l'an 545 de J. C. au rapport de Procope. Les guerres des Allemands désolèrent aussi cette ville; mais Frédéric Barberouffe en fit relever les murailles, & l'agrandit. Le pape Pie II. y bâtit la forteresse dont j'ai parlé, & dont l'entrée porte l'inscription suivante, faite par Jean-Antoine Campanus.

*Grata bonis, invisa malis, inimica
superbis,
Sum tibi, Tibur, enim sic Pius instituit.*

Il ne faut pas s'étonner que tous les environs de Tivoli aient été décorés de maisons de plaisance, & qu'ils aient fait les délices de Rome chrétienne, comme ils firent autrefois celles de Rome païenne. Il est peu de lieu où l'on ait de meilleurs matériaux pour bâtir; la pierre travertine ou le travertin, & la pouffolane abondent dans le voisinage; la terre y est propre à faire des briques; le mortier de pouffolane, & la chaux de travertin, & des cailloux du Teverone, est admirable. On sait que dans le seizième siècle le cardinal Hippolite d'Est choisit Tripoli pour y élever un magnifique palais & des jardins somptueux, dont Hubert Folietta donna lui-même une description poétique & intéressante. On peut aussi voir l'itinéraire d'Italie de Jérôme Campagniani.

Cette ville a donné naissance à *Nonius Marcellus*, grammairien, connu par un traité de la propriété du discours, de *proprietas sermonum*, dans lequel il rapporte divers fragmens des anciens auteurs, que l'on ne trouve point ailleurs. La meilleure édition de cet ouvrage a été faite à Paris en 1614, avec des notes (D. J.)

TIVOLI-VECCHIO, (*Géog. mod.*) lieu d'Italie, sur le chemin de Tivoli à Frascati; ce sont les masures de *Villa Hadriani*, c'est-à-dire de la maison de plaisance de l'empereur Hadrien, que les paysans du pays appellent *Tivoli-vecchio*. Voyez *VILLA HADRIANI*. (D. J.)

T L

TLACAXIPEVALITZILT, f. m. (*Calend. des Mexicains.*) nom du premier des dix-huit mois des Mexicains; il commence le 26 février, & n'est que de vingt jours, comme tous les autres mois. (D. J.)

TLACHTLI, f. m. (*Hist. mod.*) espèce de jeu d'adresse, assez semblable au jeu de la paume, qui étoit fort en usage chez les Mexicains lorsque les Espagnols en firent la conquête. Les balles ou pelottes dont ils se servoient pour ce jeu étoient faites d'une espèce de gomme qui se durcissoit très-prompement (peut-être étoit-ce celle qui est connue sous le nom de

gonnne élastique) ; on pouffoit cette pelotte vers un mur, c'étoit l'affaire des adversaires d'empêcher qu'elle n'y touchât. On ne pouffoit ou ne repouffoit la pelotte qu'avec les hanches ou avec les fesses, qui pour cet effet étoient garnies d'un cuir fortement tendu. Dans les murailles on affujettissoit des pierres qui avoient la forme d'une meule, & qui étoient percées dans le milieu, d'un trou qui n'avoit que le diamètre pour recevoir la pelotte; celui qui avoit l'adresse de l'y faire entrer gaignoit la partie & étoit le maître des habits de tous les autres joueurs. Ces tri-pots étoient aussi respectés que des temples; aussi y plaçoit-on deux idoles ou dieux tutélaires, auxquels on étoit obligé de faire des offrandes.

TLAHUILILLOCAN, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) grand arbre du Mexique, dont le tronc est uni, d'un rouge éclatant, & d'une odeur très-pénétrante; les feuilles ressemblent à celles d'un olivier, & sont disposées en forme de croix; cet arbre fournit une résine.

TLALAMATL ou TLACIMATL, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de la nouvelle Espagne, que les habitans du Mechoacan nomment *yurintitaquaram*, & les Espagnols *herbe de Jean l'infant*; ses feuilles sont rondes, disposées de trois en trois, & semblables à la nummulaire: sa tige est purpurine & rampante; ses fleurs sont rougeâtres & en forme d'épis; sa semence petite & ronde. Sa racine longue, mince, & fibreuse; on dit qu'elle est astringente; qu'elle guérit toutes sortes de plaies; qu'elle mûrit les tumeurs; qu'elle soulage les douleurs causées par les maux vénériens; qu'elle apaise les inflammations des yeux; & enfin qu'elle tue la vermine.

TLANHQUACHUL, f. m. (*Hist. nat. Ornithol. exot.*) nom d'un oiseau du Brésil, à long cou & à bec fait en dos de cuiller; il est de la nature du héron, d'un caractère vorace, mangeant le poisson vivant, & le refusant quand il est mort; tout son plumage est d'un rouge éclatant, avec un collier noir qui entoure toute la partie supérieure de son cou; il

est fort commun sur le rivage de la mer & des rivières. (*D. J.*)

TLANTLAQUACUITLAPILLE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est le nom sous lequel les Mexicains désignent la plante plus connue en Europe sous le nom de *mechoacan*. Voyez cet article.

TLAPALEZPATLI, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbrisseau du Mexique, qui quelquefois devient de la grosseur & de la grandeur d'un arbre entier. Ses feuilles ressemblent à celles des pois; ses fleurs sont d'un blanc sale & disposées en épis; son bois teint l'eau d'une couleur bleue; on lui attribue des vertus merveilleuses contre les maux des reins, la gravelle & la pierre: macéré dans l'eau, ce bois perd au bout de quinze jours toutes ses vertus: c'est, dit-on, le même bois qui est connu sous le nom de *bois néphrétique*.

TLAQUATZIN, f. m. (*Hist. nat. Zoolog. exot.*) espèce de gros écureuil de la nouvelle Espagne; il a le museau long & menu, la tête petite, de petits yeux noirs, le poil long, blanchâtre & noir au bout; sa queue est longue d'environ deux palmes; il s'en sert ordinairement pour se suspendre aux arbres, où il grimpe avec une extrême vitesse: ce n'est là qu'une description de voyageur. D'autres écrivains prétendent que le *tlaquatzin* est le nom que les Américains donnent à l'opopssum; enfin Hermandès nomme le *cuonda tlaquatzin épineux*; c'est une espèce de porc-épic du Brésil. (*D. J.*)

TLASCALA ou TLAXCALLAN; (*Géog. mod.*) gouvernement de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, & dans l'audience du Mexico. Ce gouvernement s'étend d'une mer à l'autre: il est borné au nord par le golfe du Mexique, au midi par la mer du sud, & au couchant par le gouvernement de Mexico: sa ville principale lui donne son nom. (*D. J.*)

TLASCALA ou TLAXCALLAN, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de ce nom, dont elle est la capitale, sur le bord d'une rivière; sous Montezuma cette ville étoit magnifique, & formoit une république considérable. Elle n'est plus à-pré-

font que le siege d'un juge nommé *alcad-major* : son évêché a été transféré à Pueblade-los-Angelos : les habitans font des Espagnols & des Indiens mêlés ensemble , les premiers font riches & les derniers très-pauvres. *Lat.* 19. 38. (*D. J.*)

TLAYOTIC , f. m. (*Hist. nat.*) nom que les habitans de la nouvelle Espagne donnent à une pierre de leur pays , & qu'ils estiment souveraine contre la colique ; c'est une espece de jaspe verd , approchant en nature de la pierre néphrétique. (*D. J.*)

TLEON , f. m. (*Ophiol. exot.*) c'est le nom qu'on donne à une espece de serpent du Brésil , grand à-peu-près comme la vipere ; il est couvert d'écaillés blanches , noires , jaunes ; il habite sur les montagnes. Sa morsure est mortelle , si l'on n'y apporte du secours : les remèdes qu'on y fait font les mêmes dont on se sert pour la morsure de la vipere. (*D. J.*)

TLEPOLEMIES , f. f. (*Antiq. grecq.*) après que Tlépoleme eut été tué à la guerre de Troie , on rapporta ses cendres dans l'île de Rhodes , & on institua en son honneur des sacrifices & des jeux , qui de son nom s'appellerent *tlepolemia* ; la couronne du vainqueur étoit de papier blanc. La plupart des contrées ou des villes de la Grece , avoient de ces sortes de jeux , qui prenoient ordinairement leur dénomination du dieu , du héros , ou du lieu , *junonia* à Argos , *herculeia* à Thèbes , &c. (*D. J.*)

TLEUQUECHOLTOTOTL , (*Ornit. exot.*) nom d'un oiseau du Mexique , du genre des pies , & qui porte sur la tête une belle crête de plumes rouges. (*D. J.*)

TLILAYTIC , (*Hist. nat. Minéral.*) nom que les Mexicains donnent à une espece de jaspe d'une couleur obscure : ils sont persuadés qu'en appliquant cette pierre sur le nombril , elle dissipe les coliques les plus douloureuses.

TLOUNPOUNPAN , (*Luther.*) sorte d'instrument des Siamois ; c'est une espece de tambour de basque de la grandeur des nôtres , mais garni de peau des deux côtés , comme un véritable tambour ; de chaque côté du bois pend une balle de

Tome XXXIII.

plomb au bout d'un cordon ; cet instrument a un manche qu'on roule entre les mains , comme le moulinet d'une chocolatiere , & par ce mouvement les balles frappent les peaux. (*F. D. C.*)

TLOS , (*Géog. anc.*) nom d'une ville de l'Asie mineure , dans la Lycie au voisinage du mont Cragas , selon Ptolomée , & d'une ville de Pisidie , selon Etienne le géographe. (*D. J.*)

T M

TMARUS , (*Géog. anc.*) montagne de l'Epire , dans la Thesprotie. Strabon , l. VII. p. 328. qui dit qu'on la nommoit aussi *Tomarus* , met un temple au pié de cette montagne. Pline & Solin écrivent pareillement *Tomarus*. C'est du nom de cette montagne que Jupiter est surnommé *Tmarien* , par Hésiche.

Les cent fontaines qui naissent au pié du mont *Tmarus* , sont célébrées par Théopompe. (*D. J.*)

TMESCHEDE , (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne , dans le comté d'Arnsperg , qui appartient aux archevêques de Cologne : elle est sur la riviere de Ruer , à deux lieues de la ville d'Arnsperg.

TMESE , f. f. (*Gramm.*) c'est une véritable figure de diction , comptée par les grammairiens dans les especes de l'hyperbate. Cette figure a lieu lorsque l'on coupe en deux parties un mot composé de deux racines élémentaires ; & que l'on insere entre deux un autre mot ; comme *septem subjecta trioni* , Virg. pour *subjecta septentrioni*. Voyez HYPERBATE.

TMOLUS , (*Géog. anc.*) montagne de l'Asie mineure , dans la Phrygie , & sur un des côtés de laquelle étoit bâtie la ville de Sardis. Homere , *Catal.* v. 373. dit que les Méoniens étoient nés au pié du *Tmolus* :

Qui aut Meonas adduxerunt sub Tmolonatos.

Denis le Périégete , *vers.* 830. donne au *Tmolus* l'épithete de *ventosus*. D'autres ont vanté cette montagne comme un ex-

cellent vignoble. Virgile, *Géorg. l. II.* v. 97. dit :

*Sunt etiam Ammineæ vites, firmissima
vina,
Tmolus & adsurgit quibus & rex ipse
Phanæus.*

Et Ovide, *Métam. l. VI. v. 15.* s'exprime ainsi :

Deseruere sibi nymphæ vineta Timoli.

Ovide n'est pas le seul qui ait dit *Timolus* pour *Tmolus*. Pline, *l. V. c. xxix.* nous apprend que c'étoit le nom ancien de cette montagne, qui antea *Timolus appellabatur*. Son sommet, selon le même auteur, *liv. VII. ch. lxxvij.* se nommoit *Tempfis*.

Galien fait de *Tmolus* une montagne de Cilicie, & parle du vin *tmolite*, ainsi appelé de la montagne qui le produisoit. C'est toujours du même *Tmolus* dont il est question, il pouvoit être placé dans la Cilicie, parce qu'on voit dans Strabon que les Ciliciens habiterent autrefois dans le quartier où est le mont *Tmolus*. Le fleuve Pactole avoit sa source dans cette montagne.

Les Turcs la nomment *Bozdag*, c'est-à-dire, *montagne de j.* Il y avoit au pied de cette montagne une ville nommée *Tmolus*, qui fut renversée par le tremblement de terre, ainsi que celles d'Ephèse, de Philadelphie & de Temnus, la cinquième année de Tibere; mais ce prince les fit rebâter, comme on le voit par la base de la statue colossale de cet empereur à Pouzzol. (*D. J.*)

T O

TOAM, (*Géogr. mod.*) *Tuam*, & *Towmond*, autrefois ville, maintenant simple bourg d'Irlande, au comté de Gallo-way, dans la province de Connaught, dont elle a été la capitale, en sorte qu'il y a un archevêque qui y réside encore. *Long. 8. 50. latit. 53. 25.*

TOBI ou **TARANOO**, *f. m. (Hist. nat. Botan.)* c'est une plante du Japon, qui

T O B

par l'épaisseur de ses feuilles & par ses branches terminées en épis de fleurs, & appliquées contre la tige, ressemble, suivant la signification de son nom, à une queue de dragon. Ses feuilles sont étroites, inégalement dentelées. Ses fleurs sont d'un bleu clair, en forme de tuyau, & partagées en quatre levres. *Voyez Kempfer.*

TOBIÉ, LIVRE DE, (*Critiq. sacrée.*) Ce livre de l'Écriture que le concile de Trente a déclaré canonique, finit à la destruction de Ninive. Il fut d'abord écrit en chaldaïque par quelque juif de Babylone. C'étoit originairement, selon les apparences, un extrait des mémoires de la famille qu'il concerne, commencé par Tobie lui-même, continué par son fils, mis ensuite par l'auteur chaldéen dans la forme que nous l'avons maintenant.

S. Jérôme le traduisit du chaldaïque en latin, & sa version est celle de l'édition vulgate de la bible. Mais il y a une version grecque qui est beaucoup plus ancienne; car nous voyons que Polycarpe, Clément d'Alexandrie & d'autres peres plus anciens que S. Jérôme s'en sont servis. C'est sur celle-ci qu'a été faite la version syriaque, aussi bien que l'angloise. L'original chaldaïque ne subsiste plus. A l'égard des versions hébraïques de ce livre, elles sont, aussi bien que celle de Judith, d'une composition moderne.

Comme il est plus facile d'établir la chronologie de ce livre, que celui de Judith, il n'a pas essuyé autant de contradictions de la part des savans. Les Juifs & les Chrétiens généralement le regardent comme une véritable histoire, à la réserve de certaines circonstances qui sont évidemment fabuleuses. Telles sont cet ange qui accompagne *Tobie* dans un long voyage sous la figure d'Azaria, l'histoire de la fille de Raguel, l'expulsion du démon par la fumée du cœur & du foie d'un poisson, la guérison de l'aveuglement de *Tobie* par le fiel du même poisson; ce sont là autant de choses qu'on ne peut recevoir sans une extrême crédulité. Elles ressemblent plus aux fictions d'Homère qu'à des histoires sacrées, & forment par là contre ce livre un préjugé où celui de Judith n'est point exposé.

Tel qu'il est pourtant, il peut servir à nous présenter les devoirs de la charité & de la patience, dans l'exemple de Tobie, toujours empressé à secourir ses frères affligés, & soutenant avec une pieuse résignation son esclavage, sa pauvreté, la perte de sa vue, aussi longtemps qu'il plaît à Dieu de le mettre à ces épreuves.

Les versions latines & grecques dont j'ai déjà parlé différent en plusieurs choses, chacune rapportant des circonstances qui ne se trouvent pas dans l'autre. Mais la version latine doit céder à la grecque, car S. Jérôme, avant qu'il entendît la langue chaldaïque, composa sa version par le secours d'un juif, mettant en latin ce que le juif lui dictoit en hébreu, d'après l'original chaldaïque; & de cette manière il acheva cet ouvrage en un seul jour, comme il nous l'apprend lui-même. Une besogne faite si à la hâte & de cette manière, ne peut qu'être pleine de méprises & d'inexactitudes. Il n'en est pas de même de sa version du livre de Judith. Il la fit dans un temps où par son application à l'étude des langues orientales, il s'étoit rendu aussi habile dans le chaldaïque qu'il l'étoit déjà en hébreu; il la composa d'ailleurs avec beaucoup de soin, comparant exactement les divers exemplaires, & ne faisant usage que de ceux qui lui paroissent les meilleurs. Ainsi la version que ce pere a faite de ce livre, a un avantage sur la grecque à laquelle l'autre ne peut prétendre.

Si S. Jérôme a fait sa version de Tobie sur un bon exemplaire, & s'il ne s'est point mépris lui-même en la traduisant, toute l'autorité du livre est détruite par un seul endroit de sa version; c'est le v. 7. du ch. xiv. où il est parlé du temple de Jérusalem comme déjà brûlé & détruit: circonstance qui rend cette histoire absolument incompatible avec le temps où on la place. La version grecque ne donne point lieu à cette objection. Elle ne parle de cette destruction que par voie de prédiction comme d'un événement futur, & non historiquement comme d'une chose déjà arrivée, comme fait S. Jérôme. Mal-

gré cela l'église de Rome n'a pas laissé de canoniser la version de ce pere. Tout ce qu'on peut dire sur ce sujet, c'est que si le fonds de l'histoire de Tobie est véritable, l'auteur du livre y a mêlé plusieurs fictions qui la décréditent. (D. J.)

TOBIRA, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) grand arbrisseau du Japon, qui ressemble par sa forme au cerisier, & par sa fleur à celle de l'oranger, avec l'odeur de celle du *sagapenum*. Ses branches sont longues & partagées dans un même endroit en plusieurs rameaux; son bois est mou, sa moëlle grosse; son écorce raboteuse, d'un verd brun, grasse, se séparant aisément, & donnant une résine blanche & tenace. Ses feuilles dont le pédicule est court, sont disposées en rond autour des petites branches; elles sont longues de deux ou trois pouces, fermes, grasses, étroites par le bas, rondes ou ovales à l'extrémité, sans découpure, & d'un verd foncé par-dessus. Ses fleurs, dont le pédicule a près d'un pouce de long, sont ramassées en bouquets à l'extrémité des rameaux, & font paroître l'arbre au mois de mai, comme couvert de neige. Elles sont à cinq pétales, semblables en figure & en grandeur à celles d'un oranger, & d'une odeur très-agréable; elles ont cinq étamines de même couleur que la fleur, mais rouffes à leur pointe, qui est assez longue, & un pistil court. Ses fruits sont parfaitement ronds, plus gros qu'une cerise, rouges, marqués de trois sillons, qui en automne deviennent autant de fentes profondes, couvertes d'une peau forte & grasse; ses semences au nombre de trois sont rouffes, à plusieurs angles, & leur substance intérieure est blanche, dure & d'une odeur très-fétide.

TOBIUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne. Ptolomée, l. II. c. iij. marque son embouchure sur la côte occidentale, entre le promontoire Oclapia-rum, & l'embouchure du fleuve Ratostathylus. Le nom moderne est le *Teweg*, selon Cambden.

TOBOL, (*Géog. mod.*) *Tobolsca*, *Tobolski*, ville considérable de l'empire russe, capitale de la Sibirie, à en-

viron 400 lieues au levant de Pétersbourg, & à 160 au midi de Perefow. Elle est située d'un côté sur la rive droite de la grande rivière nommée *Irtis*, qui se jette dans l'Obi, & de l'autre côté sur celle de *Tobol*, qui lui donne son nom. Elle est habitée par des tartares grecs & mahométans, & par des russes. C'est la résidence d'un vice-roi, ou gouverneur général, nommé par la cour de Russie, dont la juridiction a une très-grande étendue, & le magasin des tributs en pelleteries que tout le pays paie à la Russie. Cette ville a un archevêque dont la juridiction spirituelle s'étend sur toute la Sibérie.

Les effets du vent du nord sont si terribles en Sibérie, qu'à *Tobol*, lorsque ce vent a soufflé trois jours de suite, on voit les oiseaux tomber morts. Au bout de trois jours, le vent tourne ordinairement au sud; mais comme ce n'est qu'un reflux de l'air glacé de la nouvelle Zemble, que repousse le sommet du Poïas-Semnoi, il est aussi froid que le vent du nord même. *Long. de Tobol, 50. lat. 57. 40. (D. J.)*

TOBOL, le (*Géog. mod.*) grande rivière de l'empire russe en Sibérie. Elle a sa source dans les montagnes qui confinent à la Sibérie, & à la grande Tartarie, reçoit dans son cours plusieurs rivières & va se perdre dans l'*Irtis*, près de Tobol ou Tobolska, qu'elle arrose d'un côté.

TOBRUS, (*Geog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle est marquée par Ptolomée, *liv. IV c. 3.* au nombre des villes qui sont entre Thabraca & le fleuve Bagradas.

TOBULBA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, sur la côte, à quatre lieues de Moustier. Marmol, *descript. d'Afrique, tome II. c. xxvij.* en parle ainsi: Tobulba est une ville bâtie par les Romains. Elle étoit autrefois riche & fort peuplée, parce qu'elle avoit un grand territoire couvert d'oliviers. Elle a suivi la fortune de Suze, de Monester, & d'Africa, elle a été à la fin si fort incommodée des guerres & des courses des Arabes, qu'elle s'est toute dépeuplée. Aujourd'hui ceux qui y demeurent reçoivent les étrangers qui y arrivent, & leur donnent dans un gros logis tout ce qui leur est

nécessaire. Par-là ils se mettent à l'abri des insultes des Arabes, des Tunisiens & des Turcs, parce qu'ils les reçoivent bien, & les traitent tous également. Ptolomée marque cette ville sous le nom d'*Aphrodisie*, à 36 degrés, 15 minutes de longitude, & à 32 deg. 40 m. de lat. (*D. J.*)

T O C, f. m. (*Jeu du*) On l'appelle ainsi parce que le seul but des joueurs est de toucher & de battre son adversaire, ou de gagner une partie double ou simple par un jan ou par un plain. Ce jeu se règle comme le trictrac, c'est-à-dire, qu'il faut pour y jouer un trictrac garni de quinze dames de chaque couleur, de deux dés & de deux fichets pour marquer les trous ou parties. Il faut placer les dames de même qu'au trictrac, les empilant toutes sur la première lame de la première table, pour les mener ensuite dans la seconde, & y faire son plain; il faut nommer le plus gros nombre de dés le premier, comme au trictrac. Les doublets ne s'y jouent aussi qu'une fois. Au jeu du toc l'on ne marque pas des points comme au jeu du trictrac, au lieu de points on marque un trou ou deux, selon le nombre que l'on fait. Ce jeu se joue en plusieurs trous; il est au choix des joueurs d'en fixer le nombre, & même l'on peut jouer au premier trou, par exemple, j'ai mon petit jan fait à la réserve d'une demicasse, & au premier coup je fais mon petit jan par un nombre simple; si c'étoit au trictrac je marquerois seulement quatre points, mais au toc, je marque le trou, & j'ai gagné la partie, parce qu'on a joué au premier trou. Si en commençant la partie on convient que le doublet ira, & de jouer au premier trou, alors si je remplis par deux moyens ou par un doublet, ou que je batte une dame par deux moyens ou par doublets, au lieu que je fasse quelque jan, ou rencontre du jeu de trictrac par doublet, comme si je battois le coin, ou que commençant la partie je fissè jan de deux tables par doublet, ou jan de mézeas par doublet; en ce cas je gagnerois le double, & celui contre qui je gagnerois me payeroit le double de ce que nous aurions joué. Ainsi il faut bien remarquer que les mêmes jans & coups de trictrac se ren-

contrent dans ce jeu tant à profit qu'à perte pour celui qui les fait. Lorsque l'on joue à plusieurs trous, celui qui gagne un trou de son dé peut s'en aller de même qu'au trictrac.

TOCAMBOA, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit d'un arbre de l'île de Madagascar; il ressemble à une petite poire, & a la propriété de faire mourir les chiens.

TOCANE, f. f. (*Gramm. & Econ. rust.*) c'est le vin nouveau de Champagne, sur-tout d'Ay, qui se boit aussi-tôt qu'il est fait, & qui ne peut guere se garder que six mois. La *tocane* est violente. L'abbé de Chaulieu en a fait le sujet d'un petit poëme très-agréable.

TOCAT, ou **TOCCAT**, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie asiatique, dans l'Amasie, au pié d'une haute montagne, proche la riviere de Lofanlu, à 15 lieues au sud-est d'Amasie. Elle est bâtie en forme d'amphitéâtre; ses maisons sont à deux étages; les rues sont pavées, ce qui est rare dans le Levant. Chaque maison a sa fontaine: on compte dans Tocat vingt mille turcs, quatre mille arméniens, quatre cents grecs qui ont un archevêque, & trois cents juifs. C'est la résidence d'un vailode, d'un cadî & d'un aga. Le commerce y consiste en soie, dont on fait beaucoup d'étoffes, en vaisselle de cuivre, en toiles peintes & en maroquins.

Il faut regarder Tocat comme le centre de l'Asie mineure. Les caravanes de Diar-bequir y viennent en dix-huit jours; celles de Tocat à Sinope y mettent six jours. De Tocat à Pruse les caravanes emploient vingt jours; celles qui vont en droiture de Tocat à Smyrne, sans passer par Angora, ni par Pruse, sont vingt-sept jours en chemin avec des mulets, mais elles risquent d'être maltraitées par les voleurs.

Tocat dépend du gouvernement de Sivas, où il y a un bacha & un janissaire aga. Tous les grecs du pays prétendent que l'ancien nom de Tocat étoit *Eudoxia*, ou *Eutochia*. Ne seroit-ce point la ville d'*Eudoxiane* que Ptolomée marque dans la Galati pontique? Paul Jove appelle Tocat, Tabenda; apparemment qu'il a cru que c'étoit la ville que cet ancien géographe appelle *Tebenda*. On trouveroit

peut-être le véritable nom de Tocat sur quelques-unes des inscriptions qui sont, à ce qu'on dit, dans le château; mais les turcs n'en permettent pas aisément l'entrée.

Après la sanglante bataille d'Angora, où Bajazet fut fait prisonnier par Tamerlan, le sultan Mahomet I, qui étoit un des fils de Bajazet, passa à l'âge de 15 ans, le sabre à la main, avec le peu de troupes qu'il put ramasser, au travers des tartares qui occupoient tout le pays, & vint se retirer à Tocat, dont il jouissoit avant le malheur de son pere; ainsi cette ville se trouva la capitale de l'empire des Turcs; & Mahomet I ayant défait son frere Musa, fit mettre dans la prison de Tocat Mahomet Bey & Jacob Bey, qui étoient engagés dans le parti de son frere. Il paroît par ce récit que cette ville ne tomba pas alors en la puissance de Tamerlan; mais ce fut sous Mahomet II que Jusuf-Zez-Beg, général des troupes d'Uzum-Cassan, roi des Parthes, ravagea cette grande ville, & vint fondre sur la Carmanie. Sultan Mustapha, fils de Mahomet, le défît en 1473, & l'envoya prisonnier à son pere qui étoit à Constantinople.

La campagne de Tocat produit de fort belles plantes, & sur-tout des végétations de pierres qui sont d'une beauté surprenante. On trouve des merveilles en cassant des cailloux & des morceaux de roches creuses revêtues de cristallisations tout-à-fait ravissantes: il y en a qui sont semblables à l'écorce de citron confite; quelques-unes ressemblent si fort à la nacre de perle, qu'on les prendroit pour ces mêmes coquilles pétrifiées; il y en a de couleur d'or qui ne diffèrent que par leur dureté de la confiture que l'on fait avec de l'écorce d'orange coupée en filets.

M. de Tournefort remarque que la riviere qui passe à Tocat n'est pas l'Iris ou le Cafalmac, comme les géographes, sans en excepter T. de Lisle, le supposent; mais que c'est le Tosanlu qui passe à Néocésarée; & c'est sans doute le Loup, *Lupus*, dont Plinè a fait mention, & qui va se jeter dans l'Iris. Cette riviere fait de

grands ravages dans le temps des pluies, & lorsque les neiges fondent. On assure qu'il y a trois rivières qui s'unissent vers Amasia; le Couleinar-Son, ou la rivière de Chonac; le Tosanlu, ou la rivière de Tocat; & le Cafalmac qui retient son nom. *Long. de Tocat, 53. 28. lat. 39. 32. (D. J.)*

TOCANHOHA, subst. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) c'est un fruit de l'île de Madagascar qui donne la mort aux chiens. Il croît sur un arbre semblable à un poirier, dont le bois est extrêmement dur, massif, & susceptible du poliment. Ses feuilles sont de la longueur de celles d'un amandier, découpées de cinq ou six échancrures, à chacune desquelles il y a une fleur de la même forme & de la même couleur que celle du romarin, mais sans odeur. (*D. J.*)

TOCAYMA ou TOCAIMA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, sur le bord de la rivière Pati, près de son confluent, avec celle de la Madelena. Le terroir de Tocayma abonde en pâturages & en fruits, comme figes, orangers, dattes, cannes de sucre; cependant ses habitans vont presque nus, par indigence. (*D. J.*)

TOCCATA ou TOCCATE, (*Musiq.*) espèce de prélude que joue l'organiste d'imagination, avant de commencer le motet ou le chant qu'il doit jouer. La *toccate* ne doit point avoir de cadence parfaite au milieu, mais elle doit être toute composée d'imitations; ce mot vient de l'italien *toccare*, toucher, apparemment parce que le musicien touche son instrument pour l'essayer. On a des *toccatas* imprimées, qui ne sont presque autre chose que de petites fugues. (*F. D. C.*)

TOCIA, (*Géogr. mod.*) ville d'Asie, dans les états du turc, sur la route de Constantinople à Ispahan, entre Cosfizar & Ozeman. Son terroir est fertile en excellent vin. (*D. J.*)

TOCKAY, (*Géogr. mod.*) place forte de la haute Hongrie, dans le comté de Zemblin, au confluent du Bodrog & de la Teisse, à 16 lieues au midi de Cassovie. Le vin qui croît dans son terroir passe pour

le plus délicieux de toute l'Europe. *Long. 38, 42; latit. 48, 12. (D. J.)*

TOCKAY, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie, située au confluent de la Teisse & de Bodrog. Elle est renommée par les excellents vins de liqueur que l'on fait dans ses environs, & qui sont fort recherchés dans toute l'Europe. On a été jusqu'ici dans le préjugé que le territoire de *Tockay* ne fournissoit qu'une très-petite quantité de cet excellent vin; mais ceux qui connoissent le pays, assurent que le terrain où il croît occupe un espace de plus de sept milles d'Allemagne ou quatorze lieues de France; les Hongrois appellent ce district *hegi-allia*, le pays sous les montagnes: il s'y trouve différents cantons qui produisent un vin tout aussi agréable que celui de *Tockay*. Ce qui rend ce vin rare, c'est qu'un nombre de vignes y demeurent en friche. On montre à Vienne, dans le cabinet de curiosités de l'empereur, un cep de vigne de *Tockay*, autour duquel s'est entortillé un fil d'or natif; on le trouva en 1670 dans une vigne de ce canton. *Voyez Keysler, voyages, tome II.*

TOCKAY, terme de (*Hist. nat.*) *terra Tockaviensis*, nom que l'on donne à une terre qui se tire près de *Tockay* en Transilvanie, & que l'on regarde comme un puissant astringent. Quelques auteurs l'ont appelé *bolus Pannonica & Hungarica.*

TOC-KAIE, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *Pl. XIV fig. 4*, espèce de lézard fort commun dans le royaume de Siam. On lui donne le nom de *too-kaie*, parce qu'on distingue dans son cri la prononciation de ces deux mots: il se retire sur les arbres & dans les maisons; il a une adresse surprenante pour aller de branches en branches, & pour marcher sur les parois verticales des murs les plus unis: il est deux fois plus gros que le lézard verd de ce pays-ci; il a un pié six lignes de longueur depuis le bout des mâchoires jusqu'à l'extrémité de la queue, & un peu plus de deux pouces & demi de circonférence prise à l'endroit le plus gros: la tête est triangulaire, & elle a environ un pouce & demi de largeur à sa base & un peu plus d'un pouce d'épais-

feur ; le reste du corps est fait à-peu-près comme celui de nos lézards verts, à l'exception des piés qui ont une conformation différente ; les doigts sont garnis d'ongles pointus & courbes, & ils ont de plus chacun une membrane large, de figure ovale, & garnie en dessous de petites pellicules paralleles entre elles & perpendiculaires à la membrane, ce qui donne à cet animal une très-grande facilité pour s'attacher aux corps les plus polis. L'œil est fort grand à proportion des autres parties, & très-faillant, la prunelle a quatre lignes & demie ; l'ouverture des oreilles se trouve située de chaque côté à un doigt de distance au-dessus des yeux, elle forme une cavité ovale & assez profonde. La face supérieure du corps est ouverte d'une peau chagrinée, ses couleurs sont le rouge & le bleu mêlés par ondes : il y a le long du dos plusieurs rangées de pointes coniques d'un bleu pâle. La face inférieure est couverte d'écaillés, & d'un gris de perles, avec de petites taches rousâtres. *Mémoires de l'Académie royale des Sciences*, par Perrault, t. III, part. II. Voyez LÉZARD.

TOCKENBOURG, (*Géograph. mod.*) comté de la Suisse, dépendant de l'abbaye de Saint-Gall. C'est un pays étroit entre de hautes montagnes, & qui avoit autrefois des seigneurs particuliers avec titre de comté. Le dernier, nommé *Frideric*, accorda par grandeur d'ame à ses sujets, au commencement du quinzieme siecle de si grands privileges, qu'il les rendit en quelque maniere peuple libre.

Le *Tockenbourg* est considéré dans la Suisse comme un territoire important par sa situation, ses voisins, & le peuple qui l'habite. Il est séparé au nord du canton d'Appenzel par de hautes montagnes presque inacessibles ; à l'orient & au couchant, par les terres du canton de Zurich. Il peut avoir en longueur cinq milles d'Allemagne, ou dix heures de chemin, & moitié en largeur. On distingue le pays en province supérieure & province inférieure, & chaque province est divisée en divers districts. Les habitans sont catholiques romains & réformés, & font ensemble

environ neuf mille hommes, dont les deux tiers sont protestans.

Les deux religions sont réunies par un serment solennel, que tous les *Tockenbourgeois* sont tenus de faire, savoir de conserver ensemble une concorde mutuelle. Ce serment précède même celui par lequel ils jurent le traité d'alliance & de combourgeoisie avec les cantons de Schwytz & de Glaris, alliance qui dure depuis 1440. Le terroir du pays abonde en grains, en prairies & en pâturages.

Le gouvernement est composé de membres en partie protestans & en partie catholiques, tirés des communautés de chaque religion. Dans les endroits où se fait l'exercice des deux religions, les Réformés & les Catholiques élisent conjointement les membres de leur grand-conseil, sans avoir égard à l'alliance ou à la parenté. Ce grand-conseil est le conservateur de la liberté publique. Dans les affaires de conséquence, il convoque l'assemblée générale du peuple qui en décide souverainement. Dans les petits conseils qui sont chargés d'examiner les affaires criminelles & les causes de peu d'importance, le grand-conseil en nomme les membres, & les tire également de chaque religion. Dans les justices inférieures du pays, il y a quelques communautés qui ont le droit d'élire leur amman. Dans d'autres, l'abbé de Saint-Gall nomme deux des chefs, & les habitans choisissent les autres. Enfin les *Tockenbourgeois* ont un gouvernement des plus sages & des mieux entendus pour leur bien-être. (*D. J.*)

TOCOUY, f. m. (*Commerce*) sorte de toile qui se fait dans divers endroits de l'Amérique espagnole, sur-tout du côté de Buenos-Aires. (*D. J.*)

TOCROUR, (*Géogr. mod.*) ville de la Nigritie, sur la rive méridionale du Nil des negres, & à deux journées de Sallah, selon Herbelot. (*D. J.*)

TOCSIN ou **TOCSEING**, f. m. (*Lang. franç.*) ce vieux mot signifie cloche élevée dans un clocher, & qu'on touche pour assembler le peuple ; on la portoit autrefois à la guerre pour sonner la charge, pour avvertir que des ennemis paroissent, &c. Dans Grégoire de Tours, le mot *seing*

signifie le son d'une cloche. (D. J.)

TOCUYO, (Géog. mod.) petite ville d'Amérique, dans la Terre-Ferme, au nouveau royaume de Grenade, au gouvernement de Vénézuëla, vers le midi de la nouvelle Ségovie. (D. J.)

TODDAPANNE, *toddapanna*, f. fém. (Hist. nat. Botan.) genre de palmier dont les embryons naissent à l'extrémité des branches, & adherent aux feuilles; ils n'ont ni étamines, ni sommets, & ils deviennent dans la suite des fruits mous & charnus, qui renferment de petits noyaux dans lesquels il y a une amande. Pontederæ, *anthologia*. Voyez PLANTE.

TODDA-VADDI, f. m. (Hist. nat. Botan. exot.) La plante nommée par les Malabares *toddu-vaddi*, est une espèce de sensitive ou mimose, comme disent les Botanistes, c'est-à-dire imitatrice des mouvements animaux.

Toutes ses feuilles disposées ordinairement sur un même plan, qui forme une ombelle ou parasol, se tournent du côté du soleil levant ou couchant, & se penchent vers lui, & à midi tout le plan est parallèle à l'horizon.

Cette plante est aussi sensible au toucher que les sensitive qui le sont le plus; mais au lieu que toutes les autres sensitive ferment leurs feuilles en dessus, c'est-à-dire en élevant les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en dessous. Si lorsqu'elles sont dans leurs positions ordinaires, on les relève un peu avec les doigts pour les regarder de ce côté-là, elles se ferment aussi-tôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en font autant au coucher du soleil, & il semble qu'elles se préparent à dormir. Aussi cette plante est-elle appelée tantôt *chaste*, tantôt *dormeuse*; mais outre ces noms vulgaires qui ne lui conviendroient pas mal, on lui a donné quantité de vertus imaginaires, & il n'étoit guere possible que des peuples ignorants s'en dispensassent.

Cette plante aime les lieux chauds & humides, sur-tout les bois touffus, où se trouve une alternative assez égale de soleil & d'ombre. *Hist. de l'académie*, 1730. (D. J.)

TODDI, f. m. (Hist. nat.) espèce de liqueur spiritueuse, assez semblable à du vin que les habitants de l'Indostan tirent par des incisions qu'ils font aux branches les plus proches du sommet d'un arbre des Indes, & d'où il découle un suc qui est reçu dans des vaisseaux suspendus au dessous des incisions. Cette opération se fait pendant la nuit, & l'on va enlever les vaisseaux de grand matin, en observant de reboucher les incisions qui ont été faites à l'arbre. C'est cette liqueur que les habitants nomment *toddi*, elle est claire, agréable & fort saine, si on la boit avant midi, c'est-à-dire avant la grande chaleur, alors elle ressemble à du vin nouveau; mais si elle a essuyé la chaleur du jour, elle devient forte & propre à enivrer.

TODGA, (Géog. mod.) contrée d'Afrique dans la Barbarie, à vingt lieues au midi du grand Atlas, & quinze de la province de Sugulmesse. Elle dépend d'un chérif, & n'a que quelques villages le long de la rivière qui la traverse & qui en prend le nom. (D. J.)

TODGA, la (Géog. mod.) rivière d'Afrique dans la Barbarie. Elle prend sa source dans le grand Atlas, traverse la province de son nom, & se perd dans un lac, au midi de la ville de Sugulmesse. (D. J.)

TODI, (Géog. mod.) en latin *Tuder* ou *Tuderium*; ville d'Italie dans l'état de l'Eglise, au duché de Spolète, sur une colline, proche le Tibre, à vingt milles de Pérouse & de Narni. *Long.* 30, 4, *latit.* 42, 45.

Cette ville, dont l'évêché ne relève que du saint siége, est la patrie de St. Martin pape, premier de ce nom. Il se jeta dans des querelles théologiques qui lui devinrent fatales. L'empereur Constantin le fit arrêter, & le rélegua dans la Chersonnèse: ce fut là qu'il finit ses jours en 655, six ans après son élévation sur la chaire de S. Pierre. (D. J.)

TODMA, (Géog. mod.) ville du duché de Moscovie, au confluent des rivières de Suchana & de *Todma*, à cent verstes de Woloda. *Latit. septent.* 60, 14. (D. J.)

TØDTBERG, (Géog. mod.) montagne

gne de Suisse au canton des Grisons. Elle est très-difficile à monter, & passe pour une des plus hautes de toute la Suisse. (D. J.)

TÆNIA, voyez FLAMBO.

TÆNIA, voyez VER SOLITAIRE.

TÆNII, (Géogr. anc.) peuples de la Germanie, voisins d'un lac commun entre eux, les Rhétiens & les Vindeliciens, selon Strabon, l. VII. p. 313. Où sont ces Tœnii, dit Casaubon, & qui est celui des auteurs anciens qui en a parlé? Aussi Casaubon ne balance-t-il pas à penser que ce mot est corrompu, & à la place de Tœnios il substitue Boïos. Ce changement singulier n'est pas fait à la légère, c'est Strabon lui-même qui l'a dicté; car en parlant des peuples qui habitoient sur le lac de Bregentz, qui est le lac dont il est ici question, il nomme les Rhétiens, les Vindeliciens & les Boïens. (D. J.)

TEPLITZ, (Géogr. & Hist. natur.) ville de Bohême, dans le cercle de Leutmeritz, à six milles de Dresde, & à dix de Prague; elle est fameuse par ses eaux thermales.

Il y a encore un *Teplitz* en Carinthie, dans le voisinage de Villach, où l'on trouve des eaux minérales chaudes. En général le mot *Teplitz* signifie en langue slavone une source d'eaux thermales.

TÆRA, LA (Géogr. mod.) rivière de l'empire russe, dans la Sibérie. Ses environs sont habités par des tartares. (D. J.)

TOGATA, (Littérature,) épithète par laquelle on désignoit à Rome la comédie qui se jouoit avec l'habit de citoyen romain, appelé *toga*. (D. J.)

TOGE, f. fem. (Hist. des habits rom.) *toga*; habit particulier aux Romains, & qui leur couvroit tout le corps.

Le premier habit dont se soient servis les Romains étoit la *toge*; que l'usage leur en soit venu des Lydiens; que ceux-ci l'aient emprunté des Grecs; qu'au rapport d'Artémidore, un roi d'Arcadie en ait laissé la mode aux habitants de la mer Ionienne; ou que, pour parler avec plus de ressemblance, Rome ne soit redevable de tous ces ajustements, qu'au besoin & à la commodité, au commerce de ses voisins, au goût & au caprice même. Toutes ces

Tome XXXIII,

recherches ne jettent aucun éclaircissement sur la forme & la diversité de cette espèce d'habit. C'est donc assez de dire, que c'étoit une robe longue allant jusqu'aux talons, sans manches, & qui se mettoit sur les autres vêtements.

La *toge* ordinaire, au rapport de Denis d'Halicarnasse, étoit un grand manteau d'étoffe de laine en forme de demi-cercle, qui se mettoit par-dessus la tunique. Cet habit étoit propre aux Romains; en sorte que *togatus* & *romanus* étoient deux termes tellement synonymes, que Virgile appelle les Romains *gens togata*; & c'est par cela même que ceux à qui ils permettoient de la porter, étoient censés jouir du droit de bourgeoisie romaine; c'est encore pour cela qu'on appelloit *gallia togata*, la Gaule Cisalpine; & non pas, comme le dit Gronovius, la Gaule Narbonnoise qui, au contraire, étoit nommée *gallia braccata*, à cause d'une manière d'habillement toute différente. Enfin le nom de *togatus* étoit si bien affecté aux Romains, que pour distinguer les pièces de théâtre dont le sujet étoit romain, des pièces de théâtre grecques, les premières étoient appelées *togata*, & les autres *palliata*.

Il y avoit cependant dans les *toges* de grandes différences pour la longueur, pour la couleur, & pour les ornemens, selon la diversité des conditions, des professions, de l'âge, & du sexe.

Les femmes n'usoient point de la *toge* des hommes; celle qu'elles portoient étoit longue comme nos sarras, & avoit les extrémités bordées de pourpre, ou d'une autre couleur; mais cet habit souffrit toutes les vicissitudes des modes, & prit enfin le nom de *stole*. Horace nous apprend, que les femmes répudiées pour adultère, étoient obligées de porter la *toge* des hommes; & c'est dans ce sens que Martial a dit, lib. II. *epist.* 39.

*Coccina famosæ donas, & Janchina
Mæchæ;*

*Vis dare quæ meruit munera? mitte
togam.*

Toga prætexta fut inventée par Tullus
Y y y

Hostilius troisième roi des Romains, pour distinguer les gens de qualité; c'étoit une longue robe blanche, avec une bande de pourpre au bas. Les enfans des patriciens la prenoient à l'âge de treize ans, car avant cet âge, ils ne portoient qu'une espece de veste à manches nommée *plicata chilamys*; mais à treize ans, ils prenoient la prétexte jusqu'à ce qu'ils quittassent leur gouverneur. Lorsque Cicéron a fait ce reproche à Marc-Antoine,

Tenesne memoriâ prætextam te præcoxisse, decoxisse?

C'est une allusion aux dépenses excessives que Marc-Antoine avoit faites dès sa tendre jeunesse, & qui avoient consumé une grande partie de sa fortune. Le jurisconsulte Ulpien dans la loi, *vestis puerilis*, ff. de auro & argento legato, met la *toge prætexte* dans le rang des habits que les jeunes gens ont accoutumé de porter jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

Quand on avoit atteint cet âge, l'on prenoit une autre *toge* que l'on appeloit *toga virilis*. Ce jour-là étoit une grande fête dans les familles: le changement se faisoit dans le temple de Jupiter Capitolin, en présence des parens. On appeloit la même robe *toga pura*, parce qu'elle étoit blanche, sans aucun mélange de couleurs.

Toga candida étoit une *toge blanche*, différente par la forme de la *toge pure*, & ne lui ressemblant que par la couleur; les candidats revêtoient cette robe dans les brigues des charges; & de-là vient qu'on les nommoit *candidati*. Polybe de Mégalo polis cité dans Athénée, appelle en grec cette robe *τήβιναν λαμπρήν*, d'un certain Tebenus arcadien qui l'inventa. Le même auteur parlant d'Antiochus dit: il ôta ses habits royaux pour prendre la *toge blanche*, *τήβιναν λαμπράν*, & briguer ainsi vêtu la magistrature qu'il désiroit.

Les nouveaux mariés portoient aussi une *toge blanche* d'un blanc éclatant, *togam candidam*, le jour des noces, & dans les jours des fêtes & de réjouissance de leur mariage, selon le témoignage d'Horace, liv. II. sat. 2.

Toga pulla ou *atra*: cette *toge* étoit noire; marquoit le deuil, la tristesse & la pauvreté, les haillons étant les habits ordinaires des pauvres, que Pline appelle *pullatum hominum genus*; & Quintilien, *pullatus circulus* & *pullata turba*. Au rapport de Suétone, dans la vie d'Auguste, num. 44. cet empereur défendit à tous ceux que l'on appelloit *pullati*, d'affister aux jeux dans le parterre: *Sanxit nè quis pullatorum mediâ caveâ sederet*. Il étoit aussi contre la bienséance de se trouver dans un festin avec cet habit noir, quelque beau qu'il fût; d'où vient que Cicéron reproche à Vatinius, d'avoir paru à table chez Arrius avec une *toge* noire: *Quâ mente, dit-il, fecisti; ut in epulo Q. Arrii cum togâ pullâ procumberes*.

Toga picta. Cette *toge* étoit ainsi appelée, ou parce qu'elle étoit remplie de différentes broderies faites à l'aiguille, ou parce que l'ouvrier en faisant l'étoffe, y avoit formé différentes figures & de diverses couleurs.

Toga purpurea, étoit la même robe que portoient les sénateurs, ornée de grandes fleurs de pourpre.

Toga palmata, étoit une robe semée de grandes palmes de pourpre, enrichie d'or; les triomphateurs la portoient seulement le jour de leur triomphe. Paul Émile & le grand Pompée furent les seuls qui eurent la permission de la porter dans d'autres rencontres. Les empereurs prirent cette robe pour eux; c'est pourquoi Martial, l. VII. *epist.* 1. s'adressant par une basse flatterie à la cuirasse de Domitien, lui dit: « Accompane hardiment » ton maître; ne crains point les traits » des ennemis, tant que tu couvriras sa » divine personne; marche, va lui aider » à vaincre: mais ramène-le bientôt pour » faire place à la *toge* palmée, brillante » d'or & de pourpre. »

Toga rasa; une *toge* de drap ras & sans poil. Martial, l. II. *epist.* 85. demande agréablement un habit à son ami: « Je » vous envoie, dit-il, dans le temps froid » des saturnales, une bouteille couverte » d'osier, propre à garder de la neige; » si ce présent ne vous plaît pas, vengez- » vous; envoyez-moi une *toge rase* pro-

» pre pour l'été ». Il y avoit cette différence entre *trica toga* & *rasa toga*, que l'étoffe de la première étoit rase par le temps, & que *rasa toga* signifioit *toge*, faite avec une étoffe fine & sans poil.

Toga pexa. Elle étoit faite d'une étoffe chaude, & dont on se servoit pendant l'hiver; elle fut ainsi appelée à cause des grands poils dont elle étoit couverte, à *spissitate*. Martial, l. VII. appelle les draps *pexa*: il dit à Priscus:

Divitibus poteris musas elegosque sonantes

Mittere, pauperibus munera pexa dare.

Toga trabea, espèce de *toge* blanche, bordée de pourpre; & parsemée de têtes de clous aussi de pourpre.

Toga regia, elle étoit faite d'une étoffe de laine, avec de l'or & de la pourpre, selon le témoignage de Pline, l. VIII. c. *xlviij*.

Toga vitrea, elle étoit faite d'une étoffe légère & transparente, que les censeurs obligeoient de porter ceux qui avoient commis certaines fautes, si nous en croyons Turnèbe, l. XIV. c. *xix*.

Toga forensis, étoit l'habillement des avocats. Simmaque parlant d'un avocat de son temps qui fut rayé du corps, dit: *Epietetus togæ forensis honore privatus est*. Cassiodore appelle la dignité d'avocat, *togata dignitas*; mais Apulée les nomme par une qualification odieuse, *vultures togati*: on diroit qu'il parle de nos sangsues du palais.

Les jeunes avocats qui commençoient à fréquenter le barreau, portoient la *toge* blanche, *togam candidam*; on les regardoit en effet comme des candidats qui briguoient le rang d'orateur. Antoine étoit ainsi vêtu quand il commença à parler contre Pompée; mais ceux qui s'étoient acquis un rang distingué, portoient la *toge de pourpre*, en la ceignant de façon que les parties antérieures de la *toge* descendoient un peu au-dessous du genou; ils la relevoient insensiblement à mesure qu'ils avançaient en matière; en sorte qu'elle avoit, pour ainsi dire, sa déclamation & son action, comme la voix:

Ut vox vehementior ac magis varia est, sic amictus quoque habet actum quemdam velut præliantem, dit Quintilien.

Toga militaris, étoit toute entière à l'usage des soldats; ils la portoient retroussée à la gabinienne.

Toga domestica, étoit la robe qu'on portoit seulement dans la maison, & avec laquelle on ne sortoit point en public. On quittoit aussi la *toge* pendant les saturnales, temps de plaisir & de liberté, qui ne s'accordoit point avec cet habit.

La forme en changea, sans doute, suivant les temps, & c'est ce qui fait que les savans s'appuient sur divers passages des auteurs, les uns, comme Sigonius, pour dire qu'elle étoit carrée; d'autres, comme le P. de Montfaucon, pour assurer qu'elle étoit toute ouverte par devant; & d'autres, comme Ferrari, pour prétendre qu'elle n'étoit ouverte que par le haut pour la passer par-dessus la tête.

Elle devoit être fort ample dans le temps du déclin de la république, car Suétone rapporte que Jules César se voyant blessé à mort par les conjurés, prit de sa main gauche un des plis de sa *toge* pour s'en couvrir le visage, & la fit descendre jusqu'en bas, afin de tomber avec plus de décence.

Il y avoit cette différence entre la *toge* des riches & celle des pauvres, que la première étoit fort large & avoit plusieurs plis, & que l'autre étoit fort étroite. Il arriva même que sous Auguste, le petit peuple ne portoit plus qu'une espèce de tunique brune. L'empereur indigné de voir le peuple dans cet équipage, un jour qu'il le haranguoit, lui en marqua son ressentiment par ce vers prononcé avec mépris.

Romanos rerum dominos, gentemque togatam.

« Voyez comme ces Romains, ces » maîtres du monde, sont habillés ! Mais il eût été bien surpris, si quelqu'un lui eût répondu: César, c'est l'habit du changement de notre république en monarchie. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOGISONUS, (*Géog. anc.*) fleuve

d'Italie, au pays des Vénètes, dans le territoire de Padoue. Plinè, *l. III. c. xvj.* dit que les eaux de ce fleuve & celles de l'Adige formoient le port Brundulus. Le *Togionus* se nomme aujourd'hui *Bacchiglione* ou *Bacchiglione*. (D. J.)

TOILE, f. f. (*Tifferand.*) tissu fait de fils entrelacés, dont les uns appelés *fils de chaîne* s'étendent en longueur, & les autres nommés *fils de trame* traversent les fils de la chaîne.

Les *toiles* se fabriquent sur un métier à deux marches par le moyen de la navette; les matieres qu'on y emploie le plus souvent, sont le lin, le chanvre & le coton.

Il y a des *toiles* de toute sorte de largeur & d'un nombre presque infini d'espèces différentes.

Les ouvriers qui fabriquent les *toiles* sont appellés *toiliers*, mais plus ordinairement *tifferands*. Voyez TISSERAND.

TOILE D'HOLLANDE, TOILE DE DEMI-HOLLANDE; on appelle ainsi des *toiles* très-fines & très-belles qui servent ordinairement à faire des chemises pour hommes & pour femmes. Elles viennent de Hollande & de Frise, & de quelques autres endroits des Provinces-Unies, d'où elles ont pris leur nom qu'on prononce presque toujours absolument, & sans y ajouter le mot de *toile*. Ainsi l'on dit de la Hollande, de la demi-Hollande; mais on ne parle guere de la sorte que dans le commerce.

C'est à Harlem où se fait le plus grand négoce de ces *toiles*, d'autant que c'est en cette ville où elles sont presque toutes envoyées en éçu des endroits de leur fabrique pour y recevoir dans le printemps ce beau blanc que chacun admire.

Ces sortes de *toiles* dont la matiere est de lin, sont très-ferrées, très-unies & très-fermes, quoique fort fines. Les plus belles & les plus estimées se font dans la province de Frise, ce qui fait qu'on les nomme par distinction *toiles de Frise* ou simplement *frises*.

Les *toiles de Hollande* ont pour l'ordinaire trois quarts & deux doigts de large, chaque piece contenant vingt-neuf à trente aunes mesure de Paris.

Il se fait encore en Hollande une sorte de grosse *toile* de chanvre éçu propre à faire des voiles de navire, qui est appellée dans le pays *canefas*.

On tire de Hollande, particulièrement d'Amsterdam & de Rotterdam, certaines espèces de *toile* dont la principale destination est pour l'Espagne, où elles sont appellées *hollandilos*. Ces *toiles* ne sont autre chose que des *toiles* de coton blanches des Indes.

Il se fait du côté de Gand & de Courtray certaines *toiles* auxquelles l'on donne le nom de *toiles de Hollande*.

Il y a d'autres *toiles* appellées *demi-hollandes* que l'on fabrique en Picardie. Il se manufacture encore en France des *toiles* auxquelles on donne le nom de *toile demi-hollande truffete*.

TOILE peinte des Indes, (*Hist. des inventions.*) Les *toiles* des Indes tirent leur valeur & leur prix de la vivacité, de la ténacité & de l'adhérence des couleurs dont elles sont peintes, qui sont telles, que loin de perdre leur éclat quand on les lave, elles n'en deviennent que plus belles.

Avant que de se mettre à peindre sur la *toile*, il faut lui donner les préparations suivantes. 1°. On prend une piece de *toile* neuve & ferrée, la longueur la plus commune est de neuf coudées; on la blanchit à moitié; nous dirons dans la suite comment cela se pratique. 2°. On prend des fruits secs nommés *cadou* ou *cadoucaie*, au nombre d'environ 25, ou pour parler plus juste, le poids de trois palams. Ce poids indien équivaut à une once, plus un huitieme ou environ, puisque quatorze palams & un quart font une livre. On casse ce fruit pour en tirer le noyau qui n'est d'aucune utilité. On réduit ces fruits secs en poudre. Les Indiens le font sur une pierre, & se servent pour cela d'un cylindre qui est aussi de pierre, & qu'ils emploient à-peu-près comme les pâtissiers, lorsqu'ils broient & étendent leur pâte. 3°. On passe cette poudre par le tamis, & on la met dans deux pintes ou environ de lait de buffle; il faut augmenter le lait & le poids du *cadou* selon le besoin & la quantité des *toiles*. 4°. On

y trempe peu de temps après la *toile* autant de fois qu'il est nécessaire, afin qu'elle soit bien humectée de ce lait; on la retire alors, on la tord fortement, & on la fait sécher au soleil. 5°. Le lendemain on lave légèrement la *toile* dans de l'eau ordinaire; on en exprime l'eau en la tordant, & après l'avoir fait sécher au soleil, on la laisse au-moins un quart d'heure à l'ombre.

Après cette préparation qu'on pourroit appeller *intérieure*, on doit passer aussitôt à une autre, que l'on appellera, si l'on veut, *extérieure*, parce qu'elle n'a pour objet que la superficie de la *toile*. Pour la rendre plus unie, & pour que rien n'arrête le pinceau, on la plie en quatre ou en six doubles, & avec une piece de bois on la bat sur une autre piece de bois bien unie, observant de la battre partout également; & quand elle est suffisamment battue dans un sens, on la plie dans un autre, & on recommence la même opération.

Il est bon de faire ici quelques observations qui ne seront pas tout-à-fait inutiles. 1°. Le fruit cadou se trouve dans les bois sur un arbre de médiocre hauteur. Il se trouve presque partout, mais principalement dans le Malleialam, pays montagneux, ainsi que son nom le signifie, qui s'étend considérablement le long de la côte de Malabar. 2°. Ce fruit sec qui est de la grosseur de la muscade, s'emploie aux Indes par les médecins, & il entre surtout dans les remèdes que l'on donne aux femmes nouvellement accouchées. 3°. Il est extrêmement aigre au goût; cependant quand on en garde un morceau dans la bouche pendant un certain temps, on lui trouve un petit goût de réglisse. 4°. Si après en avoir humecté médiocrement & brisé un morceau dans la bouche, on le prend entre les doigts, on le trouve fort gluant. C'est en partie à ces deux qualités, c'est-à-dire à son âpreté & à son onctuosité, qu'on doit attribuer l'adhérence des couleurs dans les *toiles* indiennes, surtout à son âpreté; c'est au-moins l'idée des peintres indiens.

Il y a long-temps que l'on cherche en Europe l'art de fixer les couleurs, & de

leur donner cette adhérence qu'on admire dans les *toiles* des Indes. Peut-être en découvrira-t-on le secret, si l'on vient à connoître parfaitement le cadoucaie, surtout sa principale qualité, qui est son extrême âpreté. Ne pourroit-on point trouver en Europe des fruits analogues à celui-là? Les noix de galle, les nêles séchées avant leur maturité, l'écorce de grenade ne participeroient-elles pas beaucoup aux qualités du cadou?

Ajoutons à ces observations quelques expériences qui ont été faites sur le cadou. 1°. De la chaux délayée dans l'infusion de cadou donne du verd; s'il y a trop de chaux, la teinture devient brune; si l'on verse sur cette teinture brune une trop grande quantité de cette infusion, la couleur paroît d'abord blanchâtre, peu après la chaux se précipite au fond du vase. 2°. Un linge blanc trempé dans une forte infusion de cadou contracte une couleur jaunâtre fort pâle; mais quand on y a mêlé le lait de buffle, le linge sort avec une couleur d'orangé un peu pâle. 3°. Ayant mêlé un peu de notre encre d'Europe avec de l'infusion de cadou, on a remarqué au-dedans en plusieurs endroits une pellicule bleuâtre, semblable à celle que l'on voit sur les eaux ferrugineuses, avec cette différence, que cette pellicule étoit dans l'eau même, à quelque distance de la superficie. Il seroit aisé de faire en Europe des expériences sur le cadou même, parce qu'il est facile d'en faire venir des Indes, ces fruits étant à très-grand marché.

Pour ce qui est du lait de buffle qu'on met avec l'infusion du cadoucaie, on le préfère à celui de vache, parce qu'il est beaucoup plus gras & plus onctueux. Ce lait produit pour les *toiles* le même effet que la gomme & les autres préparations que l'on emploie pour le papier afin qu'il ne boive pas. En effet on a éprouvé que notre encre peinte sur une *toile* préparée avec le cadou s'étend beaucoup, & pénétrer de l'autre côté. Il en arrive de même à la peinture noire des Indiens.

Ce qu'il y a encore à observer, est que l'on ne se fert pas indifféremment de toute sorte de bois pour battre les *toiles* & les polir. Le bois sur lequel on les met,

& celui qu'on emploie pour les battre, sont ordinairement de tamarinier ou d'un autre arbre nommé *porchi*, parce qu'ils sont extrêmement compactes quand ils sont vieux. Celui qu'on emploie pour battre, se nomme *cattapouli*. Il est rond, long environ d'une coudée, & gros comme la jambe, excepté à une extrémité qui sert de manche. Deux ouvriers assis vis-à-vis l'un de l'autre battent la *toile* à l'envi. Le coup-d'œil & l'expérience ont bientôt appris à connoître quand la *toile* est polie & lissée au point convenable.

La *toile* ainsi préparée, il faut y dessiner les fleurs & les autres choses qu'on veut y peindre. Les ouvriers indiens n'ont rien de particulier; ils se servent du ponce de même que nos brodeurs. Le peintre a eu soin de tracer son dessin sur le papier; il en pique les traits principaux avec une aiguille fine; il applique ce papier sur sa *toile*, il y passe ensuite la ponce, c'est-à-dire un rouet de poudre de charbon par-dessus les piqûres; & par ce moyen le dessin se trouve tout tracé sur la *toile*. Toute sorte de charbon est propre à cette opération, excepté celui de palmier, parce que selon l'opinion des Indiens, il déchire la *toile*. Ensuite sur ces traits on passe avec le pinceau du noir & du rouge, selon les endroits qui l'exigent; après quoi l'ouvrage se trouve dessiné.

Il s'agit maintenant de peindre les couleurs sur ce dessin. La première qu'on applique, est le noir. Cette couleur n'est guère en usage, si ce n'est pour certains traits, & pour les tiges des fleurs. C'est ainsi qu'on la prépare. 1°. On prend plusieurs morceaux de machefer; on les frappe les uns contre les autres pour en faire tomber ce qui est moins solide. On réserve les gros morceaux, environ neuf à dix fois la grosseur d'un œuf. 2°. On y joint quatre ou cinq morceaux de fer vieux ou neuf, peu importe. 3°. Ayant mis à terre en un monceau le fer & le machefer, on allume du feu par-dessus. Celui qu'on fait avec des feuilles de bananier, est meilleur qu'aucun autre. Quand le fer & le machefer sont rouges, on les retire,

& on les laisse refroidir. 4°. On met ce fer & ce machefer dans un vase de huit à dix pintes, & l'on y verse du cange chaud, c'est-à-dire de l'eau dans laquelle on fait cuire le riz, prenant bien garde qu'il n'y ait pas de sel. 5°. On expose le tout au grand soleil, & après l'y avoir laissé un jour entier, on verse à terre le cange, & l'on remplit le vase de callou, c'est-à-dire de vin de palmier ou de cocotier. 6°. On le remet au soleil trois ou quatre jours consécutifs, & la couleur qui sert à peindre le noir, se trouve préparée.

Il y a quelques observations à faire sur cette opération. La première est qu'il ne faut pas mettre plus de quatre ou cinq morceaux de fer sur huit ou neuf pintes de cange; autrement la teinture rougirait & couperait la *toile*. La seconde regarde la qualité du vin de palmier & de cocotier qui s'aigrit aisément & en peu de jours. On en fait du vinaigre, & l'on s'en sert au lieu de levain, pour faire lever la pâte. La troisième est qu'on préfère le vin de palmier à celui du cocotier. La quatrième est qu'au défaut de ce vin, on se sert de kevaron, qui est un petit grain dont bien des indiens se nourrissent. Ce grain ressemble fort pour la couleur & la grosseur, à la graine de navet; mais la tige & les feuilles sont entièrement différentes. On y emploie aussi le varagon, qui est un autre fruit qu'on préfère au kevaron. On en pile environ deux poignées qu'on fait cuire ensuite dans de l'eau. On verse cette eau dans le vase où sont le fer & le machefer. On y ajoute la grosseur de deux ou trois muscades de sucre brut de palmier, prenant garde de n'en pas mettre davantage, autrement la couleur ne tiendrait pas long-temps & s'effaceroit enfin au blanchissage. La cinquième est que pour rendre la couleur plus belle, on joint au callou le kevaron ou le varagon préparé comme nous venons de le dire. La sixième & dernière observation est que cette teinture ne paroît pas fort noire, & ne tiendrait pas sur une *toile* qui n'auroit pas été préparée avec le cadou.

Après avoir dessiné & peint avec la

noir tous les endroits où cette couleur convient , on dessine avec le rouge les fleurs & autres choses qui doivent être terminées par cette autre couleur. Il faut remarquer que l'on ne fait que dessiner : car il n'est pas encore temps de peindre avec la couleur rouge : il faut auparavant appliquer le bleu ; ce qui demande bien des préparations.

Il faut d'abord mettre la *toile* dans de l'eau bouillante , & l'y laisser pendant une demi-heure : si l'on met avec la *toile* deux ou trois cadous , le noir en fera plus beau. En second lieu , ayant délayé dans de l'eau les crottes de brebis ou de chevres , on mettra tremper la *toile* dans cette eau , & on l'y laissera pendant la nuit , on doit la laver le lendemain & l'exposer au soleil.

Quand on demande aux peintres indiens à quoi sert cette dernière opération , ils s'accordent tous à dire qu'elle sert à enlever de la *toile* la qualité qu'elle avoit reçue du cadoucaie ; & que si elle la conservoit encore , le bleu qu'on prétend appliquer deviendroit noir.

Il y a encore une autre raison qui rend cette opération nécessaire , c'est de donner plus de blancheur à la *toile* ; car nous avons dit qu'elle n'étoit qu'à demi-blanchie , quand on a commencé à y travailler. En l'exposant au soleil , on ne l'y laisse pas sécher entièrement ; mais on y répand de l'eau de temps en temps pendant un jour : ensuite on la bat sur une pierre au bord de l'eau ; mais non pas avec un battoir , comme il se pratique en France. La manière indienne est de la plier en plusieurs doubles , & de la frapper fortement sur une pierre avec le même mouvement que font les ferruriers & les maréchaux , en frappant de leurs gros marteaux le fer sur l'enclume.

Quand la *toile* est suffisamment battue dans un sens , on la bat dans un autre , & de la même façon : vingt ou trente coups suffisent pour l'opération présente.

Quand cela est fini , on trempe la *toile* dans du cange de riz : le mieux seroit , si l'on avoit la commodité , de prendre du kevaron , de le broyer : de le mettre sur le feu avec de l'eau , comme si on vouloit

le faire cuire , & avant que cette eau soit fort épaisse , y tremper la *toile* , la retirer aussitôt , la faire sécher , & la battre avec le cottapouli , comme on a fait dans la première opération pour la lissier.

Comme le bleu ne se peint pas avec un pinceau , mais qu'il s'applique en trempant la *toile* dans l'indigo préparé , il faut peindre ou enduire la *toile* de cire , généralement par-tout , excepté aux endroits où il y a du noir , & à ceux où il doit y avoir du bleu ou du verd. Cette cire se peint avec un pinceau de fer le plus légèrement qu'on peut , d'un seul côté ; prenant bien garde qu'il ne reste sans cire que les endroits que nous venons de dire ; autrement ce seroit autant de taches bleues qu'on ne pourroit effacer. Cela étant fait , on expose au soleil la *toile* cirée de la forte ; mais il faut être attentif à ce que la cire ne se fonde , qu'autant qu'il est nécessaire pour pénétrer de l'autre côté. Alors on la retire promptement ; on la retourne à l'envers , & on la frotte en passant fortement la main par-dessus. Le mieux seroit d'y employer un vase de cuivre rond par le fond , par ce moyen la cire s'étendroit par-tout , même aux endroits qui de l'autre côté doivent être teints en bleu. Cette préparation étant achevée , le peintre donne la *toile* au teinturier en bleu , qui la rend au bout de quelques jours ; car il est à remarquer que ce ne sont pas les peintres ordinaires , mais les ouvriers ou teinturiers particuliers qui font cette teinture.

Voici comment l'on prépare l'indigo : on prend des feuilles d'avarei ou d'indigotier , que l'on fait bien sécher ; après quoi on les réduit en poussière : cette poussière se met dans un fort grand vase qu'on remplit d'eau ; on la bat fortement au soleil avec un bambou fendu en quatre , & dont les quatre extrémités inférieures sont fort écartées. On laisse ensuite écouler l'eau par un petit trou qui est au bas du vase , au fond duquel reste l'indigo ; on l'en tire , & on le partage en morceaux gros à-peu-près comme un œuf de pigeon ; on répand ensuite de la cendre à l'ombre , & sur cette cendre on

étend une *toile*, sur laquelle on fait sécher l'indigo qui se trouve fait.

Après cela il ne reste plus que de le préparer pour les *toiles* qu'on veut teindre : l'ouvrier, après avoir réduit en poudre une certaine quantité d'indigo, la met dans un grand vase de terre qu'il remplit d'eau froide. Il y joint ensuite une quantité proportionnée de chaux réduite pareillement en poussière; puis il flaire l'indigo pour connoître s'il ne sent point l'aigre; & en ce cas-là il ajoute encore de la chaux, autant qu'il est nécessaire pour lui faire perdre cette odeur. Prenant ensuite des graines d'avarei environ le quart d'un boisseau, il les fait bouillir dans unseau d'eau pendant un jour & une nuit, conservant la chaudiere pleine d'eau; il verse après cela le tout, eau & graine, dans le vase de l'indigo préparé. Cette teinture se garde pendant trois jours; & il faut avoir soin de bien mêler le tout ensemble, en l'agitant quatre ou cinq fois par jour avec un bâton : si l'indigo sentoit encore l'aigre, on y ajouteroit une certaine quantité de chaux.

Le bleu étant ainsi préparé, on y trempe la *toile* après l'avoir pliée en double; en sorte que le dessus de la *toile* soit en dehors, & que l'envers soit en dedans. On la laisse tremper environ une heure & demie; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables : on voit par-là que les *toiles* indiennes méritent auant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité de toutes ces opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute, savoir si l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs bleues, surtout quand il y a peu de cette couleur dans un dessin. Les Indiens conviennent que cela se pourroit; mais ils disent que ce bleu ainsi peint ne tiendroit pas, & qu'après deux ou trois lessives, il disparaîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue doit être attribuée à la graine d'avarei; cette graine croît aux Indes orientales, quoiqu'il n'y en ait pas partout. Elle est d'un brun clair olivâtre, cylindrique, de la grosseur d'une ligne,

& comme tranchée par les deux bouts; on a de la peine à la rompre avec la dent; elle est insipide & laisse une petite amertume dans la bouche.

Après le bleu c'est le rouge qu'il faut peindre; mais on doit auparavant retirer la cire de la *toile*, la blanchir & la préparer à recevoir cette couleur; telle est la maniere de retirer la cire.

On met la *toile* dans l'eau bouillante; la cire se fond; on diminue le feu, afin qu'elle furnage plus aisément, & on la retire avec une cuiller le plus exactement qu'il est possible : on fait de nouveau bouillir l'eau afin de retirer ce qui pourroit y être resté de cire. Quoique cette cire soit devenue fort sale, elle ne laisse pas de servir encore pour le même usage.

Pour blanchir la *toile* on la lave dans de l'eau; on la bat neuf à dix fois sur la pierre, & on la met tremper dans d'autres eaux, où l'on a délayé des crottes de brebis. On la lave encore, & on l'étend pendant trois jours au soleil, observant d'y répandre légèrement de l'eau de temps en temps, ainsi qu'on l'a dit plus haut. On délaie ensuite dans de l'eau froide une sorte de terre nommée *cla*, dont se servent les blanchisseurs, & on y met tremper la *toile* pendant environ une heure; après quoi on allume du feu sous le vase, & quand l'eau commence à bouillir, on en ôte la *toile*, pour aller la laver dans un étang, sur le bord duquel on la bat environ quatre cens fois sur la pierre, puis on la tord fortement. Ensuite on la met tremper pendant un jour & une nuit dans de l'eau, où l'on a délayé une petite quantité de bouse de vache, ou de buffle femelle. Après cela, on la retire; on la lave de nouveau dans l'étang, & on la déploie pour l'étendre pendant un demi-jour au soleil, & l'arroser légèrement de temps en temps. On la remet encore sur le feu dans un vase plein d'eau; & quand l'eau a un peu bouilli, on en retire la *toile* pour la laver encore une fois dans l'étang, la battre un peu, & la faire sécher.

Enfin pour rendre la *toile* propre à recevoir & à retenir la couleur rouge, il faut réitérer l'opération du cadoucaie, comme

comme on l'a rapporté au commencement ; c'est-à-dire , qu'on trempe la *toile* dans l'infusion simple du cadou , qu'on la lave ensuite , qu'on la bat sur la pierre , qu'on la fait sécher , qu'après cela on la fait tremper dans du lait de buffle , qu'on l'y agite , & qu'on la frotte pendant quelque temps avec les mains ; que quand elle est parfaitement imbibée , on la retire , on la tord , & on la fait sécher ; qu'alors s'il doit y avoir dans les fleurs rouges des traits blancs , comme sont souvent les pistils , les étamines , & autres traits , on peint ces endroits avec de la cire ; après quoi on peint enfin avec un pinceau indien le rouge qu'on a préparé auparavant. Ce sont communément les enfans qui peignent le rouge , parce que ce travail est moins pénible , à-moins qu'on ne voulût faire un travail plus parfait.

Venons maintenant à la maniere dont il faut préparer le rouge : on prend de l'eau âpre , c'est-à-dire , de l'eau de certains puits particuliers , à laquelle on trouve ce goût. Sur deux pintes d'eau on met deux onces d'alun réduit en poudre , on y ajoute quatre onces de bois rouge nommé *varlangen* , ou du *bois de sapan* réduit aussi en poudre. On met le tout au soleil pendant deux jours , prenant garde qu'il n'y tombe rien d'aigre & de salé ; autrement la couleur perdrait beaucoup de sa force. Si l'on veut que le rouge soit plus foncé , on y ajoute de l'alun ; on y verse plus d'eau , quand on veut qu'il le soit moins ; & c'est par ce moyen qu'on fait le rouge pour les nuances , & les dégradations de cette couleur.

Pour composer une couleur de lie de vin & un peu violette , il faut prendre une partie du rouge dont nous venons de parler , & une partie du noir dont on a marqué plus haut la composition. On y ajoute une partie égale de cange , de ris gardé pendant trois mois , & de ce mélange il en résulte la couleur dont il s'agit. Il regne une superstition ridicule parmi plusieurs gentils au sujet de ce cange aigri. Celui qui en a , s'en servira lui-même tous les jours de la semaine ; mais le dimanche , le jeudi , & le vendredi ,

Tome XXXIII.

il en refusera à d'autres qui en manqueraient. Ce seroit , disent-ils , chasser leur dieu de leur maison , que d'en donner ces jours-là. Au défaut de ce vinaigre de cange , on peut se servir de vinaigre de callou , ou de vin de palmier.

On peut composer différentes couleurs dépendantes du rouge , qu'il est inutile de rapporter ici. Il suffit de dire qu'elles doivent se peindre en même temps que le rouge , c'est-à-dire avant de passer aux opérations dont nous parlerons , après que nous aurons fait quelques observations sur ce qui précède.

1°. Ces puits dont l'eau est âpre ne sont pas communs , même dans l'Inde ; quelquefois il ne s'en trouve qu'un seul dans toute une ville. 2°. Cette eau , selon l'épreuve que plusieurs européens en ont faite , n'a pas le goût que les Indiens lui attribuent , mais elle paroît moins bonne que l'eau ordinaire. 3°. On se sert de cette eau préférablement à toute autre , afin que le rouge soit plus beau , disent les uns , & suivant ce qu'en disent d'autres plus communément , c'est une nécessité de s'en servir , parce qu'autrement le rouge ne tiendrait pas. 4°. C'est d'Achen qu'on apporte aux Indes le bon alun & le bon bois de sapan.

Quelque vertu qu'ait l'eau aigre pour rendre la couleur rouge adhérente , elle ne tiendrait pas suffisamment , & ne seroit pas belle , si l'on manquoit d'y ajouter la teinture d'imbouresse ; c'est ce qu'on appelle plus communément *chaiaver* ou *racine de chaïa*. Mais avant que de la mettre en œuvre il faut préparer la *toile* en la lavant dans l'étang le matin , en l'y plongeant plusieurs fois , afin qu'elle s'imbibe d'eau , ce qu'on a principalement en vue , & ce qui ne se fait pas promptement , à cause de l'onctuosité du lait de buffle , où auparavant l'on avoit mis cette *toile* , on la bat une trentaine de fois sur la pierre , & on la fait sécher.

Tandis qu'on préparoit la *toile* , on a dû aussi préparer la racine de chaïa , ce qui se pratique de cette maniere. On prend de cette racine bien sèche , on la réduit en poudre très-fine , en la pilant bien dans un mortier de pierre & non

Z z z

de bois , ce qu'on recommande expressement , jetant de temps-en-temps dans le mortier un peu d'eau âpre : on prend de cette poudre environ trois livres , & on la met dans deux seaux d'eau ordinaire , que l'on a fait tiédir , & l'on a soin d'agiter un peu le tout avec la main : cette eau devient rouge , mais elle ne donne à la *toile* qu'une assez vilaine couleur : aussi ne s'en fert-on que pour donner aux autres couleurs rouges leur dernière perfection.

Il faut pour cela plonger la *toile* dans cette teinture ; & afin qu'elle la prenne bien , l'agiter & la tourner en tout sens pendant une demi-heure , qu'on augmente le feu sous le vase. Lorsque la main ne peut plus soutenir la chaleur de la teinture , ceux qui veulent que leur ouvrage soit plus propre & plus parfait , ne manquent pas d'en retirer leur *toile* , de la tordre , & de la faire bien sécher : en voici la raison. Quand on peint le rouge , il est difficile qu'il n'en tombe quelques gouttes dans les endroits où il ne doit point y en avoir. Il est vrai que le peintre a soin de les enlever avec le doigt autant qu'il peut , à-peu-près comme nous faisons lorsque quelque goutte d'encre est tombée sur le papier où nous écrivons ; mais il reste toujours des taches que la teinture de chaïa rend encore plus sensibles : c'est pourquoi avant que de passer outre on retire la *toile* , on la fait sécher , & l'ouvrier recherche ces taches , & les enleve le mieux qu'il peut avec un limon coupé en deux parties.

Les taches étant effacées , on remet la *toile* dans la teinture , on augmente le feu jusqu'à ce que la main n'en puisse pas soutenir la chaleur ; on a soin de la tourner & retourner en tous sens pendant une demi-heure : sur le soir on augmente le feu , & on fait bouillir la teinture pendant une heure ou environ. On éteint alors le feu ; & quand la teinture est tiède , on en retire la *toile* qu'on tend fortement , & que l'on garde ainsi humide jusqu'au lendemain.

Avant que de parler des autres couleurs , il est bon de dire quelque chose sur le chaïa. Cette plante naît d'elle-même ;

on ne laisse pas d'en semer aussi pour le besoin qu'on en a. Elle ne croît hors de terre que d'environ un demi-pié ; la feuille est d'un verd clair , large de près de deux lignes , & longue de cinq à six. La fleur est extrêmement petite & bleuâtre ; la graine n'est guere plus grosse que celle du tabac. Cette petite plante pousse en terre une racine qui va quelquefois jusqu'à près de quatre piés ; ce n'est pas la meilleure : on lui préfere celle qui n'a qu'un pié ou un pié & demi de longueur. Cette racine est fort menue , quoiqu'elle pousse avant en terre & tout droit ; elle ne jette à droite & à gauche que fort peu & de très-petits filamens. Elle est jaune quand elle est fraîche , & devient brune en se séchant : ce n'est que quand elle est sèche qu'elle donne à l'eau la couleur rouge , sur quoi on a fait une épreuve assez singulière. Un ouvrier avoit mis tremper cette racine dans de l'eau qui étoit devenue rouge. Pendant la nuit un accident fit répandre la liqueur ; mais il fut bien surpris de trouver le lendemain au fond du vase quelques gouttes d'une liqueur jaune qui s'y étoit ramassée ; ce qui ne venoit que de ce que le chaïa dont il s'étoit servi étoit de la meilleure espece. En effet , lorsque les ouvriers réduisent en poussière cette racine , en jettant un peu d'eau , comme on l'a dit , il est assez ordinaire qu'elle soit de couleur de safran. On remarquera qu'autour de ce vase renversé , il s'étoit attaché une pellicule d'un violet assez beau. Cette plante se vend en paquets secs ; on en retranche le haut , où sont les feuilles desséchées , & on n'emploie que les racines pour cette teinture.

Comme la *toile* y a été plongée entièrement , & qu'elle a dû être imbibée de cette couleur , il faut la retirer , sans craindre que les couleurs rouges soient endommagées par les opérations suivantes. Elles sont les mêmes que celles dont nous avons déjà parlé ; c'est-à-dire qu'il faut laver la *toile* dans l'étang , la battre dix ou douze fois sur la pierre , la blanchir avec des crottes de mouton , & le troisième jour la favonner , la battre , & la faire sécher en jetant légèrement de

l'eau dessus de temps-en-temps. On la laisse humide pendant la nuit ; on la lave encore le lendemain , & on la fait sécher comme la veille : enfin à midi on la lave dans de l'eau chaude pour en retirer le fagon & toutes les ordures qui pourroient s'y être attachées , & on la fait bien sécher.

La couleur verte qu'on veut peindre sur la *toile* demande pareillement des préparations : les voici. Il faut prendre un palam , ou un peu plus d'une once de fleur de cadou , autant de cadou , une poignée de chaîaver ; & si l'on veut que le verd soit plus beau , on y ajoute une écorce de grenade. Après avoir réduit ces ingrédients en poudre , on les met dans trois bouteilles d'eau , que l'on fait ensuite bouillir jusqu'à diminution des trois quarts ; on verse cette teinture dans un vase en la passant par un linge : sur une bouteille de cette teinture on y met une demi-once d'alun en poudre : on agite quelque temps le vase , & la couleur se trouve préparée.

Si l'on peint avec cette couleur sur le bleu , on aura du verd ; c'est pourquoi quand l'ouvrier a teint sa *toile* en bleu , il a eu soin de ne pas peindre de cire les endroits où il avoit dessein de peindre du verd , afin que la *toile* teinte d'abord en bleu , fût en état de recevoir le verd en son temps : il est si nécessaire de peindre sur le bleu , qu'on n'auroit qu'une couleur jaune , si on le peignoit sur une *toile* blanche.

Mais on doit savoir que ce verd ne tient pas comme le bleu & le rouge ; en sorte qu'après avoir lavé la *toile* quatre ou cinq fois , il disparoît , & il ne reste à sa place que le bleu sur lequel on l'avoit peint. Il y a cependant un moyen de fixer cette couleur , en sorte qu'elle dure autant que la *toile* même : le voici. Il faut prendre l'oignon du bananier , le piler encore frais , & en tirer le suc. Sur une bouteille de teinture verte on met quatre ou cinq cuillerées de ce suc , & le verd devient adhérent & ineffaçable ; l'inconvénient est que ce suc fait perdre au verd une partie de sa beauté.

Il reste à parler de la couleur jaune qui

ne demande pas une longue explication. La même couleur qui sert pour le verd en peignant sur le bleu , sert pour le jaune en peignant sur la *toile* blanche. Mais cette couleur n'est pas fort adhérente ; elle disparoît après avoir été lavée un certain nombre de fois : cependant quand on se contente de favonner légèrement ces *toiles* , ou de les laver dans du petit-lait aigri , mêlé de suc de limon , ou bien encore de les faire tremper dans de l'eau , où l'on aura délayé un peu de bouse de vache , & qu'on aura passée au-travers d'un linge ; ces couleurs passagères durent bien plus long-temps. *Observat. sur les cout. d'Asie. (D. J.)*

TOILES PEINTES imitées des indiennes qui se fabriquent en Europe. Les *toiles peintes* ou les indiennes , sont des *toiles* de coton empreintes de diverses couleurs ; on en fait en plusieurs endroits en Europe , mais les plus belles viennent de Perse & des Indes orientales. On croit communément qu'on ne peut en faire en Europe de la beauté de celles des Indes , ni qui se lavent de la même manière sans s'effacer , parce qu'on croit que dans l'Inde on y fait les teintures avec des suc d'herbes qui ne croissent pas dans ce pays-ci : mais c'est une erreur qu'il est facile de détruire , en faisant voir que nous avons ici de quoi faire des couleurs aussi variées , aussi belles , & aussi ineffaçables qu'aux Indes ; il est vrai cependant que les *toiles peintes* qu'on fabrique en Hollande & ailleurs , ne sont pas de la beauté de celles des Indes ; mais voici quelle est la raison. Le travail des ouvriers ne coûte presque rien en Perse & aux Indes ; aussi le temps qu'on met à ces sortes d'ouvrages n'est pas un objet à considérer : ici au contraire , le temps est ce qu'il y a de plus précieux , les matières qu'on emploie ne sont rien en comparaison , il faut donc chercher à épargner le temps pour pouvoir faire quelque profit ; c'est ce que l'on fait , & c'est aussi pour cela que nos ouvrages sont inférieurs à ceux des Indes , car ils ne leur céderoient en rien s'il étoit possible d'y employer le temps nécessaire.

Il y a plusieurs manières de travailler

la *toile peinte* suivant l'espece & le nombre des couleurs qu'on y emploie, quoiqu'il semble qu'on doive commencer par celles qui ne sont imprimées que d'une seule couleur; nous ne le ferons pas cependant, parce que chaque couleur employée seule, demande une pratique différente qui sera plus facile à déduire lorsque l'on fera au fait de celles où il entre plusieurs couleurs.

Maniere de faire une toile peinte à fond blanc où il y a des fleurs de deux ou trois nuances, des fleurs violettes & gris-de-lin, des fleurs bleues, des fleurs jaunes, le trait des tiges noir, les tiges & les feuilles vertes. Préparation de la toile. Il faut d'abord ôter avec soin la gomme ou l'apprêt qu'il y a dans presque toutes les toiles, ce qui se fait en la faisant tremper dans l'eau tiède la frottant bien, la tordant, la lavant ensuite dans l'eau froide bien claire, & la faisant sécher.

Engallage. La toile étant bien dégommée, il la faut engaller, & pour cela on mettra, par exemple, pour dix aunes de toile de coton, environ deux seaux d'eau froide dans un baquet où l'on jettera quatre onces de noix-de-galle bien pilées; on y mettra en même temps la toile qu'on remuera un peu, afin qu'elle soit mouillée par-tout; on la laissera ainsi environ une heure & demie; on la retirera ensuite, on la tordra, & on la laissera sécher à l'ombre.

Précaution à prendre. Lorsque la toile sera bien sèche, on verra qu'elle a contracté un œil jaunâtre; il faudra prendre garde alors qu'il ne tombe quelque goutte d'eau par-dessus, ce qui feroit une tache; & dans tout le cours du travail, il faut avoir une grande attention à la propreté, parce que les moindres taches sont irréremédiables. Si l'on veut de l'ouvrage fin, il faut calandrer la toile lorsqu'elle sera engallée, afin que cela soit plus fini; on posera alors sur la toile le dessin que l'on jugera à propos, & on le dessinera à la plume ou au pinceau avec les couleurs ou les mordans dont nous parlerons dans la suite.

Maniere d'imprimer la toile. Si l'on veut un ouvrage plus commun, on l'imprimera

avec des planches en cette sorte; on étendra la toile engallée & séchée, sur une grande table bien solide, sur laquelle il y aura de gros drap en double, afin que les planches s'impriment plus également, & on prendra avec une planche gravée, de la couleur noire sur un couffinet: on appliquera la planche sur la toile, on frappera dessus à plusieurs endroits, si elle est grande, afin qu'elle marque par-tout: on imprimera de suite & de la même maniere, tout ce qui doit être en noir, après quoi on fera la même chose avec le rouge foncé, que l'on appliquera avec une contre-planche, c'est-à-dire, une seconde planche, qui est la contrepartie de la première, & qui ne porte que sur les endroits où il doit y avoir du rouge, & où la première planche n'a pas porté, parce qu'à ces endroits-là il y avoit des lieux réservés à dessein.

Quoique cette opération paroisse jusque-là assez simple, il y a cependant des remarques à faire.

Maniere d'employer la couleur. Voici premièrement ce qui est commun à toutes les couleurs en général, & qu'il faut observer pour les pouvoir employer, soit avec la planche, soit à la plume ou au pinceau. Lorsque la couleur ou le mordant sera fait, de la maniere que nous le décrirons dans la suite, il faudra dissoudre de la gomme arabique pour l'épaissir (le mordant), & pour le mettre en consistance de sirop épais, si l'on veut l'employer à la planche; si c'est à la plume ou au pinceau, il le faut un peu moins épais, en sorte qu'il puisse couler plus facilement; lorsqu'on voudra imprimer, on en prendra environ une cuillerée, que l'on étendra avec un morceau de coton sur un couffinet de crin, couvert d'un gros drap: on appliquera à plusieurs reprises la planche sur ce couffinet, pour la bien enduire de couleur: on la frottera avec une brosse, on la rappliquera de nouveau sur le couffinet, & on l'imprimera sur la toile comme nous l'avons dit.

S'il y a quelques endroits dans les angles des bordures ou ailleurs, où on ne veuille point que la planche porte, on y

mettra une feuille de papier, qui recevra dans ces endroits l'impression de la planche & les épargnera sur la toile : on reprendra ensuite de la couleur avec la planche, & on imprimera à côté de la première impression, & ainsi de suite, prenant chaque fois de nouvelle couleur sur le couffinet, qu'on aura soin d'en fournir à mesure.

La planche est de poirier ou de tilleul, on la grave avec des gouges, des ciseaux & autres pareils instrumens : on voit bien que les traits qui impriment sur la toile, doivent être de relief, comme dans l'impression ordinaire qui se fait en planche de bois.

On n'imprime ordinairement sur la toile que le simple trait en noir ou en rouge, avec les deux premières planches ; s'il y a des places un peu grandes où il doive y avoir du gros rouge ou du noir, cette première planche le porte, ou on le met au pinceau après l'impression.

Composition du noir. La composition pour le noir se fait en faisant bouillir de la limaille de fer avec partie de vinaigre & d'eau : lorsque le mélange aura bouilli un quart-d'heure, on le retirera du feu & on le laissera reposer vingt-quatre heures : on versera ensuite la liqueur par inclination, pour la garder dans des bouteilles ; elle se conserve autant que l'on veut, & lorsqu'on souhaite s'en servir, on l'épaissit avec de la gomme. Cette liqueur est couleur de rouille de fer, & sur la toile qui n'est point engallée, elle ne fait que du jaune ; mais comme dans l'opération présente on l'imprime sur la toile engallée, elle fait sur le champ un noir foncé qui ne s'en va pas.

Manière d'appliquer le rouge. Le rouge ne s'applique pas de la même manière : on ne le met pas immédiatement sur la toile, mais on imprime une composition appelée *mordant*, qui n'a presque aucune couleur, & qui est différente, selon les différentes nuances de rouge ou de violet. Cette composition sert à faire attacher dans les endroits où elle a été mise, la couleur dans laquelle on plonge & on fait bouillir toute la toile, & à lui donner les différentes nuances dont on a besoin, depuis

le couleur de rose, jusqu'au violet foncé.

Première composition de mordant pour le rouge foncé. Le mordant pour le beau rouge un peu foncé, se fait en cette sorte : on prend huit parties d'alun de Rome, deux parties de soude d'Alicante, & une d'arsenic blanc : on pilera toutes ces matières, on les mettra dans une suffisante quantité d'eau, & on l'épaissira avec la gomme ; il est bon que l'eau dans laquelle on dissout ces matières soit colorée avec du bois de Brésil, afin de voir sur la toile les endroits où le mordant pourroit n'avoir pas pris, pour les réparer avec la plume ou le pinceau.

Autre mordant pour un beau rouge. On fait un autre mordant, qui donne aussi un très-beau rouge : on met une once & demie d'alun de Rome, un gros & demi de sel de tartre, & un gros d'eau-forte, dans une pinte d'eau ; il faut toujours des épreuves de ces différents mordans, sur des petits morceaux de toile, pour voir si la couleur est belle.

Lorsque la toile sera imprimée de la sorte, c'est-à-dire avec le noir & le mordant pour le rouge, on mettra au pinceau ou avec des contre-planches le même mordant, aux endroits qui doivent être entièrement rouge-foncé : on les laissera sécher l'un & l'autre pendant douze heures au-moins, après quoi il faut bien laver la toile pour emporter toute la gomme qui y a été mise, avec le mordant & le noir.

Manière de laver la toile. La manière de laver la toile est très-importante, car c'est de là qu'en dépend la propreté & la beauté, & c'est ce qui empêche les couleurs de s'étendre & de couler. Si l'on a beaucoup de toile à laver, il faut nécessairement avoir une grande quantité d'eau, & que ce soit de l'eau courante si cela est possible, ou tout au-moins un très-grand bassin, afin que la petite quantité de mordant & de couleur qui s'enlève avec la gomme, soit extrêmement étendue & ne puisse pas s'attacher sur le fond de la toile & la tacher : pour cela il faut beaucoup remuer la toile & la brasser en la lavant, & prendre garde lorsqu'il s'y fera des plis, qu'ils n'y soient

pas long-temps sans être défaits ; c'est principalement quand on commence à laver la *toile* qu'il faut avoir ces attentions : car lorsque la première gomme est emportée, il n'y a plus rien à craindre. Si on travailloit une petite quantité de *toile*, & qu'on la lavât dans un seau, ou quelque chose de semblable, il faudroit la laver dans trois ou quatre eaux successivement : on peut être assuré qu'il n'y a nul inconvénient à la trop laver : lorsqu'elle le fera suffisamment, on la tordra, & on la laissera sécher, ou si l'on veut on la bouillira de la manière suivante.

Manière de faire bouillir la toile en grappe ou grappée. Si-tôt qu'on en a bien exprimé l'eau, & avant qu'elle soit sèche, on met dans un chaudron de l'eau suivant la quantité de *toile* que l'on a à teindre ; lorsqu'elle commence à tiédir, on y jette de la bonne garance légèrement broyée avec les mains ; on ne peut pas fixer exactement la dose, parce que cela dépend de la bonté de la garance, & de la couleur plus ou moins foncée que l'on veut donner : on peut seulement dire qu'il faut pour quinze aunes de *toile*, une livre & demie de garance & douze pintes d'eau ; si l'on veut une plus belle couleur, on mêlera de la cochenille avec la garance, à proportion de la beauté de l'ouvrage, & du prix qu'on veut y mettre. Lorsque la garance sera bien mêlée, & que l'eau sera chaude à n'y pouvoir souffrir la main qu'avec peine, on y mettra la *toile* ; on la plongera & on la retirera à plusieurs reprises, afin qu'elle soit teinte bien également. Après cela on la plongera dans l'eau froide, & on la lavera le plus qu'il sera possible, en changeant d'eau très-souvent, jusqu'à ce qu'elle en forte claire : on fera bouillir ensuite quelques poignées de son dans de l'eau claire, & après qu'elle aura bouilli, on la retirera du feu, on la passera par un linge afin d'en ôter le son, & on lavera bien dans cette eau encore chaude, la *toile* dont le fond perdra encore par ce moyen un peu de sa couleur : on la tordra ensuite, & on la laissera bien sécher : on verra pour lors que le fond sera d'un rouge foncé, & que le noir est de-

venu encore plus beau ; c'est alors qu'avec des contre-planches, si c'est de l'ouvrage commun, ou avec le pinceau si on le veut plus fini, on mettra le mordant pour le rouge clair, & celui pour le violet.

Composition du mordant pour le rouge-clair. Voici de quelle manière se fait le mordant pour le rouge-clair : on prend parties égales d'alun & de crème de tartre ; s'il y a une once de chacun, on dissout ce mélange dans une pinte d'eau, & on le gomme à l'ordinaire : si l'on veut des nuances intermédiaires, il n'y a qu'à mêler un peu du premier mordant avec celui-ci.

Mordant pour le violet. Le mordant pour le violet se fait en mettant dans de l'eau quatre pintes partie d'alun de Rome, une partie de vitriol de Cypre, autant de verde-gris, une demi-partie de chaux-vive, & de l'eau de ferraille à discrétion, suivant que l'on voudra le violet plus ou moins foncé ; l'eau de ferraille est la même composition dont on s'est servi d'abord pour imprimer en noir.

Mordant pour le gris-de-lin. Pour le gris-de-lin on mêlera le mordant du rouge-clair avec celui du violet, dans la proportion qu'on jugera à propos.

Second bouillissage. Lorsqu'on aura mis avec la contre-planche ou au pinceau, ces différens mordans, & qu'ils auront séché pendant douze heures au moins, on lavera la *toile* avec autant de soins & de précautions que la première fois, & lorsqu'on l'aura bien tordue, on la bouillira dans un nouveau bain de garance, à laquelle on ajoutera pour chaque once, un demi-gros de cochenille en poudre : on y remuera bien d'abord la *toile*, comme on a fait la première fois, avant que l'eau commence à bouillir, ensuite on lui laissera faire un bouillon ; on la retirera, on la lavera bien dans plusieurs eaux ; ensuite dans de l'eau de son chaude, on la tordra & on la laissera sécher.

Si l'on veut un rouge parfaitement beau, on mettra dans ce second bouillissage, parties égales de cochenille & de graine d'écarlate, & deux parties de garance ; toutes les couleurs en feront beau-

coup plus belles. Il n'y a rien à changer dans la façon de bouillir & de laver; on y verra alors les différentes nuances de rouge, de violet, & de noir, qui seront dans toute leur beauté, & telles qu'elles doivent demeurer; mais le fond sera rougeâtre, & ce n'est qu'en faisant herber la *toile* qu'on blanchit le fond.

Maniere d'herber la toile. Voici comme on doit s'y prendre. On passe plusieurs fils aux bords & aux coins de la *toile*: on l'étend à l'envers sur un pré, & avec des petits bâtons passés dans chacun de ces fils, on fait en sorte qu'elle soit bien tendue: on l'arrose sept ou huit fois le jour; enfin on ne la laisse jamais sécher, parce que le soleil terniroit les couleurs. Cette opération se fait en tout temps, mais elle est plutôt faite au mois de mai & de septembre, à cause de la rosée, & les *toiles* en sont mieux blanchies. Elles sont ordinairement cinq à six jours de la sorte dans le pré, après quoi le fond est entièrement blanc; s'il ne l'étoit pas tout-à-fait, on pourroit les laver encore une fois dans de l'eau de son, & les laisser bien sécher.

Cirage de la toile. Il reste maintenant à y mettre le bleu, le verd & le jaune: on commence par le bleu, & pour cet effet on étend la *toile* sur une table couverte de sable très-fin, ou de sablon, & on fait une composition avec parties égales de suif & de cire: on la tient en la faisant, dans un vaisseau de terre, & on l'applique avec un pinceau sur toute la *toile*, en réservant seulement les endroits qui doivent être bleus ou verts: il faut faire cette opération avec précaution, car cette composition s'étend facilement lorsqu'elle est un peu chaude, & si elle ne l'étoit point assez, elle ne garantirait pas suffisamment la *toile* qui courroit risque d'être tachée: il est vrai que le sable qui est sous la *toile* empêche la composition de s'étendre, parce qu'il s'y attache sur le champ qu'elle est appliquée: il faut cependant un peu d'usage; pour la bien employer, & pour s'y accoutumer il n'y a qu'à s'exercer sur les endroits du fond où il n'y a rien à réserver. Cette opération s'appelle *cirer la toile*: lorsqu'on

aura à cirer un endroit on jettera du sable dessus, avant que la cire soit entièrement froide; le sable qui s'y attache empêche, lorsqu'on plie la *toile*, que les parties cirées n'engraissent celles qui doivent être réservées.

Troisième bain pour le bleu. Lorsque la *toile* est bien cirée, on la plonge dans une cuve de teinture bleue; je donnerai dans la suite la préparation de cette cuve; mais elle n'a rien de particulier, & c'est la même dont tous les teinturiers se servent pour teindre en bleu. Il faut que la cuve ne soit pas trop chaude, mais seulement un peu tiède; afin que la cire n'y fonde pas; lorsqu'on a plongé à plusieurs reprises la *toile* dans la cuve, on la tire & on la laisse sécher.

Pour les nuances. Si l'on veut deux nuances de bleu, lorsque la *toile* sera sèche, on couvrira de la même cire les parties qui doivent être bleu-clair, & on plongera la *toile* une seconde fois dans la cuve; les parties qui seront demeurées découvertes se fonceront, & celles que l'on a citées demeureront d'un bleu-clair: on laissera sécher la *toile* pendant un jour entier, & lorsqu'on voudra la décirer, on fera bouillir un peu de son dans une bonne quantité d'eau; lorsqu'elle bouillira on y plongera la *toile*, dont toute la cire se fondra; il faut aussitôt la retirer, la frotter légèrement avec un peu de savon, la bien laver ensuite dans de l'eau froide, & la laisser sécher.

Si l'on veut faire les tiges & les feuilles vertes, de la même manière qu'on le fait aux Indes, c'est-à-dire, d'un verd-brun & assez vilain, il n'y a qu'à passer sur le bleu avec un pinceau la liqueur de ferraille dont on s'est servi pour le noir; comme la *toile* est totalement désengallée, elle fait le même verd que l'on voit sur la *toile* des Indes; on ne fera rien aux fleurs qui doivent demeurer bleues, & s'il y a quelques parties de fleurs ou d'animaux qui aient été réservées pour mettre en jaune, on passera la même eau de ferraille qui doit être gommée, (car quoique nous n'ayons pas toujours répété cette circonstance, on doit savoir qu'il ne faut jamais employer aucune couleur, qu'elle

ne soit assez gommée pour ne point couler & s'étendre plus qu'on ne veut lorsqu'on l'emploie) : on laissera sécher encore un jour l'eau de ferraille qui a été employée tant pour le verd que pour le jaune, après quoi on lavera bien la *toile* dans l'eau froide, pour en enlever bien la gomme, & on la laissera bien sécher : il ne reste plus alors qu'à apprêter & à calandrer la *toile*, ce qui se fait en cette manière.

Apprêt de la toile. On fait bouillir un peu d'amidon dans de l'eau, & on en fait une espèce d'empois blanc, dont on frotte toute la *toile*, l'humectant avec de l'eau à proportion de la force qu'on veut donner à l'apprêt : on l'étendra ensuite & on la laissera sécher. Cet apprêt est aussi bon que celui de colle de poisson, ou de différentes gommes que plusieurs ouvriers emploient : l'apprêt étant sec, on calandrer la *toile* en la manière que nous décrivons à la fin de ce mémoire.

Il est bon d'ajouter ici quelques pratiques qui ne sont d'usage que dans les *toiles* de la première beauté, & qui demandent un temps assez considérable, quoique l'exécution n'ait aucune difficulté ; il s'agit de certains dessins délicats qui sont réservés en blanc, en jaune, ou en bleu-clair, sur les différentes couleurs ; ces dessins réservés font un très-bel effet : nous aurions dû en parler plutôt, mais nous ne l'avons pas fait, afin qu'on ne perdît pas de vue le cours de l'opération : tous ces dessins réservés se font avec de la cire. J'ignore de quelle manière on l'emploie aux Indes ; mais après avoir essayé de toutes les façons que j'ai pu imaginer, voici celle qui m'a paru la plus commode.

J'ai pris un pinceau ordinaire, de grosseur médiocre, dans le milieu duquel j'ai ajusté trois fils de fer, qui excèdent d'environ une demi-ligne les plus longs poils ; ces trois fils doivent être joints en sorte qu'ils se touchent immédiatement, & qu'ils soient entourés du reste du pinceau.

On fera fondre de la cire blanche dans un petit vaisseau de terre, & on en prendra avec cette sorte de pinceau ; les fils

de fer laissent couler la cire que la grosseur du pinceau entretient coulante assez long-temps ; & ces mêmes fils soutiennent la main, & font qu'on trace les traits aussi délicatement qu'on pourroit le faire avec la plume : on fera ces raisonnemens sur le rouge, avant de mettre le mordant, & immédiatement après que le trait est imprimé ou dessiné à la main.

Il est aisé de comprendre que lorsqu'on vient à mettre ensuite le mordant sur la feuille où l'on a dessiné la cire, elle conserve ces endroits-là & empêche le mordant d'y prendre ; lorsqu'on fait ensuite bouillir la *toile* dans la garance ou la cochenille, la cire se fond & s'en va ; & comme il n'y a point eu de mordant dans ces endroits où elle étoit, ils demeurent blancs comme le fond de la *toile*.

On fera la même chose après le premier bouillissage pour les réservés, sur le rouge-clair, le gris-de-lin, le violet, & enfin (après que la *toile* est herbée) pour le bleu, le verd & le jaune. Cet ouvrage est long, mais il s'en trouve quelquefois dans les *toiles* de la première beauté.

Nous allons donner maintenant les diverses manières de travailler les *toiles* qui ont un moindre nombre de couleurs, & pour la plupart desquelles on a trouvé des pratiques plus faciles ; & nous ajouterons ensuite des procédés de couleurs plus belles que quelques-unes de celles des Indes, & qui n'y sont pas connues.

On voit par le détail que nous venons de faire, que lorsque dans la *toile* on ne veut que du rouge ou du noir, il s'en faut tenir au premier bouillissage, dans lequel on ajoutera de la cochenille, à proportion de l'éclat qu'on voudra donner à la couleur ; & si l'on y veut du violet, on ira jusqu'au deuxième bouillissage, & dans l'un & l'autre cas on fera blanchir la *toile* sur le pré.

Si l'on ne veut qu'une impression noire sur un fond blanc, il s'y faut prendre d'une manière un peu différente ; on n'engallera point la *toile*, parce qu'elle contracte dans l'engallage une couleur roussâtre, qu'on ne peut jamais faire en aller, & qu'il n'y a que le bouillissage dans la garance, ou la cochenille, qui le puisse détruire ;

détruire; ainsi on ne doit jamais engaller les *toiles* qui doivent être bouillies; c'est-à-dire celles qui doivent avoir du rouge, quoiqu'il soit cependant possible d'imprimer du rouge sans les engaller ni les bouillir, comme nous le dirons dans la suite; mais cette pratique n'est pas ordinaire, & n'est pas connue aux Indes.

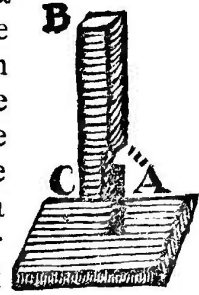
Pour faire donc les *toiles* qui ne sont que noir & blanc, on les imprimera avec la liqueur de ferraille; & lorsqu'elle sera sèche, on les lavera avec les précautions que nous avons rapportées; l'impression sera d'un jaune pâle & ineffaçable; il y en a quelques-unes qui demeurent en cet état, & qui sont assez jolies; mais pour les avoir en noir, on hache un morceau de bois d'Inde ou de Campeche, on le fait bouillir dans une suffisante quantité d'eau; on y plonge la *toile*, on la remue, on lui fait faire un bouillon, on la lave bien ensuite dans plusieurs eaux froides, & on la met herber sur le pré pendant deux ou trois jours: le fond se blanchit parfaitement, & l'impression demeure d'un très-beau noir; on l'apprête ensuite, & on la calandre à l'ordinaire.

Il y a une sorte de *toiles* très-communes, qui ne sont qu'à rouge & noir, dont le fond, ou les grandes parties du fond, sont marbrées ou plutôt sablées. La manière d'imprimer ces *toiles* paroît avoir plusieurs difficultés; mais on y supplée par une pratique facile & ingénieuse; une seule planche porte tout ce qui doit être imprimé en noir, & une contre-planche tout ce qui doit être imprimé en rouge. Nous avons déjà vu faire la même chose; mais comme il s'agit de sabler le fond, ce qui seroit impraticable, s'il falloit réserver sur les planches de petites parties de bois en relief assez proches les unes des autres, & assez menues pour faire les points tels qu'ils doivent être.

On creuse donc en entier le fond de la planche, & on le rend le plus uni qu'il est possible; on y enfonce ensuite de petites pointes de fil de fer, dont l'extrémité supérieure demeure au niveau des reliefs de la planche; & pour s'assurer qu'elles sont de même hauteur on a un petit outil de fer qui porte à 3 ou 4 lignes

Tome XXXIII.

de son extrémité une espèce de talon, comme on le voit dans la figure ci-jointe; on frappe sur l'extrémité *B*, & le talon *A* enfonce la petite pointe dans la planche, jusqu'à ce que la partie *C* touche le fond de la planche. Ainsi la pointe ne sauroit enfoncer plus avant; elles se trouvent par ce moyen toutes de la même hauteur, & la grosseur de la partie inférieure du même outil sert encore à les placer à des intervalles égaux, ce qui ne seroit pas facile sans ce secours.



Malgré toutes ces précautions, il peut arriver encore que quelques-unes de ces pointes soient mal unies par leur extrémité supérieure, à cause de l'inégalité de leur hauteur, ou bien elles peuvent être trop pointues, & percer ou déchirer la *toile*. Pour y remédier, on fait fondre la cire, & on la coule sur la planche; elle en emplit exactement tout le creux, & environne de toute part les petites pointes: on la laisse refroidir, & avec une pierre à équiper on frotte sur toute la surface de la planche; cela acheve d'unir & de polir tous les fils de fer, en sorte qu'ils portent tous également, & ne peuvent point endommager la *toile*: on chauffe ensuite la planche pour en ôter la cire ou la poix-résine, & elle est entièrement achevée. S'il y a des parties où on ne veuille que des points noirs, il n'y a que la planche avec laquelle on imprime le noir, qui a des points en ces endroits-là.

Si l'on ne veut que les points rouges dans d'autres endroits, c'est la contre-planche pour le rouge qui les porte: mais dans les parties qui doivent être marbrées, il doit y avoir des pointes sur l'une & sur l'autre planche, en sorte qu'elles portent toutes deux aux mêmes endroits; c'est ce qui produit le marbré qu'on voit à ces sortes de *toiles*: on les fait bouillir ensuite dans la garance, & herber de même que les autres.

Les *toiles* bleues & blanches demandent un travail tout particulier. Le fond ordinairement en est bleu, & les bouquets ou dessins tout blancs; on juge par ce

Aaaa

que nous avons dit ci-dessus, qu'il faut citer les parties qui doivent demeurer blanches, mais il ne seroit pas possible de colorer au pinceau tout ce qui doit l'être, sur-tout dans des *toiles* communes, dont le prix est très-modique.

On a imaginé de pratiquer ce qui suit. On fait une planche en bois telle qu'elle doit être pour les parties que l'on veut conserver blanches: l'on moule cette planche de bois dans du sable, dans lequel on jette du plomb ou de l'étain fondu, de sorte que l'on a une planche de plomb pareille à celle de bois: on a soin d'y conserver un bouton ou une main pour la tenir avec plus de facilité; on étend sur une table couverte de sable la *toile* que l'on veut cirer, elle ne doit point être engallée, mais seulement bien dégommée, on fait fondre ensuite dans une grande terrine ou autre vaisseau large la composition de suif & de cire dont nous avons parlé; on chauffe la planche de plomb, & on la plonge dans la cire, & on imprime sur la *toile*; on jette ensuite du sable sur ce qui est imprimé, & on continue à reprendre de la cire avec la planche, & à imprimer de la même manière jusqu'à ce que l'ouvrage soit achevé.

Il y a encore quelques observations à faire dans cette pratique; il faut prendre garde que la cire ne soit trop chaude, parce qu'elle ne produiroit qu'une écume qui rempliroit les vides de la planche, & seroit des fautes considérables; il faut aussi disposer au fond du vaisseau dans lequel est la cire un petit châssis de la forme du fond du vaisseau qui porte une *toile* bien tendue; la grandeur du châssis sera telle que la *toile* ne puisse pas s'enfoncer plus bas qu'environ une ligne au-dessous de la surface de la cire fondue, afin qu'en y mettant la planche on ne l'enfoncé point trop avant, ce qui boucheroit le creux de la planche, & seroit que l'impression ne seroit pas nette. On jugera facilement par quelques essais, de la chaleur qu'on doit donner à la cire & à la planche pour que l'impression soit faite avec plus de facilité & de propreté.

Lorsque la *toile* sera cirée, & la cire

couverte de sable, on la plongera dans la cuve du bleu, & on la laissera sécher; si l'on vouloit qu'elle fût verte & blanche, on la plongeroit ensuite à froid dans la teinture jaune, ou seulement avec un gros pinceau, on passeroit la couleur par-dessus: la cire qui y est encore conserveroit les mêmes endroits qui sont verts par le mélange du jaune.

Si l'on veut le fond verd & les fleurs jaunes, on dessinera la *toile* lorsqu'elle aura passé dans la cuve du bleu, & on la mettra dans la teinture jaune; on peut aussi donner par ce moyen plusieurs sortes de verds des Indes: il n'y a qu'à se servir de la liqueur de ferraille. Si l'on veut un verd plus beau, on fera une forte décoction de graine d'Avignon; on y dissoudra une très-petite quantité de verd-de-gris, on la gommera, & on la passera sur la *toile*.

Pour décirer la *toile*, on s'y prendra, comme nous l'avons déjà dit, en la faisant bouillir dans de l'eau avec un peu de son, & la savonnant ensuite dans de l'eau froide.

Voilà à-peu-près toutes les especes de *toiles* à fond blanc ou de deux seules couleurs; les différentes nuances sont très-faciles à faire, en observant ce que nous avons dit ci-dessus. Il reste à parler de celles dont le fond est de couleur, & qui sont en général de deux especes: dans les premières tout le fond est coloré jusqu'au trait, qui fait le contour des tiges & des fleurs, sans qu'il reste du blanc en aucun endroit, à moins qu'il n'en ait été réservé dans les feuilles de quelques fleurs. Dans la seconde espece de *toile* il y a un fond blanc en forme de cartouche autour de chaque bouquet, dont le contour est suivi gracieusement; & l'intervalle que laissent les bouquets ou plutôt les cartouches est de couleur.

Les dernières sortes de *toiles peintes* sont au moins aussi agréables à la vue que les autres, quoiqu'elles donnent beaucoup moins de peine à exécuter. Pour les premières, lorsqu'elles sont entièrement finies sur un fond blanc, comme nous l'avons décrit, il faut cirer au pinceau tout ce qui est fait, ayant soin de ne couvrir

de cire exactement que les fleurs, les feuilles & les tiges, & ensuite teindre le fond à l'ordinaire. Pour les secondes, il y a deux manières, l'une de cirer les bouquets, mais grossièrement, & suivant seulement leurs contours extérieurs, en y laissant environ deux ou trois lignes de fond blanc autour qui sert à cirer, comme les bouquets.

L'autre manière est plus facile & plus simple, mais on ne peut pas s'en servir pour les couleurs qui doivent être cuvées, c'est-à-dire, lorsqu'il faut plonger la *toile* entière dans la cuve; elle peut seulement être employée lorsque le fond doit être rouge, violet, jaune ou olive.

On fait pour cet effet des contre-planches dans lesquelles on incruste des morceaux de chapeau dans les endroits où doit être la couleur; le reste de ces contre-planches est creusé, afin de ne point porter sur les bouquets qui doivent être entièrement finis avant d'imprimer le fond. On prend avec ces contre-planches, de la couleur & du mordant sur le couffinet, & l'on imprime à l'ordinaire. Cette opération est nommée par les ouvriers *chapaudrer*. Cela rend le fond d'une couleur bien plus égale & plus uniforme qu'elle ne pourroit l'être avec le pinceau.

Lorsque le fond doit être rouge ou violet, on imprime le fond avec le mordant; & lorsque les bouquets imprimés aussi avec le mordant doivent avoir du rouge ou du noir, l'on ne fait que les mêmes bouillissages pour les bouquets & pour le fond; mais lorsqu'il doit être jaune ou olive, on n'imprime la couleur avec la contre-planche du chapeau, que lorsque la *toile* est entièrement finie; & que le fond en est bien blanc.

Nous avons donné la composition du jaune; celui des Indes se fait avec de l'eau de ferraille, mais on en fait un plus beau avec la décoction de graine d'Avignon, dans laquelle on fait dissoudre un peu d'alun. Pour l'olive, il ne faut que mêler ensemble ces deux dernières couleurs, c'est-à-dire, l'eau de ferraille & la décoction de graine d'Avignon dans la proportion que l'on jugera

à propos, suivant les différentes nuances d'olives que l'on voudra avoir.

On peut encore faire le fond de couleur; & réserver les bouquets sans chapaudrer, & d'une façon fort simple. On collera légèrement avec un peu de gomme ou d'empois sur chaque bouquet un morceau de papier qui suive grossièrement le contour du bouquet, & avec une planche couverte de drap, on appliquera la couleur du fond, & les bouquets se trouvent très-exactement conservés.

Nous n'avons plus maintenant qu'à parler de quelques autres couleurs connues d'un petit nombre d'ouvriers, & qui ne sont point en usage aux Indes, elles s'effacent un peu plus facilement que les autres; cependant il y a des cas où elles sont préférables par leur beauté & la facilité qu'il y a de les employer, d'autant plus même qu'elles résistent à dix ou douze savonnages, ce qui est suffisant pour l'usage ordinaire.

Nous avons de cette manière du bleu; du verd, du jaune, & plusieurs nuances de rouge, qui sont beaux & très-faciles à employer, puisqu'on n'est pas obligé de cirer la *toile* pour le bleu & le verd, & de la bouillir, ni de la faire herber pour le rouge, ce qui est une épargne de temps & de peines très-considérable.

Pour le bleu, il faut faire bouillir dans l'eau du bois d'Inde haché en petits morceaux, pour en avoir une très-forte teinture. Si on veut deux nuances de bleu différentes, on fera deux de ces teintures dont l'une sera plus chargée de couleur que l'autre; cette teinture n'est pas bleue d'abord, mais d'un rouge assez désagréable; pour la rendre bleue, il n'y a qu'à dissoudre un peu de vitriol de Cypre & elle le devient sur le champ: on la gomméra alors, & on l'emploiera sur le champ à la planche ou au pinceau, sans avoir fait d'autre préparation à la *toile* que de l'avoir bien dégommée.

Pour le verd on prendra de la même teinture de bois d'Inde dans laquelle on mettra un peu de verd-de-gris au lieu de vitriol de Cypre, elle deviendra sur le champ bleue; on y versera alors de la teinture de graine d'Avignon en petite

quantité, ou jusqu'à ce qu'on trouve que la couleur verte (que ce mélange prend sur le champ), soit telle qu'on la souhaite : on gommera ensuite cette couleur, & on l'emploiera de même que le bleu.

Il est à observer pour ces deux couleurs, qu'il est nécessaire que la teinture de bois d'Inde soit nouvellement faite, c'est-à-dire, qu'elle n'ait qu'un jour ou deux ; elle n'en est que meilleure, si elle peut être employée sitôt qu'elle devient difficile à être employée sur la *toile*.

La teinture de graine d'Avignon n'a pas cet inconvénient, & se peut garder beaucoup plus long-temps sans se gâter.

Lorsque ces couleurs seront seches, il faut les bien laver, comme toutes les autres, pour en ôter la gomme. Il faut que le verd soit trois ou quatre jours à sécher avant que de laver la *toile*, si l'on veut qu'il soit d'une belle couleur ; le bleu, au contraire, doit être lavé sitôt qu'il est sec, ou du moins quelques heures après ; ainsi on doit commencer par le verd, & ne mettre le bleu que le dernier.

Ces couleurs résistent au savon à froid, & peuvent être lavées dans l'eau chaude ; mais à force d'être blanchies, elles perdent un peu de leur couleur, ce qui n'arrive point à celles que nous avons rapportées auparavant, & qui résistent aux mêmes épreuves que celles des Indes, & ne s'en vont qu'à mesure que la *toile* s'use, & qu'elles perdent par conséquent quelques-unes des parties tant colorées que des autres.

On peut aussi, comme nous l'avons dit, appliquer du rouge sur les *toiles* sans mordant, & sans qu'il soit besoin de les faire bouillir ni herber ; voici de quelle manière on le peut faire. On met dans un matras de la cochenille pulvérisée avec une petite quantité d'eau ; on met le matras en digestion pendant cinq ou six heures, on augmente ensuite la chaleur jusqu'à faire bouillir la liqueur, après quoi on la passe par un linge ; on a une teinture très-brune & opaque, on y ajoute alors quelques gouttes d'eau-forte & un peu d'alun, la liqueur s'éclaircit sur le champ, & devient d'un très-beau rouge ;

on la gomme ensuite, & on l'emploie à l'ordinaire. On applique alors le rouge, & lorsqu'il est bien sec, on le lave avec grand soin : cela donne un assez beau cramoisi que l'on peut nuancer par les diverses doses de cochenille & d'eau-forte, cette couleur étant employée dessus l'impression faite avec la liqueur de ferraille, donne une couleur verte qui s'étend.

On fait encore un rouge qui résiste à plusieurs savonnages, qui est assez beau, mais il s'étend un peu en le lavant ; on fait une forte décoction de bois de Brésil, on y ajoute un peu d'alun, environ une once sur chaque chopine de cette teinture ; on épaissit cette couleur avec la gomme, & on l'emploie à l'ordinaire.

On peut aussi faire un jaune assez bon & beaucoup plus beau que celui des Indes, en se servant d'une forte teinture de graine d'Avignon, employée, comme la précédente, avec de l'alun & de la gomme ; cette dernière couleur résiste moins que les autres.

Pour une bonne couleur de café, on mêle l'eau de ferraille avec le mordant pour le rouge.

Pour avoir tous les gris depuis le gris-de-maure jusqu'au petit gris, on met de la couperose verte dans le bouillon de bois d'Inde, & on l'affoiblit avec de l'eau.

On donne la dernière façon aux indiennes avec la calandre. Pour cet effet, on dispose une perche horizontalement, & on l'assujettit au plancher par l'une de ses extrémités, en forte cependant que le bout qui est libre soit à quelque distance du plancher, afin qu'il puisse s'en approcher en faisant ressort, &c.

TOILE NOYALE, (*Marine*,) c'est une toile très-forte, dont on se sert pour faire les grandes voiles. Voy. TOILE A VOILE.

Toiles de sabord ou de délestage. Ce sont de vieilles toiles qu'on cloue sur les sabords quand on veut délester. Voyez DÉLESTAGE.

TOILE, en terme de Blanchisserie, est une pièce de *toile* dont les bords sont élevés. Elle se monte sur un appui de bois, garni sur toute sa longueur de petites chevilles où se passent les cordons qui attachent le fond de la *toile*, & de distance

en distance d'autres chevilles ou piquets plus longs où on arrête les bords de la *toile*. Cela s'appelle encore un *quarré*; on dit, *les clos d'Antoni sont remplis de quatre-vingts quarrés*. C'est sur ces *toiles* ou *quarrés* qu'on expose la cire à l'air. Voyez l'article **BLANCHIR**.

TOILE, *draps en (Draperie)*, on nomme *draps en toile* les draps de laine qui n'ont point encore été foulés, & qui sont tels qu'ils sont sortis de dessus le métier. On les appelle ainsi, parce qu'ils ont quelque rapport en cet état à de la grosse *toile* de chanvre ou de lin écrue. (D.J.)

TOILE, *en terme de Peinture*, signifie un *cadre* de bois couvert d'une *toile* imprimée de quelques couleurs en huile, sur laquelle les peintres peignent leurs tableaux. Ce sont ordinairement les marchands droguistes-épiciers qui vendent les drogues & couleurs des peintres, qui sont aussi imprimer & qui débitent ces sortes de *toiles*. (D. J.)

TOILE, *terme de Plombier*, c'est un morceau de treillis que ces ouvriers étendent sur la table ou moule à jeter des tables de plomb, & qui leur tient lieu du sable qu'ils emploient dans la manière ordinaire de fondre & couler ces tables.

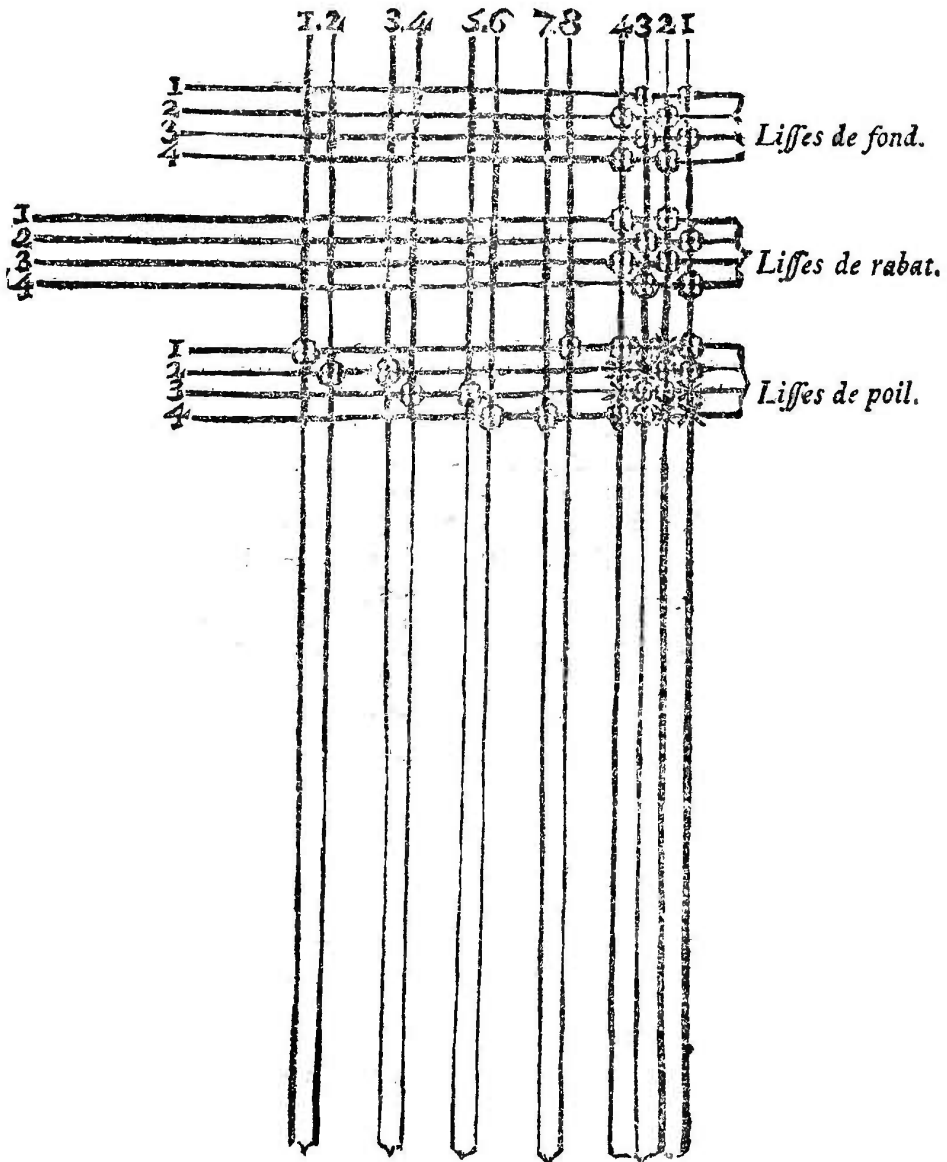
Il est défendu aux Plombiers de jeter du plomb sur *toile*, d'en débiter, & d'en employer. Voyez **PLOMBIER**.

TOILE de soie, f. f. (*Soirie*) manière de petite étoffe très-claire, fort légère & point croisée, faite sur le métier avec la soie filée, dont les femmes se servent à faire

des fichus, des mouchoirs de cou, & autres hardes semblables. (D. J.)

TOILE d'or ou d'argent, (*Soirie*) cette étoffe est une des plus délicates de la fabrique; peu de personnes feroient en état de l'entreprendre pour la faire comme il faut. La chaîne & le poil sont dans le même nombre que dans les tissus, le peigne est plus fin, étant un $22\frac{1}{2}$ pour recevoir huit fils, ou quatre fils doubles chaque dent. La chaîne & le poil sont ordinairement de la couleur de la dorure, ce qui fait que cette étoffe n'est point accompagnée. La chaîne est armée en taffetas à l'ordinaire pour le coup de fond, & le poil en ras de S. Maur, ce qui fait qu'il faut quatre marches de fond, au lieu de deux, comme dans les autres étoffes montées en taffetas. Une belle *toile* doit être faite à deux bouts de fil d'or, mais ces deux bouts ne doivent pas être passés ensemble, crainte qu'ils ne se croisent. Cependant il faut qu'il y en ait deux sous les fils de chaque lisse: c'est pour cela qu'il est nécessaire de donner la démonstration de l'armure, & de faire remarquer que, encore que dans les tissus, on passe une navette à deux tuyaux pour passer deux bouts ensemble; dans cette étoffe, il faut passer deux navettes contenant un bout chacune, & changer de lisse à chaque coup de navette d'or ou d'argent qui passe de suite; après quoi, & quand on passe le coup de trame, on reprend la même lisse qui a lié le second coup ou le coup précédent, & on continue le cours.

Démonstration de l'armure de la toile d'or.



Marches de fond dont le poil est armé en ras de S. Maur.
 Quatrieme coup pour passer sur chaque marche une navette d'or ou d'argent.
 Troisième coup de même.
 Second coup de même.
 Premier coup de même.

Les liffes marquées o sont pour lever, & celles marquées * pour baisser pour le poil seulement. Les liffes marquées o dans celles du rabat sont pour baisser, la fonction de ces liffes ne pouvant faire un autre jeu.

On voit par cette démonstration qu'il est nécessaire que le poil de cette étoffe soit armé en ras de S. Maur, afin que les deux coups de navette passent chacun sous une lisse de liage qui aura levé; & que si ce premier coup étoit armé à l'ordinaire en taffetas, il arriveroit que la seconde lisse qu'on feroit obligé de lever, auroit baissé au coup de fond, ce qui feroit une barre, ou coupant au travers de l'étoffe, qui dans ce genre doit être uni comme une glace.

TOILE DU VELOURS, on appelle *toile du velours* la chaîne qui fait le corps de l'étoffe.

TOILE BLANCHE, f. f. (*Toilerie.*) Les *toiles blanches* sont des *toiles* écruës que l'on a fait blanchir entièrement à force de les arroser sur le pré, & de les faire passer par diverses lessives. (D. J.)

TOILE (ouvrières en.) Ces ouvrières que l'on nomme improprement *lingères*, sont les pièces du trouffeu, celles de la layette, plusieurs pièces autres que celles de la layette & du trouffeu; enfin le linge d'église.

Les différents points de couture sont le *surget* qui assemble les toiles par les bords.

Le *point de côté*, qui fixe les remplis des bords.

L'*arriere-point* qui assemble les toiles à plat.

Le *point devant idem* à plat.

La *couture rabattue*, qui assemble & fixe les bords.

Le *point noué* ou de *boutonniere*, qui empêche les bords de s'effiler.

Le *point de chaînette*, espece de broderie.

Le *point croisé*, pour la marque du linge.

Le *surget*, est un point qui sert à assembler deux morceaux de toile ou de dentelle, &c. Après avoir fait un nœud au bout de l'aiguillée pour l'arrêter à la toile, comme on le pratique ordinairement, on commence par faire un rempli

à chacune des deux pièces que l'on veut assembler. Ces remplis sont nécessaires pour empêcher les bords de s'effiler. Mais comme il n'est pas à craindre que les liffes s'effilent, il n'est pas nécessaire de les remplir en les surjetant. Les remplis étant faits en-dedans, on passe l'aiguille au-travers des deux jusqu'au nœud qui l'arrête, c'est le premier point par où le fil étant sorti, on le passe par-dessus lesdits remplis, ou les bords, il ressort jusqu'à ce que l'on soit au bout des deux pièces à assembler. On rabat les bords des remplis à l'envers, pour qu'il ne s'effile pas. Voyez *Couture rabattue*.

Le *point de côté*, sert ordinairement à coudre des ourlets, ou à fixer les remplis des bords, comme nous l'avons dit. On forme un ourlet, en plissant deux fois l'un sur l'autre le bord de la toile, & pour l'empêcher de se r'ouvrir, lorsqu'on le coud, on le plisse, ou plutôt on le corrompt sur sa largeur en plis volans, ce qui l'aplatit, & donne plus de facilité pour le coudre. Pour le coudre après avoir arrêté le fil & sorti immédiatement au-dessous de l'ourlet, on le fait rentrer en avant traversant les trois toiles, & ressortir un peu au-dessous du bord inférieur dudit ourlet, d'où on repart pour recommencer la même manœuvre jusqu'au bout.

L'*arriere-point* ou le *point-arriere* se fait lorsqu'après avoir arrêté le nœud & piqué l'aiguille entre deux fils, on la fait rentrer en arriere au-delà du nœud, pour ressortir en avant à pareille distance dudit nœud au premier point; de-là on la repique en arriere sur ou près du nœud, & on la ressort toujours en avant à la distance de chaque point précédent.

Le *point-devant*, appelé aussi *couture légère*, se forme en faisant tous les points en avant sur la même ligne à distance égale l'un de l'autre, en plongeant & relevant l'aiguille de dessous en-dessus. Ce point sert à froncer & à bâtir.

La *couture rabattue* se fait de plusieurs manieres: voici la méthode la plus commune. Ayant remployé deux morceaux de toile que vous voulez assembler, mais l'un plus que l'autre, vous rapprochez

les bords des remplis , de façon que le plus grand rempli dépasse le plus petit de quelques lignes ; surjettez-les près du haut de chaque rempli ; puis retournant les pieces à l'envers , & déployant les deux toiles , vous rabattrez le plus grand rempli sur le plus petit , & les aplatissant sur la toile , vous les y arrêterez à point de côté ; ou bien approchez l'un de l'autre les bords de chaque piece pliés comme ci-dessus , mais de façon qu'un des bords dépasse l'autre , puis le long du bord le plus bas faites une couture à points-devant & arriere-points , par exemple , successivement deux points-devant & deux arriere-points ; rabattez ensuite le bord dépassant par-dessus cette premiere couture , & arrêtez-le à points de côté.

Le *point noué* ou *point de boutonniere* , tire cette dernière dénomination de ce qu'il se fait autour de toute boutonniere , pour empêcher les bords de s'effiler. Ce n'est d'ailleurs qu'un surget dont , avant que de ferrer chaque point , on passe le fil au travers de l'anneau qu'il forme naturellement en s'approchant pour terminer les points. La boutonniere étant entourée de cette espece de points , on ajoute à l'un de ses bouts ou à tous les deux , une bride destinée à l'empêcher de s'agrandir : cette bride commence par trois ou quatre points longs , ou *points coulés* , faits en travers au bout de la boutonniere , & très-près l'un de l'autre ; on les fortifie ensuite en les prenant ensemble avec le point-noué près-à-près , sans percer ou en perçant la toile.

Le *point de chaînette* , plus usité en broderie qu'en lingerie , se fait ainsi. Après avoir arrêté le fil à la toile , couchez-y une longueur dudit fil , laquelle vous fixerez avec le bout du pouce de l'autre main ; cette longueur ainsi arrêtée , sera celle qu'on voudra donner aux petites mailles que cette couture aura ; alors repassez le fil en arriere & en-dessous près du nœud , & ressortez-le tout de suite près du bout du pouce , c'est-à-dire près de la longueur du premier fil , déterminée par le pouce ; puis ren-

trez-le à côté ou un peu derriere cette

sortie , & faites-le reparoître en avant , au prorata de la longueur du premier ; repiquez l'aiguille , &c.

Le *point croisé* , en usage pour marquer le linge , doit être très-régulier ; & pour le faire tel , il faut compter les fils. La toile est formée elle-même de fils qui se croisent. On compte pour chaque point deux fils d'un sens & deux de l'autre , ou autrement deux fils de gauche à droite , & deux fils de haut en bas ; alors après avoir arrêté le nœud , on mene l'aiguille en diagonale , traversant les quatre fils de haut en bas , on remonte sous les deux fils de bas en haut , & on forme une seconde diagonale qui croise en-dessus la premiere.

Les dentelles se cousent soit ensemble , comme pour faire des barbes de coëffure , soit aux entoilages ou aux toiles pour leur servir de bordure. Dans tous ces cas , elles se cousent ordinairement à point de surget , & par le pied de la dentelle , en faisant entrer l'aiguille au travers des petits ronds qui sont entre les deux petites listieres qui composent le pied.

Après ces préliminaires qui suffisent pour comprendre tout ce qui concerne la couture dans l'art des ouvrieres en toiles , nous passerons aux différens ouvrages de toile , en suivant la division faite au commencement de cet article.

I. Le *trousseau*. On entend par le trousseau , tout le linge que les pere & mere donnent à leur fille en la mariant , & qui comprend tout celui qui est nécessaire en entrant en ménage , excepté les draps de lit & le linge de table que donne le mari. Voyez l'art. TROUSSEAU , où l'on trouvera le détail de toutes ces pieces de lingerie ; nous en donnerons ici l'aunage , la coupe & la façon , avertissant une fois pour toutes , que nous suivrons pour mesure l'aune de Paris.

La *toilette de ville* est composée du dessus & des volans qui font le tour. Le dessus qui est double se fait d'une toile de trois quarts de large & on lui donne une aune de longueur , ce qui fait deux aunes de toile à cause du double. Les volans , au nombre de deux , se font en mousseline ou dentelle ; le grand volant ,
attaché

attaché au corps de dessous , a deux tiers de haut : il faut , pour le faire , sept lez d'une mouffeline de trois quarts de large , & fix pour le petit volant qui est moins haut : ce qui fait en tout cinq aunes trois quarts , & à proportion d'une mouffeline d'une autre largeur. La *toilette de campagne* n'a qu'un corps & un volant. Il faut sept huitiemes d'une toile de trois quarts de large pour le dessus , & fix lez de mouffeline pour le volant à qui on ne donne qu'une demi-aune de haut. Pour monter la toilette , on commence par arrondir les quatre coins du corps ; on coud en plissant à points-devant le grand volant autour du corps de dessous ; on attache de même le petit volant au corps de dessus , avec cette différence qu'on lui laisse une petite tête plissée & aplatie. Les toilettes de dentelles ont cinq aunes de tour , & les marchands de dentelles les vendent toutes prêtes à monter.

Les *trouffes* ou *étuis à peigne* se coupent ordinairement deux dans la largeur du basin : il en faut pour les deux , une demi-aune un vingt-quatrième. On donne à une trouffe deux compartimens chacun d'un seizieme de haut ou environ ; on les coud au corps de la trouffe à points de côté ou à surget. Le haut de la trouffe est échanuré en pointe , & on y fait un ourlet ou un point noué. Au milieu de cette pointe est une boutonniere qui vient s'attacher à un bouton sur la trouffe pour la fermer. Elle se garnit en mouffeline festonnée.

Les *dessus de pelote* sont de toile ou de basin. Ce sont des fourreaux qui enveloppent la pelote : on les coud à surget de trois côtés , le quatrième reste ouvert pour y introduire la pelote. On ourle cette ouverture , & on la bâtit quand la pelote est dedans. Ces dessus de pelote se garnissent en mouffeline festonnée d'un demi-pouce de haut , ou en dentelle.

Les *serviettes de toilette* se font d'une toile de trois quarts ou deux tiers de large : on leur donne une aune de long , & on les ourle par les deux bouts.

Les *tabliers de toilette* en toile d'une aune de large , ont un lez de sept huitiemes de haut. En mouffeline moins large ,

il en faut plus d'un lez. Le surplus coupé d'un autre lez se joint à la lisiere du lez entier par une couture rabattue , après une premiere couture à points-arriere. On ourle tout le bas : on plisse tout le haut à grands plis enjambés de moitié l'un sur l'autre , qu'on assemble à mesure avec le point de surget un peu éloigné ; puis on borde ce haut avec un ruban de fil , cousu en-dehors en arriere-point , & en dedans en couture rabattue à point de côté.

Il se fait deux sortes de *peignoirs* : les uns à manches rapportées , les autres en pagode. Pour faire le peignoir à manches rapportées , on assemble trois lez d'une toile de trois quarts de large , & l'on donne trois quarts de long à chaque lez. On coupe en deux du haut en bas le lez destiné à faire le devant du peignoir qui reste ouvert , & l'on ourle chaque côté , ainsi que tout le tour du bas. On plisse le haut à points-devant ; puis on monte un col de la même toile à point de côté , faisant un point à chaque pli par-dehors ; puis le pliant en deux sur sa hauteur , on coud ce redoublement de même en dedans pli à pli. Si on veut faire ce col à coulisse , on ourlera les bords des extrémités qui resteront ouvertes pour y passer un ruban ; sinon on les fermera par un surget , pour y attacher à chacune un ruban de fil. Il faut une aune de toile pour les deux manches , on en leve seulement ce qu'il faut pour faire le col : de sorte qu'ajoutant cette aune aux deux aunes un quart des trois lez du corps , cela fait en tout trois aunes & un quart pour le peignoir entier. Pour assembler les manches au corps du peignoir , on fait à celui-ci une ouverture à chaque épaule , & on y coud les manches en les plissant. Le peignoir en pagode ne differe du précédent qu'en ce qu'on n'y rapporte point de manches ; mais elles se forment en rapportant & assemblant en forme de poche de chaque côté une portion du lez entier de derriere , avec une portion du demi-lez de devant. Les peignoirs se garnissent de mouffeline ou de dentelle en entier , ou seulement par devant.

Frottoirs pour ôter le rouge , ou pour ôter la poudre. Les premiers se font de

basin à poil d'une demi-aune de large. On en prend deux sur la largeur & on les fait quarrés : on ourle les côtés coupés. Les frotoirs pour ôter la poudre sont de mouffeline ou de toile fine ; les derniers sont préférables, la toile de fil étant plus amie de la peau que le coton. On leur donne trois huitiemes de long, & on en prend deux sur la largeur d'une toile ou d'une mouffeline double de trois quarts.

Coëffures. Elles se font à un rang, ou de deux pieces, c'est-à-dire avec un bavolet par-dessus, en dentelle ou en mouffeline. Pour une coëffure de dentelle sans bavolet, il faut une aune un quart de grand entoilage pour le fond, un tiers de mouffeline pour la bande ou papillon : cinq huitiemes de dentelle de long, & une aune de moyen entoilage pour y coudre la dentelle ; & pour les barbes il faut une demi-aune de dentelle de long : en tout deux aunes cinq huitiemes de dentelles. Si on met un bavolet, il faudra alors trois quarts de dentelle pour le papillon, trois quarts pour le bavolet ou piece de dessus, une aune & demie de moyen entoilage pour coudre la dentelle du papillon & du bavolet, & une autre d'engrelure pour mettre autour du fond. La quantité de dentelles pour les barbes reste la même. Il y a ainsi sept huitiemes de différence pour une coëffure à un rang, ou une coëffure en bavolet.

Toute coëffure se monte sur un bonnet piqué, qui sera décrit ci-dessous. On le pose sur une tête de carton, & on l'arrête en place avec un ruban qu'on passe sous le menton de la tête, & qu'on attache aux côtés du bonnet avec une épingle à chacun. On assure les plis de la bande ou du papillon, autour du devant du bonnet par plusieurs camions ; les plis de cette piece se tiennent en leur place & bien tendus avec la carcasse : cette carcasse est faite de fil de fer très-fin, recuit, entouré & couvert entièrement de soie blanche, plate ; chaque pli est soutenu tout du long par une branche de ladite carcasse ; & pour la joindre intimement avec le papillon, on l'y coud le long de tout son tour antérieur, on pose & on attache ensuite le bavolet par-dessus, si

on en met un. On attache le fond avec des épingles par-dessus ce bonnet piqué, qu'il doit recouvrir en entier, ainsi que les épingles qui attachent les deux rangs susdits. On bouillonne les fonds de gaze, de filet & d'entoilage pour leur donner plus de grace ; mais alors il en faut davantage.

Les coutures qu'on emploie aux coëffures de dentelles, de mouffeline & autres, sont le surget pour monter le fond, l'ourlet pour coudre la dentelle aux passes ; & le point de côté pour la coulisse qui se fait au bas du fond, & dans laquelle on croise deux rubans de fil, le droit sortant à gauche, & le gauche sortant à droite, pour ferrer la coëffure.

Le battant-l'œil est une coëffure à deux pieces, plus grande que celle que l'on vient de décrire ; aussi y emploie-t-on une plus grande dentelle, & les barbes se terminent quarrément par en-bas, & ont ordinairement trois pouces de large.

Le *tour de gorge* est en dentelle, ou en mouffeline unie ou brodée, ou en filet brodé, &c. On lui donne trois quarts ou une aune de long suivant les quarrures : il est aussi plus ou moins haut. Il est monté sur un ruban de fil, s'il est en dentelle ou en broderie, & se bâtit aux échancrures de la chemise tout-au-tour.

Fichus. Les fichus plissés en entoilage & dentelle se font avec une aune de grand entoilage pour chacun une aune & demie de grande dentelle, & une aune & demie de petite dentelle pour la tête. On le plisse & on le bouillonne de distance en distance. Les fichus doublés se taillent quarrément dans une mouffeline de trois quarts de large, & on les garnit de dentelle tout-au-tour. S'ils sont de batiste, on se contente de les ourler sans les garnir.

Bonnets. Le bonnet piqué est formé de trois morceaux, le milieu & les deux côtés. Le dessus est de toile, la doublure de futaine, avec du coton entre-deux. On pique le bonnet à points devant, pour que le coton ne se déränge pas, & on le borde d'un petit ruban de fil cousu à points de côté.

Les bonnets à deux rangs se montent sans carcasse : le fond, la passe & les bandes tiennent ensemble par des cou-

tures à surget. Il faut pour fond & passe de deux bonnets, un tiers de mouffeline double de trois quarts de large, un quart de mouffeline claire pour les deux bandes ou rangs, & trois aunes un sixieme de dentelle. Le fond se glisse sur la passe à surget, & les deux rangs se cousent à la passe pardevant aussi à surget. Le fond se fert en bas par une coulisse.

Le *ferre-tete* est une espece de bandeau de toile, garni d'une petite dentelle qu'on met sur la tête pour contenir les cheveux avant que de se coëffer de nuit. On lui donne une forme & des dimensions différentes, suivant le goût des personnes.

Grande coëffe en mouffeline. Pour faire une grande coëffe de mouffeline, il faut trois huitiemes d'une mouffeline de trois quarts de large. On plie la mouffeline en deux dans le sens de sa largeur; on l'échancre; les morceaux échancrés se retournent & se cousent à surget; on en coupe la pointe; on plisse à coulisse depuis le pli du redoublement de la mouffeline, jusqu'où commence l'échancrure, ce qui fait le derriere de la tête. On fait aussi cette grande coëffe d'entoilage qu'on garnit d'une petite dentelle devant & derriere. Il faut trois aunes & demie de grand entoilage, & deux aunes & demie de petite dentelle.

Les *tates d'oreiller* se font de toile plus ou moins fine. On les coud de trois côtés à surget, le quatrieme reste ouvert pour y faire entrer l'oreiller. On les garnit de dentelle ou de mouffeline.

Les *tabliers de femme de chambre* se font de toile avec une bavette cousue à surget sur le haut du tablier qui est plissé & couvert d'un ruban de fil, & au côté droit il y a une poche, dont la fente ou ouverture est ourlée. Il faut pour le corps du tablier deux lez de sept huitiemes de haut d'une toile de trois quarts de large, plus un quart pour la bavette & la poche.

Chemises. Il s'agit ici des chemises de femmes, (nous parlerons ailleurs des chemises d'hommes); elles se font à la Francoise ou à l'Angloise. On prend une toile d'une aune de large, pour avoir dans cette largeur celle du corps de la

chemise. On coupe deux chemises dans trois aunes; savoir, deux aunes & un sixieme pour le corps de chacune, & cinq sixiemes pour deux paires de pointes: les pointes montent en étroit depuis le bas jusqu'à un quart du haut du corps, & elles se cousent à couture rabattue, ainsi que toutes les coutures du corps & des épaules. Les manches sont ou plissées ou plates & longues. On ourle celles-ci sans leur faire de poignet, mais on en fait un aux manches plissées, sans pourtant les piquer, ni y faire de boutonniere. La longueur des manches plissées est d'un quart, & celle des autres de cinq douziemes, & l'on y ajoute quelquefois une garniture de mouffeline que l'on y coud à surget.

Les *mouchoirs* en royale en demi-hollande se coupent six dans quatre aunes & demie de toile; on les ourle tout autour; on les coupe quarrément; comme la batiste est un peu plus étroite, il ne faut que quatre aunes pour la demi-douzaine, mais ils sont plus petits.

Les *pieces d'estomac* pour femme se font en toile, & se doublent de basin à poil, ou bien de deux mouffelines entre lesquelles on met du coton. On les pique & on les garnit en haut d'une petite dentelle. On leur donne environ un quart de hauteur, & autant de largeur par en haut, réduit à un seizieme de large par le bas.

Mantelet de mouffeline. Il faut une aune & demie de mouffeline par mantelet, si elle a quinze seiziemes de large. Il en faudroit sept quarts si elle n'avoit que trois quarts de large. On plie la largeur de la mouffeline, & on taille le mantelet. Le coqueluchon, taillé en double comme le mantelet, doit avoir cinq seiziemes de profondeur de tête, & cinq huitiemes de hauteur. On garnit le mantelet & le devant du coqueluchon en bandes de mouffeline froncées. Pour faire le coqueluchon, on abat au bas du derriere la hauteur d'un seizieme en mourant, & cette petite échancrure se coud à couture rabattue en dedans: au haut de cette couture, on plisse à points devant en rond, c'est-à-dire de façon que tous les points se ren-

dent à un centre commun , au haut de la petite échancrure ; les plis doivent être égaux & d'un pouce de profondeur. On les arrête ensuite à plusieurs points de surget ; enfin on ourle le collet du coqueluchon. Alors on plisse à plis couchés le collet du mantelet , laissant deux pouces par derrière , & deux pouces à chaque devant sans plisser. On plie la coulisse en deux du sens de sa longueur , & l'on coud l'un des doubles au collet du mantelet à arriere-point , & l'autre double au même collet à point de côté. Prenant ensuite le coqueluchon , vous le plisserez & l'attacherez à surget à la coulisse , observant les espaces non plissés du collet. On passe un ruban dans la coulisse & on l'arrête au milieu.

Les *poches* se font de basin , il en faut environ trois quarts pour une paire.

C'est la couturiere qui fait les *corsets* , mais c'est la *lingere* qui les garnit en mouffeline ou en dentelle.

Manchettes. Pour une paire de manchettes de mouffeline à trois rangs festonnées en dentelles , il faut une aune de mouffeline de sept huitiemes de large , & sept aunes de dentelles d'un demi-pouce de haut ou environ. Si la mouffeline est brodée , on en prend pour deux paires à la fois , il n'en faut que sept quarts , parce qu'en les entrecoupant , il n'y a point de perte. Pour une paire de manchettes à trois rangs avec un entoilage , il faut huit aunes de grand entoilage , & cinq aunes un quart de dentelle ; & si la dentelle est haute , sept aunes d'entoilage suffiront. On fronce chaque rang en le roulant , & l'on monte les trois rangs sur un ruban de fil ou de soie , savoir le grand rang à un des bords , le moyen au milieu & le petit à l'autre bord. On bâtit le ruban à la manche de la chemise.

On fait encore entrer dans le troufféau des manches de *toile* à laver les mains , des linges à laver le dessous des bras , du linge de garde-robe , & d'autres pieces , suivant les usages des différentes provinces. Mais ce que nous avons dit suffit pour faire connoître cette partie des ouvrages de la *lingere*. Passons à la layette. Les peres

& meres donnent aussi quelquefois avec le troufféau & toujours après , la layette.

II. La *layette*. Le linge de la layette est à l'usage de la mere pendant ses couches , ou de l'enfant nouveau né. Voyez le mot LAYETTE. On y trouvera l'énumération de toutes les pieces dont nous allons donner ici la coupe & la façon comme nous avons fait pour celles du troufféau.

La *piece de sein* se fait de *toile* fine ; on l'échancre , & l'on y attache quatre bandes , dont les deux supérieures passent en se croisant le long du dos , & viennent s'attacher aux bandes d'en-bas. Cette piece soutient le sein pendant le temps du lait.

On fait des *gouffets* de batiste pour étancher le lait , à mesure qu'il s'épanche. On en taille deux quarrément dans la largeur de la batiste : on les coud de trois côtés ; on laisse le quatrieme ouvert pour y faire entrer du coton , après quoi on le bâtit.

Les *chemises de couche* , dont la mere se sert environ neuf ou dix jours , sont ouvertes par devant comme un peignoir , & l'on y fait des manches en amadis. Elles sont plissées en haut comme une chemise d'homme , on les garnit de dentelles. La levee qu'on fait en les taillant , sert à les doubler en dedans depuis le poignet jusqu'à six pouces ou environ : on coud cette doublure à la manche à point de côté. On garnit ces manches de manchettes de mouffeline ou de dentelle , simples ou à doubles rangs.

On garnit le lit de l'accouchée d'une *alaise plate* , faite de trois aunes de toile de trois quarts de large. On coupe cette piece en deux morceaux qu'on assemble dans leur longueur , ce qui forme une alaise quarrée. Les *alaises plissées* , dont on enveloppe la mere depuis la ceinture , se font de cretonne de trois quarts de large. On en prend deux lez d'une aune & un quart de long. On les assemble , & on les monte en fronçant sur une ceinture d'un douzieme de haut & trois quarts de large. Ces alaises ouvertes par-devant , ont des rubans pour les nouer de distance en distance.

Les *bandes de ventre* sont aussi de cre-

tonne, deux dans la largeur & d'une aune de long : on y fait quelques plis par en haut.

Les *chauffoirs* se font en toile royale de trois quarts de large. Il en faut neuf aunes pour douze *chauffoirs*. On les fait quarrés. Pour s'en servir, on commence par plier le *chauffoir* comme une enveloppe de lettre, c'est-à-dire par les deux cornes opposées, dont les pointes s'enjambent l'une sur l'autre ; on redoublera un second pli du même sens à chaque côté ; le premier de ces seconds plis que l'on fera vis-à-vis l'un de l'autre, n'ira pas au-delà desdites pointes ; le deuxième fait au côté opposé passera par-dessus ce premier, & s'achèvera sur son bord extérieur sans le déborder ; on fauflera ces deux bords l'un sur l'autre ensemble avec quelques points devant. On formera ensuite à un bout une espèce de coulisse de quatre à cinq pouces de large, ce qui s'exécutera en pliant d'autant la largeur de ce bout sur la toile, & l'y fixant par quelques points devant qui prendront tous les doubles en travers ; alors on passe un ruban dans cette coulisse, & on la place par derrière ; on fait faire au ruban le tour de la ceinture où on l'arrête de deux nœuds ; puis prenant le bout du *chauffoir* opposé à la coulisse, on le rapporte par-devant à la dite ceinture, autour de laquelle on le passe plusieurs fois.

Jusqu'ici nous avons parlé du linge de la mere ; celui de l'enfant se distingue en linge de tête & linge de corps, comme on l'a vu au mot LAYETTE.

Commençons par les *béguins* du premier âge : on en prend cinq dans la largeur d'une toile demi-Hollande, & trois quarts de large, & l'on en fait dix dans la longueur de neuf seiziemes. On garnit chacun d'une bande de mouffeline de neuf seiziemes de long, & d'un pouce de large. On taille tous les dix ensemble l'un sur l'autre, en pliant la largeur en cinq, & la longueur en quatre ; on coupe en rond ce qui doit faire le haut du derrière de la tête de manière que la lisière se trouve toujours sur le devant du *béguin*. Pour le monter, on fait autour du devant en dedans un repli ou faux-ourlet ; on fait un

seul pli de chaque côté vers les joues, & on garnit tout le devant avec la mouffeline. On attache en bas d'un côté une petite bande de toile qu'on fait passer sous le menton de l'enfant, & qu'on arrête de l'autre côté avec une épingle. Les *béguins* du second, du troisieme & du quatrieme âge sont semblables à celui-là, mais graduellement plus grands. Il faut encore aux enfans nouveaux-nés des tours de bonnet de laine, garnis de dentelle, des têtieres, des cornettes pour la nuit, des bonnets ronds à deux rangs qu'il suffit de voir, après ce qu'on vient de dire, pour en comprendre la coupe, la façon & l'usage.

Les *mouchoirs de col* & *fichus d'enfant* se font de demi-Hollande, ou de batiste, & on les garnit de mouffeline. On en fait deux dans la largeur de la batiste, & comme on les fait quarrés, il faut deux aunes pour douze *mouchoirs* ; en toile, à proportion de sa largeur. On fait aussi des *serviettes de cou* d'une royale ou demi-Hollande de trois quarts. On donne à chacune une aune de long, & la largeur de la toile. On les garnit en mouffeline. Ces *serviettes* se mettent au cou de l'enfant quand on le leve.

Quant au linge pour le corps de l'enfant, les premières pièces sont les *couches*, que l'on fait quarrées sur toute la largeur de la toile : si elle a trois quarts de large, neuf aunes donnent douze *couches* ; les *bandes de maillots* qu'on fait de cretonne, mais dont l'usage pernicieux devrait être proscriit, parce qu'elles ne fervent qu'à comprimer le corps de l'enfant ; les *langes piqués en mouffeline* ; les *langes de futaine* qu'on ne pique point : il faut une aune & demie de futaine d'une demi-aune de large pour chaque *lange*. On la coupe en deux sur sa longueur, on applique chaque moitié l'une sur l'autre, le pluché en dehors, & on laisse un seizieme de chaque côté sans être doublé, pour attacher plus aisément les épingles.

Il faut encore à l'enfant des *serviettes unies* pour mettre la nuit autour des *langes* de laine. On les fait de demi-Hollande, & sur la largeur de trois quarts, on leur donne une aune de long ; des *mouchoirs*.

quarrés de batiste, deux sur la largeur, pour essuyer le visage de l'enfant.

Il faut pour la parure du nouveau-né un *biais*, espece de fichu de toile fine, garni de mouffeline ou de dentelle; une *grande coiffe* de mouffeline, semblable aux coiffes ordinaires de femme; de *petits bras*, garnis en plein avec de la mouffeline plissée & festonnée, ou même de la dentelle: ils se mettent par-dessus les manches de la brassiere; des *chemises de brassiere*.

La *tavaïole*, ou le tour de lange, de toile fine, a deux volans de mouffeline.

Le *bavoir*, en demi-Hollande, se garnit de mouffeline festonnée. On en fait trois dans la largeur de la toile; il se fait plus grand à mesure que l'enfant croît. Ceux du premier âge ont trois seiziemes de long; on augmente les autres d'un pouce de longueur à chaque changement.

Il faut de plus une *garniture de berceau*, qui varie selon la forme de ce petit lit: la plus ordinaire est le dedans du berceau qui s'ajuste sur l'archet; aussi le *nommet-on dessus d'archet*, des *draps* de cretonne d'une aune de large & de deux aunes de long, & de petites *taies d'oreiller*.

III. *Autres pieces de lingerie, tant pour homme que pour femme, qui n'entrent point dans le troussseau ni dans la layette.* Ces pieces sont pour homme, des chaufsettes d'enfans, des chemises d'âge en âge jusqu'à quatorze ans, des chemises d'hommes, des cols, des coëffes de bonnet, des peignoirs, des tabliers de valet-de-chambre & de cuisinier, des chaufsons, des manchettes de bottes; pour femme, de petites coëffures nommées *baigneuses* ou *bastiennes*, des coëffures de deuil, des coëffures à la reine, des fichus à deux rangs, des manchettes à un ou deux rangs, des manchettes de deuil; & pour homme & pour femme des draps de lit; le linge de table, nappes & serviettes; linge de cuisine, tabliers & torchons. En donnant la coupe & la façon de quelques-unes de ces pieces, savoir les plus compliquées, nous serons dispensés de décrire les autres qui n'ont rien de particulier.

Il faut une aune cinq fixiemes de royale pour douze paires de chaufsettes. On en

fait deux paires dans la largeur; pliez la longueur en six; coupez ensuite aux plis; à chaque coupe, pliez la largeur en huit; taillez & vous aurez deux paires; continuez jusqu'au bout, ce qui vous donnera vos douze paires: chacune aura six pouces & demi de long; on coud à couture rabattue. On fait une petite fente à ces chaufsettes du premier âge; on l'ourle ou on n'y fait point le noe; cette fente sert à donner plus d'aisance aux piés de l'enfant: ce qui n'est pas nécessaire à celles du second âge.

A mesure que l'enfant croît, il faut lui donner des vêtements plus longs & plus amples, ceux qu'il a eus au commencement lui devenant trop courts & trop étroits. Dans le premier âge, on ne distingue point le sexe par rapport aux habillemens, & les petits garçons portent jusqu'à ce qu'on les mette en culotte des chemises semblables à celles des filles.

Les *chemises d'hommes*; elles exigent des détails dans lesquels nous allons entrer, c'est une piece des plus importantes des ouvrières en toile.

Pour un homme d'une taille ordinaire, on prend une toile de deux tiers de large, & une toile de trois quarts pour un gros homme. Il faut dix-sept à dix-huit aunes de toile pour une demi-douzaine de chemises; dix-sept aunes, si l'on prend les fournitures à côté des manches; & dix-huit, si on les prend à part; dans ce dernier cas, on coupe les dix-huit aunes en trois morceaux, savoir un morceau d'une aune pour les fournitures des six chemises, un morceau de six aunes pour six paires de manches: reste un morceau d'onze aunes que l'on coupe en six parties pour les six corps, ce qui fait environ une aune, ou une aune moins un douzieme pour la longueur de la chemise. Cette proportion suffit à tout le monde. Les fournitures sont le col, deux pieces d'épaule & leurs gouffets; deux gouffets d'aisselles, deux gouffets d'en-bas, & le cœur du jabot. Pour prendre ces fournitures sur les manches, on coupe une bande de cinq pouces de large, le long d'un des côtés des six

aunes de toile destinées à faire les manches. Ce qui reste se coupe en six parties égales d'une aune chacune: on donne à chaque manche une demie-aune de long, & pour largeur celle qui reste à la toile, la bande des fournitures levée. Ces manches ont donc cinq pouces de large de moins que quand on leve les fournitures à part; mais aussi on épargne une aune de toile.

Pour faire une chemise, lorsque l'on a coupé toutes les pièces, on commence par préparer les manches, de façon qu'il n'y ait plus qu'à les attacher en leur place. Pour cela on fait d'abord la couture de dessous qui assemble les deux côtés: elle se fait à surjet, à couture rabattue en-dedans. On laisse à un bout deux pouces sans coudre, & trois pouces à l'autre bout; les deux pouces recevront le gouffet de l'aisselle, & les trois pouces resteront ouverts pour la fourchette. Le gouffet de l'aisselle est un carré que l'on présente en losange, & que l'on coud de carne en carne aux côtés de l'ouverture de deux pouces laissée à la manche, l'autre moitié du losange sera cousue de même au corps de la chemise, quand on y montera la manche. On donne deux pouces en carré au gouffet; on le remploie tout autour, & on le coud à surjet. La fourchette reste ouverte, & on en ourle les deux bords.

Les pièces d'épaule se taillent ordinairement de six pouces de long & de deux pouces de large; on fend la pièce d'épaule à un bout par le milieu de trois pouces, pour remplir cette fente avec un gouffet carré de même longueur, qu'on y coud dans la même position & de la même façon que le gouffet de l'épaule; il en reste aussi la moitié qui sera ensuite cousue à la chemise. Le petit cœur de la fente du jabot est un petit morceau de toile carrée que l'on coupe en forme de cœur, que l'on remploie tout autour, & qui se coud à point de côté au bas de la fente du jabot, pour fortifier la toile en cet endroit & empêcher qu'elle ne se déchire. On pourroit absolument se dispenser d'y mettre ce petit cœur en

y suppléant par une bride semblable à celle qu'on met aux boutonnières.

Le poignet termine la manche, on le proportionne à la grosseur du poignet des personnes, & on ne lui donne guère qu'un demi-doigt de hauteur. C'est une petite pièce double sur laquelle on brode un dessin en fil, avec une boutonnière à chaque bout. On peut aussi les laisser uni sans aucune espèce de broderie, comme c'est la coutume en Hollande. Pour l'attacher à la manche, on plisse le bout de celle-ci, afin de le réduire à la longueur du poignet, & on en fait passer l'extrémité ainsi plissée entre le redoublement de la toile du poignet où on les coud à l'endroit à points de côté, passant l'aiguille à chaque point dans un pli de la manche. On monte ensuite la toile du redoublement prenant dans les mêmes plis, mais seulement de deux en deux plis. Alors la manche est entièrement faite. On travaille ensuite au corps de la chemise. On plie le morceau de toile en deux doubles laissant un des deux déborder l'autre un seizième environ, parce que l'on fait le devant des chemises d'homme un peu plus court que le derrière, alors marquant le milieu du corps en-haut, qui est le milieu de la largeur de la toile, on le fend en-devant la longueur de dix pouces; cette ouverture est la fente du jabot. On fend ensuite à droite & à gauche le long du redoublement de la toile, partant de la fente du haut du jabot jusqu'à six pouces des deux bouts, espace sur lequel se placent les pièces d'épaule que l'on y coud à point-arrière, après les avoir remployées tout-au-tour. Alors on plie le corps de la chemise en trois du sens de sa largeur; on coud à surjet les deux côtés du tiers du milieu: le tiers d'en-haut recevra les manches: celui d'en-bas ouvert. C'est à la pointe des ouvertures d'en-bas que se cousent les petits gouffets d'en-bas. Chacun est fait d'un petit morceau de toile de deux pouces en carré. Lorsque l'on a ourlé tout le bas de la chemise, on présente les gouffets en losange, le remplis en-dedans, & on les coud à moitié au haut de la fente; l'autre moitié se relève sur

la premiere en dedans, comme on plie les mouchoirs, & on la coud à point de côté aux mêmes endroits, ce qui rend ces gouffets doubles. On voit que le but de cette addition est de donner un peu plus de largeur à la chemise par en-bas.

Avant que d'attacher les manches à la chemise, il faut y monter le col. C'est un morceau de toile dont la longueur est réglée par la grosseur du cou de la personne: on le fait aussi plus ou moins haut suivant l'âge & le goût. Les Anglois le veulent assez haut pour qu'il puisse se rabattre sur la cravatte ou le col de mouffeline. Il se fait toujours double en pliant la toile en deux du sens de sa longueur, & on le monte au haut de la chemise, comme le poignet au bout de la manche. On y attache à un bout deux ou trois petits boutons, & à l'autre bout on fait deux ou trois boutonnières pour les recevoir.

Il s'agit maintenant de monter les manches au corps de la chemise, ce qui se fait en plissant à plis plats le tour du haut de la manche, le cousant en même temps à l'ouverture, appelée autrement l'*entournure* du corps de la chemise, à points de surjet, prenant en chemin faisant ce qui dépasse aux manches du gouffet de la piece d'épaule & de celui de l'aisselle.

La chemise est faite. On la garnit de *manchettes* & du *jabot*, soit en mouffeline, soit en dentelle, soit en batiste unie ou brodée. On leur donne plus ou moins de hauteur, & plus ou moins de longueur, selon qu'on veut les avoir plus ou moins plissées, ainsi que le jabot qui est toujours un peu moins haut que les manchettes. Celles-ci ne sont pas de la même hauteur par-tout; les fourchettes sont moins hautes que le tour du poignet. Les manchettes unies de mouffeline ou de batiste se cousent à demeure à la chemise: pour les y attacher, on en roule le bas, puis on le plisse à points-dessus, qui est une espece de surjet plus alongé, & on monte ensuite la manchette au poignet à point de surjet, en prenant les plis. On ne plisse la manchette que jusqu'après le tournant de la fente; le reste de la fourchette ne se plisse point. Les manchettes

brodées ou de dentelle, de filet, se cousent à part sur un ruban de fil, que l'on bâtit en dessous au poignet à point-devant, & qu'on en détache lorsqu'on donne la chemise au blanchissage. Quant au jabot, il se coud à surjet, & on le fronce en roulant aux deux bouts d'en-haut, & à la pointe d'en-bas.

De la manche d'homme en amadis. On se fert de cette forme assez ordinairement pour les chemises de nuit & du matin. On peut économiser une aune de toile sur six chemises par la coupe de ces manches en coupant tête à pointe, & rapportant un morceau vers le poignet à trois paires seulement.

Les *cols* se font de mouffeline ou de batiste. Les deux bouts sont de toiles, l'un a une ou deux ou trois boutonnières pour recevoir une boucle. Il y a d'autres façons qui varient suivant les pays, mais qui n'ont rien de bien particulier. Les *cravattes* sont un quarré long de mouffeline, trois sur la largeur.

La coupe des *coiffes de bonnet* doit se faire de tête à pointe; les quatre morceaux dans la largeur de la toile pliée en huit. Il faut environ deux aunes trois huitiemes d'une toile de neuf seiziemes de large pour six coiffes. On les assemble les quatre pieces à surjet & couture rabattue en dedans; on fait une coulisse tout-autour du haut à point de côté en dedans, & les deux bouts s'ourlent pour passer le ruban qu'on arrête au milieu.

Nous n'avons point parlé des *chauffons*. Pour les faire, on prend une toile de sept huitiemes de large: il en faut une aune trois quarts de long pour douze paires. Comme on en coupe deux dans la largeur, on partage la longueur de la toile en six morceaux égaux, coupés chacun en deux du sens de la largeur. On plie chaque morceau en quatre, puis on coupe deux par deux la lisiere dans la longueur du chauffon. Pour le tailler, prenez un des morceaux doubles, taillez-le en demi-rond pour le bout du pié, échancrez-en un des doubles, ce qui fera le dessus du cou-de-pié; taillez l'autre double pour le talon: repliez les doubles comme ci-devant, bordez l'échancreure du cou-de-pié,

pié, & cousez le tout à point de boutonnière, chaque simple à part, que vous joignez ensuite en lançant à surjet; ou bien, remplacez les deux pièces à joindre, les deux remplis en dehors; assemblez à surjet puis arrêtez chaque rempli à points de côté; joignez ensemble par une couture les deux côtés de l'échancrure du talon; fermez le bout du pié.

Les *peignoirs* d'homme ne nous arrêteront pas après ce que nous avons dit de ceux de femme. On leur donne une aune de long.

Les *tabliers* de valet-de-chambre se coupent deux ensemble de cette manière: prenez deux aunes d'une toile d'une aune de large, pliez ce morceau en deux sur sa longueur, puis en deux sur sa largeur. Vous avez un carré dont la longueur est double de la largeur. Alors faites sur la largeur à un sixième du redoublement une levée d'abord d'un sixième, après lequel vous continuez de couper en étroit jusqu'au bout de la largeur. Cette levée servira à faire la poche qui doit avoir un quart de profondeur; ce quart coupé, il restera une pointe qui servira à doubler celle que vous avez faite au tablier en coupant la levée ci-dessus. Cette doublure fortifiera une boutonnière que l'on fait au bout de ladite pointe ou bavette, dans laquelle le valet-de-chambre fait entrer un de ses boutons. On coud la poche au tablier par-devant vers le milieu de sa longueur, en ourlant le haut; le reste s'attache à points de côté, on ourle tout le haut & le bas du tablier.

Les tabliers de cuisinier n'ont point de bavette; ceux des cuisinières & autres femmes de cuisine, de basse-cour, &c. en ont. Les *torchons* de cuisine que l'on fait de toile de différente espèce, suivant les divers usages auxquels on les destine, sont des carrés longs ourlés aux côtés coupés.

De la *manchette de botte pour garnir le genou*; la façon en est simple & facile à imaginer.

Après les détails que nous avons donnés en parlant de diverses pièces du trousseau & de la layette, nous passerons rapidement sur les coëffures nommées

baigneuses, qui se font en mouffeline seule, ou en mouffeline garnie de dentelle: les *coëffures de deuil*, en linon ou en batiste; les *petites coëffes à la reine*, que l'on coupe ordinairement sur un patron; les *fichus plissés* en forme de palatine; les *manchettes* à un rang & à deux rangs, celles de deuil; les *chemises de bain*, qui ne sont guère que de grands peignoirs, &c. parce que nous en avons dit assez pour faire comprendre l'aunage, la coupe & la façon de ces pièces, & que d'ailleurs la mode en variant la forme, on ne peut pas établir de règles sûres dont on ne puisse ou l'on ne doit même s'écarter pour suivre l'usage qui exerce un empire arbitraire sur les habillemens comme sur les langues.

A l'égard du linge de lit, nous avons parlé des taies d'oreiller. Les draps pour un lit de six piés de large se font d'une toile de cinq quarts de large, & il en faut seize aunes pour une paire. On prend des toiles d'une moindre largeur pour des lits moins larges. Pour un lit de trois piés, une toile de sept huitièmes de large suffit, & l'on n'en prend que quatorze aunes pour une paire. Pour faire une paire de draps, on coupe la longueur de la toile en quatre parties égales, qu'on assemble deux à deux du sens des lisières. C'est la même façon pour les draps de maître & ceux de la livrée; ils ne diffèrent que dans la qualité de la toile, & dans la longueur ou largeur.

IV *Linge d'église*. Nous voici à la dernière partie des ouvrages de l'ouvrière en toiles, le linge d'église, savoir les nappes d'autel, les nappes de créence, la toile de la palle, le corporal, l'essuie-doigts ou lavabo, le purificateur, la nappe de communion, le rabat, l'aube, l'amict, le surplis, le tour d'étole, le rochet, les manchettes de soutane. Les sept dernières pièces sont pour l'ecclésiastique, & les premières pour l'autel.

Trois nappes couvrent l'autel, deux grandes & une petite; on les fait d'une toile plus ou moins fine par degrés. La petite d'une toile plus grosse couvre immédiatement la pierre bénite. La plus grande a environ trois aunes de long sur

deux tiers de large , elle couvre toute la table , pend pretque jusqu'à terre des deux côtés & déborde en-devant ; la troisieme se met sur la grande , & couvre toute la table de l'autel , sans déborder. *Toutes n'ont besoin que d'être ourlées ; mais la grande se garnit quelquefois d'une belle & large dentelle ; la moyenne , qui est la supérieure , se garnit aussi , si l'on veut , d'une petite dentelle fine.

Les nappes de crédence , ainsi nommées , parce qu'elles couvrent deux petites crédences , tables ou consoles posées à chaque côté de l'autel pendent quelquefois jusqu'en-bas , entourent même les tables comme des toillettes.

Le *lavabo* , pour essuyer les doigts du prêtre , est un carré de toile plus ou moins grand que l'on ourle , & qu'on garnit aussi de dentelle , si l'on veut.

Le *corporal* est un linge qui s'étend à plat sur le milieu de l'autel pour poser le calice dessus. Il est ordinairement de batiste , garni de dentelle , ou sans garniture. On lui donne une demi-aune en carré.

La *palle* est un carton carré , recouvert d'une toile de batiste , qu'on coud en double de trois , ou plutôt de deux côtés à cause du redoublement ; on laisse un côté ouvert pour recevoir le carton qui a environ un demi-tiers en carré.

Le *purificateur* , qui sert à essuyer le calice après les ablutions , est un carré long , comme le *lavabo*. On le fait de toile fine ou de batiste.

Les nappes de communion sont longues , & se font d'une toile de demi-aune de large. On les ourle aux deux bouts. On y coud des rubans de fil à un des côtés longs de distance en distance , pour l'attacher à l'autel de communion qui est une balustrade devant le chœur , ou s'il n'y en a point , deux enfans de chœur soutiennent la nappe aux deux bouts (l'on n'y met point alors de rubans de fil) , tant que le prêtre donne la communion. Souvent , au lieu d'une nappe de communion , on donne aux communians une petite serviette que chacun se passe de l'un à l'autre. On peut garnir la nappe de

communion de mousseline ou de dentelle ; ou la laisser unie.

L'*aube* est une espece de grande chemise de batiste ou de linon , qui se met immédiatement sur la soutanne du prêtre , lorsqu'il s'habille pour dire la messe. On lui donne cinq quarts de long , & quatre lez de large. Les manches en sont toujours en amadis. On y monte un collet large d'un demi-pouce , & on fait un grand ourlet en-bas , à moins qu'on ne garnisse tout le tour de dentelle , ainsi que les bords des manches.

Le *surplis* est ou à la Romaine ou à la Françoisé. La différence consiste dans la forme des manches. Le corps est le même , on lui donne trois quarts ou un peu plus de long , & on le forme de quatre lez de batiste ou de linon. Il a un jabot & un collet. Les manches à la Françoisé , appelées improprement *manches* , puisqu'elles restent ouvertes , & qu'on n'y passe point les bras , se font d'un lez de même batiste ou linon , d'environ une aune & un quart de long. Avant que de les attacher au corps du surplis , on les plie dans la longueur , non pas précisément en deux , mais de façon qu'une des moitiés dépasse l'autre d'un pouce , la moins large en-dedans. Les manches étant ainsi pliées , on les échancre de quatre doigts par le haut en mourant , & de deux doigts par le bas. Le corps du surplis est ouvert des deux côtés , depuis le dessous des bras jusqu'au tiers de la longueur pour passer les bras. Les manches à la Romaine sont de larges manches , sans poignet , qui ont au moins la longueur du surplis , & se relevent jusques sur le poignet lorsqu'on y passe les bras.

Le *rochet* des évêques est un surplis sans bras. Le rochet à la Romaine , qui est celui de quelques chanoines réguliers , comme des Génovéfains de France , a des manches en amadis comme l'aube.

L'*amict* est une espece de petit mouchoir carré que le prêtre met sur son col en s'habillant pour dire la messe , il doit avoir deux tiers en carré : on attache aux deux coins d'un des côtés deux cordons que le prêtre croise sur sa poitrine , & noue ensuite sur ses reins.

Le *tour d'étole* qui se fait en toile fine, ainsi que l'*amict*, est un linge d'une demi-aune de long sur un douzième de large que l'on bâtit à l'endroit où l'étole tourne autour du col du prêtre.

Le *rabat* ou *petit colet* des ecclésiastiques, ainsi appelé pour le distinguer du grand rabat des magistrats, se fait ordinairement de gaze noire; les deux devants, avec leurs ourlets blancs qu'on y rapporte, ont communément deux pouces & demi de large. Les deux tours du rabat sont bordés en-dedans d'un pouce de toile qu'on replie sur le porte-collet, & qu'on y attache avec cinq épingles, une devant, & deux de chaque côté. Les ourlets ont une ligne & demie de large. Si on faisoit le rabat en toile de batiste ou linon, on prendroit les ourlets sur la toile, comme aux rabats de palais qui ont un demi-pié de long sur trois pouces de large. On coupe cinq douzaines de petits rabats dans une aune de gaze; & on fait vingt à vingt-deux grands rabats de palais dans une aune de linon ou de batiste.

Les *manchettes de soutanne* se mettent par-dessus les manches de la soutanne. Elles se font de batiste: on en coupe deux paires dans la largeur, & on leur donne un demi-tiers de haut. Elles sont sans plis, à ourlet grand & plat en-haut & en-bas, & on les faufile à la manche.

Les lecteurs qui désireront connoître plus en détail les moindres parties du travail de l'ouvrière en toile, pourront consulter la description qu'en a donnée M. de Garfaut, & que nous avons abrégée pour nous renfermer dans les bornes de notre plan.

TOILE CIRÉE, f. f. (*Toilerie*,) c'est une *toile* enduite d'une certaine composition faite de cire ou de résine mêlée de quelques autres ingrédients capables de résister à l'eau. Il s'en fait de noires, de vertes, de rouges, de jaunes, & de quelques autres couleurs; les unes jaspées & fort unies du côté de l'endroit, & les autres toutes brutes sans jaspure. Elles se vendent ordinairement en petites pièces ou rouleaux, de quatre, huit ou douze

aunes. Les *toiles* qui s'emploient le plus ordinairement pour cirer, sont de grosses *toiles* de lin bises ou de *toiles* d'étope, d'une aune ou d'une aune moins demi-quart de large qui se prennent en Normandie. La *toile cirée* s'emploie à faire des couvertures de tentes, chariots, fourgons & charrettes pour l'armée, des parapluies, des casques de campagne, des guêtres, des étuis à chapeaux, des porte-manteaux, des bonnets, &c. On s'en fert aussi pour emballer, emballer, les marchandises qui craignent d'être mouillées. *Dict. du Comm. (D. J.)*

TOILE ÉCRUE, f. f. (*Toilerie*,) c'est celle dont le fil n'a point été blanchi, & qui est telle qu'elle est sortie de dessus le métier: les *toiles* de lin *écru*es sont pour l'ordinaire grisâtres, qui est la couleur naturelle du lin; & les *toiles* de chanvre *écru*es sont jaunâtres, qui est aussi la couleur que la nature a donnée au chanvre. (*D. J.*)

TOILE A TAMIS, f. f. (*Toilerie*,) sorte de *toile* très-claire, faite de fil de lin, dont on se fert à tamiser ou à passer les choses que l'on veut mettre en poudre fine; c'est encore une espèce de *toile* faite de crin, que l'on appelle *rapatel*. (*D. J.*)

TOILE A VOILE, f. f. (*Toilerie*,) c'est de la grosse *toile* de chanvre *écru*e propre à faire des voiles. Il se fabrique en Bretagne une grande quantité de ces *toiles à voiles*, qui se consomment partie pour les vaisseaux françois de cette province, & partie dans les pays étrangers où elles sont envoyées. *Savary. (D. J.)*

TOILE EN COUPONS, f. f. (*Toilerie*,) morceaux de batiste claire, ordinairement de deux aunes, qui sont envoyés de Picardie en petits paquets quarrés, couverts de papier brun. *Savary. (D. J.)*

TOILES D'AMIANTE ou D'AMYANTE, (*Commerce*.) Les anciens faisoient avec l'amyante des *toiles* fines & flexibles, dont on enveloppoit les corps morts qu'on mettoit sur des buchers pour les réduire en cendres: cette *toile* étoit si précieuse, qu'on l'estimoit autant que les perles les plus belles: elle étoit cependant commune, puisque suivant le rapport d'Huérocles les Bramines s'en faisoient des habits.

C'est un vêtement de cette espèce, appelé *bijcus*, qu'avoit le mauvais riche. S. Luc, ch. XVI, v. 19. Il est fâcheux que les anciens ne nous aient point laissé

l'art de préparer & filer cette substance singulière. M. Campiani y a suppléé. Voyez AMYANTE (1).

TOILES, f. f. pl. *terme de Chasse*; ce sont

(1) *L'amyante* n'est point une substance fort facile à définir : c'est selon M. Valmont de Bomare dans sa *minéralogie*, une substance pierreuse, grisâtre, filandreuse, ou composée de fibres dures, coriaces & foyeuses, qui sont disposées pareillement ou entrelacées de manière à former des feuillets. Ces fibres, quoique dures, sont cependant assez légères & assez flexibles pour nager à la surface de l'eau, & pour être filées & tissées; elles n'ont ni odeur, ni saveur, & résistent à l'action du feu commun, qui ne leur fait éprouver d'autre changement à l'extérieur, que celui de les rendre blanches & plus aigres ou cassantes. C'est de cette dernière propriété que vient l'étymologie grecque du mot *amyante*, *ab aprivativo & myaino contaminato*, parce que les toiles faites d'*amyante* se nettoient ou se purifient au feu; mais il ne faut pas les y laisser long-temps, selon Cramer, *quando verò amyantius magnus ignis gradui exponitur, deperdit, vel pro parte, vel in totum, suam flexibilitatem*.

On compte quatre espèces d'*amyante* : 1^o. celle de Chypre à laquelle on a donné le nom de *lin fossile*, *lapis Cyprius*, seu *linum fossile*, Lin. 2^o. *L'amyante* feuilletée, *corium montanum*. 3^o. Le liège fossile, *suber montanum*. 4^o. Et la chair fossile, *caro montana*, *asbestos solidiusculus fossilis*, Lin. Cette dernière espèce pourroit être mise avec les asbestes.

Lorsqu'on lit les traités & les recherches des plus grands maîtres en histoire naturelle, on n'y trouve que les noms & quelques propriétés relatives à cette substance.

Théophraste, qui a tant fait de recherches sur les pierres & les gypses de différentes contrées, ne dit rien de *l'amyante*. Ce qu'en rapporte Dioscoride ne vaut pas la peine d'être transcrit. On peut voir dans ce *Dictionnaire* ce qu'en dit Pline au mot AMYANTE. Strabon en parle aussi : *ad Careptum lapis noscitur quem pectunt, nent, texunt, & linum quod ex hoc lapide conficitur, dicitur asbestinum, &c.* On voit que les anciens donnoient aussi le nom d'*asbeste* à *l'amyante*.

Agricola, l'un des plus célèbres naturalistes, depuis que cette belle science a repris du crédit chez les modernes, est le premier qui a distingué *l'amyante* de l'*asbeste* substances que l'on a mal-à-propos confondues dans les *Ephémérides des curieux de la nature*, obs. 61, c. de *lino vivo*. C'est sans doute parce que l'*asbeste* est aussi apyre ou réfractaire, qu'on l'aura regardée comme une espèce d'*amyante* qui n'est point mûre.

On pourroit présumer que le lin incombustible des anciens n'est point la même chose que notre *amyante*; car nous avons déjà remarqué, d'après Cramer, qu'il ne faut pas laisser long-temps dans le feu nos tissus grossiers d'*amyante*, parce qu'ils y perdent leur flexibilité, & même s'y consomment. M. le docteur Mesny, médecin du grand duc de Toscane, savant naturaliste, remarque dans une dissertation curieuse sur l'origine & la nature de *l'amyante*, qu'il a envoyée à l'académie de Sienne, que toutes les espèces d'*amyante* que nous connoissons étant présentées en petits filets à la lumière d'une bougie, s'y calcinent & s'y réduisent en cendres. On semble confirmer ceci dans notre *Dictionnaire*, où l'on remarque que chaque fois que l'on met dans le feu un tissu d'*amyante*, il perd de son poids. D'où l'on peut conclure que notre *amyante* que nous n'avons pas l'art d'ourdir en toiles légères, comme les anciens, & qui se consume en partie au feu où elle perd sa flexibilité, en devenant aigre & cassante, n'est pas la même que celle des anciens, quoique ses propriétés en approchent & soient en partie les mêmes.

Quant à la nature de *l'amyante* que Pline regardoit comme un végétal, Rieger, *Lexicon Historiæ naturalis*, a eu la même idée : 1^o. parce qu'elle est fibreuse; 2^o. parce qu'on tire des végétaux une substance qu'on peut filer & ourdir; 3^o. parce qu'on trouve dans la terre du bois qui a perdu la nature végétale; 4^o. parce qu'un arbre des Indes, nommé *sodda*, fournit un lin incombustible. On peut encore citer la racine de l'androface de Dioscoride, ou *Pumbilicus marinus monspeliensium*, qui s'allume sans se consumer.

Mais *l'amyante* étant universellement reconnue de la nature des pierres, ces conjectures tombent d'elles-mêmes. On ne peut connoître sa nature que par l'analyse chimique, science utile & cependant trop négligée, & qui, si elle eût été connue des anciens, nous auroit conservé des lumières & des connoissances infiniment plus étendues sur la nature; car ils n'avoient pas moins d'amour pour le savoir, ni moins d'envie d'instruire la postérité. Je vais suivre l'analyse de M. le docteur Mesny, dont j'ai déjà cité la dissertation manuscrite.

de grandes pieces de *toiles* bordées de | enceinte, & dont on se sert pour prendre
grosses cordes qu'on tend autour d'une | les bêtes noires. (D. J.)

Les pierres, de quelque nature qu'elles soient, sont composées à-peu-près des mêmes principes; mais leurs proportions ne sont pas également distribuées, ce qui en constitue les différentes natures. Les différentes combinaisons des parties solides font passer les pierres de la consistance la plus dure & la plus compacte, à la plus molle, de manière que le marbre, l'albâtre, les talcs, les gyps, les pierres argileuses, l'*amyante*, l'asbeste & les pierres fortes ou solides, ayant à-peu-près les mêmes principes, ne sont différentes que par l'arrangement de leurs parties constituantes, & par le gluten qui les lie.

Il y a de l'*amyante* de plusieurs qualités & de plusieurs couleurs. Celle qu'on trouve en Corse est rougeâtre; celle de l'île d'Elbe est de même couleur; celle de Chypre est verdâtre; celle des environs de Florence est blanche; celle du nord est grise: d'où l'on peut conjecturer qu'elle se charge de la couleur des terres où elle se trouve, ou qu'elle arrive à ces différens tons de couleur par son âge, ou par l'effet de l'air plus ou moins froid, plus ou moins chaud; car l'*amyante* n'est point en carrière, ni disposée en filons, en strata, ou enveloppée dans quelque matrice, comme les ardoises, les bols, les glaifes, les albâtres & autres matières qui composent les carrières. Elle se trouve ordinairement à la superficie de la terre, dans des monts d'une pierre & d'une terre peu connues des naturalistes.

Les fibres des diverses *amyantes* sont toujours de grandeurs ou hauteurs inégales. Tournefort est le seul qui ait dit en avoir trouvé dans les Pyrénées de la hauteur d'une coudée: celle de Chypre n'a que trois ou quatre lignes; celle de Toscane a trois pouces environ; celle de Corse & de l'île d'Elbe sont à-peu-près de la même force. On ne dit point quelle est la grandeur de celle de la Chine & des Indes. Celle de Sibérie, si abondante dans cette contrée, comme le dit l'auteur de l'*Histoire de Russie*, n'a point été décrite.

Les opinions sont assez partagées sur l'origine de l'*amyante*; quelques-uns croient, avec assez de vraisemblance, que c'est une décomposition de quelque matière dissoute, qui se trouve entre deux lits d'argile, formée par une espèce de suc qui se durcit à l'air; car M. le docteur Mesny en a trouvé en Toscane, dont une partie étoit formée de fibres divisibles, d'un blanc de plâtre & d'une consistance fort délicate, & l'autre partie étoit d'une consistance si molle, qu'on en auroit pu faire de la pâte. Cette *amyante* fut amassée sur un mont de Galactite, à sept à huit milles de Florence.

C'est sans doute une terre réfractaire qui sert de base à l'*amyante*, puisqu'elle est apyre au feu ordinaire comme l'argile, la craie, la pierre fétide, les métais ou stéatites, les mica, le talc, le glacies mariæ, les serpentines, les gabres, les pierres poncees & les fibreuses, & sur-tout les sélénites que l'on voit résister aux feux les plus violens des volcans, puisqu'on trouve des chrysoïtes qui ont conservé leur forme & leur transparence, dans les laves du Vésuve où elles ont été enfermées, lorsque ces laves ont été en fusion.

Si l'*amyante* est un corps dont la base est une argile parfaite, comme on le présume, & dont les fibres foyeuses caractérisent la sélénite, quelle merveille y auroit-il de la voir résister à l'action des menstrues dissolvans, & à la puissance d'un feu violent, sur-tout lorsqu'elle sera en certaine masse (car on le voit se consumer au simple feu d'une bougie, lorsqu'il est atténué en petits fils, & privé de sa plus grande partie argileuse)? On convient que l'argile étant unie à un talc qui n'est qu'une sélénite, on en voit résulter la même conséquence & les mêmes effets; dès-lors tout le merveilleux de l'*amyante* disparaît.

L'*amyante* étant réfractaire, peut être considérée comme une espèce de sélénite. M. Maquer veut que les sélénites soient le résultat d'un acide combiné avec une certaine terre, d'où il procède une cristallisation qu'on nomme *sélénite*, qui prend sa figure en raison des diverses terres où elle reçoit son origine; & quand la sélénite est formée de cette sorte, elle résiste, dit-il, au plus violent feu, elle est très-difficile à se dissoudre, & ne se laisse point altérer par les acides, ni devant ni après la calcination. M. Geoffroy avoit presque dit la même chose dans son mémoire lu à l'Académie des Sciences, année 1744, quel répugnance donc à croire que l'*amyante* est une sélénite passée au point de combinaison que fixe M. Maquer?

Les sélénites sont diverses en espèces; nous en voyons aussi de différentes formes: les unes régulières, comme les quarrées, les rhomboïdales, les cubiques; d'autres irrégulières: on en voit de pyramidales, de rameuses, de petites, de grandes, & encore de fibreuses, comme Vallerius en décrit une sous le nom de *gypsum siccamentosum cristallinum*,

TOILE, f. f. *aulæa*, (*Théâtre des anc.*) espece de tapisserie qui bordoit le théâtre des anciens; elle différoit de la nôtre en ce qu'elle étoit attachée par le bas; en sorte qu'au lieu que quand nos piéces commencent, on leve la toile qui est attachée par le haut, les Romains la baïssôient, la laissoient tomber sous le théâtre; & quand la piéce étoit finie, ou même après chaque acte, on la relevoit pour les changements de décorations, au lieu que nous la baïssons. De-là vient qu'on

difoit en latin *tollere aulæa*, lever la toile, quand on ferinoit la scène & que les acteurs se retiroient; & *premere aulæa*, baïsser la toile, quand on découvroit le théâtre pour commencer l'action.

Ovide a peint merveilleusement cette maniere d'ouvrir le théâtre chez les anciens, & en a fait usage pour une des plus brillantes comparaisons que je connoisse; c'est dans le troisieme livre de ses *metamorphoses*, où, après avoir parlé des hommes armés qui naquirent des dents du dra-

vel gypsum capillare, page 104, tit. I, tab. I. Cramer met le talc au rang des félérites, à cause de sa qualité réfractaire, & il comprend dans le même ordre l'asbeste, le suber montanum, le lapis ollaris, la serpentine & les mica. On pourroit y ajouter l'alun de plume qui, selon Mercati, a la même propriété, la même faveur & la même flexibilité que l'*amyante* des anciens. Puisque les dissolvans n'alterent point ce corps, & qu'ils sont tous apyres, c'est une preuve qu'ils ont la même base & la même terre élémentaire; & quant aux formes & aux figures, cela dépend de certaines lois que nous ne pouvons fixer, soit que ces phénomènes s'opèrent ou par attraction, ou plus vraisemblablement par assimilation de molécules pareilles, soit pour former un corps fibreux, comme l'asbeste & l'*amyante*, un folliculaire comme le talc ou le corium montanum, un scissile, comme l'ardoise, un cubique, un rhomboïde, &c. secret que la nature seule connoît. Il ne reste plus qu'à prouver qu'on doit ranger l'*amyante* au rang des félérites.

J'ai déjà remarqué qu'on ne trouve point de carrière d'*amyante* ni de félérites; ce qui prouve que ces corps sont accidentellement formés, c'est-à-dire, qu'ils sont le produit de quelqu'autre corps. On trouve souvent de l'asbeste & le corium montanum en lames peu épaisses, adhérentes à des cristaux félériteux, provenant de la dissolution des suc félériteux; ainsi on ne doit point mettre l'*amyante* au rang des matieres primitives du globe, quoi qu'en dise Vallerius, trompé sur ce qu'on ne trouve jamais de corps marins dans l'*amyante*, ni dans les lieux où elle se trouve. M. le docteur Mesny affirme au contraire que l'*amyante*, le corium montanum, l'asbeste, &c. ne se trouvent que dans les montagnes secondaires, comme les appelle Stenon dans son traité de *solido intra solidum*.

Quoi qu'il en soit, on ne ramasse l'*amyante* que dans les endroits où il y a une espece déterminée de matiere dont se forme l'*amyante* & le corium montanum que M. le docteur Mesny croit être la *galactite*; en sorte que, selon cet auteur, l'*amyante* seroit un corps formé par la dissolution, ou l'efflorescence, ou la calcination de cette pierre qu'on nomme *galactite*.

L'*amyante* des environs de Florence est de deux especes; 1°. le corium montanum qui vient dans des montagnes d'une qualité de pierre & de terre qu'en Italie on nomme *gabre*, qui est une pierraille formée de terre glaise brune, où l'on voit des scintilles talcqueuses. Ces lames de corium montanum paroissent ondoyantes, comme si la matiere ayant flué ou étant molle, avoit cédé à la résistance des terres, pour cont nuer à s'étendre en un sens plus uni. Il est à croire que les pluies contribuent à la flexibilité de ces lames, car, par la sécheresse, elles acquierent plus de corps, & deviennent plus solides à l'air sec. M. le docteur Mesny m'a remis des échantillons de *gabre*, de corium montanum, &c. entièrement conformes à la description ci-dessus; 2°. l'*amyante* véritable, ou le lin fossile, se trouve dans la même chaîne de montagnes sur des côteaux de *galactite* qui sert à la formation.

Cet article étant déjà trop long, je ne définirai point la *galactite* ou espece de pierre qui sert à la formation de l'*amyante*; je renvoie, pour cet examen, au mot GALACTITE, dont il faut réunir la lecture à celui-ci.

Je finirai par observer, d'après M. le docteur Mesny, que le corium montanum, mêlé avec l'arsenic, dans la vue de le sublimer, ne se volatilise jamais, puisque l'on retrouve le même poids après l'opération; que l'*amyante* ne contient point de phlogistique, puisqu'elle ne détonne pas dans le nitre fondu, & qu'enfin sa propriété d'être apyre & réfractaire au feu, lui est commune avec les félérites & autres corps qui ont pour base une terre argileuse. (M. BEGUILLET.)

gon que Cadmus avoit semées, il ajoute dans un file élevé :

Indè, fide majus, glebæ capere moveri;

Primaque de sulcis acies apparuit hasta!

Tegmina mox capitum picto nutantia cono.

Mox humeri, pectusque, onerataque brachia telis

Existunt: crescitque seges clypeata virorum.

Sic ubi tolluntur festis aulæa theatris, Surgere signa solent, primùmque ostendere vultus:

Cætera paulatim, placidoque educta tenore

Tota patent, imoque pedes in margine ponunt.

Alors, prodige étonnant & incroyable, les mottes de terres commencerent à s'entr'ouvrir, & du milieu des fillons on vit sortir des pointes de piques, des panaches, des casques, ensuite des épaules & des bras armés d'épées, de boucliers, de javelots; enfin une moisson de combattans acheva de paroître. Ainsi quand on a baissé la *toile* dans nos théâtres, on voit s'élever peu-à-peu les figures qui y sont tracées; d'abord l'on n'en voit que la tête, ensuite elles se présentent peu-à-peu; & se découvrant insensiblement, elles paroissent enfin toutes entières, & semblent se tenir debout sur le bord de la scene. (D. J.)

TOILÉ, en terme de Blondier, c'est proprement une fleur de telle ou telle forme, entièrement remplie, faisant un tissu sans jour, & fabriquée avec des filets doublés de cinq, six & jusqu'à sept brins quand la soie est fine. C'est le *toilé* qui détermine le nom des blondes de fantaisie. Voyez BLONDES DE FANTAISIE. On emploie ordinairement plusieurs fuseaux pour former les filets du *toilé* plus large.

TOILÉ D'UNE DENTELLE, (Ouvrage au fuseau.) On appelle le *toilé* d'une dentelle, ce qui dans le point à l'aiguille se nomme le *tissu* ou *point fermé*. Ce nom vient de ce que ce point ressemble assez à de la toile bien frappée. Plus le *toilé* d'une

dentelle est ferré, plus l'ouvrage en est bon; ce terme ne s'applique guere qu'aux dentelles de fil. (D. J.)

TOILERIE, f. f. (Comm. & Manuf.) dans la langue des finances, les synonymes n'ont pas moins d'inconvénients que dans la langue des arts, & ne fût-ce que relativement aux droits des fermes, il est essentiel d'expliquer, autant qu'il est possible, la valeur du mot *toilerie*.

C'est une expression moderne; on ne la trouve pas une seule fois dans les réglemens des manufactures avant 1718.

Les auteurs des dictionnaires du commerce & de Trévoux définissent ce terme par ceux-ci, *marchandise de toile*, c'est-à-dire sans doute, *faite avec de la toile*.

Suivant ces mêmes auteurs, ce mot est exactement synonyme au mot *toile*, dans le sens où l'on dit, *ce marchand ne fait que la toilerie*, au lieu de dire, *il ne commerce qu'en toiles*; & encore, *il se fait beaucoup de toilerie dans tel pays*, au lieu de dire, *on y fabrique beaucoup de toiles*.

Une autre acception de ce mot dont ces auteurs n'ont point parlé, c'est celle suivant laquelle il est devenu le nom générique de quelques tissus, dont on ne peut pas dire qu'ils soient des étoffes ni qu'ils soient des toiles. Il faut se garder de confondre ces dénominations, car dans certains bureaux les mêmes marchandises paieroient des droits plus considérables, étant annoncées comme étoffes, que si on les déclaroit comme *toileries*.

Il seroit à souhaiter que l'on pût fixer précisément la valeur des mots *étouffe*, *toilerie* & *toile*; mais les ouvrages de l'art, ainsi que ceux de la nature, renferment tant de variétés, que les nuances de division se perdant l'une dans l'autre, les espèces de différents genres se confondent aisément.

Toute méthode de distribution meneroit à des incertitudes, & il n'y a, ce me semble, rien de mieux à faire que d'établir quelques points de comparaison, d'après lesquels on essaiera de classer les différents tissus.

Ceux qui sont composés en entier de soie ou de laine ou bien même dont la chaîne ou la trame est faite de l'une de

ces deux matieres, sont des étoffes. Quelques-uns de ceux qui sont composés de coton ou de fil, & qui sont extrêmement forts, sont encore des étoffes. Ainsi les draps, les serges, les tiretaines, les taffetas, les ras de Saint-Cyr, les hyberlines, les velours de coton, les coutils, &c. sont des étoffes.

Les *toileries* sont des tissus un peu plus légers, dont la laine ou la soie ne font jamais une partie essentielle, mais dans lesquels elles peuvent néanmoins entrer comme agrément. Les basins unis & rayés, les siamoises unies, rayées & à fleurs, les nappes & les serviettes ouvrées, les mouffelines même, ou toiles de coton de toute espece, sont des *toileries*.

Sous le nom de toiles, il faut entendre tout tissu simple & uniquement composé de fil de lin ou de chanvre, comme le sont les toiles dont on se sert pour faire des chemises.

Je sens bien que je ne leve point ici toute incertitude. On pourroit demander dans quelle classe on doit mettre les toiles à voiles, les toiles à matelats, & beaucoup d'autres ouvrages semblables. Il semble que ce devroit être entre les toiles & les étoffes.

Au reste, je ne prétends pas donner ici de décision. J'ai rapporté seulement ce qui m'a paru de plus instructif & de plus décidé sur l'usage de ces termes, soit dans le discours, soit dans les réglemens rendus depuis celui du 7 Août 1718, pour les fabriques de Rouen. C'est-là où je vois le mot *toilerie* employé pour la première fois. Article de M. BRISSON, Inspecteur des Manufactures & Académies de Villefranche en Beaujolois.

TOILETTE, s. f. terme de Manufact. Ce mot se dit chez les Marchands & Manufacturiers, d'un morceau de toile, plus ou moins grand, qui sert à envelopper les draps, les serges & autres pareilles marchandises, pour empêcher qu'elles ne se gâtent. Il y a des *toilettes* blanches, & d'autres teintes en différentes couleurs: les unes unies, & les autres peintes d'armoiries, de devises, ou de quelques autres ornemens; celles dont les Anglois se servent, particulièrement pour leurs ser-

ges de Londres, sont des plus belles & des plus façonnées: ils en ont où l'or & l'argent sont joints aux couleurs. On marque ordinairement sur les *toilettes* les numéros & les aunages des pieces qu'elles renferment, & quelquefois on y ajoute le nom du marchand qui a fait l'envoi. Les toiles que l'on emploie le plus communément pour faire des toilettes, se nomment *bougrans*. Dictionnaire de Commerce. (D. J.)

TOILETTE, Modes, c'est une espece de nappe de toile fine, garnie de dentelle tout autour, dont on couvre la table sur laquelle les hommes & les femmes qui aiment la propreté, se déshabillent le soir, & où ils trouvent préparé de quoi s'habiller le matin. On appelle pareillement *toilettes*, les tapis de soie, ou autres riches étoffes, bordés de dentelle ou de frange, & qu'on étend au-dessus du miroir qui orne la toilette des dames, ou même des hommes qui de nos jours sont devenus femmes. (D. J.)

TOILETTE, Marchande à la (Commerce des modes.) On appelle ainsi certaines revendeuses qui vont de maison en maison porter de vieilles hardes, ou même quelquefois des marchandises neuves, que leur confient les marchands. Ces sortes de femmes gagnent leur vie par les petits profits qu'elles font ou sur les hardes mêmes, ou par un certain droit volontaire que leur donnent ordinairement le vendeur & l'acheteur. Ce sont ces femmes qui vendent la plupart des marchandises de contrebande: elles font aussi assez souvent quelque petit trafic de pierreries & de bijoux. (D. J.)

TOILETTE des dames romaines, (Antiq. rom.) C'est cet attirail de l'habiller du jour pour paroître en public, ce *mundus muliebris*; les dames romaines l'avoit comme les nôtres. Dans les siècles de luxe, leur toilette étoit fournie de tout ce qui peut réparer les défauts de la beauté, & même ceux de la nature. On y voyoit des faux cheveux, de faux sourcils, des dents postiches, des fards, & tous les autres ingrédients renfermés dans de petits vases précieux. Martial, lib. IX, epig. 18, décrit tout cela plaisamment, en parlant de

*Fiant absentes & tibi Galla comæ ;
Nec dentes aliter quam serica nocte
reponas ,
Et lateant centum condita pixidibus ;
Nec tecum facies tua dormitat ; innuis
illo ,
Quod tibi prolatum est mané , supercilio.*

Les dames romaines passaient du lit dans le bain ; quelques-unes se contentoient de se laver les piés, mais d'autres portoient bien plus loin l'usage des bains ; elles se servoient de pierre ponce pour s'adoucir la peau, & faisoient succéder à cette propreté les oignons & les parfums d'Assyrie. Elles rentroient ensuite dans leurs cabinets de toilette, vêtues d'une robe où le luxe & la galanterie avoient jeté leurs ornements ; c'est dans cette robe qu'on se laissoit voir à ses amis particuliers, & aux personnes les plus chères. Entourée de plusieurs femmes, on se prêtoit aux mains qui favoient servir de la façon la plus agréable. Lorsque Claudien nous représente Vénus à sa toilette, il la met dans un siége brillant, environnée des graces, & souvent occupée elle-même à composer sa coëffure.

*Cæsariem tum fortè Venus subnixâ
corusco
Fringebat folio.*

Une femme à sa toilette ne perdoit point de vue son miroir ; soit qu'elle conduisît elle-même l'ouvrage de ses charmes, soit qu'elle apprît à régler ses regards, qu'elle étudiât les mines & les airs de tête, *omnes vultus tentabat*, le miroir devoit poser à demeure.

Elle avoit aussi des coëffeuses qui vivoient de ce métier, & que les Latins appeloient *ornatrices*. On lit dans Suétone, *matris Claudii ornatrix*, & elles ont le même titre dans les anciennes inscriptions *ornatrix Liviae*, *Domitiae*. Ces *ornatrices* ne prenoient pas seulement soin des cheveux, mais du visage & de l'ajustement entier, d'où vient qu'Ovide dit, *ornatrix toto corpore semper erat*.

Tome XXXIII.

La vanité des coquettes faisoit quelquefois un crime de leur manque de beauté à leurs coëffeuses, & ces fortes de femmes se portoient contr'elles à des violences, au lieu de s'en prendre à la nature. La toilette de quelques-unes, selon Juvenal, n'étoit pas moins redoutable que le tribunal des tyrans de Sicile. Quelle est l'offense que Pléca commise, dit ce poëte, en parlant à une de ces femmes ? de quel crime est coupable cette malheureuse fille, si votre nez vous déplaît ?

*Quanam est hic culpa puellæ ,
Si tibi displicuit nasus tuus ?*

Le désir de se trouver au temple d'Isis, cette déesse commode qui présidoit aux rendez-vous & aux mystères des engagements, causoit quelquefois d'extrêmes impatiences.

Apud Isiacæ potius sacraria lenæ.

Ainsi par toutes ces vivacités ordinaires, aussi bien que par la nature du travail, & par le soin de coëffer, il y avoit des moments à saisir, qui faisoient une nécessité de trouver sous sa main, tout ce qui servoit à l'ornement de la tête & à la composition du visage.

Mais pour y mieux parvenir, le luxe multiplia le nombre des femmes qui servoient à la toilette des dames romaines ; chacune étoit chargée d'un soin particulier ; les unes étoient attachées à l'ornement des cheveux, soit pour les démêler ou pour les séparer en plusieurs parties. *Multifidum discrimen erat*, soit pour en former avec ordre & par étage des boucles & des nœuds différents : *Dat varios nexos & certo dividit orbes ordine* ; les autres répandoient les parfums, *largos hæc nectaris imbres irigat* ; toutes tiroient leurs noms de leurs différents emplois.

De-là viennent dans les poëtes les noms de *cosmetæ*, de *psécades*, d'*ornatrices*. Il y en avoit d'oisives, & de préposées uniquement pour dire leur avis ; celles-ci formoient une espece de conseil : *est in concilio matrona*, & la chose, dit Juvenal, étoit traitée aussi sérieusement

D d d d

que s'il eût été question de la réputation ou de la vie :

*Tanquam famæ discrimen agatur
Aut animæ.*

On lit dans le livre des amours de Lucien, que les dames employoient une partie du jour à leur toilette environnées de suivantes, *ornatrices*, *piccatrices*, dont les unes tiennent un miroir, d'autres un réchaud, d'autres des bassins, &c. On voit sur cette même toilette toutes les drogues d'un parfumeur; celles-ci pour nettoyer les dents, celles-là pour noircir les sourcils, d'autres pour rougir les joues & les levres, d'autres pour teindre les cheveux en noir ou en blond doré, indépendamment de toutes sortes de parfums. Ces femmes, dit Clément d'Alexandrie, ne ressembloient pas à la courtisane Phriné, belle sans art, & sans avoir besoin d'étalage emprunté.

Cette remarque d'un Pere de l'Eglise, me rappelle une épigramme d'Addison contre nos dames, & à la louange de la comtesse de Manchester, que son mari, ambassadeur à Paris, y avoit menée avec lui. Voici cette épigramme qui n'est point dans la dernière édition des ouvrages de cet illustre Auteur.

*While haughty Gallia's dames, that
spread
O'er their pale cheeks, an artful red,
Beheld this beauteous stranger there,
In native charms, divinely fair,
Confusion in their looks theyshew'd,
And with unborrow'd blushes glow'd.*

C'est-à-dire : « Quand les fieres dames » de France, qui couvrent leurs joues » pâles d'un rouge artificiel, aperçurent » cette belle étrangere, brillante comme » une divinité, quoique parée des seuls » attraits qu'elle tient de la nature; leurs » regards annoncerent leur confusion, » une rougeur naturelle se répandit sur » leur visage. »

Les aiguilles d'or ou d'argent, le pinceau, les fers étoient d'un grand usage à la toilette. Les aiguilles différoient, selon les divers arrangemens qu'on vouloit donner à sa coiffure, & quelquefois même la dame romaine à l'exemple de Vénus,

prenoit l'aiguille & faisoit sa disposition : *Ipsa caput distinguit acu.*

La façon de coiffer varioit perpétuellement : « Vous ne savez, disoit Tertulien, aux dames de son temps, quoi vous en tenir sur la forme de vos cheveux; tantôt vous les mettez en presse, tantôt vous les attachez avec une autrefois vous les attachez avec négligence & leur rendez la liberté; vous les élevez ou les abaissez, selon votre caprice; les unes les tiennent avec violence dans leurs boucles, tandis que les autres affectent de les laisser flotter au gré des vents ». C'étoit l'envie de plaire qui fit imaginer toutes ces différences, & qui les perpétuera jusqu'à la fin du monde.

Les fers dont elles se servoient ne ressembloient pas aux nôtres, ce n'étoit tout-au-plus qu'une grande aiguille que l'on chauffoit, & les boucles se formoient en roulant les cheveux, *volvitur in orbem*. On les arrêtoit par le moyen d'une aiguille ordinaire. « Ne crains point, dit Martial, que les ornemens dont ta tête est parée dérangent les cheveux parfumés, l'aiguille en soutiendra la frisure, & tiendra les boucles en respect ». L'union en étoit telle, qu'une seule boucle qui n'avoit pas été arrêtée, laissoit voir du désordre dans toutes les autres. Palagé qui avoit vu que ce défaut se trouvoit dans sa chevelure, traita impitoyablement une de ses femmes.

Il falloit pour l'ornement d'une tête, les dépouilles d'une infinité d'autres. Souvent elles en formoient des ronds qu'elles plaçoient derrière la tête, d'où les cheveux s'élevoient de leurs racines & faisoient voir tout le chignon, *nunc in cervicem retrò suggestum*. Elles donnoient quelquefois à leur coiffure un air militaire, c'étoit un casque qui leur enveloppoit toute la tête *in galeri modum, quasi vaginam capitis*; ou bien elles donnoient à leurs cheveux la forme d'un bouclier, *scutorum umbilicos cervicibus adstruendo*. Elles avoient des coiffures toutes montées de la façon des hommes, qui dans ce genre de travail s'acqueroient de la réputation, *frustrà peritissimos quosque structores capillaturæ adhibetis*.

Tertullien veut encore intéresser ici la délicatesse des femmes contre elles-mêmes; il ne comprend pas que leur vanité puisse assez prendre pour ne pas leur donner de la répugnance à porter sur leurs têtes les dépouilles d'autrui, & sur-tout des cheveux d'esclaves; mais elles pouvoient lui répondre que ces cheveux d'esclaves valaient bien ceux des plus grands seigneurs pour l'usage qu'elles en faisoient, & qu'enfin il ignoroit la tyrannie des modes.

Les dames romaines, à l'exemple des grecques, nouoient leurs cheveux, tantôt avec de petites chaînes d'or, tantôt avec des rubans blancs ou couleur de pourpre, chargées de pierreries. Elles se poudroient d'une poudre éclatante; elles plaçoient dans leurs cheveux des poinçons garnis de perles. C'étoit de ces ornemens que Sapho s'étoit dépouillée dans l'absence de Phaon: « Je n'ai pas eu, lui dit-elle, » entre autres choses, le courage de me » coiffer depuis que vous êtes parti, l'or » n'a point touché mes cheveux; pour » qui prendrois-je la peine de me parer? » à qui voudrois-je plaire? Du-moins » cette négligence est conforme à mes » malheurs, & le seul homme qui anime » mes soins & ma vanité est loin de » moi ».

Le visage ne recevoit guere moins de façons que la chevelure. Le fard en particulier servoit à augmenter ou à gâter les couleurs naturelles. Voyez FARD & ROUGE.

Les dames romaines avoient grand soin de leurs dents, & ne les lavoient d'ordinaire qu'avec de l'eau pure, en quoi on ne peut que les louer; leurs cure-dents étoient de lentisque, & c'étoit encore une fort bonne idée; mais quelquefois l'art se portoit jusqu'à tâcher de réparer les traits. Celles qui avoient les yeux enfoncés tâchoient de déguiser cet enfoncement; elles se servoient pour cela de poudre noire, *nigrum pulverem quo exordia oculorum producuntur*; on la faisoit brûler, le parfum ou la vapeur agissoit sur les yeux, qui s'ouvroient par-là & paroïssent plus coupés, *oculos fuligine porrigunt*.

Voilà quelques-uns des mystères de la toilette des dames romaines; les hommes

efféminés avoient aussi la leur. « L'on » tenoit le miroir d'Othon, comme une » glorieuse dépouille remportée sur son » ennemi; le prince s'y miroit tout armé, lorsqu'il commandoit qu'on levât les drapeaux pour aller au combat. » C'est une chose digne d'être placée dans les annales, que la toilette d'un empereur qui fait partie de son bagage. » (D. J.)

TOISE, f. f. (*Archit.*) mesure de différente grandeur, selon les lieux où elle est en usage; celle de Paris, dont on fait usage dans quelques autres villes du royaume, est de six piés de roi. Son étalon ou mesure originale est au châtelet de Paris; c'est pourquoi on l'appelle *toise du châtelet*.

On donne aussi le nom de *toise* à l'instrument avec lequel on mesure. Selon M. Ménage, le mot *toise* vient du latin *tesa*, dérivé de *tensus*, étendu.

Toise à mur. C'est une réduction de plusieurs sortes d'ouvrages de maçonnerie, par rapport à une *toise* de gros mur; ainsi on dit *toiser à mur* de gros ou de légers ouvrages.

Toise courante. *Toise* qui est mesurée suivant sa longueur seulement, comme une *toise* de corniche, sans avoir égard au détail de ses moulures; une *toise* de lambris, sans considérer s'il est d'appui ou de revêtement.

Toise cube, solide, ou massive. *Toise* qui est mesurée en longueur, largeur & profondeur; elle contient 216 piés cubes.

Toise d'échantillon. On appelle ainsi la *toise* de chaque lieu où l'on mesure, quand elle est différente de celle de Paris, comme la *toise* de Bourgogne par exemple qui est de sept piés & demi.

Toise de roi. C'est la *toise* de Paris, dont on se fert dans tous les ouvrages que le roi fait faire, même dans les fortifications, sans avoir égard à la *toise* d'aucun lieu.

Toise quarrée, ou superficielle. *Toise* qui est multipliée par ses deux côtés, & dont le produit est de 36 piés.

TOISE D'ÉCHANTILLON, (*Mesure*) c'est celle de chaque lieu où l'on mesure lorsqu'elle n'a pas de rapport à celle de

Paris. En Bourgogne elle est de sept piés & demi. Les arpenteurs, toiseurs, maçons, couvreurs, &c. se servent d'une *toise* ronde, & les charpentiers d'une *toise* plate pour mesurer leur bois, parce que cette dernière s'applique plus juste sur les pièces; l'une & l'autre est divisée en piés, en pouces & en lignes. *Toise* se dit aussi de la chose mesurée; une *toise* de corde, une *toise* de moellon, une *toise* de bois quarré, &c. Une *toise courante* est celle où l'on ne mesure que la longueur; une *toise quarrée*, c'est six piés en longueur & six piés en largeur, dont l'aire est de trente-six piés; une *toise cube* contient six piés de tout sens; c'est-à-dire en longueur, largeur & hauteur; ce qui est deux cens seize piés cubes. (D. J.)

TOISE, f. m. (Géom.) on appelle ainsi la partie de la Géométrie qui enseigne à mesurer les surfaces & les solides. Voyez SOLIDE, SURFACE & STÉNOMÉTRIE.

TOISÉ, (Archit. civile & milit.) l'art de calculer les dimensions des ouvrages d'architecture civile & militaire, c'est-à-dire les surfaces & les solidités de ces ouvrages; ainsi la première partie de cet art est la multiplication, & la seconde les règles qu'il faut suivre pour toiser les différentes parties de l'édifice, suivant les figures de ces parties; ce qui doit être rapporté aux articles où l'on donne la manière de trouver la surface & la solidité de différents corps, tels que le prisme, la pyramide, &c. Il est vrai qu'il y a un cas particulier, c'est le *toisé* de la charpente qui a une mesure particulière. Cette mesure est la solive contenant trois piés cubes de bois, de sorte que si l'on a une pièce de bois dont la longueur soit de 6 piés, la largeur de 12 pouces, & l'épaisseur de 6 pouces, cette pièce composera une solive, parce qu'elle vaut 32 piés cubes. Mais comme la *toise cube* vaut 216 piés cubes, & que 216 divisé par 3 donne 72, il suit que la solive est la soixante-douzième partie d'une *toise cube*; ce qui pour le reste du *toisé* de la charpente, devient une simple multiplication. Sur quoi on peut consulter, pour se conduire, le cours

de mathématiques de M. Bélidor, & la géométrie pratique de M. Clermont.

Toisé signifie donc le dénombrement par écrit des toises de chaque sorte d'ouvrages qui entrent dans la construction d'un bâtiment, lequel se fait pour juger de la dépense, ou pour estimer & régler l'esprit & les quantités de ces mêmes ouvrages. (D. J.)

TOISÉ des bassins, (Hydraul.) c'est mesurer ce que contient d'eau un bassin, une pièce d'eau, un réservoir.

On doit être prévenu qu'il y a trois sortes de toises, la *toise courante*, la *toise quarrée*, & la *toise cube*.

La *toise courante* est une longueur qui contient 6 piés de roi courans.

La *toise quarrée* est de 36 piés, c'est-à-dire en multipliant 6 par 6, dont le produit est 36 piés quarrés.

La *toise cube* est la multiplication de la superficie de la *toise quarrée*, contenant 36 piés quarrés, par la hauteur 6, ce qui donne 216 piés cubes.

Il résulte de toutes ces mesures qu'il y a trois sortes de *toisés*, le courant, le *toisé* quarré, & le *toisé* cube.

Le *toisé* courant est la mesure de la longueur seulement, ou de la largeur d'une figure quelconque.

Le *toisé* quarré est la multiplication de la longueur d'une pièce par sa largeur, on doit auparavant distinguer qu'elles sont les figures de leurs superficies; si ces pièces sont rectangulaires, on multipliera la longueur par la largeur; si on les trouve triangulaires, on multipliera la perpendiculaire par la base dont on ne prendra que la moitié: si elles ont une figure telle qu'un trapèze, on multipliera la perpendiculaire par la moyenne arithmétique qui est égale à la moitié de la somme des deux côtés opposés & parallèles; si elle est circulaire, on la mesurera suivant le rapport de 14 à 11 en quarrant son diamètre; & par une règle de trois, on trouvera la superficie; c'est ce qui se pratique dans le *toisé* ordinaire; l'on réduit toutes sortes de superficies en triangles, trapèzes, parallélogrammes & autres figures.

Le *toisé* cube est la multiplication de

la superficie d'une figure, par sa hauteur ou profondeur. La figure suivante (*figure 1.*), en donne la pratique. Soit le réservoir *A* de 12 toises de long, sur 9 de large; multipliez 12 par 9, vous aurez au produit 108 toises quarrées pour la superficie de ce réservoir; pour en avoir le *toisé* cube, on multipliera sa profondeur, qu'on suppose être de 4 piés, par les 108 toises de sa superficie. On prépare ainsi ce calcul, & l'on dit: 4 piés sont les deux tiers de la toise; vous prenez le tiers de 108, qui est 36, vous le prenez deux fois à cause des 4 piés, ce qui fait 72 toises cubes pour le réservoir *A*. S'il y avoit eu une toise de profondeur, il y auroit eu 108 toises cubes, car l'unité ne change rien.

Pour savoir combien de muids d'eau contient le réservoir *A*, on dira; si une toise cube donne 27 muids d'eau, ce que l'expérience a fait connoître, combien 72 toises cubes, contenu du réservoir *A*, donneront-elles de muids? Il n'y a qu'à multiplier les 72 toises cubes par le nombre 27, contenu des muids d'eau d'une toise cube, & ces 72 multipliés par 27, vous donneront 1944 muids d'eau que contient le réservoir *A*.

On remarquera que dans tous les *toisés* cubes, où il se trouve des sous-especes, on les prend comme parties aliquotes de la toise, sans s'embarrasser si elle est courante, quarrée, ou cube; mais dans le resultat du *toisé* cela est différent, puisque dans un *toisé* quarré un pié courant, sur une toise de haut, vaut 6 piés quarrés; un pouce courant, sur une toise de haut, vaut 72 pouces quarrés: dans un *toisé* cube un pié courant, sur une toise quarrée, vaut 36 piés cubes; un pouce courant, sur une toise quarrée, vaut 3 piés cubes, ou 5184 pouces cubes.

Fig. 2. Si le bassin est rond, tel que celui *B*, de 12 toises de diametre, vous quarrerez ce diametre par lui-même, c'est-à-dire 12 par 12, qui sera 144 toises quarrées, & suivant le rapport de 14 à 11; pour en avoir la superficie, on multipliera 144 par 11, & le produit 1584, divisé par 14, donnera au quotient 113 toises quarrées, & un $\frac{7}{14}$ de

toise, pour la superficie totale de ce bassin. Comme il a trois piés de profondeur, on multipliera les 113 toises quarrées & un $\frac{7}{14}$ qu'on peut évaluer à un pié, par 3 piés qui sont moitié de la toise, ce qui vous donnera 56 toises cubes, 3 piés & $\frac{1}{2}$ courant, sur toise, qui multipliés par 27 muids, vous donneront pour le contenu total du bassin, 1527 muids, 6 piés cubes d'eau, valant 216 pintes; en tout 1527 muids d'eau, 216 pintes mesure de Paris.

Fig. 3. Si le bassin étoit ovale, tel que celui *C*, dont le grand diametre est supposé de 30 toises, & le petit de 20 toises multipliées l'un par l'autre, ce qui produit 600 toises quarrées: multipliez ensuite comme au cercle 600, par 11, & divisez le produit 6600 par 14, ce qui vous donnera 471 toises quarrées $\frac{1}{2}$ pour la superficie. Ce bassin a un pié $\frac{1}{2}$ de profondeur; multipliez 471 toises $\frac{1}{2}$ par un pié $\frac{1}{2}$, comme un pié est le sixieme d'une toise, prenez le sixieme de 471 $\frac{1}{2}$, qui est 78 toises 3 piés 6 pouces; pour les 6 pouces restans, qui sont la moitié d'un pié, il faut prendre la moitié de 78 toises 3 piés 6 pouces, ce qui donne 39 toises 1 pié 9 pouces, & en tout 117 toises cubes 5 piés & 3 pouces, qui, multipliés par 27, vous donneront 4182 muids & 5 piés cubes d'eau, valant un demi-muid & 36 pintes pour le contenu du bassin ovale *C*.

Fig. 4. Soit le canal *D* cintré dans ses extrémités, long de 30 toises & large de 8 toises, toisez-en le parallélogramme qui est de 24 toises de long, sur 8 toises de large: multipliez cette longueur par la largeur, ce qui vous produira en toises 192 toises quarrées. Les deux demi-cercles parfaits de 6 toises de diametre chacun, étant joints ensemble, font un cercle de 36 toises quarrées, qui suivant la proportion de 14 à 11, donneront pour la superficie des deux demi-cercles 28 toises $\frac{2}{7}$, qu'on peut évaluer à un tiers de toise quarrée. Cette somme jointe à 192 toises donnera pour superficie totale 220 toises quarrées & un $\frac{2}{7}$. Pour avoir le *toisé* cube du canal qui a 3 piés de profondeur, on dira: si ce canal avoit eu une toise,

elle auroit donné 220 toises cubes & un tiers, comme il n'a que 3 piés moitié de la toise, on prendra la moitié de cette somme qui est 110 toises cubes & un $\frac{1}{3}$: cette somme multipliée par 27, produira 2974 muids $\frac{1}{2}$ d'eau, pour le contenu de ce canal.

Fig. 5. Si le bassin est octogone, comme *E*, on mesurera un des huit pans de l'octogone, afin de partager la figure en huit triangles; ce pan est ici de 21 piés 6 pouces, & la perpendiculaire que l'on prendra au cordeau est de 4 toises 1 pié; multipliez ces 21 piés 6 pouces par la perpendiculaire 4 toises 1 pié, vous aurez pour produit 14 toises quarrées 5 piés 7 pouces, dont vous ne prendrez que la moitié, ainsi qu'il se pratique dans la mesure des triangles; cette moitié sera de 7 toises quarrées 2 piés 9 pouces, qui multipliées par 8 nombres des triangles de l'octogone, donnera pour la superficie entiere du bassin, 59 toises quarrées & 4 piés. Ce bassin a deux piés de profondeur, qui font le tiers de la toise; ainsi on prendra le tiers de 59 toises 4 piés, ce qui donnera 19 toises cubes 5 piés 4 pouces, qu'on multipliera par 27, pour avoir 537 muids d'eau que contient ce bassin.

Il peut encore survenir des difficultés dans la mesure des pieces d'eau d'une forme singuliere ou irréguliere, ou dont les cintres n'étant pas parfaits, sont des segmens de cercle; la résolution de ces difficultés seroit ici trop longue, & paroît passer même la portée ordinaire d'un dictionnaire. Consultez le traité d'Hydraulique, qui fait la quatrième partie du livre de la *théorie & pratique du jardinage*, page. 436. & suiv. (K)

TOISÉ, il n'est pas question ici de donner la maniere de toiser un champ, un jardin, ce qui regarde la maniere de lever les plans, l'arpentage, la longimétrie & planimétrie, auxquels on renvoie le lecteur.

Il s'agit ici de pouvoir mesurer le contenu d'un quarré de potager, de parterre, de bois, de boulingrin, ou en avoir la figure & le plan.

Pour les tracer & planter à neuf, il ne

faut prendre que la longueur de la piece; supposée de 30 toises sur 20 de large, multiplier 30 par 20, ce qui donne 600 toises quarrées pour superficie de votre piece; si vous en voulez avoir le plan, partagez la piece par une diagonale d'un angle à l'autre, en vous alignant par des jalons pour aller plus droit; mesurez cette diagonale, & les 4 murs aux côtés de la piece, rapportant sur le papier toutes ces mesures, suivant une échelle, vous aurez une figure semblable, & qui aura autant de biais qu'il s'en peut trouver sur le terrain.

TOISER, v. act. (*Archit.*) c'est mesurer un ouvrage avec la toise pour en prendre les dimensions, ou pour en faire l'estimation. Et *retoiser*, c'est *toiser* de nouveau, quand les experts ne sont pas convenus du toisé.

Toiser à toise bout avant, c'est *toiser* les ouvrages sans retour ni demi-face, & les murs tant plein que vide, le tout quarrément, sans avoir égard aux saillies, qui doivent néanmoins être proportionnées au lieu qu'elles décorent.

Toiser aux us & coutumes, c'est mesurer tant plein que vide, en y comprenant les saillies; en sorte que la moindre moulure porte demi-pié & toute moulure couronnée un pié, lorsque la pierre est piquée, & qu'il y a un enduit, &c.

Toiser la couverture, c'est mesurer la superficie d'une couverture, sans avoir égard aux ouvertures ni aux croupes, & en évaluant les lucarnes, yeux de bœuf, arestieres, égoûts, faîtes, &c. en toises ou piés, suivant l'usage.

Toiser la taille de pierre, c'est réduire la taille de toutes les façons d'une pierre aux paremens seulement, mesurés à un pié de hauteur sur six piés courans par toise. Lorsque ce sont des moulures, chaque membre couronné de son filet est compté pour un pié de toise, dont les six font la toise, c'est-à-dire que six membres couronnés sur une toise de long, qui ne sont comptés que pour une toise à l'entrepreneur, sont comptés pour six toises au tailleur de pierre qui travaille à sa tâche.

Toiser le bois, c'est réduire & évaluer

les pieces de bois de plusieurs grosseurs, à la quantité de trois piés cubes, ou de douze piés de long sur six pouces de gros, réglée pour une piece.

Toiser le pavé, c'est mesurer à la toise quarrée superficielle, sans aucun retour. Le prix est différent selon l'ouvrage. Les ouvrages de fortification se *toisent* à la toise cube dont 216 piés font la toise. (D. J.)

TOISEUR, (*Fortific.*) les fonctions d'un *toiseur* est de mesurer le travail toutes les semaines, pour faire payer les ouvriers de ce qui leur est dû; il donne une copie du toisé à l'entrepreneur & à un ingénieur en chef; & à la fin de l'année il fait un état général dont il donne copie à l'entrepreneur & à l'ingénieur en chef, qui l'envoie au surintendant des fortifications, qui le renvoie, après l'avoir examiné, à l'intendant, pour faire payer par le trésorier le reste. (D. J.)

TOISEUR de plâtre, f. m. (*Officier de police*) officier de la ville de Paris qui est chargé de mesurer cette marchandise lorsqu'elle arrive au port au plâtre de cette ville. (D. J.)

TOISON, f. m. (*Gram. Econ. rustiq.*) la peau de la brebis chargée de sa laine, & plus souvent la laine séparée de la peau.

TOISON D'OR, (*Mytholog.*) les enfans savent la fable de la conquête de la *toison d'or*, qui donna lieu au voyage des Argonautes; mais les gens de lettres en cherchent encore l'explication.

Diodore de Sicile croyoit que c'étoit la peau d'un mouton que Phryxus avoit immolé, & qu'on gardoit très-soigneusement à cause qu'un oracle avoit prédit que le roi seroit tué par celui qui l'enleveroit.

Strabon & Justin pensoient que la fable de cette *toison* étoit fondée sur ce qu'il y avoit dans la Colchide des torrens qui rouloient sur un sable d'or qu'on ramassoit avec des peaux de mouton, ce qui se pratique encore aujourd'hui vers le fort Louis, où la poudre d'or se recueille avec de semblables *toisons*, lesquelles quand elles en sont bien remplies, peu-

vent être regardées comme des *toisons d'or*.

Varron & Pline prétendent que cette fable tire son origine des belles laines de ce pays, & que le voyage qu'avoient fait quelques marchands grecs pour en aller acheter, avoit donné lieu à la fiction.

Ajoutez que comme les Colcques faisoient un grand commerce de peaux de marte & d'autres pelleteries précieuses; ce fut peut-être là le motif du voyage des Argonautes.

Paléphate a imaginé, on ne fait sur quel fondement, que sous l'emblème de la *toison d'or*, on avoit voulu parler d'une belle statue d'or que la mere de Pélops avoit fait faire, & que Phryxus avoit emportée avec lui dans la Colchide.

Enfin Suidas le lexicographe a songé que cette *toison* étoit un livre en parchemin qui contenoit le secret de faire de l'or, objet de la cupidité non-seulement des Grecs, mais de toute la terre; & cette opinion que Tollius a voulu faire revivre, est embrassée par les alchimistes.

Mais Bochart qui connoissoit le génie des langues de l'Orient, a cru trouver dans celle des Phéniciens le dénouement de la plupart de ces fictions; & comme il nous semble que personne n'a mieux réussi que lui dans l'explication de cette fable, ce sont des idées conjecturales que l'on va proposer.

Médée que Jason avoit promis d'épouser & d'emmener dans la Grece, sollicitée encore par Calciope sa sœur, veuve de Phryxus, qui voyoit ses enfans en proie à l'avarice d'un roi cruel, aida son amant à voler les trésors de son pere, soit en lui donnant une fausse clé ou de quelque autre maniere, & s'embarqua avec lui. Cette histoire étoit écrite en phénicien, que les poètes qui sont venus longtemps après, n'entendoient que très-imparfaitement; & les mots équivoques de cette langue donnerent lieu aux fables qu'on en a racontées. En effet, dans cette langue le mot syrien *gara* signifie également un *trésor* ou une *toison*; *jam* qui veut dire une *muraille*, désigne aussi un *taureau*; & on exprime dans cette langue de l'ai-

rain , du fer & un dragon par le mot *nachas* ; ainsi au lieu de dire que Jason avoit enlevé un trésor que le roi de la Colchide tenoit dans un lieu bien fermé , & qu'il faisoit garder soigneusement , on a dit que pour enlever une *toison d'or* , il avoit fallu dompter des taureaux , tuer un dragon , &c.

L'amour de Médée pour Jason , ce grand ressort qu'Ælien croit avoir été inventé par Eurypide dans sa tragédie de Médée , faite à la priere des Corinthiens , n'a rien d'extraordinaire ; & cette princesse qui abandonna son pere & sa patrie pour suivre Jason , montre assez par sa conduite qu'elle en étoit amoureuse , sans qu'il soit besoin de faire intervenir Junon & Minerve dans cette intrigue qui fut l'ouvrage de Calciopé. Cette femme pour venger la mort de son mari , & sauver ses enfans qu'Aëtès avoit résolu de faire mourir à leur retour de la guerre où il les avoit envoyés , favorisa de tout son pouvoir la passion que sa sœur avoit conçue pour Jason. On peut ajouter que les quatre jeunes princes que Jason avoit ramenés , & qui se voyoient exposés à la fureur de leur grand-pere , si les Grecs étoient vaincus , les secoururent de tout leur pouvoir.

Le même Bochart explique assez heureusement la circonstance de ces hommes armés qui sortirent de terre & s'entretuerent. Il devoit y avoir , selon lui , dans cette histoire une phrase composée à-peu-près des mots qui signifient : *Jason assembla une armée de soldats armés de picques d'airain prêts à combattre* , qu'on expliqua ainsi à l'aide des mots équivoques : *il vit naître des dents de serpent une armée de soldats armés cinq à cinq* , qui étoit la manière ancienne , surtout chez les Egyptiens , de ranger & de faire marcher les troupes.

Il est permis de conjecturer que Jason , outre ses compagnons , avoit pris dans le pays quelques troupes auxiliaires , qu'on publia être forties de terre , parce qu'elles étoient sujettes du roi de Colchide , & elles périrent toutes dans le combat qui fut donné , apparemment entre les Grecs & les Colques ; car tout ce mystère poé-

tique peut s'entendre d'un combat qui rendit les Grecs victorieux & maîtres de la personne & des trésors d'Aëtès. Cette explication semble préférable à celle de Diodore de Sicile , qui dit que le gardien de la *toison d'or* se nommoit *Draco* , & que les troupes qui le servoient , étoient venues de la Chersonnèse taurique , ce qui avoit donné lieu aux fables qu'on avoit débitées. (*D. J.*)

TOISON, ordre de la , (*Hist. des ordres.*) ordre que confère le roi d'Espagne comme duc de Bourgogne. Ce fut en 1418 que Philippe le bon , duc de Bourgogne , après avoir épousé à Bruges en troisièmes noces Elisabeth de Portugal , institua l'ordre de la *toison* en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. L'amour des femmes , dit M. de Voltaire , ne doit passer pour un vice que quand il détourne les hommes de remplir leurs devoirs , & qu'il conduit à des actions blâmables. Anvers , Bruges & autres villes appartenantes à Philippe le bon , faisoient un grand commerce , & répandoient l'abondance dans ces états. La France dut à ce prince sa paix & sa grandeur.

Louis XI. qui ne lui ressembla point , eut d'abord intention de se rendre chef de l'ordre de la *toison* , & de le conférer à la mort de Charles le téméraire , comme étant aux droits de la maison de Bourgogne ; mais ensuite il le dédaigna , dit Brantôme , & ne crut pas qu'il lui convînt de se rendre chef de l'ordre de son vassal. Cet ordre a cependant continué de se soutenir jusqu'à ce jour , & se seroit soutenu bien davantage , si le nombre des chevaliers étoit borné comme au commencement à trente & un. Quoi qu'il en soit , il a fourni la matière de trois volumes *in-fol.* publiés en 1756 par Julien de Pinedo y Salazar. (*D. J.*)

TOIT, s. m. (*Archit.*) c'est la charpenterie en pente & la garniture d'ardoises ou de tuiles qui couvre une maison. En Orient & en Italie la plupart des toits sont en plate-forme. En France & autres pays de l'Occident , on donne aux toits différentes figures ; on les fait en pointe , en dos-d'âne , en croupe , en pavillon.

Nous

Nous avons aussi des *toits* à la manfarde, ainsi nommés de Manfard qui en a été l'inventeur ; ce sont des *toits* coupés qui ont une double pente de chaque côté, ce qui retranche de leur élévation & ménage plus de logement ; mais comme en architecture le *toit* d'une maison s'appelle aussi le *comble* ou la *couverture d'une maison*, voyez COMBLE & COUVERTURE. (D. J.)

TOIT, (terme de jeu de paume.) c'est la couverture d'une galerie qui y regne de deux ou trois côtés, sur laquelle se fait le service de la balle. On distingue au jeu de pomme trois sortes de *toits*, le *toit* de la galerie, le *toit* de la grille & le *toit* du dedans. (D. J.)

TO-KEN ou SATSUKI, f. m. (Hist. nat. Bot.) c'est un cytise du Japon, dont on distingue plus de cent especes différentes. Il porte des lys, & ne fleurit qu'en automne. Ses fleurs sont rares, croissent une à une, & ne se ressemblent point. Les unes sont d'un bel incarnat, d'autres d'un écarlate un peu détrempe, d'autres blanches & doubles, d'autres d'un bel écarlate, d'autres couleur de pourpre tirant sur le blanc.

TOKKIVARI, f. m. (Hist. mod.) espece d'armoire à compartimens qui fait un des principaux meubles des Japonois, dans laquelle ils ont soin de placer le livre de la loi qu'ils ne montrent point aux étrangers, & qu'ils ne laissent jamais traîner dans leurs chambres.

TOKKO, (Hist. mod.) c'est le nom que les Japonois donnent à un coffre ou meuble dont ils ornent leurs appartemens. Il n'a qu'un pié de haut sur deux de large ; on le place contre la muraille d'une chambre, & l'on étend deux tapis au-dessous ; c'est-là que l'on fait asseoir les personnes à qui l'on veut faire honneur.

TOL, f. m. (Poids.) c'est le plus petit poids & la plus petite mesure dont on se serve sur la côte de Coromandel. Il faut vingt-quatre *tols* pour le cêr. (D. J.)

TOLA, LA, (Géog. mod.) riviere de la grande Tartarie, dans le pays des Mongales orientaux ; elle vient de l'orient se jeter dans la riviere d'Orchon, à environ deux cens cinquante werstes au

Tome XXXIII.

sud-est de la ville de Sélirigiskoy. (D. J.)
TOLBIACUM, (Géog. anc.) ville de la Gaule belgique, aux confins du territoire de Cologne, selon Tacite, Hist. l. IV. Le nom moderne est Zulpich. (D. J.)

TOLBOOTH, f. m. (Comm.) est le nom de la principale prison d'Edimbourg en Ecoffe, & l'endroit où, en d'autres villes de la grande Bretagne, on pese les marchandises, pour régler en conséquence les droits d'entrée & de sortie, comme ce qu'on appelle en France la douane.

TOLE, f. m. (Hist. nat. Bot.) substance végétale dont les habitans des Antilles se servent au défaut d'amadou pour se procurer du feu ; cette substance provient d'une grande & belle plante nommée *karatas*, que les botanistes rangent au nombre des aloës ; les feuilles de cette plante naissent directement de la racine ; elles sont longues, étroites par rapport à leur longueur, fermes, pliées en gouttières, terminées en pointe aiguë, & disposées en rond à-peu-près comme celles de l'ananas, formant une grosse touffe du milieu de laquelle s'éleve un jet de plus de douze piés de hauteur, rond, droit comme une fleche, & terminé par une gerbe chargée de boutons qui s'épanouissent en fleurs à cinq pointes ; ce jet seche en peu de temps & se renverse de lui-même ; toute sa substance se trouve alors aussi légère que du liege, ayant quelque rapport à l'agaric, mais un peu plus ligneuse ; dans cet état on la coupe par tronçons, on la fait noircir au feu & on l'enferme dans des petites calebasses pour s'en servir au besoin, en employant la pierre & le briquet.

TOLE, f. f. (Serrur.) fer mince ou en feuille, qui sert à faire les cloisons des moyennes ferrures, les platines des verroux & targettes, & les ornemens de relief-amboutis, c'est-à-dire, ciselés en coquille. On fait aussi des ornemens de *tole* évidée ou découpée à jour. Il y a de ces ornemens aux clôtures des chapelles de l'église des PP. Minimes à Paris. (D. J.)

TOLEDE, (Géogr. mod.) ville d'Espagne, aujourd'hui capitale de la nou-

Eeee

ville Castille, sur le bord du Tage, qui l'environne des deux côtés, à 16 lieues au midi de Madrid, & à 45 au nord-est de Mérida.

La situation de *Toledo* sur une montagne assez rude, rend cette ville inégale, de sorte qu'il faut presque toujours monter ou descendre; les rues sont étroites, mais les places où l'on tient des marchés sont fort étendues. Le château royal, que l'on appelle *Alcazar*, d'un mot retenu des Maures, est un beau & vaste bâtiment antique. L'église cathédrale est l'une des plus riches de toute l'Espagne. Le *sagrario* ou la principale chapelle, est un trésor en ouvrage d'or & d'argent; la custode ou le tabernacle qui sert à porter le Saint-sacrement à la Fête-Dieu, est si pesant qu'il ne faut pas moins de trente hommes pour le porter.

Si cette église est superbement ornée, elle n'est pas moins bien rentée; son archevêque est primat du royaume, conseiller d'état, grand chancelier de Castille, & jouissant du privilège de parler le premier après le roi; il possède dix-sept villes, & son revenu est au moins d'un million de notre monnaie; les honneurs qu'il reçoit comme archevêque à son entrée dans *Toledo*, sont tels qu'on en rendroit à un monarque.

Le clergé de son église jouit d'environ 400000 écus de rente. Le cardinal Ximènes, qui fut archevêque de *Toledo*, au commencement du seizième siècle, a singulièrement contribué à l'ornement de cette église, car on prétend que les dépenses qu'il y fit montoient à cinquante mille ducats; il employa environ cinquante mille écus à la seule impression des missels & des bréviaires mozarabes. Voyez MOZARABE, *office*.

On compte dans *Toledo* dix-sept places publiques, vingt-sept paroisses, trente-huit maisons religieuses, & plusieurs hôpitaux. Il s'y est tenu divers conciles. Son université fondée en 1475, a été fort enrichie par le cardinal Ximènes. La ville est forte d'affiette, & fait un grand commerce de soie & de laine; mais ce commerce fleuriroit bien davantage, pour peu qu'on voulût travailler à rendre

le Tage navigable, afin que les bateaux arrivaient au pié de la ville.

L'air y est très-pur, mais ses environs sont secs & stériles. On nous a conservé l'inscription suivante tirée des restes d'un ancien amphithéâtre découvert hors de la ville; cette inscription faite à l'honneur de l'empereur Philippe porte ces mots: *Imp. Cæs. M. Julio Philippo Pio. Frel. Aug. Partico. Pont. Max. Trib. Fott. P. P. Consuli Toletani Devotiff. Numint Majest. Que Ejus D. D.*

Long. de *Toledo*, suivant de la Hire, 12°. 51. 30''. *latit.* 39°. 46'. & suivant Street, *long.* 18°. 16'. 45''. *lat.* 39°. 54'.

La ville de *Toledo* a été dans l'ancien temps une colonie des Romains, dans laquelle ils tenoient la caisse du trésor. Jules César en fit sa place d'armes; Auguste y établit la chambre impériale; Léovigilde, roi des Goths, y choisit sa résidence; Bamba l'aggrandit & l'entoura de murailles. Les Maures la prirent l'an 714, lorsqu'ils entrèrent en Espagne, & le roi Alphonse VI. roi de la vieille Castille, la reprit sur eux à l'instigation du Cid, fils de dom Diegue qui s'étoit tant distingué contre les Musulmans, & qui offrit au roi Alphonse tous les chevaliers de sa bannière pour le succès de l'entreprise.

Le bruit de ce fameux siège, & la réputation du Cid, appelerent de l'Italie & de la France beaucoup de chevaliers & de princes. Raimond, comte de Toulouse, & deux princes du sang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce siège. Le roi mahométan, nommé *Hiaja*, étoit fils d'un des plus généreux princes dont l'histoire ait conservé le nom. Almamon son pere avoit donné dans *Toledo* un asyle à ce même roi Alphonse, que son frere Sanche persécutoit alors. Ils avoient vécu long-temps ensemble dans une amitié peu commune, & Almamon loin de le retenir, quand après la mort de Sanche il devint roi, & par conséquent à craindre, lui avoit fait part de ses trésors; on dit même qu'ils s'étoient séparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan sortit des murs pour reprocher au roi Alphonse son ingratitude envers

son bienfaiteur, & il y eut plus d'un combat singulier sous les murs de *Toledo*.

Le siege dura une année; enfin *Toledo* capitula en 1085, mais à condition qu'il traiteroit les Musulmans comme il en avoit usé envers les Chrétiens, qu'on leur laisseroit leur religion & leurs lois, promesse qu'on tint d'abord & que le temps fit violer. Toute la Castille neuve se rendit ensuite au Cid, qui en prit possession au nom d'Alphonse; & Madrid, petite place qui devoit être un jour la capitale de l'Espagne, fut pour la première fois au pouvoir des Chrétiens.

Plusieurs familles vinrent de France s'établir dans *Toledo*: on leur donna des privileges qu'on appelle même encore en Espagne *franchises*. Le roi Alphonse fit aussi-tôt une assemblée de prélats, laquelle sans le concours du peuple autrefois nécessaire, élut pour évêque de *Toledo* un prêtre nommé *Bernard*, à qui le pape Grégoire VII. conféra la primatie d'Espagne à la priere du roi.

La conquête fut presque toute pour l'Eglise; mais le primat eût l'imprudence d'en abuser, en violant les conditions que le roi avoit jurées aux Maures. La plus grande mosquée devoit rester aux Mahométans. L'archevêque pendant l'absence du roi en fit une église, & excita contre lui une sédition. Alphonse revint à *Toledo*, irrité contre l'indiscrétion du prêtre; il appaisa le soulèvement en rendant la mosquée aux Arabes; & en menaçant de punir l'archevêque, il engagea les Musulmans à lui demander eux-mêmes la grace du prêtre chrétien, & ils furent contents & soumis. Je dois ce détail à M. de Voltaire.

Alphonse VIII. donna à *Toledo*, l'an 1135, les armes qu'elle porte encore aujourd'hui; c'est un empereur assis sur son trône, l'épée à la main droite, & dans la gauche un globe avec la couronne impériale; on voit bien que ce sont-là des armes espagnoles.

Dans la foule d'écrivains dont *Toledo* est la patrie, je ne connois guere depuis la renaissance des lettres, que le rabbin *Abraham Ben Meir*, le jésuite de la *Cerda*, le Jurisconsulte *Covarravias*, & le poète

de la *Vega*, qui méritent d'être nommés dans cet ouvrage.

Le fameux rabbin *Abraham Ben Meir*, appelé communément *Aben-Ezra*, naquit à *Toledo*, selon *Bartolucci*, & fleurissoit dans le douzieme siecle; c'étoit un homme de génie, & qui pour augmenter ses connoissances, voyagea dans plusieurs pays du monde: il entendoit aussi plusieurs langues, & particulièrement l'arabe. Il cultiva la grammaire, la philosophie, la médecine, & la poésie; mais il se distingua sur-tout en qualité de commentateur de l'Ecriture. Après avoir vu l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grece, & diverses autres contrées, il mourut à *Rhodes*, dans sa soixante & quinzieme année, l'an de Jesus-Christ 1165, selon *M. Simon*, & 1174, selon *M. Basnage*.

Il a mis au jour un grand nombre de livres, entre lesquels on a raison d'estimer ses *Commentaires sur l'Ecriture*, qu'il explique d'une manière fort littéraire & très-judicieuse; on peut seulement lui reprocher d'être quelquefois obscur, par un style trop concis: il n'osoit entièrement rejeter la cabale, quoiqu'il fût très-bien le peu de fonds de cette méthode, qui ne consiste qu'en des jeux d'esprit sur les lettres de l'alphabet hébreu, sur les nombres, & sur les mots qu'on coupe d'une certaine façon, méthode aussi vaine que ridicule, & qui semble avoir passé de l'école des Platoniciens dans celle des Juifs. *Aben-Ezra* craignit de montrer tout le mépris qu'il en faisoit, de peur de s'attirer la haine de ses contemporains, & celle du peuple qui y étoit fort attaché; il se contente de dire simplement, que cette maniere d'expliquer l'Ecriture n'étoit pas saine; & que s'il falloit avoir égard à la cabale des peres juifs, il n'étoit pas convenable d'y ajouter de nouvelles explications, ni d'abandonner les saintes Ecritures aux caprices des hommes.

Ce beau génie examine aussi quelques autres manieres d'interpréter l'Ecriture. Il y a, dit-il, des auteurs qui s'étendent fort au long sur chaque mot, & qui font une infinité de digressions, employant dans leurs commentaires tout ce qu'ils

savent d'arts & de sciences. Il rapporte pour exemple, un certain rabbin, Isaac, qui avoit composé deux volumes sur le premier chapitre de la Genèse; il en cite aussi d'autres qui, à l'occasion d'un seul mot, ont fait des traités entiers de physique, de mathématiques, de cabale, &c. Aben-Ezra déclare que cette méthode n'est que le fruit de la vanité; qu'il faut s'attacher simplement à l'interprétation des paroles du texte, & que ce qui appartient aux arts & aux sciences doit être traité dans des livres séparés.

Il rejette également la méthode des interpretes allegoristes, parce qu'il est difficile qu'en la suivant on ne s'éloigne entièrement du sens littéral: il ne nie point cependant qu'il n'y ait des endroits dans l'Écriture qui ont un sens plus sublime que le littéral, comme lorsqu'il est parlé de la *circumcision du cœur*, mais alors ce sens plus sublime est littéral, & le véritable sens.

Aben-Ezra s'est donc borné en interprétant l'Écriture, à rechercher avec soin la signification propre de chaque mot, & à expliquer les passages en conséquence. Au lieu de suivre la route ordinaire de ceux qui l'avoient précédé, il étudia le sens grammatical des auteurs sacrés, & il le développa avec tant de pénétration & de jugement, que les chrétiens même le préférèrent à la plupart de leurs interpretes.

Au reste, c'est lui qui a montré le chemin aux critiques qui soutiennent aujourd'hui que le peuple d'Israël ne passa point au-travers de la mer Rouge, mais qu'il y fit un cercle pendant que l'eau étoit basse, afin d'engager Pharaon à le suivre, & que ce prince fut submergé par le montant.

Cerda (Jean-Louis de la), entra dans la société des jésuites en 1574. Il a publié des *adversaria sacra*, des commentaires sur une partie des livres de Tertullien, & en particulier sur le traité de *pallio*, du même pere de l'Eglise. Enfin, il a écrit trois volumes *in-fol.* de commentaires sur Virgile, imprimés à Paris en 1624, en 1630, & en 1641. Les ouvrages de ce jésuite n'ont pas fait fortune; ils sont également longs & ennuyeux,

parce qu'il explique les choses les plus claires pour étaler son érudition, & parce que d'ailleurs il s'écarte sans cesse de son sujet.

Covarruvias (Diego) l'un des plus savans hommes de son siècle dans le droit civil & canon, naquit en 1512. Il joignit à la science du droit la connoissance des belles-lettres, des langues & de la théologie. Philippe II le nomma évêque de Ciudad - Rodrigo, & il assista en cette qualité au concile de Trente. A son retour il fut fait évêque de Ségovie, en 1564, président du conseil de Castille en 1572, & cinq ans après évêque de Cuença; mais il mourut à Madrid en 1577, à 66 ans, avant que d'avoir pris possession de ce dernier évêché. Ses ouvrages ont été recueillis en deux volumes *in-folio*; on en fait grand cas, & on les réimprime toujours à Lyon & à Geneve; on estime surtout celui qui a pour titre, *variarum resolutionum libri tres*: Covarruvias est non-seulement un jurisconsulte de grand jugement, mais il passe encore pour le plus subtil interprete du droit que l'Espagne ait produit.

Garcias-Lasso de la Vega, un des célèbres poètes espagnols, étoit de grande naissance, & fut élevé auprès de l'empereur Charles-Quint. Il suivit ce prince en Allemagne, en Afrique, & en Provence: il commandoit un bataillon dans cette dernière expédition, où il fut blessé; on le transporta à Nice, & l'empereur qui le confidéroit lui fit donner tous les soins possibles; mais il mourut de ses blessures vingt jours après, en 1536, à la fleur de son âge, à 36 ans.

Ses poésies ont été souvent réimprimées avec des notes de divers auteurs; il ne faut pas s'en étonner. Garcias est un de ceux à qui la poésie espagnole a le plus d'obligation, non-seulement parce qu'il l'a fait sortir de ses premières bornes, mais encore pour lui avoir procuré diverses beautés empruntées des étrangers: il étoit le premier des poètes espagnols de son temps, & il réussissoit même assez bien en vers latins.

Il employa l'art à cultiver le naturel qu'il avoit pour la poésie; il s'appliqua

à la lecture des meilleurs d'entre les poëtes latins & italiens, & il se forma sur leur modele. Ayant remarqué que Jean Boscán avoit réüssi à faire passer la mesure & la rime des Italiens dans les vers espagnols, il abandonna cette sorte de poësie qu'on appelle *ancienne*, & qui est propre à la nation espagnole, pour embrasser la nouvelle, qui est imitée des Italiens: il quitta donc les complets & les rondelets (*complat y redondillas*), qui répondent à nos stances françoises, sans vouloir même retenir les vers de douze syllabes, ou d'onze, quand l'accent est sur la dernière du vers.

Il renonça même aux villanelles, qui répondent aux ballades, aux romances, aux séguedilles, & aux gloses, pour faire des hendécasyllabes à l'italienne, qui consistent en des octaves, des rimes tierces, des sonnets, des chansons & des vers libres. Il réüssit en toutes ces sortes de rimes nouvelles, mais particulièrement en rimes tierces, qui sont 1^o des stances de trois vers, dont le premier rime au troisieme, le second au premier de la stance suivante, & ainsi jusqu'à la fin, où on ajoute un vers de plus dans la dernière stance, pour servir de dernière rime; 2^o des stances dont le premier vers est libre, & les deux autres riment ensemble.

Cette nouvelle forme de poësie fut trouvée si bizarre, que quelques-uns tâcherent de la ruiner, & de rétablir l'ancienne, comme étant propre à l'Espagne: c'est ce qu'entreprit de faire Christophe de Castillejo; mais ni lui ni les autres ne purent empêcher qu'elle n'eût le dessus, à la gloire de Garcias.

Ses ouvrages sont d'ailleurs animés de feu poétique & de noblesse; c'est le jugement qu'en portent MM. de Port-Royal dans leur nouvelle méthode espagnole. Paul Jove prétend même que les odes de Garcias ont la douceur de celles d'Horace.

Sanchez de Las-Brozas, savant grammairien espagnol, a fait des commentaires sur toutes les œuvres de Garcias, & il a eu soin d'y remarquer les endroits imités des anciens, & d'en relever les beau-

tés par des observations assez curieuses.

Il est bon de ne pas confondre le poëte de *Toledo* avec Lopès de Vega, autrement nommé *Lopès-Felix-de-Vega-Carpio*, autre poëte espagnol, chevalier de Malte, né à Madrid en 1562, & mort en 1635. Il porta les armes avec quelque réputation, & cultiva la poësie avec une fécondité sans exemple, car ses comédies composent vingt-cinq volumes, dont chacun contient douze pieces de théâtre. Quoiqu'elles soient généralement fort médiocres & peu travaillées, on a fait des recueils d'éloges à la gloire de l'auteur, & c'est à sa memoire qu'un de ses confreres a consacré cette jolie épigramme,

*El aploso en que jamas
Té podrá bastar la fama,
Lo mas del mundo te llama,
Y aun te queda a deber mas,
A los siglos que daras
Por duda y desconfianza,
Por castrumbre à la alabanza,
A la invidia por officio,
A dolor por exercizio,
Por termino a la esperanza.*

Enfin il faut encore distinguer notre poëte de *Toledo* d'un autre auteur assez célèbre, qui porte le même nom, Garcias-Lasso-de-la-Vega, né à Cusco dans l'Amérique, & qui a donné en espagnol l'histoire de la Floride, & celle du Pérou & des Incas, qu'on a traduites en françois.

Salmeron (Alphonse), jésuite, naquit à *Toledo* en 1516, & mourut à Naples en 1595, à 69 ans. Il fit connoissance à Paris avec saint Ignace de Loyola, devint son ami, son compagnon, & un des neuf qui se présentèrent avec lui au pape Paul III, en 1540. Il voyagea ensuite en Italie, en Allemagne, en Pologne, dans les Pays-Bas, & en Irlande. Il composa des ouvrages d'un mérite assez médiocre; il prit soin cependant de ne pas établir trop ouvertement la prétention de l'empire du pape sur le temporel des rois, en ne considérant cette puissance du pape que comme indirecte; mais cette opinion est aussi pernicieuse à l'Eglise & à l'Etat, aussi capa-

ble de remplir la république de séditions & de troubles, que la chimere d'une autorité directe du pontife de Rome, sur l'autorité temporelle & indubitable des rois.

Je ne dois pas oublier, dans l'article de *Tolade*, une des illustres & savantes dames du seizième siècle, *Sigée* (Louise), connue sous le nom d'*Aloisia Sigea*. Son père lui apprit la philosophie & les langues. On dit que c'est lui qui introduisit l'amour pour les lettres à la cour de Portugal, où il mena son aimable fille, qu'on mit auprès de l'infante Marie, qui cultivoit les sciences dans le célibat. Louise Sigée épousa Alphonse Cueva de Burgos, & mourut en 1560.

On a d'elle un poëme latin intitulé *Sintra*, du nom d'une montagne de l'Estramadoure, au pié de laquelle est un rocher où on dit qu'on a vu de temps en temps des tritons jouant de leur cornet: on lui attribue encore des épîtres & diverses pièces en vers; mais tout le monde fait que le livre infame, *de arcanis amoris & Veneris*, qui porte son nom, n'est point de cette dame, & qu'il est d'un moderne, qui a souillé sa plume à écrire les impuretés grossières & honteuses dont ce livre est rempli. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOLÉN, (*Géogr. mod.*) île des Pays-Bas, dans la province de Zélande, près de la côte du Brabant dont elle n'est séparée que par un canal. Sa capitale qui est située sur ce canal, porte aussi le nom de Tolén; c'est une ancienne ville qui a le troisième rang entre celle de Zélande & va après Middelbourg & Ziricée. *Long.* 21, 40; *lat.* 51, 37. (*D. J.*)

TOLENTINO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, dans la Marche d'Ancone, sur la gauche de Chiento, à six milles de San Severino, à dix de Macerata, & quinze de Camérino. Elle avoit dès le cinquième siècle un évêché, qui fut uni à celui de Macerata en 1586. *Long.* 31, 45; *lat.* 43, 12.

Philèphe (François), un des plus célèbres écrivains du quinzième siècle, naquit dans cette ville en 1398, & mourut à Milan en 1481, ayant 83 ans presque

accomplis. Il professa dans les plus illustres villes d'Italie, avec une réputation extraordinaire, à Venise, à Florence, à Sienne, à Bologne, à Milan, &c. Il étoit grammairien, poëte; orateur & philosophe. On a de lui des harangues, des lettres, des dialogues, des satyres, & un grand nombre d'autres écrits latins en vers & en prose. Voici la liste de quelques-uns de ses principaux ouvrages.

1°. *Appiani Alexandrini historia*. Il entreprit cette version parce qu'il ne pouvoit souffrir, disoit-il, qu'un auteur aussi éloquent ne parût qu'un barbare, par la mauvaise traduction que Décembrius en avoit donné. 2. Une traduction de Dion, dont Léonard Arétin fait de grands éloges. Béroalde a publié cette traduction in-4° avec quelques autres opuscules. 3°. *Conviviorum libri duo*, imprimés plusieurs fois, entr'autres à Paris, en 1552, in-8°. Item 4°. *Satyræ*, Milan, 1476, in-folio; Venise, 1502, in-4°. Paris, 1518, in-4°. Ces satyres sont au nombre de cent, partagées en dix livres, & contiennent chacune cent vers, ce qui les lui a fait appeler *hecatosticha*; elles ont le mérite par rapport aux faits, mais non pas pour la beauté des vers. 5°. *Epistolarum familiarum libri XXXVII*, Venise, 1502, in-fol. & Hambourg, 1681; on trouve dans ces lettres des particularités de la vie de l'auteur, & quantité de traits de l'histoire littéraire & politique de ce temps-là. 6°. *Carminum libri V*, Brescia, 1497, in-4°. Outre ces ouvrages latins, Philèphe a donné un commentaire italien sur les sonnets de Pétrarque, dont la première édition est de Bologne, 1475, in-folio.

Il est certain que c'étoit un très-habile homme, quoique vain, mordant, satyrique; mais c'étoit le goût dominant de son siècle, où presque tous les savans n'ont pas été plus modérés que lui. Je pardonnerois moins à Philèphe son inconstance & son inquiétude continuelle. Toujours mécontent de son sort, il chercha sans cesse la tranquillité, qu'il n'étoit pas en lui de se procurer. Sa disposition mal entendue, ce mépris de l'argent dont il se pare à chaque instant, l'obligèrent à

faire des bassesses, qui répondoient peu à la prétendue noblesse de ses sentimens.

Il est vrai pourtant qu'il étoit généreux, donnoit volontiers d'une main ce qu'il arrachoit de l'autre, & ne pouvoit prendre sur lui l'attention de ménager pour se procurer des ressources dans la nécessité. Il avoit une nombreuse famille, & plusieurs valets; aimoit le faste, & recevoit honorablement ses amis. D'ailleurs il n'épargnoit rien pour acheter & pour faire copier des livres. Au reste, il avoit conservé une santé vigoureuse par la sobriété; aussi n'éprouvoit-il aucune incommodité dans sa plus grande vieillesse. Ses lettres respirent des sentimens, une morale saine, & une érudition aussi variée & aussi étendue que son siècle le comportoit. (D. J.)

TOLENUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie chez les Marfès. Orose, l. V. c. xvij. cité par Ortélius, dit que ce fut sur le bord de ce fleuve que Rutilius & huit mille Romains qu'il avoit avec lui, furent pris par les Marfès. C'est le *Thelonum* dont parle Ovide, *Fastor*, l. VI. vers. 565.

*Flumenque Thelonum
Purpureum mistis sanguine fluxit aquis.*

Ortélius conjecture que ce fleuve est le même que le *Liris*. (D. J.)

T O L É R A N C E, (*Ordre encyclop. Théolog. Morale, Politiq.*) La *tolérance* est en général la vertu de tout être foible, destiné à vivre avec des êtres qui lui ressemblent. L'homme, si grand par son intelligence, est en même temps si borné par ses erreurs & par ses passions qu'on ne sauroit trop lui inspirer pour les autres, cette *tolérance* & ce support dont il a tant besoin pour lui-même, & sans lesquelles on ne verroit sur la terre que troubles & dissensions. C'est en effet, pour les avoir prosrites, ces douces & conciliantes vertus, que tant de siècles ont fait plus ou moins l'opprobre & le malheur des hommes; & n'espérons pas que sans elles nous rétablissions jamais parmi nous le repos & la prospérité.

On peut compter sans doute plusieurs

sources de nos discordes. Nous ne sommes que trop féconds en ce genre; mais comme c'est sur-tout en matière de sentiment & de religion, que les préjugés destructeurs triomphent avec plus d'empire, & des droits plus spécieux, c'est aussi à les combattre que cet article est destiné. Nous établirons d'abord sur les principes les plus évidens, la justice & la nécessité de la *tolérance*; & nous tracerons d'après ces principes, les devoirs des princes & des souverains. Quel triste emploi cependant, que d'avoir à prouver aux hommes des vérités si claires, si intéressantes, qu'il faut pour les méconnoître, avoir dépouillé sa nature; mais s'il en est jusque dans ce siècle, qui ferment leurs yeux à l'évidence, & leur cœur à l'humanité, garderions-nous dans cet ouvrage un lâche & coupable silence? non; quel qu'en soit le succès, osons du moins réclamer les droits de la justice & de l'humanité, & tentons encore une fois d'arracher au fanatique son poignard, & au superstitieux son bandeau.

J'entre en matière par une réflexion très-simple, & cependant bien favorable à la *tolérance*, c'est que la raison humaine n'ayant pas une mesure précise & déterminée, ce qui est évident pour l'un est souvent obscur pour l'autre; l'évidence n'étant, comme on fait, qu'une qualité relative, qui peut venir ou du jour sous lequel nous voyons les objets, ou du rapport qu'il y a entre eux & nos organes, ou de telle autre cause; en sorte que tel degré de lumière suffisant pour convaincre l'un, est insuffisant pour un autre dont l'esprit est moins vif, ou différemment affecté, d'où il suit que nul n'a droit de donner sa raison pour règle, ni de prétendre asservir personne à ses opinions. Autant vaudroit, en effet, exiger que je regarde avec vos yeux, que de vouloir que je croie sur votre jugement. Il est donc clair que nous avons tous notre manière de voir & de sentir, qui ne dépend que bien peu de nous. L'éducation, les préjugés, les objets qui nous environnent, & mille causes secrètes, influent sur nos jugemens & les modifient à l'infini. Le monde moral est encore plus va-

rié que le physique; & les esprits se ressemblent moins que les corps. Nous avons, il est vrai, des principes communs sur lesquels on s'accorde assez; mais ces premiers principes sont en très-petit nombre, les conséquences qui en découlent deviennent toujours moins claires à mesure qu'elles s'en éloignent; comme ces eaux qui se troublent en s'éloignant de leur source. Dès-lors les sentimens se partagent, & sont d'autant plus arbitraires, que chacun y met du sien, & trouve des résultats plus particuliers. La déroute n'est pas d'abord si sensible; mais bientôt, plus on marche, plus on s'égare, plus on se divise; mille chemins conduisent à l'erreur, un seul mène à la vérité: heureux qui fait le reconnoître! Chacun s'en fait pour son parti, sans pouvoir le persuader aux autres; mais si dans ce conflit d'opinions, il est impossible de terminer nos différends, & de nous accorder sur tant de points délicats, sachons du moins nous rapprocher & nous unir par les principes universels de la *tolérance* & de l'humanité, puisque nos sentimens nous partagent, & que nous ne pouvons être unanimes. Qu'y a-t-il de plus naturel que de nous supporter mutuellement, & de nous dire à nous-mêmes avec autant de vérité que de justice? « Pourquoi celui qui se trompe ce- » seroit-il de m'être cher? l'erreur ne » fut-elle pas toujours le triste apanage » de l'humanité? Combien de fois j'ai » cru voir le vrai, où dans la suite j'ai » reconnu le faux? combien j'en ai con- » damné dont j'ai depuis adopté les idées? » Ah, sans doute je n'ai que trop acquis » le droit de me défier de moi-même, & » je me garderai de haïr mon frere, par- » ce qu'il pense autrement que moi! »

Qui peut donc voir, sans douleur & sans indignation, que la raison même qui devrait nous porter à l'indulgence & à l'humanité, l'insuffisance de nos lumières & la diversité de nos opinions, soit précisément celle qui nous divise avec plus de fureur? Nous devenons les accusateurs & les juges de nos semblables; nous les citons avec arrogance à notre propre tribunal, & nous exerçons sur leurs sentimens l'inquisition la plus odieu-

se; & comme si nous étions infailibles; l'erreur ne peut trouver grâce à nos yeux. Cependant quoi de plus pardonnable, lorsqu'elle est involontaire, & qu'elle s'offre à nous sous les apparences de la vérité? les hommages que nous lui rendons, n'est-ce pas à la vérité même que nous voulons les adresser? Un prince n'est-il pas honoré de tous les honneurs que nous faisons à celui que nous prenons pour lui-même? Notre méprise peut-elle affoiblir notre mérite à ses yeux, puisqu'il voit en nous le même dessein, la même droiture que dans ceux, qui mieux instruits, s'adressent à sa personne? Je ne vois point de raisonnement plus fort contre l'intolérance; on n'adopte point l'erreur comme erreur; on peut quel que-fois y persévérer à dessein par des motifs intéressés, & c'est alors qu'on est coupable. Mais je ne conçois pas ce qu'on peut reprocher à celui qui se trompe de bonne foi, qui prend le faux pour le vrai sans qu'on puisse l'accuser de malice ou de négligence; qui se laisse éblouir par un sophisme, & ne sent pas la force du raisonnement qui le combat. S'il manque de discernement ou de pénétration, ce n'est pas ce dont il s'agit; on n'est pas coupable pour être borné, & les erreurs de l'esprit ne peuvent nous être imputées qu'autant que notre cœur y a part. Ce qui fait l'essence du crime, c'est l'intention directe d'agir contre ses lumières, de faire ce qu'on fait être mal, de céder à des passions injustes, & de troubler à dessein les lois de l'ordre qui nous sont connues; en un mot, toute la moralité de nos actions est dans la conscience, dans le motif qui nous fait agir. Mais, dites-vous, cette vérité est d'une telle évidence, qu'on ne peut s'y soustraire sans s'aveugler volontairement, sans être coupable d'opiniâtreté ou de mauvaise foi? Eh, qui êtes-vous pour prononcer à cet égard, & pour condamner vos freres? Pénétrez-vous dans le fond de leur ame? ses replis sont-ils ouverts à vos yeux? partagez-vous avec l'éternel l'attribut incommunicable de scrutateur des cœurs? quel sujet demande plus d'examen, de prudence & de modération, que celui que

vous décidez avec tant de légèreté & d'assurance? est-il donc si facile de marquer avec précision les bornes de la vérité; de distinguer avec justesse, le point souvent invincible où elle finit, & où l'erreur commence; de déterminer ce que tout homme doit admettre & concevoir, ce qu'il ne peut rejeter sans crime? Qui peut connoître, encore une fois, la nature intime des esprits, & toutes les modifications dont ils sont susceptibles? Nous le voyons tous les jours, il n'est point de vérité si claire qui n'éprouve des contradictions; il n'est point de système auquel on ne puisse opposer des objections, souvent aussi fortes que les raisons qui le défendent. Ce qui est simple & évident pour l'un, paroît faux & incompréhensible à l'autre: ce qui ne vient pas seulement de leurs divers degrés de lumières, mais encore de la différence même des esprits; car on observe dans les plus grands génies, la même variété d'opinions, & plus grande assurément entre eux que dans le vulgaire.

Mais sans nous arrêter à ces généralités, entrons dans quelque détail; & comme la vérité s'établit mieux quelquefois par son contraire que directement, si nous montrons en peu de mots l'inutilité, l'injustice & les suites funestes de l'intolérance, nous aurons prouvé la justice & la nécessité de la vertu qui lui est opposée.

De tous les moyens qu'on emploie pour arriver à quelque but, la violence est assurément le plus inutile & le moins propre à remplir celui qu'on se propose: en effet pour atteindre à un but quel qu'il soit, il faut au moins s'assurer de la nature & de la convenance des moyens que l'on a choisis; rien n'est plus sensible, toute cause doit avoir en soi un rapport nécessaire avec l'effet qu'on en attend; en sorte qu'on puisse voir cet effet dans sa cause, & le succès dans les moyens; ainsi pour agir sur des corps, pour les mouvoir, les diriger, on emploiera des forces physiques; mais pour agir sur des esprits, pour les fléchir, les déterminer, il en faudra d'un autre genre; des raisonnemens, par exemple, des preuves, des

motifs; ce n'est point avec des syllogismes que vous tenterez d'abattre un rempart, ou de ruiner une forteresse; & ce n'est point avec le fer & le feu que vous détruirez des erreurs, ou redresserez de faux jugemens. Quel est donc le but des persécuteurs? De convertir ceux qu'ils tourmentent; de changer leurs idées & leurs sentimens pour leur en inspirer de contraires; en un mot, de leur donner une autre conscience, un autre entendement. Mais quel rapport y a-t-il entre des tortures & des opinions? Ce qui me paroît clair, évident, me paroît-il faux dans les souffrances? Une proposition que je vois comme absurde & contradictoire, sera-t-elle claire pour moi sur un échafaut? Est-ce, encore une fois, avec le fer & le feu que la vérité perce & se communique? Des preuves, des raisonnemens peuvent me convaincre & me persuader; montrez-moi donc ainsi le faux de mes opinions, & j'y renoncerai naturellement & sans effort; mais vos tourmens ne feront jamais ce que vos raisons n'ont pu faire.

Pour rendre ce raisonnement plus sensible, qu'on nous permette d'introduire un de ces infortunés qui, prêt à mourir pour la foi, parle ainsi à ses persécuteurs: « Oh! mes freres, qu'exigez-vous de moi? comment puis-je vous satisfaire? » Est-il en mon pouvoir de renoncer à mes sentimens, à mes opinions, pour m'affecter des vôtres? de changer, de refondre l'entendement que Dieu m'a donné, de voir par d'autres yeux que les miens, & d'être un autre que moi? » Quand ma bouche exprimeroit cet aveu que vous désirez, dépendroit-il de moi que mon cœur fût d'accord avec elle, & ce parjure forcé de quel prix seroit-il à vos yeux? Vous-même qui me persécutez, pourriez-vous jamais vous résoudre à renier votre croyance? Ne feriez-vous pas aussi votre gloire de cette constance qui vous irrite & qui vous arme contre moi? Pourquoi voulez-vous donc me forcer, par une conséquence barbare, à mentir contre moi-même; & à me rendre coupable d'une lâcheté qui vous seroit horreur?

» Par quel étrange aveuglement ren-
 » versez-vous pour moi seul toutes les
 » lois divines & humaines ? Vous tour-
 » mentez les autres coupables pour tirer
 » d'eux la vérité , & vous me tourmen-
 » tez pour m'arracher des mensonges ;
 » vous voulez que je vous dise ce que je
 » ne suis pas , & vous ne voulez pas que
 » je vous dise ce que je suis. Si la douleur
 » me faisoit nier les sentimens que je pro-
 » fesse , vous approuveriez mon désaveu ,
 » quelque suspect qu'il vous dût être ;
 » vous punissez ma sincérité , vous ré-
 » compensez mon apostasie ; vous me
 » jugez indigne de vous , parce que je
 » suis de bonne foi ; n'est-ce donc qu'en
 » cessant de l'être que je puis mériter ma
 » grace ? Disciples d'un maître qui ne
 » prêcha que la vérité , croyez-vous aug-
 » menter sa gloire , en lui donnant pour
 » adorateurs des hypocrites & des parju-
 » res ? Si c'est le mensonge que j'embrasse
 » & que je défends , il a pour moi toutes
 » les apparences de la vérité ; Dieu qui
 » connoît mon cœur , voit bien qu'il n'est
 » point complice des égaremens de mon
 » esprit , & que dans mes intentions ,
 » c'est la vérité que j'honore , même en
 » combattant contr'elle.
 » Eh ! quel autre intérêt , quel autre
 » motif pourroit m'animer ? Si je m'ex-
 » pose à tout souffrir , à perdre tout ce
 » que j'ai de plus cher pour suivre des
 » sentimens dont l'erreur m'est connue , je
 » ne suis qu'un insensé , un furieux , plus
 » digne de votre pitié que de votre haine ;
 » mais si je m'expose à tout souffrir , si je
 » brave les tourmens & la mort pour
 » conserver ce qui m'est plus précieux
 » que la vie , les droits de ma conscience
 » & de ma liberté , que voyez-vous dans
 » ma persévérance qui mérite votre in-
 » dignation ? Mes sentimens , dites-vous
 » sont les plus dangereux , les plus con-
 » damnables ; mais n'avez-vous que le fer
 » & le feu pour m'en convaincre & me
 » ramener ? Quel étrange moyen de per-
 » suasion que des bâchers & des écha-
 » fauts ! La vérité même seroit méconnue
 » sous cet aspect ; hélas ! ce n'est pas ainsi
 » qu'elle exerce sur nous son empire
 » elle a des armes plus victorieuses ; mais

» celles que vous employez ne prouvent
 » que votre impuissance : s'il est vrai que
 » mon sort vous touche , que vous dé-
 » ploriez mes erreurs , pourquoi préci-
 » piter ma ruine , que j'aurois prévenue
 » peut-être ? pourquoi me ravir un temps
 » que Dieu n'accorde pour m'éclairer ?
 » Prétendez-vous lui plaire en empiétant
 » sur ses droits , en prévenant sa justice ?
 » & pensez-vous honorer un Dieu de
 » paix & de charité , en lui offrant vos
 » freres en holocauste , & en lui élevant
 » des trophées de leurs cadavres ? Telles
 » seroient en substance les expressions que
 » la douleur & le sentiment arracheroient
 » à cet infortuné , si les flammes qui l'envi-
 » ronnent lui permettoient d'achever.

Quoi qu'il en soit , plus on approfondit
 le système des intolérans , & plus on en
 sent la foiblesse & l'injustice : du moins
 auroient-ils un prétexte , si des hommages
 forcés , qu'à l'instant le cœur désavoue ,
 pouvoient plaire au Créateur ; mais si la
 seule intention fait le prix du sacrifice ,
 & si le culte intérieur est sur-tout celui
 qu'il demande , de quel œil cet Etre in-
 fini doit-il voir des téméraires qui osent
 attenter à ses droits , & profaner son plus
 bel ouvrage en tirannisant des cœurs dont
 il est jaloux ? Il n'est aucun roi sur la terre
 qui daignât accepter un encens que la
 main seule offrirait , & l'on ne rougit pas
 d'exiger pour Dieu cet indigne encens ;
 car enfin tels sont les succès si vantés des
 persécuteurs , de faire des hypocrites ou
 des martyrs , des lâches ou des héros ;
 l'ame foible & pusillanime qui s'effarou-
 che à l'aspect des tourmens , abjure en
 frémissant sa croyance , & déteste l'auteur
 de son crime ; l'ame généreuse au con-
 traire , qui fait contempler d'un œil se-
 le supplice qu'on lui prépare , demeure
 ferme & inaltérable , regarde avec pitié
 les persécuteurs , & vole au trépas com-
 me au triomphe ; l'expérience n'est que
 trop pour nous ; quand le fanatisme a fait
 couler des flots de sang sur la terre , n'a-
 t-on pas vu des martyrs sans nombre s'in-
 digner & se roidir contre les obstacles ?
 Et à l'égard des conversions forcées , ne
 les vit-on pas aussi-tôt disparaître avec
 le péril , l'effet cesser avec la cause , &

celui qui céda pour un temps, revoler vers les siens dès qu'il en eut le pouvoir; pleurer avec eux sa foiblesse, & reprendre avec transport sa liberté naturelle? Non, je ne conçois point de plus horrible blasphème que de se dire autorisé de Dieu en suivant de tels principes.

Il est donc vrai que la violence est bien plus propre à confirmer dans leur religion, qu'à en détacher ceux qu'on persécute, & à réveiller, comme on prétend, leur conscience, endormie. « Ce » n'est point, disoit un politique, en » remplissant l'ame de ce grand objet, » en l'approchant du moment où il lui » doit être d'une plus grande importance, qu'on parvient à l'en détacher; les » lois pénales, en fait de religion, impriment de la crainte, il est vrai, mais » comme la religion a ses lois pénales, » qui inspirent aussi de la crainte, entre » ces deux craintes différentes les ames » deviennent atroces. Nous ne voulons » point, dites-vous, engager un homme » à trahir sa conscience, mais seulement » l'animer par la crainte ou par l'espérance » à secouer ses préjugés, & à distinguer » la vérité de l'erreur qu'il professe. Eh! » qui pourroit, je vous prie, se livrer » dans les momens critiques, à la méditation, à l'examen que vous proposez? » L'état le plus paisible, l'attention la plus soutenue, la liberté la plus entière, fussent à peine pour cet examen; » & vous voulez qu'une ame environnée » des horreurs du trépas, & sans cesse » obsédée par les plus affreuses images, » soit plus capable de reconnoître & de » saisir cette vérité qu'il auroit méconnue » dans des temps plus tranquilles: quelle » absurdité! quelle contradiction! » Non, non, tel sera toujours le succès de ces violences, d'affermir, comme nous l'avons dit, dans leurs sentimens, ceux qui en sont les objets, par les malheurs mêmes qu'ils leur attirent; de les prévenir au contraire contre les sentimens de leurs ennemis, par la manière même dont ils les présentent, & de leur inspirer pour leur religion, la même horreur que pour leur personne.

Qu'ils ne s'en prennent donc qu'à eux-

mêmes, qui trahissent indignement la vérité, s'ils en jouissent; qui la confondent avec l'imposture, en lui donnant ses armes, & en la montrant sous ses étendards; cela seul ne suffiroit-il pas pour donner des préjugés contr'elle, & la faire méconnoître à ceux qui l'auroient peut-être embrassée? Non, quoi qu'ils en disent, la vérité n'a besoin que d'elle-même pour se soutenir, & pour captiver les esprits & les cœurs; elle brille de son propre éclat, & ne combat qu'avec ses armes; c'est dans son sein qu'elle puise & ses traits & sa lumière; elle rougiroit d'un secours étranger qui ne pourroit qu'obscurcir ou partager sa gloire; sa contrainte à elle est dans sa propre excellence; elle ravit, elle entraîne, elle subjugué par sa beauté; son triomphe, c'est de paroître; sa force, d'être ce qu'elle est. Foible au contraire & impuissante par elle-même, l'erreur feroit peu de progrès sans la violence & la contrainte; aussi fuit-elle avec soin tout examen, tout éclaircissement qui ne pourroit que nuire à sa cause; c'est au milieu des ténèbres de la superstition & de l'ignorance qu'elle aime à porter ses coups & à répandre ses dogmes impurs; c'est alors qu'au mépris des droits de la conscience & de la raison, elle exerce impunément le despotisme de l'intolérance, & gouverne ses propres sujets avec un sceptre de fer; si le sage ose élever sa voix, la crainte l'étouffe bientôt; & malheur à l'audacieux qui confesse la vérité au milieu de ses ennemis. Cessez donc, persécuteurs, cessez, encore une fois, de défendre cette vérité avec les armes de l'imposture; d'enlever au Christianisme la gloire de ses fondateurs; de calomnier l'Évangile, & de confondre le fils de Marie avec l'enfant d'Ismaël; car enfin de quel droit en appelleriez-vous au premier, & aux moyens dont il s'est servi pour établir sa doctrine, si vous suivez les traces de l'autre? Vos principes mêmes ne sont-ils pas votre condamnation? Jésus, votre modèle, n'a jamais employé que la douceur & la persuasion; Mahomet a séduit les uns & forcé les autres au silence; Jésus en a appelé à ses œuvres, Mahomet à son épée; Jésus dit:

voyez & croyez ; Mahomet , meurs ou crois. Duquel vous montrez-vous les disciples ? Oui, je ne saurois trop l'affirmer, la vérité differe autant de l'erreur dans ses moyens que dans son essence ; la douceur , la persuasion , la liberté , voilà ses divins caracteres ; qu'elle s'offre donc ainsi à mes yeux ; & soudain mon cœur se sentira entraîné vers elle ; mais là où regnent la violence & la tyrannie , ce n'est point elle , c'est son fantôme que je vois. Eh ! pensez-vous en effet que dans la *tolérance* universelle que nous voudrions établir , nous ayons plus d'égard aux progrès de l'erreur qu'à ceux de la vérité ? si tous les hommes adoptant nos principes s'accordoient un mutuel support , se défioient de leurs préjugés les plus chers , & regardoient la vérité comme un bien commun , dont il seroit aussi injuste de vouloir priver les autres , que de s'en croire en possession exclusivement à eux ; si tous les hommes , dis-je , cessant d'abonder en leur sens se répondoient des extrémités de la terre , pour se communiquer en paix leurs sentimens , leurs opinions , & les peser sans partialité dans la balance du doute & de la raison , croit-on que dans ce silence unanime des passions & des préjugés , on ne vît pas au contraire la vérité reprendre ses droits , étendre insensiblement son empire , & les ténèbres de l'erreur s'écouler & fuir devant elle , comme ces ombres légères à l'approche du flambeau du jour ?

Je ne prétends pas cependant que l'erreur ne fît alors aucun progrès , ni que l'infidèle abjurât aisément des mensonges rendus respectables à force de prévention & d'antiquité : je soutiens seulement que les progrès de la vérité en seroient bien plus rapides , puisqu'avec son ascendant naturel elle auroit moins d'obstacles à vaincre pour pénétrer dans les cœurs. Mais rien , quoi qu'on en dise , ne lui est plus opposé que le système de l'intolérance qui tourmente & dégrade l'homme en asservissant ses opinions au fol qui le nourrit , en comprimant dans un cercle étroit de préjugés son active intelligence , en lui interdisant le doute & l'examen comme un crime , & en l'accablant d'anathèmes ,

mes , s'il ose raisonner un instant & penser autrement que nous. Quel moyen plus sûr pouvoit-on choisir pour éterniser les erreurs , & pour enchaîner la vérité ?

Mais sans presser davantage le système des intolérans , jettons un coup d'œil rapide sur les inconséquences qui en découlent , & jugeons de la cause par les effets. On ne peut faire un plus grand mal aux hommes que de confondre tous les principes qui les gouvernent ; de renverser les barrières qui séparent le juste & l'injuste , le vice & la vertu ; de briser tous les nœuds de la société ; d'armer le prince contre ses sujets , les sujets contre leur prince ; les peres , les époux , les amis , les freres , les uns contre les autres ; d'allumer au feu des autels le flambeau des furies ; en un mot , de rendre l'homme odieux & barbare à l'homme , & d'étouffer dans les cœurs tout sentiment de justice & d'humanité ; tels sont cependant les résultats inévitables des principes que nous combattons. Les crimes les plus atroces , les parjures , les calomnies , les trahisons , les parricides ; tout est justifié par la cause , tout est sanctifié par le motif , l'intérêt de l'Eglise , la nécessité d'étendre son regne , & de proscrire à tout prix ceux qui lui résistent , autorise & consacre tout : étrange renversement d'idées , abus incompréhensible de tout ce qu'il y a de plus auguste & de plus saint ! la religion donnée aux hommes pour les unir & les rendre meilleurs , devient le prétexte même de leurs égaremens les plus affreux ; tous les attentats commis sous ce voile sont désormais légitimes , le comble de la scélératesse devient le comble de la vertu ; on fait des saints & des héros de ceux que les juges du monde puniroient du dernier supplice ; on renouvelle pour le Dieu des Chrétiens le culte abominable de Saturne & de Moloch , l'audace & le fanatisme triomphent , & la terre voit avec horreur des monstres déifiés. Qu'on ne nous accuse point de tremper notre pinceau dans le fiel , nous ne pourrions que trop nous justifier de ce reproche , & nous frissonnons des preuves que nous avons en main : gar-

donc nous cependant de nous en prévaloir, il vaut mieux laisser dans l'oubli ces tristes monumens de notre honte & de nos crimes, & nous épargner à nous-mêmes un tableau trop humiliant pour l'humanité. Toujours est-il certain qu'avec l'intolérance vous ouvrez une source intarissable de maux, dès-lors chaque partie s'arrogera les mêmes droits, chaque secte emploiera la violence & la contrainte, les plus foibles opprimés dans un lieu deviendront oppresseurs dans l'autre, les vainqueurs auront toujours droit, les vaincus seront les seuls hérétiques, & ne pourront se plaindre que de leur foiblesse; il ne faudra qu'une puissante armée pour établir ses sentimens, & confondre ses adversaires; le destin de la vérité suivra celui des combats, & les plus féroces mortels seront aussi les meilleurs croyans: on ne verra donc de toutes parts que des bûchers, des échaffauds, des proscriptions, des supplices. Calvinistes, romains, luthériens, juifs & grecs, tous se dévoreront comme des bêtes féroces; les lieux où regne l'évangile seront marqués par le carnage & la désolation; des inquisiteurs seront nos maîtres; la croix de Jesus deviendra l'étendard du crime, & ses disciples s'enivreront du sang de leurs freres; la plume tombe à ces horreurs, cependant elles découlent directement de l'intolérance; car je ne crois pas qu'on m'oppose l'objection si souvent foudroyée, que la véritable église étant seule en droit d'employer la violence & la contrainte, les hérétiques ne pourroient sans crime agir pour l'erreur, comme elle agit pour la vérité; un sophisme si puérile porte avec lui sa refutation; qui ne voit en effet qu'il est absurde de supposer la question même, & de prétendre que ceux que nous appelons *hérétiques* se reconnoissent pour tels, se laissent tranquillement égorger & s'abstiennent de représailles?

Concluons que l'intolérance universellement établie armeroit tous les hommes les uns contre les autres, & seroit même sans fin les guerres avec les opinions; car en supposant que les infidèles

ne fussent point persécuteurs par des principes de religion, ils le seroient du moins par politique & par intérêt; les chrétiens ne pouvant tolérer ceux qui n'adoptent pas leurs idées, on verroit avec raison tous les peuples se liguier contre eux, & conjurer la ruine de ces ennemis du genre humain, qui, sous le voile de la religion, ne verroient rien d'illégitime pour le tourmenter & l'asservir. En effet, je le demande, qu'auroient-nous à reprocher à un prince de l'Asie ou du nouveau-monde qui seroit pendre le premier missionnaire que nous lui enverrions pour le convertir? Le devoir le plus essentiel d'un souverain n'est-ce pas d'affirmer la paix & la tranquillité dans ses états, & d'en proscrire avec soin les hommes dangereux qui couvrant d'abord leur foiblesse d'une hypocrite douceur, ne cherchent, dès qu'ils en ont le pouvoir qu'à répandre des dogmes barbares & séditieux? que les chrétiens ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, si les autres peuples instruits de leurs maximes ne veulent point les souffrir, s'ils ne voient en eux que les assassins de l'Amérique ou les perturbateurs des Indes; & si leur sainte religion, destinée à s'étendre & à fructifier sur la terre, en est avec raison bannie par leurs excès & par leurs fureurs.

Au reste il nous paroît inutile d'opposer aux intolérans les principes de l'évangile, qui ne fait qu'étendre & développer ceux de l'équité naturelle, de leur rappeler les leçons & l'exemple de leur auguste maître qui ne respira jamais que douceur & charité, & de retracer à leurs yeux la conduite de ces premiers chrétiens, qui ne savoient que bénir & prier pour leurs persécuteurs. Nous ne produirons point ces raisonnemens, dont les anciens peres de l'église se servoient avec tant de force contre les Nérons & les Dioclétiens, mais qui depuis Constantin le Grand sont devenus ridicules & si faciles à retorquer. On sent que dans un article nous ne pouvons qu'effleurer une matière aussi abondante; ainsi après avoir rappelé les principes qui nous ont paru les plus généraux & les plus lumineux,

il nous reste pour remplir notre objet à tracer les devoirs des souverains, relativement aux sectes qui partagent la société.

Incedo per ignes.

Dans une matière aussi délicate, je ne marcherai point sans autorité; & dans l'exposition de quelques principes généraux, on verra sans peine les conséquences qui en découlent.

I. Donc on ne réduira jamais la question à son véritable point, si l'on ne distingue d'abord l'état de l'église, & le prêtre du magistrat. L'état ou la république a pour but la conservation de ses membres, l'assurance de leur liberté, de leur vie, de leur tranquillité, de leurs possessions & de leurs privilèges; l'église au contraire est une société, dont le but est la perfection de l'homme & le salut de son âme. Le souverain regarde surtout la vie présente: l'église regarde surtout & directement la vie à venir. Maintenir la paix dans la société contre tous ceux qui voudroient y porter atteinte, c'est le devoir & le droit du souverain; mais son droit expire où regne celui de la conscience: ces deux juridictions doivent toujours être séparées; elles ne peuvent empiéter l'une sur l'autre, qu'il n'en résulte des maux infinis.

II. En effet le salut des âmes n'est confié au magistrat ni par la loi révélée, ni par la loi naturelle, ni par le droit politique. Dieu n'a jamais commandé que les peuples fléchissent leur conscience au gré de leurs monarques, & nul homme ne peut s'engager de bonne foi à croire & à penser comme son prince l'exige. Nous l'avons déjà dit: rien n'est plus libre que les sentimens; nous pouvons extérieurement & de bouche acquiescer aux opinions d'un autre, mais il nous est aussi impossible d'y acquiescer intérieurement & contre nos lumières, que de cesser d'être ce que nous sommes. Quels seroient d'ailleurs les droits du magistrat? la force & l'autorité? mais la religion se persuade & ne se commande pas. C'est une vérité si simple, que les apôtres mêmes de l'intolé-

rance n'osent la désavouer lorsque la passion ou le préjugé féroce cesse d'obscurcir leur raison. Enfin si dans la religion la force pouvoit avoir lieu, si même (qu'on nous permette cette absurde supposition) elle pouvoit persuader, il faudroit, pour être sauvé, naître sous un prince orthodoxe, le mérite du vrai chrétien seroit un hasard de naissance: il y a plus, il faudroit varier sa croyance pour la conformer à celle des princes qui se succèdent, être catholique sous Marie, & protestant sous Elisabeth; quand on abandonne une fois les principes, on ne voit plus où arrêter le mal.

III. Expliquons nous donc librement, & empruntons le langage de l'auteur du contrat social. Voici comme il s'explique sur ce point. « Le droit que le pacte social donne au souverain sur les sujets, ne passe point les bornes de l'utilité publique; les sujets ne doivent donc compte au souverain de leurs opinions, qu'autant que ces opinions importent à la communauté. Or il importe bien à l'état que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs; mais les dogmes de cette religion n'intéressent l'état, ni ses membres, qu'autant qu'ils se rapportent à la société. Il y a une profession de foi purement civile, dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentimens de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen, ni sujet fidèle, sans pouvoir obliger personne à les croire; il peut bannir de l'état qui conque ne les croit pas, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois de la justice, & d'immoler au besoin sa vie à son devoir ».

IV. On peut tirer de ces paroles ces conséquences légitimes. La première, c'est que les souverains ne doivent point tolérer les dogmes qui sont opposés à la société civile; ils n'ont point, il est vrai, d'inspection sur les consciences, mais ils doivent réprimer ces discours téméraires qui pourroient porter dans les

cœurs la licence & le dégoût des devoirs. Les athées en particulier, qui enlèvent aux puissans le seul frein qui les retienne, & aux foibles leur unique espoir, qui énervent toutes les lois humaines en leur ôtant la force qu'elles tirent d'une sanction divine, qui ne laissent entre le juste & l'injuste qu'une distinction politique & frivole, qui ne voient l'opprobre du crime que dans la peine du criminel : les athées, dis-je, ne doivent pas réclamer la *tolérance* en leur faveur; qu'on les instruisse d'abord, qu'on les exhorte avec bonté; s'ils persistent, qu'on les réprime; enfin rompez avec eux. bannissez-les de la société, eux-mêmes en ont brisé les liens. 2°. Les souverains doivent s'opposer avec vigueur aux entreprises de ceux qui couvrant leur avidité du prétexte de la religion, voudroient attenter aux biens ou des particuliers, ou des princes mêmes. 3°. Sur-tout qu'ils proscrivent avec soin ces sociétés dangereuses, qui soumettant leurs membres à une double autorité, forment un état dans l'état, rompent l'union politique, relâchent, dissolvent les liens de la patrie pour concentrer dans leur corps, leurs affections & leurs intérêts, & sont ainsi disposés à sacrifier la société générale à leur société particulière. En un mot, que l'état soit un, que le prêtre soit avant tout citoyen; qu'il soit soumis, comme tout autre, à la puissance du souverain, aux lois de sa patrie; que son autorité purement spirituelle se borne à instruire, à exhorter, à prêcher la vertu; qu'il apprenne de son divin maître que son règne n'est pas de ce monde; car tout est perdu si vous laissez un instant dans la même main le glaive & l'encensoir.

Regle générale. Respectez inviolablement les droits de la conscience dans tout ce qui ne trouble point la société. Les erreurs spéculatives sont indifférentes à l'état; la diversité des opinions régnera toujours parmi des êtres aussi imparfaits que l'homme; la vérité produit des hérésies, comme le soleil des impuretés & des taches : n'allez donc pas aggraver un mal inévitable, en employant le fer & le feu pour le déraciner; punissez les cri-

mes; ayez pitié de l'erreur, & ne donnez jamais à la vérité d'autres armes que la douceur, l'exemple, & la persuasion. *En fait de changement de croyance, les invitations sont plus fortes que les peines; celles-ci n'ont jamais eu d'effet que comme destruction.*

V A ces principes, on nous opposera les inconvéniens qui résultent de la multiplicité des religions, & les avantages de l'uniformité de croyance dans un état. Nous répondrons d'abord avec l'auteur de *l'Esprit des Lois*, « Que ces idées » d'uniformité frappent infailliblement » les hommes vulgaires, parce qu'ils y » trouvent un genre de perfection qu'il » est impossible de n'y pas découvrir; les » mêmes poids dans la police, les mêmes mesures dans le commerce, les » mêmes lois dans l'état, la même religion dans toutes ses parties; mais » cela est-il toujours à propos & sans » exception? le mal de changer est-il » toujours moins grand que le mal de souffrir? & la grandeur du génie ne » consisteroit-elle pas mieux à savoir dans » quels cas il faut de l'uniformité, & » dans quels cas il faut des différences ». En effet, pourquoi prétendre à une perfection incompatible avec notre nature? la diversité des sentimens subsistera toujours parmi les hommes; l'histoire de l'esprit humain en est une preuve continuelle; & le projet le plus chimérique seroit celui de ramener les hommes à l'uniformité d'opinions. Cependant, dites-vous, l'intérêt politique exige qu'on établisse cette uniformité; qu'on proscrive avec soin tout sentiment contraire aux sentimens reçus dans l'état, c'est-à-dire qu'il faut borner l'homme à n'être plus qu'un automate, à l'instruire des opinions établies dans le lieu de sa naissance, sans jamais oser les examiner, ni les approfondir, à respecter servilement les préjugés les plus barbares, tels que ceux que nous combattons. Mais que de maux, que de divisions n'entraîne pas dans un état la multiplicité de la religion? L'objection se tourne en preuve contre vous, puisque l'intolérance est elle-même la source de ces malheurs; car si les partis

différens s'accordoient un mutuel support, & ne cherchoient à se combattre que par l'exemple, la régularité des mœurs, l'amour des lois & de la patrie; si c'étoit-là l'unique preuve que chaque secte fit valloir en faveur de sa croyance, l'harmonie & la paix régneroient bientôt dans l'état, malgré la variété d'opinions, comme les dissonances dans la musique ne nuisent point à l'accord total.

On insiste, & l'on dit que le changement de religion entraîne souvent des révolutions dans le gouvernement & dans l'état: à cela je réponds encore que l'intolérance est seule chargée de ce qu'il y a d'odieux dans cette imputation; car si les novateurs étoient tolérés, ou n'étoient combatus qu'avec les armes de l'Evangile, l'état ne souffriroit point de cette fermentation des esprits; mais les défenseurs de la religion dominante s'élevent avec fureur contre les sectaires, arment contre eux les puissances, arrachent des édits sanglants, soufflent dans tous les cœurs la discorde & le fanatisme, & rejettent sans pudeur sur leurs victimes les désordres qu'eux seuls ont produits.

A l'égard de ceux, qui sous le prétexte de la religion, ne cherchent qu'à troubler la société, qu'à fomenter des séditions, à secouer le joug des lois; réprimez-les avec sévérité, nous ne sommes point leurs apologistes; mais ne confondez point avec ces coupables ceux qui ne vous demandent que la liberté de penser, de professer la croyance qu'ils jugent la meilleure, & qui vivent d'ailleurs en fideles sujets de l'état.

Mais, direz-vous encore, le prince est le défenseur de la foi; il doit la maintenir dans toute sa pureté, & s'opposer avec vigueur à tous ceux qui lui portent atteinte; si les raisonnemens, les exhortations, ne suffisent pas, ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, c'est pour punir celui qui fait mal, pour forcer les rebelles à rentrer dans le sein de l'Eglise. Que veux-tu donc, barbare? égorger ton frere pour le sauver? mais Dieu t'a-t-il chargé de cet horrible emploi? a-t-il remis entre tes mains le soin de sa vengeance? D'où fais-tu qu'il veuille être honoré comme les dé-

mons? Va, malheureux, ce Dieu de paix défavoue tes affreux sacrifices; ils ne sont dignes que de toi.

Nous n'entreprendrons point de fixer ici les bornes précises de la *tolérance*, de distinguer le support charitable que la raison & l'humanité réclament en faveur des errans, d'avec cette coupable indifférence, qui nous fait voir sous le même aspect toutes les opinions des hommes. Nous prêchons la *tolérance* pratique, & non point la spéculative; & l'on sent assez la différence qu'il y a entre tolérer une religion & l'approuver. Nous renvoyons les lecteurs curieux d'approfondir ce sujet au commentaire philosophique de Bayle, dans lequel, selon nous, ce beau génie s'est surpassé. *Cet article est de M. LOMILLI fils.*

TOLERER, SOUFFRIR, PERMETTRE, (*Synonymes*); on *tolere* les choses lorsqu'en les connoissant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas: on les *souffre* lorsqu'on ne s'y oppose pas, les pouvant empêcher: on les *permet* lorsqu'on les autorise par un consentement formel. *Tolérer* ne se dit que pour des choses mauvaises, ou qu'on croit telles; *permettre* se dit pour le bien & le mal.

Les magistrats sont quelquefois obligés de tolérer de certains maux, pour en prévenir de plus grands. Il est quelquefois de la prudence dans la discipline de l'Eglise, de souffrir des abus, plutôt que d'en rompre l'unité. Les lois humaines ne peuvent jamais permettre ce que la loi divine défend, mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci permet. *Synonymes de l'abbé Girard. (D. J.)*

TOLERIUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans l'ancien Latium. Etienne le géographe nomme ses habitans *Tolérienses*, & Denys d'Halicarnasse les appelle *Tolerini*. (*D. J.*)

TOLESBURG, TOLESBERG, ou TOLSBURG, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'empire russe dans l'Esthonie, sur le golfe de Finlande, à l'embouchure de la rivière Semsteback. (*D. J.*)

TOLET, (*Marine*), voyez **ESCOME**.
TOLETS, s. m. (*Marine*), ce sont deux

deux chevilles de bois qu'on pose sur de très-petits bateaux, avec lesquelles on met la rame, & qui la retiennent sans étrope.

TOLETUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, & la capitale des Carpétains, selon Pline, *l. III, c. iij*, qui nomme ses habitants Toletani. La ville conserve son ancien nom, car on ne peut douter que ce ne soit Toledé. (*D. J.*)

TOL-HUYS, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire *la maison du péage*; lieu des Pays-Bas, au duché de Gueldre, dans le Bétaw, sur la rive gauche du Rhin, près du fort de Skenck, du côté du nord. C'est-là qu'en 1672 la cavalerie françoise passa le Rhin, entra dans l'île de Betaw, & pénétra dans les Provinces-Unies. (*D. J.*)

TOLI, (*Géogr. mod.*) ville de Grece dans le Comenolitari, sur la rivière Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

TOLLAPIS, (*Géogr. anc.*) Ptolomée, *l. II, c. iij*, marque deux îles de la côte de la Grande-Bretagne, sur la côte des Trinoantes, à l'embouchure de la Thamisie, & il nomme ces îles Toliapis, & Counos. On croit que la première est Schepey, & la seconde Canvey. (*D. J.*)

TOLISTOBOGI ou **TOLISTOBOII**, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Asie mineure, dans la Galatie. Tite-Live, *l. XXXVIII, c. xix*, écrit Tolistoboi, comme s'il vouloit faire entendre que ce nom fût formé de celui des Boïens, peuples connus dans les Gaules & dans la Germanie. Les Tolistoboges, selon Strabon, étoient limitrophes de la Bithynie & de la Phrygie. Pline nous apprend que leur capitale étoit Pessinunte. (*D. J.*)

TOLKEMIT ou **TOLMITH**, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Prusse dans le palatinat de Marienbourg. Elle fut bâtie l'an 1356, réduite en cendres l'an 1456, & n'a pu se rétablir depuis. (*D. J.*)

TOLLA, *f. f.* (*Hist. nat.*) petite graine de l'île de Ceylan, qui fournit une huile dont les habitans se servent pour se frotter le corps.

TOLLA-GUION, *f. m.* (*Hist. nat.*) animal amphibie de l'île de Ceylan, qui ressemble à l'alligator; il vit ordinaire-

ment dans les creux des arbres; sa couleur est noirâtre. Les habitans du pays mangent sa chair & la trouvent délicieuse; elle est, dit-on, si légère, que jamais on ne la rejette, même lorsqu'on a surchargé l'estomac d'autres aliments indigestes.

TOLLENTINATES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie, dans le Picenum. Pline, *l. III, c. xiiij*, les met au nombre des peuples qui habitoient dans les terres. Leur ville, dont le nom est aujourd'hui Tolentino, étoit municipale, selon une ancienne inscription rapportée dans le trésor de Gruter, *pag. 194*, où on lit: *Præf. Fabr. municip. Tollentin.* Le territoire de cette ville est appelé *ager Tollentinus* par Baibus. (*D. J.*)

TOLNA, (*Géogr. mod.*) comté de la basse Hongrie, ainsi nommé de sa capitale. Ce comté est borné au nord par celui d'Albe, à l'orient par le Danube, au midi par le comté de Baran, & à l'occident par le comté de Simig, partie par celui de Salavar. (*D. J.*)

TOLNA, (*Géogr. mod.*) capitale du petit comté de même nom, sur la droite du Danube, à 20 lieues au midi de Bude; c'étoit autrefois une place assez considérable. *Long. 36, 52; lat. 46, 28.* (*D. J.*)

TOLOSCA, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, capitale de Guipuscoa, dans une vallée agréable, sur les rivières de l'Araxe & d'Oria, à seize lieues au sud-ouest de Bayonne. Cette ville a été fondée par Alphonse le sage, roi de Castille. Son fils Sanche acheva de la peupler en 1290, & lui accorda de grands privilèges. On y garde encore les archives de la province de Guipuscoa; cependant cette ville n'a guère prospéré, car elle n'a qu'une seule paroisse. *Longitude 15, 30; lat. 43, 10.* (*D. J.*)

TOLPACHES, *f. m.* (*Art. milit. mod.*) On appelle *tolpaches* les soldats de l'infanterie hongroise, qui sont armés d'un fusil, d'un pistolet & d'un sabre. (*D. J.*)

TOLTERCAIZTLI, *f. m.* (*Hist. nat.*) nom américain d'une pierre du pays fort semblable à la pierre à rasoir, excepté qu'elle est marquée de taches rouges & noires. Les habitans emploient la poudre

de cette pierre mêlée avec du crystal calciné pour enlever les taches des yeux. (D. J.)

TOLU, BAUME DE (*Mat. méd.*) le baume de *tolu*, que l'on appelle encore communément *baume d'Amérique*, *baume de Carthagene*, *baume sec* mérite quelques lignes de plus que ce qu'on en a dit à l'article BAUME.

C'est un suc résineux, ténace, d'une consistance qui tient le milieu entre le baume liquide & le sec; de couleur rouge-brune, tirant sur la couleur d'or, d'une odeur très-pénétrante qui approche de celle du benjoin ou du citron, d'un goût doux & agréable, & qui ne cause pas des nausées comme les autres baumes.

On l'apporte dans de petites calebasses, d'une province de l'Amérique méridionale située entre les villes de Carthagene & de Nombre de Dios. Les Indiens appellent ce pays du nom de *Tolu*, & les Espagnols lui donnent celui de *Honduras*. Ce baume se sèche avec le temps, & se durcit de forte qu'il devient fragile.

L'arbre qui le porte s'appelle *balsamum Tolutanum*, *foliis ceratiæ similibus*, quod candidum est, C. B. p. 401. *Balsamum de Tolu*, J. B. 1. 196. *Balsamum provinciarum Tolu*, *balsamifera quarta*, Hernend. 53.

Cet arbre est semblable aux bas-pins; il répand de tous côtés plusieurs rameaux, & il a des feuilles semblables au caroubier, toujours vertes. Je ne connois point de description plus ample de cet arbre. On fait une incision à l'écorce tendre & nouvelle; on reçoit la liqueur qui coule, dans des cuillers faites de cire noire; on la verse ensuite dans des calebasses, ou dans d'autres vaisseaux que l'on a préparés pour cela.

On attribue à ce baume les mêmes vertus qu'au baume du Pérou, & même quelques-uns le croient préférable. Les Anglois en font un fréquent usage dans la phthisie & les ulcères internes. On le vante pour consolider les ulcères & les défendre de la pourriture; on le prescrit dans les plaies des jointures & dans les coupures; comme il n'a point d'acrimonie, les malades le prennent facilement, étant dis-

sout dans quelque liqueur. Mêlé avec un jaune d'œuf & du sucre, il forme un remède restaurant & assez agréable. (D. J.)

TOLU, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale; dans la terre-ferme, au gouvernement de Carthagene, à douze lieues de cette ville. Il croit dans ses environs une espèce de bas-pin, qui donne par des incisions faites à son écorce, une liqueur d'un rouge doré, pénétrante, glutineuse, & d'une saveur douce. On nomme cette liqueur *baume de Tolu*. Long. de la ville 9. 38. (D. J.)

TOLUIFERA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommée par Linnæus, parce qu'il produit le baume de *Tolu*. Le calice est composé d'une seule feuille en cloche, divisée en cinq parties avec un angle plus éloigné que les autres. La fleur est composée de cinq pétales plantés dans le calice; il y en a quatre droits, égaux, un peu plus longs que le calice; mais le cinquième est deux fois aussi large que les autres; il finit en cœur, & a un onglet de la longueur du calice. Les étamines sont dix filets très-courts, mais leurs bossettes ont la longueur du calice, & même quelque chose de plus; le germe du pistil est oblong; à peine voit-on le style; le stigma est aigu; le fruit & les graines sont encore inconnues. *Linnaei gen. plant. p. 182.* (D. J.)

TOLY ou MONASTER, (*Géog. mod.*) ville de Grece dans la Macédoine, aujourd'hui le *Comenolitari*, sur le bord occidental de la rivière Vardar, au nord du lac Petriski. (D. J.)

TOM, (*Géog. mod.*) rivière de Sibérie: elle se divise en deux bras au-dessus de la ville de Tomoskoi, & se jette enfin dans l'Oby. (D. J.)

TOMACO, LE (*Géog. mod.*) grande rivière de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Quito. Elle tire son nom d'un village d'indiens appelé *Tomaco*, & on dit qu'elle prend sa source dans les montagnes qui sont aux environs de la ville de Quito. (D. J.)

TOMAN, f. m. (*Monnoie de compte*,) monnoie que quelques-uns nomment aussi *timein*; c'est une monnoie de compte dont

les Persans se servent pour tenir leurs livres & pour faciliter les réductions des monnoies dans le paiement des sommes considérables. Le *toinan* vaut cinquante abassis, & revient à environ soixantedix livres monnoie de France. D'Herbelot écrit *touman*, & dit que les Persans & les Arabes ont emprunté ce mot de la langue des Mogols & des Khoaresmiens, dans laquelle il signifie le nombre de dix mille. (D. J.)

TOMAR, (Géog. mod.) ville de Portugal, dans l'Estremadure, sur le bord de la riviere Nabaon, entre Lisbonne & Coïmbre. Il y a un château qui appartient aux chevaliers de l'ordre de Christ dont le roi est grand-maître. C'est une des plus riches commanderies de l'ordre; on croit que *Tomar* est l'ancienne *Concordia* de Ptolomée, l. II. c. v. Long. 9. 10. latit. 39. 35. (D. J.)

TOMATE, f. f. (*Diète*,) c'est le nom que porte la pomme d'amour à la côte de Guinée, où elle croît abondamment. Les Espagnols qui ont appris des peuples de ce pays à manger ce fruit, ont adopté aussi ce nom. Ils le cultivent fort communément dans leurs jardins; & c'est de chez eux que la culture de cette plante est passée depuis quelques années en Languedoc & en Provence où on l'appelle du même nom.

La *tomate* est encore une espece de morelle, mais dont le fruit n'est point dangereux: ce qui est conforme à l'observation générale que les parties quelconques de toutes les especes de *solanum* perdent leur qualité vénéneuse lorsqu'elles sont pénétrées d'acide, soit naturellement, soit ajouté par art, comme nous l'avons observé à l'article MORELLE, à l'article PHITOLACCA, & à l'article PIMENT. Voyez ces articles.

Le fruit de *tomate* étant mûr est d'un beau rouge, & il contient une pulpe fine, légère & très-succulente, d'un goût aigrelet relevé & fort agréable, lorsque ce fruit est cuit dans le bouillon ou dans divers ragoûts. C'est ainsi qu'on le mange fort communément en Espagne & dans nos provinces méridionales, où on n'a jamais observé qu'il produisît de mauvais effets. (b)

TOMBA ou TOMBO, (*Hist. mod.*) C'est ainsi que l'on nomme en Afrique, parmi les habitans idolâtres d'Angola & de Metamba des cérémonies cruelles, superstitieuses qui se pratiquent aux funérailles des rois & des grands du pays. Elles consistent à enterrer avec le mort plusieurs des officiers & des esclaves qui l'ont servi pendant sa vie, & à immoler sur son tombeau un certain nombre de victimes humaines, proportionné au rang que la personne décédée occupoit dans le monde; après que ces malheureux ont été égorgés, & ont arrosé la terre de leur sang, les assistans dévorent leur chair. Les missionnaires européens ont eu beaucoup de peine à déraciner cette coutume abominable dans les pays où ils ont prêché l'évangile.

TOMBAC, f. m. (*Métallurgie, Chimie & Arts.*) c'est un alliage métallique, dont la couleur est jaune & approchante de celle de l'or, & dont le cuivre fait la base. On en fait des boucles, des boutons, des chandeliers, & d'autres ustensiles & ornemens.

On trouve dans un grand nombre de livres différentes manieres de faire du *tombac*, & l'on y fait entrer quelquefois des substances entièrement inutiles, & d'autres qui sont nuisibles; telles sont le verd-de-gris, l'étain, le vitriol, le mercure, la tutie ou la chaux-de-zinc, le curcuma, &c. on prescrit aussi d'y employer différens sels, tels que le sel ammoniac, la soude, le fiel-de-verre, le borax, le tartre & le nitre, &c. & l'on dit de faire dissoudre ces substances tantôt dans de l'huile, tantôt dans du vinaigre, tantôt dans de l'huile de navette, &c. Sans s'arrêter à faire voir les défauts de la plupart des procédés que les livres indiquent pour faire le *tombac*, nous allons donner celui qui nous a paru le plus sûr & le plus raisonnable; il est tiré des *Œuvres chimiques* de M. de Justi, publiées en allemand en 1760. Cet auteur examine d'abord quelles doivent être les qualités d'un *tombac* bien fait. Il trouve 1°. qu'il ne doit être que peu ou point sujet à se couvrir de verd-de-gris, inconyénient qui accompagne

toujours le cuivre, & dont il est très-difficile de le dépouiller. 2^o Il doit être d'un grain plus fin & plus compacte que le cuivre, & avoir plus d'éclat que lui. 3^o. Il doit être d'un jaune rougeâtre, comme l'or qui est allié avec du cuivre, & non d'un jaune pâle comme le cuivre jaune. 4^o. Enfin il faut que le bon *tombac* ait une certaine ductilité, afin que les ustensiles qui en sont faits ne se cassent point trop aisément, comme cela n'arrive que trop souvent lorsque l'alliage n'a point été fait convenablement.

Cela posé, M. de Justi passe au procédé, & il dit que pour remédier au premier inconvénient, qui est celui du verd-de-gris auquel le cuivre est sujet, il faut enlever à ce métal l'acide qu'il contient, & qui est, selon lui, la cause principale de cette espèce de rouille. Pour cet effet, il faut purifier le cuivre, on y parviendra en prenant un quarteron de potasse bien sèche, un quarteron de fiel-de-verre, & trois onces de verre blanc, on pulvérisera ces matières, on les mêlera ensemble, & on partagera ce mélange en deux parts égales. Alors on mettra une livre & deux onces de cuivre dans un creuset que l'on placera dans un fourneau à vent, on donnera un feu assez violent, vu que le cuivre n'entre que difficilement en fusion. Lorsque ce métal sera fondu, on y joindra peu-à-peu & à différentes reprises la moitié du mélange dont on vient de parler; on couvrira le creuset, on poussera le feu pendant environ un quart d'heure; au bout de ce temps, on videra le cuivre fondu dans une lingotière frottée de suif, ou bien on laissera refroidir le creuset, on le cassera ensuite pour en ôter le cuivre, que l'on séparera des sels qui formeront une espèce de scorie à sa surface. On réitérera la même opération avec l'autre moitié du mélange que l'on avoit mise à part. M. de Justi a trouvé que cette purification rendoit le cuivre beaucoup plus doux, plus ductile & plus brillant. Il assure que ce métal est dégagé par-là d'une portion de son acide qui, selon lui, produit le verd-de-gris, & il a reconnu par plusieurs expériences que cet acide s'étoit

combiné avec les sels alkalis, qu'il avoit employés pour la purification. Dans cette opération, le cuivre ne perd que deux onces de son poids, ainsi il reste encore une livre de cuivre purifié. On fera fondre cette livre de cuivre au fourneau à vent ou à l'aide des soufflets: aussi-tôt qu'il est entré parfaitement en fusion, on lui joindra treize onces de zinc; on ajoutera en même temps une demi-once de poix-résine ou de suif, afin d'empêcher que le zinc ne se consume avant d'avoir eu le temps de se combiner avec le cuivre; après quoi, on remue tout le mélange avec une baguette de fer. Comme ces matières ne tardent point à se consumer, & comme pourtant il est important que le zinc ait le temps de s'incorporer avec le cuivre, on tiendra prêt le mélange suivant, composé de trois onces de flux noir bien sec, fait avec trois parties de tartre crud & une partie de nitre; on mêle ces deux substances, & on les fait détonner en y jettant un charbon allumé. A trois onces de ce flux noir, on joindra une once de sel ammoniac, une once de potasse, une once de fiel de verre, une demi-once de vitriol verd, deux onces de verre blanc pulvérisé, & une once de limaille de fer qui ait été lavée, & ensuite parfaitement séchée. Chacune de ces substances doit être réduite en une poudre très-fine, après quoi on les mêle soigneusement. Quand ce mélange a été ainsi préparé, on le chauffe, de peur qu'il n'attire l'humidité de l'air, & on en met une cuillerée à-la-fois dans le creuset; on le recouvre de son couvercle, & l'on donne le feu le plus violent, afin que le tout fonde pendant cinq ou six minutes; alors on retire le creuset du feu, on le laisse refroidir, & en le cassant on obtient du *tombac*.

M. de Justi assure que la limaille de fer contribue beaucoup à la bonté de cet alliage; selon lui, il le rend plus compacte, d'un grain plus fin & plus aisé à travailler. Lorsqu'on veut en faire des ouvrages, on est obligé de faire fondre le *tombac* de nouveau; mais aussi-tôt que cet alliage se fond, il faut y joindre de la poix ou du suif pour empêcher le zinc

de se dissiper ; on donnera alors un feu violent , & l'on videra promptement le creuset dans des moules que l'on tiendra tout prêts pour lui donner la forme qu'on désire. Cet alliage sera d'une couleur qui approchera beaucoup de celle de l'or , il aura toutes les qualités que l'on a décrites ci-dessus , & aura un certain degré de ductilité , c'est-à-dire il ne fera point sujet à se casser.

On peut faire différentes espèces de *tombac* , suivant les différentes proportions , dans lesquelles on joindra du zinc avec le cuivre. En mettant parties égales de zinc & de cuivre , l'alliage aura une véritable couleur d'or , mais il sera très-cassant. Si l'on y met moins de treize onces de zinc sur une livre de cuivre , ce qui est la dose prescrite dans l'opération qui a été décrite , la couleur du *tombac* ne sera point si belle à proportion que l'on aura diminué la quantité du zinc. Mais comme bien des ouvriers , pour faire différens ouvrages en *tombac* , ont besoin qu'il soit ductile & doux , plutôt que d'une belle couleur , voici la composition que M. de Justi leur propose dans ce cas.

On prendra dix onces de cuivre bien pur , & six onces de laiton ou de cuivre jauni par la calamine , on les fera fondre ensemble. Aussi-tôt qu'ils seront entrés en fusion , on leur joindra cinq onces de zinc. On continuera le reste du procédé de la manière qui a été indiquée pour la première opération , c'est-à-dire on y joindra des sels , du verre pulvérisé , &c. avec la seule différence , qu'au-lieu d'un once de limaille de fer , on n'en mettra qu'une demi-once. On aura de cette façon un *tombac* d'une couleur plus pâle que le précédent , mais il aura l'avantage de pouvoir s'étendre sous le marteau.

A chaque fois que l'on fait fondre le *tombac* , il perd quelque chose de son éclat & de sa qualité ; cela vient de ce que le feu dissipe une portion du zinc qui entre dans sa composition. C'est-là ce qui cause la diminution que cet alliage souffre dans son poids , qui est à chaque fois d'une ou deux onces par livre de *tombac* ; ainsi il est à propos de rajouter à chaque

livre de cet alliage deux onces de zinc & un gros de limaille de fer , chaque fois qu'on fait fondre ; il sera aussi très-bon d'y joindre en même temps de la poix ou du suif. (—)

TOMBAC BLANC, (*Métallurgie.*) C'est le nom qu'on donne quelquefois à une composition métallique blanche , & qui par sa couleur a quelque ressemblance avec l'argent ; c'est du cuivre blanchi par l'arsenic.

On trouve plusieurs manières de faire cette composition. Voici celle que donne Stahl dans son *Introduction à la Chimie*. Faites fondre quatre onces de cuivre , auquel vous joindrez ensuite une demi-once d'arsenic fixé par le nitre , & qui sera empâté dans de la terre grasse humectée par de l'eau de chaux , dont on aura formé une ou deux boules. Laissez le tout en fusion environ pendant un quart d'heure. Prenez bien garde qu'il ne tombe point de charbons dans le creuset. Au bout de ce temps , videz le creuset , & examinez la couleur que cette composition tracera sur une pierre de touche : & voyez si elle souffre le marteau. Si elle n'avoit point de ductilité convenable , il faudroit la remettre en fusion pendant quelque temps avec du verre pilé , ou avec un peu de nitre. Si on joint à cette composition la moitié ou le tiers d'argent , sa couleur blanche ne s'altérera point.

Autre manière. Prenez une demi-livre de lames de cuivre. Plus , prenez de sel ammoniac , de nitre & de tartre de chacun une demi-once , de mercure sublimé deux gros. Stratifiez ces substances dans un creuset , & faites fondre le mélange à un feu très-fort. Répétez la même opération à plusieurs reprises , à la fin le cuivre deviendra blanc comme de l'argent.

Autre. Prenez d'arsenic blanc une demi-livre ; de nitre & de sel ammoniac , de chacun quatre onces ; de borax & de fiel de verre , de chacun deux onces. Réduisez le tout en poudre. On prendra une once de ce mélange , que l'on joindra avec quatre onces de cuivre , avec

lequel on le fera fondre, ce qui le rendra blanc.

Autre. Prenez d'arsenic blanc, de mercure sublimé & d'argent, de chacun une once. On fera dissoudre chacune de ces substances séparément dans de l'eau-forte; après quoi, on mêlera ensemble toutes ces dissolutions; on enlèvera par la distillation le superflu de la dissolution, jusqu'à ce que ce qui reste devienne trouble; alors on y mettra de l'huile de tartre par défaut jusqu'à saturation, il se fera un précipité que l'on séchera. On prendra une once de ce précipité, que l'on fera fondre avec une livre de cuivre qui en deviendra d'un très-beau blanc.

Autre. Mettez dans un creuset une once d'arsenic blanc, deux onces de sel marin, deux onces de nitre, une once de potasse, on mêlera bien toutes ces substances; après quoi, on mettra le creuset dans le feu sous une cheminée qui attire bien; on l'y laissera jusqu'à ce qu'il n'en parte plus de vapeurs qui sont très-dangereuses. On prendra une once de cette matière qui sera restée dans le creuset, que l'on joindra avec quatre onces de lames de cuivre coupées par petits morceaux, & que l'on aura fait fondre dans un autre creuset; on remuera bien le tout, & l'on y ajoutera deux onces de cuivre jaune réduit en lames très-minces; on remuera de nouveau, & lorsque tout sera parfaitement entré en fusion, on mettra dans le creuset deux onces d'argent fin. Lorsque tout sera fondu, on remuera encore avec une verge de fer bien échauffée, & l'on videra le creuset dans une lingotière. L'on aura par ce moyen une composition métallique très-malléable, & qui ressemblera beaucoup à de l'argent.

Autre. Faites fondre dans un creuset deux onces d'argent; lorsqu'il sera parfaitement fondu, joignez-y quatre onces de cuivre jaune qui a été rougi & éteint deux ou trois fois dans de fort vinaigre. Faites fondre le tout de nouveau, alors joignez-y de sel marin décrepité, de borax, de nitre & d'arsenic blanc, de chacun une demi-once. Faites fondre de nouveau le tout pendant une heure, & alors vous viderez votre creuset. (—)

TOMBE, TOMBEAU, (Synon.)
tombe & tombeau, sur-tout tombe, sont plus usités en vers qu'en prose dans le sens figuré.

*Ma flamme par Hector fut jadis allumée,
Avec lui dans la tombe elle s'est enfermée.*
Rac. Andr.

Eh, qu'ont fait tant d'auteurs pour remuer leur cendre!

Le tombeau contre vous ne peut-il les défendre?

Despréaux, *sat. ix.*

On dit noblement en poésie, la nuit du tombeau, les horreurs du tombeau, pour signifier la mort; tombeau se dit admirablement en prose des choses qui font perdre la mémoire d'un autre objet, des choses qui en sont la destruction, & qui, pour parler ainsi, l'ensevelissent. L'absence est le tombeau de l'amour. On regarde ordinairement le mariage comme le tombeau des soupirs. L'ordonnance de 1536, dit M. le Maître, tira du tombeau l'autorité paternelle ensevelie sous les vices & les débordemens du siècle. (D. J.)

TOMBE, f. f. (Archit.) mot dérivé du grec *tumbos*, sépulcre. C'est une dalle de pierre ou tranche de marbre, dont on couvre une sépulture, & qui sert de pavé dans une église ou dans un cloître. (D. J.)

TOMBEAU, f. m. (Antiq.) partie principale d'un monument funéraire où repose le cadavre. C'est ce que les anciens nommoient *arca*, & qu'ils faisoient de terre cuite, de pierre ou de marbre, creusé au ciseau quarrément ou à fond de cuve, & couvert de dalles de pierre ou de tranches de marbre, avec des bas-reliefs & des inscriptions. Il y avoit aussi des tombeaux faits d'une espèce de pierre, qui consumoit les corps en peu de temps. On les appelloit *sarcophages*, mange-chair, d'où est venu le nom de *cercueil*.

TOMBEAU, (Antiq. rom.) sépulcre plus ou moins magnifique, où l'on met le corps des princes, des grands ou des riches après leur mort.

Les rois d'Egypte pour se consoler de

leur mortalité , se bâtissoient des maisons éternelles , qui devoient leur servir de tombeaux après la mort ; voilà l'origine de leurs obélisques & de leurs superbes pyramides.

Les Romains avoient trois sortes de tombeaux , *sepulcrum* , *monumentum* & *cenotaphium*.

Sepulcrum étoit le tombeau ordinaire , où l'on avoit déposé le corps entier du défunt. Voyez *SEPULCRUM* & *SÉPULCRE*.

Le monument , *monumentum* , offroit aux yeux quelque chose de plus magnifique que le simple sépulcre ; c'étoit l'édifice construit pour conserver la mémoire d'une personne , sans aucune solemnité funebre. On pouvoit ériger plusieurs monumens à l'honneur d'une personne ; mais on ne pouvoit avoir qu'un seul tombeau. Gruter a rapporté l'inscription d'un monument élevé en l'honneur de Drusus , qui nous instruit en même temps des fêtes que l'on faisoit chaque année sur ces sortes de monumens.

Lorsqu'après avoir construit un tombeau , on y célébroit les funérailles avec tout l'appareil ordinaire , sans mettre néanmoins le corps du mort dans ce tombeau , on l'appeloit *cenotaphium* , cénotaphe , c'est-à-dire tombeau vide. L'idée des cénotaphes vint de l'opinion des Romains , qui croyoient que les ames de ceux dont les corps n'étoient point enterrés , erroient pendant un siècle le long des fleuves de l'enfer , sans pouvoir passer dans les champs Elisées.

*Hæc omnis quam cernis inops inhumata-
que turba est.*

On élevoit donc un tombeau de gazon , ce qui s'appeloit *injectio glebæ*. Après cela , on pratiquoit les mêmes cérémonies que si le corps eût été présent. C'est ainsi que Virgile , *Enéide* , l. VI. fait passer l'ame de Déiphobus , quoiqu'Enée ne lui eût dressé qu'un cénotaphe. Suétone , dans la vie de l'empereur Claude , appelle les cénotaphes , des tombeaux honoraires , parce qu'on mettoit dessus ces mots , *ob honorem* ou *memoriâ* , au lieu que dans les tombeaux où reposoient les cendres , on y

gravoit ces lettres D. M. S. pour montrer qu'ils étoient dédiés aux dieux mânes.

Cependant comme ce n'étoit point en réalité qu'on faisoit les funérailles de la personne en l'honneur de laquelle ce tombeau vide étoit construit , les Jurisconsultes ont beaucoup disputé , si le cénotaphe étoit religieux. Marcian le prétend , Ulpien le nie ; & tous deux se fondent sur divers endroits de l'*Enéide* : mais il est aisé de les concilier , en distinguant le cénotaphe consacré dans les formes , de celui qui ne l'a point été avec les cérémonies requises. Virgile lui-même a décrit les cérémonies de cette consécration , en parlant du cénotaphe élevé à l'honneur d'Hector sur le rivage feint du fleuve Simois.

*Solemnes tum fortè dapes , & tristia
dona*

*Ante urbem in luco falsi Simoentis ad
undam*

*Libabat cineri Andromache , manesque
vocabat*

*Hectoreum ad tumulum , viridi quem
cespite inanem*

*Et geminas , causam lacrimis , sacra-
verat aras.*

On ne peut pas douter que la consécration n'ait été nécessaire pour rendre le cénotaphe religieux , puisque l'on apprend par plusieurs inscriptions , que ceux qui faisoient construire leur tombeau pendant leur vie , le consacroient dans la pensée qu'il ne pourroit passer pour religieux , si par quelque aventure leur corps n'y étoit pas mis après leur mort.

Les gens de naissance avoient aussi dans leur palais des voûtes sépulcrales , où ils mettoient dans différentes urnes , les cendres de leurs ancêtres. On a trouvé autrefois à Nîmes une de ces voûtes pavée de marqueterie , & garnie de niches dans le mur , lesquelles niches contenoient chacune des urnes de verre remplies de cendres.

La pyramide de Cestius , qui contenoit intérieurement une chambre admirablement peinte , n'étoit que le tombeau d'un particulier ; mais il faut considérer

ici principalement les *tombeaux* ordinaires de la nation.

Il y en avoit de famille, d'autres héréditaires, & d'autres qui n'avoient aucune destination. On trouve cette différence dans les lois du digeste & du code, sous le titre *de religioſis*, ainsi que dans le *recueil d'inscriptions* publiées par les savans.

Les *tombeaux* de famille étoient ceux qu'une personne faisoit faire pour lui & sa famille, c'est-à-dire pour ses enfans, ses proches parens, & ses affranchis. Les *tombeaux* héréditaires étoient ceux que le testateur ordonnoit pour lui, pour ses héritiers, ou pour ceux qui l'acqueroient par droit d'héritage.

Tout le monde pouvoit se réserver un *tombeau* particulier, où personne n'eût été mis. On pouvoit aussi défendre par testament, d'enterrer dans le *tombeau* de famille, aucun des héritiers de la famille. Pour lors on gravoit sur le *tombeau*, les lettres suivantes: *H. M. H. N. S. hoc monumentum hæredes non sequitur*; ou ces autres: *H. M. ad H. N. TRANS. hoc monumentum ad hæredes non transit*, le droit de ce monument ne suit point l'héritier, c'est-à-dire que les héritiers ne pourroient disposer de l'endroit où étoit le *tombeau*, & que ni l'endroit, ni le *tombeau*, ne feroient partie de l'héritage.

On peut voir dans les anciennes inscriptions sépulcrales, les précautions que l'on prenoit pour que les *tombeaux* subsistassent dans les différens changemens de propriétaires. Outre qu'on le gravoit sur la tombe, outre les imprécations qu'on faisoit encore contre ceux qui oseroient violer la volonté du testateur, les lois attachoient aux contraventions de très-grosses amendes.

En un mot les *tombeaux* étoient du nombre des choses religieuses. Celui, dit Justinien dans ses *institutes*, liv. II. tit. 1. §. 9. qui fait inhumer le corps d'une personne décédée, dans un fonds qui lui appartient, le rend religieux. On peut même inhumer un corps dans le fonds d'autrui, avec le consentement du propriétaire; & s'il arrive qu'il l'oblige

dans la fuite d'enlever ce cadavre, le fonds restera toujours religieux.

Non seulement la place occupée par le *tombeau* étoit religieuse, il y avoit encore un espace aux environs qui étoit de même religieux, ainsi que le chemin par lequel on alloit au *tombeau*. C'est ce que nous apprenons d'une infinité d'inscriptions anciennes, que Gruter, Boissard, Fabretti, Reinesius, & plusieurs autres ont recueillies. On y voit qu'outre l'espace où le *tombeau* étoit élevé, il y avoit encore *iter*, *aditus* & *ambitus*, qui étant une dépendance du *tombeau*, jouissoient du même privilège. S'il arrivoit que quelqu'un eût osé emporter quelques-uns des matériaux d'un *tombeau*, comme des colonnes ou des tables de marbre, pour l'employer à des édifices profanes, la loi les condamnoit à dix livres pesant d'or, applicables au trésor public; & de plus, son édifice étoit confisqué de droit au profit du fisc. La loi n'exceptoit que les sepulcres & *tombeaux* des ennemis, parce que les Romains ne les regardoient pas pour saints ni religieux.

Ils ornoient quelquefois leurs *tombeaux* de bandelettes de laine, & de festons de fleurs; mais ils avoient sur-tout soin d'y faire graver des ornemens qui servissent à les distinguer, comme des figures d'animaux, des trophées militaires, des emblèmes caractéristiques, des instrumens, en un mot, différentes choses qui marquassent le mérite, le rang, ou la profession du mort.

Dans le temps de corruption, les particuliers du plus bas étage, mais favorisés des biens de la fortune, se bâtirent des *tombeaux* somptueux. Le *tombeau* de Licinus, barbier d'Auguste, égaloit en magnificence ceux des plus nobles citoyens romains de son temps. On connoît le distique que Varron indigné fit dans cette occasion.

*Marmoreo Licinus tumulo jacet, at
Cato parvo,
I ompeius nullo; quis putet esse deos?*

Mais que dire de celui de Pallas, affranchi de Tibere, portant cette inscription

ption superbe , que le sénat eut la bassesse
de laisser graver ?

*Tib. Claudius. Aug. I.
Pallas.*

Huic. Senatus. ob. Fidem.

Patronos. Ornamenta.

Prætoria. Decrevit.

Et. H. S. Centies. Quin.

Quagies. Cujus. Honore

Contentus. Fuit.

Je fai que l'orgueil ne perce pas moins sur nos épitaphes modernes : mais ce n'est point pour les recueillir que je visite quelquefois les tombeaux dans nos églises : je le fais parce que je puis envisager la nature sans effroi , dans ces sortes de scenes muettes ; & de plus , parce que j'en retire quelque profit. Par exemple , quand je jette les yeux sur les tombeaux de ces hommes détestés , dont Virgile dit :

*Vendidit hic auro patriam , dominum-
que potentem*

*Imposuit. Ille fixit leges pretio , atque
refixit ,*

*Ausi omnes immane nefas , ausoque
poiti.*

Enéid. liv. VI. vers 620.

« Celui-ci a vendu sa patrie & l'a
» soumise au despotisme ; celui-là , cor-
» rompu par l'argent , a porté des lois
» vénales , & en a abrogé de saintes.
» Ils ont commis ces énormes forfaits , &
» en ont joui indignement ». Quand ,
dis-je , je vois ces illustres coupables cou-
chés dans la poussière , j'éprouve une se-
crete joie de fouler leurs cendres sous mes
piés.

Au contraire , quand je lis les plaintes des peres & des mieres , gravées sur la tombe de leurs aimables enfans moissonnés à la fleur de leur âge , je m'attendris , & je verse des larmes. Lorsqu'avançant mes pas vers le chœur de l'église , je vois de saints personnages , qui déchiroient le monde par leurs cruelles disputes , placés côte-à-côte les uns des autres , je sens une vive douleur de toutes ces factions , & de tous ces petits débats qui mettent en feu le genre humain. Enfin ,

Tome XXXIII.

quand je reviens chez moi , je lis la description des superbes tombeaux de la Grece & de Rome , je me demande ce que sont devenus ces grands hommes qui y étoient renfermés.

*Dans ces tas de poussiere humaine ,
Dans ce cahos de boue & d'ossements épars ,
Je cherche , consterné de cette affreuse scene ,
Les Alexandres , les Césars ,
Cette foule de rois , fiers rivaux du tonnerre ;
Ces nations la gloire & l'effroi de la terre ,
Ce peuple roi de l'univers ,
Ces sages dont l'esprit brilla d'un feu céleste :
De tant d'hommes fameux , voilà donc ce
qui reste ,*

Des urnes , des cendres , des vers !

(*Le chevalier DE JAUCOURT*)

TOMBEAUX des Péruviens , (*Hist. du Pérou.*) La description des tombeaux qu'avoient les anciens habitans du Pérou , n'est pas moins curieuse que celle de la plupart des autres peuples. Ces tombeaux bâtis sur les bords de la mer , étoient les uns ronds , les autres quarrés : d'autres en quarrés-longs. Les corps renfermés dans ces tombeaux , étoient diversement posés : les uns debout appuyés contre les murailles , les autres assis vers le fond sur des pierres ; d'autres couchés de leur long sur des claies composées de roseaux. Dans quelques-uns on y trouvoit des familles entieres , & des gens de tout âge ; & dans d'autres le seul mari & son épouse. Tous ces corps étoient revêtus de robes sans manches , d'une étoffe de laine fine , rayée de différentes couleurs ; & les mains des morts étoient liées avec une espece de courroie. Il y avoit dans quelques-uns de ces tombeaux de petits pots remplis d'une poudre rouge ; & d'autres étoient remplis de farine de maïs. Voilà ce qu'en rapporte le P. Feuillée.

Le P. Plumier étant dans la vallée de Dylo , y vit une vaste plaine remplie de tombeaux , creusés dans la terre , semblables aux sépulcres ; ma curiosité , dit-il , me porta à voir leur construction. J'entrai dans un , par un escalier de deux marches hautes & larges chacune

H h h h

de quatre piés, & faisant un quarré long d'environ sept piés. Le *tombeau* étoit bâti de pierres, sans chaux & sans sable, couvert de roseaux sur lesquels on avoit mis de la terre. Son entrée étoit tournée vers l'orient; & les deux morts encore entiers étoient assis au fond du *tombeau*, tournant leur face vers l'entrée. Cette seule attitude fait voir que ces peuples adoroient le soleil, & que ces morts étoient ensevelis devant la conquête du Pérou par les Espagnols, puisque le soleil n'avoit été adoré dans ce vaste empire, que depuis le gouvernement des Incas. Les deux morts, ajoute-t-il, que je trouvai au fond du sépulcre, avoient encore leurs cheveux nattés à la façon de ces peuples; leur habit d'une grosse étoffe d'un minime-clair, n'avoit perdu que son poil; la corde paroissoit, & marquoit que la laine dont les Indiens se servoient, étoit extrêmement fine. Ces morts avoient sur leur tête une calotte de la même étoffe, laquelle étoit encore toute entière; ils avoient aussi un petit sac pendu au cou, dans lequel il y avoit des feuilles de coca. (D. J.)

TOMBEAU, s. m. (*Tapissier*), espece de lit dont le ciel ou le haut tombe vers le pié en ligne diagonale. On dit un *lit en tombeau*, ou absolument un *tombeau*. Ces sortes de lits ont été inventés pour placer dans les galetas, parce que le toit ou le comble empêchoit qu'on ne leur donnât autant de hauteur aux piés qu'à la tête. Depuis on a mis des *tombeaux* indifféremment par-tout dans les appartemens qui ne sont pas de parade. (D. J.)

TOMBEAU de Pallas, (*Hist. rom.*) Nos lecteurs connoissent bien Pallas, affranchi de l'empereur Claude; il eut la plus grande autorité sous le regne de ce prince. Il avoit été d'abord esclave d'Antonia, belle-sœur de Tibere; c'est lui qui porta la lettre où elle donnoit avis à l'empereur de la conspiration de Séjan. Il engagea Claude à épouser Agrippine sa niece, à adopter Néron, & à le désigner son successeur. La haute fortune à laquelle il parvint, le rendit si insolent, qu'il ne parloit à ses esclaves que par signes. Agrippine acheta ses services, & de concert

avec elle, Claude mourut. Quoique Néron dût la couronne à Pallas, il se dégoûta de lui, le disgracia, & sept ans après le fit périr secrètement pour hériter de ses biens; mais il laissa subsister le *tombeau* de cet orgueilleux affranchi.

Ce *tombeau* magnifique étoit sur le chemin de Tibur, à un mille de la ville, avec une inscription gravée dessus, & ordonnée par un décret du sénat, sous l'empire de Claude. Pline le jeune nous a conservé seul entre tant d'écrivains, cette inscription & ce décret, dans une de ses lettres, qui m'a paru trop intéressante à tous égards, pour n'en pas orner cet ouvrage. Voici ce qu'il écrit à Montanus, lettre 6. l. VIII.

L'inscription que j'ai remarquée sur le *tombeau* de Pallas est conçue en ces termes:

« Pour récompenser son attachement & sa fidélité envers ses patrons, le sénat lui a décerné les marques de distinction dont jouissent les préteurs, avec quinze millions de sesterces (quinze cent mille livres de notre monnoie); & il s'est contenté du seul honneur.» Cela me fit croire, continue Pline, que le décret même ne pouvoit qu'être curieux à voir. Je l'ai découvert. Il est si ample & si flatteur, que cette superbe & insolente épitaphe me parut modeste & humble.

Que nos plus illustres romains viennent, je ne dis pas ceux des siècles plus éloignés, les Africains, les Numantins, les Achaïques, mais ceux de ces derniers temps, les Marius, les Sylla, les Pompée, je ne veux pas descendre plus bas; qu'ils viennent aujourd'hui faire comparaison avec Pallas. Tous les éloges qu'on leur a donnés, se trouveront fort au-dessous de ceux qu'il a reçus. Appellerai-je *railleurs* ou *malheureux* les auteurs d'un tel décret? Je les nommerois *railleurs*, si la plaisanterie convenoit à la gravité du sénat. Il faut donc les reconnoître malheureux.

Mais personne le peut-il être jamais, jusqu'au point d'être forcé à de pareilles indignités? C'étoit peut-être ambition & passion de s'avancer. Seroit-il possible qu'il y eût quelqu'un assez fou pour désirer de s'avancer aux dépens de son pro-

pre honneur, & de celui de la république, dans une ville où l'avantage de la première place, étoit de pouvoir donner les premières louanges à Pallas ? Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives de la préture à Pallas, à un esclave ; ce sont des esclaves qui les offrent. Je ne relève point qu'ils sont d'avis, que l'on ne doit pas seulement exhorter, mais même contraindre Pallas à porter les anneaux d'or. Il eût été contre la majesté du sénat, qu'un homme revêtu des ornemens de préteur eût porté des anneaux de fer. Ce ne sont-là que des bagatelles qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Voici des faits bien plus dignes d'attention. « Le sénat pour Pallas (& le palais où il s'assemble n'a point été depuis purifié) : pour Pallas, le sénat remercie l'empereur de ce que ce prince a fait un éloge magnifique de son affranchi, & a bien voulu permettre au sénat de combler un tel homme d'honneurs. » Que pouvoit-il arriver de plus glorieux au sénat, que de ne paroître pas ingrat envers Pallas ? On ajoute dans ce décret : « Qu'ain que Pallas, à qui chacun en particulier reconnoît avoir les dernières obligations, puisse recevoir les justes récompenses de ses travaux, & de sa fidélité. »

Ne croiriez-vous pas qu'il a reculé les frontières de l'empire, ou sauvé les armées de l'état. On continue... « Le sénat & le peuple romain ne pouvant trouver une plus agréable occasion d'exercer leurs libéralités, qu'en les répandant sur un si fidèle & si désintéressé gardien des finances du prince. » Voilà où se bornoient alors tous les desirs du sénat, & toute la joie du peuple ; voilà l'occasion la plus précieuse d'ouvrir le trésor public ! Il faut l'épuiser pour enrichir Pallas.

Ce qui suit n'est guère moins remarquable : « Que le sénat ordonnoit qu'on tireroit de l'épargne quinze millions de sesterces (quinze cents mille livres), pour les donner à cet homme ; & que plus il avoit l'ame élevée au-dessus de la passion de s'enrichir, plus il falloit redoubler ses instances auprès du pere

commun, pour en obtenir, qu'il obligeât Pallas de déférer au sénat. » Il ne manquoit plus en effet que de traiter au nom du public avec Pallas, que de supplier de céder aux empressements du sénat, que d'interposer la médiation de l'empereur, pour surmonter cette insolente modération, & pour faire en sorte que Pallas ne dédaignât pas quinze millions de sesterces. Il les dédaigna pourtant. C'étoit le seul parti qu'il pouvoit prendre par rapport à de si grandes sommes. Il y avoit bien plus d'orgueil à les refuser qu'à les accepter. Le sénat cependant semble se plaindre de ce refus, & le comble en même temps d'éloges en ces termes :

« Mais l'empereur & le pere commun ayant voulu à la prière de Pallas, que le sénat lui remît l'obligation de satisfaire à cette partie du décret, qui lui ordonnoit de prendre dans le trésor public quinze millions de sesterces, le sénat déclare que c'est avec beaucoup de plaisir & de justice ; qu'entre les honneurs qu'il avoit commencé de décerner à Pallas, il avoit mêlé cette somme pour connoître son zèle & sa fidélité ; que cependant le sénat, pour marquer sa soumission aux ordres de l'empereur, à qui il ne croyoit pas permis de résister en rien, obéissoit. »

Imaginez-vous Pallas qui s'oppose à un décret du sénat, qui modère lui-même ses propres honneurs, qui refuse quinze millions de sesterces, comme si c'étoit trop, & qui accepte les marques de la dignité des préteurs, comme si c'étoit moins. Représentez-vous l'empereur qui, à la face du sénat, obéit aux prières, ou plutôt aux commandemens de son affranchi ; car un affranchi qui, dans le sénat, se donne la liberté de prier son patron, lui commande. Figurez-vous le sénat qui, jusqu'à l'extrémité, déclare qu'il a commencé avec autant de plaisir que de justice, à décerner cette somme, & de tels honneurs à Pallas ; & qu'il persisteroit encore, s'il n'étoit obligé de se soumettre aux volontés du prince, qu'il n'est permis de contredire en aucune chose. Ainsi donc pour ne pas forcer Pallas de prendre quinze millions de sesterces dans le tré-

for public, on a eu besoin de sa modération & de l'obéissance du sénat, qui n'auroit pas obéi, s'il lui eût été permis de résister en rien aux volontés de l'empereur.

Vous croyez être à la fin ; attendez, & écoutez le meilleur : « C'est pourquoi » comme il est très-avantageux de mettre au jour les faveurs dont le prince a honoré & récompensé ceux qui le méritoient, & particulièrement dans les lieux où l'on peut engager à l'imitation les personnes chargées du soin de ses affaires ; & que l'éclatante fidélité & probité de Pallas, sont les modèles les plus propres à exciter une honnête émulation, il a été résolu que le discours prononcé dans le sénat par l'empereur le 28 janvier dernier, & le décret du sénat à ce sujet, seroient gravés sur une table d'airain, qui sera apposée près de la statue qui représente Jules-César en habit de guerre. »

On a compté pour peu que le sénat eût été témoin de ces honteuses bassesses. On a choisi le lieu le plus exposé pour les mettre devant les yeux des hommes de ce siècle, & des siècles futurs. On a pris soin de graver sur l'airain tous les honneurs d'un insolent esclave, ceux même qu'il avoit refusés ; mais qu'autant qu'il dépendoit des auteurs du décret il avoit possédés.

On a écrit dans les registres publics, pour en conserver à jamais le souvenir, qu'on lui avoit déferé les marques de distinction que portent les préteurs, comme on y écrivoit autrefois les anciens traités d'alliance, les lois sacrées. Tant l'empereur, le sénat, Pallas lui-même, eut montré de . (je ne fais que dire), qu'ils semblent s'être empressés d'étaler à la vue de l'univers, Pallas son insolence, l'empereur sa foiblesse, le sénat sa misère.

Est-il possible que le sénat n'ait pas eu honte de chercher des prétextes à son infamie ? La belle, l'admirable raison que l'envie d'exciter une noble émulation dans les esprits, par l'exemple des grandes récompenses dont étoit comblé Pallas. Voyez par-là dans quel avilissement tomboient les honneurs, je dis ceux même

que Pallas ne refusoit pas. On trouvoit pourtant des personnes de naissance qui desiroient, qui recherchoient avec ardeur, ce qu'ils voyoient être accordé à un affranchi, être promis à des esclaves. Que j'ai de joie de n'être point né dans ces temps, qui me font rougir comme si j'y avois vécu !

Cette lettre de Pline nous offre tout-à-la-fois un exemple des plus singuliers de la stupidité d'un prince, & de la bassesse d'un sénat, & de l'orgueil d'un esclave. Cette épitaphe nous apprend encore combien il y a de momerie & d'impertinence dans les inscriptions prostituées à des infames & à des malheureux, car il n'y a guere eu d'infame plus grand que ce Pallas. Il est vrai d'un autre côté que quand le caprice de la fortune élève si haut de tels misérables, elle ne fait que les exposer davantage à la risée publique. (D. J.)

TOMBÉ, f. m. (*Danse*,) pas de *danse*. On l'exécute en s'élevant d'abord sur la pointe du pié, & en pliant après le pas. Veut-on faire, par exemple, un pas tombé du pié droit : il faut avoir le corps posé sur le pié gauche, & les jambes écartées à la deuxième position, s'élever sur le pié gauche pour faire suivre la jambe droite jusqu'à la cinquième position, où on la posera entièrement à terre. Là en pliant le genou on fera lever le pié gauche. Et le genou droit s'étendant, obligera à se laisser tomber sur le pié gauche à la deuxième position, ce qui est un demi-jeté, qui se fait en sautant à demi.

On prévient ce pas par un autre qui lui fait changer de nom. Il peut être devancé, par exemple, par un coupé ou un temps grave, & même très-souvent par un pas assemblé, ce qui lui fait porter le nom de *gaillarde*. Voyez **GAILLARDE**.

TOMBELIER, f. m. *terme de Voiturier* : il faudroit dire *tomberier* ; c'est un charretier qui conduit un tombereau pour transporter des terres, des pierres, des décombres, &c. d'un lieu à un autre. (D. J.)

TOMBER, v. n. (*Gram.*) c'est changer de lieu par l'action de la pesanteur. On dit la vitesse des graves s'accélère en

tombant. Les eaux tombent des montagnes. Les feuilles commencent à *tomber*. Les plumes tombent aux oiseaux. L'ennemi tomba sur notre arriere-garde & la dispersa. *Tomber* en quenouille. La foudre tombe quelquefois sur des lieux saints. Le brouillard tombe, nous aurons beau temps. Le vent est tombé. Ce manteau tombe trop bas. Ces fortifications tombent en ruine. Il est tombé en apoplexie. Les chairs tombent en pourriture. Sa fluxion lui est tombée sur la poitrine. Cette maison m'est tombée en partage. Les chiens sont tombés en défaut. Le sort est tombé sur lui. Il est tombé entre les mains de son ennemi. Ce trait satyrique tombe sur lui. Les plus parfaits tombent quelquefois. Il est tombé dans une grande faute. Je tombe dans ce sens. Cette piece est tombée à la premiere représentation. Il est tombé dans une erreur très-délicate. Nous tombâmes enfin sur cette matiere. Le poids de cette pendule est tout-à-fait tombé. D'où l'on voit qu'à travers toute la variété de ses acceptions, le verbe *tomber* conserve quelque chose de son idée primitive.

TOMBER, (*Marine*,) c'est pencher ou cesser. Ainsi un mât, une galere tombent, quand ils penchent; le vent tombe quand il cesse, & qu'il fait place au calme. Ce terme a encore d'autres significations, selon qu'il est joint avec d'autres termes, comme on le verra dans les articles suivans.

TOMBER sous le vent, (*Marine*,) c'est perdre l'avantage du vent qu'on avoit gagné, ou dont on étoit en possession, ou qu'on tâchoit de gagner.

TOMBER sur un vaisseau, (*Marine*,) c'est arriver & fondre sur un vaisseau.

TOMBEREAU, *s. m. terme de charron*, c'est une sorte de charrette dont le fond & les deux côtés sont faits de grosses planches enfermées par des gifans.

Un tombereau sert à transporter les choses qui tiennent du liquide, comme les boues, les ordures des rues, ainsi que le sable, la chaux, les terres, gravois, & choses semblables.

Du Cange dérive ce mot de *tombrellum*, dont les Anglois ont fait *tumbrel*, que Dodwell dit avoir été une espece de char-

rette, sur laquelle on promenoit par les villes d'Angleterre les femmes coupables d'adultere, & qu'en quelques lieux on plongeoit plusieurs fois dans l'eau, ce qu'on appelloit la peine du *tumbrel*.

Tombereau désigne aussi la charge d'une charrette faite en *tombereau*. (*D. J.*)

TOMBEREAU à gravier qui se charge lui-même, (*Mécanique.*) Cette machine (*fig. 4, Planc. I, Mécanique*), qui est de l'invention de M. Duguet, est composée des pieces suivantes.

AB est le coffre d'un *tombereau* ordinaire, dont l'aissieu *D* est emboîté par le moyeu, de maniere qu'il ne forme, pour ainsi dire, qu'une seule piece avec la roue: ce même aissieu porte deux autres roues plus petites, qui ont chacune deux chevilles dont on va voir l'usage.

Il y a sur le devant du *tombereau* un autre aissieu *III* qui lui est parallele, dans le milieu duquel est attaché le manche de la cuiller *L*; à ses extrémités sont deux leviers *MN*, que des chevilles *P*, & de petites roues font mouvoir, de maniere que lorsque les leviers sont dans la direction *OP*, le manche de la cuiller prend la direction *LR*: on conçoit aisément que les chevilles ne mordant point sur les leviers, la cuiller tombe par son propre poids; comme leur direction de part & d'autre est parallele, & que les leviers correspondent exactement avec elles, tous deux agissent de concert pour faire l'ouvrage.

Le char ainsi construit, on y attelle un cheval, que l'on fait avancer ou reculer; les leviers baissent; la cuiller se leve & se vide elle-même dans le *tombereau*; on doit la placer de façon qu'elle se présente toujours de front, & il convient même, pour en accélérer l'effet, de rendre le gravier le plus meuble qu'il est possible pour qu'elle le pénètre plus aisément. Les boueurs & les maçons peuvent se servir utilement de cette machine. *Article extrait des papiers anglois.*

TOMBERELLE ou TONNELLE, *s. f.* (*Chasse*,) c'est une espece de filet qui a 15 pieds de queue pour prendre les perdrix; le chasseur après l'avoir bien tendu contre terre, passe d'un autre côté, par-

derrière les perdrix, & les chasse doucement vers la tonnelle en poussant devant soi un bœuf ou une vache de bois peint, ou il prend de la toile peinte en couleur de vache, avec une tête d'osier, oreilles, cornes & col qui imitent le naturel de la vache, & une sonnette que le chasseur portera au col, & ainsi suivant les perdrix, il les amène toutes dans la tonnelle. A l'embouchure de la tonnelle, on dresse un pan de filets de chaque côté en angle obtus, pour que les perdrix donnent plus facilement dans la tonnelle; quand elles en sont proche, on les presse davantage, & dès qu'elles y sont entrées; on court sur le filet pour les prendre. On peut tonnelier en tout temps & à toutes les heures du jour, principalement le matin & le soir; les perdrix chantent une heure après le jour, ce qui les découvre: on se sert de la vache artificielle pour approcher tous les oiseaux de passage & sauvages. Tonnelier, c'est chasser à la tonnelle; tonneliers sont ceux qui chassent à la tonnelle.

TOMBISSEUR, f. m. (*Venerie*.) c'est le nom qu'on donne au premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol; on l'appelle *tombisseur* ou *haussépé*.

TOMBOUBITSI, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagascar, dont les voyageurs ne nous apprennent rien, sinon que le cœur de son bois est d'un jaune orangé.

TOMBUT, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie. Il est borné au nord par le royaume de Combour, au midi par la Guinée, au levant par le royaume de Gabi, & au couchant par les Madingues; c'est un pays qui contient plusieurs mines d'or & de cuivre, & qui produit du blé, du riz & autres grains nécessaires à la vie. Le roi de Tombut est de tous les princes de la Nigritie le plus riche & le plus puissant. Il réside dans la capitale qui porte le même nom, & qui est située à quelque distance du Niger; c'est une ville considérable par l'abord des marchands de Barbarie & des autres pays voisins, qui y font un grand commerce. Léon d'Afrique dit que cette ville a été fondée l'an 1213 par un prince de

Barbarie; appelé *Monfa Suleiman*. Long. 14, 5; latit. 15, 34. (*D J.*)

TOME, (*Gramm. & Littérat.*) espèce de division d'un ouvrage. Il y a quelquefois plusieurs tomes dans un volume, & quelquefois aussi il y a plusieurs volumes, sans qu'il y ait de tomes; ainsi un ouvrage en vingt tomes n'est pas la même chose qu'un ouvrage en vingt volumes, ni un ouvrage en vingt volumes la même chose qu'un ouvrage en vingt tomes. Cependant ces deux mots se prennent assez souvent l'un pour l'autre, & l'on dit indistinctement, j'ai perdu un volume ou un tome de l'histoire romaine.

TOMENTUM, f. m. signifie proprement de la bourre ou des flocons de laine; mais les anatomistes emploient ce terme pour marquer cette espèce de duvet qui vient sur les feuilles de certaines plantes, qui à cause de cela sont nommées *tomentosa*, comme le *gramen tomentosum*, le *carduus tomentosus*, &c.

M. Winslow observe une sorte de *tomentum* ou de duvet dans les vaisseaux sécrétoires des glandes; & c'est par-là qu'il explique la sécrétion des différentes liqueurs qui se séparent du sang froid. *Voy. SANG.*

TOMES, (*Géogr. anc.*) Tomi, ville de basse Mœsie, vers l'embouchure du Danube, près du pont-Euxin. Tous les géographes en parlent; Ponponius Méla, l. II, c. ij; Ptolomée, l. III, c. x, &c. Etienne le géographe écrit *Tomeus*; & sur une médaille de Caracalla on trouve cette inscription: ΤΡΟΠΗ ΠΟΝΤΟΥ ΤΙΜΕΩΣ.

Ovide dans ses *tristes*, l. III, *élég. 9*, s'est amusé à donner l'origine fabuleuse de la ville de Tomes, où il étoit malheureusement relégué, & ce morceau est très-ingénieux. Il nomme *Tomitæ* les habitants de Tomes; cette ville peu considérable du temps de Strabon, s'accrut dans la suite. La table de Peutinger la représente avec toutes les marques des grandes villes; & la notice d'Hiéroclès en fait la métropole de la Scythie, ou de la nation des Scythes soumis à l'empire. On croit que l'ancienne Tomes est aujourd'hui *Kilianova*, bourg de Besséribie, vers l'em-

bouchure la plus septentrionale du Danube. (D. J.)

HOMIAS, (Antiq. grec.) nom donné au sacrifice qu'on offroit pour la ratification des ligues solennelles. On nommoit ainsi ce sacrifice, parce qu'on prêtoit le ferment sur les testicules de la victime que les victimaires avoient coupées exprès. Voyez Potter, *Archæol. græc. t. I, p. 252.* (D. J.)

TOMIN ou **TOMINE**, f. m. (Poids.) petit poids dont on se sert en Espagne & dans l'Amérique espagnole pour peser l'or; il faut huit *tomins* pour le castillan, six castillans & deux *tomins* pour l'once. Le *to min* pèse trois carats, & le carat quatre grains; le tout poids d'Espagne, qui est environ d'un septième par cent plus foible que le poids de Paris. (D. J.)

TOMOLO, f. m. (Mesure de contenance.) mesure dont on se sert à Naples & en quelques autres lieux de ce royaume & de l'Italie; le *tomolo* est le tiers du septier de Paris, c'est-à-dire, qu'il faut trois *tomolos* pour le septier. (D. J.)

TOMON-PUTE, f. f. (Hist. nat. Botan.) racine des Indes orientales qui ressemble à celle du curcuma, excepté qu'elle est blanche; les Indiens s'en frottent le corps, & regardent cette pratique comme fort saine.

TOMOSKOY, **TOOM** ou **TOMO**, (Géog. mod.) ville de l'empire russe, dans la Sibérie, entre les deux bras de la rivière Tom. Elle fournit de belles fourrures blanches que les Russiens nomment *Telarski Bielski*. On a découvert au voisinage de cette ville d'anciens tombeaux d'où l'on a tiré des pièces d'or, d'argent, des agraffes, des boucles, des bagues & des ustensiles de table: ce qui marque que ce pays a été autrefois habité par une nation plus opulente que celle qui l'habite aujourd'hui, & c'est une observation curieuse. (D. J.)

TON, f. m. (Hist. nat. & Médec. pratiq.) c'est le nom que les habitans du Brésil ont donné à un insecte assez semblable à la puce par la couleur & par la manière dont il saute, mais communément beaucoup plus petit, égalant à peine en grosseur un grain de sable. Jean Heurnius le pere,

pour exprimer sa petitesse, l'appelle une *idée d'animal*; le Brésil n'est pas le seul pays où l'on en trouve, il est répandu dans presque toutes les îles d'Amérique; & c'est avec raison que Lerijs pense que c'est le même insecte qui est connu dans les îles espagnoles sous le nom de *nigua*. (Hist. du Brésil, chap. ji.) Les tons habitent ordinairement les terrains sablonneux, & surtout ceux qui sont plantés en cannes à sucre, & de-là s'élançant sur les passans, attaquent principalement ceux qui ont les pieds nus, se nichent dans la peau & entre les ongles, & y excitent une maladie que les naturels du pays appellent aussi *ton*. Les François ont donné à ces insectes le nom de *chiques*; c'est sous ce nom que M. de Rochefort les décrit & détaille les effets de leur piqure dans son *histoire naturelle & morale des îles Antilles*. Voyez **CHIQUES**. Pour le compléter, nous ajouterons ici quelques particularités sur l'espece d'affection qui suit l'entrée de ces animaux dans la peau, & sur les remèdes que l'expérience a consacrés comme plus efficaces.

Les pieds ne sont pas les seules parties du corps qu'ils attaquent; souvent ils se glissent entre les ongles des doigts de la main; & Lerijs assure avoir vu aux aisselles & dans d'autres parties molles des marques de leur invasion; deux jours après que cet insecte a pénétré la peau, le malade y ressent une démangeaison qui dans quelques heures devient si insupportable, qu'il ne peut s'empêcher de se gratter continuellement & avec force, ce qui vraisemblablement contribue à accélérer la formation d'une petite pustule livide; elle est accompagnée d'une tumeur de la grosseur de la tête d'une épingle, qui bientôt augmente avec des douleurs très-vives jusqu'à celle d'un pois; on aperçoit alors l'insecte au milieu de la tumeur, qui s'étend quelquefois tout-à-l'entour. Si dans ces entrefaites on n'apporte pas au mal un remède efficace, la tumeur se termine par la gangrene qui fait des progrès plus ou moins rapides; l'insecte multiplie prodigieusement, & se répand par ce moyen dans les diverses parties du corps où il occasionne les mé-

mes symptômes; on a vu des personnes qui faute de secours avoient perdu totalement l'usage des piés & des mains. Thomas Vander Guychelen, dont Otho Heurnius donne l'histoire, qu'on trouve dans le quatrième volume de la *Bibliothèque pratique de Manget*, liv. XVII. p. 643 & suiv. fut obligé par la maladresse des chirurgiens qui le traitoient, de se faire couper un ou deux doigts du pié qui étoient entièrement gangrenés; & ce ne fut que par les soins long-temps continués de Heurnius, célèbre médecin, que les progrès de la gangrene furent arrêtés, & que ce malade obtint une guérison complète.

Le secours le plus approprié & dont l'effet est le plus prompt, est, suivant tous les historiens, l'extraction du ton. Cette opération est très-douloureuse, mais en même temps immanquable; les Brasiliens & les Negres la font avec une adresse singulière & un succès constant, dès qu'ils s'aperçoivent par la tumeur de l'entrée de l'insecte. On tire dans le pays une huile rouge, épaisse, d'un fruit qu'on appelle *couroy*, qui passe aussi pour très-propre à guérir cette maladie; on l'applique en forme de baume sur les parties où l'insecte est entré; on vante encore beaucoup l'efficacité des feuilles du tabac, sur-tout imbibées de suc de citron très-acide; mais quels que soient les effets de ces différens remèdes, il est beaucoup plus prudent de ne pas se mettre dans le cas de les éprouver, & il ne faut que très-peu d'attention pour y parvenir; on n'a qu'à ne jamais marcher piés nus, porter des bas & des gants de peau, se laver souvent & observer en un mot une très-grande propreté. M. de Rochefort conseille aussi dans la même vue d'arroser les appartemens qu'on occupe, avec de l'eau salée.

TON, (*Prose & Poésie.*) couleurs, nuances du style, langage qui appartient à chaque ouvrage.

Il y a 1^o. le ton du genre: c'est par exemple, du comique ou du tragique; 2^o. le ton du sujet dans le genre: le sujet peut être comique plus ou moins, 3^o. le ton des parties; chaque partie du

sujet a outre le ton général, son ton particulier: une scène est plus fière & plus vigoureuse qu'une autre: celle-ci est plus molle, plus douce: 4^o. le ton de chaque pensée, de chaque idée: toutes les parties, quelque petites qu'elles soient, ont un caractère de propriété qu'il faut leur donner, & c'est ce qui fait le poète; sans cela, *cur ego poeta jalutor*. On bat souvent des mains, quand dans une comédie on voit un vers tragique, ou un lyrique dans une tragédie. C'est un beau vers, mais il n'est point où il devrait être.

Il est vrai que la comédie élève quelquefois le ton, & que la tragédie l'abaisse; mais il faut observer que quelque effort que prenne la comédie, elle ne devient jamais héroïque. On n'en verra point d'exemple dans Molière. Il y a toujours quelque nuance du genre qui l'empêche d'être tragique. De même quand la tragédie s'abaisse, elle ne descend pas jusqu'au comique. Qu'on lise la belle scène où Phèdre paroît défolée, le style est rompu, abattu, si j'ose m'exprimer ainsi; c'est toujours une reine qui gémit.

Ce que nous venons de dire du ton en poésie, s'applique également à la prose. Il y a chez elle le ton simple ou familier, le ton médiocre & le ton soutenu, selon le genre de l'ouvrage, le sujet dans le genre & les parties du sujet. Enfin le ton ou le langage d'un conte, d'une lettre, d'une histoire, d'une oraison funèbre, doivent être bien différens. Voyez STYLE. (D. J.)

TON, (*Art oratoire.*) inflexion de voix: on a parlé des différentes qualités du ton dans la prononciation & la déclamation, aux mots PRONONCIATION & DÉCLAMATION. (D. J.)

TON, s. m. (*Mus.*) Ce mot a plusieurs sens en Mus. 1^o. Il se prend d'abord pour un intervalle qui caractérise le système & le genre diatonique. Voyez INTERVALLE. Il y a deux sortes de tons; savoir le ton majeur dont le rapport est de 8 à 9, & qui résulte de la différence de la quarte à la quinte; & le ton mineur dont le rapport est de 9 à 10, & qui est la différence de la tierce mineure à la quarte. La génération du ton majeur & celle du ton mineur se trouvent également

à la seconde quinte ré en commençant par *ut* : car la quantité dont ce ré surpasse l'octave du premier *ut*, est justement dans le rapport de 8 à 9, & celle dont ce même ré est surpassé par le *mi* tierce majeure de cette octave, est le rapport de 9 à 10.

2°. On appelle *ton*, le degré d'élévation que prennent les voix, ou sur lequel sont montés les instrumens pour exécuter de la musique. C'est en ce sens qu'on dit dans un concert que le *ton* est trop haut ou trop bas. Dans les églises, il y a le *ton* du chœur pour le plain-chant ; il y a, pour la musique, *ton* de chapelle & *ton* d'opéra ; ce dernier n'a rien de fixe, mais est ordinairement plus bas que l'autre qui se règle sur l'orgue.

3°. On fait encore porter le même nom de *ton* à un instrument qui sert à donner le *ton* de l'accord à tout un orchestre : cet instrument, que quelques-uns appellent aussi *choriste*, est un sifflet, qui, au moyen d'une manière de piston gradué, par lequel on alonge ou raccourcit le tuyau à volonté, vous représente toujours à-peu-près le même son sous la même division. Mais cet à-peu-près qui dépend des variations de l'air, empêche qu'on ne puisse s'assurer d'un *ton* fixe qui soit toujours le même. Peut-être, depuis que le monde existe, n'a-t-on jamais concerté deux fois exactement sur le même *ton*. M. Diderot a donné les moyens de perfectionner le *ton*, c'est-à-dire, d'avoir un son fixe avec beaucoup plus de précision, en remédiant aux effets des variations de l'air. Voyez SON FIXE.

4°. Enfin, *ton* se prend pour le son de la note, ou corde principale qui sert de fondement à une pièce de musique, & sur lequel on dirige l'harmonie, la mélodie & la modulation sur les *tons* des anciens. Voyez MODE.

Comme notre système moderne est composé de douze cordes ou sons différens, chacun de ces sons peut servir de fondement à un *ton*, & ce son fondamental s'appelle *tonique*. Ce sont donc déjà douze *tons* ; & comme le mode majeur & le mode mineur sont applicables à chaque *ton*, ce sont vingt-quatre modes

Tome XXXIII.

dont notre musique est susceptible. Voyez MODE.

Ces *tons* différent entr'eux par les divers degrés d'élévation du grave à l'aigu qu'occupent leurs toniques. Ils diffèrent encore par les diverses altérations produites dans chaque *ton* par le tempérament ; de sorte que sur un clavestin bien accordé, une oreille exercée reconnoît sans peine un *ton* quelconque dont on lui fait entendre la modulation, & ces *tons* se reconnoissent également sur des clavestins accordés plus haut ou plus bas les uns que les autres ; ce qui montre que cette connoissance vient du-moins autant des diverses modifications que chaque *ton* reçoit de l'accord total, que du degré d'élévation que sa tonique occupe dans le clavier.

De-là naît une source de variétés & de beautés dans la modulation. De-là naît une diversité & une énergie admirable dans l'expression. De-là naît, en un mot, la faculté d'exciter des sentimens différens avec des accords semblables frappés en différens *tons*. Faut-il du grave, du majestueux ? *l'f ut fa*, & les *tons* majeurs par bémol l'exprimeront noblement. Veut-on animer l'auditeur par une musique gaie & brillante, prenez *a-mi la majeur*, *d-la ré*, en un mot, les *tons* majeurs par dièse. *C-sol ut* mineur porte la tendresse dans l'ame, *f-ut fa* mineur va jusqu'au lugubre & au désespoir. En un mot, chaque *ton*, chaque mode a son expression propre qu'il faut savoir connoître ; & c'est-là un des moyens qui rendent un habile compositeur, maître en quelque manière des affections de ceux qui l'écoutent ; c'est une espèce d'équivalent aux modes anciens, quoique fort éloigné de leur énergie & de leur variété.

C'est pourtant de cette agréable diversité que M. Rameau voudroit priver la musique, en ramenant, autant qu'il est en lui, une égalité & une monotonie entière dans l'harmonie de chaque mode, par sa règle du tempérament, règle déjà si souvent proposée & abandonnée avant lui. Selon cet auteur, toute l'harmonie en seroit plus parfaite : il est certain cependant qu'on ne peut rien gagner d'un côté, par

liij

sa méthode, qu'on ne perde tout autant de l'autre. Et quand on supposeroit que la pureté de l'harmonie y profiteroit de quelque chose, ce que nous sommes bien éloignés de croire, cela nous dédommageroit-il de ce qu'elle nous feroit perdre du côté de l'expression? Voyez TEMPÉRAMENT. (S)

TONS DE L'ÉGLISE, (*Musique.*) ce sont des manières déterminées de moduler le plain-chant sur divers sons fondamentaux, & selon certaines règles admises dans toutes les églises où l'on pratique le chant grégorien.

On compte ordinairement huit tons réguliers, dont il y en a quatre authentiques & quatre plagaux. On appelle *tons authentiques*, ceux où la finale occupe à-peu-près le plus bas degré du chant; mais si le chant descend jusqu'à trois degrés plus bas que la finale, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on appelle en musique la *dominante*; alors le ton est plagal: on voit qu'il n'y a pas grand mystère à ces mots scientifiques.

Les quatre tons authentiques ont leur finale à un degré l'un de l'autre, selon l'ordre des quatre notes *ré, mi, fa, sol*; ainsi le premier ton de ces tons répondant au mode dorien des Grecs, le second répond au phrygien, le troisième à l'éolien; & non pas au lydien, comme a dit M. l'abbé Broffard, & le dernier au mixolydien. C'est S. Miroclet, évêque de Milan, ou selon l'opinion la plus reçue, S. Ambroise qui vers l'an 370, choisit ces quatre tons pour en composer le chant de l'église de Milan, & c'est ce qu'on croit le choix & l'approbation de ces deux grands hommes qui ont fait donner à ces quatre tons le nom d'*authentiques*.

Comme les sons employés dans ces quatre tons n'occupent pas tout le diapason ou les quinze cordes de l'ancien système, S. Grégoire forma le projet de les employer toutes par l'addition des quatre nouveaux tons qu'on appelle *plagaux*, qui ont les mêmes finales que les précédens, & qui reviennent proprement

à l'hypodorien, à l'hypophrygien, à l'hypoéolien & à l'hypomixolydien; d'autres attribuent à Guy d'Arrezzo l'invention de ce dernier.

C'est de-là que ces quatre tons authentiques ont chacun un ton plagal pour leur fervir de collatéral ou supplément; de sorte qu'après le premier ton qui est authentique, vient le second qui est son plagal, le troisième authentique, le quatrième plagal, & ainsi de suite. Ce qui fait que ces modes ou tons authentiques s'appellent aussi *impairs* & les plagaux *pairs*, eu égard à leur ordre dans la série des tons.

La connoissance du ton authentique ou plagal est essentielle pour celui qui donne le ton du chœur (1), car s'il a à entonner dans un ton plagal, il doit prendre la finale à-peu-près dans le *medium* de la voix; mais si le ton est authentique, la même finale doit être prise dans le bas. Faute de cette observation, on exposeroit les voix à se forcer, ou à n'être pas entendues.

Quelquefois on fait dans un même ton des transpositions à la quinte; ainsi au lieu de *ré* dans le premier ton, on aura pour finale le *si* pour le *mi*, l'*ut* pour le *fa*, & ainsi de suite; mais si l'ordre de ces sons ne change pas, le ton ne change pas non plus, & ces transpositions ne se font que pour la commodité des voix: ce sont encore des observations à faire par l'organiste ou le chantre qui donne le ton.

Pour approprier, autant qu'il est possible, l'intonation de tous ces tons à l'étendue d'une seule voix, les organistes ont cherché les tons de la musique les plus propres à correspondre à ceux là. Voici ceux qu'ils ont établis: on auroit pu les réduire encore à une moindre étendue, en mettant à l'unisson la plus haute corde de chaque ton, ou si l'on veut, celle qu'on rebat le plus, & qu'on appelle *dominante*, en terme de plain-chant. Mais on n'a pas trouvé que l'étendue de tous ces tons ainsi réglés excédoit la voix humaine; ainsi on n'a pas trouvé à propos

(1) Dans le plain-chant on se sert du mot *ambitus*: mais l'*ambitus* des modes parfaits n'y est que d'une octave. Ceux qui la passent s'appellent *modes superflues* & ceux qui n'y arrivent pas, *modes diminués*. Voyez MODE & AMBITUS.

de diminuer encore cette étendue par des transpositions qui se seroient trouvées à la fin plus difficiles & moins harmonieuses que celles qui sont en usage.

- Premier ton , ré mineur.
- Second ton , sol mineur.
- Troisième ton , { la mineur ou mieux sol mineur.
- Quatrième ton , { la mineur finissant sur la dominante, par cadence régulière.
- Cinquième ton , { ut mineur, ou mieux ré majeur.
- Sixième ton , fa majeur.
- Septième ton , ré majeur.
- Huitième ton , { sol majeur, c'est-à-dire, faisant peu sentir le ton d'ut.

Au reste , les tons de l'église ne sont point asservis aux lois des tons de la Musique ; il n'y est point question de médiate ni de note sensible , & on y laisse les semi-tons où ils se trouvent dans l'ordre naturel de l'échelle , pourvu seulement qu'ils ne produisent ni tri-tons ni fausse-quinces sur la tonique. (S)

TON ÉOLIEN. Ce ton ou mode étoit un des cinq modes moyens ou principaux de la musique grecque ; le nom d'Eolien ne lui venoit pas des îles éoliennes ; mais de l'Eolie , contrée de l'Asie mineure , où il fut premièrement en usage. (S)

TON DU QUART , (Musique.) c'est ainsi que les organistes & musiciens d'église ont appelé le plagal du mode mineur , qui s'arrête & finit sur la dominante au lieu de tomber sur la tonique ; ce nom de ton du quart lui vient de ce que telle est spécialement la modulation du quatrième ton dans le plain chant. (S)

TON , (Lutherie,) instrument dont les Musiciens se servent pour trouver & donner le ton sur lequel on doit exécuter une pièce de musique ; c'est une espèce de flûte à bec , laquelle n'a point de trous pour poser les doigts , mais seulement une ouverture par laquelle on souffle , & une autre ouverture qui est la lumière & par où le son de l'instrument sort ; on fait entrer par le trou une patte , une espèce de piston , une partie de ce piston sert de poignée pour la pouvoir tenir & enfoncer

à volonté : sa tige est graduée par de petites marques ou lignes qui répondent aux notes de la musique ; en sorte que si on enfonce le piston jusqu'à une de ces marques , par exemple , jusqu'à 9 qui répond à sol , l'instrument rendra alors un son qui sera la quinte du premier son qu'il rend , lorsque la première marque c ou c sol ut est à l'extrémité du corps de l'instrument. La formation du son dans le ton se rapporte à celle du son dans les tuyaux bouchés de l'orgue. Voyez l'article BOURDON DE 16 PIÉS.

TON , (Marine ,) c'est la partie du mât qui est comprise entre les barres de hune & le chouquet , & où s'assemblent par en haut le bout du tenon du mât inférieur avec le mât supérieur , & cela par le moyen du chouquet ; & par en bas , le pie du mât supérieur avec le tenon du mât inférieur , par le moyen d'une cheville de fer appelée clé.

TON , (Peinture ,) nom qui convient en peinture à toutes sortes de teintes , soit qu'elles soient claires , brunes , vives , &c. Voyez TEINTE. On dit tons clairs , tons bruns , tons vifs ; ces couleurs ne sont pas de même ton.

Ce terme a néanmoins une acception particulière lorsqu'on y joint l'épithète de beau , de bon. Alors il signifie que les objets sont bien caractérisés par la couleur , relativement à leur position , & que de la composition de leurs tons résulte une harmonie satisfaisante. Vains , mauvais tons , signifient que de leur assemblage résulte le contraire.

TON , f. m. (Rubanerie ,) c'est une grosse noix percée de plusieurs trous dans sa rondeur , & traversée de deux cordes qui tiennent de part & d'autre au métier , elle sert à bander ces deux cordes par une cheville ou bandoir qu'on enfonce dans un de ces trous & qui mène la noix à discrétion. (D. J.)

TONAIGE , f. m. (Hist. des impôts ,) sorte d'impôt nommé talaige & grosse taige , qui se levait anciennement par quelques seigneurs , mais sans droit & sans titre , sur ceux qui par ordre du roi , recueilloient & amassoient les pallettes d'or dans quelques rivières de France. (D. J.)

TONCAT, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la partie occidentale du Turquestan, sur le bord du fleuve Jaxartes dans un terroir délicieux. Alboulcaïr l'appelle le *palais des sciences*, à cause de l'académie des arts & des sciences qui y étoit établie de son temps. *Long.* suivant de Lisle, 89. *lat.* 47. (*D. J.*)

TONDEREN ou **TUNDERN**, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans le duché de Sleswig, sur la rive méridionale du Widaw, à quatre milles de Ripen, d'Apennrade & de Fleusbourg, à cinq de Sleswig, & à sept d'Hadersleben. Abel, duc de Sleswig, & depuis roi de Danemarck, donna à *Tonderen* le titre de ville en 1243. Elle est aujourd'hui bien fortifiée & dans un terrain fertile. *Longit.* 26. *latit.* 54. 52.

TONDEUR, *s. m.* (*Art mécan.*) ouvrier qui travaille dans les manufactures de lainage à tondre avec des forces, les draps, les serges & autres étoffes de laine.

A Paris, les *tondeurs* forment une communauté qui est fort ancienne. Leurs premiers statuts furent du mois de décembre 1384, du temps de Charles VI; ils furent ensuite confirmés & augmentés par Louis XI en 1477, puis par Charles VIII en 1484, & enfin par François I, en septembre 1531.

Par ces statuts, ils sont nommés *tondeurs* de draps à table sèche, parce qu'il ne leur est pas permis de tondre aucunes étoffes quand elles sont encore mouillées.

Il y a à la tête de cette communauté quatre maîtres qui ont la qualité de jurés-visiteurs, dont la fonction est d'aller visiter chez les maîtres pour veiller à la conservation de leur art & métier, & tenir la main à l'exécution des statuts & ordonnances qui le concernent.

L'élection des quatre jurés se fait tous les deux ans; savoir, de deux anciens maîtres qui ont déjà passé par la jurande, & de deux jeunes maîtres qui n'y ont pas encore passé.

Outre ces quatre jurés-visiteurs, il y a encore deux maîtres que l'on nomme simplement *élus*, qui sont proprement de petits jurés ou sous-jurés. Ces jurés doivent

être présens au chef-d'œuvre des aspirans à la maîtrise & aux expériences des compagnons; ils doivent aussi tenir la main à ce que l'on ne travaille point les fêtes & les dimanches; ces deux petits jurés sont aussi élus tous les deux ans.

Avec ces quatre jurés-visiteurs & ces deux petits jurés, il y a encore un ancien maître de la communauté que l'on élit pareillement tous les deux ans, auquel on donne la qualité de *grand garde*; il n'a aucune fonction, sa charge étant purement d'honneur, & seulement une marque du mérite & de la capacité de celui qui en est revêtu.

Pour être reçu maître *tondeur* à Paris, il faut avoir fait trois années d'apprentissage, faire chef-d'œuvre, qui consiste à donner deux tontures ou coupes à un morceau de drap de deux aunes encore blanc; savoir, une avant que le drap ait été lainé, & l'autre après le lainage. Outre ces deux tontures, il doit encore en donner une au même morceau de drap après avoir été teint.

Les fils de maîtres sont exempts de l'apprentissage & du chef-d'œuvre; ils sont seulement tenus de faire une simple expérience, qui consiste à tondre une fois en premier deux aunes de drap en couleur.

Chaque maître doit avoir chez lui un morceau de fer tranchant par un bout, qui est une espèce de poinçon, qui sert à marquer toutes les étoffes qu'ils tondent ou qu'ils font tondre par leurs compagnons; cette marque se fait ordinairement au premier bout ou chef de la pièce. Il n'est pas permis à un maître de continuer à tondre une pièce déjà commencée & marquée par un de ses confrères.

Les *tondeurs* de drap prennent pour patron l'Assomption de la sainte Vierge; ils ont une confrairie dans l'église des grands Augustins. Ils n'ont point de chambre de communauté pour faire leurs assemblées; mais quand ils veulent en convoquer une, elle se tient chez le plus ancien des jurés en charge.

Par les réglemens généraux des manufactures de lainage faits au mois d'août 1669, *art.* 53. il est défendu aux *tondeurs* de drap de se servir, pour l'entimage des

étouffes d'aucunes graisses appelées *flambarz*; ils doivent seulement y employer du sain-doux de porc le plus blanc. Il leur est encore défendu de se servir de cardes, ni d'en avoir dans leurs maisons pour coucher les draps, &c. ils ne peuvent se servir pour cela que de charbons à foulon.

Quoiqu'il semble par tout ce qui vient d'être dit, que la profession de *tondeurs* doive se renfermer dans la seule tonture des draps, ce sont cependant eux qui se mêlent de les presser, de les cattir, & de les friser.

TONDINS, f. m. pl. (*Plombier*,) instrument à l'usage des plombiers & des facteurs d'orgues. Ce sont de gros cylindres de bois dont on se sert pour former & arrondir les tuyaux de plomb destinés à la conduite & à la décharge des eaux, & les tuyaux d'étain pour monter les orgues. Ces *tondins* sont plus ou moins gros & longs, selon la grosseur & la longueur qu'on veut donner aux tuyaux. *Voyez TUYAUX.*

TONDI-TEREGAM, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) grand arbre de Malabar qui s'élève à la hauteur de cinquante à soixante piés; son tronc qui est extrêmement gros, pousse une infinité de branches droites, longues, vertes, lanugineuses, rudes & pleines d'une moëlle spongieuse; ses feuilles sont disposées par paires dans un ordre parallèle; elles sont portées par des queues qui tiennent aux petites branches terminées en pointe, dentelées, épaisses, lisses, vertes, luisantes par-dessus, verdâtres & cotonneuses par-dessous, d'une odeur douce & d'un goût aromatique. Les fleurs naissent trois à trois & même en plus grand nombre d'entre les aisselles des feuilles; elles sont tétrapétales, pointues & répandent une odeur agréable lorsqu'on les froisse entre ses doigts. Il s'élève d'entre les pétales quatre étamines purpurines, au centre desquelles est un pistil rouge à sommet blanchâtre. Les auteurs de *l'Hort. malab.* nomment cet arbre, *arbor flore tetrapetalo, otorato, fructu nullo* *Hort. malab. tom. IV* c'est-à-dire qu'ils ne lui donnent point de fruit; mais c'est vraisem-

blablement une erreur de leur part. (*D. J.*)

TONDRE, v. act. (*Gramm.*) en général c'est couper les poils superflus.

TONDRE, (*terme de Chapelier*,) c'est à l'égard des chapeaux de Caudebec, & de ceux qui sont fabriqués de pure laine, les faire passer par-dessus la flamme d'un feu clair, ordinairement fait de paille ou de menu bois, pour en ôter les plus longs poils, ce qu'on appelle vulgairement *flamber le chapeau*; & pour ce qui est des autres chapeaux, comme castors, demicastors & vigognes, c'est les *fricter* par-dessus avec une pierre-ponce, pour user le poil qui excède trop; c'est ce qui se nomme ordinairement *poncer le chapeau*. (*D. J.*)

TONDRE, TONDU, (*Jardin.*) plusieurs parties d'un jardin sont sujettes à la tonture, soit aux ciseaux, soit au croissant. Les parterres ne seront tondues que la seconde année pour laisser prendre terre au buis & le fortifier. Il les faut ensuite *tondre* aux ciseaux au moins une fois l'an dans le mois de mai. Les beaux parterres le sont deux fois l'année après les deux seves.

Les ifs, les arbrisseaux de fleurs & les palissades basses se *tondent* aux ciseaux, ainsi que les boules d'ormes, au moins une fois par an entre les deux seves.

Les autres grandes palissades de charville & d'érable, se *tondent* au croissant au moins une fois l'an, comme en juillet; on les *tond* dans les beaux jardins en juin & au commencement de septembre après la pousse de chaque seve, pour les mieux entretenir dans la belle forme qu'on leur a donnée.

TONDRE, v. act. (*Lainage*,) ce mot en manufacture de lainage, signifie couper avec de grands ciseaux que l'on appelle *forces*, le poil superflu & trop long qui se trouve sur la superficie des draps & autres étoffes de laines pour les rendre plus rasés & plus unies. On *tond* plus ou moins de fois les étoffes suivant leur finesse & qualité. *Savary.* (*D. J.*)

TONDRUC, ou **TENDRAC**, f. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupède de l'île de Madagascar, qui est une espèce de

porc-épic. Il est de la grandeur d'un chat ; il a le grouin , les yeux & les oreilles d'un cochon ; son dos est armé de pointes ; il n'a point de queue. Ses pattes sont comme celles d'un lapin ; il se nourrit d'insectes & d'escargots. La femelle multiplie prodigieusement , elle produit jusqu'à vingt petits d'une portée. Cet animal se cache sous terre , où il forme une espèce de galerie singulière ; d'abord elle s'enfonce perpendiculairement d'environ deux ou trois piés , ensuite elle va obliquement , enfin elle remonte jusque près de la surface de la terre ; là l'animal se loge , & il y demeure cinq ou six mois sans prendre aucune nourriture , & sans qu'au bout de ce temps il en soit plus maigre. Sa chair est un très-bon manger.

TONEES , (*Antiq. grec.*) fêtes qui se célébroient à Argos , selon Athénée : elles consistoient en ce que l'on portoit en grande pompe la statue de Junon qui avoit été volée par les Tyrrhéniens , puis abandonnée sur le rivage. La statue étoit environnée de liens tendus , d'où la fête prit son nom , *τῆσιω* , en grec , signifie *tendre*. (*D. J.*)

TONG , (*Luth.*) instrument de musique des Siamois ; c'est une espèce de bouteille de terre , qui au lieu de fond est garnie d'une peau attachée au goulot avec divers cordons : on tient le *tong* de la main gauche , & on le frappe de temps en temps du poing droit ; cet instrument sert d'accompagnement à la voix. Quelques-uns appellent aussi *clong* le *tong*. (*F. D. C.*)

TONG-CHU , f. m. (*Hist. nat. botan. exot.*) arbre de la Chine dont on tire une liqueur qui approche du vernis. Quand on le voit de loin , disent nos missionnaires , on le prend pour un vrai noyer , tant il lui est semblable , soit pour la forme & la couleur de l'écorce , soit par la largeur & la couleur des feuilles , soit par la figure & la disposition des noix. Ces noix ne sont pleines que d'une huile un peu épaisse , mêlée avec une pulpe huileuse qu'on presse ensuite pour ne pas perdre la plus grande partie de la liqueur. Pour la mettre en œuvre on la fait cuire avec de la litharge , & l'on y mêle , si l'on veut , de la couleur ; sou-

vent on l'applique sans mélange sur le bois qu'elle défend de la pluie. On l'applique aussi sans mélange sur les carreaux qui forment le plancher d'une chambre ; ils deviennent luisans ; & pourvu qu'on ait soin de les laver de temps en temps , ils conservent leur lustre. C'est ainsi que sont faits les appartemens de l'empereur chinois & des grands de l'empire.

Mais si on veut faire un ouvrage achevé ; s'il s'agit , par exemple , d'orner une chambre , un cabinet , on couvre les colonnes & la boiserie de filasse , de chaux , ou d'autres matières semblables préparées en pâte. On laisse sécher le tout jusqu'à un certain degré ; on mêle ensuite dans l'huile telle couleur que l'on veut ; & après l'avoir fait cuire à l'ordinaire , on l'applique avec des brosses , suivant le dessin qu'on s'est formé. On dore quelquefois les moulures , les ouvrages de sculpture , & tout ce qui est relevé en bosse ; mais sans le secours de la dorure , l'éclat & le lustre de ces ouvrages ne cèdent guère à celui du vernis que les Chinois nomment *tsi* , parce qu'il découle du *tsi-chu*. Voyez *Tsi-CHU*. (*D. J.*)

TONG-EÜ , f. m. (*Hist. nat.*) ce mot signifie en chinois *tymbale de cuivre* ; on le donne à la Chine à une montagne située dans la province de Quey-chew , qui fait un bruit considérable dans de certaines saisons , sur-tout à l'approche de la pluie.

TONG-HOA-FANG , f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) c'est le nom que les Chinois donnent à un petit oiseau dont le bec est rouge , & dont le plumage est des couleurs les plus vives & les plus variées ; suivant les Chinois cet oiseau est produit par la fleur appelée *tong-hoa* , à qui il ressemble par ses couleurs , & à laquelle l'oiseau ne peut survivre. Cette fleur croît , dit-on , dans la province de Se-chouen , mais on croit qu'elle est fabuleuse , ainsi que l'oiseau qu'elle produit.

TONGOUS , ou TONGURES , ou TOUNGUSES , (*Géogr. mod.*) peuples tartares soumis à l'empire russe , & qui occupent à-présent une grande partie de la Sibérie orientale. Voyez les détails qui concernent ces peuples au mot *TARTARES*. (*D. J.*)

TONGRES, (*Géogr. mod.*) *Atuaticum Tongrorum*, ensuite *Tongri*, en flamand *Tongerén*, ville des Pays-Bas, dans l'évêché & à trois lieues au nord-ouest de Liege, au pays nommé *Hasbaye*, sur le Jecker. Elle a eu dès les premiers siècles un évêché qui fut ensuite transféré à Maftricht, & de là à Liege. *Tongres* avoit de la célébrité du temps de Jules-César, & étoit la capitale d'un grand pays. Guichardin la donne pour la première des villes de France & de l'Allemagne qui ait été convertie au christianisme; mais Attila la ruina dans ses incursions; elle n'a fait que languir depuis; & pour comble de maux, les François la démenterent en 1673. *Long.* 23. 4. *latit.* 50. 54. (*D. J.*)

TONG-TSAO, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de la Chine qui s'éleve à la hauteur de quatre ou cinq piés. Ses feuilles ressemblent à celles du ricin, ou *palma Christi*. Le milieu de son tronc est rempli d'une moëlle blanche légère, moins ferrée que la chair du melon, & moins spongieuse que la moëlle du sureau. On cuit cette moëlle, & l'on en fait un rob qui est doux, agréable, & qu'on mêle avec des fruits pour en relever le goût.

La tige du *tong-tsao* est divisée comme le bambou, par divers nœuds qui naissent entre deux des tuyaux de la longueur d'un pié. Ces tuyaux contiennent aussi de la moëlle dont on fait le même usage que de celle du tronc. (*D. J.*)

TONGUÉ, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar; sa racine est fort amère, sa fleur ressemble à celle du jasmin: on la regarde comme un excellent contre-poison.

TONIES, f. f. pl. (*Marine*) sortes de bateaux des Indes, qu'on attache deux-à-deux avec des roseaux, ou des écorces d'arbres, afin qu'ils s'entresoutiennent, & auxquels on met une petite voile. On appelle cet assemblage *catapanel*.

TONIQUE, mouvement tonique dans l'économie animale, action dans laquelle les muscles d'une partie, tant les antagonistes que les congénères, agissent tous pour vaincre une puissance qui produit ou doit produire son effet dans une di-

rection commune à celle de tous ces muscles en action. Voyez **ANTAGONISTE** & **CONGENERE**.

On croit communément que c'est l'action tonique des muscles, lorsqu'ils agissent tous ensemble, qui nous retient dans une situation droite; ce qui nous empêche de tomber en-devant, en-arrière & sur les côtés.

On tombe en-devant en pliant les jambes vers les piés, & l'épine vers les genoux; ainsi il n'y a pour lors que les extenseurs du pié qui puissent empêcher la cuisse & le pié de faire des angles, & non pas les fléchisseurs qui contribueroient plutôt à faire tomber; c'est pourquoi ils demeurent sans action.

On tombe en arrière lorsqu'on étend trop le pié; lorsque la cuisse se plie en dedans; ainsi il n'y doit y avoir que les extenseurs qui redressent les genoux.

L'action des muscles extenseurs opposés empêche de tomber sur les côtés; d'où il est facile de voir que ce n'est point par l'action de tous ces muscles antagonistes que nous nous tenons debout, mais seulement par celle des extenseurs & de quelques fléchisseurs, pendant que quelques-uns de ceux qui fléchissent les genoux demeurent en repos & sans action. Voyez **FLÉCHISSEUR** & **EXTENSEUR**.

TONIQUE, adj. (*Thérapeutique*) du mot grec *tonos*, ou *τονωτικός* nom que les anciens donnoient aux remèdes fortifiants appliqués extérieurement, & qui est devenu très-familier aux modernes, & sur-tout aux solidistes, pour exprimer plus généralement un remède quelconque, soit intérieur soit extérieur, qui est capable de fortifier; c'est-à-dire de maintenir, de rétablir ou d'augmenter le ton ou tension naturelle, soit du système général des solides, soit de quelque organe en particulier.

Cet effet peut convenir proprement à deux espèces de remèdes; savoir aux astringens, c'est-à-dire à cette classe de remèdes qui resserrent évidemment, & par conséquent fortifient le tissu des solides par l'effet très-caché d'une qualité très-manifeste, savoir l'austérité ou l'acéribité, & à une classe bien différente de

remède, qui ne fait sur les solides qu'une impression beaucoup plus passagère, qui les stimule, qui les excite, qui augmente leur mouvement, & par conséquent leur force. L'effet des premiers est de procurer une espèce de force morte, mais constante, mais inhérente; l'effet des seconds, c'est de déterminer une force véritablement vitale, de produire de l'activité, du mouvement; & cette propriété se trouve dans tous les remèdes qu'on a appelés aussi *cordiaux*, *échauffans*, *nervins*, *excitans*, *restaurans*, &c. & c'est précisément à ce dernier genre qu'est donné le nom de *tonique* dans le langage le plus reçu aujourd'hui.

De quelque manière que ces remèdes produisent leurs actions (objet sur lequel on n'a absolument que des connoissances très-vagues, ou des théories fort arbitraires), leur effet sensible sur toute la machine est d'augmenter le mouvement progressif du sang, les forces vitales, les forces musculaires & la chaleur animale; & sur quelques organes particuliers d'en réveiller le jeu, ou d'augmenter, pour ainsi dire, leur vie particulière en y établissant un nouveau degré de tension & de vibratilité.

Ces remèdes, considérés par leurs effets généraux & primitifs, sont désignés par tous les noms que nous avons rapportés plus haut; mais lorsqu'on les considère par quelque effet secondaire & plus particulier, ils prennent différens noms; celui d'*alexipharmaque*, comme résistant à de prétendus effets mortifians, au froid mortel des venins, suivant la doctrine des anciens, voyez *ALEXIPHARMAQUE*, *sudorifiques*, comme excitant la sueur, excréation qui est une suite commune de la chaleur augmentée; *stomachiques*, comme rétablissant le ton naturel de l'estomac, &c. Voyez *STOMACHIQUE*.

Les différentes classes des remèdes *toniques cordiaux*, *nervins*, &c. qui parmi les différens effets propres à ces remèdes, produisent éminemment l'augmentation de chaleur, sont exposés à l'article *ECHAUFFANT*, voyez cet article; on peut y joindre encore deux autres espèces de substance végétale; savoir les amers purs

& les amers aromatiques; en observant néanmoins que leur effet est plus lent, mais par cela même plus durable, & que de tous les effets généraux des *toniques*, c'est l'augmentation de chaleur qu'ils produisent le moins. On peut joindre encore ici certains spécifiques connus dans l'art sous le nom d'*antispasmodiques* & d'*hystériques*. Voyez *SPASME* & *HYSTÉRIQUE*. (b)

TONIQUE, en *Musique*, est le nom de la corde principale sur laquelle le ton est établi. Tous les airs finissent communément par cette note, sur-tout à la basse. On peut composer dans les deux modes sur la même *tonique*; enfin tous les musiciens reconnoissent cette propriété dans la *tonique*, que l'accord parfait n'appartient qu'à elle seule.

Par la méthode des transpositions, la *tonique* porte toujours le nom d'*ut* au mode majeur, & de *la* au mode mineur. Voyez *TON*, *MODE*, *TRANSPOSITIONS*, *SOLFIER*, *GAMME*, *CLÉS TRANSPOSÉES*, &c.

Tonique est aussi le nom que donne Aristoxène à l'une des trois espèces du genre chromatique, dont il explique les divisions, & qui est le chromatique ordinaire des Grecs, procédant par deux demi-tons consécutifs, puis une tierce mineure. (S)

TONLIEU, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) a été ainsi appelé du latin *telonium*, qui, dans sa signification primitive, veut dire un bureau où l'on paye quelque tribut public; mais par un usage assez ordinaire, il est arrivé que l'on a donné au tribut même le nom du bureau où il se payoit; de sorte que l'on a aussi appelé du latin *telonium*, & en françois *tonlieu*, ou droit de *tonlieu*, & par corruption *tonnelieu*, *thoneu*, *thonnieu* ou *toulieu*, deux sortes de droits qui se payent au roi ou autre seigneur du lieu.

La première, qu'on appelle aussi en quelques lieux *droits de plaçage*, est pour la permission de vendre des marchandises & denrées dans quelque foire ou marché,

L'autre est une espèce de droit d'entrée & de sortie, pour la permission que le souverain, ou ceux qui sont à ses droits, donnent

donnent de faire entrer dans un pays des marchandises qui viennent d'un autre pays, lequel est étranger ou réputé tel à l'égard de celui où l'on veut les faire entrer, ou bien pour faire sortir ces marchandises du pays & les faire passer dans un autre qui est pareillement étranger ou réputé tel, soit que ces marchandises entrent ou sortent par mer, ou qu'elles soient transportées par terre.

On percevoit autrefois à Paris & à Orléans des droits de *tonlieu* dans les marchés, & il est parlé de ce droit dans les coutumes de Bourbonnois, Châlons, Artois, Boulenois, Saint-Omer, Hainault.

Les anciens comtes de Flandre jouissoient du droit de *tonlieu*, lequel faisoit partie des droits de hauteur, c'est-à-dire, des droits régaliens auxquels ils étoient subrogés. M. Galand, en ses *mém. de Navarre & de Flandre*, dit que ce droit se paye pour le poids, passage, péage & douane de toutes sortes de marchandises, denrées, vins & autres choses généralement quelconques apportées dans la ville & qui y sont transportées en quelque manière que ce soit.

La perception de ce grand *tonlieu* de Flandre fut par succession de temps établie à Graveline, où on le nomma d'abord le *tonlieu anglois*, parce qu'il se percevoit principalement sur les marchandises venant d'Angleterre; on l'appela depuis le *tonlieu de Graveline*.

Le commerce de la Flandre ayant depuis passé à Bruges, on y transféra le *tonlieu* de Graveline, & ensuite de Bruges à Saint-Omer, après quoi il fut remis à Graveline.

Il fut dans la suite établi d'autres bureaux à Dunkerque, Ostende & ailleurs.

Les archiducs Albert & Isabelle le faisoient aussi percevoir dans la Zéelande, où on l'appeloit le *tonlieu de mer*, parce que les marchandises ne pouvoient arriver que par mer dans les îles qui composent la Zéelande; mais ce *tonlieu* de Zéelande fut cédé aux Hollandois par le traité de 1664. Voyez le *gloss.* de M. de Lauriere au mot **TONLIEU.** (A)

TONNAGE ou **TOLLAGE**, subst. m. (*Jurisprud.*) étoit un impôt que quelques

Tome XXXIII.

particuliers levoient indûment sur les Doriers, qui, par ordre du roi, ramassoient l'or de paillole dans quelques rivières & montagnes du Languedoc; il en est parlé dans un mandement adressé aux maîtres des monnoies pour empêcher ces vexations. Voyez Constant, p. 64. (A)

TONNAGE & PONDAGE, (*Hist. mod. d'Anglet.*) impôt qui est mis sur chaque tonneau de toutes les marchandises qui entrent dans le royaume & qui en sortent. Cet impôt est d'un schelling par livre sterling. Le parlement accorde ordinairement au roi le produit de cette imposition sur l'entrée & sur la sortie des marchandises, pour le mettre en état de bien garder la mer & de protéger le commerce. Charles I voulut, après la mort du roi Jacques, lever ce droit, sans l'autorité d'un acte du parlement; cette prétention nouvelle fut le sujet d'une des plus grandes brouilleries qui éclaterent dans la suite entre le parlement & ce monarque; & l'on fait combien elles lui furent funestes. (D. J.)

TONNAY-BOUTONNE, (*Géograp. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, en Saintonge, au diocèse de Saintes, sur la petite rivière de Boutonne, à trois lieues de Saint-Jean-d'Angeli, & à pareille distance de Tonnay-Charente. Long. 16. 52. latit. 45. 54. (D. J.)

TONNAY-CHARENTE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Talniacum*, *Tau-niacum*; ville de France, en Saintonge, au diocèse de Saintes, sur la Charente, à une lieue au-dessous de Rochefort, & à six de Saint-Jean-d'Angeli. Elle est assez ancienne, a titre de principauté, un château, & une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît. Son port est passablement bon. Long. 16. 42. latit. 50. 5. (D. J.)

TONNANT, (*Mythol.*) épithète que les poètes donnent assez souvent à Jupiter, comme au dieu qui étoit maître du tonnerre. Jupiter *tonnant* avoit un temple à Rome. (D. J.)

TONNE, f. f. (*Conchyliol.*) en latin *dolium*, *concha globosa*, *concha spherica*, ou *concha ampullacea*, à cause qu'elle a la

Kkkk

forme d'une bouteille. Voici ses caractères. C'est un genre de coquille univalve, ronde en forme de tonneau, dont l'ouverture est très-large, souvent avec des dents, quelquefois sans dents. Son sommet est peu garni de boutons, & aplati. Son fût est ridé, ou uni.

Rumphius a confondu la famille des tonnes sphériques avec celle des casques, qui sont de vrais *murex*, en appelant les tonnes, *cassides leves*.

Une forme ronde enflée dans son milieu, & la tête peu garnie de tubercules avec une bouche très-évasée, marquent le caractère générique de ces testacés.

Pour mettre de l'ordre dans ce discours, on peut établir, avec M. Dargenville, cinq classes de tonnes, 1°. celle des tonnes rondes & umbiliquées; 2°. celle des tonnes oblongues & rayées; 3°. celle des tonnes oblongues, garnies de côtes & de boutons; 4°. les tonnes dont la queue est allongée & faite en croissant; 5°. les tonnes en gondole.

Dans la première classe des tonnes rondes & umbiliquées, on compte, 1°. la tonne blanche, mince & striée; 2°. la tonne cannelée, entourée de petites cordelettes jaunes; 3°. la même à petites cordelettes tachetées; 4°. la perdrix régulièrement striée & marquetée; 5°. la tonne épaisse, blanche, toute sillonnée, & la bouche dentée; 6°. celle qui est striée & tachetée, avec la columelle ridée.

Dans la classe des tonnes oblongues & unies, on met les espèces suivantes: 1°. la tonne jaune sans mamelon; 2°. la blanche avec un mamelon; 3°. la couronne d'Ethiopie, qui est une tonne fauve, couronnée, avec un mamelon; 4°. la même oblongue sans mamelon; 5°. la tonne bariolée avec un mamelon aplati; 6°. la tonne pyramidale, creusée dans ses étages, & bariolée.

Dans la troisième classe, composée des tonnes oblongues, garnies de côtes & de boutons, on distingue, 1°. la harpe empennée, à treize côtes couleur de rose; 2°. la même bariolée à onze côtes; 3°. la même nommée la *noble-harpe*, à cause

de sa belle figure; elle est de couleur brune, bariolée de blanc; 4°. la même, jaunâtre, à stries profondes; 5°. la même, rougeâtre, à quatorze côtes étroites & rouges; 6°. la conque persique, autrement dite la *pourpre de Panama*, changée de mamelons. Quand elle est polie, elle paroît toute différente, en ce qu'elle devient toute lisse, & ceinte de petites lignes blanches; 7°. la mûre, en anglois *the mulberry-shell*; 8°. la même à stries, remarquable par ses taches brunes & blanches.

Dans la quatrième classe des tonnes, dont la queue est allongée & faite en croissant, nous avons pour espèces principales; 1°. la figue dont la tête est entièrement aplatie; 2°. le radix de couleur violette; 3°. la tonne striée couleur de citron; 4°. la même, jaune, épaisse, à stries & boutons rangés régulièrement; 5°. la même, mais de couleur blanche.

Dans la cinquième classe, qui sont les tonnes en forme de gondole, on recherche dans les cabinets des curieux les unes ou les autres des espèces suivantes: 1°. la noix de mer, qui est une grosse gondole épaisse & d'un gris cendré; 2°. la gondole oblongue & verdâtre; 3°. la même, rougeâtre; 4°. la papyracée, de couleur blanche; 5°. la citronnée, à quatre falces fauves; 6°. la fauve rayée de lignes fines comme des cheveux; 7°. la grosse gondole blanche, ombiliquée des deux côtés.

Dans le nombre de toutes ces espèces, on distingue beaucoup les suivantes, surtout la conque persique, que bien de gens rangent parmi les porcelaines. Rondelet la place avec les buccins, & la nomme *echinophora*; mais la figure extérieure s'établit naturellement dans le genre des tonnes sphériques. Il est surprenant qu'Al-drovandus, ignorant dans quelle classe de coquille il pouvoit la ranger, ait pris le parti de la mettre à la fin de son livre, comme une coquille unique.

La couronne d'Ethiopie est encore une espèce fort singulière par sa couronne formée de pointes, & par la couleur fauve qui lui est presque toujours affectée.

La harpe, qu'on appelle communément

la *cassandre*, sans trop savoir d'où vient ce nom, est une des belles espèces de tonne; & d'ailleurs très-variée dans ses couleurs. On estime sur-tout la noble-harpe quand elle est à côtes bariolées de noir sur un fond café.

Les tonnes qu'on appelle la *figue*, & le *radis*, sont remarquables par leur figure alongée, en queue recourbée, & par leurs couleurs qui imitent le naturel.

Enfin la conque sphérique fasciée de couleur bleue, jaune en-dedans, & qu'on appelle le *cordon-bleu*, est très-rare. Elle se trouve quelquefois brune & striée. Les sauvages de l'Amérique la montent sur un pié de bois travaillé suivant leur goût, & en font un de leurs dieux, appelé *Manitou*.

Il est temps de parler du coquillage. Rien n'est si simple que l'intérieur de l'animal qui habite la tonne. La partie depuis la tête jusqu'à la fraise, forme une masse de cinq sacs sphériques, remplis d'une humeur blanchâtre; ou rougeâtre, tout est lié par de petits boyaux, dont le plus long & le plus gros se termine à la queue; une fraise dentelée est au milieu de ce long boyau.

Souvent la coquille de la tonne est mince comme celle des gondoles: cependant il y en a d'épaisses, comme celle de la conque persique, & autres; mais l'animal est toujours le même que celui de cette conque & du buccin; il ne diffère que par sa figure extérieure, dont l'ouverture est ordinairement plus grande du double de sa largeur. La levre droite est mince & tranchante, souvent avec un repli déchiqueté qui va jusqu'en bas. Son bourrelet en-dedans est garni d'une vingtaine de petites dents; la levre gauche au contraire est arrondie, & n'a que quatre dents. Sa tête qui est assez large, a deux cornes fort courtes de figure triangulaire, dont les yeux sont placés sur leur côté extérieur, à-peu-près vers le milieu de la tête. Il sort de sa bouche une trompe percée, & garnie de dents qui servent à l'animal à sucer la chair des autres coquillages. La membrane qui tapisse les parois de sa coquille, paroît à l'extrémité, & se replie pour former un tuyau qui passe

entre les deux cornes, & qui lui sert à respirer & à se vider. Son pié se forme en ellipse, & sort si considérablement, qu'il couvre la coquille.

La tonne fluviatile se trouve dans la Marne; sa coquille est fort mince. Il y en a de grises, de noires & de verdies par le limon de l'eau. L'animal de cette coquille, au moyen de sa couche baveuse terminée par un opercule, se montre quelquefois à la vue. Il sort alors de cette couche un long cou avec une tête où sont deux cornes fort courtes, & deux points noirs qui sont ses yeux; sa bouche est fort large. On ne trouve point de tonnes terrestres vivantes. *Hist. nat. éclaircie. (D.J.)*

TONNE, f. f. (*Mesure de continence.*) grand vaisseau ou futaille de bois, de forme ronde & longue, ayant deux fonds, & qui est reliée avec des cercles ou cerceaux. La tonne a du rapport au muid pour sa figure; mais elle est plus grande, plus enflée par le milieu, & va plus en diminuant par les bouts. On se sert de la tonne à mettre diverses espèces de marchandises, pour les pouvoir envoyer & voiturier plus facilement, comme sucre, cassonnade, pelleteries, chapeaux, &c. *Savary. (D.J.)*

TONNE D'OR, (*Commerce.*) en Hollande on nomme une *tonne d'or* la somme de cent mille florins, ce qui fait un peu plus de deux cens mille livres argent de France. En Allemagne une *tonne d'or* est de cent mille thalers ou écus d'empire ce qui fait environ trois cens soixante & quinze mille livres de notre monnoie.

TONNE, se dit, dans l'*Artillerie*, d'un grand vaisseau de bois propre à renfermer des munitions.

Il y a des tonnes à meche qui en contiennent 3000 pesant, poids de marc; des tonnes à sacs à terre qui contiennent 500 livres de salpêtre. Saint-Remy, *Mém. d'Artillerie. (Q)*

TONNE, (*Marine.*) grosse bouée faite en forme de barril. *Voy. BOUÉE.*

TONNES, (*Marine.*) ce sont des barrils défoncés par le gros bout, dont on se sert pour couvrir la tête des mâts, quand ces mâts sont dégarnis: on les couvre aussi de prélaris. *Voyez PRÉLARIS.*

TONNEAU, f. m. (*Commerce.*) signifie en général toutes sortes de vaisseaux ou futailles de bois, ronds, à deux fonds, & reliés de cercles servant à mettre diverses sortes de marchandises, comme vin, eau-de-vie, huile, miel, pruneaux, &c.

Tonneau se dit aussi d'une certaine mesure de liqueurs. A Bordeaux & à Bayonne le tonneau est composé de quatre barriques qui font trois muids de Paris. Le muid de Paris est de 36 septiers, chaque septier de 8 pintes, ce qui monte à 288 pintes; sur ce pié le tonneau de Bordeaux doit être de 864 pintes, & celui d'Orléans de 576 pintes, parce qu'il ne contient qu'environ 2 muids de Paris. *Voyez* MUID.

Le tonneau d'Amsterdam contient 6 aems ou ams, l'aem 4 ankers, l'anker 2 stekans, le stekan 16 mingles, & le minge 2 pintes de Paris; ce qui revient pour chaque tonneau à 1600 pintes.

Le tonneau d'Angleterre est de 252 gallons, chaque gallon de 4 pintes de Paris; ce qui fait 1008 pintes de Paris. *Voyez* GALLON.

Tonneau est encore une mesure ou une quantité de grains, qui contient ou qui pèse plus ou moins, suivant les lieux où elle est en usage.

A Nantes le tonneau de grains contient 17 septiers de 16 boisseaux chacun, & pèse 2200 à 2500 livres. Il faut 3 tonneaux de Nantes pour faire 28 septiers de Paris.

A Marans & à la Rochelle il contient 42 boisseaux, & son poids est de deux pour cent moins que celui de Nantes.

A Brest il contient 20 boisseaux, chaque boisseau pesant près de 112 livres; ainsi le tonneau de Brest qui fait 10 septiers de Paris peut peser environ 2240 livres.

A Port-Louis & à Hennebon il pèse 2950 livres; à Rennes & à Saint-Malo 2400 livres; à Saint-Brieux 2600; à Aire, Quimpercorentin, & Quimperlay son poids n'est que de 1200.

Il y a encore quelques villes de France & de pays étrangers qui réduisent leurs mesures pour les grains au tonneau, en-

tre autres Beauvais & Copenhague. Le tonneau de Beauvais est presque égal au muid de Paris, qu'il n'excede que d'une mine; mais il faut 40 tonneaux ou tonnes de Copenhague pour faire 19 septiers de Paris.

Les tonneaux de toutes ces villes réduits à la mesure d'Amsterdam contiennent, les uns 13 muddes, comme ceux de Marans, de la Rochelle, de Nantes, & de Quimpercorentin; d'autres 13 muddes & demi, tels que ceux de Brest & de Morlaix. Les tonneaux de Rennes & de Saint-Malo contiennent 14 muddes d'Amsterdam, celui de Saint-Brieux 15 muddes & demi, celui d'Hennebon & de Port-Louis 17 muddes. *Voyez* MUDDE, *Diction. de Commerce.*

TONNEAU est aussi un terme de *Commerce de mer*. Le tonneau de mer est estimé peser 2000 livres ou 20 quintaux de 100 liv. chacun; le prix du fret ou voiture des marchandises qui se chargent dans un vaisseau se reglent sur le pié du quintal ou sur le pié du tonneau de mer; ainsi l'on dit charger au quintal ou charger au tonneau; on donne ordinairement dans le fond-de-cale qui est le lieu de la charge d'un vaisseau, 42 piés cubes pour chaque tonneau.

Quoique le tonneau de mer soit estimé peser 2000 livres, cependant l'évaluation ne laisse pas de s'en faire pour le prix du fret en deux manières, ou par rapport au poids des marchandises, ou par rapport à l'encombrement ou encombrece, comme on dit à Bordeaux, qu'elles peuvent causer dans le fond-de-cale, c'est-à-dire de la place qu'elles peuvent y occuper à cause de leur volume: ainsi l'on évalue ces marchandises sur un certain pié, par exemple, quatre barriques de vin font prises pour un tonneau; vingt boisseaux de chataignes, de blé, de fèves, de graine de lin, de noix, &c. passent aussi pour un tonneau. Cinq balles de plume ou de pelletterie, pesant chacune un quintal, huit balles de papier, pesant chacune cent livres, ne font qu'un tonneau. Trois balles de chanvre pesant chacune deux quintaux, font le tonneau. Vingt quintaux de tabac font estimés faire le tonneau

quant au poids ; mais quant à l'encombrement , il faut cent cinquante rouleaux de tabac pour faire le tonneau. *Diction. de Commerce.*

TONNEAU DE PERMISSION , (*Comm.*) on nomme ainsi en Espagne la quantité de tonneaux de marchandises que le conseil des Indes & le consulat de Seville jugent à propos d'envoyer en Amérique par les gallions & par la flotte.

Le nombre de ces tonneaux se règle ordinairement sur les avis que les ministres d'Espagne reçoivent des vice-rois du Mexique & du Pérou , de la nécessité que ces pays peuvent avoir de plus ou moins de marchandises ; en sorte qu'il y a des flottes qui n'ont permission que pour deux mille tonneaux , & d'autres en ont jusqu'à cinq ou six mille ; on jauge même les vaisseaux marchands pour remplir la quantité de *tonneaux de permission* , ce qui fait qu'en certaines années il y a plus de vaisseaux marchands qu'en d'autres : le nombre des vaisseaux de guerre qui leur sert d'escorte est toujours le même. *Dictionnaire.*

TONNEAU ; on nomme à Paris un tonneau de pierre de saint Leu ou d'autre pierre tendre , la quantité de quatorze piés cubes : chaque tonneau se divise en deux muids de sept piés cubes chacun. *Id. ibid.*

TONNEAU , se dit encore de la marchandise , soit solide , soit liquide , renfermée dans un tonneau : un tonneau de vin , un tonneau d'huile , un tonneau de farines , &c.

TONNEAU , en terme d'Argenteur , est un barril défoncé , sur lequel on pose la chaudière afin qu'elle soit plus à portée de l'ouvrier.

TONNEAU de pierre , f. m. (*Archit.*) c'est la quantité de quatorze piés cubes , qui sert de mesure pour la pierre de saint Leu , & qui peut peser environ un millier ou dix quintaux : ce qui fait la moitié d'un tonneau de la cargaison d'un vaisseau. Lorsqu'une rivière a sept ou huit piés d'eau , la navée d'un grand bateau peut porter 400 à 450 tonneaux de pierre.

TONNEAU des Danaïdes , (*Mythol.*) nom consacré à ce fatal tonneau :

*Des sanguinaires Euménides ;
Châtiment à jamais nouveau :
Ces sœurs en vain tentent sans cesse
D'emplir la tonne vengeresse ;
Mégère rit de leurs travaux ;
Rien n'en peut combler la mesure ;
Et par l'une & l'autre ouverture ,
L'onde entre & fuit à flots égaux.*

Si M. de la Mothe n'eut publié que des morceaux de cette beauté , on n'auroit pu lui refuser le nom d'un de nos premiers poètes lyriques.

Ce qui a fait imaginer ce châtiment fabuleux , disent nos mythologues modernes , c'est que les Danaïdes communiquent aux Argiens l'invention des puits , qu'elles avoient apportée d'Egypte où les eaux étoient rares ; si on l'aime mieux , c'est l'invention des pompes ; & comme on tiroit continuellement de l'eau par le moyen de ces pompes , pour les usages des cinquante filles de Danaüs , ceux qui étoient employés à ce pénible travail , dirent peut-être , que ces princesses étoient condamnées à remplir un vaisseau percé , pour consumer tant d'eau. En un mot , ce châtiment fabuleux doit vraisemblablement son origine à quelque fait historique de cette nature. (*D. J.*)

TONNÉES , f. f. pl. (*Mytholog.*) fêtes qui se célébroient à Argos , selon Athénée. Elles consistoient en ce qu'on rapportoit en grande pompe la statue de Junon , en mémoire de ce qu'on l'avoit recouvrée sur les Tyrréniens , qui après l'avoir enlevée , l'avoient abandonnée sur le rivage. La statue dans cette solennité , étoit environnée & comme garrotée de liens bien tendus , qu'on nommoit en grec τόνος du verbe τένω , tendre , d'où cette fête a pris sa dénomination.

TONNEINS , (*Géogr. mod.*) petite ville de France , dans l'Agénois , au diocèse d'Agen , à une lieue de l'embouchure du Lot , dans la Garonne.

TONNELAGE , f. m. (*Commerce.*) Les marchandises de tonnelage , sont les marchandises liquides qui s'entonnent dans des pipes , barriques , & autres telles futailles , comme les vins , les eaux-de-vie ,

les huiles, &c. ou qu'on encaisse dans les tonnes, tonneaux, ou autres caisses faites de douves, comme les sucres, les drogues, &c. (D. J.)

TONNELET, f. m. *terme de Modes*, c'est la partie inférieure d'un habit à la romaine, qui contient les lambrequins, ou pour m'expliquer plus clairement, ce font 4, 6, 8 ou 12 lambrequins, à la manière des anciens Romains: on s'en servoit dans les ballets, les opéras, & dans de certaines tragédies & comédies. Le *tonnelet* étoit de toile d'argent, couvert de dix grandes bandes de broderie d'or, & les manches de cet habit finissoient en campane. Ce mot s'est dit aussi dans les caroufels d'un bas de soie ou pourpoint plissé, enflé, & tourné en rond, avec un bas d'attache qui alloit jusque sous l'habit de fête. (D. J.)

TONNELIER, artisan qui fait, relie & vend des tonneaux, c'est-à-dire toutes sortes de vaisseaux de bois, reliés de cerceaux avec de l'osier, & propres à contenir des liqueurs ou marchandises; tels sont les tonnes, cuves, cuviers, muids, futailles, barrils, &c. Les *tonneliers* montent aussi & relient aussi toutes sortes de cuves & autres vaisseaux reliés de cerceaux de fer. Ce sont encore eux qui descendent les vins, cidres, bières, &c. dans les caves des bourgeois & des marchands de vin. Enfin il n'y a qu'eux qui aient droit de décharger sur les ports les vins qui arrivent par eau, & de les sortir des bateaux.

Les *tonneliers* forment à Paris une communauté nombreuse, & prennent la qualité de *maîtres tonneliers déchargeurs de vins*.

Leurs statuts sont fort anciens, & leur furent donnés sous le règne de Charles VII. Charles VIII les augmenta, & François I les confirma en 1538.

Ces statuts furent augmentés & dressés de nouveau en vingt & un articles, & confirmés en 1566 par Charles IX; on en ajouta deux autres sous Henri III, qui furent enregistrés au parlement, en 1577.

Henri IV en 1599, Louis XIII en 1637, & Louis XIV en 1651, leur donnerent aussi des lettres de confirmation, qui furent

enregistrés au parlement, au châtelet, & à l'hôtel-de-ville.

Suivant ces statuts, la communauté doit être régie par quatre jurés, dont on en élit deux tous les ans; ce sont eux qui font les visites, enregistrent les brevets, donnent le chef-d'œuvre, & reçoivent les maîtres.

L'apprentissage est de six ans, après lequel l'aspirant doit faire chef-d'œuvre, pour être admis à la maîtrise.

Les *tonneliers* ne peuvent entreprendre aucun ouvrage de tonnellerie chez les bourgeois, que ce ne soit pour mettre le vin de leur crû.

Il n'y a que les *tonneliers* qui aient le droit de fabriquer & de louer des cuves à baigner, ou des cuviers à faire la lessive.

Les compagnons ne peuvent entrer chez aucun maître, qu'ils n'aient fini leur temps chez l'ancien maître.

Il est défendu aux *tonneliers* de faire aucune futaille qu'elle ne soit de la jauge prescrite par l'ordonnance, suivant la qualité de la pièce.

Les matières que les *tonneliers* emploient dans les ouvrages de leur métier, sont des planches de chêne & de sapin pour les grandes cuves & les cuviers; le mairrain pour les futailles; les cerceaux, qui sont ordinairement de châtaignier, de fresne, ou de bouleau; & enfin l'osier pour lier & arrêter les cerceaux.

Les outils dont se servent les *tonneliers* sont la jabloire, les planes plates, courbes & rondes; la bondonnière, le compas, la doloire, le barroir, le tirétoir, le maillet, la colombe, le chevalet, l'effette, le tranchet, le sergent ou le chien, la chienne, la serpe, le paroir, l'utinet, le bastiffoir, la scie ordinaire, la scie à main, le rabot, le clouet, le compas ordinaire, & le barril à scier. Ils ont aussi le hacquet, le moulinet, & deux sortes de poulains pour descendre les vins en cave. *Voyez* tous ces différents instruments, chacun à leurs articles.

Voici la manière dont les *tonneliers* s'y prennent pour monter une futaille neuve. Quand leurs douves sont préparées, ils prennent le bâtiffoir, y posent une douve

en dedans qu'ils y affujettissent , en les ferrant l'un & l'autre avec un compas ordinaire; ensuite ils placent toutes les douves les unes après les autres , jusqu'à ce qu'ils aient garni tout le tour du bâtissoir; cela fait , ils passent un cerceau qu'ils font glisser depuis le haut jusqu'en-bas des douves ; & si les douves ont trop de peine à se joindre par en-bas , ils font un feu de copeau par terre , en-dedans du tonneau , ce qui resserre le dedans des douves , & les dispose à se rapprocher; dans cet état on glisse un cerceau jusqu'en-bas , pour contenir les douves & les empêcher de se désassembler; ensuite on en fait passer un autre plus ferré , afin de les approcher de plus en plus , jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun jour entre les douves ; cela fait , on fait entrer sur les douves une plus grande quantité de cerceaux , pour assujettir entièrement la futaille , après quoi on fait avec la bondonnoire le trou destiné à recevoir le bondon. La futaille ainsi montée , on plane & on pare avec les planes courbes & rondes , & avec le paroir , le dedans des douves , & on égalise des deux côtés les bords de ces douves avec l'effette : cela fait , on forme avec la jabloire une rainure appelée *jable* , dans laquelle doivent entrer les pieces du fond : lorsque le jable est formé , on prend le compas de bois que l'on ouvre de six points , c'est-à-dire d'une ouverture qui , répétée six fois , équivaldrait à la circonférence de l'ouverture du tonneau , à l'endroit du jable. Cette opération faite , on arrange les unes auprès des autres les douves destinées à faire le fond , & fixant une des pointes du compas à-peu-près au milieu , on trace un cercle avec l'autre pointe : cette ligne que trace le compas , marque la forme que doivent avoir ces douves : pour lors on les dégrossit avec la serpe , c'est-à-dire on ôte le bois superflu ; mais comme il faut que les pieces du fond entrent dans le jable de plus d'une ligne , on diminue avec la plane le bord des douves du fond qui doit entrer dans le jable ; dans cet état , on met le fond au tonneau , en commençant par une des plus petites douves , & continuant de suite jusqu'à la dernière ; ensuite pour unir

& arranger bien ces douves les unes auprès des autres , on frappe dessus avec l'utinet : cela fait , on acheve de garnir le tonneau de tous les cerceaux qu'il doit avoir. Il faut remarquer par rapport aux cerceaux , le premier qu'on place est le plus proche du bondon : on l'appelle *le premier en bouge* : ensuite on met le collet & le sous-collet , qui sont les troisieme & quatrieme cerceaux , à compter depuis le le peigne en allant vers le bondon : après cela , on met les cerceaux intermédiaires entre les collets & le premier en bouge : on place après cela le sommier immédiatement sur le jable , & on finit par celui qui est sur le peigne , qui se nomme *le talus*. Dans cet état , le tonneau est parfait , & il ne s'agit plus que d'y appliquer la barre en travers des douves des fonds : pour cet effet , on perce avec le barroir des trous pour placer les chevilles qui doivent retenir la barre : on pose la barre , & on enfonce par-dessus , avec un maillet , des chevilles de bois dans les trous.

Outre les futailles , tonneaux , muids , quarteaux , barrils , & autres pieces de tonnellerie à deux fonds , les *tonneliers* fabriquent aussi des cuves , cuiviers , tinettes , bacquets , &c. qui n'ont qu'un fond ; mais comme la fabrique en est à-peu-près la même , nous ne détaillerons pas ici la maniere de construire ces différentes sortes d'ouvrages.

TONNELIER , (*Marine* ,) c'est sur un vaisseau , celui qui a soin des futailles , qui les rabat , & qui fait les chargements nécessaires.

TONNELIER , (*Verrerie* ,) c'est une partie du fourneau. Voyez **VERRERIE**.

TONNELLE , f. f. (*Jardin*.) vieux mot encore en usage parmi le vulgaire , pour désigner un berceau , ou un cabinet de verdure : Jean Martin s'est servi de ce terme pour signifier un berceau en plein ceintre : c'est de ce mot qui a été fait , selon les apparences , celui de *tonnellerie* , ou portique de halle. (*D. J.*)

TONNELLE , f. f. *terme de Chasse* , sorte de filet pour prendre les perdrix & autres oiseaux : on ne lui donne que quinze piés de longueur , & environ dix-huit

pouces de largeur, ou d'ouverture par l'entrée. (D. J.)

TONNELLERIE, f. f. *terme de Couvent*, c'est le lieu du couvent où sont toutes les futailles où l'on cuve le vin, où l'on remplit les muids, &c. (D. J.)

TONNELLERIE, lieu où on travaille à la fabrique des tonneaux ou futailles. Ce terme est aussi employé souvent pour signifier la profession de *tonnelier*.

TONNERIE, f. m. (*Physiq.*) bruit excité dans l'air, à l'occasion des exhalaisons sulphureuses qui s'y allument subitement. Voyez EXHALAISON, FOUDRE, &c.

Séneque, Rohault & d'autres auteurs, tant anciens que modernes, expliquent le tonnerre en supposant deux nuages, dont l'un est suspendu sur l'autre, & dont le supérieur & le moins dense venant à se condenser par une nouvelle addition d'air, que la chaleur fait monter jusqu'à lui, ou que le vent porte de ce côté-là, tombe aussi-tôt avec beaucoup de violence sur le nuage inférieur & plus dense. Au moyen de cette chute, l'air se trouvant comprimé entre les deux nuages, fort en partie par les extrémités qui venant ensuite à se joindre exactement, enferment une grande quantité d'air; & l'air se faisant enfin un passage s'échappe, & en brisant le nuage, fait ce bruit, que nous appelons *tonnerre*. Voyez NUAGE, &c.

Mais cette explication ne pourroit tout au plus s'étendre qu'aux phénomènes d'un tonnerre qui n'est point accompagné d'éclairs. On a donné depuis une solution plus satisfaisante de la question, savoir que le tonnerre n'est point occasionné par des nuages qui tombent les uns sur les autres, mais par le feu qui prend tout à coup aux exhalaisons sulphureuses, & qui fait du bruit en s'enflammant, de la même manière qu'on voit l'or fulminant produire de pareils effets.

Newton dit qu'il y a des exhalaisons sulphureuses qui, pendant que la terre est sèche, montent continuellement en l'air où elles fermentent avec les acides nitreux & où quelquefois elles s'allument, engendrent le tonnerre, les éclairs, &c.

Il n'est pas douteux qu'outre les vapeurs qui s'élevent de l'eau, il n'y ait

aussi des exhalaisons qui se détachent du soufre, du bitume, des sels volatils, &c. la grande quantité de matières sulphureuses & bitumineuses répandues sur toute la surface de la terre, & les sels volatils des plantes & des animaux, produisent une telle abondance de ces exhalaisons, qu'il n'est point étonnant que l'air soit rempli de particules sulphureuses, qui s'arrêtent plus bas ou s'élevent plus haut, suivant leur degré de subtilité & d'activité, & suivant la direction des vents qui les portent en plus grande quantité dans un endroit de l'air que dans un autre.

Au reste, les effets du tonnerre ressemblent si fort à ceux de la poudre à canon, que le docteur Wallis croit que nous ne devons pas faire difficulté de les attribuer à la même cause: or les principaux ingrédients de la poudre sont le nitre & le soufre; & le charbon ne sert qu'à tenir les parties de la poudre séparées les unes des autres, afin qu'elles s'allument plus aisément. Voyez POUDRE.

Si donc nous convenons que les causes ci-dessus mentionnées puissent former dans l'air un tel mélange de particules nitreuses & sulphureuses, & qu'elles puissent y être allumées par quelque cause naturelle, nous n'aurons point de peine à comprendre l'éclat qu'elles font en même temps, & qui est accompagné de bruit & d'éclairs, semblables à ceux que fait la poudre aussi-tôt qu'on y a mis le feu: ces matières étant une fois allumées, le feu doit courir de côté & d'autre, suivant qu'il se communique successivement aux exhalaisons à-peu-près comme il arrive dans une traînée de poudre.

Quand cet éclat se fait fort haut dans l'air & loin de nous, il ne peut causer aucun malheur; mais quand il se fait près de nous, il peut détruire & détruit très-souvent des édifices, des arbres, des animaux, &c. comme fait la poudre dans les mêmes circonstances.

On peut juger de cette proximité ou de cet éloignement par l'intervalle du temps qu'il y a entre l'éclair & le bruit. Le docteur Wallis observe que cet intervalle est ordinairement d'environ sept secondes qui, à raison de 170 toises que le son fait par secondes, font à-peu-près

la distance d'une lieue : mais cet intervalle n'est quelquefois que d'une seconde ou deux, ce qui fait connoître que l'éclat se fait fort près de nous, & , pour ainsi dire, dans le même air que nous respirons.

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'éclair est suivi d'une vapeur sulphureuse, comme il paroît par ce goût de soufre, que l'on sent après le tonnerre & par cette chaleur étouffante qui le précède ordinairement : le même auteur croit que l'air est accompagné aussi d'une vapeur nitreuse, parce qu'on ne connoît point de corps qui soit aussi capable de produire un éclat subit & violent que le nitre. A l'égard de la manière dont s'allument ces exhalaisons, l'on fait qu'un mélange de soufre & de limaille d'acier avec un peu d'eau fait naître la flamme sur le champ. Il ne manque donc à ces matières pour faire l'éclat qu'un peu de vapeur qui tiennent de l'acier & du vitriol ; & Wallis ne doute point que parmi les évaporations de la terre, il n'y ait quelque chose de semblable ; & M. Chambers croit pouvoir en apporter une espèce de preuve.

L'histoire rapporte, dit-il, comme des faits constants qu'il a plu du fer en Italie, & des pierres de fer en Allemagne. Jules Scaliger dit qu'il avoit chez lui un morceau de fer tombé avec la pluie en Savoie. Cardan rapporte qu'un jour il tomba du ciel 1200 pierres, dont quelques-unes pesoient 30, d'autres 40, & une 120 livres, toutes fort dures & de couleur de fer.

Ce fait, ajoute-t-il, est si bien constaté, que le docteur Lister, dans les *Transactions philosophiques*, a fondé là-dessus un système entier sur la cause des éclairs & des tonnerres, soutenant que l'un & l'autre doivent leur matière à l'exhalaison des pyrites. Quoi qu'il en soit de ces faits que bien des gens auront grande peine à croire & avec raison, il est possible qu'il y ait dans l'air des particules hétérogènes de la nature de celles du fer. Voyez PYRITES. Chambers.

Ce roulement que fait le bruit du tonnerre ne peut venir que du son qui se forme entre les différents nuages qui sont

Tome XXXIII.

suspendus les uns sur les autres, & de l'agitation de l'air qui passe entr'eux. Les nuages & les objets qui se trouvent sur la surface de la terre renvoient le son, & le multiplient à-peu-près comme autant d'échos. De-là vient que le tonnerre retentit d'une manière affreuse dans les vallées, parce que les montagnes réfléchissent le son de toutes parts : car le tonnerre par lui-même ne doit presque jamais produire qu'un seul coup, à-peu-près comme un boulet de canon qu'on tire, cependant lorsque la flamme allume en même temps trois ou quatre traînées, elle peut former de cette manière de pelotons qui s'enflamment l'un après l'autre, & produire par ce moyen des coups redoublés.

On a observé que lorsqu'il fait du tonnerre & des éclairs, certains fluides cessent alors de fermenter, comme le vin & la bière, tandis que d'autres qui ne fermentoient pas auparavant, commencent alors à fermenter par le grand mouvement qui est excité dans l'air, & qui se répand de toutes parts. Apparemment le mouvement que produit la foudre se trouve contraire au mouvement qui étoit déjà dans les parties des liqueurs qui fermentoient, & au contraire produit de l'agitation dans les parties des fluides qui auparavant étoient en repos. Il y a bien des choses qui se corrompent aussi-tôt qu'il a tonné ; c'est ce qu'on remarque principalement dans le lait, à moins qu'il ne soit dans une cave bien fermée & très-profonde. On peut rompre & détourner le tonnerre par le son de plusieurs grosses cloches, ou en tirant le canon ; par-là on excite dans l'air une grande agitation qui disperse les parties de la foudre ; mais il faut bien se garder de sonner lorsque le nuage est précisément au-dessus de la tête, car alors le nuage en se fendant peut laisser tomber la foudre. En 1718, le tonnerre tomba dans la Basse-Bretagne sur vingt-quatre églises, dans l'espace de côte qui s'étend depuis Landerneau jusqu'à S. Paul-de-Léon, & précisément sur des églises où l'on sonnoit pour l'écartier. Des églises voisines où l'on ne sonnoit point furent épargnées. Musich. *Essai de Physique*.

Manière de construire les para-tonnerres.

LIII

C'est une vérité reconnue aujourd'hui par tous les physiciens, que la matière qui produit les éclairs & la foudre, n'est autre chose que le feu électrique: le célèbre Franklin en a réuni les preuves dans sa cinquième lettre sur l'électricité. Voyez *Œuvres de M. Franklin, traduites de l'Anglois* par M. Barbeau Dubourg, & CONDUCTEUR, ELECTRICITÉ, FEU ELECTRIQUE, TONNERRE.

On savoit il y a long-temps que les pointes avoient la propriété de tirer de beaucoup plus loin que les corps mouffes, le fluide électrique des conducteurs de nos machines.

De ces deux principes on n'a pas tardé à tirer la conséquence qu'il étoit possible de produire une très-forte électricité en foutirant & conduisant à volonté le feu électrique des nuages jusques dans le cabinet des physiciens; c'est ce qui a été confirmé par l'expérience au moyen des cerfs-volans électriques, barres fulminantes & autres appareils de ce genre qu'on a multipliés dans les premiers momens pour jouir d'un spectacle aussi curieux que l'on a ensuite abandonnés à cause des dangers auxquels ils exposoient ceux qui s'en seroient trop approchés; mais depuis on a fait une application bien plus heureuse de la théorie confirmée par ces premières tentatives: M. Franklin a proposé dès 1750, de se servir de ce moyen pour préserver de la foudre les édifices & les vaisseaux; les observations en ont tellement assuré le succès, qu'il devient très-intéressant aujourd'hui de mettre à la portée de tout le monde la manière de construire ces conducteurs ou *para-tonnerres*. Je commencerai par resumer les principes, je les appuierai sur quelques-unes des observations les plus décisives; j'indiquerai enfin la forme la plus avantageuse des conducteurs destinés à préserver, & les règles qu'on a suivies dans la construction de ceux qui existent.

Tous ceux qui ont quelque connoissance des expériences de l'électricité, savent que les pointes ont la propriété de foutirer continuellement & sans explosion la matière électrique, même à une très-grande distance; que si, après avoir

chargé un conducteur isolé, on lui présente une pointe, elle attire le fluide sans qu'il paroisse d'aigrettes, & qu'il se trouve complètement déchargé, au lieu qu'en lui présentant un corps mouffe, même de métal, il arrive que quoiqu'à une moindre distance, la matière passe avec explosion, & que cependant le conducteur n'est pas tout-à-fait déchargé.

Il n'est plus permis d'ignorer encore que la matière électrique cherche les métaux par préférence à tous les autres corps, & que quand elle les atteint elle s'écoule continuellement en suivant la direction qu'ils lui donnent; de manière que s'ils la conduisent jusques dans l'eau ou dans la terre humide, ce fluide si terrible lorsqu'il est concentré, se disperse paisiblement & retrouve l'équilibre dont la cessation seule faisoit tout le danger.

C'est sur ces principes qu'est fondée la théorie des conducteurs dont on a rendu l'effet sensible à volonté par un appareil ingénieux, on forme une espèce de maison de quatre volets à charnières que l'on fixe par un toit en pavillon, on place au centre assez de poudre pour que son explosion écarte les volets, & donne l'image d'une maison foudroyée; lorsque l'on porte l'aigrette électrique sur un fil de fer qui aboutit sur la poudre, la même aigrette ou une beaucoup plus forte ne produit plus rien, si l'on a armé cette maison d'un conducteur en forme de *para-tonnerre*.

Il paroît d'abord difficile de penser que si la pointe conductrice est capable de foutirer la matière d'un nuage prochain, de diminuer ainsi successivement la masse du fluide, elle soit encore assez puissante pour attirer & enchaîner en même temps une quantité considérable du même fluide au moment où il est lancé de la nuée avec bruit & éclair; mais toutes les observations faites depuis quelque temps, prouvent bien que le *tonnerre* quitte sa direction pour se porter sur les matières métalliques; elles sont trop multipliées & trop publiques pour les rappeler ici, je n'en citerai que trois de celles qui ont paru les plus décisives.

On a vu le tonnerre tomber avec un bruit épouvantable sur une maison armée, fondre la pointe du conducteur de la longueur de six pouces, & suivre après cela les barres de métal sans causer aucun dommage. *Observation de Physique* de M. Rozier, tome III, pag. 347.

M. W. Maine ayant armé sa maison d'une pointe métallique, & n'ayant porté les barres conductrices qu'à trois piés sous le terrain, le tonnerre se jeta de préférence sur la verge électrique, il suivit l'appareil préservateur; mais la matière fulminante accumulée à l'extrémité inférieure fit explosion; une partie laboura la superficie de la terre en manière de fillon, il y fit des trous; une partie s'insinua entre les briques des fondations & les fit sauter: cela nous apprend, dit M. Franklin, à quoi on avoit manqué principalement en établissant cette verge; la pièce inférieure n'étant enfoncée que de trois piés en terre, n'étoit pas assez longue pour parvenir jusqu'à l'eau ou jusqu'à une grande étendue de terrain assez humide pour recevoir la quantité de fluide électrique qu'elle conduisoit. *Œuvres* de M. Franklin, tome I, pag. 239.

Enfin j'ai observé moi-même en 1773, que le tonnerre étant tombé sur le faite d'une maison à Dijon, avoit marqué sa route sur un des côtés du toit, en brisant & dispersant les tuiles, qu'il avoit suivi après cela les chaîneaux de fer-blanc dans toute leur longueur sans laisser aucune trace; qu'il étoit descendu de même paisiblement le long du corps ou tuyau de fer-blanc, de sorte que s'il eût été porté jusqu'à la terre humide, la matière électrique se feroit infailliblement dispersée sans bruit, mais ce tuyau se terminoit à huit piés au-dessus du niveau de la terre; la matière accumulée à son extrémité fit explosion, fillonna profondément le mur, se porta sur le crampon de la poulie d'un puits voisin, & suivit après cela la chaîne de métal jusqu'au fond de l'eau, sans faire le moindre dégât: la matière métallique est donc capable d'attirer & de conduire le fluide électrique qui lui est apporté par le tonnerre, lors même qu'elle n'est pas en pointe; à plus forte raison

déterminera-t-elle sa direction lorsqu'on lui aura donné cette forme, dont nous avons constaté la puissance; il n'en faut pas davantage pour démontrer à tout homme raisonnable la sûreté & l'utilité des conducteurs métalliques ou *para-tonnerres*.

On établit deux espèces de conducteurs, dont la construction est différente suivant leur objet; le premier ne sert absolument qu'à garantir de la foudre, c'est le véritable *para-tonnerre*; le second sert à faire des observations sur l'électricité atmosphérique, c'est le conducteur isolé: on verra qu'il est également possible de le construire de manière à en tirer le même avantage que du simple *para-tonnerre*, quoiqu'on ne doive l'approcher qu'avec beaucoup plus de circonspection.

Pour construire le conducteur *para-tonnerre*, il suffit d'élever sur l'édifice que l'on veut préserver, une barre de métal terminée en pointe, il n'exige ordinairement qu'une élévation de quinze à vingt piés au-dessus du faite, à moins que la maison qu'on veut armer ne soit dominée, & dans ce cas on pose la barre métallique sur un mât ou perche de sapin attachée à une des aiguilles de la charpente.

La pointe doit être très-fine; & comme la rouille pourroit la détruire en peu de temps, il est plus avantageux de faire fonder à son extrémité un morceau de cuivre jaune, de la longueur d'environ cinq ou six pouces: on peut, pour plus grande précaution, la faire dorer, ou même ajuster un grain d'argent pur qui termine cette pointe; les expériences de M. Hénley annoncent que c'est celui de tous les métaux qui jouit de la plus grande force conductrice, & qui résiste plus à la fusion électrique. *Observation de Physique* de M. Rozier, tome VI, page 248.

A l'extrémité inférieure de la barre de fer qui se termine en pointe, on réserve une boule pour attacher la chaîne ou tresse qui doit communiquer au barreau conducteur: on a observé que les tresses de fil de métal étoient préférables, parce que le fluide s'y écoule avec plus de rapidité, au lieu que s'il se trouvoit très-abondant, il pourroit faire éclater quelques-uns des

anneaux en sautant de l'un à l'autre, de sorte qu'il faudroit leur donner plus de grosseur pour prevenir cet accident; M. de Sauffure pense que les tresses de fil de laiton sont moins exposées à être fondues & calcinées qu'une tresse de fil de fer, même beaucoup plus grosse, elle a de plus l'avantage d'être moins sujette à la rouille.

Cette tresse s'écarte du mât qui porte la pointe, & vient s'attacher sur une barre de fer quarrée d'un pouce d'épaisseur, qui est surmontée d'un chapeau de fer-blanc pour empêcher la filtration de la pluie, & qui se prolonge continuellement jusques dans la terre. M. le Roy dans un excellent *Mémoire* qu'il a publié à ce sujet, dans le *Recueil de l'académie royale des Sciences de 1770*, conseille de placer ces barres en-dehors du bâtiment; mais c'est pour plus de sureté, & je fais que ce savant n'a point désapprouvé la construction du *para-tonnerre* que l'académie de Dijon a fait élever sur son hôtel en 1776, quoique les barres passent dans l'intérieur, parce qu'on leur a donné une grosseur suffisante pour qu'il ne puisse jamais arriver aucun accident, parce qu'on a pris la précaution d'en défendre l'approche par des cloisons en briques; enfin parce que cette construction a laissé la facilité d'interrompre la communication par une boule de métal suspendue entre deux timbres, ce qui peut donner lieu à quelques observations, quoiqu'aucune des barres ne soit isolée, lorsque le nuage est très-prochain & la matiere très-abondante.

Les barres de fer conductrices doivent être portées jusques dans l'eau, c'est-à-dire, dans une riviere, un fossé, un puits, une fosse d'aisance, ou tout au moins à une profondeur où la terre soit constamment humide: on ne doit pas craindre que le fluide électrique communique à l'eau aucune qualité nuisible, les physiciens savent qu'elle ne fait que le transmettre, & qu'elle n'en retient que ce qui lui est nécessaire pour se mettre en équilibre avec les corps communicans.

S'il est nécessaire de couder la barre conductrice pour la conduire sous terre jusqu'à l'endroit où elle doit trouver l'eau,

il est bon de la préserver de la rouille, soit en la mettant dans un tuyau de plomb, soit en l'environnant simplement de toute part de poussiere de charbon, qui est très-propre par lui-même à défendre le métal, & qui conduiroit à son défaut.

C'est sur ces principes que l'on a déjà établi plusieurs conducteurs en Bourgogne pour préserver les édifices: on a pris pour modele celui qui a été posé sur l'hôtel de l'académie de Dijon, aux frais de M. Dupleix de Bacquencourt, intendant de cette province. Comme les clochers sont les plus exposés, soit par leur élévation, soit par rapport au bruit des cloches que l'on est dans l'usage de sonner pendant les orages, & qui paroissent décider la chute de la foudre suivant l'observation rapportée à l'art. TONNERRE. Il ne fera pas inutile d'indiquer la méthode la plus simple, la plus commode & la plus sûre d'armer ces sortes d'édifices; je n'aurai besoin pour cela que de décrire le *para-tonnerre* établi sur le clocher de l'église paroissiale de Saint-Philibert de Dijon, qui ne fait pas moins honneur au citoyen éclairé (M. de Saify), qui s'est chargé de la dépense, qu'aux administrateurs de cette église qui se sont élevés au-dessus des préjugés populaires; & en acceptant ce bienfait, ont donné le premier exemple en France, de mettre sous la sauve-garde de cette belle invention, les temples, ceux qui les fréquentent, & ceux qui habitent les maisons voisines.

La pointe métallique est exactement en forme de bayonnette, c'est-à-dire, terminée au bas par une espece de canon, que l'on a enfilé au-dessous du coq, & suffisamment coudée pour lui laisser tout son jeu; cette pointe est de fer, on y a seulement soudé au petit bout, un morceau de cuivre jaune de six pouces de longueur: elle excède le coq d'environ quatre piés.

Au-dessous du canon est un crochet qui suspend une tresse de cent cinquante piés; cette tresse est à tous égards préférable aux chaînes, aux tringles, &c. comme formant un conducteur plus sûr, plus continu, plus solide, & chargeant beau-

coup moins la pointe; celle-ci est une vraie corde de fil de fer ardemment fabriquée a trente-six brins, elle vient s'attacher à une barre de fer de dix lignes de grosseur, placée perpendiculairement sur la face extérieure de l'un des grands pignons de l'église, & qui est prolongée jusqu'à douze piés sous terre.

M. de Sauffure m'a communiqué le mémoire d'après lequel on a armé les magasins à poudre de la ville de Geneve: ce savant, bien convaincu de l'utilité & de l'efficacité des conducteurs ordinaires ou simples *para-tonnerres*, comme ceux que je viens de décrire, insiste sur des précautions même surabondantes lorsqu'il s'agit d'armer ces édifices, il veut que l'on porte les mâts à quelque distance des bâtimens, comme à deux ou trois piés, & qu'on n'épargne rien pour les rendre inébranlables par les plus violens orages; il desire que la pointe métallique soit fixée au haut du mât par des anneaux de fer, & non par des clous qui pourroient conduire la matiere électrique dans l'intérieur du bois & le faire éclater; il propose de renter les différentes barres qui doivent conduire en les entaillant en biseau, & les réunissant par le moyen d'une vis, après avoir interposé une lame de plomb pour rendre le contact plus parfait, ce qui est préférable à ce qu'on a pratiqué dans les magasins à poudre de Parflet en Angleterre, où les barres entrent à vis les unes dans les autres, de maniere qu'on ne peut en enlever une sans les déranger toutes.

Ces barres ainsi assemblées, doivent, suivant M. de Sauffure, être simplement appliquées contre le mât, & fixées sans clous ni crampons par le moyen de plusieurs colliers de fer.

Il place également dans un tuyau de plomb le conducteur qui doit passer sous terre pour aller chercher le puits ou autre réservoir d'eau; dans le cas où l'on seroit forcé de chercher la terre humide, il recommande de diviser l'extrémité inférieure du tuyau de plomb, en cinq ou six rameaux, de deux ou trois piés, que l'on auroit soin de faire diverger.

Il place un semblable appareil de l'autre côté du magasin, à la même distance

des murs, dont le conducteur peut se réunir sous terre au premier.

Enfin, sans rien changer au faite ou couronnement du toit du magasin, M. de Sauffure fait attacher solidement au pié des girouettes quatre fils de cuivre, de la grosseur du petit doigt, qui descendent de quatre côtés différens le long du toit & des murs sans aucune interruption, jusqu'au pié du bâtiment, où ils se plongent en terre pour aller rejoindre le conducteur de plomb.

Il n'y a personne qui ne sente combien cette armure est en effet avantageuse, & qui ne pense, comme M. de Sauffure, que l'on ne doit absolument rien négliger pour prévenir un accident aussi funeste que l'explosion d'un magasin à poudre.

Il me reste à indiquer présentement les moyens de construire des conducteurs isolés.

On appelle *conducteur isolé* celui qui ne touche que des matieres non électrisables par communication, qui conserve par conséquent presque toute la matiere électrique qu'il reçoit, qui peut être surchargé de ce fluide, d'autant plus aisément que la pointe conserve son effet sur les nuages, & qui étant ainsi disposé à se décharger spontanément avec explosion sur les métaux & sur les animaux qui se trouvent à sa proximité, peut-être, dans de certains instans, très-dangereux. Personne n'ignore le sort funeste de M. Richmann, foudroyé par un de ces appareils. M. l'abbé Poncelet & en dernier lieu le P. Cotte ont éprouvé de violentes secouffes, pour s'être un peu trop approchés de pareilles barres fulminantes. Ces exemples non-seulement doivent tenir en garde tous les physiciens que l'amour de la science engage à tenter des observations dans ce genre, mais la prudence semble exiger encore que l'on mette à portée de la barre isolée une autre barre métallique capable de recevoir la matiere de l'explosion, & de la transmettre ensuite sans interruption jusques dans l'eau ou dans la terre humide. C'est sur ce plan que j'ai fait établir sur ma maison un conducteur isolé qui est en même temps *para-tonnerre*; la description que j'en vais donner suffira

pour guider ceux qui voudroient en faire construire de semblables.

L'appareil d'un conducteur isolé diffère si peu d'un simple *para-tonnerre*, que pour ne pas tomber dans des répétitions, je me contenterai de décrire exactement ce qui le constitue tel, en renvoyant pour le surplus de sa construction à ce que j'ai dit ci-devant du *para-tonnerre* posé sur l'hôtel de l'académie de Dijon.

La pointe de mon conducteur est faite d'un morceau de laiton de six pouces de longueur, de quatre lignes de diamètre, rapportée au bout de la verge de fer par un tenon & une goupille, & ensuite soudée à l'étain pour prévenir la rouille.

Cette pointe est élevée à la hauteur de quatre-vingt-dix piés au-dessus du pavé, & j'observe que les effets sensibles que l'on desire dépendent beaucoup de l'élévation, parce que les matériaux des édifices attirent eux-mêmes, & dissipent par conséquent la plus grande portion du fluide électrique qui s'en rapproche à un certain point.

Pour fixer la verge de fer sur ce mât, de manière à la tenir isolée, j'ai pris, suivant le conseil de M. de Saussure, un morceau de bois d'alizier de dix-huit pouces de longueur & de trois pouces de diamètre, après l'avoir fait successivement tremper dans l'eau, & sécher au four à plusieurs reprises, je lui ai fait prendre jusqu'à une livre & demie d'huile de térébenthine en l'arrosant, tandis qu'il étoit exposé à la chaleur d'un bon feu, je l'ai couvert d'un large ruban de soie, & j'ai posé sur le tout plusieurs couches de gomme laque.

Le petit bout de cylindre avoit été creusé en son milieu de la profondeur de quatre pouces, pour recevoir la verge de fer; mais avant que de l'y introduire, je crus devoir doubler cette cavité d'un canon de verre, & garnir aussi de lames de verre le bout du cylindre sur lequel devoit reposer l'embâse de la verge de fer; au-dessus de cette embâse, on avoit soudé un chapeau de fer blanc de quatorze pouces de diamètre, destiné à garantir de la pluie le cylindre isolant, & au-dessus du chapeau, la verge de fer

portoit un manche de huit pouces pour recevoir la tresse de fils de laiton.

La réunion du cylindre d'alizier au mât de sapin, s'est faite par le moyen d'un goujon de fer & d'une virole à griffes, portant deux branches qui ont été clouées sur le mât; le goujon & la virole ne prenant ainsi que deux pouces sur cette extrémité du cylindre, il est resté en effet une interruption de toute matière communicante, de la longueur de quatorze pouces jusqu'à la virole supérieure.

Pour empêcher qu'un coup de vent ne soulevât le chapeau, la verge de fer a été posée à bain de mastic chaud; j'en ai coulé dans le dessous du chapeau, jusqu'à la hauteur de la virole, & il a été encore fixé par deux forts rubans de soie, passés dans des boucles soudées à la surface intérieure du fer blanc.

La barre de fer à laquelle est attaché l'autre bout de la tresse & qui traverse le toit & le plancher de l'appartement où se trouve l'appareil des timbres; est comme celle de l'académie, de douze à treize lignes de grosseur: elle porte de même un chapeau de fer blanc, seulement plus rapproché du toit, pour qu'il puisse mettre plus sûrement à l'abri de la pluie cette partie de la barre, & l'isoloir qui l'éloigne de toute matière communicante: cet isoloir est une boîte carrée de dix-huit pouces de haut, de six pouces de toute face, au milieu de laquelle j'ai fixé des tuyaux de verre par du mastic fait de cire, de résine & de verre pulvérisé; le canon supérieur est armé d'un collet pour recevoir la clavette qui traverse la barre & la suspend en entier, puisqu'elle ne doit avoir le contact d'aucune autre matière; une boîte pareille sert à isoler la même barre à la hauteur du plancher, & toutes les deux ont été posées avec le moins de ferrures & les plus éloignées qu'il a été possible.

Je n'ai pas besoin d'avertir que ces trois isoloirs doivent être éprouvés par la machine électrique avant que d'être placés.

La construction de la barre inférieure est absolument la même que celle d'un *para-tonnerre* non isolé elle est terminée à la partie supérieure par un timbre cor-

respondant à celui qui termine la barre isolée ; on suspend entre les deux une boule de métal ou espece de battant , au moyen d'un morceau de fil de fer tordu autour de la barre isolée & recouvert d'un canon de verre auquel la soie est attachée ; il est bon d'y placer encore deux petites boules de moëlle de sureau également suspendues par des fils paralleles dont le jeu est plus sensible.

Enfin, on pratique une brisure à quinze pouces environ au-dessous du timbre de la barre non isolée qui s'arrête par une vis de pression à la distance que l'on desire , qui laisse par conséquent la facilité de la rapprocher à volonté de l'autre timbre , même jusqu'au contact immédiat , & de faire ainsi cesser l'isolement & tous les phénomènes qui en dépendent.

C'est avec cet appareil que j'ai observé pendant un orage, le 25 septembre 1776, que la répulsion subite de deux boules de moëlle de sureau, annonçoit avec une telle précision la décharge de la nuee, qu'il étoit possible de la juger avant que d'en être averti par la lumière de l'éclair, si l'on avoit le dos tourné du côté des fenêtres, & à plus forte raison par le bruit du tonnerre. M. Henley avoit déjà communiqué à la société royale de Londres une observation peu différente sur la répulsion spontanée & subite des boules de liege, en conséquence d'un éclair. *Observ. de phys. de M. Rozier, tom. IV, p. 18.*

Si on présente aux boules de liege ou de moëlle de sureau, suspendues à la barre isolée par des fils de lin, un tuyau de verre, & qu'elles soient vivement attirées, c'est un signe que leur électricité est négative ; au contraire, si elles sont repoussées, c'est une preuve qu'elles sont électrisées positivement ; la cire d'Espagne substituée au tuyau de verre donnera les mêmes signes par des effets respectivement inverses.

Il n'y a que ce moyen de reconnoître la nature de l'électricité atmosphérique, lorsqu'elle est très-foible ; mais, comme l'observe M. Le Roy, elle est équivoque en ce qu'elle suppose toujours que le degré d'électricité excité dans le verre ou dans la cire d'Espagne, est dans la même

intensité que celui de l'électrometre ; ce qui ne doit arriver que très-rarement. C'est ce qui a engagé ce savant à proposer un appareil plus avantageux, & par le moyen duquel, quand l'électricité est plus forte, on parvient à rendre sensible les feux qu'elle produit aux pointes des corps électrisés ; de sorte que l'on peut reconnoître sûrement l'électricité en plus, & l'électricité en moins des nuages, suivant que les corps métalliques qui l'ont reçue présentent à leurs pointes des aigrettes divergentes, ou seulement des points lumineux.

On trouvera la description de cet ingénieux appareil dans les *Observ. de phys.* de M. l'abbé Rozier, tome III, p. 5. Il peut s'adapter facilement à toutes sortes de conducteurs isolés. (*Cet article est de M. DE MORVEAU.*)

A. N. TONNERRE ASCENDANT. Les vérités les plus frappantes sont quelquefois très-long-temps ignorées, & , lorsqu'on les connoît, on est surpris qu'elles aient été cachées pendant une longue suite de siècles. Avant que j'eusse prouvé que la foudre s'éleve souvent de la terre, cette assertion n'étoit regardée par les physiciens que comme une idée folle & singulière, & on ne pouvoit citer que des observations isolées auxquelles personne ne faisoit attention. J'eus occasion de lire dans une des plus brillantes assemblées, dans la séance publique de l'Académie de Montpellier, tenue devant les différens ordres des états généraux de la province de Languedoc, un mémoire sur ce sujet ; il fut reçu du public avec bonté, & je ne puis dissimuler qu'il fit une certaine impression. Depuis il a été imprimé plusieurs fois, & les savans les plus célèbres l'ont honoré de leur suffrage : c'est pourquoi on m'a engagé à en donner ici un précis.

L'existence & la réalité des phénomènes de quelque genre qu'ils soient, doivent être prouvées par l'observation, & lorsque celle-ci est constante, on a acquis toute la certitude possible. M. le marquis Maffei dès 1713 communiqua à M. Vallisneri, professeur dans l'université de Padoue, l'observation qu'il avoit faite au

château de Fossdinovo. Dans un temps d'orage il vit la foudre naître, s'élever de la terre & produire ensuite une forte explosion, &c. En 1719 cette lettre fut imprimée dans le recueil d'opuscules de Maffei; mais en 1747 cet auteur publia à Verone son traité de la formation de la foudre dans lequel il rassembla tout ce qui pouvoit appuyer son opinion, & où il réfute toutes les objections qu'il étoit possible de faire. Il étoit même si hautement convaincu de la vérité de son sentiment, que dans sa 4e. lettre il avance que la foudre s'éleve toujours de la terre.

L'abbé Jérôme Lioni de Ceneda, qui avoit été un des contradicteurs de ce sentiment, dans sa lettre au P. Burgos, journal de Venise, *Tome XXXII Art. 8. §. 4.*, avoue qu'ayant été témoin d'un fait décisif, il a été forcé de l'admettre. George-Frederic Richter embrassa aussi ce sentiment dans son ouvrage de *natalibus fulminum Tractatus physicus*. Leipzig, 1725, où il cite plusieurs faits. En 1724 deux Observantins, professeurs de philosophie, virent à Luques la foudre s'élever de terre; ainsi que l'abbé Piccoli à Erbero dans le Veronnois: l'abbé Moro dans son ouvrage sur les corps marins qu'on trouve sur les montagnes, publié à Venise 1740, & dans un autre ouvrage imprimé en 1750, soutint aussi la même doctrine. Le médecin Bacheton, *tom. II* des Commentaires de l'Académie de Bologne 1745, rapporte de nouvelles observations qu'il a faites dans cette ville. MM. Marfigli, Corradi, Vafelli, Fortunat de Brescia, Albertoni de Bassano, ont aussi été témoins de ce phénomène. M. de Vignoles de l'Académie de Berlin, le célèbre M. Segnier, de Nîmes, M. Bouguer de l'Académie des sciences ont été convaincus de la même vérité. On peut voir dans mon mémoire leurs témoignages ainsi que ceux de l'abbé Chappe d'Auteroche qui a eu le singulier bonheur d'observer ce phénomène à Paris avec Mrs. Caffini & de Prunelai, & en 1761 à Tobolsk en Sibérie, & en 1769 dans son voyage en Californie. MM. de la Lande, Lavoisier,

Cotte, & le P. Beccaria sont encore cités en faveur de cette doctrine. J'ai fait aussi moi-même dans diverses provinces des observations de ce genre, qui sont autant de preuves directes du sentiment que la foudre s'éleve de la terre. Le 28 octobre 1772, je vis dans un orage qui m'enveloppa, la foudre s'élever très-près de moi; j'étois alors à environ deux lieues de Lyon. Le 30 juin 1773 la foudre tua un homme à Cazoul dans le Languedoc, & je vis trois courans de feu s'élever successivement de la terre avec une forte explosion. En 1774, le 21 août, je vis encore la foudre s'élever de la terre, à 2 lieues de Toulouse; plus de 40 personnes furent aussi témoins de ce phénomène. Le 4 août 1775, & le 25 de ce mois, dans deux orages très-furieux qui produisirent des ravages considérables, j'observai avec le plus grand soin cette direction de bas en haut, & je visitai exactement les endroits foudroyés dont les traces indiquoient encore ce qui avoit été aperçu directement. Le 2 novembre de cette même année, le tonnerre fit des ravages dans une maison éloignée seulement de 100 pas de celle que j'habitois alors, & je fus encore témoin que la foudre s'éleve souvent de bas en haut. (1)

Le raisonnement de concert avec l'observation, concourt à établir cette vérité. La foudre est certainement un phénomène électrique, & le globe terraque est, ainsi que les nuages, un foyer fécond & perpétuel de feu électrique. Quelquefois celui-ci est amoncelé dans la moyenne région, & alors il s'échappe vers la terre; mais quelquefois aussi la matière électrique est accumulée & condensée dans la terre, & dans cette circonstance, pour rétablir l'équilibre, elle s'éleve dans l'atmosphère. J'ai dit que la foudre étoit certainement un phénomène électrique, car je ne crois pas qu'il y ait à présent aucune personne instruite qui révoque en doute cette vérité. On peut voir à ce sujet dans les observations de physique, mars 1776, pag. 258, un mémoire dans lequel j'ai prouvé que le tonnerre n'étoit point un phénomène chy-

(1) Voyez dans le journal de Physique le détail de ces preuves dans le mémoire que j'ai donné sur ce sujet, sept. 1777, pag. 179 & suiv.

mique , résultant des fermentations , &c.

Je supprime ici ce que j'ai dit ailleurs (*Mémoire déjà cité.*) sur les regles propres à connoître les circonstances dans lesquelles la foudre s'éleve de la terre ou s'y porte , ainsi que ce qui a été établi sur la foudre ascendante qui s'échappe de la mer , afin de pouvoir faire connoître le garde-tonnerre ascendant que j'ai eu le bonheur de découvrir. Le météore que nous examinons ayant une direction double & opposée , il est donc nécessaire d'établir un double appareil pour prévenir ses ravages : jusqu'à présent on n'a pensé qu'à se garantir du tonnerre , lorsqu'il descend de la région des orages sur la surface de notre globe , & il n'est même pas encore venu dans l'idée d'aucun physicien , d'imaginer un moyen tutélaire contre la foudre qui s'éleve de la terre vers les nuées. Cependant la raison dicte hautement , que si des causes agissent dans des directions diamétrales , il faut leur opposer des obstacles contraires , & que puisqu'il est démontré que les conducteurs établis sur les maisons les protègent contre l'éruption de la foudre qui tombe des nuées , il faut établir des conducteurs pour les préserver de la foudre qui s'éleve quelquefois de la terre , & se perde dans l'atmosphère.

Le nouvel appareil doit être fondé sur deux principes certains & confirmés par la doctrine universellement reçue : les métaux sont d'excellens conducteurs du fluide électrique , & les pointes ont la vertu de soutirer de loin le feu électrique & de décharger le conducteur. Notre *para-tonnerre* ascendant doit donc être métallique & armé de pointes , l'extrémité aigüe tournée vers la terre , afin que la matière électrique de la foudre ascendante soutirée par les pointes , soit transmise par le métal conducteur dans l'atmosphère , & qu'elle y soit dispersée & dissipée sans explosion. Une barre de fer , courbée en angle de 135 degrés , & très-pointue par ses deux extrémités , scellée dans le mur de manière que l'extrémité supérieure seroit élevée perpendiculairement au-dessus du toit , l'extrémité inférieure faisant angle avec le mur de

Tome XXXIII.

45 degrés , cette barre , dis-je , rempliroit cet objet. Si la foudre ascendante s'échappoit de la terre , étant soutirée par la pointe tournée vers le sol , elle seroit transmise le long de la barre de fer , & se dissiperoit dans l'atmosphère par la pointe supérieure plus élevée que le faite de la maison de quelques piés.

Pour compléter cet appareil , on peut placer quatre barres principales , semblables à celle que nous venons de décrire , aux quatre coins ou sur le milieu des quatre faces de l'édifice qu'on veut préserver ; de cette façon il fera , pour ainsi dire , armé de toutes parts. Il est à propos de réunir ces quatre barres principales , par quatre barres horizontales qui formeront une communication entr'elles ; parce que si la foudre s'élance sur une pointe , elle se dissipera par plusieurs canaux de décharge. Pour la même raison je désirerois fort qu'on terminât par plusieurs verticilles métalliques la partie inférieure de chaque barre principale.

On peut réunir dans le même appareil le *garde-tonnerre* ascendant , & le *garde-tonnerre* descendant. Pour cet effet il est nécessaire qu'il y ait une ou quatre grandes barres de fer verticales dont le bout inférieur soit enfoncé en terre de quatre ou cinq piés , & dont l'extrémité supérieure très-aigüe soit élevée de huit ou dix piés au-dessus du comble de l'édifice. Plusieurs verticilles seront forgés à chaque barre , à un certain éloignement du sol ; ces verticilles métalliques sont des pointes de métal fixées autour de l'axe de la barre de fer , & inclinées sur elle de 45 degrés , afin de soutirer la foudre ascendante ; près du toit seront placées les quatre barres horizontales de communication. Alors de quelque côté que la foudre parte , soit qu'elle s'éleve , soit qu'elle tombe ; elle trouvera un conducteur composé pour la recevoir & la dissiper dans l'atmosphère ou dans la masse de la terre.

Des expériences très-curieuses démontrent aux yeux mêmes la nécessité de ces conducteurs. On peut voir dans le *mémoire* dont nous donnons ici le précis , la description d'une petite *maison du tonnerre* qui est préservée du coup foudroyant de

M m m m

Pélectricité par le garde-tonnerre que j'ai soin d'y placer ; & qui est détruite. Si on étoit le preservateur dont je viens de donner la description. . . . *Cet article est de M. Bertholon de St. Lazare, des Académies des Sciences de Montpellier, de Lyon, Besie s, Dijon, Nimes, Marseille, Bordeaux & Toulouse.*

TONNERRE ARTIFICIEL, (*Théâtre des Romains*,) on appeloit les tonnerres artificiels qu'on faisoit entendre sur le théâtre de Rome *Claudiana tonitrua*, dit Festus, parce que Claudius Pulcher imagina d'imiter le fracas du tonnerre, en faisant rouler beaucoup de pierres arrondies sur un assemblage de planches mises en talus ; au lieu qu'auparavant on n'imitoit qu'imparfaitement & foiblement ce bruit avec des clous & des pierrettes, qu'on agitoit fortement dans un bassin d'airain. (*D. J.*)

TONNERRE, f. m. *terme d'Armurerie* ; c'est l'endroit du fusil, mousquet ou pistolet, où l'on met la charge. Les armes qui ne sont point assez renforcées par le tonnerre, sont sujettes à crever. (*D. J.*)

TONNERRE, (*Géog. mod.*) en latin *moderne Tornodurum* ; petite ville de France, dans la Champagne, chef-lieu d'un comté sur la rivière d'Armançon, à 9 lieues d'Auxerre, & à 40 de Paris. Il y a élection & grenier à sel, une collégiale, & quelques couvens. Les vins de son territoire sont en réputation. *Long. 21. 37. latit. 47. 50.* (*D. J.*)

TONNINGEN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, au duché de Sleswig, dans une péninsule formée par la rivière d'Eyder, à six lieues au sud-ouest de Sleswig, & à quatre de la mer. Le roi de Danemarck la prit en 1707 sur le duc de Gottorp, & en fit raser les fortifications. Elle a un port où les vaisseaux de l'Océan peuvent entrer aisément, ce qui lui procure du commerce. *Long. 26. 44. latit. 54. 28.* (*D. J.*)

TONNITE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une coquille de mer univalve, pétrifiée, que l'on appelle *tonne*. On nomme aussi cette pétrification *globosite*, à cause qu'elle est renflée par le milieu & arrondie.

TONO - SAMA, f. m. (*Hist. mod.*)

c'est le nom qu'on donne au Japon aux gouverneurs des villes impériales ; chaque ville a deux gouverneurs qui commandent alternativement pendant une année ; celui qui est en exercice ne peut sortir de son gouvernement, l'autre est obligé de résider auprès de l'empereur. Lorsque quelqu'un est nommé à un gouvernement, il part pour s'y rendre, mais il laisse sa femme & ses enfans à la cour pour répondre de sa fidélité : pendant qu'il est en place, il lui est défendu, sous peine de mort, de recevoir aucune femme dans son palais ; la punition la plus douce dans ce cas seroit un bannissement perpétuel, & la ruine de toute sa famille. La cour des *tono-samas* est très-brillante, & composée d'un grand nombre d'officiers, que l'on nomme *jorikis*, qui doivent être nobles, & qui sont nommés par l'empereur lui-même ; les gouverneurs exercent un pouvoir presque absolu dans leur gouvernement ; mais l'empereur tient dans chaque ville un agent qui éclaire la conduite des gouverneurs ; on l'appelle *dai-quen* : il est lui-même observé par des espions qui lui sont inconnus. Les *tono-samas* ont sous eux des officiers ou magistrats municipaux, qui les soulagent des détails de l'administration ; on les nomme *te-si-jori*.

TONOU, f. m. (*Hist. nat.*) c'est un lézard du Brésil, qui a quatre ou cinq piés de longueur, & qui est d'une grosseur proportionnée ; sa couleur est grise & sa peau fort lisse ; sa chair est un très-bon manger, elle est blanche & tendre comme celle d'un chapon.

TONSURE, f. f. (*Hist. ecclésiast. & Jurisf.*) dans le sens grammatical & littéral, est l'action de couper les cheveux, & de raser la tête.

Dans un sens abstrait, la tonsure est la privation entière des cheveux, ou une certaine place dessus la tête dont on a rasé les cheveux en rond.

La tonsure totale a toujours été regardée comme une marque d'infamie, tellement qu'en France anciennement, lorsqu'on vouloit déclarer un prince incapable de porter la couronne, on le faisoit tondre & raser.

Chez les Romains une des peines de la

femme convaincue d'adultère , étoit d'être enfermée dans un monastere après avoir été tondue; ce qui s'observe encore parmi nous.

La *tonsure* prise littéralement en matière ecclésiastique , est une couronne cléricale que l'on fait derrière la tête aux ecclésiastiques en rasant les cheveux de cette place en forme orbiculaire.

Tous les ecclésiastiques séculiers & réguliers doivent porter la *tonsure*; c'est la marque de leur état; celles des simples clercs , qu'on appelle *clercs à simple tonsure* , c'est-à-dire , qui n'ont d'autres caractères de l'état ecclésiastique que la *tonsure* est la plus petite de toutes. A mesure que l'ecclésiastique avance dans les ordres , on fait sa *tonsure* plus grande; celle des prêtres est la plus grande de toutes; si l'on en excepte les religieux , dont les uns ont la tête entièrement rasée; d'autres ont une simple couronne de cheveux plus ou moins large.

La simple *tonsure* que l'on donne à ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique n'est point un ordre , mais une préparation pour les ordres , & pour ainsi dire , un signe de la prise d'habit ecclésiastique; l'évêque coupe un peu de cheveux avec des ciseaux à celui qui se présente pour être reçu dans l'état ecclésiastique , & le nouveau clerc récite pendant cette cérémonie ces paroles de David : *Seigneur , vous êtes ma portion , c'est vous qui me rendrez mon héritage.* Ensuite l'évêque met au clerc le surplis en priant le Seigneur de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la *tonsure*.

Quelques-uns prétendent que l'on coupe les cheveux aux ecclésiastiques en signe d'adoption; parce qu'en effet anciennement quand on adoptoit quelqu'un , on lui coupoit un flocon de cheveux; ce que l'on pratiquoit encore du temps de Charles Martel; lequel envoya Pépin son fils à Luitprand roi des Lombards , pour l'adopter en lui coupant un flocon de ses cheveux , comme c'étoit la coutume alors.

D'autres disent que c'est en signe de sujétion & de soumission à l'Eglise , & à l'instar de ce qui s'observoit de la part

des sujets , lesquels pour marque de soumission envers leur prince étoient obligés de porter leurs cheveux courts , les princes ayant seuls le droit de les porter longs pour marque de leur dignité.

D'autres encore prétendent que la *tonsure* a été instituée pour honorer l'affront que ceux d'Antioche voulurent faire à S. Pierre en lui coupant les cheveux , ou bien que cette coutume fut empruntée des Nazaréens qui se faisoient raser la tête , ou que cela fut ainsi établi par les apôtres , & notamment par S. Pierre , qui donna le premier exemple de se raser la tête , en mémoire de la couronne d'épine de Notre-Seigneur.

Selon quelques-uns , l'usage de tonsurer les clercs commença vers l'an 80.

Un auteur du viij siècle , suivi par Baronius , rapporte un décret de l'an 103 , qu'il attribue au pape Anicet , qui ordonne aux clercs de couper leurs cheveux *en forme de sphere* , suivant le précepte de S. Paul , qui ne permet qu'aux femmes de laisser croître leurs cheveux pour leur ornement.

Ce qui est de certain , c'est que cet usage est fort ancien dans l'Eglise; le concile de Carthage tenu en 398 , peut l'avoir eu en vue en défendant aux ecclésiastiques de nourrir leurs cheveux.

Cependant M. de Fleury , en son *institution au droit ecclésiastique* , dit que dans les premiers siècles de l'Eglise il n'y avoit aucune distinction entre les clercs & les laïcs , quant aux cheveux , ni à l'habit , & à tout l'extérieur : que c'eût été s'exposer sans besoin à la persécution , qui étoit toujours plus cruelle contre les clercs que contre les simples fideles.

Il ajoute que la liberté de l'Eglise n'apporta point de changement à cet égard , & que plus de 100 ans après , c'est-à-dire l'an 428 , le pape S. Célestin témoigne que les évêques même n'avoient rien dans leur habit qui les distinguât du peuple.

Tous les chrétiens latins portoient , suivant M. de Fleury , l'habit ordinaire des Romains qui étoit long , avec les cheveux fort courts & la barbe rasée; les Barbares qui ruinerent l'empire avoient au contraire des habits courts & ferrés , &

les cheveux longs, & quelques-uns de grandes barbes.

Les Romains avoient ces peuples en horreur; & comme alors tous les clercs étoient romains, ils confervèrent foigneusement leur habit, qui devint l'habit clérical; en sorte que quand les Francs & les autres barbares furent devenus chrétiens, ceux qui embrassoient l'état ecclésiastique faisoient couper leurs cheveux, & prenoient des habits longs.

Vers le même temps, plusieurs évêques & les autres clercs, prirent l'habit que les moines portoient alors, comme étant plus conforme à la modestie chrétienne; & de là vient, à ce que l'on croit, dit M. de Fleury, la couronne clericale, parce qu'il y avoit des moines qui, par esprit d'humilité se rasoient le devant de la tête pour se rendre méprisables.

Quoi qu'il en soit, la couronne clericale étoit déjà en usage vers l'an 500, comme le témoigne Grégoire de Tours.

Dans les cinq premiers siècles où la tonsure fut pratiquée, on ne la conféroit qu'avec les premiers ordres; ce ne fut que vers la fin du vj siècle, que l'on commença à la conférer séparément, & avant les ordres.

L'évêque est le seul qui puisse donner la tonsure à ses diocésains séculiers & réguliers; quelques-uns ont avancé que depuis S. Germain, évêque d'Auxerre, qui vivoit dans le v. siècle, les évêques conféroient seuls la tonsure.

Mais il est certain que les abbés prétendent aussi avoir le droit de la donner à leurs religieux; on trouve quelques canons qui autorisent leur prétention, entre autres, le ch. *abbates*, qui est du pape Alexandre IV & est rapporté dans le texte, tit. *de privilegiis*. Mais s'ils ont joui autrefois en France de ce droit, on peut dire qu'ils l'ont perdu par prescription; les évêques de France s'étant maintenus dans le droit de conférer seuls la tonsure, même aux réguliers.

Pour recevoir la tonsure il faut avoir été confirmé; il faut aussi être instruit, au moins des vérités les plus nécessaires au salut; il faut aussi savoir lire & écrire.

Le concile de Narbonne en 1551, ne demande que l'âge de sept ans pour la tonsure; celui de Bordeaux en 1624, exige 12 ans; dans plusieurs diocèses bien réglés, il est défendu de la recevoir avant 14 ans; mais à quelque âge que ce soit, il faut que celui qui se présente pour être tonsuré, paroisse le faire dans la vue de servir Dieu plus particulièrement, & non par aucune vue temporelle, comme pour avoir des bénéfices.

On appelle *bénéfices à simple tonsure*, ceux que l'on peut posséder sans avoir d'autre qualité que celle de *clerc tonsuré*. Voyez M. de Fleury, M. d'Héricour, la Combe, & les *Mémoires du Clergé*. (A)

TONTE DES BREBIS, (*Usage des Hébreux*,) le jour de cette tonte étoit chez les Hébreux une fête de réjouissance à laquelle on invitoit ses amis; c'est pourquoi nous lisons que Nébal donna un festin magnifique le jour de la tonte de ses bêtes à laine, *I. Rois*, xxv. 36. Semblablement Absalon invita toute la famille royale aux *tondailles* de ses troupeaux, & prépara pour ce jour un banquet de roi, *II. liv. des Rois*, xiiij. 24. (D. J.)

TONTE, (*Lainage*,) terme en usage dans les manufactures de lainage; il signifie la façon que l'on donne à une étoffe en la tondant à l'endroit ou à l'envers avec des forces. (D. J.)

TONTINE, f. f. (*Finances*,) espece de rente viagere qui prit son nom d'un italien nommé *Tonti*, qui l'imagina. Ce fut en 1653 que fut établie la premiere tontine en France. Le privilege qu'ont les acquéreurs d'hériter de la portion de ceux qui décèdent, étoit très-propre à engager les particuliers à y employer quelques sommes, & à procurer très-prompement au gouvernement les fonds dont il avoit besoin. C'est, en effet, ce qu'on vit arriver: la tontine dont nous parlons, fut d'un million 25 mille livres de rente, & coûta cher à Louis XIV

Quoiqu'il se trouve des circonstances où la rareté de l'argent & la nécessité d'en avoir, obligent de déroger aux lois de l'économie, il est surprenant qu'on ait assez peu calculé la force de l'intérêt, pour recourir aux rentes viageres, &

sur-tout aux *tontines*, sans essayer quelque combinaison d'un avantage mitoyen. Les rentes viagères sont un tort irréparable aux familles, dont le prince devient insensiblement l'héritier; mais de tous les expédiens de finance, les *tontines* sont peut-être les plus onéreuses à l'état, puisqu'il faut environ un siècle pour éteindre une *tontine*, dont en même temps les intérêts sont d'ordinaire à un très-fort denier.

Il semble donc qu'un état qui n'est pas absolument dépourvu de ressources, devroit recourir à de toutes autres voies. Il pourroit, par exemple, se procurer avec promptitude une grande somme d'argent, en établissant des annuités viagères, c'est-à-dire, un emprunt dont le capital seroit remboursé certainement par égales portions dans un nombre d'années, soit que les prêteurs véussent ou non; mais on y attacheroit un intérêt qui ne cesseroit qu'à la mort du prêteur. Il est évident que le remboursement annuel d'une partie du capital, mettroit les familles en état de replacer à intérêt les sommes, à fur & à mesure de ce remboursement. Ainsi lorsque le capital entier seroit rentré, le prêteur jouiroit en sus de son intérêt ordinaire, de la rente viagère sur l'état. Si le prêteur venoit à mourir dès la première année du prêt, la famille n'auroit jamais perdu que partie des intérêts, & recouvreroit en entier le capital aux termes fixés. Ainsi 1°. l'intérêt de cet emprunt devroit être fort bas; 2°. il n'est pas néanmoins de chefs de famille qui n'eût à cœur de placer quelque somme de cette manière sur la tête de ses enfans: car s'ils vivent, c'est augmenter leurs revenus; s'ils ne vivent pas, il n'y a qu'une partie des intérêts de perdue. On croit donc qu'en fixant cet intérêt à deux & demi pour cent, l'état trouveroit des prêteurs en abondance, en revêtissant son emprunt de toutes les sûretés suffisantes pour le rendre solide, & l'accréditer invariablement. (D. J.)

TONTINE, le jeu de la, le jeu de la *tontine* n'est guère connu à Paris; mais on le joue dans les provinces assez communément. On y peut jouer douze ou

quinze personnes, & plus l'on est, plus le jeu est amusant. On y joue avec un jeu de cartes entier où toutes les petites cartes sont. Avant de commencer à jouer, on donne à chaque joueur le même nombre de jettons, quinze ou vingt, plus ou moins, & chacun en commençant la partie, doit mettre trois jettons au jeu, & celui qui mêle, ayant fait couper à sa gauche, tourne une carte de dessus le talon pour chaque joueur & pour lui; celui dont la carte tournée est roi, tire trois jettons à son profit, pour une dame deux, pour un valet un, & pour un dix il ne prend rien, cette carte n'ayant d'autre avantage pour celui qui l'a, que de lui épargner un jetton que l'on donne aux joueurs pour toutes les autres cartes inférieures. Celui qui a un as, donne un jetton à son voisin à gauche; celui qui a un deux, en donne deux à son second voisin à gauche; un trois, pareil nombre à son troisième voisin; mais celui qui a au-dessus du trois une carte de nombre pair, comme quatre, six, huit, met deux jettons au jeu, & celui qui a une carte de nombre impair, comme cinq, sept & neuf, n'en met qu'un. On doit se faire payer exactement; ensuite celui qui a été le premier, mêle tout, & les coups se jouent de la même manière, chacun mêlant à son tour. Un joueur avec un seul jetton devant lui, joue comme s'il en avoit davantage, & s'il en perd plus d'un, il donne le seul qui lui reste, & on ne peut lui demander rien de plus, lors même qu'il reviendrait en jeu, se faisant alors payer de tout ce qu'il gagne à celui à qui il est redevable, sans égard pour ce qu'il doit.

TONTONG, f. m. (*Hist. mod.*) instrument usité par les nègres qui habitent la côte du Sénégal. C'est un tambour d'une grandeur démesurée, dont le bruit s'entend à plus de deux lieues. Chaque village en possède un sur lequel on frappe à l'approche de l'ennemi.

TONTURE, f. f. (*Marine.*) c'est un rang de planches dans le revêtement du bordage contre la ceinte du franc tillac.

Ce terme a une autre signification quand on le joint avec le mot *vaisseau*,

& il signifie alors un *bon arrimage* & une *bonne affecte*.

TONTURE, (*Marine.*) c'est la rondéur des préceintes qui lient les côtés du vaisseau, & des baux qui ferment le pont.

TONTURE DE LAINE, (*Tapissier.*) on appelle ainsi ce qu'on tire ou qu'on coupe du drap ou de quelqu'autre étoffe de laine que l'on tond: c'est ce qu'on nomme ordinairement *boure-tomisse*. Voyez **BOURE-TOMISSE**.

TOO, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau des jardins du Japon, qui fert à garnir les treillages & les berceaux. Ses feuilles sont longues, sans découpures: il jette un grand nombre de fleurs longues d'un empan & plus, qui durent tout le printemps, & qui étant suspendues comme des grappes de raisin, font un charmant spectacle. Elles sont en papillons & sans odeur. De grandes places sont quelquefois ombragées par une seule ou par deux ou trois de ces plantes. Les curieux mettent au pié, de la lie de *jacki*, qui est de la bierre de riz, pour les engraisser & leur faire produire des épis de trois ou quatre empan de long. On visite ces lieux par curiosité, & les poètes font des vers à leur honneur. La couleur des fleurs est toute blanche ou toute purpurine. Il y a un *too* sauvage dont les fleurs & les feuilles sont moins belles.

TOOKAIDO, (*Géogr. mod.*) une des sept grandes contrées du Japon. *Tookaido* veut dire la *contrée du sud-est*. Elle comprend quinze provinces dont les revenus se montent en tout à 494 monkokfs de riz. On se rappellera qu'un man contient dix mille kokfs, & un kokf trois mille balles ou sac de riz. (*D. J.*)

TOOSANDO, (*Géogr. mod.*) c'est le nom d'une des sept grandes contrées de l'empire du Japon. *Toosando* signifie la *contrée orientale*. Elle comprend huit grandes provinces qui sont Oomi, Mino, Fida, Sinano, Koodsuke, Simoodsuke, Mutsu & Dewa. Les revenus de ces huit provinces de la contrée orientale montent à 563 mankokfs de riz. (*D. J.*)

TOOTOMI, (*Géogr. mod.*) une des

quinze provinces de l'empire du Japon; dans la contrée du sud-est. Cette province est une des plus fertiles & des plus belles de cette contrée par l'agréable variété de ses collines, rivières, plaines, villes & villages. On compte sa longueur de deux journées & demie de l'est à l'ouest, & elle se divise en quatorze districts. (*D. J.*)

TOPARCHIE, f. f. (*Théolog.*) du grec *τοπαρχία*, formé de *τοπος*, lieu ou pays, & d'*αρχή*, commandement, puissance.

Ce mot signifie *seigneurie, gouvernement* d'un lieu, d'un canton. Il est souvent parlé dans les Macchabées de trois *toparchies*, *Apherima*, *Lydda*, & *Ramatha*. Pline, l. V c. xiv. marque dix *toparchies* de la Judée, savoir Jéricho, Emmaüs, Lydda, Joppe, l'Acrobatene, la Gophnitique, la Thamnitique, la Bekephthephene, la Montueuse où étoit Jérusalem, & enfin *Herodium*. Joseph, lib. III. de *bell. jud. c. iv.* en nomme aussi dix dont Jérusalem étoit comme le centre, Gophna, Acrobatate, Thamna, Lydda, Ammaüs, Pella, l'Idumée, Herodium, Jéricho. Ailleurs il nomme trois *toparchies* ajoutées à la Judée, la Samarie, la Galilée, la Perée; & dans ses antiquités, l. XIII. c. viij. il fait mention de trois *toparchies*, Samarie, Joppé, la Galilée.

Il y a apparence que ces trois *toparchies* étoient des divisions de provinces, ou comme des généralités établies depuis les Asmonéens. Mais le P. Calmet remarque qu'elles ne donnoient à celui qui les possédoit, aucun titre particulier ni de gouverneur, ni de président, ni d'ethnarque, ni de roi. Calmet, *diction. de la Bible*.

TOPASE, (*Hist. nat.*) *topasius* ou *topazius*, *chrysolithus*; pierre précieuse jaune, transparente, & d'une dureté qui ne le cede qu'à celle du diamant. Lorsque cette pierre est aussi dure que le diamant, les Joailliers lui donnent le nom de *diamant jaune*. Les anciens ont donné le nom de *chrysolithus* ou de *pierre d'or* à la *topase* à cause de sa couleur.

On distingue trois especes de *topases* relativement à la couleur; la première est d'un jaune clair ou d'un jaune de

citron ; la seconde est d'un jaune d'or ; & la troisième est d'un jaune foncé ou tirant sur le brun ; on la nomme quelquefois *topase enfumée*.

On distingue encore les *topases* en orientales & en occidentales ; les premières qui sont les plus dures & les plus estimées , viennent d'Orient. Pline dit qu'on trouvoit sur-tout cette pierre dans l'île de Topazon , dans la mer rouge , dont elle a emprunté son nom. On prétend qu'il en venoit aussi d'Ethiopie & même d'Espagne. Il se trouve encore des *topases* dans le Pérou ; elles sont , dit-on , d'un jaune orangé , peut-être doit-on les regarder comme des hyacinthes. On dit que les *topases* du Brésil sont d'une très-grande dureté ; quant à celles qui viennent de Bohême , elles n'ont point la dureté des vraies *topases* , & doivent être regardées simplement comme du crystal de roche coloré en jaune , dont elles ont la forme prismatique & hexagone ; on les nomme *topases enfumées* , & l'on en trouve en fort grands morceaux ; mais on trouve une grande quantité de vraies *topases* dans le Voigtland , près d'Averbach , sur une montagne appelée *Schneckenberg* : ce sont là les pierres qu'on appelle communément *topases de Saxe*. Elles sont tantôt plus , tantôt moins jaunes , & communément de la couleur d'un vin blanc léger en couleur. Ces *topases* sont en cristaux prismatiques , composés de quatre côtés inégaux ; leur couleur est plus nette vers le sommet des cristaux , que vers la base par laquelle ils tiennent à une roche extrêmement dure. On assure que ces *topases* ne le cèdent point à celles d'Orient ni pour l'éclat , ni pour leur dureté qui est aussi grande que celle du saphir & du rubis.

M. Pott a fait un grand nombre d'expériences sur cette pierre , & il a trouvé que le feu le plus violent ne pouvoit point la faire entrer en fusion ; cependant l'action d'un tel feu altère considérablement sa consistance & sa dureté ; en effet M. Pott a trouvé qu'en l'exposant pendant long-temps à un feu véhément , cette *topase* perd sa transparence & son éclat ; elle devient d'une couleur laiteuse ; sa

liaison se perd ; elle devient feuilletée & friable , phénomènes qui arrivent au diamant & au saphir quand on les traite de la même manière. La *topase* s'éclate en petites lames ou feuilles , lorsqu'après l'avoir fait rougir à plusieurs reprises , on en fait l'extinction dans de l'eau froide.

Le même M. Pott a observé que cette *topase* de Saxe ne commençoit à se fondre qu'en lui joignant huit parties de sel alkali fixe ; cependant alors il ne résulteroit de ce mélange qu'une masse opaque semblable à de l'albâtre ; mais le borax rend la fusion avec l'alkali beaucoup plus facile ; & deux parties de *topase* calcinée , mêlées avec une partie d'alkali fixe & une partie de borax , ont donné un verre jaune & transparent. Ce savant chimiste a encore combiné la *topase* avec un grand nombre de pierres de différente nature qui lui ont donné différens produits , comme on peut le voir dans le premier volume de la traduction françoise de la *Lithogéognosie* de M. Pott , pages 254 - 277 , & dans les tables qui sont à la fin.

M. Gmelin , dans son *voyage de Sibirie* , dit avoir vu dans ce pays des *topases* de forme cubique comme la mine de plomb , qui étoient d'une dureté plus grande & d'une eau plus pure que celle de Saxe , & qui ne le cédoient en rien aux *topases* orientales. Le terrain où on les trouve , est une glaise rougeâtre mêlée de pierres de la nature du quartz , & dans laquelle on trouve des cristaux noirs & impurs ; cette terre est aussi remplie de parties talqueuses. L'endroit où se trouvent ces *topases* , est près d'une habitation appelée *Jefanskoi sawod*. On rencontre aussi des *topases* d'un beau jaune , dans un ruisseau du voisinage appelé *Alabafsch*.

On seroit tenté d'attribuer au plomb la couleur de la *topase* ; la forme cubique que les cristaux de cette pierre affectent , qui par conséquent a de la conformité avec la mine de plomb en cubes ou la galene , sembleroit même appuyer cette conjecture ; mais ce sentiment est détruit par l'expérience. En effet M. Guétard de l'Académie des Sciences nous apprend que les *topases* du Brésil mises dans un creuset , où elles sont entourées de cendres ,

perdent leur couleur jaune pour devenir rouges, & se transforment en rubis, secret qui a été pratiqué avec succès par plusieurs joailliers; cette expérience semble prouver clairement que c'est au fer qu'est due la couleur de la *topase*, & que la calcination développe & rougit ce métal. On prétend que tous les rubis qui viennent du Brésil sont des *topases* qui ont été colorées en rouge de cette manière. M. Guétard ajoute qu'une *topase* orientale traitée de la même façon n'a point changé de couleur; peut-être que cette pierre étoit plus dure que celle du Brésil, & exigeoit pour changer de couleur, un degré de feu plus violent. On a prétendu que la pierre que les joailliers nomment *topase blanche du Brésil*, devenoit jaune quand on l'exposoit au même degré de chaleur qui rougit la *topase* jaune du même pays; mais M. Guétard n'a point trouvé que ce fait fût véritable; la *topase* blanche sortit blanche du creuset, quoiqu'il eût fait durer le feu plus long-temps, & qu'il l'eût rendu plus violent. *voyez le journal économique du mois d'Octobre 1751.*

(—)

C'est M. Dumelle, orfèvre metteur-en-œuvre à Paris, qui sacrifiant son intérêt au bien public & à l'avancement de l'histoire naturelle, a bien voulu communiquer à M. Guétard le procédé qu'on a ci-dessus indiqué, pour convertir la *topase* du Brésil en véritable rubis-balais.

S'il est vrai que la pierre précieuse que nous nommons présentement *topase*, étoit anciennement appelée *chrysolite*, parce qu'effectivement nos plus belles *topases* ont les caractères des chrysolites que les anciens recevoient de l'Orient par la voie de l'Ethiopie, il n'est pas moins certain que notre chrysolite orientale ne convient point avec la *topase* décrite par Pline dans son hist. naturelle, liv. XXXVII. c. viij.

En effet, qu'on y fasse attention, la *topase* que décrit Pline dans cet endroit, & qu'il dit avoir été découverte dans une île de la mer Rouge, n'a aucun des caractères des véritables pierres précieuses; c'étoit plutôt une espèce de pierre fine, dont la couleur visoit à celle que rend le jus de la plante qui croît dans

nos jardins potagers, & qu'on nomme *porreau*.

Cette pierre fournissoit d'assez gros morceaux, puisque la statue d'Arfinoë, épouse de Ptolomée Philadelphie, qui en avoit été faite, avoit quatre coudées de hauteur. Outre cela, elle étoit tendre, elle souffroit la rappe comme le marbre, il n'étoit pas besoin d'autre outil pour la travailler. Ce devoit être une pierre opaque à-peu-près malachite, & jamais nom ne lui convint mieux que celui de *chrysolite*.

La *topase*, le saphir sont les plus dures de toutes les pierres orientales, & aucune à cet égard n'approche davantage du diamant. C'est aussi la raison pour laquelle lorsqu'une de ces pierres avoit le défaut d'être peu colorée, on la blanchissoit autretrefois, ainsi que le saphir, par une violente action du feu; on tâchoit de la faire passer ensuite pour un véritable diamant; mais depuis que ceux-ci sont devenus moins rares, & que les connoissances se sont perfectionnées, il n'est plus aussi aisé d'en imposer que dans ces temps, où des joailliers fort experts, tels que Callini, étoient obligés d'avouer, que pour éprouver sûrement une pierre, il falloit la teindre, c'est-à-dire, y appliquer dessous une couche de noir, qui obscurcit généralement toutes les pierres, & fait seulement briller le diamant; on ne s'avise plus guère aujourd'hui de décolorer la *topase*; ni aucune autre pierre de couleur. Qu'y gagneroit-on?

Pour être dans son point de perfection; la *topase* doit être d'un très-beau jaune doré & satiné, ou d'un jaune de citron très-agréable. Ni les *topases* du Brésil; ni celles du Pérou, qu'on appelle *topases d'Inde*, qui sont tendres, & d'un jaune plus roux, non plus que les *topases* de Saxe; dont la couleur est d'un jaune-clair, & dont la dureté n'est guère plus grande que celle du crystal, ne sont pas comparables aux orientales; en général toutes les *topases*, si l'on excepte celles d'Orient, sont d'une nature sèche & peu liante, toujours prêtes à s'éclater, & par conséquent un graveur risque beaucoup en les travaillant. (D. J.)

TOPASSES;

TOPASSES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'Indostan des soldats mulâtres, provenus des mariages des Portugais avec des femmes indiennes. Ces troupes portent des chapeaux.

TOPAYOS, (*Géog. mod.*) nom d'une forteresse, d'un bourg, d'une rivière, & d'un peuple de sauvages de l'Amérique méridionale au Brésil.

La forteresse de *Topayos* appartenant aux Portugais est à 15 heures de Paxis, à l'entrée de la rivière du même nom, qui est une rivière du premier ordre, & qui descend des mines du Brésil. Des débris du bourg de Tupinambara, s'est formé celui de *Topayos*, dont les habitants sont presque tout ce qui reste de la nation des Tupinambas, dominante, il y a deux siècles, dans le Brésil.

C'est chez les *Topayos* qu'on trouve le plus communément de ces pierres vertes, connues sous le nom de pierres des amazones, & qui ont été autrefois fort recherchées, à cause des prétendues vertus qu'on leur attribuoit de guérir de la pierre, de la colique néphrétique, & même de l'épilepsie. La vérité est qu'elles résistent à la lime, & qu'elles ne différent guère ni en couleur, ni en dureté du jade oriental. *Mémoire de l'académie royale des Sciences, année 1745.*

TOPAZOS, (*Géog. anc.*) île de la mer Rouge, à trois cents stades du continent, selon Pline, *liv. XXXVII. c. viij.* Il ajoute qu'elle est couverte de brouillards, ce qui a été cause que plusieurs navigateurs l'ont cherchée inutilement, & que c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Topazos*, parce que *Topazis* en langage troglodite, signifie chercher. (*D. J.*)

TOPH ou **TUPH**, (*Mustq. instr. des Hébr.*) nom du tambour des Hébreux. Cet instrument est très-ancien, & *D. Calmet* veut que le mot *tympanum* en dérive. Le *toph* n'étoit pas semblable à notre tambour: Kircher en donne la description suivante d'après l'auteur du *scillte-haggi-borim*. « Le *toph* avoit la figure d'une nacelle, & tiroit son origine des Egyptiens. On frappoit la peau tendue sur le *toph* avec une baguette terminée par deux boutons; & moyennant le plus

Tome XXXIII,

» ou le moins de force des coups, on obtenoit des sons plus ou moins aigus. » (*F. D. C.*)

TOPHANA ou **TOPANA**, (*Géog. mod.*) fauxbourg de la ville de Constantinople sur le bord de la mer, au-dessous de Péra & de Galata, tout à l'entrée du canal de la mer Noire, où la plupart des gens se rendent pour s'embarquer, quand ils veulent aller se promener sur l'eau. On l'appelle *Thophana*, comme qui diroit arsenal, ou maison du canon: car *top* en turc signifie canon, & *hana* signifie maison, ou lieu de fabrique. Rien n'est si agréable que l'amphithéâtre que forment les maisons de Galata, de Péra, & de *Tophana*; il s'étend du haut des collines jusqu'à la mer. (*D. J.*)

TOPHUS, f. m. (*Méd.*) en grec *τοπος*, en françois pierre ou gravelle des paupières; petite tumeur blanche, raboteuse; dure & calleuse, qui se forme à la partie extérieure ou intérieure des paupières; l'humeur renfermée dans cette petite tumeur ressemble en consistance ou à de la pierre, ou à du tuf, d'où lui vient son nom *tophus*; cependant elle ne diffère de la grêle des paupières, que parce qu'elle est unique, raboteuse, & plus dure; mais elle veut être traitée de même, tant pour l'opération, que pour les remèdes; ainsi voyez les mots ORGEOLET ou GRÊLE des paupières. (*D. J.*)

TOPIARIUM OPUS, (*Architect. rom.*) les auteurs sont peu d'accord sur la signification de *topiarium opus*; la plus grande partie estiment que c'est la représentation qui se fait avec le buis, le cyprés, l'if, & d'autres arbrisseaux verts taillés de plusieurs sortes de figures, pour l'ornement des jardins. D'autres croient avec plus de raison, que ce sont des paysages représentés ou en peinture, ou dans des tapisseries; la chose seroit assez claire, si l'on dériveroit ce mot de *τοπος*, qui signifie un lieu, un pays; alors *topiarium* exprimeroit naturellement un paysage, qui est la représentation des lieux. (*D. J.*)

TOPIGIS, f. m. (*Hist. mod.*) terme de relation; c'est le nom que les Turcs donnent à leurs canoniers, & en général à tous ceux qui sont occupés au service

N n n n

de l'artillerie. Leur chef se nomme *topigi bachi*, charge qui pour l'autorité ne répond pas à celle de l'officier que nous appellons *grand-maitre de l'artillerie*, parce que le capitán bacha a la principale autorité dans l'arsenal de Constantinople. *Voy.* CAPITAN BACHA.

TOPILZIN, f. m. (*Hist. mod. superstition.*) c'est le nom que les Mexiquains donnoient à leur grand-prêtre ou chef des sacrifices. Cette éminente dignité étoit héréditaire, & passoit toujours au fils aîné. Sa robe étoit une tunique rouge, bordée de franges ou de flocons de coton; il portoit sur sa tête une couronne de plumes vertes ou jaunes; il avoit des anneaux d'or enrichis de pierres vertes aux oreilles; & sur ses levres il portoit un tuyau de pierre d'un bleu d'azur. Son visage étoit peint d'un noir très-épais.

Le *topilzin* avoit le privilège d'égorger les victimes humaines que les barbares mexiquains immoloient à leurs dieux; il s'acquittoit de cette horrible cérémonie avec un couteau de caillou fort tranchant. Il étoit assisté dans cette odieuse fonction par cinq autres prêtres subalternes, qui tenoient les malheureux que l'on sacrifioit; ces derniers étoient vêtus de tuniques blanches & noires; ils avoient une chevelure artificielle qui étoit retenue par des bandes de cuir.

Lorsque le *topilzin* avoit arraché le cœur de la victime, il l'offroit au Soleil, & en frottoit le visage de l'idole, avec des prières mystérieuses, & l'on précipitoit le corps du sacrifié le long des degrés de l'escalier; il étoit mangé par ceux qui l'avoient fait prisonnier à la guerre, & qui l'avoient livré à la cruauté des prêtres. Dans de certaines solemnités on immoloit jusqu'à vingt mille de ces victimes à Mexico.

Lorsque la paix duroit trop long-temps au gré des prêtres, le *topilzin* alloit trouver l'empereur, & lui disoit, *le dieu a faim*, aussitôt toute la nation prenoit les armes, & l'on alloit faire des captifs, pour assouvir la prétendue faim du dieu & la barbarie réelle de ses ministres. *Voyez* VITZILIPUTZLI.

TOPINAMBES, ÎLES DES, (*Géog.*

mod.) îles de l'Amérique méridionale; dans la terre-ferme, au pays des Amazones, dans le fleuve de ce nom, au-dessus du bosphore de l'Amazone. Le comte de Pagan donne à cette île 60 lieues d'étendue, & vante beaucoup la fertilité de ses terres, ainsi que la beauté de ses rivages. (*D. J.*)

TOPINAMBOUR, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) les *topinambours* sont des tubercules de la plante que plusieurs botanistes appellent *helianthemum tuberosum esculentum*, & que Tournefort nomme *coronæ solis, parvo flore, tuberosâ radice*, *I. R. H.* 489. en anglois *pottatoa*.

Il s'éleve d'une même racine de cette plante une ou plusieurs tiges cylindriques, cannelées, rudes, couvertes de poil, haute de douze piés & plus, remplies d'une moëlle blanche & fongueuse. Ses feuilles sont nombreuses, placées sans ordre depuis le bas jusqu'au haut, d'un verd-pâle, rudes, pointues, presque semblables à celles du souci ordinaire, cependant moins ridées, moins larges, & diminuant peu-à-peu de grandeur, en approchant de l'extrémité des rameaux.

Ses tiges portent des fleurs radiées de la grandeur de celles du souci ordinaire; leur disque est rempli de plusieurs fleurons, jaunes, fort ferrés; & leur couronne est composée de douze ou treize demi-fleurons rayés, pointus, de couleur d'or, portés sur des embryons, & renfermés dans un calice écailleux & velu; ces embryons se changent en des petites graines.

Chaque tige jette diverses petites racines, rampantes, garnies de fibres capillaires, qui s'étendent au long & au large; entre lesquelles croissent à la distance d'un pié de cette racine-mère plusieurs tubercules, ou excroissances compactes qui soulèvent la terre; une seule de ces racines produit 30, 40, 50, & quelquefois un plus grand nombre de ces tubercules; ils sont roussâtres en-dehors, fongueux & blanchâtres en-dedans, d'une saveur douce, bosselés en divers endroits, quelquefois de la grosseur du poing, & comme relevés en un petit bec du côté

qu'ils doivent germer. Quand les tiges sont sechées, ces tubercules restent dans la terre pendant tout l'hiver, & poussent au printemps suivant. On cultive cette plante dans les jardins & dans les campagnes, & l'art de la culture consiste dans le labour, & point à fumer les terres où on l'a plantée, comme M. Tull l'a fait voir par ses propres expériences.

On mange ces tubercules appelées *topi-nambours*, crus ou cuits; quand ils sont cuits, ils ont le goût de cul d'artichaud; on les assaisonne de différentes manières (D. J.)

TOPINO, LE, (Géog. mod.) rivière d'Italie au duché de Spolète, en latin *Tinia* ou *Teneas*. Elle a sa source dans l'Apennin, passe à Fuligno, & après avoir grossi ses eaux de celles de diverses rivières qu'elle reçoit, elle va se jeter dans le Tibre, entre Pontenuovo & Torciano. (D. J.)

TOPIQUE, adj. terme de Rhétorique; c'est un argument probable qui se tire de plusieurs lieux & circonstances d'un fait, &c. Voyez LIEU, &c.

Topique se dit aussi de l'art ou de la manière d'inventer & de tourner toutes sortes d'argumentations probables. Voyez INVENTION.

Ce mot est formé du grec *topicos*, de *τοπος*, lieu, comme ayant pour objet les lieux communs qu'Aristote appelle les *sièges des argumens*.

Aristote a traité des *topiques*, & Cicéron les a commentés pour les envoyer à son ami Trebatius, qui apparemment ne les entendoit point.

Mais les critiques observent que les *topiques* de Cicéron quadrent si mal avec les huit livres des *topiques* qui passent sous le nom d'Aristote, qu'il s'ensuit nécessairement, ou que Cicéron ne s'est point entendu lui-même, ce qui n'est guère probable, ou que les livres des *topiques* attribués à Aristote, ne sont point tous de ce dernier.

Cicéron définit le *topique*, l'art d'inventer des argumens: *Disciplina inventendorum argumentorum*.

La Rhétorique se divise aussi quelquefois en deux parties, qui sont le jugement,

appelé *dialectique*, & l'invention, appelée *topique*. Voyez RHÉTORIQUE.

Voici ce qu'en dit pour & contre le pere Lami de l'Oratoire, dans *l'art rhétorique*, liv. V. ch. v. pag. 3. & suivantes.

« On ne peut douter que les avis que » donne cette méthode, n'aient quelqu' » utilité. Ils font prendre garde à plu- » sieurs choses, dont on peut tourner un » sujet de tous côtés, & l'envisager par » toutes ses faces. Ainsi, ceux qui enten- » dent bien la *topique*, peuvent trouver » beaucoup de matière pour grossir leur » discours. Il n'y a donc rien de stérile » pour eux: ils peuvent parler sur ce » qui se présente, autant de temps qu'ils » le voudront.

» Ceux qui méprisent la *topique*, ne » contestent point sa fécondité. Ils demeu- » rent d'accord qu'elle fournit une infi- » nité de choses: mais ils soutiennent » que cette fécondité est mauvaise, que » ces choses sont triviales, & par consé- » quent que la *topique* ne fournit que ce » qu'il ne faudroit pas dire. Si un ora- » teur, disent-ils, connoît à fond le sujet » qu'il traite... il ne fera pas nécessaire » qu'il consulte la *topique*, qu'il aille de » porte-en-porte frapper à chacun des » lieux communs, où il ne pourroit trou- » ver les connoissances nécessaires pour » décider la question dont il s'agit. Si un » orateur ignore le fond de la matière » qu'il traite, il ne peut atteindre que la » surface des choses, il ne touchera point » le noeud de l'affaire; en sorte qu'après » avoir parlé long-temps son adversaire » aura sujet de lui dire ce que S. Augustin disoit à celui contre qui il écrivoit: » laissez ces lieux communs qui ne disent » rien, dites quelque chose, opposez des » raisons à mes raisons, & venant au » point de la difficulté établissez votre » cause, & tâchez de renverser les fon- » demens sur lesquels je m'appuie. *Sepra- » ratis locorum communium magis, res cum » re, ratio cum ratione, causa cum causâ,* » *confligat.*

» Si l'on veut dire en faveur des lieux » communs, qu'à la vérité ils n'ensei- » gnent pas tout ce qu'il faut dire, mais » qu'ils aident à trouver une infinité de

» raisons qui se fortifient les unes les autres ; ceux qui prétendent qu'ils sont » inutiles, répondent, que pour persuader il n'est besoin que d'une seule » preuve qui soit forte & solide, & que » l'éloquence consiste à étendre cette » preuve, & à la mettre dans son jour, » afin qu'elle soit apperçue. Car les » preuves qui sont communes aux accusés » & à ceux qui accusent, dont on peut » se servir pour détruire & pour établir, » sont foibles. Or celles qui se tirent des » lieux communs sont de cette nature. »

D'où il conclut que la *topique* approche fort de cet art de Raymond Lulle dont l'auteur de la logique de Port-Royal a dit que c'étoit un art qui apprend à discourir sans jugement des choses qu'on ne fait point. Or il est bien préférable, dit Cicéron, d'être sage & de ne pouvoir parler, que d'être parleur & être impertinent. *Mellem indijeriam sapientiam quam stultitiam loquacem.*

La *topique* est releguée dans les écoles, & les grands orateurs ne suivent pas cette route pour arriver à la belle éloquence.

TOPIQUE, (*Médecine*), on appelle *topiques*, les remèdes qu'on applique extérieurement sur diverses parties du corps pour la guérison des maladies; ce mot vient de *topos*, lieu.

Les Médecins ont établi pour maxime, que les remèdes peuvent devenir utiles ou pernicieux, suivant l'usage ou l'application qu'on en fait; & cette maxime est non-seulement vraie par rapport aux remèdes internes, mais encore par rapport aux *topiques* ou applications externes, comme nous allons le voir.

On prescrit souvent les bains mêlés d'herbes céphaliques pour les maladies de la tête, sans songer qu'ils nuisent dans plusieurs cas, comme dans les foiblesses des nerfs, les achores, les catarrhes, &c.

Les emplâtres céphaliques dans les hémorrhagies, les apoplexies, les maux qui procedent de causes externes sont plus nuisibles qu'utiles, parce qu'ils empêchent la transpiration de la partie, & qu'ils obstruent les pores de la tête. On croit aussi que les oignemens de baumes

odoriférans sont fort efficaces contre les maux de tête, accompagnés d'un sentiment de pesanteur; au contraire, ces fortes de *topiques* disposent à l'affoupissement par leur qualité sédative, anodine; mais les linimens balsamiques préparés avec de l'esprit-de-vin rectifié, & des huiles de marjolaine, de lavande, &c. peuvent être à propos, parce qu'ils discutent & ouvrent les pores.

On commet beaucoup d'erreurs en fait de *topiques* pour les maladies des yeux. Dans leur inflammation les collyres incraissans, épaississans, ne conviennent pas certainement; il faut employer des substances, qui, sans acrimonie sont discutives; tel est, par exemple, le camphre. Si l'inflammation est accompagnée d'une lympe âcre & saline, il faut user d'un mucilage de graine de coings, mêlées avec du safran & du camphre. Quand l'inflammation est violente & dangereuse, l'esprit-de-vin camphré, appliqué tiède avec une addition de baume du Pérou, produit quelquefois d'excellens effets pour rétablir le ton des fibres,

Le vitriol à cause des parties de cuivre qu'il contient, passe chez plusieurs praticiens pour excellent dans les maux des yeux; mais cela n'est que rarement vrai; ce collyre, par exemple, est contraire dans toutes les inflammations, & dans toutes les fluxions chaudes & âcres; il ne convient que quand les humeurs sont épaissies; sales & sordides, sans âcreté. Tout usage des collyres est déplacé dans la disrase de la lympe & du sang, car il faut commencer par corriger les fluides viciés.

Dans les maladies d'oreilles, les *topiques* qu'on met intérieurement, ne conviennent que pour la dureté d'ouïe qui vient de l'endurcissement de la cire. Les abcès dans l'oreille interne demandent un traitement particulier; c'est de tâcher de les empêcher de dégénérer en ulcères par des injections balsamiques tièdes, tels que les essences de myrrhe.

Les *topiques* pour les hémorrhagies du nez sont rarement utiles, à moins qu'on ne commence par des saignées, des frictions, l'immersion des piés dans l'eau

tiède, & quelquefois en employant le secours des doux diaphorétiques.

La plupart des *topiques* recommandés pour les maux de dents font plus de mal que de bien, outre que le mal de dents vient souvent de rhumatisme ou d'une fluxion âcre qui se jette sur une dent cariée, & conséquemment c'est la fluxion qu'il faut guérir.

Tous les *topiques* externes dans les maladies cutanées du visage & de la tête, doivent être administrés avec prudence, en y joignant les remèdes internes pour corriger & dériver les humeurs peccantes. C'est une malheureuse pratique, que d'user pour les boutons ou les pustules au visage, du mercure sublimé ou d'une solution foible de mercure précipité, parce que de telles substances reçues dans les pores produisent de grands maux de tête, & la perte des dents.

Dans le décharnement des gencives, on prescrit presque toujours l'usage des astringens; mais si ce désordre procede du défaut de suc nourricier, ou de l'obstruction des fines artères des gencives, elles perdront de plus en plus leur suc nourricier par les remèdes astringens; en ce cas, il faut laver la bouche & les gencives avec des décoctions de vin, impregnées de sauge, & d'une petite quantité de sel ammoniac.

On emploie souvent les *topiques* dans les maladies du thorax, c'est-à-dire pleurésie ou péripleurésie, mais le meilleur dans ces sortes de cas, est de s'abstenir de tout *topique*; que si on en juge quelques-uns nécessaires, il faut les composer d'esprit-de-vin camphré, mitigé, & rendu anodin par une addition de safran.

Dans les douleurs d'estomac, les *topiques* ne sont bienfaisans qu'appliqués convenablement; ce n'est point alors sur le creux de l'estomac qu'il faut les porter, comme on fait ordinairement dans la cardialgie; mais il faut les appliquer sur le dos, vers la huitième ou la neuvième vertèbre. Si c'est l'orifice droit qui est affecté, on appliquera les remèdes sur l'estomac vers le côté droit.

Si la douleur violente, causée par une pierre arrêtée dans les uretères, demande

l'usage des *topiques*, c'est du moins dans la direction des uretères qui est depuis les reins jusqu'aux aînes; & c'est avec bien de la prudence qu'ils doivent être administrés; car si la douleur est accompagnée de spasmes, & qu'on applique des substances chaudes & spiritueuses, on augmente la douleur, & l'on occasionne de terribles symptômes; il faut au contraire baigner le malade pour relâcher les parties irritées.

Dans le flux excessif des règles, la plus sûre méthode est de s'abstenir des *topiques*, sur-tout des *topiques* narcotiques, & de leur substituer l'usage d'autres remèdes.

Les Médecins & les Chirurgiens ont imaginé une infinité de *topiques* dans les tumeurs des veines hémorrhoidales; mais l'art consiste à appliquer ces différens remèdes suivant les circonstances; par exemple si la douleur est excessive, les substances anodines & émollientes seront les plus salutaires; si la tumeur incommodée par son volume, les fomentations de vin préparées avec les balauftes & les fleurs de rose, peuvent être bonnes.

Quant au désordre des articulations, les *topiques* sont toujours mal employés dans les douleurs arthritiques & dans la goutte; c'est ce dont tous les habiles médecins conviennent; si cependant la douleur est accompagnée d'une certaine insensibilité, comme il arrive souvent aux vieillards, alors on peut fortifier les nerfs par des linimens balsamiques, & tâcher d'attirer le fluide nerveux sur les parties affoiblies.

La plupart des *topiques* nuisent dans l'érysipèle; il faut traiter cette maladie par des remèdes internes, laisser libre la transpiration dans les parties affectées, en appliquant quelquefois sur la partie des sachets pleins d'herbes parégoriques, qui par leur douce influence tiennent les pores ouverts, & les relâchent s'ils sont resserrés.

Dans les bubons malins & critiques, les *topiques* sont d'une pratique dangereuse; mais si le bubon tend à suppuration, on doit appliquer l'emplâtre de diachylon avec les gommes.

Pendant l'éruption & la suppuration de la petite vérole il faut s'abstenir de tous

linimens *topiques* ; ce n'est que dans le déclin & vers le temps du dessèchement des pustules, qu'il est permis d'user d'huile d'amandes-douces, mêlée avec le camphre & le blanc de baleine, pour tempérer l'acrimonie des boutons.

La cure de toutes les maladies cutanées doit commencer & finir par les remèdes internes, capables de corriger la matière peccante, de la disposer à l'excrétion, & en même-temps de la chasser. A cette classe de remèdes appartiennent les diaphorétiques émolliens, les infusions laxatives, les préparations de mercure & d'antimoine.

Les *topiques* qui conviennent le mieux sur les parties paralytiques, sont des onguens faits de graisse d'animaux & d'huiles distillées, telles que celles de riz, de romarin, de lavande, de marjolaine, de genievre, &c. car il est question de rétablir le ton des parties nerveuses dans leur état naturel ; en sorte qu'il n'y ait ni trop de relâchement, ni trop de constriction, ni trop d'humidité, ni trop de sécheresse.

Dans les tumeurs édémateuses des piés, la plupart des *topiques* sont contraires ; le meilleur est de faire le soir autour du pié un bandage convenable pour renforcer les fibres ; il est bon d'user en même-temps des fomentations de vinaigre fort, mêlé avec de l'essence d'ambre, & versé sur des briques rougies au feu.

Ces détails suffisent sur l'utilité ou le mal que peuvent faire les *topiques* dans leur usage & leur application. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

TOPIRIS, (*Géog. mod.*) ville de Thrace. Ptolomée, *liv. III, c. 27.* la marque dans les terres. Ortelius dit que cette ville étoit de la première Macédoine. Pline écrit aussi *Topiris* ; mais dans une médaille de Géta, cette ville est appelée *Topirus*, avec le surnom d'*Urpia* ; & elle est nommée *Toperus* & *Toparon* par Procope. (*D. J.*)

TOPLITZ, (*Géogr. mod.*) petite ville de Bohême, au cercle de Leutmeritz, & à six milles de Brix. Elle est renommée par ses bains d'eaux chaudes. (*D. J.*)

TOPOGLIA, (*Géogr. mod.*) bour-

gade des états du Turc, dans la Livadie. On croit que c'est l'ancienne ville *Copa*, sur le marais Copais, que les Grecs modernes appellent *Limnitis Iivadias*. Le marais ou lac de *Topoglia* reçoit le *Cephyssus* & autres petites rivières qui arrosent une plaine d'environ quinze lieues de tour, & qui est abondante en blé & en pâturages ; aussi étoit-ce anciennement un des quartiers les plus peuplés de la Béotie. (*D. J.*)

TOPOGRAPHIE, f. f. (*Arpent.*) description ou plan de quelque lieu particulier ou d'une petite étendue de terre, comme celle d'une ville, d'un bourg, manoir, ferme, champ, jardin, château, maison de campagne, &c. tels sont les plans que levant les Arpentiers. *Voy. CARTE, PLAN, ARPENTAGE, &c.* ce mot est formé du grec *τοπος*, lieu, & *γραφω*, je décris.

La *topographie* diffère de la *chorographie*, comme le moins étendu diffère du plus étendu ; la *chorographie* étant la description d'une contrée, d'un diocèse, d'une province, ou de quelqu'autre étendue considérable. *Voyez CHOROGRAPHIE. Chambers.*

TOPOGRAPHIE, (*Rhétor.*) on appelle ainsi cette figure qui décrit, qui peint vivement les lieux sur lesquels on veut engager l'auditeur ou le lecteur de porter ses regards ; tel est ce morceau de M. Fléchier. « Voyons-la, cette princesse, » dans les hôpitaux où elle pratiquoit ses » miséricordes publiques ; dans ces lieux » où se ramassent toutes les infirmités & » tous les accidens de la vie humaine, où » les gémissemens & les plaintes de ceux » qui souffrent remplissent l'ame d'une » tristesse importune, où l'odeur qui » s'exhale de tant de corps languissans... » (*D. J.*)

TOPOGRAPHIE, TOPOGRAPHE, (*Peinture*,) ou appelle *peintres topographes*, ceux qui font des représentations ou descriptions de temples, de palais, de ports de mer, de ville, & d'autres lieux ; les anciens appeloient les tableaux de paysages *topies*, *topia*, du mot grec *τοπος*. Matthieu & Paul Bril étoient d'excellens *topographes*,

Il y a de fort belles *topographies* dans la galerie de Saint-Cloud.

TOPTCHI, f. m. *terme de relation*, canonnier turc; le *toptchi-bachi* est, en Perse, le grand-maître de l'artillerie, & la cinquième personne de l'état. (D. J.)

TOQUE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *caffida*, genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure ressemble à un casque garni de deux oreillettes; la levre inférieure est ordinairement divisée en deux parties. Le pistil fort du calice, dont la partie supérieure ressemble à une crête; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entourée de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur, & semble représenter une tête revêtue d'un casque. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

TOQUE, *terme de relation*, certain nombre de bouges ou cauris dont on se sert comme de monnaie dans le royaume de Juda, & en quelques autres endroits de la côte d'Afrique, où les bouges ou cauris sont reçus dans la traite des Nègres: une *toque* de bouge est composée de quarante de ces coquillages: cinq bouges font une galline. (D. J.)

TOQUE, *terme de Religieuse*, chez les religieuses du saint Sacrement, un linge de chanvre ou de gros lin, qui couvre leurs épaules & leur estomac. (D. J.)

TOQUE, *terme de Marchande de mode*, bonnet d'homme, de figure cylindrique, ou d'une forme de chapeau qui n'a qu'un petit bord; c'étoit la coiffure de tous les officiers qui n'étoient point gradués. Encore aujourd'hui les pensionnaires des collèges qui font leurs humanités, portent des *toques* lorsqu'ils sont en robe; on appeloit aussi cette espèce de bonnet *tocque*; *toc* en bas-breton signifioit *chapeau*. (D. J.)

TOQUET, f. m. (*Marchande de modes*,) petit bonnet d'enfant; il est fait de taffetas, d'étoffe de soie, de toile garnie de dentelles, &c.

TOQUETTE, f. f. (*Manufact. de tabac*,) ce sont des feuilles de tabac rou-

lées en andouilles. Voyez TABAC, *Manufacture*.

TOR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans l'Arabie pétrée, sur le bord de la mer Rouge, avec un château pour défense. Son port est assez bon pour les vaisseaux & pour les galères; c'est l'abord des pèlerins turcs qui vont à la Mecque. Lat. 28. (D. J.)

TORAILLE, f. f. (*Corallogie*,) espèce de corail brut, que les Européens portent au Caire & à Alexandrie; il est peu estimé & ne vaut que le quart du corail brut de Messine. (D. J.)

TORBAY, (*Géogr. mod.*) baie d'Angleterre, dans le Devonshire. Elle est sur la Manche, à quelques milles au nord de Dartmouth; c'est l'asile de la flotte royale quand elle est sur cette côte & que les vents sont contraires.

C'est à cette baie que débarqua le prince d'Orange le 15 novembre 1688. Le roi Jacques s'avança contre lui jusqu'à Salisbury, où ses propres troupes l'abandonnerent. Il reprit le chemin de Londres, & se vit bientôt obligé d'en sortir pour n'y plus rentrer; il vint en France, & mourut à Saint-Germain-en-Laye en 1701, à l'âge de 68 ans. (D. J.)

TORBIA, (*Géog. mod.*) village d'Italie, près de Monaco: il a pris son nom par corruption de *trophea*. On y voyoit encore, il y a cent ans, un monument des Romains, où l'on croyoit qu'avoit été la célèbre inscription des peuples des Alpes vaincus par Auguste: c'est du moins le sentiment de Cluvier & Briet; mais Guichenon & Bergier prétendent que cette inscription étoit sur l'arc de triomphe de la ville d'Aost. (D. J.)

TORCELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Venise, à six lieues de la capitale, avec titre d'évêché; mais ce n'est qu'un titre, car c'est un évêché misérable, & tout dépeuplé. Longitude 30 deg. 9 min. latitude 45 deg. 34 min. (D. J.)

TORCHE, TISON, (*Sinon.*) ces mots sont nobles en prose & en vers au figuré. Hélène fut la *torche* ou le *tison* funeste qui causa l'embrasement de Troie.

fax teterrima belli, disoient les poëtes latins.

*Je suis donc votre honte, & le fatal
tifon
Qui remplira de feux toute votre maison.*
Desmarais. (D. J.)

TORCHE, f. f. (*Cirerie.*) bâton rond plus ou moins gros, long depuis sept piés jusqu'à douze, de bois léger & combustible, tel que celui d'aune & de tilleul, entouré par l'un des bouts de six meches, que les marchands ciriers nomment les bras ou lumignons de la *torche*, couvertes de cire ordinairement blanche, qui étant allumées, produisent une lumière un peu lugubre. On se sert de *torches* dans quelques cérémonies de l'Eglise, particulièrement aux processions du Saint-sacrement, & dans les enterremens des petites gens; autrefois on en portoit dans les pompes funebres des personnes de quelque considération; mais aujourd'hui on leur a substitué les flambeaux de poing: les *torches* se font à la main; pour les fabriquer on commence par appliquer en longueur sur l'un des bouts du bois, à distances égales, les six meches, après qu'elles ont été légèrement enduites d'une sorte de cire molle préparée avec un peu de térébenthine pour la rendre plus ténace; ensuite on couvre ces meches exactement avec de la cire blanche toute pure, que l'on a fait amollir dans l'eau chaude. Les meches de *torches* sont faites de fil d'étoupes de chanvre crud grossièrement filé, que l'on nomme *lumignon*, & qui est le même dont on se sert pour la fabrique des flambeaux de poing. *Savary* (D. J.)

TORCHES (*Antiq. grecq. & rom.*) le jour de la fête de Cérés, que célébroient les initiés à ses mystères, s'appelloit par excellence le jour des *torches* ou des flambeaux, *dies lampadum*, en mémoire de ceux que la déesse alluma aux flammes du mont Etna, pour aller chercher Proserpine.

Phèdre découvrant à sa nourrice l'amour dont elle brûle pour Hipolyte, lui dit que sa passion lui fait oublier les

dieux; qu'on ne la voit plus avec les dames athéniennes, agiter les *torches* sacrées autour des autels de la déesse.

*Non colere donis templa votis libet,
Non inter aras attidum, mistam choris,
Jactare tacitis conscia sacris faces.*

Les *torches* ou flambeaux que les anciens avoient consacrés à la religion, étoient les mêmes que ceux qu'ils employoient aux obseques & aux cérémonies nuptiales. Ils les comprenoient tous sous le nom générique de *funalia*, parce qu'ils étoient faits de corde, & en particulier ils les appeloient indifféremment *tada* & *faces*. Les poëtes se sont souvent égarés dans les allusions que ce sujet leur fournissoit. Properce dans une de ses élégies, fait dire à deux époux qui avoient toujours vécu dans une parfaite union.

Viximus insignes inter utramque facem.

Et Martial exprime plaisamment, dans une épigramme, les différens usages du même *flambeau*.

*Effert uxores Fabius, Chrystilla maritos,
Funereamque tori quassat uterque facem.*

« Les femmes de Fabius, dit-il, & les maris de Chrystille ne vivent guere, & on les voit à tout moment rallumer le même *flambeau*, tantôt pour des noces, tantôt pour des funérailles. » (D. J.)

TORCHE, (*Epinglerie.*) c'est du fil de laiton en *torche*, dont les épingliers doivent se servir à la fabrique de leurs épingles; il leur est défendu par leurs statuts d'y employer du fil de fer. (D. J.)

TORCHE, f. f. (*Ferranderie.*) les marchands de fer donnent ce nom aux paquets de fil-de-fer pliés en rond, en forme de cerceau; ils disent aussi du fil-de-laiton.

TORCHE, f. f. (*Commerce de poix.*) nom que l'on donne à une sorte de résine qui se tire des pins, des meleses, & de quelques autres arbres résineux, dont on se sert pour faire de la poix. *Richelet*.

TORCHE,

TORCHE, f. f. (*Tonnellerie.*) rang de quatre ou cinq cerceaux sur un tonneau. Il y a sur une pipe six torches : on pose le tonneau en chantier sur les torches , il ne doit pas porter sur les douves.

TORCHES, f. f. pl. (*Jardinage.*) on nomme torches dans le commerce des oignons , des bâtons couverts de paille , longs de deux ou trois piés , autour desquels sont liés par la queue , divers rangs d'oignons. La torche est différente de la glane , & de la botte.

TORCHES, f. f. pl. (*Maçonnerie.*) ce sont des nattes , ou simplement des paquets & des bouchons de paille , que les bardeurs qui portent le bar , ou qui traînent le binard , mettent sur l'un & sur l'autre de ces instrumens , lorsqu'ils veulent porter ou traîner des pierres taillées , pour empêcher que leurs arêtes ne s'écornent & ne se gâtent : on dit qu'un bar ou qu'un binard est armé de ses torches , lorsque ces nattes sont placées dessus.

TORCHE , en terme de *Vannier* , est un ou plusieurs tours simples que l'on fait immédiatement sous chacune des faines d'une hotte , ou de tout autre ouvrage.

TORCHE-NEZ , f. m. (*Maréchallerie.*) est un instrument long à-peu-près de dix pouces , qui avec une courroie , serre étroitement le nez d'un cheval ; ce bâton est arrêté au licou ou au filet , & cette gène empêche le cheval de faire du désordre ou de se débattre , lorsqu'il est trop fougueux , & qu'on lui fait le poil ou qu'on le ferre.

TORCHE-PINCEAU , f. m. (*Peinture.*) c'est un petit linge qui sert aux peintres à essuyer leur palette & leurs pinceaux.

TORCHEPOT , **PIC-CENDRE** , f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *fitta seu picus cinereus* : oiseau un peu plus petit que le pinson , il pèse au plus une once ; il a environ cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts ; le bec est droit , triangulaire , noir en-dessus , & blanc en-dessous ; la langue n'excede pas la longueur du bec ; la tête , le cou & le dos , sont cendrés ; les côtés du corps sous les ailes , ont une couleur rougeâtre ; la gorge & la poitrine sont d'un châtain rouffâtre ; le bas ventre

a au-dessous de l'anus , quelques plumes rougeâtres , dont l'extrémité est blanche ; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec jusqu'au cou , en passant sur les yeux ; les grandes plumes des ailes sont au nombre de dix-huit , & ont toutes le tuyau noir ; l'extérieure est petite & très-courte ; celles qui se trouvent près du corps , ont une couleur cendrée ; les autres sont brunes ; la queue a au-plus deux pouces de longueur , elle est composée de douze plumes ; les deux du milieu sont de couleur cendrée , les deux plumes de chaque côté de celles du milieu , ont seulement l'extrémité cendrée , & le reste est noir ; les deux qui suivent ont de plus les barbes intérieures de la pointe , blanche ; la plume extérieure à l'extrémité d'un noir cendré , & au-dessous de cette couleur une tache blanche transversale ; le reste de la plume est noir ; les ongles sont bruns , longs & crochus ; les doigts sont au nombre de quatre , trois en avant , & un en arriere , celui-ci a la même longueur que le doigt du milieu , & son ongle est le plus grand de tous. Le torchepot fait son nid dans des arbres creux , lorsque l'ouverture du trou est trop large , il la retrécit avec de la boue au point que l'entrée du nid n'a pas plus de diamètre que le corps de l'oiseau ; il se nourrit d'insectes ; il fait aussi provision de noix pour l'hiver ; il les casse fort adroitement , en les frappant à grands coups de bec , après les avoir assés jetées entre deux branches d'arbre , ou dans une fente. *Willughbi, Ornit. Voyez OISEAU.*

TORCHER , v. act. (*Gram.*) c'est nettoyer , ôter la malpropreté ; on torche un pot , des plats , des meubles.

TORCHER , (*Archit.*) c'est enduire de terre , ou torchis : on torche une cloison , les murs d'une grange. *Voyez TORCHIS.*

TORCHER , c'est parmi les *Vanniers* faire d'un ou plusieurs brins d'osier , ce cordon qu'on voit dans les ouvrages de mandrerie , ou de faïsserie , un peu au-dessus de l'écaffé des pés.

TORCHERE , f. f. (*Menuis. & Sculpt.*) espece de grand guéridon dont le pié , qui est triangulaire , & la tige , enrichis de sculpture , soutiennent un plateau pour

porter de la lumière. Cet ornement peut comme les candelabres, servir d'amortissement à l'entour des dômes, des lanternes, & aux illuminations. Il y en a de métal, dans la sale du bal du petit parc de Versailles. (*D. J.*)

TORCHIS, *f. m.* (*Archit.*) espèce de mortier fait de terre grasse détrempée, & mêlée avec de la paille coupée, pour faire des murailles de bauge, & garnir les panneaux des cloisons, & les entrevous des planchers des granges & des métairies: on l'appelle *torchis*, parce qu'on le tortille pour l'employer, au bout de certains bâtons faits en forme de torches. (*D. J.*)

TORCHON, *f. m.* *terme de Lingere*, morceau de grosse toile, d'une aune ou une aune & demie, plus ou moins, qu'on ourle, qu'on marque, & dont on se sert dans le ménage pour torcher & essuyer la vaisselle, les meubles, les planchers, &c.

TORCHON, ou **TORCHES**, *terme de Maçon*, ce mot se dit dans les ateliers, de vieilles nattes usées, ou de gros bouchons de paille qu'on met sur les pierres lorsqu'on les monte de la carrière, ou qu'on les transporte, pour empêcher qu'elles ne s'écornent; ainsi on dit un bar armé de ses torchons. (*D. J.*)

TORCOU, **TORCOL**, **TORCOT**, **TERCOU**, **TERCOT**, **TURCOT**, *f. m.* (*Hist. nat. Ornithol.*) *lynx sive torquilla*; oiseau auquel on a donné le nom de *torcou*, parce qu'il tourne la tête au point que la partie antérieure se trouve du côté du dos; il est presque de la grosseur d'une alouette: il pèse environ une once; il a près de sept pouces de longueur, depuis la pointe du bec, jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces d'envergure; le bec est mince, court, & moins pointu que celui du pic; il a une couleur livide; la langue est terminée par une pointe dure & comme offensive. Cet oiseau, comme tous les autres de son genre, alonge sa langue hors du bec pour prendre les insectes dont il se nourrit; il hérissé quelquefois les plumes de la tête comme le geai, il paroît alors avoir une hupe; ses couleurs sont le cen-

dré, le blanc, le roux, le brun & le noir, mêlés fort agréablement; la tête est cendrée, & elle a des taches & des lignes noires, rouffes, & blanches; il y a quelques plumes noirâtres depuis le dessus de la tête, jusqu'au milieu du dos; le croupion est d'un cendré clair, avec des taches blanches & des lignes transversales noires; la gorge & le bas ventre sont jaunâtres & ont aussi des lignes transversales noires; il y a dans chaque aile dix-neuf grandes plumes, qui sont noires, & qui ont de grandes taches rouffes, celles qui se trouvent près du corps sont ponctuées de noir; les plumes du second rang ont l'extrémité blanchâtre, & les petites sont d'un brun rouffâtre; les longues plumes des épaules ont la même couleur mêlée de noirâtre; la queue est composée de dix plumes foibles & courbées en-dessous comme celles des pics; elles sont cendrées & elles ont trois ou quatre lignes noires transversales; cet oiseau a deux doigts en avant & deux en arrière; il se nourrit principalement de fourmis, qu'il perce avec sa langue, par le moyen de laquelle il retire ces insectes dans sa bouche pour se servir de son bec. La femelle a les couleurs plus pâles que celles du mâle, & elle est plus cendrée. Willughbi, *Ornithol.* Voyez OISEAU.

TORCULAR HEROPHILI, voyez PRESOIR D'HÉROPHILE.

TORDA, ou **THORDA**, (*Géograph. mod.*) comté de Transilvanie. Il est borné au nord par les comtés de Colosvar & de Doboca; à l'orient par la rivière de Marosch, qui le sépare du comté de Kokevar; au midi par le comté d'Albe; & à l'occident par le comté d'Abrobania. Son chef-lieu est *Torda*. (*D. J.*)

TORDA, **THORDA**, ou **TORENBOURG**, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Transilvanie, au comté de *Torda*, dont elle est le chef-lieu. Elle est située sur la rivière Aramas, à quelques milles au-dessus de l'endroit où cette rivière se jette dans la Marosch. Marius Niger croit que *Torda* est la *Tierna* de Ptolomée.

TORDAGE, *f. m.* (*Soierie.*) On appelle, en terme de manufacture d'étoffe

de soie , le *tordage* de la soie , la façon qu'on lui donne en doublant les fils de soie sur le moulin , ce qui la rend en quelque manière torse. (*D. J.*)

TOREERA , LA , (*Géog. mod.*) rivière d'Espagne en Catalogne. Elle se jette dans la Méditerranée , entre Barcelone & Palamos. (*D. J.*)

TORDÉSILLAS , (*Géogr. mod.*) en latin vulgaire , *Furris-Sillana* , ville d'Espagne au royaume de Léon , sur la droite du Duero , à huit lieues au sud-ouest de Valladolid. On y compte six paroisses dépeuplées & quatre couvens. Son territoire abonde néanmoins en blé & en vin. *Long.* 13. 12. *lat.* 41. 38. (*D. J.*)

TORDION , s. m. *terme de Danse* ; c'est le nom qu'on a donné à une ancienne danse qui se dançoit avec une mesure ternaire. Après la basse danse & son retour , elle en faisoit comme la troisième partie. Elle différoit seulement de la gaillarde , en ce qu'elle se dançoit bas , d'une manière légère & prompte ; & la gaillarde se dançoit haut , d'une mesure lente & pesante. *Diction. de Trévoux.*

TORDRE , v. act. (*Gram.*) Si un corps est fixe par un bout , & qu'en le tenant de l'autre , on le fasse tourner sur lui-même , on le *tord*. On le *tord* également , si on cherche à le faire tourner sur lui-même ; en le tenant par les deux bouts qu'on mene en sens contraire. Si ce sont deux corps , il est évident que par cette action l'un se roulera & pressera sur l'autre.

TORDRE un cable , (*terme de Cordier.*) Ce mot signifie *joindre en un* les cordons qui doivent le composer , ce qui se fait avec une espèce de grand rouet , où sont attachés les cordons par un bout , tandis qu'ils tiennent de l'autre à une machine de bois à deux roues , chargée de plomb ou de pierres , qui étant mobile , & le rouet restant fixe , s'approche à mesure que le cable s'appetisse en se *tordant*.

TORDRE la meche , (*terme de Cirier & de Chandelle.*) c'est après qu'elle a été coupée de longueur & pliée en deux , en rouler les deux parties l'une avec l'autre , pour les tenir unies , quand on

veut leur donner ou la cire ou le suif. (*D. J.*)

TORDRE , (*Rubannerie.*) c'est l'action de joindre plusieurs brins d'or , d'argent ou de soie ensemble pour n'en former qu'un seul ; ce qui se fait en diverses façons , par le moyen du rouet à *tordre* & à *détordre*. Il y a plusieurs sortes de retords connus sous les noms de *milanèse* , *graine d'épinars* , *cordons pour les galons à chaînette* , *retord pour les franges* , *guipures pour les livrées* , *cordonnets pour les agréments* , *cordonnets à broder* , *cablés* , *griseftes* , *frisés* pour le galon , la *ganse ronde* pour faire des boutonnières mobiles or ou argent. Nous allons traiter ces différens ouvrages chacun séparément , en commençant par la milanèse.

La milanèse se fait ainsi : on tend une longueur , à volonté , de soie attachée d'un bout à la molette du pié-de biche du rouet , après cette attache , le retordeur s'en va à l'autre bout du jardin ; car tout le travail du retord ne se peut faire que dans de longs jardins , pour avoir quelquefois des longueurs de 60 à 70 toises ; on n'en fait guère de plus longues , parce que l'action du rouet ne pourroit se communiquer jusqu'au bout , outre que cette même longueur par son propre poids seroit sujette à traîner. Pendant que le retordeur s'en va à son but , les soies attachées se déroulent de dessus les rochets qui les contiennent , & qui sont dans les broches du rateau qu'il porte à la ceinture : pendant qu'il marche ainsi , le rouet est tourné modérément de droite à gauche ; lorsqu'il est arrivé au bout de la longueur proposée , il attache le bout des soies qu'il a amenées à l'émerillon du pié : cette longueur composée de plusieurs brins de soie , unis ensemble en telle quantité plus ou moins considérable , suivant la grosseur que doit avoir la milanèse , ne formé plus qu'un seul brin. Lorsque le retordeur connoît que cette longueur a acquis assez de retord , le rouet est arrêté ; il attache alors à l'émerillon un moyen retord de la même matière , qui a été précédemment fait à part ; après quoi le rouet est tourné dans le même sens qu'auparavant ; le retordeur avance en appro-

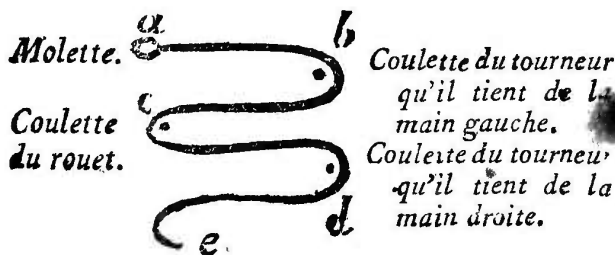
chanchant très-doucement du côté du rouet, & en conduisant avec les doigts de la main gauche la quantité de brins de soie, ce qui forme la première couverture de la première longueur, c'est-à-dire que la soie qui s'y enroule actuellement par le mouvement du rouet, prend la figure spirale dont les trous sont à très-peu de distance les uns des autres. Etant arrivé au rouet, le tourneur cesse, & le retordeur attache encore à la molette une autre quantité de brins de soie, mais de soie plus fine que celle dont il vient de faire les deux opérations ci-dessus expliquées; & ce seront les seules soies que l'on verra, celles du fond ne formant qu'un corps, couvert seulement par celles-ci. Après cette attache, le retordeur s'en retourne pour aller rejoindre le pié, mais en marchant bien plus lentement qu'à la seconde fois, puisqu'il faut que les tours de cette dernière couverture soient si près-à-près, qu'aucune partie de ce qui est dessous ne paroisse; ces tours sont arrangés de façon qu'ils forment une égalité parfaite qui dépend de l'exactitude de cette dernière couverture; puisque s'il y avoit du vide, on appercevroit le fond; si, au contraire, les tours se trouvoient tellement entassés les uns sur les autres, l'ouvrage seroit difforme & emploieroit trop de matière. La milanèse se trouve ainsi achevée & dans sa perfection; cette première longueur est ensuite relevée sur une grosse bobine à l'aide d'un rouet ordinaire, & on recommence. Cette milanèse sert à embellir les ameublements, à broder, à orner les têtes des franges, &c.

La graine d'épinars a tout un autre travail: il y a deux sortes de graines d'épinars; celle en or ou argent, & celle en soie: elles ont chacune une façon d'être faite qui leur est particulière: celle en or ou argent se fait ainsi. On attache à l'émerillon un brin de filé, de moyenne grosseur, appelé *filé rebours*, parce qu'il a été filé à gauche; au lieu que le filé appelé *filé droit*, a été filé à droite. On conduit ce brin de filé-rebours à la molette du pié-de-biche du rouet où il est attaché; on y joint un autre brin de filé-droit, mais bien plus fin que le brin rebours:

ce brin va fervir par le moyen du tour à droite du rouet à couvrir le premier tendu, par des tours en spirale, comme la première couverture de la milanèse; il est essentiellement nécessaire que les deux brins de filé dont on vient de parler, aient été filés en sens contraire; parce que s'ils l'étoient en même sens, le tord qu'on donne ici se trouvant au rebours du tord de l'autre, détordroit celui-ci, & feroit écorcher la lame: cette graine d'épinars sert à former la pente de certaines franges riches pour les carrosses d'ambassadeurs, pour les dais, pour les vestes, &c. La graine d'épinars en soie se fait d'une autre façon, qui est qu'on attache une quantité de brins de soie (contenue sur différents rochets qui sont à une banque posée sur le pié du rouet à retordre) à une des molettes du croissant du rouet. Cette branche attachée à la molette *a* ci-après est ensuite passée sur une coulette tournante *b*, que tient à sa main gauche le tourneur du rouet: après, cette même branche est passée sur une autre coulette tournante *c*, & encore passée sur une seconde coulette *d*, que tient encore le tourneur de la main droite; il marche à reculons jusqu'à l'endroit fixé de la longueur, en déroulant à mesure les soies de la banque, par le moyen des coulettes qu'il tient à chaque main: on a par ce secours quatre longueurs d'une seule opération, comme on le voit dans la figure ci-après. Lorsque le tourneur est arrivé au bout de sa longueur, le retordeur qui est à présent tourneur, coupe les soies de la banque *e* sur une lame de couteau fixée pour cet usage dans le montant, & le bout coupé est attaché à la quatrième molette du croissant. Les deux autres longueurs de la coulette *c* sont coupées le plus juste qu'il est possible au même couteau, & attachées à la deuxième & troisième molettes de ce croissant: le retordeur fait tourner lui-même le rouet à gauche, & donne le retord convenable; après quoi il prend les mêmes soies de la banque, mais en plus petite quantité, qui est posée de la même façon sur les coulettes dont on a parlé; puis coupées & attachées aux mêmes molettes, alors le

rouet est tourné à droite : ce mouvement contraire opérant deux retords différents, forme ce qu'on appelle *graine d'épinars en soie*, pour faire la pente des franges & autres.

Figure.



Banque.

Cordon pour les galons à chaînettes est fait de même, excepté que les quatre longueurs ne sont point redoublées comme à la graine d'épinars. Ici les quatre longueurs étant attachées à leurs molettes, sont torsées à droite convenablement ; après quoi elles sont unies ensemble en cette sorte : la branche de la deuxième molette est unie à celle de la quatrième, & celle de la troisième à la première ; & le tourneur passant la branche de la coulette gauche sur la droite, le tout ne forme plus qu'une branche, mais double en longueur, quoiqu'attachée à deux molettes : on lui donne un second retord, mais à gauche ; & voilà le cordon fini qui sert à former les différentes chaînettes sur les galons des carrosses.

Le retord pour les franges est fait de la même façon que le cordon ; à l'égard de la tension des quatre branches, voici ce qu'il y a de différent, les deux branches de la coulette du rouet sont coupées & attachées aux molettes 2 & 3 du croissant, puis retorsées à droite. Après le retord suffisant, le rouet étant arrêté, les branches 2 & 3 sont nouées ensemble, & posées sur la coulette du rouet, & la quatrième branche détachée de sa molette, est relevée au rouet à main sur une bobine. Ainsi ces quatre branches ne forment plus qu'une longueur ; mais ayant un nœud au milieu, ce retord servira à faire des franges pour les garnitures de carrosses, tours de jupes, &c.

Les guipures pour les livrées, se font en mettant certaine quantité de brins de soie du rateau à la molette du pié de biche ; le retordeur va à l'émerillon pendant que le rouet est tourné à droite. Après le retord requis, il attache la branche au crochet de l'émerillon : il prend un brin de grosse soie, & plusieurs de fine ; le gros brin est passé & conduit entre les doigts auriculaire & annulaire de la main gauche, & les brins de fine le sont, moitié d'abord par les doigts annulaire & medius, puis l'autre moitié par le medius & l'index. Par conséquent le gros brin est toujours couché le premier sur la longueur tendue, puis recouvert tout de suite par les deux parties qui le suivent immédiatement ; de sorte que ce que le gros brin fait à lui seul, par rapport à la distance des deux tours, les deux parties de soie fine le font à elles deux, au moyen de l'ouverture que l'on a fait remarquer. Arrivés à la molette, les brins sont coupés, le rouet tourné en sens contraire pour éviter le vrillage ; l'ouvrage est achevé. Cette guipure sert à orner les livrées qui, comme celle du roi, sont ornées de pareilles guipures.

Les cordonnets pour les agréments se font ainsi. Premièrement le retordeur ayant attaché plusieurs brins de soie, pris au rateau qu'il a à la ceinture, à une molette du pié-de-biche, il va joindre l'émerillon, pendant que le rouet est tourné à droite, où étant arrivé, il attend que le retord soit suffisant ; puis faisant arrêter le rouet, il coupe cette longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité de brins de soie, mais plus fine, & par conséquent plus belle, qu'il attache de même à ce crochet ; il fait tourner le rouet à droite, & conduit cette soie près-à-près, pour couvrir exactement la première longueur tendue, & étant arrivé à la molette, il coupe la soie & fait détordre ladite longueur, pour empêcher le vrillage ; cette longueur est relevée à l'ordinaire par le rouet à main. Ce cordonnet sert à faire quantité d'ouvrages de modes pour la parure des dames.

Les cordonnets à broder ont la même

fabrique que celui dont on vient de parler, excepté que, au lieu de soie, ils sont faits de fil retord, autrement appelé *fil d'Epinal*; la branche tendue étant de plus gros fil que celui qui la couvre à claire-voie comme à la première couverture de la milanèse, ce cordonnet sert pour la broderie en linge.

Les cablés ont ceci de particulier: on prend trois brins de filé, or ou argent, qui sont contenus sur le rateau; on les attache à trois molettes différentes du croissant. Y étant attachés, le retordeur va rejoindre l'émerillon, & coupe ces trois brins qu'il noue ensemble, & les attachant au crochet de l'émerillon, il passe les doigts de la main gauche entre ces trois branches, & fait tourner le rouet à droite. Ces trois brins s'unissent & se tordent ensemble derrière sa main, & pour lors l'émerillon tourne à gauche seulement dans ce seul ouvrage; car dans tous les autres il tourne du même sens que le rouet. Etant arrivé au rouet, il quitte ces brins qu'il unit à la même molette, puis il envoie le tourneur arrêter l'émerillon pour l'empêcher de tourner, pendant que lui-même tourne le rouet à gauche suffisamment, & ensuite à droite pour éviter le vrillage. Le cablé sert à former des coquilles sur les bords du galon, & autres ouvrages qui se fabriquent dans ce métier.

Les grifettes, aussi pour les coquillages des bords du galon, se font de cette manière. Le retordeur prend une quantité de brins des soies du rateau, qu'il attache à une molette du pié-de-biche, puis il fait tourner à gauche pendant qu'il va joindre l'émerillon. Y étant arrivé, & le rouet cessant de tourner, il coupe sa longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité moins considérable de soie, mais bien plus fine, qu'il attache aussi au même crochet, & il fait encore tourner à gauche en recouvrant le dessous près-à-près, il arrive à la molette & fait cesser le rouet, ensuite il va à vide à l'émerillon, où étant, il prend un brin de clinquant battu, de son rateau, dont il couvre le tout près-à-près & sans aucun vide. En allant join-

dre la molette du pié-de-biche, & ayant fait cesser le tournage, il retourne encore à vide à l'émerillon, & prend un brin de soie très-fine qu'il attache encore au crochet de l'émerillon, & fait tourner le rouet à droite en s'en allant du côté de la molette. Ici ces tours de soie sont éloignés l'un de l'autre de l'épaisseur d'une ligne: cette dernière opération ne sert qu'à empêcher la lame du battu qui y a été mise auparavant, de s'écorcher; ou si cela arrivoit, le brin de soie couché dessus, empêcheroit l'accident d'aller plus loin. Les grifettes servent à former le dedans des coquillages que l'on met sur les bords du galon.

Le frisé est fait de cette manière: le retordeur prend une quantité de brins de soie sur le rateau, qu'il attache à la molette du pié-de-biche, & fait tourner à gauche en allant à l'émerillon, où lorsqu'il est arrivé, il coupe cette branche & l'attache au crochet; ensuite faisant venir le tourneur à l'émerillon pour le retenir, le retordeur va à la molette, & attachant une quantité moins considérable de la même soie à la molette, il s'en retourne joindre l'émerillon en conduisant les soies le long de la longueur déjà tendue. Il reprend l'émerillon de la main du tourneur, qui s'en va à son tour à la molette, & tourne le rouet à droite. La diversité de ces deux différents tournages fait que la première longueur tendue couvre la seconde, ce qui forme une spirale parfaite dans toute cette longueur. Ensuite le retordeur attache une lame de clinquant battu au crochet de l'émerillon, & fait tourner à droite. Cette lame remplit juste les cavités de cette spirale, & laisse apercevoir la soie de couleur qui forme avec le battu une variété agréable. Le frisé sert de trame pour enrichir les rubans figurés, & les galons à plusieurs navettes.

La gance ronde a cette manière de se faire: on prend sur le rateau telle ou telle quantité de brins de filé, que l'on attache à la molette du pié-de-biche. Le retordeur tend sa longueur sans faire tourner le rouet, & étant arrivé au bout de cette longueur, il fait tourner le rouet à

droite en tenant le bout de la longueur. Lorsqu'il apperçoit qu'elle a acquis le retord convenable, il fait venir le tourneur qui apporte deux coulettes, dont le retordeur prend une de la main gauche, tenant toujours le bout de la longueur de la droite; il passe la branche sur la coulette, & tient toujours des mêmes mains; puis le tourneur passe l'autre coulette entre celle du retordeur, & le bout tenu par la main droite, le tourneur va joindre (avec cette coulette qui porte la branche) la molette, le retordeur le suit à mesure & suivant le besoin, avec ceci de particulier, que le tourneur avance en vitesse triple de celle du retordeur qui le suit. Le tourneur arrivé à la molette, attache la double branche qu'il a apportée à la molette où est déjà attaché le bout par lequel on a commencé. Par ce moyen cette branche est triplée, le retordeur de son côté joint ensemble les trois extrémités qu'il tient. Alors la coulette lui devient inutile; elle n'a servi, ainsi que celle du tourneur, que pour la conduite de ces branches avant leur jonction. Tout cela étant fait, le rouet est tourné à gauche jusqu'au retord suffisant pour cette liaison. Cette gance ainsi achevée, sert à faire des boutonnières pendantes sur les habits de certains régiments qui ont ces boutonnières dans leur uniforme.

TORDRE, (*Rubanier.*) maniere d'ajouter une piece de même contenance, au bout d'une autre piece qui finit: voici comme cela se fait. L'ensouple étant à sa place sur les potenceaux, & chargée de son contre-poids dont la charge est à terre, au moyen de ce qu'on a lâché la contre-charge, le bout de la piece qui finit reste dans l'inaction du côté des lisses, jusqu'à ce que prenant l'un & l'autre bout de chaque piece, & les nouant ensemble par un seul nœud, on laisse un peu de lâche pour l'opération qui va suivre. Il faut prendre le brin de soie qui doit aller le premier, & qui est toujours du côté gauche du métier, pour recevoir aussi toujours sur la droite, il faut le prendre, dis-je, conjointement avec celui qui le doit accompagner, & qui se trouve, savoir celui de la piece nouvelle, par le moyen

de l'encroix, & celui de l'ancienne, par le moyen de la lisse. On glisse le pouce & le doigt index de la main gauche par derriere le nœud commun, entre lui & le brin à tordre; de cette maniere le pouce se trouve du côté des lisses, & l'index du côté de la nouvelle piece. Ces deux doigts se joignent auprès du nœud, & lorsqu'ils y sont arrivés, ils cassent chacun leur bout de soie, le plus près de ce nœud qu'il est possible. Ce nœud est tenu en respect par la main droite, pour donner plus de facilité à la rupture en question; ces deux bouts se trouvant ainsi arrêtés entre les deux mêmes doigts, & en les tenant bien fermes, on les tortille assez fortement, puis on renverse l'extrémité tortillée sur la partie du brin qui est vers les ensouples de derriere, où étant on tortille à présent le tout ensemble, ce qui rend ce brin triple à cet endroit, qui par ce moyen acquiert assez de solidité pour ne se plus défunir, & ainsi de chacun des autres. Voici la raison pour laquelle il a été dit qu'il falloit renverser l'extrémité tortillée vers les ensouples de derriere; si on faisoit le contraire, on doit prévoir que lorsqu'il faudroit que tous ces brins, ainsi tords, passassent à-travers les lisses, ils présenteroient leurs extrémités, qui se rebroussant, rendroient ce passage impossible; au-lieu que présentant le talon, le passage en devient facile, puisqu'il suit naturellement. Après que tous les brins ont été ainsi tordus, il est sensible qu'ils ont tous la même tension, puisque chaque tord vient à l'égalité de celui qui le precede. Cela fait, on remet le contre-poids en charge; & c'est alors que le tout est en état de travailler comme auparavant. Il faut remarquer que l'endroit où s'est fait le tord dont on parle, est actuellement entre les lisses & l'encroix de la nouvelle piece. On entend par cet encroix le fil passé dans la chaîne, pour en conserver l'encroix. Voy. OURDIR. Quand il sera question que le tout passe à-travers les lisses, il faudra agir avec précaution lorsque l'on tirera la tirée, & prendre garde en tirant doucement, si quelques-uns de ces brins ne se desunissent pas en se détortillant, & y remédier sur le champ.

cela arrivoit : même précaution à prendre lorsque le tout passera dans le peigne. Il est des cas où l'on emploie cette partie de chaîne, ainsi torse; pour lors c'est où l'habileté de l'ouvrier se fait appercevoir, en sauvant l'inégalité & la saleté que ces soies ont acquises en passant par ses doigts. Il est vrai que quelque précaution qu'il prenne, l'ouvrage est toujours un peu difforme, & au moins terne à cet endroit; ce que l'on éviteroit, si interrompant l'ouvrage à l'endroit de la jonction, on laissoit un intervalle convenable avant de recommencer le travail.

TORDYLIUM, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales inégaux qui ont la forme d'un cœur, & qui sont disposés en rond, & soutenus par un calice. Ce calice devient dans la suite un fruit presque rond, composé de deux semences applaties, bordées, & ordinairement dentelées: ces semences quittent aisément leur enveloppe. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort établit cinq especes de ce genre de plante; celle de nos climats se nomme vulgairement *seseli de Candie*, c'est le *tordylium narbonense minus*, I. R. H. 320.

Sa racine est menue, simple, blanche; elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, cannelée, velue, rameuse; ses feuilles sont oblongues, arrondies, dentelées en leurs bords, velues, rudes, rangées par plusieurs paires le long d'une côte, & attachées à de longues queues. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des branches en ombelles, composées chacune de cinq pétales blanches, disposées en fleur de lys, avec autant d'étamines capillaires. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, arrondies, applaties, relevées d'une bordure taillée en grain de chapelier, odorantes, un peu âcres, appétissantes du goût de celles de la carotte sauvage.

Cette plante croît abondamment en Languedoc sur les bords des vignes, le long des chemins, & dans les blés; on la cultive dans les jardins; elle fleurit en juin,

& mûrit sa semence plutôt ou plus tard, selon les pays plus ou moins chauds. (D. J.)

TORDYLIUM oriental, (*Botan.*) plante nommée *sisarum syriacum*, par Ray, *hist. I. 443.* *sisarum alterum syriacum*, par K. *theat. 945 apium syriacum, radice eduli. hist. oxon. III. 292.* Racine tendre, lisse, grise en-dehors, blanche en-dedans, cassante, grosse comme le doigt; mais deux fois aussi longue, & garnie de nœuds ou de tubercules de place en place. Elle a un goût agréable, comme celui de la carotte; de cette racine naissent une multitude de feuilles dentelées très-menues; ces tiges sont couvertes aux jointures de pareilles feuilles, & ont leurs sommités ornées d'une ombelle de fleurs jaune-pâles. Cette racine croît d'elle-même au grand Caire en Egypte, & à Alep en Syrie; il paroît que c'est le *secacul Arabum* conformément à l'idée de Rauwolff. (D. J.)

TORÉ, f. m. (*Archit.*) grosse moulure ronde, servant aux bases des colonnes. Ce mot vient du grec *toros*, un cable, dont il a la ressemblance. On le nomme aussi *tondin*, *boudin*, *gros bâton* & *bofel*.

Toré corrompu. Toré dont le contour est semblable à un demi-cœur. Les Maçons & les Menuisiers nomment cette mesure *brayette* ou *brague de Suisse*.

Toré inférieur. C'est le plus gros toré d'une base attique ou corinthienne; & **toré supérieur**, le plus petit.

On embellit souvent le toré de feuillages entortillés, parsemés de spheres planes, de roses, d'œufs de serpens, &c. sa saillie est égale à la moitié de sa hauteur. (D. J.)

TORÉTÆ, (*Géog. anc.*) peuples du Pont, selon Pline, l. VI. c. v. & Étienne le géographe. Strabon, l. II. p. 496. écrit *Torcata*, ainsi que Pomponius Mela, l. I. c. xix. (D. J.)

TORÉUMATOGRAPHIE, f. f. terme technique, ce mot dérivé de deux mots grecs veut dire la connoissance des basses-tailles & des reliefs antiques. On doit l'invention de la *Toreumatographie* à Phidias, & sa perfection à Policlete. Les célèbres Graveurs d'Italie ont donné un beau tour à cette science. (D. J.)

TORGALF;

TORGALF, (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire russe, en Sibérie, au pays des Samoyedes. Elle se jette dans le Jéniscéa. (*D. J.*)

TORGAU, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, sur la gauche de l'Elbe, à 10 lieues au nord-est de Leipzig. Les Hussites la brûlerent par représailles en 1429, & elle ne s'est pas relevée de ce malheur. *Long.* 30. 48. *latit.* 51. 36.

Horstius (Jacques & Grégoire) oncle & neveu, tous deux natifs de *Torgau*, se font distingués dans la Médecine, ainsi que tous ceux de leur famille.

Jacques, né en 1537, & mort en 1592, fut non-seulement grand médecin, mais eut l'honneur d'être sept fois bourguemestre dans sa patrie. Il publia des lettres, *epistolæ philosophicæ & medicinales*, qui contiennent de très-bonnes choses; mais il étoit trop crédule, & se laissa lourdement tromper à la prétendue dent d'or; si vous voulez savoir comment on reconnut cette imposture, vous n'aurez qu'à lire M. Van-Dale au dernier chapitre du premier livre de *oraculis*, page 423, édit. 1700.

Grégoire Horstius se fit une telle réputation par la pratique de la Médecine, qu'on l'appelloit *l'Esculape de l'Allemagne*. On dit qu'il possédoit les trois qualités d'un bon médecin, la *probité*, la *doctrine* & le *bonheur*. Il publia beaucoup de livres, & eut deux fils qui marcherent sur ses traces. Il mourut de la goutte en 1636, âgé de 58 ans. (*D. J.*)

TORIGNI, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans la basse Normandie, sur un ruisseau, à trois lieues au-dessus de S. Lô. *Long.* 16. 34. *latit.* 49. 10.

Callieres (François de) natif de *Torigni*, d'une famille noble, fut reçu de l'académie françoise en 1689, & se distingua dans les négociations. Louis XIV le nomma *plénipotentiaire* au congrès de Riswick. A son retour, il obtint une gratification de dix mille livres, avec la place de secrétaire du cabinet. Il se fit honneur par deux ouvrages, l'un de la maniere de négocier avec les souverains, & l'autre de

Tome XXXIII

la science du monde. Il mourut en 1717, à 72 ans. (*D. J.*)

TORMENTILLE, *f. f. tormentilla*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de quatre pétales disposés en rond, le calice de cette fleur est d'une seule feuille & profondément découpé, il a la forme d'un bassin; le pistil sort de ce calice, & devient dans la suite un fruit presque rond, qui renferme beaucoup de semences réunies en une sorte de tête, & enveloppées par le calice. Ajoutez aux caractères de ce genre que les feuilles excèdent le nombre de trois, & qu'elles tiennent à l'extrémité du pédicule. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

Tournefort nomme pour la première des cinq espèces de ce genre de plante la *tormentille* sauvage, *tormentilla sylvestris*, *I. R. H.* 298. Elle pousse en terre une racine vive ou tubercule, de la grosseur du doigt ou plus, quelquefois raboteux, tantôt droit, tantôt oblique, de couleur obscure en-dehors, rougeâtre en-dedans, garni de fibres, & d'un goût astringent; ses tiges sont grêles, foibles, velues, rougeâtres, longues d'environ un pié, ordinairement courbées & couchées par terre, entourées par intervalle de feuilles semblables à celles de la quinte-feuille, velues, rangées d'ordinaire au nombre de sept sur une queue. Ses fleurs sont composées chacune de quatre pétales jaunes, disposées en rose, soutenues par un calice fait en bassin découpé en huit parties, quatre grandes & quatre petites, placées alternativement avec seize étamines dans le milieu. Lorsque ces fleurs sont tombées, il leur succede des fruits sphéroïdes qui contiennent plusieurs semences menues, oblongues. Cette plante croît presque partout, aux lieux sablonneux, humides, herbeux, dans les bois & dans les pâturages maigres: elle fleurit en mai, juin & juillet. Sa racine est astringente.

La *tormentille* des Alpes, *tormentilla alpina major*, diffère de la précédente en ce que sa racine est plus grosse, mieux nourrie, plus rouge & plus remplie de vertu. On nous envoie cette racine sèche, on doit la choisir récente, nourrie, grosse,

P p p p

nette, entière, mondée de ses filamens; compacte, bien séchée, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût astringent. (D. J.)

TORMENTILLE, (*Mat. méd.*) ce n'est que la racine de cette plante qui est d'usage en Médecine. Quoique cette plante croisse dans toutes les provinces du royaume, on ne se sert presque cependant que d'une racine de *tormentille* qu'on nous envoie sèche des Alpes, & qu'on doit choisir récente, bien séchée, compacte, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût styptique.

Cette racine est une des substances végétales, douées de la vertu astringente vulnérable, qu'on emploie le plus communément dans l'usage intérieur. On la fait entrer à la dose de demi-once jusqu'à une once par pintes de liqueur dans les tisanes astringentes, qu'on prescrit dans certains cours-de-ventre opiniâtres, dans les hémorrhagies, les fleurs blanches, les flux séreux, qui suivent quelquefois les gonorrhées virulentes, &c. On la fait entrer aussi en substance à la dose d'un demi-gros ou d'un gros dans les opiates astringentes destinées aux mêmes maladies, où on la donne seule dans un excipient convenable pour remplir les mêmes indications, & même contre les flux dissenteriques, selon quelques auteurs. L'extrait de *tormentille* à la dose d'un gros ou de deux possède aussi à-peu-près les mêmes vertus, quoique les extraits des substances végétales astringentes souffrent une altération considérable dans la préparation, qu'il s'en sépare une matière terreuse qui contribue vraisemblablement à leur vertu, comme il a été dit de certaines écorces à l'article EXTRAIT, *Chimie*, *Pharmacie*, &c. Voyez cet article.

La racine de *tormentille* réduite en poudre s'emploie aussi quelquefois extérieurement dans le traitement des plaies & des ulcères, sur lesquels on la répand pour les dessécher; mais cette pratique est peu reçue. La décoction des racines de *tormentille* tenue dans la bouche, passe pour soulager très-efficacement la douleur des dents.

Cette racine entre dans le *diascordium*,

la poudre astringente, les pilules astringentes, & la décoction astringente de la pharmacopée de Paris, dans l'huile de scorpion composée, dans l'emplâtre styptique, &c. son extrait entre dans la thériaque céleste. (b)

TORMES, LA (*Géogr. mod.*) en latin *Tormes*, rivière d'Espagne, au royaume de Léon. Elle prend sa source dans la vieille Castille au Puerto de Pico, entre dans le royaume de Léon, & s'accroît de plusieurs rivières avant que de se rendre dans la mer. (D. J.)

TORMINAL, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom vulgaire du *mespilus apti folio*, *sylvestris*, *spinosa*, sive *oxicantha*, de nos Botanistes; on appelle communément cet arbrisseau *aubépine*. Voyez AUBÉPINE. (D. J.)

TORNA ou TORNAW, (*Géogr. mod.*) comté de la Haute-Hongrie. Il est borné au nord par le comté de Liptow; au midi, par celui de Borsod; au levant, par celui d'Ungwar; & au couchant par celui de Zoll. Son chef-lieu porte le même nom. (D. J.)

TORNADGI-BACHI, f. m. *terme de relation*, officier de chasse dans la maison du grand-seigneur. Il a l'intendance sur les gens qui ont soin des lévriers de sa hauteffe. (D. J.)

TORNATES, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule aquitaine; au dire de Pline, l. IV. c. xix. Ce peuple, selon M. de Valois, habitoit un lieu nommé encore aujourd'hui *Tournay dans le Berri*. (D. J.)

TORNEA ou TORNEO, (*Géogr. mod.*) nom commun à une ville, à un lac & à une rivière de la Laponie suédoise. La petite ville de *Tornea*, dit M. de Maupertuis dans son *discours de la figure de la terre*, avoit l'air affreux lorsque nous y arrivâmes. Ses maisons basses se trouvoient enfoncées jusque dans la neige, qui auroit empêché le jour d'y entrer par les fenêtres, s'il y avoit eu du jour; mais les neiges toujours tombantes ou prêtes à tomber, ne permettoient presque jamais au soleil de se faire voir, sinon pendant quelques momens dans l'horison vers midi. Le froid fut si grand dans le mois de janvier, que les thermomètres de mer-

cure, de la construction de M. de Réaumur, descendirent à 37 degrés, & ceux de l'esprit-de-vin gelerent.

Lorsqu'on ouvrait la porte d'une chambre chaude, l'air de dehors convertissoit sur le champ en neige la vapeur qui s'y trouvoit, & en formoit de gros tourbillons blancs : lorsqu'on sortoit, l'air sembloit déchirer la poitrine ; les bois, dont toutes les maisons sont bâties, se fendoient avec bruit ; la solitude régnoit dans les rues, & l'on y voyoit des gens mutilés par le froid. Quelquefois il s'éleve tout-à-coup des tempêtes de neige, qui exposent à un grand péril ceux qui en sont surpris à la campagne ; en vain chercheroit-on à se retrouver par la connoissance des lieux ou des marques faites aux arbres, on est aveuglé par la neige.

Si la terre est horrible alors dans ces climats, le ciel présente aux yeux les plus charmans spectacles. Dès que les nuits commencent à être obscures, des feux de mille couleurs & de mille figures éclairent le ciel & semblent vouloir dédommager cette terre, accoutumée à être éclairée continuellement de l'absence du soleil qui la quitte.

La ville de *Tornéa* a un port, où les Lapons viennent troquer leurs pelleteries contre des denrées & des armes. *Long.* 41. 55. *latit.* 65. 40. 6.

Le lac de *Tornéa* est traversé par la riviere de même nom, d'occident en orient ; cette riviere a sa source aux confins de la Laponie danoise & suédoise ; ensuite, après avoir reçu dans son cours les eaux de quelques lacs & rivieres, elle se jette dans le golfe de Bothnie, près de la ville de *Tornéa*. (*D. J.*)

TORNEBOUT, (*Musiq. instr.*) instrument de musique à vent qui a dix trous, & qui s'embouche comme le haut-bois d'une anche ; les villageois en faisoient autrefois usage en Angleterre. (*D. J.*)

TORNE-LAP-MARCK, (*Géogr. mod.*) contrée de la Laponie suédoise. Cette contrée est partagée en dix territoires ou biars. (*D. J.*)

TORNOVO, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans le Comé-

à dix milles au nord-ouest de Larisse, dont son évêché est suffragant. Les Turcs y ont trois mosquées, & les Grecs quelques églises. *Longit.* 40. 25. *latit.* 39. 52. (*D. J.*)

TORO, s. m. terme de relation, c'est le mets le plus délicieux des Iffinois. Il se fait du fruit du *palma prunifera*, lequel fruit est gros comme une prune. Après l'avoir mis en monceau pour le laisser mûrir, ils le concassent dans un mortier de bois, l'arrosent d'eau chaude, le pressent, & en tirent une liqueur grasse dans laquelle ils font cuire leur poisson avec du sel & du piment. (*D. J.*)

TORO ou TAURO, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Léon, sur le Duero, entre Zamora au couchant, & Tordefillas au levant, au bout d'une belle plaine. Elle a vingt-deux paroisses dépeuplées, sept couvens d'hommes, cinq de filles, quatre hôpitaux & un château. La collégiale qui a été autrefois cathédrale, est composée d'un abbé, & de seize chanoines. Les états s'y sont tenus quelquefois. Elle est célèbre par la bataille de 1476, qui assura la couronne de Castille à Ferdinand, prince d'Aragon. *Longitude* 12. 45. *latit.* 41. 38.

C'est ici que le comte duc d'Olivarès, premier ministre d'Espagne, se retira dans sa disgrâce. Le gouvernement du royaume remis par Philippe IV entre ses mains pendant vingt-deux ans ne fut qu'un enchaînement de malheurs. Ce prince perdit le Roussillon par le manque de discipline de ses troupes, le Brésil par le délabrement de sa marine, & la Catalogne par l'abus de son pouvoir ; on vit par la révolution du Portugal combien une domination étrangère est odieuse, & en même temps combien peu le ministère espagnol avoit pris de mesures pour conserver tant d'états.

« On vit aussi (ajoute M. de Voltaire),
 » comme on flatte les rois dans leurs
 » malheurs, comme on leur déguise des
 » vérités tristes. La manière dont Oli-
 » varès apprit à Philippe IV la perte du
 » Portugal, est célèbre : je viens vous an-
 » noncer, dit-il, une heureuse nouvelle ;
 » Votre Majesté a gagné tous les biens du

» duc de Bragance ; il s'est avisé de se faire
 » proclamer roi , & la confiscation de ses
 » terres vous est acquise par son crime. La
 » confiscation n'eut pas lieu. Le Portugal
 » devint un royaume considérable, sur-
 » tout lorsque les richesses du Brésil & les
 » traités avec l'Angleterre rendirent son
 » commerce florissant.

» Le comte - duc d'Olivarès, long-
 » temps le maître de la monarchie es-
 » pagnole , & l'émule du cardinal de
 » Richelieu , fut disgracié pour avoir été
 » malheureux. Ces deux ministres avoient
 » été long-temps également rois, l'un en
 » France , l'autre en Espagne ; tous deux
 » ayant pour ennemis la maison royale,
 » les grands & le peuple ; tous deux
 » très-différens dans leurs caractères,
 » dans leurs vertus & dans leurs vices ;
 » le comte-duc aussi réservé , aussi tran-
 » quille & aussi doux que le cardinal
 » étoit vif , hautain & sanguinaire. Ce
 » qui conserva Richelieu dans le ministè-
 » re , & ce qui lui donna presque tou-
 » jours l'ascendant sur Olivarès , ce fut
 » son activité. Le ministre espagnol per-
 » dit tout par sa négligence : il mourut
 » de la mort des ministres déplacés ; on
 » dit que le chagrin les tue ; ce n'est pas
 » seulement le chagrin de la solitude après
 » le tumulte , mais celui de sentir qu'ils
 » sont haïs , & qu'ils ne peuvent se ven-
 » ger. Le cardinal de Richelieu avoit
 » abrégé ses jours d'une autre manière ,
 » par les inquiétudes qui le dévorèrent
 » dans la plénitude de sa puissance ».

Au reste , le roi d'Espagne alloit rap-
 peler le duc d'Olivarès , si ce ministre
 n'eût pas précipité sa disgrâce ; mais ayant
 voulu se justifier par un écrit public , il
 offensa plusieurs personnes puissantes ,
 dont le ressentiment fut tel , que le roi ne
 songea plus qu'à le laisser à *Toro* où il
 mourut en 1640 , de chagrin , comme il
 arrive ordinairement aux ministres qui ne
 savent pas jouir de ce repos heureux qu'on
 ne connoît point à la cour.

Philippe IV en disgraciant le comte-
 duc d'Olivarès , n'y gagna que le beau
 jardin de ce favori dans le voisinage de
 Madrid ; encore ce jardin coûta-t-il cher
 au roi ; car il y dépensa plusieurs millions.

On l'appelle aujourd'hui *Buen - Retiro*
 (*D. J.*)

TORO, (*Géog. mod.*) île de la mer Mé-
 diterranée , sur la côte méridionale de la
 Sardaigne , dont elle est à dix milles ,
 à cinq de l'île Vacca , & environ à quatre
 de l'île Boaria. (*D. J.*)

TOROELLA, (*Géogr. mod.*) ville ou
 plutôt bourg d'Espagne dans la Catalogne,
 sur la rive septentrionale du Ter , près
 de son embouchure dans la Méditerranée.
 Les François y remportèrent la victoire
 sur les Espagnols le 27 de mai 1694. *Long.*
 20. 48. *latit.* 41. 52. (*D. J.*)

TORONÆUS-SINUS, (*Géogr. anc.*)
 golfe de la mer Egée , sur la côte de la
 Macédoine , & séparé des golfes Singi-
 tique & Thermée par deux grandes pé-
 ninsules. Ce golfe avoit pris son nom de
 la ville Torone qui étoit bâtie sur son
 rivage. (*D. J.*)

TORONE, (*Géog. anc.*) 1°. ville de
 l'Epire , selon Ptolomée , l. III. c. xiv.
 Niger appelle cette ville *Parga*.

2°. *Torone* , ville de la Macédoine ,
 sur le golfe Toronaïque , auquel elle
 donne son nom. Le périple de Scylax ,
 Diodore de Sicile , Thucydide & la plu-
 part des anciens parlent de cette ville.

3°. *Torone* , ville bâtie après la ruine
 de Troie ; selon Etienne le géographe ,
 qui ne dit point en quel endroit elle fut
 bâtie. (*D. J.*)

TORONS, (*terme de Corderie* ,) ce
 sont des faisceaux composés d'autant de
 fils qu'on en a besoin , pour former les
 cordons d'un cordage un peu gros , &
 qui ont été tortillés par l'action du rouet.

Pour former les *torons* , on prend autant
 de fils qu'on croit en avoir besoin pour
 faire un cordon d'une grosseur propor-
 tionnée à celle qu'on veut donner à la
 corde ; on étend ces fils également , &
 on les tord ensemble au moyen du rouet ;
 ensuite on prend le nombre qu'on veut
 de ces *torons* pour les commettre ensemble
 & en fabriquer un cordage. *Voy. l'art. de*
la CORDERIE.

TORPIDI, (*Géogr. anc.*) peuples de
 Thrace , au voisinage de la ville de Philip-
 pes , du côté de l'orient dans des détroits

de montagnes que les Sapéens & eux occupoient. (*D. J.*)

TORPILLE, f. f. (*Hist. nat. Ichthyol.*)
L'engourdissement causé par ce poisson est une de ces merveilles qui ont cours depuis plusieurs siècles, qui ont été souvent célébrés, & que les esprits-forts en physique ont été tentés de ne pas croire; en effet, plusieurs anciens & modernes ont parlé de cet engourdissement avec des exagérations révoltantes. D'autres, au contraire, qui ont vu & manié ce poisson dans certaines circonstances, sans en ressentir d'engourdissement, en ont parlé comme d'un fait fabuleux; mais il n'a plus été permis d'en révoquer en doute la réalité, après les témoignages de Lorenzini, de Rédi & de Borelli; quelque certain néanmoins que soit le fait, la cause n'en est pas évidente. On n'est point d'accord d'où dépend la stupeur que produit cet animal dans ceux qui le touchent, en quoi consiste précisément cette stupeur, & quelles sont les circonstances qui l'accompagnent. Entre les physiciens qui en ont écrit, les uns font imaginer l'engourdissement beaucoup plus fort, les autres beaucoup plus foible; les uns veulent que le poisson ne l'opere que lorsqu'on le touche immédiatement; d'autres prétendent que sa vertu soit même à craindre de loin. Nous verrons à quoi l'on peut s'en tenir sur cette matière, après une courte description du poisson même.

Description de la torpille mâle & femelle.

On la nomme *torpille* sur les côtes de Provence, *tremble* sur les côtes de Poitou, d'Aunis & de Gascogne. Les Anglois l'appellent *the cramp-fish*, & les Italiens *torpilla*. On fait que *torpedo* est le mot latin que lui donnent tous les anciens à commencer par Cicéron. Les modernes en font de même; Aldrovand. *de pisc.* 415, Rondelet, *de pisc.* 1. 358, Charleton, *pisc.* 9, Salvianus, *de aquatilibus* 142, Bellon, *de aquat.* 988, Rai, *ichth.* 81, Synop, *pisc.* 28, &c.

Il suffiroit pour suggérer une idée de la *torpille* à ceux qui ne la connoissent point, de leur dire que c'est un poisson plat, tout semblable à la raie, ou plu-

tôt une espèce de raie. Elle est mise au nombre des poissons plats & cartilagineux avec le turbot, la sole & la pastenaque. Son corps est à-peu-près rond, si on ôte la queue. Sa tête est tellement enfoncée entre ses épaules, qu'elle ne paroît aucunement. Elle a deux petits yeux & deux trous en forme de croissant toujours ouverts; une petite bouche garnie de dents aiguës, & au-dessus deux pertuis qui lui servent de naseaux. Elle a cinq ouies de chaque côté, & deux ailes sur la queue. La peau de dessus est molle, déliée, blanchâtre; celle de dessous jaunâtre, tirant sur la couleur du vin. Il y en a qui ont sur le dos des taches noires, rondes, disposées en pentagone, ou sans ordre.

On connoît plusieurs espèces de *torpilles*; nous ne nous arrêterons point à les décrire; c'est assez d'observer que la petite espèce pèse peut-être six onces, tandis que celles de la grande vont depuis 18 jusqu'à 28 livres. On en voit communément sur nos côtes, qui ont un pié & demi de long; on en pêche aussi quelquefois de plus grandes. Ce poisson se met au rang des vivipares, quoiqu'il ait des œufs. On trouve sa figure dans la plupart des auteurs que j'ai cités ci-dessus, & en particulier dans l'excellent traité sur ce poisson par Lorenzini, imprimé à Florence en 1678; Rédi a fait de son côté une exacte description d'une *torpille femelle* qui pesoit 15 livres, & qu'on lui apporta vivante; il remarque entre autres particularités, que son cœur qui n'avoit qu'une oreillette, continua ses battemens sept heures après avoir été séparé du corps, & que cette *torpille* donna des signes manifestes de mouvement & de sentiment trois heures après qu'on lui eut arraché le cœur. Ses yeux étoient élevés en-dehors comme deux petites bouteilles malfaites, & sa prunelle n'étoit pas ronde; elle avoit deux ovaires ou deux pépinières d'œufs attachées immédiatement aux deux lobes du foie. Il y avoit dans chacune de ces pépinières plusieurs œufs, dont les cinq plus gros pesoient chacun environ une once. C'en est assez pour faire connoître la *torpille* européenne; venons aux

effets qu'elle produit sur ceux qui la touchent, & à la cause dont ils dépendent.

De l'engourdissement que produit la torpille.

Quand on touche la *torpille* avec le doigt, il arrive assez souvent qu'on sent une espèce d'engourdissement douloureux dans la main & dans le bras jusqu'au coude, & quelquefois jusqu'à l'épaule. Sa plus grande force est dans l'instant qu'il commence; il dure peu, & diminue insensiblement, & se dissipe au bout de quelque temps. Il ressemble à cette sensation douloureuse qu'on éprouve dans le bras, lorsqu'on s'est frappé le coude un peu rudement contre quelque corps dur.

Si l'on ne touche point le *tremble*, quelque près qu'on en ait la main, on ne sent jamais rien; si on le touche avec un bâton, on sent très-peu de chose; si on le touche par l'interposition de quelque corps mince, l'engourdissement est assez considérable; si on le presse en appuyant avec force, l'engourdissement en est moindre, mais toujours assez considérable pour obliger à lâcher prise; si on le touche quand il est mort, il ne survient aucune stupeur. Mais comment ce poisson, quand il est en vie, opere-t-il l'engourdissement dont nous parlons? c'est ce qu'il s'agit de rechercher.

Explication de la cause de cet engourdissement. On a entrepris jusqu'ici d'en rendre raison par deux explications différentes; car il ne faut compter pour rien la plus ancienne explication; qui donne à la *torpille* une vertu toporifique; si on peut compter cette opinion pour quelque chose, ce n'est qu'en cas qu'on veuille la faire revenir au même que la première des deux opinions; je veux dire qu'en cas qu'on la confonde avec celle qui prétend que l'effet que produit la *torpille*, dépend d'une infinité de corpuscules qui sortent continuellement de ce poisson, & plus abondamment dans certaines circonstances que dans d'autres. C'est l'opinion qu'ont adoptée MM. Rédi, Perrault & Lorenzini. Ils croient que, comme le feu envoie une quantité de corpuscules propres à nous échauffer, de même la *torpille* envoie quantité de petits corps propres à engourdir la partie dans laquelle ils s'in-

finuent, soit parce qu'ils y entrent en trop grande quantité, soit parce qu'ils trouvent des routes peu proportionnées à leur figure.

La seconde explication est de Borelli; sur son simple exposé, elle sera plus du goût des mécaniciens. Il regarde l'émission des corpuscules comme imaginaire; il dit que lorsqu'on touche ce poisson, il est agité lui-même d'un si violent tremblement, qu'il cause dans la main qui le touche, un engourdissement douloureux. M. de Réaumur a eu beau examiner la *torpille* dans le temps qu'elle se venge d'être touchée, il n'a pu lui voir aucun mouvement, aucune agitation sensible; mais il est vrai qu'il se fait alors sur la surface de son corps un changement qui est la cause de l'engourdissement; voici en quoi consiste ce changement.

La *torpille*, comme tous les poissons plats, n'est pas néanmoins absolument plate; son dos ou plutôt tout le dessus de son corps, est un peu convexe; pendant qu'elle ne produit, ou ne veut produire aucun engourdissement dans ceux qui la touchent, son dos garde la convexité qui lui est naturelle; mais quand elle veut se disposer à agir, elle diminue insensiblement la convexité des parties de son dos, & les applatit; quelquefois de convexes qu'elles sont, elle les rend concaves; c'est précisément dans l'instant suivant qu'on se sent frappé de l'engourdissement.

On voit bien la surface convexe de ce poisson devenir plate ou concave par degrés, mais on ne la voit point devenir convexe; on voit seulement qu'elle est redevenue telle, quand on en est frappé; on n'apperçoit pas le passage de l'un à l'autre état; peut-être que le mouvement d'une balle de mousquet n'est guère plus prompt que celui des chairs de cet animal, qui reprennent leur première situation; l'un du moins n'est pas plus aisé à appercevoir que l'autre. C'est de ce coup si subit que naît l'engourdissement qui fait le bras; voilà la cause du fait; il s'agit maintenant de considérer le merveilleux arrangement des ressorts que la nature a employés pour produire cet effet. M. de Réaumur

a développé cet admirable mécanique.

Elle dépend de deux muscles fort singuliers qui ont été décrits par ceux qui ont donné l'anatomie de la *torpille*. Rédi & Lorenzini les nomment *musculi falcati*, muscles faits en maniere de faux. Concevons la *torpille* partagée en longueur depuis la tête jusqu'à la queue; deux grands muscles égaux & pareils qui ont une figure de faux, l'un à droite, l'autre à gauche, occupent la plus grande partie de son corps, en naissant où la tête finit, & en se terminant où la queue commence. Leurs fibres sont elles-mêmes bien sensiblement des muscles, ce sont des tuyaux cylindriques, gros comme des plumes d'oie, disposés parallèlement, tous perpendiculaires au dos & au ventre, conçus comme deux surfaces parallèles, ainsi qu'ils le sont à-peu-près; enfin divisés chacun en 25 ou 30 cellules, qui sont aussi des tuyaux cylindriques de même base & de moindre hauteur que les autres, & qui sont pleins d'une matiere molle & blanche.

Quand l'animal s'applatit, il met toutes ces fibres en contraction, c'est-à-dire qu'il diminue la hauteur de tous ces cylindres, & en augmente la base; quand ensuite il veut frapper son coup, il les débande toutes ensemble, & en leur rendant leur première hauteur, les relève très-promptement. Qu'un doigt touche alors la *torpille*, dans un instant il reçoit un coup, ou plutôt plusieurs coups successifs de chacun des cylindres sur lesquels il est appliqué. Ces coups prompts & réitérés ébranlent les nerfs; ils suspendent ou changent le cours des esprits animaux; ou, si l'on aime mieux encore, ces coups produisent dans les nerfs un mouvement d'ondulation, qui ne s'accommode pas avec celui que nous devons leur donner pour mouvoir le bras: de-là naît l'impuissance où l'on se trouve d'en faire usage, & le sentiment douloureux.

Il paroît résulter de cette explication, que la *torpille* n'est en état d'engourdir, que lorsqu'on la touche vis-à-vis des deux grands muscles composés des grosses fibres cylindriques; aussi tous les physiiciens ont-ils expérimenté que c'est vis-

à-vis de ces muscles que se font les engourdissemens les plus considérables. Plus les endroits où l'on touche la *torpille* en sont éloignés, & moins la force du poison est à craindre. On peut le prendre par la queue sans éprouver d'engourdissement; & c'est ce que les pêcheurs savent bien: ils ne manquent pas de le saisir par-là. Il faut pourtant avouer qu'à quelque distance des muscles en question, on peut encore être attaqué d'un foible engourdissement. La peau du poisson doit se ressentir du coup des muscles; elle reçoit un ébranlement qu'elle communique aux parties qui la touchent, du-moins si elle est touchée près de l'endroit où elle reçoit l'impression.

L'opinion de ceux qui font dépendre l'engourdissement de l'émission des corpuscules torporifiques faite par le tremble, paroît détruite par les expériences suivantes.

1°. Pour peu que la main ou le bras soient distans de la *torpille*, on ne ressent aucun engourdissement, comme Lorenzini lui-même en convient. 2°. Si cet engourdissement étoit causé par des corpuscules torporifiques, que la contraction exprime des muscles dont nous avons parlé, l'engourdissement se feroit pendant que les parties du poisson sont contractées, au-lieu qu'il ne commence que quand la contraction cesse. 3°. Si l'engourdissement provenoit de l'émanation des corpuscules torporifiques, il se feroit par degré, comme la main s'échauffe par degré, ou comme les piés s'engourdissent par degré. Il croîtroit à mesure que les corpuscules s'insinuerient dans les doigts, dans la main, dans le bras. Il seroit foible au commencement, & deviendroit ensuite plus considérable. Tout le contraire arrive; l'engourdissement n'est jamais plus fort que lorsqu'il commence, comme le sont toutes les douleurs produites par des coups subits; & il va toujours en diminuant. 4°. Enfin ce qui démontre que l'émanation des corpuscules torporifiques ne contribue en rien à l'engourdissement, c'est que le doigt distant du poisson d'une ligne, n'en reçoit jamais d'impression, lorsque l'espace qui est entre le doigt

& lui, n'est rempli que par un liquide, comme de l'eau ou de l'air. Il faut que cet espace soit occupé par un corps solide que l'on tient, pour que la *torpille* fasse impression sur le doigt; ce qui n'arrive que parce que le corps solide communique au doigt l'impression qu'il a reçu de la *torpille*.

Quoique nous n'ayons parlé jusqu'ici que de l'engourdissement du bras, on voit bien qu'il peut de même se faire sentir à d'autres parties. Le *tremble* engourdira les jambes, lorsqu'on marchera dessus à piés nuds. Les pêcheurs assurent assez unanimement que cela leur arrive quelquefois en pêchant à la seine, c'est-à-dire avec une espece de filet qui se traîne sur les greves, & qu'alors la *torpille* leur engourdit la jambe, & même les renverse du coup.

Il semble encore qu'on ne peut guere refuser à la *torpille* la force d'engourdir plus ou moins lorsqu'on la touche avec un bâton; ce qui s'explique très-bien par la loi de la communication des mouvements; & suivant la longueur du bâton, la vigueur du poisson, la sensibilité dans la personne qui le touche de cette maniere, la sensation de l'engourdissement sera plus ou moins vive.

Les torpilles de l'Amérique produisent l'engourdissement comme les nôtres. L'Amérique a des *torpilles* ou des poissons d'un autre genre, semblables aux nôtres par leurs effets. Dans les *mém. de l'acad. de M. du Hamel, année 1677*, il est fait mention d'une *torpille* qu'on compare aux congres, c'est-à-dire qui est d'une figure approchante de celle des anguilles. M. Richer, de qui est cette relation, assure que ce poisson engourdit le bras lorsqu'on le touche même avec un bâton, & que ses effets vont jusqu'à donner des vertiges; ce qu'il dit avoir expérimenté: dès-lors qu'il n'y va que du plus au moins, nous n'avons pas de peine à donner croyance aux faits de physique.

Le *tremble* ne feroit pas un grand usage de la faculté qu'il a d'engourdir, si elle ne lui seroit qu'à se défendre des pêcheurs; il est rare qu'il se sauve de leurs mains. Aristote, Plin & la plupart

des naturalistes se persuadent qu'elle lui est utile pour attraper des poissons; une chose sûre, au rapport des pêcheurs, c'est que les *torpilles* en mangent, & qu'on en rencontre fréquemment dans leur estomac. Cependant pourquoi se tient-elle ordinairement sur la sable ou sur la vase? y est-elle en quelque maniere à l'affût pour y attraper les petits poissons qui la toucheroient? Mais les autres poissons plats qui se tiennent sur la vase, ne s'y tiennent point par le même motif. Si la *torpille* engourdit les petits poissons qui la touchent, & les prend ensuite, ne pouvoit-elle pas les prendre également bien sans cela? Elle a la même vitesse que mille autres poissons de sa taille, qui savent bien attraper les petits poissons sans les engourdir. Nous sommes trop prompts à assigner les causes finales; elles ne sont pas toujours aussi démontrées qu'on le prétend. Pour s'assurer du fait dont il est ici question, il faudroit par plusieurs expériences mettre des *torpilles* avec divers autres petits poissons en vie, & en examiner l'événement; c'est ce que quelque physicien fera peut-être un jour.

On pourroit encore être curieux de savoir de quelle épaisseur doit être un corps placé entre la *torpille* & la main, pour la mettre à l'abri de l'action du poisson. Il y a beaucoup d'autres expériences à tenter sur cet animal.

La *torpille* ne pouvoit guere avoir une vertu engourdisante si fort exaltée, sans manquer de lui attribuer la même vertu contre plusieurs maladies. Aussi Dioscoride prétend que la *torpille* sur la tête engourdit le mal, & qu'elle remédie à la chute de l'anüs en l'appliquant sur le fondement. D'autres en recommandent l'application à la plante des piés pour calmer l'ardeur de la fièvre. Nos pêcheurs font mieux, ils en mangent le foie qui a le même goût que celui de la raie.

Description de la torpille du golfe Persique par Kæmpfer. Je n'aurois rien à ajouter sur ce poisson, si Kæmpfer ne me fournissoit, dans ses *Aménités*, une description trop exacte de la *torpille* du golfe Persique, pour la passer sous silence.

Les plus grandes *torpilles* de cette mer, qui

qui en produit beaucoup, ont deux pans de diametre au centre, qui est sans os; elles ont deux doigts d'épaisseur, & de-là elles diminuent insensiblement jusqu'aux bords qui sont cartilagineux, & qui font l'office de nageoires. Leur peau est glissante, sans écailles & tachetée. Les taches du dos sont blanches & brunes; celles de la queue plus foncées; mais le ventre est tout-à-fait blanc, comme dans la plupart des poissons plats. Des deux côtés la surface est inégale, particulièrement sur le dos, dont le milieu s'enfle comme un petit bouclier. Cette élévation continue jusqu'à l'extrémité de la queue, qui s'étend de la largeur de la main au-delà du corps. Sa tête est aplatie; ses yeux sont petits & placés dessus la tête à la distance d'un pouce l'un de l'autre. Ils ont une double paupiere dont la supérieure est assez forte, & se ferme rarement; l'inférieure est mince, transparente, & se ferme lorsque le poisson est dans l'eau.

Au-dessous des yeux, il y a deux conduits de respiration qui se couvrent dans l'eau d'une petite pellicule, de sorte qu'on les prendroit pour d'autres yeux, comme a fait Borrichius. La gueule est au-dessous de la tête dans l'endroit opposé aux yeux. Elle paroît très-petite lorsqu'elle est fermée, mais elle devient fort grande en s'ouvrant. Les levres sont entourées de petites pointes qui servent à retenir ce que l'animal y fait entrer. Dans la cavité des mâchoires, on apperçoit une petite rangée de dents aiguës. Sur le long du ventre qui est doux, mince & spongieux, il y a deux rangées de petits trous oblongs, cinq de chaque côté, placés transversalement. L'anus est aussi de figure oblongue, & percé exactement à la naissance de la queue. On ne sauroit presser cette partie sans en faire sortir quelques *fèces* entremêlées comme de vers de terre. La queue est épaisse & de figure pyramidale. Elle se termine par une nageoire dont les pointes sont obliques, & présentent assez bien la forme de la lettre X.

Au-dessus & à peu de distance, sont deux autres nageoires plus grandes vers

Tome XXXIII.

le dos que du côté de la queue, & terminées en rond. A l'endroit où commence la queue, il se trouve encore de chaque côté une nageoire plate & charnue. Dans les mâles, elle se termine à un penis cartilagineux d'un pouce de long, creux & percé à l'extrémité de deux trous, dont la moindre pression fait sortir une humeur grasse & visqueuse.

Le péritoine est ferme, les vertebres du dos cartilagineuses, & garnies de divers tendons qui en sortent. Le premier se dirige vers les yeux, & le dernier vers le foie. Les autres prennent différentes directions assez près de leur origine. Le cœur qui est situé dans le plus petit creux de la poitrine, a la forme d'une figue. L'abdomen est accompagné d'un large ventricule musculaire. Il y a plusieurs veines, dont la plus considérable s'étend jusqu'au lobe droit du foie, & s'entortille au-tour de la vésicule du fiel. Le foie est d'une substance rouge, pâle, composé de deux lobes, dont l'un remplit toute la cavité du côté droit. Ces deux lobes sont formés de glandes serrées les unes contre les autres, & qui partent peut-être du penis.

Après avoir vidé les intestins & les ventricules, on découvre contre le dos, un petit sac inégal, tortu, transparent, auquel tient une substance charnue qui ressemble beaucoup aux ailes de la chauve-souris; c'est l'utérus ou l'ovaire. Koempfer y trouva plusieurs œufs posés sur le lobe gauche du foie. Ils étoient renfermés dans une mince pellicule, couleur de soufre pâle, & attachée au foie; du reste ils ressembloient exactement aux œufs de poule, & nageoient dans une liqueur mucilagineuse.

La *torpille* du golfe Persique paroîtroit fort différente de celle de la Méditerranée, si l'on jugeoit de celle-ci par les descriptions d'Aristote, de Plin & de Galien. La qualité que celle du golfe a d'engourdir, n'est point une vertu qui l'accompagne toujours. Elle ne s'exerce que dans certaines occasions, comme lorsque ce poisson ressent l'impression de quelque chose qui le blesse, & qu'on arrête sa fuite au moment qu'il veut la prendre. Il se fait

Qqqq

alors un mouvement convulsif dans son corps.

Enfin Kœmpfer a remarqué qu'en mettant la *torpille* dans une même cuve avec d'autres poissons, elle ne leur fait point sentir sa qualité torporifique, soit par crainte, soit parce qu'elle n'est pas en liberté, soit par d'autres raisons.

Telles sont les observations de Kœmpfer sur la *torpille* étrangère. Pour m'instruire encore plus complètement de la nature de ce poisson dans toutes les mers du monde, j'ai parcouru les autres relations des voyageurs qui en ont parlé; celles de Windus, de Jobson, d'Atkius, de Moore, de Kolben, de Ludolf, &c. mais j'ai perdu mes peines: je n'ai rien trouvé d'exact & de satisfaisant dans aucun de ces écrivains; d'où je conclus qu'il faut s'en tenir aux lumières que nous en ont donné les physiciens que j'ai cités dans ce mémoire. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TORQUE, f. f. (*terme de Blas.*) se dit d'un bourrelet de figure ronde, tant dans sa circonférence, que dans son tortil, étant composé d'étoffe tortillée, comme le bandeau dont on charge la tête de more qui se pose sur les écus. La *torque* est toujours de deux principaux émaux, qui font le gros des armoiries, aussi bien que les lambrequins; mais c'est le moins noble des enrichissemens qui se posent sur le heaume pour cimier. (*D. J.*)

TORQUEMADA ou TORREQUEMADA, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire *tour brûlée*, en latin, *turris cremata*; petite ville, ou bourg d'Espagne, au royaume de Léon, sur le bord de la Pizuerge; à trois lieues à l'orient de Palencia; ce bourg est entouré de murs, & ses environs sont très-fertiles. (*D. J.*)

TORQUETTE, f. f. (*Comm.*) une certaine quantité de poissons entortillés dans de la paille. Il se dit aussi d'un panier de volaille.

TORQUETUM, f. m. (*Astronomie*,) ancien instrument d'astronomie, qui représentait le mouvement de l'équateur sur l'horison. On s'en servoit pour observer le lieu véritable du soleil & de la lune, & de chaque étoile, tant en longitude qu'en latitude; la hauteur du so-

leil & des astres au-dessus de l'horison; l'angle que l'écliptique faisoit avec l'horison, &c. On trouvoit aussi avec cet instrument la longueur du jour & de la nuit, & le temps qu'une étoile s'arrête sur l'horison. Tous ces problèmes se résolvent aujourd'hui fort aisément par l'usage de la sphère armillaire & du globe céleste. Regiomontan a donné la description & l'usage de cet instrument dans ses *scripta Regiomontani*, publiés in-4°. en 1544. Maurolycus en traite encore dans ses œuvres, où il décrit les instrumens de mathématique, de même que Joh. Gallacius, dans son livre de *mathematicis instrumentis*. (*D. J.*)

TORQUEUR, f. m. (*Manufacture de tabac*,) celui qui torque ou file le tabac; l'habileté d'un *torqueur* consiste à faire sa corde bien égale, à manier son rouet de manière qu'elle ne se casse point, & à la bien monter & mettre en rôle. (*D. J.*)

TORRE, LA (*Géogr. mod.*) petite rivière d'Italie dans le Frioul. Elle tire sa source des montagnes, passe près d'Udine, & tombe dans le Lizonzo. (*D. J.*)

TORRE DE MONCORVO, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, dans une vallée, sur la pente d'une montagne, aux confins du royaume de Léon, à une lieue au levant de la rivière Sabor. Sa campagne est fertile en blé, en vin, & en fruits. *Long.* 10. 35. *latit.* 41. (*D. J.*)

TORRE D'OLIVETO, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Sicile, dans le val Demona, au pié du mont Ethna, vers le midi occidental. (*D. J.*)

TORRÉFACTION, f. f. (*Docimastiq.*) La torréfaction, *ustulatio*, en allemand *rosten*, consiste à séparer à l'aide du feu & de l'air, les matières volatiles des fixes, pour avoir celles-ci seulement. C'est ainsi que l'on dissipe le soufre & l'arsenic de la plupart des mines.

Le succès de la *torréfaction* est assez difficile à obtenir, quand le corps que l'on y soumet entre en fonte presque au même degré de chaleur qui est nécessaire pour dissiper sa partie volatile. Ces sortes de circonstances obligent donc 1°. de triturer grossièrement le corps qu'on veut rôtir,

afin d'augmenter ses surfaces & d'occasionner une action plus multipliée de la part de l'air ; 2°. de modérer le feu , crainte que la fusion n'ait lieu ; 3°. de donner un libre accès à l'air comme étant le véhicule des vapeurs ; 4°. de répéter la trituration , au cas que le corps soumis au rôtissage vienne à se grumeler ; 5°. de l'étendre en une couche mince. Les corps réfractaires sont bien plus aisés à torrifier : on peut leur donner tout d'abord un grand feu , & l'on n'est pas tenu de les broyer si souvent , & de recommencer le grillage. Lorsque l'on a à torrifier un corps qui se fond au degré de feu qui dissipe sa partie volatile , on abrège beaucoup l'opération , en lui mêlant un corps réfractaire ; mais il faut se garder d'en employer un qui soit contre-indiqué , par l'altération qui en pourroit naître. Quoi qu'il en soit , on doit avoir l'attention d'empêcher que les parties volatiles n'enlevent , en se dissipant , quelques portions des matieres fixes. Cet inconvénient naît la plupart du temps , de ce qu'on a donné un feu trop fort dès le commencement de l'opération : on le prévient à la faveur d'un fixant , auquel on a quelquefois recours.

Ce petit nombre de remarques générales suffisent ici : le lecteur trouvera la matiere traitée à fond , au mot GRILLAGE. (D. J.)

TORRELAGUNA , (*Géograph. mod.*) bourg d'Espagne , dans la vieille Castille , célèbre pour avoir donné la naissance en 1437 au cardinal François Ximenès , archevêque de Toledé , premier ministre d'Espagne , & l'un des plus grands politiques qui aient paru dans le monde.

La fortune le tira d'un état médiocre pour l'élever au faite des grandeurs ; sa famille n'avoit aucune illustration , & son pere n'étoit qu'un collecteur des décimes accordées par le pape aux rois d'Espagne. Lorsque son fils eut achevé ses études , il résolut d'aller à Rome pour obtenir quelque emploi , & n'être pas à charge à ses parens. Ayant été volé deux fois en chemin , il fut obligé de s'arrêter à Aix en Provence , n'ayant pas de quoi continuer son voyage ; heureusement un de ses compagnons d'étude lui donna du secours ,

& fit la route avec lui ; cependant il ne rapporta de Rome qu'un bref du pape pour la premiere prébende qui vaqueroit dans son pays.

En vertu de ce bref , il se mit en possession du premier bénéfice qui vint à vaquer à son arrivée , & qui étoit tout-à-fait à sa bienséance ; mais l'Archevêque de Toledé qui en avoit pourvu un de ses aumôniers , le refusa à Ximenès , & le fit mettre en prison. Sa fermeté , & l'intercession de la niece de l'archevêque , engagèrent ce prélat à l'élargir ; Ximenès promit en même temps de permuter ce bénéfice avec la chapellenie de l'église de Siguença.

Cette permutation fut le premier échelon de sa fortune , car l'évêque de Siguença ayant eu occasion de connoître Ximenès , le choisit pour son grand-vicaire dans toute l'étendue de son diocèse. En 1492 , la reine Isabelle le nomma pour son confesseur ; & quelque temps après l'archevêque de Toledé étant mort , elle le revêtit de cette éminente dignité , qu'il n'accepta qu'après une assez longue résistance , vraie ou feinte. Il stipula même pour conditions , qu'il ne quitteroit jamais l'église de Toledé , qu'on ne chargeroit d'aucune pension son archevêché (le plus riche du monde) , & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privilèges & aux immunités de son église. Il en prit possession en 1498 , & fut reçu à Toledé avec une magnificence extraordinaire.

Il débuta par des actes de fermeté pour le rétablissement de la discipline , & pour réprimer les vexations des fermiers des deniers royaux. Il cassa les juges qui venoient la justice , ou différoient de la rendre , & donna de nouvelles lois pour terminer les procès dans le terme de vingt jours au plus tard ; il tint deux synodes , dans lesquels il statua diverses ordonnances , qu'on a depuis observées en Espagne , & que le concile de Trente a généralement adoptées. On doit mettre au nombre de ses ordonnances utiles & nécessaires , celle du registre des baptêmes dans toutes les paroisses , ce qu'on n'avoit point encore fait , & que tous les

royaumes chrétiens ont pratiqué depuis.

Il travailla en même temps à la réforme des cordeliers dans les royaumes d'Aragon & Castille, & en vint à bout, malgré toutes les oppositions qu'il y rencontra, tant de la part des moines, que de la cour de Rome. Il établit une université à Alcalá, & y fonda tout de suite, en 1499, le collège de S. Ildephonse, qui fut bâti par Pierre Gumiel, l'un des habiles architectes de son siècle; il entreprit ensuite le projet de donner une bible polyglotte, & ce projet, auquel on travailla long-temps, fut exécuté. Voyez POLYGLOTTE de Ximenès. (*Littérat.*)

La reine Isabelle voulut qu'il l'accompagnât dans son royaume d'Aragon, pour y faire régler aux états la succession du royaume, & Ximenès ne contribua pas peu à disposer l'assemblée à prêter le serment que la reine souhaitoit. Elle le nomma à sa mort, arrivée en 1504, un des exécuteurs de son testament. Alors Ximenès ne manqua pas de jouer le premier rôle, & rendit de grands services à Ferdinand, qui lui remit l'administration des affaires d'état, & obtint pour lui du pape Jules II, le chapeau de cardinal: on l'appela *le cardinal d'Espagne*, & avec raison, car il devint dès ce moment l'ame & le mobile de tout ce qui se géroit dans le royaume. Pour comble de confiance, il fut déclaré grand inquisiteur, en la place de l'archevêque de Séville qui donna sa démission de cette importante charge.

Il signala le commencement de son nouveau ministère, en déchargeant le peuple du subside onéreux, nommé *acavale*, qu'on avoit continué à cause de la guerre de Grenade. Il étendit, en 1509, la domination de Ferdinand chez les Maures, par la conquête de la ville d'Oran, dans le royaume d'Alger. Il entreprit cette conquête à ses dépens, & marcha lui-même à la tête de l'armée, revêtu de ses habits pontificaux, & accompagné d'un nombreux cortège d'ecclésiastiques & de religieux. A son retour Ferdinand vint à sa rencontre jusqu'à quatre lieues de Séville, & mit pié à terre pour l'embrasser. On juge aisément qu'il obtint la juridiction spirituelle de cette nouvelle con-

quête; mais il gagna bien davantage l'affection générale, par les greniers publics qu'il fit construire à Tolède, à Alcalá, & à *Torrélaguna* sa patrie. Il les remplit de blé à ses dépens, pour être distribué dans les temps de stérilité.

Le roi Ferdinand, en mourant en 1516, déclara le cardinal Ximenès régent du royaume, & l'archiduc Charles (qui fut depuis l'empereur Charles-Quint), confirma cette nomination. Ximenès par reconnaissance lui procura le titre de roi, & cette proclamation eut lieu, sans que personne osât la contredire.

Il fit dans sa régence une réforme des officiers du conseil suprême, ainsi que de ceux de la cour, & congédia les deux favoris du prince Ferdinand. En vain les principaux seigneurs formèrent une ligue contre lui, il trouva le moyen de la dissiper par sa prudence, & sa fermeté; il appaisa les troubles qui s'élevèrent dans le royaume de Navarre; il réduisit la ville de Malaga sous l'obéissance, & calma diverses autres rébellions. Ensuite, quand tout fut tranquille dans le royaume, il rétablit l'ordre dans les finances & déchargea le roi d'une partie de la dépense des troupes; il créa de nouveaux administrateurs des revenus, retrancha les pensions des courtisans sans service, régla les gages des officiers, & fit rentrer dans le domaine tout ce qui avoit été aliéné pendant les guerres de Grenade, de Naples, & de Navarre.

Il déploya néanmoins dans cette conduite autant d'austérité d'humeur, que d'équité, car il ôta à plusieurs particuliers des revenus dont ils jouissoient en vertu de titres légitimes, sans leur procurer aucun dédommagement des biens qu'il leur enlevait, pour augmenter les revenus du nouveau roi, & s'accréditer auprès de lui. Il ne fut pas heureux dans son expédition contre Barberouffe, devenu maître d'Alger; l'armée qu'il y envoya ayant été entièrement défaite par ce fameux pirate. Il se brouilla par sa fierté & par sa rigueur avec les trois premiers seigneurs du royaume, le duc de l'Infantade, le duc d'Albe, & le comte d'Urena.

Enfin les ministres du roi Charles intriguèrent si bien auprès de ce prince, qu'ils le déterminèrent à congédier le cardinal, dès qu'il seroit arrivé en Espagne. Ximenès s'étoit avancé au-devant de lui, à grande hâte, mais il tomba malade sur la route, & cette maladie le mit au tombeau, soit qu'il ait été empoisonné, ou que le chagrin de sa disgrâce, joint à la fatigue du voyage, ait terminé ses jours. Quoi qu'il en soit, il les finit le 8 novembre 1517, à 81 ans, après avoir gouverné l'Espagne pendant vingt-deux ans, sous les regnes de Ferdinand, d'Isabelle, de Jeanne, de Philippe, & de Charles d'Autriche.

Entre les établissemens qu'il fit pendant sa vie, on compte deux magnifiques monasteres de demoiselles de qualité, & des embellissemens à *Torrelaguna*, qui lui coûtèrent près d'un million d'or. MM. Fléchier, Marfollier, les peres Mariana, Miniana, & Gomez ont écrit sa vie; elle est intimement liée à l'histoire d'Espagne.

Il a laissé à douter en quoi il a plus excellé, ou dans la pénétration à concevoir les affaires, ou dans le courage à les entreprendre, ou dans la fermeté à les soutenir, ou dans le bonheur à les terminer. M. Fléchier loue extrêmement son zele pour la religion, & pour le maintien de la discipline ecclésiastique, sa charité envers les pauvres, son défintéressement par rapport à sa famille, son amour pour la justice, & son inclination pour les sciences. On ne peut pas lui contester une partie des qualités que l'historien françois lui donne, mais on doit remarquer que ce n'est pas à tort que les peres Mariana, Miniana & Gomez lui attribuent une ambition démesurée, une politique des plus exquises, de la hauteur, de la dureté, & de l'inflexibilité dans le caractère.

Ajoutons que les moyens qu'il employa pour opérer la conversion des Maures, ne sont pas évangéliques. Il mit en œuvre non-seulement l'argent & la flatterie, mais la persécution & la violence. On lui représenta qu'il ne convenoit pas d'obliger par des présens, ou par contrainte, de professer la foi de J. C. qu'il falloit la

persuader par la charité, que les conciles de Tolède avoient défendu sévèrement qu'on fit aucune violence à personne pour croire en J. C. & qu'on ne reçût à la profession de la foi, que ceux qui l'auroient souhaité avec une volonté libre, après une mûre délibération. L'archevêque de Tolède répondoit en suivant son caractère, que c'étoit faire grace à des hommes rebelles, que de les pousser dans les voies de leur salut, comme si l'on pouvoit y parvenir sans une vraie conviction de la vérité du christianisme.

Le zele de Ximenès le conduisit à exécuter en même temps une chose funeste au bien des sciences; il se fit apporter tous les livres mahométans, de quelques auteurs qu'ils fussent, & de quelque matière qu'ils traitassent; & après en avoir amassé jusqu'à cinq mille volumes, il les brûla publiquement, sans épargner ni enluminures, ni reliures de prix, ni autres ornemens d'or & d'argent, quelques prieres qu'on lui fit de les destiner à d'autres usages. Une telle conduite étoit aussi folle qu'aveugle. Le cardinal Quirini n'auroit pas détruit si lestement des livres précieux sur la religion, les arts & les sciences; puisque c'est par eux seuls qu'on peut être véritablement instruit de la littérature arabe & orientale.

Leur conservation n'empêchoit point Ximenès de nous donner sa belle édition de 1500 & 1502. des bréviaires & des missels mozarabes, dont il rétablit l'office ancien. Il a, dit-on, composé quelques ouvrages qui sont dans les archives d'Alcala. Je m'étonne que Rome n'ait pas canonisé ce cardinal, dont le nom se trouve écrit avec la qualité de saint & de bien-heureux, dans sept martyrologes d'Espagne. Il ne fit point de miracles, me dira-t-on; mais les Espagnols en citent plusieurs rapportés dans M. Fléchier. J' imagine donc que ni Charles-Quint, ni les moines, ne requièrent cette canonisation, & l'on fait que les grâces de Rome veulent être sollicitées & payées. (*Le chevalier DE JAUCOURT*)

TORRENT, s. m. eau qui coule avec une grande violence, & dont le débor-

dement fait quelquefois de grands ravages. Voyez INONDATION, DÉBORDEMENT.

TORRENT, (*Critique sacrée.*) le mot hébreu qui signifie torrent, se prend aussi pour vallée; l'Écriture les met souvent l'un pour l'autre, & attribue au premier mot, ce qui ne convient qu'au dernier; par exemple, *Genes. xxvj. 17. venit ad torrentem Geraræ*: il faut traduire, *il vint à la vallée de Gérare.*

L'Écriture donne encore quelquefois le nom de torrent, à de grands fleuves, comme au Nil, à l'Euphrate, &c. Enfin, comme il y avoit plusieurs torrens qui couloient dans la Palestine, & que les uns y faisoient beaucoup de bien, & d'autres beaucoup de mal, ce mot a donné lieu à ces façons de parler métaphoriques, *un torrent de délices*, *Pf. xxxv. 9. un torrent de soufre*, *Is. xxx. 33.* Mais torrent se prend d'ordinaire en un sens défavorable; & c'est pour cela qu'il signifie l'affliction, la persécution, la terreur: « les détresses de » la mort m'ont environné; les torrens de » Bélicial m'ont épouvanté ». *II. Rois, xxij. 5. (D. J.)*

TORRENT, (*Géog. mod.*) en latin *torrens*, en grec *cheimarros*, en hébreu *nachal*. On distingue le torrent du fleuve, en ce que le fleuve coule toujours, & que le torrent ne coule que de temps en temps; par exemple, après les grandes pluies, ou la fonte des neiges.

Comme le terme hébreu *nachal*, signifie une vallée, aussi-bien qu'un torrent, souvent dans l'Écriture, on met l'un pour l'autre; par exemple, le torrent de Gérare, pour la vallée de Gérare. L'équivoque en cela n'est pas fort dangereuse, puisque les torrens se trouvent ordinairement dans les vallées; mais il est bon de la remarquer, parce qu'on attribue quelquefois à la vallée, ce qui ne convient qu'au torrent; par exemple, à la vallée de Cédron, ce qui doit s'entendre du torrent de même nom.

On n'observe pas toujours dans l'Écriture la distinction qui se trouve entre le torrent & le fleuve; & souvent on prend l'un pour l'autre, en donnant le même nom à de grandes rivières, comme l'E-

phrate, le Nil, le Jourdain, & à des rivières qui coulent toute l'année, comme le Jabok & l'Arnon. On donne au Nil le nom de *torrent d'Égypte*: dans les *Nombres xxxiv. 5. Josué, xxv. 4. & 47. Isaïe, xxvij. 12.* & à l'Euphrate, *Psalm. CXXIII. 5.* & dans Isaïe, ce fleuve est nommé le *torrent des Sauls*, Isaïe, *xv. 7. D. Calmet, Dictionn. (D. J.)*

TORRÉS, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Lacer*, rivière de Sardaigne: elle prend sa source dans la vallée de Bunnari, s'enfle par la jonction de l'Ottara, & de plusieurs ruisseaux, & se jette dans la mer audessous du pont Saint-Gavin de *Torrés. (D. J.)*

TORRÉS-NOVAS, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Éstramadure, à une lieue au nord du Tage, sur la petite rivière d'Almonda, à cinq lieues au nord-est de Santoren, elle a titre de duché, un château, quatre paroisses, & deux couvens. *Long. 10. 2. latit. 39. 24. (D. J.)*

TORRÉS-VEDRAS, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Éstramadure, au nord du Tage, proche l'Océan, à sept lieues de Lisbonne, avec titre de comté, un château, & quatre paroisses dépeuplées. *Long. 9. 12. latit. 39. 8. (D. J.)*

TORRHÉBUS, (*Géog. anc.*) ville de Lydie; Etienne le géographe dit qu'elle tiroit son nom de *Torrhebus* fils d'Atys, & que les habitans étoient nommés *Torrhebiti*; Denis d'Halicarnasse les appelle néanmoins *Torybi*. Il y a dans la Torrhebide, ajoute Etienne le géographe, une montagne nommée *mons Carius*; & sur cette montagne on voit le temple de *Carium*, qui étoit fils de Jupiter & de Torrhebia.

TORRICELLI, tube de, ou EXPÉRIENCE DE TORRICELLI, (*Phys.*) est une expression que l'on trouve souvent dans les écrits des Physiciens; *Torricelli* étoit un disciple du grand Galilée, fameux par ses expériences sur la pesanteur de l'air; & le tube de *Torricelli* est un tuyau de verre, comme *AB*, (*Pl. pneum. fig. 6. n°. 2.*) d'environ trois piés de long, & de quelques lignes de diamètre.

Son orifice supérieur est fermé hermétiquement.

L'expérience de *Torricelli* se fait de cette manière : on emplir de mercure le tube *AB*, ensuite on bouche avec le doigt l'orifice *B* ; on renverse le tube, & l'on enfonce le même orifice dans un vaisseau rempli d'autre mercure *DC*. Cela fait, on retire le doigt, & l'on soutient le tube perpendiculairement sur la surface du mercure qui est dans le vaisseau, de manière qu'il y plonge un peu.

Alors une partie du mercure qui est dans le tube, tombe dans celui qui est dans le vaisseau, & il en reste encore assez dans le tube pour l'emplir à la hauteur de 27 à 29 pouces au-dessus de la surface du mercure qui est dans le vaisseau.

Si le tube est précisément de 27 pouces, il ne descendra pas du tout de mercure ; mais le tube restera tout plein. Enfin, si on fait la même expérience avec des tubes de différentes longueurs, figures, & capacités, & différemment inclinés ; dans tous la surface de la colonne de mercure sera toujours élevée au-dessus du mercure qui est dans le vaisseau, précisément de la même hauteur de 27 à 28 pouces ; pourvu cependant que le diamètre du tuyau ne soit pas trop étroit, & qu'on ait bien pris garde en l'emplissant de chasser toutes les petites bulles d'air qui auroient pu rester entre le mercure & le tuyau.

Cette colonne de mercure se soutient dans le tube par la pression de l'atmosphère sur la surface du mercure qui est dans le vaisseau ; & selon que l'atmosphère se trouve plus ou moins pesante ; ou, selon que les vents condensent ou dilatent l'air, & qu'ils en augmentent ou diminuent le poids & le ressort, le mercure hausse ou baisse plus ou moins dans le tube.

Si l'on n'emplir pas tout-à-fait le tuyau de mercure, alors quand le mercure descend, il reste de l'air dans la partie supérieure du tuyau ; & cet air faisant en partie équilibre avec l'air extérieur, le mercure descend plus bas, parce que la colonne de mercure qui doit rester suspendue dans le tuyau, n'est alors soutenue que par l'excès de pression de l'air extérieur sur la pression de l'air qui est resté dans le tuyau. Voyez AIR & ATMOSPHERE.

Le tube de *Torricelli* est ce que nous

appelons aujourd'hui le *barometre*. Voyez BAROMETRE. *Chambers.* (O)

TORRIDE, adj. (*Géog. & Physiq.*) signifie brûlant.

Zone torride, est une partie de la terre ou du globe terrestre, laquelle est située sous la ligne, & s'étend de l'un & de l'autre côté vers les deux tropiques, ou jusqu'à environ 23 degrés & demi de latitude. Voy. TROPIQUE, &c.

Ce mot vient du latin *torreo*, je rôti, je brûle, parce que cette zone est comme brûlée par l'ardeur du soleil, qui est toujours au-dessus.

Les anciens croyoient que la zone *torride* étoit inhabitable, mais nous apprenons des voyageurs, que la chaleur excessive du jour y est tempérée par la fraîcheur de la nuit. Car les nuits sont plus longues dans la zone *torride*, que partout ailleurs, & sous la ligne où la chaleur doit être la plus grande, elles sont égales aux jours pendant toute l'année ; on voit même par la relation curieuse que MM. Bouquet & de la Condamine ont donnée de leur voyage sous l'équateur, qu'il y a au Pérou, sous le milieu de la ligne, des endroits qui jouissent d'un printemps perpétuel, & d'une chaleur très-moderée. (O)

TORRISDAIL, LE, (*Géog. mod.*) rivière d'Ecosse, dans la province de Strath-Navern. Elle tire sa source des hautes montagnes de cette province, coule à côté du Navern, fait d'abord un assez grand lac de dix à douze milles de longueur, où se trouve une île, qui est habitée pendant l'été. Ce lac est environné de forêts. En sortant de ce lac le *Torrisdail* en forme un autre ; & au sortir de ce dernier, il va se jeter dans l'Océan, à trois milles de l'embouchure du Navern. (D. J.)

TORSE, adj. (*Architect.*) ce mot se dit des colonnes dont le fût est contourné en vis, ou à moitié creux, & à moitié rebondi, suivant une ligne qui rampe le long de la colonne en forme d'hélice. Le baldaquin du Val-de-grâce est soutenu par de belles colonnes *torfes*. On appelle colonne *torse cannelée*, celles dont les cannelures suivent le contour de son fût en ligne spirale dans toute sa longueur. Ce

bonne torse rudentée, celle dont le fût est couvert de rudentes en maniere de cables menus & gros, qui tournent en vis. *Colonne torse ornée*, celle qui étant cannelée par le tiers d'en-bas, a sur le reste de son fût des branchages & autres ornemens. *Colonne torse évidée*, celle qui est faite de deux ou trois tiges grêles, tortillées ensemble, de maniere qu'elles laissent un vide au milieu. *Daviler.* (D. J.)

TORSE, (*Sculpture.*) ou tronc d'une figure, de l'italien *torso*, qui signifie *tronqué*. C'est un corps sans tête, sans bras, sans jambes, tel qu'est ce beau *torse* de marbre qui est au Vatican, & que quelques-uns croient être le reste d'une figure d'Hercule, & un des plus savans ouvrages de l'antiquité.

TORSER, v. act. (*Archit.*) mot dérivé du latin *torquere*, tordre. C'est tourner le fût d'une colonne en spirale ou vis, pour la rendre torse. (D. J.)

TORSILIA ou TORSIL, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Sudermanie, sur le bord méridional du lac Maller, à quelques lieues de l'occident de Strégnés.

TORT, INJURE. (*Synonymes.*) Le *tort* regarde particulièrement les biens & la réputation; il ravit ce qui est dû. *L'injure* regarde proprement les qualités personnelles; elle impute des défauts. Le premier nuit, la seconde offense.

Le zele imprudent d'un ami fait quelquefois plus de *tort* que la colere d'un ennemi. La plus grande *injure* qu'on puisse faire à un honnête homme, est de le calomnier. (D. J.)

TORT, (*Droit-moral.*) on peut définir le *tort*, *injuria*, une action libre qui ôte son bien au possesseur.

S'il n'y avoit point de liberté, il n'y auroit pas de crime réel. S'il n'y avoit point de droit légitime, il n'y auroit point de *torts* faits. L'injustice suppose donc un droit contre lequel on agit librement.

Or il y a en général deux especes de droits; l'un naturel, gravé dans le cœur de tous les hommes; l'autre civil, qui astreint tous les citoyens d'une même ville, d'une même republique, tous les sujets d'un même royaume, à faire ou à ne pas

faire certaines choses, pour le repos & l'intérêt commun. On ne peut violer cette loi sans être mauvais citoyen. On ne peut violer la loi naturelle, sans offenser l'humanité.

Or l'injustice qu'on fait à quelqu'un, le blesse & l'irrite ordinairement jusqu'au fond de l'ame; c'est pourquoi Méteillus fut si piqué de voir qu'on lui donnoit Marius pour successeur en Numidie; c'est ce qu'à l'égard de Junon Virgile peint par ces mots, *manet altâ mente repostum*, expression qui pour l'énergie, n'a point d'équivalent dans notre langue. C'est ainsi que Salluste dit du *tort* qu'on fait par de simples paroles: *Quod verbum in pectus Jugurthæ altius quàm quisquam ratus erat, descendit*; & Sénèque: *natura comparatum est ut altius injuriæ quàm beneficia descendant, & illa cito defluant, has tenax memoria retineat.* Voyez INJURE. (D. J.)

TORTELLE, voyez VELAR.

TORTICOLIS, f. m. maladie qui fait pancher la tête de côté: les anciens n'en ont point parlé; les modernes l'ont appelé *caput obstipum*, dénomination employée par les meilleurs auteurs latins pour signifier la tête panchée. Il ne faut pas confondre le *caput obstipum* permanent, avec la tension & la roideur du col, à l'occasion d'une fluxion rhumatismale sur cette partie; ni avec le panchement de tête qui est un effet de la mauvaise disposition des vertebres, tel que l'avoit le poëte Scaron, qui dit en parlant de lui-même:

*Parmi les torticolis,
Je passe pour des plus jolis.*

Cette façon de porter la tête de côté peut avoir été contractée par mauvaise habitude dès l'enfance, ou dans un âge plus avancé par affectation; car il y a des gens qui seroient bien naturellement, & qui par air, se rendent ridicules. Cette tournure de tête est un geste de tartuffe, & Horace le conseille à ceux qui veulent tromper par flatterie, *ses capite obstipo*.

Suétone reproche à Tibere qu'il portoit la tête roide & de côté par orgueil; les secours de la chirurgie ne sont point utiles à ceux dont le corps n'est vicié que par

par des causes morales. Les progrès de cet art n'ont pas fait imaginer aux chirurgiens françois d'opération pour redresser la tête inclinée par la convulsion des muscles.

Tulpius, savant médecin d'Amsterdam, au milieu du dernier siècle, rapporte l'histoire de la guérison d'un enfant de 12 ans, qui dès son plus bas âge portoit la tête penchée sur l'épaule gauche par la contraction du muscle scalene : on avoit essayé en vain des fomentations pour relâcher les parties dont la roideur & la corrugation caufoient la maladie ; les colliers de fer n'avoient pu parvenir à redresser la tête : il fut décidé dans une consultation faite par l'auteur avec deux autres médecins très-habiles, qu'on commettrait l'enfant aux soins d'Isaac Minnius, chirurgien très-renommé, qui avoit opéré avec succès dans plusieurs cas de la même espece. Il forma d'abord une grande escarre par l'application d'une pierre à cauterer ; il coupa ensuite avec un bistouri le muscle qui tiroit la tête ; mais Tulpius qui fait un tableau assez embrouillé de cette opération, remarque qu'elle fut pratiquée avec beaucoup de lenteur & de peine effet de la timidité & de la circonspection avec lesquelles on agissoit dans la crainte de blesser les arteres & les veines jugulaires.

L'auteur désapprouve ce procédé, & conseille à ceux qui voudront courir les hasards d'une opération aussi dangereuse, de rejeter l'usage préliminaire du caustique, qui a causé des douleurs inutiles au malade, qui ne lui en a point épargné dans l'opération, & dont l'effet a été nuisible, en dérobant à la vue de l'opérateur les parties qu'il devoit diviser, & les rendant plus difficiles à couper. Il ajoute des conseils à ces réflexions : il faut, dit-il, prendre toutes les précautions convenables pour que l'opération ne soit point funeste, & ne pas la faire à différentes reprises, mais de couper d'un seul coup le muscle, avec toute l'attention qu'exige une opération de cette nature.

Job à Méckren, chirurgien d'Amsterdam, qui a donné un excellent recueil d'observations medico-chirurgicales, parle aussi de l'opération convenable au torti-

colis, qu'il a vu pratiquer sous ses yeux à un enfant de 14 ans. Le tendon du muscle sterno-mastoïdien fut coupé d'un seul coup de ciseaux très-tranchants, avec une adresse singulière, par un chirurgien nommé *Flurianus*, & sur le champ la tête se redressa avec bruit. L'auteur donne l'extrait de la critique de Tulpius sur l'opération décrite plus haut, pour faire connoître qu'on avoit profité de ses remarques.

Parmi nos contemporains, M. Sharp, célèbre chirurgien de Londres, propose la section du muscle mastoïdien, dans le cas où le torticollis dépend de la contraction de ce muscle, pourvu que le vice ne soit pas ancien, & ne vienne pas de l'enfance ; car, dit-il, il seroit impossible de mettre la tête dans une situation droite, si l'accroissement des vertèbres s'étoit nécessairement fait de travers. Voici l'opération qu'il décrit pour les cas où elle sera praticable. Ayant placé le malade sur une table, on coupe la peau & la graisse par une incision transversale, un peu plus large que le muscle, & qui ait environ le tiers de sa longueur depuis la clavicule. Ensuite passant avec circonspection un bistouri à bouton par-dessus le muscle, on tire dehors cet instrument, & en même temps on coupe le muscle. On n'est pas en danger de blesser les gros vaisseaux ; on remplit la plaie avec de la charpie sèche, pour en tenir les lèvres séparées avec le secours d'un bandage propre à soutenir la tête : ce que l'on continuera durant tout le traitement, qui est pour l'ordinaire d'environ un mois.

Suivant cet exposé de M. Sharp, cette opération est commune ; si cependant on fait réflexion à la nature & aux causes de la maladie, & à ces différences qui font qu'elle est récente, habituelle ou originaire, constante ou périodique, idiopathique ou sympathique, provenant de spasme, ou simplement de la paralysie des muscles du côté opposé, & que d'autres muscles que le sterno-mastoïdien peuvent être attaqués, on conviendra que cette opération peut à peine avoir lieu. J'ai coupé avec succès des brides de la peau qui tenoient la tête de côté depuis beau-

coup d'années, à la suite des brûlures du col ; & j'ai vu de ces brides qui auroient pu en imposer pour le muscle mastoïdien.

M. Mauchart a fait soutenir dans l'université de Tubingue une these, au mois de décembre 1737, sur cette maladie, de *capite oblipso*. Elle est très-méthodiquement faite. En parlant des parties affectées, on avance que tous les muscles qui font mouvoir la tête & le col peuvent être le siege du mal ; on n'en exclut pas le muscle peaucier, dont les attaches sont à la clavicle & au bord de la mâchoire inférieure, depuis l'angle jusqu'à la symphise : quelquefois les vertebres du col sont dans une disposition vicieuse, que la section des muscles ne détruiroit point ; souvent les muscles ne font qu'obéir à la cause qui agit, le principe moteur même qui est attaqué par l'affection primitive des nerfs.

L'auteur examine les causes prochaines & éloignées du mal ; parmi celles-ci il compte, le froid, les convulsions, le virus vénérien, & l'impression du mercure dans la mauvaise administration des frictions mercurielles. Les remèdes doivent donc être variés suivant l'intelligence des médecins ou des chirurgiens, & relativement à toutes ces connoissances : on conseille les remèdes généraux, les purgatifs doux répétés, les diaphorétiques, les apéritifs incisifs, les antispasmodiques, les cataplasmes émolliens sur les parties tendues : des toniques & fortifiants sur les parties foibles ; les mercuriaux, si le virus vénérien est la cause du mal ; les eaux thermales telles que celles de Plombières, qui ont opéré une guérison bien constatée du *torticolis*, les frictions, les vésicatoires, les saignées du pié & de la jugulaire les setons à la nuque, les cauterés ; les bandages qui redressent la tête ; le collier de Nuck par lequel on suspend la personne (ce qui n'est pas sans danger) ; enfin la section des parties contractées avec l'instrument tranchant, conduit avec les précautions convenables. Cette dissertation est insérée dans le second tome des *disputationes chirurgicæ selectæ*, par M. de Haker. (Y)

TORTIL ou **TORTIS**, f. m. *terme de Blason* ; c'est un cordon qui se tortille autour des couronnes des barons ; ce mot se dit aussi du bandeau qui ceint les têtes de more sur les écus. *Menestrier. (D. J.)*

TORTILLANT, en *terme de Blason* ; se dit du serpent ou de la guivre qui entoure quelque chose. De gueules au basilic *tortillant* d'argent en pal, couronne d'or.

Bardel en Dauphiné, de gueules au basilic *tortillant* d'argent en pal, couronne d'or.

TORTILLÉE, adj. f. (*terme de Blason.*) se dit du bandeau ou tortil d'une tête de more, d'un émail semblable à la tête ou d'un autre émail.

Le Goux de la Berchere, de Rochepot, d'Inteville, en Bourgogne ; d'argent à la tête de more, de sable *tortillée* du champ, accompagnée de trois molettes d'éperons de gueules. (*G. D. L. T.*)

TORTILLER, v. act. & neut. c'est plier en tordant irrégulièrement, unir, ferrer, mêler. On *tortille* une corde, des cheveux, un fil : le serpent se *tortille* sur lui-même.

TORTILLER UNE MORTOISE, *terme de Charpennier* c'est l'ouvrir avec le laceret ou la tariere. (*D. J.*)

TORTILLER LES FICELLES, (*Reliure.*) on *tortille* les ficelles qui sortent des nerfs du dos des livres cousus sur le genou droit avec le creux de la main droite, quand on les a mises à la colle, & on *tortille* celles des grands volumes, comme *in-4°* & *in-fol.* entre les deux mains, toujours tournant du même sens, on dit *tortiller* les ficelles.

TORTILLIS, f. m. (*Archit.*) espece de vermoulure faite à l'outil sur un bossage rustique, comme on en voit à quelques chaînes d'encoignure, au Louvre & à la porte saint-Martin à Paris. (*D. J.*)

TORTILLON, f. m. *terme de Bahutier* ; c'est un assemblage de clous blancs qu'on met autour de l'écuffon du bahut, & qui sont rangés en maniere de figure *tortillée*. (*D. J.*)

TORTILLON, *terme de Fruitiere*, espece de bourrelet fait d'une toile roulée & pliée en rond, que les laitieres & fruitiers

res mettent sur leur tête pour n'être point incommodées, ou du pot ou du lait, ou du noguet qu'elles posent dessus. *Trévoux.* (D. J.)

TORTIONNAIRE, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) inique, violent. Cette procédure a été injurieuse, déraisonnable & *tortionnaire*.

TORTO, LE, ou LA **TUERTA**, (*Géogr. mod.*) rivière d'Espagne, au royaume de Léon. Elle a sa source dans les montagnes des Asturies, & se perd dans l'Orbega. (D. J.)

TORTOIR ou **GAROT**, f. m. terme de Charron, bâton gros & court, pour assurer sur les charrettes les charges qu'on y met, par le moyen d'une grosse corde. (D. J.)

TORTONE, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, dans le Milanais, chef-lieu du Tortonèse, dans une plaine, avec un château sur une hauteur, à dix lieues au sud-est de Casal. Son évêché est ancien & suffragant de Milan : cette ville dépend du roi de Sardaigne par le traité de Vienne de 1738, mais elle est fort dépeuplée. Long. 26. 25. lat. 44. 52. (D. J.)

TORTONESE, LE, (*Géogr. mod.*) contrée d'Italie, au duché de Milan, entre le Pô au nord, le territoire de Bobbio à l'orient, l'état de Gènes au midi, & l'Alexandrin au couchant : sa capitale est Tortone.

TORTOSE, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, en Catalogne, capitale d'une viguerie de même nom, sur la gauche de l'Ebre, à 4 lieues de la mer, à 35 de Barcelone, & à 70 de Madrid. On la divise en vieille ville & en ville neuve : son évêché vaut quatorze mille ducats de revenu. Cette ville a un vieux château fortifié, & une académie qui appartient aux frères prêcheurs ; ce qui suffit pour apprécier sa célébrité.

Tortose est la *Dertosa* des Romains, capitale des Ilercaons, comme on le prouve par une médaille de Tibère, sur le revers de laquelle on lit : *Dert. Ilergaonia* : dès l'an 716 les Maures en étoient les maîtres ; Berenger, prince d'Arragon, la leur enleva en 1149. Long. 18. 10. lat. 40. 51.

Il ne faut pas confondre *Tortose* en Catalogne avec *Tortose*, petite ville dans la nouvelle Castille, sur le Hénares, au-dessus de Guadalajara. (D. J.)

TORTOSE, viguerie de, (*Géogr. mod.*) elle est bornée au nord, partie par le royaume d'Arragon, partie par la viguerie de Lérida, à l'orient par la même viguerie & par celle de Taragone, au midi par la mer Méditerranée, & à l'occident, partie par le royaume d'Arragon, partie par celui de Valence : son lieu principal est *Tortose*. Cette viguerie est fertile en grains & en fruits ; on y trouve aussi des carrières d'alun, de plâtre, & de jaspe. (D. J.)

TORTUE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *chelone*, genre de plante à fleur en massue, dont la levre supérieure est voutée en dos de *tortue*, l'inférieure est découpée en trois parties. Le derrière de la fleur est rétréci en tuyau dont l'ouverture reçoit le pistil qui devient un fruit arrondi, oblong, partagé en deux loges remplies de semences bordées d'un petit feuillet. Tournefort, *Mém. de l'acad. royale des Sciences.* Voyez **PLANTE**.

TORTUE, f. f. (*Hist. nat. Zoolog.*) *testudo*, animal quadrupède ovipare, recouvert en-dessus & en-dessous par une grosse écaille. Il y a plusieurs espèces de *tortues* que l'on divise en deux classes, dont la première comprend les *tortues* terrestres, & la seconde les *tortues* aquatiques, c'est-à-dire celles qui restent dans la mer ou dans les eaux douces. Les *tortues* aquatiques diffèrent principalement des terrestres, en ce que leurs doigts tiennent à une membrane qui leur sert de nageoire. Les *tortues* de terre ne deviennent jamais aussi grandes que celles qui vivent dans la mer. Solin rapporte que deux écailles d'une certaine espèce de *tortue* de mer suffisent pour couvrir l'habitation d'un indien. On trouve dans les *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, la description d'une très-grande *tortue* terrestre prise sur la côte de Coromandel. Cette *tortue* avoit quatre piés & demi de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié deux pouces d'épaisseur ; l'écaille étoit longue

de trois piés , & elle avoit deux piés de largeur ; elle étoit composée à sa partie supérieure de plusieurs piéces de différentes figures , dont la plupart étoient pentagones ; toutes ces piéces se trouvoient placées & collées sur deux os , dont l'un couvroit le dos & l'autre le ventre ; ils étoient joints ensemble sur les côtés par des ligamens très-forts ; ils enfermoient les entrailles de cet animal , & ils avoient une ouverture en-devant pour laisser passer la tête & les jambes de devant , & une autre en-arrière pour la queue & les jambes de derrière. Ces os sur lesquels ces écailles étoient appliquées avoient un pouce & demi d'épaisseur en quelques endroits , & seulement une ligne & demie dans d'autres. Les trois plus grandes piéces d'écailles étoient situées sur la partie antérieure du dos , elles avoient chacune une bossé ronde , élevée de trois ou quatre lignes , & large d'un pouce & demi. Le dessous du ventre étoit un peu concave. Toutes les parties de l'animal qui sortoient hors de l'écaille , savoir la tête , les épaules , les bras , la queue , les fesses & les jambes étoient revêtues d'une peau lâche , ridée , & couverte de petits grains ou tubercules comme le maroquin ; cette peau étoit adhérente aux bords des deux ouvertures où elle se terminoit sans se prolonger au-dedans des écailles. La tête ressembloit en quelque sorte à celle d'un serpent , elle avoit sept pouces de longueur & cinq de largeur ; les yeux étoient très-petits , & ils n'avoient point de paupière supérieure ; il ne se trouva point d'ouverture pour les oreilles ; les levres étoient couvertes d'une peau dure comme de la corne , & découpées en manière de scie , & il y avoit en-dedans de la bouche deux rangées de dents. Les jambes étoient fort courtes ; celles de devant avoient cinq doigts qui n'étoient distincts que par les ongles , & les pattes de derrière n'en avoient que quatre. Les ongles étoient arrondis en-dessus & en-dessous , & leur coupe faisoit un ovale , car ils étoient émouffés & usés ; ils avoient un pouce & demi de longueur. Les *tortues* de terre étant renversées sur le dos , peuvent se retourner sur le ventre , en appuyant la

tête & le cou fortement contre terre. *Mém. de l'acad. royale des Sciences* , par M. Perrault , tom. III. part. II.

Les *tortues* aquatiques diffèrent principalement des *tortues* terrestres , en ce qu'elles ont des nageoires au-lieu de pattes. Les espèces les mieux connues sont la *tortue* franche , la kaouanne , & le caret. La chair de la *tortue* franche ressemble parfaitement à celle du bœuf par sa couleur , mais la graisse est d'un jaune verdâtre ; elle a fort bon goût.

La kaouanne est la plus grosse ; on en trouve qui ont jusqu'à cinq piés de longueur sur quatre de largeur ; elle a la tête beaucoup plus grosse que toutes les autres à proportion du reste du corps ; sa chair a un mauvais goût & sent la marée ; elle se défend de la gueule & des pattes contre ceux qui veulent la prendre. Les plaques d'écailles de cette espèce de *tortue* sont beaucoup plus grandes que celles du caret , & cependant moins estimées parce qu'elles ont moins d'épaisseur.

Le caret a la chair moins bonne que celle de la *tortue* franche , mais beaucoup meilleure que celle de la kaouanne ; il est plus petit que les deux espèces précédentes ; il a treize plaques ou feuilles d'écailles , huit plates & cinq courbes , qui sont plus estimées que celles des autres espèces de *tortues*.

Les *tortues* pondent des œufs ronds , & couverts d'une membrane molle & blanche : ces œufs sont composés comme ceux des oiseaux , de deux substances différentes ; le jaune se durcit aisément en cuisant , mais le blanc reste toujours liquide. Une seule *tortue* pond deux ou trois cens œufs , gros comme des balles de paume , & durant sa ponte rien n'est capable de la faire cesser ni de la mettre en fuite. Les *tortues* de mer viennent la nuit sur les anses pour y déposer leurs œufs dans le sable ; elles y font un creux qui a environ un pié de largeur & un pié & demi de profondeur : lorsque leur ponte est finie , elles couvrent les œufs avec du sable , & elles retournent à la mer. Les œufs éclouent à la chaleur du soleil , & les petites *tortues* qui en sortent vont à la mer dès qu'elles sont nées. La pêche des *tortues* se

fait principalement dans le temps de la ponte ; on les prend très-aifément lorsqu'elles font hors de l'eau ; on les renverfe fur le dos pour les empêcher d'y retourner. *Histoire naturelle des Antilles*, par le pere Dutertre, tome II.

La *tortue* a la vie très-dure. Rédi a éprouvé que les *tortues* de terre peuvent vivre dix-huit mois fans manger : ce même auteur a reconnu que la *tortue* pouvoit vivre affez long-temps fans cerveau, & que la privation de cette partie ne lui faisoit pas perdre fon mouvement progressif : il fit au crane d'une *tortue* de terre une large ouverture, par laquelle il tira tout le cerveau, de façon qu'il n'en resta pas la moindre particule, cependant cette *tortue* conserva tous fes mouvemens, excepté ceux des yeux, qui se fermerent auffi-tôt après l'opération ; au reste, elle alloit & venoit comme auparavant, & elle vécut encore six mois dans cet état : une autre *tortue* dont la tête avoit été coupée vécut pendant vingt-trois jours : les *tortues* d'eau ne survivent pas si long-temps à de pareilles opérations.

On vient de lire la description anatomique de la *tortue*, & beaucoup d'autres faits curieux sur ce genre d'animal testacé, dont le caractère distinctif est d'avoir une queue, & d'être couvert d'une écaille large, voûtée, dure & offeufe. Ses piés de devant font composés chacun de cinq doigts, garnis d'ongles ; ceux de derriere n'en ont que quatre ; sa queue est grosse au commencement, & finit en pointe ; toutes les parties qui paroissent hors de l'écaille de la *tortue* font couvertes d'une peau large, pliffée par de grandes rides, & grenées comme du maroquin. Il y a différentes especes de *tortues* ; nous allons parcourir les principales.

1°. La *tortue* commune. Elle est marbrée de taches noires & jaunes, & filonnée de raies sur le dos. Son écaille de dessus est extrêmement convexe ; celle dessous du corps est aplatie. Sa tête est courte, ressemblante en quelque maniere à celle d'un serpent, & est couverte d'une peau mince ; l'animal peut la tirer en dehors ou en dedans à sa volonté ; il n'a ni paupieres, ni oreilles exter-

nes ; il peut passer l'hiver sous terre sans presque aucune nourriture.

2°. La *jaboti* des habitans du Brésil, nommée par les Portugais *cagado de terra* ; cette espece a une écaille noire, gravée de différentes figures exagonales ; sa tête & ses jambes font brunes, avec des marbrures de taches d'un jaune obscur ; son foie est un manger délicat.

3°. La *tortue* de riviere ou d'eau dormante, se trouve fréquemment dans les fossés qui entourent les murailles des villes. Son écaille est noire, peu convexe, & composée de plusieurs pieces liffes, & délicatement articulées ensemble ; elle est d'une vie si dure, qu'elle conserve encore du mouvement dans son corps pendant quelques minutes après qu'on lui a coupé la tête.

4°. La *tortue* de mer ordinaire ; elle est plus grosse que la *tortue* terrestre ; mais son écaille est moins liffée & moins belle, ses piés font faits comme les nageoires des poissons, & par conséquent très-propres pour nager. Elle a à chaque mâchoire une eau continue qui est reçue dans le sinus de la mâchoire opposée, & qui lui sert à mâcher sa nourriture. La femelle sort de la mer pour pondre ses œufs ; elle en fait à terre une grande quantité en une seule ponte, les couvre de sable, retourne dans l'eau, & le soleil les fait éclore au bout d'une quarantaine de jours.

5°. La *jurucua* des Brasiliens, nommée *tartaruga*, par les Portugais & par les François, *tortue-franche* ; elle a une sorte de nageoires au lieu de piés ; celles de devant font longues chacune de 6 pouces, mais celles de derriere font beaucoup plus courtes ; son écaille est agréablement ornée de différentes figures.

6°. *Koauanne* ; c'est une *tortue* de mer de forme semblable aux autres de cet élément, d'une écaille plus forte, mais d'une chair de mauvais goût.

7°. La *tortue* nommée en François le *caret* ; c'est une petite espece de *tortue* qui pond ses œufs dans le gravier & le cailloutage ; on ne fait aucun cas de sa chair ; mais on en fait un fort grand de son écaille.

8°. La *jurura* des Brasiliens, ou *cagado d'agoa* des Portugais; elle est beaucoup plus petite que les autres; l'écaille qui la couvre est de forme elliptique; & très-voutée sur le dos. Marggrave dit avoir gardé chez lui une *tortue* de cette espèce vingt-un mois, sans lui avoir donné aucune nourriture.

9°. La petite *tortue terrestre* des Indes orientales; cette espèce n'a que trois pouces de long; sa coquille est composée de trois sortes d'écailles entourées d'une bordure générale; leurs couleurs sont d'une grande beauté, blanches, pourpres, jaunes & noires; la coquille du ventre est blanche avec une agréable empreinte d'un grand nombre de raies; sa tête & son museau sont assez semblables à la tête & au bec du perroquet; le dessus de la tête est diapré de rouge & de jaune; son cou est fort mince; ses jambes de devant sont garnies de petites écailles avec des piés aplatis, qui finissent en quatre orteils; ses jambes de derrière beaucoup plus longues, beaucoup plus déliées que celles de devant, & seulement couvertes d'une peau rude; sa queue est longue de trois pouces, menue & pointue.

10°. La petite *tortue échiquetée* & rayonnée; son écaille a environ sept travers de doigt de longueur, & cinq de largeur; elle est noire, marquetée de figures rhomboïdes, & composée de trois rangs de tubercules, qu'entoure une bordure générale; le milieu de ces tubercules est rayonnant d'étoiles; l'écaille du ventre est formée de huit pièces dont les deux plus considérables sont marbrées, d'un jaune tirant sur le noir.

11°. La grande *tortue échiquetée*; cette espèce qui est la plus voutée de toutes les *tortues* se trouve dans l'île de Madagascar. Elle est longue d'un pié, large de huit pouces, & haute de six; c'est du moins la taille de celle qui est dans le cabinet de la société royale, & dont Grew a donné la figure.

12°. Joignons ensemble la *tortue* de Surinam, la *tortue* de Virginie dont l'écaille est en mosaïque; ce sont de belles *tortues* dont les écailles sont presque au-

tant estimées que celles du caret, comme disent nos ouvriers.

TORTUE, *pêche de la*, (*Pêche marine.*) On prend ordinairement les *tortues* de trois manières différentes: la première, en les tournant sur le sable; la seconde, avec la varre; & la troisième, avec la folle. Pour la première manière, on observe quand elles viennent pondre leurs œufs sur le sable, ou quand elles viennent reconnoître le terrain où elles ont intention de pondre. Quand on trouve une trace ou un train neuf sur le sable, il est ordinaire qu'en revenant au même lieu dix-sept jours après, on y trouve la *tortue* qui vient pondre. On la prend par le côté & on la renverse sur le dos, d'où elle ne sauroit se relever, à la réserve du caret qui a la carapace convexe, ce qui facilite son retour sur le ventre, mais on tue celui-là sur le champ; ou bien étant tourné sur le dos, on met de grosses pierres autour de lui.

La seconde manière de pêcher les *tortues*, est de les varrer dans la mur, ou percer avec la varre. Voyez VARRE.

La troisième est de les prendre avec un filet qui s'appelle la folle. Voyez FOLLE.

On voit souvent vers la côte du Mexique, flotter les *tortues* en grand nombre sur la surface de la mer, où elles sont endormies pendant la grande chaleur du jour; on en prend par adresse sans varre & sans filet, & voici comment. Un bon plongeur se met sur l'avant d'une chaloupe, & dès qu'il ne se trouve plus qu'à quelques toises de la *tortue*: il plonge & fait en sorte de remonter par la surface de l'eau auprès de cet animal; il fait l'écaille tout contre la queue, & en s'appuyant sur le derrière de la *tortue*, il la fait enfoncer dans l'eau; l'animal se réveille, se débat des pattes de derrière, & ce mouvement suffit pour la soutenir sur l'eau, aussi-bien que l'homme, jusqu'à ce que la chaloupe vienne & les pêche tous deux.

Le manger de la *tortue* franche est non-seulement excellent, mais très-sain. Mylord Anson dit que son équipage en vécut pendant son séjour dans l'île de Quibo, c'est-à-dire pendant plus d'un mois. (D. J.)

TORTUE, (*Mat. méd.*) il ne s'agit dans cet article que de la *tortue* de notre pays, ou *tortue* de terre, & de celle d'eau-douce qui diffère très-peu de la première, sur-tout par ses qualités médicinales, l'article suivant étant particulièrement destiné à la grande *tortue* de l'Amérique ou *tortue* de mer.

On mange à peine chez nous la *tortue* de terre ou la *tortue* d'eau-douce, ainsi nous n'avons aucune observation à proposer sur son usage diététique. Quant à ses usages médicinaux, nous observerons que les Médecins modernes l'emploient assez communément sous la forme de bouillon, & qu'on en prépare un sirop composé auquel elle donne son nom, & qui est connu dans les dispensaires sous le nom de *syrupus de testitudinibus resumptivus*.

Pour préparer un bouillon de *tortue*, on prend un de ces animaux, de médiocre grosseur, par exemple, pesant environ douze onces avec l'écaille. On la retire de son écaille; on en sépare la tête, les piés & la queue; on prend la chair, le sang, le foie & le cœur; & on le fait cuire ordinairement avec un jeune poulet & des plantes & racines propres à remplir l'intention du médecin, passant & exprimant selon l'art: ces bouillons sont recommandés dans tous les livres, & sont assez généralement employés par les médecins de Montpellier, comme une sorte de spécifique contre la phthisie, le marasme & les autres maladies de langueur. Tous ceux qui n'ont pas observé l'effet par eux-mêmes, croient qu'un suc mucilagineux, incrassant, éminemment adoucissant qu'ils supposent dans la *tortue*, adoucit le sang, lui redonne son baume naturel, en corrige, en enveloppe les âcretés, assouplit les solides, & dispose ainsi les petites crevasses, & même les ulcères naissans de la poitrine à se consolider; que ce prétendu suc glutineux & balsamique est encore capable de déterger & de consolider des ulcères internes plus avancés; mais indépendamment des raisons victorieuses contre ces vaines spéculations qui sont déduites aux articles *incrassans*, *muqueux* & *nourrissans*, voyez ces

articles. Les médecins qui ont quelque expérience sur l'opération des bouillons de *tortue*, savent que leur effet prochain & immédiat consiste à animer le mouvement progressif du sang, jusqu'au point de donner quelquefois la fièvre, & à pousser considérablement vers les couloirs de la peau. Il peut très-bien être que dans plusieurs de ces phthisies, de marasme, de fièvre ectique, &c. ce dernier effet, savoir l'effet sudorifique, concourt très-efficacement à la guérison de ces maladies, dans lesquelles l'excrétion cutanée est considérablement diminuée; mais il arrive aussi dans bien d'autres cas, par exemple, dans la plupart de ceux où les maladies de poitrine ont commencé par des crachemens de sang; il arrive, dis-je, que les bouillons de *tortue* renouvellent & précipitent le malade vers sa fin. Ce remède doit donc être administré avec beaucoup de circonspection: d'ailleurs les observations de ses bons effets dans les cas dont nous venons de parler, manquent presque absolument, sont du moins très-rares; parce qu'on a recours communément à ce remède, comme à tous ceux qui sont les plus vantés contre les maladies chroniques de la poitrine, lorsque ces maladies sont trop avancées, lorsqu'il n'y a plus rien à espérer des remèdes.

Les maladies dans lesquelles les bouillons de *tortue* font le plus manifestement du bien, sont celles de la peau; mais il faut persister long-temps dans l'usage de ce remède.

Le sirop de *tortue* se prépare ainsi, selon la pharmacopée de Paris: Prenez chair de *tortue* de terre, une livre: orge mondé & chair de dattes, de chacun deux onces: raisins secs de Damas, mondés de leurs pepins, & réglisse sèche rapée, de chacun une once: sebestes & jujubes, de chacun demi-once: fruits de cacao rôtis & broyés: semences de melon, de concombre & de citrouille, de chacun deux gros: semence de laitue, de pavot blanc, de mauve, de chacun un gros: feuilles de pulmonaire, demi-once: fleurs sèches de violette & de nenuphar de chacun un gros (ou récentes, de chacun une

once.) Faites la décoction de toutes ces drogues, selon l'art, dans douze livres d'eau, que vous réduirez à la moitié.

Passiez & clarifiez avec quatre livres de sucre rosat: & cuisez à consistance de sirop, auquel vous pouvez ajouter pour l'aromatiser, quatre gouttes de néroli ou huile essentielle de fleurs d'orange.

Nota. Que ce sirop ne doit pas être conservé long-temps, parce qu'il n'est pas de garde, & qu'il est sujet à se gâter.

On a voulu rassembler dans ce sirop le principe médicamenteux des principales matières regardées comme éminemment pectorales ou béchiques incrassantes: on a réuni en effet dans ce remède une gelée animale assez tenace, *lenta*, savoir celle de *tortue*. Plusieurs substances muqueuses, végétales, éminemment douces; savoir, celles des dattes, des raisins secs, de la réglisse, des sebestes, des jujubes, & le sucre; un mucilage léger, fourni par les fleurs de violette, & de nénuphar; & enfin l'extrait très-nitreux des feuilles de pulmonaire; les semences émulsives qu'on y a entassées, ne fournissent rien à ce sirop. Dans l'état où l'art est parvenu aujourd'hui, c'est une ignorance & une barbarie, que de laisser subsister dans la formule de ce sirop, les pignons, les pistaches, les semences de melon, de concombre, de citrouille, de laitue, de mauve & de pavot blanc, & très-vraisemblablement le cacao. *Voyez* EMULSION & SEMENCES ÉMULSIVES. Le sucre rosat est une puérilité; c'est du bon sucre blanc qu'il faut employer à sa place. *Voy.* SUCRE & SIROP.

S'il existoit de vrais pectoraux, *voyez* PECTORAL; s'il existoit de vrais incrassans, *voyez* INCRASSANT, ce sirop seroit le pectoral incrassant, par excellence; si une préparation toute composée de matières purement alimenteuses pouvoit être véritablement restaurante, on ne devroit point refuser cette qualité au sirop de *tortue*. Mais comme les substances purement nourrissantes ne sont ni pectorales ni incrassantes, ni restaurantes à petite dose, il est évident que ces vertus sont attribuées au sirop de *tortue* par charlatanerie ou par préjugé. On peut assurer que cette

préparation n'a restauré personne; & que si elle a calmé quelque toux, c'a été toujours des toux gutturales ou stomachales, & encore sur des sujets qui avoient l'estomac assez bon pour vaincre la fade & gluante inertie du sirop de *tortue*. (b)

TORTUE, autrement TORTILLE, (*Géogr. mod.*) Cette île qui appartient à la couronne d'Espagne, doit le nom qu'elle porte à la quantité de *tortues* que l'on prend sur son rivage. Elle est située à douze lieues ou environ sous le vent de l'île de la Marguerite, sur la côte de Venezuela, dans l'Amérique équinoxiale. Il ne faut pas la confondre avec une autre île de la *tortue* située à la bande du nord de Saint-Domingue.

TORTUE, (*Chirurg.*) espèce de tumeur qui se forme à la tête. *Voyez* TESTUDO & TALPA. (Y)

TORTUE, (*Art milit.*) On appelloit ainsi chez les anciens une espèce de galerie couverte, dont on se servoit pour approcher à couvert de la muraille des places qu'on vouloit ruiner, ou pour le comblement du fossé.

On appelle *tortues-belieres*, celles qui servoient à couvrir les hommes qui faisoient agir le belier. *Voyez* BELIER.

Vitruve nous a donné la description & la structure de la *tortue* qui servoit à combler le fossé. On la pouvoit sur le comblement, à mesure que l'ouvrage avançoit, jusqu'au pié du rempart ou des tours qu'on s'apportoit à couvert de cette machine. Elle étoit composée d'une grosse charpente très-solide & très-forte. C'étoit un assemblage de grosses poutres: les fallieres, les poteaux, & tout ce qui la composoit, devoit être à l'épreuve des machines & de toutes sortes d'efforts: mais la plus grande force devoit être portée au comble & dans les poutres qui la soutenoient, pour n'être point écrasée des corps jetés d'en-haut. On l'appelloit *tortue*, parce qu'elle servoit de couverture & de défense très-forte & très-puissante contre les corps énormes qu'on jettoit dessus; & ceux qui étoient dessous, s'y trouvoient en sûreté, de même que la *tortue* l'est dans son écaille: elle servoit également pour le comblement du fossé &

& pour la fappe de la muraille. (Folart, *Attaq. des places des anciens.*) Cet auteur prétend que la *tortue* n'étoit autre chose que le *musculus* des anciens.

Les Romains avoient encore d'autres especes de *tortues*, favoir, pour les escalades & pour le combat.

La *tortue* pour l'escalade confiftoit à faire avancer les soldats par pelotons proche des murs, en s'élevant & en se couvrant la tête de leurs boucliers, en sorte que les premiers rangs se tenant droits & les derniers à genoux; leurs boucliers arrangés ensemble les uns sur les autres comme des tuiles, formoient tous ensemble une espece de toit, sur lequel tout ce qu'on jettoit du haut des murs, gliffoit sans faire de mal aux troupes qui étoient dessous. C'étoit dans ces opérations que les boucliers creux dont se servoient les légionnaires, devenoient plus utiles & plus commodes que les autres. On faisoit encore monter d'autres soldats sur ce toit de boucliers, qui se couvrant de même, tachoient d'écartier avec des javelines ceux qui paroiffoient sur les murs, & d'y monter en se soulevant les uns sur les autres.

Cette *tortue* ne pouvoit avoir lieu que lorsque les murs étoient peu élevés.

L'autre *tortue* pour le combat, se formoit en rase campagne avec les boucliers pour se garantir des traits & des fleches. Selon Plutarque, Marc-Antoine s'enfermit contre les Parthes pour se mettre à couvert de la prodigieuse quantité de fleches qu'ils tiroient sur ses troupes. Cette *tortue* se faisoit ainsi :

Les légionnaires enfermoient au milieu d'eux les troupes légèrement armées; ceux du premier rang avoient un genou en terre, tenant leur bouclier droit devant eux; & ceux du second rang mettoient leur dessous la tête de ceux du premier rang; ceux du troisieme couvroient ceux du second; & ainsi des autres, en observant que leurs boucliers anticipassent un peu les uns sur les autres, de même qu'on arrange les tuiles, en sorte qu'ils formoient une maniere de toit avec leurs boucliers, qui étant un peu creux, se joignoient facilement les uns aux autres,

Tome XXXIII.

& les mettoient ainsi à l'abri des fleches, principalement de celles qu'on tiroit en l'air, comme faisoient les Parthes. Des *mœurs & des usages des Romains.* (Q)

TORTUE DE MER, (*Marine.*) sorte de vaisseau qui a le pont élevé en maniere de toit, afin de mettre à couvert les personnes & les effets qui y sont.

TORTUE, *île de la*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, à deux lieues au nord de S. Domingue. Elle a six lieues de long de l'est à l'ouest, & deux de large du nord au sud. Sa partie septentrionale est inaccessible à cause des rochers qui l'environnent. Les autres parties peuvent produire du tabac, du coton, du sucre & de l'indigo. Cette île chétive, aujourd'hui déserte, a coûté aux Espagnols & aux François cent fois plus qu'elle ne peut produire en cent ans. *Latit. 20.* (D. J.)

TORTUE, *île de la* (*Géogr. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, dans la mer du Nord, à 14 lieues au sud-ouest de celle de Sainte-Marguerite; elle abonde en sel, ainsi que l'île de la *Tortue* de Saint-Domingue; mais elle est déserte. *Latit. septent. 11^d.* (D. J.)

TORTUES, *île des*, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique septentrionale, au nombre de sept ou huit, & que quelques-uns mettent au rang des Lucayes; on les trouve au midi occidental du cap de la Floride, environ à 29^d de *longitude*, entre les 24 & 25 d. de *latitude* nord. (D. J.)

TORTUGNE, voyez TORTUE.

TORTUGNE D'AIGUE, voyez TORTUE DE MER.

TORTURE ou QUESTION, (*Jurifprud.*) est un tourment que l'on fait effuyer à un criminel ou à un accusé, pour lui faire dire la vérité ou déclarer ses complices. Voyez QUESTION.

Les *tortures* sont différentes, suivant les différens pays; on la donne avec l'eau, ou avec le fer, ou avec la roue, avec des coins, avec des brodequins, avec du feu, &c.

En Angleterre on a aboli l'usage de toutes les *tortures*, tant en matiere civile que criminelle, & même dans le cas de

haute trahison ; cependant il s'y pratique encore quelque chose de semblable quand un criminel refuse opiniâtement de répondre ou de s'avouer coupable, quoiqu'il y ait des preuves. *Voyez* PEINE FORTE ET DURE.

En France on ne donne point la torture ou la *question* en matière civile ; mais en matière criminelle , suivant l'ordonnance de 1670 , on peut appliquer à la *question* un homme accusé d'un crime capital , s'il y a preuve considérable , & que cependant elle ne soit pas suffisante pour le convaincre. *Voyez* PREUVE.

Il y a deux fortes de *questions* ou *tortures* , l'une préparatoire , que l'on ordonne avant le jugement , & l'autre définitive , que l'on ordonne par la sentence de mort.

La première est ordonnée *manentibus indicis* , preuves tenantes ; de sorte que si l'accusé n'avoue rien , il ne peut point être condamné à mort , mais seulement à toute autre peine , *ad omnia citra mortem*.

La seconde se donne aux criminels condamnés , pour avoir révélation de leurs complices.

La question ordinaire se donne à Paris avec six pots d'eau & le petit treteau , & la question extraordinaire aussi avec six pots d'eau , mais avec le grand treteau.

En Ecosse la *question* se donne avec une botte de fer & des coins.

En certains pays on applique les pieds du criminel au feu , en d'autres on se sert de coins , &c.

M. de la Bruyere dit que la *question* est une invention saine pour perdre un innocent qui a la complexion foible , & pour sauver un coupable qui est né robuste. Un ancien a dit aussi fort sentencieusement , que ceux qui peuvent supporter la *question* , & ceux qui n'ont point assez de force pour la soutenir , mentent également. *Voyez* QUESTION.

TORYNE , (*Géogr. anc.*) *Toryna* , lieu de l'Epire , sur la côte. Plutarque , *in Antonio* , dit que pendant qu'Antoine se tenoit à l'ancre près du cap Actium à la droite , où fut depuis bâtie la ville

de Nicopolis , Octave se hâta de traverser la mer d'Ionie , & s'empara le premier du poste appelé *Toryne*. Antoine fut consterné d'apprendre cette nouvelle , car son armée de terre n'étoit pas encore arrivée ; mais Cléopâtre se moquant & jouant sur le mot : hé bien , dit-elle , qu'y a-t-il de si terrible qu'Octave soit assis à *Toryne* ? il est impossible de conserver dans la langue françoise la grace de cette allusion , ce qu'Amiot a fort bien vu. *Toryne* qui est ici un nom de ville , signifie aussi une *cuiller-à-pot* ; & c'est sur cette dernière signification que porte la plaisanterie de ce bon mot , comme si Cléopâtre avoit dit : hé bien , qu'y a-t-il de si terrible qu'Octave se tienne près du feu à écumer le pot ? La plaisanterie étoit d'autant plus jolie , qu'elle tomboit sur un homme qui dans les combats sur terre se mettoit avec les gens du bagage , & sur mer , alloit se cacher à fond de cale , ce qu'Antoine n'ignoroit pas. (*D. J.*)

TORYS , s. m. (*Hist. mod.*) faction ou parti qui s'est formé en Angleterre , & qui est opposé à celui des *Whigs*. *Voyez* FACTION , PARTI , WHIG , &c.

Ces deux fameux partis qui ont divisé si long-temps l'Angleterre , joueront dans l'histoire de ce royaume un rôle qui à plusieurs égards ne sera pas moins intéressant que celui des Guelfes & des Gibellins dans celle d'Italie.

Cette division a été poussée au point que tout homme qui n'incline pas plus d'un côté que de l'autre , est censé un homme sans principes & sans intérêt dans les affaires publiques , & ne sauroit passer pour un véritable anglois : c'est pourquoy tout ce que nous avons à dire sur cet article , nous l'empruntons de la bouche des étrangers , que l'on doit supposer plus impartiaux , & en particulier de M. de Cize , officier françois qui a été quelque temps au service d'Angleterre , & qui a fait l'histoire des *Whigs* & des *Torys* , imprimée à Leipfick en 1717 , & de M. Rapin de Thoiras , dont la dissertation sur les *Whigs* & les *Torys* , imprimée la même année à la Haye , est assez connue dans le monde.

Pendant la malheureuse guerre qui conduisit le roi Charles I. sur l'échaffaut, les partisans de ce roi furent appelés d'abord *cavaliers*, & ceux du parlement *têtes rondes*; ces deux sobriquets furent changés dans la suite en ceux de *torys* & de *whigs*; & ce fut à l'occasion d'une bande de voleurs qui se tenoient dans les montagnes d'Irlande ou dans les îles formées par les vastes marais de ce royaume, & que l'on appelloit, comme on les appelle encore, *Torys* ou *Rapparis*; les ennemis du roi accusant ce prince de favoriser la rébellion d'Irlande, qui éclata vers ce temps-là, ils donnerent à ses partisans le nom de *Torys*; & d'un autre côté, les royalistes pour rendre la pareille à leurs ennemis qui s'étoient ligués étroitement avec les Écossais, donnerent aux parlementaires le nom de *Whigs*, qui en Écosse formoit aussi une espece de bandits, ou plutôt de fanatiques. Voyez WHIG.

Dans ce temps-là le but principal des *Cavaliers* ou *Torys* étoit de soutenir les intérêts du roi, de la couronne & de l'église anglicane: & les *Whigs* ou *têtes rondes* s'attachoient principalement à maintenir les droits & les intérêts du peuple & de la cause protestante; les deux partis ont encore aujourd'hui les mêmes vues, quoiqu'ils ne portent plus les mêmes noms de *cavaliers* & de *têtes rondes*.

C'est-là l'opinion la plus commune sur l'origine des *Whigs* & des *Torys*; & cependant il est certain que ces deux sobriquets furent à peine connus avant le milieu du regne de Charles II. M. de Cize dit que ce fut en 1678 que toute la nation se divisa en *whigs* & *torys*, à l'occasion de la déposition fameuse de Titus Oates qui accusa les catholiques d'avoir conspiré contre le roi & contre l'état, & que le nom de *whig* fut donné à ceux qui croyoient la conspiration réelle, & celui de *torys* à ceux qui la traitoient de fable & de calomnie.

Notre plan demanderoit que nous ne parlâssions ici que de *Torys*; & que pour ce qui regarde le parti opposé, nous renvoyâssions à l'article particulier des *Whigs*; mais comme en comparant & confron-

tant ces deux partis ensemble, on peut mieux caractériser l'un & l'autre que si on les dépeignoit séparément, nous aimons mieux prendre le parti de ne point les séparer, & d'insérer dans cet article ce que nous retrancherons dans celui des *Whigs*.

Les deux factions peuvent être considérées relativement à l'état, ou relativement à la religion; & les *torys* politiques se distinguent en *torys* violens & en *torys* modérés; les premiers voudroient que le souverain fût aussi absolu en Angleterre que les autres souverains le sont dans les autres pays, & que sa volonté y fût regardée comme une loi irréfragable. Ce parti qui n'est pas extrêmement nombreux, ne laisse pas d'être formidable, 1°. par rapport à ses chefs qui sont des seigneurs du premier rang, & pour l'ordinaire les ministres & les favoris du roi; 2°. parce que ces chefs étant dans le ministère, ils engagent les *torys* ecclésiastiques à maintenir vigoureusement la doctrine de l'obéissance passive; 3°. parce que pour l'ordinaire le roi se persuade qu'il est de son intérêt de s'appuyer de ce parti.

Les *torys* modérés ne voudroient pas souffrir que le roi perdît aucune de ses prérogatives; mais d'un autre côté ils ne voudroient pas sacrifier non plus les intérêts du peuple. M. Rapin dit que ce sont-là les vrais anglois qui ont souvent sauvé l'état, & qui le sauveront encore toutes les fois qu'il sera menacé de sa ruine de la part des *torys* violens ou des *whigs* républicains.

Les *whigs* politiques sont aussi ou républicains ou modérés: les premiers, selon le même auteur, sont le reste du parti de ce long parlement qui entreprit de changer la monarchie en république: ceux-ci sont une si mince figure dans l'état, qu'ils ne servent qu'à grossir le nombre des autres *whigs*. Les *Torys* voudroient persuader que tous les *Whigs* sont de l'espece des républicains, comme les *Whigs* veulent faire accroire que tous les *Torys* sont de l'espece des *torys* violens.

Les *whigs* politiques modérés pensent à-peu-près comme les *torys* modérés, &

s'efforcent de maintenir le gouvernement sur le pié ancien. Toute la différence qu'il y a entre eux, c'est que les *torys* modérés penchent un peu davantage du côté du roi, & les *whigs* modérés du côté du parlement & du peuple : ces derniers sont dans un mouvement perpétuel pour empêcher que l'on ne donne atteinte aux droits du peuple ; & pour cet effet ils prennent quelquefois des précautions qui donnent atteinte aux prérogatives de la couronne.

Avant de considérer les deux partis relativement à la religion, il faut observer que la réformation, suivant le degré de rigueur ou de modération auquel on l'a poussé, a divisé les Anglois en évêcopaux & en presbytériens ou puritains. Les premiers prétendent que la juridiction épiscopale doit être continuée sur le même pié, & l'église gouvernée de la même manière qu'avant la réformation ; mais les derniers soutiennent que tous les ministres ou prêtres sont égaux en autorité, & que l'église doit être gouvernée par les presbiteres ou consistoires composés de prêtres & d'anciens laïques. Voyez PRESBYTÉRIENS.

Après de longues disputes, les plus modérés de chaque parti relâcherent un peu de leur première fermeté, & formerent ainsi deux branches de *Whigs* & de *Torys*, modérés relativement à la religion : mais le plus grand nombre continua de s'en tenir à leurs premiers principes avec une opiniâtreté inconcevable, & ceux-ci formerent deux autres branches d'évêcopaux & de presbytériens rigides qui subsistent jusqu'à ce jour, & que l'on comprend sous le nom général de *Whigs* & de *Torys*, parce que les évêcopaux se sont joints aux *Torys*, & les Presbytériens aux *Whigs*.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, nous pouvons conclure que les noms de *Torys* & de *Whigs* sont équivoques, en tant qu'ils ont rapport à deux objets différents, & par conséquent on ne doit jamais les appliquer à l'un & à l'autre parti, sans exprimer en même temps en quel sens on le fait : car la même personne peut être *whig* & *tory* à différens égards ; un pres-

bytérien, par exemple, qui souhaite la ruine de l'église anglicane, est certainement à cet égard du parti des *Whigs* ; & cependant s'il s'oppose aux entreprises que forment quelques-uns de son parti contre l'autorité royale, on ne sauroit nier qu'un tel presbytérien ne soit effectivement à cet égard du parti des *Torys*.

De même les évêcopaux doivent être regardés comme des *Torys* par rapport à l'église, & cependant combien y en a-t-il parmi eux qui sont des *Whigs* véritables par rapport au gouvernement ?

Au reste, il paroît que les motifs généraux qui ont fait naître & qui fomentent encore les deux factions, ne sont que des intérêts particuliers & personnels : ces intérêts sont le premier mobile de leurs actions ; car dès l'origine de ces factions, chacun ne s'est efforcé de remporter l'avantage, qu'autant que cet avantage pouvoit leur procurer des places, des honneurs & des avancements, que le parti dominant ne manque jamais de prodiguer à ses membres, à l'exclusion du parti contraire. A l'égard des caractères que l'on attribue communément aux uns & aux autres, les *Torys*, dit M. Rapin, paroissent fiers & hautains ; ils traitent les *Whigs* avec le dernier mépris & même avec dureté, quand ils ont l'avantage sur eux. Ils sont extrêmement vifs & emportés, & ils procedent avec une rapidité qui n'est pas toujours l'effet de l'ardeur & du transport, mais qui se trouve fondée quelquefois sur une bonne politique : ils sont fort sujets à changer de principes, suivant que leur parti triomphe ou succombe.

Si les Presbytériens rigides pouvoient dominer dans le parti des *Whigs*, ils ne seroient pas moins zélés & ardents que les *Torys* ; mais nous avons déjà observé qu'ils n'ont pas la direction de leur parti, ce qui donne lieu à conclure que ceux qui sont à la tête des *Whigs*, ont beaucoup plus de modération que les chefs des *Torys* : à quoi l'on peut ajouter que les *Whigs* se conduisent ordinairement selon des principes fixes & invariables, qu'ils tendent à leurs fins par degrés, & qu'il n'y a pas moins de politique dans leur lenteur que dans la vivacité des *Torys*.

Ainsi , continue l'auteur , on peut dire à l'avantage des Whigs modérés , qu'en général ils soutiennent une bonne cause , favoir la constitution du gouvernement , comme il est établi par les lois. *Voyez WHIGS.*

TOSA ou TOSSU , (*Géogr. mod.*) une des six provinces de l'empire du Japon , dans la Nankaido , c'est-à-dire dans la contrée des côtes du sud. Cette province a deux journées de longueur de l'est à l'ouest , & est divisée en huit districts. Son pays produit abondamment des légumes , du bois , des fruits & autres choses nécessaires aux besoins de la vie. (*D. J.*)

TOSA , la (*Géogr. mod.*) rivière d'Italie : elle prend sa source au mont S. Gothard , coule dans le Milanez , & se jette dans le lac majeur , un peu au-dessus de Pallenza. (*D. J.*)

TOSCANE , TERRE BOLAIRE DE (*Hist. nat.*) *terra sigillata florentina* , ou *terra alba magni ducis* ; c'est une terre bolaire blanche , assez dense , compacte & pesante , douce & savonneuse au toucher. Boccone a cru qu'elle contenoit des parties métalliques à cause de sa pesanteur , & parce que l'on trouve du fer & du mercure dans les montagnes d'où on la tire. On la trouve près de Sienne , près de Florence , & en plusieurs autres endroits de la Toscane.

TOSCANE , (*Géogr. anc.*) La *Toscane* , ou plutôt l'*Hétrurie* , se partageoit anciennement en douze cités , dont chacune gouvernée séparément avoit un chef électif , nommé *roi* par les Romains , mais que presque tous les anciens supposent avoir eu le titre de Lucumon. Ces douze cités formoient néanmoins un corps , & leurs députés s'assembloient pour tenir un conseil commun sur les intérêts généraux de la nation. Quelquefois leurs troupes se réunissoient : plus souvent elles étoient désunies , & c'est cette méfintelligence qui livra la Toscane aux Romains. Les anciens ont parlé de ces douze cantons de l'*Hétrurie* : mais aucun n'en a fait l'énumération , & les modernes qui l'ont entreprise ne sont pas d'accord entr'eux.

Il faut bien distinguer les *Toscans* de l'*Hétrurie* d'avec ceux de la Campanie,

& d'avec ceux qui habitoient au-delà du Pô ; c'étoient trois corps différens & qui ne dépendoient point l'un de l'autre. Presque tous les critiques les ont néanmoins confondus ensemble : ils font plus , ils confondent les Toscans de l'*Hétrurie* d'avec les Pélasges ; & cela , parce que plusieurs cités pélasgiques étoient enclavées dans l'*Hétrurie* , où , malgré leur mélange avec les Toscans , elles avoient conservé , sans beaucoup d'altération , les mœurs & la religion des anciens habitans de la Grèce. *Voyez TYRRHÈNES , RASENÆ , HETRURIA , &c. (D. J.)*

TOSCANE , la (*Géogr. mod.*) état souverain d'Italie , avec titre de *grand-duché* : il est borné au nord par la Marche-d'Ancone , la Romagne , le Bolognese , le Modenois & le Parmesan ; au sud , par la mer Méditerranée ; à l'orient , par le duché d'Urbain , le Pérugin , l'Orvietano , le patrimoine de S. Pierre & le duché de Castro ; à l'occident , par la mer & l'état de la république de Genes.

On lui donne cent trente milles du nord au sud , & près de six-vingt milles de l'est à l'ouest ; elle comprend le Florentin , le Pisane & le Siennois ; mais pour que la Toscane moderne renfermât toute l'ancienne Hétrurie , elle devoit comprendre encore quelques autres domaines , qui sont entre les mains de divers princes particuliers.

On fait les diverses révolutions qu'elle a essuyées. La Toscane , ou plutôt l'*Hétrurie* , passa de la domination de ses Lucumons à celle des Gaulois-Sénonois qui furent soumis aux Romains. Après la décadence de l'empire romain , cette grande province devint la proie des Barbares qui inonderent l'Italie ; ensuite elle fit partie des états des empereurs d'Occident ; après plusieurs changemens , elle tomba entre les mains des Médicis , & fut érigée en duché par l'empereur Charles-Quint en faveur d'Alexandre de Médicis ; le dernier duc de ce nom , *Jean-Caslon de Médicis* , étant mort sans enfans en 1737 , la Toscane a passé au duc de Lorraine , aujourd'hui empereur.

Quand on commença en Italie , vers le commencement du xiv siècle , à sortir de

de cette grossièreté, dont la rouille avoit couvert l'Europe depuis la chute de l'empire romain; on fut redevable des beaux-arts aux toscans, qui firent tout renaître par leur seul génie. Brunelschi commença à faire revivre l'ancienne architecture. Le Giotto peignit, Bosau fixa la langue italienne. Gui d'Arezzo inventa la nouvelle méthode des notes de la musique. La Toscane étoit alors en Italie ce qu'Athènes avoit été dans la Grèce. *Voyez les monuments Etrusca, tabulis œneis, edita & illustrata ab Ant. Franc. Gori, Fior. 1737, 3 volumes in-fol.*

Enfin le commerce avoit rendu la Toscane si florissante, & ses souverains si riches, que le grand-duc Cosme II fut en état d'envoyer vingt mille hommes au secours du duc de Mantoue contre le duc de Savoie en 1613; sans mettre aucun impôt sur ses sujets: exemple rare chez des nations plus puissantes.

Il faut ajouter que le terroir de la Toscane est admirable par son aspect & sa variété. Ici se présentent de hautes montagnes, où l'on trouve des mines de cuivre, d'alun, de fer & même d'argent, & des carrières de très-beau marbre & de porphyre; ailleurs s'offrent à l'aspect des collines délicieuses où l'on recueille quantité de vin, d'oranges, de citrons, d'olives, & de toutes sortes de fruits. Dans d'autres endroits sont des plaines à perte-de-vue, fertiles en pâturages, en blé, en grains, & en tout ce qu'on peut souhaiter pour le soutien de la vie. Le printemps y est perpétuel.

Adiffon enchanté de cette contrée, en a fait un tableau charmant. La Toscane, dit-il, est ce beau pays d'Italie, qui mérite la préférence sur tout autre.

Where ev'n rough rocks with tender myrtle bloom,

And troiden weeds send out a rich perfume;

*Where western gales eternally reside,
And ail the seasons lavish all their pride;
Blossoms and fruits, and flowers, together rise,*

And the whole year in gay confusion lies.

(Le chevalier DE JACQUART.)

TOSCANE, *mer de* (*Géogr. mod.*) on appelle *mer de Toscane*, ou *mer de Tyr-rhène* la partie de la mer Méditerranée renfermée entre la Toscane, l'état de l'Eglise, le royaume de Naples, & les îles de Sicile, de Sardaigne & de Corse. On lui donne aussi le nom de *mer inférieure* par opposition au golfe de Venise, qu'on appelle *mer supérieure*. (*D. J.*)

TOSCANELLA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Castro, dans l'état de l'Eglise, au patrimoine de S. Pierre, sur la Marta. Elle avoit autrefois un évêché qui a été uni à celui de Viterbe. Ses anciens habitans sont nommés *Tuscanenses* dans Pline, *l. III. c. v. Long. 29. 42. latit. 42. 24.*

TOSSA, LE CAP (*Géogr. mod.*) anciennement *Lunarium promontorium*, cap d'Espagne, en Catalogne, près de la ville de Palamos. (*D. J.*)

TOSTAR, (*Géogr. mod.*) ville de Perse, capitale du Kurhistan, entre le Farhistan & le golfe persique. Elle a été connue autrefois sous le nom de *Suse*. *Voyez SUSE*. (*D. J.*)

TOSTES DE CHALOUPE, (*Marine*,) ce sont des bancs posés à travers les chaloupes où s'asseyaient les rameurs.

TOT, *s. m.* (*Langue françoise*,) ce mot a signifié la place où est un bâtiment, & ce qu'on appelle aujourd'hui en Normandie une *masure*. Plusieurs villages, hameaux & châteaux en ont retenu le nom; & c'est de-là qu'ont été formés ceux de *Cretot*, *Yvetot*, *Raffetot*, &c. (*D. J.*)

TOT, ou TOTTÉ ou AUTANT, (*Hist. mod.*) terme anglois; une bonne dette active du roi se marque sur le registre par l'examineur, ou autre officier de l'échiquier, qui met en marge le mot *tot*, c'est-à-dire, *autant est dû au roi*, d'où est venu le terme de *totté*; la somme qui a été payée au roi, se marque de même sur le registre. *Voyez ECHIQUIER*.

TOTAL, *s. m.* (*Commerce*,) assemblage de plusieurs parties qui composent un tout. Les quatre quarts ou les troisièmes d'une aune en font le *total*.

Total se dit aussi en fait de comptes de plusieurs nombres ou sommes qu'on a

jointes ensemble par l'addition pour connoître le montant, soit du crédit, soit du débit d'un compte, c'est-à-dire de la recette ou de la dépense. L'addition de plusieurs nombres forme un *total* ou somme totale. *Dictionnaire de commerce.*

TOTANUS, f. m. (*Ornithol.*) oiseau aquatique de grosseur médiocre, noir & blanc; son bec & son cou sont longs d'environ trois doigts; sa queue est grande comme la main; ses jambes sont hautes; ses pieds sont rougeâtres, armés d'ongles noirs; sa tête est ordinairement noire par-devant, rougeâtre par-derrrière; ses ailes sont blanches & noires; sa queue est traversée de lignes blanches & noires. *Jonston. (D. J.)*

TOTAPHOT, f. m. (*Hist. judaiq.*) terme hébreu que les Grecs ont traduit par *ασκευτοι*, & par *ενεθη*, & qui se trouve en quelques endroits de l'Écriture.

Les critiques sont partagés sur la signification de ce mot; quelques-uns croient qu'il est égyptien, & qu'il signifie une sorte d'ornement qui ne nous est pas bien connu. Les septante le traduisent par des *choses immobiles*, & Aquila par des *pendans*. Les paraphrastes chaldéens le rendent tantôt par *tephilim* des *préservatifs*; & tantôt par une *tiarre*, une *couronne*, un *brasselet*, faisant apparemment attention à l'usage des juifs de leur temps, qui prenoient les *totaphot* pour des bandes de parchemin qu'ils portoient sur le front. *Voyez* FRONTAL ou FRONTEAU.

Quelques rabbins veulent que *totaphot* signifie un *miroir*; d'autres, comme Oléaster Neyer, Grotius, prétendent qu'en égyptien il signifie des *lunettes*. Scaliger & Ligfoot l'expliquent par *amuleta*, des *phylactères*, des *préservatifs*; Samuël Petit, par des *figures obscènes* que les païens portoient en forme de *préservatifs*. S. Jérôme croit que par ce terme il faut entendre les *tephilim* ou bandes de parchemin surchargées de passage de l'Écriture, que les juifs des Indes, de la Babylonie & de la Perse, & sur-tout les pharisiens, affectoient de porter de son temps.

Le P. Calmet croit que *totaphot* signifie des *pendans* qu'on mettoit sur le front, & qui pendoient entre les yeux; mais il ne

décrit pas quels ils pouvoient être, ni pour quelle raison on les plaçoit ainsi. Il ajoute seulement que Moïse veut que la loi de dieu soit toujours présente au cœur & à l'esprit des Israélites, comme les *totaphos* sont toujours présens aux yeux de celles qui les portent, ce qui feroit conjecturer que ces *totaphos* étoient des ornemens de tête des femmes israélites. Calmet, *diction. de la Bible*, t. III. p. 699.

TOTAQUESTAL, f. m. (*Ornithol.*) oiseau des Indes occidentales, un peu plus petit qu'un pigeon ramier. Il a les plumes vertes, & la queue longue. Les naturels du pays qui s'ornoient des plumes de cet oiseau dans les principales fêtes, le regardoient autrefois avec une très-grande vénération; & c'étoit un crime capital de le tuer, au rapport de Nieremberg qui a tiré ce récit d'Antoine Herrera. (*D. J.*)

TOTNESS, (*Géogr. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Devonshire, sur la rivière de Dart, à neuf milles de Dartmouth. Il envoie des députés au parlement.

TOTOCKE, f. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *totocifera arbor Orellanensium*, Ray, *Hist. plant.* C'est un arbre du Pérou, gros & branchu; ses feuilles sont faites à-peu-près comme celles de l'orme. Il ne porte point de fleurs, mais une sorte de calice d'un verd-foncé, qui devient un fruit presque rond, couvert d'une écorce ligneuse, dure, épaisse, striée. Ce fruit est divisé en six loges contenant huit à dix noix de couleur roussâtre, & longues de deux pouces. Chaque noix a un noyau oblong, semblable à une amande, renfermant une chair blanche un peu huileuse, bonne à manger. Les arbres qui portent ce fruit sont si hauts, & le fruit lui-même est si pesant quand il est mûr, que les naturels du pays n'osent pas alors entrer dans les bois, sans garantir leur tête par quelque défense contre la chute de ce fruit.

TOTON, f. m. *terme de Tabletlier*, espece de dé traversé d'une petite cheville, sur laquelle on le fait tourner; & il est marqué de différentes lettres sur ses quatre faces. Les enfans en ont fait un jeu, par

lequel lorsque faisant tourner cette es-
pece de dé il tombe sur le T, qui signifie
totum, on prend tout ce qui est au jeu;
& c'est de-là que ce jeu tire son nom.
(D. J.)

TOUACHE ou **TOUAPARE**, f. m.
(*Hist. nat. Diete.*) c'est une es-
pece de vin que les habitans de Madagascar savent
faire avec la liqueur qui se tire des can-
nes de sucre. On dit qu'il a un goût amer
qui approche de celui de la biere forte.
Pour cet effet, on fait bouillir les cannes
de sucre dans de l'eau, jusqu'à ce que l'eau
soit réduite aux deux tiers; on met en-
suite cette décoction dans des gourdes, &
au bout de trois jours cette liqueur de-
vient si forte qu'elle ronge la coquille d'un
œuf, dans laquelle on l'aura versée. Ils
font encore une autre liqueur qui est sem-
blable à du cidre, en faisant bouillir
pendant 4 ou 5 heures le fruit du bana-
nier.

TOUAGE, f. m. (*Marine.*) c'est le
travail des matelots, qui à force de rames,
tirent un vaisseau qu'on a attaché à une
chaloupe, afin de le faire entrer dans un
port, ou monter dans une riviere.

TOUAGE, (*Marine.*) **Voy. TOUE.**

TOUANSE, f. f. (*Soierie.*) étoffe de
soie qui vient de la Chine. C'est une es-
pece de satin plus fort, mais moins lustré que
celui de France. Il y en a d'unis, d'autres
à fleurs ou à figures, & d'autres encore
avec des oiseaux, des arbres & des nua-
ges. (D. J.)

TOUCAN, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*
exot.) c'est le nom américain d'un genre
distinct d'oiseaux, qu'on range parmi les
pies; c'est pourquoi quelques-uns de nos
naturalistes le nomment *pica brasiliensis*,
pie du Brésil; & d'autres l'appellent *ram-
phostos*: voici les caracteres de ce genre
d'oiseau.

Son bec est considérablement large,
égal en grandeur dans la plupart des es-
peces, à tout le corps. Il n'a aucune narine
visible. Ses piés ont chacun quatre orteils,
deux devant & deux derriere, comme
dans le perroquet.

On en connoît quatre especes: 1°. le
toucan au croupion rouge: 2°. le *toucan*
au croupion jaune: 3°. le *toucan* au crou-

cion blanc: 4°. le *toucan* au croupion
vert, avec un bec en partie coloré. Ces
sortes d'oiseaux sont nommés par Lin-
næus *rostrata*, à cause de la largeur de
leur bec.

Cet oiseau est généralement en Amé-
rique, de la grosseur d'un de nos pigeons.
Son bec qui est extraordinaire, a rendu
le *toucan* si célèbre, qu'on l'a placé dans
le ciel parmi les constellations australes.
Ce bec est crochu au bout; il est large de
deux à trois pouces, & long de cinq à six.
Il est d'une substance membraneuse, offeu-
se, transparente, reluisante, creuse en-
dedans, & d'une grande légéreté. La
partie supérieure arrondie au-dessus, croît
en forme de faulx, émouffée à sa pointe.
Les bords qui le terminent sont découpés
en dents de scie, d'un tranchant très-
subtil, prenant leur naissance vers la ra-
cine du bec, & continuant jusqu'à son
extrémité; cette dentelure en forme de
scie, l'empêche de se fermer exactement.
Mais afin que ce bec qui est d'une si gran-
de longueur, & d'une si grosse épaisseur
fût bien soutenu, la tête de l'oiseau est
à proportion du reste du corps grande &
grosse.

Sa langue presque aussi longue que le
bec, est composée d'une membrane blan-
châtre, fort deliée, découpée profondé-
ment de chaque côté, & avec tant de
délicatesse, qu'elle ressemble à une plu-
me.

Ses jambes sont courtes, & couvertes
de grandes écailles; chacun de ses piés est
composé de quatre orteils, dont les plus
courts sont en-dedans, & les plus longs
en-dehors; chacun de ces orteils est ter-
miné par un ongle noir & émouffé.

On s'apperçoit si peu des narines de
cet oiseau, que l'on a cru qu'il n'en avoit
point, & que l'air entroit dans son corps
par les interstices de la dentelure du bec;
il est vrai cependant, que le *toucan* a des
narines, mais qu'on ne découvre pas tout
d'un coup, parce qu'elles sont cachées
entre la tête & la racine du bec.

On peut dire en général que c'est un
oiseau fort extraordinaire; on en distingue
les especes par leur grosseur, & la variété
de

de leur couleur. Il ne vit point dans les pays froids de l'Amérique, mais l'on en voit beaucoup au Brésil le long de la rivière de Janéiro; & les plus petits vivent au Pérou. Le champ du pennage de ces derniers est tout noir sur le dos, excepté au bout de la queue; ils ont quelques plumes aussi rouges que du sang, entrelacées parmi les noires; & sous la poitrine ils sont d'un jaune-orangé des plus vifs. Les Sauvages se servent de leurs grosses plumes pour leur parure.

Cet oiseau se familiarise facilement avec les poules; alors il se présente quand on l'appelle, & n'est point difficile à nourrir, prenant indifféremment tout ce qu'on lui donne.

Thevet qui en parle dans ses voyages avec admiration, l'appelle *l'oiseau mange poivre*. Il raconte que le dévorant avec avidité, il le rend tout aussitôt sans l'avoir digéré; mais que les Américains font grand cas de ce poivre, parce que l'oiseau en a corrigé la chaleur âcre dans son estomac. C'est un bon conte de voyageur; mais on peut lire des observations plus vraies sur cet oiseau dans le P. Feuillé.

TOUCAN, en *Astronomie*, c'est une constellation moderne de l'hémisphère méridional, composée de huit petites étoiles, que l'on appelle autrement *anser americanus*, l'oie d'Amérique. V. CONSTELLATION.

TOUCHANT, adj. Voyez l'article PATHÉTIQUE.

TOUCHANTE, f. f. en *Géométrie*, on dit qu'une ligne droite est touchante d'un cercle, quand elle la rencontre; de manière qu'étant prolongée des deux côtés indéfiniment, elle ne coupe point le cercle, mais tombe au-dehors.

La touchante d'une ligne courbe quelconque est plus proprement appelée tangente. V. TANGENTE.

TOUCHAU, f. m. (*Docimast.*) on nomme touchaux, des aiguilles d'essai, *acus probatrices*. Elles servent à connoître exactement les différens degrés d'alliage ou de pureté de l'or, de l'argent & du

cuivre. On compare l'enduit de ces métaux avec celui des touchaux, qui sont de petites lames faites des mêmes métaux avec différens titres connus. Ces aiguilles sont larges d'une ligne, épaisses d'une demie, & longues de deux ou trois pouces. Chacune d'elles porte une empreinte qui indique son titre.

L'alliage des touchaux pour argent se fait avec du cuivre, & rarement avec du laiton. Pour en établir les proportions, on se sert du poids de marc en petit divisé en demi-onces & en grains. Mais comme il faut qu'il puisse contrebalancer une molécule métallique assez considérable pour une aiguille, on en prend un qui le double six fois, c'est-à-dire qui équivaut à 96 livres du quintal fictif, donc conséquemment un grain en vaut six du précédent. On pèse avec ce poids un marc d'argent pur, on l'enveloppe dans un papier sur lequel on marque seize demi-onces; ce qui signifie que ce marc est d'argent parfaitement pur. La molécule pesée fait la première aiguille. On pèse ensuite quinze demi-onces d'argent pur, & une demi-once de cuivre. Ce dernier métal doit être d'une seule pièce solide, qui ait le moins de surface qu'il soit possible, & que l'on ait ajusté avec une lime. Si l'on n'avoit cette attention, c'est-à-dire, si le cuivre étoit divisé en un grand nombre de petites molécules, ou étendu en feuilles, il arriveroit que la plus grande partie s'en scorifieroit plutôt que d'entrer en fusion. On enveloppera également les deux derniers morceaux pesés, & on y marquera quinze demi-onces pour faire connoître que la molécule métallique en question, est composée de quinze parties d'argent pur, & d'une de cuivre. C'est pour la seconde aiguille. On pèse encore quatorze demi-onces d'argent pur & deux de cuivre, que l'on enveloppe & inscrit quatorze demi-onces, & dont on fait la troisième. L'on continue enfin d'ajuster la matière des autres aiguilles, selon la même progression arithmétique, croissante pour le cuivre, & décroissante pour l'argent, & l'on donne à chacune l'inscription qui lui convient. Tel est l'ordre qu'on suit.

| | est de | 16 | & de | 6 |
|----------------|--------|----|------|----|
| La premiere | | 16 | | 6 |
| La seconde | | 15 | | 1 |
| La troisieme | | 14 | | 2 |
| La quatrieme | | 13 | | 3 |
| La cinquieme | | 12 | | 4 |
| La sixieme | | 11 | | 5 |
| La septieme | | 10 | | 6 |
| La huitieme | | 9 | | 7 |
| La neuvieme | | 8 | | 8 |
| La dixieme | | 7 | | 9 |
| La onzieme | | 6 | | 10 |
| La douzieme | | 5 | | 11 |
| La treizieme | | 4 | | 12 |
| La quatorzieme | | 3 | | 13 |
| La quinzieme | | 2 | | 14 |
| La seizieme | | 1 | | 15 |

demi-onces d'argent pur ,

demi-onces de cuivre.

Pour unir le cuivre à l'argent , prenez un creuset neuf dont le fond soit bien uni ; frottez-le intérieurement de borax ; mettez-y en particulier chaque portion de métal contenue dans l'un des papiers , & y ajoutez un peu de borax & de flux noir. Placez votre creuset dans un fourneau de fusion , & l'échauffez rapidement ; ou plutôt jetez votre mélange dans un creuset embrasé ; remuez-le un peu , sitôt qu'il aura acquis une fusion parfaite , & le retirez du feu pour le laisser refroidir ; vous le casserez pour avoir la matière qu'il contient.

Cette fonte se fait aussi avec le chalumeau à un feu de lampe , & peut-être plus commodément. On remet dans le même papier chacune des petites molécules métalliques pour éviter la confusion , & on les pèse de nouveau à la balance d'essai. Celles qui peseront près d'un marc seront bonnes ; mais il s'en trouve à qui il manque un poids considérable , comme , par exemple , quatre grains ou plus ; c'est une preuve qu'il s'est perdu autant de cuivre à proportion , soit par le déchet ou autrement , parce que le feu aura été ou trop lent , ou trop long. On doit remplacer celle à qui cet inconvénient sera arrivé , en gardant les mêmes proportions qu'auparavant.

On façonnera avec le marteau chacune de ces petites masses pour en former des aiguilles , observant de les recuire de

temps-en-temps , en cas qu'elles deviennent trop roides par le martelage. On gravera sur ces aiguilles le nombre des demi-onces d'argent qu'elles contiennent , celui de seize sur la première , de quinze sur la seconde , & ainsi de suite. Chacune sera percée à l'une de ces extrémités , afin qu'on puisse y passer un fil pour les enfiler toutes ensemble ; ce qui se fera dans l'ordre de leurs numéros ; on donne le nom de *ligature* à la suite de ces aiguilles de différens titres.

Quelques essayeurs inferent une aiguille d'un titre proportionnel entre chacune de celles dont nous venons de parler ; d'autres y en inferent un plus grand nombre , comme trois , par exemple ; ce qui en augmente le nombre , & exige une plus grande quantité de combinaisons , ainsi qu'on peut le déduire du paragraphe précédent ; mais quant à la ligature de l'argent , il n'est presque pas possible de mettre de distinction entre deux aiguilles dont la différence de l'alliage est moindre que de la moitié d'une demi-once.

On peut ajouter aussi à ces aiguilles ou *touchaux* d'argent , une lame de cuivre pour servir de dernière aiguille ; parce qu'on se sert aussi de cette ligature pour connoître la pureté du cuivre , ou les différentes quantités d'argent qu'il peut contenir.

Les aiguilles ou *touchaux* se font en Flandre avec le poids de marc divisé par grains la première est une aiguille de douze deniers , c'est-à-dire d'argent pur. La seconde douze deniers dix huit grains d'argent , & de six grains de cuivre , & ainsi de suite ; en sorte que la proportion de l'argent décroît toujours de la quantité de six grains , ou d'un quart de denier , & que celle du cuivre est en raison inverse. Lorsqu'on en est venu à la quantité d'un denier pour l'argent , & douze denier pour le cuivre , on ne va pas plus loin. Cette proportion constitue la dernière aiguille.

Il est toutefois inutile que la différence de la quantité d'alliage de deux aiguilles proportionnelles voisines , continue d'être aussi petite jusqu'à la fin. Celle de six grains suffira jusqu'à l'aiguille de neu-

deniers , & celle de la moitié d'une demi-once , jusqu'à l'aiguille de dix demi-onces en descendant ; c'est-à-dire en commençant par l'argent pur , parce qu'il n'est pas possible de discerner exactement dans les aiguilles suivantes des variétés si peu sensibles.

Les aiguilles d'essai ou les *touchaux* pour or , sont composées d'or & d'argent seul ou allié de cuivre en différentes proportions. On donne le nom de carature , *caratura* , à ces sortes de combinaisons , que l'on règle à l'aide du poids de marc divisé en karats. Au reste , il n'y a d'autre différence entre la préparation de ces aiguilles-ci & celles d'argent , qu'en ce que leur titre est proportionné d'une autre façon. Chaque *touchau* est du poids d'un marc. La table suivante représente leur ordre & leur division.

La premiere est d'or pur ou à 24 karats.

| | d'or pur. | d'argent pur. |
|--------------------|---------------|---------------|
| La deuxième est de | 23 kar. 6 gr. | 6 gr. |
| La troisième | 23 kar. | 1 kar. |
| La quatrième | 22 kar. 9 gr. | 1 kar. 6 gr. |
| La cinquième | 22 kar. | 2 kar. |
| La sixième | 21 kar. 6 gr. | 2 kar. 6 gr. |
| La septième | 21 kar. | 3 kar. |
| La huitième | 20 kar. 6 gr. | 3 kar. 6 gr. |
| La neuvième | 20 kar. | 4 kar. |
| La dixième | 19 kar. | 5 kar. |
| La onzième | 18 kar. | 6 kar. |

En forte que l'on va toujours en diminuant par karats entiers , jusqu'à ce qu'on soit parvenu au vingt-troisième carat d'argent ; par la raison , ainsi que nous l'avons déjà dit , qu'il n'est pas possible de connoître exactement entre deux aiguilles au-dessous de la neuvième , une différence qui ne consiste qu'en six grains d'or plus ou moins. L'alliage en question de l'or & de l'argent s'appelle carature blanche , *caratura alba*.

Si l'on mêle le cuivre à l'argent pour faire des *touchaux* d'or , cette combinaison prend le nom de la carature mixte , *caratura mixta*. Cette préparation se fait selon les mêmes lois que la précédente ; à cette seule différence près , que la molécule d'argent pur jointe à l'or dans la table précédente , est ici alliée d'une partie , ou à

deux parties de cuivre ; ce qui fournit deux especes d'aiguilles , quant aux proportions de leurs combinaisons. La table suivante présente un exemple de deux parties d'argent , contre une de cuivre.

La premiere aiguille est d'or pur ou de 24 karats.

| | | | | | |
|--------------------|-------------|------------|-----------------|------------|------------------|
| la 2e. 23 k. 6 gr. | } d'or pur. | 4 gr. | } d'argent pur. | 2 gr. | } de cuivre pur. |
| la 3e. 23 k. | | 8 gr. | | 4 gr. | |
| la 4e. 22 k. 6 gr. | } d'or pur. | 1 k. | } d'argent pur. | 6 gr. | } de cuivre pur. |
| la 5e. 22 k. | | 1 k. 4 gr. | | 8 gr. | |
| la 6e. 21 k. 6 gr. | } d'or pur. | 1 k. 8 gr. | } d'argent pur. | 10 gr. | } de cuivre pur. |
| la 7e. 21 k. | | 2 k. | | 1 k. | |
| la 8e. 20 k. 6 gr. | } d'or pur. | 2 k. 4 gr. | } d'argent pur. | 1 k. 2 gr. | } de cuivre pur. |

Et ainsi de suite , selon l'ordre de la précédente.

Si dans la table ci-dessus on substitue le cuivre pur à l'argent pur , & réciproquement , on a une troisième espece de *touchaux* d'or , & enfin une quatrième , si ces deux métaux sont alliés à quantités égales.

Nous n'avons exposé que les combinaisons de l'or le plus en usage ; car elles sont susceptibles d'être variées d'une infinité de façons qu'il n'est ni possible , ni nécessaire à un essayeur d'imiter ; bien qu'il puisse jusqu'à un certain point , quand il a acquis beaucoup d'usage , distinguer leurs différens titres en les comparant avec les nôtres.

Si l'on trouvoit que les aiguilles d'or dussent revenir à un trop haut prix , on pourroit les faire plus petites que les aiguilles d'argent , & les fonder à des lames de cuivre pour en rendre l'usage plus commode. *Cramer*, *Docimastique*. (*D. J.*)

TOUCHE , f. f. (*terme de Luthier.*) ce mot est équivoque. La *touche* , en parlant de guitare , de luth , de théorbe , & autres pareils instrumens , est un morceau de bois d'ébène , délié , poli , proprement collé le long desdits instrumens , & au-tour duquel bois d'ébène sont les cordes qu'on appelle aussi *touches*. Ce terme , en parlant d'orgues , d'épinettes & de clavecins , est un morceau d'ébène ou d'ivoire quarrée , sur lequel on pose avec adresse & avec méthode les doigts pour jouer tout ce que l'on veut.

TOUCHE , TOUCHER , (*Peinture.*) lorsqu'un peintre a suffisamment empâté & fondu les couleurs qu'il a cru conve-

nables pour représenter les objets qu'il s'est proposé d'imiter, il en applique encore d'un seul coup de pinceau, qui acheve de caractériser ces objets, & ces coups de pinceau s'appellent *toucher*. On dit *touches* legeres, *touches* faciles; telles parties sont bien *touchées*, finement *touchées*; pour exécuter telle chose il faut savoir *toucher* le pinceau, ou avoir de la *touche* du pinceau &c.

TOUCHE, f. f. (*jeu des Jonchets*.) Ce mot se dit d'une petite espece de baguette d'os ou d'ivoire dont les enfans se servent aux jonchets pour lever chaque piece de jonchets, après qu'on les a fait tomber.

TOUCHE, pierre de, (*Hist. nat.*) *lapis lydius*, *basaltes*; c'est une pierre noire fort dure, à qui on a donné le nom qu'elle porte, parce qu'on s'en sert pour essayer la pureté de l'or & de l'argent. Pour cet effet on commence par y frotter de l'or ou de l'argent très-pur, & ensuite on juge de la pureté des métaux que l'on veut éprouver en traçant avec eux une nouvelle raye à côté de celle qui y est déjà, & c'est suivant le plus ou le moins de conformité que l'on trouve entre la couleur du métal qu'on vient de frotter sur la *pierre de touche* & celui qui y étoit auparavant, que l'on est en état de décider de sa pureté.

Toute pierre noire peut absolument servir de *pierre de touche*, mais il faut deux conditions; la première est que la pierre soit assez dure pour n'être point rayée par les métaux que l'on frotte dessus; la seconde, que l'eau-forte n'agisse point sur cette pierre, parce que souvent après avoir frotté de l'or sur la *pierre de touche*, on verse de l'eau-forte sur l'endroit où ce métal a été frotté, & l'on examine si cet acide agit dessus, ce qui n'arrive que lorsque l'or est allié avec du cuivre ou de l'argent. On voit par-là que tous les marbres ne sont point propres à faire des *pierres de touche*.

Les anciens ont donné le nom de *basaltes* à la *pierre de touche*; ce mot vient du mot grec *βασιλις*, j'examine; ou suivant d'autres, de *Bisaltia*, province de la Macédoine: dans cette supposition de

basaltes on aura fait *basaltes*. On dit que le mot éthyopien *basal* signifioit du fer; ce qui a fait croire que le nom de *basaltes* avoit été donné à cette pierre parce qu'elle étoit de la couleur de fer. On l'appelloit aussi *lapis lydius*, pierre de Lydie; apparemment parce qu'il s'en trouvoit en Lydie. Suivant Pline cette pierre se trouvoit en Ethiopie. On en trouve aujourd'hui en plusieurs endroits de l'Europe; il y en a près de Lauban sur le Queifs en Silésie; mais elle se rencontre en grande abondance à Stolpan en Misnie, où elle se montre sous la forme de grands cristaux fort élevés, qui forment des especes de tuyaux d'orgue, au haut desquels le château de Stolpen est bâti. Voy. l'article STOLPEN (*pierre de*).

La *pierre de touche* se trouve aussi en colonnes formées par un assemblage de plusieurs articulations en Irlande, dans le comté d'Antrim, où il y en a un amas prodigieux, nommé en anglois *giant's causeway*, c'est-à-dire, *pavé des géans*. Voyez l'article PAVÉ DES GÉANS.

La *pierre de touche* de cette espece dans son état naturel, est ou noire, ou d'un gris foncé & couleur de feu, les colonnes de ses cristaux sont unies & lisses comme si elles avoient été polies. Cette pierre est très-dure elle ne fait nulle effervescence avec les acides, elle entre en fusion au feu sans aucune addition. M. Pott croit que c'est une terre argileuse mêlée d'une portion de fer qui sert de base à cette pierre.

Au reste, comme *pierre de touche* est un mot générique emprunté de l'usage qu'on en fait pour essayer les métaux, il peut se donner à des pierres d'une nature toute différente du *basaltes* qui vient d'être décrit, & toute pierre noire, dure & lisse sera propre à faire une *pierre de touche*. Un caillou noir pourra, par exemple, être très-bon pour cet usage, parce que l'eau-forte n'agira point sur lui. On dit que les Italiens se servent d'une *pierre de touche* verte, qu'ils nomment *verdello*, pour essayer l'or & l'argent; quelques auteurs ont prétendu que c'étoit un marbre; mais comme nous l'avons déjà remarqué, le marbre n'est

pas propre à être employé en pareil cas , par la facilité qu'il a à être mis en dissolution par les acides.

TOUCHE, terme de Paumier, qui signifie que la balle a touché au corps ou aux habits d'un joueur. Le joueur qu'une balle touche soit de volée ou du premier bond, perd un quinze.

TOUCHER, s. m. (*Physiolog.*) le *toucher* est un des sens externes, à l'aide duquel nous concevons les idées du solide, du dur, du mol, du rude, du chaud, du froid, de l'humide, du sec, & des autres qualités tangibles, de la distance, de la démangeaison, de la douleur, &c. Voyez SENS, SOLIDE, DUR, &c.

Le *toucher* est de tous nos sens le plus grossier, mais en même temps le plus étendu, en ce qu'il embrasse plus d'objets que tous les autres ensemble : même quelques-uns réduisent tous les autres sens au seul sens de l'attouchement. Voyez SENSATION.

Aristote dit positivement que toute sensation n'est qu'un attouchement, & que les autres sens, comme la vue, l'ouïe, le goût & l'odorat, ne sont que des espèces raffinées, ou des degrés d'attouchement. *De anim. l. IV. c. iij. & l. III. c. xij.* Voyez VUE, OUIE, &c.

Les sentimens des naturalistes sont partagés, sur l'organe du *toucher*. Aristote croit que ce sens réside dans la chair, en tant que chair, de sorte que toute chair est, selon lui, capable de sensation. *Hist. anim. l. I. c. iv.* D'autres veulent que le *toucher* gisse dans les parties qui sont pourvues de fibres nerveuses ; suivant ce système il résideroit dans la peau, la chair, les muscles, les membranes, & les parenchymes ; d'autres les restreignent simplement à la peau, *cutis*, parce qu'on observe qu'il n'y a que les parties qui sont couvertes d'une peau, qui aient proprement la faculté de *toucher* ou d'apercevoir des qualités tangibles.

Mais on est encore partagé sur la partie de la peau à laquelle on doit attribuer cette fonction. Les uns veulent que cette sensation réside dans la partie membraneuse, d'autres dans la partie charnue, & d'autres encore soutiennent qu'elle est

dans la partie moëlleuse qui dérive des nerfs.

Malpighi, & d'après lui tous nos meilleurs auteurs modernes, prétendent que les organes immédiats du sens que nous nommons *toucher*, sont les papilles pyramidales de la peau.

Ces papilles sont de petites éminences molles, moëlleuses, & nerveuses, qui se trouvent par tout le corps immédiatement sous l'épiderme ; elles sont formées des nerfs sous-cutanés, qui pour cet effet se dépouillent de leur membrane externe, & deviennent extrêmement délicates & sensibles ; une humeur subtile & déliée les humecte continuellement, & l'épiderme ou la cuticule est tout ce qui les couvre & qui les défend d'injure. Ces papilles sont plus grandes & paroissent davantage dans les parties que la nature a destinées pour être les organes du *toucher*, comme dans la langue, dans les extrémités des doigts de la main & du pié, elles ont la faculté de se contracter & de se dilater facilement. Voyez PAPILLES, voyez aussi LANGUE, DOIGT, &c.

Le *toucher* se fait donc sentir ainsi : le bout du doigt, par exemple, étant appliqué à l'objet qu'on veut examiner, les papilles s'élevent en vertu de cette intention de l'ame, & étant frottées légèrement sur la surface de l'objet, il s'y fait une ondulation qui par le moyen des nerfs qui les viennent joindre se communique de-là au sensorium commun, & y excite la sensation du chaud, du froid, du dur, &c. Voyez SENSATION.

Cela nous fait voir la raison pourquoi le *toucher* devient douloureux lorsque la cuticule a été emportée, brûlée, macérée, &c. & pourquoi lorsque la cuticule devient épaisse & dure, ou qu'elle est cicatrisée, &c. on perd la sensation du *toucher* ; d'où vient l'engourdissement qu'on sent en touchant le torpedo, & pourquoi on sent une douleur si aiguë au-dessous des ongles & à leur racine &c. Voyez CUTICULE, BRULURE, CALUS.

Le *toucher* est par plusieurs raisons, le plus universel de nos sens : tous les animaux en sont pourvus. Pline observe que tous les animaux ont la sensation du *toucher*.

cher, même ceux qu'on croit dépourvus de tous les autres sens, comme les huitres & les vers de terre. Ce naturaliste dit que son opinion est que tous ont aussi un autre sens, qui est le goût: *existimaverim omnibus sensum & gustatus esse. Hist. nat. l. X. c. lxxj.*

Les autres sens sont bornés par des limites étroites; le *toucher* seul est aussi étendu que le corps, comme étant nécessaire au bien de toutes ses parties.

Le sentiment du *toucher*, comme dit Cicéron, est également répandu par tout le corps, afin que nous puissions apercevoir dans chaque partie tout ce qui peut la mouvoir, & sentir tous les degrés de chaleur, & de froid, &c. *De nat. deor. l. II. c. lvi.*

Les naturalistes disent que les araignées, les mouches, & les fourmis ont la sensation de l'attouchement beaucoup plus parfaite que les hommes: cependant nous avons des exemples de gens qui ont su distinguer les couleurs au *toucher*; & d'autres qui par la même sensation comprenoient les paroles qu'on disoit. *Voyez COULEUR & SOURD.*

La sensation du *toucher* est effectivement si parfaite & si généralement utile, qu'on l'a vue quelquefois faire, pour ainsi dire, la fonction des yeux, & dédommager en quelque façon des aveugles de la perte de la vue. Un organiste d'Hollande, devenu aveugle, ne laissoit point de faire parfaitement son métier; il acquit de plus l'habitude de distinguer au *toucher* les différentes espèces de monnoie, & même les couleurs; celles des cartes à jouer n'avoient pas échappé à la finesse de ses doigts, & il devint par-là un joueur redoutable, car en maniant les cartes, il connoissoit celles qu'il donnoit aux autres, comme celles qu'il avoit lui-même. *Même observ. de physiq. tome II. p. 214.*

Le sculpteur Ganibadius de Volterre, l'emportoit encore sur l'organiste dont je viens de parler; il suffisoit à cet aveugle d'avoir touché un objet, pour faire ensuite une statue d'argile, qui étoit parfaitement ressemblante.

TOUCHER, v. act. (*Gram.*) c'est exercer l'action du tact: on *touche* toutes les

choses sur lesquelles on porte la main: on *touche* d'un instrument, ou'un instrument: ces objets se *touchent*: on dit, il a *touché* une somme considérable; nous *touchons* à la fin de notre travail; il a *touché* le vrai point de la difficulté; nous *touchons* au moment de l'action; l'éloquence de cet homme *touche*; sa situation est si humble, qu'il faudroit être de pierre, pour n'en être pas touché; il a *touché* cette corde délicate & avec succès; il est dangereux de *toucher* aux choses de la religion, des mœurs & du gouvernement. *Voyez* encore les *articles suivans.*

TOUCHER (*Marine*,) c'est heurter contre la terre, faute d'eau ou de fond.

TOUCHER à une côte ou à un port, (*Marine*,) c'est aborder à une côte ou à un port & y mouiller.

TOUCHER le compas, (*Marine*,) c'est aimanter l'aiguille de la boussole. *Voyez* AIGUILLE AIMANTÉE.

TOUCHER, en terme de Commerce, se dit de l'argent qu'on a reçu, ou qu'on a dû recevoir. Je *touchai* hier quinze cents livres, je dois encore en *toucher* deux mille le mois prochain.

TOUCHER, terme d'Imprimerie; c'est après avoir pris une quantité d'encre proportionnée à la grosseur du caractère, & l'avoir bien distribué sur les balles, c'est-à-dire, les avoir maniées ou frottées en tout sens l'une contre l'autre, pour les enduire également, appuyer ces mêmes balles deux fois, & de suite, sur la superficie de la forme, de façon que l'œil de toutes les lettres se trouvant également atteint d'une légère couche d'encre, il puisse communiquer au papier cette couleur noire qui fait le corps de l'impression. Pour avoir une belle impression, il faut *toucher* maigre & tirer gras; cela veut dire qu'en toutes occasions il faut ménager l'encre, & ne pas trop ménager ses forces en tirant le barreau.

TOUCHER aux bois, il se dit du cerf, du daim, & du chevreuil, lorsqu'ils détachent la peau velue qu'ils ont sur leur bois.

TOUCY, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, au diocèse & à cinq lieues au couchant d'Auxerre,

dans un terrain aquatique. C'est une petite baronnie qui relève en foi & hommage de l'évêque d'Auxerre. (D. J.)

TOUE, ou TOUAGE, (Marine.) c'est le changement de place qu'on fait faire à un vaisseau, avec une haufière attachée à une ancre mouillée ou amarrée à terre, quand on veut approcher ou reculer un vaisseau de quelque poste. Voyez encore CHALOUPE A LA TOUE.

TOUE, (Marine.) c'est un bateau qui sert à passer une rivière, & dont on se sert principalement sur la Loire.

TOUE, la, ou la Thoue, ou la Thouay, ou la Touay, (Géog. mod.) en latin moderne *Thada*; petite rivière de France en Poitou, où elle prend sa source, & se jette dans la Loire au-dessous de Saumur. Elle est navigable depuis Montreuil-Bellay.

TOUER, v. act. (Marine.) c'est tirer ou faire avancer un vaisseau avec la haufière qui y est attachée par un bout, & dont l'autre bout est saisi par des matelots, qui tirent le cordage pour faire avancer le vaisseau. La différence qu'il y a entre ce terme *touer*, & celui de *remorquer*, c'est qu'on ne tire point un vaisseau à force de bras quand on remorque, mais à force de rames. V. REMORQUER.

TOUFFE, s. f. est un terme dont quelques auteurs se servent pour dire la partie touffue des arbres, ou cette partie qui est garnie de branches, de feuilles, &c. V. BRANCHE.

Parallélisme des *touffes* d'arbres : on observe que tous les arbres affectent d'une manière naturelle d'avoir leurs *touffes* parallèles au terrain qu'elles ombragent. V. l'explication de ce phénomène sous l'article PARALLÉLISME.

TOUFFE DE FLEURS, chez les *Fleuristes*, signifie plusieurs fleurs qui naissent ensemble au haut de la tige, comme dans la primèvere, l'auricula, &c.

TOUFFE, TOUFFU, (Jardinage.) se dit d'un bois entièrement garni; & l'on appelle *touffe* une sèpée de bois qui ne garnit que le bas des grands arbres.

TOUG, s. m. terme de relation, c'est une espèce d'étendart qu'on porte devant le grand-visir, les bachas, & les sangiacs.

Il est composé d'une demi-pique, au bout de laquelle est attachée une queue de cheval avec un bouton d'or ou doré qui brille au-dessus. On porte trois *tougs* devant le grand-visir quand il va commander l'armée. *Ricaut.* (D. J.)

TOUILLAUX, s. m. terme de Pêche, usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux. C'est ainsi qu'on appelle les rets qui servent à faire la pêche des touilles, du chien de mer de toutes espèces. Voyez LANIERES.

TOUJOURS, (Critique sacrée.) ce mot dans l'écriture ne signifie quelquefois que pour la vie, *Héb. vij. 3.* Ainsi chez les Romains Sylla, Jules-César, furent créés dictateurs *perpétuels*, c'est-à-dire pour leur vie. (D. J.)

TOUJOURS AUGUSTE, (Littérat.) *semper augustus* : les premiers empereurs romains, & à leur exemple ceux du bas empire, se font qualifiés *toujours augustes*, & on les traitoit de même dans les monuments, inscriptions, & médailles.

TOUL, (Géog. mod.) en latin *Tullum*, ville de France, enclavée dans la Lorraine, capitale du Toulais, sur la Moselle, à 5 lieues au couchant de Nancy, à 12 au sud-ouest de Metz, & à 68 au sud-est de Paris, dans un vallon très-fertile : une chaîne de montagnes & de côteaoux couverts de vignes, l'entoure à moitié.

Cette ville composée d'environ cinq mille habitans, a quatre paroisses, deux fauxbourgs, un bailliage, une sénéchaussée, & un gouverneur particulier. Son gouvernement civil est du ressort du parlement de Metz : l'évêché de Toul passe pour fort ancien; il est suffragant de Trèves, & a un diocèse des plus étendus du royaume; car on y compte 1400 paroisses; il se qualifie comte de Toul, & prince du saint-Empire; le revenu de son évêché est évalué à environ quarante milles livres de rente. *Long.* suivant Cassini 23. 25. 30. *latit.* 48. 40. 27.

Il est constant que Toul est une ville ancienne: on a une médaille antique où elle est nommée *Tullocivitas*. Ptolomée l'appelle *Tullum*, & la donne aux peuples *Leuci*: elle a toujours conservé le même nom jusqu'à présent, sans prendre celui du

peuple, comme ont fait la plupart des autres villes. Les *Leuci* étoient Belges, & lorsqu'on partagea la Belgique en deux provinces, ils furent mis sous la première & sous la métropole de Trèves; leur territoire étoit de fort grande étendue.

La ville de *Toul*, comme sa métropole, Trèves avec Metz & Verdun, vint au pouvoir des François au commencement de leur établissement dans les Gaules; elle fut toujours sujette aux rois d'Austrasie sous les Mérovingiens & sous les Carolingiens. Après la mort du roi Raoul, elle fut assujettie du temps de Louis d'Outremer à Othon I. & elle reconnut ses successeurs pour souverains.

Le comte Frédéric n'eut qu'une fille, qui épousa Matthias de Lorraine, dont il n'eut point d'enfants; la race de ces comtes étant éteinte, les ducs de Lorraine furent investis de l'avouerie de la cité de *Toul*. Enfin, dans la suite des temps, la souveraineté de la ville & de l'évêché de *Toul*, a été cédée à la couronne de France par le traité de Westphalie. Louis XIV maître de cette ville, l'a fortifiée, & en a fait une place régulière plus grande qu'elle n'étoit auparavant.

Abraham (Nicolas) jésuite savant dans les humanités, naquit à *Toul*, l'an 1589. Il a publié entre autres ouvrages, 1^o des notes sur la paraphrase de l'évangile de S. Jean, composée en vers grecs par *Nomius*; *M. Simon* cite plusieurs fois ce livre, qui n'est pas indigne d'être connu; 2^o un commentaire sur quelques oraisons de *Cicéron*. C'est un ouvrage d'un grand travail; mais les notes y sont tellement chargées de littérature, que cette profusion rebute les moins paresseux. Ce commentaire fut imprimé à Paris avec les oraisons l'an 1631, en deux tomes in-fol. 3^o un commentaire sur *Virgile*; il est beaucoup plus court que celui de *Cicéron*, & parla d'un plus grand service dans les écoles.

Picard (Benoît) capucin né à *Toul* en 1663, & mort en 1721, a beaucoup fait de recherches sur sa patrie. On a de lui, 1^o une histoire ecclésiastique & politique de la ville & du diocèse de *Toul*; 2^o un pouillé ecclésiastique & civil du diocèse de *Toul*; 3^o une dissertation pour prouver

que la ville de *Toul* est le siège épiscopal des Luquois.

Raulin (Jean) naquit à *Toul* l'an 1443, devint grand maître du collège de Navarre, & mourut à Paris dans le collège de Cluny, l'an 1514, âgé de 71 ans. C'étoit un des célèbres prédicateurs de son siècle; ses sermons ne le cedent point à ceux de *Maillard*, de *Barlette*, & de *Menot*. J'en vais rapporter quelques traits pour les mieux faire connoître, parce qu'ils sont fort rares.

Dans le sermon IV. du troisième dimanche de l'Avent: *Dicit Deus accipe consilium à me, & salva animam tuam. Medici & Advocati carè vendunt consilia sua, sed non Deus: nam dicit, accipe: non constat nisi accipere: vulgò dicitur bonum forum trahit argentum de bursa; & sic quilibet debet accipere, & facere illud bonum forum consilii: salva animam tuam, quia unicam habes, nec plus habere poteris, nec perdere nisi velis. Inde communiter soli doctores theologi, qui sunt consiliarii animæ, dicuntur magistri nostri, quia sunt communes omnibus, & nihil constat eorum consilium: sed eorum consilio habito sufficit dicere gratias. Non sic de doctoribus Medicinæ decretorum, quia non sunt nostri, sed oportet eorum consilia emere magis pretio, & implere manus eorum auro vel argento; aliàs non oporteret reverti secundà vice.*

Dans le sermon quatorzième de la pénitence: *Leo vocavit lupam, vulpam, & asinum ad capitulum, ut confiterentur peccata sua, & eis juxta delicta pœnitentiam injungeret. Venit lupus ad capitulum, & sic confessus est: Ego malè feci quia comedi ovem, quæ ad me non pertinebat, sed hoc habeo ex legitimis juribus patrum meorum, qui ita ex omni ætate usi sunt, ut pater, avus, abavus, & atavus, ita ut nulla sit memoria hominum, quin lupi semper comederint oves. Ad quem leo: An verum quod ita habet præscriptum ex omni antiquitate, sic comedere oves? Cui dicenti, quod sic, pro tanto crimine imposuit semel dicere, pater noster.*

Supervenit vulpes, & confessa est se malè egisse, quia capones & gallinas comederat non suas, licet ex omni ævo, in possessione fuerit sic comedendi illas. Quæ similiter propter unum pater noster absoluta est.

Supervenit

Supervenit asinus, tria confessus in capitula fecisse peccata. Primum quia comederat fenum quod in ripis & dunis ab aliorum quadrigis fortuito derelictum erat. Cui leo: grande peccatum est, ô asine! quia aliena comidisti, quæ tui magistri non erant. Secundo confessus est asinus, quia stercoreverat claustrum fratrum. Cui leo: grande peccatum est fœdare terram sanctam. Tertium peccatum vix ab eo potuit extorqueri, quod postea cum ejulatu & gemitu dixit, quod recederat & cantaverat cum fratribus, & cum eis melodiam fecerat. Respondit leo gravissimum esse peccatum, eò quod fratres in discordiam miserat. Et sic graviter flagellatus est asinus, propter peccata parva, & dimissa vulpes, & lupus in possessione majorum, cum absolute.

Non-seulement on a imprimé plusieurs fois les sermons de Raulin séparément; mais on en a donné une édition complete à Paris en 1642, en 2. vol. in-8°. Tous les ouvrages de ce prédicateur ont été publiés à Anvers l'an 1611 en 6. vol. in-4°. Ses lettres ont paru à Paris en 1620, in-4°. Elles sont mieux écrites que ses sermons, quoique pleines d'allégories & de figures; cependant elles sont rares, recherchées, & passent pour son meilleur ouvrage.

Vincent de Lérins, religieux du monastère de ce nom, étoit natif de Toul, selon l'opinion la plus commune; il mourut vers 450. Il s'est fait connoître par un petit ouvrage sur les hérésies, qu'il a intitulé, *Mémorial du pèlerin*, ou *Commonitorium*. M. Baluze en a donné la meilleure édition avec des notes. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOULA, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Russie moscovite, au duché de Rézau, à 40 milles de la ville de Rézau, & à 36 de Moscou, au confluent de la Toula & de l'Uppa. *Longit.* 55. 45. *lat.* 54. (*D. J.*)

TOULA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de la Russie moscovite, au duché de Rézau; elle prend sa source au-dessus de Crapicina, & se jette dans l'Occa, près de la ville de Toula, à laquelle elle donne son nom. (*D. J.*)

TOULOIS, LE (*Géogr. mod.*) ou

Tome XXXIII,

comté de Toul, en latin *Tullensis ager*, gouvernement militaire de France, enclavé dans la Lorraine, au septentrion, à l'orient & au midi; il touche un peu à la Champagne à l'occident. C'est le pays des anciens *Leuci*, dont César, Strabon, Ptolomée, & Plin font mention. Ce pays étoit autrefois d'une grande étendue, & le diocèse de Toul qui a les mêmes bornes, étoit le plus grand diocèse des Gaules, ou de tous les pays qui sont au-deçà du Rhin; mais aujourd'hui le *Toulois* a des bornes bien plus étroites. Ce gouvernement comprend le temporel de l'évêché de Toul, dont la souveraineté a été unie à la France dès l'an 1552, par Henri II; il renferme aussi le bailliage de Toul, qui est composé de six prévôtés. (*D. J.*)

TOULOLA, f. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) plante ainsi nommée par les Caraïbes; elle a le port du balifier, & lui ressemble à quelques égards, mais elle ne s'éleve guere plus haut de quatre piés. Sa fleur est blanche; renfermée dans un calice vert, long, pointu, & découpé en trois quartiers. Le fruit qui succede à cette fleur est triangulaire, d'un rouge-pâle, & renfermant une petite graine raboteuse. La racine est une substance bulbeuse, blanche, fibreuse, de figure presque conique, couverte de pellicules attachées les unes sur les autres, comme plusieurs enveloppes d'oignons. La feuille de la plante est d'un verd-pâle, trois à quatre fois plus longue que large, & terminée en pointe, à-peu-près comme le fer d'une pique. Elle est forte, coriace, & se roule d'elle-même aussi-tôt qu'elle est cueillie.

Les habitans du pays regardent leur *toulola* comme un excellent remede contre les plaies faites par les fleches empoisonnées: d'où vient que les François ont nommé cette plante l'*herbe aux fleches*, c'est-à-dire contre le poison des fleches. On pile la racine pour en tirer le suc qu'on donne à ceux qui ont été blessés de fleches empoisonnées. On applique en même temps la même racine pilée & broyée sur la plaie; mais malheureusement ce remede ne réussit pas mieux que

V V V V

le sucre, qu'on a beaucoup vanté, & dont on a fait jusqu'à ce jour sur les animaux de vaines expériences.

« Pendant mon séjour à Cayenne, dit » M. de la Condamine, j'eus la curio- » sité d'essayer si le venin des fleches em- » poisonnées que je gardois depuis plus » d'un an, conserveroit encore son acti- » vité, & en même temps si le sucre étoit » effectivement un contre-poison aussi » efficace qu'on me l'avoit assuré. L'une » & l'autre expériences furent faites en » présence du commandant de la colo- » nie, de plusieurs officiers de la garni- » son, & du médecin du roi. Une poule » légèrement blessée en lui soufflant avec » une sarbacane une petite fleche dont la » pointe étoit enduite du venin il y avoit » environ treize mois, a vécu un demi- » quart-d'heure; une autre piquée dans » l'aile avec une de ces mêmes fleches » nouvellement trempée dans le venin » délayé avec de l'eau, & sur le champ » retiré de la plaie, parut s'affoupir une » minute après: bientôt les convulsions » suivirent; & quoiqu'on lui fit avaler » du sucre, elle expira. Une troisième, » piquée au même endroit avec la même » fleche retrempée dans le poison, ayant » été secourue à l'instant avec le même » remede, ne donna aucun signe d'in- » commodité.

« J'ai refait, continue M. de la Con- » damine, les mêmes expériences en pré- » sence de plusieurs célèbres professeurs » de l'université de Leyde, le 28 janvier » 1745. Le poison dont la violence de- » voit être rallentie par le long temps & » par le froid, ne fit son effet qu'après » cinq ou six minutes; mais le sucre fut » donné sans succès. La poule qui l'avoit » avalé parut seulement vivre un peu plus » long-temps que l'autre; l'expérience » ne fut pas répétée ».

Ce poison est un extrait fait par le moyen du feu des sucres de diverses plantes, & particulièrement de certaines lianes; on assure qu'il entre plus de trente fortes d'herbes ou de racines dans le venin fait chez les Tiennas; celui dont M. de la Condamine fit les épreuves, étoit le plus estimé entre les diverses especes

connues le long de la riviere des Amazo- nes. Les Indiens le composent toujours de la même maniere, & suivent à la lettre le procédé qu'ils ont reçu de leurs ancêtres aussi scrupuleusement que les pharmaciens parmi nous procedent dans la composition solennelle de la theriaque; quoique probablement cette grande multiplicité d'ingrédiens ne soit pas plus nécessaire dans le poison indien que dans l'antidote d'Europe.

On fera sans doute surpris que chez des gens qui ont à leur disposition un moyen aussi sûr & aussi prompt, pour satisfaire leurs haines, leurs jaloussies, & leurs vengeances, un poison aussi subtil ne soit funeste qu'aux singes & aux oiseaux des bois. Il est encore plus étonnant qu'un missionnaire toujours craint & quelque- fois haï de ses néophites, envers lesquels son ministere ne lui permet pas d'avoir toutes les complaisances qu'ils voudroient exiger de lui, vive parmi eux sans crainte & sans défiance. Cependant rien n'est plus vrai. Ce n'est pas tout; ces gens si peu dangereux sont des hommes sauvages, & le plus souvent sans aucune idée de religion. *Mémoires de l'académ. des Scienc.* 1745. p. 489.

M. de Réaumur rapporta l'année sui- vante à l'académie, qu'un ours dont on vouloit se défaire avoit pris intérieure- ment jusqu'à une once d'arsenic, une noix vomique entiere, & une quantité de sublimé corrosif, suffisante seule pour empoisonner un plus gros animal, sans que cette sorte de poison ordinairement si actif, lui eût procuré la moindre incommodité. Ce même animal qui avoit résisté à une si forte épreuve, a succombé facilement & très-promptement au poi- son duquel sont enduites les pointes des fleches dont se servent contre les ani- maux les habitans des bords du Maran- non. L'ours de France en a été légére- ment piqué en deux endroits au défaut de l'épaule; à la seconde piqure, il est tombé, s'est debattu, & est mort en moins de cinq minutes. La même chose est ar- rivée & plus promptement encore à un aigle; à la premiere piqure qui lui fut faite sous l'aile avec la pointe d'une de

ces fleches empoisonnées, il tomba, & mourut en deux secondes. Il faut que les particules de cette pernicieuse composition, soient d'une étrange activité pour produire un effet si subit. *Hist. de l'acad.* 1746.

On prétend que le suc du thora des Vaudois n'est guere moins dangereux que la composition des Tiennas; mais nous en avons déjà parlé au mot THORA. (D. J.)

TOULON, (*Géogr. mod.*) ville & port de mer de France, en Provence, sur le bord de la Méditerranée, à 12 lieues au sud-est de Marseille, à 16 d'Aix, & à 160 de Paris.

Cette ville, quoiqu'assez grande & maritime, n'est pas cependant peuplée, excepté de couvens de religieux & de religieuses. Les prêtres de l'oratoire y ont le college, & les jésuites un séminaire. Le port de cette ville est un des plus connus, des plus vastes, & des meilleurs de l'Europe. Il est destiné aux vaisseaux de guerre; & les galeres qui étoient à Marseille, y sont à-présent. L'arsenal est à une des extrémités du quai. Le parc de l'artillerie renferme tout ce qui est nécessaire en ce genre. Les fortifications sont du dessin du chevalier de Ville.

L'évêché n'est connu que depuis le sixième siècle. Il est suffragant d'Arles & d'une très-petite étendue, car il n'a que vingt-cinq paroisses: cependant son revenu annuel est de quinze à vingt mille livres.

Long. de Toulon, suivant Cassini, 23. 27. latit. 43. 6. 40. Long. orient. suivant le Monnier, 23. 32. 30. latit. 43. 7.

Toulon a été, dit-on, nommé en latin *Telo*, *Telonium*, & *Telo-Martius*, d'un tribun de ce nom, qui y conduisit une colonie. Plusieurs savans prétendent que cette ville est le *Taurantium* de Ptolomée; mais le P. Hardouin conjecture que Toulon est le *Portus citharista* de Plin; & sa conjecture est d'autant plus vraisemblable, qu'Antonin dit que ce port est éloigné de Marseille de trente milles; ce qui est précisément la distance qu'il y a entre ces deux villes.

On lit dans la notice de l'empire,

qu'il y avoit une teinturerie à Toulon dirigée par un intendant de l'empereur, qui est appelé *procurator Baphiorum*; ainsi cette place étoit connue sur la fin du quatrième siècle. Elle a éprouvé depuis les mêmes révolutions que le reste de la Provence. Les Sarrasins la pillèrent une fois dans le dixième siècle, & deux fois sur la fin du douzième. Elle se rétablit & s'accrut sous la protection des rois de Sicile & de Naples, comtes de Provence. Elle fut réunie à la couronne avec la Provence par Charles VIII. en 1487. Son port seroit propre à l'enrichir, par sa grande rade, une des plus sûres qu'on connoisse, & dont l'entrée est défendue par plusieurs forts.

Ferrand (Louis) né à Toulon en 1645, & mort à Paris en 1699, a donné au public des ouvrages qui justifient son savoir dans les langues orientales. On fait cas de son commentaire sur les psaumes, & d'autant plus qu'il n'étoit pas théologien de profession, mais avocat au parlement.

Bonnin de Chalucet (Louis) mort évêque de Toulon en 1712, est auteur de bonnes ordonnances synodales; mais il s'est fait encore plus d'honneur, par les services qu'il rendit à sa ville épiscopale, lorsque les troupes des alliés l'assiégerent en 1707: *optimatus exemplo firmavit, plebem frumento & pecuniâ juvit*; c'est une inscription de la reconnaissance du peuple, qui le dit; & cette inscription est gravée dans la chambre de l'hôtel-de-ville de Toulon. (D. J.)

TOULOUBAN, (*Géogr. mod.*) ville des Indes dans la province de Multan, à trente milles de la ville de ce nom, & sur le bord de la riviere de Multan. Long. suivant le P. Gaubil, 116. 52. lat. 30. 50. (D. J.)

TOULOUSAIN LE, (*Géog. mod.*) contrée de France, dans le Haut-Languedoc; elle renferme les diocèses de Toulouse, de Rieux, & une partie de celui de Montauban: c'est un pays rempli de plaines, où il croît beaucoup de blé; il est traversé par la Garonne, & a Toulouse pour capitale. Le canal

de Languedoc y prend sa naissance. (D. J.)

TOULOUSE, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Haut-Languedoc, dont elle est la capitale, comme de toute la province de Languedoc. Cette ville, située sur le bord oriental de la Garonne, dans le pays des Tectosages, est une des plus anciennes des Gaules, puisque Trogue Pompée & plusieurs autres auteurs assurent qu'elle étoit la patrie des Tectosages, qui ravagèrent la Grece du temps de Brennus, près de 280 ans avant J. C. Elle est nommée *Tolosa* par César, *lib. I. bell. gal. c. x. Tolosa colonia*; par Ptolomée, *l. II. c. xx. urbs Tolosatium* par Sidonius Apollinaris, *l. IV. epist. xvij. & civitas Tolosatium*, dans la notice de la Gaule. C'étoit une ville d'une grande étendue, & divisée en cinq parties, suivant ce vers d'Aufone, *epist. xxij. v. 83.*

*Quincuplicem socias tibi Martia Narbo
Tolosam.*

On lui donna l'épithete de *Palladia*, soit à cause du culte que les habitans rendoient à Pallas, soit à cause des oliviers qui sont l'arbre de cette déesse, & qui croissent en quantité dans le territoire de cette ville; soit enfin à cause du goût que ses habitans avoient pour les sciences, selon ce distique de Martial, *l. IX. epigram. 101.*

*Marcus Palladia non inficienda Tolosa
Gloria, quam genuit pacis alumna
quies.*

Le premier vers de cette épigramme fait voir que Martial entend parler de l'étude des Belles-Lettres.

*Marcus amat nostras Antonius, Attice,
musas.*

Toulouse étoit encore considérable par sa magnificence; car il y avoit un capitole. On y voyoit aussi un temple dans le voisinage, fameux par ses richesses auxquelles personne n'osoit toucher. Justin & quelques autres historiens ont dit

que les Tectosages pillèrent le trésor du temple de Delphes; & que pour appaiser la colere d'Apollon qui les desolait par une cruelle peste, ils jetterent ce trésor dans le lac de Toulouse.

Cette ville fut prise sur les mêmes Tectosages par Servilius Capion, l'an 648 de la fondation de Rome, 106 ans avant l'ere chrétienne. Ce consul y fit un grand butin, & enleva le trésor du temple d'Apollon. Les historiens assurent que Capion finit ses jours malheureusement, ainsi que tous ceux qui avoient eu part à son sacrilege: c'est de-là qu'est venu le proverbe *aurum tolosanum*, de l'or funeste.

Ce temple d'Apollon qui étoit à Toulouse, a fait confondre, même dans l'antiquité, cet or de Toulouse avec celui de Delphes; & quelques-uns se sont imaginés que Brennus, général des Gaulois, ayant pillé le temple de Delphes, les Gaulois, & sur-tout les Tectosages, avoient remporté leur butin dans leur pays. Strabon a refuté ce conte, d'autant mieux que le temple de Delphes avoit été pillé par les Phocéens, avant la venue des Gaulois, lesquels, bien loin de prendre la ville de Delphes, & de pouvoir piller son temple, furent repoussés avec perte, & périrent tous les uns après les autres.

Quoique Toulouse fût une des villes célèbres de l'empire romain, néanmoins elle ne fut jamais métropole ou capitale de province sous les empereurs. Ce fut sous les rois Visigoths, qui y établirent leur résidence, qu'elle devint une ville royale, reconnoissant toutefois pour métropole ecclésiastique Narbonne, dont elle n'a été soustraite que l'an 1317 par Jean XXII. Ce pape divisa le grand diocèse de Toulouse en plusieurs, où il mit des évêques, leur donnant pour métropolitain le cardinal Jean Raymond de Comminges, qui fut le premier archevêque de Toulouse.

A l'égard de la juridiction temporelle; après avoir été entre les mains des officiers de l'empire romain, elle fut assujettie aux Visigoths, lorsque le roi Ataulphe s'établit dans les Gaules, au commencement du cinquième siècle.

Cent ans après ou environ, Clovis ayant défait Alaric, s'empara de Toulouse, & laissa cette ville à ses successeurs, qui la gouvernerent par des officiers qu'on nommoit *comtes*. Dagobert la donna l'an 628 à son frere le roi Aribert, qui y établit sa résidence : mais ce prince ayant à peine régné trois ans, mourut, & son état revint sous la domination de Dagobert, qui laissa la ville de Toulouse à son fils Clovis II, roi de Neuftrie.

Les princes merovingiens en ont toujours été les maîtres jusqu'au commencement du huitieme siecle. Ce fut pour lors que le duc Eudes, qui se rendit absolu dans l'Aquitaine, s'empara de Toulouse, qu'il défendit contre les Sarrasins l'an 721. Onze ans après ils la prirent, & la saccagerent avec Bordeaux & la plupart des villes d'Aquitaine qu'ils ne conserverent point, parce qu'ils furent défaités près de Poitiers par Charles-Martel, maire du palais : Ainsi Eudes jouit comme auparavant de l'Aquitaine, & laissa cet état à son fils Hunaud, à qui son fils Gaisfre succéda. Le roi Pépin, fils de Charles-Martel, fit une cruelle guerre à Gaisfre, qui perdit enfin ses états & la vie.

Pépin s'empara l'an 767 de la ville de Toulouse, que lui & ses successeurs gouvernerent par des comtes qui n'étoient que de simples officiers, jusqu'au temps de Charles le Simple, qui fut déposé & mis en prison où il mourut. Ce fut sur la fin du regne de ce prince, que Régimond ou Raymond se rendit absolu à Toulouse vers l'an 920. Il eut pour héritier son fils Raymond Pons. Ces premiers comtes de Toulouse prenoient la qualité de ducs d'Aquitaine, quoiqu'ils n'eussent qu'une petite portion d'un si grand pays, n'étant maîtres au commencement que de l'ancien territoire de Toulouse, & n'ayant aucune autorité sur le reste de la Gothie ou Septimanie, appelée aujourd'hui le *Languedoc*.

Les comtes descendans du premier Raymond jouirent de cet état de pere en fils jusqu'à Guillaume, qui vivoit dans le onzieme siecle. Il ne laissa qu'une fille nommée *Philippia*, qui épousa le duc Guillaume, pere du dernier duc d'A-

quitaine : elle ne succéda pas à son pere, parce que son oncle Raymond de Saint-Gilles, comte de Querci, & frere de Guillaume, comte de Toulouse, se trouvant le plus fort en cette ville, s'en empara. Il prit ensuite le premier le titre de *duc de Narbonne*, sans aucun droit, & désigna comte de Toulouse son fils Bertrand, qui mourut sans enfans l'an 1115.

Après la mort de Bertrand, Guillaume, duc d'Aquitaine, soutenant les droits de sa femme, prit Toulouse; mais il en fut dépossédé par Alfonse, fils de Raymond de S. Gilles. Le dernier Guillaume, duc d'Aquitaine, & sa fille Eléonor, hériterent des droits de Philippia, qu'Henri II, roi d'Angleterre, mari d'Eléonor, soutint contre Raymond, comte de Toulouse, fils d'Alfonse, & en demanda justice à Louis le jeune, roi de France.

Le roi Louis accorda les parties à cette condition, que la propriété du comté de Toulouse demeurerait à Raymond, qui seroit tenu d'en faire foi & hommage au roi d'Angleterre, duc de Guienne, ce qui fut exécuté.

Richard, fils du roi Henri & d'Eléonor, demanda l'hommage du comté de Toulouse; mais cette affaire fut terminée l'an 1196, lorsque Raymond, dit le vieux, comte de Toulouse, fils d'Alfonse, ayant épousé Jeanne fille d'Henri & d'Eléonor & sœur de Richard, ce roi céda tous ses droits sur le comté de Toulouse au comte Raymond.

Ce fut le même Raymond, qui s'étant déclaré protecteur des Albigeois, fut poursuivi par le pape Innocent III, qui donna le comté de Toulouse à Simon de Montfort, général des catholiques, du consentement de Philippe-Auguste : Raymond, abandonné par le roi son seigneur féodal, reconnut un autre seigneur ou souverain, qui fut Pierre, roi d'Aragon, à qui le comte fit foi & hommage. C'est-là l'origine du droit que les Aragonnois prétendoient sur le comté de Toulouse, auquel ils renoncèrent par la transaction passée entre S. Louis & Jacques, roi d'Aragon, l'an 1258.

Simon de Montfort ne put se maintenir dans sa conquête, de sorte que son fils

Amaury céda ses droits à Louis VIII pere de S. Louis. Raymond le jeune, fils & successeur de Raymond le vieux, fit la paix avec le roi de France, & transigea l'an 1228 avec S. Louis. Par ce contrat, la princesse Jeanne, fille de Raymond, fut accordée avec Alphonse, comte de Poitiers, & frere du roi. On convint que Jeanne succéderoit aux états de son pere, & qu'en cas qu'elle ou son mari vinssent à mourir sans enfans mâles, le tout seroit réuni à la couronne.

Raymond mourut l'an 1249, & eut pour successeur sa fille Jeanne & son gendre Alphonse, qui finirent leurs jours l'un & l'autre, peu après la mort de S. Louis, l'an 1270, après quoi le roi Philippe le Hardi prit possession du comté de Toulouse, & le réunit à la couronne.

Il y avoit dans l'ancienne Toulouse un amphitéatre, un capitol, & plusieurs autres monumens superbes; mais les Visigots, nation barbare, ayant choisi Toulouse pour être la capitale de leur empire, ruinerent tous ses beaux monumens de fond en comble, en sorte qu'il n'en reste d'autres vestiges, que quelques masures de l'amphitéatre.

Quoiqu'il n'y ait point de ville dans le royaume plus avantageusement située pour le commerce que Toulouse, il ne s'y en fait cependant presqu'aucun. Le génie des habitans les porte quand ils sont aisés, à acquérir des charges de robe, ou à viser au capitoulat; de-là vient que Toulouse, une des plus grandes villes du royaume, est une des plus pauvres, & des plus dépeuplées. Il y a présidial, sénéchaussée, hôtel des monnoies, généralité, parlement, & université, mais tous ces beaux titres ne l'enrichissent pas; son académie est comme du temps des troubadours; ses prix consistent dans une amaranthe d'or, une églantine, une violette & un souci d'argent. Son évêché fut érigé en archevêché par le pape Jean XXII, & c'est un bénéfice de 80 mille livres de rente.

Sous Raymond V. comte de Toulouse, s'éleva dans cette ville un tribunal d'inquisition, au sujet de l'hérésie des Albigeois, & bien-tôt ce tribunal fit trembler

par sa rigueur les personnes mêmes les plus innocentes; le soulèvement fut si grand, qu'on fut obligé de l'abolir; mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il en reste des vestiges; car d'un côté M. de Montchal, archevêque de Toulouse, se fit attribuer le droit d'examiner si dans l'élection des capitouls, il n'y a personne qui soit suspect d'hérésie; & de l'autre les dominicains continuent de faire pourvoir par le roi un religieux de leur ordre de l'office d'inquisiteur de Toulouse, parce qu'il y a quelques gages attachés à cette charge, qui par bonheur n'est aujourd'hui qu'un vain titre sans fonction.

On peut lire sur Toulouse l'abbé de Longuerue, Piganiol, description de la France, Nicol Bertrand des gestes des Toulousains, & mieux encore la Faille, annales de Toulouse, ainsi que l'histoire de cette ville, qu'on y a imprimée en 1759, in-4°.

Long. suivant de la Hire, 18. 11. 30. suivant Lieutaud, des Places & Cassini, 18. 56. 30. lat. suivant de la Hire, 43. 39. suivant Lieutaud, des Places & Cassini, 43. 37.

Je n'entrerai dans aucune description de Toulouse moderne, ayant à parler des hommes illustres dans les armes & dans les lettres, à qui cette capitale du Languedoc a donné la naissance, & dont on voit les bustes en marbre dans l'hôtel-de-ville. Je commence par Antonius, auquel je m'arrêterai quelque temps, à cause du grand rôle qu'il a joué dans le monde.

Antonius Primus (Marcus), étoit ami de Martial, & son Mécene; aussi ce poète l'éleve jusqu'aux nues. Il dit qu'Antonius pouvoit se rappeler chaque jour de sa vie sans remords, & qu'il n'en avoit passé aucun, que d'une maniere qui fût propre à lui en rendre le souvenir agréable.

*Jam numerat placido felix Antonius ævo
Quindecies actas, primus, olympiadas:
Præteritos dies, & totos respicit annos,
Nec metuit Lethes jam propioris aquas;
Ampliat ætatis spatium sibi vir bonus hoc est
Vivere bis, vitâ posse priore frui.*

L. X. epigr. 23.

Martial ne se borne pas à cet éloge ; il nous représente Marcus Antonius au-dessus du reste des mortels , & nous assure , que s'il pouvoit dépeindre son esprit & son caractère , ce seroit le portrait le plus accompli de la nature humaine. Voici les propres termes qu'il emploie.

*Hæc mihi , quæ colitur violis pictura ro-
sisque ,
Quos referat vultus , Cæciliane , rogas ?
Talis erat Marcus mediis Antonius armis ,
Primus in hoc juvenem se videt , ore senex .
Astutinam mores , animumque effingere posses !
Pulchrior in terris nulla tabella foret .*

L. X. epigr. 32.

Combien il faut se défier des louanges des poètes ! Horace & Virgile nous l'avoient déjà prouvé dans leurs adulations pour Auguste ; Martial nous le confirme dans celles qu'il prodigue au nouvel héros de sa fabrique ; voici donc la vérité. Marcus Antonius fut un des premiers capitaines de son temps , & qui a joué un grand rôle dans l'histoire romaine ; c'étoit un homme éloquent dont Tacite nous a conservé quelques fragmens d'harangues, mais un homme chargé de crimes , & dont la scélératesse égala la valeur. Sous le règne de Néron , il fut convaincu d'être un indigne faussaire , & d'avoir forgé un testament ; aussi fut-il condamné pour ce crime à être banni de Rome.

Comme c'étoit un homme intrigant , hardi , & entreprenant , il trouva le moyen d'y rentrer , & d'obtenir de Galba le commandement d'une légion. Sur le déclin des affaires de Vitellius , il prit le parti de Vespasien , lui rendit de grands services , & le plaça , pour ainsi dire , sur le trône. Il s'empara de Padoue , d'Atette (aujourd'hui Est) , embrasa , détruisit & facagea Crémone , avec la barbarie la plus incroyable. Ensuite il ravagea l'Italie comme un pays de conquête , ruina la discipline dans les troupes , & se servit de ce moyen pour s'enrichir par le pillage.

Il attaqua l'armée de Vitellius aux portes de Rome , & la poursuivit jusques dans Rome même ; là le combat se renouvella ,

& continua pendant quelque temps , en trois différens endroits avec beaucoup de furie & de carnage , jusqu'à ce qu'enfin les Vitelliens furent défaits , & Antonius demeura maître de Rome ; alors il dévoila pleinement son exécration avarice , enlevant des palais sans scrupule , or , argent , meubles , esclaves , comme s'il eût encore pillé Crémone. C'est ainsi qu'il termina la guerre civile , & qu'il affermit la couronne impériale sur la tête de Vespasien.

Mais la jactance , l'orgueil , les richesses & l'avidité d'Antonius , le perdirent ; tous les chefs de l'armée , ayant Mucien à leur tête , se liguerent contre lui. Ils accusèrent auprès de Vespasien d'être un esprit dangereux , d'avoir perdu la discipline militaire pour se faire des créatures , d'être arrivé trop tard au secours de Sabinus , & d'avoir voulu élever à l'empire Crassus Scribonianus , à quoi ils ajoutèrent le détail de tous ses crimes précédens. Enfin , il déchet peu-à-peu de son crédit , & se vit obligé de se retirer à Toulouse , où il mourut sans honneur , âgé de 65 ou 75 ans.

Voilà le portrait qu'en fait Tacite dans son histoire , l. II. l. III. & l. IV. où vous trouverez de grands détails.

Pour les assembler en deux mots , Antonius étoit un homme d'intrigue & d'exécution , hardi de la langue & de la main , maniant la parole avec une adresse merveilleuse , propre à décrier qui il vouloit , habile à gagner les bonnes grâces des soldats , vrai boute-feu de guerres civiles , prompt à piller & à prodiguer , pernicieux dans la paix , & de grand prix à la guerre. Je serai court sur les autres Toulousains , dont les bustes sont en marbre dans l'hôtel-de-ville de Toulouse.

Staius Surculus , ou Urculus , rhéteur qui vivoit du temps de Néron , vers l'an 60 de J. C. parut peu de temps avant Antonius. Ne le confondez pas avec le poète Publius Papinius Staius , qui florissoit du temps de Domitien.

Æmilius Magnus Arboricus , rhéteur , enseigna , dit-on , dans Toulouse les belles-lettres au frère de Constantin.

On voit ensuite les bustes de Théodoric I. & II. rois de Toulouse ; de Raymond

de Saint-Gilles, comte de Toulouse ; de Bertrand comte de Toulouse, de Guillaume & de Jean de Nogaret. Parlons à présent des hommes de lettres nés à Toulouse, dont les bustes sont dans la galerie.

Bunel (Pierre), l'un des plus polis écrivains du seizième siècle, se distingua par sa vertu, son désintéressement & sa science. Il mourut à Turin en 1545 à l'âge de 47 ans. On a des lettres latines de cet honnête homme, qui sont écrites avec la dernière pureté. Charles Etienne les imprima en 1551, & Henri Etienne, fort correctement, en 1581. L'édition de Toulouse 1687 est estimable par les notes de Graverol : mais le texte est rempli de fautes. On trouve à la bibliothèque du roi quelques lettres de Bunel, qui n'ont pas encore été imprimées.

Catel (Guillaume), conseiller au parlement de Toulouse, mort en 1726, s'est fait connoître par une histoire des comtes de Toulouse, & des mémoires du Languedoc.

Cajeneuve (Pierre de), né en 1591, mort en 1652, a donné les origines ou étymologies françoises, qui sont à la suite du dictionnaire de Menage. Ses autres petits ouvrages sont dans l'oubli ; le P. Nicéron a mis l'auteur parmi les hommes illustres ; mais le suivant Cujas étoit digne de ce titre.

Cujas (Jacques) *Cujacius*, le plus célèbre jurisconsulte du xvj. siècle, naquit à Toulouse en 1520 de parens obscurs ; c'étoit un de ces génies rares & heureux, qui apprennent tout d'eux-mêmes, & qui l'enseignent merveilleusement aux autres. Toulouse ne connut son mérite, elle lui préféra un indigne compétiteur pour la chaire de droit ; il se retira à Bourges, se fit adorer des étudiants, & mourut dans cette ville en 1590, à l'âge de 70 ans. La meilleure édition des œuvres de ce grand jurisconsulte est celle de Fabrot, en 10 vol. *in-fol.* Papyre Masson a écrit sa vie.

Duranti (Jean-Etienne), premier président au parlement de Toulouse, & l'un des plus savans magistrats de son siècle, est auteur de l'excellent livre intitulé de

ritibus ecclesiæ. Il soutint avec zèle le parti de son roi contre la ligue, & fut tué d'un coup d'arquebuse dans une émeute populaire après la nouvelle de la mort du duc de Guise, le 10 février 1589 à cinquante-cinq ans.

Faur, seigneur de Pibrac (Gui du), est trop connu par les charges qu'il a exercées avec gloire, pour donner ici sa vie. Il devint chancelier de la reine Marguerite de Navarre, femme d'Henri IV. & mourut à Paris le 27 mai 1584, à 56 ans. On a de lui des plaidoyers, des harangues & des quatrains dont j'ai parlé ailleurs.

Faur (Pierre du), premier président au parlement de Toulouse, cultiva les lettres avec éclat, & mit au jour des ouvrages pleins d'érudition ; tels sont trois livres des semestres, celui des agonistiques, c'est-à-dire, des exercices & des jeux des anciens, & son traité des magistrats romains. Il mourut en 1600 d'apoplexie, en prononçant un arrêt à l'âge de soixante ans.

Ferrier (Arnould du), président au parlement de Paris, ensuite maître des requêtes, fut employé par Charles IX. à diverses ambassades, mourut en 1585 à 79 ans, & en faisant profession ouverte du protestantisme. Il harangua dans le concile de Trente, & s'exprima d'une manière vigoureuse sur les abus de la cour de Rome. Il est très-vraisemblable que zélé pour la grandeur de la monarchie françoise, il forma le projet conjointement avec le chancelier de l'Hôpital, de couper le nœud qui attachoit le roi très-chrétien au saint siége, & d'assembler un concile national où le roi de France, à l'imitation de celui d'Angleterre, fût déclaré chef de l'Eglise gallicane, & indépendant à tous égards du pontife romain.

GouJuli (Pierre), fit dans une langue provinciale qui n'eut jamais d'écrivains, en langage gascon, des vers où regne beaucoup de douceur, d'agrément, & qui ne sont dépourvus ni d'élégance, ni quelquefois de fictions heureuses ; on les a imprimés plusieurs fois à Toulouse, & même en Hollande. Il mourut en 1649 à l'âge de 70 ans.

Maignan (Emmanuel), minime très-
célèbre. Il apprit les mathématiques sans
maître, & devint professeur à Rome, où
il y a toujours eu depuis en cette science
un professeur minime françois. Ses ouvra-
ges philosophiques n'ont plus de cours,
mais sont traités sur les horloges & les ca-
drans solaires, intitulé *perspectiva horaria*,
Romæ 1648 in-fol. montre beaucoup d'ha-
bileté. Il inventa plusieurs machines qu'il
avoit travaillées de ses propres mains. Il
mourut dans son couvent de Toulouse en
1676, à 75 ans.

Maynard (François), poète, disciple
de Malherbe, & secrétaire de la reine
Marguerite, naquit en 1582, & mourut
en 1646.

« On peut le compter, dit M. de Vol-
taire, parmi ceux qui ont annoncé le
siècle de Louis XIV. Il reste de lui un
assez grand nombre de vers heureux,
purement écrits. C'est un des auteurs
qui s'est plaint le plus de la mauvaise
fortune attachée aux talens. Il ignoroit
que le succès d'un bon ouvrage est la
seule récompense digne d'un artiste;
que si les princes & les ministres veu-
lent se faire honneur en récompensant
cette espèce de mérite, il y a plus d'hon-
neur encore d'attendre ces faveurs sans
les demander; & que si un bon écrivain
ambitionne la fortune, il doit la faire
soi-même.

« Rien n'est plus connu de son beau
sonnet pour le cardinal de Richelieu,
& cette réponse dure du ministre, ce
mot cruel, rien. Le président Maynard
retiré enfin à Aurillac, fit ces vers qui
méritent autant d'être connus que son
sonnet.

*Par votre humeur le monde est gouverné.
Vos volontés font le calme & l'orage,
Vous vous riez de me voir confiné
Loin de la cour dans mon petit ménage :
Mais, n'est-ce rien que d'être tout à soi,
De n'avoir point le fardeau d'un emploi,
D'avoir dompté la crainte & l'espérance ?
Ah ! si le ciel, qui me traite si bien,
Avoit pitié de vous & de la France,
Votre bonheur seroit égal au mien.*

Tome XXXIII.

» Depuis la mort du cardinal, il dit
» dans d'autres vers que le tyran est mort,
» & qu'il n'en est pas plus heureux. Si le
» cardinal lui avoit fait du bien, ce mi-
» nistre eût été un dieu pour lui. Il n'est
» un tyran que parce qu'il ne lui donne
» rien. C'est trop ressembler à ces men-
» dians qui appellent les passans, *monsei-*
» *gneur*, & qui les maudissent s'ils n'en
» reçoivent point d'aumône. Les vers de
» Maynard étoient fort beaux. Il eût été
» plus beau de passer sa vie sans deman-
» der & sans murmurer. L'épithète qu'il
» fit pour lui-même est dans la bouche de
» tout le monde.

*Las d'espérer & de me plaindre
Des muses, des grands & du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la désirer, sans la craindre.*

Les deux derniers vers sont la traduc-
tion de cet ancien vers latin,

Summum nec metuas diem, nec optes.

» La plupart des beaux vers de morale
» sont des traductions. Il est bien com-
» mun de ne pas désirer la mort : il est
» bien rare de ne la pas craindre ; & il
» eût été grand de ne pas seulement songer
» s'il y a des grands au monde ».

Pin (Jean du), en latin *Pinus*, mou-
rut vers l'an 1536. Il alla chercher en
Italie la culture de l'éloquence, fut en-
suite conseiller au parlement de Toulouse,
& enfin évêque de Rieux. Il fit un traité
de vitâ aulicâ, & un livre *de claris feminis*,
des femmes illustres, qui parut à Paris en
1521 ; la politesse du style latin regne dans
ces deux ouvrages. Erasme dit à la gloire
de l'auteur : *possêt inter hujus laudis (Tul-*
lianæ dictionis) competi ores numerari (Joan-
nes Pinus), nisi negotiorum tumultus à stu-
diis avulsisset. Nunc episcopum audio factum ;
quid accesserit eloquentiæ nescio ?

On voit aussi dans la galerie de Tou-
louse le buste en marbre de Nicolas Ba-
chelier, élève de Michel-Ange, distin-
gué dans l'architecture & dans la sculpture ;
il falloit y joindre pour pendant le buste
de François de Troy un des peintres illus-

X X X

tres de nos jours. Mais Toulouse est encore la patrie d'autres savans, dont plusieurs méritoient sans doute d'avoir leur effigie dans la même salle du capitolé; c'est ce dont on jugera par la liste que je vais donner de leurs noms.

Campistron (Jean Galbert), né en 1656, & mort en 1723, fut élève & initiateur de Racine. Le duc de Vendôme, dont il devint secrétaire, fit sa fortune, & le comédien Baron fit une partie de sa réputation. Il y a des choses touchantes dans ses pièces, quoiqu'elles soient faiblement écrites, mais le langage en est assez pur. Il a composé pour l'opéra *Acis & Galatée*, pastorale, que l'on redonne quelquefois, & qui a été mise en musique par Lully.

Coras (Jean de), *Corasius*, conseiller au parlement de Toulouse, chancelier de Navarre, l'un des savans jurisconsultes du xvj siècle, & l'ami du chancelier de l'Hôpital; il mit au jour d'excellens ouvrages en latin & en françois, qui ont été recueillis en 2 vol. in-fol. on estime sur-tout ses *Miscellaneorum juris civilis libri tres*. Ce savant homme n'avoit que 59 ans quand il fut enveloppé dans le massacre de la saint Barthelemi, le 4 octobre 1572; sa vie a été imprimée en 1673, in-4°.

Doujat (Jean) né en 1609, & mort à Paris en 1699, comblé d'honneurs & de pensions. Il étoit tout ensemble jurisconsulte & littérateur. Il fut reçu de l'académie françoise en 1650, & devint précepteur de M. le dauphin. On a de lui 1° *Prænotiones canonicae & civiles*, qui passent pour son meilleur ouvrage; 2° l'histoire du droit canon, & celle du droit civil; 3° institution du droit canonique de Lancelot, avec des notes; 4° un abrégé en françois de l'histoire greque & romaine, tiré de Velleius Paterculus, & des notes sur Tite-Live, à l'usage du dauphin, &c.

Grégoire (Pierre) fleurissoit au xvj siècle. Ses livres de droit, & entr'autres l'ouvrage intitulé, *Syntagma juris universi*, ainsi que celui de *republica, libri xvj*, sont remplis d'une vaste érudition, mais des plus mal digérés. *Eruditione non vulgari luxurians*, dit Naudé, *omnia ingerit, non digerit; ceterum valdè utilis, quod ibi me-*

liorum auctorum gemmas possis invenire. Il mourut en 1597.

Lalouberie (Simon de), né en 1642, & envoyé à Siam en 1687, finit ses jours en 1729 à 87 ans. On a de lui une relation de son voyage de Siam en 2 vol. in-12; cette relation est estimée; mais elle laisse bien des choses à désirer, qui y manquent, pour nous donner de vraies connoissances de ce pays. Son traité de la résolution des équations prouve qu'il étoit assez profond dans cette science; & Pascal ne lui a pas tout-à-fait rendu justice.

Mauffac (Philippe - Jacques), savant critique du xvij siècle, mourut en 1650, âgé d'environ 70 ans. On a de lui des opuscules estimés & de savantes notes sur Harpocraton.

Péchantré, poète françois & latin, mort à Paris en 1708. Sa tragédie intitulée *Géta* se représente encore quelquefois. On rapporte une anecdote assez singulière sur sa tragédie, *la mort de Néron*, pièce qui n'a point eu de succès. Péchantré la faisoit dans une auberge; il laissa sur sa table le papier où il dispoit sa pièce, & sur lequel il avoit écrit après quelques chiffres, *ici le roi sera tué*. L'aubergiste ayant lu ces mots, avertit aussitôt le commissaire du quartier, & lui remit le papier en main. Le poète étant revenu le soir à l'auberge fut bien surpris de se trouver entouré de gens armés qui vouloient le saisir. Que veulent ces gens-là, dit-il au commissaire, & vous, Monsieur, avec ce papier sur lequel il jeta les yeux; comment, s'écria-t-il vous l'avez volé sur ma table? c'est précisément la scène où je dois placer la mort de Néron. Le commissaire honteux de sa bêtise, lui fit des excuses, lui rendit son papier, & congédia les archers.

Tourreil (Jacques de) mourut à Paris en 1714 à 58 ans. Il étoit de l'académie françoise & de celle des inscriptions. Ce fut par ses intrigues que l'abbé de Chaulieu ne fut pas de l'académie françoise, & ce procédé ne lui fit pas honneur. Il doit sa réputation à la traduction de *Démofthenes*, laquelle l'a beaucoup plus fait connoître lui-même, qu'il n'a fait connoître l'orateur grec; mais il a orné son

ouvrage d'une très-belle préface pleine d'érudition & de recherches sur l'histoire de la Grèce. La meilleure édition est celle de Paris 1721, en deux vol. in-4^o. & en quatre vol. in-12.

Serre (Jean Puget de la) fut garde de la bibliothèque de Monsieur, & eut le titre d'*historiographe*. Il mourut en 1666, & publia quantité d'ouvrages en vers & en prose qui souffrirent plusieurs éditions, mais dont Despréaux & toutes les personnes de goût parlèrent avec mépris. La Serre convenoit lui-même du peu de mérite de ses ouvrages quoiqu'ils lui valussent beaucoup d'argent. On raconte qu'il eut un jour la curiosité d'aller entendre les conférences que Richesource faisoit sur l'éloquence dans une maison de la place Dauphine. Après que celui-ci eut débité toutes ses extravagances, la Serre en manteau long & en rabat, se leva de sa place, & en allant embrasser Richesource : ah, monsieur, lui dit-il, je vous avoue que depuis vingt ans j'ai bien débité du galimathias ; mais vous venez d'en dire plus en une heure que je n'en ai débité en toute ma vie.

Marcel (Guillaume) mort en 1708 à 61 ans, est auteur d'une histoire de l'origine de la monarchie françoise, de tablettes chronologiques, & de quelques autres ouvrages de ce genre.

Voilà presque tous les hommes de lettres que Toulouse a produits jusqu'à ce jour ; il y en a plusieurs qui sont illustres. N'auront-ils point de successeurs ? (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOUPET, f. m. *terme de Perruquier* ; c'est une bordure de cheveux qui regne le long du front, depuis une tempe jusqu'à l'autre, soit dans les cheveux naturels, soit dans les perruques.

TOUPET, (*Maréchal.*) le *toupet* du cheval est le crin situé entre les deux oreilles, & qui tombe sur le front.

TOUPIE, f. f. (*Jeux.*) en latin *turbo* ; je ne parle pas ici de la *toupie*, pour dire seulement que c'est une espèce de sabot qui a une pointe de fer sur laquelle il tourne quand on le fouette, après avoir lâché la corde qui étoit entortillée tout-
autour ; mais ce dont je prie le lecteur,

c'est de voir comme Virgile, *Æneid. l. VIII. v. 398*, peint ce jeu d'enfant, auquel il compare les démarches de la reine Laurente, qui toute troublée court autour du palais, va, vient, s'arrête, & retourne sur ses pas.

Ceu quosdam torto volitans sub vertere turbo,

Quem pueri magno in gyro, vacua atria circum

Intenti ludo exercent. Ille actus habena Curvatis fertur spatiis : stupet inscisa juxta

Impubesque manus, mirata volubile buxum.

« La princesse parut alors semblable à » ce jouet de l'enfance, qui tournant avec » rapidité autour de son centre, & traçant dans un vaste lieu plusieurs cercles » par son mouvement, est admiré de la » jeune troupe ignorante, qui l'entoure » & qui le réveille sans cesse à coups de » fouet. (*D. J.*)

TOUPIE, (*Marine,*) c'est un instrument inventé en Angleterre, pour observer sur mer l'horison, malgré le tangage & le roulis du vaisseau : c'est une *toupie* de métal couverte d'une glace très-haute, ayant trois pouces de diamètre. Elle a un creux en-dessous en forme de cône, qui reçoit l'extrémité d'une pointe d'acier, sur laquelle on la fait tourner : on la rend pesante par un cercle de métal. Pour la faire tourner on enveloppe un ruban autour d'une tige placée au-dessus de sa surface au milieu de la glace, & on tire ce ruban avec force, en retenant la *toupie* ou en l'empêchant de s'incliner. C'est dans une espèce d'écuelle, au fond de laquelle s'éleve une pointe qui soutient la *toupie*, qu'on la fait tourner. On met au-dessus de cette écuelle une règle qu'on place comme un diamètre : cette règle retient la *toupie* pendant qu'on tire le ruban qui passe à travers par un trou, & on l'ôte aussi-tôt que le mouvement est donné ; plus on tire le ruban avec force, plus la *toupie* tourne vite : le ruban se dégage & on ôte la règle.

Cette *toupie* conserve ainsi son niveau :

or, si pendant que le mouvement de la *toupie* est régulier on regarde un astre, on verra que son image ne changera point de place, quoiqu'on donne des secousses assez fortes à la *toupie*. Ainsi en observant avec l'octant (Voyez OCTANT), on se penchera vers la *toupie*, & on fera concourir les deux images de l'astre sur la glace : la première image fera celle que donnera la *toupie*, & la seconde celle que donnera celle que la glace de l'alidade.

Au reste, lorsque ces deux images concourent, ou que la moitié de l'une convient parfaitement avec la moitié de l'autre, l'octant donne le double de la hauteur de l'astre, car il marque combien l'astre est réellement élevé au-dessus de son image, qu'on voit dans le miroir de la *toupie*. Il n'y aura donc qu'à prendre la moitié du nombre qu'on trouvera sur l'octant, pour avoir la hauteur véritable de l'astre.

TOUPILLON, (*Jardinage*,) est un amas de petites feuilles minces, qui viennent en confusion fort près les unes des autres sur quelques branches d'un oranger : on n'en doit réserver que deux ou trois des mieux placées, qui recevant toute la nourriture, en deviendront plus fortes.

Ces *toupillons*, qui forment des toupets fort garnis, servent de receptacles aux ordures, & sur-tout aux punaises.

TOUPIN, f. m. (*Cordier*,) est un instrument dont les Cordiers se servent pour commettre ensemble plusieurs fils & en former une corde. Cet instrument est un morceau de bois tourné en forme de cône tronqué, dont la grosseur est proportionnée à celle de la corde qu'on veut faire : il doit avoir dans sa longueur, & à une égale distance, autant de rainures que la corde a de cordons ; ainsi pour le bitord qui n'a que deux cordons, on se sert d'un *toupin* qui n'a que deux rainures diamétralement opposées l'une à l'autre : ces rainures doivent être arrondies par le fond, & assez profondes pour que les fils y entrent de plus de la moitié de leur diamètre.

Quand les fils ont acquis un certain degré d'élasticité par le tortillement, le *tou-*

pin fait effort pour tourner dans la main du cordier, qui peut bien résister à l'effort de deux fils, mais elle seroit obligée de céder si la corde étoit plus grosse ; dans ce cas on traverse le *toupin* avec une barre de bois que deux hommes tiennent pour le conduire.

Comme la force de deux hommes n'est quelquefois pas encore suffisante, pour lors on a recours au chariot. Voyez CHARIOT. Voyez l'article de CORDERIE.

TOUQUES, LA (*Géogr. mod.*) en latin moderne *Talca*, rivière de France, en Normandie. Elle porte d'abord le nom de *Lezon* dans son cours, prend celui de *Touques* dans sa jonction avec l'Orbec, & se jette dans la mer, à six lieues du Havre de-Grace : son cours est de seize lieues. (*D. J.*)

TOUQUOA, (*Hist. mod. superst.*) c'est une divinité reconnue par les Hottentots qu'ils regardent comme malfaisante, comme ennemie de leur nation, & comme la source de tous les maux qui arrivent dans ce monde : on lui offre des sacrifices pour l'appaiser. Quelques-uns de ces sauvages prétendent avoir vu ce démon sous la figure d'un monstre couvert de poil, vêtu de blanc, avec la tête & les pieds d'un cheval.

TOUR, f. f. (*Architect.*) corps de bâtiment fort élevé, de figure ronde, quadrée ou à pans, qui flanque les murs de l'enceinte d'une ville ou d'un château, auquel il sert de pavillon : il est quelquefois seigneurial, & marque un fief. (*D. J.*)

TOUR DE BOIS, (*Architect. milit.*) Cette *tour* qu'on appelloit *chat*, servoit anciennement dans la France à porter des soldats en sûreté pour assiéger des places.

Nous apprenons de Froissart, Joinville, & de quelques autres historiens, qu'avant la découverte de la poudre, & l'usage des canons, on se servoit pour s'approcher des villes assiégées de certaines machines faites en forme d'une tour à plusieurs étages, d'où les soldats tiroient leurs fleches à ceux qui gardoient les remparts : ces tours s'appelloient des *chats* ; c'étoit proprement des galeries couvertes

que l'on approchoit des murs de la ville ennemie pour les renverser, comme le dit Guillaume le Breton en ces termes :

*Hunc faciunt reptare catum, tectique
sub illo
Suffodiunt murum.*

Pour défendre le *chat* on élevoit devant, derrière, & aux côtés, d'autres machines, qui recevant les pierres & les feux des assiégés, mettoient à couvert celle-ci, qui, ainsi soutenue, se nommoit *chat-chatel*, c'est-à-dire, *chat* fortifié d'un château.

Comme on nommoit *chat-faux* ces machines de défense, on a appelé dans la suite *échafaux* toutes les machines de bois que l'on éleve sur des piliers de bois pour voir de plus loin, & voilà l'origine du mot *échafaud*.

Nous trouvons dans le recueil des pièces concernant l'histoire de Bourgogne, par M. Pérard, un acte de 1403, où il est dit que le maire de Dijon fit élever « un *chat-faux* de bois, & au pié d'icelui un feu, auquel *chat-faut* a été monté » Poncet de souliez, condamné pour ses « démerites à ardoir. » (D. J.)

TOUR DU CHAT, (Archit.) les ouvriers appellent ainsi un demi-pié d'isolement, & un pié de plus en épaisseur, que le contre-mur des fours & des forges doit avoir, selon la coutume de Paris: ils le nomment aussi *ruelle*. (D. J.)

TOUR DE DÔME, (Archit.) c'est le mur circulaire ou à pans, qui porte la coupe d'un dôme, & qui est percé de vitraux, & orné d'architecture par-dedans & par-dehors. (D. J.)

TOUR D'ÉGLISE, (Archit.) c'est un gros bâtiment presque toujours carré, qui fait partie du portail d'une église. Ce bâtiment est accompagné d'un autre pareil qui lui fait simétrie, & ces deux *tours* sont ou couvertes ou en terrasse, comme à Notre-Dame de Paris, ou terminées par des aiguilles ou fleches, comme à Notre-Dame de Rheims.

On appelle *tour chaperonnée*, celle qui a un petit comble apparent, comme à S. Jean en Grève, à Paris. (D. J.)

TOUR ISOLÉE, (Archit.) *tour* qui est détachée de tout bâtiment, & qui sert de clocher, ainsi que la *tour* ronde panchée de Pise; de fort, comme celles qui sont sur les côtes de mer, ou sur les passages d'importance; de fanal, telles que les *tours* de Cordouan & de Genes; de pompe, comme la *tour* de Marly, &c. (D. J.)

TOUR DE MOULIN A VENT, (Archit.) mur circulaire qui porte de fond, & dont le chapiteau de charpente, couvert de bardeau, tourne verticalement, pour exposer au vent les volans ou les ailes du moulin. (D. J.)

TOUR RONDE, (Coupe des pierres,) ne signifie pas toujours une *tour*, mais tout parement convexe de mur cylindrique ou conique. *Tour creuse* est le concave.

TOUR DE LA SOURIS, (Architecture) les ouvriers appellent ainsi deux à trois pouces d'isolement, qu'un contre-mur doit avoir pour les poteries d'aisance, & contre-mur d'un pié d'épaisseur contre un mur mitoyen pour la fosse, & entre deux fosses quatre piés, &c. (D. J.)

TOUR, (Fortification,) bâtiment fort élevé & de plusieurs étages, dont la figure est ordinairement ronde, & quelquefois carrée ou polygone. *Chambers*.

Avant l'invention du canon, on fortifioit les places avec les *tours* jointes à leur enceinte; elles étoient éloignées les unes des autres de la portée de la fleche, & beaucoup plus élevées que les courtines ou les murailles de l'enceinte, afin de dominer par-tout sur le rempart & de le défendre plus avantageusement.

Pour empêcher qu'on ne pût s'infinuer d'une courtine dans toute l'étendue du reste de l'enceinte, on observoit en bâtissant la place, de couper le rempart en dedans vis-à-vis les *tours*; on y substituoit, pour la communication, une espèce de petit pont de bois qu'on pouvoit ôter très-promptement dans le besoin. Voyez FORTIFICATION.

On construisoit aussi des *tours* de charpente dans les sieges; on les faisoit avancer auprès des murailles pour en chasser les assiégés; il y avoit de ces *tours* qui avoient des beliers, & on les nommoit

tortues belieres. Voyez HELÉPOLE, BELIER & TORQUES. (Q)

TOURS BASTIONNÉES, (*Fortification*) espece de petits bastions de l'invention de M. le maréchal de Vauban. Elles contiennent des souterrains voutés à l'épreuve de la bombe, dont l'usage est de mettre la garnison & les munitions de la place à couvert des bombes dans un tems de siege. *Voyez* leur contraction dans le second & le troisieme systême de M. de Vauban, à la suite du mot FORTIFICATION. (Q)

TOUR MARINE, (*Architct. milit.*) c'est une *tour* qu'on bâtit sur les côtes de la mer, pour y loger quelques soldats & découvrir les vaisseaux ennemis. Ces *tours* ordinairement n'ont point de porte, & on y entre par les fenêtres, qui sont au premier ou au second étage, avec une échelle qu'on tire en haut quand on est dedans : on fait quelquefois de semblables *tours* dans la fortification des places. (D. J.)

TOUR A FEU, (*Marine.*) *Voy. PHARE.*

TOUR DE BITTE AU CABLE, (*Marine.*) c'est un tour de cable par-dessus les bittes.

TOUR DE CABLE, (*Marine.*) on appelle ainsi le croisement de deux cables près des écubiers, lorsqu'un vaisseau est affourché.

TOUR, *s. m. terme de Boulangers*, c'est une petite table quarrée, ferme & solide, placée auprès de leur pétrin, sur laquelle ils dressent & tournent les morceaux de pâte qu'ils ont coupés & pesés, & leur donnent la figure qui convient à la qualité du pain qu'ils veulent faire : c'est au sortir de dessus le *tour* que l'on met le pain sur la couche pour le faire lever.

TOUR, *en terme de Boutonnier* ; c'est une machine qui ne differe de celle du tourneur, que par les pieces dont sont garnies les poupées : celle à gauche l'étant d'un fer gravé en creux de la forme d'un bouton, & celle à droite vis-à-vis d'une vis qui s'approche vers le bouton & le contient dans son trou, tandis qu'on ferre & qu'on rabat le bouton en faisant la piece gravée avec une bascule au pié. Ce *tour* a un support sur le devant pour appuyer & la main & l'outil, & au-dessous des poupées d'une peau qui reçoit les recoupes.

TOUR ou TREUIL, (*Charpent.*) c'est

un gros cylindre ou effieu en forme de rouleau, qui sert aux machines pour élever des fardeaux, & qui se remue avec une roue, ou des leviers sur lesquels la corde tourne. (D. J.)

TOUR mobile, (*Charpent.*) grand assemblage de charpente à plusieurs étages, que les anciens faisoient mouvoir avec des roues pour assiéger les villes, avant l'invention du canon. *Voyez* l'architecture de Vitruve, & le dictionnaire universel de Mathématique & de Physique, article *architecture militaire.*

On fait aujourd'hui des *tours mobiles* de charpente, pour servir à réparer, à peindre les voûtes, & à tondre & dresser les palissades des jardins ; les jardiniers les nomment *chariots.*

On fait encore des *tours fixes* de charpente pour élever des eaux ; telle est celle qui servoit à la machine de Marly, & qui est à présent à l'observatoire de Paris. (D. J.)

TOUR, les *Chaudronniers* appellent ainsi la machine dont ils se servent pour donner aux chaudrons & aux poêlons leur dernière façon.

Les principales parties de ce *tour* sont la grande roue, l'établi, la petite roue, la noix & le coin. La grande & la petite roue sont semblables à celles des Cou-teliers, l'établi est un châssis de bois fait comme le pié d'une table.

La noix est en plateau de bois tourné en rond, qu'on applique fortement sur le fond de l'ouverture qu'on veut tourner ; enfin, le coin est une piece aussi de bois, avec laquelle on ferre l'espece d'arbre ou de mandrin que les roues font tourner.

On tourne les ouvrages de chaudronnerie avec le grattoir à étamer, & c'est avec cet instrument que se font ces traces circulaires que l'on voit sur les poêlons & les chaudrons neufs.

TOUR, *en terme de Cirier*, n'est autre chose qu'un gros cylindre tournant sur un arbre, monté sur deux piés. A une des extrémités de cet arbre est une manivelle pour mouvoir le cylindre : le *tour* sert à dévider la bougie filée, en sortant de la filiere. Il en faut deux pour filer la bougie ; l'un chargé de la meche non enduite, &

l'autre sur lequel elle se tourne quand elle est imbibée.

La matiere ayant trop peu de tems pour se congeler sur le cordon , retomberoit dans le pereau sans que ce cordon en eût presque rien conservé autour de lui. Première raison. En second lieu , le cordon ne pouvant résister à tant de vitesse , & se devider assez promptement de dessus le tour , se romproit ; ce qui est un inconvenient dommageable au cirier. Pour première opération dans la bougie filée , on devide d'abord les éveaux de coton sur des tournettes , en nouant d'un nœud plat qui n'est pas beaucoup plus gros que le fil , les bouts des uns avec ceux des autres. Rien , comme on peut le penser , ne fixe la quantité de ces éveaux , que la quantité de bougie que l'on a dessein de faire : le cordon ou la mèche ainsi parvenue à la grosseur fixée encore par l'espece d'ouvrage , on trempe le bout dans la cire fondue , on l'attache en le collant sur un tour ; on l'y devide entièrement. On met un autre tour à quelque distance du premier ; entre les deux est un pereau. Voy. PEREAU. le bout du cordon s'amene sur le bec du pereau , se passe dans un petit crochet ; au milieu de cet outil , toujours plus bas que la matiere , traverse une filiere & se roule sur l'autre tour , que l'on met en mouvement avec une manivelle. Tout le cordon ainsi devidé , on met le côté de la filiere qui regardoit le second tour , en dedans du pereau , & celui qui étoit en dedans en-dehors , mais à l'autre bec du pereau ; & on retourne le cordon du premier tour sur le second , en le faisant passer sous la filiere par un trou du numero au-dessus. Cette opération se répète jusqu'à ce que le cordon soit suffisamment filé ou chargé. On tient la cire chaude dans le pereau , par le moyen d'une poële de fer.

Quant à la fonte de la matiere elle est bonne ou mauvaise , à proportion que le degré de chaleur a été bien ou mal saisi ; mais une regle générale , c'est qu'il ne faut jamais trop mettre de matiere à la fois dans le pereau autrement les premiers tours seroient blancs & parfaits , les autres viendroient jaunes , la cire ne pouvant être

qu'un certain tems sur le feu , passé lequel elle perd sa blancheur , & même sa qualité. On obvie donc à cet inconvenient en mettant de nouvelle cire fondue à mesure qu'on emploie celle qui est fondue : par-là on donne du corps à cette dernière ; en se mêlant avec l'autre , elle supporte encore l'action du feu sans en souffrir ; ainsi de distance en distance jusqu'à la fin. Cette matiere est blanche ou jaune , selon le prix qu'on se propose de vendre la bougie : quand elle est pliée , on la peint quelquefois de diverses couleurs , sur-tout celle qui a la forme d'un livre. Les bougies se font de la grosseur qu'on les veut. Voyez BOUGIE.

Il y a encore un *tour* plus petit que ceux-ci , mais de la même forme , sur lequel on fait les pelotes de coton. Voyez DOUBLER.

TOUR , *terme de Corderie.* Voyez ROUET.

TOUR de l'échelle, (*Terme de Couvreur.*) les Couvreurs appellent ainsi un espace entre deux mafures , assez large pour y placer leurs échelles afin d'en réparer les toits. (D. J.)

TOUR , *en Epicerie* , est une roue de bois toute d'une piece , dont l'arbre est plus ou moins épais ; on le charge de la bougie qu'on a ôtée de dessus le rouet.

L'outil qui sert à monter les roues pour pouvoir les tourner entre deux pointes se nomme arbre (*voyez ARBRE*) ; il est composé d'une espece de poulie qu'on nomme cuivrot , & d'un morceau d'acier trempé & revenu bleu , quarré dans une partie & rond dans l'autre , ayant deux pointes à ses extrémités. La perfection de cet outil dépend de la justesse avec laquelle on a travaillé la partie ronde , pour que les pieces que l'on tourne dessus le soient aussi. Sa dureté doit être telle qu'il ne se fausse point , malgré les efforts que l'on fait en tournant les pieces qui sont montées dessus.

Les horlogers se servent de différentes especes d'arbre , comme d'arbre à cire , à vis , &c. pour tourner les pieces dont le trou a peu d'épaisseur , & qui ne pourroient que difficilement être fixées sur un arbre & y rester droite. Pour se servir de l'arbre à vis , on fait entrer la piece à

tourner sur un pivot fort juste & par le moyen d'un écrou, on la serre fortement contre l'affiette.

Ils se servent encore d'un arbre qu'ils appellent *centrique* composé de deux pièces dont la première s'ajuste dans la seconde. Au moyen des vis qui pressent la plaque, elles sont corps ensemble, de manière qu'en pressant la plaque on la fait mouvoir, en sorte que le même point de cette pièce ne réponde plus au centre du cuivrot. On se sert de cet outil pour tourner les pièces, qui, n'ayant qu'une seule pointe, ne peuvent se mettre sur le tour: par exemple, une fusée qui n'a pas de pointe à l'extrémité de son quarré, & qu'on veut tourner, on en fait entrer le quarré dans une espèce de pince, & au moyen de la vis, on l'y assure. Ensuite ayant mis le tout dans un *tour*, supposé que la fusée ne tourne pas rond, on frappe sur une des extrémités de la pièce, qui changeant par-là de situation, par rapport à sa pointe, fait tourner la fusée plus ou moins rond, selon que son axe prolongé passe plus ou moins près de l'extrémité de la pointe. On réitère cette opération jusqu'à ce que la pièce tourne parfaitement rond.

TOUR, f. m. (*terme de Pâtissier*,) ils donnent ce nom à une forte table qui a des bords de trois côtés; c'est sur cette table qu'ils pétrissent leur farine & tournent leur pâte, soit pour ce qu'on appelle des *pains bénits*, soit pour faire des croûtes, des pâtés, tourtes & autres pièces de *four*. (D. J.)

TOUR de cheveux, (*terme de Perruquier*,) c'est une tresse de cheveux qui fait tout le tour de la tête, & qui mêlée adroitement avec les cheveux naturels, les alonge & les épaisit; ces sortes de *tour* sont pour les hommes. Les femmes se servent aussi de *tours* & faux-cheveux, ou pour cacher leur âge, ou pour suppléer à la rareté de leurs cheveux sur le devant de la tête & sur les tempes; ils s'attachent sous leurs coiffures. La forme en est différente suivant les modes, tantôt frises & élevés, tantôt plats & couchés modestement le long du front: quelquefois ce ne sont que de simples crochets un peu tournés en

croissant; & quelquefois aussi lorsque les dames se coiffent en cheveux, ce qui est devenu fort rare depuis la fin du seizième siècle, ce sont de longues boucles qui leur pendent plus ou moins, & souvent jusque sur les épaules. (D. J.)

TOUR DE CHAPEAU, (*Plumassier*,) voyez **PLUMET**.

TOUR, f. m. (*Poterie de terre*,) les potiers de terre donnent ce nom à une des roues sur lesquelles ils tournent & forment les ouvrages de poterie qui doivent être de figure sphérique; c'est sur ce *tour* que se font les petits ouvrages; les grands s'exécutent sur la roue. (D. J.)

TOUR de Potier d'étain; instrument ou bien outil du métier le plus composé de tous de différentes pièces, qui sert à tourner tous les ouvrages de ce métier qui sont destinés pour être tournés.

Le *tour* est premièrement composé d'une selle de bois forte & solide, formée de deux pièces de bois qui sont séparées l'une de l'autre environ de quatre pouces pour y introduire trois poupées; cette selle est portée sur quatre piés d'environ un pié & demi de haut, & longue de quatre à cinq piés; sur cette selle sont posées les poupées, savoir deux à main gauche pour l'arbre du *tour*, & une à main droite pour porter un bout de la barre qui est devant le *tour*, pour servir d'appui à l'ouvrier; ces poupées ont environ un pié & demi ou deux piés d'élévation au-dessus de la selle, dans laquelle elles ont un tenon qui passe par-dessous, & qui a une mortaise où on passe un coin de bois qui les arrête. L'arbre du *tour* qui est de fer passe horizontalement dans les deux poupées à gauche dans une échancrure au haut de chaque poupée; cette échancrure est garnie de deux collets d'étain, un à chaque poupée, dans lesquels les deux oignons de l'arbre sont enfermés, sur lesquels ils roulent; l'arbre est garni d'une poulie entre les deux poupées; ils sont hors de la poupée en dedans du *tour* environ trois ou quatre pouces; & ce bout est ordinairement creux pour y introduire un morceau de fer quarré qui s'ôte & se remet quand on veut; ce morceau de fer se nomme *mandrin*; il sert

à faire les gaines des empreintes & calibre: qui se montent sur le *tour* pour toutes sortes de pieces; car il faut savoir qu'il faut autant d'empreintes & calibres de bois qu'il y a de différentes pieces à tourner; & comme les gaines sont faites avec le même mandrin, on monte toutes les empreintes sur lui; les collets qui sont ordinairement coupés ou de deux pieces, par lesquels l'arbre du *tour* passe, doivent être arrêtés par un boulon de fer qui les traverse chacun par-dessus, ou par deux liens de fer qui couvrent les collets par-dessus avec chacun deux vis & écrous posés sur le haut des poupées que l'on serre ou lâche à son gré. L'ouvrier seul ne peut rien faire sans avoir un homme qui tourne une roue qui fait aller le *tour* par le moyen d'une corde de boyau qui passe croisée dans la poulie de l'arbre; cette roue est montée sur une chaise comme celle des Couteliers, ou entre deux poteaux bien solides.

Il y a des *tours* de potiers d'étain dont la forme est un peu différente, & des poupées tout d'une piece qui portent l'arbre, &c.

TOUR, machine dont les Tourneurs se servent pour faire leur ouvrage. Il y en a de différentes sortes.

C'est la facilité de tailler & de polir le bois qui a fait imaginer & perfectionner le *tour*. Les bois les plus durs & sur lesquels le fer & l'acier trouvent à peine prise, comme le buis, le gayac & l'éradle, étant dans les mains d'un tourneur, se dégrossissent, s'arrondissent, s'ornent de filets, de gorges, de cannelures, de pommes, & deviennent sous son ciseau, colonne, balustre, support, boîte, couvercle, cuvette, en un mot tout ce qui lui plaît. On a vu dans tous les temps l'agréable exercice du *tour* passer des artisans aux personnes les plus distinguées, désennuyer les solitaires, & amuser les princes mêmes.

L'invention du *tour*, même du *tour* porté à un très-haut point de perfection, semble être d'une très-grande antiquité, si l'on s'en rapporte au témoignage de plusieurs auteurs anciens, entr'autres à celui de Pline, qui dit que l'on tournoit de ces vases précieux enrichis de figures

& d'ornemens à demi-bosse, dont quelques-uns font encore l'ornement des cabinets.

On peut distinguer deux principales especes de *tours* servant pour travailler des pieces dont le contour est régulier: savoir, les grands *tours*, dont la matiere principale est le bois, & dont se servent sur-tout les maîtres tourneurs & les tabletiers, & les *tours* de fer qui sont beaucoup plus petits. Il y a de ces derniers *tours* qu'on place dans un étai, & que l'on fait mouvoir aisément par le moyen d'un archet. A l'égard des grands *tours* sur lesquels on travaille de gros ouvrages, tels que des balustres de bois ou de pierres, on leur imprime le mouvement par le moyen d'une roue tournée par un ou deux hommes: si les ouvrages sont plus légers, on se contente d'une marche que le pié de l'ouvrier fait tourner.

Le *tour* est composé de deux menbrures de bois de chêne, appelées *jumelles*, qui sont placées de niveau parallèlement l'une à l'autre, à plus ou moins de distance, à proportion de l'épaisseur de la queue des poupées qu'on doit placer entre deux. Ces *jumelles* sont emboîtées par les deux bouts dans deux jambages qui ont environ quatre piés de hauteur, & d'où dépend toute la solidité de la machine; ils sont emmortaisés debout & d'aplomb dans deux gros morceaux de bois quarrés, placés de champ sur le plancher, & qui portent le nom de *semelles*, à cause de leur forme aplatie.

Les poupées sont placées, comme nous l'avons dit, dans l'intervalle qui sépare les *jumelles* l'une de l'autre: elles sont toutes deux d'une égale hauteur, longueur & grosseur.

Le support est ainsi nommé, parce qu'il sert à appuyer & soutenir les différents outils tranchants avec lesquels l'ouvrier travaille les pieces qu'il met sur le *tour*. Cette barre est soutenue elle-même sur deux morceaux de bois appelés les *bras*, & qui sont placés de chaque côté vers le haut des poupées. C'est au-dessus des *bras* des poupées que sont les pointes d'acier entre lesquelles se met la piece que l'on veut tourner. On don-

ne le nom de *lunette* à une espee de troisieme poupée, qui est moins épaisse que les deux autres & sans pointe : elle sert, 1^o à soutenir les mandrins dont nous parlerons plus bas; 2^o à tourner en l'air, c'est-à-dire, à appuyer par un bout seulement les pieces qu'on veut creuser en dedans.

Les pieces que l'on tourne reçoivent le mouvement de la marche qui est au-dessus des piés du tourneur, & de l'archet qui est au-dessus de sa tête. Cet archet n'est autre chose qu'une perche attachée le long du plancher de l'atelier, & qui fait ressort, c'est-à-dire, qui se releve d'elle-même lorsqu'on la tire par le bout qui n'est point attaché. La marche est un bâti de menuiserie de forme triangulaire, ou bien simplement une tringle longue de quatre ou cinq piés. Il y a une corde attachée par un de ses bouts à la partie libre de l'archet, & par l'autre bout à la marche. Cette corde fait un tour sur l'ouvrage qu'on veut tourner, ou sur le mandrin auquel il est collé. Ainsi le tourneur, en appuyant le pié sur la marche, en le relevant alternativement & avec régularité, fait aller le mandrin où l'ouvrage tourne : alors le tourneur, armé d'un outil qu'il tient appuyé sur le support, & dont il présente la partie tranchante à la piece qui est sur le tour, fait prendre à cette partie telle figure que bon lui semble.

Ceux qui sont dans l'habitude de tourner au pié ou à l'archet, n'ignorent pas combien il est important de proportionner la grosseur de la corde à celle de la piece qu'on fait tourner. Lorsqu'on n'a pas cette attention, & qu'on se sert indifféremment d'une même corde pour toutes sortes d'ouvrages, il n'est pas possible d'exécuter rien de délicat entre deux pointes, parce que l'effort qu'il faut faire pour vaincre la roideur de la corde, porte sur la piece qu'on veut tourner, & que cette piece ne peut soutenir cet effort qu'autant qu'elle est forte de matiere. Par le peu de temps qu'une grosse corde met à s'échauffer & à s'user, il est prouvé qu'une corde trop grosse a plus de peine à se mouvoir quand elle enveloppe une

partie fort menue. C'est pourquoi on doit proportionner les cordes aux ouvrages qu'on veut tourner.

Les mandrins des tourneurs sont en général des pieces de bois dont le corps est cylindrique, & dont l'usage est de servir en quelque sorte d'alonge pour les pieces qu'on veut tourner, quand elles n'ont pas assez d'épaisseur pour être tournées entre les deux pointes du tour. Mais on sent bien que leur forme doit varier suivant la nature & la force de l'usage auquel elles sont destinées. Si les pieces que l'on veut mettre sur le tour doivent avoir un trou au milieu, comme sont les poulies, par exemple, on se sert d'un mandrin qui a une queue de fer si l'ouverture est étroite, ou une queue de bois si elle est grande. La queue de ce mandrin passe par l'ouverture de la poulie, & porte sur la pointe d'une des deux poupées, & le mandrin lui-même est porté par l'autre côté sur la pointe de l'autre poupée, si la piece qu'on tourne ne doit point être percée, le mandrin n'a pas de queue; on y attache seulement la piece avec du mastic, ou bien on l'y fait tenir par le moyen de deux ou trois pointes dont le mandrin est armé à l'un de ses bouts, en sorte que des deux pointes, l'une touche le bout du mandrin, & l'autre la piece qui y est attachée.

Quant aux pieces qui se tournent en l'air, on se sert de mandrins qui, d'un bout, sont soutenus par la pointe d'une des poupées, & qui par l'autre bout, où ils ont une vis de fer ou de cuivre, s'appuient contre le trou de la poupée à lunette. On met à cette vis une boîte, c'est-à-dire, une piece de bois qui a un écrou d'un côté pour recevoir la vis, & qui est plate de l'autre, pour y attacher avec des pointes ou du mastic ce que l'on veut tourner.

TOURS DE FER. Les tours de fer ne sont guere différens des grands tours de bois: ils ont néanmoins beaucoup moins de pieces à cause de leurs petitesse, & de l'étai dans lequel on a coutume de les placer, quand on veut s'en servir.

Ces petits tours ne consistent ordinairement qu'en deux poupées, qui servent

aussi de jambages , & qui sont jointes par en-bas par une assez longue piece de fer quarrée, quelquefois massive, & quelquefois ouverte dans presque toute sa longueur, par une espee de rainure à jour. Dans les tours dont cette piece est à rainure, un support mobile y est attaché avec des clavettes par dessous, & s'avance & se recule le long de cette rainure suivant le besoin de l'ouvrier; si au contraire la piece est massive, le support a un trou percé quarrément par en-bas dans lequel elle entre, ayant pour l'arrêter une vis à côté & encore une autre par devant pour le hausser & baisser à discrétion. Ces supports sont toujours de fer & à queue d'aronde par en-haut pour donner plus de place à l'outil qu'on appuye dessus.

Quelquefois au lieu de ces supports mobiles on se sert d'une petite piece ou barre de fer qui porte d'une poupée à l'autre, & qui y est soutenue par deux bras aussi de fer qui sortent de ce qu'on appelle les *picolets*, c'est-à-dire, de deux pieces à jour rivées à côté de chaque poupée.

Les pointes des poupées des tours de fer sont toujours à vis, & ces vis ont sept ou huit pouces de long, appointées si c'est pour tourner de l'ivoire ou du bois, & avec une couette ou crapaudine si c'est pour tourner des métaux, particulièrement du fer, en sorte qu'il faut faire avec la lime une pointe à chaque extrémité de la piece de métal qu'on veut tourner, qui alors entre dans la cavité de la crapaudine.

Les ferruriers & autres semblables ouvriers qui travaillent sur le fer & qui veulent tourner des ouvrages en l'air, se servent ordinairement du chevalet à foret, en mettant un mandrin à vis dans la boîte à la place du foret, & y ajoutant un support posé transversalement sur la piece qui unit & soutient les poupées.

C'est presque toujours avec un archet à main qu'on donne le mouvement circulaire aux petits tours de fer. Les ferruriers l'appellent un *archelet* & quelquefois un *hameçon*. Voyez les art. du CHEVALET A FORET, de l'ARCHET & du HAMEÇON.

Toutes les pieces tant du tour de bois que des tours de fer dont on vient de faire la description, ne servent qu'à tourner des ouvrages réguliers, c'est-à-dire de figure tout-à-fait sphérique; pour les irréguliers, tels que sont les colonnes torfées, les ovales, les roses, & autres ornemens que l'on met sur les boîtes & les tabatieres, & lorsqu'on veut y faire des vis & des écrous, il faut se servir de pieces plus composées; mais dont l'usage & la position sont difficiles à décrire & plus encore à comprendre, à moins qu'on ne les ait sous les yeux. On va pourtant en tenter la description.

TOUR pour les figures irrégulieres. La principale piece de ce tour est ce qu'on nomme l'arbre dont la longueur est arbitraire; mais toujours proportionnée à la grandeur du tour où il doit servir.

Cet arbre est composé partie de cuivre, partie de fer, & partie de bois. Ses parties de cuivre sont la boîte & la piece ovale, ou de telle autre différente figure qu'il plaît à l'ouvrier. C'est cette dernière piece qui doit servir à former les contours irréguliers de ce que l'on veut tourner. Les pieces de fer sont la verge quarrée & ses clavettes pour y attacher & y affermir les canons & le mandrin qu'elle traverse d'un bout à l'autre. Enfin les deux canons & le mandrin même sont de bois.

A l'égard de l'arrangement de ces pieces le long de la verge pour en composer l'arbre, premièrement est la boîte de cuivre avec son canon; ensuite la piece ovale fermement arrêtée sur la verge entre ce premier canon & un second canon qui la presse; enfin vient le mandrin dans lequel est emboîté ce dernier canon. Par le bout du mandrin sort l'extrémité de la verge de fer, qui se termine en une pointe pour mettre dans une crapaudine appliquée contre la poupée qui doit soutenir l'arbre de ce côté-là; toutes ces pieces sont arrêtées sur la verge quarrée par le moyen de diverses clavettes qui les traversent & qui passent dans des trous percés de distance en distance le long de cette verge.

Cet arbre ainsi disposé tourne entre

deux poupées dont l'une est à lunette & très-composée, & l'autre très-simple, n'ayant de plus que les poupées ordinaires qu'une crapaudine, comme on vient de le dire, pour recevoir la pointe de l'arbre qui est du côté du mandrin.

La poupée à lunette soutient l'arbre précisément entre la boîte & la pièce ovale, en sorte que la boîte & l'ouvrage qui y est mastiqué, se trouve au-delà de la lunette & que la pièce ovale joint en-dedans la plaque de fer de cette même lunette.

Sur cette plaque est attaché ce qu'on appelle la *pièce de rencontre*, c'est-à-dire, un morceau de fer, qui, lorsque l'ovale le rencontre par son diamètre, se recule, & lorsqu'il n'est touché que par le petit diamètre, se rapproche, ce qui succédant alternativement à mesure que l'arbre tourne, fait prendre à l'ouvrage qui est mastiqué sur la boîte la figure de l'ovale, ou telle autre figure irrégulière que le tourneur a mise en sa place.

Il faut observer dans tous ces ouvrages de tours irréguliers, que le tourneur tient toujours son outil ferme au même endroit; & parce que, lorsque les matières qu'on tourne sont trop dures, comme quand c'est du fer, du cuivre, ou de l'argent, les mains de l'ouvrier ne suffisent pas pour affermir l'outil, l'on a des appuis de bois faits exprès, au-dessus desquels sont disposées de petites bandes de fer distantes du bois de l'épaisseur de l'outil, entre lesquelles & l'appui l'outil se met & demeure ferme.

Comme tout le secret de ces tours à figures irrégulières consiste dans ce mouvement alternatif de la pièce de rencontre qui hausse ou qui baisse l'arbre suivant qu'elle est touchée par le grand ou petit diamètre de l'ovale, l'on se sert de deux moyens pour que l'arbre se remette de lui-même dans la situation qu'il avoit avant que cette pièce de rencontre l'en eût déplacé.

Le premier est un fer faisant ressort tourné en forme de crochet, qu'on attache d'un bout sur les jumelles, & qui de l'autre soutient l'arbre, en sorte que baissant avec lui quand il est pressé, & se

relevant aussi-tôt par sa vertu élastique, lorsque la pièce de rencontre ne le force plus, il repousse l'arbre sous lequel il est, le replace dans sa première situation, ce qui arrive toutes les fois que la pièce ovale a pour ainsi dire achevé sa révolution.

L'autre moyen de relever l'arbre est encore plus simple; ce n'est qu'une corde qui y est liée d'un bout, & qui passant sur une poulie attachée au plancher, soutient de l'autre bout un poids suffisant pour rapprocher l'arbre quand il n'est plus contraint par la pièce de rencontre.

Enfin comme on est souvent obligé de changer d'arbre & de mandrin, qu'il faut que l'arbre soit affermi dans la lunette jusqu'à un certain point, on met à cette lunette une pièce de fer qui se levant & se ferrant par divers vis donne la commodité de changer ces instrumens, & de les ferrer suivant qu'il est convenable.

L'arbre pour faire des vis & des écrous est tout semblable à celui qu'on vient de décrire, excepté qu'on n'y met point de pièce ovale, & qu'au lieu d'entrer par sa pointe dans la crapaudine d'une poupée, il s'engraine par la vis de son mandrin qui lui tient lieu de pointe, dans un écrou préparé & percé dans une plaque de fer qu'on ajoute à la poupée, à la place de sa crapaudine, ce qui fait que l'arbre avance & recule à chaque fois que l'ouvrier fait tourner sa pièce.

Au reste, chacune de ces plaques ont des écrous de divers pas ou grosseurs, auxquels les vis des mandrins doivent être proportionnées. Les vis & les écrous des boîtes & des tabatières se font avec des fers à dents différemment taillés, suivant que c'est pour travailler en-dedans ou en-dehors. On fait aussi des vis & des écrous de bois à plusieurs ouvrages, avec un tarot emboîté & une espèce de terrière qu'on appelle une *vis*. Voyez *VIS*; voyez aussi *TAROT*.

Les tourneurs en bois, en pierre, en ivoire, en os & en corne, se servent de plusieurs outils de menuisiers, de tailleurs de pierre & d'autres artisans, pour débiter, dégrossir & tourner les matières qu'ils veulent employer aux ouvrages de tour, telles sont les scies de diverses sor-

tes, la hachette, la serpe, les ciseaux, les gouges, les becs-d'ânes; les écouennes & les rapes.

Ils ont aussi des instrumens qui leur sont propres, comme le biseau, les grains d'orge, les fers crochus, enfin les fers dentelés par le bout & par le côté, & outre cela tous ceux que chaque ouvrier invente & fait forger suivant son génie & son besoin, qui n'étant pas d'un usage général, n'ont point de noms, ou du moins en ont qui ne sont connus que de ceux qui les emploient.

TOUR, f. f. (*Hist. mod.*) on donne aussi quelquefois ce nom à une forteresse qui sert de prison d'état, telle que la tour de Londres.

Cette fameuse tour est non-seulement une citadelle qui défend & commande la ville, la Tamise, &c. mais c'est encore une maison royale où les rois d'Angleterre ont quelquefois tenu leur cour; un arsenal royal qui renferme des armes & des munitions de guerre pour 60000 hommes; un trésor où l'on garde les joyaux & les ornemens de la couronne; une monnoie où l'on fabrique les especes d'or & d'argent. Là sont aussi les grandes archives du royaume, où l'on conserve tous les anciens registres de la cour de Westminster, & les rôles ou terriers de tout ce que les rois d'Angleterre possédoient autrefois en Normandie, en Guienne, & les fiefs de leur mouvance, &c. Enfin c'est la prison principale où l'on renferme les criminels d'état, ou comme on dit de *haute trahison*.
V. ARSENAL, MONNOIE, &c.

Au milieu est la grande tour blanche & carrée, qui fut bâtie par Guillaume le conquérant. Dans l'enceinte de la tour est une église paroissiale exempte de toute juridiction de l'archevêque, & une chapelle royale où l'on ne fait plus de service.

Le principal officier de la tour est le connétable, qui a sous lui un lieutenant qui lui est entièrement subordonné, & n'agit que par ses ordres, même en son absence. Différens rois d'Angleterre ont attribué au connétable le droit de prendre un flacon tenant deux gallons & une pinte de vin, sur chaque tonneau, & une

certaine quantité d'écrevisses, d'huîtres, & d'autres poissons à coquille, sur chaque bâtiment anglois chargé de ces marchandises; & le double sur tout vaisseau étranger qui passe devant la tour. Il jouit aussi d'un honoraire de 200 livres pour chaque duc que l'on y constitue prisonnier, 100 livres pour chaque pair qui n'est pas duc, & 50 livres pour tout autre particulier de quelque qualité ou condition qu'il soit. *Voyez* CONNÉTABLE.

Sous cet officier, & en son absence sous le lieutenant, est un gentilhomme de la porte, avec plusieurs gardes. Ce gentilhomme a la charge d'ouvrir & de fermer les portes, de remettre tous les soirs les clés au connétable ou au lieutenant, de les aller prendre le matin chez l'un ou chez l'autre. Il commande les gardes qui sont en faction le jour; & à l'entrée de chaque prisonnier, il a pour son honoraire le vêtement de dessus, ou un équivalent: lequel pour un pair du royaume, est ordinairement de 30 livres, & de 5 pour tout autre particulier.

Autrefois le roi accordoit à un duc ou marquis prisonnier à la tour, 12 livres sterling par semaine, ce qui est aujourd'hui réduit à 4 livres; à tous les autres pairs, 10 livres par semaine, qui sont réduites maintenant à 2 livres 4 schelins 5 deniers; aux chevaliers & gentilshommes, 4 livres, réduites à 13 schelins 4 deniers; & aux personnes du commun, il ne donne maintenant que 10 schelins par semaine: pour ce qui est des gardes de la tour. V. GARDES.

Dans l'ancienne franchise qui joint la tour, on comprenoit aussi l'ancien *parc d'artillerie*, près de la place nommée *spittle-field*, comme aussi ce qu'on appelle *les petites minories*, où le gentilhomme de la porte exerce la même autorité que les shérifs dans leur ressort. *Voyez* ARTILLERIE, &c.

TOUR, (*Jurisp.*) signifie en Angleterre la cour d'un shérif, laquelle se tient deux fois par an dans chaque canton de la province; savoir un mois après Pâques, & un mois après la S. Michel. V. SHÉRIF.

Personne n'est exempt de cette juridiction que les archevêques, les évêques,

comtes , barons , religieux , religieuses , & tous ceux qui possèdent des cantons en propre , & les font valoir par eux-mêmes.

On l'appelle *tour du shérif* , parce que ce magistrat fait une tournée dans la province , & tient sa cour en différens endroits.

TOUR , (*Art numismat. q.*) la tour sur les médailles , désigne un magasin fait pour le soulagement du peuple ; mais on ne trouve de tours sur les médailles que depuis Constantin. (*D. J.*)

TOUR DE COUVENT , (*Charpent.*) c'est dans un couvent de filles , une espèce de machine en forme de boisseau , ouverte en partie , & posée verticalement à hauteur d'appui dans la baie d'un mur de refend , où elle tourne sur deux pivots pour faire passer diverses choses dans le couvent , & les en faire sortir. On appelle aussi tour la chambre où est cette machine. Il y a des religieuses préposées au tour , qui parlent au tour , & qu'on appelle *dames du tour*. V **TOURIÈRE**. (*D. J.*)

TOUR DE LÉANDRE , (*Archit. turq.*) c'est une petite forteresse , située sur un rocher dans le canal de Constantinople , entre cette ville & celle de Scutari en Natolie. On voit de cette tour toute la ville de Constantinople , Péra , Galata , & plusieurs autres édifices qui font une très-belle perspective. Les Turcs nomment cette tour *Khes-calefi* , c'est-à-dire *tour de la pucelle* ; mais les Francs ne la connoissent que sous le nom de *la tour de Léandre* , & c'est sous ce nom que j'en ai parlé avec un peu plus d'étendue , quoique je sache bien que les amours d'Héro & de Léandre se soient passées bien loin de là , sur les bords du canal des Dardanelles. (*D. J.*)

TOUR DE MÉCÈNE , (*Littérat.*) maison très-haute de Mécène , que les Poètes ont chantée , parce que c'étoit la maison du protecteur des lettres ; *molem propinquam nubibus* , disoit Horace en parlant de cette maison : elle donna vraisemblablement le désir & l'envie aux autres grands seigneurs de Rome , ou aux gens riches de l'imiter. Quel devoit être le fracas d'une ville où l'on pouvoit , dit-on , compter près de 3000000 d'habitans ? une ville , qui selon la supputation de Pline , comprenoit avec

ses fauxbourgs quarante - huit milles de tour , & dont les maisons pouvoient avoir jusqu'à sept étages , chacun de dix piés de hauteur ? Enfin cette passion d'élever des palais jusqu'aux nues , alla si loin en peu d'années , & les chûtes des maisons devinrent si fréquentes , qu'Auguste fut obligé de porter une loi qui défendoit aux particuliers d'élever aucun édifice qui eût plus de 70 piés romains de hauteur , ce qui revient à 65 de nos piés de roi & 3 pouces. (*D. J.*)

TOUR D'ORDRE , (*Littérat.*) nom que porte le phare de Boulogne , & que M. de Valois rend par les mots de *turris ordinis* ; cependant ni le mot françois *ordre* , ni le latin *ordo* , ne paroissent être l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare est très-ancien , & ayant été construit pour diriger le cours des vaisseaux qui abordoient à Boulogne , ville autrefois célèbre par son commerce ; il fut réparé par les soins de Charlemagne. Son ancien nom étoit *Ordans* , comme on l'apprend de la vie de S. Folenin , évêque de Terrouenne ; mais *Ordans* paroît une légère corruption d'*Ordans*. Plusieurs croient avec assez d'apparence , que *turris Ordans* s'étoit fait de *turris ardens* , la *tour ardente* , ce qui convenoit parfaitement à une tour où le feu paroissoit toutes les nuits. V **PHARE**. (*D. J.*)

TOUR DE PORCELAINÉ , (*Hist. de la Chine.*) cette fameuse tour est de figure octogone , large d'environ quarante piés , de sorte que chaque face en a quinze. Elle est entourée par-dehors d'un mur de même figure , éloigné de deux toises & demie , & portant à une médiocre hauteur un toit couvert de tuiles vernissées ; ce toit paroît naître du corps de la tour , & forme au-dessous une galerie assez propre.

La tour a neuf étages dont chacun est orné d'une corniche de trois piés à la naissance des fenêtres , & distingué par des toits semblables à celui de la galerie , à cela près qu'ils ont beaucoup moins de saillie , parce qu'ils ne sont pas soutenus d'un second mur ; ils deviennent même beaucoup plus petits , à mesure que la tour s'éleve & se rétrécit.

Le mur a du-moins sur le rez-de-chauf-

fée donze piés d'épaisseur, & plus de huit & demi par le haut. Il est incrusté de porcelaines posées de champ ; la pluie & la poussière en ont diminué la beauté ; cependant il en reste encore assez pour faire juger que c'est en effet de la porcelaine quoique grossière ; car il y a apparence que la brique, depuis trois cens ans que cet ouvrage dure, n'auroit pas conservé le même éclat.

L'escalier qu'on a pratiqué en-dedans, est petit & incommode, parce que les degrés en sont extrêmement hauts ; chaque étage est formé par de grosses poutres mises en-travers, qui portent un plancher, & qui forment une chambre dont le lambris est enrichi de diverses peintures, si néanmoins les peintures de la Chine sont capables d'enrichir un appartement.

Les murailles des étages supérieurs sont percées d'une infinité de petites niches qu'on a remplies d'idoles en bas-relief, ce qui fait une espèce de marquetage très-propre. Tout l'ouvrage est doré, & paroît de marbre ou de pierre ciselée ; mais je crois que ce n'est en effet qu'une brique moulée & posée de champ ; car les Chinois ont une adresse merveilleuse pour imprimer toute sorte d'ornemens dans leurs briques, dont la terre fine & bien faïcée est plus propre que la nôtre à prendre les figures du moule.

Le premier étage est le plus élevé, mais les autres sont entr'eux d'une égale distance. On y compte cent quatre-vingt-dix marches presque toutes de dix bons pouces, ce qui fait cent cinquante-huit piés ; si l'on y joint la hauteur du massif, celle du neuvième étage qui n'a point de degré, & le couronnement, on trouvera que la tour est élevée sur le rez-de-chaussée de plus de deux cens piés.

Le comble n'est pas une des moindres beautés de cette tour : c'est un gros mât qui prend au plancher du huitième étage, & qui s'élève plus de trente piés en-dehors. Il paroît engagé dans une large bande de fer de la même hauteur, tournée en volute, & éloignée de plusieurs piés de l'arbre, de sorte qu'elle forme en l'air une espèce de cône vide & percé à jour, sur la pointe duquel on a posé un globe doré

d'une grosseur extraordinaire. Voilà ce que les Chinois appellent la *tour de porcelaine*, & que quelques européens nommeroient peut-être la *tour de brique*. Quoi qu'il en soit de sa matière, c'est assurément l'ouvrage le mieux entendu, le plus solide, & le plus magnifique qui soit dans l'orient, à ce que nous assurent les RR. PP. Jésuites. (D. J.)

TOUR, (*Jurispud.*) est le rang dans lequel plusieurs personnes ont droit de nommer ou présenter successivement aux bénéfices qui viendront à vâquer.

La présentation ou collation par tour dépend des titres & de la possession.

Quelquefois l'évêque nomme par tour avec le chapitre.

Les chanoines entr'eux présentent ou conferent certains bénéfices par tour.

Entre plusieurs co-patrons ecclésiastiques, chacun d'eux nomme à son tour.

On appelle *tournares* ceux qui présentent ou conferent par tour.

La manière de compter le tour dépend aussi des titres & de la possession ; en quelques endroits chacun nomme pendant une année, en d'autres pendant six mois ou un mois, en d'autres chacun des tournares a sa semaine.

Il n'y a que les lettres de nomination ou collation qui fassent tour.

La collation nécessaire entre collateurs qui conferent alternativement, fait tour.

Une collation nulle remplit même le tour du collateur.

Mais le roi ne perd point son tour pour avoir présenté un incapable.

Une collation faite pour cause de permutation fait tour, quoiqu'elle n'ait pas été suivie de possession, ce qui s'entend pourvu que la collation ait été faite par l'ordinaire & du consentement du patron.

Le chanoine tournaire est le vrai collateur ordinaire, & la résignation faite entre ses mains est canonique. Voyez *Rebuffe sur le concordat*, Jovet au mot *bénéfice*, la *bibliothèque canonique*, du Luc, & les mots BÉNÉFICE, COLLATION, COLLATEUR, NOMINATION, PATRON, PRÉSENTATION. (A)

TOUR DE L'ECHELLE, (*Jurispud.*) est un certain espace que celui qui fait conf-

truire un mur du côté du voisin , laissé entre ce mur & l'héritage voisin pour pouvoir poser une échelle contre ce mur en-dehors & le réparer.

Suivant un acte de notoriété du chatelet du 23 Août 1701 , le *tour de l'échelle* est de trois piés , ce qui n'est pas un droit de servitude , mais un droit de propriété , tellement que celui qui a laissé ces trois piés , peut ensuite les enclore , si c'est dans une ville où tous les bâtimens se joignent.

Ce droit de trois piés au-delà du mur ne s'établit pas sans titre , d'autant que celui qui bâtit , peut pousser son bâtiment jusqu'à l'extrémité de son héritage , ou faire un mur mitoyen , auxquels cas il n'y a pas de *tour de l'échelle*.

Par rapport aux maisons royales & autres édifices royaux , les officiers du roi prétendent que le *tour de l'échelle* est de dix-huit piés , à cause de l'importance de ces bâtimens qui demandent ordinairement plus de place pour les réparer ; ces officiers prétendent aussi que les échoppes ou boutiques adossées contre ces bâtimens royaux & comprises dans l'espace de dix-huit piés , font partie de l'enclos de la maison royale , & sont soumises à la même juridiction. *V. le praticien de Couchot & les lois des bâtimens. (A)*

TOUR QUARRÉE , (*Jurisprud.*) étoit une chambre ou commission établie par François I. pour la réformation de ses finances & la recherche des financiers ; il en est parlé dans l'édit de Château-Briant du 8 juin 1532 , art. 4 , 9 & 11. Cette chambre fut ainsi nommée , parce qu'elle tenoit ses séances dans une *tour carrée* qui étoit en l'île Notre-Dame ou du palais. *V. Sauval aux preuves , pag. 124 , la conférence de Guénois & CHAMBRE DE LA TOUR QUARRÉE. (A)*

TOUR , (*Critiq. sacrée.*) l'écriture fait mention de plusieurs tours destinées à divers usages. Il y en avoit pour fortifier les villes , comme celles de Phanuel , de Sichem , de Thèbes , de Tyr , de Syène & toutes celles de Jérusalem. D'autres servoient à découvrir de loin , comme celle de Jézraël , d'où la sentinelle aperçut l'armée de Jéhu qui s'avançoit , *IV. Rois*

ix. 17. On élevoit aussi des tours dans les campagnes pour garder les fruits & les troupeaux , *Is. v. 2.* C'est pour veiller à la conservation du bétail que le roi Osiâs fit bâtir des tours dans le désert , *II Paral. xxxij. 10* ; & comme il y avoit des gardes dans ces tours pour défendre les pasteurs & les troupeaux contre les courtes des voleurs , cet usage a donné lieu à une façon de parler souvent usitée dans l'écriture , par exemple , *IV. Rois , xvij. 9* , depuis la tour des gardes jusqu'à la ville fortifiée , pour marquer généralement tous les lieux du pays depuis le plus petit jusqu'au plus grand. (*D. J.*)

TOUR , (*terme de Blason*) il y a en blason différentes especes de tours ; on les appelle *rondes* , *quarrées* , *crevées* , *carneées* ou *crenelées*. Les unes sont sans portes , les autres avec la porte grillée , les unes sont maçonnées , quelques autres sont couvertes ; & il y en a de sommées de girouettes , ou d'autres pieces. (*D. J.*)

On appelle *tour crénelée* celle qui a des crénaux ; elles sont ordinairement crénelées de quatre crénaux. S'il y en a plus ou moins on en exprime le nombre.

De Raigecourt en Lorraine , *d'or à la tour de sable crénelée de 5 pieces.*

Baleine de Champaiedas en Champagne , *d'argent à la fasce de gueules crénelée de trois pieces.*

Fauchet dérive ce mot de *cran* , en la signification de *hoche entaille* ; *Ménage* , de *crénellum* diminutif de *crens* qui signifie *fente*.

Du Cange de *quarnellus* , parce que les crénaux qu'on nommoit en vieux gaulois , *carneaux* étoient des fenêtrés quarrées , d'où les soldats tiroient sur l'ennemi. (*G*)

TOUR , ou **TAMBOUR** , *s. m. en mécanique* , est une roue ou un cercle concentrique à la base d'un cylindre , avec lequel il peut se mouvoir autour d'un même axe. Telle est la roue *AB* , *Pl. mécan. figure 44* , qui est mobile sur l'axe *EF*.

L'axe , la roue & les leviers qui y sont attachés pour se mouvoir en même temps , forment la puissance mécanique , appelée *axis in peritrochio* , axe dans le tambour ,

tambour , ou simplement *tour*. Voyez **AXE**
DANS LE TAMBOUR.

Cette machine s'appelle proprement *tour* , ou *treuil* , lorsque l'axe ou arbre *E F* est parallèle à l'horison ; lorsque cet arbre est perpendiculaire à l'horison , la machine s'appelle alors *vindas* ou *cabestan*. Ces deux machines sont employées fréquemment aux puits , aux carrières , aux bâtimens pour élever les pierres & les autres matériaux , sur les vaisseaux & dans les ports pour lever les ancres , &c. & quand on y fait attention , on les retrouve en petit dans une infinité d'autres endroits , où elles ne sont différentes que par la façon ou par la matière dont elles sont faites. Les *tambours* , les *fusées* , les *bobines* sur lesquelles on enveloppe les cordes ou les chaînes pour remonter les poids ou les ressorts des horloges , des pendules , des montres mêmes , doivent être regardés comme autant de petits treuils ou de petits cabestans. (O)

TOUR , (*jeu des Echecs* ,) pièce du jeu des échecs qui est posée aux extrémités du tablier , & qui ne se remue qu'à angles droits : il y a deux *tours* à ce jeu. Voyez **ECHECS** , *jeu des*.

TOURS DOUBLES au *Médiateur* , ce sont ordinairement les derniers *tours* de la partie ; où l'on double le jeu , les matadors , la consolation , la bête , la vole , &c. ou simplement telle de ces choses dont on fera convenu avant de commencer à jouer.

TOUR , au *Trictrac* , signifie la partie composée de douze trous , dont chaque vaut douze points.

TOUR IRRÉGULIER ÉLÉGANT , (*Gram. franç.*) il y a un *tour irrégulier élégant* , qui consiste à mettre le cas devant le verbe. Les orateurs s'en servent souvent avec beaucoup de grace : *exemple en prose*. « Celui qui nous a donné la naissance , nous l'évitons comme une em- » bûche ; cependant cette souveraine , » les nouvelles constitutions la dégradent ; » toute son autorité est anéantie , & pour » toute marque de sa dignité , on ne lui » laisse que des révérences ; la supérieure » ne fait rien qu'on ne condamne ; les » plus innocentes actions on les noircit ».

Tome XXXIII.

Exemple en poésie :

*Ces moissons de lauriers , ces honneurs ,
ces conquêtes ,
Ma main en vous servant les trouve tou-
tes prêtes.*

Il semble qu'il faudroit dire régulièrement : « nous évitons , comme une em- » bûche , celui qui nous a donné la nais- » sance ; cependant les nouvelles consti- » tutions dégradent cette souveraine ; on » noircit les plus innocentes actions ». Et quant aux vers , la construction naturelle seroit , « ma main trouve toutes prè- » tes ces moissons de lauriers , &c ». On parle dans la conversation & dans un livre tout simplement ; mais dans une action publique qui est animée de la voix , & qui demande une éloquence plus vive , le *tour irrégulier* a bien une autre force.

Il y a un autre *tour irrégulier* , qui consiste à mettre le nominatif après son verbe ; ce renversement , bien loin d'être vicieux , a de la grandeur , & est quelquefois absolument nécessaire : *exemple*. « Ils n'eurent pas , les barbares , le plaisir de le perdre , ni la gloire de le » mettre en fuite ». Cette expression est bien plus belle que de dire , « mais les » barbares n'eurent pas le plaisir , &c. » Déjà frémissoit dans son camp l'ennemi » confus & déconcerté ; déjà prenoit l'essor pour s'avancer dans les montagnes , » cet aigle dont le vol hardi avoit d'abord » effrayé nos provinces ».

Il est quelquefois indispensable de mettre le nominatif après le verbe , si l'on ne veut pas tomber dans un style fade & languissant : *exemples*. « Il s'éleve du fond » des vallées des vapeurs sulphureuses » dont se forme la foudre qui tombe sur » les montagnes ». *Autre exemple*. « Voilà » le livre que me donna hier le grand » homme qui n'a jamais rien fait que le » public n'ait reçu avec admiration ». Il seroit bien moins noble de dire , « dont la » foudre qui tombe sur les montagnes se » forme ; le grand homme qui n'a jamais » rien fait que le public n'ait reçu avec » admiration , me donna hier ce livre , » &c ».

Zzzz

Il y a encore un autre *tour irrégulier*, qui est fort élégant dans un discours oratoire : *exemple*. « Il l'avoit bien connu, » messieurs, que cette dignité & cette » gloire dont on l'honorait, n'étoit qu'un » titre pour sa sépulture » *Autre exemple*. « Je l'avois prévu, que ce haut degré de » grandeur seroit la cause de sa ruine » Ces expressions sont sans doute plus pathétiques que de dire simplement, « il » l'avoit bien connu, messieurs, que cette » dignité, &c. J'avois prévu que ce haut » degré de grandeur, &c » (D. J.)

TOURS DE CARTES ET DE MAINS,
(*art d'Escamotage.*) Les *tours de cartes* sont des *tours de gibeciere* ou d'esprit. Il ne faut pas charger cet ouvrage d'exemples de ces bagatelles, mais on en doit citer quelques-uns pour apprendre aux hommes à chercher les causes de plusieurs choses qui leur paroissent fort surprenantes.

Les joueurs de *gibeciere* font changer en apparence une carte dans une autre ; par exemple, un as de cœur en un as de trefle.

Pour en faire autant qu'eux, vous prendrez ces deux as, vous collerez un petit morceau de papier blanc bien mince sur vos deux as avec de la cire blanche ; sur l'as de cœur vous collerez un trefle, & sur l'as de trefle vous collerez un cœur. Vous montrerez ces deux as collés à tout le monde avec un peu de vitesse. Vous montrerez d'abord l'as de cœur, & vous direz ; messieurs, vous voyez bien que c'est l'as de cœur. Vous ferez mettre le pié dessus ; & en mettant l'as sous le pié, vous tirerez avec le doigt le petit papier qui est attaché sur la carte. Vous montrerez ensuite l'as de trefle ; & en le faisant mettre sous le pié d'une autre personne qui soit éloignée de la première, vous ôterez aussi le papier de dessus la carte. Vous commanderez ensuite à l'as de cœur de changer de place, & d'aller à celle de l'as de trefle, & à l'as de trefle, d'aller à celle de l'as de cœur. Enfin vous direz à celui qui aura mis le pié sur l'as de cœur de montrer sa carte, il trouvera l'as de trefle, & celui qui a mis le pié sur l'as de trefle, trouvera l'as de cœur.

Autre tour de cartes. Après avoir fait battre un jeu de cartes, vous en ferez tirer une du jeu, puis vous disposerez les cartes en deux tas, & vous ferez poser celle que l'on a tirée sur un des deux tas. Ayant cependant mouillé le dos de votre main droite de quelque eau gommée, & mis les deux mains l'une dans l'autre, vous poserez le dos de votre main droite sur le tas où l'on a mis la carte : par ce moyen vous l'enlèverez, & en tournant autour, vous la mettrez dans votre chapeau, la figure tournée de votre côté, afin de voir quelle elle est. Vous ferez poser une main sur le tas où l'on a mis la carte que vous avez tirée ; pendant ce temps-là vous prendrez l'autre tas, & le mettrez sur votre carte dans votre chapeau. Vous remettrez le second tas sur la table avec la carte dessus. Vous demanderez ensuite à la personne où elle a mis sa carte ; elle vous dira, sur le tas où j'ai la main : vous lui répondrez qu'elle est sous l'autre, & vous lui direz quelle est cette carte avant que de la lever.

Pour deviner toutes les cartes d'un jeu les unes après les autres, il faut d'abord en remarquer une, & battre les cartes, en sorte que celle qu'on a remarquée se trouve dessus ou dessous. Je suppose qu'on ait remarqué le roi de pique ; ensuite il faut mettre les cartes derrière son dos, & annoncer qu'on va tirer le roi de pique. On tire effectivement le roi de pique qu'on a remarqué ; mais en le tirant on en tire une seconde que l'on cache dans sa main, & que l'on regarde en jetant la première que j'ai supposée être le roi de pique. Supposé que la seconde qu'on a regardée en jetant la première soit une dame de cœur, on annonce qu'on va tirer une dame de cœur ; mais en la tirant, on en tire une troisième qu'on regarde pendant qu'on jette la seconde, & ainsi de suite jusqu'à la dernière.

Si vous voulez deviner la carte qu'on aura touchée, il faut faire tirer une carte du jeu, la faire mettre sur la table, & remarquer quelque tache particulière sur cette carte (cela est facile, car il n'y a pas une carte qui n'ait une marque particulière) ; vous dites ensuite qu'on la mette

ans le jeu, & qu'on batte les cartes. Quand elles sont bien battues, vous les prenez & montrez la carte qu'on a touchée.

Pour trouver la carte que quelqu'un aura pensée, il faut premièrement diviser ces cartes en cinq ou six tas, & faire en sorte qu'il n'y ait que cinq ou sept cartes à chaque tas. Secondement il faut demander en montrant ces tas les uns après les autres, dans quel tas est la carte qu'on a pensée, & en même temps compter combien il y a de cartes dans ce tas. Troisièmement il faut mettre ces tas les uns sur les autres, en sorte que celui où est la carte pensée soit dessous. Quatrièmement, il faut encore faire autant de tas qu'il y avoit de cartes dans le tas où étoit la carte pensée, sans y employer tout le jeu, mais garder autant de cartes qu'il en faut pour en mettre une sur chaque tas. Cinquièmement, il faut montrer les tas les uns après les autres, & demander une seconde fois dans quel tas est la carte pensée. Elle sera précisément la première du tas qu'on vous indiquera.

Il est aisé de deviner les cartes de dessus trois tas de cartes. Pour cet effet, remarquez une carte dans le jeu que vous faites trouver dessus en battant. Après cela vous faites trois tas sur l'un desquels se trouve la carte que vous connoissez. Il faut appeler la carte que vous connoissez, la première, & au lieu de la prendre, vous en prenez une autre, que vous regardez, laquelle vous appelez en prenant celle du second tas; enfin vous appelez celle-ci en prenant celle que vous connoissez d'abord. Ayant donc en votre main les trois cartes que vous avez appelées, vous les faites voir selon l'ordre que vous les avez appelées.

Pour faire trouver trois valets ensemble avec une dame, quoiqu'on ait mis un valet avec la dame sur le jeu, un valet dessous, & l'autre dans le milieu du jeu, voici ce qu'on fait. On ôte trois valets & une dame du jeu que l'on met sur la table; ensuite on dit, en montrant les trois valets: « messieurs, voilà trois drô- » les qui se sont bien divertis au caba- » ret; après avoir bien bu & bien man- » gé, ils se demandent l'un à l'autre s'ils

» ont de l'argent; il se trouve que tous » trois n'ont pas un sou. Comment faire, » dit l'un d'eux? Il faut demander en- » core du vin à l'hôtesse, & tandis qu'elle » ira à la cave, nous nous enfuirons ». Tous trois y consentent, appellent l'hôtesse, qui est la dame qu'on montre, & l'envoient à la cave. Pour cela vous renversez la dame sur la table, après quoi vous dites: « Allons, il faut faire en fuir nos » trois gaillards ». Vous en mettez un sur le jeu, un dessous, & l'autre au milieu. Notez qu'avant que vous fassiez le *tour*, il faut faire en sorte que le quatrième valet se trouve dessous, ou sur le jeu de cartes. L'hôtesse étant de retour, & ne trouvant pas ses trois gaillards, se met en état de courir après. « Faisons-la courir, dites- » vous; voyons si elle pourra attraper » nos trois drôles ». Pour cela vous la mettez sur le jeu; après quoi vous donnez à couper à quelqu'un de la compagnie: il est certain qu'en jettant les cartes les unes après les autres, on trouvera trois valets avec la dame.

Le dernier *tour* que je vais décrire est le *tour* des jetons. Vous faites compter par une personne dix-huit jetons; vous en prenez 6 pendant ce temps-là dans la bourse, & vous les cachez entre le pouce & le premier doigt de votre main droite: ensuite vous dites, « monsieur vous avez » compté dix-huit jetons »; il vous dit qu'oui: pour lors vous ramassez les jetons, & en les ramassant vous laissez tomber les six que vous avez dans votre main avec les dix-huit; vous les mettez tous dans la main de la personne qui les a comptés; ainsi il y en a vingt-quatre: ensuite vous lui dites: « Combien sou- » haitez-vous qu'il y en ait dans votre » main entre dix-huit & vingt-quatre? Si l'on dit: « je souhaite qu'il y en ait » vingt-trois »; vous dites: « monsieur, » rendez-moi un de vos jetons », & vous lui faites observer qu'il en reste dix-sept, parce que vous lui avez fait croire que vous ne lui en avez donné que dix-huit. Enfin vous prenez des jetons dans la bourse, & vous comptez 18, 19, 20, 21, 22 & 23; vous ramassez ces six jetons en faisant semblant de les mettre dans

voire main gauche ; mais vous les retenez dans la droite , que vous fermez , & vous faites semblant de les faire passer avec les dix-sept , en ouvrant votre main gauche : vous tenez cependant les six jetons dans votre main droite , & vous dites à la personne de compter ces jetons ; il trouve le nombre qu'il a demandé , qui est vingt-trois.

Vous mêlez vos six jetons parmi les vingt-trois en les ramassant , & vous remettez le tout ensemble dans la bourse , ou les remettant secrètement dans la main de la même personne avec six autres jetons : vous lui dites de fermer la main , & vous lui demandez combien il veut qu'il s'en trouve de vingt-trois à vingt-neuf. S'il en demande , par exemple , vingt-six , vous lui dites de vous en donner trois ; puis de vingt-trois à vingt-six vous comptez trois , que vous faites semblant de faire passer dans la main avec les autres , comme vous avez fait ci-dessus ; alors vous lui dites de compter , il s'en trouve vingt-six : vous les ramassez , & en les ramassant vous remettez les trois que vous avez dans votre main avec les autres , & vous ferrez le tout ensemble.

Comme il y a des personnes qui se trouveroient embarrassées , si au lieu de vingt-trois jetons que j'ai supposés , l'on en demandoit dix-neuf , combien il faudroit demander de jetons ? on remarquera dans ce cas combien il faut de jetons depuis le nombre que la personne demande jusqu'à vingt-quatre ; ce qu'il y aura est le nombre qu'il faut demander , ce qu'on comprend sans peine.

Il ne sera pas fort difficile de deviner la plupart des autres *tours* de cette espece , dès qu'on en cherchera vivement la clé. Mais il se présente quelquefois en public des hommes qui font des *tours* fort surprenans d'un autre genre , & que les physiciens eux-mêmes ont bien de la peine à expliquer. Il n'entre dans ces *tours* point d'esprit de ruse , ou d'escamotage ; ce sont des épreuves vraies , & qu'aucun spectateur ne peut imiter. En un mot , ces *tours* dépendent nécessairement d'une conformation d'organes particuliers , fortifiée par une prodigieuse habitude , & ac-

compagnée quelquefois d'une adresse merveilleuse.

Ce que le sieur Richardson , anglois , faisoit en public à Paris en 1677 , étoit assurément fort étonnant : cet homme qu'on appelloit le *mangeur de feu* , faisoit rôtir une tranche de viande sur un charbon dans sa bouche , allumoit ce charbon avec un soufflet , & l'entlammoit par un mélange de poix noire , de poix résine & de soufre enflammé ; ce mélange allumé dans sa bouche produisoit le même frémissement que l'eau dans laquelle les forgerons éteignent le fer , & bientôt après il avaloit ce charbon enflammé , cette poix , ce soufre & cette résine. Il empoignoit un fer rouge avec sa main , qui n'étoit pas cependant plus calleuse que celle d'un autre homme , enfin il tenoit un autre fer rouge entre ses dents.

M. Dodart a fait de grands efforts dans les anciens mémoires de l'académie des sciences pour expliquer tous ces faits dont il avoit été témoin avec ses collègues , & avec tout Paris. Il cite des choses approchantes sur le témoignage de Busbeque , d'un M. Thoissard d'Orléans , & d'une dame de la même ville ; mais de tels témoignages particuliers n'ont pas grande force ; & d'ailleurs M. Dodart lui-même convient qu'il n'étoit pas possible de soupçonner aucune préparation secrète dans les épreuves du sieur Richardson , comme dans le charlatan de Busbeque & son moine turc. Richardson faisoit également ses épreuves dans les occasions les plus imprévues , comme dans celles qu'il pouvoit prévoir , à la cour , à la ville , en public & en particulier , en présence des gens les plus éclairés , comme devant tout un peuple.

M. Dodart dit aussi qu'il y a des plombiers qui vont quelquefois chercher au fond du plomb récemment fondu des piéces de monnoie que l'on y jette , & qu'on leur donne pour les engager à faire cette épreuve , qui a été souvent répétée dans les jardins de Versailles & de Chantilly ; mais vraisemblablement ces plombiers usoient auparavant de quelque ruse pour ne se pas brûler , ou bien avoient les doigts fort calleux , ce qui n'étoit point ,

felon M. Dodart lui-même , le cas du fleur Richardson , en sorte que ce dernier exécutoit apparemment son épreuve du fer chaud par de certaines mesures qu'il prenoit pour le poser entre ses dents & sur sa main , foiblement & avec une grande prestesse.

Le charbon allumé m'étonne peu ; il n'est presque plus chaud dès le moment qu'il est éteint ; l'anglois pouvoit alors l'avalier ; le soufre ne rend pas le charbon plus ardent , il ne fait que le nourrir : sa flamme brûle foiblement ; le soufflet avec lequel cet anglois industrieux allumoit ce charbon , souffloit apparemment beaucoup plus sur sa langue que sur le charbon même. Le mélange de poix résine , de poix noire & de soufre allumé n'est pas si chaud qu'une bouche calleuse & abreuvée de salive ne puisse bien le souffrir. Les résines ne se fondoient sans doute , & le soufre ne brûloit qu'à la surface , ce qui ne faisoit qu'une croûte , & néanmoins la tranche de viande se grilloit à merveille. Le bruit que faisoit le mélange allumé dans la bouche du mangeur de feu n'étoit pas l'effet d'une extrême chaleur , mais de l'incompatibilité du soufre allumé avec la salive , comme avec toutes les autres liqueurs aqueuses.

Outre que le mélange dont nous venons de parler n'est pas extrêmement chaud , il est gras , & par conséquent il ne peut toucher immédiatement , ou du moins il ne touche que légèrement la langue qui est abreuvée de salive.

Mais pour conclure , puisque personne ne pouvoit faire les mêmes épreuves que cet anglois , il en faut toujours revenir à une conformation singulière d'organes fortifiée par l'habitude , l'adresse & le *tour* de main. S'il étoit vrai qu'il y eût eu quelque secret dans les *tours* du fleur Richardson , comme il avoit intérêt de le laisser croire , il eût rendu quelqu'un capable de soutenir les mêmes épreuves. En ce cas son secret eût mérité une grande récompense , parce qu'on l'auroit appliqué à des usages plus importants & plus sérieux ; cependant il n'a donné ni vendu ce prétendu secret à personne , car depuis plus d'un siècle personne ne s'est présenté dans le public fai-

sant les mêmes choses que faisoit à Londres & à Paris le fleur Richardson en 1677. (*Le chevalier DE JAUCCOURT.*)

TOUR de Londres , (*Géog. mod.*) forteresse d'Angleterre , ainsi nommée à cause d'une grande *tour* blanche & carrée qui est au milieu. Cette forteresse a été bâtie en 1077 par Guillaume le conquérant , & son fils Guillaume II. l'environna d'un mur en 1098. Elle est située près de la Tamise , au-dessous du pont , & à l'orient de Londres. Aussi j'en ai déjà parlé en décrivant cette ville.

Mais je dois ajouter ici , que c'est dans cette prison d'état , qu'est né le premier jour de l'année 1656. *Fleetwood* (Guillaume) , savant théologien , mort évêque d'Ely en 1723 , dans la soixante-septième année de son âge.

C'étoit un homme d'un rare mérite , profond antiquaire , & en même tems habile prédicateur. Il étoit fort touché de voir que la différence d'opinions en matière de religion , causoit tant de troubles ; persuadé que toute erreur qui n'influe point sur la pratique , devoit être parmi les hommes un objet de tolérance. L'histoire de sa vie est à la tête du recueil de ses sermons , imprimés en 1736. *in-fol.*

Son *inscriptionum antiquarum sylloge*, parut à Londres en 1691. *in-8°* Ce recueil est en deux parties. La première contient des inscriptions païennes remarquables , tirées de Gruter , de Reinesius , de Spon , & d'autres auteurs , & rangées sous cinq classes ; la première classe regarde les dieux ; la seconde les ouvrages publics ; la troisième les empereurs ; la quatrième les prêtres , les magistrats , les soldats , &c. & la dernière les particuliers , comme des pères & des mères , des enfans , des maris , des femmes , des frères , des sœurs , &c.

On trouve dans la seconde partie , les anciens monumens chrétiens. Les remarques sont fort concises , formées des observations des autres , & de celles de l'auteur. Dans une nouvelle édition de cet ouvrage , il seroit nécessaire d'y ajouter des tables exactes , sur-tout des noms propres , car il n'y en a qu'une seule qu'on pourroit appeler un glossaire des antiquités , contenues

dans les inscriptions. Il seroit encore bon qu'on mit au titre des inscriptions, la lettre ou R, ou S, ou A, ou B, ou P, ou F, G, ou W, pour indiquer qu'elles sont tirées de Gruter, ou de Reinesius, ou de Spon, Aringhus, Baronius, Papebrosh, Ferretius, Wheler, &c. parce qu'on pourroit avoir recours aux sources, lorsqu'on soupçonneroit quelque faute d'impression, ou qu'on voudroit de plus amples éclaircissemens.

Son *Essai sur les miracles* fut imprimé à Londres en 1701, in-8°. Il y attaque les systèmes défectueux ou insoutenables de plusieurs théologiens modernes, lesquels attribuent au diable une puissance, qui détruit la plus forte preuve que les miracles fournissent en faveur du christianisme. C'est dommage que ce traité soit fait en forme de dialogues, qui ne conviennent guere aux matieres sérieuses.

En 1707 le docteur Fleetwood donna un petit livre d'un tout autre genre, mais dont on peut tirer de l'utilité; c'est son *chronicum pretiosum*, ou histoire de la monnoie d'Angleterre, du prix du blé & d'autres denrées, pour les six derniers siècles.

En 1712, il mit au jour, sans nom d'auteur, le jugement de l'église d'Angleterre, touchant le baptême des laïques & des non-conformistes. Il soutient dans cet ouvrage, que l'église anglicane n'a jamais décidé que le baptême des laïques est invalide. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOUR de Roussillon, (*Géog. mod.*) *tour* de France dans le Roussillon, près de la Tet, à 2 milles de Perpignan. Ce sont les restes infortunés de l'ancienne ville de Ruscino, qui a donné le nom à tout le pays. Tite-Live nous apprend que c'étoit une ville célèbre du tems d'Annibal, où les petits rois des pays voisins s'assembloient pour délibérer sur leurs affaires. L'illustre & savant M. de Marca, croit que cette ville fut détruite vers l'an 828. Lorsque Louis le Débonnaire châtia ceux auxquels la garde de la frontiere avoit été confiée, & qui l'avoient mal défendue contre les Sarrasins. (*D. J.*)

TOURAILLE est le lieu où on fait sécher le grain pour faire la biere. Une

touraille est faite comme une trémie, ou pour mieux dire, c'est le comble tronqué ou renversé d'un pavillon quarré; elle ne differe qu'en ce que le châssis du haut de la *touraille* est la même chose que les plateformes qui posent sur les murs d'un pavillon; elle a quatre entrants, des chevrons, des croupes & des empannons; & au lieu de poinçon, c'est un petit châssis pour recevoir les arêtiers & chevrons. Le petit châssis est posé sur un massif de la même grandeur: au milieu est un petit fourneau dont l'ouverture de la cheminée est au milieu du petit châssis de la *touraille*, par où la fumée entre dans ladite *touraille*. Sur le grand châssis au haut de la *touraille* sont des sommiers sur lesquels sont posés les tringles sur quoi l'aire de crin est étendue, & sur laquelle on étend le grain lorsqu'on le fait sécher.

TOURAINÉ, (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord par une partie du Maine, & par le Vendômois; au midi, par le Berri & le Poitou; au levant, par le Blaisois; & au couchant, par l'Anjou.

On donne à la *Touraine* 24 lieues de longueur du midi au nord, & 22 du levant au couchant. La Loire la divise en haute & basse; mais outre cette riviere, elle est arrosée du Cher, de la Vienne, de l'Indre, de la Creuse, &c. qui toutes ensemble lui procurent beaucoup de variétés agréables, & beaucoup de commodités pour le commerce, & pour la communication avec les autres provinces.

Son climat est tempéré, & d'une grande bonté. Ici sont des terres sablonneuses faciles à cultiver, & toujours en labour. Elles rapportent du seigle, de l'orge, du mil, des légumes, & de la gaude pour la teinture. Là, c'est un terrain uni dont les terres sont grasses & fertiles en froment. Ailleurs, sont des terres marécageuses & pleines d'étangs poissonneux: les rivieres arrosent des prés & des pâturages pour la nourriture des bestiaux; les forêts fournissent du bois.

On y trouve aussi quelques mines de fer & de cuivre. Il y a du salpêtre dans les côteaux de la Loire exposés au midi. Dans une plaine près de Liqueil, l'on trouve quan-

tité de coquillages , qui réduits en poudre , servent à fertiliser les terres. Les côteaux de la Loire & du Cher sont chargés de vignes ; dans d'autres dont le terroir est plus gras , l'on y recueille d'excellens fruits , noix , noisettes , amandes , prunes & pruneaux délicieux. En un mot , c'est une province ,

*Que du ciel la douce influence
Loin des hivers & des frimats ,
A fait le jardin de la France.*

Toute la *Touraine* est du ressort du parlement & de la cour des aides de Paris. Elle a un grand maître des eaux & forêts créé en 1689 , parce que le roi possède trois forêts dans cette province ; savoir celle d'Amboise , qui contient seize mille arpens de bois , dont environ trois mille de haute futaie ; celle de Loches qui contient cinq mille arpens en futaie ; & celle de Chinon qui contient environ sept mille arpens , partie en futaie , partie en taillis.

Cette province s'enrichissoit autrefois par ses manufactures de draperie , de tannerie , de soirie & de rubannerie ; mais toutes ces manufactures sont tombées en décadence ; celles de draperie & de tannerie , sont anéanties ; la soirie occupoit dans le seizieme siècle plus de huit mille métiers , sept cent moulins à soirie , & plus de quarante mille personnes ; elle n'en occupe pas aujourd'hui deux mille. Des trois mille métiers de rubannerie , il en reste à peine cinquante.

Plusieurs causes ont concouru à la destruction de ces manufactures , qui attiroient dans la province plus de dix millions par an. Il faut mettre entre ces causes , la cessation du commerce avec les étrangers , la sortie des ouvriers hors du royaume , l'obligation qu'on a imposée aux marchands d'acheter à Lyon les soies dont ils ont besoin , &c.

La *Touraine* a été érigée en gouvernement général l'an 1545 , & aujourd'hui elle a un gouverneur , un lieutenant-général , & un lieutenant de roi. Il y a deux duchés pairies dans ce gouvernement , *Mont-bazon* & *Luynes*. On compte dans

la *Touraine* , huit villes royales dont le domaine est engagé , à l'exception de celui de *Tours* , capitale.

Les peuples de cette province , appelés *Tourangeaux* , ont pris leur nom des anciens *Turones* ou *Turoni* , marqués entre les Celtes dans les commentaires de César. Tacite les nomme *Turoni imbelles*. Le Tasse les a peints dans sa *Jérusalem* , chant I.

*Non è gente robusta , o faticosa ,
Se ben tutta di ferro ella riluce ;
La terra molle , è lieta , è dilettofa
Simili à se gli habitator produce :
Impeto fa nelle battaglie prime ;
Mà di leggier poi langue , è si reprime.*

Ce portrait a été élégamment rendu en vers latins par un poète de Sicile :

*Turba licet chalybis cataphracta horrore
nitentis ,
Ægra labore tamen , nec vivida robore :
mollis
Blanda que terra , sibi similes educit alumnos ,
Scilicet ; hi sub prima ruunt discrimina
pugnæ
Præcipientes , sed restincto mox fulgure torpent.*

Comme les muses aiment les pays délicieux , la *Touraine* a produit des gens qui les ont cultivées avec honneur. Dans ce nombre , je ne dois pas oublier *MM. de Racan* & de *Marolles*.

Racan , (*Honorat de Beuil* , marquis de ,) poète françois , né en 1589 , & l'un des premiers de l'académie françoise , mourut à Paris en 1670 , à quatre-vingt-un an.

Il s'est acquis une grande réputation par ses *bergeries* ou *églogues* , & par ses *odes sacrées* , ou *paraphrase des pseumes*. Il avoit un génie fécond , aisé , un caractère doux & simple ; par conséquent il ne lui manquoit rien pour être berger. Aussi trouve-t-on dans ses *bergeries* des morceaux pleins d'agrément & de délicatesse. Nous ne citerons de lui que sa *chanson des bergers* à la louange de la reine , mere de Louis

*Païffez , cheres brebis , jouïffez de la joie
Que le ciel vous envoie.*

*A la fin ja clémence a pitié de nos pleurs ;
Allez dans la campagne ; allez dans la
prairie.*

*N'épargnez point les fleurs ,
Il en revient affez jous les pas de Marie.*

*Par elle renaitra la faifon défirée
De Saturne & de Rhée ,
Où le bonheur rendoit tous nos défirs con-
tens ;*

*Et par elle on verra reluire en ce rivage
Un éternel printems ,
Tel que nous le voyons paroître en son
vifage.*

*Nous ne reverrons plus nos campagnes
dérertes ,
Au-lieu d'épis couvertes*

*De tant de bataillons l'un à l'autre op-
pofés :*

*L'Innocence & la Paix régneront fur la
terre ;*

*Et les dieux appaifés
Oublieront pour jamais l'ufage du ton-
nerre.*

*La nymphe de la Seine inceffamment révere
Cette grande bergere ,
Qui chaffe de fes bords tout fujet de fouci ,
Et pour jouir long-tems de l'heureufe
fortune.*

*Que l'on poffede ici ,
Porte plus lentement fon tribut à Neptune.*

*Païffez donc , mes brebis , prenez part aux
délices*

*Dont les deftins propices ,
Par un fi beau remede ont guéri nos dou-
leurs :*

*Allez dans la campagne ; allez dans la
prairie ;*

*N'épargnez point les fleurs ;
Il en revient affez jous les pas de Marie.*

Toute cette piece eft d'une douceur ad-
mirable ; & comme elle eft dans le ton
lyrique , on fent bien qu'elle fe prêteroit
aifément au chant.

En qualité de difciple de Malherbe ,
Racan a fait auffi quelques odes ; mais où
les penfées ne font point auffi ferrées que

dans celles de fon maître. Ses paraphrafes
des pfeaumes font ordinairement médio-
cres ; cependant il s'y trouve des endroits
d'une affez grande beauté. Tel eft celui-
ci : *pf. 92.*

*L'empire du Seigneur eft reconnu par-tout ;
Le monde eft embelli de l'un à l'autre bout ,*

*De fa magnificence.
Sa force l'a rendu le vainqueur des vainqueurs ;
Mais c'eft par fon amour plus que par fa
puiffance*

Qu'il regne dans les cœurs.

*Sa gloire étale aux yeux fes vifibles appas ;
Le foïn qu'il prend pour nous , fait connoi-
tre ici-bas*

*Sa prudence profonde :
De la main dont il forme & la foudre &
l'éclair ,*

*L'imperceptible appui foutient la terre &
l'onde*

Dans le milieu des airs.

*De la nuit du cahos , quand l'audace des yeux
Ne marquoit point encor dans le vague
des lieux*

*De zénit ni de zône ,
L'imménfité de Dieu comprenoit tout en foi ,
Et de tout ce grand tout , Dieu feul étoit
le trône ,*

Le royaume & le roi.

On eftime auffi fon ode au comte de Buffy-
Rabutin , dans laquelle il l'invite à mé-
prifer la vaine gloire , & à jouir de la vie.
La fontaine , Despréaux , & d'après eux ,
plufieurs beaux efprits , ont tous jugé très-
favorablement du mérite poétique de Ra-
can. Il ne lui manquoit que de joindre
l'opiniâtreté du travail à la facilité & à la
supériorité du talent. Il eft doux , coulant ,
aifé ; mais il n'a point affez de force , ni
d'exactitude dans fes vers. Les morceaux
que nous avons déjà cités de lui , font
remplis de beautés , au milieu defquelles
regne un peu de cette négligence qu'on
lui reproche avec raifon. C'eft ce que je
puis encore juftifier par d'autres flances
tirées de fes ouvrages , & qui en même-
temps me paroiffent propres à piquer la
curiofité de ceux qui aiment les graces de

et aimable poëte. Voici les stances dont je veux parler ; elles sont toutes philosophiques :

*Tircis , il faut penser à faire une retraite ,
La course de nos jours est plus qu'à-demi-
faite ,*

*L'âge insensiblement nous conduit à la mort :
Nous avons assez vu sur la mer de ce monde
Errer au gré des flots notre nef vagabonde ;
Il est temps de jouir des délices du port.*

*Le bien de la fortune est un bien périssable ;
Quand on bâtit sur elle , on bâtit sur le sable ;
Plus on est élevé , plus on court de dangers ;
Les grands pins sont en butte aux coups de
la tempête ,*

*Et la rage des vents brise plutôt le faite
Des maisons de nos rois , que des toits des
bergers.*

*O bien heureux celui qui peut de sa mémoire
Effacer pour jamais ce vain espoir de gloire ,
Dont l'inutile soin traverse nos plaisirs ,
Et qui loin , retire de la foule importune ,
Vivant dans sa maison , content de sa fortune ,
A , selon son pouvoir , mesuré ses desirs.*

*Il contemple du port les insolentes rages
Des vents de la faveur auteurs de nos orages ,
Allumer des mutins les desseins factieux :
Et voit en un clin-d'œil par un contraire
échange ,*

*L'un déchiré du peuple au milieu de la fange ,
Et l'autre à même-temps élevé dans les cieux.*

Cette chute me paroît d'une grande beauté ; le poëte termine par des réflexions sur lui-même.

*Agréables déserts , séjour de l'innocence ,
Où loin des vanités , de la magnificence ,
Commence mon repos , & finit mon tourment ;
Vallons , fleuves , rochers , plaisante solitude ,
Si vous fûtes témoins de mon inquiétude ,
Soyez-le désormais de mon contentement.*

Coutelier , libraire à Paris , a donné en 1724 une édition fort jolie des œuvres de Racan , en 2 vol. in-12. mais il s'est glissé dans cette édition quelques fautes , & des omissions considérables. Il y manque une

Tome XXXIII.

longue ode au cardinal de Richelieu , qui se trouve dans un recueil de poésies , intitulé : *les nouvelles Muses* , Paris 1635 , in-8° ; un sonnet à M. de Puyfieux ; & une épitaphe de douze vers qui ont été insérés dans les *Délices de la poésie française* , Paris 1621. in-8° ; les *sept lettres* qui sont dans le *recueil de Faret* ; les *Mémoires de la vie de Malherbe* , &c. manquent aussi : voilà des matériaux pour une nouvelle édition.

Le conte des trois Racans , rapporté dans le *Ménagiana* , tom. III. pag. 83. n'est peut-être pas vrai ; mais comme il est fort plaisant , je vais le copier encore.

Deux amis de M. de Racan surent qu'il avoit rendez-vous pour voir Mlle. de Gournay. Elle étoit de Gascogne , fort vive , & un peu emportée de son naturel ; au reste bel esprit , & comme telle , elle avoit témoigné en arrivant à Paris , grande impatience de voir M. de Racan , qu'elle ne connoissoit pas encore de vue. Un de ces Messieurs prévint d'une heure ou deux celle du rendez-vous , & fit dire que c'étoit Racan qui demandoit à voir Mlle. de Gournay. Dieu fait comme il fut reçu. Il lui parla fort des ouvrages qu'elle avoit fait imprimer , & qu'il avoit étudiés exprès. Enfin , après un quart-d'heure de conversation , il sortit , & laissa Mlle. de Gournay fort satisfaite d'avoir vu M. de Racan.

A peine étoit-il à trois pas de chez elle , qu'on lui vint annoncer un second M. de Racan. Elle crut d'abord que c'étoit le premier qui avoit oublié quelque chose , & qui remontoit. Elle se préparoit à lui faire un compliment là-dessus , lorsque l'autre entra , & fit le sien. Mlle. de Gournay ne put s'empêcher de lui demander plusieurs fois , s'il étoit véritablement M. de Racan , & lui raconta ce qui venoit de se passer. Le prétendu Racan fit fort le fâché de la piece qu'on lui avoit jouée ; & jura qu'il s'en vengeroit. Bref , Mlle. de Gournay fut encore plus contente de celui-ci qu'elle ne l'avoit été de l'autre , parce qu'il la loua davantage. Enfin , il passa chez elle pour le véritable Racan , & le premier pour un Racan de contrebande.

A a a a a

Il ne faisoit que de sortir, lorsque M. de Racan en original, demanda à parler à Mlle. de Gournay. Elle perdit patience. Quoi, encore des Racans, dit-elle ! Néanmoins on le fit entrer. Mlle. de Gournay le prit sur un ton fort haut, & lui demanda s'il venoit pour l'insulter ? M. de Racan, qui n'étoit pas un parleur fort ferré, & qui s'attendoit à une réception bien différente, en fut si surpris, qu'il ne put répondre qu'en baubutiant. Mlle. de Gournay qui étoit violente, se persuada tout-de-bon que c'étoit un homme envoyé pour la jouer ; & défaisant sa pantoufle, elle le chargea à grands coups de mule, & l'obligea de se sauver. « J'ai vu, ajoute » Ménage, j'ai vu jouer cette scène par » Boisrobert, en présence du marquis de » Racan ; & quand on lui demandoit si » cela étoit vrai : oui-dà, disoit-il, il en » est quelque chose.

De Marolles, (Michel) abbé de Villeloin, & l'un des plus infatigables traducteurs du xvij. siècle, étoit fils de Claude de Marolles, gentilhomme de Touraine, & capitaine des cent-suisse, connu par son combat singulier à la tête de l'armée d'Henri IV. contre Marivaux. Les services de ce père, le mérite particulier du fils, & le crédit qu'il avoit dans la maison de Nevers, sembloient être des assurances qu'il parviendroit un jour aux premières dignités de l'Eglise ; néanmoins, comme il étoit fort studieux, il eut le même sort qu'ont presque tous les gens de lettres sans intrigue, & uniquement dévoués aux muses ; c'est-à-dire, qu'on lui donna de belles espérances, & qu'il ne travailla point à en obtenir les effets.

L'abbé de Villeloin continua si bien au contraire de travailler pour les lettres seules, qu'il composa soixante-neuf ouvrages, dont la plupart étoient des traductions d'auteurs classiques : traductions très-utiles dans leur temps, & qui ont dû lui coûter beaucoup ; mais on les estime fort peu de nos jours, & même sans rendre assez de justice à un homme qui a frayé le chemin du mieux. Les mémoires de sa vie contiennent des choses intéressantes.

N'oublions pas de dire qu'il est un des premiers françois qui ait eu la curiosité des

estampes. Il en fit un ample & excellent recueil, & en donna deux catalogues qui sont recherchés. Son beau recueil a passé dans le cabinet du roi, & c'est un avantage pour le public.

L'abbé de Marolles mourut à Paris en 1681, âgé de quatre-vingt-un an. Il étoit alors le plus ancien abbé, & avoit été le plus laborieux du royaume. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

TOURAN, (*Géog. mod.*) ancien nom du pays de Turqueitan, qui tire son origine de Tours, fils de Féridoun roi de Perse, de la dynastie des Pischdadiens. Le *Touran* est une vaste contrée, qui renferme tout ce qui s'appelle la *grande Tartarie*, depuis l'Oxus jusqu'en Moscovie, Sibérie & Chine. Timur-Bec réduisit sous sa domination tout le pays de *Touran*, que Genghiz-kan avoit autrefois partagé entre ses deux fils. (*D. J.*)

TOURANGETTES, f. f. pl. (*Lainage.*) espèce de petites serges qui se fabriquent en quelque lieux de la généralité d'Orléans, particulièrement au montoir : elles sont blanches ou grises, & se font toutes de laines du pays. *Savary.* (*D. J.*)

TOURBE, f. f. (*Hist. nat.*) *turfa* ; *humus palustris* ; *humus vegetabilis*, *lutosa* ; *torvena*, c'est une terre brune, inflammable, formée par la pourriture des plantes & des végétaux, & que l'action du feu réduit en une cendre jaune ou blanche.

On peut compter deux espèces de tourbe ; l'une est compacte, noire & pesante. Les plantes dont cette espèce est composée, sont presque entièrement détruites & changées en terre, & l'on n'y en trouve que très-peu de vestiges ; c'est la tourbe de la meilleure qualité. La bonne tourbe de Hollande est de cette espèce. Quand elle est allumée, elle conserve le feu pendant très-long-temps ; elle se consume peu-à-peu, après avoir été convertie en charbon, & elle se couvre entièrement d'une enveloppe de cendres blanches.

La seconde espèce de tourbe est brune, légère, spongieuse ; elle ne paroît que comme un amas de plantes & de racines qui n'ont presque point été détruites, & qui n'ont souffert que très-peu d'altération ; cette tourbe s'enflamme très-promp-

tement, mais elle ne conserve point sa chaleur pendant long-temps. La tourbe de cette dernière espèce se trouve communément près de la surface de la terre; au lieu que la première se trouve plus profondément, & pour l'ordinaire au-dessous de la tourbe légère décrite en dernier lieu.

On trouve de la tourbe en une infinité d'endroits de l'Europe. Il y en a en France, en Angleterre, en Suede, en Allemagne; mais c'est sur-tout en Hollande qu'on en trouve une grande quantité de la meilleure qualité. En effet, il n'est point étonnant qu'un pays échappé aux eaux, & qui a éprouvé de leur part des révolutions continuelles, renferme dans son sein une substance à la formation de laquelle les eaux sont nécessaires. Voici la manière dont les Hollandois travaillent à tirer la tourbe.

On commence d'abord par s'assurer si un terrain en contient; cela se fait en enfonçant en terre des pieux ou de longs bâtons; on juge que ce terrain contient de la tourbe, par la facilité avec laquelle ils entrent après avoir percé la première croûte que forme le gazon des prairies. Au-dessous de cette croûte la terre est molle & détrempée; elle ne présente aucune résistance, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la couche de sable, qui ne se trouve souvent qu'à une profondeur considérable. Comme cette terre est très-délayée par la grande quantité d'eau qui est toujours dans un pays si bas, & dont le sol est presque par-tout au-dessous du niveau des rivières. Pour peu qu'on fasse de mouvement, on sent le terrain trembler sous ses piés, lorsqu'on est au-dessus des endroits qui renferment de la tourbe; il seroit même dangereux d'y passer à cheval, parce que la croûte formée par le gazon n'est point toujours assez forte pour soutenir un grand poids; & alors on courroit risque de se noyer dans un borbier liquide qui est au-dessous, & qui n'est autre chose que la tourbe délayée.

Lorsqu'on s'est assuré de sa présence, on écarte le gazon qui est au-dessus, & l'on enlève avec des bêches & des pelles la tourbe qui est en-dessous; comme le

pays est fort bas, l'eau ne tarde point à remplacer la tourbe que l'on a enlevée; alors on conduit un bateau dans l'endroit où l'on a creusé; des hommes se servent de longs bâtons, au bout desquels sont des petits filets soutenus par des cercles de fer, & avec ces filets ils tirent le borbier qui est dans la fosse; ils en chargent leur bateau; ils foulent avec les piés ce borbier liquide; après quoi ils vont avec leur bateau le transporter vers un côté de la prairie, où l'on a formé une aire ou un espace uni destiné à recevoir cette terre foulée & délayée. Cette aire est une enceinte entourée de planches posées sur le tranchant, de manière à pouvoir retenir la tourbe ou le borbier liquide qu'on y jette; on en met de l'épaisseur d'environ un pié ou un pié & demi. Quand cet emplacement est rempli, on laisse le borbier se sécher pendant la belle saison; l'épaisseur du borbier est alors fort diminuée; & tandis que cette terre a encore une certaine mollesse, on y forme des lignes en longueur & en largeur avec un instrument tranchant, afin de pouvoir à la fin de l'été diviser plus aisément la tourbe, après qu'elle aura été entièrement séchée, en parallépipèdes, qui ont communément sept à huit pouces de longueur, sur quatre ou cinq pouces d'épaisseur. C'est-là la forme que l'on donne à la tourbe en Hollande; elle la rend plus propre à s'arranger comme des briques pour faire du feu; lorsqu'elle a été ainsi préparée, on la charge sur des barques, & on la transporte pour la débiter.

En Hollande les endroits d'où l'on a tiré la tourbe, se remplissent d'eau, & deviennent un terrain entièrement perdu; c'est pourquoi l'état fait payer très-cher aux particuliers la permission de creuser son terrain pour en tirer cette substance; ils sont obligés d'assigner un autre bien solide, qui alors se trouve chargé des taxes que payoit le terrain qu'on veut faire disparaître. L'on voit en plusieurs endroits de la Hollande des espèces de lacs immenses qui ont été formés par la main des hommes, dans les endroits d'où l'on a tiré la tourbe.

Comme le bois est très-cher & très-

rare en Hollande, la tourbe est presque l'unique chauffage qu'on y connoisse, & les habitans sont forcés de diminuer continuellement le terrain qu'ils occupent pour se le procurer. La tourbe en brûlant répand une odeur incommode pour les étrangers qui n'y sont point accoutumés; mais cet inconvénient est compensé par la chaleur douce que donne cette substance, qui n'a point l'appreté du feu de bois ni du charbon de terre.

La *tourbe* n'est point par-tout d'une si bonne qualité; les plantes qui la composent ne sont point si parfaitement détruites & changées en terre; alors, comme nous l'avons déjà observé, la *tourbe* est plus légère, elle est d'une couleur brune ou jaunâtre, & elle ne conserve point le feu si long-temps. De cette espece est sur-tout la *tourbe* qui se trouve dans un canton du Brabant-Hollandois, voisin de la Gueldre prussienne & autrichienne, que l'on nomme *Peeland*; son nom lui vient d'un terrain d'une étendue très-considérable, appelé *Peel*, qui est entièrement composé de *tourbe*, c'est-à-dire, de débris de végétaux, de feuilles, de plantes, détruites & devenues compactes. Un phénomène singulier que présente ce grand marais, c'est qu'on trouve au-dessous de la *tourbe* une grande quantité d'arbres, & sur-tout de sapins, ensevelis quelquefois à une très-grande profondeur, & cependant très-bien conservés; ces arbres sont tous couchés vers le sud-est, ce qui semble prouver que c'est un vent de nord-ouest qui les a renversés, & qui a causé la révolution & le déluge de sable dont tout ce pays a été inondé. En effet, tout ce canton, qui est couvert de bruyeres, est entièrement sablonneux, sans aucun mélange de bonne terre ou de terreau; il y a de certains endroits où lorsqu'on creuse à deux ou trois piés, on trouve au-dessous du sable une couche ou une espece de plancher très-dur & très-compacte, qui n'est absolument qu'un amas de feuilles d'arbres & de plantes à moitié pourries, pressées les unes sur les autres, dont l'odeur est insupportable. Quand cette substance ou cette *tourbe* à demi-formée a été exposée

à l'air pendant quelque temps, elle se partage en feuillets, & l'on distingue très-aisément que cette couche qui formoit une espece de plancher épais sous le sable n'est qu'un amas immense de feuilles entassées & qui ont pris corps. Ce phénomène prouve d'une façon très-décisive l'origine de la *tourbe*, & fait voir qu'elle doit sa naissance à des végétaux pourris & changés en terre.

Le tome VI. p. 441 du *magasin d'Ham-bourg*, donne une description fort curieuse d'une *tourbe* qui se trouve à Langensaltza en Thuringe. Lorsqu'on creuse le terrain dans cet endroit, on trouve immédiatement au-dessous de la terre végétale une espece de tuf qui semble composé d'un amas de tuyaux; quelquefois ce tuf est précédé de quelques lits d'un sable mêlé de coquilles de riviere. Ensuite on rencontre un banc d'un tuf plus compacte & qui fait une pierre propre à bâtir. Ce banc est suivi d'un tuf moins ferré, quelquefois de sable, & ensuite d'un autre banc de pierre compacte; mais dans de certains endroits il se trouve un intervalle vide entre les deux bancs de pierre. Lorsqu'on perce ce second banc de pierre, on trouve ou un tuf porreux, ou un sable jaunâtre, après quoi on rencontre une couche de *tourbe*, qui est suivie de nouveau d'un sable jaunâtre, & enfin d'une argille grise dont on peut se servir pour fouler les étoffes. Les deux bancs de pierre ne sont point par-tout de la même épaisseur; pris ensemble ils sont tantôt de 6, tantôt de 12 piés. La couche de *tourbe* est d'un, deux, ou tout-au-plus de trois piés d'épaisseur; on voit distinctement qu'elle est formée d'un amas d'écorces d'arbres, de bois, de feuilles pourries, & parsemées de petites coquilles de riviere & de jardin. Il y a des endroits où l'on trouve des arbres entiers enfouis dans la *tourbe*; on prétend même qu'il s'y est quelquefois trouvé des troncs d'arbres coupés, sur lesquels on voyoit encore les coups de la coignée, & l'on s'apperçoit aisément que le tuf fistuleux qui étoit au-dessus de la *tourbe*, n'avoit été originai-
rement qu'un amas de joncs, de roseaux,

de prêles, & de plantes semblables, qui croissent dans les endroits marécageux, dont cependant il ne se trouvoit plus aucuns vestiges. M. Schober, à qui ces observations sont dûes, remarque comme une chose singulière, que dans ce canton, dans tout l'espace qu'occupent les couches qui ont été décrites, on ne rencontre pas le moindre vestige de corps marins; mais dans la couche de glaise qui est au-dessous des précédentes, on trouve une grande quantité d'empreintes de coquilles de mer. Quant aux coquilles que l'on voit dans le tuf & dans la *tourbe*, il est aisé de s'apercevoir que ce sont des coquillages terrestres & de rivière. On a rencontré dans la pierre compacte ou dans le tuf qui couvre cette *tourbe*, des épis de blé, des noyaux de prunes; & même depuis quelques années, l'auteur dit qu'on y a trouvé la tête d'un homme. On y a pareillement rencontré des dents, des mâchoires, & des ossemens d'animaux d'une grandeur prodigieuse. On a cru devoir rapporter tout ce détail, parce qu'il est très-curieux pour les naturalistes, qui pourront voir par-là la formation de la *tourbe*, aussi-bien que celle du tuf qui l'accompagne. Voyez TUF.

Les *Mémoires de l'académie royale de Suede, de l'année 1745*, parlent d'une espèce de *tourbe* qui se trouve dans la province de Westmanie, près des mines de Bréfioc, dans le territoire de Hiulsoe: on s'en sert avec grand succès dans les forges des environs où l'on forge du fer en barres, ce qui épargne beaucoup de bois. Cette *tourbe* a cela de particulier, qu'en brûlant elle se réduit en une cendre blanche & légère comme de la poudre à poudrer les cheveux, tandis que pour l'ordinaire la *tourbe* donne une cendre jaunâtre: près de la surface de la terre cette *tourbe* est spongieuse & légère, comme cela se trouve par-tout où l'on tire de la *tourbe*; mais plus on enfonce, plus elle est pesante & compacte, & l'on peut en enlever huit, neuf, & même onze bèches les unes au-dessus des autres avant de parvenir au fond: on y rencontre quelquefois des racines de sapin, &

même il est arrivé une fois de trouver dans cette tourbiere la charpente entiere d'une grange, qui paroît y avoir été enfouie par quelque inondation. Cette espèce de *tourbe* en séchant au soleil se couvre d'un enduit ou d'une moisissure blanche comme si on l'avoit saupoudrée de sel. Toute la *tourbe* que l'on trouve dans cet endroit ne donne point une cendre blanche; il y en a d'autre qui se réduit en une cendre jaunâtre, cela vient des plantes plus grossieres dont elle est composée; aussi y remarque-t-on distinctement une grande quantité de racines, de feuilles, de joncs, de roseaux, &c. Lorsqu'elles ont été brûlées, ces substances donnent une cendre quelquefois aussi jaune que de l'ochre. M. Hesselius, auteur du mémoire dont ces détails sont tirés, dit que la même *tourbe* qui donne une cendre si blanche, peut aussi donner une couleur noire, qui peut s'employer comme le noir-de-fumée, & qui est propre à servir dans la peinture, parce qu'elle s'incorpore très-bien avec l'huile. Lorsque cette *tourbe* est bien allumée, & que l'on a lieu de croire que le feu l'a entièrement pénétrée, on l'éteint subitement dans de l'eau; après en avoir séparé la cendre blanche on peut l'écraser sur du marbre, & s'en servir ensuite pour peindre. Voyez les *Mémoires de l'académie royale de Suede, tom. VII. année 1745*.

On voit par ce qui précède, que la *tourbe* peut être d'une très-grande utilité; & dans les pays où le bois devient de plus en plus rare, on devroit s'occuper à chercher les endroits où l'on pourroit en trouver. M. Jacob Faggot, de l'académie de Suede, a inséré dans le *volume X. année 1748*, des *Mémoires* de cette académie, plusieurs expériences qu'il a faites pour prouver que l'on peut se servir de la *tourbe* pour chauffage avec le plus grand succès, & il compare ses effets à ceux du bois. Avant de faire ces expériences il a pesé la quantité de bois & celle de la *tourbe*, & il a observé la quantité d'eau que chacune de ces substances faisoit évaporer, & la durée du feu qu'elles ont produit. Voyez les *Mémoires de l'acad. de Suede, année 1748*.

Il seroit à souhaiter qu'en France, où la consommation du bois va toujours en augmentant, on s'occupât de pareilles recherches sur la *tourbe*; on peut s'en servir avec succès pour quelques arts & métiers, dans les brasseries, & personne n'ignore que les cendres de cette substance sont très-bonnes pour fertiliser les prairies, & sur-tout celles qui sont humides & basses.

Il ne faut point confondre la *tourbe* avec des terres noires & bitumineuses qui ont aussi la propriété de s'enflammer: la *tourbe* distillée donne toujours une liqueur acide, de l'alkali volatil, & une huile empyreumatique.

La *tourbe*, comme nous l'avons déjà remarqué, n'est point par-tout la même, il y en a qui a contracté des qualités nuisibles. C'est ainsi qu'on dit qu'en Zélande il se trouve une espèce de *tourbe*, qui fait que les personnes qui sont dans une chambre où l'on en brûle, deviennent pâles & finissent par tomber en foiblesse: on pourroit soupçonner que cette *tourbe* contient des parties arsénicales; celle qui se tire des endroits où il n'y a point de minéraux n'est point dangereuse.

Plus la *tourbe* est compacte & pesante, plus elle chauffe & conserve la chaleur; voilà pourquoi on est en usage de la fouler & de la pètrir en Hollande. D'après le principe que plus les corps sont denses plus ils s'échauffent; M. Lind, écossais, a proposé, dans les *Essais d'Edimbourg*, un moyen de rendre la *tourbe* encore plus dense, & il croit qu'alors elle seroit propre à être employée pour le traitement des mines de fer au fourneau de forge; pour cela il croit qu'il faudroit écraser la *tourbe* molle & humide sous des meules, & ensuite en former des masses; mais ce moyen n'enleveroit point à la *tourbe* son acide, qui est ce qui la rend le plus nuisible dans le traitement des mines de fer.

Le meilleur moyen que l'on ait imaginé jusqu'à présent, est de réduire la *tourbe* en charbon, c'est - à - dire de la brûler jusqu'à un certain point, & de l'éteindre ensuite; par ce moyen elle sera

dégagée de son acide, & deviendra propre aux travaux de la métallurgie.

Le même M. Lind propose encore de se servir de la *tourbe* pour l'engrais des terres, & il conseille pour cela de la mêler avec des feuilles & des plantes récentes, afin qu'il s'excite une fermentation dans ce mélange, qui ne peut être qu'avantageux pour fertiliser les terres; d'ailleurs cela se pratique déjà jusqu'à un certain point en Hollande, où l'on mêle avec du fumier la *tourbe* en poussière, ou ce qui reste dans les granges où l'on a ferré la *tourbe*, & l'on en forme des tas. Cet auteur nous apprend encore que la *tourbe* répandue sur les endroits où l'on a semé des pois les garantit de la gelée; enfin la *tourbe* peut servir comme la glaise à retenir les eaux dans les viviers. Voyez les *Essais d'Edimbourg*.

Tout le monde fait que la cendre des *tourbes* est très-propre à servir d'engrais; on l'emploie avec succès sur-tout pour les prairies basses & marécageuses où il croît des joncs & des roseaux, que l'on aura soin d'enlever, & l'on creusera bien avant les endroits de la terre où ces mauvaises herbes ont pris racine, après quoi l'on pourra répandre de la cendre des *tourbes* dans ces endroits.

Par les observations qui ont été faites dans cet article on voit, 1°. que la *tourbe* est une substance végétale; 2°. qu'elle varie pour la bonté & la densité, suivant que les végétaux qui la composent sont plus ou moins décomposés; 3°. on ne peut douter que la fermentation de la *tourbe* ne soit quelquefois récente, c'est ce que prouvent les arbres, les fruits, les charpentes, & les ouvrages de l'art que l'on y rencontre assez souvent. En Picardie, près de Pequigny, on a trouvé une chauffée entière ensevelie sous de la *tourbe*.

Quant à la prétendue régénération de la *tourbe* dans les endroits d'où on en a tiré, elle n'a point de réalité; mais comme cette substance se forme dans des endroits bas & enfoncés, il peut arriver très-bien que les pluies & les inondations des rivières entraînent vers ces sortes d'endroits des plantes, qui, en s'y amassant peu-à-

à-peu, parviennent à remplir de nouvelle *tourbe* les tourbieres qui avoient été épuisées : on voit que cela ne peut point être appelé une régénération, ni une production nouvelle. (—)

-TOURBÉ, LE (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans le Rételois. Elle prend sa source à Somme-Tourbe, & se jette ensuite dans l'Aisne.

TOURBERIE, (*Jurisprud.*) terme de droit coutumier, particulièrement usité en Angleterre, est un droit que l'on a de bêcher les tourbes dans le fonds d'autrui; ce mot vient de l'ancien latin *turba*, pour dire tourbe. Voyez **TOURBE**.

Commune de tourberie, est la liberté que certains tenanciers ont acquise en vertu d'une prescription, pour bêcher des tourbes dans les bruyeres du seigneur. Voyez **COMMUNE**.

Tourberie se prend aussi quelquefois pour le fond où l'on bêche les tourbes.

Tourberie ou *bruaria*, signifie plus particulièrement de la *tourbe de bruyere*, dont il est fait mention dans une charte d'Hamon de Massy.

TOURBILLON, f. m. (*Physiq.*) c'est en général un mouvement de l'air, subit, rapide, impétueux, & qui se fait en tournant. Voyez **OURAGAN**.

Tourbillon se dit aussi quelquefois d'un goufre ou d'une masse d'eau, qu'on observe dans quelques mers ou rivieres qui tournoient rapidement, en formant une espece de creux dans le milieu.

La cause ordinaire de ces *tourbillons* vient d'une grande cavité, par où l'eau de la mer s'absorbe & se précipite dans quelqu'autre réservoir; quelquefois même elle communique par ce moyen à quelqu'autre mer.

A l'imitation de ces phénomènes naturels, on peut faire un *tourbillon* artificiel avec un vase cylindrique, fixé sur un plan horizontal & rempli d'eau jusqu'à une certaine hauteur. En plongeant un bâton dans cette eau, & le tournant en rond aussi rapidement qu'il est possible, l'eau est nécessairement forcée de prendre un mouvement circulaire assez rapide, & de s'élever jusqu'aux bords même du vase:

quand elle y est arrivée, il faut cesser de l'agiter.

L'eau ainsi élevée forme une cavité dans le milieu, qui a la figure d'un cône tronqué, dont la base n'est pas différente de l'ouverture supérieur du vase, & dont le sommet est dans l'axe du cylindre.

C'est la force centrifuge de l'eau, qui, causant son élévation aux côtés du vase, forme la cavité du milieu; car le mouvement de l'eau étant circulaire, il se fait autour d'un centre pris dans l'axe du vase, ou, ce qui est la même chose, dans l'axe du *tourbillon* que forme l'eau: ainsi la même vitesse étant imprimée à toute la masse de l'eau, la circonférence d'un plus petit cercle d'eau, ou d'un cercle moins éloigné de l'axe, a une force centrifuge plus grande qu'une autre circonférence d'un plus grand cercle, ou, ce qui revient au même, d'une circonférence plus éloignée de l'axe: le plus petit cercle pousse donc le plus grand vers les côtés du vase; & de cette pression ou de cette impulsion que tous les cercles reçoivent des plus petits qui les précédent, & qui se communiquent aux plus grands qui les suivent, procede cette élévation de l'eau le long des côtés du vase jusqu'au bord supérieur, où nous supposons que le mouvement cesse.

M. Daniel Bernouilly, dans son *hydrodynamique*, a déterminé la courbure que doit prendre la surface d'un fluide qui se meut ainsi en *tourbillon*. Il suppose telle loi qu'on veut dans la vitesse des différentes couches de ce *tourbillon*, & il détermine d'une manière fort simple la figure de la courbe dans ces différentes hypothèses.

M. Clairaut a aussi déterminé cette même courbure dans sa *théorie de la figure de la terre*; & il observe à cette occasion que M. Herman s'est trompé dans la solution qu'il a donnée de ce problème.

M. Saulmon, de l'académie royale des sciences, a fait différentes expériences avec un pareil *tourbillon* en y mettant différents corps solides, qui pussent y recevoir le même mouvement circulaire: il se proposoit de découvrir par-là lesquels de ces corps faisant leurs révolutions autour de

L'axe du *tourbillon*, s'approcheroient ou s'éloigneroient davantage de cet axe, & avec quel degré de vitesse ils le feroient; le résultat de cette expérience fut que plus un corps étoit pesant, plus il s'éloignoit de l'axe.

Le dessein de M. Saulmon étoit de faire voir, par cette expérience, la manière dont les lois de la mécanique pouvoient produire les mouvemens des corps célestes; & que c'est probablement à ces mouvemens qu'il faut attribuer le poids, ou la pesanteur des corps. Mais les expériences donnent un résultat précisément contraire à ce qui devoit arriver, pour confirmer la doctrine de Descartes sur la pesanteur. Voyez PESANTEUR.

Tourbillon dans la philosophie de Descartes, c'est un système ou une collection de particules de matière qui se meuvent autour du même axe.

Ces *tourbillons* sont le grand principe, dont les successeurs de Descartes se servent pour expliquer la plupart des mouvemens, & des autres phénomènes des corps célestes. Aussi la théorie de ces *tourbillons* fait-elle une grande partie de la philosophie cartésienne. Voy. CARTÉSIANISME.

Les Cartésiens prétendent que la matière a été divisée d'abord en une quantité innombrable de petites particules égales, ayant chacune un égal degré de mouvement autour de leur propre centre. Voyez FLUIDE.

Ils supposent de plus que différens systèmes ou différens amas de matière ont reçu un mouvement commun autour de certains points comme centres communs, & que ces matières prenant un mouvement circulaire, ont composé autant de *tourbillons*.

Ces particules primitives de matière, agitées de mouvement circulaires, ayant perdu leurs pointes ou leurs inégalités par leurs frottemens réciproques, ont acquis des figures sphériques, & sont parvenues à composer des globules de différentes grandeurs, que les Cartésiens appellent *la matière du second élément*; & ils donnent le nom de *matière du premier élément* à cette espèce de poussière ou de limaille qu'il a

fallu enlever de dessus ces particules, afin de leur donner la forme sphérique. Voyez ÉLÉMENT.

Et comme il y auroit de ce premier élément bien plus qu'il n'en faudroit pour remplir tous les vides entre les globules du second, ils supposent que le surplus est chassé vers le centre du *tourbillon* par le mouvement circulaire des globules; & que s'y amassant en forme de sphère, il produit un corps semblable au soleil. Voyez SOLEIL.

Ce soleil ainsi formé, tournant autour de son propre axe avec toute la matière du *tourbillon*, doit nécessairement pousser au-dehors quelques-unes de ses parties, par les vides que laissent les globules du second élément qui constitue le *tourbillon*: & cela doit arriver particulièrement aux endroits qui sont les plus éloignés des pôles, le soleil recevant en même temps par ces pôles précisément autant de matière qu'il en perd dans les parties de son équateur, moyennant quoi il fait tourner plus vite les globules les plus proches, & plus lentement les globules les plus éloignés. Ainsi les globules qui sont les plus proches du centre du soleil, doivent être les plus petits, parce que les plus grands ont, à raison de leur vitesse, une plus grande force centrifuge qui les éloigne du centre. Voyez LUMIÈRE.

S'il arrive que quelqu'un de ces corps solaires qui sont au centre des différens *tourbillons* soit tellement encroûté ou affoibli, qu'il soit emporté dans le *tourbillon* du véritable soleil, & qu'il ait moins de solidité ou moins de mouvement que les globules qui sont vers l'extrémité du *tourbillon solaire*, il descendra vers le soleil jusqu'à ce qu'il se rencontre avec des globules de même solidité que la sienne, & susceptibles du même degré de mouvement dont il est doué; & se fixant dans cette couche, il sera emporté par le mouvement du *tourbillon*, sans jamais s'approcher ou s'écarter davantage du soleil; ce qui constitue une planète. Voyez PLANÈTE.

Cela posé, il faut se représenter ensuite que notre système solaire fut divisé d'abord en plusieurs *tourbillons*; qu'au

centre de chacun de ces *tourbillons* il y avoit un corps sphérique lumineux ; que quelques-uns d'entr'eux s'étant encrouvés par degrés furent engloutis par d'autres *tourbillons* plus grands & plus puissans , jusqu'à ce qu'enfin ils furent tous détruits & absorbés par le plus fort des *tourbillons* solaires , excepté un petit nombre qui s'échapperent en lignes droites d'un *tourbillon* dans un autre , & qui devinrent par ce moyen ce qu'on appelle des *cometes*. Voyez COMETE.

Cette doctrine des *tourbillons* est purement hypothétique. On ne prétend point y faire voir par quelles lois & par quels moyens les mouvemens célestes s'exécutent réellement , mais seulement comment tout cela auroit pu avoir lieu , en cas qu'il eût plu au créateur de s'y prendre de cette manière , dans la construction mécanique de l'univers. Mais nous avons un autre principe qui explique les mêmes phénomènes aussi-bien , & même beaucoup mieux que celui des *tourbillons* , principe dont l'existence actuelle se manifeste pleinement dans la nature : nous voulons parler de la gravitation des corps. Voyez GRAVITATION.

On peut faire bien des objections contre le principe des *tourbillons*. Car 1°. si les corps des planetes & des cometes étoient emportés autour du soleil dans des *tourbillons* : les parties correspondantes du *tourbillon* devroient se mouvoir dans la même direction , & il faudroit de plus qu'elles eussent la même densité. Il est constant que les planetes & les étoiles se meuvent dans les mêmes parties des cieux avec différens degrés de vitesse ; & dans différentes directions. Il s'en suit donc que ces parties du *tourbillon* doivent faire leur révolution en même temps dans différentes directions , & avec différens degrés de vitesse ; puisqu'il faudra une vitesse & une direction déterminée pour le mouvement des planetes , & un autre pour celui des cometes.

Or , comment cela se peut-il concevoir ? Il faudroit dire que différens *tourbillons* pussent s'entrelacer & se croiser ; ce qui ne sauroit se soutenir.

2°. En accordant que différens *tour-*
Tome XXXIII.

billons sont contenus dans le même espace , qu'ils se pénètrent l'un & l'autre , & qu'ils font leur révolution avec des mouvemens différens ; puisque ces mouvemens doivent être conformes à ceux des corps célestes qui sont parfaitement réguliers , & qui se font dans des sections coniques , on peut demander comment ils auroient pu se conserver si long - temps sans aucune altération , sans aucun trouble par les chocs & les actions contraires de la matiere qu'ils ont perpétuellement rencontrée.

3°. Le nombre des cometes est fort grand , & leur mouvement parfaitement régulier ; elles observent les mêmes lois que les planetes , & elles se meuvent dans des orbites élliptiques qui sont excessivement excentriques : ainsi elles parcourent les cieux dans tous les sens , traversant librement les régions planétaires , & prenant fort souvent un cours opposé à l'ordre des signes , ce qui seroit impossible ; s'il y avoit des *tourbillons*.

4°. Si les planetes étoient mues autour du soleil dans des *tourbillons* , nous avons déjà observé que les parties des *tourbillons* voisines des planetes seroient aussi denses que les planetes elles-mêmes ; par conséquent la matiere du *tourbillon* , contiguë à la circonférence de l'orbite de la terre , seroit aussi dense que la terre même : pareillement la matiere contenue entre les orbites de la terre & de saturne seroit moins dense. Car un *tourbillon* ne sauroit se soutenir , à moins que les parties les moins denses ne soient au centre , & que les plus denses ne soient à la circonférence ; de plus , puisque les temps périodiques des planetes sont entr'eux comme les racines quarrées des cubes de leur distance au soleil , les vitesses du *tourbillon* doivent être dans ce même rapport ; d'où il suit que les forces centrifuges de ces parties seront réciproquement comme les quarrés des distances. Ainsi les parties qui seront à une plus grande distance du centre , tendront à s'en éloigner avec moins de force ; c'est pourquoi , si elles étoient moins denses elles devroient céder à la plus grande force avec laquelle les parties plus voisines du centre tendent à s'élever ;

ainsi les plus denses s'éléveroient & les moins denses descendroient; ce qui occasionneroit un changement de place dans la matiere des *tourbillons*.

La plus grande partie du *tourbillon*, hors de l'orbite de la terre, auroit donc un degré de densité aussi considérable que celui de la terre même. Il faudroit donc que les comètes y éprouvassent une fort grande résistance, ce qui est contraire aux phénomènes. *Cotes. præf. ad Newt. princip. Voyez COMETE, RÉSISTANCE, &c.*

M. Newton observe encore que la doctrine des *tourbillons* est sujette à un grand nombre d'autres difficultés : car enfin qu'une planète dérive des aires proportionnelles aux temps; il faut que les temps périodiques du *tourbillon* soient en raison doublée des distances au soleil; & pour que le temps périodique des planètes soit en raison sesquiplée de leurs distances au soleil, il est nécessaire que les temps périodiques des parties du *tourbillon* soient dans ce même rapport; & enfin pour que les petits *tourbillons* autour de jupiter, de saturne & des autres planètes puissent se conserver, & nager en toute sûreté dans le *tourbillon* du soleil; les temps périodiques des parties du *tourbillon* du soleil devroient être égaux : aucun de ces rapports n'a lieu dans les révolutions du soleil & des planètes autour de leur axe. *Phil. natur. princ. math. schol. gen. à la fin.*

Outre cela les planètes dans cette hypothèse étant emportée autour du soleil dans des orbites elliptiques, & ayant le soleil au foyer de chaque figure, si l'on imagine des lignes tirées de ces planètes au soleil, elles décrivent toujours des aires proportionnelles aux temps de leurs révolutions : or M. Newton fait voir que les parties d'un *tourbillon* ne sauroient produire cet effet. *Scol. prop. ult. lib. II. princip.*

Le même M. Newton a fait encore d'autres objections contre la formation des *tourbillons* en elle-même. Si le monde est rempli de *tourbillons*, ces *tourbillons* doivent nécessairement former des vides entr'eux puisque des corps ronds qui se couchent laissent toujours des vides. Or les parties d'un fluide & de tout corps qui

se meut en rond, tendent sans cesse à s'échapper, & s'échappent en effet dès que rien ne les en empêche. Donc les particules du *tourbillon* qui répondent à ces vides, doivent s'échapper & le *tourbillon* se dissiper. On dira peut-être, & c'est en effet le refuge de quelques cartésiens, que ces vides sont remplis de matiere qui s'oppose à la dissipation des particules du *tourbillon* : mais cette matiere qui n'a point de force par elle-même, ne peut empêcher les particules de s'échapper dans les principes de Descartes, autrement il faudroit dire que le mouvement est impossible dans le plein; & c'est de quoi les Cartésiens sont bien éloignés. Par conséquent si on admettoit le système des *tourbillons*, il faudroit les réduire à un seul *tourbillon* infini en tout sens; c'est ce que les partisans des *tourbillons* n'admettront pas.

De plus, en supposant qu'il n'y eût qu'un seul *tourbillon*, il faut nécessairement que ses couches observent une certaine loi dans leurs mouvemens. Car supposons trois couches voisines, dont la première, c'est-à-dire la plus proche du centre, se meuve plus promptement, & les deux autres plus lentement, à proportion qu'elles ont un plus grand rayon : il est certain que le frottement de la première couche contre la seconde, tend à accélérer cette seconde couche, & que le frottement de la troisième couche contre cette même seconde couche tend au contraire à la retarder; ainsi pour que la seconde couche conserve sa vitesse, & ait un mouvement permanent & invariable, il faut que les deux frottemens qui tendent à produire des effets contraires soient égaux. Or M. Newton trouve que pour cela il faut que les vitesses des couches du *tourbillon* suivent une certaine loi, qui n'est point du tout celle du mouvement des planètes.

De plus, M. Newton suppose dans cette démonstration, qu'il y ait au centre du *tourbillon* un globe qui tourne sur son axe, & il trouve qu'il faudroit continuellement rendre à ce globe une partie de son mouvement, pour empêcher que sa rotation ne cessât. Il n'y auroit qu'un seul cas où le fluide mu en *tourbillon* & la rotation du globe pourroient se conser-

ver, sans l'action continuelle d'une force conservatrice : ce seroit celui où le globe & les couches du *tourbillon* feroient leurs révolutions en même temps ; comme si elles ne faisoient qu'un corps solide. Ainsi les planetes devroient faire toutes leurs révolutions dans le même temps ; ce qui est fort éloigné de la vérité.

La rotation des planetes autour de leurs axes est encore un phénomène inexplicable par les *tourbillons* : dès la naissance, pour ainsi dire, du Cartésianisme, on a fait voir que dans le système des *tourbillons* les planetes devroient tourner sur leurs axes d'orient en occident. Car la matiere qui frappe l'hémisphere inférieur, ayant plus de vitesse que celle qui frappe l'hémisphere supérieur, elle doit faire avancer l'hémisphere inférieur plus que l'hémisphere supérieur, ce qui ne peut se faire sans que la planete tourne.

Représentez-vous un bâton situé verticalement, que l'on pousse d'occident en orient par en-bas avec plus de force que par en-haut ; il saute aux yeux que ce bâton tournera par sa partie inférieure d'occident en orient, & par sa partie supérieure d'orient en occident. C'est le contraire de ce qui arrive aux planetes, & c'est encore une difficulté qui est jusqu'à présent demeurée sans réponse.

De plus, M. Keil prouve, dans son *examen de la théorie* de Burnet, d'après le *scol.* qui est à la fin du second livre des *principes* de Newton, que si la terre étoit emportée dans un *tourbillon*, elle iroit plus vite dans le rapport de 3 à 2, quand elle est au signe de la Vierge, que quand elle est à celui des poissons ; ce qui est contraire à toutes les observations. *Chambers.*

Enfin on pourroit encore, selon M. Formey, faire des objections très-solides contre la division & le mouvement de la matiere dans les principes de Descartes. Pour ce qui regarde la division, on ne peut la concevoir qu'en deux manieres, ou bien en imaginant entre les parties divisées des intervalles vides, ou bien en concevant ces intervalles remplis de quelques corps ou de quelque matiere d'une

nature différente de celle des parties. C'est ainsi que, quoique tout soit plein dans le monde, nous concevons quatre cubes approchés les uns contre les autres comme quatre corps cubiques distingués, parce que, quoiqu'il n'y ait point de vide entre eux, on y apperçoit cependant un petit intervalle rempli d'air, qui empêche de les concevoir comme un seul corps. Mais, selon les principes du Cartésianisme, on ne peut concevoir la chose ni en l'une ni en l'autre maniere ; car on ne peut pas supposer de vide entre les parties divisées, puisque le vide dans ce système est impossible. On n'y peut pas concevoir non plus de corps de différente nature, puisque la différence des corps, selon l'auteur du système, n'existe qu'après l'agitation & le mouvement de la matiere: cette division est donc une chimere. Pour ce qui est du mouvement, c'est bien pis encore ; car le moyen de concevoir que toutes ces parties cubiques, lesquelles sont toutes dures, impénétrables & incapables de compression, puissent tourner sur leur centre de maniere à se casser sans qu'il n'y ait déjà ou qu'il ne se fasse quelque vide. Car la petitesse ne fait rien ici, puisque quelque petites qu'elles soient, elles sont dures, impénétrables, & concourent toutes ensemble à résister au mouvement de chacune en particulier. A ces difficultés générales, on en joint de particulières, qui prouvent que tout ce que nous découvrons dans la lumiere & dans la structure de la terre, est incompatible avec l'architecture cartésienne.

Nous répondons ici en peu de mots à une objection des cartésiens. Les surfaces concentriques du *tourbillon*, disent-ils, sont comme les quarrés des distances ; les forces centrifuges doivent être en raison inverse de ces surfaces, afin que les surfaces soient en équilibre, ainsi les forces centrifuges doivent être en raison inverse des quarrés des distances, & les vitesses en raison inverse des racines quarrées ; ce qui est la loi de Kepler. A cela on répond, 1°. que ce prétendu équilibre des surfaces, en vertu de leurs forces centrifuges, est une chimere, parce qu'il n'y a point d'équilibre entre des for-

ces conspirantes ; 2^o que par les lois de l'hydrostatique , les grandeurs des surfaces ne devroient entrer pour rien dans cet équilibre ; 3^o. que quand on expliqueroit par-là une des lois de Kepler sur les vitesses des différentes planetes , on n'expliqueroit pas l'autre , savoir que la vitesse d'une même planete aphelie & perihelie est en raison inverfe de la distance , & non de sa racine.

Le P. Malebranche avoit imaginé de petits *tourbillons* , à l'imitation de ceux de Descartes. Ces petits *tourbillons* , par les moyens desquels il prétendoit expliquer la lumiere, les couleurs, l'élasticité, &c. ont fait pendant quelque tems une grande fortune ; mais ils font presque oubliés aujourd'hui. En effet si les grands *tourbillons* sont une chimere , comme on ne peut en douter , c'est déjà un grand préjugé contre les petits. D'ailleurs on peut faire contre l'existence de tous ces *tourbillons* cette objection générale & bien simple , à laquelle on ne répondra jamais ; c'est que leurs parties ayant une force centrifuge , s'échapperont nécessairement par les vides que ces *tourbillons* laisseront entr'eux. L'existence supposée de ces petits corps en annonce la ruine. (O)

TOURBILLON , (*Artificier.*) C'est un artifice composé de deux fusées directement opposées & attachées sur les tenons d'un tourniquet de bois , comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu* , avec cette différence qu'on met le feu aux bouts par le côté & non suivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole.

TOURD , f. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *turdus* , poisson de mer. Rondelet en décrit douze especes qui ne diffèrent les unes des autres que par les couleurs ; elles sont brillantes dans presque tous ces poissons. Les principales especes ont des noms particuliers. Voyez GAIAN , MENETRIER , VIELLE , PAON , TANCHE DE MER , &c. Rondelet , *Hist. nat. des poissons* , I. part. liv. VI. ch. vj. Voyez POISSON.

TOURD , voyez LITORNE.

TOURDELLE , voyez GRIVE.

TOURDILLE , (*Maréchal.*) espece de poil gris.

TOURELÉ , (*Antiq.*) c'est-à-dire

chargé ou *garni de tours* ; c'est ce qu'on appelle *basillé* en terme de blason. Cybele , la déesse de la terre , & tous les genies particuliers des provinces & des villes portent des couronnes *turelées*. (D. J.)

TOURELLE , f. f. (*Archit.*) petite tour ronde ou quarrée portée par encorbellement ou sur un cul-de-lampe , comme on en voit à quelques encoignures de maisons à Paris.

Tourelle de dôme , espece de lanterne ronde ou à pans qui porte sur le massif du plan d'un dôme , pour l'accompagner & pour couvrir quelque escalier à vis. Il y a de ces *tourelles* aux dômes du Val-de-grace & de la Sorbonne à Paris. (D. J.)

TOURELLE , (*Orgue.*) c'est ainsi que l'on appelle dans un buffet d'orgue les parties saillantes arrondies composées de plusieurs tuyaux , qui sont comme autant de colonnes dont la *tourelle* est composée.

TOURER , v. act. en terme de Pâtisserie , c'est plier & replier la pâte plusieurs fois sur elle-même & l'abaisser sur un tour à chaque fois avec le rouleau pour la feuilleter. Voyez TOUR & ABAISSER.

TOURET , voyez MAUVIS.

TOURET , f. m. (*terme d'ouvrier.*) petit tour ou roue qui se meut très-vîte par le moyen d'une grande roue qui se tourne avec une manivelle. Les Taillandiers se servent de ces *tourets* pour éguiser leurs ferremens , les Cordiers pour faire du bitord , &c. (D. J.)

TOURET , (*terme de Balancier.*) les *tourets* sont deux sortes de petit anneaux que les faiseurs de balances mettent aux gardes du pezon. (D. J.)

TOURET , (*terme de Batelier*) c'est une cheville qui est sur la nage d'un bachot , & où l'on met l'anneau de l'aviron lorsqu'on rame. (D. J.)

TOURET , (*Instrument de Cordier.*) est un tambour de bois qui est terminé à chaque extrémité par deux planches assemblées en croix , & qui est traversé par un essieu de fer. Cet instrument sert à dévider le fil ; ainsi les *tourets* sont de grosses bobines.

Pour pouvoir se servir des *tourets* , c'est-à-dire , pour dévider le fil , ou pour l'en tirer afin de l'employer , on les pose sur

des supports que l'on place aux extrémités de la filerie. Ces supports sont quelquefois disposés horizontalement, & quelquefois verticalement, & on en met pour l'ordinaire une grande quantité afin de pouvoir les faire tourner tous en même tems, & d'abrèger l'ouvrage du cordier. Par exemple, quand un cordier veut fabriquer un gros cordage composé, je suppose, de cent fils, il perdrait beaucoup de tems s'il n'avoit qu'un *touret*; car pour ourdir sa corde, il seroit obligé de parcourir cent fois la longueur de la corderie; au lieu qu'ayant vingt *tourets*, il prend les fils de tous ces *tourets* par le bout, & en conduit vingt à la fois, & par conséquent sa corde est ourdie en cinq voyages. *Voyez l'article CORDERIE.*

TOURET, petit, en terme d'Eperonnier, se dit d'une espece de crochet rivé dans un trou pratiqué dans la tête de la gargouille dans laquelle passe la premiere chainette. *Voyez GARGOUILLE & CHAINETTE.*

TOURET, (Graveur en pierres fines.) sorte de petit tour dont les Graveurs en pierres fines se servent pour travailler leurs ouvrages; l'arbre du *touret* porte les bouterolles qui usent, au moyen de la poudre de diamant ou d'émeri dont elles sont enduites, la partie de l'ouvrage qu'on leur présente. Le mouvement est communiqué à l'arbre du *touret* par une grande roue de bois, placée sous l'établi & d'une corde sans fin qui passe sur cette roue & la poulie de l'axe. La grande roue se meut par le moyen d'une marche ou pédale sur laquelle l'ouvrier pose le pié. *Voy. l'article GRAVURE EN PIERRES FINES*, où la construction & l'usage du *touret* sont plus amplement expliqués.

TOURET DE NEZ, f. m. (Langue franç.) vieux mot qui signifioit une espece d'ornement que les dames portoient autrefois, & qui leur cachoit le nez. On voit dans la bibliotheque du roi quelques représentations de fêtes & de carroufels où les dames sont peintes avec des *tourets de nez*. (D. J.)

TOURIERE, f. m. (terme de couvent.) office claustral; c'est une religieuse qui a la charge de parler au tour, d'y traiter les affaires de la maison, de recevoir ce

qu'on y apporte de dehors, &c. On l'appelle *touriere de dedans* ou plutôt *dame du tour*.

La sœur *touriere*, ou la *touriere* du dehors est une servante qui assiste au tour en-dehors; qui rend au couvent tous les services dont il a besoin au-dehors, ainsi qu'en ville, & qui reçoit ceux qui viennent y rendre visite, en attendant qu'elle les fasse parler à la dame du tour. (D. J.)

TOURILLON, f. m. (Hydr.) est une grosse cheville ou boulon de fer qui sert d'effieu ou de pivot sur quoi tournent les fleches des bascules d'un pont levis & autres pieces de bois dans les machines.

TOURILLONS, LES, font dans l'Artillerie, les parties rondes & faillantes qui se voient à côté d'une piece de canon. Ce sont deux especes de bras qui servent à le soutenir, & sur lesquels il peut se balancer & se tenir à-peu-près en équilibre. On dit à-peu-près *en équilibre*, parce que le côté de la culasse doit l'emporter sur l'autre d'environ la trentieme partie de la pesanteur de la piece. Comme il est plus épais à la culasse que vers l'embouchure du canon, les *tourillons* sont plus près de la culasse que de la bouche de la piece.

Le mortier a aussi des *tourillons* par lesquels il est attaché & soutenu sur son affut. *Voyez CANON & MORTIER.*

Les *tourillons* sont encastrés dans une entaille faite exprès à l'affut, & ils sont embrassés par-dessus d'une susbande de fer. Les *tourillons* sont cylindriques, & ils ont le même calibre ou diametre que la piece. (Q)

TOURILLON, (Ferrand.) grosse cheville ou boulon de fer qui sert d'effieu, comme les deux d'un pont à bascule; celles qui portent la grosse cloche dans un béfroi, & plusieurs autres servans à divers usages. (D. J.)

TOURILLON, terme de Meünier, espece de gros rouleau de fer qui est au bout de l'arbre du moulin, & qui sert à faire tourner l'arbre.

TOURILLONS, (Tour.) sont les parties cylindriques qui passent entre les colets. *Voyez TOUR, & les Planches.*

TOURLOUROU, f. m. (Hist. nat.) sorte de crabe terrestre de la petite espece

dont le corps est à-peu-près de la largeur d'un écu de six francs ; le dessus de son écaille est d'un violet foncé tirant sur le noir, & bordé tout-au-tour d'une bande rouge assez vive, dont la couleur s'affoiblit insensiblement en s'étendant sous le ventre de l'animal.

Il a dix pattes, cinq de chaque côté ; les deux de devant sont armées de tenailles ou mordans plus forts que ceux des écrevisses ordinaires ; s'il est faisi par un de ces mordans, peu lui importe de l'abandonner pour se sauver, puisqu'au bout d'un an, il reparoît avec un nouveau membre aussi-bien formé que le premier.

Les *tourlouroux* se tiennent ordinairement dans les montagnes ; ils creusent des trous en terre pour se loger, & ne sortent que pour leurs besoins, ou sur la fin d'une pluie abondante, de peur d'être inondée ; c'est alors qu'on les rencontre par milliers dans certains cantons ; la terre en est quelquefois si couverte, qu'on est contraint de les écarter avec un bâton pour se frayer un passage.

Les *tourlouroux* par leur petitesse contiennent peu de substance charnue ; mais leur graisse qu'on nomme *taumalin*, est délicieuse ; c'est une espèce de farce naturelle d'un goût exquis ; les femelles quelque tems avant leur ponte, renferment dans l'intérieur de leur corps deux pelotons gros comme le bout du doigt, d'une substance jaune, tirant sur le rouge, un peu ferme & de très-bon goût ; ce sont les œufs qui ne sont pas encore formés.

Le *taumalin* ou graisse des *tourlouroux* peut se manger seul comme celui des crabes ; on en compose aussi avec la farine de manioc un fort bon mets que les Créols appellent *matoutou*. Les étrangers ne sont pas long-tems à s'y accoutumer, & le trouvent délicieux ; les bisques aux *tourlouroux* sont parfaites, & surpassent de beaucoup par la finesse de leur goût, celles qui se font avec les crabes & les écrevisses.

TOURMALINE, f. m. (*Hist. nat.*) c'est une pierre qui se trouve dans l'île de Ceylan, qui étant échauffée, acquiert une vertu analogue à l'électricité ; alors elle attire d'abord, & repousse ensuite les

corps légers qui l'environnent, tels que la poudre de charbon & la cendre ; c'est aussi pourquoi on l'appelle *Pierre de cendres*, *aimant de cendres* ; en hollandois, *afchem trekke*. Quelques personnes l'ont appelée *turpeline* par corruption ; les Allemands la nomment *trip*.

C'est dans l'histoire de l'académie royale des Sciences de l'année 1717, qu'il a été parié pour la première fois de cette pierre, que M. Lemery fit voir à l'académie ; voici ce qu'on en dit : « C'est une pierre » qu'on trouve dans l'île de Ceylan, » grande comme un denier, plate, orbiculaire, épaisse d'environ une ligne, » brune, lisse, & luisante, sans odeur » & sans goût, qui attire & ensuite repousse de petits corps légers comme de la cendre, de la limaille de fer, des parcelles de papier ; elle n'est point commune.

» Quand une aiguille de fer a été aimantée, l'aimant en attire le pôle septentrional par son pôle méridional ; & par ce même pôle méridional il repousse le méridional de l'aiguille ; ainsi il attire & repousse différentes parties d'un même corps, selon qu'elles lui sont présentées, & il attire ou repousse toujours les mêmes. Mais la pierre de Ceylan attire & ensuite repousse le même petit corps présenté de la même manière ; & c'est en quoi elle est fort différente de l'aimant. Il semble qu'elle ait un tourbillon qui ne soit pas continu, mais qui se forme, cesse, recommence d'instant en instant. Dans l'instant où il est formé, les petits corps sont poussés vers la pierre, il cesse, & ils demeurent où ils étoient ; il recommence, c'est-à-dire, qu'il sort de la pierre un nouvel écoulement de matière analogue à la magnétique, & cet écoulement chasse les petits corps. Il est vrai que selon cette idée, les deux mouvemens contraires des petits corps, devroient se succéder continuellement, ce qui n'est pas ; car ce qui a été chassé n'est plus ensuite attiré ; mais ce qu'on veut qui soit attiré, on le met assez près de la pierre ; & lorsqu'ensuite elle repousse le corps, elle le repousse à une plus

» grande distance ; ainsi ce qu'elle a une
 » fois chassé , elle ne peut plus le rappel-
 » ler à elle ; ou ce qui est la même chose ,
 » son tourbillon a plus de force pour chas-
 » ser en se formant , que pour attirer
 » quand il est formé ». Voyez l'histoire de
 l'académie royale des Sciences , année 1717.
 page 7. & suiv.

Tels sont les premiers détails que nous
 ayons sur la tourmaline. Depuis il en a été
 question dans deux écrits publiés en 1757 ;
 l'un est un mémoire de M. Æpin , pro-
 fesseur de physique , membre de l'acadé-
 mie impériale de Pétersbourg , qui a pour
 titre , *de quibusdam experimentis electricis*
notabilioribus ; il a été lu à l'académie de
 Berlin ; l'autre est une dissertation de M.
 Wilke , sous le titre de *Disputatio solemnis*
philosophica de electricitatibus contrariis.
Rostochii , 1757. Ces deux auteurs nous
 disent qu'on trouve dans l'île de Ceylan
 une pierre transparente , presque aussi
 dure que le diamant , d'une couleur qui
 imite celle de l'hyacinthe , mais plus obs-
 cure. Cette pierre est connue en Allem-
 agne & en Hollande , sous le nom d'*aimant*
de cendres ; mais elle s'appelle plus com-
 munément *tourmaline*. La propriété singu-
 lière de cette pierre , est d'attirer & de
 repousser tour-à-tour les cendres qui
 environnent un charbon ardent sur lequel
 on l'a placée.

Enfin , M. le duc de Noya - Carafa ,
 seigneur napolitain , aussi distingué par
 son goût pour les Sciences , que par son
 rang , étant venu à Paris en 1759 , ap-
 porta deux tourmalines qu'il avoit acqui-
 ses dans ses voyages. L'une qui étoit la
 plus petite , pesoit six grains ; elle avoit
 quatre lignes de longueur sur trois de lar-
 geur , & à-peu-près une ligne d'épaisseur.
 Elle étoit entièrement opaque , d'un brun
 noirâtre ; sa substance paroïssoit homogé-
 ne , quoique traversée de quelques veines
 ou terrasses peu sensibles ; le feu auquel
 cette pierre avoit été exposée avoit fait
 partir de sa surface de petits éclats qu'on
 ne découvroit bien qu'à la loupe. Cette
 pierre peut être rougie au feu sans aucun
 risque , pourvu qu'on ne la refroidisse
 point trop subitement dans l'eau ou autrem-
 ent.

L'autre tourmaline étoit plus grande ,
 elle pesoit dix grains ; sa longueur étoit de
 cinq lignes & un tiers : sa largeur de
 quatre lignes & demie , & son épaisseur
 de près d'une ligne. Sa couleur étoit d'un
 jaune enfumé ou de vin d'Espagne , &
 tenoit un milieu entre le beau jaune de la
 topase orientale , & la couleur brune de
 la topase ou du crystal de Bohême. Cette
 pierre étoit sans défaut , à l'exception de
 deux glaces que le feu des expériences y
 avoit formées.

La dureté de ces deux pierres étoit la
 même que celle du crystal de roche , de
 l'émeraude , & du saphir d'eau , que les
 Lapidaires mettent au rang des pierres
 tendres. Leur poli est gras ; elles rayent
 le verre ; elles n'ont ni goût ni odeur ; la
 plus petite avoit plus de vertu que la gran-
 de. L'auteur de l'*Oryctologie* , donne à
 cette pierre le nom de *turpeline* & dit
 sans aucun fondement que c'est une espèce
 d'*œil de chat*. M. Æpin attribue à cette
 pierre la dureté du diamant ; ce qui est
 contredit par ce qui précède.

M. le duc de Noya a fait un grand nom-
 bre d'expériences avec ces deux pierres
 en présence de plusieurs curieux ; voici
 en peu de mots les résultats de ces expé-
 riences , dont les unes prouvent la confor-
 mité de la tourmaline avec les autres
 corps électriques , & les autres prou-
 vent que cette pierre a des vertus qui ne
 lui sont point communes avec ces corps.

La tourmaline étant frottée avec du
 drap , attire & repousse les corps légers ;
 mais ses effets sont plus forts lorsqu'on la
 pose sur des charbons ardents , ou sur des
 métaux échauffés , ou dans de l'eau bouil-
 lante , ou à la chaleur du soleil concen-
 tree par un verre ardent ; une chaleur
 trop grande , ainsi qu'une chaleur trop
 foible , nuisent également à sa vertu élec-
 trique. Celle qui tient le milieu entre ces
 deux extrêmes , & qui s'étend depuis le
 trentième jusqu'au soixante & dixième de-
 gré du thermometre de M. de Réaumur ,
 est la plus convenable pour lui donner
 toute la force électrique dont elle est sus-
 ceptible ; le mieux est d'étendre une cou-
 che de cendre sur des charbons ardents ,
 ou sur une plaque de métal rougie , & de

placer la tourmaline sur cette couche de cendre. Si on met la pierre dans l'eau bouillante, lorsqu'on la retire elle est trop promptement refroidie pour pouvoir produire ses effets. Quant à la chaleur du verre ardent, elle est trop subite & mettroit la pierre en risque de se casser.

La tourmaline échauffée convenablement, attire & repousse les corps légers, tels que les cendres, la feuille d'or, la limaille de fer, la pierre en poudre, le verre pilé, le sablon, la poudre de bois, le charbon pilé, la soie suspendue, &c. Les distances de l'attraction & de la répulsion, varient suivant le degré de chaleur qu'on a donné à la pierre, & suivant les corps légers qu'on lui présente; mais la distance de la répulsion est toujours plus grande que celle de l'attraction. La répulsion dépend aussi de la figure des corps qu'on lui présente, & de la façon de les présenter.

Cette pierre trop échauffée n'a plus d'électricité.

Sa vertu agit de même que celle des cylindres électriques au travers du papier.

Elle agit au bout d'un conducteur métallique, c'est-à-dire, au bout d'un fil de fer dont un bout est placé sur la tourmaline chauffée.

Elle n'a point de pôles comme l'aimant, non plus que tous les corps électriques.

Elle rejette plus vivement les paillettes aux endroits où l'on présente les pointes.

Sa vertu n'est point altérée par l'aimant; ces phénomènes de la tourmaline lui sont communs avec les autres corps électriques; mais elle en diffère par les points suivans.

1^o Elle s'électrise par la seule chaleur, & par ce moyen elle devient beaucoup plus électrique que par le frottement.

2^o Etant électrisée, elle ne devient point phosphorique, & ne donne point d'étincelles électriques.

3^o Elle s'électrise même dans l'eau.

4 - Elle ne perd point sa vertu électrique par les moyens qui la font perdre à la machine électrique.

5^o On ne lui communique point l'électricité comme aux autres corps électriques.

6^o. La tourmaline au lieu d'être repoussée par un tube électrisé, elle en est attirée.

7^o. Deux tourmalines suspendues à des fils étant échauffées, s'attirent mutuellement, au lieu de se repousser comme font les autres corps électriques.

De ces expériences, M. le duc de Noya conclut que la tourmaline est un corps électrique qui s'électrise par des moyens différens des autres corps électriques; que son électricité est différente de la leur; qu'elle est sensible comme la vertu magnétique, à l'action de leur électricité, sans s'en charger, sans perdre la sienne, & sans leur faire perdre la leur; & par conséquent que cette pierre diffère en cela de tous les autres corps électriques connus.

Tous ces détails sont tirés d'une lettre de M. le duc de Noya Carafa, sur la tourmaline à M. de Buffon, que ce seigneur a fait imprimer & publier à Paris en 1759. L'on y trouvera un grand nombre d'autres détails que l'on a été obligé d'omettre, de peur d'allonger cet article, où l'on n'a rapproché que les choses essentielles contenues dans cet ouvrage. (—)

TOURMENT, f. m. (*Gram.*) douleur longue & violente, de corps ou d'esprit. La goutte, la pierre, les fractures, sont les plus grands tourmens de corps auxquels l'homme soit exposé. Les amans parlent beaucoup de leurs tourmens, mais je crois qu'ils les exagèrent quelquefois; la jalousie est un de leurs tourmens.

TOURMENTE, LA, (*Géog. mod.*) rivière de France dans le Quercy. Elle se forme de trois ruisseaux, près de Souillac, & se perd à Floriac dans la Dordogne. (*D. J.*)

TOURMENTER, (*Peint.*) tourmenter des couleurs, c'est les remanier & les frotter, après les avoir couchées sur la toile; ce qui en ternit la fraîcheur & l'éclat. Quand on les a une fois placées, le mieux seroit de n'y point toucher du tout, si la chose étoit possible; mais comme il n'arrive guere qu'elles fassent leur effet du premier coup, il faut du moins en les retouchant, les épargner le plus que l'on peut,

peut , & éviter de les tracaſſer & de les tourmenter. (D. J.)

TOURMENTER ſon cheval, (Maréchal.) c'eſt le châtier ou l'inquiéter mal-à-propos. Se *tourmenter*, ſe dit d'un cheval qui a trop d'ardeur, & qui eſt toujours en action; il ſe *tourmente*, & *tourmente* ſon homme.

TOURMENTEUR - JURÉ, c'étoit ainſi qu'on nommoit anciennement le queſtionnaire. Voyez ce que l'on en a dit au mot **EXÉCUTEUR DE LA HAUTE JUSTICE**, & Sauval, *Antiq. de Paris.* (A)

TOURMENTIN, f. m. (Ornithol.) petit oiſeau marin qui n'eſt guere plus gros qu'une hirondelle, & dont le plumage eſt noir: on ignore le lieu de ſa retraite, ſon eſpece n'étant point connue ſur terre.

Les *tourmentins* ſe tiennent en pleine mer, à des diſtances conſidérables des côtes; ils ne paroiffent ordinairement que pendant les gros temps, voltigeant ſans ceſſe derriere la poupe des vaiſſeaux, autour du gouvernail, à deux ou trois piés au-deſſus de la ſurface de l'eau; c'eſt une choſe ſinguliere de voir avec quelle agilité ces petits oiſeaux ſuivent les ondulations de la mer, ſans jamais en être ſurpris ni paroître ſe laſſer; ſans doute que c'eſt cette agitation continuelle, qui les a fait nommer *tourmentins* par les matelots, dont l'opinion eſt que ces oiſeaux proviennent de l'écume des vagues; cette idée n'eſt pas moins ridicule que les fables débitées par les anciens ſur l'origine & les merveilles des alcyons, dont le *tourmentin* eſt peut-être une eſpece.

TOURMENTIN, (Marine.) quelques marins appellent ainſi le perroquet de beaupré. Voyez **MAT**.

TOURNAIRE, f. m. (Jurispr.) eſt celui qui eſt en tour de nommer à un bénéfice vacant. Voyez ci-devant **TOUR**.

TOURNANT, f. m. (Marine.) nom qu'on donne à un mouvement circulaire des eaux, qui forme un gouffre dans lequel périſſent preſque tous les vaiſſeaux qui ont le malheur d'y tomber. Il y en a entre autres un à la côte de Norwege, qui eſt très-dangereux.

TOURNANT, on appelle ainſi un pieu enfoncé en terre, qui porte un rouleau,

Tome XXXIII.

avec des pivots placés dans des traverses liées à ce même pieu, & ſur lequel les bateliers, paſſant leur corde, tirent leur bâtiment, ou le font tirer ſans diſcontinuer; par cette manœuvre ils paſſent les contours & les angles d'un canal ou d'une riviere, ſans avoir la peine de ſe remorquer à force de crocs, de gaffes & d'avirons.

TOURNANT, (Eaux & Forêts.) ce terme des eaux & forêts, ſignifie les arbres qui ſont aux angles rentrants, & qui doivent être marqués du marteau du roi, comme les piés corniers, & les arbres de liſiere; c'eſt la diſpoſition de l'article xj. du titre 15, de l'ordonnance des eaux & forêts. (D. J.)

TOURNANTS, terme de Perruquier, ce ſont des bouts de trefſe de cheveux qui vont depuis les temples juſqu'à la nuque du col; ce ſont les premieres trefſes que le perruquier attache ſur la coiffe quand il monte une perruque.

TOURNAY, (Géogr. mod.) en latin *Turnacum*, ville des pays-bas autrichiens, capitale du Tournéſis, ſur l'Efcaut, à cinq lieues au ſud-eſt de Lille, à ſept de Douay, à huit de Mons, à quinze de Gand, & à cinquante-cinq de Paris. L'Efcaut diviſe la ville en vieille & neuve. Louis XIV. y a fait bâtir une citadelle qui a coûté plus de quatre millions de ce temps-là, c'eſt-à-dire plus de huit millions de notre monnoie actuelle; c'eſt un ouvrage de M. de Mégrigni, ingénieur; mais Louis XV. en reprenant Tournay ſur la reine de Hongrie, a fait détruire cette citadelle de fond en comble.

La ville de Tournay eſt partagée en dix paroiffes; S. Médard, évêque de Noyon, fut un des premiers paſteurs de l'églife de Tournay, & ſon premier évêque fut Anſelme, moine bénédictin, qui obtint cet évêché en 1148, par le crédit de S. Bernard. En 1559, l'évêché de Tournay devint ſuffragant de la nouvelle métropole de Cambray. Son diocèſe a huit doyennés, & contient 223 cures. *Longitude.* 21. 4. *latit.* 50. 34.

Il n'eſt fait mention de Tournay que dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la carte de Peutinger, dont les auteurs ont

C c c c c

vécu du temps de S. Jérôme. Dans le même siècle Tournay fut prise sur les Romains par Clodion, roi des François; son petit fils Childeric y demouroit, y mourut, & y fut enterré. Sous les premiers rois capétiens, les évêques de Tournay & de Noyon étoient seigneurs de la ville, mais les habitans y vivoient dans une entière liberté. Charles VII. unit solennellement Tournay & le Tournésis à sa couronne, par des lettres-patentes données au commencement de son regne, en 1422, & confirmées par d'autres lettres, dans les années 1426, & 1436.

Louis XI. après la mort de Charles duc de Bourgogne, mit garnison dans Tournay en 1477; & depuis ce temps-là les habitans lui obéirent jusqu'à l'an 1513, que la ville fut prise sur Louis XII. par Henri VIII. roi d'Angleterre. Les Anglois la rendirent aux François en 1517; mais quatre ans après, la guerre ayant été déclarée par Charles-quin & François I. Tournay fut prise, & François I. contraint de la céder par le traité de Madrid, en 1525, confirmée par le traité de Cambrai en 1529, par celui de Crépi en Laonois, en 1544, & par celui de Cateau-Cambrésis, en 1559. En 1667, Louis XIV. prit cette ville, qui lui fut cédée en 1668, par le traité d'Aix-la-chapelle; il fortifia Tournay, & y éleva la citadelle dont j'ai parlé; mais la ville & la citadelle ayant été prises en 1709, par l'armée des alliés, la France céda l'une & l'autre à la maison d'Autriche, par les traités d'Utrecht, de Rastat, & de Bade. Enfin les Etats-Généraux ont la garde de cette place, par le traité de la Barrière, conclu en 1715, entre leurs Hautes-puissances, & l'empereur Charles VI.

Jean Cousin a donné l'histoire de Tournay. Elle est imprimée à Douay chez Marc Wyon, en 1620, en 4 vol. in-4°. c'est un ouvrage fort rare.

Simon de Tournay, dont le nom est écrit fort différemment dans les bibliographes, étoit ne dans la ville de Tournay, ou du moins étoit originaire de cette ville; il en fut chanoine & florissoit dans le xij^e. siècle, il devint docteur en théologie à Paris, & y régenta pendant

dix ans les écoles des arts, c'est-à-dire qu'il y enseigna les belles-lettres & la philosophie. Il a laissé plusieurs ouvrages qui ne se trouvent qu'en manuscrit. Son attachement aux opinions d'Aristote, & sa grande subtilité dans la dispute, le firent accuser d'impiété & d'irreligion.

Il est douteux si Jacques des Parts, en latin *de Partibus*, étoit natif de Tournay, ou de Paris; il fut également chanoine de Paris & de Tournay, mais il mourut dans cette dernière ville, environ l'an 1465; il devint médecin du duc de Bourgogne, Philippe le bon, & puis de Charles VII. roi de France; il donna plusieurs livres qui lui procurèrent une grande réputation; le principal est son commentaire sur Avicenne; il fut imprimé à Lyon, l'an 1498. en 4. vol. in-fol. aux dépens du roi, & par les soins de Janus Lascaris.

La Barre (Louis-François-Joseph de), littérateur, naquit à Tournay en 1688, & mourut à Paris en 1743. Il étoit membre de l'académie des Inscriptions, à laquelle il a donné plusieurs mémoires. On trouvera dans ce recueil, tom. VII. & VIII. des éclaircissemens de sa main, sur l'histoire de Lycurgue, des remarques sur la route de Sardes à Suze, décrite par Hérodote; d'autres sur le cours de l'Halys, de l'Euphrate, de l'Araxe, & du Phasé; une dissertation sur la livre romaine, & sur d'autres mesures particulières moins connues; & un mémoire sur les divisions que les empereurs romains avoient faites des Gaules, en différentes provinces. On a inféré dans les tom. IX. & X. son traité du poëme épique, où il examine particulièrement s'il est nécessaire que l'action de ce poëme ait rapport à une vérité morale; il y a joint des observations singulieres sur les places destinées aux jeux publics de la Grece, & sur les différentes especes de courses qui s'y faisoient.

En 1729, il publia en deux vol. in-4°. ces mémoires de l'histoire de France & de Bourgogne, que l'on appelle communément *le journal de Charles VI.* & il mit une préface à la tête de ce recueil. En 1735, il fit paroître en cinq volumes in-12. une nouvelle histoire de la ville de

Paris, extraite de celle du père Lobineau, qui, composée de 5 vol. in-fol. & continuellement entremêlée de pièces latines, excédoit le loisir ou la portée des lecteurs ordinaires. Il avoit entrepris quinze mois avant sa mort, un dictionnaire d'antiquités grecques & romaines, mais il n'a eu le temps que de former son plan, & d'ébaucher quelques articles. (*Le chev. DE JAUCOURT.*)

TOURNE, terme de pratique, synonyme à *souïte*. Voyez *SOUTE*.

TOURNÉ, (*Blason*) ce mot dans le blason, ne se dit proprement que d'un croissant dont les cornes regardent le flanc dextre de l'écu, parce que ce n'est pas la situation naturelle du croissant, dont les cornes doivent regarder en-haut; & si elles regardoient le flanc senestre, on le diroit *contourné*. (*D. J.*)

TOURNE-A-GAUCHE, (*Outil d'ouvrier.*) outil de fer, quelquefois avec un manche de bois, qui sert comme de clé pour tourner d'autres outils. Les charpentiers, menuisiers, ferruriers, & autres ouvriers, ont chacun leur *tourne-à-gauche*, mais peu différens les uns des autres. Les *tourne-à-gauche* pour les tarots sont tout de fer; ils sont plats, d'un pouce environ de largeur, & de six à sept pouces de longueur; ils ont au milieu une entaille quarrée, où l'on met la tête du tarot quand on veut le tourner pour faire un écrou.

TOURNEBOUT, (*Luth.*) instrument à vent & à anche.

L'anche du *tournebout* n'est pas à découvert comme celle des hautbois, mais elle est renfermée dans une boîte percée, en sorte que le musicien ne peut pas la gouverner à son gré; aussi le *tournebout* n'a-t-il pas plus de tons que de trous.

Il paroît que le *tournebout* n'est qu'un reste de l'ancienne flûte phrygienne ou plagiale, comme le pense Merfennus, probablement le nom de cet instrument lui vient de son bout courbé ou tourné: au reste, le *tournebout* & la cromorne ne sont qu'une même chose. Voyez *CROMORNE*, (*Luth.*) (*F. D. C.*)

TOURNE-BROCHE, *ustensile de cuisine*, qui sert à donner à une broche un

mouvement modéré, & entretenu par un poids qui met en jeu plusieurs roues, à l'une desquelles est attachée une poulie qui retient une ou plusieurs chaînes qui répondent aux Troches, & leur communiquent le mouvement qu'elles ont reçu des roues. Cette machine est composée de trois roues qui ont chacune leur pignon, d'un rouleau, d'une cage & d'un volant. La première de ces roues se nomme *grande roue*; son arbre est revêtu d'un rouleau de bois, partagé en deux parties, sur lesquelles sont deux cordes qui vont en sens contraire. La première qu'on peut appeler *corde du poids*, se devide & se déroule en descendant, pendant que la seconde que nous nommerons *corde de remontoir*, se roule & s'entortille au-tour du rouleau, garni d'un ressort qui le retient à une des croisées de la grande roue, lorsqu'on a suffisamment remonté le poids; immédiatement au-dessus du même côté, est un second pignon qui s'engrene dans un autre qu'on nomme *seconde roue*, qui va répondre au pignon de la roue de champ. Celle-ci est placée environ vers le milieu de la cage, au-dessous du volant; ses dents renversées de côté, s'accrochent aussi dans celles du pignon du volant, & le fait tourner. Toutes ces roues ont chacune leur arbre qui s'emboîte latéralement dans les montans de la cage, de façon néanmoins qu'il puisse y jouer aisément. Cette cage du châssis soutient & renferme tout l'ouvrage, excepté le volant qui est au-dessus, & la traverse par un trou qui y est pratiqué.

Toutes ces roues ont une grandeur proportionnée à la vitesse de leur mouvement, qui est plus lent dans la grande que dans la seconde roue, & dans la roue de champ que dans le volant.

On fait des *tournebroches* à main, qui sont placés seulement à hauteur d'homme, & se remontent par le moyen d'une manivelle qui s'emmanche dans l'arbre du pignon d'une quatrième roue, qu'on appelle *roue de remontoir*, & qui est vis-à-vis la grande roue. Dans ces *tournebroches*, le rouleau n'est revêtu que d'une corde qui soutient le poids, & qu'on re-

tourne sur lui-même en sens contraire.

Il y a encore des *tournebroches* à fumée ; qui meurent sans poids , & par la seule action de la fumée sur le volant ; on peut voir tous ces différens *tournebroches* dans le Spectacle de la nature , *art. de la nourriture de l'homme.*

TOURNECASE, JEU DU f. m. *Pétymologie* du nom de ce jeu , vient de la manière dont on le joue , puisque l'on ne prend que trois dames chacun , que l'on conduit suivant les nombres amenés , jusqu'à ce qu'on ait fait une case , c'est-à-dire , jusqu'à ce qu'on ait mis ces trois dames sur la dernière fleche du coin : & cette case est faite avec trois dames , & qu'il faut pour gagner que les trois dames soient accouplées l'une sur l'autre , ainsi ce jeu se nomme *tournecase* , qui ne signifie autre chose , sinon le *jeu de la case à trois dames*. On nomme les dés à ce jeu comme au trictrac & au reversier ; il faut pousser le dé fort , afin qu'il batte la bande de votre homme. Après avoir mis trois dames à part pour jouer , si vous gagnez le dé vous jouez , & si vous faites d'abord six & cinq , vous ne pouvez jouer que le cinq , parce que c'est une règle , en ce qu'on ne peut jamais jouer que le plus bas nombre. Si vous faites sonné après avoir fait six & cinq , vous n'en pouvez jouer qu'un , & vous êtes obligé de le jouer avec la même dame dont vous avez déjà joué un cinq ; parce que si vous le jouiez avec une autre dame , il faudroit passer par-dessus celle dont vous auriez joué le cinq , ce qui n'est pas permis dans ce jeu , par la raison qu'il faut que les dames se suivent & marchent l'une après l'autre.

Comme les deux joueurs jouent & marchent galemment dans la même table & vis-à-vis l'un de l'autre , chaque fois que le nombre du dé porte une dame sur une fleche qui se rencontre vis-à-vis de celle où il y a une dame de celui contre qui l'on joue , cette dame est battue , & il est obligé de la prendre & de rentrer dans le jeu.

En ce jeu l'on bat malgré soi , parce que l'on est toujours obligé de jouer le plus petit nombre , & outre cela on ne

peut point passer une dame par-dessus l'autre comme nous l'avons déjà dit , ce qui fait que l'on joue souvent beaucoup de coups inutiles , sur-tout quand on a amené & conduit ses dames : savoir , l'une dans un coin , & les deux autres tout contre , de manière qu'on ne peut les mettre sur le coin , qu'en faisant un as & puis un deux. L'on souhaite alors d'être battu pour sortir de cette gêne.

En ce jeu , le coin de repos est la douzième case ; on le nomme *coin de repos* , parce que les dames qui sont une fois entrées sont en sûreté , & ne peuvent plus être battues. C'est un grand avantage pour celui qui y en met une le premier. Celui qui a mis le plutôt ses trois dames dans son coin , a gagné la partie ; & s'il les y mettoit toutes trois avant que son homme y en eût mis une , il gagneroit double , si l'on en est convenu.

TOURNÉES, GRANDES , (*Pêche.*) espèces de bas parcs ; en terme de pêche c'est une enceinte de filets montés sur des pieux , qui ont la forme d'un fer à cheval , dont l'ouverture est à la côte , & le convexe à la mer , le tout sur un terrain en pente , afin que la marée venant à se retirer précipitamment , le poisson qui a monté à la côte , y puisse plus aisément être arrêté. Ce filet , quoique posé sur un terrain incliné , a pourtant son bord supérieur de niveau , au moyen de ce que les pieux qui sont vers la mer , sont plus longs que les autres. Voyez **TOURRÉES & PARCS.**

TOURNE-FEUILLET, f. m. touffe de petits rubans attachés au haut de la tranche d'un livre , ou à une espèce de petit peloton ; on passe les rubans entre les feuillets du livre , & ils indiquent où l'on en est resté de sa lecture.

TOURNE-FIL, f. m. (*terme de Peignier* ,) instrument d'acier quarré qui sert aux Peigniers à donner le fil à leurs écouennes & autres outils ; c'est une espèce de fusil propre aux mêmes usages que celui des bouchers , cuisiniers , charcutiers , avec cette différence que le fusil est rond & le *tourne-fil* quarré. (*D. J.*)

TOURNEFORTIA, f. f. (*Hist. nat.*)

Botan.) genre de plante ainsi nommée en l'honneur du célèbre Tournefort. Le calice est divisé en cinq segmens qui finissent en pointe ; il subsiste toujours ; la fleur est d'une seule pétale qui forme un tuyau ovale plus long que le calice , légèrement decoupé en cinq segmens un peu ouverts & pointus ; les étamines sont cinq filets de la longueur du tuyau de la fleur , & qui se terminent en pointe ; les bossettes sont simples & placées au centre de la fleur ; le germe du pistil est globulaire & posé sous le calice ; le style est simple , & a la longueur des étamines ; le stigma est pareillement simple ; le fruit est une baie sphérique contenant deux loges ; les graines sont au nombre de deux , ovales & séparées par la pulpe. Linnæi *gen. pl. p. 62.* (*D. J.*)

TOURNEGANTS ou **RETOURNOIR** , (*terme de Gantier* ,) ce sont deux bâtons , polis , ronds , & longs de deux piés , plus gros par le milieu que par les bouts , & faits en forme de fuseaux. L'un se nomme le *mâle* , & l'autre la *fenelle* ; on les appelle aussi *bâtons à gant*. On insinue ces bâtons dans les doigts des gants pour les pouvoir retourner aisément sans les chiffonner ni les salir. C'est aussi avec ces bâtons qu'on renforme les gants , c'est-à-dire qu'on les élargit sur le renformoir , afin de leur donner une meilleure forme. Cette opération se nomme *bâtonner un gant*.

TOURNELLE , (*Jurisprud.*) est une chambre du parlement. *Voyez au mot PARLEMENT l'article TOURNELLE.* (*A*)

TOURNER , v. act. & neut. c'est mouvoir circulairement. On dit les sphères *tourne*nt sur leur axe. La terre *tourne* autour du soleil , hérésie autrefois , fait d'astronomie démontré aujourd'hui. Il *tourne* très-adroitement les bois & les métaux. On apprend aux soldats à *tourner* à droite & à gauche. On *tourne* le dos ; on *tourne* bride ; la tête *tourne* ; on se *tourne* à l'orient , au midi ; le vin & le lait se *tourne*nt. On *tourne* au jeu , une carte qui reste sur le talon , ou qui passe dans la main de celui qui donne , ou dont un joueur peut s'emparer , selon le jeu qu'on joue , & cette carte s'appelle la *tourne*. On *tourne* une ar-

mée ; on *tourne* une affaire adroitement ; on prononce un discours bien *tourné* ; on fait *tourner* un vers : on *tourne* en ridicule les choses les plus serieuses ; on *tourne* un objet en tout sens ; on *tourne* ses forces de ce côté ou de cet autre ; il *tourne* à la mort , &c. *Voyez les articles suivans.*

TOURNER , v. act. (*Archit.*) c'est exposer & disposer un bâtiment avec avantage. Ainsi une église est bien *turnée* quand elle a , conformément aux canons , son portail vers l'occident , & son grand autel vers l'orient ; une maison est bien *turnée* lorsqu'elle est dans une agréable exposition , & que ses parties sont placées suivant leurs usages ; & un appartement est bien *turné* , quand il y a de la proportion & de la suite entre ses pièces , avec des dégagemens nécessaires. (*D. J.*)

TOURNER AU TOUR , (*Archit.*) c'est donner sur le tour la dernière forme à un balustre de bois ébauché. On finit aussi au tour les bases des colonnes , les vases , balustres de pierre & de marbre qu'on polit ensuite avec la rape & la peau de chien de mer. (*D. J.*)

TOURNER LE PAIN , *en terme de Boulanger* , c'est joindre & lier la pâte en sorte qu'il n'y ait point d'yeux & de crevasses , & donner au pain la forme qu'on souhaite.

TOURNER , *en terme de Confiseur* , signifie enlever la peau ou l'écorce fort mince & fort étroite avec un petit couteau en tournant autour du citron.

TOURNER , *en terme d'Épinglier* , voyez GAUDRONNER.

TOURNER , **TOURNÉ** , (*Jardinage.*) on dit que le fruit *tourne* , quand après avoir pris sa grosseur naturelle , il commence à mûrir.

TOURNER , *en termes de manège* , signifie changer de main. On dit ce cheval est bien dressé , il *tourne* à toutes mains. On assouplit avec le cavesson à la newcastle un cheval entier , c'est-à-dire , qui refuse de *tourner* au gré du cavalier. Les écuyers font *tourner* la pointe du pié en-dedans.

L'action de *tourner* avec justesse au bout d'une passade ou de quelqu'autre manège , est de tous les mouvemens celui qui

coûte le plus à apprendre à la plupart des chevaux.

TOURNER L'ÉTAIN, (*Potier d'étain.*) c'est lui ôter par le moyen des outils sa couleur brune qu'il a prise en moule, pour lui donner le vif & le brun dont il a besoin pour être perfectionné, & pour lui donner une figure plus nette & plus parfaite que celle qu'il a déjà reçue.

L'ouvrier qui travaille au tour, commence par dresser son empreinte qui est pour *tourner* la vaisselle, ou son calibre pour de la poterie ou menuiserie; ces outils sont de bois, *tournés* & formés à la figure & proportion des différentes pièces, soit pour les dehors ou les dedans; ou autrement, ils ont une gaine ou trou carré, revêtu d'étain, formé par le mandrin de l'arbre du tour dans lequel il entre; puis on fait tenir sa pièce sur ces empreintes ou calibres, si c'est de la vaisselle, par le moyen de trois petits crampons de fer qui tiennent la pièce sur l'empreinte par l'extrémité du bord, en commençant par les derrières, & après les dedans sur la même empreinte qui doit être creusée de la grandeur & de la forme de la pièce; ainsi il en faut avoir autant qu'on a de moules de différentes grandeurs, ou bien on *tourne* à la belouze, qui est une manière d'attacher les pièces en les soudant à trois gouttes sur le bord avec le fer sur une pièce d'étain montée sur le tour, à qui on donne ce nom de *belouze*. Si c'est de la poterie, on la dresse sur le calibre qu'on a monté sur le mandrin, & qui est *turné* proportionnellement à la grosseur de la pièce qu'on veut mettre dessus; on la fait tenir en frappant d'un marteau, sur une planche appuyée contre la pièce pendant qu'elle *tourne*, jusqu'à ce qu'elle tienne & *tourne* rondement: cela s'appelle *tourner à la volée*. Mais il y a une autre manière plus diligente & plus sûre, surtout pour des pièces longues, qui est de *tourner à la pointe*; c'est un vis qui marche dans un écrou enclavée dans la poupée de la droite du tour, à peu-près comme la vis d'un étai de ferrurier, & par le moyen d'une manivelle ou d'un boulon, on avance & retire cette vis dont le bout presque pointu

joint un morceau de bois ou de plomb qui s'emboîte au bout de la pièce qu'on *tourne*, en sorte qu'elle la met ronde, & la tient sans qu'elle se dérange ni qu'elle puisse s'échapper.

Dès que la pièce est bien dressée, l'ouvrier tenant son crochet sous le bras & posé sur la barre qu'il tient ensemble avec la main gauche, il le conduit de la droite par un mouvement égal & réglé en le faisant couper l'étain: ce qui forme ce qu'on nomme *ratures*; on appelle cette première façon *ébaucher*. On se sert ensuite de crochets qui coupent moins, parce qu'on les passe sur un cuir où on a mis de la potée d'étain; ces crochets se nomment *planes*; & enfin on achève avec un brunissoir. Lorsqu'on s'en sert, il faut auparavant répandre avec une patrouille de l'eau de savon sur sa pièce, & ne point appuyer le brunissoir trop fort, ni s'arrêter pour ne point faire d'ondes; il suffit d'effacer seulement les traits du crochet, & on essuie l'eau de savon après qu'on a bruni avec un linge doux qu'on appelle *polissoir*, pendant que la pièce tourne encore.

Il faut remarquer que les bons outils dans la main d'un habile ouvrier contribuent à faire le bel ouvrage. Chacun a sa manière pour leur donner un taillant propre à son gré; mais généralement les crochets carrés, carrés demi-ronds, à deux côtés, en pointe, &c. sont préférables à toutes autres formes. Les crochets, grattoirs & brunissoirs doivent être acérés du meilleur acier d'Allemagne. Il faut une meule pour les émoudre, & une bonne pierre d'Angleterre pour les affiler.

Il y a des brunissoirs de différentes figures pour la vaisselle ou poterie, & pour réparer & achever. Voyez **BRUNISSOIR**.

Pour *tourner* des plats d'une grandeur extraordinaire ou des jattes ou grands bassins qui pèsent jusqu'à 20 ou 25 liv. pièce, ou enfin d'autres pièces d'un trop gros poids, au lieu de faire aller le tour avec la roue, ce qui n'est presque pas possible, on emmanche une manivelle dans le bout de derrière de l'arbre du tour, par le moyen de laquelle on *tourne* une pièce comme on tourne une meule de taillan-

dier, & par ce moyen on en vient plus aisément à bout : cela s'appelle *tourner à la ginguette*.

Il faut observer que pour *tourner* la vaisselle, l'ouvrier conduit ses crochets & brunissoirs presque perpendiculairement, tantôt du bas de sa pièce au milieu en montant, & tantôt du milieu en descendant en bas, appuyant sur ses outils, afin de couper l'étain également par-tout, & que la pièce ne soit point faussée, c'est-à-dire, forte à un endroit & mince à un autre ; lorsqu'on veut rendre une pièce mince, on repasse plusieurs fois le crochet qui ébauche, & pour la poterie, on conduit le crochet sous la pièce horizontalement, tantôt de droit à gauche, & de gauche à droite, & le brunissoir de même, mais moins en-dessous que le crochet ; & la meilleure manière est de ne le passer qu'une fois.

Autrefois on *turnoit* toute la vaisselle sur un outil nommé *croisée*, composé de trois crampons coulans sur ces branches ; on avance & recule ces crampons suivant la grandeur des pièces, & on les arrête par le moyen d'un coin qui est derrière chaque crampon ; on ne s'en sert plus guère à présent depuis l'invention de *tourner* à la belouze, si ce n'est pour *tourner* des jattes ou grands bassins, cette manière étant dangereuse pour l'ouvrier qui y travaille.

TOURNER, en terme de *Tabletier Corne-tier* ; voyez **TOURNER**, en terme de *Tabletier en écaille*, c'est la même opération pour la corne comme pour l'écaille.

TOURNER, (*Vénéria.*) il se dit de la bête que l'on chasse, lorsqu'elle tourne & fait un retour, c'est aussi faire *tourner* les chiens pour en trouver le retour & le bout de la ruse.

TOURNES, (*Jurisprud.*) c'est la soute ou retour des deniers que l'on paie dans un partage ou pour un contrat d'échange. Il en est parlé dans les coutumes de Montargis, Orléans, Blois & Dunois. Voyez le *gloss. de Lauriere.* (A)

TOURNESIS, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de Flandre, & qui prend son nom de Tournay sa capitale.

Le *Tournesis* n'est autre chose que la

châtellenie de Tournay, qui est d'une assez grande étendue ; car elle renferme environ cinquante villages ou bourgs, dont la justice ressortit au conseil provincial de Flandre, d'où l'on peut appeler au parlement de Malines.

Les rois de France ayant institué le bailliage de Vermandois, y avoient joint Tournai & le *Tournesis* ; mais en 1283 Charles VI. érigea un bailliage à Tournay, auquel il soumit cette ville & le *Tournesis*, avec les terres de Mortagne & de Saint-Amand, qui relevoient auparavant du bailliage de Vermandois ; l'union de ces terres à ce bailliage a duré jusqu'au temps de la paix d'Utrecht, par laquelle toute la terre de Saint-Amand a été séparée du bailliage de *Tournesis*, & accordé à la France ; mais pour les neuf villages qui dépendoient de Mortagne, ils ont été laissés à la maison d'Autriche. (D. J.)

TOURNESOL, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom vulgaire donné à la première & principale espèce de racinoïde dans le système de Tournefort ; c'est aussi pour la distinguer que cet habile botaniste appelle cette plante *racinoides ex qua paratur tournesol Gallorum I. R. H. 656.* dans Mathiole *heliotropium minus* ; dans C. Bauhin, *heliotropium tricoccum* ; dans Clusius *heliotropium minus tricoccum* ; enfin dans Lobel, *heliotropium vulgare tournesol Gallorum sive Plinii tricoccon.*

La racine de cette plante est blanche, ronde, ordinairement droite & longue, garnie de quelques petites fibres à son extrémité, surtout aux piés les plus élevés, car il en est plusieurs qui n'en ont point du tout ; elle pousse une tige ronde de différente hauteur, suivant le terrain qu'elle occupe ; cette tige se divise en plusieurs branches, la plupart desquelles forment des aisselles des feuilles.

Clusius avoit raison lorsqu'il a dit que les feuilles du *turnesol* ont de la ressemblance avec celles du xanthium ; mais il s'est trompé lorsqu'il a cru qu'elles en avoient beaucoup plus avec celles du *solanum somniferum* ; il en est de même de Lobel lorsqu'il les a comparées à celles du calament de montagne. Elles sont d'un

verd pâle & presque cendré, attachées à un fort long pédicule.

Les fleurs sont renfermées dans de petits boutons, lesquels forment une espece de grappe qui sort d'entre les aisselles de chaque branche, & de leur extrémité. Elles sont les unes stériles, & les autres fécondes.

Les stériles qui occupent la sommité de cette grappe, sont contenues dans un calice divisé en cinq parties découpées jusqu'au centre; elles sont composées de cinq petites feuilles jaunes, placées autour d'un petit stile rond surmonté de quelques étamines de même couleur disposées en aigrette; comme elles sont attachées par un fort petit pédicule qui seche à mesure que la grappe croît & s'élève, elle se fanent & tombent en fort peu de temps.

Le calice de celles qui en occupent la base, & qui sont fécondes, est divisé en dix pieces fendues pareillement jusqu'au centre; elles sont composées de cinq petites étamines jaunes, surmontées chacune d'un petit sommet de même couleur. Elles sont placées autour du pistil qui est chargé de trois filets fourchus & jaunes. Ce pistil qui est dans le fond du calice, devient dans la suite un fruit rond, raboteux d'un verd foncé, divisé en trois loges, qui renferment chacune une semence ronde & blanche. Il est attaché avec son calice à un pédicule assez long; de sorte que lorsque les premières fleurs ont passé, & que le fruit est arrivé à sa juste grosseur, il pend des aisselles des branches, & semble y être né sans aucune fleur. C'est-là ce qui en a imposé à tous ceux qui ont avancé que les fleurs & les fruits de cette plante naissent sur des piés différens.

La Médecine ne tire aucun secours de cette plante pour la guérison des maladies, quoique Dioscoride nous assure qu'elle est excellente pour chasser les vers du corps, & pour la guérison de cette espece de verrue, que les Grecs appellent *ακροειδαν*, en les frottant de son suc mêlé avec un peu de sel; mais elle se vend cher, parce que son usage est réservé pour la teinture; aussi les auteurs qui en parlent sous le nom d'*heliotropium*, ont eu raison de dire que le suc de son fruit don-

noit un verd éclatant, qui se changeoit promptement en un fort beau bleu; le suc des grappes de fleurs produit la même chose, mais cela n'arrive point à celui des feuilles. En effet le *tournefol* en pâte & en pain a pour base le fruit de cette plante.

Celui qu'on prépare à Gallargues, village du diocèse de Nîmes, à quatre ou cinq lieues de Montpellier, est en grande estime. On s'en sert en Allemagne, en Angleterre & en Hollande pour donner une agréable couleur aux confitures, gélées & autres liqueurs. Pomet & Lemery se sont trompés en avançant que le *tournefol* en drapeau se faisoit avec des chiffons empreints d'une teinture rouge préparée avec le suc des fruits de l'*heliotropium*, & un peu de liqueur acide. Mais voici en deux mots la préparation du *tournefol* à Gallargues.

Les payfans de ce village ramassent au commencement du mois d'Août les sommités du racinoïdes, qu'ils appellent de la *mantelle*, & les font moudre dans des moulins assez semblables à nos moulins à huile: quand elles ont été bien moulues, ils les mettent dans des cabats, & mettent ces cabats à une presse, pour en exprimer le suc qu'ils exposent au soleil pendant une heure ou deux. Après cela ils y trempent des chiffons qu'on étend ensuite sur une haie, jusqu'à ce qu'ils soient bien secs; cela fait, on prend environ dix livres de chaux vive qu'on met dans une cuve de pierre; & l'on jette par-dessus la quantité d'urine qui peut suffire pour éteindre ladite chaux: on place des bâtons dans la même cuve, à la hauteur d'un pié de liqueur, sur lesquels on étend les chiffons qu'on avoit déjà fait sécher. Après qu'ils y ont resté quelque temps, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils aient été humectés par la vapeur de l'urine & de la chaux, on les tire de la cuve, on les fait sécher au soleil, & quand ils sont bien secs, on les retrempe comme auparavant dans du nouveau suc, & pour lors on les envoie en différens pays de l'Europe.

Il y a beaucoup d'apparence que les especes de *tournefol* en pâte & en pain qu'on reçoit d'Hollande, se fabriquent ou

avec

avec ces mêmes chiffons qu'on leur a envoyés de Montpellier, ou se font avec d'autres drogues dont le secret nous est inconnu; il est du moins certain que le ricinoides ne croît point en Hollande, & que leur *tournefol* en pain est précieux.

TOURNESOL, (*Chimie.*) on donne en général le nom de *tournefol* à plusieurs préparations chimiques qui donnent une teinture d'un bleu pourpre. Il sera parlé des plus connues dans la suite de cet article. Celle qu'on appelle en particulier *Pierre de tournefol*, est la principale de ces préparations. Cette pierre de *tournefol* se fabrique en Hollande, selon un procédé qui est absolument ignoré en France. Nous fournissons seulement aux Hollandois les chiffons ou drapeaux qui en font la base ou matière première. Ces chiffons se préparent au grand Gallargues, village du bas Languedoc, du diocèse de Nîmes, où on les imbibe du suc d'une plante, qui croît naturellement dans le pays, & qu'on appelle en langue vulgaire *maurelle*, nom que j'adopte dans cet article. M. de Tournefort appelle cette plante *ricinoides ex qua paratur tournefol Gallorum, inst. rei herb. app. 565.* M. Linnæus la nomme *croton foliis rhombis, repandis, caule herbaceo.* Feu M. Nissolle, de la société royale des Sciences de Montpellier, a donné la description de cette plante, qu'il a accompagnée d'une figure très-exacte. Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1712, page 339. Pl. XVII. tout ce travail sera exposé à la fin de cet article.

M. Lemeris dit dans son traité des drogues, p. 863. qu'on prépare le *tournefol* en Languedoc avec le fruit de l'*heliotropium tricoceum*, qui est une autre plante d'un genre bien différent de la précédente. Voyez HÉLIOTROPE ou HERBE AUX VERRUES. On voit que M. Lemeris étoit mal instruit sur cette préparation où l'*heliotrope* n'entre point, & où jamais il n'a pu être employé.

M. Lemeris dit dans le même traité des drogues, que la perelle, la chaux & Purine entrent dans la composition du *tournefol*. On m'a assuré que l'orseille y entroit encore.

Tomé XXXIII.

M. Lemeris dit encore dans son traité des drogues, qu'on fabriquoit à Lyon du *tournefol* qui étoit inférieur à celui d'Hollande. Je crois que M. Lemeris se trompe. On m'a assuré qu'on n'a jamais fabriqué la pierre de *tournefol* à Lyon. Je pense que M. Lemeris a confondu avec la pierre de *tournefol*, la préparation de la perelle & d'un autre lichen, qui est une espèce d'orseille qu'on prépare à Lyon pour la teinture.

On nous envoie le *tournefol* d'Amsterdam tel qu'on le voit chez les épiciers-droguistes; savoir en petits pains secs d'une couleur bleue-foncée, de forme parallépipède d'environ un pouce de longueur. En cet état on l'appelle *tournefol* en pâte ou en pain.

Le *tournefol* étoit autrefois d'un usage plus étendu. Mais depuis que les Chimistes ont découvert le bleu de Prusse, l'indigo, le pastel, &c. & les autres bleus qui se préparent en Allemagne, & qu'on tire du cobalt, ceux-ci ont été substitués en beaucoup d'occasions au *tournefol*, & effectivement la couleur du *tournefol* est peu durable; elle pâlit à l'air, & le moindre acide la détruit.

Le *tournefol* se dissout fort aisément dans l'eau froide, il donne une teinture bleue fort chargée, qui est de faux teint que les teinturiers n'appliquent que sur des toiles de fil ou de coton.

Les peintres s'en servent quelquefois pour colorer le papier & le crayonner. On l'emploie aussi à la détrempe & sans gomme; parce que cette couleur est fine & n'a pas de corps. On en peint quelquefois les murailles bien blanchies avec la chaux qui ne sont pas exposées à la pluie. On n'en fait aucun usage avec l'huile, ni dans les fresques.

Les dessinateurs s'en servent pour les différens dessins qu'ils tracent sur la toile, ou sur les étoffes de soie qu'on veut faire broder; mais l'usage le plus commun du *tournefol* est pour teindre le papier; par exemple, ce gros papier d'un bleu foncé tirant sur le violet, avec lequel on enveloppe le sucre, est teint avec le *tournefol*.

Les chimistes se servent de la dissolu-

D d d d

tion très-étendue ou délayée de *tournefol* dans l'eau, qu'ils appellent communément *teinture de tournefol*, pour reconnoître si une liqueur saline contient de l'acide ou de l'alkali, & lequel de ces deux principes y est surabondant. Si c'est l'acide, la teinture rougit; si c'est l'alkali, elle verdit, mais ce vert tire un peu sur le pourpre; & si elle est neutre, la couleur ne change point. Quoique cet effet soit en général assez constant, il a ses exceptions, mais en petit nombre. On se fert encore de la teinture de *tournefol* dans l'analyse des eaux minérales à la même intention.

Les limonnadiers & les confiseurs l'emploient pour imiter ou foncer les infusions de violette, & pour donner la couleur bleue ou violette à plusieurs liqueurs: mais c'est une falsification véritablement condamnable; car les liqueurs ou sirops où il y a du *tournefol* ont toujours un mauvais goût tirant sur le pourri. On s'en fert encore, mais sans inconvénient, dans le même art pour donner une couleur bleue à certaines pâtes, conferves, & autres confitures. On peut donner une couleur violette à l'esprit-de-vin, en y versant quelques gouttes d'une forte teinture de *tournefol*.

On emploie encore beaucoup la pierre de *tournefol* dans les blancheries de toiles, en particulier pour les cambrats & les batistes que l'on passe à ce bleu, après les avoir passées au lait.

Outre ce *tournefol* que nous pouvons appeler le nôtre, ou le *tournefol de Languedoc*, Léméri (*traité des drogues*) fait encore mention d'un *tournefol* en drapeau, qu'il dit venir de Constantinople, & qu'il assure être fait avec de la cochenille & quelques acides. Ce qui paroît impossible, puisque les acides éclaircissent le rouge de la cochenille, & le font changer en ponceau ou orangé. Les alkalis pourroient plutôt produire cet effet, en tournant la couleur rouge en violet.

Il y a, suivant le même auteur, du *tournefol* fait avec du coton; c'est du coton aplati de la grandeur & figure d'un écu, qu'on teint en Portugal avec la cochenille *mestique*. M. Léméri dit que

l'un & l'autre *tournefol* servent à colorer les liqueurs & les gelées de fruits. Mais toutes ces especes de teinture ne sont plus en usage, & on n'entend aujourd'hui par *tournefol*, que celui qui se fait avec le suc de la maurelle; & c'est de celui-là que je vais parler d'après le mémoire que j'ai donné sur cette matière, dans le volume des *Mém. de l'acad. royale des sciences*, pour l'ann. 1754.

Pour l'intelligence du procédé que je vais décrire, il est nécessaire que je dise un mot de la manière dont on ramasse la plante, & des instrumens dont on se fert pour faire cette préparation. J'ai appris de plusieurs habitans du grand Gallargues, qu'on préparoit ces drapeaux dans ce village depuis plusieurs siècles.

« Les habitans du grand Gallargues » n'ont pas la liberté de cueillir la maurelle dans tous les temps de l'année. » En vertu d'un ancien règlement ils ne » peuvent faire cette récolte qu'après en » avoir obtenu la permission des maire » & consuls du lieu. On donne ordinairement cette permission à toute la communauté vers le 25 juillet, temps où la » récolte du blé est déjà faite, & où la » maurelle est dans sa perfection. On ne » fait dans l'année que cette seule récolte, depuis le 25 juillet jusqu'au 5 ou » 8 de septembre. Les paysans vont alors » chercher cette plante à quinze ou vingt » lieues à la ronde dans le Gévaudan, » & même jusqu'en Provence. Ils ont » grand soin de se cacher les uns aux autres les lieux particuliers où elle croît » en abondance: ils font cette récolte » en diligence, la plante pour pouvoir » être employée, devant être fort récente, la fermentation nuisant toujours au succès de l'opération dont il » s'agit: il faut aussi que la maurelle ne » soit pas terreuse.

» Les vaisseaux & instrumens dont on se fert ne sont pas tous de la même grandeur, & on croit assez inutile de les assujettir à une certaine capacité déterminée.

» Les particuliers qui font l'opération que nous décrivons, placent leurs vaisseaux à un rez-de-chauffée, dans une

» espece de hangar ou d'écurie , où l'on
 » voit d'abord un gros pressoir fait de
 » bois de chène verd , & soutenu des
 » deux côtés sur deux murs de maçon-
 » rie. Ce pressoir a d'ordinaire un pié
 » d'épaisseur à chaque bras , sur huit piés
 » & demi de longueur , & un pié &
 » demi de hauteur : je ne puis mieux le
 » comparer qu'à une grande presse de
 » relieur. On pratique sous ce pressoir
 » une cuve de pierre , qu'on appelle en
 » langue vulgaire *pile* ; elle a commu-
 » nément la forme d'un parallépipede , &
 » rarement celle d'un gros cylindre ; son
 » épaisseur ordinaire est de trois ou qua-
 » tre pouces : on lui donne intérieure-
 » ment un pié & demi de large , sur trois
 » piés de long , & sur deux piés de pro-
 » fondeur : c'est dans cette cuve qu'on
 » met l'urine & autres ingrédiens néces-
 » saires. Enfin on trouve dans ce même
 » lieu un moulin , dont la meule posée
 » de-champ , a un pié d'épaisseur ; un
 » cheval la fait tourner : elle roule autour
 » d'un pivot perpendiculaire , dans une
 » orniere circulaire , assez large & assez
 » profonde , où l'on met la maurelle
 » qu'on veut broyer. Ce moulin est de
 » même forme que ceux dont on se sert
 » pour écraser les olives ou le tan. M.
 » Astruc , de la société royale des scien-
 » ces de Montpellier , a donné la figure
 » très-exacte de ce moulin , dans ses
 » *Mémoires pour l'histoire naturelle de la*
 » *province de Languedoc. Voyez pages 336 ,*
 » *337. Pl. VI , fig. 1.* »

Procédé de la coloration des drapeaux ou
chiffons avec lesquels les Hollandois font la
Pierre de tournesol. Les habitans du grand
 Gallargues qui ont ramassé une certaine
 quantité de maurelle , choisissent pour la
 faire broyer & en tirer le suc , un jour
 convenable. Ils veulent que le temps soit
 fort serein , l'air sec , le soleil ardent ;
 que le vent souffle du nord ou du nord-
 ouest : il n'est pas difficile d'avoir au mois
 d'août , dans le Bas-Languedoc , des jours
 où toutes ces circonstances se trouvent
 réunies. La constitution de l'atmosphère
 étant telle que nous venons de le dire , on
 fait moudre la maurelle dans le moulin
 que nous avons décrit ; quand elle est

bien écrasée , on la met dans un cabas de
 forme circulaire , fait d'une espece de
 jonc , & fabriqué à Lunel , parfaitement
 semblable à ceux dont on se sert pour
 mettre les olives au pressoir. On rimplit
 le cabas de maurelle bien écrasée , on la
 met ensuite au pressoir & on presse forte-
 ment ; le suc découle dans la cuve de
 pierre , placée immédiatement sous le
 pressoir : dès qu'il a cessé de couler , on
 retire le cabas du pressoir , & on jette le
 marc. On commence cette opération dans
 la matinée , & on continue la même ma-
 nœuvre jusqu'à ce que tout le suc soit ex-
 primé , ayant soin de changer de cabas
 dès qu'on s'apperçoit que celui dont on
 s'étoit servi jusques-là est percé. Quand
 on a tiré tout le suc , les uns avant que
 de l'employer le laissent reposer un quart
 d'heure ; les autres en font usage sur le
 champ ; quelques-uns , mais en petit
 nombre , mettent auparavant dans le suc
 une chopine ou un pot d'urine , sur en-
 viron trente pots de suc (il y a en général
 peu d'uniformité dans la maniere de pro-
 céder.) La plupart emploient leur suc tout
 de suite , comme je viens de le dire. On
 en sent assez la raison sans que je l'expli-
 que , & voici de quelle façon ils procé-
 dent.

Ceux qui font cette préparation ache-
 tent à Montpellier , ou dans d'autres villes
 voisines , de grands sacs à laine , de
 vieilles serpillieres , ou quelqu'autre toile
 écrue (je veux dire qu'on n'emploie à
 Gallargues que cette espece de toile , qui
 n'a pas été blanchie par la rosée , ni par
 la lessive) qui ait déjà servi , & qui soit
 à bon compte , si elle est sale , on la lave
 & on la fait sécher. Toute toile est bonne
 pour cette opération , pourvu qu'elle soit
 de chanvre , la plus grossiere , la moins
 ferrée dans son tissu , n'est pas à rejeter ;
 mais il faut qu'on l'ait bien nettoyée , car
 tous les corps gras & huileux sont con-
 traires au succès de cette préparation.

On divise la toile dont on se sert en
 plusieurs pieces ; sur cela il n'y a aucune
 regle , les femmes font toute la manœuvre
 de cette opération. Le suc exprimé est
 porté dans une espece de petite cuve de
 bois , que nous appelons dans ce pays *se-*

mâou ou *comporte*. La femme a devant soi un baquet de bois, pareil à ceux dont les blanchisseuses se servent pour savonner leur linge ; elle prend une, deux ou trois pièces de toile, suivant qu'elles sont plus ou moins grandes, qu'elle met dans le baquet ; elle verse ensuite sur ces morceaux de toile, un pot du suc de mauve qu'elle a toujours à son côté ; & tout de suite, par un procédé pareil à celui des blanchisseuses qui savonnent le linge, elle froisse bien la toile avec ses mains, afin qu'elle soit partout bien imbibée de suc. Cela fait, on ôte ces chiffons, & on en remet d'autres qui sont à portée, & toujours ainsi de suite : on ne cesse de faire cette manœuvre que tout le suc exprimé n'ait été employé. Après cette opération, l'on va étendre ces drapeaux sur des haies exposées au soleil le plus ardent, pour les faire bien sécher : on ne les met jamais à terre, parce que l'air y pénétreroit moins facilement, & qu'il est essentiel que les chiffons sechent vite. Je ferai observer que les femmes qui font cette manœuvre savent bien mettre à profit tout leur suc : les drapeaux ne sortent du baquet qu'imbibés de ce suc dans une juste proportion.

Après que les drapeaux ont été bien séchés au soleil, on les ramasse & on en forme des tas. Les femmes ont soin un mois avant que de commencer cette préparation, de ramasser de l'urine dans leur cuve de pierre, qui, après qu'on y a mis tous les ingrédients, est appelée *l'aluminadou*, ce qui indique qu'on y mettoit autrefois de l'alun : quelques particuliers, en petit nombre, s'en servent encore aujourd'hui.

La quantité d'urine qu'on met dans la cuve n'est pas déterminée, on en met ordinairement une trentaine de pots, ce qui donne cinq ou six pouces d'urine dans chaque cuve. On jette ensuite dans la cuve cinq à six livres de chaux vive. Ceux qui sont dans l'usage d'employer l'alun, y en mettent alors une livre : car il faut remarquer qu'on y met toujours de la chaux, quoiqu'on emploie l'alun. On remue bien ce mélange avec un bâton ; après cela on place à la superficie de l'u-

rine, des fermens ou des roseaux assujettis à chaque extrémité de la cuve ; on étend sur ces roseaux les drapeaux imbibés de suc & bien séchés : on en met l'un sur l'autre ordinairement sept à huit, quelquefois plus ou moins, ce qui dépend de la grandeur de la cuve ; on couvre ensuite cette même cuve d'un drap ou d'une couverture. On laisse communément les drapeaux exposés à la vapeur de l'urine pendant vingt-quatre heures ; sur cela il n'y a aucune règle certaine, la force & la quantité de l'urine doivent décider : quelques particuliers laissent leurs drapeaux exposés à la vapeur pendant plusieurs jours, les autres s'en tiennent au temps que j'ai marqué. Mais pour juger avec certitude du succès de l'opération, l'on visite de temps en temps les drapeaux ; & quand on s'aperçoit qu'ils ont pris la couleur bleue, on les ôte de dessus la cuve. Il faut se souvenir que pendant que les chiffons sont exposés à la vapeur de l'urine, il faut les retourner sans-dessus-dessous, afin qu'ils présentent à la vapeur toutes leurs surfaces. On doit prendre garde que les chiffons qui sont sur les morceaux de bois exposés à la vapeur de l'urine, ne trempent point dans cette liqueur, ce seroit autant de perdu, l'urine détruiroit entièrement la partie colorante des drapeaux.

Comme il faut une grande quantité d'urine, & que d'ailleurs les cuves sont trop petites pour que l'on puisse colorer dans l'espace d'un mois & demi tous les drapeaux que demandent les marchands, les particuliers ont eu recours à une autre méthode, ils ont substitué le fumier à l'urine ; cependant la plus grande partie emploient l'urine, mais tous en font en même temps par l'une & par l'autre méthode. Les drapeaux que l'on colore par le moyen de l'urine, sont les plus aisés à préparer ; quelque temps qu'on les laisse exposés à sa vapeur, ils ne prennent jamais d'autre couleur que la bleue, & la partie colorante n'est jamais détruite par l'alkali volatil qui s'élève de l'urine, quelque abondant qu'il soit : il n'en est pas de même quand on emploie le fu-

mier; cette autre méthode demande beaucoup de vigilance, comme nous l'allons voir. Dès qu'on veut exposer les drapeaux qui ont reçu la première préparation à la vapeur du fumier, on en étend une bonne couche à un coin de l'écurie; sur cette couche on jette un peu de paille brisée, on met par-dessus les chiffons entassés les uns sur les autres, & tout de suite on les couvre d'un drap, comme dans l'autre méthode: on met sur le fumier à-peu-près le même nombre de drapeaux que l'on exposeroit à la vapeur de l'urine.

Si le fumier est de la première force, on va au bout d'une heure retourner sens-dessus-dessous les chiffons; une heure après on va encore les visiter, & s'ils ont pris une couleur bleue, on les retire de dessus le fumier; on les met en tas & on les expose à l'air pour les faire sécher. Je ferai remarquer que si le fumier n'est pas fort, on les y laisse plus long-temps, quelquefois douze heures, & plus même s'il est nécessaire. On sent bien que tout ceci dépend des différens degrés de force du fumier: la couleur bleue est la pierre de touche pour connoître la durée du temps dont nous parlons. On doit être attentif à visiter souvent les drapeaux; car la vapeur du fumier, si on les y laissoit trop long-temps exposés, en détruiroit la couleur & tout le travail seroit perdu. Le fumier qu'on emploie est celui de cheval de mule ou de mulet. Certaines femmes exposent d'une autre manière leurs drapeaux à la vapeur du fumier; elles les mettent entre deux draps, & les draps entre deux couches de fumier.

Pour l'ordinaire on n'expose qu'une seule fois les chiffons à la vapeur de l'urine ou du fumier. Quelques particuliers m'ont dit que quand l'opération ne réussissoit pas par le moyen du fumier, on exposoit les drapeaux qu'on n'avoit pu colorer par cette voie, à la vapeur de l'urine; mais ces cas sont extrêmement rares. Je ferai observer que pendant tout le temps que dure cette préparation, l'on met presque tous les jours de l'urine dans la cuve; & à l'égard de la chaux vive, on n'en met que trois fois pendant toute la

durée de l'opération: il en est de même quand on y met de l'alun. On remarquera que toutes les fois qu'on expose de nouveaux drapeaux à la vapeur de l'urine, il faut, avant que de les y exposer, bien remuer l'urine avec un bâton: on change de même le fumier à chaque nouvelle opération. Après que les femmes ont achevé toutes leurs préparations, qui se font chaque année, elles jettent l'urine de leur cuve qu'elles nettoient bien.

Nous avons dit qu'on n'exposoit qu'une seule fois les drapeaux à la vapeur de l'urine ou du fumier: cette opération étant faite, comme je viens de la décrire, on a de nouveau suc de maurelle (car il est bon de faire observer que pendant toute la durée de cette préparation, il y a des hommes en campagne pour recueillir de la maurelle); on imbibes une seconde fois les drapeaux de ce nouveau suc, en faisant la même manœuvre qu'à la première opération, je veux dire qu'on favorise en quelque sorte les drapeaux avec ce nouveau suc, & on les fait bien sécher, comme nous avons dit. Si après cette seconde imbibition de suc les chiffons sont d'un bleu foncé tirant sur le noir, on ne leur fournit plus de nouveau suc; alors la marchandise est dans l'état requis. Si les chiffons n'ont pas cette couleur foncée que je viens d'indiquer, on les imbibes de nouveau suc une troisième fois, quelquefois une quatrième, mais ces cas sont bien rares.

Les particuliers qui font cette préparation, ne commencent à imbiber leurs drapeaux de suc de maurelle que vers les dix ou onze heures du matin, comme j'en ai été témoin: la raison en est qu'alors le soleil commence à être dans sa plus grande force, & que les drapeaux étant exposés à son ardeur, sechent plus vite: Le temps est très-favorable, comme je l'ai déjà dit, quant le vent est *majhistrâou* ou nord-ouest, & le soleil bien ardent. On se garde bien de faire cette préparation quand le vent est sud-est, ou, comme on dit dans ce pays-ci, *marin*; on risqueroit alors de perdre tout le fruit de son travail: ce vent est fort humide, & les chiffons, pour réussir, doivent sécher promptement. Il est arrivé

dans certaines années pluvieuses, que des particuliers ont perdu leur maurelle, recueillie avec beaucoup de peine, faute de trouver un jour favorable.

Nous avons dit que quand la toile qu'on emploie est sale, on la lave & on la fait sécher; de même il faut prendre garde qu'elle ne soit pas imbibée de quelque corps gras ou huileux. On me raconta qu'un particulier avoit employé dans sa fabrique certaines toiles qui avoient servi sur les vaisseaux; elles étoient un peu enduites de goudron, cela fit une mauvaise préparation, à cause que le goudron empêchoit le suc de faire union avec le chanvre; aussi lui confisqua-t-on sa marchandise, comme n'étant pas de recette.

Je remarquai, étant au grand Gallargues, que dans la grande quantité de drapeaux colorés, il y en avoit quelques morceaux qui n'avoient pas pris la couleur bleue. Je ne fus pas surpris de ce phénomène, dès que j'eus vu manœuvrer les femmes; elles n'observent pas beaucoup de régularité en étendant leurs chiffons, tant sur la cuve que sur le fumier: la partie volatile de l'urine ou du fumier ne peut pas pénétrer par-tout également. D'ailleurs, si on a le malheur de laisser un peu trop long-temps les drapeaux à la vapeur du fumier, qui a beaucoup de force, il *mange* la couleur, si je puis m'exprimer ainsi; au lieu d'être bleue, elle tire sur la couleur de chair: les femmes appellent cela en leur langue *faula*. Aussi la plupart de celles qui ont leurs chiffons sur du fumier extrêmement fort, vont-elles les visiter souvent.

On m'a raconté à Gallargues & dans les lieux voisins, qu'on ne pouvoit préparer ces drapeaux de la manière que je viens de décrire, que dans ce premier village seulement: les habitans du grand Gallargues & des environs le croient fermement; voici les preuves qu'ils en donnent. Les filles de ce village, disent-ils, qui vont se marier ailleurs, par exemple, à Aiguesvives, autre village qui n'en est éloigné que d'une petite lieue, ne peuvent réussir à faire cette préparation, quoiqu'elles l'aient faite plusieurs fois dans leur maison. Tout ceci sent le merveilleux; j'ai l'expé-

rience du contraire. J'ai préparé moi-même à Montpellier dans mon laboratoire de pareils drapeaux, par le moyen de la vapeur de l'urine, & ils sont aussi beaux que ceux qu'on nous envoie de Gallargues. Il est vrai de dire, qu'au sujet des drapeaux qu'on prépare au grand Gallargues, on ne peut le faire que dans une partie de cette province & dans quelques autres voisines, comme la Provence & une partie du Dauphiné, où cette plante croît dans quelques cantons.

M. Niffolle dit, que la maurelle ne croît pas du côté de Lyon, ni en Auvergne: si elle croissoit en Hollande, les Hollandois ne seroient pas assez dupes pour nous acheter nos drapeaux; ils les prépareroient chez eux, & par-là ils épargneroit beaucoup. Ce seroit au gouvernement à acheter ou à se procurer le secret des Hollandois pour faire la pierre bleue appelée *tournefol*; le commerce en retireroit un grand avantage, & principalement cette province; par ce moyen deux préparations se feroient dans le même pays. Il est impossible de faire la première, que dans le pays où la maurelle croît naturellement: s'il étoit nécessaire de la multiplier, on pourroit laisser murir la graine, & en semer des champs comme on sème le blé.

Je pense qu'un jour, il en faudra venir à ce que je propose; cette année (1760), la maurelle a manqué, les marchands n'ont pas pu avoir la quantité des drapeaux qu'on leur demande d'Hollande; on n'en a préparé, à ce qu'on m'a assuré, que pour trois mille livres. Si le gouvernement n'y prend garde, on détruira entièrement cette plante; les payfans qui font cette récolte arrachent la plante, & alors la graine n'est pas mûre, & par-là on voit qu'elle ne peut pas se multiplier; ils assurent que ce qui a fait la rareté cette année de la maurelle, c'est la sécheresse, & qu'il n'a pas plu au commencement de l'été; mais je crois que c'est faute de graine qu'il n'en vient point, cette plante n'étant pas vivace.

La maurelle ne peut pas être transportée fort loin, parce qu'il faut qu'elle soit verte pour être employée, & qu'on ne peut la garder trop long-temps sans qu'elle

se gâte par une trop grande fermentation, comme on peut le voir dans la théorie que j'ai donnée du procédé. *Voyez* le mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1754, pag. 698. & suiv.

Quand les drapeaux ou chiffons, préparés comme je viens de le dire, sont bien secs, on les emballe dans de grands sacs, on les y serre & presse bien, puis on fait un second emballage dans d'autres sacs dans de la toile avec de la paille, & on en forme des balles de trois ou quatre quintaux; des marchands-commissionnaires de Montpellier ou des environs, les achètent pour les envoyer en Hollande, en les embarquant au port de Cette. Cette marchandise se vend 30 à 32 liv le quintal, elle a valu certaines années jusqu'à 50 liv. On m'a assuré qu'on fabriquoit toutes les années dans ce village (qui est composé de 230 maisons, & qui a mille habitans) de ces drapeaux pour dix ou douze mille livres.

Ces drapeaux colorent le vin qui peche par la couleur, & toutes sortes de liqueurs: on m'a assuré qu'on les employoit en Hollande à cet usage, & au rapport de M. Niffolle, Simon Pauli désapprouve toutes ces pratiques. Je ne vois pas cependant que cela puisse être fort dangereux.

Les Hollandois font un grand usage des drapeaux de Gallargues pour colorer leur fromage; ils le nomment alors *fromage à croutte rouge*, tirant sur le violet; dont le principal commerce se fait sur les côtes de la Méditerranée, comme l'Espagne, la France & l'Italie.

Je crois avoir suffisamment détaillé toutes les parties de ce procédé chimique, qui fait le principal sujet de cet article, & je renvoie mes lecteurs pour la partie théorique, à ce que j'en ai dit dans le mémoire déjà cité de l'académie royale des Sciences pour l'année 1754. *Article de M. MONTET, maître Apoticaire, & membre de la société royale des Sciences de Montpellier*

TGURNETTE, f. f. (*Outil d'ouvriers.*) petit instrument de bois qui sert à dévider de la soie, du fil, de la laine, du coton, &c. Les *tournettes* sont toujours doubles,

& sont composées de deux cylindres de bois léger qui ont chacun leur pivot, sur lequel elles tournent. Les pivots sont attachés sur une planche qui leur sert de pié. (*D. J.*)

TOURNETTE, *en terme de Blondiers*; c'est une espece de lanterne, montée sur un banc à la hauteur de deux piés & demi. Devant la lanterne est planté dans le dessus du banc un bâton qui l'éleve à la même hauteur, de ce bâton en part horizontalement un autre d'un bon pié de long qui soutient la soie autour de la tournette sans qu'elle puisse tomber au pié; & enfin un autre encore plus petit que celui-ci, qui empêche la soie de remonter quand on la dévide, & qui soutient les centaines découpées, jusqu'à ce qu'on les retire des tournettes. *V. DÉCOUPER.*

Il faut deux tournettes pour découper & pour dévider, l'une à un bout, & l'autre à l'autre; souvent on dévide sur le devidoir, *voyez* DEVIDOIR, mais toujours on découpe aux tournettes, le devidoir étant trop petit de circonférence.

TOURNETTE, *terme de Boutonnier*; c'est un ustensile dont les Boutonniers se servent pour dévider la soie ou poil de chevre sur les rochets par le moyen d'un rouet; la tournette est composée d'une table, sur laquelle sont assujettis perpendiculairement deux broches disposées de maniere, qu'on peut les éloigner ou les approcher, selon la largeur des écheveaux que l'on veut dévider. On passe dans ces broches deux especes de lanternes qui tournent sur ces broches, comme sur leur axe.

TOURNETTE, ce sont *parmi les Cardeurs*, deux roues de bois auxquelles l'arbre du devidoir communique le mouvement qu'il reçoit d'une manivelle que l'on tourne.

TOURNETTE, *terme de Chandelier*; les Chandeliers appellent aussi des tournettes; les devidoirs sur lesquels ils dévident la meche de leur chandelle pour la mettre en pelotes. (*D. J.*)

TOURNEVIRE, f. f. (*Méc.*) est un cordage mediocre que l'on dévide sur l'esfieu du cabestan, & qui est garni de nœuds assez proches, auxquels est faite successi-

vement avec des *garcettes*, une certaine longueur du cordage amarré à l'autre, lequel est beaucoup plus gros que la tournevire. V. CADESTAN. (O)

TOURNE-VIS, (*Outil.*) outil de fer avec lequel on serre & on desserre les vis, soit en bois, soit en fer, pour les faire entrer dans leur écrou ou les en tirer. On l'appelle quelquefois *tourne à gauche*, quoique ces deux outils soient différens; le *tourne-vis* est un instrument très-utile, on met au fer une poignée de bois pour le manier & en faire usage. (D. J.)

TOURNE-VIS, (*Outil d'Arquebusier.*) c'est un petit morceau de fer plat, large d'un demi-pouce, qui a une queue qui se pose dans un manche de bois, long de deux ou trois pouces, qui sert aux Arquebusiers pour tourner & visser les vis dans leur écrou, en mettant le côté large du *tourne-vis* dans la tête qui est fendue de la vis.

TOURNE-VIS, *outil d'Ebéniste*, est un morceau d'acier trempé dur & revenu bleu pour qu'il ne rompe pas facilement, & emmanché dans une poignée de bois un peu aplatie pour qu'elle ne tourne point dans la main. Cette poignée a une frette de fer, dont l'usage est de l'empêcher de se fendre lorsqu'on y monte le *tourne-vis*, dont l'extrémité inférieure est au tranchant que l'on fait entrer dans la fente qui est à la tête d'une vis à tête que l'on fait tourner au moyen du *tourne-vis* que l'on appuie fortement dessus, en le tournant comme on fait une clé dans une ferrure.

Le *tourne-vis* sert également à ôter les vis comme à les placer. La seule différence est qu'il faut le tourner en sens opposé aux pas de la vis.

TOURNEUR, f. m. (*Tabletterie.*) on appelle tourneur, les maîtres peigniers & tabletiers de Paris, à cause des petits ouvrages de tour, soit d'ivoire, soit de bois qu'il leur est permis de faire. (D. J.)

TOURNEUR, on appelle de ce nom ceux qui travaillent & façonnent leurs ouvrages ordinaires entre deux pointes attachées au haut des poupées. Les lapidaires ont des points ou des pointes de fer, à l'extrémité desquels tiennent des pièces de

diamant, avec lesquelles ils percent les pierres précieuses. V. l'article **TOURNER**, *Lapidaire*, &c.

TOURNEUR, (*Rubanier.*) c'est un enfant occupé à faire tourner le rouet à retordre, ou à aller & venir suivant le besoin, tantôt pour tenir les longueurs, tantôt pour tenir ou arrêter l'émerillon; toutes ces actions sont expliquées à l'article **TORDRE**.

TOURNICES, f. f. pl. (*Charpenter.*) ce sont des poteaux qui servent de remplissage dans les jouées des lucarnes, dans les cloisons où il y a des croix de S. André, des guettes & des décharges.

TOURNILLE, f. f. (*bas au métier.*) petit instrument à l'usage de ceux qui font des bas au métier. V. cet article.

TOURNIQUET, f. m. (*Artifice.*) artifice composé de deux fusées directement opposées & attachées sur les tenons d'un tourniquet de bois, comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu*, avec cette différence que le feu se met au bout par le côté & non suivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole. (D. J.)

TOURNIQUET, f. m. (*Charpent.*) espèce de moulinet à quatre bras qui tourne verticalement, à hauteur d'appui, dans une ruelle, ou à côté d'une barrière, pour empêcher les chevaux d'y passer. Il y en a de fer & de bronze dans les cours & jardins de Versailles. (D. J.)

TOURNIQUET, *en terme d'Epinglier*; c'est un espèce de dévidoir à plusieurs branches environnantes de bas en haut, sans celle qui est au centre, sur laquelle la machine pose en haut, & tourne en bas sur un nœud qui l'empêche de tomber. Le tourniquet sert à dresser le fil de laiton. Il est assez semblable à une cloche de jardinier. Il est monté sur une planche à côté de l'engin.

TOURNIQUET, (*Luth.*) sorte de petit foret pointu monté sur un arbre qui traverse deux poupées, comme l'arbre du tour à lunette; au milieu de cet arbre est une poulie autour de laquelle la corde de l'archet est entortillée; par le moyen de cet archet, on fait tourner l'arbre qui fait tourner la meche ou foret, contre la pointe duquel on appuie les sautereaux garnis de leurs

leurs languettes que l'on perce tout ensemble : on met ensuite une petite épingle dans le trou du foret qui doit être très-menu pour que l'épingle le remplisse exactement ; il n'y a que le trou de la languette qui doit être plus grand , afin qu'elle puisse tourner librement , c'est pourquoi on l'accroit avec l'outil appelé *voie de sautereaux*.

TOURNIQUET, dans les orgues , on appelle ainsi un morceau de bois de forme carrée , fixé par une cheville par un de ses angles à un des angles de couverture supérieur de tuyau. Le *tournequet* sert à accorder les tuyaux , où on en met en les avançant pour les faire baisser de ton , ou en le retirant pour le faire hauffer , s'il se trouve trop bas.

TOURNIQUET, f. m. (*terme de Menuisier.*) petit morceau de bois grand comme le pouce , un peu creusé par les deux bouts , attaché au bord d'un châssis , & servant à soutenir le châssis quand il est levé. (*D. J.*)

TOURNIQUETS, (*à la Monnoie.*) ce sont des barrils dans lesquels , & par le moyen du mercure , on assemble toutes les parties du métal restées dans les terres.

TOURNIQUET, (*terme de Serrurier.*) petit morceau de fer plat , dont l'un des bouts a un piton rivé où l'on met le crochet de la tringle de fer , & l'autre a un trou où entre le bout de la fiche de la colonne du lit.

TOURNIQUET, (*terme de Tabletier.*) machine de bois ronde ou carrée , autour de laquelle sont marquées symétriquement divers nombres en chiffres ; il y a au milieu de cette machine un piton de fer avec une aiguille de même métal , qu'on fait tourner , & qui selon l'endroit du *tournequet* où elle s'arrête , fait le bon & le mauvais destin du jeu du *tournequet*. (*D. J.*)

TOURNIQUET, instrument de l'art militaire , est une poutre garnie de pointes de fer qu'on place dans une ouverture , dans une breche ou à l'entrée du camp pour disputer le passage à l'ennemi. Voyez **CHEVAL DE FRIZE**. (*Q*)

TOURNIQUET, torcular , instrument de Chirurgie ; machine avec laquelle on sus-

pend la circulation du sang dans un membre , jusqu'à ce qu'on y ait fait les opérations qui conviennent.

Les anciens se servoient d'un lac tissé de soie ou de fil , dont ils entouroient le membre , & le serroient jusqu'à la suspension parfaite du cours du sang ; cette ligature avoit encore , selon eux , l'avantage d'engourdir le membre & de modérer les douleurs des opérations.

La douleur ; la meurtrissure & la contusion que ce *tournequet* occasionnoit , produisant fréquemment la gangrene , ou des abcès consecutifs , on chercha de nouveaux moyens d'éviter les hémorrhagies : on perfectionna d'abord l'application du lien circulaire , pour faire moins de douleur & de meurtrissure à la peau , on entoura le membre avec une compresse assez épaisse , sur laquelle on mettoit le lac : on posoit ensuite deux petits bâtons sous le lac , l'un en-dedans l'autre en-dehors du membre ; & on les tournoit jusqu'à ce qu'il fût suffisamment serré. C'est de cette manière , dit M. Dionis , dans son traité d'opération , que les voituriers serrent avec un bâton , les cordes qui tiennent les balots sur leurs charrettes. Cet auteur donne l'époque de l'invention de ce *tournequet* : il en fait honneur à un chirurgien de l'armée françoise , pendant le siege de Besançon en Franche-Comté. Je crois avoir lu quelque part que ce chirurgien étoit aide-major de l'armée , & qu'il se nommoit *Morel*. Il a paru depuis peu une Dissertation dans les journaux , pour prouver que ce *Morel* étoit chirurgien de la ville de Besançon.

Le *tournequet* a encore bien des inconvéniens ; les modernes y ont fait des corrections notables. Pour arrêter le sang dans le tronc de l'artere , il faut comprimer le moins qu'il est possible les parties voisines ; c'est pourquoi l'on met longitudinalement sur le cordon des vaisseaux , une compresse étroite & épaisse de deux pouces ; avant l'application de la compresse circulaire par dessus cette dernière compresse , & à la partie opposée au trajet des vaisseaux , on met une compresse carrée en six ou huit doubles , recouverte d'une lame de corne ou de carton ,

on fait sur cet appareil deux tours , avec le cordon de soie ou de fil , que l'on noue sur la lame d'écaille ou de corne , &c. mais on le doit nouer assez lâche , pour pouvoir faire une anse des deux circulaires , sous laquelle on fera passer un petit bâton pour serrer ensemble les deux tours du lien : la compresse épaisse qui est appliquée sur les vaisseaux , les comprime alors , & empêche que le lac ne fasse des contusions aux parties latérales en les serrant trop. La plaque d'écaille un peu courbe , ou le morceau de carton , de cuir , &c. placée sur la partie opposée à celle où l'on doit faire la compression , empêchent que le garot , ou petit bâton , ne pince la peau. Voyez l'application de ce tourniquet à la cuisse & au bras droit de la fig. 1. Pl. XXX.

M. Petit a présenté à l'académie royale des Sciences , en 1718 , un tourniquet de son invention , beaucoup plus parfait que l'ancien , tout rectifié qu'il paroisse. Voy. Pl. XVIII. fig. 1. Il est composé de deux pieces de bois , l'une supérieure , & l'autre inférieure : l'inférieure est longue d'environ quatre pouces & demi , large de près de deux pouces , un peu ceintée en-dessous , légèrement convexe en-dessus , & échancrée par ses extrémités : de son milieu s'éleve une éminence ronde , haute de sept lignes , sur huit lignes & demie de diametre. La supérieure est à-peu-près semblable , mais un peu plus courte ; L'éminence qui s'éleve de son milieu , a six lignes de hauteur , & son diametre un pouce & demi : cette éminence est percée verticalement par un trou dont la cavité est un écrou qui sert à loger une vis de bois dont le sommet est un bouton aplati des deux côtés pour le tourner. Les pas de cette vis sont au nombre de quatre ou cinq , chacun doit avoir quatre lignes de diametre , afin qu'elle fasse son effet par le moyen d'un demi-tour ; enfin toute la machine est assujettie par une cheville de fer qui traverse les deux pieces par le milieu , & la vis dans toute sa longueur , & qui est rivée sous la piece inférieure , & sur le sommet du bouton , de maniere pourtant que la vis peut tourner sur cette cheville comme sur un pivot.

Pour se servir du tourniquet , on entoure la partie avec une bande de chamois double , large de quatre travers de doigts : c'est la compresse la plus douce dont on puisse se servir : à une des extrémités de cette bande est attachée un double coussinet , de la longueur & de la largeur de la piece inférieure du tourniquet. Voyez Pl. XVIII. fig. 3. il faut de plus une compresse étroite , ou pelote cylindrique , pour comprimer la route des vaisseaux. Cette pelote est construite d'une bande de linge roulée assez ferme , & couverte de chamois (fig. 4.) ; sur la partie externe de cette pelote , est cousu par ses extrémités un ruban de fil , appelé *tire-botte* , ce qui forme une passe pour la bande de chamois ; par ce moyen la pelote est mobile , afin qu'elle puisse se mettre au point convenable , suivant la grosseur du membre ; il faut de plus un ruban pour fixer la compresse & la pelote autour du membre ; ce ruban doit être attaché par son milieu , sur la partie externe de la bande de chamois ; la pelote cylindrique se place sur le trajet des vaisseaux ; le double coussinet doit répondre à la partie opposée , & la bande de chamois entoure le membre circulairement : tout cet appareil est retenu par le ruban qu'on noue à côté du double coussinet.

Alors on pose le tourniquet au-dessus du double coussinet , à la partie du membre opposée au cours des gros vaisseaux ; on assujettit le tourniquet par un lac double (fig. 2.) , qui a une boutonniere pour permettre le passage de l'écrou de la plaque supérieure : on voit à côté une anse formée par la duplicature du lac , pour recevoir un des chefs de ce lac , qui après avoir passé par cette anse , sert à former une rosette avec l'autre chef ; ce qui contient le tourniquet en place.

Pour faire la compression on donne à la vis un demi-tour , ou un tour de droit à gauche ; pour lors la piece supérieure s'éloignant de l'inférieure , le lac tire le cylindre & le serre contre les vaisseaux , ce qui les comprime parfaitement bien.

Ce tourniquet a l'avantage 1°. de comprimer moins les parties latérales , que le tourniquet ordinaire ; 2°. de n'avoir pas

besoin d'aide pour le tenir , ni pour le serrer , ou pour le lâcher ; 3°. l'opérateur peut lui-même , par le moyen de la vis , arrêter plus ou moins le cours du sang dans l'artere ; 4°. quand on craint l'hémorrhagie après l'opération , on peut laisser ce *tourniquet* en place , & en cas que l'hémorrhagie survienne , le malade , au défaut d'autres personnes , peut se serrer lui-même autant qu'il est nécessaire ; 5°. on ne risque pas que le membre tombe en mortification , par la constriction de ce *tourniquet* , parce qu'il ne suspend point le cours du sang dans les branches collatérales.

On peut observer ici que l'étendue des deux plaques contribue autant que l'épaisseur de la pelote , à diminuer la compression du lac sur les parties latérales du membre , ce qui fait qu'on doit avoir des *tourniquets* de différentes grandeurs , selon le volume des membres.

M. Petit a imaginé en 1731 , une autre espèce de moyen , pour se rendre maître du sang ; nous en avons donné la description à la fin de l'article hémorrhagie. Voy. HÉMORRHAGIE.

M. Heister décrit un instrument propre à comprimer l'ouverture d'un artere , qui est une espèce de *tourniquet*. Voyez la fig. 3. Pl. XXXI. il est composé d'une plaque de cuivre légèrement cambrée , large d'un pouce & demi , & longue de trois ; à une des extrémités de cette lame , il y a deux rangs de petits trous , pour y pouvoir couvrir une courroie ; à l'autre extrémité il y a deux petits crochets ; le milieu de cette lame est percé en écrou , au-travers duquel passe une vis assez forte ; la partie supérieure de cette vis est aplatie , & forme une pièce de pouce , & la partie inférieure porte une petite plaque ronde , qui a environ un pouce de diamètre ; la courroie qui est cousue par un de ses bouts à une des extrémités de la grande lame , est percée à l'autre bout de plusieurs trous en deux rangs , pour que cette machine puisse servir à différentes parties ; ces trous servent à accrocher la courroie aux deux crochets qui sont à l'autre extrémité de la grande lame.

Pour se servir de cet instrument pour

arrêter une hémorrhagie par la compression , il faut mettre des tampons de charpie sur le vaisseau ouvert ; les couvrir de quelques compresses graduées , & appliquer sur la dernière de ces compresses la petite plaque orbiculaire : alors on entourera fortement le membre avec la courroie , que l'on accrochera par son extrémité libre aux crochets , & en tournant la vis , on comprimera l'appareil , & on se rendra maître du sang.

Il faut observer (ce dont M. Heister n'a fait aucune mention) , que l'extrémité de la vis doit être rivée de façon que la plaque orbiculaire ne tourne point avec elle ; ce seroit un inconvénient pour la compression , car en tournant la vis , on pourroit déranger les compresses ; elles se plisseroient au moins , ce qui en rendant la compression inégale & douloureuse , peut former des sinus dans l'appareil , par lesquels le sang pourroit s'échapper : on évitera tout cela , si la vis est de façon qu'elle tourne sur la plaque orbiculaire.

Il faut pour cet effet que la vis soit percée dans toute sa longueur , & traversée par une cheville dont la plaque orbiculaire soit la base , & sur laquelle cheville la vis tournera sans fin. (Y)

T O U R N O I R , f. m. terme de Potier d'étain ; c'est un bâton rond de trois ou quatre piés de long , avec lequel l'ouvrier qui travaille des ouvrages de poterie à la grande roue , donne les mouvemens à cette machine , ce qu'il fait en l'appuyant successivement sur chacune des quatre raies de la roue , le quittant & le reprenant autant de fois qu'il le croit nécessaire pour hâter ce mouvement. (D. J.)

T O U R N O I S , f. m. pl. (*Hist. de la Cheval.*) exercice de guerre & de galanterie que faisoient les anciens chevaliers pour montrer leur adresse & leur bravoure. C'est l'usage des *tournois* qui unissant ensemble les droits de la valeur & de l'amour , vint à donner une grande importance à la galanterie , ce perpétuel mensonge de l'amour.

On appelloit *tournoi* , dans le tems que régnoit l'ancienne chevalerie , toutes sortes de courses & combats militaires , qui

se faisoient conformément à certaines règles, entre plusieurs chevaliers & leurs écuyers par divertissement & par galanterie. On nommoit *joutes*, des combats singuliers qui se faisoient dans les *tournois* d'homme à homme avec la lance ou la dague, ces *joutes* étoient ordinairement une partie des *tournois*. Voyez JOUTE.

Il est difficile de fixer l'époque de l'institution des *tournois*, dont les Allemands, les Anglois & les François se disputent la gloire, en faisant remonter l'origine de ces jeux au milieu du *x*. siècle.

L'historien Nithard parle ainsi des jeux militaires, dont les deux freres Louis le Germanique & Charles le Chauve se donnerent plusieurs fois le spectacle vers l'année 842, après avoir juré cette alliance qui est devenue si célèbre par la formule de leur serment. *Ludos etiam hoc ordine saepe causâ exercitiî frequentabant . . . Subsistente hinc inde omni multitudine, primum pari numero Saxonorum, Vascōnorum, Austrastorum, Britannorum, ex utraq̃ue parte veluti invicem adversari sibi vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat . . . & plus bas, eratque res digna . . . spectaculo.*

Il paroît assez clairement par la suite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théâtre de ces jeux qui avoient quelque ressemblance aux *tournois* qui succéderent. La plupart des auteurs allemands prétendent que l'empereur Henri I. surnommé *Poiséleur*, qui mourut en 936, fut l'instituteur des *tournois*; mais quelques-uns avec plus de fondement en font l'honneur à un autre Henri, qui est postérieur d'un siècle au premier. En ce cas les Allemands auroient peu d'avantage sur les François, chez qui l'on voit les *tournois* établis vers le milieu du *xj*. siècle par Geoffroi, seigneur de Preuilli en Anjou. *Anno 1066, dit la chronique de Tours, Gaufridus de Pruliaco, qui torneamenta invenit, apud Andegavum occiditur.*

Il y a même un historien étranger, qui parlant des *toarnois*, les appelle des combats françois, *conflictus gallici*, soit parce qu'il croyoit qu'ils étoient nés en France, soit parce que de son tems les François y brilloient le plus. *Henricus rex Anglorum, junior, dit Mathieu Paris, sous l'an 1179,*

mare transiens in conflictibus gallicis, & profusioribus expensis, triennium peregit, regiâque majestate depositâ, totus est de rege translatus in militem. Selon les auteurs de l'histoire bysantine, les peuples d'orient ont appris des François l'art & la pratique des *tournois*; & en effet notre nation s'y est toujours distinguée jusqu'au tems de Brantome.

La veille des *tournois* étoit annoncée dès le jour qui la précédoit, par les proclamations des officiers d'armes. Des chevaliers qui devoient combattre, venoient aussi visiter la place destinée pour les *joutes*. « Si venoient devant eux un hérault » qui crioit tout en hault, seigneurs » chevaliers, demain aurez la veille du » *tournoy*, où prouesse sera vendue, & » achetée au fer & à l'acier ».

On solemaisoit cette veille des *tournois* par des especes de *joutes* appelées, tantôt *essais* ou *éprouves*, *épreuves*, tantôt les *vêpres du tournoi*, & quelquefois *escrémie*, c'est-à-dire *esrimes*, où les écuyers s'essayoyent les uns contre les autres avec des armes plus légères à porter, & plus aisées à manier que celles des chevaliers, plus faciles à rompre, & moins dangereuses pour ceux qu'elles bleffoient. C'étoit le prélude du spectacle nommé le *grand tournoi*, le *maître tournoi*, le *maître éprouve*, que les plus braves & les plus adroits chevaliers, devoient donner le lendemain.

Les dames s'abstinrent dans les premiers temps d'assister aux grands *tournois*; mais enfin l'horreur de voir répandre le sang céda dans le cœur de ce sexe né sensible, à l'inclination encore plus puissante qui le porte vers tout ce qui appartient aux sentimens de la gloire, ou qui peut causer de l'émotion. Les dames donc accoururent bientôt en foule aux *tournois*; & cette époque dut être celle de la plus grande célébrité de ces exercices.

Il est aisé d'imaginer quel mouvement devoit produire dans les esprits la proclamation de ces *tournois* solennels, annoncés long-temps d'avance, & toujours dans les termes les plus fastueux; ils animoient dans chaque province & dans chaque cour tous les chevaliers & les

écuyers à faire d'autres *tournois*, ou par toutes sortes d'exercices, ils se dispofoient à paroître sur un plus grand théâtre.

Tandis qu'on préparoit les lieux deftinés aux *tournois*, on étaloit le long des cloîtres de quelques monafteres voifins, les écus armoriés de ceux qui prétendoient entrer dans les lices, & ils y reftoient plufieurs jours expofés à la curiofité & à l'examen des feigneurs, des dames & demoifelles. Un héraut ou pourfuivant d'armes, nommoit aux dames ceux à qui ils appartenoient; & fi parmi les prétendans, il s'en trouvoit quelqu'un dont une dame eût fujet de fe plaindre, foit parce qu'il avoit mal parlé d'elle, foit pour quelqu'autre offense, elle touchoit l'écu de fes armes pour le recommander aux juges du *tournoi*, c'est-à-dire pour leur en demander juftice.

Ceux-ci, après avoir fait les informations néceffaires, devoient prononcer; & fi le crime avoit été prouvé juridiquement, la punition fuivoit de près. Le chevalier fe préfentoit-il au *tournoi*, malgré les ordonnances qui l'en excluoiert, une grele de coups que tous les autres chevaliers faifoient tomber fur lui, le puniffoit de fa témérité, & lui apprenoit à refpecter l'honneur des dames & les lois de la chevalerie. La merci des dames qu'il devoit réclamer à haute voix, étoit feule capable de mettre des bornes au châtiement du coupable.

Je ne ferai point la description des lices pour le *tournoi*, ni des tentes & des pavillons dont la campagne étoit couverte aux environs, ni des hours, c'est-à-dire des échaffauds dreflés au-tour de la carrière où tant de nobles perfonnages devoient fe signaler. Je ne diftinguerai point les différentes efpeces de combats qui s'y donnoient, joutes, caftilles, pas d'armes & combats à la foule; il me fuffit de faire remarquer que ces échaffauds fouvent conftruits en forme de tours, étoient partagés en loges & en gradins, décorés de riches tapis, de pavillons, de bannieres, de banderoles & d'écuffons. Auffi les deftinoit-on à placer les rois, les reines, les princes & princeffes, & tout ce qui compofoit leur cour, les dames & les demoi-

nelles, enfin les anciens chevaliers qu'une longue expérience au maniment des armes avoit rendu les juges les plus compétens. Ces vieillards, à qui leur grand âge ne permettoit plus de s'y diftinguer encore, touchés d'une tendrefle pleine d'eftime pour cette jeunefle valeureufe, qui leur rappelloit le fouvenir de leurs propres exploits, voyoient avec plaifir leur ancienne valeur renaître dans ces effains de jeunes guerriers.

La richeffe des étoffes & des pierreries relevoit encore l'éclat du fpectacle. Des juges nommés exprès, des maréchaux du camp, des confeillers ou affiftans, avoient en divers lieux des places marquées pour maintenir dans le champ de bataille les lois des *tournois*, & pour donner leur avis à ceux qui pourroient en avoir befoin. Une multitude de hérauts & pourfuivans d'armes, répandus de toutes parts, avoient les yeux fixés fur les combattans, pour faire un rapport fidele des coups qui feroient portés & reçus. Une foule de menestriers avec toute forte d'inftumens d'une mufique guerriere, étoient prêts à célébrer les proueffes qui devoient éclater dans cette journée. Des fergens actifs avoient ordre de fe porter de tous les côtés où le fervice des lices les appellerait, foit pour donner des armes aux combattans, foit pour contenir la populace dans le filence & le refpect.

Le bruit des fanfares annonçoit l'arrivée des chevaliers fuperbement armés & équipés, fuivis de leurs écuyers tous à cheval. Des dames & des demoifelles amenoient quelquefois fur les rangs ces fiers efclaves attachés avec des chaînes qu'elles leur ôtoient feulemment, lorsqu'entrés dans l'enceinte des lices, ils étoient prêts à s'élançer. Le titre d'efclave ou de ferviteur de la dame que chacun nommoit hautement en entrant au *tournoi*, étoit un titre d'honneur qui devoit être acheté par des exploits; il étoit regardé par celui qui le portoit, comme un gage de la victoire, comme un engagement à ne rien faire qui ne fût digne de lui. *Servans d'amour*, leur dit un de nos poètes dans une ballade qu'il compofa pour le *tournoi*

fait à Saint-Denis sous Charles VI. au commencement de mai 1389.

*Servans d'amour , regardez doucement
Aux échaffauds , anges de paradis ,
Lors jouierez fort & joyeusement ,
Et vous serez honorés & chéris.*

A ce titre , les dames daignoient joindre ordinairement ce qu'on appeloit *faveur* , *joyau* , *noblesse* , *nobloy* , ou *enseignes* ; c'étoit une écharpe , un voile , une coëffe , une manche , une mantille , un brasselet , un nœud , en un mot quelque piece détachée de leur habillement ou de leur parure ; quelquefois un ouvrage tissü de leurs mains , dont le chevalier favorisé ornoit le haut de son heaume ou de sa lance , son écu , sa cotte d'armes , ou quelque autre partie de son armure.

Souvent dans la chaleur de l'action , le fort des armes faisoit passer ces gages précieux au pouvoir d'un ennemi vainqueur , ou divers accidens en occasionnoient la perte. En ce cas la dame en renvoyoit d'autres à son chevalier pour le consoler , & pour relever son courage : ainsi elle l'animoit à se venger , & à conquérir à son tour les faveurs dont ses adversaires étoient parés , & dont il devoit ensuite lui faire une offrande.

Ce n'étoit pas les seules offrandes que les chevaliers vainqueurs faisoient aux dames ; ils leur présentoient aussi quelque fois les champions qu'ils avoient renversés , & les chevaux dont ils leur avoient fait vider les arçons.

Lorsque toutes ces marques , sans lesquelles on ne pouvoit démêler ceux qui se signaloient , avoient été rompues & déchirées , ce qui arrivoit souvent par les coups qu'ils se portoient en se heurtant les uns les autres , & s'arrachant à l'envi leurs armes ; les nouvelles faveurs qu'on leur donnoit sur le champ , servoient d'enseignes aux dames , pour reconnoître celui qu'elles ne devoient point perdre de vue , & dont la gloire devoit réjaillir sur elles. Quelques-unes de ces circonstances ne sont prises à-la-vérité que des récits de nos romanciers ; mais l'accord de ces auteurs avec les relations histori-

ques des *tournois* justifie la sincérité de leurs dépositions.

Enfin on ne peut pas douter que les dames attentives à ces *tournois* ne prissent un intérêt sensible aux succès de leurs champions. L'attention des autres spectateurs n'étoit guere moins capable d'encourager les combattans : tout avantage remarquable que remportoit quelqu'un des tournoyans , étoit célébré par les sons des ménétriers , & par les voix des hérauts. Dans la victoire on crioit , *honneur au fils des preux* ; car , dit Monstrelet , nul chevalier ne peut être jugé preux lui-même , si ce n'est après le trépassement. D'autrefois on crioit , *louange & prix aux chevaliers qui soutiennent les griefs , faits & armes , par qui valeur , hardement & prouesse est guaigné en sang mêlé de sueur.*

A-proportion des criées & huées qu'avoient excitées les hérauts & les ménétriers , ils étoient payés par les champions. Leurs présens étoient reçus avec d'autres cris ; les mots de *largesse* ou *noblesse* , c'est-à-dire *libéralité* , se répétoient à chaque distribution nouvelle. Une des vertus les plus recommandées aux chevaliers , étoit la générosité ; c'est aussi la vertu que les jongleurs , les poètes & les romanciers ont le plus exalté dans leurs chansons & dans leurs écrits : elle se signaloit encore par la richesse des armes & des habillemens. Les débris qui tomboient dans la carrière , les éclats des armes , les paillettes d'or & d'argent dont étoit jonché le champ de bataille , tout se partageoit entre les hérauts & les ménétriers. On vit une noble imitation de cette antique magnificence chevaleresque à la cour de Louis XIII. lorsque le duc de Buckingham , allant à l'audience de la reine , parut avec un habit chargé de perles , que l'on avoit exprès mal-attachées ; il s'étoit ménagé par ce moyen un prétexte honnête de les faire accepter à ceux qui les ramassoient pour les lui remettre.

Les principaux réglemens des *tournois* , appelés *écoles de prouesse* dans le roman de Perceforest , consistoient à ne point frapper de la pointe , mais du tranchant de l'épée , ni combattre hors de son rang ; à ne point blesser le cheval de son adver-

faire, à ne porter des coups de lance qu'au visage, & entre les quatre membres; c'est-à-dire au plastron; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avoit ôté la visière de son casque, ou qu'il s'étoit déhaumé, à ne point se réunir plusieurs contre un seul dans certains combats, comme dans celui qui étoit proprement appelé *joute*.

Le juge de paix choisi par les dames, avec un appareil curieux, étoit toujours prêt d'interposer son ministère pacifique, lorsqu'un chevalier ayant violé par inadvertance les lois du combat, avoit attiré contre lui seul les armes de plusieurs combattans. Le champion des dames, armé d'une longue pique, ou d'une lame surmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaissé sur le heaume de ce chevalier le signe de la clémence & de la sauvegarde des dames, que l'on ne pouvoit plus toucher au coupable. Il étoit absous de sa faute lorsqu'on la croyoit en quelque façon involontaire; mais si l'on s'apercevoit qu'il eût eu dessein de la commettre, on devoit la lui faire expier par une rigoureuse punition.

Celles qui avoient été l'ame de ces combats, y étoient célébrées d'une façon particulière. Les chevaliers ne terminoient aucun exercice sans faire à leur honneur une dernière joute, qu'ils nommoient *le coup des dames*; & cet hommage se répétoit en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague. C'étoit de toutes les joutes celle où l'on se piquoit de faire des plus nobles efforts.

Le *tournoi* fini, on s'occupoit du soin de distribuer le prix que l'on avoit proposé, suivant les divers genres de force ou d'adresse par lesquels on s'étoit distingué, soit pour avoir brisé le plus grand nombre de lances; soit pour avoir fait le plus beau coup d'épée; soit pour être resté plus long-temps à cheval sans être démonté, ni désarçonné; soit enfin pour avoir tenu plus long-temps de pied ferme dans la foule du *tournoi*, sans se déhaumer, ou sans lever la visière pour reprendre haleine.

Les officiers d'armes faisoient leur rapport du combat devant les juges, qui

prononçoient le nom du vainqueur. Souvent on demandoit l'avis des dames, qui adjugeoient le prix comme souveraines du *tournoi*; & quand il arrivoit qu'il n'étoit point adjugé au chevalier qu'elles en avoient estimé le plus digne, elles lui accordoient elles-mêmes un second prix. Enfin lorsque le prix avoit été décerné, les officiers d'armes alloient prendre parmi les dames ou les demoiselles celles qui devoient présenter ce prix au vainqueur. Le baiser qu'il avoit droit de leur donner, en recevant le gage de sa gloire, lui paroissoit le plus haut point de son triomphe.

Ce prix que les dames lui portoient étoit adjugé tantôt sur les lices, & tantôt dans le palais au milieu des divertissemens qui venoient à la suite du *tournoi*, comme on le vit dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille en 1453. « Tandis qu'on » dansoit (dit Olivier de la Marche, » *mém. l. I. pag. 437.*) les roys d'armes & » héraux, avecque les nobles hommes » qui furent ordonnés pour l'enquête, » allèrent aux dames & aux demoiselles, » savoir à qui l'on devoit présenter le » prix, pour avoir le mieux jousté & » rompu bois pour ce jour, & fut trou- » vé que M. de Charolois l'avoit gagné, » & deffervy. Si prirent les officiers d'ar- » mes deux damoyelles, princeffes (ma- » demoiselle de Bourbon & mademoi- » selle d'Estampes), pour le prix présen- » ter, & elles le baillèrent à mon dict » seigneur de Charolois, lequel les baissa » comme il avoit accoutumé, & qu'il » étoit de coutume, & fut crié mont » joye, moult hautement. »

Non-seulement le vainqueur recevoit le baiser, gage de son triomphe, mais il étoit désarmé par les mêmes dames qui lui présentoient des habits, & le mennoient à la salle où il étoit reçu par le prince, qui le faisoit asseoir au festin dans la place la plus honorable. Son nom étoit inscrit dans les registres des officiers d'armes, & ses actions faisoient souvent la matière des chansons & des lays que chantoient les dames & les demoiselles au son des instrumens des ménétriers.

Voilà le beau des *tournois*, il n'est pas

difficile d'en voir le ridicule & les abus. Comme il n'y avoit qu'un pas des dévots chevaliers à l'irréligion, ils n'eurent aussi qu'un pas à faire de leur fanatisme en amour, aux plus grands excès de libertinage; les *tournois*, presque toujours défendus par l'Eglise à cause du sang que l'on y répandoit, & souvent interdits par nos rois, à cause des dépenses énormes qui s'y faisoient, les *tournois*, dis-je, ruinèrent une grande partie des nobles qu'avoient épargnés les croisades & les autres guerres.

Il est vrai néanmoins que si nos rois réprimèrent souvent par leurs ordonnances la fureur des *tournois*, ils les ranimèrent encore plus souvent par leur exemple; de-là vient qu'il est fait mention dans nos anciens fabliaux, d'une de ces défenses passagères, qui fut suivie de la publication d'un *tournoi* fait à la Haye en Touraine. Ainsi ne soyons pas surpris que ces sortes de combats fussent toujours en honneur, malgré les canons des conciles, les excommunications des papes, les remontrances des gens d'église, & le sang qui s'y répandoit. Il en coûta la vie en 1240 à soixante chevaliers & écuyers, dans un seul *tournoi* fait à Nuys, près de Cologne. Charles VI les soutint, & sa passion pour cet exercice lui attira souvent des reproches très-sérieux; car contre l'usage ordinaire des rois, il s'y mesuroit avec les plus adroits jouteurs, compromettoit ainsi sa dignité, & exposoit témérairement sa vie, en se mêlant avec eux.

Enfin, le funeste accident d'Henri II, tué dans un *tournoi* en 1559, sous les yeux de toute une nation, modéra dans le cœur des François, l'ardeur qu'ils avoient témoignée jusques-là pour ces sortes d'exercices; cependant la vie désœuvrée des grands, l'habitude & la passion renouvelèrent ces jeux funestes à Orléans un an après la fin tragique d'Henri II. Henri de Bourbon-Montpensier, prince du sang, en fut encore la victime; une chute de cheval le fit périr. Les *tournois* cessèrent alors absolument en France; ainsi leur abolition est de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de chevalerie qui ne parut plus

guere que dans les romans. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler *tournois*, ne furent que des carousels, & ces mêmes carousels ont entièrement passé de mode dans toutes les cours de l'Europe.

Les lettres reprenant le dessus sur tous ces amusemens frivoles, ont porté dans le cœur des hommes le goût plein de charmes de la culture des arts & des sciences. « Notre siècle plus éclairé (dit un » auteur roi, moins célèbre encore par » la gloire de ses armes que par son » vaste génie); notre siècle plus éclairé » n'accorde son estime & son goût qu'aux » talens de l'esprit, & à ces vertus qui » relevent l'homme au-dessus de sa condition, le rendent bienfaisant, généreux & secourable. »

De plus curieux que je ne suis pourront consulter sur les *tournois* Ducange au mot *torneamentum*, & sa *Dissertation* à la suite de Joinville; le pere Ménestrier, *divers traités sur la chevalerie*; le pere Honoré de Ste. Marie, *Dissertation historique sur la chevalerie ancienne & moderne*; Lacombiere, *Théâtre d'honneur & de chevalerie*, où il donne, t. I, p. 519, la liste de plusieurs relations de *tournois* faits depuis l'an 1500, les *Mémoires de littérature*.

Mais le charmant ouvrage sur l'ancienne chevalerie, considérée comme un établissement politique & militaire par M. de la Curne de Sainte-Palaye, & dont j'ai tiré ce court mémoire, doit tenir lieu de tous ces livres. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

A. N. TOURNOIS de la fête-dieu d'Aix, (*Hist.*) Tout ce qui se pratique dans les cérémonies de la fête-dieu d'Aix, est si parfaitement conforme aux usages des *tournois*, qu'on doit penser que le roi René d'Anjou, instituteur de cette fête vers l'an 1462, a voulu laisser à la postérité des preuves de son amour pour la chevalerie, & pour les jeux militaires dans lesquels il s'étoit souvent distingué.

Le parlement créé en 1501 par Louis XII, trente-neuf ans après l'institution de cette fête, recevoit & continue à recevoir dans la grand'chambre le roi de la basoche & tous ses officiers en cérémonie, & il va avec ce cortège à la messe à la métropole. MM. les consuls s'y rendent avec

avec le lieutenant du prince d'amour , le guidon , &c.

La procession sort de S. Sauveur le matin à onze heures & demie, pour satisfaire à l'esprit du Pape Urbain IV, qui institua cette cérémonie l'an 1264, & qui ordonna qu'elle se feroit le matin : mais comme les tournois ne se donnoient que l'après-dinée, la procession d'Aix ne finit qu'à sept heures du soir.

Le prince d'amour, le roi de la basche, l'abbé de la ville, &c. &c. représentent les hauts chevaliers qui venoient de tous côtés pour assister à ces fêtes militaires. Ils sont les témoins des combats des bâtonniers qui représentent les chevaliers : l'exercice du bâton désigne ces combats.

Il n'y avoit point de grande fête, lors de l'institution de celle-ci, qui n'eût des *entremets*, ce mot signifiant *intermede*; & l'*intermede* de la fête-dieu est le grand jeu dans lequel on voit le roi Hérode entouré d'une douzaine de diables armés de longues fourches légères; ils paroissent vouloir le tourmenter. Hérode faute tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, en écartant les fourches avec son sceptre. Il finit son jeu par un grand faut, & les diables le quittent.

Le petit jeu des diables ou l'*armetto* est figuré par un enfant en corset blanc, les bras & les jambes nus représentant une petite ame qui tient en main une croix d'environ cinq piés de hauteur. Lorsqu'il fait son jeu, il appuie la croix à terre & la tient de la main gauche. Un ange habillé de blanc, en tétière avec l'auréole, porte un couffin sur son dos avec une plaque de fer par-dessus. Trois diables poursuivent la petite ame; le quatrième paroît acharné contre l'ange, & amène des coups de tricot sur la plaque de fer. Au troisième coup de tricot le jeu est fini, & l'ange faute pour marquer sa satisfaction d'avoir empêché les diables d'emporter cette ame.

Dans d'autres jeux l'on représente les Juifs adorant le veau d'or, la reine de Saba qui vient voir Salomon : les trois mages allant à Bethléem, le massacre des Innocents, S. Christophe, la mort, les

Tome XXXIII.

Apôtres; des chevaux fringans, des danseurs.

De plus grands détails sur cette fête seroient déplacés dans ce dictionnaire. On les trouvera dans l'explication des cérémonies de la fête-dieu d'Aix en Provence, in-12. chez Esprit David, à Aix 1777. M. Grégoire, auteur de cet ouvrage rempli d'érudition, y fait voir un rapport exact entre les cérémonies qui se pratiquent encore à Aix, & celles qui se pratiquoient dans les anciens *tournois*.

T O U R N O I S, *origine des armoiries*, (*Blason*.) Les armoiries sont des marques de noblesse & de dignité, composées régulièrement de certaines figures & d'émaux, données ou autorisées par les souverains, pour la distinction des personnes & des maisons. On les nomme *armoiries*, parce qu'on les portoit principalement sur le bouclier, sur la cuirasse, & sur les bannieres, & qu'elles ont pris leur origine des armes. Les plus belles armoiries, selon l'art, & les plus belles à voir, sont les moins chargées, & celles dont les figures sont faites de simples traits, comme les partitions & les pièces honorables; il n'y a que quatre couleurs & deux émaux qui entrent dans les armoiries. Ce mot vient d'*armure*, à cause qu'on peignoit autrefois sur les écus, les casques, & les cottes d'armes des chevaliers, les marques qu'ils avoient prises pour se distinguer les uns des autres, tant à la guerre que dans les *tournois*. Voyez **T O U R N O I S**.

Les savans ne sont point d'accord sur l'origine des armoiries. Favet prétend qu'elles ont été dès le commencement du monde; Segoin, du temps des enfans de Noé; d'autres, du temps d'Osiris, ce qui est appuyé par quelques passages de Diodore de Sicile; d'autres, du temps des Hébreux, parce qu'on a donné des armes à Moïse, à Josué, aux douze tribus, à Esther, à David, à Judith, &c. & d'autres, dès les temps héroïques, & sous l'empire des Assyriens, des Medes, & des Perses, s'appuyant sur Philostrate, Xenophon, & Quinte-Curce. Quelques-uns prétendent qu'Alexandre régla les armoiries & l'usage du blason. Le P. Monet veut qu'elles aient commencé sous

F f f f f

l'empire d'Auguste; d'autres, pendant l'inondation des Goths; & d'autres, sous l'empire de Charlemagne. Chorier, dans son *Hist. du Dauphiné*, tome I, page 97, remarque que les titres étoient les boucliers des Gaulois, qui les couvroient entièrement; que chaque soldat y faisoit peindre quelque marque qui lui étoit propre, & par la vue de laquelle il pouvoit être reconnu entre ses compagnons: il cite sur cela Pausanias, qui le dit en effet, & c'est-là, selon Chorier, l'origine des armes des familles nobles. Il dit ailleurs qu'il y auroit de l'ignorance à croire que les Romains aient entièrement manqué d'armoiries; mais qu'il n'y en auroit guere moins à soutenir qu'ils en aient eu de propres à chaque famille. Spelmon dit que ce sont les Saxons, les Danois & les Normands qui les ont apportées du Nord en Angleterre, & de-là en France. Il est certain que de temps immémorial, il y a eu parmi les hommes des marques symboliques pour se distinguer dans les armées, & qu'on en a fait des ornemens de boucliers & d'enseignes: mais ces marques ont été prises indifféremment pour devises, emblèmes, hiéroglyphes, &c. & ce n'étoient point des armoiries comme les nôtres, qui sont des marques héréditaires de la noblesse d'une maison, réglées selon l'art du blason, & accordées ou approuvées par les souverains. Ainsi, avant Marius, l'aigle n'étoit point l'enseigne perpétuelle du général des Romains; ils portoient indifféremment dans leurs étendards, ou un loup, ou un léopard, ou un aigle, selon le choix de celui qui commandoit. On remarque la même diversité à l'égard des François; ce qui fait que les auteurs sont partagés lorsqu'ils parlent des armoiries de France. Il n'y avoit originairement que les seuls nobles qui eussent le droit d'avoir des armoiries: mais Charles V, par sa charte de l'an 1371, ayant annobli les Parisiens, il leur permit de porter des armoiries, & sur cet exemple, les bourgeois les plus notables des autres villes en prirent aussi. (V)

TOURNOIS, (*Monnaie de France*,) ancienne monnaie de France: il y avoit

des petits *tournois* d'argent & des petits *tournois* de billon; on nommoit autrement les petits *tournois* d'argent, *tournois blancs*, ou *mailles blanches*, & les *tournois* de billon, des *tournois noirs*. Dans une ordonnance de Philippe-le-Long, il est fait mention des *turonos albi* & des *turonos nigri*.

Tout le monde convient, dit M. Leblanc, que saint Louis fit faire le gros *tournois* d'argent. Il n'est rien de si célèbre que cette monnaie dans les titres & dans les auteurs anciens; tantôt elle est nommée *argenteus turonensis*, souvent *grossus turonensis*, & quelquefois *denarius grossus*. Le nom de *gros* fut donné à cette espèce, parce que c'étoit la plus grosse monnaie d'argent qu'il y eût alors en France, & on l'appela *tournois*, à cause qu'elle étoit fabriquée à Tours, comme le marque la légende, *turonus civis*, pour *turonus civitas*; cette monnaie pesoit 3 deniers 7 grains, $\frac{2}{8}$ trébuchans; il y en avoit par conséquent 58 dans un marc. Cela se justifie par un fragment d'ordonnance que saint Louis fit l'an 1266, pour régler la manière dont on devoit peser la monnaie avant que de la délivrer au public; enfin Philippe-le-Hardi fit faire des *tournois* de la même valeur que ceux de saint Louis.

Au reste, il est certain que le *parisis* qui avoit cours dans le même temps, étoit plus fort d'un quart que le *tournois* qui a été aboli sous le regne de Louis XIV, & on ne connoît plus que le *parisis* qui est en usage dans le palais, où l'on ajoute le *parisis*, à l'estimation que l'huissier fait des effets mobiliers, en procédant à l'inventaire d'un décédé; & quand l'estimation est faite par un expert, on n'y ajoute point de *parisis*. La livre *tournois* désigne une monnaie de compte valant vingt sous. Voyez LIVRE TOURNOIS. (D. J.)

TOURNON, (*Géogr. mod.*) en latin *Tauredunum*, par Gregoire de Tours, petite ville de France, dans le Haut-Vivarais, au penchant d'une montagne, sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis de Thain, à trois lieues de Valence, & à quatre d'Annonay; les jésuites y avoient

un college : la terre de *Tournon* est dans la maison de Rohan-Soubise. *Longit.* 22. 24. *lat.* 45. 7.

Daviti (Pierre), né à *Tournon* en 1592, mort à Paris en 1655, est auteur d'une grande *Description du monde*, en 6 vol. *in-fol.* c'est un ouvrage où l'on trouve çà & là des choses amusantes. (*D. J.*)

T O U R N U S, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, en Bourgogne, sur la droite de la Saône, entre Mâcon & Châlons, à 82 lieues de Paris, dans une situation agréable & fertile.

Tournus a toujours été du diocèse de Châlons, & dépendoit autrefois du comté de la même ville; aujourd'hui elle est du comté de Mâcon, où ses causes ressortissent. Elle est divisée en deux paroisses; mais ce qui la distingue est son abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît, qui a été érigée en collégiale, & qui a un abbé titulaire. La justice, soit dans la ville de *Tournus*, soit dans ses dépendances, appartient à cet abbé; il a seul le droit d'en nommer tous les officiers, qui prennent de lui leurs provisions; il a aussi seul le droit de créer des notaires & des procureurs postulans; aussi plusieurs auteurs ont écrit à l'envi l'histoire de l'abbaye de *Tournus*, savoir Falcon, moine de cette abbaye dans le xj siècle; Pierre de Saint-Julien, surnommé *de Baleurre*; le P. Chifflet, jésuite, & Pierre Juenin. *Long.* 34. 46. *latit.* 46. 34.

La ville de *Tournus* est d'une origine inconnue; il n'en est parlé que dans le troisieme siècle, sous le nom de *castrum Timercium* ou *Trenorcium*; elle devint ville de la Gaule celtique dans le pays des Eduens, qui avoient Autun pour capitale; ainsi elle étoit comprise dans l'ancienne province Lyonnaise. Pierre Juenin a mis au jour à Dijon, en 1733, en 2 vol. *in-4.* l'histoire de cette ville.

Maignon (Jean), poète françois, étoit de *Tournus*: il fit ses études chez les jésuites de Lyon, & fut quelque temps avocat au présidial de cette ville: il vint ensuite à Paris & s'y établit. Il y mourut assassiné, dit-on, sur le Pont-neuf en 1661, étant encore assez jeune. Il a composé beaucoup de mauvaises tragé-

dies, entre autres *Artaxerce*, qui fut représentée par l'illustre théâtre; c'étoit le nom que prenoit une société de jeunes gens, du nombre desquels étoient Molière & Maignon, & qui s'exerçant à la déclamation, représentoient des pièces, tantôt dans le fauxbourg saint-Germain, & tantôt dans le quartier S. Paul. *Artaxerce* fut imprimée à Paris en 1645. Les autres pièces de Maignon sont; *les amans discrets*, 1645; *le grand Tamerlan & Bajazet*, 1648; *le mariage d'Oroondate & de Statira*, 1648; *Zénobie, reine de Palmire*, 1660; son *Encyclopédie* parut à Paris, *in-4.* sous le titre de *la science universelle*, 1663; l'auteur mourut pendant qu'on l'imprimoit. Lorsqu'il travailloit à cet ouvrage, quelqu'un lui demandant s'il seroit bien-tôt achevé, bientôt, dit-il, je n'ai plus que quelques mille vers. Le singulier, c'est de faire une *Encyclopédie* en vers; on n'a peut-être jamais rien imaginé de si ridicule. Despréaux n'a pas eu tort de mettre Maignon au rang des froids écrivains.

On ne lit guere plus Rampale & Mefnardiere,
Que Maignon, du Souhait, Corbin, & la Morliere.

Scaron a dépeint admirablement le poète Maignon dans certaine épître chagrine, où il lui fait dire qu'il a aussi dessein de mettre en vers les conciles. (*D. J.*)

T O U R O B I N ou plutôt T U R O B I N, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Ruffie, à trois lieues de Chebrechin, & de la dépendance de Zamoski, principauté du palatinat de Belz. (*D. J.*)

T O U R O N, s. m. *terme de Cordier*, ce sont plusieurs fils de caret tournés ensemble, qui font partie d'une corde. (*D. J.*)

T O U R O N S, *en Confiserie*, se font des ouvrages travaillés avec des amandes, des avelines, de l'écorce de citron verd coupée par tranches, & desséchées à la poêle, ou dans l'étuve avec du sucre en poudre, & des blancs d'œufs bien fouettés.

T O U R S, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de la Touraine, dans une agréable & fertile plaine, entre la Loire & le

Cher. Elle a cinq fauxbourgs , contient environ vingt mille habitans , & est assez bien bâtie. Il y a préfidial , bailliage , élection , hôtel des monnoies très-ancien , intendance & archevêché. *Longit.* suivant Cassini , 18. 12'. 30'' *latit.* 47. 23'. 40''.

Quelques auteurs prétendent que *Tours* est le *Casarodunum* de Ptolomée & de la table théodosienne ou de Peutinger ; mais cette opinion est peu vraisemblable , parce que tous les noms qui se terminent en *dunum* , indiquent des lieux situés sur une hauteur , & que *Tours* est située dans une plaine.

Quoi qu'il en soit , lorsque l'empire romain fut détruit en Occident , les Visigoths s'étant rendus les maîtres de toute la partie des Gaules qui est au midi de la Loire , la ville de *Tours* vint à leur pouvoir sous le regne d'Euric ; *Tours* étoit encore sous leur domination l'an 506 , lorsque Verus , évêque de *Tours* , comparut par procureur au concile d'Agde , composé des évêques & des députés des églises sujettes aux rois des Goths ; mais l'année suivante 507 , Clovis ayant vaincu & tué Alaric près de Poitiers , il se rendit maître de tout ce qui est entre la Loire & les Pyrenées , & il assujettit aisément la ville de *Tours* , où il alla en dévotion au tombeau de S. Martin , qu'on regardoit comme le saint tuteur des Gaules.

Après la mort de Clovis , les villes de Neustrie & d'Aquitaine ayant été partagées entre ses quatre fils , *Tours* échut à Thierrri , roi d'Austrasie ; & on voit par Grégoire de *Tours* , que les rois qui régnerent à Metz dans la France orientale posséderent toujours cette ville jusqu'au temps de Clotaire II qui réunit la monarchie françoise. Depuis ce temps-là , *Tours* fut sujette aux rois de Neustrie , tant sous la race des Mérovingiens que sous celle des Carlovingiens. Ceux de cette seconde race perdirent leur pouvoir & leur autorité sous Charles-le-Simple , qui fut dégradé de la dignité royale & confiné dans une prison perpétuelle.

Ce fut dans ce temps que Thibaud surnommé le *tricheur* , comte de Blois & de

Chartres , qui s'étoit rendu absolu dans ces pays-là , au mépris de l'autorité royale , s'empara de la ville de *Tours* que ses successeurs posséderent long temps. L'an 1037 Geoffroi Martel vainquit en bataille le comte de Blois , qui fut contraint de donner *Tours* pour sa rançon. Geoffroi Martel laissa en mourant tous ses états à ses neveux nommés *Plantagenets* , à cause de Geoffroy d'Anjou qui avoit porté ce nom , & dont le petit-fils Jean-sans-terre , roi d'Angleterre , fut privé par Philippe-Auguste des états qu'il avoit deçà la mer. Enfin Henri III , fils de Jean , céda , entr'autres pays , *Tours* & la Touraine à S. Louis par le traité de l'an 1259.

Le séjour que le parlement de Paris fit à *Tours* , la situation de cette ville dans un pays fertile , & la commodité de la rivière de Loire donnerent , lieu d'y établir une université , qui fut créée par lettres-patentes d'Henri IV , données au mois de janvier de l'an 1594 ; mais comme le parlement fut rétabli à Paris un mois après , cela fut cause que ces lettres n'ont point eu d'exécution.

Nos rois ont convoqué plusieurs fois les états à *Tours*. Louis XI les y assembla l'an 1470 , Charles VIII en 1484 , & Louis XII en 1506 , pour le mariage de madame Claude de France sa fille , avec François de Valois , duc d'Angoulême.

S. Gatien fut le premier évêque de *Tours* , & mourut vers la fin du iij siècle. S. Martin eut cet évêché l'an 371 , & décéda l'an 397 ; on le regardoit de son temps comme le maître des évêques. Aujourd'hui l'archevêque de *Tours* a pour suffragans les évêques du Mans , d'Angers , & les neuf de Bretagne , conformément à la décision du pape Innocent III. Le revenu de cet archevêque est d'environ quarante-cinq mille livres. Son diocèse est composé de 300 paroisses , de 12 chapitres , de 17 abbayes , &c. le chapitre de la cathédrale de *Tours* est un des plus illustres du royaume. Celui de S. Martin est aussi nombreux que riche. Son abbé est le roi même , comme successeur de Hugues Capet.

Mais ceux qui aiment les historiens d'église de provinces , peuvent lire l'his-

toire latine de l'église de *Tours* par Jean Maau; elle est imprimée à Paris en 1667 in-fol. & s'étend depuis l'an de J. C. 251, jusqu'à l'année 1655. Au reste cette ville est la patrie de S. Odon, d'un illustre prélat de l'église gallicane & de quelques hommes de lettres. S. Odon nâquit en 879; après avoir été élevé par Foulques, comte d'Anjou, il fut nommé chanoine de S. Martin de *Tours* en 898, & second abbé de Clugny en 927. Il mourut en 942, & laissa plusieurs ouvrages qui ont été imprimés avec sa vie dans la bibliothèque de Clugny.

L'illustre prélat de l'église gallicane dont je veux parler, est *Renaud de Baune*, archevêque de Bourges, né en 1527, l'un des plus éloquens & des plus savans prélats de son temps; mais ce qui le distingue davantage, c'est qu'il n'abandonna point, comme firent tant d'autres ecclésiastiques, les lois du royaume à l'égard de la succession à la couronne. Il soutint toujours qu'encore que le roi de Navarre fût hérétique, c'étoit à lui que le royaume de France appartenoit légitimement après la mort de Henri III. Il déploya aux conférences de Surène tout ce que le droit & l'écriture pouvoient fournir de plus fort à l'appui de son sentiment. Il donna à ce prince l'absolution dans l'église de S. Denis, & proposa au clergé, dans l'assemblée de Mantes, de créer un patriarche en France, ou ce qui revient au même, de desfleurdéliser la couronne pontificale. Ces deux choses le rendirent si odieux à la cour de Rome qu'elle lui refusa longtemps ses bulles pour l'archevêché de Sens, auquel il avoit été nommé en 1596. Enfin le cardinal d'Osât y travailla si puissamment, qu'il les obtint en 1602. Renaud de Baune devint bientôt après grand-aumônier de France, & commandeur des ordres du roi. Il mourut à Paris en 1606 à 79 ans.

M de Thou dit une chose singulière de ce prélat, c'est qu'il étoit pour ainsi dire attaqué d'une faim canine, sans que cet état ait nui à sa santé. A peine avoit-il dormi quatre heures que la faim le contraignoit de se lever pour déjeuner: c'est ce qu'il faisoit réglément à une heure après

minuit; il se reposoit cinq heures, & puis il se mettoit à table; il faisoit la même chose à huit heures; il dînoit & collationnoit quatre heures après; il soupoit amplement à l'heure ordinaire. Il étoit volontiers une heure à table; c'est pour cela qu'il n'aimoit point à manger hors de chez lui; & lorsqu'un grand prince qui l'avoit invité souvent, sans l'avoir jamais trouvé désarmé d'excuses, lui demanda la raison de ce refus, il eut pour réponse: vos repas sont trop courts, & vos services se suivent de trop près.

Le plus étrange, c'est que malgré cette prodigieuse quantité d'alimens qu'il prenoit, il n'en étoit pas moins disposé au travail d'esprit; car pour celui du corps, il s'en gardoit bien, n'osant en user de peur d'irriter son appétit: *nunquam*, dit l'historien, *somnolentior visus*, *nullâ gravedine*, *aut dolere capitis tenebatur*, *semper æque sui compos & ad omnia paratus*; *extrâ negotia quietem & confabulationem sectabatur*.

Je passe aux simples hommes de lettres natifs de *Tours*, & je trouve d'abord MM. (Jean & Julien) *Brodeau* issus d'une famille illustre & féconde en gens de mérite. Jean *Brodeau*, célèbre écrivain du xvj. siècle, mourut dans sa patrie où il étoit chanoine de S. Martin, l'an 1563, âgé de 63 ans. Il publia divers ouvrages de littérature qui sont estimés des savans. On fait surtout cas de ses dix livres de *Miscellanées*, de ses commentaires sur les épigrammes grecques, de ses notes sur Euripide, sur Martial, sur Oppian & sur Appien.

« Jean *Brodeau*, dit M. de Thou, né » à *Tours* des premières maisons de la » ville, avoit étudié avec Pierre Danès, » & ayant été en Italie grand ami de » Pierre Sadolet, de Pierre Bembo, tous » deux cardinaux, de Baptiste Egnace, » de Paul Manuce & d'un grand nombre de savans; il avoit ajouté à la philosophie, en quoi il étoit habile, une » grande connoissance des mathématiques » & de la langue-sainte. Ensuite étant » revenu en son pays, il s'abandonna à » une vie tranquille, non pas toutefois » oisive, comme le témoignent quantité » d'ouvrages d'érudition, que cet excel-

» lent homme entièrement éloigné d'ambition & de vanité, laissa publier plus tôt sous le nom d'autrui que sous le sien, par un exemple de modestie d'autant plus rare, que dans le siècle où nous sommes, chacun veut tirer de la gloire, non-seulement des richesses, des magistratures & des autres honneurs, mais aussi de la science & des lettres. » On a conservé dans notre pays toutes les gloires dont parle M. de Thou, excepté la dernière à laquelle on a substitué celle qu'on tire des vices.

Brodeau, (Julien) avocat au parlement de Paris, s'est distingué par des commentaires sur la coutume de cette ville, & des notes sur les arrêts de Louet. On lui doit aussi la vie de Charles du Moulin. Il est mort en 1635.

Grécourt (Jean-Baptiste-Joseph Villart de), chanoine de S. Martin de Tours, & poète français, mourut dans sa patrie à 59 ans. Ses œuvres ont été imprimées en 1748, & plusieurs autres fois depuis. Elles contiennent des fables, des madrigaux, des chansons, des contes, des épigrammes, &c. où l'on remarque un esprit aisé, naturel & quelquefois agréable; mais l'obscénité, la licence & le libertinage qui regnent dans la plus grande partie des poésies de ce chanoine, en interdisent la lecture à toute personne honnête.

Son poème de *Philotanus* eut dans le temps un grand succès. « Le mérite de ces sortes d'ouvrages, dit M. de Voltaire, n'est d'ordinaire que dans le choix du sujet & dans la malignité humaine. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques vers bien faits dans ce poème. Le commencement en est très-heureux, mais la suite n'y répond point. Le diable n'y parle pas aussi plaisamment qu'il est amené. Le style est bas, uniforme, sans dialogue, sans grâces, sans finesse, sans pureté, sans imagination dans l'expression; & ce n'est enfin qu'une histoire satyrique de la bulle *Unigenitus* en vers burlesques, parmi lesquels il s'en trouve de très-plaisans. »

Guyet (Charles), jésuite, né l'an 1601, & mort en 1664; il s'attacha à la connoissance des cérémonies de l'église, & fit sur

les fêtes un gros livre intitulé: *heortologia; sive de festis propriis locorum*, à Paris chez Sebastien Cramoisy, 1657, in-fol. C'est une entreprise plus difficile qu'utile, que celle d'expliquer les fêtes de chaque lieu.

Houdry, (Vincent) jésuite, connu par un grand & médiocre répertoire intitulé, *la bibliothèque des prédicateurs*. Il naquit en 1631, & mourut en 1729, âgé de 99 ans & trois mois.

Martin, (dom Claude) bénédictin, a fait des méditations chrétiennes en deux volumes in-4° & d'autres ouvrages de piété. Il est mort en 1696 à 78 ans.

Mornac (Antoine), un des célèbres jurisconsultes de son temps, & dont les œuvres ont été imprimées à Paris en 1724, en quatre volumes in-fol. Il est mort en 1619 âgé d'environ 60 ans.

Rapin, (Réné) jésuite, né en 1621, s'attacha à Paris en qualité de préfet, à de jeunes gens du premier rang, ce qui le mit à portée d'acquérir l'usage du monde. Les grâces de son esprit se font remarquer dans ses poésies latines, & principalement dans son poème des jardins. Sa connoissance des belles-lettres l'engagea de mettre au jour les comparaisons de Virgile & d'Homère, de Démosthène & de Cicéron, de Platon & d'Aristote, de Thucydide & de Tite-Live. On leur fit un grand accueil dans le temps; mais on ne les lit plus guère, peut-être à cause du style, qui est recherché, froid & diffus. Tous ses autres ouvrages sont peu de chose, & en particulier ses réflexions sur la philosophie, fruit du préjugé, ne font pas honneur à son jugement. Il mourut en 1687 à 66 ans. Une bonne édition de ses poésies latines est celle de Paris en 1723, trois volumes in-12. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

TOURS, *gros-de-tours riche, broché & nué*. Tous les *gros-de-tours* ordinaires qui se travaillent à Lyon, sont montés avec quatre lisses pour faire lever la moitié de la chaîne & quatre lisses pour faire baisser ou rabattre l'autre moitié, ce qui se fait en faisant lever à chaque coup de navette que l'on passe, deux lisses, & faisant baisser les deux lisses dessous lesquelles sont passés les fils de la chaîne qui ne levent point, afin de les séparer, & que l'ouvra-

ge soit plus net. Il faut faire attention que pour armer le métier, il est d'une nécessité absolue que si on commence à lever par la première lisse du côté du corps, il ne faut pas prendre la seconde, mais la troisième pour le premier coup, & faire rabattre la seconde & la quatrième; de même pour le second coup, il faut faire lever la seconde & la quatrième, & faire rabattre la première & la troisième.

Or comme tous les *gros-de-tours* qui se fabriquent aujourd'hui à Lyon, ont un coup, deux & même trois de lizeré, les navettes une, deux & trois qui forment ce lizeré, doivent être passées sur la même marche, je veux dire, sur une seconde marche qui fait lever les mêmes lisses de la première, en observant de ne point faire baisser de lisse de rabat, attendu que si ces lisses baissent, elles feroient baisser la moitié du lac tiré, & ne produiroient pas plus d'effet que si on ne tiroit point de lac, ou que l'on passât ce lizeré sur la première marche sans tirer. On a déjà dit que le lizeré est une figure qui se fait par la trame de la seconde navette, lorsqu'il n'y en a qu'un, ce qui fait qu'outre la navette du coup de fond, il en fait d'autres autant qu'il y a de lizerés. Par exemple, on passe un lizeré, cerise, rose vif & rose pâle dans des étoffes disposées pour de semblables couleurs, de même que des gros bleus, bleu vif & bleu pâle dans d'autres, des violets foncés, des lilas & des gris-de-lin dans d'autres, &c. & toujours deux ou trois couleurs en dégradation; c'est la façon de tous les *gros-de-tours* lizerés en général. Tous les *gros-de-tours* sont montés ordinairement avec quatre lisses de fond, quatre de rabat & quatre de liage, ce qui fait douze lisses. Ils travaillent ou sont travaillés avec deux marches de fond & deux de lizerés, les deux, un ou trois lizerés se passant sur la même marche, ce qui compose quatre marches & quatre de liage qui font huit.

Le *gros-de-tours* dont est question, est monté avec six lisses seulement, au lieu de douze, & quatre marches au lieu de huit. Les quatre lisses de rabat sont supprimées, ce qui ne pourroit se faire suivant la méthode ordinaire, attendu que les quatre

lisses de rabat ne sont disposées uniquement que pour séparer les fils qui se lient avec ceux qui levent ou qui s'y trouvent attachés par quelques *tenues*, terme usité, lorsque deux fils ou trois se trouvent liés par quelque petite bourre de soie ou autre du remisse ou du corps; les fils qui ne levent pas, sont si aisés à suivre ceux qui levent, lorsqu'il n'y a point de rabat au premier coup, que lorsque l'ouvrier foule la marche pour passer le coup de fond, il est sensible que la moitié des fils qui levent, supportant toute l'extension de la chaîne, ceux qui ne levent pas, sont toujours moins tendus, ou *tirant*, ce qui est le terme, & par conséquent sont plus aisés ou faciles à suivre ceux qui levent, pour peu qu'une légère bourre les unisse: ce qui n'arrive pas lorsqu'ils sont rabattus par les deux lisses qui baissent, parce qu'elles détachent la tenue, laquelle cessant d'unir les fils, donne lieu de passer ensuite le lizeré sans aucune difficulté ni tenue, sur la seconde marche qui leve les mêmes lisses.

Il faut bien faire attention que dans toutes les étoffes de *gros-de-tours* & taffetas, on ne doit faire lever qu'un fil, & baisser l'autre successivement, ce qui fait qu'ordinairement on fait lever la première & la troisième lisse pour un coup, & la seconde & la quatrième pour l'autre, attendu que si on faisoit lever la première & la deuxième, il arriveroit que les deux fils qui leveroient, & les deux qui baisseroient, se trouvant ensemble, chaque fil surtout étant double, ils feroient une ouverture qui ne cacheroit pas la trame, & rendroient l'étoffe défectueuse.

Pour éviter les quatre lisses de rabat, on a monté le métier avec des maillons à six trous, quatre desquels sont disposés pour passer les quatre fils doubles qui sont passés dans les maillons ordinaires; ce qui tient chaque fil séparé, & empêche les tenues qui pourroient se faire entre le corps & le remisse qui en est près; les deux autres trous sont disposés l'un en-haut, pour y attacher la maille du corps qui tient à l'arcade, & celui d'en-bas pour y passer le fil ou la maille à laquelle est attachée l'aiguille qui fait baisser le maillon,

& tient tout le cordage en règle ; chaque fil étant séparé devant & derrière le corps, il n'est pas possible qu'il puisse passer une tenue ni entorsure dans le maillon, comme il arrive en tous les autres métiers.

Outre la suppression des quatre lisses de rabat, on évite encore les deux marches destinées à passer le lizeré, parce que tout se passe sur la même marche, ce qui est une facilité pour le travail ou pour l'ouvrier. Voilà donc quatre lisses & deux marches de moins d'un côté.

A l'égard du liage, au lieu de quatre lisses il n'y en a que deux ; on ne fauroit en mettre moins.

Toutes les étoffes riches qui se fabriquent aujourd'hui à Lyon, sont composées de laine, or, argent, lié, du frisé lié de même, & d'un glacé sans liage, qui est un or ou un argent lis broché à deux bouts ; toutes les nuances sont sans liage, pour qu'elles imitent la broderie.

Pour que la lame sorte mieux dans l'étoffe ; on la lie par un liage droit, c'est-à-dire, que l'on fait baisser la même lisse, ce qui augmente encore de deux marches de plus, outre les quatre qui servent à lier le frisé ; dans le métier on a supprimé les quatre marches de liage, & on n'a mis que deux lisses pour lier ; ces deux lisses prennent le quinzième & le seizième fil, & comme les deux fils se joignent, ils paroissent n'en composer qu'un. Quant au frisé, comme le grain de cette espèce de dorure enterre le liage, il paroît tout aussi beau, même plus, que s'il étoit lié avec les quatre lisses ordinaires.

Suivant cette disposition on supprime deux lisses de liage, même quatre, lorsqu'on veut lier la lame avec un liage droit ; à observer encore qu'on ne sauroit mettre un liage droit dans une étoffe de cette espèce qu'en ajoutant un poil, parce que la même lisse dans un gros-de-tours sans poil ne sauroit lier la lame qu'elle ne coupât tous les deux coups, attendu qu'il s'en trouveroit nécessairement un où le fil destiné à lier, auroit levé au coup de fond, ce qui causeroit une contrariété qui couperoit ou sépareroit le broché, comme on l'a déjà dit ; on peut voir là-dessus l'article des gros-de-tours brochés, & examiner

pourquoi le liage doit être de quatre le cinq, & dans les taffetas de trois le quatre.

Le gros-de-tours est le seul qu'il y ait à Lyon monté de même ; il est évident par la façon dont il est disposé, que l'étoffe doit se faire mieux & plus vite, attendu que plus il y a d'embarras, soit par la quantité de lisses, soit par la quantité de marches, plus il se casse de cordages ou d'estrivieres, même plus de fils.

Damas à l'imitation de ceux de Gènes.
Dans l'article concernant la façon dont les Génois fabriquent les damas pour meubles, l'on y a inséré qu'ils en faisoient de cent vingt portées, dont la lisière, qu'ils appellent *cimossa*, formoit un parfait gros-de-tours, & que de dix mille fabriquant qui se trouvoient à Lyon, peut-être pourroit-on en trouver dix qui fussent en état de rendre compte de quelle façon cette lisière étoit montée pour former le gros-de-tours dont est question, c'est ce que l'on va démontrer.

C'est un fait certain que tout les damas qui se fabriquent à Lyon sont montés sur cinq lisses de levée & cinq de rabat. La chaîne de ces damas est fixée par les réglemens anciens & nouveaux à 90 portées pour les damas meubles, il s'en fait quelques-uns de 100 portées ; il y en a aussi de 75 portées toujours dans la même largeur. Or comme il est physiquement impossible de faire une lisière gros-de-tours ou taffetas avec cinq lisses, les Génois pour parvenir à ce point, qui paroît si difficile, ont imaginé de faire des damas de 120 portées avec 8 lisses, & de passer les cordons & les cordelines de façon qu'il s'en trouve toujours la moitié levée, & l'autre baissée à chaque coup de navette que l'on passe, de façon qu'il se trouve continuellement deux coups sous le même pas, attendu qu'il faut dans tous les damas passer deux coups régulièrement de la même navette, c'est-à-dire, aller & venir sous le même lac tiré.

La façon de passer le cordon & la cordeline dans les lisses pour faire cette lisière mystérieuse, est la même qui a été démontrée dans l'article des fatins à 8 lisses, c'est-à-dire, que du côté droit par lequel

lequel on commence à passer la navette, il faut passer un fil le premier sur la première lisse, sur la quatrième, la cinquième, & sur la huitième, le second est passé sur la seconde, la troisième, sur la sixième & la septième, en recommençant par le troisième, comme par le premier & le quatrième, comme le second, ainsi des autres jusqu'à la fin. Il n'en est pas de même pour le côté à gauche, là il faut commencer à passer le premier sur la troisième, la quatrième, la septième & la huitième, le second sur la première, la seconde, la cinquième & la sixième, & continuer comme dans la partie du côté droit.

Ce qui rend la façon de faire cette lisière impossible à nos Lyonnais, est qu'ils ne sauroient penser que l'on montât des damas à 8 lisses, attendu que chacune des huit ne contiendrait que 11 portées, & un quart pour une chaîne de 90 portées, de même que sur une chaîne de 100 portées, il ne se trouveroit que 12 portées & demie sur chaque lisse, ce qui rendroit le damas trop maigre, puisque sur 100 portées à 5 lisses, elles portent chacune 20 portées. Les Génois pour parer à cet inconvénient mettent 120 portées pour les damas de cette espèce, ce qui leur donne 15 portées sur chaque lisse, & fournit autant qu'il le faut la lisse; & comme la chaîne est infiniment mieux garnie, la diminution qu'on est obligé de faire sur la trame fait que le tout revient au même; au contraire, le satin dans ce genre d'étoffe est infiniment plus beau, vu la quantité supérieure d'organzin dont la chaîne est composée.

Si la façon de faire cette lisière vient à la connoissance de nos Lyonnais par le moyen de l'Encyclopédie, ils seront surpris que la lecture de ce livre leur enseigne ce qu'ils ne devoient pas ignorer, ce qui ne sauroit flatter leur amour propre, quoiqu'ils ne doutent point ou ne doivent pas douter que les Génois fabriquent mieux le velours & le damas que nous.

TOURTE, voyez **TOURTERELLE**.

TOURTE, s. f. terme de Pâtissier; c'est une pièce de pâtisserie qu'on fait cuire
Tome XXXIII.

dans une tourtière, & qui est faite de pigeonneaux, de béatilles, de moëlle ou de fruits. (D. J.)

TOURTE, terme de Verrerie; c'est une plate-forme de figure ronde, sur laquelle posent les pots ou creusets, dans lesquels on met la matière de verre.

TOURTEAUX, s. m. (Droguerie.) masse que l'on compose du résidu de certains grains, fruits ou matières dont on a exprimé de l'huile.

TOURTEAU, terme de Blason; ce mot ne se dit maintenant en blason que de ces représentations de gâteaux qui sont de couleur, à la différence des besans qui sont de métal.

Le *tourteau* est plein comme le besan, sans aucune ouverture, autrement ce seroit un cercle ou un anneau. Il est ainsi nommé, à cause de sa rondeur. Quelques-uns lui donnent différens noms, selon sa différente couleur, & appellent *ogases* ceux de fable; *gulses*, ceux de pourpre; *guses*, ceux de gueules; *heurtés*, ceux d'azur; & *pommes* ou *volets*, ceux de sinople.

Tourteau-besan, est une pièce ronde d'armoiries, qui est moitié de couleur, & moitié de métal, soit qu'elle soit partie, tranchée ou coupée de l'un en l'autre. On commence à nommer la couleur la première. Ce mot vient du latin *torta*, qui se disoit d'une espèce de pains tortillés, qui sont représentés par des *tourteaux*. Menétrier. (D. J.)

Gion de Cailus de Sales en Auvergne, d'argent à trois *tourteaux* de gueules.

Serifay de la Roche en Normandie, d'argent à dix *tourteaux* de gueules. (G. D. L. T.)

TOURTEAU, (Artificier.) les artificiers appellent ainsi de la vieille corde ou de la vieille meche détortillée, que l'on trempe dans la poix ou le goudron, & qu'on laisse sécher pour s'en servir ensuite à éclairer dans les fossés & autres lieux d'une place assiégée: on le fait de la manière suivante.

Prenez de la poix noire douze livres, suif ou graisse six livres, le tout fondu ensemble à petit feu, puis ajoutez-y trois parties d'huile de lin, faites bouillir le

tout ; prenez ensuite de vieilles meches ou de vieilles cordes , faites-en des cordons de la grandeur que vous voudrez , mettez-les bouillir dans ces matieres ; & si vous voulez qu'ils ne brûlent pas si fort , mettez-y deux livres de colophone , & deux livres de térébenthine.

TOURTELETS , f. m. *terme de Pâtisserie* ; ce sont des morceaux de pâte larges comme la main , & déliés presque comme une feuille de papier , qu'on fait cuire dans de l'eau avec du sel & du beurre , & qu'on mange d'ordinaire les jours maigres. (*D. J.*)

TOURTERELLE , **TURTERELLE** , **TORTORELLE** , **TURTRELLE** **TOURTE** , f. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *turtur* ; oiseau que M. Briffon a mis dans le genre des pigeons ; il a 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue , & seulement 9 pouces jusqu'au bout des ongles ; l'envergure est d'un pié huit pouces , les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & de la face supérieure du cou est cendré ; le bas de cette même face du cou , le dos , le croupion & les plumes qui recouvrent l'origine de la queue ont une couleur brune. Les petites & les moyennes plumes des ailes sont en partie brunes & en partie rouffes ; le milieu de chaque plume est noir , & les bords sont roux ; les grandes plumes ont une couleur brune , à l'exception des bords extérieurs , qui sont blanchâtres. La face inférieure du cou & le dessus de la poitrine ont une couleur rouge vineuse ; le bas de la poitrine & les côtés du corps sont d'un gris-brun ; le ventre , les jambes & les plumes du dessous de la queue , ont une couleur blanche. Les plumes de la queue sont d'un gris-brun en-dessus , & noirâtres en-dessous ; elles ont toutes l'extrémité blanche , excepté les deux du milieu ; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. Il y a de chaque côté du cou une grande tache noire , & traversée par trois ou quatre lignes blanches , qui descendent obliquement vers le dos , & qui forment une espee de collier : les yeux sont entourés

d'un petit cercle rouge. *Ornithol. de M. Briffon* , t. I *Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE , (*Diete & Mat. méd.*) *Voyez PIGEON.*

TOURTERELLE D'AMÉRIQUE , *turtur Americanus* ; cet oiseau est de la grosseur de notre *tourterelle* ; il a environ 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue : les ailes étant pliées , ne s'étendent guere qu'au quart de la longueur de la queue. La partie antérieure de la tête & la gorge sont d'un brun-rouffâtre , & le derriere de la tête a une couleur cendrée-bleuâtre ; il y a de chaque côté à l'endroit où le cendré & le brun se réunissent , une petite tache noire & ronde , qui a environ deux lignes de diametre. La face supérieure du cou , la partie antérieure du dos , les grandes plumes des épaules , les petites & les moyennes plumes des ailes sont d'un brun-obscur , & il y a de plus sur les moyennes plumes des ailes & sur les grandes des épaules , des taches noirâtres & ovales de différentes grandeurs. La partie postérieure du dos & le croupion , ont une couleur qui tire sur le cendré ; la face inférieure du cou & la poitrine sont d'une couleur de rose , qui s'affoiblit par degré en descendant vers la poitrine : les plumes du ventre , des jambes & du dessous de la queue ont une couleur brune mêlée d'un peu de cendré. Il y a de chaque côté de la tête une petite ligne blanche , qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'aux yeux. Les grandes plumes des ailes sont d'un brun-foncé , & ont les bords extérieurs des barbes rouffâtres. Les deux plumes du milieu de la queue sont noirâtres & les plus longues , les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieur , qui est la plus courte ; elles sont presque entièrement cendrées , & elles ont seulement une large bande transversale & noire près de leur extrémité , qui est blanchâtre. Les piés sont rouges , & la couleur des ongles est noire. *Ornit. de M. Briffon* , t. I. *Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE D'AMÉRIQUE , *turtur barbadosis minimus* *Wil.* oiseau de la grosseur d'une alouette huppée ; il a un peu

plus de six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de sept lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées ne s'étendent qu'au quart de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & du cou est un cendré-clair; le dos & le croupion sont d'un cendré plus foncé. Le devant de la tête, la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue sont d'un rouge-clair, avec quelques taches brunes qui occupent le milieu de certaines plumes du cou & de la poitrine. Les petites plumes des ailes ont une couleur mêlée de cendré-foncé & de rougeâtre, avec quelques taches d'un verd-foncé; les grandes plumes, & celles de la face inférieure, sont rouffes; les grandes plumes ont l'extrémité & le bord extérieur bruns. Les deux plumes du milieu de la queue sont d'un cendré plus foncé que celui du dos; les autres ont une couleur brune presque noire. Le bec est d'un rouge pâle à son origine, & noirâtre à l'extrémité; les piés sont rouges & les ongles sont noirs. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a la face inférieure du corps d'une couleur blanchâtre, au-lieu de l'avoir rougeâtre. *Ornit. de M. Brisson, t. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE BRUNE D'AMÉRIQUE, petite, *colzin aliüs gen. Wil.* oiseau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de six lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent environ jusqu'au tiers de la longueur de la queue. Toute la face supérieure de cet oiseau est brune & luisante comme de la soie; les petites & les moyennes plumes des ailes sont de la même couleur brune, mais un peu rougeâtre; elles ont sept petites taches de couleur d'acier poli, dont trois sont sur les petites plumes, & les quatre autres sur les moyennes. La gorge est d'un blanc-rouffâtre; la face inférieure du cou & la poitrine sont d'un brun-rouffâtre; les plumes des côtés du corps, du ventre,

des jambes, & celles du dessous de la queue sont d'un blanc-sale mêlé d'une teinte de roux; les grandes plumes des ailes, & celles du second rang, ont le côté extérieur & l'extrémité d'un roux-noirâtre; le bord inférieur est roux. Les deux plumes du milieu de la queue sont brunes; les autres ont la face supérieure noire, & l'inférieure est cendrée à son origine, ensuite noire & brune à l'extrémité; le bout des barbes extérieures des deux premières plumes de chaque côté est blanc. Ses piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cette espèce de *tourterelle* à Saint-Dominique. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE VERTE D'AMBOINE, *turtur viridis amboinensis*; oiseau qui est un peu plus petit que la *tourterelle* ordinaire; il a environ sept pouces neuf lignes depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & sept pouces trois lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de huit lignes depuis sa pointe jusqu'au coin de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue. Le devant de la tête & de la gorge sont cendrées; le derrière de la tête, la face supérieure du cou, le dos & le croupion, les plumes du dessus de la queue, les petites des ailes, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes ont une belle couleur verte dorée & luisante, qui change en une couleur de cuivre bronzé à certains aspects; la face inférieure du cou est d'un très-beau violet-pourpre: les plumes de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée; les grandes plumes des ailes & celles du second rang sont de même couleur que celles du dos, à l'exception du côté inférieur qui est noirâtre; le dessous de ces plumes a une couleur en-dessus mêlée de brun. Les plumes de la queue sont cendrées d'un beau verd doré qui paroît à certains aspects de couleur de cuivre de rosette: elles ont toutes l'extrémité d'un jaunecclair, & un peu de noirâtre sur le côté intérieur; le dessous de ces plumes a une couleur noirâtre, à l'exception de l'ex-

trémité, qui est d'un blanc-fale. Le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur grise-brune. *Ornithol. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE D'AMBOINE, *turtur amboinensis*; oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de la *tourterelle* ordinaire; il a un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement huit pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de dix lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche: les ailes étant pliées, s'étendent à trois pouces au-delà de l'origine de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, des côtés, du corps, du ventre, des jambes & celles du dessous de la queue sont rouffes; celles du dessus de la tête, du cou & de la poitrine ont chacune une bande transversale noirâtre. Les plumes de la partie antérieure du dos & les petites des ailes sont d'un brun-foncé, à l'exception de l'extrémité qui est rouffe; celles de la partie postérieure du dos, celles du croupion & du dessous de la queue ont une couleur rouffe: la couleur des grandes plumes des ailes est d'un brun-foncé. Les deux plumes du milieu de la queue sont les plus longues; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieure, qui est la plus courte; elles ont toutes une couleur brune, tirant sur le roux. Le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle a des couleurs plus claires. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE DU CANADA, *turtur canadensis*; oiseau qui est un peu plus gros que la *tourterelle* ordinaire; il a un pié un pouce de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est d'un pouce, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche. Les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le dessus de la tête, la face supérieure du cou & la partie antérieure du dos sont d'un gris-brun; la partie postérieure du dos & le croupion ont une couleur cendrée; la gorge,

la face inférieure du cou & la poitrine sont d'un gris-brun mêlé de jaunâtre. La couleur des plumes des côtés du corps est blanche, & celle des plumes des jambes & du ventre est d'un blanc-fale. Les grandes & les moyennes plumes des ailes sont brunes, à l'exception du bord extérieur des grandes plumes qui est jaunâtre; il y a sur les petites de grandes taches d'un brun-noirâtre. Les plumes de la queue sont cendrées, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui est blanche; elles ont toutes, excepté les deux du milieu, près de leur origine sur les barbes intérieures, une grande tache rouffe, au-dessus de laquelle il y en a une autre aussi grande d'un brun-noirâtre. Le bec est noirâtre; les piés sont rouges & les ongles noirs. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a l'extrémité des plumes de la tête, du cou, de la poitrine, de la partie antérieure du dos, & des petites plumes des ailes, d'un blanc-fale & jaunâtre. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, *turtur capitis Bonæ-Spei*; oiseau qui n'est guere plus gros que l'alouette hupée; il a neuf pouces six lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de sept lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent jusqu'au tiers de la longueur de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, du dos, du croupion, du dessous de la queue, & les petites des ailes sont d'un gris-brun; celles du ventre, des côtés du corps, des jambes & du dessous de la queue ont une couleur blanche-fale. Il y a sur chaque aile une tache d'une couleur semblable à celle de l'acier poli; les barbes extérieures & l'extrémité des grandes plumes des ailes sont brunes, & les barbes intérieures ont une couleur rouffe; les plumes du second rang sont grises à l'extérieur du tuyau, & brunes à l'intérieur; les deux plumes du milieu de la queue ont en-dessus une couleur brune-noirâtre, mêlée d'une légère teinte de roux; la face supérieure de toutes les autres est d'un gris-brun à l'origine, &

noirâtre vers l'extrémité ; elles ont toutes la face supérieure noire , excepté la première plume de chaque côté qui a le côté extérieur & l'extrémité blancs : les deux du milieu sont les plus longues ; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la première , qui est la plus courte. Le bec & les piés ont une couleur rouge , & les ongles sont bruns. On trouve cet oiseau au cap de Bonne-Espérance & au Sénégal. Le mâle differe de la femelle en ce qu'il a la gorge & la face inférieure du cou d'un noir brillant. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE DE LA CAROLINE , *columba turtur Caroliniensis* , Klein ; oiseau qui est un peu plus petit que la tourterelle ordinaire ; il a dix pouces & demi de longueur , depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de huit lignes , depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées , s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. Le devant de la tête , la face inférieure du cou & la poitrine sont d'une couleur roussâtre ; le dessus de la tête & la face supérieure du cou ont une couleur cendrée obscure. Les plumes du dos , du croupion , du dessus de la queue , & les petites des ailes qui se trouvent près du corps sont de la même couleur que la face supérieure du cou , mais elle est mêlée d'un peu de roussâtre ; les plumes du ventre , des côtés du corps , des jambes & du dessous de la queue sont roussâtres ; celles de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée. Il y a sur chaque aile quelques taches noires , placées près de l'extrémité des moyennes plumes ; les grandes sont d'un cendré noirâtre , & les plus longues ont le bord extérieur blanchâtre. Les deux plumes du milieu de la queue sont les plus longues , & d'un cendré brun ; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'aux extérieures qui sont les plus courtes : les trois extérieures de chaque côté ont la face supérieure de couleur cendrée à leur origine & blanche à l'extrémité : & elles sont en dessous noires à l'origine , & blanches à l'extrémité : les deux qui suivent de chaque côté sont cendrées en-dessus , & mar-

quées d'un peu de noir vers le milieu de leur longueur ; elles ont la face inférieure noire , depuis l'origine jusqu'à la moitié de leur longueur , & le reste est d'un cendré clair. Les yeux sont entourés d'une peau bleue , le bec est noirâtre , & les piés ont une couleur rouge. Le mâle differe de la femelle en ce qu'il a la poitrine d'un beau violet doré qui change à différents aspects. On trouve cet oiseau à la Caroline , au Brésil & à S. Domingue. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE RAYÉE DE LA CHINE , *columba sinensis, elegans* , Klein ; cet oiseau est à-peu-près de la grosseur de la tourterelle à collier. Le sommet de la tête a une couleur cendrée ; les plumes des joues & des côtés du cou sont jaunes , & celles des côtés du cou ont l'extrémité rouge : cette couleur jaune est séparée de la couleur du dessus du cou par une bande longitudinale de couleur bleue. Le derrière de la tête , la partie supérieure du cou , le dos & le croupion sont d'un brun rayé transversalement de petites bandes noires , qui forment chacune un arc de cercle. La poitrine , le ventre , les côtés du corps & les jambes sont d'une couleur de rose pâle : les petites plumes des ailes ont une couleur brune , plus claire que celle du dos ; elles ont aussi à l'extrémité une bande transversale blanche , au-dessous de laquelle il y en a une noire. Les premières & les dernières des moyennes de l'aile sont noires , & ont le bord extérieur blanc ; celles du milieu sont entièrement blanches : la couleur des grandes plumes est noire , & elles ont le bord extérieur blanc. Les plumes de la queue sont d'un brun clair. Le bec est d'un cendré bleuâtre. Les piés ont une couleur rouge , & les ongles sont blancs. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE A COLLIER , *turtur torquatus* ; elle est un peu plus grosse que la précédente , elle a un pié de longueur , depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue & un pié huit pouces d'envergure ; les ailes étant pliées , s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & du cou , le dos & les petites plumes des ailes

font rouffâtres ; la partie inférieure du cou & la poitrine ont une couleur blanche , mêlée d'une légère teinte rougeâtre ; le ventre , les côtés du corps , les jambes & les plumes du dessous de la queue font blanches ; la couleur des plumes du croupion tire un peu sur le gris-brun. Les grandes plumes des ailes font de la même couleur que celles du croupion , & elles ont le bord extérieur blanchâtre. Les plumes de la queue font cendrées en-dessus , & elles ont toutes l'extrémité blanchâtre , excepté les deux du milieu , dont la face inférieure est noirâtre à l'origine des plumes , & ensuite d'un cendré clair ; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. La partie supérieure du cou est entourée d'un collier noir , & large d'environ deux lignes. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle est plus blanche. *Ornit. de M. Brisson , tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE A COLLIER DU SÉNÉGAL , *turtur torquatus senegalensis* ; oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du merle ; il a environ neuf pouces six lignes de longueur , depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de neuf lignes , depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées , s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue. La tête , le cou , & la poitrine approchent d'une couleur vineuse , un peu rembrunie sur le dessus de la tête & du cou. Les plumes du dos , du croupion , du dessus de la queue & les petites plumes des ailes font d'un gris-brun ; le ventre , les côtés du corps , les jambes & les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche sale ; les plumes de la face inférieure de l'aile font cendrées ; les grandes plumes des ailes & celles du second rang ont une couleur brune-noirâtre , à l'exception du bord extérieur qui est d'un blanc sale. Les deux plumes du milieu de la queue font d'un gris-brun ; les autres ont une couleur noire , depuis leur origine jusqu'à environ les deux tiers de leur longueur , le reste est gris ; le côté extérieur de la première plume a cette même couleur. La partie supérieure du cou est entourée d'une espèce

de collier noir , large d'environ trois lignes : ce collier remonte un peu vers la tête sur les côtés du cou. Le bec est noirâtre ; les piés font rouges , & les ongles ont une couleur brune. *Ornit. de M. Brisson , tome I. V OISEAU.*

TOURTERELLE DE LA JAMAÏQUE , *turtur jamaicensis* ; oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du biset. Il a onze pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue , & près de dix pouces jusqu'au bout des ongles ; la longueur du bec est de onze lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue ; le dessus de la tête & la gorge font bleus ; cette couleur s'étend un peu sur le milieu de la face inférieure du cou , & il y a plus bas des plumes noires , dont quelques-unes ont une bande transversale blanche ; la face supérieure du cou , le dos , le croupion , les petites plumes des ailes , & celles du dessus de la queue , font d'un brun tirant sur le rougeâtre ; il y a une bande blanche qui s'étend de chaque côté , depuis le dessous de la mâchoire inférieure , jusqu'au derrière de la tête , en passant au-dessous de l'œil ; les grandes plumes des ailes font brunes , à l'exception du bord extérieur qui est rouffâtre ; celles de la queue ont la face supérieure d'un cendré noirâtre , & l'inférieure est noirâtre sans mélange d'autres couleurs ; le bec a une couleur rouge à sa base , l'extrémité est cendrée ; les piés & les ongles font rouges. *Ornit. de M. Brisson , tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE RAYÉE DES INDES , *colomba turtur india orientalis*. Klein. Oiseau qui est un peu moins gros que la tourterelle ordinaire ; il a environ neuf pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de neuf lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées , s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue ; le devant de la tête , les joues & la gorge font d'un brun clair ; le derrière & le dessus de la tête ont une couleur rouffâtre ; la face supérieure du cou , le dos , & les

petites plumes des ailes, sont d'un cendré brun, & ont de petites bandes noires transversales, qui forment chacune un arc de cercle; les plumes du croupion, & celles du dessus de la queue, sont de même couleur que le dos, mais elles n'ont point de bandes transversales; les plumes des côtés du cou & du corps, sont bleuâtres, & ont de petites bandes transversales d'un bleu foncé, tirant sur le noir; la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre & les jambes, sont de couleur de rose; les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche; il y a une petite ligne blanche qui s'étend depuis les narines jusqu'aux yeux; les grandes plumes des ailes & celles de la queue, sont d'un cendré brun, un peu plus foncé que la couleur du dos, & les deux plumes du milieu de la queue, ont l'extrémité blanche; la membrane du dessus des narines est d'un bleu clair, & les piés sont d'un rouge pâle. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE MUIET, *turtur hybridus*; c'est une variété qui provient d'une tourterelle ordinaire, & d'une tourterelle à collier; elle est de la grandeur de cette dernière; elle a le sommet de la tête, le cou & la poitrine, d'une couleur vineuse; le dos est en entier d'une couleur cendrée, mêlée d'une très-légère teinte de rougeâtre foncé; les plumes des ailes sont brunes; le bec est d'un brun bleuâtre, & les piés sont d'un beau rouge couleur de sang: au reste cet oiseau ressemble à la tourterelle à collier. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voy. OISEAU,*

TOURTERELLE DU SÉNÉGAL, *turtur senegalensis*; oiseau qui est un peu moins gros qu'un merle, & qui a huit pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de huit lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue; le dessus de la tête est cendrée; la face supérieure du cou, le dos, le croupion & les petites plumes des ailes, sont d'un gris-brun; la gorge est blanchâtre; la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur rougeâtre

très-claire, les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes, & celles du dessous de la queue, sont d'un blanc sale; celles du dessous de la queue ont une couleur grise-brune, à l'exception de la pointe qui est d'un brun noirâtre; les plumes de la face inférieure des ailes, sont rouffes; les grandes plumes des ailes & celles du second rang, ont l'extrémité & le côté extérieur brun; le côté intérieur est roux; il y a sur les ailes quelques taches d'un verd foncé & luisant qui paroît violet à certains aspects; les plumes de la queue sont toutes noires en-dessous, à l'exception de la première de chaque côté, qui a le côté extérieur blanc, depuis son origine jusqu'aux deux tiers de sa longueur, & une petite tache blanche à son extrémité; les deux plumes du milieu sont d'un brun noirâtre en-dessus; les autres ont une couleur mêlée de gris & de brun; leur origine & leur extrémité est noirâtre; le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voy. OISEAU.*

TOURTERELLE A GORGE TACHETÉE DU SÉNÉGAL, *turtur gutture maculato senegalensis*; oiseau qui est à-peu-près de la grosseur d'un merle; il a environ neuf pouces neuf lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de huit lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent environ jusqu'à la moitié de la longueur de la queue; la tête, le cou, & la poitrine sont d'une assez belle couleur vineuse, & il y a sur la partie inférieure du cou, de petites taches noires; la partie supérieure du dos est d'un brun mêlé de roux; chaque plume n'a que l'extrémité rouffe, le reste est brun; les petites plumes des ailes, qui se trouvent près du corps, ont les mêmes couleurs que le dos; les autres petites plumes des ailes, les plumes de la partie inférieure du dos, & celles du croupion, sont cendrées; les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes, & du dessous de la queue, sont blanches; celles de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée; les grandes plumes des ailes, & celles du second rang,

sont brunes en-dessus , & elles ont en-dessous les barbes extérieures cendrées & les intérieures brunes : les plumes de la queue sont noires en-dessous , depuis leur origine jusqu'à environ la moitié de leur longueur , & le reste est cendré dans les six du milieu , & blanc dans les trois autres de chaque côté ; la face supérieure des six plumes du milieu , a une couleur brune mêlée de cendré ; les autres sont d'un cendré noirâtre ; sur la même face , depuis leur origine jusqu'à environ le milieu de leur longueur , & le reste est blanc ; les piés sont rouges , & les ongles ont une couleur noirâtre. *Ornit. de M. Brisson , tome I. Voyez OISEAU.*

TOURTERELLE , (*Monum. Antiq. & Médail.*) la *tourterelle* est dans les monumens , le symbole de la fidélité entre ami , entre époux , & même des soldats pour leurs généraux. On trouve sur le revers d'une médaille d'Elagabale , une femme assise , tenant dans sa main une *tourterelle* , avec cette inscription , *fides exercitûs*. Ce symbole est fondé sur ce que le mâle & la femelle de cet oiseau volent ordinairement ensemble , & poussent des gémissemens quand ils sont séparés. (*D. J.*)

TOUR-TERRIÈRE , f. f. (*Méchan.*) les *tours-terrières* sont de gros rouleaux de bois , qui servent dans les ateliers à transporter de gros fardeaux. (*D. J.*)

TOURTIÈRE , f. f. *terme de Pâtisfier* ; c'est une pièce de batterie de cuisine d'argent , ou de cuivre étamé , ronde , creuse d'environ trois doigts , avec des rebords hauts d'autant , & qui vont en talus , quelquefois avec trois piés , quelquefois sans piés , & quelquefois aussi avec un couvercle , servant aux bourgeois & aux pâtisfiers , pour faire des *tourtes*. (*D. J.*)

TOURTOIRE , f. f. *terme de Chasse* ; houffine avec laquelle on fait les batteries dans les buissons.

TOURTOURELLE , voyez PASTENAGUE.

TOUS , *tutti* , en *musique* ; ce mot s'écrit souvent dans des parties de symphonie , pour détruire cet autre mot *solo* , qui marque un récit : le mot *tous* , indi-

que le lieu où finit ce récit , & où tout l'orchestre reprend.

TOUS , autrement MESCHED , (*Géog. mod.*) ville d'Asie dans la Chorassane , dont elle est la capitale , à une lieue au midi de Nichabour. Long. 76. 30. lat. 37. (*D. J.*)

TOUSSAINTS , f. m. pl. (*Hist ecclési.*) fête de tous les saints , dont l'institution dans l'église n'est pas au-dessus du temps de Grégoire III. décédé en 813. Cette fête fut fixée au premier de novembre ; l'idée de sa célébration seroit aussi sage qu'utile , si on y eût joint dans le même jour , toutes les autres fêtes du calendrier , à l'exception de celle de pâques. Cette dernière eût rappelé tout ce qui regarde notre Sauveur , sa naissance , ses miracles , sa mort , sa résurrection , son ascension ; l'autre eût réuni sous un même point de vue , la contemplation de la sainte vierge , des apôtres , des saints , des martyrs , & tout ce qu'il y a de plus édifiant dans le christianisme. C'est un beau parti à prendre dans un siècle éclairé ! (*D. J.*)

TOUT , adv. (*Gram. franç.*) quand *tout* signifie *tout-à-fait* , il doit être indéclinable : exemples : ils furent *tout* étonnés , ils sont *tout* autres que vous ne les avez vus , &c. & non pas *tous* étonnés , *tous* autres , &c.

Mais cela n'a lieu qu'au genre masculin , car au féminin il faut dire *toutes* ; elles sont *toutes* étonnées , *toutes* autres ; l'adverbe *tout* se convertissant en nom , pour signifier néanmoins ce que signifie l'adverbe , & non pas ce que signifie le nom ; car quand on dit : elles sont *toutes* étonnées , *toutes* veut dire là *tout-à-fait*. La bisarrerie de l'usage a fait cette différence sans raison , entre le masculin & le féminin.

Il y a pourtant une exception à cette règle du genre féminin ; c'est qu'avec *autres* au féminin , il faut dire *tout* , & non pas *toutes* ; comme : les dernières figures que vous m'envoyates , étoient *tout* autres que les premières ; & non pas , étoient *toutes* autres ; mais ce n'est qu'au pluriel , car au singulier il faut dire

toute ;

toute; comme : l'étoffe que vous avez , est *toute* autre que la miëne.

Tout est toujours indéclinable , quand il est suivi d'*aussi*; exemples : elles furent *tout* aussi étonnées , que si elles eussent vû un horrible fantôme ; ces fleurs sont encore *tout* aussi fraîches qu'elles l'étoient hier. (D. J.)

TOUT , (*Blason.*) en terme de blason , on dit sur le *tout* , quand on met un écusson en cœur ou en abîme , & lorsqu'il pose sur les quartiers dont un écu peut être formé , qu'on appelle alors *surchargé*; & en ce cas il tient ordinairement le tiers de l'écu : on dit sur le *tout* du *tout* , quand un moindre écusson se met encore sur celui qui étoit sur le *tout* de l'autre : on dit aussi sur le *tout* , lorsqu'en la pointe d'un écu , & *tout* au bas des arènes principales , & au-dessous de *tous* les autres cantons ou quartiers , on met un dernier écusson , qui n'a pour hauteur , sinon l'espace dans lequel l'écu commence à se courber pour se terminer en pointe : ce qui forme une espede de rebatement , appelé en plaine *sous le tout*. P. Ménefrier. (D. J.)

TOUT-BEC, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) c'est le nom qu'on donne à un oiseau d'Amérique dont le bec est aussi gros que le reste de son corps , qui n'est que comme celui d'un pivert , à qui il ressemble par la figure ; ceux qui sont plus petits sont rares : dans quelques endroits cet oiseau se nomme *gros-bec*.

TOUT-BOIS, en terme de Jardinage , n'est autre chose que plusieurs plans différens dont on garnit les bosquets.

TOUTE - BONNE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *sclarea*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure ressemble à une faucille, & l'inférieure est divisée en trois parties, dont celle du milieu a la forme d'une cuiller. Le pistil sort du calice ; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tous XXXIII.

TOUTE-BONNE, (*Mat. médic.*) Voyez ORVALE.

TOUTENAGUE ou TUTANEGO, (*Hist. nat.*) on avoit cru jusqu'à présent, que la *toutenague* étoit une composition métallique, on prétendoit même que c'étoit un alliage d'étain & de bisnuth ; enfin M. Charles-Gustave Ekeberg, premier subrécargue de la compagnie des Indes de Suede, a détrompé le public de cette idée ; dans un avis qu'il a donné à l'académie royale des sciences de Suede, il dit que cette substance métallique se trouve en Chine, dans la province de Whonam ; les Chinois l'appellent *packyyn* ; la mine qui la fournit est d'un gris de cendre tirant un peu sur le bleuâtre ; elle est brillante comme de la mine de fer ; elle est fort pesante, suivant qu'elle est plus ou moins chargée de métal ; elle est tendre sous terre, mais se durcit à l'air. On la rencontre à différentes profondeurs, & quelquefois à plus de quatre-vingt toises de la surface de la terre. La couche de terre qui couvre cette substance est ou jaune ou verdâtre, ou même noire. Il y a des filons qui vont quelquefois aboutir à la surface du terrain ; on est obligé d'en chercher d'autres d'après des indices connus. Ce métal ou cette substance se trouve en certains endroits toute formée & toute pure. A l'égard de la mine elle se fond aisément ; lorsqu'on la grille & qu'on la fait fondre, il en part une fumée épaisse, d'une odeur désagréable, & qui est nuisible & mal-saine. Voy. les *Mémoires de l'académie royale des sciences de Suede*, année 1756. (—)

TOUT-ENSEMBLE, (*Peinture.*) le *tout-ensemble* d'un tableau, est la correspondance convenable, & l'union générale de toutes les parties d'un tableau. M. Watelet vous en a instruit au mot ENSEMBLE. Voyez ce mot.

Considérer un objet dans son *ensemble*, c'est observer l'effet que produisent sur nous les parties en tant qu'elles forment un seul tout. On considère un bâtiment dans son *ensemble*, lorsqu'on examine sa forme, sa grandeur, son caractère, sans faire attention à aucune partie de détail. Voir l'*ensemble* d'un tableau, c'est diriger

H h h h

l'attention sur le sentiment qu'excite en nous la réunion de tous les objets, soit par rapport au sujet ou à l'esprit du tableau, soit simplement à l'égard de l'harmonie des couleurs, ou de l'arondissement, ou du clair-obscur. Même dans les ouvrages dont on ne peut appercevoir qu'une partie à la fois, comme dans les productions des arts de la parole, il est possible de n'y voir que *l'ensemble*. Quand ces ouvrages sont bien faits, ils annoncent dès l'abord leur caractère, & ce caractère donne l'idée d'un *ensemble* auquel on rapporte immédiatement chaque partie à mesure qu'elle se développe. Toute pièce d'éloquence ou de poésie doit ressembler à une composition de musique, où, dès le début tout concourt à fixer le caractère de la symphonie, du concert ou de l'aria. Si donc on juge ensuite chaque partie non en elle-même, & détachée du tout, mais dans sa connexion avec ce tout qu'on a pressenti, c'est considérer l'ouvrage dans son *ensemble*.

Il y a ici une observation très-importante à faire. C'est que certains ouvrages de l'art n'ont pour but que l'effet du *tout-ensemble*, en sorte que les parties n'y entrent qu'autant qu'elles tiennent au tout, tandis que d'autres productions n'ont principalement en vue que les parties de détail. Il en est des autres ouvrages de l'art comme de la peinture. On voit des paysages où aucun objet considéré en particulier ne mériterait l'attention du connoisseur, mais ces objets réunis *ensemble* forment dans leur totalité une vue des plus riantes : d'un autre côté il y a des comédies dont *l'ensemble* n'est presque rien, mais qui sont très-estimables par le détail des caractères. Dans tout édifice la façade demande à être vue dans *l'ensemble*. elle ne contient aucune partie qui y soit placée pour elle-même, toutes y sont pour contribuer à l'effet de *l'ensemble*. Il n'en est pas ainsi de l'intérieur du bâtiment, ni même des pièces d'un jardin ; là chaque partie presque n'existe que pour elle-même ; il n'y en a que bien peu qui soient destinées à l'effet de *l'ensemble*. Et pour donner encore un autre exemple, *l'Odyssée* demande à être vue principale-

ment dans *l'ensemble*, & *l'Iliade* dans le détail : c'est sous ces différens points de vue qu'il faut considérer & juger ces deux poèmes.

Cette différence dans le but exige aussi une manière différente dans l'exécution. L'artiste qui se propose principalement l'effet du *tout-ensemble*, doit y subordonner chaque objet particulier, & ne lui donner que la forme, la grandeur, le fini, qui convient le mieux à l'effet général. Mais si au contraire il a pour but les beautés de détail, il doit travailler chaque partie avec le plus grand soin, & ne s'occuper de *l'ensemble*, qu'autant qu'il est nécessaire pour y mettre de l'uniformité, & une liaison mécanique. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux - Arts de M. SULZER.*)

TOUT LE MONDE BAS, (*Mar.*) commandement à tous les gens de l'équipage ou de s'asseoir pour ne point retarder par leur mouvement le sillage du vaisseau, ou de descendre entre les ponts, ou de se coucher pour n'être point en vue d'un vaisseau ennemi.

TOUT LE MONDE HAUT, (*Marine.*) commandement à l'équipage de monter sur le pont du haut du vaisseau.

TOUTE-SAINE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) en anglois *tut-san* ; la fleur de ce genre de plante est en rose. De son calice qui est composé de plusieurs feuilles s'élève un pistil, lequel devient une baie ovale, uniloculaire, renfermant plusieurs petites graines attachées au placenta : on ne connoît qu'une seule espèce de ce genre de plante, nommée *androsænum maximum frutescens*, C. B. P. 280. Boerh. Ind. art. 242. Tournefort, I. R. H. 251. *siciliana* par Gesn. *tabern. mont.* & I. B. 3. 384.

Cette plante pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés : elle est douce au toucher & de couleur rouge ; ses feuilles sont rangées deux à deux, vertes au commencement, rouges lorsque la plante est mûre ; elles paroissent criblées de petits trous, qui, examinés de près, sont des vésicules remplies d'une eau claire & balsamique ; aux sommités des branches poussent des fleurs en grand nombre, sur-tout les basses tiges, composées

ordinairement de cinq feuilles jaunes , soutenues par un calice d'autant de feuilles verdâtres; l'étamine qui est au milieu est jaune , & rend un suc de même couleur lorsqu'on la frotte dans les doigts. Quand la fleur est passée , il paroît un fruit ou une espece de baie , verte d'abord , qui ensuite devient d'un cramoisi foncé , & à la fin tout-à-fait noire , & contient une graine dont on tire une liqueur purpurine. Sa racine ne laisse pas d'être épaisse , & est rouge & fibreuse : elle vient dans les haies & parmi les buissons , & fleurit au mois de juillet.

Cette plante est estimée résolutive & apéritive : on appelle cette plante *andro-sæmon* , de *ἀνδρ* , homme , & *αἷμα* , sang , parce que quand on la cueille , il semble que les doigts soient ensanglantés. (D. J.)

TOUTE-TABLE , f. m. (*Jeu.*) ce jeu est moins embarrassant que celui du tric-trac , puisqu'on n'a pas toujours l'esprit appliqué à marquer des points ou des trous ; on le nomme le *jeu de toute-table* , parce que pour le jouer chacun dispose ses dames en quatre parties ou quatre tas qu'il place différemment dans les quatre tables du tric-trac ; on ne joue que deux à ce jeu ainsi qu'au tric-trac & au reversier , & l'on peut prendre un conseil. Pour bien disposer votre jeu il faut prendre garde de placer vos dames dans le tric-trac de la maniere suivante : savoir deux dans la fleche qui est dans le coin à la droite de votre homme , cinq dans l'autre coin à sa gauche , trois sur la cinquieme fleche de la table qui est de votre côté & à votre droite ; & les cinq derniers sur la premiere fleche qui joint la bande de séparation dans la seconde table de votre côté & à votre gauche. L'autre joueur doit faire de même ; il mettra deux dames sur la premiere lame du coin qui est de votre côté à gauche : cinq sur la dernière lame qui est au coin de votre droite ; & les cinq dernières sur la premiere lame qui joint la premiere bande de séparation dans la seconde table de son côté à droite.

Les doublets se jouent à ce jeu comme au reversier doublement. Au commence-

ment de la partie on peut jouer les deux dames qui sont dans le coin à la droite de son homme , ou celles du coin à sa gauche , ou même celles qui sont dans les coins de la table où l'on est ; & afin qu'on ne fasse pas marcher ses dames d'un côté pour l'autre , il faut que vos deux dames qui sont à la droite de votre homme viennent jusqu'au coin qui est à sa gauche , ensuite vous les pouvez faire passer de votre côté à votre droite , & vous les ferez aller avec tout le reste de vos dames dans la table qui est à votre gauche , par la raison que c'est dans cette table-là qu'il faut que vous passiez votre jeu , & qu'il est nécessaire que vous y passiez toutes vos dames avant que d'en pouvoir lever aucunes : on bat les dames à ce jeu comme au reversier , c'est-à-dire en plaçant sa dame sur la même lame où étoit celle de son homme , ou bien en passant toutes les dames qui ont été battues qui sont hors de jeu , & celui à qui elles appartiennent ne sauroit jouer quoi que ce soit qu'il ne les ait toutes rentrées. Il est bien plus facile de rentrer à ce jeu qu'au reversier , puisque l'on peut rentrer sur son homme , en le battant lorsqu'il a quelques dames découvertes , mais aussi vous pouvez rentrer sur vous-même , & mettre sur une fleche autant de dames que vous souhaitez. Quand on a passé toutes les dames dans la table de la quatrieme pile , on leve à chaque coup de dés qui donne sur la bande du tric-trac , ainsi qu'au jan de retour. Lorsqu'on joue au tric-trac , pour chaque doublet on leve quatre dames quand on en a qui donnent juste sur le bord. Si la case que l'on devoit lever se trouve vide & qu'il y ait des dames derriere pour jouer le doublet que l'on a fait sans rien lever , il faut le jouer. S'il n'y a rien derriere , on leve celles qui suivent la fleche d'où le doublet qu'on a amené devoit partir : celui qui a le plutôt levé toutes ses dames gagne la partie simple.

Il arrive très-souvent que l'on joue en deux ou trois parties , & même en davantage , parce que ce jeu va assez vite. Quelquefois aussi l'on joue à la premiere partie , & l'on convient que celui qui

aura la partie double gagnera le double de ce que l'on a joué; on gagne la partie double quand on a levé toutes ses dames avant que son homme ait passé toutes les fiennes dans la table de sa quatrième pile, & qu'il en ait levé aucune; s'il en avoit levé une il ne gagneroit que la partie simple. Lorsque l'on joue en plusieurs parties & que l'on gagne double on marque deux parties, & celui qui a gagné recommence & a le dé.

TOUF-OU-RIEN, f. m. (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une piece de la cadrature d'une répétition, au moyen de laquelle elle ne sonne qu'autant qu'on a poussé le pouffoir, ou tiré le cordon suffisamment, c'est-à-dire que la répétition sonne *tout*, savoir un nombre de coups égal à l'heure marquée, si l'on a poussé le pouffoir suffisamment, sinon qu'elle ne sonne *rien*.

La forme des *tout-ou-rien* varie; mais en général ils sont disposés toujours de la même maniere.

Comme la cadrature d'une répétition à *tout-ou-rien* est toujours construite de façon que lorsqu'on veut la faire répéter, elle ne le fait qu'autant que la piece des quarts peut le mouvoir; il s'ensuit qu'elle ne peut répéter qu'autant que la queue de la crémaillere, en appuyant sur le limaçon des heures, a fait reculer un peu le *tout-ou-rien*, & par-là donne à la piece des quarts la facilité de se mouvoir. Voyez là-dessus l'article RÉPÉTITION, où tout cela est plus détaillé.

TOUVRE, LA (*Géog. mod.*) riviere de France en Angoumois; elle tire sa source d'un rocher escarpé & se jette dans la Charente après une lieue & demie de cours; mais sa source est remarquable par sa beauté, car elle a plus de douze brasses d'eau de profondeur. (*D. J.*)

TOUX, f. f. (*Physiolog.*) mouvement sourd ou sonore plus ou moins violent, qui s'exécute par le moyen des organes de la respiration, lorsqu'il arrive que quelque chose incommode les pòmmons, dont la nature tâche de se défaire. Voici le mécanisme de ce mouvement.

1°. L'air étant entré par l'inspiration est retenu quelque temps; c'est l'irritation

qu'on sent dans les pòmmons, qui est cause qu'on retarde un moment l'expiration pour tâcher de faire sortir ce qui incommode ce viscere; alors le muscle triangulaire, par son mouvement, resserre subitement le thorax; les fibres antérieures du diaphragme produisent le même resserrement qui presse le tissu pulmonaire; les pòmmons pressés violemment par diverses secouffes, se vident de l'air qu'ils contiennent dans leurs cellules; l'air poussé à diverses reprises contre le larynx, y forme un son chaque fois qu'il va y heurter avec force: quand j'ai dit qu'on retarde un moment l'expiration pour faire sortir ce qui incommode les pòmmons, je n'ai pas prétendu que cela fût toujours volontaire; je n'ai voulu expliquer que la *toux* qui est libre; car lorsqu'il y a quelque violente irritation dans les pòmmons, il survient dans le diaphragme des convulsions qui forment une *toux* qu'on n'est pas maître d'arrêter.

2°. Quand l'air sort avec violence, les matieres qui incommodent les pòmmons sont enlevées, pourvu qu'elles se trouvent à son passage, & qu'elles puissent suivre ses mouvemens; il arrive aussi que les diverses secouffes que reçoivent alors les pòmmons, font sortir les liqueurs arrêtées dans quelques couloirs où elles causoient de l'irritation: il se peut faire encore que le sang ou la lymphe arrêtée qui peuvent irriter les nerfs, viennent à reprendre leur mouvement par l'agitation du tissu des pòmmons. Cependant si la *toux* continue long-temps, bien loin qu'elle fasse couler ces liqueurs, elle contribue à les arrêter; car dans ces violens mouvemens dont elle agite les pòmmons, les vaisseaux & les couloirs s'engorgent beaucoup; le sang qui ne peut pas sortir librement non plus que quand on rit, forme enfin ces tubercules qu'on trouve dans les pòmmons des phthifiques.

3°. On remarque que quand on rit beaucoup, on touffe; c'est une suite mécanique des mouvemens qui s'excitent alors dans les pòmmons; dans le temps qu'on rit, le sang ne coule pas librement, comme nous l'avons remarqué; il est extrêmement pressé dans ses vaisseaux par les

diverses secouffes dont nous avons parlé ; or cela ne sauroit se faire que les nerfs qui sont dans la substance des poumons , ne soient irrités ; on ne doit donc pas être surpris s'il survient une toux.

D'ailleurs , il n'y a pas grande différence entre l'action par laquelle nous rions , & celle par laquelle nous touffons ; l'une & l'autre ne dépendent que de l'air qui sort par diverses secouffes réitérées ; elles diffèrent 1°. par le changement du visage , & par l'affection qui ne caractérise que le ris ; 2°. dans la toux , l'air sort par la glotte ouverte , sans avoir eu le temps d'être changé . & dans le ris la voix sort par la glotte resserrée ; 3°. elles diffèrent encore en ce que les mouvemens sont plus violens dans la toux ; 4°. en ce qu'ils ne sont presque pas interrompus dans le ris , au lieu qu'ils le sont beaucoup dans la toux , 5°. en ce qu'on ouvre plus le larynx quand on touffe , le cartilage thyroïde se baisse , & par-là l'épiglotte par sa pointe s'éloigne des cartilages arythénoïdes. Enfin , on met le larynx dans la situation où il est quand on fait une grande expiration.

On voit par-là que le bruit de la toux doit être sourd quelquefois ; mais si la toux est violente , l'air qui passera par la glotte , y excitera un son qui sera fort ; & alors le cartilage thyroïde ne descendra point , le bruit sourd dont nous venons de parler , est celui que font les asthmatiques qui ne respirent qu'avec peine , & qui quelquefois retirent un peu en-arrière les angles de la bouche , comme quand on veut rire . . Par la même raison qu'on touffe après avoir ri , on peut touffer après avoir chanté , crié , parlé long-temps ; le sang qui ne coule pas bien , irrite les poumons.

4°. Les mouvemens déréglés qui arrivent au ventricule , produisent souvent la toux ; cela doit être ainsi , parce que la paire-vague donne des rameaux au poumon & à l'œsophage ; quand il arrivera donc une irritation dans l'un , elle se fera sentir dans l'autre ; aussi a-t-on remarqué qu'une toux opiniâtre a produit souvent des vomissemens. Quelquefois même il se fait de si grandes secouffes en touffant , qu'on voit la dure-mere se mouvoir dans

ceux qui ont perdu une partie du crâne. Joignons ici une observation de pratique ; l'opium si salutaire dans les *toux convulsives* , est funeste dans les *toux dépuratoires* , qui exigent une abondante expectoration. (D. J.)

Toux, *tuffis* , la toux est un symptôme de plusieurs maladies , de la gorge , de la poitrine , & de l'estomac ; mais c'est le symptôme ordinaire de quelque embarras dans le poumon. Elle consiste dans un effort violent que l'on fait pour expulser une matiere étrangere des bronches & du poumon ; par le moyen de l'augmentation de leur contraction ou de leur force convulsive ; ainsi la toux est précédée d'une violente inspiration , & accompagnée d'une expiration aussi fatigante.

Les causes de la toux sont tout ce qui peut empêcher l'air d'entrer librement dans le poumon , & d'en sortir avec aisance ; ce qui provient de plusieurs causes qui sont propres ou étrangères au poumon. Les causes de la toux propres à ce viscere sont , 1°. l'engorgement des arteres & des veines , soit bronchiques , soit pulmonaires , par un sang épais , visqueux , ou gluant ; 2°. l'arrêt de la lymphe bronchiale dans les canaux qui lui sont destinés , produit par un défaut de transpiration , par une chaleur ou un froid excessif ; 3°. l'acrimonie du sang ou de la lymphe bronchiale ; 4°. la constriction spasmodique du poumon ou des parties voisines ; ce sont-là les causes ordinaires de la toux pulmonaire , ou qui a sa premiere source dans le poumon.

La toux a aussi des causes étrangères au poumon ; ainsi une salure acide , visqueuse , nidoreuse , qui enduit l'estomac , des rapports aigres , le vomissement habituel & accidentel , la crudité des alimens & du chyle qui se mêlent au sang dans le poumon , l'acrimonie de la mucofité des amygdales du nez & des glandes du fond de la bouche , la sécheresse de l'air , la chaleur , son humidité excessive , sont autant de causes de la toux , qui peuvent en agissant médiatement sur le poumon , produire ce symptôme.

De-là vient que la toux est si ordinaire dans toutes les especes de dyspnées , dans

la pleurésie, la péripneumonie, & l'effquinancie; mais quoi qu'elle soit un symptôme essentiel de ces maladies, elle se rencontre dans beaucoup de maladies, dont le siège est hors de la poitrine. Ainsi on voit souvent des toux causées par une affection spasmodique du larynx & de la gorge, dont la cause éloignée a son siège dans l'estomac, le foie, ou la matrice. De-là est venue la distinction de toux pectorale, de toux stomaciale, & de toux gutturale.

Le diagnostic de la toux consiste à connoître ses especes & ses causes; la gutturale & la symptomatique, de même que la sympathique, se connoissent par leurs signes; la pectorale a les siens propres qui sont plus marqués, plus fâcheux. La toux sèche est sans crachat, & accompagnée de douleur & de chaleur; la toux humide est moins douloureuse & moins pénible.

Le prognostic de la toux varie selon le siège & ses causes; la pectorale est la plus grave, & ne doit point être négligée; elle désigne un rhume ou une fluxion, soit de sang, soit de pituite sur le poumon; ce qui peut avoir des suites fâcheuses.

Traitement de la toux. Rien n'est si commun que d'ordonner des huiles, des juleps adoucissans & béchiques dans la toux; les praticiens ordinaires & communs s'en tiennent-là, & pour lors ils font empirer des maladies qui n'auroient été rien, si on eût coupé la racine. Avant de penser à guérir la toux, on doit en examiner la cause; sans cela on risque de tout perdre. Les remèdes adoucissans, tels que les huiles, les mucilages, les loqs, les émulsions, les syrops béchiques, les tablettes de guimauve, & autres pareilles, deviennent dangereuses, lorsque le rhume est sympathique. Si au contraire il est produit par une acrimonie du sang, une irritation des bronches, la sécheresse & la chaleur du poumon; c'est le cas d'ordonner les béchiques simples & doux; mais dans l'épaississement & la glutinosité soit de la lymphe, soit du sang, dans l'obstruction des canaux bronchiques, par une matière froide, lente, & humide, on doit employer les béchiques incisifs & expecto-

rans, les atténuans & apéritifs, les purgatifs & les émétiques.

D'où l'on doit conclure que les rhumes & la toux sont des maladies très-difficiles à guérir, & que les maladies chroniques de la poitrine & du poumon, qui dégènerent si souvent en consommation, sont pour la plupart une suite de ces maladies légères que l'on nomme *toux* & *rhume*, & que les ignorans traitent à la légère, sans en approfondir les causes, & sans en examiner les dangers. Les pilules de Morton, les baumes naturels & factices, les baumes de soufre, & autres préparations de cette nature, sont meilleurs que les remèdes les plus vantés, dans la toux; il n'est question que de modérer leur activité dans l'acrimonie & la grande ardeur de la poitrine. L'usage de ces remèdes tempéré par le lait est un des grands spécifiques pour la toux. Voyez RHUME, voyez BÉCHIQUE. (m)

TOWCESTER, (*Géog. mod.*) *Torcester*, ville ou bourg à marché d'Angleterre dans Northamptonshire. Cambden veut que ce soit le *Tripontium* des anciens, & qu'on l'appeloit ainsi à cause de ses trois ponts. Cette place devint une ville forte, dont les Danois ne purent s'emparer, après plusieurs assauts consécutifs, & également inutiles.

C'est dans le voisinage de *Towcester* que naquit en 1638, *Bernard* (Édouard) savant critique, ainsi qu'astronome; & pour dire quelque chose de plus, *vir omni eruditione & humanitate excellens*, comme l'appelle Thomas Gale. Smith a donné sa vie. Son génie n'étoit pas d'un caractère à se renfermer dans les limites de la Grèce & de Rome: il entreprit d'acquérir la connoissance des sciences de la Palestine, de la Syrie, de l'Arabie & de l'Égypte; & dans ce dessein, il apprit les langues de ces divers pays. De-là vint qu'en 1668, il se rendit à Leyde pour consulter les manuscrits orientaux, que Joseph Scaliger & Levinus Warner avoient légués à la bibliothèque de cette académie.

Il fut nommé à la chaire d'Astronomie de Savile en 1673. L'université d'Oxford ayant formé le dessein de publier une édition des anciens mathématiciens, M. Ber-

nard rassembla tous les livres de ce genre qui avoient paru depuis l'invention de l'imprimerie, & tous les manuscrits qu'il put déterrer dans les bibliothèques bodléienne & savilienne. Il rangea le tout sous diverses classes, & en dressa le plan qui devoit contenir quatorze volumes *in-folio*; c'est grand dommage qu'un si beau projet n'ait point eu d'exécution.

En 1676 Charles II l'envoya à Paris en qualité de gouverneur des ducs de Grafton & de Northumberland, fils de ce prince & de la duchesse de Clévaland; mais la simplicité des mœurs de notre savant ne s'accommodant point du genre de vie qu'on menoit chez la duchesse, il revint au bout de l'année dans sa retraite chérie d'Oxford. Élevé dans l'obscurité du cabinet, peu fait à la flatterie qu'on demande chez les grands, n'ayant point cette légèreté de conversation, cette galanterie oisive, & ces propos mensongers si nécessaires auprès des dames, il s'aperçut qu'il étoit peu fêté dans une maison où l'on ne savoit pas respecter les vertus réelles. Il s'en consola bientôt, & prit le parti de voir les savans de Paris, de visiter les manuscrits, & de ramasser quantité de livres rares.

De retour en Angleterre, il publia divers morceaux dans les *Transactions philosophiques*, sur la plus grande déclinaison du soleil, & sur la longitude & la latitude des principales étoiles fixes. En 1684 il prit le degré de docteur en Théologie, & obtint un bénéfice à neuf milles d'Oxford. En 1695, il fit le voyage de Hollande, & y acheta quantité de manuscrits orientaux de la bibliothèque de Golius, pour le docteur Narcisse Marsh, archevêque de Dublin. Il mourut à Oxford en 1696, âgé d'environ cinquante-neuf ans.

Son ouvrage sur les poids & mesures des anciens, parut en 1685, & fut réimprimé en 1688, *in-8°*. C'est un traité pour l'usage, & non pour la parade, l'auteur l'ayant rendu aussi concis qu'il étoit possible. Il a rassemblé judicieusement ce qui étoit dispersé çà & là dans les autres écrivains; & il a ajouté, de son propre & riche fonds, quantité de choses qu'on cherchoit inutilement ailleurs, sur les me-

ures des Talmudistes, des Arabes, de Chinois, &c. On a joint dans la seconde édition de ce traité deux lettres écrites à l'auteur: l'une, du docteur Thomas Hyde, dans laquelle il explique plus particulièrement ce qui regarde les poids & les mesures des Chinois; & l'autre d'un savant qui se signe *N. F. D.* c'est-à-dire, *Nicolas Fatio Duillier*, qui fait une description de la mer d'airain de Salomon, selon une nouvelle méthode, & qui en donne un plan.

M. Bernard a fait imprimer à Oxford sur une grande feuille gravée en cuivre: *Orbis eruditi litterarum à caractère samaritano deducta*. On y voit d'un coup-d'œil, sans confusion, les différentes figures des lettres, dans les différens âges du monde; celles qui ont été d'abord en usage parmi les Phéniciens, ensuite parmi les Samaritains, les Juifs, les Syriens, les Arabes, les Perses, les philosophes Indiens, les Brachmanes, les Malabares, les Grecs, les Coptes, les Russiens, les Esclavons, les Arméniens, qui ont emprunté leur alphabet des Grecs, comme les Ethiopiens le leur des Coptes. Enfin on y voit les caractères des anciens latins, desquels les Francs, les Saxons, les Goths, & les autres nations septentrionales, ont emprunté les leurs. Il y a joint une seconde table qui contient les principales abréviations des Grecs, celles des Médecins, des Mathématiciens & des Chimistes; table qui est d'un grand usage dans la lecture des anciens. On y trouve aussi d'excellens essais des abréviations des autres peuples. Il a dressé le tout avec un travail prodigieux, sur les monumens, les monnoies, & les manuscrits. Les tables dont nous venons de parler, sont aussi rares que curieuses; & nous les avons cherchées sans succès, pour en embellir l'Encyclopédie.

En 1689 parut son *Etymologicon britannicum* à la fin des *Institutiones anglo-saxonicae* du docteur George Hickes, à Oxford, *in-4°*. Cet étymologique contient l'étymologie d'un grand nombre de mots anglois & bretons, tirés du russe, de l'esclavon, du persan & de l'arménien.

M. Bernard a mis au jour diverses au-

tres pieces , & il a laissé plusieurs ouvrages ébauchés dont le docteur Smith a donné le catalogue dans la vie de ce savant homme. Entre ces ouvrages se trouve , 1°. un *chronicon omnis ævi* , plein d'érudition , & qui étoit le fruit de plusieurs années de travail , d'après d'anciens manuscrits , des médailles , & d'autres monumens. 2°. *Calendarium ecclesiasticum & civile plerarumque gentium* ; c'est un ouvrage considérable , & qui mérite de paroître. 3°. On peut ici rapporter les vastes recueils qu'il avoit faits sur la Géométrie & l'Astronomie , & divers plans tirés des auteurs arabes , qui sont encore manuscrits dans la bibliothèque bodléienne & dans celle de Golius. 4°. Des recueils sur la maniere de trouver le méridien , sur les solstices & les équinoxes , sur l'année tropique , & sur la méthode d'observer le mouvement des astres. Enfin les curateurs de la bibliothèque bodléienne ont acheté les manuscrits en question , & quelques autres de l'auteur , pour le prix de deux à trois cens livres sterlings. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

TOWRIDGE , (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle prend sa source dans le comté de Devon , dont elle traverse une partie , passe à Bedford ; & après s'être jointe au Taw , à trois milles de la mer d'Irlande , elles s'y jettent ensemble dans un même lit. (*D. J.*)

TOWY , LA (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre , au pays de Galles , dans le Caermathen-shire. Elle arrose Caermathen , & se perd dans la mer à environ dix milles de cette ville. Cambden prétend que c'est le Tobius des anciens. (*D. J.*)

TOXANDRI , (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule belgique , dont le pays pourroit bien répondre en partie au Brabant & au pays de Liège. Leur nom est fort connu des anciens ; mais ils n'ont pas déterminé la situation précise de leur pays. Cluvier les recule jusque dans la Zélande. M. de Valois & plusieurs autres les mettent en-deçà de la Zélande & vers la Meuse dans les terres : c'est aussi à peu de chose près , le sentiment de Cellarius. On lit dans la vie de S. Lambert , apôtre des

peuples *toxandri* , que la *Toxandrie* étoit à-peine éloignée dans le temps qu'il vivoit , de trois milles de la ville de Matrichi du côté du nord. (*D. J.*)

TOXCOALT , s. f. (*Hist. mod. superstition.*) c'est une fête ou une espece de jubilé , que les Mexicains célébroient tous les ans au printems , & qui duroit pendant neuf jours. Un prêtre , jouant de la flûte , sortoit du temple , & se tournoit successivement vers les quatre parties du monde ; ensuite il s'inclinoit devant l'idole , & prenant de la terre , il la mangeoit ; le peuple suivoit son exemple , & demandoit au dieu la rémission de ses péchés , les guerriers demandoient la victoire ; mais le principal objet de la fête étoit d'obtenir de l'eau. Le neuvieme jour on promenoit l'idole par les rues ; le peuple la suivoit en gémissant amèrement , & en se donnant des coups de fouet sur les épaules. La cérémonie se terminoit par le sacrifice d'un captif qu'on immoloit pour se rendre le ciel propice.

TOXICODENDRON , s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) le *toxicodendron* , c'est-à-dire , l'arbre vénéneux , mérite sans doute d'être distingué de tout autre arbre. Remarquez donc que les feuilles viennent trois ensemble , comme celles du treffle. Le calice est fort petit , dentelé , fendu en cinq , & d'une seule piece ; la fleur est en rose & pentapétale. L'ovaire au fond du calice se transforme en un fruit à-peu près rond , sec , strié & rempli de semences plates. Tournefort en compte deux especes. 1°. *Toxicodendron triphyllum* , folio *glabro* ; 2°. *toxicodendron triphyllum* , folio *sinuato* , *pubescente*. J. R. H. 611. Cette seconde espece differe de la *vitis virginiana* par ses feuilles velues , leurs pédicules , leurs côtes & leurs fibres rouges. Aux deux especes précédentes , Miller ajoute cette troisieme , *toxicodendron carolinianum* , foliis *pinnatis* , *strobilus minimis herbaceis*.

Cet arbre est fort commun en Amérique , trace beaucoup , s'éleve assez vite jusqu'à la hauteur de 20 piés , mais il ne subsiste pas long-temps. Son bois est jaune intérieurement , a une odeur forte & très-désagréable ; il contient une sève encore plus puante , & aussi visqueuse que la térébenthine.

térébenthine. Son fruit est une baie sèche, blanche & arrondie, & qui vient en grappe.

Le *toxicodendron* empoisonne de deux manières, ou par son odeur, ou quand on le manie. Il est arrivé que ceux qui l'ont coupé dans les bois, & ceux qui l'ont brûlé dans leur feu, ont été violemment affectés de l'odeur qu'il répandoit; mais il est remarquable que son poison n'attaque que quelques personnes, tandis que d'autres peuvent manier très-long-temps le bois de cet arbre, le brûler sous leur né, & même en mâcher sans aucun accident.

Au reste son poison n'est jamais mortel, & s'évanouit de lui-même en peu de jours, sans aucun remède; mais ceux qui en sont attaqués, en détruisent les effets promptement, en étuvant les parties attaquées d'huile de salade ou de crème.

Les premiers symptômes de ce poison sont une violente démangeaison, qui enflamme la partie & la tumesce, parce qu'on ne peut s'empêcher de se gratter fortement. Quelquefois tout le corps devient enflé, mais ordinairement ce n'est qu'une seule partie du corps, comme les mains ou les jambes; & cette enflure cesse par des vésicules qui s'élèvent sur la peau, & qui jettent une grande quantité de sérosités, d'où procède la guérison.

Ceux qui ont été empoisonnés pour avoir manié de ce bois, disent qu'il est très-froid au toucher, & qu'on peut même par ce moyen le distinguer des autres bois dans l'obscurité. Quoi qu'il en soit, voyez les *Philos. Transact.* n° 367. (D. J.)

TOXICODENDRON. Voyez HERBE A LA PUCE.

TOXICUM, (Littérat.) poison dont les Scythes & quelques autres peuples barbares frottoient la pointe de leurs fleches; le *toulola* des Indiens modernes est peut-être le même poison; ce qui est certain d'après le témoignage des historiens, c'est que la plaie touchée par le *toxicum* des Scythes étoit mortelle; d'où vient qu'on a employé le même mot dans la langue

Tome XXXIII.

latine, pour marquer un poison dont rien ne peut empêcher l'effet. (D. J.)

TOXILI, **TAXILI** ou **TAXILÆ**, (Géogr. anc.) peuples de l'Inde, selon Denis Périégète, vers 1141, qui les met au nombre des peuples qui habitoient entre les fleuves Gophés, Indus, Hydaspè & Acéfine. Leur ville se nommoit *Taxila*, & leur roi est appelé *Taxilus* par Quinte-Curce, l. VIII. qui dit que ce nom étoit affecté à tous ceux qui succédoient au royaume. Quant à la ville de *Taxila*, Strabon, Ptolomée & Quinte-Curce nous apprennent qu'elle n'étoit pas éloignée de la rive orientale de l'Indus. (D. J.)

TOXOTES, s. m. pl. (Antiq. d'Athènes.) τὸξοται; nom de bas-officiers, ou plutôt d'especes de licteurs qui accompagnoient, & étoient aux ordres des Légiarques. Il y en avoit un millier dans la ville d'Athènes qui demeuroient dans des tentes qu'on avoit premièrement tendues dans le forum, & qu'on tendit ensuite dans la place de l'aréopage. V. Potter. *Archæol. græc. t. I p. 179.* (D. J.)

TOYÈRE s. f. (Terme de Ferrandier.) pointe d'une hache, hachereau, &c. qu'on engage dans le manche. *Dict. des arts.* (D. J.)

TOZZIA, s. f. (Hist. nat. Botan.) nom donné par Micheli & continué par Linnæus, à un genre de plante dont voici les caractères. Le calice de la fleur est très-court, subsistant après la fleur, & composé d'une seule feuille tubulaire, divisée en cinq segmens dans ses bords; la fleur est monopétale & ouverte; son tuyau est cylindrique, & plus long que le calice, son extrémité est découpée en deux lèvres; la supérieure est fendue en deux, l'inférieure en trois parties, & tous les segmens sont à-peu-près égaux & arrondis; les étamines sont quatre filets cachés sous la levre supérieure de la fleur; les bossettes des étamines sont rondelettes; le germe du pistil est oval; le style a la longueur des étamines, & est fort délié; le stigma est assez gros; le fruit est une capsule sphérique, monocapsulaire, dans lequel est contenue une seule semence ovale. *Micheli*, p. 16. *Linnaei gen. plant. p. 302.* (D. J.)

T R

TRABANS, f. m. (*Art milit.*) ce mot en langue allemande signifie *gardes*. On appelle ainsi, dans les régimens suisses, des soldats armés d'une grande hallebarde ou pertuisane différente de celle des sergens, & dont la fonction est d'accompagner le capitaine dans toutes les actions de la guerre, & de veiller à sa défense. Les *trabans* sont exempts de factions, & ils ont une paye plus forte que celle des autres soldats de la compagnie. Ils ont la livrée du roi dans le régiment des gardes-suisses; & dans les autres régimens ils portent celle du colonel, de même que les tambours & les fifres. (Q)

TRABE, f. f. (*Terme de Blason.*) ce mot se dit du bâton qui supporte l'enseigne & la bannière; on dit par exemple, il porte une bannière semée de France, à la *trabe* d'argent. (D. J.)

TRABÉE, f. f. (*Antiq. rom.*) *trabea*; robe des rois de Rome, ensuite des consuls & des augures. Il y avoit trois sortes de robes qu'on nommoit *trabées*. La première étoit toute de pourpre, & n'étoit employée que dans les sacrifices qu'on offroit aux dieux. La seconde étoit mêlée de pourpre & de blanc. Elle fut d'un grand usage chez les Romains, car non-seulement les rois de Rome la portèrent les premiers, mais les consuls en étoient revêtus lorsqu'ils alloient à la guerre; elle devint même un habit militaire, avec lequel paroissoient les cavaliers aux jours de fêtes & de cérémonies, tels que les représentent Denis d'Halicarnasse dans les honneurs qu'on rendoit à Castor & à Pollux, en mémoire du secours que les Romains en avoient reçu dans le combat qu'ils eurent à soutenir contre les Latins. La troisième espèce de robe *trabée* étoit composée de pourpre & d'écarlate; & c'étoit le vêtement propre des augures. (D. J.)

TRACANNER, en terme de *Fileur d'or*, c'est dévider le fil ou la soie qui ne sont pas encore couverts pour les mettre sur les roquetins; ou le fil d'or, d'argent, qui est façonné.

TRACANOIR, c'est, en terme de *Boutonnier*, un châffis de deux montans percés de distance en distance de trous vis-à-vis l'un de l'autre, dans lesquels entrent des broches garnies d'une ou plusieurs bobines qui se mettent en-dedans quand la broche a passé dans un des montans. Ces montans sont arrêtés par en-bas sur une espèce de banc à rebords un peu élevés, & par en-haut d'une traverse qui leur est solidement attachée. Autour de cette machine, environ à deux piés d'elle, tant sur les côtés qu'en-haut, sont deux autres montans mis à plat contre le mur, garnis de plusieurs chevilles qui se répondent les unes aux autres, & une autre en-travers, dont les chevilles sont placées de deux en deux à plus grandes distances. Cette machine sert à donner les longueurs & le poids pour les différens fils d'or. Ceux qui des deux premières chevilles des montans se replient triangulairement sur celle du milieu de la traverse, sont de telle longueur & de tel poids; ceux qui des secondes chevilles des montans se replient triangulairement sur la cheville de devant, celle du milieu, sont d'une autre longueur & d'un autre poids, ainsi du reste, en montant sur les rateliers latéraux, & en diminuant ou en augmentant sur le transversal; c'est à l'ouvrier, à fixer ces différences dans les longueurs & dans le poids, en essayant ce que telles ou telles combinaisons peuvent lui rendre dans tel emplacement. Ces expériences une fois exactement faites, il n'a plus qu'à monter la machine & l'étudier pour se ressouvenir de ses produits: on appelle monter son ouvrage en tournant ces fils sur deux de ces chevilles latérales, & qui se répondent en les y séparant en trois, quatre ou cinq fils, selon qu'on veut en mettre, plus ou moins, sur les fuseaux; quant aux chevilles transversales, on y conduit les mêmes fils, mais sans les en séparer; on commence à les relever sur une des chevilles latérales à droite, qui forme le pli de ces fils; après les avoir attachés par ce fil au fuseau avec une petite ficelle qui y tient toujours; on les y dévide en débarrassant la cheville latérale à gauche & allant jusqu'à la transversale; alors on

noue au fuseau les brins un peu au-dessous de cette cheville, & quand ils sont tous dévidés de cette sorte sur les fuseaux, on coupe les brins à-peu-près à la même hauteur, & ce qui reste entortillé sur cette cheville transversale, est précisément ce qu'il a fallu mettre de trop dans la longueur & dans le poids, & est jetté aux déchets.

TRACANOIR, en terme de Fileur d'or, est un banc sur lequel sont emboités deux montans, affermis par en-haut avec une traverse. Il y a quelquefois vers le milieu de leur hauteur, une broche de fer passée de l'un à l'autre, où l'on met le bois; mais l'on se sert plus communément d'une ficelle, qui paroît d'autant plus commode qu'on peut tracanner avec elle sans faire aucun bruit.

TRACAS, sont, en terme de Raffineur, des espaces vides & quarrés, qui regnent depuis le premier jusqu'au dernier étage, en perçant tous les greniers directement au-dessus l'un de l'autre. Les *tracas* forment du haut en bas, une espèce de cloison de planches, qui sont percées sur les deux côtés de hauteur d'homme en hauteur d'homme, pour recevoir d'autres planches d'où les ouvriers se donnent les pains de l'un à l'autre, jusqu'au grenier que l'on leur a destiné. On voit tout au haut du *tracas* une poulie d'où tombe un cable, au bout duquel est un gros crochet où l'on met le bourlet quand il est question de descendre de grosses pièces. V. VERGEOISES & BATARDES.

TRACE, f. f. (*Gramm.*) empreinte qui reste sur un endroit, ou sur un corps, du passage d'un autre. On dit la trace d'un carrosse; les traces affligeantes d'une armée; les Euménides suivent dans Eschile, le parricide Oreste à la trace. Le sage Salomon dit qu'on ne peut remarquer la trace de la fleche ou de l'oiseau dans l'air, du serpent sur la pierre, de l'homme sur la femme. Au figuré, on dit les traces des héros, les traces que les passions laissent dans l'ame.

TRACE, (*Papeterie.*) nom que les Papetiers donnent à une sorte de papier gris, qui s'appelle autrement *main-brune*; il sert à faire le corps des cartes à jouer. Il

Y a une autre sorte de papier que l'on appelle aussi *trace* ou *maculature*, qui approche de la qualité du premier; il s'emploie à envelopper les rames de papier. (D. J.)

TRACE, terme de Chasse, c'est la forme du pié d'une bête noire sur l'herbe, ou sur les feuilles, &c. par où elle a passé. (D. J.)

TRACÉ, terme de Blason, voyez OMBRÉ.

Scribani à Gènes, d'or à une croix ancrée & fleurée simplement, *tracée* à filets de sable, à deux chicots de sinople, l'un au canton dextre du chef, l'autre au canton fenestre de la pointe.

TRACER, v. act. on dit en Géométrie pratique, *tracer* une ligne, c'est la marquer avec de l'encre, du crayon, ou toute matiere semblable. Dans la géométrie spéculative, que les lignes soient bien ou mal *tracées*, cela n'y fait rien: on y suppose toujours que les lignes données soient exactement telles qu'on les demande. (E)

TRACER, (*Botan.*) ce mot en Botanique & en Agriculture, veut dire courir & couler entre deux terres; le chientent *trace* extraordinairement, cela signifie que ses racines entrent peu dans la terre, & qu'elles s'étendent sur les côtés. On dit aussi que les fraisières *tracent*, mais c'est par des jets qui courent sur la terre. (D. J.)

TRACER, (*Archit.*) tirer les premières lignes d'un dessin, d'un plan, sur le papier, sur la toile, ou sur le terrain. Il y a dans l'art de bâtir plusieurs manières de *tracer*, que nous allons expliquer dans des articles séparés.

Tracer au simbleau. C'est *tracer* d'après plusieurs centres, les ellipses, arcs surbaissés, rampans, corrompus, &c. avec le simbleau, qui est un cordeau de chanvre, ou mieux de tulle, parce qu'elle ne se relâche point. On se sert ordinairement du simbleau pour *tracer* les figures plus grandes que les portées du compas.

Tracer en cherche. C'est décrire par plusieurs points déterminés, une section conique, c'est-à-dire une ellipse, une pa-

rabole, ou une hiperbole, & d'après cette *cherche* levée sur l'épure, *tracer* sur la pierre: ce qui se fait aussi à la main, pour donner de la grace aux arcs rampans de diverses especes.

Tracer en grand. C'est en maçonnerie *tracer* sur un mur ou une aire, une épure, pour quelque piece de trait ou distribution d'ornemens. Et en charpenterie, c'est marquer sur un ételon, une enrayure, une ferme, &c. le tout aussi grand que l'ouvrage.

Tracer par équarrissement ou dérochement. C'est dans la construction des pieces de trait, ou coupe de pierre, une maniere de *tracer* les pierres par des figures prises sur l'épure, & cottées pour trouver les raccordemens des panneaux de tête, de douelle, de joint, &c.

Tracer sur le terrain. C'est dans l'art de bâtir faire de petits fillons, suivant des lignes ou cordeaux, pour l'ouverture des tranchées des fondations. (D. J.)

TRACER A LA MAIN, (*Coupe des pierres.*) c'est déterminer à vue d'œil le contour d'une ligne courbe, en suivant plusieurs points donnés par intervalle, ou en corrigeant seulement par le goût du dessin une ligne courbe, qui ne satisfait pas la vue. Ainsi une doucine composée d'arcs, de cercles mal assemblés, doit être encore *tracée à la main*.

TRACER, en terme de Boutonnier, c'est ébaucher les moules & les dégrossir avec un outil moins fin que le paroïr. Voyez MOULE & PAROIR.

TRACER, terme d'ouvriers en bois, ce mot signifie parmi les ouvriers en bois, comme les Charpentiers, Menuisiers, Charrons, &c. se servir du traceret pour marquer la besogne. (D. J.)

TRACER, TRACEUR, (*Jardinage.*) c'est dessiner avec le traçoïr sur le terrain quelques figures suivant le plan qu'on a devant soi. Le traçoïr est comme une longue plume avec laquelle le *traceur* écrit sur le terrain.

La maniere de *tracer* est ce qu'il y a de plus considérable dans les jardins, principalement dans ceux que l'on appelle de plaisir ou de propreté. On suppose qu'avant de *tracer*, on s'est instruit des

principes de la Géométrie pratique, tels qu'ils sont enseignés dans le livre de la théorie & pratique du jardinage, partie deuxième, ou bien dans ce dictionnaire même aux articles de la trigonométrie rectiligne, pour *tracer* des triangles, à celui de la longimétrie pour *tracer* des lignes, & des surfaces à l'article PLANIMÉTRIE.

On suppose donc ici un homme bien instruit de ces principes dont il aura fait usage sur le terrain, en traçant les principaux alignemens d'un plan général avec l'équerre d'arpenteur ou avec le demi-cercle, en le retournant d'équerre pour les alignemens de traverse, en prolongeant par des jalons, les longueurs & les largeurs de ces alignemens, & les arrêtant suivant qu'elles sont marquées sur le dessin, en prenant avec le rapporteur les ouvertures d'angles sur le papier, & les rapportant sur le terrain, en ouvrant le demi-cercle sur le même degré que l'on a trouvé sur le rapporteur. Quant aux figures triangulaires, circulaires, ovales, quadrilateres & irrégulieres qui se trouvent dans un dessin, elles se rapporteront toujours aux premiers principes établis, & ne formeront plus de difficultés dans la maniere de *tracer* les dessins les plus composés.

Il s'agit ici de donner la maniere de remplir les places destinées aux parterres, bosquets, ou boulingrins, & aux potagers dont on n'a tracé dans le plan général que les pourtours.

Le pourtour d'un parterre étant tracé, il offre un carré ou une place qu'on appelle un tableau, & qu'il faut *tracer* en la maniere suivante.

Maillez sur le papier le dessin du parterre en le séparant par des lignes tirées au crayon, qui en se croisant formeront des carreaux de trois piés sur tous sens, selon l'échelle qui se trouve toujours au bas du dessin.

Faites la même opération sur le terrain en partageant votre place par le moyen du cordeau en autant de lignes & de carreaux qu'il s'en trouve sur votre papier. Prenez le traçoïr, & tracez dans chaque maille les mêmes traits, les mêmes fleu-

rons qui sont marqués dans votre dessin, qu'il faut toujours avoir près de vous. On ne trace d'abord les fleurons qu'à un trait pour les mettre en place, ensuite on les double & on leur donne de la grâce, & le contour qu'ils demandent suivant le dessin. Ces petites mesures se prennent à la fois & au pié, & l'on arrête par des trous faits avec la pointe du traçoir le bout & la naissance des feuilles & des rinceaux du parterre, pour les mieux faire remarquer à celui qui plante.

Les bosquets n'ont d'autre difficulté à être tracés, que par rapport aux salles & aux cabinets qu'on y pratique. S'ils ne présentent que de simples étoiles, des pattes d'oies, des cordons, des ovales, & autres figures, elles reviennent toujours aux principes établis dans les articles ci-dessus énoncés. Ces salles sont ou circulaires ou présentent des parallélogrammes, ornés de pièces d'eau cintrées, ou de tapis de gazon.

Mesurez sur le plan combien il y a de toises depuis le point du milieu de la pièce, jusqu'au centre des portions circulaires. Vous porterez les mêmes longueurs sur l'alignement du milieu par où il faut commencer, & vous poserez au centre de ces portions le demi-cercle sur l'alignement du milieu, & son alidade sur 90 degrés pour vous retourner d'équerre, & pour tracer une ligne de traverse qui donnera les oreillons de la pièce du milieu. Au-dessus de cette ligne vous porterez de chaque côté la largeur des allées du pourtour de la pièce d'eau ou de gazon, vous ôterez le demi-cercle, & dans le même centre vous mettrez un piquet & vous y passerez la boucle du cordeau pour tracer les portions circulaires, tant de la pièce d'eau que de l'allée du pourtour, jusqu'à ce que vous trouviez la trace des oreillons: vous mettrez à toutes ces mesures des piquets, vous en ferez autant à l'autre extrémité de la salle: cela fait vous porterez depuis la ligne du milieu la largeur de la pièce d'eau & celle des allées du pourtour, dans chaque bout de la salle & des deux côtés, & par des alignemens prolongés & tracés au cordeau, vous aurez dessiné sur le terrain

toute votre salle conformément au dessin. Si vous avez des niches & des renfoncements pour des bancs & des figures, vous vous servirez de l'équerre de bois pour en tracer les retours, suivant les mesures marquées sur le plan.

Les boulingrins auront de même que les parterres & les bosquets leurs contours marqués dans la trace du plan général; il ne s'agira plus que de tracer leur renfoncement & ce qui orne leur milieu. On suppose un parallélogramme échanuré dans les 4 angles. Si vous avez la ligne du pourtour d'en-haut dressée bien de niveau en reportant la largeur du talus trouvé sur le plan, au-delà de la trace d'en-haut, avec encore un pié au-delà pour couper le talus en terre ferme, vous pourrez faire creuser & enlever vos terres de la profondeur que vous voudrez y donner, supposé de deux piés. Pour dresser le fond du boulingrin, enfoncez aux encoignures de la trace du pourtour d'en-haut, & le long de la trace, des piquets qui excèdent la terre d'un pié environ, & enfoncez-en vis-à-vis dans le fond qui aient la même hauteur, & qui s'alignent sur ceux d'en-haut d'un bout-à-l'autre: ensuite vous mesurerez sur ces jalons en contre-bas le pié qu'ont de hauteur hors de terre les piquets des encoignures & ceux du pourtour d'en-haut, & vous y ferez une marque au charbon. Joignez les deux piés que vous voulez donner de renfoncement au boulingrin; alors vous ferez buter ou décharger du pié ces jalons du fond suivant le besoin, de manière qu'ils aient en tout trois piés de haut, ensuite vous attacherez un cordeau au pié des piquets d'en-haut, & sur la marque noire faite sur le jalon vis-à-vis, vous y attacherez l'autre bout du cordeau, vous mesurerez dessus ce cordeau bien tendu 6 piés qu'à la largeur du talus de piquet en piquet, au bout desquels 6 piés vous ferez tomber un à-plomb jusque dans le fond, en faisant arraser & dresser les terres pour y planter un piquet à tête perdue; faites la même opération aux extrémités du parallélogramme, ainsi ayant arrêté par des piquets les repaires nécessaires, faites tendre le cordeau de l'un à

l'autre, & tracez le parallélogramme d'en-bas; vous alignerez par-tout des jalons dont les têtes s'ajustent à la hauteur des jalons & des piquets des encoignures, & vous les mettrez tous à la hauteur de trois piés, vous tendrez un cordeau de l'un à l'autre jusqu'aux jalons d'en-bas, & par des repaires ou hèmes, vous unirez tout le fond du boulingrin. Pour le talus du pourtour vous poserez des piquets de deux toises en deux toises, & en mettez en pareil nombre & à même distance sur la ligne qui termine le pié du talus, tendez un cordeau de haut-en-bas d'un jalon à son opposé, & faites une rigole ou repaire d'un pié de large suivant le cordeau, coupez la terre ainsi par rigoles en tendant le cordeau de piquet en piquet: pour dresser entièrement ce talus, promenez le cordeau de tout sens & d'une rigole à l'autre en faisant suivre un homme qui coupera & arrasera à la bêche les endroits où il y aura trop de terre en suivant exactement le cordeau sans le forcer, c'est la meilleure maniere d'applanir un terrain que le rateau achevera de bien unir & dresser. A l'égard de la piece longue cintrée qui occupe le fond du boulingrin, il n'est pas plus difficile de la tracer qu'une autre qui seroit sur le terrain d'en-haut, ce que l'on exécutera par les principes indiqués ci-dessus.

Les potagers, légumiers, vergers, pépinières ne demandent aucune recherche pour la trace; leur pourtour tracé dans le plan général suffit; il n'y a plus qu'à tracer au cordeau des rigoles ou des planches en tendant le cordeau de piquet en piquet à la distance de deux piés l'un de l'autre sans y comprendre la largeur des sentiers, ce qui séparera tout le terrain en rigoles ou en planches.

TRACER, (*Peinture.*) marquer avec un crayon, une pointe de fer, &c. le dessin de quelque chose. On dit tracer un plan, tracer une perspective, un profil. Je n'ai que tracé telle chose. Voyez TRAIT.

Tracer ne se dit guere en peinture qu'en parlant de l'architecture qui est dans un tableau; je viens de tracer mon architecture. A l'égard des autres objets, on dit dessiner.

TRACER la natte, (*Nattier.*) les nattiers en paille, disent tracer la natte, pour signifier passer alternativement les unes sur les autres, les trois branches de paille dont chaque cordon est composé. (*D. J.*)

TRACERET, f. m. (*Charpent. Menuiserie.*) outil de fer pointu dont on se sert en mécanique, pour tracer, marquer & piquer le bois. Le traceret des charpentiers est long de sept ou huit pouces, avec une espece de tête par le haut. Les menuisiers se servent le plus souvent d'une des pointes de leur petit compas de fer au lieu de traceret. (*D. J.*)

TRACE - SAUTÈREAUX, f. m. (*Luthier.*) outil de bois dont les Facteurs de clavecins se servent pour tracer sur les pieces de bois, dont les sautereaux l'ont faites, les endroits où il faut faire les entailles pour placer les languettes; cet outil est un morceau de bois, auquel on a formé plusieurs épaulements ou encoignures. Dans chacune de ces encoignures sont plusieurs pointes distantes les unes des autres & de l'épaulement, ainsi qu'il convient pour les lignes que l'on veut tracer. On se sert de cet outil comme d'un petit trusquin. Voyez TRUSQUIN.

TRACHEALE LE, adj. en Anatomie. l'artere tracheale ou guturale inférieure vient de la partie postérieure de la souclaviere, & va en serpentant le long de la trachée-artere, se distribuer aux glandes thyroïdiennes & au larynx.

TRACHÉE ARTERE, *aspera arteria*, en terme d'Anatomie; c'est le canal du vent ou de l'air, appelé vulgairement le siflet; Gallien lui a donné le nom de trachée, *τραχεια*, parce que ce canal est inégal: c'est pourquoi les Latins l'ont appelé aussi *aspera*.

La trachée artere est un canal, situé dans la partie moyenne & antérieure du cou, devant l'ésophage. On appelle larynx son extrémité supérieure, d'où elle descend jusqu'à la quatrième vertebre du dos, où en se divisant, elle entre dans les poumons, voyez nos Planches d'Anat. leur explication, & les articles ESOPHAGE, LARYNX, VERTEBRE, &c.

Elle est formée de cerceaux cartilagineux rangés à distances égales & fort

proches les uns des autres, qui deviennent plus petits à mesure qu'ils s'approchent des poumons. Ceux des bronches se ferment de si près l'un l'autre, que dans l'expiration, le second cartilage annulaire entre dans le premier, le troisième dans le second, & les suivans entrent toujours dans ceux qui les précédent. Voyez RESPIRATION, &c.

Depuis le larynx jusqu'aux poumons, ces cartilages ne forment point des anneaux parfaits; ils sont plats d'un côté, & ne finissent point le cercle entier; mais ils ressemblent à l'ancien sigma grec, d'où ils ont pris le nom de *sigmoïdes*. Leur partie postérieure qui est contiguë à l'œsophage est membraneuse, afin qu'ils puissent mieux se contracter & se dilater, & par-là donner un passage commode aux alimens, lorsqu'ils descendent par le gosier. Voyez DÉGLUTITION.

Les cartilages des ramifications de la *trachée artère* qu'on appelle *bronches*, forment des anneaux complets; cependant leurs bronches capillaires n'ont point de cartilages; mais en leur place ils ont de petits ligamens circulaires, qui sont un peu éloignés les uns des autres. L'usage de ces cartilages est de tenir le passage ouvert à l'air; mais dans les bronches capillaires, ils génèrent l'action des vaisseaux. Voyez BRONCHES.

Ces cartilages sont attachés ensemble par deux membranes, une extérieure, l'autre intérieure; l'extérieure est composée de fibres circulaires, & recouvre extérieurement toute la *trachée*; l'intérieure est d'un sentiment très-exquis, & tapisse ou couvre les cartilages en dedans: elle est composée de trois membranes distinctes: le première est tissue de deux rangs de fibres; celles du premier rang sont longitudinales; pour raccourcir ou contracter la *trachée*, elles sont approcher & entrer les cartilages les uns dans les autres, l'autre rang de fibres circulaire sert à contracter les cartilages.

Quand ces deux rangs ou ces deux ordres de fibres agissent, elles aident conjointement avec la membrane extérieure à touffer & à changer le ton de la voix,

dans le temps de l'expiration. Voyez EXPIRATION, VOIX, &c.

La seconde membrane est entièrement glanduleuse, & les vaisseaux excrétoires de ces glandes s'ouvrant dans la cavité ou l'intérieur de la *trachée*, y distillent une liqueur qui l'humecte & qui la défend contre l'acrimonie de l'air. La dernière est un réseau de veines, de nerfs & d'arteres; les veines sont des branches de la veine-cave, les nerfs sont des ramifications de la paire recurrenente, & les arteres sont des branches des carotides externes.

On regardoit communément comme mortelles les sections transversales de la *trachée artère*, néanmoins on trouve plusieurs exemples du contraire dans les pratiques modernes. Dans certains cas dangereux d'esquinancie, &c. on est même obligé d'ouvrir la *trachée* par la section; on appelle cette opération la *bronchotomie* ou *laryngotomie*. Voyez BRONCHOTOMIE.

Dans les transactions philosophiques, il y a une lettre de M. Jean Keen, qui recommande le plus fréquent usage de la bronchotomie, c'est-à-dire, d'ouvrir le canal de l'air ou la *trachée-artère* dans les occasions pressantes; ce dont il fait sentir l'importance à l'occasion d'un cas remarquable d'une personne qui eut le canal de l'air ou la *trachée-artère* coupée totalement de part à autre au-dessous de la pomme d'Adam, & qui fut guérie par le moyen de la suture, & y appliquant les médicamens convenables.

TRACHÉE-ARTÈRE des oiseaux, (*Anatomie comparée.*) la *trachée-artère* des oiseaux est remarquable par sa bifurcation, & par la diversité de la structure des muscles de cette partie, qui est toute différente tant dans les volatiles, que dans les quadrupèdes; mais comme ce détail seroit trop long, je renvoie le lecteur aux remarques de Sténon sur Blasius; mais je vais citer pour exemple la structure admirable de la *trachée-artère* du cygne.

Elle s'étend en bas avec l'œsophage, traversant la longueur du cou, jusqu'à ce qu'étant parvenu au sternum, elle se

courbe & s'influe dans la gaine du sternum, où elle est comme retirée dans un lieu sûr, & renfermée dans une espèce de boîte; elle se recourbe en-haut, & sort du sternum par l'endroit le plus étroit; ensuite après avoir monté jusqu'au milieu des clavicules qui lui servent comme d'appui, elle se détourne vers la poitrine. Cette construction sert également à la respiration & à la voix: car comme le cygne cherche sa nourriture au fond des eaux dormantes, il lui falloit un cou très-long, de peur que demeurant longtemps la tête sous l'eau, il ne courût risque de se suffoquer. En effet, lorsqu'il a pendant un quart-d'heure la tête & le cou submergés, & les pieds élevés vers le ciel, cette partie de la *trachée-artere* qui est renfermée dans la gaine du sternum, lui sert de réservoir, d'où il tire son haleine.

Dans chaque oiseau on trouve une disposition différente de la *trachée-artere* proportionnée à la diversité de leur voix. Dans le pigeon qui a la voix basse & douce, elle est en partie cartilagineuse, en partie membraneuse; dans la chouette dont la voix est haute & claire, elle est plus cartilagineuse: mais dans le geai, elle est composée d'os durs, au lieu de cartilages: il en est de même dans la linotte, & c'est à cause de cela que ces deux oiseaux ont la voix plus haute & plus forte, &c.

On découvre une vue & un dessein encore particulier dans l'arrangement des anneaux cartilagineux, qui composent la *trachée-artere*; en ce que ces anneaux sont membraneux tout le long de l'endroit où ils sont couchés sur l'œsophage, pour ne pas presser & retrécir le passage des alimens: au lieu que plus loin dans les bronches, ils forment des anneaux complets, quelques-uns ronds, d'autres triangulaires, &c. Une autre particularité qu'on doit remarquer, c'est que dans les bronches, le bord supérieur de chaque anneau de dessous entre dans la partie inférieure de l'anneau de dessus; il n'en est pas de même dans la *trachée-artere* où les anneaux cartilagineux demeurent toujours également distans les

uns des autres; cette différence dans la mécanique d'une seule & même partie, fournit un usage admirable aux poumons & aux bronches, pour se contracter & se raccourcir dans l'expiration, & pour se dilater & s'étendre dans l'inspiration. (D. J.)

TRACHÉE-ARTÈRE, plaies de la (Chirurg.) Il importe de savoir que les plaies de la *trachée-artere* ne sont pas toujours mortelles, & que ses parties cartilagineuses se peuvent reprendre comme les charnues. J'en ai vu à la Haye l'exemple dans un homme de mérite, qui par excès de mélancolie s'étoit coupé la gorge sans ménagement avec un rasoir. Le chirurgien le rétablit en peu de temps. Fabricius rapporte un cas semblable; Dionis déclare avoir guéri un homme qui reçut un coup de pistolet étant à une chasse de sanglier; la balle entroit par le côté droit du cou, & sortoit par le gauche, en lui perçant la *trachée-artere*. Garengeot en cite aussi des exemples.

On trouve encore plus anciennement dans un petit traité intitulé, *question chirurgicale, sur l'opération de la bronchotomie*, composé par Habicot, chirurgien de Paris, d'autres exemples de personnes qui ont été complètement guéries de blessures faites à la *trachée-artere*. Deux de ces personnes y avoient été blessées par un instrument tranchant, & un autre l'avoit été par un coup d'arquebuse. Il étoit survenu à la gorge de ces trois blessés un gonflement & une inflammation si considérable qu'on avoit lieu de craindre la suffocation. Habicot mit une petite canule de plomb dans la plaie de la *trachée-artere* de deux de ces blessés, afin que l'air pût sortir en entier librement de leur poumon; il fit une ouverture à la *trachée-artere* du troisième pour le même sujet. Quand les accidens cessèrent, il ôta la canule, & les plaies guérirent parfaitement.

Un jeune homme de quatorze ans qui avoit voulu avaler plusieurs pièces d'argent enveloppées dans un linge pour les dérober à la recherche des voleurs, avoit pensé étouffer, parce que le paquet s'étoit engagé dans le pharynx, de manière qu'on

qu'on n'avoit pu le retirer ni le faire descendre dans l'estomac ; son cou & sa face étoient tellement enflés qu'il en étoit méconnoissable. Habcicot lui fit l'opération de la bronchotomie , après laquelle le gonflement se dissipa ; il fit descendre avec une sonde de plomb le paquet d'argent dans l'estomac. Le jeune homme guérit de l'opération , & rendit par l'anüs son argent à diverses reprises.

Lorsque la plaie des tégumens n'est point vis-à-vis de celle de la *trachée-artère* , l'air trouvant un obstacle à la sortie , peut s'infiltrer dans le tissu cellulaire de la peau , ce qui produit un emphyseme. M. Arnaud , chirurgien de Paris , vit un jeune homme blessé depuis trois ou quatre jours à la *trachée-artère* d'un coup de pistolet , blessure qui avoit produit un emphyseme universel. Cet habile praticien dilata sur le champ la plaie des tégumens , & découvrit celle de *trachée-artère* pour mettre ces deux plaies vis-à-vis l'une de l'autre. Il appliqua sur l'ouverture de la *trachée-artère* un morceau de papier mouillé , & pansa la plaie à l'ordinaire. Le malade désenfla peu-à-peu , & guérit.

Il est cependant bon de remarquer qu'une blessure à la gorge est mortelle , lorsque les carotides & les jugulaires internes sont ouvertes. Ainsi une personne qui auroit reçu , ou qui se seroit fait avec un instrument tranchant porté en travers , une blessure qui pénétreroit jusqu'à l'œsophage , mourroit infailliblement en peu de temps , car l'œsophage ne pourroit être ouvert de cette manière , sans que les carotides & les jugulaires internes ne le fussent aussi.

Mais quoiqu'il y ait quelquefois des plaies à la gorge , par lesquelles les alimens sortent , il ne faut pas toujours croire pour cela que la *trachée-artère* & l'œsophage soient ouverts. Les alimens qui sortent par les plaies ne sont point entrés dans l'œsophage , car s'ils en venoient , il faudroit qu'ils passassent par l'ouverture de la *trachée-artère* , ce qui ne pourroit se faire sans qu'il en tombât dans ce canal qui est toujours ouvert ; & par conséquent sans que le blessé n'en fût suf-

foqué. Ces sortes de plaies par où les alimens s'échappent , pénètrent jusqu'au fond du gosier entre l'épiglotte & la racine de la langue ; quelques points de future entrecoupés , la situation de la tête , & un régime de vie convenable paroissent les seuls moyens qu'on puisse employer pour guérir ces sortes de plaies. (D. J.)

TRACHÉE , (Botan.) vaisseau aérien des plantes. La découverte des *trachées* est une des plus belles qu'on ait faites en botanique dans le siècle dernier. Nous en sommes redevables aux recherches de Malpighi. Ce savant homme qui a si bien étudié la nature , appelle *trachées* ou *poumons* des plantes , certains vaisseaux formés par les différens contours d'une lame fort mince , plate , un peu large , qui se roule sur elle-même en ligne spirale , compose un tuyau assez long , droit dans certaines plantes , bossu dans quelques autres , étranglé & comme divisé en sa longueur en plusieurs cellules.

Quand on déchire ces vaisseaux , on s'apperçoit qu'ils ont une espèce de mouvement péristaltique. Ce mouvement est peut-être un effet de leur ressort ; car ces lames qui ont été alongées & qui ressemblent à des tire-bourres , revenant à leur première situation , secouent l'air qui se trouve entre les pas de leurs contours ; cet air par son ressort les secoue pareillement à son tour , de sorte qu'elles vont & viennent pendant quelque temps , jusqu'à ce qu'elles aient repris leur première situation , ou qu'elles aient cédé à l'air ; dès qu'on les alonge un peu trop , elles perdent leur ressort & se flétrissent : ces lames sont composées de plusieurs pièces posées par écailles.

Pour découvrir facilement les *trachées* , on n'a qu'à choisir dans le printemps & dans l'été des jets de rosiers de *viburnum* , de tilleuls , de tendrons de vignes , d'arbustes , ou de telles autres plantes qu'on voudra ; on les trouvera tous remplis de *trachées* , pourvu qu'ils soient assez tendres pour être cassés net ; car s'ils se tortent , on ne pourra pas découvrir les *trachées*. On les apperçoit très-bien en coupant transversalement la racine d'un melon. Voyez à ce sujet les remarques de

M. Bedfinger dans les commentaires de Pétersbourg, tome IV. p. 184 & suiv. Ces vaisseaux aériens serviroient-ils à faciliter le mouvement de la seve & à la rendre plus fluide? (D. J.)

TRACHELAGRA, f. f. espece d'affection arthritique ou rhumatifante qui attaque le cou. Ambroise Paré paroît s'être servi le premier de ce terme, à l'imitation de ceux de *podagre*, *chiragre*, &c qui signifie la goutte aux piés, aux mains. Voyez GOUTTE, RHUMATISME & TORTICOLIS. (Y)

TRACHELIE, f. f. (Hist. nat. Bot.) *trachelium*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le calice devient dans la suite un fruit membraneux, qui a souvent trois pointes; ce fruit est divisé en trois loges, & il renferme des semences ordinairement petites. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort distingue six especes de ce genre de plante, dont on a déjà écrit la principale, connue en françois sous le nom de *gantelée*. Voyez-en l'article. Nous ajouterons seulement que cette plante, quand elle est blessée, donne un suc laiteux en abondance, lequel étant reçu dans un vaisseau, se caille promptement, & fournit une espece de petit lait de couleur brune; la partie caillée étant desséchée, brûle comme de la résine à la flamme d'une bougie. *Philosoph. transact.* n°. 224. (D. J.)

TRACHENBERG, (Géograp. anc.) petite ville d'Allemagne, dans la Silésie, sur la riviere de Bartich, & vers les confins de la Pologne; elle appartient au baron de Trachenberg. (D. J.)

TRACHINIA, (Géogr. anc.) canton de la Macédoine, dans la Pithiotide, autour de la ville d'Héraclée, qui en prenoit le nom d'*Heraclea trachiniæ*, selon Thucydide, l. III. Ce canton s'étendoit apparemment entre le fleuve Sperchius au nord, le golfe Maliacus à l'orient, le fleuve Asopus au midi, & la Parasopiade au couchant. Sophocles Philoctetes, cité par Ortélius, place dans ce canton un lieu nommé *Trachinium*, & des mon-

tagnes qu'il appelle *Trachiniæ* ou *Trechiniæ petræ*. (D. J.)

TRACHINUS LAPIS, (Hist. nat.) pierre à laquelle quelques auteurs ont attribué beaucoup de vertus médicinales; on nous dit qu'elle étoit brillante, mais opaque; il y en avoit de noirâtres & de vertes. On croit que c'étoit la pierre néphrétique.

TRACHIS, (Géogr. anc.) ville de Thessalie, au pié du mont Oeta, selon Etienne le géographe qui dit qu'elle fut bâtie par Hercule; & qu'on lui donna le nom de *Trachis* à cause de l'inégalité de son terrain qui est tout montueux. Thucydide, l. III. pag. 235 la met aux confins des peuples *Oetæ*. L'étymologie du nom de cette ville est confirmée par ces vers de Sénèque, in *Hercule Oetæo*, act. I. v. 135.

*Ad Trachina vocor, saxa rigentia,
Et dumeta jugis horrida torridis,
Vix gratum pecori montivago nemus.*

Cette ville est la même qu'Homere appelle *Trechis* & Pline *Trachin*, & c'est la même qu'Héraclée de Trachinie (D. J.)

TRACHOMA, f. m. en Chirurgie, est une aspérité de la partie interne des paupieres, accompagnée de démangeaison, de rougeur, & souvent de pustules semblables à des grains de millet. Les degrés de cette maladie sont le *sycofis* & le *tylofis*, ou plutôt ce sont les plus fâcheux accidens auxquels puisse aboutir la *trachoma*.

Cette maladie est une espece de dartre des paupieres: elle vient ordinairement de l'âcreté des larmes. Pour les guérir, on prescrit au malade un régime de vivre doux & humectant pour tempérer la chaleur & l'âcreté du sang & des humeurs: on le saigne s'il y a plénitude; on le purge par en-bas; on emploie ensuite les bouillons amers; on fait usage des bains d'eau tiède, & généralement de tous les remèdes propres à humecter, à fondre & à évacuer les humeurs impures; on passe quelquefois du cautere au seton pour détourner les humeurs de dessus les paupieres.

Quant aux topiques, on se sert d'abord de ceux qui humectent & amolissent le

solides, & qui sont capables de tempérer la chaleur de la partie ; tels sont les fomentations avec la décoction des racines de guimauve, de feuilles de violier, de fleurs de camomille & de mélilot, des semences de lin & de fougere, &c. on passe ensuite aux remèdes qui détergent & dessèchent les ulcères. *Voyez ARGEMON.* (Y)

TRACHONITIDE, (*Géogr. anc.*) *Trachonitis*, contrée de l'Arabie, entre la Palestine & la Cæle-Syrie, au midi de la ville de Damas. Le nom de *Trachonitide* venoit sans doute des deux collines *Trachones*, que Strabon met au voisinage de Damas. Il ajoute qu'en tirant de-là vers l'Arabie & l'Iturée, on trouvoit des montagnes peu praticables, mais remplies de profondes cavernes. Ces cavernes étoient entre Adraa & Bozra, selon Guillaume de Tyr, qui dit que la *Trachonitide* faisoit une partie considérable du désert de Bosra, & que c'étoit une contrée aride, sans fontaines & sans ruisseaux. Les habitans ramassoient soigneusement l'eau de pluie dans des citernes, & conservoient leurs grains dans des cavernes faites exprès. (D. J.)

TR A Ç O I R, f. m. sorte de petit poinçon d'acier trempé, très-aigu par le bout, dont les graveurs en relief & en creux sur métaux se servent pour tracer ou dessiner sur métal les figures qu'ils veulent graver. *Voyez les Pl. de la Gravure.*

TR A Ç O I R, (*terme de Jardinier.*) c'est un grand bâton droit, ferré par le bout d'en-bas, dont la pointe est triangulaire & aplatie en langue de chat ; on y met un manche de quatre à cinq piés de long, & on s'en sert pour tracer, former & dessiner toutes les figures des jardins ; en un mot, c'est le porte-crayon du traceur sur le terrain. (D. J.)

TRACTION, f. f. (*Mécan.*) est l'action d'une puissance mouvante, par laquelle un corps mobile est attiré vers celui qui le tire. Ainsi le mouvement d'un chariot tiré par un cheval, est un mouvement de *traction*. La *traction* n'est proprement qu'une sorte d'impulsion dans laquelle le corps poussant paroît précéder le corps poussé ; ainsi dans la *traction* d'un chariot, le cheval pousse le harnois at-

taché à son poitrail ; & cette impulsion fait avancer le chariot.

Traction se dit donc principalement des puissances qui tirent un corps par le moyen d'un fil, d'une corde, d'une verge ou autre corps semblable ; au-lieu qu'*attraction* se dit de l'action qu'un corps exerce, ou paroît exercer sur un autre pour l'attirer à lui, sans qu'il paroisse un corps visible intermédiaire, par le moyen duquel cette action s'exerce. *Voyez ATTRACTION, voyez aussi TIRAGE.* (O)

TRACTOIRE, ou **TRACTRICE**, f. f. (*Géom.*) est une courbe dont la tangente est égale à une ligne constante.

On la nomme *tractoire*, parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par son autre extrémité le long d'une ligne droite. Mais il faut supposer pour cela que le frottement détruit à chaque instant la force d'inertie du petit corps ou point qui décrit la courbe ; car autrement la direction de ce point ne sauroit être celle de la tangente de la courbe. *Voyez les Mém. acad.* 1736.

La *traction* a beaucoup d'analogie avec la logarithmique, dont la sous-tangente est construite ; ce que la sous-tangente est dans celle-ci, la tangente l'est dans celle-là ; les arcs de la *traction* répondent aux abscisses de la logarithmique & sont les logarithmes des ordonnées, &c. On trouvera le détail des propriétés de cette courbe dans les *Mém. de l'acad.* 1711. (O)

TRACTORIÆ, f. f. plur. (*Littér.*) nom que donnoient les Romains aux billets ou diplomes que l'empereur accordoit à ceux qu'il envoyoit dans les provinces, ou qu'il en rappeloit, pour que ces personnes eussent le droit de prendre des chevaux de la poste impériale, & d'être défrayés sur toute la route. (D. J.)

TRACTRICE, sub. fem. *voyez TRACTOIRE.*

TRADITEURS, (*Théologie.*) est le nom que l'on donna dans les premiers siècles de l'Eglise aux chrétiens qui, dans le temps de la persécution, livrerent aux païens les écritures saintes pour éviter la mort & le martyre. Ce nom est formé du latin *traditor*, celui qui livre ou aban-

donne à un autre la chose dont il est dépositaire ; & nos meilleurs auteurs ecclésiastiques françois l'ont rendu par *traditeurs* qui n'a que la signification qu'on vient de lui donner, laquelle est fort différente de l'idée que nous attachons au mot *traître*.

Les ennemis de la religion firent les derniers efforts, même sous la loi ancienne, pour priver les hommes des saintes écritures. Dans la cruelle persécution excitée contre les Juifs par Antiochus, les livres de la loi furent recherchés, déchirés & brûlés avec des soins extrêmes ; & ceux qui manquèrent à les livrer furent mis à mort, comme nous lisons dans le premier livre des Macchabées, *chap. j. vers. 56. 57.*

Dioclétien renouvela la même impiété par un édit publié la dix-neuvième année de son empire, & portant que tous les livres sacrés fussent apportés aux magistrats pour être consumés par le feu.

Un grand nombre de chrétiens foibles, & même quelques évêques succombant à la frayeur des tourmens, livrèrent les saintes écritures aux persécuteurs ; & l'Eglise détestant cette lâcheté, porta contre eux des lois très-sévères, & les flétrit du nom infâme de *traditeurs*.

Comme le prétexte principal du schisme de donatiste étoit que les Catholiques toléroient les *traditeurs*, il fut arrêté au concile d'Arles tenu en 314, que tous ceux qui se trouveroient coupables d'avoir livré aux persécuteurs quelque livre ou vase sacré, seroient déposés & dégradés de leurs ordres & caractères, pourvu qu'ils en fussent convaincus par des actes publics, & non par de simples paroles.

TRADITION, (*Théologie.*) est l'action de remettre quelque chose entre les mains d'une personne. Du verbe *tradere*, livrer. La vente d'une chose mobilière se consume par une simple *tradition*. Voyez DÉLIVRANCE.

TRADITION, en matière de religion, signifie en général un *témoignage* qui répond de la vérité & de la réalité de tels ou tels points.

On en distingue de deux sortes : Pune

orale, & l'autre écrite. La *tradition orale* est un témoignage rendu de vive-voix sur quelque chose : témoignage qui se communique aussi de vive-voix des pères aux enfans, & des enfans à leurs descendans.

La *tradition écrite* est un témoignage, que les histoires & les autres livres rendent sur quelque point. Cette dernière, généralement parlant, est plus sûre que la première.

La *tradition*, soit orale, soit écrite, peut être considérée ou quant à son origine, ou quant à son objet, ou quant à son étendue.

1°. La *tradition* quelle qu'elle soit, envisagée quant à son origine, est ou *divine*, lorsqu'elle a Dieu pour auteur, ou *humaine*, lorsqu'elle vient des hommes ; & cette dernière se sous-divise en *apostolique*, qui vient des apôtres ; en *ecclésiastique*, qui vient de ceux qui ont succédé aux apôtres dans le ministère de l'évangile ; & en *civile* ou *purement humaine*, qui vient des hommes, précisément considérés comme hommes.

2°. La *tradition* considérée quand à son objet est ou *doctrinale*, ou de *discipline*, ou *historique*. Par *tradition doctrinale*, on entend celle qui dépose en faveur d'une vérité qui fait partie des dogmes que Jésus-Christ a annoncés aux hommes. On entend par *tradition de discipline*, celle qui fait voir que telle ou telle chose a été pratiquée dans tels ou tels temps ; & par *tradition historique*, on entend celle qui nous apprend que tel ou tel fait est arrivé.

3°. La *tradition* considérée quant à son étendue, est ou *particulière* ou *générale* par rapport aux temps, aux personnes & aux lieux. La *tradition particulière* par rapport aux temps, aux personnes & aux lieux, est celle qui apprend qu'une chose a été observée par quelque personne pendant quelque temps, & dans certains lieux. La *tradition universelle* par rapport aux temps, aux personnes, aux lieux, est celle qui apprend qu'une chose a été observée par tout le monde, dans tous les lieux & dans tous les temps.

Les Protestans conviennent avec les

Catholiques, qu'il y a des *traditions divines* & quant à l'origine, & quant à l'objet, comme celles, par exemple, qui nous enseignent que Jesus-Christ est le Messie, qu'il est Dieu, qu'il s'est incarné, qu'il est mort pour le salut du genre humain. 2°. Ils avouent qu'il y a des *traditions humaines* & quant à l'origine, & quant à l'objet; d'*apostoliques*, comme celle qui nous apprend qu'on a toujours jeuné à pâques; d'*ecclésiastiques*, comme celles qui nous disent qu'on a observé telles ou telles cérémonies dans l'administration du baptême & de la pénitence; d'*humaines*, comme celles qui nous instruisent de la vie des grands capitaines & des fameux conquérans. 3°. Ils reconnoissent des *traditions particulières* & universelles, de *particulières*, comme celle qui nous apprend qu'on jeûnoit à Rome le samedi; d'*universelle*, comme celle qui nous instruit de la célébration de la fête de pâques.

Toute la question entr'eux & les catholiques se réduit à savoir s'il y a une *tradition* divine, qui ne soit pas contenue dans l'écriture, & qui soit règle de foi; c'est ce que nient les protestans contre les catholiques qui définissent la *tradition*, la parole de dieu non-écrite par des écrivains inspirés, que les apôtres ont reçue de la propre bouche de Jesus-Christ, qu'ils ont transmise de vive voix à leurs successeurs, & qui a passé de main-en-main jusqu'à nous sans aucune interruption, par l'enseignement des ministres & des pasteurs, dont les premiers ont été instruits par les apôtres.

On en prouve l'existence contre les protestans, 1°. par l'écriture qui fait une mention expresse des *traditions*, II. *Thessalon. c. ij. vers. 14. I. ad Timoth. c. vj. vers. 20. II. ad Timoth. c. j. vers. 13. & c. ij. vers. 1. & 2.* 2°. par les auteurs ecclésiastiques, & en particulier par S. Ignace, disciple des apôtres, cité par Eusebe, *hist. eccles. lib. III. c. xxxvj.* 3°. par l'exemple même des protestans qui croient que Marie a conservé sa virginité après l'enfantement; qu'on peut baptiser les enfans nouveaux-nés; que le baptême des hérétiques est bon, & divers autres points

qui ne sont pas contenus dans l'écriture, & qui ne sont fondés que sur la *tradition*.

Comme c'est principalement par le canal des auteurs ecclésiastiques qui ont écrit sur les matières de religion dans les différens siècles de l'église, qu'on peut parvenir à la connoissance des *traditions* divines, les protestans n'ont rien oublié pour infirmer l'autorité des peres. Rivet & Daillé, deux de leurs plus célèbres ministres ont objecté 1°. qu'il est impossible de trouver au juste le sentiment des peres sur quelque matière que ce soit, leurs ouvrages ayant été ou supposés ou corrompus & altérés, n'étant pas sûr de leur sens, ni qu'ils aient proposé tel ou tel point comme une *tradition* universelle; 2°. que la notoriété du sentiment des peres n'impose aucune nécessité de le suivre; 3°. que les peres se contredisent & donnent eux-mêmes la liberté de les abandonner; 4°. que l'autorité des peres est toute humaine, & que par conséquent elle ne peut servir de fondement à la foi qui est toute divine; 5°. que les peres ne sont recevables dans leur témoignage qu'autant qu'ils prouvent bien ce qu'ils avancent; 6°. que l'autorité de la *tradition* est injurieuse à la plénitude de l'écriture. On peut voir ces difficultés exposées avec beaucoup d'art, & poussées avec assez de force dans le livre de Daillé, intitulé, *du vrai usage des peres, liv. I. depuis le chap. j. jusqu'au xj.*

Les controversistes catholiques ont répondu pleinement à ces objections, & en particulier M. l'abbé de la Chambre, docteur de Sorbonne, dans son *traité de la véritable religion*, d'où nous avons tiré tout cet article. On peut voir dans cet ouvrage, *tome IV. pag. 352 jusqu'à la p. 422*, l'exposition fidèle des objections de Daillé, & les réponses solides qu'y donne l'auteur moderne.

Nous observerons seulement que la *tradition*, selon les catholiques, est règle de foi, & que c'est à l'église seule qu'il appartient d'en juger & de discerner les fausses *traditions* d'avec les véritables, ce qu'elle connoit ou par le témoignage unanime des peres, ou par l'usage constant & universel des églises pour les

choses qu'on ne trouve instituées ni par les conciles, ni par les souverains pontifes, selon les regles citées par S. Augustin, *lib. IV de baptisim. cap. xxiv.* & par Vincent de Lérins dans son opuscule intitulé, *commonitorium primum.*

Les Juifs ont aussi leurs *traditions*, dont ils font remonter l'origine jusqu'à Moïse qui les confia, disent-ils, de bouche aux anciens du peuple pour les faire passer de la même manière à leurs successeurs. Ils ne les avoient point écrites avant les guerres que leur firent les Romains sous Vespasien, ensuite sous Adrien & sous Severe. Alors le rabbin Judas, surnommé le *saint*, composa la *misna*, comme qui diroit *seconde loi*, qui est le plus ancien recueil des *traditions* qu'aient les Juifs. On y ajouta la gemarre de Jérusalem & celle de Babylone, qui, jointes à la *misna*, forment le *talmud* de Jérusalem & celui de Babylone, lesquels sont comme l'explication ou le supplément de la *misna*, ou du code principal de leurs *traditions* qui sont fort respectées des rabbins, & rejetées par les Caraïtes. Voyez CARAÏTES.

TRADITION des juifs (*Critique sacrée.*) dogmes, préceptes, rites, observances ou cérémonies religieuses, qui ne sont point prescrites aux Juifs par Moïse, ni par les prophetes, mais qui s'établirent chez eux par la coutume, se multiplierent par succession de temps, & s'accrurent tellement qu'enfin elles étouffèrent la loi écrite; je ne répéterai point ici ce que j'en ai dit dans plusieurs endroits de cet ouvrage, comme aux *articles MISNA, TALMUD & PHARISIENS*, qui en furent les principaux promoteurs; les curieux peuvent y recourir: c'est assez d'observer qu'aucune *tradition* judaïque n'a de fondement solide, qu'elles sont toutes inutiles, incommodes ou onéreuses, & que la plupart sont ridicules & méprisables. Cependant elles ont triomphé, parce qu'une religion chargée de beaucoup de pratiques, quelles qu'elles soient, attache plus à elle, que si elle l'étoit moins; on tient beaucoup aux choses dont on est continuellement occupé. (D. J.)

TRADITION des chrétiens, (*Critique*

sacrée.) Clément d'Alexandrie la définit l'explication de la loi ou des prophetes, donnée de vive voix aux apôtres par notre Seigneur, qui s'en servoient dans leurs discours, mais qui n'en publièrent rien par écrit. Ce n'est donc ni une doctrine secrète & profonde qu'on devoit cacher, ni le vrai sens des livres du nouveau Testament; c'étoient des explications mystiques du vieux Testament, qui n'ont été connues que des apôtres.

Quand saint Paul dit dans sa premiere épître aux Theffaloniens, *chap. ij. v. xv. gardez nos traditions; c'est la doctrine que nous vous avons enseignée, ou que vous avez apprise de nous;* (pour me servir de la version de M. Simon), l'apôtre n'entend par *traditions* que des *instructions*. Il convient même de remarquer que c'est le seul endroit du nouveau Testament où le mot *tradition*, *α. ἀδοσι*, soit employé favorablement pour une bonne doctrine, une instruction utile & solide. Par-tout ailleurs il désigne des *doctrines* humaines & condamnables; voyez-en des exemples dans *Matth. xv. Marc vij. Coloss. ij. vers. 9.* &c.

Je n'ignore pas que l'ancienne église a approuvé des *traditions*; mais ce n'étoient que des *traditions* concernant des usages, des pratiques, qui, au défaut de l'autorité de l'écriture, avoient été introduites par les premiers peres, & non pour établir des dogmes de foi. A ce dernier égard, l'église ne recevoit que ce qui se trouvoit enseigné dans les livres sacrés, *adorando plenitudinem scripturæ*, comme s'exprime un des peres.

Il n'en est pas de même des rites & des cérémonies. Les successeurs recevoient celles qui avoient été instituées par leurs prédécesseurs, pourvu qu'elles leur parussent édifiantes & raisonnables. Tertulien, *cap. iv. lib. de coronâ* traite de ces *traditions* reçues dans l'église sans être fondées par l'écriture sainte, mais néanmoins appuyées d'une ancienne coutume, qui faisoient présumer qu'elles tiroient leur origine de quelque *tradition* apostolique. Cependant on lui contestoit ce principe; il y avoit même de son temps des docteurs qui vouloient que toute *tra-*

dition fût fondée sur l'autorité de l'écriture. Là-dessus il tâche de prouver par des faits qu'une *tradition*, quoique non écrite, doit être reçue. Il rapporte divers exemples de ces usages ecclésiastiques qui se pratiquoient, sans qu'on en trouvât rien dans l'écriture; & entre ces usages, il y a celui-ci. Nous souffrons, dit-il, avec peine qu'il tombe à terre quelque chose du calice, du pain de l'eucharistie, ou même de notre pain ordinaire. Si vous demandez, poursuit Tertullien, quelque passage de l'écriture qui ordonne ces observations, vous n'en trouverez point. La *tradition* les a introduites, la coutume les a confirmées, & la foi les garde; si d'un autre côté vous les considérez, vous verrez que la raison autorise, à cet égard, la *tradition*, la coutume & la foi. Là-dessus M. Rigault ajoute cette remarque: « La *tradition* sans raison seroit vaine; c'est pourquoi l'apôtre n'exige point d'obéissance qui ne soit raisonnable ».

En effet, comme tout s'altère avec le temps, & que rien n'est plus fautif que les témoignages de vive voix en matière de doctrine, il en résulte que si la doctrine de Jésus-Christ n'eût pas été écrite par les apôtres, il eût été impossible de la conserver pure, & même elle ne fut que trop-tôt altérée par de fausses opinions. Entre des preuves sans nombre, ce que Clément d'Alexandrie dit de lui-même, peut suffire pour démontrer combien la *tradition* rendroit la religion incertaine sans l'écriture. Ce père de l'église, après avoir parlé des maîtres qu'il avoit eu, & qu'il nous donne pour des hommes du plus grand mérite & de la plus haute vertu, il ajoute: « Ceux qui ont conservé la véritable *tradition* de cette précieuse doctrine, transmise d'abord par les apôtres Pierre, Jacques, Jean & Paul, en sorte que le fils la recevoit de son père (mais entre ces fils peu ressemblent à leurs pères); ceux-là nous ont fait parvenir par la volonté de dieu ces semences apostoliques confiées à nos ancêtres ». *Stromat. lib. I. p. 274 & 275*. Cependant si l'on compare la doctrine de ce père qu'il

tenoit, comme il assure, de grands hommes qui l'avoient reçue des apôtres ou de leurs disciples, & de disciples qui ressembloient à leurs maîtres; si, dis-je, l'on compare cette doctrine en plusieurs articles avec celle que nous avons aujourd'hui, on y verra bien des différences. De-là vient que cet habile auteur n'est point honoré du titre de *saint*, comme quantité d'autres qui ne le veulent pas, & que l'on croit trouver beaucoup d'hérésies dans ses livres; c'est aussi la raison pourquoi les Grecs en ont laissé périr plusieurs. (D. J.)

TRADITION MYTHOLOGIQUE, (*Myth.*) on nomme *traditions mythologiques*, les fables transmises à la postérité, & qui lui sont parvenues après s'être chargées d'âge en âge de nouvelles fictions, par lesquelles les poètes ont cherché comme à l'envi, à en augmenter le merveilleux.

Afin qu'une *tradition* historique, selon la judicieuse remarque de M. Freret, puisse avoir quelque autorité, il faut qu'elle remonte d'âge en âge jusqu'au temps dont elle dépose, que l'on puisse en suivre la trace sans interruption, ou que du-moins dans tout cet intervalle, on ne puisse en assigner le commencement, ni montrer un temps dans lequel elle ait été inconnue. C'est-là une des premières règles de la critique, & l'on ne doit pas en dispenser les *traditions mythologiques*, & leur donner un privilège dont les *traditions* historiques n'ont jamais joui.

Tout ce que l'on a droit de conclure des *traditions* fabuleuses, les plus constamment & les plus universellement reçues, c'est que ces fables avoient probablement leur fondement dans quelque fait historique, défiguré par l'ignorance des peuples, & altéré par la hardiesse des poètes. Mais si l'on veut aller plus loin, & entreprendre de déterminer la nature & les circonstances de ce fait historique, quelque probable & quelque ingénieuse que soit cette explication, elle ne s'élèvera jamais au-dessus de l'ordre conjectural, & elle sera toujours insuffisante pour établir une vérité historique, & pour en conclure l'existence d'une coutume ou d'un usage

dans les temps fabuleux. Voyez MYTHOLOGIE, FABLE, &c. (D. J.)

TRADITION, (*Jurisprud.*) est l'action de livrer une chose.

La *tradition* est une des manières d'acquiescer, ou droit des gens, par laquelle en transférant à quelqu'un la possession d'une chose corporelle, on lui en transfère la propriété, pourvu que la *tradition* ait été faite par le véritable propriétaire, pour une juste cause, & avec intention de transférer la propriété.

Suivant le droit civil, & parmi nous, la *tradition* est regardée comme l'accomplissement de la convention.

Il y a néanmoins des contrats qui sont parfaits sans *tradition* réelle, & pour lesquels une *tradition* feinte suffit; comme la vente d'un immeuble, à la différence de la vente des choses qui se livrent au nombre, poids & mesure, laquelle n'est parfaite que par la *tradition* réelle: il en est de même des donations. Voyez les *instit. tit. de acquir. rer. domin.* & Donat, *tit. des convent. & du contrat de vente.*

Tradition par l'anneau, per anulum, étoit celle qui se faisoit en mettant un anneau au doigt de celui auquel on remettait la possession d'une église, ou d'une dignité, d'un héritage, &c. Voyez l'article suivant.

Tradition par le bâton, per baculum, étoit une *tradition* feinte, qui se pratiquoit anciennement en remettant entre les mains de l'acheteur ou nouveau possesseur, un bâton en signe de la possession qu'on lui remettait. Voyez BATON, INSTITUT, & le *glossaire de du Cange*, au mot *investitura*, où il explique toutes les différentes manières d'investiture ou de *tradition* feinte qui se pratiquoient anciennement.

Tradition brevis manus, est une *tradition* feinte qui se fait pour éviter un circuit inutile de *traditions*, en compensant la *tradition* qu'il faudroit faire de part & d'autre; comme dans la vente d'une chose que l'acheteur tient déjà à titre de prêt. Pour que le vendeur remette la chose à l'acheteur, il faudroit que celui-ci commençât par la lui remettre; & pour abrégé, on suppose que cette *tradition* ré-

ciproque a été faite, c'est pourquoi on l'appelle *brevis manus*, parce que c'est l'acheteur qui se remet à lui-même. *Instit. de acquir. rer. domin.*

Tradition civile, est une *tradition* feinte, qui consiste dans la forme établie par la loi: elle est opposée à la *tradition* réelle. Voyez *tradition feinte & tradition réelle.*

Tradition par le couteau, per cutellum, c'étoit une mise en possession qui se faisoit en donnant un couteau plié. Voyez le *glossaire de du Cange* au mot *investitura*.

Tradition feinte ou fictive, est celle qui est faite pour opérer le même effet que la *tradition* réelle: on la divise en *symbolique & non-symbolique.*

Tradition par un festu, per festucam, c'est-à-dire un brin de paille, étoit une *tradition* fictive qui se pratiquoit autrefois assez communément en présentant un festu. Voyez du Cange au mot *investitura*.

Tradition fictive, voyez ci-devant *tradition feinte.*

Tradition par un gazon de terre, c'étoit une façon de livrer un héritage, en donnant un gazon pour symbole de cet héritage. Voyez du Cange au mot *investitura*.

Tradition de longue main, longa manus, est une *tradition* fictive qui se fait montrant la chose, & donnant la faculté d'en prendre possession: elle se pratique ordinairement pour la délivrance des immeubles réels, & pour celle des choses mobilières d'un poids considérable. Voy. aux *inst. le titre de acquir. rer. domin.*

Tradition de la main à la main, c'est lorsqu'une chose passe à l'instant de la main d'une personne en celle d'une autre, à laquelle la première la remet.

Tradition réelle, est celle qui consiste dans une remise effective de la chose.

Tradition symbolique, est celle qui se fait en donnant quelque symbole de la chose que l'on doit livrer; comme quand on livre les clés du grenier où est le froment que l'on a vendu. Voyez aux *inst. de acq. rer. dom.*

Tradition non symbolique, est celle où l'on ne donne ni la chose réellement, ni aucun symbole ou signe de la chose; mais où la *tradition* s'opère par d'autres fictions, comme dans la *tradition* appelée
— longa

longa manus, & dans celle appelée *brevis manus*. Voyez ci-dessus *tradition de longue main* & *tradition brevis manus*. Voyez aussi sur la *tradition* en général, les mots DÉLIVRANCE, MAIN ASSISE, MISE DE FAIT, NANTISSEMENT, POSSESSION, REMISE, SAISINE. (A)

TRADITIONNAIRE, sub. m. (*Hist. jud.*) est un nom que les Juifs donnent à ceux qui reconnoissent la tradition, qui la suivent & qui s'en servent pour exposer les écritures saintes : ils sont opposés aux Caraites, qui refusent de reconnoître d'autre autorité que celle des écritures mêmes.

Les *traditionnaires* sont ceux que l'on appelle plus communément les *rabbins* & les *talmudistes*. Voyez RABBINS, RABBINISTES, TALMUS, &c.

Hillel s'étant autant distingué parmi les *traditionnaires* que Schammaï parmi les *textuaires*.

TRADUCIENS, f. m. pl. (*Hist. ecc.*) nom que les Pélagiens donnoient aux Catholiques, parce qu'ils enseignoient que le péché originel passoit du pere aux enfans, & que ces hérétiques croyoient qu'il se communiquoit par la voie de la génération. Voyez PÉCHÉ ORIGINEL.

Ce mot est formé du latin *tradux*, dont on se servoit pour exprimer la communication ; & qui vient de *traduco*, je transmets de l'un à l'autre.

Aujourd'hui quelques-uns donnent le nom de *traduciens* à ceux qui croient que les ames des enfans émanent de celles de leurs peres. Voyez AME.

TRADUCTEUR, f. m. (*Belles-lettres.*) c'est celui qui traduit un livre, qui le tourne d'une langue dans une autre. Voyez le mot TRADUCTION.

Je me contenterai d'observer ici, que les matieres de sciences & de dogmes exigent d'un *traducteur* une grande précision dans les termes. Celles que décrit la Poésie rejettent les périphrases, qui affoiblissent les idées ; & un attachement servile, qui éteint le sentiment. La représentation scrupuleuse de tous les membres d'un poëte, n'offre qu'un corps maigre & décharné ; mais la représentation libre ne doit pas être infidelle. On dit que

Tome XXXIII.

M. de Sévigné comparoit les *traducteurs* à des domestiques qui vont faire un message de la part de leur maître, & qui disent souvent le contraire de ce qu'on leur a ordonné. Ils ont encore un autre défaut de domestiques, c'est de se croire aussi grands seigneurs que leurs maîtres, surtout quand ce maître est fort ancien & du premier rang. On a vu des *traducteurs* d'une seule piece de Sophocle ou d'Euripide, qu'on ne pouvoit pas jouer sur notre théâtre, mépriser Cinna, Polieucte & Caton. (D. J.)

TRADUCTION, f. f. VERSION, f. f. (*Synonymes.*) On entend également par ces deux mots la copie qui se fait dans une langue d'un discours premièrement énoncé dans une autre, comme d'hébreu en grec, de grec en latin, de latin en françois, &c. Mais l'usage ordinaire nous indique que ces deux mots different entr'eux par quelques idées accessoires, puisque l'on emploie l'un en bien des cas où l'on ne pourroit pas se servir de l'autre : on dit, en parlant des saintes écritures, la *VERSION des septante*, la *VERSION vulgate* ; & l'on ne diroit pas de même, la *TRADUCTION des septante*, la *TRADUCTION vulgate* : on dit au contraire que Vaugelas a fait une excellente *traduction* de Quinte-Curce, & l'on ne pourroit pas dire qu'il en a fait une excellente *version*.

Il me semble que la *version* est plus littérale, plus attachée aux procédés propres de la langue originale, & plus asservie dans ses moyens aux vues de la construction analytique ; & que la *traduction* est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, & plus assujettie dans ses expressions aux tours & aux idiotismes de cette langue.

De-là vient que nous disons la *version* vulgate, & non la *traduction* vulgate ; parce que l'auteur a tâché, par respect pour le texte sacré, de le suivre littéralement, & de mettre, en quelque sorte, l'hébreu même à la portée du vulgaire, sous les simples apparences du latin dont il emprunte les mots. *Miserunt Judæi ab*

L 1111

Jerofolimis sacerdote & levitas ad eam, ut interrogarent eum: tu quis es? (Joan. j. 19.) Voilà des mots latins, mais point de latinité, parce que ce n'étoit point l'intention de l'auteur; c'est l'hébraïsme tout pur qui perce d'une manière évidente dans cette interrogation directe, *tu quis es*: les latins auroient préféré le tour oblique *quis* ou *quisnam esset*; mais l'intégrité du texte original seroit compromise. Rendons cela en notre langue, en disant: *les Juifs lui envoyèrent de Jérusalem des prêtres & des lévites, afin qu'ils l'interrogeassent, qui es-tu?* Nous aurons une *version* françoise du même texte; adaptons le tour de notre langue à la même pensée; & disons: *les Juifs lui envoyèrent de Jérusalem des prêtres & des lévites pour savoir de lui qui il étoit; & nous aurons une traduction.*

L'art de la *traduction* suppose nécessairement celui de la *version*; & delà vient que les translations que l'on fait faire aux jeunes gens dans nos collèges du grec ou du latin en françois, sont très bien nommées des *versions*: les premiers essais de *traduction* ne peuvent & ne doivent être rien autre chose.

La *version* littérale trouve ses lumières dans la marche invariable de la construction analytique, qui lui sert à lui faire remarquer les idiotismes de la langue originale, & à lui en donner l'intelligence, en remplissant les vides de l'ellipse, en supprimant les redondances du pléonasmé, en ramenant à la rectitude de l'ordre naturel les écarts de la construction usuelle. Voyez INVERSION, MÉTHODE, SUPPLÉMENT, &c.

La *traduction* ajoute aux découvertes de la *version* littérale, le tour propre du génie de la langue dans laquelle elle prétend s'expliquer: elle n'emploie les secours analytiques que comme des moyens qui font entendre la pensée; mais elle doit la rendre cette pensée, comme si on l'avoit conçue sans la puiser dans une langue étrangère. Il n'en faut rien retrancher, il n'y faut rien changer; ce ne seroit plus ni *version* ni *traduction*; ce seroit un *commentaire*.

Ne pouvant pas mettre ici un traité développé des principes de la *traduction*,

qu'il me soit permis d'en donner seulement une idée générale, & de commencer par un exemple de *traduction*, qui, quoique sorti de la main d'un grand maître, me paroît encore reprehensible.

Cicéron, dans son livre intitulé: *Brutus*, ou *des orateurs illustres*, s'exprime ainsi: (ch. xxxj.) *Quis uberior in dicendo Platone? Quis Aristotele nervosior? Theophrasto dulcior?* Voici comment ce passage est rendu en françois par M. de la Bruyère, dans son discours sur Théophraste: « Qui » est plus fécond & plus abondant que » Platon? plus solide & plus ferme » qu'Aristote? plus agréable & plus doux » que Théophraste? »

C'est encore ici un commentaire plutôt qu'une *traduction*, & un commentaire au-moins inutile. *Uberior* ne signifie pas tout à la fois *plus abondant* & *plus fécond*; la fécondité produit l'abondance, & il y a entre l'un & l'autre la même différence qu'entre la cause & l'effet; la fécondité étoit dans le génie de Platon, & elle a produit l'abondance qui est encore dans ses écrits.

Nervosus, au sens propre, signifie *nerveux*; & l'effet immédiat de cette heureuse constitution est la *force* dont les nerfs sont l'instrument & la source: le sens figuré ne peut prendre la place du sens propre que par analogie, & *nervosus* doit pareillement exprimer ou la *force*, ou la *cause* de la *force*. *Nervosior* ne veut donc pas dire *plus solide* & *plus ferme*; la *force* dont il s'agit *in dicendo*, c'est l'énergie.

Dulcior (plus agréable & plus doux); *dulcior* n'exprime encore que la *douceur*, & c'est ajouter à l'original que d'y joindre l'agrément: l'agrément peut être un effet de la *douceur*, mais il peut l'être aussi de toute autre cause. D'ailleurs pourquoi charger l'original? Ce n'est plus le *traduire*, c'est le commenter; ce n'est plus le copier, c'est le desfigurer.

Ajoutez que, dans sa prétendue *traduction*, M. de la Bruyère ne tient aucun compte de ces mots *in dicendo*, qui sont pourtant essentiels dans l'original, & qui y déterminent le sens des trois adjectifs *uberior*, *nervosior*, *dulcior*: car la

construction analytique, qui est le fondement de la *version*, & conséquemment de la *traduction*, suppose la phrase rendue ainsi; *quis fuit uberior in dicendo, præ Platone? quis fuit nervosior in dicendo, præ Aristotele? quis fuit dulcior in dicendo, præ Theophrasto?* Or dès qu'il s'agit d'expression, il est évident que ces adjectifs doivent énoncer les effets qui y ont produit les causes qui existoient dans le génie des grands hommes dont on parle.

Ces réflexions me porteroient donc à traduire ainsi le passage dont il s'agit: *Qui a dans son élocution plus d'abondance que Platon? plus de nerf qu'Aristote? plus de douceur que Théophraste?* si cette traduction n'a pas encore toute l'exactitude dont elle est peut-être susceptible, je crois du moins avoir indiqué ce qu'il faut tâcher d'y conserver; l'ordre des idées de l'original, la précision de sa phrase, la propriété de ses termes. (Voyez SYNECDOQUE, §. 11. la critique d'une traduction de M. du Marçais, & au mot MÉTHODE, la version & la traduction d'un passage de Cic.) J'avoue que ce n'est pas toujours une tâche fort aisée; mais qui ne la remplit pas n'atteint pas le but.

« Quand il s'agit, dit M. Bateux, » (Cours de belles-lettres III. part. iv. sect.) » de représenter dans une autre langue » les choses, les pensées, les expressions, les tours les tons d'un ouvrage; » les choses telles qu'elles sont, sans rien » ajouter, ni retrancher, ni déplacer; » les pensées dans leurs couleurs, leurs » degrés, leurs nuances; les tours qui » donnent le feu, l'esprit, la vie au discours, les expressions naturelles, figurées, fortes, riches, gracieuses, délicates, &c. & le tout d'après un modèle qui commande durement, & qui veut qu'on lui obéisse d'un air aisé: il faut, sinon autant de génie, du-moins autant de goût pour bien traduire que pour composer. Peut-être même en faut-il davantage. L'auteur qui compose, conduit seulement par une sorte d'instinct toujours libre, & par sa manière qui lui présente des idées qu'il peut accepter ou rejeter à son gré, est maître absolu de ses pensées & de ses

expressions: si la pensée ne lui vient pas, ou si l'expression ne vient pas à la pensée, il peut rejeter l'une & l'autre: *quæ desperat tractata nitescere posse, relinquit.* Le traducteur n'est maître de rien; il est obligé de suivre par-tout son auteur, & de se plier à toutes ses variations avec une souplesse infinie. Qu'on en juge par la variété des tons qui se trouvent nécessairement dans un même sujet, & à plus forte raison dans un même genre... Pour rendre tous ces degrés, il faut d'abord les avoir bien sentis, ensuite maîtriser à un point peu commun la langue que l'on veut enrichir de dépouilles étrangères. Quelle idée donc ne doit-on pas avoir d'une traduction faite avec succès!»

Rien de plus difficile, en effet, & rien de plus rare qu'une excellente traduction, parce que rien n'est ni plus difficile ni plus rare que de garder un juste milieu entre la licence du commentaire & la servitude de la lettre. Un attachement trop scrupuleux à la lettre, détruit l'esprit, & c'est l'esprit qui donne la vie: trop de liberté détruit les traits caractéristiques de l'original, on en fait une copie infidèle.

Qu'il est fâcheux que les révolutions des siècles nous aient dérobé les traductions que Cicéron avoit faites de grec en latin, des fameuses harangues de Démosthènes & d'Eschine: elles seroient apparemment pour nous des modèles sûrs; & il ne s'agiroit que de les consulter avec intelligence, pour traduire ensuite avec succès. Jugeons-en par la méthode qu'il s'étoit prescrite dans ce genre d'ouvrage, & dont il rend compte lui-même dans son traité de *optimo genere oratorum*. C'est l'abrégé le plus précis, mais le plus lumineux & le plus vrai, des règles qu'il convient de suivre dans la traduction; & il peut tenir lieu des principes les plus développés, pourvu qu'on sache en saisir l'esprit. *Couverti ex atticis, dit-il, duorum eloquentissimorum nobilissimas orationes inter se contrarias, Eschinis Demosthenisque; nec ut interpretes, sed ut oratores, sententiis iisdem, & earum formis tanquam figuris; verbis ad nostram consuetudinem aptis, in quibus non*

verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omnium verborum vimque servavi. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tanquam appendere. (B. E. R. M.)

Devoirs du traducteur. Les opinions ne s'accordent pas sur l'espece de tâche que s'impose le traducteur, ni sur l'espece de mérite que doit avoir la traduction. Les uns pensent que c'est une folie de vouloir assimiler deux langues dont le génie est différent; que le devoir du traducteur est de se mettre à la place de son auteur autant qu'il est possible, de se remplir de son esprit & de le faire s'exprimer dans la langue adoptive, comme s'il se fut exprimé lui-même, s'il eût écrit dans cette langue. Les autres pensent que ce n'est pas assez; ils veulent retrouver dans la traduction, non-seulement le caractère de l'écrivain original, mais le génie de sa langue, & s'il est permis de le dire, l'air du climat, & le goût du terroir.

Ceux-là semblent ne demander qu'un ouvrage utile ou agréable; ceux-ci, plus curieux, demandent la production d'un tel pays, & le monument d'un tel âge: la première de ces opinions est communément celle des gens du monde; la seconde est celle des savans. Le goût des uns, ne cherchant que des jouissances pures, non-seulement permet que le traducteur efface les taches de l'original, qu'il le corrige & l'embellisse; mais il lui reproche, comme une négligence, d'y laisser des incorrections; au lieu que la sévérité des autres lui fait un crime de n'avoir pas respecté ces fautes précieuses, qu'il se rappellent d'avoir vues & qu'ils aiment à retrouver. Vous copiez un vase étrusque, & vous lui donnez l'élégance grecque; ce n'est point là ce qu'on vous demande, & ce que l'on attend de vous.

Chacun a raison dans son sens. Il s'agit pour le traducteur de se consulter, & de voir auquel des deux goûts il veut plaire: s'il s'éloigne trop de l'original, il ne traduit plus, il imite; s'il le copie trop servilement, il fait une version & n'est que translateur. N'y auroit il pas un milieu à prendre.

Le premier & le plus indispensable des

devoirs du traducteur est de rendre la pensée; & les ouvrages qui ne sont que pensées sont aisés à traduire dans toutes les langues. La clarté, la justesse, la précision, la correction, la décence sont alors tout le mérite de la traduction, comme du style original; & si quelques-unes de ces qualités manquent à celui-ci, on fait gré au copiste d'y avoir suppléé; si au contraire il est moins clair ou moins précis, on l'en accuse, lui ou sa langue. Pour la décence, elle est indispensable dans quelque langue qu'on écrive: rien de plus choquant, par exemple, que de voir le plus grave & le plus noble des historiens traduit en langage des halles. Mais jusques-là il n'est pas difficile de réussir, sur-tout dans notre langue qui est naturellement claire & noble. Un homme médiocre a traduit *l'Essai sur l'entendement humain*, & l'a traduit assez bien pour nous, & au gré de Locke lui-même.

Mais si un ouvrage profondément pensé est écrit avec énergie, la difficulté de le bien rendre commence à se faire sentir: on chercheroit inutilement dans la prose si travaillée d'Ablancourt, la force & la vigueur du style de Tacite.

Quoique la précision donne toujours, si non plus de force, au moins plus de vivacité à la pensée, on ne l'exige de la langue du traducteur qu'autant qu'elle en est susceptible; & quoique le françois ne puisse atteindre à la précision du latin de Saluste, il n'est pas impossible de le traduire avec succès. Mais l'énergie est un caractère de l'expression si adhérent à la pensée, que ce sera un prodige dans notre langue, diffuse, & foible comme elle est, en comparaison du latin, si Tacite est jamais traduit.

Ainsi à mesure que dans un ouvrage, le caractère de la pensée tient plus à l'expression, la traduction devient plus épineuse. Or les modes que la pensée reçoit de l'expression sont la force, comme je l'ai dit, la noblesse, l'élévation, la facilité, l'élégance, la grace, la naïveté, la délicatesse, la finesse, la simplicité, la douceur, la légèreté, la gravité, enfin le tour, le mouvement, le coloris & l'harmonie; & de tout cela, ce qu'il

Il y a de plus difficile à imiter n'est pas ce qui semble exiger le plus d'effort. Par exemple, dans toutes les langues le style noble, élevé se traduit; & le délicat, le léger, le simple, le naïf est presque intraduisible. Dans toutes les langues, on réussira mille fois mieux à traduire Cinna qu'une fable de la Fontaine ou qu'une épître de M. de Voltaire, par la raison que toutes les langues ont les couleurs entières de l'expression, & n'ont pas les mêmes nuances. Ces nuances appartiennent sur-tout au langage de la société; & rien n'est plus difficile à imiter d'une langue à une autre que le familier noble. Or c'est ce naturel exquis & pur qui fait le charme de ce qu'on appelle les ouvrages d'agrément. C'est-là que le travail est plus précieux que la matière.

L'abondance & la richesse ne sont pas les mêmes dans toutes les langues. La nôtre, dans l'expression du sentiment & de la passion, est l'une des plus riches de l'Europe; au contraire dans les détails physiques, soit de la nature ou des arts, elle est pauvre & manque souvent, non pas de mots, mais de mots ennoblis. Cela vient de ce que nos poètes célèbres se sont plus exercés dans la poésie dramatique que dans la poésie descriptive. Aussi les combats d'Homère sont-ils plus difficiles à traduire dans notre langue que les belles scènes de Sophocle & d'Euripide; les métamorphoses d'Ovide plus difficiles que ses élégies; les géorgiques de Virgile plus difficiles que l'Enéide; & dans celle-ci les jeux célébrés aux funérailles d'Anchise plus difficiles à bien rendre que les amours de Didon.

Dans le genre noble, dès que le mot d'usage, le terme propre n'est pas ennobli, le traducteur n'a de ressource que dans la métaphore ou dans la circonlocution; & quelle fatigue pour lui de suivre par mille détours, à travers les ronces d'une langue barbare, un écrivain qui, dans la sienne, marche dans un chemin droit, uni, parsemé de fleurs!

On peut voir à l'article MOUVEMENS DU STYLE, ce que j'entends par-là. Ces mouvemens peuvent s'imiter dans toutes

les langues, mais le tour de l'expression les rend plus ou moins vifs, & plus ou moins rapides. Or, la différence des tours est extrême d'une langue à l'autre, & sur-tout des langues où l'inversion est libre, à celles où les mots suivent timidement l'ordre naturel des idées.

On a dit tout ce qu'on a voulu sur l'inversion des langues anciennes; on a cherché, on a trouvé des phrases où les mots transposés avoient par-là même plus de correspondance & plus d'analogie avec les idées; je le veux bien. Mais en général l'intérêt seul de flatter l'oreille ou de suspendre l'attention, décidoit de la place que l'on donnoit aux mots. Prenez des cartes numérotées, mêlez le jeu, & donnez-le moi à rétablir dans l'ordre indiqué par les chiffres; voilà l'image très-fidèle de la construction dans les anciens. Or, quelle assimilation peut-il y avoir entre une langue dans laquelle, pour donner plus de grace, plus de finesse ou plus de force au tour de l'expression, il est permis de transposer tous les mots d'une phrase, & de les placer à son gré; & une langue où dans le même ordre que les idées se présentent naturellement à l'esprit, les mots doivent être rangés? Les ouvrages où la clarté fait le mérite essentiel & presque unique de l'expression ne perdront rien, gagneront même à ce rétablissement de l'ordre naturel; mais lorsqu'il s'agit d'agacer la curiosité du lecteur, d'exciter son impatience, de lui ménager la surprise, l'étonnement & le plaisir que doit lui causer la pensée, quelle comparaison entre la ligne droite de la phrase françoise, & l'espece de labyrinthe de la période des anciens!

Le coloris de l'expression tient à la richesse du langage métaphorique, & à cet égard chaque langue a ses ressources particulières. La différence tient encore plus à l'imagination de l'écrivain qu'au caractère de la langue; & comme pour imiter avec chaleur les mouvemens de l'éloquence, il faut participer au talent de l'orateur; de même & plus encore, pour imiter le coloris de la poésie, il faut participer au talent du poète. Mais à l'égard

de l'harmonie, ce n'est pas seulement une oreille juste & délicate qui la donne, elle doit être une des facultés de la langue dans laquelle on écrit. Les Italiens se vantent d'avoir d'excellentes *traductions* de Lucrece & de Virgile; les Anglois se vantent d'avoir une excellente *traduction* d'Homere; quoi qu'il en soit du coloris, les Italiens peuvent-ils se dissimuler combien du côté de l'harmonie leurs foibles traducteurs sont loin de ressembler & à Lucrece & à Virgile? Pope lui-même, tout élégant & orné qu'il est, peut-il donner la plus foible idée de l'harmonie des vers d'Homere? Qu'a de commun le vers rithmique des Italiens & des Anglois avec l'hexametre ancien, avec ce vers dont le mouvement est si régulier, si sensible, si varié, si analogue à l'image ou au sentiment; avec ce vers qui est le prodige de l'harmonie de la parole?

Il n'y a pour les modernes, il le faut avouer, aucune espérance d'approcher jamais des anciens dans cette partie de l'expression soit poétique soit oratoire. La prose de Turreil, de d'Olivet, celle de Bossuet lui-même, s'il avoit traduit ses rivaux, n'auroit pas plus d'analogie avec celle de Démosthene & de Cicéron que les vers de Corneille & de Racine, avec les vers de Virgile & d'Homere.

Quelle est donc alors la ressource du traducteur? De supposer, comme on l'a dit, que ces poètes, ces orateurs eussent écrit en François, qu'ils eussent dit les mêmes choses; & soit en prose, soit en vers, de tâcher d'atteindre dans notre langue au degré d'harmonie, qu'avec une oreille excellente, & beaucoup de peine & de soin, ils auroient donné à leur style.

C'est ici le moment de voir s'il est essentiel aux poètes d'être traduits en vers, & la question, ce me semble, n'est pas difficile à résoudre.

Entre la prose poétique & les vers nulle différence que celle du metre. La hardiesse des tours & des figures, la chaleur, la rapidité des mouvemens tout leur est commun. C'est donc à l'harmonie que la question se réduit. Or quel est dans notre langue l'équivalent des vers anciens le plus consolant pour l'oreille?

N'est-ce pas le vers tel qu'il est? Oui sans doute; & quoique la prose ait son harmonie, elle nous dédommage moins. Il y a donc, tout le reste égal, de l'avantage à traduire en vers des vers d'une mesure & d'un rithme différent du nôtre. Mais cette différence de rithme, & l'extrême difficulté de suivre son modele à pas inégaux & contraints, cette difficulté d'être en même temps fidele à la pensée & à la mesure rend le succès si pénible & si rare, qu'on pourroit assurer que dans tous les temps il y aura plus de bons poètes que de bons traducteurs en vers.

Cependant le moyen, dit-on, de supporter la *traduction* d'un poète en prose? Mais de bonne foi seroit-ce donc une chose si rebutante que de lire en prose harmonieuse un ouvrage plein de génie, d'imagination & d'intérêt, qui seroit un tissu d'événemens, de situations, de tableaux touchans ou terribles, où la nature seroit peinte, & dans les hommes, & dans les choses, avec ses plus vives couleurs? Je ne veux pas disputer à nos vers les charmes qu'ils ont pour l'oreille; mais sans ce nombre de syllabes périodiquement égal, ces repos & ces consonances, l'expression noble, vive & juste de la pensée & du sentiment ne peut-elle plus nous frapper d'admiration & de plaisir?

Parlons vrai, il est des poèmes dont le mérite éminent est dans la mélodie. Ceux-là tombent, si le prestige du vers ne les soutient; car dès que l'ame est oisive, l'oreille veut être charmée. Mais prenez les morceaux touchans ou sublimes des anciens, & traduisez-les seulement comme a fait Brumoi, en prose simple & décente, ils produiront leur effet. Je prends cet exemple dans le dramatique, & c'est réellement le genre qui se passe le mieux du prestige des vers, parce qu'il est intéressant & d'une chaleur continue. Mais par la raison contraire on doit desirer que l'épopée & le poème descriptif soient traduits en vers. Les scènes touchantes de l'*Iliade* se soutiennent dans la prose même de madame Dacier; mais les descriptions, les combats auroient besoin dans notre langue d'être traduits,

comme en anglois , par un Pope ou par un Voltaire.

En général, le succès de la *traduction* tient à l'analogie des deux langues , & plus encore à celle des génies de l'auteur & du traducteur. Boileau disoit de Dacier, *il fuit les graces & les graces le fuient*. Quel malheur pour Horace d'avoir eu pour traducteur le plus lourd de nos écrivains ! La prose de Mirabeau , toute froide qu'elle est , n'a pu éteindre le génie du Tasse , mais elle a émouffé la gaieté piquante de l'Arioste ; elle a terni toutes les fleurs de cette brillante imagination. C'étoit à la Fontaine ou à M. de Voltaire de traduire le poëme de *Roland furieux*.

1 Tout homme qui croit savoir deux langues , se croit en état de traduire ; mais savoir deux langues assez bien pour traduire de l'une à l'autre , ce seroit être en état d'en saisir tous les rapports, d'en sentir toutes les finesses , d'en apprécier tous les équivalens ; & cela même ne suffit pas : il faut avoir acquis par l'habitude , la facilité de plier à son gré celle dans laquelle on écrit ; il faut avoir le don de l'enrichir soi-même , en créant , au besoin , des tours & des expressions nouvelles ; il faut avoir sur-tout une sagacité , une force , une chaleur de conception presque égale à celle du génie dont on se pénétre , pour ne faire qu'un avec lui ; en sorte que le don de la création soit le seul avantage qui le distingue ; & dans la foule innombrable des traducteurs , il y en a bien peu , il faut l'avouer , qui fussent dignes d'entrer en société de pensée & de sentiment avec un homme de génie. Madame la Fayette comparoit un sot traducteur à un laquais que sa maîtresse envoie faire un compliment à quel qu'un. *Plus le compliment est délicat , disoit-elle , plus on est sûr que le laquais s'en tire mal*. Presque toute l'antiquité a eu de pareils interprètes ; mais c'est encore plus sur les poëtes que le malheur est tombé , par la raison que les finesses , les délicatesses , les graces d'une langue font ce qu'il y a de plus difficile à rendre , & que par une singularité remarquable , presque tout ce qui nous reste en prose de l'antiquité se réduit à l'éloquence & au raisonnement ;

deux genres d'écrire sérieux & graves dont les beautés mâles & fortes peuvent passer dans toutes les langues sans trop souffrir d'altération , comme ces liqueurs pleines de force qui se transportent d'un monde à l'autre sans perdre de leur qualité , tandis que des vins délicats & fins ne peuvent changer de climat.

Mais une image plus analogue fera mieux sentir ma pensée. On a dit de la *traduction* qu'elle étoit comme l'envers de la tapisserie. Cela suppose une industrie bien grossière & bien mal-adroite. Faisons plus d'honneur au copiste , & accordons-lui en même temps l'adresse de bien saisir le trait & de bien placer les couleurs : s'il a le même assortiment de nuances que l'artiste original , il fera une copie exacte à laquelle on ne désirera que le premier feu du génie ; mais s'il manque de demi-teintes , ou s'il ne fait pas les former du mélange de ses couleurs , il ne donnera qu'une esquisse , d'autant plus éloignée de la beauté du tableau que celui-ci fera mieux peint & plus fini. Or la palette de l'orateur , de l'historien , du philosophe , n'a guere , si j'ose le dire , que des couleurs entières qui se retrouvent par tout. Celle du poëte est mille fois plus riche en couleurs ; & ces couleurs sont variées & graduées à l'infini. (M. MARMONTEL.)

TRAERBACH , (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne , dans le palatinat du Rhein sur la Moselle , à 12 lieues au nord-est de Treves , & au-dessus de Coblenz. Elle a une forteresse pour défendre le passage de la Moselle dans le palatinat. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans le dernier siècle ; & dans celui-ci le comte de Bellisle la prit en 1734. Long. 23. 45. lat. 49. 53. (D. J.)

TRAFALGA , LE CAP DE (*Géogr. mod.*) cap d'Espagne , sur la côte occidentale de l'Andalousie , vis-à-vis de cette pointe , droit au sud-ouest quart-d'ouest de Conil , & environ à cinq milles ; il y a sous l'eau une roche fort dangereuse , qu'on appelle *la Scitere de Trafalgar* , sur laquelle il n'y a que 5 piés d'eau. (D. J.)

TRAFIC , s. m. (*Comm.*) commerce.

négoce , vente ou échange de marchandises , billets ou argent. Le principal *trafic* des Hollandois aux Indes , consiste en épiceries.

Ce terme , selon M. Savary , vient de l'italien *trafus* , qui est tiré de l'arabe , & qui signifie la même chose.

Le mot *trafic* se prend en bien des sens. Ainsi on dit un *trafic* permis , un *trafic* prohibé , un *trafic* inconnu , un bon *trafic* , un mauvais *trafic* ; ce marchand entend bien , ou fait bien son *trafic*. *Diction. de Commerce.*

TRAFIQUANT , TRAFIQUANTE , qui trafique , qui fait commerce.

TRAFIQUÉ , qui a passé par la main des marchands ou négocians. On fait peu de cas des billets *trafiqués* , qui ont passé par différentes mains.

TRAFIQUER , négocier , commercer , échanger , troquer.

TRAFIQUEUR , marchand qui trafique , qui fait commerce ou négoce. Ce terme est suranné , & de peu d'usage aujourd'hui. *Id. Ibid.*

TRAFUSOIR , f. m. (*Soierie.*) piece de bois tournée en rond , au haut de laquelle , & à environ cinq piés , est posée d'équerre une cheville très-polie , sur laquelle on sépare les écheveaux de soie pour les dévider. On donne le même nom à une autre piece de bois , large dans sa hauteur qui n'est que de trois piés & demi , ou environ ; celle-ci est garnie de trois ou quatre longues chevilles de bois , bien polies , pour mettre la soie en main.

TRACACANTHA , f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont Tournefort compte trois especes , la plus commune est nommée *tragacantha altera* , *Poterium forte* , *I. R. H.* On l'appelle vulgairement en françois *barbe-renard*. C'est un sous-arbrisseau qui ressemble à la plante d'où sort la gomme adraganth , & qui en est une espece. Il pousse beaucoup de rameaux longs environ d'un pié , flexibles , grêles , se répandant au large , blanchâtres pendant qu'ils sont encore tendres , lanugineux , garnis de plusieurs épines longues , qui sont les côtés des anciennes feuilles. Ses feuilles sont fort petites , rondes , blanches & velues ; elles naissent

par paires , sur une côte terminée par un piquant. Ses fleurs sont légumineuses , blanches , soutenues chacune par son calice fait en cornet dentelé. Quand cette fleur est passée , il lui succede une gouffe , divisée selon sa longueur en deux loges remplies de quelques semences , qui ont ordinairement la figure d'un petit rein. Sa racine est longue , branchue , pliante , couverte d'une écorce noire ; blanche en dedans , fongueuse , gommeuse , douceâtre au goût. Cette plante naît en Candie & en Espagne , aux lieux montagneux , arides & incultes. (*D. J.*)

TRAGACANTHA , (*Hist. nat. Bot. exot.*) le *tragacantha* d'où la gomme adraganth découle , s'appelle *tragacantha Creica* , *incana* , *flore parvo* , *linets purpureis sticato* , corol. *I. R. H.* 29.

Ses racines sont brunes , plongées profondement dans la terre , & partagées en plusieurs branches ; elles donnent naissance à des tiges épaissies d'un pouce , longues de deux ou trois piés , couchées en rond sur la terre : elles sont fermes , d'une substance spongieuse , remplies d'un suc gommeux , & entrelacées de différentes fibres , les unes circulaires , les autres longitudinales , & d'autres qui s'étendent en forme de rayons du centre à la circonférence.

Ces tiges sont couvertes d'une écorce ridée , brune , épaisse d'une ligne , & se partagent en un nombre infini de rameaux hérissés d'épines , & dénués de feuilles à leur partie inférieure qui paroît sèche & comme morte , mais la partie supérieure est chargée de beaucoup de feuilles composées de 7 ou 8 paires de petites feuilles , attachées sur une côte d'un pouce de longueur ; ces petites feuilles sont longues de deux ou trois lignes , larges d'une demi-ligne , arrondies , terminées en pointe mouffe , blanches & molles : la côte qui les porte , se termine en une épine longue , roide , aiguë & jaunâtre , sa base est large , membraneuse , garnie de deux ailerons , par le moyen desquels elle embrasse les tiges.

Les fleurs sortent à l'extrémité des rameaux , de l'aisselle des côtes feuillées : elles sont légumineuses , longues de quatre lignes ,

lignes, légèrement purpurines, avec un étendart arrondi plus long que les autres parties, un peu échancrée, & panachée de lignes blanches.

Les étamines sont au nombre de dix filets, dont neuf sont réunis ensemble dans presque toute leur longueur : ils sont égaux, droits, chargés de sommets arrondis, & forment une gaine membraneuse qui enveloppe l'embryon. Le pistil est un embryon dont la base creusée en-dessus, répand une liqueur miélée ; cet embryon se termine en un style grêle un peu redressé, chargé d'un petit stigma obtus. Le calice a la forme d'un coqueluchon ; il est long de trois lignes, découpé en cinq parties & couvert d'un duvet blanchâtre. Quand les fleurs sont tombées, il leur succède des gousses velues, renflées, & partagées en deux loges, remplies de petites graines, de la figure d'un rein.

Cet arbrisseau croît dans l'île de Crète, & dans plusieurs endroits de l'Asie. M. de Tournefort a eu le plaisir d'observer à son aise la gomme adraganth découler naturellement de cet arbrisseau sur le mont Jon, sur la fin de juin, & dans les mois suivans ; le suc nourricier de cette plante épaissi par la chaleur, fait crever la plupart des vaisseaux où il est renfermé, non-seulement il s'amasse du cœur des tiges & des branches, mais dans l'intérieur des fibres, lesquelles sont disposées en rayons. Ce suc se coagule en filets, de même que dans les porosités de l'écorce ; & ces filets passant au-travers de cette partie, sortent peu-à-peu, à mesure qu'ils sont poussés par le nouveau suc que les rameaux fournissent.

Cette matière exposée à l'air, s'endurcit, & forme ou des grumeaux, ou des lames tortues, semblables à des vermiciferaux, plus ou moins longs, suivant la matière qui se présente : il semble même que la contraction des fibres de cette plante, contribue à l'expression de la gomme adraganth : ces fibres déliées comme de la filasse, découvertes & foulées par les piés des bergers & des chevaux, se raccourcissent par la chaleur, & facilitent la sortie du suc extravasé.

Il faut maintenant parler du genre de

plante ordinaire, nommé *tragacantha* par plusieurs botanistes, & en françois *barberrenard* ; mais nous en ferons, pour éviter la confusion, un article à part. (D. J.)

TRAGÆA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville de l'île de Naxos. Etienne le géographe qui en parle, dit qu'on y rendoit un culte particulier à Apollon Tragien ; 2°. *Tragæa*, îles voisines des Cyclades. C'étoit la patrie de Théogiton le péripatéticien, ami d'Aristote.

TRAGÉE, s. f. en Pharmacie, est une poudre aromatique grossière, mêlée avec du sucre, & qui se prend en façon de carminatif.

TRAGÈE se dit aussi d'une espèce de trochisques faits avec les baies de sureau, selon Quercetan.

TRAGÆDIA, (*Géogr. anc.*) Pline le jeune, qui étoit de Côme, avoit plusieurs maisons de campagne auprès du lac de Côme : il donne entr'autres la description de deux de ces maisons : l'une, dit-il, l. IX. ep. 7 ad Rom. bâtie à la façon de celles qu'on voit du côté de Baies, s'éleve sur des rochers, & domine le lac ; l'autre bâtie de la même manière, le touche. Il appelloit la première, *tragédie*, & la seconde, *comédie* : celle-là, parce qu'elle avoit comme chauffé le cothurne, celle-ci parce qu'elle n'avoit que de simples brodequins. Elles ont, ajoute-t-il, chacune leurs agrémens, & leur diversité même en augmente la beauté pour celui qui les possède toutes deux. L'une jouit du lac de plus près ; l'autre en a la vue plus étendue : celle-là bâtie comme en demi-cercle, embrasse le port ; celle-ci forme comme deux ports différens, par sa hauteur qui s'avance dans le lac. Là vous avez une promenade unie, qui, par une longue allée, s'étend le long du rivage ; ici un parterre très-spacieux, mais qui descend par une pente douce. Les rochers n'approchent point de la première de ces maisons ; ils viennent se briser contre la seconde. De celle-là vous voyez pêcher ; de celle-ci vous pouvez pêcher vous-même sans sortir de votre chambre, & presque sans sortir de votre lit, d'où vous jetez vos hameçons comme d'un bateau. (D. J.)

TRAGASÆ-SALINÆ, (*Cleogr. anc.*) salines de la Troade, près d'Hamaxitum, selon Strabon, l. XIII. p. 605. Le sel tragaséen, dit Pline, l. XXXI. c. vij. ne fait point de bruit, & ne saute point quand on le jette dans le feu.

Les habitans de la Troade pouvoient user librement de ce sel; mais lorsque Lyfimachus eut mis dessus un impôt, le sel cessa de se congeler; ce changement ayant étonné Lyfimachus, il abolit l'impôt, & aussitôt le sel recommença à se former comme de coutume. (*D. J.*)

TRAGÉDIE, (*Poésie dramatique*) représentation d'une action héroïque dont l'objet est d'exciter la terreur & la compassion.

Nous avons dans cette matière deux guides célèbres, Aristote & le grand Corneille, qui nous éclairent & nous montrent la route.

Le premier ayant pour principal objet dans sa poétique, d'expliquer la nature & les règles de la *tragédie*, suit son génie philosophique; il ne considère que l'essence des êtres, & les propriétés qui en découlent. Tout est plein chez lui de définitions & de divisions.

De son côté Pierre Corneille ayant pratiqué l'art pendant quarante ans, & examiné en philosophe ce qui pouvoit y plaire ou y déplaire, ayant percé par l'effort de son génie les obstacles de plusieurs matières rebelles, & observé en métaphysicien la route qu'il s'étoit frayée, & les moyens par où il avoit réussi: enfin ayant mis au creuset de la pratique toutes ses réflexions, & les observations de ceux qui étoient venus avant lui, il mérite bien qu'on respecte ses idées & ses décisions, ne fussent elles pas toujours d'accord avec celles d'Aristote. Celui-ci après tout, n'a connu que le théâtre d'Athènes; & s'il est vrai que les génies les plus hardis dans leurs spéculations sur les arts ne vont guère au-delà des modèles même que les artistes inventeurs leur ont fournis, le philosophe grec n'a dû donner que le beau idéal du théâtre athénien.

D'un autre côté cependant, s'il est de fait que lorsqu'un nouveau genre, comme une sorte de phénomène, paroît dans la

littérature, & qu'il a frappé vivement les esprits, il est bientôt porté à sa perfection, par l'ardeur des rivaux que la gloire aiguillonne: on pourroit croire que la *tragédie* étoit déjà parfaite chez les poètes grecs, qui ont servi de modèle aux règles d'Aristote, & que les autres qui sont venus après, n'ont pu y ajouter que des raffinemens capables d'abâtardir ce genre, en voulant lui donner un air de nouveauté.

Enfin une dernière raison qui peut diminuer l'autorité du poète françois, c'est que lui-même étoit auteur, & on a observé que tous ceux qui ont donné des règles après avoir fait des ouvrages, quelque courage qu'ils aient eu, n'ont été, quoi qu'on en puisse dire, que des législateurs timides. Semblables au père dont parle Horace, ou à l'amant d'Agna, ils prennent quelquefois les défauts mêmes pour des agrémens; ou s'ils les reconnoissent pour des défauts, ils n'en parlent qu'en les désignant par des noms qui approchent fort de ceux de la vertu.

Quoi qu'il en soit, je me borne à dire que la *tragédie* est la représentation d'une action héroïque. Elle est héroïque, si elle est l'effet de l'ame portée à un degré extraordinaire jusqu'à un certain point. L'héroïsme est un courage, une valeur, une générosité qui est au-dessus des ames vulgaires. C'est Héraclius qui veut mourir pour Martian; c'est Pulchérie qui dit à l'usurpateur Phocas, avec une fierté digne de sa naissance:

*Tyran descens du trône, & fais place
à ton maître.*

Les vices entrent dans l'idée de cet héroïsme dont nous parlons. Un statuaire peut figurer un Néron de huit piés; de même un poète peut le peindre, sinon comme un héros, du-moins comme un homme d'une cruauté extraordinaire, & si l'on me permet ce terme, en quelque sorte héroïque; parce qu'en général les vices sont héroïques, quand ils ont pour principe quelque qualité qui suppose une hardiesse & une fermeté peu communes; telle est la hardiesse de Catilina, la force

de Médée, l'intrépidité de Cléopâtre dans Rodogune.

L'action est héroïque ou par elle-même, ou par le caractère de ceux qui la font. Elle est héroïque par elle-même, quand elle a un grand objet, comme l'acquisition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle est héroïque par le caractère de ceux qui la font, quand ce sont des rois, des princes qui agissent, ou contre qui on agit. Quand l'entreprise est d'un roi, elle s'élève, s'ennoblit par la grandeur de la personne qui agit. Quand elle est contre un roi, elle s'ennoblit par la grandeur de celui qu'on attaque.

La première qualité de l'action tragique est donc qu'elle soit héroïque. Mais ce n'est point assez : elle doit être encore de nature à exciter la terreur & la pitié : c'est ce qui fait sa différence, & qui la rend proprement tragique.

L'épopée traite une action héroïque aussi-bien que la tragédie ; mais son principal but étant d'exciter la terreur & l'admiration, elle ne remue l'âme que pour l'élever peu-à-peu. Elle ne connoît point ces secousses violentes, & ces frémissemens du théâtre qui forment le vrai tragique. Voyez TRAGIQUE, *le*.

La Grèce fut le berceau de tous les arts ; c'est par conséquent chez elle qu'il faut aller chercher l'origine de la poésie dramatique. Les Grecs nés la plupart avec un génie heureux, ayant le goût naturel à tous les hommes de voir des choses extraordinaires, étant dans cette espèce d'inquiétude qui accompagne ceux qui ont des besoins, & qui cherchent à les remplir, durent faire beaucoup de tentatives pour trouver le dramatique. Ce ne fut cependant pas à leur génie ni à leurs recherches qu'ils en furent redevables.

Tout le monde convient que les fêtes de Bacchus en occasionnerent la naissance. Le dieu de la vendange & de la joie avoit des fêtes, que tous ses adorateurs célébroient à l'envi, les habitans de la campagne, & ceux qui demeuroient dans les villes. On lui sacrifioit un bouc, & pendant le sacrifice, le peuple & les prêtres chantoient en chœur à la gloire de ce dieu des hymnes, que la qualité de la vic-

time fit nommer *tragédie* ou *chant du bouc*, τραγος ωδην. Ces chants ne se renfermoient pas seulement dans les temples ; on les promenoit dans les bourgades. On traînoit un homme travesti en Silène, monté sur un âne, & on suivoit en chantant & en dansant. D'autres, barbouillés de lie, se perchoient sur des charrettes, & fredonnoient le verre à la main, les louanges du dieu des buveurs. Dans cette esquisse grossière, on voit une joie licencieuse, mêlée de culte & de religion : on y voit du sérieux & du folâtre, des chants religieux & des airs bacchiques, des danses & des spectacles. C'est de ce cahos que sortit la poésie dramatique.

Ces hymnes n'étoient qu'un chant lyrique, tel qu'on le voit décrit dans l'Énéide ; où Virgile a, selon toute apparence, peint les sacrifices du roi Evandre, d'après l'idée qu'on avoit de son temps des chœurs des anciens. Une portion du peuple (les vieillards, les jeunes gens, les femmes, les filles, selon la divinité dont on faisoit la fête), se partageoit en deux rangs, pour chanter alternativement les différens couplets, jusqu'à ce que l'hymne fût fini. Il y en avoit où les deux rangs réunis, & même tout le peuple chantoit ensemble, ce qui faisoit quelque variété. Mais comme c'étoit toujours du chant, il y regnoit une sorte de monotonie, qui à la fin endormoit les assistans.

Pour jeter plus de variété, on crut qu'il ne seroit pas hors de propos d'introduire un acteur qui fit quelque récit. Ce fut Thespis qui essaya cette nouveauté. Son acteur, qui apparemment raconta d'abord les actions qu'on attribuoit à Bacchus, plut à tous les spectateurs ; mais bientôt le poète prit des sujets étrangers à ce dieu, lesquels furent approuvés du plus grand nombre. Enfin ce récit fut divisé en plusieurs parties, pour couper plusieurs fois le chant, & augmenter le plaisir de la variété.

Mais comme il n'y avoit qu'un seul acteur, cela ne suffisoit pas ; il en falloit un second pour constituer le drame, & faire ce qu'on appelle *dialogue* : cependant le premier pas étoit fait, & c'étoit beaucoup.

Eschyle profita de l'ouverture qu'avoit donnée Thespis, & forma tout-d'un-coup le drame héroïque, ou la *tragédie*. Il y mit deux acteurs au-lieu d'un; il leur fit entreprendre une action dans laquelle il transporta tout ce qui pouvoit lui convenir de l'action épique; il y mit exposition, nœuds, efforts, dénouement, passions, & intérêt: dès qu'il avoit saisi l'idée de mettre l'épique en spectacle, le reste devoit venir aisément; il donna à ses acteurs des caractères, des mœurs, une élocution convenable; & le chœur qui dans l'origine avoit été la base du spectacle, n'en fut plus que l'accessoire, & ne servit que d'intermède à l'action, de même qu'autrefois l'action lui en avoit servi.

L'admiration étoit la passion produite par l'épopée. Pour sentir que la terreur & la pitié étoient celles qui convenoient à la *tragédie*, ce fut assez de comparer une pièce où ces passions se trouvoient, avec quelque autre pièce qui produisît l'horreur, la frayeur, la haine, ou l'admiration seulement; la moindre réflexion fut le sentiment éprouvé, & même sans cela, les larmes & les applaudissemens des spectateurs suffirent aux premiers poëtes tragiques, pour leur faire connoître quels étoient les sujets vraiment faits pour leur art, & aux quels ils devoient donner la préférence; & probablement Eschyle en fit l'observation dès la première fois que le cas se présenta.

Voilà quelle fut l'origine & la naissance de la *tragédie*; voyons ses progrès, & les différens états par où elle a passé, en suivant le goût & le génie des auteurs & des peuples.

Eschyle donne à la *tragédie* un air gigantesque, des traits durs, une démarche fougueuse; c'étoit la *tragédie* naissante bien conformée dans toutes ses parties, mais encore déstituée de cette politesse que l'art & le temps ajoutent aux inventions nouvelles: il falloit la ramener à un certain vrai que les poëtes sont obligés de suivre jusque dans leurs fictions. Ce fut le partage de Sophocle.

Sophocle né heureusement pour ce genre de poésie, avec un grand fond de

génie, un goût délicat, une facilité merveilleuse pour l'expression, réduisit la muse tragique aux règles de la décence & du vrai; elle apprit à se contenter d'une marche noble & assurée, sans orgueil, sans faste, sans cette fierté gigantesque qui est au-delà de ce qu'on appelle *héroïque*; il fut intéresser le cœur dans toute l'action, travailla les vers avec soin; en un mot, il s'éleva par son génie & par son travail, au point que ses ouvrages sont devenus l'exemple du beau & le modèle des règles. C'est aussi le modèle de l'ancienne Grèce que la philosophie moderne approuve davantage. Il finit ses jours à l'âge de 90 ans, dans le cours desquels il avoit remporté dix-huit fois le prix sur tous ses concurrents. On dit que le dernier qui lui fut adjugé pour sa dernière *tragédie*, le fit mourir de joie. Son *Œdipe* est une des plus belles pièces qui ait jamais paru, & sur laquelle on peut juger du vrai tragique. Voyez TRAGIQUE.

Euripide s'attacha d'abord aux philosophes; il eut pour maître Anaxagore; aussi toutes ses pièces sont-elles remplies de maximes excellentes pour la conduite des mœurs; Socrate ne manquoit jamais d'y assister, quand il en donnoit de nouvelles; il est tendre, touchant, vraiment tragique, quoique moins élevé & moins vigoureux que Sophocle; il ne fut cependant couronné que cinq fois; mais l'exemple du poëte Ménandre, à qui on préféra sans cesse un certain Philémon, prouve que ce n'étoit pas toujours la justice qui distribuait les couronnes. Il mourut avant Sophocle: des chiens furieux le déchirèrent à l'âge de soixante & quinze ans; il composa soixante & quinze *tragédies*.

En général, la *tragédie* des Grecs est simple, naturelle, aisée à suivre, peu compliquée; l'action se prépare, se noue, se développe sans effort; il semble que l'art n'y ait que la moindre part; & par là même, c'est le chef-d'œuvre de l'art & du génie.

Œdipe, dans Sophocle, paroît un homme ordinaire, ses vertus & ses vices n'ont rien qui soit d'un ordre supérieur. Il en est de même de Créon & de Jocaste,

Tirésie parle avec fierté, mais simplement & sans enflure. Bien loin d'en faire un reproche aux Grecs, c'est un mérite réel que nous devons leur envier.

Souvent nous étalons des morceaux pompeux, des caractères d'une grandeur plus qu'humaine, pour cacher les défauts d'une pièce qui, sans cela, auroit peu de beauté. Nous habillons richement Hélène, les Grecs favoient la peindre belle; ils avoient assez de génie pour conduire une action, & l'étendre dans l'espace de cinq actes; sans y jeter rien d'étranger, ni sans y laisser aucun vide; la nature leur fournissoit abondamment tout ce dont ils avoient besoin: & nous, nous sommes obligés d'employer l'art, de chercher, de faire venir une matière qui souvent résiste: & quand les choses, quoique forcées, sont à-peu-près assorties, nous osons dire quelquefois: « il y a plus d'art » chez nous que chez les Grecs, nous » avons plus de génie qu'eux, & plus » de force ».

Chaque acte est terminé par un chant lyrique, qui exprime les sentimens qu'a produits l'acte qu'on a vu, & qui dispose à ce qui suit. Racine a imité cet usage dans *Esther* & dans *Athalie*.

Ce qui nous reste des tragiques latins, n'est point digne d'entrer en comparaison avec les Grecs.

Séneque a traité le sujet d'*Œdipe*, après Sophocle: la fable de celui-ci est un corps proportionné & régulier: celle du poète latin est un colosse monstrueux, plein de superfétations: on pourroit y retrancher plus de huit cents vers, dont l'action n'a pas besoin; sa pièce est presque le contrepié de celle de Sophocle d'un bout à l'autre. Le poète grec ouvre la scène par le plus grand de tous les tableaux. Un roi à la porte de son palais, tout un peuple gémissant, des autels dressés par-tout dans la place publique, des cris de douleurs. Séneque présente le roi qui se plaint à sa femme, comme un rhéteur l'auroit fait du temps de Séneque même. Sophocle ne dit rien qui ne soit nécessaire, tout est nerf chez lui, tout contribue au mouvement. Séneque est par-tout surchargé, accablé d'ornemens; c'est une

masse d'embonpoint qui a des couleurs vives, & nulle action. Sophocle est varié naturellement; Séneque ne parle que d'oracles, que de sacrifices symboliques, que d'ombres évoquées. Sophocle agit plus qu'il ne parle, il ne parle même que pour l'action; & Séneque n'agit que pour parler & haranguer; Tirésie, Jocaste, Créon, n'ont point de caractère chez lui; *Œdipe* même n'y est point touchant. Quand on lit Sophocle, on est affligé; quand on lit Séneque, on a horreur de ses descriptions, on est dégoûté & rebuté de ses longueurs.

Passons quatorze siècles, & venons tout-d'un-coup au grand Corneille; après avoir dit un mot de trois autres tragiques qui le précéderent dans cette carrière.

Jodelle (Etienne), né à Paris en 1532, mort en 1573, porta le premier sur le théâtre françois, la forme de la tragédie grecque, & fit reparoître le chœur antique, dans ses deux pièces de *Cléopâtre* & de *Didon*; mais combien ce poète resta-t-il au-dessous des grands maîtres qu'il tâcha d'imiter? il n'y a chez lui que beaucoup de déclamation, sans action, sans jeu, & sans règles.

Garnier (Robert), né à la Ferté-Bernard, au Maine, en 1534, mort vers l'an 1595, marcha sur les traces de *Jodelle*, mais avec plus d'élévation dans ses pensées, & d'énergie dans son style. Ses tragédies firent les délices des gens de lettres de son tems, quoiqu'elles soient languissantes & sans action.

Hardy, (Alexandre) qui vivoit sous Henri IV & qui passoit pour le plus grand poète tragique de la France, ne mérita ce titre que par sa fécondité étonnante. Outre qu'il connoissoit mal les règles de la scène, & qu'il violoit d'ordinaire l'unité de lieu, ses vers sont durs, & ses compositions grossières: enfin voici la grande époque du théâtre françois, qui prit naissance sous Pierre Corneille.

Ce génie sublime, qu'on eût appelé tel dans les plus beaux jours d'Athènes & de Rome, franchit presque tout-à-coup les nuances immenses qu'il y avoit entre les essais informes de son siècle, & les productions les plus accomplies de l'art; les

stances tenoient à-peu-près la place des chœurs, mais Corneille à chaque pas faisoit des découvertes. Bientôt il n'y eut plus de stances, la scène fut occupée par le combat des passions nobles, les intrigues, les caractères; tout eut de la vraisemblance; les unités reparurent, & le poëme dramatique eut de l'action, des mouvemens, des situations, des coups de théâtre. Les événemens furent fondés, les intérêts ménagés, & les scènes dialoguées.

Cet homme rare étoit né pour créer la poésie théâtrale, si elle ne l'eût pas été avant lui. Il réunit toutes les parties; le tendre, le touchant, le terrible, le grand, le sublime; mais ce qui domine sur toutes ces qualités, & qui les embrasse chez lui, c'est la grandeur & la hardiesse. C'est le génie qui fait tout en lui, qui a créé les choses & les expressions; il a par-tout une majesté, une force, une magnificence, qu'aucun de nos poëtes n'a surpassé.

Avec ces grands avantages, il ne devoit pas s'attendre à des concurrens; il n'en a peut-être pas encore eu sur notre théâtre, pour l'héroïsme; mais il n'en a pas été de même du côté des succès. Une étude réfléchie des sentimens des hommes, qu'il falloit émouvoir, vint inspirer un nouveau genre à Racine, lorsque Corneille commençoit à vieillir. Ce premier avoit pour ainsi dire rapproché les passions des anciens, des usages de sa nation; Racine, plus naturel mit au jour des piéces toutes françoises; guidé par cet instinct national qui avoit fait applaudir les romances, la cour d'amour, les carroufels, les tournois en l'honneur des dames, les galanteries respectueuses de nos peres; il donna des tableaux délicats de la vérité de la passion qu'il crut la plus puissante sur l'ame des spectateurs pour lesquels il écrivoit.

Corneille avoit cependant connu ce genre, & sembla ne vouloir pas y donner son attache; mais M. Racine, né avec la délicatesse des passions, un goût exquis, nourri de la lecture des beaux modeles de la Grece, accommoda la *tragédie* aux mœurs de son siècle & de son pays. L'é-

lévation de Corneille étoit un modele où beaucoup de gens ne pouvoient arriver. D'ailleurs ce poëte avoit des défauts; il y avoit chez lui de vieux mots, des discours quelquefois embarrassés, des endroits qui sentoient le déclamateur. Racine eut le talent d'éviter ces petites fautes: toujours élégant, toujours exact, il joignoit le plus grand art au génie, & se servoit quelquefois de l'un pour remplacer l'autre: cherchant moins à élever l'ame qu'à la remuer, il parut plus aimable, plus commode, & plus à la portée de tout spectateur. Corneille est, comme quelqu'un l'a dit, un aigle qui s'éleve au-dessus des nues, qui regarde fixément le soleil, qui se plaît au milieu des éclairs & de la foudre. Racine est une colombe qui gémit dans des bosquets de myrthe, au milieu des roses. Il n'y a personne qui n'aime Racine; mais il n'est pas accordé à tout le monde d'admirer Corneille autant qu'il le mérite.

L'histoire de la *tragédie* françoise ne finit point ici; mais c'est à la postérité qu'il appartiendra de la continuer.

Les Anglois avoient déjà un théâtre, aussi-bien que les Espagnols, quand les François n'avoient encore que des tré-taux: *Shakespear* (Guillaume) fleurissoit à-peu-près dans le temps de Lopez de Véga, & mérite bien que nous nous arrêtions sur son caractère, puisqu'il n'a jamais eu de maître, ni d'égal.

Il naquit en 1564, à Stratford dans le comté de Warwick, & mourut en 1616. Il créa le théâtre anglois par un génie plein de naturel, de force, & de fécondité, sans aucune connoissance des regles: on trouve dans ce grand génie, le fonds inépuisable d'une imagination pathétique & sublime, fantasque & pittoresque, sombre & gaie, une variété prodigieuse de caractères, tous si bien contrastés, qu'ils ne tiennent pas un seul discours que l'on pût transporter de l'un à l'autre; talens personnels à Shakespear, & dans lesquels il surpasse tous les poëtes du monde: il y a de si belles scènes, des morceaux si grands & si terribles, répandus dans ses piéces tragiques, d'ailleurs monstrueuses, qu'elles ont toujours été

jouées avec succès. Il étoit si bien né avec toutes les semences de la poésie, qu'on peut le comparer à la pierre enchâssée dans l'anneau de Pirrus, qui, à ce que nous dit Pline, représentoit la figure d'Apollon, avec les neuf muses, dans ces veines que la nature y avoit tracées elle-même, sans aucun secours de l'art.

Non-seulement il est le chef des poètes dramatiques Anglois, mais il passe toujours pour le plus excellent; il n'eut ni modèles, ni rivaux, les deux sources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. La magnificence ou l'équipage d'un héros ne peut donner à Brutus la majesté qu'il reçoit de quelques lignes de Shakespear; doué d'une imagination également forte & riche, il peint tout ce qu'il voit, & embellit presque tout ce qu'il peint. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la suite de Vénus ne sont pas représentés avec plus de grâces, que Shakespear en donne à ceux qui font le cortège de Cléopâtre, dans la description de la pompe avec laquelle cette reine se présente à Antoine sur les bords du Cydnus.

Ce qui lui manque, c'est le choix. Quelquefois en lisant ses pièces on est surpris de la sublimité de ce vaste génie, mais il ne laisse pas subsister l'admiration. A des portraits où regnent toute l'élévation & toute la noblesse de Raphaël, succèdent de misérables tableaux dignes des peintres de taverne.

Il ne se peut rien de plus intéressant que le monologue de Hamlet, prince de Danemark, dans le troisième acte de la tragédie de ce nom: on connoit la belle traduction libre que M. de Voltaire a faite de ce morceau.

To be, or not to be ! that is a question, &c.

Demeure, il faut choisir, & passer à l'instant

De la vie à la mort, ou de l'être au néant.

Dieux cruels, s'il en est, éclairez mon courage ;

Faut-il vieillir courbé sous la main qui m'outrage,

Supporter ou finir mon malheur & mon sort ?

Qui suis-je ? qui m'arrête ? & qu'est-ce que la mort ?

C'est la fin de nos maux, c'est mon unique asyle ;

Après de longs transports c'est un sommeil tranquille ;

On s'endort, & tout meurt, mais un affreux reveil

Doit succéder peut-être aux douceurs du sommeil.

On nous menace ; on dit que cette courte vie,

De tourmens éternels est aussi-tôt suivie.

O mort ! moment fatal ! affreuse éternité,

Tout cœur à ton seul nom se glace épouvanté !

Eh ! qui pourroit sans toi supporter cette vie :

De nos prêtres menteurs bénir l'hypocrite :

D'une indigne maîtresse encenser les erreurs :

Ramper sous un ministre, adorer ses hauteurs :

Et montrer les langueurs de son ame abattue

A des amis ingrats qui détournent la vue ?

La mort seroit trop douce en ces extrémités,

Mais le scrupule parle & nous crie, arrêtez ;

Il défend à nos mains cet heureux homicide,

Et d'un héros guerrier fait un chrétien timide.

L'ombre d'Hamlet paroît, & porte la terreur sur la scène, tant Shakespear possédoit le talent de peindre, c'est par-là qu'il fut touché le foible superstitieux de l'imagination des hommes de son temps, & réussit en de certains endroits où il n'étoit soutenu que par la seule force de son propre génie. Il y a quelque chose de si bizarre, & avec cela de si grave dans les discours de ses fantômes, de ses fées, de ses forciers, & de ses autres personnages chimériques, qu'on ne sauroit s'empêcher de les croire naturels.

quoique nous n'ayions aucune regle fixe pour en bien juger, & qu'on est contraint d'avouer, que s'il y avoit de tels êtres au monde, il est fort probable qu'ils parleroient & agiroient de la maniere dont il les a représentés. Quant à ses défauts, on les excusera sans doute, si l'on considère que l'esprit humain ne peut de tous côtés franchir les bornes que le ton du siècle, les mœurs & les préjugés opposent à ses efforts.

Les ouvrages dramatiques de ce poëte parurent pour la première fois tous ensemble en 1623 *in-fol.* & depuis MM. Rowe, Pope, Théobald, & Warburton, en ont donné à l'envi de nouvelles éditions. On doit lire la préface que M. Pope a mise au-devant de la sienne sur le caractère de l'auteur. Elle prouve que ce grand génie, nonobstant tous ses défauts, mérite d'être mis au-dessus de tous les écrivains dramatiques de l'Europe. On peut considérer ses ouvrages, comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majestueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture régulière; ce dernier est plus élégant, mais le premier a quelque chose de plus grand. Il s'y trouve assez de matériaux pour fournir à plusieurs autres édifices. Il y regne plus de variété, & les appartemens sont bien plus vastes, quoiqu'on y arrive souvent par des passages obscurs, bisarrement ménagés, & désagréables. Enfin tout le corps inspire du respect quoique plusieurs des parties soient de mauvais goût, mal disposées, & ne répondent pas à sa grandeur.

Il est bon de remarquer qu'en général c'est dans les morceaux détachés que les tragiques anglois ont le plus excellé. Leurs anciennes piéces dépourvues d'ordre, de décence, & de vraisemblance, ont des lueurs étonnantes au milieu de cette nuit. Leur style est trop ampoulé, trop rempli de l'enflure asiatique, mais aussi il faut avouer que les échasses du style figuré sur lesquelles la langue angloise est guindée dans le tragique, éle-

vent l'esprit bien haut, quoique par une marche irrégulière.

Johnson (Benjamin), suivit de près Shakespear, & se montra un des plus illustres dramatiques anglois du dix-septième siècle. Il naquit à Westminster vers l'an 1575, & eut Cambden pour maître; mais sa mere qui s'étoit remariée à un maçon, l'obligea de prendre le métier de son beau-pere; il travailla par indigence aux bâtimens de Lincoln'Inn, avec la truelle à la main & un livre en poche. Le goût de la poésie l'emporta bien-tôt sur l'équerre; il donna des ouvrages dramatiques, se livra tout entier au théâtre, & Shakespear le protégea.

Il fit représenter, en 1601, une tragédie intitulée *la Chute de Séjan*. Si l'on m'objecte, dit-il dans sa préface, que ma piéce n'est pas un poëme selon les regles du temps, je l'avoue; il y manque même un chœur convenable, qui est la chose la plus difficile à mettre en œuvre. De plus, il n'est ni nécessaire, ni possible d'observer aujourd'hui la pompe ancienne des poëmes dramatiques, vu le caractère des spectateurs. Si néanmoins, continue-t-il, j'ai rempli les devoirs d'un acteur tragique, tant pour la vérité de l'histoire & la dignité des personnages, que pour la gravité du style, & la force des sentimens, ne m'imputez pas l'omission de ces accessoires, par rapport auxquels (sans vouloir me vanter), je suis mieux en état de donner des regles, que de les négliger faute de les connoître.

En 1608 il mit au jour la *Conjuration de Catilina*; je ne parle pas de ses comédies qui lui acquirent beaucoup de gloire. De l'aveu des connoisseurs, Shakespear & Johnson, sont les deux plus grands dramatiques dont l'Angleterre puisse se vanter. Le dernier a donné d'aussi bonnes regles pour perfectionner le théâtre que celles de Corneille. Le premier devoit tout au prodigieux génie naturel qu'il avoit; Johnson devoit beaucoup à son art & à son savoir, il est vrai que l'un & l'autre sont auteurs d'ouvrages indignes d'eux, avec cette différence néanmoins, que dans les mauvaises piéces de Johnson, on ne trouve aucuns vestiges

vestiges de l'auteur du *Renard* & du *Chimiste*, au lieu que dans les morceaux les plus bizarres de Shakespear, vous trouverez çà & là des traces qui vous font reconnoître leur admirable auteur. Jonhson avoit au-dessus de Shakespear une profonde connoissance des anciens, & il y puisoit hardiment. Il n'y a guere de poëtes ou d'historiens romains des temps de Séjan & de Catilina qu'il n'ait traduits dans les deux *tragédies*, dont ces deux hommes lui ont fourni le sujet; mais il s'empare des auteurs en conquérant, & ce qui seroit larcin dans d'autres poëtes, est chez lui victoire & conquête. Il mourut le 16 août 1637, & fut enterré dans l'abbaye de Westminster; on mit sur son tombeau cette épitaphe courte, & qui dit tant de choses. *Orare Ben Jonhson.*

Otway (Thomas), né dans la province de Suffex en 1651, mourut en 1685, à l'âge de 34 ans. Il réussit admirablement dans la partie tendre & touchante; mais il y a quelque chose de trop familier dans les endroits qui auroient dû être soutenus par la dignité de l'expression. *Venise sauvée* & *l'Orpheline*, sont ses deux meilleures *tragédies*. C'est dommage qu'il ait fondé la première sur une intrigue si vicieuse, que les plus grands caractères qu'on y trouve, sont ceux de rebelles & de traîtres. Si le héros de sa piece avoit fait paroître autant de belles qualités pour la défense de son pays qu'il en montre pour sa ruine, on n'auroit trop pu l'admirer. On peut dire de lui ce qu'un historien romain dit de Catilina, que sa mort auroit été glorieuse, *si pro patria sic concidisset*. Otway possédoit parfaitement l'art d'exprimer les passions dans le tragique, & de les peindre avec une simplicité naturelle; il avoit aussi le talent d'exciter quelquefois les plus vives émotions. Mademoiselle Barry, fameuse actrice, qui faisoit le rôle de Monime dans *l'Orpheline*, ne prononçoit jamais sans verser des larmes ces trois mots: *ah, pauvre Castalio!* Enfin Bevilere me trouble, & Monime m'attendrit toujours: ainsi la terreur s'empare de l'ame, & l'art fait couler des pleurs honnêtes.

Tome XXXIII.

Congréve (Guillaume), né en Irlande en 1672, & mort à Londres en 1729, fit voir le premier sur le théâtre anglois, avec beaucoup d'esprit, toute la correction & la régularité qu'on peut désirer dans le dramatique: on en trouvera la preuve dans toutes ses pieces, & en particulier dans sa belle *tragédie*, *l'Épouse affligée*, *the Mourning bride*.

Rowe (Nicolas), naquit en Dévonshire en 1673, & mourut à Londres en 1718, à 45 ans, & fut enterré à Westminster, vis-à-vis de Chaucer. Il se fit voir aussi régulier que Congréve dans ses *tragédies*. Sa première piece, *l'Ambitieuse belle-mère*, mérite toutes sortes de louanges par la pureté de la diction, la justesse des caractères, & la noblesse des sentimens: mais celle de ses *tragédies*, dont il faisoit le plus de cas, & qui fut aussi la plus estimée, étoit son *Tamerlan*. Il regne dans toutes ses pieces un esprit de vertu & d'amour pour la patrie qui font honneur à son cœur; il faisoit en particulier toutes les occasions qui se présentent de faire servir le théâtre à inspirer les grands principes de la liberté civile.

Il est temps de parler de l'illustre Addison; son *Caton d'Utique* est le plus grand personnage, & sa piece est la plus belle qui soit sur aucun théâtre. C'est un chef-d'œuvre pour la régularité, l'élégance, la poésie & l'élévation des sentimens. Il parut à Londres en 1713, & tous les partis quoique divisés & opposés s'accorderent à l'admirer. La reine Anne désira que cette piece lui fût dédiée; mais l'auteur pour ne manquer ni à son devoir ni à son honneur, l'a mise au jour sans dédicace. M. Dubos en traduisit quelques scenes en françois. L'abbé Salvini en a donné une traduction complète italienne; les jésuites anglois de Saint-Omer mirent cette piece en latin, & la firent représenter publiquement par leurs écoliers. M. Sewell, docteur en médecine, & le chevalier Steele l'ont embellie de remarques savantes & pleines de goût.

Tout le caractère de *Caton* est conforme à l'histoire. Il excite notre admiration pour

N n n n n

un romain aussi vertueux qu'intrépide. Il nous attendrit à la vue du mauvais succès de ses nobles efforts pour le soutien de la cause publique. Il accroît notre indignation contre César en ce que la plus éminente vertu se trouve opprimée par un tyran heureux.

Les caractères particuliers sont distingués les uns des autres par des nuances de couleur différente. Portius & Marcus ont leurs mœurs & leurs tempéramens ; & cette peinture se remarque dans tout le cours de la pièce, par l'opposition qui règne dans leurs sentimens, quoiqu'ils soient amis. L'un est calme & de sang froid, l'autre est plein de feu & de vivacité. Ils se proposent tous deux de suivre l'exemple de leur père ; l'aîné le considère comme le défenseur de la liberté ; le cadet le regarde comme l'ennemi de César ; l'un imite sa sagesse, & l'autre son zèle pour Rome.

Le caractère de Juba est neuf ; il prend Caton pour modèle, & il s'y trouve encore engagé par son amour pour Marcia ; sa honte lorsque sa passion est découverte, son respect pour l'autorité de Caton, son entretien avec Syphax touchant la supériorité des exercices de l'esprit sur ceux du corps, embellissent encore les traits qui le regardent.

La différence n'est pas moins sensiblement exposée entre les caractères vicieux. Sempronius & Syphax sont tous deux lâches, traîtres & hypocrites ; mais chacun à leur manière ; la perfidie du romain & celle de l'africain sont aussi différentes que leur humeur.

Lucius, l'opposé de Sempronius & ami de Caton, est d'un caractère doux, porté à la compassion, sensible aux maux de tous ceux qui souffrent, non par faiblesse, mais parce qu'il est touché des malheurs auxquels il voit sa patrie en proie.

Les deux filles sont animées du même esprit que leur père ; celle de Caton s'intéresse vivement pour la cause de la vertu ; elle met un frein à une violente passion en réfléchissant à sa naissance, & par un artifice admirable du poète, elle montre combien elle estimait son amant, à

l'occasion de sa mort supposée. Cet incident est aussi naturel qu'il étoit nécessaire ; & il fait disparaître ce qu'il y auroit eu dans cette passion de peu convenable à la fille de Caton. D'un autre côté, Lucie d'un caractère doux & tendre, ne peut déguiser ses sentimens, mais après les avoir déclarés, la crainte des conséquences la fait résoudre à attendre le tour que prendront les affaires, avant que de rendre son amant heureux. Voilà le caractère timide & sensible de son père Lucius ; & en même temps son attachement pour Marcia l'engage aussi avant que l'amitié de Lucius pour Caton.

Dans le dénouement qui est d'un ordre mixte, la vertu malheureuse est abandonnée au hasard & aux dieux ; mais tous les autres personnages vertueux sont récompensés.

Cette tragédie est trop connue pour entrer dans le détail de ses beautés particulières. Le seul soliloque de Caton, *acte V, scène 1*, fera toujours l'admiration des philosophes ; il finit ainsi :

Let guilt or fear

*Disturb man's rest : Cato knows neither
of 'em ,
Indifferent in his choice to sleep , or die .*

« Que le crime ou la crainte troublent le » repos de l'homme, Caton ne connoît » ni l'une ni l'autre, indifférent dans son » choix de dormir ou de mourir.

Addison nous plaît par son bon goût & par ses peintures simples. Lorsque Sempronius dit à Porcius qu'il seroit au comble du bonheur, si Caton son père vouloit lui accorder sa sœur Marcia, Porcius répond, *acte 1, scène 2* :

*Alas ! Sempronius , wouldst thou talk of
love*

*To Marcia whilst her fathers life's in-dan-
ger è*

*Thou mightst as well court the pale trem-
bling vestal ,*

When she beholds the holy flame expiring.

« Quoi ! Sempronius, voudriez-vous par- » ler d'amour à Marcia, dans le temps

» que la vie de son pere est menacée ?
 » Vous pourriez aussi-tôt entretenir de
 » votre passion une vestale tremblante &
 » effrayée à la vue du feu sacré prêt à
 » s'éteindre sur l'autel ». Que cette image
 est belle & bien placée dans la bouche
 d'un romain ! C'est encore la majesté de
 la religion qui augmente la noblesse de la
 pensée. L'idée est neuve, & cependant
 si simple, qu'il paroît que tout le monde
 l'auroit trouvée.

Quant à l'intrigue d'amour de cette
 piece, un de nos beaux génies, grand
 juge en ces matieres, la condamne en
 plus d'un endroit. Addison, dit M. de
 Voltaire, eut la molle complaisance de
 plier la sévérité de son caractere aux
 mœurs de son temps, & gâta un chef-
 d'œuvre pour avoir voulu lui plaire. J'ai
 cependant bien de la peine à souscrire à
 cette décision. Il est vrai que M. Addison
 reproduit sur la scene l'amour, sujet trop
 ordinaire & usé ; mais il peint un amour
 digne d'une vierge romaine, un amour
 chaste & vertueux, fruit de la nature &
 non d'une imagination déréglée. Toute
 belle qu'est Porcia, c'est le grand Caton
 que le jeune prince de Massinisse adore
 en sa fille.

Les amans sont ici plus tendres, & en
 même temps plus sages que tous ceux
 qu'on avoit encore introduits sur le théâ-
 tre. Dans notre siècle corrompu il faut
 qu'un poëte ait bien du talent pour ex-
 citer l'admiration des libertins, & les
 rendre attentifs à une passion qu'ils n'ont
 jamais ressentie, ou dont ils n'ont em-
 prunté que le masque.

« Ce chef-d'œuvre dramatique qui a
 » fait tant d'honneur à notre pays & à
 » notre langue (dit Steele), excelle
 » peut-être autant par les passions des
 » amans que par la vertu du héros. Du-
 » moins leur amour qui ne fait que les
 » caractères du second ordre, est plus
 » héroïque que la grandeur des princi-
 » paux caractères de la plupart des tra-
 » gédies ». Je n'en veux pour preuve que
 la réponse de Juba à Marcie, *acte I, scene 5*, lorsqu'elle lui reproche avec di-
 gnité de l'entretenir de sa passion dans un
 temps où le bien de la cause commune

demandoit qu'il fût occupé d'autres pen-
 sées. Réplique-t-il comme Pyrrhus à An-
 dromaque ?

*Vaincu, chargé de fers, de regrets con-
 sumé,
 Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,
 Tant de soins, tant de pleurs, tant d'ar-
 deurs inquietes...*

Non, mais en adorant la fille de Caton,
 il fait que pour être digne d'elle, il doit
 remplir son devoir. Vos reproches, ré-
 pond-il à l'instant, sont justes, vertueuse
 Marcie, je me hâte d'aller joindre nos
 troupes, &c. Et en effet il la quitte.

*Thy reproofs are just
 Thou virtuous maid ; I'll hasten to my
 troops, &c.*

Le Caton françois de M. Deschamps
 est au Caton anglois ce qu'est la Phedre
 de Pradon à la Phedre de Racine. Addi-
 son mourut en 1719, âgé de 47 ans, &
 fut enterré à Westminster. Outre qu'il est
 un des plus purs écrivains de la Grande-
 Bretagne, c'est le poëte des sages.

Depuis Congrève & lui, les pieces du
 théâtre anglois sont devenues plus ré-
 gulieres, les auteurs plus corrects &
 moins hardis ; cependant les monstres
 brillans de Shakespear plaisent mille fois
 plus que la sagesse moderne. Le génie
 poétique des Anglois, dit M. de Voltaire,
 ressemble à un arbre touffu planté par la
 nature, jetant au hasard mille rameaux,
 & croissant inégalement avec force ; il
 meurt, si vous voulez le tailler en arbre
 des jardins de Marly.

C'en est assez sur les illustres poëtes
 tragiques des deux nations rivales du théâ-
 tre ; mais comme il importe à ceux qui
 voudront les imiter, de bien connoître
 le but de la tragédie, & de ne pas se mé-
 prendre sur le choix des sujets & des per-
 sonnages qui lui conviennent, ils ne se-
 ront pas fâchés de trouver ici là-dessus
 quelques conseils de M. l'abbé Dubos,
 parce qu'ils sont propres à éclairer dans
 cette route épineuse. Nous finirons par

discuter avec lui si l'amour est l'essence de la *tragédie*.

Ce qui nous engage à nous arrêter avec complaisance sur ce genre de poème auquel préfère Melpomène, c'est qu'il affecte bien plus que la comédie. Il est certain que les hommes en général ne sont pas autant émus par l'action théâtrale, qu'ils ne sont pas aussi livrés au spectacle durant la représentation des comédies, que durant celle des *tragédies*. Ceux qui font leur amusement de la poésie dramatique, parlent plus souvent & avec plus d'affection des *tragédies* que des comédies qu'ils ont vues; ils savent un plus grand nombre de vers des pièces de Corneille & de Racine, que de celles de Molière. Enfin le public préfère le rendez-vous qu'on lui donne pour le divertir en le faisant pleurer, à celui qu'on lui présente pour le divertir en le faisant rire.

La *tragédie*, suivant la signification qu'on donnoit à ce mot, est l'imitation de la vie & des discours des héros, sujets par leur élévation aux passions & aux catastrophes, comme à revêtir les vertus les plus sublimes. Le poète tragique nous fait voir les hommes en proie aux plus grandes agitations. Ce sont des dieux injustes, mais tous puissans, qui demandent qu'on égorge aux pieds de leurs autels une jeune princesse innocente. C'est le grand Pompée, le vainqueur de tant de nations & la terreur des rois d'Orient massacré par de vils esclaves.

Nous ne reconnoissons pas nos amis dans les personnages du poète tragique; mais leurs passions sont plus impétueuses; & comme les lois ne sont pour ces passions qu'un frein très-foible, elles ont bien d'autres suites que les passions des personnages du poète comique. Ainsi la terreur & la pitié que la peinture des événemens tragiques excite dans notre ame, nous occupent plus que le rire & le mépris que les incidens des comédies produisent en nous.

Le but de la *tragédie* étant d'exciter la terreur & la compassion, il faut d'abord que le poète tragique nous fasse voir des personnages également aimables & estimables, & qu'ensuite il nous les repré-

sente dans un état malheureux. Commencez par faire estimer ceux pour lesquels vous voulez m'intéresser. Inspirez de la vénération pour les personnages destinés à faire couler mes larmes.

Il est donc nécessaire que les personnages de la *tragédie* ne méritent point d'être malheureux, ou du-moins d'être aussi malheureux qu'ils le sont. Si leurs fautes sont de véritables crimes, il ne faut pas que ces crimes aient été commis volontairement. Œdipe ne seroit plus un principal personnage de *tragédie* s'il avoit su dans le temps de son combat, qu'il tiroit l'épée contre son propre père.

Les malheurs des scélérats sont peu propres à nous toucher; ils sont un juste supplice dont l'imitation ne sauroit exciter en nous ni terreur, ni compassion véritable. Leur supplice, si nous le voyions réellement, exciteroit bien en nous une compassion machinale; mais comme l'émotion que les imitations produisent, n'est pas aussi tyrannique que celle que l'objet même exciteroit, l'idée des crimes qu'un personnage de *tragédie* a commis, nous empêche de sentir pour lui une pareille compassion. Il ne lui arrive rien dans la catastrophe que nous ne lui ayions souhaité plusieurs fois durant le cours de la pièce, & nous applaudissons alors au ciel qui justifie enfin sa lenteur à punir.

Il ne faut pas néanmoins défendre d'introduire des personnages scélérats dans la *tragédie*, pourvu que le principal intérêt de la pièce ne tombe pas sur eux. Le dessein de ce poème est bien d'exciter en nous la terreur & la compassion pour quelques-uns de ses personnages, mais non pas pour tous ses personnages. Ainsi le poète, pour arriver plus certainement à son but, peut bien allumer en nous d'autres passions qui nous préparent à sentir plus vivement encore les deux qui doivent dominer sur la scène tragique, je veux dire la compassion & la terreur. L'indignation que nous concevons contre Narcisse, augmente la compassion & la terreur où nous jettent les malheurs de Britannicus. L'horreur qu'inspire le discours d'Œnone, nous rend plus sensible à la malheureuse destinée de Phèdre.

On peut donc mettre des personnages scélérats sur la scène tragique, ainsi qu'on met des bourreaux dans le tableau qui représente le martyr d'un saint. Mais comme on blâmeroit le peintre qui peindroit aimables des hommes auxquels il fait faire une action odieuse; de même on blâmeroit le poëte qui donneroit à des personnages scélérats des qualités capables de leur concilier la bienveillance du spectateur. Ce seroit aller contre le grand but de la *tragédie*, que de peindre le vice en beau, qui doit être de purger les passions en mettant sous nos yeux les égaremens où elles nous conduisent, & les périls dans lesquels elles nous précipitent.

Les poëtes dramatiques dignes d'écrire pour le théâtre, ont toujours regardé l'obligation d'inspirer la haine du vice, & l'amour de la vertu, comme la première obligation de leur art. Quand je dis que la *tragédie* doit purger les passions, j'entends parler seulement des passions vicieuses & préjudiciables à la société, & l'on le comprend bien ainsi. Une *tragédie* qui donneroit du dégoût des passions utiles à la société, telles que sont l'amour de la patrie, l'amour de la gloire, la crainte du déshonneur, &c. seroit aussi vicieuse qu'une *tragédie* qui rendroit le vice aimable.

Ne faites jamais chauffer le cothurne à des hommes inférieurs à plusieurs de ceux avec qui nous vivons, autrement vous seriez aussi blâmable que si vous aviez fait ce que Quintilien appelle, donner le rôle d'Hercule à jouer à un enfant, *personam Herculis, & cothurnos aptare infantibus*.

Non-seulement il faut que le caractère des principaux personnages soit intéressant, mais il est nécessaire que les accidens qui leur arrivent soient tels qu'ils puissent affliger tragiquement des personnes raisonnables, & jeter dans la crainte un homme courageux. Un prince de quarante ans qu'on nous représente au désespoir, & dans la disposition d'attenter sur lui-même, parce que sa gloire & ses intérêts l'obligent à se séparer d'une femme dont il est amoureux & aimé depuis douze ans, ne nous rend guère com-

patissans à son malheur; nous ne saurions le plaindre durant cinq actes.

Les excès des passions où le poëte fait tomber son héros, tout ce qu'il lui fait dire afin de bien persuader les spectateurs que l'intérieur de ce personnage est dans l'agitation la plus affreuse, ne sert qu'à le dégrader davantage. On nous rend le héros indifférent en voulant rendre l'action intéressante. L'usage de ce qui se passe dans le monde, & l'expérience de nos amis, au défaut de la nôtre, nous apprennent qu'une passion contente s'use tellement en douze années qu'elle devient une simple habitude. Un héros obligé par sa gloire & par l'intérêt de son autorité, à rompre cette habitude, n'en doit pas être assez affligé pour devenir un personnage tragique; il cesse d'avoir la dignité requise aux personnages de la *tragédie*, si son affliction va jusqu'au désespoir. Un tel malheur ne sauroit l'abattre, s'il a un peu de cette fermeté sans laquelle on ne sauroit être, je ne dis pas un héros, mais même un homme vertueux. La gloire, dira-t-on, l'emporte à la fin, & Titus, de qui l'on voit bien que vous voulez parler, renvoie Bérénice chez elle.

Mais ce n'est pas là justifier Titus, c'est faire tort à la réputation qu'il a laissée; c'est aller contre les lois de la vraisemblance & du pathétique véritable, que de lui donner, même contre le témoignage de l'histoire, un caractère si mou & si efféminé. Aussi, quoique Bérénice soit une pièce très-méthodique & parfaitement bien écrite, le public ne la revoit pas avec le même goût qu'il lit Phèdre & Andromaque. Racine avoit mal choisi son sujet; & pour dire plus exactement la vérité, il avoit eu la foiblesse de s'engager à le traiter sur les instances d'une grande princesse.

De ces réflexions sur le rôle peu convenable que Racine fait jouer à Titus, il ne s'ensuit pas que nous proscrivions l'amour de la *tragédie*. On ne sauroit blâmer les poëtes de choisir pour sujet de leurs imitations les effets des passions qui sont les plus générales, & que tous les hommes ressentent ordinairement. Or de tou-

tes les passions, celle de l'amour est la plus générale ; il n'est presque personne qui n'ait eu le malheur de la sentir, du moins une fois en sa vie. C'en est assez pour s'intéresser avec affection aux piéces de ceux qu'elle tyrannise.

Nos poètes ne pourroient donc être blâmés de donner part à l'amour dans les intrigues de la piéce, s'ils le faisoient avec plus de retenue. Mais ils ont poussé trop loin la complaisance pour le goût de leur siècle, ou, pour mieux dire, ils ont eux-mêmes fomenté ce goût avec trop de lâcheté. En renchérissant les uns sur les autres, ils ont fait une ruelle de la scène tragique ; qu'on nous passe le terme !

Racine a mis plus d'amour dans ses piéces que Corneille. Boileau travaillant à réconcilier son ami avec le célèbre Arnaud, il lui porta la *tragédie* de Phedre de la part de l'auteur, & lui en demanda son avis. M. Arnaud, après avoir lu la piéce, lui dit : il n'y a rien à reprendre au caractère de Phedre, mais pourquoi a-t-il fait Hyppolite amoureux ? Cette critique est la seule peut-être qu'on puisse faire contre la *tragédie* de Phedre ; & l'auteur qui se l'étoit faite à lui-même, se justifioit en disant, qu'auroient pensé les petits-mâtres d'un Hippolite ennemi de toutes les femmes ? Quelles mauvaises plaisanteries n'auroient-ils point jetées sur le fils de Thésée ?

Du moins Racine connoissoit sa faute ; mais la plupart de ceux qui sont venus depuis cet aimable poète, trouvant qu'il étoit plus facile de l'imiter par ses endroits foibles que par les autres, ont encore été plus loin que lui dans la mauvaise route.

Comme le goût de faire mouvoir par l'amour les ressorts de la *tragédie*, n'a pas été le goût des anciens, il ne sera point peut-être le goût de nos neveux. La postérité pourra donc blâmer l'abus que nos poètes tragiques ont fait de leur esprit, & les censurer un jour d'avoir donné le caractère de Tircis & de Philene ; d'avoir fait faire toutes choses pour l'amour à des personnages illustres, & qui vivoient dans des siècles où l'idée qu'on avoit du caractère d'un grand

homme, n'admettoit pas le mélange de pareilles foiblesses. Elle reprendra nos poètes d'avoir fait d'une intrigue amoureuse la cause de tous les mouvemens qui arriverent à Rome, quand il s'y forma une conjuration pour le rappel des Tarquins ; comme d'avoir représenté les jeunes gens de ce temps-là si polis, & même si timides devant leurs maîtresses, eux dont les mœurs sont connues suffisamment par le récit que fait Tite-Live des aventures de Lucrece.

Tous ceux qui nous ont peint Brutus, Arminius & d'autres personnages illustres par un courage inflexible, si tendres & si galans, n'ont pas copié la nature dans leurs imitations, & ont oublié la sage leçon qu'a donné Mr. Despréaux dans le troisième chant de l'Art poétique, où il décide si judicieusement qu'il faut conserver à ses personnages leur caractère national :

*Gardez donc de donner, ainsi que dans
Clélie,
L'air & l'esprit françois à l'antique
Italie ;
Et sous le nom romain faisant notre
portrait,
Peindre Caton galant & Brutus da-
meret.*

La même raison qui doit engager les poètes à ne pas introduire l'amour dans toutes leurs *tragédies*, doit peut-être les engager aussi à choisir leur héros dans des temps éloignés d'une certaine distance du nôtre. Il est plus facile de nous inspirer de la vénération pour des hommes qui ne nous sont connus que par l'histoire, que pour ceux qui ont vécu dans des temps si peu éloignés du nôtre, qu'une tradition encore récente nous instruit exactement des particularités de leur vie. Le poète tragique, dira-t-on, fera bien supprimer les petiteffes capables d'avilir ses héros. Sans doute il n'y manquera pas ; mais l'auditeur s'en souvient ; il les redit lorsque le héros a vécu dans un temps si voisin du sien, que la tradition l'a instruit de ses petiteffes.

Il est vrai que les poètes grecs ont mis sur leur scène des souverains qui

venoient de mourir , & quelquefois même des princes vivans : mais ce n'étoit pas pour en faire des héros. Ils se propofoient de plaire à leur patrie , en rendant odieux le gouvernement d'un feul ; & c'étoit un moyen d'y réuffir , que de peindre les rois avec un caractère vicieux. C'est par un motif femblable qu'on a long-temps représenté avec fuccès fur un théâtre voifin du nôtre le fameux fiége de Leyde , que les Efpagnols firent par les ordres de Philippe II. & qu'ils furent obligés de lever en 1578. Comme Melpomène fe plaît à parer fes perfonnages de couronnes & de fceptres , il arriva dans ces temps d'horreurs & de perfécutions , qu'elle choifit dans cette piece dramatique pour fa victime , un prince contre lequel tous les fpectateurs étoient révoltés. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

Comparaison des deux systèmes de la Tragédie, ancien & nouveau, & avantage de ce dernier fur l'autre.

Lorfqu'on a lu ces beaux vers de Lucrece :

*Suave, mari magno turbantibus æquora
ventis,
E terrâ magnum alterius fpectare laborem,
Non quia vexari quemquam eft jucunda voluptas ;
Sed quibus ipfe malis careas quia cernere
fuave eft.*

on croiroit avoir trouvé dans le cœur humain le principe de la *tragédie* ; mais on fe trompe. Il eft bien vrai que l'homme fe plaît naturellement à s'effrayer d'un danger qui n'eft pas le fien , & à s'affliger , en fimple fpectateur , fur le malheur de fes femblables. Il eft vrai auffi que la joie fecrette d'être à l'abri des maux dont il eft témoin , peut contribuer par réflexion au plaifir que le fpectacle de ces maux lui caufe. Mais d'abord , les enfans , qui ne font pas certainement cette réflexion , ont un plaifir très-vif à être émus de crainte & de pitié

par des récits terribles & touchants : ce plaifir n'eft donc pas , dans la fimple nature , l'effet d'un retour fur foi-même. De plus , fi la vue du danger ou du malheur d'autrui nous étoit agréable , comme le dit Lucrece , par la comparaison de nous-mêmes avec celui que nous voyons dans le péril ou dans la fuffrance , plus fa fituation feroit affreufe , plus nous aurions de plaifir à n'y être pas ; la réalité nous en feroit encore plus agréable que l'image ; & dans l'image , plus l'illufion feroit forte , plus le fpectacle nous feroit doux. Or , il arrive au contraire que fi l'image eft trop refsemblante & le fpectacle trop horrible , l'ame y répugne & ne peut le fuffrir. (*Voyez ILLUSION*). Enfin , fi la joie de fe voir exempt des maux auxquels on s'intérefle , faifoit le charme de la compaffion , plus le péril feroit loin de nous , plus le plaifir feroit pur & fenfible : rien de plus raffurant en effet que la différence de celui qui fuffre avec celui qui voit fuffrir ; rien de plus effrayant au contraire que les rapports d'âge , de condition , de caractère de l'un à l'autre ; & cependant il eft certain que plus l'exemple nous touche de près , par fes rapports du malheureux avec nous-mêmes , plus l'intérêt qui nous y attache a pour nous de force & d'attrait. Ce n'eft donc pas , comme le dit Lucrece , par réflexion fur nous-mêmes que nous aimons à nous effrayer , à nous affliger fur autrui.

Principe de la tragédie. Le vrai plaifir de l'ame , dans fes émotions , eft effentiellement le plaifir d'être émue , de l'être vivement fans aucun des périls dont nous avertit la douleur. Ainfi , la fûreté perfonnelle , *tui fine parte pericli* , eft bien la condition fans laquelle le fpectacle tragique ne feroit pas un plaifir ; mais ce n'eft pas la caufe du plaifir qu'on y éprouve ; il naît de l'attrait naturel qui nous porte à exercer toutes nos facultés & du corps & de l'ame , c'eft-à-dire à nous éprouver vivans , intelligens , agiffans & fenfibles. C'eft cet exercice modéré de la fenfibilité naturelle qui rend les enfans fi avides du merveilleux qui les effraie ; c'eft ce qui fait courir une populace groffiére au

lieu du supplice des criminels ; c'est ce qui fait chérir à quelques nations les combats d'animaux & de gladiateurs, ou des spectacles horriblement tragiques ; c'est ce qui entraîne des nations plus douces, plus sensibles, ou, si l'on veut, plus foibles, au théâtre des passions ; c'est en un mot ce qui fait le charme de la poésie de sentiment.

Mais peu de sentimens sont assez pathétiques pour animer un long poëme. La joie ou la volupté peut animer une chanson ; la tendresse peut animer une idyle ou une élégie ; l'indignation, une satire ; l'enthousiasme, une ode ; l'admiration, par intervalles, peut suppléer dans l'épopée & même dans la tragédie, à un intérêt plus pressant. Mais le vrai, le grand pathétique est celui de la terreur & de la pitié : ces deux sentimens ont sur tous les autres l'avantage de suivre le progrès des événemens, de croître à mesure que le péril augmente, de presser l'ame par degrés, jusqu'au terme de l'action ; au lieu que, par exemple, l'admiration & la joie naissent dans toute leur force, & s'affoiblissent presque en naissant.

Essence de la tragédie. Le double intérêt de la terreur & de la pitié doit donc être l'ame de la tragédie. Pour cela, il est de l'essence de ce spectacle ; 1°. de nous présenter nos semblables dans le péril & dans le malheur ; 2°. de nous les présenter dans un péril qui nous effraie, & dans un malheur qui nous touche ; 3°. de donner à cette imitation une apparence de vérité qui nous séduise & nous persuade assez pour être émus comme nous nous plaisons à l'être, jusqu'à la douleur exclusivement. De là, toutes les règles sur le choix du sujet, sur les mœurs & les caractères, sur la composition de la fable, & sur toutes les vraisemblances du langage & de l'action.

Du sujet. L'homme tombe dans le péril & dans le malheur par une cause qui est *hors de lui*, ou *en lui-même*. *Hors de lui*, c'est sa destinée, sa situation, ses devoirs, ses liens, tous les accidens de la vie, & l'action qu'exercent sur lui les dieux, la nature, les hommes. De ces causes les

plus tragiques sont celles que le malheureux chérit, & dont il n'avoit lieu d'attendre que du bien. *En lui-même*, c'est sa foiblesse, son imprudence, ses penchans, ses passions, ses vices, quelquefois ses vertus ; de ces causes, la plus seconde, la plus pathétique & la plus morale, c'est la passion combinée avec la bonté naturelle.

Deux systèmes de tragédie. Cette distinction des causes du malheur, ou *hors de nous*, ou *en nous-mêmes*, fait le partage des deux systèmes de tragédie, ancien & moderne ; & d'un coup d'œil on y peut voir les caractères de l'un & de l'autre, leurs différences, leurs rapports, les genres propres à chacun d'eux, & tous les genres mitoyens qui résultent de leur mélange.

Système ancien. Sur le théâtre ancien, le malheur du personnage intéressant étoit presque toujours l'effet d'une cause étrangère ; & lorsqu'il y avoit de sa faute par imprudence, foiblesse ou passion, comme dans Œdipe, Hécube, Phèdre, &c. le poëte avoit soin de donner à cette cause une cause première, comme la destinée, la colère des dieux ou leur volonté sans motif, en un mot la fatalité, & cela dans les sujets même qui semblent les plus naturels : par exemple, si Agamemnon étoit assassiné en arrivant dans son palais, un dieu l'avoit prédit, & le poëte ne manquoit pas de faire annoncer par Cassandre que telle étoit la destinée de ce malheureux fils d'Atrée & de Tantale ; de même si les fils d'Œdipe se déclaroient une guerre impie, c'étoit l'effet inévitable des imprécations de leur père, & les poëtes avoient grand soin d'en avertir les spectateurs.

Dans les sujets tirés du théâtre des Grecs ou de leur histoire fabuleuse, ce même dogme a été reçu sur tous les théâtres du monde. Oreste condamné par un dieu à tuer sa mère, & pour ce crime inévitable, tourmenté par les Euménides, n'est guère moins intéressant pour nous que pour les Athéniens ; car la vraisemblance & l'effet théâtral n'exigent pas que l'on croie à la fiction, mais qu'on y adhère, & c'est à quoi se font mépris

mépris les spéculateurs , qui , de leur cabinet , ont voulu régler le théâtre.

Les poètes ont mieux jugé du pouvoir de l'illusion , & de la facilité qu'on a toujours à déplacer les hommes. Ils ont pris les sujets des Grecs ; fait du théâtre de Paris le théâtre d'Athènes ; ressuscité Mérope , Œdipe , Iphigénie , Oreste ; rétabli sur la scène le culte , les mœurs , les usages antiques , avec toutes les circonstances des lieux , des hommes & des faits ; & les François , à ce spectacle , sont devenus Athéniens. Ainsi , nous avons vu revivre l'ancienne tragédie , avec tout ce qu'elle eut jamais de plus touchant , de plus terrible , mais avec une plénitude & une continuité d'action , une gradation d'intérêt , un enchaînement de situations , un développement de mœurs , de sentimens , de caractères , & de nouveaux ressorts inconnus aux anciens.

Cependant comme cette source n'étoit pas inépuisable , & que de nouvelles circonstances indiquoient de nouveaux moyens , le génie a tenté de s'ouvrir une autre carrière.

Sist. me moderne. Les anciens , à côté du système de la fatalité , donné par la religion & par l'histoire de leur pays , avoient comme nous , le système des passions actives donné par la nature ; ils l'ont employé quelquefois comme dans l'*Electre* & dans le *Thieste* : mais , soit qu'il leur parût moins imposant , moins pathétique , soit qu'il ne s'accordât pas si bien avec la forme , les moyens & l'intention de leur théâtre , ils l'avoient négligé. Les modernes s'en sont saisis : ils ont fait de la tragédie , non pas le tableau des calamités de l'homme esclave de la destinée , mais le tableau des malheurs & des crimes de l'homme esclave de ses passions. Dès-lors , le ressort de l'action tragique a été dans le cœur de l'homme ; & tel est le nouveau système dont Corneille est le créateur.

Subdivision des deux systèmes. Mais chacun de ces deux systèmes se subdivise en divers genres.

Chez les Grecs il y avoit quatre sortes de tragédies ; l'une pathétique , l'autre morale , & l'une & l'autre simple ou

Tome XXXIII.

implexe. La tragédie morale se terminoit , au gré de la loi , par le succès des bons , & par le malheur des méchans. La tragédie pathétique se terminoit au contraire par le malheur du personnage intéressant , c'est-à-dire naturellement bon & digne d'un meilleur sort : Aristote vouloit qu'il eût contribué à son malheur par quelque faute involontaire ; mais dans le système ancien , cet adoucissement n'est fondé ni en raisons , ni en exemples. La tragédie simple étoit celle qui n'avoit point de révolution décisive , & dans laquelle les choses suivoient un même cours , comme dans le *Thieste* : celui qui méditoit de se venger , se venge ; celui qui dès le commencement étoit dans le péril & le malheur , y succombe , & tout est fini. Dans cette espèce de fable , il y a des moments où la fortune semble changer de face , & ces demi-révolutions produisent des mouvemens très-pathétiques ; mais elles ne décident rien. Dans la fable implexe , il y a révolution ou changement de fortune ; & la révolution est simple , ou double en sens contraire. (Voyez l'art. RÉVOLUTION.) Voilà toutes les formes de la tragédie ancienne ; & l'on voit que les différences ne sont que dans l'événement & dans la façon de l'amener. Aristote distingue aussi les fables dont les incidens viennent du dehors , & les fables dont les incidens naissent du fond du sujet ; mais par le fond du sujet , il entend les circonstances de l'action , & non les mœurs des personnages : aussi dit-il expressément que la tragédie n'agit point pour imiter les mœurs , qu'elle peut même s'en passer ; & tout ce qu'il demande pour émouvoir , c'est un personnage sans caractère , mêlé de vices & de vertus , ou , si l'on veut , sans vertus & sans vices , qui ne soit ni méchant , ni bon , mais malheureux par une erreur , ou par une faute involontaire ; & en effet c'en étoit assez dans le système des anciens.

Quand les modernes ont employé le système des passions , tantôt ils l'ont réduit à sa simplicité , & tantôt ils l'ont combiné avec celui de la destinée : de là les divers genres de la tragédie nouvelle.

Lorsque dès l'avant-scène jusqu'au dé-

O o o o o

nouement , la volonté , la passion ou la force des caractères agit seule , & par elle-même produit les incidens & les révolutions , noue , enchaîne & dénoue l'action théâtrale , c'est le système des modernes dans toute sa simplicité ; & ce genre se subdivise en trois : le premier est celui où le personnage intéressant fait son malheur soi-même , comme Roxane & le fils de Brutus ; le second est celui où le caractère intéressant est aux prises avec des méchans , & qu'il est menacé d'en être la victime , comme Britannicus , comme Zopire & ses enfans ; le troisième est celui où , sans le concours des méchans , le personnage intéressant est malheureux par la situation pénible & douloureuse où le réduit le contraste de ses devoirs & de ses penchans , ou de deux intérêts contraires , & par la violence qu'il se fait à lui-même ou qu'on fait à sa volonté , mais avec un droit légitime , comme dans le *Cid* , dans *Inès* , dans *Zaire*.

Si la violence vient du dehors , soit des dieux , soit de la fortune , soit d'un pouvoir irrésistible , ces incidens étrangers aux mœurs des personnages qui sont en scène , rentrent dans l'ordre de la fatalité ; mais ce genre approchant de celui des Grecs , ne laisse pas d'être plus fécond , en ce qu'il déploie tous les ressorts du cœur humain , & qu'il établit sur la scène le combat le plus douloureux entre la nature & la destinée , entre la passion qui veut être libre , & la fatale nécessité qui l'enchaîne & lui fait la loi.

A présent , si l'on considère que ces divers genres peuvent se réunir dans le même sujet , & se combiner dans une même fable , comme je l'ai fait observer dans *Iphigénie en Aulide* , & comme on peut le voir dans la *Sémiramis* ; qu'il est du moins très-naturel que le mobile soit dans la passion , & l'obstacle dans la fortune ; qu'il est même rare que l'action soit assez simple pour n'avoir qu'un ressort ; que dans le concours de divers caractères intéressés à l'événement , chacun d'eux étant passionné & naturellement bon ou méchant , ou mixte , ce n'est plus une passion qui agit , mais une foule de passions contraires & chacune selon le naturel du

personnage qu'elle anime , dans les rapports d'âge , de rang & de qualité respectives , comme du fils au père , & du sujet au roi ; si dans ce choc on fait concourir les droits du sang & de l'hymen , de l'amour & de l'amitié , de la nature & de la patrie &c. on fera étonné de la fécondité que les mœurs donnent à l'action , & l'on aura de la peine à concevoir que les anciens les aient comptées pour si peu de chose.

Avantage du système ancien. Ce n'est pourtant pas sans raison que les anciens avoient préféré le système de la fatalité ; 1^o. il étoit le plus pathétique. Quoi de plus capable en effet de frapper les esprits de compassion & de terreur que de voir l'homme , esclave d'une volonté qui n'est pas la sienne , & jouet d'un pouvoir injuste , capricieux , inexorable , s'efforcer en vain d'éviter le crime qui l'attend , ou le malheur qui le poursuit ? C'est ce dogme que les Stoïciens enseignoient & que Sénèque a exprimé en deux mots : *volentem ducunt fata , nolentem trahunt* ; c'est cette déplorable condition de l'homme que l'Œdipe françois expose en si beaux vers :

*Misérable vertu , don stérile & funeste ,
Toi par qui j'ai tissé des jours que je dé-
teste ,*

*A mon noir ascendant tu n'os pu résister.
Je tombois dans le piège en voulant l'éviter.
Un dieu plus fort que moi m'entraînoit dans
le crime ;*

*Sous mes pas fugitifs il creusait un abîme ;
Et j'étois malgré moi dans mon aveugle-
ment ,*

*D'un pouvoir inconnu l'esclave & l'instru-
ment.*

*Voilà tous mes forfaits. Je n'en connois
point d'autres.*

*Impitoyables dieux , mes crimes sont les
vôtres ;*

Et vous m'en punissez !

Ainsi l'innocence confondue avec le crime , par le caprice aveugle & tyrannique de l'inflexible destinée , est sans cesse exposée sur le théâtre ancien à la compassion des hommes asservis sous la même loi. L'autre

de Polypheme, où Ulyffe & ses compagnons voyoient tous les jours dévorer quelqu'un de leurs amis, & attendoient leur tour en frémissant, est le fimbole du théâtre d'Athenes. C'est-là, sans doute, le tragique le plus fort, le plus terrible, le plus déchirant, & celui qui dans tous les temps fera verser le plus de larmes.

2°. Il étoit plus facile à manier. Les dieux agissent comme bon leur semble; la destinée est impénétrable & ne rend point compte de ses décrets; au lieu que la nature en action est soumise à ses propres lois, & que ces lois nous sont connues. La balance de la volonté a ses poids & ses contrepoids, le flux & le reflux des passions, leurs accès, leurs relâches & leurs révolutions, leur choc & le degré de force qui décide de l'ascendant, tout a sa regle au-dedans de nous-mêmes; & un coup-d'œil sur les combinaisons que je viens d'indiquer, en parlant des mœurs, fera sentir la difficulté de mettre chaque piece de cette machine à sa place, & de lui donner le degré de ressort & d'activité qu'elle doit avoir. Que l'on compare le mécanisme de l'*Œdipe* de Sophocle, ou de l'*Oreste* d'Euripide, avec celui de *Polieucte*, de *Britannicus*, ou de *Antoine*, & l'on verra combien les Grecs devoient être à leur aise avec la destinée & la fatalité.

Rien de plus tragique, sans doute, que de voir un ami, sans le savoir, tuer son ami, un fils son pere, une mere son fils, un fils sa mere, j'en conviens avec Aristote; rien de plus effrayant que la situation du malheureux, qui, par erreur, va répandre un sang qui lui est si cher. Corneille ne voyoit rien de pathétique dans la situation de Mérope & d'Iphigénie, l'une allant immoler son fils, l'autre son frere, & Corneille étoit dans l'erreur. « Ce frere, dit-il, & ce fils leur étant » inconnus, ils ne peuvent être pour » elles qu'ennemis ou indifférens ». Mais si Mérope & Iphigénie ne connoissent pas le crime qu'elles vont commettre, le spectateur en est instruit; & par un pressentiment du désespoir où seroit une mere qui auroit immolé son fils, une seur qui auroit immolé son frere, on frémit pour

elle de son erreur & du coup qu'elle va frapper.

A plus forte raison rien de plus intéressant que la situation d'un tel personnage, si le crime n'est reconnu qu'après qu'il est commis.

Mais à la place d'une erreur involontaire, ou d'une nécessité inévitable, que l'on mette la passion; quel art ne faut-il pas alors pour concilier l'intérêt avec des crimes bien moins horribles, pour faire plaindre, par exemple, le meurtrier de Zaïre, ou l'indigne fils de Brutus? Il est des crimes que, dans l'emportement, un homme naturellement bon peut commettre; chacun de nous, dans un accès de passion, en est capable, & c'est ce qui nous fait chérir encore & plaindre ceux qui les ont commis. Mais si le crime révolte la nature, la passion, même la plus violente, ne suffit pas pour l'excuser: un parricide n'est pas seulement un homme passionné, c'est un monstre; ce monstre ne peut nous toucher. Il y a plus: on ne pardonne à la passion la simple cruauté que dans un mouvement soudain, rapide, involontaire; la cruauté préméditée rend le criminel odieux, quelque passionné qu'il soit. Nulle difficulté, au contraire, dans les sujets où la fatalité domine: Hercule rendu furieux par la haine de Junon, tue ses enfans & sa femme; Oreste, forcé d'obéir à un dieu, assassine sa mere, & pour ce crime inévitable il est livré aux Euménides; Hercule & Oreste sont intéressans, & d'autant plus que leur action est plus atroce. Il en est de même de l'erreur d'*Œdipe*. Toute l'indignation se rejette sur les dieux; la compassion reste aux hommes. Le pathétique de l'action ne se réduit pas à la catastrophe; le crime peut être annoncé; & si l'on voit de loin l' inexorable destinée se complaire à dresser les pièges, à creuser, à cacher l'abîme où le malheureux doit tomber, l'y attirer ou l'y conduire, l'y pousser elle-même & l'y précipiter, plus ce prodige de méchanceté nous est odieux, & plus nous devient cher celui qui en est la victime. Voilà pourquoi entre tous les sujets, Aristote préfere ceux où le crime

seroit le plus atroce, s'il étoit volontaire & libre.

3°. Le système des anciens étoit plus favorable à la grandeur de leurs théâtres & à la pompe solennelle des spectacles qu'on y donnoit. Ces spectacles faisoient partie des fêtes où toute la Grece accouroit ; il falloit donc que l'amphithéâtre pût contenir une multitude assemblée, & que le théâtre fût proportionné à ce cercle immense de spectateurs. Mais une scene spatieuse demandoit une action grande & forte, où tout fût peint comme dans un tableau destiné à être vu de loin, & c'est à quoi le système de la fatalité s'accommodoit mieux que le nôtre ; car en faisant venir du dehors les événemens tragiques, il simplifioit tout & ne laissoit à l'action théâtrale que des masses à présenter. La peinture des passions, dont tous les détails nous enchantent, n'auroit eu là aucun relief : ces touches délicates, ces reflets, ces nuances, ces développemens si précieux pour nous, auroient été perdus ; & au contraire, ces traits de force, qui, vus de près, feroient sur nous des impressions trop douloureuses, adoucis par la perspective, n'auroient de pathétique que ce qu'il en falloit pour l'ame des Athéniens. C'est sur leur théâtre que Philoctète devoit paroître couvert de lambeaux, se traînant, se roulant par terre, & rugissant de douleur ; c'est-là qu'Œdipe devoit paroître les yeux crevés, versant sur ses enfans des gouttes de sang au lieu de larmes ; qu'Oreste, poursuivi par les furies, devoit tomber dans les convulsions, & demander à sa sœur Electre qu'elle effuyât l'écume de ses levres ; c'est-là que le supplice de Prométhée, les tourmens d'Hercule & les fureurs d'Ajax étoient en proportion avec la grandeur du spectacle.

4°. Ce système remplissoit mieux l'objet religieux politique & moral que l'on se proposoit alors. Il est évident, quoi qu'en dise Aristote, que le caractère de l'action tragique prenoit trop sur la liberté ; & soit que le personnage intéressant ressemblât par son caractère à l'agneau docile & timide qui se laisse mener à l'autel, ou au taureau fougueux qui se

débat sous le couteau du sacrificateur, l'événement n'en étoit pas moins l'accomplissement d'un décret qui decidoit du sort de l'homme, & quel que fût l'instrument du malheur, & quelle qu'en fût la victime, l'un & l'autre étoient sous l'empire de l'inflexible nécessité. Par-là l'objet poétique étoit rempli : car *la terreur nous vient, dit Aristote, de la possibilité que nous voyons à ce qu'un malheur semblable nous arrive ; & la pitié nous vient de l'indignité de ce malheur qui nous semble peu mérité.* Mais où étoit le but moral, où étoit le fruit de l'exemple ? De ce qu'Œdipe a tué son pere sans le savoir, & qu'il a épousé sa mere, quelle conséquence tirer ? Que c'est un crime horrible d'exposer ses enfans. Mais avant que Jocaste eût exposé le sien, son sort lui avoit été prédit. Dans cet exemple le malheur n'est donc pas la suite du crime. Œdipe a été imprudent : un homme, dit-on, menacé de tuer son pere & d'épouser sa mere, auroit dû ne pas voyager, n'avoir de querelle avec personne, & ne se marier jamais. Mais ceux qui raisonnent si bien ont oublié que dans le système des Grecs la destinée étoit inévitable, & qu'il étoit dans celle d'Œdipe de faire tout ce qu'il a fait.

Il est donc vrai, comme l'a reconnu Marc-Aurele, que le but moral, religieux & politique de la tragédie ancienne, étoit de frapper les esprits de l'ascendant de la destinée, afin d'accoutumer les hommes aux événemens de la vie, de les y résigner d'avance, & de les rendre patients, courageux & déterminés. Cette habitude donnée à un peuple, de tout voir sans étonnement, & de tout souffrir sans foiblesse, étoit favorable aux mœurs publiques ; & quant à ce qui pouvoit résulter, dans le détail des mœurs privées, du système de la nécessité, les poètes s'en inquiétoient peu : c'étoit aux lois à y pourvoir.

A l'avantage de former, dans un état républicain exposé aux plus grands revers, une masse d'hommes préparés à tout & résolu à tout, se joignoit celui de leur faire voir que tous les hommes étoient égaux sous l'empire de la destinée ; que les plus élevés étoient sujets à l'impru-

dence & à l'erreur ; que les dieux se jouoient des rois ; que tout ce qui flatte l'orgueil étoit fragile & périssable ; & que les plus grandes calamités & les plus grands crimes étant réservés aux souverains , il étoit également insensé d'aspirer à l'être , & de souffrir qu'il y en eût. C'est ce qu'il étoit important d'inculquer à des peuples libres.

Voilà les raisons de préférence qui avoient décidé les anciens en faveur du système de la fatalité. Mais puisque ce système avoit tant d'avantage , pourquoi nous en être éloignés ? Est-ce pour écarter l'idée d'une destinée injuste , d'une aveugle nécessité ? Nullement , & l'on voit assez que tant que les modernes ont pu tirer de ce système des spectacles intéressans , ils ne s'en sont pas fait scrupule. Est-ce que l'opinion ayant changé , la vraisemblance & l'intérêt des anciennes fables seroient perdus pour nous ? Encore moins : l'illusion supplée à la croyance. Les sujets les plus pathétiques de notre théâtre sont pris du théâtre des Grecs. L'Œdipe , l'Oreste , la Phedre , les deux Iphigénies , la Mérope , le Philoctete , &c. réussirent dans tous les temps & chez tous les peuples du monde.

Mais si ce n'a pas été pour rendre la *tragédie* plus morale ou plus intéressante qu'on en a fait un nouveau système , qu'est-ce donc qui l'a introduit ? Le cours naturel des choses , un nouvel ordre de circonstances , la difficulté qu'éprouvoit l'art à s'accommoder des anciens sujets , & les avantages d'une autre espèce que l'on croyoit trouver dans le système des passions.

Avantages du nouveau système. Voyez d'abord dans l'article POÉSIE combien l'histoire fabuleuse des Grecs , leur religion & leurs mœurs étoient favorables à leur système , & combien ce qui leur étoit propre est étranger par-tout ailleurs.

Les spectateurs , comme je l'ai dit , se dépaysoient aisément ; mais l'illusion qui les entraîne tient elle-même aux convenances , & ce système religieux des Grecs ne peut convenir qu'aux sujets qu'il a consacrés. Il n'eût donc jamais fallu sortir de leur histoire fabuleuse ; & dans ce cercle

le génie tragique se fût trouvé trop à l'étroit.

Il est bien vrai que dans tous les temps & chez tous les peuples du monde , on semble reconnoître dans la fortune & dans ce qu'on appelle le hasard des événemens , une espèce de fatalité , & que par conséquent il étoit possible d'inventer des sujets où tout fût conduit par le sort ou par des causes inévitables ; mais des accidens sans rapports , sans liaison de l'un à l'autre , aussi dénués de vraisemblance que de vérité , n'ayant pour eux ni l'opinion réelle , ni la tradition fabuleuse , auroient manqué de consistance & d'autorité sur la scène , & n'auroient pas été assez évidemment l'effet d'une puissance tyrannique , attachée à rendre les hommes ou coupables , ou malheureux , pour que de ces spectacles du malheur & du crime on reçût la même impression de terreur dont les Grecs se sentoient frappés , & dont leur système religieux nous frappe encore nous-mêmes dans les sujets où il est empreint.

Cet amas d'incidens fortuits dont il n'y a rien à conclure , ont pu occuper nos aïeux à la renaissance des lettres , quand ni l'esprit , ni le goût , ni le jugement même n'étoient formés : on en faisoit sur tous les théâtres de l'Europe des comédies sans comique , des *tragédies* sans intérêt. La curiosité , la surprise étoient les seuls émotions qu'on éprouvoit à ces spectacles ; mais ne connoissant rien de mieux , on croyoit voir le mieux possible.

Enfin Corneille ayant découvert , au milieu de ce cahos , une nouvelle source d'événemens tragiques , aussi intéressans dans leurs causes que terribles dans leurs effets , ce fut un cri universel ; & l'Europe moderne reconnut la *tragédie* qui lui étoit propre.

L'homme libre sous un Dieu juste qui permettoit le mal , sans en être la cause , l'homme en proie à ses passions , en butte à celles de ses semblables , & rendu malheureux par lui-même ou par eux , devint l'objet de la *tragédie* & le nouveau spectacle affligeant & terrible dont elle frappa les esprits.

Les avantages de ce nouveau système

sont d'être plus fécond , plus universel , plus moral , plus propre à la forme & à l'étendue de nos théâtres , plus susceptible de tout le charme de la représentation.

1°. *Plus fécond* , parce qu'il met en jeu tous les ressorts du cœur humain , qu'il en fait les mobiles de l'action théâtrale , qu'il donne lieu aux développemens de toutes les passions actives , que de leur mélange il compose des caractères pleins d'énergie & de chaleur , que de leurs contrastes il tire des situations variées à l'infini ; que de leurs combats il fait naître une foule de mouvemens qui étoient inconnus aux anciens.

Non-seulement la passion agit l'ame , mais elle altere la raison , la séduit , la trompe , l'égare , & la range de son parti : de là tout l'artifice qu'elle emploie pour en imposer à celui qu'elle obsède & à tous ceux qu'elle a intérêt de persuader & d'émouvoir ; de là l'éloquence de deux passions contraires pour se vaincre mutuellement ; de là les changemens rapides d'opinion , de sentimens & de langage dans le même homme , soit que deux passions se tourmentent & se combattent tour à tour , soit qu'une seule passion ait à combattre en lui la bonté naturelle , à triompher de l'innocence , à vaincre un reste de pudeur , à faire taire le devoir , à surmonter la vertu même , à se délivrer de la honte , & à s'affranchir du remords. Voilà ce qui ouvre à notre théâtre un champ si vaste & si fécond.

Quand l'homme agit par une impulsion étrangère & irrésistible , il n'y a pas à balancer ; mais quand il doit se décider par les mouvemens de son cœur , & que ces mouvemens , comme celui des flots , sont tumultueux & rapides , qu'il est tour à tour entraîné en sens contraires avec la même violence , que presque au même instant que le désir l'emporte la honte le repousse , & qu'au moment que l'espérance commence à l'élever , il se sent abattu par la crainte & par la douleur ; c'est là qu'un naturel sensible , ardent , impétueux , se montre sous toutes les faces & dans toutes les attitudes ; c'est là que le génie a de quoi s'exercer dans l'art d'imi-

ter & de peindre. Le système moderne , osons le dire , est le seul où le cœur humain ait été pris par tous les côtés sensibles , & savamment approfondi.

2°. *Plus universel*. Le système ancien est fondé sur une opinion locale. Il est vrai que cette opinion sera reçue par-tout comme hypothèse , mais il ne sera permis d'y adapter que l'histoire des temps & des lieux où elle a régné. Au contraire le système des passions est de tous les pays & de tous les siècles. Par-tout l'homme a été conduit par les mouvemens de son cœur ; par-tout il s'est rendu coupable & malheureux par ses passions. Notre théâtre est le tableau du monde.

3°. *Plus moral*. C'est une chose utile sans doute que d'habituer l'homme au malheur , puisqu'il y est exposé sans cesse. Mais d'un côté l'indignation , l'impiété , le désespoir , de l'autre le découragement , l'abattement , l'abandon de soi-même sont les écueils d'une ame ou forte ou foible , qui s'est laissée frapper de l'ascendant de la destinée , de la nécessité d'en subir les décrets. Au lieu qu'il est d'une utilité absolue d'apprendre à l'homme à se craindre lui-même , à être sans cesse en garde contre les ennemis qu'il recèle au fond de son cœur.

Dans un état exposé à de grands périls , sujet à de grandes révolutions , où tout homme devoit être déterminé à tout risquer , à tout souffrir , peut-être cet abandon de soi-même aux décrets de la destinée , étoit-il la vertu de premier besoin , & devoit-il former le caractère national ; mais dans une monarchie vaste & tranquille , où une partie des forces de la nation suffit à sa défense , le bonheur public tient essentiellement à des mœurs tempérées. La tragédie qui réprime les mouvemens de l'ame , est donc une leçon politique en même temps qu'une leçon de mœurs. La haine , la colere , la vengeance , l'ambition , la noire envie & sur-tout l'amour étendent leurs ravages dans tous les états , dans tous les ordres de la société. Ce sont là les vrais ennemis domestiques , & ceux qu'il est le plus essentiel de nous faire craindre , par la peinture des malheurs où ils peuvent nous entraîner , puisqu'ils

y ont entraîné des hommes souvent moins foibles , plus sages & plus vertueux que nous ; & c'est à quoi les Grecs n'ont pas même pensé. Si dans la *tragédie* ancienne la passion est quelquefois la cause ou l'instrument du malheur , ce malheur ne tombe pas sur l'homme passionné , mais sur quelque victime innocente. Or pour réprimer en nous la passion , il ne s'agit pas de nous faire voir qu'elle est funeste aux autres , mais à nous-mêmes. On diroit que les Grecs évitoient à dessein le but moral que nous cherchons , car ils n'ont pu le méconnoître. Quoi de plus simple en effet pour guérir les hommes de leurs passions que de leur en montrer les victimes ? Quoi de plus terrible que l'exemple d'un homme à qui la nature & la fortune avoient tout accordé pour être heureux , & en qui une seule passion , la même dont chacun de nous porte le germe dans son sein , a tout ravagé , tout détruit ? C'est ce rapport , cette induction qui rend l'exemple salutaire ; & Aristote lui-même l'a reconnu , mais dans sa rhétorique. « L'orateur , dit-il , pour imprimer la crainte à ses auditeurs , doit leur faire voir qu'ils sont en péril , & pour cela mettre sous leurs yeux l'exemple de ceux qui sont tombés dans les malheurs dont il les menace ». Mais l'orateur ne leur dit pas : *Si vous disputez le pas à un inconnu , comme fit Œdipe , ou si vous êtes curieux comme lui , vous tuerez votre pere , vous épouserez votre mere , vous vous arracherez les yeux.* Il leur dit : *Si vous vous livrez à vos passions , vous en ferez les victimes ; si vous calomniez le juste , si vous opprimez l'innocent , le ciel qui les aime les vengera.* S'il nous présente un ravisseur horriblement puni comme Thieste , il ne nous fera pas voir à côté un monstre exécrationnable comme Atrée jouissant de sa vengeance & du jour qu'il a fait pâlir. Mais il opposera l'innocent au coupable , & nous montrera celui-ci plus malheureux dans ses succès que l'autre au comble de l'infortune , l'enfer dans l'âme d'Anitus , le ciel dans l'âme de Socrate. Enfin s'il nous met sous les yeux des exemples de la peine attachée au crime , ce crime ne fera pas l'effet de l'erreur ; car de l'erreur il n'y a rien à conclure ; mais de la foiblesse ,

de l'imprudence ou de la passion ; car on peut y remédier. Il est donc évident que le dessein qu'Aristote attribue à l'orateur & celui qu'il attribue au poète ne sont pas les mêmes. Le but de l'orateur dans son sens est de rendre les hommes justes & sages par crainte ; & le but du poète est de les guérir de la crainte , en les habituant au malheur.

Or cette disparate n'existe plus entre la morale de l'éloquence & celle de la *tragédie* ; & dans le système moderne , le but du poète est le même que celui de l'orateur.

4° *Ce système est encore plus propre à la forme de nos théâtres. J'en ai déjà indiqué la raison.* Le théâtre a sa perspective ; le nôtre est nécessairement moins vaste que celui des Grecs ; le spectacle qui chez eux étoit une solennité , n'est chez nous qu'un amusement : au lieu d'une nation assemblée , c'est un petit nombre de citoyens ; au lieu d'un grand cirque en plain ciel , c'est une assez petite salle. L'avantage du théâtre ancien étoit donc dans la pantomime & dans la force des tableaux ; l'avantage du nôtre est dans l'éloquence & dans la beauté des détails. On a dit cent fois que les Grecs avoient dédaigné de mettre l'amour sur leur théâtre. On n'a pas vu qu'il leur eût été impossible de l'y peindre comme nos poètes l'ont peint ; que ces détails , ces gradations , ces nuances si délicates qui en font la décence & le charme , répugnent à la seule idée du mannequin , du casque , du porte-voix d'un homme jouant Ariane , & reprochant au parjure Thésée le crime de l'abandonner. On n'a pas vu que la même cause avoit exclu de leur théâtre presque toutes les passions actives ; & que si quelquefois ils les y ont employées , ce n'a été que par esquisses , en les ébauchant à grands traits. Les Grecs alloient à leur théâtre apprendre à souffrir , & non pas à se vaincre. Avec des plaintes , des cris , des larmes , des mouvemens d'effroi , de douleur & de désespoir , un malheureux , poursuivi par les dieux ou accablé par la destinée , étoit sûr d'émouvoir , d'attendrir tout un peuple. C'étoit moins de beaux vers que des hurlemens effroyables ou des gémissemens

profonds que l'on entendoit de si loin.

Chez nous aucun des accens de l'ame , aucun des traits les plus délicats de la passion n'est perdu ; tous les détails de l'expression , toutes les nuances de la pensée & du sentiment font apperçus & vivement sentis.

Je ne dis pas que le tragique moderne soit dénué de force ; je dis qu'il en a moins , qu'il en doit moins avoir que le tragique ancien , parce qu'il est vu de plus près ; je dis qu'en s'affoiblissant du côté des peintures , il a dû s'en dédommager du côté des sentimens , & que pour cela le système qui prête le plus à l'éloquence de l'ame , est ce qui lui convient le mieux.

5°. *Il est plus susceptible enfin de tout le charme de la représentation.* En parlant de la scène antique on ne cesse de nous vanter ces théâtres immenses que le ciel éclairait ; & on ne fait pas attention que dans des spectacles donnés quatre fois l'an à toute la Grece assemblée , cette vaste étendue étoit d'une nécessité indispensable & bien plus nuisible qu'avantageuse à la beauté de l'imitation ; qu'elle faisoit violence à toute espece de vraisemblance & d'illusion théâtrale ; qu'il étoit impossible au peintre de distribuer les lumieres & les ombres dans les décorations d'un théâtre éclairé par le jour ; que l'acteur jouoit sous un masque , dont la bouche arrondie en trompe lui tenoit lieu de porte-voix ; que ce masque n'exprimoit rien , & qu'un homme jouant Electre , Iphigénie ou Phedre avec un masque & un porte-voix , devoit être au moins peu touchant ; que le cothurne , en exhaussant la taille jusqu'à la hauteur de huit piés , en faisoit un colosse énorme & grotesquement composé ; que s'il est vrai , comme on le dit , que la tête de l'acteur fût dans un casque & le corps dans un mannequin , c'étoit le comble de la difformité ; & qu'en supposant même , par impossible , entre la taille , la figure & le geste d'un homme ainsi façonné , quelque espece de proportion & d'ensemble , il en seroit toujours de cette imitation dramatique , relativement à la nôtre , comme d'une statue colossale grossièrement taillée , comparée à une statue de

grandeur naturelle dont tous les traits seroient finis.

Mais au lieu d'un théâtre immense qui dans l'éloignement déroboit à la vue ces difformités , supposez les *tragédies* de Sophocle & d'Euripide , sans aucun changement , représentées à notre maniere , & sur des théâtres proportionnés à l'étendue de la voix & à la portée de la vue ; alors le naturel , la vraisemblance , l'illusion théâtrale y fera ; mais alors même combien l'art de l'acteur ne sera-t-il pas à l'étroit ! l'expression de la souffrance est pathétique ; mais du côté de l'art elle n'a rien qui favorise & développe les grands talens. L'acteur le plus commun , dans des tourmens ou dans des fureurs , imitera les cris de Philoctete , ou les rugissemens d'Oreste ; & dans la déclamation comme dans la peinture , les mouvemens forcés , violens , convulsifs font ce qu'il y a de plus aisé. La grande difficulté de l'art est dans l'expression simultanée de deux sentimens qui agitent l'ame , dans le passage de l'un à l'autre , dans les gradations , les nuances , les mouvemens divers ou d'une seule passion ou de deux passions contraires , dans leur calme trompeur , dans leur fougue rapide , dans leurs élans impétueux , enfin dans cette foule d'accidens variés qui forment ensemble le tableau des orages du cœur humain. Que l'on compare les rôles les plus passionnés du théâtre grec , avec les rôles de Néron , d'Orosmane & de Rhadamiste , avec les rôles de Cléopatre dans Rodogune , de Roxane dans Bajazet , d'Hermione dans Andromaque , d'Alzire & de Sémiramis ; que l'on compare la Phœdre d'Euripide avec celle de Racine , l'Electre de Sophocle avec celle de M. de Voltaire , avec ce rôle qui a été le triomphe de la célèbre Clairon : dans le grec on verra des couleurs fortes mais entieres , sans reflêts & sans demi-teintes ; dans le françois mille nuances qui , loin d'affoiblir la peinture , ne la rendent que plus vivante , plus variée & plus sensible. C'est le grand avantage que nous avons tiré de la petitesse de nos théâtres ; & ceux qui proposent de les agrandir , ne savent pas le tort qu'ils veulent faire à l'art du poëte & à celui de l'acteur.

Des mœurs & des caractères. Si l'on a bien conçu le système des anciens, on fera peu surpris qu'Aristote ait subordonné les mœurs à l'action, & ne les ait pas même regardées comme nécessaires à la tragédie. Que l'homme en péril ne fût pas méchant, que le malheureux poursuivi par son mauvais sort ne l'eût pas mérité; c'en étoit assez pour être un objet de terreur & de compassion.

Mais lorsqu'il a fallu que les hommes entre eux se fissent leurs destins eux-mêmes; leurs qualités, leurs inclinations, leurs affections, leur naturel enfin, leurs caractères & leurs mœurs ont été les ressorts de l'action théâtrale.

Dans la tragédie il y a deux sortes de caractères: les uns dévoués à la haine des spectateurs; & dans ceux-là le naturel, l'habituel, l'actuel, tout peut être mauvais: les vices les plus bas, les crimes les plus noirs, les sentimens les plus dénaturés, les perfidies les plus atroces & les plus lâches trahisons, toutes ces horreurs ennoblies comme elles peuvent l'être, forment le caractère d'un Atrée, d'un Narcisse, d'une Cléopâtre, & dans le tableau dramatique ces figures ont leur beauté.

Un méchant homme, quelque malheureux qu'il soit, n'inspirera point la pitié; mais il inspirera la terreur de deux manières, & les voici. Dans le cours de l'action, il fera trembler pour l'homme innocent ou vertueux dont il méditera la perte; & au dénouement si le méchant triomphe, on frémera comme dans Mahomet de se livrer à ses pareils. Si au contraire c'est lui qui succombe, & s'il est puni, comme dans *Rodogune*, on frémera de lui ressembler. « Si les furies poursuivent Néron pour avoir fait périr sa mère, dit Castelvetro, cela n'exciteroit ni pitié ni crainte. Mais qu'elles poursuivent Oreste pour avoir obéi au dieu qui l'a forcé au crime, cela est terrible & digne de pitié ». Castelvetro a raison dans son sens. D'abord il est absolument vrai que Néron n'exciteroit point la pitié. Il est encore vrai qu'il n'exciteroit pas la même espèce de crainte que nous fait éprouver Oreste, celle que devoit inspirer aux hommes l'iniquité bizarre de la

deffinée & des dieux. Mais Néron poursuivi par les furies rempliroit de terreur les cœurs dénaturés, & de cette terreur qu'inspirent des dieux justes, qui poursuivent le parricide jusques sur le trône du monde, & qui pour le punir déchaînent les enfers. Il est donc de l'intérêt des mœurs, comme de l'intérêt de l'art, qu'on rende les méchants sur la scène aussi odieux qu'ils peuvent l'être.

Mais les caractères auxquels on veut concilier la bienveillance & la commisération, doivent avoir un fonds de bonté qui nous attache. Ils peuvent être criminels, jamais vicieux ni méchants.

Il faut donc bien discerner entre les inclinations habituelles & les affections accidentelles du cœur humain, celles qui se concilient avec la bonté d'âme, celles dont le personnage intéressant peut s'applaudir, celles qu'il peut se pardonner, celles qu'il doit désavouer & se reprocher à lui-même: car c'est sur-tout à l'équité du juge intérieur que l'on reconnoît la bonté naturelle.

Ainsi les qualités essentielles du caractère intéressant, sont la droiture, la sensibilité, la candeur, la noblesse, & mieux encore la grandeur d'âme. Si la passion qui le domine le rend injuste, il doit s'en accuser; s'il dissimule, ce ne doit être que malgré lui & en rougissant; s'il est forcé de paroître ingrat, il doit en avoir honte & s'en faire un crime. Son caractère actuel peut être la foiblesse, jamais la fausseté; l'ambition, jamais l'envie; la haine, jamais la calomnie, & encore moins la trahison; le ressentiment, la vengeance, jamais la dureté, la lâcheté ni la noirceur; la violence, l'emportement, jamais la cruauté froide, tranquille & réfléchie. Sa colere ne doit être qu'une sensibilité révoltée par l'excès de l'injure, qu'une fierté blessée par l'indignité de l'offense, qu'un vif ressentiment du mal fait à lui-même ou à ce qu'il a de plus cher, qu'un mouvement d'indignation contre l'orgueil qui l'humilie, l'ingratitude qui l'aigrir, la force injuste qui l'opprime, le crime, en un mot qui l'irrite, ou le vice impudent qui lui est odieux. Les fureurs de sa jalousie ne doivent être que les transports d'un

amour violent qui se croit outragé. Ainsi, toutes ses passions doivent porter avec elles une sorte d'excuse & d'apologie, qui le fasse plaindre d'en être la victime, & qui empêche de le haïr.

C'est en cela qu'on nous accuse de rendre les passions aimables; & il est vrai que nous les parons, mais comme des victimes, pour apprendre à les immoler. Il ne s'agit pas de les faire haïr, mais de les faire craindre: c'est l'attrait qui en fait le danger: pour en prévenir la séduction, il faut donc les peindre avec tous leurs charmes. On tenteroit en vain de rendre odieux des sentimens dont un bon naturel est bien souvent la cause. Le ressentiment des injures, la colere, l'ambition, l'amour, les foibleffes du sang, le desir de la gloire sont funestes dans leurs effets, quoiqu'intéressans dans leur cause. C'est avec ce mélange de bien & de mal qu'il faut qu'on les voie sur le théâtre; car c'est ainsi qu'on les verra dans la nature, & ce n'est que par la ressemblance que l'exemple en est effrayant. Plus le personnage est intéressant, plus son malheur sera terrible: sa bonté, ses vertus elles-mêmes n'en feront que mieux sentir le danger de la passion qui l'a perdu; & plus la cause de son malheur est excusable par notre foibleffe, plus nous voyons près de nous le précipice où il est tombé.

Cette constitution de la fable, du côté des mœurs, est à la fois si utile & si intéressante, si analogue à la nature & à tous les principes de l'art, qu'elle semble avoir dû se présenter d'abord aux inventeurs de la tragédie; & ceux qui entendent citer depuis si long-temps les anciens comme nos modeles, doivent trouver bien étrange ce que j'ai osé avancer, que le théâtre des Grecs ne fut jamais celui des passions.

On s'autorise de leur exemple pour nous reprocher d'avoir fait de l'amour la passion dominante de la scène tragique. Croit-on de bonne-foi qu'un caractère comme celui d'Hermione, n'eût pas été beau à Athenes comme à Paris? Mais qui l'auroit joué, qui l'auroit entendu? Ce flux & ce reflux de passions contraires, le dépit, la fierté, l'amour, la jalousie & la vengeance,

ce, leurs accens, leurs traits, leur langage, tout se seroit perdu sous le masque ou dans l'éloignement. Voilà pourquoi la peinture de l'amour & des passions qu'il engendre leur étoit interdite, & s'ils n'en ont pas fait usage, il n'en est pas moins vrai, comme je l'ai prouvé dans l'article MŒURS, que de toutes les passions actives l'amour est la plus théâtrale, la plus intéressante, la plus féconde en tableaux pathétiques, la plus utile à voir dans ses redoutables excès.

Il faut convenir qu'en peignant l'amour avec tous ses dangers, on le peint avec tous ses charmes; & c'est par-là qu'on rend les malheureux qu'il a séduits plus dignes de pitié que de haine; mais c'est aussi par-là qu'on rend cette passion redoutable autant qu'elle est dangereuse. Il faut que l'homme sache non-seulement qu'elle l'égare, mais par quels détours elle peut l'égarer. C'est aux fleurs qui couvrent le piège qu'il doit le reconnoître; l'attrait l'avertit du danger.

Si l'homme passionné, qui fait lui-même son malheur, peut être intéressant, à plus forte raison l'homme vertueux. Mais si la vertu même est cause du malheur, quel intérêt peut-il en naître? 1°. L'intérêt de la bienveillance & de l'admiration, quand le malheur est absolument volontaire, comme celui de Décius; mais j'avoue que de tels sujets ne seroient pas assez tragiques. 2°. L'intérêt de la pitié mêlée d'admiration & d'amour, quand l'homme de bien, malheureux par son choix, n'a pu se dispenser de l'être, comme Brutus, Régulus & Caton; & si l'alternative est telle que, sans honte, l'homme n'ait pu éviter son malheur, il est, pour la vertu, dans l'ordre des maux nécessaires; telle est la situation de Rodrigue, & c'est par-là qu'elle est si touchante.

Le pathétique des mœurs, chez les anciens, consistoit, non pas dans les passions actives, causes du crime & du malheur, mais dans des affections qui rendoient le crime involontaire plus horrible pour celui qui l'avoit commis, & le malheur plus accablant. Ces sentimens que j'appellerai passifs, sont ceux de l'humanité, de l'amitié, de la nature. Les an-

ciens les ont exprimés avec beaucoup de force, de chaleur & de vérité, parce qu'ils en étoient remplis. Le nom de *piété* qu'ils leur donnoient, exprime l'idée de sainteté qu'ils y avoient attachée. On ne lit pas sans émotion ce que disoit l'un de leurs plus grands hommes, Epaminondas, que de toutes ses prospérités, celle qui lui avoit donné le plus de joie étoit d'avoir gagné la bataille de Leuctre du vivant de ses père & mère. L'héroïsme de Pamitié & de la piété filiale étoit familier parmi eux. L'amour paternel & maternel n'étoit pas moins passionné : c'étoient les trésors de leur théâtre. Les modernes, chose étonnante, les avoient négligés ces trésors précieux, jusqu'à M. de Voltaire. C'est lui qui le premier a répandu dans la *tragédie* cet intérêt si doux de la touchante humanité : c'est lui qui, sur la scène, a fait un sentiment religieux de la bienfaisance universelle ; c'est lui qui a mis dans les sujets modernes toutes les tendresses du sang ; & quel pathétique il en a tiré ! Mérope & Jocaste, il est vrai, comme Andromaque, Hécube & Clitemnestre sont prises du théâtre ancien ; mais les caractères de Brutus, de César, de Lufignan, d'Alvarès, de Zopire, d'Idamé, de Sémiramis, ne sont pris que dans la nature. C'est ce grand secret de la *tragédie*, presque oublié depuis Euripide, qui a valu à M. de Voltaire l'honneur d'être mis à côté de Corneille & de Racine, ou plutôt la gloire d'être élevé au-dessus d'eux, comme ayant mieux connu ou plus fortement remué les grands ressorts du cœur humain.

Ce genre de pathétique se concilie également avec les deux systèmes ; mais une nouvelle différence de l'un à l'autre, c'est la liberté que nous avons & que les anciens n'avoient pas, de prendre l'action tragique dans la vie obscure & privée. La crainte des dieux & la haine des rois étoient les deux objets de la *tragédie* ancienne ; & à cet intérêt religieux & politique se joignoit l'intérêt national, le plaisir qu'avoient les peuples de la Grèce à voir retracer sur leur théâtre les événements de leur histoire fabuleuse ; or de cette histoire rien n'étoit conservé que les

aventures des rois ou des héros. Aristote exprimoit donc le vœu des spectateurs, en demandant que l'on choisît pour la *tragédie*, parmi les hommes d'un rang illustre & d'une grande réputation quelque homme d'une fortune éclatante qui fût devenu malheureux : l'exemple en étoit plus célèbre, plus terrible, plus pitoyable, & plus directement relatif au but que l'on se proposoit. Mais nous qui n'avons presque jamais aucun intérêt national au sujet de la *tragédie* ; nous qui ne voulons qu'intimider les hommes par les exemples du danger & du malheur des passions, n'est-ce que dans les rois que nous pouvons trouver de ces exemples effrayans ?

Sans doute la dignité des personnages donnant plus de poids à l'exemple, il est avantageux pour la moralité, de prendre au moins des noms fameux. D'ailleurs, le sort d'un héros, d'un monarque donne plus d'importance à l'action théâtrale, & il en résulte pour le spectacle plus de pompe & de majesté. Quant à ce qu'on a dit, que l'élevation des personnes fait que leur sort nous touche moins, que les revers qui les menacent ne menacent point le commun des hommes, & que plus leur fortune excite l'envie, moins leur malheur excite la pitié ; c'est ce qu'on peut au moins révoquer en doute. Mérope, Hécube, Clytemnestre, Brutus, Orosmane, Antiochus, sont par leur rang fort élevés au-dessus du peuple qu'ils attendrissent ; & nous pleurons, nous frémissons pour eux, comme s'ils étoient nos égaux. Un roi dans le bonheur est pour nous un roi ; dans le malheur il est pour nous un homme, & même d'autant plus à plaindre qu'il étoit plus heureux, & que chacun de nous se mettant à sa place, sent tout le poids du coup qui l'a frappé.

Le but de la *tragédie* est, selon nous, de corriger les mœurs en les imitant, par une action qui serve d'exemple : or, que la victime de la passion soit illustre, que sa ruine soit éclatante, la leçon n'en est pas moins générale. La même cause qui répand la désolation dans un état, peut la répandre dans une famille. L'amour, la haine, l'ambition, la jalousie

& la vengeance empoisonnent les sources du bonheur domestique comme celles du bonheur public. Il y a par-tout des hommes coleres comme Achille, des meres faciles comme Hécube, des amantes foibles comme Inès, & crédules comme Ariane, ou emportées comme Hermione, des amans capables de tout dans la jalousie, comme Orosmane & Rhadamiste, & furieux par excès d'amour.

Mais c'est faire injure au cœur humain & méconnoître la nature, que de croire qu'elle ait besoin de titre pour nous émouvoir. Les noms sacrés d'ami, de pere, d'amant, d'époux, de fils, de mere, de frere, de sœur, d'homme enfin, avec des mœurs intéressantes, voilà les qualités pathétiques. Qu'importe quel est le rang, le nom, la naissance du malheureux que sa complaisance pour d'indignes amis & la séduction de l'exemple ont engagé dans les pieges du jeu, & qui gémit dans les prisons dévoré de remords & de honte ? Si vous demandez quel il est ? je vous réponds : il fut homme de bien, & pour son supplice il est époux & pere ; sa femme qu'il aime & dont il est aimé, languit réduite à l'extrême indigence, & ne peut donner que des larmes à ses enfans qui demandent du pain. Cherchez dans l'histoire des héros une situation plus touchante, plus morale, en un mot plus tragique ; & au moment où ce malheureux s'empoisonne, au moment où après s'être empoisonné il apprend que le ciel venoit à son secours, dans ce moment douloureux & terrible, où à l'horreur de mourir se joint le regret d'avoir pu vivre heureux, dites-moi ce qui manque à ce sujet pour être digne de la *tragédie* ? L'extraordinaire, le merveilleux, me direz-vous ; & ne le voyez-vous pas ce merveilleux épouvantable, dans le passage rapide de l'honneur à l'opprobre, de l'innocence au crime, du doux repos au désespoir, en un mot, dans l'excès du malheur attiré par une foiblesse ? Quelle comparaison de *Beverley* avec *Athalie*, du côté de la pompe & de la majesté du théâtre ! mais aussi quelle comparaison du côté du pathétique & de la moralité !

On l'a donné à Paris cette piece angloise, & le soulèvement des joueurs a été général contre le succès qu'elle a eu. Les femmes disoient, *cela est horrible* ; les hommes, *ce n'est pas un joueur*. Non, ce n'est pas un joueur consommé, c'est un joueur qui commence à l'être, comme vous avez commencé, par complaisance, sans passion, sans voir le danger de céder à l'exemple. Il s'est engagé pas à pas, il a perdu plus qu'il ne vouloit ; le regret joint à l'espérance, l'a fait *courir après son argent*, façon de parler aussi commune que l'imprudence qu'elle exprime ; nouvelle perte, nouveaux regrets, nouvelle ardeur de regagner ; enfin la gravité du mal lui a fait risquer le plus violent remede, & en voulant se tirer de l'abyme, il y est tombé jusqu'au fond. Cela est horrible, sans doute, mais cela est très-naturel, & peut-être aussi très-commun ; & si ce n'est pas à la passion invétérée du jeu que cet exemple peut-être salutaire, c'est du moins à la passion naissante, & qui foible encore & timide, n'a pas aliéné la raison. Ce ne sera pas un remede, ce sera un préservatif.

La *tragédie* populaire a donc ses avantages comme l'héroïque a les siens ; mais il ne faut pas dissimuler une utilité exclusive de celle-ci du côté des mœurs. Les rois ont de la peine à concevoir que les malheurs de la vie commune soient un exemple effrayant pour eux, ils ne se reconnoissent que dans leurs pareils ; il leur faut donc une *tragédie* qui soit propre à la royauté, & celle-ci est pour eux une leçon d'autant plus précieuse, que c'est presque la seule qu'ils daignent recevoir : l'attrait du plaisir les y engage, & comme elle n'est pas directe, elle ne peut les offenser. Ils se trouvent comme invisibles dans des cours étrangères, & présens à ce qui se passe dans les temps les plus reculés. C'est-là que la vérité leur parle avec une noble hardiesse ; c'est-là qu'on plaide avec courage la cause de l'humanité, que tous les droits sont mis dans la balance, que tous les devoirs sont prescrits & tous les pouvoirs limités ; c'est-là que tous les préjugés d'une éducation corruptrice sont ébranlés.

par les maximes de la nature & de la raison ; c'est-là que l'orgueil est confondu , la vaine gloire humiliée ; c'est-là que le despotisme impérieux voit ses écueils , & l'ambition ses naufrages ; c'est-là que les penchans favoris d'un prince sont repris sans ménagement & châtiés dans ses pareils ; c'est-là qu'il sent tout le danger des mouvemens impétueux d'une ame à qui tout cede , de ces mouvemens dont un seul fait le malheur de tout un peuple , quelquefois la ruine ou la honte d'un roi ; c'est-là qu'il voit ce que jamais on n'a osé lui faire entendre , que ses foiblesses font des crimes & ses passions des fléaux ; c'est-là qu'il apprend qu'il est homme , qu'il peut avoir besoin de la pitié des hommes , & qu'il aura toujours besoin de leur amour ; c'est enfin là qu'il voit sans masque le mensonge , l'intrigue , l'adulation , & les ressorts cachés de tous les mouvemens qui s'exécutent dans sa cour. Ainsi par un renversement assez singulier , la cour d'un roi est pour lui un spectacle , & la tragédie est le développement du mécanisme qui le produit : l'illusion est dans le palais , & la vérité sur la scene.

C'est ce qui donnera toujours à la tragédie héroïque une grande prééminence ; car il y a mille façons de réprimer le naturel d'un peuple , & rien de plus rare que les moyens d'instruire & de former les rois.

Chez les Grecs la tragédie étoit nationale , & à tous égards elle eût perdu à ne pas l'être ; chez nous elle est universelle comme l'empire des passions. Mais comme elle peut être prise dans l'histoire de tous les pays & de tous les âges , peut-elle être aussi de pure invention ! Brumoi tient pour la négative : « Un sujet » d'imagination , dit-il , prévient le » spectateur incrédule & l'empêcheroit » de concourir à se laisser tromper. ». Castelvetro pense comme Brumoi , & il est encore plus sévère , car il n'en coûte rien à ces messieurs d'appauvrir le génie & l'art. Mais Aristote , leur oracle , décide formellement que tout peut-être d'invention , & les faits & les personnages. La pratique du théâtre le confirme ,

& la raison le persuade encore plus. Un fait n'est pas connu dans l'histoire ; & qu'importe ? Avons-nous tous les lieux , tous les siècles présens ? & qui de nous s'inquiète de savoir où le poète a pris ce tableau qui le touche , ce caractère qui l'enchanté ? On seroit plus fondé à craindre qu'en attribuant à un personnage illustre ce qui ne lui est point arrivé , on ne fût comme démenti par le silence de l'histoire ; mais si les convenances y sont bien observées , chacun de nous suppose que cette circonstance d'une vie célèbre lui est échappée , & dès qu'elle s'accorde avec ce qui lui est connu des lieux , des temps & des personnes , il ne demande plus rien.

De la Composition de la Fable. On a vu dans l'article INTRIGUE à quoi cette partie se réduisoit chez les anciens. Un ou deux personnages vertueux ou bons , ou mêlés de vices & de vertus , qui , malheureux constamment , succombent , ou qui , par quelque accident imprévu , échappent au danger qui les menaçoit : voilà leurs fables les plus renommées. Aristote les réduit toutes à quatre combinaisons. « Il faut , dit-il , que le crime » se s'acheve ou ne s'acheve pas , & » que celui qui le commet ou va le » commettre , agisse sans connoissance , » ou de propos délibéré ». J'ai déjà dit qu'il donne la préférence tantôt à celle de ces combinaisons où la connoissance du crime que l'on va commettre , empêche qu'il ne s'exécute , tantôt à celle où le crime n'est reconnu qu'après qu'il est exécuté : la vérité est que le crime connu avant d'être commis , & le crime commis avant d'être connu , sont deux actions très-touchantes ; mais celle-ci réserve le fort de l'intérêt pour le dénouement , comme dans l'*Œdipe* , l'autre l'épuise avant la révolution comme dans l'*Iphigénie en Tauride*. Le crime commis avant d'être connu , rend la catastrophe terrible , & remplit l'objet du système ancien. Le crime connu avant d'être commis , rend la solution du nœud consolante , & convient mieux au système moderne. La fatalité manque son effet , si le crime n'est pas consommé ; la passion a produit

le sien dès qu'elle a conduit l'homme au bord du précipice.

Un genre de fable qu'Aristote sembloit avoir banni du théâtre, & que Corneille a réclamé, est celle où le crime entrepris avec connoissance de cause ne s'acheve pas. « Cete maniere, dit le philosophe grec, » est très-mauvaise; car outre que cela » est horrible & scélérat, il n'y a rien » de tragique, parce que la fin n'a rien » de touchant » C'est ainsi qu'il devoit raisonner, persuadé, comme il l'étoit, que le pathétique résidoit dans la catastrophe: aussi ajoute-t-il que dans ces occasions, il vaut mieux que le crime s'exécute comme celui de Médée; & c'est à ce genre de fable qu'il donne le troisieme rang. Corneille au contraire avoit en vue les mouvemens que doit exciter le pathétique intérieur de la fable, jusqu'au moment de la solution; & c'est par-là qu'il s'est décidé. « Lorsqu'on agit, dit-il, » avec une entiere connoissance, le combat des passions, contre la nature, & » du devoir contre l'amour, occupent la » meilleure partie du poëme, & de-là » naissent les grandes & les fortes émo- » tions ». Il convient donc qu'un crime résolu prêt à se commettre, & qui n'est empêché que par un changement de volonté, fait un dénouement vicieux; mais » si celui qui l'a entrepris fait ce qu'il » peut pour l'achever, & si l'obstacle » qui l'arrête vient d'une cause étrangere, » il est hors de doute, poursuit Corneille, » que cela fait une tragédie d'un genre » peut-être plus sublime que les trois » qu'Aristote avoue ».

Aristote & Corneille ont été conséquens. L'un se propoisoit de laisser la terreur & la pitié dans l'ame des spectateurs après le dénouement; il devoit donc souhaiter que le crime fût consommé. L'autre se propoisoit d'exciter ces deux passions durant le cours du spectacle; peu en peine de tout ce qui en résulteroit quand tout seroit fini, & que l'illusion auroit cessé. Or tant que l'innocence & la vertu sont en péril, & que l'on croit voir approcher l'instant où elles vont succomber, on s'attendrit, on frémit pour elles; & plus le danger est pressant, plus la crainte & la pitié re-

doublent. De-là les grands mouvemens du cinquieme acte de Rodogune qu'il s'agissoit de justifier.

A l'égard du crime empêché par un changement de résolution dans celui qui alloit le commettre avec connoissance de cause, il y en a des exemples sur notre théâtre, comme dans *l'Orphelin de la Chine*; & pourvu que l'action préméditée ne soit pas atroce, ces dénouemens ont leur beauté. Il arrive même souvent que l'action tragique sans être un crime, ne laisse pas d'être funeste, comme seroit la vengeance d'Auguste dans *Cinna*, & celle de Guzman dans *Algire*, dont le dénouement n'est autre chose qu'un changement de volonté.

Ainsi le système des passions admet toutes les formes de fable, excepté celle dont l'événement est favorable au crime; & encore l'a-t-on permise quand le dénouement donné par l'histoire n'a pu être changé comme dans *Britannicus* & dans *Mahomet*. Mais la grande difficulté est dans la disposition intérieure de la fable; & pour la rendre féconde en incidens, en révolutions pathétiques, le vrai moyen est d'y réunir l'importance du sujet, la force & le contraste des caracteres, & la chaleur des sentimens & des intérêts opposés. Tout le reste naît de soi-même; & dans une fable ainsi constituée, on verra les situations, les scenes vives & pressantes se succéder sans peine & sans relâche, & se pousser comme les flots; au lieu que si les intérêts n'ont rien de passionné, comme dans *Sertorius*, si les caracteres opposés au caractere principal sont négligés, comme dans *Ariane*, si tout est foible & le sujet & les caracteres, & les sentimens comme dans *Bérénice*, le tissu de l'action se ressentira de cette foiblesse, & toute l'éloquence du poëte sera insuffisante pour en remplir les vides, & en soutenir la langueur.

L'on sent bien quelle est la foiblesse du sujet de *Sertorius*, & qu'avec toute son importance il n'a rien de passionné. Mais pourquoi le sujet de *Bérénice* est-il plus foible que celui d'*Ariane*, que celui d'*Iphigène*, que celui de *Didon*? N'est-ce pas le même problème, la même alternative? non. La simple maladie de l'amour n'est

point tragique ; il faut , si je l'ose dire , qu'elle soit compliquée. Le malheur de Bérénice n'est que la peine légitime d'un amour imprudent ; or c'est l'indignité du malheur qui le rend pathétique. Titus en renvoyant Bérénice , n'est qu'un homme sage , qui cede à sa gloire & à son devoir ; Thésée est un perfide , Enée est un ingrat , Pedre seroit un monstre. Qu'une femme se plaigne , comme Bérénice , qu'on ne la préfère pas à l'empire du monde ; sa douleur touche foiblement. Mais qu'une femme se plaigne d'être trahie , déshonorée , abandonnée par un amant à qui elle a tout sacrifié , pour qui elle a tout fait , comme Ariane ou Didon , il n'est personne qui ne ressent les déchiremens de son cœur. Ils sont encore plus douloureux si elle est épouse & mere comme Inès. Ce n'est plus l'amour seul , c'est tout ce qu'il y a de plus cher & de plus saint dans la nature qui est compromis dans ces sujets , l'honneur , la bonne foi , la reconnoissance , & dans Inès les nœuds de l'hymen & du sang. Ainsi tous les poisons de la perfidie , de l'ingratitude & de la honte versés dans les plaies de l'amour , les enveniment , & c'est-là ce qui le rend tragique.

On verra mieux dans l'art. ACTION , ce que j'entends par la force du sujet. Quant à celle des caractères , elle consiste dans l'énergie & la chaleur des sentimens , si le personnage est en action , & dans la fermeté de l'ame , lorsqu'il ne fait que résister. Dans un roi , dans un pere , une froide rigueur , une autorité inflexible , une vertu inexorable suffit pour rendre malheureux deux jeunes cœurs passionnés. Mais soit du côté de l'action , soit du côté de l'obstacle , soit dans le choc de deux mouvemens opposés , chacun des caractères dans sa situation , doit être ce qu'il est , le plus qu'il est possible , sans passer les bornes de la vraisemblance & les forcés de la nature. Si Burrhus pouvoit être plus vertueux , Narcisse plus scélérat , Cléopâtre dans *Rodogune* plus ambitieuse , Ariane plus tendre , Orosmane plus amoureux , ils ne le seroient pas assez. De la force des caractères naît la chaleur des sentimens , & de-là celle de l'action.

L'action & ses qualités , comme la vrai-

semblance , les unités , l'intérêt , le pathétique , la moralité ; ses parties essentielles , l'exposition , l'intrigue , le dénouement ; ses divisions & ses repos , les actes & les entr'actes ; ses moyens , les mœurs , les situations , les révolutions , les reconnoissances , ont leurs articles séparés.

Il ne me reste plus qu'à tirer de l'essence de la tragédie & de la différence de ses deux systèmes , quelques inductions relatives au langage & à la représentation.

J'en ai assez dit sur le style dans les articles relatifs à cette partie essentielle de l'art. Je me bornerai ici à deux questions intéressantes. L'une , pourquoi la tragédie ancienne est plus en action qu'en paroles , & la moderne au contraire plus en paroles qu'en action. Observons d'abord qu'on entend ici par *action* la pantomime théâtrale , les incidens & les tableaux , en un mot le spectacle des yeux ; & dans ce sens-là il est vrai que la tragédie moderne est bien souvent inférieure à l'ancienne. *Segnius irritant animos demissa per aures , quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.* Mais il y a des situations tranquilles pour les yeux , & très-pathétiques pour l'ame : c'est de l'action sans mouvement ; & au contraire il arrive souvent dans les pieces à incidens , que sur la scene tout paroît agité , & que dans les esprits & dans les cœurs tout est tranquille : c'est du mouvement sans action. (Voyez SITUATION.) Quant à la profusion des paroles qu'on nous reproche , il est encore vrai que nous donnons quelquefois trop à l'éloquence poétique , en faisant parler nos personnages lorsqu'ils ne devroient que sentir. Mais aussi ne faut-il pas croire que le langage des passions se réduise à des sens suspendus , à des mots entrecoupés , à d'éternelles réticences. Dans le trouble & l'égarement , dans les accès d'une passion , ou dans le choc rapide & violent de deux passions opposées , ces mouvemens interrompus sont naturels & à leur place ; mais tant que l'ame se possède , & peut se rendre compte à elle-même des sentimens dont elle est remplie , non seulement la passion permet des développemens , mais elle en exige , pour être vivement & fidelement peinte. Lorsqu'Orosmane attend Zaïre pour la

poignarder, il ne doit dire que quelques mots terribles. Lorsque Phedre apprend que Thésée est vivant, & qu'il arrive, un silence morne seroit l'expression la plus vraie de l'horreur dont elle est saisie : c'est dans ses yeux qu'on devroit voir la résolution de mourir. Mais lorsqu'Orosmane se possédant encore, croit venir accabler Zaire de ses reproches & de son *froid mépris* ; lorsque Phedre annonce à Œnone qu'elle a une rivale, ce seroit méconnoître la nature que de trouver qu'ils parlent trop. A plus forte raison dans des situations moins violentes, de longs discours sont-ils placés : le théâtre ancien n'a rien de pareil à la scene d'Auguste avec Cinna ; & tant pis pour le théâtre ancien. C'est par ces développemens du sentiment & de la pensée, lorsqu'ils sont à leur place, que nos belles *tragédies* ont tant d'avantages à la lecture sur toutes celles qui ne sont qu'en mouvemens & en tableaux. *La tragédie est faite pour être représentée*, nous disent ceux qui ne savent pas écrire ou qui ne savent pas lire. On peut leur répondre que si les esprits sont éclairés en même temps qu'ils sont émus, si après que l'illusion & l'émotion théâtrale ont cessé, le spectateur s'en va la tête pleine de grandes choses grandement exprimées, la *tragédie* n'en vaut pas moins. On peut leur répondre que *Cinna*, *Polieucte*, *Phedre*, *Britannicus*, *Zaire* & *Mahomet*, ne perdent rien à être représentés, quoiqu'ils soient faits aussi pour être lus ; & que le *Cid* n'en eut que plus de gloire, lorsqu'après lui avoir donné tant de larmes à la représentation, tout le monde le fut par cœur.

L'autre question est de savoir pourquoi, dès son origine & chez tous les peuples du monde la *tragédie* a parlé en vers.

Il est bien sûr que de tous les genres de poésie, le dramatique est celui qui paroît le mieux pouvoir se passer de cet ornement accessoire, par la raison que dans la chaleur du dialogue & de l'action, l'ame est assez émue, ou par la vivacité du comique, ou par la véhémence du tragique, pour ne rien desirer de plus ; & pourvu que l'oreille ne soit point offensée, c'en est assez : un sentiment plus cher que

celui de la mélodie nous occupe dans ce moment. Aussi voit-on que la comédie réussit en prose comme en vers ; & dans les scenes comiques de l'*Avare* ou du *Bourgeois Gentilhomme*, on ne pense pas même que ce dialogue, si naturellement écrit, ait jamais pu l'être autrement. On voit de même que dans les *tragédies* vraiment pathétiques, & mal vérifiées, comme *Inès*, ce défaut n'est pas apperçu ; & je ne doute pas qu'*Inès* écrite en prose, n'eût réussi de même.

Les anciens avoient reconnu que la poésie dramatique exigeoit un langage plus naturel que le poëme lyrique & l'épopée, & ils avoient pris pour la scene celui de leurs vers dont le rythme approchoit le plus de la prose. Ceux qui, comme moi, ont le malheur de ne lire Euripide & Sophocle que dans de foibles traductions, sentent très-bien que le charme & l'effet des scenes touchantes ou terribles ne tient point à l'harmonie du vers, & une prose comme étoit celle de Platon ou d'Isocrate, de Thucydide ou de Démosthène, eût très-bien pu y suppléer.

Pourquoi donc tous les poëtes Grecs s'étoient-ils accordés à écrire en vers la *tragédie* ? L'usage reçu, l'habitude, un goût de prédilection pour cette cadence régulière, la facilité de la langue à s'y prêter, l'analogie à conserver entre la scene récitée & le chœur qui étoit chanté, la mélodie ou la déclamation théâtrale qui étoit elle-même une espece de chant, seroient des raisons suffisantes de cette préférence que la *tragédie* avoit donnée aux vers sur la prose ; mais la comédie, le plus libre de tous les poëmes ; le plus approchant de la nature, n'auroit-elle pas dû s'en tenir au langage le plus naturel ? Dans les bouffonneries d'Aristophane, dans ses farces grossières, il seroit bien étrange qu'on eût cherché le plaisir délicat de la cadence & de la mesure.

La poésie dramatique en général avoit donc quelque autre avantage à s'imposer la contrainte du vers, & cet avantage étoit commun à l'oreille & à la mémoire : c'étoit pour l'une & l'autre un besoin plutôt qu'un plaisir.

La plus grande incommodité des grands théâtres , est la difficulté d'entendre ce qui est prononcé de si loin. La bouche des masques en porte-voix & les vases d'airain qu'on avoit placés de maniere à réfléchir le son, prouvent le mal par le remede. Or les vers dont la mesure est connue, & auxquels l'oreille est-habituée, donnent la facilité de suppléer ce que l'on n'entend pas, ou de corriger ce que l'on entend mal. Le seul espace du mot l'indique, & l'auditeur remplit le vide des sons qui lui sont échappés: il en est de même pour la mémoire. Ainsi, soit pour entendre les paroles, soit pour les retenir, la marche réguliere du vers étoit d'un grand secours, & cela seul l'eût fait préférer à la prose.

Dans nos petites salles de spectacles, la difficulté n'est pas si grande pour l'oreille, mais elle est la même pour la mémoire, & c'en seroit assez encore pour qu'on donnât la préférence aux vers dont un hémistiche amene l'autre, & dont la rime seule nous rappelle le sens. Voyez VERS & RIME.

Dans la comédie, où il y a communément peu de chose à retenir, on a été dispensé d'écrire en vers; mais dans la tragédie, dont les détails sont précieux à recueillir & intéressans à rappeler, le vers a paru nécessaire. On distingue même parmi les comédies celles qui méritoient d'être écrites en vers comme le *Misanthrope*, le *Tartufe*, les *Femmes savantes*, le *Méchant*, la *Métromanie*, & celles qui n'auroient rien perdu à être écrites en prose, comme l'*Etourdi*, le *Dépit amoureux*, l'*Ecole des femmes*, l'*Ecole des maris*. Il en est de même chez les anciens: on sent qu'Aristophane & Plaute n'avoient aucun besoin de la mesure de l'iambe; on sent que Térence & vraisemblablement Ménandre son modele, auroient beaucoup perdu à ne pas exprimer en vers tant de détails si délicats, si vrais, que l'on aime à se rappeler.

Mais il y a une raison plus intéressante pour les poètes d'écrire en vers la tragédie, & quelquefois la comédie, & cette raison étoit la même pour les anciens que pour nous. Tout n'est pas également vif dans le comique, dans le tragique tout

n'est pas également passionné. Il y a des éclaircissements, des développemens, des passages inévitables d'une situation à l'autre; il y a des récits, des harangues, des délibérations tranquilles, en un mot, des momens de calme, où n'étant pas assez émue par l'intérêt de la chose, l'ame demande à être occupée du charme de l'expression pour ne pas cesser de jouir. C'est alors que le coloris de la poésie doit enchanter l'imagination, que l'harmonie du vers doit enchanter l'oreille, & c'est un avantage que Racine & M. Voltaire ont très-bien senti, & que Corneille a méconnu. Les pieces de Racine les mieux écrites sont les plus foibles du côté de l'action, comme *Athalie* & *Bérénice*. Dans M. de Voltaire, comme dans Racine, les scenes les moins pathétiques sont celles où ils ont le plus soigneusement employé la magie des beaux vers. Voyez le premier acte de *Brutus*, voyez la scene de Zopire & de Mahomet, voyez les scenes de César & de Cicéron, dans *Rome sauvée*; voyez de même l'exposition de *Bajazet*, la grande scene de Mithridate avec ses deux fils, & celle d'Agrippine avec Néron, dans le quatrieme acte de *Britannicus*. Corneille a aussi des scenes tranquilles de la plus grande beauté; c'étoit même là son triomphe. Mais observez qu'il y étoit porté par la grandeur de son objet, & que toutes les fois qu'il n'a que des choses communes à dire, il semble dédaigner le soin de les parer & de les ennoblir. Racine & M. de Voltaire n'ont rien de plus soigné que ces détails ingrats; ils sement des fleurs sur le sable. Corneille ne fait jamais de si beaux vers que lorsque la situation l'inspire, & qu'elle s'en passerait: dès que son sujet l'abandonne, il s'abandonne aussi lui-même, & il tombe avec son sujet. Les deux autres, tout au contraire, ne s'élèvent jamais si haut par l'expression, que lorsque la foiblesse de leur sujet les avertit de se soutenir & d'employer leurs propres forces. Tel est le grand avantage des vers.

Mais à cet avantage on oppose le charme de la vérité & du naturel, qu'on ne sauroit disputer à la prose. Dans aucun pays du monde, dit-on, dans aucun temps

les hommes n'ont parlé comme on les fait parler sur la scène ; les vers sont un langage factice & manieré : j'en conviens ; mais est-ce la vérité toute nue qu'on cherche au théâtre ? On veut qu'elle y soit embellie , & c'est cet embellissement qui en fait le charme & l'attrait. On sait qu'on va être trompé , & l'on est disposé à l'être , pourvu que ce soit avec agrément & le plus d'agrément possible. C'est donc ici le moment de se rappeler de ce que j'ai dit de l'illusion : elle ne doit jamais être complete ; & si elle l'étoit , le spectacle tragique seroit pénible & douloureux. Les accessoires de l'action en doivent donc tempérer l'effet : or , l'un des accessoires qui temperent l'illusion en mêlant le mensonge avec la vérité , c'est l'artifice du langage , artifice matériel qui n'est sensible qu'à l'oreille , & qui n'altère point le naturel de la pensée & du sentiment : car au spectacle il faut bien observer que tout doit être vrai pour l'esprit & pour l'ame , & que le mensonge ne doit être sensible que pour l'oreille & pour les yeux. Il en est donc de la forme des vers comme de la forme du théâtre , les yeux & les oreilles sont avertis par-là que le spectacle est une feinte , tandis que l'esprit & l'ame se livrent à la vraisemblance parfaite des situations , des mœurs , des sentimens & des peintures. Quelle est donc en nous cette duplicité de perception ? C'est une énigme dont le mot est le secret de la nature ; mais dans le fait rien de plus réel. Voyez ILLUSION.

J'ai déjà fait sentir combien la différence des deux théâtres est à l'avantage du nôtre du côté de la déclamation & de l'action pantomime. Chez les anciens , les accens de la voix , l'articulation , le geste tout devoit être exagéré. Le jeu du visage qui chez nous est aussi éloquent que la parole , étoit perdu pour eux ; leurs masques & leurs vêtemens étoient quelque chose de monstrueux ; leur usage de faire jouer les rôles de femmes par des hommes , prouve combien toutes les finesses , toutes les délicatesses de l'imitation leur étoient interdites , par cet éloignement de la scène qui en fauvoit les difformités.

C'est donc une bien vaine déclamation que les éloges prodigués à ces grands théâ-

tres ouverts , où l'on avoit , dit-on , l'honneur d'être éclairé par le ciel , chose aussi incommode dans la réalité que magnifique dans l'idée ; à ces théâtres , dis-je , qu'on n'auroit pas manqué de lambriffer s'il eût été possible , & qu'à Rome on couvroit , faute de mieux , de voiles soutenues par des mâts & par des cordages. Voyez THÉÂTRE.

Les Grecs avoient tout fait céder à la nécessité d'avoir un vaste amphithéâtre ; voilà le vrai. Pour nous , loin de nous plaindre d'avoir des théâtres moins vastes , où la parole & l'action soient à la portée de l'oreille & des yeux , nous devons nous en applaudir , & tirer de cet avantage , du côté de l'acteur comme du côté du poète , tout ce qui peut contribuer au charme de l'illusion. L'acteur de Racine ne doit pas être celui d'Eschyle ou d'Euripide , & autant le poète françois est plus délicat , plus correct , plus varié , plus fin , autant le comédien doit l'être. (Voy. DÉCLAMATION.) Ainsi la tragédie moderne , au lieu d'être , comme l'ancienne , une esquisse de Michel-Ange , sera un tableau de Raphaël.

Quant à la partie historique de la tragédie , comme je l'ai traitée spécialement dans un discours qu'on peut voir à la tête du premier volume des *Chefs-d'œuvre dramatiques* , je me contente d'y renvoyer ; & du côté même de l'art , ce discours servira de supplément à l'article qu'on vient de lire. (Article de M. MARMONTEL.)

TRAGÉDIE ROMAINE , (*Art. dram. des Rom.*) les romains avoient des tragédies de deux especes. Ils en avoient dont les mœurs & les personnages étoient grecs ; ils les appelloient *palliatae* , parce qu'on se servoit des habits des Grecs pour les représenter. Les tragédies dont les mœurs & les personnages étoient romains , s'appelloient *praetextatae* , du nom de l'habit que les jeunes personnes de qualité portoient à Rome. Quoiqu'il ne nous soit demeuré qu'une tragédie de cette espece , (l'Octavie qui passe sous le nom de Sénèque) , nous savons néanmoins que les Romains en avoient un grand nombre ; telles étoient le Brutus qui chassa les Tarquins , & le Décius du poète Attius , &

telle est encore le Caton d'Utique de Curvatus Maternus; mais nous ne savons pas si cette dernière a jamais été jouée. C'est dommage qu'aucune de toutes ces tragédies ne nous soit parvenue. (D. J.)

TRAGÉDIE DE PIÉTÉ, (Poésie dram. franc.) on aperçoit dans le xij. siècle les premières traces des représentations du théâtre. Un moine nommé Geoffroi, qui fut depuis abbé de saint-Alban en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeunesse, leur faisoit représenter avec appareil des espèces de tragédies de piété. Les sujets de la première pièce dramatique furent les miracles de sainte Catherine, ce qui est bien antérieur à nos représentations des mystères, qui n'ont commencé qu'en 1398, sur un théâtre que l'on dressa à Paris à l'hôtel de la Trinité. P. Hénault. (D. J.)

TRAGI-COMÉDIE, s. f. (Littér.) espèce de pièce dramatique représentant une action qui se passe entre des personnes illustres, & dont l'événement n'est ni triste, ni sanglant, & où il entre quelquefois un mélange de caractères moins sérieux.

M. Dacier prétend que l'antiquité n'a point connu ces sortes de compositions, où l'on confond le sérieux avec le comique, & l'épique que Corneille leur donne de comédie héroïque ne justifie point leur irrégularité.

Le plan en est foncièrement mauvais, parce qu'en voulant nous faire rire & pleurer tour-à-tour, on excite des mouvements contraires qui révoltent le cœur, & tout ce qui nous dispose à participer à la joie nous empêche de passer subitement à l'affliction & à la pitié.

Autrefois la tragi-comédie régnoit sur les théâtres anglais, & dans le xvij. siècle on ne savoit point encore ce que c'étoit qu'une tragédie, qui ne fût point affaiblie de quelque comédie ou farce pour faire rire.

Aujourd'hui que le théâtre & le goût se sont rapprochés de la nature & du génie des anciens, la tragi-comédie est absolument tombée.

Ce n'est que dans la tragi-comédie où l'on tourne en ridicule un sujet tragique, qu'il

soit permis d'introduire & de traiter comiquement les rois & les héros. Voyez COMÉDIE. (D. J.)

TRAGIE, s. f. *traja* (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, divisée le plus souvent en trois parties: cette fleur est stérile. Les embryons naissent séparément des fleurs sur les mêmes individus, & deviennent dans la suite un fruit à trois coques, c'est-à-dire, composé de trois capsules qui renferment une semence sphérique. Plumier, *Nova plantar. americ. genera*, voyez PLANTE.

Voici ses caractères, selon le P. Plumier. Sa fleur est faite en forme d'entonnoir, & composée d'une seule feuille divisée pour l'ordinaire en trois segments, & stérile. Les embryons sont placés à quelque distance les uns des autres sur la même plante, qui deviennent ensuite un fruit à trois loges, dans chacune desquelles est une semence sphérique. Miller en compte deux espèces: la première, *tragia alia scandens*, *urticæ folio*: la seconde, *tragia scandens*, *longo betonicæ folio*. Plum. nov. gen.

La première espèce est fort commune dans les fondrières de la Jamaïque & dans les autres contrées de l'Amérique. Elle s'attache à toutes les plantes & à tous les arbres qu'elle rencontre; elle croît à la hauteur de sept ou huit piés, & pousse des tiges fortes & ligneuses. Ses feuilles ressemblent à celles de l'ortie ordinaire, & toute la plante est couverte de piquans qui la rendent très-difficile à manier.

La seconde a été découverte à Campêche par le docteur Houlton qui a apporté ses semences. Miller.

J'ajoute ici les caractères de ce genre de plante par Linnæus. Il produit des fleurs mâles & femelles sur la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice est divisé en trois segments ovoïdes & pointus; les étamines sont trois filets chevelus, de la longueur du calice. Dans les fleurs femelles, le calice est découpé en cinq segments ovoïdes & creux. Le germe du pistil est arrondi & fillonné de trois raies. Le style est simple, droit & plus long que le calice. Le stigma est fendu en trois, & est déployé. Le fruit est une

grosse capsule rondelette & à trois coques ; les semences sont simples & arrondies. Linnæi *Gen. plant.* p. 448. (D. J.)

TRAGIQUE, LE (*Poésie dram.*) Le *tragique* est ce qui forme l'essence de la tragédie. Il contient le terrible & le pitoyable ; ou si l'on veut, la terreur & la pitié. La terreur est un sentiment vif de sa propre foiblesse à la vue d'un grand danger : elle est entre la crainte & le désespoir. La crainte nous laisse encore entrevoir, au moins confusément, des moyens d'échapper au danger. Le désespoir se précipite dans le danger même. La terreur au contraire affaïsse l'ame, l'abat, l'anéantit en quelque sorte, & lui ôte l'usage de toutes ses facultés : elle ne peut ni fuir le danger ni s'y précipiter. Or c'est ce sentiment que produit dans Sophocle le malheur d'Œdipe. On y voit un homme né sous une étoile malheureuse, poursuivi constamment par son destin, & conduit au plus grand des malheurs par des succès apparens. Ce n'est point là, quoi qu'en ait dit un de nos beaux esprits, un coup de foudre qui fait horreur, ce sont des malheurs de l'humanité qui nous effraient. Quel est l'homme malheureux qui n'attribue au moins une partie de son malheur à une étoile funeste ? Nous sentons tous que nous ne sommes pas les maîtres de notre sort ; que c'est un être supérieur qui nous guide, qui nous emporte quelquefois ; & le tableau d'Œdipe n'est qu'un assemblage des malheurs dont la plupart des hommes ont éprouvé au moins quelque partie ou quelque degré. Ainsi, en voyant ce prince, l'homme foible, l'homme ignorant l'avenir, l'homme sentant l'empire de la divinité sur lui, craint, tremble pour lui-même, & pleure pour Œdipe : c'est l'autre partie du *tragique*, la pitié qui accompagne nécessairement la terreur, quand celle-ci est causée en nous par le malheur d'autrui.

Nous ne sommes effrayés des malheurs d'autrui, que parce que nous voyons une certaine parité entre le malheureux & nous ; c'est la même nature qui souffre, & dans l'acteur & dans le specta-

teur. Ainsi, l'action d'Œdipe étant terrible, elle est en même-temps pitoyable ; par conséquent elle est *tragique*. Et à quel degré l'est-elle ! Cet homme a commis les plus noirs forfaits, tué son pere, épousé sa mere ; ses enfans sont ses freres ; il l'apprend, il en est convaincu dans le temps de sa plus grande sécurité ; sa femme qui est en même-temps sa mere, s'étrangle, il se creve les yeux dans son désespoir : il n'y a pas d'action possible qui renferme plus de douleur & de pitié.

Le premier acte expose le sujet ; le second fait naître l'inquiétude ; dans le troisieme, l'inquiétude augmente ; le quatrieme est terrible : « Me voilà prêt à » dire ce qu'il y a de plus affreux, . . . » & moi à l'entendre » ; le cinquieme est tout rempli de larmes.

Par-tout où le *tragique* ne domine pas, il n'y a point de tragédie. Le vrai *tragique* regne, lorsqu'un homme vertueux, ou du-moins plus vertueux que vicieux, est victime de son devoir, comme le sont les Curiaees ; ou de sa propre foiblesse, comme Ariane & Phedre ; ou de la foiblesse d'un autre homme, comme Folieucte ; ou de la prévention d'un pere, comme Hippolyte ; ou de l'emportement passager d'un frere, comme Camille ; qu'il soit précipité par un malheur qu'il n'a pu éviter, comme Andromaque, ou par une sorte de fatalité à laquelle tous les hommes sont sujets, comme Œdipe ; voilà le vrai *tragique* ; voilà ce qui nous trouble jusqu'au fond de l'ame, & qui nous fait pleurer. Qu'on y joigne l'atrocité de l'action avec l'éclat de la grandeur, ou l'élevation des personnages ; l'action est héroïque en même temps & *tragique*, & produit en nous une compassion mêlée de terreur ; parce que nous voyons des hommes, & des hommes plus grands, plus puissans, plus parfaits que nous, écrasés par les malheurs de l'humanité. Nous avons le plaisir de l'émotion, & d'une émotion qui ne va point jusqu'à la douleur ; parce que la douleur est le sentiment de la personne qui souffre, mais qui reste au point où elle doit être, pour être un plaisir.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait du

sang répandu , pour exciter le sentiment *tragique*. Ariane abandonnée par Thésée dans l'île de Naxe ; Philotecte dans celle de Lemnos , y sont dans des situations *tragiques* , parce qu'elles sont aussi cruelles que la mort même : elles en présentent même une idée funeste , où l'on voit la douleur , le désespoir , l'abattement , enfin tous les maux du cœur humain.

Mais la punition d'un oppresseur n'opere point le *tragique*. Mithridate tué ne me cause pas de pitié , non plus qu'Athalie & Aman , ni Pyrrhus. De même les situations de Monime , de Joad , d'Esther , d'Andromaque , ne me causent point de terreur. Ces situations sont très-touchantes ; elles serrent le cœur , troublent l'ame à un certain point , mais elles ne vont pas jusqu'au but. Si nous les prenons pour du *tragique* , c'est parce qu'on l'a donné pour tel , que nous sommes accoutumés à nous en tenir à quelque ressemblance ; & qu'enfin , quand il s'agit de plaisir , nous ne croyons pas toujours nécessaire de calculer exactement ce qu'on pourroit nous donner. Où sont donc les dénouemens vraiment *tragiques* ? Phedre & Hippolyte , les freres ennemis , Britannicus , Œdipe , Polieucte , les Horaces , en voilà des exemples. Le héros pour qui le spectateur s'intéresse , tombe dans un malheur atroce , effrayant : on sent avec lui les malheurs de l'humanité ; on en est pénétré ; on souffre autant que lui.

Aristote se plaignoit de la mollesse des spectateurs Athéniens , qui craignoient la douleur *tragique*. Pour leur épargner des larmes , les poètes prirent le parti de tirer du danger le héros aimé , nous ne sommes pas moins timides sur cet article que les Athéniens. Nous avons si peur de la douleur , que nous en craignons même l'ombre & l'image , quand elle a un peu de corps. C'est ce qui amollit , abâtardit le *tragique* parmi nous. On sent l'effet de cette altération , quand on compare l'impression que fait Polieucte avec celle d'Athalie. Elles sont touchantes toutes deux : mais dans l'une l'ame est plongée , noyée dans une tristesse délicieuse : dans l'autre , après quelques inquiétudes , quel-

ques momens d'alarmes , l'ame est soulevée par une joie qui s'évapore , & se perd dans l'instant. (*D. J.*)

TRAGIQUE BOURGEOIS. (*Paëme dram. trag.*) Le *tragique-bourgeois* est une piece dramatique , dont l'action n'est pas héroïque , soit par elle-même , soit par le caractère de ceux qui la font ; elle n'est pas héroïque par elle-même ; c'est-à-dire , qu'elle n'a pas un grand objet , comme l'acquisition d'un trône , la punition d'un tyran. Elle n'est pas non plus héroïque par le caractère de ceux qui la font , parce que ce ne sont pas des rois , des conquérans , des princes qui agissent , ou contre lesquels on agit.

Quoique la tragédie définisse la représentation d'une action héroïque , il n'est pas douteux qu'on ne puisse mettre sur le théâtre un *tragique-bourgeois*. Il arrive tous les jours dans les conditions médiocres des événemens touchans qui peuvent être l'objet de l'imitation poétique. Il semble même que le grand nombre des spectateurs étant dans cet état mitoyen , la proximité du malheureux & de ceux qui le voient souffrir , seroit un motif de plus pour s'attendrir. Cependant , s'il est vrai qu'on ne peut donner le brodequin aux rois , il n'est pas moins vrai qu'on ne peut ajuster le cothurne au marchand. La tragédie ne peut consentir à cette dégradation :

*Indignatur enim privati , ac propè socco
Dignis carminibus narrari cana Thyesta.*

D'ailleurs , l'objet des arts , qui sont tous faits pour embellir la nature , étant de viser toujours au plus grand & au plus noble , où peut-on trouver le *tragique* parfait , que dans les rois ? sans compter qu'étant hommes comme nous , ils nous touchent par le lien de l'humanité ; le degré d'élevation où ils sont , donne plus d'éclat à leur chute. L'espace qu'ils remplissoient par leur grandeur , semble laisser un plus grand vide dans le monde. Enfin l'idée de force & de bonheur qu'on attache à leur nom , augmente infiniment la terreur & la compassion. Concluons qu'il n'est pas d'un habile artiste de met-

tre sur la scene le *tragique-bourgeois*, ou ce qui revient au même, des sujets non héroïques. (D. J.)

TRAGIQUE UN, (*Poésie dram.*) ou un poète tragique, veut dire *poète qui a fait des tragédies*, &c. V. TRAGÉDIE. (D. J.)

TRAGIQUE, (*Musiq. inst. des anc.*) Athenée, (*Deipnos. liv. V*) rapporte, d'après Euphorus & Euphranor le Pythagoricien, qu'il y avoit une espece de flûte furnommée *tragique*: c'étoit probablement celle dont on se servoit dans les sujets graves & sérieux, & par conséquent la même que la Lydienne. (F. D. C.)

TRAGIUM, f. m. (*Hist. nat. Bot. anc.*) Dioscoride décrit cette plante avec les feuilles du *scolopendrium*, & la racine du raifort sauvage. Ses feuilles ont une odeur de bouc en automne, c'est ce qui lui a fait donner le nom de *tragium*. Il croît sur les montagnes & les précipices, & Rauwolf l'a trouvé aux environs d'Alep, & surtout dans les lieux humides. (D. J.)

TRAGOPOGON, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, dont les unes sont domestiques, & les autres sauvages; la principale qu'on cultive dans nos jardins, sous le nom vulgaire de *falsifi*, ou *serfifi*, s'appelle en botanique, *tragopogon hortense*, *purpureo cœruleum*.

Sa racine est grosse comme le petit doigt, longue, droite, tendre, laiteuse, douce au goût. Elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, ronde, creuse en-dedans, rameuse, garnie de plusieurs feuilles qui ressemblent à celles du porreau, plus larges, ou plus étroites, longues, pointues.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des rameaux; chacune d'elles est un bouquet à demi fleurons de couleur purpurine tirant sur le bleu, ou sur le noir, soutenue par un calice assez long, mais simple, & fendu en plusieurs parties jusque vers la base, avec cinq petites étamines dans le milieu. Lorsque cette fleur est passée, il lui succede plusieurs semences oblongues, rondes, cannelées, rudes, cendrées, noirâtres dans leur maturité, & garnies d'aigrettes.

Toute la plante rend un suc laiteux,

visqueux, & doux, qui d'abord coule blanc, & puis jaune; elle fleurit en été; on la cultive dans les jardins comme la scorfonere ou le falsifi d'Espagne, à cause de sa racine agréable au goût, & qui est d'un grand usage dans les cuisines.

TRAGORIGANUM, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece d'origan qui croît dans l'île de Crete, ou de Candie. Il possède une qualité chaude, acrimonieuse, & sert aux mêmes usages que le thim, la farriette, l'hyssope, & autres plantes semblables. Le *tragoriganum* d'Espagne à feuilles étroites & a fleurs blanches, de J. Bauhin, 3. 261. a les mêmes propriétés. (D. J.)

TRAGUM, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Matthiolle, Lobel, Gerard, Jean Bauhin, Parkinson, & autres anciens botanistes, à l'espece de kali, que Tournefort appelle *kali spinosum*, *foliis longioribus & angustioribus*, en françois *soude épineuse*.

Cette espece de kali croît dans les pays chauds, jette plusieurs tiges à sa hauteur d'environ deux piés, couchées à terre, succulentes; chargées de feuilles longues, étroites, pointues, & empreintes d'un suc salé. Ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles petites, à plusieurs pétales, de couleur herbeuse. Quand elles sont tombées, il leur succede des fruits membraneux, presque ronds, contenant chacun une semence languette, roulée en spirale, de couleur noire. (D. J.)

TRAGURIUM, (*Geogr. anc.*) ville de la Dalmatie. Pline, *liv. III. c. xxij.* dit qu'elle étoit connue par son marbre, & Ptolomée, *liv. II. chap. xvij.* donne le nom de *Tragurium*, non-seulement à la ville, mais encore à l'île sur laquelle elle étoit située. Tout le monde convient que c'est aujourd'hui la ville de Traw. Quant à l'île, il y en a qui la nomment *Buia*.

TRAGUS, f. m. *en Anatomie*, est une des éminences de l'oreille extérieure, appelée aussi *hircus*, parce qu'elle est ordinairement garnie de poil.

Cette éminence est la plus antérieure. Celle qui est la plus postérieure & à laquelle est joint le lobe de l'oreille, se nomme *Antitragus*.

TRAGUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Pé-

l'oponnese , dans l'Arcadie. Ce fleuve , selon Pausanias , l. VIII. c. xxxij. prenoit naissance d'un gros ruisseau , qui après avoir coulé près de la ville de Caphyes , & fait un certain chemin , se déroboit sous terre , puis reparoissoit à Nafe , près d'un village nommé le Reunus , & commençoit là à s'appeler *Tragus*. (D. J.)

TRAHISON, f. f. TRAHIR , v. act. (*Morale.*) perfidie ; défaut plus ou moins grand de fidélité envers sa patrie , son prince , son ami , celui qui avoit mis sa confiance en nous.

Quand on n'auroit pas assez de vertu pour détester la *trahison* , quelqu'avantage qu'elle puisse procurer , le seul intérêt des hommes suffiroit pour la rejeter. Dès-lors que des princes l'auroient autorisée par leur exemple , ils méritent qu'elle se tourne contre eux ; & dès-lors personne ne seroit en sûreté. Ceux-là même qui emploient la *trahison* pour le succès de leurs projets , ne peuvent pas aimer les traîtres. On fait la réponse de Philippe roi de Macédoine à deux misérables , qui lui ayant vendu leur patrie , se plaignoient à lui , de ce que ses propres soldats les traitoient de *traîtres*. « Ne prenez » pas garde , leur dit-il , à ce que disent ces gens grossiers qui appellent » chaque chose par son nom. » (D. J.)

La *trahison* commise envers quelque particulier , est punie , selon les circonstances , par des peines pécuniaires , ou même corporelles , s'il s'en est ensuivi quelque crime.

Mais la *trahison* envers le roi & l'état est encore plus grave ; tel est le crime de ceux qui entrent dans quelque association , intelligence , ligue offensive ou défensive , contre la personne , autorité ou majesté du roi , soit entr'eux ou avec autres potentats , républiques & communautés étrangères ou leurs ambassadeurs , soit dedans ou dehors le royaume directement ou indirectement par eux ou par personnes interposées , verbalement ou par écrit.

On peut voir sur cette matière les édits de Charles IX de 1562 , 1568 , 1570 , l'ordonnance de Blois , art. 94. celles de 1580 , 1588 , & l'édit de Nantes , en 1598.

La peine ordinaire de ce crime est d'être décapité pour les nobles , la potence pour les roturiers , & même quelquefois la roue pour des gens de basse condition.

Si le criminel a osé attenter à la personne du roi , la peine est encore plus sévère. V. LEZE-MAJESTÉ & PARRICIDE.

En Angleterre on appelle *crime de haute-trahison* , non-seulement tout attentat contre la personne du roi , mais encore toute conspiration contre le roi ou l'état , tout commerce criminel avec la reine ou les filles du roi , l'homicide commis en la personne du chancelier ou du grand-trésorier , ou si l'on a altéré la monnoie , falsifié le sceau du roi , tout cela est réputé crime de haute-trahison.

Dans ce même pays celui qui tue sa femme , son pere , ses enfans ou son maître , se rend coupable du crime qu'on appelle petite *trahison*. Voyez les *institutions au droit criminel* de M. de Vouglans. Voyez aussi les mots COMLOT , CONSPIRATION , DOL , FRAUDE , FOI (*mauvaise*) , FIDÉLITÉ , SERMENT , PARJURE. (A)

TRAHONA , (*Géogr. mod.*) gouvernement dans la Valteline , de la dépendance des Grisons ; il est partagé en dix communautés , & a pour chef-lieu *Trahona* , bourg situé près de l'Adda.

TRAJAN (MARCUS ULPIUS) , *Hist. Rom.* espagnol de naissance , fut le premier étranger qui monta sur le trône des Romains , l'an 98 de l'ère vulgaire. Quoique sa famille fût une des plus anciennes & des plus opulentes de Séville , son pere fut le premier de ses ancêtres qui fut admis dans le sénat Romain. Ses exploits militaires lui méritèrent les honneurs du triomphe sous Vespasien , & sa capacité dans les affaires lui fit déférer le consulat. La sagesse de son administration ouvrit le chemin des honneurs à son fils qui fut l'héritier de ses talens & de ses vertus. Nerva , pour perpétuer le bonheur de l'empire , crut devoir l'adopter , & en mourant , il le désigna pour son successeur. Trajan fut proclamé empereur par les légions de la Germanie & de la Mœsie. Il revint à Rome pour y faire confirmer son élection par le sénat : il y fit

son entrée à pié pour montrer qu'il étoit plus jaloux de mériter les distinctions que de les recevoir ; les largesses qu'il fit au peuple, lui en méritèrent l'amour. Le crime de leze-majesté avoit servi de prétexte à ses prédécesseurs pour immoler les plus vertueux citoyens ; ce crime fut aboli, les délateurs ne furent plus écoutés, & après avoir infecté Rome, ils furent exilés dans des déserts. *Trajan* affable & populaire, ne voyoit dans le dernier de ses sujets qu'un frere ou un fils ; le plus malheureux lui paroissoit le plus digne d'égards. Quelqu'un lui représenta que sa familiarité diminueoit le respect dû à son rang : « je veux, répondit-il, me comporter envers les particuliers » comme je voudrois que les empereurs » en agissent avec moi, si j'étois réduit à » mener une vie privée. » Importuné de l'étiquette de la grandeur, il se consolait des ennuis de son rang dans le commerce de quelques amis qu'il alloit visiter comme s'ils eussent été ses égaux. Les peuples charmés de la douceur de son administration, sollicitoient la permission de lui ériger des monumens de leur reconnoissance : rarement il consentit à leurs vœux. Il ne pouvoit comprendre quelle relation un prince avoit avec des statues de marbre, de bronze ou d'airain, ni quelle influence des arcs de triomphe pouvoient avoir sur son bonheur. Il alloit à pié & sans escorte dans les rues de Rome, & il aimoit à se voir confondu dans la foule, qui dans ces embarras, lui donnoit de nouveaux témoignages de son amour ; jouissance délicieuse pour un prince citoyen, & toujours ignorée des tyrans. Il n'étoit pas indifférent aux plaisirs de la table, mais le vin ne faisoit qu'égayer sa raison, son imagination alors s'allumoit & sa conversation vive & polie assaisonnaient tous les mets servis sur sa table. Il entretenoit sa vigueur naturelle par des exercices fréquens, sur-tout par le plaisir de la chasse ou de la rame dont il se faisoit un amusement. Rome fut embellie de plusieurs édifices somptueux ; il fit rétablir à grands frais le cirque à qui il donna une plus vaste étendue, il y fit graver cette inscription, *c'est pour le rendre plus digne du*

peuple Romain. Des villes nouvelles furent bâties dans des lieux où la commodité publique l'exigeoit : les grands chemins devinrent plus sûrs & plus faciles ; on leva des chaussées pour faciliter les rapports de commerce : on aplanit une montagne de cent-quarante piés de haut, pour en faire une place où l'on éleva la fameuse colonne *Trajane* qu'on admire encore aujourd'hui, sa construction fut confiée à l'architecte *Appolidore* qui a immortalisé son nom par ce monument. Rome qui avoit essuyé les ravages des incendies & des tremblemens de terre, fut plus magnifique que dans les jours brillans de sa gloire ; il fut défendu de donner plus de soixante piés de hauteur aux édifices, pour donner plus de clarté aux rues, & pour éviter la dépense de la construction. Sa vigilance s'étendoit sur toutes les provinces de l'empire, & dès qu'il en eut réglé l'intérieur, il marcha contre *Decébale*, roi des Daces, qui depuis longtemps ravageoit les frontieres. Ce roi barbare vaincu & dégradé, se donna la mort de désespoir. *Trajan* acheta sa victoire par l'effusion de beaucoup de sang ; le carnage fut si grand, qu'on manqua de linge pour panser les blessés. La *Dacie* subjuguée devint province Romaine. *Trajan*, après avoir fait construire un pont de pierre sur le Danube, tourna ses armes contre les Parthes qui n'opposèrent qu'une foible résistance. *Séleucie* & *Ctésiphon*, capitales du royaume, furent obligées de lui ouvrir leurs portes. *Cosroés* qui occupoit alors le trône, fut chercher un asile chez les peuples voisins. *Trajan* donna aux Parthes un nouveau roi ; plusieurs provinces situées au-delà du Tigre, passèrent sous la domination des Romains qui poussèrent leurs conquêtes jusqu'aux Indes. L'Arménie & la Mésopotamie trop foibles pour résister à une armée triomphante, se soumirent sans tenter le sort de la guerre. *Trajan* envoya une flotte sur la mer Rouge, pour protéger les opérations de son armée de terre qui pénétra dans l'Arabie, dont les peuples étoient plus faciles à vaincre qu'à subjuguier : ils furent souvent battus & jamais on n'en put faire des sujets. Les juifs éta-

blis dans la Cyréanique, exercèrent les plus horribles cruautés contre les Romains. Tous ceux qui tomboient en leur pouvoir étoient massacrés. Ces hommes barbares dévorèrent la chair & les entrailles de leurs captifs : ils les faisoient écorcher pour se parer de leurs peaux. Tant d'atrocités ne restèrent point impunies : on publia plusieurs édits pour les exterminer. Tous les juifs que la tempête jetoit sur les côtes, y étoient égorgés comme des bêtes féroces. Trajan n'ayant plus d'ennemis à combattre, s'occupa des moyens de faire renaître l'abondance : il parcourut les provinces, & n'eut plus de séjour que dans les pays qui avoient besoin de sa présence. Les exactions furent réprimées & punies ; il se glorifioit d'être pauvre, pourvu que les peuples fussent riches : il disoit que le trésor royal ressembloit à la rate qui à mesure qu'elle enfle, fait sécher les autres parties du corps. Ce prince épuisé par les fatigues de ses voyages, mourut à Sélinunte, d'où ses cendres furent portées à Rome : on les plaça sous la colonne Trajane. Il n'ambitionna d'autre titre que celui de *pere de la patrie*. Il mourut en 117, à l'âge de soixante-deux ans, après un règne de vingt. Les peuples le révéroient comme une intelligence supérieure descendue sur la terre pour en régler les destinées. Il ne fut point exempt

de foiblesses, mais il prit soin de les chercher. (T-N.) (1)

TRAJANA-LEGIO, (*Géogr. mod.*) ville de la Gaule Belgique; Ptolomée, *liv. II. chap. ix.* la marque entre Bonn & Mayence; il y en a qui veulent que ce soit aujourd'hui Coblenz, & d'autres Drechthausen, placés sur le Rhin. Cette ville pourroit bien être la même que *Leg. XXX. Ulpia.* (D. J.)

TRAJANE, COLONNE, (*Sculp. anc.*) on trouvera l'histoire de ce monument au mot *COLONNE trajane*; nous ajouterons seulement ici que quoiqu'il soit vrai que toutes les règles de la perspective y sont violées; que son ordonnance & même son exécution, sont en général contre l'art & le goût; néanmoins ce monument est recommandable pour quelques usages qu'il nous a conservés, & pour quelque partie de l'art; ainsi l'artiste & l'homme de lettres doivent également l'étudier par le profit qu'ils en peuvent retirer. (D. J.)

TRAJANOPOLI, (*Géogr. mod.*) petite ville dépeuplée de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur la rivière de Mariza, entre Enos & Andrinople, avec un archevêque grec. Cette ville est la *Trajanopolis* que Ptolomée, *l. III. c. xj.* marque en Thrace, sur le fleuve Hebrus. *Long. 14. 6. latit. 41. 14.* (D. J.)

TRAJANOPOLIS, (*Géogr. anc.*) les

(1) C'est sous le règne de Trajan que les agapes, ces repas où les premiers chrétiens venoient prendre des leçons de tempérance & de frugalité, donnerent lieu aux plus affreuses calomnies. Le payen publia sans pudeur que les chrétiens s'assembloient pour manger de la chair humaine, & pour se livrer dans les ténèbres à toutes les horreurs de l'impureté. On appela leurs agapes les festins de Thieste, *epula Thiesteæ*; les accouplemens d'Œdipe, *Œdipei concubius*. Le premier siècle enfanta des libelles dictés par l'esprit de mensonge, qui affuroient qu'on présentoit à celui qu'on initioit, un enfant couvert de farine, pour déguiser l'horreur de l'attentat; qu'ensuite on lui donnoit plusieurs coups de couteau pour en faire couler le sang, qu'on buvoit avec avidité. Ce sang étoit le gage du secret; & comme tous étoient complices du crime, aucun ne succomboit à la tentation de le révéler. Comment pouvoit-on vomir tant d'impostures contre des hommes qui, bien loin de s'abandonner à tant d'infamies, avoient même honte de goûter les plaisirs légitimes. Il n'y avoit que le peuple superstitieux qui les crût coupables d'incestes & des autres abominations dont la calomnie les chargeoit. Pline rendant compte à Trajan de leurs agapes, assure que tout y respiroit l'innocence & la frugalité. On croit que toutes ces calomnies sortirent de la bouche de Bazillide & de Carpocrade, docteurs d'impureté & de débauche, qui donnerent naissance à l'hérésie des Gnostiques. Ces novateurs impies, qui abandonnoient l'homme à la licence de ses penchans, trouvoient la censure de leurs profanations dans l'austérité des chrétiens; & ne pouvant les attaquer dans leurs mœurs publiques, ils tâchoient de les flétrir par le détail imaginaire de ce qui se passoit dans leurs agapes. Le payen adoptoit sans examen ces impostures vomies par des transfuges du camp chrétien. (T-N)

Géographes nomment quatre villes de ce nom.

1°. Une ville de Thrace, sur le fleuve Hebrus; Ptolomée, *l. III. c. xj* la marque dans les terres. C'est une ville de la Romanie sur la rive gauche de la Marica, entre Andrinople & Enos, à-peu-près à égale distance de ces deux lieux. Cette ville, quoique petite & mal peuplée, est encore le siège d'un archevêque.

2°. Ville de la Mysée, entre Antandrus & Adramytte, à une petite distance de la mer.

3°. *Trajanopolis* ou *Tranopolis*, ville de l'Asie mineure, dans la grande Phrygie; elle a eu un évêque.

4°. *Trajanopolis*, ville de la Cilicie-trachée, ou àpre; c'est la même que *Selinunte* où mourut l'empereur Trajan, comme nous l'avons remarqué au mot *SELINUNTE*. Dion Cassius dit en parlant de ce prince: *Selinuntem Ciliciæ veniens, quam nos Trajanopolim appellamus, illicò expiravit.* (D. J.)

TRAJANUS PORTUS, (Géogr. anc.)

1°. port d'Italie, sur la côte de Toscane, entre le port de Livourne, & le promontoire Telamoné, selon Ptolomée, *l. III. c. j.*

2°. Port d'Italie, sur la côte de l'Etrurie, entre Algæ & Castrum novum. Ce port qui se trouvoit le plus considérable de toute la côte, depuis Livourne jusqu'à Naples, s'appela d'abord *Centum-Cellæ*, & prit ensuite le nom de *Trajan*, lorsque cet empereur y eut fait de grandes réparations. Pline le jeune est le seul qui parle de ce port; s'il est vrai qu'il soit différent de celui que Ptolomée place entre le port de Livourne & le promontoire Telamoné. Quoi qu'il en soit, le nom du fondateur ne subsista pas longtemps, peut-être parce que le nom de la ville *Centum-Cellæ*, fit éclipser par sa célébrité le nom du port. *Centum-Cellæ* est aujourd'hui connu sous le nom de *Cincelle*, & plus généralement encore, sous celui de *Civita-Vecchia*.

3°. Port d'Italie, à l'embouchure du Tibre; ce port fait par l'empereur Claude, est appelé par les auteurs anciens, le *port de Rome*, le *port d'Auguste*, non pour

avoir été bâti par Auguste, mais parce que le nom d'*Auguste* étoit devenu commun aux empereurs. Dans la suite, Trajan répara ce port, & en bâtit un autre beaucoup plus commode & plus sûr, auquel il donna son nom; de sorte qu'il y eut alors deux ports à l'embouchure droite du Tibre; l'un extérieur, appelé le *port d'Auguste*; l'autre intérieur, nommé le *port de Trajan*. Tout cela, dit Cluvier, est appuyé sur les témoignages de Juvenal & de son scholiaste, sur une vieille inscription, & sur une ancienne médaille. Le port extérieur ou le port d'Auguste, est aujourd'hui comblé par les sables; mais le port intérieur ou le port de Trajan, conserve encore en partie son ancienne forme. On y voit les ruines des églises & des édifices publics; & on le nomme à présent *il Porto*. Voyez *PORTO*. (D. J.)

TRAJECTOIRE, f. f. en Géométrie, est le nom qu'on a donné aux courbes qui coupent perpendiculairement, ou sous un angle donné, une suite de courbes du même genre, qui ont une origine commune, ou qui sont situées parallèlement.

Ainsi la courbe *MNO*, (fig. 101 Géom.) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipses *ACB*, *acb*, &c. décrites d'un même sommet *A*, est nommée *trajectoire*. Il en est de même de la courbe *MNO*, (fig. 102 Géom.) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipses *ACB*, *acb*, &c. égales entre elles, & situées sur le même axe.

M. Leibnitz proposa en 1715, aux géomètres anglois de déterminer en général la *trajectoire* d'une suite de courbes qui avoient le même point pour sommet, & dans lesquelles le rayon de la développée étoit coupé par l'axe en raison donnée. Ce problème fut résolu d'une manière très-générale par plusieurs d'entr'eux, entr'autres, par M. Taylor. Voyez les *actes de Leipfick*, de 1717. On trouve dans ces mêmes actes différentes solutions fort générales de ce même problème, dont la plupart ont été recueillies dans le *tome II. des œuvres de M. Bernouilly*, imprimées à Lausanne en 1743. M. Nicole en a aussi donné une solution dans les *Mémoires de*

Trajectoire réciproque, est le nom que M. Jean Bernoulli a donné à une courbe ACB , (*fig. 103. Géom.*) dont la propriété est telle, que si on fait mouvoir cette courbe parallèlement à elle-même le long de son axe AA , & qu'on fasse en même temps mouvoir le long de aa , parallèle à AA , une courbe acb , égale & semblable à ACB , ces courbes ACB , acb , se coupent toujours perpendiculairement l'une l'autre. *Voyez* dans les œuvres de M. Bernoulli, que nous avons citées, différentes solutions de ce problème, données par plusieurs savans géometres.

On n'attend pas sans doute que nous entrions ici dans le détail de ces solutions qui renferment la géométrie la plus relevée; tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce problème est indéterminé; qu'il y a une infinité de courbes qui y satisfont; & que M. Bernoulli & d'autres, en ont déterminé plusieurs, tant géométriques que mécaniques, & donné la méthode générale pour les trouver toutes. *Voyez* PANTOGONIE. (O)

TRAJECTOIRE, s. f. en Mécanique, se dit de la courbe que décrit un corps animé par une pesanteur quelconque, & jeté suivant une direction donnée & avec une vitesse donnée, soit dans le vide, soit dans un milieu résistant.

Galilée a le premier démontré que dans le vide, & dans la supposition d'une pesanteur uniforme, toujours dirigée suivant les lignes parallèles, la trajectoire des corps pesans étoit une parabole. *Voyez* PROJECTILE, BALISTIQUE, &c.

M. Newton a fait voir dans ses principes que les trajectoires des planetes, ou ce qui revient au même, leurs orbites, sont des ellipses. *Voyez* PLANETE & PHILOSOPHIE NEWTONIENNE; & ce philosophe a enseigné dans le même ouvrage, *prop. xli. du liv. I.* une méthode générale pour déterminer la trajection d'un corps qui est attiré vers un point donné dans le vide par une force centripète réglée suivant une loi quelconque. M. Jean Bernoulli, dans les *mém. de l'Ac. des Sciences de 1710*, a résolu ce même

problème par une méthode qui ne diffère presque point de celle de M. Newton; & différens auteurs en ont donné ensuite des solutions plus ou moins simples.

A l'égard des trajectoires dans le vide, M. Newton a déterminé dans le *II. livre de ses principes*, celles que doivent décrire les corps pesans dans un milieu résistant en raison de la vitesse; M. Keill proposa en 1719 à M. Jean Bernoulli de trouver les trajectoires dans un milieu résistant comme une puissance quelconque de la vitesse, & M. Bernoulli résolut assez promptement ce problème, comme on le peut voir dans le second volume *in-4°.* du recueil de ses œuvres imprimées à Lausanne en 1743. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il ne paroît pas que M. Keill eût trouvé de son côté la solution qu'il proposoit à d'autres: du moins il n'en a donné aucune. M. Euler dans le *tom. II. de sa mécanique* imprimée à Petersbourg en 1736, a aussi déterminé en général les trajectoires dans un milieu résistant comme une puissance quelconque de la vitesse. On trouve dans le *traité de l'équilibre & du mouvement des fluides* imprimé à Paris chez David en 1744, une solution fort simple de ce problème, d'où l'on déduit la construction des trajectoires dans quelques hypothèses de résistance où on ne les avoit point encore déterminées. *Voyez les articles 356 & 357 de ce traité.* (O)

TRAJECTOIRE d'une planète ou d'une comète, (*Astronomie.*) est la route, l'orbite ou la ligne qu'elle décrit dans son mouvement. *Voyez* ORBITE.

Quoique les comètes paroissent décrire assez exactement un grand cercle de la sphere, il ne faut pas s'imaginer pour cela que leur véritable cours se fasse dans la circonférence d'un cercle; car les mêmes apparences s'observeront constamment, soit qu'une comète se meuve dans une ligne droite, soit dans une courbe quelconque, pourvu qu'elle ne sorte pas du même plan. En effet dès que l'on suppose qu'un corps se meut à une distance fort grande, dans un plan qui passe par l'œil, tout corps en mouvement quel qu'il soit, & quelque route qu'on lui

attribue, paroîtra constamment dans la circonférence d'un grand cercle; aussi le plus grand nombre des philosophes & des astronomes du dernier siècle ont-ils supposé que les *trajectoires* des comètes étoient rectilignes. Hevelius est le premier qui se soit aperçu que ces *trajectoires* se courboient en s'approchant du soleil. Enfin M. Newton est venu qui a démontré que les comètes se mouvoient dans des orbites fort approchantes d'une parabole dont le soleil occupoit le foyer, ou plutôt dans des ellipses si excentriques que dans la partie qui nous est visible, elles ne diffèrent point sensiblement d'une parabole.

Newton, dans la *xli. proposition de son III. liv.* enseigne la manière de déterminer la *trajectoire* d'une comète par le moyen de trois observations, & dans sa dernière proposition, celle de corriger la *trajectoire* pour la connoître le plus exactement qu'il est possible. Voyez COMÈTE.

M. Halley, dans sa cométographie traduite en françois par M. Lemonnier, nous a donné le calcul des *trajectoires* des vingt-quatre comètes depuis le temps de Nicéphore Gregoras & de Regiomontanus jusqu'au commencement de ce siècle; toutes ces *trajectoires* ont été calculées dans la supposition qu'elles soient des paraboles. On trouve dans la dernière édition des *principes mathématiques* de la philosophie naturelle, le calcul de la *trajectoire* de la comète de 1680, dans l'hypothèse que cette comète se meuve dans une ellipse fort excentrique; ce calcul a été fait par M. Halley, qui pour déterminer l'excentricité de cette comète, a supposé sa période de 575 ans. La meilleure manière de calculer les *trajectoires* en les supposant elliptiques, seroit de se servir pour cela de quelques observations du lieu & du mouvement apparent de la comète; mais il faudroit qu'elles fussent fort exactes; car une petite erreur dans ces observations en produiroit une fort grande dans le calcul de l'excentricité, & par conséquent du temps périodique.

Depuis les 24 comètes calculées par M. Halley, différens astronomes en ont calculé plusieurs autres, dont on peut voir

la liste dans les *éléments d'Astronomie* de M. l'abbé de la Caille qui a eu la principale part à ces calculs.

M. Newton & plusieurs autres géomètres après lui, nous ont donné le moyen de faire passer une *trajectoire* par cinq points donnés, en supposant que cette *trajectoire* soit une section conique; pour cela il faut joindre deux des points donnés par une ligne droite, deux autres par une autre, & par le cinquième point tirer une parallèle à cette seconde ligne; ensuite on prendra pour l'équation générale de la *trajectoire* $yy + xy + bxx + cx + cy = 0$ (Voyez COURBE.), en ômettant le terme constant, parce que y & x sont ici $= 0$ à la fois; ensuite on nommera A, B , les deux *abscisses* connues, & C, D, E , les *ordonnées correspondantes*; & au moyen de ces cinq données & de la seconde valeur de x qui répond à l'ordonnée $= 0$, on déterminera les quatre inconnues $a, b, c, e, N.B.$ qu'il n'y a point ici plus d'inconnues qu'il ne faut; parce que les constantes a, b , qui sont des nombres & non des lignes, se détermineront en fractions. $\frac{C}{A}, \frac{D}{A}, \frac{E}{B}$ &c. (O)

TRAJECTUM ou **TRAJECTUS**, (*Geog. anc.*) mot latin qui signifie le passage d'un bras de mer ou d'une rivière, & dont on a fait en françois le mot *trajet* qui y répond. L'itinéraire d'Antonin donne ce nom entr'autres au passage du bosphore de Constantinople, à celui qui est entre l'Italie & la Sicile, & au passage du Rhin dans l'endroit où est aujourd'hui la ville d'Utrecht. Il le donne aussi au passage de l'Italie dans la Dalmatie. Détaillons les exemples.

1°. *Trajectum* ou *Trajectus*, lieu de la Germanie inférieure, que l'itinéraire d'Antonin marque entre *Abiana* & *Mannarittum*, à dix-sept milles au-dessus du premier de ces lieux, & à quinze milles au-dessous du second. Ce n'étoit d'abord qu'un château; il s'y forma dans la suite une ville qui devint considérable. Du temps de Charlemagne on appeloit ce lieu *vetus Trajectus*, d'où on fit dans la langue du pays *Clit Trecht*, qui signifie la même chose, & qui a depuis été corrompu en

Utrecht. Quelques-uns qui ont voulu latiniser ce nom, ont dit *Ultrajectum*; mais le vrai mot latin est *Trajectus Rheni* ou *Trajectus ad Rhenum*.

2°. *Trajectum superius ad Mosam*, c'est-à-dire le passage de la Meuse, aujourd'hui *Maestricht*. Attila, roi des Huns, ayant ruiné en 451 la ville de Tongres, les évêques de cette ville transportèrent leur siège à *Trajectum ad Mosam*, & en prirent le nom de *Trajectenses episcopi*, comme nous l'apprenons de leurs vies. Grégoire de Tours, *hist. l. II. c. v.* qui est le plus ancien auteur qui parle de cette ville, l'appelle *trajectensis urbs*. Ce nom fut dans la suite corrompu en différentes façons. On écrivit *Trijectum*, *oppidum trijectense*, *municipium Trejectum*, *districtum Treclis*. Enfin on trouve cette ville nommée *Triectum* sur cinq médailles des anciens rois de France recueillies par Botarotius. Elles ont toutes cinq cette inscription, *Triecto Fit*.

3°. *Trajectus*, lieu de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route d'*Isca* à *Calleva*, entre *Abon* & *Aquæ-solis*, à neuf mille pas du premier de ces lieux, & à six milles du second. Je demande le nom moderne à M. Gale. (D. J.)

TRAJET, f. m. (*Gram.*) espace qui sépare un lieu d'un autre, & qu'il faut traverser pour arriver du premier au second. On dit le trajet de Calais à Douvre, & le trajet de Paris à Vienne; ainsi il est indifférent que les lieux soient séparés par des terres ou des eaux.

TRAJETTO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, vers l'embouchure du Garigliano, sur une côte près des ruines de l'ancienne *Minturnæ*. *Longit.* 31. 56. *latit.* 41. 5. (D. J.)

TRAIGUERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, aux confins de la Catalogne, du côté de Tortose; elle est entourée d'une muraille, & ses environs sont fertiles en blé, en vin, & en huile. (D. J.)

TRAILLE, f. f. (*Archit.*) nom qu'on donne sur les grandes rivières à ces bateaux qui servent à passer d'un bord à

l'autre qu'on appelle autrement *ponts-voilans*. On voit des *trilles* sur le Rhin, sur le Rhône, sur la Meuse, &c. Les *trilles* font le même effet sur les grandes rivières, que font les bacs sur les petites. On les attache à un point fixe construit exprès au milieu du fleuve par une corde assez longue, pour atteindre du moins de ce centre aux deux rivages. Cette corde attachée par un bout à ce point fixe, centre du mouvement, l'est par l'autre au flanc de la *trille*, & se soutient sur la surface de l'eau par le moyen de quelques morceaux de liège qu'on y attache à des distances raisonnables. En lâchant cette *trille* d'une des rives du fleuve, & la laissant aller au fil de l'eau, elle va gagner l'autre rivage en décrivant une portion de cercle, dont ce point fixe du milieu du fleuve est le centre, & la corde le rayon. (D. J.)

TRAIN, f. m. (*Gram.*) se dit de la fuite ou de ce qui accompagne un grand seigneur, ou d'une queue de robe, ou d'une robe d'état.

TRAIN D'ARTILLERIE, (*Fortification.*) se dit du canon, des mortiers, & de toutes les espèces de munitions concernant le détail de l'artillerie, qui sont à la suite des armées; c'est aussi ce que l'on nomme *équipage d'artillerie*.

Il est difficile d'établir sur des principes sûrs & constants, quel doit être l'équipage ou le train d'artillerie d'une armée, parce que cet équipage doit être relatif à la force de l'armée, aux entreprises qu'elle doit exécuter, & à la nature du pays où elle doit agir.

La principale partie d'un train d'artillerie est le canon. Si l'on ne considère que les avantages qui en résultent dans les actions militaires, il paroît qu'on ne peut en avoir un trop grand nombre; mais outre qu'une artillerie fort nombreuse est d'une très-grande dépense, elle cause du retardement & de l'embarras dans les marches, & elle donne lieu à une très-grande consommation de fourrage par la quantité de chevaux nécessaires pour la transporter & pour voiturier toutes les différentes espèces de munitions dont elle a besoin.

Les anciens ingénieurs estimoient qu'il

suffisoit dans les armées d'une piece de canon par mille hommes ; mais aucun auteur au-moins que nous connoissions , ne donne les raisons de cette fixation.

Comme l'artillerie doit couvrir & protéger le front des armées , on peut presumer qu'ils croyoient qu'une piece de canon défendoit suffisamment le terrain occupé par mille hommes. L'infanterie étant alors à huit de hauteur , & les files étant moins serrées qu'elles ne le sont aujourd'hui , chaque homme pouvoit occuper à-peu-près deux piés & demi ; dans cette disposition , mille hommes occupoient environ un espace de 50 toises.

Les troupes étant actuellement en bataille sur moins de hauteur , ce qui en augmente le front , il est clair qu'il faut une artillerie plus nombreuse pour garnir le front d'une armée de la même maniere qu'il l'étoit lorsque les troupes étoient en bataille sur plus de profondeur. Aussi paroît-il qu'on ne suit plus , au-moins dans les pays où l'artillerie peut se transporter aisément , l'ancienne proportion d'une piece pour mille hommes. Dans l'armée de Flandres en 1748 , il avoit 116 pieces de canon.

| | | | |
|--------|---|-----------------------------|----|
| savoir | } | 14 du calibre de | 16 |
| | | 16 de celui de | 12 |
| | | 30 de celui de | 8 |
| | | 86 de celui de | 4 |
| | | & 10 pieces à la suédoise , | |

total 156 pieces.

Cette armée étoit d'environ 114 mille hommes , sans le corps détaché aux ordres de M. le comte de Clermont , qui avoit son artillerie particuliere , ce qui fait une piece de canon pour environ 740 hommes , mais cette armée étoit à portée d'augmenter son artillerie par les entrepôts des places voisines , si elle en avoit eu besoin.

Le choix des différentes pieces dont on compose le train ou l'équipage d'artillerie d'une armée , dépend des opérations qu'elle doit exécuter , & des pays qu'elle doit traverser. Dans un pays de monta-

ces légères ; on y emploie même souvent une ou deux brigades de petites pieces à dos de mulet. Le goût du général influe aussi quelquefois dans le choix des pieces dont le *train d'artillerie* est composé ; mais en général il faut autant qu'il est possible , en avoir de toutes les especes pour en faire usage , suivant les différentes occasions. Il est à-propos d'y joindre aussi plusieurs obus ou obusiers , qui servent également dans les sieges & dans les batailles. Comme les bataillons ont actuellement chacun en campagne une piece de canon à la suédoise , ces pieces doivent diminuer le nombre de celles de 4 qu'on employoit auparavant dans la formation de l'équipage d'artillerie , & augmenter celui des pieces de 16 & de 12 qui sont suffisantes , lorsqu'il ne s'agit point de faire des sieges.

Dans les guerres du temps de Louis XIV , on se contentoit dans les équipages d'artillerie les plus considérables , d'avoir des munitions pour tirer cent coups de chaque piece , ce qui paroissoit suffisant pour une bataille quelque longue qu'elle pût être , mais dans les dernières guerres , on a doublé ces munitions ; on a voulu qu'il y en eût pour tirer deux cens coups de chaque piece.

Dans la distribution de poudre que l'on fait aux troupes , on ne leur en donne qu'une demi-livre pour une livre de plomb. A l'égard de la poudre pour la consommation des boulets , on la règle au tiers de leur poids , & c'est en quoi les tables rapportées dans les mémoires d'artillerie de Saint-Remy se trouvent fautive. Nous renvoyons pour le détail de tout ce qui compose un équipage d'artillerie aux tables insérées dans les mémoires de Saint-Remy , ou à celles qu'on a jointes à la suite de l'article *siege* , qui sont suffisantes pour en donner une idée. On peut voir aussi sur ce même sujet , la seconde édition de notre *Traité d'artillerie*.

L'équipage de l'artillerie de l'armée est divisé en brigades , dont chacune contient ordinairement huit ou dix pieces de canon , avec toutes les munitions & les autres choses nécessaires pour leur service.

Voici l'ordre de sa marche , suivant M. de Quincy.

« Le bataillon de royal artillerie qu'il y a dans l'armée marche à la tête de tout l'équipage. On en tire autant de détachemens de quinze hommes , commandé par un lieutenant , qu'il y a de brigades , lesquels détachemens doivent les accompagner. Lorsque l'artillerie marche avec l'armée , le trésor de l'armée marche à la tête de l'artillerie.

On fait marcher un nombre de travailleurs plus ou moins considérable , suivant le besoin qu'on croit en avoir pour la réparation des chemins. Ils marchent après le premier bataillon de royal artillerie , & ils sont sous la conduite d'un officier entendu , & en état de leur commander ce qui peut être convenable pour la commodité de la marche.

Suit immédiatement après un chariot chargé de toutes sortes d'outils , une brigade légère , c'est-à-dire composée de pièces de moindre calibre ; ensuite l'équipage du commandant , celui du commandant en second , s'il y en a , celui du major du bataillon.

Suit après cela une autre brigade légère , avec les équipages des officiers du bataillon ; les équipages des autres officiers marchent à la tête des brigades où ils se trouvent.

Les autres brigades marchent ensuite , mais de manière que la plus pesante qui a le plus gros canon , & qu'on nomme ordinairement la *brigade du parc* , marche toujours au centre ; en sorte que s'il y a six brigades , il s'en trouve trois devant cette brigade & autant derrière.

Toutes les brigades , excepté celle du parc , roulent entr'elles , c'est-à-dire qu'elles ont ordinairement la tête & la queue , afin de partager successivement la fatigue de chaque poste.

L'arrière-garde de l'équipage se fait par 50 hommes , tirés des bataillons de royal artillerie ; ils sont commandés par un capitaine.

Il y a à chaque brigade un capitaine de charroi , & deux conducteurs , avec quelques ouvriers pour remédier aux accidens qui peuvent arriver pendant la marche.

Les commissaires provinciaux marchent à la tête de leur brigade , & ils tiennent la main à ce que les officiers qui sont chargés de sa conduite , la fassent marcher avec ordre , & qu'ils ne la quittent point qu'elle ne soit arrivée au lieu qui lui est indiqué. (Q)

TRAIN DE BATEAUX, (*Marine.*) assemblage de plusieurs bateaux attachés l'un derrière l'autre pour les remonter toutes-à-la-fois.

TRAIN, *terme de Charron* ; c'est toutes les pièces qui composent la machine mobile d'une berline & qui supportent la berline.

TRAIN, *terme d'Horlogerie* ; c'est le nombre des vibrations que produit un mouvement en une heure , ou autre temps déterminé. (D. J.)

TRAIN de presse d'Imprimerie ; on distingue celui de devant d'avec celui de derrière ; celui de devant comprend tout ce qui roule sur les bandes , comme la table , le coffre , le marbre , le grand & le petit tympan : le *train* de derrière reçoit celui de devant avec toutes ces pièces , quand ce dernier fait son passage sous la platine : les pièces d'assemblage dont est construit celui de derrière , outre qu'elles sont faites pour recevoir dans leur centre , & maintenir celles dont nous venons de parler ; elles sont encore destinées à soutenir le corps entier de la presse : on pose de plus sur ce même *train* , qui est couvert de quelques planches , l'encrier.

TRAIN, (*Maréchal.*) se dit des chevaux & autres bêtes de somme. C'est l'allure ou la démarche du cheval.

Le *train* ou la partie de devant du cheval sont les épaules & les jambes de devant ; le *train* de derrière sont les hanches & les jambes de derrière.

Train se dit aussi de ce qui sert à traîner , à porter & à voiturier. Le *train* d'un carrosse consiste en quatre roues , la flèche ou le brancard , le timon & les moutons.

Train se dit encore de la piste ou de la trace marquée par les pieds des chevaux , ou des ornières faites par les roues des carrosses ou des charrettes.

TRAIN, (*Marchand de bois.*) est une masse de bois à brûler , dont les bûches

font tellement liées ensemble , qu'on la fait flotter sur l'eau pour l'amener à Paris. Les *trains* ont 36 toises de longueur sur 14 ou 15 piés de large. D'abord le flotteur commence à poser trois buches distantes l'une de l'autre de 9 à 10 pouces , sur lesquelles il dispose neuf collures , dont le gros bout est environné d'une coche tout-autour. Dans cette coche il met une coupliere qui tient dans son anneau un morceau de bois d'un pié de long , planté dans terre pour contenir les trois buches & les neuf collures. *Voyez* COLLIERES , COCHE & COUPLIERE.

Il prend ensuite deux chantiers , qui sont cochés par le gros bout qui met de travers sur les collures , & arrange du bois dessus de 15 à 16 pouces de hauteur , & d'un pié & demi de largeur. Après avoir fait mettre des couplieres dans chaque coche des chantiers de dessous ; le flotteur prend deux autres chantiers cochés comme les premiers , les met dans les couplieres à un demi-pié de chaque bout de buches , & lie les chantiers de dessous & de dessus avec une rouette à flotter : & ce qui résulte de cette premiere opération s'appelle la tête du train , ou premiere mise. *Voyez* CHANTIER & ROUETTE A FLOTTER.

Comme le flotteur ne peut continuer sa seconde mise sans relever les deux chantiers de dessus , il a deux petites buches fourchues appellées *chambrières*, qu'il plante en terre pour élever ces chantiers , & se donner la facilité de mettre le bois au milieu. Quant il a fait 7 mises de cette maniere , il pose à leurs extrémités trois ou quatre buches en rondains l'une sur l'autre , qu'il assure avec deux rouettes à flotter , les tournant à deux fois sur le chantier de dessous. Cette opération s'appelle *acolure*.

Il n'est guere possible de si bien lier & assembler le bois de ces mises , qu'il n'y ait toujours quelques vides. Pour les remplir un ouvrier appelé pour cet effet *garnisseur* , choisit des buches droites , & de grosseur convenable. Il prépare la place d'abord avec une buche aplatie par un bout , nommée *desferroir* , & y enfonce ensuite ses buches à force de bras avec une pidence ou gros maillet.

Cette premiere branche ainsi construite de sept mises , une ouvriere nommée *tordeuse* , parce qu'elle tord les rouettes , prend un chantier , qu'elle attache avec deux rouettes passées dans les anneaux des deux couplieres de la tête de cette branche , & accole lesdites rouettes autour du chantier où elle les lie. Ensuite elle met deux couplieres , l'une à la tête , & l'autre à la queue , au chantier de dessus du côté de la riviere , & le flotteur ayant piqué deux pieux à ces mêmes extrémités à environ deux piés de son atelier sur le côté , il attache à ces pieux deux prues par un bout , & par l'autre aux deux couplieres des chantiers de dessus , lesquelles prues il arrête avec un morceau de bois éguisé , & nommé *fuséau*. Ensuite le flotteur , le garnisseur , la tordeuse & l'approcheur qui amene le bois dans une brouette à l'endroit où on fait le train , prennent chacun une buche , qu'ils fourrent dessous ladite branche , & à l'épaule ; ils la font couler jusqu'à une distance de trois piés & demi pour former la seconde branche , & ainsi de toutes les autres branches. *Voyez* PRUES.

Quand les quatre branches sont faites & traversinées à la tête & à la queue , c'est-à-dire , accouplées par des rouettes qui passent des chantiers de dessus aux chantiers de dessous , le coupon est fait & fini. Deux autres ouvriers , compagnons de riviere , viennent prendre ce coupon , le traversinant de nouveau avec trois chantiers , qu'ils attachent en trois endroits différens aux huit chantiers de dessus. On fait quatorze de ses coupons , qu'on appelle *coupons simples*.

Ensuite les flotteurs font quatre autres coupons , appelés *labourages* , pour les construire à mesure du flottage , & qu'on abat les piles de bois ; les compagnons choisissent le bois le plus léger , comme le bois blanc , & les font comme les autres coupons , excepté ce qui suit.

Le flotteur prend huit buches plates ou deux fais de bois , de chacun quatre rondains , qu'il pose sur les deux chantiers de dessous , puis il prend deux autres chantiers. Après que le compagnon a mis des couplieres dans les coches des chantiers

de

de dessous , le flotteur met les deux derniers chantiers qu'il a pris dans les bouches de ces couplieres , & attache avec des rouettes à flotter ces deux faix de bois entre les chantiers ; c'est ce qui forme la premiere mise.

Ensuite on construit de la même maniere , mais de buches plates seulement , les secondes mises , dites *boutage* , c'est-à-dire , l'endroit où le compagnon se tient pour conduire le *train*.

A la tête de chacune des branches de ces coupons les compagnons mettent deux grosses couplieres. Quand cette tête est faite , & qu'on a mis deux cordeaux faits avec deux grosses rouettes dans chacun des chantiers de dessus , on prend un morceau de bois d'un pié & demi , qu'on appelle *habillot* , après avoir posé deux chantiers traversins , cochés à l'envers , les avoir liés aux chantiers du dessus , & avoir passé les rouettes dans les deux premieres couplieres qu'il a mises , il rabat la grosse coupliere avec son habillot sur le traversin , dont on lie & arrête le bout au chantier de dessus.

Dans les branches des rives & à la tête , les compagnons mettent deux grosses couplieres aux chantiers de dessous ; savoir une à la premiere mise , où ils posent un gros & fort chantier éguisé par le bout , appelé *nage* , & par corruption *nege* ; & l'autre à la troisieme , où ils posent la fausse nage , qui n'est autre chose qu'une buche de neuf à dix pouces de rotondité , & aplatie par le bout : ainsi , les quatre branches de chaque labourage étant faites , les compagnons plantent dans la riviere deux perches appelées *darivottes* , qu'ils attachent avec de bonnes rouettes sur la nage , & ensuite tous les ouvriers poussent avec force ce labourage , jusqu'à ce que les deux contrefiches ou *darivottes* fassent suffisamment lever ledit labourage , & lorsque la branche du dedans de la riviere est assez levée , ils reviennent à la branche qui est sur l'atelier , font des pesées pour la mettre à une hauteur proportionnée à celle qui est vers la riviere , & la tiennent ainsi suspendue avec de grosses buches qu'ils ont mises dessous. Les compagnons posent dessus quatre gros chan-

tiers , & après avoir abattu sur le traversin de la tête les huit autres grosses couplieres , qu'ils ont mises aux huit chantiers de dessous , ils les arrêtent par-dessus le traversin de la tête avec des habillots attachés aux chantiers de dessus. Ils prennent les quatre gros chantiers traversins , & les ayant posés vers la nage & fausse nage , ils serrent & abattent les habillots , & les cordeaux qui ont été mis dans chacun des chantiers de dessus sur les traversins , & lient les habillots à ces chantiers.

Après avoir bien assuré les nages par des couplieres ferrées & arrêtées par des habillots , ils les plient en demi-cercle jusqu'à la hauteur de la fausse nage , & les attachent par leur extrémité au chantier de dessus par des rouettes contiguës à la fausse nage.

Les quatorze coupons & quatre labourages ainsi faits , les compagnons assemblent sept simples coupons qu'ils mettent au milieu de deux labourages pour former une part ou demi-train. Pour faire cet assemblage , ils mettent au bout de chaque coupon simple , & à un bout seulement des labourages , neuf couplieres vis-à-vis les unes des autres ; ils passent des habillots dans les boucles des couplieres ; & par ce moyen , & à l'aide d'un morceau de bois de deux piés & demi , qui est éguisé & courbé par un bout , & qu'ils appellent *trouffebarbe* , ils font joindre les coupons les uns aux autres avec de bonnes couplieres & des habillots arrêtés aux chantiers de dessus.

Devant le premier labourage de la premiere part , les compagnons font une chambre avec deux chantiers qu'ils passent sous le traversin de devant , & attachent un morceau de chantier , qu'ils appellent *course* ; dans cette chambre ils mettent un muid ou un demi-muid futaille pour soulager le *train*.

La construction d'un *train* a été inventée par Jean Rouvet , en 1549 , mais bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y a pas plus de 80 ans qu'à Clamecy on inventa les *neges* pour conduire & guider les *trains*. Avant ce temps-là , ceux qui les conduisoient avoient des *plastrons* de peaux rembourrés , & ils guidoient les

trains par la seule force de leurs corps ; cela m'a été assuré , il y a une trentaine d'années , par de vieux compagnons.

Cé qui prouve qu'on ne flottoit point en *trains* avant 1549 , c'est que par ordonnance rendue au parlement de Paris le dernier Juillet 1521 , *c. lxxj. art. 1.* la cour ordonna à tous marchands de faire charroyer en diligence aux ports de Paris tous les bois qu'ils avoient découpés , à peine de 500. liv. d'amende.

Mais quoiqu'on ne flottât point en 1527 en *trains* , on amenoit dès ce temps du bas de la riviere d'Yonne sur les ports de Clamecy , Collange , & Château-Cenfoy des bois , dont on les chargeoit sur des bateaux. Coquille , en son histoire du Nivernois , fait mention en parlant de Clamecy , que la riviere d'Yonne portoit bateau jusqu'en cette ville , & elle n'a cessé de porter bateau que lorsque le flottage en *trains* a été inventé. On ne peut pas dire précisément l'année : dès-lors on amena à bois perdu des bois du haut de la riviere d'Yonne , de celle de Beuvron & de Fozay ; depuis on a même remonté plus haut , & l'on a pratiqué à la faveur des étangs , des petits ruisseaux qui portent bois & affluent dans les rivieres ci-dessus.

TRAIN de l'oiseau , (*terme de Fauconnerie.*) le *train de l'oiseau* est son derriere ou son vol ; on dit aussi faire le *train* à un oiseau , lorsqu'on lui donne un oiseau dressé qui lui montre ce qu'il doit faire , & à quoi on le veut employer. *Fouilloux.* (*D. J.*)

TRAINA , (*Géogr. mod.*) petite ville de Sicile , dans le val-Démona , sur une hauteur , au nord oriental de Nicofia , près la riviere *Traina*. (*D. J.*)

TRAINA , (*Géogr. mod.*) riviere de Sicile dans le val-Démona. Elle tire son origine de deux sources , & se perd dans la *Dittaino*. (*D. J.*)

TRAINASSE , f. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom que le peuple donne au polygonum à larges feuilles. *Voyez-en* la description au mot *POLYGONUM* , *Botan.* (*D. J.*)

TRAIN-BANDS ou *TRAINES-BANDS* , f. m. (*Hist. d'Angl.*) c'est le nom des milices du royaume d'Angleterre , & qu'on leur donne à cause des marches

qu'on leur fait faire en les envoyant d'un lieu à un autre selon le besoin. La milice d'Angleterre monte à plus de vingt-mille hommes , infanterie & cavalerie ; mais elle peut être augmentée , suivant la volonté du roi. Il établit pour commander cette milice , des lords-lieutenans de chaque province , avec pouvoir d'armer & de former ses troupes en compagnies & régimens , les conduire où besoin est , en cas de rébellion & d'invasion : donner des commissions aux colonels & aux autres officiers ; mais personne ne peut obtenir d'emploi dans la cavalerie , à moins d'avoir cinq cens liv. sterlings de revenu , & dans l'infanterie , s'il ne possède cinquante livres sterlings de rente. (*D. J.*)

TRAINE , f. f. (*Marine.*) menue corde où les soldats du vaisseau attachent leur linge pour le laisser traîner à la mer , afin qu'il s'y lave. On dit à la *traîne* , lorsqu'on destine quelque chose à traîner dans la mer , en l'attachant à une corde.

TRAINE , f. f. (*terme de Pêche.*) c'est la même chose que le coleret ou la dreige ; & la dreige est un filet dont on se sert pour la pêche de mer. Ce filet est triple , c'est-à-dire , qu'il est composé de trois filets appliqués l'un sur l'autre , ce qui lui fait donner le nom de *travail* ou *filet travaillé* ; celui du milieu que l'on nomme *nape-dreige* ou *flue* , *flure* ou *feuilleure* , est le plus étroit ; ses mailles doivent être de 21 lignes en quarré ; mais l'ordonnance permet de faire cette pêche avec des napes dont les mailles n'ont que treize lignes , seulement pendant le temps du carême.

Les hamaux ou traux , filets à larges mailles qui sont des deux côtés de la nape , doivent avoir neuf pouces en quarré , & le bas du filet ne doit être chargé que 1 $\frac{1}{2}$ livre de plomb au plus par brassé , afin que le filet n'entre que peu avant dans le sable.

La nape est mise entre les traux fort libre & flottante , afin que dans la manœuvre de la pêche les petites mailles puissent plus aisément former des sacs ou bourses dans les grandes mailles des traux , & ainsi retenir tout le poisson qui s'est trouvé sur le passage de la dreige.

Le haut du filet est garni de flottes de liege , afin qu'il tienne droit dans l'eau , sans cependant quitter le fond de la mer où il s'applique au moyen des lames de plomb dont la corde du pié est garnie.

Pour faire cette pêche qui est la plus ingénieuse de toutes celles qui se pratiquent à la mer , les pêcheurs étant arrivés sur des fonds de sable ou de graviers , amènent toutes leurs voiles & leurs mâts ; ils jettent leur dreige à la mer ; les deux bouts de la dreige sont frappés sur deux petits cablots ou orins que les Picards nomment *hallins* , dont l'un est amarré par les travers du bateau , & l'autre à la vergue du borsfet ; & pour mieux faire couler la dreige sur le fond de sable ou de gravier seuls convenables , ils amarrent encore à chaque bout de la dreige une grosse pierre qu'ils nomment *cabliere* , afin de la mieux faire couler bas.

Le borsfet est une grande voile que les pêcheurs appareillent sur une vergue qu'ils jettent à l'eau ; la marée qui s'y entonne , gonfle le borsfet , comme s'il étoit appareillé au vent. Pour le faire mieux couler bas , les pêcheurs amarrent aux couets une cabliere ; la vergue est soutenue à fleur d'eau par un gros barril de bouée ; la marée faisant dériver le borsfet d'une part , & le bateau d'autre part en même temps , ils entraînent la dreige qui racle le fond & enleve si exactement tout ce qu'elle trouve en son chemin , que les pêcheurs rapportent même du fond de la mer leur pipe , quand elle est tombée dans un lieu où la dreige doit passer.

Quand le bateau ne dérive pas de sa part autant que le borsfet , les pêcheurs mettent à l'avant leur grande voile à l'eau ; elle y est appareillée comme lorsqu'elle est au vent sur son mâts , & par ce moyen ils rétablissent l'égalité de vitesse.

On peut concevoir à présent le tort que fait la dreige sur les fonds où elle passe , lorsqu'elle se fait pendant l'été près de terre où tout le frai du poisson est pour lors. Cette perte est inconcevable.

La pêche des huitres se fait avec de petits bateaux du port depuis quatre jusqu'à huit tonneaux , & de sept ou huit hommes d'équipage. On fait cette pêche à la voile

& à deux dreiges pour chaque bateau , pour pêcher à bas-bord & à tribord ; ils reviennent tous les soirs à terre , & débarquent les huitres de leur pêche qu'ils mettent en parcs sur la greve où les femmes qui font ordinairement ce travail , les rangent en gros fillons pour les faire dégorger. Elles n'y restent que peu de marées sans se nettoyer des ordures dont elles sont couvertes en sortant de dessus la roche , après quoi elles deviennent marchandes & aussi nettes qu'on les voit à Paris.

Le temps de cette pêche que l'on faisoit autrefois durant toute l'année , a été borné d'office par les officiers d'amirauté du premier septembre au dernier avril , avec défense de la faire pendant le mois de mai jusques & compris le mois d'août. Cette police étoit d'autant plus nécessaire que les huitres frayent durant les chaleurs , & qu'ainsi on empêcheroit la multiplication d'un coquillage qui est la vraie manne des riverains ; joint aussi que les huitres durant cette saison sont de très-mauvaise qualité , & ne peuvent faire une bonne nourriture.

Les dreiges dont les pêcheurs d'huitres se servent , sont une espece de chauffe tenue droite par un châssis de fer dont les côtés qui raclent le fond de la mer , sont faits en couteaux qui grattent & enlèvent tout ce qui se rencontre sur leur passage ; les huitres détachées du fond entrent dans la chauffe de la dreige que les pêcheurs hallent à bord pour les retirer. Voyez les articles CHAUSSE , DRAGUE , HUITRE , &c.

La dreige des pêcheurs du port des barques n'est pas le même filet que l'on appelle *tramail de dreige* dans l'ordonnance de 1680 , & celui dont on se sert sous ce nom le long des côtes de la Manche avant la déclaration du roi du 23 avril 1726. C'est la grande chauffe ou cauche , mais bien moins nuisible que celle des pêcheurs de Cancale ; cette pêche ne differe en rien de celle que les pêcheurs de Nantes nomment *chalut* , ni de celle qui se pratique le long des côtes de la Méditerranée sous le nom de *pêche de la tartane* & du *grand gauguy*. Quant au sac ou à la chauffe qui est faite en forme d'un quarré

long émouffé, ayant ordinairement huit brasses de gueule ou d'ouverture, autant de profondeur, & cinq à six brasses de large; dans le fond, les mailles du sac sont de trois différentes sortes de grandeurs; les plus larges sont à l'entrée, les médiocres au milieu, & les plus étroites dans le fond; l'ouverture ou l'entrée du sac est garnie par-bas d'un cordage d'environ deux pouces de grosseur sur lequel le bas du sac est amarré, & qui est garni de deux ou trois plommées par brasse de la pesanteur d'environ demi-livre chaque; le haut du sac est garni d'une double ligne d'un quart de pouce au plus de grosseur avec des flottes de liege rondes & enfilées.

Les deux coins du sac sont garnis d'un petit échallon de bois, dans lequel sont passés & amarrés la corde de la tente & le cablot du pié qui forment l'ouverture du sac; on passe entre ces deux cordages une pierre qui est arrêtée entre l'échallon & les cordages. On amarre ensuite sur les échallons une grande perche formée de plusieurs autres pour en faire une de trente à trente-cinq piés de long pour mieux contenir l'ouverture du sac ouverte, & prendre ainsi les poissons qui se trouvent dans le passage de cette dreige que l'on traîne comme le chalut. Voyez CHALUT.

La dreige, breige, ou grande traine tramailée, est une sorte de filet qui diffère des dreiges en ce qu'elle est tramailée; elle sert à la pêche des saumons & des aloses, qui se fait depuis la saint Martin jusqu'à Pâques. Quant à la manœuvre de cette pêche, on la tend de même que la seine, avec un seul bateau, le bout forain garni d'une bouée de sapin, & l'autre va à la dérive avec le bateau où il reste amarré, & dérivant soit de flot, soit de jussant à fleur d'eau, parce que les plombs dont le bas est garni ne le peuvent faire caler sur le fond à cause du liege dont la tête est garnie, n'ayant au plus que trois quarterons de plomb par brasses.

Ce ret est du genre des rets volans ou courans; deux hommes dans la filadiere suffisent pour faire cette pêche; le filet dérive au courant, & les pêcheurs, par l'augmentation ou diminution des flottes

de liege, font aller au fond entre deux eaux, ou à fleur d'eau leur filet, selon qu'ils s'aperçoivent que le poisson monte ou descend. Cette même manœuvre se pratique pour les pêches des aloses dans la riviere de Seine & pour celle des harengs à la mer: après que le filet a dérive deux ou trois cens toises, on le relève de la même maniere qu'on fait les rets verquants au milieu de la riviere sans le haler à bord, comme on fait les seines qui servent à faire la même pêche.

Les mailles des breiges ou dreiges de brane ont la maille de l'armail ou des hamaux qui sont des deux côtés, de dix pouces deux lignes en quarré, & celle de la carte-nappe ou ret du milieu jusqu'à vingt-six lignes aussi en quarré.

TRAINE ou PICOT, terme de Pêche usité dans le ressort de l'amirauté de Caen; cette pêche est aussi nommée *traine en pleine mer* ou *folles trainantes & dérivantes*. En voici la description telle qu'elle se pratique par les pêcheurs de ce ressort.

Les pêcheurs qui font cette pêche ne font qu'au nombre de deux seulement dans les bateaux picoteux; quand ils font la pêche du picot en grande *traine* à la mer, ils fournissent chacun une piece de filet qu'ils joignent ensemble: ils soutiennent qu'ils font leur pêche à cinq & six lieues au large sur dix brasses d'eau; on peut juger du risque qu'ils courent éloignés de la côte dans de si petits bateaux; ils assurent encore que le filet va quelquefois entre deux eaux, & quelquefois qu'il se soutient à fleur d'eau, au moyen des flottes de liege dont la tête est chargée, & qu'il dérive au gré de la marée sans être traîné sur le fond.

Il est constant que ce filet est moins une *traine* qu'une folle trainante en dérive; qu'avec des mailles aussi larges ils ne peuvent jamais pêcher que des rayes & des turbots, sans pouvoir arrêter aucun poisson rond; il y auroit peu d'abus à craindre de son usage si les pêcheurs qui la font se servoient pour la pratiquer de grandes plates ou de bateaux à quille du port au moins de deux à trois tonneaux.

Les pêcheurs se servent de plusieurs calibres; ceux dont ils se pourroient ser-

vir dans les plattes de deux tonneaux , ont les mailles de dix-neuf & vingt-une lignes en quarré, & les abufifs n'ont que feize, quinze & quatorze lignes.

TRAINEAU, f. m. (*Mécanique.*) eſpece de machine dont les voituriers ſe ſervent pour traîner & transporter des balles, caiffes, & tonneaux de marchandifes. Le *traîneau* n'a point de roue, & eſt ſeulement compoſé de quelques fortes pieces de bois jointes enſemble, & emmortoiſées avec des chevilles; aux quatre coins de ce bâtis, qui forme une figure quarrée-longue, ſont de forts crochets de fer pour y atteler leſtraits des chevaux qui les traînent; cette forte de *traîneau* ne ſert point à la campagne, & eſt ſeulement d'uſage dans les villes. (*D. J.*)

Les Hollandois ont des eſpeces de *traîneaux* ſur leſquels on peut transporter par terre des vaiſſeaux de tout port. Ils ſont compoſés d'une piece de bois d'un pié & demi de large, & de la longueur de la quille d'un vaiſſeau ordinaire, un peu courbée par-derrriere, & creuſe dans le milieu, de forte que les côtés vont un peu en biais, & ſont garnis de trous pour paſſer des chevilles, &c. le reſte eſt tout-à-fait uni.

Le *traîneau* eſt de toutes les voitures la plus ancienne. Le premier changement qu'on y fit fut de le poſer ſur des rouleaux, qui devinrent roues, lorsqu'on les eut attachés à cette machine; mais s'élevant de plus en plus de terre, il forma le char des anciens, à deux & à quatre roues. Il eſt vrai cependant que ces chars n'étoient guere au-deſſus de nos charrettes, à en juger par la lecture des auteurs, & par les vieux monumens.

TRAINEAU, (*Charronnage.*) c'eſt une eſpece de petit charriot ſans roue dont on ſe ſert dans les pays ſeptentrionaux, pour transporter ſur la neige pendant l'hiver les voyageurs, les marchands, leurs hardes, & leurs marchandifes. Ils ſont couverts & garnis de bonnes fourures contre la rigueur du froid. Ce ſont ordinairement des chevaux qui les traînent, mais quelquefois on y emploie des animaux très-légers, & aſſez ſemblables à de petits cerfs que l'on nomme des *rennes*,

qui outre qu'ils vont d'une très-grande vîteſſe, ont cela de commode qu'ils n'ont beſoin d'aucun conducteur, & que pour toute nourriture ils ſe contentent de quelque mouſſe qu'ils cherchent ſous la neige. La Laponie, la Sibérie & le Boranday ſont tout leur commerce avec des *traîneaux* attelés d'une de ces rennes. Outre les *traîneaux* tirés par des chevaux ou par des rennes dont on ſe fert ſi communément dans la Moſcovie, il y en a d'autres, particulièrement du côté de Surgut, ville ſituée ſur l'Oby, qui ne ſont attelés que d'une forte de chiens, qui ſont propres à cette partie de la Sibérie.

Enfin toutes les cours du nord offrent en *traîneaux* une rare pompè ſur la neige. La jeuneſſe vigoureuſe les conduit, & diſpute de vîteſſe dans des courſes hardies, longues & bruyantes. Les dames de Scandinavie y aſſiſtent pour animer la rivalité de leurs amans; & les filles de Ruſſie s'y montrent avec leur parure d'or & de peliſſes. (*D. J.*)

TRAINEAU, (*Chaffe.*) eſt un filet qui a deux ailes fort longues, avec un bâton à chaque côté, & que deux hommes traînent la nuit à-travers les champs, dans les endroits où ils ont remarqué qu'il y a du gibier, & dès qu'ils voient, ſentent, ou entendent quelque oiſeau ſous le filet ils le lâchent à terre pour prendre le gibier qui eſt deſſous; ce filet a depuis 6 juſqu'à 12 ou 15 toiſes de long, & 15 à 18 piés de hauteur; on les fait à grandes mailles pour qu'ils ne ſoient pas ſi lourds. On prend au *traîneau* les perdrix, cailles, vanneaux, bécailles, pluviers, ramiers, grives, oies ſauvages, canards & autres oiſeaux.

TRAINEE, f. f. (*Artif. & Art. milit.*) ſe dit, dans l'Artillerie, d'une certaine longueur que l'on remplit de poudre de deux ou trois lignes de largeur, & autant de hauteur, qui ſert à communiquer le feu à d'autre poudre où la *trainée* aboutit.

Pour mettre le feu au canon, on met une *trainée* de poudre ſur le premier renfort, lequel aboutit à la lumière; on en uſe ainſi afin d'éviter les accidens qui pourroient arriver ſi on mettoit le feu à

la poudre renfermée dans la lumière ; parce que son action pourroit faire sauter le boue-feu des mains du canonnier & le blesser.

Pour mettre le feu aux mines, on se fert aussi d'une *trainée* de poudre : on découvre l'extrémité de l'auge ou de l'auge qui renferme le saucisson d'environ six pouces ; on fait cette ouverture à deux piés en-dedans de la galerie de la mine, afin que la pluie & que l'eau qu'on pourroit jeter dessus du haut du parapet n'empêche point la poudre du saucisson de prendre feu : on fait ensuite une *trainée* de poudre pour avancer vers l'air, où le feu est naturellement plus agité ; on prend ensuite un morceau de papier, sur les extrémités duquel on met de petites pierres ou quelque chose de pesant, sans presser ou étouffer la poudre ; au milieu de ce papier on fait un trou pour passer le boulon, qui est un morceau d'amadou le plus épais & le plus moëlleux que l'on peut trouver. On lui donne un pouce ou environ de longueur, selon le temps dont on a besoin pour se retirer : on a attention que ce morceau d'amadou passe bien au milieu de la *trainée* de poudre que l'on écrase en poulevrin ; s'il touchoit à terre il ne mettroit point le feu à la poudre, attendu qu'il ne l'allume que lorsqu'il est consommé. Le papier sert à empêcher que quelque étincelle ne mette trop promptement le feu à la poudre. Les pierres que l'on met dessus sont pour le tenir dans une situation fixe. On a un autre morceau d'amadou de même dimension que le premier que l'on tient à la main, & auquel on met le feu en même temps qu'à celui qui doit le mettre à la mine ; il sert à faire connoître le moment où la mine doit faire son effet. Voyez TÉMOIN. (Q)

TRAINÉE, en terme de Venerie, espece de chasse du loup, du renard, &c. qu'on fait en l'attirant dans un piège ou trape, par le moyen de l'odeur d'une charogne qu'on traîne dans une campagne, ou le long d'un chemin, jusqu'au lieu de la trape. (D. J.)

TRAINEMENT, f. m. (Hist. nat.) c'est ainsi qu'on nomme la progression

des limaçons, des vers de terre, des fang-sues, & autres animaux semblables, dont le mouvement n'est guere plus composé que celui des huitres dans son principe, quoiqu'il ait un effet plus diversifié. Ce mouvement consiste dans une contraction, par laquelle le corps long & étroit de l'animal s'accourcit, rentre en lui-même, & se ralonge ensuite. Dans cette maniere d'aller, une moitié du corps demeure appuyée sur la terre, s'y affermit par sa pesanteur, pendant que l'autre s'allonge & s'avance en glissant, puis s'affermit à son tour, & retire à elle la partie de derriere, à-peu-près de la même maniere que nous appuyant sur un pié, nous avançons l'autre, sur lequel nous nous appuyons ensuite. (D. J.)

TRAINER, v. act. (Gram.) c'est tirer après soi quelque chose qui porte à terre ; ou immédiatement ou sur une machine interposée. On dit, il faut tant de chevaux pour *trainer* ce fardeau ; il a *trainé* trois ans de suite la robe au palais ; *trainer* sur la claie ; *trainer* un filet ; se *trainer* ; *trainer* une troupe de femmes après soi ; il *trainera* long-temps de cette maladie ; cette affaire *trainera* en longueur ; son style *traîne* ; &c. Voyez les articles suivants.

TRAINER, (coupe des Pierres) c'est faire mécaniquement une ligne parallele à une autre ligne donnée droite ou courbe, en *trainant* le compas ouvert de l'intervalle requis d'une ligne à l'autre, de maniere qu'une de ses pointes parcourt la ligne donnée, & que l'autre pointe, ou plutôt la ligne qu'on peut imaginer passer par les deux pointes, soit toujours perpendiculaire, ou également inclinée à la ligne donnée, ou à sa tangente si elle est courbe. Les menuisiers, au-lieu de compas, se servent pour cette opération d'un instrument qu'ils appellent *trusquin*. Voyez ce mot.

TRAINER en plâtre, v. act. (Archit.) c'est faire une corniche, ou un cadre, avec le calibre que l'on *traîne* sur deux regles arrêtées, en garnissant de plâtre clair ce cadre ou cette corniche, & les repassant à plusieurs fois, jusqu'à ce que

les moulures aient leur contour parfait. (D. J.)

TRAINER, v. n. *terme de jeu de Billard*; c'est conduire quelque temps la bille sur le tapis, sans qu'elle quitte le bout de l'instrument, & c'est une chose permise en général; mais il est défendu de *trainer*, quand la bille tient du fer; pour lors il faut jouer de bricole, ou donner un coup sec. (D. J.)

TRAINEUR, (Art milit.) soldat qui quitte son rang par paresse; maladie, foiblesse, ou quelqu'autre raison, & reste en arriere dans les marches. Les paysans ont tué les *traîneurs*.

TRAÎNEURS, (Commerce.) ceux qui conduisent des traîneaux. Ce terme est principalement en usage en Hollande. Ils sont établis par les magistrats lorsque les eaux sont fermées, c'est-à-dire, lorsque les canaux étant glacés, les barques publiques ne peuvent plus y être conduites; ils ont les mêmes privilèges & franchises que les maîtres routiers & les maîtres ordinaires de vaisseaux. Voyez ROUTIER, *dict. de Com.*

TRAION, f. m. (Maréchal.) bout du pis d'une jument, qu'on presse pour en faire sortir le lait.

TRAIRE, v. act. (Gram. écon. rust.) c'est tirer le lait aux vaches, aux brebis, aux chevres.

TRAIT, f. m. (Archit.) ligne qui marque un repaire ou un coup de niveau. On donne aussi ce nom, dans la coupe des pierres, à toute ligne qui forme quelque figure.

Trait biais. Ligne inclinée sur une autre, ou en diagonale, dans une figure.

Trait corrompu. Trait qui est fait à la main, c'est-à-dire sans compas & sans règle, & qui ne forme aucune courbe déterminée ou régulière.

Trait quarré. C'est une ligne qui, en coupant une autre à angle droit, rend les angles d'équerre. C'est donc la manière de faire une perpendiculaire à une ligne donnée; si cette ligne est courbe comme un cercle ou une ellipse, la perpendiculaire à sa tangente, s'appelle *trait quarré* sur la ligne courbe, & au bout de la li-

gne courbe, lorsqu'elle l'est à une de ses extrémités.

Le *trait* se prend encore en architecture pour le dessin & la coupe artiste des pierres qui sont taillées hors de leurs angles, pour faire des ouvrages biaisés. Philibert de Lorme a écrit le premier dans notre langue du *trait* ou de la coupe des pierres; ensuite le pere Derran, jésuite; & enfin M. Frezier. Voyez TRAIT, *stéréotom.*

Le *trait* est aussi la figure d'un bâtiment projeté, tracé sur le papier, dans laquelle avec l'échelle & le compas on décrit les différentes pièces d'un appartement, avec les proportions que toutes les parties doivent avoir. Il est nécessaire avant de commencer les élévations d'un édifice, de tracer le plan de chaque étage, après quoi il faut faire la coupe ou profil de tout le bâtiment; ensuite l'on peut, pour se rendre compte de la totalité, rassembler sur un même dessin ce que l'on appelle *scénographie* ou *perspective*. (D. J.)

TRAITS, ce sont, dans l'Artillerie, les cordages qui servent au charroi & transport des pièces & des munitions; ils se comptent par paires de *traits* communs ou bâtards; ils font partie du harnachement des chevaux. (Q)

TRAIT DE COMPAS, ou TRAIT DE VENT, (Marine.) Voyez RUMB.

TRAIT QUARRÉ, (Marine.) on sous-entend *voile à*: c'est une voile qui a la forme d'un rectangle.

TRAIT, f. m. *terme de Balancier*; c'est ce qui fait pancher un des bassins de la balance, plus que l'autre. Les bonnes balances ne doivent point avoir de *trait*, & leurs bassins doivent rester en équilibre. (D. J.)

TRAIT, f. m. *terme de Boucherie*; fort cordage avec un nœud coulant au bout, qu'on attache aux cornes d'un bœuf que l'on veut assommer: c'est avec ce *trait* que l'on passe à-travers d'un anneau de fer scellé à terre, dans le milieu de la tuerie, qu'on le force de baisser la tête pour recevoir le coup de massue entre les deux cornes. Savary. (D. J.)

TRAIT, *terme de Bourrellier*, c'est la partie du harnois des chevaux de tirage, par

laquelle ils font attachés à la voiture qu'ils tirent. Les *traits* des chevaux de carrosse font de cuir, & s'attachent aux paloniers du train; ceux des chevaux de charrette font de corde, & attachés aux limons: ce font les bourrelliers qui font les premiers, & fournissent les uns & les autres.

TRAIT de scie, (*Charpent.*) c'est le passage que fait la scie en coupant une piece de bois, soit pour la raccourcir ou pour la refendre: les scieurs de long appellent *rencontre*, l'endroit où, à deux, ou trois pouces près, les deux *traits de scie* se rencontrent, & où la piece se sépare. On doit ôter ces rencontres & *traits de scie*, avec la besaiguë, aux bois apparens des planchers, & aux autres ouvrages propres de charpenterie. (*D. J.*)

TRAIT de buis, (*Jardin.*) filet de buis nain, continué & étroit, qui forme communément la broderie d'un parterre, & qui renferme les platebandes & les carreaux. On le tond ordinairement deux fois l'année, pour le faire profiter, ou l'empêcher de monter plus vite. (*D. J.*)

TRAIT, f. m. (*Lainage.*) le *trait* est cette quantité de laine attachée à chaque peigne, laquelle se trouve suffisamment dé mêlée & couchée de long, après un nombre de voies, ou d'allées & venues d'un peigne sur l'autre. Il y a toujours deux *traits* comme deux peignes. (*D. J.*)

TRAIT en Peinture est la ligne que décrit la plume, le crayon, ou le pinceau: on dit cependant *coup de pinceau*, & non *trait de pinceau*; à moins qu'on ne dise: j'en ai fait le *trait* au pinceau; alors c'est dessiner avec le pinceau; ou, qu'en parlant d'un objet peint, on ne dise: la chose est exprimée d'un seul *trait*: on dit le *trait* d'une perspective; j'ai mis cette figure au *trait* d'une figure dessinée à l'académie; ma figure n'est pas avancée, elle n'est qu'au *trait*; la vie est dans ce dessein, quoi qu'il ne soit qu'au *trait*.

Trait se dit encore d'un dessein d'après un tableau pris sur le tableau même: lorsqu'on veut avoir exactement le *trait* d'un tableau, on passe avec un pinceau pointu, & de la laque, ou autres couleurs très-liquides, & qui aient peu de corps, sur toutes les lignes ou contours

des objets de ce tableau; après quoi on applique dessus un papier, qu'on fait tenir par quelqu'un vers ses extrémités, pour qu'il ne varie point, puis on frotte sur ce papier avec un corps poli, tel qu'un morceau de crystal, d'ivoire, une dent de sanglier, &c. au moyen de quoi, ce que le pinceau a tracé s'imprime sur le côté du papier qui touche au tableau. Il faut avoir attention à ne pas laisser sécher ce qui peut rester de couleur sur le tableau, & le frotter sur le champ avec de la mie de pain: on dit, voulant copier ce tableau fidelement, j'en ai pris un *trait*. Lorsqu'un tableau est nouvellement peint, & qu'on craint qu'il ne soit pas assez sec pour qu'on en puisse prendre ainsi le *trait*, on applique dessus une glace, sur laquelle on passe un blanc d'œuf battu, & lorsqu'il est bien sec, on trace sur la glace, avec un crayon de sanguine, tous les contours des objets qui s'apperçoivent facilement au-travers de la glace, puis on applique assez fortement sur cette glace, un papier bien humecté d'eau; on le relève promptement, crainte qu'il ne s'attache au blanc d'œuf, & tous les *traits* de crayon s'y trouvant imprimés, on a le *trait* du tableau: on prend quelquefois de ces *traits*, seulement par curiosité, & pour avoir des momens fideles des belles choses, qu'on regarde comme des études, & quelquefois on en fait usage en les copiant; alors on pique les contours de près à près, avec une aiguille emmanchée dans un petit morceau de bois rond, de la grosseur d'un tuyau de grosse plume, qu'on appelle *fiche*, après quoi on l'applique sur la toile ou autre fond sur lequel on veut faire la copie; & avec un petit sachet rempli de chaux éteintes, de charbons, ou autre matiere pulvérisée qui se distingue de la couleur du fond, on passe sur tous les *traits*, & la matiere pulvérisée qui en sort, passant par les trous d'aiguille, imprime le dessein sur le fond où on l'a appliquée. C'est ce qu'on appelle *poncer*, & ce *trait* ainsi piqué s'appelle alors *poncé*.

TRAIT, f. m. *terme de Tireur d'or*, ce qui est tiré & passé par une filiere. Il se dit

dit de tous les métaux réduits en fil , comme l'or , l'argent , le cuivre , le fer , &c. (D. J.)

TRAIT , terme de Voiturier par eau , ce mot se dit de plusieurs bateaux vides , attachés & accouplés ensemble qui remontent les rivières , pour aller charger de nouvelles marchandises aux lieux d'où ils sont partis ; quelques-uns disent *train de bateaux* , mais improprement. (D. J.)

TRAIT , c'est la corde de crin qui est attachée à la botte du limier , qui sert à le tenir lorsque le veneur va aux bois.

Trait , on dit en Fauconnerie , voler comme un *trait*.

TRAIT , s. m. terme de rubrique , espece de verset que chantent les choristes après l'épître en plusieurs fêtes de l'année , & notamment le Samedi-saint. Ce *trait* est différent des répons en ce qu'il se chante tout seul , & que personne n'y répond. C'est au reste un chant lent & lugubre , qui représente les larmes des fideles & les soupirs qu'ils poussent en signe de pénitence ; & il est ainsi nommé , *quia tractim canitur*. Du Cange. (D. J.)

TRAIT , en termes de Blason , signifie une ligne qui partage l'écu. Elle prend depuis le haut jusqu'au bas , & sert à faire différens quartiers. *Ecu parti d'un , & coupé de deux traits*.

TRAIT , s. m. terme de jeu d'échecs , c'est l'avantage qu'on donne à une partie de jouer le premier un pion , & de l'avancer d'une ou de deux cases à sa volonté. (D. J.)

TRAITANT , (Finances.) on appelle *traitans* des gens d'affaires qui se chargent du recouvrement des impôts , qui traitent avec le souverain de toutes sortes de taxes , revenus , projets de finances , &c. moyennant des avances en deniers qu'ils fournissent sur le champ. Ils reçoivent dix à quinze pour cent de leurs avances , & ensuite gagnent un quart , un tiers sur leurs traités. Ces hommes avides & en petit nombre , ne sont distingués du peuple que par leurs richesses. C'est chez eux que la France vit pour la première fois en argent ces sortes d'ustensiles domestiques , que les princes du sang royal

n'avoient qu'en fer , en cuivre & en étain ; spectacle insultant à la nation. Les richesses qu'ils possèdent , dit l'édit de 1716 , sont les dépouilles de nos provinces , la subsistance de nos peuples & le patrimoine de l'état.

Je répète ces choses d'après plusieurs citoyens sans aucune passion , sans aucun intérêt particulier , & sur-tout sans l'esprit d'humeur & de satire , qui fait perdre à la vérité même le crédit qu'elle mérite.

M. Colbert , dit l'auteur françois de l'*histoire générale* , craignoit tellement de livrer l'état aux *traitans* , que quelque temps après la dissolution de la chambre de justice qu'il avoit fait ériger contre eux , il fit rendre un arrêt du conseil , qui établissoit la peine de mort contre ceux qui avanceroient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il vouloit par cet arrêt comminatoire qui ne fut jamais imprimé , effrayer la cupidité des gens d'affaires ; mais bientôt après il crut être obligé de se servir d'eux , sans même révoquer l'arrêt ; le roi le pressoit pour des fonds , il lui en falloit en grande hâte , & M. Colbert recourut encore aux mêmes personnes qui s'étoient enrichies dans les désastres précédens. (D. J.)

TRAITE , s. f. (Marine.) c'est le commerce qui se fait entre des vaisseaux & les habitans de quelque côte.

TRAITE , s. f. (Commerce du Canada.) on appelle ainsi en Canada le négoce que les François font avec les Sauvages , de leurs castors & autres pelleteries. (D. J.)

TRAITE D'ARSAC , terme de Finances , droit de sortie qui se leve sur les marchandises qui sortent de la province du Languedoc & sénéchaussée de Bordeaux , pour être transportées en Chalosse , dans les Landes , à Dax , Bayonne , &c. (D. J.)

TRAITE DE CHARANTE , terme de Finances , droit qui se leve par les fermiers sur les vins , eaux-de-vie , & sur les marchandises qui entrent & sortent de la Saintonge , Aunis , &c. Le bureau principal de la *traite* de Charante est établi à Tournay , qui est un gros bourg situé sur le bord de la Charante , à une lieue au-dessus & du même côté de Rochefort ;

c'est pour cette raison qu'on a donné à ce droit le nom de *traite de Charante*. (D. J.)

TRAITE FORAINE, (*Finances*.) il est bon de mettre sous les yeux du lecteur le précis d'une ancienne requête sur la *traite foraine*, que la nation forma & présenta au roi.

« SIRE, quoique les droits de la *traite foraine* ne doivent être levés que sur les marchandises qui sortent du royaume pour être portées à l'étranger, ce qui est clairement établi par la signification du mot *foraine*, néanmoins ces droits sont levés sur ce qui va de certaines provinces de votre royaume à d'autres d'icelui, tout ainsi que si c'étoit en pays étranger, au grand préjudice de vos sujets; entre lesquels cela conserve des marques de division qu'il est nécessaire d'ôter, puisque toutes les provinces de votre royaume sont conjointement & inséparablement unies à la couronne pour ne faire qu'un même corps sous la domination d'un même roi, & que vos sujets sont unis à une même obéissance.

« Pour ces causes, qu'il plaise à VOTRE MAJESTÉ, ordonner qu'ils jouiront d'une même liberté & franchise; en ce faisant qu'ils pourront librement négocier, & porter les marchandises de France en quelque endroit que ce soit, comme concitoyens d'un même état sans payer aucun droit de *foraine*, & que pour empêcher les abus qui se commettent, la connoissance de leurs différens pour raison de ladite *traite* appartienne à vos sujets nonobstant tous baux & évocations à ce contraires.

» Encore que le droit domanial ne se doive prendre sur les établissemens d'icelle que sur les blés, vins, toiles & pastels, qui seront transportés de votre royaume à l'étranger; vos fermiers desdits droits, sous prétexte que leurs commis & bureaux ne sont établis en aucunes provinces & villes, ou qu'elles sont exemptes dudit droit, font payer pour marchandise qui y sont transportées, comme si directement elles étoient portées à l'étranger; pour à quoi remédier, défenses soient faites par Vo-

» TRE MAJESTÉ, d'exiger lesdits droits sur ces blés, vins, toiles & pastels, qui seront actuellement transportés dans votre royaume pour la provision d'aucune province, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de concussion.

» Semblablement afin de remettre la liberté du commerce & faire cesser toutes sortes d'oppressions desdits fermiers, que ces droits, tant de ladite *traite foraine* & domaniale que d'entrée, soient levés aux extrémités du royaume, & que, à cet effet, les bureaux desdites *traites* & droits d'entrée soient établis aux villes frontières & limites dudit royaume; & qu'auxdits bureaux, les fermiers soient tenus d'afficher exactement les tableaux imprimés concernant les droits taxés par vos ordonnances, à peine de concussion». *Considérations sur les finances*. (D. J.)

TRAITE DES NEGRES, (*Comm. d'Afrique*.) c'est l'achat des negres que font les Européens sur les côtes d'Afrique, pour employer ces malheureux dans leurs colonies en qualité d'esclaves. Cet achat de negres, pour les réduire en esclavage, est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, & tous les droits de la nature humaine.

Les negres, dit un anglois moderne, plein de lumieres & d'humanité, ne sont point devenus esclaves par le droit de la guerre; ils ne se dévouent pas non plus volontairement eux-mêmes à la servitude, & par conséquent leurs enfans ne naissent point esclaves. Personne n'ignore qu'on les achete de leurs princes, qui prétendent avoir droit de disposer de leur liberté, & que les négocians les font transporter de la même maniere que leurs autres marchandises, soit dans leurs colonies, soit en Amérique où ils les exposent en vente.

Si un commerce de ce genre peut être justifié par un principe de morale, il n'y a point de crime, quelque atroce qu'il soit, qu'on ne puisse légitimer. Les rois, les princes, les magistrats ne sont point les propriétaires de leurs sujets, ils ne sont donc pas en droit de disposer de leur

liberté , & de les vendre pour esclaves.

D'un autre côté , aucun homme n'a droit de les acheter ou de s'en rendre le maître ; les hommes & leur liberté ne sont point un objet de commerce ; ils ne peuvent être ni vendus , ni achetés , ni payés à aucun prix. Il faut conclure de-là qu'un homme dont l'esclave prend la fuite , ne doit s'en prendre qu'à lui-même , puisqu'il avoit acquis à prix d'argent une marchandise illicite , & dont l'acquisition lui étoit interdite par toutes les lois de l'humanité & de l'équité.

Il n'y a donc pas un seul de ces infortunés que l'on prétend n'être que des esclaves , qui n'ait droit d'être déclaré libre , puisqu'il n'a jamais perdu la liberté ; qu'il ne pouvoit pas la perdre ; & que son père , son pere , & qui que ce soit dans le monde n'avoit le pouvoir d'en disposer ; par conséquent la vente qui en a été faite est nulle en elle-même ; ce negre ne se dépouille , & ne peut pas même se dépouiller jamais de son droit naturel ; il le porte par-tout avec lui , & il peut exiger par-tout qu'on l'en laisse jouir. C'est donc une inhumanité manifeste de la part des juges des pays libres où il est transporté , de ne pas l'affranchir à l'instant en le déclarant libre , puisque c'est leur semblable , ayant une ame comme eux.

Il y a des auteurs qui s'érigeant en juriconsultes politiques viennent nous dire hardiment , que les questions relatives à l'état des personnes doivent se décider par les lois des pays auxquels elles appartiennent , & qu'ainsi un homme qui est déclaré esclave en Amérique , & qui est transporté de-là en Europe , doit y être regardé comme un esclave ; mais c'est-là décider des droits de l'humanité par les lois civiles d'une gouttiere , comme dit Cicéron. Est-ce que les magistrats d'une nation , par ménagement pour une autre nation , ne doivent avoir aucun égard pour leur propre espece ? Est-ce que leur déférence à une loi qui ne les oblige en rien , doit leur faire fouler aux piés la loi de la nature , qui oblige tous les hommes dans tous les temps & dans tous les lieux ? Y a-t-il aucune loi qui soit aussi obligatoire que les lois éternelles de l'é-

quité ? Peut-on mettre en problème si un juge est plus obligé de les observer , que de respecter les usages arbitraires & inhumains des colonies ?

On dira peut-être qu'elles seroient bientôt ruinées ces colonies , si l'on y abolissoit l'esclavage des negres. Mais quand cela seroit , faut-il conclure de-là que le genre humain doit être horriblement lésé , pour nous enrichir ou fournir à notre luxe ? Il est vrai que les bourses des voleurs des grands chemins seroient vides , si le vol étoit absolument supprimé : mais les hommes ont-ils le droit de s'enrichir par des voies cruelles & criminelles ? Quel droit a un brigand de dévaliser les passans ? A qui est-il permis de devenir opulent , en rendant malheureux ses semblables ? Peut-il être légitime de dépouiller l'espece humaine de ses droits les plus sacrés , uniquement pour satisfaire son avarice , sa vanité , ou ses passions particulieres ? Non. Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites , que de faire tant de malheureux !

Mais je crois qu'il est faux que la suppression de l'esclavage entraîneroit leur ruine. Le commerce en souffriroit pendant quelque temps : je le veux , c'est-là l'effet de tous les nouveaux arrangemens , parce qu'en ce cas on ne pourroit trouver sur le champ les moyens de suivre un autre système ; mais il résulteroit de cette suppression beaucoup d'autres avantages.

C'est cette *traite des negres* , c'est l'usage de la servitude qui a empêché l'Amérique de se peupler aussi promptement qu'elle l'auroit fait sans cela. Que l'on mette les negres en liberté , & dans peu de générations ce pays vaste & fertile comptera des habitans sans nombre. Les arts , les talens y fleuriront ; & au lieu qu'il n'est presque peuplé que de sauvages & de bêtes féroces , il ne le sera bientôt que par des hommes industrieux. C'est la liberté , c'est l'industrie qui sont les sources réelles de l'abondance. Tant qu'un peuple conservera cette industrie , & cette liberté , il ne doit rien redouter. L'industrie , ainsi que le besoin , est ingénieuse & inventive ; elle trouve mille

moyens différens de se procurer des richesses ; & si l'un des canaux de l'opulence se bouche , cent autres s'ouvrent à l'instant.

Les ames sensibles & généreuses applaudiront sans doute à ces raisons en faveur de l'humanité ; mais l'avarice & la cupidité qui dominent la terre , ne voudront jamais les entendre. (*D. J.*)

TRAITE PAR TERRE , (*Finances de France.*) la *traite par terre* , autrement l'imposition foraine d'Anjou , fut établie par Philippe-Auguste en 1204 , après la conquête de cette province sur toutes les denrées sortant de la province d'Anjou , vicomté de Thouars & de Beaumont , pour entrer en Bretagne. Cette loi n'étoit pas encore commune à toutes les provinces ; mais en 1599 , Henri IV y ajouta un supplément sous le nom d'*imposition nouvelle d'Anjou*.

L'imposition nouvelle d'Anjou est funeste dans ses effets , & les usurpations des engagistes ont été très-violentes ; ils prétendirent d'abord assujétir les toiles de Laval à leur tarif , parce que la vicomté de Beaumont est sur les frontières du Maine , & que les fermiers , dans l'impression de leur tarif en 1653 , avoient ajouté cette province comme comprise dans leur ferme. Les plaintes furent portées au conseil , & l'entreprise réprimée en 1686 ; mais un fermier ne court jamais aucun risque de troubler le commerce , toujours obligé de payer par provision , ou de perdre son cours ; ajoutez que les droits de la *traite par terre* anéantissent le commerce & ruinent la province. Ils sont de soixante-deux livres deux sous du cent pesant , c'est une somme excessive. *Considérations sur les finances , tome I.* (*D. J.*)

TRAITE , f. f. (*terme de Banquier.*) ce mot signifie les lettres de change qu'ils tirent sur leurs correspondans.

TRAITE , chez les *Tanneurs* , *Mégissiers* & *Chamoiseurs* , se dit du bord du plain où ils mettent les peaux pour les préparer avec de la chaux. Ainsi relever les peaux sur la *traite* , c'est les ôter du plain & les mettre sur le bord pour les y faire égoutter. Voyez PLAIN.

TRAITE , f. f. (*terme de Monnoie.*) c'est tout ce qui s'ajoute au prix naturel des métaux qu'on emploie à la fabrication des especes , soit pour les remedes de poids & de loi , soit pour les droits de seigneurage & de brassage. Il signifie plus que rendage , qui ne comprend que le seigneurage & brassage. (*D. J.*)

TRAITÉ , f. m. (*Gramm.*) discours étendu écrit sur quelque sujet. Le *traité* est plus positif , plus formel & plus méthodique que l'essai ; mais il est moins profond qu'un système. Voyez ESSAI & SYSTÈME. La Théologie se divise en plusieurs *traités*. Il y a plusieurs ouvrages de Lamothe le Vayer , qu'on peut regarder comme autant de *traités* sceptiques.

TRAITÉ PUBLIC , (*Droit politique.*) Nous entendons ici par *traités publics* les conventions qui ne peuvent être faites qu'en vertu d'une autorité publique , ou que les souverains , considérés comme tels , font les uns avec les autres , sur des choses qui intéressent directement le bien de l'état : c'est ce qui distingue ces conventions , non-seulement de celles que les particuliers font entr'eux , mais encore des contrats que les rois font au sujet de leurs affaires particulières. Il est vrai que ce ne sont pas les *traités* , mais la nécessité qui lie les rois. L'histoire nous apprend que tous les autres droits , ceux de la naissance , de la religion , de la reconnoissance , de l'honneur même , sont de foibles barrières , que l'ambition , la vaine gloire , la jalousie , & tant d'autres passions brisent toujours. Cependant , puisque les *traités publics* sont une partie considérable du droit des gens , nous en considérerons les principes & les regles , comme si c'étoient des choses permanentes.

La nécessité qu'il y a eu d'introduire l'usage des conventions entre les hommes , & les avantages qui leur en reviennent , trouve son application à l'égard des nations & des différens états : les nations peuvent , au moyen des *traités* , s'unir ensemble par une société plus particulière , qui leur assure réciproquement des secours utiles , soit pour les besoins & les commodités de la vie , soit pour pourvoir

d'une maniere efficace à leur sureté , en cas de guerre.

Cela étant , les souverains ne sont pas moins obligés que les particuliers de tenir leur parole & d'être fideles à leurs engagements. Le droit des gens fait de cette maxime un devoir indispensable. L'obligation où sont les souverains à cet égard , est d'autant plus forte , que la violation de ce devoir a des suites plus dangereuses , & qui intéressent le bonheur d'une infinité de particuliers. La sainteté du serment qui accompagne pour l'ordinaire les *traités publics* , est encore une nouvelle raison pour engager les princes à les observer avec la dernière fidélité ; & certainement rien n'est plus honteux pour les souverains , qui punissent si rigoureusement ceux de leurs sujets qui manquent à leurs engagements , que de se jouer eux-mêmes de *traités* , & de ne les regarder que comme un moyen de se tromper les uns les autres.

Tous les principes sur la validité ou l'invalidité des conventions en général , s'appliquent aux *traités publics* , aussi-bien qu'aux contrats des particuliers ; il faut , dans les uns comme dans les autres , un consentement sérieux déclaré convenablement , exempt d'erreur , de dol , de violence.

Si ces sortes de *traités* sont obligatoires entre les états où les souverains qui les ont faits , ils le sont aussi par rapport aux sujets de chaque prince en particulier ; ils sont obligatoires comme conventions entre les puissances contractantes : mais ils ont force de loi à l'égard des sujets considérés comme tels ; & il est bien manifeste que deux souverains qui font ensemble un *traité* , imposent par-là à leurs sujets l'obligation d'agir d'une maniere conforme à ce *traité*.

L'on distingue entre les *traités publics* ceux qui roulent simplement sur des choses auxquelles on étoit déjà obligé par le droit naturel , & ceux par lesquels on s'engage à quelque chose de plus.

Il faut mettre au premier rang tous les *traités* par lesquels on s'engage purement & simplement à ne point se faire du mal les uns aux autres , & à se rendre au con-

traire les devoirs de l'humanité. Parmi les peuples civilisés , de tels *traités* sont superflus ; le seul devoir suffit sans un engagement formel. Mais chez les anciens , ces sortes de *traités* étoient regardés comme nécessaires ; l'opinion commune étant que l'on n'étoit tenu d'observer les lois de l'humanité qu'envers ses concitoyens , & que l'on pouvoit regarder les étrangers sur le pié d'ennemis ; à moins que l'on n'eût pris avec eux quelque engagement contraire : c'est de quoi l'on trouve plusieurs preuves dans les historiens ; & le mot *hostis* , dont on se servoit en latin pour dire un *ennemi* , ne signifioit au commencement qu'un étranger.

L'on rapporte à la seconde classe tous les *traités* par lesquels deux peuples entrent l'un à l'égard de l'autre dans quelque obligation nouvelle ou plus particulière , comme lorsqu'ils s'engagent formellement à des choses auxquelles ils n'étoient point obligés auparavant.

Les *traités* par lesquels on s'engage à quelque chose de plus qu'à ce qui étoit dû en vertu du droit naturel commun à tous les hommes , sont de deux sortes ; savoir , ou égaux ou inégaux ; & les uns & les autres se font pendant la guerre ou en pleine paix.

Les *traités* égaux sont ceux que l'on contracte avec égalité de part & d'autre ; c'est-à-dire , dans lesquels non-seulement on promet de part & d'autre des choses égales purement & simplement , ou à proportion des forces de chacun des contractans : mais on s'y engage encore sur le même pié : en sorte que l'une des parties ne se reconnoît inférieure à l'autre en quoi que ce soit.

Ces sortes de *traités* se font en vue du commerce , de la guerre , ou par d'autres considérations. A l'égard du commerce , on convient , par exemple , que les sujets de part & d'autre seront francs de tous impôts & de tous droits d'entrée & de sortie ; ou qu'on n'exigera rien d'eux plus que des gens mêmes du pays , &c. Dans les alliances égales qui concernent la guerre , on stipule , par exemple , que chacun fournira à l'autre une égale quantité de troupes , de vaisseaux , &c. & cela

ou dans toute guerre , soit offensive , soit défensive , ou dans les défensives seulement , &c. Les *traités* d'alliance peuvent encore rouler sur d'autres choses , comme lorsqu'on s'engage à n'avoir point de place forte sur les frontières l'un de l'autre , à ne point accorder de protection ou donner retraite aux sujets l'un de l'autre , en cas de crime ou de désobéissance , ou même à les faire saisir & à les renvoyer , à ne point donner passage aux ennemis l'un de l'autre , &c.

Ce que l'on vient de dire fait assez comprendre que les *traités* inégaux sont ceux dans lesquels ce que l'on promet de part & d'autre n'est pas égal. L'inégalité des choses stipulées est tantôt du côté de la puissance la plus considérable , comme si elle promet du secours à l'autre , sans en fixer aucun de lui ; tantôt du côté de la puissance inférieure , comme lorsqu'elle s'engage à faire en faveur de la puissance supérieure , plus que celle-ci ne promet de son côté.

Toutes les conditions des *traités* inégaux ne sont pas de même nature. Les unes sont telles que quoiqu'onéreuses à l'allié inférieur , elles laissent pourtant la souveraineté dans son entier : d'autres , au contraire , donnent quelque atteinte à l'indépendance de l'allié inférieur. Ainsi dans le *traité* des Romains avec les Carthaginois , après la seconde guerre punique , il étoit porté que les Carthaginois ne pourroient faire la guerre à personne , ni au-dedans ni au-dehors de l'Afrique , sans le consentement du peuple Romain ; ce qui donnoit évidemment atteinte à la souveraineté de Carthage , & la mettoit sous la dépendance de Rome.

Mais la souveraineté de l'allié inférieur demeure en son entier , quoi qu'il s'engage , par exemple , à payer l'armée de l'autre , à lui rembourser les frais de la guerre , à raser les fortifications de quelque place , à donner des otages , à tenir pour amis ou pour ennemis tous les amis ou ennemis de l'autre , à n'avoir point de places fortes en certains endroits , à ne point faire voile en certaines mers , &c.

Cependant , quoique ces conditions & d'autres semblables ne donnent point

atteinte à la souveraineté , il faut convenir que ces sortes de *traités* d'inégalité , ont souvent beaucoup de délicatesse , & que si le prince qui contracte ainsi , surpasse l'autre en grande supériorité de forces , il est à craindre qu'il n'acquiere peu-à-peu une autorité & une domination proprement ainsi nommée.

L'on fait une autre division des *traités publics* ; on les distingue en réels & personnels. Les *traités* personnels sont ceux que l'on fait avec un roi considéré personnellement ; en sorte que le *traité* expire avec lui. Les *traités* réels sont au contraire ceux où l'on ne traite pas tant avec le roi qu'avec tout le corps de l'état : ces derniers *traités* par conséquent subsistent après la mort de ceux qui les ont faits , & obligent leurs successeurs.

Pour savoir à laquelle de ces deux classes il faut rapporter tel ou tel *traité* , voici les principales règles que l'on peut établir.

1°. Il faut d'abord faire attention à la teneur même du *traité* , à ses clauses , & aux vues que se sont proposées les parties contractantes. Ainsi s'il y a une clause expresse que le *traité* est fait à perpétuité , ou pour un certain nombre d'années , pour le roi régnant & ses successeurs , on voit assez par-là que le *traité* est réel.

2°. Tout *traité* fait avec une république est réel de sa nature , parce que le sujet avec lequel on contracte , est une chose permanente.

3°. Quand même le gouvernement viendroit à être changé de républicain en monarchique , le *traité* ne laisse pas de subsister , parce que le corps est toujours le même : il y a seulement un autre chef.

4°. Il faut pourtant faire ici une exception , c'est lorsqu'il paroît que la constitution du gouvernement républicain a été la véritable cause & le fondement du *traité* ; comme si deux républiques avoient contracté une alliance pour la conservation de leur gouvernement & de leur liberté.

5°. Dans un doute , tout *traité public* fait avec un roi , doit être tenu pour réel , parce que dans le doute un roi est censé agir comme le chef de l'état & pour le bien de l'état.

6°. Il s'en suit de-là que comme après le changement du gouvernement démocratique en monarchique, un *traité* ne laisse pas de subsister avec le nouveau roi, de même si le gouvernement devient républicain de monarchique qu'il étoit, le *traité* fait avec le roi n'expire pas pour cela, à moins qu'il ne fût manifestement personnel.

7°. Tout *traité* de paix est réel de sa nature, & doit être gardé par les successeurs : car aussi-tôt que l'on a exécuté ponctuellement les conditions du *traité*, la paix efface toutes les injures qui avoient allumé la guerre, & rétablit les nations dans l'état où elles doivent être naturellement.

8°. Si l'une des parties ayant déjà exécuté quelque chose à quoi elle étoit tenue par le *traité*, l'autre partie vient à mourir avant que d'avoir exécuté de son côté ses engagements, le successeur du roi défunt est obligé, ou de dédommager l'autre partie de ce qu'elle a fait ou donné, ou d'exécuter lui-même ce à quoi son prédécesseur s'étoit engagé.

9°. Quand il n'y a encore rien d'exécuté de part ni d'autre, ou quand ce qui a été fait de part & d'autre est égal, alors si le *traité* tend directement à l'avantage personnel du roi ou de sa famille, il est clair qu'aussi-tôt qu'il vient à mourir, ou que la famille est éteinte, le *traité* finit de lui-même.

10°. Enfin il est d'usage que les successeurs renouvellent les *traités* manifestement reconnus pour réels, afin de montrer qu'ils ne se croient pas dispensés de les observer, sous prétexte qu'ils ont d'autres idées touchant les intérêts de l'état, que celles qu'avoient leurs prédécesseurs.

L'on demande encore quelquefois s'il est permis de faire des *traités* & des alliances avec ceux qui ne professent pas la véritable religion. Je réponds qu'il n'y a point de difficulté là-dessus. Le droit de faire des *traités* est commun à tous les hommes, & n'a rien d'opposé aux principes de la vraie religion, qui loin de condamner la prudence & l'humanité, recommande fortement l'une & l'autre.

Pour bien juger des causes qui mettent fin aux *traités publics*, il ne faut que faire attention aux règles des conventions en général.

1°. Ainsi un *traité* conclu pour un certain temps expire au bout du terme dont on est convenu.

2°. Un *traité* expiré n'est point censé tacitement renouvelé ; car une nouvelle obligation ne se présume pas aisément.

3°. Lors donc qu'après le terme expiré on exerce encore quelques actes qui paroissent conformes aux engagements du *traité* précédent, ils doivent passer plutôt pour de simples marques d'amitié & de bienveillance, que pour un renouvellement du *traité*.

4°. Il faut pourtant y mettre cette exception, à moins que les choses que l'on a faites depuis l'expiration du *traité*, ne puissent souffrir d'autre interprétation que celle d'un renouvellement tacite de la convention précédente. Par exemple, si un allié s'est engagé à donner à l'autre une certaine somme par an, & qu'après le terme de l'alliance expiré, il en fasse le paiement de la même somme pour l'année suivante, l'alliance se renouvelle par-là bien nettement pour cette année.

5°. C'est une suite de la nature de toutes les conventions en général, que si l'une des parties viole les engagements dans lesquels elle étoit entrée par le *traité*, l'autre est dispensée de tenir les siens, & peut les regarder comme rompus ; car pour l'ordinaire tous les articles d'un *traité* ont force de condition, dont le défaut le rend nul.

6°. Cela est ainsi pour l'ordinaire, c'est-à-dire au cas que l'on ne soit pas convenu autrement, car on met quelquefois cette clause, que la violation de quelque un des articles du *traité* ne le rompra pas entièrement ; mais en même-temps celui qui par le fait de l'autre souffre quelque dommage, doit en être indemnisé.

Il n'y a que le souverain qui puisse faire des *traités publics* ou par lui-même ou par ses ministres. Les *traités* faits par

les ministres n'obligent le souverain & l'état, que lorsque les ministres ont été dûment autorisés, & qu'ils n'ont rien fait que conformément à leurs ordres & à leur pouvoir. Chez les Romains on appeloit *fœdus*, pacte public, convention solennelle, un *traité* fait par ordre de la puissance souveraine, ou qui avoit été ratifié; mais lorsque des personnes publiques avoient promis sans ordre de la puissance souveraine quelque chose qui intéressoit le souverain, c'est ce qu'on appeloit *sponsio*, une simple promesse.

En général il est certain que lorsque des ministres font sans ordre de leur souverain quelque *traité* concernant les affaires publiques, le souverain n'est pas obligé de le tenir, & même le ministre qui a *traité* sans ordre, peut être puni suivant l'exigence du cas; cependant il peut y avoir des circonstances dans lesquelles un souverain est tenu ou par les règles de la prudence, ou même par celle de la justice & de l'équité, à ratifier un *traité* quoique fait & conclu sans son ordre.

Lorsqu'un souverain vient à être informé d'un *traité* conclu par un de ses ministres sans son ordre, son silence seul n'emporte pas une ratification, à moins qu'il ne soit d'ailleurs accompagné de quelque acte, ou de quelqu'autre circonstance qui ne puisse vraisemblablement souffrir d'autre explication; & à plus forte raison, si l'accord n'a été fait que sous cette condition que le souverain le ratifiât, il n'est obligatoire que lorsque le souverain l'a ratifié d'une manière formelle. (D. J.)

TRAITÉ PUBLIC, (*Littérat.*) si les anciens rompoient leurs *traités* publics aussi aisément que les puissances modernes, ils les contractoient du moins avec de grandes & de graves solennités. Vous trouverez dans Potter, *Archæol. græc.* l. II. c. vj. les cérémonies que les Grecs observoient dans cette occasion; nous en détaillerons aussi quelques-unes en particulier, d'après Pausanias, au mot TRAITÉ d'alliance. Tite-Live, liv. I. ch. xxiv. indique les usages des Romains dans la conclusion de leurs *traités* publics. On

pourroit recueillir des anciens auteurs beaucoup de choses curieuses sur cette matière, mais je ne sache pas que personne ait encore pris cette peine. (D. J.)

TRAITÉ d'alliance, (*Antiq. grecq. & rom.*) Pausanias a décrit tout au long & plus d'une fois les cérémonies qui s'observoient en pareille rencontre. On immoloit une victime dont par respect on ne mangeoit point la chair consacrée. Chaque contractant, après le sacrifice, répandoit une coupe de vin, ce qui s'appeloit *libation*, d'où les alliances se nommerent *σπονδαί*, & les infractions *ἰπερφιλία*: *per ramque tenentes, stabant, & cæsà jungebant fœdera porca*; on se touchoit ensuite de part & d'autre dans la main droite, *cædent in fœderâ dextrâ*; & pour assurer les engagements réciproques, on en prenoit à témoin les divinités vengeresses, principalement Jupiter *Ἰουπιτερ*, le dieu du serment. Pausanias dit que Philippe à force de se parjurer dans ses *traités* d'alliance, irrita le ciel & mérita qu'une mort violente & prématurée lui apprît qu'on ne se joue pas impunément des dieux. (D. J.)

TRAITÉ EXTRAORDINAIRE, (*Finances*) on nomme ainsi un accord qu'un souverain fait avec des gens d'affaires pour différents objets, moyennant des sommes d'argent qu'ils lui donnent pour ses projets, ou ses besoins pressans.

Dans ces conjonctures on traite quelquefois avec eux pour des produits de ferme de taxes qu'on leur abandonne, moyennant des sommes d'argent qu'ils avancent, ou dont ils font les fonds; comme aussi pour la recherche de certains abus qui peuvent s'être commis par laps de temps au sujet de terres, de charges, d'offices, &c. car il est impossible de dire sur combien de choses ont été portés en divers temps & en divers lieux des *traités* particuliers & extraordinaires.

Mais on ne peut s'empêcher d'observer que leur effet est toujours de nuire au bien de l'état, parce que par cette voie le traitant enlevé de force & par autorité à des milliers de familles leurs revenus & leurs capitaux, au lieu qu'une imposition générale n'entamerait qu'une portion du

du revenu. On connoît trop bien pour en douter d'un côté l'art & la rapacité des traitans, & de l'autre les vices des *traités extraordinaires*. Il suffit pour le justifier, de dire que ces sortes de *traités* tiraient depuis 1689 jusqu'à 1715, c'est-à-dire en 26 ans, des peuples de ce royaume, plus de huit cents quatre-vingt onze millions, sur laquelle somme on peut juger quel fut le bénéfice des gens d'affaires.

Ces mêmes traitans furent taxés au conseil à vingt-quatre millions, & l'état de leur gain étoit de soixante & quatorze millions; cependant quoique cette taxe fut modérée, il semble qu'on leur avoit accordé volontairement le droit de retirer d'aussi gros bénéfices, puisqu'ils les avoient acquis sous l'autorité publique; mais la constitution politique étoit contraire à l'intérêt général. Le gouvernement crut manquer de crédit, tandis qu'il ne lui manquoit que de chercher des moyens plus naturels d'impositions générales & sur tout le corps de l'état. D'ailleurs comme le nombre de ceux qui font ces profits immenses est borné, il est évident que c'est un petit nombre de sujets qui engloutissent les richesses du royaume.

On ne peut guere supposer qu'il y ait eu plus de cinq cents personnes qui aient été successivement intéressées dans ces diverses affaires pendant les vingt-six années dont nous avons parlé; & si l'on suppose que leurs dépenses ont monté pendant cet intervalle de temps à deux cents millions, il doit leur être resté entre les mains un capital de six cents millions. L'argent cherche l'argent, & chacun conçoit que ceux qui indépendamment d'affaires lucratives par elles-mêmes se trouvent des capitaux immenses en argent, sont en état de faire l'acquisition de tous les papiers avantageux, de spéculer sur toutes les variations de la place, d'y influencer même, enfin d'ajouter chaque jour quelques nouveaux degrés à leur fortune & à leur dépense. (D. J.)

TRAITÉ dans le commerce, convention, contrat dont on tombe d'accord, & dont on règle les clauses & conditions avec
Tome XXXIII.

une ou plusieurs personnes. Il se dit de tout ce qui peut entrer dans le commerce par achat, vente, échange, &c. On fait des *traités* pour des sociétés, pour des achats de fonds, de magasins ou de boutiques; pour fretter des vaisseaux, pour les assurer & les marchandises qui sont dessus; ces derniers se nomment *polices d'assurance*. Voyez POLICE & ASSURANCE. On fait aussi des *traités* pour des compagnies de commerce, pour des colonies, pour la fourniture des vivres & fourrages des armées, &c. *Dict. de Comm.*

TRAITÉS de Physiologie; au mot *Physiologie* nous avons fait connoître cette partie intéressante de la médecine. Nous allons faire connoître ici ceux qui ont écrit sur cette science.

Ce n'est pas par cette partie que la médecine a pu commencer: elle suppose des connoissances anatomiques, & des attentions sur les fonctions des parties animales, qui n'ont pu se perfectionner qu'après une suite de siècles. Je ne dirai rien de l'état de la physiologie chez les Egyptiens, le peu qui nous en est resté est rempli de superstition & de faits erronés.

Ce sont les philosophes de la secte de Pythagore, qui les premiers ont raisonné sur les fonctions de l'animal; ils cultivoient l'anatomie, & ils réfléchissoient. Pythagore même a laissé des fragmens physiologiques. L'esprit animal est une vapeur dans leur hypothèse, qu'on a renouvelé en Angleterre depuis quelques années. Pythagore a tâché de déterminer la formation successive de l'embryon d'après un avorton. Tous les animaux naissent, selon lui, d'une semence, & il n'y a point de génération équivoque.

Alcmanon, qui le premier a écrit sur l'anatomie, & qui a découvert le limaçon, s'est expliqué sur plusieurs questions physiologiques assez difficiles. Le siege de l'ame est dans le cerveau, selon ce philosophe: le pere fournit son sperme, la mere sa semence, & le sexe du fœtus suit celui des parens qui a le plus fourni. La tête se forme la première. Le sommeil est l'effet de la congestion du sang dans le cerveau.

Empédocle a reconnu que les plantes,

aussi bien que les animaux naissent d'un œuf, que l'on appelle *graine dans les plantes*. Par un flux & reflux alternatif du sang & de l'air, il a expliqué les alternatives de l'inspiration & de l'expiration. Tous les animaux qui marchent ont un sexe; théorème analytique qu'Aristote a imité dans son histoire des animaux. Empédocle reconnoissoit le mélange des semences de parens, & dérivait la ressemblance de l'un ou de l'autre de la prépondérance de la liqueur qu'il auroit fournie. Il a cru que le fœtus tire sa nourriture du cordon.

Anaxagore, sans être pythagoréen, a eu des vues neuves sur la *physiologie*. Un bélier étoit né avec une corne unique, la superstitieuse Athènes en étoit effrayée: le philosophe disséqua le bélier, & trouva qu'il n'y avoit qu'une seule chambre pour le cerveau: il attribua le défaut d'une corne à celui de la seconde chambre du cerveau.

Démocrite travailla beaucoup sur l'anatomie comparée, & sur les animaux vivans. Nous n'avons que des lambeaux de ses ouvrages. C'étoit un génie hardi, & qui dans l'enfance de l'art, prévoyoit par une espèce d'instinct des vérités qui ne devoient mûrir que bien des siècles après sa mort. Il a vu que tous les sens se réunissent dans un seul, c'est l'attouchement, mais que rien n'en fixe le nombre aux cinq sens que nous connoissons. Il a attribué à l'abondance de la nourriture la pousse des cornes dans le cerf. Le fœtus, suivant Démocrite, se nourrit par la bouche.

Héraclite est l'auteur de la perspiration: tout, selon lui, transpire dans l'univers, & l'homme comme le reste des corps: c'est une vapeur qu'il exhale, elle se condense, & redevient une humidité. C'est sur la perspiration qu'Hippocrate paroît avoir suivi Héraclite.

Ce n'est pas par sa *physiologie* qu'Hippocrate a mérité l'estime & presque l'adoration de la postérité. Il étoit impossible au génie même le plus perçant de deviner des faits qu'on n'a connus que vingt siècles après lui. Si le livre de *l'air, des saux & des situations* est d'Hippocrate, ce qui seroit conforme à l'opinion générale,

cet auteur se seroit livré quelquefois à l'hypothèse; mais j'ai mes doutes sur cet ouvrage, qui ne pouvoit être d'un auteur Asiatique, & qui paroît avoir été écrit dans la Grèce Européenne.

Dans le livre *des situations dans l'homme*, on trouve la théorie des quatre humeurs, qui a dominé pendant bien des siècles: elle revient dans le livre de la *nature de l'homme*. Dans celui de la *nourriture*, Hippocrate parle de la transpiration & des mauvais effets de sa suppression. On y trouve le mot de *circuit*, mais la signification en est obscure. Dans le livre *des humeurs*, Hippocrate établit un flux & un reflux des humeurs, & un mouvement d'une place à l'autre, qui ne quadre pas avec la circulation.

Ce qu'il y a de physiologique dans les aphorismes sur l'anthropogonie & sur les femmes, ne répond pas à la grande réputation de l'auteur.

D'autres ouvrages reçus entre ceux d'Hippocrate, mais plus ou moins suspects, contiennent plus de théorie. Dans le livre *des chairs & des principes*, l'auteur parle assez d'après Héraclite: il reconnoît une chaleur intelligente & immortelle, dont une partie altérée par la putréfaction, produit des membranes: ce qu'il y a de froid & de sec produit des os, & ce qu'il y a de glutineux des nerfs. L'auteur explique ensuite la formation de tous les viscères produits par les quatre humeurs. L'esprit habite dans les artères, les veines attirent la nourriture, &c.

Dans le livre de la *génération*, on trouve une hypothèse assez subtile sur le chemin que parcourt la semence: elle vient de la tête à la moëlle de l'épine, & de là dans les reins, elle vient se réunir de toutes les parties du corps humain; celle des deux sexes se mêle, & la force supérieure de la semence du père ou de la mère, décide du sexe de l'enfant, comme la quantité supérieure de la ressemblance.

Le livre de la *nature de l'enfant*, contient une théorie assez subtile & soutenue. La formation de l'animal y est expliquée par l'esprit & par l'attraction. Les semences de deux parens se mêlent, la mère y ajoute de l'esprit. Cette semence se couvre d'une

membrane, comme le pain chaud qui se gonfle; l'auteur prévient ici Descartes. Le fœtus se nourrit du sang menstruel qu'attirent ses membranes. L'esprit particule, & donne une forme aux parties de l'embryon qui n'a été qu'une chair. Les membranes de l'arrière-faix naissent du cordon, & le placenta du sang. Le fœtus s'agite faute de nourriture, & se procure la sortie de l'utérus, qu'on appelle *naissance*.

C'est dans le septième livre *des épidémiques* qu'on trouve les passages les plus clairs sur la transpiration qui se fait par une veine échauffée, & sur l'inhalation.

La formation du fœtus, la réunion de la semence renvoyée par toutes les parties du corps, les quatre humeurs, les viscères qui leur sont affectés, l'attraction des organes qui n'attirent que leur humeur particulière, sont des opinions de l'auteur du quatrième livre *sur les maladies*.

Le premier livre *de la diète* contient une théorie très-obscurée de la formation du corps animal d'après Héraclite. Il n'y a plus ici que deux élémens, le chaud & l'humide; les germes préexistent dans l'univers, ils sont indestructibles; ils passent alternativement d'un état visible à un état invisible par la mort; & de cet état à un état visible par la matrice & la naissance. De tous les ouvrages attribués à Hippocrate, c'est le plus philosophique.

Dans le livre *de la maladie sacrée*, l'esprit joue le plus grand rôle. Cet esprit est porté par les narines au cerveau, de-là à l'estomac, aux poumons; c'est lui qui produit le mouvement & la sagesse. Le siège de la prudence est le cerveau.

Le livre *des songes* est rempli de théorie, l'auteur les réduit à leurs causes mécaniques. On y trouve des passages, qu'on a cru avoir rapport à la circulation du sang. Ici, & dans presque tous les ouvrages d'Hippocrate les plus antiques, on parle de l'âme comme d'un principe actif & prévoyant, qui dans l'état de santé & dans celui de la maladie, dirige les mouvemens vitaux.

Dans le livre *de la médecine des anciens*, l'auteur bien opposé à ceux des autres ouvrages d'Hippocrate; réfute les premières

qualités, & parle avec mépris de l'anatomie. Celui *de l'art* est plein d'hypothèses, & on y parle des ventres ou des cavités innombrables dans le corps de l'homme, que l'esprit remplit dans l'état de santé, & qui renferment une humidité dans l'état de maladie.

Après avoir lu avec attention Hippocrate, je me suis convaincu qu'il a connu la communication des artères avec les veines, & le mouvement du sang du cœur aux parties, & des parties au cœur; mais cet ancien médecin admettoit un flux & reflux dans la même classe des vaisseaux, tant dans les artères que dans les veines, & il n'a rien laissé qui puisse nous faire croire qu'il ait connu un mouvement qui partît du cœur à la circonférence par les artères, & qui ramenât le sang artériel par les veines au cœur.

Diogène d'Apollonie est un peu plus ancien qu'Hippocrate, il est contemporain d'Anaxagore. Il avoit laissé une angiologie assez détaillée, & des livres de physiologie dont il ne nous reste que quelques fragmens. Il n'attribuoit qu'au père une véritable semence; l'humeur selon lui se figeoit, & devenoit de la chair qui à son tour produisoit des os & des nerfs.

Platon a estimé la physiologie, il prêtoit des desirs aux viscères, & préféroit la moëlle de l'épine au cerveau qui, selon lui, n'en étoit qu'une appendice.

Aristote a mérité, par ses recherches sur l'anatomie comparée, l'estime des savans, & s'il a mal vu quelquefois, il est du moins le premier qui ait vu. Il avoit d'ailleurs un génie supérieur qui lui fit saisir les communautés des espèces, & qui l'élevoit à la définition des classes. Personne, même après lui, n'a suivi avec la même attention chaque viscère & presque chaque partie du corps animal dans les différentes classes des animaux. Je ne puis qu'abrégé infiniment ce que ce grand homme a découvert. En s'opiniâtrant à tirer du lait des mamelles d'une vieille, en frottant avec des orties celles d'un bouc, on est venu à bout d'en tirer du lait. Les orties marines, les éponges même ont du sentiment. Aristote a suivi le développement de l'embryon

dans l'œuf couvé. Il a réfuté l'idée romanesque du côté droit affecté au fœtus mâle, & du côté gauche, auquel les fœtus femelles étoient bornés par les anciens; il a remarqué, contre l'opinion d'Hippocrate, qu'un enfant né à huit mois est plus formé que celui qui naît à sept. Il n'a point ignoré la femelle des abeilles & des guêpes. La partie essentielle de tout animal est, selon lui, l'organe qui reçoit la nourriture & qui la digere. Les animaux de la classe qu'il appelle *mollusca*, & que Linné a adoptée, n'ont point de nerfs. Il a réfuté l'opinion reçue qui faisoit descendre de toutes les parties de l'animal la semence: il a remarqué que la ressemblance des enfans avec les parens n'est ni constante ni parfaite. Il a refusé la semence aux femmes, & a remarqué que l'humeur qu'elles répandent dans la génération n'est pas la matière de l'enfant. La matière alimentaire suinte des pores & des vaisseaux, elle se prend & devient de la chair. Aristote enseigne l'épigénèse: le cœur, selon lui, est formé le premier. Il refuse d'admettre des monstres, nés de l'accouplement d'une bête avec l'homme. Ces fragmens sont tirés des livres sur l'histoire, les parties & la génération des animaux.

Dans les petits livres physiques, il a répandu des vues qu'on n'y cherchoit pas, & qu'on est surpris d'y trouver; telle est l'analogie des sept couleurs primitives, & des sept consonances; telle est l'idée d'attribuer aux membres l'agrément de ces consonances. Bien éloigné des modernes, Aristote trouve la vue plus exacte que l'attouchement, qu'elle corrige. Il a distingué dans l'homme les mouvemens volontaires, les involontaires, & ceux qui, sans être de cette classe, n'ont pas besoin d'être commandés par la volonté. Il a connu l'opiniâtreté de la vie des animaux dépourvus de sang, qui ne meurent pas pour être divisés. C'est à lui que l'on doit la chaleur essentielle qui habite dans le cœur, qui fait bouillir le sang, & qui en produit le mouvement. Le nombre des pulsations n'est pas lié à celui des respirations.

Il y a beaucoup de physiologie dans

les problèmes. Aristote ne convient pas que la longueur de la vie soit proportionnelle à la longueur du séjour du fœtus dans la matrice. Les gémeaux sont toujours du même sexe. Les monstres sont rares dans les grands animaux. Les climats chauds ont été habités les premiers, & leurs habitans ont plus de génie.

Je crois la lecture d'Aristote indispensable pour tout homme qui veut s'instruire sur la physiologie.

Théophraste aimoit à cueillir les fleurs des choses: il a donné ses idées sur les odeurs, sur les sueurs, sur le changement des couleurs dans les animaux. Il a remarqué le grand volume des poumons du caméléon, & il lui a attribué les changemens dont les couleurs de cet animal sont susceptibles.

On a des fragmens de Dioclès, & surtout sur l'anthropogonie: il est vrai que ses observations sont rapportées par Macrone d'une manière à nous laisser en doute, si elles ne sont pas plutôt de Straton le péripatéticien.

Praxagore s'est le premier servi du mot de pouls dans le sens que nous lui donnons. Avant Boerhaave, il a enseigné que les artères extrêmement étroites produisent des nerfs: aussi-bien qu'Hippocrate, il attribue aux humeurs les principales fonctions du corps animal. Pliston en a fait de même, il a expliqué la digestion des alimens par la putréfaction; opinion qu'on a renouvelée de nos jours.

Erasistrate, philosophe & médecin illustre, a beaucoup travaillé sur l'anatomie & sur la physiologie, il s'est souvent éloigné des opinions d'Hippocrate; il a refusé le sang aux artères, faites uniquement pour conduire les esprits vitaux: le sang, en se faisant jour dans les vaisseaux de l'esprit, étoit, selon lui, la cause de l'inflammation, c'est l'*error loci* de Boerhaave; il a connu les valvules du cœur & leur usage; il a rejeté les chemins particuliers de l'urine. Après avoir attribué aux meninges l'origine des nerfs, il s'est rétracté dans un âge plus avancé, & les a tirés de la moëlle. Il a connu le raccourcissement & la dilatation du muscle qui agit: il a rejeté l'attraction.

Précurseur de Pitcarne, il attribue à la contraction de l'estomac la digestion des alimens. Il a négligé les humeurs, & n'a pas fait mention de la bile noire. Il a très-bien vu que les arteres battent, parce que le cœur s'évacue, & y pousse l'esprit : il a expliqué la respiration par le penchant des fluides à se porter du côté où la résistance est la plus foible. Contre Hippocrate il a rejeté la descente d'un fluide dans le poulmon.

Hérophile, contemporain d'Erasistrate, le premier anatomiste qui ait disséqué un certain nombre de corps humains, a cru, avant Boerhaave, que le sang pâlit & blanchit dans les vaisseaux spermatiques. Il admettoit un passage de l'air du poulmon dans la cavité de la poitrine, & de cette cavité dans le poulmon. Il a beaucoup travaillé sur le pouls, & en a fait un signe important dans les maladies. Il a rétabli la dignité des humeurs, dégradées par Erasistrate.

André de Caryste a enseigné que le cal se forme de la moëlle répandue autour de la fracture coagulée.

Asclépiade le rhéteur, s'étant tourné du côté de la médecine, y a introduit les opinions d'Epicure; il a refusé la sagesse à la nature, & en a blâmé les efforts inutiles : il rejette de même les attractions. L'ame, disoit-il, est de l'air qui entre par la respiration. Il a donné des explications mécaniques, mais très-obscurcs du mouvement du cœur & de la respiration. La boisson, selon lui, se résout en vapeurs, elle est repompée par la vessie, & y reprend la nature d'un liquide. Les maladies naissent dans son système des corpuscules arrêtés dans des vaisseaux invisibles.

Cicéron, dans le second livre de la *Nature des dieux*, a donné un abrégé de la physiologie de son siècle.

Athénée le pneumatique admettait les quatre premières qualités, a remarqué, lorsque deux especes différentes d'animaux s'accouplent, que l'animal qui en résulte a plus de ressemblance avec la mere.

Arétée, de la même secte, n'a donné que des fragmens; son unique ouvrage regardant absolument la pratique, il a

vu, à son grand étonnement, que les ligamens manquent de sentiment.

Soranus, l'auteur le plus célèbre de la secte méthodique, n'a que touché la physiologie, cette secte la méprisant & ne recherchant pas les causes des phénomènes.

Plutarque a recueilli plusieurs opinions des anciens auteurs dans un ouvrage particulier : il a traité de la physiologie dans ses *Questions naturelles* & dans ses *Questions convivales*. **Aulu-Gelle** a conservé de même plusieurs passages des anciens.

Rufus d'Ephèse s'est plus attaché à l'anatomie qu'à la physiologie, du moins dans les livres qui nous en restent. Il a bien vu que la bile coule sans discontinuer du canal cholédoque dans l'intestin. Il a suivi Hérophile sur l'air thorachique. Avant **Galien** il a enseigné qu'il y a dans les arteres & du sang & de l'esprit.

Galien est l'auteur du système qui a régné dans la médecine, & presque sans partage, pendant quatorze siècles. Il savoit plus d'anatomie que ses contemporains : il excelloit sur-tout à faire des expériences physiologiques sur des animaux vivans. A ces avantages réels il ajouta le système d'Ariffote, & une subtilité qui lui étoit particulière : il savoit ramener tous les phénomènes à ses principes, & les expliquer d'après ses hypothèses. Il y a beaucoup à apprendre avec lui; mais la partie foible de ses opinions est tombée dans l'oubli, du moins dans la plus grande partie de l'Europe.

Dans le second livre des *Elémens* défend les quatre humeurs principales qui sont assortiment avec les quatre élémens & avec les quatre premières qualités.

Dans le livre dans lequel il demande s'il y a naturellement de l'air dans les arteres, il réfute Erasistrate par des expériences; il force même les sentimens de ses sectateurs dans leur dernier retranchement. Le sang qu'on trouve dans les arteres n'y vient pas, dit-il, depuis les veines; il s'y trouve lors même qu'on a lié l'artere en deux endroits.

Dans le huitième livre des *administrations anatomiques*, il y a plusieurs expé-

riences de Galien que la postérité a vérifiées. La voix baiffée de la moitié quand on ouvre un côté de la poitrine ; elle se perd tout-à-fait quand on perce les deux cavités. La respiration cesse de même , quand on coupe les nerfs au-dessus de la poitrine , ou qu'on divise la moëlle de l'épine. Les muscles dont on coupe les nerfs , perdent le mouvement. Galien admet de l'air dans la cavité de la poitrine.

Dans le livre de l'Odorat , il établit que ce sens s'exerce dans les ventricules antérieurs du cerveau , dans lesquels l'air pénètre par les narines.

Dans les quinze livres *des usages des parties* , Galien traite de toutes les fonctions du corps humain. Il donne , & d'une manière solide , les causes finales qui ont déterminé la nature à former les cinq doigts de l'homme d'une longueur inégale & proportionnée. Il en agit à-peu-près de même dans le troisième livre ; il y parle du pié.

Dans les livres six & sept , il traite du poulmon & du cœur. Il prouve que le poulmon fait le mouvement de la poitrine , & qu'il n'en est pas l'auteur. Il a lié l'artere ombilicale , & celles du placenta ont perdu le mouvement. Le passage du sang à travers le cœur & le poulmon est bien expliqué ; & Galien n'a point ignoré que le sang des deux grandes veines entre dans le cœur , & qu'il en sort par les deux arteres. Il a été également bien instruit sur le mouvement du sang , à travers le trou ovale & le canal artériel. Il a soufflé la trachée , & l'air n'a pas pénétré dans le cœur. Il a fait sur le nerf récurrent des expériences qui affoiblissent ou qui détruisent la voix.

Les huitième & neuvième livres traitent du cerveau : il y établit deux classes de nerfs , ceux du mouvement qui sont durs , & ceux du sentiment qui ont plus de mollesse.

Le dixième livre traite des yeux & de la vue. J'omets le reste.

Sur l'usage de la respiration. On peut lier les carotides de l'animal en vie , sans qu'il lui en arrive du mal. L'air vient

dans le cerveau par la respiration , qui est une action volontaire.

Sur les causes de la respiration , ou tranquille , ou violente.

Sur l'utilité du poul. Galien y établit la communication entre les arteres & les veines ; mais il pense moins bien sur la cause de la pulsation.

Les neuf livres *sur des opinions* d'Hippocrate & de Platon , roulent presque entièrement sur la physiologie. Les deux ventricules du cœur sont remplis de sang , & non pas d'air. Le cœur n'a que peu de sentiment ; les ligamens n'en ont point.

Dans le deuxième livre , Galien réfute ceux qui plaçoient le siége de l'ame dans le cœur. L'animal perd la voix quand on lie les nerfs , & non quand on lie les arteres. Le cerveau est l'organe du mouvement volontaire. L'animal perd aussi la voix quand on lui ouvre la trachée.

Dans le troisième livre , il établit le siége de l'ame dans le cerveau. Dans les trois livres suivans , il établit les différentes facultés de l'ame.

Dans le sixième livre , il démontre que le foie est la source des veines , & dans le septième , que le cerveau produit les nerfs. Il place le siége de l'ame dans la généralité de la moëlle. Dans le huitième , il défend les quatre éléments & les quatre humeurs premières.

Les trois livres *des facultés naturelles* sont physiologiques. Galien appelle *facultés* , de certaines fonctions du corps animal , la digestion , la nutrition , la génération ; mais il usoit de ce terme d'une manière à traiter la faculté comme la cause de la fonction , & comme une puissance particulière. Il défend l'attraction des alimens , des excréments , des humeurs , dont chaque espece est évacuée par des remèdes qui lui sont appropriés. Il défend de même les qualités premières. Ses expériences lui ont fait connoître que l'urine vient à la vessie uniquement par les reins & par les ureteres , dont la ligature ou la division désemplit la vessie.

Dans le second livre , Galien défend la faculté digestive contre Erasistrate. Les

lucs du corps animal se font de l'aliment altéré par la chaleur innexée.

Dans le troisieme livre , il traite de la faculté rétentrice. L'utérus s'ouvre pour laisser sortir le fœtus mort , & se ferme pour retenir celui qui est en vie. Les réservoirs membraneux du corps humain sont toujours pleins , parce qu'ils se contractent à proportion qu'ils sont désemplis. Par une expérience bien difficile , Galien a trouvé que l'animal avaloit , quand même on lui avoit divisé avec le scalpel le plan extérieur des fibres de l'œsophage. Des petits canaux mitoyens font la communication des arteres & des veines. Notre auteur défend la faculté attractive de l'œsophage de l'estomac , de la vessie & des parties du corps à l'égard de l'animal. Il a connu le mouvement péristaltique de l'estomac & des intestins.

Dans les deux livres du mouvement musculaire , Galien décrit l'antagonisme des muscles qui , alternativement , se contractent & se relâchent , & dont l'un entre en action dès qu'on a détruit l'autre. Il prouve que le sommeil n'interrompt pas les actions volontaires ; & il confirme que la respiration est sujette à la volonté , au lieu que le mouvement des intestins ou du cœur ne l'est pas.

Le livre de la formation du fœtus expose la formation de l'animal , que Galien compare à celui de la plante , & qu'il décrit dans le système de l'épigénèse. Les nerfs & le cerveau forment un principe du mouvement indépendant du cœur. Il avoue ingénûment qu'il est hors d'état d'expliquer la formation du fœtus , & il remarque fort bien que l'ame ne connoît pas les muscles même , dont le ministère exécute tous les jours ses volontés.

Dans les deux livres de la semence , l'auteur regarde la semence comme la matiere de laquelle le fœtus est formé : pour le sang & l'esprit , le fœtus les tire de la matrice. Le sang , dit Galien , est la matiere des muscles & des visceres ; la substance tubuleuse de la semence produit les vaisseaux ; la semence la plus pure le cerveau : les membranes sont la production des nerfs. Dans le second livre il soutient , contre Hérophile , que la se-

mence de la femme se répand dans la cavité de la matrice. La ressemblance des parens vient , selon lui , du mélange qui se fait de leurs semences , & de la force supérieure de quelques parties de cette liqueur dans l'un des deux parens. Il croit que les parties génitales sont les mêmes dans les deux sexes , & qu'elles different uniquement par leur situation.

Dans les différens ouvrages sur le pouls , Galien a répandu quelques observations physiologiques : il soutient que la dilatation & la contraction de l'artere sont visibles ; que le pouls en change la situation , &c.

Dans le livre de la pléthore , aussi-bien que dans quelques autres ouvrages , Galien a reconnu que les os , la graisse (la tunique cellulaire) , une partie des glandes , la moëlle , les visceres , les ligamens & les cartilages , ne sont pas doués de sentiment.

Dans les six livres sur les parties affectées , Galien a répandu beaucoup de faits anatomiques & physiologiques. Il a vu , à l'occasion d'une opération faite sur un goître , la voix se perdre quand les nerfs récurrents ont été blessés. L'animal perd de même le mouvement , quand la moëlle de l'épine est comprimée. Un chevreau que Galien avoit arraché du ventre de sa mere , a marché , s'est leché , a choisi le lait entre plusieurs liquides , & les herbes les plus propres entre plusieurs plantes , il a ruminé. L'ame , dit notre auteur , fait donc se servir de ses instrumens sans tâtonner & sans avoir besoin d'expérience.

Dans les Commentaires sur les livres d'Hippocrate sur les articulations , Galien a répété ce que nous avons déjà cité d'après lui , l'antagonisme des muscles , l'action de l'un des deux mise en jeu par l'affoiblissement de l'autre , &c.

Les expériences sur le nerf récurrent reviennent dans le livre de la précognition.

Il y a beaucoup de physiologie dans les ouvrages attribués à Galien , & qui ne sont pas de lui : il est vrai qu'il y en a qui n'ont été écrits qu'après les Arabes.

Le livre des mouvemens manifestes & obs-

cur, écrit par un chrétien, mérite surtout d'être lu.

- Dans les problèmes d'Alexandre d'Aphrodisée il y a beaucoup de physiologie. Il y parle de l'ame comme Stahl. Un bubon est survenu à une contusion du grand orteil, par la prévoyance de l'ame, qui a voulu soulager la partie souffrante, en remplissant les vaisseaux des humeurs les plus douces, du sang & de la lympe.

Némésius a donné un abrégé de la physiologie de Galien, dans son ouvrage de *la nature de l'homme*. Il n'a rien ajouté à ce que Galien avoit dit sur la circulation. Sa théorie sur la bile noire & sur la bile jaune, est de même que celle du médecin de Bergame. On a eu tort d'y chercher les hypothèses de le Boé.

Théopile a écrit un ouvrage sur le modele de celui de Némésius, dont il a répété jusqu'aux expressions. Il n'a rien d'original, non plus que Milésus, & le reste des Grecs postérieurs.

On a découvert quelques observations assez curieuses & singulieres, répandues sur les immenses volumes du *Talmud*.

Les Arabes, exclus des lumières de l'anatomie par leurs lois, n'ont que copié Galien. S'ils ont quelques particularités que nous ne trouvons pas chez les Grecs, c'est qu'ils en avoient des ouvrages qui sont perdus pour nous : telle est la constriction de la prunelle remarquée par Avicenne & par Avenzoar. On pourroit peut-être en excepter l'optique d'Alhazen, quoique l'anatomie de l'œil soit tirée des Grecs.

Les Chinois ont leur physiologie particulière; ils ne doivent rien aux occidentaux; mais ils n'ont jamais consulté la nature. Leur anatomie me paroît calquée sur le cochon; leurs veines sont chimériques, & leurs idées sur le mouvement du sang sont imaginaires.

Les siècles du moyen âge ont été aussi stériles pour la médecine que pour le reste des sciences. On doit à Frédéric II le rétablissement de l'anatomie : il fit beaucoup, en forçant les médecins de la Sicile de disséquer, du moins une fois en cinq ans, un corps humain. Mundin Luzzi

disséqua à Bologne, & donna un abrégé de l'anatomie, telle qu'on la connoissoit dans ce temps malheureux : il fut longtemps un auteur classique. Les savans, élevés dans le goût des monastères, se contentoient de lire les Arabes, & de les commenter.

L'anatomie reprit quelque vigueur avec le commencement du seizième siècle; on recommença à lire les Grecs. Alexandre Benedetti ramassa quelques faits intéressans; Jacques Berenger de Carpi donna, dans un style barbare, un ouvrage anatomique très-supérieur à tout ce qui avoit paru avant lui; il avoit disséqué jusqu'à cent corps humains. Il fit de nombreuses découvertes, mais il n'étendit pas ses vues jusqu'à la physiologie.

Jacques du Bois ou Sylvius, a laissé de bonnes observations anatomiques; mais, enthousiaste de Galien, il rejettoit la vérité même, lorsqu'elle ne lui étoit pas présentée par l'auteur qu'il idolâtroit. Fernel écrivit une physiologie fort éloquente, mais qui ne contenoit que bien peu d'observations originales.

Ce fut Vesale qui fut le restaurateur de l'anatomie, & qui mérita la reconnaissance de la postérité, par un ouvrage supérieur, quoiqu'écrit à l'âge de vingt-huit ans. Il devina la partie la plus mal connue du mouvement du sang, le reflux du sang veineux vers le cœur; il rejetta le passage de la mucofité du cerveau au nez : il fit plusieurs expériences physiologiques, celle sur-tout qu'on attribue à Hooke. Il vérifia les expériences des nerfs récurrents, & celles des suites de l'ouverture de la poitrine, & donna l'exemple de douter des hypothèses physiologiques de Galien.

On attribue à Michel Servet la petite circulation du sang, ou le passage du sang, depuis le ventricule droit par le poumon au cœur. Réalde Colomb a vu la même chose, & elle n'avoit pas été inconnue à Galien.

François de Valeriols écrivit sur la physiologie : il eut le courage de réfuter Galien, & de l'accuser d'inconstance.

Réalde Colomb a fait des expériences physiologiques; il a reconnu le synchronisme de la contraction du cœur avec la dilatation

dilatation des arteres , le mouvement alternatif du cerveau ; il fut plus exact que Servet sur la fonction des valvules du cœur. Fallope & Eustache se rapprochent de la perfection par l'anatomie ; ils ne donnerent rien sur la physiologie.

Je n'ai pas lu les expériences fatigues de M. de Cusan ; mais , au rapport d'Obicius , cet auteur avoit des idées véritablement originales. Il conseilla d'employer le poids pour déterminer la force de l'homme ; de compter le pouls par le moyen d'une horloge , &c. André Césalpin , esprit original , approcha de fort près la grande découverte de la circulation du sang ; il connut la véritable fonction des valvules du cœur , conseilla de changer les noms de l'artere & de la veine pulmonaire , & vit les veines liées se gonfler contre les extrémités & le lien ; mais il n'admit qu'un flux & un reflux dans les veines , & ne reconnut le retour du sang veineux au cœur que dans le sommeil.

Je ne parle pas de la physiologie de Paracelse & des chimistes. Des gens qui ne disséquèrent point , ne pouvoient donner que des rêveries sur les fonctions des parties qu'ils ne connoissoient pas.

Je cite Jules Jafolin , parce qu'il traita le premier avec exactitude , & dans un certain détail , une question de physiologie : c'est la direction de la bile. Quoiqu'il n'ait pas connu la vérité entière , il n'a pas laissé que de suivre le véritable chemin , en rapprochant l'anatomie de la physiologie. L'autorité de Galien ne lui permit pas d'aller plus loin.

C'est Plater qui le premier a placé le siege de la vue dans la rétine , & qui a reconnu le crysallin pour une lentille destinée à unir les rayons dans un point de cette membrane.

Jérôme Fabriced'Aquapendente a beaucoup écrit sur la physiologie , mais il n'a pas été heureux dans ses explications : ayant donné une description assez complète des valvules veineuses , il en a ignoré le véritable usage. Son mécanisme de la formation des lettres est obscur. Il a essayé d'appliquer la mécanique à l'action des muscles. Son traité du mouve-

ment local des animaux , est ce qu'il a fait de mieux. C'est l'anatomie que l'on cherche chez Cafferius.

Louis Kepler , génie supérieur , a perfectionné le mécanisme de la vision. Il a prouvé que le crysallin a tous les attributs d'une lentille , dont le foyer est dans un point de la rétine. Il a cru prouver qu'il falloit de toute nécessité qu'il se fit un changement dans l'intérieur de l'œil , pour que l'œil pût servir à voir distinctement & les objets éloignés , & ceux qui sont plus proches ; il a cherché l'instrument de ce mouvement dans les procès ciliaires , qui en repoussant le corps vitré , feroient avancer la rétine contre la cornée , & qui rendroient l'œil plus court. Il a donné la théorie mécanique de la presbyopie & de la myopie.

Il y a dans les ouvrages de Horst une dissertation de Jacques Muller , où la géométrie est employée pour prouver que le muscle en se contractant , ne change pas de volume , parce que l'accroissement de son épaisseur récompense ce qu'il a perdu en longueur.

Je ne dirai que trois mots du savant Riolan. Trop attaché aux anciens il a combattu les plus belles découvertes des modernes , la circulation du sang , le conduit thorachique.

Pénétré d'estime pour les talens supérieurs de Frapaolo , je ne trouve pas de preuves suffisantes pour lui attribuer la découverte des valvules veineuses , antérieures de 70 ans à sa mort , ni celle de la circulation.

Sanctorino s'est acquis un grand nom par ses observations sur la transpiration insensible. Il y a certainement beaucoup de talent dans cet ouvrage ; mais l'auteur n'a pas daigné nous apprendre comment il a fait pour recueillir le nombre prodigieux de resultats qui doivent avoir servi de fondement à son ouvrage. Il y a même des expériences qui paroissent n'avoir jamais été faites , & qui sont calquées sur les opinions de Galien. Peut-être n'a-t-on jamais écrit un livre aussi peu volumineux , qui ait exigé autant de travail & d'expériences. Sanctorino a d'ailleurs eu l'idée de déterminer la chaleur du corps

humain par le moyen du thermometre qu'on venoit de decouvrir. Il parle d'une machine pour mesurer le pouls, & pour fixer cent soixante-treize differences qu'il y reconnoissoit.

Jean Faber a donné quelques observations dans le recueil sur l'histoire naturelle du Mexique, dans lesquelles il s'est rapproché de la physiologie. Il a fait des expériences sur le mouvement du sang & sur celui de la bile, sur la formation du fœtus, sur les animaux arrachés du ventre de leur mere, sur le changement des couleurs du caméléon.

Caspar Aselli découvrit, en 1622, les vaisseaux lactés que quelques anciens avoient vus, mais qu'on avoit négligé de vérifier. Ce fut un pas de fait vers la réformation de la physiologie. Mais un grand homme se leva dans ces temps même, qui contribua puissamment à abolir l'empire de l'autorité. Les médecins convaincus d'avoir été trompés sur un point essentiel de la physiologie, osèrent douter des autres hypotheses de ces anciens dont la vénération les avoit séduits. Je parle de Guillaume Harvey. Ce grand homme découvrit par l'anatomie & par un cours suivi d'expériences, que le sang ne coule pas du cœur aux parties par les veines, mais qu'il revient des parties pour rentrer au cœur par les veines. Cette découverte, qui nous paroît si simple de nos jours, dont le contraire nous paroît d'une absurdité révoltante, eut bien de la peine à prendre le dessus, & sans les expériences de Walaëus & de Pecquet, dont les résultats furent conformes à ceux de Harvey, sans l'autorité naissante, mais bientôt toute-puissante de Descartes, je ne fais pas si la vérité auroit prévalu. Harvey proposa d'ailleurs sa brillante découverte avec une modestie qui devoit tourner à son honneur, mais qui peut lui avoir nui.

L'autre ouvrage de Harvey écrit de mémoire après la perte de ses manuscrits, est plein d'excellentes observations sur la formation des animaux & des quadrupedes sur-tout, sur lesquels on n'avoit rien encore: il répand de la lumiere sur mille autres points de physiologie.

C'est Jean Walaëus, qui, en vérifiant & en multipliant les expériences de Harvey, les a mises au-dessus de la contradiction.

René Descartes reconnut la vérité & la défendit; il la vit encore dans le mécanisme de la vision dans lequel il suivoit Kepler: il réussit à recueillir l'image sur une rétine artificielle; il remarqua que la prunelle se rétrécit pour les objets les plus proches, & se dilate pour les objets éloignés. Il fut moins heureux sur le reste de la physiologie: il méconnut les époques & le mécanisme de la dilatation & de la constriction du cœur, il crut voir que le sang en sort dans sa dilatation. Il imagina une hypothese pour expliquer les passions de l'ame mécaniquement: l'objet de la sensation touche une corde d'un nerf, cette corde va à un muscle, elle le met en mouvement. L'ame placée dans la glande pinéale y recueille les impressions de tous les nerfs. Deux autres romans physiologiques de Descartes démontrent qu'on peut connoître la bonne méthode de rechercher la vérité, & suivre celle qui lui est la plus contraire. On a taxé quelques théologiens d'avoir persécuté Descartes; nous n'approuverons jamais la persécution; mais les deux livres de la formation du fœtus sont certainement d'une tendance bien dangereuse. Sans moteur, sans direction intelligente, Descartes construit le corps humain par des causes mécaniques: il arrache à l'existence d'un moteur la preuve la plus frappante & la plus compréhensible. Il est vrai que tout ce mécanisme de Descartes n'a pas les premières apparences de la probabilité. Le traité de l'homme n'est également qu'une hypothese, qui n'est fondée ni sur la structure du corps humain, ni sur les phénomènes.

François Sylvius de le Boë avoit disséqué; il ajoutoit à l'anatomie des connoissances chimiques; il introduisit dans la physiologie les fermentations & les effervescences, il y trouvoit le moteur du sang, & la cause de la digestion. D'autres hypotheses sur les fonctions du foie & de la rate sont encore du nombre des hypotheses. Sylvius reconnoissoit dans les humeurs, de l'acide & de l'alkali, selon

que l'exigeoit son idée sur leurs fonctions. Il eut beaucoup de crédit dans son temps, & c'est le grand mérite de Boerhaave d'avoir défabusé ses compatriotes de ces opinions.

Jean Vesslins, bon anatomiste, a laissé des lettres posthumes pleines de faits intéressans. Il a suivi les phénomènes de l'incubation & de la formation du poulet dans les fourneaux de Bermé: il a connu le canal thorachique.

Pierre Gassendi avoit disséqué, il a donné de la physiologie, mais il n'y a pas réussi.

Thomas Bartholin fut un savant universel; l'anatomie l'occupa quelques années, il brilla par des découvertes. C'est lui qui porta les derniers coups à la faculté du foie, par laquelle on le faisoit cuire & colorer le sang; ce viscere perdit son influence sur le chyle, quand on eut démontré que les vaisseaux lactés supposés du foie, n'étoient pas des vaisseaux lymphatiques, qui portoient dans le canal thorachique une humeur transparente, & qui n'abordoient pas le foie. Il réfuta & par lui-même & par ses disciples la nouvelle opinion de Bils, qui renversoit la direction du mouvement de la lymphe. Il fut un des premiers défenseurs de la circulation du sang. Georges Ent défendit & la circulation même, & les droits de Harvey.

Conrad Victor Schewerder renversa une autre hypothèse physiologique de Pécole: elle tiroit le mucus du cerveau, elle l'en faisoit descendre par des chemins qui existent dans le squelette, mais qui sont fermés dans l'homme vivant. Schewerder fit voir que la dure-mère tapissoit exactement le crâne, & en bouche toutes les ouvertures; que les ventricules antérieurs du cerveau n'ont aucune communication avec le nez: que l'air ne trouve pas d'entrée dans le cerveau par l'os cribléux, & que le mucus se prépare par une membrane pulpeuse, à laquelle il a laissé son nom.

Jean-Baptiste van Helmont, gentilhomme du Brabant & chymiste, contribua puissamment à la destruction de l'empire de Galien. Il n'étoit pas heu-

reux en hypothèses. & l'anatomie n'étoit pas sa province, mais il avoit le talent de recueillir des faits qui réunis, avoient la force de convaincre. Il attaqua avec succès les quatre humeurs de Galien, & leurs différens sièges dans le corps humain. Il détruisit la distinction imaginaire des nerfs du sentiment & des moteurs: il appliqua la chimie à l'analyse des humeurs animales, de l'urine sur-tout, il en détermina la pesanteur qu'il trouve augmentée dans les fièvres intermittentes. Il fit voir que la chaleur ne peut être la cause de la digestion des alimens. La mucosité ne descend pas du cerveau, elle est préparée dans toute partie du corps animal qui est irritée; c'est une très-bonne observation de van Helmont.

S'il rendoit service au genre humain, en réfutant des erreurs, il les remplaça par des hypothèses, & par des explications tout aussi hasardées. Il reconnut dans le corps humain un troisième être, un archée qui, différent de l'ame raisonnable, gouvernoit le corps, & en dirigeoit les mouvemens; qui causoit la fièvre, pour expulser des matières nuisibles, &c. Il plaça dans la bile un esprit vital, salin & balsamique, auteur de la digestion des alimens, le même qui change l'acide né dans l'estomac, en une nature saline, neutre. Tout se faisoit selon van Helmont, par des ferments; ce sont eux qui rendent volatils les alimens fixes. Chaque partie du corps animal a son ferment particulier, qui dirige son aliment: celui de l'estomac est acide, il vient de la rate & digère les alimens; la bile fait de l'acide du chyle, *cremor*, un sel volatil. Le ferment sanguin du foie prépare le sang veineux. L'ame réside dans l'orifice supérieur de l'estomac. Van Helmont donna une hypothèse erronée sur la respiration, elle étoit fondée sur la structure particulière du poumon des oiseaux.

Jean van Horne travailla avec ardeur sur l'anatomie. Il fit des expériences pour constater la direction du mouvement du chyle & de la lymphe. Il s'éleva contre l'hypothèse de Bils. Il reconnut l'analogie des ovaires avec les testicules des femmes.

Le traité posthume de Radulph Ba-

thurst, mort doyen de la cathédrale de Wiles, est un des meilleurs ouvrages de ce siècle ; il fait presque par-tout la vérité, moins éclairée alors par des faits positifs, qu'elle n'est de nos jours. Il reconnut la respiration pour une fonction soumise à la volonté.

Nathanaël Highmor, dans un ouvrage peu connu, défendit le système des germes préexistans, ou plutôt des particules indestructibles, dans lesquelles se résolvent les animaux après la mort, & qui se réunissent pour former de nouveaux animaux ; qui séparées du sang se rassemblent pour faire la semence, & qui sont toujours prêtes à réparer quelque partie du corps animal pour en former un nouveau, ou pour produire une plante par leur réunion ; c'est le système de M. de Buffon. Il rejette l'acide de l'estomac, & la bile noire, dont les autres plaçoient le siège dans la rate.

Jean Pecquet s'illustra par la découverte du conduit thorachique, mais il a fait d'ailleurs d'importantes expériences de physiologie, sur le mouvement du sang, sur sa direction dans les veines, sur celle du chyle, & sur la respiration.

Je ne parle pas ici des droits de découverte de Rudbek, qui certainement a mieux vu, & qui, selon toutes les apparences, a vu plutôt les vaisseaux lymphatiques que Bartholin. Je le cite à cause de plusieurs expériences de physiologie. Il a enseigné, contre les modernes, qu'il est peu nécessaire de lier le cordon ombilical.

Jean Wallis a traité de la formation mécanique des lettres, & de l'art d'enseigner à parler les sourds de naissance : mais la langue angloise ne lui a pas permis de s'expliquer intelligiblement, elle attache des sons trop incertains aux figures de l'alphabet.

François Glisson, esprit singulier & original, a traité une grande partie de la physiologie : il a commencé à enlever au foie la fonction de cuire le sang, de produire les veines. Il a écrit, & avec beaucoup d'étendue, sur l'irritabilité, dont il a doué presque toutes les parties du corps animal, & même les fluides. Il a vu les

différens degrés de l'irritabilité. Il a rapporté à cette puissance le mouvement du cœur. Il a donné une bonne idée du mouvement péristaltique naturel & renversé. Il a soutenu que la faculté motrice est un attribut de la matière.

Jean-Jacques Wepfer a laissé un nombre très-considérable d'expériences physiologiques sur les viscères de la digestion, sur le mouvement de l'estomac, des intestins, du chyle, du sang, du diaphragme. Il a réveillé le mouvement du cœur en soufflant la veine-cave par le conduit thorachique. Il écrivit avant Scheinder contre les chemins que les anciens assignoient au mucus. Il reconnoissoit un archée.

Thomas Willis disséqua & pratiqua, il donna beaucoup à l'hypothèse, aux fermentations, aux effervescences. C'est lui qui le premier plaça dans le cervelet l'origine des nerfs vitaux, & qui cantonna dans le cerveau les différentes facultés de l'ame.

Marcel Malpighi s'appliqua avec un soin particulier à l'anatomie subtile : il employa la macération, l'injection, l'anatomie comparée, le microscope. Il ne se précautionna pas assez contre l'esprit de l'hypothèse : il étendit aux glandes conglomérées & aux viscères la structure des glandes simples. Il a vu les globules du sang, son mouvement dans les vaisseaux capillaires, les vaisseaux qui charrient une humeur plus fine que le sang. Il perfectionna l'anatomie de la langue, de la peau, des dents, des cheveux, & il fit de bonnes expériences pour prouver la véritable direction de la bile, de l'urine : il travailla dans un grand détail sur la formation du poulet.

Jean Alphonse Borelli fut le premier qui appliqua en grand la géométrie à la physiologie. Il s'étendit beaucoup sur le grand effort que fait le muscle pour ne produire qu'un petit effet, & sur les pertes qu'il fait en agissant. Il a tâché de calculer ces pertes, & la force du cœur. Il a traité une bonne partie de la physiologie, il a connu le premier la véritable action des muscles intercostaux externes. Il refusa de se prêter aux fermens, il adopta plu-

tôt, d'après Descartes, la figure des pores. Il fit de bonnes expériences sur la force de l'estomac des oiseaux. Il admettoit le pouvoir de l'ame sur le cœur, & sur les mouvemens vitaux.

Nicolas, fils de Stenon, travailla fort heureusement sur l'anatomie comparée. Il reconnut la véritable direction de la lymphe par des expériences, & démontra celle des larmes. Il vit agir dans la respiration les muscles intercostaux externes, & découvrit la force étonnante de la digestion des poissons carnaciers. Il crut faire voir que la ligature de l'aorte rend paralytiques les parties postérieures de l'animal. Il donna une hypothèse sur le mouvement musculaire, une autre plus heureuse sur le mécanisme de la nutrition. Il observa le mouvement du cœur & de la veine-cave; il vit le premier suspendu par la privation du sang veineux, & rétabli par le retour de ce sang. Il suivit les phénomènes de l'incubation, & fut entre les premiers qui accorderent aux femmes des ovaires.

Olaus Borch a laissé des expériences physiologiques sur les vaisseaux lymphatiques, les veines, les vaisseaux lactés, le cœur.

Jean Bohn a beaucoup travaillé sur la physiologie; il a fait voir par des expériences, que la vésicule du fiel ne sauroit séparer toute la bile. Il a suivi le cours & la direction de cette humeur. Il a extirpé la rate, & fait voir, en liant l'uretère, que la vessie ne reçoit l'urine que par ce canal. Il a senti que le mouvement du cœur est une suite de l'irritation fait par le sang. Il a vu l'air passer de la trachée au cœur. L'animal, qui vient de naître, peut subsister quelque temps sans respiration. Il a fait des expériences sur la conclusion qu'on doit tirer du poumon, qui nage, ou qui va à fond.

Antoine Everard a observé le développement des parties dans le fœtus du quadrupède.

Robert Boyle s'est illustré par ses travaux sur la physique expérimentale. Il n'a pas entièrement négligé la physiologie; il a donné un *mémoire* sur la respiration, & sur son utilité. Il a rapporté plusieurs

expériences physiologiques sur le mouvement du cœur, sur la vie des animaux sans cœur & sans cerveau, sur le peu de part qu'a le foie à la couleur du sang, sur la digestion des poissons, sur les symptômes des animaux, auxquels on souffrait l'air, sur la dissolution des os dans un chauderon bien fermé, sur la respiration des viscères & de toutes les parties de l'animal. Il a donné l'analyse du sang, plusieurs observations sur la vue, sur l'infusion dans les veines d'un animal vivant, sur l'usage de la vessie aérienne des poissons.

Laurence Bellini, disciple de Borelli, appliqua, comme son maître, les mathématiques à la physiologie, mais il écrivit avec beaucoup moins de clarté & de simplicité. Il écrivit sur le goût, sur son organe, sur la respiration, où il reconnut l'action simultanée des deux rangs de muscles intercostaux, sur la dilatation de la poitrine dans tous les sens, sur la facilité que l'air respiré apporte au mouvement du sang par le poumon. Il écrivit fort au long sur ce mouvement du sang, sur sa retardation par les plis, sur la dérivation & la révulsion, sur le mécanisme du mouvement des humeurs dans l'œuf, sur le mouvement progressif & latéral, sur la force contractive de la fibre.

François Redi, homme d'esprit, éloquent & bon poète, a fait d'utiles recherches sur la génération des insectes, &c. dont il a découvert presque généralement les parens, & qu'il a démontré n'être pas nés de la pourriture: les galles seules lui ont échappé; il a méconnu l'origine de leurs habitans, & en a attribué la formation à une ame végétale. Il a fait des expériences sur la torpille, sur la force étonnante de l'estomac des oiseaux, sur l'air dans le sang des tortues.

Régner de Graaf a imité par l'air l'érection qui se fait par le sang épanché dans les corps caverneux: il a suivi la formation du fœtus dans le lapin. Il a contribué à éclaircir la théorie de la génération.

Robert Hooke a mérité d'être nommé par sa célèbre expérience, faite d'après Vesale: il en a fait d'autres sur la néces-

sité de la respiration, & sur le mouvement du cœur, & il a donné une hypothèse entière, fort plausible, de l'organe par lequel l'ame opere sur le corps.

Frédéric Ruysch a détruit entièrement l'hypothèse de Bils, en démontrant les valvules des vaisseaux lymphatiques. Dans le nombre de faits anatomiques répandus sur ses ouvrages, il y en a qui répandent de la lumière sur la physiologie : c'est lui qui le premier attaqua l'hypothèse des glandes, & rappella la structure vasculaire des visceres. Il a inséré sur la diversité de la structure des vaisseaux dans chaque partie de l'animal. Il a trouvé dans la matrice d'une femme tuée dans l'acte de la génération, la liqueur fécondante. Il a remarqué que le nombre de vaisseaux diminue avec l'âge. Il a reconnu la transsudation qui se fait dans le tissu cellulaire. Il a cru pouvoir s'en remettre à la nature pour la sortie du placenta.

Il est impossible de rappeler ici les nombreuses expériences & les faits instructifs, conservés dans les *Transactions philosophiques*, & dans l'*Histoire de la soc. royale*, par Birch.

Jean Swammerdam, admirable anatomiste, doué d'une patience unique pour les expériences qui en demandoient le plus, a commencé par une *these sur la respiration*, dans laquelle, tout en défendant une hypothèse erronée, il a répandu des faits nouveaux & des observations exactes; c'est le chef-d'œuvre d'un jeune homme. Il a travaillé avec succès sur les organes de la génération, & sur cette fonction. Mais sa découverte la plus brillante, c'est le développement de la chenille, qui passe à l'état de chrysalide, de laquelle il a fait éclore à son gré le papillon qui y étoit caché. C'est à ses travaux qu'on doit le système de l'évolution. Il a démontré les trois sexes des abeilles. Il a fait sur l'influence des nerfs, sur les muscles, des expériences lumineuses.

Le principal ouvrage de la nouvelle académie des sciences de Paris, l'*anatomie des animaux*, est pleine de recherches physiologiques sur la respiration des oiseaux, sur la vue, sur d'autres objets physiologiques.

Claude Perrault fut un des principaux auteurs de cette anatomie; outre un nombre de recherches particulieres, il a donné ses *Essais de physique*, dont la plus grande partie regarde la physiologie. Il a donné une hypothèse singulière sur le mouvement musculaire. Il a placé l'organe de l'ouïe dans la lame spirale du limaçon. Dans le livre de la *Mécanique des animaux*, il a enseigné la même doctrine, que Stahl adopta après lui, & qu'on attribue communément à ce médecin. Il trouve dans l'ame la cause de tous les mouvemens vitaux: il en reconnoît les erreurs & le désespoir. Il adopte les germes dispersés, & se déclare pour le développement, & parcourt les principales fonctions de l'animal. Il attribue la renaissance des parties perdues à des germes préexistens, qui n'avoient pas été développés.

On doit à Needham la réfutation de plusieurs erreurs, de l'effervescence du suc pancréatique avec la bile, des vaisseaux chyleux de l'utérus, du feu vital, placé dans le cœur, de l'air épanché dans la poitrine. Il a vu les vaisseaux lymphatiques du bas-ventre tantôt remplis de chyle, & tantôt de lymphe.

Richard Lower, praticien, mais qui aima l'anatomie, a fait plusieurs expériences sur l'animal vivant. Il a vu l'hydrophie survenir à la ligature des veines, l'animal devenir quelquefois paralytique, à la suite de la ligature de l'aorte, & périr de la blessure du conduit thorachique. Il a vu le mouvement du cœur & du chyle, & a exécuté plusieurs fois la transfusion du sang. Sa réponse à E. de Meaka est toute physiologique.

* Guillaume Holder a très-bien réussi, & à expliquer la formation mécanique des lettres, & à enseigner à parler à des muets.

Jean Mayow a rétabli la véritable action des muscles intercostaux internes.

Edme Mariotte, ayant découvert que la partie de l'œil, placée directement à l'entrée du nerf optique, est entièrement insensible aux objets visibles, a voulu transférer à la tunique choroïde le siège de la vue.

François Bayle de Toulouse a hafardé beaucoup d'hypothèfes. Il a rendu aux muscles intercoftaux internes , l'office de baiffer les côtes ; mais il a bien senti que le muscle , en fe contractant , perd plus de fa longueur , que ne le permettoient les calculateurs.

Martin Lifter a travaillé fur l'anatomie comparée des animaux teftacées , mais il a donné plusieurs *difertations* fur la phyfiologie & fur la refpiration. Il a rejeté le nitre du fang , la parenchyme entre les arteres & les veines , les vermiffeaux de Leeuwenhoeck , la pléthore menftruelle. Il a cru voir que le mouvement du cœur eft arbitraire dans la limace. Il a expliqué par la fermentation , & par la putréfaction , la digeftion des alimens.

Gafpard Bartholin , fils de Thomas , élève de Duverney , a donné beaucoup de phyfiologie dans fon *traité du diaphragme* , & dans le refte de fes ouvrages.

Conrad Brunner , célèbre médecin , a fait des expériences extrêmement difficiles , pour prouver que la vie de l'animal peut fort bien fe foutenir , fans le fuc pancréatique , dont il détruifoit la glande dans les chiens : il a réfuté l'effervescence de la bile & d'autres erreurs épidémiques.

Antoine van Leeuwenhoeck , bourgeois de Delft , homme fans lettres , poliffeur de lentilles de verre , fe fervit lui-même de fes microscopes pour observer , & parvint jufqu'à fe faire un nom des plus illuftres. Il eut même le crédit d'introduire dans la phyfiologie une nouvelle hypothèfe. Les animaux fe formoient , félon lui , de certains vermiffeaux , contenus dans la liqueur fécondante , & qui fe développoient avec le temps. Il connut les polypes , & découvrit , après Malpighi , les globules du fang , fur lesquels il fonda une autre hypothèfe , appuyée par Boerhaave. Il observa beaucoup de faits utiles fur le mouvement du fang & fur la circulation. Un lecteur attentif découvrira partout des matériaux intéreffans dans fes ouvrages , en fe méfiant des hypothèfes de l'auteur.

Guillaume Coll mit les fermens à la place des pores figurés. Il connut la retardation du fang dans les vaiffeaux capil-

laires , l'accroiffement de lumière dans les branches. Il enseigna que le corps de l'animal eft uniquement un tissu de nerfs.

Guichard-Joseph Duverney , un des principaux anatomiftes de fon fiècle , a infiniment travaillé & fur les animaux , & fur le corps humain : il eft le véritable auteur de l'anatomie , telle qu'elle eft expofée par Winflow , & enseignée à Paris. Quoiqu'il ait laiffé plus de faits que de théorie , il n'a pas entièrement oublié la phyfiologie. Il a traité des liqueurs qui aident la digeftion dans différens animaux , du mécanifme de l'ouïe , de la formation des os & de leur nutrition. Il a défendu , contre Mery , le fentiment de Harvey , fur le paffage du fang à travers le trou ovale. Il a ôté à l'eftomac la part qu'on lui affigne ordinairement dans le vomiffement. Il a vu les muscles conferver leur irritabilité , après la destruction de leurs nerfs. Il a diftingué deux mouvemens du cerveau , celui qui dépend des arteres , & celui qui fuit la refpiration. Il a réfuté les vèficules du poumon , & la femence des femmes.

Jean Conrad Peyer , élève de Duverney , n'a donné que fa jeunefse à l'anatomie ; il n'a pas laiffé de faire des découvertes importantes. Il a confirmé le mouvement antipéristaltique dans l'homme , traité des fucs qui digèrent les alimens , refluscité le mouvement du cœur , en foufflant le canal thorachique , & décrit dans le plus grand détail la rumination.

Jean Mery , l'émule de Duverney , bon anatomifte ; ce qu'il a donné fur la phyfiologie , eft ce qui a le moins contribué à fa gloire. Il a cru devoir propofer fur la direction du fang , qui paffe par le trou ovale , une nouvelle opinion ; au lieu de le mener de la veine-cave à l'oreillette gauche , il l'a ramené de cette oreille à la droite. Ce fiftème eut beaucoup de partifans dans fon temps , & a été abandonné dans la fuite. Mery a foutenu la communication du placenta avec l'utérus. Il a fait voir dans un animal tenu fous l'eau , les vaiffeaux rouges de la rétine. Il a décrit la refpiration des oifeaux , celle des quadrupèdes ; l'effet différent de l'air , admis

dans la cavité de la poitrine , sur des animaux de différentes classes : les routes de l'air , à travers le corps animal. Il a remarqué que les prétendus muscles érecteurs sont incapables de la fonction qu'on leur attribue. Il a reconnu qu'il n'y a aucunes fibres circulaires dans l'uvée. Il a observé que la prunelle est élargie dans le cadavre.

Denys Dodard a travaillé sur la perspiration sanctorienne , mais nous n'avons qu'un petit nombre de résultats de ses journaux. Il a traité fort au long de la formation de la voix , & de la différence des tons , qu'il attribue à la différente ouverture de la glotte.

Godefroi-Guillaume Leibnitz a rejeté la puissance que Stahl attribuoit à l'ame. Il a enseigné l'harmonie préétablie. Il fait mention d'un chien qui prononçoit quelques paroles. Il a prévu les polypes.

Edouard Tyson s'est appliqué à l'anatomie comparée ; il a vu des choses fort singulieres , tel est l'animal qu'il appelle *lombricus hydropicus*. Il a soutenu que l'homme est naturellement carnivore. Son anatomie du pygmée , *ourang-outang* , est un chef-d'œuvre.

Philippe de la Hire a travaillé sur les yeux , sur les fonctions de leurs parties & sur leurs maladies. Il a soutenu les droits de la rétine , & n'a pas cru qu'il fût nécessaire que l'œil changeât de figure pour distinguer & les objets éloignés & les plus proches. Il a vu , avant les modernes , que la prunelle se dilate par une force musculaire , & se rétrécit par la seule élasticité.

Néhémie Grew & Jean Ray ont écrit sur la destination des parties du corps animal ; ils sont entrés dans un grand détail sur l'estomac , les intestins & les saveurs.

Jacques Rzambecari a fait des expériences sur différentes parties du corps , dont il a privé les animaux ; la destruction du cœcum a presque toujours été funeste : les animaux ont fort bien supporté la perte d'un rein ou de la rate. Il a observé , comme plusieurs autres auteurs , que l'humeur aqueuse renaît d'elle-même.

Philippe-Jacques Hartman a fait plusieurs expériences sur des animaux qui ne faisoient que de naître : il a vu que le poumon n'acquiert pas dans un moment la faculté de surnager. Il a démontré que l'animal fait s'acquitter de la déglutition dans le ventre de sa mere. Il a opposé les plus fortes objections au système des œufs. Il a suivi la formation du fœtus dans le lapin.

Antoine Nuck a fait des expériences physiologiques sur la quantité de salive séparée dans un temps donné , sur la résorption qui se fait dans la surface interne du péritoine , sur la formation des pierres autour d'un corps étranger , sur les suites de la ligature des arteres , sur les différentes communications entre les vaisseaux lymphatiques d'un côté & les arteres , les veines ou les conduits excrétoires de l'autre , sur la marche du fœtus de l'ovaire à l'utérus.

Godefroi Bidloo , anatomiste , a fait des expériences sur les nerfs , sur les suites de leur ligature , sur la différente structure des yeux dans différens animaux.

Guillaume Musgrave est l'auteur d'une belle expérience , c'est la couleur bleue dont se teignent les vaisseaux lactés , après qu'on a fait avaler à l'animal de l'indigo fondu dans l'eau. Il a vu la résorption de l'eau injectée dans les grandes cavités de l'animal. Il a lié la veine jugulaire , sans qu'il en soit suivi aucun symptôme.

George-Ernest Stahl , chimiste , homme d'un génie pénétrant , mais qui ne possédoit pas l'art de s'exprimer , assez étranger dans l'anatomie , mais ingénieux à réunir des faits épars , & des phénomènes de l'homme vivant. Il adopta le système de Perrault , il lui donna plus d'étendue , & le soutint par des raisons assez probables , pour fonder une secte nonibreuse en Allemagne , en Angleterre , en France , en Espagne même. Selon Stahl , la matiere est incapable de produire du mouvement , il faut pour cela un être immatériel de sa nature. C'est l'ame qui a formé le corps de l'animal , c'est elle qui le gouverne , qui est la cause unique des mouvemens vitaux , destinés à préserver le

le corps de la putréfaction. Elle fait accélérer ou ralentir le mouvement du sang , par la constriction des fibres qui s'appelle *mouvement tonique* : elle fait rassembler le sang dans une partie du corps ; elle excite la fièvre pour surmonter l'épaississement du sang , pour en expulser les matieres nuisibles ; elle oppose à chaque maladie des mouvemens proportionnés. Elle ne se rappelle pas son influence sur ces mouvemens , parce que la coutume les lui a rendus trop familiers. Ses efforts dans les maladies sont quelquefois erronés , l'ame a toujours ses vues , mais elle peut se tromper , & dans son désespoir causer des mouvemens nuisibles. On voit assez que ce système a beaucoup de ressemblance avec la doctrine de l'irritabilité ; car Stahl reconnoît dans les parties du corps humain une aptitude à se contracter , quand elles sont irritées ; mais il attribue les mouvemens occasionnés par l'irritation à l'ame agissante à des fins qu'elle prévoit. Pressé par les mécaniciens , il distingue la volonté interne qui ne s'aperçoit pas , de la volonté extérieure qui s'aperçoit.

Les observations d'Antoine de Heide , sur le mouvement du sang dans les vaisseaux capillaires , & sur la formation du cal , méritent d'être lues.

Raimond Vieuffens a beaucoup travaillé sur les parties les plus difficiles de l'anatomie. Il avoit trop de penchant pour les hypotheses , pour les fermentations , & pour l'existence des sels chimiques dans le sang. Il a fait des expériences sur le mouvement du cœur & sur le pouls. Il a cru avoir découvert , & les principes chimiques du sang , & leurs proportions , & sur-tout la présence d'un acide. On lui a attribué les petits vaisseaux différens de ceux qui charrient le sang. Il a démontré la communication des arteres avec les veines , & les conduits excrétoires , & celle des arteres du fœtus avec les vaisseaux de la mere. Il n'a pas ignoré la dilatation des veines du foie , qui se fait pendant la contraction du cœur. Il a découvert les vaisseaux qui répandent le sang dans la cavité du cœur même. Il a défendu l'humour digestive de l'estomac & la fer-

mentation , & il s'est opposé à la trituration.

Les écrits de Paul Buffiere , contre le système de Mery , sont fondés sur les faits ; & la physiologie de Berfer se distingue par l'élégance du style. Disciple de Ruysch , il en a défendu la cause contre Malpighi & Bohn.

Frédéric Hoffmann , le collegue & l'émule de Stahl , avoit moins de génie que son adversaire , mais plus d'amenité dans la société , & plus de clarté dans l'expression ; je l'ai connu particulièrement. Il opposa à Stahl une physiologie mécanique , dans laquelle il y a l'extérieur de la méthode géométrique , avec quelques expériences & des analyses. Il a assigné aux vaisseaux lymphatiques le tissu cellulaire pour origine. Il a réfuté le système de Bontikoc , sur l'acide & le visqueux , & la nature alkaline de la bile. Son chef-d'œuvre , qui est peut-être plutôt l'ouvrage de Schulze , est un traité qu'il a écrit dans sa vieillesse , il y compare sa théorie à celle de Stahl , & donne les raisons qu'il a eues pour ne pas être du même sentiment que son collegue. Il fait voir que le corps est très-capable de produire du mouvement , que les fièvres sont un mouvement convulsif , que les efforts que Stahl attribue à la nature prévoyante , sont souvent nuisibles , &c.

Les traités de M. Taurin , contre l'hypothese de Mery , sont écrits avec beaucoup de soin : il a donné une hypothese sur le mouvement musculaire.

Je cite Homabono Pisoni , parce qu'il a été le dernier de son siècle qui se soit opposé à la circulation du sang , & qui même ait cru avoir fait des expériences capables de la détruire.

Jean Bernoulli , l'un des précepteurs de ma jeunesse , a écrit sur la transpiration insensible , & sur le temps dans lequel elle détruit toute la substance naturelle du corps de l'homme : il y donna une théorie de la nutrition. Il a calculé le raccourcissement de la fibre musculaire , dans la supposition qu'elle s'enfle & devient sphérique : il a proposé une hypothese pour découvrir la cause de cette contraction.

Le traité de la parole de J. Conrad Ammann est un chef-d'œuvre. Personne n'a expliqué aussi clairement que lui, la formation mécanique des lettres. Il a parfaitement réussi à apprendre à parler aux sourds de naissance.

Les expériences physiologiques de Verheyin, celles sur-tout qu'il a faites sur la formation du fœtus dans la brebis, ont leur mérite.

Herman Boerhaave, mon vénérable maître & celui de l'Europe entière, avoit la tête claire & méthodique, la proposition parfaite, l'esprit orné & éclairé par la géométrie, & une âme bien au-dessus des rois. D'une simplicité antique, il sacrifia des sommes considérables pour conserver d'utiles manuscrits, & pour des expériences chimiques qui paroissent au-dessus de la fortune d'un particulier. Incapable de jalousie, il souffrit les réfutations & les injures sans répondre jamais un mot, il s'en vengea en faisant l'éloge de ses rivaux. Son génie le menoit à réunir avec facilité des faits épars, & à les faire servir à établir la vérité. Il ne fut pas toujours se défendre de l'amour du système; Bellini & Malpighi eurent trop de crédit sur lui, mais sa modestie l'empêcha constamment d'affirmer avec arrogance ce qu'il n'auroit que deviné. Il fut le chef de la secte mécanique, il expliqua les fonctions du corps humain, sans faire intervenir l'âme: ce qu'il appelloit *nature* cependant, & qui faisoit l'objet de son respect, ne s'éloignoit peut-être pas d'un archée. Il est l'auteur des vaisseaux qui, plus fins que les vaisseaux rouges, charrient une liqueur plus subtile que le sang. Il soutint la cause des glandes, mais il déracina de l'esprit de ses contemporains les acides, les alkalis, les effervescences, & la mauvaise pratique fondée sur ces hypothèses. Il regarde le corps de l'animal comme un composé de vaisseaux, dont la cavité s'oblitére par l'âge & prépare la cause de la mort. Il a observé la circulation du sang dans la grenouille. Son chef-d'œuvre, ce sont ses *éléments de la chimie*. Il y donna plusieurs analyses des humeurs animales. Il expliqua le mécanisme de l'action des

médicaments, & celui des maladies des yeux.

Archibald Pitcairn, qu'on s'est accoutumé à appeler *Pitcarne*, jâtrmathématicien, esprit ardent & décisif, suivit en bien des occasions Bellini, réfuta les pores de Descartes, les ferments & le mélange de l'air élastique avec le sang. Il a calculé la force de l'estomac, & l'a évaluée à des sommes énormes; il attribuoit à la trituration seule la digestion des aliments. Il vengea les droits de Harvey sur la découverte de la circulation. Il expliqua la cause des menstrues par la largeur & la mollesse des artères hypogastriques du sexe.

Jean van Hoorn, célèbre accoucheur, écrivit avec succès sur la cause qui fait nager le poumon de l'animal qui a respiré: & il a fait la-dessus de bonnes expériences.

Guillaume Cowper, anatomiste, fit des observations microscopiques sur le mouvement du sang, expliqua la déglutition, observa différens embarras des grandes artères, &c.

H. Ridley ajouta à son anatomie du cerveau, une hypothèse sur le mouvement musculaire, & une autre sur les nerfs volontaires & involontaires, opposée à celle de Willis. Il remarqua la diminution successive du trou ovale. Il fit voir que le mouvement du cerveau se soutient indépendamment de la dure-mère.

George Baglivi, praticien, tout en rappelant les médecins à la méthode d'Hippocrate, se livra aux hypothèses: il en imagina sur la fibre musculaire, sur la dure-mère dont il faisoit la puissance égale & alternative avec celle du cœur. Il donna tout aux solides & à leur force contractive, il parla de leur irritabilité. Il fit des analyses de plusieurs humeurs animales, & rapporta, sans nommer l'auteur, d'importantes observations de Malpighi sur le mouvement du sang.

Les expériences de Jean Floyer, sur le nombre des pouls dans les différentes circonstances de l'homme, ne sont pas assez connues.

Antoine Valisnieri s'appliqua à la connoissance de la nature entière, & sur-tout

à celle des insectes, dont il suivit la formation. Il fut le principal défenseur du développement, contre le système de la génération équivoque : il découvrit les insectes, parens des habitans des galles manqués par Redi. On ne peut ici rapporter tout ce qu'il a vu d'utile dans les insectes, dans le caméléon, l'autruche, ni les monstres qu'il a décrits, & qui ouvrent de grandes vues physiologiques. Son principal ouvrage roule sur la génération de l'homme : il réfute Leeuwenhoeck. Il fit voir cependant que les vésicules de Graaf ne sauroient pas être les véritables œufs : il les admettoit inconnus & invisibles. Il fit de bonnes observations sur les corps jaunes.

Jacques Keil appliqua avec beaucoup de confiance la géométrie à la physiologie ; il se servit sur-tout le premier des logarithmes, pour abrégér les calculs. Il insista sur le retardement que souffre le sang par la dilatation des artères, dont les deux branches ont constamment la lumière plus ample que n'est celle du tronc : il poussa ce retardement à des calculs improbables. Il évalue la force de la pression de l'air sur les poumons : la quantité des humeurs comparées à ce qu'il y a de solide dans le corps animal : la vitesse du sang dans l'aorte, la force du cœur qu'il ne fixe qu'à quelques onces. Il a fait des expériences sur la transpiration, qui ne paroissent pas bien exactes.

Jean Fantoni, élève de Mery, anatomiste, esprit droit & judicieux. Il fit voir combien les hypothèses de Pacchioni & de Baglivi sont dépourvues de fondement, & combien la dure-mère est éloignée de posséder une force musculaire.

J. Marie Lancisi, premier médecin de Clément XI, ne jouit pas du loisir nécessaire pour faire des recherches suivies, sur les importans sujets qu'il avoit entrepris de traiter. Il suivit la formation du cœur du fœtus, mais il tomba sur les époques des différens mouvemens du cœur, dans une erreur dont les œufs ouverts pendant l'incubation, l'auroient dû préserver. Sa théorie des ganglions n'est pas plus heureuse. Il a racheté ces petites

fautes, en nous procurant les planches d'Eustache.

Antoine Pacchioni jeta les fondemens d'une hypothèse, dont Baglivi augmenta encore l'improbabilité. Pacchioni crut avoir découvert dans la dure-mère des plans de fibres musculaires qui la rendoient capable d'un mouvement alternatif ; par lequel elle comprime, tantôt le cerveau, & tantôt le cervelet. On ne put jamais le guérir de sa persuasion sur la mobilité de la dure-mère.

Louis Lémery, fils de Nicolas, le chimiste. Il écrivit sur la nutrition des os, dont il jugea la moëlle incapable. Il écrivit plusieurs *mémoires*, pour prouver le système des monstres par accident. Il défendit l'opinion de Harvey sur la direction du sang qui traverse le trou ovale.

Richard Mead, savant médecin. Il tenta de rehabliler l'empire du soleil & de la lune sur le corps animal. Il donna un *mémoire* sur le mouvement musculaire.

Joseph Morland écrivit sur la force du cœur ; il ne s'éloigna pas beaucoup de Keil.

Jean Friend, savant médecin, donna sur la cause des évacuations menstruelles une théorie qui a été applaudie & fort combattue. Il a trouvé la cause de ces évacuations dans la pléthore du sexe. Il a fait des expériences sur l'analyse du sang.

J. Dominique Santorini, anatomiste du premier ordre, donna plusieurs traités physiologiques sur le mouvement de la fibre, sur la nutrition, sur la génération ; mais il ne fut pas aussi heureux dans les spéculations que dans l'usage du scalpel.

J. Louis Petit, célèbre chirurgien. On a de lui un *mémoire* sur la déglutition & les usages des parties de la bouche, sur le caillot de sang, qui forme la blessure d'une artère : sur un autre caillot laiteux qui se fait dans l'estomac du quadrupède, que nourrit sa mère, & sur la dissolution successive de ce caillot.

Georges Cheyni, Sthalien des plus déterminés, crut prouver par une observation assez singulière, que le mouve-

ment du cœur dépend de la volonté. Il répandit beaucoup de physiologie dans tous ses ouvrages, & suivit généralement Bellini.

Néhémie Wainewrith suivit Bellini sur la sécrétion : il insista sur l'effet des plis, sur la digestion & sur la respiration, il suivit Pitcarne.

Michel Alberti fut le sectateur le plus affidé de Stahl : il rendit à l'ame les pressentimens, fit l'ame des animaux immortelle, doua les plantes d'une ame, soutint que le pere languit, lorsque son fils, encore renfermé dans le sein de sa mere, croît avec plus de force au huitieme mois : il réfute Heister sur la manducation.

Chrétien Stroem expliqua mécaniquement la contraction & le relâchement alternatif du cœur, par les orifices des arteres coronaires, tantôt ouverts & tantôt fermés. Il crut de même pouvoir attribuer à la compression de la veine azygos les alternations de la respiration.

Laurent Heister, anatomiste, médecin & chirurgien, détermina par des expériences, la force des muscles de la manducation. Il défendit le mécanisme contre la secte de Stahl.

Guillaume Derham travailla sur les insectes & sur l'anatomie comparée : il démontra l'aptitude de la structure des parties de l'animal, au genre de vie qui lui est propre.

Claude-Joseph Geoffroi suivit la destruction de l'estomac & de l'intestin de l'écrevisse, & leur remplacement par un nouvel organe de la digestion.

On doit à Antoine Ferchaud de Réaumur, de nombreuses & d'excellentes dissertations sur la physiologie des insectes, sur le mouvement progressif des animaux testacees, sur la formation de leurs coquilles, sur la renaissance des jambes de l'écrevisse, sur les phénomènes de la torpille, sur le dépouillement de la cuirasse de l'écrevisse, & la formation de son nouvel estomac sur la génération & le sexe des guêpes, sur le polype ; sur les forces digestives opposées des oiseaux carnivores & granivores ; sur le développement & les métamorphoses des chenilles. Il réalisa les pressentimens de Bacon, & retarda

par le froid le développement du papillon caché dans la chrysalide. Il suivit la génération des insectes qui habitent dans des galles, ou qui eux-mêmes deviennent immobiles, & se donnent la ressemblance d'une galle. Il a fait des recherches sur les trois sexes des abeilles, sur l'accouplement de la reine, sur l'amour étonnant de ces insectes pour leur progéniture, sur la fécondité des pucerons vierges. Le traité de l'incubation contient des faits physiologiques.

Jean Arbuthnot, l'ami de Pope, écrit sur l'influence de l'air sur le corps humain. Il suivit en général Boerhaave, M. de Felice enrichit son ouvrage de notes physiologiques. Il réfute l'air thorachique, l'air élastique du sang, &c.

Nous annonçons avec éloge les expériences de François Petit, sur les suites de différentes blessures du cerveau, sur le croisement de la paralysie, sur l'irritation des nerfs, sur le peu d'influence qu'ont les nerfs sur les mouvemens du cœur. Il a donné plusieurs analyses des humeurs du corps humain.

Jean Astruc tenta de réfuter Pitcarne : il voulut prouver qu'une fibre circulaire ne sauroit se contracter. Il défendit la fermentation & la dissolution des alimens contre la trituration de Hecquet. Il proposa quelques hypothèses physiologiques sur les sensations. Il donna sur la circulation de la matrice & sur ses vaisseaux, une hypothèse tout-à-fait particulière.

Jacques-Benigne Winslow donna plusieurs morceaux de physiologie, sur la sécrétion animale, sur la circulation par le trou ovale, sur le mouvement de la mâchoire inférieure, sur les actions de plusieurs muscles, sur les mouvemens internes de l'œil, sur les monstres originaux qu'il défendit, sur la respiration, sur les mouvemens analogues.

Guillaume Cheselden rendit la vue à un homme né aveugle, & il décrivit le premier usage que cet homme fit de ses yeux, & le développement successif de la faculté d'apprendre par la vue, ce qu'effectivement on ne croit pas. Il vit l'ouïe se soutenir malgré la destruction

des offelets. Il fit des recherches sur l'action de plusieurs muscles.

Les expériences de Guillaume Courten sont originales, & sur-tout les ligatures des nerfs & leurs suites.

Pierre-Simon Rouhalt traite le mouvement du cœur en général, & dans le fœtus en particulier. Il remarqua que le cœur rejette dans l'oreillette le cône de sang qui est entre le bout flottant des valvules veineuses, & leur origine. Le fœtus, selon lui, est la cause unique du mouvement de son sang.

Pierre van Musschenbroeck s'attacha à la physique expérimentale; mais il donna dans sa jeunesse une très-bonne thèse sur l'air contenu dans les humeurs animales. Dans la physique il traite avec soin les sens de la vue & de l'ouïe.

Thomas Schwenke, célèbre praticien, fit d'utiles observations sur l'analyse du sang, le nombre des pouls, la chaleur naturelle, & sur le cal des os.

Bernard Nieuwetydt courut la même carrière que Derham; mais il connoissoit moins les animaux. Il donna cependant une physiologie presque complète, que M. de Segner a perfectionnée dans l'édition qu'il a donnée de Nieuwetydt.

Jean Théodore Eller travailla sur l'analyse du sang, sur le mécanisme par lequel l'imagination de la mère peut opérer sur son fruit.

Jacques Jurin se distingua dans la secte jatomathématique, par une réserve qui n'est pas familière à cette secte. Il calcule les forces du cœur, & les trouve fort au-dessous du calcul de Borelli, mais au-dessus de celui de Keil. Il calcula de même la force de l'expiration, & donna la pesanteur des différentes liqueurs qui composent le sang. Il avança une hypothèse sur les changemens internes de l'œil. Persuadé de leur nécessité, & ne trouvant aucun organe capable de les produire, il imagina un anneau musculéux qui rendit la cornée plus couvrée. Il se défendit contre M. de Sénac; il récrimina vivement contre lui & contre les corps de quatre dimensions que ce médecin paroît admettre.

J. Claude-Adrien Helvétius, élève de

Winflow, travailla sur le poumon; il en rendit la structure beaucoup plus simple & uniquement cellulaire. Il insista sur le petit calibre des veines du poumon & des cavités gauches du cœur, & il en conclut que le sang est considérablement condensé dans le poumon. Il admit les vaisseaux des ordres inférieurs de Boerhaave, & tâcha d'expliquer la sécrétion.

Sauveur Morand, de l'académie de Paris. On peut rappeler à la physiologie ce qu'il a dit sur les hydatides, qu'il croit être des vaisseaux lymphatiques variqueux, sur la pulsation des veines, sur la manière dont les intestins blessés guérissent, & dont les artères ferment leurs plaies.

Jean Woodward s'étoit attaché aux pétrifications; mais il a donné sur la force mouvante innée des muscles, sur le mouvement du cœur détaché de ses nerfs, & sur les suites de la destruction du cerveau, des expériences importantes.

Bernard Sigefroi Albinus, anatomiste du premier ordre, a donné quelques fragmens sur la physiologie. Il a observé les phénomènes d'un intestin exposé à la vue, & irrité par des sels. Il a écrit d'une manière assez sceptique sur l'érection. Il a traité du mouvement du cœur indépendant des nerfs, de l'action du muscle digastrique. Il a refusé aux nerfs l'influence qu'on leur accorde sur l'action des muscles.

J. Théophile Desajulius a calculé avec soin, & par l'expérience, les forces de l'homme, qu'il trouve beaucoup plus grandes que ne les avoit faites M. de la Hire.

Henri Pemberton a écrit sur les changemens intérieurs de l'œil. Il a imaginé, pour les exécuter, des fibres musculaires placés sur la convexité du cristalin. Dans l'introduction qu'il a mise à la tête de la grande physiologie de Cowper, il a considéré quelques cas particuliers omis par Borelli, & dans lesquels les muscles perdent de leur force. Il a rejeté le doublement de ces forces, qu'on attribuoit à la réaction des solides auxquels les muscles s'attachent.

J. Henri Schulze, homme savant, a

soutenu que le cordon ombilicairé divisé, ne cause aucune hémorrhagie, & n'exige aucune ligature.

Pierre-Antoine Michelotti, un des plus réservés de la secte des jatromathématiciens. Il a examiné les principes de la sécrétion, les causes qui séparent du sang les particules de différentes especes, la cause qui rend les vaisseaux circulaires, les pressions que souffrent les liqueurs. Il a senti qu'il est impossible de calculer exactement la vitesse du sang dans chaque artere particuliere. Il a cherché la force avec laquelle les poumons peuvent agir sur le sang : il l'a fait beaucoup plus petite que Keil ; mais il fait la vitesse du souffle très-considérable sur les fluides & leurs différentes parties, sur la cause de la diversité de l'humeur séparée dans chaque organe. Il ne croit pas que le sang soit condensé dans le poumon ; il attribue le petit calibre de la veine pulmonaire à la vitesse de son sang, & l'ampleur du ventricule droit à son évacuation incomplète.

Daniel Bernoulli a calculé la dilatation de la poitrine qui se fait dans l'inspiration ; la force avec laquelle l'air pénètre dans le poumon, & avec laquelle il en est chassé. Il a donné une hypothese sur le mouvement musculaire, & une expérience pour déterminer le raccourcissement du muscle dans son action.

Thomas Secker, mort archevêque de Cantorbery, a écrit sur la médecine statique une these excellente, dans laquelle il critique Sanctorius & Keil.

Georges-Bernard Bulfinger, mort ministre d'état, philosophe de la secte de Wolf, a fait des expériences pour prouver que l'air élastique n'entre pas dans le sang.

Pierre Sénac, premier médecin, un des principaux écrivains sur la physiologie. Il a écrit un mémoire sur la respiration & sur le diaphragme ; un autre sur quelques mouvemens des levres ; une physiologie entiere, sous le titre de *Commentaires sur Heister*, assez dans le goût de Boerhaave, mais changée dans la seconde édition. Il a réfuté l'opinion de Sylva, sur la dérivation & sur la révolu-

sion, dont il croit l'effet fort peu sensible. Dans son *Traité* du cœur, il a donné des analyses des humeurs du corps humain. Il a combattu l'opinion de Mery, & a soutenu le raccourcissement du cœur dans sa contraction. Les phénomènes du mouvement du cœur, la force irritante du sang qui le met en jeu, le concours des grandes arteres au battement de cet organe, l'ont occupé. Il espere beaucoup de la contraction des arteres irritées. Il a donné de très-bonnes observations sur le pouls, contre le refroidissement & contre la condensation du sang dans le poumon. Il attribua aux globules du sang la figure d'une lentille ; il rejeta leur composition de six globules jaunes, aussi-bien que les ordres inférieurs des vaisseaux de Boerhaave. Il se défie de tous les calculs entrepris pour déterminer la force du cœur. L'illustre auteur étoit dans le dessein de modérer plusieurs expressions un peu vives dans l'édition qu'il s'étoit promis de donner de ce grand ouvrage.

Jean Tabor, médecin, mécanicien, quoique Stahlien, a traité plusieurs points de physiologie ; il a donné la théorie du mouvement du cœur, dont il suppose la structure : il a fait la force de cet organe égale à la résistance des valvules. Une autre hypothese explique la structure & la force des muscles, mais en posant pour fondement un muscle qui est bien éloigné d'être l'unique releveur* des côtes.

Jean Poleni a calculé d'après Bernoulli les effets des muscles, proportionnés à la dilatation des fibres ; ces effets croissent dans une plus grande proportion que les dilatations.

Georges Martine, mécanicien, a traité de la composition du sang & des différens globules. Il a fait l'expérience du nerf récurrent. Il a considéré les pouls, & comparé les vitesses & les forces mouvantes des arteres & des humeurs. Il explique la chaleur par la friction, & croit les vitesses du sang égales dans toutes les parties du corps animal : il a calculé les différens degrés de chaleur dans différens animaux.

Jean de Gorter, disciple & sectateur de Boerhaave, a écrit sur la transpiration insensible, sur laquelle il a fait quelques expériences; sur le mouvement musculaire; sur le suc nerveux; sur la sécrétion, d'après Boerhaave; sur la force contractive innée de chaque fibre; sur le sommeil qui ralentit le mouvement du sang; sur la faim & la soif. Il reconnoît dans chaque partie du corps animal une faculté par laquelle cette partie s'acquitte de sa fonction, il sépare cette faculté de l'irritabilité.

Thomas Morgan, autre jatomathématicien, esprit fort d'ailleurs, porta dans la médecine le même esprit d'incrédulité qui le séduisit par rapport à la religion. Il se sert beaucoup de la pression de l'atmosphère; il pesa l'air intérieur de nos humeurs. Il calcula le retardement du sang dans les artères; il réduit la sécrétion à une attraction des parties semblables. Il réfute Bellini sur le mouvement musculaire & l'économie animale de Robinson.

Alexandre Monro, le pere, chirurgien & anatomiste. Il expliqua le mouvement du cœur, à la maniere de Boerhaave. Son *Essai sur l'anatomie comparee*, quoiqu'imprimé contre sa volonté, a beaucoup de bonnes vues sur la convenance de la structure particuliere de chaque animal. Il discute fort au long l'action du digestif, & les mouvemens de la mâchoire. Il réfuta dans un mémoire le passage de l'humeur nourriciere du fœtus par la bouche. Il a démontré qu'il n'y a point d'air entre la pleure & le poumon.

Thomas Simson a écrit sur les humeurs, dont il n'a pas cru la considération aussi nécessaire que l'ont cru quelques modernes. Il a donné une hypothese sur les menstrues. Il attribua à l'ame les mouvemens musculaires, sans en laisser aucune part aux nerfs; il regarda le tissu cellulaire comme un tissu de nerfs. L'ame cause des mouvemens selon lui, sans en connoître les organes, mais dans la vue de se délivrer d'un sentiment incommode. Le sang ne sauroit passer du ventricule droit du cœur dans le gauche, quand la respiration est suspendue. Il croit qu'il

naît des nerfs hors du cerveau, & que les vaisseaux en produisent.

Jean-Christophore Bohlius fit des expériences qui le convainquirent de l'insensibilité des tendons.

René Moreau de Maupertuis fit des expériences sur les salamandres & sur l'humeur visqueuse dont elles sont enduites: il donna une théorie de la génération, fondée sur le mélange des semences des deux sexes, & l'attraction des particules semblables.

Etienne Hales, sans être médecin, est sans contredit l'un des principaux physiologistes. Il fit des expériences très-nombreuses & très-difficiles sur les animaux vivans; sur la hauteur à laquelle s'éleve le sang qui jaillit d'une artère ouverte; sur la quantité d'air que l'on inspire & que l'on rend; sur la destruction de l'air, opérée par la respiration; sur la force que le cœur emploie pour élever le sang, & sur la vitesse avec laquelle il le fait circuler. Il en fit d'autres sur la retardation du sang dans les vaisseaux capillaires & dans le poumon. Il admettoit de l'air entre la pleure & le poumon. Il prouva la résorption des veines mésentériques, démontra la force relative des artères, des veines, des tendons, des fibres, & fit remonter l'eau de l'anus à la bouche. Dans un mémoire particulier, il fit voir l'aptitude de la structure du corps humain.

Georges-Erhard Hamberger, jatomathématicien, ne fut pas assez en garde contre les hypothèses. Il écrivit sur la respiration, & crut prouver l'existence de l'air entre la pleure & le poumon, & la dépression des côtes par les muscles intercostaux internes: il soutint ces opinions avec beaucoup de vivacité. Il fit voir par des expériences que les plis & les angles défavorables ne diminuent que fort peu la vitesse des liqueurs dans des tubes de verre. Dans un autre mémoire, il explique la sécrétion par l'attraction des particules, dont la densité est analogue à celle des parois du tuyau sécréteur. Il donna une physiologie entiere, dans laquelle il expliqua mécaniquement les fonctions des parties du corps animal.

Les oreillettes du cœur sont dilatables , selon Hamberger , à cause de leur figure de trapezoïde. Le sang se condense & se refroidit dans les poumons. Les valvules du canal thorachique ne retiennent pas le chyle. Le mouvement des muscles dépend du sang raréfié dans la fibre , &c.

Jacques-Auguste Blondel s'est élevé avec beaucoup de force contre l'influence de l'imagination des femmes sur le fruit , & contre le pouvoir de cette imagination de marquer ce fruit.

Jean-Baptiste Sylva a écrit sur la révulsion & sur la dérivation : il a cru faire voir que la révulsion est salutaire, & qu'il convient d'ouvrir la veine la plus éloignée de la partie souffrante.

Albert de Haller , disciple de Boerhaave & d'Albinus , & qui est l'auteur de cet article. Nous aurions préféré de laisser cet article à une autre plume , & ce n'est qu'avec répugnance que nous nous en chargeons. Cet auteur qui seul de tous ceux que nous avons nommés jusqu'ici vit encore , a beaucoup écrit sur l'anatomie & sur la physiologie. Il a débuté par un commentaire assez ample sur les leçons de Boerhaave : il s'y écarte assez souvent des opinions de son illustre maître , auquel il étoit cependant sincèrement attaché ; mais il s'en est écarté bien davantage dans les ouvrages postérieurs à ces commentaires. A l'occasion de quelques monstres qu'il avoit disséqués , il défendit les monstres originaux. Il s'opposa aux nouvelles opinions sur le mouvement du cœur , que Lancisi & Nicholls avoient proposées. Il proposa une hypothèse sur l'influence des lacqs nerveux , sur le mouvement des artères ; mais il révoqua depuis lui-même cette idée. Il fit des expériences sur la respiration , & combattit Hamberger : il fit voir d'un côté qu'il n'y a pas d'air entre la pleure & les poumons , & de l'autre , que les muscles intercostaux internes élevent aussi-bien les côtes que les externes. Il donna un abrégé de physiologie , dans lequel il traita des différentes fonctions de l'animal. Il fit voir que le tissu cellulaire est la matiere dont la nature a composé les membranes , les vaisseaux , les

tendons , les ligamens , les visceres , & presque toutes les parties du corps animal. Il attribua à l'irritation successive des parties du cœur la contraction successive de ces parties. Il trouva le cœur plus irritable que toutes les autres parties du corps animal , & les intestins presque aussi irritables que le cœur : cette observation anatomique lui parut suffisante pour expliquer la différence entre les mouvemens non interrompus des organes vitaux , & les mouvemens temporaires des muscles sujets à la volonté , qui n'agissent que par les ordres de l'ame , ou par l'effet d'un violent stimulus. Il ne vit ni poulx , ni contraction , ni fibres musculaires dans les petites artères. Il regarde le cœur comme l'unique moteur de la machine animale. Il détermina le nombre des poulx , & fit voir que les nerfs ne sont ni élastiques ni irritables. Dans le mouvement musculaire , il distingua la force morte qui agit sans aucun reste de vie , le mouvement inné qui cesse bientôt après la vie , & la force nerveuse : il attacha au muscle seul le second de ces mouvemens , qu'on s'est accoutumé d'appeler *irritabilité*. Il rejette les changemens intérieurs de l'œil , & l'irritabilité de l'uvée ou du corps ciliaire. Il remarqua que le sang passe de la veine ombilicale dans le foie , & que ce sang occupe une grande partie des vaisseaux qui dans l'adulte appartiennent à la veine-porte. Il décrivit le mécanisme qui change la structure du cœcum , & le fait passer de l'état de fœtus à celui de l'adulte. Il reconnut le fœtus dans la mere avant la fécondation , & démontra que le sexe mâle n'est nécessaire que pour les animaux fort composés , & qui se transportent d'un lieu à l'autre. Il refusa , d'après ses expériences , la sensibilité aux tendons , aux ligamens , à la dure-mere , à plusieurs membranes. Il trouva dans la longueur supérieure du conduit artériel , la solution de la grande objection de Mery , qui est tirée du calibre de l'artere pulmonaire supérieur dans le fœtus à celui de l'aorte. Il s'opposa dans un mémoire particulier à l'hypothèse de M. de Buffon , rejeta les moules intérieurs , & la semence des femmes. Il enleva ,

leva , par une expérience , aux cavités droites du cœur , l'avantage de mesurer le plus continuellement le mouvement , & le transporta aux cavités du côté gauche. Il fit un grand nombre d'expériences sur le mouvement du sang dans les vaisseaux capillaires , sur l'épaississement des tuniques de l'artere dans sa dilatation ; sur leur condensation dans la fistole. Il défendit la figure sphérique des globules , rejeta les globules d'un ordre inférieur , & la rotation des globules rouges. Il fit voir que le sang gonfle une artere qu'on a liée , & que la saignée accélère extrêmement le mouvement du sang. Il ne trouva pas que la vitesse du sang diminue dans les vaisseaux capillaires dans la proportion assignée dans les calculs des mathématiciens. Il exposa les causes qui continuent de donner quelque mouvement au sang , lorsque le cœur n'agit plus. Il refusa aux nerfs toute influence visible sur le mouvement du cœur. Une autre suite d'expériences fut entreprise pour séparer les parties sensibles du corps animal des parties insensibles , & les parties irritables de celles qui ne le sont pas. Une autre suite encore d'expériences fut faite pour découvrir la cause des mouvemens de la dure-mere ; l'auteur la trouva dans la facilité qu'a le sang de se verser dans le poumon pendant l'inspiration , & de la difficulté qu'il y éprouve dans l'expiration. Le mouvement musculaire ne lui paroît qu'une attraction plus vive des élémens , excitée par le suc nerveux qui agit comme un stimulant. La choroïde ne sauroit être , selon lui , le siege de la vision , puisque dans le poisson les rayons de la lumiere ne peuvent parvenir jusqu'à cette tunique. La contraction de l'estomac est la premiere cause du vomissement. Le véritable œuf des quadrupedes est inconnu , & paroît être d'une figure allongée. Une suite d'observations sur la formation du cœur & du poulet entier. Le cœur commence par n'avoir qu'un ventricule visible & qu'une oreillette , les autres cavités se développent dans la suite. L'apparition successive de toutes les parties de l'animal , les mesures & les dates des accroissemens , l'origine des couleurs,

des faveurs , de l'irritabilité dans l'embryon , les causes du developpement du cœur. Une autre suite d'expériences sur la formation des os , le périoste n'y a aucune part , & les nouveaux osseux , semblables en tout à l'os original , se forment sans périoste. Les mesures & les époques des accroissemens & de l'endurcissement de la gelée qui devient cartilage & os. Le mouvement du cœur qui pousse le sang dans les arteres , est la cause unique du developpement des parties de l'os. L'action du diaphragme dans l'animal vivant , & les phénomènes des noyées. Une suite d'observations sur les yeux des poissons , des quadrupedes & des oiseaux , avec les corollaires physiologiques de ces observations. Une autre suite sur la formation des quadrupedes , elle est plus tardive que les auteurs ne l'ont faite. Les corps jaunes n'existent pas avant la conception , & sont une dégénération d'une vésicule , de laquelle le véritable œuf est sorti.

J. Frédéric Schreiber , jatomathématicien. Il donna une théorie du sang , & commença une physiologie.

François Nicholls , anatomiste & Stahlilien. Il donna un abrégé de physiologie rempli d'hypothèses ; il soutint que les deux ventricules du cœur ne battent pas ensemble : il crut que les muscles pyramidaux élevent la vessie , & lui donnent la position nécessaire pour se contracter. L'ame s'irrite , disoit-il , des efforts mal pensés des médecins , & fait tout de travers.

Josse Weitbrecht fut le premier qui refusa à la dilatation des arteres le mouvement qu'on appelle *pouls* : il nia que l'iris fût irritable , ou que ses mouvemens soient musculaires.

Alexandre Stuart fit des expériences pour prouver que la bile est nécessaire pour exciter le mouvement péristaltique des intestins , & pour procurer le sommeil. Il donna une hypothèse sur la cause du mouvement du sang , avec des expériences faites sur l'animal en vie. Dans une autre hypothèse il construisit le cœur d'un plan de fibres paralleles , roulées sur elles-mêmes , selon des lois qu'il expose.

Job Bafter a donné des observations sur la formation des os. Il ne croit pas que les coraux soient construits par les polypes, qui en font les habitans. Il a écrit sur la génération. C'est dans la mere qu'il cherche l'origine du fœtus.

Bryan Robinfon, jatromathématicien. Il fit des expériences sur des sistèmes de vaisseaux, plus ou moins amples, plus ou moins libres, plus ou moins longs. Il trouva la vitesse (produite par une cause commune, la pesanteur) en raison sous-doublée inverfè des longueurs & des diametres. Il a cru avec Bellini, que la vitesse augmente dans les vaisseaux libres, quand une partie des vaisseaux du corps animal est obstruée. Il n'a reconnu dans les tendons qu'un sentiment obscur. Il explique la sécrétion par l'attraction spécifique que les glandes exercent sur des particules déterminées de nos humeurs. Dans ses expériences sur la transpiration, il l'a trouvée moins abondante que l'urine. Il a fait d'autres expériences sur l'effet que différentes liqueurs font sur les fibres solides, ou sur les cheveux qu'on y met en macération. Une théorie nouvelle des humeurs. M. Robinfon a comparé la quantité de nourriture dans différens animaux & dans différentes personnes. Il a donné des tables sur la proportion différente du cœur & du foie dans différens animaux, elles sont immenses l'une & l'autre. Le cœur est grand dans les animaux sauvages & dans les animaux à sang chaud, le foie l'est dans les animaux domestiques & dans les poissons. Il a traité encore du vomissement, du nombre des pouls dans la fièvre, des effets de la bile, de la réfraction différente des humeurs de l'œil.

Antoine Ferrein, anatomiste. Il a donné un mémoire sur les mouvemens de la machine inférieure, & plusieurs mémoires anatomiques. Il fut illustré par le *Nouveau système de la voix*, dont il explique les tons par la seule tension plus ou moins grande des ligamens de la glotte.

François Quesnai a beaucoup écrit sur la physiologie. Il a réfuté Sylva, & fait p. u. de cas de la révulsion & de la dérivation. Il admet une contraction convul-

sive des arteres. Il traite des humeurs, il en compte quatre, & met la gélée à la place de la bile noire. Il suit souvent Boerhaave sans le nommer, & le réfute en le nommant. Il admet la serie décroissante des globules. Il croit à la convulsion du périoste & de la dure-mere.

Jean Pringle, président de la société royale, a fait d'importantes expériences sur la putréfaction des humeurs, qu'il distingue de l'alkalescence.

Lamorier en a fait sur la cause qui empêche le vomissement dans les chevaux, sur les douleurs que l'on sent dans une partie amputée, & qu'il attribue au nerf comprimé par l'artère, sa compagne.

J. André Segner, l'éditeur de Nieuweydt, a calculé la force que perdent les muscles en agissant. Il a donné une *Théorie sur les trois ordres des valvules du colon*.

Guillaume Porterfield, jatromathématicien, & Stahlien. Son ouvrage principal traite de l'œil. Il croit un changement intérieur de l'œil nécessaire, & l'attribue à l'ame qui, selon lui, est également la cause des mouvemens vitaux, quoique la volonté ait perdu son influence sur ces mouvemens par l'habitude.

Browne Langrish a donné des analyses de l'urine & du sang, & des expériences sur l'effet de l'eau de laurier causé de la vapeur du soufre. Il a donné un *Traité sur le mouvement musculaire*; il a senti que les fibres ne font pas des chapelets des vésicules, & il dérive le mouvement du stimulus, que l'esprit éthérien applique aux élémens des fibres. Il a écrit sur le mouvement du cœur.

Les observations de M. Rye, sur la transpiration sanctorienne, faites sur lui-même, sont très-exactes. Il a trouvé la proportion de l'urine à la transpiration assez différente de celles de Sanctorius.

Joseph Lieutaud a donné plusieurs mémoires sur la physiologie, sur les esprits & sur la sécrétion. Il n'attribue le vomissement qu'à l'estomac même. La rate est faite, selon lui, pour se remplir de sang dans les intervalles de la digestion, & pour fournir une plus grande abondance de sang, pendant que cette fonction dure.

Les expériences de Jean Belchier, sur la teinture rouge, que la garance donne aux os des animaux, ont été vérifiées dans tous les pays de l'Europe & par nous-mêmes.

François du Hamel du Monceau, utile citoyen, a vérifié des premiers ces observations, & les a variées. Il a cru pouvoir assurer que le périoste est l'organe & même la matière dont se forment les os, dont les lames seroient des lames intérieures du périoste endurcies. Il a fait d'autres expériences sur l'ente animale, telles que celle des éperons entés sur la tête d'un chapon.

Michel Cristophe Hanow a fait des expériences pour trouver la force avec laquelle le souffle élève le poids attaché à une vessie. Il a écrit sur la *physiologie*. Il est Stahlien, mais il admet l'irritabilité.

Joseph Zinanni s'est élevé contre l'opinion qui attribue aux polypes la formation des coraux.

André Pasta a vu le mouvement du sang, qui dépend de sa pesanteur. Il a écrit sur l'origine des regles.

François Boissier de Sauvages, jatro-mathématicien des principaux du siècle, & zélé Stahlien. Il a calculé les forces du cœur, & trouvé qu'elles ne peuvent pas être l'effet des nerfs. Il a fait voir que dans un système de vaisseaux, la vitesse ne s'accroît pas dans les vaisseaux libres, lorsqu'il y en a d'obstrués. Il croit que dans le pouls la nouvelle quantité de sang poussée dans l'artere entre pour peu de chose : il évalue à fort peu la pression latérale. Il regarde l'esprit animal comme électrique, & c'est par cette qualité qu'il explique le mouvement musculaire. Il a écrit sur la contraction des arteres : il ne croit la somme des lumières de toutes les branches artérielles qu'octuple de la lumière de l'aorte. C'est de l'adhésion qu'il dérive l'opération des médicamens. Il a fait des expériences sur la facilité avec laquelle la peau se prête à l'extension. L'artere liée ne se contracte pas : l'aorte liée ne produit point de paralysie, selon M. Boissier. Il est du sentiment de Hamberger sur les points contestés de la res-

piration. Sur le gonflement du cerveau dans l'expiration, il est de mon sentiment. Il croit la religion catholique intérieurement liée à l'hypothèse de Stahl. Il calcule la vitesse du sang, & sa diminution dans les vaisseaux capillaires. Il cherche la raison qui empêche les veines d'avoir un pouls.

Abraham Kaauw, neveu de Boerhaave, a laissé quelques écrits du premier mérite. Il a fait des expériences sur l'effet de l'opium, sur les blessures de la dure-mère, sur les nerfs, sur les élémens du corps animal.

Claude-Nicolas le Cat n'a pas été en garde contre les hypothèses, il s'en est permis d'absolument improbables, telles que l'origine de la mucofité noire de l'œil, attribuée au mélange du soufre & du mercure. Il a donné un *Mémoire sur le mouvement musculaire*, qu'on a couronné à Berlin. Il y a quelques expériences & beaucoup d'hypothèses, les expériences mêmes sont outrées au-delà du vrai : l'hypothèse est à-peu-près celle de Stenon. Il a combattu l'insensibilité des tendons, de la dure-mère ; il a cependant vu & rapporté lui-même les expériences qui la prouvent. Il ajoute une âme végétale à l'âme ordinaire. Dans une autre hypothèse, il dérive les regles d'une phlogose vénérienne. Dans une autre encore il fait le suc nerveux des negres noir, & explique par-là la noirceur de l'épiderme de ces hommes.

Jean Etienne Bertier a fait plusieurs expériences, que les autres physiologistes n'ont point ratifiées. Il a rejeté le mouvement péristaltique des intestins ; il attribue à l'air élastique, contenu dans le sang, le mouvement progressif & la circulation.

Henri Baker a écrit sur le polype & sur les phénomènes du sang dans les vaisseaux capillaires. Il a décrit la resuscitation de l'animal à race, après une mort qui paroît parfaite.

Clifton Wintringham, premier Médecin du Roi d'Angleterre, a fait de nombreuses expériences pour déterminer les différents degrés de résistance, que les arteres opposent à l'air forcé dans leur

cavité : recherche entièrement nouvelle. Il a trouvé dans la foiblesse des arteres du bassin, & dans la dureté des veines qui y répondent, la véritable cause de la congestion du sang dans la matrice, & des regles. Il a fait des observations sur l'œil & sur les forces refringantes de ses différentes humeurs.

Benjamin Hoadley, bel esprit, a écrit sur la respiration, & il a défendu une mauvaise cause avec beaucoup de plausibilité. Il soutenoit la presence de l'air entre la pleure & les poumons.

Joseph-Exupere Bertin combattit le nouveau sistème de Ferrin sur les cordes vocales. Il a écrit sur l'utilité des fibres tendineuses, des muscles droits, sur les branches qui dans le fœtus naissent de la veine ombilicale & qui traversent le foie, sur la circulation des esprits animaux, sur le mouvement alternatif du sang dans les veines du foie, dont la cause est dans la respiration.

Jacques Parsons a écrit sur le mouvement musculaire, & sur-tout sur la physiologie dont la cause est dans l'action perpétuée des muscles qui caractérisent la passion dominante. Dans un ouvrage sur la génération il s'oppose à M. de Buffon, & soutient que la mere forme l'enfant. Il explique les phenomenes des polybes, des parties du corps animal, qui renaissent d'elles-mêmes. Ce sont des germes préexistans qui se développent. Il a traité de la formation des coquillages.

Antoine Petit, célèbre anatomiste & accoucher, a donné une nouvelle théorie de la cause de l'accouchement. Les fibres répandues sur la surface de la matrice cedent, tant que le col de cet organe peut fournir de ces fibres : quand le col n'en peut plus fournir, ni s'émincer davantage, les fibres de la matrice irritées se contractent, & le col affoibli ne résiste plus.

François David Hérisant a fourni plusieurs mémoires physiologiques sur la formation des dents, sur celle des os & des coquillages. Un tissu cellulaire fait le fondement de l'os & de la coquille, & une terre crétacée extravasée dans ce tissu leur donne la dureté.

Téophile de Bordeu a écrit sur les glandes, sur le tissu muqueux (cellulaire) où il a un peu trop négligé de citer ceux qui avoient fait connoître l'importance de ce tissu. Chaque glande a sa vie, selon lui, & la compression ne contribue pas au mouvement des suc, à celui de la salive. Il admet avec la Case une action & réaction du tissu cellulaire & de l'estomac. Il s'oppose, & avec raison, aux expériences. Il a enrichi la séméiotique d'une quantité de nouveaux poulx. Il regarde le corps humain comme parti en deux parties égales.

De différents auteurs qui ont travaillé sur les proportions des naissances & des morts, sur les probabilités de la vie, & sur l'ordre avec lequel le genre humain rentre dans le sépulcre, le plus complet est L. Pierre Sufmilch.

Jean Linings a donné deux mémoires sur la transpiration, & des tables dressées sur sa propre expérience. Sur le tout il croit l'urine plus abondante que la transpiration.

M. de Grandjean de Fouchy a montré, par le calcul, combien peu le sistème des monstres accidentels est probable.

Charles Bonnet a beaucoup travaillé sur différents points importants de la *physiologie*. Il a veillé très-exactement sur les pucerons, depuis le premier moment de leur vie, & les a trouvés fécondés, sans avoir jamais été accouplés. Ils sont vivipares dans la chaleur, ovipares dans les mois les plus tempérés. Il a divisé des vers aquatiques, qui se sont réintégrés sans peine, & dont la nature a rétabli la tête, & tous les organes. L'essai analytique sur les facultés de l'ame est une explication mécanique de ses fonctions les plus cachées. M. Bonnet y propose l'hypothese d'un germe indestructible qui réside dans le cerveau. Il a soutenu le développement contre les hypotheses opposées. Il a donné une utilité peu connue à la semence mâle, qui réveille le mouvement assoupi du cœur de l'embryon. Il admet des germes préexistans dans les polypes & dans les animaux, dont la nature répare les pertes. On doit lire ses reflexions sur les polypes, sur la personnalité, sur

les muets, sur la respiration des crysalides.

L'abbé Turberville Needham, autrefois jésuite, se fit connoître par la singulière observation de la vie, qui sort d'une gaine du calmar après la mort, & qui fait sortir de cette gaine le piston d'une pompe. Il a vu renaître les parties coupées de plusieurs animaux. Il fit ensuite, comme M. de Buffon, des expériences sur les particules organiques, qui de la vie végétale s'élevent à la vie animale, & qui retombent alternativement dans la première de ces vies. Il réduisit le développement & la nutrition à deux forces simples, l'attraction & la résistance. Il rejeta le développement & regarda comme un événement possible, qu'une espèce d'animal en produise un autre entièrement différent. Il sépara le principe irritable, matériel, du principe sentant & immatériel. Il parla d'un polype en arbrisseau, qui ne laisse pas que d'avoir une espèce d'intestin.

Guillaume Hunter, grand Anatomiste, a soutenu par ses expériences, que les vaisseaux lymphatiques naissent du tissu cellulaire, & non pas de quelques artères transparentes. Il a mis dans tout son jour la théorie du changement de situation des testicules, qui sortent de la cavité du péritoine par une ouverture qui se forme après les avoir laissé passer: il a décrit la marche par laquelle les testicules se rendent dans le scrotum, dans une gaine cellulaire. Il a confirmé l'insensibilité des tendons, de la dure-mère.

George-Louis le Clerc de Buffon, homme éloquent, a beaucoup fourni à la *physiologie*. Il a donné l'histoire des couleurs imaginaires; les causes mécaniques du strabisme, & sur-tout une nouvelle théorie de la génération des animaux. Une matière organique toujours disposée à devenir une plante ou un animal, est la matière qui nous nourrit. Ce qui n'est pas consumé par la nutrition, est moulé sur les parties différentes du corps animal, & renvoyé aux organes de la génération: ce superflu y compose des particules organiques, qui fournies par les deux sexes, se mêlent, & forment un nouvel animal

par l'attraction des particules analogues. M. de Buffon a vu, comme M. Needham, des filets s'élever de la matière du sperme, & des globules s'en détacher, s'agiter d'un mouvement rapide, le perdre ensuite, diminuer de volume & disparaître. L'abondance de ces particules produit des monstres, selon lui, & sous d'autres circonstances, des tumeurs à des plantes. M. de Buffon a donné une esquisse des différentes périodes de la vie humaine, de l'accroissement, de la durée de la vie. Dans un autre mémoire il traite des sens: sur le privilège du toucher, qui corrige les erreurs où les autres sens seroient tomber l'ame: des avantages que la main procure à l'homme pour se former une idée plus complète des objets. Le nouveau monde est habité, selon M. de Buffon, par des animaux différens de ceux du nôtre, & plus petits. Il y a des animaux imparfaits dont les espèces se détruisent, parce qu'elles ne peuvent pas se soutenir. Il réduit les variétés des animaux à l'espèce originale, & diminue extrêmement le nombre de ces espèces. Les qualités de l'ame ne sont pas entièrement dans la raison de la vraisemblance avec l'homme. *Histoire naturelle des oiseaux.*

M. Daubenton, l'associé de M. de Buffon, a donné des réflexions sur la position du grand trou occipital, qui dans l'homme répond au milieu du crâne, & dans les animaux à la partie la plus postérieure. La première de ces positions favorise la situation droite, la seconde celle du quadrupède. Dans un autre mémoire il décrit la nomination & la marche des alimens dans les différens estomacs.

François du Lamure a écrit plusieurs mémoires physiologiques. Il explique la sécrétion des différentes humeurs par les différens degrés de densité & de solidité dans les filtres. Il défend & l'air thorachique & l'abaissement des côtes par les muscles intercostaux internes. Il a fait des expériences sur le concert de la respiration avec le mouvement du cerveau: il en explique le gonflement par la compression de la poitrine qui a lieu dans l'inspiration, & qui repousse le sang veineux dans les troncs de la tête. Ces expé-

riences portent des dates antérieures à celles de M. de Haller, mais ce dernier auteur a publié le premier ses résultats, & il paroît par une lettre de M. de Sauvages, que ses expériences même sont les plus anciennes. M. Lamure a écrit contre la dilatation des artères par la pression latérale du sang: il croit pouvoir nier que l'artère se dilate dans le pouls.

Abraham Trembley est l'auteur de l'admirable découverte des polybes, entrevus par Leeuwenhœck & par un anonyme. M. Trembley a su tirer de ces petits animaux informes des lumières fort intéressantes. Il les a divisés, il se sont complétés, il les a fendus, il en a fait des monstres; il les a vu pousser des bourgeons qui se sont alongés, qui ont produit des bras, se sont séparés de leur mère & ont vécu de leur propre vie: en un mot il a trouvé dans le même être la faculté de se reproduire d'un arbre & le sentiment avec la voracité d'un animal. Il a étendu ses recherches sur plusieurs espèces de polypes.

Vincent Menghini a démontré la terre du fer, qui est contenue dans le centre du sang calciné.

Richard Brocklesby a fait des expériences qui prouvent l'insensibilité des tendons du périoste, &c.

Benjamin Schwartz a fait de bonnes expériences sur le vomissement, sur la part qu'y a le diaphragme & le mouvement musculaire au sentiment.

Auguste-Jean Rœsel, artiste, a multiplié les célèbres expériences sur le polype, il en a découvert de nouvelles espèces.

J. Auguste Unzer a beaucoup travaillé sur la partie de la physiologie qui regarde les fonctions de l'âme, sur le sentiment qui reste dans les nerfs & sur le sentiment de l'âme, sur la liaison du mouvement péristaltique de l'estomac.

Etienne Bonnot de Condillac a écrit sur le mécanisme des fonctions de l'âme, sur la naissance des idées, leurs liaisons, leur ordre, leur force différente, l'amour & la haine, les idées.

David Hartley a fait un ouvrage à-peu-près sur le même sujet, mais sur des principes différens. Il ne reconnoît rien qui

ne soit matériel, & les fonctions de l'âme sont mécaniques, selon lui. Il admet de petites vibrations, qui se perpétuent dans les fibres nerveuses du cerveau, même après que les oscillations originales ont cessé: ses vibrationcules expliquent la mémoire, & le mouvement musculaire est une suite nécessaire des sensations.

M. Deparcieux a dressé des tables des naissances & des morts, sur les fastes des religieux, & en a tiré des corollaires sur le calcul de la probabilité de la vie humaine.

Jean-Antoine Butini a écrit sur la circulation, sur la pression latérale, sur la cause de la non-pulsation des veines, sur la vitesse du sang.

Les *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes* de Charles de Geer, contiennent bien des expériences, dont la *physiologie* peut profiter. Il a confirmé la fécondité des pucerons vierges & leur génération tantôt vivipares, tantôt ovipares. Il a aidé & ralenti le développement des chrysalides, il en a démontré la respiration, il a traité du suc rendu des chenilles, du volvox qui renferme des petits, dans lesquels d'autres petits sont renfermés.

On peut rapporter à la *physiologie* les planches de M. Levret, qui expriment les accroissemens successifs de l'utérus fécondé: la dissolution de la crème & du lait caillé par les alkalis, les mesures des fœtus de différens âges.

Jean Frédéric Meckel, excellent anatomiste, a fait des recherches sur la cause du petit calibre des veines pulmonaires, sur la pesanteur différente du cerveau, qui diminue avec l'âge, sur l'endurcissement de cet organe dans le feu. Il a rétabli la communication des vaisseaux lymphatiques & des conduits avec les veines.

Anne-Charles Lorry a fait des expériences sur le sentiment de quelques parties du corps animal. Il ne sépare pas la sensibilité de l'irritabilité: il rend le sentiment à la dure-mère & au tendon, & l'ôte aux membranes; il s'est servi pour démontrer ce sentiment, des poisons chimiques. Il a fait les expériences nécessaires sur l'analogie des mouvemens du cerveau & de la respiration.

Les expériences de J. Benjamin Bœhmer sur le cal des os & sur la teinture rouge que la garance donne aux os, sont originales. Il s'est opposé à la formation du cal par le périoste.

Daniel Passavant a donné un nouveau calcul de la force du cœur, il l'a fait très-petite, & l'évalue par l'élévation d'un poids de 375 liv à huit pieds, dans l'espace d'une heure. Il traite aussi de la force de la contraction des artères.

Les ouvrages d'Etienne-Louis Geoffroi sur les insectes & sur les coquillages, contiennent beaucoup de faits intéressans sur la *physiologie*.

On peut lire la *physiologie* anatomique de George Heuerman, dans laquelle l'auteur a pris assez généralement le parti de la vérité.

J. Godefroi Zinn, bon anatomiste, a fait d'utiles expériences sur le cerveau : il a fait voir que le corps calleux n'a aucune prérogative par-dessus les autres parties du cerveau. Il a réduit à ses justes bornes, la célèbre expérience attribuée à Bellini, & a trouvé la dure-mère insensible. Il a vu, comme Fontana & moi, que la lumière agit sur la rétine & non pas sur l'iris, quand la prunelle se rétrécit.

Chrétien-Frédéric Trendelindurg a fait voir dans deux mémoires que M. Hamburger s'en est laissé imposer par une déchainance du médiastin, & qu'il a posé en fait sans en donner de preuves, que les côtes sont égales en longueur, parallèles & terminées par des corps parallèles, & que sa démonstration n'a de force que dans cette supposition.

Antoine Louis, entre plusieurs autres mémoires, en a donné deux qui concernent particulièrement les naissances tardives, qu'il n'admet pas, du moins dans l'étendue qu'on a voulu leur donner, chaque animal ayant son temps assigné pour se délivrer de son fruit.

Je ne dirai que deux mots du système ténébreux de M. le Caze. L'origine du mouvement & du sentiment est, selon lui, dans le système membraneux nerveux, dont la source est dans l'épigastre, & non pas dans le cerveau. Le diaphragme est

le principe du mouvement & la puissance déterminante du sentiment. Il entretient avec les intestins un mouvement alternatif, & l'estomac entretient encore un équilibre avec le cerveau & le diaphragme, & une vitalité perpétuelle est l'effet de cet équilibre.

J. Rodolphe Stæhelin a écrit sur le nombre des pouls, sur la force du souffle, sur la sympathie des muscles.

Michel-Philippe Bouvart a soutenu avec chaleur la cause des naissances déterminées à une certaine époque.

Jean-George Rœderer, anatomiste, s'est élevé contre la communication des vaisseaux rouges de la matrice avec ceux du fœtus, & contre la qualité nourricière de l'eau de l'amnios. Il a donné l'histoire de la grossesse & des changemens des organes proportionnés aux progrès du fruit & de l'accouchement. Il a défendu la cause des monstres accidentels. On a de lui une *nouvelle hypothèse mécanique pour expliquer le mouvement musculaire*. Il a combattu dans un mémoire particulier les envies & le pouvoir de l'imagination de la mère sur le fruit. Il a réfuté ceux qui attribuent à la friction la chaleur animale.

On a de Jacques Felix de bonnes expériences sur le mouvement péristaltique direct & renversé, sur le chyle coloré par l'indigo, sur l'absence de l'air thorachique.

Samuel Aurivillius a écrit sur les phénomènes du poumon : il confirme le diamètre supérieur des cavités droites du cœur & de l'artère pulmonaire, mais sans admettre de condensation dans le sang. Il a décrit, d'après ses observations, le mouvement péristaltique des intestins.

M. Pcyssonnel a proposé le premier l'opinion généralement reçue de la formation des coraux par les polypes qui les habitent.

Robert Wyht, en admettant l'âme comme la cause des mouvemens vitaux, s'éloigne cependant de l'hypothèse de Stahl, en ôtant à l'âme la prévoyance & le dessein, & ne lui laissant que l'effort pour se délivrer d'une sensation incommode : & en réduisant les mouvemens vitaux à l'effet du stimulus, il soutient ce-

pendant avec Stahl, que le corps est incapable de produire du mouvement. Il adopta l'oscillation des vaisseaux capillaires. Il a fait des expériences sur les ligamens des nerfs ; il ne croit pas la force du cœur suffisante pour entretenir le mouvement circulaire du sang. Il avoue que le sentiment d'un tendon est obtus dans l'état de santé ; mais il se persuade qu'il peut devenir très-vif dans l'état d'inflammation. Il explique les phénomènes de l'irritabilité dans les parties retranchées du corps de l'animal, par une portion de l'ame qui reste avec ces parties. Il soutient que l'irritation des nerfs accélère le mouvement du cœur. Des expériences qu'il fit avec l'opium, lui persuaderent que ce poison détruit l'irritabilité, quand il est appliqué intérieurement.

Joseph - Albert la Lande de Lignac, s'opposa, dans un ouvrage assez étendu, aux opinions de M. de Buffon & à celles de M. Needham. Il rejeta les alternatives de la vie animale & végétale, & réfuta l'épigénèse. Il soutient le développement & rejette l'inutilité de quelques parties du corps animal, proposée par M. de Buffon.

Les expériences de M. J. Melchior-Frédéric Albrecht sur la toux, se réduisent à faire voir qu'il est fort difficile, par quelque stimulus que ce soit, de faire tousser un animal : celles de M. Georges Remus, tendent à faire voir que le cœur ne pâlit pas en se contractant, que la ligature ne fait pas toujours enfler un vaisseau, que la saignée accélère la circulation du sang, que la lymphe ferme la blessure d'une artère : celles de M. Pierre Castel, établissent l'insensibilité des tendons, de la dure-mère, des ligamens, &c. celles de M. Dieteric Walsdorf démontrent la liaison de la respiration avec les mouvemens du cerveau, son gonflement dans l'expiration, & son affaiblissement dans l'inspiration : celles de M. I. Adrien - Théodore Sprægel développent l'action des poisons. L'opium détruit l'irritabilité, non pas de l'estomac ou des intestins, mais de l'iris. M. Pierre Detlef a fait des expériences convaincantes sur la formation du cal, qui très - certaine-

ment est une gelée qui se prend & s'endurcit par degrés, & qui n'est pas un allongement du périoste. M. J. Henri de Brunn a fait voir que la ligature du nerf rend le muscle insensible sans lui ôter l'irritabilité : il a remarqué que presque toutes les ligatures des nerfs sont mortelles dans les animaux. J. Christophe Kuhleman a fait des expériences laborieuses sur les brebis couvertes. Il a vu le progrès de la fécondation sur la vésicule de l'ovaire, sa déchirure, le corps jaune qui naît au dedans de la vésicule, l'apparence tardive du véritable œuf, la formation successive du nouvel animal. M. Joachim - Jacques Rhades a tiré du véritable fer de la chaux du sang, qui rejoint au phlogistique, a repris la forme métallique & malléable. M. Emmanuel-Jean Evers a fait des expériences sur les animaux, qu'il noyait en les tenant sous l'eau : il a trouvé de l'eau dans l'estomac & dans les poumons ; l'on n'a jamais réussi à rendre la vie à ces animaux. M. Jean-Georges Runge a vérifié & confirmé les expériences des cordes vocales ; elles ont réussi comme dans les essais de M. Ferrein. M. Arnold Duntre a trouvé par l'expérience, que les animaux soutiennent, sans périr, une chaleur supérieure à celle de leur sang & a confirmé l'insensibilité de la dure-mère. Tous ces jeunes médecins sont des élèves de M. Haller ; & les expériences, à l'exception de celles de M. Duntre, ont été faites sous ses yeux : il tâchoit de multiplier les expériences & les recherches exactes d'anatomie, en assignant à chaque candidat une question de physiologie ou d'anatomie.

M. Jeallis a vérifié l'existence des polypes, dont la pulpe animale sert comme de moëlle à des végétaux, & dont les têtes sortent par des ouvertures de l'écorce. Les éponges sont composées de fibres animales gelatineuses.

Gualter von Dœveren a fait des expériences sur l'insensibilité de la dure-mère & des tendons. Une partie a eu le même succès qu'elle a entre les mains de M. de Haller ; d'autres fois M. von Dœveren a cru voir des résultats contraires. Il s'est déclaré pour les monstres originaux.

Jacques

Jacques Chrétien Schæffer a travaillé sur les insectes : il a coupé la tête à des limaçons & l'a vu renaître. Il a vérifié les expériences des polypes de plusieurs especes.

Dans les petits ouvrages de M. Balthasar Sprenger, on trouve des expériences sur les oiteaux muets qui sont restés féconds, quand leurs parens ont été du même genre, sans être de la même espèce.

George-Philippe Schrœder a fait des expériences sur la bile, qui ne sont pas favorables à la théorie de Boerhaave. La bile ne dissout point les huiles & ne les mêle pas à l'eau; elle n'empêche pas le lait d'aigrir.

M. Pierre Wargentini a tiré un grand parti des tables mortuaires qu'on dresse en Suede par autorité publique. Les résultats sur la durée de la vie ne sont pas les mêmes que chez Halley.

M. Alexandre Monro, le fils, dérive tous les vaisseaux lymphatiques du tissu cellulaire : il a fait de nombreuses expériences sur les effets qu'a l'opium sur l'animal vivant : il est mortel même lorsqu'il n'est appliqué qu'extérieurement. L'esprit-de-vin fait un effet moins violent, & le camphre est encore plus dangereux.

Peruval Post, chirurgien, a décrit le déplacement successif des testicules, après que l'enfant est venu au monde, & leur sortie de la cavité du péritoine.

S. A. D. Tissot, célèbre praticien, a écrit sur l'irritabilité & sur l'insensibilité qu'il a confirmée par des expériences. Frédéric Guillaume Mulmann en a fait, dont les résultats sont les mêmes. Urbain Tosetti les a vérifiées en grand nombre & avec beaucoup d'exactitude sur les tendons, la dure-mère & les membranes.

Cesario Pozzi a trouvé les mêmes résultats dans un grand nombre d'expériences faites à Florence. Il a démontré la figure sphérique des globules du sang.

Emmanuel Perdot, le médecin, a fait sur l'insensibilité, des expériences conformes à celles que je viens de rapporter.

Percivac Post, chirurgien, a décrit le déplacement successif des testicules, après que l'enfant est venu au monde, & leur

Tome XXXIII.

sortie de la cavité du péritoine.

Guillaume Vaughan a vu une expérience, faite en présence de M. Whytt, & dans laquelle le tendon n'a pas paru être susceptible de sentiment. Mais le savant dont les expériences sont les plus nombreuses & les plus exactes, c'est monsieur Caldani, premier professeur en médecine de Padoue : le résultat général a été l'insensibilité des tendons, de la dure-mère & des membranes. Les expériences sur l'irritabilité ont eu le même succès, & il a réussi de même à transporter aux cavités gauches du cœur la prérogative de conserver leur mouvement plus long-temps que toutes les autres parties du corps animal. Il a fait voir les causes étrangères qui en ont imposé aux adversaires de l'insensibilité. Il a exposé les conséquences de M. le Cat, & le peu de fondement des hypothèses qu'il s'est permises. Sa physiologie est très-exacte, & a plusieurs nouvelles vues.

M. Meister a fait des expériences très-fines sur les vaisseaux & les globules que l'on apperçoit en clignant dans des plans qui se présentent devant les yeux.

Horace - Marc Pagani & Camille Bonnioli, ont fait de nombreuses expériences qui prouvent que les tendons sont dépourvus de sentiment & de nerfs, que les capsules articulaires, la pleure, la moëlle sont également insensibles. Ils ont achevé de déterminer le siege de l'irritabilité, & de prouver le mouvement des intestins arrachés du corps. Les expériences de MM. Cigna & Verna ont eu le même succès. Plusieurs auteurs, recueillis à Bologne, sont dans un système contraire, mais ils se sont beaucoup plus appuyés sur le raisonnement que sur l'expérience, & M. Laghi s'est fait honneur en révoquant ses assertions.

François Cigna a donné plusieurs mémoires physiologiques sur la respiration, en faveur de l'irritabilité, & sur la couleur du sang qu'il attribue à l'air.

Antoine de Haen, praticien, s'est élevé contre l'irritabilité & contre l'insensibilité. Il a fait voir que le nombre des pouls & de la chaleur de l'homme ne sont pas constamment proportionnés. Il a rapporté

A a a a a

des expériences qui prouvent que l'eau injectée dans le rectum revient par la bouche. Il s'est opposé aux nouvelles espèces de pouls de M. Bordeu, & a fait des expériences qui prouvent que l'animal noyé ne peut pas être rappelé à la vie.

Laurent Becker, Matthieu Geuni & Iman-Jacques Bos, soutiennent que toutes les parties du corps animal sont irritables, qu'il y a du sentiment dans les tendons, dans le péritoine, qu'il y a un nerf dans la dure-mère.

M. Tenon a fait de bonnes expériences sur la manière dont le suc osseux se durcit par degré, & remplit les pores de l'os, & M. Jacques Eberhard Andreae a fait de bonnes expériences sur l'irritabilité animale.

J. Baptiste Gaber a éclairci la théorie de la putréfaction des parties animales. L'alkalescence y est jointe sans suivre les mêmes proportions. Il a fait des expériences sur le serum & sur la coenne du sang.

M. Fougereux a soutenu la part que le périoste doit avoir à la formation des os.

Charles Frédéric Wolf a donné des observations sur la formation du poulet qui mènent à l'épigénèse. Il a fait voir que dans la formation du lion la nature a tout sacrifié à la force, & dans celle de l'homme à la facilité & à l'étendue du mouvement : les muscles si éminemment robustes du lion n'ont que de très-petits nerfs ; M. Wolf convient à cette occasion du peu d'influence des nerfs sur le cœur. Il a donné encore une description exacte d'un œuf à deux jaunes & à deux embryons.

Georges-Chrétien Reichel a écrit sur la formation des os, qui se fait par un suc coagulé, & a fait des expériences sur le mouvement du sang & sur ses globules.

M. Perenotti & M. Bordenave ont fait des expériences qui confirment l'insensibilité des tendons & des membranes, & M. Bordenave s'est opposé à la formation des os par le périoste. M. Houffiet a fait des remarques sur les expériences de M. Jauffrand & Tandon, dont il a relevé le défaut d'exactitude. Il a fait des expériences sur l'insensibilité des tendons de la

dure-mère, &c. Par d'autres expériences il a cherché le siège de la cause des convulsions qui surviennent aux blessures ; il l'a trouvé dans les corps cannelés.

Félix Fontana, homme de beaucoup de génie, a suivi de point en point les objections de M. Laghi, & en a donné la solution. Il a vu dans toutes ses expériences les tendons, la dure-mère, & les ligamens insensibles. Il a fait voir la différence de la nature électrique & de celle des esprits animaux. Le cœur se raccourcit dans son action dans tous les animaux. Il a fait voir par des expériences que l'iris est insensible à la lumière, qu'elle ne change point de diamètre, lorsqu'elle seule est frappée par la lumière, & qu'elle ne se rétrécit que lorsque la lumière affecte la rétine. Il croit le rétrécissement de la prunelle naturel, & la dilatation musculaire. Il confirme les animaux spermaticques de la semence. Il a donné un mémoire sur l'irritabilité & sur ses loix. Le cœur bien vidé perd incontinent le mouvement, & pour une nouvelle contraction il fait une nouvelle irritation. Il reste de l'irritabilité dans le muscle relâché : elle se renforce peu-à-peu, & parvient à devenir active. Un autre mémoire très-bien écrit sur la vipère, fait voir que le poison de cet animal n'est ni acide, ni âcre, & qu'il paroît agir en détruisant l'irritabilité.

Charles-Philippe Gesner, premier médecin du roi de Pologne, & J. Baptiste Moretti ont confirmé l'insensibilité de la dure-mère, &c. que M. Grima, M. Girard de Villars, & M. Jaufferand ont attaquée.

J. Frédéric Lobstein a perfectionné les recherches sur les hernies de naissance, sur le changement de position des testicules, sur les changemens de la valvule d'Eustache, sur la non-existence des nerfs de la dure-mère. Ceux qui ont cru en voir, s'en sont laissé imposer par des artères qu'ils avoient négligé d'injecter. Il a trouvé la dure-mère insensible.

Les expériences de J. Martin Bault, sur l'exhalation du sang, méritent d'être lues.

Antoine Martin a donné de très-bon-

ses expériences sur le degré de chaleur des étuves de la Finlande (147 degrés de Fahr.), sur la diminution de la chaleur par l'ouverture du ventre & par le sommeil ; sur la matière luisante des poissons. Il a fait des remarques originales sur l'élargissement alternatif de la poitrine & du bas-ventre.

M. Rudolphe Burckhard a trouvé dans l'homme, la dure-mère, & les tendons insensibles.

La thèse de Thomas Younge, sur l'analyse du lait, est pleine d'expériences.

Le chirurgien vander Lott, a donné des expériences sur l'anguille électrique de Surinam ; & M. Schilling a prouvé que la stupeur qu'elle cause est analogue au choc électrique, & que cette anguille est désarmée par l'aimant qui l'attire.

Wenceslas Népomucene Langsvert a donné deux ouvrages de mathématique sur les affections des artères, des veines, des vaisseaux lymphatiques, sur la sécrétion, le tissu cellulaire & les tempéramens.

Jean Storm & Henri Kronauer ont écrit sur le sang : le premier sur la couleur rouge qu'il attribue au fer, l'autre en faveur des fibres du sang.

Henri-Auguste Wircisbeny a écrit sur les petits animaux des infusions. Ces animaux sont attachés par leur queue au corps qui pourrit : ils s'en détachent, & s'agitent avec un mouvement d'oscillation. Il a vu dans la putréfaction fort avancée de petits globules, qui peu-à-peu acquièrent du mouvement : d'autres animaux plus gros & plus lents, & des polytypes. Il a fait des recherches sur la cause de la première respiration. Il a donné les poids & les accroissemens successifs du fœtus depuis le douzième jour après la conception, jusques aux cent-trente.

MM. du Tillet & du Hamel ont vu une fille supporter pendant quinze minutes une chaleur plus forte que celle de l'eau bouillante.

Jean le Bas est l'auteur d'une controverse qui a partagé les médecins & les chirurgiens en France. Il a pris la défense d'une naissance tardive, & il a soutenu qu'un enfant peut naître dans le courant

du onzième mois, & conserver la vie.

M. David Macbride a perfectionné le système de M. Hales sur l'air fixe, qui compose essentiellement une partie de l'animal, & qui se développe par la fermentation ou par la pourriture. Il ramène dans l'économie animale la fermentation.

Ferdinand Martini, sans adopter l'insensibilité des tendons, l'a cependant observée dans ses expériences. Laurent Sichi l'a suivi dans ses expériences & l'a confirmée. Il a fait cesser le mouvement du cœur en le vidant, & l'a rappelé en y introduisant du sang.

Lazare Spallanzani, un des principaux physiologistes, qui ont fait servir le microscope à la découverte de la vérité, a commencé par les animalcules microscopiques, qui ne naissent pas par la pourriture, qui ont leurs parens, qui n'ont jamais été des végétaux ou des parties de végétaux, mais dont les germes ne sont pas détruits par la chaleur de l'eau bouillante. Les vermisseaux de la semence sont de véritables animaux, & la queue en est une partie essentielle. M. Spallanzani a apporté beaucoup de soin aux expériences sur les globules du sang, & sur leur mouvement dans les vaisseaux capillaires. Il a vu à-peu-près les mêmes choses que M. de Haller : il en diffère par une observation unique des globules allongés, vus dans une salamandre ; par la couleur jaune qu'il croit étrangère au sang ; par les désordres dans le mouvement du sang qui précèdent la mort, & qu'il croit n'avoir pas aperçus, & par quelques autres particularités. Dans un autre ouvrage il expose ses expériences sur la reproduction des parties animales, vues dans la salamandre ; les yeux, la tête, les bras & les pieds, la mâchoire & les os renaissent après avoir été retranchés. Il a fait voir le peu de fondement de l'opinion de M. Lamure, qui rejette la dilatation de l'artère.

Adam Gottlieb Schirach mérite d'être nommé à cause de la découverte singulière qu'il a faite d'un développement dans les abeilles, dont les œufs sont perfectionnés par le moyen d'une nourriture plus forte & aromatique, qui déploient alors

des ovaires invisibles , & deviennent des abeilles reines.

Une dame a fait des expériences sur la putréfaction , qui reviennent à-peu-près à celles de M. Pringle. La chair passe le plus souvent par l'acidité à l'état de pourriture : l'acide minéral en détruit la corruption. Le lait devient aigre , mais il finit par la putréfaction. La bile se mêle avec le savon & l'eau , elle contient de l'alkali.

Gautier Verschuura a vu , à ce qu'il croit , l'artere irritée se contracter quelquefois , & il se persuade que cette contraction contribue au mouvement progressif du sang.

J. Daniel Mezger a cherché avec le plus grand soin , avec le secours de M. Lobstein , les nerfs de la dure-mere ; il n'en a point trouvé , & n'y a point remarqué de sentiment.

M. Cadet a analysé la bile , il y a trouvé un sel alkali fossile , & un sel analogue au sucre de lait. Il a fait une observation très-singulière sur un cadavre enterré depuis plus de cent ans , & l'acide animal développé avoit rongé & dissous le plomb.

Pierre Portal a fait un grand nombre d'expériences sur l'insensibilité & sur l'irritabilité : les résultats sont entièrement conformes à ceux de M. de Haller. Il a fait des recherches sur les deux branches de la trachée - artere , dont la droite se développe la première : le lobe droit du poumon respire le premier par la même raison.

L'analyse de la bile de J. Michel Rœderer , faite sous les yeux de M. Spielmann , diffère de l'hypothèse de Boerhaave , & des résultats de M. Cadet : M. Spielmann y reconnoît de l'alkali fossile , mais il n'y a pas vu de sel analogue au sucre de lait , & il ne trouve pas la bile capable des fonctions du savon. M. Chrétien Frédéric Oettinger a défendu le vrai mécanisme de la respiration.

Les expériences sur les noyés d'Eberhard Gmelin sont bonnes , aussi bien que celles de Chrétien-Louis Schweirart , sur le peu de nécessité qu'il y a de lier le cordon , du moins par rapport à l'hémor-

rhagie qu'on pourroit craindre du côté du placenta & de la mère.

M. Barthelemi Beccari a donné une analyse du lait ; on lui doit la première idée des deux espèces des parties nourissantes des végétaux.

M. François Bibiena a observé les changemens qui se font dans les intestins de la chrysalide lorsqu'elle devient papillon : ils se partagent en deux parties , & celle d'en-haut fournit une liqueur qui fond le cœcum , & qui est fortement alkaline. Il y a dans le papillon un mouvement d'oscillation dans la moëlle de l'épine.

M. Brauns , le même qui a coagulé le mercure par la force du froid , a donné des expériences sur la chaleur des animaux. Tous les quadrupèdes sont plus chauds que l'homme , & les oiseaux le sont encore davantage. La chaleur de l'homme est de 98 degrés de Fahr. , elle monte jusqu'à 108 , & l'homme en supporte 125. La chaleur d'un oiseau est de 111.

Jean Tekel a divisé un tendon dans l'homme , sans que le malade s'en soit aperçu , ou qu'il ait souffert le moindre mal.

M. le Roi a réfuté les changemens internes de l'œil : ils seroient nécessaires si l'on vouloit voir avec la dernière précision à des distances différentes : mais comme on ne cherche pas ordinairement cette précision , la dilatation & le rétrécissement de la prunelle suffisent. Quand on la cherche , il faut , ou s'approcher de l'objet , ou l'approcher de l'œil.

Guillaume Hewson a donné une nouvelle analyse du sang. Il y distingue deux lymphes coagulables , dont l'une exige pour se prendre un degré plus fort de chaleur. Il a donné une nouvelle théorie sur la coenne du sang , qui est un effet de sa dissolution plutôt que de son épaissement ; & généralement la coagulation du sang se fait avec plus de promptitude , lorsque le mouvement en est plus foible. C'est le même anatomiste qui a mis dans tout son jour le système lymphatique des oiseaux & des poissons : ces vaisseaux tiennent lieu des lactées à ces classes d'animaux.

M. Pierre Moscati a démontré que le

tendon est composé par la cellulofité, & qu'il differe essentiellement du nerf.

M. Arthaud a fait des expériences sur les arteres qui ne sont point irritables, mais qui battent contre l'opinion de M. Lamure. Pour l'insensibilité des parties, M. Arthaud confirme en tout les résultats de M. de Haller. M. Lavelot a fait les mêmes expériences avec le même succès.

J. Othon-Frédéric Muller a travaillé avec beaucoup de succès sur les vers terrestres & aquatiques, & a fait sur leur génération & sur leur reproduction d'utiles expériences. Il en a découvert dans l'espece qu'il appelle *l'iris*, les yeux, l'artere aorte, les bourgeons. Leur reproduction se fait à la maniere des polypes, ils poussent des boutons qui se détachent de la mere, & qui forment un animal particulier: le nouvel animal bourgeonné même pendant qu'il est attaché à la mere, & pousse des rejettons qui deviennent des animaux: l'aorte & le grand intestin donnent à ce nouvel animal une partie d'eux-mêmes. La mere reproduit la tête qu'on lui coupe, & toute autre partie qu'on en retranche redevient un nouvel animal avec plus de promptitude que dans le progrès ordinaire de la nature. M. Muller a donné un journal de ces observations. D'autres especes d'animaux aquatiques ont la même prerogative: il y en a qui outre l'aorte possèdent une grande veine. La néréide, mille-piés aquatique, a de même son aorte, & forme deux animaux quand on la divise. L'auteur a traité fort en détail des animaux des infusions, il en a déterminé les especes: ils ne naissent pas de la pourriture, ils ne ressuscitent pas après un long sommeil. Il a proposé une nouvelle hypothese sur la génération des animaux: leurs parties se réduisent en vésicules, qui prenant une nouvelle vie, deviennent des animalcules. Habitans des infusions, elles remplissent les humeurs des animaux & des plantes, & en font la matiere.

M. Pierre-Jean Bergius a donné une bonne analyse du lait de la femme, il n'agit jamais par lui-même, à moins que la mere ne se nourrisse de végétaux, les aci-

des ne le caillent pas, il differe donc essentiellement du lait de la vache.

M. Guillaume Alexandre a déterminé par l'expérience la chaleur la plus favorable à la putréfaction, elle est de 90 à 100 degrés dans les corps secs, de 100 à 110 dans les corps liquides. La putréfaction ne dépend point des animalcules: l'haleine de l'homme l'accelere. Des corps putrides empêchent souvent la putréfaction: les boues des marais ont le même effet. Les animalcules ne naissent pas de la pourriture. Le même degré de chaleur qui en favorise la production en été, n'en produit point en hiver, parce que leurs parens ne se trouvent pas dans l'atmosphere pendant le froid. M. Alexandre n'admet pas les insectes de la gale. L'air développé, fixe, ne rétablit point la fraîcheur des chairs putréfiées.

M. Zetze a analysé les eaux hydropiques, la lymphe jaune du sang, & l'humeur blanche qui surnage quelquefois au sang, & que M. Hewson ne prend pas pour du chyle: elle differe cependant de la lymphe jaune, elle a plus de graisse & plus de parties solides.

L'analyse de la bile de Girard Gisbert Ten-Haaf est très-exacte & originale. Le prétendu sucre de lait est plutôt un sel qu'on tire en quantité de la soude. Le sel sélénitique n'existe pas originairement dans la bile; il se forme de la terre calcaire & de l'huile du vitriol qu'on y a mêlé. Le sel ammoniac de la bile se forme avec l'acide marin. Cette humeur ne se mêle pas avec les huiles exprimées, & plus aisément avec l'huile éthérée. C'est la portion caséuse de la bile qui passe la premiere à la putréfaction. La bile n'est pas un savon, elle fermente avec l'eau & la farine. Elle cause les changemens que le lait éprouve dans l'estomac & dans les intestins de l'animal.

Jacques Maclurg a tenté l'analyse de la bile humaine; il y distingue deux matieres phlogistiques, l'une qui se sépare aisément, & l'autre très-fixe. Ce qui se caille dans la bile paroît être une véritable lymphe. La bile résiste à la putréfaction, elle est teinte par les globules rouges. Il y a dans nos humeurs une

progression à l'acidité & de-là à la putréfaction.

Je viens de donner un squelette de l'histoire de la physiologie. Je n'y ai admis que les anciens, & des modernes ceux qui ont fait des expériences & des recherches originales: j'ai omis ceux qui n'ont que recueilli ou raisonné. J'ai même omis le plus souvent ceux qui ont mal fait des expériences, & dont on a été obligé de rejeter les résultats. L'immensité des objets qu'embrasse l'ouvrage dont cet article fait partie, ne m'a pas permis de rendre justice à tous ceux qui ont mérité la reconnaissance de la postérité. (*H. D. G.*)

TRAITEMENT, f. m. (*Gramm.*) terme relatif à un bon ou mauvais procédé qu'on a avec quelqu'un, au bon ou mauvais accueil qu'on lui fait. Le vaincu a reçu toutes sortes de bons *traitemens* du vainqueur. On est aimé ou haï des peuples, selon le bon ou mauvais *traitement* qu'on leur fait.

Traitement se prend dans un autre sens pour les soins que le chirurgien a donnés à un malade. Tant pour le *traitement* de cette maladie.

TRAITER, v. act. & n. (*Gramm.*) c'est être en négociation, en commerce, prendre des arrangemens, &c. On dit il *traite* de cette charge. On *traite* de la paix. C'est qualifier; on dit il *traite* le pape de sa *sainteté*; il veut qu'on le *traite* d'excellence. On vous *traitera* d'impertinent, si vous n'y prenez garde. C'est en user bien ou mal dans la société, ou dans le domestique; comme elle m'a *traité*! je la reverrois! moi! non, non, cela ne sera pas; quand elle m'en rappellerait, m'en prieroit. C'est tenir une bonne table; il nous reçut chez lui & nous *traita* magnifiquement. C'est soigner un malade dans une maladie chirurgicale; si vous croyez avoir cette maladie, personne ne vous *traitera* mieux que Keiser. Il est aussi relatif à l'objet d'une science, d'un ouvrage; cet ouvrage *traite* de l'agriculture, l'Astronomie *traite* du mouvement des astres; à la manière dont un auteur s'est acquitté de sa tâche, il a bien *traité* son sujet. Les chairs y sont très-bien *traitées*;

les draperies y sont mal *traitées*. Voyez les articles suivans.

TRAITER, (*Commerce.*) convenir de certaines conditions. On dit dans le commerce, *traiter* du fonds d'un marchand, *traiter* de ses dettes, *traiter* d'une action, c'est-à-dire convenir des sommes d'argent ou des conditions au moyen desquelles on veut acheter toutes ces choses.

Ce terme s'applique à la vente aussi bien qu'à l'achat; on dit en ce dernier sens, je veux *traiter* des actions que j'ai dans cette compagnie, c'est-à-dire les vendre & m'en défaire. *Dict. de Comm.*

TRAITER, signifie aussi *faire un commerce.*

Traiter des negres, *traiter* des castors, c'est faire en Guinée le commerce des negres, & en Canada celui des castors. On dit plus ordinairement pour l'un & pour l'autre faire la *traite*. Voyez **TRAITE**. *Dict. du Comm.*

TRAITER, en termes de Boyaudier, c'est ôter avec des joncs entrelacés dans les deux cordes, le plus gros de matières qui y sont restées, & qui pourroient être préjudiciables aux cordes en les pourrissant.

TRAITER, on dit en peinture, *traiter* un sujet; voilà un sujet bien *traité*, admirablement *traité*; lorsque la composition est belle, & que l'instant qui caractérise la scène ou sujet *traité* est bien saisi. Il est avantageux de *traiter* des sujets connus. Tel a *traité* le même sujet que tel, &c.

TRAITEUR, f. m. (*art de Cuisine.*) cuisinier public qui donne à manger chez lui, & qui tient salles & maisons propres à faire noces & festins. Il y a à Paris une communauté de maîtres queux-cuisiniers, porte-chapes & *traiteurs*, érigée en corps de jurande par Henri IV. *Savary. (D. J.)*

TRAITEUR, (*Comm.*) on appelle ainsi à la Louisiane, les habitans françois qui vont faire la *traite* avec les sauvages, & leur porter jusque dans leurs habitations, des marchandises qu'ils échangent contre des pelleteries. On les nomme en Canada *coureurs de bois*. Voyez **TRAITE**. *Dict. de Com.*

TRAITOIRE, f. f. terme de Tonnellier;

instrument de tonnelier, qui sert à tirer & à alonger les cerceaux, en liant des tonneaux. Il est composé d'un crochet de fer, & d'un manche. (D. J.)

TRAITRE, f. m. (Gramm.) celui qui se sert de la confiance qu'on avoit en lui, pour nous faire du mal. Celui qui en use ainsi avec son roi, sa patrie, sa femme, ses enfans, les indifférens, sa maitresse, son ami, mérite également ce nom.

TRALE ou TRASLE, Voyez MAUVIS.

TRALLES, (Géog. anc.) ou TRALLIS, car les auteurs emploient ce mot indifféremment au pluriel & au singulier. *Tralles* étoit une ville d'Asie mineure dans la Lydie, ayant à la gauche la montagne Méfogis, & à la droite la campagne du Méandre. Strabon dit qu'elle étoit riche, peuplée, & fortifiée de tous côtés par la nature.

M. Wheler dans son voyage de l'Anatolie, tome I. page 337. rapporte avoir vu deux médailles de la ville de *Tralles*, l'une de l'empereur. sous le consulat de Modestus : le revers est une rivière avec ces lettres : ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ, c'est-à-dire des *Tralliens*. Cette gravure fait voir que *Tralles* étoit située sur une rivière, ou proche d'une rivière ; & cette rivière étoit le Méandre. *Trallis*, continue Wheler, étoit une grande ville où s'assembloient ceux qui étoient employés au gouvernement de l'Asie. M. Smith assure qu'elle est aujourd'hui absolument détruite ; il en reste pourtant les ruines, que les Turcs appellent *Sultan-Hesser*, ou *la forteresse du sultan*. On les voit sur une montagne, à demi-lieue du Méandre, sur le chemin de Laodicée à Ephèse, à vingt heures de chemin de la première, près d'un village appelé *Teke-qui*.

L'autre médaille est de l'empereur Gallien : elle a sur le revers une Diane qui chasse, & on lit ces lettres autour ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ, c'est-à-dire des *Tralliens*.

Cette description s'accorde assez bien avec celle de Strabon, qui met *Tralles* sur une éminence ; & comme cette ville n'étoit qu'à une demi lieue du Méandre, la distance n'étoit pas assez grande pour empêcher qu'elle ne pût être mise au nombre des villes bâties sur ce fleuve.

La ville de *Trallis* eut divers autres noms ou surnoms. Pline, l. V c. xxix. lui donne ceux d'*Evantia*, de *Seleucia* & d'*Antiochia*. Etienne le géographe dit qu'on la nomma auparavant *Antheia*, à cause de la quantité de fleurs qui croissoient aux environs.

La notice d'Hiéroclès marque la ville de *Trallis* dans la province proconsulaire d'Asie, sous la métropole d'Ephèse.

Phlegon, affranchi de l'empereur Adrien, étoit de *Tralles*, & vivoit au commencement du second siècle. Il composa plusieurs ouvrages, entr'autres une *Histoire des olympiades*, divisée en seize livres ; mais dont il ne nous reste qu'un fragment. La meilleure édition des débris de cet auteur, est celle que Meursius a pris soin de publier à Leyde en 1622, en grec & en latin, avec des remarques.

Comme dans ces débris *Phlegon* parle d'une éclipse de soleil mémorable, arrivée en la deux cent-deuxième olympiade, c'est une grande question de savoir si cette éclipse est la même que celle des ténèbres qui parurent à la mort de J. C., & cette question fut vivement agitée il y a 30 ans en Angleterre, dans plusieurs écrits pour & contre.

Le docteur Sykès (Arthur Ashley) mit au jour à Londres, en 1732, une dissertation dans laquelle il soutint qu'il est très-probable que l'éclipse dont *Phlegon* a parlé, étoit une éclipse naturelle arrivée le 24 Novembre de la première année de la deux cent deuxième olympiade, & non dans la quatrième année qui est celle de la mort de J. C. M. Whiston opposa à cette dissertation une pièce intitulée : *Le témoignage de Phlegon défendu, ou, Relation des ténèbres & du tremblement de terre arrivé à la mort de J. C. donné par Phlegon, avec tous les témoignages des auteurs païens & chrétiens qui confirment cette relation*. Le docteur Sykès répondit par une réplique intitulée : *Défense de la dissertation sur l'éclipse dont Phlegon fait mention, où l'on prouve plus particulièrement que cette éclipse n'a aucun rapport avec les ténèbres arrivées à la mort de notre Sauveur, & où l'on examine en détail les ob-*

servations de M. Whiston. Londres 1733, in-8°.

Cette défense du docteur Sikès, lui attira de nouveaux adversaires, entr'autres Jean Chapman & Thomas Dawson, qui lui répliquèrent ainsi que M. Whiston. Tous ces écrits polémiques sont contre l'ordinaire extrêmement précieux à recueillir, car outre qu'ils ne renferment aucune personnalité, on n'a point encore traité de question critique avec plus de recherches curieuses, & avec plus de profondeur d'érudition. *Voyez l'article Phlegon du diction. de Jacques Georges de Chauffepié.*

Anthémius qui fleurissoit au sixième siècle, sous le règne de Justinien, étoit aussi de *Tralles*. Il passa pour très-habile dans l'Architecture, la Sculpture & les mécaniques. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TRALLEY, (*Géog. mod.*) ou TRALLY, petite ville d'Irlande, dans la province de Munster, au comté de Kerri, à quatre milles de la mer. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TRA-LOS-MONTES, (*Géog. mod.*) province de Portugal, bornée au nord par le royaume de Léon, la Galice, la province de Béira & celle de Duero-e-Minho. Elle a environ 30 lieues de long sur 20 de large; on y recueille du vin & beaucoup d'huile. Miranda en est la capitale. (*D. J.*)

TRAMAIL, f. m. (*Chasse.*) c'est un grand filet pour prendre des oiseaux la nuit en plaine campagne. Il ressemble beaucoup à un autre filet que les Anglois appellent *cloche*, avec lequel ils chassent aux oiseaux avec du feu.

Ce mot vient du latin *tremaculum*, ou de *macula*, parce que ce filet est composé de trois rangs de mailles.

On l'étend sur la plaine, de sorte qu'une de ses extrémités garnies de petites boules de plomb, posée librement sur la terre, & que l'autre extrémité soutenue par des hommes, se traîne le long du champ, pendant que d'autres hommes portent des deux côtés des lumières qui jettent beaucoup de flamme; ce qui obligeant les oiseaux de s'envoler, ils se pren-

nent dans le filet à mesure qu'ils se levent. *Voyez CLOCHE.*

TRAMAIL, *terme de Pêcheur*, filet propre à pêcher dans les petites rivières; il est composé de trois rangs de mailles en losange, mises les unes devant les autres, dont celles de devant & de derrière sont fort larges, & faites d'une petite ficelle. La toile du milieu qui s'appelle la *nappe*, est faite d'un fil délié; elle s'engage dans les grandes mailles qui en bouchent l'issue au poisson qui y est entré. (*D. J.*)

TRAMAUX, TRAMATS, TRAMAILLONS, f. m. pl. *terme de Pêche*; ce sont des filets de la même espèce que ceux de la dreige, *voyez DREIGE*, c'est-à-dire composés de trois filets appliqués l'un sur l'autre; ce qui signifie visiblement tramail, ou composé de trois mailles. La pêche des *tramaux* diffère de la dreige, en ce que le filet est sédentaire sur le fond de la mer. Pour cet effet, il est pierré par le bas, & garni de flottés par le haut. A chacune de ses extrémités est frappée une cabrière: il peut avoir 4 à 5 piés de haut. A ses extrémités sont des cordages sur lesquels sont frappées des bouées, par le moyen desquelles on retrouve le filet que l'on établit, en sorte qu'il croise la marée. Ce filet prend toutes sortes de poissons plats & ronds indifféremment.

Les pêcheurs relevent plusieurs fois leurs filets, c'est-à-dire qu'ils font plusieurs marées avant de le retirer tout-à-fait, & le rapporter à terre. La tiffure d'un bateau peut avoir 6 à 700 brasses en tout, & les pêcheurs ne s'éloignent guère plus que d'une lieue & demie ou environ de la côte.

Les flamaux de ces *tramaux* ont huit pouces en quarré & la toile, *nappe* ou *flue* est d'un fil très-fin, & a deux pouces en quarré, en quoi elle diffère beaucoup de la dreige ou traîne en pleine-mer.

Il y a une autre sorte de *tramaux* qui ne sont ni sédentaires, ni en dreige; ils sont dérivans à la marée, & tout autrement établis que les autres.

La tiffure est composée d'autant de deux pièces de *tramaux*, qu'il y a d'hommes d'équipage dans le bateau qui fait cette pêche. Le filet n'a au plus que 4 piés de haut.

haut. La tête est garnie de flottes de liege, & le bas d'environ une livre de plomb par brasses. Les pieces de *travail* ne sont point jointes l'une à l'autre côte à côte, comme celle de la dreige usitée aux côtes de Normandie & de Picardie; mais elles sont séparées les unes des autres par un bout de funin de 8 brasses environ de longueur, lequel est frappé sur la tête de la deuxième piece de *travail*; ainsi successivement jusqu'au bout. On frappe au commencement & à la fin de la tessure, un cordage plus foible que le funin qui unit les pieces de *travail*. On frappe sur cette corde une bouée de liege, & on met un semblable cordage garni d'une bouée entre chaque piece de *travaux*, pour soutenir de distance en distance la tessure que l'on descend, ou que l'on relève selon qu'on le juge convenable, & que la profondeur de l'eau l'exige.

On pêche de cette maniere toutes sortes de poissons plats. Les pêcheurs ne restent pas sur leurs filets, qu'ils viennent retrouver aisément suivant leur estime, & ils nomment ce filet *des travaux cachants à la dérive*.

Quand les pêcheurs se servent de ces *travaux* à la mer, ils les tendent en rets traversant entre les roches, & font la même manœuvre que les pêcheurs aux filets nommés *picots*. Les pêcheurs dans leurs barques se mettent entre la terre & le *travail*, & battent l'eau avec leurs avirons, pour faire lever & faire fuir les poissons plats & ronds dans le filet qu'ils relevent d'abord qu'ils ont cessé leur batture; & souvent ils font en une heure trois battures. Ils font cette sorte de pêche à la mer, le long des côtes, en tout temps, & sur-tout lorsqu'ils ne peuvent pêcher dans l'embouchure de la riviere, soit à cause des glaces, la vase ou débordement; mais quand ils peuvent pêcher dans la riviere, ils font la pêche en dérive.

Il y a aussi des *travaux* ou folles travaillées, dont les pêcheurs du ressort du comté de Calais se servent pour faire la pêche. Les filets sont les grands *travaux* ou folles travaillées, les cibaudieres, mailles royales, ou demi-folles, les bas

Tome XXXIII.

parcs, des cordes de pié, mais peu de ruchers ou grenadières; ils ont commencé à abandonner l'usage de ces derniers.

Les folles flottées travaillées sont d'un calibre neuf fois plus grand que l'ordonnance de 1681, ne l'a déterminé pour les folles dont la maille est fixée à cinq pouces en quarré; celles de sangle ont jusques à douze & treize pouces en quarré. Il en est de même de la nappe ou flue de ces filets, qui ont entre cinq & six pouces en quarré; la maille de la toile, nappe ou flue des *travaux* a été fixée par l'ordonnance à 21 lignes seulement en quarré; ainsi celle de ces pêcheurs sont trois fois trop larges.

Ces filets se tendent flottés, arrêtés par le pié avec des torques ou bouchons de paille, placés de demi-brasse en demi-brasse, enfoncés d'un pié dans le sable, le long des écores ou de la chute des banes. Pour contenir la tête des folles travaillées & chargées de flottes de liege, le pêcheur place de distance en distance de petites lignes frappées sur celle des flottes dont le bout pareillement garni de torques de paille, est enfoncé aussi dans le sable, de maniere que la marée ne puisse élever le filet qu'à la hauteur seulement de trois piés au plus, & comme ce ret en a plus de quatre, il forme une espece de ventre, poche ou follée, où s'arrêtent les poissons qui tombent dans les filets au retour de la marée, & qui y restent pris; le ret est placé en demi-cercle, suivant la disposition du banc de sable au pié duquel les pêcheurs le tendent; chaque piece de ces folles a 9 à 10 brasses de longueur.

Le carra, sorte de pêche qui se pratique aux passages aux échenaux du bassin d'Arcasson, dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux, se fait avec un filet travaillé; mais la manœuvre est différente de celle des autres *travaux* qui servent à la pêche à la grande mer ou dans la baie. Les mailles de la carte de cette espece de filet que les pêcheurs nomment *aumaillade du travail*, sont très-serrées, n'ayant au plus que neuf lignes en quarré; les pieces d'aumaillades ont environ vingt-cinq à trente brasses de long. On en joint deux

B b b b b

ensemble pour en faire une petite tiffure, qui n'a au plus que demi-brassé de hauteur ; cette pêche & celle des *tramaux* ou *tramaillons* dérivans, se fait en tout temps sur les échenaux ; il faut deux hommes dans une pinasse pour la faire ; on jette le ret par le travers de l'échenal ; sur le bout forain est frappé une bouée de gourde ou de liege ; l'autre bout est amarré à la pinasse qui va à la dérive & entraîne avec elle le tramail qui roule sur les fonds au gré de la marée ; les pêcheurs tâchent de faire toujours croiser l'échenal par le filet qui est peu chargé de plomb par le pié ; les pêcheurs le relevent de temps en temps pour en ôter le poisson qui s'y trouve pris, & ils remettent leurs aumailades à l'eau plusieurs fois à chaque marée ; on prend de cette maniere des mêmes especes de poissons qu'avec les *tramaux* sédentaires, mais en bien moindre quantité, à ce qu'affurent les pêcheurs.

TRAMBLOWA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de la petite Pologne, dans le palatinat de Podolie, sur la riviere de Kerifen. (*D. J.*)

TRAME, f. m. (*Manufact.*) ou TREME, ce terme signifie les fils que les Tisseurs, Tisserans & Tissutiers, font passer transversalement avec une espece d'outil appelé *navette*, entre les fils de la chaîne, pour former sur le métier des étoffes, des toiles, des basins, des futaines, des rubans, &c. Les *trames* sont de différentes matieres, suivant les marchandises que l'on veut fabriquer. Dans les taffetas, la *trame* & la chaîne sont toutes de soie ; dans les moires, la *trame* est quelquefois de laine, & la chaîne de soie ; dans les serges, la *trame* est de laine aussi-bien que la chaîne ; les tiretaines ont la chaîne de fil, & la *trame* de laine. Le mot *trame* semble venir de *transineare*, parce que la *trame* est poussée au-travers des fils de la corde, étendus en longueur sur le métier. (*D. J.*)

TRAMER, v. act. c'est préparer la trame.

TRAMER FIN, (*Rubanier.*) se dit lorsqu'au lieu de faire sa trame d'une grosseur raisonnable, on la fait excessivement fine,

ce qui épargne à la vérité beaucoup de matiere, mais rend l'ouvrage plus long dans la fabrique, parce qu'il faut frapper plus fort ; la trame par sa finesse emplissant moins la duite, les coups de battans étant multipliés ; c'est donc l'ouvrier seul qui souffre de ce ménage, contre lequel il a souvent lieu de réclamer ; il est vrai qu'il y a des ouvrages qui demandent cette précaution pour leur perfection ; en ce cas, il seroit de la justice des maîtres de compenser cette nécessité par quelque petite reconnoissance de leur part.

TRAMEUR, f. m. *terme de Manufact.* ouvrier dont l'occupation est de disposer les fils des trames, pour être employées à la fabrique des étoffes. (*D. J.*)

TRAMILLONS, f. m. *terme de Pêche*, filet tramaillé, c'est-à-dire, composé de trois filets appliqués l'un sur l'autre ; la manoeuvre est la même que celle des alofteres ; la tête est garnie de flottes de liege, & le bas est plombé.

Les pêcheurs s'en servent pour prendre des éperlans : on fait cette pêche seulement d'ebbe & de jour ; car de nuit & de flot on ne prendroit rien ; le bout forain du filet est soutenu d'une bouée, & l'autre dérive à la marée. *Voyez TRAMAUX.*

TRAMONTANE, f. f. (*Navig.*) est proprement le nom de l'étoile polaire, en tant qu'elle sert à conduire les vaisseaux sur mer ; d'où est venu le proverbe, *il a perdu la tramontane*, c'est-à-dire, *il est déconcerté.*

Tramontane, signifie aussi en Italie & sur la mer Méditerranée un vent qui souffle du côté qui est au-delà des monts, par rapport à l'Italie. *Chambers.*

TRANCHANT, f. m. (*Gram.*) c'est dans un outil destiné à couper, la partie qui est opposée au dos & qui coupe. On dit le *tranchant* d'un rasoir, d'un couteau ; mettre à *tranchant*. *Tranchant* est aussi le participe du verbe *trancher*, & se prend adjectivement, comme lorsqu'on dit un *instrument tranchant.*

TRANCHE, f. f. (*Géom.*) Quand on conçoit qu'un prisme, un cylindre, une pyramide, un cône, &c. sont

coupés par des plans parallèles à la base, les sections qui en naissent s'appellent des *tranches*: on donne même quelquefois ce nom aux portions solides comprises entre deux coupes. (E)

TRANCHE DE MARBRE, (*Architect.*) morceau de marbre mince, qu'on incruste dans un compartiment, ou qui sert de table pour recevoir une inscription. (D. J.)

TRANCHE, en terme d'Eperonnier, est un outil en forme de ciseau, logé dans un morceau de bois rond & fendu, dans lequel la *tranche* est retenue par deux liens de fer; ce bâton se nomme *bois de la tranche*.

TRANCHE, en terme de Doreur sur cuir, est une petite bande d'or pour faire les bords des livres qu'on relie en veau & qu'on dore.

TRANCHE, terme de Ferranderie, outil dont les Serruriers & les autres ouvriers en fer se servent pour couper & fendre les barres de fer à chaud. Cet outil est d'acier ou de fer bien acéré en forme d'un coin ou gros ciseau, de cinq ou six pouces de long, avec un long manche de bois. (D. J.)

TRANCHE, sorte de couteau dont les *Fondeurs en sable* se servent pour réparer & tailler les moules qu'ils construisent; c'est une lame de fer roulée par un bout & aiguillée en langue de carpe tranchante des deux côtés par l'autre.

TRANCHE, terme de Laboureur; c'est un outil de fer qui coupe la terre, lequel a divers noms, selon la diversité des contrées; les uns l'appellent *pioche*, les autres *ouille*, quelques-uns *ouillant*. *Dictionnaire économique*.

TRANCHE, (*Monnoie*.) Ce terme de monnoie signifie la *circonférence* des espèces, autour de laquelle on imprime une légende ou un cordonnet, pour empêcher que les faux-monnoyeurs ne les puissent rogner; on ne peut marquer que les écus de la légende, *Domine salvum fac regem*, parce que le volume peut porter des lettres sur la *tranche*; mais le volume des autres espèces, tant d'or que d'argent, ne sauroit porter sur la *tranche* qu'un cordonnet avec un grenetis des deux côtés,

ou seulement une hachure. L'usage de mettre une légende sur la *tranche* des monnoies, a commencé en Angleterre. François le Blanc dans son traité des monnoies de France, dit qu'il faut espérer qu'un jour on protégera la nouvelle invention qui marque les monnoies sur la *tranche*, en même temps que la tête & la pile. Ce souhait qu'il faisoit en 1690, ne fut pas long-temps à être accompli dans ce royaume. (D. J.)

TRANCHE, terme de Relieur; ce mot s'entend de l'endroit du livre par où il a été rogné sur la presse, c'est-à-dire, de l'extrémité des feuillets que l'on dore, ou que l'on met en couleur. On dit dorer, noircir, rougir & marger sur *tranche*, selon que c'est de l'or, ou de quelqu'une de ces couleurs que l'on met sur la *tranche*. (D. J.)

TRANCHE, (*Coutelier, Tailland. Serrur.*) & autres ouvriers en fer. Ils en ont de deux sortes; l'une en forme de coin, prise dans un gros morceau de bois, fendu par le bout, & retenu dans cette fente par deux cercles de fer. Elle sert à ouvrir les grosses barres de fer. L'autre à queue, qu'on place dans un trou pratiqué vers la base de la bigorne de l'enclume. Elle sert à couper de petits morceaux de fer, à séparer des petits ouvrages, de la barre dont on les a faits. La première de ces *tranches* se pose sur le morceau de fer à trancher ou à ouvrir; un ouvrier tient le morceau de fer, pose dessus la *tranche*, dont il tient le manche, & un autre ouvrier avec un gros marteau frappe sur la tête de la *tranche*. Pour se servir de la seconde au contraire un seul ouvrier suffit. Il pose le fer sur cette *tranche* fixée dans le trou de la bigorne; & il frappe sur la pièce à séparer de la barre.

TRANCHE, adj. m. terme de Blason; on dit qu'un écu est *tranché*, lorsqu'il est divisé en deux diagonalement, & que la division vient de l'angle dextre du chef, à l'angle sénestre de la pointe; quand il est divisé, au contraire, on l'appelle *taillé*. On dit *tranché-crénélé*, quand la division du *tranché* est faite par créneaux; *tranché-endenté* est quand les deux parties de l'écu entrent l'une dans l'autre par dentelure.

Tranché-retranché, se dit de ce qui est tranché, puis taillé & retranché; & *tranché-taillé*, quand sur le tranche il y a une petite taille ou entaille au cœur de l'écu. *Ménétrier. (D. J.)*

TRANCHEE, f. f. (*Archit.*) ouverture en terre creusée en long & quarrément, pour fonder un édifice, ou pour poser & réparer des conduits de plomb, de fer ou de terre.

Tranchée de mur. Ouverture en longueur hachée dans un mur pour y recevoir & sceller une solive, ou un poteau de cloison, ou une tringle qui sert à porter de la tapisserie.

On appelle encore *tranchée de mur*, une entaille dans une chaîne de pierre au-dehors d'un mur, pour y encastrer l'ancre du tiran d'une poutre, & la recouvrir de plâtre. On fait aussi de ces *tranchées* pour retenir les tuyaux de cheminées, qu'on adosse contre un mur. *Daviler. (D. J.)*

TRANCHÉE, fosse que l'on a creusée dans la terre pour faire écouler les eaux d'un marais, d'un pré, d'un étang, &c. ou pour détourner le cours d'une rivière. *Voyez FOSSÉ. Chambers.*

TRANCHÉES, (*Fortification.*) dans l'attaque des places, sont des especes de chemins creusés dans la terre pour arriver à la place sans être vu de ses défenses.

Lorsque la *tranchée* est parallèle à la place, on la nomme *parallèle* ou *place d'armes*. *Voyez LIGNES PARALLELES ou PLACE D'ARMES.*

Lorsqu'elle sert de chemin pour arriver à la place, elle se nomme *boyau*. *Voy. BOYAU.*

Il y a plusieurs especes de *tranchées*; savoir:

La *tranchée à crochet*, la *tranchée double*, la *directe* & la *tranchée tournante*.

La *tranchée à crochet* est la *tranchée* ordinaire qui va en zig-zags vers la place.

La *tranchée double* est celle qui étant vue des deux côtés a un paravent de chaque côté.

La *tranchée directe* est celle qui va directement aux ouvrages où elle se dirige, parce que le terrain ou la situation ne permet pas de la conduire autrement. On

la défile par de fréquentes traverses, & en la faisant plus profonde que la *tranchée* ordinaire. *Voyez ces différentes tranchées, Pl. XVI. de fortification, fig. 1. n°. 2, 3 & 4.*

La *tranchée* tournante est celle qui entoure ou qui forme une espece d'enveloppe autour des ouvrages attaqués; telle est celle qu'on fait pour le logement du glacis ou du chemin-couvert, *Pl. XVI. fig. 1. n°. 1.* Cette *tranchée F* est défilée des ouvrages qui les découvrent par des traverses intérieures *G*, & des extérieures *T*.

La *tranchée* s'ouvre ordinairement lorsque les lignes de circonvallation & de contrevallation sont à-peu-près aux deux tiers de leur façon. Dès que ces lignes sont tracées, l'ingénieur qui a la principale direction du siège examine le côté le plus favorable pour les approches & le moins susceptible de défense. Il règle sur le plan de la place & de ses environs la disposition & le nombre des attaques; après quoi le terrain qu'elles doivent occuper étant bien reconnu, il se met en état de faire travailler à la *tranchée*, c'est-à-dire, d'en faire commencer l'ouvrage. C'est ce commencement du travail qui se nomme *l'ouverture de la tranchée*.

Pour se diriger dans ce travail, on prolonge dans la campagne les capitales des bastions du front de l'attaque. Pour cet effet, on plante hors de la portée du fusil des piquets dans le prolongement de l'angle flanqué des bastions, & de l'angle saillant du chemin-couvert opposé. Ces deux points pouvant être remarqués aisément de loin, ils donnent le moyen de planter facilement plusieurs piquets dans leur alignement. On peut avoir de même le prolongement des capitales de tous les autres ouvrages qu'on peut avoir à attaquer, ou qui couvrent ou forment le front de l'attaque. On attache des bouchons de paille aux piquets qui donnent ces alignemens, afin de les distinguer ou remarquer plus facilement dans la nuit.

Le général règle aussi l'état des gardes d'infanterie & de cavalerie qui doivent être de service chaque jour, & de ma-

niere qu'elles aient au-moins trois ou quatre jours de repos, & qu'elles soient aussi suffisantes pour repousser les sorties que peuvent faire les troupes de la garnison.

On détermine aussi en même temps la cavalerie qui doit porter la fascine, & les travailleurs de jour & de nuit, qui doivent être en fort grand nombre les premières & secondes gardes, ce qui se fait un jour ou deux avant l'ouverture de la *tranchée*, à la diligence du major général & du maréchal général des logis de la cavalerie. Ces deux officiers ont soin de faire avertir les troupes de bien reconnoître la situation des gardes. Ils doivent aussi s'entendre & se concerter avec le directeur général de la *tranchée*, recevoir de lui les demandes journalières qu'il est obligé de leur faire sur les besoins de la *tranchée*, & avoir soin qu'il ne lui manque rien.

Tout cela préparé, le directeur règle son détail avec les ingénieurs. Il les instruit du lieu où il veut ouvrir la *tranchée*, & il a besoin de leur faire prendre de la meche ou des cordeaux, des piquets & des maillets pour la tracer. On fait porter tout cela en paquets par des soldats, qui ont soin de tenir toutes ces choses en état de s'en servir lorsqu'il en est besoin.

Lorsque tout est réglé, on pose une petite garde près des lieux où le travail doit commencer, afin d'empêcher qu'on n'y dérange rien, & qu'on ne les fréquente pas trop, car il est important de cacher son dessein autant qu'on le peut.

Le jour de l'ouverture étant venu, les gardes s'assemblent sur les deux ou trois heures après midi, elles se mettent en bataille, après quoi on leur fait la prière. Le général les voit défiler si bon lui semble. Les travailleurs s'assemblent aussi près de-là, étant tous munis de fascines, de piquets, & outre cela d'une pelle & d'une pioche.

Quand la nuit approche, & que le jour commence à tomber, les gardes se mettent en marche, chaque soldat portant une fascine avec ses armes; ce qui doit se pratiquer à toutes les gardes. A l'égard des outils, il suffit d'en faire prendre aux travailleurs les deux premières gardes, &

de les faire laisser à la *tranchée* où on les retrouve.

La garde de cavalerie va prendre en même temps les postes qui doivent lui avoir été marqués sur la droite & la gauche des attaques, ou sur l'une des deux, selon qu'il a été jugé convenable: tout cela se fait le premier jour en silence & sans tambours ni trompettes.

Les grenadiers & les autres détachemens marchent à la tête de tout, suivis des bataillons de la *tranchée*, & ceux-ci des travailleurs, lesquels sont tous disposés par divisions de 50 en 50; chaque division est commandée par un capitaine, un lieutenant & deux sergens. On les fait marcher par quatre ou six de front jusqu'à l'endroit où l'on veut commencer le travail. Lorsque la tête de ces travailleurs est arrivée, le brigadier ingénieur du jour, qui a le dessein des attaques projetées, va poser les brigades en avant par les lieux où la *tranchée* doit passer, pendant que les bataillons s'arrangent à droite & à gauche de l'ouverture de la première *tranchée* derrière les couverts qui s'y trouvent, sinon aux endroits qui auront été marqués à leur major, où ils déchargent leurs fascines.

Ils se reposent ensuite sur leurs armes en silence, toujours prêts à exécuter les ordres qui leur sont donnés.

Pendant cet arrangement, le brigadier ou l'ingénieur qui a posé ces détachemens donne le premier coup de cordeau, & il montre aux sous-brigadiers ce qu'il y a à faire pour continuer à tracer la *tranchée*. Il fait ensuite défiler les travailleurs un à un portant la fascine sous le bras droit, si la place est à droite, & sous le gauche, quand on la laisse à gauche. Il commence lui-même par poser le premier des travailleurs, puis le deuxième, troisième, quatrième, cinquième, &c. l'un après l'autre, leur recommandant:

- 1°. Le silence.
- 2°. De se coucher sur leur fascine.
- 3°. De ne point travailler qu'on ne le leur commande.

Quand le brigadier en a posé ainsi plusieurs, il cède sa place au premier ingénieur qui le suit & qui continue à poser

& faire poser, pendant que lui brigadier va prendre garde au tracé. Tout cela se continue de la sorte, jusqu'à ce qu'on ait tout posé, observant bien :

1^o Tous les replis & retours de la tranchée.

2^o De faire avancer les gens détachés, à mesure qu'on avance le tracé.

3^o De couvrir les brisures des retours par un prolongement de deux ou trois toises en arrière, ce qui se fait aux dépens de la ligne en retour, & ainsi de toutes les autres.

4^o De faire jeter la terre de la tranchée du côté de la place, pour s'en former un parapet qui mette à couvert du feu de ses ouvrages.

5^o De prendre bien garde de ne pas s'enfiler; c'est-à-dire, de diriger les boyaux de la tranchée, de manière que leur prolongement ne donne sur aucun des ouvrages de la place. Car il est évident qu'alors le feu de ces ouvrages découvrirait les boyaux dans toute leur longueur. Il faut prendre garde aussi de trop s'écarter dans la campagne, pour ne pas faire plus de retours ou d'ouvrages qu'il n'est nécessaire. On doit s'attacher à faire en sorte que les prolongemens des différentes parties de la tranchée rasent les parties les plus avancées des dehors de la place, ou qu'ils ne donnent qu'environ à dix ou douze toises près; ce qui ne peut guère se faire que par estime, à-moins qu'on n'ait commencé à tracer avant que le jour soit tout-à-fait tombé, ce qui est toujours mieux, lorsqu'on le peut sans grand risque.

6^o De ne pas s'éloigner des capitales prolongées, dont il faut renouveler les piquets de temps en temps, & les coiffer d'un bouchon de paille afin de les reconnoître, même de quelque bout de meche allumée pendant la nuit, parce qu'il faut se faire une loi de ne pas s'en éloigner, & de les croiser fréquemment. Il faut être en état de les reconnoître pour se diriger selon leur direction, afin d'éviter les écarts & les retours inutiles, parce que ce sont les vrais guides qui doivent mener à la place.

Pour bien faire, il faut poser les retours

à fascines comptées, afin d'en savoir toujours les mesures.

Si la situation des ouvertures est favorable, il ne sera pas impossible qu'on puisse parvenir jusqu'à la première parallèle ou place d'armes dès la première nuit; mais si on est obligé d'ouvrir la tranchée de fort loin, cela sera moins aisé, & il faudra employer beaucoup plus de travail.

Il est à présumer que le directeur général aura fait son projet sur le pied d'avancer jusque-là la première nuit; & s'il est possible, il faudroit en commencer le retour, ne fût-ce que par une cinquantaine de travailleurs.

Ce qui est dit ici pour les attaques de la droite, se doit aussi entendre pour celles de la gauche, chacune d'elles devant aller le même train, & toujours marcher de concert; de sorte que quand l'une trouve quelque difficulté qui la retarde, l'autre la doit attendre pour éviter les inconvéniens, auxquels sont sujets ceux qui allant trop vite, ne se précautionnent pas assez.

Quand le travail est disposé, on fait: *haut les bras*, & tout le monde travaille, avertissant toujours les travailleurs de jeter la terre du côté de la place. On se diligente tant qu'on peut jusqu'au grand jour: pour lors on fait mettre les détachemens à couvert sur le revers de ce qu'il y a de fait de la place d'armes & derrière les plus proches replis de la tête des tranchées, ou on les fait coucher sur le ventre, car elles sont encore bien faibles le matin. Après cela, on congédie les travailleurs de la nuit; & on les relève par un pareil nombre de jour, commençant par la tête, au contraire de ceux de la nuit qu'on a commencés par la queue.

Il est rare que cette première journée puisse bien achever les ouvrages qu'on a commencés, quelque soin qu'on se donne pour cela, parce que d'ordinaire on entreprend beaucoup.

On ne doit pas cependant congédier les travailleurs de jour qu'ils n'aient à-peu-près achevé l'ouvrage de la largeur & profondeur qu'on veut lui donner, ce qui est bien difficile à obtenir des ouvriers qui ont toujours grande envie de s'en re-

tourner, & très-peu d'achever. C'est pour-quoi il est à-propos de faire parcourir, le second jour, le travail de la première nuit par un détachement de cent ou deux cents hommes qui ne feront autre chose que d'achever & parer ce qui a été commencé la première nuit.

La mesure ordinaire des *tranchées* est ordinairement de douze piés de largeur & de trois de profondeur. La terre de la *tranchée* étant jettée du même côté, forme un parapet de trois piés ou trois piés & demi d'élévation au-dessus du terrain de la campagne, ce qui donne pour toute la hauteur du parapet depuis le fond de la *tranchée* six piés ou six piés & demi.

La seconde garde, le masque étant levé, on monte la *tranchée*, tambour battant, & on pose encore à découvert; mais il s'en faut bien qu'on entreprenne autant de travail que la première nuit.

La seconde garde doit s'employer par préférence à la continuation de la première place d'armes, à laquelle il faut donner toute l'étendue nécessaire, & pousser cependant en avant ce qu'on pourra en croissant toujours les capitales, dont il faut avoir soin de marquer les prolongemens à mesure qu'on s'avance vers la ville, & les piquer chaque fois qu'on les croise afin de les rendre toujours plus remarquables.

La place-d'armes entreprise sur toute sa longueur doit être achevée dans toute la perfection qu'on pourra lui donner à la fin de la troisième garde, parce qu'elle doit être la demeure fixe des bataillons jusqu'à ce que la seconde soit faite.

Outre la première ligne parallèle ou place-d'armes, qu'on doit considérer comme l'ouvrage de la deuxième & troisième nuit, quoique commencée dès la première, on doit avoir fait marcher en avant les deux *tranchées* de la droite & de la gauche, mais non pas jusqu'à la seconde parallèle. Il ne seroit pas prudent de s'avancer aussi promptement.

Les travailleurs de jour de cette garde doivent être fournis en nombre égal à ceux de la nuit. Le travail du jour commence par celui de la tête, comme celui de la nuit par la queue.

Tout le monde doit contribuer à pres-

ser & perfectionner le travail de jour tant que l'on peut, après quoi, quand il est en état, il faut faire avancer les premiers bataillons dans la place-d'armes, & ne mettre que des détachemens dans les ouvrages de la tête, avec ordre de ne point tenir ferme, si l'ennemi vient à eux.

Le troisième jour il faudra encore faire monter force travailleurs, afin d'en pouvoir employer trois ou quatre cents à perfectionner ce qui manquera des jours précédens, & arriver à la deuxième ligne parallèle ou place-d'armes, à laquelle il faudra travailler aussi avec la même vivacité.

Comme le feu de la place commence alors à devenir dangereux, il faut employer les sappes, non qu'il faille renoncer tout-à-fait à poser encore à découvert quelque partie de la troisième nuit; mais il faut le faire directement, & pour cela trouver quelque terrain favorable qui fournisse un demi-couvert, ou bien prendre le temps que le feu est fort ralenti, comme il arrive souvent après les deux ou trois premières heures que les soldats sont las de tirer. Pour lors on peut dérober un temps pour poser cent ou cent vingt travailleurs, & plus si le feu continue à diminuer; mais c'est de quoi il ne faut pas abuser, parce qu'il faut tenir pour maxime de ne jamais exposer son monde mal-à-propos, & sans grande raison; ce qui se fait bien moins souvent qu'il n'est à désirer, & sans qu'on en retire aucun avantage: au contraire rien n'est plus capable de retarder le travail: c'est pourquoi après la seconde nuit il ne faut plus poser à découvert sans grande circonspection. Ainsi il faut nécessairement après cette nuit employer les sappes. Voyez SAPPE.

Il est très-important que le général visite la *tranchée*, mais de temps-en-temps seulement, & non tous les jours. Il doit y venir peu accompagné, se faire rendre compte sur les lieux de chaque chose en particulier, & donner les ordres sur tout autant qu'il le jugera nécessaire.

Si les attaques sont séparées, le lieutenant-général de jour choisit celle qui lui

plait ; si elles sont liées , comme il a le commandement général , il commande aux deux ; & par conséquent il doit occuper le milieu entre les deux , mais non pas à la tête des attaques ; parce que les allées & venues des gens qui ont affaire à lui embarrasseroient le travail ; outre qu'il seroit trop éloigné du gros des troupes , le milieu de la tête des bataillons est le lieu qui lui convient le mieux. Il peut , & doit visiter de temps en temps la tête des ouvrages.

Le plus ancien maréchal de camp doit se mettre à la droite , l'autre à la gauche ; les brigadiers à la queue des détachemens les plus avancés.

Le lieutenant-général du jour commande à la cavalerie , infanterie , artillerie , ingénieurs , mineurs & généralement à tout ce qui regarde la sûreté & l'avancement des attaques ; mais il se doit concerter avec le directeur de la *tranchée* , & ne rien entreprendre ni résoudre sans sa participation ; car ce dernier est l'ame & le véritable mobile des attaques.

L'application particulière d'un lieutenant-général doit être de bien poster les troupes , régler les détachemens , faire servir les têtes de la *tranchée* , & fournir des travailleurs extraordinaires , quand on lui en demande.

Les maréchaux de camp font la même chose que le lieutenant-général , par subordination ; & ils doivent recevoir ses ordres , & les rendre aux brigadiers , & ceux-ci aux colonels qui les distribuent à leurs régimens , à qui ils ont soin de les faire exécuter.

Quand il y a quelques entreprises à faire , c'est le lieutenant-général qui en doit ordonner l'exécution , par l'avis & sur l'exposé du directeur-général.

Lorsqu'il y a peu de ces premiers officiers dans une armée , ce n'est pas une nécessité que le lieutenant-général de jour couche à la *tranchée* , il suffit qu'il la visite pendant le jour , & qu'il y donne ses ordres.

Quatre lieutenans - généraux suffisent pour une armée commandée par un maréchal de France , le double des maréchaux de camp , & le double de ceux-ci

en brigadiers ; c'est-à-dire que s'il y a quatre lieutenans - généraux , il doit y avoir huit maréchaux de camp , & seize brigadiers ; un plus grand nombre est inutile , & bien plus à charge que nécessaire dans les armées.

Des rois & des princes. Si des rois ou des princes dont la vie est précieuse aux peuples , étoient en personne à l'armée , & qu'ils voulussent voir la *tranchée* , ce qu'on ne peut désapprouver , il faudroit prendre les précautions suivantes :

1°. Que cela n'arrive pas souvent ; mais seulement deux , trois ou quatre fois tout au plus pendant un siège.

2°. Que ce ne soit qu'à des places considérables , & non à des bicoques.

3°. Que la *tranchée* soit bonne , & autant assurée qu'on le peut faire.

4°. Qu'ils voient l'ouverture de la *tranchée* , si bon leur semble ; mais qu'ils ne la visitent plus que lorsque le canon se fera rendu maître de celui de la place.

5°. Que la nuit qui précédera les visites qu'ils voudront faire , on envoie partie de leur garde à la *tranchée* , distribuée par petits pelotons en différens endroits , pour plus grandes sûretés de leurs personnes.

6°. Qu'ils y aillent fort peu accompagnés , & seulement d'un capitaine des gardes , de trois ou quatre de leurs officiers , & de cinq ou six seigneurs de leur cour , ou des officiers généraux , & du directeur de la *tranchée* qui doit marcher immédiatement devant eux pour leur servir de guide , & leur rendre compte , en chemin faisant , de toutes choses.

7°. Qu'il ne se fasse aucun mouvement de troupes pendant qu'ils seront à la *tranchée* ; mais qu'elles se rangent toutes sur le revers , laissant le côté du parapet à sa marche.

8°. Qu'on fasse asseoir tous les soldats , leurs armes à la main ; les officiers se tenir debout du même côté , le chapeau à la main , sans laisser paroître leur espron-ton par-dessus la *tranchée*.

9°. Qu'ils visitent tout , jusqu'à la troisième place d'armes , même jusqu'à la queue des sapes , afin qu'ils en soient mieux instruits.

10°. Qu'ils montent de petits chevaux, bas de taille, doux, qui ne soient pas ombrageux, pour faire leur tournée, au moins jusqu'à la seconde parallèle ou place d'armes, n'étant pas possible qu'ils y puissent fournir à pié, quand les *tranchées* sont un peu avancées.

11°. Qu'on leur fasse un ou deux repaires dans les endroits de la *tranchée* les plus convenables; ces mêmes lieux pourront servir après de couverts aux officiers généraux de garde.

Après tout ce que nous avons dit sur la *tranchée*, il faut encore ajouter une vérité constante, c'est qu'il n'y a aucun lieu sûr dans la *tranchée*, quelque soin qu'on se puisse donner pour la bien faire, comme il n'y a rien qui puisse mettre à couvert des bombes & des pierres quand on est sous leur portée, & que la place en tire; il n'y a point non plus de parapet de *tranchée* qui ne puisse être percé par le canon, à huit piés au-dessous du sommet, & dans l'infinité de coups de mousquets qui se tirent, il y en a toujours quantité dont les balles rasant le haut des parapets; s'amortissent & plongent, la plupart avec encore assez de force pour blesser & tuer ceux qui en sont atteints.

Il y a de plus des coups de biais ou d'écharpe, qui rasant ainsi le parapet de la *tranchée*, s'amortissent, & ne sont pas moins dangereux, & qu'on ne peut guere éviter.

Quand on est sous la portée des grenades, c'est encore pis; les coups de feu sont là dans leur force, & bien plus certains, outre que les éclats des grenades & des bombes volent par-tout, & vont le plus souvent tomber où on ne les attend pas; c'est pourquoi je crois qu'il est de la prudence que les grands princes, de la vie desquels dépend le sort des états, dans les visites qu'ils feront dans la *tranchée*, ne passent point au-delà de la troisième place d'armes; ils ne doivent pas même aller jusque là. *Attaque des places de Vauban.*

La *tranchée* se monte de jour ou de nuit; l'avantage qu'on trouve à la monter de jour, consiste en ce que les officiers & les soldats qui voient le terrain,

s'instruisent mieux de ce qu'ils auront à faire, que quand l'obscurité sera venue; mais il y a divers avantages à la monter de nuit.

1°. On perd moins de monde par le canon & les mortiers des assiégés, qui ne cessent de tirer depuis que les nouvelles troupes entrent à la queue de la *tranchée*, jusqu'à ce que celles qui sont relevées, soient entièrement sorties; sur-tout lorsqu'il se trouve quelque morceau de *tranchée* qui sera enfilé ou commandé; ce que rarement on peut éviter dans toute cette longue étendue qu'à la *tranchée*, comme les artilleurs de la place ne manquent jamais de l'observer; c'est principalement vers cet endroit qu'ils dirigent les batteries; & les troupes qui entrent, s'embarrassant avec celles qui sortent, n'ont pas assez de terrain pour éviter les bombes, les pierres, & les bonds des boulets de canon.

2°. Si pour donner l'assaut, ou pour vous précautionner contre une sortie à laquelle vous savez que les ennemis se préparent, vous voulez conserver les troupes qui devoient être relevées, pour les joindre avec les nouvelles qui entrent; ou si vous montez la *tranchée* avec plus de bataillons qu'à l'ordinaire, les ennemis l'observeront, lorsque cela se passera de jour, & ils prendront leurs mesures pour attendre l'assaut, ou pour ne point faire de sortie: au contraire, si après avoir monté la *tranchée* de jour vous faites marcher de nuit de nouvelles troupes pour en renforcer la garde, il ne sera pas possible que ce mouvement ne s'entende de la place, sur-tout quand la *tranchée* est déjà proche.

3°. Comme c'est la nuit qu'il y a plus à craindre des sorties, les troupes de la *tranchée* seront bien moins vigilantes, & moins en état de combattre, lorsqu'ayant déjà passé tout le jour, elles se trouveront harassées par le soleil & la poussière. Il est vrai qu'on y peut remédier, en ne montant pas la *tranchée* le matin, mais seulement le soir un peu auparavant la nuit.

Lors même qu'on monte la *tranchée* de nuit, les généraux, les commandans, & les majors des régimens, y entrent de jour, afin de reconnoître le terrain &

voir en quel état toutes les choses se trouvent. Le major de *tranchee* ou ses aides, devroient les attendre au poste du lieutenant-général de *tranchee*, pour leur faire observer tout ce qui est digne de quelque considération.

Le major général, dès le jour précédent, nomme aux majors de brigade quelles troupes doivent relever chacune de celles de sa *tranchee*; & une fois pour toutes il assigne l'heure & le lieu de l'assemblée où ce même major général fait ranger les bataillons & les détachemens selon l'ordre dans lequel ils doivent marcher & garnir la *tranchée*.

Deux caporaux de chaque bataillon se trouvent à la queue de la *tranchée*, l'un pour guider à couvert par le chemin le plus court, le bataillon qui entre; & l'autre pour conduire les détachemens qui vont quelquefois par un chemin différent de celui que prennent les régimens.

Les troupes qui entrent & celles qui sortent, s'approcheront du parapet le plus qu'elles pourront: si c'est de jour, la *tranchée* se monte tambour battant, & l'on plante les drapeaux au haut de la *tranchée*, dans quelqu'endroit du parapet qui soit bien renforcé, parce que les canonniers de la place se divertissent à tirer contre les drapeaux.

Chacun fait que les officiers qui descendent, transmettent à ceux qui les relevent, les ordres qu'il y a à la *tranchée*. Le lieutenant général de *tranchée* les reçoit du général de l'armée, & il les distribue ensuite aux régimens. Pour moi, je voudrois que le général de la *tranchée* donnât tous les ordres au major, & que celui-ci les distribuât tous les jours aux troupes de la *tranchée*. De cette manière, on trouveroit dans le livre du major de *tranchée*, une suite exacte de tout ce qui s'est passé pendant tout le cours du *siege*.

Je voudrois aussi que le lieutenant général & le major de *tranchée*, les ingénieurs qui entrent & qui sortent, les commandans des batteries, les directeurs des mines, le major général de l'armée, le chef des ingénieurs, & les commandans d'artillerie, conférassent ensemble sur ce qu'il est important de faire ou de repré-

sentier au général de l'armée, pour bien exécuter les ordres qu'il a précédemment donnés. *Reflexions militaires*, par M. le marquis de Santacruz.

Après le détail précédent sur les *tranchées*, il nous reste à faire observer, en finissant cet article, que l'usage n'en remonte guère, selon le pere Daniel, qu'au regne de Charles VII, ou un peu auparavant. Il croit qu'on leur donnoit alors le nom de *mines*, & quelquefois de *tranchées*; mais ce dernier nom prévalut bien tôt sur le premier; apparemment lorsque les travaux exprimés par ces deux noms, devinrent différens. Le maréchal de Monluc les perfectionna au *siege* de Thionville, en 1558; mais ce n'est que sous M. le maréchal de Vauban, qu'elles devinrent infiniment plus parfaites qu'elles ne l'avoient été jusqu'à ce grand homme. Ce fut au *siege* de Maëstricht, en 1673, qu'il inventa les fameuses *paralleles* ou places d'armes, qui donnent tant de supériorité à l'attaque sur la défense. Il imagina ensuite les *cavaliers de tranchee*, un nouvel usage des *sapes* & des *demi-sapes*, les batteries à ricochet, &c. & par-là, comme le dit l'historien de l'académie, « il avoit porté » les arts à une telle perfection, que le » plus souvent, ce qu'on n'auroit jamais » osé espérer devant les places les mieux » défendues, il ne perdoit pas plus de » monde que les assiégés ».

Nous devons remarquer ici que M. le chevalier de Folard ne pensoit pas que les *tranchées* aient été inconnues aux anciens; il prétend même démontrer dans son *traité de l'attaque & de la défense des places*, qu'ils employoient des *paralleles*, ou places d'armes, dans leurs approches, & qu'ils avoient pratiqué tout ce qu'on a inventé dans les *sieges*, depuis la découverte de la poudre à canon. Mais suivant M. Guischart, le sentiment de M. de Folard, sur ce sujet, ne se trouve fondé que sur l'infidélité des traductions, & sur l'envie de cet habile officier, de faire de nouvelles découvertes. « J'ai examiné, dit-il, » dans la langue originale, les passages » dont il appuie son système, & je me » sens aisément convaincu que les auteurs » n'y représentent rien de tout ce qu'il a

» vu, & qu'ils s'expriment en termes très-
 » clairs sur tout ce qu'ils veulent faire en-
 » tendre. Il est certain qu'on n'y trouve
 » rien de ressemblant aux tranchées &
 » aux parallèles». *Dissertation sur l'attaque
 & la défense des places des anciens. Voyez*
cette dissertation dans le second volume
des mémoires militaires de M. Guischart,
 & le traité sur le même sujet, de M. le
 chevalier de Folard, l. II. & III. de son
 commentaire sur Polybe. (Q)

TRANCHÉE, *queue de la (Génie.)* c'est
 le premier travail que l'assiégeant a fait en
 ouvrant la tranchée, & qui demeure der-
 rière à mesure qu'on pousse la tête de
 l'attaque vers la place. Il y a toujours du
 danger à la queue de la tranchée, parce
 qu'elle est exposée aux batteries de la pla-
 ce, & que le canon logé sur des cavaliers,
 donne facilement sur les troupes qui mon-
 tent la garde, ou qui la relevent. On laisse
 toujours une garde de cavalerie à la queue
 de la tranchée, pour être en état de cou-
 rir au secours des travailleurs de la tête,
 en cas d'une sortie de la garnison, & cette
 garde se relève autant de fois qu'on relève
 la garde de la tranchée. (D. J.)

TRANCHÉE, *relever la (Art milit.)*
 c'est monter la garde à la tranchée, &
 prendre le poste d'un autre corps de trou-
 pes qui descend la garde. (D. J.)

TRANCHÉE, *retour de la (Génie.)* ce
 sont les coudes & les obliquités qui for-
 ment les lignes de la tranchée, qui sont
 en quelque façon parallèles aux côtés de
 la place qu'on attaque, pour en éviter
 l'ennemi. Ces différens retours mettent un
 grand intervalle entre la tête & la queue
 de la tranchée, qui par le chemin le plus
 court, ne sont séparées que par une petite
 distance. Aussi quand la tête est attaquée
 par quelque sortie de la garnison, les plus
 hardis des assiégeans, pour abrégier le che-
 min des retours, sortent de la ligne, &
 vont à découvert repousser la sortie, &
 couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict.*
milit. (D. J.)

TRANCHÉE, (*Jardinage.*) se dit d'une
 longue ouverture de terre, pour planter
 des arbres, de la charmille, ou pour faire
 un fossé, une rigole : on fait encore des

tranchées de recherches, pour amasser des
 sources.

TRANCHÉE, f. f. (*Hydr.*) on appelle
tranchée de recherche, celle qui reçoit l'eau
 de plusieurs prairies de communication,
 ainsi que des rameaux d'eau que des échar-
 pes ramassent de tous côtés, en forme de
 pattes d'oie. (K)

TRANCHÉES, (*Médec.*) nom vulgaire
 employé par les femmes, les accoucheurs,
 les sages-femmes & les nouvelles accou-
 chées, pour désigner les douleurs qu'elles
 éprouvent souvent après leur accouché-
 ment, à l'utérus, au ventre, au nombril,
 aux reins, aux lombes, aux aînes, soit
 continuellement, soit par intervalles, tan-
 tôt d'un côté, tantôt de l'autre. On a in-
 diqué les causes & les remèdes des tran-
 chées au mot DOULEUR & FEMME EN
 COUCHE, *Médec.*

TRANCHÉES, f. f. pl. *terme de Maréchal;*
 c'est une maladie des chevaux qui consiste
 en douleur dans les boyaux, excitée par
 l'acrimonie des humeurs, ou par des vents,
 & qu'on doit traiter par les remèdes op-
 posés aux causes du mal. *Soleysel. (D. J.)*

TRANCHE-FIL, f. m. *terme de Bour-*
relier; cuir tortillé pour soutenir le fuzer
 & la soubarbe de la bride des chevaux de
 carrosses. (D. J.)

TRANCHE-FIL, f. m. *terme de Cordon-*
niers; ils appellent ainsi un gros fil qu'ils
 cousent en forme de bordure en dedans,
 & le long des quartiers & oreilles des
 souliers; lorsque le cuir n'est pas fort, &
 qu'on craint qu'il ne se déchire, ou ne s'é-
 tende trop. (D. J.)

TRANCHE-FIL, f. m. *terme d'Épéronnier;*
 c'est une espèce de petite chaîne fort déliée
 qui est autour du mors. (D. J.)

TRANCHE-FIL, f. m. *terme de Relieur;*
 petit ornement de fil ou de soie, que les
 Relieurs mettent au dos des livres qu'ils
 relient sur le haut & le bas de la tranche.
 Il sert aussi à tenir les feuilles en état.
 (D. J.)

TRANCHE-LARD, f. m. (*Cuisine.*)
 grand couteau fort mince, à l'usage des
 cuisiniers, & dont le nom indique l'usage.

TRANCHER, v. act. (*Gram.*) c'est
 séparer en deux parties avec un instru-
 ment tranchant. *Trancher* ce fer en deux,

On *tranche* la tête aux gentilshommes coupables de crime. Il se dit aussi des douleurs d'entrailles, qu'on appelle *tranchées*; unifiez ce médicament à celui-ci pour empêcher de trancher. On dit au figuré, il est d'un caractère *tranché*; *trancher* une difficulté. La mort *tranche* nos espérances; il *tranche* de l'important; c'est un *traître*, il *tranche* de deux côtés: ces douleurs *tranchent* trop. *Tranchez* ces chiffres pour les distinguer de ceux sur lesquels vous n'avez pas encore opéré.

TRANCHET, f. m. (*Outil de Cordonnier.*) espèce de long couteau de fer fort plat & fort acéré, avec un manche de bois léger. Il sert à couper le gros cuir pour en faire les semelles de dessous, & à les redresser ou rogner quand elles sont cousues au soulier. On en fait aussi les chevilles des talons; les marchands de crespin les vendent. (*D. J.*)

TRANCHET, f. m. (*Serrurerie.*) c'est un outil de ferrurier, qui sert à couper de petites pièces de fer à chaud. *Voyez l'article* TRANCHE. La seconde s'appelle aussi *tranchet*. (*D. J.*)

TRANCHIS, f. m. *terme de Tuilier*; rang d'ardoises ou de tuiles échancrées, qui sont en recouvrement sur d'autres entières, dans l'angle rentrant d'une noue ou d'une fourchette. (*D. J.*)

TRANCHOIR QUARRÉ, f. m. (*Architect.*) est cette table quarrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, & qui, dans celles de l'ordre corinthien, représente cette espèce de tuile quarrée qui couvre la corbeille ou le panier qu'on feint entouré de feuilles. (*D. J.*)

TRANCHOIR, f. m. *terme de Vitrier*; c'est une sorte de pièce de verre que l'on met dans les panneaux de vitres, qui sont façon de Lorraine ou de croix de Lorraine. (*D. J.*)

TRANCOSO, (*Géogr. mod.*) ville de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, à trois lieues de Pinhel. Elle a titre de *duché*, & est située dans une vaste & délicieuse campagne. Cette ville est entourée de murs, & a droit de suffrage dans les assemblées des états. Ferdinand I, roi de Castille, la prit sur les Maures

l'an 1033. *Long.* 11. 3. *latit.* 40. 37. (*D. J.*)

TRANCZIN, (*Géogr. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, chef-lieu du comté de même nom, sur la rive gauche du Vag, qu'on passe sur un pont de bois. Elle a pour défense un château fortifié, & dans son voisinage des eaux minérales, & deux bains d'eaux chaudes. (*D. J.*)

TRANGLES, f. f. *terme de Blason*; ce mot se dit des fasces rétrécies qui n'ont que la moitié de leur largeur, & qui sont en nombre impair. *Trévoux.* (*D. J.*)

TRANQUÈBAR ou TRANQUEBAR, (*Géogr. mod.*) ville de la presqu'île de l'Inde, au royaume de Tanjaour, sur la côte de Coromandel, à l'embouchure de la rivière Caveri, & à 25 lieues de Pondichéri. Les Danois en sont les maîtres depuis l'an 1621, par un accord fait la même année avec le naïque ou roi de Tanjaour, sur les terres duquel est situé ce port de mer; les Danois ont bâti depuis une forteresse pour sa défense. Le climat en est fort chaud, & très-difficile à supporter. Les jésuites ont dans cette ville une église, & y jouissent d'une grande liberté. Le roi de Danemarck y a établi une mission en 1705 pour la propagation du Christianisme; on peut consulter sur cette mission M. de la Crose dans son *Christianisme des Indes.* *Long.* 97. 50. *latit. septent.* 11. 18. (*D. J.*)

TRANI, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, sur le golfe de Venise, entre Bartette & Biseglia. Il y a un château bâti par l'empereur Frédéric II. Son port a été bouché par les sables. Son évêché est du x. siècle. *Long.* 34. 50. *latit.* 41. 10. (*D. J.*)

TRANQUILLITÉ, PAIX, CALME, (*Synon.*) ces mots, soit qu'on les applique à l'ame, à la république, ou à quelque société particulière, expriment également une situation exempté de trouble & d'agitation: mais celui de tranquillité ne regarde précisément que la situation en elle-même, & dans le temps présent indépendamment de toute relation: celui de *paix* regarde cette situation par rapport au-dehors, & aux ennemis qui pourroient y causer de l'altération: celui de *calme* la

regarde par rapport à l'événement ; soit passé , soit futur , en sorte qu'il la désigne comme succédant à une situation agitée , ou comme la précédant.

On a la *tranquillité* en soi-même , la *paix* avec les autres , & le *calme* après l'agitation.

Les gens inquiets n'ont point de *tranquillité* dans leur domestique. Les querelleurs ne sont guère en *paix* avec leurs voisins. Plus la passion a été orageuse , plus on goûte le *calme*.

Pour conserver la *tranquillité* de l'état , il faut faire valoir l'autorité sans abuser du pouvoir. Pour maintenir la *paix* , il faut être en état de faire la guerre. C'est encore plus par la douceur que par la rigueur qu'on rétablit le *calme* chez un peuple révolté. Girard , *Synon.* (*D. J.*)

A. N. TRANQUILLITÉ , (*Métaph.*)

La tranquillité est ce que l'âme éprouve lorsqu'elle n'est agitée d'aucune passion , & qu'elle jouit d'elle-même : c'est l'état du bonheur.

La tranquillité est souvent le fruit d'une bonne conscience , & plus souvent encore l'effet du tempérament. Un sang bouillant est contraire à la tranquillité : c'est pourquoi les jeunes gens en jouissent si peu.

Quand on ne trouve pas son repos en soi-même , dit M. de la Roche foucault , il est inutile de le chercher ailleurs.

TRANQUILLITÉ , (*Mythologie.*) la *Tranquillité* , appelée par les Grecs *Εὐδαια* , a été déifiée. On a trouvé à Nettuno , dans la campagne de Rome , sur le bord de la mer , un autel avec cette inscription , Autel de la Tranquillité , *ara Tranquillitatis* ; sur cet autel est représentée une barque avec une voile tendue , & un homme assis au gouvernail : cette divinité étoit distinguée de la Paix & de la Concorde. (*D. J.*)

TRANSACTION , s. f. (*Gram. & Juris.*) est un accord ou convention faite entre deux ou plusieurs personnes , pour prévenir ou terminer un procès.

L'incertitude de l'événement & le bien de la paix sont ordinairement les motifs des *transactions*.

Ces mêmes considérations sont aussi qu'ordinairement on se relâche de part

& d'autre de quelque prétention , autrement ce ne seroit plus une transaction , mais une renonciation gratuite que l'on seroit à son droit.

Les transactions , toute favorables qu'elles sont , ne s'étendent point aux choses qui n'y sont pas exprimées.

On ne peut pas non plus opposer à une partie la transaction qui a été faite avec une autre , chacun étant le maître de son droit.

On stipule quelquefois une peine en cas d'inexécution de la transaction , & le cas arrivant , la peine doit être exécutée ; il dépend néanmoins de la prudence du juge de la surseoir ou modérer s'il lui paroît juste de le faire.

Les *transactions* ont la force des choses jugées , tellement que suivant l'ordonnance de Charles IX , de l'an 1560 , elles ne peuvent être rescindées pour cause de lésion , mais seulement pour dol & force.

En matière criminelle elles ne valent qu'entre les parties privées , & ne peuvent imposer silence à la partie publique. Ordonnance de 1670 , *tit. xxv. art. 19.*

Anciennement on ne pouvoit transiger sur un appel au parlement sans lettres-patentes & arrêt , ou du-moins sans un arrêt qui homologuoit la *transaction*.

Quand l'appel venoit du pays de droit écrit , comme il n'y avoit pas d'amende pour le roi , on pouvoit transiger sans lettres-patentes ; mais il falloit toujours un arrêt , & quelquefois la *transaction* se faisoit au parlement même , comme on voit au second registre *olim* , fol. 25. v° où il est dit : *Hæc est concordatio facta anno 1298 , inter Petrum episcopum Altisiodorensis & procuratorem comitis Altisiodorensis.*

Lorsque l'appel venoit du pays coutumier où il y avoit amende pour le roi , il falloit lettres-patentes & arrêt sur icelles pour homologuer la *transaction*.

C'est de-là qu'il y a tant d'anciennes *transactions* dans le dépôt du parlement ; ces anciennes *transactions* sont la plupart écrites en rouleaux , dont par les soins & sous les yeux de M. Joly de Fleury , procureur général , une bonne partie a

été extraite par M. Meré, avocat; on y a découvert beaucoup de choses curieuses, & qui servent à éclairer notre ancienne jurisprudence.

Jusqu'à l'ordonnance de Charles IX, en 1560, on pensoit toujours qu'il n'étoit pas permis de transiger sur un appel pendant en la cour, sans lettres - patentes ou arrêt; mais cette ordonnance ayant confirmé toutes *transactions* faites sans dol & sans force, on a pensé que cette confirmation générale dispensoit d'obtenir ni lettres ni arrêt; & en effet, depuis ce temps on s'est dispensé de cette formalité.

On fait cependant encore homologuer au parlement certaines *transactions* pour y donner plus d'autorité, comme quand elles sont passées avec des bénéficiers, ou qu'elles contiennent des abonnemens de dixmes & autres arrangemens semblables qui intéressent l'ordre public. Voyez au digeste & au code le titre de *transacionibus*, Domat, & l'ordonnance des *transactions*. (A)

TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES, sont une espece de journal contenant les principaux mémoires qui se lisent à la société royale de Londres, sur les sciences ou les belles - lettres.

Ces *Transactions* contiennent différentes découvertes & observations faites par les membres de la société, ou qui leur ont été communiquées par leurs correspondans.

Cet ouvrage fut commencé en 1665 par M. Oldenbourg, secrétaire de la société royale, qui le continua jusqu'à l'année 1679. Après sa mort le docteur Hook son successeur le continua aussi sous le titre de *Collections philosophiques*; mais le docteur Grew l'ayant remplacé en 1689, reprit l'ancien titre qui fut conservé par le docteur Plott son successeur, & qui a subsisté jusqu'à présent.

Cet ouvrage fut d'abord publié tous les mois avec beaucoup de soin par M. Oldenbourg & les premiers secrétaires; mais il fut interrompu souvent depuis la mort du docteur Plott. En 1700 le docteur Sloane le fit publier de nouveau régulièrement tous les mois; dans la suite

on ne le mit au jour que tous les deux, trois, quatre, & six mois. Quelque temps après on le donna plus fréquemment & périodiquement sous la direction du docteur Jurin, & ce journal continue encore aujourd'hui sous celle de milord Macclesfield, président de la société royale. *Chambers*.

On a fait un abrégé en anglois des *Transactions philosophiques*, qui contient les mémoires les plus intéressans de ce recueil.

Feu M. Bremond avoit entrepris une traduction des *Transactions philosophiques*, traduction enrichie de notes, de réflexions savantes, & d'avertissemens, où il indique sur chaque sujet tout ce qu'on trouve de pareil, ou qui s'y rapporte, dans les mémoires de l'académie des sciences, dans les journaux littéraires qui en ont donné des extraits, & dans tous les autres ouvrages tant anciens que modernes, où les mêmes matieres sont traitées. Il nous en a donné quatre volumes in-4°. qui comprennent les années 1731, 1732, &c. jusqu'en 1736 inclusivement, & un volume de tables générales par ordre des matieres, & par ordre chronologique des titres des ouvrages & des noms des auteurs, accompagnés de semblables indices plus succincts, depuis l'année 1665, qui est celle de l'établissement de cette célèbre compagnie, jusqu'en 1735.

Il avoit entrepris ce grand ouvrage dès l'année 1737; il se bornoit d'abord à de simples extraits, semblables à ceux que nous ont donné MM. Lowtorp & Motte, sous le titre d'*Abrégé des Transactions philosophiques*; mais l'importance du sujet ayant réveillé l'attention des savans, M. le chancelier d'Aguesseau assembla chez lui plusieurs membres des deux académies, des sciences & belles-lettres, pour délibérer sur la maniere de rendre cette traduction plus utile. La pluralité des voix fut pour la traduction entière & fidelle du texte, sans préjudice aux notes instructives que le traducteur jugeroit à propos d'y ajouter séparément. Depuis la mort de M. de Bremond, son travail a été continué & se continue par une société de

gens de lettres, sous la direction de M. de Mours. (O)

TRANSALPIN, adj. (*Géog.*) se dit des pays qui sont au-delà des Alpes : ce terme est relatif. Ainsi l'Italie est *transalpine* par rapport à la France, & la France par rapport à l'Italie.

TRANSAQUÆ, (*Géograph. anc.*) lieu d'Italie, au pays des Marses, près du lac Fucinus; son nom moderne est *Transacco*, bourg du royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, environ deux milles au midi du lac Celano. (D. J.)

TRANSCENDANT, adj. (*Philos.*) se dit en général de ce qui est élevé au-dessus des choses ou des êtres ordinaires.

On le dit particulièrement de l'objet de la métaphysique, qui considère l'être en général, les êtres *transcendants*, comme Dieu, les Anges, &c. Voyez **MÉTAPHYSIQUE**.

Les Logiciens & les Métaphysiciens donnent le nom de *termes transcendants* à ceux qui sont si généraux, d'une signification si étendue & si universelle qu'ils passent toutes les catégories, & conviennent à toutes sortes de choses; tels sont les termes *ens*, *unum*, *verum*, *bonum*, *res*. Voyez **ÊTRE**, &c.

Geometrie transcendante, est le nom que l'on donne à la partie de la géométrie qui considère les propriétés des courbes de tous les ordres, & qui se sert pour découvrir ces propriétés de l'analyse la plus difficile, c'est-à-dire de calculs différentiel & intégral. Voyez **GÉOMÉTRIE**, **DIFFÉRENTIEL**, & **INTÉGRAL**.

Equations transcendentes, sont celles qui ne renferment point, comme les équations algébriques, des quantités finies, mais des différentielles ou fluxions de quantités finies, bien entendu que ces équations entre les différentielles doivent être telles qu'elles ne puissent se réduire à une équation algébrique. Par

exemple l'équation $dy = \frac{x dx}{\sqrt{aa - xx}}$ qui paroît être une équation *transcendente*, est réellement une équation algébrique, parce qu'en intégrant séparément les deux membres on a $y = \sqrt{aa + xx}$. Mais

l'équation $dy = \frac{dx}{\sqrt{aa - xx}}$ est une équation *transcendente*, parce qu'on ne peut exprimer en termes finis les intégrales de chaque membre de cette équation : l'équation qui exprime le rapport entre un arc de cercle & son sinus est une équation *transcendente*; car M. Newton a démontré (*Voyez QUADRATURE*), que le rapport ne pourroit être représenté par aucune équation algébrique finie, d'où il s'en suit qu'il ne peut l'être que par une équation algébrique d'une infinité de termes, ou par une équation *transcendente*.

On met ordinairement au rang des équations *transcendentes* les équations exponentielles, quoique ces équations puissent ne renfermer que des quantités finies (*voyez EXPONENTIEL*); mais ces équations diffèrent des algébriques en ce qu'elles renferment des exposans variables, & on ne peut faire disparaître ces exposans variables qu'en réduisant l'équation à une équation différentielle. Par exemple, soit $y = a^x$ qui est une équation exponentielle, il faut pour faire disparaître l'exposant x différentier l'équation, ce qui donnera $dx = \frac{dy}{y}$; équation différentielle & *transcendente*.

Courbe transcendante, dans la sublime géométrie, est celle que l'on ne sauroit déterminer par aucune équation algébrique, mais seulement par une équation *transcendente*.

Ces courbes sont celles que M. Descartes & plusieurs autres à son exemple, appellent *courbes mécaniques*, & qu'ils voudroient exclure de la géométrie; mais MM. Newton & Leibnitz sont d'un autre sentiment. En effet, dans la construction des problèmes géométriques, une courbe ne doit point être préférée à une autre, en-tant qu'elle est déterminée par une équation plus simple, mais en-tant qu'elle est plus aisée à décrire. Voyez **GÉOMÉTRIE**. (O)

TRANSCOLATION, f. f. en Pharmacie, c'est la même chose que *filtration*, ou *percolation*. Voyez **FILTRATION**, &c.

TRANSCRIPTION, f. f. en terme de marchand; c'est l'action de mettre, de trans-

crire ou de rapporter un compte d'un livre dans un autre livre particulier; d'un journal dans un grand livre de compte. Voyez TENIR LES LIVRES DE COMPTE.

TRANSCRIRE, v. act. (*Gram.*) c'est écrire une seconde fois, faire une copie d'une chose écrite, la porter d'un papier sur un autre. *Transcrivez* cela & le mettez au net: *transcrivez* cet acte sur ce registre. Ce morceau n'est pas de lui, il n'a fait que le *transcrire*.

TRANSCRIT, participe, (*Jurisprud.*) signifie ce qui est copié d'après un autre exemplaire; faire transcrire un mémoire ou autre écrit, c'est le faire mettre au net, ou en général le faire copier. Voyez COPIE, ÉCRIRE. (*A*)

TRANSE, f. f. (*Gramm.*) peur violente qui glace. On dit les *transes* de la mort. Un bon chrétien doit toujours vivre en *transe*.

TRANSEAT, terme de l'École purement latin, qui veut dire *passé*, & suppose qu'une proposition est vraie, sans que l'on en convienne absolument. Voyez HYPOTHESE, LEMME.

C'est de-là qu'est venu le proverbe latin, *transeat, græcum est, non legitur*: *passé*, c'est du grec, on ne peut pas le lire. On attribue cette phrase à quelques anciens commentateurs ou glossographes du droit civil, qui, n'entendant point le grec, passaient tous les mots de cette langue à mesure qu'ils les trouvoient dans leur chemin, sans en pouvoir donner l'explication.

Dans la chancellerie de Rome un *nil transeat*, c'est-à-dire, que rien ne passe, est une espèce d'opposition que l'on fait aux sceaux d'une bulle, ou à la délivrance de quelque autre expédition, jusqu'à ce que les parties intéressées aient été entendues.

TRANSFÉRER, v. act. (*Gramm.*) c'est conduire d'un lieu dans un autre. On *transfère* un prisonnier d'une prison dans une autre; un évêque d'un siège à un autre, un religieux d'une bonne maison dans une mauvaise, une relique, le siège d'un empire, &c. une donation, la propriété d'un héritage, une fête d'un jour à l'autre.

TRANSFIGURATION, (*Critiq. sac.*) c'est ainsi qu'on nomme l'état glorieux dans lequel Jésus-Christ parut sur une montagne où il avoit conduit Pierre, Jacques & Jean son frere. Le visage du sauveur devint brillant comme le soleil, & ses vêtements blancs comme la neige, *Matt. xxvij. 4 & 5*. La plupart des interpretes pensent d'après S. Jérôme, que la montagne où se passa cet événement miraculeux, étoit celle du Thabor, quoique l'Écriture ne la nomme pas; du-moins devoit-on s'en tenir là; mais les malheureux Grecs pressés de tous côtés, & par les Turcs & par les Latins, disputoient encore dans le xiiij siècle sur cette matière. La moitié de l'empire prétendoit que la lumière du Thabor étoit éternelle, & l'autre que dieu l'avoit produite seulement pour la *transfiguration*. (*D. J.*)

TRANSFORMATION, f. f. en Géométrie, c'est le changement ou la réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de même aire ou de même solidité, mais d'une forme différente. Par exemple, on transforme un triangle en carré, une pyramide en parallélipède, &c. *Chambers*.

TRANSFORMATION des équations, (*Algebre.*) se dit de la méthode par laquelle on change une équation en une autre qui la représente.

Par exemple, si on veut faire disparaître le second terme d'une équation $x^m + p x^m - 1 + q x^m - 2 + \dots = 0$, on fera $x = z + a$; & substituant, on aura une transformée dont les deux premiers termes seront $z^m + m a z^{m-1}$; donc $+ p z^m - 1$.

$$m a + p = 0, \text{ donc } a = -\frac{p}{m}$$

Il en est de même des autres termes qu'on peut vouloir faire disparaître; & il est à remarquer que la valeur de a sera toujours réelle si le terme est pair, parce que l'équation en a sera d'un degré impair. Voyez EQUATION.

Si on veut donner l'unité pour coefficient au premier terme d'une équation $a x^3 + b x^2 + c x + e = 0$, on la multipliera par $a a$, en sorte que $a^3 x^3$ soit le premier terme, & on fera ensuite

$a x = z$; & l'on aura $z^3 + b z^2 + c a z + e a^2 = 0$. Voyez un plus grand détail dans l'analyse démontrée du P. Reyneau, liv. III. (O)

TRANSFORMATION DES AXES, (Géom.) c'est l'opération par laquelle on change la position des axes d'une courbe. Par exemple, si on a x & y pour les coordonnées d'une courbe; en faisant $y = z + a$, on changera l'axe des x de position en le reculant de la quantité a . Ce sera le contraire, si on fait $y = u + a$; alors l'axe des x reste en place, & c'est l'axe des y qui change. Si on fait en général $x = m n + n z + a$, & $y = k n + g z + c$; m, n, k, g étant des nombres à volonté, & a, c , des constantes quelconques, alors les deux axes changeront tous deux de position & d'origine tout-à-la-fois. Si a & c sont $= 0$, les axes ne changeront que de position; si $k = 0$, l'axe des y changera d'origine & non de position, & ainsi du reste. Voyez COURBE & la fig. 17 d'Algebre. (O)

TRANSFORMATION, f. f. (terme de Mysticisme.) changement de l'ame contemplative qui, disent les mystiques, est alors comme abîmée en Dieu, en sorte qu'elle ne connoît pas elle-même sa distinction d'avec Dieu; il n'y a plus d'autre moi que Dieu, disoit Catherine de Gènes, en parlant de cette union d'essence.

Dans de tels momens, disoit madame Gayon, j'étouffe en Dieu. Voilà des idées bien folles. (D. J.)

TRANSFUGE, DÉSERTEUR, (Synonymes.) ce mot signifie ce qu'on ne peut bien exprimer par *déserteur*, ni par *fugitif*. *Transfuge* est celui qui quitte son parti pour se retirer chez les ennemis.

Quoique *transfuge* soit tout-à-fait établi dans notre langue, & qu'il signifie autre chose que *déserteur*, on ne laisse pas de se servir ordinairement de *déserteur* dans le sens de *transfuge*, cependant quand il s'agit de traductions des auteurs classiques, il convient de se servir du mot de *transfuge*, comme a fait M. d'Abblancourt. On dit encore avec élégance au figuré un

Tome XXXIII.

transfuge de l'amour, pour désigner celui qui en abandonne le parti. (D. J.)

TRANSFUGE, f. m. (Art milit.) La plus grande partie de l'Europe s'étonne, avec raison, de la sévérité de quelques-unes de nos lois, en particulier de celles qui sont portées contre les déserteurs: il n'y a aucune nation qui les traite avec autant de rigueur que nous.

Chez quelques-unes, on a changé la loi qui condamnoit ces malheureux à la mort; on les punit par d'autres châtimens, à moins que leur désertion ne soit accompagnée de quelques crimes.

Dans d'autres pays, comme en Autriche, en Angleterre, &c. on n'a point abrogé la loi qui portoit la peine de mort; mais par des rescrits & des ordres particuliers envoyés aux chefs des corps, on les laisse maîtres de choisir la peine qu'ils veulent infliger aux déserteurs, & ils ne font ordinairement pendre ou passer par les armes, que ceux dont la désertion est le métier, & ceux qui sont coupables d'autres crimes.

L'usage chez ces nations, empêche l'effet de la loi qu'on n'a point abrogée, ou pour mieux dire, cet usage étant autorisé par le gouvernement, est devenu une loi nouvelle qu'on a substituée à l'ancienne.

Est-il possible que sous le regne d'un prince humain & juste, chez un peuple éclairé & dont les mœurs sont si douces, on laisse subsister une loi barbare, qu'on élude à la vérité par abus, mais qui est toujours exécutée lorsque le procès est instruit, & que le déserteur est jugé.

Plus on réfléchit sur la constitution de notre état militaire, sur les hommes qui le composent, sur le caractère de la nation, sur la disette d'hommes qui se fait sentir en France, sur le peu d'effet de la loi qui condamne les déserteurs à la mort, plus on est convaincu de l'injustice & de l'atrocité de cette loi.

Lorsque l'Europe prit de l'ombrage de la puissance de Louis XIV, elle se liguait pour affaiblir ce prince, elle s'opposoit contre lui des armées immenses, auxquelles il en voulut opposer d'aussi nombreuses; de ce moment l'état militaire de

D d d d d

toutes les nations a changé; il n'y a point eu de puissance qui ait entretenu, même en temps de paix, plus de troupes que la population, ses mœurs & ses richesses ne lui permettoient d'en entretenir, cela est d'une vérité incontestable.

Depuis la découverte du nouveau monde, l'augmentation des richesses, la perfection & la multitude des arts, le luxe enfin, ont multiplié dans toute l'Europe une espèce de citoyens livrés à des travaux sédentaires qui n'exercent pas le corps, ne le fortifient pas; de citoyens qui accoutumés à une vie douce & paisible, sont moins propres à supporter les fatigues, la privation des commodités, & même les dangers, que les robustes & laborieux cultivateurs.

Mais depuis que le nombre des soldats est augmenté, il a fallu, pour ne pas dépeupler les campagnes, faire des levées dans les villes & dans la classe des citoyens dont je viens de parler; on peut en conclure que dans les armées, il y a un grand nombre d'hommes que leurs habitudes, leurs métiers, enfin leurs forces machinales, ne rendent point propres à la guerre, & qui par conséquent n'en ont point le goût; la plupart même ne s'y feroient jamais enrôlés, si on n'avoit pas fait de l'enrôlement, un art auquel il est difficile qu'échappe la jeunesse étourdie.

Le *soldat malgré lui* est donc un état fort commun en France, & même dans le reste de l'Europe; cet état est donc plus commun qu'il n'étoit dans des temps où des armées moins nombreuses n'étoient composées que d'hommes choisis, & qui venoient d'eux-mêmes demander à servir. C'est le caprice ou dépit, le libertinage, un moment d'ivresse, & sur-tout les supercheries des enrôleurs, qui nous donnent aujourd'hui une partie de ces soldats qu'on appelle de *bonne volonté*; plusieurs ont embrassé sans réflexions un genre de vie, auquel ils ne sont pas propres, & auquel ils sont fréquemment tentés de renoncer.

Mais à quelque degré qu'on ait porté l'art des enrôlemens, cet art n'a pu fournir les recrues dont on avoit besoin, on y a suppléé par des milices. Parmi les

hommes tirés au fort, pris sans choix, arrachés à leurs faucilles, au métier auquel ils s'étoient consacrés, si un grand nombre prend l'esprit & le goût de son état nouveau, on ne peut nier qu'un grand nombre aussi ne périclite de chagrin & de maladie.

Les hommes dont un ordre du prince a fait des soldats, & ceux qui n'entrent au service que parce qu'on les a séduits & trompés, prennent d'autant moins les inclinations & les qualités nécessaires à leur métier, que leur état n'est plus ce qu'il a été autrefois. La paie des soldats n'a pas été augmentée en proportion de la masse des richesses, & de la valeur des monnoies: le soldat est payé en France à-peu-près comme il l'étoit sous le regne d'Henri IV; quoi qu'il y ait au moins dix-huit fois plus d'argent dans le royaume qu'il n'y en avoit alors, & que la valeur des monnoies y soit augmentée du double.

Il est donc certain que les soldats, pour le plus grand nombre, ont embrassé un métier pénible, où ils ont moins d'aisance, où ils gagnent moins que dans ceux qu'ils ont quittés, où leurs peines sont trop peu payées, & leurs services trop peu récompensés; ils sont donc & doivent être moins attachés à leur état, & souvent plus tentés de l'abandonner que ne l'étoient les soldats d'Henri IV.

Ce sont ces hommes plutôt enchaînés qu'engagés, qu'on punit de mort lorsqu'ils veulent rompre des chaînes qui leur pèsent.

Seroient-ils traités avec tant de rigueur, si l'on avoit réfléchi sur la multitude de causes qui peuvent porter les soldats à la désertion? ces hommes si soumis à leurs officiers par les lois de la discipline, sont quelquefois les victimes de la partialité & de l'humeur. N'éprouvent-ils jamais de mauvais traitemens sans les avoir mérités? ne peuvent-ils pas se trouver associés à des camarades ou dépendans de bas-officiers avec lesquels ils sont incompatibles? eux-mêmes feront-ils toujours sans humeur & sans caprices? doivent-ils être insensibles aux poids du désœuvrement qui les conduit à l'ennui & au dégoût? l'ivresse, qui les a portés à s'enrôler, ne

leur inspire-t-elle jamais le projet de déserter qu'ils exécutent sur le champ ? Je fais que la plupart ne tarderoient pas à revenir s'ils pouvoient , & c'est ce qui arrive chez les peuples où on n'inflige qu'une peine légère au soldat qui revient de lui-même à ses drapeaux , plusieurs y retourneroient dès le lendemain.

Il n'y a plus guere qu'en France où la loi soit assez cruelle pour fermer le chemin au repentir , où elle prive pour jamais la patrie d'un citoyen qui n'est coupable que de l'erreur d'un moment, où le citoyen pour avoir manqué une fois à des engagements qu'il a rarement contractés librement , est poursuivi comme ennemi de la patrie , & où l'envie sincere qu'il a de réparer sa faute , ne peut jamais lui mériter sa grace.

Cela est d'autant plus inhumain , que le soldat françois a bien d'autres raisons que la modicité de sa paie & la maniere dont il est habillé pour être tenté de déserter , & ce sont des raisons que les soldats n'ont guere chez les étrangers ; on y a mieux connu les moyens d'établir la subordination & la discipline. Chez eux les égards entre les égaux , le respect outré pour le nom & pour le rang ne sont pas la source de mille abus ; la loi militaire y commande également à tout militaire ; le général s'y soumet , il la fait suivre exactement à la lettre pour les généraux qui sont sous ses ordres ; ceux-ci par les chefs des corps , & les chefs des corps par les officiers subalternes. Comme la loi est extrêmement respectée de tous , c'est toujours elle qui commande , & le général par rapport aux officiers , & ceux-ci par rapport aux soldats , n'osent lui substituer leurs préférences , leurs fantaisies , leurs petits intérêts. Le soldat prussien , anglois , &c. est plus asservi que celui de France & sent moins la servitude , parce qu'il n'est asservi que par la loi. C'est toujours en vertu de l'ordre émané du prince , c'est pour le bien du service qu'il est commandé , employé , conservé , congédié , récompensé , puni ; ce n'est pas par la fantaisie de son colonel ou de son capitaine. On prétend , & je le crois , que les soldats françois , ne

supporteroient pas la bastonnade , à laquelle souvent sont condamnés les soldats allemands , mais je suis persuadé qu'ils la supporteroient plus aisément que les coups de pié , les coups de canne , les coups d'esponton que leur donnent quelquefois des officiers étourdis. La bastonnade n'est qu'un châtiment , & les coups sont des insultes , elles restent sur le cœur des soldats les plus estimables , elles leur donnent un dégoût invincible pour leur état , & les forcent souvent à déserter ; ce qui leur en donne encore l'envie , ce sont les fautes dans lesquelles ils tombent , & dans lesquelles ils ne tomberoient pas , si la discipline étoit plus exactement & plus uniformément observée. Souvent les troupes qui étoient sous un homme relâché , passent sous les ordres d'un homme sévère , quelquefois d'un homme d'humeur ; elles font des fautes , elles en sont punies , & prennent du mécontentement , & l'esprit de défection.

Les jeunes soldats , avant l'augmentation de la viande & du pain , étoient obligés de marauder pour vivre , on en a vu en Westphalie que la faim avoit fait tomber en démence ; elle en a fait mourir d'autres , n'en a-t-elle pas fait déserter ? Combien de fois n'est-il pas arrivé qu'à l'armée , en garnison même , le peu d'alimens qu'on donnoit au soldat , & qui suffisoit à peine pour sa nourriture , étoit d'une mauvaise qualité ? Combien de fois cette mauvaise nourriture ne lui a-t-elle pas ôté la force & le courage de supporter les fatigues de la campagne ? est-il fort extraordinaire qu'un soldat veuille se dérober à ces situations violentes ?

Je parlerai encore d'autres causes de défection lorsque je proposerai les moyens de la prévenir : & comptez-vous pour rien la légèreté & l'inconstance qui entrent pour beaucoup dans le caractère du françois ? Comptez-vous pour rien cette inquiétude machinale , ce besoin de changer de lieu , d'occupation , d'état même ; ce passage fréquent de l'enjouement au dégoût , qualités plus communes chez eux que chez tous les peuples de l'Europe. Quoi ! ce sont ces hommes que la nature , leurs opinions , & notre gouvernement

ont fait inconstants & légers, pour l'inconstance & la légèreté desquels vous êtes sans indulgence. Ce sont ces hommes que nos négligences, notre discipline informe, notre patrimoine mal placé rendent si souvent malheureux, à qui vous ne pardonnez pas de sentir leurs peines, & de céder quelquefois à l'envie de s'en délivrer ?

On va me dire qu'on a senti les inconvénients du caractère françois sans avouer toutes les raisons de déserter qu'on donne en France au soldat ; on me dira, *que le françois est naturellement déserteur*, qu'on le fait ; que c'est pour prévenir la désertion qu'on la punit toujours de peine capitale ; je répondrai à ce discours par une question... Quelles ont été jusqu'à présent les suites de vos arrêts sanguinaires & de tant d'exécutions ? Depuis que les déserteurs sont punis de mort en France, y en a-t-il moins qu'il y en avoit autrefois ? Consultez les longues listes de ces malheureux que vous faites imprimer tous les ans ; comparez-les à celles qui restent de ces temps où vos lois étoient moins barbares, & jugez des effets merveilleux de votre sévérité. Elle n'en a aucuns de bons, non, elle n'en a aucuns. Depuis que vous condamnez les déserteurs à mort, la désertion est aussi commune dans vos troupes qu'elle l'étoit auparavant. J'ai même des raisons de croire qu'elle y est plus commune encore ; & si l'on veut fouiller dans le dépôt de la guerre & dans les bureaux, on n'en doutera pas plus que moi. L'on sera forcé d'avouer qu'on verse le sang dans l'intention de prévenir un crime qu'on ne prévient pas ; que ne pourroit-on pas dire d'une telle loi, sur-tout si, comme on a lieu de le penser, elle a même augmenté la désertion ? Quelque sévère que soit la loi, peut-elle empêcher le soldat d'éprouver dans son état l'inconstance, le mécontentement, le dégoût ? & la crainte de la mort est-elle le frein le plus puissant pour retenir des hommes qui sont & doivent être familiarisés avec l'image de la mort ?

Comment sont le plus généralement composées vos armées ? D'hommes liber-

tins, paresseux & braves, craignant les peines, le travail & la honte, mais assez indifférents pour la vie. Il est connu que ce ne sont point les mauvais soldats qui désertent ; ce sont au contraire les plus braves ; ce n'est presque jamais au moment d'un siège, à la veille d'une bataille qu'il y a de la désertion ; c'est lorsqu'on ne trouve pas des vivres en abondance ; c'est lorsque les vivres ne sont pas bons ; c'est lorsqu'on fatigue les troupes sans de bonnes raisons apparentes ; c'est lorsque la discipline s'est relâchée, ou lorsqu'il s'introduit quelques nouveautés utiles peut-être, mais qui déplaisent aux soldats, parce qu'on ne prend pas assez de soin de leur en faire sentir l'utilité. Dans ces moments la loi de mort est si peu un frein, qu'on se fait un mérite de la braver, & l'on n'auroit pas bravé de même le mal ou l'ignominie. Tel qui n'auroit pas risqué les galères, risquera de passer par les armes. Il y a même des moments où les soldats désertent par point d'honneur. Souvent un mécontent propose à ses camarades de déserter avec lui, & ceux-ci n'osent pas le refuser, parce qu'ils paroïtroient effrayés par la loi, & que la craindre c'est craindre la mort. La rigueur de la loi peut donc inviter les hommes courageux à l'enfreindre, mais elle invite bien plus encore à l'é luder. Chez un peuple dont les mœurs sont douces, quand les lois sont atroces, elles sont nécessairement éludées. Le corps estimable des officiers françois sauve le plus de déserteurs qu'il lui est possible, il suffit que la désertion n'ait pas éclaté pour que le déserteur ne soit point dénoncé. Souvent on fait d'abord expédier pour lui un congé limité, & ensuite un congé absolu ; lorsqu'on n'a pu éviter qu'il soit dénoncé & condamné par le conseil de guerre, personne ne s'intéresse à le faire arrêter ; il ne le seroit pas par les officiers même, il l'est encore moins par le peuple des lieux qu'il traverse ; il compte plutôt sur la pitié que sur la haine de ses concitoyens ; il fait qu'ils auront plus de respect pour l'humanité que pour la loi qui la blesse ; souvent même il ne prend pas la peine de cacher son crime,

& ce n'est pas une chose rare en France que de trouver sur les grands chemins & le long des villages des hommes qui vous demandent l'aumône pour des *pauvres déser-teurs*. La maréchaussée à qui l'habitude d'arrêter des criminels, & de conduire des hommes au supplice, doit avoir ôté une partie de sa commiseration, semble la retrouver pour les déser-teurs, elle les laisse presque toujours échapper quand elle le peut sans risquer que son indul-gence soit connue : que vos lois soient conformes à vos mœurs, si vous voulez qu'elles soient exécutées, & si elles ne le sont pas, si elles sont méprisées ou éludées, vous introduisez celui de tous les abus qui est le plus contraire à la police générale, au bon ordre & aux mœurs.

L'indulgence des officiers, celle de la maréchaussée, & de toute la nation pour les déser-teurs, est sans doute connue du soldat ; ne doit-elle pas entretenir dans ceux qui sont tourmentés de l'envie de déser-ter, une espérance d'échapper à la loi ? Cette espérance doit augmenter de jour en jour dans ces malheureux, & doit enfin emporter la balance sur la crainte de la loi : au reste, le plus grand nombre d'hommes qui lui échappent n'en sont pas moins perdus pour l'état ; la plupart passent dans les pays étrangers ; & plusieurs qui restent dans le royaume y traînent une vie inquiète & malheureuse, qui les rend incapables des autres emplois de la société. On compte depuis le commencement de ce siècle près de cent mille déser-teurs ou exécutés, ou condamnés par contumace, & presque tous également perdus pour le royaume ; & c'est ce royaume dans l'intérieur duquel vous trouvez des terres en friche qui manquent de cultivateurs ; c'est ce royaume dont les colonies ne sont point peuplées, & n'ont pu se défendre contre l'ennemi ; c'est, dis-je, ce royaume que vous privez dans l'espace d'un demi-siècle de cent mille hommes robustes, jeunes, & en état de le peupler & de le servir. En supposant que les deux tiers de ces hommes condamnés à mort, eussent vécu dans le célibat, qu'ils eussent continué à servir, & qu'ils fussent morts au service, ils y auroient

tenu la place d'autres qui se feroient mariés, & le tiers seul de ces malheureux proscrits, qui rendus à leur patrie, y seroient devenus citoyens, époux, & peres, auroit mis trente mille familles de plus dans le royaume ; les enfants de ces familles augmenteroient aujourd'hui le nombre de vos artisans, de vos matelots, de vos payfans, enfin, de votre dernière classe de citoyens, dans laquelle la disette d'hommes se fait sentir autant que le trop grand nombre d'hommes se fait sentir dans les autres classes. Mais n'aviez-vous pas d'autres raisons politiques que celle de la population, pour conserver la vie à vos déser-teurs ; ne pouviez-vous les employer utilement ? N'aviez-vous pas d'autres moyens, & des moyens plus efficaces pour prévenir le crime de déser-tion, que de vous priver du travail & des forces d'un si grand nombre de citoyens ? Il faut punir les déser-teurs sans doute ; mais il faut que dans leurs châ-timents même, ils soient encore utiles à l'état, & sur-tout il ne faut les punir qu'après leur avoir ôté les motifs qui les sollicitent au crime. Voilà ce qu'on doit d'abord au soldat ; à cette es-pèce d'hommes à laquelle on impose des lois si séveres, & de qui on exige tant de sacrifices. Membres de la société qu'ils protegent, ils doivent en partager les avantages, & ses défenseurs ne doivent pas être ses victimes. Le premier devoir de tous les citoyens sans doute, est la défense de la patrie ; tous devroient être soldats, & s'armer contre l'ennemi commun ; mais dans les grandes sociétés, telles que sont aujourd'hui celles de l'Europe, les princes ou les magistrats qui les gouvernent, choisissent parmi les citoyens ceux qui veulent se dévouer plus particulièrement à la guerre. C'est à l'abri de ce corps respectable, que le reste cultive les campagnes, & qu'il jouit de la vie ; mais le blé de vos campagnes croît pour celui qui les défend, comme pour celui qui les cultive, & les laines employées dans vos manufactures, doivent habiller ces hommes sans lesquels vous n'auriez pas de manufactures. Il est injuste & barbare d'enchaîner le soldat à son metier, sans

le lui rendre agréable ; il a fait à la société des sacrifices ; la société lui doit des dédommagemens : je crois indispensable d'augmenter la paye du soldat ; elle ne suffit pas à ses besoins réels ; il lui faudroit au moins deux sols par jour de plus, pour qu'il fût en France aussi bien qu'il devoit l'être ; il faudroit qu'il eût un habit tous les ans. Cette augmentation dans le traitement de l'infanterie , ne feroit pas une somme de cinq à six millions ; & sans doute elle pourroit se prendre sur des réformes utiles. C'est dans la réforme des abus que vous trouverez des fonds ; mais s'il falloit absolument que l'état fournît à cette augmentation de paye par de nouveaux fonds, qu'il ne pût les donner, il vaudroit mieux alors diminuer les troupes ; parce que cinquante mille hommes bien payés, bien contents, & par conséquent pleins de zèle & de bonne volonté, défendent mieux l'état, que cent cinquante mille hommes, dont la plupart sont retenus par force, & dont aucun n'est attaché à l'état.

Avec la légère augmentation dont je viens de parler, le soldat doit jouir à-peu-près de la même sorte d'aisance que le bon laboureur, & l'artisan des villes ; pour vous conserver de vieux soldats, & prévenir même l'envie de désertion, ce seroit sur-tout aux caporaux, anspessades & premiers fusiliers, qu'il seroit important de faire un bon traitement. Un moyen encore d'attacher le soldat à son état, c'est d'y attacher l'officier. Il fait passer son esprit dans celui qu'il commande ; le soldat se plaint dès que l'officier murmure ; quand l'un se retire, l'autre est tenté de désertir. Je sais que le traitement des officiers françois est meilleur qu'il ne l'étoit avant la guerre ; mais il n'est pas encore tel qu'il devoit être : j'entends se plaindre que l'esprit militaire est tombé en France, qu'on ne voit plus dans l'officier le même zèle & le même esprit qu'on y a vu autrefois. Ce changement a plusieurs causes, j'en vais parler.

Dans le siècle passé il y avoit en France moins d'argent qu'il y en a aujourd'hui ; il n'y avoit point eu d'augmentation dans

les monnoies, le louis étoit à 14 livres ; il est à 24 livres ; il y a peut-être neuf cents millions dans le royaume, il n'y en avoit pas cinq cents ; avec la même paye qu'il a aujourd'hui, l'officier avoit une aisance honnête, & il est pauvre ; il y avoit peu de luxe, il pouvoit soutenir sa pauvreté sans en rougir ; il y a beaucoup de luxe, & sa pauvreté l'humilie ; il trouvoit encore dans son état des avantages dont il a cessé de jouir ; on avoit pour la noblesse une considération qu'on n'a plus ; elle l'a perdue par plusieurs causes ; je vais les dire. On étoit moins éloigné des temps où la distinction entre la noblesse & le tiers-état étoit plus grande, où la noblesse pouvoit davantage, où sa source étoit plus pure ; elle ne s'acqueroit pas encore par une multitude de charges inutiles, on l'obtenoit par des charges honorées & par des services ; elle étoit donc plus respectable & plus respectée ; ces corps étoient composés de l'ancienne noblesse des provinces, qui ne connoissoit que l'histoire de ses ancêtres, sa chaise, ses droits & ses titres ; aujourd'hui les premiers corps d'infanterie sont composés d'officiers de noblesse nouvelle ; les familles annoblies par des charges de secrétaire du roi, ou autres de cette espèce, passent dans une partie considérable des fiefs grands & petits, & achètent à la cour des charges qui sembloient faites pour la noblesse du second ordre ; voilà encore des raisons pour que la noblesse soit moins considérée qu'autrefois ; or, comme elle compose toujours, du moins pour le plus grand nombre, votre militaire ; ce militaire a donc perdu de la considération par cette seule raison, que la noblesse en a perdu : les victoires de Turenne, du grand Condé, du maréchal de Luxembourg, le ministre de Louvois, l'accueil de Louis XIV pour ceux qui le servoient bien à la guerre, avoient répandu sur le militaire de France, alors le premier de l'Europe, un éclat qui réjailissoit sur le moindre officier ; la guerre malheureuse de 1701 dut changer à cet égard l'esprit de la nation ; le militaire ne pût être honoré après les journées d'Hœsted & de Ramelies, Steinkerques,

& de Nervindes ; à cette guerre succéda la longue paix qui dura jusqu'en 1733 ; pendant cette paix , il s'est formé dans le nord de l'Allemagne un système militaire , qui a ravi à celui de France l'honneur d'être le modèle des autres ; & pendant la même paix , la nation française s'est entièrement livrée au commerce , à la finance , aux colonies , à la société , portés à l'excès : tous les gens d'affaires & les négociants se sont enrichis ; la nation a été occupée de la compagnie des Indes , comme elle l'avoit été des conquêtes ; les financiers , par leur prodigalité & leur luxe , ont attiré aux richesses une considération excessive , mais qui sera par-tout où il y aura des fortunes énormes. Il faut être persuadé que dans toute nation riche , industrieuse , commerçante , la considération sera du plus au moins attachée aux richesses ; quand nous sortirons d'une guerre heureuse , il ne faut pas croire que soit à Paris , soit dans les provinces , votre militaire , s'il reste pauvre , & si vous ne lui donnez pas de distinctions honorables , soit honoré comme il a été ; & s'il n'a ni aisance , ni considération , il ne faut pas croire qu'il puisse avoir le même zèle qu'il a eu autrefois ; on s'étoit apperçu chez nous de ce changement dans notre militaire au commencement de la guerre de 1741 , le dégoût étoit extrême dans l'officier comme dans le soldat ; les officiers même désertoient ; ils revenoient en foule de Bohême & de Bavière ; il y avoit sur la frontière un ordre de les arrêter ; la présence du roi dans les armées , & les victoires du maréchal de Saxe ranimèrent le zèle des officiers ; & ce qui les ranima bien autant , ce fut la prodigalité des grâces honorables & pécuniaires ; on multiplia les grades au point que tout officier se flatta de devenir général ; cela fit alors un très-bon effet , mais les suites en ont été fâcheuses ; la multiplicité des grades supérieurs les a tous avilis , & le subalterne a supporté son état avec plus d'impatience.

Il ne peut y avoir pour les gens de guerre que deux mobiles , deux principes de zèle & d'activité , les honneurs &

l'argent ; si les honneurs n'ont pas le même éclat qu'ils avoient autrefois , il faut augmenter l'argent ; voyez les Anglois , la principale considération de leur pays est attachée aux talens de l'esprit , à l'éloquence , au caractère propre , à l'administration ; Pitt a été plus honoré que Boscaven ; Bolinbrot a enlevé à Malbroug le crédit qu'il avoit dans la nation ; ce sont ces représentans que le peuple aime & respecte ; il a quelque sorte de dédain pour l'état militaire , mais on le paie très-bien , & il sert de même.

Il faut imiter les Anglois , mais il faut qu'il nous en coûte moins d'argent qu'à eux , parce que notre constitution est plus militaire que la leur , & qu'il est plus aisé en France que chez eux de donner de la considération aux officiers .

Il y a encore d'autres moyens d'ôter au soldat le dégoût de son métier ; de tous les soutiens de l'homme , il n'y en a pas en lui de plus puissant que l'indépendance , parce que ce n'est que par elle qu'il peut employer ses autres instincts à son bonheur ; à quelque prix qu'il ait vendu sa liberté , il trouve toujours qu'il l'a trop peu vendue en occupant les premières places de la société , il se plaint de n'être pas libre , & il se plaint avec plus de bonne foi qu'on ne pense : que doit donc penser le soldat enchaîné ? presque plus d'espérance dans le dernier ordre des citoyens : sa dépendance doit être extrême , la discipline le veut , mais elle n'empêche pas qu'on ne lui rende sa dépendance moins sensible ; il vaut mieux qu'il se croie attaché à un métier , que dans l'esclavage , & qu'il sente ses devoirs que ses fers.

Ne peut-on lui donner un peu plus de liberté ? N'y auroit-il pas des circonstances où le soldat pourroit obtenir un congé absolu , en rendant le prix de l'habillement qu'il emporte , & en mettant en sa place un homme dont l'âge , la taille & la force conviendroient au métier de la guerre ? Des parens infirmes qu'il faut soulager , un bien à gérer , & d'autres causes semblables , ne pourroient-elles faire obtenir ce congé aux conditions que je viens de dire ? Ne pourroit-on pas même le donner ou le faire espérer , du

moins au soldat qui auroit un dégoût durable & invincible pour son état ?

Peut-on penser que les dégoûts seroient aussi fréquens, si les soldats se croyoient moins irrévocablement engagés ? S'ils espéroient pouvoir trouver leur liberté, chercheroient-ils à se la procurer par la désertion ? N'y a-t-il pas encore un moyen de rendre le soldat moins esclave, & par conséquent empêcher qu'il ne desire une entière liberté ? Est-il nécessaire qu'il passe dans la garnison tous les momens de l'année, & faut-il l'exercer six mois pour qu'il n'oublie ni le maniment des armes, ni ses devoirs ?

Le roi de Prusse, dont l'état est entièrement militaire, & qui pour conserver sa puissance, doit avoir un grand nombre de troupes disciplinées, & toujours sur le meilleur pié possible, donne constamment des congés au tiers de ses soldats ; ceux même qui sont ses sujets, ne restent guere que trois ou quatre mois de l'année à leur régiment, & l'on ne s'apperçoit pas que cet usage ait rien ôté à la précision avec laquelle tous ses soldats font leurs évolutions, ni à leur exactitude dans le service ; absens de leurs régimens ils n'oublient rien de ce qu'ils ont appris, parce qu'ils ont été formés sur des bons principes, & presque tous servent encore la patrie dans un autre métier que celui de la guerre.

On vient d'adopter, à peu de chose près, ces principes. Nos soldats, aussi-bien instruits que les Prussiens, ne pourroient-ils pas s'absenter de même, & ne pas revenir plus ignorans qu'eux ? Ne pourroit-on pas même retenir aux absens le tiers de leurs payes, & donner ce tiers à ceux qui serviroient pour eux ? Ce seroit même un moyen d'ajouter au bien-être du soldat ; car en vérité il faut s'occuper de son bien-être, non-seulement par humanité, par esprit de justice, mais selon les vues d'une politique éclairée.

Je crois qu'il seroit à-propos de défendre beaucoup moins qu'on ne le fait, aux soldats en garnison, de se promener hors des villes où ils sont enfermés ; qu'il ne leur soit pas permis de sortir avec les armes, la police l'exige ; mais à quoi bon les emprisonner dans des murs ? c'est leur

donner la tentation de les franchir, c'est redoubler leur ennui ; & peut-être faudroit-il penser à leur procurer de l'amusement ? M. de Louvois s'en occupoit ; il envoyoit des marionnettes & des joueurs de gobelets dans les villes où il y avoit des garnisons nombreuses, & il avoit remarqué que ces amusemens arrêtoient la désertion.

Mais voici un point plus important ; je veux parler de l'esprit national. Rien n'empêchera plus vos soldats de passer chez l'étranger, que d'augmenter en eux cet esprit, & de s'en servir pour les conduire ; s'ils désertoient malgré cette attention de votre part, ils ne tarderoient pas à revenir ; il est pourtant vrai que notre esprit national nous distingue des autres nations plus qu'il ne nous sépare ; nous n'avons rien qui nous rende incompatibles avec elles ; le François peut vivre partout où il y a des hommes ; les Anglois & les Espagnols au contraire, pleins de mépris pour les autres peuples, désertent rarement chez les étrangers, & ne s'attachent point à leur service. Il y a dans le peuple en France, comme dans la bonne compagnie, un excès de sociabilité ; un remède à cet inconvénient, quant au militaire, ce seroit d'établir des usages, un certain faite, de certaines manières, des mœurs même qui les sépareroient davantage des autres nations ; c'est bien fait assurément de prendre la pratique des Prussiens & leur discipline ; mais pour les égaier, faut-il employer les mêmes moyens qu'eux ? la bastonnade en usage chez les Allemands ; & que les François ont en horreur ? c'est une des choses qui empêchoit le plus vos soldats de s'attacher au service d'Allemagne ; si vous l'établissiez chez vous, vous ôtez encore ce frein à l'esprit de désertion.

Pourquoi mener avec rudesse une nation qu'on récompense par éloge, ou qu'on punit par un ridicule ? une nation si sensible à l'honneur, à la honte & à son bien-être, ne doit être conduite que par ses mobiles ; vous détruiriez toute sa gaieté ; & s'il la perdoit, il s'accommoderoit aisément des nations chez lesquelles ne brille pas cette qualité si aimable.

Nous

Nous avons vu le régiment de M. de Rochambeau (1), le mieux discipliné, & le mieux tenu & le plus sage de l'armée; le châtement terrible qu'il avoit imposé aux soldats négligens, peu exacts, paresseux, &c. étoit de les obliger à porter leurs bonnets toute la journée: c'est avec ce châtement qu'il avoit fait de son régiment un des meilleurs de France. La prison, quelque retranchement à la paye, l'habitude de punir exactement plutôt que sévèrement, celle de corriger sans humilier, sans injures, sans mauvais traitemens, peuvent suffire encore pour discipliner vos armées, & cette conduite doit inspirer à vos soldats un esprit qui leur donnera de l'éloignement pour le service étranger; il faut qu'elles n'aient de commun avec les autres nations que ce qui doit être commun à toutes les bonnes troupes, le zèle & l'obéissance; pourquoi leur a-t-on fait prendre en ce moment les couleurs en usage chez les Allemands, & affecte-t-on de leur en donner en tout l'habillement jusqu'à des talons qui les font marcher de si mauvaise grace? Il y a en Allemagne des usages bons à imiter; mais je crois que ceux-là ne sont pas de ce nombre, & je dirois avec Molière: *non, ce n'est point du tout la prendre pour modele, ma sœur, que de touffer & de cracher comme elle.*

Nous prenons trop de ces Allemands; le ton des officiers généraux & des chefs des corps n'est plus avec des subalternes ce qu'il doit être; la subordination peut s'établir sans employer la hauteur & la dureté; on peut être sévère avec politesse, & sérieux sans dédain; de plus on peut attacher de la honte au manquement de subordination; on peut suspendre les fonctions de l'officier peu soumis & peu exact, le mettre aux arrêts, &c. Corrigeons notre ignorance & notre indocilité présomptueuses, mais restons françois. Nous sommes vains, qu'on nous conduise par notre vanité; vos ordonnances militaires sont remplies de ce que le soldat doit à l'officier; pourquoi ne pas parler un peu plus de ce que l'officier doit au soldat; si celui-ci est obligé au respect,

pourquoi l'autre ne l'est-il pas à quelque politesse? Ce soldat qui s'arrête pour saluer l'officier, est blessé qu'il ne lui rende pas son salut; craint-on que le soldat traité plus poliment ne devienne insolent? Voit-on que les Espagnols le soient devenus depuis que leurs officiers les ont appelés *senorés soldados*? Pourquoi ne pas punir l'officier qui se permet de dire des injures à un soldat, & quelquefois de le frapper? L'exemption des corvées, quelques honneurs dans leurs villages, dans leurs paroisses, accordés aux soldats qui se seront retirés dans leurs paroisses avec l'approbation de leurs corps, releveroient leur état, & contribueroient à vous donner des recrues d'une meilleure espece.

Il régnoit, il n'y a pas long-temps, une sorte de familiarité & d'égalité entre les officiers de tous les grades, qui s'étendoit quelquefois jusqu'au soldat; elle régnoit du moins entre le soldat & les bas-officiers; elle avoit sans doute de très-grands inconvéniens pour la discipline, & c'est bien fait de placer des barrières, & de marquer les distances entre des hommes dont les uns doivent dépendre des autres. Mais cette sorte d'égalité, de familiarité répandue dans tous les corps militaires étoit très-agréable au subalterne & au soldat; elle le dédommageoit en quelque sorte de sa mauvaise paye & de son méchant habit; aujourd'hui qu'il est traité avec la sévérité sérieuse des Allemands & autres, & que les exercices, l'exactitude, &c. sont les mêmes; il n'y a plus de différence que celle de la paye & de l'habit; il n'a donc qu'à gagner en passant à ce service étranger, & c'est ce qu'ont fait nos meilleurs soldats; le roi de Sardaigne a levé quatre mille hommes sur les seuls régimens qui étoient en Dauphiné & en Provence; on peut affurer que la désertion continuera encore jusqu'à ce qu'il se fasse deux changemens, l'un dans les troupes qui finiront par n'être plus composées que de nouveaux soldats, la lie de la nation; l'autre dans la nation même, qui doit perdre peu-à-peu son caractère; il a sans doute des défauts & des inconvéniens ce caractère; mais ces

(1) Le régiment de la Marche, à la conquête de l'île de Minorque.

défauts tiennent à des qualités si éminentes, si brillantes, qu'il ne faut pas l'altérer; je fais qu'il faut de l'esprit & de l'argent pour conduire les François tels qu'ils sont, & qu'il ne faut être que despote pour les changer; aussi suis-je persuadé qu'un ministre aussi éclairé que celui-ci n'en formera pas le projet; il verra sans doute la nécessité d'augmenter la paye de l'infanterie, & d'en relever l'état par mille moyens qu'il imaginera, & qui vaudroit mieux que ceux que j'ai proposés; il me reste à parler de la manière de punir la désertion.

Je voudrais qu'on distinguât les déserteurs en plusieurs classes différemment coupables, ils ne doivent pas être également punis; je voudrais qu'ils fussent presque tous condamnés à réparer ou bâtir des fortifications; je voudrais qu'ils fussent enchaînés comme des galériens, avec des chaînes plus ou moins pesantes, seuls ou deux à deux, selon le genre de leur désertion. Ils auroient un uniforme à peu-près semblable à celui des galériens; en les traitant avec humanité, ils ne couteroient pas six sols par jour; on les distribueroit dans les principales places, telles que Lille, Douai, Metz, Strasbourg, Briançon, Perpignan, &c. Ils seroient logés d'abord dans des casernes, & peu-à-peu on leur construiroit des logemens auxquels ils travailleroient eux-mêmes. Le soin de leur subsistance, de leur entretien & de leur discipline, seroit confié aux intendans ou à des commissaires des guerres, aux états-majors des places, si l'on veut, & ils en rendroient compte aux officiers généraux commandans dans la province. Ils seroient veillés & commandés par quelques sergens, tirés de l'hôtel des invalides & payés par l'hôtel; leur garde pourroit être confiée à des soldats invalides, payés aussi par l'hôtel. Quand le besoin des travaux l'exigeroit, ils seroient conduits d'une place à l'autre par la maréchaussée. Leur dépense seroit payée sur les fonds destinés aux fortifications, & cette manière de réparer les places seroit une épargne pour le roi, qui paye vingt & trente sous aux ouvriers ordinaires; il est bien difficile de dire pré-

cisément quel seroit le nombre des déserteurs assemblés ainsi dans les premières années de cet établissement. Pendant l'autre paix, il désertoit à peu-près deux ou trois cens hommes par an; depuis cette dernière paix, il en est déserté plus de deux mille dans le même espace de temps, mais il est à croire que cette fureur de désertion ne durera pas; d'ailleurs on arrête fort peu de déserteurs, on ne peut guere compter que de long-temps il y en ait plus de mille assemblés; ils ne couteroient guere que 100000 l. par an; ils travailleroient mieux que mille ouvriers ordinaires, qui couteroient plus de 4 à 50000 livres.

J'ai dit que les déserteurs travailleroient mieux que ces ouvriers, & on en sera convaincu, lorsque j'aurai parlé de la police & des lois de cet établissement.

Il faut à présent les distribuer par classes, & dire comment & combien de temps ils seront punis dans chacune des classes.

Ceux qui désertent dans le royaume sans voler, ni leurs armes, ni leurs camarades, & sans être en faction, condamnés pour deux ans à la chaîne & aux travaux, réhabillés ensuite, & obligés de servir dix ans.

Ceux de cette espece qui reviendroient à leurs corps dans l'espace de trois mois; condamnés à trois mois de prison, & à servir trois ans de plus que leurs engagements, perdent leur rang.

Ceux qui désertent en faction, ou volant leurs camarades, ou emportant leurs armes; condamnés pour leur vie aux travaux publics, & enchaînés deux à deux, ou quatre à quatre.

Ceux, qui en temps de guerre, désertent à l'ennemi sans voler, sans, &c. condamnés aux travaux publics, ensuite réhabillés, obligés de servir vingt ans, sans pouvoir prétendre aux récompenses accordées à ces longs services, à moins qu'ils ne le méritent par des actions ou une excellente conduite.

Ceux qui désertent à l'ennemi & ont volé; passés par les armes, mais on ne réputeroit pas pour vol quelque argent dû au roi ou à leurs camarades.

Ceux des déserteurs, qui en temps de guerre reviennent à leurs corps ; six semaines de prison, servent dix ans & reprennent leur rang ; s'ils ont volé, perdent leur rang, & servent jusqu'à ce qu'ils aient payé ce qu'ils ont pris.

Ceux qui ramènent un déserteur, ou seulement reviennent plusieurs ensemble ; engagés pour trois ans de plus, deux mois de prison, & reprennent leur rang, s'ils sont revenus dans l'année de leur désertion.

Ceux qui déserteroient pour la seconde fois sans vol ; condamnés aux travaux trois ans, & servent vingt ans.

Avec vol une des deux fois, aux travaux pour leur vie.

Qui désertent pour la troisième fois, pendus.

Dans la classe de ceux qui seroient condamnés pour leur vie, je voudrois que dans quelques occasions, comme la naissance d'un prince, le mariage de l'héritier présomptif, une grande victoire, &c. le roi fit grâce à un certain nombre qui seroit choisi sur ceux, qui, depuis leur désertion, auroient marqué du zèle dans leur travail, & des mœurs, c'est là ce qui les engageroit à travailler, & les rendroit plus faciles à conduire ; de plus, par cet usage si humain, il n'y auroit que les plus mauvais sujets privés d'espérance.

Je suis persuadé que cette manière de punir la désertion, seroit plus efficace que la loi qui punit de mort ; le soldat espéreroit moins échapper à ce châtement, auquel les officiers, la maréchaussée, le peuple même ne chercheroient plus à le dérober, parce que la pitié qui parle en faveur même du coupable, lorsqu'il est condamné au dernier supplice, ne se fait point entendre pour un coupable, qui ne doit subir qu'un châtement modéré : j'ajouterai que le supplice d'un homme qu'on pend ou à qui l'on casse la tête, ne frappe qu'un moment ceux qui en sont les témoins ; les impressions que ce spectacle fait sur des hommes peu attachés à la vie, ne tardent pas à s'effacer ; mais le soldat qui verroit tous les jours ces déserteurs enchaînés, mal vêtus, mal nourris, avilis & condamnés à des travaux, en seroit vivement & profondément affecté ; quel

effet ne produiroit pas ce spectacle sur des hommes sensibles à la honte, ennemis du travail, & amoureux de la liberté ? Je suis persuadé qu'il leur donneroit de l'horreur pour le crime dont ils verroient le châtement, sur-tout si on relevoit l'ame du soldat par les moyens que j'ai proposés, si on l'attachoit à son état par un meilleur sort ; & enfin si on lui ôtoit des motifs de désertion qu'il est possible de lui ôter. Je crois du moins, après ce que je viens de dire, qu'on peut être convaincu que la justice exige que la désertion soit punie chez nous avec moins de sévérité, & que l'intérêt de l'état veut qu'on ne casse point la tête à des hommes qui peuvent encore servir l'état : je crois avoir plaidé ici la cause de l'humanité, mais ce n'est point en lui sacrifiant la discipline qui a sans doute des rigueurs nécessaires.

J'ai passé plus d'une fois dans ma vie autour des corps des malheureux auxquels on venoit de casser la tête, parce qu'ils avoient quitté un état qu'on leur avoit fait prendre par force ou par supercherie, & dans lequel on les avoit maltraités ; j'ai été blessé de la loi de sang, d'après laquelle il avoit fallu les condamner, j'en ai senti l'injustice & l'atrocité ; je me suis proposé de les démontrer.

Quant aux réflexions de toutes les espèces dont j'ai rempli ce mémoire, je n'aurois point eu la témérité de les écrire, si je n'avois pas vu qu'elles étoient conformes aux idées de quelques officiers généraux, dont les lumières & le zèle pour la discipline ne sont point contestées ; s'il y a dans cet écrit quelques vérités utiles, elles leur appartiennent plus qu'à moi.

TRANSFUSION, f. f. (*Méd. Thérapeut. Chirurg.*) opération célèbre qui consiste à faire passer du sang des vaisseaux d'un animal, immédiatement dans ceux d'un autre. Cette opération fit beaucoup de bruit dans le monde médecin, vers le milieu du siècle passé, environ les années 1664 & les suivantes, jusqu'en 1668 ; sa célébrité commença en Angleterre, & fut, suivant l'opinion la plus reçue, l'ouvrage du docteur Wren, fameux médecin anglais ; elle se répandit de là en Allemagne

par les écrits de Major , professeur en médecine à Kiel ; la transfusion ne fut connue & essayée en France qu'en 1666 ; M. M. Denys & Emmerets furent les premiers qui la pratiquerent à Paris ; elle excita d'abord dans cette ville des rumeurs considérables , devint un sujet de discordes parmi les médecins , & la principale matière de leurs entretiens & de leurs écrits ; il se forma à l'instant deux partis opposés , dont l'un étoit contraire & l'autre favorable à cette opération ; ceux-ci , avant même qu'on l'eût essayée , prouvoient par des argumens de l'école que c'étoit un remède universel ; ils en célébroient d'avance le succès , & en vantoient l'efficacité ; ceux-là oppofoient les mêmes armes , trouvoient des passages dans les différens auteurs , qui démontroient qu'on ne pouvoit pas guérir par cette méthode , & ils enconcluoient que la transfusion étoit toujours ou du-moins devoit être inutile , quelquefois dangereuse , & même mortelle ; on se battit quelque temps avec des raisons aussi frivoles de part & d'autre ; & si l'on s'en fût tenu là , cette dispute ne fût point sortie de l'enceinte obscure des écoles ; mais bientôt on ensanglanta la scène ; le sang coula , non pas celui des combattans , mais celui des animaux & des hommes qui furent soumis à cette opération ; les expériences devoient naturellement décider cette question devenue importante , mais l'on ne fut pas plus avancé après les avoir faites ; chacun déguisa , suivant son opinion , le succès des expériences ; en même temps que les uns disoient qu'un malade qui avoit subi l'opération étoit guéri de sa folie , & paroissoit en différens endroits , les autres assuroient que ce même malade étoit mort entre les mains des opérateurs , & avoit été enterré secrètement. Enfin , les esprits aigris par la dispute , finirent par s'injurier réciproquement ; le verbeux la Martiniere , athlète des anti-transfuseurs , écrivoit aux ministres , aux magistrats , à des prêtres , à des dames , à des médecins , à tout l'univers , que la transfusion étoit une opération barbare *sortie de la boutique de Satan* , que ceux qui l'exerçoient étoient des bourreaux , qui méritoient d'être renvoyés

parmi les Chichimeques , les Cannibales , les Topinamboux , les Parabons , &c. que Denis entr'autres surpassoit en extravagance tous ceux qu'il avoit connus , & lui reprochoit d'avoir fait jouer les marionnettes à la foire ; d'un autre côté Denis à la tête des transfuseurs , appelloit *jaloux , envieux , faquins* , ceux qui pensoient autrement que lui , & traitoient la Martiniere de misérable arracheur de dents , & d'opérateur du pont-neuf.

La cour & la ville prirent bientôt parti dans cette querelle , & cette question devenue la nouvelle du jour fut agitée dans les cercles avec autant de feu , aussi peu de bon sens , & moins de connoissance que dans les écoles de l'art & les cabinets des savans ; la dispute commença à tomber vers la fin de l'année 1668 par les mauvais effets mieux connus de la transfusion , & à la suite d'une sentence rendue au châtelet , le 17 avril 1668 , qui défend , sous peine de prison , de faire la transfusion sur aucun corps humain que la proposition n'ait été reçue & approuvée par les médecins de la faculté de Paris ; & cette illustre compagnie , qu'on a vu souvent opposée avec tant de zèle contre des innovations quelquefois utiles , ayant gardé le silence sur cette question , elle est tombée , faute d'être agitée , dans l'oubli où elle est encore aujourd'hui ; à peine saurions-nous qu'elle a occupé les médecins , si quelques curieux n'avoit pris soin de nous conserver les ouvrages qu'elle excita dans le temps où elle étoit en vogue , & qui , comme tous les écrits polémiques cessent d'être lus & recherchés dès que la dispute est finie. M. Falconet , possesseur d'une immense bibliothèque qu'il ouvre avec plaisir à tous ceux que le desir de s'instruire y amène , m'a communiqué une collection de seize ou dix-sept pièces sur la transfusion , où l'on trouve tout ce qui s'est passé de remarquable à ce sujet ; j'en ai tiré quelques éclaircissemens sur l'origine & la découverte de cette opération , les raisons qui servent à l'établir ou la détruire , les cas où on la croit principalement utile , & la manière dont on la pratique.

L'on est peu d'accord sur l'origine de

Cette opération ; plusieurs auteurs en fixent l'époque au siècle passé , d'autres la font remonter jusqu'aux temps les plus reculés , & prétendent en trouver des descriptions dans des ouvrages très-anciens ; la Martinière aussi jaloux d'en prouver l'ancienneté que l'inhumanité , cite pour appuyer son sentiment , 1° *l'histoire des anciens Egyptiens* , où l'on voit que ces peuples la pratiquoient pour la guérison de leurs princes ; & que l'un d'eux ayant conçu de l'horreur de voir mourir entre ses bras une créature humaine , & jugeant que le sang d'un homme agonisant se corrompt , fit cesser cette opération , & voulut qu'on y substituât le bain de sang humain , comme le plus analogue à la nature de l'homme & le plus propre à dissiper ses maladies. 2° *Le livre de la sagesse de Tanaquila* , femme de Tarquin l'ancien , par lequel il paroît qu'elle a mis en usage la transfusion. 3° *Le traité d'anatomie d'Hérophile* , où il en est parlé assez clairement. 4° *Un recueil d'un ancien écrivain juif* , qui lui fut montré par Ben-Israël Manassé , rabin des juifs d'Amsterdam , où étoient les paroles suivantes : « Naam , » prince de l'armée de Ber-Adad , roi » de Syrie , atteint de lèpre , eut recours » aux médecins , qui pour le guérir ôtoient » du sang de ses veines , & en remettoient » d'autre , &c. » 5° *Le livre sacré des prêtres d'Apollon* , où il est fait mention de cette opération. 6° *Les recherches des Fables*. 7° *Les ouvrages de Pline , de Celse & de plusieurs autres* , qui la condamnent. 8° *Les métamorphoses d'Ovide* , où l'on la trouve décrite parmi les moyens dont se servit Médée pour rajeunir Æson , & qu'elle promit d'employer pour Pélias ; elle commença par leur ôter tout le vieux sang , ensuite elle remplit les vaisseaux d'Æson des sucs qu'elle avoit préparés , voyez RAJEUNISSEMENT , & dit aux filles de Pélias pour les encourager à faire couler le sang de leur père qu'elle lui substituerait celui d'un agneau. 9° *Les principes de physique de Maximus* , où cet auteur l'enseigne. 10° *Le traité sur les sacrifices de l'empereur Julien* , de Libanius , où l'auteur parle de la transfusion comme en ayant été témoin oculaire ; 11° enfin il

assure que Marsil Ficin , l'abbé Trithème , Aquapendente , Harvée & Frapaoio l'ont expérimentée. (*La Martinière , opuscules , lettr. à M. de Colbert.*) Il auroit pu ajouter pour ôter à ses contemporains & à ses confrères la gloire prétendue de cette découverte , que Libavius avant Harvée l'avoit déjà proposée & décrite très-exactement , que Handshan l'avoit pratiquée en 1658 , & qu'elle avoit été perfectionnée en 1665 par Lower , &c.

La question sur l'ancienneté de cette opération paroît assez décidée par ce grand nombre de témoignages , dont on ne sauroit contester l'authenticité , du moins quant à la plus grande partie ; le défaut de quelques ouvrages que la Martinière cite , m'a empêché de vérifier plusieurs de ses citations , il doit être garant de leur justesse. Cependant je remarquerai que Marsil Ficin , qu'il donne comme transfuseur , ne parle que des bains ou de la suction de sang humain , & non de la transfusion ; que dans le *livre de la sibylle Amalthée sur les souffrances des gladiateurs* , qu'il cite aussi , il n'y est dit autre chose , sinon que leur sang pourra servir de remède , ce qui certainement ne sauroit s'appliquer à la transfusion , parce que le sang d'un homme mort n'est point propre à cette opération.

Cette découverte étant enlevée avec raison aux médecins du siècle passé , il reste à savoir à qui on en doit le renouvellement ; plusieurs personnes se l'attribuent ; les Anglois & les François s'en disputent ce qu'ils appellent l'honneur ; & chacun de son côté apporte des preuves , sur lesquelles il est difficile & très-superflu de décider. On convient assez généralement que les premières expériences en furent faites en Angleterre , & la première transfusion bien avérée y fut tentée par Handsham en 1658. Quelques allemands , Sturmius , fameux mathématicien d'Altorf , Vehrius , professeur à Francfort , ont prétendu que Maurice Hoffmann en étoit le premier auteur , c'est-à-dire le renouvateur ; mais leur prétention n'est point adoptée : c'est aussi le sentiment de M. Manfredi , que la transfusion a été imaginée en Allemagne , publiée en Anglater-

re & perfectionnée en France. Quoique les François avouent que les Anglois & les Allemands ont sur eux l'avantage d'avoir essayé les premiers la transfusion, ils ne cedent pas pour cela les droits qu'ils croient avoir à la découverte, ou au renouvellement de cette opération ; ils prétendent être les premiers qui l'ont proposée, & ils fondent leurs prétentions sur un discours qui fut prononcé à Paris au mois de juillet 1658, dans une assemblée des savans qui se tenoit chez M. de Montmor, par dom Robert de Galats, religieux bénédictin : le sujet du discours est la transfusion du sang, & le but de l'auteur est d'y prouver la possibilité, la sécurité & les avantages de cette opération. Comme ces assemblées étoient fréquentées par des savans étrangers, & qu'il y avoit entr'autres quelques gentilshommes anglois qui y étoient très-assidus, il n'est pas fort difficile à concevoir, disent les François, comment l'idée de la transfusion aura passé par leur moyen dans les pays les plus éloignés. Tardy, médecin de Paris, prétend en avoir eu la première idée, & d'autres assurent que M. l'abbé Bourdelot, médecin, en avoit parlé long-temps auparavant dans des conférences qui se faisoient chez lui. Il est d'ailleurs certain, par le témoignage unanime des auteurs de différentes nations, que les François ont les premiers osé en faire des expériences sur les hommes ; mais en cela méritent-ils plus d'éloges que de blâme ? Les succès ne déposent pas en leur faveur ; mais il faut présumer que l'intérêt public & l'espérance de guérir plus promptement des maladies opiniâtres, furent les motifs qui les engagèrent à des tentatives ; & dans ce cas, ils seroient certainement excusables : on ne devoit au contraire avoir pour eux que de l'honneur, s'ils n'ont eu d'autre but que de se distinguer, & s'ils ont cruellement fait servir les hommes de victime à leur ambition. Quoi qu'il en soit, l'exemple de Denis, le premier transfuseur françois, fut bientôt après suivi par Lower & King. Les Italiens ne furent pas moins téméraires ; en 1668, ils répétèrent la transfusion sur plusieurs hommes. MM. Riva & Manfredi firent cette opé-

ration. Un médecin, nommé *Sinibaldus* ; voulut bien s'y soumettre lui-même ; les mêmes expériences furent faites en Flandres, & eurent, s'il en faut croire Denis, un heureux succès.

Les auteurs qui pratiquoient dans les commencemens la transfusion sur les animaux, ne cherchoient par cette opération qu'à confirmer la fameuse découverte pour-lors récente de la circulation du sang, mais les preuves qui en résulterent étoient assez inutiles, & d'ailleurs peu concluantes, quoi qu'en dise Boerhaave. Si on les avoit opposées aux anciens, ils n'auroient pas manqué d'y répondre que le sang étoit reçu dans les veines sans circuler, ou qu'il y étoit agité par le mouvement de flux & reflux qu'ils admettoient, que les modernes ont nié, & qui paroît cependant confirmé par quelques expériences ; mais, comme le remarque judicieusement l'immortel auteur du *traité du cœur*, « lorsqu'on » connoît le cours du sang, on trouve » dans la transfusion une suite, plutôt » qu'une preuve évidente de la circula- » tion, » *vol. II. liv. III. chap. iij.* On ne fut pas long-temps à se persuader qu'on pourroit tirer de la transfusion des avantages bien plus grands, si on osoit l'appliquer aux hommes : M. Denis assure qu'il donna d'autant plus volontiers dans cette idée, que de tous les animaux qu'il avoit soumis à la transfusion, aucun n'étoit mort, & qu'au contraire il avoit toujours remarqué quelque chose de surprenant dans ceux qui avoient reçu un nouveau sang ; mais comme il n'avoit jamais pratiqué telle opération que sur des sujets de même espece, il voulut, avant de la tenter sur des hommes, essayer si les phénomènes en seroient les mêmes, & les suites aussi peu funestes, en faisant passer le sang d'un animal dans un autre d'une espece différente : il choisit pour cet effet le chien & le veau, dont il crut le sang moins analogue ; mais cette expérience répétée plusieurs fois, ayant eu constamment le même succès, les chiens recevant sans aucune indisposition le sang étranger, il se confirma de plus en plus dans l'espérance de la voir réussir dans l'homme. Cependant ne voulant rien précipiter dans une

matiere aussi intéressante , où les fautes sont si graves & irréparables , ce médecin prudent publia ses expériences , annonça celles qu'il vouloit faire sur les hommes , bien-aise de savoir l'avis des savans à ce sujet , & d'examiner les objections qu'on pourroit lui faire pour le dissuader de pousser si loin ses expériences , mais il n'eut pas lieu d'être retenu par les raisons qu'on lui opposa. Fondées uniquement sur la doctrine assez peu satisfaisante de l'école ; elles ne pouvoient pas avoir beaucoup de force : les principales étoient 1°. que la diversité des complexions fondée sur le sang , suppose qu'il y a tant de diversité dans les sangs des différens animaux , qu'il est impossible que l'un ne soit un poison à l'égard de l'autre ; 2°. que le sang extravasé , ou qui sort de son lieu naturel , doit nécessairement se corrompre , suivant le sentiment d'Hippocrate ; 3°. qu'il doit se coaguler en passant par des vaisseaux inanimés , & causer ensuite en passant par le cœur des palpitations mortelles. Il ne fut pas mal-aise à Denis de détruire ces objections frivoles , il y opposa de mauvais raisonnemens qui passèrent alors pour bons ; il répondit encore moins solidement & plus prolixement à ceux qui lui objectoient que le sang pur transmis dans les veines d'un animal qui en contenoient d'impur , devoit se mêler avec lui & contracter ses mauvaises qualités ; & que d'ailleurs , quand même il arriveroit que le mauvais sang changeât par le mélange du bon , la cause qui l'avoit altéré subsistant toujours , il ne tarderoit pas à dégénérer de nouveau & à corrompre le sang pur. Cet argument est un des plus forts contre la *transfusion* , & auquel ses partisans ne pouvoient jamais faire de réponse satisfaisante.

Denis croyant avoir repoussé les traits de ses adversaires , emprunta à son tour le raisonnement pour soutenir la thèse qu'il avoit avancée. En premier lieu , il étaya son opinion par l'exemple de la nature , qui ne pouvant nourrir le fœtus dans la matrice par la bouche , fait , suivant lui , une *transfusion* continuelle du sang de la mere dans la veine ombilicale de l'enfant. 2°. Il prétendit que la *trans-*

fusion n'étoit qu'un chemin plus abrégé pour faire parvenir dans le sang la matiere de la nutrition , & que par ce moyen on évitoit à la machine tout le travail de la digestion , de la chylication , & de la sanguification , & qu'on suppléoit très-bien aux vices qui pouvoient se trouver dans quelque-une des parties destinées à ces fonctions. 3°. Il fit valoir l'idée de la plupart des médecins de son temps , qui déduisoient presque toutes les maladies de l'intempérie & de la corruption du sang , & qui n'y apportoient d'autres remèdes que la saignée ou les boissons rafraîchissantes ; il proposa la *transfusion* comme remplissant les indications qui se présentoient mieux que ces secours , & comme une voie d'accommodement entre les médecins partisans des saignées & ceux qui en étoient les ennemis , disant aux premiers que la *transfusion* exigeoit qu'on évacuât auparavant le sang vieux & corrompu avant d'y en substituer un nouveau ; & rassurant les autres que la foiblesse & les autres accidens qui suivent les saignées éloignoient de ce secours , en leur faisant voir que la *transfusion* remédie à ces inconvéniens , parce que le nouveau sang répare bien au-delà les forces abattues par l'évacuation du mauvais. 4°. Enfin il fit observer que plusieurs personnes meurent d'hémorrhagie qu'on ne peut arrêter , qu'il y en a beaucoup qui sont épuisés , & dont la vieillesse s'avance plutôt qu'elle ne devoit par une disette de sang & de chaleur vitale ; il ne balance point à décider que la *transfusion* d'un sang doux & louable ne pût prévenir la mort des uns & prolonger les jours des autres.

Tous ces raisonnemens qui , bien appréciés , ne sont que des sophismes plus ou moins enveloppés , furent réfutés avec beaucoup de soin , & même assez solidement pour ce temps-là , dans une dissertation particulière par M. Pierre Petit , sous le nom d'*Eutyphron* ; nous passons sous silence les argumens dont il se sert , dont la plupart fort éloignés des idées plus saines qu'on s'est formé de l'homme , paroîtroient absurdes. En partant des principes d'anatomie & d'économie animale

les plus universellement reçus aujourd'hui ou les mieux constatés, on répondroit à Denis, 1^o. que sa comparaison de l'enfant nourri par une espèce de *transfusion* du sang maternel dans ses vaisseaux, avec ce qui arriveroit à un homme dans qui l'on injecteroit du sang étranger, est fautive & inapplicable; il est démontré que le sang ne passe point de la mere au fœtus, & que les vaisseaux de la matrice qui s'abouchent avec les mamelons du placenta, ne filtrent qu'une liqueur blanchâtre fort analogue au lait, que la sanguification se fait dans les vaisseaux propres du fœtus. 2^o. Que le travail de la digestion n'est pas moins avantageux à la machine que les sucs qui en résultent; que le passage des alimens & leur poids même dans l'estomac la remontent dans l'instant; & que prétendre abrégier ce chemin, c'est, comme l'a déjà observé M. Petit, de même que si l'on jetoit quelqu'un par la fenêtre pour le faire plutôt arriver dans la rue; il est inutile de rappeler toutes les raisons tirées de l'action des différens organes chylopoïétiques, de la nature chimique des alimens & du sang, &c. 3^o. Qu'il est faux que la plupart des maladies viennent du sang; elles ont presque toutes leur source dans le dérangement des parties solides, dans l'augmentation ou la diminution du jeu, & de l'activité des différens viscères; & quand les humeurs pechent, le vice est rarement dans le sang proprement dit, il consiste plutôt dans l'altération des humeurs qui doivent fournir la matière des sécrétions; le sang d'un galeux, d'un vérolé, &c. sont tout aussi purs que celui d'un homme sain; d'ailleurs, lorsque la partie rouge du sang est viciée, n'arrive-t-il pas fréquemment que c'est par excès, que le sang est trop abondant, qu'il y a pléthore? or la *transfusion* seroit dans ce cas manifestement nuisible. 4^o. Que dans les hémorrhagies qui paroissent au premier coup-d'œil indiquer la *transfusion*, cette opération y est inutile ou dangereuse; inutile, s'il y a quelque vaisseau considérable de coupé, parce que remettre du sang dans les vaisseaux, c'est puiser de l'eau dans le seau des danaïdes;

dangereuse, si l'hémorrhagie est due à la foiblesse de quelque partie, à un dérangement dans l'action de quelque viscère, &c. parce qu'alors les vaisseaux extrêmement affoiblis par l'évacuation du sang qui a eu lieu, seroient incapables de contenir du nouveau sang, & d'agir efficacement sur lui. Il seroit plutôt à craindre que ce sang n'augmentât ou ne renouvelât l'hémorrhagie par l'irritation qu'il feroit, par l'espèce de gêne qu'il occasionneroit dans toute la machine, & sur-tout dans le système sanguin. La *transfusion* paroît par les mêmes raisons devoir être plus inutile, & plus déplacée chez les personnes épuisées, chez les gens vieux, &c. car le vice est alors plus évidemment dans les parties solides; & se flatter de tirer des avantages de cette opération dans les pleurésies, véroles, lepres, cancers, éréthipes, rage, folie, &c. c'est confondre des maladies absolument différentes, & afficher une ignorance grossière sur leur nature, leur marche, leurs causes, & leur guérison.

Il ne fut bientôt plus question de raisonnemens, les chocs préliminaires faits avec ces armes foibles & à deux tranchans, qui pouvoient se tourner également contre les deux partis, n'avoient servi qu'à échauffer & préparer les esprits sans éclaircir la question; Denis osa enfin employer pour combattre, des armes d'une trempe plus forte, plus meurtrière, & dont les coups devoient être plus certains, & plus décisifs; il en vint à ces fameuses expériences, dont le succès heureux ou malheureux sembloit devoir terminer irrévocablement la dispute, confirmer, ou détruire ses prétentions; la prudence auroit, ce semble, exigé qu'il fît les premières tentatives d'une opération si douteuse sur un criminel condamné à la mort; quelles qu'en eussent été les suites, personne n'auroit eu lieu de se plaindre: le criminel voyant une espérance d'échapper à la mort, s'y seroit soumis volontiers; c'est ainsi qu'on devoit souvent tirer parti de ces hommes que la justice immole à la fureté publique; on pourroit les soumettre à des épreuves de remèdes inconnus, à des opérations nouvelles, ou essayer sur eux différentes

différentes façons d'opérer, l'on obtient droit par-là deux avantages, la punition du crime, & la perfection de la médecine; Denis ne voulut pas prendre un parti si prudent, dans la crainte qu'un criminel, déjà altéré par l'appréhension de la mort, & qui pourroit s'intimider d'avantage par l'appareil de l'opération, ne la considérant que comme un nouveau genre de mort, ne tombât dans des foiblesses ou dans d'autres accidens que l'on ne manqueroit pas d'attribuer à la *transfusion*; il aimant mieux attendre qu'une occasion favorable lui fournît un malade qui souhaitât cette opération, & qui l'éprouvât avec confiance, parce qu'un sujet ainsi disposé seroit par lui-même aux bons effets de la *transfusion*: mais pour pratiquer la *transfusion* sur les hommes, il avoit à choisir ou du sang d'un autre homme ou du sang des animaux; vivement frappé de la barbarie qu'il y auroit de risquer d'incommoder un homme, d'abrèger ses jours pour en guérir, ou faire vivre plus long-temps un autre, barbarie cependant trop usitée dans bien d'autres occasions: il se détermina pour le sang des animaux, & il crut d'ailleurs trouver dans ce choix d'autres avantages. 1°. Il imagina que les brutes dépourvues de raison, guidées par les seuls appétits naturels ou l'instinct, & par conséquent exemptes de toutes les débauches & les excès auxquels les hommes se livrent, sans doute par un effet de la raison, devoient avoir le sang beaucoup plus pur qu'eux. 2°. Il pensa que les mêmes sujets dont la chair seroit journellement à la nourriture de l'homme, devoient fournir un sang plus analogue & plus propre à se convertir en sa propre substance. 3°. Il compta encore sur l'utilité des préparations qu'il feroit aux animaux avant d'en employer le sang, persuadé qu'il seroit plus doux & plus balsamique lorsqu'on auroit eu soin de nourrir pendant quelques jours les animaux plus délicatement; il auroit dû ajouter, qu'on auroit pu par des remèdes convenables, donner à leur sang des qualités plus appropriées aux maladies de ceux qui devoient le recevoir. Il auroit pu s'ap-

puyer sur l'histoire vraie ou fautive de Melampe, à l'égard des filles du roi Prétus, & sur une pratique assez suivie de nourrir les chevres, dont on fait prendre le lait à des malades avec des plantes salutaires. 4°. Il sentit que l'extraction du sang se feroit plus hardiment & avec plus de liberté sur les animaux, qu'on pourroit couper, tailler avec moins de ménagement, & prendre, s'il étoit nécessaire, du sang artériel & en tirer une grande quantité, & enfin les incommoder ou même les faire mourir sans s'en mettre beaucoup en peine; toutes ces raisons, moitié bonnes, moitié mauvaises, & toutes fort spécieuses, l'engagerent à se servir du sang des animaux pour en faire la *transfusion* dans les veines des malades qui voudroient s'y soumettre.

La première expérience se fit le 15 du mois de juin 1667 sur un jeune homme âgé de quinze ou seize ans, qui avoit essuyé depuis peu une fièvre ardente dans le cours de laquelle les médecins, peu avertis de son sang, l'avoient fait couler abondamment à vingt différentes reprises, ce qui n'avoit sans doute pas peu aidé à la rendre plus opiniâtre; cette fièvre dissipée, le malade resta pendant long-temps valétudinaire & languissant, son esprit sembloit émoussé, sa mémoire, auparavant heureuse, étoit presque entièrement perdue, & son corps étoit pesant, engourdi, & dans un assoupissement presque continuel; Denis imagina que ces symptômes devoient être attribués à un sang épais & dont la quantité étoit trop petite; il crut sa conjecture vérifiée, parce que le sang qu'on lui tira avant de lui faire la *transfusion*, étoit si noir & si épais, qu'il ne pouvoit pas former un filet en tombant dans le plat; on lui en tira environ cinq onces, & on introduisit par la même ouverture faite au bras, trois fois autant de sang artériel d'un agneau dont on avoit préparé la carotide; après cette opération le malade se couche & se relève, suivant le rapport de Denis, parfaitement guéri, ayant l'esprit gai, le corps léger & la mémoire bonne, & se sentant de plus très-soulagé d'une douleur qu'il avoit aux reins à la suite

d'une chute faite le jour précédent; il rendit le lendemain trois ou quatre gouttes de sang par le nez, & se rétablit ensuite de jour en jour; il dit n'avoir senti autre chose pendant l'opération qu'une chaleur très-considérable le long du bras.

Ce succès, dit M. Denis, l'engagea à tenter une seconde fois cette opération; on choisit un homme robuste & bien portant, qui s'y soumit pour de l'argent; on lui tira dix onces de sang, & on lui en remit le double pris de l'artere crurale d'un agneau, le patient n'éprouva comme l'autre, qu'une chaleur très-vive jusqu'à l'aisselle, conserva pendant l'opération sa tranquillité & sa bonne humeur, & après qu'elle fut finie, il écorcha lui-même l'agneau qui y avoit servi, alla le reste du jour employer au cabaret l'argent qu'on lui avoit donné, & ne ressentit aucune incommodité. *Lettr. de Denis à M. de Montmor, &c. Paris, 25 juin 1667.*

Il se présenta bientôt une autre occasion de pratiquer cette opération, mais où son efficacité ne fut pas aussi démontrée, de l'aveu même des transfuseurs, que dans les cas précédens; le baron Bond, fils du premier ministre du roi de Suede, se trouvant à Paris, fut attaqué d'un flux hépatique, diurétique & bilieux; accompagné de fièvre; les médecins après avoir inutilement employé toutes sortes de remèdes que la prudence leur suggéra, c'est-à-dire nombre de saignées du pied & du bras, des purgations & des lavemens. Le malade, fut comme on l'imagine aisément, si affoibli qu'il ne pouvoit plus se remuer, perdit la parole & la connoissance, & un vomissement continuel se joignit à ces symptômes: les médecins en désespérèrent, on eut recours à la transfusion, comme à une dernière ressource. MM. Denis & Emmerets ayant été mandés, après quelques légers refus lui transfuserent environ deux palettes de sang de veau; le succès de cette opération ne fut point, selon eux équivoque. Le malade revint à l'instant de son assoupissement, les convulsions dont il étoit tourmenté cessèrent, & son pouls enfoncé & fourmillant, parut

se ranimer; le vomissement & le flux lientérique furent arrêtés, &c. mais après avoir demeuré environ 24 heures dans cet état, tous ces accidens reparurent avec plus de violence. La foiblesse fut plus considérable, le pouls se renfonça, & le dévoiement revenu jeta le malade dans des syncopes fréquentes. On crut qu'il étoit alors à propos de réitérer la transfusion; après qu'on l'eut faite, le malade parut reprendre un peu de vigueur, mais le flux lientérique persista toujours, & sur le soir la mort termina tous ces accidens; les transfuseurs firent ouvrir le cadavre, & rejeterent le succès incomplet de leur opération sur la gangrène des intestins, & sur quelques autres dérangemens qu'on trouva dans les différens viscères. *Lettr. de Gadrogs (ou Denis) à M. l'abbé Bourdelot, medecin, &c. Paris, 8 août 1667.*

L'observation la plus remarquable, qui a fait le plus de bruit, soit dans Paris, soit dans les pays étrangers, qui a été si diversement racontée par les parties intéressées, & qui a enfin été cause que les magistrats ont défendu la transfusion, est celle d'un fou qu'on a soumis plusieurs fois à cette opération, qui en a été parfaitement guéri, suivant les uns, & que les autres assurent en être mort: voici le détail abrégé que Denis donne de sa maladie & des succès de la transfusion.

La folie de ce malade étoit périodique, revenant sur-tout vers la pleine lune: différens remèdes qu'il avoit essayés depuis huit ans, & entr'autres dix-huit saignées & quarante bains, n'avoient eu aucun succès: l'on avoit même remarqué que les accès se dissipent plus promptement lorsqu'on ne lui faisoit rien, que lorsqu'on le tourmentoit par des remèdes; on se proposa de lui faire la transfusion; MM. Denis & Emmerets, consultés à ce sujet, jugerent l'opération très-utile & très-praticable. Ils répondirent de la vie du malade, mais n'assurèrent pas sa guérison; ils firent cependant espérer quelque soulagement de l'intermission du sang d'un veau dont la fraîcheur, disoient-ils, & la douceur pourroient tempérer les ardeurs & les bouillons du sang avec lequel on la

mèleroit; cette opération fut faite le lundi 19 Décembre, en présence d'un grand nombre de personnes de l'art & de distinction; on tira au patient dix onces de sang du bras, & l'opérateur gêné ne put lui en faire entrer qu'environ cinq ou six de celui du veau; on fut obligé de suspendre l'opération, parce que le malade avertit qu'il étoit prêt à tomber en foiblesse; on n'aperçut les jours suivans presque aucun changement; on en attribua la cause à la petite quantité du sang transfusé; on trouva cependant le malade un peu moins emporté dans ses paroles & ses actions, & l'on en conclut qu'il falloit réitérer encore une ou deux fois la transfusion. On en fit la seconde épreuve le mercredi suivant 21 Décembre; l'on ne tira au malade que deux ou trois onces de sang, & on lui en fit passer près d'une livre de celui du veau. La dose du remède ayant été cette fois plus considérable, les effets en furent plus prompts & plus sensibles; aussitôt que le sang commença d'entrer dans ses veines, il sentit la chaleur ordinaire le long du bras & sous l'aisselle; son pouls s'éleva, & peu de temps après une grande sueur lui coula du visage, son pouls varia fort dans cet instant: il s'écria qu'il n'en pouvoit plus des reins, que l'estomac lui faisoit mal, & qu'il étoit prêt à suffoquer; on retira aussitôt la canule qui portoit le sang dans ses veines, & pendant qu'on lui fermoit la plaie, il vomit quantité d'alimens qu'il avoit pris demi-heure auparavant, passa une partie de la nuit dans les efforts du vomissement, & s'endormit ensuite: après un sommeil d'environ dix heures, il fit paroître beaucoup de tranquillité & de présence d'esprit; il se plaignit de douleurs & de lassitude dans tous ses membres; il pissa un grand verre d'urine noirâtre, & resta pendant toute la journée dans un assoupissement continu, & dormit très-bien la nuit suivante; le vendredi il rendit encore un verre d'urine aussi noire que la veille; il seigna du nez abondamment, dont on tira une indication pour lui faire une saignée copieuse.

Cependant le malade ne donna aucune preuve de folie, se confessa & communia

pour gagner le jubilé, reçut avec beaucoup de joie & de démonstrations d'amitié sa femme, contre laquelle il étoit particulièrement déchaîné dans ses accès de folie; un changement si considérable fit croire à tout le monde que la guérison étoit complète. Denis n'étoit pas aussi content que les autres; il appercevoit de temps en temps encore quelques légèretés qui lui firent penser que pour perfectionner ce qu'il avoit si bien commencé, il falloit encore une troisième dose de transfusion; il différa cependant l'exécution de ce dessein, parce qu'il vit ce malade se remettre de jour en jour, & continuer à faire des actions qui prouvoient le bon état de sa tête. *Lettre de Denis à M.***, Paris, 12 Janvier 1668.*

Peu de temps après (le 10 Février 1668) M. Denis fit faire la transfusion à une femme paralytique, sur laquelle un médecin avoit inutilement épuisé tout son savoir; il l'avoit fait saigner cinq fois du pied & des bras, & lui avoit fait prendre l'émétique & une infinité de médecines & de lavemens. La transfusion étant décidée & la malade préparée, on choisit un sang qui eût assez de chaleur & de subtilité, ce fut le sang artériel d'un agneau; on en fit passer en deux fois douze onces dans les veines de la paralytique; l'opération fut suivie du succès le plus complet; le sentiment & le mouvement revinrent dans toutes les parties qui en étoient privées. *Denis, lettre à M. Sorbier, médecin, 2 Mars 1668.*

Vers la fin du mois de janvier le fou qui avoit donné de si grandes espérances, & qui avoit prodigieusement enflé le courage des transfuseurs, tomba malade (M. Denis ne marque pas le caractère de la maladie); sa femme lui ayant fait prendre quelques remèdes qui n'eurent aucun effet, s'adressa à M. Denis, suivant ce qu'il écrit (*lettre à M. Oldenburgh, secrétaire de l'acad. royale d'Angl. Paris, 15 Mai 1668*), & le pria instamment de réitérer sur lui la transfusion. Ce ne fut qu'à force de prières que ce médecin si impatient quelques jours auparavant de faire cette opération au même malade, s'y résolut alors; à peine avoit-on ouvert

la veine du pié pour lui tirer du sang pendant qu'une canule placée entre l'artere du veau & une veine du bras lui apportoit du nouveau sang, que le malade fut saisi d'un tremblement de tous les membres; les autres accidens redoublèrent; l'on fut obligé de cesser l'opération à peine commencée; & le malade mourut dans la nuit. Denis soupçonnant que cette mort étoit l'effet du poison que la femme avoit donné à ce fou pour s'en délivrer; & alléguant quelques poudres qu'elle lui avoit fait prendre, demanda l'ouverture du cadavre, & dit ne l'avoir pas pu obtenir; il ajoute que la femme lui raconta qu'on lui offroit de l'argent pour soutenir que son mari étoit mort de la *transfusion*, & qu'elle lui proposa de lui en donner pour assurer le contraire; à son refus la femme se plaignit, cria au meurtre; Denis eut recours aux magistrats pour se justifier; & de ces contestations résulta une sentence du Châtelet qui, comme nous l'avons déjà remarqué, « fait défenses à toutes personnes de faire la *transfusion* sur aucun corps humain, que la proposition n'ait été reçue & approuvée par les médecins de la faculté de Paris, à peine de prison ».

Telle fut la fin des expériences de la *transfusion* sur les hommes, qu'on fit à Paris, qui, quoique présentées par les *transfuseurs* & par conséquent sous le jour le plus avantageux & avec les circonstances les plus favorables ne paroissent pas bien décisives pour cette opération. On voit que, suivant eux, de cinq personnes qui l'ont éprouvée, deux malades ont été guéris; un homme sain n'en a pas été incommodé, & deux autres n'ont pu éviter la mort, & de ces deux le fou a eu à la suite divers accidens, comme foiblesse, défaillance, vomissement, excretion d'urines noires, assoupissement, saignement de nez, &c. & l'on ne sauroit douter que les avantages de cette opération n'aient été sûrement exagérés par ceux qui la pratiquoient & s'en disoient les inventeurs; leur honneur & leur fortune même étoient intéressés au succès de la *transfusion*; & c'est une règle assez sûre dans la pratique, qu'on doit être d'autant

plus réservé à croire des faits dont on n'a pas été témoin, qu'ils sont plus merveilleux, & que ceux qui les racontent ont plus d'intérêt à les soutenir. Les bons effets de la *transfusion* paroîtront encore plus douteux, si l'on consulte les relations que les *anti-transfuseurs*, sur-tout la Martiniere & Lami, donnent des cures opérées par son moyen; & si l'on examine certaines circonstances sur lesquelles on étoit généralement d'accord, mais que les *transfuseurs* supprimèrent comme leur étant inutiles ou peu favorables.

On remarque en premier lieu, que le jeune homme qui a été le sujet de la première expérience, étoit domestique de Denis, & qu'on ne cite aucun témoin de cette opération; la Martiniere ajoute que le témoignage d'un domestique est si peu concluant, qu'il se charge « de faire dire » à sa servante que son chat ayant la » jambe rompue, il l'a parfaitement guéri » en deux heures; le croira qui voudra.

2°. On assure que la femme paralytique demeurant au fauxbourg S. Germain est morte quelque temps après l'opération.

3°. On prétend que l'observation de ce crocheteur qui, se portant bien, n'a point été incommodé de la *transfusion*, ne prouveroit rien en sa faveur, quand elle seroit bien vraie, parce que la quantité de sang étranger qu'on lui a transfusé étoit très-petite, & qu'il aura pu se faire que ce sang ait été suffisamment altéré par l'action continuelle de ses vaisseaux robustes & par les exercices violens.

4°. L'histoire du seigneur suédois prouve au moins que la *transfusion* a été inutile; l'espece de soulagement momentané qui l'a suivi, peut être l'effet de la révolution générale excitée dans la machine & de l'irritation faite dans tout le système sanguin par le sang étranger; dès que ce trouble a été apaisé, les accidens sont revenus avec plus de force, & le malade est mort malgré une *transfusion* faite le même jour.

5°. C'est sur l'article du fou que les sentimens sont encore plus différens; la Martiniere remarque sept à huit contradictions dans la relation que Denis donna au public, & celle qu'il fit dans des conférences particulières de la maladie & du

traitement de cet homme ; il assure savoir exactement ce qui s'est passé , & dit le tenir de la veuve même de ce malade ; le détail qu'il en donne assez conforme à celui de Lami , differe principalement de celui de Denis au sujet de la dernière transfusion ; suivant les lettres de ces deux medecins , ce fou , après avoir subi deux fois la transfusion , dont il fut considérablement incommodé , resta pendant 15 jours hors de l'accès de sa folie , & après ce temps précisément au fort de la lune de Janvier , la maladie recommença , ayant changé de nature ; le délire auparavant léger & bouffon , étoit devenu violent & furieux ; en un mot , maniaque ; sa femme lui fit prendre alors les poudres d'un M. Claquenelle , qui passoient pour excellentes dans pareils cas ; ce sont ces poudres que Denis a voulu faire regarder comme un poison. Ces remèdes n'ayant produit aucun effet , & la fièvre étant survenue , Mrs. Denis & Emmerts résolurent de faire de nouveau la transfusion ; ils vainquirent par leur importunité les refus du malade & de sa femme ; mais à peine avoient-ils commencé à faire entrer du sang d'un veau dans ses veines que le malade s'écria : arrêtez , je me meurs , je suffoque ; les transfuseurs ne discontinuèrent pas pour cela leur opération ; ils lui disoient : vous n'en avez pas encore assez , monsieur ; & cependant il expira entre leurs mains. Surpris & fâchés de cette mort , ils n'oublièrent rien pour la dissiper ; ils employèrent inutilement les odeurs les plus fortes , les frictions ; & après s'être convaincus qu'elle étoit irrévocablement décidée , ils offrirent à la femme , suivant ce qu'elle a déclaré , de l'argent pour se mettre dans un couvent à condition qu'elle cacheroit la mort de son mari , & qu'elle publieroit qu'il étoit allé en campagne ; elle n'ayant pas voulu accepter leur proposition , donna par ses cris & ses plaintes lieu à la sentence du Châtelet.

Il est impossible de décider aujourd'hui laquelle des deux relations si différentes , de celle de Denis ou de celle de la Martiniere & Lami , est conforme à la vérité. Il y a lieu de penser que dans l'une &

l'autre l'esprit de parti y aura fait glisser des faussetés , parce que dans toutes les disputes il y a du tort des deux côtés ; mais il me paroît naturel de croire que M. Denis a le plus altéré la vérité , 1°. parce qu'il étoit le plus intéressé à soutenir son opinion , 2°. parce que la transfusion a cessé d'être pratiquée non-seulement en France , mais dans les pays étrangers , preuve évidente qu'on en a reconnu les mauvais effets. L'antimoine , quoique profcrit par une requête des medecins de la faculté de Paris , n'en a pas moins été employé par les medecins de Montpellier , & ensuite son usage est devenu universel , & son utilité a enfin été généralement reconnue , parce qu'il est effectivement un remède très-avantageux. Les brigues , les clameurs , la nouveauté , l'esprit de parti peuvent bien accréditer pour un temps un mauvais remède & en avilir de bons , mais tôt ou tard ces avantages étrangers se dissipent ; on apprécie ces remèdes à leur juste valeur , on fait revivre l'usage des uns , & on rebute absolument l'autre ; l'oubli ou le discredit général où est la transfusion depuis près d'un siècle , démontre manifestement que cette opération est dangereuse , nuisible , ou tout au moins inutile. Il ne manque pas d'exemples d'animaux morts après la transfusion ; on cite entr'autres un cheval qu'on vouloit rajeunir , un perroquet dans qui on transfusa le sang de deux sanfonnets ; M. Gurge de Montpellier , auteur impartial sur cette matiere , raconte que M. Gayen ayant fait avec beaucoup d'exactitude la transfusion sur un chien , il mourut dans l'espace de cinq jours , quoiqu'il fût bien pansé & bien nourri ; le chien qui avoit fourni le sang , vécut long-temps après. (Lecture à M. Boudelot ; medecin , Paris , 16 septembre 1667). Les expériences de Lower , de M. King & de M. Coke , en Angleterre n'eurent pas sur ces animaux des suites fâcheuses , si l'on en croit leurs auteurs. Celles qu'on y fit sur un homme , ne produisirent aucun accident ; on ne dit pas s'il en résulta de bons effets ; en Italie un pulmonique se remplit en vain le poumon d'un sang étranger , il mourut ; quelques autres malades y fu-

rent guéris de la fièvre, mais ces légers succès ne parurent point décisifs ni bien constatés aux médecins éclairés.

On peut conclure de tous ces faits que la *transfusion* est une opération indifférente pour les animaux sains, lorsqu'elle est faite avec circonspection, & qu'on introduit dans leurs veines une très-petite quantité de sang étranger; elle devient mauvaise, pernicieuse, lorsqu'on la fait à fortes doses; & elle est toujours accompagnée d'un danger plus ou moins pressant lorsqu'on y soumet des malades, sur-tout ceux qui sont affoiblis par l'effet de leur maladie, ou par quelque autre cause précédente, ou qui ont quelque viscère mal disposé: si elle produit quelquefois du soulagement, il n'est pour l'ordinaire que passager, & plutôt l'effet de la révolution générale dans la machine, de l'irritation particulière dans le système sanguin, de l'augmentation du mouvement intestinal du sang qu'occasionne le nouveau sang, comme seroit tout autre corps étranger; il seroit toujours très-imprudent de pratiquer cette opération dans l'espérance de cet avantage incertain & léger; & d'ailleurs il peut arriver que ce trouble excité tourne désavantageusement, & tende à affaiblir les ressorts de la machine au lieu de les remonter: nous pourrions ajouter bien des raisonnemens tirés des principes mieux connus de l'économie animale, & des analyses récentes du sang, qui concourroient à inspirer de l'éloignement pour cette opération; mais outre que les faits rapportés sont suffisans, on n'est pas heureusement dans le cas d'avoir besoin d'en être détourné. Je ne dois cependant pas oublier de faire observer que cette opération est très-douloureuse. Quoiqu'on ait paru négliger cet article, il est assez important, & mérite qu'on y fasse attention. On est obligé d'abord de faire à la veine une ouverture considérable pour pouvoir y faire entrer une canule; l'introduction de ce tuyau ne peut se faire sans une nouvelle douleur, qui doit encore augmenter au moindre mouvement que fait l'animal, & qu'on renouvelle enfin en retirant la canule. Voyez plus bas la ma-

nière de faire cette opération. Je ne parle pas de la chaleur excessive au bras, du mal-aise général, des suffocations, des piffemens de sang, qui en font la suite ordinaire.

On peut juger par tout ce que nous avons dit, combien sont fondées les prétentions de ceux qui avant que la *transfusion* fût pratiquée, avoient imaginé dans leur cabinet qu'elle devoit être un remède assuré contre toutes les maladies, quelque différentes qu'en fussent la nature & les causes, qu'elle avoit la vertu de rallumer les flammes languissantes qui sont prêtes à s'éteindre dans une vieille caduque, & qui voyoient dans cette opération une assurance infailible de l'immortalité. Quelques médecins partisans de la *transfusion*, mais plus circonspects, avoient restreint son usage dans des maladies particulières, comme dans les intempéries froides, dans les rhumatismes, la goutte, le cancer, les épuisemens à la suite des hémorrhagies, la mélancolie, & dans tous les cas où quelqu'un des organes qui servent à la digestion étoit dérangé; ils veulent aussi qu'on change le sang qui doit être transfusé, suivant la nature de la maladie qu'on se propose de guérir; & ainsi lorsque la maladie dépend d'un sang grossier, épais, ils conseillent le sang d'un veau, ou d'un agneau qui est fluide & subtil; ils croient que le sang froid & engourdi des apoplectiques doit être rechauffé & mis en mouvement par le sang bouillant & actif d'un jeune homme vigoureux, &c. Tous ces dogmes produits des théories formées des débris du galénisme & des fables du cartésianisme qui infestoient alors les écoles, sont aujourd'hui si généralement prosrites de la médecine, qu'il est inutile de s'arrêter à les réfuter, d'autant mieux qu'il ne nous seroit pas possible de le faire sans tomber dans des répétitions superflues.

La manière de faire la *transfusion* a varié dans les différens temps & dans les différens pays: dans les commencemens, les chirurgiens inhabiles à cette opération, la firent avec moins de précaution & d'adresse, & par conséquent avec plus de douleur & de danger que dans la

suite, où l'habitude de la pratiquer fit imaginer successivement de nouveaux moyens de la faciliter & de la rendre moins douloureuse. Les étrangers rendent aux françois le témoignage non équivoque que c'est par eux qu'elle a été perfectionnée. La méthode des Italiens étoit extrêmement cruelle. M. Manfredi rapporte que pour faire la *transfusion* sur les hommes, les chirurgiens de Rome marquent sur la peau avec de l'encre le chemin de la veine par laquelle ils veulent faire entrer le sang; ensuite ils enlèvent cette peau, & font avec le rasoir une incision suivant la marque, d'environ deux pouces de long, afin de découvrir la veine & la séparer des chairs environnantes; ils passent après une aiguille enfilée par-dessous la veine pour la lier par le moyen d'un fil ciré avec la canule que l'on doit introduire dedans pour y communiquer le sang. En suivant cette méthode, outre les douleurs longues & vives qu'on cause au malade, on est sûr d'exciter une inflammation qui peut être funeste, & on risque d'offenser l'artère, ou tendon, ou d'exciter quelqu'autre accident.

La méthode suivie à Paris par M. Emmerets est beaucoup plus simple, & est à l'abri de tous ces inconvéniens. Les instrumens nécessaires sont deux petits tuyaux d'argent, d'ivoire, ou de toute autre chose, recourbés par l'extrémité qui doit être dans les veines ou artères des animaux qui servent à la *transfusion*, & sur qui on la fait; par l'autre bout ces tuyaux sont faits de façon à pouvoir s'adapter avec justesse & facilité; peu en peine de faire souffrir les animaux qui doivent fournir le sang qu'on veut *transfuser aux hommes*, le chirurgien prépare commodément leur artère, il la découvre par une incision longitudinale de deux ou trois pouces, la sépare des tégumens, & la lie en deux endroits distans d'un pouce, ayant attention que la ligature qui est du côté du cœur puisse facilement se défaire; ensuite il ouvre l'artère entre les deux ligatures, y introduit un des tuyaux, & l'y tient fermement attaché: l'animal ainsi préparé, le chirurgien ouvre la veine du malade (il

choisit ordinairement une de celles du bras), laisse couler son sang autant que le médecin le juge à propos, ensuite ôte la ligature qu'on met ordinairement pour saigner, au-dessus de l'ouverture, & la met au-dessous; il fait entrer son second tuyau dans cette veine, l'adapte ensuite à celui qui est placé dans l'artère de l'animal, & emporte la ligature qui arrêtoit le mouvement du sang; aussi tôt il coule trouvant dans l'artère un obstacle par la seconde ligature, il enfile le tuyau, & pénètre ainsi dans les veines du malade. On jugeoit par son état, par celui de l'animal qui fournissoit le sang, & par la quantité qu'on croyoit *transfusée* du temps où il falloit cesser l'opération: on ferme la plaie du malade avec la compresse & le bandage, comme dans la saignée du bras. On peut savoir à-peu-près quelle est la quantité du sang qu'on lui a communiqué, 1° en pesant l'animal dont on a employé le sang avant & après l'opération; 2° en lui tirant le reste de son sang, parce qu'on fait la quantité totale que contient un animal de telle espèce & de telle grosseur; 3° en connoissant combien les tuyaux dont on se sert peuvent fournir de sang dans un temps déterminé, & comptant les minutes & les secondes qui s'écoulent pendant l'opération. M. Tardy proposa une *transfusion* réciproque dans les hommes, qui fut faite de façon que le même homme donnât du sang à un autre homme, & en reçut du sien en même temps; mais cette opération très-cruelle & très-compiquée n'a jamais eu lieu que dans son imagination; & il est à souhaiter que les médecins plus avarés du sang humain, dont la perte est souvent irréparable, s'abstiennent avec soin de toutes ces espèces d'opérations, souvent dangereuses, & jamais utiles.

(m)

TRANSGRESSER v. act. (*Gram.*)
 enfreindre, outrepasser. Il se dit des commandemens de Dieu & de l'Eglise. Si vous enlevez à un homme son bœuf, sa servante ou sa femme, vous *transgressez* les commandemens de la loi. On dit aussi, *transgresser* les ordres d'un souverain. On appelle *transgresseur* celui qui commet la

faute, & *transgression* la faute commise. **TRANSIGER**, v. n. (*Gramm.*) c'est souscrire à une transaction. Voyez **TRANSACTION**.

TRANSILVANIE, (*Géogr. mod.*) principauté d'Europe, & l'une des annexes de la Hongrie. Elle est bornée au nord, partie par la Pologne, partie par la Moldavie, au midi par la Valachie, au levant par la Moldavie, & au couchant par la haute & la basse Hongrie. L'air de ce pays est très-chaud en été, & le froid très-violent pendant l'hiver. Le terroir produit le meilleur froment de l'Europe, & les vins que l'on y recueille ne cedent guere en bonté à ceux de Hongrie. Les montagnes renferment des mines de fer & de sel. Les bois sont remplis de cerfs, de daims, d'ours, &c. Les principales rivières sont la *Chrisio*, l'*Alt*, ou l'*Olt*, le grand & le petit *Samos*; mais leurs eaux sont mauvaises à boire, parce qu'elles passent par des mines d'alun & de mercure qui leur communiquent une qualité pernicieuse.

Quelques-uns divisent ce pays par ses comtés au nombre de vingt-huit, & les autres par les trois sortes de peuples qui l'habitent; savoir les Hongrois, les Valaques & les Saxons. Les Hongrois sont particulièrement fixés sur les bords de la *Marisch*; les Valaques habitent la partie qui est contiguë à la Moldavie & à la Russie, & les Saxons occupent le reste; mais la *Transilvanie* dépend toute entiere de la maison d'Autriche depuis 1699, & a pour capitale *Hermanstat*.

Ce pays est la portion de l'ancienne *Dace*, que le fleuve *Chrysius* séparoit de la Hongrie, & que l'on nommoit communément la *Dace méditerranée*. C'étoit un royaume avant que les Romains s'en fussent rendus les maîtres. Les lettres & les lois des Grecs s'y étoient introduites depuis long-temps. Elles s'y conservèrent jusqu'à l'arrivée de Trajan qui pénétra dans ce pays, malgré la situation & les défilés des montagnes qui l'entourent. Lorsque les Romains l'eurent conquise, ils y fondèrent plusieurs colonies, & en firent une province consulaire. On a une ancienne inscription conçue en ces termes :

Colonia Ulpia Trajana Augusta Dacia Zarmis.

Quoique la *Dace* alpense & ripense eussent leurs chefs, elles dépendoient néanmoins de la consulaire, & toutes les trois ensemble étoient sous le préfet de *Macédoine*, qui résidoit à *Thessalonique*. C'est à lui qu'on envoyoit les deniers publics, ainsi que l'or & l'argent qui se tiroit des mines. La *Dace* appartenoit à l'*Illyrie orientale*. Elle commença sous *Gallien* à secouer le joug. L'empereur *Aurélien* désespérant de pouvoir la contenir dans l'obéissance, en retira les troupes romaines, & le pays redevint libre. Plusieurs inscriptions, les chemins publics, les restes du pont de Trajan, & d'autres anciens monumens sont des preuves des colonies que les anciens Romains avoient établies dans cette province.

Les empereurs de Constantinople, après le partage de l'empire, furent maîtres de la *Dace*; mais les affaires de l'empire allant en décadence, les Huns y firent des irruptions de toutes parts. *S. Etienne*, premier roi de Hongrie, conquit le pays vers l'an 1001, & y répandit le christianisme. Alors la *Transilvanie* fut jointe au royaume de Hongrie, & à quelques soulèvements près, qui n'ont pas été de longue durée, elle a toujours été sous le commandement d'un vaivode ou vice-roi; mais la religion y a éprouvé des vicissitudes. *S. Etienne* & *Sigismond Batori* ont fait de grands efforts pour y établir la religion catholique; cependant la plupart des habitans sont demeurés dans la religion protestante, & ils sont encore aujourd'hui le plus grand nombre. (*D. J.*)

TRANSIR, verbe act. & n. (*Gram.*) c'est saisir d'un grand froid. Ce vent me *transit*. La vue de cet homme me *transit*, tant il est légèrement vêtu. On *transit* d'effroi, de douleur, de chagrin. Le récit de cette action m'a *transi*. C'est un amant *transi*.

TRANSIT, *acquies* de, (*terme de douane*) acte que les commis des douanes délivrent aux marchands, voituriers ou autres, pour certaines marchandises qui doivent passer par les bureaux des fermes du roi, sans être visitées, ou sans y payer les

les droits ; à la charge néanmoins par les propriétaires ou voituriers desdites marchandises , de donner caution de rapporter dans un temps marqué dans l'acquit , un certificat en bonne forme , qu'au dernier bureau elles auront été trouvées en nombre , poids , quantité & qualité , & les balles & les cordes avec les plombs sains & entiers , conformément à l'acquit.

Diction. du Comm. (D. J.)

TRANSITIF, adj. (*Gram.*) terme de grammaire hébraïque. Il se dit des verbes qui marquent une action qui passe d'un sujet qu'il a fait , dans un autre qui la reçoit.

TRANSITION, f. f. (*Art orat.*) liaison d'un sujet à un autre dans le même discours. Tous les préceptes qu'on donne pour former les *transitions*, pour les placer à propos , pour les varier avec goût , sont autant de préceptes frivoles. Il faut que toutes les parties d'un discours soient unies comme le sont celles d'un tout naturel ; c'est la vraie liaison , & presque la seule qui doit y être. Tout ce qui n'y tient que par insertion artificielle , y est étranger. Ce qui rend si difficile la pratique des *transitions* à la plupart des auteurs , c'est qu'ils n'ont pas assez médité leurs sujets pour en connoître tout l'enchaînement ; & faute d'avoir saisi une partie médiane qui seroit de liaison , ils font

aboutir , les unes aux autres , des parties qui ne sont point taillées pour joindre. De-là les *transitions artificielles* & les tours gauches employés pour couvrir un vide , & tromper ceux qui jugent de la solidité de l'édifice par le plâtre dont il est revêtu.

Qu'on parcoure les ouvrages des célébres écrivains , on n'y verra point de ces tours de souplesse , si j'ose m'exprimer ainsi ; le sujet se développe de lui-même , & s'explique franchement. Tout se suit ; & quand ils ont dit sur un chef tout ce qu'il y avoit à dire , ils passent à un autre simplement , & avec un air de bonne foi , beaucoup plus agréable pour le lecteur que ces subtilités qui marquent la petitesse de l'esprit , ou au moins un auteur trop oisif. Voilà les réflexions sentées de l'auteur des principes de littérature sur cet article. (*D. J.*)

TRANSITION, (*Musique.*) se dit de la manière d'adoucir le saut d'un intervalle disjoint (1) ; en insérant des sons diatoniques sur les degrés qui séparent ses deux termes. La *transition* est proprement une sorte de tirade non notée ; quelquefois elle n'est qu'un port de voix , quand il s'agit seulement de rendre plus doux le passage d'un degré diatonique à l'autre. C'est ainsi que , pour passer du *si* à l'*ut* avec plus de douceur , on commence l'*ut* sur le même ton du *si*.

(1) On nomme plus particulièrement *transition* l'action d'insérer une note qui n'est pas dans l'harmonie entre deux notes à la tierce , & qui sont dans l'harmonie. La *transition*, prise dans ce sens , peut se pratiquer dans le dessus ou dans la basse , quelquefois même , mais avec précaution , dans ces deux parties à la fois ; elle est de deux sortes.

La *transition* régulière , lorsque la note qui n'entre pas dans l'harmonie est sur le temps foible ou levé , & que la note qui est sur le temps fort porte l'harmonie. Voyez fig. 5. n^o. 1. Planche XVI. de Musique.

La *transition* irrégulière , lorsque c'est la note qui se trouve dans le temps fort ou frappé de la mesure qui n'entre point dans l'harmonie , mais que c'est celle qui est dans le temps foible. V. fig. 5. n^o. 2. Planche XVI. de Musique. Lorsque la *transition* irrégulière est dans la basse , quelques compositeurs ont la coutume de mettre un petit trait oblique depuis le chiffre de la basse , qui est sur la note portant harmonie , jusqu'à la note qui ne porte point harmonie , pour marquer à l'accompagnateur qu'il doit frapper l'accord par anticipation sur cette dernière note ; cette manière de chiffrer la *transition* irrégulière est très-bonne ; on l'a pratiquée à la note troisième de la figure citée.

On étend aussi par licence , la *transition* jusqu'à la quarte , la quinte , &c. jusqu'à l'octave ; alors elle devient une vraie fusée qui passe toute sous le même accord.

La *transition* régulière , tant dans la basse que dans le dessus , peut toujours s'employer & aussi souvent que l'on veut , parce que toutes les notes qui tombent sur le temps fort portant harmonie , préoccupent l'oreille ; mais il en est autrement de la *transition* irrégulière ; elle rend la musique moins harmonieuse , c'est pourquoi il faut l'employer rarement , avec précaution & à propos ; alors elle relève l'expression. (*F. D. C.*)

Transition harmonique est une marche de basse fondamentale propre à changer de genre ou de ton; ainsi dans le genre diatonique, quand la basse marche de manière à exiger dans les parties quelque mouvement par demi-tons mineurs, c'est une *transition chromatique*; que si l'on passe d'un ton dans un autre à la faveur d'un

accord de septième diminuée, c'est une *transition enharmonique*. Voyez ENHARMONIQUE. (S)

TRANSITOIRE, adj. en droit commun est une épithète opposée à local, voyez LOCAL. Ainsi l'on peut appeler *action transitoire* celle qu'on peut intenter successivement en plusieurs tribunaux.

Fin du trente-troisième Volume.



ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que fazem parte da Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP. Trata-se de uma referência a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital – com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais. Os livros, textos e imagens que publicamos na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP são de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

2. Atribuição. Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

3. Direitos do autor. No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se uma obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente (dtsibi@usp.br).